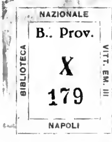
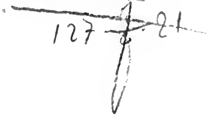



FONDO PIZZOFALCONE


NAZIONALE
B.. Prov.
X
179
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI


BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d'ordine



ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

PARIS. — IMPRIMERIE MAULDE ET RENOU, RUE DE RIVOLI, 144.

ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS,

AVEC LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES CÉLÈBRES.

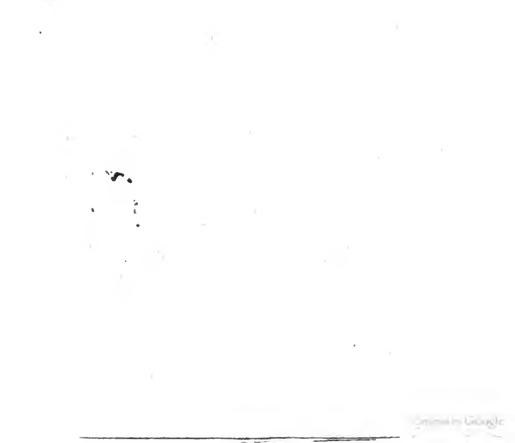
TOME VINGT-UNIÈME





PARIS,
AU BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE U XIXe SIÈCLE,
RUE JACOB, 31.

1855.



ENCYCLOPÉDIE
DU XIXᴱ SIÈCLE,
RÉPERTOIRE UNIVERSEL
DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

Q

QUINQUINA (*médecine*). Nom par lequel on désigne l'écorce de plusieurs arbres originaires du Pérou, rangés par les botanistes dans le genre *cinchona* ou *quinquina*, famille des rubiacées, Juss.; pentandrie monogynie, Linn. On pense que le mot quinquina vient de *kin* ou *kina* qui, dans le langage des indigènes de l'Amérique centrale, signifie écorce, et par reduplication *écorce des écorces*, ou plutôt écorce par excellence. Les Espagnols ont fait passer cette expression dans leur langue (*china china*); elle est également employée dans les formules médicinales latines (*kina kina*) ainsi que celle d'écorce du Pérou (*cortex peruvianus*). Malgré tous les renseignements recueillis jusqu'à ce jour, nous ne connaissons pas encore bien l'origine de toutes les sortes d'écorces portant le nom de quinquina. Le nombre en est, du reste, fort considérable, et quelques-unes même n'appartiennent pas au genre cinchona. Nous ne traiterons dans cet article que des *quinquinas officinaux*.

Toutes les sortes du commerce sont groupées en quatre espèces principales, savoir : 1° les *quinquinas gris*; 2° les *quinquinas jaunes*; 3° les *quinquinas rouges*; 4° les *quinquinas blancs*, distinction uniquement basée, comme on le voit, sur la coloration propre à chacun. Étudions successivement leurs caractères respectifs.

Quinquinas gris. Ils sont généralement fournis par le *cinchona condaminea* de MM. de Humboldt et Bompland, *c. officinalis*, Linn., ou par les espèces considérées comme de simples variétés de celle-ci. On les rencontre dans le commerce sous forme d'écorces roulées en tuyaux, d'une longueur variable et d'une demi-ligne à une ligne d'épaisseur. La surface extérieure en est rugueuse, inégale, recouverte d'un épiderme crevassé en long et transversalement, d'une couleur gris-blanchâtre et souvent comme nacrée, chargée de lichens foliacés ou filamenteux des genres *parmelia*, *imbricaria* ou *usnea*. Leur surface interne est au contraire de couleur fauve clair ou brunâtre, leur cassure nette dans les échantillons minces, fibreuse intérieurement dans les plus épais. L'odeur en est faible, la saveur, d'abord assez peu marquée, devient bientôt amère et astringente, laissant toutefois dans la bouche, après la mastication, une sorte de goût sucré. Leur poudre est d'une belle couleur fauve. — Il faut en général choisir les écorces les plus minces, à cassure nette et compacte. Les droguistes estiment beaucoup les sortes recouvertes de lichens abondants, quoique ce caractère ne soit pas toujours l'indice d'une qualité supérieure. — A cette espèce commerciale doivent être rapportés, comme de simples variétés, les *quinquinas gris-brun de Loxa*, les divers *quinquinas de Lima*, dont quelques sortes sont parfois assez épaisses, le *quinquina huanuco*, le *quinquina havane*, le *quinquina ferrugineux* et plusieurs autres espèces moins importantes. Il est très probable que toutes ces écorces n'appartiennent pas exclusivement au *cinchona*

condaminea. Toutefois, le manque de notions bien positives à cet égard doit nous retenir dans un doute qui ne peut être levé que sur les lieux mêmes. — Les quinquinas gris nous viennent principalement de la province de Loxa, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade. On en tire aussi quelques sortes des diverses parties du Pérou.

Quinquina jaunes. Cette espèce comprend trois sortes principales, savoir : le *quinquina jaune du roi d'Espagne*, le *quinquina jaune royal* ou *calisaya* et le *quinquina jaune orangé*. Le premier est un produit très rare, réservé à la pharmacie royale, et qui se cultivait, dit-on, en des enclos soigneusement gardés. Sa couleur est d'un jaune orangé vif, son odeur désagréable et assez analogue à celle du tabac. Il offre la plus grande analogie avec le suivant. — Le *quinquina jaune royal* est fourni par le *cinchona cordifolia* de Mutis. Il nous vient du Pérou, fort commun dans la province de Cailsaya, dont il a conservé le nom, et se présente dans le commerce sous deux formes principales, tantôt en morceaux roulés de la grosseur du pouce, avec un épiderme grisâtre, fendillé et quelquefois chargé de lichens, offrant une épaisseur d'une ligne à deux et une surface interne d'un jaune clair; tantôt en plaques non roulées, irrégulières, sans épiderme, de deux à quatre lignes d'épaisseur, ainsi que d'une texture essentiellement fibreuse et brillante. Un des caractères tranchés de cette espèce est sa saveur excessivement amère sans aucune trace d'astringence, mais surtout sa texture fibreuse et brillante. Sa poudre offre une coloration jaune pâle et son infusion aqueuse une teinte jaune faible. — Le *quinquina jaune orangé*, fort rare aujourd'hui dans le commerce, est fourni par le *cinchona lancifolia* de Mutis, croissant au Pérou sur les pentes escarpées des montagnes et dans la Colombie. Cette écorce présente la plus grande analogie avec le quinquina calisaya, quoique s'en distinguant par des caractères assez tranchés. Elle est pesante, compacte, en morceaux planes ou roulés, recouverts d'un épiderme brunâtre, fendillé, d'une cassure fibreuse, jaune-paille à la surface interne, d'une saveur amère aromatique. Sa poudre et son infusion aqueuse sont d'un jaune fauve.

Quinquinas rouges. On en distingue de plusieurs sortes dans le commerce, pouvant, pour la plupart, être rapportés au *cinchona oblongifolia* de Mutis; c'est l'espèce la plus commune. Elle se présente généralement sous la forme de morceaux tantôt planes tantôt roulés, compactes et lourds, recouverts parfois d'une épiderme violacée et blanchâtre, fendillée; du reste rugueux, d'un brun rougeâtre intérieurement, à cassure compacte et comme résineuse dans la moitié externe, fibreuse dans la moitié interne. Les morceaux, très épais, recueillis sur le tronc et les plus grosses branches, offrent une cassure entièrement fibreuse. La saveur en est amère et surtout astringente, la poudre d'un brun rougeâtre. Les droguistes distinguent plusieurs variétés de quinquinas rouges, sous les noms suivants : quinquina rouge *non verruqueux*, et quinquina rouge *verruqueux*, à cause des points irréguliers que présente quelquefois l'écorce, quinquina rouge de *Santafé*, quinquina rouge *orangé*, *plat*, etc.

Quinquinas blancs. Ils sont assez rares dans le commerce, et passent pour être le produit du *cinchona ovalifolia* de Mutis. Ce sont des écorces généralement minces, à épiderme grisâtre et verruqueux, blanchâtres à la surface interne, d'une cassure fibreuse, d'une saveur amère un peu astringente et désagréable. Cette espèce, très commune dans la Colombie et au Pérou, n'est que très rarement employée en Europe.

Telles sont les principales variétés de quinquinas commerciaux. Toutes paraissent fournies par des espèces du genre *cinchona*. Elles sont, au premier abord, assez faciles à confondre entre elles; mais si nous ajoutons aux caractères distinctifs tirés uniquement jusqu'ici de la colorotion ceux que peut fournir la saveur, toute incertitude disparaît. Ainsi, les quinquinas gris en ont une à la fois amère et astringente très prononcée; les jaunes une simplement amère, à laquelle se joint, pour le quinquina jaune-orangé, un principe aromatique; les rouges sont faciles à reconnaître, d'abord à leur couleur, puis à leur goût fortement astringent, prédominant de beaucoup sur la saveur amère.

L'analyse chimique a signalé dans les quinquinas officinaux les substances suivantes :

Quinate de quinine et de cinchonine.

Rouge cinchonique en combinaison aves la quinine et la cinchonine.

Rouge cinchonique soluble.

Rouge cinchonique insoluble.

Matière colorante jaune.
Matière grasse verte.
Quinate de chaux.
Amidon.
Gomme.
Ligneux.

Tous les quinquinas offrent entre eux la plus grande analogie sous ce rapport; mais une remarque fort importante est la différence essentielle qu'ils présentent par la nature et la quantité de leurs principes alcaloïdes. Ainsi, le quinquina gris contient de la *cinchonine*, et peu ou point de *quinine*, tandis que, dans le quinquina jaune, c'est ce dernier principe qui domine et détermine les propriétés; le quinquina rouge offre à lui seul la réunion de ces deux principes, qui s'y trouvent même en plus grande abondance que dans les autres sortes; il doit donc être l'espèce douée des propriétés les plus actives. — Passons successivement en revue les divers principes entrant dans la composition des quinquinas. La *quinine* et la *cinchonine* méritent, chacune par leur importance, un article spécial auquel nous renvoyons. — Le *rouge cinchonique soluble* jouit de toutes les propriétés du *tannin*, qui le constitue en grande partie, mélangé avec une matière colorée résultant de l'altération de ce dernier au contact de l'air. — Le *rouge cinchonique insoluble* résulte d'une altération plus avancée du tannin et existe tout formé dans la substance; du reste, insipide et inodore, d'un rouge terne, dont la nuance varie suivant l'écorce qui l'a fourni; à peine soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther; les acides et les alcalis favorisent sa dissolution dans le premier de ces liquides. — Le produit résultant de la *combinaison du rouge cinchonique avec la quinine et la cinchonine* offre les mêmes caractères de solubilité que le rouge cinchonique insoluble qu'il renferme; les acides lui enlèvent les alcaloïdes tout en dissolvant simultanément le rouge cinchonique. Les alcalis détruisent également la combinaison, mais en précipitent la quinine et la cinchonine. Cette combinaison est des plus importantes à connaître, en raison de son existence réelle dans l'écorce du quinquina, ce qui lui donne une influence marquée sur les produits que peut fournir la substance officinale elle-même dans les divers traitements auxquels on la soumet. — Quant aux *matières colorantes* du quinquina, la jaune n'a pas de saveur marquée, du reste, soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; la verte est de nature grasse, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcol et l'éther, les alcalis la saponifient; toutes les deux sont sans valeur efficace. — M. Sertuerner a encore signalé dans les eaux mères alcalines, d'où la quinine et la cinchonine ont été précipitées, l'existence d'un troisième alcaloïde, la *quinoïdine*; mais le plus grand nombre des chimistes regardent ce produit comme résultant d'un mélange de quinine et de cinchonine avec de la résine. Il règne encore de l'incertitude à cet égard.

Il paraît que les habitants du Pérou connaissaient les vertus fébrifuges du quinquina lors de la découverte de leur pays par les Européens, mais ce ne fut que longtemps après que ces derniers en furent instruits. En 1638, la comtesse del Cinchon, femme du vice-roi, tourmentée depuis fort longtemps par une fièvre intermittente rebelle à tous les moyens jusqu'alors employés, en fut rapidement guérie par de la poudre de quinquina dont un Indien révéla les vertus. A son retour en Europe, en 1640, la comtesse en distribua une certaine quantité en Espagne, mais le médicament ne fut bien répandu qu'en 1649, époque à laquelle les jésuites de Rome, en ayant reçu une provision considérable, le distribuèrent en Italie; de là les noms de *poudre de la comtesse*, *poudre des jésuites*. Le remède, connu de quelques individus seulement, demeura secret pour la masse des praticiens jusqu'en 1679, qu'il fut acheté par Louis XIV pour en rendre la connaissance publique. — Les principes actifs du quinquina paraissent être la quinine, la cinchonine et les sels que celles-ci forment avec les acides; quant aux autres principes, si nous en exceptons le tannin pour son astringence, ils n'exercent qu'une action fort secondaire. Un principe aromatique dont la nature n'est pas encore déterminée nous semble aussi devoir jouer un certain rôle, car l'infusion, préparée avec soin en des vaisseaux clos, a beaucoup plus d'efficacité qu'une décoction trop prolongée. Aussi pensons-nous que l'emploi du quinquina en nature ne saurait être entièrement abandonnée, et que si la quinine et la cinchonine présentent les vertus fébrifuges par excellence, il est aussi des cas où elles n'agissent certainement pas avec la même efficacité, lorsque l'on désire, par exemple, une action tonique et astringente. — Un quant

d'heure après l'ingestion du quinquina, sous quelque forme que ce soit, le sujet éprouve dans l'estomac une sensation de chaleur plus ou moins vive qui se répand ensuite dans la région épigastrique, de là dans tout l'abdomen, et même dans la poitrine; parfois encore se développe une activité plus grande de la circulation, de la sensibilité, de la contractilité, et ses forces acquièrent un notable accroissement sans que cette impression tonique générale puisse se rattacher à un mode d'action plus spécial sur un système particulier d'organe. D'autres fois surviennent quelques symptômes particuliers, tels que des borborygmes, l'émission de gaz par la bouche et par l'anus ou des déjections alvines, conséquences immédiates d'une excitation des premières voies. Ces effets peuvent encore être modifiés selon la dose du médicament, et plus encore suivant l'état particulier de ces mêmes organes. Ainsi, l'estomac, dans un état de surexcitation nerveuse ou d'inflammation, rejettera le quinquina par le vomissement, ou si l'irritation produite se manifeste avec moins de force et de promptitude, il pourra survenir une véritable gastrite et même une gastro-entérite. Ainsi donc le quinquina doit être considéré comme un médicament tonique et par suite du tannin, astringent des plus énergiques; ajoutons encore un effet sédatif sur le système nerveux en général. Mais son action la plus spéciale est comme fébrifuge. Observons à cet égard que c'est alors contre la périodicité des accès qu'il agit; d'où son efficacité dans toutes les affections périodiques, quelles qu'en puissent être d'ailleurs la cause et la nature.

Le quinquina s'administre en poudre à la dose de 4 à 15 grammes, et même davantage. Quant aux préparations pharmaceutiques que l'on en retire, observons que le Codex prescrit d'employer le quinquina gris, qui cependant ne contient guère que la moitié des alcalis renfermés dans le rouge, qui mériterait donc la préférence sous tous les rapports; mais comme les pharmaciens sont tenus de se conformer nécessairement au Formulaire légal, les médecins devront donc tenir pour certain, à moins de prescription spéciale de leur part, que les médicaments délivrés auront le quinquina gris pour base.

1° *Préparations aqueuses*. Conséquemment à ce que nous avons dit sur les principes que renferme le quinquina, l'*eau froide* ne peut lui enlever qu'une portion assez minime d'alcalis végétaux, puisque les *quinates* seuls seront dissous avec le *tannin* et la *gomme* et une bien faible quantité *de quinine et de cinchonine, en combinaison avec le rouge cinchonique*. On n'obtiendra donc par la *macération* qu'une liqueur peu colorée, transparente et fort peu active. — En employant la *décoction*, on dissoudra de plus une assez forte proportion du *composé rouge cinchonique et des alcalis* et du *rouge cinchonique insoluble isolé*. Mais comme ces corps sont plus solubles à chaud qu'à froid, la liqueur transparente d'abord se troublera par le refroidissement. Une autre cause de trouble est que le tannin agit par l'amidon pour former un composé soluble seulement à une température supérieure à 49°. La décoction de quinquina sera donc un médicament plus chargé que l'infusion, mais qu'il faut administrer trouble, puisque la clarification le priverait d'une portion de la matière active. Notons que les décoctions, même les plus prolongées, ne sauraient dissoudre toute la quinine et la cinchonine de l'écorce. — L'*infusion* tenant le milieu entre la macération et la décoction laisse dans le quinquina plus d'alcalis encore que cette dernière. Mais si l'on ajoute un acide à l'eau qui doit agir sur la substance, on peut alors en extraire toute la quantité des alcalis organiques qui s'y trouvent. L'addition d'un alcali donnerait une liqueur en apparence plus chargée, puisqu'elle détermine la solution de tout le rouge cinchonique, mais par contre les alcalis végétaux se déposent en grande partie, de sorte que la préparation se trouve avoir moins d'activité médicale, quoique beaucoup plus colorée. La liqueur (macération, infusion et décoction) qui résulte de l'action de l'eau sur le quinquina s'emploie en boisson ou bien à l'extérieur pour lotions, fomentations et injections. — Son évaporation donne un produit connu sous le nom d'*extrait aqueux de quinquina*. Il en existe de deux sortes : l'extrait *sec* et l'extrait *mou*. Le premier, encore dit *sel essentiel de quinquina de Lagarisse* et préparé pour macérations à froid, n'a que peu d'action comme fébrifuge, puisqu'il ne contient que peu d'alcaloïde; le second se prépare avec la décoction. Citons encore le *sirop de quinquina*.

2°. *Préparations alcooliques*. Celles-ci représentent exactement l'écorce de quinquina moins la fibre ligneuse. La *teinture* est le résultat de la macération d'une partie de substance

dans quatre parties en poids d'alcool à 56°. Cent parties de teinture représenteront donc vingt-quatre parties de quinquina ou un peu moins du quart. — L'*extrait alcoolique* de quinquina résulte de la distillation de la teinture. Une partie équivaut à peu près à huit parties d'écorce. — Si, après avoir épuisé du quinquina par l'alcool ou distilié, et qu'au lieu d'achever l'évaporation de la matière insoluble restée dans l'alambic on sépare la partie liquide pour ne conserver que le dépôt, celui-ci prend le nom de *résine de quinquina*. Cette préparation diffère de l'extrait alcoolique en ce qu'elle ne contient pas les parties du quinquina solubles dans l'eau froide, savoir les quinates et le tannin, mais seulement les parties insolubles, c'est-à-dire le rouge cinchonique insoluble et sa combinaison avec les alcalis.

3° *Préparations vineuses.* Le vin contient de l'alcool et des acides qui facilitent puissamment la dissolution de tous les principes. Cet effet est d'autant plus marqué que la liqueur contient plus d'alcool. C'est ordinairement par la macération dans le vin de Bourgogne auquel on ajoute un peu d'alcool à 36° que l'on opère. Le vin généreux de Madère est quelquefois employé sans addition. 100 parties de vin de quinquina représentent 16 parties d'écorce environ. — Le *sirop vineux* s'obtient par la dissolution de 1 partie d'extrait mou de quinquina dans 18 parties de vin de Lunel auquel on ajoute 27 parties de sucre. 100 parties de cette préparation renferment 2 parties d'extrait. Elle est beaucoup plus active que le sirop ordinaire. — La *bière de quinquina* se prépare en faisant macérer une partie de ce vin durant quelques jours dans 32 parties de bière.

4° Ajoutons à ces préparations exigées par le Codex deux autres sortes d'extraits *la quinine brute* et l'*extrait quinique*. La première est le résidu du quinquina, traité d'abord par l'acide chlorhydrique, la chaux et l'alcool, après la décantation de la liqueur et son évaporation comme si l'on voulait obtenir du sulfate de quinine, mais avant l'action de l'acide sulfurique sur l'alcoloïde que renferme la masse (*v.* Quinine). Cet extrait contient par conséquent toute la quinine et une partie de la cinchonine du quinquina, mais enveloppées dans un mélange concentré de gomme, d'amidon, de matière grasse et d'un reste de matière colorante donnant au produit une consistance glutineuse très compacte au point de le rendre presque insoluble. On a dans ces derniers temps proposé de l'administrer aux enfants en raison de son peu d'amertume, mais indépendamment de ce que sa saveur nous sembla tout aussi désagréable que celle de la quinine, sa dissolution difficile doit le faire abandonner. — L'*extrait quinique*, qui ne se trouve encore que dans très peu de pharmacies, est le résidu des eaux-mères décantées et évaporées après le traitement de la quinine brute par l'acide sulfurique. Il se présente sous la forme d'une matière noire, poisseuse, brillante, excessivement amère et beaucoup plus soluble que la quinine brute; il contient encore une très grande proportion de quinine pure, ou à l'état salin, et surtout de cinchonine restée presque en entier dans les eaux-mères, en raison de ce qu'elle est beaucoup moins cristallisable que la quinine, beaucoup de tannin et de matière colorante. C'est donc une préparation fort énergique, participant tout à la fois et des propriétés des alcaloïdes mis à nu, et de ceux des matières colorantes et du tannin. D'un prix beaucoup moins élevé que les autres extraits, il mériterait d'être plus généralement mis en usage.

Le haut prix du quinquina et son immense débit ont excité la cupidité de certains commerçants jusqu'à leur faire vendre des substances préalablement épulsées de leurs principes actifs au moyen de décoctions. Mais on rencontre surtout dans la droguerie des écorces d'arbres d'une bien moindre efficacité, quoique présentant une certaine analogie de ressemblance avec celles des vrais quinquinas. L'analyse chimique est, indépendamment des qualités extérieures, le meilleur moyen de reconnaître les fraudes. Les faux quinquinas ne contiennent point de quinine ou de cinchonine, et les écorces lessivées en offriront une bien moins grande proportion.

Quant aux succédanés du quinquina, on remplace assez facilement cette substance comme tonique et surtout comme astringent, mais il n'est aucun autre médicament dont on puisse rapprocher les effets antipériodiques des siens. Citons toutefois en première ligne le *quania amara* et la *cascarille*, mais comme ces produits sont également exotiques ils ne doivent que secondairement fixer notre attention, puisque, sous l'influence de difficultés commerciales ou politiques, ils deviendraient aussi difficiles à se procurer que le quinquina lui-même. Nous

trouvons parmi les végétaux indigènes la racine de *gentiane*, les sommités de *petite centaurée*, les fleurs de *camomille*, les feuilles de *chicorée*, de *ménianthe*, celles de *petit houx*, dont on a retiré l'*iliénie*, l'écorce de *saule*, renfermant la *salicine* et l'écorce de *marronier d'Inde*.

QUINTAL, de *centum*, encien poids de 100 livres. Le quintel métrique représente 100 kilogrammes ou 200 livres.

QUINTE (*musique*). On appelle ainsi la seconde des trois consonnances parfaites, ou l'intervalle consonnant compris entre einq notes. La *quinte proprement dite*, qui a sept demi-tons, de *ut* naturel à *sol* naturel, cesseroit d'être perfaite par la moindre eltération, et il ne pourrait y en avoir plusieurs qui se succéderaient sans que l'oreille n'en fut affectée d'une manière désagréable. On distingue après cela, le *quinte diminuée* et la *quinte augmentée :* la première a six demi-tons, de *ut* à *sol* bémol, et la seconde, huit demi-tons, de *ut* à *sol* dièse. Il y e aussi plusieurs accords de quintes : celui de *quinte diminuée* est formé de tierce mineure et de quinte diminuée, *ut*, *mi* bémol et *sol* bémol, et se marque par un 5 traversé d'nn trait, qui se pose sur la deuxième note du mode mineur et le septième du mode majeur. Comme cet accord est dissonnant, on doit, eprès l'avoir frappé, lui faire succéder un accord consonnant qu'on appelle alors sa *résolution*, et dans laquelle la basse descend d'une quinte ou monte d'une quarte, pendant que la quinte diminuée descend d'une seconde. *L'accord de quinte augmentée* se compose de tierce majeure et de quinte augmentée, *ut*, *mi* naturel et *sol* dièse; elle est désignée par un 5, précédé d'un dièse ou d'une croix, et se pose sur la cinquième note du mode majeur ou mineur. On prépare cet eccord en frappant, dans celui qui le précède, la note de la basse ou la quinte. La résolution de cet eccord se fait en baissant la basse d'une quinte et en haussant la quinte et la tierce d'un demi-ton. Reicha a appelé *accord de quinte augmentée et de septième mineure* celui qui résulte de l'union de le quinte augmentée et de la septième mineure, *ut*, *mi*, *sol* dièse et *si* bémol; lorsqu'on en fait usage, il est nécessaire de placer la quinte augmentée au-dessus de la septième mineure, efin d'éviter le tierce diminuée qui ne peut être edmise en harmonie. Cet accord se pose sur le dominante du ton majeur ou mineur, il fait sa résolution sur l'accord de tonique, et, dans cette résolution, la quinte monte d'un demi-ton, tandis que la septième descend dans le même proportion. Ce dernier eccord est marqué par un 7 avec un 5, précédé d'une croix, d'nn dièse ou d'nn bécarre au-dessous, suivant le ton. L'instrument que l'on appelle alto est aussi désigné quelquefois par le nom de *quinte*.

QUINTE (*acc. div.*). En médecine on donne ce nom à nne fièvre particulière dont les paroxismes ne se reproduisent que tous les cinq jours exclusivement, et à une toux âcre et violente dont les accès prennent par redoublement. — Au jeu de piquet on appelle *quinte* une suite non interrompue de cinq cartes de la même couleur. — En termes d'escrime, la *quinte* est la cinquième garde que l'on accomplit lorsque le fleuret ou l'épée décrit un cercle. — Au manége la *quinte* est le mouvement désordonné auquel se livre un cheval sous celui qui le monte, et qui a pour but de ne point changer de place. — On dit, au figuré, des bizarreries et de la mutinerie d'une jolie femme, que c'est du caprice; mais lorsqu'il s'egit d'une femme laide et meussade, on qualifie ses boutades du nom de *quintes*. A. de Ch.

QUINTE-CURCE (Quintus-Curtius-Rufus) auteur latin d'une histoire d'Alexandre. Il règne une grande incertitude sur les ouvrages et sur la vie de cet écrivain. On compte jusqu'à treize opinions différentes au sujet de l'époque où il a vécu. Pithou le range parmi les auteurs du règne d'Auguste, Périzonius parmi ceux du règne de Tibère, tandis que Vossius le fait vivre sous Trajan, et que l'Italien Bagnola l'ajourne au contraire jusqu'au règne de Constantin. S'il était possible de prendre parti pour l'une ou l'autre de ces opinions, nous inclinerions plus volontiers pour celle qui fait vivre Quinte-Curce sous l'un des Césars. Se latinité pure et élégante le rend digne de figurer au nombre des écrivains de cette brillante époque, et nous ne serions pas éloigné de croire que l'historien d'Alexandre n'est autre que le rhéteur Quintius Curtius Rufus inscrit parmi ceux dont Suétone a écrit la vie. Malheureusement on a perdu la notice qui le concerneit : la manière dont est écrit l'ouvrege de Quinte-Curce ne dément point d'ailleurs cette opinion. C'est réellement l'œuvre d'un rhéteur, c'est un roman, euquel le style donne seul quelque prix ; mais qui manque de naturel dans la narration et d'authenticité dans les détails d'histoire ou de géographie. Les plus

grossières erreurs, les anachronismes absurdes s'y rencontrent. Ainsi, le mont Taurus y est confondu avec le Caucase, et on y trouve distinguée en deux lacs différents la mer Caspienne ou Hyrcanienne qui n'est qu'un seul grand lac sous deux noms divers. Quinte-Curce est donc un très mauvais guide comme historien : « autant vaudrait, dit M. Lœwe-Weimars (*Hist. des littér. ancien.*, *p.* 263), prescrire la lecture des romans de Mad. de Genlis pour l'histoire de France, que celle de Quinte-Curce pour la connaissance du siècle d'Alexandre. » — Pierre de Blois et Jean de Salisbury sont les premiers qui vers le XII[e] siècle firent mention de cet écrivain. En 1545, Brunon, professeur à Munich, essaya de le compléter en composant deux livres devant suppléer aux deux premiers qui manquent dans le manuscrit original. En 1648, Freinsheim tenta la même entreprise avec plus de succès. Ses suppléments ont souvent été réimprimés avec l'ouvrage de l'historien latin. Les principales éditions de Quinte-Curce sont celles de Rome et de Venise, in-4° (1470), celle de Bâle, in-fol. (1517), avec des notes d'Érasme. Celles d'Amsterdam, Elzevir. (1673), de Paris, à l'usage du dauphin (1678), de Dresde (1700), et enfin celle de Lemaire 1822-1824. Les principaux traducteurs de Quinte-Curce en français sont Vaugelas, qui mit trente ans à composer cette version, l'abbé Mignot et Beauzée. En. FOURNIER.

QUINTESSENCE. Ce mot qu'on écrivit d'abord *quinte-essence*, du latin *quinta-essentia* (cinquième essence) servait, au moyen âge, cette époque vouée aux pratiques du grand œuvre, à désigner l'éther, le cinquième des éléments essentiels, et le plus subtil de tous. Les anciens avaient admis avant nous cette croyance que pour trouver l'élément le plus pur d'une chose il fallait l'extraire de sa cinquième partie. Ainsi, nous lisons dans Horace (*Ode* XIII, *Liv.* I, *V.* 19) :

> Non. . . . .
> Speres perpetuum, dulcia barbarè.
> Lædentem oscula, quæ Venus
> *Quintâ parte* sui nectaris imbuit.

« Horace, ajoute Dacier dans une note, nous dit ici la cinquième partie du nectar, comme nous disons la *quinte-essence* d'une chose pour ce qu'il y a de plus pur. » Par suite de ce préjugé, et en dépit de leurs idées matérialistes, les philosophes de l'antiquité avaient été amenés à dire que, pour l'homme, l'âme substance éthérée, était la *quinte-essence* du corps. « Les anciens qui ne connaissaient rien de réel qui ne fut un corps, écrit Fenélon, voulaient néanmoins que l'âme de l'homme fût d'un cinquième élément, ou d'une espèce de *quinte-essence* sans nom, inconnue ici bas, indivisible et immuable, toute céleste et toute divine. » Pour les alchimistes, les chercheurs du grand art, *la quintessence des éléments* était le mercure hermétique, tandis que l'*esprit de notre quintessence* était la *magnésie* : « L'ouvrage de la Pierre des Vages, la pierre fine du soleil, ou bien encore la ceinture du soleil et de la lune. » Généralisant ensuite pour toutes choses l'idée de *quintessence*, ces philosophes disaient avec l'auteur du livre : *Cœlum philosophorum, seu secreta naturœ* (*Paris*, 1544), dont nous traduirons ici le latin barbare : « Sachez que la *quintessence* est le cinquième être de quelque chose que ce soit, ayant forme et figure de l'esprit le plus subtil, tiré du corps qui le renfermait, comme d'une matière trop grossière, et dégagé de la surabondance des quatre éléments par la plus subtile et la dernière distillation. » Plus tard ce mot fut pris dans un sens moral et passa dans le style figuré. C'est ainsi que l'on dit : Ce docteur a tiré toute la *quintessence* de la philosophie, et que Régnier put écrire dans son style énergique :

> Ils ont tiré cet homme en *quintessence*.

Regnard dit après lui dans un vers devenu proverbe :

> Qui de trente procès en perd vingt-cinq par an
> Sait tirer du métier toute la *quintessence*.

Le verbe *quintessencier* fut aussi bientôt formé ; on le trouve dans Balzac : « Il est trop subtil et trop *quintessencié*, » dit-il en parlant d'un auteur (liv. III, lettre I). Le mot *quintessentier* pris comme substantif était aussi français alors ; nous le regrettons : Nicolas Pasquier dit énergiquement (liv. VII, lettre 9). « Ce sont des *quintessentiers* qui transforment leurs espérances en rien. » En. FOURNIER.

QUINTETTI, composition musicale qui comprend cinq voix ou cinq instruments. Lorsqu'il s'agit d'instruments à cordes, le quintetti est formé de deux violons, deux altos et un violoncelle, ou bien de deux violons, un alto et deux violoncelles. Celui d'instruments à vent se compose d'une flûte, d'un haubois, d'une

clarinette, d'un cor et d'un basson. Les quintettis de Boccherini et de Reicha ont acquis une grande réputation. A. DE CH.

QUINTILIEN (MARCUS FABIUS QUINTILIANUS). Rhéteur célèbre qui, par la sagesse de ses doctrines, son bon sens parfait, l'élégance de son style, sut être l'unique représentant des saines traditions dans le siècle de la corruption des lettres. La date et le lieu de sa naissance sont également incertains. S'il faut en croire pourtant les savants calculs de Dodnel, il dût naitre en l'an 42 de l'ère chrétienne; et, d'après l'opinion de la chronique de saint Jérôme, appuyée de l'autorité de Suétone, Ausone et Sidoine Apollinaire, il eut pour patrie Calugaris (Calahorra) en Espagne. Nous nous rangerons de cet avis, quoiqu'il soit indirectement combattu par Martial, qui, espagnol lui même et jaloux de revendiquer toutes les illustrations de son pays, semble toutefois regarder Quintilien comme un enfant de Rome, dans ce distique

Quintiliane, vagæ moderator summe juventæ
Gloria romanæ, Quintiliane, togæ.

Quintilien, du moins, s'il ne naquit point dans la grande cité romaine, y fut amené fort jeune. Le grammairien Palémon fut l'un de ses premiers maîtres, au dire du scoliaste de Juvénal. Au sortir de ses leçons, il se forma à l'art oratoire en allant au forum écouter les discours de Domitius Afer. Ce grand rhéteur fortifiait la jeunesse de son esprit par la maturité de son éloquence, ainsi qu'il le dit lui-même. Un voyage que Quintilien fit en Espagne, à la suite de l'empereur Galba, mit une lacune de sept années entre la fin de ses études et le commencement de son professorat à Rome. De retour enfin dans cette ville, vers l'an 68, il ouvrit une école de rhétorique, que l'excellence de ses leçons et sa renommée croissante firent bientôt placer sous le patronage des empereurs. Pendant vingt ans Quintilien y eut pour élèves les jeunes gens les plus distingués de la noblesse : les soins qu'il leur consacrait lui laissaient cependant le temps de suivre avec gloire la carrière oratoire; jamais il ne cessa de briller au forum. S'il faut même ajouter foi à certains passages de Juvénal et d'Ausone, il fut promu aux honneurs consulaires. Mais la gloire de l'illustre rhéteur n'est pas là; elle est toute pour nous dans l'excellent traité qui a survécu à son enseignement et en a perpétué les savantes traditions. Ce grand ouvrage des *Institutiones oratoriæ* se partage, comme on sait, en douze livres, que le jugement le plus sain et le meilleur esprit signalent à chaque page. Dans le premier livre, Quintilien prend au berceau l'enfant dont il veut faire un grand orateur; et, traitant de la manière dont il faut l'élever, il ne cesse de parler en faveur d'un enseignement doux et libéral, et aussi en haine de toute brutale discipline; *inique et pernicieuse forme ,... impérieuse autorité qui tire des suites périlleuses*, comme dit Montaigne, qui vante si fort le rhéteur romain d'avoir proscrit l'usage. Le second livre expose ce qui doit se pratiquer dans l'école de rhétorique, et résout les questions relatives à l'utilité contestée de cette science. Les cinq livres qui suivent ne laissent rien ignorer des préceptes qui concernent l'invention et la disposition. Tout ce qui regarde l'art si varié de l'élocution est traité au long dans les VIII, IX et Xe livres; Quintilien y énumère jusqu'à cent figures devant s'appliquer à la théorie du langage et de la pensée. Le XIe explique la manière de parler convenablement, de *aptè dicendu;* et, après un fort beau chapitre sur cette matière, traite de la mémoire et de la prononciation. Enfin, le XIIe, le plus complet et le plus vanté de tous, expose quels doivent être les mérites et les obligations personnelles de l'orateur, quels sentiments nobles et désintéressés doivent régler sa conduite. — Le style de Quintilien n'a ni la force ni la magnificence qui font étinceler celui de Cicéron dans ses Traités oratoires. C'est un écho lointain de cette grande éloquence; la sagesse et l'élégance, qualités si rares dans un siècle de décadence littéraire, en font les plus éminents mérites. Il faut aussi tenir compte à Quintilien d'avoir su donner, malgré leur aridité didactique, une forme gracieuse aux préceptes de l'art des rhéteurs. « Il savait, dit Rollin, que les préceptes, quand on les traite d'une manière si nue et si subtile, ne sont propres qu'à dessécher l'esprit et qu'à décharner, pour ainsi dire, le discours, en lui ôtant toute grâce et toute beauté, et lui laissant seulement des os et des nerfs, qui n'en font qu'un corps maigre ou plutôt un squelette. » — Au moyen âge, on ne connaissait que par extraits les *Institutions* de Quintilien; Cassiodore, Loup de Ferrière, Vincent de Beauvais, Pétrarque lui-même, ne les avaient étudiées et citées que d'après des copies informes et fort incomplètes. Enfin,

en 1419, le Pogge trouva au fond de l'abbaye de Saint-Gall un manuscrit qui reproduisit Quintilien tout entier. Les premières éditions des Institutions oratoires furent faites d'après le manuscrit ainsi découvert; elles sortirent des presses de Vovalricus-Gallus et Pannatz, imprimeurs à Rome. Au XVe siècle ce grand ouvrage eut dix éditions, et, au XVIe, il eut la gloire d'être imprimé par les Aldes (1514, in-4°). — L'abbé de Pure fut le premier littérateur français qui donna dans notre langue une traduction des Institutions de Quintilien (1665); mais la version que publia l'abbé Gédoyn, et qu'on estime encore, fit bientôt oublier ce travail d'essai. En 1715 Rollin donna du même ouvrage un abrégé qu'il fit paraître en 2 vol. in-12, chez les Estienne. — Outre les *Institutions oratoires* on a publié, sous le nom de Quintilien, cent soixante-quatre déclamations, dix-neuf grandes et cent quarante-cinq petites, dont le mélange incohérent et indigeste est appelé, par M. Daunou, un long et inutile recueil. De l'avis d'Erasme, de Vinès et de Philelphe, les dix-neuf premières ne sont incontestablement pas l'ouvrage de Quintilien; quant aux autres, qui ne pourraient être que des extraits mutilés de ses plaidoyers, on les lui attribue plus volontiers. Une œuvre qui lui ferait plus d'honneur, s'il était prouvé quelle fût réellement de lui, et si les critiques, qui la croient de Tacite, se mettaient d'accord avec ceux qui la revendiquent pour Quintilien, c'est le Dialogue *De causis corruptæ eloquentiæ*. Là, du moins, on trouve une remarquable vigueur de pensées et une élégance de style qui sait donner, outre la justesse des conseils qu'il exprime, l'autorité de l'exemple aux préceptes du censeur littéraire. Claude Fauchet, Maucroix, Louis Giry, ont traduit ce remarquable dialogue; Dureau de la Malle, qui l'attribue à Tacite, en a donné une version à la suite des œuvres de ce grand historien; et, enfin, Chénier en a publié une traduction dans ses fragments de littérature.

QUINTILLIENS (secte des). Hérétiques, connus aussi sous le nom de Pépusiens, de Phrygiens ou de Cataphrygiens, du nom de Pépusa, ville de Phrygie, où, selon eux, Jésus-Christ était apparu à Quintilla, leur grande prophétesse et leur fondatrice. Leur principale hérésie était celle d'admettre indistinctement les hommes et les femmes aux fonctions épiscopales et à la prêtrise. Ève et Marie, sœur de Moïse, étaient, selon eux, des femmes d'un mérite extraordinaire. La première, pour avoir mangé du fruit de l'arbre défendu, et la seconde comme prophétesse. C'était en leur mémoire qu'ils admettaient les femmes à toutes les fonctions auxquelles les hommes pouvaient arriver. Ils se prétendaient les descendants ou au moins les représentants du diacre Philippe, dont les quatre filles prophétisèrent. Enfin, ils admettaient à toutes leurs assemblées des vierges, le plus souvent au nombre de sept, qui remplissaient l'office de prophétesses. Ces hérétiques furent réfutés par saint Épiphane, dans son beau livre contre les hérésies.

QUINTILLUS (Marcus-Aurelius-Claudius) régna dix-sept jours sur Rome. Dans la guerre contre les Goths il commandait un corps d'armée campé près d'Aquilée. Se croyant des droits à la couronne, il se fit proclamer Auguste par ses légions à la mort de Claude II, son frère. Mais cet empereur avait désigné Aurélien pour lui succéder. Quintillus se voyant déçu dans ses espérances, rentra dans Aquilée, se mit au bain, et, par le conseil de ses amis, se fit ouvrir les quatre veines. Aurélien lui rendit les honneurs de l'apothéose, il mourut vers la fin du mois de mai, en l'an 270.

QUINTINIE (Jean de LA). L'un des plus célèbres agronomes français, naquit à Chabanais en 1626, étudia à Poitiers, puis vint à Paris où il se fit recevoir avocat en 1647. Devenu gouverneur du fils unique de M. de Tambonneau, président de la chambre des comptes, il put satisfaire à son goût pour la culture des plantes dans le magnifique jardin, attenant à l'hôtel de ce riche magistrat dans la rue du Vieux-Colombier. Un voyage qu'il fit en Italie avec son élève lui permit d'étendre ses connaissances agronomiques, et au retour M. de Tambonneau lui confia entièrement le soin de ses jardins. La Quintinie put donc alors dans ses essais joindre à la théorie l'expérience et la pratique. Ses travaux eurent toujours pour résultats des découvertes utiles et curieuses. Il fit voir le premier l'inutilité des ligaments chanvreux et chevelus qu'on laissait aux racines des arbres qu'on voulait transplanter. C'est lui aussi qui découvrit la méthode certaine pour bien tailler les arbres, et les contraindre de produire du fruit également sur toutes leurs branches. On eut dit qu'il avait deviné le secret de la nature pour la végétation. Le grand

Condé aimait à s'instruire dans les entretiens de la Quintinie, et le roi d'Angleterre Jacques II l'avait en telle estime qu'il lui offrit une riche pension pour l'attacher à la culture de ses jardins. La Quintinie refusa, et ce noble refus fut bientôt récompensé par la charge de *directeur général des jardins fruitiers* que Louis XIV créa pour lui et dont Colbert lui expédia les provisions. C'est avec ce titre que l'habile jardinier dessina les beaux fruitiers de Sceaux, de Chantilly, de Rambouillet, de Saint-Ouen; et, pour le service direct du roi, ces magnifiques potagers de Versailles, travail gigantesque où il lui fallut élever de vingt pieds un marais de vingt-cinq arpents de superficie. La Quintinie mourut à Paris, en 1700. Il a laissé un savant traité ayant pour titre: *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers avec un traité des orangers, suivi de quelques réflexions sur l'agriculture*, 2 vol. in-4°, Paris, 1690; réimprimé en 1730 avec le poëme de Santeuil: *Pomona* et une idylle de C. Perrault. Legrand d'Aussy (Vie privée des Français, t. I, p. 223), juge ainsi l'illustre jardinier: « Pour achever le caractère d'éloge qui lui est propre, La Quintinie a eu la gloire d'être le premier législateur des jardins. Si quelquefois il s'est trompé dans le lois qu'il a prescrites; si des physiciens plus habiles ont depuis porté plus loin leurs découvertes, c'est que l'histoire naturelle et la physique ont aussi fait depuis lui des progrès bien plus considérables. Je ne parle pas des défauts de son style, parce qu'ils n'influent en rien sur la clarté de ses idées. Quant à ses citations éternelles de vers latins sur l'agriculture, dont les marges sont remplies, elles tiennent à une sorte de pédantisme qu'il avait contracté sans doute dans sa première profession de précepteur. » Ed. Fournier.

QUINTIUS (famille), l'une des plus anciennes et des plus illustres de Rome. Elle se divisait en plusieurs branches, toutes fécondes en grands hommes: c'étaient les familles des Cincinnatus, des Flaminius, des Crispinus, des Martius. Lucius Cincinnatus, le dictateur (*voyez* ce nom), fut l'un des plus illustres membres de cette race fameuse. Son fils Quintius Cæson mérita moins de la patrie. Sa fierté et ses violences ne firent qu'aigrir les discordes soulevées entre les patriciens et les plébéiens au sujet de la loi Terentilla. Accusé par Aulus Virginius, il fut condamné à l'exil. E. F.

QUINTUPLE. Ce mot désigne, en arithmétique, une quantité cinq fois plus grande qu'une autre. C'est aussi le nom d'une monnaie d'or du royaume de Naples, qui vaut 15 ducats ou 64 francs 95 centimes.

QUINZE. Nom de nombre qui rappelle à l'esprit une collection d'unités représentée par une dizaine et cinq unités. Ce mot est une des rares exceptions à la langue mathématique pour la formation des nombres; car, d'après la règle ordinaire, on devrait dire dix-cinq comme on dit dix-sept, dix-huit; mais l'influence du latin *quindecim* a prévalu et on a conservé le mot quinze. Il n'a que deux diviseurs, 3 et 5, et, sous ce rapport, il est très inférieur à 12 qui en a quatre, et ne pourrait par conséquent être préféré pour base d'un système de numération, puisqu'il n'a aucun avantage sur 10. Quinze s'emploie proverbialement: ainsi on dit d'un homme très lent qu'il fait *quatorze lieues en quinze jours*; pour désigner que quelqu'un en trompe un autre, on dit: *Il lui fait passer douze pour quinze*. En terme de jeu de paume, quinze est un des quatre coups dont est composé le jeu; il a quinze, signifie il a gagné la première partie. De là est venu l'habitude de dire il lui donne quinze, c'est-à-dire il lui donne l'avantage. Enfin quinze est le nom d'un jeu de cartes analogue au jeu actuel du vingt et un. Celui des trois joueurs qui dans ses trois cartes réuni le plus tôt quinze points a gagné. Quinze s'emploie aussi comme adjectif pour désigner quinzième: on dit le *quinze du mois* par abréviation pour le *quinzième jour du mois*, Louis quinze pour Louis le quinzième du nom. Il est le premier des deux noms de nombres qui composent le nom d'un hôpital fondé par Saint-Louis pour trois cents pauvres gentilshommes revenus aveugles de sa première croisade. Les *Quinze-Vingts*, car quinze multiplié par vingt donne 300. On connait ce vers de Régnier qui parlait d'une nuit obscure:

Argus pouvait passer pour un des quinze-vingts.

QUINZE-VINGTS (Hôpital royal des). On ignore les détails et l'époque précise de la fondation de cet établissement. On sait seulement qu'il fut fondé au XIIIe siècle par saint Louis et destiné à recevoir, pour y être logés et entretenus, quinze-vingts ou trois cents aveugles pauvres. Le fondateur pourvut par ses libéralités et par des rentes qu'il y attacha au maintien de cette maison, et l'histoire nous rapporte

qu'il ne dédaignait pas de venir visiter la demeure de ses protégés et d'assister avec eux à l'office le jour de la Saint-Rémy, patron de la chapelle elevée par ses soins pour leur procurer facilement les consolations du service divin. En 1779, les Quinze-Vingts furent transférés, de leur habitation première située dans le voisinage du Cloitre Saint-Honoré, au coin de la rue Saint-Nicaise, dans un hôtel dit des Mousquetaires noirs, rue de Charenton nº 37. Un changement dans l'administration et une augmentation dans le nombre des pauvres admis aux secours signalèrent cette transfération. Cinq cents pensions furent créées en faveur d'aveugles externes, savoir : Cent pensions de 200 francs, trois cents pensions de 150 francs et cent pensions de 100 francs. Le chiffre des aveugles se trouva ainsi porté à 800. En 1783, un arrêté du parlement ouvrit cet hôpital à vingt habitants de la province atteints de maux d'yeux. Aujourd'hui les choix doivent se faire indistinctement dans tous les départements du royaume parmi ceux qui font preuve de pauvreté et de cécité absolue. — Cet établissement est au nombre de ceux qui sont dirigés par une administration particulière, et dans l'année 1815, on y a compté 116,940 journées de malades. Geffroy.

QUIPOS. Un fait curieux, qu'on ne mentionne cependant pas ici pour en conclure que les Chinois et les Péruviens ont eu une même origine, c'est que non seulement on rencontre dans la langue de la Chine un grand nombre de terminaisons qui existent dans les dialectes du Pérou; non seulement les peuples de ces deux contrées adoraient le soleil, et leurs rois prenaient le titre de fils de cet astre; mais encore, comme les anciens Péruviens avec leurs quipos, les Chinois ont écrit et compté jadis avec des nœuds qu'ils faisaient à des fils, d'où leur vient sans doute le système d'écriture de haut en bas qu'ils emploient encore aujourd'hui. Les quipos des Péruviens sont des assemblages de cordons ou fils, soit de laine, soit de coton, attachés ensemble par le haut, de couleurs, de grosseurs et de longueurs différentes, auxquels se trouvent variés à l'infini des nœuds qui forment des signes conventiontionnels pour suppléer au défaut de mémoire. Les anciens indigènes du Pérou ne se sont d'abord servis de ces nœuds que pour se rendre compte des bestiaux, des denrées, des impôts et des contributions du royaume; plus tard, ils en firent usage pour des opérations arithmétiques, et ils eurent alors des maîtres de comptes qui expliquaient chacun de ces assemblages de fils comme nos orientalistes expliquent les textes de la Chine. Ces nœuds qui pendant longtemps ne servirent qu'à la supputation des nombres furent ensuite appliqués à retenir les paroles des ambassadeurs, les termes précis des déclarations de guerre, les faits mémorables de l'histoire. Des *quipocamayous*, ou gardes des comptes, savants dans l'art d'interpréter les quipos, étaient dépositaires de ces recueils, comme de toutes les traditions du pays, qu'ils se transmettaient de père en fils. Garcilaso dit l'Inca, fils d'un Espagnol et d'une princesse péruvienne, après avoir longtemps vécu au milieu des indigènes du Pérou, composa plusieurs ouvrages où il dit que des poètes mettaient l'histoire en petits vers qui étaient chantés dans les fêtes solennelles, et dont les quipos ont conservé quelques uns. Le P. Blas Valera, dans un ouvrage inédit, cite des chants en forme de ballades conservés de la même manière. Voici le commencement d'un de ces chants :

Callia llapi
Pounanqui
Chaupitouta
Samousai, etc

Ce qui signifie : « Quand tu dormiras au chant de la nature, vers le milieu de la nuit je viendrai. » — Les sources où l'on peut puiser quelques données sur les quipos se bornent aux écrits de Garcilaso, du P. Blas Valera, et de quelques auteurs espagnols dont la plupart sont inédits. C'est avec ces documents imparfaits et insuffisants qu'un auteur italien a composé un dictionnaire et une grammaire pour interpréter la manière d'écrire de l'ancienne population du Pérou. Aussi ce travail, tout de son invention, ne jette-t-il aucune lumière sur les doutes qui existent dans cette matière, et ici le passé, comme en bien d'autres points de l'histoire de l'humanité, est resté une énigme dont les hommes n'ont point encore trouvé le mot. Émile Adét.

QUIRINAL (Mont). L'une des sept collines comprises dans l'enceinte de Rome. Romulus ou Quirinus qui y avait un temple lui avait donné son nom. On l'appelait encore *mons Collinus* et *Agonalis*, et indépendamment de ces dénominations générales, on trouve chez les auteurs latins les noms de *Collis salutaris*,

Mutialis, *Latialis* désignant plusieurs parties de cette même colline. Les papes y avaient fait construire un des trois palais qu'ils habitèrent tour à tour jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Aujourd'hui le mont Quirinal s'appelle le *monte Cavallo*, nom qui lui fut donné à cause des deux fameuses statues de Castor et Pollux, tenant chacun un cheval par la bride, et que Sixte-Quint y fit placer, après les avoir fait extraire des ruines des thermes de Constantin. E. F.

QUIRINI (Angelo-Maria) fut cardinal et littérateur. Né à Venise le 30 mars 1680, issu d'une illustre famille, il fut élevé à Brescia par les pères jésuites. Le 1er janvier 1698, il fit profession à Florence dans l'abbaye des Bénédictins. Dans le but de s'instruire des mœurs et coutumes des peuples, il fit en Europe un voyage qui dura quatre ans. Il entreprit, en 1718, et termina en 1721, une édition des livres liturgiques grecs de Russie et d'Orient. La publication de la vie de saint Benoît lui valut, en 1723, l'évêché de Corfou; il publia, en 1725, les recherches sur les antiquités de cette ville. Revenu à Rome, il fut bientôt nommé évêque de Brescia. En 1727, il reçut le titre de cardinal, puis celui de bibliothécaire du Vatican dans l'année 1730. Il était membre des académies de Paris, de Berlin, Pétersbourg, Vienne et de l'Institut de Bologne. — Quirini connut tous les savants du monde et jouit d'une juste célébrité; son érudition était profonde, cependant il ne fit aucun ouvrage remarquable et se borna à compiler. Il mourut à Brescia le 6 janvier 1755. Les Quirini ont été au nombre de plus de vingt, Lauro Quirini, né en 1420 et mort en 1466, s'est acquis de la réputation comme professeur de philosophie. Il enseignait à Venise.

QUIRINUS. Publius Sulpitius, consul romain, né à Lanuvium, rendit, sous le règne d'Auguste, de grands services à son pays. Il soumit les Hémonades, dans la Cilicie, après son consulat, et mérita les honneurs du triomphe. Auguste l'envoya en Syrie en qualité de gouverneur, environ dix ans après la naissance de Jésus Christ. Saint Luc parle du dénombrement de Quirinus comme s'étant fait l'année de la naissance du Sauveur. Mais comme dans le calcul chronologique de Denys *le Petit*, sur lequel a été fixée l'ère chrétienne, il s'est glissé une erreur qui retarde de quatre ou cinq ans la naissance de Jésus-Christ, il s'ensuit qu'en réalité Quirinus ou Cyrinus devint proconsul ou gouverneur de Syrie, seulement cinq ou six ans après, c'est-à-dire, selon le témoignage positif de Flavius Josèphe (Antiq. jud., liv. XVII, chap. 15), à l'époque où la Phénicie et la Judée furent définitivement incorporées dans la province romaine de ce nom. Or, quelques années auparavant, Auguste ayant fermé le temple de Janus, ainsi que s'expriment les anciens, en d'autres termes ayant pacifié le monde, il ordonna un dénombrement ou recensement général dans toutes les provinces de l'empire. Il résulte de divers passages de Tacite, de Suétone et d'Orobe, interprétés par de savants critiques, qu'il désigna, à cet effet, vingt-quatre notables personnages pour diriger cette grande opération, laquelle avait pour but de faire connaître le nombre de citoyens payant le *cens* et le nombre de ceux qui n'y étaient pas soumis; de présenter, en outre, la description (*descriptio*) des pays, la nature de leurs produits territoriaux, celle des impôts dont ils étaient actuellement frappés, ainsi que le tableau des troupes qui y étaient stationnées, etc.; c'était, en un mot, une sorte de statistique qu'il s'agissait d'établir. C'est d'après cet important document qu'il fit rédiger le *Rationarum seu Breviarium totius imperii*, dont parlent Suétone et Dion-Cassius, dans lequel étaient classés et énumérés, d'un côté les revenus de l'empire et de l'autre toutes les dépenses. Quirinus se trouvait alors près des lieux, puisqu'il était intendant civil et militaire de la Cilicie, province impériale ou césarienne, Auguste le chargea spécialement de cette mission, non-seulement pour sa province, mais encore pour les provinces voisines. En sorte que, sous ce rapport, saint Luc a pu le désigner par le nom générique de *præses*, car il signifie président, commandant, gouverneur, directeur, chef supérieur. Il n'y a là rien qui puisse fournir matière à contestation. — Par conséquent, il est très vraisemblable qu'à la naissance du Sauveur Quirinus était occupé de ce dénombrement en Judée, en tant que délégué spécial, et il est certain qu'il le termina en tant que gouverneur titulaire de Syrie. Par-là, le texte de l'Évangéliste, selon la Vulgate (*hæc descriptio prima facta est præside Syriæ Cyrino*), se concilie avec ce que disent les auteurs grecs et latins de ce fait, et toutes les difficultés qu'il a soulevées disparaissent. — Quirinus fut ensuite nommé gouverneur de Caïus, petit-fils d'Auguste. Il avait épou

sé Æmilia Lepida, arrière petite-fille de Pompée et de Sylla; mais il la répudia, la fit honteusement bannir de Rome, et mourut l'an 22 de Jésus-Christ.

Romulus fut mis au nombre des dieux par les Romains sous le nom de Quirinus, dérivé, suivant Plutarque, son biographe (chap. 41), de *quiris*, lame, pique, javelot, parce qu'on voulut, dit-il, le considérer comme un dieu guerrier. Puis on lui éleva un temple, *templum Quirini*, sur le mont qui depuis en prit le nom. C'est sur l'emplacement de ce temple qu'a été bâtie l'église dédiée sous l'invocation de Saint-Côme et de Saint-Damien.

QUIRITES. On appelait *quirites* les Sabins de Tatius. Lorsque la ville des Sabins eut été unie à la ville des Romains, on établit, du Mont-Quirinal au Mont-Palatin, une voie de communication à travers la double enceinte qui séparait les deux cités. Une porte existait du côté des *Quirites*, une autre du côté des *Romains*. Plus tard, l'union des deux peuples devint si intime qu'on ne les désigna plus, comme jadis, sous le nom de *populus Romanus Quiritium*; mais toute différence ayant cessé entre eux, les deux villes n'en formant plus qu'une, on appela Quirites les plébéiens, parce qu'ils se rapprochaient, par l'éducation, des Sabins de Tatius.

QUIROS (Pedro-Fernandez de), l'un des plus fameux navigateurs du XVI[e] siècle. Il naquit en Espagne en 1550, servit d'abord dans la marine marchande où sa rare bravoure le fit distinguer. Quand Mendana de Neyra entreprit sa grande expédition dans l'Océan équinoxial, en 1595, c'est Quiros qui lui servait de pilote, et quand ce grand voyageur mourut en retournant aux Philippines c'est Quiros qui le remplaça. Les périls qu'il surmonta pour parvenir à Manille avec sa flotte délabrée furent extrêmes; mais il ne se découragea point, il toucha aux côtes du Mexique, aborda au Pérou, et là, ayant obtenu de Philippe III deux vaisseaux vainement sollicités du vice-roi don Luiz de Velasco, il partit de Lima pour compléter les découvertes faites sous le règne de Philippe II dans la mer Pacifique. Dans sa recherche du continent austral, Quiros découvrit, en 1606, les îles qui portent son nom et la terre du Saint-Esprit. Revenu à Madrid, où il obtint d'établir des colonies dans les îles qu'il avait découvertes, Quiros fit route pour Lima; mais il mourut avant d'y arriver, en 1614. On publia à Paris, en 1617, d'après les éditions de Séville et d'Amsterdam (1610 et 1613), la narration de la découverte de la cinquième partie du monde, terre australe, reconnue par Quiros. E. F.

QUITA (Dominique-Dos-Reis). Célèbre poète portugais, né à Lisbonne le 6 janvier 1728. Resté sans ressources à la mort de son père, il fut forcé de se faire apprenti barbier, et en dépit de ces vils travaux il sut pourtant se livrer à des études sérieuses et se rendre familières les langues espagnole, italienne et française. La poésie occupait aussi ses rares loisirs, et son premier ouvrage fut un recueil de vers qui parut sous le titre d'*Essais d'un moine des Açores*, et qui lui conquit entre autres suffrages ceux d'un zélé protecteur des lettres, le comte de Saô-Lourenços. Tiré de son obscurité par ce généreux Mécène, Quita marcha désormais sans entraves dans la carrière qu'il s'était ouverte; l'Académie des Açores lui ouvrit ses portes, et déjà il s'était acquis, par ses œuvres, une modeste fortune quand le tremblement de terre de Lisbonne vint anéantir les biens sur lesquels elle reposait. Quita, redevenu misérable, survécut quinze ans à ce désastre. Il mourut en 1770, laissant deux volumes d'*œuvres complètes*. On estime ses idylles et ses sonnets, et surtout *Inès de Castro*, la meilleure de ses cinq tragédies. E. F.

QUITO (San Francisco de). Grande ville de l'Amérique méridionale, dans la Colombie, capitale de la république de l'Équateur. Située sur le versant oriental de la branche occidentale des Andes équinoxiales, à 25 lieues des côtes de la mer du Sud, cette ville est assise sur le revers du volcan de Pichincha, à une élévation de 1480 toises au-dessus du niveau de la mer. De fréquents tremblements de terre ont ruiné Quito: les plus terribles sont celui de 1755, le même qui renversa Lisbonne, et celui de 1797. Le premier de ces désastres avait abîmé sous les ruines de leur ville 40,000 habitants, et le second, non moins terrible, a sillonné le sol de Quito d'ineffaçables traces, accusant ses ravages. Les rues de cette ville, si souvent renversée ou ébranlée, sont pour la plupart irrégulières, escarpées et inaccessibles aux voitures, quatre seulement sont pavées et régulièrement alignées. Elles aboutissent à la place principale, vaste parallélogramme formé par la cathédrale, l'Évêché, le Palais-de-Justice, et

l'Hôtel-de-Ville. Quito possède une bibliothèque publique, une école normale et une université renommée. On y trouve de fortes manufactures de lin, de coton et de flanelle, principales branches de son commerce. Sa population est de 70,000 habitants, presque tous Indiens. Quito était la capitale de la seconde monarchie péruvienne. Conquise par les Espagnols en 1534, elle fit partie du Pérou jusqu'en 1718, époque où elle fut annexée à la Nouvelle-Grenade. C'est à Quito qu'en 1736 une commission de l'Académie des sciences de Paris alla mesurer un degré du méridien. Ed. F.

QUITTANCE. On appelle quittance l'acte destiné à constater un paiement. Elle peut être faite par acte authentique ou sous signature privée. Une simple note non signée, écrite sur les registres du créancier ou sur le titre de la créance, pourvu que ce titre soit toujours resté entre les mains du créancier, peut même tenir lieu de quittance et prouver la libération du débiteur. — La quittance qui exprime la somme payée n'en est pas moins valable, quoiqu'elle n'exprime pas la cause de la dette. S'il y a plusieurs dettes et que la somme reçue par le créancier soit insuffisante pour les acquitter intégralement, le paiement doit être imputé sur la dette que le débiteur avait pour lors le plus d'intérêt d'acquitter entre celles qui sont pareillement échues ; sinon sur la dette échue, quoique moins onéreuse que celles qui ne le sont point. Si les dettes sont d'égale nature, l'imputation se fait sur la plus ancienne : toutes choses égales, elle se fait proportionnellement. La quittance qui n'exprime que la cause de la dette, sans exprimer la somme payée, est également valable. Telle serait celle ainsi conçue : J'ai reçu d'un tel ce qu'il me devait pour prix de la maison que je lui ai vendue. S'il s'agit de loyers, il faut distinguer si la quittance est ou non datée. Au premier cas, elle libère le débiteur pour tous les loyers échus antérieurement à la date. Au deuxième, elle ne vaut que pour un terme, parce qu'alors il est impossible de savoir en quel temps elle a été donnée; mais l'époque précise de la quittance peut être prouvée par différentes circonstances, l'aveu de la partie, le serment, même par témoin, car il ne s'agit que d'un simple fait, et d'ailleurs le créancier est en faute de n'avoir pas daté sa quittance. — La quittance qui n'exprime, ni la somme payée, ni la cause de la dette acquittée, vaut comme quittance générale, et libère le débiteur pour tout ce qu'il devait antérieurement à sa date. Si une quittance de cette nature n'est pas datée, la preuve de la date peut se faire par tous les moyens indiqués au cas précédent. La quittance du capital donnée sans réserve des intérêts en fait présumer le paiement, et opère la libération, parce que le débiteur ne peut payer le capital avant de s'être acquitté des intérêts. — Le débiteur qui paie a le droit d'exiger une quittance, et si le titre est un effet au porteur ou négociable par endossement, que l'effet soit revêtu d'un acquit, ou, dans le cas d'à-compte, qu'il en soit fait mention sur le titre; le seul fait que le débiteur aurait entre ses mains un titre de cette sorte ne serait pas une preuve de libération, et d'un autre côté une quittance séparée n'aurait aucune valeur contre le tiers-porteur de ce même titre en vertu d'une cession régulière. — Les frais du paiement sont à la charge du débiteur. Ils comprennent les frais de timbre et d'enregistrement de la quittance et les honoraires du notaire, dont le choix appartient au débiteur, si la quittance est notariée.

QUITUS *Voyez* QUITTANCE.

QUOTIDIENNE. *Voyez* FIÈVRE.

QUOTIENT (*mathémat.*). Le but de toute division est de trouver l'un des deux facteurs d'un produit lorsque l'on connaît l'autre; ce facteur que l'on détermine porte le nom de quotient. Si l'on opère sur des nombres, ce quotient s'obtient très facilement par les procédés de la division ordinaire, et dans tous les cas son produit, lorsqu'on le multiplie par le diviseur, est égal au dividende après que l'on en a retranché le reste, si la division ne s'était pas fait exactement. Il sera toujours limité, c'est-à-dire formé d'un nombre fini de termes tant que l'on s'en tiendra à des quotients entiers, ou exprimés par des nombres fractionnaires; mais si on veut l'obtenir avec une approximation marquée par des fractions décimales, on obtiendra souvent des quotients qui ne se termineront jamais, et dont les chiffres se reproduiront constamment dans le même ordre. On leur a donné pour cette raison le nom de périodiques; leurs propriétés seront énoncées aux mots FRACTION et PÉRIODE. On donne le nom de quotient partiel aux chiffres que les divisions successives conduisent à écrire au quotient total. En algèbre, on obtient souvent des quotients dont le nombre des termes est infini. Exemple :

$\frac{1+x+x^2}{1+x} = 1+x^2-x^3+x^4-x^5+\ldots$ etc....
D'autrefois on est obligé pour arriver à un resultat semblable de se servir d'expressions fractionnaires, mais alors elles fournissent souvent de curieux et utiles résultats. Ainsi $\frac{a}{a-b} = 1+\frac{b}{a}+\frac{b^2}{a^2}+\frac{b^3}{3}+\ldots\ldots$etc..... Si on suppose $a=b$, il vient $\frac{a}{a-a} = \frac{a}{0} = 1+\frac{a}{a}+\frac{a^2}{a^2}+\frac{a^3}{a^3}+\ldots\ldots$etc.$=1+1+1+1\ldots\ldots+$etc.$=\infty$, expression très remarquable qui nous donne la valeur réelle du symbole $\frac{a}{0}$. Si dans la même expression on suppose $a=1$, $b=\frac{1}{2}$, il vient en remplaçant $\frac{a}{a-b} = \frac{1}{1-\frac{1}{2}} = \frac{1}{\frac{1}{2}} = 2 = 1+\frac{1}{2}+\frac{1}{4}+\frac{1}{8}+\frac{1}{16}+\ldots\ldots$etc., ou la série convergente, dont la limite est 2. C'est l'effectuation des calculs dans la division algébrique, nécessaires pour arriver au quotient, qui a donné naissance aux quantités affectées de l'exposant 0 et de l'exposant négatif. Soit à diviser a^m par a^p, d'après la règle ordinaire le quotient est a^{m-p}. Si $m>p$, ce quotient représente une quantité telle que nous en considérons ordinairement; mais si $m=p$, le quotient $a^{m-p}=a^0$, expression qui n'a pour nous aucune signification; toutefois on l'interprète très facilement en se reportant à la division primitive, car alors on a $\frac{a^m}{a^m}=1$, donc $a^0=1$, et cela quelque soit a. Si maintenant on a $m<p$, par exemple $p=m+q$, il vient $a^{m-p}=a^{m-m-q}=a^{-q}$. Pour trouver la valeur de cette expression, remplaçons p par $m+q$ dans $\frac{a^m}{a^p}$, il vient $\frac{a^m}{a^{m+q}}$ qui, en divisant haut et bas par a^m, devient $\frac{1}{a^q}$; donc $a^{-q}=\frac{1}{a^q}$, ce qui nous apprend qu'un exposant négatif est égal à l'unité divisée par la même lettre prise avec un exposant positif. Les règles du calcul des exposants négatifs sont les mêmes que pour les exposants positifs, comme on le verra au mot Exposant.

Si nous divisons un polynome de la forme $Ax^m+Bx^{m-1}+Cx^{m-2}+\ldots\ldots$, etc. par un binome simple de la forme $x-a$, on trouve pour le quotient

$$Ax^{m-1}\begin{array}{l|}+B\\+Aa\end{array}\;x^{m-2}\begin{array}{l|}+C\\+Ba\\+Aa^2\end{array}\;x^{m-3}+\text{tc.},$$

dans lequel la loi de formation est évidente; les exposants de x vont en décroissant d'un terme au suivant. Les coefficients se composent, savoir : le premier, du coefficient du premier terme du dividende; le second, de celui du second terme du dividende, augmenté de celui du premier terme multiplié par le second terme du binome diviseur; le troisième se compose du coefficient de x^{m-2}, augmenté de celui de x^{m-1} multiplié par a, et de celui de x^m multiplié par a^2, et ainsi de suite. La connaissance de cette loi permettra d'écrire de suite le quotient d'une division par un binome lorsque les exposants et les coefficients du dividende seront des lettres. Exemple :
$\frac{2x^3-3x^2+4x-5}{x+3} = 2x^2-9x+31, \frac{-98}{x+3}$, comme on le vérifie facilement.

Chacun sait que lorsque l'on a à diviser une quantité par un produit de plusieurs facteurs il revient au même de le diviser d'abord par un de ses facteurs, puis le quotient par un autre, le second quotient par un troisième facteur et ainsi de suite. Le dernier quotient sera celui que l'on demande. Cela résulte immédiatement de la définition du quotient et de la considération des diverses égalités que l'on obtient en posant le dividende = le diviseur multiplié par le quotient complet. Cela posé, soit à diviser l'unité par le produit de n binomes simples de la forme $(1-an)$ ayant tous l'unité pour premier terme $\frac{1}{(1-an)(1-bn)(1-cn)+\text{etc}\ldots}$
En divisant 1 par $1-an$, on a $\frac{1}{1-an} = 1+ax+a^2x^2+a^3x^3+a^4x^4+\ldots\ldots$, plus un reste dont la considération nous est inutile pour ce qui va suivre, la loi des termes du quotient est évidente. Si nous continuons les opérations dans l'ordre que nous avons indiqué, nous obtenons des quotients successifs que nous pouvons écrire de suite sans faire la division, en nous appuyant sur la loi que nous avons énoncée plus haut pour le quotient d'un polynome par un binome. Supposons donc que les opérations

aient été effectuées, nous aurions obtenu le quotient suivant en nous arrêtant aux trois premiers binomes. Si nous exprimons un plus grand nombre, la suite des calculs nous fait voir qu'on arrive à un résultat semblable.

$$
\begin{array}{l|l|l|l|l}
1+a & x+a^2 & x^2+a^3 & x^3\ldots\ldots\ldots a^n & x^n \\
\;\;+b & \;\;+ab & \;\;\;\;+a^2b & \;\;\;\;+a^{n-1}b & \\
\;\;+c & \;\;+b^2 & \;\;\;\;+ab^2 & \;\;\;\;+a^{n-2}b & \\
 & \;\;+ac & \;\;\;\;+\;b^3 & \;\;\;\;\;\;\cdot & \\
 & \;\;+bc & \;\;\;\;+a^2c & \;\;\;\;\;\;\cdot & \\
 & \;\;+c^2 & \;\;\;\;+ac^2 & \;\;\;\;\;\;\cdot & \\
 & & \;\;\;\;+b^2c & \;\;\;\;\;\;\cdot & \\
 & & \;\;\;\;+bc^2 & \;\;\;\;\;\;\cdot & \\
 & & \;\;\;\;+\;c^3 & \;\;\;\;+\;b^2 a^{n-2}c & \\
 & & & \;\;\;\;\;\;\cdot & \\
 & & & \;\;\;\;\;\;\cdot & \\
 & & & \;\;\;\;\;\;\cdot & \\
 & & & \;\;\;\;\;\;\cdot & \\
 & & & \;\;\;\;\;\;\cdot & \\
 & & & \;\;\;\;\;\;c^n & \\
\end{array}
$$

En examinant les termes successifs, nous voyons que les exposants de x vont en augmentant d'une unité en passant d'un terme au suivant et que les coefficients sont composés par les combinaisons complètes que l'on peut former avec les trois lettres a, b et c. Représentons-les par c_1, c_2, c_3..... l'indice 1 . 2 . 3..... en indiquant le degré des combinaisons, le quotient devient

$$1+c_1x+c_2x^2+c_3x^3\ldots\ldots+c_nx^n.$$

Ce résultat est vrai, quelles que soient les valeurs de a, b et c. Supposons-les égales entre elles et à l'unité, alors le dividende et le quotient deviennent

$$\frac{1}{(1-x)^n}=1+nx+\frac{n(n+1)}{1\,.\,2}x^2+\frac{n(n+1)(n+2)}{1\,.\,2\,.\,3}x^3+\ldots\ldots\text{etc.}\ldots\ldots$$

d'après les définitions de l'exposant négatif

$$\frac{1}{(1-x)^n}=(1-x)^{-n};\ \text{donc}$$

$$(1-x)^{-n}=1+nx+\frac{n(n+1)}{1\,.\,2}x^2+\ldots\ldots\text{etc.},$$

et alors notre quotient n'est plus que le développement d'un binome dont l'exposant est négatif. Si nous comparons ce développement avec celui qui a lieu lorsque l'exposant est positif, nous trouvons que la loi de formation est la même, et que par conséquent la formule du binome est vraie aussi dans les cas où l'exposant est négatif, comme dans ceux où il est positif. Nous avons supposé le second terme du binome négatif, on aurait pu également le considérer positif, et alors le développement fournira les puissances de $-x$, comme on le voit au premier aspect:

$$\frac{1}{(1+x)^n}=(1+x)^{-n}=1-nx+\frac{n(+1)}{1\,.\,2}x^2-\pm\ \text{etc.}$$

Il est facile de passer de ce cas à celui où les deux termes du binome sont des lettres.

Soit $(a+b)^{-n}$, on peut l'écrire sous la formule

$$\left\{a\left(1+\frac{b}{a}\right)\right\}^{-n}=a^{-n}\left(1+\frac{b}{a}\right)^{-n}.$$

Donc

$$(a+b)^{-n}=a^{-n}\left\{1-\frac{nb}{a}+\frac{n(n+1)}{1\,.\,2}\frac{b^2}{a^2}-\frac{n(n+1)(n+2)}{1\,.\,2\,.\,3}\frac{b^3}{a^3}+\ldots\ldots\ldots\right\}.$$

Multiplions par a^{-n}, il vient

$$(a+b)^{-n}=a^{-n}-na^{-n}-b+\frac{n(n+1)}{1\,.\,2}a^{-n-2}-b^2-\ldots\ldots\text{etc.}\ldots\ldots,$$

formule qui nous fournira le développement d'un binome quelconque. DUHAUT.

QUOTITÉ. *Voy.* DONATION.

R

R, dix-septième lettre de l'alphabet français et la treizième de ses consonnes; le ρ des Grecs est dans la division des lettres en divers ordres ce que l'on appelle une liquide. Cette lettre se prononce en déserrant les dents et en appuyant la langue contre. Lorsque l'on appuie fortement dessus en la prononçant, elle a un son strident, ce qui lui avait fait donner par Perse, satire I, l'épithète de CANINA, parce que, disaient les Latins: *Quòd cum rectu pronunciatur, fragorem enim stridoremque concitat, hærente linguâ dentibus, spiratu copioso, sonitu vero stridulo.* Molière, dans son admirable comédie du *Bourgeois gentilhomme*, donne la meilleure manière de la prononcer, lorsque le maître de philosophie vient enseigner les sciences à monsieur Jourdain. La lettre R n'existe pas dans beaucoup de langues orientales, et son introduction dans d'autres est assez peu reculée. Les peuples qui ne l'ont pas adoptée n'ont aucun

son qui lui soit analogue ; sa prononciation leur est d'une extrême difficulté, ils brisent les sons dans leur gosier plutôt que de les exprimer distinctement : c'est ce que font chez nous beaucoup de femmes et d'enfants qui la suppriment totalement ou la remplacent par l'autre liquide L ou par la sifflante *s* Cette transformation et son inverse étaient fréquentes chez les Latins, qui en ont surtout fait usage pour diminuer la fadeur de certains sons où deux *ll* se trouvaient à la suite l'une de l'autre ou commençaient deux syllabes consécutives. Nous allons citer quelques exemples qui se rencontrent très fréquemment : *lasibus* pour *laribus*, *fusiis* pour *furiis*, *perluceo* pour *pelluceo ;* et cette phrase d'Ulpian, l. 19 : *Gemmæ autem, inquit, pellucidæ sunt materiæ ;* *lemures* pour *remures*, *cæruleus* pour *cæluleus*. Il y a quelque chose de très curieux dans cette transformation de L la plus douce des lettres dans R qui est la plus bruyante de toutes ; tandis que l'une passe, pour ainsi dire, inaperçue, l'autre attire malgré vous votre attention ; l'une est le domaine de l'être faible, l'autre de l'être fort et vigoureux. C'est pourquoi les Orientaux, pour qui le moindre effort est un travail pénible, n'ont jamais adopté R, tandis que les peuples du Nord, habitués à vivre dans un rude élément, occupés sans cesse à lutter contre la nature, n'ont pu s'accommoder de la fadeur de la lettre L, et l'ont remplacé par un son rude. Chez les anciens, cette lettre s'employait comme caractère numérique ; seule, elle valait 80, comme l'indique le précepte :

Octoginta dabit tibi R *si quis numerabit.*

Si on la surmontait d'un trait $\overline{R}$, elle valait alors 80,000. Dans notre langue, R est substantif masculin ou féminin ; féminin si, suivant l'ancien usage, on prononce *erre* ; mais si on prononce simplement *er*, alors il est masculin. Il est le caractère distinctif de la terminaison des verbes des trois premières conjugaisons ; mais généralement on le fait peu sentir dans la première, à moins qu'il ne soit suivi d'une voyelle. Enfin R, en archéologie, s'employait comme abréviation pour *Roma*, *Romanus*, R. P. *respublica*, etc.

RAAB ou **Raba**, en latin *Arabo*. Rivière d'Allemagne qui prend sa source dans les Alpes styriennes, coule du nord-ouest au sud-est, en arrosant le bourg de Saint-Gothard où les impériaux, secondés par 6,000 Français que Louis XIV avait envoyé à leurs secours, sous les ordres du maréchal de Schœnberg, battirent les Turcs en 1664. Le Raab arrose ensuite un pays marécageux, se divise en plusieurs bras qui reçoivent les eaux du lac de Neusiedel et des marais de Hanzag, et viennent se perdre au-dessous de la ville de Raab dans le bras du Danube, appelé Wieselbourg, au moment où ce fleuve forme les deux îles de Schutt dans la plus grande desquelles était le fameux ring ou camp retranché des Avares que Charlemagne força. La ville de Raab, situé au confluent de la rivière de ce nom, l'ancienne Arabona des Romains, est une place forte qui fut prise par les Français en 1809, après une victoire du prince Eugène sur les Autrichiens. Raab est le chef-lieu du comitat hongrois de ce nom, dont la population est de 90,000 habitants, tandis que celle de la ville est de 13,845. Importante par sa position, cette place fut prise par les Turcs en 1591, et reprise sur eux en 1598. Raab possède un évêché, une académie et des restes d'antiquités romaines, surtout en fortifications. — Raab, château fort bâti au confluent des ruisseaux qui par leur jonction forme la Thaya, principal affluent de la Morava, défend l'entrée importante de la vallée de cette rivière, parallèle au Danube, et traversée par la route de Vienne à Brün.

RABAN MAUR, un des auteurs les plus célèbres du IX[e] siècle, naquit dans le diocèse de Mayence, d'une famille noble, et fut placé dès l'enfance dans le monastère de Fulde, où il fit de grands progrès dans les sciences et dans la piété. On l'envoya ensuite à Tours compléter ses études sous le fameux Alcuin, après quoi il fut mis à la tête de l'école de Fulde, à laquelle il donna une grande célébrité. Ayant été élu abbé de ce monastère en 822, il s'appliqua soigneusement à maintenir la discipline et s'occupa d'augmenter la bibliothèque. Ses vertus et ses lumières lui concilièrent l'estime de Louis-le-Débonnaire, qu'il s'efforça de réconcilier avec ses enfants. Il s'était démis de son titre pour vivre dans la solitude, lorsque son mérite le fit tirer de sa retraite, en 847, pour l'élever sur le siége de Mayence, où il fit admirer son zèle et sa charité. Il s'empressa d'assembler un concile et y fit publier plusieurs règlements pleins de sagesse, soit pour la réforme des abus, soit touchant les devoirs du gouvernement pas-

toral. On y ordonna, entre autres choses, que chaque évêque eut des homélies écrites en langue tudesque et en latin vulgaire pour l'instruction des fidèles. On y condamna aussi une prétendne prophétesse qui avait annoncé pour cette même année la fin du monde, et effrayé par cette prédiction un grand nombre de personnes. Une famine, dont l'Allemagne fut désolée en 850, fournit l'occasion à Raban de montrer toute l'étendue de sa charité. Il distribua ses revenu aux pauvres et en nourrit chaque jour plus de trois cents. Il fut le premier à se déclarer contre GOTHESCALK (*voyez* ce mot) qu'on accusait de nier la liberté et d'enseigner les erreurs des prédestinations. Il le fit condamner dans un concile à Mayence et combattit sa doctrine dans plusieurs lettres. Raban mourut en 856. On a de lui des commentaires sur presque toute l'Écriture sainte ; mais ils ne sont guère, comme ceux des autres auteurs du même siècle, que des compilations tirées des ouvrages des Pères. Ses antres écrits comprennent divers traités sur des objets de discipline, notamment sur les cérémonies de l'office divin, sur les ordres sacrés, sur les habits sacerdotaux, sur l'administration des sacrements, un traite de l'univers, un grand nombre d'homélies, nn martyrologe, un pénitentiel et quelques ouvrages moins importants.

RABARDEAU (MICHEL). Jésuite. Il se fit connaître, en 1641, par son ***Optatus Gallus benigna manu sectus***, réfutation au livre ***Optati Galli cavendo schismate*** de Charles Hersant qui craignait nn schisme dans l'Église de France, parce que, voyant le pouvoir dont s'environnait le cardinal de Richelieu, il lui croyait des tendances au patriarcat. Richelieu n'avait pas cette ambition : Charles Hersant le crut; il écrivit pour avertir du danger. Rabardeau acceptant le patriarcat voulut prouver qu'il n'y aurait pas schisme, et que ce titre ne dépendait pas du saint-siége : là fut son erreur. Son livre fut condamné à Rome en 1643, la bulle fut enregistrée le 19 septembre 1645 dans le procès-verbal de l'assemblée du clergé de France.

RABAUT SAINT-ÉTIENNE, naquit à Nîmes en 1743. — Ministre protestant dans cette ville, il se distingua par son zèle pour ses coréligionnaires, et travailla chaleureusement à leur faire reconnaître les droits civils qui leur furent accordés par Louis XVI en 1788. *L'histoire primitive de la Grèce* qu'il composa sous forme de lettres, adressées à Bailly, accrut sa réputation, qui, selon quelques-uns, balançait presque celle de Mirabeau an moment où il fut député aux états-généraux par le tiers-état de Nimes. Érudit, homme de goût, parlant facilement et d'un bon style, Rabaut cependant n'avait rien de l'orateur. Il prit dès les premiers jours nne part active aux travanx de l'Assemblée. Son triomphe fut de faire insérer dans la Constitution le principe de l'égalité des cultes. Membre du second comité de constitution, Rabaut opina pour l'établissement d'une chambre unique et pour le véto suspensif. Mais son crédit avait pâli et, pendant le reste de la session, on ne l'entendit plus parler que sur les questions de finances et d'organisation. Il occupa le loisir que l'Assemblée constituante avait fait à ses membres en leur interdisant de faire partie de l'Assemblée législative, en composant son *Précis de l'histoire de la Révolution française*, écrit avec art et avec un soin littéraire bien rare dans ce temps. Le département de l'Aube envoya Rabaut à la Convention. Il montra dans cette assemblée de la fermeté et du courage, il s'opposa à ce que la Convention jugeât le roi. Le peuple seul avait, disait-il, le pouvoir de décider ce procès et de le confier aux tribunaux. « Je suis las de ma » portion de despotisme, s'écria-t-il, je soupire » après l'instant où un tribunal national nous » fera perdre la forme et la contenance de ty- » rans. » Le procès du roi une fois engagé, il vota pour l'appel au peuple, la détention jusqu'à la paix et le sursis. Les girondins, ses amis, l'élevèrent à la présidence de la Convention. Il fut membre de la commission des douze, et arrêté à la suite du 31 mai Il réussit à s'évader, et du fond de sa retraite il écrivit aux citoyens du Gard une lettre pleine de fermeté, pour dénoncer les excès de la commune de Paris et exciter à l'insurrection tous les départements républicains. Sa retraite ayant été découverte, il fut exécuté le 5 décembre 1793. — Outre les deux ouvrages que nous avons cités, Rabaut a laissé plusieurs opuscules littéraires et brochures politiques. A. H.

RABBIN ou RABBI. (On dit *rabbi*, 1° lorsque ce titre est immédiatement suivi d'un nom propre : *Rabbi Aben-Ezra*, 2° au vocatif : *Que pensez-vous, Rabbi, de cette interprétation?*) Terme originairement hébreu, mais commun

à toutes les langues sémitiques. Il signifie *Seigneur*, *chef*, *homme puissant*, *aîné* (major Gen. XXV. 23), *homme qui a l'expérience de l'âge*, *maître qui excelle dans un art*. Ce titre, qui, en chaldaïque et en arabe, signifie plus particulièrement, *maître*, *docteur*, *de la loi divine*, a été adopté par les théologiens hébreux, vers la naissance du christianisme. Dans notre article *Talmud*, de cette encyclopédie, nous avons longuement traité des nombreuses variations de ce titre, de son équivalent syriaque *mar* ou *mor*, comme aussi des diverses catégories de rabbins qui se sont succédées les unes aux autres. Que le lecteur nous permette d'y renvoyer. — Les Juifs de l'Orient, et généralement ceux d'Italie et des pays barbaresques, appellent leurs rabbins *hhamomin* (pl. de *hhahham*), c'est-à-dire, *sages*. — Depuis longtemps le rabbinat n'a plus que deux degrés reconnus par la synagogue : celui de *hhaber* (compagnon), qui est l'inférieur, et celui de *morênu* (notre docteur). Le dernier confère seul l'autorité de donner des décisions théologiques. En Orient, comme autrefois dans plusieurs États de l'Europe, les rabbins en fonctions prononcent souverainement dans les procès civils entre juifs, en se conformant à la législation talmudique. D'après le règlement qui organisait le culte israéliste, annexé au décret de l'empereur Napoléon, du 17 mars 1808, la hiérarchie doctorale de la synagogue dans l'empire français et dans le royaume d'Italie fut fixée de la manière suivante :

1. Grand-rabin du consistoire central.
2. Grand-rabbin d'une synagogue consistoriale.
3. Grand-rabbin d'une synagogue particulière.
4. Rabbin docteur de la loi.

(Voy. *Solution donnée par le consistoire central des israélistes de l'empire à diverses questions qui lui ont été proposées par la synagogue consistoriale de Coblentz*. Paris, 1809, in-4°, chez Ballard.) — L'art. 21 du même règlement, qui déterminait les attributions des rabbins, mérite d'être rapporté ici. On y reconnait le législateur avide de conscrits. « Les fonctions des rabbins sont : 1° d'enseigner la religion ; 2° la doctrine renfermée dans les décisions du grand Sanhédrin (décisions arrachées par le despotisme, et réprouvées par tous les juifs orthodoxes) ; 3° de rappeler, en toute circonstance, l'obéissance aux lois, *notamment, et en particulier, à celles relatives à la défense de la patrie, mais d'y exhorter plus spécialement encore, tous les ans, à l'époque de la conscription, depuis le premier appel de l'autorité jusqu'à la complète exécution de la loi*; 4° *de faire considérer aux israélites le service militaire comme un devoir sacré, et de leur déclarer que, pendant le temps où ils se consacreront à ce service, la loi les dispense des observances qui ne pourraient point se concilier avec lui*; 5° de prêcher dans les synagogues, et réciter les prières qui s'y font en commun pour l'empereur et la famille impériale ; 6° de célébrer les mariages et de déclarer les divorces, sans qu'ils puissent, dans aucun cas, y procéder que les parties requérantes ne leur aient bien et dûment justifié de l'acte civil de mariage ou de divorce.

On le voit, la principale fonction dont l'empereur chargeait les rabbins, était de coopérer au recrutement de l'armée. — Malgré le décret impérial, les rabbins modernes ne sont pas canoniquement *docteurs de la loi*. Le Talmud enseigne que, depuis la dispersion du peuple juif, *il n'y a plus de docteurs en Israël*, parce que l'imposition des mains (semihha), qui en confère le caractère, se trouve interrompue (*voy.* Traité Sanh., fol. 13 *versò* et fol. 14 *rectò*; traité Aboda-Zara, fol. 8 *versò*; Maïmonides, comm. de la mischna Sanh. 1, 3, et son traité Sanh., chap. 4); canoniquement aussi l'autorité religieuse des rabbins modernes est d'une nullité absolue dans la synagogue. Ils ne sont point les ministres de la circoncision, ni de la prière publique du temple israélite ; ces fonctions sont dévolues à de simples laïques. Les mariages et les divorces ne demandent pas l'intervention d'un rabbin pour être valables. Leur rôle se borne à donner des consultations au très petit nombre d'entre les israélites qui, de nos jours, pratique encore le judaïsme. Ces consultations ne roulent que sur la pratique extérieure, matérielle et en même temps minutieuse de la loi mosaïque, défigurée et amplifiée par les Pharisiens. Encore dans ce cas le consultant est-il parfaitement libre de rejeter la décision du rabbin si elle n'est pas de son goût. Quant au for de la conscience, il échappe entièrement à l'action du rabbin. Jamais juif n'ouvre son âme à un rabbin, et celui-ci n'a pas le pouvoir spirituel d'en guérir les plaies.

— Nous n'avons pas besoin d'insister sur le point important que les rabbins ne sont point les *prêtres* de la synagogue. C'est aux lévites de la race d'Aaron que la loi ancienne attribuait le caractère sacerdotal et les fonctions qui en dépendent, comme d'offrir les sacrifices, d'officier dans le temple (Ex. ch. XL, Lev. ch. VI, VIII, IX.), de prononcer sur les puretés et les impuretés légales (Lev. ch. XIII, XIV, XXI, XXII.), de donner la bénédiction au peuple (Num. VI, 22, 29.). Mais par suite de la confusion des tribus, l'extraction des *Aaronites* (autrement appelés *Cohanim*, prêtres) est si incertaine, qu'ils ne peuvent plus se prévaloir des priviléges que la loi de Moïse leur accorde, tels que de manger les premiers-nés des bestiaux, les dîmes des troupeaux et des productions de la terre, etc. — Ainsi, les rabbins n'ont, en aucune façon, le caractère d'un ministère sacré. Ce fait est confirmé par les deux autorités d'un grand poids, que nous citerons en terminant. Un notable du consistoire de Paris, fort distingué, dont les journaux viennent d'annoncer la mort et les legs charitables, écrivait en 1820 : « Les rabbins ne sont point, comme « les curés et les pasteurs des communions « chrétiennes, les ministres nécessaires de notre « culte. L'office des prières au sein de nos « temples ne s'effectue point par leur or- « gane : ils ne sont point les confidents de « nos consciences; leur pouvoir ne peut rien « pour le salut de nos âmes. » (Des Consistoires israélites de France, par M. Singer, p. 32, Paris 1820, 1 vol. in-8°, chez Delaunay.) L'illustre orientaliste, M. Sylv. de Sacy, qui était profondément versé dans la science rabbinique, traça, en 1817, les lignes suivantes : « Il n'existe « pas aujourd'hui dans la nation juive une au- « torité qui puisse poser la limite qui séparera « ce qu'il y a d'obligatoire dans la loi de Moïse « et dans les traditions, de ce qui a cessé de « l'être avec la destruction de l'État; une auto- « rité dont les décisions puissent tranquilliser « les consciences, et résoudre les scrupules des « hommes timorés. » (Lettre à un conseiller du roi de Saxe. Paris, 1817, in-8°, chez Debure.)

Le Ch. Drach.

RABBINIQUE (le), ou *la langue rabbinique*. Idiome hébraïque dans lequel sont généralement rédigés les livres des écrivains de la Synagogue, tant théologiques que scientifiques et philosophiques; leurs commentaires de l'Écriture sainte, les grammaires et les dictionnaires de la langue sainte. Le rabbinique diffère tellement de l'hébreu de l'Ancien-Testament, et offre tant de difficultés à ceux qui n'y ont pas été habitués dès le jeune âge, que, même parmi les bons hébraïciens, c'est-à-dire ceux qui possèdent à fond l'hébreu classique, l'hébreu de la Bible, on en rencontre extrêmement peu qui soient en état d'entendre les livres des rabbins. Le rabbinique a aussi un caractère d'écriture qui lui est particulier. — On sait que depuis la captivité de Babylone l'ancien hébreu avait cessé d'être la langue vulgaire des juifs qui adoptèrent le chaldaïque. Cette dernière langue se corrompant de plus en plus dans leur bouche, et se mêlant avec d'autres dialectes araméens, était arrivée en Judée, vers les derniers temps de l'existence nationale du peuple hébreu, à la forme de l'idiome connu sous le nom de *syro-jérusalémite*. Cet idiome nous a été conservé, non-seulement dans quelques-uns des *targums*, c'est-à-dire, versions et paraphrases des livres sacrés, à l'usage du vulgaire, comme ceux *de Jérusalem* (*targum Yeruschalmi*), *de Jonathan-ben-Uziel*, *le targum second* (*targum schéni*) du livre d'Esther, etc., mais aussi dans le *livre Zohar*, dans la ghemara de Jérusalem, dans une grande partie de la ghemara de Babylone, des divers *Médraschim* et autres livres anciens (*voy.* art. Talmud). Nous en retrouvons des vestiges dans le N. T.; comme *Golgotha*, *Hacel* (hhakel)-*dama*, *Ephphetha* (hephphatahh), *Talitha-cumi*, *Eli Eli Lamma Sabacthani* (Schabakthani). Ces mots ne sont pas syriaques, puisque le texte syriaque les interprète par d'autre termes. On voit ici que N. S. parlait la langue nationale du peuple au milieu duquel il avait voulu se revêtir de la nature humaine. — Les rabbins des premiers siècles de notre ère voulant donner à la nation dispersée un moyen de ralliement, imaginèrent de raviver l'usage de la langue sainte. (Le syro-jérusalémite n'avait pas été adopté généralement par le peuple juif. On en voit, entre autres, la preuve au deuxième chapitre des Actes des Apôtres, versets 6 à 11.) Aux mots contenus dans le canon hébreu, seul monument écrit qui en reste, et qui ne contient pas même tous les livres de l'Ancien-Testament, ils ajoutèrent un certain nombre de termes que la tradition leur avait transmis. Mais cette langue, encore fort mutilée, n'offrant pas assez d'ex-

pressions pour les matières que ces docteurs avaient à traiter, pas même pour la théologie, qui jusqu'alors s'était enseignée dans les dialectes soit jérusalémite, soit babylonien, ils furent obligés de l'augmenter de néologismes que leur fournissaient tantôt l'analogie, tantôt les langues étrangères. Ils mirent à contribution non-seulement les langues de l'Orient, notamment le syriaque, l'arabe et le persan, mais aussi le grec (à qui le talmud, Traité *meghilla*, fol. 8 et 9, assigue le premier rang en dignité, après l'hébreu), et par fois le latin. Mais souvent ces mots empruntés sont tellement défigurés dans l'orthographe hébraïque, qu'on les reconnaît difficilement. C'est à ces efforts que l'on doit l'hébreu de la *Mischna* (leschon Mischna) de R. Juda-le-Naci, simple, naïf, d'une marche régulière, facile à entendre et ne manquant pas d'élégance. Maïmonides est celui des écrivains juifs qui a le mieux imité le style pur de la Mischna. Mais cette langue est tombée dans une étrange barbarie sous la plume du commun des rabbins. — Telle est l'origine de l'idiome désigné sous le nom de *rabbinique*, et que les orientalistes allemands appellent *néo-hébreu*. — Ordinairement on comprend sous la dénomination rabbinique tant ce *néo-hébreu* que le syro-jérusalémite dont nous avons parlé plus haut. — Parmi les Juifs la routine est la seule méthode suivie dans l'enseignement du rabbinique. Il est trop désordonné pour qu'on puisse le soumettre à des règles fixes et à une méthode. Les formes varient à l'infini, et de la manière la plus arbitraire. Le savant orientaliste G. Othon publia en 1701 un petit essai de grammaire rabbinique, en 32 pages in-8°, sous le titre : *Synopsis institutionum rabbinicarum* (Francfort-sur-le-Mein). On n'y trouve que des observations détachées sur cette langue. Quoique insuffisant pour tenir lieu d'une grammaire, ce petit traité sera consulté avec fruit par ceux qui veulent s'initier au rabbinique. Quand aux lexiques, on n'en manque pas; nous en indiquerons les plus accrédités. Le rabbin *Mathan-bar-Yehhiel* composa à Rome, en 1106, son célèbre Dictionnaire rabbinique, *Aruhh*, imprimé pour la premiere fois en 1515. Un rabbin espagnol, *Mussaphia*, publia à Amsterdam, en 1655, une nouvelle édition du même livre considérablement augmenté. Quinze ans auparavant avait paru le *Lexicon chald.*, *thalmudicum et rabbinicum* de J. Buxtorf, ouvrage plein de recherches, mais qui malheureusement renferme bien des inexactitudes. M. J. Landau donna, en 1819, à Prague, son excellent Dictionnaire *rabbinico-aramaico-allemand*. Enfin, J. H. Dessauer a publié, à Erlangen (Bavière), en 1838, un lexique manuel rabbinique-allemand, 1 vol. in-8° — D'après ces notions que nous venons de tracer, il est superflu que nous insistions ici, comme déjà tant de fois nous avons fait dans plusieurs de nos écrits, sur l'importance de la langue rabbinique, et sur le parti qu'en peuvent tirer les archéologues, les orientalistes, les interprètes de l'Écriture sainte, et surtout les théologiens chrétiens. Pour les professeurs d'hébreu, il tombe sous le sens qu'il est nécessaire qu'ils se mettent en état de lire les commentaires des rabbins, qui expliquent le texte original du vieux Testament, comme aussi d'étudier leurs grammaires et leurs dictionnaires de langue hébraïques, tous rédigés en langue rabbinique. Le CH. DRACH.

RABELAIS. Au seul nom de Rabelais, le sourire monte soudain à votre lèvre réjouie, soudain vous apparaissent, quelque peu débraillées, toutes les grâces de l'esprit, mais aussi toutes ses licences : la gaîté, l'ironie, le sarcasme, le doute, non pas le doute sérieux qui est encore un hommage rendu à la vérité, mais le doute du bouffon qui s'inquiète fort peu de savoir où le conduit le sentier des faciles plaisirs, des paradoxes heureux; folies de la tête, folies des sens, folies du cœur. Cet homme, d'un rire inextinguible, comme le rire des héros d'Homère, portait en lui-même tout les contrastes : il était savant il était habile, il avait de la poésie dans l'âme; mais, pendant que cette poésie était mêlée aux plus grossiers appétits, ses élégances se perdaient dans les plus vulgaires instincts. Comment fit-il, ce bouffon de génie, pour deviner, en se jouant, qu'une langue était vivante, la langue française tout simplement, dans cet infernal chaos ou plutôt dans ce patois qui se parlait à la fin du XV[e] siècle ? De ce caillou brut, comment fit-il pour tirer les premières étincelles, ces étincelles précieuses qui devaient enflammer à cent ans de distance, la verve de Molière, et cinquante ans plus tard l'ironie de Voltaire, enfants illégitimes de la même famille, sceptiques du même tonneau? François Rabelais était né *dans le pays de Touraine* (loin de Paris en ce temps-là), à Chinon, l'an 1482 ou 1483,

on ne sait pas au juste, et tout d'abord ce vif esprit se mit à *bayer aux corneilles*, comme on disait il y a trois siècles, pour exprimer une imagination rêveuse ou paresseuse; car l'idéal, le rêve, la mélancolie et autres ingrédients de la poésie moderne n'étaient pas encore inventés, et messieurs nos grands-pères en auraient fait, j'imagine, bien des gorges chaudes. Peu à peu cependant le petit François, qui avait son chemin à faire dans le monde, se mit à étudier les deux belles langues universelles, nouvellement retrouvées dans leurs chefs-d'œuvre, le grec et le latin, qui étaient alors la clé de toute science et de toute fantaisie. A ces sources fécondes, on devenait parfois un poëte, souvent un théologien, mais, à coup sûr, on devenait un objet d'admiration et d'étonnement pour la foule ébahie. Quoi donc! lire tout courant dans ces gros livres pleins de grimoire, se complaire à ces découvertes toutes païennes, est-ce possible, compere? C'était possible, et il y avait en France bon nombre de beaux esprits qui, loin du vulgaire, charmaient déjà leurs loisirs avec les poëmes d'Homère et les épîtres d'Horace; gens heureux, gens choisis dans cette foule encore empreinte de la barbarie du moyen âge agonisant; ils laissaient le peuple de France obéir à son instinct, pendant qu'eux-mêmes, retirés dans la famille ou dans le sanctuaire, ils s'enivraient aux sources savantes, se faisant raconter par les grands écrivains d'autrefois, l'héroïsme, les vertus généreuses, les drames et les contes, les poëmes et les histoires, l'éloquence, les passions, les ironies, du siècle de Périclès ou du siècle d'Auguste. C'était là, savez-vous, une supériorité immense, cette supériorité du savant sur l'homme illettré, et c'est à peine si nous pouvons comprendre cela aujourd'hui, où tout le monde est lettré, où personne n'est savant. Aussi bien quand maître François eut soutenu ses thèses avec l'ardeur de la jeunesse, quand on le vit, en plein cloître (à Fontenay le-Comte, en Poitou), qui s'amusait à tout ce grimoire de latin et de grec, et quand on l'entendit qui citait à tout propos saint Jérôme et Cicéron, Démosthènes et saint Jean *Bouche-d'Or*, les bons religieux eurent peur de ce savant frère; et comme, du reste, le jeune homme manquait un peu de révérence, non pas encore pour les idées religieuses, mais déjà pour les exigences, pour les austérités, pour la règle, il fut bientôt, parmi ses frères, une pierre d'achoppement et un sujet de scandale. Un jour entre autres, à la fête de saint François, son patron, pour s'être placé dans la niche du saint, et avec ce saint-là il ne se gênait pas, d'une façon peu révérencieuse, frère Rabelais se vit fustigé jusqu'au sang, et, bien fouetté, ou vous le mit au pain et à l'eau pour tout potage! Mais le moyen de soumettre cette nature rebelle, imprégnée d'esprit, à la dureté implacable de la règle? Il y fallut renoncer, et faire du cordelier Rabelais (avec la permission du pape Clément VII), un disciple de saint Benoît, c'est-à-dire le faire passer, d'une règle étroite et de la stricte observance, dans cette savante congrégation qui a donné à la France, tant de beaux-esprits, tant d'imaginations élégantes et tant de chefs-d'œuvre. Hélas! pour ce mécréant que poussait la fantaisie et le caprice, la règle était toujours la règle; un avait beau alléger le joug en faveur de ce fantasque, il ne pouvait se façonner à aucun joug. Il prit la fuite, il dit adieu à la discipline, il voulut voir le monde, comme un enfant de famille ou comme un de ces comédiens ambulants dont Scarron devait raconter l'histoire, et il arriva, tout courant et tout déguenillé, à Montpellier, le chef-lieu de toute la science du midi de la France. Arrivé là, notre défroqué demanda à quoi l'on passait sa vie? On lui répondit que la ville avait une patente royale pour faire des docteurs en médecine. — La médecine! voilà mon œuvre, répondit-il. Aussitôt il se mit à l'étude, et en peu de temps cet esprit si merveilleusement disposé à tout comprendre, eut bien vite deviné le fort et le faible du doctorat. On n'en fit pas un médecin, ce qui eût été trop dangereux pour ses malades, mais on en fit un professeur, et bientôt il vit accourir autour de sa chaire pleine de raillerie et de scepticisme, les esprits les plus hardis et les plus jeunes. Il avait la parole nette, vive, belle, rieuse, claire, gaie, éloquente; il commentait, il expliquait, il traduisait, il invoquait et parfois il insultait Hippocrate; on l'aimait pour son esprit, pour ses belles grâces, pour son élocution facile, abondante et féconde en vertes saillies; tout de suite il avait pris l'habitude d'appeler chaque chose par son nom, et son discours, *un peu gras de saupiquet*, comme l'eût dit Brantôme, plaisait surtout par la liberté de ses allures. Aussi, quand la faculté de Montpellier voulut envoyer à la cour de France quelque bon avocat qui prit

en main la défense de ses priviléges attaqués, l'université de Montpellier fit choix de son jeune professeur, François Rabelais à la ceinture relâchée. Lui, cependant, heureux de voir ce Paris dont Montaigne aimait jusqu'aux verrues, il part, il arrive, mais à peine arrivé il trouve, à son grand étonnement, que toutes les portes lui sont fermées et que son ambassade lui donne peu d'autorité sur les puissances de ce siècle qui n'obéissait guère qu'au roi François Ier. Mais qu'importe? C'est un mauvais pas dont son esprit saura bien le tirer. La ruse, c'est presque du génie, quand la ruse est bonne, quand elle est nouvelle, et la ruse de maître François était en effet une de ces merveilleuses saillies que peu de gens pourraient se permettre. Au premier qui l'interroge en langue vulgaire, il répond en latin; au latin il parle grec, au grec il parle hébreu; et enfin le chancelier de l'Université veut savoir quel est le linguiste acharné qui met sur les dents tous les orateurs? — Ce Rabelais n'est pas un homme, c'est un esprit, esprit malin, esprit railleur, la vieille nation française en a fait le bouc émissaire de ses plaisanteries les plus salées, de ses gaîtés les plus grivoises. Le premier venu, si vous l'interrogez, vous racontera les plaisanteries, les bons mots, le sel peu attique, les charges, les contes de François Rabelais; il a été toute la fête, toute la comédie de cette nation. « Ami lecteur, dit une pré« face, je n'ai pas besoin de tant louer le livre « que je te présente. Tout le monde sait qu'au« trefois il n'y avait pas un homme d'esprit, je « dis même des plus barbons, qui ne l'eût dans « son cabinet, et ne le lut en son particulier, et « pour les gens du monde il n'était pas bon « compagnon qui ne savait pas son Rabelais *ad « unguem.* » Et cette louange est encore au-dessous de l'enthousiasme que ce bel esprit excitait à la cour, à la ville, parmi les savants. Chez cet homme, si plein de bon sens, il y a du bouffon et du plus vif, ou plutôt c'est le dernier héritier de ces bouffons par métier, dont les rois ne se lassaient pas d'entendre les provocantes et mordantes saillies. Bouffon du peuple de France, Rabelais n'a rien moins que les allures d'un bouffon de cour; il se plait dans les cuisines, dans les cabarets, dans les carrefours; il aime l'antichambre, car de là il peut être vrai tout à son aise, et l'antichambre n'est pas si loin du salon que le salon ne puisse prendre sa part de ces railleries et de ces vérités; il parle haut, il parle fort, il parle comme il faut parler, quand on veut être entendu en haut et en bas, de cette société qui jette au loin ses premières élégances; il a des jurons, des histoires, des bons mots, des folies, des joyeusetés à mourir de rire. Lorsque M. le cardinal du Bellay, un très bel esprit de ce temps-là, fut envoyé en ambassade auprès du saint-père, Paul III, M. du Bellay emmena avec lui son ami Rabelais, et celui-ci désopila tout le sacré collége; le pontife en rit même sur son trône. Seulement, quand la plaisanterie eut dépassé les bornes, comme cela arrive presque toujours, il fallut revenir un peu à la hâte, un peu sans argent, et, comme il dit lui-même : *à beau pied sans lance.* C'est ici que les biographes placent l'anecdote du *poison pour la reine, poison pour le roi*, et François Rabelais fut reconduit à Paris aux frais de M. le lieutenant-criminel! Quelle histoire! et quelle belle façon de se loger dans les cachots de la Bastille! Une fois à Paris, notre héros, qui voulait vivre, sollicita une prébende, en l'église collégiale de St-Maur-les-Fossés et la cure du petit village de Meudon qui n'était pas encore une maison royale. Le cardinal du Bellay accorda à son protégé, cette faveur, à condition qu'il jetterait aux orties le froc du médecin, et c'est pourquoi peut-être cette profession des médecins sera plus tard exposée à tous les sarcasmes de Molière, car si Rabelais était resté un des maîtres de cette science, Molière lui-même, par respect pour ce brillant prédécesseur de son génie, et de la langue qu'il parlait, eût respecté la profession du père de Pantagruel.

Une fois le maître de sa vie et de son travail, une fois reconnu *curé de Meudon*, comme on l'appelait, avec une déférence mêlée d'hilarité, il résolut de donner une forme vivante, immortelle, aux sarcasmes qui étaient en lui. Dans cet asile accordé à sa vie vagabonde, ce rare esprit put enfin se consulter lui-même, et savoir ce qu'il pouvait contenir de beau et de bon? Tout bouffon qu'il était, il étudia avec soin les hommes de son temps; il suivit dans leur progrès tant d'idées nouvelles, mais encore incertaines; il vit, d'un côté, la force, de l'autre côté la révolte; ici les croyances, plus loin le doute; il se mêla confusément à toutes les résistances qui étaient dans l'air, à toutes les passions qui remplissaient cette France du seizième siècle. Il voulut faire le conte et la comédie de son temps,

un conte sans limites, une comédie sans loi et sans frein. Son *Gargantua* et son *Pantagruel* ressemblent à quelques-uns de ces héros étranges comme on en voit dans les pagodes de l'Orient, des dieux difformes qui font rire! C'est une œuvre sans nom dans laquelle toutes les hardiesses coudoient tous les blasphèmes, où l'ironie la plus amère se fait pardonner à force de folle gaîté, où l'on cherche en vain, sous le sarcasme, la leçon que l'auteur prétend donner à son lecteur, et à laquelle il n'a pas songé lui-même. Ce fut un grand bruit quand parut cette satire immense; chacun cria, celui-ci parce qu'il se sentait touché, celui-là parce qu'il était honteux d'avoir été oublié, et que le dédain se pardonne encore moins que l'attaque. A cette lecture, l'église s'émeut, la cour, avant de rire, veut savoir comment le roi acceptera cette nouveauté; le peuple rit sans gêne et sans vergogne; quant à l'auteur il se tint coi, il laissait passer l'orage en riant, il l'avait amoncelé en riant.

Les faiseurs de *clefs*, et je crois bien que la manie des *clefs* a commencé à Rabelais, prétendent se reconnaître dans ce tohu-bohu de passions invraisemblables et de noms impossibles. A les entendre, *Grand-Gousier*, c'est Louis XII; *Gargantua*, c'est François Ier; *Pichrocole* n'est autre que le duc de Sforze qui épousa une fille de la duchesse Anne de Bretagne; *Pantagruel* vous représente l'élégant Henri II; *Gargamelle* n'est pas une autre femme que Anne de Bretagne, la femme du roi Louis XII, qui l'appelait *sa Bretonne*, et qui l'entourait d'une tendresse si attentive. Un jour même que MM. les écoliers, sur leur théâtre, s'étaient un peu moqués du *père du peuple :* — « A leur aise, disait le roi; mais que les basochiens ne s'avisent pas de toucher à la reine, je les ferais pendre tout au moins. » Et le roi l'eût fait comme il le disait. Ce qui nous donne à penser que ces *clefs* ne sont pas infaillibles; car enfin, ni François Ier, ni Henri II, n'ont été hostiles au curé de Meudon; au contraire, ils lisaient ses livres avec une grande joie; ils le traitaient dans leurs loisirs, comme qui dirait un Froissard licencieux et goguenard, et qui tenait très bien sa place entre les deux Marot, parmi les élégances nouvelles de cette cour. On a dit aussi que dame *Badebec*, c'est la reine Claude; la *grande jument*, Diane de Poitiers; *Panurge*, le cardinal de Lorraine; *frère Jehan des Entommeures*, le cardinal du Bellay, l'ancien patron du joyeux curé. Aujourd'hui, ces allusions nous échappent, ces portraits ont perdu toute leur ressemblance, comme fait une vive caricature tracée au fusin, sur la muraille blanchie d'un cabaret. Cependant quelques noms propres de ce roman de la joie et de la bombance se retrouvent encore dans le doux pays de Chinon; le clos de vigne de Sévillé, de Lerné, de Basché, de la sybille de Panserest, et la Douinière et tant d'autres, on vous les peut montrer encore aux beaux endroits de Notre-Dame de Sévillé. Mais pour avoir tracé ces vivantes images à une si mauvaise place et avec si peu de soin, est-ce à dire que le dessinateur ne peut pas être un grand artiste? Rabelais, dans son nuage d'obscénité, est un écrivain très habile, très passionné, très incisif, prêt à tout dire et sachant très bien dire ses plus incroyables hardiesses, grand artiste quand il faut assouplir cette langue rebelle, grand hâbleur, mais dans ses hâbleries vous rencontrez plus d'une fois la sagesse et l'observation d'une vérité sans réplique. Il a été, il est encore une passion pour une foule de gens, et pourtant la plus vive admiration ne peut faire qu'on l'estime; on ne peut ni l'estimer, ni s'en séparer; on l'aime pour ses qualités naturelles, pour sa verve inépuisable, pour son parler rond, net, incisif, ouvert, merveilleux, français en tout; insupportable aux esprits délicats dans les passages graveleux; quand il reste dans les limite permises, on ne saurait trouver de meilleure compagnie. Il est excellent ou bien il est impossible. Il tient une place parmi les rares écrivains qui deviennent un sujet d'étude, pour toute la vie d'un lecteur. Il plaît, il attache, il passionne. On a entassé à son sujet, commentaires sur commentaires, mais l'homme de sens a bien vite planté là le commentateur, pour courir tout de suite, à l'écrivain. Arrière ceux qui font de ce bouffon un réformateur! A Dieu ne plaise qu'une réforme quelconque empruntât jamais cette forme obscène et ce paradoxe souillé! A Dieu ne plaise que les mœurs de l'Église de France aient jamais été assez décriées, pour être soumises à la satire d'un pareil mecréant! Ces plaisanteries contre les moines, qui font bondir de joie le lecteur frivole, François Rabelais ne les a pas inventées, il les a prises dans tous

les vieux fabliaux, dans les vieux auteurs, plaisanteries aussi vieilles que les plaisanteries contre les médecins, et dont le clergé s'inquiétait tout aussi peu que la *faculté de médecine*. — Rabelais a beaucoup écrit et avec une facilité rare, dans une langue qui n'était pas formée et qui devait encore attendre tout un siècle avant d'arriver à l'élégance, à la grâce, à l'ampleur, à l'éloquence des chefs-d'œuvre. — Il a écrit en latin plusieurs traités curieux. — *Quelques restes de l'antiquité romaine*, à savoir : un testament et un contrat de vente. — *Traduction de quelques livres d'Hippocrate et de Galien.* — *Almanach pour l'année 1533, calculé sur le méridional de la noble cité de Lyon, et sur le climat du royaume de France.* — *Épîtres de François Rabelais.* Ce sont quelques lettres françaises et latines et d'un beau style, qu'il adressait tantôt au cardinal de Châtillon, tantôt à l'évêque de Maillezais, à messire André Tiraneau et autres personnes de grand savoir. — Et enfin et surtout, et voilà pourquoi il est célèbre, pourquoi il est immortel, son fameux livre dont voici le titre en entier : *la Vie inestimable du grand Gargantua, père de Pantagruel, jadis composée par l'abstracteur de quintescence, livre plein de pantagruélisme.* Ce livre fut publié en deux parties, la première partie en 1535 (Lyon), la seconde partie en 1538.

Rien qu'en lisant ce titre friand, le sourire vient à la lèvre, la gaité vient au regard, la bonne humeur s'empare de vos esprits attristés; *buveurs très illustres*, vous entrez soudain *en propos de déjeuner :* et jambons de trotter, gobelets de voler, on va ainsi causant, ainsi buvant jusqu'au manoir de Thélémite qui doit être situé quelque part au pays de Chinon. « Les Thélémites se levoient quand bon leur » sembloit, beuvoient, mangeoient, travail- » loient, dormoient, quand le desir leur venoit; » nul ne les esveilloit, nul ne les forçoit, ny a » boire, ny a manger, et ny a faire chose autre » quelconque. Ainsi les avoit établis Gargantua. » Et leur règle n'estoit que cette clause :

» FAY CE QUE VOUDRA! »

Fais ce que voudras, maître Rabelais a formulé ce jour-là, sans le vouloir peut-être, tout le secret de son talent et de son esprit. L'auteur de Pantagruel mourut comme il avait vécu, *folliant* jusqu'au dernier moment avec ce scepticisme de bouffon qui n'outrageait pas moins la morale par le scandale de ses railleries que par le cynisme de ses écrits. A peine mort, on lui composa un testament et on lui prêta une foule d'obscénités et d'impiétés dont probablement il n'était pas coupable.

Les poètes vinrent, les premiers, entourer cette tombe de louanges. Ronsard, qui était en ce temps-là *le prince des poètes*, Théodore de Bèze, dans ses épigrammes, Estienne Pasquier, dans ses recherches savantes sur cette langue qui le compte parmi ses historiens, Clément Marot, un esprit de la même famille que maître *François*, Estienne Dolet, ce fortuné libraire, que le bûcher attendait, François Bâcon, le grand chancelier d'Angleterre, André Duchesne, en son traité *des Antiquités de France*, le seigneur de la Croix du Maine, en sa bibliothèque, et tant d'autres qui se rencontrent au *floretum philosophicum*, ont rendu toute louange à ce merveilleux esprit.

« Ici repose Rabelais, le père des jeux, le merveilleux ouvrier en plaisanteries gauloises. Lucien le reconnaît pour son fils. »

Rabelais a laissé bien des disciples, bien des livres ont été écrits à son école, lui seul il est resté original, et de tous ces imitateurs on peut dire qu'ils ressemblent à Rabelais, mais à Rabelais buveur d'eau. — *Anima Rabelesii habitans in sicco.* JULES JANIN.

RABOT, outil employé pour polir les ouvrages en bois après qu'on les a dégrossis à la varlope. Il se compose de trois pièces : le *fust* est une sorte de billot de 27 à 31 centimètres de longueur et de 54 à 81 millimètres d'équarrissage, dont la face inférieure est polie afin de glisser aisément sur le bois ; la *lumière* est une entaille diagonale placée au milieu du billot, et dont l'ouverture a plus ou moins de diamètre, suivant le fer que l'on y introduit ; le *coin* est une seconde pièce de bois, échancrée par le bas et coupée en chanfrain, qui sert à arrêter le fer dans la lumière à la hauteur convenable. Les menuisiers ont différentes sortes de rabots qui reçoivent les noms de *grande* et *petite varlope*, de *riflard*, de *bouvet*, de *guillaume*, de *bonnet*, de *bec de canne*, de *feuilleret* et de *mouchettes*. — Les ébénistes font usage des mêmes rabots que les menuisiers ; mais ils en ont, en outre, dont le fer est demi-couché et d'autres qui ont des dents ou la forme de truelles brettées. — Les armuriers ont trois *rabots :* le premier,

long, plat et la face de dessous faite en moulure creuse, sert à tourner en rond les baguettes de fusil; le second, dit *rabot à canon*, dont la face de dessous est arrondie, s'emploie pour former la moulure de la portion du bois qui reçoit le canon du fusil; le troisième, semblable à la varlope du menuisier, fonctionne pour amener le bois à l'épaisseur convenable. — Les fondeurs donnent le nom de *rabot* à une plaque de fer plate, semblable à une douve de tonneau, dont ils font usage comme d'une écumoire pour enlever les scories qui s'élèvent sur le métal en fusion. — Le *rabot* des fondeurs en caractères d'imprimerie est composé de plusieurs pièces qui servent à couper, ébarder et donner les dernières façons aux lettres. — Les jardiniers appellent *rabot* une espèce de douve de futaille, pourvue d'un manche, qui leur sert à unir les allées conjointement avec le rateau. — Le *rabot* des maçons, pour éteindre la chaux, est à peu près le même que celui des jardiniers. On donne encore en maçonnerie le nom de *rabot* à des pierres de liais dont on fait usage pour border des chaussées. — Le *rabot* des marbriers est un morceau de bois dur avec lequel on frotte le marbre. — Celui des glaciers est un diamant monté sur un manche, et qui sert à équarrir les glaces. — Dans les fabriques de poudre à canon, le *rabot* est une espèce de rateau à dents que l'on emploie pour étendre la poudre sur un drap lorsqu'elle sort du grainoir. — Le *rasoir à rabot* est un instrument d'invention nouvelle, au moyen duquel on peut apprendre à se raser sans s'exposer à des coupures. — Au figuré, on dit que l'on *passe le rabot* ou que l'on donne *un coup de rabot* sur un ouvrage lorsque, soumis aux préceptes de notre prince des poètes, on repolit et repolit sans cesse l'œuvre que l'on a mise sur le métier. A. de Ch.

RABUTIN. *Voyez* Bussy.

RACA. — Raka, verbe syriaque qui signifie *cracher*. — Dans beaucoup de langues orientales le substantif est le même que l'infinitif du verbe; ainsi raca, substantif, correspond au *conspuendus* des Latins : être vil, méprisable, *sur qui on doit cracher*. Du temps de Jésus-Christ, le peuple juif parlait syriaque, l'hébreu était même depuis longtemps la langue sacrée et savante, que les docteurs, les rabbins connaissaient seuls par l'étude des Livres saints et des prophètes. Les Samaritains employaient souvent l'injure Raka dans le sens de sodomisme. On comprend alors cette terrible menace que Jésus fait contre l'homme qui se servirait de ce mot infamant : mais moi je vous dis .... que celui qui dira à son frère Raka méritera d'être condamné par le conseil. (Math. Ch. V, v. 22.) — L'anathème dont le Christ a frappé ce mot semble avoir arrêté la main des traducteurs; chaque peuple possède l'évangile dans son idiome, Raka est partout le même. Cependant dans plusieurs langues il a servi de base à des termes de mépris, en français, par exemple, on en a fait *Racaille*, en anglais *Rascal*. — Le père Bouhours l'a traduit bien légèrement et sans motifs par homme de peu de sens.

RACAHOUT. On donne ce nom à une fécule nourrissante à laquelle on attribue des propriétés analeptiques.

RACAN (Honorat du Bueil, marquis de), né en Touraine l'an 1589, vint fort jeune à la cour, où il se lia avec Malherbe et reçut de lui les premières leçons de l'art des vers. C'est à l'époque de leur première liaison que se rapporte cette anecdote que La Fontaine a racontée dans la fable du Meunier, son Fils et l'Ane. Racan se maria et eut un fils qui mourut à 16 ans, page de Mademoiselle. Galant et un peu fat, comme c'était la mode alors, Racan savait une foule d'historiettes qu'il aimait à raconter, mais parfois d'une voix si basse qu'on l'entendait à peine, et un jour voyant qu'un de ses contes n'avait pas fait rire, il pria Ménage de le traduire en langue vulgaire. On rapporte qu'il avait tant d'aversion pour le latin qu'il ne put jamais apprendre le *Confiteor*, mais ce fait n'est guère acceptable pour quiconque a lu ses œuvres dans lesquelles fourmillent les imitations de Virgile, d'Ovide et surtout d'Horace. Quant à son Discours contre les sciences et les lettres, ce n'est qu'une plaisanterie dans le genre de Voiture, où il ne se trouve aucun argument, même spécieux contre l'étude. Racan était un des habitués de l'hôtel Rambouillet au début, et le principal personnage de ses *Bergeries* porte le nom d'Arthénice, anagramme du prénom de la marquise de Rambouillet, imaginé par Malherbe. Racan lui-même, dans une lettre à ce dernier, imprimée en tête de sa pastorale, dit qu'il s'était d'abord proposé de se servir d'un sujet assez connu de la cour, mais que le déplaisir qu'il reçut d'une personne qui eût pu s'en attribuer les plus belles aventures le fit résoudre

à changer les deux premiers actes qui étaient déjà faits, plutôt que de lui donner le contentement de voir l'histoire de ses amours dans ces vers, et plus loin il parle de l'amour qu'il a et qu'il aura toujours pour elle. Ces *Bergeries* forment, à la manière des pastorales italiennes, un drame en cinq actes, d'une intrigue flottante, d'une versification souvent molle et négligée, orné de longues conversations métaphysiques, mais dans lequel la nature champêtre est bien comprise et rendue avec une franchise de couleur qu'on ne voit plus dans les poëtes bucoliques des siècles suivants. On y trouve aussi, comme dans tous les ouvrages de Racan, une teinte de mélancolie qui devait se sentir dépaysée entre les pointes de Voiture et les galanteries des raffinés. Ses autres poésies se composent d'odes, de stances, de madrigaux ; le morceau le plus connu est celui qui commence par ce vers :

Tircis, il faut songer à faire la retraite, etc.

Racan, comme Corneille, La Fontaine, Regnier, etc., employa les dernières années de sa vie à des poésies sacrées, mais il ne réussit pas mieux que ces illustres écrivains, et si sa chute parait moindre, c'est qu'il tombait de moins haut. J. Fl.

RACCORDEMENT. En architecture, on donne ce nom à la réunion de deux corps ou de quelques parties de décorations, ou bien à l'ajustement d'un vieil ouvrage avec un neuf. — En hydraulique, ce mot indique la jonction de tuyaux de divers diamètres, laquelle a lieu au moyen d'un tambour de plomb qui réunit deux bouts en les embranchant l'un dans l'autre.

RACCOURCI (*peint.*). Il semblerait que l'on doive appeler *raccourci* toute forme rendue plus courte par l'effet de la perspective (*voy.* Perspective) et l'artifice du dessinateur, lequel ne dispose que d'une surface plane, pour rendre le relief des objets, et que, dès lors, tout ce qui n'est pas *plan* étant susceptible de subir une réduction notable dans quelques parties de sa surface soit qualifié de raccourci. Mais il n'en est pas tout-à-fait ainsi ; les peintres ont restreint la signification de ce terme aux seules représentations des figures animées. Par exemple, on dit un *bras*, une *jambe*, un *torse* en raccourci ; on le dit également d'un homme tout entier ou d'un animal quelconque; mais on ne dira pas un *cube* ou un *édifice* en raccourci, mais bien en *perspective*. Ce terme est donc plutôt un terme d'art que de science. En effet, il suppose plus de sentiment que de savoir; car les peintres qui ont les plus légères notions de la perspective peuvent faire de très beaux raccourcis, tandis que des hommes qui possèdent à fond la science de la perspective avec de très faibles notions de dessin, en sont toujours incapables. D'ailleurs, à part les grandes qualités de poésie exigées dans toute œuvre d'art, l'art du dessinateur consistant à parvenir à un certain degré d'illusion pour faire valoir ces qualités, les raccourcis se présentent nécessairement à chaque instant, et ils sont souvent si faibles, si difficiles à analyser, et en même temps si importants, qu'ils échappent à la science, et demandent, pour être convenablement exprimés, le cachet créateur et vivifiant d'une main d'artiste. Il est impossible, par exemple, de faire un portrait sans représenter un nez, une bouche, des yeux ou des oreilles en raccourci. Une fois le point de vue connu et observé, il serait d'une bien triste ressource de recourir aux règles de la géométrie pour ne par s'égarer et de ne consulter que ses règles ; car si l'on parvient à ne plus commettre de faute capitale de dessin, on aura fait quelque chose de pis : une œuvre muette, sans expression comme sans caractère. La raison en est que s'il est impossible d'arriver à la science par la seule intuition, il est encore bien plus impossible à celui qui n'est que savant de créer, c'est-à-dire de communiquer à une œuvre la vie et le mouvement. — En dehors de cette nécessité de rendre les raccourcis que nous offre la nature vivante, sous quelque côté que nous l'envisagions, il y a des raccourcis systématiques qui proviennent de la disposition du sujet. Cette disposition se retrouve plus particulièrement dans les peintures de plafonds, où il est naturel que les personnages conservent leur position verticale et soient vus en dessous. Mais tout en montrant le talent du dessinateur, l'usage trop fréquent et trop affecté des raccourcis est un grave défaut, en ce qu'il n'atteste en même temps que l'étude de la partie matérielle du dessin, étude qui a naturellement peu d'attrait pour ceux qui veulent sentir plutôt qu'admirer. L'illusion est un moyen et non le but de l'art. Négliger le but pour ne s'attacher qu'au moyen, c'est évidemmer rester au-dessous de sa tâche. Les figures qui plaisent le plus

dans ces sortes d'ouvrages sont celles qui sont dessinées comme pour les murs latéraux, on celles qui voient transversalement. Il est toujours facile au génie du peintre de trouver un nombre suffisant de motifs à raccourcis, sans être obligé, pour ainsi dire, de retourner tous ses personnages pour faire parade d'une vaine habileté. ÉDOUARD MERCIER.

RACE HUMAINE. En ne nous conformant point à l'usage, à peu près général, qui met le mot race au pluriel, lorsqu'il s'agit des variétés de l'espèce humaine, c'est déclarer tout d'abord que nous adoptons l'unité de souche ou d'origine. Ce mot *race* nous paraît même impropre pour désigner cette unité, puisqu'il implique communément l'idée d'espèces dont chacune a une sorte de type particulier, comme on le remarque chez les chevaux, les chiens et les pigeons, tandis que des caractères aussi tranchés n'existent nullement dans les divers rameaux de la famille de l'homme. Au reste, nous n'attachons pas une grande importance à défendre cette distinction grammaticale qui, exacte à nos yeux, peut, nous le concevons très bien, être contestable pour d'autres : ce que nous tenons à établir d'une manière formelle, c'est que, quel que soit le mot dont on fasse emploi pour classer l'homme et ses variétés, leur unité d'origine n'en demeure pas moins immuable.

Hippocrate avait avancé que les races humaines sont filles de la contrée sur laquelle elles se sont développées; mais cette opinion ne s'est guère reproduite, du moins avec un caractère scientifique, que vers le milieu du XVIII[e] siècle. Les théories de Gall et de Spurzheim vinrent ensuite en aide aux doctrines philosophiques qui tendaient à nier l'unité de l'espèce humaine; et les spéculations vaniteuses de quelques écrivains surgirent à leur tour pour raviver la pensée de l'oracle de Cos. Cette pensée et les systemes qu'elle a fait naître, nous allons démontrer, par la seule autorité des faits, combien ils sont erronés.

L'homme a des variétés que caractérisent premièrement la couleur de la peau, puis quelques différences sensibles dans la conformation cérébrale et squelletique. Ainsi le crâne de l'homme noir est généralement plus étroit que celui de l'homme blanc; les os de sa face sont plus prolongés ; les lobes latéraux de ses hémisphères encéphaliques n'ont pas non plus la même dimension ; ses cheveux sont crépus au lieu d'être lisses ; et enfin son angle facial varie de 70 à 80 degrés, tandis qu'il est de 85 à 90 chez le blanc.

Voilà des caractères que l'observation a confirmés. Après celà, viennent les variétés de l'homme jaune qui forment le lien, la transition entre le nègre et le blanc. Les familles à peau jaunes offrent, en effet, des peuples dont les formes sont à peu de chose près analogues à celles des nations à peau blanche; dont les cheveux sont lisses, presque lisses ou peu crépus, et dont l'angle facial est de 76 à 85 degrés. Nous n'insistons d'ailleurs que faiblement sur cette considération de l'angle facial qui est loin d'établir un principe absolu. Camper est le premier qui ait fait remarquer qu'en menant une ligne du front à la mâchoire supérieure et la faisant tomber sur les dents incisives, elle s'incline de plus en plus en arrière à mesure qu'on passe de l'homme blanc à l'homme noir et de celui-ci à la brute, ou en d'autres termes qu'il y a un progrès gradué en s'élevant du singe à l'homme noir et de celui-ci à l'homme blanc; mais Blumeubach, qui s'est livré à des travaux nombreux et sérieux afin d'établir les variétés de l'espèce humaine d'après la similitude ou les dissemblances des crânes, a avoné que la tête était susceptible de tant de formes, et les parties qui la composent de proportions et de directions si diverses, qu'il n'était pas possible de s'en tenir à la règle d'un angle quelconque.

L'espèce humaine présente trois formes ou variétés dont les individus que chacune d'elles renferme ont la peau *blanche*, *noire* ou *jaune;* mais ces trois rameaux ont le même type primordial, et ne sont nullement trois manifestations organiques distinctes engendrées chacune dans un centre particulier, c'est-à-dire qu'il n'existe point de différence spécifique entre le blanc, le nègre et l'homme dont la peau est plus ou moins bistrée.

Buffon, s'appuyant sur des considération physiologiques, a établi, de la manière la plus péremptoire, cette unité de l'espèce humaine : « On doit regarder, dit-il, comme la même espèce, celle qui, au moyen de la génération, se perpétue et conserve la similitude de cette espèce; et comme des espèces différentes, celles qui, par les mêmes moyens, ne peuvent rien produire ensemble. A commencer par l'homme, qui est l'être le plus noble de la créa-

tion, l'espèce en est unique, puisque les hommes de toutes les races, de tous les climats, de toutes les couleurs, peuvent se mêler et produire ensemble, et qu'en même temps l'on ne peut pas dire qu'aucun animal appartienne à l'homme, ni de près ni de loin, par une parenté naturelle. » Il ajoute dans un autre endroit : « lorsque, après des siècles écoulés, des continents traversés et des générations déjà dégénérées par l'influence des différentes terres, l'homme a voulu habiter dans des climats extrêmes et peupler les sables du midi et les glaces du nord, les changements sont devenus si grands et si sensibles, qu'il y aurait lieu de croire que le nègre, le lapon et le blanc forment des espèces différentes, si l'on n'était assuré que ce blanc, ce lapon et ce nègre, si dissemblants entre eux, peuvent cependant s'unir ensemble et propager en commun la grande et unique famille de notre genre humain : ainsi, leurs taches ne sont point originelles; leurs dissemblances n'étant qu'extérieures, ces altérations de nature ne sont que superficielles, et il est certain que tous ne font que le même homme. » Ces simples et justes réflexions ont plus de valeur, sans aucun doute, que toutes les utopies qui ont surgi à notre époque, pour réclamer l'émancipation de l'homme noir et sa part dans les privilèges dont jouit l'homme blanc.

On doit encore à Buffon cette opinion remarquable : « L'homme, blanc en Europe, noir en Afrique, jaune en Asie et rouge en Amérique, n'est que le même homme *teint de la couleur du climat.* » La couleur de la peau ne réside effectivement que dans le réseau muqueux auquel Malpighi a donné son nom, réseau placé au-dessous de l'épiderme ou cutule, et l'on sait que les cicatrices des nègres ne présentent aucune différence dans la couleur avec celle des blancs. Non-seulement l'observation de Malpighi a été confirmée par les recherches d'Albinus, de Buysch et de Meckel, mais encore par celles de M. le docteur Flourens. Ce dernier seulement n'admet pas que ce soit un réseau qui donne la couleur noire, mais bien une couche continue qui s'étend entre le derme et le second épiderme, laquelle couche consiste en une matière secrétée, noire dans le nègre, rouge ou couleur de cuivre dans l'Américain. M. Flourens a retrouvé cette matière pigmentale dans le Kabyle, dans l'Arabe et dans le Maure; il dit qu'elle existe aussi chez l'homme blanc où elle colore le mamelon; et il n'hésite point à considérer cette matière comme le produit de la chaleur et de la lumière. Cette assertion ne saurait être raisonnablement contestée. L'influence d'une température élevée fait éprouver à la peau des modifications aussi promptes que visibles, et ce phénomène fournirait des résultats plus concluents encore que ceux que la science a déjà recueillis, s'il était possible de les suivre pendant un certain nombre de générations. Le pelage des animaux change aussi d'épaisseur et de couleur, suivant les contrées qu'ils habitent; et leurs formes peuvent elles-mêmes se trouver sensiblement altérées par la dimiuution de la graisse ou des sucs qui remplissaient le tissu cellulaire.

L'effet que produisent les croisements est de nature à ramener les variétés au type primordial, et c'est ce qui se manifeste constamment par suite de l'union du blanc avec le nègre et les descendances de la première hybridité qui en résulte. Mais on s'est demandé ensuite, 1° si, après ce premier croisement, la descendance directe pourrait, par la seule influence de cet unique mélange, revenir au type primitif; 2° s'il était probable qu'une variété blanche, confinée en Afrique, et une variété noire, établie en Europe, pussent, au bout d'une certaine période, devenir, la variété blanche, noire, et la variété noire, blanche? Quoique ces deux solutions semblent, au premier aperçu, ne pouvoir être données *à priori*, nous n'hésitons pas néanmoins, en nous appuyant sur les principes et les faits qui précèdent, à nous prononcer pour l'affirmative.

Mais la peau de l'homme n'est pas seule à subir les transformations causées par les influences climatériques. Les dépressions et les compressions du cerveau, et le plus ou moins de développement des os de la face et du globe de l'œil, sont aussi des phénomènes qui se rattachent aux milieux dans lesquels l'homme accomplit son existence; et il suffit quelquefois d'un nombre d'années peu considérable pour que des changements de cette nature s'opèrent chez l'individu transporté d'une région dans une autre, et établissent entre lui et les indigènes plusieurs points de ressemblance. Le genre de nourriture produit à son tour des effets particuliers qui se manifestent aussi plus ou moins chez l'Européen qui, pendant une certaine durée, a vécu en commun avec les peuples

dont les habitudes ont déterminé ces signes caractéristiques. Enfin, le degré d'intelligence, de civilisation, de relations sociales, est une autre cause prédominante qui agit en quelque sorte d'une manière qui tient du prodige, non-seulement sur le *facies* de l'homme, mais encore sur d'autres points de sa conformation.

Examinez un enfant quelconque au berceau, et vous lui trouverez des traits analogues à ceux de tous les autres enfants de la grande famille. Si cet enfant appartient à une classe élevée et qu'il soit livré, plus tard, aux travaux manuels des prolétaires, tout son physique recevra, comme ses habitudes, l'influence de la sphère où il sera renfermé, c'est-à-dire que ses traits, que ses membres, prendront des formes abruptes et communes, et qu'il ne conservera rien de la délicatesse de son origine. Que le fils d'un paysan, au contraire, soit amené par les circonstances à vivre au sein de ce qu'on appelle la bonne compagnie, alors l'expression de sa figure, la forme de ses traits, celle de ses mains, etc., subiront, en très peu de temps, de nouveaux caractères qui le distingueront éminemment du type de ceux qui lui ont donné le jour. Nos illustrations militaires de l'empire fournissent un exemple de cette transformation : provenant, pour la majeure partie, des classes les plus infimes de la société, elles avaient cependant acquis, vers la fin du règne de Napoléon, un aspect qui ne permettait plus de reconnaître le laboureur ou l'ouvrier parvenu aux dignités ; et, aujourd'hui, il serait difficile de saisir, dans leurs descendants, des indices physiques qui pussent établir leur séparation des familles nobles les plus anciennes de la monarchie. Ce que nous venons de faire observer au sujet des blancs, de la variété caucasienne, nous pouvons le reproduire pour les variétés jaune et noire. Malgré l'abrutissement dans lequel plusieurs groupes de cette dernière variété se trouvent plongés, il est incontestable que d'autres conditions d'existence amèneraient en leur faveur des métamorphoses identiques à celles qui ont lieu parmi les blancs. Les Barabras, nègres de la Nubie, qui font le service de mariniers sur les canges du Nil, ont une physionomie assez gracieuse et un caractère enjoué, spirituel, qui a beaucoup de rapport avec celui de nos Basques. Cette gaité et ce type particulier de la face proviennent surtout de leur état d'indépendance, de la faculté qu'ils ont de travailler pour leur compte, et de faire des économies qui apportent du bien-être dans leurs familles. Enfin, l'Afrique et l'Amérique ont envoyé dans nos colléges des noirs et des hommes de couleur dont plusieurs ont obtenu de brillants succès dans les concours.

Rien de plus aisé, de plus simple, que d'établir à l'infini des races sur des bases analogues à celles qu'accueillent la plupart des anthropologistes : unissez un nain et une naine, puis continuez la même alliance avec leur progéniture, et vous aurez une race de Lilliputiens. Propagez le mariage entre les bossus et les bossues, il en résultera une race aussi constante que celle qui provient du chameau. On cite plusieurs familles dont les générations successives offrent six doigts, soit aux pieds, soit aux mains ; chez d'autres, la forme du nez, la couleur des cheveux, se perpétuent avec la même régularité. Quant aux hybridités, elles se montrent chez l'homme, comme dans le végétal, et produisent souvent des monstres. Enfin, outre le travail de la nature, l'intervention de l'intelligence humaine pourrait à la rigueur obtenir des variétés, puisque déjà, chez les animaux, on est parvenu à opérer des greffes qui changent l'organisation primitive. Toutefois, il faut reconnaître que certains types paraissent résister aux influences diverses qui résultent des variations de climats et d'habitudes, et de ce nombre sont les Juifs qui, dans tous les pays et à toutes les époques, reproduisent rigoureusement les caractères particuliers qu'ils avaient dès les premiers temps historiques, c'est-à-dire celui qui nous a été conservé sur les monuments les plus anciens, tels que ceux de l'Égypte. D'autres exceptions se présentent encore pour combattre le principe sans le détruire, comme les exemples apportés par MM. Bory de Saint-Vincent et Guyon, qui ont signalé l'existence, dans les montagnes de l'Aurès, d'hommes à peau blanche, aux yeux bleus et aux cheveux blonds.

Il n'est pas besoin de dire combien se sont multipliées les opinions et les divagations sur la cause des diverses teintes de la peau de l'espèce humaine ; et parmi les thèses singulières qui ont été soutenues, il faut citer celle d'un M. Prichard qui a proclamé que les hommes étaient primitivement noirs et sont devenus blancs par suite de la civilisation. Les savants, les naturalistes et les phrénologistes, ont cherché, dans le but spécieux de faciliter les études

historiques, à fixer une classification des peuples répandus sur les divers points du globe, classification à laquelle ils ont procédé en formant des groupes, en donnant à chacun d'eux un type, et en prenant en général pour base des caractères typiques la nuance de la peau et les protubérances de la tête. Nous n'exercerons aucune critique personnelle sur les travaux qui ont été publiés pour arriver au résultat qu'on se proposait d'atteindre; mais nous répéterons avec M. Adrien de Balbi, très compétent lorsqu'il s'agit d'une pareille matière, que, dans l'état actuel des connaissances géographiques, il est très difficile, s'il n'est pas même impossible, de donner une classification générale de l'espèce humaine d'après ses variétés principales. Dans la formation des groupes, d'ailleurs, il faudrait que les caractères qui les distinguent aujourd'hui eussent toujours été les mêmes dans les temps historiques, et rien ne vient le justifier, à part l'exemple que nous avons cité plus haut.

Avant de parler des classifications proposées par les anthropologistes modernes, nous devons dire quelle fut la répartition de l'espèce humaine sur le globe, après le déluge mosaïque.

Les descendants des trois fils de Noé, Sem, Cham et Japhet, se dispersèrent de la manière suivante : — Sem eut cinq enfants, Arphaxad, Élam, Assur, Aram et Lude. Arphaxad fut la souche des Chaldéens, des Hébreux et d'une partie des Assyriens; d'Élam vinrent les Élamites et les Perses; Assur fut le père des Assyriens et des nations voisines; d'Aram descendirent les peuples de la Cœlésyrie, les Bactriens, les Syriens et les Mésopotamiens; et de Lude sortirent les Lydiens et les habitants de l'Asie mineure. — Chus, Mesraïm, Phut et Canaan, fils de Cham, occupèrent l'Afrique. Du premier descendirent les Sabéens, les Arabes, les Ethiopiens, les Abyssins et les Troglodites; du second sortirent les Cyrénéens, les Égyptiens, les Lybiens, les Numidiens, les Philistins, les habitants de Patros, ceux de l'île de Chypre et ceux de la Cassiotide; du troisième vinrent une partie des Lybiens et les peuples de la Mauritanie et de la partie occidentale de l'Afrique; du quatrième enfin, qui eut onze enfants, Sidon, Heth, Jebus, Amor, Gerges, Hévé, Arak, Sin, Arad, Samar et Amath, provinrent onze nations belliqueuses, auxquelles ils donnèrent leur nom : les Sidoniens, les Béthéens, les Jébuséens, les Amorrhéens, les Gergéséens, les Hévéens, les Aracéens, les Sinéens, les Aradiens, les Samaréens et les Amathéens. Les six derniers de ces peuples, expulsés plus tard de la Palestine qu'ils avaient occupée durant sept siècles, allèrent habiter les environs du mont Liban et les contrées voisines. — Ce furent les sept fils de Japhet : Gomer, Magoa, Madai, Javan, Thubal, Mosoch et Thiras qui s'établirent en Europe. De Gomer sortirent les Riphéens, les Ascaniens, les Cappadociens, les Arméniens et les Allemands; de Magoa, les Scythes, les Tatars, les Gètes et les Goths; de Madai sont descendus les Mèdes et les peuplades voisines; Javan a été le père des Æoliens, des Macédoniens, des Rhodiens, des Peloponésiens, des Siciliens, des Italiens et des Gaulois; de Thubal sont venus les Ibériens; de Mosoch, les Moscovites; et de Thiras, les Thraces et les peuples qui avoisinent la petite Tartarie.

Passons maintenant aux travaux de nos naturalistes et de nos géographes.

Linné, Blumenbach et Duméril ont admis chacun cinq variétés de l'espèce homme. Le premier les désigne par les noms d'américaine brune, d'européenne blanche, d'asiatique jaune, d'africaine et de monstrueuse; le second, par ceux de caucasienne, de mongolique, d'éthiopienne, d'américaine et de malaise; le troisième les appelle caucasienne ou arabe, européenne, hyperboréenne, mongole et américaine. — Le docteur Virey établit d'abord deux espèces qu'il caractérise, ainsi que l'a fait Camper, par la mesure de l'angle facial; puis, il décrit six races qui sont la blanche, la basanée, la cuivreuse, la brune foncée, la noire et la noirâtre. — Vient ensuite un crescendo chez d'autres anthropologistes, tels que MM. Desmoulins, Bory de Saint-Vincent et Maltebrun. Le premier admet onze variétés qui sont les Celto-Scytho-Arabes, les Mongols, les Éthiopiens, les Euro-Africains, les Austro-Africains, les Malais ou Océaniques, les Lapons, les Nègres océaniens, les Australiens, les Colombiens et les Américains; le second porte à quinze ses espèces : la japétique, l'arabique, l'hindoue, la scythique, la sinique, l'hyperboréenne, la neptunienne, l'australasienne, la colombique, l'américaine, la patagone, l'éthiopienne, la cafre, la mélanienne et la hottentote; et le troisième en énumère

seize : la polaire, la finoise, la sclavonne, la gothico-germanique, les races occidentales de l'Europe, les grecque et pélasgique, l'arabe, la tartare et mongole, l'indienne, la malaise, la race noire de l'Océan Pacifique, la basanée du grand Océan, la maure, la nègre, les races de l'Afrique orientale et celles de l'Amérique.

La séparation la plus naturelle, et à laquelle il est peut-être convenable de se tenir provisoirement, est la classification de Cuvier, qui partage l'espèce humaine en trois grandes divisions : la variété blanche ou caucasienne, la variété jaune ou mongolique, et la variété nègre ou éthiopienne. Cette classification était aussi celle de Link, et voici comment elle est conçue.

Variété caucasienne. Son centre principal est l'Europe et l'Asie mineure, l'Arabie, la Perse, l'Inde jusqu'au Gange, et l'Afrique jusques et compris le désert de Sahara. Les individus quiappartiennent à cette variété ont la peau blanche et fine ; les cheveux fins, longs, noirs ou blonds ; le système pileux très développé ; la tête de forme ovale ; le front élevé et la partie antérieure de la tête plus développée que la partie occipitale ; l'œil grand et ouvert ; le nez droit ; la bouche moyenne, les lèvres petites, les dents placées verticalement ; les traits réguliers en général et l'angle facial de 80 à 90 degrés. Ces peuples réunissent aussi la perfection des facultés intellectuelles à la beauté et à l'harmonie des formes. Leur souche offre deux grandes divisions bien tranchées : la variété blanche à cheveux blonds et yeux bleux ; celle-ci, qui provient de l'Asie centrale, n'est qu'une simple modification climatérique ; quant à la première, qui est vivement colorée par la température des contrées méridionales, elle présente un blanc pur chez les Européens et chez quelques nations de l'Asie ; elle devient brune chez les Arabes et les peuples de l'Asie mineure, et subit toutes les nuances intermédiaires entre le brun et l'olivâtre, pour arriver au rameau malais qui se rapproche si intimement de l'indoustanique. La variété caucasienne se partage en plusieurs branches : l'*arabique* comprend les Bédouins ou Arabes du désert, les Hébreux, les peuples du Liban, de l'Élymaïs, d'Assur, du Kurdistan, de l'Idumée, de la Chaldée, les Arauéens, les Cappadociens, les Arméniens, les Tyriens, les Phéniciens, les Abyssins, les Barabras, les Égyptiens, les Maures, les Berbères, les Kabyles, les Marocains et les Guanches. — *L'Indoustanique* se compose des peuples du Bengale, de la côte de Coromandel, des Malabares, des habitants du Candahar, etc., c'est-à-dire des Maharattes, des Guzerattes, des Telingas, des Gaures, des Zingaris, des Perses, des Bryges, des Phrygiens, des Bithyniens et des Mysiens. — La *scythique* est formée de toutes les peuplades de la chaîne du Caucase et des rives de la mer Caspienne, les Tcherkesses ou les Circassiens, les Géorgiens, les Scytes, les Parthes, les Abasses, les Lesghis, les Afghans, les Usbecks, les Ossètes, les Kurdes, les Macédoniens, et les Thessaliens. — L'*européenne* embrasse les Pélasges, d'où descendent les Cariens, les Lydiens, les Ioniens, les Doriens et les Hélènes, puis les Étrusques, les Volsques, les Sabins, les Marses, les Sicules, les Œnotriens et les Latins ; le rameau celtique, où se trouvent les Highlanders, les Gallois, les Pictes, les Belges, les Armoricains, les Cantabres, les Vascons, les Turdilains et les Lusitains ; les branches germanique et teutonique qui furent la souche des Goths, des Suèves, des Vandales, des Lombards, des Saxons, des Francs, des Suédois, des Norwégiens, des Danois et des Islandais ; et la famille Slave, dont les membres, originaires des monts Krapacks, comprennent les Sarmates, les Huns, les Lithnaniens, les Serviens, les Bulgares, les Bosniaques, les Croates, les Slavons, les Dalmates, les Wendes, les Kosaques, les Autes, les Polonais, les Tschèches ou Bohêmes, les Lusaciens, les Lètes ou Estoniens, les Finois, les Tschoudes, les Turcs, les Tchérémisses, les Morduans et les Tatars de Crimée,

Variété mongolique. On peut admettre que le centre de cette variété est établi sur le plateau de la grande Tartarie et du Tibet, et l'on est fondé à penser qu'elle a peuplé primitivement tout le continent d'Amérique. Les hommes qui lui appartiennent ont la peau qui passe par les différentes nuances du brun au jaune ; les cheveux noirs, droits et longs ; la face large, carrée et aplatie ; les os de la pommette élevés ; le nez enfoncé à sa racine, quelquefois aquilin, mais plus souvent gros et épaté à son extrémité, avec les narines ouvertes sur le côté ; les yeux placés obliquement ; les lèvres grosses ; et l'angle facial de 76 à 85 degrés. La variété mongolique se rapproche beaucoup plus de la caucasienne que l'éthiopienne, toutefois elle

présente une bien moins grande harmonie dans les formes. L'intelligence des peuples qui la composent est assez grande, mais néanmoins leur genre d'esprit est stationnaire. Les Mongoles forment, comme la variété caucasienne, plusieurs branches qui, à leur tour, offrent d'autres divisions. La *branche tartare* comprend les peuplades de la grande Tartarie, c'est-à-dire les Oïgours, les Kirguises, les Agouzes, les Kiptchacs, les Carioues, les Caucalis, les Calladjis, les Agatcheris, les Mongols, les Mantchoux, les Baskirs, les Nogaïs, les Kalmouks, les Madggars, les Bouriates et les Vogouls. — La *branche chinoise* se compose des Chinois proprement dits, des Japonais, des Birmans, des Coréens, des peuples d'Ava, du Laos, de Siam, de l'Anam, du Tibet, d'Aracun, du Tunquin, de la Cochinchine, du Cambodge et du Liou-Kiou — La *branche hyperboréenne* est formée des Kamchadales, des Tchoutchis, des Ostiaques, des Toungouses, des Samoïèdes, des Lapons, des Esquimaux, des Groënlandais, des Aïno, des Jakoutes, des Tshutchis, des Jukagres, des Koriaques et des Karalits. On sait que la taille de ces peuples ne s'élève guère au delà de $1^m,30$, qu'ils ont la tête fort grosse, le visage large, les yeux petits et écartés, le nez écrasé, la bouche grande, les cheveux plats et durs et peu de barbe. — La *branche malaise* ou *polynésique* est celle qui occupe la péninsule de Malacca, les archipels des Philippines, des Moluques, des Célèbes, de la Sonde, des Mariannes, des Maldives et l'île de Timor —La *branche océanique* se compose des habitants des îles Carolines, Taïti, Sandwich, Touga, de la Société, Marquises, Mulgrave, des Amis, de Fidgy, de Pâques, la Nouvelle-Zélande, etc. — La *branche américaine* qui comprend les Péruviens, les Mexicains, les Araucanos, les Patagons, les Puelches, les Brésiliens, les Buénos-ayriens et les habitants du Paraguay, peut se diviser aussi en trois grandes régions : la septentrionale, la centrale et la méridionale. La septentrionale renferme les Algonquins; les Hurons ou Delawares; les Leni-lenape; les Abenakis ou Mohicans qui comprennent les Miamis ou Illinois, les Potomacks et Kuistenaux; les Iroquois, qui se composent des Mohawks, des Onondagos, des Oneidas, des Sioux et des Osages; et les tribus floridiennes, qui sont les Cheroquées, les Muscogalges, les Chicassaws, les Séminoles et les Natchez. Dans la centrale se trouvent les Chippeways, les Pieds-noirs, les Serpents, les Mandans, les Gros-ventres, les Mimectarées, les Tancards, les Pandoucas, les Apaches, les Cochims, les Gaycouroux et les Uchitos. La méridionale contient les Nahuatlaeas, les Colhuas, les Toltèques, les Chechemecas, les Totonacs, les Poconchi, les Mayas, les Tarescas, les Zapotecas, les Chiapas, les Emlèves, les Opatas, les Coras, les Caraïbes, les Arawacs, les Guaraunas, les Chaymas, les Maypouris, les Salives, les Otomacks et les Aymares. Les Botocudos, les Caraïbes et les Osages rappellent parfaitement la branche mongole, et tout semble prouver, en effet, comme nous l'avons dit précédemment, que les peuples de l'Amérique proviennent de migrations de la variété jaune d'Asie, dont elles offrent des caractères à peu près identiques. Nous disons à peu près identiques, parce qu'il existe, en effet, de légères différences qui ont fait supposer à plusieurs observateurs que la race américaine appartient au sol qu'elle occupe; mais un examen plus attentif aurait éclairé sur leur peu d'importance, comme base de classification. La proémiuence des pommettes de l'Américain rend sa face un peu anguleuse; les lèvres sont nues, minces, et la supérieure très arquée; le nez, prononcé, droit et quelquefois aquilin, est large à la pointe et offre des narines très ouvertes; la saillie des arcades sourcilières et l'abaissement des sourcils rendent les yeux enfoncés et peu ouverts. Quant à la couleur de la peau, elle ne saurait contrarier en rien l'opinion d'une migration, puisque les peuplades d'Amérique passent par toutes les nuances du jaune au brun; on peut ajouter, d'ailleurs, à ces premiers aperçus, que les Péruviens et les Mexicains vivaient, lors de la conquête, sous des institutions analogues à celles des Mongols; enfin, le rapport auquel a donné lieu l'examen, fait par M. Serres et une commission de l'Académie des sciences, des Ioways qui sont venus à Paris, a confirmé pleinement les traditions historiques qui l'avaient précédé, sur une migration des peuples de l'ancien continent dans le nouveau. « L'examen que j'ai fait des Ioways, dit M. Serres, m'a fait reconnaître en eux, chez les hommes particulièrement, les caractères anthropologiques des Scandinaves; les femmes, au contraire, conservent quelques traits de la race mongole. Notre opinion sur

la ressemblance des Indiens Ioways avec les hommes du Nord, donne beaucoup d'importance à une migration des Scandinaves dont nous devons la connaissance à un des philosophes les plus éminents de notre époque, M. Jean Reynaud. Selon notre savant philosophe, il paraît certain, non-seulement par les chroniques des Scandinaves, mais par la témoignage d'Adam de Brême, qui a si bien connu tout le Nord de son temps, il paraît certain qu'ils possédaient au delà des mers une colonie fondée par les Groënlandais, et dans laquelle croissait la vigne, ce végétal si cher aux habitants du Nord; cet établissement en avait même reçu le nom de *Vinland*, terre de vin. Sa principale richesse venait du commerce des pelleteries, qu'ils faisaient avec les naturels du pays. Comme on y arrivait en naviguant au sud, à partir du Groënland, il est incontestable qu'il devait se trouver, soit dans l'île de Terre-Neuve, soit sur la côte du Labrador. Si l'on rapprocha l'époque de cette migration, qui a dû se faire vers la fin du xe siècle, de l'histoire des anciens et des nouveaux Péruviens, que nous devons à Herrera; si l'on considère que les Mexicains étaient une race étrangère qui montrait le nord aux Espagnols pour leur enseigner son origine; si l'on ajoute que la prise de possession de cette race datait du xie siècle, ne pourrait-on faire de la colonie de Vinland un des anneaux essentiels pour l'unité de l'homme dans les deux mondes? » Tout en nous appuyant sur le passage que nous venons de rapporter, nous nous empressons néanmoins de déclarer que nous n'adoptons point la date indiquée par M. Serres, comme l'époque véritable de l'occupation du pays, et qu'il est incontestable pour nous, au contraire, que l'Amérique était peuplée bien avant le xie siècle.

VARIÉTÉ NOIRE OU ÉTHIOPIENNE. Elle occupe la plus grande partie de l'Afrique, quelques îles de l'Océan pacifique, Madagascar, la Nouvelle-Guinée, la Nouvelle-Irlande, la Nouvelle-Bretagne, la Terre des Papous, celle de Van-Diemen, la Nouvelle-Hollande, les archipels des Nouvelles-Hébrides, etc. Elle comprend les familles éthiopienne, cafre, mélanienne, hottentote, australienne et neptunienne. Les hommes qui la composent ont le teint noir ou noirâtre, la tête petite et déprimée, les cheveux crépus ou laineux, le nez épaté et gros, de grosses lèvres, un museau saillant comme celui des singes, et l'angle facial de 61, 67, 70 à 75 degrés. Leurs nerfs sont aussi plus gros à leur origine, comme cela a lieu chez les singes. Leurs appétits physiques sont violents; mais leur intelligence est généralement très-bornée, et il est rare qu'elle ne soit pas toujours dominée par celle des autres peuples qui se trouvent en contact avec eux. Cette variété se forme aussi de plusieurs rameaux, dont les tribus ont les formes plus ou moins régulières; car, comme dit Buffon : « Il y a autant de variétés dans la race des noirs que dans celle des blancs; les noirs ont, comme les blancs, leurs Tartares et leurs Circassiens. En examinant, en particulier, les différents peuples qui composent chacune des races noires, nous y trouverons toutes les nuances du brun au noir, comme nous avons trouvé, dans les races blanches, toutes les nuances du brun au blanc. » Le *rameau éthiopien*, proprement dit, comprend les Foulahs, les Fellatahs, les Yoloffes, les Mandingues, les Sérères, les Serracolets, les Sousous, les Biafares, les Bisagos, les Quaquas, les Intas, les Timmanees, les Buntakos, les Asiantes, les Fautées, les Mahas, les Mocos, les Adampis, les Aboés, les Angolas, les N'goy, les Shangallos ou Éthiopiens, les Gééses, les Ambarics, les Wambarées, les Houassans et les Shilluks. Ces peuples ont la peau très foncée; les cheveux laineux; le crâne étroit en avant, aplati sur le vertex, et arrondi dans la région postérieure; les pommettes saillantes; le nez large; les dents incisives implantées obliquement; les lèvres épaisses; les reins cambrés; les hanches saillantes; les extrémités inférieures courbées et le talon très prolongé en arrière. Un autre caractère qui distingue cette variété est l'odeur *sui generis* extrêmement forte qu'elle exhala sans cesse. — Le *rameau cafre*, qui occupe la partie orientale de l'Afrique, depuis la rivière de Saint-Esprit jusqu'au detroit de Babel-Mandeb, et se retrouve aussi à Madagascar, comprend entre autres peuples les Monjous, les Dammaras, les Kouffas, les Macquas, les Betjuanas et les Macquanas, et il offre des hommes dont la face est plus régulière que celle des autres nègres, et dont la peau, d'un gris noirâtre, est beaucoup moins luisante. — Le *rameau hottentot* habite la pointe méridionale de l'Afrique, en dehors du tropique et se compose principalement des grand et petits Namaquas, des Korans, des Bedjouanas, et des Boschi-

mans ou Bosjesmans. Ces tribus ont la peau bistre ou jaune; le front très proéminent, surtout vers le haut; le vertex aplati; les cheveux noirs, courts et laineux; peu de sourcils et de barbe; les yeux écartés l'un de l'autre; le nez large et écrasé et les lèvres épaisses et projetées en avant. C'est ce rameau qui a servi à quelques naturalistes pour établir une sorte de passage de l'espèce humaine à celle du singe, et M. Lichtenstein dit même avoir observé que, comme dans les Macaques, les Hottentots ont les os du nez réunis en une seule lame écailleuse, aplatie et très large, et que la cavité olécranienne de l'humérus est percée d'un trou; mais il faut considérer toutes ces assertions comme gratuites. — Le *rameau papou*, que l'on peut admettre comme une variété hybride des divers peuples de l'Afrique, est répandu dans la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Irlande, la Nouvelle-Bretagne, les Nouvelles-Hébrides, l'île d'York, la Nouvelle-Hollande, Waigiou, etc. Ses principales tribus sont les Madécasses, les Andamènes et les Haraforas. La taille de ces peuples est généralement petite et grêle; les uns ont les cheveux lisses et les autres crépus; leur angle facial varie de 60 à 66 degrés, c'est-à-dire, qu'il est à peu près le même que celui des orang-outans, où on le trouve de 62 à 65, circonstance sur laquelle on a encore voulu bien à tort s'appuyer pour lier plus intimement l'homme à la brute. Les Australiens sont remarquables par leur extrême laideur, et quelques-uns par le défaut total d'intelligence. La moins stupide des tribus est celle qui habite les environs de Sidney, et la plus abrutie, celle qui réside près de la baie des verreries, *Glass house's bay*.

En dehors des variétés qui viennent d'être rapidement indiquées, il en existe aussi quelques-unes d'exceptionnelles, telles que les *albinos*, les *crétins* et les *cagots;* mais ces variétés ne doivent être considérées que comme des affections maladives. L'albinisme, en effet, résulte d'un état pathologique dont la cause précède la naissance de l'enfant. Cette perturbation engendre des cheveux et des poils blancs et soyeux, une peau blafarde qui semble inanimée, puis un iris de couleur rose qui ne peut supporter ni le grand jour, ni les rayons solaires, ni le reflet de la neige, et qui devient d'un bien clair par un temps sombre ou durant la nuit. Quant à l'intelligence, l'albinisme ne paraît point l'altérer sensiblement chez les individus qui subissent cet état anormal. Les crétins, que l'on rencontre particulièrement dans le Valais, portent presque tous des goitres volumineux; ils ont en outre une chair molle et flasque, la peau flétrie, ridée, d'un jaune cadavéreux et couverte d'une sorte de couche terreuse et dartreuse; leurs paupières sont gonflées, leurs yeux rouges, leur bouche béante, leur mâchoire inférieure allongée et leur front déjeté en arrière. Il y en a beaucoup d'aveugles, de sourds et de muets; leur taille est petite, et presque tous sont idiots et imbéciles. Le crétinisme ne paraît pas dépendre d'un vice congénial, puisqu'il atteint des gens qui viennent fortuitement habiter les lieux où cette affection est endémique; mais on n'a pu encore assigner une cause bien caractérisée à cette maladie, si ce n'est cependant que l'on pense, avec quelque fondement, que l'air épais, stagnant et corrompu que l'on respire dans les vallées qu'habitent les crétins doit exercer une grande influence sur la constitution de ces malheureux. Les cagots des Pyrénées sont en général affectés de goitres comme les crétins, mais ils n'offrent point la même malpropreté, et l'idiotisme atteint le plus petit nombre seulement.

Les croisements qui ont lieu entre les variétés blanche, jaune et noire établissent aussi une sorte de classification, mais de peu d'importance, dans les grandes divisions que nous avons exposées. Aux Antilles et dans plusieurs autres contrées, on donne le nom de *mulâtre* au produit de l'union d'un blanc avec une négresse; le blanc et la mulâtresse donnent le *quarteron* et le mulâtre avec la négresse engendrent le *griffon*. Au Brésil, le mulâtre reçoit le nom de *pardo*. Le blanc, uni avec l'indienne, donne naissance au *métis*, et avec l'américaine, c'est le *mestizo*, que les Brésiliens appellent *mamelucos*. Le nègre avec l'américaine produit le *zambi* ou *lobos*, que les Brésiliens désignent aussi par les noms de *cariboros* et *cafusos*. A Banca, on appelle *teko* le descendant d'un Chinois et d'une Malaise; dans l'Inde, *bouganèse* celui d'un indien et d'une négresse, et le nom de *baster* désigne l'union d'un blanc et d'une Hottentote.

Après les différences établies par la couleur de la peau et la conformation de la tête, les géographes ont tracé une autre classification qui repose sur la similitude des langues de cer-

tains peuples avec d'autres. Ils groupent alors en familles les peuples dont les dialectes ont une même langue pour souche ; c'est ce qu'ils appellent les familles ou souches ethnographiques, et si ce genre de classement ne satisfait point aux conditions que recherche le naturaliste, il a du moins l'avantage d'offrir une méthode assez rationnelle et surtout les caractères les plus durables, puisque la marche des temps et les migrations n'ont rien altéré des principes constitutifs de certaines langues, telles, par exemple, que celles des Juifs, des Arméniens, des Indiens, des Zingaris, des Croates, des Escualdunacs, des Kures, etc.

On a évalué à 2,000 environ le nombre des langues connues, mais on n'a pu arriver qu'au classement d'un peu moins de la moitié ; on a à peu près 5,000 dialectes. L'Asie comprend 153 langues, dont les groupes principaux sont la sémitique, la caucasienne, la persane, l'indienne, la transgangétique, la tatare et la sibérienne. L'Europe a 53 langues divisées en six groupes : l'escualdunac ou ibérienne, la celtique, la gréco-latine, la germanique, la slave et l'ouralienne. Les 115 langues de l'Afrique forment cinq groupes : la région du Nil, celle de l'Atlas, la Nigritie maritime, l'Afrique australe et la Nigritie intérieure. Il y a 117 langues en Océanie qui se divisent en océaniennes proprement dites et en malaises. Enfin, l'Amérique compte 422 langues classées en onze groupes : la région australe de l'Amérique du sud, la région péruvienne, la région guarani-brésilienne, la région orenoco-amazone, la région de Guatemala, le Mexique, le plateau central de l'Amérique du nord, la région missouri-colombienne, la région alléghanique et des lacs, la côte occidentale de l'Amérique du nord et la région boréale de la même Amérique.

Les dialectes sont répartis ensuite dans ces différents groupes selon les systèmes ou les hypothèses adoptés par tel ou tel anthropologiste, et il est difficile, dans ce cas et avec de la conscience, de se prononcer en faveur de telle ou telle de ces répartitions. Nous donnerons néanmoins, pour ceux qui désireraient un plus grand développement à la classification par similitude des langues, un aperçu du beau travail ethnographique de M. Adrien de Balbi.

Europe. — *Famille ibérienne :* les Escualdunacs ou Basques. — *Famille celtique :* une portion des Irlandais, les Highlanders, les Kimri ou Gallois et les Breyzads ou Bas-Bretons. — *Famille thraco-pélasgique* ou *gréco-latine :* les Skipatars ou Albanais ; les Grecs ; et les Romans, qui comprennent les Catalans, les Valenciens, les Majorquains, les Languedociens, les Provençaux, les Dauphinois, les Lyonnais, les Auvergnats, les Limousins, les Gascons, les Savoyards, les Italiens, les Français au nord de la Loire, les habitants des Pays-Bas, les Suisses, une partie des Espagnols, les Portugais, le peuple des Açores et les Roumouni ou Valaques. — *Famille germanique :* les peuples de la Haute-Allemagne ou les Souabes, les Bavarois, les Autrichiens, les Franconiens, les Hauts-Saxons, les Allemands de la Suisse, de la Bohême, de la Moravie, de la Silésie, de la Hongrie, de la Transylvanie, de la Livonie, de la Courlande, de l'Esthonie, etc. ; les Allemands de la Basse-Allemagne, qui comprennent les Westphaliens, les Saxons de la Basse-Saxe, ceux de la partie septentrionale de la Haute-Saxe, les Prussiens proprement dits et les Allemands des deux provinces de Prusse ; les Frisons de la confédération germanique et des monarchies danoise et hollandaise ; les Néerlandais, qui comprennent les Hollandais et les Flamands de la Belgique ; les Norwégiens proprements dits et ceux de la Suède et de l'archipel de Shetland et de Ferer ; les Suédois et les Finlandais ; les Danois proprement dits et ceux de la Norwége et du Jutland ; puis les Anglais proprement dits et ceux de l'Écosse, de l'Irlande et du pays de Galles. — *Famille slave :* les Illyriens de l'Autriche et de l'empire ottoman, qui se composent des Serviens, des Bosniens, des Dalmates et des Bulgares ; les Russes et les Rousniaques ; les Croates, les Windes ou Wenden, les Bohêmes ou Tchekhes, les Polonais, les Serbes, les Lithuaniens et les Lettes ou Lottwa. — *Famille ouralienne*, *finoise* ou *tchoude :* les Souomi ou Finois, les Esthoniens, les Sames ou Lapons, les Mari ou Tcheremisses, les Mordwa, les Komi-Mourt, appelés aussi Zyraines et Permiens, les Oudi ou Votiaques et les Magyarock ou Madjars, plus connus sous le nom de Hongrois. — *Famille samoyède :* les Kassovo ou Samoyèdes. — *Famille turke :* les Osmanlis ou Ottomans, les Turkomans des provinces caucasiennes, qui comprennent les Ilogaï, les Koumuks et les Basians, et les Tatars des gouvernements de Kazan, Simbirsh, Pensa,

Saratov, Astrakhan et Orembourg. — *Famille tartare* ou *mogole :* les Kalmouks. — *Famille aware :* les Awares, les Andi et les Didoethi ou Didonuso. — *Famille kaszi-koumuk :* les Caszi-Koumuk. — *Famille akoueha :* les Akoueha. — *Famille koura :* les Koura, compris, ainsi que les Awares, les Caszi-Koumuk et les Akoueha, dans les peuples qui habitent la région montagneuse du Caucase, où ils sont connus sous le nom collectif de Lesghis. — *Famille mitsdjeghi :* les Mitsdjeghi ou Tchetcheuzi, qui se composent des Gai ou Ingouscheș, des Karabouiaks, etc. — *Famille persane :* les Irons ou Ossètes et les Boukhares. — *Famille circassienne :* les Adighé ou Circassiens.

Asie. — *Famille sémitique :* les Juifs et les Arabes. — *Famille géorgienne :* les Géorgiens, les Mingréliens, les Souanes, les Lazes. — *Famille arménienne :* les Haïkans ou Arméniens. — Les *Abasses* ou *Absne :* ils se composent de plusieurs tribus parmi lesquelles sont les Natoukhaitehi, peuple redoutable par son brigandage. — *Famille persane :* les Perses ou Guèbres, les Tadjiks, les Boukhares, les Kurdes, les Lonses, les Afghans on Pouehtaneh et les Beloutchi. — *Famille hindoue :* les Mongols, les Seikhs, les Bengalais, les Maharattes, les Cingalais, les Maldiviens, les Zinganes et les Bohémiens. — *Famille malabare :* les Malabares, les Tamonies et les Tetinga. — Les *Garrows*, les *Cattywars*, et les *Gonds*, tribus qui sont encore à l'état sauvage. — *Famille tibétaine :* les Tibétains on Bonthias, peuples qui habitent les hautes vallées de l'Himalaya. — *Famille chinoise :* elle peuple tout l'empire de la Chine, les côtes de l'île d'Haï-Nan, l'Occident de celle de Formose, et s'est établie aussi dans le royaume de Siam, à Malacca, Singapore, à l'île du Prince de Galles et l'île de Ceylan. — Les *Moans* on *Myamma*, peuple du Birman, dont l'une des branches, les Maramma, occupe le royaume d'Arakan. — Les *Moans* ou *Péguans*, qui habitent le royaume de Pégou. — Les *Thay* ou *Thay-nay*, peuple qui domine au royaume de Siam. — Les *Anamites*, qui se divisent en Tonquinois et en Cochinchinois. — Les *Siam-Pi* on *Coréens*. — Les *Miaos-Szu*, les *Lolos* et les *Mian-tings*, nations qui vivent dans la Chine, sans appartenir à la souche chinoise. — Les *Kimoys*, naturels des montagnes qui séparent le Laos de la Cochinchine. — Les *Play* ou *Karayn*, peuples qui habitent dans le Birman. — *Famille toungouse :* les Toungouses proprement dits et les Mantchoux. — *Famille mongole :* les Mongols proprement dits, les Charraï-gol ou Mongols du Thibet, les Kalmuks on Olel, et les Bourètes. — *Famille turque :* les Osmanlis ou Turks, les Ouzbecks, les Tonraliens, les Turkomans, les Kirghiz, subdivisés en Bourouts et en Kazak, les Sokha ou Yakoutes et les Tehouwaches. — *Famille samoyède :* les Tawghi et les Ouriangkhaï ou Soyotes. — *Famille ienissei :* les Denka, les Imbazi, les Poumpokois, les Kottes et les Assanes. — *Famille koryèke :* elle comprend quelques tribus abruties qui vivent dans l'extrémité nord-est de l'Asie. — Les *Andon-Domni* ou *Youkachires* sont des peuplades nombreuses qui habitent le long de l'Océan glacial, depuis la Iana jusqu'à la Kolima. — *Famille kamtchadale*, tribus ichthyophages qui occupent la péninsule de Kamtchatka. — *Famille kourilienne :* les Kouriles, les Aïnos ou Iesso, les Tarakai et les Giliaki. — *Famille ouralienne* ou *Tehoude :* les Vogoules ou Mansi, les Ostiakes. — *Famille malaisienne :* les Malais de la péninsule de Malacca, dans l'Inde transgangétique, et les habitants de l'île Formose, dans l'empire chinois.

Afrique. — Région du Nil. — *Famille égyptienne :* les Coptes. — *Famille nubienne :* les Nouba et les Kenouz on Barabra. — *Famille troglodytique :* les Bichariens, les Hadendoa, les Hammadeh, les Amarer, les Ababdès, etc. — *Famille schiho-dankali :* les Schiho, les Hazorta, les Danakil et les Adaiel. — Les *Chelouks* ou *Fongi*, qui habitent le long du haut Bahr-el-Abiad, dans le royaume de Sennaar. — Les *Teheret-Agow*, peuples du centre de l'Abyssinie. — Les *Fouriens*, principale nation du Darfour. — Région de l'Atlas. — *Famille atlantique :* les Amazig ou Berbers, les Qobayls ou Kabyles, les Touaryks, les Tibbos, les habitants de Syouah et d'Audjelah et les Chelloubs. — Région des Nègres ou Nigritie. — Les *Yolofs* on *Iolofs*, peuples qui occupent les royaumes de Bourb-Iolof, de Cayor et de Baol, ainsi qu'une partie de ceux de Boudou, du Bas-Yani et de Salum, et ont la réputation d'être les plus beaux noirs connus. — *Famille mandingue :* les Mandingo, les Sousou. — Les *Foulahs* ou *Fellatahs*, nation puissante répandue dans toute la Nigritie occiden-

tale. — Les *Djalonkès*, peuple qui occupe en partie le Fonta-Djalo. — Les *Kissours*, habitants de Tombouctou. — Les *Kalannas*, naturels de Kalanna, dans la Nigritie centrale. — *Famille haoussa :* les Haoussas qui forment la majeure partie de la vaste contrée du Haoussa. — Les *Yaribani*, nation dominante du royaume de Garriba. — Les *Mandaras*, peuple du royaume de Mandara dans la Nigritie centrale. — Les *Baghermehs* ou les *Mobbas*, nations dominantes des deux royaumes de Ghermeh et de Mobba. — *Famille bornouane :* les Bornouans, indigènes du Bornou. — Les *Timmanies*, tribus qui habitent depuis l'embouchure du Grand-Scarcie jusqu'au cap Shilling. — Les *Boullam*, peuples qui habitent au sud-est des précédents. — *Famille achantie :* les Achantis ou Ashantées, nation dominante de l'empire d'Achanté. — *Famille dagoumba :* les Dagoumbas, peuple qui occupe le royaume Dagoumba. — Les *Akkras* ou *Inkrans*, peuple du royaume de ce nom. — Les *Kerrapies*, tribus nombreuses qui sont dépendantes des Achanties. — *Famille ardrah :* les Dahomeys, les Judahs, les Ardrahs, les Bénins. — *Famille kayli :* les Kaylis, les Gungoumes. — *Famille congo :* les peuples du Congo, du Sogno, du Cacongo, du Loango, du Magnuba et du Sala, les Malouas, les habitants du Moucangama, du Muchingi, du Humé, du Cassange, du Cutalo, du Ginga, du Holo-Ho, du Bailundo, du Bibé et du royaume d'Angola. — *Famille benguela :* les habitants du Benguela, du Quisama, du Libolo, du Quigné, du Nano, du Humbé et du Monganguela. — Région de l'Afrique centrale. — *Famille cafre :* les Coussas, les Tambouki et les Mamboukhi, sur le littoral; et dans l'intérieur, les Betjouanes, subdivisés en Briquas, Tammahas et Barrolongs; puis les Maquinis, les Morolongs et les Gokas. — *Famille hottentote :* les Hottentots proprement dits, ou les Corannas, les Gonaaquas, les Namaaquas et les Dammaras; et les Saabs ou Bosjemanns. — Région de l'Afrique orientale. — *Famille monomotapa :* les Mongas, les Bororo, les Movizas, les Marevi, les Maconas, les Monjous et les Sowaiel ou Sowauli. — *Famille galla :* les Galla et les Mouzimbos ou Zimbes. — Les *Somanlis*, qui habitent le long de la côte d'Aden et dans les contrées de l'intérieur qui se prolongent au-delà du cap Guardafui. — Les *Gingiros*, peuple du royaume de Gingiro. — Les *Nineanai* ou *Niemiemay* de Dapper. — Les *Madécasses* ou *Malgaches*, indigènes de l'île de Madagascar.

Amérique. — Les *Pecherais* ou *Yacanacus*, nation qui habite l'archipel de Magellan ou la Terre de Feu. — Les *Tahuelhets*, peuples de la Patagonie. — *Famille chilienne :* les Aucas ou Molouches et les Vuta-Huilliche, qui se subdivisent en Cunchi, Chonos, Poy-Yus et Key-Yus. — Les *Puelches*, tribus dont quelques-unes portent le nom de Pampas. — *Famille Mocoby-Abypon :* les Mocoby et les Abypons, peuples de taille et de formes athlétiques. — *Famille péruvienne* ou *Quichua :* les Péruviens, qui forment la masse principale de la population du Pérou, de la Bolivia et de la Colombia. — Les *Aymaras*, peuples qui habitent le pays de la Paz et une partie de la Plata. — Les *Chiquitos*, qui habitent la contrée du même nom, dans la Bolivia. — Les *Carapuchos*, peuplade du Pérou qui est répandue le long du Pachitea. — *Famille Guarani :* les Ouaranis, les Brésiliens et les Omaguas. — Les *Botecudos* ou *Engereemoung*, que l'on nommait autrefois Aymores ou Ambourés et qui sont célèbres par leur anthropophagie. Ils habitent le long du Rio-Doce et du Rio-Belmonte, dans les provinces d'Espiritti-Santo et de Bahia. — Les *Mundrucus*, nation belliqueuse et féroce de la province de Péra. — *Famille Payagua-Guaycurus :* les Payagua et les Guaycurus. — Les *Guanas*, nation répandue dans le Chaco, dans le sud de Matto-Grosso et dans le Paraguay. — Les *Bororos*, peuple de *Matto-Grosso*. — *Famille Caribe-Tamanaque :* les Caraïbes ou Carina, les Tamanaques, les Guaraunos, les Chaymas, les Cumanagottes et les Arawaques. — Les *Oyampis*, l'un des peuples les plus belliqueux de la Guyane française et qui habite le long du haut Oyapock. — Les *Guahiva* ou *Guagiros*, peuple formidable et féroce, nomade, qui erre le long du Bas-Meta, depuis les embouchures du Pauto et du Casanare jusqu'à son confluent avec l'Orénoque. — Les *Ottomaques*, nation abrutie qui habite le long de l'Orénoque et ne se nourrit que de terre durant plusieurs mois de l'année. — Les *Maniticitanos*, peuple belliqueux et anthropophage qui est établi sur les bords du Rio-Negro. — Les *Marépizanos*, peuple voisin du précédent. — Les *Manaos*, qui occupent la province du Para. *Famille Saliva :* les Salivi, nation agricole,

et les Macos on Piaroces. — *Famille Caveré-Maypure:* les Guaypnnabis et les Maypures. — Les *Goahiros* et les *Cocinas*, peuples qui habitent la péninsule formée par le golfe de Maracaybo et la mer des Antilles. — Les *Cunaeumas*, nation belliqueuse qui occupe la partie orientale de l'isthme de Panama. — Les *Caymans* ou *Orabas*, naturels de la côte orientale du golfe de Darien. — Les *Mainas*, peuple établi le long du Morona, dans le pays qui porte leur nom. — Les *Taukas*, les *Moscos* et les *Poyais*, peuples dn Honduras. — Les *Chols*, nation qui habite sur les confins du Yucatan et de l'État de Vera-Paz. — Les *Lacanaones*, peuple répandu sur les bords du Rio de la Passion, dans le Yucatan. — *Famille Maya-Guiche:* les Mayas, les Yucatans, les Mames, les Guiches, les Kachiqueles et les Kachis. — Les *Chapanèques*, peuple qui occupe l'État de Chiapa. — Les *Mixtèques* et les *Zapotèques*, naturels du pays d'Oaxaca. — Les *Totonaques*, nation qui occupe une grande partie de l'État de Vera-Cruz. — *Famille mexicaine:* les Mexicains ou Astèques et les Toltèques, qui sont la souche des Mecos et des Pipils. — Les *Othoms*, peuple nombreux répandu dans les États de Mexico, de la Puebla, de Mechoacan et de Guadalaxura. — Les *Tarasques*, peuple de l'État de Mechoacan. — *Famille Taharumara*, qui occupe le pays du même nom. — Les *Yaqui*, nation puissante de la Sonora, dans l'État de Sonora-et-Cinaloa. — Les *Moqui*, peuple qui habite le long des rives septentrionales du Yaquesila. — Les *Apaehfs*, tribus répandues depuis l'État de San-Luiz-de-Potosi jusqu'à l'extrémité septentrionale du golfe de Californie. — *Famille Panis-Arrapahoes:* les Panis, les Arrapahoes et les Ietans ou Paducas. — *Famille colombienne:* les Tuchepaous, les Multnomah, les Chahala, les Serpens on Allatan, les Chochonis, les Tchopounnich, les Sokulks, les Echelouts, les Enichurs et les Chilluchitequaws. — *Famille Sioux-Osages:* les Sioux ou Dacotas, les Assiniboins on Hoha, les Pieds-Noirs, les Omawhaw ou Maha, les Mandanes et les Onaouesach. — *Famille Mobile-Natchez* ou *floridienne:* les Natchez, les Muskohges ou Criks, les Séminoles, les Tchikkasah, les Chaktah et les Tcherokis. — *Famille Mohawk-Iroquoise* ou *iroquoise:* les Mohawks, qui se divisent en Mohawks proprement dits, en Senacas, en Onondagos, en Oneidas et en Cayugas; puis les Tuscaroras, les Canoys, les Mohegans, les Nauticokes. — *Famille Lennappe*, nommée encore *Cheppaways-Delaware* ou *Algonquino-Mohegane:* les Sawanou, les Mequachaques, les Kikkapous, les Sakis, les Ottogamis, les Miamis ou Illinois, les Micmaks ou Souriquois, les Algonquins, les Chipohais ou Chippaways, les Knistenaux, les Nenawehk, les Abbitibes, les Cheppewyans ou Chepayans, les Carriers ou Tacoullies. — Les *Indiens* du territoire de Santa-Barbara, dans la Californie. — Les *Ouaraeh*, peuple de la grande île de Noutka. — *Famille Koluche:* les Kolouches des archipels du roi Georges, du duc d'York et du prince de Galles, et les peuples qui habitent le long de la côte, depuis Jakutal jusqu'aux îles de la reine Charlotte. — *Famille des Esquimaux:* les Esquimaux, les Kalalits, les Groënlandais, les Aléoutiens, les Tchouktchi-Américains, les Aglemontes, les Kiteynes et les Tchuakak.

Océanie.— Les *Malaisiens*, peuples dispersés sur plus d'un tiers de la circonférence du globe et séparés les uns des autres par de vastes mers et le continent austral. Ils comprennent principalement les Javanais, des montagnards de Bantam, Batavia, Buctenzoory, Preangan et Cheribon; les insulaires de Bali; les Malais proprement dits; les Battaks on Battas de Sumatra; les Achinais du royaume d'Achem; les Bima de l'île Sumbava; les Belios et les Waikenos, de l'île de Timor; les Bougins et les Macassar, des îles Célèbes; les Turajas ou Alfonrous; les Biadjons et les Dayaks, de Bornéo; les Tagales et les Ilocos, de l'île de Luçon; les Bissayos, de Samar, de Leyte, Zebu et autres terres des îles Philippines; les Soulons, qui habitent l'archipel du même nom; les Mindanao, de l'île de ce nom dans l'archipel des Philippines; les insulaires d'Eap, d'Ugoli, de Guliai, d'Hogolen, de Mugmug et autres îles de l'archipel des Carolines; ceux de l'île d'Oualan; les naturels de la Tasmanie ou Nouvelle-Zélande; ceux de l'archipel de Viti; les insulaires de l'archipel de Tonga; ceux de l'archipel de Mendana, îles Marquises, et ceux de l'archipel d'Haoma ou des Navigateurs; les insulaires des archipels de Tahiti, de Cook et de Hawahil; et ceux des groupes des Marquesas et de Washington. — *Peuples nègres:* les naturels des environs de Sidney et ceux de Port-Western; les Arsakis ou

Eudamènes de la Nouvelle-Guinée; les Papouas proprement dits; les Papouas ou Négro-Malais qui habitent sur la littoral des îles Waigion, Salwati, Gammen et Batenta, et le long da la Papouasie, depuis la pointe de Sabelo jusqu'au cap de Dory; les insulaires de l'archipel de la Nouvelle-Bretagne, de la Nouvelle-Irlande, de l'archipel da Quiros et des îles de Salomon; les naturels de l'île de Poulo-Pa, l'une des Carolines, et les habitants de la Dièménie ou terre de Diëmen.

Si l'on établit maintenant des rapprochements entre les groupes qui sont formés par la similitude de formes et de teinte, et ceux que constitue la similitude des langues, on trouvera encore, sans aucun doute, les éléments d'une combinaison nouvelle pour classer les nombreuses sous-variétés de l'espèce humaine.

A. de Ch.

RACHAT (pacte ou faculté de). Cette convention qu'on nomme aussi *pacte de réméré*, a pour objet de réserver au vendeur le droit de reprendre la chose vendue, moyennant restitution du prix, et l'importance de ce traité est telle que le vendeur peut en transmettre le bénéfice, non-seulement à ses héritiers, mais encore à un étranger. Il va sans dire que cette faculté devient sans effet, si elle n'est point exercée dans le délai prescrit par l'acte de vente, délai qui ne peut jamais excéder cinq années.

RACHEL, fille de Laban, sœur cadette de Lia, conduisait un jour le troupeau de son père à l'abreuvoir, lorsqu'elle y trouva un étranger qui ôta la pierre du puits et abreuva lui-même le troupeau. (*Gen.*, XXIX et suiv.) Cet étranger était Jacob, fils d'Isaac, qui venait chercher en Mésopotamie et dans la maison de Laban, son oncle, un refuge contre le ressentiment d'Ésaü, son frère. Il se fit connaître à Rachel, qui était douée d'une beauté peu commune, et il l'embrassa. Bientôt après, Jacob demanda Rachel eu mariaga. Laban promit de la lui donner au bout de sept années de service, mais, lorsqu'il lui fallut accomplir sa parole, il fit entrer Lia au lieu de Rachel dans la chambre nuptiala, et trompa ainsi Jacob. Sur le reproche que ce dernier lui en fit le lendemain, il répondit que la coutume du pays n'était pas de marier la plus jeune fille avant les aînées; alors Jacob consentit à servir son oncle une autre semaine d'années pour épouser Rachel. Des interprètes disent qu'il ne l'obtint qu'au bout de cette seconde période de service, mais, d'après le texte, il ne paraît pas douteux qu'il ne l'ait possédée immédiatement après les fêtes nuptiales de Lia, qui, selon l'usage de ce pays et d'ailleurs, durèrent sept jours. Rachel fut toujours l'épouse préférée; cependant une chose troublait son bonheur : déjà sa sœur avait donné quatre enfants à Jacob, tandis qu'elle demeurait stérile. Elle craignait que Jacob ne portât toute son affection sur Lia, et son chagrin éclata un jour en plaintes amères : *Donne-moi des enfants*, dit-elle à son mari, *ou je suis morte*; puis, par un de ces adroits calculs dont une femme seule est capable, elle ajouta : *Épouse Bala, ma servante, afin que j'aie d'elle des enfants.* Ce mariage eut lieu, Bala eut des enfants, et Rachel s'en regarda comme la mère. Cependant Rachel continuait de prier Dieu de la rendre féconde; Dieu l'exauça enfin, et elle enfanta un fils. *Dieu*, s'écria-t-elle, *m'a tiré de l'opprobre.* Ce fils, qui la rendit heureuse, elle le nomma Joseph, et ce Joseph, comme on le sait, devint la gloire de sa famille. Lorsque Jacob voulut revenir dans sa patrie, Rachel surtout, consultée sur ce projet, lui témoigna le plus vif empressement pour le suivre; en partant, elle enleva furtivement les *théraphim* de son père, qui étaient des idoles ou des figures superstitieuses. Laban poursuivit les fugitifs, et les rejoignit à la montagne de Galaad. Il avait formé contre eux un dessein hostile, mais Dieu lui ayant défendu d'offenser Jacob, il se borna à lui faire des reproches qui avaient quelque chose d'aimable, et à redemander ses *théraphim*. Pendant que, pour les retrouver, il fouillait les tentes de son gendre, Rachel les cacha sous le bat d'un chameau et s'assit dessus à demi-couchée, comme si elle eût été fatiguée. Lorsque son père vint dans la tente qu'elle occupait, elle prit fort honnêtement un prétexte pour conserver cette attitude de repos. Peu de jours après devait avoir lieu la rencontre d'Ésaü; Jacob, qui la redoutait, changea l'ordre de la caravane; il voulut que Rachel marchât la dernière avec son fils, éloignée du danger, autant qu'il était possible. La mère de Joseph mourut en mettant au jour Benjamin, à peu de distance de Bethléem, et Jacob éleva un monument à la mémoire de son épouse chérie. Ce monument existait encore au temps de Saül (1 *Rég.* X, 2). Le nom de Rachel se retrouve plus d'une fois dans l'un et l'autre Testament

(*Rut.*, IV, II; *Jér.*, XXXI, 15; XL, 1; *Mat.*, II, 18.)

RACHITIS (*path.*). L'étymologie de ce mot semblerait indiquer qu'il doit s'appliquer à une maladie bornée au rachis; mais ce serait se faire une idée fausse du rachitis que de le considérer sous ce seul point de vue. Le rachitis, tel qu'on l'admet maintenant, est une maladie du système osseux, caractérisée par un ramollissement avec déformation du squelette suivi d'une réossification nouvelle, ou d'une sorte de consomption des os malades. Cette affection est particulière à l'enfance et se développe le plus ordinairement depuis l'âge de six à huit mois jusqu'à douze ou quatorze ans. On cite cependant des exemples de rachitis chez les fœtus et les adultes. Il arrive fréquemment que cette maladie se déclare à la suite de gastro-entérites, de bronchites intenses, et de pneumonies lobulaires, si fréquentes chez les enfants. Souvent aussi elle apparait sans avoir été précédée d'aucune maladie, chez des enfants qui paraissaient jouir de la plus belle santé. Alors on voit ces malheureux le visage pâle, triste et abattu, se refuser à tout mouvement, rester couchés ou assis, et se plaindre de douleurs dans les articulations et sur le trajet des os longs. Ils sont faibles, transpirent au moindre effort. Les fonctions digestives sont plus ou moins altérées et fréquemment la fièvre survient en même temps que l'appétit se perd et que la soif augmente. Ses urines laissent déposer par le refroidissement un dépôt calcaire abondant. A cette première période succède la déformation des os, des membres, du rachis et de la cavité crânienne que nous croyons devoir passer sous silence avec leurs variétés si nombreuses. — Hâtons-nous de le dire, le pronostic du rachitis n'est pas ordinairement fâcheux, et si sa maladie n'est pas portée à un très haut degré, la plupart des enfants guérissent avec ou sans difformité en passant à l'état adulte, par les seuls efforts de la nature et d'un traitement hygiénique convenable; mais, quand cette affection est assez grave pour déformer complétement la poitrine et gêner les mouvements de la respiration, de la circulation, elle entraine les conséquences les plus fâcheuses, et les sujets ainsi déformés atteignent rarement un âge avancé. Un air pur, une habitation saine et exposée aux rayons du soleil, un régime salubre et fortifiant, des frictions, des bains aromatiques, des amers, des toniques, en un mot, tous les moyens qui tendent à modifier favorablement l'économie tout entière, sont les meilleurs qu'on puisse opposer à cette maladie qui paraît liée à un état général qui se traduit à nous par ses effets, sans que nous en puissions découvrir la cause intime et première. Les maladies, la mauvaise alimentation, le défaut d'air et le froid humide n'en sont ordinairement que les causes occasionnelles. Dr GEFFROY.

RACINE (JEAN), naquit le 21 décembre 1639 à la Ferté-Milon. Il est devenu, par la pureté irréprochable et la régularité harmonieuse de ses compositions, le représentant le plus achevé de la tragédie en France. L'élégance et la délicatesse d'Euripide, la grandeur majestueuse et la pureté symbolique de Sophocle, quelques rares accents de l'ardent Eschyle, se réunissent dans le style de Racine. Forcé d'adopter les traces de l'imbroglio espagnol que la mode avait consacré récemment et d'altérer par ce mélange l'exquise pureté de ses modèles, il trouva la source réelle de ses inspirations dans la foi chrétienne, mêlée à l'étude la plus délicate et la plus exquise de l'antiquité. A Port-Royal, école sévère et pieuse où brillaient Nicole, Sacy et Lancelot, le jeune Racine lit en cachette le roman grec de Théagène et Chariclée; et, malgré les injonctions des professeurs, le relit jusqu'à ce qu'il l'ait appris par cœur. La première tragédie qu'il composa fut intitulée: *Théagène et Chariclée.* Déjà il était connu à la cour par deux essais en l'honneur de Louis XIV : la *Nymphe de la Seine* et la *Renommée aux Muses.* Molière, dont le tact sut deviner le génie de Racine, lui donna d'autres plans, et spécialement celui de *La Thébaïde* ou *les Frères ennemis.* Cette tragédie, ainsi que celle d'*Alexandre*, fut jouée en 1665. A travers une imitation maladroite de Corneille, brillent déjà quelques-unes des qualités du poëte; le public applaudit à ces deux débuts, séduit par la galanterie ingénieuse des tours et la délicatesse d'une expression qui touche trop souvent à la fadeur. Les habiles lui conseillèrent, toutefois, de renoncer au théâtre. L'année suivante (1667), il donna *Andromaque*, le premier de ses chefs-d'œuvre où se révèle la profondeur sympathique de son génie. Cette belle étude du cœur humain obtint un grand succès dès son apparition. Couronné déjà comme auteur tragique, lorsqu'il donna, en 1668, *les Plaideurs*, imitation d'Aristophane, le public ne voulut point l'accepter; il fallut

l'approbation toute puissante des auditeurs de Versailles pour décider que la pièce était, sinon très vive d'action, du moins aussi fine dans les détails que spirituelle et habilement versifiée. L'année suivante, 1669, *Britannicus* fut représenté; tragédie parfaite pour l'ensemble, la marche, la conduite des caractères, le portrait des personnages et le fonds du tableau. Quelques conseils de Boileau, et la froideur du public avaient rendu l'auteur plus difficile envers lui-même. *Bérénice* fut proposé pour sujet à l'auteur vieillissant du *Cid* et à Racine: l'un et l'autre y travaillèrent concurrement, chacun à l'insu de son rival. Ce sujet ne pouvait guère fournir qu'une pastorale élégante, et les qualités même de Corneille le rendaient peu propre à lutter contre Racine, qui devait avoir tout l'avantage. L'œuvre de ce dernier, idylie ravissante, réussit complètement; celle de Corneille tomba. Ce fut avec le même succès que Racine fit représenter *Bajazet*, où la nouveauté des costumes, la singularité des usages, obtinrent l'approbation du public; puis *Mithridate*, création hardie dont le héros apparait à la fois grand, héroïque et sublime dans sa lutte contre Rome, et soumis comme un enfant aux passions qui déchirent et anéantissent le cœur humain. A *Mithridate* succéda *Iphigénie* que deux écrivains misérables de l'époque, Leclerc et Coras, voulurent faire tomber en donnant, sous le même titre, une tragédie de leur façon. Les ennemis se multiplièrent lorsque, trois ans après, en 1677, parut *Phèdre*. La société du duc de Nevers forma une ligue contre Racine et Boileau, et leur opposa Pradon, poëte dénué de style, de savoir et de goût, mais rompu à la flatterie; le studieux repos que les chefs-d'œuvre de Racine réclamaient était troublé par ces combats. D'autres peines qui émanaient de la vie domestique et de sentiments les plus intimes du poète achevèrent de le dégoûter du théâtre. Cette âme tendre et profondément affectueuse avait éprouvé pour une des femmes les plus belles et les plus intelligentes que la scène française ait signalées au souvenir de la postérité, mademoiselle de Champmeslé, un sentiment vif qui dicta quelques-uns des beaux passages et presque tous les caracteres de Phèdre, de Bérénice et de Bajazet. Port-Royal et ses sévères enseignements étaient restés dans l'oubli, éclipsés par les prestiges dont la gloire, la poésie, l'élégance des mœurs et la douce chaleur d'une passion partagée couronnaient le jeune poète. Tous les biens de la vie et toutes les voluptés ont leurs retours amers, et lorsque la gloire amena l'envie après elle, lorsque se firent sentir les fragilités du cœur humain, les épines de la vie littéraire, le dédain des grands, rendus plus pénibles et plus poignants par les susceptibilités d'un esprit délicat et d'une âme ombrageuse; le souvenir de Port-Royal reparut tout à coup; Racine se livra de reebef aux austérités que l'on avait imposées à sa jeunesse et qui lui semblèrent désormais le seul saint et l'unique joie. Le théâtre et mademoiselle de Champmeslé, infidèle à Racine en faveur d'un gentilhomme à la mode, les juges insoueiants de la cour et les critiques pédantesques, tels que Ménage, furent enveloppés dans le même anathème. Cette malédiction eut encore sa douceur, son élégance et sa dignité. Aucun éclat violent ne signala à l'attention publique la retraite de Racine et sa résolution. Douze ans se passèrent dans le silence, et le poète se renferma dans ces sentiments religieux que l'ardeur des passions n'avait jamais effacés. Aussi, lorsqu'en 1689, madame de Maintenon put le décider à reprendre la plume, la pièce qu'il donna fut-elle éminemment religieuse et éloignée de toute idée profane. *Esther*, jouée à Saint-Cyr avec le plus grand succès avait réveillé sa muse longtemps assoupie: une autre tragédie sacrée, plus parfaite encore, *Athalie*, sortit de sa plume. Le succès d'Esther ranima les haines rivales; les envieux furent assez forts pour empêcher la représentation publique de la nouvelle tragédie qui fut jouée à Versailles, dans les appartements, sans costumes, par les demoiselles de Saint-Cyr. On rend aujourd'hui pleine justice à ce chef-d'œuvre de l'art dramatique, monument grave, solennel et passionné d'une fusion inattendue et complète entre le génie grec modifié par la France et le génie biblique adouci par le christianisme. — Il ne faut pas oublier des travaux plus modestes et toujours empreints de la pureté consciencieuse de son style et de sa pensée; les fragments qu'il écrivit en qualité d'historiographe, les pages qu'il a laissées sur Port-Royal, et un mémoire sur la *Misère du peuple*, mémoire qui coïncidait tristement avec les désastres subis par Louis XIV vieillissant et les réclamations de Fénelon. Racine le détruisit après avoir vu l'effet qu'il avait produit sur le monarque. Celui-ci, jusque là, avait prodigué à Racine les faveurs et

les gratifications, l'avait nommé trésorier de la généralité de Moulins et gentilhomme ordinaire. Autour de Louis XIV, unis par une communauté de sympathie pour le peuple et une rare prescience de l'avenir, se trouvaient alors des hommes tels que le duc de Montausier, Saint-Simon, Vauban et Fénelon, qui condamnaient, sans quitter les bornes du respect, la politique guerrière et la monarchie asiatique du grand roi. S'ils eussent été écoutés, si la lutte contre les protestants et contre le Nord n'eût pas été poussée avec un acharnement fatal pour la royauté; si leur juste place eût été rendue aux priviléges parlementaires, à la pairie restituée, la France se fût arrêtée sur la pente qui la conduisait à la révolution française Racine avait blessé les sentiments secrets de Louis XIV, qui ne voulut plus le voir. Le poëte en conçut un chagrin profond. Cette impression douloureuse augmenta un mal dangereux dont il était atteint, et, le 22 avril 1699, il expira, laissant deux fils, qu'il supplia de ne point se livrer aux travaux dramatiques. Après lui, la scène française ne produisit plus que des œuvres ou incomplètes, ou mêlées de passions et d'intérêts qui en altéraient la pureté. La facilité d'esprit et l'ingénieuse fécondité de Voltaire ne purent suppléer à ce qui lui manquait sous le rapport de la grandeur des conceptions et de la perfection de la forme. Deux directions opposées, la sentimentalité bourgeoise et l'imitation desséchée des formules classiques précipitèrent le théâtre vers cette situation misérable où le trouvèrent plongé les auteurs du XIX[e] siècle. Ce n'est pas à nous d'apprécier ici les tentatives faites de nos jours pour réveiller parmi nous le génie dramatique. A travers toutes les phases qu'il peut subir encore parmi nous, Racine ne cessera point d'apparaître comme un modèle inimitable de pureté et de passion. — RACINE (LOUIS), fils de Jean Racine, naquit à Paris le 6 novembre 1692. Il est rare que le public veuille accorder au fils d'un grand homme la portion même de gloire qui peut l i revenir légitimement. Le frère aîné de Louis en est un exemple frappant. Jean-Baptiste montrait de grandes dispositions pour l'art dramatique. Ce penchant effraya son père, qui connaissait les orages et l'âpreté de la vie littéraire. Le jeune homme fut placé sous la protection de M. de Torcy, ministre des affaires étrangères, et partit pour la Hollande. Lorsque, plus tard, au milieu même des succès diplomatiques, son goût pour les lettres se réveilla : il s'y livra tout entier, mais sans gloire et sans encouragement jusqu'en 1751, époque de sa mort. On ne peut s'empêcher de croire que la carrière poétique de son frère Louis eût été plus brillante, s'il ne s'était trouvé précédé par un nom dont l'éclat devait éclipser le sien. Le fils de Racine le sentit vivement; et ce fut avec une résignation courageuse qu'il renonça au théâtre, et fit, à la gloire de son père, le sacrifice de ses espérances. Élève de Rollin, et placé sous la tutelle de Boileau, dont les conseils sévères étaient peu favorables à son goût pour la poésie, il quitta bientôt le barreau pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire. — C'est là, au milieu des théologiens, qu'il fit son premier poëme sur *la Grâce*. On retrouve dans cette œuvre quelques étincelles du feu dramatique mal comprimé chez le jeune homme. Il composa ensuite le poëme de la *Religion*, travail remarquable, paraphrase régulière et élégante des Fragments de Pascal, et des Discours de Bossuet. Simple, rangé, admirateur respectueux de son père, fidèle partisan de l'école brillante et féconde du grand siècle, l'esprit orné d'une érudition élégante, excellent par le cœur, et aimé de tout ce qui l'entoure, la banqueroute de Law, en le ruinant, mit son courage à une grande épreuve; et si son mariage avec la fille d'un secrétaire du roi et sa nomination à la place d'inspecteur des fermes de Provence refirent sa fortune, il trouva une nouvelle et incontestable douleur dans la mort de son fils, qui disparut dans le tremblement de terre de Lisbonne. Il chercha, plus que jamais, l'appui de la religion qui avait été son guide à travers la vie, et personne plus que lui ne sembla propre à écrire, sur ce grand et noble sujet, un poëme moral et didactique. — La foi catholique et le culte de son père composent le fond de toutes ses œuvres; et il est curieux et intéressant de voir ce talent, naturellement remarquable, s'asservir aux conditions d'une tâche grande et pure en elle-même, mais nécessairement dénuée de variété, de fantaisie et de passion. Le poëme de la *Grâce*, celui de la *Religion*, la traduction du *Paradis perdu* et le commentaire des œuvres de Jean Racine occupent toute sa vie. Dans sa détermination résignée on l'entend souvent répéter :

Et moi, fils ignoré d'un si glorieux père !

La vie de Louis Racine ne fournit point certainement une page éclatante à notre histoire littéraire, mais elle est marquée d'un cachet à part, et l'on ressent une sympathie mêlée de tendresse et de respect pour cet homme plein de vertu et de talent, et qui a toujours sacrifié le talent à la vertu. — Dans cette figure touchante et grave se réunissent le versificateur accompli, le poète élégant, le fils pieux, le père aimant et désolé, l'homme blessé mortellement dans ses sentiments les plus chers comme dans sa gloire, et se résignant à son sort avec une grave et chrétienne douleur.

PHILARÈTE CHASLES.

RACINE (*botan.*). La racine est la partie des plantes qui s'enfonce ordinairement dans le sol, qui semble fuir, presque toujours, la lumière, qui n'est jamais verte, si ce n'est parfois à son extrémité, et qui a pour objet de puiser dans le sol les matériaux nécessaires à la nutrition du végétal. Jusqu'à ces derniers temps on avait encore attribué à la racine ce caractère que sa formation précède celle de tous les autres organes; mais cette notion était inexacte, et elle a été abandonnée aussitôt que l'on a mieux observé l'organogénie de l'embryon végétal et son développement à la germination. On a reconnu, en effet, que, dans un ovule qui passe à l'état de graine après la floraison, la première partie qui se forme est une petite masse qui constitue la première ébauche de la jeune tige; cette petite masse, ou la tigelle, produit, vers l'une de ses extrémités, le ou les cotylédons, c'est-à-dire, les premières feuilles de la jeune plante; ce n'est guère qu'au moment de la germination que, en même temps qu'elle s'allonge et s'accroît elle-même, elle développe, par son autre extrémité, la petite racine ou la *radicule* qui s'allonge et s'enfonce dans le sol. — A la vérité, dès cet instant, l'accroissement de celle-ci devient souvent très rapide, et, dans certains cas, elle a déjà acquis en peu de temps une longueur considérable, pendant que la jeune tige est encore réduite à de faibles dimensions.

La racine s'enfonce ordinairement dans le sol; mais il est des exceptions assez nombreuses à cette loi générale. Ainsi, il existe des plantes entièrement flottantes dans l'eau, et que le mouvement de ce liquide déplace à chaque instant; telles sont, par exemple, les lentilles d'eau, ces petites plantes qu'on voit couvrir les eaux douces et tranquilles d'une couche verte qui en cache, quelquefois entièrement, la surface; ces racines sont entièrement plongées dans l'eau ou purement aquatiques; elles présentent même une organisation bien digne de remarque; leur extrémité étant comme emboîtée dans un petit étui lâche, assez consistant, qui la protège sans toutefois empêcher l'accès immédiat de l'eau qu'elle doit absorber. Il faut néanmoins se garder de croire que le nombre de racines purement aquatiques soit considérable; la plupart des plantes qui croissent dans les eaux ont leur racine plongée dans la terre, et ce n'est que par l'allongement considérable de leur tige qu'elles viennent flotter à la surface du liquide, ou même s'élever, en partie, au-dessus d'elle. — Outre les racines flottantes dans l'eau, il en est qui se développent dans l'air, et sur lesquelles nous aurons occasion de revenir plus loin. Ainsi, sous ce premier rapport, on peut distinguer trois catégories différentes de racines, en raison des divers milieux dans lesquels elles se développent : les racines *souterraines*, qui appartiennent à la très grande majorité des plantes, les racines *aquatiques* et les racines *aériennes*. A cette distinction des racines, d'après le milieu où elles vivent, se rattache assez naturellement la mention des plantes chez lesquelles il n'existe pas de racines. Ce sont : d'un côté plusieurs plantes parasites, qui, se fixant sur d'autres plantes, et recevant d'elles les matériaux de leur nutrition, n'avaient pas besoin de racines; de l'autre, les plantes placées très bas par leur organisation dans la série végétale, comme les lichens, etc.

Nous avons dit que la racine semble toujours fuir la lumière; ce fait, que l'on peut aisément reconnaître par l'observation, a été démontré d'une manière incontestable, particulièrement par M. Dutrochet; il a de plus été l'objet des observations de M. Durand, de Caen. Il est cependant un petit nombre d'exceptions à cette loi générale. Ainsi, dès 1824, M. Dutrochet avait reconnu que la radicule de la belle-de-nuit (*mirabilis jalappa*), se développant dans l'eau que contenait un vase de verre, se portait vers la lumière. A cet exemple, longtemps unique, M. Durand vient d'en ajouter un nouveau. Ayant fait développer les racines d'un ognon (*allium cepa*) dans l'eau qui remplissait un vase de verre, cet observateur les a vues se fléchir vers la lumière. Cette observation a été

répétée par M. Dutrochet, qui en a reconnu l'exactitude, et qui, de plus, a remarqué que, lorsque ces racines se sont ainsi fléchies vers la lumière, si l'on retourne le vase qui les contient, de manière à les diriger en sens inverse, elles renversent la courbure qu'elles ont acquise précédemment pour se diriger vers la lumière, et que cette nouvelle flexion s'opère en elles, non pas seulement à l'extrémité, mais dans toute la portion précédemment fléchie en sens opposé. Il a retrouvé un fait analogue, et même plus marqué encore peut-être dans les racines de l'ail cultivé (*allium sativum*). Mais ces trois exceptions, auxquelles on pourrait ajouter encore celle de la belle-de-nuit à longues fleurs (*mirabilis longiflora*), sont encore les seules que l'on connaisse relativement à la direction générale des racines.

Les racines ne sont jamais vertes, si ce n'est quelquefois à leur extrémité, et ce caractère peut encore aider à les distinguer, dans plusieurs cas, de certaines modifications de tiges qu'on a prises longtemps pour des racines, et qui leur ressemblent en effet sous plusieurs rapports. Mais un caractère plus important, qui rend cette distinction plus facile, et parfaitement sûre, c'est que la racine ne porte jamais de feuilles ni d'organes foliacés d'aucune sorte. Une première conséquence, qui découle de ce fait, est que l'expression de feuilles radicales, très souvent employée dans les ouvrages de botanique pour la description des plantes, est entièrement inexacte, et repose uniquement sur une erreur d'observation. On nomme ainsi, en effet, les feuilles de la partie inférieure de certaines plantes qui semblent, au premier coup d'œil, partir de l'extrémité supérieure de la racine, mais que, par un examen plus attentif, on voit se rattacher soit à une tige très courte et rudimentaire, soit à la partie inférieure d'une tige normale. Cette expression de feuilles radicales ne peut donc être prise que comme destinée à éviter, dans les descriptions, l'emploi d'une longue périphrase. Une seconde conséquence de l'absence constante d'organes appendiculaires ou de feuilles sur les racines, est que l'on ne peut regarder comme telles les parties des plantes qui s'étendent sous terre, quelquefois dans une longueur assez considérable, et qui portent à leur surface des sortes d'écailles plus ou moins nombreuses, plus ou moins serrées, simples feuilles réduites, par leur position souterraine, à un état rudimentaire. Ce ne sont que des tiges modifiées, s'étendant, le plus souvent, horizontalement sous terre, et auxquelles on a donné la dénomination de *rhizome*, pour rappeler leur ressemblance d'aspect et de situation avec les racines (*voy.* RHIZOME). Enfin, une troisième conséquence, qui se rattache du reste à la précédente, c'est que l'on doit bien se garder de regarder les ognons ou bulbes comme constituant des racines ou même comme dépendant de racines, malgré leur position ordinairement souterraine. En effet, un bulbe est formé, le plus souvent, d'enveloppes qui se recouvrent l'une l'autre ou de sortes d'écailles épaisses et charnues, qui sont, les unes et les autres, des bases de feuilles épaissies; la partie centrale et solide ou le plateau du bulbe qui porte ces feuilles modifiées n'est donc pas une racine, mais seulement une tige raccourcie ou un court rhizome. Quant aux bulbes solides, leur surface porte également des rudiments d'organes appendiculaires, qui prouvent que ce sont encore de simples rhizomes; l'expression de racines bulbeuses doit donc encore disparaître des descriptions, ou du moins n'être employée que comme moyen d'éviter une périphrase.

L'histoire du développement de la racine présente des particularités d'un grand intérêt. Lorsqu'une graine germe, sa jeune racine ou sa radicule, après être sortie des téguments séminaux, s'allonge et s'enfonce dans l'intérieur de la terre; dans quelque position que se trouve la graine, la radicule ne tarde pas à descendre verticalement, lors même qu'à sa naissance elle se trouvait dirigée vers le haut. Dès l'instant où elle a commencé de s'enfoncer dans le sol, il se présente en elle deux ordres de phénomènes entièrement distincts. Le plus souvent elle continue de s'allonger, et ce n'est qu'à une époque plus ou moins avancée de son développement qu'elle donne sur ses côtés des racines secondaires qui se rattachent à elle comme de simples branches dont elle-même serait le tronc. Dans ce cas, le tronc central qui a la forme d'un cône plus ou moins long, dont le sommet est inférieur, reçoit le nom de *pivot*, et la racine elle-même est désignée dans les descriptions sous les noms de *racine pivotante*. Les racines pivotantes sont propres au vaste embranchement des plantes qui ont deux feuilles séminales ou cotylédons; en d'autres termes au vaste

groupe des dicotylédons. Seulement, dans ces plantes, le pivot est plus ou moins apparent, selon que les racines secondaires auxquelles il donne naissance sont plus ou moins nombreuses, plus ou moins considérables par rapport à lui. Les choses se passent tout autrement dans le vaste groupe des plantes à une seule feuille séminale ou des monocotylédons. Ici la radicule se développe, comme de coutume, à la germination; mais, en général, son existence est de courte durée; de bonne heure elle cesse de s'accroître, elle s'atrophie, et en même temps, de la partie inférieure de la tige, au-dessus du point où elle venait se rattacher, se développent un certain nombre de racines qui n'ont plus de relation avec elle, et qui, pendant le reste de la vie de la plante, se multiplient de plus en plus et se montrent sur des points de plus en plus hauts sur la tige. Pour distinguer ces racines en quelque sorte accessoires et tout-à-fait analogues à celles qu'on voit souvent se développer sur divers points à l'extérieur des plantes, on les a désignées sous le nom de racines *adventives*. Ces racines adventives sont donc les seules que possèdent les plantes monocotylédones à une époque même peu avancée de leur vie; tantôt elles restent simples, tantôt elles se ramifient; elles présentent de grandes différences de grosseur, depuis celles très déliées des graminées jusqu'à celles des palmiers qui ressemblent souvent à des câbles de fortes dimensions. Enfin, dans le troisième grand embranchement du règne végétal, celui des acotylédons, celles de ces plantes qui occupent le haut de l'échelle pour la complexité de leur organisation n'ont jamais que des racines adventives, puisque, à leur germination, elles n'ont pas eu de radicule; et quant à celles qui occupent les degrés inférieurs de la série, nous avons dit plus haut qu'elles n'ont à aucune époque de leur vie de racines d'aucune espèce.

Si, descendant de ces considérations générales sur le mode de formation des racines dans les diverses divisions du règne végétal, nous passons à l'examen du développement d'une seule racine en particulier, nous remarquerons encore des particularités importantes et qui appartiendront en propre à cet organe. En effet, si, comme l'ont fait depuis longtemps Duhamel et plusieurs autres physiologistes, nous marquons dans toute la longueur d'une racine, d'une carotte, par exemple, des points également espacés, soit avec de la couleur, soit en y enfonçant de petites épingles, nous verrons au bout de quelque temps que, la racine ayant continué de s'allonger, les points qui se trouvaient sur presque toute sa longueur, à partir de son point d'union avec le tige ou du *collet* (*voyez* COLLET), ont conservé leur éloignement premier, tandis que ceux qui étaient placés très près de son extrémité se sont écartés l'un de l'autre et que le dernier de tous a été fortement débordé. La conséquence qui découle naturellement de cette observation est que la racine ne s'allonge que par son extrémité, et c'est en effet ce que toutes les observations démontrent sans laisser le moindre doute à cet égard. Il résulte de ce mode de développement de la racine que son extrémité est toujours formée d'un tissu cellulaire très jeune, qui dès lors est éminemment propre à absorber dans l'intérieur de la terre les liquides qui doivent composer la sève de la plante et qui serviront à sa nutrition. C'est cette extrémité, toujours jeune et toujours agissante de la racine, dans laquelle résident essentiellement les fonctions si importantes de cet organe, qu'on a comparée à une sorte de petite éponge s'imbibant avec facilité des liquides avec lesquels elle est en contact et qu'on a nommée de là *spongiole*. La racine et toutes ses divisions, quelque nombreuses, quelque déliées qu'elles soient, se terminent par une spongiole. On conçoit dès lors que plus celles-ci sont multipliées, plus l'absorption est considérable.

Les spongioles, terminant toujours la racine et ses ramifications, sont portées le plus souvent par des fibrilles radicellaires très nombreuses, dont l'ensemble constitue ce qu'on nomme le *chevelu*; le chevelu est dès lors la partie essentiellement active des plantes. C'est lui qui se multiplie extrêmement sur les racines qui ont pénétré dans les tuyaux et dans les conduites d'eau, de manière à former des masses qu'on a comparées à une queue de cheval et que vulgairement on désigne de ce nom. Les fibrilles du chevelu paraissent ne pas avoir, pour la plupart, une longue durée, et plusieurs physiologistes ont pensé qu'elles se renouvellent en général annuellement comme les feuilles.

Puisque ce ne sont que les extrémités des racines qui puisent dans la terre les sucs nécessaires à la nutrition des plantes, il est évident que les arrosements ne peuvent être utiles qu'autant qu'ils auront lieu sur la partie du sol

où se trouvent ces extrémités absorbantes ; que, par suite, pour des arbustes ou des arbres encore jeunes, ils devront se faire dans un cercle peu étendu autour du pied même du végétal ; mais que, faits sur ce même point pour des arbres déjà grands, ils seraient à peu près inutiles. Au reste, sous ce rapport, on observe généralement un rapport exact entre la largeur de la cime des arbres et la longueur des racines ; il en résulte que l'eau de la pluie commence à tomber sur le sol autour d'eux précisément sur le cercle où son absorption peut s'opérer.

Les fibrilles du chevelu, de même que les divisions supérieures de la racine, naissent toujours sans ordre appréciable, et de plus, on ne les voit jamais sortir d'un organe qui ressemble à un bourgeon ; il existe donc sous ces deux rapports une différence totale entre la partie aérienne des végétaux et leurs parties souterraines. Cependant, dans un très petit nombre de cas, on a remarqué que les radicelles sont rangées régulièrement par lignes longitudinales ; par exemple, chez plusieurs cypéracées, elles forment quatre lignes séparées par des espaces entièrement nus. Mais si les racines ne portent jamais de bourgeons, elles peuvent du moins en produire qui donnent naissance à des pousses aériennes ou à de nouvelles plantes, et qui ne sont autre chose que ce qu'on nomme vulgairement des *drageons*. Il est un assez grand nombre de végétaux qui présentent cette production de bourgeons de manière très prononcée, et, parmi nos arbres en particulier, il suffit de citer l'aylanthe, les sumacs, etc., pour en rappeler des exemples frappants. Il est cependant important de bien distinguer les cas où ce sont de vraies racines qui donnent ainsi des bourgeons, et les caractères que nous avons énoncés plus haut permettent toujours de faire cette distinction avec toute certitude. Si sur les racines il peut se développer des bourgeons d'où proviennent des pousses aériennes, réciproquement sur les parties aériennes des plantes il peut se développer des racines. De là l'expérience bien connue du retournement des arbres, expérience exécutée d'abord avec succès par Duhamel, et répétée plusieurs fois depuis lui ; elle consiste à mettre en terre les branches d'un saule, par exemple, et à élever ses racines dans l'air. On voit alors les branches prendre racine et les racines découvertes produire des bourgeons et former, après quelque temps, une nouvelle cime. Mais il faut bien se garder de croire que, dans ce cas, les bourgeons des branches enterrées ont donné des racines, ainsi que cela a été dit quelquefois. Ces bourgeons enterrés n'ont pu se développer ; mais sur les branches qui les portaient se sont montrées, en des points divers, des racines adventives qui ont déterminé la reprise.

L'art de déterminer la production de ces racines adventives n'est autre chose que le bouturage et le marcottage. En effet, une bouture est simplement un fragment détaché d'un végétal et mis en terre dans des circonstances telles qu'il s'y produise des racines et que de là résulte un nouveau pied du végétal qu'on a voulu reproduire. Le plus souvent c'est un morceau d'une branche, et sous ce rapport l'expérience a appris que certaines espèces se multiplient plus aisément de cette manière quand on opère sur une branche déjà bien lignifiée, tandis que pour d'autres la reprise est plus facile avec des pousses encore jeunes et presque herbacées. Quant au marcottage, il consiste à tenir en terre, sur une portion de son étendue, une branche encore fixée à l'arbre et qui, sur le point enterré qu'on maintient le plus humide qu'il est possible, donne des racines adventives et peut dès lors être détachée de manière à constituer un végétal entier. Dans l'une et l'autre de ces deux opérations on facilite souvent la production des racines, et par suite la reprise de la branche, par des ligatures ou des incisions annulaires, ou même par des entailles plus compliquées. — Ce n'est pas seulement sur les branches que peut ainsi s'opérer la production de racines adventives ; les feuilles de certaines plantes offrent encore un phénomène analogue et peuvent également servir à leur reproduction par boutures. Ce phénomène est très facile à observer et à produire chez les plantes grasses dont les feuilles détachées sont tous les jours mises en terre après qu'elles ont un peu séché à l'air, et qui s'y enracinent assez facilement pour fournir le moyen habituel de multiplication de plusieurs d'entre elles. Mais on l'observe encore sur des feuilles ordinaires ; tout récemment l'attention s'est reportée sur ce fait remarquable, et des horticulteurs habiles ont pensé qu'il serait possible d'en tirer un parti avantageux. Ainsi depuis longtemps F. Mandirola avait réussi à bouturer par feuilles l'oranger, le limonier ; dans ces derniers temps,

M. Neumann a reconnu que c'était là le meilleur moyen pour multiplier le *theophrasta latifolia* et plusieurs observateurs ont remarqué d'autres cas analogues. Les racines elles-mêmes peuvent servir à multiplier de même plusieurs plantes en produisant un bourgeon et de nouvelles racines; elles donnent de la sorte de véritables boutures qui constituent, dans certains cas, le moyen de multiplication le plus sûr et le plus rapide. C'est ainsi que l'on multiplie habituellement le *Maclura* par des fragments de racine qui s'enracinent et poussent très facilement; c'est encore de même que le *paullownia imperialis*, le bel arbre dont viennent de s'enrichir nos cultures, se bouture facilement et commodément par ses racines.

Dans la nature, la production des racines adventives s'opère quelquefois dans des circonstances et de manières assez remarquables pour mériter d'être rapportées ici succinctement. Chez la plupart des végétaux monocotylédons ligneux, ces racines se produisant et se multipliant sur la partie inférieure de la tige et de plus en plus haut, finissent par naître hors de terre, quelquefois même à une hauteur assez grande, de manière à former un faisceau volumineux, parfois même plus volumineux que la tige elle-même. Dans plusieurs circonstances, avant de paraître à l'extérieur, elles rampent dans l'épaisseur même de la tige et dans son tissu extérieur, sur une longueur considérable; il en résulte que la tige de certains monocotylédons en est considérablement grossie. Le fait le plus curieux dans ce genre est certainement celui que présentent les *vellozia*, dont la tige, volumineuse en apparence, est formée en presque totalité par une couche extérieure fort épaisse de racines adventives, et ne représente elle-même qu'un petit axe ligneux qui occupe le centre de cette masse. Il y a à peine quelques mois que M. Gaudichaud a fait connaître un de ces végétaux chez lequel les choses avaient été encore plus loin et qui présentait pour toute tige une masse volumineuse de racines adventives agglomérées, au centre desquelles l'axe ligneux s'était oblitéré et avait disparu entièrement. L'existence de racines rampant dans l'épaisseur même du tissu extérieur de la tige avant de paraître à l'extérieur est encore très remarquable chez quelques végétaux acotylédons, comme chez les lycopodiacées et chez quelques familles fossiles que leur organisation place à côté d'elles. Ce fait a été parfaitement exposé et mis en lumière dans les beaux travaux de M. Ad. Brongniart.

Chez les plantes épidendres, ou qui vivent sur le tronc et sur les branches des arbres, la production des racines adventives est très abondante et, dans certains cas, elle est accompagnée de circonstances fort remarquables. Le fait le plus curieux à cet égard est celui du *clusia rosea* qui croît de la sorte sur les grands arbres des forêts de l'Amérique; de cette hauteur, qui quelquefois égale 80 ou 100 pieds, elle émet de fortes racines adventives, très nombreuses, qui descendent directement vers le sol pour s'y fixer; placées ainsi l'une à côté de l'autre, elles se touchent dans ce trajet, se soudent l'une à l'autre et finissent souvent par former un étui complet et très résistant dans lequel est enchâssé le tronc de l'arbre. Gêné par là dans sa végétation, celui-ci languit et meurt, tandis que le *clusia* continue à se développer avec vigueur, grâce à ses racines qui ont pénétré dans le sol. L'action des éléments ne tarde pas à agir sur ce bois mort qu'elle détruit, et, au bout d'un certain nombre d'années, il ne reste plus que le *clusia* avec son cylindre de racines greffées entre elles.

Parmi les plantes dicotylédones, celles dont la tige est herbacée et meurt chaque année dans toute sa portion extérieure n'ont plus en général, au bout de quelque temps, que des racines adventives pour se fixer au sol et se nourrir, ainsi que cela a lieu chez les monocotylédones. Chez elles, en effet, la racine primitive ou le pivot se développe à la germination; mais, après avoir fourni au développement de la première année, elle s'oblitère généralement, et, chaque année, à mesure que s'allonge sous terre la portion de tige qui donne les nouvelles pousses extérieures, ou le rhizome, des racines adventives se produisent et continuent de nourrir la plante pendant tout le reste de sa vie.

On conçoit aisément que la racine étant indispensable aux plantes pour qu'elles puisent dans le sol les matériaux de leur nutrition, sa durée détermine la leur. De là les catégories diverses qui ont été établies par les botanistes et qui comprennent : 1° les plantes *annuelles*, dont la racine ne vit qu'une année; 2° les plantes *bisannuelles*, dont la racine vit deux années; chez elles, la première année est employée à développer une racine presque toujours volu-

mineuse et chargée de matières nutritives dont elle se vide la seconde année pour fournir au développement de la tige et des organes reproducteurs ; 3° les plantes *vivaces herbacées*, dont nous venons de parler en dernier lieu, et chez lesquelles il existe généralement un rhizome dont la durée est plus ou moins longue ; pour elles, c'est proprement à la durée de ce rhizome que se rattache celle de la plante entière ; 4° enfin, les plantes *vivaces ligneuses*.

La racine des plantes, étudiée sous le rapport de sa structure, présente des particularités remarquables, soit quant aux parties élémentaires qui entrent dans sa composition, soit quant aux dimensions relatives de ses diverses couches. C'est surtout pour les végétaux dicotylédons qu'il est important de faire ressortir ces différences. On se rappelle sans doute la structure de la tige de ces plantes dans la composition de laquelle entrent deux ordres de parties bien distincts : 1° le système central, composé, de dedans en dehors, de la moelle, de l'étui médullaire et des couches ligneuses ; 2° le système cortical, formé des couches corticales, du parenchyme cortical et de l'épiderme. Or, dans la racine, le système central manque de moelle et d'étui médullaire. Presque toujours on voit le cylindre médullaire de la tige, arrivé au collet, se terminer en cul-de-sac et ne pas pénétrer dans la profondeur de la racine. Cependant il est des exceptions à cette loi ; c'est ainsi que la racine de diverses plantes herbacées conserve une moelle très apparente, non-seulement dans son pivot ou dans son corps, mais encore quelquefois dans ses ramifications. Selon M. Lestiboudois, la balsamine est l'une de celles qui présentent ce fait de la manière la plus évidente. Il est même des arbres chez lesquels la moelle se prolonge plus ou moins dans le centre de la racine ; tels sont, par exemple, le noyer et le marronier d'Inde ; mais ce ne sont là que de simples exceptions qui n'altèrent pas la valeur de la règle générale. Quant à l'absence d'étui médullaire dans les racines, ou, pour parler plus exactement, à celle de trachées ou vaisseaux spiraux proprement dits dans la portion la plus interne de leur bois, elle paraît être un fait général auquel on n'a pas encore reconnu d'exception positive. Celles qui ont été mentionnées par quelques auteurs paraissent reposer sur des observations inexactes ou du moins insuffisantes. Quant au système cortical de la racine, il se fait remarquer par le grand développement de son parenchyme cortical qui, dans certains cas, devient la couche la plus volumineuse qui entre dans la composition de cet organe. C'est le grand développement du parenchyme cortical ou de l'enveloppe cellulaire de la racine qui a servi de base à la théorie par laquelle M. Dutrochet explique la direction descendante des racines. Chez les végétaux monocotylédons, on remarque le plus souvent quelques différences analogues entre la structure des racines et celle des tiges ; ces différences consistent surtout en ce que leurs faisceaux ne renferment pas de trachées ; elles consistent encore en ce que la disposition des vaisseaux paraît y être généralement inverse de ce qu'on observe dans les faisceaux de la tige, les vaisseaux les plus larges étant placés vers le centre.

Comme nous l'avons déjà dit en parlant des plantes bisannuelles, la racine des plantes renferme assez fréquemment un amas de matière nutritive qui est destiné à fournir les matériaux du développement des parties extérieures. C'est cette accumulation de matière nutritive qui rend comestibles les racines de plusieurs plantes que nous cultivons pour cela dans nos jardins, comme celles de la carotte, des navets, des radis, de la betterave, etc. Il est vrai que dans ces dernières toute la partie comestible n'appartient pas exclusivement à la racine. C'est encore ce qui rend si utile en Amérique, dans la Nouvelle-Grenade, la racine de l'*arracacha* qui fournit un aliment estimé et très abondant et sur laquelle M. L. Goudot vient tout récemment d'appeler fortement l'attention, en montrant que ce pourrait être une acquisition d'importance majeure pour notre agriculture. Dans certains cas, l'agglomération de matière nutritive, surtout de fécule, se fait en proportions telles qu'on a créé un nom pour désigner les renflements volumineux qui en résultent ; ces racines sont ce qu'on a nommé des racines *tuberculeuses*. Tantôt plusieurs racines se sont développées simultanément en tubercules, et il en est résulté ce qu'on a nommé des racines fasciculées, comme celles des asphodèles, de la renoncule des jardins, etc. ; tantôt, au contraire, une seule d'entre elles se modifie ainsi chaque année, et nous en voyons un exemple bien connu et très remarquable chez plusieurs orchidées de nos pays. On sait, en effet, que la racine de ces plantes présente le plus souvent

deux tubercules dont l'un fournit au développement de la plante de l'année et, par suite, se vide et se flétrit à mesure que ce développement s'opère, dont l'autre est destiné à fournir à l'accroissement pendant l'année suivante et se montre aussi très renflé et rempli de fécule. Enfin, dans quelques cas, une même racine forme de la même manière plusieurs tubercules successifs, placés en chapelet l'un au bout de l'autre, comme on l'observe chez quelques espèces de *tropæolum*. On observe même des particularités curieuses dans la manière dont ces derniers tubercules se comportent relativement à la multiplication do la plante, ainsi que l'a montré M. Jul. Muenter dans un travail récent (voy. *Botanische Zeitung*, 5 septembre 1845 ; et *Revue botanique*, livr. d'avril 1846).

Les fonctions de la racine sont de la plus haute importance pour la vie des plantes Elles les fixent au sol, mais surtout elles y puisent l'eau avec les matières qui s'y trouvent en dissolution et les introduisent dans l'intérieur du végétal de manière à fournir à tout leur accroissement. C'est, comme nous l'avons déjà fait observer plus haut, par leur extrémité formée seulement d'un tissu cellulaire, jeune et très perméable, ou par leur spongiole, qu'elles absorbent ces liquides, et tout tend à prouver que cette absorption ne s'effectue que par l'effet de l'endosmose, ce phénomène physique que M. Dutrochet a si bien étudié dans ces derniers temps. La force avec laquelle les liquides ainsi introduits dans la plante sont poussés de bas en haut dans son intérieur est très considérable et a été démontrée par les belles expériences de Hales, répétées plus tard par M. de Mirbel (*voy.* Circulation). Mais cette force ne s'exerce absolument que sur les liquides et sur les matières qui y sont en dissolution ; les solides sont exactement tamisés par la spongiole qui ne se laisse jamais traverser par eux, quelque grand que soit leur état de division. On a cru pendant longtemps que les spongioles des racines exerçaient une sorte de choix ou de triage sur les matières avec lesquelles elles étaient en contact; mais des observations attentives et des expériences nombreuses ont prouvé que cette opinion était entièrement erronée et que les spongioles absorbent les liquides qu'on leur présente, quelle que soit leur nature, qu'ils soient avantageux ou nuisibles à la plante, seulement en raison inverse de leur viscosité Ainsi, des racines plongées dans des solutions très liquides de sels éminemment nuisibles en ont absorbé des quantités considérables, tandis qu'elles n'ont pris que de faibles proportions de matières essentiellement nutritives, comme, par exemple, de l'eau de fumier, mais moins fluides ou même visqueuses.

RACINES ALIMENTAIRES (*agricult.*, *hort.*). L'une des plus utiles conquêtes de l'homme sur la nature, et qui met le plus en évidence la puissance de la culture pour modifier et améliorer les types végétaux, c'est la transformation d'un grand nombre de racines ou de tiges souterraines, fibreuses ou légèrement renflées, en un tissu charnu, succulent, riche en sucre et en fécule, qui offre pour l'homme et les animaux une alimentation abondante et de très bonne qualité. Les racines et les tubercules alimentaires effritent moins la terre que les céréales et exigent des cultures d'entretien qui ameublissent et nettoient le sol; leur produit est aussi plus abondant et plus assuré ; quoique les vicissitudes atmosphériques favorisent plus ou moins leur développement, on les croyait même à l'abri d'une destruction presque totale, jusqu'à l'invasion de la maladie qui, en 1845, a causé tant de ravages partout dans les récoltes de pommes de terre. Ces végétaux donnent lieu aux cultures sarclées par excellence, et forment le pivot du système de l'agriculture perfectionnée. En effet, comme nous venons de le dire, elles permettent d'ameublir et de nettoyer parfaitement le sol sans avoir besoin de recourir à la jachère; elles fournissent une quantité très considérable d'une nourriture excellente pour l'homme et pour tous les animaux domestiques, qu'on peut ainsi multiplier en bien plus grand nombre dans la ferme ; par suite, elles assurent une abondance d'engrais qui influe favorablement sur toutes les autres cultures, et permet de donner plus d'extension à celles qui fournissent des produits industriels, lesquelles sont toujours les plus productives. Enfin, les végétaux à racines eux-mêmes se prêtent facilement et avantageusement à une foule d'applications, soit dans les arts, soit à la nourriture de l'homme et des animaux, et figurent ainsi au premier rang parmi les cultures les plus propres à prévenir les disettes, et à trouver, dans tous les cas, des débouchés, puisqu'on peut sans inconvénient substituer leurs emplois les uns aux autres, selon le besoin et les circonstances. — Les

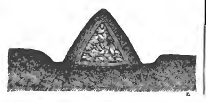
végétaux dont on peut utiliser les tubercules ou les racines tuberculeuses, sont déjà assez nombreux; ils pourront sans doute être encore augmentés par les soins de la culture. Ceux dont l'agriculture du nord de l'Europe s'est successivement enrichie sont, dans l'ordre de leur importance, pour les champs: la *Pomme de terre*, les *Navets* et les *Raves*, la *Carotte*, la *Betterave*, le *Panais*, le *Topinambour*, la *Chicorée*, et pour les jardins, les *Oignons*, l'*Ail*, l'*Échalotte*, le *Poireau*, le *Céleri*, le *Salsifis*, la *Scorzonère*, le *Chervis*, le *Radis*, le *Chou-rave*; la *Gesse tubéreuse*, le *Souchet comestible*, l'*Orchide* ont aussi des racines tubéreuses comestibles, mais on ne les cultive guères. Pour le midi, il faut ajouter aux végétaux cultivés de ce genre les diverses variétés de *Patates*, dont les tiges souterraines se renflent considérablement et fournissent une excellente nourriture. Dans les colonies, c'est la *Patate igname* et le *Manioc* qu'on cultive principalement pour leurs racines; ailleurs, c'est l'arum ou *Gouet esculent;* ces deux dernières racines, ainsi que celle du gouet commun et de la bryone en France, outre la fécule, renferment un suc propre qui est vénéneux, mais on l'en fait disparaître en les rapant dans l'eau qu'on expulse ensuite par la pression. L'Aracatcha, plante de la famille des *Ombellifères*, voisine du *Panais*, est très utilement cultivée pour ses racines dans les montagnes du Pérou et de la Bolivie; malgré les tentatives infructueuses faites jusqu'à ce jour pour introduire cette plante dans nos cultures, on ne doit pas perdre l'espoir de réussir; MM. Gondot et Boussingault ont dernièrement publié à ce sujet des détails étendus, qui pourront conduire à d'heureux résultats. Citons encore l'*Oxalide* (*Oxalis crenata*) comme plante utile par ses tubercules. Nous renverrons pour les détails particuliers à tous les articles spéciaux qui traitent de ces plantes, et nous laisserons à la botanique l'étude de la formation et de l'organisation de ces renflements et de ces appendices des racines, si utiles aux cultivateurs; nous nous bornerons donc ici aux principes généraux de culture et de conservation de ces produits. — La plupart des végétaux à racines alimentaires se reproduisent par le semis de leurs graines, à l'exception des pommes de terre et des topinambours, dont on plante préférablement les tubercules en entier ou par portions. Ces végétaux préfèrent, en général, un sol léger, meuble et profond, où les racines puissent se développer sans contrainte, frais sans être humide, riche en humus. On doit les semer et les planter en lignes, surtout dans la grande culture, afin que les sarclages et binages, qui sont indispensables pour les nettoyer des mauvaises herbes et pour amenblir le sol, puissent être opérés facilement et par les houes-à-cheval, binettes et buttoirs. L'arrachage des racines s'exécute, soit à la bêche ou à la fourche, soit à la charrue. L'un des grands avantages de ce genre de produit, c'est qu'il n'y a pas pour leur récolte un moment rigoureusement précis, que la durée de cette récolte peut être prolongée sans inconvénient, que certaines racines peuvent même rester dans le sol qui les a vu naître pour n'en être extraites qu'au fur et à mesure des besoins. Ces récoltes ne placent donc pas le cultivateur dans les embarras et les inquiétudes qui accompagnent presque toujours la moisson et la fenaison. Du reste, le plus habituellement, surtout dans les jardins, on fait la récolte des racines à l'automne, et cela est indispensable pour les pommes de terre, les ognons, les betteraves, etc.

En apportant à leur conservation les soins convenables, on les maintient dans un état de fraîcheur qui prolonge leurs propriétés utiles pendant tout l'hiver et une partie du printemps, et qui permet de s'en servir pour faire les nouvelles plantations ou comme porte-graines. Les moyens de conservation consistent à mettre les racines dans des conditions telles qu'elles ne puissent ni pourrir, ni fermenter, ni geler, ni germer: pour cela, il faut donc les soustraire à l'action de la lumière, les abriter contre trop d'humidité et de chaleur, et préserver de la gelée celles qui en redoutent les atteintes. La température variant peu à une petite profondeur en terre, les celliers ou les caves, pourvu qu'ils ne soient pas trop humides, conviennent très bien pour la conservation des racines: on les appelle alors serres à légumes. Le sol et les parois en doivent être secs, l'ouverture placée au sud, et l'emplacement abrité par des constructions supérieures, des meules, des tas de fagots ou des plantations serrées, afin de les défendre contre les neiges et les fortes gelées. L'emmagasinement des racines dans ces serres doit avoir lieu par tas petits, et, autant que possible, distincts, non-seulement pour les sortes de produits différents, mais aussi pour ceux qui

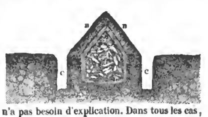
ne proviennent pas du même champ ; ceux qui ont été récoltés dans des circonstances défavorables doivent être mis à part et près de l'entrée. Il est préférable de ne pas appuyer les tas contre les murs, le long desquels on réservera le passage de service ; il convient aussi de toujours garnir le sol de la serre d'une légère couche de feuilles sèches, de paille ou de sable sec. Pour les produits dont on veut assurer une plus parfaite conservation, on les range par lits, entre lesquels on met une légère couche de sable fin, un peu frais. Dans quelques parties de la Belgique, on conserve les racines dans les étables en les emmagasinant dans le couloir A qui se trouve à la tête des bestiaux et qui est recouvert de planches mobiles, fig. 1. Dans



les grandes exploitations et dans les cultures importantes de racines, notamment pour les fabriques de sucre de betteraves et les féculeries, c'est dans des sortes de silos ou fosses creusées en terre que l'on conserve les racines. Tantôt on établit ces fosses dans un lieu à ce destiné, près de la ferme ou de la fabrique, tantôt dans le champ même au bord des chemins les mieux entretenus. Lorsque le sol est convenable à cette destination, on creuse simplement des fossés de 1 mètre à 1 mètre 30 de largeur et de profondeur, sur une longueur indéterminée ; on y jette les racines, et on les recouvre d'un peu de paille, puis de terre disposée en dos d'âne bien battue à la pelle. Dans les terrains moins convenables, et où l'on redoute plus l'humidité que les fortes gelées, au lieu de creuser dans le sol une excavation, on dispose simplement les racines sur la terre, comme le montre la fig. 2 ;



on couvre le talus de paille ou de toute autre substance sèche, puis de terre qu'on prend au pied du tas, de façon à former tout autour une rigole, à laquelle on a soin de donner de l'écoulement, et qui empêche l'infiltration et la stagnation de l'humidité. On peut encore adopter la disposition représentée par la figure 3 et qui



n'a pas besoin d'explication. Dans tous les cas, au fond et sur les côtés, on doit mettre une légère couche de paille ; le talus doit être naturel, c'est-à-dire formé sous un angle de 45°, afin que, d'une part, les racines et la terre ne puissent s'ébouler, et, d'une autre part, que les pluies s'écoulent sans pénétrer dans le tas. — La dessication des racines, coupées par tranches minces, est un procédé de conservation qui ne paraît pas avoir encore été suffisamment étudié, si ce n'est pour la betterave à sucre. Tout récemment, on a fait connaître que, dans les Vosges, on conserve de cette manière les pommes de terre pendant très longtemps. Dans l'Amérique centrale, elles sont sous cette forme l'objet d'un grand commerce. Enfin, des expériences toutes récentes de M. Massou, jardinier de la Société royale d'horticulture, font augurer de très heureux résultats de ce procédé pour la conservation des racines et aussi des feuilles d'un grand nombre de légumes, notamment des choux, ce qui fournira aux équipages de la marine un aliment végétal sain qui leur manquait pour les voyages de long cours.

RACINES. La racine $n^{ième}$ d'une quantité est une autre quantité qui, élevée à la puissance *n*, reproduit la première. Une extraction de racines s'indique au moyen du signe $\sqrt{}$ appelé radical, dans l'ouverture des branches duquel on met le chiffre qui désigne le degré de la racine à extraire. Si la quantité affectée du radical se compose de plusieurs parties, on la surmonte d'une barre horizontale $\sqrt{\overline{}}$, ou bien on la met entre parenthèses $\sqrt{(\;)}$. Comme les théories des racines carrées et cubiques, les seules dont on se serve en arithmétique, ont été

déduites de l'algèbre, nous allons nous occuper seulement de la théorie des racines des expressions littérales. La racine $n^{ième}$ d'un monome nous donnera un monome qui, élevé à la puissance n, reproduira le monome proposé. D'après cela, nous voyons qu'il faudra extraire la racine de son coefficient numérique, et diviser les exposants des lettres par l'indice de la racine. Exemple : $\sqrt[5]{32a^{10}b^{20}c^{15}d^{5}} = 2a^2b^4c^3d$. Si le coefficient n'est pas une puissance exacte de ce degré, ou si les exposants ne sont pas des multiples de l'indice, on dit que la racine ne peut pas s'extraire exactement, mais si le coefficient numérique donne une racine exacte, on emploie pour les lettres des exposants fractionnaires, et alors l'expression prend la forme $\sqrt[4]{16a^4b^3cd^7} = 2ab^{3/4}c^{1/4}d^{7/4}$. Ce que nous venons de dire des exposants positifs s'applique exactement aux exposants négatifs. D'après la définition même des racines, toute quantité dont la racine ne pourra pas être exprimée par un nombre entier, ne pourra pas non plus l'être par une fraction. Pour le démontrer, soit A une quantité quelconque dont la racine ne peut pas s'exprimer en nombres entiers, elle ne le sera pas non plus par un nombre fractionnaire $\frac{a}{b}$ par exemple, soit a et b premiers entre eux ; car s'ils ne le sont pas, on pourra toujours les ramener à l'être. On a $\sqrt[m]{A} = \frac{a}{b}$, d'où $A = \frac{a^m}{b^m}$, mais, d'après les propriétés des nombres premiers, a^m et b^m sont premiers entre eux ; donc $\frac{a^m}{b^m}$ est un nombre fractionnaire ; donc on ne peut pas avoir $A = \frac{a^m}{b^m}$; car autrement on aurait un nombre entier égal a un nombre fractionnaire, ce qui est impossible. Les nombres que l'on obtient dans ces cas ont reçu le nom d'incommensurables. D'après la même définition des racines, toute quantité dont le signe sera négatif et l'indice pair ne pourra pas avoir de racine réelle commensurable ou incommensurable ; elle donnera alors naissance à une de ces quantités qui ont reçu le nom d'imaginaires. Ainsi, les racines ont, par leur extraction, introduit dans la science mathématique deux nouvelles espèces de quantités, dont les propriétés seront données aux mots IMAGINAIRES et INCOMMENSURABLES. Lorsque la racine d'un monome ne pourra pas s'extraire exactement, il sera souvent possible de le décomposer en deux facteurs, dont l'un soit une puissance exacte du degré de la racine à extraire.

Ex.: $\sqrt[4]{48a^8b^5c^5d^6} = \sqrt[4]{2^4a^8b^4c^4d^4 \times 3bcd^2}$. Extrayant maintenant la racine du premier facteur et la faisant sortir du radical, il vient $2a^2bcd\sqrt[4]{3bcd^2}$. Si, pour transformer la racine, on voulait faire rentrer sous le radical la quantité que l'on en a fait sortir, il faudrait l'élever à la puissance marquée par l'indice et multiplier la quantité restée sous le radical par ce produit. Très souvent, comme il est beaucoup plus commode d'employer des exposants fractionnaires que de se servir de radicaux, on emploie cette notation, et aujourd'hui elle est presque généralement usitée. Tout radical ayant, comme nous le ferons voir à l'article où ce mot sera traité, autant de valeurs qu'il y a d'unités dans l'indice du radical, et toute quantité A pouvant se mettre sous la forme $A \times 1$, et par conséquent $\sqrt[m]{A} = \sqrt[m]{A \times 1} = \sqrt[m]{A}\sqrt[m]{1}$; en appelant A' la racine $m^{ième}$ de A, on a $\sqrt[m]{A}\sqrt[m]{1} = A'\sqrt[m]{1}$; il suffira donc de connaître toutes les valeurs de $\sqrt[m]{1}$, et de multiplier la racine arithmétique, car celle que l'on obtient par le procédé ordinaire s'appelle ainsi, de la quantité soumise au radical par les différentes valeurs de $\sqrt[m]{1}$ pour avoir toutes les racines de la quantité proposée. De ce principe, on tire cette conclusion remarquable qu'il ne suffit pas que deux puissances soient égales pour que les bases le soient. Si on a $A = B$, on n'aura pas en posant $a = \sqrt[m]{A}$, $b = \sqrt[m]{B}$, $a = b$, car il pourra bien se faire que ces quantités ne soient pas les racines correspondantes de A et B ; autrement toutes les racines auraient la même valeur. Il s'agit maintenant de déterminer toutes les valeurs de $\sqrt[m]{1}$. Nous savons que toute expression réelle ou imaginaire peut se mettre sous la forme $r\,(\cos. x + \sqrt{-1}\sin. x)$.

Il fant trouver toutes les valeurs de r et de x, dont la puissance m soit égale à 1. On a donc $r^m(\cos. x+\sqrt{-1}\sin. x)^m=1$, mais, d'après le théorème de Moivre $r^m(\cos. x+\sqrt{-1}\sin. x)^m=r^m(\cos. mx+\sqrt{-1}\sin. mx)$, ce qui donne $r^m\cos. mx=1$ et $r^m\sin. mx=0$, car la partie imaginaire doit être nulle pour que l'égalité subsiste. Ces deux dernières égalités nous serviront à déterminer r et x. En faisant les carrés et en ajoutant, on a $r^{2m}\cos.^2 mx+r^{2m}\sin.^2 mx=1$, mais d'après la trigonométrie, $\cos.^2+\sin.^2=1$ donc $r^{2m}=1$, et les expressions deviennent $\cos. mx=1$ et $\sin. mx=0$. Or, les arcs qui satisfont à ces valeurs sont les demi-circonférences en nombre pair, posons $mx=2k\pi$, k étant un nombre quelconque, mais entier, π la demi-circonférence dont le rayon est l'unité, on obtient $x=\frac{2k\pi}{m}$ et $r=1$, de sorte que $\sqrt[m]{1}=\cos.\frac{2k\pi}{m}+\sqrt{-1}\sin.\frac{2k\pi}{m}$. Telle est l'expression générale des racines de l'unité. En vérifiant on a $\cos. m\frac{2k\pi}{m}+\sqrt{-1}\sin. m\frac{2k\pi}{m}=2k\pi+\sqrt{-1}\sin. 2k\pi=1$, ce qui est évident puisque $\cos. 2k\pi=1$, et $\sin. 2k\pi=0$. Il ne resterait plus qu'à faire voir que, malgré que k soit quelconque, il n'y a que m valeurs différentes; car, en donnant à k toutes les valeurs de 0 à $\frac{m}{2}$ inclusivement on a m valeurs différentes, et si on fait $K>\frac{m}{2}$, on retombe sur une des valeurs déjà tronvées. Soit K' nne valeur pins grande que $\frac{m}{2}$, on a $K'=mq+R$, R sera plus grand ou plus petit que $\frac{m}{2}$; s'il est plus grand, on prend le quotient par excès de telle manière que l'on ait $R<\frac{m}{2}$; substituant donc cette valeur à la place de K, on a $\cos.\frac{(2mq\pm R)}{m}+\sqrt{-1}\sin.\frac{(2mq\pm R)}{m}=\cos. 2q\pm\frac{R}{m}+\sqrt{-1}\sin. 2q\pm\frac{R}{m}$, or $\cos. 2q\pm\frac{R}{m}=\pm\cos.\frac{R}{m}$ et $\sin. 2q\pm\frac{R}{m}=\pm\sin.\frac{R}{m}$, l'expression devient $\pm\cos.\frac{2R\pi}{m}\pm\sqrt{-1}\sin.\frac{2R\pi}{m}$, qui aurait déjà été trouvée en prenant les valeurs plus petites que $\frac{m}{2}$, ce qui nous prouve que l'on aura toujours un résultat identique à celui qne l'on obtiendrait en substituant des nombres entre 0 et $\frac{m}{2}$. Maintenant, pour le nombre des racines, on tronve que lorsque m est pair, il y a deux racines réelles, tandis que toutes les autres sont imaginaires et conjuguées deux à deux. Si m est impair, il n'y a qu'une seule racine réelle, toutes les autres étant imaginaires et également conjuguées. Nous allons maintenant passer à l'extraction des racines des polynomes. Mais avant nous devons nous rappeler un théorème sur lequel nous allons nous appuyer. C'est que si de la $p^{ième}$ puissance d'un polynome on retranche la puissance p du premier terme, le premier terme du reste est égal à la puissance $p-1$ du premier terme multipliée par la premiere puissance de second terme, puisque le produit est homogène. De même, si on retranche la puissance p des deux premiers termes, le premier terme du reste sera égal à la puissance $p-1$ dn premier terme multipliée par le troisième, et ainsi de suite, comme on le voit très facilement en se rappelant la loi de formation des puissances d'un binôme. Soit maintenant nn polynome A+B+C+D+, etc., ordonné suivant les puissances décroissantes d'une lettre x, par exemple. Le but que nous nous proposons est de tronver un polynome qui, élevé à la puissance m, reproduira le polynome donné. Nous savons par la multiplication que le premier terme du binôme proposé sera égal à la puissance m du premier terme de la racine. Nous savons tronver la racine de A, puisque c'est nn monome, soit a, en élevant à la puissance m, on a A; en le retranchant du polynome donné, il reste B+C+D+, etc.; nous connaissons la composition de B; sa forme, d'après ce que nous avons dit, est $ma^{m-1}b+$ etc.; divisons-le par ma^{m-1}, il reste b pour le second terme de la racine. Si nous retranchons du polynome donné $(a+b)^m$ le premier terme dn reste sera de la forme $ma^{m-1}c+$, etc., et en divisant par ma^{m-1}, on a c pour troisième

terme de la racine du polynome donné. Afin de s'assurer dans l'extraction d'une racine que le terme que l'on prend n'est pas trop faible, ou autrement que le reste n'est pas trop grand, il faut le comparer à la différence qui existe entre la puissance m de la racine et la même puissance de cette quantité augmentée de 1. Toutes les fois que le reste sera plus petit, la racine ne sera pas trop faible, si la quantité à soustraire surpassait celle dout elle doit être soustraite ce serait un indice certain que la racine est trop forte. Pour avoir toutes les autres racines, il suffira de multiplier celle-ci par les m racines de l'unité, comme application soit à extraire la racine cinquième du polynome $32x^5 + 240ax^4 + 720a^2x^3 + 1080a^3x^2 + 810a^4x + 243a^5$. Je dispose l'opération de cette manière :

$$\begin{array}{l|l} 32x^5+240ax^4+720a^2x^3+ & \\ \qquad 1080a^3x^2+810a^4x+243a^5 & 2x+3a \\ \hline & 80x^4 \\ +240ax^4+720a^2x^3+ & 32x^5 \\ \qquad 1080a^3x^2+810a^4x+243a^5 & \\ 32x^5+240ax^4+720a^2x+ & \\ \qquad 1080a^3x^2+810a^4x+243a^5 & \\ \hline \end{array}$$

. . . .

J'extrais la racine 5ième de $32a^5$, elle est $2a$ exactement. Le second terme $240ax^4$ est de la forme de ma^{m-1}, ici $m=5$, $a=2x$ et ma^{m-1} devient $80x^4$, par lesquels je divise $240ax^4$; j'ai an quotient $3a$, et en élevant $2x + 3a$ à la cinqnième puissance, on reproduit le polynome donné; donc $2x + 3a$ est la vraie raeine. Ce procédé pour l'extraction des racines est général et peut s'appliquer à tous les cas; mais lorsqu'il s'agit de la racine carrée, on a trouvé moyen de le simplifier. On sait que le carré d'un nombre composé de deux parties est formé du carré de la première, plus du double produit de la première par la seconde, plus le carré de la seconde. Après avoir retranché le carré du premier terme, on détermine le second de la racine comme plus haut; mais alors, au lieu d'élever la totalité de la racine trouvée au carré, on retranche du reste la partie non encore enlevée du carré de ces deux premiers termes, et le troisième reste est composé, comme nous l'avons dit, et on continue pour tous les termes comme pour le deuxième. Le grand nombre des termes qui composent le développement d'un binome pour les puissances supérieures rendrait cette méthode fastidieuse. C'est pourquoi on emploie toujours le procédé général. Dans l'arithmétique, où les termes ne sont pas séparés comme en algèbre, on divise le nombre, à partir de la droite, en tranches d'autant de chiffres qu'il y a d'unités dans l'indice de la racine à extraire; comme les unités de l'ordre supérieur sont toujours à gauche, ce sera toujours la dernière tranche de ce côté qui contiendra la puissance des plus hautes unités. On divise le nombre en tranches d'autant de chiffres qu'il y a d'unités dans l'indice de la puissance; car des dizaines élevées à une puissance 4 par exemple, ne peuvent donner des unités inférieures aux dizaines de mille, et, par conséquent, la racine des dizaines devra se trouver comprise dans les dizaines de mille. Soit à extraire la $\sqrt[5]{380204032}$, on sépare le nombre en tranches de cinq chiffres. Comme il y a deux, on voit que la racine sera composée de deux chiffres.

$$\begin{array}{r|l} 3802,04032 & 52 \\ \cline{2-2} 3125 & 3125 \\ \cline{1-1} 6770,4032 & \\ 38020\,4032 & \\ \hline \ldots\ldots -0 & \end{array}$$

La tranche 3802 est comprise entre les cinquième puissance de 5 et de 6; on pose 5 à la racine, on retranche $5^5 = 3125$ du nombre composé, et pour le chiffre des unités, on divise le reste par ma^{m-1}, c'est-à-dire par 5×5^4 ou 5^5, ou 3125. On peut dans certains cas reconnaitre que les expressions algebriques n'ont pas de racine entière, sans avoir besoin de l'extraire exactement; c'est: 1° lorsque le premier ou le dernier terme ne sont pas une puissance exacte; 2° si en continuant l'opération on arrive à écrire à la racine la lettre ordonatrice avec un exposant moindre que la moitié de celui du dernier terme si le polynome est ordonné par rapport aux puissances décroissantes, ou inversement dans le cas contraire. Si on opère sur des nombres, on n'obtiendra jamais de raeine exacte lorsque le dernier chiffre du nombre donné n'est pas un de ceux qui terminent les puissances des neuf premiers nombres.

Nous avons déjà dit que toute racine qui ne peut pas s'obtenir exactement ne peut pas non plus s'exprimer au moyen des nombres fractionnaires; il serait cependant souvent nécessaire de l'avoir à moins d'une unité d'un ordre donné.

Pour cela nous allons d'abord voir la manière d'extraire la racine des expressions fractionnaires, et de là nous déduirons une première méthode d'approximation, après quoi nous exposerons la manière d'arriver au même résultat en se servant de la formule du binôme. Soit la fraction $\frac{a}{b}$ dont il faut avoir la racine $m^{\text{ième}}$, nous savons

que l'on a $\sqrt[m]{\frac{a}{b}}=\frac{\sqrt[m]{a}}{\sqrt[m]{b}}$, cela nous apprend qu'il

faut extraire séparément la racine du nnmératenr et celle du dénominateur. Ce dernier n'étant que très rarement une pnissance exacte de l'ordre marqué par l'indice de la racine, il s'ensuit que le plus souvent on ne connaitra pas la valeur de la fraction. Pour remédier à cet inconvénient, on multiplie les deux termes de la fraction, ce qui ne ehange pas sa valeur, par une quantité telle que le dénominateur soit une puissance exacte. Dans l'exemple ci-dessus, il

fant multiplier par $\sqrt[m]{b^{m-1}}$; il vient $\frac{\sqrt[m]{a}}{\sqrt[m]{b}}=$

$$\frac{\sqrt[m]{a}\sqrt[m]{b^{m-1}}}{\sqrt[m]{b}\sqrt[m]{b^{m-1}}}=\frac{\sqrt[m]{ab^{m-1}}}{\sqrt[m]{b^m}}=\frac{\sqrt[m]{ab^{m-1}}}{b},$$ et alors

il ne reste plns qu'une seule racine à extraire. Comme application, soit à extraire la racine carrée de $\frac{4}{5}$, on a $\sqrt{\frac{4}{5}}=\frac{\sqrt{4}}{\sqrt{5}}=\frac{\sqrt{4}\times\sqrt{5}}{\sqrt{5}\times\sqrt{5}}=$ $\frac{\sqrt{4\times5}}{\sqrt{5^2}}=\frac{\sqrt{4\times5}}{5}=\frac{\sqrt{20}}{5}$. Ici nous avons été obligé de multiplier par $\sqrt{5}$ ponr rendre le dénominateur carré parfait. Mais $\sqrt{20}$ est comprise entre $\sqrt{16}$ et $\sqrt{25}$, dont les raeines

sont 4 et 5, donc la vraie valeur de $\sqrt{\frac{4}{5}}$

sera comprise entre $\frac{4}{5}$ et $\frac{5}{5}$. Que nous prenions l'une ou l'antre, nous aurons une valeur

qui diffèrera de la véritable de moins de $\frac{1}{5}$.

Si le dénominateur contenait déjà des facteurs élevés à une certaine puissance, il suffirait de le multiplier senlement par des facteurs tels qu'il devînt une puissance exacte. D'après ce que nous venons de dire des approximations de la racine des fractions, on voit qu'il faut réduire par le procédé connu les nombres entiers en expressions fractionnaires, dont le dénominateur désigne la puissance de l'unité à moins de laquelle on veut approcher. En effet, puisque la racine doit être comprise entre deux unités de cet ordre, et que l'on obtient la racine des fractions en extrayant séparément celle du nu·mératenr et celle du dénominateur, il en résulte que le nombre doit avoir nn dénominateur qui soit une puissance exacte de l'indice de la racine; donc il fandra y élever l'unité qui désigne l'approximation, et convertir le nombre entier en expressions de cette forme. Cette méthode est simple et facile, mais elle exige des calculs longs et ennuyeux. La formule du binôme dans le cas de l'exposant fractionnaire nous fonrnit un moyen souvent beaucoup plus commode d'obtenir les approximations à un aussi baut degré qu'on le désire. En effet, nous savons

que $(a+b)^{\frac{1}{3}}=a^{\frac{1}{3}}\left\{1+\frac{1}{3}\cdot\frac{b}{a}-\frac{1}{9}\cdot\frac{b^2}{a^2}+\frac{5}{81}\cdot\frac{b^3}{a^3}\right.$ $\left.-\frac{35}{972}\cdot\frac{b^4}{a^4}+\text{etc.}\right\}$. Si nous appliquons cette formule, nous arriverons au résultat demandé.

Prenons pour exemple $\sqrt[3]{9}$, et décomposons 9 en denx facteurs dont l'nn soit nn cube parfait, on a $9=8+1$, et $8=2^3$, posons $a=8$, $b=1$,

la formule devient en substituant $\sqrt[3]{9}=2$ $\left\{1+\frac{1}{3}\cdot\frac{1}{8}-\frac{1}{9}\cdot\frac{1}{64}+\frac{5}{81}\cdot\frac{1}{512}-\frac{35}{972}\cdot\frac{1}{4096}+\ldots\right\}$.

Cette série est très convergente; il suffit d'employer un très petit nombre de termes pour avoir une approximation considérable. Ce procédé convient également au cas où la seconde partie du nombre, en le décomposant, serait

plus grande que la première. Exemple : $\sqrt[3]{20}$, où l'on a $20=8+12$, mais dans ce cas il faut prendre la racine en dessus et poser $20=27-7$,

et appliquer la formule $(a-b)^{\frac{1}{3}}$ que l'on dé-

velopperait comme plus haut par le procédé ordinaire. Il ne reste plus, pour avoir exposé complètement la théorie des racines, qu'à donner le moyen d'obtenir celles des expressions numériques au moyen des logarithmes. Nous savons que l'on a $a^n=n\log.a$; donc, pour ob-

tenir la racine $n^{ième}$ de a, on prendra le logarithme de a ; on le divisera par l'indice n de la racine, et, en cherchant ensuite dans la table le nombre correspondant au quotient, on obtiendra la racine $n^{ième}$ du nombre proposé. Il sera dit à l'article sur les fractions continues que toutes les quantités incommensurables du second degré peuvent se réduire en fractions continues périodiques. DUHAUT.

RACINES ÉGALES. La théorie des racines égales n'est qu'un cas particulier de la question générale d'exprimer entre les coefficients d'une équation les relations correspondantes à certaines relations entre les racines, et d'en profiter pour simplifier la résolution d'une équation donnée. Le but de cette théorie est de fournir un moyen d'obtenir les racines par des équations dont le degré ne soit pas plus élevé que le nombre des racines égales, et de faire connaître qu'il y en a tant ou tant d'égales entre elles. La théorie générale des équations nous a appris qu'il y a autant de racines qu'il y a d'unités dans le degré de l'équation, et par la résolution des équations numériques, nous savons que les racines réelles d'une équation $X=0$ s'obtiennent en substituant des nombres de plus en plus rapprochés. Mais si quelques-unes sont égales, elles ne peuvent plus être séparées par le moyen indiqué ; il faut donc trouver un autre procédé. Ainsi, une équation étant donnée $X=0$, après en avoir séparé les racines commensurables, il faut nous assurer si elle a ou si elle n'a pas de racines égales. Si a est une racine de $X=0$, X sera divisible par $X-a$. Soit X' le quotient de cette division, $X'=0$ contiendra toutes les autres racines, et si a en est encore une, X' sera aussi divisible exactement par $x-a$; il en serait de même des quotients successifs X'', X''', etc., autant de fois que a serait racine, d'où les équations $X=0$, $X'=0$, $X''=0$......... subsisteraient toutes en même temps. Supposons que X est un polynome de la forme $X=x^m+Px^{m-1}+Qx^{m-2}+\ldots\ldots Sx+T$ en le divisant par $x-a$, le reste serait, comme nous savons, $a^m+Pa^{m-1}+Qa^{m-2}+Sa+T=0$, puisque la division se fait exactement, tandis que le quotient a la forme

$$\begin{array}{r} x^{m-1} \\ +(P+a)x^{m-2} \\ +(Q+Pa+a^2)x^{m-3} \\ +(R+Qa+Pa^2+a^3)x^{m-4} \end{array}$$

$$+\text{ etc.} \ldots\ldots\ldots\ldots$$

Si a est une racine double, ce quotient se réduira aussi à zéro. En mettant a à la place de x et *vice versâ*, remplaçons a par x, il devient

$$\begin{array}{l} \quad x^{m-1} \\ + x^{m-1}+Px^{m-2} \\ + x^{m-1}+Px^{m-2}+Qx^{m-3} \\ + x^{m-1}+Px^{m-2}+Qx^{m-3}+R \\ + \text{ etc.} \ldots\ldots\ldots\ldots \\ + x^{m-1}+Px^{m-2}\ldots\ldots\ldots\ldots+S- \end{array}$$

d'où, en additionnant, il vient

$$X_1=mX^{m-1}+(m-1)Px^{m-2}+(m-2)Qx^{m-3}+\ldots\ldots\ldots+S.$$

Si nous comparons ce polynome X_1 à X, nous voyons que X_1 est le polynome dérivé de X ; si, au lieu d'avoir pris la racine a, nous avions pris une des $m-1$ autres racines de l'équation, nous serions arrivé par le même moyen au polynome X_1 ; donc, une équation étant donnée, on forme sa dérivée, et si elle est satisfaite par une même racine que la proposée, on sera assuré que celle-ci a des racines égales. Nous savons donc le moyen de reconnaître les racines de cette espèce ; il faut maintenant parvenir à les séparer, de telle sorte que nous puissions facilement les obtenir. Soit donc l'équation $X=0$ qui contient des racines égales, supposons-là décomposée en ses facteurs simples, nous aurons

$$X=(x-a)^n(x-b)^{n'}(x-c)(x-d)\ldots\ldots(x-q).$$

Nous allons chercher le polynome dérivé X, puis ensuite le plus grand commun diviseur à X et X' ; nous avons, comme la même chose se passe pour toutes les racines simples,

$$X'=\left\{\begin{array}{l} n(x-a)^{n-1}(x-b)^{n'}(x-c)(x-d)\ldots\ldots(x-q) \\ n'(x-a)^n(x-b)^{n'-1}(x-c)(x-d)\ldots\ldots(x-q) \\ (x-a)^n(x-b)^{n'}(x-d)\ldots\ldots\ldots\ldots(x-q) \\ (x-a)^n(x-b)^{n'}(x-c)\ldots\ldots\ldots\ldots(x-q) \end{array}\right\}$$

$$=(x-a)^{n-1}(x-b)^{n'-1}\left\{\begin{array}{l} n(x-b)(x-c) \\ n'(x-a)(x-c) \\ (x-a)(x-b)(x-d) \\ (x-a)(x-b)(x-c) \end{array}\right\}.$$

Nous avons mis $(x-a)^{n-1}(x-b)^{n'-1}$ en facteur commun ; sous cette forme, nous voyons facilement que le plus grand commun diviseur $D=(x-a)^{n-1}(x-b)^{n'-1}$; donc D sera le produit des facteurs correspondants aux racines égales prises chacune une fois de moins.

Soit un exemple numérique,

$$X=x^5-2x^4+3x^3-7x^2+8x-3=0,$$

dont la dérivée $X'=5x^4-8x^3+9x^2-14x+8$.

Le plus grand commun diviseur D cherché

suivant la règle ordinaire sera $D = x^3 - 3x^2 + 3x - 1$.

Divisant X par D, il vient un quotient de second degré $x^2 + x + 3$ qui, égalé à 0, donne $x = \frac{-1 \pm \sqrt{-11}}{2}$, et pour la solution du plus grand commun diviseur $x^3 - 3x^2 + 3x - 1 = 0$ $(x-1)^3 = 0$, d'où $x = 1$. Ainsi, l'équation proposée à trois racines réelles égales à 1 et deux racines imaginaires. Si D est d'un degré supérieur au second, on traiterait D comme on a traité X, c'est-à-dire que l'on en prendrait la dérivée, chercherait le plus grand commun diviseur que contiendrait les racines multiples une fois de moins; on agirait, s'il était nécessaire, avec ce commun diviseur D' comme avec le premier, et on continuerait ainsi, si cela était nécessaire, jusqu'à ce qu'on arrive à un plus grand commun diviseur qui pourrait n'être pas d'un degré supérieur au second, mais qui ne contiendrait plus que des racines simples.

Une équation ayant des racines égales étant donnée, on peut toujours faire dépendre sa résolution, quelque soit le degré de multiplicité de ses racines, de celles d'une suite d'autres équations n'ayant que des racines inégales, la première renfermant les racines simples, la seconde les racines doubles, la troisième les racines triples, etc. Soit $X = 0$ la préposée, soit également

X_1 le produit des facteurs correspondants aux racines simples,

X^2_2 . . *id.* . . . . doubles,

X^3_3 . . *id.* . . . . triples,

X^4_4 . . *id.* . . . . quadruples,

etc.,

on aura l'identité $X = X_1 X^2_2 X^3_3 X^4_4$......

On cherche le plus grand commun diviseur de grand X et de sa dérivée, il sera, comme nous l'avons vu tout à l'heure d'après la loi de sa formation, $D = X_2 X^2_3 X^3_4$. Soit D' la dérivée de D et D_1, leur p. g. c. d., on aura de même $D_1 = X_3 X^2_4$. Cherchons également la dérivée D'_1 de D_1 et leur plus grand commun diviseur D_2, on aura $D_2 = X_3 X^2_4$. Cherchons également la dérivée D'_2 de D_2 et le plus grand commun diviseur D_3 qui sera égal à X_4. Effectuant maintenant les divisions suivantes, on a

$$\frac{X}{D} = Q = X_1 X_2 X_3 X_4,$$

$$\frac{D}{D_1} = Q' = X_2 X_3 X_4,$$

$$\frac{D^1}{D_2} = Q'' = X_3 X_4,$$

$$\frac{D_2}{1} = X_4.$$

De même

$$\frac{Q}{Q'} = X_1 \quad \frac{Q'}{''} = X_2 \quad \frac{Q''}{D_2} = X_3 \, . \, D_2 = X_4.$$

Ces dernières égalités nous ramènent tout simplement à la résolution des équations beaucoup plus simples $X_1 = 0$, $X_2 = 0$, $X_3 = 0$, $X_4 = 0$, dans lesquelles toutes les racines sont inégales. Si nous pouvons résoudre $X_1 = 0$, nous saurons combien la préposée a de racines inégales, $X_2 = 0$ nous donnera les doubles et ainsi de suite. On peut aussi former une équation, renfermant des racines égales et inégales les grouper séparément en deux nouvelles équations, l'une ne contenant que des racines égales une fois seulement, et la seconde des racines inégales.

En utilisant les calculs et les raisonnements précédents, on a entre Q et D le plus grand commun diviseur $d = X_2 X_3 X_4$, donc $d = 0$ sera la première des équations demandées, car elle contiendra toutes les racines égales, chacune une fois seulement. Maintenant $\frac{Q}{d} = X_1$, $X_1 =$ sera la seconde; elle ne renfermera que les racines simples. Si l'équation n'avait que racines égales, on le reconnaîtrait en faisant la division de X par X^1, car X^1 serait alors le plus grand commun diviseur, car, s'il y avait des racines inégales, X^1 devrait être au moins de deux unités inférieur au degré de X, ce qui n'est pas. Delà on pourrait conclure un moyen de reconnaître si un polynome donné est une puissance exacte d'un binome, car il n'y aurait qu'à former la dérivée et effectuer la division; mais le binome de Newton nous fournit un moyen beaucoup plus simple. DURAUT.

RACOLEUR. On appelait ainsi, avant la révolution de 1793, les hommes qui faisaient le métier de recruter pour les divers corps de l'armée. Généralement, cette mission était remplie par des sous-officiers qu'une mauvaise conduite avait pour ainsi dire fait exclure de leurs régiments, et par des maîtres d'armes dont l'existence habituelle était de faire des dupes au jeu, et de soutenir les tripots et autres lieux réprouvés par la morale. Les ruses les plus condamnables étaient permises aux racoleurs pour enrôler des soldats, et c'était toujours après avoir enivré les malheureux dont ils faisaient la chasse, ainsi que le font les filous avec les provinciaux, qu'ils obtenaient d'eux la signature d'un engagement qui, à la honte de la législation de cette époque, ne pouvait plus être annulé. En Angleterre, ce qu'on nomme *la presse* est une représentation de ce genre de recrutement, qu'aucune loi ne régit et qu'aucune loi ne réprime; mais au moins la force brutale s'emploie ouvertement, et sans recourir à des moyens de captation qui rendent encore l'acte plus odieux. A. de Ch.

RADCLIFFE (Anne Ward, mistriss), née à Londres en 1762, mourut aux environs de la même ville en 1823. Sa vie n'eut rien de ces événements bizarres dont le récit nous émeut si profondément dans ses romans quand nous les lisons dans la solitude, à l'ombre des bois murmurants, ou le soir dans quelque grande chambre mal éclairée. Un mariage avec un étudiant en droit qui se fit éditeur d'un journal, un voyage en Hollande et sur la frontière de l'Allemagne en sont les seuls événements. C'est au milieu d'une existence calme et sans troubles que l'auteur des *Mystères d'Udolfe* se plut à évoquer tout ce monde invisible, tous ces fantômes dont l'imagination nous entoure; à laisser errer sa pensée dans les vieux châteaux en ruines, dans les cloîtres déserts, et vers ces sites sauvages où la clarté douteuse de la lune laisse apercevoir des spectres ou des brigands; à interpréter ces mille voix étranges qu'on entend dans la solitude, et à faire revivre dans ses écrits les terreurs dont elle se berçait. Les événements qu'elle retrace sont en dehors de ce que nous avons observé: ses personnages ne vivent pas de la vie ordinaire; ils vivent cependant; nous les avons entrevus quelque part, dans nos rêves peut-être. Nous haletons à suivre l'auteur, car il nous semble toujours qu'une porte du monde surnaturel va s'ouvrir: la porte reste fermée, il est vrai, et nous apprenons en définitive que nous avons été dupes d'une illusion; nous apprenons que cette forme blanche n'est qu'un objet vulgaire éclairé par un rayon de lune, ces sons étranges les cris d'un oiseau de nuit, et ce mystérieux cadavre qui nous a poursuivis pendant quatre volumes une simple figure de cire: toute cette terreur n'est que de la fantasmagorie. Quelques écrivains ont loué les dénouements d'Anne Radcliffe comme philosophiques; nous n'y saurions voir que l'impuissance de finir autrement, et cet éclat de rire ironique jeté au lecteur à la fin de l'ouvrage nous semble un non-sens. Avouons, du reste, que si cette fantasmagorie n'est pas de l'art élevé, personne n'a égalé Anne Radcliffe dans le talent d'exciter dans l'âme une mystérieuse terreur, et que cela ne prouve pas une médiocre connaissance du cœur humain. Ses principaux ouvrages, tous traduits en français, sont: *le Sicilien*, *l'Italien*, *les Mystères d'Udolfe*, *l'Abbaye de Saint-Clair*, etc. J. Fl.

RADE (*marine*). Espèce de courbure ou d'enfractuosité, en partie fermée contre les vents et les grosses lames qui viennent de l'entrée, et qui réclame encore un autre avantage, celui d'un brassiage de dix à quinze brasses et d'un fond capable de bien tenir les ancres. L'une des plus belles rades connues est celle de Spithead, entre Portsmouth et l'île de Wight, qui a au delà de trois myriamètre de longueur et peut abriter un millier de vaisseaux. Un bâtiment est en *grande rade* lorsqu'il se trouve dans la partie de la rade la plus éloignée du port. Entrer en *petite rade* est le contraire. *Mettre en rade*, c'est sortir du port. Enfin, on dit qu'un vaisseau fait une *campagne de rade* lorsqu'il reste en rade et à l'ancre. A. de Ch.

RADEAU (*marine*). Surface flottante consistant dans des pièces de bois attachées les unes contre les autres et à la flottation desquelles on aide quelquefois au moyen de caisses et de barriques vides. Les radeaux s'emploient sur les rivières pour transporter de grandes masses de bois à brûler et de charpentes. En mer, on les construit à la hâte avec des mâts de hunes, des vergues et autres objets de drôme, croisés par des traverses que l'on fixe à angle droit par de bonnes roustures établies dans le sens de la plus grande longueur du radeau. On se sert de cet appareil dans les échouages, lorsque les autres moyens d'embarcation

manquent ou sont insuffisants. Lorsqu'un bâtiment en mouillage a besoin de vider sa cale, il y procède aussi quelquefois à l'aide de radeaux qu'il tient près du bord. Dans quelques circonstances, des radeaux établissent une communication entre deux rives. C'est ainsi que les faubourgs de Constantinople sont unis à la ville, par un pont de radeaux ajoutés, et qui se disjoignent pour donner passage aux navires.

RADEGONDE (sainte) naquit en Thuringe, en 521, du prince Berthaire tué par Hermenfroi, son frère, qui usurpa le trône. — Les rois Thierri et Clotaire, vainqueurs d'Hermenfroi, se partagerent ses dépouilles, et Radegonde échut en partage à Clotaire qui l'emmena à Athies. — Elle avait dix ans, elle resta dans cette demeure royale d'où elle sortit l'an 538 pour épouser Clotaire à Vitry (le brûlé) et être couronnée reine de France à Soissons. Ses goûts pour la vie religieuse ne firent que s'accroître au milieu des désordres de la cour. — Son frère, échu en partage à Thierri, fut massacré par ordre de Clotaire. Radegonde alors demanda et obtint de pouvoir se retirer pour suivre ses goûts pour la vie monastique. Clotaire l'adressa à cet effet à saint Médard de Noyon, qui, sur les instances de Radegonde la sacra diaconesse. Après six ans de mariage sans enfants, elle vint, en passant par Tours où elle vit sainte Clotilde, à Poitiers, et se retira en 544 dans la terre de Saix que lui avait donnée Clotaire. — L'Aquitaine retentit bientôt du bruit de ses vertus, et fut couverte de ses dons religieux; les évêques les plus renommés communiquèrent avec elle. — Elle fonda, en 559, un monastère à Poitiers sous le nom de Sainte-Croix, ainsi appelé par l'envoi que lui fit l'empereur Justin de riches reliquaires renfermant du bois de la vraie croix. Ne voulant aucun titre, saint Germain bénit en 560, Agnès, abbesse de ce couvent qui fut mis sous la règle de sainte Césaire. — Radegonde fit construire alors une église dédiée à sainte Marie, la même connue depuis sous l'invocation de sainte Radegonde. — Elle mourut le 13 août 587 après avoir pratiqué les plus austères vertus chretiennes et le vœu universel de ses contemporains lui fit conférer le titre de sainte. Fortunat, évêque de Poitiers, chantait ses vertus par des hymnes et des vers même avant sa mort. Saint Grégoire de Tours et Pierre Equilin ont écrit *De vitâ et actis ejus*. — Saint Hildebert la nommer une belle d'âme et de corps. — Elle fut enterrée sous le chœur de l'église bâtie par elle; l'invasion des Sarrasins dans le VIIIe siècle fit transporter son corps à Dijon, d'où il ne revint que bien plus tard. Les chroniques sont remplies de miracles qu'opéra l'intercession à sainte Radegonde pendant ce long voyage. — On voit dans le chœur de son église, à Poitiers, une pierre portant la date de 1412, qui constate l'ouverture du tombeau à cette époque, et renfermant le corps de la sainte conservé tout en entier; il y resta jusqu'en 1562; les guerres de religion dispersèrent ses restes. Des bréviaires manuscrits du XVe siècle et d'autres imprimés en 1594 renferment des hymnes en son honneur et la messe pour sa fête célébrée encore le 13 août. — Grégoire de Tours a laissé une lettre écrite de la main de la sainte, et envoyée par elle peu avant sa mort à tous les évêques de France, ayant pour titre : *Testament de Radegonde*. TH. FOUQUERÉ.

RADIATION (*jurisp.*). On entend par ce mot le retranchement qu'un corps ou qu'un ordre assemblé fait de l'un de ses membres, pour cause d'inconduite, de prévarication ou de mécontentements particuliers. L'exercice de ce droit a fait naître dans tous les temps les réclamations les plus vives. Aussi dirons-nous avec un habile jurisconsulte que le seul moyen d'éviter l'arbitraire c'est d'en user seulement dans les cas prévus par la loi. Si on n'adopte pas cette règle, on ne sait plus où s'arrêter. — RADIATION D'HYPOTHÈQUES (*jurisp.*). C'est l'action de faire disparaître des régistres du bureau de la conservation des hypothèques les inscriptions qui existent. La radiation ne porte aucune atteinte au titre dont émanait la dette hypothécaire. Elle se borne à anéantir les droits qui résultaient de l'inscription au profit du créancier. La radiation est volontaire ou forcée : volontaire, lorsque les parties intéressées et capables y donnent leur consentement; forcée, lorsque un jugement l'ordonne. Voici les cas dans lesquels les jugements doivent l'ordonner : 1° lorsque l'inscription a été faite sans être fondée ni sur la loi, ni sur un titre; 2° lorsqu'elle a été faite en vertu d'un titre éteint ou irrégulier; 3° lorsque les droits de privilége ou d'hypothèque sont effacés par les voies légales. *Voyez* HYPOTHÈQUE.

RADICAL. On appelle, en mathématiques, radical un signe $\sqrt{}$ qui sert à indiquer qu'il faut extraire une racine de la quantité qu'il recou-

vre. Dans l'ouverture de ses deux branches on place ordinairement un petit chiffre qui est l'indice de la racine à extraire. Exemple : $\sqrt[m]{A}$ signifie qu'il faut extraire la racine de degré m de la quantité A. Si la quantité soumise au radical se compose de deux ou plusieurs termes, on la surmonte ordinairement d'une barre horizontale, ou bien on la renferme entre parenthèses, $\sqrt[3]{\overline{a+b+c}}$ ou $\sqrt[3]{(a+b+c)}$. On doit toujours écrire l'indice dans l'ouverture des branches du signe radical. Cependant, quand il s'agit de la racine carrée, la plus usitée de toutes, on peut s'en dispenser, car il résulte d'une convention tacite que toutes les fois qu'un radical n'aura point d'indice, il désignera une racine de cet ordre. Les quantités soumises au radical sont, comme toutes les autres, susceptibles d'entrer dans les calculs ; nous devons par conséquent voir de quelle manière nous pourrons les y faire entrer. On appelle radicaux semblables des radicaux qui ont même indice, et dans lesquels la quantité, sans le radical, est la même, sans que d'ailleurs les signes ou les coefficients soient nécessairement les mêmes. On ne peut effectuer d'additions sur les quantités de cette espèce que quand elles sont semblables, autrement on aurait à ajouter des quantités qui ne seraient pas de même espèce, ce qui est impossible ; il en est de même pour la soustraction. Pour la multiplication et la division, quand les radicaux ont même indice et que l'on ne considère que les valeurs arithmétiques, on divise ou multiplie les quantités l'une par l'autre en les affectant du même radical. Exemple : $\sqrt[m]{a}\times\sqrt[m]{b}=\sqrt[m]{ab}$. En effet, $\sqrt[m]{a}=\alpha$, $\sqrt[m]{b}=\beta$, d'où $a=\alpha^m$, $b=\beta^m$. Multiplions les deux membres de la première égalité par b, il vient $a.b=\alpha^m b$, or $b=\beta^m$, donc $ab=\alpha^m\beta^m=(\alpha\beta)^m$. Extrayant la racine $m^{ième}$ des deux membres, il vient $\sqrt[m]{ab}=\alpha\beta$. Remplaçons α et β par leur valeur, on a $\sqrt[m]{ab}=\sqrt[m]{a}\sqrt[m]{b}$, ce qu'il fallait démontrer. On obtiendrait de même $\sqrt[m]{a}:\sqrt[m]{b}=\frac{\sqrt[m]{a}}{\sqrt[m]{b}}=\sqrt[m]{\frac{a}{b}}$. Si l'on veut élever un radical à une puissance, il faudra élever la quantité à la puissance sans toucher à l'indice. En effet, $(\sqrt[m]{a})^n=\sqrt[m]{a^n}$. En effet, $(\sqrt[m]{a})^n=\sqrt[m]{a}\sqrt[m]{a}\sqrt[m]{a}\ldots\ldots$ qui, d'après le principe de la multiplication, donne, puisque $\sqrt[m]{a}\sqrt[m]{b}=\sqrt[m]{ab}(\sqrt[m]{a})^n=\sqrt[m]{a^n}$. De ce que l'on sait que $(\sqrt[m]{a})^m=\sqrt[m]{a^m}=a$, on conclut que si dans l'exemple précédent $n=mp$, on aura $(\sqrt[m]{a})^n=(\sqrt[m]{a})^{mp}=(\sqrt[m]{a^m})^p=a^p$, mais $p=\frac{n}{m}$; donc $a^{\frac{n}{m}}=(\sqrt[m]{a})^n$.

Il sera donc loisible de représenter les radicaux par des exposants fractionnaires. Déjà on conclut que $\sqrt[m]{a}$ et $\sqrt[n]{b}$ peuvent se ramener au même indice mn, et sont égaux à $\sqrt[mn]{a^n}$ et $\sqrt[mn]{b^m}$, car $\sqrt[m]{a}=a^{\frac{1}{m}}$ et $\sqrt[n]{b}=b^{\frac{1}{n}}$; or, $a^{\frac{1}{m}}$ et $b^{\frac{1}{n}}$ deviennent respectivement, en réduisant $\frac{1}{m}$ et $\frac{1}{n}$ au même dénominateur, $a^{\frac{n}{mn}}$, $b^{\frac{m}{mn}}$, d'où $\sqrt[m]{a}\sqrt[n]{b}=\sqrt[mn]{a^n}\sqrt[mn]{b^m}=\sqrt[mn]{a^nb^m}$, de même pour la division $\frac{\sqrt[m]{a}}{\sqrt[n]{b}}=\frac{\sqrt[mn]{a^n}}{\sqrt[mn]{b^m}}\sqrt[mn]{\frac{a^n}{b^m}}$, encore pour les produits $\sqrt[m]{a^n}\times\sqrt[p]{b^q}=\sqrt[mp]{a^{np}}\times\sqrt[mp]{b^{mq}}=\sqrt[mp]{a^{np}b^{mq}}$. Le quotient $\frac{\sqrt[m]{a^n}}{\sqrt[p]{b^q}}=\sqrt[mp]{\frac{a^{np}}{b^{mq}}}$.

Nous n'avons jusqu'à présent considéré que les radicaux arithmétiques ; ils n'ont qu'une seule valeur ; car il n'y a pas deux quantités réelles qui, élevées à la même puissance, reproduisent le même nombre. Mais il n'en est pas de même en algèbre où l'on a $\sqrt{a}=\pm\alpha$, et où l'on sait que les quantités négatives éle-

vées aux puissances successives donnent des résultats alternativement positifs et négatifs, et nous allons faire voir qu'ils ont généralement autant de valeurs qu'il y a d'unités dans l'indice de l'exposant. Tout radical $\sqrt[m]{A}$ peut se mettre sous la forme $\sqrt[m]{A \times 1} = \sqrt[m]{A}\sqrt[m]{1}$. Dans cette expression, si on fait voir que $\sqrt[m]{1}$ a m valeurs différentes, en multipliant la racine arithmétique de A par ces valeurs, nous aurons m valeurs pour $\sqrt[m]{A}$. La question se trouve donc ramenée à trouver les m valeurs de $\sqrt[m]{1}$. Nous savons que toute quantité réelle ou imaginaire peut se mettre sous la forme

$$a(\cos. x \pm \sqrt{-1} \sin. x);$$

elle peut donc être prise pour la forme générale des racines m de 1. La question se réduit alors à trouver les différentes valeurs de a et de x qui élevées à la puissance m reproduiront 1. D'après le théorême de Moivre, nous avons

$$a^m(\cos. x \pm \sqrt{-1} \sin. x)^m = a^m(\cos. mx \pm \sqrt{-1} \sin. mx),$$

ce qui doit nous donner $a^m \cos. mx = 1$ et $\sqrt{-1} \sin. mx = 1$; car la partie imaginaire doit être nulle. Ces deux égalités nous serviront à déterminer a et x. Faisant les carrés et additionnant, il vient $a^{2m}(\cos.^2 mn + 1 \sin.^2 mx) = 1$; mais $\cos.^2 mx + \sin.^2 mx = 1$, donc $a^{2m} = 1$, et par suite $\cos. mx = 1$, $\sin. mx = 0$. Ces égalités sont satisfaites par toutes les demi-circonférences en nombre pair quelconque. Soit donc $mx = 2k\pi$, k étant quelconque et entier, nous aurons $x = \pm \frac{2k\pi}{m}$ et $a = 1$, et par suite $\sqrt[m]{1} = \cos. \frac{2k\pi}{m} + \sqrt{-1} \sin. \frac{2k\pi}{m}$. Telle est l'expression générale des racines de l'unité. Sous cette forme on voit bien que $\sqrt[m]{1}$ a m valeurs; mais il paraît y en avoir une infinité. Vérifiant d'abord en élevant à la puissance m, il vient $1 = \cos. 2k\pi + \sqrt{-1} \sin. 2k\pi$; or, $\cos. 2k\pi = 1$ et $\sin. 2k\pi = 0$. Faisons voir maintenant qu'il n'y a que m valeurs différentes, et qui si on donne à k toutes les valeurs depuis 0 jusqu'à $\frac{m}{2}$, on aura toutes les solutions, et que pour une autre valeur de k on retomberait sur une de celles déjà obtenues. Soit k' une de ses valeurs, nous aurons $k' = mq + R$, R étant plus grand ou plus petit que $\frac{m}{2}$. Prenons alors le quotient par excès ou par défaut, de manière à avoir toujours $R < \frac{m}{2}$; à la place de k, mettons k' ou mieux sa valeur, l'expression devient

$$\cos. \frac{2mq\pi \pm 2R\pi}{m} + \sqrt{-1} \sin. \frac{2mq\pi + 2R\pi}{m}$$
$$= \cos. 2q\pi \pm \frac{2R\pi}{m} + \sqrt{-1} \sin. 2q\pi + \frac{2R\pi}{m}.$$

Simplifions en retranchant de part et d'autre $2q$, ce qui est permis, puisque deux arcs qui diffèrent d'un nombre entier de circonférences ont les mêmes trigonométriques, il vient

$$\cos. \frac{2R\pi}{m} + \sqrt{-1} \sin. \frac{2R\pi}{m};$$

résultat que nous avons déjà obtenu. Donc nous aurons toutes les valeurs par la substitution de 0 à $\frac{m}{2}$, et nous n'en aurons pas davantage, puisque en substituant des nombres plus grands que $\frac{m}{2}$; nous retombons sur une des valeurs déjà obtenues, et que chacune d'elles est doublée à cause du signe $\pm$ qui affecte le radical; d'où l'on pourrait conclure que les racines de l'unité élevées aux puissances se reproduisent périodiquement dans le même ordre et à l'infini. Pour déterminer le nombre de valeurs, il peut arriver deux cas: m est pair ou impair; si m est pair, nous avons $\frac{m}{2} + 1$ substitutions à faire, parce que l'on peut faire $m = 0$; mais on trouve alors que la substitution de 0 et celle de $\frac{m}{2}$ ne nous donne chacune qu'une seule valeur, ce qui nous fera toujours bien effectivement m valeurs pour la totalité. Si m est impair, soit $m = 2p + 1$, on substitue tous les nombres $< \frac{m}{2}$, c'est-à-dire depuis 0 à p, qui tous nous donnent 2 valeurs; donc dans ce cas $\sqrt[m]{1}$ a m valeurs. Ces racines sont toutes différentes, car elles correspondent toutes à des sinus différents, dont les arcs sont plus petits

qu'une circonférence. Donc si $\sqrt[m]{1}$ a m valeurs, $\sqrt[m]{A}$ aura aussi m valeurs, et par suite tout radical algébrique aura autant de valeurs qu'il y a d'unités dans l'indice de la racine. Dans le calcul des radicaux arithmétiques, nous avons toujours supposé qu'ils n'avaient qu'une seule valeur; à l'aide de considérations faciles à apercevoir, on trouvera que malgré la multiplicité des résultats que l'on paraît devoir obtenir, les mêmes lois de calcul que nous avons trouvé doivent encore s'appliquer. Si l'on considère les radicaux imaginaires et que l'on veuille avoir égard aux racines imaginaires des radicaux réels, on éprouve des difficultés qui tiennent à ce que toutes les solutions réelles et imaginaires sont confondues dans la même expression. Pour éluder ces difficultés, on considère séparément les valeurs imaginaires des radicaux réels en les combinant avec le signe $\sqrt{-1}$. On rencontre à chaque instant des expressions de la forme $\sqrt{a\pm\sqrt{b}}$ qu'il faut nécessairement ramener à la forme $\sqrt{A}+\sqrt{B}$. Ces deux expressions sont équivalentes, et, élevons les au carré, il vient en posant

$$\sqrt{a+\sqrt{b}}=\sqrt{p}+\sqrt{q},$$
$$a+\sqrt{b}=p+q+2\sqrt{pq},$$

d'où $\quad 2\sqrt{pq}=a+p-q+\sqrt{b}.$

Élevant cette égalité au carré, il vient

$$4pq=(a-p-q)^2+b+(a-p-q)\sqrt{b}.$$

Le premier membre de l'equation est commensurable, donc le second doit l'être, donc le facteur $(a-p-q)\sqrt{b}=0$; or, $\sqrt{b}$ n'est pas nul, donc

$$a-p-q=0,$$

d'où $\quad p+q=a;$

et comme l'équation précédente est devenue

$$4pq=b,$$

on détermine par ce moyen p et q, puisque l'on a deux équations entre deux inconnues.

On a $p=\frac{a+\sqrt{a^2-b}}{2}$, $q=\frac{a-\sqrt{a^2 b}}{2}$,

et nos radicaux deviennent

$$\sqrt{a+\sqrt{b}}=\sqrt{\frac{a+\sqrt{a^2-b}}{2}}+\sqrt{\frac{a-\sqrt{a^2-b}}{2}};$$

ce qui nous fait voir que cette conversion sera possible toutes les fois que a^2-b sera un carré parfait. DURAUT.

RADIER. On appelle ainsi, en architecture, une grille de charpente, ou un assemblage de madriers dont les maçons font usage pour établir les fondations des écluses, des bâtardeaux, et autres constructions analogues. On donne aussi le nom de *radier*, à l'espace compris entre les piles d'un pont. — En terme d'hydraulique, le *radier* est un parc de pilotis et de palplanches rempli de maçonnerie, pour élever une plate-forme et lui donner de la solidité.

RADIS (*botan. et culture*). Le nom de radis est l'un de ceux par lesquels on traduit en français le mot latin *raphanus*. Il désigne ainsi un genre de plantes de la famille des crucifères, qui, dans le système de Linné, appartient à la tétradynamie siliqueuse. Les plantes qui le composent se reconnaissent à leurs fleurs dont le calice est formé de quatre sépales dressés, dont deux sont légèrement renflés en bosse à leur base; dont les pétales ont leur limbe en forme d'œuf ou de cœur renversé; le réceptacle présente quatre glandes; le fruit qui succède à ces fleurs est une silique terminée par le style persistant conique, resserrée dans l'intervalle des graines, et divisée sur ces points en autant de petites cavités distinctes, renfermant les graines qui se séparent à la maturité en articles parfaitement clos et indéhiscents. Une des espèces fort peu nombreuses de ce genre présente beaucoup d'intérêt, comme fournissant des racines comestibles très usuelles; c'est la suivante :

Radis cultivé, *raphanus sativus*, Lin. Cette espèce, originaire de l'Orient, est aujourd'hui l'une des plus répandues dans nos jardins. Sa tige s'élève 6-7 décimètres; elle porte des feuilles rudes au toucher, grandes, pétiolées, découpées en lobes oblongs, dont celui de l'extrémité dépasse les autres en dimensions; ses fleurs sont blanches ou rougeâtres; quelquefois veinées de lignes brunâtres; les siliques qui leur succèdent sont bosselées extérieurement, cylindriques, accuminées, à peine plus longues que le pédoncule qui les supporte. — Dans nos jardins, cette plante a donné un nombre considérable de variétés, qui toutes peuvent se ranger en deux races distinctes. L'une de ces races comprend les plantes de nos jardins que nous connaissons

sous les noms de *radis* et de *raves*, et qui sont caractérisées par une racine toujours plus ou moins charnue, de couleur blanche, rose ou rouge. Les variétés de radis que nous possédons sont distinguées par les jardiniers sous des noms qui indiquent leurs différences de forme, de couleur, de précocité, d'origine, etc. Parmi ces diverses variétés, nous nous bornerons à mentionner le radis blanc hâtif, le petit radis rose, le rose hâtif, le violet hâtif, la petite rave hâtive, la rave blanche, etc. La seconde race est celle des raiforts, reconnaissables à leur racine charnues, mais assez compacte, un peu dure, de saveur piquante. C'est dans celle-ci que rentre le raifort cultivé ou raifort noir; les variétés qu'elle renferme se distinguent l'une de l'autre par la forme de leur racine, le plus souvent oblongue, quelquefois raccourcie et presque arrondie, par sa couleur le plus souvent noire, ou noirâtre ou grise, quelquefois même blanche. — Depuis quelques années, aux variétés de radis que nous possédions déjà, les missionnaires en ont ajouté deux nouvelles, empruntées à la Chine, et dont ils ont porté la graine en Europe. Ces deux variétés ont été reconnues comme possédant assez de bonnes qualités pour mériter de figurer désormais avantageusement dans nos cultures potagères. Ce sont : 1° le radis blanc de la Chine, dont la racine est de forme rétrécie dans le haut, élargie et tronquée brusquement dans le bas; sa chair est tendre, médiocrement piquante; la feuille de cette plante diffère de celle des variétés que nous possédions déjà, parce qu'elle est très allongée, étroite et presque entière; c'est une variété d'automne; 2° le radis rose d'hiver, dont la couleur est un rose très vif, dont la forme est allongée et presque cylindrique, dont la chair est ferme, mais fine et de saveur piquante. On avait aussi beaucoup préconisé une variété de radis que De Candolle en a désignée sous le nom de *raphanus sativus radicula oleifera*, et que l'on connaît plus habituellement sous le nom de radis oléifère ou de raifort de la Chine. Cette variété est cultivée en Chine pour sa graine, de laquelle on extrait une huile commestible. La plante ressemble beaucoup à nos radis potagers; mais sa racine est blanche ou grisâtre et moins charnue; on obtient sa graine dans le cours de la même année. Elle a été introduite d'abord en Italie, où elle a très bien réussi. En France, M. Vilmorin a fait plusieurs semis; mais l'huile qu'il en a obtenue ne justifiait en rien l'éloge qu'on en avait fait, car elle était, dit-il, âcre, d'une odeur très forte et immangeable. Il est probable que cette différence de qualité tient à la différence de climat.

Les diverses variétés de radis se sèment, tantôt l'une tantôt l'autre, pendant presque toute l'année : pendant l'hiver et au printemps les semis ont lieu sur couche; pendant le reste de l'année, ils se font en pleine terre. Quelques-unes d'entre elles peuvent se conserver pendant tout l'hiver, pourvu qu'on les enterre dans le sable, ou qu'on les mette en rigole à l'extérieur, avec la précaution de les couvrir pendant les gelées. On peut encore avoir de petits radis pendant les mois d'hiver, en les semant à la fin de septembre, et en les arrachant en novembre pour les replanter, très serrés, sur un ados de terreau au midi, enterrés jusqu'à la naissance des feuilles; dans ce cas, on doit les garantir des gelées en les couvrant.

RADIUS (*anat.*). Le plus petit des os de l'avant-bras, ainsi appelé parce qu'on l'a comparé au rayon d'une roue. Situé entre l'humérus et le carpe avec lesquels il s'articule, il est contigu en haut et en bas au cubitus dont un espace dit interosseux le sépare dans la partie moyenne. Dirigé verticalement et un peu moins volumineux et moins long que le cubitus, l'os qui nous occupe est pair, insymétrique, prismatique et triangulaire. Sa grosse extrémité est située en bas, en sens inverse de celle du cubitus. Le corps offre une courbure légère qui a pour résultat d'agrandir l'espace interosseux. Pour en faciliter l'étude, on lui reconnaît trois faces et trois bords. C'est à la face antérieure que se présente l'orifice du conduit nourricier, qui pénètre l'os de bas en haut, dans une direction inverse de celle du conduit nourricier de l'humérus. D'ailleurs, ainsi que les deux autres, elle est destinée à donner des points d'attache aux muscles de cette région. Des trois bords, nous signalerons l'interne qui est tranchant et donne insertion dans toute son étendue au ligament interosseux. L'extrémité supérieure ou humérale, appelée aussi *tête du radius*, s'évase en forme de petite coupe d'une régularité assez remarquable. Elle répond à la petite tête de l'humérus qu'elle emboîte incomplètement, et présente dans son pourtour une bordure articulaire qui s'élargit dans le point correspondant à

la petite cavité sigmoïde du cubitus. Le *col du radius* supporte cette extrémité, et il présente à la limite inférieure et interne une apophyse très saillante appelée *tubérosité bicipitale*. L'extrémité inférieure ou carpienne, plus volumineuse que la précédente, s'articule avec l'os semi-lunaire et le scaphoïde. Elle offre en dehors une apophyse pyramidale, triangulaire, c'est l'apophyse styloïde à laquelle s'insère un des ligaments latéraux de l'articulation de l'avant-bras avec le carpe. Le pourtour de la même extrémité présente, en avant, des inégalités pour l'attache du ligament antérieur, en arrière et en dehors du cubitus pour les tendons, et en dedans une légère excavation pour s'articuler avec l'extrémité correspondante du cubitus. Le radius se développe par trois points, un pour le corps et un pour chaque extrémité. Le point osseux du corps paraît quelques jours avant celui du cubitus; l'extrémité inférieure se développe vers l'âge de deux ans, l'extrémité supérieure vers neuf ans. L'extrémité inférieure se soude au corps de dix-huit à vingt ans, tandis que la supérieure, qui s'ossifie la dernière, s'unit vers la douzième année. Une couche de tissu compacte très fragile revêt les extrémités celluiaires du radius qui est presque exclusivement composé de tissu dense et serré dans la partie moyenne où il présente un canal médullaire très étroit. Terminons ce qui a trait au radius considéré chez l'homme en faisant remarquer qu'il est l'agent presque exclusif des mouvements de la pronation et de la supination, que sa position sur un plan un peu antérieur à celui du cubitus en haut favorise ces mouvements, ainsi que la largeur de son extrémité inférieure qui tend à éloigner du même os son axe de rotation. Considéré dans la série animale, le radius nous offrirait des modifications nombreuses et toujours appropriées au genre de vie de chaque être. Sa fusion avec l'humérus et le cubitus constitue une sorte de moignon dans l'ichthyosaure; dans le crocodile il est court, mince et assez mobile; le radius et le cubitus sont aplatis, courts et soudés ensemble, sans pouvoir exécuter aucun mouvement l'un sur l'autre, dans les chéloniens; chez les ptérodactyles, connus seulement à l'état fossile, le radius et le cubitus présentent une longueur double de celle de l'humérus. Certains oiseaux nous offrent une disposition qui se rapproche plus ou moins de celle que nous avons trouvée chez l'homme, etc., etc. Dr Geffroy.

RADOUB (*marine*). Réparation qui se fait soit à la coque d'un bâtiment, soit à ses agrès, et qui nécessite ordinairement son mouillage dans un port. Lorsque cette opération a lieu pour un navire marchand et en cours de voyage, elle est soumise à des règlements prévus par le législateur. Ainsi l'art. 296 du Code de commerce dit que lorsque le capitaine se trouve obligé de faire radouber pendant la traversée, l'affréteur est tenu d'attendre ou de payer le fret en entier; et l'art. 298 statue que le fret est dû pour les marchandises vendues par le capitaine afin de subvenir au radoub, pourvu que le prix de la vente n'ait pas été fait au-dessous de celui obtenu pour le reste de la même marchandise. A. de Ch.

RADZIWILL (*biogr.*). Une des plus illustres familles de la Lithuanie descend, d'après les généalogistes, d'un fils du grand-duc Ghidimide, nommé Nérymoude. Déjà, vers la fin du XIVe siècle (époque où les Lithuaniens firent leur union avec la Pologne et embrassèrent le christianisme), cette famille se faisait distinguer par ses richesses; elle occupait alors les premières dignités du pays, comme celles de palatin de Vilna, de grand-général et de grand-chancelier de Lithuanie. Un de ses chefs (Nicolas Radziwill) fut créé, en 1512, prince du saint empire romain, par l'empereur Maximilien, et la ligne de ses descendants s'étant éteinte peu de temps après, un autre Nicolas Radziwill obtint de Charles-Quint (1549) la confirmation du titre princier pour lui et ses deux frères, qui ne cessèrent pas de porter ce titre. — Les Radziwill formèrent ensuite cinq lignes distinctes, nommées, des domaines qu'ils possédaient : *Nieswiez* (Norwége), *Olyka*, *Birza*, *Dubinka*, *Kleck*. En 1550, Barbe Radziwill (sœur du prince Nicolas et veuve de Gastold, palatin de Vilna) épousa le dernier roi de la dynastie des Jagellons en Pologne, Sigismond-Auguste; mais elle mourut un an après. Plus tard, les magnifiques domaines de Nieswiez et d'Olyka furent érigés en majorats. — Parmi ceux des princes de cette maison qui se distinguèrent pendant les trois derniers siècles, nous croyons devoir citer les suivants : — Nicolas (dit *Czarny* ou *Noir*), qui, ayant suivi les doctrines de Calvin, fit imprimer, en 1563, la première traduction polonaise de la Bible; ses deux fils, Georges et Chrétien-Nicolas (dit

Sicrotka, ou l'orphelin), s'empressèrent de rentrer dans le giron de l'Église catholique romaine, et le premier, élevé au siége épiscopal de Vilna, devint même cardinal. — JANUSZ RADZIWILL épousa, en 1613, la fille de l'électeur de Brandebourg; — Christophe et un autre Janusz (qui vécurent dans le même siècle) sont célèbres par la valeur qu'ils déployèrent dans les combats des Polonais contre les Suédois, les Moscovites, les Turcs et les Tatars; — Charles-Albert, grand-chancelier de Lithuanie, vivant à la même époque, laissa de précieux mémoires qui viennent d'être publiés tout récemment; — CHARLES RADZIWILL, palatin de Vilna sous le règne de Stanislas-Auguste, se fit connaître surtout par son opposition à ce roi, que soutenait la souveraine de la Russie, et bien qu'il eût fait par-là beaucoup de tort à sa fortune, il laissa en mourant (1790) des biens considérables au prince Dominique, l'un de ses neveux. — Ce dernier, après avoir, comme ses compatriotes, vaillamment combattu sous les drapeaux français pour l'affranchissement de la Pologne, mourut en 1813 de blessures reçues à la bataille de Hanau, laissant une fille unique (Stéphanie), qui épousa plus tard un des fils du prince de Wittgenstein, maréchal de Russie. — Par suite de ce mariage, les majorats de Nicowiez et d'Olyka échurent en ligne collatérale au prince Antoine Radziwill, marié à la princesse Charles-Dorothée, fille du plus jeune frère de Frédéric II, roi de Prusse, et qui est mort, il y a quelques années, lieutenant du grand-duché de Posen. — Enfin, MICHEL RADZIWILL, frère du prince Antoine, servit aussi avec distinction dans les armées de l'empire de France; il se trouva un moment investi du commandement en chef de l'armée nationale au commencement de la dernière révolution polonaise, et c'est en cette qualité qu'il assista à la sanglante bataille de Irochow (1831).

RAFALE (*marine*). Passage subit d'un vent modéré à un vent impétueux qui a peu de durée, mais dont l'intensité occasionne souvent des désastres. La rafale qui précède quelquefois la tempête se déchaine particulièrement à l'expiration de celle-ci, comme si c'était le dernier effort de sa violence; et elle se développe surtout aux anfractuosités du rivage qui s'ouvrent en avant d'une gorge de montagnes. Les marins disent: une *petite rafale*, une *bonne rafale* et un *temps à rafales*. A. DE CH.

RAFFINAGE (*techn.*), opération par laquelle on purifie une substance quelconque. Le raffinage du sucre constitue surtout une branche d'industrie assez importante. Pour obtenir ce genre d'épuration, et que l'on ait à opérer sur le sucre de betteraves ou sur celui de cannes, on jette premièrement cette substance dans une chandière à raffiner; on la dissout dans une quantité d'eau déterminée, à laquelle on ajoute des proportions d'eau de chaux et de sang; puis, après avoir poussé un bouillon, on arrête brusquement le feu; et tandis qu'une écume abondante nage à la surface de la chaudière, on fait écouler, par un robinet placé au bas de cette chaudière, le sirop éclairci qui est reçu sur des filtres de laine ou de coton. De là, ce sirop passe dans des caisses remplies de charbon en grains, mouillé, où il se décolore et acquiert une grande limpidité; et, dans cet état, sa densité est de 1,260, ce qui équivaut à 30° de l'aréomètre de Baumé. Au moyen d'une pompe, on le remonte ensuite, du réservoir où la filtration a eu lieu, dans un autre réservoir placé au-dessus de la chaudière à cuire. Celle-ci, de forme plate, est pourvue d'une bascule qui la rend mobile, ce qui permet de la vider avec une extrême promptitude, sans éteindre le foyer. Lorsque cette chaudière est exposée sur un grand feu, la cuite se réalise quelquefois en dix à douze minutes. On verse alors le sirop dans une sorte de réfrigérant en cuivre; on le *mouve* jusqu'à ce que sa température soit abaissée à 50°; puis on l'introduit dans des formes où on le laisse jusqu'à ce que la cristallisation du sucre se soit opérée; on débouche ensuite le trou des formes, pour laisser écouler le sirop; et enfin l'on procède au *terrage*, purification fondée sur la propriété qu'a l'eau saturée de sucre de dissoudre la mélasse et les autres impuretés du sucre sans dissoudre le sucre lui-même. Ce terrage consiste à enlever, à la base de chaque cône, une couche de 25 à 30 millimètres de sucre, qu'on remplace par une autre couche de même épaisseur de sucre blanc pulvérisé, laquelle couche est recouverte à son tour d'une terre blanche argileuse, délayée dans l'eau jusqu'à la consistance de bouillie. Ce liquide filtre à travers le pain de sucre brut et enlève sur son passage la plus grande partie des matières hétérogènes qu'il rencontre. Le terrage se renouvelle jusqu'à quatre fois, de huit jours en huit jours; et lorsque cette purification est achevée, on enlève le sucre des

moules, pour le transporter à l'étuve où on le laisse se sécher et se raffermir durant plusieurs semaines. Souvent, au lieu de terrage, on soumet le sucre à l'opération du *clairçage*, opération qui consiste à verser simplement sur le sucre une couche de sirop de sucre blanc fait à froid, ce qui produit alors une très belle cassonade, qui équivaut à du sucre blanc en poudre. — Diverses modifications ont été apportées à la chaudière à cuire. Celle de Taylor est pourvue, à son fond, d'une série de tuyaux dans lesquels on introduit de la vapeur d'eau portée à 4 ou 5 atmosphères, et la chaleur de ces tuyaux, qui se communique rapidement au liquide que contient la chaudière, le met bientôt en ébullition. On a cherché aussi à remédier à l'élévation de la chaleur produite, élévation qui est toujours de 110 à 115° centigrades et dont l'influence est quelquefois nuisible au sucre, et Howard a inventé un appareil au moyen duquel on opère la cuite dans le vide. Cet appareil se compose de pompes puissantes, mises en mouvement par une machine à vapeur; elles aspirent, tout entier, l'air du récipient qui recouvre la chaudière; et par le courant de vapeur, placé extérieurement, on conserve au sirop une température qui ne dépasse point 60 à 65° centigrades. On peut aussi concentrer le sirop par voie de distillation, en refroidissant la vapeur qui se rend dans les récipients; et l'appareil de cuite de M. Brame Chevalier opère cette concentration en insufflant une grande quantité d'air à travers le sirop. A. DE CH.

RAFFLÉSIE, *rafflesia* (*botan.*). En 1818, sir Stamford Raffles, gouverneur des possessions de la compagnie des Indes orientales à Sumatra, partit de Bencoolen pour s'enfoncer dans l'intérieur de l'île. Le docteur Arnold l'accompagnait en qualité de naturaliste et s'occupait, avec un zèle dont la mort vint malheureusement arrêter bientôt les effets, à recueillir les productions naturelles de ces contrées encore entièrement inconnues. « Un jour, dit « ce dernier, je m'étais éloigné quelque peu du « reste de la troupe, lorsqu'un domestique ma- « lais courut vers moi, l'étonnement peint sur « la figure, et s'écria : Monsieur, venez ! une « fleur très grande, belle, admirable ! Immé- « diatement j'allai avec lui à environ cent yards « dans le fourré, et là je trouvai une fleur qui « s'était développée à terre parmi les broussail- « les et qui me parut vraiment étonnante par « ses dimensions. Mon premier mouvement fut « de la couper pour la porter à notre hutte....; « à vrai dire, si j'eusse été seul et si je n'avais « eu pour témoins de ma découverte des témoins « dignes de foi, je n'oserais rapporter les di- « mensions de cette fleur gigantesque, tant elles « dépassent tout ce qu'on a vu et entendu jus- « qu'à ce jour. » (Lettre du docteur Arnold reproduite dans le mém. de M. Rob. Brown sur la fleur mâle du *rafflesia*. Trans. of the Linn. Soc., vol. XIII, 1822.) C'est pour cette gigantesque fleur, la merveille du règne végétal, que M. Rob. Brown a établi le genre *rafflesia* (du nom de sir Stamford Raffles), dans lequel l'espèce elle-même est venue se ranger sous le nom de *rafflesia Arnoldi*. Mais ce n'est pas seulement par ses dimensions que le rafflesia attire l'attention; son organisation se présente avec des caractères fort singuliers et qui ont été parfaitement exposés dans deux magnifiques mémoires de M. Rob. Brown imprimés dans les Transactions de la Société linnéenne de Londres (vol. XIII et XIX), accompagnés de nombreuses planches faites d'après les dessins du célèbre Franz Bauer, qui sont tout à la fois des chefs-d'œuvre d'iconographie végétale et de gravure. Nous pensons qu'on nous pardonnera d'entrer dans quelques développements au sujet de ces étranges végétaux, si remarquables sous tous les rapports; seulement, quoique l'on connaisse aujourd'hui trois espèces de *rafflesia*, nous ne nous occuperons que de l'une d'elles, celle dont nous avons parlé jusqu'à ce moment.

La rafflésie d'Arnold (*rafflesia Arnoldi*, Rob. Br.) est une plante parasite sur les racines d'un *cissus*, racines qui ressemblent beaucoup à celles de la vigne. Les naturels de Sumatra lui donnent les noms de *krubül* et *ambun ambun*. Dans son ensemble, la plante est réduite à la plus grande simplicité, car elle consiste uniquement en une seule fleur dont la base est entourée de bractées. Avant son épanouissement, cette fleur est enveloppée par les bractées et le tout forme une masse arrondie ressemblant à un petit chou pour la configuration et pour la grosseur. Plus tard, cette masse s'entr'ouvre à mesure que l'augmentation de volume du bouton oblige les bractées à s'écarter l'une de l'autre à leur sommet. Examinées en particulier, ces bractées sont nombreuses, presque arrondies, coriaces, marquées de nervures rameuses, distinctes et séparées l'une de l'autre.

C'est du milieu d'elles que s'élève la gigantesque fleur dont le diamètre est d'environ un mètre ; elle exhale une odeur tellement forte de viande gâtée que lorsque Arnold l'observa pour la première fois, des mouches s'y étaient reposées en très grand nombre pour y déposer leurs œufs, trompées par cette ressemblance d'odeur. Elle présente une seule enveloppe ou un périanthe simple, coloré d'une teinte rougeâtre ferrugineuse, dont le tube est court et ventru, lisse extérieurement, revêtu à sa surface intérieure de productions filiformes simples ou quelquefois divisées. La gorge de ce périanthe présente une couronne annulaire, ornée à son côté interne d'aréoles nombreuses, convexes ; son limbe est divisé en cinq lobes profonds, égaux entre eux, étalés ou réfléchis, arrondis et entiers, portant sur leur surface intérieure de nombreuses saillies éparses, semblables à des verrues, séparées par des espaces lisses. Pour donner une idée des dimensions extraordinaires de cette fleur, Arnold dit que sa concavité contiendrait 12 pintes de liquide. Son périanthe n'a guère moins d'un quart de pouce d'épaisseur, et sur plusieurs points il atteint trois fois ce nombre. La fleur tout entière pèse environ 15 livres. Le rafflesia est dioïque ; ses organes sexuels présentent une organisation des plus étranges et dont nous allons donner une idée. Le centre de la fleur, soit mâle, soit femelle, est occupé par une grosse colonne qui remplit presque le tube du périanthe ; cette colonne est charnue et pleine ; près de sa base elle présente deux anneaux arrondis, et à son sommet elle s'épanouit en un grand disque presque plan sur la surface duquel s'élèvent de nombreuses productions coniques, charnues, ressemblant presque à des cornes, disposées sans ordre bien apparent, dont l'extrémité présente souvent un pinceau de poils. Dans la plante mâle, cette colonne centrale porte au-dessous de son disque terminal une rangée d'anthères, au nombre d'environ 35 ou 40 au plus, également espacées, et qui ne ressemblent, ni pour la forme, ni pour la structure, à celles d'aucune autre plante. En effet, chacune d'elles est de la grosseur d'un pois ; elle est à peu près ovoïde, élargie dans sa partie inférieure, marquée à son extrémité d'un enfoncement qui finit par devenir une véritable ouverture ; son intérieur est creusé de nombreuses cavités allongées et dirigées dans le sens de la longueur de l'organe, disposées vaguement en séries concentriques, remplies de grains de pollen sphériques, simples et lisses. Dans la fleur femelle, on ne trouve à la place des anthères que des rudiments en forme de papilles et sans pollen. L'ovaire présente une organisation extrêmement remarquable et qu'il est impossible d'expliquer à l'aide des théories qui rendent si bien compte de celle du pistil chez les autres plantes ; en effet, il est creusé intérieurement de cavités nombreuses, irrégulières, disposées en une sorte de labyrinthe, et dont les parois sont entièrement tapissées d'ovules extrêmement nombreux, épars sans ordre et revêtus d'un seul tégument. Le fruit qui succède à cette fleur femelle est entièrement supère ou libre, de forme presque ovoïde, charnu, crevassé à sa surface ; son organisation intérieure reproduit exactement celle de l'ovaire. La graine présente deux téguments, un albumen formé de cellules lâches et un embryon extrêmement remarquable par sa singularité, composé de deux rangées juxtaposées de cellules plus grandes que celles de l'albumen. — L'exposé que nous venons de faire montre que les rafflésies doivent certainement être regardés comme les plus singuliers des végétaux par tous les détails de l'organisation de leur fleur et de leur fruit. Ils ont donné leur nom à une famille dont ils sont devenus le type, celle des *rafflésiacées*, dans laquelle se trouvent aussi d'autres végétaux parasites fort remarquables, tels que le *brugmansia*, l'*hydnora*, le *sapria*, etc. Mais les limites de cette famille, ainsi que sa place dans la série des familles végétales, sont loin d'être parfaitement déterminées aujourd'hui, comme le prouve fort bien la diversité des opinions émises à cet égard par les botanistes, particulièrement par MM. Rob. Brown, Endlicher et W. Griffith.

RAGOTZKI, ou plus exactement **RACOCZI** (François-Léopold), prince de Transylvanie, né en 1676 au château de Borski. Les paysans hongrois s'étant soulevés, on l'accusa de les avoir excités en secret ; il fut arrêté en avril 1701, par ordre de l'empereur d'Autriche. Son procès, qui était instruit par ses ennemis, devait avoir une fin funeste, lorsqu'il parvint à s'échapper de sa prison par l'adresse de sa femme. Ses biens furent confisqués et sa tête mise à prix. Il errait dans les forêts de la Pologne lorsqu'il apprit que les paysans hongrois venaient encore une fois de se soulever ; il partit

pour se mettre à leur tête et parut sur les frontieres de la Hougrie en juin 1703, rallia les insurgés qui avaient été dispersés et s'établit dans la ville de Mongatz. Aidé par Berchemy, il se mit en campagne et s'empara de plusieurs villes ; ces premiers succès décidèrent le soulèvement général de la Hongrie. A ce moment, il refusa la couronne de Pologne, ne voulant pas abandonner les Hongrois. Il ouvrit la campagne en 1704 par de nouveaux succès, et s'avança jusqu'aux portes de Vienne. La victoire de Hochstedt ayant rétabli les affaires de l'empereur d'Autriche du côté de la France, il put envoyer des troupes en Hongrie ; Ragotzky fut battu dans quelques rencontres qu'il ne put éviter ; la mauvaise qualité de ses troupes l'obligea à changer son plan de campagne, et bientôt il fatigua ses ennemis par ses marches et contremarches, pillant leurs vivres et leurs bagages et leur enlevant des villes ; il prit ensuite ses quartiers d'hiver dans des montagnes où on n'osa l'attaquer. En 1707, Ragotzky fut mis en possession de la Transylvanie et convoqua ensuite les États de Hongrie, dont il fut nommé président. En évitant toute bataille rangée, Ragotzky aurait pu prolonger la guerre pendant plusieurs années; mais il fut surpris, en 1708, près de Trenczin et défait entièrement. Son artillerie et ses équipages furent perdus. La discorde se mit parmi les généraux de Ragotzky; plusieurs passèrent dans les rangs de l'Autriche, et les autres n'exécutaient pas les ordres qu'ils recevaient de lui. Ne recevant aucun secours des puissances qui lui en avaient promis et ne pouvant prolonger la guerre, Ragotzky écrivit à l'empereur d'Autriche pour lui recommander les Hongrois, les dégagea du serment de fidélité qu'ils lui avaient juré et les pria de le dégager lui-même de celui qu'il leur avait prêté. Il partit ensuite pour la Pologne le 2 février 1710, puis pour la France en 1713, se retira dans les Camaldules de Grosbois. L'empereur d'Autriche ayant demandé son éloignement de la France, en 1717, Ragotzky ne trouva un refuge que dans les États du grand-turc. Il y mourut le 8 avril 1735.

RAGRÉMENT. Terme d'architecture qui indique l'opération ayant pour objet, soit de remettre à neuf un vieil édifice, soit de donner la dernière main à une nouvelle construction, en achevant les corniches et les moulures ébauchées et en repassant le marteau et la râpe aux parements des murs pour les unir et les polir.

RAGUSE, ville forte de la Dalmatie autrichienne et ancienne capitale de la république qui portait son nom. Elle est située au pied d'une haute montagne, dans une presqu'île de l'Adriatique. Elle a deux ports excellents, défendus par de bonnes fortifications. Celui de Raguse proprement dit peut armer encore jusqu'à 300 bâtiments marchands, et c'est le plus petit; l'autre, qui est voisin du village de Gravosa ou de Sainte-Croix, dont il porte le nom, est plus vaste et mieux abrité. Les rues de Raguse sont larges et régulières; on y compte 1,200 maisons et seulement 8,000 habitants. Cette population si faible s'élevait au moyen âge à 40,000 âmes. Le palais, où le *recteur* de la république faisait autrefois sa résidence, est le plus beau monument de Raguse. Cette ville est le siége d'un évêché ; elle possède un gymnase, une école supérieure ou lycée (*lyceo convitto*), une bibliothèque et un théâtre. Des manufactures de drap fondées en 1490 et des fabriques de soieries qui datent de 1530 sont les principaux établissements industriels de Raguse. On y trouve cependant encore des tanneries et des chantiers de construction navale. Les environs de Raguse sont assez fertiles : « Les rochers calcaires et escarpés de cette côte ne produisent que peu de blé, dit Maltebrun dans ses *Mélanges* (tome 1, p. 61), mais l'art les a couverts de vignobles et de jardins ; partout on voit percer de belles maisons de campagne à travers des orangers, des citronniers et des lauriers qui les ombragent, principalement aux environs de Gravosa et dans l'île de Méléda. Les cistes, les clématites, les andrachnés, les lentisques couvrent les flancs escarpés des rochers, d'où des torrents rapides s'élancent vers la mer. » — *Epidaurum*, ville grecque, fondée en l'an 528 avant J.-C. par une colonie venue de Lacédémone, fut, pour parler comme Maltebrun, la souche de Raguse. En 630 les slaves Croates l'ayant détruite, ses derniers colons abandonnèrent les ruines de cette ville (aujourd'hui *Ragusa Vecchia*) et se réfugièrent sur des rochers couverts de forêts et baignés par la mer; là ils bâtirent une ville nouvelle qui fut le *Dubrawnick* des Esclavons, le *Rausium* de Constantin Porphyrogénète et des autres historiens byzantins, et enfin la *Raguse* des modernes. Restée seule debout après la destruction de Salone, pour recueillir les derniers débris de la civilisation

romaine en Dalmatie, Raguse fut bientôt florissante, malgré les fréquentes attaques des deux tribus serviennes des Zachalmiens et des Trébuniens ; malgré les menaces des Sarrasins, elle étendit ses relations avec l'Orient et participa activement et pour des gains énormes au commerce que Venise et Gènes faisaient alors avec Constantinople et Alexandrie. Les Vénitiens jaloux de cette prospérité forcèrent alors Raguse à reconnaître leur protectorat ; et, de 1204 à 1358, le sénat ragusain fut présidé par des comtes envoyés de Venise ; c'est sous cette dépendance douce et naturelle que l'industrieuse république continua à accroître jusqu'aux dernières années du XVe siècle son commerce et ses richesses. Alors ce petit État, resserré dans son étroit territoire de 25 milles carrés, n'équipait pas moins d'une centaine de galères et de chébecks ; il armait 6,000 hommes et possédait trois à quatre cents bâtiments merchands. Quand la fortune croissante de l'empire ottoman la menaça, Raguse tint bon, et à force d'adresse elle changea en une alliance très lucrative l'esclavage que les Turcs lui préparaient. Ses traités avec l'Espagne lui furent plus funestes ; ayant commencé en 1584 de réunir ses vaisseaux à la flotte espagnole qui combattait contre la France et la Hollande, et cette guerre s'étant prolongée avec des chances diverses, mais le plus souvent malheureuses, jusqu'en 1654 ; Raguse y perdit toute sa marine. Enfin, peu de temps après, en 1667, un affreux tremblement de terre qui le bouleversa de fond en comble acheva d'anéantir la puissance de cette ville. — Quand le général Bonaparte partit pour son expédition d'Égypte, il força en passant Raguse de lui payer une contribution de 70,000 ducats. En 1806, le général Lauriston occupa son territoire ; en 1811 Napoléon l'incorpora dans le gouvernement général d'Illyrie fondé en 1809, et enfin le 29 janvier 1814 Raguse s'étant rendu par capitulation aux armées autrichiennes, son territoire forme aujourd'hui l'un des cercles du gouvernement de Dalmatie. — On peut consulter, pour l'histoire de Raguse, les annalistes Luccari et Razzi, l'histoire des Slavons par l'abbé Mauro Orbini, et aussi surtout les notices sur l'*Histoire et la littérature de Raguse* (2 vol. in-4°, 1808), par le piariste Appendini. ÉDOUARD FOURNIER.

RAHAB, Josué, fils de Nun, envoya de Setim deux espions et il leur dit : « Allez et reconnaissez bien le pays et la ville de Jéricho. » Étant partis, ils entrèrent dans la maison d'une femme débauchée nommée Rahab, et se reposèrent chez elle (Josué, c. II, v. 1). Rahab sauva ces deux israélites de la colère du roi de Jéricho et attacha sur leur recommandation un morceau de pourpre rouge à sa fenêtre, afin que Josué, marchant sur Jéricho, sa maison fût préservée. La ville fut détruite ; mais Josué sauva Rahab et la maison de son père avec tout ce qu'elle avait (Josué, c. VI, v. 25). Rahab épousa Salmon, prince de Juda, de qui elle eut Booz, père d'Obed, qui eut Isaï, de qui naquit David. Le texte hébreu la nomme zonah, femme de mauvaise vie, mérétrix, hospita, hôtellière. De ces différentes interprétations du même mot, plusieurs écrivains ont contesté son état de courtisane qui eut dû empêcher Salmon de la prendre pour femme. Mais l'autorité des Septantes, de saint Paul, de saint Jacques, ne laissent pas de doute sur son métier de courtisane ; seulement par sa conduite généreuse envers les envoyés de Josué, et plus encore en reconnaissant le vrai Dieu, elle put se purifier. *Fide Rahab meretrix non periit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace* (Heb., II).

RAIA (*hist.*). Qualification donnée aux chrétiens par les Turcs. Lorsque Mahomet II eut élevé un empire puissant sur les ruines du vieux trône byzantin, le fanatisme des vainqueurs ne connût aucune borne. Une odieuse persécution, qui s'est continuée avec énergie jusqu'au commencement de ce siècle, fut dirigée contre les chrétiens. Privés de tout droit dans l'État, honnis par le peuple, sans cesse condamnés par des juges ignorants et cruels, ils courbèrent la tête sous un joug aussi humiliant que barbare. Ils devaient, dans toutes les occasions, se découvrir en présence des musulmans, dont les outrages et les violences demeuraient impunis. L'assassin d'un raïa trouvait protection devant la justice nationale. Un historien prétend qu'un aga faisait mettre à mort les jeunes gens et les jeunes filles qui étaient remarquables par la perfection de leurs corps, disant qu'il était indigne que Mahomet prodiguât ses biens à une race maudite. Mahmoud, le destructeur des jannissaires, fit cesser en grande partie ces persécutions. Son fils, Abdul-Medjid-Khan, parait vouloir marcher sur ses traces.

RAIE (*poiss.*). Genre remarquable de l'ordre des chondroptérygiens, de la famille des Sélaciens, établi par Cuvier. Ces poissons se reconnaissent à leur corps aplati horizontalement et semblable à un disque; à leurs pectorales extrêmement amples et charnues; les yeux et les évents sont à la face dorsale; la bouche, les narines et les orifices des branchies sont à la face ventrale; les nageoires dorsales sont presque toujours sur la queue qui est armée de deux épines fortes et pointues. — La raie la plus grande, connue sous le nom de raie blanche ou cendrée, habite presque toutes les mers; elle parvient jusqu'à la longueur de quatre mètres et plus, et sa chair, quoique naturellement dure, est très délicate et recherchée. Ce poisson se tient ordinairement dans le fond des eaux, où sa couleur sombre et à peu près semblable à celle du sol le dérobe à tous les yeux. C'est là où, immobile, la raie attend patiemment les crustacés et les poissons dont elle fait sa nourriture; mais si nulle proie ne se présente, aussitôt elle quitte sa retraite, s'élance au milieu des flots et, déployant une force et une puissance extraordinaires, se précipite sur les poissons qu'elle aperçoit, les saisit et les dévore sans qu'ils puissent ni fuir ni se défendre. Il n'y a que les squales et les plus grands poissons qui osent l'attaquer, encore ne sortent-ils pas toujours vainqueurs de la lutte. A. J.

RAIFORT (*botan.*). C'est le nom français par lequel on traduit souvent la dénomination générique latine de *raphanus*. Mais comme on traduit aussi le même mot latin par radis, nous renverrons à ce dernier mot, comme nous l'avons déjà fait pour rave (*voy.* RADIS).

RAIL. Mot anglais qui signifie *ornière* et *rainure*, et qui a été improprement employé dans la technologie des chemins de fer, pour désigner la ligne que parcourent les roues des locomotives et des trains qu'elles remorquent, puisque ces roues sont creuses, et qu'au lieu d'une voie en rainure, elles en exigent une en saillie. On donne le nom de *rails-ways* aux chemins de fer. Dans quelques localités et sur des lignes de peu d'étendue, les rails sont en bois; et lorsque la métallisation du bois sera définitivement adoptée, il est présumable qu'on renoncera tout-à-fait aux rails en fer, qui présentent des inconvénients que n'ont pas ceux de la méthode que l'on cherche à faire accueillir.

A. DE CH.

RAIMONDI (MARC-ANTOINE), célèbre graveur, naquit à Bologne en 1488. Il travailla d'abord à l'orfèvrerie, mais la vue des estampes d'Albert Durer le décida pour la gravure. Après avoir pris des leçons de F. Francier, il fut s'établir à Venise, où il contrefit les estampes d'Albert Durer avec une adresse telle qu'on prenait ses copies pour les originaux. Ayant passé à Rome, Raimondi se perfectionna dans l'étude du dessin, sous la direction de Raphaël, qui le chargea de reproduire un sujet de Lucrèce, et ensuite ses plus beaux ouvrages. Cet artiste mourut en 1546, assassiné, selon Malvasia, par un particulier pour lequel il avait gravé la première planche du Massacre des Innocents, indigné de ce que, malgré sa promesse, il en avait gravé une seconde. Raimondi est le premier graveur italien qui se soit rendu célèbre. Ses ouvrages se vendent fort cher.

RAINOLFE, premier comte d'Avesne, frère et successeur de Drengot. Il avait assisté à la bataille de Cannes, livrée aux Grecs par Milo, en 1019. Les Normands vaincus le reconnurent pour chef, et, avec leur aide, il s'empara du petit château d'Avesne, à dix milles de Naples. Vers 1038, lorsque Guillaume Bras-de-Fer et les fils de Tancrède de Mauteille commencèrent la conquête de la Pouille, Rainolfe les seconda, et il eut part à leurs succès. Il mourut en 1059, et eut pour successeur son neveu, Richard Ier.

RAINURE, nom que l'on donne, dans divers arts, à de petites entailles que l'on pratique sur diverses substances, avec des directions et des profondeurs appropriées à leur destination.

RAIPONCE (*botan.*). Ce nom s'emploie avec deux significations différentes: 1° il désigne en botanique un genre de plantes de la famille des campanulacées, le genre *phyteuma*, de Linné, dont les espèces se reconnaissent à leur corolle divisée profondément en cinq segments linéaires allongés, à leurs cinq étamines distinctes par les anthères, enfin à leur pistil organisé d'après le type ternaire. Environ dix espèces de ce genre appartiennent à la flore française, et quelques-unes d'entre elles sont assez remarquables par leur long épi serré de fleurs bleues ou violacées. Mais comme il n'est aucune de ces plantes qui se recommande par des propriétés médicinales ni qui figure dans les jardins à titre de plante d'ornement, nous

n'en dirons pas davantage sur le groupe lui-même. — 2° Dans les jardins potagers on nomme simplement raiponce une espèce de campanule, le *campanula rapunculus*, Lin., qu'on cultive comme salade d'hiver et de printemps et qu'on mange aux mois de février, mars et avril. On la sème en été dans une terre bien préparée et soigneusement ameublie ; à cause de l'extrême finesse de la graine, on a généralement la précaution de la mêler à du sable ou à de la terre tamisée, et l'on répand le tout le plus également qu'il est possible à la surface des planches ; après quoi l'on recouvre d'une couche très mince de terre ou mieux de terreau. A l'état sauvage, la campanule raiponce croît assez communément dans les champs et dans les bois.

RAIS-DE-COEUR, signifie, en termes de sculpture, des ornements de fleurons et d'eau, en forme de cœurs évidés, qui se taillent sur certaines moulures.

RAISIN. *Voyez* VIGNE.

RAISINIER, *coccoloba* (*botan.*). C'est le nom d'un genre de la famille des polygonées et de l'octandrie trigynie dans le système de Linné, auquel appartiennent quelques arbres de l'Amérique tropicale et des Indes, dont deux sont assez souvent cultivés dans nos serres, où ils se font remarquer par la grandeur et la beauté de leurs feuilles simples, alternes, qu'accompagne à leur base une stipule en forme de gaîne tronquée obliquement à son bord. Les fleurs de ces végétaux sont petites, assez peu apparentes, et elles sont réunies en longues grappes ou en épis opposés aux feuilles; elles sont hermaphrodites; leur périanthe est verdâtre, profondément divisé en cinq segments à peu près égaux entre eux ; elles renferment huit étamines ; leur ovaire à trois angles est soudé par sa base au périanthe ; il porte à son sommet trois styles distincts que terminent autant de stigmates en tête. D'abord mince et vert, le périanthe, après la floraison, s'accroît, s'épaissit, devient charnu et finit par former de la sorte au fruit proprement dit une enveloppe épaisse, comestible. Ces fruits réunis en grappes ont été comparés à ceux de la vigne, d'où est venu au genre lui-même le nom de raisinier.

L'espèce la plus connue de ce genre est le raisinier à grappes, *coccoloba uvifera*, Lin. Elle constitue un arbre de taille moyenne qui croît naturellement sur le bord de la mer, dans les parties chaudes de l'Amérique méridionale ; souvent ses racines pénètrent dans le sable que viennent baigner les vagues. Son tronc ne s'élève guère qu'à 6 ou 7 mètres et se divise en un grand nombre de branches flexueuses ; ses feuilles sont fort belles, grandes, presque arrondies et en cœur à leur base, ondulées sur leurs bords ; la côte médiane qui les traverse est rouge, surtout vers la base. Ses grappes sont dressées pendant la floraison, après quoi, cédant au poids des fruits, elles deviennent pendantes. Ces fruits sont revêtus d'une enveloppe charnue formée par le périanthe accru ; ils forment ainsi une sorte de petite poire du volume et de la couleur d'une cerise, d'une saveur aigrelette assez agréable ; on les mange avec du sucre ; on en fait également des boissons rafraîchissantes et même une sorte de vin. On les regarde comme antidysentériques et astringents. On dit que la graine qu'ils renferment est purgative. Le bois du raisinier à grappes est lourd, d'un tissu serré, marqué de veines, d'un assez bel effet ; il est employé comme bois de menuiserie et d'ébénisterie ; il renferme un principe colorant rouge qu'on en extrait par l'ébullition et qui le fait utiliser comme matière tinctoriale. Enfin, l'écorce de cette même espèce est amère et astringente. Dans nos contrées, cet arbre exige la serre chaude ; on le multiplie de graines qu'on sème sur couche chaude.

RAISON. Le mot raison se prend dans deux sens. Il désigne le fond même de notre intelligence, la faculté générale de connaître, ou bien il embrasse dans sa signification les facultés intellectuelles, sources de nos connaissances dérivées. Dans cet article, nous donnons au terme raison le premier sens ; nous parlons de la seconde acception à l'article *raisonnement*.

Les natures intelligentes entendent la vérité ou ce qui est. Elles en apprécient la quantité et la qualité. Elles ont donc besoin d'une *mesure*, d'une *pierre de touche*, c'est-à-dire de règles immuables, universelles. Sans le secours de ces règles, il n'y aurait point de science, et les communications intellectuelles entre les hommes seraient impossibles. Cette *mesure*, cette *pierre de touche*, c'est l'idée de l'être infini, substance, cause, ordre, bien, beauté, accompagnée de ces idées : espace, temps, unité, vérité, certitude, etc., et source des vérités mathématiques, des principes qui servent de base au raisonnement et de la règle des mœurs.

« Outre l'idée de l'infini, dit Fénélon, j'ai encore des notions universelles et immuables qui sont la règle de tous mes jugements. Je ne puis juger d'aucune chose qu'en les consultant, et il ne dépend pas de moi de juger contre ce qu'elles me représentent. Mes pensées, loin de pouvoir corriger ou forcer cette règle, sont elles-mêmes corrigées malgré moi par cette règle supérieure, et elles sont invinciblement assujéties à sa décision. Quelque effort d'esprit que je fasse, je ne puis jamais parvenir, comme je viens de le remarquer, à douter que deux et deux ne fassent quatre; que le tout ne soit plus grand que sa partie, que le centre d'un cercle parfait ne soit également distant de tous les points de la circonférence... Les hommes de tous les pays et de tous les temps, quelque éducation qu'ils aient reçue se sentent invinciblement assujétis à penser et à parler de même (sur un certain nombre de vérités)... On juge au Japon comme en France que deux et deux font quatre, et il ne faut pas craindre qu'aucun peuple change jamais d'opinion là-dessus... On ne parvient point à estimer ce qu'on voudrait pouvoir estimer, et à mépriser ce qu'on voudrait pouvoir mépriser. On ne peut forcer cette barrière éternelle de la vérité et de la justice. » (*De l'existence de Dieu*, 1re part., ch. 11.)

L'homme *conçoit* l'infini, *entend* les vérités nécessaires, immuables, mais il a aussi l'idée du contingent, du variable, du fini. Tous les philosophes reconnaissent que ces dernières idées apparaissent dans l'esprit avant la manifestation des premières. Mais lorsqu'il s'agit d'expliquer l'origine de celles-ci, ils sont divisés entre eux, et soutiennent deux systèmes contraires. Dans l'un de ces deux systèmes, toutes les idées dérivent de la *sensation* et de la *réflexion*. La sensation fournit tous les matériaux, la réflexion les élabore et les féconde. Les idées du contingent, du variable et du fini donnent naissance aux idées nécessaires, immuables, universelles. Le fini ajouté à lui-même produit l'infini. « C'est en vain, dit Ancillon, que des écrivains ingénieux ont employé toutes les ressources de leur esprit à donner aux principes primitifs une généalogie qui les dégrade, les ébranle et se trouve en contradiction directe avec leur nature. Car en essayant, par une filiation artificielle, de les dériver des impressions sensibles, on a oublié que ce qui est conditionnel, relatif, variable, ne saurait amener, ni baser, ni expliquer ce qui est absolu et immuable. » (*Essais philosophiques*, t. II, p. 301.) On attribue à Aristote le système que nous venons d'exposer. Condillac, Destutt de Tracy l'ont propagé en France. Bâcon l'avait soutenu en Angleterre. Locke en est le plus illustre défenseur. Il a été réfuté par Leibnitz. L'auteur des *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, après avoir précisé le sens de l'*infini* qu'il distingue de l'*indéfini*, discute une à une toutes les objections. « Locke, dit-il, n'a pas compris la nature de l'intelligence et de la vérité. Il n'a pas assez compris non plus que les idées d'être, de substance, d'unité et d'identité, de vérité, de bien et beaucoup d'autres sont innées dans l'esprit, puisqu'il est inné à lui-même, et qu'il trouve dans son fond toutes ces idées. Ainsi, quand on affirme qu'il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été auparavant dans les sens, il faut excepter l'intelligence elle-même... Les vérités nécessaires, dit encore Leibnitz, tirent leur preuve uniquement des principes gravés dans l'esprit puisque l'expérience enseigne ce qui est et non pas ce qui est nécessairement. » (Leibnitzii opera, etc., t. V, p. 358, 359.)

Platon, Saint-Augustin, Descartes, Bossuet, Fénélon, Leibnitz professent le second système sur l'origine des idées universelles. Dans ce système, ces idées sont renfermées dans l'idée de l'être infini et se formulent en principes primitifs. Mais elles ne se révèlent dans l'âme qu'à l'occasion de la sensation. Une sensation a eu lieu. Le moi a éprouvé une modification et a produit un acte. Le moi se reconnait substance et cause finie, et par une loi de notre entendement, à la suite de cette connaissance, se manifeste l'idée de la substance et de la cause infinie. Le moi, à l'occasion de la sensation, se reconnait le sujet de modifications variables et le principe d'actes passagers. A la suite de cette connaissance se révèle, par une loi de notre entendement, l'idée de l'être immuable. L'homme a fait une action conforme ou contraire au bien moral et à propos de cette action, par une loi de notre nature, se manifeste en nous l'idée du bien absolu. La beauté physique que nous admirons dans l'univers éveille, par une association naturelle, l'idée de la beauté absolue. Les modifications et les actes successifs du moi produisent l'idée du temps limité, et cette idée éveille naturellement l'idée du temps illimité. Les sensations que le tact et la vue nous font

éprouver donnent naissance à l'idée de lieu, et, à l'occasion de cette idée, se réveille naturellement l'idée de l'espace infini.

L'homme est un principe intelligent et actif uni à un corps. L'action réciproque de ces deux substances est continuelle. L'homme est placé au milieu du monde physique. L'action de ce monde sur ses organes ne cesse jamais. L'être infini pénètre de son immensité, sans se confondre avec elles, toutes les existences. Son action souveraine s'exerce continuellement sur tous les êtres pour leur conserver leur essence et leurs propriétés. Les êtres rendent sensible leur présence par leur action. Aussi la réalité des existences ne se prouve-t-elle pas. On la sent, on la voit. L'abstraction et la réflexion nous servent seulement à dégager les existences de ce qui les dérobe à nos regards. Mais cette vue et ce sentiment qui nous révèlent notre existence personnelle et le monde physique, lors même qu'ils sont obscurs et confus, ne laissent pas de nous diriger dans nos actions. L'idée confuse de l'être infini, source des principes primitifs, sert aussi, à notre insu, de base à nos raisonnements. En effet, les principes primitifs sont des sentiments confus, une espèce d'instinct, d'intelligence, jusqu'à ce que l'âme fouille dans son propre sein, et s'aperçoive par un acte d'intuition intérieure de leur existence et de leur nature. *Les sens et les passions*, comme l'observe Bossuet, nous empêchent *d'entendre que toute vérité vient de Dieu, et nous nous servons de la lumière sans nous mettre en peine d'où elle nous vient.*

Suivant Platon, les idées universelles sont les types éternels des choses. D'après Aristote, elles sont des espèces intelligibles qui se détachent des objets par un acte de l'entendement. Kant les considère comme des manières de concevoir inhérentes à nos facultés; Fichte, comme des modes du moi individuel; Schelling, comme des modes du moi absolu; saint Augustin, Bossuet, Fénélon, pensent que les vérités éternelles, qui sont le fond de l'intelligence, sont l'effet des rapports continuels qui existent entre les intelligences humaines et l'intelligence divine. « Nous recevons sans cesse et à tout moment, dit Fénelon, une raison supérieure à nous; comme nous respirons sans cesse l'air, qui est un corps étranger, ou comme nous voyons sans cesse tous les objets voisins de nous à la lumière du soleil, dont les rayons sont des corps étrangers à nos yeux. » (*De l'existence de Dieu*, 1 p°, ch. 2.) D'après Bossuet, quand l'âme *entend la vérité qui est Dieu même, elle se tourne actuellement vers son original, c'est-à-dire vers Dieu, où la vérité lui paraît autant que Dieu veut la lui faire paraître.* (*De la connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. IV.). « Si nous voyons l'un et l'autre, dit saint Augustin, que ce que vous dites et que ce que je dis est vrai, où est-ce que nous le voyons? Comme de notre part ce n'est point en moi que vous le voyez, et que de la mienne ce n'est point en vous que je le vois, c'est sûrement dans la vérité immuable qui est au-dessus de nos esprits que nous le voyons. » (*Confessions*, liv. XII, n° 34)

La faculté qui conçoit les vérités immuables et universelles inhérentes à notre intelligence prend le nom de *raison*, d'*entendement pur*, d'*intellection pure*. On l'appelle aussi *raison impersonnelle*. Cette expression *impersonnelle* est vraie dans un certain sens; mais elle couvrirait le panthéisme, si on définissait la *raison*: « L'essence de Dieu même présente en nous substantiellement, en raison de son infinité, et la connaissance de l'infini, la conscience qu'il prend en nous de sa propre nature. » (*Théorie de la raison impersonnelle*, p. 229.)

RAISONNEMENT. La raison se divise en deux facultés: celle qui voit et pose les principes et celle qui déduit les conséquences. La première est la raison proprement dite, la seconde prend quelquefois le nom de raisonnement. Nous entendons ici par *raisonnement* l'opération par laquelle l'esprit rapproche deux idées éloignées à l'aide d'une ou de plusieurs idées intermédiaires, pour juger de leur rapport mutuel. Le raisonnement revêt diverses formes. Elles peuvent toutes être ramenées à la forme du raisonnement simple. La nécessité du raisonnement témoigne du peu d'étendue de l'entendement qui ne connaît qu'un petit nombre de vérités d'intuition.

L'esprit rapproche deux idées à l'aide d'une idée intermédiaire, en les comparant successivement à cette dernière. Cette comparaison s'exécute d'après ces deux formules: deux choses égales à une troisième sont égales entre elles. Lorsqu'une chose est égale à une troisième et qu'une autre chose n'est pas égale à cette troisième, ces deux choses ne sont pas égales entre elles. — Ce qui est affirmé ou nié du genre

est affirmé ou nié de l'espèce. L'égalité ou *identité logique* dont il s'agit, est celle qui existe entre des idées particulières et une seule et même idée générale qui les comprend. Ainsi l'acte du raisonnement consiste à identifier une vérité particulière avec une vérité générale. Le raisonnement proprement dit procède donc par synthèse. Il classe une proposition dans une autre, au moyen d'une autre proposition déjà classée dans celle-ci. Aussi Port Royal réduit-il les règles du raisonnement à cette règle unique. La majeure comprend la conclusion et la mineure montre qu'elle y est comprise. Le père Buffier et Destutt de Tracy soutiennent que les trois termes d'un raisonnement sont successivement renfermés l'un dans l'autre, le grand terme dans le moyen et le moyen dans le petit, et par conséquent le grand terme dans le petit. Dans cette opinion, le raisonnement est un jugement en plusieurs parties. Euler se sert de figures rondes ou espaces pour représenter comment les idées générales renferment ou excluent les idées particulières. Les idées particulières sont antérieures aux idées générales, et c'est par l'abstraction que les idées générales sont sorties des idées particulières. Cependant celles-ci, à un autre point de vue, sont renfermées dans les premières. En effet, l'esprit humain, dans l'exercice de son activité spéculative, n'atteint les objets particuliers que par les idées générales.

L'acte intellectuel qui rapproche des idées éloignées, à l'aide d'une idée intermédiaire, ne découvre pas cette idée, il la suppose trouvée. Les esprits pénétrants la saisissent, en soumettant à l'analyse les idées qui doivent être rapprochées. Le raisonnement ne donne donc pas la connaissance de la vérité ; il faut déjà posséder la vérité que l'on veut démontrer. Aristote et Bacon, Descartes et Locke le reconnaissent formellement. « Tout raisonnement, dit Ancillon, n'a jamais qu'une vérité conditionnelle, et il suppose toujours d'autres raisonnements antérieurs déjà démontrés. Cette progression irait à l'infini, et toute la chaîne de nos raisonnements flotterait en l'air et ne tiendrait à rien s'il n'y avait pas originairement dans la raison humaine quelque chose de primitif, de réel, d'inconditionnel et d'absolu à quoi tous ces raisonnements se réfèrent, et qui leur sert à tous de base. » (*Essais philosophiques*, t. II, p. 199.) Cette base de tous les raisonnements, c'est *le principe de contradiction* exprimé par les deux formules que nous avons rapportées plus haut. Ce principe, semblable à l'aiguille de la balance, nous montre la rectitude du raisonnement.

Si les propositions sur lesquelles le raisonnement s'appuie sont des vérités nécessaires, les conséquences en seront nécessaires, et le raisonnement sera démonstratif ; si ces propositions sont des vérités contingentes acquises par l'expérience, il sera seulement probable et ne produira que des conséquences probables. Cependant le raisonnement probable fait quelquefois sur nous autant et même plus d'impression que le raisonnement démonstratif. « Il y a deux manières de venir à la connaissance de la vérité, dit Domat, l'une par démonstration et l'autre par des vraisemblances qui peuvent venir à un tel point que la preuve en soit aussi forte que la démonstration, et même plus touchante, plus persuasive et plus convaincante : par exemple, on est plus persuadé qu'on mourra, quoiqu'il n'y en ait pas de démonstration, que de toutes les vérités d'Euclide. (*Fragments littéraires*, etc., p. 278.)

Plusieurs causes ont fait qu'il a été plus aisé de raisonner démonstrativement en mathématiques que dans les autres sciences. « C'est une bonne partie, dit Leibnitz, parce que l'expérience y peut garantir le raisonnement à tout moment, comme il arrive aussi dans les figures des syllogismes ; mais dans la métaphysique et dans la morale ce parallélisme des raisons et des expériences ne se trouve plus. » (*Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, p. 336.) On pourrait ajouter que les démonstrations fautives doivent être plus rares en mathématiques, parce que les mathématiques possèdent seules une langue dans laquelle les mots n'ont qu'une signification, et peuvent toujours être définis avec une précision rigoureuse. Nous terminerons par les réflexions suivantes, de Leibnitz, sur la nécessité, l'usage et le contrôle des démonstrations. « Notre science, dit-il, même la plus démonstrative, se devant acquérir fort souvent par une longue chaîne de conséquences, doit envelopper le souvenir d'une démonstration passée, qu'on n'envisage plus distinctement quand la conclusion est faite ; autrement ce serait répéter toujours cette démonstration, et même pendant qu'elle dure on ne la saurait comprendre tout entière à la fois ; car toutes ses parties ne sauraient être en même temps présentes à l'es-

prit; ainsi, se remettant toujours devant les yeux la partie qui précède, on n'avancerait jamais jusqu'à la dernière qui achève la conclusion. Ce qui fait aussi que, sans l'écriture, il serait difficile de bien établir les sciences, la mémoire n'étant pas assez sûre. Mais ayant mis par écrit une longue démonstration, comme sont par exemple celles d'Apollonius, et ayant repassé par toutes ses parties, comme si on examinait une chaîne anneau par anneau, les hommes se peuvent assurer de leurs raisonnements. » (*Ibidem*, p. 324.)

RALE (*médecine*). On donne le nom de râle à certains bruits qui ont lieu lorsque des obstacles s'opposent à l'arrivée et à la sortie de l'air dans les poumons. L'engorgement de la muqueuse bronchique, un enduit visqueux, la rupture des vésicules pulmonaires suivie du passage de l'air dans le tissu cellulaire interlobulaire, un rétrécissement plus ou moins prononcé dans l'étendue des voies de l'air, une simple accumulation de liquide ou la trop grande sécheresse des surfaces suffisent pour donner naissance à ces bruits anormaux. On distingue: un *râle crepitant sec a grosses bulles*, lorsque l'air s'est frayé un passage dans le tissu interlobulaire; ce bruit, qu'on entend non-seulement pendant la respiration, mais encore pendant les efforts de la toux, ressemble à celui que produit l'air insufflé dans un tissu cellulaire à demi desséché; un *râle sonore grave* qui se fait entendre lorsqu'une bronche rétrécie dans un point y forme une sorte de glotte qui entre en vibration à chaque passage de l'air; quelquefois ce bruit est remplacé par celui de *ronflement;* un *râle sibilant* dû à un rétrécissement plus prononcé. Lorsque ces râles sonores, graves, ronflants et sibilants sont dus à des viscosités plus ou moins épaisses et non à l'engorgement de la muqueuse, ils peuvent disparaître selon qu'on ausculte avant ou après l'expectoration. Le râle des agonisants est dû au déplacement des mucosités qui se trouvent souvent dans la trachée aux derniers instants de la vie. Le déplacement du liquide dans une caverne donne lieu au *râle* dit *caverneux*, au *gargouillement* et quelquefois au *glouglou* d'une bouteille. Le *râle muqueux* ou bronchique s'entend lorsque les liquides sont rassemblés dans des voies moins considérables. L'oreille, appliquée sur les parois de la poitrine, distingue le calibre des tuyaux et la consistance des sécrétions qui se laissent abaisser et soulever par le passage de l'air. Il se rencontre fréquemment dans les catarrhes avec sécrétion muqueuse. Souvent ces divers *râles*, se réunissant les uns aux autres, donnent naissance à des bruits qu'on a comparés au roucoulement des tourterelles et au cri de différents oiseaux. Le *râle sous-crépitant* se fait entendre si ce sont les bronches d'un ordre secondaire qui sécrètent les liquides. Enfin, le *râle crépitant* dû à la pénétration de l'air dans les vésicules pulmonaires remplies d'une matière visqueuse et sanguinolente, comme cela se remarque dans une pneumonie au premier degré, vient compléter l'énumeration des principaux bruits que l'on confond sous la dénomination commune de râles. Dr GEFFROY.

RALE (*ois.*). Genre de l'ordre des échassiers, famille des macrodactyles, caractérisé principalement par un bec plus ou moins long que la tête, comprimé sur les côtés et ordinairement droit; par la mandibule supérieure creusée de chaque côté d'un sillon longitudinal dans lequel sont situées les narines; par les doigts antérieurs totalement séparés. Le corps de ces oiseaux est, en outre, fortement comprimé sur les côtés; leurs ailes sont concaves et arrondies; leur queue est très courte. — Les râles se rencontrent dans toutes les régions du globe, où ils se font remarquer par la grâce et l'agilité de leurs mouvements. Le jour ils se tiennent cachés sous l'herbe, et c'est le soir ou le matin qu'ils recherchent leur nourriture sur le bord des eaux stagnantes. Plantes, graines, vers, insectes, mollusques, tout leur est bon. Ces oiseaux sont d'un naturel solitaire et même un peu sauvage. On en connaît quelques espèces dont la taille varie de 15 à 45 centimètres et dont les couleurs sont généralement ternes. — Le *râle d'eau d'Europe*, qui niche dans quelques-uns de nos départements, est très recherché dans le midi de la France, surtout en automne, pour la délicatesse de sa chair. A. J.

RALEIGH (SIR WALTER), célèbre voyageur anglais, naquit en 1552 à Budley, dans le Devonshire. Ses manières distinguées et sa galanterie magnifique et singulière dans une rencontre dont Walter Scott a fait l'un des épisodes de son roman de Kenilworth, valurent à Raleigh les faveurs de la reine Élisabeth. Elle lui confia, en 1584, une mission pour l'Amérique du nord, qu'il voulut coloniser. Il

aborda au pays de Mocosa où il fonda un établissement et qu'il nomma *Virginie*, en l'honneur de la reine vierge sa protectrice. En 1592, Raleigh, de retour en Angleterre, fut mis à la tête de la flotte de quinze vaisseaux que la reine envoyait pour disperser les restes de l'invincible *Armada*. Il acheva la destruction de cette grande flotte espagnole, et, sans s'arrêter à ce succès, il retourna combattre en Amérique la puissance de Philippe II. En 1595, il attaqua les Espagnols dans l'île de la Trinité, brûla leur ville de Saint-Joseph, s'avança jusqu'à l'Orénoque et incendia la ville de Comana. Deux ans après, en 1597, il tenta une seconde expédition avec une flotte plus nombreuse; mais il ne put réussir à enlever les galions de l'Espagne. Après cette entreprise, Raleigh demeura en Angleterre, où sa faveur croissante balança près d'Élisabeth celle du comte d'Essex, dont on l'accusa même d'avoir hâté le supplice. Après la mort de sa protectrice, Raleigh fut accusé d'être entré dans le complot qui avait pour but de mettre Arabelle Stuart sur le trône d'Angleterre. Il fut condamné à mort; mais le roi Jacques fit surseoir à cet arrêt et se contenta de faire enfermer Raleigh à la Tour de Londres. Il y resta douze ans, de 1604 à 1616; et c'est pendant cette longue captivité qu'il composa son *Histoire du monde*, dont la première partie parut en 1614. La seconde ne vit jamais le jour. Raleigh la brûla, soit qu'il fût découragé par le peu de succès de la première, soit qu'un évènement, dont les circonstances sont longuement racontées dans un article de l'*Esprit des journaux* (mai 1787, page 239), fût venu donner raison au scepticisme qui le tourmentait déjà et le désillusionner complètement au sujet de l'authenticité des faits historiques. Avant sa captivité, Raleigh avait fait courir le bruit qu'il connaissait une mine d'or en Guyane, et qu'il se faisait fort de la conquérir pour l'Angleterre. Cette promesse, que les amis de Raleigh remirent en l'esprit du roi, flatta sa cupidité; il rendit la liberté au captif, lui confia quelques vaisseaux et l'envoya en Guyane. Raleigh partit; mais, au lieu d'aller chercher cette mine qui n'existait pas, il attaqua les Espagnols, ses vieux ennemis, et, après un combat sanglant, il réduisit en cendres Saint-Thomas, une de leurs places. Par malheur, l'Angleterre était alors en paix avec l'Espagne. A la première sommation que lui firent les Espagnols pour la réparation de cet outrage, le craintif Jacques se hâta de sacrifier son amiral. Raleigh fut arrêté le lendemain de son arrivée à Londres et décapité le 29 octobre 1618, en vertu de l'ancien arrêt qu'on n'avait pas annulé. Sur l'échafaud, il toucha le tranchant de la hache et dit: « C'est un remède amer, » mais il guérit tous les maux. » Outre son *Histoire du monde*, on a de Walter Raleigh la relation de son premier voyage en Amérique, ou la *Découverte de la Guyane*, en latin. Nuremberg, 1599, in-4°. ÉDOUARD FOURNIER.

RALINGUE (*marine*). Cordage que l'on coud tout autour des voiles pour les empêcher de se déchirer, les rendre plus fortes, et les aider à supporter les rabans de faix et l'effort des boulines, écoutes et armures. La ralingue est un filin en trois, plus souple, c'est-à-dire moins tordu que celui qui sert aux manœuvres. *Ralinguer*, c'est coudre la ralingue. On donne aussi ce nom à l'action de disposer la voile, de manière à ce qu'elle ne reçoive le vent sur aucune face. On dit *venir en ralingue*, *tenir en ralingue*, etc. A. DE CH.

RAMA. Lors de la division des Hindous en différentes castes, l'autorité civile et religieuse fut dévolue aux brahmanes d'un consentement unanime; c'étaient eux qui régissaient les peuples, tant pour le spirituel que pour le temporel. Comme ils étaient en même temps rois et prêtres de la contrée, le gouvernement des différents peuples de l'Hindoustan offrait une sorte de théocratie. La tribu des Kchatriyas était chargée du glaive; à ceux-ci appartenait de faire exécuter les ordres des brahmanes, de protéger le territoire et de prendre les armes lorsque les intérêts de l'État et de la religion l'exigeaient. Cette combinaison n'était pas de nature à subsister longtemps. En effet, les Kchatriyas qui avaient en main la force et la puissance se lassèrent de les exercer pour le compte d'autrui; ils s'élevèrent peu à peu sur les ruines de leurs supérieurs légitimes, et ne tardèrent pas à usurper le pouvoir sur les brahmanes incapables de leur résister. Ils ne s'en tinrent pas là; bientôt ils usèrent à leur égard de toutes sortes de cruautés et de vexations, interrompant les cérémonies religieuses, persécutant les gens de bien, et exerçant partout une tyrannie intolérable. Enfin, ils s'attirèrent la haine et l'indignation universelles. Ce fut alors que Vichnou, résolu de les châtier, s'incarna dans la personne de *Parasou-Rama*, fils d'un saint mouni, nommé

Djamadagni. Celui-ci avait un jour reçu chez lui et défrayé largement le roi Kartaviria-Ardjouna et sa suite nombreuse ; le prince étonné d'une telle profusion chez un anachorète, qui ne possédait qu'une vache, apprit que cet animal était *Camadhênou*, la vache de l'abondance, et la demanda au mouni ; sur son refus, il l'attaqua avec toutes ses troupes et le mit à mort. Parasou-Rama résolut aussitôt de venger la mort de son père dans le sang d'Ardjouna ; il marche contre le meurtrier qui s'avançait contre lui à la tête d'nne armée formidable et le perce de ses flèches. Mais là ne s'arrête pas sa vengeance ; il veut punir la race dégénérée des Kchatriyas à laquelle appartenait le tyran ; il les poursuit de royaumes en royanmes, de cités en cités, livrant à cette tribu impie des combats si sanglants qu'après chaque victoire il remplissait de sang le vaste étang de Tanesser, et en faisait une offrande aux mânes de ses parents. Vingt et une défaites successives ne suffisent paspour abattre l'orgueil des Kchatriyas qui recommencent à persécuter les brahmanes. Rama prend la résolution de ne s'arrêter que lorsqu'il n'en existera plus un seul. Il les poursuivit donc avec nne telle fureur qu'il les extermina tous, n'épargnant que les femmes. Celles-ci épousèrent des brahmanes et perpétuèrent ainsi la caste guerrière. D'autres prétendent que quelques Kchatriyas trouvèrent un asile chez des brahmanes que leur malheureux sort avait touchés de compassion, et qui les admirent même à leur table. Mais ce n'est point là la principale incarnation de Vichnou en Rama ; il en est une autre beaucoup plus célèbre, beaucoup plus importante. En effet, si l'avatare de Vichnou en Parasou Rama avait pour but la délivrance des brahmanes, il ne s'agissait de rien moins dans celui de *Rama-Tchandra* que du salut des dieux. A Lanka, capitale de l'île de Ceylan, régnait Ravana, génie malfaisant, qui en était venu à un tel point de puissance et d'audace, qu'il ne tendait à rien moins qu'à subjuguer les enfers, la terre et les cieux. Déjà tous les êtres créés étaient rangés sous son empire et gémissaient sous sa tyrannie intolérable ; les dieux eux-mêmes tremblèrent dans leurs palais célestes, et durent craindre d'être détrônés un jour. Vichnou se dévoua encore pour le salut du monde ; il s'incarna à l'extrémité opposée de l'Inde, dans la personne de Rama-Tchandra, fils de Dasaratha, roi d'Ayodhya, et de Causalya, une de ses femmes. Il donna dès sa jeunesse des preuves de puissance, car il vint à bout de délivrer l'ermitage de Viswamitra des rakchasas ou mauvais génies qui empêchaient celui-ci d'achever un sacrifice commencé depuis longues années. Viswamitra conduisit son libérateur à la cour de Djanaka, roi de Mithila, qui avait promis la main de Sita, sa fille, à celui qui pourrait bander l'arc de Siva. Une multitude de prétendants s'étaient présentés au concours, et Ravana entre autres ; mais tous s'étaient retirés avec la honte de n'avoir pu seulement remuer l'arc mystérieux. Rama le prit avec aisance, le banda avec facilité et même le brisa entre ses mains. Sita qu'il aimait éperdument devint son épouse. Le jeune héros revenait glorieusement à Ayodhya sa patrie, lorsque la jalouse Kaïkeyi, une des épouses de son père, profitant d'une promesse indiscrète, que Dasaratha lui avait faite avec serment, de lui accorder la grâce qu'elle solliciterait, exigea que Rama fût exilé pendant douze ans. Il partit donc avec sa femme et Lakchmana son frère, et se mit à parcourir avec eux les déserts de l'Inde, quand l'audacieux Ravana vint lui enlever Sita. Rama fait alors alliance avec Sougriva, frère de Bali, roi de la nation des singes. Ils jettent snr le détroit un pont de rochers, pénètrent dans Ceylan, livrent au tyran une bataille sanglante, et le Dieu incarné le fait périr sous ses coups. — Il est encore une troisième incarnation de Vichnou en Rama ; c'est celle où il est appelé *Bala-Rama*. Ce Bala-Rama est le frère de Krichna, et le compagnon inséparable de ses travaux. Or, comme l'incarnation en Krichna est un des plus célèbres avatares de Vichnou, on peut considérer Bala-Rama comme une doublure de l'incarnation divine. Au reste ce ne serait pas la première fois que Vichnou aurait animé simultanément différents corps ; il y a même un fait bien plus curieux ; c'est de voir en même temps deux incarnations du même dieu opposées l'une à l autre. Ceci eut lieu précisément entre Parasou-Rama et Rama-Tchandra, lorsque celui-ci, né Kchatriya, reprocha à celui-là, né brahmane, tout le sang des Kchatriyas qu'il avait répandu, et le soumit en expiation à une pénitence rigoureuse. Ce fait extraordinaire tient moins à la théogonie elle-même qu'à un système politique dont les différents avatares nous déroulent les phases successives ; nous y voyons les tentatives auxquelles se livraient les deux principales castes pour

ressaisir l'autorité lorsqu'elle venait à leur échapper. L'histoire des trois Rama fournit des données historiques encore plus importantes. La tradition attribue au premier (*Parasou-Rama*, le Rama *à la hache*), la formation de la côte Malabare. Du haut du promontoire de Dilli il décochait des flèches vers le sud, et l'endroit où elles tombèrent devint la limite de la mer dont les eaux en se retirant laissèrent à sec le pays de Kérala. Parason purgea des serpents la nouvelle plage et y établit des colons venus du nord. Le second Rama, surnommé *Tchandra* ou de la lune, s'allia avec les peuples sauvages de l'Inde méridionale, connus alors sous le nom de singes, et avec leur secours conquit l'île de Ceylan. Enfin le troisième Rama avait pour surnom un vocable fort expressif, *Langula-Dhwadja* (celui qui a une charrue pour étendard), ce qui nous induit à reconnaître, avec M. Troyer, trois grands événements : 1° Le défrichement et la population de la côte Malabare ; 2° l'extension d'une domination du nord au sud ; 3° l'introduction de l'agriculture. — De savants anglais ont regardé les trois Rama comme un seul et même personnage, qui ne serait autre que le Rama de la Bible (Regma de la vulgate) ; comme Ball, chef de la nation des singes on des montagnards, serait le Bal on Bélus des livres saints. L'un des deux frères aurait fondé un empire au sud de l'Inde, tandis que l'autre se serait établi sur les frontières occidentales de la Perse. Il est assez difficile de déterminer exactement l'époque où existait le Rama indien, mais on peut prendre comme moyen terme le temps on vécut le Rama biblique. L'abbé B.

RAMADAN. Neuvième mois du calendrier turc. C'est dans ce mois que les mahométans observent la sévère abstinence qui leur est prescrite par la loi comme une expiation annuelle. Leur abstinence ne consiste pas, comme celle des chrétiens, à ne faire qu'un léger repas, mais bien en une privation complète d'aliments depuis le lever jusqu'au coucher du soleil ; en revanche, pendant la nuit, l'orgie est permise, ce qui a fait dire qu'au mois du Ramadan, si c'est carême le jour pour les Turcs, c'est carnaval la nuit. Ils déterminent l'heure de reprendre ou de rompre le jeûne, par la distinction qu'on peut faire, au jour naissant ou au crépuscule, de deux fils, l'un noir et l'autre blanc. Cette solennité religieuse et celle du Bairan qui la suit sont les deux fêtes principales des Musulmans.

RAMAYANA. Grande épopée des Indous ; elle contient, en 25,000 blokas ou distiques, les aventures et les exploits de Rama-Tchandra. Il en existe deux rédactions principales, celle du nord et celle du sud, qui, bien qu'identiques pour le fond, comptent un assez grand nombre de variantes importantes dans les détails. D'après M. Gorresio, ces deux rédactions seraient également authentiques ; mais ce savant paraît, contrairement à M. de Schlegel, donner la préférence à celle du sud, qu'il a suivie dans la magnifique édition dont il vient de doter le public. Cependant on peut se demander comment il se fait qu'un livre révéré comme une révélation divine, un livre dont la lecture on la seule audition remet infailliblement les péchés, ne soit pas, comme la Bible, comme Homère, soumis à une rédaction uniforme. La réponse est assez facile. Il en est du Ramayana comme de la plupart des grands poèmes de l'antiquité. C'étaient d'abord des traditions orales qui, dans la bouche des poètes, des rapsodes, des kavis, devenaient des narrations épiques, récitées en présence des rois, dans les ermitages des ascètes, aux lieux de pèlerinages, ou devant le peuple assemblé à l'occasion de sacrifices solennels. Or, on conçoit aisément que ces narrations orales devaient subir de nombreuses modifications, suivant le génie du rapsode, ou les idées religieuses de la secte à laquelle il appartenait. Plus tard, ces poèmes étant recueillis en corps complet, furent moins exposés à éprouver des changements ; mais ces compilations ayant été faites à des époques et dans des localités différentes, par des écrivains appartenant à des écoles souvent opposées, il en a dû résulter les variantes que nous constatons aujourd'hui dans le Ramayana. Tel a été également le sort des poésies d'Homère, et nous ne saurions assez regretter la perte de certaines rédactions de l'Iliade et de l'Odyssée connues des anciens Grecs.

La composition du Ramayana est attribuée à Valmiki, que les Indous font contemporain de Rama-Schandra. On regarde aussi cet auteur comme l'inventeur du sloka ; mais cette opinion est insoutenable, car ce mètre se trouve déjà dans les védas antérieurs à cette épopée. Au reste, il en est de Valmiki comme de Vyasa, rédacteur des Védas et du Mahabharata ; ces deux noms ne sont que la personnification de la compilation. — Quelques écrivains regardent le Ramayana comme comparativement moderne, parce que,

dans la rédaction du nord, on trouve des slokas qui font allusion au bouddhisme. Or, on ne fait communément remonter ce système religieux que huit ou dix siècles avant J.-C.; mais M. Troyer ne craint pas de reculer son origine beaucoup plus haut, et il est loin de regarder Sakya-Mouni, qui naquit 1027 ou 1029 ans avant J.-C., comme le fondateur du bouddhisme. Quant à M. de Schlegel, il rejette ces slokas comme une interpolation. Il y a encore dans le Ramayana des aperçus astronomiques, des faits historiques et des notions cosmographiques qui, mieux étudiés, pourront servir à déterminer l'époque approximative de la composition de ce grand poème. Outre les faits relatifs à l'Inde dont nous avons touché quelques-uns dans notre article *Rama*, il y est encore fait mention des *Yavanas* (*Yavans* de la Bible), que l'on a confondu avec les Ioniens; des *Pahlavas*, Pehlvis ou Persans; des *Sakas*, Sacæ des anciens; des *Paradas*, habitant les montagnes du Paropamisus; mais ces peuples sont encore trop peu connus pour qu'on en puisse tirer des inductions précises. Hâtons-nous toutefois de constater que, dans l'appréciation de l'antiquité de ces grandes compositions, les indianistes les plus hardis sont demeurés dans des limites qui peuvent parfaitement concorder avec la chronologie biblique.

Il existe plusieurs traductions du Ramayana dans les langues modernes de l'Inde. On en a aussi publié en Europe des parties considérables. Ainsi MM. Carey et Marshman ont donné au public, en quatre volumes, les deux premiers livres du texte et le commencement du troisième, avec une version anglaise; Sérampore, 1806 et 1810. M. G. de Schlegel a publié également le texte sanscrit des deux premiers livres, et la traduction latine du premier; Bonne, 1829 et 1838. Enfin M. Gasp. Gorresio, de l'Académie de Turin, en a entrepris une traduction complète en italien. Il vient de publier à Paris le premier volume, contenant le texte du premier livre et neuf sargas du second, précédés d'une savante introduction. Les poètes indous ont tiré du Ramayana plusieurs sujets dramatiques, dont on peut voir la traduction ou l'analyse dans les *Chefs-d'œuvre* du théâtre indien, publiés par M. A. Langlois. L'abbé Bertrand.

RAMBOUILLET, en latin *Rambœletum*, sous-préfecture du département de Seine-et-Oise, est une jolie petite ville de 3,185 habitants, bâtie dans une vallée fertile et agréable. Cette ville, dont l'origine est fort ancienne, est surtout remarquable par son château royal; cet édifice, flanqué aux quatre angles de grosses tours, fut le séjour favori de François Ier qui y mourut en 1547. Depuis il a été souvent habité ou visité par ses successeurs, qui, comme ce prince, aimaient à y aller jouir du plaisir de la chasse dans son magnifique parc de 1338 hectares, et surtout dans l'immense forêt royale qui y confine. Napoléon l'habita quelque temps, et depuis, jusqu'à la révolution de 1830, après laquelle Charles X s'y réfugia, Rambouillet fut presque délaissé, et aujourd'hui le roi Louis-Philippe, qui a tant fait pour Versailles, le néglige complètement. La ville de Rambouillet possède une société d'agriculture et un collége communal. On y admire la superbe bergerie royale de mérinos espagnols que le roi Louis XVI acheta en 1788 pour régénérer la race française et perfectionner les laines. — (L'arrondissement dont cette ville est le chef-lieu renferme 67,815 âmes divisées en 119 communes, réparties entre les six cantons de Chevreuse, Dourdan sud et Dourdan nord, Limours, Montfort-l'Amaury et Rambouillet.) — Rambouillet était dès le XIVe siècle une seigneurie appartenant à la famille d'Angennes, plus connue sous le nom de maison de Rambouillet. Elle a produit plusieurs hommes distingués; ce sont: Renaud, gouverneur du dauphin Charles, fils de Charles VI, tué à la bataille de Verneuil en 1424; Jacques, favori François Ier et capitaine de ses gardes, ainsi que de ceux des rois Henri II, François II et Charles IX. Il se distingua comme ambassadeur en Allemagne où il avait été chargé de diverses missions; il parvint au grade de lieutenant général et de gouverneur de Metz; il mourut en 1562. Charles, évêque du Mans, cardinal du titre de Rambouillet, assista au concile de Trente, et mourut en 1565, il avait rempli les fonctions d'envoyé près du souverain pontife Grégoire XIII, il nous a laissé des mémoires assez précieux. Charles, conseiller d'État, fut envoyé en 1627 à la cour de Turin, pour négocier la paix entre l'Espagne et la Savoie. De son mariage avec Catherine de Vivone, fille du maréchal de ce nom, il laissa quatre filles dont une seule, nommée Julie, devint célèbre; elle épousa le duc de Montausier auquel elle apporta la terre de Rambouillet, et fut plus tard gouverneur du grand dauphin et dame d'honneur de la reine. C'était dans l'hôtel de Rambouillet, et sous la

présidence de sa femme, que se tenaient ces fameuses réunions littéraires, qui ont rendu si célèbre l'hôtel de Rambouillet. De la famille de Montausier, la terre passa au duc d'Uzès qui, en 1714, la vendit au comte de Toulouse, duc de Penthièvre, en faveur duquel Louis XIV, son père, l'érigea en duché-pairie. D.

RAMBOUILLET (Hotel) (*hist. litt.*). Ce qui distingue notre nation entre toutes les autres, c'est sa supériorité dans l'art de converser; le conte, ou la conversation écrite, inaugure notre littérature. Le mouvement lyrique nous a souvent fait défaut; mais tout ce qui tient à la conversation, de l'épigramme à la comédie, préexcelle dans notre langue. Le grand écrivain chez les autres peuples apparaît souvent isolé, il est en France le produit de la société, et s'il y a perdu quelquefois en originalité et en hardiesse, il y a gagné en justesse et en harmonie. — La conversation aimable avait été un moment en honneur à la cour de François Ier et surtout de sa sœur la reine de Navarre qui nous en a laissé un curieux monument dans ses contes; mais les guerres religieuses, la ligue, en effrayant les femmes, avaient détruit les réunions; on se battait, on faisait l'amour: on ne causait plus. Le triomphe de Henri IV ne restaura pas la conversation: on se battit moins en rase campagne, mais on se battit plus en duel, et l'on donna beaucoup plus aux plaisirs. Il y avait toujours dans le Béarnais du soldat et de l'aventurier; sa cour ressembla toujours quelque peu à un camp, et autour de lui on ne reconnut guère d'autre morale que celle de Brantôme, qui loue dans les mêmes termes les dames vertueuses et les dames galantes. La langue et la littérature jouissaient d'une licence analogue: la phrase française de Rabelais, de Montaigne, de Ronsard, ressemblait quelque peu à ces forêts vierges du nouveau monde, à la riche et luxuriante végétation, mais confuses et embarrassées de lianes flottantes. Une double réaction était imminente. Malherbe la commença; il tailla sur un plan géométrique, un peu trop rigide, toutes les lianes qui embarrassaient la langue. L'hôtel de Rambouillet continua cette réforme et la compléta par celle de la morale, mais, comme tous les réformateurs, il dépassa le but. — On fait remonter l'ouverture des salons de l'hôtel Rambouillet à l'an 1600, époque du mariage de Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, avec Catherine de Vivonne, dont le prénom se changea, grâce à Malherbe qui eu fit l'anagramme, en celui d'Arthénice. C'est sous ce nom que la marquise figure en costume de pastourelle dans les *Bergeries* de Racan, qui, de peur qu'on ne se trompât à cette intention assez obscurément exprimée, prit soin d'en avertir le lecteur dans sa préface. Les réunions de cet hôtel brillèrent sous Louis XIII, et, suspendues quelque peu pendant la Fronde en 1648, recommencèrent en 1652, et pendant près de deux tiers de siècle servirent de refuge à la société polie, élaborèrent la langue et préparèrent le grand mouvement littéraire de la seconde moitié du XVIIe siècle. — L'hôtel de Rambouillet se posa d'abord comme une protestation contre la cour; il fut ce qu'on appellerait aujourd'hui un salon d'opposition: on y médisait tout bas de Henri IV, de ses ministres et de ses favorites; on s'y racontait à l'oreille ces malignes historiettes que Tallemant de Réaux nous a transmises pour les y avoir entendues. La volupté marchait à la cour le front découvert, on afficha la pruderie; aux licences amoureuses dont le maître donnait l'exemple on opposa les délicatesses de l'amour platonique et l'union des âmes; le nom même de l'amour cessa d'être prononcé; on l'appelait *l'autre*, comme certains paysans le diable; comme la Lucrèce Borgia de Victor Hugo, le poison qu'on veut lui faire verser à son fils. On fit profession de dédaigner le mariage, et ce ne fut qu'après dix ans de poursuites assidues que la fille de la marquise, Julie d'Angennes, consentit à épouser le duc de Montausier. Henri s'occupait de guerre, on préconisa la paix et les loisirs; au lieu d'agir, on parla, on quintessencia les sentiments, les idées, les mots, la versification, les parures, et comme les femmes faisaient la loi, on mit en tout de l'esprit, de la noblesse, de la délicatesse, de la grâce; mais le contre-poids manquant, l'esprit ne tarda pas à être poussé jusqu'à la recherche, la délicatesse dégénéra en mignardise et la noblesse en préciosité. — Nous avons, par les recueils du temps, des détails précis sur les occupations de l'hôtel de Rambouillet: comme on n'avait pas encore songé à mettre en doute les institutions politiques et sociales, on dissertait à perte de vue sur quelque point de métaphysique galante, de morale, de littérature, voire même d'érudition; on cherchait à décider si l'histoire est préférable au

roman, ou le roman à l'histoire; si la comédie vaut mieux que la tragédie, le rire que les pleurs; quelle doit être la liberté de la femme dans le mariage; si les soupçons du mari donnent à la femme le droit de faillir; quel est le plus grand poète de Benserade, de Corneille ou de Chapelain; le meilleur sonnet, celui de Benserade sur Job, ou celui de Voiture sur Uranie; la plus belle Matineuse, celle de Voiture ou celle de Malleville; on commentait la carte du pays de Tendre, les lettres de Voiture les dissertations de Balzac, les portraits que chacun écrivait de ses amis ou de soi-même; on renouvelait les rondeaux, ou inventait les bouts rimés, ou bien encore on fournissait des couplets pour la *Guirlande de Julie*, manuscrit sur vélin, dont la première feuille contenait une guirlande de diverses fleurs, peintes chacune séparément sur les feuilles suivantes et accompagnées de madrigaux composés par les plus beaux esprits de l'époque. Corneille eut pour sa part la tulipe, les fleurs d'oranger et l'immortelle blanche. On a cité souvent le madrigal de Desmarets sur la violette. Voici celui que Malleville met dans la bouche de *la Fleur d'Adonis :*

Si quelque soin vous lient de vous rendre immortelle
Et de voir votre nom sur la terre estimé,
Rendez-vous, à l'amour ne soyez plus rebelle;
Si je fleuris encor, c'est pour avoir aimé.

En tout cela on s'inquiétait beaucoup plus de la forme que du fond, du mot que de la chose. On se préoccupait surtout d'éviter les formules triviales ou indécentes, les termes durs et mal sonnants; on disserta longtemps pour savoir si le mot *car* ne devait pas être banni de la langue, et il fut question, dit Molière, de couper la tête ou la queue de certains mots qui prêtaient à l'équivoque. L'orthographe dut aussi subir sa réforme, et l'on décida qu'il fallait supprimer les lettres étymologiques qui ne se prononçaient pas, *afin que les femmes pussent écrire aussi assurément et aussi correctement que les hommes.* Le mouvement de la Renaissance était continué, mais il tournait à la fadeur pastorale. *L'Astrée* avait reporté à l'âge d'or et chez les druides les aventures et les passions contemporaines. On plaça de même chez les Perses et les Romains, semi-barbares, les belles manières, les beaux sentiments et le beau langage. On s'éprit même à tel point de ce travestissement, qu'on le réimporta dans la société française; les noms qui semblaient prosaïques furent échangés contre des appellations antiques : Louis XIV fut Alexandre; Condé, Scipion; Richelieu, Sénèque; Voiture, c'est Valère; Chapelain, Chrysante; Leclerc, Claristhène; Sarasin, Sésostris; la Calprenède, Calpurnius; Scudéry, Sarraidès, et sa sœur, Sapho. Pour dépayser les profanes, on donna des noms grecs aux villes françaises : le faubourg Saint-Germain fut la Petite-Athènes; le Marais, le quartier de Scolie; l'île Notre-Dame, Délos; la place Royale, place Dorique : Poitiers, fut Argos; Lyon, Milet; Tours, Césarée; Aix, Corinthe. On voit que, dans leur palingénésie grecque, les républicains de 89 n'avaient pas la priorité de l'invention.

Les doctes conversations de l'hôtel Rambouillet étaient écrites et livrées au public, soit dans leur forme originelle, soit sous forme de dissertations. Ce fut aussi le commencement de la vogue des lettres : Jusque-là, dit mademoiselle de Montpensier, on n'écrivait que les contrats de mariage. On se passait les lettres des uns aux autres; les plus vaniteux, Voiture, Balzac, imprimaient les leurs, et les auteurs de romans faisaient entrer ces conversations dans leurs ouvrages : l'*Astrée*, le *Cyrus* en sont pleins, et Lafontaine sacrifia à cette mode dans sa *Psyché*. — Corneille paraissait quelquefois à l'hôtel Rambouillet; il y lut son *Polyeucte* qu'on trouva trop chrétien; et dans la querelle du *Cid*, on y prit son parti contre Scudéry et l'Académie, bien que les critiques de Corneille et l'Académie même fussent des habitués de l'hôtel. Tous les beaux esprits et les hommes illustres de l'époque y apparurent tour à tour : Montausier, Condé, Rotrou, Mairet, Patru, Saint-Évremond, Ménage, La Rochefoucauld, Chapelain, Segrais, Godeau qu'on surnommait le nain de Julie; mesdames de Condé, de Sablé de Longueville, de la Suze, mademoiselle de Scudéry, madame de Sévigné, madame de Lafayette dont Huet proclamait les romans aussi beaux que ceux des Grecs de la décadence; Vaugelas y recueillait ses *Remarques*, et Fléchier s'y formait à ce style antithétique dont il devait peindre plus tard cette société dans l'éloge funèbre de madame de Montausier. C'est là proprement que les gens de lettres obtinrent droit de bourgeoisie et cessèrent d'être les serviteurs des grands seigneurs. Les épîtres dédicatoires quelque peu humbles de Corneille et autres ne sont qu'un reste des vieilles traditions. L'esprit prenait son rang sous l'œil bienveillant des femmes :

Voiture, fils d'un marchand de vin, marchait de pair avec les plus grands noms, et nul n'eût osé rire tout haut du pourpoint râpé de l'auteur de la *Pucelle*. — L'hôtel Rambouillet est décrit dans le *Cyrus* sous le nom de palais Cléonyme; il était situé près du Palais-Royal, vers la rue de Chartres; « les salons se composaient de plusieurs pièces de plein pied avec des fenêtres s'ouvrant dans toute la hauteur; la tenture du grand cabinet était de velours bleu avec des bordures brochées en or. » Les réunions avaient lieu surtout dans ce grand cabinet, où était le lit de la maîtresse de la maison; les lits à cette époque étaient adossés à la muraille; l'espace qui régnait des deux côtés prenait le nom de ruelle; on le décorait ordinairement avec beaucoup de luxe, et c'était là que se plaçaient les invités, qu'il y eût alcôve ou non. On pouvait recevoir sans être dans son lit, mais on s'y plaçait souvent, suivant d'Aubignac, pour tenir ruelle plus à son aise. « Je crois voir la déesse d'Athènes, dit, en parlant de madame de Rambouillet, mademoiselle de Montpensier dans un roman allégorique, en un enfoncement où le soleil ne pénètre point, mais d'où la lumière n'est pas tout-à-fait bannie; cet antre est entouré de grands vases de cristal pleins des plus belles fleurs du printemps..... Autour d'elle il y a force tableaux de toutes les personnes qu'elle aime... Il y a encore force livres sur des tablettes qui sont dans cette grotte; on peut juger qu'ils ne traitent de rien de commun, etc. » L'abbé d'Aubignac, dans sa *Relation du royaume de Coquetterie*, peint ces réceptions avec des couleurs chargées, mais analogues; il est probable qu'il avait moins en vue, du reste, l'hôtel de Rambouillet que les *réduits* ou *ruelles* qui se formèrent de ses débris après qu'il fut fermé: les réunions de mademoiselle de Scudéry, ou celles de l'hôtel Bouillon, où brillait madame Deshoulières et où l'on cabalait contre Racine en faveur de Pradon, etc. « Là, dit-il, au milieu d'un grand nombre de portiques, vestibules, galeries, cellules, cabinets richement ornés, on voit toujours un lieu respecté comme un sanctuaire, où sur un autel fait à la façon des lits sacrés des dieux du paganisme, on trouve une dame exposée aux yeux du public, quelquefois belle et toujours parée, quelquefois noble et toujours vaine, quelquefois sage et toujours suffisante, et là viennent à ses pieds les plus illustres de cette cour pour y brûler leur encens, offrir leurs vœux et solliciter sa faveur. » — Les femmes qui assistaient à ces réunions prirent le nom de *précieuses*, c'est-à-dire *prisées*; elles se divisaient en *galantes* ou *spirituelles*, selon qu'en elles prédominait le sentiment ou l'esprit. Saumaise publia le grand Dictionnaire des précieuses, qui contient le nom et l'adresse des huit cents femmes les plus illustres de Paris à commencer par la reine, mesdames de Sévigné, de Lafayette, etc. On publia aussi le petit Dictionnaire des précieuses, qui contient les locutions dont cette coterie enrichit la langue. Quelques-unes sont tombées en désuétude, d'autres ont survécu, même de celles dont Molière s'est moqué : *obscénité*, *s'encanailler* (à laquelle Chamfort a donné pour terme correspondant: *s'enducailler*); des cheveux d'un blond hardi; n'avoir que le masque de la vertu; revêtir ses pensées d'expressions nobles; être sobre dans ses discours; avoir un sourire fin, un sourire amer; voir du haut de sa vertu, etc.

La recherche du distingué a pour écueil l'affectation; les précieuses ne surent pas l'éviter, et c'est par ce côté surtout qu'elles nous sont connues; cependant lors de la représentation des *Précieuses ridicules*, 1659, Molière pouvait dire avec sincérité qu'il n'en voulait qu'aux mauvais singes d'excellents originaux; mais, dès-lors, le mot Précieuse commença à décliner; il devait être tout-à-fait discrédité en 1665, époque de la représentation de la *Critique de l'Ecole des femmes*; car on y dit d'un personnage que c'est une précieuse dans la mauvaise acception du mot. Au reste, d'Aubignac avait fait imprimer dès 1654 que « les précieuses se donnaient maintenant à bon marché. » Les *Femmes savantes* les achevèrent (1672).

Ainsi se décomposa par dégrés insensibles cette école qui avait joui un moment d'un si vif éclat; le bon sens de Molière et de Boileau en fit justice, non pas seulement comme représentant le mauvais goût, mais comme personnifiant l'opposition à la cour qui le protégeait. Les traditions des précieuses ne moururent pas avec elles: Fontenelle en hérita et les transmit à Montcrif, qui les transmit à Marivaux, qui les légua à Demoustier, à Dupaty, d'où elles sont arrivées, en se transformant un peu, jusqu'à M. Sainte-Beuve, de l'Académie française.

J. FLEURY.

RAMEAU (*botan.*). On nomme ainsi dans les plantes, soit les divisions de la tige en général, et, dans ce sens, ce mot est employé

comme à peu près synonyme de celui de branche, soit, d'une manière beaucoup plus précise et plus exacte, les subdivisions des branches. Ainsi, la tige se divise en branches qui, à leur tour, se partagent en rameaux.

RAMEAU (Jean-Philippe), un de nos plus célèbres compositeurs, naquit à Dijon en 1683. Fils d'un organiste, il apprit de bonne heure à promener ses doigts sur un clavier. On le mit au collége; mais poussé par un instinct invincible, il laissait de côté le latin, pour revenir toujours à la musique qu'il aimait avec passion. Devenu plus grand, il parcourut l'Italie, revint à Dijon, puis partit pour Paris avec le sentiment de son génie. Mais là, il devait passer par les fourches caudines de la jalousie d'autrui avant de se faire un nom. Il fut obligé de partir pour Lille où on lui offrait une place; de là, il se dirigea sur Clermont où on le demandait pour organiste, et lorsqu'après tous ces voyages et les longues études qui le perfectionnaient toujours de plus en plus, il vint concourir à Paris, pour l'orgue de Saint-Paul; il se vit préférer un homme qui ne le valait pas à beaucoup près, le musicien d'Aquin. Cet échec ajournait encore des espérances si longtemps déçues. C'était en 1727, Rameau avait plus de 45 ans et il avait déjà publié son *Nouveau système de musique théorique*. Voltaire qui l'avait entendu, lui confia un poëme : quelle joie! Il avait enfin un digne sujet pour exercer son talent jusqu'alors méconnu. Par malheur, le titre de la tragédie, *Samson*, mit une nouvelle opposition à l'élan du compositeur. On ne voulut pas laisser représenter en musique un ouvrage tiré des Livres saints. Ce fut en 1733 seulement que, sur un opéra de l'abbé Pellegrini, il fut donné à Rameau de faire exécuter une partition. Le succès fut complet. Rameau avait longtemps attendu avant d'entendre sonner pour lui l'heure de la gloire; mais une fois arrivée, elle ne lui fut plus infidèle, et pendant vingt-sept ans, il régna sans rival sur la scène française. La pièce d'*Hippolyte* et *Aricie*, que Pellegrini ne voulait lui laisser que contre une caution de 500 livres, fut suivie d'une quantité d'autres que cette fois les auteurs lui abandonnaient sans autres garanties que celle de son talent; et, de degré en degré, ce même Rameau, qui s'était vu repoussé tant de fois, atteignit à à un point de prospérité qui dépassait toutes ses espérances. Le roi créa pour lui la charge de compositeur de son cabinet, lui fit, sur sa cassette, une pension de 2,000 livres, et plus tard lui accorda des titres de noblesse et le cordon de Saint-Michel. De son côté, l'Académie de Dijon, sa ville natale, lui avait ouvert ses portes depuis longtemps, et les magistrats de cette ville l'avaient excepté de la taille, lui et sa famille, à perpétuité. Ce sont là de magnifiques récompenses pour le génie. Rameau mourut en 1764, âgé de plus de 80 ans. Aussitôt après sa mort, la gloire, qui ne l'avait pas abandonné tant qu'il était là, changea de drapeau. Gluck, Piccini, Sacchini, publiaient leurs ouvrages, et cette apparition eût pour résultat de faire oublier Rameau et ses plus belles compositions. Maintenant il n'est plus question de lui sur la scène, et ses œuvres, dédaigneusement reléguées au fond de quelques bibliothèques, s'y perdent tristement dans la poussière et dans l'oubli. C'est dommage, car elles renferment des beautés de premier ordre.

RAMEAUX (*dimanche des*). C'est le dernier du Carême et celui par lequel commence la Semaine sainte. Il tire son nom de la bénédiction des rameaux (de bois, d'olivier ou de palmier, suivant les lieux) et de la procession qui précèdent la messe, en commémoration de l'entrée triomphante du Sauveur dans Jérusalem. Jésus-Christ, disent les évangélistes, partit de Béthanie six jours avant la Pâque, pour se rendre au temple. Or, partout plusieurs de la multitude du peuple étendaient leurs vêtements le long de son chemin; d'autres coupaient des branches d'arbres, et les jetaient par où il passait; et tous, tant ceux qui marchaient devant lui que ceux qui le suivaient, criaient : *Hosanna!* c'est-à-dire, *Salut et gloire* au fils de David! béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! *Hosanna*, au plus haut des cieux! — Ce dimanche a été autrefois appelé de différents noms : le dimanche des *compétents*, classe de cathécumènes qui, étant assez instruits, allaient eux-mêmes demander aux évêques la grâce de recevoir le sacrement du baptême le samedi saint, conformément à l'usage de la primitive Église. — Le dimanche du lavement de tête, *capitilavium*, cérémonie préparatoire de propreté, qui avait lieu ce jour-là, dans le même but. — Le dimanche *porte-rameaux*. — Le dimanche *des palmes*. — Le dimanche *de l'hosanna*, etc.

RAMEURS (*marine*). Nom que l'on donne

vulgairement aux hommes employés au service des rames sur une embarcation ; mais les marins au lieu de ce mot emploient celui de *nageurs*. Sur les vaisseaux des Grecs et des Romains on n'employait que des étrangers pour ramer, et les Lacédémoniens, principalement, regardaient comme une honte de manier la rame. En outre des étrangers, les Romains destinaient à ces fonctions des esclaves à qui ils avaient rendu la liberté, et, dans ce cas, ceux-ci prêtaient serment entre les mains d'un consul. Lorsqu'il y avait disette de rameurs sur les bâtiments de l'État, on obligeait les particuliers à livrer de leurs esclaves pour ce service, mais alors ces esclaves devenaient citoyens libres. Les rameurs étaient rangés par moitié sur les deux côtés du vaisseau ; tous à couvert des coups sous le pont, et assis, les uns au-dessus des autres, sur les bancs placés, non en ligne perpendiculaires, mais en forme de quinconce. Les rames inférieures étaient les plus courtes et les supérieures les plus longues, afin qu'elles pussent agir sans se rencontrer. Les rameurs n'avaient pas d'autres lits que leurs bancs, et ils passaient la nuit et le jour au même poste, sous leurs rames. Chez les Grecs, les trirèmes avaient trois sortes de rameurs : les *thranites* étaient ceux du banc supérieur; les *thalamites*, ceux du troisième banc, et les *zugites*, ceux du banc du milieu. A. DE CH.

RAMEURS (*entom.*). Ordre des hémiptères, section des hétiroptères, famille des géocorises. Chez les insectes qui composent cette tribu les quatre pieds postérieurs sont insérés sur les côtés de la poitrine, très écartés entre eux, longs, grêles et propres à ramer ou à marcher, en quelque sorte, sur l'eau ; les crochets des tarses sont petits, peu distincts et situés dans une fissure latérale du bout du tarse. Un duvet très fin et soyeux garnit le dessous du corps et le garantit de l'action de l'eau. Cette tribu a d'assez grands rapports avec la tribu des oculées et celle des népides, mais elle semble former un rameau isolé et latéral ; car le genre pélogone qui termine la tribu des oculées se lie d'une manière naturelle avec le genre galgure, le premier de la tribu des nèpes.

RAMIER (*ornith.*). Ordre des gallinacés, famille des colombes (*voyez* ce mot).

RAMILLIES. Petite ville du Brabant méridional, Belgique, près de la source de la Ghaète, à 30 kilomètres de Namur, sans commerce spécial; seulement 400 hab. Ramillies est célèbre par la victoire que les Anglais, sous les ordres de sir John Churchill, duc de Marlborough, remportèrent, le 23 mai 1706, sur le maréchal Villeroi qui, malgré les avis de ses officiers généraux, leur livra bataille,

RAMIRE. Différents rois d'Espagne ont porté ce nom. Le premier fut roi des Asturies et régna de 841 à 850. Continuellement en guerre avec les Maures d'Espagne, il remporta sur eux, en 849, la grande victoire de Logrouo qui lui assura la possession de Calahorra. — Ramire II monta sur le trône de Léon après la retraite de son frère Alphonse IV. Les commencements de son règne furent troublés par la révolte de ce même frère qui lui avait cédé la couronne, et par celle d'une partie de sa famille. Le nouveau monarque les punit sévèrement et porta ensuite son ardeur contre les Maures, alors gouvernés par Abdérame III, auxquels il fit une dure et longue guerre. Il remporta sur eux de nombreuses et sanglantes victoires dont les principales furent celles de Zamora et de Talavera. Il avait été aidé dans ces guerres par un grand nombre de chevaliers français dont plusieurs furent les souches de grandes familles n'Espagne. Ses victoires lui avaient valu la prise de Madrid, ville alors peu importante, mais dont la situation faisait prévoir la fortune future. De cette ville il surveillait les comtes de Castille, ses tributaires, qui n'osèrent pendant tout son règne lever l'étendard de la révolte. Ramire II mourut en 950. Ramire III, fils de Sanche-le-Gros, roi de Léon, régna de 967 à 980. La minorité fut assez heureuse, mais lorsqu'il gouverna par lui-même, il s'aliéna tous les cœurs et un de ses cousins, Bermude II, lui enleva sans difficulté une partie de ses États et s'y fit reconnaitre roi en 979. Ramire obtint en partage le royaume d'Aragon à la mort de son père, Sanche-le-Grand, roi de Navarre. Pendant son règne de 28 ans il fut constamment en guerre avec le roi de Navarre, son frère, qui lui enleva une partie de son royaume, et avec les Maures par lesquels il fut tué dans un combat, en 1063. C'est à ce prince que les Aragonnais font remonter l'établissement de leurs anciennes cortès, ou assemblées des députés de la nation.

RAMLER (CARLES-GUILLAUME), poète allemand, né à Colberg, 1725, mort en 1798; élevé dans les maisons d'orphelins de Stettin et

de Halle, devint professeur de logique à Berlin, membre de l'Académie des sciences de cette ville et directeur du grand théâtre. Il raconte dans un de ses ouvrages qu'il faisait des vers à l'âge de dix ans. Dès cette époque, il conçut pour Horace une admiration qui ne se démentit jamais. Il publia successivement la traduction complète des *odes* du poète romain; cette traduction est restée bien loin du modèle, malgré quelques beautés de premier ordre. Ramler pousse parfois la fidélité jusqu'à reproduire le nombre de mots, les coupes et les enjambements du latin. Il exerça son talent d'imitation, non-seulement sur Horace, mais encore sur Martial, Catulle, Anacréon et Sapho. On a de lui des *cantates*, des *odes*, des *chansons*, et des *fables*, qui sont bien loin des poésies de Klopstock et de Lezsing. Il chanta la gloire et les exploits du grand Frédérick; mais le vainqueur de Rosbach dédaigna les éloges d'un poète national, pour accorder toutes ses faveurs à la langue française. Ramler traduisit le *Cours de littérature* de Buttenx. Parmi ses meilleures pièces de vers, on peut citer le *Chant du combat*, les *Bergers à la crèche*, *Sainte famille* et *Eusébia*, le *Mois de mai*, etc.

RAMPE. En architecture, on donne ce nom : 1° à une suite de degrés, droite ou circulaire par son plan, qui sert à monter ou à descendre d'un palier à un autre; 2° à une rampe de pierre, de fer ou de bois, établie à hauteur d'appui, que l'on place au bord d'un escalier pour prévenir les chutes. — En termes de fortifications, la *Rampe* est une pente douce que l'on pratique le long des talus extérieurs. — Les *rampes* du jardinier sont des tapis de gazon, disposés en pente douce. — En *hydraulique*, la *rampe* est une suite de chandeliers qui accompagnent les cercles d'une cascade en pente douce, ou qui se trouvent placés, soit sur les paliers ou repos d'un escalier, soit sur des pentes de gazon, ce qui forme une succession de jets. — Au théâtre, on appelle *rampe* le cordon d'éclairage qui borde la scène.

RAMSAY. Surnom du comte de Dalhusie, dans le comté de Lothian, en Écosse, chef de l'illustre et ancienne famille de Ramsay. — André-Michel de Ramsay, d'une branche cadette de la famille de ce nom, né à Ayr, en 1666, en Écosse, se livra dès sa jeunesse à l'étude des sciences et des mathématiques. Après avoir hésité longtemps entre les diverses sectes philosophiques, il les abandonna toutes, ainsi que l'anglicanisme, pour la religion catholique; sa conversion se fit en 1709, par les soins de Fénélon. Il fut admis, en 1730, membre de la société royale de Londres, puis fut reçu docteur à l'université d'Oxford. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 6 mai 1743. Ses ouvrages philosophiques et historiques lui ont fait un nom dans les lettres. — Charles-Louis Ramsay, de la famille du précédent, gentilhomme écossais, s'occupait de chimie et de médecine, et traduisit en latin un ouvrage de Kunckel; il est surtout connu par sa *Tachygraphie* ou *l'art d'écrire aussi vite qu'on parle*, qu'il a publiée en 1678.

RAMSDEN (Jessé), célèbre opticien anglais, né en 1735 à Halifax, dans le Yorkshire, était fils d'un fabricant de draps. Contrarié par son père pour la profession qu'il voulait suivre, il vint à Londres à l'âge de vingt-un ans. Il perfectionna divers instruments de mathématiques, se fit de la réputation dans l'art de tourner, limer et travailler le verre, ce qui lui fit épouser la fille du fameux opticien Dollond. Il forma ensuite le projet de passer en revue tous les instruments d'astronomie, afin de les corriger ou de les remplacer. Il débuta dans ce travail en perfectionnant le quart de réflexion ou sextant de Madley, et, à cette occasion, il imagina une machine à diviser préférable à toutes celles alors connues. Ramsden continua ses travaux en améliorant successivement le théodolite, le baromètre, le pyromètre, la machine électrique, etc. C'est surtout l'optique qui est le plus redevable à Ramsden. Il inventa un micromètre plus exact que celui de Bouguer, perfectionna la lunette des passages, le quart-de-cercle mural et l'équatorial. Ramsden était membre de la Société royale de Londres depuis 1786, lorsqu'il mourut à Brightelmstone le 5 novembre 1800.

RAMSÈS ou **RAMPSÈS** (qu'on trouve aussi écrit *Ramesès*, *Ramisès*, *Ramestès*). Telle est la dénomination commune des rois égyptiens de la dix-huitième et de la dix-neuvième dynastie (de 1500 à 1400 ans avant notre ère), toutes deux appelées thébaines, parce que les princes de ces dynasties résidaient à Thèbes. Sésostris (*voy.* ce nom) était un de ces princes. Ce sont eux surtout qui avaient élevé ces nombreux obélisques qui étaient couverts d'inscriptions hiéroglyphiques et qui ont fait

l'admiration da l'univers. — Si l'on en croit les anciens, ce mot signifiait en égyptien *fils du soleil*. Il est difficile aujourd'hui de retrouver exactement le même nom dans ce qui nous reste de la langue des Pharaons. En copte, ce serait *rochpo*, ou, par métathèse, *ropcho*; savoir : *ro*, soleil, et *chpo*, engendré, fils. (*V.* ÉGYPTE.)

RAMUS (PIERRE). Le nom de famille qu'il cachait sous une terminaison latine, selon l'usage des savants ses contemporains, était La Ramée. Ramus fut l'une des victimes de la Saint-Barthélemy, fin tragique qui a jeté sur son nom une grande célébrité. Sa vie, du reste, aurait pu suffire à l'illustrer ; car l'opposition que Patrizzi, Bruno, Telesio, Campanella firent en Italie à la doctrine d'Aristote, Ramus eut l'honneur de la soutenir en France, non sans éclat. Il fut, en outre, un mathématicien et un grammairien distingué.

Né d'une pauvre famille du Vermandois, en 1502, dans un village nommé Culha par les contemporains, si petit endroit que les géographes ne savent plus aujourd'hui le retrouver sur la carte de France, Ramus passa ses premières années à garder les troupeaux ; mais son désir d'apprendre était si vif que, dès l'âge de huit ans, il quitta sa cabane pour venir étudier à Paris. La misère le força de retourner à son troupeau. Un de ses oncles consentit enfin à payer sa pension dans une école. Ces trop courtes leçons n'avaient fait qu'enflammer son zele pour la science, et pour pouvoir les continuer, Ramus se fit domestique au collége de Navarre.

Dégoûté de l'école, Ramus se prit de passion contre Aristote; il commença par attaquer la logique qu'il accusa de manquer de simplicité, de méthode et de clarté : ce fut l'objet de ses *Animadversiones in dialecticam Aristotelis* (Paris, 1534). Au livre qu'il décriait il essaya de substituer une logique nouvelle, ses *Institutiones dialecticæ*. Mais alors il n'était pas permis de ne pas admirer Aristote ; et quoique Ramus fût sorti victorieux d'un duel philosophique avec l'aristotélicien Gorea, duel ordonné par le roi, il fut condamné comme téméraire, arrogant et impudent, et il lui fut interdit d'enseigner et d'écrire contre Aristote, sous peine de punition corporelle.

C'était lui défendre l'enseignement de la philosophie dont le cercle était plus étendu qu'aujourd'hui, et dont la souveraineté d'Aristote asservissait toutes les parties. La protection du cardinal de Lorraine, à qui Ramus avait dédié ses *Éléments d'Euclide*, fit lever cette défense, et le roi, en 1551, le nomme professeur de philosophie et d'éloquence au collége de France.

Porté vers toutes les nouveautés, il s'intéressa vivement au changement de prononciation de la langue latine qui occupait alors les erudits. Il chercha de même à perfectionner et à abréger les études et composa des grammaires grecques et latines, sans compter des traités de mathématiques, de dialectique et de rhétorique ; fécondité bien remarquable dans ces temps agités et de la part d'un citoyen qui n'était pas indifférent à la chose publique. Ramus, en 1562, présenta à Charles IX un plan sur la réforme de l'Université.

Des nouveautés qui le séduisaient Ramus n'excepta pas le protestantisme; et les amis de toutes les routines scolastiques et scolaires qu'il avait offensés empruntèrent à l'inorthodoxie de ses sentiments un prétexte, alors décent, de le persécuter. Charles IX lui offrit un asile dans le château de Fontainebleau ; mais, pendant l'absence de Ramus, ses meubles et sa bibliothèque furent pillés. En 1567, il dut se réfugier dans le camp du prince de Condé, et l'année suivante, pour plus de sûreté, il voyagea en Allemagne. On l'y reçut avec la considération la plus grande ; il donna quelques leçons de mathématiques à l'université d'Heidelberg. Les Allemands se disputèrent l'honneur de le retenir et de l'attacher à une chaire ; mais il voulut revenir en France, et fut assassiné le jour de la Saint-Barthélemy.

Si Ramus fut persécuté par des adversaires passionnés, dont un même, Charpentier, passe pour avoir été le chef de ses assassins, en revanche son entreprise contre Aristote lui gagna en Allemagne, en Angleterre, en Écosse, des partisans qui, de son nom, ont été appelés *ramistes*, entre autres Thomas Freigius, de Fribourg, qui a écrit sa vie, François Fabricius, Omer Talon et le poète Milton. A. H.

RANATRES (*entom.*). Ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des hydrocorises ou punaises d'eau, tribu des népides. Comme tous les insectes de cette famille les ranatres vivent dans l'eau et offrent les caractères suivants : antennes courtes et cachées sous les yeux ; cuisse grosse et présentant à sa partie inférieure un sillon pour loger la jambe ; labre engainé ; deux filets à l'extrémité de l'ab-

domen ; tarses antérieures à un seul article.

RANCÉ (Armand-Jean le Bouthillier de), célèbre réformateur de la Trappe, naquit à Paris le 16 janvier 1626. L'éminentissime cardinal de Richelieu fut son parrain et lui donna le nom d'Armand-Jean ; il eut pour marraine Marie de Fourcy, femme du marquis d'Effiat, surintendant des finances. D'abord destiné à la carrière des armes, Rancé fut voué à la vie ecclésiastique par la mort de son frère, chanoine de Notre-Dame et abbé commandataire de la Trappe. Pour que les bénéfices du chanoine ne passassent pas en d'autres mains, et que le jeune frère pût en hériter, on le tonsura à dix ans, et il fut fait chevalier de Malte ; puis, « quoiqu'il fût devenu l'aîné, ses parents le laissèrent dans la carrière de l'Église. » Ses facultés étaient des plus brillantes, et la vigoureuse instruction qu'on lui donna servit à les développer. Rancé commença par être un enfant prodige, et à ce titre Baillet lui consacra une place honorable dans ses *Jugements des vivants* : « A l'âge de dix ans, dit-il, il savait fort bien les poëtes grecs, et Homère sur tous les autres, et à peine avait-il douze ou treize ans lorsqu'il publia une nouvelle édition des poésies d'Anacréon, avec des remarques en grec qui furent admirées des savants. » Les études profanes étaient pour Rancé le délassement des études plus sérieuses auxquelles il se livrait pour la théologie et la prédication. Émule et ami de Bossuet, il prêcha avec succès dans plusieurs églises. « Sa parole avait du torrent, comme plus tard celle de Bourdaloue, » dit M. de Chateaubriand. Dans le monde, qui s'ouvrit de bonne heure pour lui, et où il entra brillant et fêté, Rancé fut ce qu'il avait été à la Sorbonne. Il ne fut exclusif ni pour le plaisir ni pour la morale ; les effleurant l'un et l'autre, il chercha à les mettre d'accord comme il avait concilié Anacréon et les Pères de l'Église. Ainsi il savait être tout ensemble sermonaire éloquent et chasseur intrépide. Un jour, Champvallon l'ayant rencontré dans les rues lui dit : « Où vas-tu, l'abbé ? que fais-tu aujourd'hui ? — Ce matin, répondit-il, prêcher comme un ange ; ce soir, chasser comme un diable. » Les dignités sacerdotales eurent de l'attrait pour son ambition ; mais s'étant montré dédaigneux de l'évêché de Laon dans l'espoir d'obtenir le siége de Tours, la fronde survint sur ces entrefaites, il prit parti pour le coadjuteur, se perdit dans l'esprit de Mazarin, et se ferma ainsi pour jamais la voie des grandeurs ecclésiastiques. De dépit il se retira dans sa terre de Véretz, en Touraine, où, obéissant toujours à son double penchant, il continua à se plonger dans la méditation des Livres saints et à se distraire par les turbulents plaisirs de la chasse. La destinée de sa vie se décida dans un voyage qu'il fit à Paris vers cette époque. La mort de madame de Montbazon, qu'il avait aimée, et qu'il ne retrouva que pour la voir mourir, fit une impression profonde et terrible sur son âme déjà ébranlée et portée à la retraite. Il résolut de fuir le monde : « Un vide affreux, dit-il, occupait mon cœur toujours inquiet et toujours agité, jamais content. Je fus touché de la mort de quelques personnes, et de l'insensibilité où je les vis dans ce moment terrible qui devait décider de leur éternité. Je me résolus de me retirer dans un lieu où je pusse être inconnu au reste des hommes. » C'est Véretz qu'il prit pour première retraite ; mais là, abandonné encore sans aucun soutien moral, il fut en proie à toutes les rêveries pénibles, à toutes les convulsions de l'âme mélancolique. Ces tourments se calmèrent pourtant : « Il n'en resta à Rancé, dit M. de Chateaubriand, que l'énergie d'où sortent les vigoureuses résolutions. » Il réforma tout le luxe de sa maison, vendit sa vaisselle, congédia ses domestiques, et se démettant de tous ses bénéfices ne se réserva que l'abbaye de la Trappe, où il se retira en 1662 pour vivre en abbé régulier. » Ce monastère était depuis longtemps tombé dans l'abandon et dans la licence. Le cloître était désert et délabré, « les religieux eux-mêmes n'étaient plus que des ruines de religieux. Réduits au nombre de sept, ce reste de cénobites était dénaturé par l'abondance ou par le malheur. » Comme Abailard, qui se vit exposé au poison quand il tenta d'user de sévérité envers un couvent indiscipliné de la Bretagne, Rancé courut des dangers réels quand il parla de réforme à la Trappe. Il fut contraint d'appeler à son aide les gentilshommes du voisinage pour soumettre ses moines rebelles, et de guerre lasse, ne voulant pas recourir aux extrêmes rigueurs, il transigea avec les sept religieux, seuls habitants de l'abbaye. Il leur accorda à chacun 1000 livres de pension, avec le droit de se retirer en quelque monastère qu'il leur plairait. Deux religieux de l'Étroite Observance furent les nouveaux hôtes, à qui Rancé confia la garde du couvent désert, quand il se retira lui-même à l'abbaye de Per-

seigne, d'où il les avait fait venir. C'est dans ce monastère, de l'ordre de Citeaux, que Rancé se soumit à toutes les épreuves de la vie monastique. C'est là que, malgré le mauvais état de sa santé, dont toutes ces rudes austérités empiraient les souffrances, il fit profession, et prit l'habit de l'Étroite Observance. « Il dit un adieu général au monde. D'une course nouvelle, il s'élança après le Fils de Dieu, et ne s'arrêta qu'à la Croix. » Enfin il retourna à la Trappe, après avoir écrit à un de ses amis : « Ma disposition n'est qu'une pure résignation à la Providence : priez pour moi. » Déjà plusieurs moines d'autres couvents s'étaient ralliés aux deux religieux qu'il avait laissés à la Trappe. Rancé les rassembla, leur fit part de ses résolutions pour rétablir la règle dans toute sa rigueur primitive ; et, d'un consentement unanime, tous renouvelèrent leurs vœux entre ses mains. Après un voyage qu'il fut encore contraint de faire à Rome pour obtenir l'assentiment du pape, Rancé se mit à l'œuvre ; mais plusieurs religieux ayant succombé aux austérités de la réforme qu'il avait introduite, les évêques crurent devoir écrire à l'abbé pour qu'il se relâchât un peu de sa rigueur. Il fut inébranlable dans sa résolution. Et lui-même, sans jamais s'être lassé de cette vie austère, toujours ardent dans les pratiques de son éminente et inexorable piété, il mourut à l'âge de soixante-quatorze ans, le 26 octobre 1700. Saint-Simon raconte cette mort sublime du grand pénitent expirant sur la cendre et sur la paille, et, tout ému lui-même, il dit l'impression profonde que cette nouvelle produisit à la cour de Louis XIV.

On a de l'abbé de la Trappe plusieurs ouvrages de piété, dont voici les principaux : un livre de *la Sainteté des devoirs de l'état monastique*, 1683, 2 vol. in-4°; *Explication sur la règle de Saint-Benoît*, in-12 ; *Réflexions morales sur les quatre Évangiles*, 4 vol. in-12 ; *Instructions et Maximes*, in-12 ; *Conduite chrétienne*, composée pour madame de Guise, in-12 ; un grand nombre de *Lettres spirituelles* en 2 vol. in-12 ; *Relations de la vie et de la mort de plusieurs religieux de la Trappe*, en 4 vol. in 12 ; enfin les *Constitutions et les Règlements de l'abbaye de la Trappe*, 2 vol. in-12. La vie de l'abbé de Rancé a eu plusieurs historiens ; M. de Meaupou, Marsollier, Dom Lenain de Tillemont se sont disputé l'honneur de raconter les agitations de cette longue existence ; mais le plus célèbre des biographes de Rancé est M. de Châteaubriand qui, dans un magnifique ouvrage, a résumé et poétisé en un trop petit nombre de pages brillantes les péripéties de cette dramatique histoire. ÉD. FOURNIER.

RANTZAU (JOSIAS, comte de), maréchal de France, était d'une maison du Holstein. Entré jeune au service de la Suède, il s'y distingua si bien que le roi Louis XIII, dans un séjour que Rantzau fit à Paris, voulut s'attacher cet officier et lui donna le grade de maréchal de camp. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne de Franche-Comté où il perdit un œil, et les campagnes de Flandre et d'Allemagne sous les ordres du prince de Condé. En 1640, il perdit, au siége d'Arras, une jambe et une main. Fait prisonnier au combat de Honnecourt, il était à peine échangé qu'il recommença la guerre, se fit battre à Tudelingen, mais eut sa revanche en prenant Gravelines dont il fut nommé gouverneur. C'était en 1645. Le 16 juillet de la même année, il reçut le bâton de maréchal, après avoir promis d'abjurer le luthéranisme. Devenu suspect au cardinal Mazarin, il fut arrêté et mis à la Bastille en 1649, y demeura onze mois, et ne profita guère de sa liberté ; car il mourut, le 4 septembre 1650, d'un hydropisie dont il avait contracté le principe en prison. Le maréchal de Rantzau est un des plus fiers soldats dont la France puisse se glorifier. Excellent général, il était surtout intrépide. On prétend qu'il n'avait plus à la fin de ses campagnes qu'un bras, qu'une jambe, qu'un œil et qu'une oreille, ce qui donna lieu au dernier vers de cette épitaphe :

Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

C'est ainsi qu'on l'a représenté dans une gravure fort belle, à cheval, une jambe de bois engagée dans l'un des étriers, la bride attachée à son bras mutilé et tenant son bâton de maréchal de la seule main qu'il eût entière. On reprochait un défaut au maréchal de Rantzau — défaut de soldat s'il en fut jamais : il aimait à boire, et s'oubliait parfois dans la compagnie d'une joyeuse bouteille. Ses restes furent déposés à l'église des Minimes de Chaillot dont il était le bienfaiteur et où l'on voyait naguère son tombeau.

RANZ DES VACHES. Chacun connaît, au moins de nom, cet air bucolique que jouent sur la cornemuse tous les bouviers de la Suisse et qui, du temps où des régiments suisses

étaient à la solde de la France, excitait à un tel degré chez ces braves montagnards les souvenirs de leur patrie, qu'ils désertaient ou tombaient malades et mouraient en grand nombre; cela alla si loin que l'on dut défendre sous peine de mort un air qui répandait ainsi la contagion de la nostalgie. Rien n'est moins harmonieux pourtant que cet air sauvage; il faut, pour le goûter, l'entendre dans les montagnes, lorsque les pâtres se le renvoient de chalet en chalet et d'écho en écho, et qu'il emprunte ainsi à l'éloignement et à la nature qui l'environne un grandiose qui tourne au sublime. Les Alpes ont tant de poésie! Le *ranz des vaches* commence par un *adagio* où quatre mesures de suite redisent les mêmes notes, passe ensuite par plusieurs *allegro* et retombe enfin dans un adagio qui termine l'air. C'est simple, grossier même, mais d'un grand effet dans les montagnes.

RAOUL. *Voyez* COUCY.

RAOUL. *Voyez* RODOLPHE.

RAOUL. *Voyez* ROLLON.

RAPACES (*ornith.*). Les oiseaux désignés par Buffon sous le nom d'oiseaux de proie, et par Temminck sous le nom de rapaces, forment un des ordres les mieux caractérisés de la classe qui nous occupe. Il renferme des oiseaux qui ont le plus d'analogie entre eux par leurs formes extérieures et par leurs habitudes; de l'examen de leur organisation extérieure résulte en quelque sorte la connaissance de leur constitution intérieure et de leur genre de vie. — Chez les rapaces, le bec, en général assez court, présente des mandibules tranchantes; la supérieure est plus longue que l'inférieure et recourbée à son extrémité, et terminée par une pointe aiguë. La force de cet organe offre quelques légères différences dans les genres peu nombreux des animaux de proie, différence toujours en rapport avec la manière dont ils se nourrissent; plus robuste chez ceux qui attaquent les mammifères et recherchent une proie vivante, il est moins résistant chez ceux qui se repaissent de cadavres. Les ailes acquièrent un développement considérable ainsi que le sternum qui est dépourvu d'echancrure latérale et donne un point d'appui solide aux muscles puissants qui font mouvoir cet organe. Les membres postérieurs sont aussi remarquables par leur vigueur; les pieds, en général courts, ont quatre doigts, trois en avant et un en arrière; ils présentent toujours entre eux un rudiment d'une membrane qui prend un développement considérable dans un autre ordre des oiseaux; ils sont armés d'ongles arqués, rétractiles, acérés, et d'autant plus acérés qu'ils appartiennent à des oiseaux plus carnassiers. Le plumage est toujours terne, et, pour terminer ce qui a rapport aux caractères extérieurs, ils offrent à la base du bec une membrane appelée *cire*, dans laquelle sont percées les narines. La plupart des auteurs nous semblent avoir trop appuyé sur ce dernier caractère, qu'ils semblent indiquer comme le caractère par excellence, d'autant plus que cette membrane, qui est à peine visible chez quelques oiseaux de proie nocturnes, se remarque chez certains passereaux. — L'appareil digestif est de la plus grande simplicité, le gésier est presque membraneux, l'intestin très court, conditions parfaitement en rapport avec leur régime carnassier. Cependant le jabot offre assez de développement, ce qui permet aux rapaces de supporter pendant un temps assez long le manque d'aliments. — Les rapaces acquièrent souvent une taille considérable, mais la femelle est toujours plus grosse que le mâle. — Le régime, bien qu'essentiellement carnassier, présente quelques particularités dans les différents genres; aussi les uns, les faucons, ne se nourrissent que de proie vivante, de mammifères et d'oiseaux, tandis que les autres, les vautours, font souvent leur pâture de charognes; quelques autres se contentent de poissons, de reptiles ou même d'insectes. Nous avons fait remarquer plus haut que la conformation du bec, celle des ailes et celle des pattes présentaient des différences d'organisation qui amenaient facilement à déterminer le régime varié des oiseaux de proie. Le vol, chez tous, est puissant et rapide; aucun oiseau ne s'élève aussi haut dans les airs. Les sens sont généralement développés. Les rapaces nichent sur les sommets de rochers inaccessibles et des arbres les plus élevés; ils se construisent un nid vaste et remarquable par sa solidité, auquel on donne le nom d'*aire*. La femelle y dépose de deux à quatre œufs, jamais plus. Les petits naissent dans un grand état de faiblesse qui leur rend indispensables les soins de leurs parents. — Pour ce qui est de la distribution géographique des rapaces, elle n'est pas rigoureusement limitée: on les retrouve dans les latitudes les plus différentes, dans des régions très éloignées les unes des autres. L'inspection de leur plumage épais et serré

fait comprendre la possibilité de les rencontrer dans des climats très différents de température. — Linnæus avait établi trois genres dans les rapaces : *vultur*, *falco*, *strix*. Mais le nombre des espèces découvertes et étudiées depuis ce savant a rendu nécessaires les subdivisions. Les ornithologistes modernes ont rangé dans une première famille les oiseaux de proie dont les yeux sont diriges de côté, la tête et le cou bien proportionnés, le doigt externe dirigé en avant, l'œil capable de supporter les rayons d'une lumière éclatante, et ils l'ont désignée sons le nom de diurnes. — Les espèces nombreuses qui réunissent ces caractères ont été divisées en quatre tribus : les Vautours, les Gypaètes, les Faucons, les Messagers (*voyez* ces mots). — La seconde famille, appellée les nocturnes, est distinguée par la direction des yeux en avant, le volume de la tête, la position du doigt externe qui est libre et peut se diriger en avant et en arrière. Les oiseaux qui composent cette division ont été désignés sous le nom commun de Chouettes (*voyez* ce mot).

RAPHAEL (ange), de l'hébreu *rapha* (il guérit) et de *el* (Dieu), médecin de Dieu. Les Écritures saintes ne parlent que d'une mission qu'il remplit sur la terre en servant de guide au fils de Tobie (bonté de Dieu). — Tobie, aveugle et déjà vieux, charge son fils d'aller trouver Gabelus qui demeure dans la ville de Ragès, au pays des Mèdes, dans la province d'Ectabanes, pour retirer de lui dix talents d'argent (environ 48,672 francs) qu'il lui a prêtés, et de lui rendre son obligation. Tobie, étant sorti, trouva un jeune homme fort bien fait qui était ceint et prêt à marcher ; il ne savait pas que ce fût Raphaël, un ange de Dieu, car il se nomme, dit-il, Azarias (secours de Dieu), fils du grand Ananias, et consent à lui servir de conducteur pour le prix d'une drachme par jour (60 centimes). Tobie, suivi du chien de la maison, se mit en chemin avec son guide. Le soir de la première journée de marche, se lavant les pieds dans le Tigre, un énorme poisson s'avance pour le dévorer ; mais l'ange le garde : le poisson est tiré par les ouïes hors de l'eau ; sa chair salée servira de provision pour le voyage ; le fiel, qui est bon pour oindre les yeux où il y a quelque taie et les guérit, est conservé, ainsi que le foie dont une partie mise sur les charbons ardents chasse toute sorte de démons. En effet, Tobie qui, sur le conseil d'Azarias, demande et obtient en mariage Sara, fille de Raguel son parent, qui déjà avait eu sept maris tués le soir même des noces par le mauvais esprit Asmodée, fait brûler le foie, passe la nuit en prières avec Sara, et l'ange Raphaël, prenant le démon, alla le lier dans le désert de la Haute-Égypte. Retenu par Raguel, Tobie chargea l'ange, qu'il croyait un homme, d'aller vers Gabelus et de recevoir contre son obligation les dix talents d'argent. Au retour de Raphaël, Tobie, prenant sa femme et les troupeaux que son beau-père lui a donnés, se mit en chemin pour s'en retourner ; le onzième jour il arriva à Charan, que l'on rencontre en chemin en allant à Ninive (le même Charan, célèbre depuis par la défaite de Crassus qui y perdit la vie et les aigles romaines). Sur le conseil d'Azarias, il prit les devants avec lui pour calmer l'inquiétude de son père et de sa mère qui tous les jours allaient sur la montagne voir si elle ne découvrirait point son fils ; elle l'aperçut et fut avertir son mari ; le chien courut à la maison et témoigna par ses caresses la joie du retour des voyageurs. Tobie, quoique aveugle, donna la main à un serviteur et alla au devant de son fils. En l'accueillant, il l'embrassa, ainsi que sa mère ; puis, ayant adoré Dieu, ils s'assirent. Alors Tobie prenant du fiel du poisson en frotta les yeux de son père, et, après qu'il eut attendu environ une demi-heure, une petite peau blanche commença à sortir de ses yeux et aussitôt il recouvra la vue. Sara, avec ses serviteurs et ses troupeaux, arriva sept jours après. Tobie la présenta à son père et raconta ainsi tous les bienfaits dont Dieu l'avait comblé par cet homme qui l'avait conduit : « Il m'a mené et ramené « dans une parfaite santé, il a été lui-même « recevoir l'argent de Gabelus, il m'a fait avoir « la femme que j'ai épousée, il a éloigné d'elle le « démon, il a rempli de joie son père et sa mère, « il m'a délivré du poisson qui allait me dévorer, « il vous a fait voir à vous-même la lumière du « ciel, et c'est par lui que nous nous trouvons « remplis de toute sorte de biens ; que pouvons- « nous donc lui donner qui égale tout ce qu'il a « fait pour nous ? » Tobie le père et le fils, ayant pris Raphaël à part, le conjurèrent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avaient rapporté. — L'ange leur répondit : Je vais donc vous découvrir la vérité ; parce que vous étiez agréable à Dieu, il m'a envoyé pour vous guérir et pour délivrer du démon Sara, la femme

de votre fils ; car je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui sommes présents devant le Seigneur. La paix soit avec vous, ne craignez rien. — Après ces paroles, il disparut de devant eux et ils ne purent plus le voir. Alors, s'étant prosternés le visage contre terre pendant trois heures, ils bénirent Dieu. (Livre de Tobie.)

Tel est le touchant épisode où l'ange Raphaël conduit, sauve Tobie et guérit son père, justifiant à la fois et le nom d'Azarias, secours de Dieu, et celui de Raphaël, médecin de Dieu.

RAPHAEL. En parcourant le musée du Louvre, vous êtes-vous quelquefois arrêté à l'extrémité de la grande galerie, en face d'un beau jeune homme de vingt ans, coiffé d'une toque à l'italienne d'où s'échappent les flots de sa longue chevelure ? Dans son regard rempli d'une rêveuse mélancolie, dans ce front haut et pur où siége l'inspiration, dans l'attitude calme et réfléchie de la tête si gracieusement inclinée, avez-vous découvert un reflet de la beauté idéale elle-même? Car, ne vous y trompez pas, cet angélique visage que Lavater, dans son enthousiasme, trouvait le plus beau que le ciel eût montré à la terre, passe pour être celui du plus grand artiste des temps modernes, de Raphaël Sanzio, né en 1483, à Urbin, petite ville de l'État ecclésiastique, d'une famille où l'amour des arts était héréditaire. Son père, Jean Sanzio, peintre médiocre mais homme de sens, seconda de bonne heure l'inclination que le jeune Raphaël montrait pour le dessin ; mais, dès qu'il comprit qu'il n'était plus lui-même un guide assez fort pour un tel élève, il le conduisit à Pérouse auprès de Vannucci, dit le Pérugin, à l'école duquel il le fit entrer. Raphaël, par un travail assidu, parvint en peu de temps à si bien saisir la manière de son maître, qu'il était impossible de distinguer sa touche de celle du Pérugin dans les tableaux où il avait travaillé avec lui. A dix-huit ans, le noble enfant quitta les bancs de l'école et tenta de voler de ses propres ailes. Un saint Nicolas qu'il fit alors pour l'église de Tolentino marqua ses premiers succès dans la carrière qu'il devait illustrer. Dès 1503, il fut chargé de peindre à Sienne, avec le Pinturichio, la bibliothèque du cardinal Piccolomini, aujourd'hui devenue la sacristie de la cathédrale de cette ville. Il ne tarda pas à jouer le principal rôle dans cet ouvrage qu'il quitta, néanmoins, avant de le voir complétement achevé. Vers la fin de 1504, Raphaël retourna dans sa ville natale, où la duchesse d'Urbin, jalouse de favoriser les dispositions qu'elle lui reconnaissait, le chargea d'une lettre de recommandation pour le gonfalonier Soderini, avec laquelle il vint à Florence, dans le but d'entreprendre de nouvelles et sérieuses études. Léonard de Vinci était alors à la tête des peintres de l'Italie, et les fameux cartons de la guerre de Pise, qui avaient été composés par lui et par Michel-Ange pour le palais de la seigneurie, excitaient l'admiration de tous les artistes. Raphaël les vit et en fit une étude qui influa sans doute sur sa première manière de peindre, mais beaucoup moins pourtant que ses liaisons avec quelques artistes florentins de l'époque, et surtout avec Bartolomeo di San-Marco. Il emprunta à ce dernier la science du coloris qui lui était à peu près étrangère, et rendit en échange à Bartolomeo celle de la perspective qu'il possédait au plus haut degré. Néanmoins, comme il était dans le caractère de son talent de profiter des qualités de tous, et de n'imiter servilement personne, il continua sagement à demeurer dans la ligne que lui traçait sa propre nature.

Jules II l'appela à Rome, en 1508, sur la recommandation du Bramante, architecte de Saint-Pierre, et le chargea de décorer les salles du Vatican de peintures à fresque. Son premier tableau, représentant la dispute du Saint-Sacrement, était à peine achevé que le pape fit effacer toutes les autres peintures exécutées par les artistes les plus éminents de Rome; à l'exception de celles du Pérugin dont Raphaël exigea la conservation par respect pour la mémoire de son maître. On fut étonné de rencontrer dans la dispute du Saint-Sacrement, non-seulement un mérite artistique inconnu jusque-là, mais encore une appréciation aussi nette que profonde du sujet le plus difficile et le plus abstrait. Ce n'est pas que Raphaël eût de grandes connaissances personnelles (le contraire est à peu près hors de doute); mais il savait mettre à profit les lumières des hommes les plus illustres de son époque, et s'aider tour à tour des conseils de Bembo, de Castiglione et de l'Arioste. Ajoutez à cela qu'il devinait les choses sur les moindres indications, et qu'il arrivait par le seul instinct du génie à traduire fidèlement dans sa peinture les idées les plus élevées. Ainsi, dans les admirables compositions qui ornent la salle de la Signature, lorsqu'il a voulu faire comprendre, par des détails aussi ingénieux

que multipliés, la division des connaissances divines et bumaines alors généralement adoptée, on ne se lasse pas d'admirer la fertilité de son esprit et les ressources de son talent.

Cependant cette jeune réputation qui grandissait à vue d'œil troublait le repos de Michel-Ange, renfermé de son côté dans la chapelle Sixtine dont il gardait les clés comme un avare celles de son trésor. Raphaël, dit-on, trouva le moyen de s'y introduire en l'absence du maitre, et de s'en approprier les hardiesses les plus heureuses dans une vue rapide qu'il y jeta. Ce fait est assez peu important, puisque les peintures de la chapelle Sixtine ne tardèrent pas à être livrées au public lorsque Michel-Ange, dépité contre Jules II, se fut retiré à Florence. Raphaël put alors admirer, à son tour, l'œuvre de son grand émule, et lutter avec succès contre lui, moins en l'imitant qu'en développant des qualités qui lui manquaient. En effet, les figures des sibylles et des prophètes dont il décora Sainte-Marie de la Paix, l'Isaïe qu'il traça à saint Augustin, ont un grandiose que n'aurait point désavoué Michel-Ange, et en même temps une convenance idéale qui n'existe pas chez le terrible peintre du jugement dernier.

Quand on étudie l'histoire des travaux de Raphaël, on ne saurait passer sous silence cette suite de madones où il a épuisé toutes les expressions les plus ravissantes que peut donner l'innocence et la pureté virginale, unie à la grâce et à la noblesse. Dans ces adorables compositions qu'il faudrait admirer entre deux prières, jamais l'artiste ne s'est laissé égarer à la suite d'une expression exagérée; ses figures conservent toujours une empreinte d'idéalité religieuse qui les rend belles à la fois de la beauté des vierges et de la beauté des mères.

L'inépuisable fécondité de ce divin pinceau se retrouve partout, dans les sujets tirés de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament appelés la Bible de Raphaël, comme dans les plus gracieuses fictions de la fable. Ce même homme qui s'inspirait de la Bible avec le plus rare bonheur peignait l'antiquité profane avec le goût d'un contemporain d'Apelle; car on peut considérer comme de véritables poèmes antiques le triomphe de Galatée et les fresques charmantes dont l'ingénieuse allégorie de Psyché lui a deux fois suggéré la composition.

Raphaël, dans une de ses lettres à Balthazar Castiglione, indique clairement par quel moyen il arrivait à la beauté souveraine de ses ouvrages. C'était moins par un choix heureux de traits pris sur différents modèles que par la contemplation de l'idéal qui était lui. C'était aussi là le secret des grands artistes grecs. Platon, dans un passage du *Timée*, et Cicéron, dans son *Orateur*, ne laissent aucun doute à cet égard.

Quant à ses procédés d'exécution, la manière de Raphaël était fort expéditive. Jules Romain ébauchait ordinairement les tableaux dont il avait arrêté le dessin et la composition, et auxquels il mettait ensuite la dernière main. Ses meilleurs élèves en faisaient à leur tour des copies qu'il avait toujours soin de retoucher; et c'est ainsi que, dans le nombre considérable des tableaux sortis de son école, il est quelquefois difficile de distinguer ceux qui sont les véritables originaux.

Les princes d'Italie et les souverains de l'Europe imploraient comme une faveur les moindres ouvrages de ce grand peintre. François I[er] essaya de l'attirer en France, et ne put y réussir. Il voulut au moins avoir quelque chose de lui. L'artiste répondit à cet appel par l'envoi d'un chef-d'œuvre représentant saint Michel terrassant l'ange des ténèbres. Le monarque récompensa dignement cet ouvrage, et Raphaël, ne voulant pas se trouver en reste avec le roi de France, lui adressa, comme un témoignage de sa reconnaissance, un second tableau : la sainte famille du Louvre, qui marque avec la transfiguration le plus haut degré où il soit arrivé dans la peinture à l'huile.

Tant de travaux ne suffisaient point à l'activité de ce puissant esprit. Choisi en 1514 comme successeur du Bramante qui venait de mourir, il traça pour l'église de Saint-Pierre des plans magnifiques qui malheureusement n'ont pas été suivis. Il faisait élever en même temps les loges du Vatican et les couvrait d'arabesques, genre d'ornementation dont les bains de Titus, récemment découverts, lui avaient fourni le premier modèle, mais qu'il sut s'approprier en y introduisant un ordre d'idées tout-à-fait inconnu de l'antiquité. L'allégorie sous toutes ses formes vint s'y mêler aux doctes fantaisies de son pinceau, et faire éclore la raison en mille manières sous le voile transparent de la folie. Il fit représenter tour à tour, d'après ses dessins et sous les emblèmes les plus ingénieux, les saisons, les âges de la vie, les sens, les éléments, les divers attributs des arts, des vertus et des

sciences. Dix ans de sa vie furent consacrés à décorer les salles et les loges du Vatican, avec le concours d'une foule d'élèves distingués qui tous abdiquaient noblement leur personnalité pour s'inspirer de ses idées et travailler sous sa direction. Chacun d'eux ne demandait pour prix de ses travaux que de réfléchir quelques rayons de la gloire du maître. Sans ces hommes d'élite rien n'eût été terminé; mais sans Raphaël rien n'eût été entrepris. Ainsi, lorsque de patientes recherches conduisaient Jean d'Udine à la découverte du stuc des anciens, c'était Raphaël qui l'avait mis sur la voie nécessaire pour y arriver. Lorsque Marc-Antoine Raimondi propageait en Italie la connaissance de la gravure qui venait d'être trouvée en Allemagne, c'était Raphaël encore qui encourageait de tout son pouvoir les brillants essais de cet habile artiste, en lui fournissant une multitude de dessins dans lesquels sa pensée se multipliait et se fécondait elle-même. Ce bel art supplémentaire de la peinture avait enthousiasmé Raphaël. Peut-être était-ce chez lui l'effet d'un sublime pressentiment qui lui montrait ses œuvres sauvées de l'oubli par la gravure, et conservées par elle jusque dans la postérité la plus reculée. Il paraît aussi que, dans les derniers temps de sa vie, il songeait sérieusement à aborder la sculpture, comme Michel-Ange. On lui attribue du moins en ce genre l'idée d'une charmante statue de Jonas qui fut exécutée par son élève Lorenzetto. On sait déjà qu'il était grand architecte; ses dessins pour Saint-Pierre et le Vatican en font foi. On conserve aussi à Rome et à Florence plusieurs palais qu'il a fait élever lui-même, ou que Jules Romain a construits plus tard d'après les plans qu'il avait laissés.

Quand on considère tant de travaux qui sont pour ainsi dire l'histoire de la vie entière de Raphaël, on ne doit pas s'étonner du degré de considération personnelle où il était arrivé par la seule puissance du génie. Son existence était celle d'un prince, nous dit son biographe Vasari. Il occupait un rang distingué à la cour des papes; le cardinal Bibiena voulait lui faire épouser sa nièce, l'une des plus belles personnes de Rome; et Leon X, qui lui devait des sommes considérables, songeait, dit-on, à l'élever au cardinalat. Beau, riche et jeune, il vivait dans la région sereine de l'art comme un élu de la terre et du ciel, envié de tous, mais n'enviant lui-même personne. Entouré d'élèves qui aimaient sa personne autant qu'ils admiraient son talent, il pouvait sourire à tout le bonheur de l'existence, tandis que Michel-Ange s'en allait, comme un prophète des temps passés, avec sa marque de feu sur le front, à travers les solitudes de Rome peuplées de marbres muets pour la foule, mais éloquents pour lui seul. Ce grand homme, tourmenté par la jalousie, poussa la faiblesse jusqu'à s'associer Sébastien del Piombo, excellent coloriste, auquel il prêta le secours de son dessin pour lutter avec avantage contre celui dont il enviait les succès. La résurrection du Lazare, qui fut le résultat de cette connivence, ne put néanmoins soutenir la comparaison avec le dernier et le plus admirable tableau de Raphaël, la transfiguration du Christ sur le Thabor. Ce chef-d'œuvre échappé de ses mains mourantes fut exposé publiquement dans la salle du consistoire, et servit de pompe à ses funérailles. Raphaël, comme tant d'autres grands hommes, n'avait point su se mettre à l'abri des faiblesses de l'amour, et cette passion avait pris sur sa vie un empire qui devait finir tôt ou tard par lui être fatal. Un jour, il rentra chez lui en proie à une fièvre violente dont il cacha la cause, et les médecins, dans leur ignorance, achevèrent sa perte par une saignée intempestive. Cette tradition de sa mort, vraie ou fausse, est celle du moins qui est passée à l'état de vérité historique. Raphaël, averti de sa fin prochaine, se décida à renvoyer sa maîtresse, la belle Fornarina, en lui laissant de quoi vivre par son testament. L'exécuteur de ses dernières volontés fut chargé de prendre sur ses biens de quoi fonder dans l'église de Sainte-Marie de la Rotonde (le Panthéon) une chapelle destinée à être le lieu de sa sépulture. Le reste de sa fortune fut partagé entre Jules Romain, François Penni et un oncle qui lui restait encore à Urbin. Il mourut chrétiennement, le 7 avril 1520, à l'âge de 37 ans. Des honneurs extraordinaires furent rendus à sa mémoire, et l'on grava sur sa tombe, ouverte et refermée dans ces derniers temps par Grégoire XVI, ce magnifique distique du cardinal Bembo qu'on y lit encore :

Ille hic est Raphaël, timuit, quo sospite, vinci,
Rerum magna parens, et moriente mori.

Sa naissance et sa mort eurent lieu un vendredi saint, comme si le ciel eût voulu attacher quelque signification particulière à l'existence du

grand artiste qui peignit si souvent le fils de Dieu dans les différentes phases de sa vie mortelle. Raphaël s'endormit du sommeil du trépas, bien avant le soir de la vie, pour aller sans doute revoir dans un autre séjour ces belles figures d'anges et de vierges qui avaient si souvent passé devant lui dans ses rêves d'artiste. Son nom, devenu presque synonyme de celui de la peinture elle-même, répond à tout ce qu'il y a de plus éminent dans l'art chez les modernes. Comme Virgile, avec lequel il présente plusieurs points de ressemblance, il laissa au bord de sa tombe un chef-d'œuvre inachevé; mais peut-être est-il plus grand que le poète romain lui-même. Avec un mérite égal dans l'expression des détails et du sentiment, il a plus de noblesse et d'élévation dans l'ordonnance générale de ses compositions. On l'a souvent aussi comparé à Racine, et son génie est en effet de la même famille. Raphaël est tendre, gracieux et plein d'harmonie, comme l'auteur d'*Athalie*; mais il est plus antique et plus près de la nature. Ses tableaux sont de tous les temps, tandis que bien des tragédies de Racine appartiennent trop exclusivement à son siècle; j'en excepte pourtant celle que je viens de nommer : elle me paraît aussi belle que le tableau de la Transfiguration.

Le grand mérite de Raphaël, c'est le naturel et la facilité. Toute idée de peine et de travail est absente de ses œuvres. Aussi le spectateur qui les contemple pour la première fois n'est point étonné; l'impression qu'elles produisent est ordinairement calme; l'enthousiasme ne vient que plus tard et l'on ne se lasse point alors de les admirer. Ses personnages ne posent point devant vous comme s'ils voulaient attirer l'attention; mais ils sont empreints d'une beauté si réelle et si vivante qu'on ne les quitte jamais qu'avec regret pour y revenir ensuite avec un nouveau charme. On les dirait en voie d'action continuelle, de manière à laisser toujours deviner le mouvement qui vient de s'accomplir et celui qui va être fait. Raphaël s'était beaucoup occupé de l'antiquité; partout il en faisait dessiner à ses frais les plus beaux monuments; mais s'il étudia les anciens, il chercha ses véritables modèles ailleurs. L'antiquité ne revit dans ses tableaux qu'avec un sens moral qu'il empruntait au christianisme. Les artistes grecs sont pleins de majesté dans leurs ouvrages; ils ont rendu la nature humaine dans son aspect extérieur le plus séduisant; mais là s'arrête leur puissance et leur mérite. Raphaël est plus grand qu'eux tous, parce qu'il a osé illuminer cette beauté de la forme par le reflet de la beauté intérieure, par le rayon divin du sentiment qui n'a jamais brillé d'un plus vif éclat que sur sa palette.

Cinq peintres se disputaient la première place à l'époque où il parut : Le Pérugin avait pris le sentiment, Titien le coloris, Michel-Ange l'expression, Le Corrége la grâce; Raphaël s'empara de la forme et y fit descendre l'idéal le plus pur. Il s'efforça en même temps de réunir en lui les mérites divers de la composition, du dessin, de l'arrangement et de la couleur. Il résulta de cet ensemble le talent le plus harmonieux et le plus complet qu'on ait jamais vu. Raphaël força l'admiration de ses contemporains à s'incliner devant lui et à le couronner comme le roi de l'art. Il fallait alors mériter ce titre pour l'obtenir de tels maîtres.

Déjà cependant l'art lui-même avait cessé d'être exclusivement catholique. Les réminiscences grecques l'avaient détourné de la voie dans laquelle l'avaient fait entrer Cimabué, Giotto et leurs successeurs. Les folies de l'Arioste faisaient alors grand tort à la théologie poétique du Dante et de Pétrarque, et l'auteur du jugement dernier, tout admirateur qu'il était du chantre de l'enfer, protestait d'une manière fatale contre le spiritualisme des peintres primitifs en transportant dans ses tableaux le nu de la sculpture grecque. Homme d'un incontestable génie, mais trop enclin à exagérer la nature, il opérait dans l'art une perturbation analogue à celle de Luther dans le dogme; il y introduisait un audacieux matérialisme devant lequel disparurent les types mystiques et presque divins de Giovanni da Fiesole, de Benozzo-Guzzoli, de Masaccio, du Ghirlandajo, etc. Sous plus d'un rapport, la renaissance était donc un retour vers le paganisme. Raphaël, paraissant au milieu de la lutte des écoles, s'arrêta au seul parti qui convenait à sa nature essentiellement assimilatrice : il ne répudia aucun maître, il les adopta tous; il chercha à se distinguer par un éclectisme puissant qu'on peut considérer comme le cachet particulier de son mérite. Dans sa triple manière, il voulut embrasser toutes les phases de l'art, depuis Périclès jusqu'à Léon X. Il imita souvent, mais toujours en grand maître. L'imi-

tation chez lui ne provenait pas de l'impuissance, mais de la merveilleuse souplesse de son talent. Sa belle et candide nature, tout en restant fidèle au culte de l'esprit qui avait animé les œuvres de ses prédécesseurs, chercha seulement à l'incarner dans une forme plus correcte et plus pure. Or, la forme est tout à la fois le plus grand obstacle de l'art et sa condition nécessaire. Sans embrasser le matérialisme puissant, mais outré, de Michel-Ange; sans être aussi spiritualiste que les peintres du Campo-Santo de Pise, Raphaël a été ce qu'il devait être; il a compris et réalisé mieux que tous les autres artistes cette magnifique pensée de Platon : que le beau est la splendeur du vrai; et cette autre non moins admirable de Kant : que le beau est l'apparition de l'infini dans le fini. C'est là son éternelle gloire.

CAMILLE TURLES.

RAPIN (NICOLAS), littérateur poitevin, naquit, vers 1540, à Fontenai-le-Comte, fit ses études à Poitiers, s'y lia avec Louis et Scévole de Sainte-Marthe, fut reçu avocat au Parlement, devint ensuite vice-sénéchal de Fontenai, et assista, en 1579, aux grands jours de Poitiers. Le président Achille de Harlay lui fit obtenir, à Paris, la charge de lieutenant de robe courte; peu apres, Henri III le nomma grand-prévôt de la connétablie. Ses ennemis lui firent perdre son emploi, mais bientôt il fut réintégré dans ses fonctions. Rapin embrassa le parti de Henri IV, se signala à la bataille d'Ivri, et prit beaucoup de part à la *Satire Ménippée*. Il mourut à Poitiers le 13 ou le 15 février 1608. — Ses poésies et autres ouvrages ont été publiés en 1620 à Paris : 1 volume in-4°, ayant pour titre : *OEuvres latines et françaises de M. Rapin.*

RAPIN (RENÉ), jésuite littérateur, naquit à Tours en 1621. Il a composé en latin et en français un assez grand nombre d'ouvrages de piété et de littérature, dont la seule énumération excéderait l'espace qu'il nous est permis d'accorder à son talent de second ordre et à sa mémoire assez oubliée de nos jours. Ses deux principaux ouvrages de poésie latine sont des *Églogues sacrées* et un poëme des *Jardins* que l'on a relu en 1782, pour le comparer au poëme du même titre par Delille. *Ses parallèles des grands écrivains* et ses *Réflexions sur l'éloquence* importent à l'histoire des théories littéraires. Rapin prit parti dans plusieurs ouvrages contre les jansénistes. Il mourut à Paris le 25 octobre 1687. A. H.

RAPIN THOYRAS (PAUL DE), fils puîné de Jacques de Rapin, naquit à Castres, le 25 mars 1661, d'une famille très distinguée qui, originaire de la Savoie, s'était réfugiée en France sous le règne de François I[er] et y avait embrassé le parti de la réforme. Obligé, pour s'assurer un avenir, de se faire recevoir avocat, Paul de Rapin Thoyras, après avoir plaidé sa première et dernière cause, prit en dégoût la carrière du barreau et y renonça pour se livrer à l'étude assidue des bons auteurs, des mathématiques et de la musique. Son père étant mort en 1685, et deux mois après l'édit de Nantes ayant été révoqué, il dut, pour éviter la persécution qui s'attachait au nom de protestant, se retirer en Angleterre, où son frère cadet le suivit. Son séjour dans ce pays fut de courte durée, car il passa bientôt en Hollande, où il entra, sous les ordres de son cousin-germain, dans une compagnie de cadets français. Rapin Thoyras, qui toujours avait préféré l'épée à la robe, avança rapidement au service du prince d'Orange qui le ramena en Angleterre. Enseigne-colonelle en 1689, il se distingua au siége de Carrikfergus, ce qui lui valut une lieutenance avant la fin de l'année. Il ne se montra pas moins soldat courageux à la bataille de la Boyne et au siége de Limerick ; il reçut même à cette dernière affaire des blessures dont les suites cruelles le contraignirent à quitter l'armée. Une pension de cent livres sterlings, qui s'éteignit à la mort du roi Guillaume, fut la seule récompense de ses services; mais il trouva un honorable moyen d'existence en faisant l'éducation du fils du comte de Portland, qui lui fut procurée par lord Galloway. Quoiqu'il se fût marié en 1699 à Marianne Testart, cela ne l'empêcha pas d'accomplir la tâche qu'il avait entreprise, et il suivit son élève dans ses nombreux voyages. Il parcourut ainsi l'Allemagne, l'Italie, la France, et revint enfin trouver sa famille à La Haye, résidence qu'une question d'économie l'obligea de quitter pour aller, en 1707, se fixer à Wesel. C'est là qu'il écrivit son *Histoire d'Angleterre* que celles de Hume et de Lingard ont fait oublier. Sa santé, quoique forte, ne tarda pas cependant à être minée par un travail assidu et il mourut, le 10 mai 1725, à l'âge de 64 ans. ARTHUR DE BEAUPLAN

RAPPORT. *Voyez* RELATION.

RAPPORTEUR. Dans le langage administratif et judiciaire, et dans les réunions de toute espèce, on nomme ainsi celui qui a pour mission de rendre compte d'une affaire ou de l'état d'une chose. Cette qualification est aussi donnée, en mauvaise part, aux gens qui, à la suite d'une sorte d'espionnage, se plaisent à faire connaitre des faits sur lesquels un meilleur esprit leur imposerait le silence. — En géométrie, on appelle *rapporteur* un instrument en cuivre ou en corne transparente qui forme la demi-circonférence d'un cercle et qui est divisé en 180 degrés. On en fait usage pour mesurer des angles et tracer des lignes sur les cartes réduites, et il accompagne toujours un autre instrument que les géologues nomment *gognomètre*, lequel est destiné à mesurer l'inclinaison des roches. — Le *rapporteur* de l'horloger est un petit outil dont il se sert pour prendre l'élévavation de certains points au-dessus des platines. A. de Ch.

RAPSODES ou **RHAPSODES.** Ce nom des chanteurs héroïques de l'ancienne Grèce vient des deux mots *rhaptô* (je cous) et *ôdas* (chants), et non pas, comme on l'a dit souvent, de *rhabdô adéin* (chanter avec un rameau). Les rapsodes, en effet, étaient des chanteurs nomades dont le métier consistait à coudre ensemble les fragments les plus remarquables empruntés aux œuvres des poètes antiques et à les chanter, au son de la lyre, dans toutes les villes de la Grèce. Ils étaient pour les grands poètes du cycle épique, pour Orphée, Musée, Hésiode, et surtout pour Homère, ce que les jongleurs furent au moyen âge à l'égard des trouvères normands et des troubadours provençaux; ils vivaient de la publicité qu'ils donnaient aux œuvres des poètes, et cette publicité était la seule que les chantres héroïques pussent espérer alors. Leur génie n'avait qu'un organe unique, la bouche des rapsodes; leurs œuvres n'avaient qu'un dépôt souvent infidèle, la mémoire de ces chanteurs; car, à cette époque d'enfance pour la poésie et la littérature, les vers ne s'écrivaient point « Homère lui-même, dit l'historien Joseph, n'avait point laissé ses poésies écrites. » (*Voy.* aussi Platon dans l'*Ion.*, t. 2, p. 530.) — Dans toutes les villes où les rapsodes s'arrêtaient pour chanter, on leur faisait fête et on les encourageait par de riches présents (*ibid.*, p. 536). On les appelait aux jeux et aux sacrifices publics, et même on donnait un agneau pour prix à ceux qui, par leur habileté à exprimer les différentes passions, réussissaient le mieux à les faire sentir (*Eustath.*, p. 6, lig. 26). Les morceaux dramatiques capables d'émouvoir les âmes leur méritaient surtout des applaudissements : « Lorsque j'aurai à exécuter un morceau touchant, dit un rapsode que fait parler Platon, je rirai, car je serai bien payé; mais si je les fais rire, je pleurerai, car je n'aurai rien (Plat., *Ion.*, t. 2, p. 525). Les rapsodes, ces brillants serviteurs des poètes, comme dit encore Platon, ne chantaient jamais qu'assis sur un théâtre et en s'accompagnant eux-mêmes avec le luth. Aux jeux olympiques et aux jeux néméens, où Pindare nous les montre (*Ném. od.*, II, v. 13), ils paraissaient vêtus d'habits magnifiques et portant sur la tête des couronnes d'or (*Athénée*, l. 14, p. 620). Suivant le docteur Cuper dans son apothéose d'Homère, ils poussaient même la recherche du costume jusqu'à ne prendre que des vêtements rouges, quand ils chantaient les fragments de l'Iliade, et des vêtements bleus quand ils chantaient l'Odyssée. Cette recherche de la parure extérieure n'égalait point pourtant chez les rapsodes le soin que prenaient les plus habiles, non-seulement pour prononcer chaque morceau de poésie suivant le rhythme qui lui convenait, mais encore pour se bien pénétrer de l'esprit du poète et approfondir le sens intime de ses vers. « Tout rapsode, dit Socrate dans le livre de Platon déjà cité (p. 530 et 535), doit être l'interprète de la pensée du poète, et en vain voudrait-il la faire entendre aux autres s'il ne l'entend lui-même parfaitement. — C'est, répond le rapsode, ce qui m'a le plus coûté; aussi puis-je me vanter de parler mieux que personne sur Homère et d'avoir une plus ample provision de belles pensées à produire sur ce grand poète que n'en ont eu ni Métrodore de Lampsaque, ni Hésimbrote de Thasos, ni Glaucon, ni aucun autre des anciens. » Nous connaissons par un passage d'Élien (*Var. histor.*, liv. XIII, ch. 14) quels étaient les fragments des poëmes d'Homère que les rapsodes se plaisaient surtout à réciter: « C'étaient, dit cet ingénieux anecdotier de l'histoire ancienne, le combat près des navires, la Dolonie, les exploits d'Agamemnon, l'énumération des vaisseaux, les exploits de Patrocle, la rançon du cadavre d'Hector, les jeux sur le tombeau de Patrocle, la violation des serments : voilà pour l'*Iliade;* et quand à l'autre

poeme, ils redisaient les évènements de Pylos et ceux de Lacédémone, la grotte de Calypso, le radeau construit par Ulysse, les récits chez Alcinoüs, la cyclope, l'évocation des morts, les événements de l'île de Circé, le bain d'Ulysse, le meurtre des prétendants, ce qui se passa dans les champs et dans la demeure de Laërte. » Cette prédilection des rapsodes pour les poèmes d'Homère, ce zèle à les réciter partout, leur attirèrent souvent des persécutions dans les villes que le grand poète avait oublié de célébrer. Ainsi, le premier historien qui ait parlé de ces chanteurs, Hérodote, raconte que Clisthène, tyran de Sycione, étant en guerre avec Argos, abolit le concours de chant entre rapsodes, parce que, dans les poèmes d'Homère, les Argiens étaient célébrés par dessus tous les autres Grecs (Hérodot., liv. v, ch. 67, p. 404).

Quand, dans la soixante-unième olympiade, selon Winckelmann, les fragments dispersés des poèmes d'Homère eurent été rassemblés et formèrent deux épopées complètes dont les copies manuscrites furent livrées à l'admiration de tous les Grecs, les rapsodes ne perdirent rien de leur faveur dans les villes où leurs chants avaient d'abord popularisé ces beaux vers. Ils furent même plus que jamais conviés à la célébration des fêtes et des jeux héroïques; c'est ainsi qu'Hipparque, ce même fils de Pisistrate qui avait présidé à la première transcription des poèmes d'Homère, eut soin de les appeler aux fêtes des Panathenées : « Là il les obligea, est-il dit dans un passage du *Pseudo Platon*, à réciter les poésies d'Homère en se relayant et sans interruption (*Pseudo-Plato*, *Hipparch.*, p. 28). — Mais ce qui porta un coup funeste à la fortune des rapsodes, ce fut l'établissement des théâtres dans les principales villes de la Grèce. Leurs efforts pour tenir leur froide récitation à la hauteur des grands spectacles tragiques et pour les faire lutter contre l'attrait et les ressources supérieures de la poésie scénique furent bientôt inutiles. Eux-mêmes ils furent forcés de monter sur un plus vaste théâtre et de recourir aux prestiges matériels de l'art mis en œuvre par leurs rivaux. Démétrius de Phalère, vers la cent seizième olympiade, les autorisa à paraître sur la scène (*Athénée*, liv. xiv, p. 620), et c'est alors qu'on les vit représenter, à la manière des comédiens, non-seulement les poésies d'Homère, mais encore celles d'Hésiode, d'Archiloque, de Minmerme et de Phocylide (Chamæleon, dans *Athénée*, id.). Quelquefois même, à en croire Lysanias (*Athénée*, id.), le rapsode Mnasion représenta dans les assemblées publiques les Iambes de Simonide, et Jason (*Athénée*, id.) rapporte que le comédien Hégésias déclama ou plutôt représenta sur le grand théâtre d'Alexandrie des morceaux d'Hérodote, et Hermophante des morceaux d'Homère. — Dès lors l'art des rapsodes cessé d'avoir un caractère d'originalité qui lui soit propre. A partir du temps de Démétrius de Phalère, on ne désigne plus les chanteurs homérides que sous le nom de comédiens (*upocritai*), ainsi que Diodore les appelle lui-même (*Diod. sic.*, liv. xiv, § 109) et les auteurs qui en parlent encore, comme Timée dans son *Lexique sur Platon*, au mot *Homéride*, et Eustathe, dans son commentaire, nous disent expressément que les rapsodes recouraient non-seulement aux artifices de la déclamation, mais, comme les comédiens, à tous les accessoires matériels propres à captiver l'attention. ÉDOUARD FOURNIER.

RAPT (*jurisp.*). Celui qui enlève une femme ou une fille du lieu où elle réside pour la conduire dans un autre avec l'intention de la corrompre ou de l'épouser commet le crime de *rapt*. Il en est de même de celui qui enlève un mineur pour lui faire contracter un mariage sans le consentement de ses père et mère ou de son tuteur. Le droit romain punissait les ravisseurs de la peine de mort, et s'opposait à toute réparation de leur part, lors même que la personne enlevée consentait au mariage. Les lois des Francs ne prononçaient contre le rapt qu'une amende plus ou moins forte. Nos anciennes coutumes rivalisaient de sévérité ou pour mieux dire de cruauté. La peine de mort frappait le coupable. Alors, dans certaines provinces, cet excès de rigueur faisait place à un excès d'indulgence, lorsqu'une fille ravie demandait à épouser son suborneur. On distinguait, comme aujourd'hui, deux sortes de rapt, l'un se faisant par l'abus de la force (*rapt de violence*), l'autre à l'aide de la passion qu'on avait inspirée (*rapt de séduction*). Le premier fut toujours puni du dernier supplice. On apporta peu à peu quelques légers tempéraments dans les châtiments du second. La sévérité de notre ancien droit était due, en grande partie, à l'horreur des mésalliances. Le rétablissement de l'égalité devant la loi ayant fait disparaître cette horreur,

la législation moderne applique des peines graduées suivant les circonstances du fait et l'âge des personnes. La peine la plus forte est celle des travaux forcés à temps, la moindre celle d'un emprisonnement de six mois. (*Voy.* à cet égard les dispositions du Code pénal, art. 334 à 356). A. Pagès du Port.

RAS-DE-MARÉE (*marine*). Petit bouillonnement des eaux, occasionné par des courants, sur une surface de peu d'étendue. Ce bouillonnement, néanmoins, a quelquefois assez de violence, surtout près des côtes, pour mettre des navires en danger. — On donne aussi le nom de *ras* à une plate-forme flottante offrant une grande surface horizontale, sur laquelle se placent les ouvriers employés aux travaux que l'on fait sur l'eau. Le ras est communément formé de planches clouées sur des tronçons de mats; mais quelquefois aussi il est disposé comme une caisse profonde de 90 à 95 centimètres. A. de Ch.

RASCHID. (*Voyez* Haroun.)

RASK (Rasmus-Christian), linguiste distingué, professeur d'histoire littéraire et sous bibliothécaire à l'université de Copenhague, naquit en 1784, près d'Odensée, dans l'île de Tyen (Danemark), fit ses études à Copenhague et s'appliqua d'abord spécialement à la littérature scandinave. Il séjourna en Islande, en Suède, en Finlande et en Russie, et avec son aptitude extraordinaire pour les langues, il fit de précieux ouvrages, en particulier sur la langue islandaise. Bientôt après ces publications, en 1819, il fit un voyage en Asie, et recommençant pour les langues orientales ce qu'il avait fait pour les langues du nord, il ramassa des manuscrits et fit sur les différents dialectes de la Perse des dissertations comparatives d'une immense érudition. Il mourut en 1832.

RASORI (Jean). Médecin, né à Palerme le 20 août 1766. Reçu docteur à l'âge de dix-neuf ans, il parcourut différentes Facultés étrangères, puis vint occuper une chaire de médecine à l'Université de Pavie. Traducteur du traité de Brown (*Elementa medicinæ*), il s'appliqua dans son nouveau poste à répandre les doctrines du médecin écossais. Bientôt l'invasion de l'Italie par les armées françaises contraignit Rasori à se retirer à Milan, où il publia un journal démocratique. De retour à Pavie en 1797, il reprit sa chaire de clinique. Ses doctrines médicales, et probablement aussi le souvenir des pamphlets publiés dans son journal, provoquèrent contre Rasori des récriminations, puis une guerre violente qui le contraignirent à retourner à Milan. Désormais antagoniste de Brown, dont il s'était, dans le principe, constitué le chaud partisan, Rasori s'appliqua à formuler une doctrine nouvelle sous le nom de *contro-stimulo*. Différents journaux d'une durée éphémère furent crées pour soutenir les opinions du réformateur. A la même époque il obtint à la fois deux chaires de clinique médicale, l'une au grand hôpital de Milan, l'autre à l'hôpital militaire de la même ville, ce qui lui permit de faire l'application pratique de sa doctrine. Mais là un grand échec lui était réservé. Les funestes effets de sa méthode étant connus, il fut destitué en 1812 de son double emploi de professeur de clinique. Malheureux puisqu'il se trouvait réduit à une petite clientèle, mécontent parce qu'il avait été blessé dans son amour-propre, Rasori se jetta dans les discussions politiques, et fit partie d'une conjuration qui échoua. Arrêté comme carbonaro, il fut jeté en prison, d'où il ne sortit qu'en 1818. Dès cette époque il se livra avec un zèle nouveau à la propagation de sa doctrine, et ses efforts ne s'arrêtèrent qu'à sa mort qui eut lieu le 13 avril 1837.

Rasori était un de ces hommes ardents qui ne savent pas supporter le joug d'autrui et qui s'imaginent follement pouvoir briser avec le passé, croyant trouver en eux-mêmes tous les éléments de la science. Médecin, il avait voulu régénérer la médecine; homme politique, il avait également voulu régénérer le monde social. Comme tous les hommes passionnés, dédaignant les sages réformes, ne faisant nul cas des modifications que l'expérience et la raison introduisent avec lenteur dans les sciences et les mœurs, il voulait obtenir de haute lutte ce qu'il regardait comme l'expression du bien et du vrai. Procédant par pamphlets dans l'ordre politique, il ouvre son cours de médecine par une critique injuste et exagérée de la doctrine hippocratique; mais les diatribes du carbonaro, et les interprétations ridiculement outrées du nouveau Paracelse, ne servent qu'à provoquer quelques rares mais ardentes sympathies, en même temps qu'elles mettent à nu l'impuissance et l'aveugle orgueil de leur auteur. Dr Bourd.

RASORISME. (*Voy.* Contro-Stimulisme.)

RASTADT, petite ville de 3,000 habitants, dans le grand duché de Bade, est bâtie sur la

Murg, affluent du Rhin. Située dans une vallée étroite où les opérations militaires sont favorisées par de bonnes positions, cette ville se fait remarquer par son active industrie. Ses principaux objets de commerce sont des ouvrages d'acier et des tabatières de papier mâché. Rastadt est célèbre par le traité de 1714 et par le congrès de 1797 à 1799. Le roi d'Espagne Charles VII avait, en mourant, laissé par testament ses États au duc d'Anjou, arrière petit-fils de Louis XIV; aussitôt toutes les puissances armèrent contre la France, et ce ne fut qu'après treize ans d'une guerre acharnée pendant laquelle Louis XIV avait vainement demandé la paix aux alliés, qu'effrayées par les succès du maréchal de Villars, l'Angleterre, le Portugal, la Prusse, la Savoie et la Hollande signèrent la paix d'Utrecht en 1713. L'empereur Charles VI qui avait espéré pour lui seul toute la succession d'Espagne voulut lutter encore; mais les opérations de Villars en Allemagne, la prise des fortes places de Spire, Worms, Landau et Fribourg le décidèrent enfin à mettre un terme à cette guerre. Son général, le prince Eugène, et Villars pour la France en furent les négociateurs pendant l'hiver 1713-1714; ils signèrent le traité de Rastadt, confirmatif de celui d'Utrecht, dont les principales conditions étaient le rétablissement des électeurs de Bavière et de Cologne, alliés de la France. La réunion des Pays-Bas, du Milanais et du royaume de Naples aux possessions héréditaires de l'empereur, et la reconnaissance du roi d'Espagne Philippe V. Par ce traité la France conservait sa puissance intacte, et gardait la prépondérance continentale. — Le congrès de Rastadt de 1797 fut indiqué pour mettre fin à quelques démêlés qui s'étaient élevés entre la France et l'empire d'Allemagne. Ces deux puissances venaient de conclure le traité de Campo-Formio qui donnait à la France ses limites naturelles, l'entourait de républiques intéressées à la soutenir, et de plus, par un article secret, l'empereur s'engageait à dégarnir de ses troupes l'Allemagne, Mayence et la forteresse d'Ehrenbreitstein. Les plénipotentiaires se réunirent à Rastadt, ce furent pour la France Bonnier, Roberjot et Jean de Bruy; Bonaparte lui-même y assista un moment au commencement de 1798. Après deux ans d'infructueuses négociations, il fut rompu à la formation de la coalition de 1799. Les plénipotentiaires français Roberjot et Bonnier furent assassinés aux portes de la ville par les hussards autrichiens de Szekler; leur collègue parvint à s'échapper. Jusqu'à présent on n'a pu connaître les motifs qui portèrent l'Autriche à cette odieuse violation du droit des gens.

RAT (*mamm.*). Famille de petits mammifères de l'ordre des rongeurs, dont les caractères sont : incisives inférieures pointues, jamais au delà de seize molaires; membres inférieurs non allongés, comme ceux des gerboises; les uns ont des abajoues extérieurs, les autres n'en ont pas. Cette famille des *musideæ* renferme un grand nombre de genres et de sous-genres; mais nous devons nous borner ici à décrire les vrais rats (*mus*), dont nous allons donner les caractères génériques. — Les rats proprement dits (*mus*, Lin.) ont seize dents, savoir : quatre incisives, point de canines, six molaires en haut et six en bas, à couronne tuberculeuse; les pieds de devant sont munis de quatre doigts, avec un rudiment de pouce; les pieds de derrière ont cinq doigts non palmés; les poils du dos sont quelquefois raides et plats, ou épineux; la queue est plus ou moins longue, presque nue, présentant des rangées transversales très nombreuses de petites écailles, de dessous lesquelles sortent des poils; quelquefois elle se termine par un flocon de poils. — Le nombre des espèces de rats est si considérable, même sans y comprendre les nombreux genres et sous-genres établis dans cette famille, que nous nous bornerons ici à décrire celles qui offrent le plus d'intérêt, et à indiquer les autres.

§ I. *Rats d'Europe.*

Le rat frugivore, *mus frugivorus; musculus frugivorus*, Rafin.; *myoxus siculæ*, Less., est une espèce qui habite les forêts de la Sicile et quelquefois les grandes plantations d'arbres fruitiers. Il a les oreilles nues et arrondies; la queue cylindrique, ciliée et brune; son pelage est d'un roux brunâtre, parsemé de longs poils bruns en dessus; le dessous est blanc. Les Siciliens estiment beaucoup sa chair, et lui font en conséquence une chasse active. Il se nourrit exclusivement de fruits et niche sur les arbres. — Le surmulot, *mus decumanus*, Pall.; le *surmulot* et le *pouc*, Buff., est d'un quart plus grand que le rat ordinaire. Son pelage est d'un gris brun roussâtre en dessus, blanc en dessous; sa queue est nue, presque de la longueur de son corps. On le croit originaire de l'Inde,

d'où il aurait été transporté en Europe et en Amérique par les vaisseaux qui souvent en sont infestés. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'a été observé en France, pour la première fois, qu'en 1750, et qu'aujourd'hui il est très répandu dans toutes les contrées de la terre. Partout il fait une guerre d'extermination au rat commun, qui devient rare à mesure que l'autre se multiplie. — Plus fort et plus féroce que le rat, le surmulot est aussi plus incommode par les dégâts qu'il fait. Comme lui, il habite les maisons; mais il en sort assez souvent pour aller faire des excursions à la campagne, et s'il y trouve à vivre, il s'y fixe pour toute la belle saison; dans ce cas, il se creuse un terrier où il porte quelques provisions pour se nourrir pendant les jours de pluie et d'orage. Toute son occupation est de chasser au menu gibier, et son voisinage devient funeste aux jeunes faisans, aux perdreaux, aux cailles et autres oiseaux; il attaque même les jeunes levreaux et les jeunes lapins, et souvent il s'établit dans leurs trous après en avoir chassé le père et la mère. Il s'est tellement multiplié dans les voiries de Montfaucon, qu'il menace, quand on détruira celles-ci, d'envahir tout un quartier de Paris où il portera le ravage. Rigoureusement omnivore, il se nourrit indifféremment de chair vive ou corrompue, de fruits, de graines et de toutes les substances alimentaires. En automne il regagne les habitations et y commet les mêmes dégâts que les rats; en outre, il attaque quelquefois les jeunes oiseaux de basse-cour, les étrangle, leur suce la cervelle et les dévore après. Aussi courageux que méchant, il se défend avec fureur contre les chats, et lorsque ceux-ci sont encore jeunes, il parvient assez souvent à leur échapper. Quelle que soit la puissance de son ennemi, il ne se rend jamais sans combattre, même contre les chiens. Lorsqu'un homme le poursuit trop vivement et lui fait perdre l'espérance d'échapper par la fuite, il se retourne, s'élance sur la main qui le frappe et lui fait de cruelles morsures. Les chats ont pour lui de la répugnance et ne l'attaquent que très rarement. Si l'on veut s'en débarrasser, on ne peut donc employer que les piéges et le poison; du reste, il donne assez aisément dans les embûches qu'on lui prépare. Il aime assez s'établir sur le bord des eaux, et quoiqu'il n'ait pas les pieds palmés, il nage avec la plus grande facilité. Sa rapide multiplication en France, depuis 1750, n'étonnera pas quand on saura que la femelle produit trois fois par an et que chaque portée est de douze à quinze petits, quelquefois de dix-neuf. On en trouve quelquefois des variétés accidentelles, blanches, blanchâtres, d'un roux cannelle, grises et tachetées. — Le rat ordinaire, *mus rattus*, Lin., tient le milieu, pour la taille, entre le mulot et le surmulot. Il est noirâtre en dessus et d'un gris cendré foncé en dessous; des petits poils blanchâtres lui couvrent le dessus des pieds; du reste, cet animal est trop connu pour que nous en donnions une description plus détaillée; il s'est fait dans toute l'Europe et en Amérique une fatale réputation par les incommodités qu'il cause dans nos maisons et les dégâts qu'il y fait. Il paraît qu'il lui faut un climat tempéré, plutôt froid que chaud, car en Europe on ne le trouve pas, dit-on, en Italie, et en Amérique il ne se trouve que dans le nord. Il est inconnu en Afrique et dans l'Inde. — Le rat n'est pas originaire d'Europe, comme le croyait Buffon, mais bien d'Amérique, d'où il nous a été apporté vers la fin du moyen âge, peu de temps après la découverte du nouveau continent. Aucun auteur n'en parle avant cette époque. Cet animal est omnivore et mange également des graines, des fruits, des insectes et de la chair. Il habite nos maisons où il attaque et gaspille toutes les substances alimentaires, et ronge la laine, les étoffes et les meubles. Il perce les bois de charpente, fait des trous dans les murs, se loge dans l'épaisseur des planchers, dans les vides de la charpente ou de la boiserie, y établit ses magasins et y transporte tout ce qu'il peut traîner. L'hiver, il cherche la chaleur et établit volontiers son domicile derrière les cheminées, sur les planchers d'écurie, dans la paille, le foin, etc. La nuit, et même en plein jour, s'il n'entend aucun bruit suspect, il sort effrontément de son trou, se glisse partout et partout fait autant de dégât qu'il en peut faire. La femelle met bas plusieurs fois par an, et chaque portée est ordinairement de quatre à cinq petits. Il en résulte que dans de certaines localités ces animaux sont fort nombreux, et que malgré les chats, les piéges et le poison, il est difficile de s'en débarrasser. Il y a quelques années que M. Thénard a lu à l'Académie des sciences une notice sur le moyen de détruire les rats et les surmulots. On commence par boucher tous les trous qu'ont fait ces animaux, puis on ouvre ensuite ceux qui sont le plus fréquentés

par eux ; alors on applique un appareil qui consiste en une cornue de verre dont on lute exactement le goulet à l'entrée de ces nouvelles ouvertures ; on introduit ensuite dans la cornue, par une tubulure, du sulfure noir de fer, puis on y verse avec précaution, pour éviter l'explosion, une certaine quantité d'acide sulfurique étendu d'eau ; il se fait aussitôt un dégagement d'hydrogène sulfuré qui pénètre par le trou dans tous les recoins où les rats se cachent et les fait périr en peu de temps.

Quand le rat est poussé par la faim, il pénètre dans les poulaillers et les pigeonniers, perce au besoin les œufs pour se nourrir des petits qu'ils contiennent. Lorsque les jeunes pigeons ont la gorge pleine d'aliments, il leur perce le jabot pour manger les graines, à demi digérées, qui s'en échappent. Ce ne sont pas là, cependant, les plus grands ravages qu'on lui reproche : il paraît qu'en creusant les vieux plâtres et les mortiers il vient à bout, à la longue, d'ébranler les constructions les plus solides. « C'est surtout, dit Buffon, dans les vieilles maisons, à la campagne, où l'on garde du blé dans les greniers, et où le voisinage des granges et des magasins à foin facilite leur retraite et leur multiplication, que les rats sont en si grand nombre qu'on serait obligé de démeubler, de déserter, s'ils ne se détruisaient eux-mêmes ; mais nous avons vu par expérience qu'ils se tuent, qu'ils se mangent entre eux pour peu que la faim les presse ; en sorte que, quand il y a disette à cause du trop grand nombre, les plus forts se jettent sur les plus faibles, leur ouvrent la tête et mangent d'abord la cervelle, et ensuite le reste du cadavre. Le lendemain la guerre recommence, et dure ainsi jusqu'à la destruction du plus grand nombre. » — Si la force du rat répondait à son courage, il sortirait toujours vainqueur dans la lutte désespérée qu'il soutient journellement contre les chats, les belettes et les surmulots ; il succombe constamment, mais jamais sans avoir combattu de toutes ses forces. De tous ses ennemis, le plus terrible pour lui est le surmulot, parce que, ayant tous deux les mêmes goûts et les mêmes habitudes, ils se rencontrent fréquemment et jamais impunément. Aussi, depuis que le surmulot nous a été apporté de l'Inde, le nombre des rats a diminué dans la même proportion que celui des surmulots a augmenté. — Buffon, après avoir dit que les rats connaissent quand une maison doit tomber, et qu'ils l'abandonnent, ajoute : « Ils sont aussi lascifs que voraces ; ils glapissent dans leurs amours, et crient quand ils se battent. Ils préparent un lit à leurs petits, et leur apportent bientôt à manger. Lorsqu'ils commencent à sortir de leur trou, la mère les veille, les défend, et se bat même contre les chats pour les sauver. » Cette espèce offre quelquefois des variétés noires, blanches, tachetées, et de couleur isabelle. » — Le rat bleuâtre, *mus subcœruleus*, Less., est une espèce qui n'a encore été vue que dans les greniers de l'hôpital de la marine, à Rochefort. M. Lassène pense qu'il a été apporté de quelque colonie lointaine dans les coffres à médicaments des vaisseaux de la marine royale, et il ajoute que le rat ordinaire et le surmulot lui font une guerre d'extermination. Cet animal a le pelage épais, d'un blanc ardoisé sur le corps et sur les flancs, d'un bleu cendré sur les membres et sous le corps ; sa queue est noire et se termine par un bouquet de poils. — Le rat des toits, *mus leucogasta*, Pictet, *mus tectorum*, Servi, ressemble tellement au *mus alexandrinus* de Geoffroy, qu'on doit le regarder comme une simple variété de climat. Il se trouve dans le midi de la France, en Italie et à Genève. Il est également d'un gris roussâtre en dessus, mais ses parties inférieures et ses pieds sont d'un blanc pur au lieu d'être grisâtres. — La souris, *mus musculus*, est d'un gris uniforme en dessus, passant au cendré au-dessous ; sa queue est aussi longue que son corps. Elle a plusieurs variétés : la blanche, qui est assez commune ; la rousse et la tachetée. La souris est un petit animal assez joli, ayant la physionomie fine, l'œil vif, la tournure dégagée et les mouvements alertes. Elle multiplie beaucoup ; la femelle fait plusieurs portées par an, chacune de six à huit petits ; chaque petit se reproduit à l'âge de trois mois, et quinze jours après sa naissance il est assez grand pour quitter sa mère et chercher lui-même sa nourriture. — La ténuité de la taille de la souris lui permet de se glisser par les moindres trous : aussi la rencontre-t-on dans des lieux où l'on serait embarrassé de s'expliquer comment elle est entrée. Elle dégrade les murs les plus solides en s'y frayant des passages ; elle perce les meubles du bois le plus dur pour y pénétrer, et ce sont là ses moindres dégâts. Animal rongeur par excellence, elle coupe, réduit en poussière tout ce qui tombe sous sa dent. Elle attaque le linge dans les armoires, les livres dans les bibliothèques, les marchandises de tout genre

dans les magasins. Toutes les substances alimentaires sont à sa convenance, et elle parvient toujours à pénétrer dans les lieux où on les a enfermées. Le pain, le lard, le beurre, le fromage, le sucre, les confitures, les fruits, les farines, les graines, et même la chandelle, sont les objets ordinairement les plus recherchés par elle; non-seulement elle les entâme et les consomme, mais encore elle les salit et leur communique une odeur désagréable. Lorsqu'une ou plusieurs souris attaquent un objet d'une certaine grosseur, par exemple un pain, une pièce de lard, un fromage, elles commencent par y faire un trou assez petit, pour gagner le dedans. Alors elles s'y établissent et rongent toute la substance intérieure de l'objet, en ne laissant qu'une légère croûte extérieure qui suffit pour masquer les dégats, dont on ne s'aperçoit souvent qu'au moment où l'on veut faire usage de ces objets. Avec les mœurs des rats, mais moins de force, la souris a le caractère plus doux, moins irritable, et même elle s'apprivoise jusqu'à un certain point, mais sans s'attacher. Les chouettes et tous les oiseaux de nuit, les chats, les fouines, les belettes et les rats même lui font la guerre. On l'attire, on la leurre aisément par des appats; on la detruit par milliers, et cependant elle abonde dans le monde entier, et c'est très certainement, de tous les mammifères, celui qui est le plus nombreux en individus sur la terre; elle ne doit cette prérogative qu'à son immense fécondité. — Le rat d'Islande, *mus Islandicus*, Thien., a de l'analogie avec notre souris, mais son pelage, noirâtre sur le dos, gris sous le ventre, a des taches jaunes sur les flancs. La queue est presque nue, à écailles verticillées, et à peine plus longue que le corps. — Le rat des bouleaux, *mus butulinus*, Pall., a beaucoup d'analogie avec le *mus minutus;* mais sa queue est plus longue, et son pelage fauve a une ligne noire sur le dos. On le trouve en Suède, particulièrement dans les forêts de bouleaux. Il grimpe avec beaucoup d'agilité sur les arbres, et se nourrit de graines et de fruits. Lesson, dans son Nouv. tabl. du règne anim., le confond, mal à propos, je crois, avec le *mus caraco*. — Le mulot, *mus sylvaticus*, Lin., est de la taille moyenne entre celle du rat et de la souris. Son pelage est d'un gris roussâtre sur le dos, blanchâtre sous le ventre; sa queue est un peu plus courte que son corps. On le trouve dans toute l'Europe, et, par sa prodigieuse multiplication, il devient quelquefois le fléau de l'agriculture en détruisant les semences ou les récoltes. Ce petit animal habite de préférence les terres sèches et élevées, à cause de la facilité qu'il trouve à y établir son habitation. Rarement il se donne la peine de creuser lui-même son terrier, s'il trouve un trou de taupe ou de musaraigne à sa portée; quelquefois même il s'empare d'un trou tout fait sous une souche d'arbre. Dans tous les cas, il arrange sa demeure pour l'approprier à ses habitudes. Pour cela, à un pied (0,325), plus ou moins, de l'entrée, il établit une première chambre qui doit lui servir d'habitation, ainsi qu'à sa famille; il creuse tout à côté une autre chambre qui devient son magasin. S'il se trouve une grande cavité dans un trou dont il se sera emparé, elle deviendra la chambre aux provisions et il se creusera un appartement à côté, d'où il résulte que le magasin se trouve souvent beaucoup plus grand qu'il serait nécessaire pour son usage, ce qui ne l'empêche pas de récolter des grains jusqu'à ce qu'il soit plein. Ces grains ne peuvent pas être entièrement consommés par lui dans un hiver; ils pourrissent, et c'est autant de perdu pour lui et les cultivateurs. Heureusement que le mulot ne ramasse des graines de céréales que lorsque les fruits secs manquent dans les bois, et que, le plus souvent, il ne remplit ses greniers que de glands, de noisettes et de faines, dont il entasse plus d'un décalitre dans les années favorables. Il fait surtout un tort considérable aux semis forestiers, car il s'y rend par milliers pendant la nuit, suit exactement les sillons de la charrue et déterre une à une les graines de chêne et de hêtre. Dès que les froids se font sentir, il se retire dans son trou où il vit grassement de ses provisions; mais il n'en bouche pas l'entrée, et de temps à autre, quand il fait une belle journée, il en sort pour aller faire un tour à la campagne. Si l'hiver est très long, que les mulots aient vidé leurs greniers et que la famine se fasse sentir, les gros commencent par manger les petits qui habitent avec eux dans le terrier; puis, quand ils ont dévoré leur famille, ils sortent de leur trou et vont attaquer leurs voisins. La guerre devient bientôt générale, et ils finissent par si bien s'entredétruire les uns les autres que l'on est quelquefois trois ou quatre ans sans en voir dans les localités qui en étalent précédemment infestées. Ordinairement la femelle fait par an plusieurs portées de neuf à dix petits chacune; mais il est des années telle-

ment favorables à leur multiplication, qu'ils deviennent un véritable fléau, une plaie, comme dit l'Écriture, pour des contrées entières. Leurs ennemis les plus acharnés sont les loups, les renards, les martes, les fonines et les putois, les belettes, les couleuvres et tous les oiseaux de proie.

Le sitolc ou rat à barbe, *mus agrarius*, Pall., *mus rubens*, Schwen., a deux pouces deux lignes (0,077) de longueur, non compris la queue qui a un peu plus que la longueur totale du corps ; son pelage est en général d'un gris ferrugineux, avec une ligne noire et étroite sur le dos Il babite la Sibérie, la Russie et le nord de l'Allemagne, où, dans de certaines années, il commet beaucoup de dégâts dans les moissons. — Le rat des moissons, *mus minutus*, Pall. ; *mus pendulini parvulus* et *soricinus*, Herm.; *mus messorius*, Schaw.; *mus avenarius*, Wolf., est de moitié moins grand qu'une souris et n'a guère que deux pouces trois lignes (0,861) de longueur, non compris la queue qui est un peu moins grande que le corps; son pelage est, en dessus, d'nn gris de souris, mêlé de jaunâtre, ou ferrugineux ; le dessous du corps et les pieds sont blancs. Cette espèce est commune dans les champs cultivés en Russie, en Allemagne, et se trouve aussi, mais plus rarement, en Angleterre et en France. — Le rat de Lesson, *mus Lessonii; mus soricinus*, Less., nouv. tab. du règne animal. Cette espèce, quoiqu'en dise M. de Selys-Longchamps (Rev. zool. de la soc., Cuv., nº 11, 1842) me paraît bien distincte de la précédente; mais elle n'est pas le *soricinus* d'Hermann ; elle en diffère par sa queue plus longue que son corps et par son pelage d'un roux brun sur la tête, les flancs, le dehors des membres, brun sur le dos, d'un gris blanc sous le corps, les flancs, le dedans des membres et le rebord des lèvres. M. Lesson l'a trouvé dans les environs de Saintes. — Le rat agile, *mus agilis; micromys agilis*, de Dehen., ne diffère guère du *minutus* que par la couleur foncée du dessous de son corps. Il a été trouvé aux environs de Dresden. — Le mulot nain, *mus campestris*, Fr. Cuv. ; le *mulot nain* ou *mulot des bois*, Daub., pourrait bien n'être qu'une très légère variété du *minutus*. Sa queue, plus longue que son corps, le dépasse de quatre lignes (0,009) ; les poils qui le couvrent sont d'un gris ardoisé à leur naissance et fauves à leur extrémité; le dessous de son corps et ses pieds sont blancs ; ses moustaches sont noires. On le trouve dans toute l'Europe tempérée, comme en France, dans les champs à proximité des villages. Ce petit animal habite un terrier, mais néanmoins il fait son nid dans les hautes herbes des prairies ou dans les blés, quelquefois dans les buissons touffus. Dans tous les cas, ce nid est suspendu aux tiges des graminées ou des arbustes, à une hauteur suffisante pour n'être pas atteint par l'humidité de la terre lors des pluies. Ce nid a la forme d'une boule de la grosseur des deux poings, et il est tissu en herbes sèches, fines et solidement entrelacées. La femelle y entre par un très petit trou ménagé sur le côté ; elle y met bas de cinq à six petits.

§ II. *Rats d'Asie.*

Le caraco, *mus caraco*, Pall., est à peu près de la taille d'un surmulot ; son pelage est d'un gris foncé, mélangé de roussâtre sur le dos, plus clair sur les flancs, d'un cendré blanchâtre en dessous ; ses pieds sont à demi palmés, d'un blanc sale. Cet animal habite la Sibérie, la Mongolie et peut-être la Chine. Il a les mêmes mœurs que notre surmulot, mais il est moins courageux et moins féroce. Pendant la belle saison il se tient à la campagne, sur le bord des eaux, et il chasse continuellement aux insectes, aux oiseaux, dont il cherche les nids pour manger les œufs ou les petits. Aussitôt qu'arrive la mauvaise saison, il quitte les champs et se retire dans les habitations où il fait les mêmes dégâts que le rat ordinaire fait chez nous. — Le rat à bandes, *mus lineatus*, Lichst., est d'un brun gris en dessus, d'un gris clair en dessous ; ses oreilles sont d'un gris jaunâtre, avec une grande tache noire près de chacune ; il a sur le dos une ligne étroite, noire, depuis la nuque jusqu'à la queue et deux autres lignes latérales moins foncées, un peu obliques; sa queue est aussi longue que son corps. Il a les mêmes mœurs que notre surmulot, mais il n'habite jamais les maisons et il vit constamment sur le bord des ruisseaux. On le trouve en Buccharie, entre Orembourg et Bukkara. — Le sikistan, *mus subtilis* et *mus vagus*, Pall., le *rat vagabond* des naturalistes, a de l'analogie avec le *mus minutus*, mais ses oreilles et sa queue sont plus longues ; son pelage, qui varie beaucoup, est fauve ou cendré en dessus, avec une ligne noire sur le dos ; ses oreilles sont plis-

ées et sa queue est plus longue que son corps. Il est très commun en Tartarie et en Sibérie, où il passe la plus grande partie de sa vie sur les arbres. — Le rat géant, *mus giganteus*, Hardw.; *mus malabaricum*, Shaw.; *mus setifer*, Horsf., a treize pouces (0,352) de longueur, non compris la queue qui est de même longueur; son pelage est d'un brun obscur en dessus, gris en dessous, avec les pates noires; la queue est légèrement couverte de poils. On le trouve à Coromandel, au Mysore, à Calcutta, au Bengale et dans la Tasmanie. Il habite les champs cultivés, près des habitations, et vit dans un terrier qu'il se creuse dans le plus fourré des buissons. Quoique plus fort que notre surmulot, il est moins courageux, moins hardi et surtout moins carnassier. Il se nourrit autant de fruits que de graines. Les misérables habitants de la Tasmanie le chassent avec ardeur pour le manger, et avec sa peau ils font des petits sacs, leur servant de poches. — Le rat de l'Inde, *mus indicus*, R. Geoff., a les oreilles grandes, presque nues; sa taille est à peu près celle d'un surmulot; son pelage est d'un gris roussâtre en dessus et grisâtre en dessous; sa queue est un peu moins longue que son corps. Cette espèce se trouve à Pondichéry. — Le rat strié, *mus striatus*, Lin., *mus orientalis*, Seba, est un peu plus petit qu'une souris; son pelage est d'un gris roux en dessus et marqué d'une douzaine de lignes longitudinales blanches, avec quelques petites taches de la même couleur; sa queue est de la longueur de son corps. Des Indes orientales. — Deux espèces viennent encore se ranger dans cette section : *mus oleraceus*, Bann., du pays des Mahrattes; *mus abbotii*, Waterh., de Trébisonde.

§ III. *Rats de la Malaisie, de l'Australie et de l'Océanie.*

Le rat de Java, *mus javanus*, Herm., est de la taille d'un surmulot; son pelage est d'un beau roux en dessus, avec les pieds blancs; sa queue, plus courte que le corps, est assez velue; il habite Java. — Le rat de Sumatra, *mus sumatrensis*, Raffles, a dix-sept pouces de longueur (0,460), non compris la queue qui en a six (0,162) et qui est écailleuse, nue, terminée en pointe mousse; son pelage est raide, d'un gris brun sur le dos; sa tête est courte, d'une teinte plus claire. Cette espèce, qui vit à Sumatra, habite les haies de bambous, dont elle mange les racines. — Ajoutez à cette section : *mus fuscipes*, Waterh., de la Nouvelle-Hollande; — *mus gouldii*, Wat., de la Nouvelle-Galle du Sud; — *mus galapagoensis*, Wat., de l'Océanie; — *mus jacobiæ* et *decumanoides*, Wat., de l'Océanie.

§ IV. *Rats d'Afrique.*

Le rat de Barbarie, *mus barbarus*, Lin., est une jolie espèce qui se distingue aisément des autres en ce qu'elle n'a que trois doigts aux pieds de devant, ce qui fait croire à quelques naturalistes qu'elle n'appartient pas au genre rat. Sa taille est un peu plus petite que celle d'une souris; son pelage est brun en dessus, marqué de dix lignes longitudinales blanches. On le trouve dans toute l'Afrique septentrionale, et particulièrement à Oran. — Le rat de Sparmann, *mus pumilio*, Sparm.; *mus donavanii*, Less.; *mus lineatus*, Fr. Cuv., est extrêmement petit, d'un fonds noirâtre varié de cendré, avec trois raies plus claires sur le dos; sa queue est d'une longueur médiocre, légèrement pointue. Il se trouve au cap de Bonne-Espérance. — Ajoutez : *mus hayii*, Waterh., de Maroc; — *mus pretextus*, Brandt, de Syrie; — *mus flaviventris*, Brandt, d'Arabie; — *mus orientalis*, Rupp., de Massoua; — *mus variegatus*, Brandt, de Nubie; — *mus gentilis*, Brandt, de Nubie et d'Égypte; — *mus colonus*, Brandt, d'Algoa-Bay; — *mus dolichurus*, Smuts, du cap de Bonne-Espérance; — *mus minutoides*, Selys, du cap de Bonne-Espérance; — *mus allani*, Waterh., de Fernando-Po; — *mus insularis*, Wat., de l'île de l'Ascension.

§ V. *Rats d'Amérique.*

Le rat aux pieds blancs, *mus leucopus*, Rafin; *mus agrarius*, Godm.; *mus sylvaticus*, Forst., a cinq pouces (0,135) de longueur, non compris la queue; son pelage est d'un fauve brunâtre en dessus, blanc en dessous; ses oreilles sont larges; sa tête est jaune; sa queue, aussi longue que son corps, est d'un brun pâle en dessus et grise en dessous. Il se trouve à la baie d'Hudson et aux États-Unis. — Le rat noirâtre, *mus nigricans*, Desm.; *musculus nigricans*, Rafin, a beaucoup d'analogie avec notre rat ordinaire. Il a six pouces de longueur (0,162); son pelage est noirâtre en dessus, gris en dessous; sa queue est noire, plus longue que son corps. Ils habitent les contrées occidentales

des États-Unis. — Le pilori, *mus pilorides*, Desm., est un peu moins grand que le surmulot; son pelage est d'un beau noir brillant; son mentou, sa gorge et la base de sa queue sont d'un blanc pur. Il habite les Antilles et fait de grands dégats dans les plantations de cannes à sucre en coupant ces dernières pour en manger la moelle. Pour le détruire, les habitants de Saint-Domingue ont dressé une certaine race de chiens à le chasser et à l'étrangler, ce dont ils s'acquittent aussi bien que pourraient faire des chats. — Le rat du Brésil, *mus brasiliensis*, Desm., non Geoff., ressemble au rat commun dont il a la taille, mais ses oreilles sont moins longues et sa tête est plus courte; son pelage est ras et doux, d'un brun fauve sur le dos, fauve sur les flancs et gris en dessous; ses moustaches sont noires; sa queue est un peu plus longue que son corps. Il se trouve au Brésil, particulièrement à Bahia. — Blanca. — Le rat roux, *mus rufus*, Desm., *rat cinquième*, d'Azara, est d'un fauve roussâtre, plus foncé et plus terne sur le dos et sur la tête; le ventre est jaunâtre; la queue a plus de moitié de la longueur du corps. Il vit sur le bord des eaux, au Brésil et au Paraguay. — Le rat des catingas, *mus pyreorhinus*, Wied., est de la grosseur d'un lerot; ses oreilles sont grandes et presques nues; son pelage est d'un gris brunâtre sale; le nez, les cuisses et la base de la queue sont d'un rouge brun; sa queue est très longue. Il se trouve au Brésil et se loge souvent dans la partie inférieure du nid de la fauvette à front roux, tandis que cet oiseau en habite tranquillement la partie supérieure. Comme ce rat n'est nullement carnassier, tous deux vivent en fort bonne intelligence. — Le rat à grosse tête, *mus cephalotes*, Desm., a le museau court et la tête extrêmement grosse; son pelage est brun en dessus, plus clair sur les côtés, et d'un blanc un peu fauve en dessous; sa queue est de la même longueur que son corps. Il se trouve au Paraguay et habite des terriers qu'il se creuse dans les champs cultivés. — Le rat oreillard, *rat quatrième*, d'Azara; *mus auritus*, Desm.; *mus pyrrogaster*, Natter., est remarquable par la longueur de ses oreilles et la grosseur de sa tête; son pelage est d'un gris de souris en dessus, blanchâtre en dessous; la queue est plus courte que le corps. Il habite les pampas de Buénos-Ayres. — Le rat aux tarses noirs, *mus nigripes*, Desm.; *rat sixième*, d'Azara, a la tête grosse, mais les oreilles courtes et arrondies; il a cinq pouces et onze lignes (0,160) de longueur, en y comprenant la queue, qui est plus courte que le corps; son pelage est d'un brun fauve en dessus, blanchâtre en dessous; les pattes sont d'un noir très foncé à son extrémité. On le trouve dans les champs cultivés, au Paraguay. — Le lancha, *mus laucha*, Desm.; *rat septième*, d'Azara, est d'une couleur plombée en dessus, blanchâtre en dessous; sa tête est peu large, son museau pointu et ses moustaches sont fines et noires; sa queue est un peu plus courte que son corps, et ses tarses sont blancs en dessous. Buenos-Ayres. — L'angouya, d'Azara; *mus angouya*, Desm.; *mus brasiliensis*, Geoff., non Desm., a les oreilles moyennes, arrondies; son pelage est d'un brun fauve en dessus, blanchâtre en dessous, mais plus clair sous la tête et plus foncé sous la poitrine; sa queue est un peu plus longue que son corps. Il habite le Paraguay. — Ajoutez: *mus vulpinus*, Lichst., du Brésil; — *mus squamiceps*, id., id.; — *mus physodes*, id., id.; — *mus principalis*, Lund., de Bahia-Blanca; — *mus aquaticus*, id., id.; — *mus mastacalis*, id., id.; — *mus laticeps*, id., id.; — *mus lasiurus*, id., id.; — *mus expulsus*, id., id.; — *mus longicaudis*, id., id.; — *mus latiolis*, id., id.; — *mus azuræ*, Brandt, du Paraguay; — *mus dubius*, id., id.; — *mus maurus*, Wat., de la Plata et de Maldonado; — *mus flavescens*, id., id.; — *mus brevirostris*, id., id.; — *mus magellanicus*, id., du détroit de Magellan; — *mus longicaudatus*, Benn., de la Conception, sous le 37e degré de latitude.

BOITARD.

RATAFIA. Liqueur alcoolique que l'on sucre et que l'on aromatise avec différents fruits et divers ingrédients. On obtient cette liqueur, soit par la distillation d'esprit-de-vin sur des substances odorantes, soit par la macération ou l'infusion dans l'alcool, des substances aromatiques. Il y a les ratafias de cassis, d'angélique, d'anis, de café, de noyaux, de coings, de cerises, etc.

RAT-TAUPE, *spalax*. (*mam.*). Genre de mammifère rougeur, appartenant à la famille des orycteridées, et ayant pour caractères seize dents, savoir: quatre incisives en forme de coin; six molaires en haut et six en bas, simples, à tubercules mousses; corps cylindri-

que, pieds courts, les antérieurs propres à fouiller la terre, tous munis de cinq doigts; yeux excessivement petits, cachés sous la peau, d'où il résulte que ces animaux sont réellement aveugles; queue nulle ou très courte. — Le zemni ou zemmi, *spalax tiphlus*, Illig.; *mus. tiphlus*, Pall.; *spalax pallasii*, Nordm.; le *zemmi* ou *rat-taupe*, Buff. Le *slepèz* et la *taupe aveugle* des voyageurs, a jusqu'à huit pouces (0,217) de longueur, c'est-à-dire qu'il est à peu près de la taille du rat commun. Son pelage est fin, serré, d'un gris cendré lavé de roussâtre, ou ferrugineux, quelquefois ayant des taches blanches irrégulières; sa tête est grosse, anguleuse sur les côtés; il manque de queue, et à la tête près, il ressemble assez à une taupe. Le zemmi était connu des Grecs, qui lui donnèrent le nom d'*aspalax*, et remarquèrent fort bien qu'il est aveugle. Les auteurs latins qui vinrent après traduisirent ce mot *aspalax* par celui de *talpa*, taupe, parce qu'ils ne connaissaient pas le zemmi ou zemni, et de là est venu cette erreur populaire que la taupe est aveugle. — Quoiqu'il en soit, ainsi qu'elle, le zemmi habite de longues galeries souterraines, d'où il ne sort que très rarement. En creusant son habitation il trouve sa nourriture, consistant en racines bulbeuses, principalement en celles du cerfeuil bulbeux (*chærophyllum bulborum*) qu'il aime beaucoup. C'est particulièrement dans les terres humides, où cette plante croît abondamment, que cet animal aime à fixer sa résidence. Dans le temps des amours, c'est-à-dire depuis le printemps jusqu'au milieu de l'été, il se hasarde quelquefois à sortir de son trou pour aller chercher sa femelle, mais il le fait avec beaucoup de prudence. Il marche avec inquiétude, s'arrête de temps en temps, la tête haute, non pour voir le danger, puisqu'il n'a pas d'yeux, mais pour écouter; car, en compensation de la vue, qui lui serait à peu près inutile dans son habitation souterraine, la nature lui a donné une ouïe d'une finesse extrême. Au moindre bruit il fuit avec vitesse, tantôt en avant si le danger lui paraît venir derrière lui, tantôt à reculons, et il est aussi agile dans cette singulière démarche que s'il courait devant lui; est-il attaqué, il se défend de la griffe et des dents avec un courage extraordinaire, et il ne cesse de combattre qu'en mourant. La femelle fait de deux à quatre petits, qu'elle élève avec soin et qu'elle allaite avec ses deux mamelles. Cet animal singulier, tout-à-fait informe, habite tout l'orient de l'Europe et les parties voisines de l'Asie jusqu'en Perse. — On peut regarder comme un simple sous-genres des rats-taupes les oryctères de Fr. Cuvier et les bathiergues d'Illiger; les premiers ont vingt dents, savoir : quatre incisives ayant un sillon très profond et longitudinal; huit molaires en haut et huit en has; leur œil, quoique petit, est à découvert; leur museau est un peu allongé et terminé par un boutoir, leur queue est courte et plate. — Le rat-taupe des Dunes, *oryeterus capensis*, *georichus capensis*, Illig.; *mus maritimus*, Lin.; la *grande taupe du Cap*, Buff. Il est presque aussi grand qu'un lapin; son pelage est d'un gris blanchâtre; sa queue est grise, à poils raides. Cet animal, qui vit à la manière des taupes, fouille tellement la terre, aux environs du cap de Bonne-Espérance, où il habite, qu'il est souvent dangereux de se promener à cheval dans les campagnes où il est commun. Il se nourrit de racines et d'ognons, de plantes bulbeuses. Ajoutez à ce sous-genre l'*oryeterus splendens*, Less., ou *bathiergus splendens*, Rapp., qui se trouve en Abyssinie. — Les bathiergues, n'ont que seize dents, savoir : quatre incisives en coin et douze molaires; leurs pieds de devant sont munis d'ongles robustes, propres à fouiller la terre; leurs yeux sont excessivement petits, mais découverts. — Le petit rat-taupe du Cap, ou cricet, *bathiergus capensis*, Desm.; *mus capensis*, Gml., est de la grandeur d'une taupe. Son pelage est brun; il a le bout du museau blanc, avec une tache blanchâtre autour de l'oreille, une autre autour de l'œil, et une troisième sur le vertex. Il habite les environs du cap de Bonne-Espérance, et il y fouille la terre à la manière des taupes. — Le rat-taupe hottentot, *bathiergus hottentotus*, Less.; *bathiergus cœcutiens*, Brandt; *bathiergus ludwigii*, Smith, est moitié plus petit que le précédent, et a quatre pouces six lignes (0,122) de longueur. Son pelage est d'un brun gris, passant au cendré en dessous; sa queue, excessivement courte, est bordée de poils distiques. Il habite les environs du cap de Bonne-Espérance, près de Pearl. Ajoutez à ce sous-genre : *bathiergus Buffonii*, Fr. Cuv., du même pays; — *bathiergus inominatus*, Fr. Cuv., qui n'est encore connue que par son squelette; — *bathiergus damarasensis*, Ogil, de la côte sud-ouest du cap de Bonne-Espérance.

BOITARD.

RATE (*anat. et physiol.*). La rate est un organe éminemment spongieux et vasculaire. Elle est située profondément dans l'hypochondre gauche, en arrière et à gauche de la grosse tubérosité de l'estomac, à laquelle elle est liée par un repli du péritoine. Elle est en outre maintenue dans sa position et par le péritoine qui du diaphragme, se réfléchit sur elle, et par les vaisseaux qu'elle reçoit et qu'elle émet; une membrane séreuse, une membrane propre fibreuse et résistante, malgré sa ténuité et sa transparence, des cellules à parois fibreuses que remplit un suc boueux et de couleur de lie de vin, des granulations, non démontrées chez l'homme, une artère très volumineuse, une veine plus volumineuse encore, des vaisseaux lymphatiques et des nerfs; telles sont les parties constituantes de la rate. — Si l'étude de la rate nous a éclairés sur sa structure, son développement et les variations de volume et de densité qu'elle peut offrir, il n'en est pas de même quant à ses usages, et la science ne possède à cet égard que des hypothèses plus ou moins plausibles. Sert-elle simplement de réservoir au sang, comme le pensaient et Lieutaud et Bichat, avec cette différence que le premier admettait que la rate diminuait de volume au moment de la digestion pour permettre à une plus grande quantité de sang d'arriver à l'estomac, tandis que le second croyait à une augmentation et non à une diminution de cet organe, pendant la digestion; ou bien, nous fondant sur cette remarque, qu'après l'ingestion des boissons la quantité de sang veineux rapporté par les veines intestinales ne permettrait pas à celui de la rate d'arriver au foie, regarderons-nous la rate comme un réservoir momentané du sang et comme servant de diverticulum au foie, c'est-à-dire se laissant distendre par le sang lorsque le foie est trop congestionné? Enfin, admettrons-nous avec Broussais que la rate doit être considérée comme un organe déviateur du sang qui se porte au foie, à l'estomac, aux intestins et au pancréas? D'autres physiologistes regardant la rate comme un organe élaborateur du sang ont pensé que cet organe concourait à préparer les éléments de la sécrétion biliaire. Cette opinion basée sur ce que, chez tous les animaux pourvus de rate, la veine splénique concourt à former la veine-porte et sur ce que tout le sang de la rate se répand ainsi nécessairement dans le foie, mérite qu'on la prenne en considération, et en la conciliant avec celle de Tiedemann et Gmelin qui ont dit que la rate faisait subir une élaboration au chyle par son contact avec le sang, on toucherait peut-être à la solution d'un problème qui a exercé la sagacité des meilleurs esprits. — En résumé, la rate, pour peu qu'on considère la quantité de sang qu'elle reçoit et qu'elle émet, sa structure toute vasculaire, parait devoir jouer un rôle assez important dans le système veineux abdominal. Mais quel est ce rôle? Non l'ignorons complètement, et ce qui achève de déconcerter toutes nos combinaisons, c'est que l'extirpation de cet organe ne détermine pas de changement notable dans les animaux; c'est que les atrophies les plus complètes de la rate se concilient avec l'exercice régulier des fonctions, et que son hypertrophie portée au point qu'elle remplisse la presque totalité de l'abdomen se borne à produire une décoloration de la peau, une diminution dans la nutrition, et à enrayer l'accroissement chez les jeunes sujets. Dr Geffroy.

RATEL, *mellivora* (*mamm.*). Genre de mammifères de l'ordre des carnivores plantigrades; il a pour caractères trente-deux dents, savoir : six incisives, deux canines et huit molaires à chaque mâchoire. Il a le corps épais et trapu, bas sur jambes et la queue fort courte. Une seule espèce compose ce genre, c'est le ratel ou blaireau puant, *mellivora capensis*, Fr. Cuv.; *gulo capensis*, Desm.; *gulo mellivorus*, Retzius; *taxus mellivorus*, Thien.; *viverra capensis*, Screb.; *viverra mellivora*, Lin. Cet animal a trois pieds quatre pouces de longueur (1,083), compris la queue; il est gris en dessus, noir en dessous, avec une ligne longitudinale blanche de chaque côté, depuis les oreilles jusqu'à l'origine de la queue. Il exhale une odeur désagréable, mais moins forte que celle des moufettes, avec lesquelles il a plus de ressemblance, selon moi, qu'avec les ours, quoique les naturalistes le placent avec ces derniers animaux dans leurs classifications. — Il habite l'Afrique, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au Sénégal, et la facilité avec laquelle il creuse la terre fait présumer qu'il se retire dans un terrier. Il vit de proie, comme le rossomack, mais il est tellement friand de miel, qu'il déploie toute son industrie pour en trouver. Dans son pays, trois espèces d'êtres, j'allais presque dire de brutes, s'occupent journellement à découvrir des essaims d'abeilles, et se prêtent mutuelle-

ment secours dans cette sorte de chasse ; ce sont : le Hottentot sauvage, auquel on n'a jamais pu inculquer l'idée d'un Dieu ni d'une religion quelconque, le ratel et le coucou indicateur (*indicator major*, Levaill.). — Les Hottentots et les Boschgesmens marrons, vivant dans les plus épaisses forêts et n'osant sortir que la nuit des antres des rochers qu'ils habitent, ne pourraient jamais découvrir les ruches d'abeilles s'ils ne savaient mettre à profit la connaissance qu'ils ont des habitudes du ratel. Celui-ci, chaque matin, se promène silencieusement dans les forêts en prêtant l'oreille ; bientôt le cri d'un oiseau vient éveiller son attention et il le reconnait pour celui de l'indicateur ou du *guide au miel*, comme disent les Hollandais du Cap. Le ratel suit l'oiseau, mais doucement et sans bruit pour ne pas l'effrayer, et celui-ci, volant d'arbre en arbre, de rocher en rocher, toujours en faisant entendre son cri, conduit bientôt le mammifère au pied d'un arbre dans le tronc duquel est une ruche d'abeilles sauvages. Ici se rencontre une difficulté : le ratel ne sait pas grimper, il lève le nez, il flaire le miel, il bondit contre l'écorce, il murmure, il se met en colère ! Rien n'y fait, et l'indicateur a beau redoubler ses cris, les abeilles sont parfaitement en sûreté dans leur ruche naturelle. Le ratel, enragé de colère, se met alors à attaquer le pied de l'arbre avec les dents, en enlève l'écorce, le mord avec fureur, probablement dans l'espérance de le renverser ; mais la fatigue ne tarde pas à l'avertir de l'impuissance de ses efforts, et il abandonne son entreprise pour aller à une autre découverte. Les Boschgesmens qui, pendant le crépuscule, errent en tremblant dans les bois, trouvent l'arbre, le reconnaissent aux morsures qui en ont enlevé l'écorce, montent dessus et prennent le miel ; mais ils en laissent toujours un gâteau, déposé sur une pierre au dessous, pour récompenser le ratel ou l'indicateur.

Lorsque ce mammifère est conduit par le guide au miel à des abeilles qui ont établi leur ruche dans la terre, les choses se passent différemment. Aussitôt, avec ses ongles robustes, il se met à creuser ; les abeilles se jettent sur lui par légions ; il se contente de passer de temps à autre ses pates sur son nez et de fermer les yeux, car ces deux parties seules sont accessibles à leur aiguillon ; un poil long et touffu et une peau excessivement dure, épaisse, impénétrable, lui défendent suffisamment le reste du corps. Lorsqu'il a mis les gâteaux à découvert, il mange autant de miel qu'il le peut sans crever, puis il s'en va tranquillement sans s'inquiéter de son guide. L'indicateur descend de son arbre et tire parti des bribes que l'autre a laissées faute de pouvoir tout avaler. BOITARD.

RATELIER. Sorte de balustrade en bois que l'on place au-dessus de la mangeoire, dans les écuries, pour contenir le fourrage. — Dans les casernes et les corps-de-garde, le *râtelier* est formé, soit de deux montants garnis de chevilles et de crochets sur lesquels on dépose les fusils dans la position horizontale, soit de deux pièces de bois placées horizontalement à un mètre l'une de l'autre et qui servent à maintenir les armes perpendiculairement. — En termes de marine, le *râtelier* est un rang de cinq ou six poulies placées l'une sur l'autre le long de la liure du mât de beaupré, afin d'y passer les manœuvres de ce mât. — Vulgairement, on donne le nom de *râtelier* aux deux rangées de dents de la mâchoire de l'homme. — On appelle aussi *râtelier* un instrument qui sert à fouler les bas, les bonnets et autres ouvrages de laine. — Au figuré, on dit d'un individu qui tire à la fois partie de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, qu'il sait *manger à plus d'un râtelier*. On dit encore de quelqu'un à qui l'on présente un résultat qu'il ne peut obtenir qu'en renversant beaucoup d'obstacles, qu'on lui tient le *râtelier haut*. Enfin, *mettre les armes au ratelier* c'est renoncer à la carrière militaire. A. DE CH.

RATINAGE. Opération que l'on fait subir à diverses étoffes et qui consiste à disposer en petits boutons les poils qui couvrent la surface de ces étoffes. La machine qui produit le ratinage se nomme *frise*.

RATINE. Étoffe de laine croisée qui se fabrique sur le métier à quatre marches, et dont on soumet le poil à la *frise*, c'est-à-dire au ratinage, d'où lui est venu son nom. Ce genre d'étoffe est très velu, très épais et très chaud. Florence et la Hollande fournissaient autrefois les ratines au commerce français ; mais aujourd'hui on en fabrique à Rouen, à Caen, à Elbeuf et dans le Languedoc. On distingue les ratines drapées ou apprêtées en draps, les ratines frisées et les ratines à longs poils non drapées.

RATIONALISME. On distingue quatre

sources naturelles de nos connaissances : l'intuition, les déductions de la logique, l'analogie et l'induction, fondements de l'expérience, et le témoignage. Les philosophes appelés rationalistes prétendent qu'en puisant uniquement dans ces sources l'homme peut trouver la solution des problèmes qui ont pour objet son origine, sa nature, ses devoirs, sa destinée. Les chrétiens, au contraire, soutiennent que, sans le secours d'une révélation extérieure, positive, surnaturelle, cette solution ne pourrait être complète, accessible à tous, prompte, et qu'elle serait toujours accompagnée d'incertitude et d'erreur. Ils ajoutent que Dieu a accordé trois fois le bienfaitde la révélation, d'abord à Adam, ensuite au peuple Juif, par Moïse, enfin à l'humanité par Jésus-Christ. Les rationalistes peuvent être rangés en deux classes. Les premiers attribuent toutes les révélations surnaturelles au mensonge ou à l'erreur; ils en attaquent ouvertement les dogmes, la morale, l'histoire. Les seconds expliquent les révélations. Ils ne voient dans leur enseignement dogmatique et moral que le résultat nécessaire du développement de nos facultés. Ils réduisent les faits de leur histoire aux proportions des faits naturels, ou bien ils les tranforment en symboles. Le rationalisme exige donc l'examen de trois points essentiels : les prétentions des rationalistes au sujet de la puissance de l'esprit humain, leurs objections contre la possibilité et l'existence des révélations, et les explications naturelles ou symboliques qu'ils en donnent.

L'homme est un principe intelligent et libre uni à des organes. Son entendement est doué de la faculté de connaître; mais ce pouvoir sommeillerait toujours s'il n'était pas éveillé par la sensation. Dès que la première sensation a eu lieu, un reflet des vérités éternelles qui sont en Dieu, ou plutôt qui sont Dieu même, se révèle dans l'âme. Ce reflet, c'est l'idée de l'Être infini, substance, cause, ordre, bien, beauté, avec les idées qui l'accompagnent, espace, temps, vérité, certitude, etc. Saint Augustin, Bossuet, Fénélon, Leibnitz pensent que l'idée de l'Être infini est le fond même de l'entendement, qui ne saurait exister sans elle. D'après saint Thomas et ses disciples, l'idée de l'*Être* est seulement *en puissance* dans l'âme; mais à la première sensation, Dieu *aide* l'entendement par une action supérieure, et cette idée de l'*Être*, d'où jaillissent les principes primitifs, se manifeste en nous (*Sum.*ᵃ, q. 77, art. 4.; *Sum. Cont. gent.*, l. 2, c. 83). Les uns et les autres reconnaissent que c'est sur l'idée de l'Être que repose l'édifice de la connaissance humaine, et que c'est par l'énergie de cette idée que l'entendement juge, compare, dispose, féconde les faits de l'ordre physique et de l'ordre moral. Dans le monde physique, dit saint Thomas, ce n'est point dans la substance du soleil, mais par sa lumière, que l'on voit les couleurs. Dieu est le soleil des intelligences; ce n'est pas dans la substance de la raison divine, mais par sa lumière que nous voyons les vérités éternelles (*Sum, cont. gent.* l. 3. c. 47). Cette lumière c'est l'idée de l'Être infini, source des principes primitifs; c'est la *raison* commune à tous les hommes. On appelle encore *raison* l'ensemble de nos facultés intellectuelles. (*Voy.* les articles : RAISON, RAISONNEMENT.)

L'homme peut-il, avec le seul secours de sa raison, parvenir, sur la question de son origine, à une solution complète, prompte, accessible à tous, exempte d'incertitude et d'erreur? Interrogeons le raisonnement et les faits.

L'âme est un principe limité; Dieu est un être infini; son idée dépasse donc nos facultés. Nous la *concevons*, dit Fénélon; nous ne la *comprenons* pas. Notre raison ne peut donc avoir de Dieu qu'une idée incomplète. Examinons jusqu'où pourra nous conduire cette idée incomplète de l'Être infini pour nous convaincre que Dieu existe, et pour nous faire connaître ce qu'il est. Lorsque nous nous replions sur nous-mêmes pour méditer sur l'idée de l'Être infini, nous sommes amenés par les lois de notre entendement à conclure, de l'idée de l'Être infini qui est en nous, que cet Être existe réellement, nécessaire, éternel, immuable, indépendant, parfait.

La conscience nous atteste que nous sommes un principe intelligent, actif; la conscience réunie à la mémoire constate notre identité personnelle, et nous fait sentir que notre existence ne dépend pas de nous. Ces témoignages de la conscience nous amènent à conclure, par les lois de notre entendement, que nous sommes l'ouvrage de l'Être infini dont nous avons l'idée.

Si nous portons nos regards sur l'ordre constant qui règne dans le monde physique, nous sommes encore amenés à conclure par les lois de notre entendement que l'Être infini dont l'image brille dans l'âme est l'auteur de ce monde et des lois qui le régissent.

Il est facile de le reconnaître, les preuves de l'existence de Dieu se réduisent à des développements de l'idée de l'Être infini. D'après Ancillon: « tout ce qui tient aux existences nous est donné. On ne peut pas démontrer l'existence du monde sensible, et cependant qui doute de son existence? — La conscience nous donne la réalité de notre propre existence, et en elle la réalité de l'Être infini. — L'intuition intérieure nous révèle l'existence de Dieu. » (*Essai sur la science et sur la foi philosophique, pages* 159, 163, 193.)

« Nous connaissons par nous-mêmes, dit Bossuet, et par notre propre imperfection, qu'il y a une sagesse infinie, qui ne se trompe jamais, qui ne doute de rien, qui n'ignore rien, parce qu'elle a une pleine compréhension de la vérité, ou plutôt qu'elle est la vérité même.

» Cette sagesse est elle-même sa règle, de sorte qu'elle ne peut jamais faillir, et c'est à elle à régler toutes choses.

» Par la même raison, nous connaissons qu'il y a une souveraine bonté qui ne peut jamais faire aucun mal; au lieu que notre volonté imparfaite, si elle peut faire le bien, peut aussi s'en détourner.

» De là nous devons conclure que la perfection de Dieu est infinie, car il a tout en lui-même; sa puissance l'est aussi, de sorte qu'il n'a qu'à vouloir pour faire tout ce qui lui plaît.

» C'est pourquoi il n'a eu besoin d'aucune matière précédente pour créer le monde. Comme il en trouve le plan et le dessein dans sa sagesse, et la source dans sa bonté, il ne lui faut aussi pour l'exécution que sa seule volonté toute puissante. » (*De la connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. IV, § 6.)

Cette dernière conclusion de Bossuet ne semble-t-elle pas avoir été tirée sous l'inspiration de la révélation chrétienne? La possibilité de la création paraît-elle à notre raison sortir nécessairement de l'idée de l'Être infini? Nous n'oserions l'affirmer. Ce qui est certain, c'est que la création proprement dite a été inconnue partout où la révélation n'a pas répandu sa lumière. Ne semble-t-il pas aussi que cette lumière ajoutait de nouvelles clartés à l'intelligence de Bossuet lorsque ce grand génie caractérisait avec tant de netteté les perfections divines?

Les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu ne sont pas accessibles à tous les hommes. Elles exigent une grande contention d'esprit. Elles sont le résultat d'une argumentation subtile, et ne frappent qu'au moment même où nous avons présente la série des déductions. *Une heure après*, dit Pascal, on craint de s'être trompé. Bossuet, au sujet de ces preuves, a fait cette observation: « C'est une chose étonnante que l'homme entende tant de vérités sans entendre en même temps que toute vérité vient de Dieu, qu'elle est en Dieu, qu'elle est Dieu même. Mais c'est qu'il est enchanté par ses sens et par ses passions trompeuses, et il ressemble à celui qui, renfermé dans son cabinet où il s'occupe de ses affaires, se sert de la lumière sans se mettre en peine d'où elle lui vient. » (*De la connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. IV, § 9.)

L'idée de l'Être infini, le moi, les réalités extérieures sont en quelque sorte trois degrés qui nous aident à nous élever à la connaissance de Dieu. Nous devons nous appuyer également sur ces trois degrés si nous ne voulons pas nous précipiter dans des abîmes. Notre énergie intellectuelle se concentre-t-elle sur l'idée de l'Être infini en faisant abstraction du moi? Nous nous égarons avec Spinosa dans un panthéisme idéaliste qui enlève la personnalité à l'homme et à Dieu. Notre point de départ est-il *l'action de la pensée qui se replie sur elle-même?* Nous tombons avec Fichte dans une autre forme de panthéisme idéaliste. *Le moi absolu et libre se pose*, construit la conscience, et la nature entière devient le résultat de l'activité de l'âme. Parti de l'idée comme de l'origine de tout, Hegel ne voit dans la nature que la forme extérieure de l'idée, et il aboutit aux trois degrés successifs du développement de l'*esprit absolu*. Schelling, partisan d'abord de l'idéalisme de Fichte, ségare ensuite dans une autre forme de panthéisme. Kant, en s'appuyant exclusivement sur les *conceps purs* A PRIORI, trouve les antinomies et pose les fondements de son scepticisme.

Une observation exclusive et superficielle du monde physique dirigée par l'imagination et les sens donne lieu à de grossières erreurs sur la nature divine. Elle découvre dans l'univers du mouvement, de la force, de la vie, qu'elle identifie avec la matière. Le monde lui apparaît comme un grand tout, animé par une vie universelle. Ce panthéisme naturaliste trouva un chantre dans l'antiquité. Le paganisme l'exagé-

rait en divinisant les diverses forces de la nature. Quelques philosophes, même de nos jours, s'en montrent les défenseurs.

Supposons que le philosophe maintienne dans un parfait équilibre la conscience du moi, l'idée de l'Être infini, *l'intuition du monde sensible*, et qu'il s'appuie également sur ces trois points, il pourra sans doute éviter les divers écueils que nous venons de signaler ; mais n'aura-t-il pas d'autres difficultés à vaincre, et quel sera le Dieu qui s'offrira à sa raison? Le monde et tout ce qu'il renferme a une cause. Cette cause est-elle unique? L'idée de l'Être infini implique cette unité. Mais les répugnances de la raison pour la création proprement dite la jettent quelquefois dans un dualisme qui admet deux principes coéternels, Dieu et la matière. L'infinité de Dieu, cause de tout ce qui existe, ne la portera-t-elle pas au système de l'*émanation* qui mène au mysticisme, et échappe difficilement à l'accusation de panthéisme? Le dernier terme de la science, dans ses efforts pour s'élever à Dieu, lui fera contempler *un Dieu simplement auteur des vérités géométriques*. Au reste, n'y a-t-il pas lieu de craindre que cette conception abstraite soit reléguée dans les hautes régions de l'intelligence, et ne descende jamais dans la volonté?

Voulons-nous déterminer les rapports qui doivent exister entre l'être infini et nous? Des difficultés insurmontables nous arrêtent. La raison nous montre que Dieu est intelligent, juste, bon, saint, tout puissant et libre. Essayons-nous de préciser la nature de ces attributs? Nous nous perdons dans l'incompréhensible, ou nous touchons dans l'*anthropomorphisme*, en empruntant à notre intelligence, à notre liberté, à notre justice, les caractères que nous donnons à l'intelligence, à la liberté et à la justice de Dieu. La nature divine nous étant si peu connue, tantôt nous craindrons que sa justice soit inexorable pour nos fautes, tantôt nous penserons qu'aux yeux de sa bonté infinie nos erreurs et nos faiblesses sont une suite inévitable de notre fragilité et ne méritent point de châtiment. Quelquefois l'Être infini apparaîtra à notre raison éblouie trop grand pour s'occuper de créatures aussi viles que les hommes, et pour s'abaisser jusqu'à exiger d'elles un culte. Quelquefois notre imagination exaltée se complaira dans une vague religiosité, ou dans un culte poétique.

Les contrastes qui frappent dans la nature humaine nous offrent une énigme inexplicable. La vérité nous plaît; nous sentons intérieurement que nous sommes faits pour elle, et trop souvent elle se dérobe à l'ardente curiosité de nos recherches, et séduits par de vaines apparences nous n'embrassons que l'erreur. Le bonheur est un besoin pour nous, nous en sommes avides, et néanmoins la jouissance de toutes les choses d'ici-bas ne satisfait jamais ce besoin impérieux, et ne produit que des désirs sans cesse renaissants ou des dégoûts amers. Un sentiment profond nous atteste que nous sommes libres, et quelquefois il nous semble qu'une inévitable nécessité nous impose des chaînes de fer. En présence de ces contrastes, l'âme oppressée ne se demande-t-elle pas si elle doit attribuer son existence à un Dieu sage et bon, on s'il n'est pas vrai que la vie est une dérision amère?

La notion du devoir est gravée dans les profondeurs de notre nature. Le principe de l'obligation morale y est marqué en caractères ineffaçables. Mais la distinction du bien et du mal, soumise, dans les applications, à l'appréciation des individus, n'est-elle pas altérée par les sophismes des passions? La science a-t-elle donné à l'instinct moral un puissant auxiliaire en faisant sortir d'une abstraction le principe qu'elle a nommé l'*impératif catégorique?*

La science établit la distinction de l'âme et du corps, et prouve que la dissolution de l'un n'entraîne point l'anéantissement de l'autre. Des inductions tirées des besoins du *moi* et des attributs moraux de l'être infini nous font pressentir qu'une récompense ou un châtiment nous attendent au delà du tombeau ; mais ce pressentiment n'est pas une certitude. Des philosophes chrétiens ont attribué aux preuves rationnelles de l'immortalité de l'âme une valeur qui nous paraît exagérée. Ne peut-on pas supposer que, dans l'esprit de ces philosophes, la foi chrétienne se mêlait à leur insu à l'argumentation philosophique et en accroissait l'autorité? Platon, Cicéron, Sénèque se sont servis de ces mêmes preuves, et cependant la croyance à l'immortalité de l'âme n'était pour eux qu'une espérance.

Concluons. Les prétentions des rationalistes sur la puissance de la raison humaine ne sont pas fondées. Le raisonnement et les faits montrent qu'avec le secours de nos facultés nous ne pouvons donner des problèmes qui intéres-

sent l'humanité une solution complète, accessible à tous, exempte d'incertitude et d'erreur. Cette impossibilité est le résultat de la nature des choses. Elle est fondée sur les limites de nos facultés et sur la nature des problèmes à résoudre. Les progrès de l'esprit humain sont impuissants pour en triompher. Mais est-il bien vrai que c'est à ces progrès de l'esprit humain qu'il faut attribuer les solutions plus ou moins exactes de ces problèmes données dans tous les temps parce qu'elles sont une condition essentielle de l'état social, et que l'on trouve dans des pays où la révélation mosaïque et la révélation chrétienne n'ont point pénétré? Il est permis de le révoquer en doute. L'histoire semble le contredire. Le théisme a précédé l'idolâtrie. Le raisonnement paraît confirmer les inductions que fournit l'histoire. La vie animale ne se conserve et ne s'accroît que par de continuels échanges, libres ou nécessaires entre notre corps et le monde physique. L'énergie intellectuelle resterait assoupie si elle n'était excitée par la sensation. Chez l'enfant, la vie intellectuelle ne commence à se développer qu'à l'aide des connaissances qu'il reçoit de ceux qui l'environnent. Dans les autres âges aussi, la vie intellectuelle et morale ne s'entretient et ne se développe que par ces communications des individus avec la société. N'est-il pas naturel de conclure qu'un *enseignement extérieur* dût appeler l'attention des premiers hommes et les éclairer sur les vérités qui ont pour objet notre origine, notre nature, nos devoirs, notre destinée; et alors ne peut-on pas affirmer que cet *enseignement extérieur*, révélation primitive et divine, est la source de ces croyances religieuses et morales, plus ou moins pures, répandues chez les peuples privés de la révélation mosaïque et de la révélation chrétienne? Cependant il est certain que la raison humaine adhère, quand on les lui propose, aux dogmes de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, etc., et qu'elle trouve ensuite en elle-même des preuves pour les établir. Aussi Descartes fait-il observer que « le concile de Latran, tenu sous Léon X, en la session VIII, condamne ceux qui prétendaient que les raisons humaines nous persuadaient que l'âme mourait avec le corps, et qu'il n'y avait que la seule foi qui nous enseignât le contraire; et ordonne expressément aux philosophes chrétiens de répondre à leurs arguments et d'employer toutes les forces de leur esprit pour faire connaître la vérité. » (*Médit. métaphysiques*, etc., épît , etc.)

Les rationalistes s'élèvent contre l'existence et la possibilité des révélations surnaturelles. Ils prétendent que les mystères sont contraires à la raison. Cette accusation n'est pas fondée. La vérité est une. Elle ne saurait se contredire elle-même. *Or, la lumière de la raison n'est pas moins un don de Dieu que celle de la révélation*. Les mystères sont incompréhensibles; mais ils ne sont pas contraires à la raison. Leibnitz reconnaît la justesse de cette distinction qu'on a coutume de faire entre ce qui *est au dessus de la raison* et ce qui *est contre la raison*. « Ce qui est contre la raison, ajoute-t-il, « est contre les vérités absolument certaines et « indispensables; et ce qui est au-dessus de la « raison est contraire seulement à ce que l'on a « coutume d'expérimenter ou de comprendre. « C'est pourquoi je m'étonne qu'il y ait des gens « d'esprit qui combattent cette distinction, et « que M. Bayle soit de ce nombre. Elle est as« surément très bien fondée. Une vérité est au« dessus de la raison quand notre esprit (ou « même tout esprit créé) ne la saurait compren« dre: et telle est, à mon avis, la sainte Tri« nité.... Mais une vérité ne saurait jamais être « contre la raison.... Par la raison on entend « ici l'enchaînement inviolable des vérités. » Leibnitz prouve ensuite contre Bayle qu'aucune vérité de la foi ne peut être sujette à des objections insolubles. (*Discours de la conformité de la foi avec la raison.*)

Les rationalistes insistent. Si les mystères sont incompréhensibles, disent-ils, la révélation est inutile. Cette conclusion n'est pas légitime. Les mystères sont incompréhensibles, mais ils ne laissent pas l'âme dans une entière obscurité. La révélation, suivant l'expression de Pascal, nous place dans un *demi-jour* qui nous permet d'admirer son économie, l'enchaînement ses preuves, de tirer de ses enseignements des conclusions consolantes et pratiques; et qui nous découvre la cause des mystérieuses contrariétés de notre nature. *Le péché originel est le plus incompréhensible de tous les mystères; mais l'homme est plus inconcevable sans ce mystère que ce mystère n'est inconcevable à l'homme.* (*Pensées de Pascal*, t. II, p. 105.)

Les rationalistes essaient de saper les fondements de la révélation qui sont les miracles et les prophéties. Ils ont nié, au nom des perfec-

tions divines, la possibilité des miracles. On leur a prouvé que les miracles ne portaient atteinte à aucun des attributs de la divinité. Ils ont prétendu que, la possibilité des miracles étant admise, leur existence ne peut jamais être constatée. On a démontré que les mêmes marques de vérité servent pour les miracles et pour les faits naturels. (*Voyez* l'article MIRACLES.) Ils ont soutenu que la prophétie n'était pas la preuve d'une mission divine parce que l'on ne peut jamais établir qu'elle ait été faite avant l'évènement, qu'elle ait été accomplie et que son accomplissement n'est pas l'effet du hasard. Les apologistes du christianisme ont montré clairement que ces trois conditions sont remplies dans les prophéties qui servent de fondement à la révélation chrétienne. (*Voyez* l'article PROPHÉTIE.)

Les rationalistes multiplient leurs attaques contre les Livres saints. Les uns révoquent en doute leur authenticité, les autres les assimilent à des légendes. Ceux-ci ont la prétention de présenter les faits qu'ils renferment sous leur véritable aspect en les abaissant jusqu'à l'état des faits ordinaires et naturels. Ceux-là leur ont enlevé toute réalité historique et les remplacent par des mythes. Cette lutte contre le christianisme est ancienne. Au commencement du troisième siècle, lorsque *le sang des martyrs devenait une semence de chrétiens*, Celse livrait nos évangiles, qu'il reconnaissait, aux investigations d'une critique malveillante et passionnée, et leur reprochait des absurdités, des contradictions, des plagiats et des fables. Au quatrième siècle, la philosophie sur le trône continuait les attaques de Celse et de Porphyre. Le génie de Julien, armé de sophismes et d'ironie, rendait ces attaques dangereuses. Les tracasseries d'une persécution dissimulée mais active leur prêtait un puissant secours. Origène, Eusèbe de Césarée, saint Cyrille d'Alexandrie ont réfuté victorieusement Celse, Porphyre et Julien. Ces philosophes ont eu, dans les siècles suivants, des successeurs et des plagiaires. On connaît les libres penseurs d'Angleterre au seizième siècle, et les philosophes français du siècle dernier. Toutes les difficultés qu'ils ont proposées ont été résolues par les apologistes de la religion chrétienne. (*Voyez* les articles : ÉVANGILE, LIVRES SAINTS.)

Au XVIIe siècle, Spinosa élève des doutes sur l'authenticité des Livres saints et transforme les miracles en faits naturels ou en symboles. Rousseau, dans le XVIIIe siècle, proclame les miracles de Jésus de *simples vertus*. C'est vers la fin de ce siècle, en Allemagne, au sein des églises réformées et évangéliques, que le système naturaliste est poussé jusqu'aux dernières limites. « Dans les années 1780 à 1790, dit le docteur Tholuck dans sa réfutation de Strauss, on vit entrer sur la scène un rationalisme dont tous les efforts avaient pour but de débarrasser l'exégèse des éléments surnaturels du dogme et de l'histoire. Lorsque Jésus s'écrie : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre;* cela voudrait dire, la direction de l'enseignement m'a été donnée chez les juifs et chez les payens. Quand il dit de lui-même : *Longtemps avant qu'Abraham fût, j'étais ;* cela voudrait dire, longtemps avant Abraham, Dieu a conçu le dessein de m'envoyer dans le monde pour enseigner la vertu. Lorsque les anges chantent à la naissance du Sauveur : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Leur éclat resplendissant est, suivant Eck, la lumière d'une lanterne portée par un messager, à laquelle se joint le cri de joie de ceux qui l'accompagnent, ou, suivant le docteur Paulus, une compagnie de feux follets qui, d'après les récits des voyageurs, atteignent en Orient une hauteur remarquable. Quand le Sauveur lutte et combat dans le jardin de Gethsémani, c'est, d'après Thiess, *un mal de cœur soudain qui lui est survenu.* » (Pages 8 et 9, voyez encore le *Banquet de Théodule*, par le baron de Sarck, et les *Considérations sur l'état présent du christianisme*, par Jean Trembley.)

A la fin du XVIIIe siècle, l'auteur de l'*Origine des cultes* anéantissait les réalités historiques de l'Évangile et proclamait le symbolisme. Pour lui, Jésus-Christ et les apôtres n'étaient que des mythes. Le naturalisme allemand tombe sous ses propres excès. Les rationalistes eux-mêmes le repoussent, mais c'est pour se jeter dans un excès d'un autre genre. Plusieurs docteurs célèbres professent un symbolisme plus ou moins complet. Le docteur Strauss, dans sa *Vie de Jésus*, résume et exagère les systèmes naturaliste et mythique. Strauss nie l'authenticité des Évangiles, admet la personnalité de Jésus et celle des apôtres ; mais il retranche de leur vie tout ce qui porte le caractère du merveilleux et même de la grandeur. Il a recours

aux mythes pour expliquer ces attributs que l'Évangile et l'Église donnent à Jésus-Christ : « Placées dans un individu, dans un Dieu homme, dit-il, les propriétés et les fonctions que l'Église attribue au Christ se contredisent ; dans l'idée de l'espèce, elles concordent. L'humanité est la réunion des deux natures : le Dieu fait homme, l'infini descendu à la condition finie et l'esprit fini qui se souvient de son infinité. Elle est l'enfant de la mère visible et du père invisible, de l'esprit et de la nature..... L'humanité est l'impeccable, car la marche de son développement est irréprochable. La souillure ne s'attache jamais qu'à l'individu, elle n'atteint pas l'espèce et son histoire. L'humanité est celui qui meurt, ressuscite et monte au ciel ; car, pour elle, du rejet de sa naturalité procède une vie spirituelle de plus en plus haute..... De même que le Dieu de Platon forma le monde en contemplant ses idées, ainsi la société chrétienne, en traçant l'image de son Christ, à l'occasion de la personnalité de Jésus, a eu en vue, à son insu, l'idée de l'humanité dans son rapport avec la Divinité. » (*Vie de Jésus*, t. 1.)

La témérité de Strauss a jeté l'alarme ; il a trouvé des contradicteurs, même parmi les partisans du système mythique (Bretschneider, de Wette, etc.). On lui a opposé la science (Jean Kuhn, la *Vie de Jésus au point de vue de la science*). On a essayé de la parodie ; on lui a montré que sa méthode ferait révoquer en doute les faits de l'histoire les plus éclatants et même son existence personnelle (Mussard, *Examen critique du système de Strauss* ; Wurm, la *Vie de Luther soumise à un examen critique*, par le docteur Casuar, Mexico, 1836 ; Keyserlingk, la *Vie de Jésus*, du docteur Strauss, est une légende du XIXe siècle, etc.). M. Salvador, en France, adopte le système naturaliste dans son ouvrage intitulé : *Jésus-Christ et sa doctrine*. M. Pierre Leroux veut établir un système mixte qui tient du naturalisme et du symbolisme (*Avenir de l'humanité*, encyclopédie nouvelle).

Un caractère singulier distingue certains rationalistes de nos jours et les assimile aux éclectiques du IVe siècle. Ces derniers étaient hostiles au christianisme et rejetaient la mission divine et les miracles de Jésus-Christ ; mais ils s'imaginaient communiquer intimement avec l'Être-Suprême et se livraient aux pratiques de la théurgie. Les rationalistes dont nous parlons repoussent ou dénaturent la révélation chrétienne, mais ils croient aux prodiges et aux prophéties du somnambulisme. Ils s'érigent en prophètes et en messies, et annoncent à l'humanité une religion universelle, forme nouvelle qu'ils substituent à la forme usée de l'ancien christianisme. Les aberrations des rationalistes, les guerres intestines qui les divisent ne doivent-elles pas faire sentir l'insuffisance de la raison et la nécessité d'une révélation surnaturelle dont le dépôt soit confié à une autorité extérieure et infaillible ? L'abbé FLOTTES.

RATISBONNE, Regensburg en allemand, l'ancienne *Regina* ou *Regina Castra* des Romains, fut dès la plus haute antiquité une ville importante pour son commerce. Devenue au moyen âge capitale de la Bavière, elle fut plus tard conquise par les empereurs d'Allemagne et déclarée ville libre et impériale, enfin de 1633 à 1806 elle fut le siége des diètes de l'empire. A cette époque elle passa au pouvoir de l'électeur de Mayence, qui la posséda avec le titre d'électeur archi-chancelier, et dût à cela même de rester neutre pendant une partie des guerres de Napoléon. En 1810 elle passa au pouvoir de la Bavière et devint la capitale du cercle de Regen. Ce fut près de cette ville que se livra en 1809 la célèbre bataille d'Eckmühl à la suite de laquelle le prince Charles fut forcé de se jeter par Ratisbonne sur la rive gauche du Danube, la bataille dura cinq jours et la ville emportée d'assaut fut pillée. Ratisbonne dont la population s'élève à 26000 habitants fait un commerce considérable de faïences, savons, chandelles, sel, bois, etc. On y admire son pont sur le Danube, le seul en pierre entre Ulm et Passau, son hôtel-de-ville, dont la bibliothèque était jadis la salle des Diètes, sa cathédrale et le monument élevé à la mémoire de l'illustre astronome Kepler qui y est né. Ratisbonne bâtie au confluent de la Regen et du Danube, au point où le fleuve qui jusqu'alors avait couru au nord-est commence à se diriger au sud-est, est une position stratégique de premier ordre, située au débouché des routes de l'Elbe et du Mein dans le bassin du Danube, elle n'a pour défense qu'une muraille et quelques ouvrages. Enfin elle se trouve sur la ligne d'opérations que doit suivre une armée qui se dirige sur Vienne par le Mein et le Danube, à moitié chemin de cette capitale et de Strasbourg. D.

RATON, *procyon* (*mam.*). Genre de mam-

mifères de l'ordre des plantigrades et de la famille des sous-oursidées, ou petits-ours, de Blainville. Ce genre a pour caractères : quarante dents : six incisives, deux canines et douze molaires à chaque mâchoire. Les trois dernières molaires ont leur couronne munie de tubercules mousses. Ils ont à chaque pieds cinq doigts munis d'ongles acérés, leur queue, fort longue, est non prenante et poilue. Ils manquent de follicules anales, et ont six mamelles ventrales; leurs membres sont courts et leur tête est triangulaire, large, terminée par un museau fin. Tous habitent l'Amérique. — Le raccoon, ou mapach (*procyon lotor*, Is. Geoff.; *ursus lotor*, Lin.; le *raton*, Buff.), le *raton laveur* des naturalistes est d'un gris brun, à museau blanc, avec un trait brun qui lui traverse les yeux et descend sur les joues en se portant en arrière; sa queue est annelée de blanc et de brun. Cet animal est presque de la grandeur d'un renard et a de longueur totale deux pieds cinq pouces (0,783). Son poil est long, doux, touffu; ses yeux sont grands, d'un vert jaunâtre, pleins de finesse et de vivacité, ce qui n'est pas commun dans les animaux de sa famille. Son corps et court et épais, mais néanmoins plein d'agilité : aussi saute-t-il plutôt qu'il ne marche, et ses mouvements, quoique obliques, sont prompts, légers et gracieux. Ses ongles, pointus comme des épingles, lui donnent une grande facilité pour monter sur les arbres; on le voit quelquefois grimper le long de leur tronc avec une légèreté surprenante, et courir sur les branches les plus minces et les plus flexibles avec la même assurance que s'il était à terre. — Le caractère de ce raton n'est nullement farouche, mais défiant et rusé. Il ne sort guère des forêts, et si quelquefois il se hasarde dans les pays découverts, c'est toujours loin des habitations de l'homme. Il se plait particulièrement le long des vallées boisées et solitaires, arrosées par des ruisseaux et des petites rivieres, dont il suit les bords pour surprendre les rats d'eau, les reptiles et même les poissons et les écrevisses; à leur défaut, il se contente de chasser aux insectes, et même il se nourrit de fruits, de graines et de racines tuberculeuses. Mais la nourriture qui lui plait le plus, celle à la recherche de laquelle il s'occupe constamment, consiste en œufs et en oiseaux, dont il s'empare avec beaucoup d'adresse. Le soir, lorsque la nuit commence à envelopper les forêts de son ombre, le raton quitte le bord du ruisseau sur lequel il s'était tenu en embuscade pendant le jour, et se met en quête. Il visite les joncs des marais pour chercher les nids de canards et autres oiseaux aquatiques, que l'excellence de son odorat lui fait aisément trouver. S'il est assez heureux pour surprendre une troupe de jeunes halebrans ne pouvant pas encore voler, il en mange un ou deux sans inquiéter les autres; mais chaque nuit il revient prélever le même impôt sur la couvée, jusqu'à ce qu'il l'ait entièrement détruite. Si les oiseaux d'eau lui manquent, il s'enfonce dans les forêts et grimpe sur tous les arbres qui lui paraissent cacher, dans l'épaisseur de leur feuillage, quelquel faibles habitants des bois, soit des oiseaux, soit des écureuils ou autres rongeurs, et, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il se trompe rarement, grâce autant à son intelligence qu'à son nez. — En captivité, le raccoon a été observé par beaucoup de naturalistes, et particulièrement par Buffon, que nous allons laisser parler : « Cet animal trempait dans l'eau, ou plutôt il détrempait tout ce qu'il voulait manger; il jetait son pain dans sa terrine d'eau et ne l'en retirait que quand il le voyait bien imbibé, à moins qu'il ne fut bien pressé par la faim; car alors il prenait la nourriture sèche, telle qu'on la lui présentait. Il furetait partout, mangeait aussi de tout, de la chair crue ou cuite, du poisson, des œufs, des volailles vivantes, des graines, des racines, etc. Il mangeait aussi de toutes sortes d'insectes; il se plaisait à chercher des araignées, et lorsqu'il était en liberté dans un jardin, il prenait les limaçons, les hannetons, les vers. Il aimait le sucre, le lait et les autres nourritures douces par dessus toutes choses, à l'exception des fruits, auxquels il préférait la chair, et surtout le poisson. Il se retirait au loin pour faire ses besoins; au reste, il était familier et même caressant, sautant sur les gens qu'il aimait, jouant volontiers et d'assez bonne grâce, leste, agile, toujours en mouvement. Il m'a paru tenir beaucoup de la nature du maki et un peu des qualités du chien. » J'ai été à même de vérifier par mes yeux, à la ménagerie de Paris, l'exactitude rigoureuse de tout ce que dit Buffon. Quand je voulais m'amuser aux dépends de l'animal que j'avais sous les yeux, je lui donnais un morceau de sucre. Aussitôt il le portait dans sa terrine d'eau pour le délayer, et rien n'était plus comique que son

étonnement, son désappointement et ses mines piteuses, lorsque, le morceau de sucre étant fondu, il ne trouvait plus rien dans le vase. Le raton laveur habite l'Amérique septentrionale et méridionale, particulièrement les États-Unis, le Brésil, la Guiane et le Paraguay. — L'agouarapopé, ou raton crabier, *procyon cancrivorus*, Illig.; *ursus cancrivorus*, Lin.; le raton crabier, Buff.; le chien crabier, De la Borde, a vingt-cinq pouces (0,677) de longueur totale; son poil est plus court, fauve, mêlé de gris et de noir, et assez uniforme en dessus; d'un blanc jaunâtre en dessous; ses pattes sont brunâtres, et sa queue, plus longue, est marquée de huit ou neuf anneaux noirâtres, quelquefois peu apparents. Comme au Brésil, au Paraguay et à la Guyane, il cherche sur les rivages les crabes, dont il fait sa principale nourriture, et d'où lui est venu son nom. Ses habitudes diffèrent peu de celles du précédent, mais il est d'un naturel plus timide. Nous remarquerons que ces animaux, quoique placés parmi les plantigrades, relèvent le talon en marchant, et n'appuient que les doigts sur le sol; ils ne posent la plante des pieds sur la terre que dans le repos. C'est un des mille exemples qui prouvent que la nature se tient presque constamment en dehors des lois absolues que nous voulons lui imposer, et que nos méthodes, prétendues naturelles, lui sont tout-à-fait étrangères.

Les naturalistes regardent encore comme une espèce distincte le manthaton, d'Hernandèz, *procyon Hernandezii*, de Wagler. Elle habite le Brésil.

D'un autre côté, on rapporte comme variétés du raccoon, le *raton blanc* de Brisson, le *raton fauve* et le *raton du Brésil;* mais ce dernier, s'il était mieux étudié, formerait probablement une espèce suffisamment tranchée, comme le pense M. Isidore Geoffroy, ainsi que le *raton à gorge brune*, du pays des Hurons. Un individu de cette dernière espèce ou variété, qui existe au cabinet du Jardin-des-Plantes, ne diffère en rien d'un autre individu du même pays que M. Isidore Geoffroy a vu au cabinet d'histoire naturelle de Genève. Il résulterait de tout ceci qu'il existe réellement quatre ou cinq especes de ratons, dont une ou deux n'auraient pas été suffisamment étudiées. BOITARD.

RATRAMME, moine de l'abbaye de Corbie en Picardie, prit une part active dans la lutte théologique qui eut lieu au IXe siècle sur le corps de Notre-Seigneur J.-C. présent dans l'eucharistie. Charles-le-Chauve demanda aux théologiens de l'époque des traités sur cette question. Le traité de Ratramme nous est parvenu; il y soutient que le corps de Notre-Seigneur J.-C., dans l'eucharistie, est différent de ce qu'il était sur la terre et de ce qu'il est au ciel; il combattit Paschase Radbert qui avançait que le corps était le même sorti du sein de Marie. — En 1526 reparut le traité de Ratramme, et Fischer, évêque de Rochester, s'appuya sur lui contre Œcolampade; en 1532, il fut publié à Cologne avec une préface de Léon de Juda Zuinglien. Les hérétiques s'emparèrent de ce livre qui fut prohibé par le concile de Trente. D. Mabillon trouva un manuscrit du siècle de l'auteur, et, en 1673, une édition latine et française parut à Rouen; les protestants en publièrent à Amsterdam, en 1717, une édition nouvelle précédée d'une dissertation de Hopkins.

Ratramme écrivit encore, sur l'invitation de Charles-le-Chauve, un traité de la prédestination dans lequel il soutient la doctrine de saint Augustin sur la grâce comme la seule catholique; il fit encore un traité contre les Grecs et une dissertation sur les Cynocéphales, prétendus hommes à deux têtes que des voyageurs assuraient avoir vus. L'histoire naturelle donne le nom de cynocéphales aux singes à tête de chien. Gotescalc a fait une pièce de vers à l'éloge de Ratramme.

RAUCOURT (SOPHIE), actrice du Théâtre-Français, naquit à Nancy. Son père, assez mauvais comédien ambulant, du nom de Saucerote, la fit commencer bien jeune l'apprentissage de la carrière dans laquelle elle devait briller d'un si vif éclat. Elle avait déjà parcouru la France et même l'Espagne lorsque, âgée de 17 ans, son talent qui avait fait du bruit, et surtout sa beauté qui était admirable, lui valurent un ordre de début à la Comédie-Française. Le rôle de Didon, par lequel elle aborda la scène, était tellement taillé dans ses moyens que le parterre s'enthousiasma de sa sa nouvelle idole, au point d'oublier pour elle des actrices d'un mérite au moins égal sinon supérieur. Mais chacun sait qu'une fois la mode en train de hisser un nom quelconque sur le piédestal de la célébrité, il ne s'agit plus de la justice d'une admiration méritée; le bon sens et la raison font place à une idolâtrie qui tient

du fétichisme, jusqu'à l'heure où, lassé de son idole de la veille, le public l'abandonne comme il l'avait prise, sans motif et par caprice, et alors la chûte est prompte! C'est ce qui arriva à mademoiselle Raucourt. On l'avait écrasée de bouquets et assourdie de bravos. — A cette époque, il n'était pas encore de mode de dételer les carrosser des comédiennes et de les traîner à bras. — On l'avait dorée de luxe et de magnificence, et inondée de petits vers rose-tendre: vint le tour des épigrammes et des sifflets. Mademoiselle Raucourt était une femme décidée: elle partit déguisée en dragon, courut les aventures on ne sais trop où, et revint quelques années après, sur un ordre de MM. les gentilshommes de la chambre, reprendre sa place au théâtre qu'elle avait abandonné. Le genre de son talent s'accommodait mieux des rôles énergiques que du langage de la passion sentimentale. On l'a dit, elle manquait de sensibilité. Aussi fût-elle plus que jamais applaudie dans les rôles d'*Athalie*, de *Mérope* et surtout de *Médée* qui semblait faits tout exprès pour elle. La révolution arriva. On dirait qu'en France cette secousse, qui devait pourtant n'atteindre que les sommitées, ait eût pour loi de tout remuer jusque dans les régions les plus indifférentes à la politique. Mademoiselle Raucourt fut mise en prison et fort heureusement sauvée par la protection d'un secrétaire du comité de salut public. Prise en affection par Bonaparte, elle parcourut l'Italie à la tête de troupes de comédiens français qu'elle avait organisés, revint à Paris et faisait encore partie du Théâtre-Français lorsque, le 15 janvier 1816, elle fut enlevée par une maladie subite. Ses obsèques donnèrent lieu à un mouvement populaire à cause du refus fait par le clergé de Saint-Roch de recevoir son corps à l'église. La foule transporta ses restes au Père-Lachaise, et ils furent ensevelis à l'endroit même où l'on peut voir aujourd'hui son buste en marbre, fidède reproduction des traits de cette femme, si justement célèbre par sa beauté.

RAVAILLAC (François), assassin de Henri IV, naquit à Angoulême en 1578; selon d'autres en 1579. Il prit d'abord le titre de praticien et passa sa jeunesse à venir à Paris pour y solliciter des procès. Ruiné enfin par ces courses infructueuses, il s'établit dans sa ville natale où il se fit maître d'école, « montrant aux enfants à prier Dieu dans la religion catholique et romaine. » Au milieu de ces tranquilles occupations, de sombres pensées l'agitaient; il quitta de nouveau Angoulême et vint à Paris où il se fit admettre dans le couvent des Feuillants. Il n'y resta que six semaines; et toujours harcelé par les mêmes visions, il il retourna encore à Angoulême. A peu de temps de là, nous le trouvons dans cette ville emprisonné pour dettes; mais, délivré bientôt, ne profitant de sa liberté que pour recommencer la vie errante où le poussent ses pensées inquiètes. Une idée fixe le poursuivait surtout. Il était convaincu que Dieu l'appelait à faire régner sans partage la religion catholique et à détruire l'hérésie dans le monde; puis, songeant que le temps était venu de consommer cet acte triomphant de la volonté divine; il voulait se faire le précurseur et le héraut de cette grande révolution religieuse. Le roi de France, comme roi très chrétien, devait aussi, dans sa pensée, en être le chef et l'instrument naturel. Ravaillac prit donc la résolution de l'aller trouver pour l'avertir qu'il devait, par tous les moyens possibles, ramener les réformés au sein de l'Église romaine. Le voilà une fois encore à Paris; partout il cherche Henri IV pour l'entretenir; enfin il l'aperçoit un jour passant en carrosse près des Saints-Innocents; il s'élance alors, il s'écrie pour que le roi s'arrête à l'écouter; mais on l'éloigne à coups de baguette, et, désespéré, il reprend encore le chemin d'Angoulême. Dès ce jour ses idées changent à l'égard de Henri IV, ses résolutions prennent un autre cours. — Le roi a refusé de l'entendre, il ne peut donc être l'artisan de son œuvre sainte, et désormais n'étant un instrument, il est un obstacle. Ainsi pense le visionnaire, et la mort de Henri IV est résolue dans son esprit. D'abord il confesse à un prêtre « sa tentation homicide; » mais craignant bientôt que le secret n'en soit révélé, il a soin de ne plus s'en ouvrir à personne « de peur qu'on ne lui fît, pour l'avoir voulu, même traitement que pour l'avoir exécuté. » Nourrissant son projet dans le mystère, tantôt il l'abandonne, tantôt il le reprend; enfin les commérages de sa petite ville lui apprennent qu'un grand massacre des catholiques ayant dû se faire pendant les fêtes de Noël, le roi n'a pas voulu punir les huguenots coupables de ce damnable projet, et il se décide. Il arrive à Paris à pieds trois semaines avant le 14 mai; il erre d'auberge en auberge, vole un couteau

dans une de celles où il se présente ; et muni de cette arme, il consomme enfin, dans la rue de la Ferronnerie, sur la personne du roi, le 14 mai 1610, le crime qu'il a si longtemps médité. Son procès est rapidement instruit, et sur son refus d'avouer des complice, il est exécuté seul le 27 mai de la même année. Son supplice fut affreux : on le tenailla aux mamelles avec versement de souffre et d'huile bouillante, puis on le fit tirer à quatre chevaux. Ed. Fournier.

RAVALEMENT. On désigne par ce nom, en architecture, la crépissure que l'on fait, du haut en bas, à un mur ou à la façade d'un édifice, après leur élévation; ou bien le ragrément d'une construction de pierres. Le mot *ravalement* signifie aussi un petit enfoncement pratiqué dans les pilastres et corps de maçonnerie et de menuiserie, au bord d'une baguette ou d'un talus. — Les fabricants d'instruments de musique appellent *clavier à ravalement* celui qui est pourvu d'un plus grand nombre de touches qu'il n'en compte communément. C.

RAVE (*botan.*). L'un des noms français par lesquels on traduit le nom latin du genre *Raphanus* (*voyez* Radis).

RAVENALA (*botan.*). Il est peu de végétaux aussi célèbres que l'*arbre du voyageur* ou le *Ravenala*, cet arbre merveilleux que Dieu, a-t-on répété mille fois, a répandu au milieu de déserts brûlants comme une ressource précieuse pour l'homme égaré au milieu de ces vastes solitudes. Il suffit de percer la base de ses larges feuilles pour en voir jaillir une eau limpide et excellente, en assez grand abondance pour étancher la soif du voyageur altéré par la fatigue et par l'ardeur du soleil. Il est malheureux pour ceux qui ont cru devoir donner à ce fait une teinte poétique que le fait lui-même perde beaucoup de son merveilleux et surtout de son utilité aux yeux de l'observateur sérieux. Ainsi le *Ravenala* donne en effet, comme on l'a dit si souvent, de l'eau bonne à boire lorsqu'on perce la base de ses feuilles; mais cette particularité, fort remarquable du reste, devient inutile, ainsi que l'a fait observer récemment M. Gaudichaud (Mémoire sur le *Ravenala*, compte-rendu de l'Académie, séance du 18 août 1845), puisque ce végétal ne croît naturellement que dans les lieux marécageux, au bord des cours d'eau, et nullement dans les déserts, et que là il est facile de se procurer une eau plus abondante et plus limpide. Néanmoins, pour ce motif et pour d'autres que nous allons faire connaître, le *Ravenala* ne mérite pas moins de fixer un instant notre attention.

Le genre qu'il constitue appartient à la famille des musacées, tribu des uraniées, à l'hexandrie monogynie dans le système sexuel de Linné. Il est caractérisé par des fleurs réunies en régimes disposés en éventail, munies de spathes dures, très épaisses, communes à dix ou douze d'entre elles; rangées des deux côtés d'un axe commun dans un ordre régulièrement distique. De plus chacune d'elles a une spathe à elle propre, formée de deux longues pièces aiguës, persistantes. Les fleurs présentent un périanthe dont les folioles externes sont égales entre elles, dont les intérieures sont un peu plus petites; parmi ces folioles, l'antérieure est creusée en carène, les latérales sont égales entre elles, rapprochées l'une de l'autre et embrassent les organes sexuels; ceux-ci se composent de six étamines, et d'un pistil formé à son tour d'un ovaire infère, à trois loges contenant de nombreux ovules bisériés, d'un style assez épais et d'un stigmate un peu en entonnoir, terminé par cinq dents très courtes. Le fruit qui succède à ces fleurs est très remarquable; c'est une capsule à parois ligneuses, creusée intérieurement de trois loges distinctes, qui s'ouvre à sa maturité en trois valves par déhiscence loculicide et qui laisse à découvert les graines qu'accompagne une sorte de large collerette frangée, d'un beau bleu d'azur. On a regardé cette sorte de collerette comme un arille; mais un examen attentif montre qu'elle n'est formée que de productions en forme de poils aplatis se développant sur le funicule, ainsi que la montré M. Planchon dans son mémoire sur les vrais et faux arilles. La seule espèce qui appartienne à ce genre est le Ravenala de Madagascar, *Ravenala madagascariensis*, Sonn. (*Urania speciosa*, Willd.), bel arbre dont le tronc est droit et s'élève en une haute colonne grêle, terminée par un grand nombre de grandes feuilles assez semblables à celles du bananier, obtuses au sommet, un peu échancrées en cœur à leur base, disposées avec une régularité parfaite sur deux rangs opposés, de manière à ressembler dans leur ensemble à un immense éventail. Le périanthe de ses fleurs est blanc; les spathes qui les accompagnent sont brunes; leurs étamines ont environ deux décimètres de long et la moitié au moins de cette longeur appartient à

l'anthère ; leur style est de même longueur que les étamines. Ce bel arbre a été transporté de Madagascar à l'Ile-de-France où il a très bien réussi. Son bois est peu consistant, très filamenteux. Ses feuilles sont employées par les Madécasses pour couvrir les habitations ; de plus, on dit que de leurs grains ils font une farine qu'ils mangent en la délayant avec du lait, et qu'ils obtiennent de l'huile de la collerette bleu d'azur qui les accompagne.

RAVENNE. Ville archiépiscopale des États de l'Église située entre le Montone et la Koucq, non loin de l'embouchure de la première de ces rivières dans l'Adriatique, et près d'un terrain marécageux qui y rend l'air malsain ; elle est éloignée de Rome de 280 kilomètres. L'histoire de cette ville est des plus intéressantes pour le rôle important qu'elle eut à jouer, tant dans l'antiquité, pendant la période romaine, que pendant le moyen âge. Ravenne se trouvait dans cette partie de l'Italie que les Romains nommaient Gaule Cisalpine ou *Togata*. Elle avait été bâtie par les Sabins, selon Pline (liv. 36, ch. 12), ou par une colonie de Thessaliens, si l'on en croit Strabon, qui l'appelle ἀρχαίαν πόλιν ville principale (*Strab.*, l. 5). Les Étrusques, puis les Gaulois sénonais l'occupèrent, et enfin 234 ans avant Jésus-Christ elle tomba au pouvoir des Romains qui en firent une ville municipale. Plus tard, au temps des guerres civiles, elle osa résister à Auguste qui, usant de rigueur avec ses habitants, les chassa tous de leur ville, et envoya à leur place une colonie dévouée. Alors Ravenne possédait un port sur l'Adriatique, à l'embouchure de la Bedèze ; mais les sables commençant à l'envahir et à le combler tout entier, Auguste le fit abandonner, et le remplaça par un autre creusé à l'embouchure de la Candiane, et qui prit le nom de *Portas-Novas*. Un canal, long de trois milles, le joignait à la ville, et un phare fort élevé l'éclairait pendant la nuit. Maintenant ce nouveau port est abandonné comme l'ancien ; la mer, en s'éloignant, l'a laissé à sec au milieu des terres. En 404, après le partage de l'Empire entre les deux fils de Théodose, Ravenne devint la capitale de l'empire d'Occident. Quand le chef des Hérules, Odoacre, eut détrôné Romulus-Augustus et, anéantissant le titre d'empereur d'Occident, eut commencé de gouverner l'Italie sous le titre de patrice, elle resta la capitale des États de ce barbare. Elle servit aussi de résidence à Théodoric, roi des Ostrogoths, dont les successeurs continuèrent d'y demeurer jusqu'à la destruction de ce nouvel empire par Narsès. Ce patrice fameux porta pendant quatorze ans, de 554 à 568, le titre de duc d'Italie, et ce n'est qu'à partir de cette dernière époque que commença pour Ravenne une ère nouvelle de puissance et de souveraineté. En 568, en effet, fut formé l'exarchat dont elle fut la capitale, et qui porta son nom. *L'exarchat de Ravenne* comprenait une partie de la Vénétie, de l'Émilie et de la Flamine ; ses villes principales étaient, outre Ravenne, Imola, Cesène, Bologne, Modène, Mantoue, Aquilée, etc. Le premier exarque fut le patrice *Flavius Longinus*, et après lui dix-huit autres se succédèrent sans laisser dans l'histoire aucun souvenir important de leur administration obscure et sans gloire. Entychius fut le dernier. Dépossédé une première fois de sa capitale, en 728, par Luit-Prand, roi des Lombards, et une seconde fois, en 752, par Astolf, successeur de ce prince, il fut forcé d'abandonner son gouvernement et de s'enfuir à Naples. Il mit ainsi fin à l'exarchat de Ravenne, qui avait duré 184 ans. Le titre d'*exarque*, qu'avaient pris les gouverneurs de l'Italie grecque, était porté avant eux par les gouverneurs de l'Afrique. C'était une dignité souveraine dont le pouvoir était sans borne. Les seules marques de la dépendance de l'exarque vis-à-vis des empereurs de Constantinople étaient leur révocabilité et l'impôt annuel qu'ils étaient contraints de leur payer. Mais ils avaient eux-mêmes une prépondérance plus grande sur le gouvernement des papes, dont la nomination était presque toujours soumise à leur influence.

Après la chute des exarques, Ravenne ne resta que deux ans entre les mains des Lombards ; Pépin, le roi de France, la leur enleva, et la donna au Saint-Siége. Redevenue libre pendant la guerre des Guelphes et des Gibelins, elle ne tarda pas à tomber au pouvoir des Bolonais, puis elle fut enclavée dans les États de la république de Venise (1440). La bataille d'Agnadel la leur enleva, et c'est après cette victoire qu'elle fut rendue au pape (1509). Trois ans plus tard, en 1512, une sanglante bataille remportée sur les Espagnols par Gaston, duc de Nemours, qui y perdit la vie, fut livrée sous les murs de Ravenne. — De 419 à 1627 neuf conciles ou assemblées synodales se réunirent dans cette ville ; l'un des plus célèbres fut celui qui se

tint en 967 en présence du pape Jean XIII et de l'empereur Othon I[er] pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. — Les nombreuses révolutions qui agitèrent Ravenae ont peu à peu influé d'une fâcheuse manière sur son commerce et sa population. Ainsi, après avoir été la ville la plus florissante et l'une des plus peuplées de l'Italie pendant le gouvernement de ses exarques, elle ne compte plus aujourd'hui que 16,000 habitants. La plupart des monuments qui faisaient sa splendeur ont été détruits; les seuls édifices qu'on y remarque sont : la grande et belle église octogone de Saint-Vital, d'après laquelle Charlemagne fit bâtir la magnifique cathédrale d'Aix-la-Chapelle, et le baptistère de l'église de Saint-Jean-Baptiste, l'un des plus anciens temples du christianisme, puisque, d'après M. San-Quintina, sa construction remonte à la première moitié du VI[e] siècle. Hors de l'enceinte, vers l'ancien port, on remarque aussi l'église de Sainte-Marie de la Rotonde, qui fut primitivement le tombeau élevé sur le modele de celui d'Adrien, par la fameuse Amalasonte, à son père, le grand Théodoric. C'est une rotonde de deux étages dont le premier est enterré ; un seul bloc de pierre d'Istrie hors d'œuvre en forme la coupole. Il ne faut pas oublier non plus que c'est à Ravenne que se trouve, au coin de l'église des Franciscains, le tombeau de Dante, l'illustre poète. Exilé dans cette ville par Charles de Valois, le chantre de la *divine Comédie* y mourut en 1321, et depuis ce temps les Toscans n'ont cessé, mais en vain, de redemander ses cendres. — Ravenne, qui fut longtemps la capitale de la Romagne, est aujourd'hui le chef lieu de la délégation des États de l'Église qui porte son nom. ÉDOUARD FOURNIER.

RAVENNE (JEAN de). Naquit en Italie, vers 1350, non loin de la ville de Ravenne dont il prit le nom. Il fut à la fois l'élève et l'ami du célèbre Pétrarque, et c'est peut-être autant à cette amitié qu'aux heureuses dispositions qu'il tenait de la nature, que Jean de Ravenne dut ses succès et sa réputation. Il embrassa fort jeune l'état ecclésiastique, et sur la recommandation de Pétrarque, l'archevêque de Ravenne lui promit un modeste bénéfice dont le revenu devait suffire à ses besoins et lui permettre de cultiver en paix la littérature. Mais Jean avait une telle démangeaison de voyage, qu'à dix-huit ans à peine, il partit malgré les prières de Pétrarque son bienfaiteur, voulut aller à Avignon, et ne revint au bout de peu de temps que pour repartir plus tard. Cette fois, il alla en Calabre: il voulait chercher le tombeau d'Ennius et étudier la langue grecque. Après la mort de Pétrarque, vers 1375, il ouvrit une école à Bellune ; mais obéissant encore à ce besoin de déplacement qui le tourmentait sans cesse, il occupa successivement des chaires à Padoue, à Udène et à Florence. On conjecture que Jean de Ravenne mourut vers 1420. On a conservé un certain nombre d'ouvrages de ce professeur, mais on est indécis à qui les attribuer, car on cite un autre *Jean de Ravenne*, chancelier de François de Carrare, qui paraîtrait en effet ne pas devoir être confondu avec le professeur, et qui serait, d'après quelques-uns, l'auteur des écrits qui nous restent sous le nom de Jean de Ravenne.

RAVITAILLEMENT ou **AVITAILLEMENT**. Mot qui dérive du latin *victualia*, et qui signifie l'introduction dans une place forte, de vivres et de munitions dont elle manquait. Autant un général apporte de soin à ravitailler les places qui se trouvent dans le cercle de ses opérations, autant l'ennemi qui lui est opposé développe d'activité pour y apporter obstacle.

RAVRIO (ANTOINE-ANDRÉ). Ciseleur en bronze d'un mérite distingué, naquit à Paris, en octobre 1759. Il avait appris à mouler chez son père et avait suivi les leçons de l'Académie. Artiste de mérite, il mit de l'art et du talent là où, jusqu'à lui, on n'avait guère mis que du métier ; il était habile, plein d'inspiration, de goût, et demandait volontiers à l'antique de suaves réminiscences toutes pleines d'harmonie et de simplicité. Ravrio s'esseya aussi en littérature ; il fit des vaudevilles, essaya la chanson et obtint même quelques succès dans la poésie légère. Mais ce n'était pas là, ce n'est même pas à son incontestable talent de ciseleur, que Ravrio doit le renom dont il jouit : sa généreuse philanthropie en est la première cause. C'est lui qui fonda le prix de 3,000 francs pour celui qui trouverait le moyen de dorer sans danger de mercure. Chacun sait que M. Darcet a découvert ce moyen et a ainsi arraché à la mort un grand nombre d'ouvriers. Ravrio mourut en 1814, âgé de 55 ans.

RAY ou **WRAY** (JOHN). Naturaliste célèbre qui s'adonna surtout à la botanique. Il naquit dans le comté d'Essex, en 1628, fut professeur à l'université de Cambridge, entra dans les

ordres, et, ayant refusé son adhésion à l'acte d'uniformité, se vit obligé de résigner ses plans. C'est alors qu'il fit ces longs voyages qu'il rendit si profitables pour la science. Ray est l'un des meilleurs botanistes qui aient jamais existé. Il mourut en 1705.

RAYMOND (Jean-Arnaud). Membre de l'Institut et chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien architecte du roi et architecte des palais impériaux de Meudon, Saint-Cloud et Saint-Germain, naquit à Toulouse en 1742, remporta en 1767 le grand prix d'architecture et contribua à la construction de l'arc de triomphe de l'Étoile. Il mourut en 1811.

RAYMOND (Joachim-Marie), général français au service de l'Inde, naquit le 20 septembre 1755 à Sérignac, à six lieues d'Auch. Lassé des lenteurs de la carrière du commerce qu'il avait d'abord embrassée, le jeune Raymond voulut aller plus vite et tenter la fortune des voyages. A l'âge de vingt ans il s'embarqua à Lorient, avec une pacotille, pour les Indes-Orientales. Arrivé à Pondichéry, il se dégoûta tout-à-fait du commerce, pour lequel il n'était pas né, entra en qualité de sous-lieutenant dans le corps français sous les ordres de M. de Lallée, devint successivement lieutenant, capitaine et major, et passa au service d'Hyder-Aly, régent du Maïssour. En 1786, comme Hyder-Aly était mort et que Tippoo Saëb, son successeur, tourmentait le jeune officier, Raymond quitta le Maïssour pour s'attacher à Nizam-Aly, soubab du Décan, qui lui remit le commandement de toutes ses forces. Dès lors, le général Raymond employa tous ses moyens et toute son influence à se créer une armée et à profiter de l'ascendant que lui donnaient les forces auxquelles il commandait pour rendre au nom français la prépondérance que les Anglais étaient déjà en train de lui ravir. Il conçut l'idée d'une triple alliance entre les colonies françaises, Tippoo-Saëb et Nizam-Aly, son souverain, pour organiser contre les Anglais une résistance difficile à vaincre; mais l'incurie du gouvernement français, alors en pleine révolution, fit avorter ce plan si bien conçu qui nous aurait rendu Pondichéry et qui aurait limité pour longtemps l'envahissement britannique dans l'Inde. Après de longs et brillants services qui lui avaient valu des distinctions éclatantes et d'immenses richesses, Raymond, tué par la fatigue, l'inclémence d'une température élevée, et peut-être aussi, comme on l'a dit, par le poison des Anglais, mourut tout à coup, en 1799, à la tête de son camp, près d'Hydrabad, âgé de quarante-six ans seulement. Avec lui périt l'influence française, et dès lors commença dans l'Inde l'époque de cette prodigieuse prépondérance que les Anglais exercent encore.

RAYMOND D'AGILES (ou Raimond). Vivait en 1096, époque à laquelle il partit pour la Terre-Sainte avec la première croisade. A peine diacre, lorsqu'il se croisa, il fut ordonné prêtre et attaché en qualité de chapelain, à la personne de Raymond, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, l'un des chefs de l'armée croisée. Il devint chanoine de l'église cathédrale de Puy en-Velai, et écrivit l'histoire de la croisade à laquelle il avait pris part.

RAYMOND, ou Raimond de Pennafort (saint), né en 1175 au château de *Pennafuerte*, en Catalogne, d'une famille alliée aux rois d'Aragon et qui descendait des comtes de Barcelone. A l'âge de vingt ans il professa la philosophie avec un éclatant succès, et à trente il se rendit à Bologne (Italie) pour y étudier le droit canon et le droit civil. C'est à cette célèbre université qu'il obtint le grade de docteur en l'un et l'autre droit. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, et, en 1210, Bérenger, évêque de Barcelone, le pourvut d'un canonicat dans sa cathédrale, puis le nomma successivement archidiacre, grand-vicaire et official. Il prit l'habit des frères prêcheurs peu après la mort de saint Dominique, fondateur de cet ordre, c'est-à-dire en avril 1222. C'est vers cette époque qu'il composa un recueil de cas de conscience, tirés de l'Écriture et des pères de l'Église, pour servir de guide aux directeurs des âmes. C'est le premier livre de ce genre qui ait été publié; on l'a plusieurs fois réimprimé sous le titre de *Somme* de saint Raymond. Confesseur lui-même de saint Pierre de Nolasque, il lui fut très utile, par ses conseils, dans l'institution de l'ordre de la *Merci pour la rédemption des captifs*, en 1223.

En 1230, le pape Grégoire IX l'appela à Rome, le fit son chapelain et son pénitencier; il le chargea, en outre, de rassembler et de mettre en ordre les épîtres décrétales des papes depuis 1151, temps auquel finit la collection dite *Décret de Gratien*. Cette compilation, nommée l'*Extra* parce qu'elle est distincte et séparée du décret, occupa Raymond pendant

trois ans consécutifs Les *Décrétales* n'y sont pas réunies en textes complets et entiers, mais seulement analysées et classées suivant l'ordre de leurs titres, formés des premiers mots, sous lesquels elles étaient déjà connues.

Le pape, en 1234, envoya ce travail aux universités de Bologne et de Paris, en ordonnant à ces corps de les faire enseigner dans les écoles de leur ressort, où elles furent désignées par le seul nom de *Décrétales*. On a reproché à ce recueil le manque de méthode et le défaut de corrélation entre les matières qui le composent. Grégoire IX, voulant donner à Raymond de Pennafort une marque toute particulière de sa satisfaction, l'éleva à la dignité d'archevêque de Tarragone en 1235. Raymond, humble par sentiment et modeste par caractère, s'excusa de ne pouvoir l'accepter, et désigna, sur la demande du souverain pontife, un pieux et savant chanoine de Girone, qui, en effet, fut appelé à ce siége épiscopal. Quant à lui, il obtint la permission de retourner dans sa patrie, où il reprit avec une nouvelle ferveur les exercices de son ordre. — Prédicateur éloquent, il convertit à la foi presque tous les juifs de la Catalogne et de l'Aragon. C'est par l'influence qu'il exerçait sur l'esprit des populations que Jacques, roi de ce dernier pays, parvint, en 1237, à expulser entièrement les Maures du royaume de Valence, ainsi que des îles de Minorque et de Majorque. Aussi, à la mort du bienheureux Jourdain, successeur immédiat de saint Dominique, Raymond fut-il appelé à le remplacer; il est par conséquent le troisième général de l'ordre justement célèbre des Dominicains; mais il se démit de cette charge en 1240, sous prétexte de son grand âge, mais en réalité parce qu'il n'aimait pas les honneurs, et il reprit avec joie la vie de simple religieux. Il ne s'occupa plus dès lors que de la conversion des Sarrasins. C'est dans ce but 1° qu'il pria saint Thomas-d'Aquin d'écrire son *Traité contre les Gentils;* 2° qu'il introduisit dans plusieurs maisons de son ordre l'étude des langues arabe et hébraïque; 3° qu'il fonda un couvent à Murcie et un autre à Tunis. Le concours simultané de ces divers moyens eut un plein succès, car, en 1256, il écrivait à son général que dans un espace de temps fort court plus de dix mille Maures avaient reçu le baptême en différentes localités. — Raymond de Pennafort mourut en odeur de sainteté le 6 janvier 1275. Les rois de Castille et d'Aragon, ainsi que les princes et princesses de leur sang assistèrent à ses funérailles. Il fut solennellement canonisé en 1601 par le pape Clément VIII. — Saint Raymond de Pennafort laissa plusieurs ouvrages qui n'ont jamais vu le jour; mais la *Somme* a eu plusieurs éditions à Rome, Avignon, Lyon et Paris; la plus estimée et la plus complète est celle de Véronne, 1744, in-folio. — Quant aux *Décrétales*, il en existe un très grand nombre d'éditions, toutes du quinzième siècle, dont la plus recherchée et la meilleure est celle de Mayence, 1473, aussi in-folio.

RAYMOND DU PUY. Deuxième grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, fit de cette chevalerie, jusqu'alors simplement hospitalière, l'ordre militaire de Malte qui devint si fameux dans ses guerres contre les infidèles. Il avait succédé à Gerard en 1118; deux ans après il donna les nouveaux statuts dont nous venons de parler, prit Ascalon en 1153 et mourut en 1160.

RAYMOND. *Voyez* Toulouse.

RAYNAL (l'abbé Guillaume-Thomas-François), né en 1711 à Saint-Geniez. Écrivain philosophe fort célèbre au dix-huitième siècle, mais dont la réputation, fondée sur des déclamations furibondes et sur plus d'un genre de scandale, ne se soutient guère que par le reflet de cette époque fameuse à laquelle il paraît avoir emprunté plus d'éclat qu'il ne lui en a rendu. Un grand secret fut de le connaître et de l'exploiter. Raynal, comme presque tous ses contemporains, étudia chez les jésuites. Jésuite lui-même, puis ordonné prêtre, il fut bientôt obligé de renoncer au sacré ministère pour quelques actes de simonie qui ne révèlent que trop son penchant à trafiquer de tout indifféremment. C'est en effet à l'aide de son savoir-faire en matière de négoce et par des pratiques encore moins permises à son caractère, qu'il parvint rapidement à se mettre non-seulement au-dessus du besoin, mais à conquérir une position aisée dont il fit du moins un noble usage. Avec de pareilles inclinations, une telle facilité de principes, de l'audace dans l'esprit, une certaine mesure de talent qu'on ne saurait lui contester sans injustice, une soif ardente de renommée, la philosophie, telle qu'on l'entendait alors, était une arme merveilleuse dans ses mains, et le chemin le plus propre à le conduire à son but. Doué d'ailleurs d'une assez belle figure, d'un

esprit étendu ; ayant une sorte de bonhommie apparente qui était loin d'exclure une grande habileté à se faire valoir, il ne pouvait manquer de protecteurs ; c'est ainsi qu'après de faibles débuts il parvint à la rédaction du *Mercure de France*. Reçu alors chez les ministres, il pût rendre la pareille à ses prôneurs ; et, comme il était obligeant par caractère, le nombre en fut très grand. Plusieurs années avant la publication de son *Histoire philosophique*, il était déjà parvenu à se ménager une réputation anticipée de grand écrivain. Mais si la publication de cet ouvrage, grâce à d'incessantes attaques contre la religion et à de lubriques peintures qui viennent à chaque instant interrompre l'ordre des faits, répandit son nom, elle fut loin d'en soutenir l'honneur dans le cercle de ses relations habituelles, où l'on fit promptement justice d'un livre annoncé tant à l'avance comme le chef-d'œuvre du siècle. Il est vrai que si l'on en excepte un certain nombre de passages plus que téméraires, la part de l'auteur n'était pas grande. Tous les contemporains, particulièrement Labarpe et Grimm, s'accordent à faire honneur à Diderot des morceaux les plus intéressants. Le style ampoulé de Raynal, ses exagérations burlesques, son peu de profondeur lui rendaient à peu près impossible la tâche de s'assimiler des écrivains tels que l'auteur de la *Lettre sur les aveugles* : son enflure repoussait tout contact. Aussi ne fit-il qu'une mosaïque sur laquelle les hommes exercés distinguent facilement ce qui lui appartient véritablement d'avec ce qu'il doit à l'obligeance de ses amis ou à sa générosité personnelle. Sans doute que les d'Holbach, les Naigeon, les Deleyre et quantité d'autres qui en firent des parties entières, étaient plus propres à fournir des matériaux qu'à les mettre en œuvre; mais eussent-ils été tous des Diderot qu'un livre fait par tant d'hommes ne pouvait être qu'un mauvais livre, abstraction faite même des doctrines que l'on y professe. Mais, si dangereuses que fussent ces doctrines, l'auteur crût avoir peu fait s'il n'atteignait aux honneurs de la persécution. Secrètement mortifié de la sécurité dont on l'avait laissé jouir, il prépara une édition nouvelle dans laquelle il rembrunit ses couleurs, hasarda des traits encore plus hardis que les précédents, et, en outre, plaça son nom et son portrait en tête de l'ouvrage, ce qu'il n'avait pas cru devoir faire d'abord. Enfin il fut au comble de ses vœux, et son ouvrage brûlé, le 29 mai 1781, par la main du bourreau, n'en eût que plus de vogue. Après avoir mis sa fortune à l'abri de toute atteinte, notre heureux persécuté s'enfuit à Spa, de là il passa en Allemagne, et fut à Berlin conduit par le désir de voir le grand Frédéric. Ce ne serait pas sans difficulté et sans beaucoup de démarches, lui qui n'avait pas craint de lui adresser, dans son *Histoire philosophique*, la plus sanglante des apostrophes, qu'il aurait été admis en sa présence. Il fut payé de quelque peu d'ironie. Mais à ses yeux, comme à ceux de l'époque, sa réception à Potsdam étant la consécration de son caractère de philosophe, il put facilement se tenir pour satisfait. Il avait laissé des amis en France, ils obtinrent son rappel dans l'année 1787. Déjà l'agitation qui se manifestait dans sa patrie annonçait à l'abbé Raynal la conséquence funeste de ses principes anarchiques que ses propres écrits avaient contribué à répandre. Les états généraux furent convoqués. Nommé député du tiers état de la ville de Marseille, il n'accepta pas à cause de son grand âge. Mais dès lors Raynal avait été ramené par la vue des dangers de l'ordre social à des idées plus saines et plus modérées. Il avait reconnu la faiblesse et l'extravagance de cette fausse philosophie par laquelle il s'était laissé égarer. Le premier entre tous les partisans des idées nouvelles, il devait les désavouer avec énergie dans une lettre adressée à Bureau de Puzy qui présidait l'assemblée nationale. Cette lettre offre une rétractation formelle des principes consignés dans l'*Histoire philosophique*, et une désapprobation absolue des doctrines et des actes des nouveaux législateurs. Raynal n'émigra point, et vit se succéder les factions qui tour à tour ensanglantèrent la France depuis 1792 jusqu'à 1796, année de sa mort. Il avait 83 ans. Le Directoire qui s'occupait d'organiser l'Institut l'en avait nommé membre pour la classe d'histoire. La Société royale de Londres l'avait antérieurement admise dans son sein. Outre l'*Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* qui n'est plus guère qu'un souvenir, on a de Raynal quelques autres ouvrages tout à fait oubliés, parmi lesquels on peut mentionner l'*Histoire du stathoudérat* et l'*Histoire du parlement d'Angleterre*. E. M.

RAYNALDI (Odoric) ou Rinaldi. Prêtre de l'oratoire de Saint-Philippe de Néri. — Né à Trévise, en 1595 d'une famille noble. Il fit

ses études et se distingua au collége des Jésuites à Parme. — En 1618, il entra à Turin, dans l'Institut de l'Oratoire d'Italie ou des Philippiens. — Le célèbre cardinal Baronius avait laissé interrompu l'immense travail des *Annales Ecclésiastiques* Depuis trente ans cette œuvre attendait une pinme assez savante pour la continuer, Raynaldi en fut chargé. Il y ajouta sept volmmes dont le premier de lui, qui était le treizième de l'ouvrage, parut à Rome en 1646, trois autres parurent après sa mort, il fit l'époque depuis 1199 jusqu'en 1569. Quoique son travail fut plus faible que celui du cardinal Baronius, il ne laisse pas néanmoins d'avoir un grand mérite. Nous citerons ces paroles du critique éclairé Tiraboschi : « C'est nn ouvrage » où l'on admire une pureté de style qui ne se » trouve pas communément dans les écrits de » cette époque, et qui est peut-être quelquefois » plus recherchée qu'il ne convient à l'histoire. » Raynaldi fut élu deux fois supérieur général de l'Oratoire. — Le pape Innocent X lui offrit la surintendance des bibliothèques du Vatican. — Il posséda la vertu de charité et laissa par testament une somme considérable à l'archiconfrérie de la Sainte-Trinité, à Rome, en faveur des pèlerins. — Il mourut le 22 janvier 1671 dans sa 76e année.

RAYNOUARD (François-Just-Marie). Naquit à Brignoles le 8 septembre 1761. Après avoir fait de bonnes études au petit séminaire d'Aix et achevé dans cette ville son cours de droit, il vint en 1784 à Paris, dans le dessein de s'y livrer à la littérature. Mais il était trop jeune et pas assez souple, quoique Provençal, pour obtenir ou pour acheter à prix de complaisance et de flatteries la protection des gens de lettres en renom ; appui plus indispensable alors qu'aujourd'hui, et sans lequel toutes les issues du travail intellectuel demeuraient closes. Raynouard, sans se décourager, résolut de retourner dans sa province et d'acquérir, en exerçant la profession d'avocat, une fortune indépendante qui lui permit de suivre avec toute la noblesse de son caractère, ses goûts littéraires. Il réussit dans ce projet, et gagna au barreau de Draguignan une aisance qui lui suffisait et une considération légitime. Aussi, en 1791, fut-il nommé suppléant à l'Assemblée législative. Sans être mêlé activement aux mouvements politiques, Raynouard se compromit assez contre les Jacobins pour être arrêté à la suite du 31 mai 1793. Il ne dut son salut qu'au 9 thermidor. A peine sorti de prison, ou même lorsqu'il était encore retenu sous les verroux, il composa une fière et austère tragédie de *Caton d'Utique*. En 1803, il obtint un prix de poésie à l'Académie française pour son poëme de *Socrate au temple d'Aglaure*, et fit représenter, en 1805, sur le théâtre Français, sa célèbre tragédie des *Templiers*. Si la pièce révélait un poëte dramatique, vigoureux et correct, la savante préface qu'il consacra à la réhabilitation de l'ordre des Templiers, annonçait déjà l'érudit et même la voie spéciale dans laquelle il s'était engagé.

L'un de ses arguments en faveur de cet ordre tant accusé, c'est que les troubadours, dans leur *Sirventes*, satires audacieuses, qui ne faisaient grâce aux méfaits d'aucune puissance, n'avaient jamais accusé les Templiers d'aucun des crimes dont une tradition calomnieuse les a chargés. Malgré les violentes attaques de Geffroy, la pièce obtint un succès éclatant. Indépendamment de son mérite littéraire, elle avait l'avantage de l'à-propos. Les partisans du Concordat, tous ceux qui, sans y prendre une part active, applaudissaient à la renaissance catholique, voyaient avec joie un des ordres religieux, tant maltraités par le dix-huitième siècle, rentrer victorieusement sur la scène. Les littérateurs moins fervents n'avaient pas le goût assez délicat et assez exercé en fait d'art chrétien pour se demander si les Templiers de M. Raynonard, beaux diseurs de nobles maximes, ne ressemblaient pas plus à des stoïciens qu'à des chevaliers croisés; et sans y tant regarder, ils admiraient comme un véritable phénomène dramatique, que l'intérêt de la pièce pût se soutenir sans défaillance, malgré l'absence de confidents et d'amoureux. M. Raynouard ne se reposa pas sur ce grand succès. Plus difficile que le public, il refondit son ouvrage qui fut joué et applaudi de nouveau en 1817 et en 1823. — Les *Templiers* portèrent M. Raynouard à l'Académie française, où il remplaça Lebrun. Quoiqu'il eut dans son discours de réception cédé quelque peu au style du temps, M. Raynouard était loin d'être courtisan. Napoléon l'appréciait, mais ne l'aimait pas. Cependant sa vanité d'empereur l'emporta sur ses rancunes, et, comme pour associer à la date de ses noces avec Marie-Louise le souvenir d'un événement littéraire notable, il fit donner à Saint-Cloud, le 22 juin 1810, la première

représentation d'une nouvelle tragédie de M. Raynouard, *les États de Blois*. Il est vrai que le soir même il défendit que la pièce fut jouée sur le théâtre Français. — En 1813, M. Raynouard qui, à la session précédente, avait été élu par le sénat membre du corps législatif, sur la présentation du département du Var, fut le collègue de MM. Gallois Lainé, Maine de Biran, Flauguergues, dans cette fameuse commission de l'adresse, qui osa demander à Napoléon la paix et la liberté; réveil intempestif, peut-être, mais courageux de l'esprit de la Constituante. M. Raynouard avait été le rédacteur de cette adresse historique. En 1814, toujours député du Var, il écrivit avec la même fermeté et la même indépendance, un beau rapport sur la loi de la presse. Il refusa d'être ministre en 1815, et n'accepta qu'une place au conseil de l'instruction publique. La seconde restauration eut le tort de lui enlever ces fonctions qui lui convenaient. Mais ni la politique, ni la littérature proprement dite, n'avaient plus de charmes pour M. Raynouard. Il s'enfonçait de jour en jour plus avant avec une ardeur croissante dans l'étude de cette langue et de cette littérature qui, au moyen âge, avaient charmé et illustré la Provence. Déjà, en 1816, ses premiers travaux sur la langue romane lui avaient mérité une place à l'Académie des inscriptions. Un enthousiasme tout patriotique le soutenait dans ses pénibles recherches, et l'égara peut-être (*voy.* TROUBADOURS et ROMANE (*langues*). Sa collection *des Poésies originales des troubadours* et sa *Grammaire romane*, sont des monuments qui ne passeront pas. Les savants qui sont venus après M. Raynouard, ont pu rectifier les opinions excessives qu'il a émises sur l'unité et la perfection scientifique de la langue romane. M. Fauriel, dans son *Histoire* si complète *de la poésie provençale*, a restitué de nombreuses épopées qui avaient échappé à M. Raynouard, plus curieux des œuvres lyriques des Troubadours. Mais il est d'autres parties fondamentales que personne n'a osé et n'osera toucher après lui.

En 1829, au moment de la discussion de la loi municipale, M. Raynouard publia une savante histoire du *Droit municipal*, dans laquelle il s'attacha avec une rigueur trop systématique peut-être et trop absolue à montrer la perpétuité constante du municipe romain pendant toutes les périodes du moyen âge. Il préparait de nouveaux travaux sur les Troubadours, lorsqu'il mourut le 27 octobre 1836, à Passy. Depuis la réapparition du *Journal des savants*, en 1816, M. Raynouard avait été l'un des collaborateurs les plus assidus de ce recueil.

RAYON (*acc. div.*). Ce mot, en termes de botanique, signifie la circonférence où se trouvent les fleurons des fleurs en ombelle et en corymbe. En physiologie végétale, on appelle *rayons médulaires* les lames verticales de nature analogue à la moelle, qui partent en tous sens de ce centre pour aller atteindre la circonférence, et qui, sur la coupe transversale d'un tronc, se présentent sous la forme de rayons. — En agriculture, on nomme *rayons* les sillons que la charrue trace en droite ligne sur le sol; et en jardinage, les rigoles, profondes seulement de 27 millimètres, que l'on tire au cordeau sur des planches pour y semer des graines. — Le *rayon de miel* est un morceau de la masse de cire, formée de petites cellules, que construisent les abeilles. — En ichthyologie, on appelle *rayons* les arêtes qui soutiennent les nageoires des poissons. — Dans le charronnage, les *rayons* sont les branches qui s'étendent du moyeu de la roue jusqu'aux jantes. — En menuiserie, on désignent par le mot *rayons* les tablettes qui garnissent la cage d'une bibliothèque, et celles qui forment des séparations dans les armoires des marchands. — En orfévrerie, on entend par *rayons* les lames d'or ou d'argent, plus ou moins aiguës, qui entourent la lunette d'un soleil. — Au figuré, on dit un *rayon d'espoir* pour exprimer l'espérance qu'on a eue ou que l'on a d'obtenir ou de réaliser une chose quelconque. A. DE CH.

RAYON. Ce mot, en mathématique, signifie une ligne droite servant à mesurer la distance d'un point fixe appelé centre à tous les points d'une courbe. Dans la circonférence, le rayon est constant; car, d'après sa définition, tous ces points doivent être également distants du centre. Pour toute autre courbe, le rayon ne jouit pas de cette propriété; mais alors, pour le distinguer de celui du cercle, on y ajoute l'épithète de recteur; de même, dans la circonférence, le rayon est la moitié du diametre. On démontre en géométrie élémentaire que les circonférences sont entre elles comme leurs rayons; on démontre de même que les périmètres des polygones convexes sont entre eux comme les rayons des cercles inscrits et cir-

conscrits. Les circonférences peuvent être regardées comme la limite des polygones inscrits et circonscrits. Or, la surface de ceux-ci s'obtient en multipliant leur demi périmètre par le rayon du cercle inscrit, donc la surface du cercle s'obtiendra en multipliant la moitié de sa circonférence par son rayon. De ce que les surfaces des polygones sont dans le même rapport que les carrés des rayons des cercles inscrits et circonscrits, on conclut que les cercles sont entre eux comme les carrés de leurs rayons. De cette proposition on déduit la fameuse formule πr^2, et par suite $2\pi r$, qui nous apprend que la surface d'un cercle est égale au carré de son rayon multiplié par le rapport incommensurable π de la circonférence au diamètre ; de celle-ci, à son tour, peut se déduire que la circonférence d'un cercle est égale au double du rayon multipliée par π. On exprime en fonction du rayon les côtés des polygones réguliers inscrits, et les expressions que l'on obtient servent, comme nous le verrons tout à l'heure, à obtenir les valeurs des lignes trigonométriques des arcs. Dans un solide polyédral, le rayon sera la ligne variable qui unira ses points extérieurs au centre ; dans le seul cas de la sphère, ses rayons seront tous égaux entre eux. Dans les cylindres et les cônes, le rayon sera la ligne perpendiculaire à l'arc qui joint un point de cet arc à la surface convexe. Comme les solides sont entre eux dans le rapport des cubes des côtés homologues, ils seront donc entre eux comme les cubes des rayons. Dans toute la trigonométrie, on ne fait jamais entrer dans les calculs que les rapports des lignes trigonométriques au rayon. On démontre facilement que le sinus d'un arc est la moitié de la corde qui soustend un arc double. Or, on connaît, comme nous avons dit, la longueur des côtés de certains polygones inscrits, en en prenant moitié, on aura le sinus de l'arc, moitié de celui soustendu par le côté de ce polygone. Exemple : le côté du triangle équilatéral inscrit est $r\sqrt{3}$, il soutend un arc de 120° ; donc le sinus de 60° est égal à $\frac{r\sqrt{3}}{2}$. Dans toutes les formules trigonométriques, on suppose pour plus de facilité le rayon $r=1$, mais alors les formules ne sont plus homogènes. Dans les tables des logarithmes des lignes trigonométriques, on suppose, au contraire, le rayon $r=10^{10}=10000000000$, afin de pouvoir exprimer facilement les lignes des arcs très petits. Il faudra donc apporter la plus grande attention, lorsqu'une formule sera donnée à calculer, de rétablir d'abord l'homogénéité en restituant le rayon r ; autrement on risquerait de commettre de graves erreurs, on plutôt les résultats seraient si éloignés de la vérité que l'on serait tombé dans des absurdités. Des mathématiques pures, où il désigne simplement une ligne, le mot rayon est passé dans les autres branches des sciences. Ainsi, on dit un rayon lumineux ou de lumière, un rayon calorique ou un rayon de chaleur, pour désigner une portion de lumière ou de chaleur qui s'échappe suivant une ligne droite et dans une épaisseur comparable pour ainsi dire à celle de la ligne géométrique. On dit également un rayon sonore pour désigner la ligne suivant laquelle le son se propage. Tous ces rayons jouissent de la propriété, lorsqu'ils rencontrent certaines surfaces, de se briser au contact et de se réfléchir en faisant l'angle d'incidence égal à l'angle de réflexion. En physique, on distingue des rayons composés et des rayons simples ou élémentaires : un rayon composé sera celui qui nous sera fourni par la lumière solaire ou par une source de chaleur, tandis qu'un rayon élémentaire sera le rayon d'une des sept couleurs primitives de l'arc-en-ciel, provenant du rayon blanc décomposé, et dans la théorie de la chaleur ce sera un rayon qui jouira d'une certaine espèce de propriétés et non d'autres ; ce sera celui, par exemple, qui aura effectué son passage à travers un corps diathermane autre que le sel gemme.

RAYONNEMENT (*physique*). Propagation de la chaleur au moyen de rayons. Un corps chaud rayonne dans toutes les directions et l'air n'est point indispensable à ce rayonnement, puisque le calorique se transmet aussi dans le vide. La chaleur se transmet en ligne droite, lorsqu'elle traverse un milieu homogène, et sa réflexion est la conséquence de sa propagation par voie de rayonnement. Dans la réflexibilité du calorique, l'angle de réflexion est toujours égal à l'angle d'incidence. — La propagation de la chaleur dans les corps solides provient d'un rayonnement intérieur de molécule à molécule, et c'est ce rayonnement des corps pendant la nuit qui fait qu'ils se chargent de rosée. Voici en effet ce qui se passe. Lorsque le corps posé à la surface du sol s'est

échauffé durant le jour et qu'il émet ensuite librement, dans la nuit, sa chaleur à travers les couches d'air, il se refroidit ainsi que la couche d'air immédiatement en contact avec lui, et cette couche ne pouvant plus retenir la même quantité de vapeur d'eau, en dépose sur les corps une partie plus ou moins abondante, selon que le refroidissement de ces corps est plus ou moins considérable, et cette rosée peut même passer à l'état de gelée blanche, en raison de l'intensité du refroidissement. La température des corps s'abaisse d'autant plus que l'étendue du ciel vers laquelle ils rayonnent est plus grande et que leurs pouvoirs rayonnants ont plus d'énergie ; et cette température peut s'abaisser au point de n'être plus que —3°—2°—1° pour les uns, et 0°+1°+2°+3° pour les autres. Le phénomène de la rosée n'a point lieu quand le ciel est couvert, parce qu'alors les nuages font échange de calorique avec les corps placés sur le sol ; il ne peut se produire non plus lorsqu'il fait du vent, attendu que celui-ci ne permet pas à la couche d'air de demeurer assez longtemps en contact avec les mêmes corps, pour se refroidir et déposer de la vapeur d'eau. Lorsque la rosée se forme, elle commence souvent avec le coucher du soleil, se dépose toute la nuit et quelquefois même dans la matinée. La précipitation de la rosée est plus grande entre minuit et le lever du soleil qu'entre le coucher de cet astre et minuit, parce que le froid est plus intense dans le premier cas que dans le second. La rosée est aussi plus abondante après la pluie que dans un temps sec, et pendant les vents du sud et de l'ouest, que pendant ceux du nord et de l'est. — Lorsque plusieurs corps se trouvent à des températures différentes, le rayonnement s'opère entre eux avec d'autant plus de rapidité que ces différences sont plus grandes ; et l'état de la surface d'un corps influe notablement sur les propriétés rayonnantes. Un corps dont la surface est polie et brillante s'échauffe difficilement, parce qu'il réfléchit alors plus de rayons qu'il n'en absorbe ; celui, au contraire, qui présente une surface terne et rugueuse, acquiert une grande intensité de chaleur, parce qu'il absorbe beaucoup et réfléchit peu. Par suite de ce même principe, un corps noir, placé dans des circonstances calorifiques tout-à-fait semblables à celles d'un corps blanc, rayonnera avec infiniment plus d'énergie que ce dernier. Enfin, les métaux sont bons conducteurs du calorique, tandis que le verre, la soie et les liquides, sont de mauvais conducteurs. A. de Ch.

RAZZIA. Mot employé dans l'Orient pour désigner une invasion suivie de pillage, que le plus fort opère contre le plus faible. La razzia livre à celui qui l'accomplit des grains, des troupeaux, des chevaux, des armes et en général tout ce qui lui tombe sous la main ; le meurtre accompagne aussi ce genre d'expédition, parce qu'il est toujours quelques hommes courageux qui s'efforcent de défendre leur bien ; et lorsque les envahisseurs n'éprouvent pas une trop grande résistance, il est rare aussi que les femmes ne deviennent pas leurs victimes.

RÉ (*musique*). Seconde note de la gamme ou de l'échelle musicale. On donne aussi ce nom à la troisième corde du violon et à la deuxième de l'alto, du violoncelle et de la contre-basse, attendu que ces cordes produisent, dans l'accord ordinaire, l'octave ou l'unisson du ré.

RÉ (île de). Ile de France (Charente-Inférieure), dans l'Océan, à trois lieues de la Rochelle, par 46, 14 lat. N.-O. 3.53. Elle a environ quatre lieues de long sur dix de large ; pop. 5,000 habitants environ. Est défendue par quatre forts qui sont : la citadelle de Saint-Martin, élevée sur les plans de Vauban, les forts de La Prée, de Samblanceaux et de Métrey. Elle produit abondamment du vin, du sel, un peu d'orge et d'avoine. Son principal commerce consiste en eaux-de-vie. — L'histoire de cette île est peu connue. Habitée par des pêcheurs, comme la Rochelle, elle n'acquit une certaine importance que lorsque des moines vinrent s'y établir. Vers l'an de J.-C. 731, à la suite du mauvais succès par Othman-ben-Abi-Neza contre Abd-ar Rahman-ben-Abd-Allah-el-Gaseky ; Odon, duc d'Aquitaine, vint, après la bataille de Poitiers, se renfermer avec la duchesse, son épouse, dans le monastère de Saint-Laurent. C'est le seul événement que mentionne l'histoire jusqu'au siége que fit subir à cette île le duc d'Anjou. En 1627, les Anglais appelés par les protestants de la Rochelle y opérèrent une descente ; mais le duc de Buckingham, repoussé par Thoiras, depuis maréchal de France, fut forcé d'abandonner le siége de Saint-Martin et d'évacuer l'île de Ré. Depuis cette époque, cette île n'a plus figuré dans l'histoire que comme lieu de détention des réfractaires et des déportés sous la République.

RÉACTIFS (*Chim.*). On doit entendre par cette expression les corps qui, mis en contact avec d'autres, donnent lieu à des combinaisons nouvelles, et qui, pendant la *réaction*, produisent des phénomènes particuliers et caractéristiques capables de faire reconnaître ces corps. Toutes les substances de la nature sont susceptibles de réagir les unes sur les autres, suivant les diverses circonstances dans lesquelles elles se trouvent placées. — Aussi un traité complet de réactifs serait-il un ouvrage indiquant les propriétés de tous les corps connus et des produits résultant de leurs réactions, en un mot, un véritable traité de chimie. Il nous est donc impossible de donner dans ce dictionnaire tout ce qui serait nécessaire à l'emploi des réactifs connus. Bornons-nous d'abord à l'indication alphabétique de ceux le plus souvent mis en usage, sans nous préoccuper de leur valeur relative ou absolue pour faire connaître tel ou tel ordre de corps, nous bornant à signaler les caractères qui peuvent faire compter sur la pureté la plus absolue nécessaire dans un tel emploi, pureté que l'on ne rencontre presque jamais dans les produits chimiques ordinaires.

Acétate de plomb (neutre). Il ne doit ni rougir la teinture de tournesol, ni verdir le sirop de violettes, ce qui démontre sa neutralité parfaite; l'acide carbonique ne doit y faire naître aucun précipité (preuve qu'il n'est pas avec excès d'oxyde). Traité par le cyanhydrate ferruré de potasse, formation d'un abondant précipité *blanc* et non *blanc bleuâtre* comme quand il contient du fer, lequel se réduirait dans l'espace de deux à trois minutes par un grand excès d'acide azotique concentré. Si l'acétate contenait de l'argent, l'acide chlorhydrique y ferait naître un dépôt blanc insoluble dans l'eau et dans l'acide azotique.

Acétate de plomb (*sous-*). Il doit verdir le sirop de violettes et précipiter abondamment par l'acide carbonique (preuve qu'il est avec excès d'oxyde), et par toutes les dissolutions des sels neutres, la gomme, le carmin, les matières animales; le cyanhydrate de potasse n'y occasionnera aucun précipité *bleu* s'il ne contient pas de fer, et l'ammoniaque ne le colorera pas en même couleur s'il ne renferme aucune trace d'oxyde de cuivre.

Acide carbonique gazeux.

Acide chlor-hydrique. Il doit être très blanc, répandre des fumées abondantes par son contact avec l'air, ne point précipiter par le cyanhydrate ferruré de potasse ou seulement *en blanc* et sans nulle trace de coloration bleue, précipité soluble dans l'eau pour donner après sa dissolution une liqueur parfaitement incolore. Il ne doit pas précipiter en blanc par le chlorhydrate de baryte, ou s'il y a précipité celui-ci devra se redissoudre dans l'eau (parce qu'il est exempt d'acide sulfurique), résultats opposés en apparence quoiqu'identiques pour leur signification et qui dépendent du degré de concentration des deux corps. Saturé par le carbonate de soude, il donnera par et pendant l'ébullition des cristaux de chlorure de sodium pur; mais si durant le refroidissement de la liqueur il donnait des cristaux d'azotate de soude, ce serait la preuve qu'il renferme de l'acide azotique.

Acide sulfhydrique. Sans précipité par la dissolution d'acide arsénieux qu'il colore seulement (preuve qu'il est exempt d'acide sulfurique); nul précipité par l'azotate de baryte.

Acide iodique.

Acide azotique. Nul précipité par le nitrate d'argent affaibli (preuve qu'il ne renferme ni chlore ni acide chlorhydrique). Avec la dissolution concentrée d'un sel de baryte précipité blanc soluble dans l'eau distillée, et nul précipité par la dissolution étendue du même sel. Nulle coloration *en bleu* dans le cyanhydrate de potasse auquel il communique seulement une teinte jaune plus marquée.

Acide oxalique. Nul coloration par l'hydrogène sulfuré (preuve qu'il est exempt de plomb). Chauffé dans un petit tube il ne dégage point d'acide azoteux (exempt de l'acide azotique qui pourrait l'altérer s'il provenait du sucre ou de l'amidon traité par cet acide). Volatil sans aucun résidu et chauffé sur une lame de platine, celle-ci conservera son brillant et sa netteté.

Acide sulfurique. Saturé par l'ammoniaque pure et traité par l'acide sulfhydrique, nul précipité (exempt de sulfate de plomb). Saturé par la potasse et ramené à l'état de sel solide, le résidu salin, mêlé à la limaille de cuivre et traité par l'acide sulfurique pur, ne doit point donner d'acide azoteux capable de rougir la morphine.

Ammoniaque liquide. Elle ne doit précipiter ni par le prussiate de potasse (exempte de

fer), ni par le chlorhydrate de baryte (exempte de sulfate d'ammodiaque); ne pas se colorer par l'acide sulfhydrique et ne pas précipiter l'azotate d'argent quand elle a été préalablement saturée par l'acide nitrique pur.

Acétate de potasse. Nul précipité par le cyanhydrate de potasse et de fer (absence complète de fer); précipité rouge-brique soluble sans résidu blanc, par l'azotate d'argent (pur de tout chlorhydrate).

Arsénite de potasse. Aucun précipité par l'axotate d'ammoniaque (preuve qu'il ne contient pas de chaux, ce qui pourrait provenir de sa préparation avec la potasse à la chaux au lieu de potasse à l'alcool).

Azotate d'argent. Ne rougit pas la teinture de tournesol (ne contient pas un excès d'acide); ne se colore pas en bleu par l'addition d'ammoniaque (l'argent employé ne contient pas de cuivre).

Azotate de mercure (proto-). Sa dissolution étendue d'eau et traitée par l'iodhydrate de potasse aussi étendu, donne un précipité vert, ne présentant pas de reflet rougeâtre (preuve qu'il ne contient pas de deuto-sel).

Azotate de mercure (deuto-). Précipité rouge vermillon par l'iodhydrate de potasse; point de précipité noir par la potasse (absence complète de proto-sel).

Baryte.

Carbonate d'ammoniaque (sous-). Sans précipité par l'oxalate d'ammoniaque (ne contient pas de sous-carbonate de chaux volatilisé), et par le cyanhydrate ferruré de potasse (exempt de fer); précipité complètement soluble dans l'acide azotique par le nitrate d'argent (exempt d'hydrochlorate).

Bi-carbonate de potasse. Nul précipité à froid dans le sulfate de magnésie.

Carbonate de potasse. 1° Précipité à froid dans les sels de magnésie; 2° nul résidu siliceux, quand dissous dans l'eau on traite la liqueur jusqu'à saturation par un acide; 3° nul précipité par le cyanhydrate ferruré de potasse (pas de fer); nul précipité par l'oxalate d'ammoniaque (pas d'azotate d'argent).

Charbon animal. Traité par l'eau bouillante la liqueur ne doit pas précipiter par l'azotate d'argent (nul trace d'acide chlorydrique); nul précipité par l'acide chlorydrique ni par le cyanhydrate de potasse (absence de fer), ni par l'oxalate d'ammoniaque (nulle trace de chaux).

Chaux. Ne fait pas effervescence avec les acides (exempte de carbonate).

Chlore gazeux et dissous dans l'eau. Nul précipité par l'oxalate d'ammoniaque (point de sels de chaux) et par les sels de baryte (ne contient point de sulfate).

Chlorure de mercure (deuto-). Point de coloration en bleu par le cyanhydrate ferruré de potasse (pas de sel de fer); solution complète dans l'eau (exempt de proto-chlorure de mercure).

Chlorhydrate d'étain (proto-). Dissous dans l'eau et traité par l'acide chlorhydrique en excès la liqueur ne doit point noircir ni colorer en bleu par le ferro-cyanate de potasse. L'acide sulfhydrique doit lui donner une teinte chocolat et non pas noire.

Chlorhydrate d'étain (deuto-). Pas de précipité chocolat par l'acide sulfhydrique (absence complète de proto-sel d'étain), ni de coloration en bleu par le cyanhydrate de potasse et de fer. Nul précipité par le chlorure d'or.

Chlorhydrate de platine.

Chlorhydrate de baryte.

Chlorure d'or (Chlorhydrate d'or).

Chromate de potasse.

Cyanhydrate ferruré de potasse.

Cyanure de potassium et de fer.

Étain en grenaille, en lames et en cylindres.

Eau de baryte. Nul précipité par le ferrocyanate de potasse (exempte de fer) et par le succinate d'ammoniaque (exempte de manganèse).

Eau de chaux. Pas de précipité insoluble dans l'acide azotatique, par l'azotate de baryte ou par l'azotate d'argent.

Eau de strontiane. Mêmes caractères de pureté que pour l'eau de baryte.

Eau distillée. Nul précipité par : 1° l'azotate d'ammoniaque (pas de sels de chaux); 2° par l'eau de baryte (pas de sulfates); 3° par l'azotate d'argent (pas de chlorhydrates); 4° en un mot, par aucun réactif indécomposable par l'eau.

Oxalate d'ammoniaque.

Phosphate de soude.

Potasse à l'alcool. Nul précipité par l'oxalate d'ammoniaque (exempte de chaux), ni par l'azotate d'argent (pas de chlorhydrate de potasse); par l'eau de chaux (pas de tartrate de potasse), ou par le chlorhydrate de baryte (exempte de sulfate).

Strontiane.

Sulfhydrate d'ammoniaque. Nul changement par l'eau de baryte (preuve que l'on s'est servi d'eau distillée pour la préparation de l'ammoniaque employée), et nul précipité par l'eau de sulfate de magnésie.

Succinate d'ammoniaque.

Sulfate d'alumine. Ne se colore pas en bleu par le ferro-cyanate de potasse (absence complète de fer), pas de précipité blanc par l'oxalate d'ammoniaque (exempt de sels de chaux).

Sulfate de cuivre.

Sulfate de cuivre ammoniacal.

Sulfate de fer (proto-).

Sulfate de fer (per-). Traité par le chlorure d'or, ce dernier métal n'est pas revivifié.

Sulfate de magnésie. Ne bleuit point par le ferro-cyanate de potasse (absence de fer).

Teinture alcoolique de noix de galle.

Teinture de tournesol.

RÉACTION (*chimie*). Ce mot exprime ici l'influence réciproque que les corps exercent les uns sur les autres, une fois mis en rapport convenable. D'après cela, tout phénomène chimique quelconque n'est, à proprement parler, qu'une réaction mise en jeu et accomplie, quel qu'en soit d'ailleurs le résultat, une combinaison ou une décomposition. L'histoire des réactions diverses serait donc un traité complet de chimie. Nous n'envisagerons le sujet que sous le point de vue le plus général, nous bornant à l'examen de ce que l'on est convenu d'appeler l'*action chimique.* Cette action, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, est purement moléculaire. Nous ne pouvons donc voir comment les particules qui se combinent sont faites, comment elles se présentent les unes aux autres, comment elles s'unissent et quelles modifications elles éprouvent durant les réactions auxquelles elles se trouvent soumises. S'agit-il encore de connaître la nature de la cause qui produit toutes les réactions? Nous sommes également réduits à des suppositions plus ou moins vraisemblables. La première et la plus naturelle consiste à supposer l'existence d'une force en vertu de laquelle les molécules des corps dissemblables s'attirent et s'unissent étroitement. Cette force est l'*affinité.* Mais remarquons bien la réserve avec laquelle il faut employer ce mot. Par affinité nous n'entendons point parler d'une force particulière distincte et dont l'essence serait clairement déterminée. C'est pour nous la cause quelconque des combinaisons chimiques, que cette cause soit d'ailleurs une modification des lois de la gravitation, comme l'ont voulu certains chimistes ; qu'il ne faille y voir qu'une simple action électrique des molécules, ou bien qu'elle soit une résultante de l'action combinée de diverses forces distinctes, ce qu'il y a de certain c'est que les réactions chimiques se trouvent précisément modifiées par des influences diverses que nous allons passer en revue, savoir :

1° *La quantité relative des corps entre lesquels la combinaison peut avoir lieu.* Ainsi les corps s'unissent en diverses proportions, et l'on remarque alors que l'un tient d'autant plus à l'autre qu'il est en plus faible quantité par rapport à celui-ci. Supposons, par exemple, trois composés résultant le premier de 1 de A et de 1 de B; le second de 1 de A et de 2 de B; le troisième de 1 de A et de 3 de B; il sera plus facile d'enlever une portion de A et moins facile, au contraire, d'enlever une portion de B au premier qu'au second, et à plus forte raison qu'au troisième, ce que l'on comprendra facilement en réfléchissant qu'il n'y a dans le premier composé qu'un atome de B, agissant sur un atome de A, tandis que dans le 3e il y en a trois.

2° *Les combinaisons dans lesquelles les corps se trouvent engagés.* Si, en effet, un corps A se trouve combiné avec un corps B, son action sur un corps C sera nécessairement toute autre que s'il était libre, le plus souvent moindre et complètement nulle.

3° *La cohésion*, et l'on peut dire en général que les corps réagissent d'autant plus facilement les uns sur les autres que la leur est moindre. Les liquides, pouvant en beaucoup de circonstances diminuer la cohésion des solides, en les dissolvant, devront conséquemment favoriser l'affinité.

4° *La température à laquelle les corps se trouvent mis en présence.* En diminuant, en effet, le degré de cohésion des corps, la chaleur devra souvent favoriser leur attraction réciproque. Mais gardons-nous bien d'admettre ce principe sans restriction, car il peut arriver que deux corps qui se combinent fort bien à froid ne réagissent plus l'un sur l'autre par l'effet d'une simple élévation de température, mais encore que cette même influence suffise pour ramener à ses éléments un composé résultant primitivement de leur union.

5° *La lumière* agit encore fort souvent d'une manière analogue à celle du calorique, mais ses propriétés chimiques ne sont encore que fort imparfaitement connues; aussi nous bornerons-nous à signaler la possibilité de son influence.

6° Une différence notable dans *la pesanteur spécifique* des corps doit nécessairement contrarier l'attraction réciproque de leurs molécules au point que, si cette dernière est très faible, ils ne pourront plus se combiner. C'est pour cela que l'on ne dissout pas l'huile; que, dans une masse homogène de cristal en fusion soumise à un refroidissement lent, les couches inférieures se trouveront plus chargées de plomb que les supérieures, etc.

7° *La pression*, dont l'effet est de rapprocher les atomes et dès lors d'augmenter l'affinité, n'aura qu'une influence bien bornée sur l'union des corps solides et liquides les uns avec les autres, ces corps n'étant que très peu compressibles. Mais il est facile de concevoir qu'elle doit en avoir une très énergique sur leur union avec les gaz d'une compressibilité naturellement très grande et sur celle de ces derniers entre eux. Supposons, par exemple, qu'un gaz quelconque ait plus de force expansive que d'affinité pour l'eau, nulle combinaison n'est possible entre ces substances; mais que l'on emploie la compression, l'affinité va devenir prépondérante, et la combinaison doit nécessairement avoir lieu.

8° Pour concevoir l'influence de *l'état électrique* des corps sur leur combinaison chimique, il suffit de rappeler que deux substances électrisées de la même manière se repoussent, tandis qu'électrisées différemment elles s'attirent, et si l'on peut dire que l'effet de l'étincelle électrique consiste uniquement dans l'élévation de température qu'elle produit, il n'en est plus de même de l'électricité voltaïque qui, se propageant d'une molécule à l'autre, leur communique évidemment en les électrisant elles-mêmes des propriétés répulsives ou attractives qu'il est possible de mettre à profit pour opérer leur séparation ou leur combinaison. C'est ainsi que, maniée convenablement, cette influence est devenue un instrument si puissant d'analyse entre les mains de Davy, et que les actions électromotrices faibles ont à leur tour été d'inépuisables moyens de synthèses entre celles de M. Becquerel. Il est également facile de comprendre comment le premier de ces chimistes, voyant tous les corps de la nature obéir à la puissance électrique, a pu regarder celle-ci comme n'étant autre chose que l'affinité elle-même.

9° Signalons encore, quoique fort obscure, l'action chimique que certains auteurs ont cru reconnaître dans le magnétisme terrestre.

Telles sont, en résumé, les principales influences d'où résulte l'action chimique, et qui, combinées ensemble et réciproquement modifiées, provoqueront les réactions diverses. Terminons par un exemple propre à faire mieux sentir la valeur de ce qui précède. — Si l'on ajoute dans une dissolution d'azotate de potasse de l'acide sulfurique, on pourra concevoir que, tout demeurant dissous, la potasse se partage proportionnellement entre les deux acides, pour donner ainsi naissance à la fois à du *sulfate* et à de l'*azotate* de potasse, laissant de l'acide sulfurique et de l'acide azotique libre dans la liqueur. Cet état d'équilibre se conçoit très bien, dès que l'on suppose aux deux acides une égale énergie. Mais que l'on élève la température, et les circonstances vont changer aussitôt. L'acide azotique libre étant le plus volatil des quatre corps, se convertira le premier en vapeurs qui se partageront, et dès lors le résidu ne se trouvant plus dans les conditions primitives d'équilibre, l'influence de l'acide sulfurique libre ne sera plus balancée, et celui-ci décomposera nécessairement une nouvelle dose d'azotate pour mettre en liberté une nouvelle quantité d'acide azotique, qui se comportera comme précédemment, et ainsi de proche en proche, jusqu'à ce que ce dernier corps ait entièrement disparu. Il est encore évident que, si au lieu de supposer l'élément libéré volatil, nous admettons qu'il soit insoluble, les circonstances seront absolument les mêmes, et la précipitation d'un acide ou d'une base de cette nature se comprendra de la même manière jusqu'à décomposition complète, pourvu que la matière précipitante soit employée en proportion assez grande. Les doubles décompositions s'expliqueront de la même manière. Soit en effet le mélange de deux sels solubles pouvant donner naissance à deux sels également solubles, nous pouvons concevoir un partage entre les deux bases et les deux acides, de manière à former quatre sels. Tels, par exemple, un mélange d'azotate, de potasse et de sulfate de soude que nous admettrons se convertir en sulfate de potasse, sulfate de soude, azotate de potasse et azotate de soude, tant que rien ne vient rompre

cet équilibre. Mais que par un moyen quelconque l'on fasse disparaitre de la sphère d'action le sulfate de potasse, il est évident qu'une nouvelle portion de sulfate de soude viendra réagir sur l'azotate de potasse non décomposé pour donner une nouvelle quantité de sulfate de soude, remplaçant la première, et ainsi de suite. Voilà comment des phénomènes expliqués autrefois par l'affinité des corps sont devenus entre les mains de Bertholiet de simples accidents déterminés par des circonstances purement physiques, capables d'éloigner l'un des corps du théâtre de l'action chimique. Que ce corps se sépare parce qu'il est gazeux, parce qu'il est insoluble, parce qu'il est fusible on disposé à se figer, etc., tout cela revient absolument au même, et quelle que soit la cause de la séparation, l'équilibre une fois rompu, la réaction devra se produire.

LEPECQ DE LA CLÔTURE.

READING, ville d'Angleterre, chef-lieu du Berkshire, au confluent de Kennet et de la Tamise. Cette ville possède plusieurs manufactures de gaze et de rubans et des fabriques de toiles à voiles et à sacs. Son commerce est considérable. Population, 12,000 habitants; à 62 kilomètres O. de Londres. Patrie de l'archevêque Land. — Autre dans la Pensylvanie (États-Unis), et chef-lieu du comté de Berks, sur le Schuylkill. Elle est habitée par des Allemands qui fabriquent des chapeaux. Population, 6,000 habitants; à 90 kilomètres N.-O. de Philadelphie. — Le nom de Reading est celui de plusieurs districts des États-Unis.

EUG. C...

RÉAGGRAVE. L'inquisition a emporté avec elle ce mot et presque son souvenir. L'acte qu'il indique ne s'accomplissait qu'au milieu des tortures et des déchirements du supplicié qui recevait par la bouche d'un official le réaggrave ou dernier monitoire. Alors, si l'aveu demandé n'était pas accordé, si la révélation, la rétractation exigée n'était pas faite après le réaggrave, il ne restait plus que l'auto-da-fé.

On donne à ce mot plusieurs étymologies; deux surtout méritent attention : *res-aggravare* et *rursùs-aggravare*. Cette dernière nous parait la plus juste; car la sainte inquisition appelait aggrave la seconde fulmination d'un monitoire, et réaggrave le dernier monitoire.

RÉALGAR. *Voyez* MERCURE.

RÉAL, monnaie qui a cours en Espagne et qui fant 25 cent. argent de France. Les réaux sont de deux sortes : ceux de *plate* et ceux de *veillon*. Le mot réal dérive de *réale*, qui signifie royal.

RÉALISME (*philos.*). Le réalisme rappelle une époque célèbre de la philosophie du moyen âge ou scolastique. Les *réalistes* ou partisans du réalisme étaient ceux qui soutenaient que l'universel (*Voyez* UNIVERSAUX, CATÉGORIES) avait une existence réelle, c'est-à-dire que la substance pouvait exister indépendamment de ses modifications ou accidents qu'ils désignaient sous le nom de *particulier*. Ceux qui étaient de l'avis contraire s'appelaient *nominaux*, parce qu'ils ne voyaient que des mots ou *noms* dans les idées générales, en portant seulement des individus dans la nature; c'est-à-dire qu'ils ne tenaient compte que de *la différence* ou du particulier; mais les réalistes partaient de ce principe : que s'il n'existe pas deux individus semblables dans l'espèce humaine par exemple, les individus ne diffèrent pas tellement entre eux qu'on ne puisse les comparer, les rapporter à un *genre*, et qu'étant également hommes, ils avaient conséquemment la même nature; cette identité de nature, ils l'appelaient universel, à l'exclusion de la différence, ou du moins, ce qui revient au même, ils lui faisaient jouer le rôle principal. Mais on voit que cet universel n'est que le général et que ce qui se peut dire de la nature humaine s'applique de soi-même à toutes les autres choses générales, comme l'animal, le végétal, le minéral, le carré, le cercle, etc. C'est la ressemblance des êtres ou le genre moins la différence. Les nominaux, comme cela arrive toujours, prenant, comme il vient d'être dit, la chose dans un sens tout-à-fait opposé, les partisans des deux doctrines n'avaient donc garde de s'accorder. C'étaient les spiritualistes et les sensualistes de ce temps-là; car l'esprit humain roule toujours dans le même cercle de discussions, les mots changent, mais les principes sont toujours au fond les mêmes; et, ce qui n'est pas moins selon l'expérience, c'est que les membres de chacune de ces deux grandes sectes ne restaient unis qu'en présence de la secte rivale; autrement ils différaient d'opinion sur les points les plus essentiels. Ainsi, parmi les réalistes on agitait cette autre question : Sans l'individu l'universel est-il tellement fondu avec le particulier qu'il en soit inséparable, constituant avec lui un tout indivisible? on

bien peut-il s'en séparer et avoir en dehors une existence à part, autre que celle dont il jouit en tant qu'idée dans les esprits créés et dans l'esprit incréé? — Telle était la nature des questions auxquelles les passions du moment répondaient par une polémique non moins acharnée que celle qua soulèvent les intérêts beaucoup plus positifs de notre époque. C'est vers la fin du XIIe siècle que parurent les nominalistes et que la lutte s'engagea entre eux et les réalistes. Jusqu'alors, c'est-à-dire depuis l'origine de la scolastique, la réalité des universaux n'avait point été mise en doute. Porphyre avait déjà soulevé les questions qui s'y rattachent dans le premier chapitre de son *Isagoque*. Mais Boëce, son commentateur, s'étant déclaré pour le réalité, son opinion devint presque une croyance. Roscelin fut le premier auteur qui secoua son joug. Comme tous les novateurs, il se suscita de nombreux ennemis en heurtant l'opinion reçue; mais l'amour de la nouveauté ne le laissa pas dépourvu de partisans. Cependant le combat déjà engagé ne devint sérieux que lorsque Roscelin, mêlant le dogme à ses chimères, ne craignit pas de débiter que les trois personnes de la Trinité étaient trois choses séparées, indépendantes, comme le sont trois anges, trois âmes; de sorte que si l'usage le permettait, on pourrait les appeler trois dieux. Saint Anselme le combattit vivement, et il fut condamné dans un concile à Soissons en 1092. Le réalisme s'éleva alors jusqu'à la hauteur d'une doctrine, mais cela n'empêcha pas ses partisans de se diviser. Guillaume de Champeaux, vers la fin de sa vie, saint Thomas et ses disciples soutiennent que l'universel ne subsiste que dans les individus ou dans les esprits en tant qu'idée: David de Dinant et Amaury de Chartres veulent qu'il ait une existence indépendante, et partant de là, ils supposent qu'il ne se multiplie pas, car autrement il ne pourrait que se fondre avec la particulier dans les individus, c'est-à-dire se différencier, ce qui impliquerait contradiction, étant contradictoire de donner comme plusieurs des choses qui ne se distinguent absolument en rien, et qui, par cette absence complète de différence, se réduisent nécessairement à une seule. Mais si l'universel a une existence propre, s'il est immultipliable ou unique, il s'ensuit qu'il est une substance dont participent tous les individus, c'est-à-dire qu'il est leur substance commune et qu'ils ne diffèrent entre eux que par les accidents. Or, ce qui a lieu des individus hommes, des individus animaux, à l'égard des universaux : humanité, animalité, végétalité, minéralité, selon les expressions de la scolastique, a lieu de l'humanité, de l'animalité, de la végétalité, de la minéralité, à l'égard de l'être universel par rapport auquel elles sont des individus, et autour duquel, semblables aux catégories d'Aristote, elles sont comme suspendues. Telle est la doctrine du réalisme à laquelle nous ne voyons pas que le brillant et subtil génie d'Abailard ajoute rien par un essai de *conceptualisme* (*voy.* CONCEPTUALISME), ou, comme on dirait aujourd'hui, d'éclectisme. Loin de là, en pressant ses adversaires, il se voit lui-même obligé de passer sur un terrain opposé; à l'instar de Roscelin, d'attaquer la Trinité, mais il est condamné dans deux conciles de Soissons, l'un de 1121, et l'autre de 1141. Duns Scot et ses adhérents encore plus subtils soutiennent contre saint Thomas et les siens que l'universel est bien dans l'individu, mais non point tellement fondu avec le particulier qu'il ne reste jusqu'à un certain point indifférent à faire partie d'un individu plutôt que d'un autre. Or, il est évident que cette opinion timide équivaut à la séparation effective, et que ce n'est que par inconséquence que Scot refuse de la prononcer. Cependant le nominalisme, encore un peu masqué de conceptualisme, se relève au milieu de la lutte dans la personne d'Occam, mais Descartes paraît, et toutes ces interminables discussions tombent d'elles-mêmes. Toutefois le problème n'est pas abandonné, car c'est, comme nous l'avons remarqué plus haut, celui de la philosophie elle-même. — En effet, l'universel ne répond-il pas aux idées innées remises en honneur par Descartes? Qu'est-ce qui, dans les esprits, constitue le penser, et par suite le vouloir, commun à tous, sinon ces espèces de moules appelées idées générales? Les idées étant relatives à la pensée, et l'universel n'existant que par la pensée, n'existe que par rapport aux esprits qui saisissent les idées dans les objets non pensants, et ces idées se trouvent en quelque sorte condensées dans une idée unique appelée universel ou idée supérieure. Or, ainsi entendue, toute idée suprême ou dominante représente une loi des choses aussi bien que de l'entendement, et toute loi suppose un législateur, c'est-à-dire

une idée encore plus élevée ou plus générale, soit qu'on la considère subjectivement ou objectivement. C'est pourquoi les nominalistes tombaient dans le sensualisme en niant la réalité de l'universel, comme on y tombe en niant la réalité des idées. Ainsi, il ne faut pas oublier que jusque dans les discussions de cette scolastique tant dédaignée, et couverte de beaucoup d'injustes mépris, on agitait les grandes questions qui sont encore pendantes de nos jours sous d'autres noms.

RÉALITÉ (*philos.*). Tout le monde comprend la signification de ce mot qui sert à distinguer ce qui existe véritablement de ce qui n'est qu'apparent. Il s'applique également aux choses elles-mêmes et aux jugements que nous en portons. On sait que l'imagination se plaît souvent à créer des fantômes, à se représenter des chimères, à supposer des faits qui n'ont jamais existé; que nous attribuons quelquefois aux choses, soit par ignorance, soit par fantaisie, des propriétés qui ne leur appartiennent pas; que nous croyons dans certains cas voir des objets ou entendre des sons qui cependant n'ont rien de réel; et qu'enfin, dans le sommeil, nos rêves n'offrent qu'une suite de tableaux chimériques ou de représentations bizarres qui s'évanouissent au moment du réveil. Il peut peut y avoir dans tout cela des images de la réalité, des apparences plus ou moins trompeuses. Mais chacun sait et comprend que la réalité n'y est pas; car ce mot a précisément pour objet de caractériser ce qui est véritablement, ce qui ne peut se confondre avec les créations fantastiques de l'imagination, avec les erreurs de nos jugements, avec les illusions du sens, avec les déceptions des rêves ou de la folie. Les êtres qu'observe le naturaliste, les vérités qu'expose le philosophe, les faits que raconte l'historien véridique, sont des réalités; les créations du poète ou du romancier, les systèmes des utopistes et quelquefois ceux des savants, n'en offrent tout au plus que l'apparence ou l'image, et trop souvent même bien loin d'avoir au moins l'apparence de la réalité, ils n'offrent que l'image d'un rêve. La réalité appliquée aux choses se confond avec l'idée de l'existence, et appliquée à nos jugements, avec celle de la vérité. C'est dans l'être infini et nécessaire, c'est-à-dire en Dieu, que se trouve la réalité complète, absolue, éternelle et immuable, parce qu'il existe nécessairement et qu'il réunit dans sa nature infinie toutes les perfections. Mais les créatures ont aussi leur réalité qu'ils tiennent de lui, réalité bornée et changeante, circonscrite dans les limites de l'espace et du temps et soumise à des transformations qui tiennent aux lois de leur nature ou, en d'autres termes, aux conditions imposées à leur existence par le créateur. Il y a donc deux sortes de réalité, l'une absolue, nécessaire et infinie; l'autre bornée et contingente. L'esprit humain ne saurait les confondre, pas plus qu'il ne peut les nier. Le fini et l'infini ne sont pas moins distincts par leur essence qu'ils ne le sont dans les idées et dans le langage, ou plutôt l'esprit humain n'est forcé de les distinguer que parce que leur nature ne saurait se confondre, Et d'autre part, quoique l'être fini n'ait pas une existence nécessaire, sa réalité n'en est pas moins incontestable, et tous les systèmes des philosophes qui ont prétendu la nier et la réduire à une apparence sont nécessairement repoussés par le sens commun. La réalité des corps a été surtout contestée par un certain nombre de philosophes qui se sont appuyés tantôt sur les illusions des sens, tantôt sur l'impossibilité de concevoir leur substance, tantôt, enfin, sur le défaut de relation nécessaire entre les objets et les sensations. Ce n'est pas ici le lieu de répondre à ces difficultés qui tombent d'elles-mêmes par cela seul qu'elles ne peuvent pas même faire naître le doute, ni ébranler la conviction de ceux qui les proposent. Nous renvoyons pour cet objet à l'article CORPS. La réalité est indépendante de nos jugements, mais elle en est l'objet et la règle nécessaire; ils doivent en être l'expression fidèle, et ne sont vrais ou faux que parce qu'ils y sont conformes ou qu'ils s'en écartent. Les sens, la conscience, le raisonnement et le témoignage sont les moyens par lesquels nous parvenons à connaître ce qui est; mais comme il nous arrive souvent de nous tromper et de prendre des apparences pour la réalité, quelques philosophes ont osé soutenir que la réalité était pour nous absolument inaccessible, ou du moins que nous ne pouvions jamais être assuré de la saisir et de n'être pas dupes de nos illusions. La conscience du genre humain répond suffisamment à ces systèmes sophistiques par sa foi inébranlable et par cette nécessité de croire qui est imposée à notre nature et dont l'homme n'est pas maître de se dépouiller. On peut d'ailleurs consulter à

ce sujet les articles Certitude, Criterium, Scepticisme, Idéalisme, Vérité, etc,

RÉAUMUR (René-Antoine-Ferchault de), commandeur et intendant de l'ordre royal de Saint-Louis, naquit en 1633 à La Rochelle, où son père était au présidial. Après avoir étudié successivement dans sa ville natale, à Poitiers et à Bourges, il vint à Paris en 1703, où bientôt il fut lié avec les savants les plus illustres. Les mathématiques furent les premiers objets de ses travaux, et les deux mémoires qu'il publia en 1705 et 1706, l'un sur les courbes engendrées par l'extrémité d'une droite assujétie à passer par un point, tandis que son autre extrémité suit les contours d'une courbe quelconque; l'autre sur le problème des développées considéré dans sa plus grande généralité, lui assignèrent un rang illustre dans ces sciences, et lui ouvrirent en 1708 les portes de l'Académie où il fut admis dans la section de mécanique. Chargé alors par l'illustre société à laquelle il venait d'être agrégé, de faire la description des arts et métiers; il ne se borna pas à faire le tableau de l'industrie telle qu'elle se trouvait alors, mais il porta dans presque toutes les branches les lumières de son génie, et leur fit faire de nouveaux progrès. La France ne produisait alors que très peu de fer, tout ce que les arts en exigeaient était tiré à grands frais des pays étrangers. Nous ne possédions même aucune fabrique d'acier. Réaumur parvint après d'innombrables essais et de coûteuses tentatives à faire voir que nos minerais étaient d'aussi bonne qualité que ceux des étrangers. Il indique de meilleurs moyens d'extraction, des procédés simples et faciles, et économiques pour changer la fonte en fer, et pour obtenir à volonte des aciers de toutes qualités, soit au moyen du fer, soit directement de la fonte. Il publia en 1722 le résultat de toutes ses recherches dans un ouvrage intitulé: *Art de convertir le fer en acier et d'adoucir le fer fondu*. La fabrication du ferblanc nous était également inconnue, l'Allemagne jalouse cachait soigneusement le procédé de sa fabrication. Réaumur en découvrit un très simple et peu coûteux. Le duc d'Orléans, alors régent du royaume, crut devoir récompenser son talent par une pension de 12,000 livres, mais l'académicien ne l'accepta qu'à condition qu'elle serait mise sous le nom de l'Académie qui en jouirait après sa mort, afin qu'elle put subvenir aux frais de toutes les expériences industrielles qu'elle pourrait ordonner. C'est aussi à Réaumur que la France doit ses manufactures de porcelaine. Il étudia les matériaux propres à sa fabrication que possédait le royaume, il les compara à ceux envoyés de Chine par les missionnaires jésuites, fit voir qu'ils ne leur cédaient en rien, et indiqua les moyens de les mettre en œuvre. Il trouva également le procédé pour changer le verre en une espèce de porcelaine dure, opaque et peu coûteuse. La physique manquait d'un thermomètre comparable à lui-même, Réaumur en inventa un qui, bien qu'imparfait encore, valait cependant mieux que ceux que l'on possédait alors. Il ne prit pour point fixe que la congélation de l'eau, point que des expériences subséquentes ont démontré être variable, et le partagea en degrés correspondants à des accroissements égaux de volume. Ce thermometre, bientôt abandonné pour celui de Deluc, donna son nom à ce dernier, de telle manière que beaucoup de gens croient encore que celui que nous connaissons sous le nom de Réaumur est dû à ce savant. Restreint par le manque d'espace, je ne puis qu'indiquer les plus importants des nombreux mémoires qu'il publia sur toutes les parties de l'histoire naturelle, de l'économie domestique, etc. Ainsi nous le voyons, dès 1708, découvrir que les coquillages marins se formaient par l'addition de nouvelles parties; apercevoir le mode de translation de tous ceux que l'on croyait invariablement fixés à la roche qui les avait vu naître; faire connaître un coquillage qui donne une pourpre analogue à celle des mers, prouver en 1712 que les crabes, les homards régénéraient les membres qui leur avaient été enlevés; et décrire en 1715 l'action de la torpille et l'appareil qu'elle met en jeu pour produire ses effets électriques. Tandis que nous en sommes à énumérer ses recherches sur les habitants des eaux, nous ne devons pas oublier celles sur la matière nacrée des ablettes dont on se sert pour colorer les perles fausses. En 1711 il éprouve contre l'opinion commune que la torsion des différents fils qui composent le câble lui enleve de la résistance. Étudiant la soie des araignées, il démontre que malgré sa beauté, son haut prix de revient, empêcherait toujours qu'elle ne put former un produit industriel. Soumettant à ses études les différents métaux, il annonce la prodigieuse ductilité et malléabilité de quelques-uns, puis il fait voir que les

turquoises ne devaient leur coloration qu'à un oxide métallique, qu'elles n'étaient autre chose que les dents d'un animal fossile que Cuvier a depuis appelé mastodonte, et démontre au commerce que celles du royaume étaient aussi belles et aussi grosses que celles de l'Orient. S'appliquant aux arts domestiques, il enseigna l'usage des faluns de la Touraine pour cimenter les terres, trouva le moyen de conserver les œufs toujours frais par l'apposition d'une couche de vernis, aujourd'hui remplacée par un bain d'eau de chaux, et mit en usage le procédé égyptien de l'incubation artificielle des œufs par la chaleur des fours ou du fumier. Il ne nous reste plus maintenant qu'à mentionner le grand ouvrage de Réaumur sur les insectes, ouvrage dont il ne put publier que six volumes. Le premier parut en 1734, et les cinq autres se succédèrent à intervalles irréguliers. Il avait rassemblé tous les matériaux du septième, mais sa mort a empêché de le publier. Cette histoire est si attrayante, elle renferme tant de faits nouveaux, que malgré qu'elle soit écrite avec un style lourd et diffus, elle attire et enchante le lecteur. Son exactitude est telle que malgré les progrès des sciences elle fait encore autorité aujourd'hui, tant pour l'exactitude des renseignements scientifiques que pour ces procédés pour détruire les teignes et autres insecte nuisibles. Une volière magnifique, formée à grands frais, lui avait permis d'étudier le phénomène de la digestion chez les oiseaux, et lui avait fourni les premiers matériaux de sa collection d'oiseaux desséchés ou empaillés qui forma longtemps la base de celle du Jardin des plantes. Réaumur vécut heureux, considéré et aimé de tout le monde, seulement la fin de sa vie fut attristée par le soleil levant de Buffon qui venait de publier ses premiers volumes d'histoire naturelle, et il ne fut pas, dit-on, étranger aux cabales qui se formaient contre le jeune naturaliste. Ce fut là, du reste, le seul travers de ce grand génie; il mourut en 1757 des suites d'une chute de cheval. Il laissa à l'Académie ses collections, son cabinet et tous les matériaux qu'il avait rassemblés et qui remplissaient cent trente huit portefeuilles. Presque tous ces documents ont été extraits de son éloge prononcé le 5 avril 1758 à l'Académie des sciences par son collègue Fouchy. DUHAUT.

REBAPTISANTS. On appelle ainsi ceux qui ont voulu réitérer le baptême à des personnes validement baptisées. L'Église a toujours cru que le baptême, imprimant un caractère ineffaçable, ne pouvait être conféré qu'une seule fois. Mais, dans les premiers siècles, quelques docteurs contestèrent la validité du baptême administré par les hérétiques, et prétendirent qu'on devait le réitérer comme étant nul. Cette opinion s'établit surtout vers le commencement du IIIe siècle dans l'Asie-Mineure et en Afrique. Comme plusieurs hérétiques, et surtout ceux qui s'élevèrent en Orient sous le nom de gnostiques, changèrent la matière ou la forme du baptême, cette altération fit que toute l'Église regarda comme nul le baptême administré par eux, et qu'il fallut le réitérer, non point parce qu'il était donné par des hérétiques, mais parce qu'il n'était pas conforme au rite institué par Jésus-Christ. Ensuite, après la naissance de l'hérésie des montanistes, il s'éleva des doutes sur la validité de leur baptême, parce qu'ils en changeaient aussi la forme, mais d'une manière moins grave que les gnostiques; en sorte qu'on pouvait discuter si ce changement était une altération essentielle. La question fut examinée dans un concile tenu à Icone, l'an 321, par les évêques de la Cappadoce, de la Galicie et des provinces voisines. Ce concile, auquel assistait Firmilien de Césarée, se prononça contre la validité du baptême des montanistes, et faisant une règle générale de l'usage suivi à l'égard de ceux qui altéraient la matière ou la forme du sacrement, il décida que l'on devait rejeter comme nul tout baptême donné par les hérétiques. Un concile de Synnade, en Phrygie, et quelques autres dont on ne sait ni le lieu ni le temps, portèrent la même décision. C'est probablement aussi, à l'occasion des montanistes, que la question avait été soulevée en Afrique et décidée dans le même sens au commencement du IIIe siècle, sous Agrippin, évêque de Carthage. Celui-ci fut le premier qui s'écarta sur ce point de la tradition de l'Église et qui introduisit l'usage de réitérer le baptême donné par les hérétiques selon la forme établie par Jésus-Christ. Sa raison était que les hérétiques ne peuvent opérer la régénération, n'ayant pas la vie eux-mêmes, ni conférer la grâce qu'ils n'ont point; mais il oubliait que les sacrements tiennent leur efficacité de Jésus-Christ, et qu'ils opèrent en vertu de sa puissance et non par les mérites des ministres. Agrippin fit assembler un concile de soixante-dix évêques d'Afrique,

et ce concile décida, conformément à son avis, qu'il fallait rebaptiser tous les hérétiques qui revenaient à l'Église. Toutefois, cette décision, contraire à la pratique générale de l'Eglise, trouva, même en Afrique, un certain nombre de contradicteurs; ce qui fit que la question fut remuée de nouveau et avec chaleur au milieu du même siècle; et saint Cyprien, évêque de Carthage, soutint avec force l'opinion de son prédécesseur. Cette opinion fut alors condamnée par le pape saint Étienne, qui lui opposa la tradition constante de l'Église. On verra les détails de cette affaire à l'article SAINT CYPRIEN. Plus tard, les DONATISTES (*voyez* ce mot) adoptèrent cette erreur, qui a été successivement reproduite en différents siècles par des sectaires plus ou moins obscurs.

RÉBECCA, fille de Batbuel, sœur de Laban, cousine et femme d'Isaac, naquit à Harran, dans la Mésopotamie, où la famille d'Abraham, ayant quitté Ur en Chaldée, s'était fixée (Gen. XI, 31; XXIX, 4, 5, et l'historien Josèphe). Quand à Abraham, on sait qu'il était venu habiter le pays que Dieu *lui montrerait*, le pays de Canaan. Le patriarche était âgé, et comme Isaac son fils n'était point encore marié, il chargea Éliézer d'aller dans sa famille lui choisir une épouse (*Gen.* XXIV). Non loin d'Harran, il y avait une fontaine où les filles venaient le soir puiser de l'eau. Éliézer s'y arrête et prie Dieu de lui faire connaître celle qu'il destine pour épouse à son jeune maître. Aussitôt paraît une jeune personne *très belle, vierge, et que nul homme n'avait connue*: elle remplit sa cruche dont elle charge son épaule, et s'en retourne. Éliézer en ce moment l'aborde et la prie de lui donner à boire de l'eau de sa cruche. Buvez, mon seigneur, lui dit la jeune fille, en s'empressant de descendre sa cruche sur sa main. Elle voulut même puiser de l'eau pour abreuver les dix dromadaires de cet étranger. Éliézer la considérait avec étonnement; puis, en lui faisant de beaux présents, il lui demanda de qui elle était fille. De Bathuel, lui répondit-elle, en lui offrant l'hospitalité. Éliézer remercie le Dieu d'Abraham... A ce nom d'Abraham, Rébecca court en toute hâte avertir sa famille de cette rencontre inattendue. Laban vient aussitôt chercher Eliézer, dans le voyage duquel, suivant les mœurs de ces temps, la famille de Rébecca vit un projet d'alliance. Dans la même soirée, le mariage de Rébecca et d'Isaac fut conclu; il faut remarquer que la jeune fille fut consultée et qu'elle donna son consentement (versets 57, 58). Elle reçut de riches présents, bijoux et habits magnifiques; et dès le lendemain, accompagnée de Débora, qui l'avait élevée, elle partit avec Éliézer pour se rendre auprès de son époux. — Sa première entrevue avec Isaac offre les mêmes caractères de simplicité. — Vingt ans se passèrent, et Rébecca n'était point mère. Ses prières furent enfin exaucées (*Gen.* XXV, 21, etc.): elle conçut; mais un chagrin troubla sa joie. Alors elle consulta le Seigneur et reçut en réponse un oracle annonçant la destinée future de deux peuples qui tireraient leur origine des deux enfants dont elle était grosse. Ces deux peuples, suivant l'oracle, devaient être divisés, ennemis; l'un devait surmonter l'autre, celui qui serait issu du fils aîné (Esaü) devait être assujéti à celui qui descenderait du plus jeune (Jacob ou Israël); l'histoire nous montre l'accomplissement de cet oracle sous David, sous quelques autres rois et sous les Machabées: à la suite de guerres longues et acharnées, les Iduméens, toujours agresseurs, furent assujétis aux Israélites. Il paraît que Rébecca porta toute sa tendresse sur Jacob. On sait qu'elle fut pour beaucoup dans le fait qui rendit ce fils chéri possesseur du droit d'aînesse. A Gérara, où elle suivi son mari, elle courut le même danger que Sara (*Gen.* XXVI). Comme Isaac, elle éprouva un grand chagrin des mariages d'Esaü avec des filles de Canaan; ces alliances fâcheuses accrurent encore, sans doute, son affection pour Jacob. Vraie sœur de Laban, elle employa tous les moyens en son pouvoir, même l'artifice, pour tromper Isaac de manière à supplanter Esaü, à le priver, au profit de Jacob, de la bénédiction paternelle, à laquelle étaient attachés certains avantages. Esaü ayant, à cette occasion, menacé Jacob, elle conseilla à ce dernier d'aller chercher un refuge auprès de Laban, dans la Mésopotamie. L'Écriture ne parle plus de Rébecca que pour dire que son mari fut inhumé près d'elle (XLIX, 31), et pour montrer que Dieu agit parmi les hommes avec une sagesse profonde sans gêner leur liberté (*Rom.* IX, 10).

RÉBELLION (*jurisp.*) Toute attaque, toute résistance avec violences et voies de faits envers les officiers ministériels, les gardes champêtres ou forestiers, la force publique, les préposés à la perception des taxes et des con-

tributions, les porteurs de contraintes, les préposés des douanes, les séquestres, les officiers ou agents de la police administrative ou judiciaire, agissant pour l'exécution des lois, des ordres ou ordonnances de l'autorité publique, des mandats de justice ou jugements, est qualifiée, selon les circonstances, crime ou délit de rébellion (C. pén. 209). Elle est punie des travaux forcés à temps, de la réclusion ou de l'emprisonnement. Les coupables, contre lesquels cette dernière peine est prononcée, peuvent en outre être condamnés à une amende. La surveillance de la haute police n'est applicable qu'à ceux qui ont été les chefs d'une rebellion ou qui l'ont provoquée. Les art. 222 et suivants du C. pén. punissent des délits de rébellion qui constituent plus particulièrement des outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité et de la force publique. (*Voy.* Outrage et Violence. A. Pagès du Port.

RÉCAREDE Ier *le Catholique*. Dix-septième roi des Visigoths d'Espagne, fils de Leuvigilde qui l'associa au trône de son vivant. — Il battit les Francs en Provence et en Languedoc. — Roi en 586. — Gontran, à la tête de 60,000 Francs, entra sur ses terres et fut battu par ce prince sous les murs de Carcassonne. La paix fut faite en 588. — La même année Récarede, devant une assemblée de nobles et d'évêques, abjura l'arianisme, à l'exemple de son frère Hermenigilde et embrassa la foi catholique. Les Ariens irrités conspirèrent plusieurs fois contre lui. Argimond, grand du palais, fit une tentative pour lui enlever la vie et le trône; mais Récarede, jusques-là généreux envers ses ennemis, donna un exemple ferme et juste : Argimond eut la tête rasée et le poignet coupé. — En 589 il assembla le troisième concile de Tolède dont les décrets furent ratifiés par saint Grégoire-le-Grand, ce fut l'acte qui affermit pour toujours la foi catholique en Espagne. — Ses frontières furent envahies par les Vascons qu'il repoussa. — Atteint d'une maladie grave, il se fit admettre à la pénitence publique et mourut à Tolède en 601, emportant les regrets que sa justice et sa clémence lui avaient mérité de ses sujets. L'établissement de l'église catholique en Espagne fut son but constant. — Saint Léandre rend un beau témoignage de ses vertus, et P.-J. Mayre a chanté sa vie dans un poëme latin.

RECEL (*Jurisp.*) En matière civile, c'est l'action par laquelle on détourne ou on cache les effets d'une communauté ou d'une succession. Les héritiers qui se sont rendus coupables de recel, demeurent héritiers purs et simples, nonobstant leur renonciation, sans pouvoir prétendre aucune part dans les objets divertis; et ils sont déchus des bénéfices d'inventaire. Dans les affaires matrimoniales, la veuve qui a détourné quelques effets de la communauté est déclarée commune, malgré sa renonciation; il en est de même à l'égard de ses héritiers. L'article 1477 du Code civil ajoute que l'époux recéleur est privé de sa portion dans les objets qu'il a divertis. — En matière criminelle, le mot *recélé* exprime le crime ou le délit que commettent ceux qui fournissent habituellement aux malfaiteurs un logement, lieu de retraite ou de réunion; ceux qui recèlent ou font recéler les espions ou soldats ennemis envoyés à la découverte; ceux qui recèlent un enfant enlevé; ceux qui recèlent le cadavre d'une personne homicidée ou morte des suites de coups ou blessures. Ces actes, lorsqu'ils ont été commis sciemment sont punis par les art. 61, 83, 345 et 359 du Code pénal. A. Pagès du Port.

RECENSEMENT. Opération par laquelle on énumère, on réunit et on vérifie soigneusement toutes les circonstances de détail propres à faire connaître avec exactitude, un résultat demandé. Ce mot s'applique également aux personnes et aux choses, il sert néanmoins, le plus souvent, à désigner le dénombrement de la population d'un État. Dans les républiques anciennes, le recensement des hommes libres était de rigueur, mais il se faisait principalement au point de vue de la politique et de la morale publique, Chez les Romains, c'était une enquête faite par un magistrat, sur la conduite et les mœurs des citoyens (*voy.* les mots : Censeur, Censure). Le premier exemple d'un recensement fait au point de vue statistique, tel qu'on le conçoit aujourd'hui, a été donné par Guillaume-le-Conquérant. Le *Doom's daybook* contient la description des terres et le dénombrement des familles du royaume conquis. Le génie et la persévérance du conquérant normand avaient ici triomphé de tous les obstacles; mais dans les autres États de l'Europe, un dénombrement exact de la population était une chose à peu près impossible. Lorsque les esprits commencèrent à s'occuper sérieusement de cette question, on fut réduit à raisonner par induction et à

donner des solutions hypothétiques souvent peu conformes à la réalité. Aujourd'hui tous les gouvernements des États civilisés ont pris des mesures pour assurer les moyens de constater le nombre et le mouvement de la population, et des recensements réguliers se font presque partout à des époques plus ou moins rapprochées. En Russie même, le synode de l'église grecque, a été porté à publier tous les ans le nombre des naissances, des décès et des mariages de l'année précédente. Les résultats de ces divers recensements, résumés et représentés dans des tableaux bien coordonnés, sont du domaine de la statistique, et fournissent de précieux matériaux à la partie de l'économie publique qui traite de la population (*voy.* les art. STATISTIQUE, POPULATION).

RÉCEPTACLE (*bot*). On donne ce nom à l'extrémité du pédoncule qui supporte les divers organes de la fleur ou même, par extension, à l'extrémité élargie de la tige et des branches sur laquelle se fixent les petites fleurs dont la réunion constitue le capitule des composées (*voy.* COMPOSÉES). C'est plus particulièrement dans ce dernier cas que l'étude des modifications que présente le réceptacle, des productions qui existent à la surface, etc., acquiert une importance réelle (*voy.* à l'art. composées les dénominations par lesquelles on désigne les divers états du réceptacle). C'est encore dans les composées que le réceptacle, étant destiné à servir de point d'insertion commune à un grand nombre de fleurs, acquiert parfois des dimensions considérables. Ainsi, dans le grand soleil des jardins, *helianthus annuus*, Lin., il s'élargit en un plateau qui acquiert jusqu'à deux décimètres de diamètre; ainsi encore chez l'artichaut, chez plusieurs carlines, chardons, etc., il devient épais et charnu au point de pouvoir être mangé; dans la première de ces plantes, il forme ce qu'on nomme le cul de l'artichaut.

RÉCEPTACLE (*acc. div.*) *Receptaculum*. Dans son acception la plus générale, ce mot indique un lieu qui sert de point de réunion à plusieurs choses provenant de divers endroits. — En termes d'hydraulique, on appelle *réceptacle* un bassin où plusieurs canaux ou tuyaux viennent aboutir, pour recevoir une seconde distribution en d'autres conduits. — Au figuré, le mot *réceptacle* se dit d'une maison ou d'un lieu quelconque où se rassemblent des gens de mauvaises mœurs.

RECETTE. Terme de comptabilité qui s'applique à toutes les valeurs perçues et passées en compte pour être employées à une destination quelconque. Ce mot a pour corrélatif celui de *dépense*. Il s'applique aux affaires des particuliers comme à celle des États. La prospérité financière des uns et des autres dépend du rapport entre la dépense et la recette. Ce dernier mot a une acception plus large et plus générale que celui de *revenu*. Tous les revenus réalisés constituent des recettes, mais toutes les recettes ne sont pas des revenus.

En matière de finances publiques, le mot *recette* ne s'emploie guère qu'au pluriel, à raison de la grande diversité des sources qui alimentent les caisses d'un État. On dit habituellement: *Le budget des recettes, le compte des recettes.* Le soin de maintenir la balance entre les recettes et les dépenses est l'objet constant de la préoccupation des financiers. En général, les particuliers règlent leur dépense sur leur recette, parce que la première est facultative, tandis que la seconde ne l'est pas. Les gouvernements suivent une méthode inverse, parce qu'ils sont ordinairement dominés, pour leurs dépenses, par des nécessités politiques ou administratives, et que d'un autre côté leurs recettes provenant en grande partie de prélèvements opérés sur les revenus des particuliers, sont susceptibles de plus et de moins. C'est pourquoi, dans les États constitutionnels spécialement, l'on règle le budget des recettes après celui des dépenses.

On tient compte des recettes de deux manières différentes, soit en inscrivant le produit brut, soit en dégageant le produit net, ce qui s'opère en défalquant du produit brut les frais de recouvrement et les non-valeurs. Cette dernière méthode a été abandonnée dans les comptes de finances publiques, où elle était suivie autrefois. Elle avait le grave inconvénient de dissimuler une partie des charges supportées par les contribuables, et de soustraire au contrôle législatif la dépense souvent considérable qu'entraînent la perception et le maniement des deniers publics.

Cette différence essentielle ne doit pas être perdue de vue quand on veut comparer les résultats financiers de deux époques où ils ont été constatés suivant des méthodes différentes de comptabilité. L'augmentation progressive des budgets de la France dont le chiffre a triplé de

puis 1789, conduirait à des appréciations erronées, si l'on ne tenait compte de tous les éléments nouveaux que l'on y a fait figurer dans des vues d'unité, d'ordre et de régularité : il est évident qu'il n'en résulte aucun accroissement des charges publiques, puisque ces éléments nouveaux constituent en même temps des articles de recette et des articles de dépenses qui se balancent réciproquement. Tels sont les frais de perception, les remboursements et restitutions opérés sur le produit des impôts, les centimes additionnels pour dépenses départementales et communales, les revenus et les dépenses afférents à l'Université, à la Légion-d'Honneur, etc.

Les recettes qui se réalisent en argent sont faciles à constater dans leur rentrée et dans leur emploi. Il n'en est pas de même de celles qui consistent en matières ou en denrées. Dans les temps orageux de la révolution française, la disparation du numéraire avait obligé le gouvernement à décréter qu'une partie de l'impôt territorial serait acquitté en céréales que l'on employait à l'alimentation du peuple et des armées. C'est aussi par un prélèvement sur les fruits de la terre que se perçoit l'impôt des dîmes appliqué dans beaucoup de pays, comme il l'était en France avant la révolution, à l'entretien du culte et de ses ministres. Indépendamment des tributs en nature que les progrès de la société tendent à faire disparaître partout, les gouvernements ont toujours des approvisionnements en matières pour leurs chantiers, leurs arsenaux, etc., dont l'achat ne constitue qu'une dépense fictive, puisqu'il n'est autre chose qu'une conversion de valeurs dont il ne résulte aucune diminution de l'actif national. Il doit donc être fait *recette* de ces matières par les établissements qui les prennent en charge, elles doivent être portées en dépense à fur et à mesure de leur emploi ou de leur destruction. De là naît une comptabilité en matières, qui est le complément nécessaire de la comptabilité en espèces, mais dont la tenue et le contrôle présentent des difficultés dont on n'est pas encore parvenu à triompher complètement. H. G.

RECEVEUR. Partout où il existe des revenus à percevoir pour le compte, soit d'un État, soit d'une société en communauté quelconque, il y a un receveur préposé à cet emploi. L'État a de nombreux receveurs à son service ; les villes, les hôpitaux, un grand nombre d'établissement publics ont les leurs. Quand le receveur n'a pas d'action personnelle à exercer pour faire rentrer les revenus à percevoir, quand sa tâche se borne à les encaisser ou à les conserver, on l'appelle ordinairement caissier ou trésorier. D'autres dénominations sont aussi employées, selon les conditions spéciales où sont placés les receveurs, et selon les services dont ils sont chargés. En France, on désigne sous le titre de *percepteurs* les agents préposés au recouvrement des contributions directes : ils diffèrent des receveurs des autres impôts, en ce qu'ils sont étrangers à l'*assiette* des taxes, opération confiée à des agents spéciaux ; tandis que les receveurs de l'enregistrement, des douanes, des contributions indirectes, etc., sont chargés d'appliquer les tarifs fixés par la loi, et de déterminer dans chaque cas particulier le chiffre de la redevance qu'ils ont à percevoir. Les directeurs des postes sont de véritables receveurs, et néanmoins on leur attribue une autre qualification, parce que l'on considère avec raison que la direction à donner aux correspondances est le principal objet de leurs fonctions, dont l'encaissement de la taxe des lettres n'est qu'une attribution secondaire.

Dans un grand État comme la France, le nombre des receveurs des deniers publics est nécessairement très considérable. Pour les contributions directes seulement, on ne compte pas moins de sept mille percepteurs. Plusieurs milliers d'agents du même ordre encaissent les produits de l'enrégistrement du timbre et des domaines, des douanes, des contributions indirectes et des postes. La nécessité de receveurs spéciaux pour chacune de ces branches du revenu public dérive de la mission qui leur est confiée, comme nous venons de le dire, de régler l'application des tarifs dans les diverses circonstances qui donnent lieu à une perception légale, ce qui implique l'obligation de connaître dans tous leurs détails les lois et règlement sur la matière.

Un des grands perfectionnements administratifs introduits par la révolution française a été l'institution d'une trésorerie nationale où viennent se confondre et se centraliser les résultats de tous les services financiers. Cette institution fonctionne au moyen d'un corps de receveurs qui servent d'intermédiaires entre les administrations chargées de recueillir les produits fiscaux et le ministère des finances qui en

détermine la répartition et l'emploi. Dans chaque arrondissement administratif, un *receveur particulier* centralise dans sa caisse les produits perçus par tous les percepteurs et les receveurs de son ressort : il les transmet à un *receveur général*, chargé des mêmes fonctions pour tout un département.

Les receveurs généraux sont accessoirement chargés de divers autres services qui n'intéressent pas directement le trésor public, tels que les recettes départementales, les dépôts et consignations, etc.

Le ministre des finances qui doit maintenir sur tous les points du territoire une balance constante entre les besoins du service et les moyens d'y satisfaire, y pourvoit par le mouvement des fonds entre les receveurs généraux. Ces fonctionnaires sont ainsi engagés dans des opérations de banque et d'escompte qui reçoivent une extension plus ou moins grande, selon la mesure du crédit personnel et des ressources financières de chacun d'eux. M. de Villèle, pendant son ministère, réunit les receveurs généraux en une vaste association appelée *syndicat*, destinée à intervenir dans les opérations de finances où le crédit de l'État se trouverait intéressé. Cet établissement fut dissous immédiatement après la révolution de juillet 1830. Depuis, nous avons vu néanmoins, dans diverses circonstances, les receveurs généraux agir collectivement et former des compagnies soumissionnaires d'emprunts et de chemins de fer.

Les receveurs de tout genre et de toute classe sont toujours astreints à donner des garanties pour la sûreté des fonds dont le maniement leur est confié, c'est-à-dire à fournir des *cautionnements*, soit en numéraire, soit en rentes, soit en hypothèques sur des immeubles en rapport avec l'importance de leurs recettes. Ils sont en général rétribués au moyen de remises proportionnelles, ce qui présente le double avantage de les intéresser au résultat de leur gestion, et de mesurer leurs émoluments sur l'étendue de leur responsabilité. H. G.

RÉCHAB et RÉCHABITES. Une famille cinéenne se mêla avec les Hébreux, lorsqu'ils venaient de l'Égypte sous la conduite de Moïse; Chamath et Hamath (1 *Par.* XI, 35, Heb.) en étaient les chefs. Elle menait parmi les Hébreux le même genre de vie que dans sa patrie, et ses descendants l'imitèrent; l'un d'eux, nommé Réchab, chef à son tour, paraît avoir soumis toute cette famille à une règle commune plus étroite. Vivre sous des tentes, ne rien posséder, pratiquer la vertu et vaquer aux exercices de la piété, telles étaient les obligations de ces Cinéens, nommés Réchabites, du nom de ce chef; peut-être est-ce lui et non pas Chamath, qui suivit les Israélites ou qui vint plus tard s'établir parmi eux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un de ses descendants, appelé Jonadab, vivait lorsque Jéhu, roi d'Israël, accomplissait sur la famille d'Achab la terrible oracle prononcé par Élie (4 *Reg.* X, 15-23). Il est probable que les Réchabites s'étaient relâchés de leur règle, et que Jonadab avait dès lors opéré une réforme, ce qui lui avait mérité une grande considération. Il était plein de zèle pour la gloire de Dieu, et Jéhu désira l'avoir pour témoin de celui qu'il déployait dans l'exécution des divines sentences. Environ deux cent soixante-neuf ans après, lorsque Nabuchodonosor envahissait la Palestine, les Réchabites s'étaient réfugiés à Jérusalem (*Jér.* XXXV, 11). Comme ils tenaient inviolablement à suivre la règle de Jonadab, Dieu envoya vers eux Jérémie pour éprouver ou plutôt constater et manifester leur fidélité, afin de la mettre en parallèle avec l'infidélité de son peuple. Le prophète les engagea à boire du vin; ils s'y refusèrent parce que Jonadab, leur père, le leur avait défendu, et ils lui racontèrent leur régime de vie (*voy.* le XXX[e] chap. de Jérémie). A cause de leur fidélité, Dieu leur fit cette promesse : « La race de Jonadab ne cessera point de produire des hommes qui se tiendront toujours en ma présence, » c'est-à-dire tant que le judaïsme sera la vraie religion. Si l'on en croit Benjamin de Tolède, cité par Basnage (*Hist. des Juifs*), et qui voyageait dans le XII[e] siècle, des juifs établis dans le pays de Théima formaient une petite peuplade distincte et se disaient fils de Réchab; on prétend que ce récit du voyageur juif a été naguères confirmé par M. Wolf, voyageur anglais, qui aurait découvert ces Réchabites dans le voisinage de la Mecque, où ils forment une société séparée, facile à reconnaitre, se glorifiant de descendre de Réchab et professant le judaïsme pur. Benjamin portait le nombre des Réchabites à cent mille hommes; les Anglais disent que maintenant il est de soixante mille.

RECHERCHE. Ce mot est pris dans notre langue sous diverses acceptions qui toutes représentent l'action de trouver, de montrer. —

Voltaire dit : De telles discussions ne sont pas le but de mes recherches. — On fait la recherche d'une fille en mariage. — On se sert de cette expression pour indiquer le soin dans l'habillement, la parure, affectation de manières, de style, de pensées. On dit également, *recherche de cruautés, de barbarie, de volupté.* — Les mumusiciens s'en servent pour le prélude sur l'orgue.

RÉCIDIVE (*jurisp.*) Quand un homme condamné pour un crime ou délit se rend coupable d'un fait de même nature, on dit qu'il a récidivé, et on lui applique une peine plus forte. Autrefois la récidive était caractéristique du fait qui donnait lieu aux poursuites. Elle n'est plus aujourd'hui qu'une circonstance de ce fait, qui peut, en certains cas, aggraver la peine, ou provoquer l'application d'une peine plus forte, sans jamais ranger la contravention dans la classe des délits, et les délits dans la classe des crimes. Le Code pénal a fixé les principes sur la récidive dans les articles 56, 57, 58, 471, 475, 479 et 483.

RÉCIF (*marine*). Chaine de rochers ou bancs de sable à fleur d'eau, contre lesquels la mer se brise avec plus ou moins de force, et qui sont dangereux pour les navires que les courants on l'incapacité a poussés vers eux. Dans quelques lieux, néanmoins, les récifs offrent des mouillages convenables.

RÉCIPIENT, du latin *recipere*, recevoir. L'éthymologie de ce mot indique assez de combien d'acceptions diverses il est susceptible. Il peut trouver sa place dans l'astronomie, la physiologie, l'hydrographie, etc., etc. En physique on connait le récipient de la machine pneumatique, consistant en une voute posée sur la platine de l'appareil, et ordinairement en verre pour permettre de voir ce qui se passe dans l'intérieur (*voy.* PNEUMATIQUE, MACHINE). — Dans les laboratoires de chimie le récipient est un vase dans lequel on recueille, à l'état de condensation, les produits d'une distillation d'abord vaporeux pour s'y transformer bientôt en liquide, ou bien gazeux et permanents. La forme de cet instrument est très variable, et dans beaucoup de cas il se trouve en outre munis d'appendices divers, le plus souvent des *tubulures* servant à recevoir des tubes de verre. Les récipients dont on fait le plus frequemment usage sont en verre, en terre cuite ou en gres; mais pour la distillation des corps attaquant ces substances, l'acide fluorique, entre autre, on a recours à ceux de plomb, d'étain ou mieux de platine (*voy.* ALAMBIC et DISTILLATION).

RÉCITATIF (*musique*). Espèce de chant qui n'est point soumis à la mesure, mais que l'orchestre accompagne néanmoins pendant qu'il est débité. Dans ce premier cas, il est appelé *récitatif obligé*, et on le nomme *récitatif libre* lorsqu'il est seulement accompagné par la basse et le piano.

RECLUS. Monastère de l'ordre de Citeaux, fondé dans le diocèse de Troyes par saint Bernard, et doté par Henri, comte de Champagne, l'an 1164. — RECLUSES. Religieuses du tiers ordre de saint François, établies à Saint-Pierre du Vatican, sous la règle de sainte Claire, par une bulle du pape Léon X, en 1515. La retraite absolue qu'elles pratiquaient leur donna le nom de recluses.

RÉCLUSION (*claudere*, *clausus*.) Telle est, en France, la désignation de l'une des cinq peines afflictives et infamantes que la loi pénale applique aux crimes qu'elle définit Cette peine est afflictive, parce qu'elle consiste en un emprisonnement pendant cinq ans au moins et dix ans au plus dans une maison de force; elle est infamante, puisque le condamné doit être placé sur une estrade au milieu d'une place publique et exposé pendant une heure aux regards du peuple qui peut lire, en gros caractère sur un poteau, les noms, profession et domicile du condamné, la cause et la durée de la peine. Ce n'est que du jour de cette exposition, commune aux deux sexes, que comptent la durée de la peine et le cours de son exécution. Toutefois, le roi fait assez souvent grâce de l'exposition lorsque le gouvernement a lieu d'espérer que le condamné, après avoir subi sa peine, reviendra à de meilleurs sentiments, ou bien encore lorsqu'il existe dans la cause des circonstances atténuantes.

Dans tous les cas, l'extrait de l'arrêt est imprimé et affiché dans la ville centrale du département, dans celle où l'arrêt a été rendu, dans celle où il doit être exécuté, au lieu du domicile du condamné et dans la commune où le crime a été commis. Cette publicité est une partie considérable de la peine et peut servir de frein à ceux chez lesquels tont sentiment d'honneur n'est pas encore éteint.

Après l'exposition, le condamné est conduit par une voiture cellulaire dans une maison cen-

trale où il est vêtu d'un costume règlementaire et employé à des travaux dont le produit est en partie appliqué à son profit et lui compose une *masse* qui lui est remise à sa sortie, ce qui lui permet de vivre facilement pendant les premiers jours de liberté et lui laisse le temps de chercher une occupation régulière.

Pendant tout le temps qu'il subit sa peine, le condamné est en état d'interdiction légale ; son conseil de famille, assemblé suivant les formes prescrites par les articles 405, 420 du Code civil, lui nomme un curateur pour gérer ses biens, dont on ne lui rend compte qu'à l'expiration de sa peine, pendant le cours de laquelle il ne peut lui être remis aucune somme.

Rendu à la liberté le condamné n'est pas pour cela rendu à la vie civile, car il ne peut jamais être ni tuteur d'étrangers, ni juré, ni expert en justice, ni être employé ou entendu comme témoin, et il ne peut être admis dans l'armée.

Les libérés seront, de plein droit, placés pendant toute leur vie sous la surveillance de la haute police, c'est-à-dire qu'ils ne pourront changer de résidence sans avoir demandé à la police locale une feuille de route indiquant l'itinéraire obligé pour un lieu qu'ils peuvent désigner, mais que l'administration peut seule régler sans avoir égard à leur désir, et, en cas de désobéissance à cette injonction, le réclusionnaire libéré sera arrêté et traduit en police correctionnelle sous la prévention de rupture de ban.

En cas de récidive pour un fait emportant encore la peine de la réclusion, il sera condamné aux travaux forcés à temps ; s'il ne s'agit que d'un délit de nature à être puni correctionnellement, le coupable sera condamné au *maximum* de la peine applicable à ce délit, et, suivant les circonstances, le tribunal pourra élever la peine jusqu'au double.

La réclusion est la seule peine qui puisse être appliquée aux septuagénaires qui ont encouru les travaux forcés à perpétuité ou à temps, ou la déportation, auquel cas la réclusion aura la durée de la peine qu'elle remplacera.

Jules Dubern.

RÉCOLLETS. La réforme dans l'ordre des franciscains, commencée vers la fin du XV[e] siècle sous le nom *d'observance*, prit en Espagne, en 1484, un caractère plus sérieux par le zèle de Jean de la Puebla y Sottomajor, comte de Bellarcazar, qui l'appela *étroite observance*. En 1502, sous la conduite du vicaire général Martiale (Martial) Bouliero, les frères mineurs de l'étroite observance appelèrent à eux, dans un couvent de Castille, tous les fervents religieux attachés à la règle, ils prirent le nom de *fratres-recollecti*, une bulle du pape Jules II les confirma. En 1525 les franciscains d'Italie acceptèrent l'étroite observance et le nom de réformés; ceux d'Espagne s'appelèrent alors déchaussés, abandonnant le nom de recollecti. Ce ne fut qu'en 1592 que des frères mineurs espagnols et italiens appelèrent à l'étroite observance, dans la maison de saint François de Cluis, les religieux français qui devinrent alors des récollects. En 1597 ils s'établirent ensemble à Nevers, par l'autorité de Louis de Gonzague, duc de Nevers ; la même année un bref du pape Sixte V sépara les étrangers des religieux français à qui il conféra seuls le nom de récollets; leur premier couvent fut formé à Tulle, en Limousin. Des bulles du pape Clément VIII, adressées au cardinal de Joyeuse, unirent aux récollets les moines espagnols et italiens dont ils avaient été séparés. Un second monastère s'éleva alors à Murat (Auvergne), un troisième à Montargis. L'ordre s'étendit en France, et entra à Paris en 1603 par l'établissement d'une province rue Saint-Denis. — Henri IV, un de leurs zélés protecteurs, leur donna des terrains dans le faubourg Saint-Martin où ils eurent une seconde maison ; le bon roi les visitait et conversait particulièrement avec le frère Antoine, jardinier.

En 1605 ils bâtirent l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Louis XIII posa la première pierre d'un nouveau convent à Saint-Germain-en-Laye. — Louis XIV les appella à Versailles en 1675, il les prit pour le service de ses chapelles, et les donna aux armées en qualité d'aumoniers, ils suivirent les camps sur le Rhin et dans les Flandres ; un bref du pape Innocent XI leur accorda, en 1685, dispense de la règle pour monter à cheval dans leur service à la guerre.

Ils eurent plusieurs couvents au Canada où ils furent en 1615. En 1660 ils tentèrent le passage pour Madagascar ; mais attaqués en route par un corsaire d'Alger, ils périrent : un boulet du forban mit le feu aux poudres de leur navire qui sauta.

L'ordre des récollets eut toujours pour général celui des cordeliers. Plusieurs hommes célèbres sortirent de leur sein ; le père Luet fut

longtemps vénéré pour les soins qu'il donna au peuple de Paris pendant la peste. Le père Artus Demoustier, auteur du *Neustria pia*, et mort en 1662, était de leur ordre, ainsi que le père Luc Wadding, célèbre chronologiste qui a laissé en quatre chapitres *Vita et regula recollectorum*, donnés le 17 juillet 1513.

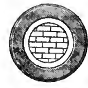
RÉCOLLETTES. Couvent de femmes que Béatrix de Sylva fonda à Tolède en 1584, et qu'une bulle de Rome confirma et mit sous la règle de sainte Claire en 1589. Elles eurent un couvent à Paris et dans nos provinces ; ces ordres n'existent plus depuis notre révolution de 89 qui fit appel à la vie chretienne à sortir du cloître.

RÉCOLTES (*agric.*, *hortic.*). But principal de toutes les cultures ; résultat et récompense finale des labeurs de l'homme des champs ; rentrée de ses avances, salaire de ses peines ; c'est pour les obtenir que le sol est remué, amendé, engraissé, ensemencé, préparé et cultivé de mille manières et pour mille produits ; que les arbres sont plantés, greffés, taillés, émondés. Trois points de vue distincts, également importants, sont à considérer pour toute espèce de récoltes : en premier lieu, ce qu'il convient de faire pour les préserver des agents destructeurs de tout genre qui peuvent les assaillir pendant leur période de développement ; en second lieu, le temps, les circonstances, le mode qu'il convient de choisir pour opérer la récolte proprement dite, c'est-à-dire enlever du sol ou des arbres qui les ont produits, selon leur destination ultérieure, les fruits de la terre ; en troisième lieu, la conservation de ces produits pour la consommation, l'emploi, la vente ou la transformation la plus convenable et la plus profitable selon la nature des denrées, leur destination, les circonstances et les débouchés où l'on se trouve placé. — Les produits agricoles, depuis l'instant de leur premier développement jusqu'à celui de leur emploi, sont sujets à bien des vicissitudes et exposés à de nombreux ennemis. Les soins du cultivateur ne doivent donc pas se borner à réunir les conditions nécessaires à la prospérité de ses cultures, mais aussi s'appliquer à préserver ses récoltes des causes de destruction qui les menacent. Nous n'aurons rien à dire de celles de ces causes qui proviennent des intempéries des saisons ; elles ne sont que trop connues, ainsi que le petit nombre de moyens préservatifs qu'on peut leur opposer, surtout en grande culture. Les paragrêles, perches armées d'une sorte de paratonnerre, outre que leur action serait nulle, à moins d'être générale dans un pays, sont loin d'avoir une efficacité démontrée ; il est plus sûr de s'adresser aux compagnies d'ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE (*voyez* ces mots) pour se mettre à l'abri des pertes qu'occasionne ce fléau destructeur. Dans les jardins, les cloches, les paniers, les paillassons, les chassis, les serres, les orangeries ou conservatoires servent à abriter momentanément ou constamment les végétaux contre les intempéries de l'atmosphère. Les murs, pour certaines plantations, y sont même aussi disposés dans un but analogue. Le pillage des maraudeurs, les dévastations des bêtes fauves, du gibier, les rapines des pigeons et autres oiseaux, sont d'autres causes de destruction dont les moyens de préserver les récoltes sont du domaine de la LÉGISLATION (*voyez* ce mot). Les rats, les souris, les loirs, les taupes sont traqués avec succès à l'aide d'une foule de piéges plus ou moins ingénieux. Plusieurs observateurs ont cherché à réhabiliter auprès des cultivateurs les taupes, ainsi que les reptiles et les hérissons, en prouvant que ces animaux vivent d'insectes et de mollusques, et ainsi sont plus utiles que nuisibles aux récoltes. Les INSECTES NUISIBLES (*voyez* ces mots), tels que les chenilles, les pucerons, les limaces, les sauterelles, les courtilières, les hannetons et leurs larves (vers blancs ou mans), la pyrale de la vigne, etc., etc., sont des ennemis plus dangereux et plus difficiles à chasser ou à détruire ; ils attaquent principalement les plantes dans leur jeunesse ou en rongent les tendres bourgeons. C'est en répandant sur le sol ou sur les végétaux de la chaux, du plâtre, ou des liquides dans lesquels a eu lieu la décoction de substances âcres ou très odorantes, telles que la suie, les cendres, les urines, l'acide pyroligneux, etc., ou bien les feuilles de noyer, de tabac, de sauge, d'absynthe, les fleurs du sureau, etc, etc., qu'on parvient à les détruire ou à les expulser. Mais, il faut l'avouer, ces moyens ne sont guère applicables que dans l'horticulture.— La destruction des oiseaux pour préserver les récoltes de leurs déprédations est encore plus inconsidérée que celle des taupes, car ils se nourrissent en grande partie d'insectes et de leurs larves ; le nombre qu'ils en détruisent est incalculable, et ainsi le service qu'ils

rendent aux agriculteurs compense bien au delà le tort qu'ils lui font. On sait que dans le Palatinat, après être arrivé à une destruction presque complète des moineaux (oiseau qui est cependant le plus granivore), on a reconnu la nécessité de donner une prime pour en peupler de nouveau le pays qui était ravagé par les insectes. — Les plantes sont sujettes à un grand nombre de MALADIES (*voyez* ce mot) qui, lorsqu'elles règnent épidémiquement, comme celle dont les pommes de terre ont été frappées en 1845 dans toute l'Europe, peuvent compromettre la subsistance des populations et les menacer de la famine. La pathologie végétale est très peu avancée, aussi bien pour la connaissance des causes de ces affections que pour celle des remèdes à l'aide desquels on peut les combattre. Les végétaux peuvent aussi devenir la proie d'autres végétaux parasites, dont l'invasion les frappe de stérilité, en altère les produits, ou même les fait périr. Parmi ces végétaux on doit placer au premier rang, pour leurs fâcheux effets, les MOUSSES, les LICHENS, le GUI sur les arbres, et la CUSCUTE qui s'attache surtout au collet des LUZERNES et des CHANVRES (*voyez* ces mots). Les végétaux parasites microscopiques qui paraissent donner lieu aux affections des céréales, qui ont reçu les noms de rouille, carie, charbon, ergot, etc., sont combattues assez efficacement par le CHAULAGE (*voyez* ce mot). Enfin les cultures des champs et des jardins sont très fréquemment envahies par une foule de mauvaises HERBES (*voyez* ce mot) qui compromettraient les récoltes si l'on n'avait le soin de s'en débarrasser par des travaux de préparation ou de nettoyage et d'entretien qui les font périr, travaux qui varient selon les plantes cultivées et l'étendue des cultures, et ont lieu soit à la main au moyen des sarcloirs, binettes, rateaux, etc., soit à l'aide des extirpateurs, cultivateurs, houes à cheval et autres machines mues par des animaux. — Si les vicissitudes atmosphériques et les divers ennemis des cultures les frappent depuis le moment où la semence est confiée à la terre jusqu'à la rentrée des récoltes, c'est surtout à l'époque des moissons que leurs effets sont plus désastreux. Il est vrai de dire que le peu de soin et de vigilance d'un grand nombre de cultivateurs aggrave les fâcheux résultats des intempéries de la saison. Ainsi, rarement met-on à profit tous les instants que le temps accorde pour abattre, faire sécher et rentrer les FOINS, les MOISSONS, pour procéder à la cueillette des FRUITS, à l'arrachage des RACINES (*voyez* ces mots), enfin à la récolte des produits si divers de l'agriculture et du jardinage. Il faudrait ici passer en revue tous les sujets qu'embrassent ces arts si étendus et si importants pour détailler les précautions sans nombre que l'on doit apporter dans la récolte des céréales, des fourrages naturels et artificiels, des racines nourrissantes, des légumes de tout genre, des fruits qui donnent le vin, le cidre, etc., ou qui ornent et alimentent nos tables, enfin des produits si variés des plantes textiles, tinctoriales, oléagineuses, saccharines, etc., etc. Cette énumération suffit pour montrer que c'est aux articles spéciaux qui traitent de ces cultures qu'on devra recourir pour l'indication des moyens d'en preserver et d'en conserver les récoltes, et que nous devons nous limiter ici à quelques principes généraux. — Une bonne distribution du travail des hommes et des animaux, un nombre suffisant et bien approprié des uns et des autres, un examen général et attentif des chemins par lesquels les récoltes devront être charriées, des véhicules qui les transporteront, des bâtiments ou des appareils qui les recevront et les abriteront, sont des mesures préparatoires qui rendent ensuite la surveillance facile et contribuent à assurer des résultats heureux. — Pour la récolte des fourrages, comme pour celle des céréales, il faut toujours avoir deux endroits de déchargement et d'emmagasinage: l'un pour y rentrer les produits bien récoltés, l'autre destiné à recevoir ceux que la pluie ou d'autres circonstances auraient tenus humides; de cette façon, si ces derniers venaient à s'échauffer et à fermenter, on pourrait les extraire et les faire consommer sans bouleverser le gerbier. En effet, il arrive malheureusement trop souvent que les *Pailles* des céréales, les *Fourrages*, lorsqu'ils n'ont pas été rentrés suffisamment secs, s'échauffent, fermentent, les *Grains* germent, les pailles et le foin se noircissent et moisissent, et ces effets sont accompagnés d'un danger d'autant plus grand que la chaleur peut, dans ces tas de produits avariés, s'élever au point que le feu s'y déclare spontanément; on ne doit donc jamais engranger des récoltes humides, et il faut, particulièrement pour les foins, les tasser fortement afin d'empêcher, autant que possible, l'introduction de l'air dans la masse. Si

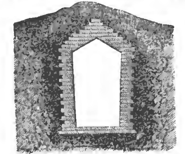
l'on s'apercevait, dans une grange, un fointier, une meule, un gerbier, d'un commencement de fermentation, ce qui est indiqué par la chaleur qu'on ressent en y plongeant le bras ou par la sortie de la vapeur, il ne faut ni balancer, ni perdre un instant, et démonter le tas pour en faire sécher les diverses parties et souvent mieux encore se hâter d'en mettre les produits dans la consommation. — Si les pailles, les fourrages, les grains craignent l'humidité, d'autres récoltes telles que les *Racines*, redoutent la sécheresse et la gelée, mais en même temps une trop forte humidité qui les pourrirait; celles de ces racines qui ne craignent pas les gelées ordinaires de nos climats, comme les *Navets*, les *Topinambours*, peuvent demeurer dans le champ et n'en être arrachées qu'au fur et à mesure des besoins; cependant il convient, pour les préserver des grands froids et de l'excès d'humidité, d'en arracher un rayon sur deux et de faire passer dans cet intervalle une charrue à double oreille qui ouvrira, entre les lignes de racines qu'on laisse dans le sol, un sillon profond et les rechargera de terre. Quant aux racines qu'on doit arracher dans nos climats avant les gelées, et notamment les *Pommes de terre*, les *Betteraves*, les *Carottes*, etc., on les conserve facilement jusqu'au printemps en les plaçant dans les serres à légumes, sortes de caves ou celliers dont l'humidité doit être modérée pour ne pas engendrer la pourriture, et la température peu élevée afin de ne pas développer trop tôt la végétation des racines qui y sont emmagasinées. On peut aussi les conserver très bien dans les silos ou dans des fosses creusées dans un terrain sec et à l'abri du froid; lorsque ces fosses ne sont pas très profondes, on les surmonte d'un dôme de terre qu'il est utile de recouvrir de paille, de litière, etc., et quand le sol est humide, il est bon de les environner d'un fossé qui donne écoulement aux eaux de pluie.

Les silos, dont nous venons de citer l'espèce la plus grossière, sont aussi pour les *Grains* un excellent mode de conservation, surtout lorsqu'on doit les conserver longtemps; car les blés, dans les *Greniers* ou à l'air, sont sujets à plusieurs genres d'avaries qu'on ne peut éviter que par des soins d'entretien assez dispendieux; ces avaries proviennent d'abord des ravages des rats et des souris, ensuite de la fermentation qui ne tarderait pas à s'établir dans des tas considérables si l'on n'en remuait de temps en temps toute la masse; enfin principalement des dégâts de l'alucite des grains et des charançons, contre lesquels il existe une foule de moyens de préservation, mais dont l'efficacité est loin d'être complète. Ces diverses causes d'altération sont évitées dans les silos, sortes de fosses creusées dans le tuf sec ou l'argile, ou construites en maçonnerie, en briques cuites ou crues et séchées au soleil, tapissées ordinairement à l'intérieur de paille ou de paillassons, et qu'on remplit entièrement de grain en les fermant hermétiquement afin qu'il y soit entièrement à l'abri du renouvellement de l'air. Les formes, comme les détails de construction des silos, varient à l'infini, en raison des peuples chez lesquels on les observe et de la nature du sol où on les a établis. Ce mode de conservation des grains remonte à la plus haute antiquité et a été adopté surtout dans l'Orient; en Égypte, en Arabie, dans l'Inde, cette pratique est très usitée; nos armées en trouvent partout dans l'Algérie. En Chine on utilise pour le même but les cavernes naturelles; dans les endroits les plus secs et où le terrain a le plus de consistance, on creuse aussi des puits dont on dessèche les parois en y faisant brûler des branchages et qu'on remplit ensuite de grain (fig. 1);

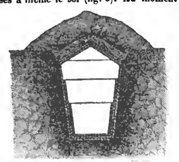


dans les terrains humides, au contraire, on élève des tours rondes construites en pisé ou en briques sechées au soleil et dont le mur, sans ouverture latérale, est d'une grande épaisseur; on agglomère ces tours dans un même lieu, on les entoure d'un glacis de terre qui leur donne l'aspect d'une colline couverte de gazon et d'arbres, et on y renferme le grain qui y est ainsi à l'abri de l'humidité et du froid de l'hiver comme des grandes chaleurs de l'été. Enfin, en Espagne, en Sicile, en Russie, presque partout, on rencontre des silos comme mode de conservation des grains. L'une des constructions préférables, sous le rapport de l'économie, des bons résultats qu'on obtient et de la facilité de les adapter à tous les terrains et tous les climats,

c'est le *silo hongrois* (fig. 2). Les parois sont



en briques d'argile non cuites, ainsi que le fond qui se compose de deux assises. Dans les terrains argileux on se contente de creuser les fosses à même le sol (fig. 3). Au moment de



jeter le grain dans ces silos, on y fait brûler du bois bien sec; les parois sont ensuite revêtues de paille, et le couvercle formé d'une double natte, puis de paille bien foulée, et enfin d'argile. M. le comte Dejean a proposé de remplacer les silos par de vastes caisses doublées en plomb. Un moyen analogue avait été mis en usage par les Hollandais pour le transport et la conservation du blé destiné à leurs colonies; ils l'enfermaient dans de grandes caisses de bois de sapin fort épais, revêtues de plomb coulé; le grain y était fortement entassé, le couvercle parfaitement soudé; on ne les ouvrait qu'au fur et à mesure des besoins; le grain s'y conservait très bien, mais il avait été préalablement épuré et séché.

Chaque récolte a son époque indiquée par la nature de son objet; mais cette époque peut être avancée ou reculée de quelques jours sans de graves inconvénients. Il est rare que les cultivateurs saisissent exactement le moment le plus opportun, et il en résulte que, s'ils le devancent, leurs produits n'ont pas toute la perfection désirable, ne sont pas de garde, et que, s'ils le dépassent, ils perdent une partie de ce qu'ils avaient lieu d'attendre. Ces deux causes diminuent immensément chaque année les bénéfices généraux de la culture. — Les principales récoltes de la grande culture sont la coupe des foins, la moison, les vendanges, ailleurs la récolte des pommes à cidre, dans le Midi celle du maïs et des oliviers. Toutes exigent une grande surveillance et beaucoup d'activité; les trois premières sont d'autant plus assurées qu'elles sont faites plus promptement, parce qu'elles ne craignent plus les pluies et autres accidents lorsqu'elles sont rentrées. — Les agents des récoltes sont presque partout des étrangers et se payent soit à la tâche, soit a la journée, soit en argent, soit en nature; le plus souvent on les nourrit. Chacune de ces méthodes a des avantages et des inconvénients; mais, dans la plupart des localités, l'usage fait loi et il serait impossible de le changer, même pour faire mieux. — La récolte des *Foins*, qui vient la première, exige des faucheurs et des faneurs; les voituriers et les chargeurs sont ordinairement des agents attachés à l'exploitation. On doit faire cette récolte, sur les prairies artificielles, lorsque les plantes entrent en fleurs, et sur les prairies naturelles lorsqu'elles sont en pleine floraison. L'important est qu'il ne pleuve pas pendant cette opération. Une fois arrivé au degré de dessication convenable, il faut multiplier les moyens de transport; car souvent une fausse économie, une trop grande sécurité qui remet au lendemain, font éprouver de grandes pertes. — Après les foins viennent les *Moissons*: on coupe les céréales à la faucille, à la sape ou à la faulx; ces derniers moyens, beaucoup plus expéditifs, et qui ne causent réellement pas plus de perte de grains que le sciage, sont généralement adoptés maintenant; il faut donc avoir des faucheurs ou sapeurs et des lieurs. Les voituriers et les chargeurs sont encore les personnes attachées toute l'année à l'exploitation. Quoique les pluies soient moins à craindre pour les céréales que pour les foins, il est prudent de ne les laisser que le moins possible sur la terre; le temps de la moisson est la saison des orages et il ne faut souvent que quelques minutes pour faire perdre le fruit d'une année de peines et de labeurs. Lorsque les fointiers ou fenils et les granges ou gerbiers ne sont

pas assez considérables pour serrer la totalité des fourrages et des froments, des seigles, des orges, des avoines, etc., de la récolte, on en forme des tas ou *Meules*, soit dans le champ même, soit dans un lieu voisin de la ferme. Dans le Midi on est dans l'usage de dépiquer les céréales, c'est-à-dire d'en tirer le grain aussitôt la récolte : les meules ne sont alors formées que des pailles et les grains sont aussitôt emmagasinés dans les greniers ou les silos. — C'est surtout pour la récolte des fruits de la *Vigne*, qu'il faut se procurer des agents étrangers : les transports et les opérations subséquentes se font par les vignerons et autres personnes attachées à la culture dans la localité. Un temps sec et chaud est le plus favorable ; plus tôt les vendanges sont terminées, mieux cela est, il ne faut donc point épargner les bras. La fenaison et la vendange sont généralement accompagnées ou suivies de ris, de jeux et de danses ; une empreinte de tristesse, produite par l'excès de la chaleur et de la fatigue, se remarque, au contraire, parmi les moissonneurs : dormir est ce qu'ils recherchent le plus.

Le caractère de la culture des *Jardins* est de donner des produits pendant tout le cours de l'année, les temps de neige ou de gelée seuls exceptés ; ainsi les récoltes qui s'y font sont journalières. Cependant celle des *Fruits* d'hiver mérite une mention spéciale. Les autres récoltes d'automne exigent aussi des mesures de précaution pour les conserver jusqu'au printemps suivant et même plus tard : ainsi les *Pois*, les *Haricots* sont resserrés comme les céréales, soit avec leurs fannes desséchées, soit en grains ; les *Ognons* sont emmagasinés au sec dans les greniers ; les *Racines* sont entassées dans les celliers, les caves, les silos ; un grand nombre d'autres légumes tels que les choux, les choux-fleurs, les céleris, etc., sont enlevés du jardin avec leurs racines et déposés dans les serres à légumes en rangs pressés, avec de la terre légèrement humide au pied.

Avant de terminer cet article, disons ce qu'on entend par *Récoltes améliorantes* et *épuisantes*. La pratique de l'agriculture perfectionnée a fait reconnaître qu'il existe des cultures donnant de la fertilité au sol au lieu de l'épuiser ; c'est-à-dire après lesquelles une autre culture croît avec plus de succès. Les assolements ou la rotation des cultures sont basés en grande partie sur ces observations, dont les Allemands ont formé une science à part, qui, sous le nom de phorométrie, agronométrie, a pour objet d'apprécier le degré de fertilité des terres et de déterminer les lois de son épuisement. Disons, en général, que les cultures qui fournissent des graines, surtout des graines huileuses, épuisent le sol, tandis que celles dont les produits sont, comme les fourrages, coupés avant la floraison, augmentent son degré de fertilité ; le maintien de l'humidité, la destruction des mauvaises herbes que procure l'emblavement en plantes à larges feuilles ou qui exigent de fréquents sarclages et binages, les débris de feuilles et de tiges, sont des causes secondaires qui contribuent aussi à rendre certaines cultures améliorantes. Les récents travaux de MM. Boussingault et Payen, sur les *Engrais* et sur le rôle que jouent les substances ammoniacales dans la nutrition des végétaux, ont jeté un grand jour sur cette partie essentielle et encore assez obscure de l'agronomie. C. B. D. M.

RÉCONCILIATION. Saint Thomas d'Aquin, dont la *Somme* est encore la base de toute science théologique, parle de la réconciliation de l'homme avec Dieu par Jésus-Christ commencée à l'agonie du jardin des Oliviers ; ce fut en effet le grand holocauste offert et accepté par Dieu comme gage de sa réconciliation avec le genre humain. L'Église a consacré ce mot pour toute rentrée de l'homme en grâce. Dans les temps primitifs, les vigiles des deux plus grandes fêtes du christianisme, la Pâque et la Pentecôte, étaient les jours de réconciliation. Le grand empereur Théodose, déclaré pécheur public, obtint sa réconciliation agenouillé sur les marches extérieures de l'église de Milan, où saint Ambroise l'absout un jour de vigiles. Les hérétiques, les excommuniés, les pécheurs publics, après l'abjuration de leurs erreurs, après l'accomplissement de la pénitence infligée, entraient en réconciliation, et redevenaient enfants fidèles de l'Église. Les temps de carême, de jeûnes, les jubilés sont des époques de réconciliation. Le sacrement de pénitence offre aux pécheurs la réconciliation avec Dieu et avec soi-même. La rentrée d'une église schismatique, d'une secte hérétique dans le giron de l'Église catholique est nommée réconciliation.

RECONNAISSANCE (*art milit.*). Opération topographique ordinairement confiée à des officiers d'état-major, et qui a pour objet d'examiner, sur le terrain où la guerre a lieu,

quelles sont les dispositions que les deux partis peuvent y prendre, soit pour y asseoir un camp, soit pour y établir un ordre de bataille. On appelle aussi *reconnaissance*, la mission qu'accomplit un détachement qui, en avant de l'armée, va s'assurer de l'état de la route qui doit être suivie, ou de la position qu'occupe l'ennemi. A. de Ch.

RECONNAISSANCE (*marine*). Exploration de parages inconnus, ou examen de la position qu'occupe un ou plusieurs bâtiments dans un lieu quelconque. Des bâtiments de guerre d'une même nation, et ceux des nations alliées, ont des signes particuliers qu'ils appellent *signaux de reconnaissance*, lesquels sont attachés, au besoin, à la tête des mâts avec des pavillons, et restent toujours confiés à la garde personnelle des officiers commandants qui les tiennent enfermés dans une caisse de plomb, afin de les jeter à la mer lorsqu'il y a à craindre que l'ennemi ne s'en empare. Le navire de commerce qui rentre dans le port où se trouve son armateur fait aussi des *signaux de reconnaissance* qui annoncent son arrivée. Enfin, on donne le nom de *reconnaissance* aux amers, aux balises et autres marques destinées à indiquer aux navigateurs les passages dangereux. A. de Ch.

RECONNAISSANCE d'écriture. (*jurisprudence*). On appelle ainsi l'acte par lequel un homme reconnait qu'un écrit sous seing-privé est de lui : la reconnaissance d'écriture se fait devant notaire ou en justice. Quand elle a lieu devant notaire, on dresse un acte qui en fait mention. Si elle a lieu en justice, elle se fait conformément aux règles établies par le Code de procédure civile. — Reconnaissance d'enfant naturel. La filiation des enfants naturels n'est pas certaine et constante comme celle des enfants légitimes. Il faut que cette filiation soit légalement constatée. La loi donne à cette constatation le nom de *reconnaissance*. (*Voyez* Enfant naturel.)

RECONNAISSANCE (*diplom.*) C'est l'acte par lequel on reconnait un souverain étranger. La reconnaissance d'un pouvoir quelconque doit se fonder, non pas sur des intérêts et des calculs, mais sur le droit impérissable des peuples. Si les lois de l'équité naturelle, si les principes immuables de vérité et de conservation étaient la règle de conduite des gouvernements, la théorie anti-sociale du *fait accompli* ne serait jamais consacrée dans les rapports diplomatiques. A. Pagès du l'Oat.

RECONNAISSANCE. La reconnaissance est le sentiment et l'aveu d'un bienfait qu'on a reçu. On appelle *reconnaissant* celui qui reçoit de bon cœur, qui de bon cœur avoue sa dette. Ce sentiment est renfermé dans la conscience. L'homme véritablement reconnaissant est donc celui qui a conscience du bienfait qu'il a reçu, et le rendrait avec usure s'il le pouvait ou s'il trouvait une occasion de le faire convenablement. Ainsi, la reconnaissance ne consiste pas seulement à rendre ; car il est tel homme qui, rendant en telle circonstance même dix fois au delà de ce qu'il a reçu en telle autre, pourrait ne pas reconnaître suffisamment un service; tandis que celui-là, au contraire, sera très reconnaissant, s'il ne peut rien faire de plus, qui avouera sa dette et désirera sincèrement faire preuve de gratitude. Si on lui demande davantage, la faute ne vient plus de lui. Comme toutes les vertus, la reconnaissance repousse toute vue intéressée. Elle a besoin d'être éclairée pour être contenue dans de justes limites ; mais pour être reconnaissant, il ne faut être souvent ni moins délicat, ni moins ingénieux que pour faire le bien. La reconnaissance ne doit ressembler en rien à l'acquit d'une transaction commerciale. Cette vertu est, avec le respect pour la foi jurée, la base de tous les rapports sociaux. Les Égyptiens la tenaient en si haute estime qu'ils furent conduits à honorer comme des dieux les princes qui les avaient bien gouvernés. De là aussi vint la grande vénération pour la mémoire et les restes de leurs ancêtres. Ce seul exemple suffit pour indiquer quelle place tient la reconnaissance dans l'histoire des peuples. En effet, sans le ressentiment des bienfaits plus de religion, plus de culte, plus de Providence, aucune piété envers les parents, plus d'amitié, puisque l'amitié ne vit que de dévouement, et que rien ne refroidit davantage le dévouement que l'ingratitude; enfin, toutes les vertus paralysées dans leur source, toutes les institutions frappées de mort. Rien ne fait mieux voir que cette considération que l'opinion de Lucrèce, qui attribue à la seule crainte le sentiment religieux, n'est qu'un blasphème; car il faudrait alors attribuer à la crainte tous les effets de la reconnaissance. Edouard Mercier.

RECOUPEMENT. On appelle ainsi, en architecture, les retraites qui sont faites à chaque

assise de pierre, afin de donner plus d'empâtement et de solidité à l'édifice.

RECOUSSE. On désigne par ce nom la reprise que l'on fait, dans les vingt-quatre heures, d'un bâtiment de commerce que l'ennemi avait amariné. Dans ce cas, l'armateur à qui il appartenait et qui rentre en possession, doit payer le tiers de sa valeur comme droit de recousse. Ce mot était employé aussi, au moyen âge, pour désigner la reprise de toute personne ou toute chose enlevée de force.

RECRUTEMENT. En Europe, aujourd'hui, le régime de la paix armée étant devenu général, il faut donc former des soldats pour le cas où une guerre viendrait à éclater. On applique partout cette sage maxime des Romains : *Si vis pacem para bellum*. Le mode en usage en France pour entretenir les cadres de l'armée c'est le *recrutement*. Autrefois, en vertu de la loi du 19 fructidor an VI, c'était par la conscription que l'on composait l'armée; mais, en 1814, pour faire droit aux vives réclamations qu'avait soulevées ce mode de composition de l'armée, la charte, dans son article 12, déclara que la conscription était abolie; on recourut alors aux enrôlements volontaires que l'on provoquait par l'appât de récompenses pécuniaires; mais le nombre des enrôlés étant insuffisant, une loi du 10 mars 1818 posa en principe que l'armée se formerait par des engagements volontaires, et, en cas d'insuffisance, par des appels. La loi du 21 mars 1832 renversa ces principes et déclara que l'armée se recruterait d'abord par des appels et ensuite par des enrôlements volontaires. C'est le sort qui décide quels sont ceux qui feront partie des cadres de l'armée. On peut assurément critiquer cette disposition qui fait dépendre du hasard la répartition d'un impôt que tous devraient acquitter envers leur pays; mais jusqu'à présent on n'a pu trouver un système d'une facile application pour la substituer au système suivi dans la loi de 1832. Cette loi, d'ailleurs, a cherché à concilier les différents intérêts, ceux de l'État et ceux des familles; c'est ce dont on peut se convaincre en parcourant ses principales dispositions. En vertu de la loi du 11 novembre 1830, les Chambres, par leur vote, déterminent le chiffre du contingent qui peut varier d'après les circonstances; depuis longtemps déjà, le contingent se trouve fixé à 80,000 hommes. On comprend qu'on ne saurait confier le soin de défendre le sol de la patrie qu'aux nationaux; aussi les étrangers, même autorisés à avoir leur domicile en France, ne sont-ils pas appelés. La bonne composition de l'armée voulait également que ceux qui ont été l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante, et même ceux qui ont été tout à la fois frappés d'une peine d'emprisonnement pour deux ans, mis sous la surveillance de la haute police et interdits des droits civils, civiques et de famille, fussent écartés; car ces peines accusent une immoralité trop grande pour que l'honneur militaire ne fût pas blessé par suite de l'incorporation de semblables sujets. Voilà quels sont ceux qui sont exclus; mais il s'agit de déterminer quels hommes on devra comprendre pour composer cette armée dont l'effectif est au moins de 450,000 hommes. Une juste répartition du contingent était ce qu'il y avait sur toute la France de plus difficile à établir; sous le régime impérial, on se fondait sur la population générale; la restauration suivit les mêmes idées. Ce système absolu a pu séduire par sa simplicité et par sa facile exécution; mais il amenait les plus déplorables résultats. Aussi, en 1830, le 1er décembre, le maréchal Soult proposa-t-il de répartir les hommes appelés d'après le nombre moyen des jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement des cinq précédentes années; la loi du 11 décembre 1830 consacra cette sage proposition, et la loi de 1836 exigea que la moyenne fût calculée d'après les registres des dix dernières années, et de plus elle confia aux préfets le soin de repartir entre les divers cantons, proportionnellement au nombre des jeunes gens de la classe appelée. Ce mode de répartition, bien préférable au système impérial, pourrait être perfectionné en ne comptant que les jeunes gens qui, d'après un examen préalable, auraient été reconnus valides; cela aurait une haute importance surtout pour les départements manufacturiers dans lesquels une grande partie de la population est reconnue impropre au service militaire. Les opérations du recrutement se font par canton, et non pas par département; ainsi, c'est par cantons que les tirages au sort, les examens et les décisions doivent avoir lieu.

Pour que personne, autant que possible, ne puisse échapper au service militaire, la loi fait une obligation à tous les Français ayant vingt

ans révolus, à leurs parents et à leurs tuteurs, de faire la déclaration pour l'inscription au tableau du recensement. La loi de 1818 était muette sur ce point. Quant au tirage, ce sont les jeunes gens eux-mêmes, ou leurs parents, ou le maire pour eux, qui tirent un numéro dans une urne, et cette opération du tirage est définitive; elle ne peut sous aucun prétexte être recommencée. Mais parmi ces jeunes gens, il en est qui sont impropres au service militaire; d'autres qui, par suite de leur position dans la famille, en sont présumés l'indispensable soutien. Aussi la loi pose-t-elle les différents cas d'*exemption*. Seront donc exemptés : 1° ceux qui n'ont pas la taille de 1 mètre 56 millimètres; 2° ceux qui seront reconnus impropres au service militaire par suite d'infirmités au moment de l'appel; 3° l'aîné d'orphelins de père et de mère, parce qu'il doit servir de père à ses frères et sœurs; 4° le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve, peu importe sa fortune, ou d'un père aveugle ou entré dans sa 70e année; 5° le plus âgé des deux frères appelés à faire partie du même tirage et désignés tous deux par le sort, si le plus jeune est reconnu propre au service; 6° celui dont un frère se trouvera sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement, et cela a lieu quel que soit le grade du frère sous les drapeaux; 7° celui dont un frère sera mort en activité de service, ou aura été réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé, ou infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer. Cela aura lieu même quand le frère serait un remplaçant. Il faut observer que ces exemptions s'appliquent aux frères consanguins et utérins comme aux frères germains, et même pour les enfants naturels reconnus légalement. Le jeune homme qui aura omis de se déclarer ne pourra profiter des exemptions survenues postérieurement à la clôture des listes du contingent de sa classe.

Comme on peut s'en convaincre, la justice et l'humanité ont dicté tous ces cas d'exemptions. On passe alors à un numéro subséquent pour remplacer le jeune homme appelé et qui se trouve exempté. Mais le législateur considère certaines positions comme étant un service équivalent au service militaire et qui doivent en dispenser; alors, dans ce cas, il n'y a pas lieu de passer à un numéro subséquent. La loi accorde cette faveur : 1° à ceux qui sont déjà liés au service militaire en vertu d'un engagement volontaire, d'un brevet ou d'une commission, sous la condition qu'ils seront dans tous les cas tenus d'accomplir le temps de service prescrit par la loi de 1832; 2° aux jeunes marins portés sur les registres matricules de l'inscription maritime; 3° aux élèves de l'École polytechnique, à condition qu'ils passeront, soit dans cette école, soit dans les services publics, un temps égal à celui fixé par la loi sur le recrutement; 4° à ceux qui, étant membres de l'instruction publique, auraient contracté, avant l'époque déterminée pour le tirage au sort, et devant le conseil de l'Université, l'engagement de se vouer à la carrière de l'enseignement. La même disposition est applicable aux élèves de l'École normale centrale, à ceux de l'école dite des Jeunes de langue (pour les langues orientales) et aux professeurs des institutions royales des sourds-muets; 5° aux élèves des grands séminaires régulièrement autorisés à continuer leurs études ecclésiastiques; les jeunes gens autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les autres cultes salariés par l'État, sous la condition, pour les premiers, que s'ils ne sont pas entrés dans les majeurs à vingt-cinq ans accomplis, et pour les seconds, que s'ils n'ont pas reçu la consécration dans l'année qui suivra celle où ils auraient pu la recevoir, ils seront tenus d'accomplir le temps de service prescrit par la loi.

Il paraît bien résulter des dispositions de la loi de 1832 que les élèves ecclésiastiques sont libérés de tout service une fois qu'ils sont entrés dans les ordres, quand même ils quitteraient ensuite l'exercice de leur ministère. C'est ce que constate, du reste, la circulaire du 30 mars 1832, n° 47.

Enfin, les grands prix de l'Institut et de l'Université sont déduits du contingent et dispensés du service militaire à titre de récompense nationale.

Le conseil de révision détermine quels sont les hommes qui, désignés par le sort, doivent être déclarés faire partie du contingent. Il juge les réclamations qui lui sont présentées, mais il juge souverainement, statue sur les demandes de substitutions de numéros et de remplacement.

Il peut arriver que des jeunes gens soient

désignés comme devant faire conditionnellement partie du contingent ; c'est pour le cas où des réclamations étant faites devant le conseil de révision, celui-ci remet à statuer après certaines vérifications qui ne peuvent avoir lieu immédiatement ; en attendant, on prend les les numéros subséquents pour que le contingent ne soit pas diminué dans le cas où ces réclamations seraient reconnues fondées.

Quand on a désigné quels sont ceux qui sont reconnus devoir faire partie du contingent, ils faut immédiatement répartir entre les divers corps de l'armée le contingent tout entier, et les jeunes soldats sont alors inscrits sur les registres matricules des corps pour lesquels ils auront été désignés. La moitié du contingent est mise en activité, et l'autre reste ordinairement dans ses foyers pour former la réserve. Il faut une ordonnance royale pour la mettre en activité. Après bien des discussions, on a fixé à sept années le terme du service militaire. Les sept années commençent à courir du 1er janvier de l'année dans laquelle on a été appelé, pour finir au 31 décembre de la 7e année. Il est loisible au ministre d'accorder des congés aux soldats en activité de service. La loi permet les engagements, pourvu que celui qui se présente ne soit ni marié, ni veuf avec enfants. L'engagement se contracte devant le maire du chef-lieu de canton, et l'on doit justifier du consentement du père ou, à défaut de père, de la mère, quand on n'a pas vingt ans accomplis. Sa durée est de sept années, et peut être de deux années en cas de guerre. La loi permet les rengagements même pour deux ans, et ils ne peuvent être contractés que dans le cours de la dernière année de service ; ils peuvent s'étendre jusqu'à cinq années et sont reçus par le sous-intendant militaire.

La loi autorise le remplacement militaire, et peut-être n'est-on pas assez sévère sur ce point, car le trop grand nombre de remplaçants jette une certaine déconsidération sur l'armée ; chaque année les 2/5 du contingent se composent de remplaçants.

La loi prononce certaines peines contre ceux qui volontairement auraient omis de se déclarer, contre ceux qui se seraient rendus impropres au service militaire, soit temporairement, soit d'une manière permanente. La durée de l'emprisonnement ne compte pas comme temps de service, et les condamnés sont mis à la disposition du gouvernement. Il existe aussi des dispositions pénales contre les membres du conseil de révision qui, se laissant corrompre, vendraient en quelque sorte l'exemption du service militaire. Enfin, cette loi de 1832, dans une sage prévoyance, dispose que les soldats recevront dans leurs corps l'instruction prescrite pour les écoles primaires.

Cette loi a réalisé de grandes améliorations ; elle est susceptible de nouveaux perfectionnements surtout en ce qui concerne la répartition du contingent dans les départements et le remplacement. Néanmoins on ne saurait refuser de reconnaître qu'elle est un des principaux progrès obtenus depuis la révolution de juillet.

P.-C. Cazelles.

RECTANGLE. Ce mot qui s'emploie tantôt comme adjectif, tantôt comme substantif, emporte toujours avec lui l'idée d'une figure géométrique qui a un, ou plusieurs angles droits. Lorsqu'il est adjectif, comme dans triangle rectangle, il désigne, en géométrie rectiligne, un triangle qui a un angle droit, ou qui, comme les triangles sphériques, en a un, deux ou trois. S'il est substantif, il désigne une figure qui a ses quatre angles droits et ces côtés égaux et parrallèles deux à deux. Les rectangles ne sont qu'un cas particulier des parrallélogrammes, tandis que les carrés ne sont à leur tour qu'un cas particulier des rectangles. Ces espèces de figures sont quelquefois appelées, et cela très improprement, carrés longs, car le mot carré, emporte avec lui l'idée forcée d'une surface dont les quatre côtés sont égaux. Les triangles rectangles jouissent de propriétés particulières, ainsi comme ils ont toujours tous un angle droit égal, il ne faudra plus pour eux que deux conditions au lieu de trois pour l'égalité comme dans les autres, et ces deux conditions peuvent être l'hypothénuse et un angle, ou l'hypothénuse et un côté. On démontre que le carré construit sur le côté opposé à l'angle droit est égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés ; de même la perpendiculaire abaissée du sommet de l'angle droit sur l'hypothénuse, la divise en deux segments, qui sont entre eux comme les carrés des côtés adjacents, elle est moyenne proportionnelle entre ses deux segments, et enfin, elle divise le donné triangle en deux autres triangles rectangles semblables entre eux et au grand. Un triangle rectangle est toujours inscriptible dans une demie circonfé-

rence. On peut résoudre par la géométrie toutes les questions sur ces figures, mais quand il s'agit de les résoudre par le calcul les formules générales des triangles quelconques se simplifient beaucoup. Les rectangles sont divisés en deux parties égales par chacune des diagonales, et ces lignes sont égales entre elles et se coupent en leur milieu, ces propriétés se démontrent facilement par la comparaison des triangles formés en menant ces diagonales, enfin, comme elles sont l'hypothénuse de triangles rectangles dont les deux côtés de l'angle droit sont les côtés de la figure donnée, ces diagonales seront dans certains cas commensurables ou incommensurables suivant la longueur des côtés du rectangle, tandis que celles du carré sont toujours incommensurables puisqu'elles sont égales au côté multiplié par $\sqrt{2}$. Les rectangles seront toujours semblables entre eux toutes les fois qu'il y aura un même rapport entre les bases et les hauteurs. On démontre que deux rectangles de même hauteur sont entre eux comme leurs bases, qu'elles soient commensurables où qu'elles ne le soient pas (*voyez* Commensurable), et de même que deux rectangles de même hauteur sont entre eux comme leurs bases. De ces deux propositions on conclut que deux rectangles quelconques sont entre eux comme les produits de leurs bases par leurs hauteurs. En effet pour le démontrer soit deux rectangles R, R' dont les côtés sont H, H', B, B', on prend pour auxiliaire un troisième rectangle R'', qui aurait même hauteur H que le premier et même base B' que le second. En comparant R et R'' on a la proportion $R : R'' :: B : B'$ puisqu'ils ont même hauteur, de même R'' et R' qui ont même base B', nous donnent $R'' : R' :: H : H'$, multipliant ses deux portions terme à terme, nous aurons, en ommettant le facteur commun R'' au premier rapport, $R : R' :: B \times H : B' \times H'$, ce qu'il fallait démontrer. De cette dernière proportion on conclut la mesure des surfaces (*voy.* Carré); car nous savons que toutes les surfaces peuvent, par des transformations successives, se ramener à être équivalentes à un triangle, et celui-ci à son tour peut être changé en rectangle. On peut se proposer comme sur les triangles de faire un rectangle équivalent à la somme ou à la différence de deux rectangles, on y arrive en s'appuyant sur les propriétés des triangles rectangles. Enfin un rectangle est toujours inscriptible dans un cercle. Duhaut.

RECTEUR. Titre commun à plusieurs sortes de dignitaires et qu'on peut appliquer selon les besoins de la hiérarchie à tout fonctionnaire qui a sous ses ordres un certain nombre de subordonnés, car il signifie proprement *gouverneur*. Son importance dépend absolument, comme celle de tous les titres, de ses attributions et des idées qu'on y attache. Les Vénitiens appelaient recteurs les capitaines généraux qui commandaient leurs armées. On a donné ce titre en quelques endroits à de simples pasteurs de villages. Avant la révolution, on qualifiait aussi de recteur le chef d'une université, et de nos jours ce titre paraît définitivement acquis à ceux qui sont à la tête non plus d'une université, mais d'une circonscription universitaire (*v.* Université) appelé *académie*. Il y a en France vingt-sept académies, et par conséquent vingt-sept recteurs. Les recteurs sont nommés pour cinq ans par le *grand-maître* de l'université et peuvent être renommés. Ils sont de droit officiers de l'université, assistent aux examens et réceptions des facultés, visent et délivrent les diplômes, dirigent l'administration des facultés et des colléges, inspectent et font inspecter toutes les écoles de leurs académies, font tenir le registre annuel de tous les membres de l'université, président les conseils académiques, enfin jouissent de la franchise sous bande. Le grand-maître remplit de droit les fonctions de recteur de l'Académie de Paris, son représentant s'appelle vice-recteur.

E. Mercier.

RÉCUSATION (*jurisp.*). C'est l'action par laquelle une partie ou un accusé demande qu'un juge, un juré ou un membre du ministère public ne prononcent pas dans une affaire qui lui est personnelle, à raison des circonstances qui peuvent faire craindre que leur décision ne subisse quelque influence. Dans tous les temps cette action a été admise, et aujourd'hui plus que jamais elle est nécessaire. La magistrature française, dit un célèbre jurisconsulte, mérite sans doute l'estime de tous les bons citoyens; mais sa dignité, son honneur même, exigent qu'elle soit mise à l'abri des séductions, de la haine, de l'intérêt, de l'amour propre, dont les hommes les plus sages ne savent pas toujours se défendre. — La législation nouvelle contient peu de dispositions que l'ancienne n'eût déjà consacrées. Nous allons faire connaître les cas dans lesquels elle laisse aux parties

la faculté de récuser, et aux juges celles de s'abstenir en faisant approuver par leurs collègues les motifs qui les dirigent.

L'art. 378 du Code de procédure civile désigne de la manière suivante les causes de récusation en matière civile : « Tout juge peut être récusé pour les causes ci-après : 1° S'il est parent ou allié des parties, ou de l'une d'elles jusqu'au degré de cousin issu de germain inclusivement ; 2° si la femme du juge est parente ou alliée de l'une des parties, ou si le juge est parent ou allié de la femme d'une des parties, au degré ci-dessus, lorsque la femme est vivante, ou qu'étant décédée, il en existe des enfants ; — si elle est décédée et qu'il n'y ait point d'enfant, le beau-père, le gendre, ni les beaux-frères ne pourront être juges ; 3° si le juge, sa femme, leurs ascendants et descendants, ou alliés dans la même ligne, ont un différent sur pareille question que celle dont il s'agit entre les parties ; 4° s'ils ont un procès en leur nom dans un tribunal où l'une des parties sera juge ; s'ils sont créanciers ou débiteurs d'une des parties ; 5° si, dans les cinq années qui ont précédé la récusation, il y a eu procès criminel entre eux et l'une des parties, ou son conjoint, ou ses parents ou alliés en ligne directe ; 6° s'il y a procès civil entre le juge, sa femme, leurs ascendants et descendants, ou alliés dans la même ligne, et l'une des parties, et que ce procès, s'il a été intenté par la partie, l'ait été avant l'instance dans laquelle la récusation est proposée ; si ce procès étant terminé, il ne l'a été que dans les six mois précédant la récusation ; 7° si le juge est tuteur, subrogé-tuteur du curateur, héritier présomptif ou donataire, maître ou commensal de l'une des parties ; s'il est administrateur de quelque établissement, société ou direction partie dans la cause ; si l'une des parties est sa présomptive héritière ; 8° si le juge a donné conseil, plaidé ou écrit sur le différend ; s'il en a été précédemment connu comme juge ou comme arbitre ; s'il a sollicité, recommandé ou fourni aux frais du procès ; s'il a déposé comme témoin ; si, depuis le commencement du procès, il a bu ou mangé avec l'une ou l'autre des parties dans leur maison, ou reçu d'elles des présents ; 9° s'il y a inimitié capitale entre lui et l'une des parties ; s'il y a eu de sa part, agressions, injures ou menaces, verbalement ou par écrit, depuis l'instance ou dans les six mois précédant **la récusation proposée. » — La discussion** dont cet article fut l'objet au conseil d'État prouve que l'intention du législateur a été d'y renfermer toutes les causes de récusation. Il s'applique, avons-nous dit, aux matières civiles. Ajoutons que le Code d'instruction criminelle ne s'occupant pas de la récusation des juges, soit en matière criminelle, soit en matière correctionnelle et de simple police, il faut suppléer à son silence et étendre à ces divers cas sa compétence et ses dispositions. Nous en dirons de même pour les affaires commerciales. Les mêmes causes de récusation sont applicables au ministère public lorsqu'il est partie jointe ; mais il n'est pas recusable lorsqu'il est partie principale. — Le Code de procédure s'occupe de la récusation des juges de paix. Voici les cas dans lesquels elle l'autorise : 1° quand ils ont intérêt personnel à la contestation ; 2° quand ils sont parents ou alliés d'une des parties jusqu'au degré de cousins germains inclusivement ; 3° si, dans l'année qui a précédé la récusation, il y a eu procès criminel entre eux et une des parties ou son conjoint, ou ses parents et alliés en ligne directe ; 4° s'il y a procès civil constant entre entré eux et l'une des parties, ou son conjoint ; 5° s'ils ont donné un avis écrit dans l'affaire. Le juge de paix, qu'une partie pourrait récuser et qu'elle ne récuse pas, n'est pas tenu de s'abstenir d'office ; mais sa conscience devrait lui en imposer le devoir. — Les causes de récusation des arbitres sont les mêmes que celles des juges ordinaires, avec cette restriction, toutefois, que la cause doit être survenue depuis le compromis. Il en est de même à l'égard des experts ; mais les récusations ne peuvent être proposées que contre les experts nommés d'office, à moins que les causes n'en soient survenues depuis la nomination et avant le serment (308 Pr.). — Le temps auquel les récusations doivent être faites, leur forme, la procédure à suivre, les jugements, les effets et l'appel de ces jugements sont réglés par le Code de procédure, au titre 21 du livre 2 de la première partie, en ce qui concerne les juges ordinaires et ceux que la loi leur assimile, et par le titre 9 du même livre, en ce qui concerne les juges de paix. — On trouvera au mot Jury tout ce qui est relatif à la récusation des jurés. A. Pagès du Port.

RÉDEMPTION, *Rédempteur.* Selon les hébraïsants, le mot *rédemption*, dans le langue des anciens Israélites signifiait *rachat*, et

rédempteur celui qui *rachète*. Les Juifs donnaient ce dernier nom à Dieu, parce qu'il les avait comme *rachetés* de la servitude d'Égypte. — La Rédemption a été annoncée d'abord par Dieu même après la chute du premier homme, lorsqu'il dit au serpent qu'il *mettrait une inimitié éternelle entre lui et les hommes*, et que la femme lui *écraserait la tête : Ipsa conteret caput tuum* (Genese, III). Elle l'a été ensuite par tous les prophètes de la manière la plus claire, la plus précise, la plus positive, par Isaïe surtout. — Jésus-Christ, en se chargeant du péché, a opéré la rédemption des hommes; en mourant pour eux, il les a réconciliés à Dieu et les a réellement rachetés au prix de son sang, ainsi qu'il s'exprimait lui-même, en instituant l'Eucharistie : *Ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour la rémission des péchés de la multitude*. Par là Jésus-Christ est pleinement, entièrement le rédempteur universel du genre humain entaché de la souillure originelle. Ainsi, où le péché était *abondant*, s'écrie saint Paul (ad Rom., IX), *la grâce a été surabondante*, puisqu'il *a effacé et mis au néant l'arrêt prononcé contre nous* (ad Coloss., II). — Les livres saints sont remplis de témoignages éclatants de cette grande vérité à la fois prophétique, dogmatique et historique; en sorte qu'il serait facile de les multiplier, s'il en était besoin, et s'il s'agissait de la démontrer à ceux qui auraient le malheur de l'ignorer ou de la méconnaître. — Le grand apôtre, dans l'épître aux Romains qui vient d'être citée, ajoute que Dieu a *rétabli toutes choses dans le ciel et sur la terre* en Jésus-Christ. En effet, la rédemption spirituelle de l'humanité a eu pour conséquence la rédemption temporelle et terrestre. Jésus-Christ, en proclamant la fraternité de tous les hommes, a par là même posé le principe de l'abolition de l'esclavage et par conséquent de la régénération sociale des peuples. C'est donc avec raison qu'on a dit que la véritable liberté était née sur le Calvaire; car c'est là que la charte des chartes, qui la consacre, a été scellée par le sang de son divin auteur. (*Voy.* Jésus-Christ.)

REDEVANCE (*jurisp.*). On entend par là une charge à laquelle une personne est soumise envers une autre. (*Voy.* Communauté, Domaine congéable, Domaine engagé, Féodalité, Louage, Mines, Route, Usufruit.)

RÉDHIBITOIRE (*jurisp.*). Le Code civil appelle *vices rédhibitoires* les défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus. — L'article 1648 déclare que l'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un bref délai, suivant la nature des vices rédhibitoires et l'usage des lieux où la vente a été faite. Le Code civil ne spécifie donc pas les défauts cachés qui, dans le commerce des animaux domestiques, peuvent entraîner une action en garantie, ni les délais dans lesquels cette action doit être intentée. Ces dispositions incomplètes ont fait naître longtemps de nombreuses contestations judiciaires; mais une loi, promulguée en 1838, a établi une législation uniforme sur la matière. Cette loi énumère les vices cachés à l'égard desquels l'acheteur doit être garanti par le vendeur, et les délais dans lesquels ce dernier peut exercer son action, en proportionnant toutefois leur durée à la nature des vices. Ainsi, les tribunaux n'ont plus à examiner l'apparence, la gravité, l'incurabilité, la fréquence et les effets du vice allégué, questions délicates qui étaient la source de mille divergences. Pour les ventes où il ne s'agit pas d'animaux domestiques, les vices rédhibitoires continuent à être admis ou rejetés d'après l'usage des lieux, conformément à l'art. 1648. Le vendeur est tenu de la garantie de ces sortes de vices par la nature de ce contrat, et il naît de cette obligation une action de l'acheteur contre le vendeur, à l'effet de le contraindre à reprendre la chose et à en restituer le prix. (*Voy.* pour les développements le chap. 3 du titre de la Vente, sect. III, § 2.) — Les ventes faites par autorité de justice sont affranchies des cas rédhibitoires.

REDING (Aloys, baron de), landamman de la Suisse, naquit en 1755. Il fit ses premières armes en Espagne, où il devint colonel, et dont il quitta le service en 1788 pour revenir dans le canton de Schwytz, sa patrie. En 1798, à l'époque des dissentiments entre les républiques française et helvétique, il fut appelé à y jouer un rôle, et ne succomba qu'après une résistance intrépide. A Morgasten, entre autres, il livra bataille aux Français avec quelques centaines de montagnards seulement, enfonça leurs lignes et les chassa de ces champs déjà fameux par la victoire remportée sur les Autrichiens en 1515

par un autre Reding, le landamman Rodolphe Reding de Biberegg. Reding joua ensuite un grand rôle dans les troubles civils qui eurent lieu successivement en Suisse. Le 21 novembre 1801, il en fut nommé le premier landamman. Peu après, il succomba à une intrigue et voulut raviver la guerre; mais le maréchal Ney, envoyé en Suisse pour la pacifier, le fit prisonnier et l'enferma dans la forteresse d'Arbourg. Il n'y demeura pas longtemps, fut remis en liberté et prit encore une part, mais moins active que par le passé, à la politique de son pays, jusqu'à sa mort, arrivée en février 1818.

REDINGOTE. Mot qui vient de l'anglais *riding-coat*, qui signifie un vêtement pour monter à cheval, et dont l'usage fut aussi importé d'Angleterre en 1725. Ce genre d'habillement varie sans cesse par son ampleur ou par sa longueur, et nul n'est plus soumis que lui aux singularités de la mode. Pendant le régime de la terreur, en 1793, et tandis que les jacobins s'affublaient d'une carmagnole qui leur couvrait à peine le dos, la jeunesse opposante, qu'on appelait alors des *muscadins*, se distinguait par des redingotes qui tombaient presque jusqu'aux talons. A. de Ch.

REDON. Ville de France du département d'Ille-et-Vilaine (ancienne Bretagne), chef-lieu d'arrondissement. Petit port servant d'entrepôt au commerce de Rennes. Population, 4,241 habitants (en 1841). Situé à 65 kilomètres sud-ouest de Rennes, à 400 kilomètres ouest-quart-sud de Paris. Longitude occidentale, 4° 25′; latitude nord, 47° 39′ 9″.

REDOUTE. Fort détaché que l'on construit en maçonnerie ou simplement en terre, mais qui, dans les deux cas, reçoit de l'artillerie. On distingue cette espèce de fortification en *redoute revêtue*, en *redoute frisée* et en *redoute palissadée.* — On donne aussi, dans quelques pays, le nom de *redoute* à un bal public.

REDOUTÉ (Pierre-Joseph), le premier des iconographes botanistes de notre époque, naquit en 1759 à Saint-Hubert, dans les Ardennes. Son père, peintre comme lui, fut son premier maître. A quinze ans, le jeune Redouté, sans autre fortune que sa palette, quitte son pays natal, va en Flandre et en Hollande, et arrive enfin a Paris, où il en est réduit pour vivre à peindre des décors d'opéra. Il n'avait pas encore essayé le genre dans lequel il devait faire pâlir toute autre réputation devant la sienne. Ce fut pour le célèbre botaniste Lhéritier qu'il dessina ses premières fleurs; dès lors il s'appliqua à peu près exclusivement à cette spécialité, et l'on vit bientôt paraître son admirable ouvrage des *Liliacées*, collection unique dans son genre. C'est de Redouté qu'on tient le procédé par lequel on tire sur une seule planche la gravure en couleurs variées. Il couronna ses travaux iconographiques par le magnifique ouvrage qui lui a valu le surnom à la fois charmant et poétique de *peintre des roses*. Il mourut en 1840, âgé de quatre-vingt-un ans.

RÉDUCTION (*mathém.*). La réduction des fractions au même dénominateur est nécessaire toutes les fois que l'on veut opérer sur ces quantités par voie d'addition et de soustraction. En effet, nous ne pouvons additionner ou soustraire que des quantités de même espèce, et comme la nature de ces quantités est fournie par leur dénominateur, il faut donc les transformer en d'autres qui aient toutes un dénominateur commun, en ayant soin, toutefois, que leur valeur ne soit pas altérée. Or, l'arithmétique nous a appris qu'une fraction ne change pas lorsqu'on multiplie ses deux termes par un même nombre. Si donc nous avons plusieurs fractions et que nous multiplions les deux termes de chacune par le produit des dénominateurs de toutes les autres, elles auront d'abord toutes le même dénominateur, puisqu'il sera composé des mêmes facteurs, et ensuite elles auront conservé leur valeur primitive, comme ayant eu leurs deux parties multipliées par le même nombre, il sera alors facile de les employer selon le besoin que l'on en aura. La même méthode s'emploie en algèbre et en arithmétique, et convient également bien à tous les cas. Elle se simplifie ordinairement quand on a l'habitude des calculs et que l'on connait la théorie des nombres premiers. Car lorsque les dénominateurs donnés ont des facteurs communs, on peut arriver à un dénominateur commun plus simple que celui indiqué par la règle générale; pour cela on cherche le plus petit multiple à tous les dénominateurs, on le divise par chacun des dénominateurs et on multiplie les deux termes de la fraction par le quotient. Quelquefois on est obligé de transformer une fraction en une fraction d'espèce donnée. Soit la fraction $\frac{a}{b}$ qu'il faut ramener à avoir le dénominateur A, il nous faut trouver le numérateur.

Appelons-le x, on a $\frac{a}{b}=\frac{x}{A}$; et pour avoir x, on tire $aA=bx$, d'où $x=\frac{a}{b}\times A$. Comme $\frac{a}{b}$ sont ou du moins peuvent toujours être ramenés à n'avoir aucun facteur commun, il faut, pour que la transformation soit exactement possible, que $\frac{A}{b}$ soit un nombre entier, c'est-à dire que le dénominateur auquel on veut ramener l'autre soit un multiple du premier. — En algèbre, on appelle méthode de réduction une méthode d'élimination pour le premier degré, qui n'est autre chose que la méthode des Coefficients indéterminés (*voyez* ce mot) mise en application. Des trois méthodes employées dans le même but, celle par réduction est la plus simple et la plus facile. — Les anciens géomètres, privés des ressources que possède actuellement la science mathématique et ignorant complètement les procédés si féconds de l'analyse algébrique, employaient pour résoudre les problèmes de géométrie une méthode qui porte le nom de réduction à l'absurde. Elle consiste à démontrer que la relation demandée est d'une certaine forme; car, en supposant qu'elle fut toute autre, on arriverait à une absurdité. Ainsi, deux parties bien distinctes: assigner une forme à la relation et ensuite démontrer, après les avoir énumérées, que toutes les autres que l'on pourrait supposer sont fausses. Cette méthode conservée jusqu'à présent dans les éléments, de même que les autres formes employées par les premiers géomètres, est beaucoup moins avantageuse que celle des limites usitées depuis quelques années. On peut voir dans les éléments de Legendre une grande quantité de proportions démontrées par cette ancienne méthode. Pour n'en citer qu'un exemple, soit cette proposition: deux rectangles qui ont même hauteur sont entre eux, comme leurs bases même incommensurables. Pour le démontrer, on suppose que la proportion est fausse, et alors en faisant varier le quatrième terme, on obtient une proportion qui, comparée aux données, nous amène à une absurdité, et delà on conclut la vérité de la première proportion. Cette méthode de réduction à l'absurde suppose connu ce que l'on cherche et présente les vérités sous forme de théorème. Mais dès que l'on s'éloigne des éléments, elle n'est plus praticable, et toujours on doit donner la préférence à une méthode générale pour tous les cas.

Duhaut.

RÉDUITE. Une fraction continue étant une expression de la forme $a+\frac{1}{b}+\frac{1}{c}+\frac{1}{d}+\text{etc.}$, on appellera réduites les fractions ordinaires que l'on obtiendra en considérant successivement comme valeurs réelles de la fraction continue les parties a,

$$a+\frac{1}{b},\ a+\frac{1}{b+\frac{1}{c}},\ a+\frac{1}{b+\frac{1}{c+\frac{1}{d}}}.$$

Ces réduites se forment d'une manière très simple. En effet, la première réduite est a, la seconde $a+\frac{1}{b}=\frac{ab+1}{b}$; la troisième s'obtient en remplaçant dans la seconde b par $b+\frac{1}{c}$; elle devient donc

$$\frac{a\left(b+\frac{1}{c}\right)+1}{b+\frac{1}{c}}=\frac{(ab+1)c+1}{bc+1},$$

et ainsi de suite la quatrième se formera en remplaçant c par $\frac{1}{d}$. Si nous examinons la manière de trouver les réduites, nous y découvrons la loi suivante: une réduite se forme en multipliant le numérateur de la réduite précédente par le quotient incomplet suivant et en y ajoutant le numérateur de la réduite avant précédente. Le dénominateur se forme en multipliant celui de la réduite précédente par le même quotient incomplet, en y ajoutant le dénominateur de la réduite avant précédente. Cette loi est générale et se démontre en supposant qu'elle est vraie pour trois réduites consécutives; alors on fait voir qu'elle sera vraie pour la quatrième. Soient $\frac{P}{Q}, \frac{P'}{Q'}, \frac{P''}{Q''}$, les trois réduites consécutives formées d'après la loi précédente, on a alors, en appelant m le dernier quotient incomplet, $P''=P'm+P$, $Q''=Qm'+Q$. Soit $\frac{P'''}{Q'''}$ la réduite suivante et n le quotient incom-

plet, il viendra $\frac{P'''}{Q'''}=\frac{P'\left(m+\frac{1}{n}\right)+P}{Q\left(m+\frac{1}{n}\right)+Q}=$ $\frac{(P'm+P)n+P'}{(Q'm+Q)n+Q'}=\frac{P''n+P'}{Q''n+Q'}$, puisque $P'm+P=P''$ et $Q'm+Q=Q''$. Donc cette réduite se forme d'après la même loi que les précédentes, et par conséquent la loi est vraie généralement. Maintenant que nous savons trouver les réduites, nous allons étudier leurs propriétés. Elles sont alternativement plus grandes et plus petites que la vraie valeur de la fraction continue, celles du rang impair étant plus petites et celles du rang pair plus grandes. En effet, la première réduite a ou $\frac{a}{1}$ est plus petite que la vraie valeur, puisque la fraction est a, plus quelque chose; la seconde $\frac{a+1}{b}$ est plus grande, puisque l'on a pris un dénominateur trop petit. La troisième, formée par $a+\frac{1}{b+\frac{1}{c}}$ est trop petite, puisqu'en s'arrêtant là on ajoute un quotient incomplet trop grand; car on prend le dénominateur c trop petit, et ainsi de suite. Mais puisque la véritable valeur est comprise entre deux réduites consécutives, il faut trouver la différence entre deux réduites, afin d'avoir une limite de l'erreur que l'on commet en prenant l'une ou l'autre pour la vraie valeur. Soient trois réduites consécutives $\frac{P}{Q}$, $\frac{P'}{Q'}$, $\frac{P''}{Q''}$, étant également $\frac{P''}{Q''}=\frac{P'm+P}{Qm+Q}$, nous voulons avoir la différence entre $\frac{P''}{Q''}$ et $\frac{P'}{Q'}$, on a $\frac{P''}{Q''}-\frac{P'}{Q'}$ $=\frac{P'm+P}{Q'm+Q}-\frac{P'}{Q}=\frac{P'Q'm-P'Q'm-P'Q+PQ'}{Q'(Q'm+Q)}$, d'où en réduisant $\frac{P''}{Q''}-\frac{P'}{Q'}=\frac{P'Q'-P'Q}{Q'(Q'm+Q)}$; et de même on aura $\frac{P'}{Q'}-\frac{P}{Q}=\frac{P'Q-PQ'}{QQ}$. En comparant ces deux différences, nous voyons que les numérateurs sont égaux et de signe contraire, et que les dénominateurs sont le produit des dénominateurs des deux réduites comparées. Comme nous avons supposé les réduites quelconques, cette différence est donc constante. Si nous considérons les deux premières, nous trouvons que la différence des numérateurs est 1. Par conséquent la différence entre deux réduites quelconques sera égale à l'unité divisée par le produit de leurs dénominateurs; et comme elles sont alternativement plus grandes et plus petites que la véritable valeur de la fraction continue, il s'en suivra que l'on aura toujours facilement une limite de l'erreur que l'on commettra en s'arrêtant à un quotient incomplet. Si l'on s'arrêtait au dernier de ces quotients incomplets calculés et que l'on ne voulut pas en calculer d'autres, on prendrait pour limite, puisque les dénominateurs des réduites vont toujours en augmentant, l'unité divisée par le produit du dénominateur de la dernière réduite multiplié par la somme faite de lui et du précédent; cette limite sera approchée en plus ou en moins, suivant que l'on s'arrêtera à une réduite de rang pair ou impair. De ce que nous venons de voir, on tire comme corollaire que toutes les réduites sont des fractions irréductibles. En effet, soit les deux réduites consécutives $\frac{P}{Q}$, $\frac{P'}{Q'}$, le numérateur de la différence sera $PQ'-P'Q=\pm1$. Si P et Q n'étaient pas premiers, ils auraient un facteur commun qui devrait diviser la différence $PQ'-P'Q$, puisqu'il en diviserait séparément les deux parties. Or, $PQ'-P'Q=\pm1$; donc ce facteur commun devrait diviser 1, ce qui est impossible; donc P et Q sont premiers entre eux et par suite $\frac{P}{Q}$ irréductible. Les réduites vont toujours en s'approchant de la vraie valeur de la fraction continue. Pour le faire voir, soit encore $\frac{P}{Q}$, $\frac{P'}{Q'}$, $\frac{P''}{Q''}$, on a, comme nous avons dit plus haut, $\frac{P''}{Q''}=\frac{P'm+P}{Qm+Q}$. Pour avoir la valeur réelle, il faudrait ajouter à m tous les quotients incomplets qui suivent. Représentons-les par y et appelons x la vraie valeur de la fraction continue, on aura, d'après la loi de formation énoncée plus haut, $x=\frac{(P'm+P)y+P'}{(Q'm+Q)y+Q'}$ $=\frac{P''y+P'}{Q''y+Q'}$, la différence entre x et $\frac{P''}{Q''}$ sera plus petite qu'entre x et $\frac{P'}{Q'}$. En effet, $x-\frac{P''}{Q''}$

$= \frac{\pm 1}{Q''(Q''y+Q')}$ et $x - \frac{P'}{Q'} = \frac{P''y+P'}{Q''y+Q'} - \frac{}{Q'}$ $= \frac{P''Q'y+PQ'-P'Q''y-P'Q'}{Q'(Q''y+Q')} = \frac{PQ'-P'Q'}{Q'(Q''y+Q')}$ $= \frac{\mp y}{Q'(Q''y+Q')}$. En comparant ces deux différences, nous voyons que le numérateur de la seconde est au moins 1, car y ne peut être plus petit que 1 et sera presque toujours plus grand, tandis que son dénominateur est évidemment plus petit; donc cette fraction est plus grande que la première, et par conséquent les réduites convergent de plus vers la vraie valeur de la fraction continue, et chaque réduite, abstraction faite du signe, diffère de la valeur totale d'une quantité moindre que l'unité divisée par le produit de son dénominateur et du suivant; car on a $x - \frac{P}{Q} < \frac{1}{QQ'}$ et *à fortiori* $x - \frac{P}{Q} < \frac{1}{Q^2}$, car on a toujours, d'après la manière de former les quantités, Q et Q', $Q' > Q$. On peut aussi donner une limite supérieure de l'erreur que l'on commet en s'arrêtant à un quotient incomplet quelconque. Nous avons $x = \frac{P''y+P'}{Q''y+Q'}$, d'où $x - \frac{P''}{Q''}$ égal, en faisant les calculs, $\frac{\pm 1}{Q''(Q''y+Q')}$. Si nous connaissions y, nous aurions x; mais nous pouvons remarquer que l'on a, en posant $y = n + \frac{1}{0 + \frac{1}{t + \text{etc.}}}$, y compris entre n et $n+1$, d'où en remplaçant y par n et $n+1$, $x - \frac{P''}{Q''} < \frac{\pm 1}{Q''(Q''n+Q')}$ et $x - \frac{P''}{Q''} > \frac{\pm 1}{Q''[Q''(n+1)+Q']}$; mais $Q''n+Q' = Q'''$, donc $x - \frac{P''}{Q''} < \frac{1}{Q''Q''}$ et $x - \frac{P''}{Q''} > \frac{\pm 1}{Q''Q'''+Q''}$. Ainsi cette différence entre x et une réduite quelconque est plus petite que l'unité divisée par le produit de son dénominateur et de la suivante, tandis qu'elle est plus grande que l'unité divisée par le produit de ces mêmes dénominateurs, ou après y avoir ajouté le premier. Les réduites, comme nous avons vu, sont irréductibles, et il n'est pas de fraction qui, exprimée en termes moindres, approche plus de la vraie valeur x que les réduites. En effet, soit deux réduites consécutives $\frac{P}{Q}$ et $\frac{P'}{Q'}$ et une fraction $\frac{a}{b}$ qui soit comprise entre elles, les termes seront nécessairement plus grands que ceux de $\frac{P}{Q}$ et de $\frac{P'}{Q'}$. Pour le prouver, supposons que son dénominateur soit moindre que celui de la première réduite, on aura $\frac{a}{b} - \frac{P}{Q} < \frac{P}{Q} - \frac{P'}{Q'}$, car x est compris entre $\frac{P}{Q}$ et $\frac{P'}{Q'}$, mais $\frac{P}{Q} - \frac{P'}{Q'} = \frac{\pm 1}{QQ'}$, donc $\frac{a}{b} - \frac{P}{Q} < \frac{\pm 1}{QQ'}$, ce qui est impossible, puisque la différence des numérateurs en faisant les calculs est $aQ - bQ$ qui vaut au moins 1, tandis que le dénominateur bQ est plus petit que QQ'; donc d'abord le dénominateur ne peut pas être moindre que Q', car loin d'avoir $\frac{aQ-bQ}{bQ} < \frac{\pm 1}{QQ'}$, on a $\frac{1}{QQ'} < \frac{aQ-bQ}{bQ}$. Si maintenant nous posons $a < P$, renversons l'ordre de grandeur consécutive de trois fractions $\frac{P}{Q}$, $\frac{a}{b}$, $\frac{P'}{Q'}$, nous aurons $\frac{P'}{Q'} > \frac{a}{b} > \frac{P}{Q}$, nous avons $\frac{a}{b} > \frac{P}{Q}$, $\frac{a}{b} < \frac{P'}{Q'}$, il s'ensuit que l'on a $\frac{Q}{P} > \frac{b}{a}$, $\frac{Q'}{P'} < \frac{b}{a}$, et comme $\frac{b}{a}$ est entre $\frac{Q}{P}$ et $\frac{Q'}{P'}$, la différence entre celles-ci étant $\frac{P'Q-P'Q'}{PP'} = \frac{\pm 1}{PP'}$, et celle entre $\frac{a}{b}$ et $\frac{Q'}{P'}$, $\frac{bP'-aQ'}{aP'}$, son numérateur est au moins égal à 1; son dénominateur aP' est plus petit que PP', puisque $a < P$; donc $\frac{1}{aP'} > \frac{1}{PP'}$; donc il ne peut pas arriver que le numérateur d'une fraction comprise entre deux réduites consécutives soit plus petit que celui de la première. Donc que ni le numérateur ni le dénominateur d'une fraction qui approchent plus de x que les réduites ne pourra être exprimée en termes moindres; il s'ensuit que ce sont

elles qui approchent le plus de x avec les plus petits termes. Duhaut.

RÉDUIT. On appelle ainsi, dans les places qui sont dépourvues de citadelle, un ouvrage fortifié que l'on établit à la gorge du côté de la ville, qui peut, au besoin, agir contre elle, et dont on rend les abords aussi difficiles que les localités le permettent. En temps de guerre cette fortification détachée est placée sous le commandement d'un chef spécial. On donne aussi le nom de *réduit* à une partie de demi-lune que l'on ménage dans une grande, afin que, lorsque celle-ci se trouve emportée, ses défenseurs puissent avoir un refuge. A. de Ch.

RÉDUVES (*entom.*). Ordre des *hémiptères*, section des *hétéroptères*, famille des géocorises ou punaises terrestres. Ce genre est rangé par Latreille dans sa tribu des nudicolles et présente les caractères suivants : corps allongé ; tête portée sur une espèce de cou ; antennes offrant quelquefois six articles, ainsi que l'ont remarqué MM. de Serville et Lepelletier de Saint-Fargeau ; élytres égalant au moins l'abdomen en longueur. Ces insectes font des piqûres profondes et se nourrissent aux dépens d'autres insectes. Une espèce de ce genre se rencontre dans l'intérieur de nos habitations et fait aux mouches une guerre acharnée.

RÉFÉRÉ (*jurisp.*). C'est le recours devant le président du tribunal de première instance sur un fait qui exige une prompte décision, et que le magistrat peut juger provisoirement. Ce genre de procédure a été introduit, pour le Châtelet de Paris, par un édit de 1685. Le Code de procedure s'en occupe spécialement de l'article 806 à l'article 812. — La voie du référé est ouverte : 1° lorsqu'il s'agit de statuer provisoirement sur les difficultés relatives à l'exécution d'un titre exécutoire, d'un jugement, d'un arrêt ou d'un acte administratif; 2° dans le cas expressément déterminé par la loi; 3° dans toute matière urgente. Les cas expressément déterminés par la loi sont écrits aux articles 606, 607, 786, 829, 843, 845, 852, 921, 922, 944 et 948 du Code de procédure. Quant aux cas d'urgence, ils sont trop nombreux et trop variés pour qu'on ait pu les définir. C'est au magistrat de les apprécier, en suivant autant que possible l'interprétation donnée à l'article 806 par la Cour suprême. Il doit renvoyer à l'audience les contestations qui ne lui sont soumises que par une indiscrète et avide précipitation. Pour qu'il prononce, il faut que tout retard cause un véritable préjudice. — Les demandes en référé se portent à une audience tenue à cet effet par le président du tribunal de première instance ou par le juge qui le remplace, aux jours et heures indiqués par le tribunal. Si, néanmoins, le cas requiert célérité, le président ou celui qui le représente peut permettre d'assigner, soit à l'audience, soit à son hôtel, à heure indiquée, même les jours de fête ; dans ce cas, l'assignation ne peut être donnée qu'en vertu de l'ordonnance du juge, qui commet un huissier à cet effet (807 et 808). Il n'est pas d'usage que les causes de référé se plaident avec l'assistance des avoués et en presence d'un officier du ministère public. Les jugements qui sont rendus se nomment *ordonnances sur référé*. Le plus grand nombre des commentateurs décide que ces ordonnances doivent être précédées de motifs. Elles peuvent être attaquées dans la quinzaine, à dater de la signification, par la voie de l'appel, si la valeur du litige excede mille francs ; mais elles ne sont pas susceptibles d'opposition. Elles sont toujours exécutoires par provision (809). Le juge peut même, dans les cas d'absolue nécessité, permettre l'exécution de son ordonnance sur la minute (811). A. P.

RÉFÉRENDAIRES. Les référendaires sont des officiers de la Daterie (voy. ce mot), à Rome, établis pour examiner les suppliques adressées au pape et juger du droit que peuvent avoir à les obtenir ceux qui les présentent. Ils sont de deux sortes : les uns sont les référendaires de la signature de justice, et les autres les référendaires de la signature de grâce. Ils forment entre eux un collége et doivent être docteurs en droit civil et en droit canon. Ils sont au nombre de cent, et les douze anciens portent la soutane et le manteau violet foncé ; les autres portent la couleur noire. L. de S.

RÉFÉRENDAIRES. François Ier créa en 1522, dans la petite chancellerie douze officiers chargés de faire le rapport des *lettres royaux* pour qu'on décidât si elles devaient être signées et scellées. Il existe aujourd'hui au ministère de la justice des *référendaires* qui remplissent des fonctions analogues. — On appelle *grand référendaire* celui des pairs de France qui appose le sceau de la Chambre à tous les actes émanés d'elle et qui, en outre, a la garde de ses archives et de son palais. Dans les premiers temps de l'ancienne monar-

chie, un dignitaire qui portait le même nom avait des attributions à peu près semblables. — Les magistrats qui examinent les pièces de comptabilité des ministères et administrations publiques et qui en font le rapport à la Cour des comptes se nomment *conseillers référendaires à la Cour des comptes*. — On désigne, à Rome, sous le nom de *référendaires de l'une et de l'autre signature*, les prélats qui rapportent les causes de justice ou de grâce. Pagès du Port.

RÉFLEXION DE LA LUMIÈRE. La partie de la physique qui traite de cet objet a reçu le nom spécial de *catoptrique* (de κάτοπτρον, miroir). Les phénomènes nombreux qui la composent sont d'un intérêt assez général pour mériter une attention toute particulière.

La lumière, comme il a été dit à son article (*voyez* Lumière), se meut sous forme de rayons. Tant que ces derniers parcourent un même milieu parfaitement homogène, ils peuvent se propager indéfiniment sans rien offrir de particulier sous le point de vue qui nous occupe; mais, aussitôt qu'ils se présentent pour passer d'un milieu dans un autre, une certaine portion d'entre eux rebrousse chemin en rebondissant pour ainsi dire à la surface de séparation. C'est là ce qui constitue la *réflexion de la lumière*. Ce passage d'un milieu dans un autre est la seule condition nécessaire et toujours suffisante pour que le phénomène s'accomplisse. Mais hâtons-nous d'observer qu'une même substance n'est pas essentiellement un même milieu par rapport à la lumière. Dans une masse de verre, par exemple, il peut se trouver des couches contiguës où les molécules offrent des arrangements divers; le rayon lumineux éprouve une réflexion partielle en passant de l'une à l'autre. Il en est de même pour les masses fluides, et un faisceau de lumière éprouve un nombre infini de réflexions partielles avant d'arriver du soleil jusqu'à nous, parce qu'il traverse dans l'atmosphère un nombre infini de couches contiguës de densités différentes. — Examinons successivement les différentes espèces de surfaces sur lesquelles le phénomène de la réflexion peut se produire. Mais commençons par dire auparavant que l'angle formé par le rayon lumineux *incident* avec la normale ou point d'incidence se nomme *angle d'incidence*; celui formé par le rayon *réfléchi* et la normale ou point d'incidence, *angle de réflexion*; le plan formé par l'angle d'incidence, *plan d'incidence*, et celui formé par l'angle de réflexion, *plan de réflexion*.

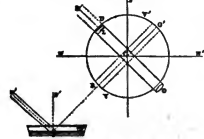
Réflexion de la lumière sur une surface plane. — Le cas le plus simple et dont les circonstances sont le plus faciles à saisir est celui d'une surface plane. Lorsque l'on fait tomber dans la chambre noire, par exemple, un faisceau de lumière solaire LL' (fig. 1) sur un miroir de cette espèce MM', on observe deux phénomènes distincts, savoir : 1° dans une *direction déterminée*, un faisceau RR' semblant partir du miroir et qui reproduit sur les corps qu'il



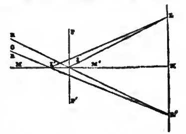
rencontre une image brillante du soleil. Tous les rayons de ce faisceau sont ce que l'on appelle des rayons *régulièrement réfléchis*; leur éclat est d'autant plus intense que le miroir est plus poli; 2° des divers points de la chambre noire on distingue en outre la portion du miroir sur laquelle tombe la lumière; les rayons ID, ID', ID'', etc.... ainsi dispersés dans tous les sens et au moyen desquels l'objet se trouve mis en rapport avec notre œil sont des rayons *irrégulièrement réfléchis*; leur éclat est d'autant plus vif que le miroir est moins poli. Dès lors s'il existait des surfaces réfléchissantes parfaitement polies, l'œil ne pourrait les distinguer ni même en soupçonner l'existence, car les corps ne sont perceptibles à distance que par les rayons *irrégulièrement* réfléchis à leur surface, puisque les rayons *régulièrement* réfléchis font voir les points lumineux d'où ils sont sortis et non pas les réflecteurs sur lesquels ils tombent. Si, par exemple, le globe de la lune était parfaitement poli, nous ne pourrions pas le voir en le regardant, et nous n'apercevrions que l'image qui l'éclaire.

Nous avons dit que les rayons régulièrement réfléchis avaient une direction déterminée. Recherchons maintenant quelle est cette direction ou plutôt la loi générale suivant laquelle elle peut s'exprimer. Une expérience fort simple et que les astronomes ont fréquemment occasion de répéter avec des instruments d'une grande précision résoudra le problème. — Autour du centre C (fig. 2) d'un grand cercle vertical VV' se meut une lunette L avec laquelle on observe

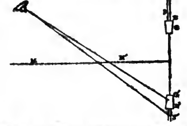
une étoile. On fait d'abord une observation sur la lumière directe ED, ensuite sur la lumière E'IR, réfléchie sur la surface tranquille d'un vase rempli de mercure, et l'on trouve constamment que l'angle DCP est égal à l'angle PCO'. Or les verticales PC et IP' étant parallèles ainsi que les rayons ED et E'I qui viennent d'une même étoile, il est évident que les angles DCP et PCO' sont respectivement égaux aux angles E'IP' et P'IR, et que, par conséquent, ceux-ci sont égaux entre eux; il est en outre évident que le plan d'incidence E'IP' coincide avec l'angle de réflexion P'IR. D'où nous arriverons à ces lois générales : 1° que l'*angle de réflexion de la lumière est égal à son angle d'incidence et situé de l'autre côté de la normale*; 2° *que le plan de réflexion coincide avec le plan d'in-*



cidence. — Ces deux lois de la réflexion sont tout-à-fait générales et ne souffrent aucune exception; elles sont vraies pour la lumière naturelle qui nous vient des astres et pour la lumière artificielle que nous pouvons produire à l'aide de la combustion, par les actions chimiques, par l'électricité, etc... Elles sont également vraies pour la lumière directe comme pour la lumière diffuse, qui nous fait voir les corps et toutes leurs couleurs diverses; enfin elles sont complètement indépendantes de la nature des substances sur lesquelles la réflexion s'opère. Une conséquence directe de ces principes est que les miroirs plans doivent nous faire voir des *images* de ces objets, et *que ces images sont toujours symétriques des objets par rapport au plan du miroir.* Soit, en effet, MM' (fig. 3) un miroir plan et L un point lumineux. De ce dernier abaissant sur la surface du miroir ou sur son prolongement une perpendiculaire LK que nous prolongerons d'une quantité égale à elle-même; le point L', qui la termine, est *symétrique* du point L. Mais si nous menons une ligne L'IR en un point quelconque du miroir et une ligne LI au même point, les angles LIK et L'IK étant égaux, les angles LIP et L'IP' le seront aussi; donc RIP, opposé par le sommet à L'IP', sera égal à LIP. Ainsi le rayon qui tombe suivant L doit se réfléchir suivant le prolongement L'I. Ce qui est vrai pour ce rayon le sera pour tous les autres; d'où il résulte évidemment que *tous les rayons du faisceau lumineux réfléchi* RIR'I' *sont dirigés comme s'ils partaient du point* L', *symétrique lui-même du point* L.



Si l'on suppose maintenant l'œil placé quelque part en O dans le faisceau réfléchi, PP' représentant l'ouverture de la pupille, il est évident que le petit pinceau de lumière que reçoit cette ouverture est exactement dirigé comme s'il venait du point L', et dès lors l'œil voit le point lumineux placé en L comme s'il venait de L', sans soupçonner son véritable point d'origine et sans se douter que la lumière ait été préalablement brisée en II' par la réflexion. — Ce raisonnement, qui s'applique à chacun des points lumineux d'un corps quelconque, prouve que la flamme d'une bougie, par exemple, située en BG (fig. 4), doit être vue en B'G', car le sommet S est vu en S', le point B en B', le point G en G', etc. — Les corps non lumineux, mais



simplement éclairés, présentent les mêmes phénomènes, parce que la lumière, irrégulièrement réfléchie sur chacun des points de leur surface,

se propage comme si elle était immédiatement produite par ces points. Les images ne sont donc pas renversées, comme on le dit quelquefois, mais bien *symétriques* des objets.

Si la direction de la lumière réfléchie est déterminée avec une précision géométrique, il est loin d'en être de même de son intensité, dernier point sur lequel nous nous bornerons à résumer nos connaissances de la manière suivante : 1° *La quantité de lumière régulièrement réfléchie va croissant avec l'angle d'incidence, sans toutefois être nulle, alors même que cet angle est nul lui-même;* — 2° *cette quantité dépend du milieu dans lequel la lumière se meut et aussi du milieu sur lequel elle touche ;* — 3° *elle est très différente pour les corps de différente nature placés dans les mêmes circonstances.* — Citons quelques exemples à l'appui de ces résultats généraux pour les faire mieux comprendre. — En regardant la flamme d'une bougie par réflexion sur un morceau de verre dépoli, l'on ne distinguera pas son image quand l'angle d'incidence sera fort petit, tandis qu'on l'apercevra très nettement si cet angle devient très grand. — Les fragments de verre poli sont à peine visibles quand ils sont plongés dans l'eau ou dans l'huile, et ils ne donnent alors par réflexion que des images fort obscures des objets, parce qu'au contact de ces fluides la surface du verre réfléchit beaucoup moins de lumière qu'au contact de l'air. — En disposant parallèlement à côté l'une de l'autre des surfaces liquides et des substances également polies, on remarque une grande différence dans l'éclat des images qu'elles réfléchissent sous la même obliquité; le mercure et l'acier, par exemple, donneront des images beaucoup plus éclatantes que l'eau, l'alcool ou le verre.

Terminons tout ce qui a rapport à la réflexion sur les surfaces planes en disant que ses lois ont été appliquées à la mesure des angles dièdres des corps polis et particulièrement des cristaux. Les appareils spéciaux employés pour cet objet ont reçu le nom de GONIOMÈTRES. (*Voy.* ce mot.)

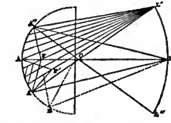
Réflexions sur deux plans parallèles.—Soit le point P (fig. 5), se trouvant entre deux miroirs parallèles MM'; l'œil, placé en O, apercevra derrière le miroir M un grand nombre d'images dont il est facile de se rendre compte d'après ce qui précède. Les rayons tombant directement sur M formeront une image en A; ceux tombant directement sur M' formeront une image en A'. Mais ces derniers rayons, après leur réflexion, seront comme s'ils partaient du point A', et, en venant tomber sur le miroir M, ils formeront une nouvelle image en B, ce dernier point étant symétrique de A' par rapport à M. Mais derrière M' il y a pareillement une image en C, ce point étant symétrique de A par rapport à M'. De plus les rayons, ayant éprouvé une première réflexion sur M et une seconde sur M', reviendront donc de nouveau en M et seront alors comme s'ils partaient du point C pour donner par conséquent un image en D, ce dernier étant symétrique de C par rapport à M, et ainsi de



suite. Rien de plus facile que de comprendre dès lors comment les réflexions successives font apercevoir un nombre infini d'images de plus en plus sombres et de plus en plus opposées, suivant une certaine loi qu'il serait facile d'exprimer en algèbre, mais dont la recherche nous entraînerait trop loin du but de cet ouvrage. — Si l'on voulait distinguer parmi les images celles d'une première réflexion sur M et celles d'une première réflexion sur M', il suffirait que le corps mis entre les miroirs fût d'une couleur différente de chaque côté, rouge, par exemple, du côté de M, et bleu de celui de M'. Toutes les images seraient alors alternativement rouges et bleues pour un miroir, et bleues et rouges pour l'autre.

Réflexion sur deux miroirs inclinés. — Les phénomènes précédents se reproduisent entre deux miroirs inclinés, avec cette différence seulement que le nombre des images visibles devient alors dépendant de l'angle d'inclinaison des miroirs. Il suffira, pour nous faire comprendre, d'examiner le cas où ces derniers formeront entre eux un angle droit. — Soit, par exemple, MC (fig. 6), représentant la coupe du premier miroir, et M'B celle du second. Du point C, leur intersection commune, on a décrit une circonférence de cercle AMM'. Un objet placé en A fera son image en B par réflexion sur MC, et une image en B' par la réflexion sur M'C. Mais, de plus, les rayons qui ont subi une pre-

mière réflexion sur MC retombant sur M'C donneront une image en D, ce point étant symétrique de B par rapport à M'C, et ceux ayant subi une première réflexion sur M'C retombant sur MC donneront une image au même point D, puisque celui-ci est également le symétrique de B' par rapport à MC. D'où résulte que l'œil, placé à l'un des bouts des miroirs et près de leur intersection commune, de manière à recevoir en même temps les rayons directs et ceux ayant éprouvé déjà une ou deux réflexions préalables, verra quatre images du point A savoir l'image directe en A, puis les images réfléchies en B, B' et D. — C'est sur ce



principe qu'est construit le *kaléidoscope*, instrument ingénieux imaginé par M. Brewster et mis en usage de nos jours avec beaucoup de succès pour obtenir au besoin des dessins bizarement variés, quoique toujours symétriques. — Pour avoir, par exemple, 5, 6..., 20 images du même point, il suffit de donner à l'inclinaison des miroirs un angle de 1/5, 1/6..., 1/20 de circonférence, observant toutefois que, si cet angle était 6/100 au lieu de 5/100, il n'y aurait plus de symétrie dans les images.

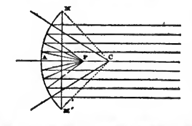
Réflexion sur les miroirs courbes. Pour comprendre ce qui a rapport à cet objet, il est indispensable de se rappeler qu'une courbe est composée d'une suite de lignes droites infiniment petites ; la réflexion se fera dès lors en un point quelconque d'une surface courbe, comme elle se ferait sur le plan tangent à ce point. Ce principe, dont on pourrait au besoin démontrer directement l'exactitude par la théorie, se trouve, comme nous allons le voir, confirmé par de nombreuses expériences. Il en résulte donc que les lois générales, données précédemment en parlant des surfaces planes, s'appliquent également et sans restriction à toutes les autres, quelque soit leur courbure, et que des lors tout se réduit à trouver pour chaque point la direction du plan tangent ou de la normale, ce qui n'est plus, en définitive, qu'un problème de géométrie élémentaire. Ainsi, un point lumineux placé au centre d'une sphère creuse et polie à l'intérieur enverrait des rayons sur tous les points de la surface, et chacun d'eux serait réfléchi sur lui-même pour revenir directement au centre après la réflexion. De même un point lumineux placé à l'un des foyers d'un ellipsoïde enverrait des rayons sur tous les points de la surface, lesquels, par des réflexions, iraient se réunir et se concentrer en l'autre foyer, puis, en continuant leur route, retourneraient au premier foyer après une seconde réflexion, reviendraient au second après une troisième, et ainsi de suite. Enfin, un point lumineux placé au foyer d'un paraboloïde enverrait des rayons qui tous seraient réfléchis parallèlement à l'axe et s'en iraient se perdre à l'infini. Réciproquement un point placé à l'infini, comme une étoile, et sur l'axe du paraboloïde, enverrait des rayons allant tous se concentrer au foyer.

C'est par des considérations analogues que nous expliquerons les irrégularités et les accidents singuliers que présentent les images des objets lorsqu'elles sont réfléchies par des surfaces courbes. L'image d'une étoile, par exemple, n'est qu'un point brillant lorsqu'on la regarde par réflexion sur la surface d'une eau tranquille, mais elle devient aussitôt une longue traînée lumineuse ou bien une grande tache brillante contournée de mille manières si l'agitation du liquide produit des mouvements ondulés à sa surface. Dans l'un et l'autre cas, la ligne menée de l'œil à l'étoile peut être prise pour l'axe d'une multitude de paraboloïdes dont l'œil est le foyer, avec cette différence toutefois que, dans le premier, un seul de ces paraboloïdes pouvant être tangent à la surface plane réfléchissante, on n'a qu'une seule image formée par la lumière de l'étoile réfléchie du point de tangence, tandis que, dans le second, un grand nombre de ces paraboloïdes pouvant être tangents en divers points de la surface courbe réfléchissante, on voit autant d'images, chacune formée par la lumière se réfléchissant en l'un des points de tangence. — Quant l'objet n'est pas à l'infini, les paraboloïdes sont construits de manière que l'objet et l'œil soient les deux foyers.

Réflexion sur les miroirs sphériques. Ce phénomène mérite une attention toute spéciale, comme étant le principe de la construction de

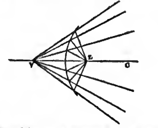
plusieurs instruments d'une grande utilité dans la science.

Imaginons une sphère très polie à l'intérieur et que nous couperons par un plan pour en détacher une calotte; celle-ci sera *un miroir sphérique concave*. Ce serait au contraire *un miroir sphérique convexe* si la sphère était polie en dehors au lieu de l'être en dedans. — On appelle



ouverture du miroir l'angle des deux rayons CM et CM' (fig. 7) menés aux bords opposés de la calotte; *diamètre du miroir*, la ligne MM' joignant deux bords opposés de la calotte; *axe du miroir*, la ligne AC menée du centre de la calotte au centre de la sphère. Le point A s'appelle aussi le *centre de figure du miroir*, et le point C son *centre de courbure*.

Un fait que l'on démontre au besoin par le calcul, mais que l'on peut aussi constater aisément par une construction graphique, c'est que tous les rayons de lumière envoyés sur le miroir par un point quelconque L de l'axe vont, après la réflexion, concourir en un même point F, placé lui-même sur cet axe (fig. 8). Obser-



vons toutefois que ce phénomène n'a lieu que dans les miroirs d'une ouverture ne dépassant pas 20 ou 30°. S'il en était autrement, en effet, les rayons tombant en B, par exemple, ne viendraient plus concourir en F, mais bien en C; l'image ne serait plus alors nettement terminée, et il y aurait ce que l'on appelle *une aberration de sphéricité*. — Le point F se nomme *le foyer* du point L, et ces deux points, considérés relativement, prennent le nom de *foyers conjugés*, parce qu'il est évident que si le point lumineux était un F au lieu d'être un L, il formerait son foyer en L comme il le forme dans le premier cas en F.

Les mêmes démonstrations et les mêmes conséquences s'appliqueront à un point L' ou L" quelconque situé hors de l'axe; seulement il faut alors par ce point et par le centre de courbure C mener une ligne L'CA' que l'on nomme *axe secondaire*, et c'est à l'égard de ce dernier que les phénomènes se produisent, c'est-à-dire que les points L' et F" seront situés sur lui comme L et F l'étaient tout à l'heure sur l'axe principal. — Observons toutefois que les points situés hors de ce dernier se trouvent soumis à la restriction suivante, savoir: que si l'axe secondaire qui leur correspond fait avec l'axe principal un angle de plus de *dix* ou *quinze* degrés, leurs images ne seront plus régulières et nullement définies, c'est-à-dire qu'il y aurait alors aberration de sphéricité, comme si le miroir avait trop d'ouverture, ce qui fait dire que ces points sont *hors du champ du miroir*.

Un autre principe fondamental est le suivant: *à mesure que le point lumineux s'éloigne du miroir, son foyer s'en approche, et vice versâ*. Les lois suivant lesquelles ces changements s'opèrent constituent toute la théorie des miroirs. Nous croyons devoir examiner succinctement la formule suivante, par laquelle elles se trouvent résumées : $\frac{1}{M}=\frac{2}{R}-\frac{1}{B}$.

R exprime le rayon du miroir, quantité toujours la même pour le même miroir; B la distance du point lumineux ou de l'objet au miroir; M la distance du foyer ou de l'objet au miroir. — Ces distances, bien entendu, seront toujours comptées sur l'axe principal ou sur l'axe secondaire correspondant au point lumineux, ce qui, dans la figure 8, nous donnera pour le point L: B=LA, et M=F, et pour le point L': B=L'A' et M=F'A'. — Cela posé, examinons les changements les plus remarquables que l'on peut faire subir à B, c'est-à-dire à la distance de l'objet au miroir, avec les valeurs correspondantes de M, c'est-à-dire la distance de l'image au miroir.

1° B= l'infini; $M=\frac{R}{2}$.

2° $B=100R$; $M=\frac{100R}{199}$.

3° $B=2R$; $M=\frac{2R}{3}$.

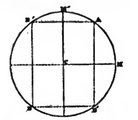
4° $B=R$; $M=R$.

5° $B=\frac{R}{2}$; $M=$ l'infini.

6° $B<\frac{2}{R}$; $M=$ valeur négative.

Ce que nous traduirons de la sorte :

1° Quand la valeur de B est infinie, en d'autres termes, quand l'objet est à une distance infinie, tous les rayons sont parallèles, c'est-à-dire que le foyer se trouve alors à la moitié du rayon (fig. 7). Ce foyer se nomme *foyer principal*, et sa distance du miroir *distance focale principale*. — La figure 9 représente la marche des rayons sur un faisceau parallèle et oblique à l'axe du miroir.



2° Pour $B=100R$ nous avons $M=\frac{100R}{199}$, ou bien $\frac{R}{2}+\frac{R}{399}$. Mais comme $\frac{R}{399}$ est en général une quantité fort petite, il suffit que la distance de l'objet au miroir soit égale à 100 fois le rayon pour que l'image se fasse sensiblement au foyer principal.

3° Pour $B=2R$, nous aurons $M=\frac{2R}{3}$. Ainsi donc, pendant que l'objet se rapproche du miroir depuis l'infini jusque à une distance double seulement du rayon, l'image n'éprouve qu'un faible déplacement, puisqu'elle ne s'éloigne que depuis $\frac{R}{2}$ jusque à $\frac{2R}{3}$.

4° Pour $B=R$ on a $M=R$, résultat de toute évidence, puisque tous les rayons envoyés du centre doivent incessamment y revenir.

5° Pour $B=\frac{R}{2}$ nous aurons $M=$ l'infini, c'est-à-dire qu'en mettant le point lumineux au foyer tous les rayons réfléchis forment alors un faisceau parallèle et ne vont se rencontrer qu'à l'infini (fig. 7), ce qui doit nécessairement arriver, puisque l'infini et le foyer principal sont deux foyers conjugués.

6° Enfin, quand B est plus petit que $\frac{R}{2}$, c'est-à-dire quand le point lumineux est plus près du miroir que le foyer principal, M prend alors une valeur négative, ce qui ne veut pas dire que les rayons réfléchis ne se rencontrent plus, mais bien qu'ils se rencontreraient s'ils étaient prolongés derrière le miroir (fig. 9). Le foyer V se nomme alors *foyer virtuel*, parce que les rayons n'y passent pas en réalité, bien qu'ils soient dirigés comme s'ils y passaient.

Terminons nos observations sur les miroirs sphériques en disant que les *miroirs convexes ne donnent que des foyers virtuels ou des images virtuelles*, ce qui change alors la formule précédente en la suivante : $-\frac{1}{M}=\frac{2}{R}+\frac{1}{B}$.

Miroirs coniques ou cylindriques. Nous ne citerons ces miroirs que pour donner une idée de la marche des rayons réfléchis à leur surface et les illusions plus ou moins particulières qui peuvent en résulter, consistant à faire voir dans les miroirs de ces deux espèces, par suite de la réflexion de figures bizarres tracées suivant une certaine loi, une image régulière et *vice versâ*. L'explication détaillée de ce phénomène réclamerait des détails trop compliqués pour un ouvrage de la nature de celui-ci.

Emploi des miroirs pour exciter la combustion. Il est évident, d'après ce que nous avons dit, que si l'on reçoit sur un miroir concave les rayons solaires parallèlement à son axe, il se rencontre à son foyer une quantité considérable de chaleur ; l'expérience prouve qu'elle est assez grande pour enflammer les corps combustibles et même volatiliser les métaux. Le père Kircher avait imaginé de substituer au miroir courbe un assemblage de miroirs planes, disposés de façon à déterminer la réunion des faisceaux lumineux en un même point. Buffon fit construire sur cette donnée un miroir polygonal composé de 168 glaces étamées, susceptibles de se mouvoir en tous sens, de manière qu'étant ainsi le maître de varier l'inclinaison des miroirs, il pouvait à volonté porter le foyer

commun à différentes distances. Cet appareil brûlait le bois à 200 pieds et fondait les métaux à la moitié de cette distance. Ces expériences viennent confirmer jusqu'à un certain point tout ce que l'histoire rapporte d'Archimède relativement au siége de Syracuse.

RÉFLEXION. La réflexion est la faculté que possède l'âme de se replier sur elle-même, de se recueillir pour émettre un jugement. Quand on dit : réfléchissez pour comprendre, on ne veut dire autre chose ; sinon : rentrez en vous-même, ne vous abandonnez pas à *votre première impression*. La réflexion suppose donc antérieurement une perception quelle qu'elle soit, qui ne peut isolément fournir la matière d'un jugement. En effet, pour juger il faut comparer, et pour comparer il est nécessaire que la mémoire et l'imagination interviennent, ce qui ne saurait avoir lieu sous l'empire d'une impression unique ; mais dès que l'idée qui en provient se trouve dans l'entendement, en présence d'une autre idée fournie par la mémoire, ou que deux objets sont immédiatement perçus par les sens, ou qu'un fait actuel réveille un souvenir, il s'établit dans notre esprit une comparaison, et nous portons un jugement. C'est cette activité de l'esprit et son produit que l'on nomme *réflexion*, parce qu'alors cette activité se réfléchit pour ainsi dire d'une idée à l'autre. En effet, on peut considérer les deux idées comparées comme deux réflecteurs qui ont un foyer commun où s'engendre une autre idee. Dans ce cas, se rappeler, comparer, juger, c'est réfléchir. Il serait impossible d'inventer et de classer ses idees, si l'on ne réfléchissait sur les propriétés des êtres, sur les moyens à employer pour les mieux connaître. Par conséquent, c'est la réflexion qui constitue la logique, et avec elle la science; car la logique est un moyen dont la science est le but. La science est la conséquence de la faculté de réfléchir, comme l'art est celle de la faculté de sentir et d'imaginer, qui en est la suite. La morale forme la synthèse; elle est le symbole et la preuve de la plus haute connaissance. C'est la supériorité de l'homme sur les animaux d'avoir une volonté *réfléchie*, c'est-à-dire de pouvoir à l'instinct opposer la réflexion; sans cette faculté il n'existerait que des déterminations aveugles; l'imagination ne serait qu'une hallucination qu'on ne pourrait maîtriser, et la mémoire un rêve incohérent. Aussi la réflexion n'a-t-elle pas toujours un caractère spontané ; celui qui médite doit surtout s'appliquer à conduire son esprit avec méthode pour s'en rendre maître ; c'est par la réflexion que l'homme étudie les moyens de réfléchir et de se posséder. Cependant ce n'est point elle qui donne l'éveil à nos autres facultés. Il faut d'abord que l'*attention* soit excitée au moyen d'une perception qui puisse au besoin arracher l'âme à l'empire de l'habitude ou à d'autres perceptions pour concentrer toutes ses forces vers un seul objet en l'isolant de tout autre. Par exemple, si pendant un jour et au milieu du bruit, je réfléchis sur un objet, ce sera assez pour me donner une distraction que la lumière ou le bruit cesse tout-à-coup. De même, si l'on se recueille dans le silence et dans l'obscurité, le plus petit bruit, la moindre lueur suffira pour distraire; l'attention s'écartera instinctivement de l'objet qu'on avait d'abord en vue pour se reporter vers un autre qui l'absorbera peut-être à son tour si la volonté y consent; car le caractère principal de la réflexion ne consiste que dans la possibilité de cette réaction volontaire.

La spontanéité étant la première forme de l'activité, la faculté de réfléchir beaucoup est le partage des esprits faits. L'enfant se meut spontanément; c'est par un mouvement spontaté qu'il dirige les organes de la perception externe vers les causes physiques, premières causes de sa connaissance ; c'est spontanément qu'il en affirme l'existence. La réflexion n'a qu'une très faible part à toutes ses actions, si petite qu'on peut la considérer comme nulle à sa naissance; quoique on ne puisse dire avec quelques-uns qu'elle n'existe pas, il faudrait pour cela ne lui donner ni mémoire, ni imagination, ni volonté. Les jeunes gens sont expansifs, confiants, inconsidérés ; ils obéissent encore trop à l'entraînement des passions et à la tyrannie des sens pour ne pas donner trop peu d'empire à la *raison*, qui n'est ici que la réflexion prise dans sa plus haute acception. Ce n'est donc que chez les hommes mûris par l'âge, et dont la sensibilité est déjà émoussée, que cette faculté acquiert son plus grand développement. En général, une trop forte imagination est un grand obstacle à la réflexion, comme un esprit trop réfléchi, trop compassé, est peu propre à toute œuvre qui demande de l'imagination et du talent. Mais ces deux facultes unies au plus haut degré forment les orga-

nisations puissantes. Alors le sentiment, comprimé pour ainsi dire par la réflexion, acquiert une force et un éclat qu'il ne saurait avoir tout seul. C'est comme la trompette d'airain qui rend des sons mâles à l'aide d'un souffle impuissant par lui-même. Éd. Mercier.

REFLUX. (*Voy.* Flux.)

RÉFORMATION. C'est le nom que donnèrent à leur schisme les sectaires qui se séparèrent de l'Église romaine au commencement du XVIe siècle. Depuis longtemps les abus multipliés qui s'étaient introduits durant le moyen âge faisaient réclamer de toutes parts des lois pour le rétablissement de la discipline. Saint Bernard avait déjà exprimé ce vœu dans ses écrits et surtout dans ses lettres au pape Eugène. Les désordres s'étaient encore augmentés depuis, et l'Église romaine n'en était pas exempte; en sorte que dès le temps du concile général de Vienne, tenu l'an 1311, un savant évêque, chargé par le pape de présenter un mémoire sur les règlements à établir, mit pour fondement de son travail qu'il fallait réformer l'Église dans le chef et dans les membres. Le grand schisme arrivé quelque temps après, en contribuant à multiplier encore les abus, mit plus que jamais cette parole à la bouche, non-seulement des particuliers tels que Gerson, Pierre d'Ailli et autres docteurs célèbres, mais encore des conciles eux-mêmes, qui proclamèrent dans les mêmes termes la nécessité de la réformation. On trouve cette formule constamment reproduite dans les conciles de Pise, de Constance et de Bâle. Ce dernier voulut entreprendre cette œuvre importante qui était le principal objet de sa convocation. Mais dissous bientôt par le pape, et dépouillé ainsi de toute autorité, il ne fit que des décrets sans valeur, et l'inutilité de cette tentative fit renoncer à l'espoir d'une réformation; on cessa même en quelque sorte de la demander, parce qu'on ne l'espérait plus; mais tout faisait voir qu'elle n'en était pas moins vivement désirée. Ainsi, quand Luther leva l'étendard de la révolte contre l'Église romaine, le nom de réforme servit à faire illusion aux ignorants, et la secte, en prenant ce titre, osait se vanter d'accomplir les vœux de toute la chrétienté. Une foule de prédicants orgueilleux, la plupart sans mœurs, publièrent que l'Église catholique était corrompue et ne professait plus le véritable christianisme, que sa doctrine était pleine d'erreurs et son culte chargé de pratiques superstitieuses et idolâtriques. Ensuite, pour autoriser cette prétendue réformation, on a recueilli avec soin tout ce que les auteurs ecclésiastiques ont dit contre les désordres des peuples et du clergé même. Il n'est point d'histoires scandaleuses, point de fausses anecdotes, que les premiers écrivains protestants n'aient rapportées ou fabriquées contre les prêtres, contre les moines et surtout contre les papes. Si on veut les en croire le clergé n'était alors composé que d'hommes ignorants et vicieux.

Mais on a fait justice depuis longtemps de ces faussetés, de ces exagérations et de ces calomnies. Il est certain que de tous les docteurs qui ont demandé avant Luther la réformation de l'Église il n'y en a pas un seul qui ait songé à changer la foi ou le culte catholique, ni à détruire l'autorité des prélats, ni surtout la suprématie du pape. Au contraire, quand il s'est élevé des hérésies qui ont osé attaquer les dogmes, le culte ou la hiérarchie de l'Église, ils leur ont opposé constamment l'autorité de la tradition et la constante uniformité de l'enseignement catholique. Qui ne sait que le concile de Constance, qui proclama si hautement la nécessité d'une réformation et qui en prépara les bases, ne mit pas moins de zèle à maintenir la foi de l'Église contre les attaques des novateurs, et qu'il proscrivit en particulier les erreurs de Wiclef et de Jean Huss, la plupart renouvelées par les sectaires du XVIe siècle? Ainsi, bien loin de vouloir réformer la croyance de l'Église, ils regardaient son enseignement comme la règle immuable de la foi, et ne songeaient pas à soumettre ses décisions au jugement de chaque individu; car ils comprenaient que par ce moyen la religion n'aurait plus rien de fixe, et que le renversement de l'autorité de l'Église ouvrirait une libre carrière à toutes les extravagances de l'esprit humain. C'est en effet ce qu'a produit la prétendue réformation des protestants. Chacun s'est fait à soi-même, comme le dit Bossuet, un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance, et encore qu'il semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits en les renfermant dans les limites de l'Écriture sainte, comme ce n'a été qu'à condition que chaque fidèle en deviendrait l'interprète et croirait que le Saint-Esprit lui en dicte l'explication, il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il

pense. Dès lors on a bien prévu que la licence n'ayant plus de frein les sectes se multiplieraient à l'infini, que l'opiniâtreté serait invincible, et quo tandis que les uns ne cesseraient de disputer ou donneraient leurs rêveries pour des inspirations, les autres, fatigués de tant de folles visions et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme.

C'est donc une illusion manifeste de prétendre établir le moindre rapport entre le protestantisme et la réformation auparavant réclamée par les conciles et les docteurs. Il ne s agissait pour eux que de rétablir on d'affermir la discipline, de supprimer quelques abus et de remédier aux désordres du peuple et du clergé. Mais quoique les abus et les désordres fussent malheureusement trop réels et trop nombreux, il est certain qu'on les a prodigieusement exagérés et que la prétendue réforme du protestantisme n'a pas contribué à les diminuer. Il y eut toujours, dans les siecles même les plus corrompus, un grand nombre de pasteurs zélés et vertueux dont l'exemple et les prédications servaient à maintenir une multitude de chrétiens dans l'exacte observation des règles du christianisme, et, sans entrer dans le détail des preuves qu'en fournit l'histoire, sans rappeler tous les noms de ceux que leurs vertus éminentes ont fait mettre au nombre des saints, on trouve jusque dans ces vœux multipliés de réformation la preuve évidente que la corruption était loin d'être aussi générale qu'on voudrait le faire croire ; car, assurément, ces vœux inspirés par le zèle ne supposent pas dans ceux qui les formaient la corruption et l'amour du dérèglement. Quant a ce qui est de la science, outre qu'il nous reste des ouvrages d'un grand nombre de docteurs dont la célébrité n'est pas renfermée dans les écoles, on sait qne Luther, avant sa condamnation, ne faisait pas difficulté de s'en rapporter au jugement de l'Université de Paris, et qu'il la proclamait le flambeau de la théologie et la mère des sciences. Le célèbre Érasme, dont l'opinion n'est pas suspecte, témoigne également dans plusieurs de ses lettres, et spécialement dans une adresse au cardinal Campège, l'estime qu'il faisait de la Faculté de Paris.

Du reste, comme nous venons de le dire, on se tromperait beaucoup si l'on s'imaginait que la prétendue réforme a eu pour effet de rétablir la pureté des mœurs. Il est vrai que les novateurs n'ont cessé de s'en vanter, et qu'à force de déclamer contre les catholiques et surtout contre le clergé ils ont réussi à tromper les ignorants. Mais les preuves ne manquent pas pour les démentir. On peut voir dans l'*Histoire des variations*, par Bossuet, liv. 5, les témoignages des premiers réformateurs, de Mélanchton, de Bucer, de Capiton et de Luther lui-même, constatant que l'attrait de la licence et du libertinage contribuaient beaucoup plus que l'amour de l'Évangile à engager les peuples dans la nouvelle secte; que les prétendus réformés en général étaient plus déréglés que les catholiques, qu'ils se persuadaient que la haine et les déclamations contre le papisme leur tenaient lieu de vertu, et qu'enfin la réformation se terminait à une horrible difformation. Les mêmes aveux et d'autres encore ont été recueillis par Arnauld dans son *Apologie pour les catholiques*, t. II, ch. 18, et dans son ouvrage intitulé *le Renversement de la morale chrétienne par les erreurs des calvinistes*. On avait bien appris aux réformés à manger de la viande les veudredis et les samedis, à ne plus se confesser, à secouer le joug de l'obéissance, à mépriser les lois et les cérémonies de l'Église, à piller les biens du clergé et des monastères, à brûler les reliques et les images; mais quant à la pénitence et à la réforme des mœurs, c'est de quoi il était peu question, ou du moins on n'en voyait point de fruits, et tout l'effet du protestantisme était d'ouvrir la porte à de nouveaux désordres. On sait que la révolte, les séditions et les guerres civiles ne tardèrent pas à suivre en Allemagne la prédication des nouvelles doctrines, et que les mêmes désordres se sont reproduits plus ou moins dans les autres pays à la suite du protestantisme. C'est un fait trop connu et trop incontestable pour qu'il soit nécessaire d'entrer à ce sujet dans aucun détail ; mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que tous ces désordres n'étaient pas des évènements fortuits, accidentels, imprévus ; ils étaient une conséquence naturelle de la réforme ; car Luther, en proclamant ce principe que les chrétiens ne peuvent être soumis à d'autres lois qu'à celles de Dieu, avait ébranlé tous les fondements de la société; il avait également détruit les fondements et la

sanction de toute morale, en niant le libre arbitre, en rejetant le nécessité des bonnes œuvres et en ne craignant pes d'enseigner que l'homme baptisé, tant qu'il conserve la foi, ne peut perdre le salut par aucun crime. Et ce qu'il n'importe pas moins de remarquer, c'est que ces maximes incroyables n'étaient pas des exagérations échappées à l'inadvertance ou à la chaleur de la discussion, c'étaient des thèses soutenues froidement, reproduites un grand nombre de fois et sons toutes les formes, en un mot défendues contre les objections et présentées comme des dogmes fondementaux du protestantisme.

Après cela, nous n'examinerons pas quelle fut la conduite des réformateurs ni quels motifs les poussèrent à le révolte contre l'Église. Il est bien reconnu aujourd'hui que l'orgueil, l'ambition, l'amour de la volupté et de l'indépendance les eetreinèrent à dogmatiser, et que leur vie ne servit pas à recommander leur doctrine. La plupart étaient des moines apostats sortis du cloître par incontinence, et qu'on vit se livrer sans pudeur aux emportements de leurs passions. Nous n'avons pas besoin non plus d'examiner quelle était leur autorité et leur mission pour entreprendre de reformer l'Église. On sait que, dans l'impuissance d'étehlir leur autorité, ils ont prétendu qu'elle avait pour fondement et pour preuve le vérité de leur enseignement, et que tout fidèle était en droit de prêcher contre les erreurs et de rétablir l'encienne doctrine; mais outre que ce principe est formellement contreire à l'Écriture sainte et à la tredition de tous les siècles; qu'il tend à consecrer toutes les sectes, toutes les erreurs, toutes les extravagances du fanatisme, il est d'ailleurs suffisamment réfuté par l'histoire même de la réforme, c'est-à-dire per les divisions des réformeteurs et par l'inconstance de leur doctrine; car, en se vantant tous également de prêcher la vérité, ils ne peuvent s'eccorder ni entre eux ni avec eux-mêmes sur les points les plus importants. Bossuet a fait l'histoire de leurs variations, et montré comment elles tenaient neturellement au défaut d'autorité dans le protestantisme. On peut voir, au mot ÉGLISE, le développement des considerations que nous ne faisons qu'indiquer.

La pretendue réforme s'introduisit secrètement en France presque aussitôt après les fenetiques prédications de Luther. Mais la vigilance des évêques et la sévérité des parlements en errêtèrent les progrès jusqu'à l'époque où Calvin publia ses Institutions. Alors le nombre des sectaires eugmenta, et ce livre écrit en français leur servit de ralliement. François I[er] et Henri II portèrent des édits sévères contre les hérétiques, dont l'audace croissait cheque jour parce que plusieurs des principaux seigneurs étaient entrés dens leur parti. On connaît les guerres et les discordes civiles qui eurent lieu eprès le mort d'Henri II, par la révolte des protestants. (*Voy.* CATHERINE DE MÉDICIS, CHARLES IX, HENRI III, GUISE, LIGUE, etc.) La conversion d'Henri IV mit fin à ces guerres; dès lors les protestants obtinrent par *l'édit de Nantes* (voyez ces mots) des concessions qui leur firent poser les ermes. Ils remuèrent encore sous Louis XIII; mais le cardinal de Richelieu parvint à les réduire. Enfin l'édit de Nantes fut révoqué, en 1685, par Louis XIV, et cette révocation, jointe eux mesures qui la suivirent, diminue considérablement en France le nombre des réformés. Nous ne faisons qu'indiquer ici ces évènements dont les détails doivent se trouver dens d'autres articles, euxquels nous renvoyons pour ne pas entrer dans des répétitions inutiles. (*Voy.* CALVIN, LUTHER, PROTESTANTISME, etc.)

RÉFORME. Expulsion d'un corps de l'armée, soit d'un homme, soit d'un cheval devenu impropre au service. Les jeunes gens soumis à la loi de la conscription peuvent être réformés pour cause d'infirmités prévues. La réforme, pour l'officier, est le retrait d'emploi, lequel a lieu eussi pour infirmités ou par mesure de discipline. Dans ce dernier cas, l'officier est jugé par un conseil d'enquête, et la quotité de son traitement de réforme est déterminée d'après le *minimum* de la retraite qu'il aureit obtenue s'il evait continué à servir, c'est-à-dire à raison d'un trentième par chaque année de service effectif. Souvent, a le suite d'une guerre et eprès qu'un traité de paix a été signé, on réforme une notable portion de l'armée qui aveit été employée. On sait que la réforme opérée lors du traité de Brétigey jeta sur les provinces du royaume ces bandes redoutables que l'on appela les *grandes compagnies*. Une réforme considérable eut égalemeut lieu en 1748, après le traité d'Aix-la-Chapelle; enfin, en 1814, 188 régiments d'infanterie, 37 régiments de cavalerie et 40,000 officiers furent provisoirement licen-

ciés. Les pensions de réforme peuvent se cumuler avec un traitement civil. A. de Ch.

RÉFORME GRÉGORIENNE. (*Voyez* Calendrier.)

RÉFORME MONASTIQUE. On entend par ces mots le rétablissement, la restauration de la règle primitive dont un ordre religieux s'est relâché, soit par l'effet insensible du temps, soit par celui des circonstances telles que les guerres, les discordes intestines ou les révolutions, tous évènements qui influent toujours d'une manière fâcheuse sur les mœurs publiques, lesquelles réagissent à leur tour dans le même sens sur les institutions les mieux organisées. Il y a réforme encore, lorsqu'un ordre entier ou une congrégation quitte sa règle fondamentale pour en embrasser une autre plus sévère. Dans l'un et l'autre cas, les bons effets de ces amendements aux institutions monastiques ne sauraient être contestés; car, quand bien même ces effets ne seraient que temporaires, ils n'en sont pas moins utiles pendant leur durée, et, comme s'exprime Bergier, *c'est autant de gagné pour la vertu et pour l'édification publique*.—Tous les ordres monastiques ont eu leurs réformes, à l'exception remarquable pourtant de l'ordre des Chartreux, fondé par saint Bruno. Les plus anciennes que l'on connaisse sont : 1° celle que le concile de Paris, de l'an 829, autorisa le religieux Hincmar à opérer, de concert avec l'abbé, dans le monastère de Saint Denis; 2° celle de saint Ghérard, en 941, dans les monastères des Pays-Bas, de la Belgique et des bords du Rhin; 3° les réformes successives des abbés de Cluny, Bernon, Odon et Mayeul dans les couvents de bénédictins de France et d'Italie, au x° siècle, etc. Les plus célèbres sont celles du pape Urbain V, en 1370, au Mont-Cassin, berceau de cet ordre illustre; celle de Jean de la Barrière, fondateur de la congrégation de Notre-Dame-des Feuillants, au xvi° siècle; celles des congrégations de Saint-Vannes et de Saint-Maur, au xvii°, et enfin celle de la Trappe, par l'abbé de Rancé.—Dans les monastères des filles, la réforme des *Clarisses*, par sainte Colette, en 1415; celle des Carmélites, par sainte Thérèse, en 1568, etc.

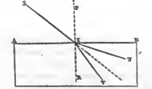
REFOULOIR. Bâton qui est garni à l'une de ses extrémités d'une espèce de gros bouton aplati et qui sert à bourrer les pièces de canon.

RÉFRACTAIRE (armée). Terme par lequel on désigne un soldat qui refuse de se soumettre à la loi du recrutement. Cette dénomination ne date que de la fin du consulat : à cette époque, les conscrits réfractaires étaient en si grand nombre que le gouvernement se trouva dans l'obligation de former plusieurs dépôts pour les recevoir. Un premier décret du 12 octobre 1803 en désigna onze; puis un autre décret du 28 octobre 1808 le réduisit à 8, qui demeurèrent établis à Flessingue, à Cherbourg, à Nantes, à Saint-Martin de Ré, à Bordeaux, à Bayonne, au fort Lamalgue de la place de Toulon, et à Gênes. Chaque dépôt ne comprenait qu'une seule compagnie dont les hommes n'avaient qu'un bonnet de police pour coiffure et ne portaient point de baïonnette à leur fusil. Ils étaient constamment consignés dans leur caserne et n'en sortaient que pour se rendre aux travaux qu'ils devaient accomplir aux fortifications, aux routes, aux canaux ou dans les arsenaux. Ceux qui se distinguaient par une conduite régulière étaient proposés, lors des inspections, pour être incorporés dans les rangs de l'armée. En 1810, les régiments de Walcheren, de Belle-Ile et de l'île de Ré, furent en partie composés des réfractaires des divers dépôts. Les dispositions qui viennent d'être indiquées ont été abrogées par la loi du 10 mars 1818 et celle du 21 mars 1832, et aujourd'hui les tribunaux civils et les conseils de guerre prononcent sur les cas de désertion ou de rébellion. Les réfractaires sont amenés à leurs corps par la gendarmerie, ils subissent, durant le trajet et dans les prisons, toutes les humiliations, les privations et les incommodités qui sont le partage des vagabonds placés sous la main de la justice; et il est à présumer que si la plupart des insubordonnés pouvaient d'avance se faire une idée du sort que leur réserve la détention préventive, il y aurait un bien moins grand nombre de coupables. C.

RÉFRACTAIRE (*min.*). On donne ce nom aux roches ou aux matières minérales qui opposent une grande résistance à l'action de la chaleur, c'est-à-dire qui demeurent infusibles sous l'emploi du chalumeau. Les grès, les argiles non calcarifères et autres substances des terrains anciens, sont des corps réfractaires : aussi entrent-ils dans la construction des hauts-fourneaux, dans lesquels il doit se développer une chaleur extrêmement intense. Les roches réfractaires ont aussi reçu le nom d'*apyres*.

RÉFRACTION de la lumière. La partie de la physique qui s'occupe de cet objet a reçu le nom spécial de *dioptrique*. Le phéno-

mène consiste dans un changement de direction éprouvé par les rayons lumineux lorsqu'ils passent d'un milieu dans un autre suivant une direction différente de la *normale*, ou ligne perpendiculaire à la surface de celui dans lequel ils se plongent. Tous les milieux au travers desquels la lumière peut se propager seront des milieux réfringents sans exception pour le vide lui-même, puisqu'il y a réfraction alors que les rayons sortent d'un corps quelconque pour y pénétrer. Ce changement de direction n'est pas sans doute brusque et instantané comme une ligne géométrique qui se brise, et il paraît, au contraire, beaucoup plus probable que les rayons se courbent en s'inclinant par degrés avant d'arriver à leur nouvelle direction rectiligne. Néanmoins nous devons reconnaître, tout en admettant théoriquement cette courbure, que l'étendue en est si bornée qu'il devient tout-à-fait impossible d'en constater matériellement l'existence. Aussi nous représenterons-nous les rayons réfractés comme une simple ligne brisée.— Le point par lequel la lumière entre dans un milieu se nomme *point d'immersion*, et celui par lequel elle en sort *point d'émergence*. L'angle SIP formé par le rayon incident SI (fig. 1), et la perpendiculaire IP, menée par le point d'immersion à la surface AB du milieu, sera *l'angle d'incidence*, et l'angle RIV ou RIU, formé par le rayon réfracté IV ou IU avec la même perpendiculaire prolongée en IR, *l'angle de réfraction*. De plus, le *plan d'incidence* et celui *de réfraction* seront respectivement ceux des angles d'incidence et de réfraction.

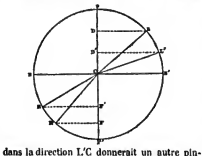


— Un seul rayon incident ne donne généralement lieu qu'à un seul rayon réfracté. Toutefois, il existe des corps faisant exception à cet égard, tels que le spath d'Islande, le cristal de roche et plusieurs autres cristaux encore, dans lesquels un seul rayon incident donne presque toujours naissance à deux rayons réfractés. C'est à ce phénomène que l'on a donné le nom de *double réfraction*. Sa production dépend de la polarisation de la lumière et son importance réclamant un orbite spécial, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

S'il fallait une explication de la cause qui détermine le phénomène de la réfraction de la lumière, nous dirions, dans l'hypothèse de la transmission (*voy.* LUMIÈRE), que lorsqu'un rayon lumineux approche d'un milieu quelconque, l'attraction exercée par ce dernier sur les molécules dont ce rayon se compose change à la fois sa vitesse et sa direction, et que celle-ci redevient de nouveau rectiligne alors qu'il a pénétré dans le milieu à une profondeur où l'attraction cesse d'être sensible.

La connaissance de la réfraction de la lumière nous met à même d'expliquer un grand nombre de phénomènes vulgaires. Ainsi, que l'on se place à une certaine distance d'un vase vide, dans une position telle que l'œil se trouve trop éloigné pour en apercevoir le fond, celui-ci pourra devenir visible aussitôt que le vase se trouvera rempli d'eau, et cela parce que la lumière, en passant de ce liquide dans l'air, éprouvera une réfraction qui, l'éloignant de la perpendiculaire, pourra lui permettre d'arriver jusqu'à l'œil, encore bien que le point aperçu s'en trouve réellement séparé suivant la ligne droite, par la paroi opaque du vase. L'apparence brisée que présente un bâton plongé dans l'eau s'explique de la même manière. La possibilité d'apercevoir le soleil ou tout autre astre alors même qu'il se trouve véritablement au-dessous de l'horizon est encore due, en grande partie du moins, à la réfraction qu'éprouve la lumière à son passage du vide dans l'atmosphère. — Recherchons maintenant les lois suivant lesquelles s'opèrent le changement de direction des rayons lumineux constituant leur réfraction simple. Ces lois sont exprimées dans les deux propositions suivantes : 1° *Le plan de réfraction coïncide toujours avec le plan d'incidence ;* 2° *le rapport des sinus d'incidence et de réfraction est constant pour les mêmes milieux.* — La première de ces propositions ne présentant aucune difficulté, nous ne nous y arrêterons pas ; mais un exemple devient nécessaire pour faire mieux comprendre la seconde. Supposons donc que dans un vase en verre de forme hémisphérique (fig. 2) on verse de l'eau jusqu'à ce que son niveau NN' atteigne le centre C ; un pinceau de lumière solaire dirigé vers ce dernier point fera un angle

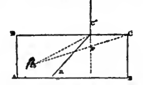
d'incidence LCP, se mesurant sur le cercle NPN' et un angle de réfraction RCP', que l'on mesurera de même sur le contour du vase; car il est aisé de reconnaître le point par lequel il vient de sortir pour repasser dans l'air. Le sinus du premier de ces angles est la ligne LD perpendiculaire à PC; celui du second la ligne RF, perpendiculaire à P'C, et le rapport du sinus d'incidence à celui de la réfraction, LD divisé par RF, donnant en chiffre pour l'exemple choisi 4/3. — Un autre pinceau tombant



dans la direction L'C donnerait un autre pinceau réfracté R'C, offrant respectivement, pour les sinus d'incidence et de réfraction, L'D' et R'F', d'où l'on tirerait encore pour leurs rapports $\frac{L'D'}{R'F'} = \frac{4}{3}$. Il en serait de même pour tous les pinceaux, quelle que soit leur incidence, et dès lors il est vrai de dire que *le rapport des sinus d'incidence et de réfraction* est constant pour les mêmes milieux, résultat que l'on est généralement convenu d'exprimer par la formule $\frac{\text{Sin. P}}{\text{Sin. S}} = \text{N}$, dans laquelle P est l'angle d'incidence ou du premier milieu, S celui de la réfraction ou du second milieu, et N leur rapport. Ce dernier se désigne par l'expression générale d'*indice de la réfraction*. Il est bien évident qu'une modification quelconque apportée dans la nature de l'un des milieux devra nécessairement changer d'une façon plus ou moins sensible la valeur de ce rapport qui néanmoins restera toujours le même pour des incidences diverses, toutes choses étant égales d'ailleurs, soit, par exemple, pour le cas cité, l'eau mise en contact avec de l'hydrogène, de l'air raréfié, le vide, etc., au lieu de l'atmosphère, ou bien encore un changement de température survenu dans l'eau elle-même. L'appareil précédent est celui qui fut autrefois employé par Descartes pour vérifier expérimentalement les lois de la réfraction, dont la science est redevable à son génie. Le prisme fournit de nos jours des moyens bien plus précis pour démontrer l'exactitude mathématique de ces lois. Qu'il nous suffise d'indiquer cette ressource sans nous y appesantir davantage. — Quand la lumière repasse de l'eau dans l'air, l'angle d'incidence est alors celui qu'elle fait dans l'eau, et l'angle de réfraction celui qu'elle fait dans l'air. Mais, tout en changeant de nom, ces angles ne changent pas de valeur, et le rayon qui tombe suivant RC se réfractera suivant CL, comme on peut le démontrer par l'expérience. C'est ce que nous exprimerons d'une manière générale en disant : *Qu'un rayon qui rebrousse chemin repasse exactement par les mêmes lieux*. Dès lors N étant l'indice de la réfraction, lorsque la lumière passe du premier milieu dans le second, $\frac{1}{N}$ sera l'indice de la réfraction quand elle repassera du second dans le premier.

Il suit de ce qui précède que si N est plus grand que l'unité, Sin. P sera plus grand que Sin. S, et P plus grand que S, ce qui prouve que la lumière en se réfractant *se rapproche de la normale*, et on dit alors que le second milieu est *plus réfringent* que le premier. Si N est égal à l'unité, S ou P est égal à Sin. S, ce qui prouve que la lumière ne se réfracte pas, et l'on dit que le second milieu est *aussi réfringent* que le premier. Si enfin N est plus petit que l'unité, Sin. P est plus petit que Sin. S, et P plus petit que S, ce qui prouve que la lumière en se réfractant *s'éloigne de la normale* et doit faire dire que le second milieu est *moins réfringent* que le premier; résultats divers que l'on renferme ordinairement dans une loi générale en disant que la lumière *se rapproche* ou *s'éloigne* de la normale suivant que le second milieu est *plus ou moins dense* que le premier; mais cette expression n'est pas rigoureusement exacte, attendu qu'il arrive parfois qu'un milieu *moins dense* qu'un autre soit *plus refringent*, et *vice versâ*. — La plus petite valeur de l'angle d'incidence est zéro, cas dans lequel le rayon tombe suivant la normale, et comme le sinus d'un angle nul est lui-même égal à zéro, il devient nécessaire pour que la formule générale ne soit pas absurde que l'on ait aussi Sin. S = 0 ou S = 0, ou, en d'autres termes,

que le rayon pénètre alors en ligne droite sans se dévier. C'est, en effet, ce que l'expérience confirme, et *jamais il n'y a réfraction quand la lumière tombe suivant la normale au second milieu.* — La plus grande valeur de l'angle d'incidence est 90°, et alors le rayon tombe parallèlement à la surface de séparation des deux milieux. Mais comme le sinus d'un angle de 90° est égal à l'unité, l'on a $\frac{1}{\text{Sin. S}} = \text{N}$ ou $\text{Sin. S} = \frac{1}{\text{N}}$, et la valeur de S que l'on en déduit est appelée *angle limite*, c'est-à-dire celui au-delà duquel la lumière ne pourra plus pénétrer du premier milieu dans le second. Pour l'air et l'eau, par exemple $\text{N} = \frac{4}{3}$, on aura $\text{S} = 48° \, 35'$; indiquant que jamais la lumière ne peut pénétrer de l'air dans l'eau sous un angle d'une plus grande obliquité. Aussi dans un vase plein d'eau, ABCD (fig. 3), dont une portion DC' serait couverte, jamais un rayon de lumière directe ne pourrait pénétrer dans l'espace ADC'R, l'angle RC'P' étant au moins de 48° 35'. Si donc l'œil y était placé et dirigé vers l'espace CC', il n'apercevrait rien absolument, même alors que cet espace serait éclairé par la plus vive lumière; seulement, si l'eau n'était pas parfaitement limpide, il y aurait quelques rayons de lumière diffuse ou irrégulièrement réfléchie qui pourraient se répandre dans l'es-



pace ADC'R. Réciproquement, quand la lumière, pour passer de l'eau dans l'air, se présente sous un angle plus grand que l'angle limite, il est impossible qu'elle sorte, et il se produit alors un phénomène remarquable appelé *réflexion totale* et provenant de ce que les rayons qui ne peuvent sortir par l'excès de leur obliquité se réfléchissent en *totalité* suivant les lois ordinaires de la réflexion (*voy.* ce dernier mot). Pour le verre ordinaire, par exemple, l'indice de la réfraction pouvant varier de 3/2 à 1,545, l'angle limite sera compris entre 40° 19' et 40° 20, et dès lors, si l'on avait un cylindre de verre terminé à l'une de ses extrémités par un plan perpendiculaire à l'axe, et à l'autre par un plan incliné d'environ 40° et demi, on pourrait le tourner directement vers le soleil et placer impunément l'œil contre la face oblique; car alors on ne recevrait aucun rayon solaire, puisque tous, tombant en faisant avec la normale un angle plus considérable que l'angle limite, éprouveraient la reflextion totale.

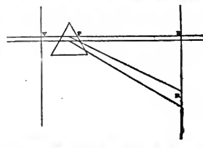
L'indice de la réfraction, avons-nous dit, se mesure par le rapport des sinus d'incidence et de réfraction, et la valeur que l'on en déduit exprime la déviation subie par le rayon lumineux. On a pris pour base de comparaison de tous les milieux sous ce rapport le vide, c'est-à-dire que l'indice de réfraction a été calculé pour toutes les substances, la lumière passant immédiatement du vide dans chacune d'elles, et les valeurs trouvées ont été dites *indices absolus*. Mais quand le premier milieu vient à changer, comment exprimer l'indice du second par rapport à lui? Les recherches à cet égard ont conduit à ce résultat général que l'indice relatif d'une substance, par rapport à une autre, est le rapport des indices absolus de chacune d'elles entre eux; ce que l'on exprime par la formule $\frac{\text{N}'}{\text{N}}$ N' étant l'indice absolu du premier milieu, et N celui du second.

On est convenu d'appeler *puissance réfractive* d'une substance le carré de son indice de réfraction diminué de l'unité, soit $\text{N}^2 - 1$. Cette définition n'est pas purement arbitraire comme elle le paraît au premier abord, et cette quantité $\text{N}^2 - 1$ n'a reçu un nom particulier que parce qu'elle offre une liaison simple et remarquable avec la cause de la réfraction dans le système de l'émission. C'est l'accroissement du carré de la vitesse que prend la lumière en passant du vide dans les diverses substances; car, dans ce système, on est inévitablement conduit à supposer que la lumière augmente de vitesse en passant dans les milieux plus réfringents. Cette puissance réfractive peut, comme les indices de réfraction, être évaluée d'une manière absolue en prenant le vide pour unité, ou d'une manière relative, et, dans ce dernier cas, on divise la puissance réfractive absolue de la substance prise pour unité par la puissance réfractive absolue de l'autre. Par exemple, 1,326 et 0,785 étant les puissances réfractives absolues du

verre et de l'eau, c'est-à-dire les valeurs de N°—1 correspondantes à ces substances, on aurait, en divisant le premier de ces nombres par le second, 1,690, qui serait la puissance réfractrice du verre par rapport à celle de l'eau. — Le *pouvoir réfringent* d'une substance est le quotient de sa puissance réfractive par sa densité; cette valeur peut également être prise d'une manière absolue ou relative. Ainsi, le pouvoir réfringent du verre étant 0,533, et celui de l'eau 0,785, on évaluerait le premier par rapport au second en divisant 0,533 par 0,785, ce qui donnerait 0,679 pour pouvoir réfringent du verre rapporté à l'eau.

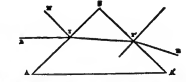
Après avoir fait connaître les circonstances principales de la réfraction de la lumière à son entrée dans les milieux *indéfinis*, étudions le même phénomène lorsqu'elle passe au travers des milieux *définis*, c'est-à-dire les *prismes* et les *lentilles*.

Des prismes. Rappelons tout d'abord, pour mieux nous faire comprendre, qu'en optique, un prisme est un milieu diaphane quelconque ayant deux surfaces planes, polies et inclinées entre elles. Le *sommet* du prisme est la ligne suivant laquelle ces deux faces se rencontrent ou se rencontreraient si elles étaient suffisamment prolongées; sa *base* est une face quelconque opposée au sommet, soit qu'elle existe réellement ou que l'on suppose son existence. L'*angle réfringent* est celui formé par les deux faces. *Une section principale* est celle faite par un plan perpendiculairement à l'arête formant le sommet. Les principaux phénomènes que présente la lumière en traversant un pareil instrument sont les suivants : 1° Lorsque l'on approche l'œil près de l'une des faces pour recevoir la lumière entrée par l'autre, les objets sont considérablement déviés en se relevant vers le sommet du prisme; 2° ils se présentent revêtus de toutes les couleurs de l'iris vers ceux de leurs bords se trouvant parallèles au prisme. Ces deux phénomènes de la déviation et de la coloration des rayons lumineux deviendront plus frappants si, un trait de lumière solaire pénétrant dans une chambre obscure par une petite ouverture et suivant la direction VD (fig. 4), on interpose près du volet un prisme horizontal dont le sommet soit en haut. Le trait se trouve alors rabaissé vers la base du prisme dans la direction PR, et l'image du soleil, primitivement circulaire et blanche en D, paraît en R allongée perpendiculairement aux arêtes



du prisme et colorée des plus vives couleurs, pour former ce que l'on appelle le *spectre solaire*. Si le sommet du prisme était en bas, la déviation serait, au contraire, en haut avec les mêmes apparences; s'il était vertical ou incliné, elle se ferait respectivement de côté ou obliquement. — Nous n'avons pas à nous occuper ici de la coloration des rayons lumineux, pour laquelle nous renvoyons à l'article général LUMIÈRE. Leurs déviations doit seul fixer notre attention.

Directions des rayons lumineux dans les prismes et conditions de leur émergence. Les angles d'incidence et de réfraction étant toujours, ainsi que nous l'avons dit en commençant, situés dans le même plan, il est clair que tous les rayons qui tombent dans une section principale d'un prisme accomplissent leur trajet sans sortir de cette section, et, dès lors, il nous suffira pour suivre leur marche de considérer l'angle ou le triangle qui forme la section : soit AS (fig. 5) la première face d'un prisme de verre, A'S la seconde, IL un rayon incident faisant avec la normale un angle LIN, II' et I'E le rayon réfracté et le rayon

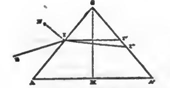


émergent qui en résultent. En passant de l air dans le verre, le rayon LI se brise et se rapproche de la normale. Arrivé à la seconde face, sous une certaine obliquité, il se brise de nouveau et repasse dans l'air en s'écartant de la normale. Il est évident que sa direction d'é-

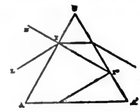
mergence l'E dépendra tout à la fois : 1° de l'indice de réfraction de l'air par rapport du verre; 2° de l'angle réfringent du prisme; 3° de l'angle d'incidence sur la première face, circonstances liées entre elles par une formule remarquable, dont la discussion mathématique n'est pas de la nature de l'ouvrage pour lequel nous écrivons. Contentons-nous donc d'examiner les cas particuliers les plus importants. Et, tout d'abord, comme nous savons que la lumière qui se trouve dans un milieu plus réfringent que l'air ne peut pas toujours en sortir pour repasser dans ce dernier, de sorte qu'il y a dans son incidence un angle limite au delà duquel se produit une réflexion totale, recherchons les conditions sous lesquelles l'émergence peut avoir lieu.—Soit, par exemple, L cet angle limite, pour le verre de 40° 30′ environ, et G l'angle réfringent du prisme. Nous examinerons les trois cas suivants, comprenant toutes les conditions d'émergence :

1° — G=2 L.
2° — G=L.
3° — G<L.

Pour le premier cas, l'angle réfringent étant double de l'angle limite, *aucun des rayons entrés par la première face du prisme n'en pourra sortir par la seconde.* En effet, le rayon entré parallèlement à IA (fig. 6) se réfracte suivant II′, en faisant avec la normale l'angle I′IN=L, donc II′ est perpendiculaire à la ligne SM qui divise l'angle réfringent du prisme en deux parties égales, car d'après l'hypothèse



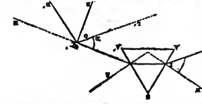
MSI=L; ainsi, en arrivant à la seconde face, le rayon II′ se présente sous l'angle limite et ne peut sortir, ou du moins sera le dernier de ceux qui pourront sortir. Tout autre rayon incident tel que LI donnerait un rayon réfracté, II″ se trouvant plus oblique en arrivant à la seconde face et devrait conséquemment éprouver la réflexion totale. On pourrait donc impunément fermer une chambre noire avec un prisme diaphane, sans crainte qu'il pénétrât la moindre trace de lumière, pourvu que l'angle réfringent de ce prisme fût, au moins, double de l'angle limite convenant à sa substance. — *Pour le second cas* où l'angle réfringent est égal à l'angle limite, *tous les rayons tombant entre la normale et la base du prisme peuvent sortir par la seconde face.* En effet, le rayon entrant suivant la normale NI (fig. 7) passe en ligne droite, et arrive à la seconde face en formant un angle II′N=L, car cet angle est complément de II′S, lui-même complément de l'angle réfringent I′SI que nous avons supposé =L; donc ce rayon est le dernier de ceux qui peu-



vent sortir. Tous ceux compris entre AI et NI tomberont sous une moindre obliquité, et pourront émerger; tous ceux au contraire tombant dans l'angle SIN entreront sous une obliquité plus grande et devront à la seconde surface éprouver la réflexion totale. — *Dans la dernière hypothèse enfin*, où l'angle réfringent est plus petit que l'angle limite, *plusieurs des rayons tombant sur la première surface entre la normale et le sommet peuvent émerger à la seconde surface*, ce qui résulte évidemment de ce que nous venons de voir tout à l'heure; mais il est en même temps évident que jamais ceux tombant suivant SI ne peuvent émerger, puisqu'ils font, avec la seconde surface, un angle plus grand qu'avec la première dans l'intérieur du prisme, et que celui-ci est déjà l'angle limite.

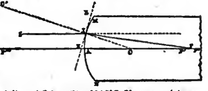
Déviation produite par le prisme. La condition d'émergence une fois remplie, les rayons sortiront par la seconde surface du prisme en affectant une déviation plus ou moins grande. Cette dernière, encore appelée *angle de déviation*, est mesurée par l'angle que fait l'image directe avec l'image réfractée, lorsque l'objet est supposé infiniment loin. Ainsi, LI étant le rayon incident (fig. 8), I′E le rayon émergent, si l'on place l'œil en O, assez loin du prisme,

l'on pourra recevoir, en même temps, un pinceau dans la direction OI' parallèle à LI, le premier faisant voir l'objet par réfraction et le second le faisant voir directement ; l'angle I'OL'=D, de ces deux images est la déviation. — Pendant que l'on regarde l'image réfractée d'un objet, si l'on fait tourner le prisme sur son axe, l'on remarque alors que cette image se déplace ; et que, par conséquent, la déviation change ; mais l'on peut remarquer également qu'en partant d'une position extrême, pour faire tourner le prisme dans le même sens, l'image se déplace

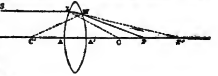


d'abord, s'arrête ensuite, puis se déplace de nouveau pour retourner où elle était primitivement. L'instant où elle s'arrête est *la déviation minimum*. On démontrerait au besoin par le calcul, et l'on peut vérifier par l'expérience, que cette déviation minimum a lieu lorsque les angles d'incidence et d'émergence sont égaux entre eux ; ou, ce qui revient au même alors, que le rayon réfracté II' (fig. 8) fait un triangle isocèle SII' avec les côtés du prisme, ou enfin quand l'angle de réfraction est $\frac{G}{2}$, G étant l'angle réfringent; car ce triangle étant isocèle $\frac{G}{2}$ est complément de SII', lui-même complément de l'angle de réfraction correspondant. Cette position est des plus remarquables et d'une grande utilité à connaître dans les expériences.

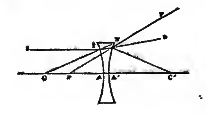
Des lentilles. *Les lentilles* doivent être considérées en optique comme des milieux définis par des surfaces curvilignes. Nous ne nous occuperons spécialement que des *lentilles sphériques*, c'est-à-dire de celles dont les surfaces sont des plans ou des sphères, parce qu'elles sont à peu près les seules entrant dans la composition des divers instruments d'optique. Les lentilles *elliptiques*, *paraboloïdes*, *cylindriques*, *etc.*, quoique présentant des phénomènes analogues, n'ont pas été employées généralement, en raison de la difficulté de leur travail. Pour nous rendre compte de la marche de la lumière dans de tels instruments, considérons d'abord un milieu en verre, indéfini d'un côté et terminé de l'autre par une portion MAN de surface sphérique (fig. 9). Supposons un rayon SI parallèle



à l'axe AC du milieu MANC. Nous apprécierons le genre de déviation éprouvé par ce rayon au point d'incidence I en menant du centre C de la sphère le rayon CI perpendiculaire au plan tangent KL. Ce dernier, puisqu'une surface courbe n'est que la réunion d'un nombre infini de surfaces planes, se confond avec la sphère au point I. La lumière passant d'un milieu moins réfringent dans un autre qui l'est plus, se rapprochera de la perpendiculaire pour rencontrer l'axe AC en P. Ce sera donc en ce point P, nommé foyer, que se fera la concentration de tous les rayons parallèles à SI et également éloignés de l'axe. Les rayons plus éloignés de ce dernier se réuniront en P'' et ceux moins éloignés en P'. En sorte que le foyer n'est pas un point unique, mais s'en rapproche d'autant plus que la surface MAN est moins étendue. Si le point lumineux était placé sur l'axe en P''', le rayon incident PI faisant un angle plus grand que dans le cas précédent (du parallélisme) donnera un angle de réfraction CIP, également plus grand, et le foyer P' devra donc être plus éloigné. L'inspection de notre figure fera voir en outre que si le point lumineux était trop rapproché de MAN les rayons réfractés ne couperaient point l'axe ; d'où résulte que la marche du foyer P est en sens inverse du point lumineux. — Maintenant que nous connaissons les déviations qu'éprouve la lumière à son entrée dans un milieu en verre, terminé par une surface sphérique, étudions la marche qu'elle suit dans son passage à travers les lentilles. — Supposons d'abord une lentille biconvexe (fig.



10). Soit le rayon SI parallèle à l'axe CAC'. Si l'on mène au point I d'incidence le rayon de la sphère il sera perpendiculaire au plan tangent à ce point I. Le rayon lumineux passant d'un milieu moins réfringent dans un autre qui l'est plus se rapprochera de cette perpendiculaire pour suivre la direction IM. Mais à la rencontre de la surface AM, passant d'un milieu plus réfrangible dans un qui le sera moins, il éprouvera une déviation en sens inverse de la première, et au lieu de continuer sa route selon la ligne droite IMP, il s'écartera de la perpendiculaire C'M pour aller couper l'axe en P, d'où résulte évidemment que si l'on suppose autour de l'axe CAC' et également éloignés de lui une infinité de rayons parallèles à SI, tous iront couper l'axe au même point P. Les lentilles *biconvexes concentrent* donc la lumière et sont pour cette raison appelées *convergentes*. — Soit maintenant au contraire une lentille *biconcave* (fig. 11). Et le rayon lumineux SI faisant par-



tie d'un faisceau cylindrique parallèle à l'axe CAC' de cette lentille tombant en I sur sa face antérieure. En passant de l'air dans le verre, il se rapprochera de la perpendiculaire CI pour suivre la direction IN; puis, arrivé à la seconde face, une nouvelle réfraction, au lieu de lui permettre de suivre la route rectiligne IND, l'écartera de la perpendiculaire C'M pour lui faire prendre la direction NF. De même tout autre rayon de lumière tombant parallèlement à l'axe sur la lentille s'éloignera de ce dernier après son émergence, de sorte que la lumière réfractée n'ira pas rencontrer cet axe et il n'y aura ici aucun foyer réel. Les lentilles *biconcaves dispersent* donc les rayons lumineux et sont dites, pour cette raison, *divergentes*. On arriverait par le même procédé à suivre la direction de la lumière au travers toutes les autres espèces de lentilles. Le nombre de ces dernières que l'on peut construire en combinant ensemble, de toutes les manières possibles, les surfaces planes et les surfaces sphériques, sont au nombre de six, savoir : 1° La lentille *biconvexe* formée, comme nous l'avons dit, de deux surfaces sphériques convexes et dont les rayons peuvent être égaux ou inégaux ; 2° La lentille *plan-convexe* formée par un plan et une surface sphérique convexe dont le rayon peut être quelconque; 3° Le *ménisque convergent*, résultant de deux surfaces sphériques, l'une concave et l'autre convexe, le rayon de la première étant plus grand que celui de la seconde ; 4° la lentille *biconcave* formée par deux surfaces sphériques concaves dont les rayons peuvent être égaux ou inégaux ; 5° la lentille *plan-concave* formée par un plan et une surface sphérique concave d'un rayon quelconque; 6° enfin le *ménisque divergent*, résultant de deux surfaces sphériques, l'une concave et l'autre convexe, le rayon de la première étant plus petit que celui de la seconde. — Les trois premiers de ces instruments sont à bords tranchants, c'est-à-dire moins épais sur les bords que vers le milieu, tous sont *convergents*; les trois derniers sont à bords larges, c'est-à-dire plus épais au bord qu'au milieu; tous sont *divergents*. (Voir le mot Lentilles pour la théorie complète de ces instruments).

Nous avons, dans tout ce qui précède, supposé que le passage de la lumière se faisait toujours de l'air dans le verre, ou dans tout autre substance plus dense; c'est en effet le cas le plus général. Mais rien ne serait plus facile que de trouver la marche de la lumière passant d'un corps plus réfringent dans un milieu qui le serait moins. Le rayon lumineux s'écarterait alors de la perpendiculaire au lieu de s'en rapprocher, de sorte que les lentilles auraient un effet tout contraire, c'est-à-dire que celles données plus haut comme convergentes deviendraient divergentes et *vice versâ*. — La convergence ou la divergence produite artificiellement sur les rayons lumineux par les lentilles reçoit journellement une application heureuse aux défauts de l'organe de la vision. Une lentille convergente placée devant les yeux remédie au presbytisme, état consistant dans un applatissement de la partie antérieure de l'organe, lui donnant une force réfractive trop faible pour que les rayons lumineux envoyés par les objets puissent se réunir juste sur la rétine. La myopie est le défaut opposé,

c'est-à-dire que la convexité trop grande réunit trop tôt les rayons pour que leur foyer corresponde à la rétine. Une lentille divergente placée dans ce cas au-devant de l'œil corrigera le défaut.

Nous n'avons, dans tout ce qui précède, considéré que des milieux d'une même densité dans toute leur étendue, de sorte que le mouvement de la lumière devait s'y opérer en ligne droite. Mais il en serait tout autrement si leur densité devenait variable. Un milieu d'une densité variable doit être considéré comme résultant de la superposition d'une infinité de couches de densités différentes et d'une hauteur fort petite, de telle sorte que la direction du rayon lumineux les traversant se trouve à chaque instant modifiée. Si la densité des couches va en décroissant de haut en bas, le rayon parcourera le milieu, suivant une courbe dont les deux branches seront symétriques, et l'observateur pourra, de plus, voir deux images du même objet, l'une directement et l'autre dans la direction de la tangente à la courbe subie par les rayons lumineux. Ce qui précède suffit à rendre compte d'un phénomène naturel connu sous le nom de *mirage* (V. ce mot), et qui se produit souvent en Égypte alors que vers le milieu du jour la température se trouve considérablement élevée par l'ardeur du soleil réfléchie sur un sol formé de sable et d'une très faible capacité pour le calorique. La couche immédiatement en contact avec lui reçoit alors une température plus élevée avec une densité moins grande que celle des couches supérieures et l'atmosphère présente de la sorte des densités croissantes de bas en haut.

LEPECQ DE LA CLÔTURE.

RÉFRANGIBILITÉ (*physique*). Disposition qu'ont les corps à abandonner leur route rectiligne primitive lorsqu'ils passent obliquement d'un milieu dans un autre de densité différente. Les solides se réfractent ordinairement en *s'éloignant de la perpendiculaire* à la surface de séparation des deux milieux lorsqu'ils passent d'un milieu dans un autre plus dense que le premier, et *vice versâ*. Ce n'est pas ici, du reste, que nous devons nous occuper de cette question, se rattachant d'une manière plus spéciale au mot PROJECTILE. La *lumière*, qui doit nous occuper exclusivement ici, suit une marche tout-à-fait inverse et se rapproche de la perpendiculaire à son passage dans un milieu plus dense, tandis qu'elle s'en éloigne tout au contraire si le second milieu est moins dense. Nous avons, à l'article RÉFRACTION, traité fort en détail tout ce qui concerne cette déviation des rayons lumineux ; nous renvoyons donc à ce mot. Le seul point qui nous reste à signaler est la réfrangibilité, différence dont jouissent les divers rayons élémentaires composant le fluide lumineux (*voyez* LUMIÈRE). Si l'on fait passer, par exemple, un rayon solaire à travers une petite ouverture pratiquée au volet d'une chambre obscure pour le recevoir sur un prisme de matière transparente, il se rompra, sortira de ce dernier en divergeant et pour peindre sur une surface blanche un spectre coloré dans lequel les couleurs seront rangées de bas en haut selon l'ordre suivant correspondant à leur degré de réfrangibilité, savoir : *rouge*, *orangé*, *jaune*, *vert*, *bleu*, *indigo*, *violet*. C'est à Newton que nous sommes redevables de la découverte de cette propriété des rayons lumineux d'être diversement réfrangibles, et c'est sur elle qu'il a fondée sa belle théorie des COULEURS (*voyez* ce mot). Nous traiterons à l'article DISPERSION DE LA LUMIÈRE tout ce qui se rapporte à la réfrangibilité diverse des rayons dont se compose ce fluide.

REFRIGÉRANT (*chim.*, *phys.*). Nom donné à toute substance simple ou composée jouissant de la propriété d'amener l'abaissement de température des corps avec lesquels elle se trouve en contact par suite de la soustraction de calorique qu'elle opère en eux pour satisfaire à l'accomplissement d'un phénomène physique ou chimique dont elle est le siége. Le mot *réfrigérant* deviendra donc alors synonyme de *frigorifique*. La théorie de ce phénomène repose sur la dépense de calorique nécessaire aux différents corps pour passer de l'état solide à l'état liquide, et de ce dernier à l'état gazeux. Entrons dans quelques détails à cet égard. — Le procédé le plus simple et le plus anciennement mis en usage pour rafraîchir les liquides consiste dans l'emploi de vases poreux appelés en espagnol *alcaraza*. La vaporisation de la liqueur qui transsude à travers leurs parois ne pouvant se faire qu'aux dépens du calorique de la masse retenue dans l'intérieur, cette dernière se trouve alors subir une perte de calorique plus ou moins grande, en rapport, toutes choses égales d'ailleurs, à la rapidité de cette évaporation, ainsi qu'à l'étendue de la surface sur laquelle elle s'effectue. — Un moyen fort ingé-

nieux et tout-à-fait analogue est, à défaut d'alcarazas, mis en usage dans les pays chauds pour arriver au même résultat, et consiste à entourer les vases remplis de liquide avec des étoffes peu serrées dans leur tissu, telles que des couvertures de laines, et préalablement humectées pour agiter le tout en sens divers, afin de multiplier ainsi l'action vaporisante de l'atmosphère. — Tous ces procédés ne peuvent s'appliquer qu'aux besoins vulgaires de la vie domestique; il était nécessaire d'emprunter aux réactions chimiques des moyens d'une énergie supérieure, et que nous allons passer en revue. — Lorsque l'on mêle de la glace pilée ou de la neige avec un sel soluble dans l'eau, ils se fondent réciproquement en donnant une dissolution saline plus ou moins concentrée et un froid d'autant plus considérable que celle-ci s'opère plus rapidement et que la proportion de matière dissoute est plus considérable. Cet effet résultant de l'affinité réciproque du sel et de l'eau, ainsi que de la propriété, déjà rappelée par nous, qu'ont tous les corps d'absorber une certaine quantité de calorique pour passer de l'état solide à l'état liquide, il en résulte évidemment que les sels déliquescents devront produire plus de froid que ceux qui ne le sont point. Mais si l'espèce de sel employée exerce une grande influence, la proportion de glace et de ce dernier n'en a pas une moindre. Ces quantités doivent être telles, en effet, pour obtenir le maximum de froid possible, qu'elles se fondent entièrement, sans quoi la portion non fondue communiquerait une partie de son calorique à celle qui le serait. Il est en outre nécessaire que le sel soit cristallisé ou peu desséché; car il arrive souvent qu'en se combinant avec l'eau nécessaire à leur cristallisation, les corps de cette nature dégagent de la chaleur. Il est encore indispensable que le sel et la glace soient très divisés, d'où l'avantage d'employer de la neige récemment tombée. Enfin, il faut que le mélange se fasse le plus promptement possible en employant des vases minces et d'une capacité moyenne. Dans tous les cas, du reste, l'expérience se fait de la manière suivante. Après avoir réduit le sel en poudre, pilé la glace, ou s'être procuré de la neige et déterminé les proportions relatives, on met successivement des couches de l'un et l'autre corps dans une terrine de grès ou un vase de terre; on agite le mélange avec une spatule. — Le tableau suivant indique les proportions convenables et les abaissements de température produits.

Mélanges proportionnels.		*Abaissem. de températ.*
Neige	1	de 0 à — 17°,77
Sel marin	1	
Chlor. de calcium hyd.	3	de 0 à — 27 ,77
Neige	2	
Potasse	4	de 0 à — 28 ,33
Neige	3	
Neige	1	de — 6°,66 à — 51°
Acide sulfurique étendu.	1	
Neige	2	—17°,77 à —20°,55
Sel marin	1	
Neige et acide azot. étend.		—17 ,77 à —43 ,33
Chlor. de calcium hyd.	2	—17 ,77 à —54 ,44
Neige	1	
Neige ou glace pilée. .	1	—20 ,55 à —27 ,77
Sel marin	5	
Chlorhydrate d'ammon. et azotate de potasse.	5	
Neige	2	—23 ,33 à —48 ,88
Acide sulfurique étendu.	1	
— azotique étendu.	1	
Neige ou glace pilée. .	12	—27 ,77 à —31 ,66
Sel marin	5	
Azotate d'ammoniaq. .	5	
Chlor. de calcium hyd.	3	—40 à — 58 ,33
Neige	1	
Acide sulfuriq. étendu.	10	—55 ,55 à —68 ,33
Neige	8	

Tous les mélanges précédents supposent la possession préalable de neige ou de glace. On produit également des froids plus ou moins sensibles soit en dissolvant des sels dans l'eau, soit en dissolvant les mêmes corps dans les acides à un certain degré de concentration, soit, enfin, en dissolvant un corps solide quelconque dans n'importe quel liquide, pourvu toutefois que la combinaison obtenue ne soit pas très intime, car alors on pourrait obtenir une élévation au lieu d'un abaissement de température comme on le voit dans la dissolution d'un métal, par exemple du fer, du zinc, ou bien encore d'un oxyde, métallique dans les acides azotique, sulfurique, phénomène produisant un grand dégagement de chaleur.

Proportions de sels et d'eau.		*Abaissem. de températ.*
Chlorhydr. d'ammon.	5	de + 10° à —12°,22
Azotate de potasse. .	5	
Eau	16	
Azotate d'ammoniaq.	1	de + 12 à — 13 ,83
Carbonate de soude . .	1	
Eau	1	

Azotate d'ammoniaq. .	1	de + 10 à — 15 ,55
Eau	1	
Chlorhydrate d'ammon.	5	de + 10 à — 15 ,55
Azotate de potasse. . .	5	
Sulfate de soude. . . .	8	
Eau.	16	

Proportions de sels et d'acides.		*Abaissem. de températ.*
Phosphate de soude . .	9	de + 10° à — 6°,11
Azotate d'ammoniaq. .	6	
Acide azotique étendu.	4	
Sulfate de soude . . .	6	de + 10 à — 10
Azotate d'ammoniaq. .	5	
Acide azotique étendu.	4	
Phosphate de soude . .	9	de + 10 à — 11 ,11
Acide azotique étendu.	4	
Sulfate de soude. . . .	6	de + 10 à — 12 ,22
Chlorhydrate d'ammon.	4	
Azotate de potasse . .	2	
Acide azotique étendu.	4	
Sulfate de soude. . . .	8	de + 10 à — 16 ,11
Acide azotique étendu.	2	
Sulfate de soude. . . .	5	de + 10 à — 16 ,11
Acide sulfurique étendu.	4	
Sulfate de soude . . .	8	de + 10 à — 17 ,77
Acide chlorhydrique. .	5	

Les trois dernières formules que nous avons fréquemment employées sont d'un usage facile. Un appareil fort ingénieux récemment inventé pour leur emploi se compose d'une sorte de cuve qui reçoit le mélange frigorifique dans lequel vient plonger le vase renfermant le liquide à congeler. La cuve est munie d'un robinet inférieur pour donner issue aux substances réfrigérantes dissoutes que l'on remplace au besoin par une nouvelle quantité dans le cas où la première ne suffirait pas à l'abaissement voulu de température. La glace obtenue par la dernière formule revient au prix moyen de 25 centimes le demi-kilogramme avec le coût ordinaire du sel et de l'acide aux taux du commerce en détail de la droguerie.

Tels sont les principaux moyens d'obtenir des abaissements de température par suite des réactions chimiques. La simple vaporisation de certains liquides produit des résultats encore plus énergiques, celle de l'acide sulfureux, entre autres, donnant un froid de + 10° à — 57° sous la pression ordinaire, et de — 68° dans le vide. Mais ces moyens n'étant pas d'un usage commode et facile, bornons-nous à signaler leur action d'une manière générale.

Lepecq de la Clôture.

REFROIDISSEMENT. Si nous supposons un corps placé dans une enceinte dont la température est inférieure à la sienne, ce corps perdra de sa chaleur propre, et, après un temps plus ou moins long, il sera revenu à la même température que l'enceinte. Nous allons étudier les lois de ce phénomène. Si le corps qui se refroidit change d'état, il abandonnera au moment même de ce changement d'état une énorme quantité de chaleur qui était dissimulée en lui et insensible aux instruments les plus délicats d'observation. Ainsi, si nous supposons de la vapeur d'eau à 150 degrés placée dans une enceinte dont la température constante soit de 15° au-dessous de 0°, cette vapeur se refroidira d'abord de 150 à 100°; puis, arrivée à 100°, elle abandonnera, rien que par son passage de l'état gazeux à l'état liquide et sans changer de température, une quantité de chaleur suffisante pour porter de 0° à 100° une masse d'eau 5,30 fois plus grande qu'elle-même. Cette eau se refroidira de même jusqu'à 0°, après quoi elle se solidifiera en abandonnant encore une quantité de chaleur égale à celle qu'il aurait fallu pour l'échauffer de 0 à 75°, et enfin elle prendra la température de l'enceinte. Le refroidissement d'un corps s'opère par la perte de la chaleur qu'il cède aux corps voisins; cette perte est égale à la différence qui existe entre la quantité de rayons calorifiques qu'il envoie et celle que réciproquement lui envoient les parois de l'enceinte et les autres corps qu'elle peut contenir; car on admet, pour expliquer les différents phénomènes de la chaleur, qu'un corps rayonne à toutes les températures; seulement il pourra, en certains cas, recevoir plus qu'il n'enverra, et alors, loin de se refroidir, il s'échauffera. On voit donc que plus le corps rayonnera facilement, plus il se refroidira vite, et on remarque que le pouvoir émissif ou le pouvoir rayonnant est toujours égal au pouvoir absorbant. Newton, et d'après lui tous les physiciens, avaient admis la loi du refroidissement suivante : la fraction de degré perdue dans un instant très court par un corps qui se refroidit est proportionnelle à l'excès de sa température sur celle des corps environnants. Mais des expériences faites dans les commencements de ce siècle ont appris qu'elle n'était pas vraie, que seulement elle pouvait être considérée comme suffisamment exacte toutes les fois que la température du corps ne dépasse que de 20 à

25° celle de l'enceinte où il se refroidit. En effet, si l'on prend un thermomètre différentiel que l'on dépose dans un lieu à température constante et que l'on échauffe une des boules avec la main, si l'on a placé parallèlement à la graduation une règle divisée, on observe que l'index se déplace et finit par atteindre une position stationnaire ; il s'écarte de *m* millimètres ; puis, laissant la boule se refroidir, on observe les écarts *m'*, *m''*, *m'''*... après des temps égaux, et on trouve que ces écarts *m*, *m'*, *m''*, *m'''*... forment à très peu près une progression géométrique. La loi est donc vraie dans l'intervalle d'une vingtaine de degrés ; mais, dès qu'on dépasse cette limite, on observe que les écarts *m*, *m'*, *m''*... sont bien éloignés d'être en progression géométrique. L'erreur vient de ce que l'on néglige la quantité de chaleur perdue par le rayonnement et le contact du milieu ambiant. Dulong et Petit, tout en démontrant la fausseté évidente de cette loi, ont donné la véritable, qu'ils ont déterminée par des expériences exactes. Ils ont évalué toutes les températures en degré du thermomètre à air ; car, comme ils l'ont constaté, avec tout autre ils n'eussent pu découvrir les lois qu'ils cherchaient. Ces deux physiciens ne pouvaient se servir pour étudier les lois du refroidissement de corps solides ou gazeux, parce que ces derniers avaient une trop faible masse et auraient pris trop vite la température ambiante, tandis que l'inégale distribution de chaleur qui a toujours lieu dans les premiers aurait rendu impossible la découverte des lois cherchées. Ils ont donc dû prendre des liquides, et ils ont trouvé qu'en exposant des thermomètres faits avec ces différents corps au refroidissement dans une enceinte à température constante, tous se refroidissaient de la même manière, ce qui nous amène à conclure que la loi du refroidissement est la même pour tous les corps. Ils ont ensuite étudié l'effet que produirait l'élévation de la température de l'enceinte, et ils ont vu que dans le vide, pour un excès constant de température, la vitesse de refroidissement croît en progression géométrique quand la température de l'enceinte croît en progression arithmétique, et que le rapport de cette progression ne change pas, quel que soit l'excès de température que l'on considère. Si au lieu d'opérer dans le vide on opère dans un gaz, la loi se complique de la quantité de chaleur enlevée par le gaz ; mais comme l'on connaît la loi dans le vide, en le défalquant de l'effet observé avec un gaz, on a le résultat dû au gaz seul. On trouve alors que les différents gaz enlèvent des quantités de chaleur différentes et que ceux qui jouissent du plus grand pouvoir refroidissant sont les moins denses, parce qu'alors les courants s'y produisent plus facilement. Mais il résulte de ces mêmes expériences que les pertes de chaleur sont indépendantes de la nature de la surface qui se refroidit. En faisant varier la pression, on trouve que les quantités de chaleur enlevées par un gaz varient en progression géométrique lorsque ces pressions varient elles-mêmes de la même manière. Le tableau suivant, résultant des expériences, fait foi.

Excès de température sur l'air environnant.	Vitesse du refroidissement due au contact de l'air, sous 0m,72 de pression.	Idem sous 0m,36.	Idem sous 0m,18.	Idem sous 0m,09.	Idem sous 0,045.
200	5°,48	4°,01	2°,95	2,20	1°,59
160	4°,17	3,03	2,21	1,62	1,20
120	2°,90	2,12	2,12	1,15	0,84
80	1°,17	1,29	1,29	0,70	0,52

Le rapport de la progression décroissante des pressions est 2, tandis que celui du refroidissement est 1,36 dans ce cas pour l'air ; on trouve 1,30 pour l'hydrogène, 1,43 pour l'acide carbonique et 1,41 pour le gaz oléfiant. Ce premier résultat bien déterminé, ils ont dû, avant de passer à la loi finale, reconnaître expérimentalement l'influence qu'exerce sur le refroidissement la quantité de liquide employé, sa nature, la forme et la substance de l'enveloppe qui, telle qu'elle soit, est toujours très mince et supposée à chaque instant à la même température que le liquide qu'elle renferme. Pour la quantité du liquide, Dulong et Petit se sont servis de trois thermomètres à mercure ayant des diamètres de 2, 4 et 7 centimètres, et ils ont trouvé le rapport constant, c'est-à-dire que la quantité du liquide n'influe en rien. Ils ont de même trouvé, en faisant refroidir dans l'air un matras de verre rempli successivement de différents liquides, que sa nature n'altérait en rien la partie variable de la loi. La nature du vase a été reconnue influer, car, en faisant refroidir deux sphères égales de verre et

de ferblanc, on trouve des résultats différents. Quant à la forme, ils ont reconnu que trois vases différents en ferblane, mais de même capacité, se refroidissaient de la même manière. Ainsi la quantité du liquide, sa nature et la forme de l'enveloppe ne font que modifier un coefficient constant, tandis que la loi est variable avec la nature de la surface enveloppante. Ces préliminaires établis, les mêmes physiciens ont construit deux thermomètres à mercure ayant l'un six centimètres et l'autre deux de diamètre, le premier servant pour les hautes températures et le second pour les basses; les vitesses de refroidissement de l'un pouvaient facilement être transformées en celles de l'autre en les multipliant par un coefficient constant. Ils observaient le refroidissement de ces thermomètres dans un grand ballon en cuivre très mince, ayant trois décimètres de diamètre et recouvert à l'intérieur d'une couche de noir de fumée pour rendre son pouvoir absorbant maximum et son pouvoir réflecteur nul. Le col du ballon est maintenu horizontalement de manière à être fermé exactement par une plaque de verre usée à l'émeri sur ses bords mêmes. Le ballon plonge jusqu'à son orifice dans un bain liquide entretenu à une température constante. La plaque de verre est percée de trois ouvertures; l'une située au centre est fermée par un bouchon dans lequel passe la tige du thermomètre, les deux autres sont plus petites et destinées à donner un libre passage au gaz sur lequel on opère. Cette plaque est recouverte entièrement par une cloche en verre qui porte elle-même deux robinets, l'un communiquant par le moyen d'un tube en plomb avec une machine pneumatique; l'autre, placé à sa partie inférieure, sert à amener le gaz que l'on veut soumettre à l'expérience. On chauffe le thermomètre en l'enlevant avec la plaque, presque jusqu'à la température de l'ébullition du mercure, 360°; on le rapporte sur le ballon, on place la cloche et on fait rapidement le vide jusqu'à deux ou trois millimètres près, on ferme le robinet et l'on opère dans ce vide imparfait. Mais si on veut expérimenter dans un gaz, lorsque le vide est fait, on ouvre le robinet inférieur qui lui donne issue et l'on en remplit ainsi successivement deux ou trois fois le ballon en faisant le vide chaque fois, afin de chasser entièrement l'air et de n'avoir que du gaz pur. L'opération dans le vide commençait vers 300°, tandis que dans un gaz elle ne pouvait commencer qu'à 250°; puis on déterminait exactement, au moyen d'un cathétomètre, les hauteurs du mercure dans la tige du thermomètre après des intervalles de temps égaux entre eux, on en déduisait par le calcul les températures qui étaient alors ramenées à celles du thermomètre à air; puis, au moyen de la formule empirique $t = A\left(\frac{1}{m}\right)^{\alpha x + \beta x^2}$, qui représente très exactement pour un petit nombre de termes consécutifs la relation entre les temps et les vitesses du refroidissement et dans laquelle t est l'excès de la température, x le temps, les autres lettres représentant des quantités constantes qui se déterminent par des expériences. Comme l'état de la surface enveloppante influe sur la loi du refroidissement, il a fallu faire plusieurs séries d'expériences pour arriver à la loi réelle; Dulong et Petit se sont servis de thermomètres dont les uns conservaient leur nature vitreuse, tandis que la surface extérieure des autres était argentée. Ces enveloppes jouissaient de pouvoirs rayonnants très différents et étaient également inaltérables dans les limites de l'expérience. Dans ces deux cas la loi est représentée par la même formule; seulement, suivant que l'on se sera servi de l'une ou de l'autre espèce de thermomètres, il y aura un coefficient constant qui variera; ainsi ce coefficient sera pour la surface vitreuse, dans le cas de la division centigrade, 2,037, et pour la surface argentée 0,354. En faisant entrer toutes les considérations énoncées dans le calcul, on trouve la loi suivante : *Lorsqu'un corps se refroidit dans une enceinte vide et entretenue à une température constante, la vitesse du refroidissement pour des excès en progression arithmétique croît comme les termes d'une progression géométrique diminués d'un nombre constant.* Pour vérifier cette loi, Dulong et Petit ont calculé par son moyen un grand nombre de vitesses de refroidissement, et ils les ont trouvées conformes à celles fournies par l'expérience. Si l'on pouvait placer le corps dans une enceinte vide sans chaleur, la loi de son refroidissement serait donnée par la formule $V = maT$, c'est-à-dire que les vitesses du refroidissement suivraient une progression géométrique décroissante lorsque les excès en suivraient une arithmétique de même espèce. En soumettant au refroidissement des corps au contact d'un gaz, les mêmes physiciens ont vu

que le gaz enlevait la même quantité de chaleur, quelle qua fût la nature de la surface, et ils en ont déduit, en faisant varier la température du bain de manière à ce que la pression restât la même, la loi suivante : *La vitesse de refroidissement d'un corps dû au seul contact d'un gaz dépend, pour un même excès de température, de la densité et de la température du fluide ; mais cette dépendance est telle, que cette vitesse du refroidissement reste la même si la densité et la température changent de manière que l'élasticité reste la même.* Enfin, *les pertes de chaleur dues au contact d'un gaz croissent avec les températures suivant une loi qui reste la même, quelle que soit l'élasticité du gaz.* La masse du corps, sa capacité calorifique, sa conductibilité, la surface, le milieu environnant, exercent, comme on le conçoit bien, una grande influence sur la refroidissement ; car il est bien évident qua lorsqu'on emploiera une plus grande masse, il se refroidira beaucoup plus lentement ; que plus il possédera de chaleur spécifique, et moins il sera bon conducteur, plus il lui faudra da temps, tandis que l'agitation de l'air le refroidira promptemant. La natura de la surface est aussi très influente, comme nous avons vu, suivant qu'elle rayonna plus ou moins facilement ; mais cette cause peut être évitée, car on a trouvé, par expérience, qu'en enduisant les corps d'un certain vernis, on les ramène à avoir le même pouvoir rayonnant. Cette découverte est utilisée pour déterminer la capacité pour la chaleur des corps. Dulong et Petit, qui ont surtout employé ce procédé inventé par Mayer, mettaient les corps, réduits en poudre on liquides, soumis à l'expérience dans un cylindre de cuivre couvert intérieurement d'une couche da noir de fumée ; ils avaient soin de n'observer le refroidissement que dans la vide presque parfait et seulement pour da faibles excès de température. Quand les métaux sont en masse, au lieu d'opérer sur leur poussière, on leur donna, par le moyen du vernis, le même pouvoir rayonnant, et on observa que celui qui est la plus longtemps à se refroidir est celui qui a la plus grande capacité, et au moyen de la loi connue du refroidissement on obtient la quantité da chaleur perdue, et, en la divisant par la massa du corps, le nombre qui exprime le coefficient du calorique spécifique.

La principale cause du refroidissement est le rayonnement. Si un corps est exposé à l'air libre, il enverra des rayons da chaleur dans toutes les directions, et, si aucune cause ne vient lui rendre ce qu'il perd ainsi continuellement, sa température ira sans cesse en décroissant. C'est à cette cause qu'est due la formation de la rosée : les corps rayonnent vers les espaces célestes et se refroidissent plus que l'air qui est un mauvais conducteur, mais celui-ci contient sans cesse en dissolution da la vapeur d'eau, qui, en vertu de la propriété qu'elle a de prendre instantanément la température da la partie la plus froide du lieu où elle se trouve, se condense et se dépose sur les corps. C'est à ce phénomèna du froid produit par le rayonnemant, joint à celui produit par l'évaporation, que l'on doit da pouvoir par les nuits calmes de l'été faire congeler de l'eau, sans que, cependant, la température de l'air descende à 0°. Le globe terrestre, placé dans l'espace infini dont la température est excessivement basse, puisque les calculs les plus modérés la portent à 60° au-dessous da 0°, tendra donc sans cesse à se refroidir. DUHAUT.

REFUGE (dames de). Religieuses constituées en communautés de divers ordres, qui se vouent spécialement à la conversion des filles ou femmes de mauvaise via. Le premier établissement de ce genre qui soit connu en France est celui qua Jean Tisserand, cordelier, fonda en 1492. Le duc d'Orléans, qui depuis régna sous le nom da Louis XII, donna une partie des vastes bâtiments, ainsi que le préau de son hôtel (situé rue Saint-Honoré), pour y loger environ deux cents filles *folles de leurs corps*, suivant l'expression du temps, que le moine Tisserand avait converties ou du moins disposées à renoncer à leurs habitudes de débauche. Par lettres-patentes du 14 septembra 1496, Charles VIII autorisa cette fondation qui fut approuvée par Jean-Simon da Champigny, évêque de Paris. Ce prélat soumit le *refuge des filles* à une règle très rigoureuse qu'il rédigea lui-même. Lorsqua Catherine da Médicis, en possession de l'hôtel d'Orléans, voulut faire bâtir celui dit de Soissons (actuellement halle au blé), la communauté fut transférée au monastère des bénédictins da Saint-Magloire, rue Saint-Denis, et l'on transféra ceux-ci à la maison des frères hospitaliers de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. C'est à cette époque, en 1572, qua les filles du *refuge* furent appelées aussi *filles pénitentes*. En 1616, on en confia la direction à huit béné-

dictines de l'abbaye de Montmartre, qui parvinrent à y rétablir l'ordre, en apportant des modifications à l'extrême sévérité des statuts, sous l'approbation du cardinal de Retz. La marquise de Maignelay, sœur de cet évêque, et Robert de Montry, bourgeois de Paris, fondèrent, en 1618, une autre maison de *refuge* que l'on nomma *les filles de la Madelaine*, vulgò *Madelonnettes*. Elle fut d'abord gouvernée par des religieuses de la Visitation de saint Antoine, et ensuite par des ursulines. Ces filles étaient divisées en trois classes : *les recluses*, *les éprouvées*, *les converties*. Ces dernières étaient admises à faires des vœux. De nos jours la maison des Madelonnettes sert de prison pour les femmes coupables de délits autres que ceux du libertinage. — C'est donc à tort que l'on a considéré comme la première origine des maisons de refuge l'Institut fondé à Nancy, par madame de Ranfaig et ses trois filles, sous la règle de saint Augustin, en 1629, parce que cette congrégation, ainsi que les précédentes, avait et a encore pour objet la conversion des femmes déréglées. — En 1650, madame de Miramion, veuve d'un conseiller au parlement, conçut le projet d'établir une maison destinée à servir de refuge aux filles ou femmes qui auraient l'intention de renoncer au vice si on leur offrait des moyens d'existence par le travail et la perspective d'une vie paisible. La réalisation de ce projet commença dans une maison du faubourg Saint-Antoine, où sept à huit de ces femmes furent admises, sous la direction de deux dames séculières qui s'étaient vouées à cette œuvre méritoire. Un peu plus tard, madame de Miramion, aidée des libéralités de plusieurs personnes, et notamment du chancelier d'Aligre, parvint à faire transférer les filles de la *Mère de Dieu* dans des bâtiments appartenant à l'hôpital de la *Pitié*, uni à l'hôpital général, où l'on put en recevoir un plus grand nombre. — Ce second établissement, situé rue de la Clef, fut légalement institué par lettres-patentes de juillet 1691, sous le titre de *Maison de refuge pour les filles de bonne volonté*. La maison était composée de deux communautés : la première, dite de *Sainte-Pélagie*, pour les filles qui, volontairement et de leur plein gré, s'y faisaient agréger ; la seconde, appelée le *Refuge*, pour celles que leurs familles y envoyaient, en payant pension, et quelquefois pour des femmes condamnées à une réclusion temporaire. La direction intérieure de cette maison était confiée aux sœurs de Saint-Vincent de Paul, et son administration dans la dépendance de l'hôpital général. A la révolution, les locaux de Sainte-Pélagie furent convertis en prison publique, et ils ont conservé cette destination. — Les principales villes de France eurent des établissements auxquels ceux dont il vient d'être parlé servirent de modèle. Plusieurs d'entre eux ont été reconstitués, et il en a été fondé un nombre considérable de nouveaux, sur les bases du décret impérial du 26 décembre 1810, lequel porte que les congrégations ou maisons de refuge se conformeront, pour les noviciats et les vœux, aux dispositions du règlement, en date du 18 février 1809, concernant les congrégations hospitalières ; que ces maisons sont destinées à ramener aux bonnes mœurs les filles qui se sont mal conduites ; qu'on ne pourra y recevoir : 1° que celles qui voudront y entrer volontairement ; 2° celles qui sont soumises à la police et qui y sont envoyées par les pères ou les conseils de famille, dans les formes établies par le Code civil. Cette législation, qui semblait restreindre la direction des maisons de refuge aux seules religieuses hospitalières, a été étendue à d'autres intérêts religieux, surtout à dater de la loi du 24 mai 1825, relative aux couvents de femmes. Il y a à Paris, les *filles du Sauveur*, rue de Vendôme ; celles du *Bon-Pasteur*, rue d'Enfer ; les dames du refuge de *Notre-Dame-de-la-Charité*, dites aussi de *Saint-Michel*, rue Saint-Jacques. Ce sont des asiles ouverts aux personnes du sexe, qui, après quelques écarts, veulent revenir à une vie régulière, et à de jeunes personnes en danger de se livrer au désordre. — Le convent de *la Madeleine*, ou *filles repenties*, dirigé par les dames de Saint-Michel, rue des Postes. On admet dans cette communauté celles de leur maison, et d'autres de leur ordre, dont la conversion paraît solide, et qui sont résolues à faire des vœux pour se consacrer entièrement à Dieu. — A Versailles, la congrégation de *Notre-Dame*, refuge pour les pénitentes, tenu par des chanoinesses régulières de Saint-Augustin. — A Lyon, les maisons du *Bon-Pasteur* et de *Saint-Michel*, tenu par les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve. — A Nantes, le refuge des *pénitentes de Saint-Michel*. — A Bordeaux, le couvent de la *Miséricorde*, pour les filles égarées et revenues à la religion ; celui de *Notre-Dame*

de Lorette, même destination. Des établissements semblables, plus ou moins récents, et dirigés par des religieuses de différents ordres, existent dans la plupart des autres principales villes du royaume, sous divers titres, et dont la majeure partie reçoit des secours annuels proportionnés à leur importance, conformément aux dispositions du décret de 1810, plus haut cité.

REFUGE (villes de). On appelait de ce nom les villes du pays de Chanaan (terre d'Israël ou de promission, Palestine, ou Judée, et enfin Terre-Sainte) auxquelles était attachée la franchise du *refuge*, franchise bien différente du droit d'asile des anciens et du moyen âge; car ces lieux n'étaient ouverts qu'à une seule catégorie d'individus, c'est-à-dire aux homicides involontaires, et à cet égard la législation mosaïque précise avec tant d'exactitude les circonstances qui constituaient le fait pour lequel on pouvait invoquer le bénéfice du refuge, qu'il semble impossible que l'on ait jamais pu abuser de cette législation, dans le cas particulier dont il s'agit. Voici le résumé de ses principales dispositions :

Lorsque Moïse eut atteint les plaines de Moab, près du Jourdain, en face de Jéricho, il campa entre *Bethsimoth* et *Abel-Satim*, et c'est à ce campement, le 42e et dernier, qu'il traça les limites des terres de Chanaan que chacune des douze tribus devait occuper. Il ordonna (Nomb., XXXV) que quarante-huit villes seraient réservées à la tribu de Lévi ou des Lévites, distribuée dans toutes les autres pour enseigner la loi de Dieu; que, sur ce nombre, six seraient séparées pour servir de refuge aux enfants d'Israël, aux étrangers qui vivaient parmi eux ou qui viendraient du dehors, et qui auraient involontairement, par accident, par imprudence ou mégarde, sans intention, sans préméditation aucune, sans inimitié antérieure, répandu le sang du prochain ou causé la mort d'un homme, afin qu'ils pussent s'y soustraire, en sûreté, au ressentiment des parents de la victime.— Aussitôt que Josué, en succédant à Moïse dans la conduite du peuple de Dieu, eut passé le Jourdain, il sépara (cap. XX) les six villes de refuge ainsi qu'il suit, savoir : En deçà du fleuve, celles que Moïse lui-même (Deut., IV) avait déjà désignées : 1° *Gaulon*, en Basan, dans la demi-tribu de Manassé; — 2° *Ramoth*, en Galaad, dans la tribu de Gad; — 3° *Bosor*, dans la plaine du désert de la tribu de Ruben. — Au delà du Jourdain, dans le Chanaan proprement dit, 4° *Cariath-Arbé* ou *Hébron*, dans la tribu de Juda; — 5° *Sichem*, sur la montagne d'Éphraïm, dans la tribu de ce dernier nom; — 6° *Cadès*, sur la montagne de Nephthali, dans la tribu de ce nom. Ceux qui venaient s'y retirer étaient tenus de se présenter aux *anciens*, tribunal inférieur, composé de sept membres, dont le siége était placé à l'entrée de la porte principale de ces villes, pour y exposer les circonstances qui établissaient leur innocence, ou, en d'autres termes, leur involontaire culpabilité. Alors, ce tribunal leur assignait un lieu de demeure, jusqu'à ce que les juges qui devaient connaître des délits de cette nature, et formant, selon les commentateurs, le *tribunal de réunion*, eussent entendu la cause, contradictoirement débattue entre les parents du mort et le meurtrier. Cette preuve faite, les juges décidaient, conformément à la loi, que celui-ci serait ramené dans la ville où il s'était réfugié pour y demeurer jusqu'au décès du grand-prêtre, sous le pontificat duquel le délit avait été commis; mais qu'à cette époque il pourrait retourner à son lieu de domicile ordinaire et primitif. — Les villes de refuge devaient être situées à des distances à peu près égales des divers points des territoires dont elles faisaient partie, et les voies qui y conduisaient entretenues avec soin (Deut., XIX), afin que les fugitifs pussent s'y rendre avec facilité. Des signes ou poteaux placés, selon le savant chanoine Jahn (Archæolog. biblice, II, 3), aux extrémités territoriales de ces villes, indiquaient le chemin qu'il fallait suivre pour y parvenir en ligne droite. — Indépendamment de ces six refuges, il s'en était établi plus tard un septième à Jérusalem même, dans la partie du Temple qui environnait le Tabernacle (Rois, liv. III, ch. 2), lequel comprenait toute l'enceinte intérieure de l'édifice (Mach., I, 10—II, 4). — Mais il ne paraît pas que ce refuge eut été autorisé par une disposition expresse de la loi, comme les autres, et sous les mêmes conditions. Aussi lit-on dans l'Écriture sainte que lorsque Joab, après avoir tué Abner et Amesa, s'y réfugie près de l'autel du tabernacle, Salomon n'hésita point à ordonner son supplice non loin de là, en se fondant sur un texte de l'Exode (XXI, v. 14) conçu en ces termes : « Si quelqu'un tue son prochain de dessein prémédité,

et en lui dressant des embûches, il sera arraché de l'autel et mis à mort. » Or, c'était précisément le cas dans lequel Joab se trouvait. — Pour plus de détails, v. la Bible et spécialement les livres cités.

RÉGALE (droit régalien ou royal). Les canonistes entendent en général par ces mots le droit des rois ou princes souverains sur le temporel des évêchés qui venaient à vaquer dans leurs États. Mais, dans ceux où il a existé, son exercice n'avait lieu ni sous les mêmes formes ni sous les mêmes conditions. En Allemagne principalement, le droit régalien sur les bénéfices était, plus que partout ailleurs, étroitement lié à l'investiture par les empereurs des biens des evêchés, et il s'y compliquait de certaines règles tirées des coutumes et de la législation féodale. De là les longues divisions du sacerdoce et de l'empire, surtout à partir du pape Grégoire VII (vers la fin du onzième siècle), qui considéra les investitures laïques comme une source de simonie. En conséquence, pour les explications sur la régale que les empereurs s'attribuèrent, en s'immisçant dans les élections épiscopales, on ne peut que renvoyer au mot *investitures*. On se bornera ici à exposer brièvement les faits qui prouvent qu'en France l'exercice de ce droit, n'ayant pas été aussi vivement contesté à nos rois qu'en Allemagne, ne produisit pas des effets aussi fâcheux. Il est bien entendu que nous nous abstiendrons d'entrer dans aucune discussion de principe sur le bien ou mal fondé de la régale elle-même. Sous l'ancienne monarchie, le droit régalien consistait en ce que nos rois conféraient les bénéfices simples, c'est-à-dire ceux qui dépendaient de la collation des archevêques ou évêques (diaconés, archidiaconés, prébendes, pénitenceries et autres non curiaux), lorsque ces bénéfices devenaient vacants pendant que les siéges étaient eux-mêmes en vacance; ils en percevaient les fruits ou revenus et avaient de plus l'administration du temporel des évêchés jusqu'à ce que les nouveaux prélats en eussent canoniquement pris possession en personne, ce qu'ils ne pouvaient faire : 1° sans avoir préalablement prêté serment de fidélité au roi; 2° sans fournir la preuve que cet acte avait été enregistré à la Cour des comptes de Paris ; 3° sans produire les lettres patentes de mainlevée de la régale. — Il y avait quatre espèces de vacances qui donnaient ouverture au droit régalien : la mort de l'archevêque ou de l'évêque ; — la promotion au cardinalat, *sub exspectatione tituli ;* — la démission ou résignation entre les mains du roi; — la translation d'un siége à un autre.

Dans les collations en régale, le roi était substitué aux évêques et observait les mêmes formalités qu'eux auprès de leur chapitre.—Quelques auteurs font remonter l'origine du droit régalien en France au concile d'Orléans, tenu sous Clovis Ier, en 511. Le président Hénault prétend que les évêques le *reconnurent solennellement*, et pourtant les actes de cette assemblée, insérés dans la collection du P. Labbe, n'en disent pas un mot. Le canon v (t. iv, col. 1405) déclare seulement que les églises tiennent leurs biens de la munificence du roi, etc. D'un autre côté, cette opinion plus que hasardée est combattue par de savants canonistes et spécialement par d'Héricourt et Durand-Maillanne, qui avouent que l'origine leur en est inconnue. Or, la régale n'était point encore usitée à la fin du xe siècle, car Gerbert, archevêque de Reims à cette époque, dans une épître ou mandement adressé au clergé et au peuple, leur recommande de veiller à ce que, selon les lois divines et humaines, les biens meubles et immeubles de l'évêque défunt soient réservés à son successeur : *Sit vestra pervigil cura, ut secundum divinas et humanas leges, res defuncti episcopi, tàm mobiles quàm immobiles, futuro reserventur episcopo.* Mais on en aperçoit la première trace historique dans une ordonnance de Louis-le-Jeune (1161), où on lit : *Episcopatûs regale in manum nostram venit.* Enfin, le droit régalien est mentionné d'une manière positive dans le testament que Philippe-Auguste (1190) fit au moment de son départ pour la Terre-Sainte et par lequel il confiait la régence du royaume à la reine, sa mère, et à l'archevêque de Reims, son oncle : « Lorsqu'une prébende ou autres bénéfices viendront à vaquer pendant que la régale sera en notre main, dit-il, la reine et l'archevêque les conféreront à des hommes vertueux et lettrés. » Ainsi il ressort de ce qui précède, d'une part, que ce droit n'existait pas encore en France à l'époque où Gerbert vivait, et, d'autre part, qu'il y était établi sous le règne de Louis-le-Jeune. Il s'ensuit donc qu'il a dû y être introduit à peu près au commencement du xie siècle, c'est-à-dire cinquante ou soixante ans environ avant le pontificat de Grégoire VII, par conséquent vers le même temps

qu'en Allemagne, en Angleterre et en Irlande; car il résulte d'une lettre d'Innocent III à son légat (1215) que dès lors la régale était regardée, dans ces derniers pays, comme une ancienne coutume. Le pape, à cette occasion, statue que les métropolitains éloignés de Rome prendront l'administration de leurs églises, avant d'avoir obtenu du Saint-Siége apostolique le pallium et la confirmation de leur élection : *Quià si tanto tempore quousque posset electus confirmationem cum pallio à sede apostolicâ obtinere, regalia non reciperet, ecclesia quæ interim administratione careret, non modicum incurreret detrimentum.* — En France, l'usage du droit de régale fut autorisé dans le concile général de Lyon de l'an 1174, par la constitution du pape Grégoire X, qui a pour titre : *De rebus ecclesiæ non alienandis* (Labbe, t. XI, col. 987), où il est dit que ceux qui tiennent ce droit de la fondation des églises ne doivent point en abuser par l'extension au delà des fruits et des revenus pendant la vacance du siége; mais Boniface VIII, dans ses démêlés avec Philippe-le-Bel, considérant la collection des bénéfices comme un droit purement spirituel, écrivit au roi qu'il ne pouvait être exercé par des laïques sous aucun prétexte. Ce prince, fort de l'opinion des évêques français qu'il avait consultés à ce sujet, répondit au pape (1304) : que le droit régalien n'en serait pas moins maintenu dans toutes les églises de ses États où il était reçu, attendu que tel fut toujours l'usage de ses prédécesseurs, usage que légitima d'ailleurs la constitution pontificale décrétée par Grégoire X dans le concile de Lyon. — Philippe de Valois (1334), Louis XII (1499) et Henri IV (1606), par des ordonnances en forme d'édits, déclarèrent que la régale était un des droits de leur couronne. Toutefois, ces deux derniers rois défendirent à leurs officiers de justice de ne point inquiéter les églises où la coutume n'en avait point été introduite. Néanmoins, le parlement de Paris, qui, seul en France, pouvait connaître des litiges que la régale suscitait, dans le préambule d'un arrêt (24 avril 1608) relatif à une question de l'espèce, établit en principe absolu que le roi était fondé à exercer ce droit sur l'église de Belley *comme sur toute autre du royaume, et faisait expresses inhibitions et défenses à tous avocats d'avancer une opinion contraire.* Un peu plus tard, Louis XIII, par un édit de 1629, s'appuya de l'arrêt précité pour étendre le ***droit régalien ès lieux où il n'en avait pas joui par le passé.*** Innocent X (1639) étant, pour divers motifs, en froideur avec le premier ministre, cardinal de Richelieu, éleva quelques difficultés sur la régale; mais elles n'eurent pas un caractère sérieux. Cependant des procès étaient encore assez souvent portés au parlement par les chapitres des diocèses du midi, qui persistaient à se croire exempts du droit royal. Louis XIV voulut les y soumettre et faire cesser les réclamations de ce genre. Voici en quels termes il le fit par une déclaration du 10 février 1673 : « Encore que le droit de régale que nous avons sur toutes les églises de notre royaume soit un des plus anciens de notre couronne, et que, sur ce fondement, ce droit ait été déclaré nous appartenir universellement par un arrêt de notre parlement de l'année de 1608, néanmoins les archevêques, évêques et chapitres des églises de quelques provinces, et particulièrement de celles de Languedoc, Guyenne, Provence et Dauphiné, s'en prétendent exempts....; de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces présentes, signées de notre main, ce droit de régale nous appartenir universellement dans tous les archevêchés et évêchés de notre royaume, terres et pays de notre obéissance, à la réserve seulement de ceux qui sont exempts à titre onéreux, etc. » Les évêques des pays désignés dans l'édit y formèrent une opposition assez vive pour obliger le roi à en publier un second, en date du mois d'avril 1675, encore plus explicite, lequel se terminait par un avis ainsi conçu : « En conséquence, les archevêques et évêques seront tenus dans deux mois de justifier du serment de fidélité qu'ils auraient prêté, d'obtenir des lettres-patentes de mainlevée et de les faire enregistrer à la Chambre des comptes, et, faute de ce faire dans ledit temps, les bénéfices à droit régalien seront déclarés vacants, etc. » Tous se soumirent cette fois, à l'exception des évêques d'Alet et de Pamiers dont Innocent XI approuva la conduite en cette circonstance par des brefs dont ils ne manquèrent pas de se prévaloir pour justifier leur résistance. L'affaire acquérant par-là un très grave caractère, le roi chargea l'assemblée du clergé de 1681 de l'examiner avec soin. Cette assemblée reconnut le droit de régale sur toutes les églises du royaume,

mais elle lui remontra qu'il fallait obliger ceux à qui Sa Majesté confèrerait des bénéfices en régale et auxquels des fonctions spirituelles étaient attachées de se présenter aux grands-vicaires des chapitres pour en recevoir l'institution canonique. Le roi eut égard à ces judicieuses observations des évêques par un troisième édit du mois de janvier 1682, dans ce sens, que tous les prélats assemblés signèrent et qu'ils adressèrent au pape, accompagné d'une lettre respectueuse. Innocent XI y répondit par un bref du 12 avril de la même année, qui cassait et annulait tout ce qui avait été fait concernant la régale. Avant l'arrivée de ce bref, la même assemblée avait déjà arrêté et formulé (le 19 mars) la célèbre déclaration des *quatre articles*, résumant toute la doctrine des libertés de l'Église gallicane Cet acte, on le sait, ne fit qu'ajouter aux griefs antérieurs que le pape imputait à Louis XIV un grief plus grand encore, et, dès ce moment, la mésintelligence entre le Saint-Siége et la cour de France fut à peu près entière et complète. Ce déplorable état de choses ne cessa qu'en 1693, quatre ans après la mort du souverain pontife, sous Innocent XII; mais, depuis cette époque jusqu'en 1789, le droit régalien continua à être exercé dans les limites de l'édit de 1682.

RÉGATES, de l'espagnol *regatta*. Courses de bateaux qui ont lieu dans divers ports, aux célébrations de fêtes publiques, et pour lesquelles des prix sont ordinairement fondés. En France, les régates du Havre jouissent aujourd'hui d'une certaine célébrité et attirent des jouteurs anglais; autrefois, celles qui avaient lieu sur le grand canal de Venise étaient les plus renommées.

REGEN. grande rivière de Bavière prenant sa source dans les montagnes de la Bohême, se divise en quatre bras, appelés Grande, Petite, Noire et Blanche, qui, après s'être réunis, se jettent dans le Danube près de Ratisbonne. — (Cercle de la) en Bavière, comprend une partie du haut Palatinat, et des principautés de Neubourg et de Ratisbonne. Il est borné au nord par celui du Haut-Mayn, à l'est par la Bohême, au sud par les cercles du Bas-Danube et de l'Isar, et à l'ouest par ceux du Haut-Danube et de la Rezat. Sa superficie est environ de 5,500 kilomètres carrés. Population 357,000 habitants. Ratisbonne et Amberg en sont les deux villes principales. — Il y a encore deux bourgs du nom de Regen, l'un en Transylvanie sur le Marosh, et l'autre en Bavière à 50 kilomètres nord ouest de Passau; la population de ce dernier est de 1,200 à 1,500 habitants.

RÉGENCE. Les minorités sont un grave inconvénient des monarchies héréditaires; malheur à la terre qui a un enfant pour roi! C'est Salomon qui l'a dit (Ecclésiaste, 10-16), et l'histoire de tous les temps justifie sa maxime. Il y a pourtant des peuples qui ne paraissent pas en avoir compris la vérité : les Osmanlis, par exemple, ces esclaves de la fatalité, qui croiraient s'opposer à la volonté divine en essayant de prévenir les abus attachés aux institutions humaines; aussi accordent-ils la même obéissance aveugle à leurs sultans, qui, enfants ou vieillards, sont également pour eux les infaillibles ministres du Tout-Puissant; on a vu, au XVII[e] siècle, un empereur de sept ans, Mahomet IV, déposer des visirs et des muphtis, comme l'eût fait le conquérant de Constantinople ou celui de l'Égypte. Mais partout où un dogme erroné n'enchaîne pas la prévoyance, et dans l'espoir bien souvent déçu de conserver à l'État sa force et sa sécurité, on institue pendant les minorités des pouvoirs temporaires, des *régences*, qui restent chargées du soin de la chose publique jusqu'à ce que le prince ait atteint l'âge de raison, et l'on agit de même dans les cas analogues, si la démence, ou la captivité, ou simplement une absence prolongée, suspendent l'exercice du pouvoir royal. — La régence est donc instituée surtout dans l'intérêt de l'État, et c'est en quoi elle diffère de la tutelle, qui l'est exclusivement dans l'intérêt du pupille; la première qualité qu'on exige du tuteur est un dévouement sincère à l'enfant auquel il sert de père, tandis que cette affection paternelle n'est que la seconde qualité d'un régent, qui doit être avant tout dévoué au peuple dont il devient le chef, et capable de le gouverner. Cette distinction fondamentale a été trop négligée; de ce qu'on dénaturait la royauté en la regardant comme un patrimoine au lieu de la considérer comme une fonction, il est résulté qu'on est tombé souvent dans une confusion fâcheuse et qu'on a transporté dans le droit politique des règles qui n'étaient applicables qu'en droit civil, erreur dont on retrouve les traces dans les ouvrages de beaucoup de publicistes et que nous avons voulu signaler tout d'abord. — L'institution des régences n'a jamais été réglée dans l'an-

cienne France par des lois fixes ni par une coutume invariable, et les précédents que nous offrent nos annales sont trop opposés pour qu'on ne puisse en tirer aisément aucun principe certain. Nous ne remonterons pas jusqu'aux premiers siècles de la monarchie pour chercher une règle de droit dans ces temps de désordres, c'est seulement à partir de la troisième race que des faits assez nombreux permettent d'étudier l'histoire des régences. Remarquons seulement auparavant que les maires du palais, qui exerçaient tous les droits attribués de leur temps à la royauté, étaient en quelque sorte des régents, et que ces chefs, dans l'élection desquels l'aristocratie militaire des bénéficiaires intervenait en souveraine, jouissaient d'une trop grande autorité pour ne pas primer l'autorité royale; c'était un pouvoir électif qui devait l'emporter sur le pouvoir héréditaire. — Le premier prince qui ait pris le titre de régent est Philippe-le-Long qui se fit nommer ainsi pendant la grossesse de sa belle-sœur, la reine Clémence, veuve de Louis-le-Hutin; avant lui, les administrateurs du royaume pendant les minorités s'appelaient les tuteurs, les gardiens, les nourriciers, ou les lieutenants du roi (*tutor*, *custos*, *nutritor*, *bajulus*, *locum tenens*). Dans ces temps-là, les régents gouvernaient en leur nom et scellaient les actes de leur propre sceau; les rois, en effet, n'étaient sacrés qu'à leur majorité, et jusque-là à peine les regardait-on comme rois; ce ne fut qu'en 1403 et en 1407 que deux édits de Charles VI modifièrent cette coutume et ordonnèrent que le sacre eût lieu aussitôt que la succession au trône serait ouverte; depuis lors, les régents n'ont plus exercé leur pouvoir qu'au nom du roi et ont scellé les édits du sceau royal. Quant au pouvoir des régents, il a beaucoup varié suivant les circonstances; tantôt il a été aussi étendu que celui des rois, et tantôt il a été limité par des conseils de régence qui avaient voix délibérative dans toutes les grandes affaires; le conseil qu'avait institué Charles V pour le cas de la minorité de son fils était composé de six archevêques ou évêques, deux abbés, dix-sept seigneurs, tous grands officiers de la couronne; deux présidents du parlement, trois chevaliers, trois conseillers de la cour, quatre maîtres des comptes et six notables bourgeois de Paris; c'était presque une assemblée des états généraux. L'éducation du roi et le soin de sa personne n'étaient pas toujours confiés au régent; on les remettait alors à la mère tutrice; toutefois en France, où la régence a été longtemps comme un apanage des reines mères, il y a eu, moins souvent que dans d'autres pays, lieu de prendre cette précaution, trop justifiée par les usurpations et les attentats dont les mineurs ont été victimes. Reste à examiner comment on pourvoyait aux régences, question beaucoup plus grave que toutes les précédentes. — Voici le résumé que Pierre Dupuy, dans son *Traité de la majorité de nos rois et des régences du royaume*, publié en 1655, donnait des usages qui avaient été suivis jusqu'à lui: « Pour « les quatre cas de minorité, absence, prison, « ou indisposition, nos rois, dit-il, ont le plus « souvent ordonné par quelles personnes ils en« tendaient que leur royaume fût gouverné; on « remarque aussi que, lorsque les rois n'ont « laissé aucun ordre en ce point très important, « les états généraux, ou les grands du royaume, « ou le conseil d'État, ou le parlement, y ont « pourvu. Les rois ont souvent choisi les rei« nes leurs femmes, ou leurs mères, ou leurs « filles, quelquefois seules, quelquefois avec des « personnes adjointes à la régence, ou avec as« sistance de conseil. Il y a des exemples par « lesquels on voit que les princes, soit qu'il y « eût des reines ou qu'il n'y en eût point, ont été « appelés à la régence, seuls ou avec adjonction « de conseil; quelquefois aucuns seigneurs, non « princes du sang, ou autres personnes de « grande considération, ont été choisis à l'exclu« sion des princes. » — Il n'y avait donc, au temps de Dupuy, aucune règle certaine sur le choix des régents; le droit du roi de disposer de la régence, que cet auteur met en première ligne, était, à la vérité, appuyé de plusieurs exemples, mais venait d'être violé, à l'époque même où il composait son traité, par le parlement de Paris, qui avait cassé en partie le testament de Louis XIII et qui n'hésita pas non plus à casser celui de Louis XIV; on ne saurait donc soutenir que les rois avaient, dans l'ancienne monarchie, le droit de désigner les régents, comme les pères ont le droit d'instituer des tuteurs par testament. On ne peut pas soutenir davantage que le premier prince du sang eût droit à la régence; Louis d'Orléans, depuis Louis XII, la disputa vainement à madame de Beaujeu; Antoine de Bourbon, roi de Navarre, n'eut que le titre de lieutenant-général sous la régence de Catherine de Médicis, et Gaston

d'Orléans fut exclu par Anne d'Autriche. Les prétentions des reines mères auraient été mieux fondées, quoiqu'il semble que l'exclusion des femmes dût naturellement s'etendre du trône à la régence. Puisqu'en effet la couronne de France ne devait jamais tomber en quenouille, il était au moins singulier de déférer aux femmes, à un titre quelconque, un pouvoir qu'on ne pouvait leur déférer en qualité de reines, et de témoigner plus de confiance à une princesse, qui était ordinairement étrangère par la naissance, qu'à une Française. Mais la logique n'est pas toujours maîtresse, et l'histoire prouve assez que « nos ancestres, comme dit Pasquier, » ne voulurent oncques balancer les régences » de même poids que le droict successif du » royaume. » On comptait sur le dévouement maternel, et l'on accordait aux mères la régence de la couronne, malgré la loi salique, comme en droit féodal on leur conférait la garde noble de leurs enfants, même pour les fiefs masculins. Sans parler de Frédégonde, de Brunehault, de Nantilde et de Bathilde, en nous bornant à la troisième race, nous trouvons successivement dans nos annales, d'abord les régences d'Alix de Champagne et de Blanche de Castille pendant les minorités de Philippe-Auguste et de Louis IX ; puis, en moins d'un siècle, celles de Catherine de Médecis, de Marie de Médecis et d'Anne d'Autriche, pendant les minorités de Charles IX, de Louis XIII et de Louis XIV. Des précédents si nombreux et se suivant de si près paraissent au premier coup d'œil trancher toute difficulté, et il paraît d'abord que, dans les derniers siècles, l'usage de donner la régence aux mères des rois fût devenu une loi fondamentale du royaume ; mais il ne faut pas se hâter d'adopter une conclusion aussi absolue. Les reines mères ne furent jamais régentes naturelles et légales, comme une mère est chez nous tutrice de ses enfants après la mort du père, et il fallut toujours, pour légitimer leur autorité, l'intervention d'un pouvoir public ; on sait que Catherine de Médicis fit un accord avec Antoine de Bourbon, de l'aveu des états alors assemblés à Orléans, et que Marie de Médicis et Anne d'Autriche firent sanctionner leurs droits par le parlement. — En résultat donc, si les rois n'avaient pas le droit de désigner le régent par avance, et si le premier prince du sang ni la reine mère n'étaient régents de droit, comment pouvait-il y avoir, dans l'ancien droit public, de régence qui fût vraiment légitime? D'une seule manière, par l'approbation des états généraux, qui seuls avaient mission de donner au pouvoir de fait la consécration du droit, maxime qu'on retrouve dans les vieux jurisconsultes, et en vertu de laquelle le parlement, qui prétendait suppléer les états, put rendre ses fameux arrêts en faveur de Marie de Médecis, d'Anne d'Autriche et de Philippe d'Orléans. Si la royauté était regardée comme de droit divin, la régence était regardée comme de droit national ; c'est ce que Mézeray soutient expressément: « *La régence ordonnée par les états*, dit-il, *est* « *la bonne et la légitime*. » Tel était le principe, mais il faut avouer qu'on le violait le plus souvent et qu'on le laissait dormir, comme tant d'autres, sans l'appliquer presque jamais; la monarchie absolue, forte des services qu'elle avait rendus à l'unité nationale, avait effacé peu à peu les traditions de la liberté représentative ; on consultait les états généraux s'ils étaient réunis, mais on se gardait bien de les convoquer s'ils ne l'étaient pas ; on décidait chaque cas particulier suivant les intérêts et les nécessités du moment, et l'on se hâtait de faire entériner les actes de régence par un parlement, qui s'empressait à obéir, tout fier qu'il était de se voir déférer un pouvoir qui ne lui appartenait pas. — Dans la plupart des monarchies européennes, la dévolution des régences ne reposait pas sur des règles plus fixes ni plus sûres ; on avait craint sans doute de régler par avance une question si périlleuse et sur laquelle doivent nécessairement tant influer des considérations de personnes ; il n'y avait pas, par exemple, et il n'y a pas encore de loi écrite à ce sujet pour la monarchie autrichienne dont les différentes provinces ont des coutumes et des traditions particulières. En général, chez les nations chrétiennes, l'usage ancien appelait en premier lieu les reines mères à la régence, et après elles les plus proches parents du roi ; chez presque toutes aussi, le pouvoir des régents était ordinairement limité par des conseils composés des princes du sang et des principaux officiers de la couronne. Mais, partout où les peuples jouissaient de quelque liberté politique, les grands pouvoirs de l'État intervenaient dans le choix du régent, comme en Suède, où l'aristocratie du sénat était plus puissante que la royauté, et en Angleterre, où chaque régence était conférée par une loi spéciale et où Pitt

déclarait hautement que le prince de Galles n'avait pas plus de droit qu'aucun autre citoyen à suppléer son père Georges III. Dans les monarchies absolues, au contraire, les rois disposaient sans difficulté de l'administration du royaume, soit par testament, soit par lettres-patentes, comme s'il se fût agi d'un domaine. La loi royale de Danemarck, rendue par Frédéric III en 1665, le déclare expressément : « On suivra, dit-elle, pour l'établissement de la » tutelle, pendant une minorité, les dispositions » qu'aura laissées le roi précédent dans son tes» tament écrit. » Cette loi est encore en vigueur, ainsi que l'acte de succession à la couronne de Russie, signé le 4 janvier 1786, qui n'est pas moins formel à cet égard, et reconnait au dernier monarque « le droit incontestable de nom» mer un régent ou un tuteur. » — Nous avons jusqu'ici simplement exposé les faits historiques, sans chercher *à priori* la meilleure solution du problème que nous étudions ; nous sommes convaincus en effet de l'impossibilité d'en trouver une qui soit également applicable à tous les cas ; le mode d'instituer les régences doit évidemment varier, comme la constitution du pouvoir lui-même, suivant les traditions, les besoins de l'époque et le but d'activité des peuples ; la science politique n'a pas ici de règles absolues à donner ; mais, en entrant dans l'histoire contemporaine, nous croyons devoir élargir notre cadre, et, tout en donnant la première place à l'analyse des dispositions législatives, nous ne pouvons nous dispenser d'en apprécier la portée et d'en étudier les principes. — L'Assemblée constituante n'innova pas moins en cette matière qu'en toute les autres ; elle établit en principe l'exclusion absolue des femmes de toute participation à la régence, et ne réserva à la reine-mère que la garde du roi mineur. C'était une rupture complète avec la tradition la plus ordinaire de notre pays. Ces décrets de l'Assemblée constituante ont été l'objet de vives critiques ; l'étroite communauté d'intérêts qui unit une mère à son enfant est le grand argument, pour ne pas dire le seul, qu'on a fait valoir pour les attaquer et défendre la cause des reines-mères. Cet argument est puissant, en effet, mais l'est-il assez pour faire oublier la loi naturelle qui voue les femmes à la famille et les tient en dehors de l'exercice du pouvoir politique, aussi bien que du pouvoir religieux ? L'histoire offre, il est vrai, de nombreuses exceptions à cette loi, mais qui proviennent toutes du principe de l'hérédité monarchique, dont elles sont une conséquence extrême. Si les femmes ont été souvent appelées à la couronne et à la régence, c'est par suite de l'assimilation malheureuse qu'on avait faite de la royauté à la propriété privée, et l'on conçoit qu'en proclamant la souveraineté nationale, la Constituante voulût effacer jusqu'à la dernière trace du principe opposé ! Quand même elle n'aurait pris ce parti, comme on peut le croire, que par un motif secondaire, à cause de la défiance que lui inspirait Marie-Antoinette, elle n'en aurait donc pas moins été fidèle à la logique. Quoiqu'il en soit, d'après la constitution de 91, « la régence devait appartenir au pa« rent du roi le plus proche en degré et âgé « de vingt-cinq ans accompli, pourvu qu'il « fût regnicole, qu'il ne fût pas héritier « présomptif d'une autre couronne et qu'il eut « précédemment prêté le serment civique. » Si le roi mineur n'avait pas de parents réunissant ces qualités, le régent du royaume devait être élu suivant un mode très compliqué et très peu praticable, par des mandataires nommés à cet effet par les colléges électoraux de chaque district ; le Corps législatif n'intervenait pas dans cette élection, que la Constituante attribuait au peuple, pour maintenir la distinction, à laquelle on tenait beaucoup, du pouvoir constituant appelé à décider souverainement les questions fondamentales, et du pouvoir législatif qui agissait dans les cas ordinaires. Les dispositions de la constitution de 91 ne furent jamais appliquées, mais nous verrons tout à l'heure que la plupart d'entre elles ont passé dans notre législation actuelle.

Sous l'Empire, deux sénatus-consultes, qu'on n'eut également jamais lieu de mettre en pratique, avaient donné un code complet sur la matière : le premier, rendu en l'an XII, déférait la régence, d'abord, au prince français, ou, à son défaut, au titulaire d'une des grandes dignités de l'empire qui avait été désigné par l'empereur défunt ; en second lieu, s'il n'y avait pas eu de désignation, au prince le plus proche en degré dans l'ordre de l'hérédité ; et, enfin, s'il n'y avait aucun prince français âgé de vingt-cinq ans, au titulaire d'une grande dignité élu par le sénat ; les femmes restaient soumises à la même exclusion dont les avait frappées la Constituante : par le second sénatus-

consulte, au contraire, la régence, si l'empereur n'en avait pas disposé, revenait de droit à l'impératrice-mère; après celle-ci, elle était attribuée au premier prince du sang impérial, et s'il n'y en avait pas qui fût majeur, au premier des grands dignitaires de l'empire; toute trace d'élection avait disparu. Les deux lois avaient également pourvu à la formation d'un conseil de régence, composé des principaux fonctionnaires de l'État, que le régent était tenu de consulter dans certaines occasions déterminées à l'avance. Des dispositions à peu près semblables se retrouvaient dans toutes les législations imposées aux royaumes d'origine napoléonienne; elles se rapprochaient beaucoup, comme on le voit, des coutumes suivies dans les plus absolues des anciennes monarchies. — Les législateurs qui succédèrent à Napoléon furent moins prévoyants que lui; ni la charte de 1814, ni celle de 1830, ne s'occupent du cas de régence, et l'on avait déjà souvent signalé cette lacune, quand la mort du duc d'Orléans, en 1842, détermina la présentation et l'adoption d'une loi nouvelle, qui est actuellement en vigueur et qui est assez brève pour que nous la citions tout entière; la voici : Loi du 30 août 1842. Art. Ier. — Le roi est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis. — Art. II. — Lorsque le roi est mineur, le prince le plus proche du trône, dans l'ordre de succession établi par la déclaration et la charte de 1830, âgé de vingt-un ans accomplis, est investi de la régence pendant toute la durée de la minorité. — Art. III. — Le plein et entier exercice de l'autorité royale, au nom du roi mineur, appartient au régent. Il en est saisi à l'instant même de l'avènement. — Art. IV. — L'art. 12 de la charte et toutes les dispositions législatives qui protègent la personne et les droits constitutionnels du roi sont applicables au régent. — Art. V. — Le régent prête devant les Chambres le serment d'être fidèle au roi des Français, d'obéir à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. Si les Chambres ne sont pas assemblées, le régent fera publier immédiatement et insérer au Bulletin des lois une proclamation dans laquelle seront imprimés ce serment et la promesse de le réitérer aussitôt que les Chambres seront réunies. Elles devront dans tous les cas être convoquées au plus tard dans le délai de quarante jours. — Art. VI. — La garde et la tutelle du roi mineur appartiennent à la reine ou princesse, sa mère, non remariée, et, à son défaut, à la reine ou princesse, son aïeule paternelle, également non remariée. — Cette loi, qui fut adoptée à la Chambre des députés par 310 voix contre 94, et à la Chambre des pairs par 163 voix contre 14, est certainement remarquable par sa simplicité, et les principes qu'elle consacre sont parfaitement clairs. L'exclusion des femmes et l'absence de toute élection et de toute désignation individuelle étant d'abord admises, le plus proche parent du roi est saisi de la régence par la seule force de la loi, comme le roi lui-même est saisi de la couronne; le serment qu'il prête est celui que prêterait le roi, et son autorité est l'autorité royale elle-même, dont il partage l'inviolabilité et tous les priviléges; en un mot, la régence, royauté temporaire, est instituée sur le modèle de la royauté permanente, dont elle est la reproduction exacte, la copie fidèle. Telle est la base de cette loi, dont toutes les dispositions s'enchaînent et se fortifient l'une l'autre, dont aucun amendement n'a brisé l'unité, et qui est restée, après la discussion, ce qu'elle était dans l'esprit logique et sévère qui l'a conçue; mais, pour compléter notre travail, nous avons à donner l'analyse des graves objections qu'on a élevées contre elle. — Nous ne reviendrons pas sur la régence des reines-mères que quelques orateurs ont défendue, et nous nous bornerons à noter les protestations des députés qui déniaient aux trois pouvoirs le droit de faire une loi de régence et s'élevaient contre l'omnipotence parlementaire au nom du pouvoir constituant réservé au peuple. L'intérêt de la discussion n'a pas porté sur ces points, mais sur le système de la régence élective, qu'on a opposé à celui de la régence héréditaire. Celle-ci est, en effet, une nouveauté presque inconnue dans les grands États, comme le prouve l'histoire que nous avons esquissée tout à l'heure, et qui n'a jamais été pratiquée en France, de sorte que la loi actuelle enlève aux pouvoirs réguliers de notre pays des droits qu'ont exercés dans l'ancien régime des pouvoirs irréguliers. Aussi n'est-ce pas au point de vue historique que M. Guizot défendait son œuvre, mais dans l'intérêt de la monarchie, pour la fortifier et contrebalancer les développements des pouvoirs populaires. Resté fidèle à la fa-

meuse théorie de la pondération des pouvoirs que nos publicistes ont empruntée à l'Angleterre et qui était la pensée-mère de la Charte de 1814, le ministre, qui avait combattu l'abolition de l'hérédité de la pairie de peur d'annuler chez nous l'élément aristocratique, luttait plus heureusement, au nom des mêmes principes, pour défendre et agrandir l'élément monarchique et maintenir autant que possible un équilibre devenu plus périlleux que jamais. C'était dans un autre ordre d'idées que le défenseur de la régence élective, M. de Lamartine, puisait ses arguments. Voyant une occasion de saisir momentanément l'exercice régulier d'un grand droit national, il demandait aux Chambres de ne pas reculer, d'accepter la mission qu'elles avaient reçue de leur époque, et, au lieu de se réfugier timidement dans l'autorité royale, de consentir à faire l'apprentissage du pouvoir que la destinée leur offrait, ne fût-ce que pour voir si le pays était digne de le posséder. En d'autres termes, croyant que les sociétés marchent de plus en plus vers l'établissement des pouvoirs électifs, l'orateur repoussait une loi dont la direction était en sens contraire, et qui, dans un temps où la liberté est grande, sacrifie des droits qu'on reconnaissait alors même que la liberté était petite. Mais les Chambres restèrent sourdes à ces considérations; le dogmatisme constitutionnel de M. Guizot eut plus de valeur à leurs yeux que les hardies et généreuses pensées de M. de Lamartine, et elles refusèrent de changer la loi générale et réglementaire qu'on leur présentait en une désignation spéciale et nominative des oncles du roi mineur pour le cas prévu d'une prochaine régence. — Nous ferons remarquer que, dans les autres pays constitutionnels de l'Europe, les législateurs ont été moins craintifs; nous avons déjà parlé de la coutume suivie dans la Grande-Bretagne, qui ne fut jamais plus forte ni plus hardiment gouvernée que pendant les maladies de Georges III, sous un prince régent institué par le parlement. En Hollande, suivant la loi fondamentale de 1815, la régence doit être déférée à l'avance par le roi regnant, de concert avec les états généraux, qui ont le droit de la déférer à eux seuls, si le régent n'a pas été désigné du vivant du roi défunt. En Belgique, la constitution de 1831 reconnait aux deux Chambres réunies en une seule assemblée le droit de pourvoir souverainement à la régence et à la tutelle. En Suède et en Norwége, les diètes des deux pays doivent s'entendre pour choisir les citoyens chargés de gouverner pendant les minorités. En Espagne, la constitution de 1837 a également chargé les cortès de nommer des régences composées d'une, de trois ou de cinq personnes, et il en est à peu près de même en Portugal. La régence héréditaire, telle qu'elle est actuellement instituée chez nous, est donc une anomalie véritable dans le droit constitutionnel de l'Europe, anomalie qui n'est assurément justifiée ni par notre tradition historique, ni par une moins grande habitude de la liberté politique. — Toutefois la loi actuelle, malgré ses prétentions de donner des décisions générales et perpétuelles, peut n'être encore considérée que comme une désignation personnelle et directe, déguisée sous la forme d'un règlement systématique; cette loi, en effet, n'a pas été assimilée aux lois constitutives qui sont censées devoir durer toujours; elle n est pas entrée dans la charte comme la loi qui a constitué la pairie; elle pourrait être changée dès aujourd'hui et n'enchaine pas les législatures à venir. C'est un point qu'ont concédé à regret, mais avec toute la clarté possible, les plus ardents défenseurs de la loi. « Nous ne « faisons pas une Charte, disait en résumant la « discussion le rapporteur de la commission, « M. Dupin, mais une loi; une charte est immuable, elle seule est immuable; mais la loi « qui vous est proposée n'a pas ce caractère « indélébile; comme toutes les lois ordinaires, « elle durera, si elle est bonne; elle pourra « être changée si elle entraine des inconvénients; mais nous la faisons avec la plénitude « de notre droit, comme nos successeurs « pourront, s'ils le veulent, la changer avec la « plénitude du droit qui leur appartiendra. »

H. Fregoussay.

RÉGENCE. Nom que l'on donnait aux États barbaresques du nord de l'Afrique, administrés pour le compte de l'empire Turc; ces régences étaient au nombre de trois : Tripoli, Tunis et Alger. La régence d'Alger appartient aujourd'hui à la France, celles de Tunis et de Tripoli se sont rendues presque indépendantes de l'empire.

RÉGÉNÉRATION. Naître une seconde fois mais à une vie autre que la vie corporelle, en d'autres termes, renaitre à la vie de l'esprit qui seule *vivifie*, car *la chair ne sert de rien*, comme l'a dit l'oracle divin. Or, cette renais-

sance ou régénération, par laquelle nous acquérons l'aptitude à nous rendre dignes de la vie du salut, c'est le baptême qui nous la confère, qui nous en investit, si l'on peut ainsi parler, car ce sacrement en est à la fois la cause et le signe. Or, c'est ce qu'attestent ces paroles de Jésus-Christ : « En vérité, je vous le dis, si l'on ne renaît par l'eau et par l'Esprit-Saint, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu...; il faut que vous naissiez de nouveau, *oportet vos nasci denuò* (Joan., III, 5, 7), afin que le péché originel soit effacé, et que la peine attachée à ce péché puisse être remise. C'est donc par l'eau de la renaissance et par le renouvellement du Saint-Esprit que nous sommes sauvés, suivant le grand apôtre : *Salvos nos fecit per lavacrum regenerationis et renovationis Spiritûs Sancti* (ad Tit., III-5); c'est par la glorieuse transformation qu'opère en nous cette divine régénération, θεογενεσίας τελετή, dit saint Denys l'Aréopagite (Hiér., Eccl., II) que nous sommes appelés à la participation de l'héritage céleste. Le concile de Trente (Sess. VI, cap. IV) définit le baptême par ces mots : « Translation et passage de l'état dans lequel naît l'homme, en tant que fils du premier Adam, à l'état de grâce et d'enfant adoptif de Dieu, par le second Adam, Jésus-Christ, notre Sauveur, et ce passage ou cette translation ne peut se faire sans l'eau de la régénération, depuis la promulgation de l'Évangile... » Cette régénération qui nous fait naître en Jésus-Christ, qui nous unit à lui, produit la grâce des dons et des vertus, parce que le baptême, ajoute le même concile, est une qualité divine imprimée à l'âme, délivrée ainsi de la coulpe résultant du péché de notre premier père, selon la chair.

RÉGENT. Nom que prend celui qui gouverne un pays pendant la minorité ou l'absence du souverain (*voy.* RÉGENCE). — On donnait aussi autrefois le nom de *régent* aux professeurs des lettres et des sciences, et cette dénomination désigne encore aujourd'hui quelques employés inférieurs du corps enseignant. — Les *régents* de la Banque de France sont les membres de son conseil d'administration.

REGGIO. Ville d'Italie, chef-lieu du duché de même nom qui dépend de celui de Modène. Elle est située sur le Tessone, près du Costolo. Population, 18,000 habitants. Patrie de l'Arioste; a quelques beaux édifices; on voit sur la principale place publique un bas-relief représentant un légionnaire, qu'on a cru à tort être Brennus. A 21 kilomètres N.-O. de Modène et 25 S.-E. de Parme. Latitude N., 44° 41'; longitude E., 8° 18'. — REGGIO. Ville de la Calabre Ultérieure Ire (royaume de Naples), sur le phare de Messine. Cette ville a un siége archiépiscopal, des manufactures de soie, et commerce en vins, huiles et fruits. Reggio fut presque entièrement détruite par un tremblement de terre, le 5 février 1783; elle passe pour la plus riche des villes de province du royaume de Naples proprement dit; sa population est de 17,000 âmes. Elle est située à 10 kilomètres S.-E. de Messine et à 325 kilomètres S. q. E. de Naples. Latitude N., 38° 6'; longitude E., 14° 33'.

RÉGICIDE, assassinat d'un roi. Si ce n'est parmi les antropophages et chez les peuples dont les instincts sont identiques avec ceux de la brute, l'homicide est un crime qui appelle toujours le châtiment, qui couvre constamment d'opprobre le coupable. La race de Caïn fut maudite parce que son chef avait versé le sang humain. Il n'est pas de contrée civilisée, dans laquelle au moins il existe quelques traces de civilisation, qui n'ait créé une loi pour punir celui qui a tué son semblable; la morale de toutes les nations, enfin, repousse avec horreur de la société, celui de ses membres que l'on désigne comme un *assassin*. Eh bien! dans tous les pays, néanmoins, il est des hommes éclairés, des hommes qui semblent pratiquer les vertus sociales, qui réclament incessamment le maintien des institutions et le règne de la justice, il est de ces hommes, disons-nous, qui font avec calme, avec calcul, l'apologie du régicide, qui décrètent la mort d'un roi comme un acte louable, et qui rempliraient même l'office de bourreau, s'ils ne se trouvaient des êtres qu'une affreuse destinée a voués à ce métier et qui les dispensent de donner cette dernière preuve de leur fanatisme politique. C'est que chez le régicide en effet, le paroxisme que causent les théories dont il est saturé, étouffe tous les sentiments estimables que la nature avaient placés dans son cœur : pour lui l'assassinat d'un roi n'est pas un *crime*, c'est simplement un *moyen*. Il ne sait plus voir un homme dans le monarque, mais simplement un principe; il détruit une vie pour écarter un obstacle; et il fait usage du glaive pour briser un fait matériel, avec le même entrain qu'il imprime à sa plume pour préconiser

une doctrine. Si la morale, si la religion, si le raisonnement enfin, pouvaient jamais trouver à justifier le régicide, on concevrait peut-être l'énergique résolution d'un Brutus, d'un Guillaume Tell dont le bras s'arme réellement contre la tyrannie; mais où trouver un mot pour qualifier cette assemblée qui osa condamner à l'échafaud l'infortuné Louis XVI, le prince le plus digne de l'amour du peuple, *le plus honnête homme de son royaume!!!* Cependant, la plupart de ces prétendus réformateurs qui devinrent froidement régicides, n'avaient que des antécédents honorables; et lorsqu'ils retournèrent au foyer domestique, le ciel permit que les mêmes lèvres qui avaient blasphémé Dieu en prononçant une sentence inique, que ces lèvres qui étaient pour ainsi dire imprégnées de sang, se reposassent encore sur le visage d'une épouse vertueuse, et sur des enfants qui présentaient leur front innocent au soufle du meurtrier! A. DE CH.

RÉGIE. Ce mot désigne la charge d'administrer et conserver un bien, une propriété dont on doit rendre compte des revenus. La loi a prévu les cas où cette régie devait avoir lieu, tel que l'administration des biens des mineurs, des interdits, des hospices, etc., et elle a déterminé les obligations auxquelles seraient assujétis les régisseurs et les conseils d'administration. Des peines ont été prononcées pour une gestion infidèle. Ce mot de régie a vieilli dans ce sens; aujourd'hui on l'emploie plus généralement pour désigner une administration du gouvernement chargée de la perception du revenu produit par une branche quelconque des contributions indirectes. Avant la révolution de 1789, ce mot de régie s'employait déjà dans ce sens; seulement, au lieu de désigner une administration du gouvernement, on entendait celle pour le compte des fermiers généraux; la branche de revenus qu'ils mettaient principalement en régie était celle des octrois pour les droits à acquitter sur les denrées et boissons aux portes des villes. Ces droits, principalement à charge à la classe ouvrière des villes, avaient été abolis dès le principe de la révolution, mais lorsque la guerre sur toutes ses frontières fut venue obliger la France aux plus grands sacrifices, on les rétablit avec la promesse de les abolir dès que les temps seraient devenus plus heureux. Alors on imposa non-seulement les denrées et boissons à leur entrée dans les villes, mais encore on les soumit à un droit de circulation et à un droit de débit. Ce surcroît de charge ne fit que rendre cet impôt plus odieux, et malgré l'abolition entière promise formellement par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1789, il n'en existe pas moins. Seulement il a été déguisé sous le nom de droit de régie ou de contributions indirectes. Afin de le distinguer de l'impôt foncier qui est appelé contribution directe. La régie comprend actuellement non-seulement l'ancien impôt, mais encore le monopole des sels et des tabacs. Ce dernier seul n'a pas soulevé contre lui de vives récriminations, car le tabac est un objet de luxe, tandis que le sel et les boissons sont des denrées de nécessité première, et que les impôts pris sur elles sont surtout onéreux aux masses. La haine contre la régie est si violente et si universelle que partout on a réclamé vivement son abolition, et que, dans de nombreuses localités, elle a été cause de troubles déplorables. Cette haine s'étend jusqu'aux employés que le peuple, dans son mépris, désigne sous le nom de *rats-de-cave*, de *gabelous*, et auxquels il refuse presque la qualité d'hommes et le droit de jouir des mêmes priviléges que les autres. La régie est administrée par un directeur général sous les ordres immédiats du ministre des finances. C'est lui qui nomme à tous les emplois subalternes, tandis que le ministre se réserve la distribution des places importantes. D.

RÉGILLE, *Regillus.* Petit lac de l'ancien *Latium*, dans le territoire de Tivoli (campagne de Rome), entre Tivoli et *la Cava dell' Aglio*; on le nomme aujourd'hui *lac Castiglione* ou *lac de Sainte-Praxide*. Ce lac est fameux par la victoire que remporta sur ses bords Aul. Posthumus contre Tarquin, après que ce dernier roi de Rome eut été chassé par ses sujets.

RÉGILIEN, l'un des prétendants au trône qui troublèrent l'empire sous le règne de Gallien, était originaire de la Dacie. Parvenu à une haute dignité militaire, il signala sa bravoure et ses talents contre les Sarmates avec lesquels il fut en guerre presque toute sa vie. Après la mort d'Ingennus, autre prétendant qui ne régna que quelques jours, les habitants de la Mesie, craignant la vengeance de Gallien, élurent pour empereur Régilien, qui commandait alors les légions d'Illyrie. Ceci se passait au commencement de l'an 261. On ne sait guère de son règne que ses exploits contre les Sarmates. Selon les uns, il périt assassiné par les Illyriens qui vou-

laient obtenir à ce prix leur pardon de Gallien; selon les autres, il aurait trouvé la mort dans un combat contre ce prince, en août 263. Les médailles de Régillen sont fort rares.

RÉGIME. Ce mot a un certain nombre de diverses acceptions que nous allons examiner. — En *hygiène*, c'est l'usage raisonné des sens et des aliments, soit pour se maintenir en santé, soit pour se guérir de la maladie; c'est dans ce sens, que l'on dit : *un bon*, *un mauvais régime*. — En *politique*, c'est la manière de gouverner; *régime féodal*, *constitutionnel*, *despotique*. Dans le même cas, il sert à désigner la manière d'être dans certains établissements renfermant un grand nombre de personnes; *régime des couvents*, *des hôpitaux*, *des prisons*. — En *grammaire*, le régime est le mot qui sert de complément à la phrase : il y en a de deux espèces; le direct et l'indirect, le premier répond à la question *qui* ou *quoi?* le second à la question *de qui*, *de quoi? à qui*, *à quoi?* etc. — En *jurisprudence*, on distingue le régime dotal, suivant lequel la femme reste maîtresse de régir sa propriété, et le régime de communauté suivant lequel c'est l'époux qui dispose de l'apport commun. — En *botanique*, on appelle régime l'assemblage de certains fruits; *un régime de bananes*.

RÉGIMENT. Corps de gens de guerre dont l'effectif est plus ou moins considérable selon l'arme, qui a pour chef un colonel, et qui porte communément dans l'armée un numéro d'ordre. La dénomination de régiment ne remonte pas au delà du seizième siècle, elle fut donnée par Henri II aux légions qu'il forma en 1558, et il conserva même en faveur des quatre premiers leur nom primitif de *vieilles bandes*. Chez les Francs, les corps de troupes étaient désignés par le nom de leurs bannières et les compagnies comptées par enseignes; les capitaines des compagnies étaient appelés *chaptal* et leur autorité n'avait d'autre durée que celle d'une campagne; puis le chef qui dirigeait plusieurs compagnies, comme cela a lieu dans la formation du bataillon actuel, porta le nom de *capitaine général*. Avec l'augmentation des compagnies dans un même corps, celui qui les commandait prit plus tard le titre de *colonel* ou de *mestre de camp*. Un décret de la convention nationale, du 12 août 1793, changea la dénomination de régiment en celle de *demi-brigade*; et un autre décret du 1er vendémiaire an XII fit reprendre à la demi-brigade le nom de régiment. Le régiment d'infanterie se fractionne en bataillons et celui de cavalerie en escadrons. L'état major de ce corps se compose d'un colonel, d'un lieutenant-colonel, d'un major, d'un capitaine trésorier, d'un capitaine d'habillement, d'un chirurgien-major, d'un officier du corps royal d'état-major et d'un officier porte drapeau. A. DE CH.

RÉGINON, abbé de Prum, dans le diocèse de Trèves, fut un des plus savants hommes du neuvième siècle, époque où toute l'érudition s'était réfugiée dans les cloîtres. On ignore l'époque de sa naissance, mais il mourut en 915, à l'abbaye de Saint-Martin. On a de lui plusieurs ouvrages d'histoire et de théologie.

REGIOMONTANUS (JEAN MULLER, dit). Célèbre astronome qui naquit à Koningshowen, en Franconie, dans l'année 1436, et obtint une grande renommée par sa publication de l'*Almageste* de Ptolémée. Il fut pourvu à l'évêché de Ratisbonne, par le pape Sixte IV, et ce pontife l'appela aussi près de lui, en 1476, pour travailler à la réforme du calendrier. On n'est point d'accord sur son genre de mort : quelques uns prétendent qu'il périt de la peste; d'autres disent qu'il fut assassiné par les fils de George de Trébisonde, auteur de traductions latines dont il avait signalé les erreurs.

RÉGIONNAIRE. L'Église a donné ce titre depuis le Ve siècle à ceux qui étaient chargés de quelque ministère dans quelqu'un des quartiers d'une ville (*regio*) ou dans quelque pays où il était temporairement nécessaire. Il y avait des évêques, des diacres, des notaires, des avocats régionnaires. Les évêques régionnaires, qui répondaient assez aux évêques *in partibus infidelium* des temps postérieurs, n'avaient aucun siége particulier, mais ils portaient leur saint caractère épiscopal partout où l'esprit de Dieu et le besoin des populations l'exigeaient.

REGIS (JEAN-FRANÇOIS), né en 1597 à Foncouverte près de Narbonne, se fit remarquer dès sa plus tendre jeunesse par sa piété. Après avoir fait d'excellentes études à Béziers dans le collége des Jésuites, il demanda et obtint d'entrer à l'âge de 17 ans dans cet ordre fameux. Admis au noviciat à Toulouse en 1618, il prononça ses vœux deux ans après et, lorsqu'il eut professé les humanités dans divers colléges, il vint en 1628 étudier la théologie à Toulouse où il reçut l'ordination en 1632. La peste s'étant alors déclaré dans cette ville, Régis s'y dis-

tingua entre tous par son zèle et sa charité pour les malades; le fléau apaisé, il se consacra d'abord à la chaire puis ensuite aux missions dans les campagnes. N'ayant pu obtenir la permission d'aller évangéliser les sauvages du Canada, il s'occupa uniquement de la conversion des calvinistes du Velai et du Bas-Languedoc. Il en ramena un grand nombre à la foi et partout son excessive piété, sa douceur, sa charité lui gagnèrent les cœurs. Il mourut en 1640 des suites des fatigues de son saint ministère. Béatifié en 1716 par Clément XI, il fut en 1737 mis au nombre des saints par Clément XIV, sur les instances pressantes des rois de France et d'Espagne.

RÉGIS (Pierre-Sylvain), né en 1632 dans l'Agenois, fit ses études à Cahors, et vint à Paris étudier en Sorbonne. Là, ayant eu occasion de connaître la philosophie de Descartes, il devint un de ses plus zélés partisans au point que sa vie entière fut pour ainsi dire consacrée à propager ses principes. Il alla d'abord les professer à Toulouse en 1665, puis à Montpellier et dans ces deux villes il obtint des succès étonnants. De retour à Paris en 1680, il y fit des conférences devenues bientôt si célèbres que l'archevêque de Harlay les fit cesser. Régis s'occupa alors de la publication de son cours, tout en continuant avec les savants de l'époque des correspondances suivies. Il mourut en 1707. Il a laissé, outre un grand nombre de lettres, plusieurs ouvrages tels que : *Système de philosophie. L'Usage de la raison et de la foi, ou l'accord de la foi et de la raison. Traité de l'amour de Dieu. Réfutation du système de Spinosa.* Les écrits de Régis sont oubliés aujourd'hui.

RÉGIS (Jean-Baptiste), missionnaire jésuite en Chine, ne nous est connu que par ses travaux, on ignore l'époque et le lieu de sa naissance. Il fut chargé par l'empereur du céleste empire de dresser, de concert avec ses collègues les RR. P.P. Bouvet et Jartoux, la carte du pays; secondés par quelques religieux de leur compagnie, ils terminèrent en huit ans cette entreprise. Tout en s'occupant de cet ouvrage, le père Régis ne négligeait pas celui de la religion, et l'occasion de faire une foule d'observations utiles et curieuses. Il a de plus laissé deux mémoires, l'un sur la Corée et l'autre sur le Thibet, qui sont encore aujourd'hui cités au nombre des meilleurs documens que nous puissions avoir sur ces contrées. Il connaissait parfaitement bien la langue du pays, aussi put-il entreprendre la traduction latine du livre des Chinois I-King, traduction qu'il enrichit de notes précieuses. On ignore l'époque de la mort de ce savant religieux, tout ce qu'on sait, c'est qu'il vivait encore en 1724, puisqu'il figurait dans les discussions à la suite desquelles les missionnaires furent expulsés de la Chine.

REGISTRE, *registrum*, réunion d'un certain nombre de feuilles de papier blanc que l'on fait relier et sur lesquelles on écrit des délibérations, des procès-verbaux, des minutes et des actes, afin de les conserver et d'y avoir recours dans l'occasion pour servir de preuves dans les matières de fait. Les Romains avaient des registres publics qu'ils appelaient *diurna acta, acta, tabulæ* et *commentarii*, lesquels contenaient tous les actes des assemblées populaires et du sénat, puis les naissances, les mariages, les divorces et les décès. Ces registres étaient conservés dans la basilique du sénat, sous la garde d'officiers spéciaux. En France, avant les réformes de 1789, les *registres de l'état civil*, c'est-à-dire ceux destinés à inscrire les naissances, les mariages et les décès, étaient tenus par les curés; aujourd'hui ces ecclésiastiques conservent encore les mêmes inscriptions, mais simplement comme double emploi ou renseignement, et les seuls registres qui fassent foi en justice sont ceux qui se trouvent ouverts à la mairie de chaque commune ou de chaque arrondissement communal. — En termes de facteur d'orgue, les *registres* sont des règles de bois que l'exécutant tire ou pousse pour ouvrir ou fermer les jeux de l'orgue. Chacune de ces règles, qui est percée de trous et pourvue d'une poignée qu'on appelle *tirant*, correspond à une rangée de tuyaux : si on la pousse, les trous cessent de correspondre à ceux du sommier dans lesquels sont placés les tuyaux, et alors le vent ne peut plus entrer dans ces tuyaux; tandis que lorsqu'on la tire, les trous du registre et du sommier correspondent exactement, l'air reçoit toute sa liberté d'action, et il suffit à l'organiste de poser les doigts sur les touches, pour les faire résonner. — On appelle *registres*, dans les laboratoires de chimie, les ouvertures qui sont pratiquées au fourneau et que l'on bouche et débouche selon le degré de chaleur que l'on veut obtenir. — Les imprimeurs donnent le nom de *registre* à la correspondance que

les lignes des deux pages d'un feuillet ont les unes avec les autres. A. de Ch.

RÈGLE, *regula*, de *regere*, qui signifie gouverner, régler. Au figuré, ce mot indique un principe, une loi, une maxime, un enseignement et généralement toute chose en vertu de laquelle on agit. Au propre, il désigne un instrument de bois ou de métal dont on fait usage pour aider la main à tracer une ligne rigoureusement droite. — En arithmétique, on entend par *règle* l'opération au moyen de laquelle on trouve avec des nombres connus d'autres nombres qui ne le sont point; et l'on appelle *règles fondamentales*, les quatre règles qui portent les noms d'*addition*, de *soustraction*, de *multiplication* et de *division*. — En médecine, on donne aussi le nom de *règles* à l'évacuation menstruelle des femmes. A. de Ch.

RÈGLE D'OCTAVE. Succession naturelle d'accords sur toutes les notes de la gamme, en montant et en descendant. Cette règle, qui est la base de l'harmonie, est exactement observée en Italie pour l'enseignement.

RÈGLE monastique. Les règles monastiques sont celles qui s'observent dans les différents ordres religieux. Il y a quelques différences entre les *règles* et les *constitutions* monastiques : 1° les règles sont des lois prescrites par le fondateur ou l'évêque, et qu'on renferme spécialement sous le nom de *règles* dans l'acte de profession ; les constitutions, au contraire, sont de simples statuts composés en divers temps par les chapitres généraux d'un ordre religieux ; 2° la règle est immuable, et les constitutions peuvent se modifier suivant les circonstances de lieux et de temps ; 3° les règles obligent plus strictement que les constitutions. (*V.* Monastère et Ordres religieux.)

Les *règles* fondamentales de tous les ordres religieux peuvent se réduire à quatre principales : celle de saint Basile, celle de saint Augustin, celle de saint Benoît et celle de saint François.

Quand les monastères d'un même ordre étaient indépendants l'un de l'autre, l'approbation de l'évêque était seule nécessaire pour les règles de chacun d'eux. Mais quand ils voulurent se réunir en congrégations sous l'autorité d'un supérieur général, il fut indispensable de recourir au pape pour une règle qui devait être observée dans tous les diocèses d'un royaume et même dans le monde entier. Ce fut alors comme un point de discipline sur lequel l'Église seule pouvait prononcer, ou par elle-même ou par son vénérable chef. L. de Sivry.

RÉGLEMENT (Arrêt de) (*jurisp*). On appelait ainsi sous l'ancien droit des réglements que les parlements rendaient, soit sur la procédure, soit sur des questions ecclésiastiques ou civiles et qui tinrent lieu de loi dans les tribunaux aussi longtemps que le chef de l'état n'avait pas promulgué une ordonnance et un édit contraires. La loi du 24 août 1790 a refusé aux cours de justice ce privilége destructeur de la puissance législative. — Règlement de juges (*jurisp*). C'est la décision par laquelle une autorité supérieure déclare laquelle de deux ou de plusieurs autorités qui lui sont subordonnées doit connaître d'une contestation dont elles se trouvent simultanément saisies. En matière civile il y a lieu à règlement de juges : 1° dans le cas de *conflit positif*, lorsque deux tribunaux sont saisis d'un même différent ; 2° dans le cas de *conflit négatif*, c'est-à-dire quand les deux tribunaux devant lesquels le litige a été porté se sont successivement déclaré incompétents ; 3° en cas de rejet de *déclinatoire* par incompétence. Voici à quelles autorités on doit soumettre la demande en règlement de juges : si un différend est porté à deux ou à plusieurs tribunaux de paix ressortissant au même tribunal, le règlement de juge sera porté à ce tribunal. Si les justices de paix relèvent de tribunaux différents, le règlement de juges sera porté à la cour royale. Si elles ne ressortissent pas à la même cour royale, le règlement sera porté à la Cour de cassation. Lorsqu'il s'agit d'un règlement soumis à deux ou plusieurs tribunaux de première instance ressortissant à la même cour royale, le règlement de juges sera porté à cette cour : il sera porté à la Cour de cassation, si les tribunaux ne ressortissent pas à la même cour royale, ou si le conflit existe entre une ou plusieurs cours (363, C. pr.). En matière criminelle, il y a lieu à règlement de juges par la Cour de cassation, lorsque des cours, tribunaux ou juges d'instruction, ne ressortissant pas les uns aux autres, sont saisis de la connaissance du même délit, ou de délits connexes, ou de la même contravention. Il y a lieu également à être réglé de juges par la Cour de cassation, lorsqu'un tribunal militaire ou maritime, ou un officier de police militaire, ou tout autre tribunal d'exception, d'une part, une cour royale ou d'assises, un tribunal jugeant correctionnellement, un tri-

bunal de police ou un juge d'instruction, d'autre part, sont saisis des mêmes contraventions ou délit. (*Voy.* pour la procédure à suivre, en matière civile, les articles 364, 365, 366 et 367 du code de procédure, et, en matière criminelle, le chapitre premier du cinquième texte du code d'instruction criminelle.) Si le conflit positif ou négatif s'élève entre un tribunal et une autorité administrative, c'est au conseil d'État qu'il appartient de le juger. — Règlement de police. (*jurisp*). On appelle ainsi l'acte par lequel le maire d'une commune, agissant dans le cercle légal des fonctions propres au conseil municipal, ordonne des mesures de police, dans la circonscription du territoire dont l'administration lui est confiée. Indépendamment de la police municipale, les maires sont encore chargés de la police rurale. Les divers règlements qu'ils sont autorisés à faire ont pour objet habituel la *propreté*, la *salubrité*, la *sûreté* et la *tranquillité* dans les rues, les campagnes, les lieux et édifices publics. Les règlements en matière rurale ont encore trait bien souvent à la police des pâturages, à l'échenillage des arbres et à la fixation du ban des vendanges. Les uns et les autres doivent être généraux et non restreints à un seul objet. Ils obligent les tribunaux et les citoyens, même les citoyens étrangers à la commune, tant qu'ils n'ont pas été réformés par l'autorité administrative supérieure, devant laquelle on peut les attaquer. Jusqu'à cette réformation, leur exécution ne saurait être supendue sous aucun prétexte. Le juge de police connaît des contraventions à ces règlements ; mais il ne peut examiner leur légalité. Il doit appliquer la peine aux infractions voilà tout son rôle. A Paris, la police municipale est exercée par un *préfet de police*.—Règlement d'ordre (*jurisp*). (*Voy.* Ordre.) A. Pagès du Port.

RÈGLES du droit canon. Les règles du droit canon exprimées en forme de sentences ou de maximes sont composées sur les dispositions les plus communes et les moins incertaines du droit; ce sont autant d'axiomes auxquels on peut toujours ramener toutes les questions qui se présentent. Celles qui sont le plus savamment tracées sont de Boniface VIII, le plus grand jurisconsulte de son temps, et l'on en compte quatre-vingt-huit. Elles sont datées du 3 mars 1298.

On trouve aussi dans les *Décrétales* un titre des règles du droit divisé en onze chapitres.

RÈGLES de chancellerie. Les règles de la chancellerie romaine sont d'anciens règlements que chaque pape peut confirmer, renouveler ou même changer à son avènement au trône pontifical.

Les règles de chancellerie ont pris naissance dans les expéditions fréquentes que fait la cour de Rome des mandats ou des réserves du saint-siége. Le pape Jean XXII les réunit d'abord dans un certain ordre; mais c'est Nicolas V qui les fit disposer dans l'état où elles sont encore aujourd'hui; car, depuis ce pontife, les règles de chancellerie n'ont subi que de légères modifications. Il est indispensable que chaque pape, après son élection, les conserve ou les renouvelle par un acte authentique. Sans cette formalité, elles deviendraient nulles de plein droit; car il est admis en cour de Rome que ces règles cessent d'avoir aucune valeur à la mort du pape régnant, ou même après sa renonciation à la papauté. Le pape se fait assister pour cette cérémonie de deux abréviateurs, des deux plus anciens auditeurs de rote, de deux avocats, de deux procureurs et de plusieurs praticiens de la chancellerie. L'examen terminé, le pape déclare que ces règles, telles qu'il les a établies, doivent être employées durant tout le temps de son pontificat. Ces règles sont au nombre de soixante-neuf; elles ont pour objet les bénéfices et la forme de leurs provisions, ainsi que la procédure des jugements ecclésiastiques.

RÉGLISSE, *Glycyrhiza* (*botan.*). Ce genre de plantes appartient à la famille des légumineuses, et à la diadelphie décandrie dans le système sexuel de Linné. Il renferme un nombre peu considérable d'espèces parmi lesquelles il en est une surtout qui présente beaucoup d'intérêt. Les végétaux qui le composent sont de grandes herbes pourvues d'une racine vivace très développée et qui en constitue la partie essentiellement utile à cause de ses propriétés médicinales et de sa saveur douce très prononcée. Leurs feuilles sont pennées, terminées par une foliole impaire. Leurs fleurs sont assez petites, réunies en grappes axillaires; leur couleur est bleue, violacée ou blanche. Chacune d'elles se compose d'un calice tubuleux à cinq divisions, dont deux sont placées du côté supérieur et les autres du côté inférieur, formant ainsi deux lèvres distinctes; d'une corolle papillonacée, dont l'étendard est ovale-lancéolé, droit, dont la carène est formée de

deux pétales droits, aigus; de dix étamines diadelphes; d'un ovaire ovoïde, surmonté d'un style filiforme. Le fruit qui succède à ces fleurs est un légume ovoïde ou oblong, comprimé, renfermant dans sa loge unique de 1 à 4 graines.

L'espèce la plus connue et la plus importante de ce genre est la Réglisse glabre, *Glycyrhiza glabra*, Lin., qui croît spontanément dans les parties méridionales de l'Europe. C'est une plante haute d'un mètre ou même davantage, dont la racine est très longue, cylindrique, dont la tige est droite, rameuse; dont les feuilles sont formées de 13 ou 15 folioles ovales, glabres et un peu gluantes à leur face inférieure, dépourvues de stipules. Ses fleurs sont petites, réunies en épis lâches, grêles, plus courts que les feuilles à l'aisselle desquelles ils naissent; les légumes sont glabres et ils renferment trois ou quatre graines. La racine de cette plante s'emploie en quantité très considérable pour divers usages; elle est grisâtre à l'extérieur, d'une couleur jaunâtre un peu pâle à l'intérieur, inodore, d'une saveur sucrée que tout le monde connaît. Son principal emploi consiste dans la fabrication d'un extrait qu'on verse dans le commerce sous le nom de *jus de réglisse*, *suc de réglisse*; cet extrait se prépare presque uniquement en Sicile et en Espagne, et surtout en Catalogne; il nous arrive de ces pays en bâtons noirs, cylindriques ou un peu aplatis, du poids de 200 à 250 grammes, enveloppés ordinairement de feuilles de laurier. Dans cet état, il est extrêmement impur par suite du peu de soin qu'on a mis à sa préparation; il est fréquemment mêlé de matières étrangères et quelquefois même de cuivre provenant des vases dans lesquels on l'a obtenu. Aussi est-on obligé de lui faire subir une purification; en le purifiant, on l'aromatise surtout à l'anis. Ainsi purifié, cet extrait est adoucissant, pectoral et béchique; on l'emploie particulièrement dans les rhumes. En le mêlant à la gomme arabique, on en fait des pâtes pectorales usitées dans les mêmes circonstances.— Quant à la racine de réglisse elle-même, on l'emploie tantôt en poudre, qui sert à faire et envelopper les pilules et qui entre dans la composition de plusieurs poudres composées, tantôt en infusion; elle entre ainsi dans la plupart des tisanes adoucissantes et pectorales qu'on administre en grande quantité dans les hôpitaux et dans la médecine des pauvres pour lesquels les tisanes au sucre seraient d'un prix trop élevé. On emploie encore la réglisse dans le traitement des fièvres, contre les maladies des voies urinaires, etc. — A Paris, la réglisse a une grande importance locale comme servant à faire le coco, la liqueur favorite de l'ouvrier et de l'homme du peuple, qui se vend dans toutes les rues en si grande quantité. — Dans les parties septentrionales de la France, où la réglisse glabre ne croît pas spontanément, on la cultive pour sa racine. Elle réussit très bien en pleine terre, pourvu qu'on lui donne une terre douce, profonde et substantielle. On la plante par lignes espacées d'environ trois décimètres et rapprochées en planches qu'on sépare par des tranchées remplies de fumier. Ce n'est qu'au bout de trois années qu'on peut recueillir les racines, qu'on nettoie à mesure qu'on les retire de terre et qu'on fait sécher avec soin avant de les livrer au commerce. La plantation se fait au printemps, par drageons ou par pieds enracinés.

Une autre espèce du même genre, la réglisse hérissonne, *Glycyrhiza echinata*, Lin., qui se distingue de la précédente par des stipules oblongues-lancéolées, par ses épis courts et ramassés, portés sur un pédoncule très court, par ses gousses ovales, hérissées de soies raides, renfermant seulement deux graines, croît spontanément en Italie, où l'on emploie sa racine à la préparation d'un extrait plus estimé encore, selon M. Fée, que celui qu'on obtient de l'espèce précédente. Cette espèce est plus rustique que cette dernière; sous ces deux rapports différents, elle serait probablement plus avantageuse à cultiver que la réglisse glabre.

REGNARD (Jean-François), poète comique, né à Paris en 1656, mort dans la même ville en 1710. Fils unique et héritier d'un bien considérable, doué, s'il faut l'en croire, de tant de qualités personnelles et d'esprit, qu'il ne fallait pas chercher avec soin dans sa personne des agréments pour le trouver aimable, mais se défendre de trop l'aimer. Il employa une partie de sa jeunesse à voyager, et à jouer avec un bonheur remarquable. Il devint amoureux, à Bologne, d'une dame avec laquelle il fut fait prisonnier par des corsaires algériens, comme il revenait en France avec elle et son mari; il avait toujours aimé la bonne chère, il sut se faire distinguer dans l'emploi

de cuisinier, fut emmené à Constantinople avec sa *Provençale*, toujours fidèle, dit-il, peut-être à la manière de la fiancée du roi de Garbe, et parvint à se faire racheter avec elle. De retour en France, il allait l'épouser lorsque le mari qu'on croyait mort reparut et la réclama. Regnard semble n'avoir éprouvé qu'un médiocre regret de ce contre-temps, car, plus tard, il ne négligea aucune occasion de dauber sur les maris; mais il prit prétexte de sa douleur pour voyager à travers l Europe. La *Nouvelle* dans laquelle il raconte ses aventures au bord de la Méditerranée est agréable quoique un peu fade; mais ses *Voyages* offrent peu d'intérêt, si l'on en excepte celui de Laponie, entrepris par le conseil du roi de Suède. Lorsque le joyeux voyageur fut au bout du monde et que la terre lui manqua, *ubi defuit orbis*, comme il le dit en latin, il revint dans sa patrie (1683), se fixa à Paris, acheta une charge de trésorier de France et une autre de lieutenant des eaux et forêts et des chasses de la forêt de Dourdan, et avec ses quarante mille écus de rente mena une vie délicieuse, tantôt à Paris au bas de Montmartre, tantôt à sa terre de Grillon, près de Dourdan, dont il fit un séjour enchanté. Il parle longuement de la première de ces résidences dans une de ses épîtres, et de sa terre dans une sorte d'épilogue qu'il ajouta à sa comédie, *les Folies amoureuses*. Ce fut là qu'il vécut en épicurien, partageant son temps entre la table, la chasse au cerf et au chevreuil, et la composition de quelques joyeuses et faciles comédies, et là qu'il mourut, comme devait mourir un tel poète, d'une indigestion.

Regnard est ordinairement placé après Molière dans l'échelle des poètes comiques; mais il ne faut pas oublier que la distance est immense, et qu'il y a entre eux toute la différence qui sépare l'observateur philosophe qui comprend la vie de l'homme jovial qui en rit. Chez Molière, la gaîté a quelque chose de triste, car il ne rit que parce qu'il est préoccupé du bien dont le vice écarte l'homme. La gaîté de Regnard n'a rien de réfléchi, elle naît spontanément chez lui et monte comme la mousse du vin de Champagne. Ce n'est pas lui qui eut pu fouiller au fond du cœur de Tartufe et du Misantrope pour résumer toute leur âme dans un mot; mais il excelle à peindre les ridicules superficiels, les marquis étourdis et de pacotille, les dissipateurs peu scrupuleux, les pères avares, les tuteurs jaloux, les vieilles coquettes auxquelles il faut de bons maris en chair et en os, le distrait qui s'oublie, le campagnard qui s'emporte, le joueur qui hésite entre l'amour du jeu et l'amour de sa maîtresse, les crispins surtout, ces vrais échappés de galères qui ne reculent ni devant l'escroquerie ni devant l'empoisonnement. C'était bon à Molière de s'embarrasser de morale; il était malheureux. Ce sera bon à Beaumarchais, plus tard, de flageller à tort ou à raison un édifice social qui le gêne. Pourquoi Regnard s'embarrasserait-il de tout cela? Il est riche, il est content de ce qui est, il est heureux; aussi soutient-il dans une épître que le vice et la vertu ne sont que des mots dont il n'y a lieu de se préoccuper. Il veut rire après boire, et il le fait de si bon cœur; sa plaisanterie est si franche et si inattendue, qu'on se laisse emporter à la partarger, tout en se disant qu'elle sonne un peu creux et n'a qu'une saveur fugitive. Regnard avait débuté par des satires assez piquantes, dont il prétend que Boileau fut jaloux. Peut-être Boileau les dédaigna-t-il à cause de leur négligence de facture et de rime. Quoi qu'il en soit, Regnard, vivement piqué, l'attaqua à son tour et assez vertement d'abord dans une satire contre les maris, puis dans une autre intitulée : *le Tombeau de Boileau Despréaux*. Cette dernière surtout ne manque ni de vigueur ni de sel attique. Le théâtre italien qui, à cette époque, jouait moins des pièces que des scènes décousues, séduisit d'abord la paresse du poète épicurien, et il écrivit pour cette scène un certain nombre de pièces extravagantes, mais semées de détails plaisants qui se trouvent dans certaines éditions de ses œuvres. Il se faisait alors souvent aider par Dufresny, ami de plaisir et joueur comme lui, qui avait plus de style et d'initiative, mais moins de talent dans les développements et d'argent, et qui, moyennant finance, lui céda même, assure-t-on, une de ses plus jolies pièces : *Attendez-moi sous l'orme*. Ils se brouillèrent plus tard pour un ouvrage plus important, le *Joueur*, qu'ils firent représenter, l'un en prose, l'autre en vers, le premier accusant l'autre de plagiat et d'abus de confiance. Les deux amis avaient trouvé en eux le modèle du principal personnage; mais Regnard a mis dans sa pièce un entrain et une poésie de détails qui manquent trop chez Dufresny. L'amour du jeu dans les deux pièces n'est, au reste, qu'un travers et un ridicule

et non cette passion terrible qui fait frissonner dans un de nos plus célèbres mélodrames contemporains. *Démocrite* a pour sujet l'amour d'un philosophe ; mais ce sujet n'était point à prendre après le *Misanthrope*, à moins que le philosophe ne se laissât rogner les ongles comme le lion, ou ne consentît à servir de monture comme Aristote dans le fameux *Lai* de ce nom. Dans *Démocrite*, Regnard place un roi à Athènes avec aussi peu de façon que Shakspeare un port dans la Hongrie. Le *Retour imprévu* et les *Ménechmes* sont empruntés à Plaute, mais beaucoup plus plaisants dans l'auteur français. La dernière pièce est dédiée à Boileau, avec lequel il finit par se réconcilier, et qui disait de lui qu'il n'était pas médiocrement plaisant. Les *Folies amoureuses* sont une des plus jolies farces qui se puissent voir. Le *Distrait* n'est qu'un monomane ; mais le chevalier qui l'accompagne dans la pièce de ce nom est un personnage plein de vie. Quand au *Légataire*, cette comédie roule sur une friponnerie un peu forte, et J.-J. Rousseau a eu raison de la critiquer au point de vue de la morale, bien qu'elle soit des plus amusantes. Une tragédie et quelques autres comédies, qui complètent les œuvres de Regnard, méritent peu l'attention : la *Sérénade*, n'est que la grande scène entre Harpagon et son fils, délayée en un acte. Le style de Regnard est souvent négligé, la rime rarement suffisante et l'hiatus fréquent. J. Fleury.

RÉGNAULT DE SAINT-JEAN D'ANGELY (Michel-Louis-Étienne, comte), naquit en 1760, à Saint-Fargeau. Il poursuivit la carrière du barreau et l'exerça avec succès. Quoique fort jeune il fut député aux États-généraux par le tiers-état du pays d'Aunis. Dès lors et pendant toute la période révolutionnaire qui dura jusqu'au 9 thermidor, Régnault, tout ami qu'il était des réformes réclamées alors par la France entière, se fit remarquer par une modération qui lui suscita des ennemis tels, que deux fois décrété d'accusation, il fut obligé de s'enfuir ; pris à Douai et mis en prison, il est probable qu'il ne dut la vie qu'au mouvement qui renversa Robespierre. Peu après, le 13 vendémiaire fit connaître Bonaparte à la France. Dès lors Régnault s'attacha tout à fait à sa fortune. Il l'accompagna en Egypte, mais il s'arrêta à Malte avec le titre de commissaire du gouvernement dont il remplit les fonctions pendant huit mois. De retour en France à l'époque du 18 brumaire, il prit une part active à ce coup d'État et devint bientôt entre les mains du premier consul et de l'empereur un instrument à toute épreuve. D'abord conseiller d'État, puis président d'une des sections du conseil, il devint successivement secrétaire d'Etat de la famille impériale, et grand procureur près la haute cour. Régnault était grand aigle de la Légion-d'Honneur ; quand Napoléon établit sa nouvelle noblesse, il fut fait comte : déjà auparavant, en 1803, il avait été admis à l'Académie française. Sous la première restauration le comte Régnault de Saint-Jean d'Angely n'accepta aucun emploi, ce qui lui valut tout naturellement à l'époque des cent jours la continuation des faveurs impériales. Mais après Waterloo, quand l'empereur eût été banni pour jamais, un décret de proscription frappa le comte Régnault et le contraignit à quitter la France. Il ne rentra à Paris que pour y mourir, le 10 mars 1819. Il n'avait pas encore 60 ans. On a diversement jugé le comte Régnault de Saint-Jean d'Angely ; mais presque tous en ont fait un homme ambitieux et voué au plus offrant.

RÈGNE (*gram.* et *hist. nat.*). Ce mot a, dans notre langue, un assez grand nombre d'acception. Il s'entend : 1° du gouvernement, de l'administration, d'un roi, et de la durée de sa domination. On dit : *Le règne de Louis XIV a été brillant et fort long*. 2° Quelquefois ce mot indique qu'une chose est en vogue, à la mode, très employée. Ex : *Ce sera cet hiver le règne des fourrures* ; ou que cette chose existe : *Pendant le règne du choléra*. 3° Ce mot indique aussi les choses qui dominent, et c'est très probablement pour cette raison que les anciens écrivains ont donné le nom de *règnes* aux trois classes d'êtres qui leur paraissaient composer toute la nature : les minéraux, les végétaux et les animaux. C'est de ces trois règnes que nous avons à nous occuper ici. — Dès que les hommes ont commencé à faire des observations, ils se sont aperçus qu'il y avait des *corps vivants* ou *organiques* et des corps privés de vie ou *bruts* et *inorganiques*. Voilà déjà deux grandes divisions des corps qui se trouvent établies : 1° celle des corps *organiques*, composés des parties ou molécules qui agissent réciproquement les unes sur les autres, et concourent toutes également à l'entretien de la vie ; 2° celle des corps *inorganiques*, composés de molécules qui n'ont entre elles que des rapports d'adhésion, qui ne for-

ment point un tout commun, et qui peuvent être séparés en fragments tous de même nature. Ils n'augmentent que par de nouvelles molécules qui s'attachent aux premières, et ne se détruisent que lorsqu'elles se séparent et se dispersent. — En poussant plus loin leurs observations, ils ont vu que, parmi les corps vivants ou organisés, il y avait des êtres *animés*, c'est-à-dire jouissant plus ou moins de la faculté de sentir, de se mouvoir et de changer de place, et qu'il y avait aussi d'autres êtres *inanimés*, qui ne jouissent ni de l'une ni de l'autre de ces facultés, et qui sont réduits à la faculté commune de végéter. Aux corps inorganiques ils ont donné le nom de *minéraux*, aux corps organiques inanimés celui de *végétaux*, et aux corps organiques animés celui d'*animaux*. Ils ont ensuite appelé *règne* chacune de ces classes d'êtres, et nous avons eu depuis lors jusqu'à ce jour la grande division en *règne minéral*, *règne végétal* et *règne animal*. — Cette classification qui, au premier coup d'œil, paraît tout-à-fait rigoureuse, a suffi pendant des siècles à l'étude de la nature, et elle paraît même suffire encore au plus grand nombre des naturalistes. Cependant la multitude d'objets nouveaux que, depuis la fin du dernier siècle, les savants ont eu à soumettre à leurs investigations; les progrès de la chimie, de l'anatomie, et surtout de la physiologie, ont fait croire à plusieurs naturalistes que ces trois divisions étaient insuffisantes, et, d'ailleurs, ils ont prouvé qu'elles n'étaient pas aussi bien tranchées qu'on l'avait cru. — Il a répugné, par exemple, à quelques savants, de placer parmi les minéraux, avec les sels, les roches, les métaux et autres substances minérales, de placer, dis-je, des fluides impondérables tels que le calorique, la lumière, le feu, l'électricité, le fluide magnétique, etc., dont les molécules invisibles, même avec les plus forts microscopes, sont pénétrantes, de formes inappréciables, et ne se manifestent à tels ou tels de nos sens que par certaines de leurs propriétés. Bory de Saint-Vincent a proposé d'en faire une division à part sous le nom de *règne éthéré*. — Quant aux règnes *animal* et *végétal*, il est certain que jusqu'à ce jour on n'a pu fixer rigoureusement leurs limites, et plus les corps organisés sont simples, plus il est difficile de trouver ces limites. Aussi, est-il dans la nature un assez bon nombre de corps vivants que tels naturalistes placent parmi les végétaux et tels autres parmi les animaux. Nous citerons pour exemple les oscillatoires, dont la place est encore incertaine dans l'un ou l'autre règne. — Pour faire mieux comprendre la difficulté, nous allons faire une comparaison rapide des animaux et des plantes.

Animaux. Ils ont des organes ou parties qui, dans leur disposition particulière remplissent chacun un emploi spécial, et dont l'ensemble agissant donne pour résultat l'existence du tout.

Plantes. Elles ont des organes remplissant les mêmes fonctions.

An. Ils vivent, et la force vitale paraît résulter chez eux de l'irritabilité de leurs parties, qui sont susceptibles de se contracter par le contact de certains stimulants.

Pl. Il en est de même. L'irritabilité et la contraction se montrent d'une manière très énergique dans les fleurs du vinetier, de la rue, d'un cactier, etc.; dans les feuilles et les rameaux de la sensitive et d'autres mimosa, dans les feuilles de la dionée et dans beaucoup d'autres plantes.

An. Ils sont composés de matières liquides et de matières solides, et les éléments de ces matières sont : l'oxygène, l'hydrogène, le carbone, l'azote, le phosphore, le soufre, l'iode, le brome, le chlore, le potassium, le sodium, le calcium, le magnesium, le silicium, le manganèse et le fer, le fluor.

Pl. Leurs matières solides et liquides sont composées de mêmes éléments, plus l'aluminium et le cuivre, moins le fluor. Il n'y a donc pas de différence considérable dans leur composition, si ce n'est dans les proportions de ces éléments. Dans les plantes, le carbone domine assez souvent, tandis que dans les animaux c'est ordinairement l'azote; mais ceci n'est nullement une règle absolue.

An. Ils meurent, c'est-à-dire que les molécules qui étaient unies sous l'empire de la vitalité pour constituer les différents organes se désunissent et ne tardent pas à se combiner d'après les lois des affinités chimiques et de l'attraction.

Pl. Le phénomène est absolument le même.

An. Ils résistent aux forces extérieures qui tendent à les détruire, et réparent leurs parties lésées par une blessure.

Pl. Elles agissent de la même manière.

An. Ils cherchent leur nourriture; ils rejettent les substances inutiles ou nuisibles à leur

nature, et s'approprient celles qui peuvent s'assimiler.

Pl. Elles se comportent de même. Leurs tiges, et principalement leurs racines, se détournent par un mouvement qui paraîtrait instinctif, les premières pour aller chercher la lumière, les secondes pour abandonner un sol sec et stérile, et courir au devant d'une terre humide plus nutritive. Les plantes absorbent les fluides qui leur conviennent, et rejettent au dehors les sécrétions inutiles ou nuisibles.

An. Ils ont des sexes; quelques uns sont hermaphrodites et se reproduisent sans le concours d'un autre individu, tels que la plupart des mollusques acéphales; d'autres sont androgynes et chaque individu a les deux sexes, mais il a besoin d'un autre individu pour reproduire son espèce, seulement l'accouplement est double. Enfin le plus grand nombre n'a qu'un sexe et a besoin d'un autre individu d'un sexe différent pour se reproduire.

Pl. Il existe des végétaux hermaphrodites, monoïques et dioïques, qui représentent exactement ces quatres genres de reproduction.

An. Dans les classes inférieures, certains animaux agames manquent absolument de sexe et se reproduisent par fragments.

Pl. Il existe dans les végétaux des classes inférieures beaucoup de végétaux agames.

An. Beaucoup sont vivipares, c'est-à-dire qu'ils font leurs petits vivants et non des œufs.

Pl. Plusieurs graminées, des lis, des aulx, etc., au lieu de produire des graines, produisent des petites plantes toute formées.

An. Quelques-uns, quoique pourvus d'organes reproducteurs, sont scissipares, c'est-à-dire qu'ils se reproduisent le plus ordinairement par boutures, tels sont les polypes, etc.

Pl. Un grand nombre de végétaux agames sont dans le même cas : les lichens, qui ne fructifient jamais, sont ceux qui ordinairement sont les plus communs.

An. Beaucoup d'animaux sont ovipares, c'est-à-dire qu'ils se reproduisent par des œufs.

Pl. Une graine n'est rien autre chose qu'un œuf végétal, et, si le cadre de cet article nous permettait d'en faire ici l'anatomie, on serait étonné des analogies que je pourrais mettre en évidence.

An. Les pucerons (et même quelques papillons si on en croit de nouvelles observations) naissent fécondés pour plusieurs générations, et peuvent se reproduire longtemps sans s'accoupler.

Pl. Les épinards et quelques autres plantes dioïques produisent des graines fertiles sans fécondation.

An. On peut greffer deux polypes l'un sur l'autre, même d'espèces différentes, et ils ne font plus qu'un même individu.

Pl. On sait comment on greffe les végétaux.

An. Si l'on arrache la patte d'une écrevisse, si l'on coupe celle d'un triton, si l'on tranche la tête d'un colimaçon, d'un néréis ou d'un gordius, si l'on arrache l'œil d'une tortue, ces parties repoussent en plus ou moins de temps, suivant la saison, et ces animaux se retrouvent bientôt entiers et complets.

Pl. On sait que les branches d'un végétal se reproduisent quand elles ont été coupées.

An. La plus grande partie des zoophytes ne sont formés que d'une substance molle et gélatineuse, sans la plus légère apparence d'appareil digestif, de vaisseaux propres à la circulation des fluides, de muscles, de nerfs, ni, par conséquent, d'un centre commun de sensibilité.

Pl. Tels sont les végétaux dont l'organisation nous paraît la plus simple, par exemple les nostochs.

An. Tous les insectes, les reptiles, et même quelques mammifères, restent engourdis plus ou moins longtemps par le froid, sans donner le moindre signe de vie.

Pl. Les arbres, dans nos climats, cessent de végéter pendant l'hiver.

An. Tous les animaux changent plusieurs fois de peau pendant le cours de leur vie, soit qu'elle tombe par grands fragments, comme dans les crustacés et les serpents, etc., soit qu'elle se détache d'une manière presque imperceptible, et sous la forme d'une poussière écailleuse, comme dans l'homme.

Pl. Les arbres renouvellent plusieurs fois leur écorce pendant le cours de leur vie, soit par grands fragments, les lièges, les bouleaux, les platanes; soit par petites parcelles, comme les poiriers, les pommiers, etc.

An. Les animaux se nourrissent de matières animales et végétales, qui se décomposent dans leur sac digestif et leur fournissent des fluides qui se combinent avec leur propre substance, ainsi que de quelques substances minérales pures, par exemple l'eau, ou combinées, les sels terreux, les oxydes métalliques, etc.

Pl. Les plantes se nourrissent des fluides résultant de la décomposition des animaux et des végétaux et des substances minérales pures ou combinées, comme l eau, les sels terreux, les oxydes métallitques, etc.

An. Dans les insectes, les fluides nourriciers traversent les parois d'un long tube intestinal, abreuvent les tissus organiques et s'élaborent au contact de l'air, qui s'introduit par des pores respiratoires ou stigmates placés le long du corps. Leur respiration ne diffère en rien de celle des végétaux, comme l'ont remarqué nos nouveaux physiologistes.

Pl. Dans les végétaux, les fluides nourriciers, ou la sève, se promènent dans les longs tubes ou dans les cellules de leurs tissus, en abreuvent toutes les parties, et se portent dans les feuilles ou à la superficie des autres organes; là, se trouvant en contact avec l'air et la lumière, au moyen des pores dont un végétal est criblé, ils se combinent et s'identifient à la substance de la plante.

An. Certains animaux, parmi les zoophytes, ne se nourrissent que par une absorption des fluides, qui s'opère par toute leur surface.

Pl. Beaucoup de végétaux sont absolument dans le même cas, et se nourrissent plutôt par imbibition que par la succion de leurs radicules, par exemple les lichens épilithes, etc.

Il serait, je crois, inutile de pousser plus loin cette comparaison, où je n'ai fait qu'effleurer les principaux phénomènes de la vie. Nous la terminerons par le rapprochement de deux êtres, un polype gélatineux qui est bien évidemment un animal, et un nostoch gélatineux qui passe pour une plante, quoiqu'il n'y ait aucune différence descriptible entre les deux, si ce n'est un mouvement contractif qui appartient au premier, et dans le second n'est pas susceptible. Si on nous demande sur quoi nous fondons notre jugement sur ces deux êtres, nous dirons que c'est en raisonnant sur les analogies. Nous savons que la plus grande partie des animaux sont doués de mouvement : nous voyons remuer le polype, notre hésitation cesse et nous concluons que c'est un animal, parce que, d'ailleurs, ses formes ne se rapprochent pas plus de celles d'une plante que de celles de certains autres polypes chez lesquels les signes de l'animalité sont plus évidents; mais si cet être eut eu une organisation différente, s'il eut eu des feuilles, des fleurs munies de toutes leurs parties, le mouvement eut été beaucoup plus sensible que nous aurions dit c'est une plante, une sensitive, parce que nous aurions aperçu un plus grand nombre d'analogies entre cet être et certains autres végétaux qu'entre lui et aucune autre espèce d'animal.

Il y a réellement des plantes douées de certains mouvements, comme par exemple, l'*hedysarum girans*, la *dionæa muscipula*, et plusieurs espèces de *mimosa* ou sensitives; mais on dit que ces mouvements ne sont pas *volontaires* comme le sont ceux des animaux, et cette définition des deux règnes n'est pas meilleure que toutes celles que les naturalistes ont cru trouver. En effet, pour qu'il y ait un mouvement volontaire il faut qu'il y ait *volonté :* la volonté ne peut être qu'une, par conséquent elle ne peut émaner que d'un seul organe, ayant, sous ce rapport, une espèce de domination sur les autres, auxquels il doit ordonner. Cet organe est ce que les naturalistes nomment un *centre commun de sensation*. Les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons, en ont un, siége de la volonté, et qui paraît être le cerveau; dans les animaux moins parfaits, les insectes, les araignées, les crustacés, on reconnaît évidemment un centre commun. Je veux même qu'abandonnant le système des nerfs on le reconnaisse encore, sous le rapport de la volonté, dans un appareil d'organes quelconques, dont les ramifications aboutissent toutes à une même partie; on ne me niera pas que plusieurs zoophytes manquent absolument de ces appareils ; ces animaux n'auraient donc pas de volonté, et, par conséquent, pas plus de mouvement volontaire que la sensitive; leurs mouvements ne seraient pas des preuves de sensibilité, mais seulement d'irritabilité ou de contractilité.

Les naturalistes, qui prétendent accommoder les œuvres sublimes de Dieu à leur courte vue, et qui veulent absolument que le créateur ait procédé par classification, avouent néanmoins que les notes distinctives de l'animalité sont imperceptibles dans les animaux d'un ordre inférieur, et nous exposent à les confondre avec les plantes d'un ordre également inférieur; mais, ajoutent-ils, ce n'est pas au commencement de l'échelle des êtres qu'il faut chercher des caractères différentiels, mais dans les êtres les plus compliqués des deux règnes. Je ne pense pas qu'on puisse plus mal raisonner; certes, si on compare un cheval à un chou, on trouvera assez

de caractères pour en faire la différence ; mais cela prouvera-t-il que les deux règnes auxquels ils appartiennent aient des limites qui les tranche net ? je ne le crois pas.

Daubanton, Munchausen, Lamarck, Bory de Saint-Vincent et plusieurs autres naturalistes ont pensé que la distribution des êtres organisés en deux règnes n'était ni naturelle ni suffisante, et chacun a émis ses opinions sur ce sujet. Nous ne citerons ici que les deux derniers. Lamarck, sous le nom d'*animaux apathiques*, réunit tous les êtres qui manquent évidemment d'organes respiratoires, locomoteurs, générateurs, circulatoires, et dans lesquels on ne distingue point d'appareils nerveux, d'où il concluait, avec raison ce me semble, qu'ils n'avaient pas plus la conscience de leur existence qu'une plante. Quoi qu'il leur eut conservé le nom d'animaux, il les regardait comme une classe ou un règne à part devant se placer entre les vrais animaux et les végétaux, et faisant le passage de l'un à l'autre de ces règnes.

Bory de Saint-Vincent créa, entre les végétaux et les animaux, un nouveau règne qu'il nomma celui des *psychodiaires*, et il lui attribua ces caractères : êtres ambigus, végétant ou vivant alternativement, et privés, sinon pendant toute leur durée, du moins pendant leur existence agglomératrice et végétative, du mouvement locomotif, c'est-à-dire de celui au moyen duquel un véritable animal jouit de la faculté de quitter un lieu pour en choisir un autre. On voit, dès le premier coup d'œil, que Bory attache trop d'importance à la faculté de changer de place. Beaucoup de mollusques, l'huître par exemple, sont privées de cette faculté, et, certes, ils n'ont aucun autre rapport avec les êtres qui composeraient le règne des psychodiaires.

Ces nouveaux règnes n'ont pas été adoptés par les naturalistes, d'abord parce qu'ils sont établis sur des caractères qui ne sont pas assez essentiels, et ensuite parce qu'ils sont inutiles à l'étude de la science. Cependant, si l'on pensait, comme l'a dit Cuvier beaucoup trop légèrement, à mon avis, que toute la perfection de la science devait se trouver dans une bonne classification naturelle, la recherche d'un nouveau règne pourrait être d'un haut intérêt. Mais, pour procéder à cette recherche, il faudrait employer rigoureusement les règles que Cuvier a posées si lumineusement, celles de la subordination des caractères, règles que lui-même n'a pas toujours suivies. Voyons où cette manière de procéder conduirait.

Puisque les êtres sont naturellement divisés en êtres bruts et en êtres vivants, la vie est le caractère dominant des êtres organisés, et tous les autres caractères ne sont qu'accessoires et lui sont subordonnés. Un seul phénomène constitue la vie, c'est la nutrition, c'est-à-dire cette propriété qu'ont les êtres vivants d'assimiler à leur propre nature les substances étrangères. En effet, on peut concevoir un corps vivant privé de la faculté de se reproduire, privé de tous les organes des sens, s'il se nourrit ; mais il est impossible de se le figurer vivant, avec ou sans organes, s'il n'a pas la faculté de se nourrir.

Si la vie est le caractère le plus essentiel des animaux et des végétaux, c'est elle que nous devons d'abord étudier pour chercher des bases naturelles et solides à la classification. Nous sommes bientôt frappés par une observation : c'est que la vie est indivisible et simple dans certains êtres, divisible et multiple dans certains autres êtres. Expliquons-nous. Si on enlève un organe essentiel à un animal d'un ordre supérieur, il meurt ; si on lui enlève un organe non indispensable à la vie de l'individu, un membre par exemple, le membre meurt, mais l'individu continue à vivre. La vie, dans ce cas, est le résultat de l'organisation tout entière ; elle ne peut être que dans l'individu et non dans ses fragments ; elle est indivisible et simple. Ces êtres ne peuvent se multiplier que par la génération et jamais par des gemmes, des boutures ou des fragments quelconques. Ils ont tous un centre commun de sensation, la conscience de leur existence et par conséquent une volonté ; leur individualité est unique comme leur vie.

D'autres êtres n'ont point de centre commun de sensation, par conséquent point de volonté. Leur vie est divisible, multiple, c'est-à-dire que chaque parcelle ou au moins certaines parcelles de leur individu jouissent d'une vie indépendante du tout ; ils ont plusieurs vies. Si on divise ces êtres en plusieurs fragments, la vie, divisée comme le corps, continue à produire dans chaque fragment tous les phénomènes qu'elle produisait dans l'individu tout entier : nutrition, développement, génération, etc. Ces êtres se multiplient de boutures très facilement.

Ils ne peuvent avoir la conscience de leur existence, car il y a chez eux autant d'existences, pour ainsi dire, que de parties. Tels sont la plupart des zoophytes, des polypes et tous les végétaux.

Ici doit se poser une question : dans les êtres à vie multiple, l'individu est-il simple? Non ; un arbre, un végétal quelconque, de même qu'un polype, n'est qu'une collection d'individus, pour ainsi dire, soudés bout à bout et ayant autant d'individualités qu'il y a de germes, de boutons ou de parties capables de reproduire un individu parfait. Beaucoup d'animaux, même dans des classes plus élevées que les psychodiaires de Bory de Saint-Vincent et que les apathiques de Lamarck, sont dans ce cas.

Que conclure de tout cela ? Que, si l'on voulait établir un nouveau règne, ce qui me paraît tout-à-fait inutile dans l'état actuel de la science, il faudrait, pour être rationnel, diviser les êtres organiques, d'abord en deux grandes classes : 1° ceux qui ont une vie multiple, savoir : les végétaux et les animaux inférieurs se propageant de boutures ; 2° les animaux supérieurs ayant une vie simple, unique, et un centre commun de sensation qui leur donne la conscience de leur existence ; ceux-là, à eux seuls, formeraient le règne animal.

La classe des êtres à vie multiple se diviserait : 1° en êtres chez lesquels la composition chimique a pour principale base le carbone, et cette division formerait le règne végétal ; 2° en êtres chez lesquels la composition chimique a pour principale base l'azote ou nitrogène, et cette division, à laquelle on donnerait le nom que l'on voudrait, si l'on ne voulait pas conserver celui de zoophyte, formerait un règne très naturel entre les végétaux et les animaux. B.

RÉGNICOLE se dit des habitants naturels d'un royaume, et par extension, des étrangers naturalisés, sous le rapport des droits dont ils jouissent. Nous n'entreprendrons pas de développer ici toute une longue thèse de droit international et administratif, matière élaborée d'ailleurs sous les mots: *élections*, *domicile*, *conscriptions*, *garde nationale*, *contrainte par corps*, et auxquels nous envoyons nos lecteurs. Le principe général est celui-ci avec certaines modifications, celui-là seul auquel l'État impose des devoirs, est en puissance de réclamer les droits qui en sont le corollaire. De plus il est des droits d'une nature telle que leur exercice est soumis à l'indispensable condition d'être régnicole. Ainsi, en France, le *droit* d'élection paraît assurément résulter du *devoir* d'impôt, pourvu que ce dernier atteigne une proportion déterminée, mais cela ne suffit pas, et l'exercice de ce droit est subordonné à la qualité de Français ou naturalisé Français, de *régnicole*, de sorte qu'un étranger aurait beau avoir en France de grandes propriétés et payer un taux élevé il ne pourrait, en restant étranger, exercer le droit d'élection.

REGNIER (Mathurin), poète satirique français, naquit à Chartres en 1573. On ne sait guère de Regnier d'autres détails biographiques que ceux qu'il a laissés lui-même dans ses satires. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut pourvu d'un canonicat ; mais il se dispensa d'allier la pureté des mœurs à la sévérité de l'habit. Les œuvres de Mathurin Regnier, ou plutôt du chanoine Regnier, seraient un bréviaire plus que gai. Les annales littéraires de la France sont du reste fertiles en ces sortes d'anomalies, entre le caractère de certains et la ligne tracée par les devoirs d'une vocation plus que douteuse. Rabelais venait de mourir, curé de Meudon ; Regnier naissait, futur chanoine de Chartres. Voilà deux beaux noms, mais deux pauvres saints ! Mathurin fit à Rome deux voyages, qui, ni l'un ni l'autre, ne lui furent bien profitables. La première fois, il accompagnait le cardinal de Joyeuse, et voici ce qu'il dit de son voyage :

En la cour d'un prélat. . . . .
J'ai changé mon humeur, altéré ma nature,
J'ai bu chaud, mangé froid, j'ai couché sur la dure ;
Je l'ai, sans le quitter, à toute heure suivi.
Donnant ma liberté je me suis asservi
En public, à l'église, à la chambre, à la table,
Et pour avoir été maintes fois agréable ;
Mais instruit par le temps, à la fois j'ai connu
Que la fidélité n'est pas grand revenu,
Et qu'à mon temps perdu, sans nulle autre espérance,
L'honneur d'être sujet tient lieu de récompence,
N'ayant d'autre sujet de dix ans jà passés,
Sinon que sans regret je les ai dépensés.

Il fit son second voyage avec le duc de Béthune, ambassadeur près du saint-siége ; mais cette fois il ne resta pas dix ans à Rome comme la première, et revint bientôt en France, jouir à la fois d'une position facile et d'une réputation qui prenait de l'éclat. Il n'en jouit pas longtemps : une maladie dont on a accusé la corruption de ses mœurs l'attaqua pendant un voyage qu'il fit à Rouen, et le mit bien vite au tombeau.

C'était en 1613 et il n'avait pas encore 40 ans. Mathurin Regnier est le plus ancien poète satirique français; bercé de la littérature latine, il imita beaucoup les anciens, et ne rendit pas peu de services à la langue française.

REGNIER DESMARAIS (François-Séraphin), grammairien estimé, naquit à Paris en 1632. Mis au séminaire de Nanterre à huit ans, il y fit ses études sous la direction des chanoines réguliers de saint Augustin, et se fit remarquer par ses succès et son aptitude. Il était encore sur les bancs lorsqu'il traduisit en vers burlesques la *Batrachomyomachie* d'Homère. Regnier Desmarais accompagna à Rome le duc de Créqui en qualité de secrétaire d'ambassade. Revenu en France, il adressa à l'un de ses amis d'Italie une *canzone* que ce dernier attribua à Pétrarque : chacun le crut, même parmi les plus habiles, ce qui valut à son auteur, dès que la chose fut éclaircie, une place à l'académie de la Crusca. Bien que Regnier n'eut aucunement le dessein d'entrer dans l'état ecclésiastique, un bénéfice que lui donna le roi le décida à prendre les ordres. L'Académie française lui ouvrit ses portes en 1670, et il s'occupa dès lors avec une ardeur infatigable à la rédaction de la première édition du *Dictionnaire* de cette célèbre compagnie. L'abbé Regnier mourut le 6 septembre 1713, à l'âge de 81 ans. Discret dans l'amitié, probe jusqu'à l'excès, sincère jusqu'au scrupule, Regnier n'eût d'autre défaut qu'un entêtement quelquefois déplacé. Furetière dit que ses confrères de l'Académie lui avaient donné, à cause de cela, le sobriquet de *Pertinax*. Il a laissé plusieurs écrits.

REGNIER (Claude-Antoine, duc de Massa), naquit à Blamont, dans l'ancienne province de Lorraine, le 6 avril 1746. Entré de bonne heure dans la carrière judiciaire, il était, à l'époque de la révolution, avocat au parlement de Nancy. Nommé en 1789 député du tiers-état aux États-Généraux, il ne parut que rarement à la tribune nationale, mais embrassa avec autant de franchise que de modération les intérêts populaires. Oublié par bonheur pour lui pendant les temps orageux de la Convention, il fut élu en 1795 membre du conseil des anciens. Au retour de Bonaparte de son expédition d'Égypte, Regnier travailla à la révolution du 18 brumaire, fut appelé au conseil d'État dès l'établissement du nouveau gouvernement, et réunit dès le 25 septembre 1802, sous la dénomination de grand-juge, les deux ministères de la justice et de la police générale. Après la conspiration de Cadoudal, il dut résigner un de ces portefeuilles à Fouché, mais il demeura grand-juge et fut créé quelque temps après duc de Massa. Dévoué à l'empereur, il fut nommé en 1813 président du corps législatif, mais lutta vainement contre la formidable opposition de cette époque. Le duc de Massa survécut peu à la chute de Napoléon, il mourut à Paris le 24 juin 1814, à l'âge de 68 ans.

REGNIER (Edme), ingénieur mécanicien, naquit à Semur en 1751. Ses parents l'envoyèrent à Dijon pour apprendre la profession d'arquebusier. Tout en s'appliquant à cette profession, il employa ses loisirs à diverses études et suivit notamment de curieuses expériences sur l'électricité. De retour à Semur, il dota cette ville de six paratonnerres, et il est à remarquer qu'à cette époque Paris n'en avait pas un. Pendant la révolution, M. Regnier, appelé à Paris en qualité de membre de l'administration des armes portatives, profita de cette occasion pour recueillir les anciennes armures éparses dans toutes la France; il les classa par ordre chronologique et créa ainsi le Musée d'artillerie, dont il devint conservateur. Il mourut en 1825. On lui doit diverses machines très ingénieuses, entre autres le dynamomètre, une serrure à combinaisons et une échelle à incendie.

REGRÈS (*jurisp. ecclés.*). Retour à un bénéfice que l'on a résigné. (*Voyez* Résignation.) Une fois la renonciation faite et acceptée dans les formes requises, il n'y a plus lieu à regrès. Le concile de Trente (sess. XXV, chap. 7) l'a formellement interdit; cependant l'usage de l'Église a laissé au pape le droit d'approuver la stipulation du regrès dans la résignation d'un bénéfice, et, au besoin, d'accorder le regrès luimême. Mais ces coutumes n'ont lieu que dans les pays d'obédience où le pape a le plein pouvoir de nommer de son propre mouvement à des bénéfices particuliers; mais elles sont totalement inconnues en France. S.

RÉGULATEUR. Les horlogers donnent ce nom : 1° au balancier et au spiral des montres; 2° à la verge et à la lentille des pendules; 3° à une sorte de pendule mue par un poids, sans sonnerie, qui ne marqua que les heures, les minutes et les secondes, et dont la marche a une précision telle que communément elle n'offre que des erreurs de fort peu d'importance. — En

métallurgie, on appelle *régulateur du feu*, un appareil destiné à procurer aux corps auxquels on l'applique, un degré de chaleur déterminé, et qui lui conserve la même intensité pendant une longue durée. — Le *régulateur*, en mécanique, est une machine qui sert à modérer la vitesse d'un arbre tournant. A. de Ch.

RÉGULE. On donnait autrefois ce nom au métal quelconque obtenu à son plus grand état de pureté, au moyen de la fusion. Ainsi, le *régule d'antimoine* était le culot qu'avait formé au fond du creuset le minéral d'antimoine. Les anciens chimistes appelaient *régule martial*, celui qu'ils se procuraient par la fonte d'un mélange de régule d'antimoine, de pointes de clous et de nitre. Ils avaient aussi un *régule d'arsenic.*

REGULUS (Marcus-Atilius). Général célèbre de la république romaine, fut nommé consul l'an de Rome 496 (256 avant J.-C.). Il battit les Carthaginois en deux rencontres, d'abord près d'Ecnome, en Sicile, puis en Afrique, près d'Adis, et les contraignit ainsi à lui demander la paix. Ces deux victoires avaient donné à Rome deux cents villes. Régulus, fier de son triomphe, ne voulut consentir à la paix qu'à la seule condition que Carthage ne conserverait pas plus d'un vaisseau armé en guerre. Cependant un mercenaire lacédémonien, Xantippe, ranima le courage des ennemis de Rome, et leur persuada d'employer, avant de se rendre, les ressources qui leur restaient encore. Lui-même se chargea d'attaquer les Romains; il les attira dans une plaine, et les dispersa par sa cavalerie et ses éléphants. Régulus cette fois rentra captif et vaincu à Carthage. C'est alors que les Carthaginois, aimant mieux voir revenir dans leurs murs ceux d'entre eux que les Romains avaient fait prisonniers que de garder les prisonniers romains, envoyèrent Régulus avec des ambassadeurs à Rome, pour traiter de cet échange, en lui faisant toutefois promettre avec serment de revenir en Afrique si leur proposition n'était pas accueillie par le sénat. Il part; mais au lieu de conseiller aux Romains cet échange, il semble n'être venu à Rome que pour leur démontrer lui-même quel avantage c'est pour Rome d'avoir enlevé à Carthage ses meilleurs généraux, tandis qu'en le perdant lui seul et quelques autres de ses soldats elle peut facilement réparer ce dommage, ajoutant que d'ailleurs il fallait laisser mourir captifs ceux qui n'avaient pas su rester libres. Puis, fidèle à la foi jurée (même à des Carthaginois), il retourna avec courage reprendre ses fers à Carthage. Il y trouva, dit-on, une mort affreuse. Les Carthaginois se vengèrent lâchement sur lui de sa négociation héroïque, et ils lui firent endurer des supplices inouïs. On l'exposa au soleil d'Afrique après lui avoir coupé les paupières, on l'enferma dans un coffre étroit tout hérissé de pointes de fer aiguës, où, ne pouvant ni se tenir debout, ni s'appuyer d'aucun côté sans d'horribles souffrances, il mourut exténué de veilles et de fatigues. Plusieurs historiens modernes, se fondant sur le silence de Polybe, ont révoqué en doute les détails de cette torture atroce, mais que ne devait-on pas craindre de cette barbare rivale de Rome? — Regulus Serranus (Caius Atilius), consul de Rome, en 257 avant J.-C. Il remporta cette année-là même sur les Carthaginois la victoire navale de Lipari. Il était consul pour la seconde fois, en 250, quand M. Attilius Regulus fut envoyé à Rome à la tête d'une députation par le conseil des *Cent* de la ville de Carthage, pour traiter de l'échange des prisonniers romains et carthaginois. L. de Sivry.

RÉGURGITATION (*regurgitare*, regorger) (*médecine*). La regurgitation consiste en un reflux dans la bouche de matières alimentaires solides ou liquides contenues dans l'estomac. Ce phénomène est plus rare que celui du vomissement, de l'éructation et du rapport, avec lesquels il offre d'ailleurs beaucoup d'analogie. On l'observe surtout chez les enfants à la mamelle et chez les adultes dont l'estomac est distendu outre mesure. Il a lieu encore chez quelques personnes qui, étant à jeun, ramènent dans la bouche deux à trois gorgées d'un liquide de natures diverses. Ce phénomène est tantôt volontaire et tantôt involontaire. Dans ce dernier cas, son mécanisme est le même que celui de l'éructation et du rapport. Dans le premier, il est précédé de quelques manœuvres destinées à le produire. Une personne qui veut régurgiter fait une profonde inspiration qui entraîne l'abaissement du diaphragme et la compression de l'estomac, puis elle se tient immobile pendant quelques instants, se bornant à contracter les muscles du ventre, en ajoutant quelquefois l'action des mains appliquées sur l'épigastre à la compression que l'estomac éprouve de la part des puissances musculaires de l'abdomen. L'extrémité inférieure de l'œsophage étant ainsi re-

lâchée, les matières s'y engagent, et, poussées par un mouvement antipéristaltique, arrivent promptement dans la bouche. Si la régurgitation est suivie d'une nouvelle mastication des substances régurgitées, et si celles-ci sont de nouveau avalées, cette suite d'actes constituera la rumination, opération qui s'accomplit physiologiquement chez un grand nombre d'animaux. GEFFROY, D. M. P.

RÉHABILITATION (*jurisp.*). Rétablissement dans un état primitif. On en distingue deux sortes : la *réhabilitation des débiteurs faillis* et la *réhabilitation en matière criminelle*. Le législateur moderne a aboli la *réhabilitation de mariage*, qui consistait dans une seconde célébration, lorsqu'il s'était glissé dans un premier mariage quelques vices de forme, et la *réhabilitation de noblesse*, qui rendait la qualité de noble à celui qui l'avait perdue par quelque trafic. Nous ne nous occuperons ici que de la *réhabilitation en matière criminelle*. Quant à celle des commerçants faillis, *voyez* FAILLITE et BANQUEROUTE.

La *réhabilitation en matière criminelle* est un acte qui rétablit un condamné, qui a subi sa peine, dans l'exercice de ses droits civils pour l'avenir ; elle ne peut avoir lieu qu'avec le concours du souverain et des autorités judiciaire et administrative : elle est donc essentiellement distincte de la *grâce*. Celle-ci, en effet, est spontanément accordée par le prince, sous l'intervention préalable des délégataires de son pouvoir ; elle remet la peine et aussi les incapacités.

La réhabilitation a éprouvé des variations nombreuses. Dans le droit romain elle s'opérait par la seule volonté du prince. Avant les lois de la révolution, elle avait lieu par des lettres du grand sceau, qui *remettaient en sa bonne réputation et renommée* celui qui avait été frappé d'une peine infamante. Le Code pénal de 1791, ayant supprimé la prérogative royale, fit de la réhabilitation un acte mixte étranger à la personne du prince, et dont l'exercice fut confié à l'autorité judiciaire, avec le concours indispensable de l'autorité administrative. Lorsque la réhabilitation d'un condamné était admise, le président du tribunal prononçait cette formule : « Sur l'attestation et sur la demande de « votre pays, la loi et le tribunal effacent la tache « de votre crime ». On ne tarda pas à revenir aux anciens principes sur la réhabilitation. La législation actuelle, qui date de 1808, fait revivre l'usage des lettres de chancellerie. Les formalités de réhabilitation sont exposées au Code d'instruction criminelle, art. 619 à 634. On s'est demandé si le roi pouvait dispenser de tout ou partie d'entre elles. Des considérations graves, que commandent une observation de délais, nous font pencher pour l'affirmative.

Le condamné pour récidive n'est jamais admis à la réhabilitation. A. PAGÈS DU PORT.

REICHA (ANTOINE-JOSEPH), naquit à Prague en 1770. Orphelin dès l'enfance, il fut mûr de bonne heure pour l'étude, et ses goûts le portant vers la musique, il obtint bientôt une place d'instrumentiste dans la chapelle de Maximilien d'Autriche, électeur de Cologne. Étant allé de Cologne à Coblentz, ville que peuplaient alors les émigrés français, Reicha voulut faire représenter un opéra intitulé *Obaldo* ou *les Français en Égypte*, mais ayant appris sur ces entrefaites le retour de Bonaparte, il courut à Paris, où son ouvrage, quoique tout de circonstance, fut refusé, à cause de la faiblesse du libretto, à tous les théâtres où il le présenta. Il revint en Allemagne en 1802, se lia avec Beethoven, publia un recueil de travaux qui ne manquent pas d'importance, et, de retour à Paris en 1808, il ne quitta plus la France. Nommé en 1818 professeur de contrepoint au Conservatoire, il voulut profiter de sa position pour faire recevoir des ouvrages au théâtre : déjà en 1816, il avait échoué à l'Académie royale de musique, avec *Natalie* ou *la Famille suisse ;* en 1822, il ne fut pas plus heureux avec son opéra de *Sapho*. Décidément, Reicha n'était pas appelé à de grands succès dramatiques, mais, la méthode de *Quintetti* et ses ouvrages sur la composition lui ont valu une réputation méritée et l'estime de tous les grands musiciens de notre temps, dont quelques uns parmi les plus distingués ont été ses élèves. Naturalisé en 1829, Reicha fut nommé en 1831 membre de la Légion-d'Honneur, et appelé en 1835 à remplacer Boïeldieu à l'Institut. Il commençait à recueillir le fruit de ses travaux lorsqu'une pleurésie l'emporta. Il mourut le 28 mai 1836.

REICHENAU. Village des Alpes centrales bâti au confluent des deux rivières appelées, l'une le Rhin supérieur et l'autre le Rhin inférieur, qui, par leur réunion, donnent naissance au Rhin. La position de Reichenau est importante sous le rapport stratégique, parce qu'elle com-

mande les deux routes du Saint-Gothard et du Splugen, routes qui n'ont pas de communication entre elles par les vallées transversales. — Reichenau, en latin *Augia dives*, est aussi le nom d'une petite île du lac de Constance située au sud et tout près la presqu'île qui sépare ce lac de celui de Zeil. Cette île a environ quatre kilomètres de longueur et deux de large, elle appartient aujourd'hui au grand duc de Bade. On y voyait jadis un monastère de la règle de saint Benoît fondé en 724 par saint Firmin qui en fut le premier abbé. Ses successeurs le rendirent bientôt célèbre et puissant, de telle sorte qu'ils eurent droit de siéger aux diètes de l'empire; ils étaient alors souverains de l'île, mais en 1540 les évêques de Constance en obtinrent la propriété et, dès lors, ce monastère ne fit que décliner. On remarquait dans sa chapelle le modeste tombeau renfermant les restes de Charles-le-Gros, qui était venu y mourir dans la misère, après avoir été detrôné par ses sujets en 888.

REICHENBACH. Ville de la régence de Breslau, sur la Peib; chef-lieu du cercle; population 4,300 habitants; est située à 50 kilomètres S.-O. de Breslau.— La régence du même nom qui comprenait une superficie d'environ 4,000 kilomètres carrés et une population de 459,000 habitants, a été réunie en 1820 aux régences de Breslau et de Liegniz. — Ville du Voigtland (Saxe), a 3,900 habitants et est située à 21 kilomètres N.-E. de Plauen. — Grande ville du grand duché de Hesse-Darmstadt, près d'Odenwald. — Autre dans la régence de Liegniz (Prusse), population 10,000 habitants. — Autre en Bavière, sur la Regen, près de Wetterfeld, population, 1,800 habitants.

REICHSTADT. Majorat et principauté du royaume de Bohême. Situé à douze milles de Prague, sur les frontières de la Haute-Lusace; la ville principale qui porte le même nom est fort peu importante. Les revenus de cette principauté s'élèvent à 400,000 florins. Tout imperceptible qu'il est sur la carte et insignifiant qu'il est dans l'histoire, il n'est personne pourtant qui ne connaisse le duché de Reichstadt; c'est qu'après la chûte de Napoléon, on fit de cette principauté un apanage pour le jeune roi de Rome, et c'est à cela qu'elle a dû sa célébrité. Après la mort du fils de Marie-Louise, l'Autriche est rentrée en possession de ce domaine.

REID (Thomas), l'un des chefs de la philosophie écossaise, un de ceux qui vers la fin du XVIIIe siècle ont préparé l'affaissement des doctrines sceptiques, est né le 26 avril 1710, à Strachan, dans le comté de Kincardinc, et mort à Glascow le 7 octobre 1796. On sait qu'un Écossais, David Hume, poussant à sa dernière limite le protestantisme calviniste de son pays, et, tirant du système de Loke et de celui de Berkeley leurs dernières conséquences, avait attaqué la réalité même de la nature humaine et de l'homme, et détruit le principe de la certitude. « Nous ne savons rien, dit Hume, pas mêmes que nous existons, nous croyons exister; nous avons la connaissance de nos idées, c'est-à-dire de nos imaginations, et non des objets réels. » Il est impossible de pousser plus loin la doctrine du néant, puisque le néant n'est pas sûr de lui-même. La modération du bon sens écossais recula devant ces conséquences, et, pendant dix années, Reid, devenu en 1737 pasteur de la paroisse de New-Machar, médita les théories qu'il voulait combattre, et qui, toutes subtiles qu'elles fussent et généralement admises à cette époque, répugnaient à sa saine et sobre raison. Il reconnut que la nature des idées perçues par l'homme est toute différente de ce qu'avaient supposé Hume et ses prédécesseurs; — que les images qui se reflètent chez nous et éveillent nos idées existent bien réellement dans le monde extérieur, enfin qu'au moyen des organes des sens nous saisissons les objets extérieurs qui nous apportent une connaissance réelle et une certitude d'eux-mêmes : — tandis que, selon Hume, une fantasmagorie intérieure nous persuaderait qu'il existe un monde, un soleil, des étoiles, un ciel : illusion chimérique, le phénomène étant renfermé dans les parois de notre cerveau.

Ce retour au bon sens, conciliable avec toutes les idées religieuses et morales, tandis que le système de Hume les renversait toutes, eut un grand succès dans un pays à la fois pratique, civilisé et simple de mœurs. La timidité même avec laquelle Reid exposa son système lui concilia la plupart des intelligences écossaises, dont la prudence et la précaution sont les caracteres particuliers, et pour ainsi dire proverbiaux. Beattie, Oswald, Dugald-Stewart s'engagèrent sur les pas de Reid, et frayèrent la route à MM. Royer-Collard et Jouffroy qui continuèrent en France et y approfondirent le

sillon de la philosophie écossaise. Rien de plus estimable que cet effort ; il est cependant permis de croire qu'il y a quelque chose de passager et de temporaire dans une école dont toutes les forces sont consacrées à nier la négation. Hume avait transformé l'univers en ombres, et les êtres humains en fantômes doués du singulier privége de se faire à eux-mémes l'illusion de la vie. Reid a dissipé ces ombres, et son appel au sens commun a replacé la certitude sur ses bases terrestres ; il est évident qu'au-dessus et au-dessous il existe à la fois une philosophie plus élevée et plus profonde.

On doit à ce penseur ingénieux, subtil et exact un « Essai sur l'application des mathématiques à la morale », inséré dans les transactions philosophiques de Londres, 1748 ; une « Enquéte sur le principe du sens commun relativement à l'esprit humain (Londres, 1763) » ; et surtout l'ouvrage fondamental qui contient sa philosophie tout entière, « Essai sur les forces intellectuelles de l'esprit humain (Édimbourg, 1786. » Au moment même où la philosophie du XVIIIe siècle portait ses fruits les plus hardis, il s'opérait au nord un commencement de réaction, dont Reid et son école furent l'expression première. M. Jouffroy a publié en français les œuvres de ce philosophe, auxquelles il a joint une excellente préface.

PHILARÈTE CHASLES.

REIKIAVICK. Ville située sur la côte S. O. de l'Islande dont elle est la capitale. Sa population est de 500 à 600 habitants. Cette ville possède un lycée, une école d'enseignement mutuel, une bibliothèque de 5,000 volumes, une typographie où l'on imprime deux journaux, et plusieurs sociétés savantes qui sont des sections des sociétés de Copenhague ; il y a encore à Reikiavick un observatoire et plusieurs manufactures de lainages.

REIL (JEAN-CHRÉTIEN), l'un des médecins étrangers les plus connus du commencement de ce siècle, naquit le 28 février 1759 à Rhanden, dans l'Ost-Frise. En 1787, il fut nommé professeur en chef de la clinique de l'université de Halle. D'une activité peu commune, Reil ne demeura étranger à aucun des systèmes de philosophie qui agitaient alors l'Allemagne, cherchant à en profiter pour éclairer ses théories médicales et hâter les progrès de la science. Chargé en 1813 de la direction des nombreux hôpitaux militaires établis à la suite de la bataille de Leipzig, il succomba la même année à une attaque de typhus. Reil a laissé plusieurs travaux publiés.

REIMAR ou **REIMARUS** (HERMAN-SAMUEL), philologue distingué, aussi remarquable par ses travaux en histoire naturelle qu'en philosophie, naquit à Hambourg en 1694, et s'appliqua dès sa jeunesse à l'étude des langues. Après avoir terminé ses cours à l'académie de Wittemberg, il parcourut une partie de l'Allemagne et publia à Weimar le recueil de ses *opuscules*. Revenu à Hambourg, il obtint une chaire de philosophie à l'académie de cette ville, et épousa une des filles du savant Alb. Fabricius. Dès lors, il seconda les travaux philologiques de son beau-père, et sur la fin de sa vie il consacra ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle. Il mourut en 1768.

REIMS ou Rheims, *Durocortorum* des Romains, est une des plus anciennes villes des Gaules. Capitale des Remides longtemps avant que César ne franchit les Alpes, elle n'opposa cependant, malgré sa puissance, qu'une faible résistance à ce conquérant,, et, une fois soumise, elle ne chercha presque jamais à recouvrer la liberté qu'elle avait perdue. Reims fut choisie par Constantin pour être la métropole de la quatrième Belgique. Sa prospérité qui, malgré les guerres civiles entre les divers prétendants à l'empire, n'avait fait que croître, favorisée qu'elle avait été, et par ses privilèges, et par sa sa position à l'intersection de plusieurs grandes routes qui l'unissaient aux principales cités de la Gaule, s'arrêta bientôt lorsque les barbares purent enfin franchir le Rhin sans obstacles. Dès l'an 360, cette ville avait embrassé le christianisme, et, quarante ans après, saint Nicaise, son évêque, y avait bâti une cathédrale magnifique qui, brûlée en 1210, fut reconstruite plus belle et plus vaste par Robert de Coucy. Son portail passe à juste titre pour le plus beau de l'Europe. Il se compose de trois arcades en ogives, portant 530 statues. Il est orné de deux tours renfermant un assemblage de cloches dont la réunion forme une sonnerie d'un ensemble parfait. Les archevêques de cette ville étaient autrefois ducs et pair de France, légats nés du Saint-Siége et primats de la Gaule-Belgique. Ils avaient le droit de sacrer les rois de France, droit qui leur avait été confirmé par les ordonnances de Louis-le-Jeune et de Philippe-Auguste. Les principaux monuments de cette ville sont, outre sa

cathédrale, l'abbaye de Saint-Remi où se conservait la sainte ampoule, la cuve des fonts-baptismaux qui, dit-on, servit au baptême de Clovis, et l'Hôtel des comtes de Champagne. Reims, qui était avant la révolution de 1789 siège d'un présidial, d'une élection et d'un hôtel de monnaies, n'est plus aujourd'hui qu'une sous-préfecture du département de la Marne; bâtie sur la Vesle dans une contrée fertile, elle fait un grand commerce de productions du pays, surtout de vins; mais la principale source de sa prospérité, sont ses immenses manufactures d'étoffes de laine pure ou mélangée de soie et de coton, qui la rendent une des principales places de commerce de France. Sa population actuelle dépasse 40,000 habitants. Elle a vu naître le ministre Colbert, l'abbé Pluche, auteur du Spectacle de la nature, Nanteuil et Linguet. L'an 1148, le pape Eugène III y convoqua un concile qu'il présida en personne. D.

REINECCIUS (Chrétien), naquit, en 1668, à Gross-Muhlingen en Saxe, où son père était pasteur. Il étudia aux universités de Rostock et de Leipsig, et enseigna même dans cette dernière les langues et la philosophie. De Leipzig, il passa à Veissenfelds, où il obtint le rectorat du gymnase et le titre de conseiller du consistoire. Il mourut en 1752. Reineccius laissa beaucoup d'écrits. Philologue et théologien, il s'occupa surtout de travaux relatifs à l'étude de la langue hébraïque, et ce sont là les plus estimés de ses ouvrages.

REINE, *regina*. On désigne par ce nom l'épouse d'un roi, ou celle qui occupe le trône par droit de succession. Au ve siècle, les filles d'empereurs se qualifiaient du titre de *reine* et cette qualification fut aussi donnée aux filles de rois, jusqu'au commencement du XIIIe siècle. — Les Syriens et les Hébreux idolâtres vénéraient la lune sous le nom de *reine du ciel*; ils lui dressaient des autels sur la plate-forme de leurs maisons, au coin des rues, près des portes et dans les forêts; ils offraient des gâteaux pétris avec de l'huile et du miel, sur lesquels on imprimait la figure d'un croissant, et lui faisaient des libations de vin et autres liqueurs. C'est cette divinité qu'Isaïe désigne par le nom de *Méni*, et dont parle le prophète Jérémie, lorsqu'il dit : « Les enfants amassent le bois, les pères allument le feu, et les femmes mêlent de la graisse avec de la farine, pour faire des gâteaux à la reine du ciel. » — Les Romains attribuaient, par excellence, le nom de *reine* à Junon, qui était la divinité tutélaire de leurs femmes, et une statue qu'on lui avait érigée à Véies fut apportée avec une grande pompe sur le mont Aventin. Le nom de *reine* appartenait encore, à Rome, à l'épouse du roi des sacrifices, et cette reine accomplissait même quelques cérémonies particulières, auxquelles son mari n'avait point le droit d'assister. — En histoire naturelle, on rencontre plusieurs reines: il y a d'abord la reine des abeilles, célèbre par l'autorité absolue qu'elle exerce et le dévouement de ses sujets; puis viennent la reine papillon (*vanessa Io*), la reine des carpes (*cyprinus barbus*), la reine des serpents (*boa constrictor*), la reine des prés (*spiræa ulmaria*), la reine des bois (*asperula odorata*), la reine marguerite (*aster sinensis*), etc. — Au jeu d'échecs, la *reine* est la seconde pièce; mais celle-ci n'a pas toujours porté ce nom, et, au XIIe siecle, on l'appelait encore *fercia*, mot dérivé du persan *fers*. — On appelle *reine de bal*, la femme en l'honneur de qui il a lieu, ou qui y préside. La *reine de la fève*, est celle à qui tombe l'une des deux fèves du gâteau des rois, ou celle dont le roi fait choix. On mérite le titre de *reine des femmes*, lorsqu'on se distingue entre toutes par ses grâces et ses vertus. *Ma reine* est une expression de tendresse qu'il faut presque renvoyer au temps où Molière traçait ses portraits. A. de Ch.

REINHOLD (Charles-Léonard), savant et philosophe allemand, naquit à Vienne en 1758. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il ne se sentit point de vocation et quitta le collége des Jésuites où il avait été placé. Il étudia la philosophie à Leipzig et à Weimar, et fut l'un des premiers à faire connaître la philosophie de Kant. Enthousiasmé d'abord de cette doctrine, il en découvrit ensuite le faible, essaya d'autres systèmes, et croyant finalement que la différence des théories philosophiques tenait uniquement à la manière d'en interpréter les termes, il entreprit une critique du langage de la métaphysique. Reinhold mourut en 1823.

REINS, *renes, nephri*. Organes sécréteurs de l'urine. — Les reins au nombre de deux occupent à droite et à gauche la région lombaire de la cavité abdominale. La face antérieure est couverte par le colon; la postérieure repose sur le muscle carré des lombes, et par conséquent sur les premières vertèbres lombaires. L'extrémité

supérieure s'élève à deux ou trois pouces au-dessus du rebord inférieur de la dernière côte. Le rein droit est ordinairement placé un peu plus haut que le gauche. La longueur de ces glandes est terme moyen de 4 pouces 1/4, la largeur, de 2 pouces 1/4. La forme de ces organes est assez exactement celle d'un haricot. Les deux faces sont convexes, lisses et divisées par des élévations peu saillantes. Le bord interne, qu'on appelle aussi bord concave à cause de sa forme, présente une sorte de bouche (*scissure* du rein) à lèvres antérieure et postérieure. C'est par cette ouverture appelée aussi le *hile* que le rein reçoit ses vaisseaux et ses nerfs, et qu'il donne passage à ses canaux excréteurs. La couleur des reins est d'un rouge brun assez facile à reconnaître. Le tableau suivant, emprunté à E. Huschke fait connaître le poids des reins à différents âges :

Nouveau né, poids moyen 12 grammes.

Garçon de 7 à 8 jours, rein gauc.		20g.	dr.	18.	
—	21 —	—	13	—	12.
Fille	6 sem.,	—	17	—	15.
Garçon	6 mois,	—	16	—	15.
Fille	2 ans,	—	31	—	26.
Garçon	3 ans,	—	43	—	44.
—	3 ans 1/2,	—	49	—	55.
Fille	6 ans	—	48	—	41.
Garçon	8 —,	—	80	—	68.
Fille	20 —	—	140	—	120.
Homme adulte		—	111	—	108.
—		—	130	—	125.
—		—	147	—	137.
—		—	155	—	141.
—		—	170	—	164.

Ces observations établissent que le développement des reins n'est pas égal à tous les âges, puisqu'il est, proportion gardée, plus considérable avant la naissance et dans les premiers jours de la vie qu'à toute autre époque. Observations au surplus tout-à-fait confirmatives de celles de Meckel. D'après cet anatomiste, la proportion du poids des deux reins est à celui du corps :: 1:80 chez le nouveau-né, tandis qu'elle est :: 1:240 chez l'adulte. Cela est d'autant plus singulier que le plus grand développement existe au moment où l'organe ne sécrète pas encore, ce qui est précisément l'inverse de ce qui a lieu pour les autres glandes. On peut voir aussi par le tableau ci-dessus que le rein gauche acquiert presque toujours plus de développement que le droit. — La structure intérieure du rein est fort curieuse. Si l'on pratique une incision dans le sens de la longueur de l'organe et allant de la grande à la petite circonférence, on aperçoit dans la tranche trois tissus bien distincts : 1° à l'extérieur et à tout le pourtour, une membrane épaisse et forte, la tunique *propre* du rein unie à cet organe par des filaments cellulaires et des vaisseaux ; 2° immédiatement après, une substance rouge amorphe, étendue à presque toute la circonférence de l'organe, et envoyant au centre du rein certains prolongements connus sous le nom de *colonnes* de Bertin ; 3° en dedans de cette couche *corticale*, une substance interne ou médullaire plus dure et plus blanche que la précédente, dont elle se distingue du reste très facilement par la forme striée et rayonnée des tissus qui la composent. — Les rayons de la substance médullaire sont disposés en faisceaux coniques (*pyramides* de Malpighi) à base externe, et terminés en mamelon (*papilla renalis*) dans des conduits membraneux (*calices*), aboutissant à un réservoir commun appelé le *bassinet*. Chacun de ces faisceaux constitue un organe spécial, espèce de petit rein séparé, de telle sorte que le rein forme une glande conglomérée. Le sommet de chaque lobule ou papille est recouvert par la muqueuse de l'urètère, laquelle se trouve criblée en ce point d'une multitude de petits pertuis correspondant aux vaisseaux urinifères des pyramides. Ces ouvertures au nombre de 100 par ligne carrée, d'après Krause, n'ont pas plus d'un cinquième de millimètre de diamètre. Les canaux urinifères de la pyramide correspondent aux ouvertures dont il vient d'être question. Ils sont droits, non ramifiés et ont à peine 1/30 de ligne de diamètre. Lorsqu'ils arrivent à la base de la pyramide médullaire, ils passent dans la substance corticale, se contournent et forment une multitude d'anses disposées en cercle, puis se réfléchissent de nouveau dans la substance corticale où ils vont se terminer en cul-de-sac. Ces vaisseaux contournés sont connus sous le nom de *tubes de Ferrein*. — Ainsi que je l'ai dit précédemment, chaque rein se compose de 15 lobes, chaque lobe de 700 lobules, et chaque lobule de 200 canalicules corticaux, ce qui porte à peu près à 2,100,000 le nombre des vaisseaux urinifères.

Le rein reçoit ses artères de l'aorte. Après avoir traversé le hile, atteint la base des pyramides où elles s'anastomosent et forment des arcs de la convexité desquels s'élèvent des ar-

térioles secondaires rayonnantes ; ces artères dégénèrent en granulations rouges, très nombreuses, désignées sous le nom de *corpuscules* de Malpighi. Ces corpuscnles sont donc uniquement composés de vaisseaux sanguins entortillés sur eux-mêmes et comme pelotonnés. — Les veines nées de ramuscules capillaires qui suivent une direction analogue à celle des artères, se réunissent successivement dans des vaisseaux de plus en plus volumineux, et se rendent dans un tronc commun pour tomber dans la veine cave inférieure. — Les nerfs rénaux proviennent du grand sympathique et, d'après Pappenheim, sont dépourvus de ganglions. — Lo développement des reins commence chez l'homme vers la septième semaine de la vie embryonnaire. D'une forme ovale dans le principe, ils acquièrent la forme d'un haricot par l'accroissement relativement beaucoup plus considérable du bord externe. A la neuvième semaine ils sont composés do petits grumeaux réunis en grappe et qui se soudent peu après dans le courant de la semaine suivante. C'est ainsi que se forment les lobes dont le nombre, à la naissance, est de quinze environ. Dr Bourdin.

REIS. Mot emprunté à l'arabe où il signifie *chef*. C'est le titre de plusieurs dignitaires do l'empire ottoman, le *reis effendi*. — *Reis*, monnaie de cuivre du Portugal et du Brésil. C'est une monnaie d'une valeur tellement minime qu'il faut 160 reis pour équivaloir à 1 fr. C'est un peu plus d'un demi centime.

REISKE (Jean-Jacques), naquit en 1716 à Zoerbig, petite ville de la Saxo. Fils d'un tanneur, il fit pourtant des études assez suivies, et passa, en 1733, à l'université de Leipzig où il demeura cinq années. C'est alors que ses goûts commencèrent à tourner vers la littérature arabe, goûts qui devinrent bientôt chez lui une véritable passion et le mirent sur la voie des travaux qui ont assuré sa réputation. Bientôt il quitta l'Allemagne pour la Hollande, car il voulait consulter à la bibliothèque de Leyde les précieux manuscrits arabes qn'elle renfermait. A Leyde il se lia avec le célebre Schultens, fit paraître divers ouvrages et se fit même recevoir docteur en médecine, voulant, par ce moyen, s'assurer une existence moins précaire. Mais ce grade ne lui servit à rien. Foncièrement philologue et critique, Reiske n'était pas fait pour soigner des malades. Après de longues années consacrées à de sévères et difficiles travaux, et tourmenté en même-temps par toutes les difficultés d'une vie sinon misérable, du moins fort gênée, Reiske se maria. C'était en 1764, et c'est à dater de cette époque qu'il commença à jouir d'une aisance et d'une tranquillité d'esprit qu'il n'avait guère connus jusque-là. Écrasé de travail, car il s'occupait à la fois de recherches arabes et de son édition des orateurs grecs, il avança ainsi le terme de ses jours qui arriva le 14 août 1774. Reisko était peut-être le meilleur orientaliste de son époque. Il se fit un nom mérité ; mais l'amertume de sa critique et l'âpreté de son caractère servirent à lui susciter beaucoup d'ennemis. On mit à son égard toute la passion de critique dont il usait envers les autres, de sorte quo, ne pouvant vivre en bonne harmonie avec les hommes, Reiske se vit presque continuellement en butte à des contradictions dont il etait lui-même la première cause. Il ne fût guère heureux que pendant les six années qui s'écoulèrent entre son mariage et sa mort. Une nouvelle édition des ouvrages de Reiske, de ceux surtout appartenant à la littérature orientale, aurait un certain a propos, aujourdhui qu'on cultive avec plus de zèle les langues et la littératnre de l'Orient.

REITRES. Milice de cavaliers allemands qui, comme les condottieri d'Italie, ou l'infanterie de lansquenets d'Outre-Rhin, louait ses services à ceux qui pouvaient le mieux les payer. Les reitres, dont le nom est dérivé de *ritter*, chevalier, et de *reiter*, cavalier, homme à cheval, furent dans l'origine une milice tout-à-fait semblable à la cavalerio féodalo. En effet, chaque reitre avait comme les hommes d'armes un valet pour le servir; il se faisait appeler *meister*, maitre, nom qu'il conserva encore longtemps après que la régénération de l'infanterie eut réduit la cavalerie à ne devenir que simple auxiliaire dans les combats. Ils combattaient par escadron ou par corps; ils avaient poussé très loin la science des évolutions, et si quelquefois ils se distinguèrent par leur habileté dans les manœuvres et par leur courage, en maintes autres occasions ils furent la canse de la perte de batailles importantes. L'époque où les reitres furent le plus connus en France est celle des guerres de religion, pendant les règnes de Charles IX et Henri III. Catholiques et protestants demandèrent des auxiliaires à l'Allemagne, mais ce furent surtout les protestants qui implorèrent leur appui ; plusieurs fois l'é-

lecteur palatin, Jean Casimir, amena des secours à Coligny; son intervention, quoique rarement heureuse, finissait cependant par effrayer la conr qui alors accordait des trèves aux religiuuuaires. Les principales batailles qu'ils perdirent en France furent celles de Montargis d'Auneau et de Vimori, où le duc de Guise en fit un massacre prodigieux. De tous ceux qui passèrent le Rhin à cette époque, peu retournèrent en Allemagne, car le pillage des lieux où ils passaient soulevait contre eux la population, et jamais les paysans ne faisaient grâce au trainard ou au cavalier surpris. D.

RELAIS. Chevaux frais disposés le long des routes, à certains intervalles, pour l'usage des voyageurs ou des courriers (*V.* POSTES).— En terme de fortification, c'est un espace réservé entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé pour recevoir les terres qui s'éboulent. — En jurisprudence, on entend par *relais* les terrains que l'eau abandonne insensiblement, comme on entend par *lais* les alluvions qu'elles forment aux propriétés riveraines (*V.* ALLUVION et ATTÉRISSEMENT). Les lais et les relais de rivière appartiennent aux propriétaires riverains. — Les *lais* et *relais de mer* sont considérés par la loi qui nous régit (C. c. 533) comme propriétés de l'État. En conséquence de ce principe, il a été question d'une nouvelle disposition législative qui règlerait les conditions auxquelles l'État pourrait concéder à des particuliers les lais et relais de mer, mais il n'y fut pas donné suite. Ce projet n'a pas été repris.

RELAPS. On appelle ainsi les hérétiques ou les idolâtres qui, après avoir abjuré, ont quitté la religion chrétienne pour retomber daus l'erreur. L'Église est plus sévère dans ses exigences de pénitences et d'expiations, quand il s'agit d'un relaps que quand il s'agit d'un catéchumène ordinaire. Dans les pays d'inquisition, les relaps ont souvent été condamnés au feu.

RELATIF (*mus.*). Son qui présente, à la clef, des signes de tonalité semblables à ceux d'un autre ton. D'après ce principe, *la* est le relatif d'*ut* et *mi* celui de *sol*; l'un forme un mode majeur, l'autre un mode mineur.

RELATION (*philos. et morale*). Lorsque l'esprit envisage une chose de manière qu'il semble l'approcher d'une autre, c'est une *relation* ou rapport, et les dénominations ou termes *relatifs* dont on se sert sont autant de moyens qui servent à porter nos pensées au delà du sujet vers quelque chose qui en soit distinct. Les objets que représentent les termes de la comparaison sont appelés *sujets de la relation* (relata). Les relations ont quelque chose de l'*être de raison*, quoiqu'elles aient leur fondement dans les choses; car on peut dire que leur réalité, comme celle des vérités éternelles et des possibilités, vient de la suprême raison. Il peut y avoir pourtant un changement de relation sans qu'il arrive aucun changement dans le sujet. Paul que je considère aujourd'hui comme père, cesse de l'être demain sans qu'il se fasse aucun changement en lui par cela seul que son fils vient à mourir; mais si cela peut se dire de la réalité extérieure, il est vrai d'ajouter qu'une métaphysique rigoureuse n'admet point de dénomination entièrement extérieure (*denominatio purè extrinseca*), à cause de la connexion réelle de toutes choses; malgré tout, la relation n'existe immédiatement qu'entre deux choses, parce que l'esprit n'est apte qu'à comparer deux choses en même temps, seulement les sujets de la relation peuvent être complexes comme quand il s'agit de l'idée d'ordre qui exprime le rang et la connexion de tous les termes ou suppôts, mais ce n'est toujours qu'à la condition que l'on comparera chacun de ces termes avec un autre terme ou avec tous les termes pris ensemble, il est évident alors que les sujets de la relation se réduisent toujours à deux. Ce n'est que médiatement et par une suite de comparaisons que nous induisons une relation entre un plus grand nombre de termes. Il est bon aussi de considérer que les idées des relations sont souvent plus claires que celles des choses qui sont les sujets de la relation. Ainsi la relation du père est plus claire que celle de l'homme. La raison en est que cette dernière relation est si générale qu'elle peut s'étendre à tous les êtres. D'ailleurs, comme un sujet peut avoir du clair et de l'obscur, la relation pourra être fondée dans le clair. Mais si le formel de la relation enveloppait la connaissance de ce qu'il y a d'obscur dans le sujet, elle participerait de cette obscurité; quelquefois, comme dans l'exemple précité, une simple idée suffit pour donner la notion d'une relation, au lieu que pour connaître un être substantiel il en faut nécessairement rassembler plusieurs. Les termes qui conduisent l'esprit à d'autres idées qu'à celles qu'on suppose exister réellement dans la chose à laquelle un mot est appliqué

sont *relatifs*, parce qu'ils expriment un rapport ou un moyen de comparaison : ils sont soumis à la quantité ; ceux dont on fait dériver ou auxquels on rapporte toutes les qualités ou quantités sont *absolus* ou supposés tels. Un cheval est grand, un ciron est petit, voilà des termes absolus ; toutes les dégradations du cheval au ciron sont des termes relatifs. A proprement parler, il n'y a qu'une idée pour dernier terme à toute chose, c'est celle de cause première. C'est ainsi qu'un effet est relatif à sa cause et que la cause première, n'ayant aucune relation hors d'elle, est absolue ; car tout existe en elle, par elle et pour elle. Mais tout ce qui n'est pas elle est susceptible de comparaison et de relation, de plus ou de moins, de mieux ou de pire, de grandeur ou de petitesse, de bien ou de mal à une infinité de degrés ; bien que, comme nous l'avons déjà fait observer, quelques-unes de ces idées soient exprimées en termes positifs et absolus ; mais elles ne sont rien moins que positives. Les dénominations tirées du temps ne sont également la plupart que relatives, comme une période, une ère, une révolution solaire, et les termes jeunes et vieux renferment un rapport à la durée de la substance à laquelle on les attribue. Ainsi, un homme est appelé jeune à l'âge de vingt ans et fort jeune à l'âge de sept ans ; cependant nous appelons vieux un cheval qui a vingt ans et un chien qui en a sept ; mais nous ne disons pas que le soleil, les étoiles, un rubis ou un diamant soient vieux ou jeunes, parce que nous ne connaissons pas les périodes ordinaires de leur durée. Nous nous éloignons quelquefois de ce sens lorsque nous disons qu'une chose est vieille en la comparant, non pas avec son espèce, mais avec d'autres espèces. Par exemple, nous disons que le monde ou le soleil est bien vieux ; quelqu'un demanda à Galilée s'il croyait que le soleil fût éternel, il répondit : *Eterno, nò ; ma ben antico*. Enfin nos plaisirs comme nos peines sont relatifs. Pour qui n'a pas connu la misère, les jouissances ont peu de prix ; il faut avoir été poursuivi par elle pour connaître la satisfaction de lui échapper. La comparaison fait les trois quarts de notre félicité, à peu près toutes nos misères, et la disette des jouissances matérielles cause bien moins de ravages que l'orgueil. Les hommes qui ne manquent de rien sont ceux qui désirent le plus, et combien ne serait-il pas souvent plus facile de remplir le tonneau des Danaïdes que de combler les vœux de ceux qui semblent n'avoir plus rien à envier ! — En logique la relation est un accident de substance que l'on compte pour une des dix catégories (*Voyez* Catégorie). On appelle jugement la perception que nous avons des relations entre plusieurs idées que l'esprit considère, et raisonnement la perception des relations entre les relations. — Les philosophes ont rangé sous différents chefs toutes les relations. Ainsi, suivant les uns, il y a des *relations d'origine*, c'est-à-dire de cause et d'effet, de *négation*, entre choses opposées l'une à l'autre ; de *convenance*, c'est-à-dire de ressemblance et de parité ; de *diversité*, c'est-à-dire de dissemblance et de disparité ; et d'*ordre*, comme la priorité, la postériorité. Les autres divisent les relations en *prédicamentales* et *transcendentales*. Dans la première classe sont rangées toutes les relations des choses qui ont un même prédicament, telles que celles du père au fils. A la seconde appartiennent celles qui sont plus générales que les prédicaments, ou qui en ont de différents, comme la relation de substance et d'accident, de cause et d'effet, de créateur et de créature, etc. — Loke tire sa division des relations d'un autre principe : il observe que toutes les idées simples, c'est-à-dire celles qui nous sont transmises immédiatement par les sens, étant relatives à l'égalité ou à l'excès des mêmes idées dans différents sujets, peuvent être appelées relations *proportionnelles*. A d'autres égards, la chose étant prise des circonstances de leur origine, comme père, fils, frère, etc., on peut appeler ces relations *naturelles*. — Toutes ces relations et, en général, toutes les relations physiques et métaphysiques durent autant que les sujets ou que la combinaison par laquelle elles existent ; mais il n'en est pas de même des relations que l'on pourrait appeler *morales* ou *instituées*. Car, outre qu'elles sont susceptibles de modifications profondes, selon les temps et les lieux, elles peuvent être altérées et séparées des sujets, car elles ont pour fondement le libre arbitre et les progrès de la raison. Mais, dans quelque situation que l'homme se trouve placé, ses actions doivent avoir une relation de conformité ou de disconvenance avec quelque loi qui rend ces actions moralement bonnes ou mauvaises. Or, toute loi ou toute obligation morale est relative à trois devoirs principaux : devoirs de l'homme envers lui-même, devoirs envers

ses semblables et devoirs envers Dieu, ou plutôt tous ces devoirs se résument dans la religion, lien commun de tous les hommes et qui embrasse toutes les relations possibles : relation d'éternité, de vie future, d'origine et de fin, de justice, de bonté, de charité, de grandeur, d'humilité, etc. La religion embrasse tout, parce que la *science politique* étant intimement liée à la *science de l'être* et la *vérité politique* à la *vérité religieuse*, tout le mouvement social et philosophique lui est nécessairement subordonné et relatif. E. M.

RELATION (*musique*). Rapport qui s'établit entre un son que l'on a entendu dans une partie et celui que l'on entend dans la suivante, et qui doit procurer la sensation d'une parfaite consonnance. Lorsqu'il n'en est pas ainsi, la relation est fausse.

RELEVAILLES. Cérémonie pieuse à laquelle se soumet une femme chrétienne la première fois qu'elle entre à l'église après ses couches. Cette cérémonie n'est pas de précepte, mais seulement de dévotion : c'est un reste de l'ancien usage des Juifs, qui consistait à soumettre les femmes israélites à une purification légale après leur délivrance. Cette cérémonie a pour but d'imiter la sainte Vierge offrant son fils au temple, de rendre grâce à Dieu d'avoir pu traverser le moment périlleux de l'accouchement, de lui offrir, en quelque sorte, cet enfant nouveau-né et de demander pour lui aux premiers jours de sa vie les bénédictions de celui qui l'a mis en ce monde.

La femme qui se présente pour la cérémonie des relevailles a coutume d'entendre la messe auparavant, et ensuite elle vient s'agenouiller devant le prêtre, tenant en main un cierge allumé et un pain que le prêtre bénit. Cette bénédiction terminée, le prêtre tenant son étole élevée sur la tête de la nouvelle mère récite à haute voix le passage de l'évangile de saint Luc où est rapportée l'histoire de la présentation de Jésus au temple par Joseph et Marie (Ch. II, v. 22), et qui se termine par le cantique de Siméon, connu sous le nom de *Nunc dimittis*.

Louis de Sivry.

RELIEF. Nom général qu'on donne à tout ouvrage qui se détache en saillie sur un fond. Ce mot s'applique particulièrement aux travaux de sculpture On appelle *plein relief* ou *haut relief* les objets sculptés ressortant tellement que l'ouvrage paraît *ronde bosse ; bas-relief* l'ouvrage qui n'avance hors du fond qui le reçoit que la moitié de la rondeur ou de la *saillie* du corps. Enfin le mot *bas-relief* ne devrait s'appliquer qu'à ces figures qui semblent aplaties sur le fonds où elles sont sculptées; mais l'usage a prévalu dans le langage ordinaire d'appeler les trois degrés de relief du nom de Bas-relief (voir ce mot).

RELIGIEUX, EUSE On donne ce nom à ceux qui s'engagent par des vœux solennels à vivre en communauté, sous une règle particulière approuvée par l'Église. Le propre de la vie religieuse est de se soumettre aux trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; mais, outre l'observance de ces trois vœux, il est encore une foule de préceptes qui obligent les religieux à une vie entièrement distincte de celle des laïques. C'est ainsi qu'il leur est défendu de chasser, de porter des armes, de s'adonner à des jeux profanes, d'exercer des offices publics, d'être tuteurs ou exécuteurs testamentaires, de cautionner, de posséder quoi que ce soit en propre, de quitter l'habit de leur ordre, de se rendre à la cour des princes sans la permission de leurs supérieurs, de rompre le silence dans leurs monastères aux heures qui leur sont prescrites, d'en sortir sans la permission des supérieurs, d'y laisser entrer d'autres femmes que les reines ou les princesses et les dames de leur suite, de choisir le lieu de leur sépulture, etc., etc.

Le canon *Statutum* décide que la promotion d'un religieux à l'épiscopat le délivre de la règle monastique, et qu'il rentre dès le jour de sa nomination dans la règle ordinaire des évêques séculiers. Ainsi, dès ce moment, il peut hériter des siens ou leur succéder. Cependant il est de règle d'admettre qu'en tout ce qui ne touche pas aux droits ou aux devoirs de sa charge le religieux devenu évêque est obligé au for intérieur, de pratiquer, autant que possible, les règles de l'ordre où il était engagé.

Les religieuses sont astreintes à des devoirs plus sévères encore que les religieux. Elles doivent nécessairement être cloîtrées, l'évêque diocésain a le droit de visiter leur clôture, même dans les monastères qui se prétendent exempts de sa juridiction. Elles ne doivent être gouvernées au spirituel que par des hommes; au temporel, elles sont dirigées par leur supérieure ou abbesse; cependant, à cause de la difficulté qu'elles peuvent éprouver souvent dans leurs relations avec les gens du monde, et des trom-

peries auxquelles elles peuvent se trouver en butte, plusieurs évêques ont exigé qu'elles tinssent prêt chaque année un état de tout le temporel de leur maison, qui pût être soumis à l'inspection de l'ordinaire ou de tel député qu'il aurait choisi, et qu'en même temps les religieuses ne fissent aucune dépense considérable sans leur demander préalablement leur consentement.

Le droit de donner le voile aux religieuses, appartient exclusivement à l'évêque, et ce droit était déjà reconnu en 829, dans un concile tenu à Paris.

Suivant le concile de Trente, une fille ne peut prendre le voile sans que ses intentions et ses dispositions n'aient été scrupuleusement examinées par l'évêque, ou, en son absence, par son vicaire général, ou par quelque autre spécialement commis par eux à ce sujet. L'évêque doit toujours être prévenu au moins un mois d'avance.

Les confesseurs des religieuses sont choisis par les évêques ou par les supérieurs réguliers; et, de plus, outre les confesseurs ordinaires, l'évêque en nommera un autre extraordinaire pour entendre deux ou trois fois l'année les confessions de toutes les religieuses. Aucun prêtre ne peut confesser des religieuses sans un pouvoir spécial de l'évêque ou du souverain pontife, et ne doit jamais le faire, hors le cas de nécessité absolue, ailleurs que dans le confessionnal. On doit donner un confesseur particulier à une religieuse qui le demande à l'article de la mort.

Au douzième siècle, on exigeait des religieuses qu'elles apprissent la langue latine qui avait cessé depuis longtemps d'être d'un usage vulgaire; cet usage dura jusqu'au quatorzième siècle, et nous ne comprenons pas comment on a pu le laisser tomber en désuétude.

Nous parlons, au mot CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES, de l'état où elles sont aujourd'hui en France, et, aux mots ORDRES RELIGIEUX, nous donnons quelques détails sur les différentes espèces d'ordres, et sur les ordres religieux-militaires en particulier. LOUIS DE SIVRY.

RELIGION. Le mot *religion* désigne l'ensemble des lois qui règlent les rapports de l'homme avec Dieu; ou bien, entendu dans un sens plus abstrait, il énonce la nature même de ces rapports. *Religio dicitur eo quod nos religat omnipotenti Deo*, dit saint Augustin; et Bossuet ajoute: « La religion nous lie, nous attache, nous unit à Dieu, et c'est par cette union qu'elle est définie. »

Il s'en suit qu'il n'y a en réalité qu'une religion; on ne conçoit pas en effet deux manières diverses de rattacher l'homme à Dieu; il n'y en a qu'une, parce qu'il n'y en a qu'une qui soit vraie. Pascal a dit en d'autres termes: « Je vois plusieurs religions contraires, par conséquent toutes fausses, excepté une. »

Ce qui a fait ces religions contraires, ce sont les passions et les vices des hommes; tandis que la religion se perpétue dans son principe et dans son essence, elle peut se varier ou se dégrader dans ses formes. De là des cultes insensés, des superstitions fanatiques, des sacrifices furieux. — C'est un magnifique objet de la philosophie humaine de suivre dans le cours des âges cette unité et cette perpétuité avec cette altération et cette décadence. L'histoire des *religions*, toute mêlée qu'elle puisse être de spectacles de dégradation, a pourtant ceci de consolant qu'elle ramène l'homme à son point de départ, qui est Dieu. Et même dans leurs plus folles erreurs les *religions* gardent une empreinte de vérité; la religion survit jusque dans les cultes qui s'éloignent le plus de son principe.

C'est cette idée universelle de la religion, *qui*, selon le même Bossuet, *a suffi pour établir une constitution stable d'État et de gouvernement*, *même hors de la vraie religion.* (Politique de l'Écriture sainte.)

En effet, la société humaine n'a point d'autre base ni d'autre nerf; sans une idée de cette sorte, l'État politique ou social n'existerait pas même. Les hommes pourraient se disputer l'empire par la force; mais la raison d'obéir n'étant point dans les esprits, la force serait éternellement en lutte avec elle-même, et le monde serait un chaos livré à des bêtes fauves.

Ces notions, purement philosophiques, sont d'ailleurs conformes à la réalité des faits de l'histoire. Si nous étudions la vie des peuples, nous trouvons au milieu de leurs variétés de mœurs, de croyances et de cultes, des idées communes de religion qui attestent une commune origine (Bossuet, *ibid.*). Et de plus, parmi ces peuples si divers, il en est un que nous suivons à la trace, et dont l'histoire n'est autre chose que la pleine révélation de ces idées, ailleurs éparses et obscurcies. Le peuple juif est la grande lumière qui explique le mystère de l'humanité.

Ce mot de *religion* qui, on le voit, embrasse toutes les notions fondamentales de l'esprit, n'a pas moins été quelquefois écarté de la langue des philosophes, comme un mot suspect à la raison humaine; grâce au ciel! ce délire n'est plus. Mais si la philosophie accepte le mot de religion, elle n'accepte pas la religion même. L'homme a changé d'orgueil; il se fait sa religion; c'est une autre manière de n'y pas croire.

Ainsi volontiers on convient que la société humaine a besoin de la religion; mais de quelle religion? on ne le sait; peu s'en faut qu'on n'arrive par l'indifférence systématique à une sorte de polythéisme.

La religion, pour les âges qui s'amortissent, devient je ne sais quoi de vague et d'indéfini, une vaine expansion de l'âme, un enthousiasme, une poésie, un amour de l'inconnu, dégagé de toute pratique et de toute règle, et conciliable très souvent avec des amours d'une autre sorte, et surtout avec l'amour des voluptés et des débauches.

Alors la religion est une partie de ce qu'on appelle l'*art*; car il est tristement remarquable que l'*art* se spiritualise par un artifice qui fait contraste avec le matérialisme des mœurs. Mais la foi n'étant qu'un raffinement de l'esprit, la religion n'est qu'une forme; moins elle a de racine dans la conscience, plus on lui donne d'élégance dans l'expression. Alors paraissent des rhéteurs pour apprendre aux poètes à n'y voir qu'une mythologie.

Lorsque la civilisation arrive à cette sorte de corruption, la pire de toutes, *corruptio optimi*, c'est un grand devoir pour les hommes d'une nature sérieuse de montrer la religion dans sa réalité à la société qui s'affaisse. La religion est la source où se retrempent les peuples vieillis. C'est elle qui conserve l'esprit de famille, ce lien naturel et primordial des hommes. Elle donne de l'énergie aux âmes par l'amour; elle inspire la bienveillance, le dévouement, les sacrifices. Elle sauve dans la dégradation générale des âmes le germe des vertus publiques et privées; elle allume le patriotisme, elle inspire la liberté; elle anime, elle épure les grands actes de la vie; elle oppose à l'égoïsme la charité, au sensualisme l'abnégation, à la mollesse le courage, à la volupté la pudeur. Ainsi la religion est la philosophie nécessaire de tous les temps, mais surtout des temps dégradés et pervertis.

Prenons garde toutefois que la religion ne devienne un calcul de politique. Il s'est trouvé des hommes d'État qui ont pensé que l'art de gouverner les peuples par la police pouvait suppléer à la religion; d'autres ont fait de la religion même une partie de la police; les premiers étaient les plus ignorants peut-être, mais ils n'étaient pas les plus corrupteurs.

Le pire malheur, ce serait que la religion fût employée comme un instrument d'empire. La religion par elle-même est la base des États; mais il faut pour cela qu'elle ne soit pas dans les mains de ceux qui commandent. La condition propre de la religion est d'agir sur les âmes par la liberté.

Si la religion est imposée par la politique, elle est exposée à ne faire que des hypocrites, c'est-à-dire à accroître la méchanceté des hommes. Cela ne veut pas dire que la politique doive être indifférente à la religion, ce serait une erreur funeste. Mais elle lui laissera son action libre sur les âmes, et, à ce prix, elle en recevra un secours puissant.

La religion agissant par son empire naturel sur la société, lui fait aimer les lois de l'ordre. Partant elle affermit l'État. Sans la religion, les peuples n'ont d'autre motif de l'obéissance que la force. C'est pourquoi là où la religion est absente il faut que le commandement soit terrible.

La religion est à la fois la loi des rapports de l'homme avec Dieu, et de l'homme avec lui-même. La plus parfaite société serait celle qui ne connaîtrait pas d'autre règle publique que la religion.

Mais l'humanité ne se plie point à cette condition de police morale. La religion combat les passions de l'homme sans les arracher du fond de sa nature. Les mauvais instincts survivent malgré les prescriptions qui les attaquent par l'intelligence, par la raison ou par la conscience. La religion ne saurait donc suffire par ses lois morales à la société politique. Mais en promulguant les lois éternelles de l'ordre, elle est une règle pour les pouvoirs même qui sanctionnent l'ordre par des châtiments. De sorte que si la religion éteignait son flambeau parmi les hommes il ne resterait pour les régir que les épouvantables caprices des plus forts.

D'ailleurs, on ne saurait trop dire ce que serait, même sous des lois de police juste et humaine, un peuple sans religion, c'est-à-dire un peuple secrètement dominé par ses appétits. Il y a tant de vices et tant de crimes qui échappent

à la loi des hommes! Les voluptés, les perfidies, les violations de la foi jurée, les trahisons de l'amitié, de l'amour, de la couche sainte des époux, les sombres ingratitudes, les noires vengeances, les conspirations de la jalousie, les complots de l'égoïsme, les lâchetés, les infamies, les prostitutions de l'âme et du corps, les vols secrets, les homicides prémédités, les spoliations concertées, tout ce que la pensée qui s'égare peut concevoir de mauvais desseins! Crimes de l'intelligence, réalisés dans le cœur, et puis consommés dans le silence; crimes d'une variété qui fait frémir, et qui cependant existent, il faut bien le reconnaître, même dans une société qui n'est pas tout-à-fait sans religion: voilà ce qui déborderait sur le monde si la religion en était bannie.

L'imagination s'effraie à cette idée; mais quelque chose est plus effrayant encore, c'est qu'il se soit trouvé des philosophes qui aient voulu faire sur l'humanité une telle épreuve. Il y a des moments où l'on pardonnerait l'anathème de Rousseau : *l'homme qui pense est un animal dépravé.*

L'antiquité ne nous avait point laissé de trace d'égarement de cette sorte. Tous ses livres au contraire proclament sous toutes les formes la nécessité de la religion pour l'ordre des États. Cette idée respire dans ses lois comme dans ses livres, et ce n'est pas un médiocre sujet d'étonnement ou de méditation que de comparer à ce point de vue ce qu'on appelle la civilisation ancienne et moderne; d'une part le respect, de l'autre le mépris de la religion; on dirait que l'antiquité aspirait à la vérité comme à quelque chose d'inconnu. La vérité connue n'a plus été pour l'homme qu'un objet importun.

C'est que l'homme est enclin à n'accepter pour vrai que ce qu'il découvre; il veut se suffire par sa raison. Pour adorer Dieu, il veut l'avoir trouvé de lui-même, c'est presque dire: il veut l'avoir formé de ses mains, l'idolâtrie n'eut pas d'autre cause.

C'est par un instinct semblable que les philosophes modernes avaient voulu s'affranchir de la religion, et suppléer à son empire par la morale. La morale est comme une législation que l'homme semble se faire à lui-même; alors qu'était-il besoin d'une autorité distincte pour guider la conscience et régir les actes de la vie humaine?

Mais la morale n'est pas une pure théorie, elle est surtout une loi pratique; et à ce titre elle s'attaque aux penchants de l'homme, je veux dire à ses penchants mauvais, à ses penchants de sensualisme, d'égoïsme, d'avidité, de domination, d'avarice; penchants obstinés, insatiables, dans lesquels toutefois chacun cherche et pense trouver le bonheur. Quoi! ce sont ces penchants que vous attaquez en moi! et de quel droit? qui vous a donné l'empire sur mon âme, sur mes goûts, sur mes plaisirs, et, si vous voulez, sur mes vices? Mes vices! mais qu'est-ce que mes vices? Est-ce vous qui faites le vice? est-ce vous qui faites la vertu? Vous attaquez ce que j'aime. Ce que j'aime, est-ce le bien, est-ce le mal? qu'en savez-vous?

Non, la morale, si elle ne dérive de la religion, n'a point d'autorité pour régler la pensée ou les actes de l'homme. Et ceci conduit à une vérité plus haute encore; c'est que la religion, pour sanctionner la morale, doit elle-même dériver de Dieu.

C'est ici encore une réponse aux philosophes qui, poussés à bout, acceptaient l'idée de la religion, pourvu que les hommes n'eussent pas besoin d'en chercher la source hors de la nature. Oh! que les philosophes ont été ingénieux à inventer des moyens d'échapper à Dieu! Le mot de *révélation* ou de religion *révélée* leur est un objet d'effroi, et ils se réfugient dans une certaine religion *naturelle* qui les met à l'aise. La différence s'en explique trop aisément. Dès que par la *révélation* Dieu apparaît, la morale a une origine assurée, la religion a une sanction éclatante et souveraine; il n'est pas possible de se soustraire par la raison à un tel empire. Il faut donc fléchir; il faut donc corriger sa vie; il faut donc redresser sa pensée; il faut donc assouplir sa nature; il faut donc attaquer et dompter ses penchants. Dieu admis, toute l'économie humaine se déroule, mais aussi les conséquences en sont infinies pour l'homme, et c'est pourquoi l'homme est rebelle le plus qu'il lui est possible. Ce mot de *révélation* l'effarouche donc, parce que seul il donne la raison des devoirs qui vont saisir la conscience dans son mystérieux silence et dans ses plus cachés replis. Il n'y a pas d'autre raison de la résistance philosophique à la religion révélée.

Aussi est-il remarquable que ceux qui finissent par revenir à cette lumière n'y reviennent qu'avec la résolution de suivre jusqu'au bout les lois de la logique. Se convertir à la religion ne signifie pas seulement changer de croyance,

mais surtout changer de vie. Et d'ailleurs la croyance en matière de philosophie, il faut le dire, est souvent une illusion. On se croit incrédule, on n'est que corrompu. On se croit athée, on n'est que débauché. Si les ennemis de la religion s'étudiaient eux-mêmes, ils verraient que leur incrédulité est pour la religion un grand hommage.

On a fait beaucoup de livres sur la religion, on en a fait trop peut être. On a cru qu'il fallait prouver la vérité de la religion ; il eût fallu seulement en exposer la nature et l'histoire. C'est ce qu'a fait Bossuet : son Discours sur l'histoire universelle est une démonstration lumineuse, éloquente ; on dirait un exposé des conseils de Dieu sur l'humanité.

Dans les livres didactiques sur la religion, tout doit être ramené à l'origine, c'est-à-dire à l'autorité, car la religion sans ce principe est incertaine. C'est aussi par là qu'elle est victorieuse des sectes et des schismes.

On ne saurait sans doute éviter les divisions dans la religion, et bien que l'incrédulité s'en réjouisse et que la piété s'en afflige, elles sont inhérentes à la condition humaine ; ainsi se déclare la liberté de l'homme, quoique par des actes dignes d'être déplorés.

Mais une chose admirable, c'est la perpétuité de la religion dans les sectes qui la déchirent, et, cette perpétuité, c'est l'autorité qui la produit. C'est tout le contraire des sectes elles-mêmes, qui se multiplient et se varient sans terme, en vertu même du droit qui les a fait naître.

Rien n'est beau, ai-je dit en commençant, comme ce contraste de l'unité et de la perpétuité de la religion, en regard de la mobilité des opinions qui volent sur la terre. Tout se succède, tout nait et meurt ; les trônes tombent ; les nations sont dispersées ; les peuples disparaissent ; les cités sont rasées ; la poussière des empires est emportée par les vents ; la religion seule demeure. On dirait Dieu présent et debout sur les ruines.

Aussi n'y a-t-il pas de raison calme qui résiste à l'impression de ce spectacle, et la plus belle apologie de la religion, c'est de la montrer dans sa permanence.

J'indique ici quelques rapides pensées, et non un plan d'études sur la religion. Ce que je voudrais, c'est que la religion fût toujours présentée aux hommes dans son histoire. Ainsi s'expliqueraient ses bienfaits en même temps que ses dogmes. Quant aux luttes contre l'impiété dogmatique, il est rare qu'elles soient rendues efficaces. Souvent on effarouche les incrédules ; il faudrait surtout les plaindre ; les incrédules ne savent pas ce qui manque à la vie, lorsque Dieu lui manque. Sans la religion, qu'est-ce que la vie même ? Un mystère. Et les épreuves de malheur qui la remplissent, qu'est-ce ? Un épouvantable caprice du sort, contre lequel l'homme n'a qu'à se raidir par le désespoir. C'est donc un devoir d'humanité de courir aux âmes qui ne connaissent pas la religion ; il ne faut point les aigrir, mais les consoler. C'est pourquoi la charité est si puissante pour le prosélytisme. C'est aussi pourquoi nous ne saurions trop bénir le nom de ceux qui travaillent à étendre la religion, non-seulement par l'apostolat du martyre, mais par celui de la bienveillance et de l'amour. LAUR.

RELIGIONS. Ce n'est point le lieu de faire une nomenclature des religions. Les cultes anciens et modernes se bornent à quelques divisions qui toutes rentrent plus ou moins dans la désignation d'idolâtrie, ou de polythéisme, ou de paganisme. Dans l'idolâtrie, selon Bossuet, c'est le culte qui s'égare plus encore que la foi. « Passez aux îles de Cethim, disait Jérémie, et envoyez en Cédar, — aux pays les plus éloignés de l'Orient et de l'Occident. — Considérez attentivement ce qui s'y passe, et voyez si une seule de ces nations a changé ses dieux, et cependant ce ne sont pas des dieux. » « Ces principes de religion, ajoute Bossuet, étaient donc réputés pour inviolables. » D'où il suit que l'idolâtrie était un crime plus encore qu'une erreur ; l'homme détournait l'hommage de la divinité pour l'appliquer à des dieux faits de ses mains. — En dehors de ce terme générique d'*idolâtrie*, quelques religions ont existé et existent même encore, qui ne sont aussi qu'une modification définie de l'erreur polythéiste ; telles sont : la religion de Zoroastre et celle de Confucius. Tout l'Orient leur appartient, mais travaillé par des sectes de paganisme et de fétichisme qui en font disparaître la pensée première ou philosophique. — La religion chrétienne a eu de même ses dérivations, et la plus importante de toutes, celle de Mahomet. Je ne parle pas des sectes propres du christianisme, toutes provenant d'un principe commun, *le droit d'examen personnel*, toutes se subdivisant par conséquent à l'infini, toutes arrivant à l'anarchie pure et par là même remontant incessamment vers l'unité. Il

suffit de ces indications sommaires. Voici l'état actuel du monde, selon les divisions de religion.

I. Le christianisme est la religion du monde civilisé; chaque jour il pénètre dans l'Asie et dans l'Afrique, et partout il fait reculer la barbarie.

II. Le mahométisme domine en Perse, en Turquie, dans l'Indoustan, la petite Tartarie, l'Arabie, l'Égypte, une partie de la Nigritie et le Sahara.

III. Le paganisme, avec ses variétés de religions philosophiques, règne dans l'Inde, la Chine et le Japon; avec ses superstitions abjectes, dans la Guinée, le Monomotapa et la Cafrérie, en Afrique, et dans une partie du Canada, de la Guyane, du Brésil et du Paraguay, en Amérique.

Le monde est pour longtemps ouvert aux travaux des envoyés de la civilisation chrétienne, et la barbarie n'est pas près d'être vaincue. Notez que, par un dessein mystérieux, souvent la religion ne fait que se déplacer. Elle avance dans un pays, elle se retire dans un autre. Cela devrait paraître effrayant aux nations chrétiennes, si indifférentes à la conservation d'une croyance de qui elles ont reçu les lumières et la liberté. Là où fuit la religion, la barbarie se montre; ceux qui ont le malheur de faire de l'impiété publique un système sont les ennemis déclarés de leur pays; ils conspirent pour la dégradation de l'humanité. L.

RELIQUAIRE. Boîte, coffre, cadre ou vase de bois, de métal, de marbre ou de toute autre matière qui sert à enfermer des reliques de saints pour les garder ou les exposer à la vénération des fidèles : en latin *arca*, *arcula*, *capsula*, *theca*. De ce dernier mot on a fait le mot *thèque*, qui s'emploie fréquemment dans le même sens, mais plus particulièrement pour désigner les reliquaires destinés à conserver des parcelles du bois de la vraie croix; ces *thèques* doivent être d'or ou d'argent, et jamais d'un métal moins précieux.

La croix pectorale des évêques doit toujours renfermer une parcelle de la vraie croix, et la pierre consacrée des autels quelques reliques des patrons auxquels l'Église ou l'autel sont dédiés, ou de tout autre saint : c'est en ce sens qu'on peut considérer ces objets comme de véritables reliquaires, mais ils n'en prennent jamais le nom.

La différence qui existe entre un reliquaire et une châsse consiste en ce que le reliquaire ne renferme que des fragments en général fort petits du corps d'un saint, tandis que la châsse peut contenir le corps tout entier, ou du moins une portion considérable de ses reliques. Il faut remarquer néanmoins qu'en latin *capsa* ou *capsula* servent à nommer l'un et l'autre.

RELIQUES, mot par lequel on désigne ce qui reste d'un saint après sa mort et que l'on conserve avec respect afin d'honorer sa mémoire. Les os d'un saint, son corps tout entier ou seulement sa tête, un de ses bras ou quelque autre de ses membres, même ses vêtements, voilà ce qu'on appelle *reliques*, du mot latin *reliquiæ* qui a la même signification.

L'Église rend aux reliques des saints un culte religieux et relatif. Les hérétiques modernes lui en font un crime; ce culte, disent-ils, est superstitieux, idolâtrique. Il s'est introduit dans l'Église au IVe siècle. Mais l'Église, malgré les clameurs furibondes de Luther et de Calvin, a décidé au concile de Trente, session XXV, que les corps des martyrs et des autres saints doivent être honorés, *veneranda esse*, par les fidèles, parce qu'ils ont été les membres vivants de Jésus-Christ et le temple du Saint-Esprit, comme le déclare l'Écriture sainte (1 *Cor.* III, 17 et ailleurs), et parce que Dieu accorde par eux un grand nombre de bienfaits aux hommes, etc. Ce qui importe ici, c'est de venger la foi de l'Église méchamment attaquée. Les protestants disent donc que le culte des reliques commença dans le IVe siècle; mais l'histoire prouve la fausseté de cette assertion. Plusieurs monuments ecclésiastiques chez les Grecs et chez les Latins, non-seulement au commencement du IVe siècle (Eusèbe, *Hist.*, lib. VII, cap. 14; VIII, 14; *Vita Constant.*, cap. 66, 67; *Præp. evang.*, lib. XIII, cap. 7); non-seulement dans le troisième (saint Eutychien, pape, *causa* 35, *quæst.* 6, *e. episcopus*, et, avant lui, le pape saint Corneille, *epistola prima*); mais dans le second (an 176, Lettre de l'église de Smyrne aux églises du Pont; an 150, saint Justin, martyr, *quæstione* XXVIII; an 142, saint Pie I, pape, *epist.* II *ad Justum episcopum*), et même dans le Ier siècle ou les temps apostoliques (l'auteur des *Constitutions apostoliques*, livre VI, chapitre 29). Voici ce que nous lisons dans les *Actes des martyrs* de saint Ignace, disciple des apôtres et évêque d'Antioche; ils furent rédigés vers l'an 107 : « Il n'est

resté, est-il dit (chap. VI et VII) que les plus durs de ces *saints* os, qui ont été reportés à Antioche et renfermés dans une châsse comme un *trésor inestimable* laissé à la sainte Église... Nous vous avons marqué le temps et le jour, afin que, *nous assemblant* à l'époque de son martyr, *nous attestions notre communion* avec ce généreux athlète et martyr de Jésus-Christ. » Plus tard, saint Jean-Chrysostôme (*Orat. in S. Ignat.*) exhortait les fidèles d'Antioche à visiter ces restes du saint martyr, en leur montrant les merveilleux avantages qu'ils retireraient de cette visite tant pour le corps que pour l'âme. Dans les *Actes des martyrs* de saint Polycarpe, contemporain de saint Ignace et évêque de Smyrne, il est dit (chap. XVII et XVIII) : « Le démon a fait tous ses efforts pour que nous ne pussions emporter ses *reliques*, quoique plusieurs désirassent de le faire et de *communiquer à son saint corps*. » Les Juifs furent l'instrument dont il se servit pour exécuter ses desseins ; ils inspirèrent à Nicétas d'engager le proconsul à refuser aux chrétiens le corps de saint Polycarpe, « de peur, disaient-ils, qu'ils n'abandonnent le crucifié pour adorer celui-ci. Ils ne savaient pas, disent les auteurs des *Actes* que nous citons, que nous ne pourrons jamais quitter Jésus-Christ ni en adorer un autre. Il est vrai que nous adorons Jésus-Christ comme étant le fils de Dieu, et que nous honorons les martyrs ; c'est avec raison, puisqu'ils sont ses disciples et ses imitateurs...... » Le corps de saint Polycarpe fut jeté dans les flammes ; « cependant nous retirâmes ses os, *plus précieux que l'or et les pierreries*, et nous les avons déposés où il convient. En *nous assemblant dans le même lieu*, lorsque nous le pourrons, Dieu nous fera la grâce d'y *célébrer* le jour de son heureuse naissance, c'est-à-dire de son martyre, soit pour conserver la mémoire de ceux qui ont souffert, soit pour exciter le zèle et le courage des autres. » Les protestants disent que dans cette conduite des chrétiens du second siècle il n'y a aucun vestige de culte ; ils se trompent, on plutôt ils s'aveuglent, car il y a évidemment un culte d'honneur et de vénération qu'on ne peut nier de bonne foi. Les catholiques, depuis le IVe siècle jusqu'à ce jour, n'ont point rendu aux reliques des saints un culte autre que l'honneur qui leur était rendu au IIe, et cependant les protestants disent que ce culte est une sorte d'idolâtrie. S'il y a quelques différences, elles sont, non point dans le culte considéré en soi, mais dans la liberté que les chrétiens ont eu de pratiquer leur religion lorsque le temps des persécutions fut passé. Le reproche d'idolâtrie fait à ce culte n'est point fondé ; il ne repose que sur ces définitions arbitraires et plus ou moins restreintes qu'il a plu aux protestants de donner du culte. Nous ne nous y arrêterons pas. Personne n'ignore qu'il y a une différence infiniment plus grande entre le culte religieux que nous rendons aux reliques des saints et celui qui est dû à Dieu qu'entre le culte civil que l'on rend aux cendres des grands hommes et celui des reliques. Mais si les protestants rejettent la tradition, ils admettent l'autorité de l'Écriture. Suivons-les un moment sur ce terrain, nous y trouverons pour les vaincre plus d'armes qu'il n'en faut. Voici les *ossements* de Joseph, de son père et de ses frères qui furent rapportés d'Égypte par les Israélites dans la terre promise (*Exod.* XIII, 19 ; *Act.* VII, 15, 16). Voici le gomor de manne qui fut placé *devant le Seigneur*, et gardé pour rappeler aux générations qui devaient suivre comment Dieu avait nourri son peuple dans le désert (*Exod.* XVI, 33, 34). Voici l'arche par laquelle Dieu opérait des merveilles (*Jos.* III, 16, 17 ; VI, 12 et suiv.), et qui fut une source de bénédictions pour Obededom et sa maison (2 *Reg.* VI, 11, 12 ; 1 *Par.* XIII, 13, 14). Voici les ossements d'Élisée, par le contact desquels un mort fut ressuscité (4 *Reg.* XIII, 21), et par lesquels furent probablement opérés d'autres miracles (*Eccles.* XLVIII, 14, 15). Voici les juges, ces saints et valeureux personnages que Dieu suscitait pour délivrer son peuple, et qui méritent que leurs os refleurissent dans leurs sépulcres (*Eccles.* XLVI, 14). Jésus-Christ est pressé par la foule ; une femme, depuis longtemps malade, touche la frange de sa robe et est soudain guérie (*Mat.* IX, 20, etc ; *Mar.*, 5, 25, etc.). Beaucoup d'autres malades trouvent dans un semblable toucher le remède à leurs maux (*Mat.* XIV, 36 ; *Mar.* 6, 56). L'ombre de saint Pierre et divers linges dont s'est servi saint Paul guérissent les malades (*Act.* V, 12 et suiv. ; XIX, 11, 12). Les corps des vrais fidèles, dit l'apôtre, sont les membres de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit (1 *Cor.* III, 17, et VI, 15, 19). Or, nous le demandons, n'est-il pas raisonnable d'avoir un respect religieux pour les objets quelconques

par lesquels Dieu a daigné répandre ses bienfaits ou opérer des miracles? N'est-il pas juste et raisonnable de rendre un culte d'honneur et de vénération aux restes de ceux qui furent les membres du Fils de Dieu et aux débris des temples du Saint-Esprit? Si ce culte était superstitieux, Jésus-Christ n'aurait-il pas repris l'hémorrhoïsse qui avait touché le bord de sa robe, au lieu de lui accorder la guérison qu'elle espérait? Et quant à ceux qui se plaçaient sur le passage de saint Pierre ou qui touchaient les linges de saint Paul, Dieu aurait-il récompensé leur foi, comme le rapporte l'historien sacré, si cette foi eût été superstitieuse? Or, le culte des reliques dans l'Église n'est que l'expression de cette foi des premiers fidèles qui se perpétue et que Dieu confirme d'âge en âge par de nouveaux bien faits et de nouveaux miracles.

RELIURE, RELIEUR (*techn.*). La reliure consiste à rassembler et à fixer sous une couverture solide les feuilles d'un livre. Avant cette invention, on formait simplement des rouleaux avec les parchemins et les feuillets sur lesquels les livres étaient écrits. — Lorsque l'on veut relier un volume, on commence par le débrocher, on collationne les feuilles afin de s'assurer qu'elles sont exactement placées dans leur ordre numérique ou alphabétique; puis on redresse les plis et les coins, on égalise les marges, on intercale les planches et les gravures en les collant sur un *onglet* qu'on insère entre les feuilles; et enfin on divise le volume en un certain nombre de cahiers que l'on appelle *battées*. Cette préparation achevée, on bat les cahiers sur un bloc de pierre ou de marbre (la pierre de liais est préférable au marbre), avec un marteau à tête convexe et qui pèse communément 4 à 5 kilog. Lorsque tous les cahiers ont été ainsi battus, on les passe entre les cylindres d'un laminoir, et ensuite on les place entre deux ais, nommés *membrures*, sous une presse fortement serrée. Vient alors l'opération de la couseuse qui réunit tous les cahiers par un point arrière, et en disposant les fils de manière à ce qu'ils ne puissent former aucune saillie, ni se laisser apercevoir quand la reliure est terminée. Cette couture se fait sur un métier appelé *cousoir*. On donne le nom de *grecques* aux entailles qui se pratiquent sur le dos du volume, pour y cacher la ficelle qui sert à soutenir la couture. Au-dessus de la première grecque et au-dessous de la dernière, on donne un léger coup de scie pour loger la chaînette; et quand le volume est grecqué, on place les *sauve-gardes* qui garantissent les *gardes* et qu'on enlève après l'achèvement de la reliure. C'est à cette époque du travail qu'on fixe sur chaque face externe du volume, une feuille de carton de même dimension; et on l'*endosse* en égalisant tous les feuillets, en les *trempant* à diverses reprises avec de la colle de farine, et en les polissant avec un *frottoir*. Après cela on rogne la tranche; on la couvre, soit d'une couleur unie, jaspée ou marbrée, soit d'une dorure; et on l'orne d'une *tranche-file*, c'est-à-dire d'une espèce de cordonnet de soie, de deux couleurs, qui se place à chacune des extrémités du volume, près du dos. On soumet ce volume à un second battage; puis on applique sur le dos une bande de parchemin mouillé ou de toile, et on procède au collage de la couverture. On emploie pour celle-ci le parchemin, la basane, le veau, le maroquin, le cuir de Russie, le satin et d'autres substances encore; et l'art consiste à ne laisser subsister sur cette couverture, ni rides, ni plis, ni bosses. On appelle *racinage*, une marbrure que l'on pratique, à l'aide d'un pinceau chargé de diverses liqueurs, sur les peaux que l'on ne veut point laisser unies, et qui a l'avantage d'ailleurs de déguiser leurs taches. Les titres en or s'impriment avec un fer chaud; mais les couvertures des livres de luxe offrent des vignettes en creux qui sont imprimées à froid. — On appelle *reliure à la Bradel*, celle qui laisse la marge intacte, et *reliure anglaise*, celle dont les côtés sont couverts en toile. La *demi-reliure* diffère de la reliure entière en ce que les côtés sont recouverts de papier au lieu de peau. — L'état de relieur faisait autrefois partie de la corporation des libraires et des imprimeurs; et, au dire de Pasquier, la chambre des comptes, en recevant le relieur qui la servait, réclamait de lui le serment qu'il ne savait ni lire, ni écrire, afin qu'il ne pût divulguer les secrets de la compagnie. Plusieurs relieurs se sont acquis une grande réputation, et nos bibliophiles recherchent particulièrement les reliures de Koehler, Bauzonnet, Bozeriau, Duru, Derome, Dusseuil, Padeloup, Mulier, Thouvenin, Thomson, Simier, Closs, Purgold, etc. A. de Ch.

REMBOURSEMENT, paiement d'une somme due à titre quelconque. Entre les particuliers le remboursement s'opère sans contes-

tation par la solde de la somme due, soit seule, soit avec les intérêts comptés au taux légal. Cependant un individu qui aurait donné un billet à une certaine échéance en paiement ne pourrait forcer le propriétaire de ce billet à en recevoir le montant si celui-ci ne le voulait pas. Quand le débiteur est un gouvernement, la chose ne se passe pas aussi simplement; des individus sont même allés jusqu'à lui dénier le droit de se libérer, et néanmoins il est du sens commun qu'une dette peut toujours s'acquitter, et d'ailleurs la faculté s'en trouve réservée dans les lois de toutes les nations. La grande difficulté qu'éprouve un gouvernement pour opérer un remboursement vient de ce qu'il n'emprunte jamais à un taux fixe; le taux pour lui dépend de la confiance qu'il inspire aux prêteurs. Il y a deux manières pour un État de se procurer les fonds dont il a besoin : la première, c'est d'adjuger l'emprunt à celui qui pour un capital donné, cent francs par exemple, demande le plus faible taux d'intérêt; la seconde, c'est de traiter avec celui qui, pour une rente annuelle déterminée, fournira le capital le plus élevé. La première de ces deux manières est suivie en France et la seconde en Angleterre. Si l'emprunt avait eu lieu avec la condition qu'il serait remboursé en un nombre fixe d'annuités, le gouvernement violerait le droit des gens en forçant les prêteurs à recevoir leurs fonds avant l'époque désignée par le marché. Mais dans les deux premiers modes, où l'on ne fixe aucun terme de paiement, comment doit s'opérer le remboursement? Les Anglais insèrent formellement dans la loi qui permet l'emprunt la condition qu'il pourra être soldé quand l'état du trésor le permettra. En France rien de semblable n'a lieu, et aujourd'hui que la prospérité du royaume a fait baisser le taux de l'intérêt, la question du remboursement est toute palpitante d'actualité; chacun, du moins en général, s'accorde assez sur le droit qu'a l'État de se libérer; mais la question est de savoir ce qu'il devra payer. Rembourser la somme empruntée telle que est impossible, puisqu'une partie de la dette actuelle est un héritage des temps antérieurs à 1789 et que, sous la république, les rentes ont été réduites au tiers. D'un autre côté, rembourser les sommes dues en payant les coupons de rente sur leur cours à la bourse serait surcharger l'État, qui a contracté tous ses emprunts à des taux beaucoup plus onéreux, pour favoriser les détenteurs des effets publics, aussi ce moyen a-t-il été écarté dès l'abord; reste donc celui de rembourser en se basant sur le taux légal. Ce moyen mixte a joui dès l'abord d'une grande faveur et a toujours été celui unanimement adopté par la grande majorité, tandis que les porteurs de rentes sur l'État le rejettent comme trop onéreux. Cette opération du remboursement de la dette publique ne peut exister que partiellement; car jamais une grande puissance, dont la dette dépasse plusieurs milliards, ne pourra s'acquitter entièrement en une seule fois. Mais on ne s'en occupe qu'afin d'arriver à une autre opération beaucoup plus importante; c'est celle de la conversion des rentes, c'est-à-dire de la diminution dans une certaine proportion de ce que le gouvernement paie annuellement. Si, grâce à la sagesse d'une administration, la situation financière d'un royaume s'améliore, si l'argent devient moins rare et moins coûteux, il est juste que l'État lui-même profite de son propre ouvrage. Si le taux d'intérêt a baissé, il est donc juste qu'il baisse aussi la rente. Mais si en même temps il n'offrait pas à ceux que le nouveau taux d'intérêt pourrait ne pas contenter le remboursement intégral de leurs créances, de légale et juste qu'était la conversion, elle deviendrait illégale et injuste. C'est cette opération de la conversion des rentes qui est réclamée en France depuis longues années. Longtemps les conseils généraux des départements l'ont désiré comme une mesure opportune. La Chambre des députés en a pris l'initiative dans plusieurs sessions consécutives sans pouvoir y réussir. Une fois elle avait été adoptée par cette Chambre, mais elle fut refusée par la Chambre des pairs. Enfin, en 1844, le gouvernement s'est décidé à agir dans le sens du vœu général de la nation; il a présenté lui-même un projet de loi pour cet effet. Les députés, fidèles à leurs opinions, l'ont adopté à une grande majorité; tandis que les pairs, se basant sur des raisons captieuses, dont la principale était au fond leur intérêt lésé, l'ont rejeté complètement de nouveau. La question est donc encore pendante, unanimement réclamée par le pays, dont elle allégerait les charges en permettant de diminuer le budget, tandis qu'elle est rejetée avec opiniâtreté par ceux qui placent avant tout leur intérêt privé. D.

REMBRANDT (Paul), dit *Van Ryn*. L'un des peintres les plus célèbres de l'école hollan-

daise, né près de Leyde en 1606. Sa manière dénote nne andace et un génie extraordinaires. C'est surtout par le charme de sa palette qu'il captive l'admiration. Il ne faut lui demander ni grâce ni correction, ces qualités semblent même lui être antipathiques. Quiconque est insensible à la ricbesse du coloris, à la magie de la lumière, à la puissance du modelé, à la naïveté de l'expression, quiconque cberche autre chose que la vie dans les productions d'nn peintre, ne trouve dans ses tableaux rien qui l'émeuve, ou plutôt il n'y voit que les défauts : la noblesse dn style, la beauté des formes, sont toujours remplacées par la trivialité de l'expression et la laideur des personnages; des fautes de dessin, impardonnables dans un si grand maître, des impossibilités sans nombre déparent ses chef-d'œuvres. Mais c'est ici jnstement qu'il semble défier le jugement et montrer qu'il est de l'essence d'nn génie vraiment original d'échapper à l'analyse comme à l'imitation; car il a su si bien lier ces impossibilités avec la vérité qu'on ne sanrait les en séparer sans ternir l'éclat de ses belles qualités. Mais ce n'est pas seulement comme peintre que Rembrandt est célèbre, il est encore compté au nombre des plus habiles graveurs, et ses estampes, où l'on remarque la même singularité de travail que dans ses tableaux, sont fort recherchées. Il mourut à Amsterdam en 1674, laissant une belle fortune dont son avarice l'empêcha toujours d'nser. On prétend qu'il était si avide d'argent qu'il s'avisa nn jour de quitter Amsterdam et de se faire passer pour mort afin d'augmenter le prix de ses ouvrages. On a de Rembrandt un nombre prodigieux de portraits, de tableaux et de gravures, et néanmoins toutes ses productions se vendent fort cher. Il serait trop long d'en faire ici l'énumération. Le Musée royal possède, entre autres, le tableau de *Tobie et sa famille*, un de ses principaux chef-d'œuvres.

ÉDOUARD MERCIER.

RÉMÉRÉ. *Voyez* RACHAT.

REMI (SAINT), archevêque de Reims, naquit en 439, d'nne illustre famille des Gaules: son père qui se nommait Émilius était seignenr de Laon et possédait de grandes richesses. On dit qu'un pieux ermite, nommé Montan, lui avait prédit la naissance de Remi. Quoiqu'il en soit, le jeune enfant montra de bonne beure un goût très vif pour les pratiques de la religion, et à la mort de Bennagius, archevêque de Reims, Remi, âgé seulement de 22 ans, fut choisi pour le remplacer.

Quand Clovis, à la prière de la reine Clotilde, résolut d'embrasser le christianisme, saint Remi fut chargé de l'instruire, et quelque temps après il baptisa solennellement notre premier roi chrétien en lui disant : « Incline-toi, Sicambre, brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. » Trois mille Francs furent aussi baptisés ce jonr-là. L'une des sœurs de Clovis, Alboflède, suivit avec joie l'exemple de son frère, et l'autre, Lantilde, qui avait adopté les opinions ariennes, revint dn fond du cœur à la foi catholique. — Remi fonda ensnite l'évêché de Laon, par amour pour sa ville natale.

On sait que Clovis affectionnait particulièrement notre saint évêque, et qu'il tua nn jour d'un coup de sa framée le soldat qni avait refusé de lui rendre un vase sacré que saint Remi redemandait.

Après nne longue vie employée toute entière à faire le bien, saint Remi s'endormit dans le Seigneur le 13 janvier 533, âgé de 94 ans. Son corps n'avait encore aucune trace de corruption lorsque Hincmar en fit l'exhumation en 852. Il fut transporté dans l'abbaye des bénédictins de Reims en 1049, et en 1646 il n'avait point encore changé d'etat. — On célèbre la fête de saint Remi le 1er octobre.

Un autre saint Remi fut archevêque de Lyon. Il vivait dans le IXe siècle. Il présida plusieurs conciles provinciaux, fit diverses fondations pieuses, et on lui attribue une épître contre Jean Scot Érigène. Il mournt le 26 octobre en 873 ou 879.

L. DE SIVRY.

RÉMIPÈDES (*crust.*), ordre des décapodes, famille des macrouses, section des anomaux, tribu des hippides (classif. de Latreille). Ce genre offre les caractères suivants : les deux pieds antérieurs s'amincissant vers leur extrémité et terminés en pointe; les six pieds qui suivent ayant le dernier article en forme de nageoire, les deux derniers grêles, conrts et repliés; le dernier segment abdominal allongé; test solide.

REMIREMONT. Cette ville située à 24 kilomètres d'Épinal, sur la rive gauche de la Moselle, doit surtout sa célébrité à son ancien chapitre de chanoinesses sécularisées, immédiatement soumis an saint-siége, où nulle aspirante ne pouvait être admise sans avoir fait preuve de quatre quartiers de noblesse du côté

de son père et du côté de sa mère. Ce monastère fondé par saint Romaric, moine de Luxeuil, suivait d'abord la règle de saint Colomban; plus tard il adopta celle de saint Benoît qui fut ensuite adoucie par quelques constitutions particulières. L'abbesse était princesse-née du saint-empire, titre qu'elle tenait de l'empereur Rodolphe. La dernière abbesse fut mademoiselle de Condé qui sous la Restauration, fonda le couvent de l'*Adoration perpétuelle du saint-sacrement*, sur l'ancien emplacement du Temple à Paris.

Aujourd'hui la ville de Remiremont est un chef-lieu d'arrondissement dans le département des Vosges, et son ancienne abbaye, reconstruite en 1752 par Anne-Charlotte de Lorraine, qui en était abbesse, est tout-à-fait abandonnée. Son commerce consiste en fromages de Bresse et de Géromé, en toiles, bestiaux, sapins, pâtés de truites et kirschenwaser. Elle renferme 5,000 habitants. L. DE SIVRY.

REMONTE. On donne ce nom, dans l'armée, à l'opération qui a pour objet de fournir de nouveaux chevaux aux corps de cavalerie qui ont réformé un certain nombre des leurs, ou qui ont à monter des recrues. Afin de subvenir à cette fourniture, on a créé plusieurs dépôts où des officiers, des sous-officiers et de simples cavaliers, ont mission d'acheter, de réunir des chevaux et de commencer à les dresser, pour les diriger ensuite sur les régiments désignés par le ministre de la guerre. L'institution des dépôts de remonte contribue aussi à encourager les éleveurs et à améliorer en France la race chevaline. Les principaux dépôts ont été établis à Caen, Saint-Maixent, Gueret, Auch et Villers; les dépôts secondaires sont ceux de Bec, Saint-Lô, Alençon, Saint-Jean-d'Angély, Fontenay-le-Comte, Aurillac Castres et Tarbes.

REMONTRANCE. C'est une sorte d'avertissement renfermant une certaine idée ou blâme dans la représentation qu'on adresse à quelqu'un à propos d'une chose déjà faite ou bientôt à faire. Le mot remontrance implique de la part de celui qui la fait une supériorité quelconque ou tout au moins l'égalité avec celui qui la subit; aussi dit-on par dérision, à propos d'un inférieur qui veut donner des conseils à plus savant que lui : C'est Gros-Jean qui *remontre* son curé. — Autrefois, le mot *remontrance* s'appliquait aussi à certains actes des parlements, espèce de veto motivé, qu'ils opposaient aux exigences du roi. Le roi seul faisait les lois alors, mais c'était aux parlements de les promulguer. Jusqu'à nouvel ordre la remontrance avait pour effet d'ajourner l'enregistrement de l'edit royal, et par ce moyen d'en empêcher l'exécution dans le ressort de la cour de justice qui avait usé de ce droit.

REMONTRANTS. Sectaires protestants qui se montrèrent en Hollande au commencement du XVIIe siècle. Ils tirent leur nom d'une remontrance qu'ils présentèrent aux États de Hollande en 1609, pour défendre les arrêts des états-généraux sur la révision de la confession de foi et du catechisme des églises protestantes des Pays-Bas.

Les remontrants, si du moins on ajoute foi à leurs écrits, ont été vivement persécutés par les calvinistes. Hornebeck les accusa d'avoir et de professer plusieurs erreurs des sociniens; mais on ne peut nier qu'il n'ait mis de la passion dans cette accusation exagérée.

On nommait aussi les remontrants ARMINIENS (*v.* ce mot), du nom d'un certain Jacques Arminius, professeur de théologie à Leyde, l'un des créateurs de cette secte. Cependant depuis sa mort les remontrants ont changé plusieurs fois leurs dogmes sous la direction de Vorstius, de Simon Épiscopius, d'Étienne de Courcelles et de plusieurs autres de leurs chefs. Les plus illustres écrivains qui soient sortis de leurs rangs sont Jean Leclerc, critique célèbre, né à Genève en 1657, et Philippe de Limborg, connu par sa *Theologia christiana*, imprimée in-4° à Amsterdam en 1686, et qui contient un exposé curieux des doctrines du parti. On a longtemps regardé en Hollande les arminiens ou remontrants comme opposés à la maison d'Orange, qui soutenait et protégeait en toute occasion les calvinistes. Plusieurs ministres français avaient adopté les opinions arminiennes, et furent déposés. Les remontrants avaient été solennellement condamnés au synode de Dordrecht (1619) et eurent toujours pour adversaires principaux les gomaristes ou contre-remontrants.

L. DE S.

REMOUS (*marine*). On donne ce nom à divers tourbillons qui se forment à la surface de la mer, et qui sont particulièrement remarquables dans le sillage que trace un navire, par suite du déplacement des eaux qu'il opère en avançant. Le remous causé par les roues des bâtiments à vapeur fait naître autour d'eux

une perturbation quelquefois dangereuse pour les canots qui en approchent. A. de Ch.

REMPART, de l'italien *remparo*, rampe. Au moyen âge, le rempart était simplement une muraille en maçonnerie pleine qui entourait une ville ou un château et servait à les protéger contre les attaques de l'ennemi. Vinrent ensuite des remparts non revêtus ou massifs en terres qu'on appelait *terraux;* puis, enfin, le rempart tel qu'il est construit aujourd'hui et qui consiste en une enceinte rasante, composée de bastions et de courtines, entourée d'un fossé polygonal, percée de portes et de poternes et couronnée d'un parapet garni d'artillerie. Le rempart est la partie importante d'une fortification ; on en défend l'approche au moyen d'un chemin couvert qui lui-même est protégé au dehors, et des ouvrages extérieurs masquent également l'escarpe et la contre-escarpe. Les fossés sont établis de manière à n'être point dominés; ils surmontent un peu les dehors, sont secs ou inondés, et renferment fréquemment des casemates, des coffres et des contremines. Les remparts sont aussi garnis de guérites que l'on désignaient anciennement sous les noms d'*échaugnettes* et de *nids de pie*. A. C.

RÉMUS, fils de Rhéa-Sylvie et frère jumeau de Romulus, le fondateur de Rome. Exposés tous deux sur le Tibre à cause du crime de leur mère qui était vestale, ils furent sauvés par des bergers. Devenus grands, Romulus et Rémus se mettent à la tête d'une troupe de vagabonds et bâtissent une ville. C'est alors, vers l'an 752 avant J.-C., qu'à la suite d'une querelle Rémus fut tué par son frère.

RÉMUSAT (Jean-Abel), naquit à Paris le 5 septembre 1788. Dès son enfance, il laissa deviner les goûts studieux et sédentaires qui lui ont acquis sa brillante réputation philologique. La langue chinoise fut celle à laquelle il consacra surtout ses veilles, et c'est par des travaux difficiles sur cette langue peu connue, qu'il mérita la protection de M. Silvestre de Sacy. Rémusat était ancien médecin : en 1813, attaché en qualité de chirurgien aide major aux hôpitaux militaires de Paris, il rendit à l'humanité des services réels; mais son goût naturel et par suite la spécialité de ses études en faisaient un philologue plutôt qu'un docteur, et lui assignaient une place à l'Académie des inscriptions et belles-lettres plutôt qu'à l'Académie de médecine. Il entra à l'Institut en 1816. Depuis deux ans déjà, grâce à la recommandation de M. Silvestre de Sacy, il avait été pourvu au collège de France d'une chaire de langue et de littérature chinoise. Après des travaux utiles, une collaboration active à divers journaux scientifiques, et quelques publications plus brillantes peut-être que foncièrement érudites, nous retrouvons Rémusat, en 1832, conservateur à la Bibliothèque royale, membre du conseil de perfectionnement de l'institution des Sourds-Muets et de la commission chargée de surveiller à l'imprimerie royale l'impression des manuscrits orientaux. Il mourut le 3 juin de la même année d'un cancer à l'estomac. Il était marié depuis deux ans, mais il ne laissa pas d'enfant. Abel Rémusat était un de ces hommes tranquilles auxquels il faut pardessus tout le repos nécessaire à leurs studieux travaux. Il n'était pourtant pas exempt d'ambition, et ces préoccupations, dont il aurait dû se défendre, gâtèrent un peu la dernière moitié de sa vie, car elles amenèrent d'une part son ingratitude envers M. Silvestre de Sacy qui l'avait si longtemps et si efficacement protégé, et d'autre part, une de ces tristes palinodies dont l'en 1815 offrit des si nombreux exemples. Homme d'esprit et écrivain facile, s'il n'est pas toujours d'une érudition profonde il est toujours d'un style logique et aisé, et si ses ouvrages se trouvent maintenant dépassés, il n'en est pas moins vrai que, pour son temps, ils avaient un incontestable mérite.

RÉMY (Saint), petite ville des Bouches-du-Rhône (Provence), ancienne *Glanum ;* chef-lieu de canton, sur la route de Nîmes à Marseille. Population 5,000 habitants. Patrie de Nostradamus et de l'abbé d'Expilly. Cette ville renferme un arc-de-triomphe et de superbes mausolés, ouvrages des Romains. A 16 kilomètres N.-E. d'Arles, et à 718 kilomètres S.-E. de Paris. — Il y a en France encore une multitude de bourgs, villages et hameaux du nom de Saint-Remy. On peut citer encore Saint-Remy-l'Honoré, petite ville de l'Ile-de-France (Seine-et-Oise), ayant 500 habitants avec quelques hameaux des environs. A 6 kilomètres S.-E. de Montfort-l'Amaury, et 33 O. de Paris.

RENAISSANCE. Nous admettons le mot renaissance non comme une expression juste, mais comme une expression consacrée par l'usage.

Il ne peut point y avoir, en effet, de renaissance, à proprement parler. Le mouvement de

la civilisation est progressif et constant; les générations se succèdent et meurent, mais ne renaissent pas; de même les arts, les sciences, les mœurs, naissent et se succèdent, et ne peuvent renaître que par tradition. C'est ainsi que l'alchimie, au milieu de ses erreurs et de ses superstitions, a jeté les bases de la chimie moderne qui elle-même n'est que l'aurore d'une science plus grande, plus féconde, et dont elle ne fait que préparer la voie.

Si l'on considère tous les obstacles que la société humaine a dû surmonter, pour arriver par des efforts constants et successifs à l'état de haute civilisation où nous la voyons de nos jours, on s'étonnera qu'elle soit parvenue, en si peu de siècles, au point où elle est arrivée. Les premiers pas ont été lents, et le mouvement s'est accéléré par degrés : arrêtée quelquefois par les révolutions de la nature et par les invasions des barbares, la civilisation s'est relevée après chaque chute, et, persévérante, indomptée, elle s'est fait une arme de chaque nouvelle conquête pour en obtenir d'autres plus importantes.

Vers le milieu du xve siècle, un concours de circonstances favorables est venu réveiller la société dont la marche semblait s'être un moment ralentie.

Plusieurs grandes causes produisirent un élan soudain, et ces causes simultanées ne pouvaient manquer de changer la face de la société. La découverte de la boussole, en offrant un nouveau guide à la navigation, lui ouvrit un champ plus vaste; au cabotage succéda la navigation au long cours, et la découverte de l'Amérique en fut une des conséquences. Les richesses du nouveau monde répandirent un éclat plus vif sur le vieux monde. Des récits merveilleux vinrent émouvoir les peuples. Des aventuriers de tous pays voulurent avoir leur part de tant de richesses, et quittèrent par milliers leur humble terre natale. Cependant une conquête non moins importante venait de se faire en Allemagne; l'imprimerie était inventée. Les manuscrits rares et inaccessibles aux masses, furent multipliés par enchantement; l'échange des pensées, ce ciment de la société, se glissa partout; les peuples jusqu'alors isolés ne formèrent plus qu'une seule famille.

La poudre à canon vint à la même époque renverser toutes les idées reçues dans le moyen âge : la force physique déjà contrebalancée par l'esprit chrétien fut forcée d'abandonner le sceptre, et la force morale vint régner à son tour.

La destruction de Byzance apporta aussi de nouveaux éléments à la civilisation et en accéléra le mouvement. Les savants Grecs allèrent chercher un refuge en Allemagne, en Danemark et chez les nations du nord; le plus grand nombre se fixa en Italie, et c'est de cette époque que date à proprement parler la Renaissance. C'est là qu'elle éclata avec le plus de force et brilla du plus grand lustre. Rome, métropole du monde chrétien, avait elle-même conservé un luxe et quelques traditions des arts que la Grèce y avait jadis implantés.

Les effets de la renaissance furent multiples, ceux qu'elle exerça sur les arts furent grands et féconds. Les chefs-d'œuvre des anciens en enfantèrent de nouveaux, et Rome moderne devint l'orgueilleuse rivale des anciennes cités grecques. Le génie enfanta des miracles, les artistes italiens mirent au jour ces admirables créations qui servent encore de modeles à nos plus célèbres artistes. La Renaissance n'influa pas moins puissamment sur les lettres et les sciences; on se livra davantage à l'étude des auteurs anciens, les langues grecque et latine furent étudiées plus généralement. De là érudition, mais aussi pédantisme.

L'admiration des anciens devint une fureur. Ne pouvant inventer, on voulut imiter, en imitant on exagéra.

Cependant le beau, le sublime, dans toute leur majestueuse simplicité, avaient enflammé les esprits; on se révolta contre le goût gothique, et cette révolution courut à l'exces. Avec les arts païens, les traditions et la mythologie des païens passèrent de la poésie jusque dans les mœurs; on adopta les voluptés et les habitudes du paganisme; une monstrueuse alliance du profane et du sacré s'empara de l'Italie et de là passa en France.

Les savants et les lettrés acquirent une prépondérance marquée, et la partie du clergé qui manquait d'instruction se trouva naturellement abaissée. L'imitation des mœurs païennes envahit tout, même le sanctuaire du vrai Dieu; les peintures et les sculptures à sujet païen envahirent les églises, et jusqu'aux cérémonies du paganisme furent imitées en plusieurs circonstances. En définitive, l'époque appelée Renaissance est principalement caractérisée par la

fusion qui s'opéra dans les arts entre le génie chrétien moderne et le génie ancien ressuscité.

Dans les premiers siècles chrétiens, la lutte du christianisme naissant contre le paganisme avait presque exclusivement occupé les esprits. Chez les païens, les masses plongées dans l'esclavage, devenues la propriété du plus fort, ne songeaient qu'à la vie matérielle; la religion païenne ne laissait aux esprits que la ressource des arts qui parlent aux yeux. Le christianisme, en proclamant la liberté et l'égalité des hommes, réveilla les intelligences qui, par une réaction naturelle, abandonnant les pensées matérielles, tombèrent dans la contemplation et dans l'ascétisme. L'architecture gothique, sévère et hardie, plus en accord avec les esprits sérieux des premiers chrétiens, dut naturellement faire bannir celle des Grecs, qui rappelait trop le paganisme.

Cette lutte dura plusieurs siècles La société avait à se fonder sur de nouvelles bases; la contemplation et la guerre occupèrent exclusivement les esprits; nous ne suivrons pas la marche des esprits dans toutes les fluctuations qui suivirent. La féodalité fut remplacée par les croisades. Des guerres désastreuses, en enlevant aux seigneurs leurs richesses, détruisirent leur puissance et préparèrent une nouvelle ère. Les choses en étaient à ce point quand les grandes découvertes du xve siècle amenèrent ce changement soudain auquel on a donné le nom de Renaissance.

Mais, dans le moyen âge, les arts n'avaient pas été entièrement négligés. Plusieurs papes avaient déjà réveillé dans l'Italie le goût des lettres et des sciences. Au xve siècle le christianisme appela le secours des arts; la peinture, la sculpture, vinrent à l'envi enfanter des chefs-d'œuvre et orner les temples.

C'étaient les arts de la Grèce châtiés, épurés par le goût sévère du christianisme et couverts du voile de la pudeur. La musique aussi, inspirée par le génie chrétien, s'éleva à une hauteur inaccoutumée.

Si l'époque de la Renaissance opéra la fusion des arts du paganisme avec ceux des chrétiens, elle n'était elle-même qu'une époque de transition. Jamais les artistes ne prodiguèrent plus de finesse de détails, d'habileté d'exécution dans les ornements de l'architecture, dans la ciselure et dans l'ameublement. Jamais caprice plus vif, plus varié, plus savant, plus ingénieux ne régna dans la sculpture et la peinture. Dans l'histoire des arts, cette époque fut en réalité une renaissance; dans l'histoire morale, intellectuelle et politique des peuples, ce ne fut qu'un accident curieux et le confluent grandiose, mais fertile en résultats dangereux ou équivoques, d'influences diverses et contradictoires.

Philarète Chasles.

RENARD (*astr.*). Constellation de l'hémisphère boréal. Elle est située en partie dans la voie lactée, au-dessous du cygne, et au-dessus de l'aigle et du dauphin.

RENARD, *vulpes* (*mam.*). Genre de mammifères, de l'ordre des carnassiers digitigrades et de la famille des chiens avec lesquels on les a longtemps confondus dans le même genre; ils en diffèrent cependant par des caractères bien tranchés, que nous allons énumérer. Les incisives supérieures sont moins échancrées ou même rectilignes sur leur bord horizontal; leurs rangées de dents, au lieu d'être continues comme dans les chiens, ont les trois premières molaires séparées, ne se touchant pas, et il reste surtout un large intervalle entre la canine et la première molaire. Ce qui les distingue au premier coup d'œil, c'est leur pupille nocturne, allongée verticalement. Leur queue est plus longue, plus touffue; leur museau est plus pointu, et ils exhalent en général une odeur fétide. Quant aux autres caractères, ils sont les mêmes; ils ont également quatre doigts aux pieds de derrière et cinq à ceux de devant, dont le pouce placé plus haut.

Tous les renards ont à peu près les mêmes mœurs; quoique grands et aussi forts que les jackals, ils n'attaquent jamais les grands animaux et se bornent à vivre de rats, de lièvres, de lapins et autres petits mammifères, d'oiseaux, de reptiles, et même d'insectes et de baies quand ils ne trouvent pas mieux; ils aiment particulièrement le raisin. Jamais ils ne touchent à aucun animal mort ni à aucune voirie, à moins qu'ils ne soient pressés par une faim extrême; comme aux grands chats, il leur faut une proie vivante. Ils ont moins de courage que les chiens, mais plus de finesse, et leurs ruses sont célèbres depuis la plus haute antiquité. Ils ne chassent que la nuit, et le jour ils dorment dans des terriers qu'ils savent se creuser avec assez d'art, et auxquels ils ménagent plusieurs sorties pour s'en servir en cas d'accident. Le terrier, au moins celui de nos renards d'Europe, se divise en trois parties: la

maire est la partie la plus rapprochée de l'entrée. C'est là que la femelle se tient ordinairement embusquée pour observer les environs avant d'amener ses petits jouir de l'influence de l'air et des rayons du soleil. Après la *maire* se trouve la *fosse*, sorte de magasin où sont déposés les fruits de la rapine, tels que volailles, gibier, etc., et partagés entre chaque membre de la jeune famille; la fosse a ordinairement deux creux et quelquefois davantage. L'*accul* est tout à fait au fond du terrier; c'est l'habitation de l'animal, l'endroit où il met bas et allaite ses petits.

La vie du renard est solitaire, et ce n'est même que rarement et pour peu de temps que le mâle habite le même lieu que la femelle; rarement c'est le terrier, et, plus communément, ils se cachent ensemble sous des troncs d'arbres, dans des pierres, des rochers. Nous remarquerons que, lorsque cet animal se creuse un terrier, c'est au bord des bois ou dans des taillis, communément sur un sol en pente pour éviter l'humidité ou les inondations. Quoique vivant séparés, le mâle et la femelle aiment assez rapprocher leurs terriers les uns des autres, et, ce qui prouve encore mieux qu'ils ont jusqu'à un certain point l'instinct de la sociabilité, c'est qu'ils se mettent volontiers deux ou trois ensemble pour chasser la même proie. Ces animaux n'aboient pas comme les chiens ni ne hurlent comme le loup, mais ils *glapissent*. Ils sont moins répandus sur notre globe que le chien, et l'on n'en a encore trouvé ni dans la Nouvelle-Hollande, ni dans les îles de l'archipel indien. Nous les diviserons en deux sections.

§. I. *Renards de l'ancien continent.*

Le renard ordinaire, *vulpes vulgaris*, Boit.; *canis vulpes*, Lin.; le *fuchs* des Allemands; le *fox* des anglais; le *raf* des Suédois; le *zorra* des Espagnols; le *lis* des Polonais; le *lica* des Russes; le *tilk* des Turcs et des Persans; le *taaleb* ou *doren* des Arabes, et enfin le *nori* des Indous. Cet animal est d'un fauve plus ou moins jaune, plus ou moins roux en dessus; blanc en dessous. Le derrière de ses oreilles est noir; sa queue est touffue, terminée par un bouquet de poils blancs. Je regarde comme ses variétés:

1° Le renard charbonnier, *canis alopex*, Lin; le *brand-raäf* des Suédois; le *Kohlfuchs* des Suisses. Il ne diffère du renard ordinaire que par le bout de sa queue qui est noir, ainsi que quelques poils de son dos, son poitrail et le devant de ses pattes antérieures. Steinmuller pense que ce n'est que le jeune âge du renard ordinaire; quant à moi, je le regarde comme une variété individuelle, assez commune dans les montagnes de Saône-et-Loire, où j'en ai tué de jeunes et de vieux des deux sexes, mais principalement des vieux mâles.

2° Le renard musqué de la Suisse ne diffère de notre renard que par son odeur musquée. Cette odeur n'est rien moins qu'agréable, et se rapproche beaucoup de celle de la fouine. Du reste il est d'un rouge pâle en dessous au lieu d'être blanc, et l'extrémité de sa queue est noire avec quelques poils blancs disséminés.

3° Le renard noble, ou *edelfuchs* de la Suisse, n'est rien autre chose qu'un très vieux mâle charbonnier.

4° Le renard croisé d'Europe, *canis crucigera*, Bris., et Gern., qu'il ne faut pas confondre avec le *canis decussatus* de Geoffroy, ne diffère du renard charbonnier que par quelques poils noirs lui formant une croix sur le dos.

5° Le renard à ventre noir, *canis melanogaster* de Bonaparte, ne me paraît être qu'une sous-variété du renard charbonnier, dont la gorge, la poitrine, le ventre et le côté intérieur des cuisses, sont d'une couleur noirâtre en hiver, et deviennent blancs en été. Il habite l'Italie et se trouve quelquefois en France, quoique rarement, dans les forêts rocheuses entre la Saône et la Loire.

Plus agile que le loup, presque aussi infatigable, le renard est plus rusé à la chasse et plus ingénieux pour se dérober au danger. S'il est trop paresseux pour se creuser un terrier, il s'empare de celui d'un blaireau, ou même d'un lapin, et l'élargit ou le distribue selon sa commodité. Cette retraite, souvent assez près des habitations de l'homme, n'est guère habitée par lui qu'à l'époque où le renard élève sa jeune famille, pendant la pluie, et lorsqu'il vient se dérober à un danger pressant. Dans toute autre circonstance, il passe la journée à dormir dans un fourré quelquefois fort éloigné de sa retraite, mais toujours fort rapproché du lieu où il a l'intention de commettre quelque déprédation. Vers la tombée de la nuit, il quitte sa cachette et se met en quête. Il parcourt les lieux un peu couverts, les buissons, les haies, pour tacher de surprendre des oiseaux endormis, ou la perdrix

sur ses œufs. Il se place en embuscade dans un buisson épais pour s'élancer et saisir au passage le lièvre ou le lapin; il épie le rat d'eau et le surmulot à l'entrée de leur trou; il sa hasarda même dans les joncs et les marécages pour s'emparer des jeunes poules d'eau et autres oiseaux aquatiques; à leur défaut, il mange des lézards et des grenouilles, ou même des baies da ronces qu'il aime beaucoup. Mais si pendant ces recherches la chant d'un coq vient frapper ses oreilles, il s'achemina avec précaution vers la hameau d'où viennent ces sons allécbants, il en fait cent fois le tour, et malheur à la volailla qui ne serait pas rentrée le soir dans la basse-cour: elle serait saisie et étrangléa avant d'avoir au le temps de pousser un cri.

Lorsque la jour commence à paraitre, le renard rentre dans le bois, et toujours dans la mêma hallier qu'il a choisi pour sa retraita habituella. Cependant, quand la ferme où il a commis sa rapine pendant la nuit se trouva très éloignée de sa retraite, il cherche une autre cachette plus rapprochée et y passe sa journée en observation. Si la volailla s'échappe dans les champs pour aller chercber sa pâture, il la guetta avec soin, choisissant des yeux sa victime en attendant patiemment l'iustant de s'en emparar. Tant que la chien de cour rôde ou veilla aux environs, il reste immobile et tapi dans sa cachatta; mais eelui-ci rentre-t-il un moment dans la ferme, le renard se coule la long d'uua haie, en rampant sur la ventre. Pour approcher sans être aperçu, il se glisse derrière tout ce qui peut le masquer, un buisson, un tronc d'arbre, une touffe d'herbe; parvenu à proximité, d'un bond il se jette sur sa proia, fuit au fond des bois avec autant de vitesse qua de précaution pour n'être pas découvert, et là il la mange avec sécurité. Quand son coup lui a réussi, on peut être sûr qu'il reviendra à la charge tous les trois ou quatre jours, et qu'au bout de l'année il na restera pas une seule pièce de volailledans la basse-cour, si l'on ne parvient à saisir la voleur.

Dans les pays giboyeux, les renards s'adonnent plus particulièrement à la chasse, deux sortent ensemble de leurs retraites et s'associent pour la chasse du lièvre; l'un s'embusque au bord d'un chemin, dans les bois, et reste immobile; l'autre se met en quête, lance la gibier, et le poursuit vivement en donnant huit à dix coups da voix par minute pour avertir son camarade. C'est ordinairement pendant la belle saison, entre dix heures du soir et minuit, que l'on entend chasser ces animaux avec leur petite voix aiguë et glapissante. Le lièvre fuit et ruse devant son ennemi comme devant les chiens da chassa; mais tout est inutile, et le renard, collé sur sa pista, la déjoue sans cesse et se trouve toujours sur ses talons. Il combine sa poursuite de manière à le faire passer sur la chemin auprès duquel son camarade est à l'affût pour l'attendre. Lorsque le lièvre est à portée, la renard embusqué s'élance, la saisit. L'autra chasseur arrive, et ils dévorent en commun une proia qu'ils ont chasséa ensemble. Mais cette association n'a pas toujours una fin aussi heureuse. Il arrive parfois qua celui qui attend, trahi par son impatience ou sa maladresse, s'élance et manque sa proie. Au lieu da de courir après, il reste un moment étonné et saisi de sa maladresse; puis, comme se ravisant et voulant se rendre compte de ce qui lui a fait manquer son coup, il retourne à son poste et s'élance de nouveau dans la chemin; il retourna et s'élance encora, recommençant plusieurs fois ce manége. Sur cette entrefaite, son associé parait et devine sur la champ ce qui est arrivé, dans sa mauvaise humeur, il se jette sur le maladroit, et un combat de cinq minutes est livré; ils se séparent ensuita, l'association est rompue, et chacun se met en quête pour son propre compte. J'ai été témoin de ce fait qui, d'ailleurs, a été vu par plusieurs chasseurs.

« Le renard, dit Buffon, est fameux par ses ruses, et mérite sa réputation; ce qua le loup fait par la force, il la fait par adresse, et réussit plus souvent. Il emploie plus d'esprit que da mouvement, ses ressources semblent être en lui-mêma: ce sont, comme l'on sait, celles qui manquent le moins. Fin autant que circonspect, ingénieux et prudent, même jusqu'à la patience, il varie sa conduite, il a des moyens de réserva qu'il sait employer à propos. » Ce que dit là Buffon est la portrait le plus exact que l'on puisse faire da l'animal, et il ne cesse d'employer la ruse pour se sauver d'un danger qu'en rendant le dernier soupir. « J'ai vu, dit l'auteur d'un excellent traité sur la chasse, un renard, vieux charbonnier, qui, après avoir mis plusieurs fois les chiens en défaut, s'étant fourvoyé dans un trou peu profond où il fut pris par les chiens, sa laissa fouler par eux, tourner at retourner par les chasseurs, pendant plus d'un

quart d'heure en faisant le mort, et qui, lorsque les chiens furent souls de jouir, se releva tout d'un coup sur ses pieds et décampa lestement au moment où on y pensait le moins. » Chassé par les chiens, le renard ruse une fois ou deux devant eux pour les mettre en défaut, mais ses ruses sont toujours les mêmes, et une fois que l'expérience les a apprises au chasseur, rien n'est plus facile que de le rendre victime de sa propre finesse. Par exemple, lorsqu'il est lancé par les chiens, après avoir fait une tournée de dix minutes, il revient constamment repasser exactement sur sa voie, à cent ou cent-cinquante pas environ de l'endroit où il a été lancé. S'il n'est pas tué là, il recommence la même tournée, puis il gagne son terrier; mais, effrayé par les morceaux de papier que les chasseurs ont eu soin de placer devant les trous, auprès desquels quelques uns se sont postés, il regagne l'épaisseur du bois. Après avoir fait un grand tour il revient encore à son terrier une seconde fois, puis, s'il est manqué par les tireurs, il fuit de long, quelquefois à plusieurs lieues, pour ne plus revenir. Devant les chiens il se fait toujours battre dans les fourrés les plus épais, dans les ravins et les lieux bas. S'il a un chemin à traverser, il s'arrête un moment au bord du bois, examine s'il découvrira le chasseur, auquel cas il rebrousse brusquement; si rien ne l'inquiète, il n'en franchit pas moins le chemin d'un seul bond, ce qui le rend très difficile à tirer. Quand il est terré on le prend dans son trou au moyen d'un basset qui l'inquiète pendant qu'on creuse en-dessus avec des pioches; si le terrier est dans les rochers, on le fume. Cet animal est fort défiant et donne rarement dans les piéges; cependant on en prend quelques-uns avec un traquenard en fer, fait comme un piége à loup. S'il n'est pris que par une patte, il fait d'abord tous ses efforts pour s'en retirer, puis, lorsque le jour commence à poindre, il se fait lui-même l'amputation avec les dents, et se retire sur trois pattes laissant la quatrième dans le piége. Cette opération douloureuse prouve que le renard a autant de courage que d'amour pour la liberté.

Quelques naturalistes ont prétendu que le chien de Laconie, dont parle Aristote, n'était rien autre chose que le renard plié à la domesticité, et ceci me paraît d'autant plus douteux que le renard ne s'apprivoise jamais, quelque soit l'âge auquel on le prend et les soins qu'on en ait. Je ne crois pas non plus qu'il y ait un seul exemple de l'accouplement de ces animaux avec des chiens. De ces raisons, et de beaucoup d'autres résultant de leurs différences anatomiques, je conclus qu'ils n'appartiennent pas au genre *canis*.

Les renards entrent en chaleur en hiver, et la femelle, qui ne fait qu'une portée par an, en avril et mai, ne met jamais bas moins de trois petits et rarement plus de quatre ou cinq. Elle en a le plus grand soin, et si elle s'aperçoit que l'on ait rôdé autour de son terrier, elle les en sort pendant la nuit et les transporte un à un dans un autre. Le renard met dix-huit mois à croître et vit treize ou quatorze ans.

Le renard de Bengale, *vulpes bengalensis*, Boit.; *canis bengalensis* et *canis ceylanicus*, Shaw., habite le Bengale et l'île de Ceylan. Il me paraît une variété du renard ordinaire, dont il ne diffère pas, au moins quant aux mœurs. Il est brun en dessus, avec une bande longitudinale noire; il a le tour des yeux blanc, et sa queue est noire au bout.

Le renard d'Égypte, *vulpes niloticus*, Boit; *canis niloticus*, Geoff., figuré pl. IV de l'atlas de Rüppell, habite l'Égypte, l'Abyssinie, la Nubie et l'Arabie. Il ressemble beaucoup au précédent, dont il a la taille et probablement les mœurs. Il a le dessus du corps roussâtre, le dessous d'un gris cendré, les pieds fauves et les oreilles noires. Ce n'est probablement qu'une variété de notre renard.

Le renard pâle, *vulpes pallidus*, Boit.; *canis pallidus* de Cretzschmar, pl. II de l'atlas de Rüppell, se trouve également en Égypte et en Nubie; il est d'un fauve très clair en dessus, blanc en dessous, avec la queue touffue et noire à l'extrémité. On sait qu'il habite un terrier pendant le jour, qu'il chasse pendant la nuit, et que, par conséquent, ses mœurs sont à peu près les mêmes que celles de notre renard commun.

Le renard varié, *vulpes variegatus*, Boit.; *canis variegatus*, Rüppell, figuré dans l'atlas de ce voyageur, à la planche X, habite l'Égypte et la Nubie. Son pelage est d'un fauve jaunâtre en dessus, blanc en dessous; sur le dos et sur la queue il est varié de mèches noires formées par des poils plus longs que les autres. Ces trois dernières espèces me semblent avoir la plus grande analogie et pourraient bien n'être que des variétés de climat, d'âge et de sexe, d'une même espèce.

L'isatis ou renard bleu, *vulpes lagopus*, Boit.; *canis lagopus*, Lin.; le *renard bleu*, Buff., G. Cuv.; le *pesez* des Russes; le *fiallracka* des Suédois; le *refl* et le *toa* des Islandais; le *swid* et le *graa-ræv* des Danois; le *nauli* des Finnois; le *melrak* des Norwégiens; le *njal* des Lapons, est une espèce parfaitement distincte. Son pelage est très long, tres fourré, très moelleux, presque semblable à de la laine, mais non crépu, tantôt d'un cendré foncé, ardoisé, tantôt blanc. Le dessous de ses doigts est garni de poils, et le cinquième doigt des pieds de devant est presque aussi fort que les autres, un peu plus court seulement, et son ongle plus recourbé. Le bout du museau est noir. Cet animal se trouve dans tout le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, en Laponie, dans le Groenland, le Missouri, le Kamschatka, le Mangaséa, etc. Enfin dans tout le nord au-dessus du 69e degré de latitude. Il se plaît dans les pays deboisés et découverts, sur les montagnes nues, et c'est sur le penchant de ces dernières, ou au moins sur les collines élevées qu'il aime à creuser son terrier. Il entre en chaleur vers la fin de mars, et la femelle porte environ neuf semaines. En mai et juin elle met bas sept à huit petits, et même plus si on s'en rapporte à Gmelin. Les mères blanches font leurs petits d'un gris roux en naissant, et ceux d'une mère cendrée sont presque noirs. Pendant les cinq à six premières semaines, la mère reste le plus longtemps possible dans son terrier, et n'en sort que pour aller chercher sa nourriture; elle y allaite ses enfants avec grand soin, et les tient très propres sur le lit de mousse qu'elle leur prépare à l'avance. Vers le milieu d'août elle les mène promener avec elle pour leur apprendre à chasser. Leur poil a alors un peu plus d'un demi pouce (0,014) de longueur, et ces jeunes isatis prennent alors le nom de *norniki*. Les individus blancs commencent déjà à avoir une raie d'un brun cendré sur le dos; les individus cendrés ont déjà leur couleur foncée et ne subissent plus aucune variation que dans la couleur et le reflet du pelage. Dès le milieu de septembre, les blancs sont d'un blanc pur, excepté la raie du dos et une barre sur les épaules qui noircissent, et les font alors nommer *krestowiki* ou croisés. Puis le noir des épaules disparait entièrement et bientôt après celui du dos, de manière qu'en novembre l'isatis blanc est dans sa perfection de couleur et se nomme alors *nedopesez*. Néanmoins les poils des blancs et des cendrés n'ont acquis toute leur longueur qu'en décembre, et c'est depuis ce moment jusqu'en mars que leur fourrure est le plus estimée, celle des blancs étant la plus commune est aussi celle qui a le moins de valeur; celle des gris en a beaucoup plus, et cette valeur augmente d'autant plus que la couleur en est plus foncée et reflète le cendré bleuâtre, d'où est venu à ces animaux le nom de *renards bleus*. La mue commence en mai et finit en juillet. A cette époque les adultes ont la même livrée que les nouveaux-nés de leur couleur, et ils parcourent des phases de coloration absolument semblables.

La fourrure de ces animaux est extrêmement précieuse et fait dans dans le nord, particulièrement en Russie, une branche de commerce considérable. S'il arrive à un chasseur de s'emparer d'un ou deux petits, il les apporte chez lui et les fait allaiter par sa femme, qui se donne beaucoup de peine pour les élever jusqu'au moment de les tuer et de vendre leur peau. Les voyageurs prétendent qu'il n'est pas rare de voir de pauvres femmes partager leur lait et leurs soins entre leur enfant et trois ou quatre renards bleus. « Les Lapons, dit Acerbi (*voyage au pôle nord*), font aux isatis une guerre très active. Ils suivent ces animaux sur la neige, à la trace, et les tuent d'un coup de fusil chargé à balle franche, pour ne pas gâter la peau. D'autres fois ils les attirent à un endroit où ils ont caché de la chair sous la neige, et prés duquel ils les attendent en embuscade pour les tirer. Ce genre de chasse se fait ordinairement la nuit, au clair de lune ou d'une aurore boréale. Ils les forcent encore dans leur trou, et enfin ils les prennent au piége. »

Ces animaux ont une singulière habitude, c'est d'émigrer en grand nombre du pays qui les a vu naître dès que le gibier dont ils se nourrissent ordinairement, par exemple les lemmings et les lièvres tolaï, vient à diminuer en nombre. En général ces émigrations se font vers le solstice d'hiver, et les émigrants descendent quelquefois au sud du 69e degré; mais jamais ils n'y fixent leur demeure et n'y creusent leurs terriers. Après trois ou quatre ans au plus, ils retournent dans leur patrie où le gibier a eu le temps de peupler pendant leur longue absence. Comme tous les renards, l'isatis est rempli de ruse, de hardiesse, et enclin à la rapine. Sans cesse il est occupé, pendant la nuit, à fureter dans la

campagne, et quelquefois on l'entend chasser avec une voix qui tient à la fois de l'aboiement du chien et du glapissement du renard. Il a sur ce dernier l'avantage de ne pas craindre l'eau et de nager avec la plus grande facilité. Aussi se hasarde-t-il souvent à traverser des bras de rivière ou des lacs, pour aller chercher, parmi les joncs des îlots, les nids des oiseaux aquatiques, dont il dévore d'abord la mère, s'il peut la surprendre, et ensuite les œufs ou les petits.

Le mégalotis, *vulpes lalandii*, Boit.; *canis megalotis*, Desm.; *megalotis lalandii*, H. Smith; *canis lalandii*, Desm.; *otocyon megalotis*, Lichst., est plus haut sur jambe que notre renard; sa tête est plus petite et sa queue plus fournie; ses oreilles très grandes, égalant presque la tête, sont remarquables par un double rebord à leur bord inférieur externe; son pelage est d'un gris brun en dessus, d'un fauve pâle et plus laineux en dessous; il a une bande de poils plus grand que les autres et noirâtre le long du dos; le devant des quatre pieds est d'un brun noirâtre; le dessus et le bout de sa queue sont noirs. Tout le pelage de cet animal est plus laineux que celui des autres renards. Il habite le Cap de Bonne-Espérance, et principalement la Cafrerie.

Le zerdo ou fennec, *vulpes fennecus*, Boit.; l'*animal anonyme*, Buff.; le *fennec*, Bruce.; *canis cerdo*, Gml.; *fennecus brucii*, Desm.; *canis megalotis*, Griff.; *vivarra aurita*, Blum.; *megalotis zerdo*, Illig.; *canis saharensis*, Leach.; *canis pygmæus*, Leuckart, est le plus petit de tous les renards; ses jambes sont grêles, son museau est effilé; il a les oreilles très grandes, bordées à l'intérieur de longs poils blancs; son pelage est d'un joli roux isabelle en dessus, avec une tache fauve placée devant chaque œil; la base et le bout de la queue sont noirs. Aucun animal n'a soulevé autant de polémiques que celui-ci, parmi les naturalistes, comme il paraît à sa synonymie. Les uns en ont fait un chien, les autres un galago, un fennec, un mégalotis, et maintenant il est parmi les renards jusqu'à ce qu'il plaise à un innovateur d'en faire autre chose. Les uns ont dit qu'il grimpe sur les arbres, d'autres, qu'il se nourrit de dattes, etc. Le voyageur Bruce, qui a eu plusieurs fois occasion de le voir pendant son voyage en Abyssynie, loin de nous avoir donné des renseignements utiles sur cet animal, n'a fait qu'embrouiller davantage sa synonymie et son histoire. Tout ce que l'on sait de plus certain, c'est qu'il se nourrit de petits mammifères, d'oiseaux et d'insectes, qu'il se creuse un terrier, qu'il ne grimpe pas aux arbres, et qu'il habite Dongola, en Afrique, la Nubie et peut être l'Égypte.

Le renard de Denham, *vulpes denhamii*, Boit.; *canis fennecus*, Denham, a été regardé par quelques naturalistes comme une espèce distincte du zerdo, et je crois qu'il n'en est qu'une légère variété. Son pelage est d'un roux blanchâtre uniforme, seulement plus pâle en dessous; son dos brun est rayé de lignes noires très déliées; son menton, sa gorge, son ventre et les parties internes de ses cuisses et de ses jambes sont blancs; son museau est noir. Cet animal, qu'on dit se nourrir de dattes, ce qui me paraît plus que douteux, se trouve dans l'Afrique centrale. Les Arabes emploie sa peau comme fourrure.

Le renard du Kordofan, *vulpess famelicus*, Boit.; *canis famelicus*, Cretzshmar; *fennecus famelicus*, Less., figuré dans l'atlas de Rüppel, pl. v, a beaucoup d'analogie avec le précédent, mais ses oreilles sont moins longues. Il a la tête jaune et le corps gris, ainsi que les deux tiers de la queue, qui est blanche à l'extrémité. Il a été trouvé en Nubie par M. Rüppel.

§ II. *Renard d'Amérique.*

Le renard fauve, *vulpes fulvus*, Boit.; *canis fulvus*, Desm.; le *renard rouge*, Sabine; le *renard de la Virginie*, Pal. de Beauv., est absolument semblable à notre renard ordinaire, et il n'y a certainement que la distance géographique qui ait pu déterminer les naturalistes à séparer d'espèce ces deux animaux. Je ne répéterai pas ici ce qui a été dit mille fois sur la facilité que les animaux du nord de l'Europe ont dû avoir pour passer sur le nouveau continent; il suffit qu'on les y trouve assez souvent pour ne pas révoquer la chose en doute, et par conséquent il est au moins inutile pour la science de créer sans autre raison, et par des idées préconçues, des espèces nouvelles. Quoiqu'il en soit le renard fauve a le pelage nuancé de roux et de fauve, le dessous du cou et le bas ventre blancs, la poitrine grise, la face antérieure des jambes de devant et les pieds noirs, avec du fauve sur les doigts; l'extrémité de la queue est blanche. Du reste, il a la taille, la forme, les mœurs, et je pourrais dire les couleurs de notre renard. On le trouve aux États-Unis d'Amérique.

Le renard argenté, *vulpes argentatus*, Boit.; *canis argentatus*, Fr. Cuv.; le *renard argenté* ou *renard noir*, G. Cuv.; le *canis lycaon* de Gmelin qui le confondait avec le loup noir; *canis argentatus* et *decussertus*, E. Geoff. Sa longueur, non compris la queue, est de vingt trois pouces (0,625); il est d'un noir de suie, piqueté ou glacé de blanc partout, excepté aux oreilles, aux épaules et à la queue, ou il est d'un noir plus pur; il a le bout de la queue, le dedans de l'oreille et le dessous du sourcil, blancs; son museau et le tour de son œil sont gris; son iris est jaune. Cet animal habite principalement le nord de l'Amérique et le Missouri; mais, selon Lesseps et Krakenninikof, on le trouve aussi au Kamtschatka, quoique assez rarement. Il a les mêmes habitudes que notre renard ordinaire, et comme il est plus grand et plus fort il est aussi plus courageux, et ne craint pas d'attaquer des animaux d'une certaine grosseur. On dit que lorsqu'il peut approcher d'un troupeau, il a la hardiesse d'enlever, malgré les cris des bergers, les chevreaux et les agneaux qui sont à sa convenance, et c'est probablement pour avoir entendu raconter de pareilles choses, que Gmelin l'a confondu avec le loup noir. Sa fourrure a du prix, quoiqu'elle soit moins estimée que celle du renard bleu.

Le renard gris, *vulpes virginianus*, Boit.; *canis virginianus*, Gme.; *canis cinereo-argentatus*, Godm. Le *grey-fox* des Anglo-Américains, est, selon G. Cuvier, une très légère variété du renard tricolore, et telle est aussi mon opinion. Il ne s'en distingue que par son pelage entièrement d'un gris argenté. On le trouve dans la Caroline et la Virginie.

L'agouarachay, *vulpes azaræ*, Boit.; *canis brasiliensis*, Schinz.; *canis azaræ*, Wied., a 29 pouces 1/2 de longueur sur 15 pouces 1/4 de hauteur au garrot. Il est noir, glacé de gris en dessus; la tête est d'un gris fauve, le museau blanc et noir; les oreilles et les côtés du cou sont d'un roux vif; l'intérieur de l'oreille est blanc, ainsi que la gorge et les joues; le menton est noir; la face interne des membres et tout le dessous est fauve, plus vif vers les flancs, plus pâle sous le ventre et la poitrine; la queue est fauve, nuancée de brun et terminée par du noir foncé. Il habite presque toute l'Amérique méridionale.

C'est, je crois, à d'Azara qu'on doit la première description de cet animal et des détails intéressants sur ses mœurs. « L'agouarachay, dit-il, pris jeune, s'apprivoise et joue avec son maître, de la même manière et avec plus de tendresse et d'expérience que le chien; il reconnaît les personnes de la maison, et les fête en les distinguant des étrangers, quoiqu'il n'aboie jamais contre ces derniers. Mais s'il entre dans la maison un chien du dehors, son poil se hérisse, et il le menace par ses aboiements jusqu'à ce qu'il le fasse fuir, sans toutefois oser le mordre. Il ne gronde point contre les chiens de la maison; au contraire, il joue avec eux. Il vient lorsqu'on l'appelle au crépuscule du matin et du soir, parce qu'il se couche et dort le reste du jour, afin de n'avoir pas besoin de repos pendant la nuit, qu'il emploie à parcourir la maison pour chercher des œufs et des oiseaux domestiques, auxquels il ne pardonne jamais quand il peut en attraper. Il n'est pas docile, et si l'on veut le faire entrer dans un lieu ou si l'on veut l'en faire sortir, il faut beaucoup de peine pour l'y obliger; il souffre même auparavant des coups, auxquels il répond en grognant. »

L'agouarachay, à l'état sauvage, a les mêmes mœurs que notre renard, mais plus de hardiesse, car il ose approcher, pendant la nuit, les bivouacs où dorment les voyageurs, pour s'emparer des sangles et des courroies de cuir qu'il emporte et dévore. Il pousse l'effronterie jusqu'à s'introduire dans les basses-cours pour enlever la volaille, ou tout autre chose à sa convenance. Enfin, dans le Paraguay, on assure qu'il mange des fruits, des cannes à sucre, et qu'il suit le jaguar pour s'approvisionner de ce que celui-ci gaspille. Sa voix, qu'il fait entendre pendant la nuit, est gutturale, retentissante, et semble prononcer le mot *goua-a-a*. Quelquefois la femelle met bas en plein-air, dans un tas de feuilles ou d'herbes sèches; mais le plus ordinairement elle s'empare d'un terrier de vizcache, dans les pampas et non dans les bois, l'agrandit, et y fait, en octobre, de quatre à cinq petits qui naissent presque noirs, et parmi lesquels se trouve quelquefois, quoique rarement, un albinos. Dans tout autre temps les agouarachay habitent les bois et les épais buissons, où ils vivent solitairement.

Le renard agile ou tricolore, *vulpes velox*, Less.; *canis velox*, Say.; *canis cinereo-argenteus*, Erxl.; le renard tricolore, G. Cuv.; *canis tricolors*, E. Geoff., a le pelage doux, fin, soyeux, fauve et d'un brun ferrugineux; le des-

sons de sa tête est d'un blanc pur, et les poils de son cou, plus long que les autres, lui forment une sorte de fraise. Il a la taille svelte, le corps mince, ce qui, dit-on, le rend très léger à la course; sa queue est longue, cylindrique, noire. Il se plait dans les pays découverts, sur les bords du Missouri, se loge dans un terrier, et paraît avoir les mêmes habitudes que notre renard.

Le renard croisé, *vulpes decassatus*, Boit.; *canis decussatus*, Geoff.; *canis cruciger*, Schr., est de la taille de notre renard; tout son corps, et surtout le dos, la queue, les pates et les épaules sont d'un gris noirâtre, plus foncé vers les épaules, à poils annelés de gris et de blanc; il a une grande plaque fauve de l'épaule jusqu'à la tête, et une autre de même couleur sur le côté de la poitrine. Son museau, les parties inférieures de son corps et ses pates, sont noirs; sa queue est terminée par du blanc. On le trouve dans le nord de l'Amérique, et probablement jusqu'au Kamtschatka.

Le culpeu, *vulpes culpœus*, Boit.; *canis culpœus*, Molina; *canis antarcticus*, Shaw.; probablement le même animal que le *canis magellanicus*, Gray., Darw. et King. Il est à peu près semblable au renard, mais un peu plus grand. Son pelage est d'un gris roussâtre ou brun; ses jambes sont fauves; sa queue, rousse à son origine, est noire au milieu et terminée par du blanc. Il habite le Chili et l'île de Falkland une des Malouines, où il a été trouvé par le capitaine Freycinet, et précédemment par le commodore Byron et par Bougainville. Cet animal a une vie solitaire et misérable, qu'il passe en grande partie dans un trou qu'il creuse dans les dunes, sur les bords de la mer et des fleuves. Toujours maigre, sans cesse affamé, il se nourrit des lapins et du gibier qu'il peut saisir à force de patience et de ruse. Comme on n'a pas observé si sa pupille est nocturne ou non, on n'est pas certain s'il appartient aux renards ou aux chiens. C'est Molina seul qui a observé les mœurs de cet animal, et nous allons le citer textuellement. « Le culpeu est un chien sauvage, ou plutôt une *grande espèce de renard*, peu différente du renard commun; il en diffère cependant par la grandeur et la couleur qui est un brun obscur; sa queue est droite, *longue*, et couverte de poils courts comme est celle du chien ordinaire. La longueur de cet animal, depuis le museau jusqu'à la naissance de la queue, est de deux pieds et demi, et sa hauteur d'environ vingt-deux pouces. La forme de ses oreilles, la *position de ses yeux*, sa *denture*, et la division de ses doigts sont exactement les mêmes que celles du renard; il a la voix *faible*, mais elle ressemble beaucoup à l'aboiement d'un chien. Il *creuse son terrier* dans les campagnes, comme le renard, et se nourrit de petits animaux. Lorsque le culpeu aperçoit un homme de loin, il marche tout droit à lui, s'arrête de distance en distance pour le regarder attentivement. Si l'homme ne fait aucun mouvement, il reste pendant quelques minutes dans cette position, et, sans lui faire le moindre mal, retourne sur ses pas. J'ai rencontré plusieurs fois de ces animaux dans les bois, et toutes les fois ils m'ont fait la même chose; dans le pays, chacun les connait et ne les craint pas. Cette curiosité naturelle expose le culpeu tous les jours aux coups de fusils des chasseurs, et c'est peut-être une des raisons pourquoi cet animal n'est pas aussi commun au Chili que le renard ordinaire, quoique également fécond. Le nom de *culpeu* paraît être dérivé du mot chilien *culpem*, ce qui veut dire folie, dénomination qui répond parfaitement bien au naturel de cet animal. On peut lire ce qu'en a dit le commodore Byron, qui le trouva pour la première fois aux îles Malouines. Il le prenait d'abord pour un animal sauvage qui voulait attaquer l'équipage. Quoique le culpeu ne paraisse ni plus fort ni plus redoutable que le renard, les chiens ont cependant de la peine à s'en rendre maître (Molina, *Hist. nat. du Chili*).

Ce passage ne laisse aucun doute sur l'identité du culpeu avec le *canis-antarcticus* qu'a vu Byron. En lisant cette description avec attention, il restera peu de doutes sur la place qu'il doit occuper parmi les renards, et non parmi les chiens où, sur la foi des auteurs, je l'avais placé précédemment. Boitard.

RENART (Roman du). Vaste épopée comique de près de 40,000 vers, née on ne sait où, œuvre non d'un homme, mais d'une époque, *comédie à cent actes divers*, représentant, sous des formes d'animaux, toutes les conditions et tous les caractères de la vie, qui apparaît tout à coup au moyen âge, passe d'une langue à l'autre, d'un peuple à l'autre, reçue avec la même avidité par les grands et les petits, les ignorants et les savants, les artisans et les princes;

— pénètre en tapisseries et en tableaux jusque dans les cloîtres et les maisons des *provoires*, à qui les satires du temps reprochent de préférer ces sujets aux miracles de la Vierge; — se sculpte dans les cathédrales où l'on voit si souvent, comme à Brandebourg, un renard habillé en moine et prêchant à des oies; — s'introduit dans la chaire où elle sert de texte aux prédicateurs, dans le cabinet des savants qui le commentent, chez le peuple qui en tire une multitude d'appellations et de proverbes; — et prend place jusque dans les cérémonies religieuses. On rapporte que Philippe-le-Bel encouragea une procession dans laquelle un renard figurait habillé en prêtre et, au grand amusement des curieux, s'élançait de temps à autre sur des poules qu'on avait placées le long du chemin et qu'il dévorait avant de reprendre sa place au milieu du clergé.

La plupart des animaux vulgairement connus figurent dans ce roman. On y voit le coq guerroyant, l'ours lourdaud et imbécile, le lièvre couard, le limaçon tardif, le chat adroit et leste, le mouton toujours dupe, mais surtout Isengrin, le loup, la force brutale, la violence unie à la rapine, personnage odieux parce qu'il est opposé à l'agneau, qui devenu vieux se fait dévot, et représente le moine, après avoir représenté le conquérant, — et le renard, l'animal vil d'abord, dont le nom est une injure punie par les lois saliques, le diable tendant des piéges à l'homme, et qui lorsque les mœurs s'adoucissent n'est plus que la ruse adroite et sans cœur, la politique planant sur le monde et lui imposant la loi. Le renard a dupé tous ceux qui l'entourent, amis et ennemis; Tybert le chat, Cuwaert (couard) le lièvre, Isengrin et Primaut les loups, Chanteclair le coq, et cent autres victimes de son adresse vont se plaindre au lion tenant cour plénière. Le capitaine des gardes, Bruyn (Brun) l'ours, est chargé de l'arrêter; mais Brun est gourmand, le renard le conduit près d'un tronc d'arbre où il lui dit qu'il y a du miel, l'ours y enfonce son museau; l'arbre qui n'était que fendu se referme, le gendarme est pris et ne retire de son expédition qu'une bastonnade; Renart exploite de même les vices et les ridicules de ses autres accusateurs; il est tour à tour politique, dévot, poète, économiste, statisticien, industriel. Il sait des trésors qu'il donnera au lion, mais il ne peut les enlever que s'il a des souliers de la peau de ses ennemis; les souliers lui sont donnés, il s'en sert pour aller à Rome où il est fait cardinal : il prie, il ruse, il calomnie, il harangue, il disserte, il transporte d'enthousiasme et vole tous ceux qui l'écoutent, et se montre en un mot si fertile en expédients, si habile au succès que le lion émerveillé lui remet le timon des affaires et le fait, sous son nom, roi du règne animal.

Cette glorification de la ruse ne put être complétée que lorsque les sociétés furent constituées, vers le XIIe siècle, mais les premiers récits qui servirent de base à l'ouvrage sont bien antérieurs : dès le milieu du VIIe siècle il est question en Allemagne des aventures du Renard, et des poésies populaires latines, au moins aussi anciennes, contiennent des récits qui ont passé ensuite dans le roman. Est-ce un produit de la Germanie ou de la France? la question est controversée, ce qui paraît certain, c'est que la rédaction primitive fut faite en langue romane. Les noms donnés aux animaux, Bélyn le mouton (d'où bélier), Chanteclair le coq, Cortois le chien, Cuwaert le lièvre, Ferapel (fier de sa peau) le léopard, Tiercelin le corbeau, Tardin le limaçon, Bruyn ou Bruno l'ours, etc., qui ont passé dans les diverses langues et n'ont de signification qu'en français, le prouvent d'une manière péremptoire. Les rédacteurs saxons annoncent d'ailleurs qu'ils ont travaillé sur un original en français-wallon. Bien qu'il soit un produit de l'esprit chrétien qui montre le monde terrestre jouet de la ruse et du démon, le roman du Renart a conservé entre autres tendances payennes, la haine des moines et du clergé, commune du reste à tous les ouvrages populaires du moyen âge, et cette tendance l'a éloigné des pays à Inquisition, l'Espagne et l'Italie, comme ses tendances démocratiques l'écartèrent longtemps de l'Angleterre, qui n'en eut qu'une traduction, et seulement au XVe siècle; mais dès le XIIIe il était populaire chez les autres nations qui se l'étaient approprié et en avaient chacune leur rédaction différente. Nous ne compterons pas ici ces diverses rédactions et traductions en hollandais, en danois, en suédois, dans tous les dialectes de l'allemand, et en latin, non plus que les diverses éditions qui en ont été faites dès l'invention de l'imprimerie. La rédaction française divisée en plusieurs branches dont la première seule porte un nom, celui de Pierre de Saint-Cloud, n'a été imprimée qu'en 1826, 4 vol. in-8o, avec *Renart li nouvel*, écrit en vers vers la fin du

XIIIe siècles par Jaquemars, de Lille en Flandres, dont une traduction en prose avait paru dès le XVe siècle, — et le *Couronnement du Renart*, que l'éditeur, M. Méon, attribue à Marie de France. On compte 24 édit. allemandes du Roman du Renart, sans y comprendre l'élégante imitation que Gœthe en a faite en un poëme en 12 chants. Ce n'est pas cependant que cet ouvrage soit un chef-d'œuvre ; mais sous son enveloppe rude et grossière, c'est un tableau vivant et vigoureux de la vie humaine, où le moyen âge aimait à se mirer en de transparentes allégories ; c'est une narration joviale pleine de sel et de cette plaisanterie amoureuse du détail et de l'analyse, dont on trouve des traces dans Molière et qui s'est perpétuée chez les paysans de certaines de nos provinces. Le Roman du Renart a servi de modèle au poème de Casti : *Les animaux parlants*, et bien qu'oublié en France depuis la renaissance, il n'en a pas moins laissé des traces dans notre littérature. Les fils de Renart y sont nombreux, ils ont varié suivant les époques, mais on peut les reconnaître toujours, soit qu'ils s'appellent Panurge, Gil Blas, Figaro ou Robert Macaire.

J. Fleury.

RENAU D'ÉLIÇAGARAY (Bernard), ingénieur et officier de marine, né dans le Béarn en 1652, fut l'inventeur d'un mode nouveau de construction maritime si peu compliquée, qu'à l'âge de vingt ans les enfants des constructeurs en savaient plus que leurs pères après trente années de pratique. Ce fût lui qui, lors du siége d'Alger, imagina les galiotes à bombes. En 1696 il eût une mission en Amérique pour y organiser des chantiers et pourvoir à la sûreté des colonies françaises. Aussi désintéressé qu'instruit, il mourut en 1719, membre honoraire de l'Académie des sciences.

RENAUD ou Regnauld (Valère), jésuite, né en 1540, mort en 1623, professa avec succès la philosophie et la théologie à Bordeaux, Pont-à-Mousson, Paris et se distingua surtout comme casuiste. On a de lui, entre autres ouvrages : *Praxis fori pœnitentialis ad directionem confessarii*, Lyon, 1620, 2 vol. in-fol.

RENAUDIE (Jean de Barri, seigneur de la), gentilhomme du Périgord, embrassa la réforme. Dans un esprit de prosélytisme il parcourut le midi de la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. Condé le mit à la tête de la conjuration d'Amboise afin de cacher sa participation au complot. Mais l'imprudent calviniste s'était confié à Pierre Aveneils, avocat chez lequel il logeait, celui-ci s'empressa d'aller tout découvrir aux Guise, qui prirent leur mesures. De la Renaudie fût frappé d'un coup de feu au moment de mettre son entreprise à exécution et pendu sur le pont d'Amboise en 1560.

RENAUDOT (Théophraste), médecin, né à Laudun en 1584, fonda en 1634 la *Gazette de France*. Par un bizarre amalgame, il était commissaire général des pauvres du royaume, maître général du bureau d'adresse, tenait une maison de prêt analogue au mont-de-piété et débitait des remèdes secrets. — L'abbé Eusèbe Renaudot, son fils, théologien, historien, et versé dans les langues orientales, mourut en 1720 membre de l'Académie française, de celle des inscriptions et de celle *della Crusca*. Il a laissé entre autres ouvrages, deux volumes servant de continuation à la *Perpétuité de la foi*, un recueil d'anciennes liturgies orientales, et une histoire en latin des patriarches d'Alexandrie.

RENDSBOURG. Ville forte du Holstein (Danemarck), sur les confins de Sleswick, avec un château situé sur l'Eyder à l'endroit où finit le canal Kiel, qui fait communiquer la mer du Nord et la Baltique. Les impériaux prirent cette ville en 1627 et les Suédois en 1643. Sa population est de 7,000 habitants. Elle est à 80 kilomètres N de Hambourg. Latitude N. 54° 17', longitude E. 7° 20'.

RENÉ, duc de Lorraine, né en 1451 de Terry II, comte de Vaudemont, et d'Yolande d'Anjou, fille de René I, devint en 1473 duc de Lorraine du droit de sa mère héritière de René I par la mort de son frère et de son neveu. Le duc de Bourgogne (Charles-le-Téméraire), contestant ses droits, envahit la Lorraine. Chassé de Nancy par cet ennemi redoutable, René, après s'être refugié chez les Suisses, revint en toute hâte attaquer le Bourguignon et le tua au milieu d'un combat livré devant Nancy. Plus tard il fut moins heureux pour la Provence qu'il voulait réclamer à la mort de Charles du Maine. Nommé par les Vénitiens capitaine général de leurs troupes en 1480, on vint aussi lui offrir la couronne de Naples. Il favorisa les arts, entre autres l'architecture, et mourut en 1508 en établissant par testament la loi salique en Lorraine.

RENÉE DE FRANCE, deuxième fille de

Louis XII, née à Blois en 1510, épousa en 1528 Hercule II, duc de Ferrare. Elle protégea les lettres, les sciences et les arts. Veuve en 1560, elle revint en France et se déclara hautement pour le calvinisme. Elle sauva beaucoup de ses coréligionnaires dans le massacre de la Saint-Barthélemy et mourut en 1575.

RENFREW, *Renfroana*. Petite ville d'Écosse, sur la Cleyde, à 12 kilomètres N.-E. de Glaskow, à 88 kilomètres N.-O. d'Édimbourg. Long. occidentale 6° 40′ lat. sept. 55° 51′. — Le comté de Renfrew est borné au N. par celui de Dunborton, à l'E. par celui de Lanerk, au S. par celui d'Air, à l'O. par le détroit de la Cleyde. C'était la seigneurie des Stuarts, avant leur élévation au trône, et le prince de Galles porte encore le titre de baron de Renfrew.

RENNE. (*Voyez* Cerf).

RENNEL (James), officier anglais, né en 1742 dans le Dévonshire, servit longtemps dans l'Inde, comme ingénieur. Revenu en Angleterre vers 1782, il publia sur la géographie d'importants travaux qui le firent nommer membre de la société royale. C'est lui qui leva la carte du banc et du courant de Lagullas. Promu au grade d'ingénieur-géographe général, il partit pour le Bengale et fit l'atlas de ce pays. Ses plus beaux titres de gloire sont sa carte de l'Hindoustan et son exploration de l'intérieur de l'Afrique. Il ne fut pas moins remarquable par ses recherches sur la géographie des anciens comparée à celle des modernes. Mort en 1830 il fut enterré dans l'abbaye de Westminster.

RENNEQUIN ou Rannequin, ou mieux Swalm Renkin, est l'auteur et le constructeur de la célèbre machine de Marly. Il naquit à Liége en 1644; son père était charpentier et il suivit la profession de son père. Quant à son éducation, elle se borna, à bien peu de chose près, à l'exercice pratique de son métier, puisque d'après le professeur Frédéric Veidler, qui a écrit de son temps, il savait à peine lire et peut-être même pas du tout. Constamment employé aux travaux entrepris pour l'épuisement des eaux souterraines qui gênent l'exploitation des houillères, il conçut, grâce à son génie naturel, le plan d'une machine qu'il exécuta d'abord en petit au château de Modave. Appelé ensuite à Paris, il commença en 1675 la machine si connue qu'il acheva en 1682, pour donner de l'eau a Versailles qui en manquait. Swalm Renkin mourut le 29 juillet 1708.

RENNES. Grande et belle ville, autrefois capitale de la Bretagne, et maintenant chef-lieu du département d'Ille-et-Vilaine, 13e division militaire, 5e conservatoire forestier. Elle est située sur la Villaine, et est le siége d'un évêché, suffragant de Tours, et d'une cour royale. Cette ville possède aussi une académie de l'université, une faculté de droit, et quelques établissements scientifiques et d'utilité publique. Sa population est de 30,000 habitants. A 104 kilomètres N.-O. de Nantes, 64 S.-S.-O. de Saint-Malo; 346 O. q. S. de Paris. Latitude N. 45° 6′, longitude O. 4° 1′.

RENNIE (John), ingénieur-mécanicien célèbre, naquit, le 9 juin 1761, à Phantassie, paroisse de Prestonkirk, en Écosse. Dès son jeune âge, il montra de grandes dispositions pour les arts mécaniques; à treize ou quatorze ans il alla étudier à Dunbar les sciences physiques et mathématiques; il partit ensuite pour Édimbourg, où il suivit les cours de Robison et Black. Robison l'introduisit auprès de Watt et Bolton établis à Soho, pres Birmingham; là il fut occupé pendant douze mois et fit construire des machines qui, après quarante années d'usage, sont encore regardées comme des modèles dans leur genre. De Soho, Rennie alla s'établir à Londres, où il se livra à la construction des machines connues sous le nom d'*Albion mills;* sa réputation s'accrut promptement, et bientôt il eut à exécuter d'importants travaux, surtout dans la mécanique hydraulique. Parmi les travaux les plus remarquables de Rennie, en outre d'une multitude infinie de moulins, canaux, docks, ports militaires, etc, etc., on cite: la jetée ou *breakwater* de Plymouth, qui lui fut inspirée par celle de Cherbourg, et lui a fourni l'occasion de vaincre de grandes difficultés; le pont en fer de Southwark, à Londres, remarquable par la grande hardiesse de sa construction; et le pont en pierre de Waterloo, à Londres, imité du pont de Neuilly. Rennie mourut le 16 octobre 1821; il a laissé deux fils. Eug. C.

RENOMMÉE. C'est le *fama* des Latins, le mot dont nous nous sommes servi pour qualifier le bruit que fait un nom célèbre. Le *renom* est un diminutif de renommée, et s'applique particulièrement aux personnes ou aux choses d'un ordre moins relevé. *Le traiteur, le marchand, l'acteur en renom.* Il ne faut pas non plus confondre

la *réputation* et la *renommée*. La réputation est proprement l'idée bonne ou mauvaise que les autres ont de nous. Chacun a une réputation, et combien, parmi ceux-là, qui n'atteindront jamais à la renommée ! et qui peut-être même ne s'en soucient que médiocrement. La renommée est l'apanage du génie et de la gloire : c'est la récompense des héros, des grands hommes et des œuvres sublimes. Il est vrai que souvent sa voix n'est pas infaillible, et qu'après de longues suites d'années elle a vu parfois ses jugements cassés et ses oublis réparés.

Capricieuse comme la fortune, elle est souvent menteuse comme l'erreur. Il y a mille espèces de renommées, celle des armes, celle des lettres, celle des sciences, etc. *Mythologiquement*, la Renommée est une divinité subalterne à laquelle les anciens ont consacré des temples. Sœur de Cœus et d'Encelade, Titans foudroyés, la terre l'enfanta pour se venger de l'Olympe qui les avait frappés. Elle devait épier et dévoiler tous les mystères. Aussi avait-elle des ailes immenses, une stature prodigieuse, des yeux par milliers, des oreilles toujours ouvertes et des langues toujours agissantes. Est-ce un monstre ? est-ce un dieu ? Virgile le premier et après lui Ovide, nous ont laissé de la Renommée des portraits effrayants. Maintenant on la représente une longue trompette à la bouche, des palmes à la main et les ailes étendues, ce qui l'a fait quelquefois confondre avec la Victoire.

RENONCIATION (*jurisp.*). C'est un acte par lequel on renonce à une chose quelconque. Chacun peut renoncer aux facultés, aux droits et aux priviléges qui lui sont déférés pour son avantage personnel. *Invito beneficium non datur*. Mais il n'en est pas de même des droits conférés aux individus, lorsqu'ils se rattachent à l'intérêt public. *Privatorum contentio juri publico non deroget*. L'article 6 du Code civil porte : « On ne peut déroger, par des conventions particulières, aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs. » Ainsi, les époux ne peuvent déroger, même par contrat de mariage, aux droits résultant de la puissance maritale sur la personne de la femme et des enfants, ou qui appartiennent au mari comme chef de l'association (1388).

Toute renonciation est expresse ou tacite : expresse, lorsqu'elle est exprimée dans un acte en termes précis ; tacite, lorsqu'elle résulte d'un fait inconciliable avec la volonté de conserver.

La renonciation à une chose sur laquelle on n'a encore aucun droit est un acte nul. Nous renvoyons aux différents articles de jurisprudence pour les renonciations propres à chaque matière. Les deux espèces qui ont occupé principalement le législateur sont relatives aux successions et à la communauté conjugale.

A. Pagès du Port.

RENONCULACÉES, *ranunculaceæ*, Juss. Grande et belle famille de plantes dicotylédones polypétales à étamines hypogynes, qui a été établie par Jussieu dans son *Genera*, et adoptée par tous les botanistes telle qu'elle avait été proposée. Les plantes qui la composent sont en grand nombre ; en effet, de Candolle, dans le premier volume du *Prodromus* (pag. 2 et suiv.), en décrit 546 espèces auxquelles beaucoup d'autres ont été ajoutées depuis cette époque, de telle sorte qu'il n'y a probablement pas d'exagération à dire que le nombre total s'en élève maintenant de 900 à 1,000 environ.

Les renonculacées sont des plantes herbacées pour la plupart, parfois des sous-arbrisseaux ou des arbrisseaux à tige sarmenteuse dans le plus grand nombre des cas. Les racines d'un bon nombre d'entre elles sont fasciculées tubéreuses, formant alors ce qu'on nomme vulgairement des griffes dans les espèces cultivées. Leurs feuilles sont alternes, rarement opposées (clématidées), pétiolées, leur pétiole se dilatant à sa base en une sorte de gaine, leur lame étant généralement divisée profondément de manières très diverses ; elles manquent toujours de stipules. Les fleurs sont régulières ou irrégulières, complètes ou incomplètes par avortement, nues ou accompagnées d'un involucre ressemblant à un calice et plus ou moins rapproché d'elles. Dans chacune de ces fleurs, le calice est libre, formé de 3-6 sépales verts ou assez souvent colorés et pétaloïdes. La corolle est formée de pétales libres en nombre égal à celui des pétales, ou double, ou triple, en préfloraison imbriquée; quelquefois elle manque par suite d'un avortement ; ces pétales sont égaux ou inégaux entre eux, et leur forme est sujette à présenter de nombreuses variations ; tantôt en effet ils sont plans, tantôt au contraire ils sont plus ou moins tubuleux, ou en capuchon ou en cornet. De Candolle les regarde dans le premier cas comme formés par transformation de filets staminaux ; dans le second, comme devant leur origine à

des anthères métamorphosées. Les étamines sont nombreuses, libres et distinctes ; leur anthère est biloculaire, à loges adnées, extrorses ou rarement introrses, s'ouvrant par des fentes longitudinales. Il y a presque toujours plusieurs pistils insérés sur le réceptacle qui, lorsqu'ils sont fort nombreux, se relève pour les porter en un gynophore quelquefois fort long (*myosurus*); fort rarement on n'en trouve qu'un qui, dans certains cas, est resté seul par suite de l'avortement des autres, qui plus ordinairement résulte de la soudure de plusieurs carpelles. Lorsque les pistils sont en nombre indéfini, ils sont uniovulés ; lorsque leur nombre est défini, ils sont pluriovulés. Le fruit qui succède à ces fleurs présente de nombreuses modifications, conséquence nécessaire des variations de nombre et de structure du pistil. Tantôt, en effet, ce sont des achaines monospermes que surmonte fort souvent le style devenu persistant et quelquefois transformé en une sorte d'aigrette plumeuse ; tantôt ce sont des baies renfermant une ou peu de graines ; tantôt enfin ce sont de vrais follicules portant un nombre variable de graines le long des deux bords de leur suture ; ces derniers fruits s'ouvrent à leur maturité le long de leur suture et dans une portion plus ou moins considérable de son étendue. Ce sont surtout ces modifications du fruit qui ont servi à subdiviser la famille des renonculacées en tribus.

Les graines varient de direction, dressées ou suspendues, lorsqu'elles sont solitaires ; horizontales dans le cas contraire. Elles renferment un albumen corné, volumineux, et un embryon très petit, logé dans une fossette à la base de l'albumen.

La famille des renonculacées présente un excellent exemple de ces groupes auxquels on a donné le nom de *familles polytypes* ou *par enchaînement* ; l'on vient de voir en effet que presque tous les organes des plantes qui la composent sont sujets à des variations nombreuses ; cependant on passe de l'une à l'autre de ces variations par des nuances si peu marquées que le groupe primitif établi par A.-L. de Jussieu, a été adopté par les botanistes qui l'ont suivi, et que la seule modification qu'on ait proposée de lui faire subir consiste dans l'érection, non adoptée du reste, d'une de ses tribus au rang de famille.

La famille des renonculacées a été divisée par de Candolle en cinq tribus bien caractérisées et que nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître.

Tribu 1re. Clematidées, DC. Cette tribu qui emprunte son nom à son genre principal, celui des clématites (voy. ce mot.), se compose de plantes le plus souvent frutescentes, grimpantes et sarmenteuses, à racine fibreuse, à feuilles opposées. Les sépales du calice de leurs fleurs sont en préfloraison valvaire ou induplicative. Les pétales sont plans ou manquent. Les anthères sont linéaires, extrorses. Les fruits sont des achaines surmontés par le style développé en queue plumeuse. La graine est pendante. La tribu est presque entièrement formée par le grand genre clématite.

Tribu 2e. Anémonées, DC. Cette tribu doit son nom au genre anémone qui en est le type ; elle se compose de plantes herbacées, jamais grimpantes, à feuilles ou toutes radicales, ou ou caulinaires alternes. Le calice et la corolle sont en préfloraison imbriquée. Les pétales sont plans ou nuls. Les fruits sont des achaines le plus souvent surmontés par le style persistant, transformé en queue plumeuse. La graine est pendante ; les fleurs sont souvent accompagnées d'un involucre. Outre le grand et beau genre anémone dont certaines espèces sont si répandues dans les jardins, cette section des renonculacées renferme encore les adonis, les thalictrum ou pigamons, etc.

Tribu 3e. Renonculées, DC. Cette tribu est ainsi nommée du genre renoncule qui en est le type. Les plantes qui la composent sont des herbes à feuilles radicales ou caulinaires alternes, dont la fleur n'est jamais accompagnée d'un involucre. Le calice est en préfloraison imbriquée. Les pétales présentent à leur base et sur leur face intérieure une sorte d'écaille ou de petit repli saillant, disposition que l'on désigne par l'expression de pétales bilabiés. Les fruits sont des achaines non surmontés de queue plumeuse et dans lesquels la graine est dressée. Cette tribu renferme, outre le grand genre renoncule, quelques petits genres qui en ont été détachés, les Casalea, St-Hil. ; ceratocephalus, Moench ; ficaria, Dillen.

Tribu 4e. Helléborées, DC. Cette tribu, ainsi nommée du genre hellébore, se compose de plantes herbacées à feuilles radicales ou caulinaires alternes. Le calice des fleurs est coloré et et pétaloïde, à préfloraison imbriquée. Les pétales manquent, ou bien ils sont irréguliers, tu-

bulés ou en cornet, souvent à deux lèvres. Les fruits sont des follicules, portant plusieurs graines le long des deux bords de leur suture qui est ventrale ou tournée vers l'axe de la fleur et par laquelle ils s'ouvrent à la maturité. Outre les hellébores qui lui ont donné son nom, cette tribu renferme encore les genres ancolie, dauphinelle, aconit, etc., genres importants et généralement connus.

Tribu 5°. Pæoniées. Cette tribu doit son nom au genre pivoine, *pæonia*. Elle se compose d'herbes ou de sous-arbrisseaux. Les fleurs des plantes qu'elle comprend ont un calice généralement coloré, en préfloraison imbriquée ; une corolle à pétales plans ou nulle. Mais leur caractère le plus frappant consiste dans leurs anthères introrses qui ne se retrouvent dans aucune autre plante de la famille. Les fruits sont des follicules, quelquefois charneux, quelquefois monospermes par l'effet d'un avortement. C'est cette section des renonculacées que Bartling avait proposé d'élever au rang de famille, ce qui n'a pas été adopté. Les genres les plus connus de cette tribu sont les pivoines et les actœa.

Les renonculacées sont répandues sur toute la surface du globe, mais elles habitent principalement les contrées tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Elles sont très nombreuses en Europe où on les rencontre sous toutes les latitudes et à toutes les hauteurs. Le nombre en est déjà moins considérable dans l'Amérique septentrionale, beaucoup moins encore en Asie. Dans les régions intertropicales on ne rencontre que des clématidées et quelques renoncules qui croissent à de grands hauteurs. Elles sont de nouveau assez nombreuses au delà du tropique du capricorne. Leurs genres les plus disséminés sont les renoncules, les caltha et les clématites.

Quant à leurs propriétés médicinales et à leurs divers usages, les renonculacées, considérées en général, sont toutes âcres ou même vénéneuses ; mais ces propriétés se montrent en elles à des degrés extrêmement divers. Le principe actif qui réside en elles et qui rend leur action si énergique quand elles sont fraiches, disparaît à mesure qu'elles séchent, de sorte que leurs parties herbacées deviennent généralement inoffensives après la dessiccation ou la cuisson. Leurs espèces vivaces présentent dans leurs racines, outre leur principe âcre plus développé encore, une matière extractive amère mêlée en diverses proportions à des subtances résineuses, et quelquefois aussi à une huile essentielle. La plupart de ces racines sont des purgatifs drastiques. Les graines de ces plantes sont âcres et quelquefois aromatiques. Les feuilles et les parties vertes et fraiches des renunculacées agissent sur la peau comme rubéfiants ; elles ont été employées autrefois à ce titre en médecine ; mais aujourd'hui elles ne sont plus employées dans ce but que par les gens du peuple, notamment par les mendiants qui s'en servent pour déterminer la formation d'ulcères superficiels ; de là le nom d'*herbe aux gueux* donné au *clematis vitalba*. Il serait trop long d'énumérer toutes les plantes de cette grande famille dans lesquelles on a reconnu ou mis en usage des propriétés médicinales diverses. Cependant nous ne pouvons nous dispenser de donner ici quelques indications relativement aux plus connues d'entre elles.

Parmi les clématites, outre le *clematis vitalba* dont nous venons d'indiquer les propriétés et le *clematis erecta* qui lui ressemble absolument sous ce rapport, le *clematis cirrhosa*, plante de Corse et de plusieurs parties du littoral méditerranéen, était employé autrefois contre la lèpre, et ses graines comme purgatif. Aujourd'hui dans l'Amérique du nord, le *clematis crispa* remplace nos espèces citées plus haut. Enfin les feuilles du *clematis mauritiana* sont usitées à Madagascar en place des cantharides.

Les renoncules se distinguent généralement par l'énergie de leurs propriétés, suite nécessaire du grand développement que présente en elles le principe âcre. Les plus connues et les plus redoutables sous ce rapport sont la renoncule scélérate qui croît communément dans les lieux humides et la renoncule thora, plante des prairies alpines, redoutée des pâtres pour les accidents qu'elle cause aux bestiaux. Ces plantes sont de vrais poisons. Cependant après une longue cuisson, elles deviennent inoffensives, et même quelques personnes mangent la première des deux. Dans ce même genre renoncule, il est des espèces qui paraissent très peu actives ; mais il est cependant prudent de ne les manger jamais à l'état frais sans de grandes précautions. En général, les anciens employaient comme médicaments plusieurs des plantes de ce genre, notamment la renoncule âcre ; mais aujourd'hui la plupart d'entre elles sont abandonnées. Les renoncules sont beaucoup plus connues généralement pour le rang distingué que

certaines d'entre elles occupent dans nos jardins comme plantes d'ornement (*voy. Renoncule*).

Les anemones ressemblent beaucoup aux renoncules par leur âcreté et par l'énergie de leurs propriétés en général. Plusieurs d'entre elles, particulièrement l'*anemone nemorosa*, sont de très bons vésicants. L'*A. helleborifolia* sert dans le Pérou pour remplacer les cantharides. On dit que dans le Kamtsebatka l'on empoisonne les flèches et les lances avec le suc de l'*A. ranunculoides*. Quant au rôle que jouent les anémones dans nos jardins, tout le monde sait qu'elles y figurent comme l'un de leurs plus brillants ornements.

Plusieurs renonculacées sont des purgatifs d'une grande énergie ou des diurétiques excellents; quelques unes sont plus vaguement diaphorétiques; enfin il en est chez lesquelles la prédominance de la substance amère fait naître des propriétés toniques. Ainsi le *clematis chinensis* est regardé comme activant fortement toutes les sécrétions du corps; dans les Antilles, on prépare le *clematis divica* en le faisant cuire avec du vin et de l'eau de mer étendue, et l'on en obtient un purgatif recommandable. La racine du *thalictum flavum* est purgative et diurétique; on l'employait autrefois pour combattre les fièvres intermittentes. Le *delphinium consolida* est réputé apéritif, diurétique et anthelmintique. Les anciens croyaient que cette plante suspendue dans les cabinets des hommes d'étude avait sur la conservation de leur vue une influence salutaire. Les graines du *delphinium staphisagria* et de la plupart des autres espèces de ce genre, sont reconnues comme drastiques, émétiques et anthelmintiques; elles doivent ces propriétés à un alcaloïde particulier (la delphinine).

Les graines de nigelles sont âcres et stimulantes, et certaines d'entre elles servent de condiment populaire, particulièrement celles du *nigella sativa*, soit en Europe, soit aux Indes.

Nous avons déjà dit que le principe âcre des renonculacées est plus développé dans leurs racines que dans le reste de la plante. Il arrive même dans quelques cas que la différence entre ces parties est des plus marquées, que, par exemple, la racine est quelquefois âcre, tandis que l'herbe est entièrement inoffensive, comme cela a lieu chez le *ficaria ranunculoides*. Ces propriétés deviennent très énergiques dans les racines des aconits, comme chez les *aconitum napellus*, *cammarum*, *anthora*, et dans plusieurs hellébores. Les anciens faisaient grand usage de la racine de l'hellébore oriental comme purgatif drastique; jusqu'à Tournefort on avait cru à tort que l'espèce qu'ils employaient était l'hellébore noir qui, du reste, possède les mêmes propriétés. Les racines de l'*helleborus viridis*, celles de quelques *adonis*, du *trollius europæus*, de l'*actæa spicata*, sont employées fréquemment comme possédant des propriétés analogues, mais moins énergiques.

Les pivoines sont habituellement cultivées dans les jardins où elles occupent un rang distingué par la beauté et la grandeur de leurs fleurs. Dans ces dernières années surtout, leur culture s'est beaucoup étendue et perfectionnée. Quant à leur racine, elle ressemble par ses propriétés à celles dont nous nous sommes déjà occupé; elles sont âcres et amères, mais du reste moins énergiques que celles des aconits.

On voit par le rapide exposé qui précède qu'un grand nombre d'espèces de la famille des renonculacées sont remarquables par l'énergie de leurs propriétés médicinales; que d'autres sont des plantes d'ornement très répandues dans les jardins; qu'un grand nombre d'entre elles habitent nos contrées; à ces divers titres, cette famille est l'une des plus intéressantes du règne végétal. P. D.

RENONCULE, *ranunculus* (*botan. et hortic.*). Grand et beau genre de plantes de la famille des renonculacées, à laquelle il donne son nom, de la polyandrie polygynie dans le système sexuel. Les espèces qui le composent sont herbacées, vivaces, à racines fibreuses ou tubéreuses fasciculées, formant, dans ce dernier cas, ce qu'on nomme des *griffes* chez celles qu'on cultive dans les jardins; leurs feuilles sont toujours simples, mais tantôt entières ou simplement dentées, tantôt, au contraire, lobées ou même divisées très profondément, au point de paraître composées. Leurs fleurs sont généralement grandes, d'un blanc pur ou marqué extérieurement de teintes purpurines, plus souvent jaunes. Chacune de ces fleurs se compose d'un calice à cinq sépales égaux; de cinq pétales égaux entre eux, à onglet très court, présentant vers leur base et à leur face interne une sorte de petite lame ou d'appendice et une petite fossette nectarifère; des étamines hypogynes en nombre indéfini, à anthères extrorses; des pistils très nombreux aussi, auxquels

succèdent autant de petits fruits indéhiscents ou d'achaines ovoïdes, souvent comprimés par les côtés, terminés par une pointe ou une sorte de corne; ces fruits sont réunis en une petite tête globuleuse ou cylindrique. — Le genre renoncule est extrêmement nombreux; les espèces dont il se compose appartiennent principalement aux régions tempérées et froides de l'hémisphère nord; sur les montagnes, certaines d'entre elles s'élèvent à des hauteurs considérables. La flore française seule en possède quarante-cinq espèces, et, parmi les étrangères, il en est qui figurent dans les jardins au nombre des plus répandues et des plus belles plantes d'ornement. On voit dès lors tout l'intérêt que présente ce magnifique genre.

Le grand nombre d'espèces de renoncules aujourd'hui connues a obligé à rechercher les moyens de subdiviser le groupe générique qu'elles forment; on a établi parmi elles cinq sections ou sous-genres que distinguent surtout les caractères extérieurs de leur fruit. Ces sous-genres sont les suivants : 1° les *batrachium*, caractérisés par des fruits ridés et striés transversalement; leurs pétales sont blancs, à onglet jaune, présentant une fossette qui sécrète un liquide sucré. A cette section se rapporte, entre autres, notre renoncule aquatique si commune dans les eaux, soit tranquilles, soit courantes, sur la surface desquelles s'élèvent ses jolies fleurs blanches. C'est chez cette espèce que M. Aug. de Saint-Hilaire a observé un phénomène très remarquable que nous croyons devoir rappeler. Cet habile observateur a remarqué qu'une crue subite ayant submergé cette plante, dans les fossés de la Sologne, de telle sorte que ses fleurs se trouvaient plongées sous l'eau et que la fécondation y paraissait impossible; une bulle d'air s'était dégagée dans chacune d'elles et, retenue supérieurement par les pétales courbés en voûte peu ouverte, y avait formé une sorte de petite atmosphère dans laquelle la fécondation s'était opérée librement. 2° Les *ranusculastrum*, dont les fruits sont lisses, comprimés et réunis en petite tête allongée ou en épi; leurs racines sont fasciculées. C'est ici que se rapportent, parmi nos espèces indigenes, les renoncules de Montpellier, cerfeuil, et, parmi les exotiques, la renoncule d'Asie, sur laquelle nous reviendrons plus loin en détail. 3° Les *thora* dont les fruits sont lisses, presque globuleux, dont la racine est fasciculée. Le type de cette section est la renoncule thore, petite plante facilement reconnaissable à la seule feuille que porte sa tige, grande, sessile, réniforme, crénelée; elle croît dans les pâturages élevés de nos grandes chaînes de montagnes. Les bergers la redoutent pour les accidents fâcheux et le plus souvent mortels qu'elle occasionne aux animaux qui en mangent. 4° Les *hecatonia*, les plus nombreux du genre, caractérisés par leurs fruits lisses, ovoïdes ou presque arrondis, réunis en une petite tête presque globuleuse; leur racine est fibreuse. C'est dans cette section que rentrent la plupart de nos espèces indigènes, dont les unes ont les fleurs blanches, tandis que les autres les ont jaunes. Telles sont, entre autres, parmi les premières, la renoncule glaciale, alpestre et celle à feuilles d'aconit; parmi les dernières, les renoncules scélérate, âcre, rampante, etc., etc. 5° Enfin les *echinaria*, faciles à distinguer à leurs fruits hérissés de tubercules ou d'aiguillons; nous en trouvons un exemple vulgaire dans notre renoncule des champs.

Les renoncules sont remarquables en général par leur âcreté qui en fait des plantes dangereuses ou même des poisons énergiques. Il est très bon d'être prévenu à ce sujet : ces plantes sont, en effet, si communes autour de nous que, faute de connaître leurs propriétés énergiques, on peut être exposé aux accidents les plus fâcheux. Leur âcreté est telle que plusieurs d'entre elles produisent en très peu de temps sur la peau une vésication active; telles sont, parmi nos espèces indigènes, les renoncules flammette, âcre, scélérate, etc.; aussi sont-elles employées quelquefois comme rubéfiants. Celles qu'on regarde comme les plus vénéneuses de toutes nos espèces sont la renoncule scélérate et la renoncule thore. C'est même à cette dernière qu'on a cru pouvoir attribuer les effets énergiques que les anciens obtenaient de leur aconit. La renoncule scélérate croît communément dans les fossés et dans les lieux marécageux de toute la France; elle constitue un poison redoutable, dont Krapf a examiné les effets à Vienne au prix même de sa vie. Cependant ces plantes si redoutables perdent par une coction prolongée leurs propriétés vénéneuses et peuvent être mangées impunément après avoir été cuites. On obtient de l'eau distillée de la renoncule scélérate, et des autres espèces une substance cristalline d'une âcreté très prononcée. Un fait assez remarquable

est que la renoncule rampante, dans un genre dont les espèces sont en général douées de propriétés si énergiques, dans un sous-genre qui renferme les plus redoutables de ces plantes, est à peu près entièrement inoffensive, et que chaque jour on la mêle impunément aux especes avec lesquelles on prépare les jus d'herbes. Les renoncules étaient employées par les anciens pour le traitement de certaines maladies extérieures.

Plusieurs espèces de renoncules sont cultivées dans les jardins dont elles sont l'un des plus beaux ornements. Ce sont les seules dont nous croyons devoir nous occuper ici et au sujet desquelles nous pensions devoir entrer dans quelques développements, surtout relativement à leur culture.

1. La plus belle, et de beaucoup la plus répandue des espèces cultivées de ce genre, est la renoncule asiatique, *ranunculus asiatique* Lin. vulgairement nommée *renoncule des jardins*, ou simplement *renoncule*. Cette espèce, originaire d'Asie, comme l'indique son nom, a une racine fasciculée, formant une masse à laquelle on donne le nom de *griffe*, composée de petits corps renflés, fusiformes, qu'on nomme vulgairement *doigts*. Sa tige s'élève à 2 ou 3 décimètres, elle est simple ou légèrement rameuse, ses feuilles sont divisées profondément en trois lobes, souvent trifides eux-mêmes; ces divisions ou segments sont dentés plus ou moins profondément. Le calice des fleurs est étalé et finit par se réfléchir; les fruits sont réunis en petite tête cylindrique; leur surface est très finement pointillée.—Cette espèce a donné par la culture un nombre considérable de variétés à fleurs simples, demi-doubles ou entièrement doubles. Ces variétés ont été rattachées par de Candolle à trois races différentes qui, selon la remarque de Don, pourraient bien être autant d'espèces. La première de ces races ou de ces grandes variétés, nommée par lui R. *asiaticus vulgaris* DC., se distingue par sa tige rameuse à la base; par ses feuilles ternées à segments trifides. C'est le *ranunculus asiaticus* de Miller. Elle est originaire du Levant. Dans les jardins, ses fleurs sont doubles ou simples, blanches, jaunes, rouges, pourpres ou panachées de presque toutes les couleurs excepté le bleu. La seconde est le R. *asiaticus sanguineus* DC. Sa tige est simple; ses feuilles ternées, à segments dentés, obtus. Elle provient de l'archipel de la Cilicie et de la Lycie. C'est le *ranunculus sanguineus* de Miller. Dans les jardins, ses fleurs sont toujours doubles, de couleur pourpre, orangée, jaune, ou panachées de ces couleurs, pouvant présenter toutes les couleurs excepté celles qui tirent vers le blanc ou le bleu. C'est à ces deux races que se rapportent nos diverses variétés de renoncules cultivées. La dernière donne ce que les jardiniers nomment renoncules pivoines. — La troisième race ou grande variété est le R. *asiaticus tenui lobus* DC, dont la tige est un peu rameuse, les feuilles divisées en plusieurs lobes linéaires aigus. Elle vient de Chypre; ses fleurs sont blanches, jaunes, rarement pourpres.

La culture de la renoncule d'Asie remonte, dit-on, à l'époque des croisades; les croisés en rapportèrent des graines de la Palestine; mais elle ne fit que très peu de progrès dans les jardins jusque vers la fin du XVII[e] siècle; époque à laquelle des Européens établis à Constantinople réussirent à se procurer des graines des variétés doubles que possédait le sultan Mahomet IV et à la possession desquelles il attachait la plus grande importance. Depuis cette époque, on sait les nombreux perfectionnements qu'a subis cette belle espèce tant sous le rapport de la grandeur, que de la forme et de la diversité presque infinie des nuances de ses fleurs. Ces importantes améliorations tiennent essentiellement aux soins apportés à sa culture; nous ne pouvons dès-lors nous dispenser d'exposer ici, sinon tous les détails, au moins les principes généraux de cette culture.

La renoncule des jardins demande une terre douce, légère, substantielle et fraîche. On doit dès lors modifier au besoin celle où l'on se propose de la cultiver, lorsqu'elle ne réunit pas ces conditions, et pour cela y mêler du terreau consommé si elle est trop forte, ou bien de la terre franche lorsqu'elle est trop légère. Si elle est est mêlée de beaucoup de pierres, il est indispensable de la passer à la claie. En général, plus elle aura été travaillée et ameublie, plus les plantes y prospèreront. L'exposition qui paraît préférable est celle du levant, quoique, au reste, elle ne soit pas nécessaire comme on le voit tous les jours. — Cette belle espèce se multiplie de deux manières qui entraînent des modifications diverses dans sa culture; l'une, par graines, permet d'obtenir des variétés nouvelles; l'autre, par griffes, conserve les variétés déjà existantes. La plantation des griffes se fait à diverses épo-

ques : 1° avant l'hiver, 2° en janvier et février, 3° au printemps. Dans tous les cas, la terre des plantes bandes ayant été préalablement préparée avec soin, on trace à sa surface des lignes en deux directions perpendiculaires l'une à l'autre, espacées de 7 à 10 centimètres selon la force des griffes et aussi selon la vigueur de végétation qu'ont ordinairement les pieds dans les pays où l'on opère. Généralement on fait en sorte que les feuilles puissent couvrir entièrement la terre qui conserve ainsi de la fraicheur. A chaque point d'intersection des lignes tracées à la surface de la plate-bande, on plante une griffe, l'œil en haut, à une profondeur d'environ 7 ou 8 centimètres. Pour les plantations du printemps, il est bon de faire tremper les griffes pendant 10 ou 12 heures dans une décoction de suie, afin d'en éloigner les insectes ; il est même beaucoup de personnes qui laissent toujours les griffes dans l'eau pendant un jour avant de les mettre en terre. Lorsque la plantation a lieu avant ou pendant l'hiver, il est indispensable de garantir du froid à l'aide de paillassons ou de paillis ; en effet, la gelée, agissant sur les jeunes pousses, les ferait périr inévitablement. Une fois que les feuilles sont sorties de terre, on n'a plus d'autres soins à donner aux plantes que des sarclages et des arrosements avec des arrosoirs à petits trous que l'on continue jusqu'à ce que la fleur soit passée. Celle-ci varie de durée selon la température ; elle est plutôt passée par un temps très chaud et surtout par un soleil ardent. Lorsque les feuilles sont sèches, on déterre les griffes qu'on sépare des tiges, et, les mettant dans un panier, on les plonge dans l'eau pour détacher la terre qui les couvre ; après quoi il ne reste plus qu'à les faire sécher avec précaution et à l'ombre, à séparer celles d'une même touffe dès qu'on peut le faire sans courir risque de les casser ; on les conserve ensuite dans des casiers ou dans des sacs de papier. Celles que l'on conserve ainsi toute une année sans les planter, sont ce qu'on nomme les renoncules reposées.

Quant à la multiplication des renoncules par semis, elle exige d'abord qu'on choisisse les graines avec soin. Pour cela on récolte celles des plantes semi-doubles, bien venues, à grands pétales bien arrondis, et dont les couleurs sont bien distinctes et vives. On coupe les tiges de ces plantes et l'on en fait des paquets qu'on suspend pendant une vingtaine de jours environ, dans un lieu bien aéré pour achever leur maturité. Après ce temps, on peut les confier à la terre immédiatement ou les conserver pendant trois ou quatre ans. On remarque que celles qui ont été gardées pendant une année, lèvent mieux que celles de la dernière récolte. Les semis se font en pleine terre ou en terrines ; dans l'un et l'autre cas, la terre doit être parfaitement ameublie et préparée. On sème en terrines en tout temps ; en pleine terre au printemps, pour les pays froids ; vers la fin de l'été, dans les climats plus doux. Le semis se fait un peu clair quand la graine paraît bonne, c'est-à-dire qu'elle est plus épaisse et renflée à son centre, très serrée lorsqu'on est moins sûr de la semence. On couvre ensuite de 5 ou 6 millimètres de terre bien criblée et mêlée de terreau ; après quoi l'on arrose avec un arrosoir très fin, et l'on couvre les terrines de mousse, les plates-bandes de claies ou de menues branches croisées. Les graines lèvent après 30-50 jours. Lorsque le jeune plant commence à prendre un peu de force, on le découvre. L'hiver survenant amène le retour des précautions que nous avons déjà indiquées plus haut pour garantir du froid les pieds venus de griffes. On relève généralement et l'on met en place le jeune plant dès la première année, en espaçant les jeunes pieds un peu plus que ceux venus de griffes. Dans les semis d'automne, quelques pieds fleurissent la première année ; dans tous les cas, ils donnent tous leur fleur au plus tard la troisième année, et permettent ainsi de faire un choix pour ne conserver que les pieds qui méritent de l'être.

Outre la renoncule d'Asie, il en est encore quelques autres espèces dont on cultive communément dans les jardins les variétés à fleurs doubles ; ce sont les suivantes :

2. Renoncule à feuilles d'Aconit, *ranunculus aconitofilius*, Lin., vulgairement nommée *bouton d'argent*, grande et belle espèce à feuilles partagés en 3-7 lobes incisés-dentés ; les supérieures sessiles, fendues en lobes linéaires-lancéolés, à tige rameuse, dont chaque branche se termine par une fleur ; le calice de ses fleurs est glabre, appliqué contre la corolle ; ses fruits sont marqués de veines saillantes. Les fleurs sont petites, d'un blanc pur, doubles dans la variété cultivée. Cette espèce, étant originaire des parties montagneuses de nos climats tempérés, doit être placée à une exposition fraiche et un peu ombragée. On la multiplie par éclats.

3. On cultive souvent sous le nom commun et

vulgaire de *bouton d'or* trois espèces fort communes en France: la renoncule rampante ou bassinet, *ranunculus repens*, Lin.; le renoncule âcre, *ranunculus acris*, Lin., et la renoncule bulbeuse, *ranunculus bulbosus*, Lin. Ces trois plantes donnent des fleurs doubles d'un beau jaune et d'un très joli effet. Toutes trois demandent une terre franche légère, fraîche et un peu ombragée; elles cessent d'être doubles dans une terre forte et trop humide.

RENOU (Antoine), naquit à Paris en 1731. Il apprit la peinture et fit de rapides progrès sous ses deux maîtres Pierre et Vien. Il se faisait déjà remarquer, lorsqu'en 1760 il fut appelé à la cour du roi Stanislas en qualité de peintre de ce prince. Revenu à Paris, il fut admis à l'Académie de peinture; c'est vers cette époque qu'une aventure assez curieuse le fit diriger à la fois ses efforts vers la littérature qu'il n'avait jamais abordée. A la suite d'une discussion avec Lemierre sur la suprématie de la poésie ou de la peinture, il défia son adversaire de faire un tableau, tandis que, de son côté, il s'engageait à faire une tragédie. La tragédie fut faite, et qui plus est jouée au Théâtre-Français en 1773. Renou, malgré qu'il ait fait d'autres ouvrages encore, n'a pas laissé de nom dans la carrière des lettres, et en peinture, quoique compositeur assez habile, on s'aperçoit qu'il n'avait pas visité les chefs-d'œuvre de l'Italie. Il mourut en 1806.

RENOUÉE (*botan., cult., écon. domest., indust.*). Grand genre de la famille des polygonées à laquelle il donne son nom et de l'octandrie trigynie, dans le système sexuel de Linné. Outre l'importance que lui donne le nombre considérable des espèces qui le composent et qui est tel que Meisner (*Monographiæ generis polygoni prodromy*), en 1826, en décrivait déjà 133, il reçoit encore un nouvel intérêt des produits d'une utilité majeure que fournissent plusieurs de ces espèces. Aussi en raison de ce haut intérêt, croyons-nous devoir donner quelques développements à cet article dans lequel nous examinerons successivement le genre renouée et ses espèces les plus importantes sous le rapport de leurs caractères botaniques, de leur culture, des matières alimentaires, tinctoriales etc., qu'elles fournissent.

Le genre renouée, *polygonum*, Lin., que nous prendrons ici dans le sens linnéen et par conséquent en y comprenant les *fagopyrum* que Tournefort avait, le premier, classés en un genre distinct, que Linné et les botanistes qui l'ont suivie jusqu'à Meisner, dans sa *Monographie*, avaient reunis aux vrais *polygonum*, et qui en ont été enfin isolés de nouveau par Meisner, dans son *synopsis polygonearum* (in Wallich pl. asiat. rari. III, pag. 53; 1832), par Endlicher etc., le genre renouée, disons-nous, se distingue par les caractères botaniques suivants: les fleurs se composent d'un périanthe simple divisé profondément en quatre, cinq ou six parties, persistant, presque toujours coloré; les étamines sont au nombre de cinq à neuf, le plus ordinairement de huit, opposées aux parties du périanthe soit isolement, soit par deux; le plus souvent de petites glandes alternent avec ces organes. Le pistil est unique; il se compose d'un ovaire le plus souvent à 3 angles saillants, uniloculaire, renfermant un seul ovule droit, fixé à la partie inférieure de la loge; cet ovaire est surmonté de deux ou trois styles terminés chacun par un stigmate. Le fruit qui succède à ces fleurs est un akène lenticulaire ou à trois angles, entouré par le périanthe persistant. La graine unique renfermée dans ce fruit est moulée intérieurement sur lui, dressée. Elle renferme un albumen farineux ou corné dont le plus souvent un angle présente un sillon longitudinal occupé par l'embryon qui se trouve ainsi latéral et qui n'est placé au centre de la masse albumineuse que dans les *fagopyrum*.— Les renouées sont des végétaux répandus sur presque toute la surface du globe, plus rares cependant dans les régions intertropicales, les uns annuels, les autres à racine vivace, quelques-uns enfin sous-frutescents; parmi eux quelques-uns sont aquatiques, quelques autres ont leur tige voluble. Leurs feuilles sont toujours simples, alternes, accompagnées d'une sorte de gaine qui entoure la tige et qu'on s'accorde généralement à regarder comme de la nature des stipules, quoique des objections aient été présentées contre cette détermination; cette gaine propre aux plantes de la famille des polygonées a reçu le nom particulier d'*ochrea*. Les fleurs des renouées sont disposées en épis, en grappes ou en panicules; leur couleur est blanche ou purpurine.

Meisner a établi dans le genre *polygonum* des divisions qui, dans son dernier travail cité plus haut, s'élèvent à huit, sans y comprendre les *fagopyrum* qu'il laisse séparés en un genre

à part. Nous nous bornerons à indiquer ici celles de ces sections auxquelles appartiennent les espèces dont nous aurons à nous occuper. Nous devons dire au reste que le genre qui nous occupe est l'un des plus riches de la *flore française*, puisqu'il ne compte pas moins de vingt espèces dans l'étendue du royaume.

A. *Fagopyrum*, sarrasin. Cette section du genre est la mieux caractérisée par son embryon placé au centre et dans l'axe de l'albumen et par ses cotylédons plissés; nous avons déjà vu qu'on en fait généralement aujourd'hui un genre distinct. Elle comprend une espèce du plus haut intérêt comme plante alimentaire, savoir :

1. La renouée sarrasin, *polygonum fagopyrum*, Lin., *fagopyrum esculentum*, Moench. Cette plante paraît être originaire de l'Asie; elle est connue sous les noms vulgaires de *blé noir*, *blé sarrasin*, ou simplement *sarrasin*, de *carabin*, de *bucail*, etc. Sa tige est droite, lisse, striée, peu rameuse; elle s'élève jusqu'à 5-6 décimètres; ses stipules embrassant la tige sont courtes, entières; ses feuilles sont pétiolées pour la plupart cordées-sagitées à leur base, aiguës; les supérieures sont sessiles. Ses fleurs sont blanches ou légèrement purpurines, pédonculées, réunies en grappes raccourcies, terminales. Ses fruits sont triangulaires, bruns et presque noirs, à trois angles aigus, non dentelés.— Le sarrasin est une plante alimentaire précieuse à plusieurs égards: son albumen farineux abondant, quoique un peu amer, forme une des bases de l'alimentation du peuple dans les contrées pauvres et dans la plupart des pays de montagnes; son grain est très abondant et la farine qu'il fournit est employée soit seule, soit. plus ordinairement, mélangée. Malheureusement la maturité des fruits n'a lieu que successivement, par suite de la longue durée de la floraison, et comme ils se détachent aisément lorsqu'ils sont murs, on en perd toujours une quantité assez considérable. Pour remédier autant qu'il est possible à cet inconvénient, on a coutume de choisir pour la récolte une époque à peu près intermédiaire entre le commencement et la fin de la maturation. Ce grain est aussi très avantageux pour la nourriture de la volaille qui s'en montre friande et qu'il engraisse assez rapidement. On s'en sert également pour engraisser les cochons et pour nourrir les chevaux. L'herbe elle-même du sarrasin a des usages assez importants. On la coupe en vert pour l'employer à titre de fourrage de qualité médiocre, il est vrai, mais susceptible de rendre encore des services; cependant certains agriculteurs pensent qu'il n'est pas prudent d'en donner abondamment aux bestiaux; ils disent qu'il peut en résulter des accidents assez graves, notamment des vertiges. Diverses observations de ce genre semblent justifier ces craintes. Un autre avantage que présentent les fanes du sarrasin consiste dans leur emploi comme engrais; pour cela on enterre la plante tout entière pendant sa floraison.

Cette espèce est le plus souvent cultivée seule; mais assez souvent aussi l'on profite de la rapidité de sa végétation pour en obtenir une récolte sur les terres qui ont déjà produit ou pour la faire venir intercalée dans d'autres cultures. Elle est peu difficile sur le choix des terres dans lesquelles on la cultive, ce qui la rend réellement précieuse pour les pays peu favorisés; ainsi elle s'accommode sans peine des terres sablonneuses maigres et froides qui ne conviendraient guère à aucune autre culture; mais elle redoute l'humidité de la terre. On la sème ordinairement à la volée, à l'époque où les gelées tardives ne sont plus à redouter; car elle est très sensible au froid; sa croissance rapide compense facilement ce désavantage. On ne la sème même au printemps que lorsqu'on se propose de l'enfouir à titre d'engrais; car lorsqu'on la cultive pour graine, le semis ne s'en fait guère que vers la fin du mois de juin. Dans ce dernier cas on emploie ordinairement un demi hectolitre de graines par hectare, tandis que dans le premier la quantité de semence employée est à peu près double, l'herbe devant être aussi serrée que possible.

2. Renouée de Tatarie, *polygonum Tataricum*, Lin. Cette espèce est voisine de la précédente de laquelle elle se distingue surtout parce que les angles de ses fruits sont dentelés. Elle est plus forte et moins sensible au froid, par suite, plus convenable pour les pays septentrionaux; sa tige est plus rameuse; elle produit une plus grande quantité de grains; malheureusement ce grain ne peut presque pas être utilisé à cause de son amertume trop prononcée. Cette espèce est encore moins difficile que la précédente sur la qualité de la terre; elle peut être semée plus tôt ou plus tard que le vrai sarrasin à cause de sa plus grande rusticité qui lui permet de résister à des gelées légères.

B. *Bistorta*, Tourn.— Cette section des renouées doit son nom aux formes bizarres et

contournées de leur racine tubéreuse, si remarquables chez l'espèce qui en a tiré sa dénomination spécifique. Le fruit de ces plantes est triangulaire; leur embryon est latéral comme dans les sections suivantes. Leurs fleurs sont réunies en épis terminaux, cylindriques et serrés. Deux espèces de cette variété appartiennent à cette section; nous nous bornerons à indiquer ici l'une des deux.

3. Renouée bistorte, *polygonum bistorta*, Lin. Cette espèce croit abondamment dans les pâturages des montagnes peu élevées, dans les prairies des vallées. Sa racine est épaisse, contournée en S à deux ou trois courbures; sa tige s'élève jusqu'à 5 et 6 décimetres dans les prés dont l'herbe est haute; elle est dressée, parfaitement simple. Ses feuilles radicales sont grandes, ovales-lancéolées, un peu en cœur à leur base, acuminées au sommet, pétiolées; les supérieures sessiles; elles sont toutes vertes en-dessus, glauques en-dessous. Les stipules sont dilatées, tronquées, finissant par s'ouvrir sur leurs côtés. Les fleurs sont rosées, réunies en un épi serré, long de 2 ou 3 centimètres. — La renouée bistorte est employée comme médicament astringent et tonique. C'est sa racine ou, pour parler plus exactement, son rhizome que l'on emploie pour cela. Les analyses chimiques qui ont été faites de cette partie ont montré qu'elle contient du tannin, de l'acide gallique et un peu d'acide oxalique.

C. *Ambly gonon*, Meisn.—Dans cette section le fruit est globuleux, comprimé, terminé par une pointe très courte. Les stipules sont cylindriques et libres; les fleurs sont disposées en épis.— On y range une espèce tellement répandue dans les jardins, qu'elle semble s'être presque naturalisée dans certains d'entre eux et qu'elle s'en est même quelquefois échappée; c'est la suivante :

4. Renouée d'Orient, *polygonum orientale*, Lin.— C'est une haute et belle plante qui, quoique annuelle, s'élève rapidement à deux et trois mètres de hauteur. Elle est originaire de l'Orient et de l'Inde; dans nos jardins, où on la cultive habituellement, elle est connue sous les noms de *bâton de saint-Jean*, *monte au ciel*, *cordon de cardinal*, etc. Sa tige est droite, veline, rameuse à sa partie supérieure; ses stipules sont en gaine à bords étalés, tronqués, ciliés; ses feuilles sont très grandes, ovales, acuminées, pubescentes, pétiolées. Ses fleurs sont rouges ou blanches dans une variété que la culture a obtenue, disposées en longs épis cylindriques, pendants.— La culture de cette espèce n'offre absolument aucune difficulté. On peut, pour en jouir plus tôt, la semer sur couche au mois de mars, et la repiquer ensuite en place dans une terre substantielle et fraiche; autrement elle se ressème d'elle-même.

D. *Persicaria*, Tourn.—Cette section, la plus nombreuse du genre, est caractérisée par ses fruits comprimés, lenticulaires, aigus ou acuminés. Les stipules sont engainantes, cylindriques; les fleurs sont disposées en épis. Elle doit son nom à une espèce très commune dans les fossés, dans tous les lieux humides; cette espèce est la suivante :

5. Renouée persicaire, *polygonum persicaria*, Lin.— Elle est connue sous les noms vulgaires de *persicaire*, *pilingre*. Sa tige est couchée ou ascendante, rameuse, haute d'environ 4 ou 5 décimètres; ses stipules sont engainantes, tronquées, ciliées; ses feuilles oblongues-lancéolées, acuminées, rudes, bordées de cils très courts. Les fleurs sont réunies en panicules spiciformes serrées. Cette espèce est regardée comme vulnéraire, détersive et légèrement astringente. Dans une variété très commune, les feuilles sont marquées au milieu du limbe d'une tache brune foncée.

6. Renouée tinctoriale, *polygonum tinctorium*, Lour.— Cette espèce, d'un très haut intérêt, mérite d'arrêter quelque temps notre attention. Sa culture peut devenir très avantageuse, et déjà plusieurs botanistes et horticulteurs ont reconnu l'étendue des services qu'elle est appelée à rendre comme plante tinctoriale. C'est une plante annuelle dans nos climats, tandis que dans son pays natal elle est bisannuelle, selon Aiton, et vivace, selon Wildenow et Meisner. De sa racine s'élèvent cinq à six tiges plus ou moins rameuses, glabres, vertes ou rougeâtres, qui, chez les individus cultivés, s'élèvent à 8 décimètres ou un mètre, cylindriques ou légèrement anguleuses. Les stipules ou *ochrea* sont membraneuses, tronquées, serrées contre la tige qu'elles embrassent d'abord étroitement; plus tard elles se fendent et tombent, leur base seule persistant après la chute de la feuille. Les feuilles sont pétiolées, ovales, tendres et un peu épaisses, luisantes et d'un beau vert, comme boursouflees à leur surface, finement ciliées sur leurs bords. Les fleurs sont rosées, disposées en

épis cylindriques plus ou moins allongés ; elles renferment le plus souvent six étamines ; mais ce nombre est peu fixe et on en trouve souvent de 6 à 9.

La renouée tinctoriale est indigène de la Chine, où sa culture joue un rôle important depuis un temps immémorial. L'introduction de cette culture en France a donné naissance à des discussions assez vives dans ces dernières années, entre MM. Jaume Saint-Hilaire et Delile. Il paraît, d'après une note annexée à la relation du voyage de lord Macartney par son traducteur, en 1800, que le père d'Incarville envoya en France des graines d'une variété de cette espèce et qu'elle fut cultivée avec succès, mais seulement comme plante remarquable, par Bernard de Jussieu. En 1776, John Blacke l'introduisit en Angleterre, où il paraît, selon M. Joly auquel nous empruntons ces documents, que ses propriétés tinctoriales restèrent inconnues. En 1833, ses graines se trouvèrent dans un envoi fait de Saint-Pétersbourg par M. Fischer au jardin du roi ; elles réussirent très bien. Deux ans ans plus tard, M. Delile s'occupa, à Montpellier, de la culture de cette espèce assez en grand pour pouvoir en répandre la graine en plusieurs localités, et dès lors cette plante précieuse fut définitivement acquise aux cultures européennes. Pendant ces dernières années, M. Jaume Saint-Hilaire a réclamé l'honneur de la première introduction de la renouée tinctoriale dans nos cultures; mais la question qu'il a soulevée à ce sujet ne paraît pas avoir été encore vidée.

Depuis son introduction en France, la renouée tinctoriale a été l'objet de plusieurs travaux importants; nous citerons parmi eux un mémoire de M. Jaume Saint-Hilaire sur les indigotiers du Bengale, dans lequel il s'occupe aussi de la plante qui nous occupe; un travail de M. Chapel, habile horticulteur de Montpellier, inséré dans le bulletin de la société d'agriculture de l'Hérault, en août 1837 ; un mémoire de M. Philippar, imprimé dans les annales de l'agriculture française, juin et juillet 1839 ; enfin une thèse de M. N. Joly, intitulée : Observations générales sur les plantes qui peuvent fournir des couleurs bleues à la teinture, suivies de recherches anatomiques, physiologiques et chimiques sur le *polygonum tinctorium* etc., in-4°, Montpel. 1840, avec 5 planches. C'est à ces écrits ainsi qu'à un excellent article de M. Vilmorin, dans le *Bon Jardinier*, que nous allons emprunter les détails qui vont suivre sur la culture de la renouée tinctoriale et sur le procédé employé pour en extraire l'indigo.

En Europe, la renouée tinctoriale est annuelle et doit être traitée comme telle. On dit qu'à la Chine on conserve dans des silos, pendant l'hiver, ses racines légèrement desséchées pour les repiquer au printemps suivant. A Montpellier, M. Chapel a essayé ce mode de conservation, mais il a entièrement échoué. La plante reprend très facilement de boutures faites en été ; mais M. Vilmorin a reconnu que les pieds que l'on obtient ainsi sont beaucoup moins vigoureux et donnent beaucoup moins de feuilles que ceux provenus de graines. Il en résulte naturellement que la multiplication par graines est la plus avantageuse. Le procédé que l'expérience a prouvé être le plus convenable est celui qui consiste à semer en pépinière pour transplanter ensuite à demeure. Sous le climat de Paris, la mi-mars est l'époque la plus favorable pour les semis ; il en est à peu près de même pour le midi de la France. Il paraît qu'en Chine c'est dès le mois de février qu'on s'occupe à faire germer la graine non en la semant immédiatement, mais en déterminant d'abord sa germination dans des sacs de toile qu'on maintient à une grande humidité ou même dans l'eau. On avait d'abord recommandé de ne semer que sur couche, dans nos climats; mais l'expérience a appris qu'il est mieux de se borner à semer à une exposition abritée, sauf à couvrir de panneaux vitrés ou simplement de nattes soutenues par un bâti léger de treillage. Le plant ainsi élevé est plus dur. On a même constaté que les semis pourraient au besoin se faire sur place; mais alors le développement des pieds est fort lent, ce qui fait plus que compenser l'avantage que l'on trouverait à opérer ainsi. Pour ces pépinières on doit choisir une terre légère et hâtive, à laquelle on mêle, au besoin, de bon terreau. Selon M. Vilmorin, un mètre carré de pépinière peut fournir environ 500 plants; ce qui porterait à 60 mètres carrés l'étendue de terrain nécessaire pour fournir les 30,000 qu'il faudrait par hectare de terre à planter. Le même horticulteur porte à un demi kilogramme la quantité de graine qui serait nécessaire pour obtenir cette quantité de plant. Lorsque les jeunes pieds ont quatre ou cinq feuilles, ils sont bons à être plantés à demeure ; cette plantation doit se faire

dès la fin d'avril, pour les années favorables, dans le courant de mai et jusqu'en juin pour les années ordinaires. Les pieds doivent être espacés de 66 centimètres (2 pieds) d'un rang à l'autre; ils peuvent être rapprochés à 50 centimètres (18 pouces) dans un même rang. Suivant M. Philippar, la plante s'accommode de presque toutes les natures de sol; cependant elle prospère surtout dans les sols frais, substantiels et riches. Il paraît démontré que dans les terres maigres et médiocres, elle ne paierait pas les frais de culture. M. Vilmorin a reconnu que les terrains très humides, marécageux et tourbeux lui conviennent assez pour qu'il pense que cette nouvelle culture pourrait permettre d'utiliser très avantageusement cette nature de terrains. Les soins que réclament ensuite les plantations, consistent en sarclages et en un binage, si la terre se couvre de mauvaises herbes.

On peut commencer à faire la récolte des feuilles aussitôt que les pieds ont atteint une hauteur d'environ 3 ou 4 décimètres; elle se continue jusqu'au mois de septembre. Il suffit, à mesure que l'on cueille, de laisser quelques feuilles dans le haut de la plante, on coupe les autres avec un instrument tranchant et le plus promptement possible. Le produit varie en quantité selon les localités; son chiffre moyen paraît être d'environ 12 ou 13,000 kilogrammes par hectare.

Examinons maintenant les procédés qui ont été essayés en France pour extraire l'indigo des feuilles fraîches de la renouée tinctoriale. Ces procédés peuvent, suivant M. Joly, se réduire à quatre: 1° la macération; 2° la digestion; 3° l'infusion; 4° l'ébullition.

Les deux premiers ont été les plus habituellement employés; le troisième a été essayé d'abord par M. Baudrimont; enfin c'est à M. Joly qu'on doit les expériences faites à l'aide du dernier. La macération consiste, on le comprend sans peine, à laisser tremper les feuilles dans l'eau froide pendant un temps plus ou moins long; la digestion, à les traiter par l'eau plus ou moins chaude; l'infusion, à les traiter par l'eau bouillante; enfin la méthode par ébullition consiste à faire bouillir les mêmes feuilles dans l'eau pendant un temps plus ou moins long.

Quelle que soit la méthode d'opération employée, le liquide qu'on obtient passe par une série de phénomènes communs. Après un espace de temps, qui va généralement de six à douze heures, selon la température, il jaunit. Bientôt se montrent à sa surface des bulles et une pellicule d'un bleu cuivré. Le lendemain et les jours suivants il passe au vert, et répand une odeur agréable qui rappelle celle de la violette; la pellicule devient plus épaisse, ses reflets sont plus brillants; les bulles deviennent plus nombreuses. Si l'on bat ce liquide, on le voit prendre une teinte plus foncée et se recouvrir d'une écume blanchâtre qui devient bientôt bleu d'azur. Lorsque cette écume s'affaisse et devient par le repos d'un bleu sale et grisâtre, l'eau de chaux ou un alcali quelconque donne au liquide une couleur verte plus foncée. Enfin quelques gouttes d'acide chlorhydrique ou sulfurique précipitent la matière bleue ou l'indigo. Toutes ces opérations doivent être terminées au bout de trois ou quatre jours. En attendant plus longtemps, la fermentation putride aurait lieu et l'extraction de l'indigo deviendrait impossible.

Les procédés indiqués pour obtenir l'indigo des feuilles fraîches, ne donnent aucun résultat sur les feuilles desséchées, du moins d'après M. Vilmorin, car il paraît que sur la côte de Coromandel on est dans l'usage d'agir préférablement sur des feuilles sèches.

Les méthodes par macération, par digestion et par infusion ne retirent des feuilles qu'une portion de l'indigo qui s'y trouvait; c'est ainsi que M. Colin a reconnu que, même après 12 heures de contact, l'eau à 50° C. n'enlève que le cinquième environ de la matière colorante renfermée dans les feuilles; même une ébullition prolongée pendant plus d'un quart d'heure ne suffit pas pour les dépouiller entièrement de cette matière. Aussi celles de ces feuilles qui ont été traitées par l'eau froide ou tiède conservent une couleur verte ou même bleue sur certains points; tandis que celles qu'on a soumises à l'ébullition sont pour la plupart jaunes.

Les expérimentateurs ne sont guère d'accord entre eux relativement à la quantité d'indigo que donne un poids déterminé de feuilles; M. Baudrimont dit que les feuilles fraîches en contiennent 1/200 de leur poids; MM. Bérard et Farel en ont obtenu 1 1/2 à 1 3/4 pour 100; la société d'agriculture de Mulhouse en a retiré 8 ou 9 grammes par kilog., et M. Joly a confirmé ce dernier résultat. Il est probable que ces variations proviennent de l'âge des feuilles, de la différence des climats, de la pureté plus ou moins parfaite des produits, etc.

Une question intéressante consiste à savoir si l'indigo de la renouée tinctoriale est identique avec celui des *indigofera*. M. Joly a examiné comparativement l'un et l'autre et il n'a pas hésité à répondre qu'il y a identité parfaite entre les deux. Le même observateur a reconnu que cette matière colorante ne réside que dans la fleur et surtout dans la feuille Il s'est convaincu de plus que la plante peut fournir de l'indigo à toutes les époques de son existence; qu'il existe en quantité proportionnellement plus grande dans les feuilles jeunes.

Nous avons cru devoir donner quelque développement à l'histoire de la renouée tinctoriale à cause de l'importance qu'elle peut acquérir en fournissant en abondance et par l'effet d'une culture facile une matière tinctoriale des plus précieuses et dont le prix semble ne pouvoir que décroitre sensiblement lorsque les procédés d'extraction et de fabrication seront parvenus à la perfection à laquelle les progrès rapides des sciences en Europe ne peuvent manquer de les amener promptement. P. D.

RENTE. Revenu ou rapport annuel d'un fonds, d'un capital quelconque. Ce rapport est déterminé de différentes manières, selon la nature des contrats par lesquels il est établi (*voyez* les mots BAIL, PRÊT, VIAGER). Une rente peut être également constituée sur une banque nationale, sur une commune ou sur l'État; elle peut être rachetable ou non rachetable selon les lois qui règle le système de la dette publique (*voyez* les mots DETTE PUBLIQUE, AMORTISSEMENT); cependant le mot *rente* est généralement employé pour désigner une rente foncière.

Il arrive souvent, dans les complications de la vie civile, que le propriétaire d'un fonds, ne pouvant pas l'exploiter lui-même, le donne à cultiver à d'autres individus, moyennant certaines conditions mutuellement avantageuses. Il s'agit naturellement d'un partage convenu des produits de la terre entre la personne qui jouit d'un droit de propriété sur le sol et celle qui en entreprend effectivement l'exploitation ou la culture. La rente est ainsi le résultat de la combinaison des intérêts des deux parties contractantes, exprimée dans les formes voulues par la loi, afin qu'elles demeurent respectivement liées par les engagements consentis, et que l'une puisse au besoin forcer l'autre de s'y conformer. Cette combinaison a dû se reproduire chez tous les peuples un peu avancés dans la carrière de la civilisation. On a prétendu, il est vrai, qu'elle n'existait pas chez les anciens, ni en Grèce, ni à Rome, parce que les terres y étaient cultivées par des esclaves; mais nous avons dans les traditions historiques et dans les découvertes de savants archéologues la preuve du contraire. L'existence de la rente dans l'ancienne Grèce est constatée par des inscriptions recueillies dans le grand ouvrage de Boek: une de ces inscriptions, qui remonte à l'an 345 avant l'ère chrétienne, contient un bail fait pour quarante années, d'une pièce de terre moyennant une rente de 152 drachmes, portant convention expresse que dans le cas où un impôt serait venu frapper le fonds, cette charge devait être supportée par les fermiers. C'est également un fait historique suffisamment démontré que les anciens Romains connaissaient cette sorte de contrat. On sait que les terres publiques étaient ordinairement affermées pour cinq ans, et quant aux terres privées, Columelle recommande aux propriétaires d'éviter le trop fréquent renouvellement des fermages et d'assurer, par les conditions du bail, l'amélioration de la culture du fonds plutôt que le rigoureux recouvrement de la rente. Des établissements analogues à nos métairies existaient même deux siecles avant l'époque de Columelle. Le propriétaire fournissait le bétail, les semences et le capital nécessaire à l'exploitation; et, d'après Porcius Caton, le plus anciens des économistes romains, le cultivateur recevait un sixième ou un septième, ou bien un huitième de la récolte, selon la plus ou moins grande fécondité du terrain. Sous l'empire d'une organisation politique dont l'esclavage faisait essentiellement partie, les esclaves cultivaient sans doute une grande étendue de terres; mais le travail libre n'en existait pas moins, et, c'est une chose remarquable que les anciens agronomes que nous venons de citer l'aient signalé, en plus d'un endroit de leurs écrits, comme mieux fait et beaucoup plus productif que le travail des esclaves.

Indépendamment des intérêts individuels des propriétaires, des métayers ou des fermiers, la constitution de la rente se rattache aux grandes questions agronomiques ayant pour objet de mettre la production agricole en harmonie avec les progrès et les besoins de la société. La question de la durée des baux se fait surtout remarquer parmi celles qui ont fixé sérieusement l'attention des législateurs, à cause de l'influence

qu'elles peuvent exercer sur la prospérité de l'agriculture en général : on a vu le bail à rente perpétuelle ou l'emphytéose, proscrit d'un côté comme peu en accord avec la division actuelle de la propriété; sanctionné de l'autre, même dans des pays où la propriété est assez divisée, par exemple en Toscane, comme un contrat éminemment approprié aux besoins de la civilisation moderne. On peut consulter à cet égard un ouvrage d'un grand mérite publié à Florence de 1829 à 1832, intitulé : *Saggio di un trattato teorico-pratico sul sistema livellare secondo la legislazione e giurisprudenza toscana, dall' avvocato Gerolamo Poggi*. L'auteur rattache à la question de législation et de jurisprudence des vues économiques très élevées, qu'il se proposait de développer successivement par d'autres publications, si une mort prématurée n'était pas venue le ravir à la science.

En remontant de ce point de vue pratique aux éléments de l'économie sociale, la rente foncière, considérée dans son origine comme source de richesse, est un des plus intéressants sujets de la science. Deux théories partagent aujourd'hui les opinions des économistes. Adam Smith, après avoir posé le principe que le prix d'un produit quelconque ne peut jamais être au-dessous du capital dépensé pour la production conjointement avec les profits ordinaires de ce capital, admet en thèse générale que les blés et les autres produits naturels du sol, se vendent toujours à un prix plus élevé que le plus bas prix normal. Il reste, par conséquent, un surplus que le fermier ne peut s'approprier, parce que la concurrence ne lui permet pas de monopoliser des profits supérieurs à ceux des autres branches d'industrie. Ce surplus revient donc naturellement au propriétaire, et c'est ce qui constitue la rente.

Cette théorie absolue laisse supposer une production susceptible d'un développement indéfini; elle a été combattue par une autre théorie fondée sur le principe d'une production limitée. On a soutenu qu'il ne pouvait y avoir de rente tant que les terres les plus fertiles étaient seules cultivées; que la rente tirait, par conséquent, son origine de la culture des terres d'inférieure qualité, et qu'elle consistait dans la différence de la production, mesurée par les degrés de fertilité du sol cultivé. C'est un fait digne d'attention que cette théorie ait été puisée dans les écrits d'un agronome écossais, contemporain et compatriote de Smith. Les recherches sur la richesse des nations paraissaient en 1776, et le fermier d'Aberdeen, Jacques Anderson, écrivait en 1775, et publiait à Edinburg en 1777, ses lettres sur les moyens d'encourager l'industrie nationale et principalement l'agriculture. On trouve dans un post-scriptum, à la treizième lettre, l'idée primitive qui a servi de base à la théorie nouvelle. Chaque pays, dit Anderson, possède des terres à différents degrés de fertilité; il s'ensuit que celui qui exploite le sol le plus riche peut donner son blé à meilleur marché que celui qui cultive le terrain le plus pauvre; mais la quantité de blé récolté sur les terres fertiles étant limitée, elle ne suffit pas à l'approvisionnement du marché; il faut donc avoir recours aux terres inférieures, et le prix du blé qu'elles produisent doit nécessairement s'élever de manière à dédommager le cultivateur de sa peine et de ses frais. Par suite d'une pareille élévation de prix, le fermier des terres les plus productives, reçoit beaucoup plus que la valeur de son blé; dès lors une foule de concurrents demande à exploiter ces terres en offrant une prime qui n'est autre chose que la rente.

Nous avons rempli notre mission en exposant avec impartialité les notions élémentaires sur lesquelles se fondent les deux systèmes : nous ne sommes appelés ici ni à les discuter ni à décider entre l'ancienne théorie, et celle des économistes de la nouvelle école anglaise. Ceux qui se livrent à l'étude de l'économie politique pourront former leur jugement par la lecture comparée des ouvrages qui traitent de cette science et notamment des écrits de Smith, d'Anderson, de Malthus, de Ricardo, de Mac-Culloch.

RENTRÉE (*mus.*). On désigne par ce mot l'action d'une voix ou d'un instrument qui se fait entendre de nouveau, après avoir observé le silence pendant un temps plus ou moins considérable.

RENTY. Village du département du Pas-de-Calais, dont la population est d'environ 1000 habitants. Charles-Quint l'avait érigé en marquisat et lui avait donné le premier rang entre tous ceux de l'Artois. Ce fut près de Renty que cet empereur livra au roi de France, Henri II, la célèbre bataille de ce nom, le 13 août 1554. Henri II, héritant de la haine de son père contre ce monarque, avait suivi la politique de François I[er] en s'alliant aux protestants d'Allemagne. Il s'était emparé des trois évêchés, et allait me-

nacer Charles-Quint dans ses états héréditaires, lorsque les protestants, guidés par Maurice de Saxe, firent leur paix et permirent à l'empereur de tourner toutes ses forces contre la France. Il avait honteusement échoué au siége de Metz, lorsqu'il voulut tenter une invasion d'un autre côté, il ne fut pas plus heureux, car il fut battu par Henri II. Ce fut alors qu'abandonné par la fortune, *qui n'aime pas les vieillards*, il se retira au monastère de Saint-Just, abandonnant l'empire à son frère Ferdinand, déjà roi de Bohême et de Hongrie, et ses royaumes à son fils, depuis Philippe II. Tels furent les fruits de la bataille de Renty.

RENVERSEMENT (*mus.*). État où l'ordre des accords se trouve interverti de telles manière, que les notes graves ont pris la place des notes aiguës et celles-ci le rang des premières. Les intervalles ainsi renversés ou transposés changent de noms, c'est-à-dire que la *seconde* devient la *septième;* la *tierce*, *sixte;* la *quarte*, *quinte;* la *quinte*, *quarte;* la *sixte*, *tierce;* la *septième*, *seconde;* l'*octave*, *unisson;* et l'*unisson*, *octave*. Les accords de trois sons ont deux renversements; ceux de quatre sons en ont trois et ainsi de suite.

RÉOLE ou **RÉOLLE** (La). Petite ville du Bazadois, sur la Garonne (Gironde), chef-lieu de sous-préfecture; tribunal de première instance. Jadis place importante; 5,000 habitants. A 32 kilomètres sud-est de Bordeaux, 638 kilomètres sud-ouest de Paris. Latitude nord, 44° 36′; longitude ouest, 2° 21′. E. C.

RÉORDINATION. Acte par lequel on confère de nouveau les ordres à un homme qui les a déjà reçus, mais dont l'ordination a été jugée nulle ou au moins douteuse. C'est la croyance de l'Église catholique que le sacrement de l'ordre imprima, comme le baptême, un caractère ineffaçable, et qu'il ne peut pas être réitéré. On ne peut donc le conférer de nouveau à ceux qui ont été validement ordonnés. Les conditions nécessaires pour la validité de l'ordination et les questions qui se rattachent à ce sujet sont développées dans les articles ORDRE et ORDINATION.

RÉPARTITION. Ce mot signifie, en général, partage, division, distribution. Il s'applique également aux personnes et aux choses, il sert néanmoins le plus souvent à désigner l'opération par laquelle on détermine l'impôt de chaque commune. (*Voyez* IMPÔT.)

REPAS, *pastus*. Nourriture que l'on prend à des heures réglées et au moyen de quelques préparatifs particuliers. Les peuples des premiers âges consommaient à leurs repas des provisions énormes, et l'on a peine aussi à ne point considérer comme des récits fabuleux, ce que les historiens nous disent de ces festins qui se célébraient aux temps héroïques. — Les Hébreux, dans la crainte de se souiller, ne mangeaient ni avec les Égyptiens, ni avec les Samaritains et se faisaient toujours servir à des tables séparées. A leurs repas l'abondance remplaçait la délicatesse; mais la musique, le chant et les parfums y étaient prodigués.—Les Grecs faisaient trois repas, nommés *ariston*, *dorpos* et *deipnon*. Celui-ci était le plus considérable et avait trois services: au premier, c'étaient des huitres, des œufs, des poissons salés et des herbes amères; au second, paraissaient les pièces de résistance; et le troisième consistait en friandises. Les viandes étaient servies toutes coupées, et chaque convive avait sa portion marquée qu'on lui présentait à part. On buvait du vin pur, du vin mêlé de miel ou *oinomeli*, une espèce de bière appelée *oinos crithinos*, de l'hydromel et du vin de palmier. Les convives étaient couchés sur des lits autour de la table, et nommaient un roi du festin qui réglait principalement le nombre de coups que chacun devait boire. Quelquefois un bouffon égayait le repas; mais les sons de la flûte étaient préférés à toutes choses et c'était presque toujours alors des femmes qui jouaient de cet instrument. Les airs différents avaient des noms connus. *Comos* était l'air propre au premier service; *diomos*, au second service; *tetracomos*, aux services suivants. L'*hedicomos* exprimait l'agrément du repas; l'air appelé *gingras* peignait les applaudissements de l'assemblée; et le chant *callinique* célébrait le triomphe des vainqueurs. Les Lacédémoniens mangeaint en commun sur les places publiques ou dans des salles couvertes. On nommait ces repas *sissytia* et *pandæsiæ*. Chaque table était composée de 15 personnes et chaque convive devait fournir mensuellement 1 boisseau de farine, 8 mesures de vin, 5 livres de fromage, 2 1/2 livres de figues sèches, et quelques pièces de monnaie pour les frais de l'assaisonnement et de l'apprêt. Aristote blâme l'usage de cette quote-part, et donna la préférence aux repas de Crète, qui étaient fournis par la république.—Les Romains faisaient quatre

repas : un premier déjeuner de grand matin, *jentaculum ;* un second à midi, *prandium ;* le dîner à trois heures, *cœna ;* et le souper *comessatio*. Le repas avait deux services, *mensa prima* et *secunda ;* et le mets principal s'appelait *caput cœnæ*. A mesure que ce peuple s'abandonna au luxe, ses repas devinrent de plus en plus somptueux, ses extravagances devinrent de plus en plus grandes pour satisfaire sa passion gastronomique. Là, c'est Lucius donnant un banquet où l'on compte 2,000 plats de poisson et 7,000 pièces de gibier ; ici, César fait acheter dix milliers pesant de lamproies pour offrir un souper ; ailleurs, Vedius Pollio, poussant la gourmandise jusqu'au crime, fait jeter dans son vivier deux ou trois esclaves coupés en morceaux, parce qu'on lui a dit que des brochets nourris de chair humaine ont une saveur exquise. A cette époque, célèbre dans les fastes de la gloutonnerie, les Romains allaient au bain avant de prendre le repas du soir ; au retour, ils quittaient les vêtemens de ville, pour se couvrir d'une espèce de robe de chambre appelée *synthesis ;* ils se couronnaient de roses ; et, autour d'une table de bois de citronier, ils s'étendaient sur des lits moelleux, recouverts d'étoffes de pourpre, appuyant le coude gauche sur un coussin. Les mets étaient apportés aux sons de la flûte ; ils étaient rangés sous la surveillance d'un maître d'hôtel nommé *structor ;* et un écuyer tranchant, qu'on appelait *captor*, se mettait aussitôt en devoir de dépecer les grosses pièces. Les coupes étaient ornées de guirlandes et chaque fois qu'elles étaient remplies, le prince du festin proposait une santé. S'il s'agissait des trois grâces, il fallait vider trois coupes ; si les muses étaient désignées, le buveur devait se préparer à boire neuf coupes sans désemparer ; et enfin, lorsqu'il était question de faire honneur à une personne quelconque, on devait vider les coupes autant de fois qu'il y avait de lettres dans son nom. Les Romains connaissaient aussi le repas que nous appelons pique-nique, ils le nommaient *symbola*. Lorsqu'une admission avait lieu à Rome, dans le collége des augures et des pontifes, le récipiendaire était obligé d'offrir un grand festin à ses collègues, et aucun de ceux-ci ne pouvait se dispenser d'y assister, à moins d'une déclaration formulée comme suit : « J'atteste que ma santé ne me permet pas encore de me trouver au repas que (tel) doit donner, et je demande qu'on le remettre à un autre jour. » Des témoins signalent cette attestation, et le repas était reculé jusqu'à l'époque de la guérison du malade. — Montezuma, empereur du Mexique, se faisait servir à un seul repas, jusqu'à deux cents mets différents que l'on déposait sur une sorte de coussin. Quatre cents pages étaient employés à ce service et plaçaient devant le monarque le plat qu'il avait désigné en le touchant du bout d'une baguette. Pendant qu'il mangeait, des bouffons, des bossus et autres gens contrefaits, s'efforçaient d'amuser le prince par leurs bons mots et leurs contorsions. — La principale nourriture des Francs était la chair du porc, et leur boisson la bière, le cidre, le poiré et le vin d'absinthe ; ils faisaient usage aussi d'une boisson composée de vin, de miel et d'absinthe, dans laquelle ils mêlaient des feuilles sèches.—Sous la deuxième race, en France, le souper des seigneurs était le repas principal et il se composait de trois services : au premier, paraissaient des salades de mauves et de houblon, et des légumes propres à exciter l'appétit ; au deuxième, on apportait des pains arrondis qui soutenaient des pyramides de porc et de gibier ; et au troisième, venaient la pâtisserie et les fruits. A cette époque, on servait des faisans et des paons parfaitement rotis; mais que l'on recouvrait de leurs plumes après qu'ils avaient été tirés de la broche, ce qui était un grand ornement pour la table et un honneur pour l'amphitrion. La chair de l'âne occupait aussi une place distinguée parmi les mets recherchés de nos aïeux. Alors le vin était rare et mauvais ; mais on le remplaçait par la bière et l'hydromel. Nos pères, au surplus, se montraient à table dignes des héros dont Homère a chanté le magnifique appétit : les pièces de venaison disparaissent en grand nombre sous leurs attaques incessamment renouvelées, et les coupes étaient aussi fréquemment vidées que remplies. Parmi les usages de ce temps, il en était un qu'une châtelaine ne manquait jamais d'observer à la fin du repas : elle faisait porter à chacun des convives tour à tour, et par le plus beau page du manoir, un élégant rameau de bois, fraîchement cueilli et du vert le plus pur. On l'ornait de rubans de diverses couleurs et quelquefois même il était surmonté du chiffre de la noble hôtesse. Celui qui recevait le rameau devait entonner une chanson ou bien amuser les convives par le récit

d'une légende; puis, quand il avait achevé, il passait la branche de buis à sou voisin, vidait en même temps une coupe rougie jusqu'au bord, et le voisiu se trouvait oblige de remplir à son tour l'office de chanteur ou de conteur. — Les babitants de la bloude Albion out mérité dans tous les siècles la célébrité gastronomique qui les signale encore à notre époque à l'admiration publique. C'est à leurs repas monstres qu'on vit figurer des veaux entiers, des antruches, des cygnes, des pâtés de venaison du poids de 800 kilogrammes, des fromages offraut une masse d'un milier pesaut et des pyramides de coqs de bruyère de deux mètres d'élévation. A l'avènement de George Nevil, comme archevêque d'York, avénement qui eut lieu en 1470, ce seigneur donna à son clergé et à la noblesse du diocèse, un repas dont le relevé a été précieusement conservé aux archives du royaume. Il consistait eu 80 bœufs, 6 taureaux, 300 porcs, 300 veaux, 3,000 oies, 3,000 chapons, 200 chevreaux, 1,000 lapias, 4,000 pigeons, 2,000 poulets, 200 faisans, 500 perdrix, 4,000 coqs de bruyère, 8 veaux marins, 4,000 canards, 4 tortues, 300 bròchets, 1,000 plats de gelées, 2,000 plats de patisseries et pièces de dessert, 104 pièces de vin et 300 futailles de biere. — On sait que la plupart des orieataux ne se serveut ni de couteaux, ui de fourcbettes, ui de cuillers pour manger : ils dépècent avec leurs doigts et forment des bouiettes qu'ils portent à ieur bouche avec une adresse remarquable. Leurs mets consistent principaiemeat en ragoûts dans lesquels le riz se mêle presque toujours à la viande et à la volaille; ils font aussi une grande consommation de pâtisserie et de confitures sèches; mais ils n'ont d'autre boisson que l'eau, le sorbet et le café. Ils égaient leurs repas par des chants et des danses qu'exécutent ordinairemeut des femmes qui ea font métier, telles que les almés, les bayadères, etc. — Les Chiuois sont d'une sobriété exemplaire; tout ce qui sert à leurs repas est d'une exiguité curieuse : ce sont de petits plats, de petites tasses, de petites portions, et c'est avec de petites baguettes pointues qu'ils piquent grain à graia le riz qu'ils cousentent à introduire dans leur estomac. — Si des peuples civilisés on jette un coup d'œil sur ceux qui ne le sout pas on qui ne le sont guère, on voit le Caffre, le Hottentot, le Papou, le Patagon et autres gastrouomes de cette espèce, approprier à leurs repas, des fourmis, des sauterelles, des lézards, des serpeats et les membres sanglants des bêtes les plus féroces. Viennent easuite les tribus des rives de l'Orénoque, telles que les ottomaques, qui font leurs délices de la nourriture que leur procure l'argile grasse et onctueuse qui constitue ies bords de leur fleuve. — Les repas funéraires avaient lieu chez les Hébreux, les Syriens, les Grecs et ies Romaias. Les Hébreux idolâtres plaçaient même quelques mets auprès des fosses pour les âmes errantes, et croyaient que la déesse Trivia, qui présidait aux rues et aux chemins, enlevait pendant la nuit cette nourriture. Les premiers chrétiens d'Afrique déposaient aussi à manger sur les tombeaux des martyrs et daus les cimetières; enfin, l'usage des repas funéraires existe encore de nos jours daas les cinq parties du monde, et les babitants de plusieurs de uos provinces offrent à ces repas des coutumes qui varient suivant les localités. A. DE CH.

RÉPERCUSSION. Les vibrations sonores qui sont transmises par l'air sont susceptibles d'être réfléchies par des surfaces solides, liquides et même gazeuses. Ce phéuomène a reçu le nom d'*écho*. La répercussion ou réflexion du même son peut se multiplier un grand nombre de fois et il est aisé de s'en rendre compte, puisque uotre oreille a la faculté, comme uous l'avons déjà dit au mot Résonnance, d'apprécier uu intervalle de temps d'1/10 de seconde, c'est-à-dire l'espace de temps uécessaire pour distinguer le sou réfléchi du son primitif. Une distance d'à peu près 17 mètres entre la personne qui fait l'expérience et l'objet qui répercute suffit pour que le sou aille et revienne dans cet iutervalle d'1/10 de seconde. Si la distance est plus grande, l'intervalle entre les deux sons augmente en proportiou, d'où il résulte que certaius échos peuvent répéter plusieurs syllabes ou plusieurs uotes de musique, parce qu'on a le temps de produire successivement les unes ou les autres avant le momeut précis du retour du son primitif. La lisière d'uu bois, la surface d'uu étang et jusqu'à celle d'un uuage, sont susceptibles de produire les mêmes répercussions que celles des parois solides et continues. Les sons produits entre deux murs parallèles, se répètent un nombre de fois, plus ou moins cousidérable, en aliant et venant d'uue surface à l'autre; et des circonstances imprévues peuvent doaner au phénomène de la répercussion, des effets aussi variés que curieux. — En soumettant ces phénomènes

à l'analyse mathématique, on trouve que le choc des ondes sonores sur un plan s'opère en rendant l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, direction qui fait jouir ces ondes de leur maximum d'action et d'où il résulte que l'on croit entendre le son dans la direction du rayon réfléchi et au delà du corps réfléchissant. Il est démontré aussi que les ondes sonores sont concentrées, sur les surfaces courbes, blanches et polies, aux mêmes points où se forment les foyers de lumière, ce qui fait que le son peut devenir très fort au foyer d'une courbe sphérique, quoique faible sur les autres points; et que celui qui est produit à l'un des foyers d'une courbe ellipsoïde arrive avec force au foyer opposé, quoique inappréciable dans tous les autres points de l'espace qu'il parcourt. C'est ainsi que deux interlocuteurs, placés aux deux foyers de ce genre de courbe, peuvent s'entrenir à voix basse, sans être entendus des personnes qui se trouvent placées entre eux. Cependant, tout en admettant que les ondes sonores sont réfléchies au contact des corps, il faut reconnaître aussi que ces corps, lorsqu'ils sont frappés par les sons, deviennent eux-mêmes susceptibles de vibrations. C'est ce que démontre parfaitement un corps sonore en repos, placé dans une masse d'air qui transmet les sons. Une corde tendue vibre dès qu'on approche d'elle une autre corde en vibration, et les agitations vibratoires produites par la voix humaine ou un instrument, déterminent dans les vitres un frémissement qui peut aller jusqu'à les faire briser. — L'air, qui devient le véhicule propre à la transmission du son, est lui-même un véritable corps sonore qui se divise fréquemment en nœuds de vibration soumis à des lois particulières, comme l'a démontré M. Savart; et l'un des phénomènes les plus remarquables offerts par ces nœuds, c'est que lorsqu'on se place au point où ils se forment, le son produit est à peine appréciable, tandis qu'on le perçoit dans toute sa force, à une plus grande distance du corps sonore, quand l'oreille est placée dans l'un des ventres de vibration. Les organes de la voix et de l'ouïe, les instruments à vent, le cornet acoustique, le stéthoscope, le monocorde, le sonomètre et autres appareils, fournissent de nombreux exemples du phénomène de la répercussion (*voy.* ÉCHO).

A. DE CH.

REPNIN (NICOLAS-WASILIEWITSCH, prince), feld-maréchal russe, né en 1734. Peu d'existences se rattachent à d'aussi grands événements que la sienne. Catherine le choisit pour seconder l'ambassadeur Kayserling dans l'élection de Stanislas Poniatowski au trône de Pologne. Le jour où la diète fut amenée, autant par adresse que par violence, à revêtir ce prince de la pourpre royale, Kayserling mourut, et, pour le malheur des Polonais, Repnin lui succéda comme ambassadeur. Pendant huit années consécutives, plus roi que le faible Stanislas, sa longue et funeste dictature ne fut qu'un tissu d'intrigues, d'exactions et de menaces. Dévoné à son ambitieuse souveraine, il ne laissa pas échapper une seule occasion de semer le trouble dans ce malheureux royaume, afin de perpétuer l'intervention de la Russie en Pologne. Les tergiversations du roi irritaient une partie de la nation; Repnin, qui l'avait fait monter sur le trône, profita de ces mécontentements pour l'en faire descendre. Une diète fut convoquée pour signer l'engagement d'obéir en tout à la Russie. Le comte Rzewuski et le palatin de Cracovie s'élevèrent avec force et résignation contre ces prétentions révoltantes; leurs terres furent ravagées. Cette brutale conduite n'intimida point de courageux évêques qui soutinrent les droits de leur pays; ils furent enlevés de force et déportés en Sibérie. Après bien des violences, bien des persécutions nouvelles, il quitta la Pologne pour se mettre à la tête d'un des principaux corps de l'armée russe commandée par Potemkin, amant de l'impératrice. Une victoire qu'il remporta en l'absence de ce général le fit disgracier. Il était encore sous le poids de cette défaveur lorsque Catherine mourut. Paul Ier, son successeur, nomma Repnin feld-maréchal. Dans cette autre phase de sa vie, le vaillant général se fit diplomate. Mais, après le congrès de Berlin (1798), cet homme, dont l'existence avait déjà éprouvé tant de traverses, fut encore banni des bonnes grâces de l'empereur pour n'avoir pas pu repousser les exigences du directoire français. Exilé une seconde fois à Moscou, il y mourut le 12 mai 1801.

RÉPONS, *responsorium*. Espèce d'antiennes dont les paroles, tirées de l'écriture, sont appliquées à la fête que l'on célèbre le jour où on les récite. On en chante après chaque leçon de matines, à la procession et aux vêpres. Leur nom provient de ce qu'elles sont répétées par tous les choristes, après que l'un deux les a chantées ou récitées.

REPOS (*mus.*). On désigne ainsi l'endroit où une phrase se termine et où le chant s'arrête pour un temps plus ou moins considérable.

REPOUSSOIR. Instrument dont il est fait usage dans diverses professions et qui sert à expulser les chevilles des trous où elles avaient été placées. En général, cet outil est lui-même une espèce de cheville; mais, dans la marine, c'est une sorte de marteau à manche de fer, à tête courte, propre à recevoir une percussion, et qui, au lieu de se terminer par une panne, présente une longue tige qui chasse les chevilles que l'on veut enlever. — En peinture, on nomme *repoussoir* une grande masse privée de lumière qui se trouve placée sur le devant d'un tableau et qui sert à repousser ou donner du lointain aux autres détails du sujet. Les toiles du Diorama offrent un exemple remarquable de l'effet que produit ce genre d'avant-scène. — Le *repoussoir* du sculpteur est un outil en forme de ciseau, très allongé, qui s'emploie pour pousser les moulures. — Celui du bijoutier est est un ciselet qui sert à repousser les reliefs qu'on a enfoncés en les ciselant par dessus. — Le *repoussoir* du gainier est un poinçon un peu creusé en dedans, avec lequel on place les derniers clous d'ornements des ouvrages de gainerie. — Les chirurgiens ont aussi deux *repoussoirs* : le premier est employé pour arracher les chicots des dents, le second pour pousser les corps étrangers qui se trouvent engagés dans l'œsophage. A. DE CH.

REPRÉSAILLES. Action par laquelle on rend l'injure ou le mal qu'on a reçu. C'est par représailles qu'un général fait incendier les villes et passer au fil de l'épée les habitants d'un pays, lorsqu'il se croit en droit de venger des crimes pareils commis par l'ennemi sur ses concitoyens. C'est aussi en vertu de ce droit de représailles, qu'un poéte compose une satire contre un autre poète qui lui a décoché des épigrammes.

REPRÉSENTATION D'ACTES (*jurisprudence*). (*Voyez* EXPÉDITION et VÉRIFICATION D'ÉCRITURES.)

REPRÉSENTATION DE CHOSES (*jurisprudence*). Représenter une chose, c'est l'exhiber dans le sens des lois romaines, c'est-à-dire la montrer, la mettre en évidence. (*Voyez* ACTION.)

REPRÉSENTATION (droit de) (*jurisprudence*). On a défini ce droit : la subrogation légale d'un homme vivant à un homme mort. C'est grâce à lui que le fils prend la place de son père décédé. (*Voyez* SUCCESSION.)

REPRÉSENTATION DE PERSONNES (*jurisprudence*). (*Voyez* CONTUMACE, ENLÈVEMENT et PRISON.)

REPRISE (*musique*). On appelle ainsi la partie vocale ou instrumentale qui doit être répétée deux fois. La séparation de la reprise se marque par deux barres perpendiculaires tracées sur la hauteur de la portée et accompagnées latéralement de deux points :||:; lorsque les points ne sont marqués que d'un côté, c'est qu'alors il ne faut répéter que la partie qui suit ou qui précède le signe. Dans les morceaux à plusieurs reprises, tels que les menuets et les scherzi, on ne répète que les parties comprises entre deux barres pointées, l'une à gauche et l'autre à droite. S'il arrive que, dans la liaison de la première à la seconde reprise, les notes finales de la partie qui précède ne correspondent pas exactement aux notes initiales de la partie qui suit, on écrit alors deux fois les dernières mesures de la première partie, l'une avant, l'autre après le signe de séparation, pour commencer la seconde reprise, et l'on trace ensuite une ligne courbe au-dessus de la première version pour que l'exécutant soit averti qu'à la seconde fois il faut passer tout ce qui se trouve compris sous cette ligne. On évite aussi toute méprise en écrivant au-dessus de chaque variante des mesures finales : *prima* et *seconda volta*, ou n° 1 et n° 2. On appelle encore *reprise* en musique la seconde partie d'un air et chacune des parties d'un rondeau dont on ne répète que la première. A. DE CH.

REPRISE. (*Voyez* PRISE.)

REPRISE (*acceptions diverses*). Plusieurs actions portent ce nom dans le Code civil. Il y a les reprises accordées à la femme mariée qui renonce à la communauté, celles que le mari peut ou non exercer durant le mariage et celles que l'époux survivant ou ses héritiers ont le droit de poursuivre, avant partage, dans l'actif de la communauté. La femme jouit d'une hypothèque légale, indépendante de toute inscription, à raison de ses *reprises* sur les biens de son mari, lesquelles comptent du jour du mariage. La *reprise d'instance* est l'action de reprendre une instance hors de droit par un manque de procédure. — En comptabilité, on appelle *reprise*

le chiffre que le comptable porte en dépense à la fin de son compte lorsqu'il l'a fictivement employé en recette, quoiqu'il ne l'ai pas reçu. — En architecture, on désigne par le mot *reprise* la réparation qui se fait en sous-œuvre à un mur, à un pilier ou à des fondations. — En hydraulique, la *reprise* est l'eau qui sort d'un regard pour prendre son cours dans une autre pierrée. — En termes de marine, on nomme *reprise* le vaisseau qui avait été capturé par l'ennemi et qui est repris par la nation à laquelle il avait appartenu primitivement. — Dans le monnoyage, la *reprise d'essai* est le nouvel essai de l'espèce qui a été trouvée hors du remède par l'essayeur particulier et par l'essayeur général. — Au manége, on appelle *reprise* la leçon que l'on fait répéter soit au cavalier, soit au cheval. — Au jeu, une *reprise* est l'une des fractions d'une partie composée d'un certain nombre de coups limités. — En boulangerie, les *reprises* sont les gruaux et les sons qui restent après la première farine. — La *reprise* dans les étoffes est un travail accompli avec plus ou moins de perfection, et qui a pour objet de remédier aux solutions de continuité causées par des accidents ou l'usure. — En littérature, on entend par *reprise* la répétition de quelques vers d'un rondeau ou d'un couplet. — Au théâtre, on dit *reprise d'une pièce* pour indiquer sa remise en scène, après une interruption plus ou moins longue sur le répertoire. A. de Ch.

RÉPROBATION. Jugement par lequel Dieu condamne un pécheur au supplice de l'enfer. Les protestants n'ont pas craint d'enseigner que la réprobation était résolue dans les décrets de Dieu par un effet, non de sa justice, mais de son bon plaisir, et qu'il a destiné un certain nombre de ses créatures à la damnation, indépendamment de la prévision de leurs crimes, ensorte qu'il leur refuse les grâces nécessaires pour se sauver et ne leur donne pas la liberté d'éviter les crimes qui doivent les faire condamner. Cette doctrine monstrueuse, enseignée par Luther et Calvin, fut solennellement confirmée en 1619 par le synode de Dordrecht contre les Arminiens qui rougissaient, avec raison, de ces impiétés. Dans les principes de la foi catholique, la réprobation est une suite de la prévision des péchés, et Dieu ne refuse à personne les grâces nécessaires pour arriver au salut. On trouvera tous les développements à ce sujet dans l'article Prédestination.

REPRODUCTION. Action par laquelle les êtres vivants perpétuent leur espèce. Cette expression s'applique plus spécialement aux végétaux ; aussi ne nous appesantirons-nous pas longtemps sur la reproduction dans le règne animal qui est la génération proprement dite. On a remarqué que la multiplication des animaux est d'autant moindre que leur taille est plus considérable et qu'ils ont moins d'ennemis à redouter ; c'est ainsi que la baleine, l'éléphant, l'homme ne produisent ordinairement qu'un seul petit. Les insectes, au contraire, qui, arrivés à l'état parfait, ne vivent jamais plus d'un an et souvent même n'existent que quelques heures, en produisent des milliers à la fois. On observe la même fécondité dans la plupart des mollusques et des poissons, dont les œufs et les petits deviennent par centaines la proie des oiseaux, des reptiles et des poissons eux-mêmes. D'un autre côté, si les grands animaux n'engendrent qu'un petit nombre à la fois, ils ont toujours plusieurs portées dans le cours de leur vie et quelquefois même dans celui d'une année, tandis que les espèces plus inférieures qui pullulent avec tant d'abondance ne produisent d'ordinaire qu'une seule fois pendant toute la durée de leur existence. Néanmoins, comparativement aux autres animaux, les insectes, les poissons et les coquillages sont d'une fécondité qui étonne l'imagination. Nous n'en citerons qu'un seul exemple : le puceron, observé par Réaumur et Bonnet, produit à la cinquième génération 5,904,900,000 individus et peut donner plus de vingt générations dans l'année. Dans les derniers échelons de la série animale, où l'on ne reconnaît aucun organe propre à la fonction génératrice, point de distinction de sexe, la multiplication de l'espèce s'effectue encore par une véritable reproduction, comme dans les végétaux. Chez certains polypes elle a lieu par bouture ou par scission, soit naturelle, soit accidentelle, d'une partie du corps de l'animal, sur laquelle se reproduisent ensuite les parties qui manquaient d'abord ; c'est ce qu'on nomme génération scissipare. Le plus souvent elle est en même temps gemmipare, c'est-à-dire que l'on voit poindre des espèces de bourgeons ou de rejetons en des points quelconques de la superficie du corps ; là ils se développent et se détachent bientôt par une scission naturelle. On peut comparer cette sorte de bourgeonnement à la

production des bourgeons adventifs dans les végétaux. Quelquefois les bourgeons ne se détachant pas, il en résulte des ramifications successives qui établissent la plus grande analogie entre l'animal et une plante arborescente. Enfin, chez certaines espèces où la multiplication se fait encore par bourgeons, ils se produisent dans des points déterminés du corps, comme les bourgeons fixes des plantes. Nous négligerons les différents modes de génération que présentent les animaux à mesure qu'ils s'élèvent dans la série. Ce sujet ayant été traité à l'article Génération, ce serait nous exposer à des répétitions inutiles. Avant de passer à la reproduction dans les végétaux, qui est le véritable but de ce travail, nous terminerons par une remarque de statistique générale ce qui nous reste à dire sur le règne animal. On observe que le nombre des êtres produits surpasse de beaucoup celui des êtres qui périssent. Or, comme dans l'espèce humaine le nombre des naissances excède de beaucoup la quantité des subsistances que peut fournir un territoire borné, on conçoit qu'à la fin la moitié des hommes serait condamnée à périr de famine si d'autres causes ne modifiaient ces résultats. D'après des calculs positifs, les subsistances se multiplient d'après une progression arithmétique et la population dans une progression géométrique, c'est-à-dire dans le rapport du carré au cube. Cette observation est une reponse victorieuse à ces accusations téméraires contre la Providence à qui l'on fait un crime d'enlever tant d'innocentes créatures encore au berceau.

Les végétaux ont deux manières de se reproduire, ils pullulent sur la plante-mère où ils sont engendrés par elle. Nous ne nous occuperons que du premier mode de multiplication.

Le tissu des plantes renferme des germes cachés, des embryons latents ; lorsqu'il est irrité et placé dans des circonstances favorables, ces germes se développent adventivement au dehors en racines ou en bourgeons suivant la nature du milieu environnant. C'est un premier moyen employé par la nature pour multiplier les espèces végétales ; un autre, non moins puissant, est celui des tiges rampantes, qu'elles soient aériennes ou souterraines.

Tiges rampantes aériennes. Ces tiges qu'on observe dans plusieurs plantes herbacées (lysimaque, glécome, véronique) continuent à croître après la floraison. De distance en distance des feuilles se développent et au-dessous de chacune d'elles naissent des fibres radicales accessoires fort nombreuses qui fixent à la terre la pousse de l'année, ainsi que l'avait été celle de l'année précédente. « Mais tandis que la tige s'étend d'un côté, la portion opposée due aux pousses les plus anciennes se dessèche et s'oblitère. Ainsi, chaque saison, la plante va toujours s'avançant d'un côté, tandis qu'elle se détruit du côté opposé, et, au bout d'un certain nombre d'années, il ne restera plus rien des pousses primitives.... Cependant, tandis qu'elle s'allongeait, la tige a successivement émis des rameaux qui ont végété comme elle ; lorsque la partie de la plante qui les portait vient à se dessécher, leur base se dessèche également, alors ils n'ont plus rien de commun avec la plante-mère ; ils en sont séparés et vivent d'une vie qui leur est propre ; à leur tour ils donnent naissance à d'autres rameaux qui se détacheront d'eux également, et, par cette multiplication, qui se fait en progression géométrique, un seul pied de lysimaque pourrait, indépendamment des multiplications par graines, couvrir en peu d'années d'individus distincts un espace de terrain extrêmement considérable. » (Aug. de Saint-Hilaire, *Morphologie végétale.*)

Tiges souterraines. Dans un grand nombre de plantes, ce qu'on appelle vulgairement la tige n'est rien autre chose qu'un pédoncule. La tige proprement dite rampe sous terre. Les feuilles qui s'y développent, tantôt apparaissent à la lumière, tantôt restent ensevelies dans le sol ; quel que soit leur mode de végétation, à leur aisselle naissent des rameaux florifères dont l'insertion est accompagnée de fibres radicales ; mais, en outre, à l'extrémité de ces tiges souterraines germent un ou plusieurs bourgeons qui, offrant les mêmes phénomènes, à chaque saison renouvellent et multiplient la plante.

Bulbes, tubercules, tubérosités. Les plantes qui, comme la tulipe, offrent à leur base une bulbe charnue, entraînent dans leur destruction annuelle l'organe qui les a aidées à fleurir et à fructifier ; mais elles se perpétuent au moyen d'un bourgeon latéral ou cayeu, qui l'année suivante prendra son essor. D'autres végétaux, la pomme de terre par exemple, présentent parmi leurs racines des corps renflés, charnus ou féculents qui se gorgeant de sucs pendant que la plante-mère s'épuise, les fournissent ensuite à la plante nouvelle.

Il existe aussi des rameaux rampants et des rameaux souterrains qui sont un fertile auxiliaire à la multiplication des espèces. Si nous jetons les yeux sur un fraisier qu'on a laissé végéter librement, nous voyons que de sa base il s'échappe de longs filets grêles et sans feuilles, qui, s'étendant sur la terre, vont se rattacher à d'autres pieds unis à d'autres encore par des des filets semblables; ce sont autant de bourgeons nés à l'aisselle d'une feuille qui forment de longs rameaux, à l'extrémité desquels se développe toute une famille de fraisiers. La même particularité s'observe dans la joubarbe. Beaucoup de botanistes considèrent les tubercules de la pomme de terre et du topinambour comme des extrémités renflées de rameaux qui rampent dans le sol, ainsi que l'on voit le rejet du fraisier ramper à sa surface. Les caïeux, dont nous avons parlé un peu plus haut, sont aussi des rameaux souterrains. La tige aérienne peut produire des organes analogues, alors ils prennent le nom de bulbilles et se développent à l'aisselle des feuilles. Arrive un moment où ils se détachent d'eux-mêmes, tombent sur la terre, y poussent des racines et multiplient la plante à la façon des graines, dont ils diffèrent essentiellement en ce qu'ils ne sont pas le produit de la fécondation.

Pour ce qui est des autres moyens naturels et artificiels de reproduction, telles que la semence, la greffe, la bouture, la marcotte, etc., ces différents sujets ont déjà été traités dans cet ouvrage.

En zoologie, on applique encore ce nom aux parties de nouvelle formation qui, dans certains animaux, succèdent aux parties qui ont été arrachées, mutilées. Ainsi, que chez une écrevisse on emporte une pate; à l'endroit où elle est arrachée on observe bientôt un petit bourgeon qui pullule, grossit, se développe, et qui, d'abord mou, se revêt d'une enveloppe calcaire, semblable à celle qui recouvre le reste du corps. Mais c'est plutôt là une régénération qu'une reproduction. EUG. VILLEMIN.

REPTILES (*erpet.*). On appelle ainsi, du verbe latin *repere*, des animaux rampants, formant la troisième classe des vertébrés, selon la classification de G. Cuvier. Depuis Aristote jusqu'à la fin du siècle dernier, le mot *reptile* ne s'appliquait spécialement à aucune classe, et les animaux qu'il désigne aujourd'hui étaient connus les uns sous le nom de *quadrupèdes ovipares*, les autres sous celui de *serpents*. Linnée fut le premier naturaliste qui les ait réunis en un seul groupe sous la dénomination d'*amphibies*.

Mais lorsque le flambeau de l'anatomie vint éclairer la science, on s'aperçut bientôt que ce mot amphibie, qui signifie vivant également dans l'eau et sur la terre, ne pouvait convenir qu'à un très petit nombre d'animaux (peut-être seulement au protée anguillard), puisqu'il suppose la présence, à la fois et dans le même individu, de deux systèmes de respiration tout-à-fait différents; il faudrait qu'il eut des poumons pour la décomposition de l'air, et des branchies pour la décomposition de l'eau. Or, le plus grand nombre des reptiles, et même tous lorsqu'ils sont parvenus à l'état adulte, respirent par des poumons.

Ce fut d'abord Lyonet, puis ensuite Brisson, qui proposèrent le nom de reptiles pour ces animaux, qui tous traînent leur ventre sur la terre, soit parce qu'ils manquent de pattes, comme les serpents, soit que leurs pattes soient trop courtes, comme chez les lézards. Ce nom fut généralement adopté depuis par les naturalistes, et, par suite de cette adoption, la science qui traite des reptiles fut nommée *erpétologie*, de deux mots grecs signifiant *discours* sur les *rampants*.

Les reptiles se caractérisent ainsi : animaux vertébrés, à poumons; à température variable ou inconstante; sans mamelle; à peau nue ou écailleuse, n'ayant jamais ni poils ni plumes.

Leur colonne vertébrale, formée d'os empilés, servant de base et de soutien à tout le reste du squelette, les fait placer parmi les vertébrés, après les oiseaux et avant les poissons, parce qu'ils respirent avec des poumons et non avec des branchies. Leur cœur est disposé de manière qu'à chaque contraction il n'envoie au poumon qu'une assez petite portion du sang qu'il a reçu des diverses parties du corps, et que le reste de ce fluide retourne au corps sans avoir passé par le poumon et par conséquant sans avoir été oxigéné et réchauffé. Or, comme c'est l'oxigénation du sang dans le poumon qui produit la chaleur, et qui, par suite, donne à la fibre sa susceptibilité pour l'irritation nerveuse, il en résulte: 1° que les reptiles ont le sang froid; que la température de leur corps, extrêmement variable, se met presque constamment en équilibre avec celle du milieu ou de l'élément dans

lequel ils se trouvent plongés, et que dans les pays froids ou tempérés, ils passent presque tout l'hiver dans un état d'engourdissement plus ou moins complet; 2° il en résulte encore que leur force musculaire est moindre en totalité que celle des mammifères et à plus forte raison que celle des oiseaux. Aussi n'exerçent-ils guère que des mouvements lents, et, lorsqu'ils ne sont pas excités par un haut degré de température atmosphérique, ou par une passion violente, toutes leurs habitudes sont paresseuses; leur digestion est excessivement lente, et leurs sensations obtuses.

Leur poumon, consistant quelquefois en un simple sac à peine celluleux, a généralement ses cellules larges, mais peu nombreuses parce qu'elles ont peu de vaisseaux à loger sur leurs parois. La petitesse de ces vaisseaux permet aux reptiles de suspendre leur respiration sans arrêter la cours du sang. Ceci, joint à leur circulation partielle, fait qu'ils peuvent plonger dans l'eau et y rester sans être asphyxiés, beaucoup plus longtemps qua les autres vertébrés à respiration aérienne.

Le cerveau des reptiles, proportionnellement très petit, n'est pas aussi nécessaire à l'exercice de leur facultés animales et vitales que dans les animaux d'une classe plus élevée, et leurs sensations semblent moins se rapporter à un centre commun. Ils continuent à vivre et à montrer des mouvements volontaires très longtemps après qu'on leur a enlevé le cerveau, et même quand on leur a coupé la tête. J'ai conservé dans mon jardin, pendant plus de quatre mois, une tortue à laquelle j'avais vidé le crâne avec un cure-oreille, et ce n'est que l'approche da l'hiver qui l'a fait mourir. J'ai eu, dans un vase à poissons rouges, un triton auquel j'avais coupé la tête; il a vécu ainsi pendant plusieurs mois, et, ce qu'il y a de fort remarquable, c'est qu'en se promenant ou nageant dans sa prison, il avait grand soin de ne jamais toucher les parois du vase avec la plaie de son cou, parce qu'une triste expérience lui avait appris que ce contact était douloureux.

La connexion avec le système nerveux est aussi beaucoup moins nécessaire à la contraction de leurs fibres, et leur chair conserva son irritabilité bien plus longtemps après avoir été séparée du corps que dans les vertébrés des deux premières classes; leur cœur bat plusieurs heures après qu'on l'a arraché, et le corps, après cette opération, ne cesse de se mouvoir que longtemps après.

Ces animaux ont une puissance de reproduction fort extraordinaire et dont les physiologistes ne peuvent se rendre compte; par exemple, si l'on casse la queue à un lézard, il lui en repousse une nouvelle, et quelquefois deux. Si on arrache un œil à une tortue ou à un triton, il s'en reforme un autre d'una organisation aussi compliquée et aussi parfaite que celle du premier. Les tritons se régénèrent également les pates qu'on leur a coupées, et ils n'ont cela da commun qu'avec les crustacés.

Tous les reptiles n'ont pas la faculté de faire entendre leur voix, et cependant tous sont pourvus de trachée-artère et de larynx. Les uns, comme les salamandres, paraissent entièrement muets; les serpents ne produisent qu'una sorte de sifflement sourd quoique assez fort; les crocodiles ont una petite voix flûtée, plus ou moins aiguë; les grenouilles ont un coassement désagréable et retentissant, comparé, dans une espèce exotique, au mugissement d'un taureau. Les femelles de reptiles ont un double ovaire at deux oviductes; dans plusieurs genres les mâles ont une verge double, et dans d'autres ils n'en ont pas du tout. Dans ce cas les œufs ne sont fécondés qu'après avoir été pondus, aussi n'ont-ils qu'une enveloppe membraneuse.

La respiration des reptiles variant en quantité en raison du plus ou moins de diamètre de l'artère pulmonaire comparé à l'aorte, il en résulte que les tortues et les lézards respirent beaucoup plus que les grenouilles, etc. De là une assez grande différence d'énergie et de sensibilité entre les différents ordres de cette classe. Il en résulte encore que ces animaux présentent des propriétés, des mouvements et des formes beaucoup plus variés que dans les classes supérieures. M. Brongniart a divisé les reptiles en quatre ordres fort naturels, et cette classification ayant été adoptée par tous les erpétologistes, nous allons la donner ici.

Ordre I. Les chéloniens ou tortues, dont le cœur a deux oreillettes, et dont le corps, porté sur quatre pieds, est enveloppé de deux plaques ou boucliers formés par les côtes et le sternum.

La colonne vertébrale se trouvant soudée à la carapace ou bouclier supérieur, et le sternum ou plastron ou bouclier inférieur, ces deux boucliers se trouvant eux-mêmes soudés le plus or-

dinairement, ces animaux n'ont de mobiles que la tête et le cou, la queue et les quatre membres; aussi leurs mouvements sont-ils très gênés et très lents. Leurs pattes sont munies d'ongles; leurs mâchoires manquent de dents, et leurs paupières sont mobiles. Tous pondent des œufs fécondés d'avance, et les petits en sortant sont déjà semblables en tout à leurs parens.

Ordre II. Les sauriens ou lézards, dont le cœur a deux oreillettes, et dont le corps, porté sur quatre ou deux pieds, est revêtu d'écailles.

Leur colonne vertébrale se compose d'un assez grand nombre de vertèbres toutes mobiles; elle porte des côtes réunies en avant à un sternum; leur cou est peu distinct; ils ont des paupières mobiles, un tympan, des dents implantées dans les mâchoires dont les branches sont soudées entre elles; leurs pattes courtes ont les doigts munis le plus souvent d'ongles crochus, et la paire antérieure se trouve très distante de la paire postérieure, d'où résulte dans ces animaux un corps très allongé proportionnellement à sa grosseur; leur peau est ordinairement écailleuse, rarement chagrinée, plus rarement encore ils n'ont qu'une paire de paltes, et dans ce cas leur corps affecte la forme de celui des serpents. Tous sont semblables à leurs parents en sortant de l'œuf, qui est fécondé dans leur intérieur.

Ordre III. Les ophidiens ou serpents, dont le cœur a deux oreillettes, et qui sont toujours dépourvus de pieds.

Leur colonne vertébrale est excessivement allongée et se compose d'un très grand nombre de vertèbres. Leurs côtes sont nombreuses, mais non pas articulées sur un sternum. Leur respiration s'opère dans un seul poumon très étendu; le corps est très long, mince, cylindrique et sans cou. Leur peau est comme celle des lézards; ils manquent de paupières et de tympan; leurs mâchoires sont garnies de dents enchâssées, pointues et recourbées en crochet; la mâchoire inférieure est souvent formée de deux branches séparées, qui s'écartent lorsque l'animal avale un corps beaucoup plus gros que sa tête. Les œufs, fécondés dans l'intérieur, éclosent quelquefois dans le corps de la mère, ce qui a fait croire autrefois qu'il existait des reptiles vivipares. Les petits, en naissant, ressemblent à leurs parents.

Ordre IV. Les batraciens, dont le cœur n'a qu'une oreillette, dont le corps est nu et passe, avec l'âge, de la forme d'un poisson à celle d'un quadrupède ou d'un bipède.

Les uns manquent de queue, les grenouilles, etc.; les autres en ont une, les salamandres, etc., et dans ce cas ils ont beaucoup de ressemblance avec les lézards; à l'état adulte, le plus grand nombre a quatre pates à doigts distincts, mais constamment sans ongles. Leur colonne vertébrale se compose de peu de vertèbres et d'un très grand sacrum; quand ils ont des côtes elles sont très courtes et ne s'attachent pas au sternum qui est très grand; leurs yeux sont ordinairement munis de paupières. La plupart pondent des œufs à coque molle, que le mâle féconde après leur sortie. Le petit, en naissant, ne ressemble pas à ses parents, et, comme les poissons, dont il affecte la forme, il respire par des branchies; quelques genres conservent ces organes, même après le développement de leurs poumons. BOITARD.

RÉPUBLIQUE, *res publica*. Chose publique, État. Il est évident que, si l'on s'en rapporte à son étymologie, ce mot exprime toute société organisée quelle qu'elle soit. Les bons auteurs du grand siècle ont souvent appliqué le mot république à la monarchie de Louis XIV qui était aussi peu républicaine que possible. Les publicistes du XVIIIe siècle ont réservé cette expression pour toute constitution sociale dans laquelle le peuple se gouverne lui-même, ou se laisse gouverner par toute une classe d'élite; c'est sur cette dernière base qu'étaient établies certaines républiques de l'antiquité, principalement Lacédémone et, dans les temps modernes, la fameuse république de Venise. Bien que, d'après certaines idées actuelles, on ait le très grand tort de confondre la forme du gouvernement républicain avec une sorte d'état informe, anarchique, où la licence effrénée des individus tiendrait lieu de liberté, on ne peut nier que les écrivains politiques de nos jours aient eu quelque raison de considérer les États aristocratiques comme étant beaucoup plus voisins de la monarchie pure qu'ils ne le sont des États démocratiques. La démocratie elle-même est simple ou fédérative.

Nous allons examiner d'une manière purement spéculative le mécanisme du gouvernement républicain. La vie des peuples, comme celle des individus, se transforme successivement en quatre grandes périodes, l'enfance, l'âge adulte, la maturité et la vieillesse. A cha-

que âge ses besoins et ses mœurs, qui appellent nécessairement des modifications incessantes dans le corps social. Outre ces phases évidentes que parcourt l'existence des peuples, il ne faut pas perdre de vue que certains peuples apportent en naissant des dispositions morales, des instincts d'obéissance passive ou de sauvage indépendance qui les portent par une pente naturelle à constituer leur société politique suivant tel ou tel principe. Dire d'une manière absolue que les gouvernements monarchique ou républicain, démocratique ou aristocratique soient mauvais, c'est négliger dans la solution du problème un de ses éléments les plus indispensables, l'âge d'une société et la complexion morale des membres qui la composent. Les lois sont faites pour les hommes, et non les hommes pour les lois.

La forme républicaine semble être la première qui se présente à l'esprit dans l'enfance des sociétés. « Quelques familles s'assemblent d'abord contre les ours et contre les loups : celle qui a des grains en fournit en échange à celle qui n'a que du bois. Quand nous avons découvert l'Amérique, nous avons trouvé toutes les peuplades divisés en républiques ; il n'y avait que deux royaumes dans toute cette partie du monde. De mille nations nous n'en trouvâmes que deux subjuguées. Il en était ainsi de l'ancien monde ; tout était république en Europe. Les Hottentots vers le midi, vivent encore comme on dit qu'on vivait dans les premiers âges du monde ; libres, égaux entre eux, sans maîtres, sans sujets, sans argent et presque sans besoins. » (*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*)

Le peuple juif a été longtemps gouverné par les juges avant d'adopter la forme monarchique.

Nous allons donner, tout en faisant nos réserves, l'opinion que formule, au sujet de la démocratie, le spirituel auteur de l'*Esprit des lois :* « Comme la plupart des citoyens qui ont assez de suffisance pour élire, n'en ont point assez pour être élus ; de même le peuple, qui a assez de capacité pour se faire rendre compte de la gestion des autres, n'est pas propre à gérer par lui-même. Il faut que les affaires aillent et qu'elles aient un certain mouvement qui ne soit ni trop lent ni trop vite. Mais le peuple a toujours trop d'action ou trop peu. Quelquefois avec cent mille bras il renverse tout ; quelquefois avec cent mille pieds il ne va que comme les insectes.... Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintienne ou se soutienne. La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, règlent ou contiennent tout. Mais dans un État populaire, il faut un ressort de plus, qui est la VERTU.... Lorsque dans un pareil gouvernement les lois ont cessé d'être exécutées, comme cela ne peut venir que de la corruption de la république, l'État est perdu. » Les Anglais, sous Cromwell, s'efforcent d'établir un gouvernement démocratique ; mais comme il leur manque les vertus nécessaires, après bien des chocs et des secousses, ils ne trouverent de repos que dans le gouvernement même qu'ils avaient proscrit. Quand Sylla voulut rendre à Rome la liberté, elle n'était plus digne de la recevoir. Athènes amollie par ses richesses et sa puissance n'avait pas moins de guerriers sous les armes à Chéronée qu'à Marathon, et cependant elle tomba sans retour sous le joug de Philippe de Macédoine. Tel fût le sort de Sparthe elle-même, tel fut celui de Carthage.

A ces objections pressantes contre la possibilité des république dans les grands États et leur stabilité partout où elles furent établies, les partisans de ce système gouvernemental répondent par l'exemple imposant des États-Unis. Malheureusement pour eux, cette république fédérative n'a pas encore reçu la consécration du temps, puisqu'elle ne date que d'un demi-siècle. Ce n'en est pas moins pour nous un intéressant sujet d'étude. Mais avant de l'examiner avec quelque détail, il est bon de nous assurer si en France nous avons jamais eu ce qu'on peut nommer sagement une république, il est bon de nous demander si de nos jours les idées que l'on s'en fait ne sont pas diamétralement opposées aux véritables principes de ce gouvernement comme le comprend l'école américaine.

Si nous parcourons les pages de notre histoire à dater de 93, nous y verrons une régénération sociale s'opérant au milieu des convulsions terribles, la patrie menacée par l'Europe entière, et des citoyens intrépides luttant au-dedans et au-dehors avec l'énergie du désespoir contre leurs infatigables adversaires. A cette époque le gouvernement de la France n'était certainement pas une république, mais bien la dictature la plus arbitraire qui fût au monde. Aussi la convention avait-elle proclamé elle-même révolutionnaires ses moyens d'action. Après Robe-

spierre, surgit le directoire trop ébranlé encore par les factions pour constituer un état normal, et trop affaibli pour soutenir les ressorts d'une période convulsive. Vient Napoléon qui par une réaction presque subite fait passer la nation de l'anarchie au despotisme. Pendant cette longue série de bouleversements politiques, le mot de république est dans toutes les bouches, sur le fronton de tous les édifices, et en réalité la république ne se rencontre nulle part. Les victoires inouïes remportées coup sur coup sous le régime de la terreur ont égaré bien des têtes; le prestige de cette épopée gigantesque est allé jusqu'à leur faire souhaiter un état de choses qui, socialement parlant, est une monstruosité. Et que dirons-nous du partage des biens? Il est impossible d'égaliser les fortunes. Ce n'est pas non plus par une loi agraire que le pauvre peut s'enrichir. C'est au contraire en respectant scrupuleusement la propriété de celui qui a déjà fait fortune, afin qu'on respecte sa propriété lorsqu'il en aura amassé une à son tour.

Quant au gouvernement américain, c'est une invention toute nouvelle; il n'a rien de commun ni avec les démocraties et les républiques de l'antiquité et du moyen âge, ni avec les confédérations anciennes et modernes, ni avec les monarchies constitutionnelles de nos jours. Il est à la fois démocratique, représentatif et fédératif. De l'autre côté de l'Atlantique le peuple décide souverainement par la majorité des suffrages, et la minorité se soumet passivement à cette volonté, qui, clairement et légalement exprimée, est la loi. Mais pour ramener la majorité à son opinion elle peut user de tous les moyens qui soot admis par la constitution. C'est dans le jeu continuel de cette action de la volonté de la majorité et de la réaction de l'opinion de la minorité que consiste la liberté républicaine. Il y a loin de là à une portion du peuple ameutée et vociférant sur la place publique ou sous les fenêtres d'un palais pour arracher par la violence ce qui souvent est contraire aux intérêts et aux opinions de la majorité.

Il nous reste à dire quelques mots des républiques imaginaires. Dans son ardent amour pour l'humanité, Fénélon éleva celle de Salente. Poétique conception d'un cœur noble et généreux, mais qui n'est pas plus réalisable que celle de Platon, dont nous allons donner une très courte analyse. Comme presque tous les législateurs de l'antiquité, le disciple de Socrate, au lieu d'étudier à fond la nature humaine dans ce qu'elle a de bon et de mauvais, afin d'établir un corps de loi en harmonie avec ses besoins, commence par se demander quels soot les véritables principes de la justice. Sur cette base sublime, mais trop souvent inabordable par notre faiblesse, il échafaude un ordre de chose non-seulement incompatible avec nos penchants innés, mais encore avec une des lois les plus impérieuses de notre nature, celle de la famille. L'amour paternel favorise les privilèges et l'ambition des médiocrités; il établit la communauté des femmes, les pères ne connaîtront plus leurs enfants. L'influence des peuples voisins peut corrompre sa république, isolément complet. Il est bon qu'un peuple se perpétue dans toute sa vigueur primitive; rien de plus simple pour y réussir, élever les femmes comme les hommes les instruire au métier de la guerre, et les faire avorter passé l'âge de quarante ans. Il est aisé de voir que Platon, avec tout son génie, n'avait pas découvert la véritable loi de l'humanité qui repose sur la famille et la fraternité universelle. Pour façonner un peuple, il ne suffit pas de venir heurter de front ses penchants les plus naturels, afin de le repétrir à sa guise. Le problème serait trop facile à résoudre. C'est en contournant les passions, en les neutralisant les unes par les autres que l'on parvient à les modérer et non point en leur opposant une digue géométrique qui barre aussi directement leur course impétueuse. Heureusement la république de ce grand philosophe, parmi tant d'erreurs, renferme des vérités morales dont la beauté sera l'éternelle admiration des siècles. Il fut le premier à combattre ce vertige sanguinaire qui pousse les hommes à se faire la guerre les uns aux autres. Il veut qu'entre les peuples de la Grèce, ce fléau porte le nom de discorde, et par conséquant n'autorise plus ces atrocités réciproques que les parties belligérantes se croient trop souvent permises. De son temps, des philosophes ne rougissaient pas d'enseigner que la sagesse est à charge et l'injustice plus propice à la satisfaction des désirs. Dans un tableau admirable de logique et de vigueur, Platon démontre que, même avec les plus belles apparences du bonheur et de la prospérité, les méchants sont les plus malheureux des hommes. Hors la justice point de félicité possible; dans la vertu contentement inaltérable au milieu des plus cruelles

épreuves. Tels sont au milieu de tant d'erreurs les beaux préceptes qui ont fait ranger Platon parmi les génies supérieurs qui ont le plus concouru aux progrès de la civilisation.

Eug. Villemin.

RÉPUDIATION. La répudiation, qui implique une idée de renvoi ou de répulsion, diffère à quelques égards du divorce tel que nous l'entendons aujourd'hui (*Voyez* Divorce). Ce terme indique la séparation entre époux, en tant qu'elle est exigible par l'un d'eux. Les législations placées en dehors du christianisme qui consacre en principe l'indissolubilité du mariage, admettent presque toutes la répudiation; mais elle est généralement repoussée par toutes les sociétés où domine la pensée chrétienne.

La répudiation était fréquente chez les anciens, mais la loi traditionnelle des Juifs est particulièrement fort curieuse à étudier sous ce rapport. Nous allons rassembler ici quelques traits de l'opinion de leurs rabbins. Il est inutile d'ajouter qu'en France ils sont soumis de nos jours à la loi civile qui abolit, en 1816, le divorce légal.

Les Juifs prétendaient que Dieu n'avait accordé le droit de répudiation qu'aux seuls Israélites, et non aux autres nations : R. Chaïla le dit expressément. Cependant sur cette matière, comme sur tout le reste de la doctrine, les juristes se partageaient en deux grandes écoles qui avaient chacune ses sectateurs : l'école de Shammaï et celle de Hillel. Les shamméistes ou rigoristes prétendaient que le mari ne pouvait demander la répudiation que dans le cas d'adultère de la femme; mais l'un d'eux restreint cette licence à la première épouse, se fondant sur cette parole de Malachie (ch. II, v. 15) : Garde-toi de mal agir avec l'épouse de ta jeunesse. Quant à la seconde épouse, dit-il (Ghirush., ch. X, v. 21), le mari peut la répudier si elle vient à lui déplaire.

Les hillélistes ou modérés, qui étaient les plus nombreux, prétendaient au contraire que l'on pouvait répudier sa femme pour quelque cause que ce fût. — Abarbanel expliquant le passage du Deutéronome (ch. XXIV), où Moïse permet la répudiation, déclare qu'il y a deux causes de divorce : 1° la turpitude (c'est-à-dire l'adultère ou même la coquetterie de la femme); 2° l'incompatibilité de natures et de caractères, qui amène ordinairement la haine ou la discorde entre les époux. Voici maintenant comment quelques rabbins interprètent ce dernier vice redhibitoire, et les modifications qu'ils y ajoutent.

On peut, disent-ils, répudier sa femme si l'on arrive à la prendre en aversion; — si elle cesse de plaire à son mari; — si elle lui sert des mets brûlés, ou qu'elle commette quelque autre incongruité; — si elle a filé en public, car elle n'a pu le faire qu'en montrant ses bras nus; — si elle s'est découvert la gorge; — si elle s'est baignée avec des hommes dans le même bain, ou dans un bain que les hommes ont coutume de fréquenter; — si elle a joué avec des jeunes gens; — si elle a présenté à son mari des mets dont la dîme n'avait point été offerte à Dieu; — si elle a continué de le servir aux époques où elle aurait dû s'en abstenir; — si en faisant du pain, elle a négligé de mettre à part, suivant la loi, la portion réservée aux pauvres; — si elle a fait un vœu sans l'accomplir; — si elle n'a point gardé toute la modestie, toute la décence qui conviennent à des femmes juives; — si elle est sortie nu-tête en public; — si elle s'est peint les sourcils avec du noir; — si elle a réclamé ses droits à son mari assez haut pour que les voisins l'aient entendue; — si elle a dit du mal de son beau-père devant son mari; — si elle se révolte contre son mari; — si elle lui refuse l'exercice de ses droits conjugaux; — si elle se fait soupçonner de quelque action honteuse.

Akiba va plus loin. Il suffit, à son avis, que le mari voie une autre femme qui lui paraisse plus belle que la sienne.

Dans tous ces cas, le mari peut répudier sa femme ou la garder; mais si la femme a été surprise par lui ou par des témoins dignes de foi, en flagrant délit d'adultère, il est forcé de se séparer d'elle : le juge, au besoin, doit l'y contraindre, en l'obligeant en outre à lui donner une dot convenable pour un autre mariage. De même, si le mari devenait apostat ou hérétique, il était condamné par le fait même à donner à sa femme un acte de répudiation, parce que, dans ce cas, la loi le considérait comme mort.

Voici maintenant les défauts naturels ou accessoires qui pouvaient autoriser la répudiation chez l'un ou chez l'autre époux. La femme pouvait la demander pour la mauvaise odeur de la bouche ou du nez de son mari; — pour son impuissance; — pour le changement d'une profession honnête en une autre qui ne l'eût pas été;

— pour des ulcères ou toute autre maladie incurable ou contagieuse. Et le mari pour tous les défauts corporels dont les prêtres devaient être exempts, et qu'il aurait pu remarquer dans sa femme après son mariage; de plus, pour la mauvaise odeur de la sueur ou de la bouche; — pour une cicatrice venant de la morsure d'un chien; — pour une verrue au front; — pour dix années de stérilité de sa femme; — et enfin, pour le cas où elle aurait avorté pour la troisième fois, ce qui devait la faire considérer comme incapable de mettre jamais des enfants au monde.

La femme ne pouvait être séparée de son mari malgré lui, mais si le mari le voulait, il fallait bon gré, mal gré, que la séparation eût son effet. Au reste, l'acte de répudiation était soumis à des formalités si minutieuses que dans le temps qui se passait jusqu'à ce que cet acte fût livré par les scribes au demandeur, la réconciliation avait bien souvent lieu entre les deux époux. Il devait avoir douze lignes, ni plus, ni moins, être signé du mari et des témoins, et remis en main propre à la femme par le mari ou par un tiers délégué par lui à ce sujet. Il fallait qu'il fût donné en présence de deux témoins, qui le lisaient chacun à son tour. L'épouse pouvait, si elle en avait le désir, porter cet acte au Sanhédrin et demander qu'il fût déposé dans les archives publiques; ensuite elle pouvait se remarier à un autre, pourvu toutefois que le premier mari ne le lui ait point interdit, par une clause particulière, dans l'acte de répudiation.

Nous ne finirions pas cet article si nous voulions réunir ici toutes les opinions des anciens docteurs juifs sur cette matière qui les a toujours gravement préoccupés. Leur pensée fondamentale est que les hommes, avant la loi de Moïse, ignoraient le mariage proprement dit; et que les unions entre époux pouvaient se rompre au premier caprice de l'un ou de l'autre, et surtout du mari.

Les Grecs et les Romains jouissaient aussi d'une grande latitude sous ce rapport. Les Arabes, selon Cas'ell, quand ils voulaient répudier leurs femmes, n'avaient qu'à lui dire : « Va-t'en, tu es pour moi comme le dos de ma mère. » Les paroles du Coran sont moins brutales : « Si l'on craint une séparation entre les deux époux, qu'on choisisse un juge dans la famille du mari et un autre dans celle de la femme: si les époux demandent la réconciliation, Dieu les fera vivre en paix ; il est savant et connaît tout..... Si une femme redoute les violences ou la haine de son mari, il sera bon de s'entendre à l'amiable : la paix est un grand bien..... Si les deux époux se séparent, Dieu les comblera de ses dons, etc. »

Louis de Sivry.

RÉPULSION, effet des forces qui tendent à éloigner deux corps l'un de l'autre. Les molécules qui composent la matière répandue dans toute la nature sont constamment sollicitées par deux puissances : l'attraction et la répulsion. Une lutte perpétuelle existe entre ces deux agents dont l'action s'offre dans l'examen de tous les corps solides, liquides ou gazeux. Ainsi, pour se rendre compte de l'état d'un corps solide qui n'éprouve aucun changement dans le vide et qui se dilate ou se contracte suivant l'élévation ou l'abaissement de la température, il faut nécessairement admettre que les forces attractives qui sollicitent les diverses molécules de ce corps ont plus d'énergie que les forces répulsives, et qu'elles ne réclament point une pression extérieure. Pour concevoir l'état liquide, il faut non-seulement reconnaître l'action de forces répulsives et attractives, mais encore une puissance externe qui, chez ces liquides susceptibles d'évaporation, donne aux forces attractives une supériorité sur les force répulsives. On ne démontre la chaleur qu'en établissant que l'accumulation de cet agent physique dans les corps augmente, dans des limites apréciables, l'énergie des forces répulsives. L'état fluide, enfin, prouve que par l'accumulation du calorique les forces répulsives obtiennent une telle prépondérance sur les forces attractives, qu'elles règnent uniquement, résultat qui explique la tendance qu'ont les gaz à se dilater indéfiniment. — Les forces répulsives qui existent entre les particules de la matière à l'état statique ne se produisent entre les corps célestes que par l'effet du mouvement. Lorsqu'un mouvement est imprimé, il persévère en ligne droite jusqu'à ce qu'une circonstance l'oblige à se mouvoir en ligne courbe, et dans ce dernier cas il tend constamment à suivre la tangente de la courbe au point où il se trouve. De ce mouvement curviligne résulte alors une force qui tend à éloigner le corps qui en est doué du centre autour duquel il se meut. On a donné à cette force répulsive le nom de *force centrifuge*, et c'est elle qui, dans les mouvements des astres, fait équilibre à la force

attractive qui les attire à travers l'espace les uns vers les autres. — La *répulsion de l'aimant* est la propriété qu'a cette substance de repousser un autre aimant, lorsqu'on les présente l'un à l'autre par des pôles de même nom. — La *répulsion électrique* est l'action d'un corps électrisé sur les corps légers qui lui sont présentés à distance. A. de Ch.

REQUESENS (S. de Zuniga y). Grand commandeur de Castille et l'un des plus braves capitaines espagnols du xvie siècle. Après avoir guidé don Juan d'Autriche dans la guerre contre les Maures des Alpujarres, il l'accompagna dans la campagne navale de Lépante. Il fut gouverneur du Milanais, puis remplaça le duc d'Albe dans les Pays-Bas. Son esprit conciliant lui fit abolir les impôts odieux établis par son prédécesseur. Manquant peut-être de l'énergie nécessaire pour sortir d'une situation aussi critique que celle où se trouvait la domination espagnole en Hollande, il mourut d'une fièvre violente en 1578 pendant le siége de Zirikzée.

REQUÊTE (*jurisprud.*). C'est un acte par lequel on forme une demande en justice. Sous l'ancienne jurisprudence on commençait très souvent les procès par une requête. Ce mode de procédure est aujourd'hui fort restreint ; les différents cas où il est usité sont énumérés au tarif des frais et dépens, du 16 février 1807, articles 72 à 79 inclusivement.

REQUÊTE CIVILE. La requête civile a été définie par Pigeau : Une voie (extraordinaire) qu'une personne peut, en certains cas, employer contre un jugement en dernier ressort non susceptible d'opposition, et dans lequel elle a été partie, pour le faire rétracter par le tribunal même qui l'a rendu, à l'effet de faire procéder de nouveau à l'examen de l'affaire.

Elle est principalement fondée sur l'erreur involontaire des juges. Le droit romain l'admettait dans certains cas ; par exemple, lorsque la religion du juge avait été trompée par de faux titres ou de faux témoignages. En France son usage remonte à une époque éloignée ; on lui a donné le nom de requête *civile*, parce qu'on doit parler en termes mesurés et décents aux juges qui ont commis l'erreur dont on demande réparation. Le Code de procédure s'en occupe de l'article 480 à l'article 505.

La loi n'indique nommément comme sujets à requête civile que les jugements des tribunaux de première instance et des cours royales. Mais il a été décidé, contrairement à l'opinion de Pigeau, que les jugements en dernier ressort des tribunaux de commerce, des conseils de prud'hommes et des justices de paix peuvent être attaqués par cette voie. Pour empêcher qu'on n'abuse de la requête civile, la loi spécifie elle-même les cas qui peuvent y donner lieu. Ils sont au nombre de onze : 1° s'il y a eu dol personnel ; 2° si, depuis le jugement, il a été recouvré des pièces décisives qui avaient été retenues par le fait de la partie adverse ; 3° si l'on a jugé sur pièces reconnues ou déclarées fausses depuis le jugement ; 4° si les formes prescrites à peine de nullité ont été violées, soit avant, soit lors des jugements, pourvu que la nullité n'ait pas été couverte par les parties ; 5° si, dans les cas où la loi exige la communication au ministère public, cette communication n'a pas eu lieu, et que le jugement ait été rendu contre celui pour qui elle était ordonnée ; 6° s'il a été prononcé sur choses non demandées ; 7° s'il a été adjugé plus qu'il n'a été demandé ; 8° s'il a été omis de prononcer sur l'un des chefs de la demande ; 9° si dans un même jugement il y a des dispositions contraires ; 10° s'il y a contrariété de jugements en dernier ressort entre les mêmes parties et sur les mêmes moyens dans les mêmes cours ou tribunaux ; 11° si l'État, les communes, les mineurs et les établissements publics n'ont pas été défendus, ou s'ils ne l'ont pas été valablement.

Les délais de la requête civile sont déterminés par les articles 483, 484, 485, 486, 487, 488 et 489. Les articles qui suivent établissent devant quels juges elle doit être portée dans quelle forme elle doit avoir lieu, comment elle doit être instruite.

Il est reconnu, en principe, que les voies extraordinaires contre les jugements n'ont pas d'effet suspensif. L'article 497 fait l'application de ce principe à la requête civile. Cette voie n'arrive à sa fin qu'après deux contestations : la première roule sur le point de savoir si la requête civile doit être admise, elle se nomme *rescindant ;* la seconde se nomme *rescisoire ;* c'est un nouveau débat qui s'engage sur le fond lorsque la contestation préliminaire a été admise. (*Voyez* les articles 500, 501, 502.)

Il est défendu de se pourvoir deux fois par requête civile. A. Pagès du Port.

REQUÊTE EN CASSATION. (*Voyez* Cassation (Cour de).)

REQUIEM. L'habitude assez générale dans l'Église de désigner quelques solennités par les premiers mots de l'introït de la messe, comme *Reminiscere*, *Lœtare*, *Quasi modo*, etc., a fait donner le nom de *Requiem* à la messe des morts, dont l'introït commence par ces paroles de l'Exode (ch. XXXIII, v. 14) : *Requiem dabo tibi.*

On appelle encore messe de *Requiem* la messe d'anniversaire qui commence par ces mots : *Requiem tibi dabit Dominus* (Isaïe, ch. LXIII, v. 11); et de là, par un abus fort excusable, toutes les messes pour les morts ont pris le nom de messes de *Requiem*, même lorsqu'elles commencent par *Respice*, comme celle qu'on dit à l'enterrement d'un évêque et d'un prêtre, ou par *Inundaverunt*, comme la messe quotidienne.

La messe qu'on chante aux enterrements ordinaires a souvent été mise en musique : les plus célèbres de ces compositions musicales sont dues à Mozart et à Cherubini. Ce dernier a composé spécialement pour le jour de sa mort une messe de *Requiem*, qui fut exécutée en effet à son enterrement pour la première fois. L. S.

REQUIN (*ichth.*). Ordre des sélaciens, genre des SQUALES. (*Voyez* ce mot.)

RÉQUISITION. On appelle ainsi, en termes de jurisprudence, la demande incidente qui est formulée à l'audience, soit par la partie en cause, soit par son avocat ou son avoué, soit enfin par le ministère public, et qui a pour objet de réclamer la communication d'une pièce ou de prendre acte d'une assertion quelconque émise dans les plaidoiries. — On donne aussi le nom de *réquisition* à l'acte administratif qui, dans certaines circonstances, impose aux citoyens l'apport de certaines choses ; et l'on a également qualifié de la sorte, sous la République française, des levées d'hommes qui avaient lieu extraordinairement.

RÉQUISITOIRE (*jurisp.*). C'est l'acte de réquisition d'un officier du ministère public. (*Voyez* PROCUREUR GÉNÉRAL, PROCUREUR DU ROI, MINISTÈRE PUBLIC.)

RESCISION. L'action en rescision tend à faire annuler un acte infecté de quelque vice.

Autrefois il y avait une grande différence entre l'action en rescision et l'action en nullité.

Les voies de rescision étaient employées contre les contrats dont les vices n'étaient pas prévus par les coutumes, les ordonnances et les règlements, mais bien par les lois romaines. Dans les cas, au contraire, où il ne fallait pas avoir recours aux lois romaines pour attaquer un acte, on intentait l'action en nullité ; cette action était portée directement devant le juge, tandis que, pour la première, il fallait obtenir dans les chancelleries des lettres de rescision qui ordonnaient aux juges royaux de remettre les parties, s'il y avait lieu, au même état qu'elles étaient avant le contrat. Celle-ci ne durait que dix ans ; l'action en nullité en durait trente.

Ces différences sont détruites ; les unes et les autres peuvent s'intenter pendant dix ans, et leurs résultats sont les mêmes.

Quelques érudits, tourmentés par le besoin de distinguer et de sous-distinguer, se sont refusés à les confondre. Nous ne comprenons pas cette fureur d'embrouiller ce qui est déjà très peu clair. Que l'on prétende que dans tel ou tel cas il est plus conforme au rigorisme grammatical d'employer telle ou telle expression, d'accord ; mais ne pas considérer comme synonymes deux actions que le Code civil a rangées sous la même rubrique, c'est vouloir s'enfoncer dans les ténèbres lorsque la lumière commence à poindre. Les questions qui s'élèvent sur ces matières sont, en effet, les plus obscures et le plus controversées du Code civil. (*Voyez* NULLITÉ.) A. PAGÈS DU PORT.

RESCRIT. On appelait ainsi à Rome les réponses que les empereurs faisaient aux gouverneurs des provinces sur les matières difficiles qui leur étaient soumises. Les rescrits ne formèrent longtemps qu'un grand préjugé. L'auteur des Institutes leur donna force de loi.

RÉSECTION, de *resecare*, retrancher. Opération chirurgicale qui consiste dans la section où le retranchement d'une portion d'un os.

On pratique cette opération, tantôt sur les extrémités des os, tantôt dans leur continuité. De là deux ordres de résections et des procédés tout-à-fait distincts, bien qu'on se propose toujours le même but définitif, à savoir : la réunion des deux extrémités osseuses réséquées, ou quelquefois la cicatrisation séparée des deux portions osseuses touchées par l'instrument.

Il est impossible de donner les principes généraux des résections, autant à cause des difficultés inhérentes au sujet qu'à cause de la nature de ce travail. On conçoit, en effet, que la forme des articulations, que l'étendue des parties malades, que l'état de maladie ou de con-

servation des portions molles environnantes, que la nature de la maladie, que le voisinage des parties à ménager, telles que les nerfs et les gros vaisseaux, etc., sont antant de conditions qui font varier le nombre et la forme des incisions, le mode de résection proprement dit, en un mot, les procédés opératoires réclamés par cette opération. Disons, d'une manière générale, qu'un, deux ou trois lambeaux étant formés à l'aide du bistouri, on déconvre le point malade qu'on emporte alors au moyen de la scie, des tenailles incisives, et beancoup plus rarement de la gouge et du maillet. Les diverses espèces de scies, et plus particulièrement celle à chaînon, ont singulièrement simplifié les procédés de résection.

On a pratiqué cette opération dans les articulations coxo-fémorales, fémoro-tibiales, tibio-tarsiennes, scapulo-humérales, acromiales, huméro-cubitales et radio-carpiennes. On l'a pratiqnée également dans la longueur de tous les os des membres : dans ces derniers temps on y a eu recours comme moyen de traitement de diverses maladies du crâne, dn maxillaire inférieur, du maxillaire supérienr, des vertèbres, des clavicules, du sternum, des côtes.

Les résections ne doivent être mises en usage que dans des cas graves, parce qu'elles mettent par elles-mêmes la vie du malade en danger. Au premier rang des accidents qni peuvent faire recourir à pareil moyen, il faut mettre certaines maladies organiques des os, telles que la carie, la névrose, le spina-ventosa ; viennent ensuite les fractnres comminutives par chutes, par lésions traumatiques, etc. Tantôt, en effet, une portion de l'os fracturé fait saillie à l'extérieur et ne peut être réduite, tantôt, au contraire, l'os a été brisé en fragments très minces et nombreux, de telle façon que l'on ne peut raisonnablement attendre une consolidation franche et facile. Dans le premier cas, on emporte d'un trait de scie la portion d'os mise à nu ; dans le second, on met la fracture à découvert au moyen d'une incision profonde, on enlève les esquilles, on coupe les pointes saillantes des extrémités dont on recherche la cicatrisation, et on rapproche au moyen de l'appareil à fracture. Les fausses articulations ont encore, dans sertains cas, nécessité la résection : quelques chirurgiens d'un grand nom et d'une grande expérience, ont eu également recours à cette opération dans la non-consolidation des fractures. Il faut dire cependant que les indications a suivre dans les cas de cette espèce n'ont pas été posées d'une manière nette et précise. La reunion vicieuse de deux fragments a été considérée par M. Warren comme une indication suffisante de résection ; nous ne sanrions partager cet avis, parce qu'nne simple difformité n'est pas suffisante pour déterminer le chirurgien à une opération aussi grave. Au surplus, il en est de cette opération comme de beaucoup d'autres, qu'il est impossible de soumettre théoriquement à des règles invariables, car mille indications relatives à l'âge, au sexe, au tempérament, à l'état pathologique, etc., du malade servent à guider le chirurgien et modifient sa conduite. Dr B.

RÉSÉDA, *reseda*, Linn. Genre de plantes qui constitue le type de la famille des résédacées, à laquelle il a donné son nom. Les végétaux qui le composent sont des herbes annuelles ou bisannuelles, on même des sous-arbrisseaux qui habitent l'Europe moyenne et septentrionale, mais surtout le bassin de la Méditerranée et les parties de l'Afrique en deçà du tropique. Les résédas présentent les caractères génériques suivants : quatre à six pétales inégaux, dont les supérieurs laciniés ; étamines au nombre de dix à vingt-quatre ; trois à six carpelles réunis en une capsule à trois ou six angles, béante à son extrémité supérieure, à nne seule loge, présentant intérienrement trois à six placentaires alternes avec les styles, et le long desquels se fixent deux séries longitudinales des graines nombreuses.

Cinq espèces de réséda appartiennent à la flore française ; les jardins renferment en abondance une autre espèce que l'excellente odeur de ses fleurs et l'extrême facilité de sa culture font cultiver partout. Cette espèce et l'une de celles qui croissent spontanément en Europe méritent de fixer l'attention pendant quelques instants.

Réséda odorant, *reseda odorata*, Linn. Cette espèce, si commnne aujourd'hui dans tous les jardins, est originaire de l'Égypte et de la Barbarie. Dans son pays natal elle est vivace ; elle devient annuelle dans nos contrées. Cependant, en l'empêchant de fleurir pendant la première année, en lui faisant passer l'hiver en serre tempérée et en lui laissant une seule tige que l'on soutient par le moyen d'un tuteur, on peut en faire nn petit arbuste qui se conserve p ndant quelques années. Il paraît même qu'en Angleterre on réussit de la sorte à le faire monter en une pyramide de plus de deux mètres de haut

et à le conserver pendant dix ans. La tige de cette espèce se divise dès sa base en rameaux allongés, étalés, glabres; ses feuilles sont oblongues, obtuses ou terminées par une petite pointe, ondulées, entières et trilobées; ses fleurs sont d'un blanc verdâtre, peu apparentes, mais d'une odeur très agréable, disposées en épi; leur calice égale en longueur la corolle. Dans les jardins et pour la culture ordinaire, on oblige le réséda à s'étaler largement sur le sol; pour cela, on supprime la tige dès qu'elle présente ses boutons de fleurs; on oblige ainsi les branches à s'allonger beaucoup plus qu'elles n'auraient fait. Le réséda s'accommode de toute nature de terre; il se resème de lui-même; ses graines n'arrivent pas en même temps à leur maturité dans une même capsule.

Réséda des teinturiers, *reseda luteola*, Linn., vulgairement nommé *gaude*, herbe à jaunir. Cette espèce croît spontanément dans une grande partie de l'Europe, le long des chemins, dans les lieux secs et pierreux; on la cultive comme plante tinctoriale, à cause du principe colorant jaune qu'elle renferme et auquel on a donné le nom de *lutéoline*. Cette plante est bisannuelle; sa tige est droite, raide, simple ou légèrement rameuse, et s'élève jusqu'à un mètre de hauteur; elle porte des feuilles lancéolées, ondulées, entières, un peu obtuses; ses fleurs sont petites, peu apparentes, verdâtres, réunies en un long épi terminal; leur calice est quadrifide; leur corolle est à quatre pétales fort irréguliers. C'est la décoction de cette espèce qui est usitée pour la teinture en jaune. On l'emploie pour cet objet en assez grande quantité, ce qui en fait l'objet d'une culture assez importante en certains pays. Cette culture est facile, la plante se montrant fort peu délicate relativement au sol et croissant même spontanément dans des lieux très secs. Dans les bonnes terres, elle devient plus belle, s'élève beaucoup plus, mais en même temps elle donne alors moins de matière tinctoriale, tandis qu'elle est sensiblement plus riche lorsqu'elle est venue dans des endroits secs et sablonneux. La gaude se sème soit en automne, soit au printemps; les semis faits en automne donnent ordinairement les meilleurs résultats; la graine est si fine, que, pour la semer, on a coutume de la mêler avec du sable; on a le soin de l'enterrer fort peu, à cause de son peu de volume; on la sème assez dru pour que ses pieds, se trouvant rapprochés, se ramifient le moins possible, sa qualité étant regardée comme d'autant meilleure que la tige est moins rameuse. La récolte de la plante se fait aux mois de juillet et d'août, suivant l'époque à laquelle les semis ont été faits, lorsque les tiges commencent à prendre une teinte jaune qui indique qu'elles sont arrivées au bon moment pour la teinture. On arrache les pieds à la main, avec leur racine, et on en fait de petites bottes qu'on fait sécher avec soin; on secoue ensuite pour recueillir la graine, après quoi l'herbe est prête à être employée. On peut la conserver pendant plusieurs années, en la conservant sous des hangards ou dans des lieux bien aérés.

RÉSÉDACÉES. Famille de plantes dicotylédones polypétales qui comprend un petit nombre de genres, dont le principal lui a donné son nom. Elle était confondue d'abord avec celle des capparidées, de laquelle elle a été détachée et distinguée comme groupe séparé par Tristan et par De Candolle. Elle comprend des plantes herbacées annuelles ou vivaces, un certain nombre de sous-arbrisseaux, un très petit nombre d'arbrisseaux, dont la tige et les rameaux sont cylindriques, dont les feuilles sont alternes, simples, entières ou plus ou moins profondément divisées; celles-ci sont accompagnées de stipules fort petites qui ressemblent à des glandes. Leurs fleurs sont hermaphrodites ou quelquefois unisexuelles par l'effet d'un avortement, toujours irrégulières, quoique à des degrés divers, disposées en grappe ou en épi, accompagnées d'une bractée. Leur organisation a été interprétée de manières très différentes par les divers auteurs qui en ont fait l'objet de leur examen. Elles se composent des parties suivantes: calice persistant à quatre et sept divisions profondes, inégal ou presque égal; corolle formée de quatre à sept pétales distincts, rarement deux, hypogynes, alternes aux divisions du calice, plus ou moins inégaux entre eux, les postérieurs plus grands, divisés en un nombre variable de lanières; la forme de ces pétales est, dans la plupart des cas, fort remarquable; ils présentent, en effet, une base dilatée, concave, du haut de laquelle semble partir, à la face dorsale, la lame même du pétale divisée plus ou moins irrégulièrement. Entre ces pétales et les étamines s'élève du réceptacle un disque charnu, urcéolé, presque nul du côté antérieur, assez fortement saillant du côté postérieur; ce disque est tantôt entier,

tantôt lobé; il manque dans un très petit nombre de cas. Les étamines sont en nombre variable, le plus souvent défini, insérées sur la face interne du disque; leurs anthères sont introrses, à deux loges qui s'ouvrent par une fente longitudinale. Le pistil se compose d'un ovaire sessile ou légèrement pédiculé, uniloculaire, béant à son extrémité, formé de trois à six carpelles, et présentant intérieurement de nombreux ovules amphitropes ou campylotropes, portés sur des placentas pariétaux. Les extrémités supérieures de ces carpelles se terminent par les styles et les stigmates très peu développés. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule béante à son sommet dès son origine et ne se divisant pas en valves distinctes pour la sortie des graines qui s'échappent par l'orifice terminal; quelquefois aussi il est charnu et fermé. Les graines elles-mêmes sont en forme de rein ou de fer à cheval; leur tégument extérieur est crustacé, recouvert d'un épiderme membraneux, hyalin; l'intérieur est charnu; leur embryon est arqué ou contourné, dépourvu d'albumen.

M. Aug. Saint-Hilaire, qui a fait de la famille des résédacées l'objet de deux beaux mémoires, a expliqué la forme si bizarre que nous avons indiquée dans les pétales de ces plantes, en admettant que chacun d'eux est formé de deux pétales placés l'un devant l'autre et soudés entre eux presque entièrement. Dans cette manière de voir, que le célèbre botaniste appuie sur plusieurs faits, la fleur des résédacées différerait du type normal de la fleur chez les dicotylédons, en ce qu'elle se composerait: 1° d'un calice sans particularité remarquable; 2° d'un premier rang ou verticille de pétales alternes avec le calice; 3° d'un second verticille de pétales opposés aux premiers et soudés avec eux; 4° d'un verticille d'écailles nectariennes alternes avec le double rang de pétales; 5° du verticille des étamines; 6° enfin du pistil. Dans cet arrangement des parties de la fleur, le second rang des pétales des résédacées répondrait aux étamines qui, dans les fleurs ordinaires, sont opposées aux pétales; les écailles nectariennes répondraient aux étamines alternes des fleurs normales; enfin le verticille des étamines chez ces mêmes plantes se trouverait placé là où l'on voit un nectaire dans l'organisation florale ordinaire.

M. Lindley, dans la première édition de son ouvrage, *A natural system of botany*, avait interprété l'organisation florale des résédacées d'une manière entièrement différente et qu'il n tout-à-fait abandonnée dans sa seconde édition. Il considérait le calice de ces fleurs comme un involucre, les pétales comme des fleurs mâles avortées, et le disque comme le calice d'une fleur centrale hermaphrodite.

La place de la famille des résédacées dans la série naturelle a été longtemps débattue parmi les botanistes; aujourd'hui l'on s'accorde généralement à reconnaître qu'elles doivent être rangées à côté des carparidées.

La majeure partie des plantes de cette famille appartiennent à la région méditerranéenne, surtout aux côtes de l'Afrique; un petit nombre d'entre elles croissent dans l'Europe moyenne et septentrionale; quelques autres se trouvent aux Canaries, au cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde et dans la Californie.

Les résédacées sont peu remarquables par leurs propriétés médicinales; aucune d'elles n'est usitée comme plante officinale tant soit peu importante. La racine de quelques-unes, notamment des *reseda luteola* et *lutea*, est âcre, d'une odeur analogue à celle du raifort; elle était autrefois employée comme apéritive, sudorifique et diurétique. Les fanes de ces mêmes plantes sont amères; mais ce qui leur donne un intérêt réel, c'est la présence d'une matière tinctoriale jaune, à laquelle on a donné le nom de *lutéoline* et qui fait du *reseda luteola* ou *gaude* une espèce importante. (*Voyez* RÉSÉDA.) P. D.

RÉSERVE (*jurisp.*). On appelle ainsi la partie de ses biens dont on ne peut disposer gratuitement. La loi a établi une réserve au profit des descendants et des ascendants. Les principes qui régissent cette matière sont expliqués au mot PORTION DISPONIBLE.

RÉSERVE (*acceptions diverses*). Corps d'armée qu'un général dispose de telle manière, dans son ordre de bataille, qu'il peut le diriger avec rapidité sur les divers points de ses lignes où son action devient nécessaire. Ce corps est généralement composé de troupes d'élites, car, lorsqu'il est mis en mouvement, c'est presque toujours pour rétablir une attaque ou une défense compromise, ou bien décider du succès d'un combat. De l'infanterie, de la cavalerie et quelquefois plusieurs batteries constituent cette force. Outre le corps de réserve qui fait partie

de l'armée rangée en bataille, il en est d'autres, isolés, auxquels on assigne des points choisis dans une contrée, afin que, sur l'ordre du général en chef, ils puissent se porter sur les lieux où leur présence vient en aide aux troupes engagées. On donne aussi le nom d'armée de réserve à une organisation temporaire qui a pour objet de défendre le pays contre l'invasion étrangère. — Le Code civile désigne sous le nom de *réserve* ou de *réserve légale* des portions de biens qui, dans divers cas prévus, sont déclarés indisponibles. — *Réserve*, en termes de chasse, signifie une terre plus ou moins étendue que le propriétaire retient ou afferme pour la chasse. — Ce mot, dans les eaux et forêts, indique une partie de bois qu'on laisse en hantefutaie. — Au figuré, on qualifie de *réserve* une sorte de bienséance qu'ont toujours les gens de bonne compagnie et la pudeur qui constitue le plus bel apanage des femmes. A. de Ch.

RÉSERVES APOSTOLIQUES. Les réserves apostoliques, abolies en France par le concordat fait entre Léon X et François Ier, et qu'on appelle aussi réservations, sont des rescrits ou mandats par lesquels les papes se réservent la nomination et la collation de certains bénéfices dès qu'ils viendront à vaquer, avec défense de les conférer à qui que ce soit, sons peine de nullité.

On ignore l'origine de ces réserves : on sait seulement que Clément IV, qui monta sur le trône pontifical en 1265, fit le premier une réserve générale de tous les bénéfices qui viendraient à vaquer en cour de Rome ; mais ce rescrit mécontenta les collateurs, et le concile de Lyon, en 1274, restreignit ces réserves à un mois, en ordonnant que si dans cet intervalle le pape n'avait pas conféré le bénéfice vacant, les collateurs ordinaires pourraient les conférer.

Boniface VIII et Clément V renouvelèrent les réserves de Clément IV ; Jean XXII se réserva la collation de tous les bénéfices que résigneraient ceux qui seraient pourvus d'autres bénéfices incompatibles, et son successeur Benoit XII voulut réserver au saint-siége non-seulement tous les bénéfices vacants *in curiâ*, mais une foule d'autres qu'il serait trop long de détailler ici et que les canonistes rangent sous quatre chefs principaux : 1° la réserve à cause du lieu où ces bénéfices ont vaqué : c'est la réserve fondée sur la vacance *in curiâ* ; 2° la réserve fondée sur le temps où la vacance est arrivée : c'est celle qui a lieu dans les églises où l'on suit la règle *de reservatione mensium et alternativâ* ; 3° la réserve fondée sur la qualité des bénéficiers, c'est-à-dire sur les bénéfices laissés vacants par la mort des cardinaux, des domestiques du pape et des officiers de la cour de Rome ; 4° la réserve fondée sur la qualité des bénéfices : ce sont les premières dignités des cathédrales ou collégiales dont le revenu excède dix florins d'or.

Il y a aussi les réserves générales qui portent sur tout un royaume, sur toute une province, sur toute une ville ou sur certaines dignités, et les réserves spéciales qui ne regardent qu'un seul bénéfice particulier. Les réserves mentales ou tacites sont celles par lesquelles le pape déclare dans une bulle ou dans un bref qu'il veut disposer d'un bénéfice qu'il désigne, sans nommer la personne à qui il le destine. L. de S.

RÉSERVOIR. Ce terme désigne, en hydraulique, un récipient d'une dimension plus ou moins considérable, destiné à une masse d'eau. Il consiste communément en un bassin de maçonnerie, ayant un double mur appelé *mur de douve* et un fond pavé ou simplement glaisé. Parmi les réservoirs de ce genre, on cite celui de Sorèze, dont la longueur est de 1559 mètres, la largeur de 780 et la profondeur de 33. Les divers réservoirs qui fournissent des eaux au parc de Versailles ont aussi de grandes dimensions. — Différentes sortes d'appareils et de mécaniques ont également des reservoirs dont la forme et la matière sont très variées. On donne le nom de *réservoir* dans le chalumeau à l'espèce d'ampoule creuse où se réunit la vapeur humide qui sort des poumons pendant l'insufflation. — En anatomie, les *réservoirs* sont des cavités du corps où s'amassent les liquides, et on appelle *réservoir de Pecquet* ou *réservoir du chyle* une dilatation assez considérable du canal thoracique qui se trouve au devant de la région lombaire de la colonne vertébrale. C.

RÉSIDENCE. Il ne faut pas confondre la résidence avec le domicile. Au domicile sont attachés des devoirs et des droits énumérés par la loi, et relatifs soit à l'instrumentation des procédures, soit à la jouissance de certains privilèges, soit à l'accomplissement de certaines obligations. La résidence est la demeure habituelle d'une personne, et, bien qu'il arrive le plus souvent de la voir se confondre avec le domicile, elle peut, comme nous l'avons dit, s'en dis-

tinguer tout-à-fait. Nous ne parlerons point ici du domicile, c'est une question traitée à part. Disons seulement qu'en droit, à défaut de domicile connu, les citations judiciaires sont faites au lieu de la résidence des appelés (art. 2 à 69 du Code de proc. c.). — Le mot résidence s'emploie aussi dans le sens du séjour d'un évêque ou d'un préfet dans son diocèse ou dans son département. En général, les administrateurs sont obligés à la résidence. — Il se dit également du lieu d'habitation d'un prince ou d'un roi, surtout dans les principautés souveraines d'Allemagne, où le mot de résidence est employé pour désigner la capitale, presque à l'exclusion de son véritable nom.

RÉSIDENCE (*droit canon.*). La résidence est la demeure habituelle que fait un bénéficier dans le lieu de son bénéfice. La résidence est obligatoire pour tous ceux qui possèdent un bénéfice à charge d'âmes et pour tous les chanoines attachés à un chapitre. Voici un résumé du règlement du concile de Trente à l'égard des prélats supérieurs qui ont toujours été considérés dans l'Église comme chargés des âmes de tous les fidèles de leur diocèse :

« Comme le précepte divin ordonne à tous ceux qui sont chargés du soin des âmes de surveiller les brebis confiées à leur garde, de leur annoncer la parole de Dieu, de les édifier et de soulager celles qui ont besoin de consolation, le saint et sacré concile les avertit d'être toujours présents au milieu d'elles pour les conduire selon la conscience et la vérité..... et déclare que tous ceux qui, sous quelque nom ou quelque titre que ce soit, sont préposés à la conduite des églises patriarchales, primatiales, métropolitaines et cathédrales, même les cardinaux de la sainte Église romaine, sont tenus et obligés de résider en personne dans leurs églises ou diocèses et d'y remplir tous les devoirs de leurs charges....... Mais comme il arrive que les devoirs de la charité chrétienne, quelque pressante nécessité, l'utilité de l'Église ou de l'État exigent que quelques-uns soient absents, ces causes de légitime absence seront constatées par écrit et reconnues pour telles par le pape ou le métropolitain, ou, à leur défaut, par le plus ancien évêque suffragant, auquel appartiendra le droit d'approuver l'absence de son métropolitain, si ce n'est lorsque ces absences auront lieu à l'occasion de quelque emploi ou fonction dans l'Etat attachée aux évêchés mêmes .... Quant à ceux qui sont obligés de s'absenter, ils auront le soin de pourvoir au bien de leur troupeau, avant de s'en séparer, pour qu'il ne souffre aucun dommage de leur absence, qui n'excédera jamais, chaque année, l'espace de deux ou trois mois; le saint concile s'en rapporte à ce sujet à la conscience de ceux qui sont forcés de s'absenter......... Qu'ils ne s'absentent jamais de leur église cathédrale pendant l'Avent ni le Carême, ni aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte ou du Saint-Sacrement, à moins qu'à ces époques leurs devoirs épiscopaux ne les retiennent dans quelque autre lieu de leur diocèse. »

Suivent les peines portées contre les délinquants; une entre autres les prive de la portion de leur revenu échue pendant leur absence : ils doivent la distribuer aux pauvres ou à la fabrique. La même obligation s'étend plus expressément encore aux curés et généralement à tous ceux qui ont charge d'âmes, comme les abbés ou autres supérieurs réguliers, et enfin à ceux qui possèdent dans une église cathédrale ou collégiale *dignités*, *canonicats*, *prébendes* ou *portions*.

On distingue trois sortes de résidences : la *précise*, qui est obligatoire sous peine de la privation du titre même du bénéfice; la *causative*, qui n'entraîne que la perte de tout ou partie des revenus, et la *momentanée*, qui n'est pas continuelle et dont on peut s'acquitter par intervalles.

Voici maintenant les règles fixées par la congrégation du concile : 1° les curés sont obligés à résider, si la maladie les surprend dans leur paroisse; 2° s'il est nécessaire, pour leur guérison, de les transporter ailleurs, l'évêque peut le leur permettre pour trois ou quatre mois; 3° la vieillesse n'exclut pas la nécessité de la résidence; 4° les chanoines devenus vieux gagnent les distributions, quoique absents, s'ils avaient coutume de résider; 5° les évêques peuvent dispenser de la résidence, non les curés, mais les chanoines chargés d'un séminaire ou de la conduite des religieuses; 6° l'évêque peut dispenser pour un an de la résidence un curé dont les jours seraient menacés par ses ennemis; si cette année ne suffit point, il doit engager le curé à se démettre de sa cure; 7° les curés sont obligés à la résidence, malgré la malignité de l'air. L. DE SIVAY.

RÉSIGNATION (*ascét.*). La résignation est l'abandon que l'on fait de sa volonté propre

pour la soumettre à celle d'un supérieur. Cette vertu précieuse devant Dieu est pour l'homme une cause réelle de paix : c'est elle qui apprend au chrétien à supporter sans se plaindre les traverses et les malheurs qui l'accablent, et qui supplée en quelque sorte au bonheur de pénétrer les insondables mystères de la Providence.

RÉSIGNATION (*jurisp. ecclés.*). En termes de jurisprudence ecclésiastique, la résignation est un acte par lequel le possesseur d'un office ou bénéfice y renonce librement. Il y a trois sortes de résignation : la résignation simple ou démission, la résignation pour cause de permutation, et la résignation en faveur d'un successeur.

La démission est une renonciation pure et simple entre les mains du collateur ; la permutation est le changement d'un office ou bénéfice contre un autre, sous l'autorité et avec la permission du supérieur. Elle est supprimée aujourd'hui en France (*voy.* Bénéfice, Collateur, Collation), ainsi que la résignation en faveur, *in favorem*. On trouve plusieurs exemples de cette dernière dans l'histoire de l'Église. Saint Alexandre choisit saint Athanase pour lui succéder sur le siége d'Alexandrie, et saint Athanase, à son tour, choisit saint Pierre pour son successeur. Valère, évêque d'Hippone, choisit saint Augustin pour gouverner son église avec lui et pour le remplacer après sa mort ; et saint Augustin désigna le prêtre Eraclius pour remplir après lui les fonctions épiscopales, tout en avouant que le concile de Nicée avait déjà défendu ces sortes de substitutions ; mais il ajoute en même temps : « Je fais pour Eraclius ce que mon père Valère a fait pour moi, dans un temps où ni lui ni moi ne connaissions la défense du concile. » Il fallait, pour parler ainsi, que le saint évêque d'Hippone eût de bien graves motifs; les voici : « Je sais, dit-il, combien les églises sont troublées à la mort de leurs évêques; c'est pour éviter un tel malheur que j'agis de la sorte. » Cette crainte bien légitime avait pour cause l'invasion de l'Afrique par les Vandales qui assiégeaient alors la ville d'Hippone.

Le concile d'Antioche (en 341) renouvela la défense du concile de Nicée (324), et plusieurs autres conciles continuèrent à parler dans le même sens : celui de Rome en 465, sous le pape Hilaire ; le premier concile général de Latran en 1102 ; celui de Rome en 1538, sous Paul III ; le concile de Trente (1545-1568); et enfin celui de Bourges en 1584.

Si tous les évêques désignés ainsi par leurs prédécesseurs eussent été des Athanase ou des Augustin, l'Église n'aurait sans doute point vu de grands inconvénients à laisser subsister cet usage; mais ne devait-elle pas craindre de voir les considérations particulières d'un évêque peu éclairé diriger son choix sur un sujet indigne de ce haut ministère ? ou l'ambition de plusieurs autres chercher à établir dans leur famille une sorte d'hérédité fondée sur des motifs purement humains et que le mérite ne justifierait pas toujours ? Aussi, pour éviter cet écueil dont quelques papes ont donné le funeste exemple, l'Église a toujours condamné cet abus en principe, tout en le tolérant quelquefois, par exception, pour éviter de plus grands maux. L. de Sivry.

RÉSILIATION, RÉSOLUTION (*jur.*). C'est l'action de rendre comme non avenu ce qui a existé précédemment. On a voulu établir une différence entre ces deux mots ; mais la comparaison des articles du Code civil prouve qu'on les emploie indistinctement pour rendre la même idée. La résiliation d'un contrat peut être l'effet d'un vice qu'il renferme (*voy.* Obligation). Elle peut résulter de l'accomplissement d'une condition résolutoire (*voyez* Condition). Enfin elle peut avoir sa cause dans le consentement de toutes les parties entre lesquelles le contrat a été formé.

L'axiome *Resoluto jure dantis, resolvitur jus accipientis*, domine cette matière. Rigoureusement vrai dans un grand nombre de cas, il n'est pas applicable dans tous. Voici le principe qui doit servir de base aux exceptions : si le fait qui donne lieu à la résiliation vient de la volonté du cédant, agissant avec le but direct et immédiat de faire résoudre le droit qu'il a précédemment ou qu'il a depuis transféré à un tiers, celui-ci (*accipiens*) ne peut pas en souffrir; et alors cesse l'axiome. C'est au juge de déterminer les cas dans lesquels le *but direct et immédiat* est suffisamment établi.

RÉSINES (*hist. nat., chim.*). Substances solides, cassantes, inodores, insipides quand elles sont pures, demi-transparentes au moins, et d'une couleur tirant ordinairement sur le jaune. Aucune n'est conducteur du fluide électrique, et toutes, sans exception, s'électrisent d'une manière négative par le frottement.

Soumises à l'action du *calorique*, les résines

fondent d'abord pour se décomposer ensuite en provoquant des phénomènes différents, selon que l'on opère avec le contact de l'air ou bien à vases clos. Dans le premier cas, il se forme une grande quantité de gaz hydrogène carburé, d'huile empyreumatique, etc., et une faible quantité de charbon. Dans le second, elles brûlent avec une flamme jaune en répandant d'abondantes fumées noires. L'*oxygène* et l'*air atmosphérique* n'exercent aucune action à la température ordinaire. — Le *soufre* et le *phosphore* s'unissent avec elles par la fusion. Toutes sont insolubles dans l'*eau;* la plupart se dissolvent au contraire dans l'*alcool*, l'*éther*, les *huiles essentielles* et même les *huiles grasses.* — L'*acide azotique* les décompose avec violence, et il se dégage une grande quantité de gaz, tandis qu'il se forme une liqueur que l'eau ne trouble point, et donnant, par l'evaporation, une substance visqueuse d'un jaune foncé, également soluble dans l'eau ou l'alcool, et qui, chauffée avec une nouvelle quantité d'acide azotique, acquiert pour ainsi dire les propriétés du tannin artificiel (*voy.* Tannin). Quelquefois encore il se produit de l'acide oxalique (*voy.* Oxalique).—L'*acide sulfurique* dissout rapidement toutes les résines à la température ordinaire, sans altération bien prononcée, pour donner une liqueur visqueuse d'un brun jaunâtre et susceptible d'être décomposée par l'eau qui précipite instantanément la matiere résineuse. La même dissolution soumise à l'action du calorique se foncera d'abord en couleur, pour dégager bientôt du gaz sulfureux, tandis qu'il se formera de l'eau et un peu d'acide carbonique avec précipitation d'une grande quantité de charbon. Si la liqueur est au contraire étendue d'eau avant sa coloration et si l'on fait digérer dans l'alcool le précipité formé, il en résultera une liqueur pouvant donner du tannin artificiel. — Les *acides chlorhydrique* liquide et *acétique* concentré dissolvent également les résines, mais sans altération aucune, à chaud aussi bien qu'à froid; de sorte qu'il est toujours possible de les en précipiter par l'eau. — Presque toutes sont solubles dans les dissolutions de *potasse* et de *soude* caustiques, agissant alors, suivant certains chimistes, à la manière des acides pour neutraliser complètement l'alcali. Aussi, verse-t-on ces sortes de *résinates* dans une dissolution saline de baryte, de strontiane, de chaux, ou de toute autre base appartenant aux cinq dernières sections, il se produit tout-à-coup un précipité résultant de la base du sel et de la résine du résinate alcalin. — L'*ammoniaque* elle-même, liquide ou gazeuse, s'unit à beaucoup de résines.

La composition élémentaire de ces substances n'a encore été que fort imparfaitement étudiée; elle peut toutefois être représentée, d'une manière générale, par une grande quantité de charbon, de l'oxygène et de l'hydrogène dans le rapport voulu pour former de l'eau, et beaucoup d'hydrogène en excès. Il est probable que l'on en trouvera d'isomériques; elles doivent être à cet égard dans le même cas que les huiles essentielles, de la composition desquelles elles se rapprochent beaucoup.

Tels sont en résumé les caracteres chimiques généraux des corps qui nous occupent; mais les résines, dans l'état où la nature les fournit, sont loin d'être les principes immédiats proprement dits. Le plus grand nombre conserve une certaine quantité de l'huile volatile qui les tenait en dissolution dans les plantes, et la majeure partie d'entre elles se compose en outre de plusieurs principes résineux distincts. Il y a plus, un grand nombre des substances naturelles communément appelées résines pourraient également faire partie des *gommes résines.* Disons toutefois que les *résines proprement dites* diffèrent de ces dernières par l'absence de la matière gommeuse entrant dans leur composition; des *baumes*, par l'absence complète de l'acide benzoïque; et des *térébenthines*, encore appelées *résines fluides*, par l'absence absolue, ou pour le moins par la proportion d'huile essentielle ici trop peu abondante pour les tenir à l'état fluide (*voy.* Baumes, Gommes et Térébenthines).

Les résines sont, comme la plupart des produits végétaux, fournies par des arbustes ou des arbrisseaux de différentes hauteurs; aucune famille de plantes ne les présente en aussi grande abondance que celle des térébinthacées et des conifères; la plupart y sont unies à des huiles essentielles qui les ramollissent. On les obtient en les laissant exsuder spontanément, et le plus souvent en facilitant leur écoulement par des incisions artificielles. Dans tous les cas, elles sont ensuite séparées à l'aide de la chaleur de l'huile qu'elles peuvent retenir. Indépendamment de ces produits, quelques animaux ou substances animales fournissent des matières douées de

toutes les propriétés qui caractérisent les résines, et devant dès lors leur être assimilées. C'est ce que démontre l'analyse chimique du musc, du castoréum, de la bile, des cantharides, etc. C'est aux articles spéciaux traitant de ces diverses matières que nous renverrons pour leur étude spéciale.

Les résines ont divers usages; mais c'est principalement dans la composition des vernis qu'on les emploie. Nous allons décrire les principales dans l'état où elles se trouvent dans le commerce, renvoyant aux articles spéciaux pour celles dont l'importance aura nécessité cette distinction, et aux vrais synonymes pour celles faussement nommées résines.

Résine alouchi. Substance examinée par M. Bonastre, dont l'origine botanique est encore inconnue, mais offrant de si grandes ressemblances avec la résine *caragne* qu'il est permis de la supposer produite par un arbre du même genre, l'*icica araeouchini*, Aubl., *icica heterophylla*, DC.; l'analyse y a démontré les principes suivants:

Principes résineux solubles dans l'alcool,	68,162
Sous-résine,	20,455
Huile volatile,	1,578
Sel ammoniacal,	0,399
Principe amer.	1,136
Acide,	0,189
Impuretés mêlées de chaux,	4,167
Perte,	3,914
Total,	100,000

Résine animé. Ce nom, porté successivement par diverses substances, est enfin resté à la résine de l'*hymenæa courbaril*, L., arbre de la famille des légumineuses, communément appelé *courouge*, et qui croît dans les contrées chaudes de l'Amérique et de l'Afrique, au Mexique, au Brésil, dans les Antilles. Elle se présente dans le commerce sous des formes très diverses: tantôt en petites larmes, tantôt en masses volumineuses, souvent vitreuses et transparentes comme du cristal; d'autres fois enfin blanchâtre, rougeâtre, et pour ainsi dire opaque Aussi n'est-il pas étonnant que ces variétés diverses aient été décrites sous des noms différents, tels que ceux de *copal tendre*, *gomme look*, *résine olampi*, *résine kikekunemalo*, *sandaron*, etc. Le seul qui lui conviendrait et qui ne lui a pas encore été donné serait, selon nous, celui de *résine de courbaril*. Ce produit, dans son état de pureté, est presque incolore, dur, vitreux et transparent, insipide quoiqu'un peu aromatique, prenant un peu d'odeur sous le pilon et se pulvérisant sous la dent. Elle se ramollit dans l'eau bouillante sans s'y fondre ni s'y dissoudre; elle se ramollit également sur un fer chaud pour devenir élastique, et tenace au point de se tirer en fils déliés; du reste très peu soluble dans l'alcool, par l'influence duquel elle se ramollit en se gonflant pour offrir une masse glutineuse; soluble en plus grande proportion dans l'éther, la portion non dissoute demeurant molle et gluante. En résumé, l'analyse y a fait reconnaître une très petite quantité d'huile essentielle et deux résines distinctes, l'une soluble dans l'alcool froid, et l'autre dans le même liquide à chaud seulement, pour s'en déposer par le refroidissement sous forme de cristaux. — Elle sert à faire des fumigations aromatiques dans les divers pays qui la produisent; en Europe, on l'emploie en médecine comme stimulant externe, mais surtout, et sous le nom de *copal tendre*, à la confection de vernis bien moins estimés que ceux de la vraie copal, quoique beaucoup plus beaux que ceux des autres matières résineuses.

Résine cochibou ou chibou. *Voy.* Résine de Gomart.

Colophane. C'est la résine contenue dans la térébenthine; il en a été question dans un article spécial. *Voy.* encore l'article Térébenthine.

Résine caragne. Substance résineuse, oléagineuse et tenace, découlant de l'*amyris caranna*, Humboldt, arbre réuni, avec doute, par Kunth et de Candolle, au genre *icica*, dans la famille des térébenthacées. On la rencontre en morceaux de la grosseur d'une noix, diversement comprimés, durs, mais paraissant avoir joui primitivement d'une certaine mollesse, d'une couleur noire verdâtre, opaques, et d'une odeur forte assez analogue à celle d'un mélange de résines de pin et de tacamaque. Jadis en usage, mais complètement abandonnée de nos jours.

Résine copal, improprement appelée *gomme copal*. Ce nom est donné au Mexique à beaucoup de résines propres à faire des fumigations, mais plus particulièrement à celles du *rhus copallina*, L., et de l'*hymenæa courbaril*. Il s'applique en Europe à une résine très dure, fragile, à cassure conchoïde, sans odeur à froid, insipide, incolore ou à peine jaunâtre, terne et imprégnée de sable à l'extérieur, limpide à l'inté-

rieur. Sa pesanteur spécifique est de 1,045 à 1,139. Elle contient souvent, comme le succin, avec lequel elle offre d'ailleurs beaucoup de rapports, des insectes, des débris de végétaux ou des fleurs, mais ne donne pas comme lui d'acide succinique à la distillation. Elle ne fond qu'à une température élevée, et s'altère presque en même temps pour répandre, en se boursouflant, des vapeurs aromatiques. L'huile de térébenthine et l'huile de pétrole n'en dissolvent qu'une faible proportion. Il en est de même de l'alcool anhydre et à la température ordinaire; mais à celle de l'ébullition il la transforme en une matière visqueuse élastique. L'éther la gonfle pour la dissoudre ensuite. On peut la dissoudre également dans l'alcool d'une densité de 0,82, lorsqu'elle a été préalablement gonflée par l'éther. Il paraît même que l'on arriverait à une solution complète par sa digestion dans une partie et demie d'alcool durant l'espace de 24 heures, attendu que si différentes matières résineuses composant le copal sont insolubles par elles-mêmes dans l'alcool, elles le deviennent dans les dissolutions préalables. Les huiles grasses n'exercent aucune action de ce genre. L'acide sulfurique concentré en opère au contraire la dissolution; nous en dirons autant de la potasse et de la soude aidées par la chaleur.

Le copal contient cinq résines distinctes. La question de savoir de quel arbre il découle est encore incertaine. Quelques naturalistes l'attribuent au *rhus copallinum*, croissant dans l'Amérique septentrionale, et à l'*elæocarpus copaliferus*, dans les Indes orientales; M. Guibourt pense au contraire, d'après les fleurs trouvées dans son intérieur, qu'il doit provenir d'arbres voisins des genres *eperna*, *anthonola*, *outea* et *vouapa*, dans la famille des légumineuses.— Le copal du commerce nous vient de beaucoup d'endroits différents, mais surtout de l'Inde orientale, du Brésil et de Madagascar; cette dernière espèce est la plus dure et la plus estimée; on l'emploie à la préparation des vernis.

Résine élémi. On en trouve dans le commerce de deux sortes : l'une plus anciennement connue, en forme de gâteaux arrondis, du poids de 2 à 3 livres et enveloppée de feuilles de canne d'Inde; elle nous vient du Mexique, ou elle paraît fournie par l'*amyris plumieri*, DC., ou par quelque autre espèce voisine; c'est la moins estimée. L'autre arrive du Brésil en caisses de 200 à 300 livres; elle est molle, demi-transparente, d'un blanc jaunâtre et mêlé de points verdâtres, d'une odeur forte et agréable de fenouil, due à une huile volatile que l'on peut en retirer par la distillation et à laquelle elle doit en partie ses propriétés; aussi faut-il la choisir récente, pas trop sèche et fort odorante. Elle est entièrement soluble dans l'alcool pour cristalliser par le refroidissement, et semble fournie par l'*amyris elemifera*, L. Suivant M. Bonastre, cette espèce contiendrait 12,5 d'huile volatile; 60,0 d'une résine transparente soluble dans l'alcool à froid, et dont la dissolution rougit la teinture de tournesol; 24,0 d'une résine insoluble dans les alcalis, et qui ne se dissout que dans l'alcool bouillant, pour s'en déposer sous forme cristalline par le refroidissement; 2,0 de matières extractives amères, solubles dans l'eau, et 1,5 d'autres corps étrangers.—La résine élémi s'emploie en médecine comme antiseptique, fondante et détersive, dans l'*alcoolat de Fioraventi*, l'*onguent d'arcæus* et l'*onguent styrax* par exemple; elle entre quelquefois également dans la préparation des vernis.

Résine du garou. On a isolé de l'écorce du garou (*daphne gnidium*; L.) une substance résinoïde, d'une couleur vert foncé, d'une consistance butyreuse, d'une saveur très caustique, fluide à la moindre élévation de température, plus pesante que l'eau, soluble en grande partie dans l'alcool absolu à froid, très soluble dans l'éther ainsi que dans les huiles volatiles et fixes, les graisses, etc., et dont on a proposé l'emploi comme vésicatoire.

Résine du gayac. Elle provient du *guajacum officinale*, L., grand arbre de l'Amérique septentrionale, dont elle découle spontanément ou par incision, et qui la fournirait encore en traitant son bois râpé par l'alcool. Elle se rencontre dans le commerce en masses considérables, d'un brun verdâtre, friables et brillantes dans leur cassure, d'une saveur d'abord peu sensible, mais devenant bientôt âcre avec un sentiment de chaleur brûlante dans le gosier et d'une faible odeur de benjoin, que la pulvérisation ou la chaleur augmente beaucoup; sa poussière excite la toux. Projetée sur les charbons incandescents, elle exhale des vapeurs aromatiques. Exposée à l'air, elle en absorbe facilement l'oxygène et verdit; un papier enduit de sa teinture devient vert par son exposition aux rayons violets du spectre, pour reprendre sa couleur primitive jaune sous l'influence des rayons rouges

ou du calorique. L'alcool en dissout les neuf dixièmes; l'éther la dissout également, mais avec un résidu plus considérable; l'huile essentielle de térébenthine la dissout mieux à chaud qu'à froid; les huiles grasses demeurent complètement sans action sous ce rapport. Elle est soluble dans la potasse et la soude caustiques à la température ordinaire, ainsi que dans l'acide sulfurique concentré, l'acide azotique d'une densité de 1,39, mais avec dégagement de gaz. Beaucoup d'autres corps l'attaquent également et lui font prendre des teintes diverses, ce que l'on peut attribuer à son degré plus ou moins grand d'oxygénation. — Elle paraît contenir des principes résineux différents, dont l'un est soluble et l'autre insoluble dans l'ammoniaque. — On rencontre encore quelquefois dans le commerce une autre résine de gayac, en larmes arrondies, presque transparentes, jaunâtres quand on les oppose à la lumière, et jouissant d'ailleurs des mêmes propriétés que la précédente. Elle paraît provenir du *guajacum sanctum*, L., arbre moins élevé que le guajacum officinale et croissant dans les mêmes lieux, ainsi qu'au Mexique.

Résine de Gomart, encore dite *résine de chibou* ou de *cochibou*. Elle est fournie par le *bursera gummifera*, L., arbre de la famille des térébenthacées, croissant dans les Antilles méridionales, et plus particulièrement à Saint-Domingue, où on le connaît vulgairement sous les noms de *gomart*, *gommier*, *sucrier de montagne*, *chibou*, *bois à cochon*, etc. Elle nous arrive enveloppée de feuilles de *moranta lutea*, Aubl., solide à l'extérieur, encore un peu molle au centre, à cassure vitreuse et transparente; d'un jaune pâle, d'une odeur de térébenthine fine quand on l'écrase, d'une saveur douce et parfumée comme celle du mastic, et franche de toute amertume, ce qui la rapproche beaucoup du tacamaque. Les habitants de Saint-Domingue en font un grand cas comme vulnéraire. Les médecins d'Europe l'ont complètement abandonnée.

Résine d'iciquier. *Voy.* Résine élémi.

Résine de jalap. *Voy.* Jalap.

Résine jaune. *Voy.* Térébenthine et Poix résine.

Résine lactée. Ce produit, d'une origine encore inconnue, est jaune pâle à l'extérieur, d'un aspect blanc de lait à l'intérieur, d'une cassure conchoïde à arête tranchante, d'une dureté aussi grande que celle du copal, et d'une ténacité encore plus considérable. Jusqu'ici demeuré sans emploi.

Résine ladanum. Produit exsudant spontanément, sous forme de gouttes, des feuilles et des rameaux du *cistus creticus*, arbrisseau de l'Ile de Candie. Elle se récolte en promenant sur ce végétal des lanières de cuir attachées ensemble et disposées comme les dents d'un peigne, pour les racler ensuite et renfermer la résine obtenue en des vessies où elle acquiert plus de consistance. Le ladanum est très souvent falsifié dans le commerce : le véritable est sous forme d'une masse noirâtre, tenace, et se ramollissant dans les doigts, à cassure grisâtre, doué d'une odeur toute particulière, très forte, mais agréable, et présentant une certaine analogie avec celle de l'ambre gris. On lui assigne pour composition : Résine et huile volatile 85; cire 7; extrait aqueux, 1; matière terreuse, 7.

Résine laque. *Voy.* Laque.

Résine de mani. Produit du *moronobea coccinea*, Aubl. Grand arbre de la famille des guttifères, croissant dans la Guyanne, où il est plus généralement connu sous le nom vulgaire de *mani*. Cette résine est en morceaux très irréguliers, grisâtres extérieurement, noirs et luisants dans leur cassure, d'une odeur légèrement aromatique, se ramolissant sous la dent, et brûlant avec une flamme blanche sans répandre beaucoup de fumée. Elle est employée par les habitants de la Guyanne à goudronner les barques et les cordages, ainsi qu'à la confection de flambeaux.

Résine mastic. *Voy.* Mastic.

Résine du pin. *Voy.* Térébenthine et poix résine.

Résine sandaraque. *Voy.* Sandaraque.

Résine sandragon. *Voy.* Sandragon.

Résine tacamaque. *Voy.* Tacamaque.

Lepecq de la Cloture.

RÉSISTANCE (*statique*). La résistance d'un corps est l'effort qu'il oppose à l'action des forces auxquelles il est soumis. Pour qu'un corps soit en équilibre, il faut que les forces qui agissent sur lui soient inférieures, ou tout au plus égales à la résistance qu'il offre, soit en vertu de son inertie, de son poids, ou de la situation particulière dans laquelle il se trouve. De deux forces qui agissent sur un même corps dans des directions contraires, l'une augmente la résistance que le corps peut opposer par lui-même;

sous ce rapport, la résistance rentre dans l'étude des forces produisant, soit le mouvement, soit l'équilibre. On démontre en statique que la résultante de forces en nombre quelconque concourant en un même point est égale à la résistance qu'il faudrait appliquer en ce point pour qu'il ne fût pas entraîné. Toutes les machines, tant simples que composées, ont été inventées par le génie de l'homme pour vaincre des résistances. Le calcul de l'effet que peuvent produire les machines simples, c'est-à-dire de la résistance dont elles peuvent triompher, est facile; ces machines simples sont le levier, le plan incliné, la poulie, le treuil, le coin, la vis et les cordes. Quant aux machines composées, formées par la réunion de plusieurs machines simples, auxquelles on donne le plus souvent l'impulsion par des moteurs artificiels, tels que l'eau, le feu ou l'air, le calcul de leur puissance est beaucoup plus difficile, et quelle que soit la perfection qu'aient atteinte les mathématiques et l'industrie, les résultats du calcul diffèrent toujours beaucoup de ceux de l'expérience. En effet, par une simple proportion on apprend que dans le levier la puissance est à la résistance dans le rapport inverse de la longueur des perpendiculaires abaissées des extrémités sur la normale passant par le point d'appui, et que, dans le plan incliné, elles sont dans le rapport de la hauteur à la longueur; tandis que dans une machine composée il faut avoir égard à une multitude de circonstances qu'il est impossible d'apprécier exactement; pour faire le calcul approximatif il faut obtenir séparément pour toutes les parties le rapport de la résistance à la force, et multiplier tous ces rapports l'un par l'autre pour avoir l'effet total. Une des causes les plus fortes de résistance est le frottement On appelle frottement la difficulté qu'éprouvent deux surfaces pour glisser l'une sur l'autre; sans lui il suffirait d'augmenter infiniment peu la puissance d'un système en équilibre pour vaincre la résistance; mais par son moyen il faut pour mettre un corps en mouvement une quantité de force beaucoup plus considérable que celle qui semblerait nécessaire pour troubler l'équilibre. Malgré toutes les expériences qui ont été faites jusqu'à ce jour sur le frottement, il est impossible de le mesurer exactement. Dans une machine, la raideur des cordes, la difficulté qu'elles éprouvent pour s'enrouler sur un cylindre, sont encore une cause considérable de résistance, mais elle peut s'atténuer considérablement en prenant des cylindres de diamètres de plus en plus considérables. Enfin, la résistance qu'oppose l'air au mouvement de tous les corps matériels n'en est pas moins, par sa continuité, malgré sa petitesse, une cause de perte de mouvement très importante.

RÉSOLUTION (*mathém.*). Résoudre un problème, c'est parvenir au but demandé en déterminant le nombre ou la quantité qui jouit des propriétés énoncées par le problème; résoudre une équation, c'est trouver toutes les valeurs de l'inconnue qui, mises à sa place dans l'équation donnée, rendent les deux membres identiques. Lorsqu'un problème est donné, s'il a pour objet des quantités géométriques, voici la règle la plus générale que l'on puisse donner pour arriver le plus facilement à la solution : il faut regarder le problème comme résolu, tracer une figure dans laquelle toutes les lignes connues et inconnues soient menées, et bien examiner les relations qui existent entre elles, afin d'avoir un moyen de déterminer les inconnues. Si ces relations sont difficiles à saisir ou à employer, on tire alors des lignes auxiliaires, se liant facilement avec celles de la figure et pouvant servir à déterminer celles que l'on cherche. Si le problème géométrique doit être résolu par le calcul, on mettra en équation les relations entre les lignes, en observant qu'il doit y avoir autant d'équations qu'il y a d'inconnues, pour que le problème soit tout-à-fait déterminé. Si c'est un problème de trigonométrie ou de ses applications, on cherche à avoir des triangles pour trouver les quantités inconnues, et alors on sait que, dans les six quantités qui composent un triangle, trois, dont au moins un côté pour la trigonométrie rectiligne, suffisent pour déterminer les trois autres, et que cette science nous fournit des formules pour tous les cas. Si c'est en algèbre, on ne peut formuler que cette loi. Supposez le problème résolu, et faites sur les quantités supposées vraies toutes les vérifications qui seraient nécessaires. Pour s'assurer si réellement on a obtenu la vraie solution du problème, on indique, à l'aide des signes algébriques, les relations existantes, et on obtient par ce moyen une équation ou un système d'équations qu'il s'agit de résoudre. Ainsi la résolution des problèmes, tant géométriques qu'algébriques, se trouve ramenée à celle des équations. La règle pour les problèmes algébriques, appli-

quée en arithmétique, a donné naissance à la règle dite de *fausse position*, une des plus utiles et des plus importantes qui existent; elle s'applique à la solution des problèmes pour lesquels l'algèbre ne possède pas de méthode directe, et souvent elle remplace ces méthodes qu'elle surpasse en facilité; elle s'emploie également en algèbre lorsqu'on veut trouver deux nombres entre lesquels soit comprise au moins une racine de l'équation; il faut pour cela qu'en les substituant à la place de l'inconnue, les résultats soient de signes contraires. Un système de m équations à m inconnues étant donné, il s'agit de le résoudre d'après les procédés ordinaires, qui seront exposés au mot ELIMINATION. Pour cela, on éliminera entre ces équations $m-1$ inconnues, et alors il restera une équation unique de la forme $A_0x^p+A_1x^{p-1}+A_2x^{p-2}\ldots\ldots A_{p-1}x+A_p=0$. Le degré de l'équation finale sera généralement, si les premieres n'étaient pas du premier degré, d'un degré égal au produit des degrés des m équations. Si maintenant on fait disparaître le coefficient du premier terme, et en même temps le second terme, on arrivera à une équation de la forme $x^n+Px^{n-2}+Qx^{n-3}\ldots\ldots+Rx^2+Tx+U=0$, dont les racines réelles sont entieres ou incommensurables, mais jamais fractionnaires. En effet, si nous avions une racine irréductible de la forme $\frac{a}{b}$, cette racine substituée dans l'équation nous donnerait $\frac{a^n}{b^n}+P\frac{a^{n-2}}{b^{n-2}}\ldots+R\frac{a^2}{b^2}+T\frac{a}{b}+U=0$, qui, en réduisant tous les termes au même dénominateur, nous donne $a^n+Pb^2a^{n-2}+\ldots\ldots+Ra^2b^{n-2}+Tab^{n-1}+Ub^n=0$. Mettant b^2 en facteur comme dans les $n-1$ derniers termes, on a $a^n+b^2(Pa^{n-2}+\ldots\ldots Ra^2b^{n-4}+Tab^{n-3}+Ub^{n-2})=0$. Le premier membre est formé de deux parties entières; la seconde est divisible par b^2, la première ne l'est pas. Comme a et b sont premiers entre eux, puisque $\frac{a}{b}$ est irréductible, il s'ensuivra que l'une de ses parties ne sera jamais égale à l'autre. Avant d'aller plus loin, il faut dire qu'il n'existe pas de méthode générale pour la résolution des équations de degrés supérieurs au quatrième, et même les racines des équations des troisième et quatrième sont très compliquées, sujettes à des exceptions, de telle sorte que souvent il sera préférable de les résoudre par les procédés particuliers. Voici les trois racines de l'équation générale du troisième degré:

$$x=\sqrt[3]{\left[-\frac{q}{2}+\sqrt{\left(\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}\right)}\right]}$$

$$+\sqrt[3]{\left(-\frac{q}{2}-\sqrt{\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}}\right)},$$

$$x=\frac{-1+\sqrt{-3}}{2}\sqrt[3]{\left(-\frac{q}{2}+\sqrt{\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}}\right)}$$

$$+\frac{-1-\sqrt{-3}}{2}\sqrt[3]{\left(-\frac{q}{2}-\sqrt{\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}}\right)},$$

$$x=\frac{-1-\sqrt{-3}}{2}\sqrt[3]{\left(-\frac{q}{2}+\sqrt{\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}}\right)}$$

$$+\frac{-1+\sqrt{-3}}{2}\sqrt[3]{\left(-\frac{q}{2}-\sqrt{\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}}\right)}.$$

Par la résolution de l'équation $x^3-1=0$ on obtient les trois racines de l'unité; car ici 1 étant racine de cette équation, divisons le premier membre x^3-1 par $x-1$, le quotient sera x^2+x+1, qui, égalé à 0 pour avoir les deux autres racines, devient $x^2+x+1=0$, d'où, en la résolvant, on a les deux valeurs

$$\frac{-1+\sqrt{-3}}{2},\quad\frac{-1-\sqrt{-3}}{2}.$$

L'équation du quatrième degré nous donne pour les valeurs générales de x

$$x=-\frac{1}{2}a\pm\sqrt{\left(\frac{1}{4}a^2-\frac{2r}{a^2+p-\frac{q}{a}}\right)},$$

$$x=+\frac{1}{2}a\pm\sqrt{\left(\frac{1}{4}a^2-\frac{1}{2}p-\frac{q}{2a}\right)}.$$

Reprenons la solution d'une équation numérique quelconque. Lorsque l'on a chassé les dénominateurs, ramené le premier terme à avoir pour coefficient l'unité, fait disparaître le second terme, on détermine ces racines entières; on sait que toutes sont des diviseurs du terme tout connu, et dès lors on entrevoit la possibilité de les découvrir par des substitutions successives. En effet, si a est une racine, soit pris pour plus de simplicité l'équation du quatrième

degré $x^4+px^3+qx^2+rx+s=0$; substituons a, on a $a^4+pa^3+qa^2+ra+s=0$, d'où $\frac{s}{a}=-a^3-pa^2-qa-r$. Si nous continuons en faisant passer r dans le premier membre, il vient $\frac{s}{a}+r=-a^3-pa^2-qa$, soit $\frac{s}{a}+r=\mathrm{R}$; divisons encore par a, on a $\frac{\mathrm{R}}{a}=-a^2-pa-q$, d'où $\frac{\mathrm{R}}{a}$ doit être un nombre entier, et ainsi de suite ; on tire la règle générale pour abréger les substitutions de tous les diviseurs tant positifs que négatifs, qu'il faut rejeter tous ceux pour lesquels le coefficient d'un terme réuni au quotient précédent ne donnera pas un nouveau quotient exact ; comme le nombre des diviseurs pourrait encore être très considérable, on le diminue en déterminant par la méthode des LIMITES (*voyez* ce mot) des nombres entre lesquels elles sont comprises toutes. Cela fait, on applique la méthode des racines égales, afin de découvrir toutes les racines de cette espèce tant réelles, entières ou incommensurables qu'imaginaires ; celles-ci une fois séparées, on détermine avec une approximation aussi grande qu'on le désire toutes les racines incommensurables, en employant pour cela les procédés connus. Il ne reste plus alors à obtenir que les racines imaginaires ; c'est ce à quoi l'on parvient par des voies analogues à celles pour les racines incommensurables. Quelquefois on emploie pour résoudre une équation les procédés du calcul différentiel et du calcul intégral, qui généralement simplifient les méthodes et permettent d'obtenir bien plus facilement les racines. Mais, toutes les fois que l'on résout une équation, il faut toujours se rappeler que la substitution de $+1$ et de -1 doit toujours se faire directement ; que toute équation de degré impair dont le second membre est 0 a toujours une racine réelle de signe contraire à son dernier terme ; que toute équation de degré pair dont le dernier terme est négatif a au moins deux racines réelles, l'une positive et l'autre négative ; mais si le dernier terme est positif, on ne peut rien prévoir ; seulement s'il y a des racines réelles, elles sont en nombre pair. Quand on résout un problème d'application d'algèbre à la géométrie, il ne suffit pas d'avoir déterminé par le calcul les valeurs des inconnues, il faut encore les construire ; ces valeurs donnent lieu pour celles du premier degré à des lignes droites, pour celles du second degré à des courbes qui toutes rentrent dans la famille de l'ellipse, de l'hyperbole ou de la parabole, dont les propriétés particulières seront énoncées en leur lieu. Quant aux valeurs des degrés supérieurs au second, elles donnent lieu à des courbes qui toutes jouissent de propriétés particulières, qui diffèrent d'aspect et que les géomètres n'ont pas classées invariablement.

DUHAUT.

RÉSOLUTION, *resolutio*, de *resolvere*, résoudre, dissoudre. Opération vitale par laquelle une tumeur quelconque disparaît et guérit sans avoir passé par une suppuration préalable. Les maladies aiguës et chroniques peuvent se terminer par résolution, mais toutes ne sont pas également susceptibles de ce mode de terminaison.

Les agents résolutifs sont de différente nature, ou plutôt varient selon la nature de la maladie elle-même. Tantôt, en effet, il faut donner ce titre aux émollients, aux cataplasmes, aux huiles, aux graisses ; tantôt, au contraire, il faut attribuer la propriété résolutive à certains toniques. Enfin on trouve dans la liste des résolutifs une classe de médicaments jouissant plus spécialement de la propriété de dissoudre ; ce sont les altérants proprement dits, tels que l'iode, le mercure, l'or, le potassium, certaines préparations ammoniacales, le bronze, l'argent, le platine, la ciguë, etc.

Certains résolutifs peuvent s'administrer à l'intérieur ; mais, en général, il faut les appliquer directement sur le point malade.

Le mode d'action des résolutifs est complètement inconnu ; c'est encore un nouveau champ de recherches. D[r] B.

RÉSOLUTION. On désigne ainsi en musique l'effet produit par la chute d'un intervalle ou d'un accord dissonnant sur un intervalle ou un accord consonnant. Ce dernier donne une terminaison agréable à l'oreille, tandis que, sans lui, l'accord dissonnant ne pourrait être supporté.

RÉSOMPTE. *Voyez* RÉSUMPTE.

RÉSONNANCE. Répercussion imparfaite du son. Lorsque celui-ci se propage dans une masse d'air indéfinie, les ondes sonores peuvent s'étendre aussi indéfiniment ; mais dès qu'elles rencontrent un obstacle, elles se réfléchissent

comme le font les rayons lumineux. La vitesse du son réfléchi est exactement la même que celle du son direct, et son intensité est aussi la même que celle qu'aurait l'onde sonore dont la longueur serait égale à celle qui est réfléchie, si elle se fut propagée en ligne droite. Si le corps qui réfléchit les rayons sonores est à moins de 16 mètres 9 centimètres de l'oreille de l'expérimentateur, le son réfléchi se confond avec le son direct, et la distinction devenant impossible, il n'y a plus qu'une *résonnance* dont l'effet est de prolonger le son. Si, au contraire, la distance dépasse la mesure précédente, le son mettant exactement, pour aller et venir, le temps que réclame la prononciation d'une syllabe, c'est-à-dire 1/10e de seconde, il en résulte qu'il parcourt les 16 mètres 9 centimètres en 1/2 seconde; les deux sons deviennent parfaitement distincts, et c'est alors que se produit l'écho. Les parois opposées d'un appartement peuvent renvoyer le son; mais pour qu'il soit suffisamment appréciable, il faut qu'il s'écoule, comme il vient d'être dit, au moins 1/10e de seconde entre le son direct et le son réfléchi; tandis qu'il est possible de percevoir les *résonnances* dans les lieux fermés d'une petite étendue. Les *résonnances* ne sont pas constamment le produit de la réflexion du son; quelquefois elles sont causées par la vibration des parois contre lesquelles va frapper le son. A. DE CH.

RESPIRATION. Fonction qui a pour but de donner à certains fluides des plantes et des animaux les qualités plastiques nécessaires pour entretenir la vie dans l'individu; en mettant ces fluides en contact avec les principes vivifiants de l'air.

Différents organes concourent à cette fonction, les uns directement, les autres indirectement. Les premiers sont essentiellement formés de vaisseaux parcourus par l'air respirable pour l'individu, ou bien composés de lamelles fines plus ou moins nombreuses, disposées en feuillets, en panaches, en houppes, etc., comme on le voit dans les poissons, les crustacés et les annélides. Assemblés en masse comme dans l'homme et les mammifères, ou bien isolés et répandus çà et là dans un tissu cellulaire comme dans les plantes et les animaux inférieurs, les vaisseaux respiratoires portent les noms de *poumons* chez l'homme, les mammifères, les oiseaux et les reptiles; de *branchies* dans les poissons et les mollusques; de *trachées* dans les insectes, les plantes et les animaux des ordres inférieurs. Quelques animaux présentent à la fois des poumons et des trachées; telles sont certaines araignées; quelques autres, comme les reptiles, ont des branchies dans les premiers temps de leur existence et plus tard des poumons. Les plantes aquatiques sont dépourvues de trachées et semblent respirer comme les poissons eux-mêmes, c'est-à-dire par des branchies rudimentaires. Les organes qui concourent directement à la respiration sont les muscles, les os, les nerfs, etc., qui servent à l'ampliation de la cavité respiratoire et facilitent le contact de l'air respirable avec l'organe respirateur.

Je vais considérer la fonction qui nous occupe : 1° dans ses rapports avec le stimulus, par conséquent sous le point de vue physique et chimique; 2° dans les conditions dynamiques dont elle relève. L'homme me servira surtout comme but d'étude et comme point de comparaison.

Pour que la respiration s'accomplisse il faut que l'air pénètre dans la poitrine et s'en échappe bientôt après avoir produit son effet. Or, les parois de cette cavité sont agités de mouvements successifs d'ampliation et de resserrement destinés à cet objet. La cavité pectorale étant close de toutes parts, produit le vide en se dilatant : le parenchyme pulmonaire subissant une dilatation analogue, l'air extérieur en vertu de la pression atmosphérique se précipite dans la cavité vide. Ce premier mouvement porte le nom d'*inspiration*. Après un court séjour au contact médiat du sang, l'air est rejeté en dehors par un mouvement d'*expiration*.

L'ampliation de la poitrine se fait, 1° de haut en bas par l'abaissement du diaphragme; 2° d'avant en arrière, par le mouvement d'élévation de l'extrémité antérieure des côtes coïncidant avec un mouvement analogue de l'extrémité antérieure du sternum; 3° transversalement par un mouvement de torsion des côtes autour d'un axe fictif, passant par les deux extrémités de l'organe. En effet, les côtes représentant des arcs de cercle inclinés sur le plan médian antero-postérieur de la poitrine, elles s'éloignent d'autant plus de ce plan qu'elles se relèvent davantage en se rapprochant de la perpendiculaire, et par conséquent agrandissent le diamètre latéral de la poitrine. Les agents actifs de la dilatation de la cavité pectorale sont le dia-

phragme, les muscles intercostaux internes et externes, et dans certaines circonstances les scalènes, les sous-claviers, les grands et petits pectoraux, les grands dentelés et les grands dorsaux. — Le resserrement de la poitrine dans la respiration calme et paisible se fait par un simple collapsus, ou s'il était permis de s'exprimer ainsi par la réaction élastique des parties soulevées. D'autres fois au contraire, comme dans la toux, par exemple, l'expiration devient un phénomène essentiellement actif : les muscles droits, les obliques, les transverses de l'abdomen, les triangulaires du sternum, les carrés des lombes, les dentelés postérieurs inférieurs, les sacro-lombaires, et les longs du dos entrent en action et deviennent expirateurs en abaissant les côtes, en refoulant les viscères abdominaux contre le diaphragme, c'est-à-dire, en un mot, en diminuant la capacité de la poitrine.

Les mouvements respiratoires ne servent donc qu'indirectement à la fonction en faisant renouveler constamment le contact de l'air avec l'organe de l'hématose. Un besoin particulier dirige instinctivement ce renouvellement, qui a lieu, plus ou moins souvent, selon l'âge, la constitution, le sexe, l'état de repos ou de mouvement, les passions, les maladies, la pression atmosphérique, la volonté même, etc., des individus et surtout selon l'espèce à laquelle ils appartiennent. Chez l'homme adulte le nombre moyen des inspirations pendant une minute est de 18, chez l'enfant à la mamelle de 35. Les inspirations sont beaucoup plus fréquentes chez les animaux à sang chaud que chez les invertébrés à sang froid. Le besoin de respiration est tellement vif chez les oiseaux, par exemple, qu'ils périssent en 30 ou 40 secondes lorsqu'on les laisse dans la machine pneumatique, c'est-à-dire qu'on les empêche de respirer. Muller a vu, au contraire, des grenouilles, auxquelles il avait enlevé les poumons, vivre trente heures encore à l'air atmosphérique et plus de vingt heures dans l'hydrogène, gaz impuissant à entretenir la vie. Les entozoaires qui sont plongés au milieu des parenchymes, semblent ne pas avoir besoin de respiration. Au reste, cette question n'est pas résolue.

La quantité d'air qui pénètre dans les poumons est variable. Elle serait pour chaque inspiration de 30 à 40 pouces cubes chez un adulte de haute stature d'après Richerand, de 20 à 25 pouces cubes selon Herbst, et de 10 à 13 pouces seulement selon H. Davy. En général on s'accorde à dire que la quantité d'air inspiré est supérieure à la quantité d'air expiré. Dans une expérience d'Allen et de Pepys l'air inspiré pendant 24 1/2 minutes fut de 9890 pouces cubes, et l'air expiré de 9872 pouces (anglais). La différence dont il est ici question serait, selon les expériences de Cuvier, d'1/50e.

Le poumon reçoit, à différentes profondeurs, l'air respirable. On pense généralement que celui-ci pénètre directement et d'un seul jet sans éprouver un double courant. Tout le gaz amené dans le poumon ne sort pas dans l'expiration suivante. Davy estime à 35 pouces cubes la quantité d'air qui reste après une expiration très profonde, et à 108 pouces cubes après une expiration ordinaire.

Si l'on place l'oreille sur la poitrine d'un homme sain, on entend un bruit particulier caractéristique produit par le passage de l'air dans les voies aériennes. Or, ce bruit varie dans les différents temps de la respiration et dans les différents points de l'arbre respiratoire. Pendant l'inspiration et l'expiration il consiste en un souffle léger, doux et continu, sans complication de râles. Le premier bruit, le plus prolongé, est au second comme 10 : 2. Ces bruits normaux s'entendent dans toute l'étendue des poumons, mais ils sont d'autant plus faciles à percevoir qu'on applique l'oreille sur une région pulmonaire plus éloignée des tuyaux bronchiques. Si l'on se rapproche de la racine des bronches, c'est-à-dire si l'on reporte le stéthoscope à la région postérieure de la poitrine vers le point ci-dessus, on entend l'air pénétrer avec beaucoup plus de facilité et se mouvoir dans un espace vide ; le bruit qu'il détermine est plus sec et plus fort que celui produit par le souffle vésiculaire. Dans les bronches comme dans les vésicules elles-mêmes, les deux bruits existent également et se succèdent dans le même ordre, le bruit inspiratoire étant toujours le premier. La disposition physique des poumons, la dimension des cavités parcourues par l'air, la densité, l'élasticité de ces cavités, la rapidité du courant aérien sont les causes qui règlent à la fois l'intensité et le timbre des bruits respiratoires. L'état morbide des poumons, en changeant les conditions anatomiques de ces organes, entraîne avec lui des changements parallèles dans les bruits qui accompagnent la respiration ; de là,

une série assez nombreuse d'altération de timbre, de durée, de densité; de là, formation de bruits nouveaux caractéristiques de différentes maladies (*voyez* les mots Auscultation, Rale).

L'air en pénétrant dans l'organe respiratoire y subit une véritable transformation sensible aux réactions chimiques. Si, faisant par le nez l'inspiration d'un gaz dont la composition chimique est connue (air atmosphérique), on rejette par la bouche, et à l'aide d'un tube, dans une dissolution alcaline le gaz expiré, on voit cette dissolution se troubler par la formation d'un carbonate insoluble que l'on peut recueillir et analyser exactement. Cette simple expérience donne la preuve de la décomposition de l'air et fait connaitre la nature de cette décomposition. Les expériences très nombreuses tentées depuis le commencement de ce siècle, et même auparavant, ont conduit à des résultats remarquables, sans lever cependant toutes les difficultés inhérentes à ce sujet. Ne pouvant entrer ici dans tous les détails que comporte un pareil sujet, je vais faire connaitre les résultats principaux.

Les gaz ne sont pas tous également propres à la respiration. L'oxygène et l'oxyde nitreux entretiennent momentanément la vie; l'air atmosphérique seul l'entretient d'une manière durable. L'azote et l'hydrogène ne sont pas délétères; mais ils ne peuvent servir à la respiration. Les hydrogènes carboné, phosphoré, sulfuré et arsénié, le gaz oxyde de carbone, le cyanogène, l'acide carbonique sont délétères. Les gaz acides (carbonique excepté), le chlore, l'acide fluo-borique, fluo-scilicique, l'oxyde nitrique et l'ammoniaque provoquent une constriction spasmodique de la glotte, et tuent par asphyxie avant de tuer par empoisonnement.

« Les changements que la respiration fait subir à l'air consistent en ce qu'il perd une partie de son oxygène, qui est remplacé par de l'acide carbonique et de la vapeur aqueuse. » (Müller, *Physiologie*, p. 226.)

La quantité d'acide carbonique formée pendant une minute est, terme moyen, selon Allen et Pepys, de 22,7 pouces cubes. Les auteurs précédents, ainsi que Dulong et plusieurs autres chimistes, ont fait la remarque que la quantité d'oxygène inspiré était supérieure à la quantité d'acide carbonique expiré. Les animaux dits à sang froid, par exemple, consomment trois fois autant d'oxygène qu'ils forment d'acide carbonique (Treviranus). Ce phénomène est encore impossible à expliquer, en admettant même que l'oxygène qui a été constaté par Magnus dans le sang artériel soit directement absorbé. Les causes qui font varier la quantité d'acide carbonique produit sont assez nombreuses. Ainsi elle diminue sous l'influence des émotions tristes, des boissons alcooliques, de l'usage abusif du mercure, d'une nourriture animale, et des mouvements violents. Elle coïncide avec la diminution de hauteur de la colonne barométrique; enfin Prout a démontré que le maximum d'acide carbonique expiré avait lieu pendant le jour de 11 heures à 1 heure, et le minimum de 8 heures 1/2 du soir à 3 heures 1/2 du matin. M. Boussingault a vérifié cette expérience. — La formation de l'acide carbonique dans les invertébrés a été étudiée avec soin par Müller et Treviranus. Leurs expériences les ont conduit à ce résultat, à savoir : que les insectes, les mollusques et les vers forment, proportionnellement à leur masse, la même quantité d'acide carbonique que les reptiles; mais cette quantité est bien inférieure à celle fournie par les animaux à sang chaud. Ainsi, un crapaud pesant 100 grains, on pour me servir de la formule allemande, 100 grains de crapaud respirant pendant 100 minutes, à 15° R. et 22 pouces de hauteur barométrique, forment 5 centimètres d'acide carbonique. Tandis que dans les mêmes conditions 100 grains de mammifères forment 0,52 pouce cube d'acide; et 100 grains d'oiseau, 0,97 pouce cube. Les poissons produisent encore moins que les mollusques; il résulte des expériences de M. Humbolt que 100 grains de tanche ne donnent en 100 minutes que 0,01 pouce cube d'acide carbonique.

Le poumon est pour certaines substances subtiles, telles que l'éther, le camphre, l'alcool, l'acide hydrocyanique, un émouctoire véritable : par conséquent il pourrait bien, à ce titre, rejeter de l'azote dans des circonstances qui n'ont pas été déterminées jusqu'à ce jour. Cette hypothèse me semble expliquer les dissidences qui existent entre les expérimentateurs les plus habiles, au sujet de l'expiration de ce gaz. Un animal étant plongé pendant un temps suffisant dans un mélange d'hydrogène et d'oxygène, expire une quantité d'azote d'un volume supérieur au volume de tout son corps, ce qui prouve évidemment que ce gaz n'était pas contenu dans les poumons. C'est là un fait incontestable. Cer-

tains physiologistes, au contraire, loin de constater une expiration d'azote ont soutenu qu'il y avait inspiration de ce gaz. Enfin, comme dans toutes les questions de ce genre, il est d'autres expérimentateurs qui ont soutenu qu'il y avait à la fois inspiration et expiration. Au reste, on ignore quel est au juste le rôle de ce gaz dans l'économie, puisqu'on en trouve une quantité à peu près égale dans le sang veineux et le sang artériel.

Nous venons de voir que l'air, en arrivant dans le poumon, y subissait, par son contact médiat avec le sang, des modifications importantes dans sa composition. Le fluide sanguin éprouve de son côté de notables changements physiques et chimiques que nous avons signalés ailleurs (*voy.* Sang) et que je rappellerai brièvement en citant le tableau suivant :

		Carbone.	Azote.	Hydrogène.	Oxygène.
Album.	sang vein.	52,650	15,505	7,359	24,484
	id. artériel	53,009	15,502	6,993	24,436
Cruor	sang vein.	53,231	17,392	7,711	21,666
	id. artériel	57,382	17,253	8,354	23,011
Fibrine	sang vein.	50,440	17,207	8,228	24,065
	id. artériel	51,374	17,587	7,254	23,785

Sans nous appesantir sur ce point, et sans nous attacher aux changements physiques proprement dits, éprouvés par le sang, admettons comme fait les modifications indiquées ci-dessus, et constatons d'abord l'espèce de conflit qui existe entre ce liquide et l'air à leur point de contact médiat. Cela admis, il nous reste à savoir comment se passe cette action de l'air sur le sang. Il est probable que nous trouvons là un véritable phénomène d'endosmose. On sait, en effet, que le sang plongé dans une vessie humide, c'est-à-dire dans une membrane fine, passe au rouge artériel quand on l'expose à l'air, et à plus forte raison quand on le place dans un atmosphère d'oxygène. Nous ne saurions aller plus loin sans aborder le champ des hypothèses.

Quelle est la nature des phénomènes chimiques de la respiration? — Lavoisier et Laplace croyaient que le sang exhale dans les poumons du carbone et de l'hydrogène qui se combinant avec l'air atmosphérique produisent de l'acide carbonique et de l'eau. L'eau ne peut pas venir de la combinaison indiquée ci-dessus, car il est prouvé, par les expériences de M. Collard de Martigny, qu'un animal expire de l'eau quelque soit d'ailleurs la nature de l'atmosphère dans laquelle il se trouve. L'hypothèse de Lavoisier n'est donc pas soutenable. — Lagrange, Vogel, Scudamore, H. Nasse, Magnus, ont émis l'opinion que l'air atmosphérique se mélangeait au sang, parcourt avec lui le système circulaire tout entier, et produit, chemin faisant, une certaine quantité d'acide carbonique qui est expiré au retour. La présence du gaz oxygène dans le sang artériel, du gaz carbonique dans le sang veineux, donne beaucoup de poids à cette hypothèse. — Je citerai encore la théorie de Milne Edwards qui pense que l'acide carbonique se forme de toutes pièces aux dépends des matériaux immédiats du sang. Cette théorie repose sur ce fait que l'expiration de l'acide carbonique continue même dans une atmosphère privée d'oxygène. Diverses autres hypothèses ont été encore émises, mais aucune d'elles n'est exempte de critique. Disons donc finalement que la respiration présente des phénomènes chimiques qui, commençant dans le poumon, s'accomplissent dans le torrent de la circulation; disons en outre que cette fonction a pour but chimique évident l'introduction de l'oxygène dans l'économie et l'expulsion du gaz acide carbonique.

Le mode d'action des deux éléments en contact (air et sang), diffère de celui qui aurait lieu dans un vase inerte, dans un creuset, par exemple. Les organes ont donc une action spéciale et propre qui paraît sous l'influence du système nerveux. Mais en quoi consiste cette influence?

Deux espèces de nerfs concourent à l'accomplissement de la respiration de l'homme; les uns facilitent les mouvements respiratoires, ce sont : le nerf facial, le nerf diaphragmatique, les nerfs rachidiens et les nerfs laryngés supérieurs et inférieurs qui président aux mouvements de la face, du diaphragme, des muscles de la poitrine et de l'abdomen, enfin à la dilatation de la glotte. Tous ces nerfs ont pour centre commun la moelle allongée. Celle-ci se trouvant détruite, les mouvements respiratoires deviennent impossibles et l'animal meurt infailliblement. Les vivisecteurs ont étudié avec un soin particulier l'action de chacun de ces nerfs, en les coupant séparément, je m'abstiendrai

cependant de faire connaître ces résultats qui ont varié avec les expérimentateurs. — L'autre espèce de nerfs dont je voulais parler est le trisplanchnique. Composé d'un nombre considérable de filets, on n'a pu jusqu'à présent parvenir à en faire la section complète et l'isoler complètement du poumon dans les expériences faites sur les animaux vivants; cependant son action comme nerf respiratoire ne pourrait être mise en doute.

On s'est demandé si d'autres parties du corps que le poumon contribuaient à la fonction de respiration. Quelques observateurs, regardant l'exalation d'acide carbonique comme l'élément caractéristique de la respiration, ont répondu affirmativement après avoir constaté que la peau exhale aussi du gaz carbonique. Sans prétendre nier l'influence possible de cette dernière fonction sur la respiration elle-même, nous ne saurions cependant reconnaître dans cette observation un fait de respiration proprement dite. M. Milne Edwards a prouvé que la vie des batraciens s'entretenait plus longtemps par la repiration cutanée que par la respiration pulmonaire. Cela est possible, mais rien n'autorise à conclure des batraciens aux mammifères et surtout à l'homme.

Les végétaux, avons nous dit, respirent aussi bien que les animaux, et dans les deux cas les phénomènes fonctionnels sont identiques. Ainsi, l'air atmosphérique pénètre dans des vaisseaux spéciaux, et se met en contact médiat avec le fluide nourricier pour le vivifier. Mais ici les phénomènes chimiques sont bien différents de ceux qu'on observe dans les animaux. En effet, les plantes absorbent aussi de l'oxygène (MM. Théodore de Saussure et Dutrochet ont constaté que l'air contenu dans les feuilles, qui sont les véritables poumons des plantes, ne renfermait que 18 parties sur 100 de gaz oxygène); mais, à l'inverse des animaux, elles absorbent également de l'acide carbonique qu'elles décomposent. Sous l'influence des rayons solaires elles absorbent l'acide carbonique de l'air et reversent dans l'atmosphère la portion d'oxygène de l'acide décomposé, ou si l'on veut digéré. Pendant la nuit elles expirent comme les animaux de l'acide carbonique, mais en même temps de l'azote. Ces résultats se démontrent par l'expérience suivante: « Si l'on plonge une branche d'arbre ou une jeune plante dans une cloche de verre remplie d'eau, et qu'elle soit exposée à l'action de la lumière, on voit s'élever de sa surface un grand nombre de petites bulles formées par un air très pur et presque entièrement composé de gaz oxygène. Si, au contraire, cette expérience est faite dans un lieu obscur, les feuilles expirent de l'acide carbonique et du gaz azote et pas de gaz oxygène. »

Je tenais à signaler les caractères principaux de la respiration dans les deux règnes de la nature vivante. Ce simple rapprochement nous fait voir la dépendance réciproque dans laquelle se trouvent ces deux grandes classes d'êtres, et nous apprend à connaître le lien de la subordination des individus qui la composent. Ainsi le règne animal s'assimile l'oxygène et dégage de l'acide carbonique; le règne végétal s'empare du carbone, se l'approprie et rejette l'oxygène. De là deux grands foyers d'opérations chimiques d'où dépend l'existence même des êtres animés. Dr Bourdin.

RESPIRATION DES PLANTES (*phys. vég.*). Des observations qui remontent à une époque déjà reculée ont fait connaître ce fait intéressant que les plantes s'élevant au milieu de l'atmosphère, baignées dans toutes leurs parties extérieures par l'air atmosphérique, ont des relations incessantes avec les divers gaz qui composent ce fluide; que, suivant les circonstances extérieures, suivant l'état, la nature et la couleur de leur propre surface, elles absorbent certains de ces gaz, ou que, au contraire, elles altèrent et modifient la composition de l'atmosphère elle-même en y versant certaines matières gazeuses. Ce sont ces absorptions et ces exhalations de gaz qui constituent la *respiration végétale*, phénomène qui se rattache par des liens directs à la nutrition végétale et qui dès lors mérite d'être regardé comme l'un des plus importants, sinon même comme le plus important dont s'occupe la physiologie des plantes. Aussi allons-nous fixer quelque temps notre attention sur ce sujet vraiment fondamental.

Les premiers observateurs avaient été portés à attribuer aux feuilles des fonctions d'une haute importance pour la vie des plantes*; mais Hales, ne se contentant plus de simples aperçus, fit sur le rôle de ces organes des recherches qui le conduisirent à cette conséquence qu'ils remplissent dans l'organisation végétale un rôle analogue à celui des poumons dans l'organisation animale, c'est-à-dire qu'en eux réside et s'accomplit le phénomène important de la

respiration. Cependant les faits sur lesquels il basait cette idée étaient encore fort incomplets et pouvaient seulement servir à indiquer la nouvelle voie ouverte aux physiologistes. Bonnet fut le premier auquel la science dût des expériences d'une valeur réelle au sujet de la respiration des feuilles; il mit dans l'eau des branches de vigne chargées de feuilles et il remarqua que celles-ci dégageaient continuellement des bulles de gaz; que ces bulles étaient constamment plus volumineuses à la face inférieure de ces organes qu'à la supérieure; que, de plus, leur dégagement n'avait lieu en général que sous l'influence de la lumière solaire, et qu'il cessait avec la nuit. Bonnet remarqua également que le dégagement gazeux ne s'opérait plus quand les feuilles étaient placées dans l'eau bouillie, et il en tira à tort la conséquence que ces bulles de gaz provenaient non des feuilles, mais de l'eau dans laquelle elles étaient plongées. Après Bonnet, J. Priestley reconnut que les feuilles placées sous l'eau et exposées aux rayons du soleil dégagent de l'oxygène; que, par là, les plantes peuvent modifier, en l'améliorant, la composition d'un air que rendait auparavant irrespirable un excès d'acide carbonique. Ingenhous confirma cette découverte de Priestley, et ses nombreuses et consciencieuses recherches à ce sujet enrichirent la science de plusieurs faits importants; ainsi il reconnut que les plantes expirent du gaz pendant la nuit, mais que ce gaz est, non plus de l'oxygène, mais de l'acide carbonique. Il rendit compte de l'observation de Bonnet qui a été rapportée plus haut, en disant que l'eau bouillie n'empêchait pas le dégagement gazeux, mais que les bulles produites ne pouvaient être aperçues, l'eau privée d'air les absorbant avec beaucoup d'avidité, ainsi que cela a lieu pour le gaz acide carbonique expiré pendant la nuit dont l'eau s'empare immédiatement après son dégagement.

Jusque là cependant, et malgré les beaux travaux d'Ingenhous, la théorie moderne de la respiration n'était pas établie; c'est à Sénebier, et surtout à Théodore de Saussure et aussi à quelques autres physiologistes de nos jours que l'on doit les expériences exactes et les résultats positifs que l'on a groupés pour en faire sortir une doctrine tout entière; c'est cette doctrine qu'il s'agit maintenant d'exposer, ce que nous allons essayer de faire aussi clairement et aussi méthodiquement qu'il nous sera possible; seulement, convaincu que l'enseignement dogmatique est toujours peu profitable à la science en faisant accepter comme positivement démontrés des résultats encore contestés, après avoir fait connaître, soit les faits définitivement acquis, soit les conséquences qui en ont été déduites, nous nous croirons obligé d'exprimer le doute qui s'attache à ces conséquences, toutes les fois que le doute nous paraîtra raisonnable ou légitime.

Les phénomènes de la respiration dans les plantes se présentent de manière entièrement différente suivant les organes qui en sont le siége, suivant les circonstances extérieures sous lesquelles ces organes sont placés. Sous le premier point de vue, l'on doit distinguer de prime abord, d'un côté les organes verts, comme, par exemple, la presque totalité des feuilles, de l'autre les organes colorés, comme, par exemple, la corolle et les organes sexuels de la fleur. Sous le second rapport, on doit étudier à part les phénomènes qui se produisent sous l'influence des rayons solaires de ceux dont la plante est le siége pendant la nuit. Ces distinctions vont nous guider dans l'étude que nous allons faire de la respiration végétale.

A. *Respiration des organes verts.* Dans cette catégorie viennent naturellement se ranger les feuilles et les organes foliacés de même couleur, tels que les stipules, le plus grand nombre des calices, des bractées. L'on doit également y comprendre l'écorce des herbes, et celle des jeunes branches, les péricarpes verts et foliacés, etc. C'est d'abord sur des organes de cette catégorie qu'a été observée la respiration végétale. Dans ces organes eux-mêmes les choses se passent de tout autre manière suivant que la lumière solaire vient agir sur eux, ou qu'ils sont soustraits à son action.

Sous l'influence des rayons solaires, les parties vertes dégagent de l'oxygène presque pur; il est facile de s'en convaincre par l'expérience, ainsi que l'ont fait, depuis Priestley, tous les physiologistes qui se sont occupés de la respiration des plantes. Il suffit, en effet, de mettre une branche feuillée dans un bocal de verre renversé sous une cloche remplie d'eau de source, et d'exposer le tout à la lumière directe du soleil. On ne tarde pas à voir se produire des bulles de gaz qui vont se ramasser en assez grande quantité dans le haut du récipient. L'a-

nalyse eudiométrique, ou tout simplement une allumette en ignition, permettent de reconnaître dans ce gaz de l'oxygène presque pur. En même-temps qu'ils rejettent de l'oxygène, ces mêmes organes foliacés absorbent dans l'atmosphère l'acide carbonique qui s'y trouve toujours, quoiqu'en faible proportion. Ces deux phénomènes sont concomitants; de là l'explication généralement admise aujourd'hui dans la science, selon laquelle cet acide carbonique inspiré ou absorbé se trouve décomposé dans l'intérieur de la plante; il en résulte que son carbone reste dans les tissus mêmes des organes, tandis que son oxygène est rejeté, au moins en grande partie.

Soustraites à l'influence des rayons solaires, pendant la nuit, par exemple, ou à l'ombre, ces mêmes parties vertes cessent de dégager de l'oxygène; au contraire, elles absorbent ce gaz et versent dans l'atmosphère de l'acide carbonique. Voilà les faits réduits à leur plus simple expression. Quelques considérations sont maintenant indispensables pour les expliquer et pour en rendre compte.

1° La division fondamentale que nous avons établie avec les auteurs entre les organes verts et colorés n'est pas parfaitement exacte; seulement elle est commode et facilement appréciable. En effet, ce ne sont pas seulement les organes verts qui expirent de l'oxygène à la lumière directe; l'on doit encore ranger dans la même catégorie divers organes colorés, mais pourvus de stomates (*voy.* Meyen, *Pflanzen Phys.*, II, pag. 152). Ainsi Th. de Saussure a reconnu que l'oxygène entre pour 0,85 dans le gaz dégagé par les feuilles de l'arroche rouge. Il serait donc mieux, pour les phanérogames, de rattacher la production d'oxygène à la lumière à la présence de ces petites ouvertures qu'on a nommées des stomates. Tout, en effet, semble autoriser à admettre que ces petits appareils sont les organes essentiels de la respiration des plantes; l'ouverture dont ils sont percés, la petite chambre dont ils forment l'orifice extérieur, la communication immédiate de cette dernière cavité avec les méats intercellulaires qui serpentent à travers le tissu végétal, servent à établir des relations directes entre l'atmosphère et l'intérieur de la plante. Au reste, les observations de M. Delile sur le *nelumbium* viennent ajouter un nouveau poids à cette manière de voir.

2° Introduit par l'inspiration, et suivant la voie que lui ouvrent les stomates, dans le tissu même des organes verts, l'acide carbonique paraît, avons-nous dit, y être décomposé. Ce qui semble prouver qu'il en est ainsi, c'est que des branches feuillées mises en expérience dans de l'eau qui renferme de l'acide carbonique dégagent de l'oxygène à la lumière, tandis que si, toutes choses étant d'ailleurs égales, on soustrait à cette eau son acide carbonique, on n'observe plus le moindre dégagement d'oxygène. Une expérience de Th. de Saussure semble plus démonstrative encore. Cet observateur plaça un certain nombre de pieds de *vinca minor* dans une atmosphère artificielle qui renfermait 7 1/2 centièmes d'acide carbonique. Ces plantes étaient contenues dans un récipient bien fermé et leurs racines plongeaient dans un vase renfermant de l'eau qui ne contenait qu'une faible quantité d'acide carbonique. Le tout ayant été exposé au soleil pendant six jours, Saussure reconnut que le volume du gaz du récipient n'avait pas changé, mais que tout son acide carbonique avait disparu. Cet air renfermait alors 24 1/2 centièmes d'oxygène, au lieu de 21 centièmes. Il faut avouer cependant que cette décomposition de l'acide carbonique comme source de l'oxygène expiré, quoique appuyée sur de très fortes probabilités, n'est peut-être pas à l'abri de toute objection. (MM. Schultz, Scheidweiler.) Au reste cette question se rattache à celle plus générale du rôle que joue l'acide carbonique dans la nutrition des plantes, et, par suite, elle ne peut être traitée ici de manière convenable (*voy.* Nutrition des plantes).

3° A l'obscurité et à l'ombre, les parties vertes et pourvues de stomates absorbent dans l'atmosphère de l'oxygène et y rejettent de l'acide carbonique. La quantité d'oxygène qu'elles inspirent est toujours plus grande que celle d'acide carbonique qu'elles exhalent; il en résulte dès lors qu'elles amènent une diminution dans le volume de l'air dans lequel le phénomène a eu lieu.

4° Comme les plantes rejettent dans l'air de l'oxygène à la lumière et qu'elles décomposent pour cela l'acide carbonique qu'elles ont pulsé dans l'atmosphère, on a pensé et l'on a répété dans presque tous les ouvrages de physiologie végétale que leur végétation a pour effet d'épurer l'atmosphère. Cette déduction si satisfaisante au premier abord est pourtant bien loin d'être démontrée. D'abord il est évident que

l'effet produit pendant la nuit, étant absolument opposé à celui qui a lieu pendant le jour, doit en neutraliser au moins une partie. De plus le dégagement d'oxygène pendant le jour n'a lieu que sous l'action directe des rayons solaires ; à l'ombre et sous un ciel couvert, il est ou à peu près ou tout-à-fait supprimé. On voit dès lors avec quelle facilité l'équilibre doit s'établir entre l'amélioration de l'air par suite du dégagement d'oxygène d'un côté, et de l'autre son appauvrissement par l'absorption de ce gaz, aidé de l'exhalation d'acide carbonique. De plus, les expériences de MM. Link, Woodhouse, Grischow ont montré, contrairement à certains résultats obtenus par Saussure, que des branches enfermées dans des récipients fermés, remplis d'air normal, n'oxygénaient pas sensiblement cette atmosphère limitée, toutes les fois que celle-ci ne renfermait pas de quantité additionnelle d'acide carbonique. C'est ainsi que, par exemple, M. Grischow a déduit de nombreuses expériences cette conclusion générale : que l'on ne reconnait aucun changement notable dans la composition de l'air où une plante a végété pendant quelque temps, ou bien qu'on y reconnait seulement une certaine diminution dans la quantité d'oxygène qu'elle renferme, diminution qui se manifeste seulement après quelques jours. Il n'est donc pas démontré que la végétation ait pour effet l'amélioration de l'air; par suite, tout ce qui a été dit sur les relations entre la respiration animale qui vicie l'air par l'acide carbonique qui en est le produit, et la respiration végétale qui aurait pour résultat de contrebalancer cet effet, ne repose que sur une théorie séduisante, mais sans base positive.

5° Les phénomènes de la respiration ne se produisent pas avec la même énergie chez toutes les plantes. Les expériences, concordantes sur ce point, de Saussure et de Grischow ont montré que nos arbres feuillus occupent le premier rang sous ce rapport ; qu'après eux viennent les végétaux herbacés; ensuite les feuilles des arbres et arbustes toujours verts, celles des plantes de marais et aquatiques, enfin, au dernier rang, les plantes grasses. Ainsi, par exemple, l'absorption d'oxygène, qui a été de 8 parties pour les feuilles du *prunus armeniaca*, n'a plus été que 2,5 pour celles de la pomme de terre, de 1,7 pour celles du *veronica beccabunga*, enfin de 0,63 seulement pour des branches de *stapelia variegata*.

6° Il est des circonstances dans lesquelles on voit des plantes expirer de l'oxygène, quoiqu'elles n'aient puisé ni ce gaz, ni de l'acide carbonique dans l'atmosphère où elles végètent. Cette expiration d'oxygène provient alors de la décomposition de l'acide carbonique qu'elles renfermaient déjà dans leur tissu.

7° Les plantes grasses se comportent en général, sous le rapport de leur respiration, absolument comme les végétaux ordinaires, ainsi que l'ont prouvé les expériences de M. Grischow. Mises en expérience, elles décomposent également l'acide carbonique qui était renfermé dans leur tissu; par-là s'expliquent les expériences de Sénebier et de Spallanzani dans lesquelles ils ont vu que ces plantes peuvent dégager de l'oxygène, même plongées dans l'eau de chaux. Néanmoins le dégagement de ce gaz est plus abondant lorsqu'on les met dans une eau renfermant de l'acide carbonique.

B. *Respiration des parties colorées.* Les phénomènes de la respiration dans les organes colorés, dépourvus de stomates, sont analogues à ceux que présentent les organes verts à l'obscurité. Pendant la nuit, comme sous l'influence des rayons directs du soleil, ils absorbent l'oxygène de l'atmosphère et rejettent une quantité un peu moins considérable d'acide carbonique. Lors même qu'on les place dans de l'eau tenant en dissolution de l'acide carbonique, elles n'expirent jamais d'oxygène. Cette absorption d'oxygène et cette expiration d'acide carbonique ne se montrent dans aucune d'elles aussi prononcées que dans les fleurs. Les beaux travaux de Saussure ont donné la mesure de cette absorption, et ils ont appris de plus que, parmi les divers organes floraux, les organes sexuels sont ceux dans lesquels, toute proportion gardée, elle est la plus considérable. Ce fait explique pourquoi des fleurs doubles absorbent moins d'oxygène que les mêmes fleurs simples, puisque, pour devenir doubles, elles ont subi la transformation de leurs organes sexuels, au moins celle de leurs étamines, en pétales. Ainsi des fleurs simples de capucine absorbent en vingt-quatre heures 8,5 fois leur volume d'oxygène, tandis que des fleurs doubles de la même espèce n'en absorbent que 7,25 fois. Dans cette même fleur simple, l'absorption par les organes sexuels est très forte et s'élève à 16,3 fois leur volume. On voit par ce qui vient d'être dit que les fleurs doivent

vicier l'air rapidement lorsqu'elles sont réunies en quantité dans un espace resserré, puisque, d'un côté, elles lui enlèvent son oxygène, et que, de l'autre, elles y versent incessamment de l'acide carbonique. Cet effet, joint à celui que produisent leurs émanations odorantes, suffit pour rendre compte des faits qui ont été plusieurs fois observés et de certaines indispositions qu'elles ont pu causer.

Les fruits verts, particulièrement ceux qui sont pourvus de stomates, ont le même mode de respiration que les feuilles; mais, à mesure qu'ils approchent de leur maturité, ils perdent peu à peu la faculté d'expirer l'oxygène; ils finissent même par reproduire tout ce que nous venons de signaler relativement à la respiration des organes colorés, c'est-à-dire par absorber l'oxygène et par expirer l'acide carbonique. Ainsi, par exemple, M. Grischow a reconnu que des fruits du sorbier des oiseleurs, qui avaient déjà commencé de se colorer, placés dans l'eau pure, expiraient un gaz composé d'acide carbonique, d'azote et de traces d'oxygène. Exposés pendant quatre heures aux rayons du soleil, ces mêmes fruits exhalèrent une quantité égale à 1/10 de leur volume d'un gaz composé de 0,41 d'acide carbonique et de 0,59 d'azote. Ainsi, à mesure qu'ils avaient approché de leur maturité, l'expiration d'oxygène avait diminué et avait fini par disparaître en eux.

Jusqu'à présent nous ne nous sommes occupé que de l'oxygène et de l'acide carbonique, soit exhalés, soit absorbés par les parties vertes ou colorées des plantes. En effet, c'est dans l'absorption et dans l'exhalation de ces deux gaz que consiste essentiellement la respiration végétale. Mais déjà nous venons de voir que, dans certaines circonstances, il peut y avoir une expiration d'azote; que cette expiration peut même devenir considérable, puisque nous l'avons vue s'élever à 0,59 dans les fruits mûrs du sorbier des oiseleurs. Ce même gaz peut-il être quelquefois absorbé dans l'atmosphère et devenir l'une des bases de la végétation? Il y a peu d'années encore que cette question était résolue négativement; mais aujourd'hui il paraît démontré, particulièrement par les expériences de M. Boussingault, que certaines plantes, surtout les légumineuses, ont la propriété de puiser dans l'atmosphère une assez forte proportion d'azote qui contribue à faire de ces plantes de bons engrais pour la terre.

A la respiration des parties colorées se rattache celle des végétaux inférieurs, particulièrement celle des champignons, sur laquelle M. de Humboldt a depuis longtemps attiré l'attention. Ces végétaux respirent comme les organes colorés des phanérogames; ils vicient rapidement l'air en lui prenant de l'oxygène qu'ils remplacent par de l'acide carbonique. Ces phénomènes respiratoires se manifestent chez eux avec la même intensité tant la nuit que le jour. De plus, ce qui leur donne un caractère particulier, c'est l'expiration d'une certaine quantité d'hydrogène. M. Grischow, ayant mis dans un récipient de 22 pouces cubes de capacité un jeune *amanita muscaria* d'environ 2 pouces cubes de volume, et l'ayant exposé pendant deux heures au soleil, après lui avoir laissé préalablement passer toute une nuit dans son récipient, vit cette atmosphère diminuer de 1/2 pouce cube de volume et se présenter ensuite avec la composition suivante : 0,13 d'acide carbonique, 0,05 d'oxygène, 0,82 d'azote, avec des traces d'hydrogène. L'expiration d'hydrogène par les champignons a été constatée et signalée en premier lieu par M. de Humboldt chez les *agaricus campestris*, *androsaceus*, et chez le *boletus suberosus*.

Pour terminer ce tableau abrégé de la respiration chez les plantes, il nous reste à dire quelques mots des phénomènes qu'elles présentent, soit dans des atmosphères artificielles différentes par leurs proportions de l'atmosphère terrestre, soit dans des gaz irrespirables.

Dans un air très riche en oxygène, ou même dans ce gaz pur, la respiration des plantes devient beaucoup plus active, la plante subit une décarbonisation plus considérable pour laquelle elle inspire une plus grande quantité d'oxygène.

Quant à l'acide carbonique, ajouté artificiellement à l'air, en faible proportion et à la lumière solaire il agit avantageusement, mais seulement dans le cas où il existe de l'oxygène libre dans l'air; à l'ombre, il produit toujours un effet défavorable et détermine même bientôt la mort des plantes. — Dans l'azote, les plantes vivent pendant quelque temps, grâce à l'oxygène qu'elles expirent d'abord à la lumière solaire; mais si l'on empêche cette expiration en leur enlevant les feuilles qui en sont l'organe, elles ne tardent pas à périr. Aussi les espèces qui expirent le plus d'oxygène, au soleil, par

leurs parties vertes, sont celles qui vivent le plus longtemps dans une atmosphère d'azote. — L'un des gaz les plus funestes aux plantes est l'acide sulfureux, que Meyen a vu déterminer leur mort dans l'espace de trois minutes, quelquefois même d'une minute.

Nous terminerons là cette étude rapide du phénomène important de la respiration des plantes. P. D.

RESPONSABILITÉ. On entend par ce mot l'obligation imposée à certaines positions, certaines fonctions, de garantir le bien faire ou la réussite de certains actes. On est responsable du dépôt que l'on a accepté, des sommes que l'on recouvre pour autrui, de la surveillance qu'on doit exercer. Le père est responsable de la conduite de ses enfants mineurs, le maître de celle de ses ouvriers ou de ses domestiques. Dans notre système gouvernemental, et par suite du principe que *le roi règne et ne gouverne pas*, les ministres seuls sont responsables des ordonnances royales.

RESSAC. On appelle ainsi, en termes de marine, le retour qu'opèrent les lames vers le large, après qu'elles sont allées frapper contre les falaises qui bordent la côte. — On donne également ce nom à des embarcations qui font partie des flottilles qui vont à Terre-Neuve; ces embarcations aident, pendant un certain temps, à la pêche de la morue et reviennent avant l'hiver au lieu de départ pour y ramener les hommes malades ou blessés, les marins inutiles à la nouvelle campagne, et débarquer les huiles, les morues et autres objets de la cargaison.

RESSORT. Effet produit par un corps dont l'élasticité se prête à divers changements de position et le rend propre alors à être employé comme force motrice ou de suspension. La force de restitution d'un ressort élastique dépend toujours de celle qui l'a courbé, et il en résulte naturellement que son énergie croît avec l'épaisseur des lames et diminue avec leur longueur. Toutefois, cette réaction n'est pas réellement une force motrice, puisque le ressort n'est que le dépositaire de la puissance qu'on lui a confiée et qu'il restitue dès que cette puissance cesse d'agir. Il y a deux espèces de ressorts: les *parfaits* et les *imparfaits*. Les premiers rendent la force en totalité; les seconds en absorbent une partie. L'air, les vapeurs et les gaz sont des ressorts parfaits, mais ils sont soumis à des lois différentes de celles des lames élastiques; car en réduisant, par exemple, au moyen de la compression, un volume d'air à une moindre capacité, la tension ou force élastique est réciproque au volume qu'a pris la substance gazeuse, tandis que celle d'un ressort métallique serait directement comme l'espace que la force a fait parcourir à l'extrémité de la lame. — L'emploi des ressorts et la variété de leur disposition sont très multipliés en mécanique. Ainsi, lorsqu'on veut alléger l'effort qu'un poids exerce sur un arbre vertical porté par une crapaudine, on dispose une lame de ressort qui est bandée de manière à soulever et porter une partie de ce poids. Si l'on veut serrer l'un contre l'autre un certain nombre de disques circulaires, ou bien les écarter quand ils sont enfilés sur le même arbre autour duquel ils doivent tourner, on interpose, hors de ces disques ou entre eux, une rondelle d'acier qui, agissant par son élasticité, produit l'effet demandé. C'est un ressort en acier ou en or qui constitue le principe moteur des montres; il est roulé en spirale et renfermé dans un tambour. On appelle *ressort de timbre* une lame en acier qui est courbée en cercle, suivant le contour de la boite, et qui a remplacé les anciens marteaux des montres à répétition; un bout de cette lame est attaché à la pièce, et c'est vers ce bout de la courbure que le marteau frappe. La lame, qui est libre dans le reste de son étendue, vibre et fait entendre chaque coup comme le ferait un timbre: c'est ainsi que dans les *pendules tableaux* de grandes lames imitent les sons lointains d'une cloche. Le *ressort en cordes* se dispose avec une corde sans fin, arrêtée et tendue entre deux points fixes et dans les deux brins de laquelle on passe un morceau de bois, en faisant faire plusieurs tours autour de la droite qui joint les points fixes; l'effort que fait la corde pour se dérouler se transmet alors au bâton pour le faire tourner, et ce moyen est quelquefois utilement employé pour produire un mouvement ou s'y opposer. Dans un grand nombre d'appareils, et particulièrement dans les métiers à la Jacquart, on fait usage d'un ressort qu'on appelle *ressort à boudin*. Il se prépare avec un fil d'acier ou de laiton, auquel on fait faire une suite de circonvolutions sur un cylindre, et, lorsqu'on retire celui-ci, le fil de métal forme un hélice cylindrique qui, lorsqu'on pousse ou tire l'extrémité, soit pour rapprocher, soit pour écarter les deux bouts l'un de l'autre, développe, en vertu de son élasticité,

une force qui tend constamment à rétablir les tours de spire à leur distance primitive : telles sont les spirales employées dans la confection des bretelles. Les *ressorts de voiture*, dont on fait généralement usage aujourd'hui, sont deux fortes lames d'acier courbées en arc, tournant l'une à l'autre leur concavité, fortement boulonnées à leurs extrémités et fixées par le milieu de l'inférieure sur le brancard. Il y a quatre ressorts de cette espèce placés, deux à droite, deux à gauche de la caisse, tant en avant qu'en arrière. C'est sur la partie la plus élevée de chaque arc que le poids de la caisse repose, au moyen de bras de fer en forme de col de cygne. Les chocs et autres mouvements brusques dépriment ces ressorts et amortissent les secousses. Le *dynamomètre*, qui sert à mesurer et à comparer la force relative des hommes et des bêtes de trait, et qui est dû à M. Regnier, consiste en un peson à ressort, dont la tension, déterminée par la force qu'on fait agir, met en mouvement une aiguille placée sur un cadran divisé en 100 degrés. On fait aussi usage de cet instrument pour apprécier la résistance des machines et évaluer les puissances motrices. — Au figuré, on emploie le mot *ressort* pour désigner l'impulsion qu'on donne à une chose. On dit encore *donner du ressort* à l'estomac, à l'esprit, à l'âme, lorsqu'on a recours à certains stimulants. Le *ressort* d'un acte quelconque est le moyen qui met à même d'accomplir cet acte. Le mot *ressort* s'applique également à une fonction, à une juridiction, et, par suite, on a l'habitude de dire : *cela n'est pas de mon ressort*, pour exprimer son incompétence. Juger en *dernier ressort*, c'est prononcer sans appel. A. DE CH.

RESSUAGE. Opération de métallurgie. Elle consiste à séparer l'argent que l'on avait uni au cuivre, et, pour arriver à ce résultat, on fait fondre cet alliage avec une certaine quantité de plomb.

RESTAURATION. Ce mot a un sens politique, qui dérive de sa signification propre et naturelle; c'est le rétablissement d'une société après que des révolutions l'ont plus ou moins altérée dans son état antérieur. Le mot de *restauration*, ainsi entendu, est applicable à la république comme à la monarchie; mais il implique une idée de justice. Un empire ne saurait être restauré sans être ramené à des lois d'ordre. On ne restaure pas la tyrannie, on restaure les lois, la liberté, la fortune d'un pays. — De nos jours, le mot de *restauration* a eu un sens particulièrement applicable à la royauté. C'est que, dans les révolutions modernes, c'est la royauté qui a été principalement atteinte, et toute idée de lutte contre leurs violences amène facilement la pensée d'un retour à l'espèce de pouvoir qu'elles ont détruit. — C'est aussi la pensée qui tourmente le plus les hommes qui ont pris part à ces sortes de renversements. L'idée d'une *restauration* ne se présente point sans une image de réaction et de vengeance. Ceux qui changent la constitution d'un pays ne le font pas sans se donner à eux-mêmes des prétextes d'abus; il s'ensuit que le rétablissement de cette constitution leur apparaît comme un retour de ces abus, aggravés encore par des représailles envers quiconque a essayé de les détruire. De là de sombres terreurs, des précautions de défense impitoyable, des lois quelquefois atroces, et aussi des tentatives aveugles, des attaques acharnées, des ressentiments légués de race en race, et quelquefois des guerres sanglantes et désespérées. — Une *restauration* toutefois peut se faire par des transactions naturelles; l'avénement d'Henri IV fut une restauration de cette sorte. — Le rétablissement de Charles VII avait été, au contraire, une *restauration* à main armée; mais, comme elle s'était faite contre une usurpation anglaise, tous les Français purent, sans effort, s'en attribuer le bienfait. — Ajoutons qu'une royauté qui est rétablie a de grands motifs de se faire pardonner sa victoire : d'ordinaire les *restaurations* se font contre ceux qui les ont préparées par leurs combats et leurs sacrifices. La *restauration* de 1814 mériterait à ce point de vue un grave examen. Cette *restauration* a été calomniée. On n'a tenu compte d'aucune des circonstances au milieu desquelles apparaissait Louis XVIII, roi oublié d'une génération de soldats qui venait de remuer le monde; roi philosophe, politique, un peu sceptique, mais traînant après soi des flots d'une chevalerie ruinée pour sa cause, et s'en venant occuper un trône enveloppé de *féaux* voués à un autre empire. C'est un miracle que cette *restauration*, ainsi dominée par des causes si diverses, ait vécu quelques années; et toutefois, une fois maîtresse, il semble qu'elle aurait pu vivre toujours, tant il avait été facile à cette royauté des siècles d'enfoncer de nouveau ses racines dans ce sol de France qui lui était si connu. — Dans les

pays où la constitution politique est simple, le pouvoir suprême est peu sujet aux variations. La France des vieux âges a eu des révolutions, elle n'a point eu d'usurpations proprement dites. L'Angleterre, avec sa constitution douteuse de monarchie et d'aristocratie souveraine, a eu au contraire de grandes perturbations de pouvoir, et pour cela même elle n'a point eu de *restaurations* définitives. Une *restauration* suppose une loi connue de justice sociale, comme est la loi d'*hérédité* dans la monarchie, ou bien la loi de *liberté* dans la république. Les peuples bien constitués peuvent sortir par des secousses imprévues de leurs règles ordinaires de gouvernement; la force des choses les y fait rentrer; alors une *restauration* n'est pas une révolution; c'est un retour. LAURENTIE.

RESTAURATION de la maison de Bourbon. Dans le langage contemporain, ce mot de *Restauration* s'applique particulièrement au rétablissement de la maison de Bourbon en 1814 et 1815, et aussi à l'histoire des quinze années écoulées depuis cette époque jusqu'en 1830.

Cette période historique a donné lieu, en ces derniers temps, à de nombreuses appréciations; mais la vérité n'est point dite encore. Après que les passions ont exalté les jugements, il reste une timidité qui empêche la justice.

A tout prendre, la Restauration reste dans les esprits comme une époque qui n'est point sans gloire; après trente ans de révolutions violentes, la Restauration offrit l'exemple d'un gouvernement tempéré, légal, conciliateur. Ce qui lui manqua, ce fut le génie peut-être pour s'imposer aux opinions indociles avec ce caractère de réparation.

Pour bien juger la Restauration, il faut la prendre à son point de départ, et tenir compte des circonstances variées au milieu desquelles elle apparaissait à la France.

L'empire de Napoléon Bonaparte avait fatigué les âmes. Il y a dans la gloire quelque chose qui étourdit les hommes, mais quelque chose aussi qui épuise leur patience. Napoléon, dans son système de guerre immortelle et universelle, était conduit à s'emparer de toute la population virile, qu'il tenait haletante, dès le plus jeune âge, sous sa redoutable fascination. Qui n'a pas vu les alarmes des mères en 1812 et 1813, ne sait rien de la sombre douleur, et de la haine profonde qui peuvent s'allier dans le cœur d'un peuple entier avec l'admiration, l'étonnement et la soumission. Dans cette disposition complexe des esprits, les événements qui troublaient incessamment l'Europe donnaient lieu à des jugements ou à des vœux, où le patriotisme se mettait facilement à l'aise par la malédiction de la tyrannie et de la ruine. D'autres sentiments agitaient çà et là quelques classes de la population, suivant qu'elles gardaient le souvenir de la monarchie ancienne, ou la passion à peine assoupie de la Révolution; mais ces impressions éparses étaient enveloppées et comme absorbées dans le sentiment plus général d'une animadversion personnelle contre celui qui épuisait le sang et la fortune des familles. Aussi à mesure que les événements de la guerre, en 1813, resserraient Napoléon, au nord et au midi, dans les confins de son empire, une secrète satisfaction se trahissait aisément, comme si ses malheurs portés au comble dussent être le commencement du bonheur public.

C'est sous cette impression universelle que s'ouvrit l'année 1814. Des voix politiques avaient déjà fait entendre des soupirs plutôt que des murmures, et Lainé, plus hardi que d'autres, avait prononcé au Corps législatif quelques paroles qui indiquaient à la fois le besoin de la paix, et comme un retour de la pensée vers *le diadème des lys*. Napoléon ne fit que s'irriter contre les dispositions publiques, et il appela à son aide toutes les puissances de son génie pour donner à ses dernières luttes un éclat désespéré.

L'armée s'identifiait naturellement avec son chef, à l'exception peut-être de quelques capitaines qui, arrivés au plus haut degré de la fortune militaire, se fatiguaient de travaux dont la gloire était à un autre. L'armée dans son ensemble ne savait rien de ces dispositions particulières; elle ne savait rien non plus des souffrances publiques; pour elle tout se résumait dans le prince qui lui avait fait aimer les périls, l'honneur, la mort; et plus la victoire échappait à Napoléon, plus l'armée semblait s'enchaîner à sa fortune.

A mesure donc que l'empire penchait vers la ruine, deux sentiments contraires s'allumaient dans les âmes, la joie et la colère. La joie était naturelle, et toutefois il devait être aisé de lui donner une signification odieuse, puisqu'elle s'exhalait sur les désastres de l'État. La colère ressembla donc à du patriotisme.

La Restauration apparut sous cette double préoccupation du peuple et de l'armée. Ce n'est point ici le lieu de raconter les événements de cette époque ; mais ce que nous venons d'exposer suffit pour les bien faire juger.

C'est dans le midi que l'animadversion populaire pour Napoléon Bonaparte s'était déclarée avec le plus de liberté. Le maréchal Soult se retirait devant les armées combinées des Anglais, des Portugais et des Espagnols. Les Pyrénées furent ouvertes à M. le duc d'Angoulême, et tandis que le mouvement du maréchal Soult entraînait les restes d'une guerre demi-éteinte vers Toulouse, le prince s'achemina vers Bordeaux. De là partit le premier élan des peuples vers l'ancienne maison de France. M. le duc d'Angoulême accueilli par le maire de la ville et par les chefs de la cité proclama Louis XVIII, et institua des autorités en son nom dans le midi.

Cependant Napoléon, pressé par les flots de l'Europe, tenait encore l'épée, et ses plénipotentiaires traitaient à Châtillon-sur-Seine avec les ambassadeurs de tous les États. Il comptait toujours sur sa destinée ; mais l'enthousiasme fuit le malheur ; il n'eut plus qu'à tomber devant les armes des souverains, au bruit d'applaudissements qui semblaient faire de leurs victoires quelque chose de populaire.

Par là même, la révolution qui allait se faire était exposée à laisser en présence les passions les plus ardentes, les antipathies les plus sombres et les plus vindicatives.

Louis XVIII parut bientôt à Paris. Il arrivait avec la méditation des transformations qui avaient remué profondément la société française, et toutefois avec le souvenir de la dignité antique, et surtout avec le sentiment de sa dignité personnelle, sentiment qui avait donné à son exil une majesté imposante. Toute la France se leva de joie, de respect et d'amour devant cette royauté des âges. Mais plus elle était saluée avec effusion, plus les hommes qui s'étaient accoutumés à la durée de l'empire, par la part qu'ils avaient prise à sa gloire, à sa domination ou à ses bénéfices, frémissaient sourdement et se sentaient brûlés de colère. Vainement Louis XVIII mit de la politique ou de la justice, ou de la souplesse, à caresser l'orgueil des hommes d'épée, qui étaient la plus réelle expression de cet ordre de chose précipité. On accepta ses témoignages avec ambiguïté, et l'on continua de nourrir des dépits exaltés par la satisfaction publique.

D'autre part, une classe d'hommes politiques que Napoléon avait tenue immobile et muette sous le glaive s'était brusquement fait jour dans ce passage d'un pouvoir à un autre ; et ils avaient jeté autour du roi des idées de constitution mixte, transaction obligée, disaient-ils, entre les temps anciens et les temps nouveaux, si ce n'est que la formule de ces idées, sous le nom de fusion, constituait la guerre, et sous le nom de liberté faisait du gouvernement d'un État une affaire d'administration despotique.

Il eut fallu un vaste et lumineux génie pour échapper à la séduction de ces politiques. Louis XVIII, avec du bon sens et de l'esprit, se laissa surprendre par leurs idées, et crut les formuler dans une Charte de la manière la plus satisfaisante pour les besoins des temps nouveaux.

Il ne fit qu'ouvrir une arène à la lutte des intérêts, sans réserver au sommet de la société une puissance pratique assez énergique pour tempérer et régler ce que cette lutte devait avoir de passionné.

On a depuis examiné si Louis XVIII avait le droit de promulguer une telle constitution en vertu de sa souveraineté propre. Question vaine, si d'ailleurs la constitution avait été une expression réelle des droits publics et des droits privés, et un mode logique de les pratiquer. L'histoire est pleine d'exemples de rois qui constatant certains vœux nationaux, et obéissant à certaines révolutions consommées dans la pensée des peuples, écrivent et publient des articles de constitution en conformité avec ces changements et ces besoins.

La Charte de Louis XVIII énonçait un principe universel, celui de la représentation publique, avec quelques autres qui dérivaient de la situation nouvelle des choses. Il était de la souveraineté du monarque de promulguer ces principes généraux. Mais le danger vint de la contradiction probable de ces principes avec leur mode d'application, dans une monarchie qui allait mettre en présence les vanités anciennes et les vanités nouvelles, et n'allait avoir pour conciliation que les expédients d'une politique de majorités, à la place de l'empire personnel que Napoléon avait emprunté aux souvenirs de Louis XIV, et que Louis XVIII jetait désarmé aux pieds d'une école d'idéologues.

Le plus grand péril de cette situation vint du cortége naturel que l'exil avait fait au frère de l'infortuné Louis XVI. Il faut songer à ce que cette réapparition de la royauté dépossédée par le meurtre et par la spoliation ramenait à la surface de la société politique, de malheurs, de fidélités, de courages, de vieilles vertus. L'histoire est aujourd'hui assez calme pour ne se point étonner de l'affluence soudaine de ces compagnons d'adversité, qui, de tous les points de la France et de l'Europe, se dressèrent, la plupart pauvres et vieux, et vinrent entourer d'hommages et étourdir de demandes la royauté pour laquelle ils avaient tout perdu.

Facilement ce spectacle devint odieux à ceux qui avaient tiré quelques profits de la révolution, et qui avaient un intérêt de dignité personnelle à ce que la révolution restât pure de tout grief et intacte de toute réaction; et toutefois comme le malheur est sacré, pour se dispenser de l'accuser, on le rendit ridicule, ce qui était aisé par le contraste de quelques souvenirs anciens et des mœurs nouvelles, surtout en regard des générations militaires qui s'étaient accoutumées à penser qu'avant Napoléon Bonaparte il n'y avait point en de France.

Vainement Louis XVIII résista personnellement à ce mouvement de l'opinion publique. Sa sagesse était précipitée par l'égoïsme indiscret des plus aveugles de ses courtisans. Bientôt l'antipathie impérialiste trouva des prétextes dans l'organisation du palais, qui sembla faire revivre les traditions de Versailles dans une société démocratisée et vaniteuse (*ordonnances* de mai 1814, *organisation de la maison militaire*), et aussi dans les traités de Vienne (30 mai) qui, réduisant la France à ses limites de 1792, proclamaient l'inutilité de ses batailles et de ses victoires pendant une période de vingt-cinq ans.

Nous ne parlons point ici des détails de la politique ministérielle, qui sans nul doute alors, comme toujours, eut à choquer des ambitions personnelles et à allumer de toutes parts des irritations et des rancunes. En nous bornant aux appréciations les plus générales, nous avons l'explication des ardents conflits que la Restauration, dès son origine, suscita parmi les Français, et du violent effort que les hommes de la société nouvelle, sous des noms quelconques, révolutionnaires ou bonapartistes, durent faire pour échapper à une autorité qui les blessait aussi bien par son principe que par ses actes.

De là une conspiration en quelque sorte simultanée entre ces multitudes éparses de mécontents aigris par l'orgueil. Napoléon avait été relégué par les puissances à l'île d'Elbe. De cet exil il vit le mouvement des opinions; et bientôt vint le moment où il crut pouvoir se montrer à la France comme un libérateur. La cour de Louis XVIII, trompée par l'enthousiasme des peuples et plus encore par celui des flatteurs, ne crut pas à des desseins voilés de mystère. Peu s'en fallut même que les ministres ne considérassent comme des félons ceux qui en révélaient quelques indices. C'était une folie, pensait-on, de croire que l'usurpateur, le Corse, le tyran, ainsi designait-on l'empereur tombé, eut la pensée de ressaisir le sceptre; c'était une impiété d'imaginer que cette folie fut pour le monarque légitime un péril sérieux.

C'est parmi ces incrédulités obstinées que Napoléon reparut en France. Il vient périr! crièrent à la fois ceux qui étaient fidèles et ceux qui croyaient l'être. Le maréchal Soult, que Louis XVIII avait fait son ministre de la guerre, lança contre son empereur des proclamations furieuses, et le maréchal Ney se chargea de le ramener au pied du roi dans une cage de fer. Quelques jours après, le maréchal Ney adressait à son corps d'armée une proclamation commençant par ces mots : *Soldats, la cause des Bourbons est à jamais perdue!* Napoléon entrait aux Tuileries, le maréchal Soult devenait son lieutenant-général, et Louis XVIII s'acheminait de nouveau vers l'exil.

L'apparition de Napoléon trouvait la France en des conjonctures nouvelles pour son génie. Lui qui durant son empire avait dompté les instincts révolutionnaires s'étonna de les trouver déchaînés, et il fut contraint d'obéir à ce mouvement de jacobinisme qui était antipathique à sa nature droite et despotique à la fois. Maître du pouvoir il eut certainement tourné de nouveau les puissances de sa pensée contre cette tendance anarchique; mais il avait à se faire une popularité qui put être opposée à l'enthousiasme de respect et de douleur que la fuite de Louis XVIII laissait au cœur de la nation. Alors on vit un étonnant mélange de passions démocratiques et de mœurs impériales s'étaler de toutes parts, et enfin revêtir en un champ de mai des formes de représentation par où l'on pensait retrouver la racine de la souveraineté ou de la volonté nationale.

Napoléon n'était donc plus l'homme de son épée. La révolution revivait en lui pour s'attaquer à ce que la monarchie des Bonrbons lui avait ramené d'odieux. C'est avec ce cortége de haines exaltées que Napoléon s'en alla se beurter contre l'Europe déjà toute en armes. Il fut vaincu, après nne lutte d'héroïsme et de génie. La maison de France reparut, non point comme on l'a dit à la suite des armées combinées, mais plntôt contre ces armées; car la victoire semblait devoir être inexorable; la majesté du droit héréditaire la contint.

Ici commence l'histoire véritable de la Restauration, ou du moins ici se révèle la pensée politique qni présida à la marche des affaires pendant quinze ans. Après l'épreuve des Cents jours Lonis XVIII voulut se tenir en défiance contre toutes les pensées extrêmes; de là un tempérament systématiqne dans la pratique dn pouvoir. De là aussi des irritations semées, à dessein pent-être, dans tous les partis à la fois.

Les royalistes s'étaient exaltés par uue victoire qui semblait devoir être définitive; et en quelques lieux, dans le midi surtout, leur enthousiasme fut souillé de réaction. Louis XVIII s'appliqua à désavouer les excès, et cela même aigrit le zèle; de telle sorte que bientôt l'opposition se déplaça. Les royalistes prirent le rôle de mécontents; le parti ennemi n'était pas pour cela désarmé; il supposait que les royalistes ne faisaient que trahir la pensée secrète de la monarchie, et tandis que les royalistes se séparaient du gouvernement, ses ennemis reprenaient de la liberté pour le sapper dans sa base; mais cette fois par nn système de légalité savante et tenace.

Il y eut tontefois des entreprises de plus d'une sorte, en debors de cette marche régulière des attaques. Celle de Grenoble fut la plus éclatante. L'Europe tenait encore la France sous ses étreintes de fer. Une révolution nouvelle eut été le signal d'une invasion sans miséricorde. La levée de boucliers de Grenoble offrait donc des périls de partage et de ruine. Il se trouva un homme de tête et de valeur pour la comprimer; cet homme fut le général Donnadieu. On a beaucoup écrit sur cette conspiration célèbre; mais la pensée réelle reste inconnue, même à ceux qui ont cru en surprendre le secret. L'histoire sondera ce mystere et dira la raison des haines qui depuis trente ans pèsent sur la tête dn général Donnadieu.

Cependant la pensée de modération systématique du gouvernement continuait d'aigrir le mécontentement royaliste. La Chambre des députés s'était engagée dans une voie d'opposition plus motivée, et là s'élevaient des opinions régulières qui tendaient à arracher la monarchie à l'action personnelle des ministres. La Chambre fut dissoute (5 septembre). Cet acte mit le comble à l'irritation, et l'État fut envahi par des politiques qui, sous le nom de libéralisme, furent extrêmes dans la guerre déclarée aux serviteurs de la monarchie. Alors M. de Chateaubriand jeta son plus grand éclat politique; autour de lui se groupaient des talents divers. Cette opposition d'une nature insolite précipita la politique ministérielle en des actes d'un caractère révolutionnaire; et en dehors de ce conflit s'exaltèrent des opinions d'une autre sorte, qui pouvaient se croire justifiées par l'exemple de l'État même. Des associations furieuses se multipliaient; des trames meurtrières étaient ourdies: le duc de Berri fut frappé du poignard, et le plus inoffensif des écrivains, Charles Nodier, put dire que ce poignard était une idee libérale.

Ce fut comme un temps d'arrêt dans la politique de Louis XVIII. M. de Cases, qni en était l'expression, fut précipité; *son pied a glissé dans le sang!* écrivait M. de Chateaubriand. Les colères royalistes étaient sans mesure, mais non sans motif; on leur donna quelque satisfaction par la modification des ministères et des ambassades, mais le conflit survivait; bientôt ces tempéraments de *juste milieu* disparnrent et un ministère royaliste fut nommé, ayant en tête M. de Villèle, le cbef le plus habile, le plus souple et le plus expérimenté de l'opposition.

Ce fut une ère nouvelle dans la Restauration. Les choses semblaient avoir pris leur place naturelle. Les amis de la monarchie étaient aux affaires, ses ennemis allaient être obligés de se déclarer. Mais les conflits, par leur simplicité, n'en furent que plus ardents. L'opposition se multiplia par la presse, par les sociétés secrètes, par la tribune, par les moyens publics et cachés, si ce n'est qu'elle mit de l'adresse à se revêtir de formes légales et à faire du prosélytisme par l'apparence de ses respects pour la Charte et ponr le roi.

Les prétextes ne manquaient point à la colère. Le clergé et la noblesse restaient l'objet principal des rancunes, et la politique aurait eu

besoin d'une prudence continue pour les désarmer. Mais l'ambition emportait les uns, la ferveur emportait les autres; puis le zèle de quelques-uns ressembla à de l'hypocrisie, et par ces causes diverses l'irritation s'allumait chaque jour plus menaçante et plus emportée.

Cependant la politique générale de l'État avait repris une allure ferme. La France essuyait ses blessures. Le commerce se ravivait. L'industrie avait retrouvé une activité ardente. L'agriculture revenait à ses calmes et féconds travaux, et l'ordre des finances laissait entrevoir une prospérité inconnue. Au dehors la France redevenait grande et redoutée, et l'on s'étonnait qu'après ses épuisements et ses malheurs elle eut si soudainement repris en Europe son ascendant sur tous les cabinets. Une révolution furieuse en Espagne servit à attester ce retour de puissance. Louis XVIII osa penser à tirer l'épée pour rétablir le roi d'Espagne dans ses droits. La diplomatie hésitait; l'Angleterre frémissait; les partis de France murmuraient. Parmi ces oppositions, M. le duc d'Angoulême alla se mettre à la tête d'une armée d'invasion, et en quelques mois le roi Ferdinand VII etait arraché aux factions et ramené à Madrid.

Il semble que le gouvernement de Louis XVIII eut pu alors se constituer sur des bases larges et permanentes. Les lois manquaient d'harmonie. La représentation nationale avait été faussée. La centralisation administrative dévorait la France. L'organisation des cités était indécise. L'enseignement public restait sous l'empire d'un décret oppresseur. La liberté nouvelle etait sans règle; c'était un sentiment plutôt qu'un droit public. La société française restait éparse et sans nerf. De là une rivalité incessante entre les individus; de là des défiances immortelles et des jalousies furieuses. La bourgeoisie se sentait absorbée dans une lutte dont le dernier terme aboutissait à une faveur du prince ou du ministre. Nulle institution locale n'était offerte à l'ambition naturelle des hommes; tout se précipitait à Paris; tout cherchait la vie dans l'intrigue des bureaux. Le peuple restait à la glèbe, et il n'y avait pour lui d'activité que celle des passions. C'est ce grand fléau de la centralisation que le gouvernement, ce semble, eut du atteindre par des lois nouvelles, et ce grave reproche survit même après l'étude qu'on a pu faire des difficultés que l'État rencontrait dans sa marche.

Ces difficultés étaient grandes, mais la plupart tenaient à des luttes de partis. Le ministère de M. de Villèle, admirable dans les détails d'une gestion complexe, manqua de supériorité de genie pour imprimer à la nation une impulsion de renouvellement et de progrès politique. Les royalistes, comme il arrive à tous les partis vainqueurs, n'avaient point tardé à se diviser. Mais au lieu de les suivre dans leurs petites controverses d'ambition, il fallait les emporter de haute lutte dans un système d'état accrédité et sanctionné par l'assentiment de la nation entière. La guerre d'Espagne avait été un de ces mouvements rapides, éclatants, devant lesquels les bouderies sont étroites et les hostilités ridicules. Il fallait suivre cette forte impulsion. En France tout est possible dès qu'on a su ébranler cette fibre sensible et passionnée qu'on appelle l'imagination. M. de Villèle pensa qu'il suffisait de satisfaire les hommes par l'intérêt. Il ne savait point, et personne n'a su dans la restauration, que la plupart des révolutions se font contre l'intérêt; à mesure que la prospérité matérielle était croissante, les passions politiques devenaient emportées; on avait cru les étourdir ou les distraire, on n'avait fait que leur donner de l'énergie.

Louis XVIII en mourant laissa à son frère Charles X cet héritage de colères grondeuses. D'abord Charles X les étonna par sa bonne grâce; on ne s'était pas attendu à cette royauté facile, clémente et aimable. La surprise produisit des élans d'enthousiasme; mais bientôt la politique reprit ses tendances, ses défiances, ses jalousies, et puis ses irritations et ses fureurs. Charles X était pieux, on en fit un cagot. Il allait à la messe; on raconta qu'il disait la messe. Il aimait la chasse; on dit qu'il passait sa vie à chasser. On ne savait pas qu'il étudiait les affaires, qu'il lisait les notes des ministres, qu'il annotait leurs rapports, et qu'au conseil sa parole, toujours facile, énonçait une pensée toujours droite. On ne savait pas surtout que dans les questions de politique étrangere il avait une vue ferme et fiere, et qu'il tenait la France à sa plus grande hauteur devant toutes les puissances du monde. « C'est le plus grand ministre des affaires étrangères qu'ait eu depuis longtemps la France », disait un jour à l'auteur de ce travail le comte de Chabrol, qui était lui-même le plus sage de ses hommes d'État. Mais les passions ne tenaient point compte au mo-

narque de son patriotisme ou de son zèle; et il est vrai que sous le nom bienveillant de Charles X s'abritaient des personnalités avides, vaniteuses, insultantes pour les partis qui se croyaient être une expression de la société nouvelle. La loi de l'*indemnité* accordée aux émigrés fut une première occasion d'exalter ces antipathies. Cette loi dérivait d'un principe d'équité, et il semble qu'elle devait donner de la sécurité aux Français qui étaient devenus les détenteurs des biens arrachés aux fugitifs et souvent aux victimes de 93. Mais des deux côtés on était résolu à ne point accepter de transaction pacifique. D'une part, le bienfait fut reçu avec ambiguïté, de l'autre avec murmure. On finit par y voir une réaction de politique plutôt qu'une réparation de justice, et la cour semblait se plaire à ces soupçons publics. Elle n'était point fâchée, en effet, qu'on put croire à des retours vers les allures d'une monarchie semblable à celle que les temps, plus encore que les meurtres révolutionnaires, avaient transformée, si non abolie. Un projet de loi sur les *substitutions*, ou, comme on disait alors, sur le *droit d'aînesse*, produisit des conflits ardents. On y vit un dessein de reconstituer, non la famille, mais la noblesse, la bourgeoisie de 89 se crut détrônée. Et enfin, pour tout dire, la religion venant parmi ces conflits d'amour-propre étaler ses pompes devant une société politique athée, achevait de la blesser au cœur, de telle sorte que plus on croyait ramener la France à des mœurs monarchiques et chrétiennes, plus on l'irritait dans ses préventions, dans ses préjugés et dans ses antipathies. Delà un travail de résistance opiniâtre contre les pensées les plus morales du gouvernement; tout était suspect, l'honneur, la probité, la bienveillance, la prospérité même et la gloire.

C'est ainsi que la part mémorable que Charles X prit aux actes d'affranchissement de la Grèce toucha peu les âmes; d'autres questions les passionnaient, et surtout la question des jésuites, la plus brûlante et la plus fatale. Tandis que le roi pensait suffire à son auguste office par la dignité, par la majesté, par l'équité de son empire, des écrivains haineux soulevaient contre lui les colères implacables. Ce nom de jésuite volait partout; Charles X était un jésuite! quiconque défendait sa couronne était un jésuite. Ce mot voulait dire ennemi du peuple, ennemi de la liberté, ennemi de la philosophie, ennemi de la science, ennemi de tout ce qui fait l'enthousiasme des hommes. C'est avec ce mot, comme avec un levier, que fut frappé le ministère de M. de Villèle. Un autre ministère vint qui voulut désarmer les âmes par la condescendance. Il dispersa les écoles des jésuites et proposa quelques lois qui en d'autres temps eussent paru populaires. On accepta la violence comme une justice et le bienfait comme une tromperie. La haine ne fut point désarmée; et, bien au contraire, dès que les partis se sentirent redoutés, ils devinrent plus intraitables; alors le monarque espéra se sauver par la réaction et il prit ce desir pour une volonté. Il appela à son aide ce qui précisément servait de prétexte ou de but aux irritations. M. de Polignac devint ministre. Son nom parut jeté comme un défi aux fureurs publiques. En cela l'imprudence était fatale, car le défi n'était point soutenu par ce qui donne des chances à des luttes extrêmes, par l'autorité, par l'expérience ou par le génie. Le nom de M. de Polignac semblait sinistre. La chambre des députés se détourna de lui comme d'un mauvais présage en lui refusant son concours. Elle dépassait la limite constitutionnelle, car le devoir était d'attendre ses actes pour les discuter, ses lois pour les délibérer, sa politique pour la condamner. Mais la passion était toute la règle des hommes. M. de Polignac, de son côté, crut tout emporter de vive force. On se laissa surprendre au calme de ses résolutions; on prit l'entêtement pour de la force et la témérité pour de la confiance. Ainsi la monarchie fut précipitée aux derniers périls.

Cependant la pensée du monarque restait nationale, et c'est à ce moment qu'il osait méditer une entreprise où avait échoué Charles-Quint et où Louis XIV avait à peine essayé sa puissance. Le dey d'Alger avait offensé le consul de France; le roi résolut de venger l'affront national par l'extermination de ce foyer de barbarie. Telle était l'ardeur des partis, qu'ils eurent des vœux publics contre la réussite de ce dessein. Ils frémissaient qu'il put y avoir de la gloire pour le roi de France, ou bien ils pensaient voir dans la gloire une menace pour eux.

Et il est vrai que M. de Polignac se hâta de chercher une force dans la conquête d'Alger. A peine la piraterie était foudroyée, que M. de Polignac tourna son front vers les partis. On ne saurait nier que des indices d'une conspira-

tion publique, universelle, ne se fissent jour dans toute la France. Le peuple était travaillé par des pensées de choses nouvelles. La passion aveugle, impétueuse des masses était allumée avec une dextérité savante, devant laquelle les lois étaient inertes. En même temps l'épouvante avait été jetée au sein des populations par une suite d'incendies, qui révélait le plus infernal des complots. La garde royale avait été lancée dans la Normandie à la poursuite de ces atroces mystères. Tout échappait à la recherche la plus assidue, et l'on concluait que c'étaient des émissaires du monarque qui étaient les incendiaires du peuple. Pour juger ces temps lamentables, il faut avoir gardé le souvenir des violences qui semblaient être une provocation permanente à l'autorité. Par malheur il se trouva un ministère inégal à de telles conjonctures. D'ordinaire un pouvoir est fort par le sentiment qu'on a de sa force, et aussi ce sont les pouvoirs faibles qui sont conduits à la violence. C'est toute l'explication du coup d'état par lequel expira la restauration.

Ce coup d'État a été souvent maudit, il n'a point été jugé. Ceux qui ont profité de l'entreprise de M. de Polignac, se sont chargés de la punir; il eût été plus naturel qu'elle fut punie par ceux qu'elle avait dépossédés. Quoi qu'il en soit, il est permis de la considérer comme la conséquence extrême d'une lutte d'idées qui s'était déclarée au début de la Restauration. Pendant quinze ans la société moderne et la société ancienne furent en présence, chacune avec ses vanités ou ses regrets, ou ses passions ou ses espérances. Une puissante volonté manqua pour les forcer à s'abriter sous une loi commune. La *protection égale* était proclamée, mais l'antipathie survivait, soupçonneuse et rancunière, et là même où l'esprit de faction ne pénétrait point, s'insinuait la jalousie; de telle sorte que les plus inoffensifs se plaisaient au spectacle des haines publiques de ces deux sociétés en conflit. C'était, disaient quelques voix éparses, des indices d'évènements anarchiques; ces voix étaient à peine écoutées, et il est vrai qu'à l'exception des furieux ou des habiles, la plupart des hommes ne voulaient point toucher à ce terme extrême qu'on appelle révolution. Mais tous se faisaient illusion, et d'ailleurs si la vanité était contente, la société n'avait qu'à périr.

Assurément M. de Polignac avait peu médité sur le caractère de cette bataille intestine qui aboutissait à des trames et à des coups d'État! Et il est vrai que, même avec du génie, il eût été difficile de désarmer les partis; mais M. de Polignac n'y songeait pas même. Tout pour lui se borna à terminer une lutte morale acharnée par un acte politique désespéré. Chose singulière! en recourant à cette extrémité, il entendait rester dans les termes de la loi constitutionnelle, et sous ce rapport on n'a point assez cru à son innocence. Le 26 juillet 1830 celui qui écrit ces lignes était dans le cabinet du ministre, et s'informait du mode d'exécution des ordonnances. — « Aux termes des lois, lui dit gravement le ministre, elles ne sont exécutoires que 24 heures après leur insertion au Bulletin des lois. » Ce n'était donc pas un coup d'État que faisait M. de Polignac, c'était une folie

Ainsi s'acheva la Restauration. Après quoi le bon roi Charles X reprit la route connue des exils, traînant après soi les destins de la grande race de saint Louis, vainement protégée contre la foudre des révolutions par l'innocence de deux têtes d'enfants. La Restauration toutefois ne disparaissait pas sans laisser une trace profonde. Elle avait remis la France à son rang parmi les nations; elle avait rétabli un ordre puissant dans les administrations; elle avait créé une vaillante armée; elle avait ravivé la marine; elle avait donné aux études publiques un essor brillant, aux lettres une allure nouvelle, aux arts un éclat inconnu, aux mœurs une élégance oubliée; elle avait comblé des dettes immenses, fruit des désordres de l'empire; elle avait créé un système économique admirable; elle avait réduit les charges publiques; elle avait relevé le crédit, exalté l'industrie, protégé le commerce, enrichi le peuple. Mais il y a des temps où des biens de cette sorte semblent importuns. Jeter l'or aux hommes, c'est quelquefois les blesser. La Restauration ne soupçonna point qu'en France c'est peu de satisfaire tous les intérêts, si l'on néglige ou si l'on offense le plus irascible de tous, la vanité. En cela la bienveillance lui fit illusion. Elle pensa que la domination pouvait s'imposer aux hommes par la clémence; c'était la plus triste des erreurs. Les hommes acceptent tout, pardonnent tout, la tyrannie même, pourvu qu'elle leur semble peser sur tous à la fois. Les inégalités de la Restauration pouvaient être chimériques, mais la passion les grossissait, et c'est comme si elles avaient été une poignante réalité.

D'ailleurs la Restanration, avec ses pensées de conciliation, manqua d'unité et de persistance. La condition première de la politique, c'est de se produire avec un système. La Restanration fut mobile; ses intermittences de liberté et de censure furent funestes. Elle avait à se mettre à la tête de la société moderne, et à l'emporter en avant comme eût fait Charlemagne; elle hésita, elle tatonna, elle délibéra, passant de la mollesse à l'énergie, et de la force à la timidité; en un mot, il lui manqua une idée, ou un homme peut-être. Ses deux rois resteront honorés dans l'histoire; l'un sera respecté, l'autre sera béni. Ce n'est point assez pour la gloire. LAURENTIE.

A la RESTAURATION de la maison de Bourbon en 1814 et 1815, se rattache l'histoire de la Restanration des autres royautés que l'empire de Napoléon avait dépossédées. L'Espagne, les Deux-Siciles, les divers États d'Italie, quelques États d'Allemagne, la Hollande, le Wurtemberg, avaient vu changer leurs constitutions héréditaires. La chute de l'Empire donna lieu à des traités qui rétablissaient les souverains avec des modifications dans la délimitation de plusieurs États, et aussi dans le droit public de l'Europe. Il suffit de mentionner ici les traités du 30 mai 1814 (Paris); les actes du congrès de Vienne, à partir du 1er novembre jusqu'à l'acte final du 9 juin 1815; le traité du 26 septembre, dit la *Sainte-Alliance*; le traité de paix du 20 décembre 1815; le traité de Paris du 10 juin 1817.

L'Europe a depuis lors éprouvé des commotions, et les restaurations de 1815 n'ont pas toutes été définitives. Toutefois l'idée de l'hérédité survit; la société contemporaine semble n'avoir que ce qu'il faut de puissance pour conserver avec fidélité une théorie.

RESTAUT (PIERRE), grammairien français, naquit à Beauvais en 1696 d'un marchand drapier. Après avoir fait ses humanités sous les jésuites, il se livra à l'étude de la jurisprudence. Bientôt il fut reçu avocat au parlement, et, en 1740, conseiller du roi. Son ouvrage capital fut une grammaire française, suivie d'un traité sur la versification, qui, entrepris d'après le vœu du célèbre Rollin, fut accueilli avec un vif empressement. Il mourut à Paris le 14 février 1764.

RESTE. Lorsque dans une division, soit arithmétique, soit algébrique, le dividende n'est pas un multiple exact du diviseur, on obtient, après avoir retranché le second du premier autant de fois que possible, une certaine quantité qui porte le nom de *reste*. Quand on voudra faire la preuve de l'opération, il faudra avoir égard au reste, c'est-à-dire l'ajouter au produit du diviseur par le quotient si l'on y procède par la voie de la multiplication, et retrouver le même reste si l'on prend le quotient pour diviseur et que l'on recommence l'opération, et enfin le retrancher préalablement du dividende si l'on emploie les preuves par 9 et par 11. Lorsque, dans une division, le reste est égal à 0, on dit que le dividende est exactement divisible par le diviseur; mais si le reste n'est pas nul, on dit que la division ne peut pas se faire exactement, et alors le quotient est approché à moins d'une unité près. Nous avons indiqué, à l'article COEFFICIENT, une méthode pour reconnaître quelles sont les conditions qui doivent exister pour que le reste ait une forme connue. Il est facile de reconnaître dans quel cas, lorsqu'on opère sur des quantités algébriques, le reste sera nul; mais, en arithmétique, on ne peut y arriver que dans les cas bien rares où le diviseur est un des nombres pour lesquels les théorèmes sur la divisibilité peuvent s'appliquer sans difficulté. Il n'en est pas de même en algèbre, où la considération de ces quantités est quelquefois fort utile. Proposons-nous de trouver le reste de la division de deux polynomes :

$$\begin{array}{l|l|l} A_0x^m + A_1 & x^{m-1} + A_2 & x^{m-2} \ldots + A_m \\ & \quad + A_1 a & \\ & \quad + A_0 a^2 & \end{array}$$

$$\begin{array}{|l} x - a \\ \hline \end{array}$$

$$\begin{array}{l|l} A_0 x^{m-1} + A_1 & x^{m-2} \\ \quad + A_0 a & \end{array}$$

En continuant la division, on arrive à un reste définitif, qui se détermine facilement en considérant la loi qui règne pour les restes successifs des diviseurs partiels. On voit qu'il reste $A_m + A_{m-1} + A_{m-2}a^2 + \ldots\ldots A_pa^p \ldots\ldots + A_3a^{m-3} + A_2a^{m-2} + A_1a^{m-1} + A_0a^m$. En comparant ce polynome au polynome proposé, on trouve qu'il lui est identique, mais que seulement x a partout été remplacé par a avec le même exposant. Donc, toutes les fois qu'en substituant a à la place de x dans un polynome, le reste sera égal à 0, on conclura que ce polynome est exactement divisible par $x-a$. En vertu du principe

précédent, lorsque nous aurons à diviser un polynome ordonné par rapport aux puissances de x par un binome de la forme $x-a$, nous pourrons écrire de suite le reste sans faire la division. Exemple : soit à diviser $x^4-3x^3+5x^2-4x+7$ par $x-2$. Il faut substituer partout 2 à la place de x dans le polynome, et le résultat de la substitution sera le reste cherché. Pour abréger les calculs, on forme d'abord les puissances successives de 2, et l'on n'a plus qu'à les multiplier par les coefficients, on trouve ici que le reste est 11. De même, dans l'exemple $2x^3-3x^2+4x-5$ à diviser par $x+3$, le diviseur ayant la forme $x+a$, c'est-à-dire $x-(-a)$, il faut substituer -3 et on obtient pour reste -98. Cherchons maintenant le reste de la division de x^m-a^m par $x-a$ et $x+a$, de même que celui de x^m+a^m par $x-a$ et $x+a$, nous y arriverons facilement au moyen du principe précédent, qui consiste à remplacer au dividende x par a ; x^m-a^m devient $a^m-a^m=0$ en divisant par $x-a$; si c'est par $x+a$, on substitue $-a$, et il vient $(-a)^m-a^m$. Ici il peut arriver deux cas, suivant que m est pair ou impair. Si m est pair, on a $(-a)^m=+a^m$; par conséquent le reste est nul ; mais si m est impair, on a $(-a)^m=-a^m$, et il vient $-a^m-a^m=-2a^m$ pour reste. Prenons maintenant x^m+a^m par $x-a$, on a pour reste $a^m+a^m=2a^m$, ensuite x^m-a^m par $x+a$; on a, comme précédemment, deux cas à distinguer, selon que m est pair ou impair ; si m est pair, il vient $(-a)^m=+a^m$, et le reste est $2a^m$; mais si m est impair, $(-a)^m=-a^m$, et le reste devient $-a^m+a^m=0$. Toutes les fois que, dans une division, nous opèrerons sur le dividende ou le diviseur par voie de multiplication ou de division, le reste subira l'influence de cette opération. Soit un polynome X à diviser par $x-a$, soit Q le quotient et R le reste, on a l'égalité $X=(x-a)Q+R$. Mis sous cette forme, il est évident que si on divise ou si on multiplie les deux membres par un même nombre, le quotient Q ne changera pas, tandis que le reste R aura été multiplié ou divisé par ce nombre. Si on opère sur le dividende ou le diviseur chacun séparément, R ressentira également l'influence de l'opération ; il sera multiplié ou divisé si on multiplie ou divise le dividende, tandis qu'il éprouvera une variation contraire si on fait subir au diviseur les mêmes opérations que l'on avait faites sur le dividende.

Fermat nous a laissé, pour les restes, un théorème qui porte son nom ; il est ainsi conçu :

Soit B un nombre premier absolu qui ne divise pas un nombre entier A ; si on divise successivement par B les multiples A, 2A, 3A, 4A.....(B—1)A, on obtiendra A—1 restes différents, qui seront par conséquent 1, 2, 3 — B—1. En effet, supposons qu'on puisse trouver deux fois le même reste, on aurait, si MA et NA sont des multiples différents et plus petits que (B—1)A,

$$MA=BQ+R,$$
$$NA=BQ'+R.$$

En retranchant, on aura

$$(M-N)A=(Q-Q')B,$$

d'où
$$Q-Q'=\frac{M-N}{B}A.$$

Or, B est premier avant A. Comme $Q-Q'$, la différence entre deux nombres entiers est entière, il faut que $\frac{M-N}{B}$ soit aussi un nombre entier, autrement dit que M—N soit divisible par B, ce qui est impossible, puisque l'on a M et N tous deux plus petits que B, et *à fortiori* leur différence est-elle plus petite ; donc cette égalité ne peut pas subsister, donc on ne peut trouver deux fois le même reste, puisque, en le supposant, on arrive à une impossibilité ; donc les B—1 restes seront tous différents.

On voit que le reste que l'on obtient en divisant par un nombre premier le produit de plusieurs facteurs est le même que le reste que l'on trouve en divisant par ce facteur premier le produit des restes des facteurs du produit. Si nous multiplions l'un par l'autre A, 2A, 3A, 4A..... (B—1)A ; si nous appelons Q le quotient et que nous mettions A en facteur commun, il sera élevé à la puissance B—1, puisqu'il y a B—1 facteur. On a donc

$$1.2.3.4\ldots(B-1)A^{B-1}=BQ+1.2.3.4\ldots B-1.$$

Faisons passer le second terme du second membre dans le premier, il vient, en mettant cette quantité en facteur commun,

$$1.2.3.4\ldots\ldots(B-1))A^{B-1}-1)=BQ;$$

d'où l'on conclut que B divise $A^{B-1}-1$, c'est-à-dire que si un nombre premier B ne divise pas un nombre entier quelconque, il divise ce nombre élevé à la puissance B—1, si toutefois on retranche à cette puissance. DUHAUT.

RESTIACÉES (*bot.*). Famille de plantes composée d'herbes ou de sous-arbrisseaux qui habitent tous au delà de l'équateur, la plupart au cap de Bonne-Espérance, quelques-uns à Madagascar, un assez grand nombre à la Nouvelle-Hollande, dont aucun encore n'a été trouvé en Amérique. Ces végétaux ont un rhizome rampant, des tiges rameuses, noueuses, ou en forme de hampe, simples. Les feuilles sont tantôt uniquement radicales, ramassées; tantôt caulinaires, alternes, engaînantes à leur base, mais ayant leur gaîne fendue; leur lame est linéaire ou bien rudimentaire. Les fleurs sont en épi, en grappe ou en panicule, accompagnées de bractées scarieuses, régulières, le plus souvent diclines. Chacune d'elles présente : un périanthe glumacé, à 4 ou 6 folioles sur deux séries; parmi celles de la série extérieure, deux sont latérales et une située vers l'axe; les intérieures prennent quelquefois de l'accroissement pendant le développement du fruit qu'elles accompagnent; 2 ou 3 étamines, opposées aux pièces internes du périanthe, à filets libres ou très rarement soudés; à anthères uniloculaires, peltées, plus rarement biloculaires et didymes. L'ovaire est libre, très rarement uniloculaire, presque toujours 2-3 loculaire, ses loges étant séparées par les bords rentrants des carpelles. Chaque loge ne renferme qu'un seul ovule orthotrope, suspendu à sa partie supérieure. Les styles sont continus à la ligne dorsale des carpelles, et ils portent les papilles stigmatiques à leur face interne. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule, ou rarement un utricule. Les graines sont solitaires, à tégument coriace; leur embryon est situé à l'extrémité de la graine opposée au hile; il est appliqué contre un albumen charnu.

Cette famille a beaucoup d'affinité avec les cypéracées et les joncacées; elle se distingue des premières par son périanthe à folioles verticillées, et par son fruit le plus souvent trimère; des dernières par ses étamines opposées aux folioles intérieures du périante et en même nombre qu'elles; des unes et des autres par son embryon placé dans la graine en dehors de l'albumen contre lequel il est simplement appliqué.

P. D.

RESTIF DE LA BRETONNE (Nicolas-Edme), un des écrivains les plus féconds du XVIIIe siècle, naquit en 1734 à Sacy, près d'Auxerre, de parents cultivateurs, et mourut à Paris en 1806. Incapable de travaux champêtres, il fut instruit par un curé, entra dans une imprimerie comme compositeur; chassé de cette maison pour avoir séduit la femme de son patron, il mena pendant quelque temps une vie misérable et vagabonde qui lui permit d'étudier les mœurs des classes inférieures de la société et donna à ses conceptions cette originalité que n'avaient pas la plupart de ses contemporains. Rentré dans une imprimerie, il se mit à faire des romans qu'il improvisait en les composant, des plans de réforme sociale et des ouvrages de morale et de philosophie. Dans ces divers écrits il raconte souvent des anecdotes scandaleuses plus ou moins vraies, il entre dans des détails obscènes, et retrace des peintures révoltantes. Restif a encore écrit quelques ouvrages d'éducation, un entre autres qu'il voulait opposer à l'*Émile*, dans lequel il trouvait que J.-J. Rousseau avait trop fait fléchir à l'autorité paternelle. Cet auteur incorrect avait une vanité imperturbable, et il se persuadait qu'il était supérieur à Voltaire et même à Rousseau, pour lequel cependant il avait un sincère enthousiasme; aussi l'a-t-on surnommé quelque part le *Rousseau du ruisseau*. Les ouvrages de Restif ne s'élèvent pas à moins de 200 volumes.

J. Fleury.

RESTITUTION, terme de physique et d'astronomie. En physique, ce mot sert à désigner le retour d'un ressort au repos; en astronomie, il indique le retour d'une planète à ses absides c'est-à-dire au point de son orbite le plus voisin ou le plus éloigné du soleil. E. C.

RESTITUTION (*jurisp.*). Ce mot a plusieurs significations. Il s'applique la plupart du temps à l'action par laquelle on rend une chose. D'autres fois on appelle ainsi un bénéfice que les lois accordent à une partie lésée pour la remettre dans l'état où elle était avant cette lésion (*voy.* pour ce dernier sens le mot Nullité). Enfin, on entend par ce mot la somme à laquelle tout délinquant, en matière forestière, doit être condamné, en sus de l'amende, pour la réparation du dommage causé par son délit.

Voici les principaux cas de restitution :

I. *Restitution de chose volée ou perdue.* « En fait de meubles, la possession vaut titre, » dit l'article 2279 du Code civil. Ce principe n'est pas absolu. « Celui qui a perdu, ou auquel il a été volé une chose, peut la revendiquer

pendant trois ans, à compter du jour de la perte ou du vol, contre celui dans les mains duquel il la trouve. » (*Ibid.*) « Si le possesseur actuel de la chose volée ou perdue l'a achetée dans une foire ou dans un marché, ou dans une vente publique, ou d'un marchand vendant des choses pareilles, le propriétaire originaire ne peut se la faire rendre qu'en remboursant au possesseur le prix qu'elle lui a coûté (2280). »

Sous l'ancienne jurisprudence, on a longtemps agité la question de savoir si les juges qui condamnent un voleur peuvent, d'office, ordonner que les choses volées, lorsqu'elles existent en nature, soient restituées à leur propriétaire, quoique celui-ci ne se soit pas porté partie civile. L'article 366 du Code d'instruction criminelle ne permet plus de révoquer l'affirmative en doute.

II. *Restitution de droits indûment perçus.* « Tout droit d'enregistrement perçu régulièrement, porte l'article 60 de la loi du 22 frimaire an 7, ne pourra être restitué, quels que soient les évènements ultérieurs, sauf les cas prévus par la présente. » C'est vainement qu'on cherche quelques exemples où l'exception soit consacrée. La jurisprudence a dû suppléer au laconisme et à l'oubli de la loi. On ne pouvait admettre, en effet, cette maxime : *Le fisc ne restitue jamais.* Une semblable spoliation est condamnée par l'article 60 lui-même. Nous renvoyons pour les détails au mot ENREGISTREMENT.

III. *Restitution de fruits.* Voyez FRUITS et REVENDICATION.

IV. *Restitution pour délit forestier. Restitution* équivaut ici à *dommages-intérêts*, comme nous l'avons dit plus haut. « Dans tous les cas où *il y aura lieu* à adjuger ces dommages, dit l'article 202 du Code forestier, ils ne pourront être inférieurs à l'amende simple. » Il semble, d'après cet article, que les tribunaux doivent se dispenser de condamner le délinquant à une peine double, lorsque le préjudice souffert n'est pas très élevé. Mais il n'en est rien. La jurisprudence, pour un simple fait de pacage, se montre impitoyable. On s'est demandé si la restitution, prononcée pour un délit commis dans le bois d'un particulier, appartenait à ce particulier. L'affirmative a paru indubitable en présence de l'article 484 du Code pénal et de l'article 28 du titre 32 de l'ordonnance de 1669. A. PAGÈS DU PORT.

RESTITUTION (*théol.*). Acte par lequel on rend à autrui ce qu'on lui a indûment ravi ou par lequel on répare en valeur équivalente le dommage qu'on lui a causé, si les biens ou l'objet qu'il s'agit de restituer ont changé de nature. Cet acte n'est pas seulement commandé par les lois civiles, il est formellement prescrit par l'Écriture sainte, qui en fait une condition de salut, à ce point que ni les prières, ni les aumônes ne peuvent soustraire à cette obligation impérieuse, absolue : c'est ce qu'enseignent le droit canon, les décisions des conciles et tous les théologiens. Que si l'on est dans l'impuissance actuelle de restituer, il faut avoir la volonté sincère de remplir ce devoir aussitôt qu'on en aura le moyen ; et ce devoir s'applique aux successeurs et héritiers des ravisseurs et spoliateurs primitifs. Les détails que comporte cette matière seront exposés dans les articles POSSESSION et DOMMAGE.

RESTOUT (JEAN), peintre, né à Rouen en 1692. Son père, peintre distingué, et sa mère, sœur de Jouvenet, cultivant elle-même la peinture avec succès, lui inspirèrent de bonne heure l'amour de cet art difficile. Longtemps sa modestie l'empêcha de se faire connaître. Il perdit successivement ses deux maîtres, son père et son oncle Jouvenet. Ce fut trois ans après la mort de ce dernier que son tableau d'*Aréthuse* le fit recevoir à l'Académie. A l'instar de son oncle, il se livra presque exclusivement aux grandes compositions pour lesquelles son imagination féconde lui était d'un grand secours. Malheureusement il outre les défauts de son maître ; son style manque de fermeté et de noblesse, son dessin est maniéré, incorrect, ses effets sont de convention ; mais comme ces défauts étaient alors ceux de l'école française, ils ne l'empêchèrent pas d'obtenir successivement toutes les dignités de l'Académie, depuis celle de simple académicien jusqu'à celle d'ancien directeur et de chancelier. Parmi ses productions nous citerons les peintures du plafond de la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Il mourut en 1768.

RESTRICTION MENTALE, *mentalis reservatio*. On appelle ainsi la réserve intérieure que fait celui dont les actions extérieures sont en opposition avec sa pensée secrète. L'Église condamne avec raison la restriction mentale, à cause des abus innombrables qu'elle entraîne après elle. Que serait-ce, en effet, que les ser-

ments les plus solennels, les promesses les plus saintes, les vœux, les confessions de foi publiques, les engagements les plus irrévocables, si l'on pouvait ensuite alléguer une restriction mentale qui dût en paralyser les effets? On verrait bientôt disparaître toute sécurité, toute certitude parmi les hommes. S.

RÉSUMPTE. Ce mot désignait, à la faculté de théologie de Paris, la thèse que devait soutenir un docteur avant d'entrer en possession de tous ses droits. Elle roulait tout entière sur la critique ou l'herméneutique sacrée, et durait d'une heure à six. C'est dans les six premières années qui suivaient la licence qu'il fallait la soutenir.

RÉSURRECTION. C'est le retour d'un mort à une nouvelle vie, ou en d'autres termes la réunion de l'âme avec le corps dont elle était séparée par la mort. La religion enseigne qu'il doit y avoir à la fin des temps une résurrection générale et perpétuelle dont nous parlerons bientôt. Mais on peut ressusciter pour mourir plus tard une seconde fois, et l'on trouve dans l'Écriture sainte plusieurs exemples de cette résurrection passagère. Ainsi dans l'Ancien-Testament on voit le prophète Élie rendre la vie au fils de la veuve de Sarepta, III *Reg.*, cap. 17; le prophète Élisée au fils d'une femme Sunamite, IV, *Reg.* cap. 4; et un cadavre jeté dans le sépulcre de ce prophète revenir à la vie par le contact de ses reliques, *ibid.*, cap. 13. L'Évangile mentionne trois résurrections opérées par J.-C. dans le cours de ses prédictions, celle du fils de la veuve de Naïm, *Luc*, cap. 7; celle de la fille d'un chef de la synagogue, *Matth.*, 9; enfin celle de Lazare (*voy.* ce mot), et au temps de la Passion, lorsque J.-C. expira, plusieurs morts sortirent du tombeau, vinrent à Jérusalem et furent vus par un grand nombre de personnes, *Matth.*, 27. On voit dans les Actes des apôtres que saint Pierre ressuscita une veuve nommée Thabithe, et que saint Paul rendit la vie à un jeune homme tombé du haut d'une maison et tué par sa chute, *Act.*, cap. 9 et 20. Enfin l'Histoire ecclésiastique fait mention de plusieurs résurrections opérées en différents siècles par quelques-uns des saints que l'Église honore, comme saint Martin, saint François-Xavier, etc.

On comprend que la résurrection d'un mort étant un fait, c'est par les sens ou par des témoignages qu'on peut en acquérir la certitude, et quand ces témoignages offrent tous les caractères ordinairement requis et suffisants pour opérer la conviction, quand le nombre des témoins est assez considérable pour qu'on puisse affirmer sûrement qu'ils n'ont pas pu être trompés par une illusion des sens ou de l'imagination, ni se concerter pour répandre une imposture, et quand la nature et les circonstances du fait se prêtaient d'ailleurs à tous les moyens de vérification, en un mot, quand les témoins ont pu voir, entendre et toucher, et que leur témoignage se trouve confirmé par le silence ou les aveux de la génération contemporaine intéressée à le démentir, il est évident qu'alors il n'est plus permis de conserver le moindre doute; car c'est par ce moyen que s'établit la certitude des faits de tout genre, c'est sur ces fondements qu'elle repose, et si l'on ne s'en tenait pas là, il faudrait abandonner l'histoire à un scepticisme universel et repoussé par la nature. Cependant quelques philosophes incrédules ont prétendu que jamais aucun témoignage ne pouvait donner la certitude de la résurrection d'un mort, parce que, selon eux, l'impossibilité du fait étant démontrée par les lois physiques doit contrebalancer tous les moyens de certitude morale et enlever à tous les témoignages leur valeur et leur autorité. Cette objection ne repose évidemment que sur des sophismes. Il est certain que la résurrection d'un mort ne saurait avoir lieu d'après les lois ordinaires de la nature, et c'est par ce motif qu'elle est considérée comme un miracle. Mais les lois physiques ont-elles démontré que ce miracle ne peut arriver par un acte spécial de la puissance divine, et que Dieu, qui a donné la vie au corps humain et qui la maintient par des lois dont le secret échappe à toutes les recherches des philosophes, ne saurait la rétablir et la ranimer quand elle est éteinte? Nul assurément n'osera le soutenir. Que devient donc cette impossibilité prétendue qu'on oppose comme un obstacle à la certitude morale? La résurrection d'un mort présente deux faits qui sont de même nature que ceux dont nous sommes témoins tous les jours; le fait de la mort et celui d'une vie subséquente. Or qui osera dire que ces deux faits ne peuvent pas être constatés par des preuves suffisantes pour ne pas laisser au doute la moindre prise? La société ne repose-t-elle pas tout entière sur la certitude des faits de ce genre, dont la succession compose toute l'histoire de l'humanité, et peut-on, sans outrager el bon sens

et révolter la nature, contester à l'homme les moyens de s'en assurer pleinement? Mais s'il est vrai, comme le prouve l'expérience de tous les jours, que ces deux faits peuvent offrir une certitude absolue et qui ne permette pas le moindre doute, les objections tirées des lois de la nature doivent nécessairement tomber devant des preuves plus claires et d'un ordre supérieur; car les raisonnements ne sauraient jamais prévaloir contre l'autorité des faits. Une fois que la mort d'un homme et le fait de sa vie subséquente sont établis par des preuves incontestables, ou attestés par des témoignages qui donnent une entière certitude, les lois physiques ne prouvent plus qu'une seule chose, c'est que le retour à la vie n'a pu avoir lieu par une cause naturelle, et qu'il a fallu l'intervention spéciale de la toute-puissance divine. Elles ne prouvent donc rien contre le fait de la résurrection; elles font voir seulement qu'il est impossible de l'expliquer naturellement. Or où en serions-nous s'il fallait rejeter tous les faits dont les philosophes ne sauraient trouver l'explication? On peut voir sur ce sujet d'autres développements à l'art. MIRACLE.

Le dogme de la résurrection générale à la fin des siècles était une croyance de la religion mosaïque aussi bien que de la religion chrétienne. Il ne fut pas même inconnu aux anciens patriarches, comme on le voit par ces paroles du livre de Job: « Je sais que mon rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour je dois me relever de terre; que je serai de nouveau revêtu de mon corps et que je verrai mon Dieu dans ma chair et de mes propres yeux; cette espérance repose dans mon cœur. » *Job*, cap. 19. Le prophète Daniel, cap. 12, dit expressément que ceux qui dorment dans la poussière se réveilleront un jour, les uns pour la vie éternelle, les autres pour un opprobre sans fin. Dans le livre des Machabées, on voit les sept frères qui souffrirent le martyre sous Antiochus témoigner qu'ils espèrent une résurrection glorieuse et une vie éternelle. II, *Machab.*, cap. 7. Plus tard, les Sadducéens, qui niaient l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses futures, rejetèrent en même temps le dogme de la résurrection. Mais le reste des Juifs, et particulièrement les Pharisiens, n'abandonnèrent jamais cette croyance. Jésus-Christ, pour prouver la résurrection aux Sadducéens, et leur faire comprendre que ce dogme était renfermé dans les livres de Moïse, leur rappela que Dieu s'y est nommé le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; or il n'est pas le Dieu des morts ou de ceux qui ne sont plus, mais le Dieu des vivants. *Matth.*, cap. 22. Saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, établit la croyance à une résurrection future, comme un des dogmes fondamentaux du christianisme, et répond aux difficultés que la raison humaine élevait contre ce dogme; il s'en sert dans la première épître aux chrétiens de Thessalonique pour les consoler de la mort de leurs proches et des misères de cette vie; enfin il signale comme des destructeurs de la foi chrétienne ceux qui enseignaient que la résurrection était déjà faite. II, *Timoth.*, cap 2. Car il s'éleva dès les commencements un certain nombre de sectaires qui attaquèrent le dogme de la résurrection par différents motifs, et cette hérésie devint commune à toutes les sectes de gnostiques qui regardaient la matière comme l'ouvrage d'un principe mauvais, et le corps comme une prison où l'âme était soumise à l'empire de ce mauvais principe, et d'où elle avait besoin d'être délivrée pour pouvoir s'unir à Dieu. Les premiers Pères de l'Église combattirent ces erreurs par leurs écrits comme par leurs prédications. Tertullien fit en particulier un traité de la résurrection de la chair, où il expose les preuves de la doctrine catholique sur ce point, et s'attache à réfuter les objections des hérétiques. Il y montre la possibilité de la résurrection, il en fait voir la convenance par diverses considérations tirées soit de la dignité du corps humain auquel le fils de Dieu lui-même n'a pas dédaigné de s'unir, soit de la justice divine qui doit punir ou récompenser l'homme tout entier, et par conséquent faire participer aux châtiments ou aux récompenses le corps qui a été l'instrument du vice ou de la vertu. Il développe ensuite les textes de l'Écriture sainte où la résurrection future est si clairement promise et annoncée; après quoi il expose l'état des corps ressuscités, et fait voir, par les paroles de saint Paul et par d'autres raisons, que les corps seront, quant à leurs substances, les mêmes qu'ils étaient avant la mort; mais que dans les justes ils seront doués de qualités surnaturelles et exempts des imperfections, des infirmités et des besoins de la vie présente.

Nous ne nous arrêterons pas à résoudre quelques vaines objections que l'on a faites contre le dogme de la résurrection future, en se fondant

sur une prétendue impossibilité de réunir toutes les molécules de matière qui composaient le corps humain. Il est évident qu'on ne peut proposer une semblable difficulté sans mettre gratuitement des bornes à la toute-puissance divine, et que d'ailleurs, pour y trouver le fondement d'une objection sérieuse, il faudrait avant tout connaître exactement ce qui est nécessaire pour constituer l'identité d'un corps ressuscité. On sait que pendant la vie le corps se renouvelle et change continuellement de molécules sans cesser néanmoins d'être le même. Qu'est-ce qui empêcherait donc qu'après la résurrection il fût encore le même, quand un certain nombre des molécules qui le composaient seraient remplacées par d'autres? Prétendra-t-on, par exemple, qu'il cesserait d'être le même, si, au lieu des molécules dont il était composé au moment de la mort, il renfermait quelques-unes de celles qui formèrent sa constitution aux différentes époques de la vie? Il serait assurément trop ridicule de vouloir considérer une telle subtitution comme opposée à l'identité du corps ressuscité, et cela seul doit faire juger par combien de moyens la puissance divine peut lever les obstacles imaginés par la faiblesse de l'esprit humain.

Résurrection de Jésus-Christ. Ce miracle est le fondement sur lequel repose la religion chrétienne. Si J.-C. n'est pas ressuscité, disait saint Paul aux fidèles de Corinthe, notre prédication est vaine, votre foi ne repose sur rien, et nous sommes de faux témoins qui outrageons Dieu en attestant, contre la vérité, qu'il a ressuscité J.-C. I, *Corinth.*, cap. 15. Le prophète Isaïe avait annoncé que le Messie ressusciterait après sa mort, et J.-C. lui-même avait répété plusieurs fois à ses disciples que trois jours après sa mort il sortirait du tombeau. Les apôtres de leur côté ont opéré la conversion du monde en prêchant la résurrection de J.-C.; ils ont confirmé cette prédication par le témoignage de leur sang et de leurs miracles, et les chrétiens n'ont cessé de voir dans la résurrection de J.-C. le fondement de leur foi et de leurs espérances. Nous ne saurions développer ici toutes les preuves qui établissent la certitude de cette croyance, le cadre de cet article ne le permet pas; on peut les voir d'ailleurs exposées avec plus d'étendue dans une foule d'ouvrages spécialement destinés à la défense du christianisme, et en particulier dans celui de Ditton qui a pour titre: *La Religion chrétienne démontrée par la résurrection de J.-C.* Nous ne pouvons offrir qu'un résumé de ces preuves, mais il suffira pour en faire voir toute la force et la solidité.

Que J-C. soit réellement mort sur la croix comme le rapportent les évangélistes, c'est un fait qui, dès la naissance du christianisme, a été reconnu comme incontestable par les juifs et les païens aussi biens que par les chrétiens. On ne voit en effet dans tout ce qui nous reste des anciennes controverses aucun vestige du moindre doute élevé a ce sujet. Le sanhedrin, les rabbins et les sophistes grecs des premiers siècles ont bien cherché à combattre la réalité de la résurrection, mais il est inouï qu'ils aient jamais imaginé de dire que J.-C. n'était pas mort, et c'était cependant la première idée qui aurait dû leur venir, et la première objection qu'ils auraient dû faire, si les circonstances du fait avaient pu comporter à cet égard la moindre contestation. Or, après une croyance tout à la fois si unanime et si invariable, il est visible qu'on ne saurait être reçu aujourd'hui à élever le plus léger doute sur un fait si bien attesté. Si l'on se rappelle d'ailleurs que J.-C., après une flagellation cruelle, resta pendant trois heures attaché à la croix, au milieu des plus horribles tourments, que son côté fut percé d'une lance; qu'avant de le descendre de la croix, on prit soin de s'assurer s'il était mort; qu'il fut déposé dans le sépulcre, enveloppé de linges avec une grande quantité d'aromates qui seuls auraient pu l'étouffer quand il eût encore été vivant; enfin, si l'on réfléchit que les Juifs eurent soin de visiter le tombeau, de sceller la pierre qui en fermait l'entrée et d'y mettre des gardes pour empêcher que son corps ne fût enlevé, on comprendra sans peine qu'il n'est pas possible de contester la mort de J.-C. au moment de la sépulture, et que dans tous les cas il ne pouvait survivre à l'inhumation, ni sortir naturellement du tombeau. Toute la question se réduit donc à savoir si l'on a des preuves suffisantes de la résurrection, ou bien s'il est possible d'admettre que son corps ait été enlevé par ses disciples; car c'est la seule défaite que les Juifs et les incrédules de tous les siècles aient pu imaginer.

Or, sous quelque rapport qu'on l'envisage, cette supposition est évidemment absurde. Quel motif eût poussé les apôtres à une si périlleuse entreprise? S'ils conservaient l'espoir de voir ressusciter leur maître, quel besoin avaient-ils d'enlever son corps? S'ils craignaient d'avoir été

trompés par de vaines promesses, comment concevoir qu'ils aient risqué leurs jours pour un séducteur? Et d'ailleurs par quels moyens seraient-ils venus à bout de cet étrange dessein? Dira-t-on qu'ils ont corrompu les gardes? Mais, outre qu'il leur aurait fallu des motifs bien puissants pour hasarder une tentative de ce genre, dont le succès devait leur paraître si douteux et dont le châtiment devait les effrayer, peut-on supposer que parmi les soldats il ne s'en soit pas trouvé un seul inaccessible à la corruption, pas un seul qui par l'espoir des récompenses ait dénoncé les apôtres plutôt que de s'associer à une entreprise criminelle et si dangereuse? Pourquoi d'ailleurs le conseil des Juifs aurait-il alors gardé le silence au lieu d'informer contre les gardes et les apôtres, de s'assurer au moins de leurs personnes, de les interroger, de les confronter, de les punir, de prendre en un mot tous les moyens qui s'offraient à eux pour découvrir toute cette trame et la manifester aux yeux du public? Ils avaient pris des mesures si efficaces pour prévenir cet enlèvement, ils en craignaient tant les suites, et maintenant au lieu d'en rechercher les auteurs et de la constater juridiquement pour en prévenir les effets, ils s'endorment et ne daignent pas même s'en occuper. Cinquante jours se passent sans que les disciples de J.-C. soient inquiétés, sans qu'on fasse aucune procédure, aucune information juridique, et quand les apôtres commencent à publier la résurrection de leur maître, et qu'à l'appui de leur témoignage ils opèrent des miracles au nom de J.-C. ressuscité, les Juifs se contentent de leur faire des menaces rigoureuses avec défense de continuer, mais sans prendre aucun moyen pour les démentir. Enfin cette supposition d'une complicité entre les apôtres et les gardes est si choquante par tant d'endroits que les Juifs ne l'ont jamais hasardée.

Prétendra-t-on que les apôtres ont employé la force ouverte pour triompher de la résistance des gardes. Mais comment supposer que des hommes jusqu'alors si timides et en quelque sorte déconcertés par la mort de J.-C. aient osé, sans motifs et sans but, tenter une semblable entreprise? Quand ils n'auraient pas été retenus par la crainte d'échouer, quand ils auraient réussi, que pouvaient-ils en espérer qu'un châtiment rigoureux? Si les soldats avaient souffert une telle violence, ils n'auraient pas manqué de dénoncer cet attentat, ni les Juifs d'en poursuivre les auteurs et de donner à ces procédures une éclatante publicité, qui aurait suffi pour fermer la bouche aux imposteurs et mettre le peuple à l'abri de la séduction. Que si l'on disait que les apôtres se sont avancés secrètement par une voie souterraine jusqu'au sépulcre, cette hypothèse tomberait devant une observation sans réplique, c'est qu'une telle fraude aurait laissé des traces manifestes; et que l'ouverture pratiquée dans le sépulcre aurait trahi l'enlèvement du corps. Il ne reste donc plus qu'une seule conjecture, c'est de dire, comme l'ont prétendu les Juifs, que les gardes étant endormis, le corps fut enlevé furtivement pendant leur sommeil. « Cette fable juive, dit un auteur, est bien digne d'être répétée par des hommes qui croient tout, excepté ce qu'ils doivent croire. » En effet, pour l'admettre, il faut supposer que les gardes s'étaient en quelque sorte concertés pour dormir tous ensemble au moment choisi pour l'enlèvement, et que pas un seul n'aura été réveillé par le bruit qu'on a dû faire pour parvenir au sépulcre et rouler la pierre énorme qui en fermait l'entrée. Et d'ailleurs si l'on admet qu'ils soient capables d'une telle négligence, puisqu'ils l'avouent publiquement, pourquoi demeurent-ils impunis? Cette circonstance seule n'est-elle pas une preuve évidente que s'ils s'avouent coupables, un tel aveu ne peut être qu'un mensonge concerté avec les Juifs?

Ainsi la résurrection de J.-C. est démontrée par l'absurdité même de toutes les suppositions qu'on voudrait imaginer pour la combattre. Quand les apôtres commencèrent à publier ce miracle, les Juifs n'avaient qu'une seule chose à faire pour les démentir, c'était de montrer le corps dans le tombeau; car il était visiblement impossible qu'on l'eût enlevé. Puisqu'ils ne l'ont pas fait, leur inaction devient un aveu positif qui confirme le témoignage incontestable des apôtres. Le miracle de la résurrection était d'une importance infinie. J.-C. l'avait annoncé comme la preuve irrécusable de sa mission et de la vérité de sa doctrine. Les Juifs, instruits de cette prédiction, avaient mis des gardes à son tombeau et pris toutes les précautions pour prévenir un enlèvement. Cependant au troisième jour le tombeau est ouvert, J.-C. a disparu, et les gardes vont annoncer ce prodige aux chefs de la synagogue; puis cinquante

jours après, dans le même lieu et en présence d'une foule immense, les apôtres prêchent que J.-C. est ressuscité, et leur première prédication convertit jusqu'à trois mille personnes. Conçoit-on qu'ils aient osé soutenir ainsi publiquement un fait si facile à vérifier, et que les Juifs n'aient pas pris le moyen de les confondre, s'il eût été possible de les démentir? D'un autre côté, la mort qu'ils ont soufferte à l'appui de leur témoignage, les miracles qu'ils ont opérés pour le confirmer, la conversion du monde et l'établissement du christianisme malgré une foule d'obstacles, toutes ces circonstances, et beaucoup d'autres qui sont développées par les apologistes de la religion, sont autant de preuves dont chacune suffit pour opérer la conviction et ne pas laisser le moindre doute. On peut consulter à ce sujet les articles Christianisme, Martyrs et Miracles.

Toutes ces preuves peuvent se résumer dans un fait palpable et décisif qui prévient toutes les difficultés et dispense de tout examen : c'est la tradition constante et invariable de tous les chrétiens, car il est impossible d'exiger ou de trouver à l'appui des faits les plus incontestables de l'histoire une preuve plus forte et plus frappante que ce témoignage universel perpétué jusqu'à nos jours et mis constamment à la portée du plus ignorant par la foi publique de la société chrétienne. On conçoit qu'une secte quelconque puisse adopter après coup des miracles supposés qui ne tiennent point à sa constitution, parce qu'une fois qu'on est imbu de certaines croyances, il est naturel qu'on se montre peu difficile sur tout ce qui peut servir à les confirmer. C'est là ce qui explique toutes les croyances fabuleuses qu'on trouve dans les auteurs païens ou dans l'histoire du mahométisme et des autres religions de l'Asie. Comme ces traditions n'ont point d'origine certaine et authentique, qu'elles sont même évidemment postérieures aux évènements, qu'elles ne se rapportent point à des faits publics, et qu'enfin elles ont pu facilement s'introduire après coup sans contrôle et sans examen, parce qu'elles ne tiennent pas au fond même et à l'essence de la religion, il résulte de là enfin qu'elles n'ont aucune valeur et ne peuvent rien prouver, parce qu'elles manquent elles-mêmes d'une garantie suffisante. Mais la tradition chrétienne a son origine certaine et aussi ancienne que le christianisme ; elle a pour objet des faits publics qu'il était facile de vérifier ; un sérieux examen importait aux chrétiens comme à leurs ennemis ; il est donc impossible d'exiger un témoignage plus authentique et plus irrécusable. Personne n'ignore que la résurrection de J.-C. et les autres miracles de l'Évangile ont été constamment l'objet de la foi ; c'est un fait qu'on ne peut nier. Dès l'origine ces miracles furent, comme aujourd'hui, reconnus, publiés et tenus pour incontestables ; ils servaient de fondement au christianisme et formaient une partie de ses dogmes ; on ne pouvait être chrétien sans les admettre. Quand les juifs et les païens se convertissaient à l'Évangile, c'était de leur part une adhésion solennelle à la vérité de ces faits. Or, ils avaient à sacrifier, pour y croire, leurs préjugés, leurs penchants, leurs intérêts, leurs dieux, leur vie même. A quel sévère examen ne durent-ils pas se livrer avant de les admettre. Qu'on trouve, s'il est possible, des témoins plus dignes de foi ; et quand ces miracles ont entraîné, changé le monde, de quel droit viendrait-on les contester maintenant? D'autre part, la résurrection de J.-C. et les autres miracles étaient proclamés sur les lieux mêmes comme des faits récents devant une foule de peuple et à la face des ennemis qui avaient tant d'intérêt à les contredire. Comment les Juifs, qui trouvaient dans les circonstances de ces faits tous les moyens de vérification, n'ont-ils pas eu recours à des informations authentiques et solennelles qui devaient faire tomber l'imposture à l'instant même si la prédication des apôtres n'eut pas été véritable? Ou plutôt, comment les apôtres eussent-ils osé proclamer ainsi des faits qu'il eût été si facile de démentir? Si la résurrection de J.-C. a été prêchée et reçue dès l'origine comme le fondement du christianisme, c'est qu'évidemment les Juifs étaient dans l'impuissance de la contester, et leur silence devient un aveu positif. On conçoit qu'un grand nombre aient refusé d'y croire ou plutôt de l'avouer. C'est un effet qui s'explique aisément par l'empire des passions toujours en révolte contre une religion qui les importune ; mais, pour qu'un grand nombre d'autres aient publié ou reconnu ce miracle et fait profession d'y croire au péril de leur fortune et de leur vie, il faut bien qu'il n'y ait pas eu moyen d'en combattre la vérité, ni d'en affaiblir par aucune dénégation les preuves incontestables. La tradition chrétienne offre donc toutes les

conditions d'une certitude absolue et les garanties les plus complètes qu'un témoignage puisse jamais réunir pour prouver un fait. R.

RÉTABLE (*archit. relig.*). On appelle rétable l'ensemble des décorations en pierre, en marbre ou en bois qui accompagnent un autel, et contre-rétable le fond du rétable disposé en forme de lambris, où l'on place un tableau ou une statue. Le nouveau rétable de la chapelle de la Sainte-Vierge à l'église Saint-Gervais de Paris est d'un joli style gothique, en harmonie avec le reste de l'architecture de ce monument précieux. S.

RETARD. On désigne ainsi, en musique, le cas où la note d'un accord se trouve dominée par la prolongation d'une autre note qui est étrangère à cet accord.

RETENUE (*jurisp.*). Ce mot peut être pris dans deux sens, suivant qu'il s'applique à une *retenue de marchandises* ou à une *retenue de contributions*. Nous renvoyons, pour le premier, à l'article DOUANES. Employé dans le second, il signifie la portion des intérêts ou arrérages que le débiteur d'une rente était autorisé à garder vers lui comme représentant les impositions sous l'empire de l'ancien droit et des lois intermédiaires qui ont été abolies en 1807. La retenue avait été établie par l'édit de 1749, qui la fixait au vingtième de la rente. Elle avait lieu de plein droit; toutefois, la non-retenue pouvait être stipulée. Depuis cet édit, diverses lois sont intervenues, apportant quelques modifications à l'ancien système, mais respectant le principe. C'est en 1807 seulement que la retenue n'a plus été de droit commun. Il a fallu, pour qu'elle eût lieu, qu'elle fût l'objet d'une convention entre les parties. La loi du 3 septembre ne statua que pour l'avenir. Aussi, pendant de longues années, de nombreuses questions se sont élevées à propos des rentes créées antérieurement à la promulgation. On comprend qu'il est aujourd'hui tout-à-fait inutile de s'en occuper. — La plupart des administrations publiques exercent une retenue sur le traitement de leurs employés, pour subvenir au paiement des pensions de retraite.

A. PAGÈS DU PORT.

RÉTIAIRES. Gladiateurs qui, dans les jeux du cirque, enveloppaient leurs adversaires d'un filet (*rete*) et les frappaient ensuite d'un trident. C'était le *mirmillon* ou *gaulois* qu'on apposait au *rétiaire*. Il était nu, portant seulement un casque surmonté de la figure d'un poisson. Le rétiaire, vêtu d'une tunique, le poursuivait en criant : « Ce n'est pas à toi que j'en veux, Gaulois, c'est à ton poisson. » Quand le rétiaire ne lançait pas assez adroitement son filet pour en embarrasser le *mirmillon* et l'attirer à lui, celui-ci le poursuivait à son tour et cherchait à le tuer avant qu'il eût préparé son filet pour un second coup. E. F.

RÉTICULE. Petit instrument d'astronomie composé d'un anneau en métal portant trois ou cinq fils verticaux très fins en platine et coupés par un fil horizontal. Cet appareil se place dans les lunettes astronomiques au foyer de l'objectif, et sert aux astronomes pour observer les passages des astres au méridien, la lunette servant aux observations ayant été préalablement placée dans le méridien. E. C.

RETIMA. Petite ville située sur la côte septentrionale de l'île de Candie et à seize lieues de Candie. Elle est dans une position charmante; mais son port, comblé par les sables, est devenu impraticable. Une citadelle, aujourd'hui démantelée, la défendait autrefois. Retima est la résidence d'un pacha, et l'on y compte environ six mille habitants. E. F.

RÉTINE, *retina* (de *rete*, ret, filet). Membrane de l'œil regardée comme l'organe immédiat de la vision.

Adhérente au nerf optique dont elle serait la continuation et comme l'épanouissement, selon certains anatomistes, la rétine représente une membrane blanchâtre opaline, demi-transparente, mollasse, simulant une toile très fine, réticulaire, recouverte d'une espèce de colle. Par sa face externe elle correspond à la choroïde, par sa face interne au corps vitré, à laquelle elle n'est nullement adhérente; elle se termine en avant à la circonférence des procès ciliaires du corps vitré auxquels elle adhère assez fortement, mais dont toutefois on ne peut la séparer sans rupture. (Cruveilhier, *Anatomie.*)

La face interne de la rétine de l'homme présente quelques plis qui paraissent les analogues, mais à l'état rudimentaire, du pli qu'on retrouve dans la rétine de certains animaux, et particulièrement des oiseaux de proie. Cette face de la membrane est percée d'un *trou central* entouré d'une zone jaunâtre (*tache jaune* de Sœmmering). Ce pertuis central, situé au côté externe de l'insertion du nerf optique, ré-

pond à l'axe antéro-postérieur du globe de l'œil au véritable point central de la rétine.

C'est sur la rétine que viennent se former les images qui traversent la pupille. On ignore les usages de la tache jaune. Dr B.

RÉTINITE. Substance que l'on a rencontrée dans des caves du département du Cantal, et qui a quelque analogie, par sa composition, avec le feldspath orthose. Ce minéral est vitreux, non cristallisé, d'une couleur verte, et fond au chalumeau en émail blanc. Son analyse donne, sur 100 parties : 64 de silice, 16 d'alumine, 5 de potasse, 7 d'eau, 4 d'oxyde de fer, et le surplus en chaux et en magnésie.

A. de Ch.

RETRAIT. Terme de physique, pour marquer l'action qu'un corps éprouve en se refroidissant ; est opposé à *dilatation*. Eug. C.

RETRAIT (*jurisp.*). C'est la faculté que l'on a de se faire subroger au lieu et place d'un acquéreur. On en distinguait vingt-cinq espèces avant les lois de la révolution : 1° le retrait à droit de lettre lue, 2° le retrait censuel, 3° le retrait conventionnel, 4° le retrait d'argenterie léguée, 5° le retrait de bestiaux, 6° le retrait de biens d'Église, 7° le retrait de bienséance, 8° le retrait débital, 9° le retrait de bourgeoisie ou d'habitation, 10° le retrait d'esclèche, 11° le retrait de cohéritier ou retrait successoral, 12° le retrait de communion, 13° le retrait de frareuseté, 14° le retrait de maison vendue pour être démolie, 15° le retrait de mi-denier, 16° le retrait de préférence, 17° le retrait de reconsolidation, 18° le retrait de recousse, 19° le retrait domanial, 20° le retrait ducal, 21° le retrait d'utilité publique, 22° le retrait féodal, 23° le retrait lignager, 24° le retrait local, 25° le retrait sur les Juifs.

Le Code civil n'en reconnaît que de trois sortes : le retrait conventionnel, le retrait débital ou de droits litigieux et le retrait successoral.

Le premier est connu sous le nom de *faculté de rachat*. *Voyez* Rachat.

Nous allons nous occuper brièvement des deux autres.

I. *Retrait de droits litigieux*. Et d'abord que faut-il entendre par ces mots *droits litigieux?* L'article 1701 porte : « La chose est censée litigieuse dès qu'il y a procès et contestation sur le fonds du droit. » Un arrêt de la Cour de cassation a décidé que la disposition de cet article est limitative. De tout temps la cession des droits litigieux a été autorisée ; mais, de tout temps aussi, ceux qui les acquièrent ont été vus d'un œil défavorable. Très souvent, en effet, on n'achète un procès que pour exercer une vengeance sur celui avec lequel la contestation est survenue. Les empereurs Anastase et Justinien, témoins des abus que produisaient ces sortes de contrats, s'occupèrent du soin de les réprimer. Les lois *Per diversas* et *Ab Anastasio* permettaient aux débiteurs de droits litigieux d'arrêter toutes poursuites en payant aux acheteurs le montant de la cession qu'on leur avait faite. Les dispositions de ces lois furent suivies dans notre ancienne jurisprudence ; et elles ont été remises en vigueur par l'article 1699 du Code civil ainsi conçu : « Celui contre lequel on a cédé un droit litigieux peut s'en faire tenir quitte par le cessionnaire, en lui remboursant le prix réel de la cession avec les frais et loyaux coûts, et avec les intérêts à compter du jour où le cessionnaire a payé le prix de la cession à lui faite. » Il aurait été injuste de poser un principe absolu. Des exceptions étaient établies par les lois romaines. Les mêmes motifs ont déterminé les exceptions introduites par l'article 1701. Elles reçoivent leur application lorsque la cession a été faite à un cohéritier ou copartageant du droit cédé à un créancier en paiement de ce qui lui est dû, et au possesseur de l'héritage sujet au droit acquis. Ces trois cas sont les seuls dans lesquels la subrogation ne peut être exigée par le cédant.

II. *Retrait successoral*. L'ancienne jurisprudence du parlement de Paris et de plusieurs autres parlements avait établi, par une extension des lois *Per diversas* et *Ab Anastasio*, que lorsqu'un héritier vendait sa portion de biens, avant le partage de l'hérédité, elle était sujette au retrait d'indivision en faveur des cohéritiers du vendeur. Le but de cette action était de rendre impénétrables les secrets des familles. Les auteurs du Code civil ont imprimé à cette jurisprudence, fondée sur la bienséance et l'équité, le caractère de la loi. D'après l'article 841 : « Toute personne, même parente du défunt, qui n'est pas successible, et à laquelle un cohéritier aurait cédé son droit à la succession, peut être écartée du partage, soit par tous les cohéritiers, soit par un seul, en lui remboursant le prix de la cession. » De nombreuses questions se sont élevées sur l'application de cet article, dont le laconisme laisse beaucoup à

désirer. Les bornes étroites dans lesquelles nous sommes forcés de nous renfermer ne nous permettent pas de donner des développements. Nous renvoyons aux divers commentaires.

A. Paoès du Port.

RETRAITE (*jurisp.*). Lorsque le porteur d'une lettre de change s'est vu contraint de la faire protester, le remboursement s'opère le plus souvent d'endosseur à endosseur sur la simple présentation ou le renvoi de la lettre de change accompagnée du protêt. Mais il ne peut pas en être toujours ainsi ; le législateur a dû prévoir le cas où le porteur aurait un besoin immédiat d'argent ; dans sa sollicitude, il a trouvé le moyen de lui en procurer amiablement et sans retard. Le porteur se fait escompter par un banquier une lettre de change, ordinairement à vue, sur l'un des endosseurs ou sur le tireur lui-même, laquelle contient, outre le capital de l'ancienne, tous les frais légitimes qui ont été faits. Cette lettre, qu'on désignait autrefois par le nom de *lettre sur protêt*, se nomme retraite. Voici comment elle est définie par l'article 178 du Code de commerce : « La retraite est une nouvelle lettre de change, au moyen de laquelle le porteur se rembourse, sur le tireur ou sur l'un des endosseurs, du principal de la lettre protestée, de ses frais et du nouveau change qu'il paie. » Elle doit être accompagnée d'un Compte de retour. (*Voyez* ce mot.)

A. Paoès du Port.

RETRAITE (*stratégie*). Mouvement rétrograde d'un corps de troupes ou d'une armée devant l'ennemi qu'on n'a pu vaincre. Un général qui joint la prudence à la capacité se ménage toujours, dans son ordre de bataille, la faculté d'opérer sa retraite si le sort des armes ne lui est pas favorable ; car brûler ses vaisseaux n'est pas un gage de succès pour tous ceux qui s'y décident. Il serait difficile d'établir des règles pour un mouvement de retraite, puisqu'il tient aux dispositions du terrain, au courage, au calme des troupes et au talent du chef qui les dirige. Ce que l'on peut dire, c'est que telle retraite peut honorer autant un général qu'une victoire, qu'elle donne la mesure de l'étendue de son génie et de ses ressources. La retraite des dix mille Grecs à travers les provinces de l'empire des Perses a immortalisé Xénophon qui les commandait. Le général Merci, poursuivi par Condé après la bataille de Fribourg, s'acquit autant de réputation que s'il eût battu son adversaire. L'intrépide Ney moissonna de nouveaux lauriers en couvrant la retraite des débris de l'armée qui venait de succomber en Russie. On sait, enfin, avec quel héroïsme et quelle habileté le commandant Changarnier protégea le retour de la colonne de Constantine avec les braves de son bataillon du 2e léger. On donne aussi le nom de *retraite* à la pension que l'État accorde aux militaires et aux fonctionnaires publics qui ont servi pendant une durée fixée par les ordonnances.

A. de Ch.

RETRANCHEMENT. En termes d'art militaire, ce mot désigne un ouvrage quelconque au moyen duquel on se défend contre l'attaque de l'ennemi. On se retranche dans une maison, dans une rue, dans une ville, dans un bois, et l'on fait usage de toutes les ressources dont on peut disposer autour de soi pour opposer une barrière, des obstacles aux assaillants. Le retranchement, toutefois, entraîne communément l'idée de revêtements en terre, de fossés, de fascines, de chevaux de frise, de coupures que l'on fait en dehors des bastions pour les défendre pied à pied, de toutes les dispositions enfin qui tiennent essentiellement à l'art militaire. — En architecture on appelle *retranchement* la partie d'une pièce que l'on supprime ou dissimule pour établir une nouvelle distribution. — En littérature, on donne le nom de *retranchement* aux suppressions qui ont pour objet de rendre un écrit plus correct, plus concis, plus élégant. —Au figuré, on dit d'une personne dont on croit avoir détruit tous les arguments qu'on l'a *forcée dans son retranchement* ou dans *son dernier retranchement*. A. de Ch.

RÉTROCESSION (*jurisp.*). C'est l'acte par lequel nous transportons à un autre le droit qu'il nous avait cédé auparavant. Le donateur fait une rétrocession lorsqu'il remet au donateur les biens qu'il en a reçus. Il est dû pour cet acte un droit proportionnel d'enregistrement.

RÉTROGRADATION (*astronomie*), se dit de tout mouvement, soit réel, soit apparent, des astres s'accomplissant dans une direction opposée à celle qu'ils suivent ordinairement. — *Rétrogradations des planètes*. En observant la marche des planètes autour du soleil, on les voit souvent ralentir leur course, demeurer un moment stationnaires, se mettre en mouvement pour revenir sur leurs pas, ralentir ce mouvement de rétrogradation, rester

une seconde fois stationnaires et ensuite reprendre leur direction primitive. On a nommé rétrogradations des planètes le retour sur leurs pas que font ces astres après leur premier stationnement. Ces divers mouvements et stationnements des planètes ne sont qu'apparents ; c'est une illusion produite par la révolution annuelle de la terre autour du soleil. — *Rétrogradations des nœuds de la lune* par suite de diverses perturbations subies par la lune. La ligne des Nœuds (*voyez* ce mot) de ce satellite varie constamment ; cette variation s'opère dans une direction contraire au sens du mouvement de révolution de la lune. La valeur annuelle de la rétrogradation des nœuds de la lune est de 19°, 3286; en dix-huit ans sept mois et demi elle est d'une circonférence. Eug. C.

RÉTROGRADES (mouvements) (*astronomie*). On nomme mouvements rétrogrades les mouvements célestes qui sont dirigés d'orient en occident, les mouvements directs étant ceux dirigés d'occident en orient. Les mouvements de rotation et de translation des planètes et de leurs satellites sont directs ; la rotation du soleil est aussi directe. Dans le système planétaire, il n'y a que les comètes qui ont les unes un mouvement direct et les autres un mouvement rétrograde. Eug. C.

RETZ (Gilles de Laval, maréchal de), naquit vers l'an 1396. Il fit ses premières armes sous le duc de Bretagne, et servit ensuite sous Charles VII contre les Anglais. On le vit assister Jeanne d'Arc au siége d'Orléans, et accompagner à Reims le roi de France victorieux. La fin de sa vie ne repondit pas à ses glorieux commencements. Maître à vingt ans d'une fortune immense, il se jeta dans le faste et dans les débauches. Lorsqu'il voyageait, sa suite se composait de deux cents hommes d'armes, de chapelains, d'enfants de chœur, de musiciens sans nombre; il fit représenter à ses frais plusieurs *mystères*. Pour alimenter ces profusions, il dut vendre une partie de son patrimoine, et ces premières ressources épuisées il essaya de l'alchimie et bientôt de la magie. Il ne recula devant aucun des expédients horribles que la tradition populaire reproche aux magiciens d'avoir souvent employés. Il attirait des enfants dans ses châteaux, soit pour les prostituer à d'infâmes voluptés, soit pour les mettre à mort et faire servir leur sang et leurs dépouilles à ses diaboliques expériences. Le duc de Bretagne, vaincu par l'indignation publique, livra le maréchal de Retz à la justice. Il fut condamné à mort et exécuté le 25 octobre 1440. A. H.

RETZ (le cardinal de), second fils de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères de France, fut poussé vers la profession ecclésiastique, pour laquelle il n'avait aucune vocation, par l'ambition de sa famille. Cette résolution une fois arrêtée, on ne négligea rien pour en faire une des colonnes et une des gloires de l'Église. Son précepteur fut Vincent de Paule, qui réussit bien à lui donner la science, mais non les vertus de son état. M. de Retz, après avoir recueilli en Sorbonne tous les succès qui étaient sous sa main, alla à Rome perfectionner ses études dans les écoles de la sapience. La théologie n'avait pas seule occupé sa jeunesse ; l'antiquité classique fascina cette âme fantasque et impétueuse. A dix-huit ans il avait écrit la conjuration du comte de Fiesque, en s'inspirant du style et des pensées de l'historien de Catilina.

Il était possédé de la passion d'être un chef de parti, lorsque les troubles de la fronde éclatèrent. Cette époque a été mal jugée ; elle fut, sous des apparences frivoles et scandaleuses, le premier éveil de l'esprit public en France. Lorsqu'on veut rendre à la fronde son véritable caractère, il suffit de lire les mémoires de M. de Retz ; on y admire tout ce que le coadjuteur dépensa d'habileté, de génie même, au milieu de circonstances que les travers et les ridicules de certains acteurs ont rapetissées, mais sous lesquelles de nobles pensées et de graves intérêts s'agitaient confusément.

Trahi par les évènements, M. de Retz fut arrêté au Louvre le 19 décembre 1652, enfermé à Vincennes, puis transféré à Nantes ; il s'évada et parcourut pendant plusieurs années l'Italie, la Hollande et les Pays-Bas. Si l'on en croyait Guy Soli, son ancien secrétaire et son ennemi déclaré, M. de Retz aurait traîné bien bas pendant ces années sa robe d'archevêque de Paris et son chapeau de cardinal ; mais la découverte récente d'un manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, en fournissant les détails les plus édifiants sur la fin de la vie de M. de Retz, a permis de mieux apprécier son caractère et de révoquer en doute les assertions de ses détracteurs acharnés.

Louis XIV ne pouvait pardonner à M. de Retz la part qu'il avait prise aux troubles de la fron-

de; il exigea de lui qu'il donnât sa démission de l'archevêché de Paris. De retour en France, M. de Retz, après avoir fait plusieurs retraites dans son château de Commercy, s'y retira complètement en 1675, au grand désespoir de madame de Sévigné, au grand amusement des ennemis de M. de Retz, qui répétaient à l'envi le mot de M. de la Rochefoucauld: « La retraite » qu'il vient de faire est la plus éclatante et la » plus fausse action de sa vie; c'est un sacrifice » qu'il fait à son orgueil sous prétexte de dévo» tion. » Si tels étaient les sentiments de M. de Retz, il joua une longue et impassible comédie; il se rendit dans l'abbaye de Saint-Michel, voisine de son château de Commercy et dont le supérieur était dom Robert Hennejon, pour lequel il était plein de vénération, et qu'il avait mené à Rome en 1665 en qualité d'auditeur et de théologien. Il s'y serait fait moine si le sacré collége ne se fût opposé par deux fois à un dessein qui l'eût privé d'un de ses membres les plus éminents.

La nouvelle de la mort du pape vint surprendre le cardinal de Retz dans son château de Commercy le 13 juillet 1676; il partit le lendemain pour aller représenter la France dans le conclave qui allait s'ouvrir. Avant la fin de l'année il était de retour à Commercy, qu'il ne quitta que pour venir mourir à Paris le 24 août 1679.

Dans l'intervalle de son dernier retour de Rome au jour de son voyage à Paris, M. de Retz, introduisant dans son château de Commercy une des habitudes des monastères, institua des conférences de philosophie et de littérature avec deux bénédictins de Saint-Michel que dom Hennejon lui avait envoyés, dom Robert Desgabots et dom Humbert Belhomme, et d'autres bénédictins qui figurent dans le manuscrit d'Épinal sous le titre de disciples de Descartes. Le sujet de ces discussions fut un traité de dom Robert : *De l'indéfectibilité des substances*, et ce titre donna aux controversistes de Commercy l'occasion de disserter sur les principes de Descartes et sur les découvertes de Galilée.

M. de Retz tantôt présidait les discussions, et en cette qualité il en présentait le résumé; tantôt il soutenait son opinion personnelle. Le manuscrit d'Épinal contient aussi des travaux du cardinal sur des sujets choisis par lui, et traités en dehors des conférences avec les bénédictins dans ces divers ouvrages. M. de Retz se montra disciple fidèle de Descartes; il rivalise avec Régis, Rohaut, Clerselier, de soumission à la doctrine du maître. Autant le style de ses mémoires est éclatant d'esprit et d'imagination, autant le style de ces œuvres nouvelles est remarquable par la simplicité et la sobriété métaphysiques.

M. Amédée Hennequin a publié, en 1842, une notice sur le manuscrit d'Épinal, sous le titre : *Œuvres philosophiques du cardinal de Retz*.

REUCHLIN (Jean), philosophe allemand, naquit en 1455 à Pforzheim. Après avoir fait une étude approfondie de la langue grecque sous Grégoire Typhenar à Paris, et sous Andronic Contoblacas à Bâle, il prit le titre de docteur en philosophie dans cette dernière ville. En 1478, son penchant irrésistible pour les sciences le ramena en France. Il étudia le droit à Orléans et se fit recevoir licencié à Poitiers, avec la faculté expresse de prendre le titre de docteur partout où il voudrait, privilége dont il usa plus tard à Tubinge. Une circonstance fortuite le mit en rapport avec Éberhard, comte de Wurtemberg; cette protection brillante, en l'arrachant à son obscurité studieuse, ne lui fut pas moins funeste qu'honorable. Secrétaire intime de ce haut personnage, il visita l'Italie, où les princes et les hommes les plus éminents l'accueillirent avec distinction. A la mort d'Éberhard, il voulut se retirer des affaires; mais une excommunication de l'électeur palatin vint le jeter encore dans les conflits politiques. Ses négociations auprès du saint siége furent couronnées de succès. A cette époque il ne se doutait pas que plus tard de fausses imputations le plongeraient dans les même calamités. Un juif converti, nommé Pfefferkorn, ayant conseillé à l'empereur de faire brûler tous les livres de ses anciens coreligionnaires qui renfermeraient des passages hostiles à la religion catholique, Reuchlin combattit cette mesure. Une vive polémique s'engagea entre lui et Pfeffenkorn. Censuré pour ce fait par les universités de Louvain, d'Erfurt, de Mayence et de Paris, tout lui faisait espérer une entière absolution au tribunal de Rome, quand les premiers ravages du luthéranisme détournèrent le pape d'une querelle aussi minime. Après bien des persécutions, Reuchlin vint de nouveau à Ingolstadt enseigner le grec pour vivre, et de là à Stuttgard, où il ne professa pas longtemps.

Il y mourut le 30 juin 1522, en laissant le juste renom d'avoir été le plus savant homme de son siècle. Eug. Villemin.

RÊVE. *Voyez* Sommeil.

RÉVELLIÈRE-LEPAUX (Louis-Marie), né à Montaigu en 1753, avocat et savant, fut député à l'Assemblée constituante, puis à la Convention. C'est lui qui fit rédiger, en réponse au manifeste de Brunswick, le décret de *propagande armée*. Ami des girondins, il déploya le 11 mars 1793 une force inattendue qui recula leur perte de quelques jours. Échappé par miracle à la proscription, il reparut le 9 thermidor, combattit les terroristes, fut envoyé au Conseil des anciens et fit partie du Directoire dès sa création. Fatigué des vicissitudes de la vie politique, il donna sa démission le 30 prairial. Il fut le fondateur de la secte religieuse des théophilanthropes. Il était membre de l'Institut (classe des sciences morales et politiques) et mourut à Paris en 1824.

REVEL. Ville de Russie, capitale de l'Esthonie, située à 83 lieues de Saint-Pétersbourg, dans une petite baie du golfe de Finlande. Son port vaste et beau pourrait contenir une partie de la flotte russe. On y voit un château fortifié, bâti sur un roc, un arsenal, un hôpital de marine, un gymnase et de riches fabrique. Cette ville, bâtie par les Danois en 1218, et d'abord enclavée dans la ligue anséatique, fut prise par les Russes en 1710. On y compte de 12 à 15,000 habitants.

REVEL. Petite ville du département de la Haute-Garonne, située à six lieues de Villefranche, au pied de la Montagne-Noire, et tout près de ce fameux bassin de Saint-Féréol qui, recevant les eaux du bassin supérieur de Lampy, sert de réservoir au canal du midi. Revel est dans un pays très fertile, et ses marchés sont très fréquentés. On y trouve une verrerie, des fabriques de liqueurs et de nombreuses filatures. Sa population est de 5,4[illegible]6 habitants.

RÉVÉLATION (*jurisp.*). C'est l'action de déclarer des faits dont on a connaissance. Suivant le Code pénal, la révélation est quelquefois récompensée, quelquefois punie. Depuis la promulgation de ce code jusqu'à la loi du 28 avril 1832, qui a apporté de si nombreuses modifications dans les poursuites judiciaires et dans l'application des peines, elle était obligée lorsqu'il s'agissait de crimes *contre la sûreté de l'État et contre la paix publique.* La non-révélation était punie de la réclusion ou de l'emprisonnement, selon la gravité du cas. En 1832 on écarta ces preuves, qui *donnaient à un devoir de patriotisme les apparences d'une obligation de police* (rapport de M. Dumon), et on revint aux principes de notre ancien droit qui n'avait jamais reproduit, sur ce point, les préceptes rigoureux de la législation romaine.

Mais, si les non-révélateurs ne sont pas punis, les révélateurs peuvent être récompensés. C'est dans un intérêt social que les peines sont inscrites dans la loi. Le même intérêt a dû porter le législateur à faire la remise de ses peines au coupable qui dénonce ses complices et procure leur arrestation. Les cas dans lesquels l'exception est accordée sont prévus par les articles 108 et 138 du Code pénal. L'article 285 ne fait que réduire la peine.

Nous avons dit que la révélation est quelquefois punie. Voici, à ce sujet, les termes de l'article 378 : « Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou profession, des secrets qu'on leur confie, qui auront révélé ces secrets, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à six mois, et d'une amende de cent francs à cinq cents francs. » Il est des circonstances extraordinaires et imprévues où la révélation est obligée sous peine d'encourir les censures de l'Église. Voir Monitoire.

A. Pagès du Port.

RÉVÉLATION (*théol.*). C'est en général la manifestation d'une vérité inconnue, et dans un sens plus restreint on entend par ce mot la connaissance que Dieu donne à l'homme de certaines vérités par un moyen extraordinaire, et différent des moyens naturels, ou de l'exercice de notre intelligence. Elle a donc pour objet d'éclairer l'homme sur des questions qui dépassent la portée de l'esprit humain, ou de nous fournir des notions plus complètes et plus certaines sur d'autres points que la raison ne saurait concevoir ni expliquer parfaitement. Nous ne nous arrêterons pas à prouver que la révélation est possible. C'est une chose qui paraît d'elle-même assez évidente, et qui d'ailleurs ne saurait être mise en doute que sur des preuves positives; car l'impossibilité ne se présume pas, il faut la démontrer. Sous quel rapport et par quel motif la révélation serait-elle jugée impos-

sible? Il est clair qu'on peut lui assigner un objet propre et naturel dans une foule de vérités qui échappent aux lumières de la raison; car on ne prétendra pas sans doute que l'esprit humain est la mesure de toute vérité. D'un autre côté, on conçoit que la Divinité peut aussi, par mille moyens extérieurs et intérieurs, porter à la connaissance de l'esprit humain des vérités qu'il ne peut découvrir par ses propres lumières; à moins qu'on ne veuille soutenir que Dieu n'a pas lui-même la faculté qu'il a donnée à l'homme de communiquer à autrui ses pensées? La révélation est donc évidemment possible sous le double rapport de son objet et de ses moyens. Il faut par conséquent que l'incrédule se borne à la déclarer incompatible avec la nature et les droits de la raison, en prétendant que l'homme ne peut admettre aucune vérité sans la concevoir. Mais dès qu'une fois on est obligé de reconnaitre qu'il existe des vérités inaccessibles à la raison et que Dieu a nécessairement des moyens de nous les faire connaitre, sur quoi se fonderait-on pour soutenir qu'il est impossible à l'homme de les croire? Si le témoignage d'une autorité humaine, et souvent faillible, suffit cependant quelquefois pour nous faire admettre avec certitude une foule de choses que nous ne songeons pas même à examiner, pourquoi la raison devrait-elle refuser de se soumettre à l'autorité infaillible de la parole divine? Il ne peut plus être question alors que de constater un fait, et dès que l'on parvient à s'assurer que Dieu a parlé réellement, tout doute doit cesser à l'instant.

L'homme est, par rapport à la révélation et aux objets de la foi, dans la même position que celle où il se trouve relativement à toutes les choses de l'ordre naturel qu'il ne peut examiner par lui-même, et qu'il croit en vertu d'un témoignage étranger. Dès qu'une fois les savants tombent d'accord sur un certain nombre de faits ou de théories, qu'ils les ont constatés par des calculs ou des observations précises, l'homme n'hésite pas à les reconnaitre comme des vérités incontestables, bien qu'il soit souvent incapable de les vérifier. Il en est de même pour tout ce que l'histoire ou les traditions authentiques nous apprennent sur les évènements des siècles passés; pour tout ce que les voyageurs nous rapportent unanimement sur les lois, les coutumes et les productions des pays qu'ils ont visités. Une fois que la critique a reconnu certains caractères de véracité dans les témoins, l'homme s'en tient à leurs récits et les adopte avec la même confiance que s'il avait vu de ses propres yeux. Tout ce qu'il demande pour croire à la parole d'autrui, c'est de pouvoir constater les titres de l'autorité et la valeur du témoignage; c'est d'être sûr qu'on ne se trompe pas et qu'on ne veut pas le tromper; dès que cette condition existe, il ne lui reste plus le moindre doute. Or il est évident qu'on trouve cette certitude dans l'autorité de la révélation, puisqu'elle repose sur le témoignage de Dieu lui-même, nécessairement infaillible. Les dogmes de la foi sont des vérités qui échappent à nos lumières, ou des faits qui se sont passés hors de la portée de nos sens, mais qui nous sont révélés et attestés par la plus grande autorité possible. Dieu seul connait parfaitement ce qu'il est en lui-même dans son essence infinie, et ce qu'il est aussi par rapport à ses créatures; lui seul peut nous apprendre les choses qui se sont accomplies à la création et à la rédemption de l'humanité; il peut seul enfin nous dire quelles sont les dispositions de sa providence à l'égard du monde, et sa parole, qui ne saurait nous tromper, se manifeste par des preuves incontestables. Si donc nous admettons sans hésiter, et sur la garantie de quelques individus, des faits que nous n'avons pas vus, et des théories que nous ne comprenons point, n'est-il pas plus naturel encore de croire à la parole divine, et d'admettre des vérités qui dépassent notre intelligence, dès qu'elles sont appuyées sur l'autorité de Dieu même?

Quelques écrivains, dans ces derniers temps, ont représenté la révélation comme la source primitive de nos connaissances, parce que, d'une part, le langage est, selon eux, nécessaire à la conception intérieure ou à l'existence même de la pensée, qui ne peut se produire ou se manifester à l'intelligence sans le secours des signes et de la parole, et que, d'autre part, l'invention du langage est une chose naturellement impossible; en sorte qu'il doit avoir son origine dans une manifestation extérieure, qui a dû primitivement communiquer à l'homme les idées avec la parole, et qui, faite d'abord par Dieu lui-même, se transmet ensuite à chaque individu par le moyen de la société. D'où il suit que la révélation serait alors, non pas seulement nécessaire, mais en quelque sorte naturelle comme la raison elle-même, puisqu'elle

deviendrait la première condition de son développement, et la loi générale de l'intelligence. Malheureusement cette opinion n'est appuyée que sur des principes tout au moins fort contestables; car si la communication du langage est un fait qu'on peut établir par la révélation, il n'est pas démontré que sans elle le langage eût été impossible, ni surtout que la parole soit la condition nécessaire de la pensée. Il faut donc renoncer à chercher le fondement de la révélation dans ce système qui ne saurait être prouvé lui-même et qui conduit d'ailleurs à méconnaitre l'autorité de l'évidence pour faire reposer toute certitude sur le témoignage ou l'autorité du genre humain.

Mais si la révélation n'est pas d'une nécessité absolue pour expliquer le premier développement de l'intelligence, il est certain du moins qu'elle est nécessaire pour suppléer à l'insuffisance de la raison, et éclairer l'homme sur plusieurs questions relatives à ses destinées et qui, par-là même, sont pour lui d'un intérêt capital et incontestable. En effet, comme l'esprit humain ne peut pas comprendre tous les rapports de l'être infini, et surtout connaitre ses éternelles volontés, n'est-il pas évident que nos destinées et nos dévoirs subordonnés aux décrets de la Providence ne sauraient nous être connus pleinement si Dieu lui-même ne daigne nous les révéler. La religion renferme partout des mystères incompréhensibles, parce que de tous côtés elle touche à l'infini, et comme la plupart des dogmes, même les plus essentiels, présentent des difficultés insolubles, leur obscurité déconcerte la raison qui ne sait presque plus où se prendre, et qui bientôt flotte incertaine entre mille opinions contradictoires. Incapable de concevoir ou de saisir dans leur ensemble les innombrables rapports qu'embrasse la religion, l'homme rencontre partout des objections qui le déconcertent; il ne voit jamais pour ainsi dire qu'une seule face des choses, et, au delà d'un horizon plus ou moins borné, son étroite intelligence n'aperçoit plus que les ténèbres épaisses dont s'enveloppent les vérités les plus incontestables. Comment espérer, s'il est réduit aux seules lumières de sa raison, que la tête ne lui tourne pas à la vue de cette foule d'abimes sans rives et sans fond qui l'arrêtent partout et qu'il cherche vainement à mesurer. L'éternité, la création, la providence, l'immensité divine, et tant d'autres dogmes fondamentaux, sont des mystères où la raison se perd et que la révélation peut seule mettre à l'abri des sophismes. L'expérience est là pour en fournir la preuve. On sait que la philosophie toute seule n'a jamais pu venir à bout d'établir solidement ni de populariser aucune doctrine, et toutes les fois que, renonçant à l'autorité des traditions reçues, elle a voulu s'en tenir à ses propres lumières, on l'a vue constamment flotter dans un cercle éternel de contradictions et d'erreurs, admettre ou rejeter tour à tour, et avec la même confiance, toutes les opinions, tous les systèmes, et obscurcir enfin par des sophismes les vérités fondamentales que la conscience revèle au fond des cœurs. C'est là un fait qui s'est reproduit à toutes les époques et dans tous les pays. Aussi, dans tous les temps et chez tous les peuples, on a senti le besoin, pour donner aux dogmes religieux le caractère de stabilité qu'ils doivent avoir, de les faire descendre du ciel et de leur donner une autre base et une autre origine que les conceptions naturelles de l'esprit humain. Cet accord universel repose évidemment sur un instinct général de notre nature, et révèle par-là même une des lois nécessaires de l'humanité.

On ne doit pas oublier d'ailleurs que la plupart des hommes, obligés sans cesse de se livrer aux travaux les plus pénibles, n'ont ni le temps ni les moyens de se livrer à l'étude et sont incapables de réflexion et de raisonnement. Comment parviendraient-ils à connaitre par eux-mêmes tous les dogmes essentiels, toutes les lois de la religion, ou seulement à les conserver dans toute leur pureté, s'ils n'avaient pour cela d'autre guide que leur propre raison? Le peuple, tout enveloppé dans les sens, ne voit guère que ce qui les frappe; il ne s'élève point de lui-même jusqu'aux idées purement intellectuelles. A peine est-il capable de les saisir quand on les lui ex pose; comment supposer que de lui-même il puisse les atteindre? « La voix intérieure, dit Rousseau, ne sait point se faire entendre à celui qui ne songe qu'à se nourrir. La moindre méditation, ajoute-t-il ailleurs, fatigue ces gens-là, comme le moindre travail des bras fatigue un homme de cabinet. » Il suit de là que l'autorité est pour le peuple le seul moyen possible d'instruction à l'égard des vérités qui sont la base ou la règle de ses devoirs. Or, la seule autorité qui puisse véritablement l'éclairer et fixer sa croyance, c'est une révélation reposant

sur des témoignages et transmise par l'enseignement; car elle peut seule lui offrir des preuves sensibles et le dispenser de discussions et de raisonnements qui ne sont pas à sa portée. Cela se prouve d'ailleurs par l'expérience, en comparant les lumières du peuple parmi nous à l'ignorance des peuples anciens, chez qui les traditions primitives, obscurcies par une foule de causes, se perdaient, pour ainsi dire, au milieu des superstitions les plus grossières. On voit donc comment la révélation entre dans le plan de la Providence et devient le complément indispensable de la raison.

Les philosophes qui rejettent la révélation cherchent à la combattre par des objections de plusieurs sortes, mais qui viennent toutes se rattacher à trois points principaux. On prétend premièrement que la raison ne peut jamais croire des vérités qui surpassent les conceptions naturelles de l'esprit humain, et qu'ainsi, bien loin d'être nécessaire, la révélation est absolument impossible; secondement, que toutes les vérités que l'homme ne peut découvrir naturellement sont indifférentes, et que par conséquent la révélation, même en étant possible, serait inutile et sans objet; troisièmement enfin, que l'homme n'a aucun moyen de connaître certainement la révélation, et qu'ainsi, lors même qu'elle pourrait avoir un objet utile, elle ne saurait être d'aucun secours à la raison pour suppléer à l'insuffisance de nos lumières. Tout ce qu'on vient de voir répond suffisamment aux objections concernant les deux premiers points. Quant aux autres, on en trouvera la réfutation dans plusieurs articles de cet ouvrage. *Voyez* Christianisme, Église, Miracles, Mystères, Rationalisme, etc. Nous devons nous borner ici à présenter quelques principes généraux qui serviront à les résoudre.

L'origine de la révélation remonte à la naissance du genre humain. Le christianisme, d'accord avec les traditions de tous les peuples, nous apprend que Dieu, dès l'instant de la création, daigna se manifester au premier homme, et lui fit connaître la manière dont il devait le servir et l'honorer, et la récompense qu'il devait en attendre. C'est à cette révélation primitive qu'il faut attribuer la croyance d'un Dieu créateur, de la providence, de l'immortalité de l'âme, de la rédemption future, de la venue d'un médiateur; autant de dogmes qu'on voit transmis de génération en génération, chez les patriarches, comme ayant été enseignés par Dieu lui-même. On voit d'ailleurs en plusieurs endroits de l'Écriture que Dieu, dans ces premiers temps, apparaissait fréquemment aux hommes, et venait ainsi, par des communications immédiates, perpétuer le souvenir et confirmer l'autorité de cette tradition domestique, devenue bientôt une tradition sociale. Cet enseignement traditionnel pouvait suffire absolument pour conserver le dépôt des dogmes primitivement révélés qui étaient en petit nombre, et qui se rattachaient d'ailleurs par une foule de points aux inspirations naturelles de la conscience, comme à tous les actes extérieurs de la religion.

Il suit de là que jamais aucun peuple n'a été privé complètement des bienfaits de la révélation, puisqu'ils ont tous participé plus ou moins à cette tradition générale qui remontait au père commun de tous les hommes. De là vient aussi qu'on trouve chez tous les peuples quelques notions plus ou moins obscures des principaux dogmes de la religion, et que les philosophes eux-mêmes les ont appuyés presque toujours sur la croyance universelle ou le témoignage unanime du genre humain. Mais dans la suite des temps, par différentes causes que ce n'est pas ici le lieu d'expliquer, ces dogmes furent pour ainsi dire noyés dans une foule de superstitions; le peuple s'arrêtait à celles-ci en négligeant le reste; et les philosophes, soumettant tout à leur raison, parvinrent bientôt à se moquer de toutes les croyances. On ne trouvait plus à la surface de la société que des erreurs monstrueuses ou des opinions flottantes. Si la vérité n'était pas éteinte et laissait encore quelque trace de lumières au milieu de ces profondes ténèbres, elle n'avait plus qu'un éclat trop peu sensible pour frapper des esprits grossiers et corrompus, que l'habitude tenait plongés dans les sens et qui ne songeaient guère à s'élever jusqu'à elle. De sorte que, malgré les restes permanents de la révélation primitive, comme les passions, les besoins, les affaires, les préjugés venaient chaque jour étouffer la voix de la conscience, le genre humain se trouvait pour ainsi dire dans une impossibilité morale de débrouiller ce chaos de superstitions; et quoique les secours ordinaires eussent pu suffire absolument pour le faire sortir de ses égarements, on peut dire qu'il y serait demeuré à jamais si le christianisme n'était venu l'en tirer. L'expérience de tant de siècles et la vanité des efforts

de la philosophie ne laissent pas le moindre doute à cet égard.

L'homme a donc toujours eu les moyens rigoureusement nécessaires pour connaître ses principaux devoirs et les dogmes essentiels de la religion, soit par les lumières de sa propre conscience, soit par le témoignage de cette tradition générale qui en conservait le fond plus ou moins visible au milieu de toutes les erreurs particulières, soit enfin par des grâces d'illumination intérieure que Dieu ne refuse point à ceux qui le cherchent dans la sincérité de leur cœur. Mais tant d'obstacles venaient arrêter l'homme et l'empêcher de faire ce qui était en son pouvoir, qu'il n'en restait pas moins plongé partout et depuis des siècles dans les ténèbres dont il lui était si difficile de sortir, et c'est pour cela qu'il fallait une lumière plus vive, et qu'une révélation nouvelle était en quelque sorte indispensable pour l'éclairer. Son ignorance sur les points fondamentaux de la religion et de la morale n'était pas une excuse suffisante et ne l'empêchait point d'être coupable, parce qu'elle n'était pas invincible ; mais elle n'en servait pas moins à étouffer les remords et avec eux le désir et la pensée de chercher la vérité ou le devoir ailleurs que dans les superstitions consacrées par le temps et l'habitude. Qu'importe que l'homme ait toujours pu se conduire absolument par les lumières qui lui restaient encore, quand l'expérience nous le montre s'égarant perpétuellement au milieu des plus monstrueuses erreurs? en faut-il moins reconnaître l'utilité et le besoin d'une révélation pour dissiper ces ténèbres, et ne doit-on pas reconnaître les incontestables bienfaits du christianisme, qui a retiré les peuples de cet abîme de superstitions et d'erreurs monstrueuses ?

Quand donc l'homme éprouverait à discerner la révélation autant de difficulté qu'on affecte de le croire, qu'est-ce qu'on pourrait en conclure, s'il est plus difficile encore de découvrir sans elle tout ce qu'il nous importe de savoir? Qu'on se rappelle ce que nous venons de dire sur la faiblesse et l'insuffisance de la raison. Qu'on se rappelle surtout les prodigieux égarements de l'idolâtrie, les superstitions incroyables qui ont régné durant tant de siècles chez les différents peuples, les systèmes absurdes, les disputes, les contradictions, les doutes sans nombre qu'offre l'histoire de la philosophie, et qu'on nous dise après cela si la révélation n'est pas le bienfait tout à la fois le plus nécessaire et le plus précieux que Dieu ait pu accorder au genre humain. D'un autre côté, chez les mêmes peuples si longtemps livrés à de grossières erreurs, on voit briller aujourd'hui les plus éclatantes lumières ; ce que les sages ont ignoré, le plus humble villageois le sait maintenant, il n'hésite pas sur les dogmes, sur les devoirs autrefois abandonnés à de frivoles disputes, il est plus décidé, plus ferme, plus instruit sur un grand nombre de questions importantes que ne l'étaient tous les philosophes ensemble. Qu'est-ce que les déistes peuvent opposer à ce fait ? Ne parle-t-il pas lui seul plus haut que tous les sophismes ?

Le christianisme est fondé sur des preuves sensibles et qui sont de nature à frapper les esprits les plus grossiers; il se présente avec une possession de dix-huit siècles, que ni la force, ni les passions, ni les sophismes n'ont pu venir à bout d'ébranler ; ses titres sont des miracles éclatants et publics, qu'on essaierait en vain de nier, puisqu'ils ont opéré la conversion du monde ; et quand on songe ce qu'il en a coûté aux premiers chrétiens pour y croire, leur témoignage assurément ne saurait être suspect. Qu'est-ce que l'homme pourrait exiger de plus pour être convaincu, et tout cela n'est-il pas plus facile à constater, plus à la portée du simple peuple, que des raisonnements et des discussions philosophiques? L'homme ne parviendra jamais à s'instruire sans quelques efforts, cela est incontestable; et quand il s'est livré sans réflexion aux préjugés qui l'environnaient, on l'a vu tomber dans des erreurs inconcevables sur les dogmes les plus essentiels de la religion. Mais s'il a besoin d'attention et d'étude pour discerner la révélation, il se trouve aussi dispensé de toute autre recherche une fois qu'il est parvenu à se fixer sur ce point qui d'ailleurs est environné des preuves les plus saisissables et les plus frappantes. Or, comment ne pas voir que, trouvant dans l'examen d'une seule question la solution de toutes celles qui l'intéressent, le chrétien aurait toujours un avantage immense sur le philosophe qui devrait les examiner toutes, en approfondir tous les rapports, en déduire toutes les conséquences et former ainsi un corps de doctrines qui pussent lever tous les doutes de l'esprit humain? D'un autre côté, la religion naturelle même n'est pas également à la portée de tous les hommes ;

tous n'ont pas les mêmes moyens de la connaître ; les déistes sont obligés d'en convenir. Pourquoi donc n'en serait-il pas ainsi de la révélation ? Et quand on supposerait quelques hommes hors d'état de la découvrir, qu'est-ce que cela prouverait contre son importance et son utilité ? Tout ce qu'on pourrait en conclure, c'est que Dieu ne leur demanderait pas compte des lumières qu'ils n'ont pas reçues, qu'il ne leur imputerait pas une erreur involontaire, ou leur donnerait les moyens d'en sortir. Dans un état d'ignorance invincible, l'infidèle qui vivrait moralement bien aurait la même destinée qu'un enfant mort sans le baptême. Il serait privé du ciel et de la possession de Dieu qui ne lui est pas due, parce qu'elle est une récompense d'un ordre surnaturel ; mais rien n'empêche de croire que malgré cette privation son état serait toujours préférable au néant ? Or qu'est-ce que la nature de l'homme peut exiger de plus, et comment les déistes prouveraient-ils que Dieu doit autre chose à ses créatures ?

Mais il ne faut pas croire que l'homme puisse jamais se trouver dans l'impuissance absolue de connaître les vérités qu'il est obligé de croire pour être sauvé. Si l'infidèle use des premiers secours qui lui sont donnés et qu'il suive en tout l'instinct de sa conscience, Dieu, qui veut le salut de tous les hommes, saura bien trouver les moyens de l'éclairer et de le convaincre. Il envoya un ange à Corneille, un apôtre à l'eunuque de la reine d'Éthiopie ; il montrera de même la vérité à tout homme de bonne volonté ; et si l'infidèle fait pour la découvrir tous les efforts qui sont moralement en son pouvoir, qu'est-ce qui empêchera que Dieu la lui rende si claire et l'environne de preuves si éclatantes, qu'il lui devienne impossible de la méconnaître? Ces observations font tomber d'avance toutes les objections des incrédules. R.

REVENDICATION (*jurisp.*). C'est l'action par laquelle on réclame une chose qui est entre les mains d'un autre.

Toutes les choses *particulières*, soit meubles, soit immeubles, peuvent être l'objet de cette action. Le propriétaire seul est fondé à l'intenter (*in rem actio competit ei qui aut jure gentium aut jure civili dominium acquirit*). Mais il n'est pas nécessaire que la propriété du demandeur soit parfaite. Il suffit d'avoir un droit de propriété quelconque, un droit d'emphytéose par exemple.

Elle doit être intentée contre celui qui possède la chose, sauf à remonter au vendeur ou au bailleur lorsque la chose a été vendue ou donnée à ferme.

Il est un cas où le demandeur est irrecevable dans son action. C'est celui où un effet mobilier a été acquis de bonne foi du non-propriétaire par un tiers, à moins toutefois que cet effet n'ait été perdu ou qu'il n'ait été volé (art. 2279 Code c.).

On distingue deux modes de procéder à la revendication, suivant que l'objet est un immeuble ou un meuble. Dans le premier cas, on fait assigner le possesseur, et on conclut au délaissement de l'objet. Dans le second, on fait saisir et arrêter le meuble par le ministère d'un huissier, comme le prescrit le Code de procédure civile aux articles 826, 827, 828, 829, 830 et 831. La seule différence qu'il y ait, dans la forme, entre la saisie-revendication et la saisie-exécution, c'est que celui chez lequel cette dernière est faite ne peut être constitué gardien.

Lorque le défendeur s'est reconnu possesseur de l'héritage revendiqué, le procès doit se décider par l'examen des titres respectifs des parties ; mais si ceux que le defendeur a produits ne suffisent pas pour justifier qu'il est propriétaire de l'immeuble revendiqué, le défendeur est dispensé d'en produire.

En principe, le défendeur est obligé de rendre les fruits, lorsque le demandeur a justifié de son droit de propriété, soit qu'il s'agisse d'un meuble, soit qu'il s'agisse d'un immeuble, à moins que la demande n'ait pour objet que la nue-propriété d'une chose. Mais notre loi civile établit comme le droit romain une différence entre le possesseur de bonne foi et le possesseur de mauvaise foi. Le possesseur de mauvaise foi est tenu de restituer tous les fruits qu'il a perçus durant sa jouissance. Le possesseur de bonne foi, au contraire, *fait les fruits siens* jusqu'au jour où une demande en éviction a été formée contre lui. Pour ce qui concerne la restitution des dépenses, la même distinction n'est pas admise comme elle l'était à Rome. Le possesseur de mauvaise foi et le possesseur de bonne foi ont également droit au remboursement. Voir les mots FRUITS, PRIVILÉGE, FAILLITE, PRESCRIPTION, SAISIE-REVENDICATION.

A. PAGÈS DU PORT.

REVERBÉRATION. On désigne en géné-

ral par ce mot l'action d'un corps qui en repousse ou en réfléchit un autre après en avoir été frappé, et il s'emploie surtout quand il s'agit de rayons lumineux ou calorifiques. On dit d'un corps qui est éclairé, mais non pas directement par les rayons du soleil, qu'il les reçoit par *réverbération*. Lorsqu'une cheminée renvoie beaucoup de chaleur dans la pièce où elle se trouve, c'est encore par *réverbération*. (*Voyez* Réflexion.)

RÉVERBÈRE. On donne ce nom à un miroir de métal que l'on ajoute à une lampe pour en augmenter la lumière, et à l'espèce de lanterne qui sert à l'éclairage des rues. En termes de chimie, on appelle *feu de réverbère* celui où la flamme roule sur les matières exposées à son action, comme cela a lieu dans un four ou sous un dôme. (*Voyez* Fourneaux.) — La *chasse aux réverbères* est une chasse de nuit qui se pratique à la lueur de lanternes ou de torches pour prendre des canards ou même des oiseaux de baies.

REVERSI, jeu de cartes d'origine espagnole. On se sert pour le jouer d'un jeu de cinquante-deux cartes dont on a retiré les dix. La règle générale est de ne faire aucune levée, ou de réunir le moins de points possible dans celles qu'on a été forcé de prendre; l'as compte pour quatre points, le roi pour trois, la dame pour deux et le valet pour un. Lorsque l'un des quatre joueurs a fait toutes les levées, ce coup se nomme *reversi*. Eug. C.

REVÊTEMENT. Appui de maçonnerie que l'on établit dans certaines constructions ou des fortifications pour empêcher les terres de s'ébouler. Lorsqu'on élève des terres pour une chaussée ou un retranchement, on leur donne la figure d'un parallélipipède posé sur un plan horizontal; mais si on ne les soutenait pas par un revêtement, leurs côtés verticaux, qui sont des parallélogrammes, prendraient bientôt la figure triangulaire, attendu que la pesanteur de ces terres et la facilité que leurs fragments ont de rouler les uns sur les autres rendraient promptement la base plus large qu'elle n'était en son état primitif. Le revêtement empêche cette action. On le construit le plus souvent en maçonnerie, et il faut alors que la force des terres, qu'on appelle la *poussée*, soit combattue par celle de ce revêtement. La poussée agit verticalement et horizontalement; mais c'est à l'action horizontale seulement que le mur doit s'opposer. On a donc à calculer dans les grands travaux la force d'extension de la masse terreuse et celle de résistance du revêtement; et quelques ingénieurs, comme Vauban, Bulet et Gauthier, ont fourni des tables utiles à consulter. Toutefois, les chiffres qu'elles donnent sur la résistance à opposer à la poussée ne sauraient être qu'approximatifs, puisque cette poussée varie suivant la nature des terres et diverses circonstances qu'il n'est pas possible de prévoir. Quant au revêtement des fortifications, il se fait fréquemment en gazon, pour soutenir un rempart du côté de la campagne. A. de Ch.

REVILLA-GIGEDO, groupe d'îles situé dans le grand Océan, à 280 lieues environ du Mexique. Les trois plus remarquables de ces îles sont : Revilla-Gigedo, longue de vingt lieues sur une largeur de dix, la Passion et Socoro.

RÉVISEURS. L'assemblée nationale après deux ans de travaux avait accompli sa mission en donnant à la France une constitution. Commencée sous l'impression des grands événements et des hésitations de la cour qui signalèrent l'origine de la révolution, elle avait été faite dans le but de donner à la nation des garanties contre les usurpations de la couronne, tout en conservant à celle-ci le libre exerercice de son influence sur la nation elle-même. La fuite du roi survenue le 20 juin, sa suspension temporaire rendirent aux partis toute leur activité et provoquèrent contre l'acte constitutionnel des attaques violentes inspirées dans les vues les plus opposées. Le côté droit de l'assemblée qui n'approuvait point la marche générale de la révolution, ne vit plus dans la constitution qu'un moyen d'oppression mis à la portée des passions de la multitude. Le côté gauche composé d'hommes dont les projets étaient arrêtés peut-être depuis longtemps, blâma les dispositions principales du pacte comme donnant à la royauté une part trop large dans le gouvernement du pays. Le peuple de Paris, vivement agité par les opinions émises chaque jour du haut des tribunes des sociétés, partageait ces craintes que la conduite peu réfléchie de ceux qui entouraient le trône augmentait encore. Il se forma dès lors un parti qui annonça hautement ses projets de réformes, ses membres prirent ou reçurent le nom de réviseurs et s'en glorifièrent après l'avoir accueilli d'abord comme un outrage.

Pour résister à ces deux factions, un troi-

sième parti se forma : celui des constitutionnels, fort de son nombre, de ses lumières et de son amour réel et bien entendu de la patrie. Ce parti avait pour organe populaire le club des feuillants, après la scission qui éclata dans la société mère. Les deux factions qui s'agitaient pour la révision avaient pour interprètes de leurs convictions, les tribuns du club monarchique et du club des jacobins. On connait la suite de ces tristes débats, ils amenèrent la chute de la royauté et le long drame révolutionnaire si fertile en événements déplorables. LATAPIE.

RÉVISEURS. Officiers de la chancellerie romaine chargés par le dataire de réduire aux termes de droit toutes les suppliques qui sont adressées à la cour de Rome. (*Voy.* DATERIA.)

RÉVISION DE COMPTE (*jurisp.*). C'est le nouvel examen d'un compte qui a été jugé en dernier ressort. De droit commun, aucun compte ne peut être révisé; mais il y a des exceptions pour les matières civiles comme pour les matières de la compétence de la cour des comptes. Voir l'article 541 du Code de procédure, et l'article 16 de la loi du 16 septembre 1807.

RÉVISION DE PROCÈS (*jurisp.*). C'est un nouvel examen d'un procès jugé en dernier ressort.

I. En matière civile, il ne peut y avoir lieu à la révision d'aucun procès. Il n'en était pas ainsi sous l'empire du droit romain. Les parties condamnées avaient contre les préfets du prétoire l'action dite *supplication*. Jusqu'en 1667, une voie pareille fut admise en France sous le titre de *proposition d'erreur*. Malgré l'ordonnance qui parut cette année, plusieurs provinces en conservèrent quelque temps l'usage. Aujourd'hui, lorsqu'un jugement n'a pas été attaqué par les voies *ordinaires* et *extraordinaires*, il est désormais inviolable.

II. Le principe est le même pour les matières correctionnelles et les contestations administratives.

III. Notre droit n'admet la révision qu'en matière criminelle. Elle peut avoir lieu dans trois cas : 1° lorsqu'un accusé a été condamné pour un crime, et qu'un autre accusé est condamné comme auteur du même crime, si les deux arrêts ne peuvent se concilier (443 *Inst. crim.*); 2° lorsque, après une condamnation pour homicide, l'existence de la personne prétendue homicidée est reconnue, ou lorsqu'on représente des indices suffisants sur son existence (444); 3° lorsque, après une condamnation, l'un ou plusieurs des témoins qui avaient déposé à charge ont été poursuivis pour avoir porté un faux témoignage, et ont été condamnés (445).

Dans le cas de révision, l'affaire est portée devant d'autres juges que ceux qui ont rendu l'arrêt ou les arrêts, et la cour de cassation est chargée de désigner la cour à laquelle le renvoi doit être soumis.

IV. La révision des jugements des tribunaux militaires et maritimes est exceptionnelle, comme les juridictions dont ils émanent. Elle se fait par une espèce de recours en cassation. C'est à la loi du 17 germinal an 4 qu'est due l'introduction de ce mode particulier.

V. L'article 352 du Code d'instruction criminelle ouvre une voie d'annulation contre les décisions du jury, qui, sans être qualifiée de révision, n'est cependant pas autre chose. Cet article est ainsi conçu : « Si les juges sont unanimement convaincus que les jurés, tout en observant les formes, se sont trompés au fond, la cour déclarera qu'il est sursis au jugement, et renverra l'affaire à la session suivante, pour être soumise à un nouveau jury, dont ne pourra faire partie aucun des premier jurés. — Lorsque l'accusé n'aura été déclaré coupable qu'à la simple majorité, il suffira que la majorité des juges soit d'avis de surseoir au jugement et de renvoyer l'affaire à la session suivante, pour que cette mesure soit ordonnée par la cour. »

A. PAGÈS DU PORT.

RÉVOCATION (*jurisp.*). Par la révocation on déclare un acte de nulle valeur : c'est un bénéfice que le législateur a restreint avec raison. La plupart des contrats et des actes sont déclarés irrévocables; mais il aurait été souverainement injuste de poser un principe absolu. Les causes de révocation sont quelquefois déterminées comme dans les donations. D'autres fois elles sont indépendante de toute règle fixe, comme pour le testament. Voici les actes qui peuvent être frappés de révocation : les institutions actuelles, les substitutions, les démissions de biens, les codicilles, les testaments, les legs, les donations. On trouvera des détails sous chacun de ces mots.

La révocation peut s'appliquer aux personnes; ainsi, le mandant est autorisé, dans certains cas, à révoquer son mandataire, le client

son procureur *ad lites*. Voir les mots Avoué et Mandat. A. Paoès du Port.

REVOLUTION (*astron.*). Lorsqu'un astre, doué d'un mouvement de translotion réel ou apparent, est revenu au point de sa course où on l'o primitivement observé, on dit que cet astre a occompli une révolution. Ce mot s'opplique à tous les mouvements célestes autres que les mouvements de rotation. — *Révolution diurne ou journalière, ou mouvement diurne ou journalier*. Si, dans une vaste plaine où lo vue n'est bornée por aucun obstacle, on tourne ses regards vers l'orient, par une nuit sereine, on verro successivement des étoiles se lever à tous les points de l'horizon, on les verra continuer leur ascension, passer au méridien du lieu où se fait l'observotion, y demeurer un instant stationnaires, puis descendre vers l'occident et disparaître sous l'horizon à des points opposés à ceux où on les a vues se lever. Le lendemoin les mêmes étoiles se lèveront à lo même heure que la veille; elles paraîtront à l'orient oux mêmes points de l'horizon où on les ouro déjà vues se lever; elles passeront le méridien ou moment et à l'endroit où le jour précédent elles ont passé; enfin elles disparaîtront à l'occident exactement o la même heure et aux mêmes points où, la veille, elles ont disparu. Si de l'observotion de quelques étoiles on posse ensuite à l'observation de l'ensemble des constellotions, on verra qu'elles obéissent à la même loi, que le ciel entier semble doué d'un monvement de translation général dirigé d'orient en occident, et que toutes les étoiles conservent entre elles leurs distances respectives. Enfin, après plusieurs jours d'observotion, on se convaincro que ce mouvement de la voûte céleste s'exécute exactement dans le même temps : dans l'espace d'un jour. C'est ce mouvement du ciel qui a été nommé *révolution diurne*. On dit qu'une révolution diurne est complète lorsque lo même étoile a passé deux fois au méridien. La révolution diurne du ciel n'est qu'opparente, c'est une illusion produite par le mouvement de rotation que la terre exécute en vingt-quatre heures. Cette rotation de la terre explique l'uniformité de la révolution diurne. — *Révolutions des planètes*. Les planètes ont exécuté leurs révolutions lorsqu'elles ont occompli chacune leur mouvement de translation autour du soleil, c'est-à-dire lorsqu'elles sont revenues en un point de leur orbite où on les a déja observées. Voici la durée en jours d'une révolution complète de chaque plonète :

Mercure.	87,969 jours.
Vénus.	224,701
La Terre.	365,256
Mars.	686,980
Vesta.	1,335,205
Junon.	1,590,998
Cérès.	1,681,539
Pallas.	1,681,709
Jupiter.	4,332,596
Saturne.	10,758,970
Urouus.	30,688,713

— *Révolution des satellites autour de leur planète*. Un satellite o fait une révolution complète outour de sa planète lorsqu'il s'est placé successivement deux fois en opposition, c'est-à-dire lorsqu'il o passé deux fois par le point de son orbite qui serait rencontré par une ligne droite venant du soleil et passant por le centre de sa plonète. Une particulorité digne de remarque, c'est que tous les satellites mettent un temps égal pour occomplir leurs deux mouvements : celui de translation ou de révolution et celui de rotation. — *Révolutions des comètes*. Une comète a accompli une révolution lorsqu'elle o passé deux fois de suite par son périhélie, c'est-à-dire par le point de son orbite le plus voisin du soleil. Jusqu'à ce jour il n'y o que quatre comètes dont on ait pu constater le retour à leur perihélie; ces comètes sont : 1° lo comète de 1759, on de Halley, qui exécute sa révolution environ en 28,007 jours; nous disons environ, parce que lo marche des comètes est souvent troublée par la puissauce attractive des planètes; cette perturbation abrége ou allonge la durée d'une révolution cométaire; 2° la comète de 1770, ou de Messier : la durée de sa révolution est environ de cinq ans et demi; 3° la comète à courte période, découverte à Marseille le 26 novembre 1818 par M. Pons, dont la révolution dure environ 1,200 jours, ou trois ans trois mois et demi; 4° la comète de six ons trois quarts, découverte, le 27 février 1826, à Johannisberg, por M. Biela; la durée de la révolution de cette comète, comme l'indique son nom, est de six ons trois quarts. — *Révolution tropique* ou *année tropique*, temps qui s'écoule entre deux retours successifs de la terre à l'équinoxe du printemps; sa valeur est de 365 jours 24,225,594 de jour. — *Révolution sidérale* ou *année sidérale*, temps du retour

de la terre à sa même place par rapport à une étoile ; sa durée est de 365 jours, 256,384. — *Révolution anomalistique*, temps qui s'écoule entre deux retours successifs de la terre au périhélie ; sa valeur est de 365 jours, 259,703. — *Révolution synodique* ou *année synodique*, temps du retour d'un astre à sa même position par rapport au soleil et à la terre.

EUGÈNE CARPENTIER.

RÉVOLUTION (surface de). Si nous supposons un point ou nn axe fixe autour duquel nous faisons mouvoir une ligne de forme quelconque droite ou courbe, cette ligne engendrera par sa révolution une surface qui dépendra de sa forme et de sa position. Si la ligne mobile est une droite, la surface engendrée sera cylindrique, si la génératrice se meut d'une telle manière que ses directions soient parallèles dans deux positions quelconques ; elle sera conique si la génératrice ou son prolongement passe par un point fixe. La géométrie élémentaire nous a appris à trouver l'expression mathématique qui nous donne la surface des cylindres à bases parallèles et des cônes droits entiers ou tronqués ; nous savons que celle du cylindre est égale à sa hauteur multipliée par la circonférence du cercle ou de la courbe qui lui sert de base. Celle du cône a pour mesure la circonférence qui lui sert de base multipliée par la moitié de la génératrice ; celle du cône tronqué au moyen d'un plan parallèle à sa base s'obtient en faisant le produit de son côté par la circonférence de la section faite à égale distance des deux bases. Dans les cas précédents, si la génératrice, au lieu d'être assujétie à se mouvoir le long d'une courbe, se mouvait suivant nne ligne polygonale, la surface engendrée serait un prisme ou une pyramide, et l'expression de la mesure de la surface serait la même, seulement il faudrait remplacer la longueur de la courbe par celle de la ligne polygonale sur laquelle se meut la génératrice. Nous observerons d'ailleurs qu'une surface dont les bases ne seraient pas parallèles, telles que les cônes, pyramides, cylindres, etc., ne pourrait pas être engendrée par une ligne qui se meut uniformément autour d'un axe. Si, au lieu de considérer nne droite, nous considerons une ligne brisée, ou, autrement dit, nne portion de polygone qui tourne autour d'nn axe, la surface engendrée sera une surface polyédrique composée de cônes tronqués. Nous connaissons la surface convexe des cônes tronqués ; en les additionnant, nous aurons celle de la surface polyédrique ; mise sous cette forme, l'expression de la surface serait peu commode, et l'on en tirerait difficilement des déductions ntiles ; mais, au moyen d'une proportion qui nous est fournie par la comparaison des triangles semblables que forment entre elles les lignes de la figure, elle se transforme facilement en celle-ci : la surface engendrée par la révolution d'une portion de polygone régulier a pour mesure la longueur de l'axe comprise entre les pieds des perpendiculaires abaissées des extrémités de la génératrice multipliée par la circonférence du cercle inscrit ; reproduite sous cette forme, cette expression nous donne de suite la mesure de la surface engendrée par la révolution d'un demi-cercle, surface qui est la sphère. En effet, le cercle n'est autre chose qu'un polygone d'une infinité de côtés ; donc on pourra lui appliquer le théorème précédent, et par conséquent la surface de la sphère est égale au produit de son diamètre par la circonférence du cercle inscrit ou du cercle générateur, puisque tous les cercles qui dans une sphère passent par le centre sont égaux ; mais la surface du cercle est elle-même égale au produit de sa circonférence par la moitié du rayon, et ici le diamètre vaut quatre fois la moitié du rayon ; donc la surface d'une sphère serait égale à quatre fois celle d'nn grand cercle, c'est-à-dire à $4\pi r^2$. On aurait pu arriver au même résultat en se servant du calcul différentiel et du calcul intégral. Pour cela, on suppose un cercle tournant autour de son diamètre ; ce cercle, dans une demi-révolution, décrira la sphère. Prenons son équation rapportée à son sommet, elle est $y^2+x^2=2ax$, d'où $y^2=2ax-x^2$; différentiant cette équation, on arrive à

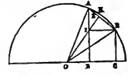
$$dy^2=\frac{(a-x)^2dx^2}{y^2}$$; en la substituant dans la

formule générale des surfaces engendrées par la révolution d'une courbe quelconque, et effectuant les calculs, on arrive à S étant la surface $S=2\pi\int adx+C$, d'où l'on tire $S=2a\pi x+C$, C étant une constante qui disparait lorsqu'on prend la surface à partir du sommet ; mais l'abscisse x dans un cercle du rayon a est égal à $2a$, on a donc en substituant $S=2a\pi\times 2a=4\pi a^2$, ce qui est la même expression que celle trouvée précédemment. Si au lieu de considérer la révolution d'un demi-cercle entier, nous

considérons celle d'un arc, la surface engendrée sera une zone sphérique à une ou deux bases, suivant que l'arc du cercle s'appuiera ou ne s'appuiera pas sur le diamètre; dans les deux cas l'expression de sa surface est la même, elle est égale à la circonférence du grand cercle multipliée par la hauteur de la zone. La surface engendrée par une courbe de degré supérieur ne peut être obtenue par les procédés ordinaires, il faut avoir recours aux ressources fournies par les mathématiques transcendantes. La formule générale de toutes ces surfaces sera démontrée au mot QUADRATURE; elle est

$$S=2\pi \int y(dx^2+dy^2)+C.$$

Révolutions des surfaces. Une surface quelconque tournant autour d'un axe engendrera un solide. Nous avons vu qu'une ligne droite en tournant autour d'un axe produit une surface soit cylindrique, prismatique, conique ou pyramidale. Si on réunit dans les deux premières les extrémités de la génératrice à l'axe, on a un rectangle qui, accomplissant sa révolution autour d'un de ses côtés pris pour axe, engendrera un cylindre ou un prisme; et la géométrie nous a appris que le volume de ces corps est égal à leur base multipliée par leur hauteur. Dans le cas de la pyramide et du cône on a un triangle rectangle qui tourne autour d'un des côtés de l'angle droit, et la mesure du solide engendré est égale au produit de la base par le tiers de la hauteur. Si ces derniers solides sont coupés par un plan parallèle à la base, les troncs qui résultent ont pour volume la somme de trois cônes ou pyramides, ayant même hauteur que le tronc et pour base, l'un la base inférieure du tronc, l'autre la base supérieure, et le troisième une moyenne proportionnelle entre les deux bases, ce qui donne, en appelant h la hauteur, x et y les bases et V le volume; $V=h(x+y+\sqrt{xy})$. Nous avons dit qu'une portion de polygone régulier engendre une surface polyédrale qui se compose de la convexité de plusieurs troncs de cônes; or, le tronc de cône est produit par la révolution d'un trapèze autour d'un de ses côtés non parallèles; donc le volume engendré se réduira à la somme d'autant de volumes de troncs de cônes qu'il y a de côtés dans la position du polygone régulier. Ce procédé de trouver le volume de chaque tronc de cône pour en faire ensuite la somme est presque impraticable; il a donc été de beaucoup préférable de joindre tous ces sommets du demi-polygone régulier au centre, ce qui divise la surface en autant de triangles qu'il y a de côtés et qui fait considérer le volume comme celui engendré par la révolution des triangles. Il a donc fallu d'abord trouver le solide produit par la révolution d'une figure de cette espèce; or, il peut tourner de deux manières; si l'axe est un des côtés, la base par exemple, le volume a pour mesure le tiers de la surface du triangle par sa hauteur. Mais s'il tourne autour d'une ligne menée comme on voudra par un sommet, le solide engendré sera égal aux deux tiers du produit de la surface du triangle par la circonférence que décrit le milieu de la base. Delà on conclut le volume du solide engendré par la portion de polygone régulier et par le demi-cercle. La sphère a pour mesure de sa surface quatre fois celle d'un grand cercle; le volume qu'elle comprend et qu'engendre la révolution du demi-cercle peut se décomposer en une infinité de pyramides ayant toutes leur sommet au centre et leur base à la surface; or, le volume d'une pyramide est égal au 1/3 de sa base par sa hauteur; ici la hauteur est le rayon r; donc il suffira de multiplier $4\pi r^2$ par $\frac{r}{3}$, ce qui donne $\frac{4}{3}\pi r^3$; mais $r=\frac{d}{2}$, d étant le diamètre; substituant, on a $\frac{1}{6}\pi d^3$. Telles sont les deux expressions du volume de la sphère. Le secteur sphérique étant le solide décrit par la révolution du secteur circulaire a pour mesure le tiers de la calotte sphérique qui lui sert de base multipliée par le rayon. Le segment sphérique étant la portion de la sphère interceptée entre deux plans parallèles a pour mesure la moitié du produit de la somme de ses bases par la hauteur, plus la solidité de la sphère dont cette même hauteur est le diamètre.



En effet, soit le segment circulaire AKBCD dont la révolution produit le segment sphérique, il peut être regardé comme la somme du trapèze ABCD et du segment AKB. Celui-ci est la diffé-

rence entre le triangle isoscèle ABO et le secteur circulaire AKBO ; donc la différence entre les solides sera le volume engendré par AKB. Soit v le volume du segment sphérique, on a

$$V = \text{volume ABCD} + \text{volume AKD}.$$

Mais $ABCD = \frac{1}{3}\pi CD(AD^2 + BC^2 + AD \times BC)$,
vol. $AKB = \text{vol. OAKD} - \text{vol. OBA} = \frac{2}{3}\pi OA^2 \times CD - \frac{2}{3}\pi OE^2 \times CD$.

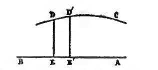
Substituant et réduisant, il vient, après avoir multiplié et divisé le second membre par 2,

$$V = \frac{1}{6}\pi . CD(2\overline{AD}^2 + 2BC^2 + 2\overline{AD} \times BC + 4\overline{OA}^2 - 4\overline{OE}^2).$$

Mais le triangle OEA rectangle E nous donne $AE^2 = AO^2 - OD^2$, d'où $4AE^2 = 4AO^2 - 4OE^2$; de plus, $AE = BE = \frac{1}{2}AB$; donc $4AE^2 = 4(\frac{1}{2}AB)^2 = AB^2$. Abaissons BI perpendiculaire sur AD, on a $BI = CD$; et comme $AB^2 = AI^2 + BI^2 = AI^2 + CD^2$, donc $4AO^2 - 4OE^2 = AB^2 = AI^2 + CD^2$; substituant et observons que $AI = AD - DI = AD - BC$, d'où $AI^2 = AD^2 + BC^2 - 2AD \times BC$, il vient pour V, après avoir opéré les réductions,

$$V = \frac{1}{6}\pi CD(3\overline{AD} + 3\overline{BC}^2 + CD^2),$$

qui mis sous la forme $V = \frac{1}{2}\pi CD(AD^2 + BC^2) + \frac{1}{6}\pi CD^2$, nous démontre le théorème énoncé ; delà on tire comme corollaire que la solidité d'une calotte sphérique est égale à la moitié d'un cylindre de même base et de même hauteur, plus la solidité de la sphère dont cette même hauteur serait le diamètre. Si la surface de révolution a pour limite une courbe quelconque, l'évaluation du solide décrit devient plus difficile et souvent même impossible, lorsque la courbe limite ne peut pas être représentée par une seule équation. Soit une courbe DC tournant autour d'un axe AB



Si nous considérons la partie infiniment petite DD' dans sa révolution autour de AB, elle donne naissance à une partie du solide qui pourra être considérée comme en étant l'élément différentiel, soit v le volume total πy^2 ou des bases de l'élément $\pi(y+dy)^2$; l'autre, comme il décrit un tronc de cône et que la mesure de ce volume est donnée par la géométrie élémentaire, on a

$$dV = \frac{1}{3}\pi dx\{y^2 + y(y+dy) + (y+dy)^2\}.$$

Développant et supprimant les différentielles du second ordre comme nulles et réduisant, on a

$$dV = \frac{1}{3}\pi dx\{y^2 + y^2 + ydy + y^2 + 2ydy + d^2y\},$$

d'où $$dV = \pi y^2 dx ;$$

et en intégrant pour avoir la somme entière du volume produit, il vient

$$V = \pi \int y^2 dx + C.$$

Pour l'expression générale de tous les solides de révolution, comme exemple, prenons le cercle qui engendre la sphère. Dans l'expression de v, substituons la valeur de y^2 tirée de l'équation au centre $y^2 + x^2 = r^2$, il vient

$$V = \pi\int(r^2 - x^2)dx = \pi\int r^2 dx - \pi\int x^2 dx,$$

d'où $$V = \pi\left(r^2 x - \frac{x^3}{3}\right) + C.$$

Or, C se détermine en sachant que lorsque l'on a $x = -r$ la courbe se réduit à un point ;

on a donc $$C + \pi\left(-r^3 + \frac{r^3}{3}\right) = 0,$$

d'où $$C = \pi\left(r^3 - \frac{r^3}{3}\right) = \frac{2}{3}\pi r^3.$$

En substituant, il vient

$$V = \pi\left(r^2 x - \frac{x^3}{3}\right) + \frac{2}{3}\pi r^3.$$

Posons $x = r$, et remplaçons, il vient

$$V = \pi\left(x^3 - \frac{x^3}{3}\right) + \frac{2}{3}\pi r^3 = \frac{4}{3}\pi r^3,$$

expression que nous avions déjà trouvée par la géométrie élémentaire. On agirait de même pour toute autre courbe, en ayant soin de tirer la valeur de r^2 de son équation au centre.

Supposons maintenant une figure tournant autour d'un arc extérieur et prenons pour exemple le triangle, le volume engendré par sa révolution a pour mesure la surface du triangle multipliée par la circonférence décrite par le centre de gravité du triangle.

En effet, soit ABC le triangle et xy l'axe, appelons AA', BB', CC' et, pour plus de simplicité, a, b, c les distances des trois sommets à l'axe ; par la révolution des troncs de cônes qui sont formés par les côtés du triangle et les parties A'B' et B'C' de l'axe interceptées par les pieds des perpendiculaires, on a, en retranchant le solide décrit par la surface ACA'C' tournant autour de xy et en appelant v le volume,

$$V.\,ABC = \frac{1}{3}\pi A'B'(a^2 + b^2 + ab) + \frac{1}{3}\pi B'C'(b^2 + c^2 + bc) - \frac{1}{3}\pi A'C'(a^2 + c^2 + ac) ;$$

mais $A'C' = A'B' + B'C'$, donc

$$\text{V. ACA'C'} = \tfrac{1}{3}(\text{A'B'} + \text{B'C'})(a^2 + c^2 + ac) = \tfrac{1}{3}\pi\text{A'B'}(a^2 + c^2 + ac) + \tfrac{1}{3}\text{B'C'}(a^2 + c^2 + ac),$$

et par suite, en substituant et réduisant dans V.ABC, il vient

$$\text{V. ABC} = \tfrac{1}{3}\pi\text{A'B'}(b^2 - c^2 + a[b - c]) + \tfrac{1}{3}\pi\text{B'C'}(b^2 - a^2 + c[b - a]).$$

Changeons la forme des facteurs entre parenthèse, afin de faire sortir le facteur commun $a + b + c$. On a

$$\text{V. ABC} = \tfrac{1}{3}\pi\text{A'B'}(b - c)(a + b + c) + \tfrac{1}{3}\pi\text{B'C'}(b - a)(a + b + c),$$

$$\text{V. ABC} = \tfrac{1}{3}\pi(a + b + c)[\text{A'B'}(b - c) + \text{B'C'}(b - a)].$$

Multiplions et divisons par 2, il vient

$$\text{V. ABC} = 2\pi\left(\frac{a + b + c}{3}\right)\left[\frac{\text{A'B'}(b - c) + \text{B'C'}(b - a)}{2}\right].$$

Mise sous cette forme, nous voyons de suite que, d'après un théorème connu, $\frac{a + b + c}{3}$ est la distance du centre de gravité du triangle à l'axe ; donc $2\pi\left(\frac{a + b + c}{3}\right)$ représente la circonférence décrite par le centre de gravité du triangle. Il reste à faire voir que le second facteur est égal à la surface ABC, et le théorème énoncé sera démontré. En effet,

$$\text{ABC} = \text{AA'BB'} + \text{BB'CC'} - \text{AA'CC'},$$

$$\text{AA'BB'} = \frac{\text{AB'}(a + b)}{2},$$

$$\text{BB'CC'} = \frac{\text{D'C}(b + c)}{2},$$

$$\text{AA'CC'} = \frac{(\text{A'B'} + \text{B'C'})(a + c)}{2}.$$

Remplaçons et réduisons, il vient

$$\frac{\text{A'B'}(b - c) + \text{B'C'}(b - a)}{2} = \text{ABC};$$

ce qu'il fallait démontrer. Du cas du triangle, nous nous élèverions au cas où l'on aurait un polygone quelconque, et l'énoncé du théorème serait le même. Pour le faire voir, il suffit de décomposer le polygone en triangles, de prendre le volume décrit par chacun d'eux et d'en faire la somme ; on trouve qu'elle est égale à la surface du polygone multipliée par la circonférence que décrit son centre de gravité. En effet, après avoir additionné les triangles, il faut les multiplier par la circonférence moyenne à celle de tous les centres de gravité du triangle. Or, on sait qu'elle est celle décrite par le centre de gravité du polygone. Duhaut.

RÉVOLUTION, de *revolvere*, dérouler. En langage scientifique, on appelle ainsi le mouvement de rotation qui emporte un corps et le ramène à son point de départ ; on dit par exemple : la *révolution* d'une planète ; le sens étymologique est donc ici à peu près respecté, mais il n'en est pas de même dans la langue philosophique et littéraire, ni surtout dans la politique, où ce mot joue un si grand rôle.

Quand l'état moral d'un peuple a été profondément modifié par l'introduction d'idées nouvelles, si les pouvoirs établis, toujours plus tôt corrompus que les sujets, jouissent des droits qui leur ont été transmis, dans un intérêt purement égoïste et sans chercher à rétablir l'accord entre le fait, tel qu'il existe, et le droit, tel qu'on le conçoit, c'est alors qu'éclatent les *révolutions* proprement dites, crises terribles, qui tantôt emportent les empires, et tantôt aussi leur rendent leur grandeur et leur prospérité, comme ces maladies auxquelles l'organisme doit le renouvellement de sa vigueur. Dans cette acception restreinte, une *révolution* est donc une rupture violente avec la tradition, une lutte entre les pouvoirs et des besoins ou des intérêts nouveaux qui réclament une satisfaction, un bouleversement général de l'état social dans lequel sont détruites et disparaissent les institutions anciennes ; mais dans une acception plus large et non moins communément reçue, on donne le nom de *révolution* à tous les changements profonds opérés dans les idées ou dans les faits, de quelque manière qu'ils aient été accomplis ; c'est ainsi qu'on parle des *révolutions* de la philosophie et de la science ou de la grande *révolution* que le christianisme a faite dans le monde. L'histoire ne consiste que dans le récit de révolutions de ce genre, qui sont survenues dans les croyances, dans les opinions, dans les mœurs, dans les lois ; et l'on peut très bien dire, en ce sens, que l'état de révolution est l'état naturel de l'humanité. Les peuples, en effet, ne peuvent s'arrêter à un point fixe pour y rester immobiles ; il faut qu'ils agissent pour vivre, et le jour où leur action cesse, leur décadence commence ; les utopistes seuls rêvent encore un ordre de choses qui soit parfait de tous points et doive durer toujours ; c'est par le mouvement que s'entretient la vie sociale, et

la politique de pure conservation a toujours été mortelle aux nations. Malheur à celles qui l'embrassent! Elles n'évitent les innovations qu'au prix d'un engourdissement léthargique, où leur force vitale s'éteint peu à peu et où elles se décomposent lentement, en attendant qu'une secousse les achève. Sans parler des Indous et des Chinois, la chûte de Venise et la décadence de l'Espagne moderne sont des exemples du danger qu'offre ce culte exclusif de la tradition.

Les révolutions sociales sont donc nécessaires et ne cesseront pas tant que l'humanité subsistera; mais elles peuvent être faites de deux manières différentes, ou par une violence soudaine, comme nous le disions tout à l'heure, ou par des moyens plus pacifiques et plus sûrs, quoique plus lents, quand elles sont l'œuvre des pouvoirs eux-mêmes, et dans ce dernier cas elles prennent souvent le nom de transformations; elles ont alors une marche méthodique et s'avancent peu à peu par une série de pas successifs longtemps continués dans la même direction. Cette alternative et la sauve garde du libre arbitre humain. Les hommes, il est vrai, ne jouissent d'une liberté parfaite que dans le choix des doctrines, soit qu'ils les rejettent, soit qu'ils les acceptent; une fois les doctrines admises il n'y a plus à reculer; les idées sont inflexibles de leur nature; quand elles ont pénétré dans un peuple, elles exigent impérieusement leur réalisation, et toute révolution faite dans les esprits entraine nécessairement une révolution correspondante dans les faits; mais pourtant on ne saurait dire que, même alors, les hommes soient lancés dans une route fatale où ils n'aient plus qu'à suivre aveuglément une impulsion donnée; ils ont encore un choix à faire; deux voies restent ouvertes devant eux, et il n'est pas de catastrophe politique qui ne puisse être prévenue en operant a temps les transformations que nécessitent l'état des esprits et la marche du temps.

C'est par cette sage entente des besoins d'une époque et par une forte direction hardiment imprimée au mouvement social, que se sont illustrés et affermis les plus grands pouvoirs que nous connaissions; la papauté ne procédait pas autrement au moyen âge, quand elle assurait la liberté de l'Église, travaillait à rétablir la paix entre les princes et appelait la chrétienté aux croisades, et nos rois ne se sont montrés ni moins habiles ni moins prévoyants, quand ils ont défendu le peuple contre la tyrannie féodale, et écrasé, apres des siècles de lutte, sous leur autorité protectrice, les pouvoirs intermédiaires qui faisaient obstacle a l'unité nationale. On peut établir en règle générale que, partout où les gouvernements ont compris leur mission et se sont faits les agents volontaires de la transformation sociale, il n'y a pas eu de révolution violente; partout au contraire où ces révolutions ont éclaté, c'est que les gouvernements avaient failli à leur devoir et n'avaient pas su, ou n'avaient pas voulu, diriger un mouvement qui aurait pu faire leur fortune et où ils n'ont trouvé que leur ruine. Les pouvoirs imprévoyants et égoïstes sont les vrais fauteurs des révolutions, et c'est sur eux que doit porter la principale responsabilité des excès qui accompagnent toujours ces luttes acharnées, où toutes les passions humaines sont déchaînées et où les dévouements les plus sublimes sont souillés par le contact des crimes les plus hideux.

Ce mélange de bien et de mal, qui se rencontre dans toutes les révolutions, est le grand écueil de l'historien qui ne saurait en approuver ni en condamner aucune sans réserve, et qui, pour se reconnaître au milieu de cette confusion, n'a plus qu'un moyen, celui de les juger par leurs principes; elles se ressemblent toutes, en effet, par les désordres, et aussi par les forfaits qui leur sont communs; mais elles diffèrent par leur but. Dans les révolutions du XVI[e] siècle, les deux partis n'avaient assurément droit de se rien rien reprocher; le sang des catholiques d'Angleterre et d'Irlande crie plus haut que celui des huguenots massacrés à la Saint-Barthélemy, et la tyrannie d'Élisabeth n'est pas moins odieuse que celle de Philippe II; pour se ranger dans un camp plutôt que dans un l'autre, il faut donc avoir choisi d'abord entre les deux principes qui se faisaient la guerre, entre l'unité catholique et l'anarchie protestante.

C'est à la même mesure qu'il faut apprécier la révolution française, que M. de Maistre, emporté par des colères de parti, déclarait être purement satanique; M. Ballanche s'est montré plus juste, en y voyant une grande expiation infligée à des pouvoirs, qui avaient démérité, par le Dieu qui dispose des trônes et des empires et punit les générations coupables, même en la personne des innocents; mais il faut aller plus loin; notre grande révolution n'a pas été

seulement un châtiment; malgré les fureurs irréligieuses qui l'ont déshonorée, elle a ouvert une phase nouvelle dans le développement de la civilisation chrétienne. « La révolution française est la conséquence dernière et la plus avancée de la civilisation moderne », a dit M. Buchez, « et la civilisation moderne est sortie tout entière de l'Évangile. » Avec la révolution a commencé, en effet, la période historique qui sera marquée par l'application sociale et politique des principes de la morale chrétienne. Par les secrets conseils de la Providence, il est arrivé que des athées et des déistes ont rempli la tâche à laquelle avaient manqué les pouvoirs chrétiens, et ont appelé à l'égalité devant la loi les classes opprimées que l'Église avait depuis si longtemps initiées à l'égalité religieuse. Ainsi s'accomplit toujours la volonté divine, ou par le cours paisible et régulier du temps, si les hommes le veulent, ou, s'ils s'y refusent, par les coups terribles des révolutions.

H. Feugueray.

RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-99). A la fin du XVIII[e] siècle, la France présentait tout les symptômes précurseurs d'une révolution : la royauté, déconsidérée par les scandales du règne de Louis XV, avait perdu toute la puissance morale qu'elle avait acquise par des services séculaires rendus à la nationalité; la haute noblesse, amollie par la vie de cour, jouissait de ses priviléges et de ses richesses, sans les mériter à aucun titre, et faisait ouvertement parade de ses vices que ne rachetait plus aucune mâle vertu ; la magistrature était, il est vrai, entourée d'une auréole passagère que lui valait son opposition intéressée au despotisme ministériel, mais elle avait oublié les sévères traditions de la vie parlementaire ; le clergé enfin, quoiqu'en ses rangs inférieurs il fût généralement resté fidèle à ses devoirs les plus impérieux, avait laissé la sève chrétienne se dessécher dans son sein; soumise à des prélats, que le roi choisissait presque toujours parmi les familles nobles et qui vivaient plus en grands seigneurs qu'en évêques, l'église gallicane n'exerçait plus sur les peuples cette influence féconde qu'elle avait toujours possédée jusqu'alors. Voilà où en étaient les classes supérieures ! Tous les pouvoirs publics étaient atteints d'une décrépitude mortelle, des abus sans nombre encombraient l'édifice monarchique, et malgré quelques efforts méritoires, le mal tendait à s'accroître sans cesse; car il n'y avait pas de liberté politique, et la monarchie absolue est, de tous les gouvernements, le moins capable de se réformer lui-même et de se relever par ses propres forces, une fois qu'il est tombé en décadence.

En même temps, de nouvelles doctrines s'étaient infiltrées dans toutes les classes lettrées; la foi chrétienne, combattue avec un acharnement jusques-là sans exemple, n'avait eu pour défenseurs que des écrivains de second ordre; Voltaire avait répandu son scepticisme railleur dans tous les rangs de la noblesse et de la haute bourgeoisie; tous les hommes légers étaient ses disciples, et ceux dont l'esprit était plus grave se bornaient d'ordinaire à professer le déisme sentimental dont Rousseau avait été l'éloquent interprète, quand ils n'embrassaient pas franchement l'athéisme formel, que prêchaient les encyclopédistes, et où un monde corrompu trouvait avec joie la justification de son égoïsme et de ses mœurs dépravées. C'est là le plus triste côté de l'époque ; et pourtant, au milieu de ces négations impies, perçait, avec un vif besoin de réforme, la généreuse attente d'une régénération ; le mot philanthropie, qui date de ce temps, avait alors plus de valeur qu'il n'en a de nos jours ; l'école des économistes, qu'on peut faire remonter jusqu'à Vauban et à l'abbé de Saint-Pierre et dont Turgot est le plus illustre représentant, n'avait pas cultivé la science sociale sans succès ni sans gloire ; l'étude des théories politiques était à l'ordre du jour, et, par un contraste singulier, on ne s'était jamais tant occupé de guérir les maux de la société que dans ce siècle où on l'attaquait dans ses bases.

Quoiqu'il en soit, la constitution ancienne était condamnée à périr; après deux siècles livrés à la royauté sans contrôle et sans limites, la France aspirait à la liberté, et au-dessous des classes privilégiées, commençait à s'agiter une masse immense, le tiers-état, qui après avoir longtemps grandi sous la tutelle de la royauté se sentait capable d'agir par lui-même, qui par la bourgeoisie touchait à la noblesse et s'appuyait à sa base sur le peuple proprement dit. Les deux fractions dont se composait le tiers étaient encore confondues sous un même nom, mais elles différaient de mœurs et de sentiment, comme de position et d'instruction. Riche, élégante, lettrée, la bourgeoisie était voltairienne et encyclopédiste, tandis que la foi religieuse, bienqu'affaiblie, vivait encore dans

le pauvre peuple, qui, malgré son ignorance, avait plus fidèlement conservé les vraies traditions de notre nationalité. Peut-être ces masses populaires, résignées à leur sort, auraient-elles longtemps encore vécu dans le sommeil où elles étaient plongées, mais les appels de la bourgeoisie les réveillèrent.

Nous n'avons pas l'intention de tracer ici l'histoire détaillée de la révolution, dont les différentes phases seront étudiées à part aux mots : Constituante, Législative, Convention et Directoire, et dont les événements capitaux seront racontés dans des articles spéciaux ; nous devons nous borner à en caractériser les grandes périodes, à dire d'où venaient et où tendaient les principaux partis, et à apprécier, enfin, dans ses principes et dans ses résultats, cette terrible époque, qui fut si féconde en promesses et à laquelle nous devons tant de bienfaits, mais dont les erreurs sont encore pour nous un danger et une cause de souffrance.

Préliminaires de la révolution. Louis XVI, au commencement de son règne, avait voulu entrer dans la seule voie par laquelle il eut pu prévenir la révolution, celle des réformes ; il avait appelé au ministère Turgot qui rétablit un peu d'ordre dans les finances, supprima les corvées et beaucoup de droits onéreux au peuple, abolit les maitrises et les jurandes qui faisaient acheter le droit d'exercer un métier, et allait détruire les priviléges en matière d'impôt par l'établissement d'une subvention territoriale égale pour tous (1776), quand il fut abandonné par le roi qu'effrayèrent les cris de la cour. Dès lors il fut établi que la régénération sociale ne s'accomplirait pas pacifiquement par l'initiative du pouvoir suprême. Les années suivantes furent pourtant assez paisibles. Les corvées et les maitrises avaient été rétablies et le déficit des finances allait toujours croissant ; mais on comptait, pour combler ce gouffre, sur l'habileté de Necker, banquier génevois qui était devenu ministre, et l'attention publique était détournée des affaires intérieures par une guerre heureuse, qui força la Grande-Bretagne à reconnaître l'indépendance des États-Unis, mais qui compromit davantage encore la royauté en inspirant un enthousiasme universel pour les institutions démocratiques de l'Amérique. La cour d'ailleurs ne tarda pas à renverser Necker comme elle avait renversé Turgot, et le fit remplacer par Calonne, dont l'audace et les promesses l'avaient séduite, et qui à force d'expédients ruineux parvint en effet pendant quelques années à alimenter le faste de Versailles et à faire marcher l'administration. Mais cette prospérité factice ne pouvait durer, et quand il fut à bout de ressources, Calonne, agissant comme s'il eut été un disciple de Turgot, s'en vint tranquillement déclarer que, pour couvrir l'arriéré et combler un déficit annuel de cent douze millions, il n'y avait d'autre moyen que d'abolir les priviléges financiers et de faire main basse sur les abus. Il fit convoquer une assemblée de notables (1787) et leur proposa la suppression des corvées et des douanes intérieures, la destruction des grosses fermes et l'établissement d'un impôt territorial, sans distinction de priviléges, dont la répartition serait confiée à des assemblées provinciales. De telles réformes auraient pu être imposées par Turgot ; elles devaient échouer sous le ministère de Calonne auquel manquait toute autorité morale, et elles ne réussirent pas mieux sous celui de son successeur le cardinal Loménie de Brienne, qui fut arrêté par l'opposition des parlements. Ceux-ci profitaient d'une popularité expirante pour défendre la cause des privilégiés; ils refusèrent d'enregistrer des édits qui soumettaient à l'impôt les biens nobles et ecclésiastiques, et dans la chaleur de la discussion, le parlement de Paris osa même rappeler le vieux principe de notre droit public, que les États-généraux avaient seuls le droit de consentir les impôts. Il avait oublié sans doute que son pouvoir ne reposait que sur une équivoque et s'effacerait à coup sûr en présence des pouvoirs nationaux. Dès lors l'opinion publique fut fixée; elle eut un but immédiat dans la poursuite duquel elle ne faiblit plus; un cri universel s'éleva pour réclamer de nouveaux États ; le clergé lui-même, dans son assemblée générale, s'associa publiquement à ce vœu ; et le gouvernement, cédant enfin à la demande de tous, convoqua pour le 5 mai 1789 des États-généraux, qui devaient être les derniers de la monarchie.

Il y avait cent soixante quinze ans que les États n'avaient été assemblés; depuis cette époque des changements profonds s'étaient opérés dans le sein de la société française ; la noblesse avait perdu toute autorité politique, et le clergé, réduit au domaine spirituel, était devenu le protégé docile de la royauté ; en même temps la puissance, les richesses et l'instruction des clas-

ses populaires s'étaient sans cesse développées, et Sieyès pouvait dire, avec l'assentiment presque universel, que si jusqu'alors dans l'ordre politique le tiers n'avait été rien, en fait il était tout. Dans un tel état de choses, on ne pouvait plus conserver les institutions antiques. Le tiers n'aurait-il qu'une représentation égale à celle des autres ordres? Les États voteraient-ils par tête ou par ordre? Ces deux questions qui se tenaient passionnèrent aussitôt tous les esprits; le parlement de Paris et la majorité d'une seconde assemblée de notables demandaient qu'on respectât la coutume; mais, sur le conseil de Necker qui était rentré au ministère et aux cris de joie de toute la population, le roi ordonna que le nombre des députés du tiers serait égal à celui des deux autres ordres réunis. Malheureusement il ne décida rien sur le vote par tête, et cette lacune fâcheuse, dont nous allons voir les tristes résultats, annulait presque le bienfait de son ordonnance. Le grand tort de Louis XVI, comme de tous les princes faibles, fut de ne jamais savoir prendre son parti et de se laisser arracher des concessions incomplètes, dont il perdait le mérite pour les faire trop attendre.

Cependant les élections se faisaient dans tous les bailliages; elles étaient directes et immédiates pour le clergé et la noblesse, et à deux degrés pour le tiers. Dans celui-ci, tous les Français, âgés de vingt-cinq ans et compris au rôle des impositions, se réunirent en assemblées primaires pour choisir des électeurs qui nommèrent les députés aux États-généraux. Douze cent quatorze députés furent élus, dont trois cent huit pour le clergé, deux cent quatre-vingt cinq pour la noblesse et six cent vingt-et-un pour le tiers. En outre chaque collége électoral rédigea un cahier de ses griefs et de ses vœux, pour servir d'instruction à ses mandataires. L'analyse des cahiers du clergé, de la noblesse et du tiers est le meilleur exposé qu'on puisse donner de l'état de l'opinion publique à cette époque; on la trouvera au mot Constituante. Nous nous bornerons à observer ici que tous les cahiers sont unanimes à demander le rétablissement d'une constitution libre, et que presque tous demandent également des réformes profondes dans la législation criminelle, civile et industrielle, dans les institutions judiciaires et ecclésiastiques, dans l'administration, dans les finances et dans l'éducation, c'est-à-dire une refonte générale de l'ordre social; tant la France était lasse du désordre administratif où elle vivait depuis si longtemps! tant la révolution était faite dans les esprits! La Constituante n'a pris aucune grande mesure dont le vœu n'eut été déjà exprimé dans la plus grande partie des cahiers.

Constituante (5 mai 89—30 septembre 91). La division des États en trois ordres séparés n'était plus qu'un anachronisme, qui eut opposé un insurmontable obstacle à toute réforme sérieuse. Bien résolu à ne pas la laisser subsister, le tiers commença par appeler les représentants des ordres privilégiés à se réunir à lui, pour procéder en commun à la vérification des pouvoirs, et après plus d'un mois d'attente et de négociations inutiles, se déclara assemblée nationale. Le roi, qui après de longues hésitations s'était laissé entraîner par le parti de la cour et de la noblesse, vint alors, dans tout l'appareil de la majesté royale, ordonner que la distinction des ordres fût conservée; mais il était trop tard. Le tiers avait prêté au Jeu de paume le fameux serment de ne pas se séparer avant d'avoir achevé la constitution, et le clergé avait pris, à la majorité de 149 voix contre 115, le parti décisif de se réunir aux communes, exemple que suivit bientôt la minorité de la noblesse. Le roi céda, et l'assemblée nationale fut définitivement constituée par la réunion des trois ordres. Toutefois l'assentiment de la cour n'était qu'apparent; elle etait décidée à recourir aux armes, et la concentration d'un corps d'armée autour de Paris faisait déjà soupçonner des projets trop réels, quand le renvoi de Necker vint les dévoiler à tous les yeux. Aussitôt la population parisienne se soulève; elle s'arme et arbore les couleurs de la ville; une garde nationale s'organise, et le 14 juillet la Bastille est prise. « C'est donc une révolte », dit Louis XVI au duc de Liancourt, qui lui apprenait cette nouvelle. — « Non, sire, répondit le duc, c'est une révolution. » Le roi recula devant l'emploi de la force; il se rendit d'abord au sein de l'assemblée pour lui annoncer que les troupes allaient s'éloigner, puis à Paris, où il accepta la cocarde tricolore formée des deux couleurs de la ville (rouge et bleue) et de la couleur royale. En même temps le comte d'Artois et les membres les plus fougueux de la noblesse partaient pour l'étranger et commençaient l'émigration.

L'attitude de l'assemblée pendant cette première période frappa d'étonnement l'Europe

entière; personne ne s'attendait à trouver tant de fermeté unie à tant de calme chez des hommes aussi neufs en fait de liberté politique; c'est que le tiers ne doutait ni de sa mission ni de sa force ; on n'était plus à l'époque où aucun droit n'était censé légitime, à moins de découler de l'octroi du pouvoir royal; la théorie générale en 89 était que la souveraineté réside essentiellement dans le peuple dont le pouvoir exécutif n'est que le mandataire, et les députés du tiers avaient agi comme les représentants de la nation entière, dont les deux autres ordres ne formaient pas la cinquantième partie.

Une révolution complète venait ainsi de s'effectuer en moins de six semaines; l'autorité avait changé de mains et avait passé du roi à l'assemblée; mais un déplacement de pouvoir aussi subit ne pouvait s'opérer sans causer un ébranlement général dans toute la nation. La prise de la Bastille fut suivie d'une anarchie de quelques semaines; à Paris, la famine avait amené de nouveaux troubles; dans plusieurs autres villes, la population s'était emparé des citadelles et les avait démolies; puis les campagnes s'étaient armées à leur tour, et dans beaucoup de provinces les paysans s'étaient mis à piller et à brûler les châteaux des gentilshommes, comme au temps de la Jacquerie. Il n'y avait plus à reculer; il fallait compléter et faire pénétrer dans l'ordre civil la révolution qui venait d'être faite dans l'ordre politique; les opposants eux-mêmes le comprirent, et dans la mémorable séance de la nuit du 4 août, la plus belle scène peut-être de toute la révolution, les députés du clergé, de la noblesse et de divers bailliages, vinrent spontanément à la tribune faire eux-mêmes, au milieu de l'enthousiasme universel, l'abandon des priviléges antiques qui fractionnaient la population en classes opposées et le territoire en provinces inégales et presque étrangères. De cet instant date la France moderne, où toutes les parties du pays, où tous les citoyens, quelles que soient leur naissance et leurs fonctions, sont soumis à une même loi égale pour tous. Les principaux articles décrétés supprimaient les dîmes, les juridictions seigneuriales, le droit exclusif de la chasse, les priviléges particuliers des provinces et des villes et toutes les immunités financières, abolissaient les droits féodaux, soit sans indemnité, soit sous condition de rachat, et établissaient en principe que les impôts pèseraient également sur toutes les classes et que tous les citoyens seraient également admissibles à tous les emplois civils et militaires. Le roi commit la faute de ne pas sanctionner immédiatement tous ces arrêtés, et les anciens privilégiés eurent le tort de marchander ensuite dans l'application et dans les détails les concessions nécessaires qu'ils venaient de faire avec tant d'élan et de générosité. Mais les résultats du 4 août n'en étaient pas moins acquis, et quand la division du territoire en quatre-vingt-trois départements, opérée six mois plus tard, les eut complétés, la grande œuvre de l'unité nationale, à laquelle la royauté avait travaillé pendant huit siècles, se trouva achevée.

Ces moments d'union et d'enthousiasme furent malheureusement bien passagers, et la cour rentra ouvertement dans un système de résistance qui amena bientôt l'incident des 5 et 6 octobre. Dans ces journées fameuses, une grande partie de la population parisienne que désolait une famine affreuse, et des femmes surtout en nombre immense, se dirigèrent sur Versailles, où la cocarde tricolore avait été foulée aux pieds dans un banquet donné à des soldats, et en ramenèrent le roi et la famille royale qui vinrent s'établir à Paris, où l'assemblée transporta aussi le lieu de ses séances. On a prétendu que ce mouvement fut excité par le duc d'Orléans, homme taré qui s'était jeté dans le parti populaire et dont les intrigues n'ont certainement pas été étrangères à quelques-unes des plus triste scènes de cette époque; nous croyons qu'on s'est beaucoup exagéré l'influence de la faction d'Orléans, mais quoiqu'il en soit, l'opposition de la cour se trouva annulée par suite des 5 et 6 octobre; retenu à Paris, le roi ne pouvait plus aller se mettre à la tête de ses troupes pour recourir à la guerre civile. Dès lors l'émigration se développa davantage et alla faire appel aux gouvernements étrangers.

L'assemblée se trouvait naturellement divisée en deux partis, celui qui tenait pour l'ancien régime et dont les orateurs les plus illustres étaient Maury et Cazalès, et celui qui tenait pour la révolution, et dont Mirabeau était l'organe dans toutes les crises. Ce dernier était le plus nombreux de beaucoup et conserva toujours une grande majorité, malgré les désertions nombreuses qui l'affaiblirent successivement. Le parti de la révolution comprenait en 89 la presque unanimité de la France; quelques

années plus tard, arrivé au terme de sa marche ascendante, il ne sera plus qu'une minorité; tout le reste de la population se sera détaché et arrêté en route; mais à la Constituante les nuances intermédiaires ne s'étaient pas encore produites, et quoiqu'il y eut une extrême gauche, où siégeaient entre autres Barnave et Robespierre, on peut dire qu'en somme il n'y eut longtemps dans l'assemblée que deux partis, comme il n'y en avait que deux dans la nation. Cette absence d'un centre modérateur rendait la lutte plus vive et plus acharnée. L'analyse des principaux actes de l'assemblée fait suffisamment connaître de quel esprit était animée la majorité; quant à la minorité, son rôle, il faut le dire, fut en général peu honorable; convaincue que le nouveau régime ne durerait pas, elle avait embrassé une politique toute pessimiste et aimait mieux se réjouir du mal que de s'y opposer, dans l'espérance que la révolution se détruirait par ses propres excès.

La Constituante fut vraiment souveraine; tous les pouvoirs étaient de fait concentrés entre ses mains; le peuple n'obéissait qu'à elle seule, et au milieu de la fermentation universelle, quand l'administration et la législation étaient bouleversées tout entières et que la France s'essayait à la liberté politique, c'était au pouvoir législatif qu'il fallait recourir pour résoudre toutes les difficultés à coups de décrets; le pouvoir exécutif semblait être suspendu. Aussi, accablée de travaux sans cesse renaissants et retardée dans sa marche par mille embarras accidentels, l'omnipotente assemblée mit-elle deux années à achever une constitution qui n'en dura pas une; mais, dans sa première ferveur, elle avait commencé par en poser les principes dans sa déclaration des droits de l'homme et du citoyen, véritable manifeste politique qui donne l'exacte mesure des théories de la constituante, et dont voici le résumé :

Les hommes sont libres et égaux en droits; la souveraineté réside dans la nation; le but de toute société est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, qui sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression; la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; elle comprend la liberté des opinions, même religieuses, et la liberté de la parole et de la presse, sauf répression des abus; quant à la la loi, elle est l'expression de la volonté générale.

Nous n'ajouterons qu'un mot à ces prétendus axiômes métaphysiques empruntés au Contrat social, c'est qu'ils ruinaient en principe l'unité morale de la nation dont l'assemblée venait de de décréter l'unité administrative. Toute nationalité ne repose, en effet, que sur une communauté plus ou moins étroite de croyances et de sentiments, qui dirige vers un même but et soumet à une même loi les générations successives. Le grand but d'activité, par exemple, auquel la France a dû sa naissance et sa grandeur, a consisté dans la défense du christianisme et l'application progressive aux relations sociales des principes de la morale chrétienne. Quand donc notre patrie, après tant de siècles, entreprenait de réaliser plus complétement ces principes et inaugurait cette époque que M. de Chateaubriand a si bien appelée l'âge politique du christianisme, les constituants, pour légitimer et affermir leur œuvre, n'auraient eu qu'à s'appuyer sur la base de l'Évangile et à proclamer la grande mission de la France, d'où découlent les droits et les devoirs des citoyens; mais ils étaient aveuglés par la fausse science de leur siècle, et aimaient mieux se fonder sur les théories contestables du droit naturel. A les entendre, la société française n'aurait été qu'une agrégation d'individus isolés chacun dans son égoïsme, et dont la nation ni le pouvoir n'avaient à exiger, en bonne logique, ni dévouement ni sacrifice. La Constituante était tellement emportée par la force de ses théories qu'elle refusa de joindre à la déclaration des droits une déclaration des devoirs. A quoi bon, en effet, parler aux hommes de leurs devoirs, si la société n'est instituée que pour leur assurer la jouissance de leurs droits?

Nous n'avons pas à raconter ici les détails de l'histoire de ce temps où les résistances des anciens privilégiés et l'exaltation populaire amenaient dans toutes les provinces des conflits quelquefois sanglants; c'est le spectacle ordinaire qu'offrent toutes les révolutions; mais nous devons insister sur les affaires ecclésiastiques qui occupèrent longtemps l'assemblée en 90, et où l'on peut trouver de grands enseignements.

Le clergé aurait pu être dans la révolution l'élément modérateur; encore entouré de la confiance de la plus grande partie des masses populaires, il semblait appelé à faciliter une transition périlleuse et à garantir par son adhé-

sion des réformes sociales dont on ne pouvait nier la justice ni l'utilité; c'était là un rôle magnifique, et la majorité des députés ecclésiastiques s'en était saisie avec éclat le jour où elle se réunit au tiers. Elle y persista longtemps, malgré l'opposition de la minorite qui se composait surtout de prélats et partageait toutes les passions du côté droit, et elle ne l'abandonna même pas, quand, sur la proposition de l'évêque d'Autun, les biens ecclésiastiques eurent été mis à la disposition de la nation (19 décembre 89). Quelle que fut la gravité de cette résolution, qui changeait toute la constitution politique de l'église gallicane et en compensation de propriétés fixes et indépendantes ne lui assignait qu'un salaire variable, le clergé aurait probablement subi, sinon sans se plaindre, du moins sans rompre ouvertement avec le régime nouveau, une mesure qui le blessait surtout dans son intérêt temporel et où des hommes pieux pouvaient voir une punition de la Providence et un retour aux mœurs de la primitive église; mais l'assemblée ne tarda pas à se lancer dans une voie où le prêtre fidèle ne pouvait plus la suivre. Après avoir aboli les vœux monastiques et supprimé tous les ordres et congrégations, elle changea de fond en comble tout l'édifice de l'église de France, comme elle avait fait de celui de l'État. Dans la vue de conformer la circonscription ecclésiastique à la circonscription administrative, elle décréta qu'il y aurait un évêché par département, supprima en même temps les chapitres métropolitains, et confia aux électeurs la nomination des évêques et des curés. C'est cet ensemble de décrets qui forma la constitution civile du clergé, à laquelle les ecclésiastiques, sous peine de déchéance, furent astreints à prêter serment de fidélité. Tous ces bouleversements furent d'ailleurs opérés sans l'aveu du pape ni d'aucun concile national, à l'époque même où, en proclamant la liberté de conscience, les constituants venaient de reconnaître l'incompétence radicale des gouvernements, en tout ce qui touche le spirituel.

De telles usurpations seraient certainement impossibles aujourd'hui qu'on sait ce que vaut la liberté religieuse; et quoiqu'elles semblassent moins monstrueuses, alors qu'on sortait du régime des religions d'État et qu'on était accoutumé à voir le souverain porter la main sur le sanctuaire, la plus grande et la plus saine partie du clergé les repoussa et refusa de se soumettre à la domination spirituelle d'un pouvoir politique. Pouvait-elle d'ailleurs abandonner le choix des pasteurs à des assemblées électorales où dominaient le plus souvent des incrédules? Il se trouva pourtant dans la Constituante soixante-quatre ecclésiastiques qui jurèrent la constitution civile; beaucoup d'entre eux étaient jansénistes, et c'étaient leurs efforts qui avaient entraîné l'assemblée à des mesures que réprouvaient ses membres les plus éminents; dernier legs que cette triste secte nous a laissé avant de descendre dans la tombe! Depuis lors il y eut deux clergés, l'assermenté et l'insermenté, et ainsi fut consommé le déplorable divorce de la révolution et de l'église, qui a compromis le succès de la première et fait perdre tant d'âmes à la seconde.

L'agitation produite par la constitution civile commençait à réagir sur les troubles politiques, quand la fuite du roi (21 juin 1791) vint compliquer la situation et amener une scission dans le parti révolutionnaire. Arrêté à Varennes, le roi avait été ramené à Paris, et beaucoup de membres de l'assemblée, soutenus par la partie la plus ardente de la population, réclamaient à grands cris sa déchéance; mais la majorité, dirigée par Lafayette et Barnave, obtint qu'on respectât l'inviolabilité royale, et de nombreux pétitionnaires, qui s'étaient réunis au Champ-de-Mars pour demander qu'on déclarât la vacance du trône, furent dispersés par la force. C'est à la suite de cette échauffourée que le club fameux des amis de la constitution, qui avait été d'abord connu sous le nom de club breton et n'avait été primitivement composé que de députés, mais où s'étaient ensuite réunies toutes les notabilités révolutionnaires, se scinda en deux fractions, les royalistes constitutionnels qui s'assemblèrent dans l'ancien couvent des Feuillants, dont ils prirent le nom, et les membres de l'extrême gauche, y compris les républicains, qui continuèrent de siéger dans la salle des Jacobins.

La Constituante approchait du terme de ses travaux; les Feuillants, qui y dominaient, lui firent reviser dans leur sens la constitution qu'elle venait de terminer et que le roi accepta, le 14 septembre 1791, dans une séance solennelle, en jurant d'employer tout son pouvoir à la maintenir. Quelques jours auparavant (27 août), l'empereur et le roi de Prusse avaient pris entre eux à Pilnitz l'engagement d'envahir la

France, si Louis XVI n'était rendu à la liberté et l'assemblée dissoute. C'était le premier acte de cette intervention étrangère que les émigrés sollicitaient depuis longtemps, et qui devait produire une si terrible explosion du sentiment national et jeter la révolution dans la carrière sanglante qu'elle a parcourue.

La Constituante se sépara le 30 septembre sans s'inquiéter des dangers extérieurs qui menaçaient la révolution et dans la persuasion qu'elle avait doté la France d'une constitution immortelle. Il avait été décrété que ses membres ne pourraient pas faire partie de la législature suivante.

Aperçu de la constitution de 1791 *et des principales lois organiques.* — La constitution de 1791 est très longue et très détaillée; elle est précédée de la déclaration des droits, faite *en présence et sous les auspices de l'Être-Suprême*, et commence par établir qu'il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinction héréditaire, ni régime féodal, ni vénalité, ni hérédité d'aucun office, ni jurandes, ni corporations de professions, arts ou métiers. La nation, de qui seule émanent tous les pouvoirs, les reçut par délégation. A cet effet, les citoyens actifs se réunissent par cantons en assemblées primaires; sont citoyens actifs tous les Français âgés de vingt-cinq ans accomplis et payant une contribution égale à la valeur de trois journées de travail; les autres Français sont exclus de toute participation à la souveraineté. Chaque assemblée primaire a pour fonction de nommer, à raison de un par cent citoyens actifs, des électeurs qui doivent justifier d'un cens d'éligibilité. Ceux-ci se réunissent par chaque département en une assemblée électorale, dont les fonctions sont très étendues. Ce sont ces assemblées qui nomment le directoire chargé de l'administration du département et les juges des tribunaux; car, dans les intentions de la Constituante, les administrateurs et les juges n'étaient que des agents temporaires choisis par le peuple; ce sont elles aussi qui nomment les évêques et les principaux curés; ce sont enfin elles qui nomment les représentants à la législature. On voit que ces assemblées électorales sont le pivot sur lequel tout tourne et repose. Les assemblées primaires ne nomment directement que les municipalités. Quant à la législature, elle consiste en une seule chambre composée de 745 représentants distribués entre les départements, selon les trois proportions du territoire, de la population et de la contribution directe. Chaque législature dure deux ans et ne peut être dissoute. C'est l'assemblée nationale législative qui fait les lois, impose les taxes, règle les dépenses et déclare la guerre. Le roi n'a pas le droit d'initiative; il peut seulement appeler l'attention de l'assemblée sur les lois à faire; il a aussi le droit de refuser sa sanction aux décrets législatifs, mais pendant deux législatures seulement. Le roi est d'ailleurs le chef du pouvoir exécutif; c'est lui qui nomme les ministres et les agents diplomatiques et qui est le chef suprême de l'administration et de l'armée. — Une haute cour nationale chargée de juger les délits politiques et un tribunal de cassation complétaient l'organisation judiciaire, dans laquelle on avait admis le jury en matière criminelle; les justices de paix sont aussi une des innovations de la Constituante. — On avait enfin indiqué un mode pour la révision des décrets constitutionnels, mais que sa lenteur rendait complètement impraticable.

Législative (1er octobre 1791—21 septembre 1792). L'opinion générale, à l'ouverture de la Législative, fut que la révolution était terminée; tous les hommes politiques et toutes les autorités se ralliaient à la constitution, même le roi et ceux qui avaient demandé sa déchéance. Les partisans de l'ancien régime, et surtout les émigrés, restaient seuls en dehors de cette conciliation apparente; mais ils n'étaient pas représentés dans l'assemblée, où les républicains avoués n'étaient aussi qu'en très petit nombre. Les députés étaient partagés en deux grandes fractions : le côté droit, formé des Constitutionnels purs ou Feuillants; et le côté gauche qui, tout en acceptant la constitution, était résolu de la sacrifier aux intérêts de la révolution, si ceux-ci l'exigeaient. Des orateurs et des publicistes célèbres, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot, Condorcet, illustraient ce dernier parti, auquel on donna le nom de Gironde, parce qu'il était dirigé par les députés de Bordeaux. Sur les plus hauts gradins de l'extrême gauche, un groupe composé des révolutionnaires les plus ardents, qu'on appela la Montagne, agissait à part, mais en respectant encore l'ordre légal, au moins autant que les Girondins.

Les premiers décrets de la Législative manifestèrent ses tendances; c'étaient des mesures de rigueur contre les émigrés qui s'étaient

rassemblés en armes sur les bords du Rhin et contre les prêtres insermentés; mais le roi leur opposa son *veto*. Pendant toute la durée de la Constituante, Louis XVI, constamment tiraillé en sens contraire, n'avait pas su adopter une politique uniforme; tantôt il avait marché de plein gré avec la révolution, tantôt il avait participé aux complots de la cour. Depuis la réunion de la nouvelle assemblée, il paraissait avoir pris une résolution plus ferme; il voulait exécuter franchement la constitution, et c'est en effet dans les limites de son pouvoir légal qu'il refusait de sanctionner les actes de la Législative. Toutefois, ces refus réveillèrent la méfiance à peine endormie du peuple, qui se souciait peu de la constitution, mais qui était dévoué à la révolution jusqu'au fanatisme, et aux yeux duquel il n'y avait toujours que deux partis, le révolutionnaire et le contrerévolutionnaire. On put dès lors comprendre dans quelle fausse position se trouvait la France, qui, pour résister à ses ennemis extérieurs, aurait eu si grand besoin d'un gouvernement vigoureux et capable de se faire obéir, et ne pouvait se le procurer qu'au prix d'une nouvelle révolution. Mieux eut valu sans doute, même pour le roi, que sa déchéance eut été prononcée à son retour de Varennes!

Les puissances étrangères étaient devenues de plus en plus hostiles, et l'empereur Léopold étant mort sur ces entrefaites, son successeur, François, après s'être concerté avec la Prusse et les autres cabinets, demanda, au commencement de 1792, la restauration de la monarchie française, le rétablissement des ordres et la restitution des biens du clergé. A ces sommations, l'assemblée, sur la proposition du roi, ne répondit que par une déclaration de guerre que les Feuillants et les Girondins sollicitaient également depuis quelques mois et à laquelle les Montagnards seuls s'étaient opposés. Cette guerre, la plus acharnée des temps modernes, qui ne devait en réalité se terminer que vingt-trois ans plus tard, dans les champs de Waterloo, fut déclarée le 20 avril 1792. Son premier résultat devait être la chute du roi.

Nos armées étaient désorganisées, la plupart des officiers avaient émigré, nous n'avions plus de généraux. La Constituante, toujours trompée par les rapports du ministre de la guerre, n'avait rien préparé pour la résistance; à peine d'ailleurs avait-elle réfléchi à l'inévitable collision qu'elle préparait, en fondant une démocratie au milieu des vieilles monarchies aristocratiques; c'était une grande faute, et l'on en recueillait alors les fruits amers. Les premières hostilités ne furent pour nos troupes qu'une série d'échecs honteux qui exaltèrent l'orgueil des ennemis.

Cependant le dissentiment continuait toujours entre le roi et l'assemblée, et le ministère girondin, auquel avait été confié le soin de sauver la France, se retira en masse sur le refus de Louis XVI de sanctionner de nouveaux décrets qui ordonnaient la formation à Paris d'un camp de 20,000 fédérés et portaient encore des peines plus cruelles contre les prêtres réfractaires. Les Girondins rompirent alors ouvertement avec la royauté, et lui infligèrent le plus sanglant outrage qu'elle eut encore subi. Dans la triste journée du 20 juin, une foule immense sortit des faubourgs, après avoir défilé devant la Législative, pénétra dans les Tuileries et força le roi à se couvrir du bonnet rouge. Tant d'insultes amenèrent, il est vrai, une réaction générale de tout le parti constitutionnel qui s'unit pour la défense du trône. La bourgeoisie, la plupart des directoires des départements et Lafayette, qui avait quitté l'armée du nord pour se rendre à Paris, protestèrent contre le 20 juin et en demandèrent une éclatante punition. Mais les Constitutionnels manquèrent de cœur, ils n'osèrent recourir à la force pour dissoudre le club des Jacobins, et la cour, qui désormais ne comptait plus que sur l'intervention étrangère, refusa tout appui à Lafayette qui fut obligé de retourner à son armée. Il n'y avait plus de gouvernement, l'ennemi était aux portes, et tous les hommes d'état auraient certainement alors désespéré de la révolution. La France toutefois ne perdit pas courage; à la déclaration que la patrie était en danger, les enrôlements se multiplièrent partout; des bataillons de volontaires s'organisèrent dans toutes les villes, et l'effervescence patriotique de toute la population s'accrut encore aux menaces sauvages du duc de Brunswich, commandant de l'armée prussienne, qui venait de lancer son manifeste en passant la frontière.

C'est alors que fut préparée la révolution du 10 août; la Législative avait reculé devant la nécessité de s'emparer du pouvoir exécutif, et la majorité, toujours fidèle aux constitutionnels, venait de refuser de mettre Lafayette en accusation; ce fut le signal de l'insurrection qui était

autant dirigée contre l'assemblée que contre le trône. Une commune provisoire, composée des représentants des districts, s'assembla à l'hôtel-de-ville ; des bataillons de fédérés en passage à Paris et une partie de la population des faubourgs marchèrent contre les Tuileries, qui n'étaient défendues que par quelques bataillons de la garde nationale et des Suisses; ces derniers seuls combattirent en vain pour la monarchie expirante; Louis XVI et sa famille s'étaient déjà réfugiés au sein de l'assemblée. La Législative prononça alors la suspension de la royauté ; elle s'attribua le pouvoir exécutif et ordonna la convocation d'une convention nationale que tous les Français, âgés de vingt-et-un ans, étaient appelés à élire, suivant le mode déterminé par la constitution.

Les quarante jours qui s'écoulèrent entre le 10 août et la réunion de la Convention, sont, de toute la révolution, l'époque où règna l'anarchie la plus complète et la plus hideuse. La Législative, condamnée à l'impuissance, n'avait plus qu'un pouvoir nominal ; c'était la nouvelle commune de Paris, dirigée par Danton et Marat, qui avait la souveraineté de fait, et c'est elle qui, à la nouvelle de la prise de Longwy et au moment même où Verdun se rendait, fit exécuter les affreux massacres des prisons, qui durèrent quatre jours. Les Septembriseurs n'étaient que quelques centaines ; mais l'assemblée et la population les laissèrent faire, la commune les paya, et Danton les avait lancés. Il y eut environ un millier de victimes, prêtres, gardes du corps, royalistes de toutes nuances, que la commune avait entassés dans les prisons ; dans le nombre se trouvaient aussi quelques criminels vulgaires, poursuivis pour des délits légaux.

La Convention allait s'assembler sous ces tristes auspices; elle en dut heureusement de meilleurs à l'audace de Dumourier, qui avait remplacé Lafayette et qui arrêta les Prussiens dans les défilés de l'Argonne. Le 20 septembre, la cannonade de Valmy apprit pour la première fois aux coalisés ce que valaient les soldats de la révolution, et le lendemain la Législative tint sa dernière séance; elle avait siégé moins d'une année. Toujours à la remorque des événements, cette assemblée n'a marqué son passage par rien de grand ni de durable; orageuse transition entre la monarchie républicaine et la république, elle disparaît effacée entre la Constituante et la Convention.

Convention (17 septembre 92—26 octobre 95). La Constituante avait tenté l'application sociale des théories du XVIIIe siècle, et avait pu poursuivre son œuvre sans autre résistance que celle des ordres privilégiés et de la cour; les puissances étrangères n'avaient pas même vu sans plaisir s'élever des troubles qui paraissaient devoir affaiblir la France. Mais à mesure que la révolution grandissait et qu'elle éveillait davantage les sympathies des peuples, les monarchies européennes comprirent mieux qu'elles étaient intéressées dans la cause qui se débattait à Paris, et qu'elles ne pourraient plus vivre tranquilles, à moins d'éteindre le foyer d'émancipation politique qui venait de s'allumer en France. Dès lors, la vieille diplomatie des intérêts, qui était la seule admise depuis le traité de Westphalie, recula devant cet intérêt majeur des couronnes et des aristocraties, et l'Europe rentra dans la carrière des guerres de principe, d'où elle était sortie depuis la fin des guerres de religion. Une période nouvelle s'ouvre donc avec la Convention, dans laquelle il ne s'agit plus d'assurer aux citoyens la jouissance de leurs droits ni de réformer de vieux abus, mais de pourvoir à la fois au salut de la France et de la révolution, si intimement unies l'une à l'autre qu'elles devaient vivre ou mourir ensemble. Pour écraser la révolution, il aurait fallu briser la nationalité française, et les coalisés, qui méditaient le démembrement de notre territoire, écou taent moins en céla les conseils de leur égoïsme que les exigences de leur position.

Le but que se proposa la Convention, et qu'elle atteignit grâce au dévouement du peuple, fut donc légitime, et sa mémoire en serait honorée aujourd'hui, si tant d'excès et de crimes n'avaient souillé sa cause et si l'élan patriotique n'avait été mêlé au débordement des plus hideuses passions et à la pratique des plus abominables doctrines. La révolution, qui proclamait l'égalité des hommes et prenait la défense des classes opprimées, était la fille du christianisme; mais elle était aussi la fille du XVIIIe siècle, et elle a toujours conservé les traces de cette double origine.

1re période (21 septembre 92—2 juin 93). La Convention, qui dès sa première séance, proclama à l'unanimité la république française, comptait sept cents quarante-neuf membres, et se divisait en trois grands partis, la Gironde qui occupa le côté droit, la Montagne qui siégea à

gauche, et le centre qu'on appelait la Plaine, et qui, généralement composé d'hommes indécis et effrayés, hésitait entre les deux extrémités et donnait tour-à-tour la majorité à l'une et à l'autre.

On a beaucoup disserté sur la valeur politique et morale de la Gironde et de la Montagne, dont les luttes commencèrent alors; sans étudier à fond une question qui reviendra ailleurs, nous dirons seulement ici que le gouvernement des Girondins n'aurait probablement pas vaincu et repoussé les coalisés, comme l'a fait celui de leurs adversaires. C'est l'argument capital qu'on a fait valoir en faveur de la Montagne et qui nous semble fondé. Les Girondins, auxquels le talent de leurs orateurs donnait de grands avantages dans le sein de l'assemblée et qui disposaient de presque toute la presse, avaient aussi pour eux la grande majorité de la bourgeoisie et la plupart des administrations départementales. Il sembla qu'ils auraient du triompher; mais ils étaient plutôt hommes de parole que d'action et de gouvernement; ils craignaient de laisser concentrer le pouvoir, de peur de compromettre la liberté, et ne comprenaient pas que l'invasion étrangère était plus redoutable qu'aucune tyrannie. Ils voulaient en un mot continuer le rôle de la Constituante au milieu d'une crise inouie qui allait finir par une dictature; cette erreur aurait suffi pour assurer leur défaite. Ajoutons qu'ils étaient impopulaires à Paris, contre lequel ils ameutaient sans cesse les jalousies provinciales, et que ces intempestives attaques contre la place forte de la révolution, en justifiant l'accusation de fédéralisme dont on les poursuivit, devaient les perdre dans une nation qui a la passion de l'unité.

Le grand fait qui domine toute la première période de l'histoire de la Convention est la mort de Louis XVI. Poursuivi par la haine de la Montagne, qui voulait rendre toute transaction impossible entre l'Europe monarchique et la France révolutionnaire, le malheureux roi eut pour juges ses ennemis déclarés, comme il arrive toujours dans les procès politiques. La connivence du gouvernement français, de 90 à 92, avec les puissances étrangères qui s'armaient contre nous, le principal chef de l'accusation, n'a sans doute jamais été un mystère; mais elle était bien plus l'ouvrage de la cour que du roi, dont la condamnation fut d'ailleurs surtout motivée sur une prétendue nécessité politique; la plupart des chefs des Girondins votèrent la mort. Louis XVI n'avait aucune des qualités qui sont nécessaires pour l'exercice du pouvoir suprême, mais il avait beaucoup des vertus de l'homme privé; son testament est le plus bel acte qui honore sa mémoire; il mourut avec résignation et piété. Qu'on était loin alors des espérances de 89! Il n'y avait plus pour la France de salut que dans la victoire.

La bataille de Jammapes, gagnée à la fin de 92, nous avait, il est vrai, valu toute la Belgique; la Savoie avait été conquise et les opérations de Custine nous avaient donné la ligne du Rhin jusqu'à Mayence; mais, malgré ces premiers succès, le danger croissait chaque jour; Pitt venait de nouer contre nous la grande coalition dans laquelle entrèrent presque toutes les puissances de l'Europe, et pour faire face à tant d'ennemis, la France était seule. En vain la Convention avait-elle décrété « qu'elle accorderait secours et fraternité à tous les peuples qui « voudraient recouvrer leur liberté »; aucun n'avait bougé, sauf la Pologne qui fut alors démembrée pour la seconde fois. L'assemblée prit coup sur coup les mesures les plus énergiques; on ordonne une levée de trois cent mille hommes, et l'émission d'une masse immense de nouveaux assignats hypothéqués sur les biens du clergé et des émigrés; on établit une taxe de guerre sur les revenus; on décréta un emprunt forcé d'un milliard; bientôt après on fixa le *maximum* du prix des grains pour parer à la disette; enfin le tribunal révolutionnaire fut institué. Mais toutes ces mesures étaient paralysées par les dissensions des deux partis qui se disputaient le pouvoir et par l'absence d'une direction suprême. En même temps l'insurrection de la Vendée venait frapper la république au cœur.

Les premières victoires des Vendéens coïncidèrent avec la défaite de Nerwinden, qui entraîna la perte de la Belgique, et avec la défection de Dumouriez, qui avait voulu marcher sur Paris pour rétablir la constitution de 91 et relever le trône au profit du duc de Chartres. Abandonné par ses soldats, ce général passa à l'ennemi avec lequel il avait fait une convention secrète, et sa trahison précipita la chute des Girondins dont il était le protégé. Ceux-ci avaient néanmoins conservé la majorité, et l'assemblée, sur leur demande, ordonna, le 18 mai, la formation d'une commission de douze

membres, chargée d'examiner les actes de la commune et de rechercher les complots tramés contre la Convention. C'était une déclaration de guerre contre la Montagne ; mais les sections de Paris, qui avaient déjà pétitionné pour obtenir l'arrestation des principaux membres du côté droit, étaient résolues à s'armer encore une fois pour faire triompher leur cause par la force. Dans les journées des 31 mai et 2 juin, les bataillons de la garde nationale entourèrent la Convention et lui arrachèrent, d'abord la révocation de la commission des douze, et ensuite un décret d'arrestation contre deux ministres et trente-trois députés girondins. C'est ainsi que fut décimée la représentation nationale, le seul pouvoir qui eût été respecté jusque-là ; la Gironde était abattue et la Montagne victorieuse.

2e période. Du 2 juin 93 an 9 thermidor an II (27 juillet 94). Terreur. C'est bien à tort qu'on appelle souvent cette période une époque d'anarchie ; ce fut une dictature, et jamais gouvernement n'a été mieux obéi que le comité de salut public, dont les moindres ordres avaient l'échafaud pour sanction. La Montagne, dont le règne commence alors, n'avait pour but commun que la volonté de sauver la révolution, n'importe par quels moyens ; à part ce sentiment qui faisait son unité, elle renfermait dans son sein les éléments les plus divers qui se dégagèrent peu à peu et entrèrent en lutte les uns contre les autres. Mais ces déchirements intérieurs, qui donnèrent naissance aux factions des Hébertistes et des Dantonistes et amenèrent la Montagne à se suicider au 9 thermidor, n'étaient pas encore publics, et compromettaient d'autant moins l'autorité dictatoriale que toute discussion avait cessé à la Convention, dont le côté droit presque tout entier fut mis en arrestation, que la liberté de la presse n'existait plus, et que tous les clubs furent fermés, sauf les Jacobins et les sociétés qui leur étaient affiliées. Tout le gouvernement était concentré dans les mains de quelques comités élus, dont les décisions et les projets étaient toujours acceptés sans opposition, et surtout dans le comité de salut public, qui resta composé des mêmes membres pendant presque toute cette période et sous la surveillance duquel furent placés le conseil exécutif, les généraux et tous les corps constitués. Le comité de sûreté générale, chargé de la **police et des arrestations**, n'avait pas moins de puissance dans sa sphère et joua certainement un rôle plus odieux.

Quand la Montagne arriva au pouvoir, elle eut à combattre, outre l'étranger, les trois quarts de la France : en Bretagne et en Normandie, les administrations départementales s'étaient prononcées pour la Gironde et avaient formé à Caen une assemblée insurrectionnelle ; Bordeaux et les départements voisins s'étaient soulevés pour la même cause ; dans le sud-est des mouvements semblables avaient éclaté, mais en inclinant davantage vers le royalisme ; Lyon s'était donné un gouvernement et une armée ; le drapeau blanc avait été arboré dans les Cévennes, et les Vendéens, après avoir pris Saumur, assiégaient Nantes ; enfin Toulon fut livré aux Anglais le 27 août. A cette dernière date, Mayence et Valenciennes, après une héroïque défense, avaient été obligés de se rendre à l'ennemi. L'insurrection girondine fut facilement comprimée à Caen, à Bordeaux, à Marseille ; mais les siéges de Lyon et de Toulon exigèrent d'immenses efforts, et les Vendéens ne furent écrasés qu'après une lutte héroïque, qui coûta plus de soldats à la république que la guerre contre l'étranger. La Montagne commença par improviser en huit jours une constitution purement démocratique, qui fut acceptée par les assemblées primaires, mais dont la mise en activité fut immédiatement ajournée jusqu'à la paix, et qui, par le fait, n'a jamais été en vigueur ; puis elle s'occupa d'activer la guerre et de réorganiser l'administration publique. C'était Carnot qui était chargé du soin de diriger les opérations militaires ; toutes les armées furent augmentées et pourvues de vivres et de munitions ; de nouveaux généraux furent nommés, dont plusieurs étaient soldats quelques mois auparavant ; des représentants, envoyés en mission auprès de chaque armée, surveillaient les chefs et stimulaient le courage des troupes ; on abandonna les vieilles routines pour combattre en masse à la baïonnette, et l'on dérouta les généraux étrangers par ce nouveau système de guerre, le même que Napoléon a perfectionné depuis ; enfin un décret, qui est un singulier témoignage de l'enthousiasme de cette époque, avait mis tous les Français en réquisition pour le service des armées, jusqu'à ce que les ennemis fussent chassés du territoire : « Les jeunes gens, disait-« il, iront au combat, les hommes mariés for-« geront des armes et transporteront des sub-

« sistances, les femmes feront des tentes, des « habits et serviront dans les hôpitaux, les en- « fants mettront les vieux linges en charpie et « les vieillards se feront porter dans les places « publiques pour exciter le courage des guer- « riers et la haine des rois. » Ce n'étaient pas là de vaines déclamations; la France, à cette époque, devint comme un camp, dont l'Europe en armes ne put pas même forcer l'entrée.

Les mesures d'administration n'étaient pas moins extraordinaires. Pour faire vivre la population, on avait étendu le *maximum* à toutes les denrées de première nécessité et aux salaires, et pour alimenter le trésor, on continuait l'émission des assignats; il est vrai que le taux de ceux-ci se relevait un peu sous la crainte des châtiments infligés à ceux qui les refusaient. En même temps toutes les dettes de l'État étaient fondues en une seule dette qu'on inscrivait sur le grand-livre; un système uniforme des poids et mesures, le système métrique, remplaçait la confusion ancienne, et le calendrier républicain était adopté. L'ère nouvelle data du 21 septembre 1792; on avait voulu rompre ainsi avec tout le passé, et même avec l'ère chrétienne.

Nous venons de dire comment la Convention défendit la république; elle réussit; les Vendéens furent rejetés sur la rive droite de la Loire, Lyon et Toulon furent pris, et les ennemis furent repoussés sur toutes les frontières. Mais, à côté de ce tableau, il nous faut en mettre un autre, celui des fureurs irreligieuses et des abominables cruautés qui ont souillé cette époque. Qui ne connaît les profanations sacriléges et les hideuses saturnales dont tant d'églises devinrent le théâtre? Qui n'a entendu parler des atrocités commises par Carrier, Fouché, Collot-d'Herbois et les autres proconsuls, des bateaux à soupape de Nantes, des mitraillades de Lyon, des exploits de Fouquier-Thinville et de ses collègues du tribunal révolutionnaire? La majorité de la Montagne applaudissait le plus souvent à ces crimes; elle haïssait également la religion et la royauté, et il n'y avait de citoyens à ses yeux que ceux qui partageaient ses passions; les autres n'étaient que des ennemis. Toutefois, il faut le dire, ces affreux excès furent surtout l'œuvre d'une minorité, celle qu'on appela hébertiste, du nom du procureur de la commune de Paris, Hébert, rédacteur de l'infâme *Père Duchesne*, mais dont les véritables chefs étaient Fouché et Collot-d'Herbois.

Les Hébertistes professaient franchement le matérialisme; ce sont eux qui firent faire à l'évêque de Paris, Gobel, la honteuse abjuration qui fut le signal de l'abolition du culte catholique; ce sont ces hommes, qui versaient le sang comme l'eau, qui firent piller et fermer les églises et instituèrent publiquement le culte de la Raison; c'était la faction des athées et des bourreaux. Une autre faction, moins odieuse, était celle des Dantonistes; composée presque exclusivement d'hommes tarés pour leurs mauvaises mœurs et leurs vols, comme l'était leur chef, elle inclinait à l'indulgence et aurait voulu mettre un terme à la terreur. Le comité de salut public se trouvait ainsi placé, au commencement de 1794, entre deux tendances contraires; mais il ne suivit ni l'une ni l'autre, et, sous la direction de Robespierre, écrasa également les deux partis qui voulaient l'entraîner. Tous ceux des principaux Hébertistes, qui ne faisaient pas partie de la Convention, furent livrés au tribunal révolutionnaire, qui les condamna le 24 mars, et furent suivis sur l'échafaud, le 5 avril, par les chefs des Dantonistes. En même temps un décret défendait toute violence contraire à la liberté des cultes, et, par une nouvelle concentration du pouvoir, toutes les autorités inférieures étaient placées sous les ordres directs du comité de salut public.

Dès lors la Montagne, débarrassée de ses membres et de ses auxiliaires les plus déconsidérés, entra dans une nouvelle phase et dut subir l'influence de Robespierre, qu'elle aimait peu, mais que les Jacobins et la population pauvre de Paris entouraient d'une confiance et d'une vénération sans bornes. Cet homme, dont l'orgueilleuse réserve éloignait toute familiarité et qui semblait moins propre que tout autre à inspirer de l'enthousiasme, avait conquis une popularité immense par l'austérité apparente de ses mœurs, et par sa persévérance révolutionnaire; il n'avait pas quitté l'arène politique depuis l'ouverture des États généraux et avait siégé à l'extrême gauche de la Constituante, comme il siégeait à celle de la Convention. Élève de Rousseau, il était plein de foi dans les doctrines de son maître, et son déisme sincère lui assignait une place à part au milieu des Voltairiens et des Encyclopédistes qui formaient la majorité de la Montagne. Convaincu que les mauvaises mœurs devaient perdre la république, il voulait poursuivre les immoraux

de toutes les couleurs pour mettre la vertu à l'ordre du jour, selon le style du temps, et pour fonder sur des bases morales une démocratie pure, qui rappelât ces républiques de l'antiquité dont tant d'hommes étaient alors les admirateurs enthousiastes.

Deux actes célèbres ont surtout signalé la courte domination de Robespierre. Sur sa motion, la Convention, après avoir proclamé de nouveau la liberté des cultes, décréta, le 7 mai, que le peuple français reconnaissait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et elle célébra le 8 juin, sous sa présidence, une fête solennelle à l'Être suprême, où la révolution vint faire une rétractation publique de son athéisme; tant il est impossible aux peuples de vivre sans religion et sans culte! Cette fête marqua le point culminant de l'influence de Robespierre, qui eut à subir ce jour même les sarcasmes et les accusations de ses collègues, et qui, pour s'en venger sans doute, proposa deux jours après la loi du 22 prairial, loi odieuse qui étendait encore les pouvoirs du tribunal révolutionnaire, et déclarait coupable et punissable de mort quiconque aurait corrompu des patriotes, abusé des principes de la révolution par des applications perfides, égaré l'opinion, dépravé les mœurs, etc. — Les motifs qui déterminèrent Robespierre à présenter une loi si cruelle et si contraire aux tendances qu'il manifestait depuis quelques mois, sont restés une énigme; la seule explication vraisemblable qu'on en donne, c'est qu'il voulait enlever à la Convention le droit qu'elle s'était réservé de décréter d'accusation ses propres membres, afin de le transférer aux comités, dont il pouvait se croire le maître; mais son calcul fut déçu et l'assemblée fit une réserve expresse pour les Conventionnels. Dès lors Robespierre ne parut plus aux comités; il s'écarta volontairement du gouvernement et ne prit par conséquent aucune part à l'exécution de sa loi; mais il en était l'auteur, et il en porte justement la responsabilité. C'est de la fin de prairial au 9 thermidor que sévit à Paris la grande terreur; le nombre des victimes du tribunal révolutionnaire, qui s'était élevé à 1269 depuis le 10 mars 1793 jusqu'au 10 juin 1794, monta à 1400 dans l'espace de six semaines. Cette recrudescence de la terreur était d'autant plus coupable que la victoire de Fleurus, bientôt suivie de la conquête de la Belgique, éloignait au même instant toute crainte d'invasion et que l'armée de la république avait été portée à douze cent mille hommes.

Un régime si abominable ne pouvait plus durer; Robespierre lui-même était décidé à le faire cesser, et c'est dans ce but qu'il vint, dans la séance du 8 thermidor, dénoncer à la Convention ses principaux collègues; mais il eut le tort de ne pas être clair; son discours, qui manquait de conclusion, fit planer la terreur sur toute l'assemblée; chacun se crut menacé, et les membres restants du côté droit consentirent à entrer dans une coalition qui se tramait depuis quelques jours et dont Fouché était le principal agent. Le lendemain, Robespierre fut décrété d'accusation avec son frère, Saint-Just, Couthon et Lebas. La Convention, toutefois, n'était pas victorieuse encore; la commune de Paris fit délivrer les prisonniers; les sections se pressèrent autour d'eux, et une nouvelle révolution eut probablement éclaté, si Robespierre eut osé donner l'ordre de marcher contre la représentation nationale; mais il hésita, et une faible colonne qui pénétra à l'Hôtel-de-Ville, le 9 au soir, put s'emparer de lui et de ses collègues, qui furent tous exécutés le lendemain.

Telle fut la révolution du 9 thermidor; ses principaux auteurs étaient des terroristes connus, soit hébertistes, soit dantonistes; mais elle ne fut faite qu'avec l'appui des modérés; et comme le ressort du gouvernement se trouva subitement détendu, elle devint le signal d'une réaction universelle, à laquelle la population aspirait depuis longtemps. La révolution avait suivi jusque là une marche ascendante; à compter de ce jour, elle décroît et descend.

3e période. — Du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) au 3 brumaire an IV (26 octobre 1795). Les succès des armées françaises n'avaient pas encore été aussi complets qu'ils le furent dans les six mois qui suivirent le 9 thermidor; le nouveau gouvernement avait beau laisser les troupes sans vivres et sans solde, l'impulsion qui avait été donnée dans la période antérieure durait toujours et l'esprit du comité de salut public continuait à gagner des batailles, comme M. de Maistre l'écrivait deux ans plus tard. Les provinces rhénanes furent envahies, la ligne du Rhin fut occupée tout entière par nos soldats, depuis Bâle jusqu'à la mer, et la Hollande fut conquise pendant l'hiver, quand la gelée eut changé les canaux en routes. Ces succès déter-

minèrent plusieurs puissances à se détacher de la coalition, et la république victorieuse fut successivement reconnue par la Toscane, par la Prusse, par la plupart des petits États de l'Allemagne du nord, par la Hollande, et enfin par l'Espagne; il ne nous restait plus d'ennemis redoutables que l'Autriche et l'Angleterre.

Mais à l'intérieur la situation était affreuse, et la réaction thermidorienne, en brisant la tyrannie des comités, venait d'ouvrir les digues à une épouvantable anarchie qui se prolongea pendant plusieurs années et ne fut définitivement comprimée que sous le Consulat. Les thermidoriens, qui auraient voulu continuer le gouvernement révolutionnaire, furent impuissants à arrêter le flot de l'opinion; il leur fallut successivement ouvrir les prisons, modifier le tribunal révolutionnaire, rappeler les soixante-treize députés mis en arrestation comme signataires de la protestation contre le 31 mai, fermer le club des Jacobins, poursuivre les terroristes les plus coupables et finir par mettre en jugement Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère, qui avaient figuré parmi les premiers acteurs du 9 thermidor; tout cela fut fait en quelques mois. En même temps les royalistes reparaissaient sur la scène politique, et profitaient de la liberté de la presse pour attaquer toute la révolution dans de nombreux journaux; les chouans avaient étendu leurs ravages dans tout l'ouest, et des bandes de réactionnaires s'étaient formées dans le midi et dans les environs de Lyon, pour poursuivre les acquéreurs de biens nationaux et tous les hommes qui avaient joué un rôle dans la révolution. Il y eut, en 1795, des massacres dans plusieurs villes, à Aix, à Tarascon, à Lyon, et surtout à Marseille. Mais cette anarchie n'est pas le plus triste aspect de l'époque thermidorienne qui fut surtout déshonorée par la licence de ses mœurs. Échappée au sombre despotisme du gouvernement déchu, la bourgeoisie se précipitait avidement dans les plaisirs et la débauche; c'est le temps où régnait la jeunesse dorée, et où les femmes avaient adopté le costume des statues grecques. Le peuple cependant souffrait d'une disette plus désastreuse que celle de 89; l'abolition du *maximum*, la réapparition du numéraire, la baisse des assignats qui n'étaient plus soutenus par la violence, l'agiotage sans fin qui résultait de la fluctuation perpétuelle de cette valeur, avaient produit une perturbation financière qu'aggravaient encore les troubles du pays, et une famine factice, à laquelle un gouvernement affaibli ne pouvait remédier.

Le parti vaincu voulut profiter de ces circonstances pour reconquérir le pouvoir; deux fois, au 1er avril (12 germinal) et au 20 mai (1er prairial), le peuple des faubourgs envahit la Convention en demandant du pain et le retour de la terreur; mais ces deux tentatives furent vaines, et n'amenèrent que la déportation ou l'exécution des derniers Jacobins, le désarmement des sections rebelles et l'abolition de la constitution de 93. Par là même, le parti royaliste croissait en force, devenait plus hardi, et la Convention qui tenait toujours à la république fut obligée de se retourner contre lui.

Les émigrés venaient d'éprouver à Quiberon un sanglant désastre, quand fut adoptée la constitution, dite de l'an III, qui dura jusqu'au Consulat et qui était un terme moyen entre la monarchie constitutionnelle et les utopies démocratiques de 93. Le pouvoir législatif était confié à deux chambres, celle des anciens, composée de membres âgés de plus de quarante ans, et celle des cinq cents, où l'on entrait à trente ans; les députés étaient nommés par des électeurs choisis par les assemblées primaires. Le pouvoir exécutif appartenait à un directoire composé de cinq membres, que le conseil des anciens élisait sur une liste de candidats proposés par les cinq cents; le directoire avait le choix des ministres.

Cette constitution fut acceptée par les assemblées primaires; mais dans quelques villes, et surtout à Paris, où les masses populaires étaient rentrées dans l'inertie depuis la journée du 1er prairial et où les royalistes dominaient la bourgeoisie, ces assemblées rejetèrent un décret complémentaire, par lequel la Convention avait statué que les deux tiers des membres des nouveaux conseils seraient choisis dans son sein. Elle avait voulu par là empêcher la réaction de dominer les deux conseils. En minorité dans les colléges électoraux, les royalistes ne se tinrent pas pour battus, et les sections de Paris tentèrent de faire pour la contre-révolution ce qu'elles avaient fait si souvent pour la révolution; elles s'insurgèrent. La tentative fut malheureuse; la garde nationale fut mitraillée par Bonaparte dans la journée du 13 vendémiaire, et la Convention, qui venait de triompher avec le concours des anciens partisans du comité de

salut public, put se séparer tranquillement quelques jours après.

Directoire (27 octobre 95—11 novembre 99). Nous venons de voir la Convention battre le parti révolutionnaire avec l'aide du parti royaliste, puis recourir au premier pour battre le second; ce jeu de bascule continua pendant toute la période directoriale, qui n'est que la continuation de la période thermidorienne; tristes années où la corruption s'étale sans honte, où les passions généreuses sont mortes, où la révolution, tombée entre les mains des agioteurs et des intrigants, semble près de finir dans un égoût! L'armée seule avait conservé sa gloire; c'est dans son sein que s'était alors réfugié l'honneur, et c'est à elle aussi que revint la souveraineté politique dont le peuple ne se souciait plus. Les deux premières années du directoire furent illustrées par les prodigieuses campagnes de Bonaparte; l'Italie fut conquise et l'Autriche forcée de signer à Léoben des préliminaires de paix, qui furent confirmés par le traité de Campo-Formio. La rive gauche du Rhin nous fut cédée, et les républiques batave, cisalpine et ligurienne formèrent une ceinture autour de la république française. Mais à l'intérieur les troubles continuaient, et quoique la Bretagne et la Vendée eussent été à peu près pacifiées par Hoche, des bandes de brigands, qui se déguisaient sous des couleurs politiques, désolaient la plupart des provinces. Une affreuse crise financière bouleversait d'ailleurs toutes les fortunes et réduisait le gouvernement à une incroyable détresse. Les assignats, dont l'émission s'était élevée jusqu'à 45 milliards, étaient tombés dans un complet discrédit; on avait en vain essayé de les remplacer par des mandats territoriaux échangeables contre une valeur déterminée de biens nationaux; les mandats étaient tombés comme les assignats, et il fallut en venir à la suppression définitive du papier monnaie. Mais les impôts ne rapportaient presque rien; le trésor était vide, et le gouvernement se trouvait à la merci des fournisseurs et des banquiers qui scandalisaient le public par leurs vols et leur luxe, et s'entendaient trop souvent avec les agents du directoire, et même avec Barras, l'un des directeurs. Tant de désordres donnaient beau jeu aux royalistes qui s'étaient promptement relevés de leur défaite de vendémiaire, et à qui la découverte de la grande conspiration communiste de Babœuf avait donné de nouvelles forces. Les élections de l'an v leur assurèrent une telle prépondérance dans les conseils, que la majorité des directeurs crut devoir faire contre eux, avec l'aide de l'armée, le coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 97). Les élections de 53 départements furent annulées; deux directeurs et un grand nombre de députés furent déportés, et la liberté de la presse fut abolie; dès lors la constitution ne fut plus qu'un vain mot. C'est à la suite du 18 fructidor qu'eut lieu la banqueroute fameuse qui réduisit la dette publique au tiers consolidé. L'année suivante, la chance avait tourné, et le directoire dut recourir à un nouveau coup d'État pour exclure du conseil les députés révolutionnaires qu'avaient nommés les colléges électoraux.

Cependant la paix du continent n'avait pas tardé à être de nouveau compromise; les Français étaient entrés en Suisse et à Rome, et l'établissement d'une république helvétique unitaire et d'une république romaine avait déterminé la deuxième coalition, que l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et Naples formèrent contre nous, peu de temps après le départ de l'expédition d'Égypte, qui nous enlevait 30,000 de nos meilleurs soldats et notre meilleur général. Les armées françaises furent cette fois moins heureuses; nous perdîmes l'Italie dans la campagne de 99, et l'on pouvait craindre une nouvelle invasion, quand la défaite des Austro-Russes à Zurich vint rassurer la France. Mais le gouvernement était plus déconsidéré que jamais; les conseils avaient à leur tour fait un coup d'État contre le directoire qui avait été renouvelé, et la recrudescence du parti démocratique effrayait toute la population. C'est alors que Bonaparte débarqua à Fréjus. Quelques semaines après, un bataillon de grenadiers chassait les Cinq-Cents de la salle de l'orangerie du château de Saint-Cloud, et Napoléon Bonaparte était premier consul (18 brumaire an VIII —10 novembre 99).

Une constitution nouvelle fut promulguée. Le pouvoir exécutif était confié à trois consuls élus pour dix ans; un tribunat était chargé de discuter les lois que le conseil d'État préparait et que votait un corps législatif muet; les tribuns et les législateurs étaient choisis par le sénat sur une liste de 5,000 citoyens désignés par 50,000 autres, lesquels étaient choisis eux-mêmes par 500,000 Français élus dans les assemblées primaires. Quant au sénat, auquel était

aussi attribuée l'élection des consuls, c'était un corps qui se recrutait lui-même sur une liste de candidats présentés par le tribunat, le corps législatif et les consuls, et dont les membres étaient à vie. En résultat, la constitution de l'an VIII ne garantissait aux citoyens aucun des droits proclamés par la Constituante, supprimait toute élection et concentrait tous les pouvoirs dans des corps politique sur la composition desquels le peuple n'influait en rien; elle abolissait de fait le gouvernement representatif.

REVUE (*armée*). On donne ce nom à une inspection que fait le chef d'un corps plus ou moins considérable, pour s'assurer de l'état de l'habillement de l'armement et de l'instruction de ce corps. Dans cette intention, un capitaine passe la revue de sa compagnie, un chef de bataillon celle de son bataillon, un colonel celle de son régiment; un général, un prince, celle d'un corps de troupes ou d'une armée tout entière. Les intendants militaires passent la revue des régiments ou des détachements pour constater leur effectif, leur bonne administration et l'observation rigoureuse des ordonnances. Dans ce dernier cas on fait mettre sac à terre au soldat, l'intendant le lui fait ouvrir, examine si ce sac contient les effets prescrits par les règlements et si les inscriptions sur le livret sont régulières. Des inspecteurs généraux passent aussi la revue, chaque année, des divers corps de l'armée pour leur faire subir à leur tour l'examen auquel s'est livré l'intendant. Ils s'assurent de plus, par des théories et des manœuvres, de l'instruction de l'officier et du soldat, et ils transmettent au ministre, avec leur rapport d'inspection, les demandes d'avancement qui leur ont été présentées par les chefs de corps, ou celles qu'ils jugent à propos de formuler eux-même. C'est aussi dans les revues passées par les intendants, les inspecteurs généraux ou les généraux commandants les départements, que se fait communément le choix des hommes qui doivent être envoyés aux corps d'élite. A. DE C.

REVUE, brochure plus étendue qu'un journal, paraissant à des intervalles réguliers. Ces publications périodiques destinées, selon leurs spécialités diverses et leur titre, à enrichir les annales littéraires, expliquer les événements contemporains, instruire et éclairer les nations, réformer les abus, ou soutenir un parti, sont d'une invention toute moderne et d'une grande utilité, malgré leur imperfection. Nées des rapports plus fréquents entre les nations européennes et de l'accroissement de la publicité, les revues ont favorisé l'échange des lumières et la fusion des intérêts communs. Elles ont suivi le mouvement progressif de la civilisation, pour l'accélérer ensuite. Ne se publiant qu'à plusieurs jours de distance et beaucoup plus volumineuse qu'un journal, la revue ouvre de préférence ses colonnes à la haute littérature, aux récits des voyageurs, aux découvertes de l'industrie, aux nouvelles des sciences, des arts, des théâtres, des modes; elle enregistre les variations qui surviennent dans les caractères et les mœurs des peuples. Ces petits volumes brochés, réunis plus tard, forment une galerie intéressante, fournissent de véritables matériaux pour l'histoire, jettent une grande clarté sur les questions sociales, et tiennent l'Europe au courant de ce qui se passe dans le monde entier.

L'invention des revues ne date que de deux siècles. Nous en trouvons la source en Italie; ce furent les académies italiennes qui, par les *comptes-rendus* de leurs séances, en donnèrent la première idée. En 1710, on publia à Venise un journal de *littérature italienne*, par Apostolo Zeno; en 1770, Fabroni publia à Pise le *Giornale de letterati;* puis vint la *Bibliothèque italienne* de Milan, fondée par Acerbi, plus complète que les autres, mais d'un plan borné, asservie d'ailleurs aux préjugés nationaux. En France, le premier fondateur d'une revue fut Denis de Sallo, conseiller au parlement de Paris, qui, en 1665, publia le *Journal des savants*. Ce recueil purement littéraire donna de l'ensemble aux travaux des hommes instruits qui ne pouvaient auparavant communiquer entr'eux. Malgré son mérite, Denis de Sallo, persécuté par les auteurs dont il avait relevé les erreurs ou découvert les plagiats, eut à subir de furieuses attaques qui le forcèrent à chercher le repos et le silence. Il renonça à son œuvre. Son ami, l'abbé Gallois, voulut la continuer; mais, intimidé par ce qu'avait souffert Sallo, il mit de grandes restrictions à ses analyses, et se contenta de donner des extraits des livres nouveaux sans les juger. Interrompu par la révolution, repris en 1797, ce recueil cessa de paraître sous l'empire. En 1816 Louis XVIII ordonna de le continuer, et grâce à une subvention de 25,000 francs, et souvent au mérite de ses rédacteurs, cette doyenne des revues

s'est conservée jusqu'à nos jours. Nous citerons parmi ces derniers MM. Daunon, Sylvestre de Sacy, Langlès, Raynouard, Abel Rémusat, Biot, Raoul-Rochette, Letronne, Naudet, Quatremère, et d'autres membres de l'Institut. Cette revue, qui s'occupe particulièrement des questions de philologie et de langues orientales, ne manque pas d'autorité.

La revue fondée par Denis de Sallo n'était que littéraire. En Angleterre, Daniël de Foë, auteur de *Robinson*, publia la première Revue complète, historique, religieuse et morale. C'était en 1688. Comme il écrivait dans un pays libre, ou du moins qui voulait l'être, il pouvait s'occuper de politique et traiter de tout librement; les revues françaises et italiennes ne s'occupaient absolument que de littératnre.

Le docteur Maty publia ensuite une *Bibliothèque britannique* qui fit connaître l'Angleterre à la France et fut très utile; le *Gentleman's magazine*, qui paraît encore aujourd'hui, remonte à 1731, et forme une curieuse collection d'archéologie et de littérature. En 1796, Priestley, Morgan et Godwin firent paraître le *Monthly magazine*, précédé du *Scotch magazine* créé en 1794. A cette classe de revues anglaises se rattachent les Mélanges politiques et littéraires connus sous le nom de *Registers*, comme l'*Annual register*, fondé en 1758, et le *New annual register*, créé en 1780. Parmi ces *reviews* nous distinguerons le *Critical review*, fondé en 1756 par Smollett, pour la défense des torys; et le *Monthly review*, qui, plus ancien encore, puisqu'il remonte à l'année 1749, se fait remarquer par son indépendance impartiale.

Nous ne devons pas oublier, dans cette nomenclature, un pays qui fut longtemps le centre du mouvement libre de l'esprit humain, et qui possédait au XVIIe siècle de très bonnes publications; les réfugiés de Hollande savaient beaucoup et pouvaient tout dire. De 1684 à 1687 Bayle y rédigea les *Nouvelles de la république des lettres*; puis parurent l'*Histoire des ouvrages des savants*, de Basnage, et la *Bibliothèque universelle* qui contient l'*Allgemeene konst en letterbode*, fondé en 1788.

En Espagne nous citerons seulement le *Semanario erudito*, publié de 1778 à 91, 34 volumes, où l'on rencontre quelques articles de critiques litteraires et des extraits d'ouvrages peu connus et curieux.

Le premier essai de revue qui se montra en Allemagne fut la traduction du *Journal français des savants* que donna en latin J. Nitzsch, de 1665 à 1670. A cette traduction succéda, en 1682, un ouvrage original publié à Leipzig, par Mencke, sous le titre d'*Acta eruditorum :* Leibnitz en fut un des plus célèbres collaborateurs. Ce recueil exerça une grande influence; moindre cependant que celle qu'obtinrent les *Dialogues mensuels* de Thomasius, les *Débats mensuels* de Tenzel, et la *Bibliothèque curieuse* qui en est la suite. Lessing, de concert avec Nicolaï, apprit aux Allemands la critique. Il fonda, en 1760, la *Bibliothèque générale* allemande, rédigée avec peu de ménagement, mais avec verve et avec talent. Ce furent une puissance de journalisme et un succès jusqu'alors inconnus; toutes les universités voulurent posséder ce recueil de critique et de littérature qui devenait si redoutable. Une société de professeurs de l'université avaient fondé précédemment une revue qui commença en 1739, sous le titre de : *Publications savantes de Gœttingue*. A toutes ces revues il manquait un vernis de politesse, de convenance et de bon goût, dont le premier modèle fut donné par Wieland. Il comprit combien était ridicule leur ton d'hostilité permanente contre les littérateurs français. L'exemple de la modération et de l'urbanité eut des effets sensibles que l'on put remarquer dans la *Gazette littéraire générale*, fondée par Bertuch à Iéna, et rédigée par Schütz, Hufeland et plusieurs antres. En 1804, M. Elschstaedt créa, pour la remplacer, la *Gazette littéraire générale* de Jéna, qui compta Gœthe au nombre de ses rédacteurs.

Revenons à la France du XVIIIe siècle. M. Suard et l'abbé Arnaud publièrent des *Variétés littéraires* qui rentrent dans le cadre des revues. En 1717, le *Mercure de France* avait succédé au *Mercure galant*. Interrompu quelques années, il dut son plus grand succès à Marmontel. Continué en 1818, sous le titre de *Minerve*, et destiné à combattre les doctrines du *Conservateur*, il devint si redoutable, que le gouvernement le supprima en 1820, après l'assassinat du duc de Berry. Il était alors fort en vogue et l'on ne peut en douter lorsqu'on cite les noms des hommes qui le signaient: MM. Tissot, Benjamin Constant, Etienne, Jouy, Jay, etc. Quelques années plus tard on le ressuscita sous le nom de *Mercure du* XIXe *siècle*;

son étoile avait pâli. Nous citerons parmi les revues du XVIIIe siècle le *Journal étranger*, le *Journal encyclopédique* et les *Mémoires de Trévoux*, contenant des dissertations et des critiques originales sur les ouvrages nouveaux. La dernière de ces revues, dirigée par les jésuites jusqu'en 1780, était animée d'un esprit d'intolérance et d'hostilité si violent envers ceux qui ne partageaient point leur manière de voir, qu'elle n'obtint jamais l'autorité qu'elle désirait.

De 1754 jusqu'à 1790, Fréron et Geoffroy dirigèrent l'*Année littéraire*, que leurs spirituelles attaques et leur piquante verve rehaussèrent beaucoup. Cette publication fut remplacée, en 1790, par la *Décade philosophique, littéraire et politique*, qui prit plus tard le nom de *Revue philosophique*. Elle eut un mérite rare, celui de rester fidèle à ses principes au milieu des tempêtes de la révolution. Un recueil essentiel manquait encore, il parut en 1792. Le *Magasin encyclopédique* ouvrit ses colonnes aux savants de tous les pays qui l'enrichirent d'un grand nombre d'articles sérieux, intéressants et instructifs. De 1795 à 1817 il fut dirigé par Millin; remplacé à cette époque par les *Annales encyclopédiques*, il ne survécut que deux ans à ce nouveau titre. M. Julien, de Paris, fonda, en 1819, la *Revue encyclopédique* qu'il dirigea avec zèle et succès pendant douze ans. Sans trop s'écarter de la ligne tracée par Millin, elle élargit encore son cadre : aussi se fit-elle compter comme une des bonnes revues littéraires et scientifiques de la France. Les saints-simoniens s'en emparèrent en 1830 et la tuèrent. Le *Bulletin universel*, créé sur une vaste échelle par le baron de Férussac en 1824, avait plus d'utilité que d'attrait; il se soutint avec peine jusqu'à la révolution de juillet. *Le Globe* parut vers le même temps; quoique son existence ait été courte, on ne peut nier qu'il n'ait exercé une influence marquée sur les études et sur les opinions, en faisant la guerre au philosophisme usé et au bonapartisme dégénéré. L'esprit de tolérance en politique et en religion, l'impartialité de la critique et un style pur le distinguèrent. Il fit époque. Ses principaux rédacteurs furent MM. Dubois, de Rémusat, Cousin, Damiron, Jouffroy et Magnin. En 1829, le gouvernement opposa au *Globe* un adversaire brillant et spirituel, l'*Universel*, géré par M. Landresse, sous la direction de MM. Saint-Martin et Abel Rémusat. Ce recueil, d'abord littéraire et scientifique, finit par adopter le format des grands journaux pour soutenir le ministère Polignac, qui l'entraîna dans sa chute en juillet 1830.

La *Revue de Paris*, journal du monde élégant, fut créée en 1830 par M. Véron, passa plus tard à M. Bonnaire, et finit par se confondre, en 1845, avec l'*Artiste*, sous la direction de M. Arsène Houssaye, homme d'esprit, l'un de ses anciens rédacteurs. La *Revue des deux mondes*, fondée et dirigée par M. Buloz, s'occupa d'abord exclusivement des sciences; depuis, changeant d'allure, elle se réserva de préférence l'examen des questions littéraires, sociales et politiques. C'est la plus estimée et la plus importante des revues françaises. Ses principaux rédacteurs ont presque tous acquis de la célébrité. Ce sont MM. Rossi, Cousin, Lerminier, Sainte-Beuve, Magnin, Blaze, Libri, Labitte, Duvergier de Hauranne, etc., etc. La *Revue indépendante* avait pris d'abord une place honorable qu'elle n'a pu conserver. Elle est dirigée par MM. P. Leroux, Regnaud et Georges Sand. La *Revue rétrospective*, imitation d'une revue anglaise, avait pour but la publication des documents historiques encore inédits, et des travaux littéraires déjà oubliés. La *Revue de l'École des chartes* s'occupe d'archéologie et d'histoire. La *Revue britannique* puise la plupart de ses articles dans les revues anglaises. Ce recueil a joui longtemps d'un grand succès. Fondé en 1826 par M. Saulnier, préfet du Loiret, il contenait des articles traduits ou originaux, des examens critiques, des nouvelles des voyageurs et de l'industrie, des découvertes importantes, de l'économie politique, et de nos rapports avec les autres nations de l'Europe. Il a passé entre les mains de M. Amédée Pichot. La *Revue germanique*, paraissant à Strasbourg, était fort utile en mettant la France en rapports intellectuels avec l'Allemagne : elle a disparu. Il en a été de même de la *Revue française*, quoique fondée en 1830 par MM. de Broglie, Guizot, Rossi, etc., etc.; la *Revue du XIXe siècle*, fondée par M. de Saint-Priest sur un excellent plan, et qui a eu de l'éclat, a subi le même sort. La *Bibliothèque universelle* de Genève, qui porte ce titre depuis 1816, remonte à 1796, et a de l'autorité.

Outre les *Revues générales*, il y a un grand nombre de *Revues particulières*, tant à Paris

qu'en province, consacrées à des branches spéciales de la science : tels sont le *Journal des économistes*, les *Annales universelles des sciences et des arts*, la *Revue d'économie politique*, les *Archives générales de médecine*, la *Nouvelle bibliothèque de médecine*, la *Revue médicale française et étrangère*, les *Annales des sciences naturelles*, la *Revue catholique*, les *Archives du christianisme*, le *Nouveau journal asiatique*, etc., etc., le *Semeur*, journal protestant, philosophique et religieux, le *Journal de l'instruction publique*, etc., etc.

Au commencement du XIXe siècle s'établirent en Angleterre deux grandes revues, l'une écossaise et whig, la *Revue d'Édimbourg*, l'autre anglaise et tory, la *Revue trimestrielle*. Ce sont les meilleures.

Les *reviews* anglaises qui s'occupent de littérature, les *magazines* qui traitent de tout, et les *journals* qui s'occupent de science, sont en si grand nombre que nous ne pouvons les énumérer. En 1840 il paraissait, à Londres seulement, 236 revues mensuelles, et 34 trimestrielles.

Le *New Monthly magazine*, créé par les tories en 1814, lutta contre le parti opposé. Néanmoins il se modifia plusieurs fois sous la direction successive de MM. Campbell, Bulwer, Hook; le *Blackwoods' magazine*, en 1818, publié par Blackwood, dirigé aujourd'hui par Wilson, est écrit d'un style vif et énergique. Le récent *Edimburgh magazine*, de Tait, appartient au parti radical. Le *London magazine* doit sa réputation à J. Scott; M. Fraser fonda, en 1830, le *Magazine for town and country*, qui jouit d'une grande considération.

Le *Penny magazine* et le *Chambers*, journaux des classes populaires, ont rendu de grands services, surtout ce dernier qui compte, dit-on, 50,000 abonnés. Ces publications à bon marché sont destinées à répandre parmi le peuple les connaissances utiles. Ils ont trouvé des imitateurs en France, en Allemagne et en Amérique.

L'Allemagne scientifique et morale a suivi la même voie, et les Revues de Menzel, Spazier, Yunge, ont mérité l'estime. La Scandinavie proprement dite n'a pas été étrangère à cette impulsion. L'Amérique septentrionale et méridionale, le Canada, les possessions des Anglais dans l'Hindoustan, ont aussi leurs Revues, et ce mode d'instruction partielle et progressive est devenu une nécessité pour la civilisation du monde entier.

A chercher la source philosophique de cette popularité, de cette universalité des revues, on reconnaîtra qu'elles sont l'expression vive et perpétuelle de la vie critique chez les peuples modernes. Ces derniers n'ont pas cessé de se diriger vers l'analyse, et le besoin de se rendre compte de tout, à des intervalles réguliers, s'est fait sentir à mesure que l'esprit critique envahissait plus d'espace et régnait plus souverainement chez un peuple. On voit, en effet, les régions protestantes donner le signal, la Hollande, l'Angleterre, ateliers de critique, devenir des foyers de Revues, la France les suivre, et les régions méridionales ne s'avancer qu'à pas tardifs dans cette route où la partie la plus active de la civilisation était engagée. Parmi ces vastes collections, archives mobiles de l'esprit humain, pleines d'erreurs, de vaines et haineuses polémiques et de violentes contradictions, quelques-unes resteront dans les bibliothèques : la *Revue des deux Mondes*, qui signale une époque fort curieuse et une période critique de la France; la *Revue britannique*, qui, en 1825, a signalé la fusion intellectuelle des deux pays; le *Quarterly* et l'*Edimburgh reviews*. Telle est la pente qui emporte et entraîne vers la critique toutes les intelligences, qu'il serait difficile de citer en Angleterre ou en France un nom célèbre, un talent littéraire, qui, soit à découvert, soit caché, n'ait pas écrit dans une Revue. PHILARÈTE CHASLES.

RÉVULSION (*revulsio*, de *revellere*, rappeler, détourner). Méthode thérapeutique par laquelle on se propose de détourner une maladie d'un organe quelconque. Pour arriver à ce but on cherche à produire artificiellement une maladie vive sur un organe peu important à la vie, afin de diminuer l'intensité d'une affection grave menaçant la vie ou la santé de l'individu. Cette méthode repose donc sur la possibilité d'une transposition d'un principe morbide; possibilité fondée sur l'expérience clinique la plus avérée.

La révulsion compte des succès quand on l'applique au traitement des maladies peu adhérentes aux organes : telles sont le rhumatisme, le catarrhe, etc. Elle peut dissiper les simples congestions quel que soit d'ailleurs l'organe sur lequel elles se portent; mais elle paraît impuissante contre les affections inflammatoires aiguës.

Le temps le plus propice pour l'application de ce moyen est le commencement de la maladie, alors qu'elle existe à l'état congestif; et plus tard, lorsque les phénomènes inflammatoires sont passés.

La médication révulsive reste infructueuse lorsqu'elle n'est pas proportionnée à l'étendue de la maladie, à son intensité, et enfin lorsqu'on n'a pas trouvé ce que j'appellerais son lieu d'élection. On sait, en effet, que la peau et la muqueuse sympathisent ensemble et deviennent par conséquent l'une pour l'autre le lieu de dérivation le mieux approprié.

Les maladies aiguës réclament une révulsion prompte, les maladies chroniques une révulsion lente et proportionnée à leur durée. Dans le premier cas l'agent révulsif parait agir par irritation; dans le second, par spoliation en soustrayant au sang une portion de ses éléments.

On ne sait rien du mode d'action des dérivatifs. Comment une maladie différente de nature et de siége peut-elle remplacer une autre maladie? Comment un cataplasme sinapisé peut-il déplacer un rhumatisme viscéral? par quelle voie intime se produisent ces transpositions c'est ce que personne ne sait. Il faut admettre comme expression d'un fait clinique l'aphorisme d'Hippocrate : *Duobus doloribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum.* Or, sur cet aphorisme est fondée toute la méthode de révulsion.

On peut employer, selon l'occasion, à titre de révulsif les petites saignées, les sangsues en petit nombre, les ventouses, le moxa, le cautère, le vésicatoire, la moutarde, le calorique, l'urtication, la flagellation, l'ammoniaque, l'émétique. etc. Dr Bourdin.

REWBELL (Jean-Baptiste) naquit à Colmar en 1746. Bâtonnier de l'ordre des avocats au conseil souverain d'Alsace à l'époque de la révolution, il adopta avec chaleur les idées du moment et fut député aux états-généraux par le tiers-état de sa province. Il appuya le système de la délibération des ordres réunis, et fut un des plus ardents à soutenir que les décrets de l'assemblée, considérée comme constituante, ne devaient pas être soumis à la sanction du roi. En décembre 1789, lorsqu'il fut question de régler l'état civil des juifs, Rewbell se montra leur adversaire; c'est là une chose assez extraordinaire, si l'on considère surtout l'esprit d'affranchissement de l'époque; aussi Rewbell échoua-t-il dans son opposition à une mesure qui était à la fois libérale et raisonnable. En 1791, il poursuivit les prêtres insermentés et sollicita leur remplacement. Ce fut lui aussi qui, dans la séance du 15 mai 1791, fit rendre sur les colonies la fameuse loi qui, changeant l'état des hommes de couleur, alluma à Saint-Domingue le foyer d'une révolution désastreuse. Cette loi, rapportée trois mois après il est vrai, mais trop tard, a été diversement jugée et appréciée : beaucoup y ont vu une grande faute politique. En 93, Rewbell était représentant du peuple dans Mayence assiégée; il ne fut donc pas appelé à voter sur le sort du roi Louis XVI. Rewbell, qui était modéré, n'aurait probablement pas échappé aux proscriptions de la terreur, malgré la nature presque affectueuse de ses rapports avec Robespierre, qu'il avait eu souvent pour collaborateur de ses projets de lois; mais il eut le bonheur de passer à peu près tout ce temps en missions. Après la chute de Robespierre, il se rangea du côté des thermidoriens, devint président de la Convention, et fut envoyé en Hollande avec Sieyès pour traiter de la paix avec cette république. A la dissolution de la Convention, Rewbell passa au Conseil des cinq cents et fut ensuite nommé au Directoire dont il devint le président. Il ne joua pourtant que le second rôle dans le coup-d'État du 18 fructidor. En mai 1799, la voie du sort fit sortir Rewbell du Directoire où il fut remplacé par Sieyès et il entra au Conseil des anciens. Il ne se mêla point à la révolution du 18 brumaire et dès lors ne fit plus aucun bruit sur la scène politique.

Ancien avocat à Colmar, comme nous l'avons dit, Rewbell avait contracté au barreau et dans nos différentes assemblées une grande expérience dans le maniement des affaires. A beaucoup de pénétration et de discernement il unissait une instruction étendue, une mémoire heureuse et une rare opiniâtreté au travail. Il joignait à une assez belle figure l'habitude du monde; mais il était rude et blessant par la vivacité et l'âpreté de son langage. Il était d'une probité sévère, mais malheureusement un peu avare, ce qui a servi de prétexte à bien des calomnies sur son compte. Républicain chaud, sincère et ferme, il appartenait originairement à la partie modérée de la Convention, et il avait un égal éloignement pour Carnot et pour Barras, l'un comme montagnard, l'autre comme

dantonien. Rewbell mourut dans l'obscurité en 1801.

REYNOLDS (Josué), célèbre peintre anglais, naquit en 1723, à Plympton, près Plymouth; sa vocation se déclara dès sa plus tendre enfance; à l'âge de huit ans il apprit lui-même la perspective et en fit d'après nature des applications d'une exactitude surprenante. Son père, jaloux de développer en lui un talent si précoce, le plaça en 1740 auprès de Hudson, l'artiste le plus distingué de cette époque. Après trois ans d'étude, devenu fort habile, il quitta son maître, et six ans plus tard partit pour l'Italie à la suite de l'amiral Keppel. Là il médita sérieusement sur les grands-maîtres; mais, comme il l'avoue lui-même, n'ayant pas fait pour le dessin des études assez profondes, tout ce qu'il put faire fût d'admirer les admirables compositions de Raphaël, de Michel-Ange, et de borner son ambition à atteindre le coloris de l'école vénitienne, qualité plus éclatante peut-être, mais dont l'acquisition ne coûte pas d'aussi grands efforts de génie. Quoique moins brillant que Rubens et Paul Véronèse, moins vigoureux que le Titien et Rembrandt, moins frais et moins vrai que Vélasquez et Van-Dyck, il a su néanmoins s'en approprier les qualités diverses avec assez de puissance pour se former un style original, qui lui assigne un rang distingué parmi les peintres de portrait. Nous ne pourrions nous exprimer de même à l'égard de son talent comme peintre d'histoire : scrupuleux imitateur de la nature, il ne s'élève jamais jusqu'à l'idéal; sa manière timide, composée, trahit sans cesse l'homme qui n'a point foi en lui-même. Quant à ses portraits, bien que le dessin laisse à désirer, la richesse du coloris, l'habile distribution de lumière, la distinction des poses, y révèlent à un haut degré le goût et l'intelligence. Président de l'Académie de peinture de Londres, à la fondation de laquelle il a puissamment contribué, il y a prononcé de nombreux discours dont les vues philosophiques et les excellents principes lui assignent une belle place parmi les artistes éminents par leur esprit d'observation et leur critique éclairée.

Eug. Villemin.

REYRE (l'abbé), né à Riez en Provence vers 1735, s'acquit pendant les dernières années du XVIIIe siècle une grande réputation de prédicateur et d'écrivain moraliste. Son ouvrage le plus estimé est un livre d'éducation connu sous le titre de *Mentor des enfants*, et qui a obtenu vingt éditions consécutives. L'abbé Reyre est mort en 1812.

RHADAMANTHE. Nom de l'un des trois juges des enfers. Il était fils de Jupiter et d'Europe et fut roi de Lycie. Sa sévérité et son exactitude à faire exécuter les lois donnèrent lieu à la fiction des poètes, qui ont imaginé qu'il était juge des âmes dans les enfers. Platon donne à Rhadamanthe juridiction dans les enfers. Dans son *Minos*, il est subordonné à Minos qui avait été son maître et l'avait instruit, non pas dans l'art de régner, mais dans la manière de rendre la justice. Il était le gardien de ses lois. Il passait pour plus sévère que les deux autres juges. Selon Apollodore, Rhadamanthe étiat frère de Minos. Europe ayant été enlevée, Agénor envoya Rhadamanthe avec les autres fils d'Europe pour la chercher, avec ordre de ne pas revenir près de lui avant de l'avoir retrouvée. N'ayant pu avoir de ses nouvelles, ils passèrent leur vie éloignés de leur patrie. Rhadamanthe donna des lois à des insulaires qu'Apollodore ne nomme point : il se retira en Béotie et il y épousa Alcmène.

RHADAMISTE, fils de Pharasmane, roi d'Ibérie. Il épousa Zénobie, fille de son oncle Mithridate, près duquel il s'était retiré, après une rupture feinte avec son père. Une fois Radamiste de retour en Ibérie, Pharasmane déclare la guerre à son frère Mithridate, met son fils à la tête de son armée, et celui-ci, profitant des intelligences qu'il s'était créées en Arménie, se saisit de son oncle, le charge de fers, et bientôt le fait étouffer. Après les différentes phases d'une guerre avec les Parthes, Rhadamiste, qui s'était fait couronner roi d'Arménie, révolta ses sujets par sa cruauté et le soulèvement fut universel. Chassé définitivement de l'Arménie, après une longue guerre (dans un des épisodes de cette guerre sanglante, Rhadamiste, désespérant de sauver des mains de ses ennemis sa femme Zénobie qui était grosse, la poignarda et la jeta lui-même dans l'Araxe; c'est cet évènement qui a fourni le sujet de la tragédie si connue de Crébillon.) Il revint en Ibérie où son père, inquiet de son ambition, le fit tuer vers l'an 54, sous le règne de Néron.

RHAMNÉES. Grande et belle famille de plantes, dont les limites ont été pour la première fois déterminées nettement par M. Rob. Brown dans ses Remarques générales sur la végétation

des terres australes, page 22. Elle correspond à une partie seulement du groupe proposé sous le même nom par A.-L. de Jussieu, dans son *Genera*, et adopté longtemps par les botanistes. Elle a été l'objet d'un travail particulier de M. Ad. Brongniart, travail dans lequel ce savant botaniste a définitivement établi la subdivision des rhamnées de Jussieu en trois familles distinctes : les rhamnées, les célastrinées et le ilicinées. (*Annales des sciences naturelles*, première série, tome 10, page 320.)

Restreinte dans ces limites, la famille des rhamnées est caractérisée de la manière suivante : elle se compose d'arbres de moyenne taille, d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux, souvent épineux, soit que leurs rameaux aient dégénéré en épines, soit que leurs stipules soient devenues épineuses. Les feuilles de ces plantes sont simples, alternes, rarement opposées (*colletia*, *retanilla*), à nervures pennées ; mais quelquefois les deux nervures inférieures sont fortes et font paraître la feuille triplinervée. Ces feuilles sont le plus souvent accompagnées de deux petites stipules, non adhérentes au pétiole, presque toujours caduques, quelquefois (*paliurus*, *zizyphus*) durcies en aiguillons forts et piquants. Les fleurs sont parfaites, quelquefois imparfaites par avortement, régulières, petites et peu apparentes, verdâtres, disposées en inflorescences extrêmement variées. Chacune d'elles se compose d'un calice gamosépale, dont le tube, plus ou moins ouvert, présente de nombreuses variations de forme, depuis celle d'un cylindre peu évasé jusqu'à celle presque plane ; ce tube est libre ou adhérent à la partie inférieure de l'ovaire ; quelquefois même l'adhérence a lieu sur toute sa longueur (*solangia*, *gonania*) ; son limbe est à quatre ou cinq divisions triangulaires, dont la préfloraison est valvaire. Un disque, en forme de couche charnue et lisse, recouvre la face intérieure du tube calicinal dans une étendue plus ou moins grande ; il présente au reste des variations très nombreuses et il s'étend même quelquefois jusqu'à l'extrémité des divisions du calice. La corolle se compose de quatre à cinq pétales distincts, alternes avec les divisions du calice, insérés le plus souvent au bord du disque, à l'orifice supérieur du tube calicinal ; les pétales sont ordinairement onguiculés et leur limbe est presque toujours concave ; ils manquent dans un petit nombre de cas. Les étamines sont en nombre égal à celui des pétales et opposées à ces organes, ce qui constitue l'un des principaux caractères de la famille ; leur filet est aigu au sommet qui supporte une anthère introrse versatile ; il adhère souvent à la base de l'onglet. Quant à l'anthère, elle présente deux modifications qui se rattachent l'une à l'autre ; le plus souvent elle est ovale, à deux loges oblongues parallèles ou un peu convergentes vers le haut ; chaque loge s'ouvre alors, pour la sortie du pollen, par une fente longitudinale interne. Dans quelques genres les deux loges se réunissent par le haut, donnant ainsi à l'anthère la forme d'un rein, confondant ses deux loges en une seule, qui s'ouvre alors par une fente dirigée transversalement. Cette forme et cette déhiscence se rattachent à celles de la première modification ; seulement la convergence des loges, qui était à peine prononcée dans celle-ci, est devenue totale. Le pistil se compose : d'un ovaire libre ou plus ou moins adhérent au tube du calice, le plus souvent à trois loges, quelquefois à quatre ou à deux, n'ayant qu'un seul ovule dressé dans chaque loge, ce qui constitue l'un des caractères principaux des rhamnées ; d'un seul style surmonté de deux, quatre stigmates. Le fruit qui succède à ces fleurs est libre ou enveloppé par le calice, à deux, trois loges, quelquefois une seule, les autres ayant avorté ; il est tantôt sec et capsulaire, tantôt drupacé, son endocarpe ayant durci en un noyau ligneux et son mésocarpe étant quelquefois devenu charnu (jujubier). Dans la graine, l'albumen est peu abondant, charnu, placé sur le côté de l'embryon ; il manque quelquefois. L'embryon lui-même est volumineux, jaunâtre ou verdâtre, à cotylédons planes, à radicule courte, infère.

La famille des rhamnées comprend un assez grand nombre de genres qui ont été groupés en six tribus différentes, savoir : celles des paliurées, des frangulées, des colletiées, des phylicées, des pomaderrées et des gouaniées.

Ces diverses plantes sont répandues dans les régions tempérées et chaudes de toute la surface du globe ; elles habitent surtout les parties voisines des tropiques, mais extérieures à la zone torride, dans laquelle on n'en trouve qu'un nombre assez restreint. Dans notre hémisphère boréal elles deviennent rares à partir du quarantième degré de latitude nord, et elles manquent tout-à-fait dans les pays froids. Si l'on examine

leur distribution géographique eu égard à leurs diverses tribus, on voit que les paliurées appartiennent à l'ancien continent ; les frangulées sont très dispersées ; les collétiées habitent l'Amérique au delà du tropique du Cancer ; les phylicées appartiennent au cap de Bonne-Espérance et à la Nouvelle-Hollande ; les pomaderrées sont de la Nouvelle-Hollande, enfin les gouaniées se montrent dans toute la zone intertropicale et au cap de Bonne-Espérance.

Plusieurs végétaux de la famille des rhamnées possèdent des propriétés soit médicinales, soit tinctoriales qui leur donnent de l'importance. Sous le premier rapport on emploie surtout leur écorce et leur bois. Leurs fruits possèdent les mêmes propriétés, mais moins énergiques; leur principe actif, qui réside surtout dans une matière extractive, astringente et amère, étant affaibli considérablement par son mélange avec le sucre, le mucilage, etc., au point que certains d'entre eux deviennent très agréables à manger. Voici en peu de mots l'indication des espèces les plus remarquables par leurs propriétés et par l'emploi qu'on en fait.

Le nerprun cathartique (*rhamnus catharticus*, Linn.) donne un fruit charnu, de saveur amère, nauséabonde, qui possède des propriétés purgatives très énergiques; son écorce intérieure produit les mêmes effets. Avant sa maturité, son fruit exprimé donne, après avoir été épaissi par la chaleur, la matière colorante connue sous le nom de *vert de vessie*. L'une et l'autre de ces propriétés se retrouvent dans les *rhamnus infectorius*, *alaternus* et *saxatilis* ; les fruits de la première de ces espèces sont connus vulgairement sous le nom de *graines d'Avignon*. Les baies du *rhamnus amygdalinus*, Desf., nous arrivent de Barbarie et sont connues sous le nom de *graines jaunes* ; elles donnent une matière colorante jaune. Une matière colorante semblable réside dans l'écorce intérieure du *rhamnus frangula*, qui, de plus, renferme un principe âcre et amer qui la fait employer surtout dans la médecine populaire. Les *zizyphus* ou jujubiers donnent des fruits comestibles; ceux du jujubier commun sont très recherchés dans nos départements méditerranéens; ils sont usités en médecine comme adoucissants et résolutifs, Ceux de quelques autres espèces du même genre ont des usages analogues ; ainsi ceux du *zizyphus spina christi*, Wild., espèce qui croit en Égypte et en Palestine, sont employés comme astringents avant leur maturité ; ils sont comestibles lorsqu'ils ont atteint leur maturité, et les Arabes leur attribuent alors des propriétés fébrifuges. L'écorce de la racine du *zizyphus napæa*, Wild., espèce de l'Inde, est employée contre la colique venteuse; celle des branches est regardée comme fébrifuge; celle des *zizyphus œnoplia*, Mill., et *jujuba*, Lam., est employée dans l'Inde en place du *quassia*. Les fruits de cette dernière espèce de *zizyphus* sont classés parmi les plus délicats de cette contrée; enfin plusieurs autres *zizyphus* jouissent de propriétés médicinales qui les font employer dans diverses parties du monde. Dans le *paliurus australis*, Gœrtn., la racine et les feuilles sont astringentes. Le *sager tia theezans*, Brogniart, et le *ceanothus americanus*, Linn., sont usités comme succédanées du thé ; de plus, la racine de cette dernière espèce est purgative et donne une couleur rouge. L'écorce et le bois des *colletia* du Pérou et du Chili possèdent aussi des propriétés purgatives. Le *colubrina fermentum*, Rich., de la Guiane, doit son nom à la propriété singulière qui réside dans son écorce, de déterminer rapidement la fermentation des liqueurs dans lesquelles on la met. Enfin, nous terminerons cette énumération des rhamnées, qui ont des applications utiles, en citant l'*hovenia* dont le pédoncule, se renflant et devenant charnu à mesure que son fruit se développe, devient comestible et prend le goût de la poire ; il entre aussi dans la médecine des Japonais, qui en font surtout usage contre l'asthme. P. D.

RHAMNONTE, ville de l'Attique, connue aujourd'hui sous le nom d'*Ebrea Castro*, est située à sept lieues nord-est d'Athènes. Némésis, qu'on nomme quelquefois pour cela *Rhamnusie*, y avait un temple célèbre. Sa statue, haute de dix coudées, avait été taillée, selon les uns, par Phidias ou Diodore son disciple, et, selon les autres, par Agoracrète, dans un seul bloc du plus beau marbre de Paros, apporté en Attique par le chef des Perses Datis, qui prétendait en élever un monument fastueux pour célébrer la victoire qu'il espérait remporter sur les Grecs.

RHAMSÈS. *Voyez* SÉSOSTRIS.

RHAMPSINIT, roi égyptien, le premier de la vingtième dynastie, fut le successeur du Pharaon Rhamsès IX son père, nommé Protée-Thonoris par Hérodote et Diodore. Rhampsinit

possédait d'immenses richesses qui lui furent dérobées au moyen d'une ouverture secrète ménagée dans sa cassette par les ouvriers qui l'avaient construite. On croit généralement que Rhampsinit n'est autre que Rhamsès X, et cette opinion est confirmée tacitement par Diodore qui donne à son nom la variante de Rhamsès.

RHÉA SYLVIA ou **ILIA**, fille de Numitor, roi d'Albe. Amulius, frère de Numitor, l'ayant fait mourir lui et son fils Lausus pour s'emparer du trône, et craignant que les fils qui pourraient naître de Rhéa Sylvia ne vinssent combattre son usurpation, la condamna à une éternelle virginité en la forçant de prendre le voile des vestales. Selon la tradition héroïque, reproduite par Tite-Live, Rhéa Sylvia fut alors aimée du dieu Mars et mit au jour deux fils jumeaux, Romulus et Rémus. Amulius, irrité, fit exposer les deux enfants, qu'une louve vint allaiter, et jeter dans le Tibre Rhéa Sylvia, qu'une dernière tradition donne pour épouse à ce fleuve.

RHÉE ou RHÉA. Nom propre d'une divinité païenne. Hésiode, dans sa Théogonie, dit que Rhée était fille du Ciel et de la Terre. Le faux Orphée dit que Rhée fut la première que Dieu créa. Elle fut femme de Saturne selon Hésiode, et même de Jupiter selon Callimaque. On lui faisait des sacrifices le neuvième jour de la lune. Apollonius dit que Rhée était la Terre, ou pour mieux dire la vertu qu'a la terre de produire. On l'appelait *Ops*, la *Mère des dieux*, la *Grande mère*, la *Déesse phrygienne*, *Idœenne*, *Bérécynthie*, *Dindymène*, *Pessinuntienne*, *Brimo*, *Cybèle*. On remarque que Rhée n'a point eu de temple. Elle portait sur la tête une couronne crénelée chargée de tours (*voy.* CYBÈLE).

RHEINTHAL, vallée de la Suisse, située sur la rive gauche du Rhin et formant un district du canton des Grisons. *Reineck* est le chef-lieu de cette vallée, dont la superficie est d'environ quatre lieues carrées et sa population de 22,000 habitants. Les paturages y sont abondants. On y cultive aussi avec succès le blé, la vigne et le maïs. Les fabriques de toile, d'indienne et de mousseline sont sa principale industrie.

RHÉNANES (*provinces*). Elles appartiennent depuis 1814 à la Prusse, à la Bavière et au grand duché de Hesse-Darmstadt. La Prusse rhénane, dont la capitale est Cologne, est bornée au nord par la Hollande, au nord-est par la Westphalie, à l'est par les grands duchés de Hesse et de Nassau, au sud-est par la Bavière rhénane, au sud par la France, au sud-ouest par le Luxembourg et à l'ouest par la Belgique. Elle est divisée en cinq gouvernements, qui portent les noms de leurs chefs-lieux, Cologne, Coblentz, Dusseldorf, Aix-la-Chapelle et Trèves. Elle a été formée par la réunion des anciens grands duchés du Bas-Rhin, de Clèves-Berg et de Vestphalie, qui avaient été réunis à la France sous l'empire, pour former les départements de la Sarre, de Rhin-et-Moselle, de la Roer et une partie du grand duché de Berg. En 1814 ils ont été donnés à la Prusse et font partie de la confédération germanique. La population totale, presque toute d'origine allemande, est de 3,316,853 habitants, dont les deux tiers environ suivent la confession d'Augsbourg, tandis que les autres sont catholiques. Le climat de la Prusse rhénane est sain, mais froid. Il est fertile et bien cultivé. On en exporte des tabacs et d'excellents vins connus sous le nom de vins du Rhin. La majeure partie du pays est une plaine immense arrosée par la Roer, la Moselle et leurs affluens, tandis que la partie du sud est occupée par des montagnes. La Bavière rhénane est divisée en quatre districts, dont les capitales sont : Spire, prise plusieurs fois par les Français, Deux-Ponts, capitale de l'ancien duché de ce nom, Landau, sur le Rueich, prise à la France en 1815 et déclarée forteresse de la confédération germanique, Kaysersiautern, sur un affluent de la Nahe. La population totale de la Bavière rhénane est de 545,945 habitants. La Hesse-Rhénane, province réunie au grand duché de Hesse en 1815, renferme une population de 186,500 âmes. Elle a pour capitale Mayence, sur la rive gauche du Rhin. C'est une des forteresses de la confédération germanique, et quoiqu'appartenant au grand duc de Hesse, elle est occupée par une garnison austro-prussienne.

RHESCOUPORIS Ier régnait sur les Thraces Sapéens et possédait toute la partie maritime située à l'orient du Strymon, jusqu'à la Chersonnèse de Thrace. En l'an 49 avant notre ère, il vint au secours de Pompée ; plus tard, il embrassa le parti de Brutus, tandis que son frère Rhascus se rangeait du côté des triumvirs. C'était une ruse adroite par laquelle chacun d'eux voulait s'assurer un intercesseur dans le parti vainqueur et conserver la possession de

ses États. Depuis, l'histoire ne fait plus mention de ce prince. — RHESCOUPORIS II, fils de Cotys IV, et peut-être petit-fils du précédent, succéda à son père sous la tutelle d'un de ses oncles. En l'an 11 avant J.-C. les Besses firent une irruption dans les États de Rhescouporis qui fut tué. — RHESCOUPORIS III était frère de Rhémétalcès Ier et également oncle du précédent. Il obtint d'Auguste le titre de roi et la possession des régions montagneuses de la Thrace : la partie maritime fut donnée à Cotys V, fils de Rhémétalcès. Pour s'emparer des États de Cotys, son neveu, Rhescouporis le prit par trahison et le fit tuer ; mais il devait expier ce crime. Mandé à Rome par Tibère, il y fut jugé et condamné à une prison perpétuelle. Peu après, il fut mis à mort pour avoir tenté de s'échapper. C'est en l'an 19 de notre ère que Rhescouporis III fut dépouillé de ses États. — RHESCOUPORIS II (Tibérius-Julius), successeur et sans doute aussi fils de Sauromates Ier, régna sur le Bosphore au moins pendant vingt-deux ans, de l'an 17 à l'an 38 de J.-C. Ce prince est nommé Rhescouporis Ier par M. Visconti. Il eût probablement pour successeur Polémon II, qui fut investi par Caligula de la couronne du Bosphore. — RHESCOUPORIS III régnait en l'an 84 comme nous l'apprend une médaille. Il est le premier roi du Bosphore dont le nom ait été inscrit en entier sur les monnaies d'or de ces pays. — RHESCOUPORIS IV régnait sur le Bosphore du temps de Caracalla, d'Héliogabale et d'Alexandre Sévère. — RHESCOUPORIS V régnait en 235. C'est sous ce règne que les Scythes passèrent en amis par le Bosphore. — RHESCOUPORIS VI était petit-fils du précédent : il régna au moins de 317 à 328, ce qui l'a rendu contemporain de Constantin. On n'en sait pas davantage sur ce prince : seulement les médailles, qui sont les seuls monuments qui nous restent de l'histoire de ce pays, nous apprennent que de son temps il régnait dans le Bosphore un autre roi nommé Rhadaméadis. — RHESCOUPORIS est encore le nom de plusieurs rois du Bosphore Cimmérien, dont les médailles seules nous ont conservé le souvenir. — RHESCOUPORIS Ier, roi du Bosphore Cimmérien, vivait au commencement du premier siècle de notre ère. On ignore comment ce prince, dont il n'est question dans aucun des écrivains anciens que nous possédons, devint souverain de ce royaume. Le nom de Rhescouporis, celui de Cotys, qui fut porté par plusieurs rois de la même famille, celui encore de Rhémétalcès, pourraient faire croire que ces nouveaux princes étaient parents ou issus des rois de Thrace qui portaient des noms semblables, et qui avaient eu, à ce qu'il paraît, des alliances et des rapports de consanguinité avec les rois du Bosphore antérieurs à Mithridate.

RHÉTEL ou RÉTHEL, ville ancienne de Champagne, capitale des Réthélois (Ardennes), sur une montagne près de l'Aisne, chef-lieu de sous-préfecture ; fait un grand commerce de draps, toiles, molletons, cachemires, etc. ; a beaucoup de bois, de forges et de bons pâturages. Sa population est de 5,200 habitants. Elle est à 37 kilomètres S.-O. de Mézières, à 292 kilomètres N.-E. de Paris. Latitude N. 49° 53′, longitude E. 2° 3′. EUG. C.

RHÉTIE (la), ancienne contrée d'Europe, était bornée à l'E. par le Noricum, à l'O. par l'Helvétie, au S. par la Gaule-Cisalpine, au N. par la Vindélicie. Cette contrée est aujourd'hui représentée par les *Grisons* et par une grande partie du Tyrol.

RHÉTORIQUE. C'est, d'après la commune définition, l'art de bien dire et de persuader. « Aristote, dit Montaigne (*Essais*, liv. I, chap. LI), définit sagement la rhétorique », « Science à persuader le peuple. » Socrate, Platon, « Art de tromper et flatter. » « Et ceux qui le nient en la générale description, le vérifient par leurs préceptes. » Pour nous, la rhétorique ne nous paraît être que l'art de donner un simulacre d'éloquence en substituant, autant qu'il est au pouvoir de ses théories subtiles, les ressources de l'habileté aux dons de la nature. La rhétorique, enfin, fait moins des orateurs que des rhéteurs ; de même que la philosophie réduite en systèmes inspire plutôt des sophistes que de véritables philosophes.

La rhétorique nous vient des Grecs, son nom même qui a sa racine dans le verbe ῥέω, parler, nous le prouve. C'est aux rhéteurs Fisias et Cora, puis à leur élève Gorgias et enfin à Aristote que nous devons les premiers rudiments de cette grammaire de l'éloquence, si l'on peut ainsi s'exprimer. Depuis ces maîtres, on n'a que fort peu modifié les règles de la rhétorique. Comme Aristote nous divisons en trois genres l'éloquence dont elle prétend guider la marche, ce sont : le *délibératif*, le *démonstratif*, le *judiciaire*. Plus exclusifs seulement et songeant

que ces trois genres ainsi définis se confondent souvent en empiétant les uns et les autres sur les attributions qui leur sont propres, nous les avons compris dans une division plus précise et plus explicite, en désignant chaque espèce d'éloquence par le lieu qui lui sert de théâtre. Ainsi étendant, sans le rompre toutefois, le cercle des trois genres tracé par Aristote. Nous y renfermons l'éloquence de la *tribune* ainsi que celle de la *chaire*, de l'*académie* et du *barreau*. Fidèles encore à la tradition du rhéteur grec, mais obéissant surtout au bon sens et à la saine raison qui le guidaient, nous avons adopté, après cette division des différentes espèces d'éloquence, une subdivision dans les principes qui doivent régir chaque discours. Et d'abord c'est à un ordre symétrique que la rhétorique nous astreint. Elle veut qu'on cherche premièrement ce qu'on doit dire, et elle pose pour règle première ce qu'elle appelle l'*invention*. Ensuite elle ordonne de disposer convenablement ses pensées et les arguments ainsi acquis; c'est la *disposition ;* enfin voulant pour règle dernière que le discours soit orné de tous les agréments du style, elle exige de l'orateur l'*élocution* à laquelle elle adjoint l'*action* quand c'est pour un discours parlé et que le geste devient inséparable de la parole. Les idées ainsi créées, disposées et exprimées doivent, pour arriver sans trouble à l'esprit de l'auditeur, se soumettre encore à un ordre nouveau par lequel se constituent réellement alors les trois points du discours; nous voulons parler de l'*exorde* qui saisit brusquement l'attention ou s'en empare avec adresse ou puissance; de l'*exposition* à laquelle la *confirmation* vient souvent en aide, et qui sert à développer les preuves; enfin de la *péroraison* qui, s'appuyant de la *récapitulation*, résume toutes les pensée du discours et donne à chacune d'elle une puissance nouvelle pour commander la conviction et la persuasion. Afin d'arriver à ces deux résultats, qui sont surtout son ouvrage, la péroraison doit s'adresser à la raison et à la sensibilité de l'auditeur, si l'une est vaincue la conviction est acquise à l'orateur; si c'est de l'autre qu'il a triomphé, au contraire, il a obtenu la persuasion. Dans le premier cas il devra surtout, pour s'assurer le succès, mettre en œuvre les moyens logiques, dans l'autre les moyens affectifs! L'élocution ou le style dont nous parlions tout à l'heure, comme de la forme la plus brillante à donner aux pensées est des trois premières divisions de la rhétorique, celle dont les rhéteurs se sont le plus préoccupés. C'est en vue de l'élocution qu'ils ont imaginé d'abord les trois espèces de style, le *simple*, le *tempéré* et le *sublime*, puis ces formes de langage par lesquelles se traduisent les émotions de l'âme ainsi que les vues de l'esprit et qu'on appelle *tropes*, *figures de mots* et *figures de pensées*. On les connaît, aussi nous contenterons-nous de les nommer ici : ce sont, pour les figures de mots, la *périphrase*, l'*élipse* et l'*antithèse ;* pour les figures de pensées, la *prosopopée*, l'*hypotypose*, l'*ironie ;* et parmi les tropes, la *métaphore* et la *métonymie* dans lesquels tous les autres se confondent.

On a beaucoup écrit sur la rhétorique depuis Aristote, dont le traité sur cette matière fut traduit en français, par François Cassandre, en 1675. Les ouvrages même abondent dans notre langue sur cet important sujet. Le plus ancien est, dit-on, celui qui parut sous ce titre : *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*, par Pierre Fabry, natif de Rouen, curé de Meray, en 1521. ÉDOUARD FOURNIER.

RHEXIÉES (*bot.*). Tribu établie par De Candolle dans la famille des mélastomacées. Les plantes qui la composent sont caractérisées par leurs anthères s'ouvrant au sommet par un seul pore pour la sortie du pollen; par leur ovaire libre dont l'extrémité supérieure n'est revêtue ni d'écailles ni de poils; par leur capsule sèche et par leurs graines contournées en forme de limaçon. Toutes les espèces de rhexiées sont américaines. Le nom de la tribu est emprunté au grand genre *rhexia* qui en forme le type.

RHIGAS, un des premiers et des plus ardents instigateurs de la guerre de la Grèce. Né vers 1753 à Velestini, en Thessalie, il vint s'établir d'abord à Bucharest, puis à Vienne, et fit entrer, dans la société secrète qu'il fonda, le fameux visir Passawan-Oglou. Dénoncé auprès de la Sublime-Porte comme conspirateur, il fut décapité à Belgrade en 1798 avec cinq de ses amis.

RHIN (fleuve). Le bassin du Rhin comprend la majeure partie du versant de la mer du nord; il est enfermé par les petites collines qui s'étendent du cap Grismez jusqu'aux monts de l'Argonne en séparant les petits bassins de l'Aisne et de la Somme, de ceux de la Meuse et de l'Escaut, par les monts de l'Argonne jus-

qu'au plateau de Langres, à partir duquel il se confond avec celui du Rhône, en suivant ce plateau, les monts Faucilles, la partie des Vosges appelée Ballon d'Alsace, le Jura, le Jora et les Alpes centrales jusqu'au mont Maloja, d'où, tournant alors à l'est, il unit les Alpes Grises, les Alpes Algaviennes, les Alpes de Constauce, passe le sommet des monts de la Forêt-Noire, longe les Alpes de Souahe, le Steigelwald, le Fichtelberg, le Frukeuwald, le Rhône Gehirge, le Vogel Gebirge et l'Egge Gehirge, à partir duquel il se continue dans de faibles collines qui vont se perdre près du Zuyderzée. Le bassin du Rhin comprend, outre ce fleuve, l'Aa, la Colme, l'Iser, l'Escaut, le Vecht, le Lawer, la Hunee et l'Ems. Les côtes offrent à peu près partout la même apparence: du cap Grisrez au Wahal, elles sont basses et bordées de dunes, garanties des inondations maritimes par des digues, parsemées d'îles et de baies; du Wahaal à l'Ems la côte est encore plus hasse et le pays menace à chaque instant d'être englouti par la mer. C'est ainsi que le Zuyderzée et le Dollart qui jadis n'étaient que des lacs intérieurs ont été réunis à la mer et forment aujourd'hui des golfes. Les ports y sont nombreux, ce sont Calais, Gravelines, Dunkerque à la France; Nieuport, Ostende, Anvers à la Belgique; Flessingne, l'Écluse, le Helder, Niew-Diep, Medenblick, Hoorn, Amsterdam au fond du golfe d'Y, Naarden, Harlingen, Rotterdam et le Texel à la Hollande. Tout près de la mer on remarque dans le même royaume Delfft, La Haye, Haariem, Alkmaar et Amersfort. Le Rhin est formé par la réunion de trois ruisseaux qui descendent des Alpes centrales. Le Rhin supérieur descend du Vogelberg, arrose le Splugen et arrive à Tresis; le Rhin inférieur descend du col d'Ober-Alp dans le Saint-Gothard, traverse une vallée entourée de glaciers, arrose Ilanz et vient joindre le Rhin supérieur à Reichenau, après avoir reçu le torrent qui porte le nom de Rhin du milieu. De Reichenau à Coire le fleuve suit une vallée étroite resserrée entre d'affreuses montagnes, passe près de Coire, arrose Zolbrucken, Luciensteig, et arrive au lac Boden ou de Constance, d'où il passe à celui de Zell: ces lacs ont été produits par la jonction d'un chainon des Alpes qui, courant se réunir aux monts de la Forêt-Noire, force le Rhin à le franchir. Pour cela le fleuve s'exhausse, sort de son lit en remplissant les parties basses et forme ces lacs. Le Rhin en tombant de ces rocs forme une cascade de 45 metres, passe à Schaffouse, laisse Walshut sur la droite, Lauffenbourg et Rhinfeld sur la gauche, arrive à Bâle, où il sort de Suisse. Depuis sa source jusqu'à Bâle le fleuve arrose une vallée étroite, serrée surtout par une chaine parallèle, taudis que sur sa droite il est encaissé par des rameaux presque perpendiculaires à son cours qui lui permettent de recevoir d'importants cours d'eau. Le fleuve sert alors de frontière à la France qu'il sépare de l'Allemagne, laisse Fridlingen sur la droite, Huningue, la terreur de la sainte-alliance, aujourd'hui démantelée, passe près des fortes places de Neuf-Brissach, de Strasbourg et de Kehl sur la rive opposée, reçoit la Lauter où il sort de France, passe à Spire sur la rive gauche, à Manheim sur la droite, à Worms, à Mayence sur la gauche, avec le faubourg de Cassel sur la droite, à Bingeres, à Cohlentz avec la forteresse d'Éhrenbreitstein sur la droite, Neuwied, Bonn, Cologne, Dusseldorf, Wésel, le fort de Schenk, entre en Hollande où il se partage en deux hras, l'un, le Wahal, à gauche arrose Nimègue, Thiel, se réunit à la Meuse, s'en sépare pour s'y réunir définitivement à Gorkum, passe à Gertruydenberg, Willemstadt, Dordrecht, Rotterdam et Brielle où il se perd dans la mer; l'autre bras se divise à son tour en deux branches dont l'une se réunit à l'Yssel et va finir dans le Zuiderzée; l'autre branche conserve le nom de Rhin, arrose Arnheim, se divise de nouveau en deux parties dont celle de gauche arrose, sous le nom de Leck, Vianen, Schonhoven, Nieuport, et va se perdre dans le Wahal; l'autre branche conserve le nom de Rhin, traverse la province d'Utrecht, et la ville de ce nom, se divise pour la dernière fois en deux, dont la droite, sous le nom de Vecht, va se jetter dans le Zuiderzée, tandis que le Rhin arrose Leyde et se perd dans la mer d'Allemagne, par une embouchure que lui ont ouvert les Hollandais en 1807; car la Sienne avait été houchée par les sables accumulés dans une tempête. Le Rhin, depuis Bâle jusqu'à son entrée en Hollande, est un fleuve large, rapide, majestueux, dont la navigation est rendue difficile par un grand nombre d'îles, tandis que daus la partie supérieure elle était interrompue par des cascades. A partir de son entrée en Hollande, comme ses eaux ne s'écoulent plus qu'en

vertu du mouvement propre dont elles sont animées, la navigation y est fort difficile et obstruée par des bancs de sables; cependant il porte de grands navires, car les steamers de la marine royale anglaise viennent de le remonter pour porter la reine Victoria à Cologne, et il s'est établi entre cette ville et l'Amérique un service régulier de navires à voiles. Le bassin offre le même aspect que le fleuve de Bâle à Coblentz et même jusqu'au fort de Schenk, il renferme un pays d'une admirable fertilité; mais qui malheureusement est dévasté par la guerre chaque fois qu'elle éclate en Europe: ce pays est silloné par des chaines de montagnes parallèles au fleuve, qui renferment les contrées les plus pittoresques et les plus agréables de l'Allemagne et du nord-est de la France. Mais depuis Schenk à la mer le fleuve coule dans un pays plat; car la ceinture du bassin est devenue nulle, la contrée est couverte de marécages, souvent plus basse que le niveau de l'eau qui menace de l'engloutir à chaque instant. Le Rhin, dont l'inclinaison totale est d'environ 2,000 mètres, et la longueur totale de son cours 128 myriamètres reçoit un grand nombre d'affluents; ce sont, à gauche, le Thur, la Glatt, l'Aar, la plus grande rivière de Suisse, grossie par la Reuss et la Linth qui, après avoir traversé le lac de Zurich, en sort sous le nom de Limmert, sur les bords de laquelle Masséna livra la sanglante bataille de Zurich qui sauva la France d'une invasion. La Birse, l'Ill, la Zorn, la Moder, la Lauter, la Mozelle grossie par la Meurthe, la Seille et la Sarre, la Meuse qui reçoit le Chiers, le Viroin, la Sambre, dans le bassin de laquelle s'ouvrent presque toujours les hostilités, la Roër et le Dommer. Le Rhin reçoit l'Ill à droite, l'Ill sortant des monts du Tyrol, le Necker grossi de l'Ens, le Mein dont le volume a été augmenté par les eaux de la Rednitz, de la Tauher et de la Nidda, la Lahn, la Wipper et la Lippe. Le bassin du Rhin appartient à divers États, il comprend dix-neuf cantons Suisses, neuf départements français, du Pas-de-Calais, du Nord, de la Meuse, des Ardennes, de la Moselle, de la Meurthe, des Vosges, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin; la Prusse, la Bavière et la Hesse-Rhénane, la Hollande et la Belgique; du pays appartenant au petits princes d'Oldenbourg, la principauté de Lichtenstein, une partie du Tyrol, du Wurtemberg et de la Bavière, le grand-duché de Bade et une bonne partie de la Confédération germanique.

RHIN (département du Haut-). Il a été formé du Sandgau, de la république de Mulhouse et de la Haute-Alsace, il est compris entre le département du Bas-Rhin au nord, le Rhin à l'est qui le sépare du grand-duché de Bade, la Suisse, au sud-est, les départements du Doubs au sud-ouest, de la Haute-Saône et les Vosges à l'ouest. Il est divisé en trois arrondissements, Colmar, Altkirch et Belfort, comprenant 29 cantons et 489 communes. Il fait partie de la cinquième division militaire, du sixième arrondissement forestier, de l'Académie et du diocèse de Strasbourg. Colmar, sa préfecture, est le siége d'une cour royale. Parmi ces 452,126 habitants, un grand nombre suivent les dogmes de Calvin et de Luther. Une faible partie appartient à la nation juive, le reste, à part quelques anabaptistes, professe la religion catholique. Ce département envoie cinq députés à la Chambre, possède 6 colléges communaux, 2 écoles normales supérieures, une pour les garçons; l'autre pour les filles est dirigée par les sœurs de la providence; un petit séminaire, 9 écoles supérieures de garçons, 117 écoles élémentaires pour les filles et 542 pour les garçons. Vingt-huit hôpitaux et hospices, et une maison centrale de détention à Ensisheim pour les départements du Haut-Rhin, des Voges, de la Haute-Saône, du Doubs et de la Moselle. Son territoire occupe une superficie de 406,320 hectares, dont 113,215 en bois de diverses escences, 11,141 en vignes. Son revenu territorial est de 19,208,000 francs, payant une contribution directe de 1,566,985 francs. Le département du Haut-Rhin est l'un des mieux cultivés de France, il récolte des céréales de toute espèce au delà de ses besoins, approvisionne de vin une partie de la Suisse, fournit au commerce de la bière, des eaux-de-vie de marc, du kirchenwasser, de l'eau de gentiane et du sucre de betterave. Le sol, en général assez montagneux, renferme des mines de fer, d'arsenic, de cobalt, des filons argentifères à Sainte-Marie-aux-Mines, des pyrites, des terres alumineuses, du cristal de roche, etc. Ces produits servent à alimenter 5 hauts fourneaux qui fournissent des gueuses et des fontes moulées, 15 feux de forges donnant du fer, de l'acier céplenté, des fils de fer et des faulx, des manufactures de produits chimiques, etc. Sa position

sur la frontière d'Allemagne l'a rendu l'entrepôt d'un grand commerce avec l'extérieur, commerce encore augmenté de l'immense transit que facilite au plus haut point le canal Monsieur qui joint la Saône au Rhin au moyen du Doubs, par ses chemins de fer et ses rivières navigables. Pour alimenter ses débouchés, tant avec l'intérieur de la France qu'avec l'étranger, ce département possède des usines pour travailler le cuivre rouge et le cuivre jaune ou laiton. 16 papeteries, d'importantes fabriques de papiers peints, des filatures de coton employant 800,000 broches, dont les produits sont consommés pour satisfaire aux besoins de l'immence fabrication de cotonades dont Colmar, et principalement Mulhouse, sont les centres. — Rhin (département du Bas-), situé sur la frontière nort-est de France, a été formé de la Basse-Alsace, de partie de la Lorraine et de pays allemands. Il est borné au nord par la Bavière rhénane, à l'est par le Rhin qui le sépare du grand-duché de Bade, au sud par les départements du Haut-Rhin et des Vosges, et à l'ouest par ceux de la Meurthe et de la Moselle. Il est divisé en quatre arrondissements dont les chefs-lieux sont : Strasbourg, préfecture, l'une des plus fortes places de France; Schélestadt, ville forte de seconde classe; Saverne et Weissembourg, place de quatrième classe. Il contient 33 cantons et 544 communes. Sa population de 565,486 habitants est, sous le rapport de la religion, partagée entre le culte catholique, la confession d'Augbourg, celle de Genève, le rit juif et l'anabaptiste. Il dépend du cinquième arrondissement forestier et de la cour royale de Colmar. Il est enclavé dans la cinquième division militaire, et ressort de l'académie et de l'évêché dont les siéges sont à Strasbourg. Il possède une des sept grandes synagogues des juifs, des facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres, une école de pharmacie, un collége royal et six colléges communaux, trois séminaires de catholiques et un protestant, une école normale supérieure, six écoles supérieures et 722 élémentaires pour les garçons, 95 pour les filles, un des sept grands gymnases militaires de France, 19 hôpitaux et hospices, 12 bureaux de bienfaisance, une maison centrale de détention pour les femmes à Haguenau, et un hôtel des monnaies, lettre BB. Le Bas-Rhin envoie six députés à la Chambre, et occupe une superficie territoriale de 464,781 hectares, produisant un revenu de 25,117,450 fr., et payant 1,898,480 francs d'impositions. Il renferme 117,754 hectares de bois et 13,123 de vignes. Ce département récolte des céréales et du vin en quantité plus que suffisante pour sa population, il produit des graines oléagineuses, de grandes quantités de tabac, de la garance, du safran, du houblon, de la corriandre, des betteraves, etc. Il fournit au commerce de l'antimoine, du manganèse, du plomb, de la houille, de la tourbe, des schistes, des bois de construction, la fonte et le fer produits par ses trois hauts fourneaux et ses dix feux de forge. Il possède des usines pour travailler le cuivre sous toutes les formes, des verreries, des fayenceries, des fabriques d'articles de taillanderie, de quincaillerie et de produits chimiques, des effileries de bois de teintures, des moulins à garance, des tanneries, des distilleries d'eau-de-vie de marc, de kirchenwasser, des brosseries célèbres, des raffineries de sucre, des filatures et des fabriques d'étoffes de coton. Outre son commerce propre, tant avec l'intérieur du royaume qu'avec les pays allemands, il a aussi son commerce de transit facilité par ses rivières navigables, et qui doit encore être augmenté par la grande ligne des chemins de fer qui va joindre Paris à Strasbourg. Ce département possède, comme rivières navigables, le Rhin, l'Ille et la Moder, et comme rivière flottable la Sarre qui, sous l'empire, avait donné son nom à un département dont le territoire appartient aujourd'hui à la Prusse. Les deux départements du Haut et du Bas-Rhin sont le centre de la défense de la France contre l'Allemagne; ils seraient bien défendus si, d'après les traités de 1815, on n'avait rasé les fortifications d'Huningue qui n'ont pu être remplacées que fort imparfaitement par celles de Befort.

RHIN (cercle du Bas-), un des dix cercles de l'empire germanique avant l'établissement de la confédération du Rhin en 1806; divisé aujourd'hui entre les duchés de Hesse-Darmstadt et de Nassau, le grand-duché de Baden, la Bavière, la Prusse et le Hanovre.

RHIN (cercle du Haut-), province de l'empire germanique, supprimée en 1806. La France a conservé, depuis 1794 jusqu'en 1814, la partie qui est limitrophe de l'Alsace. Ce cercle fut partagé ensuite entre la Bavière, le duc de Hesse-Darmstadt, etc.

RHIN (province du) dans le grand-duché de Hesse. Mayence chef-lieu : bornée au N. par le duché de Nassau, à l'E. par la principauté de Starkenbourg, au S. par le cercle bavarois du Rhin, à l'O. par le duché de Hombourg. Sa superficie est évaluée à 1500 kilomètres carrés (94 lieues). Population : 155,000 habitants. EUG. C.

RHIN (grand-duché du Rhin, ou cercle bavarois du), province de Bavière, bornée au N. par le grand-duché de Hesse, à l'E. par le grand-duché de Bade, au S. par la France, à l'O. par la Prusse et les duchés d'Oldenbourg et de Hombourg. Villes principales : Frankenthal, Kaiserslautern et Deux-Ponts. Ce duché est composé en partie par les anciens départements français du Mont-Tonnerre, de la Sarre, et d'une portion de celui du Bas Rhin. Sa superficie est évaluée à 2720 kilomètres carrés. Sa population est de 360,000 habitants. E. C.

RHIN (Province prussienne du). Cette province comprend une partie des territoires cédés à la Prusse par les traités de Vienne. Elle est comprise entre la France, la Belgique, les Pays-Bas, la Hesse, le Nassau, la Bavière Rhénane et la province prussienne de Westphalie. Sa superficie est de 26,792 hectares ; la population était en 1843 de 2,679,508 habitants. Cette province dont le sol est montagneux est arrosée par le Rhin, la Moselle et divers affluents de la Meuse. La province est divisée aujourd'hui en cinq gouvernements dont les chefs-lieux sont : Cologne, Dusseldorf, Aix la Chapelle, Coblentz et Trèves. La partie située sur la rive gauch. du Rhin était comprise sous l'empire dans les départements français de Rhin et Moselle (chef lieu Coblentz), de la Roer (Aix la Chapelle) et de la Sarre (Trèves) v. RHÉNANES (provinces). EUG. C.

RHIN (Confédération du.) Ligue héréditaire formée en 1806 par Napoleon, entre les rois de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, etc., etc. Cette association, qui avait pour objet principal de ruiner l'influence de la Prusse et de l'Autriche, en Allemagne, avait pour protecteur l'empereur des Français : elle a été détruite en 1814, et remplacée par la Confédération germanique. Celle-ci a été elle-même détruite momentanément en 1848, par l'Assemblée constituante de Francfort qui rétablit l'empire et nomma l'archi-duc Jean, vicaire général. Mais les decrets de cette Assemblée ne purent prévaloir, et la Confédération germanique ne tarda pas être rétablie.

RHINANTHACÉES (*bot.*). Ce nom avait été donné par De Candolle à une famille de plantes qui répondait au groupe des pédiculaires d'A.-L. de Jussieu. M. Rob. Brown a réuni cette famille à celle des scrophularinées, et cette manière de voir est aujourd'hui généralement adoptée.

RHINANTHE (*bot.*). Linné avait établi sous ce nom un genre qui avait donné son nom à la famille des rhinanthées, l'une de celles de la vaste famille des scrophularinées. Le genre de Linné a subi des subdivisions successives, et tel qu'il a été circonscrit en définitive par M. de Rieberstein, il ne contient plus la plante si commune dans nos prairies, à laquelle on donne vulgairement les noms de *crête de coq* ou de *cocrête*, que Linné avait nommé *rhinanthus crista-galli*. Cette plante forme aujourd'hui le type du genre *alectorolophus* qui a été emprunté à Haller. Les *rhinanthus* qui ont conservé ce nom sont étrangers à notre Flore et ne présentent pas assez d'intérêt pour que nous nous occupions d'eux.

RHINGRAVE (comte du Rhin). Ce titre comprenait autrefois ceux de raugraf et de wildgraf. Le nom de raugraf qu'on ne connaît plus aujourd'hui, remplacé qu'il est par celui de rhingrave, appartint au moyen âge et dès le VIIIe siècle à plusieurs familles de comtes qui possédaient entre autres domaines le Daün, Kirbourg, Salin, Neuvilliers, Grumbach et Pestingen. Il y avait encore des raugrafs à Dassel, dans la forêt de Solingac, dans le pays de Trèves, à Creuznach et à Aisey. Ces contrées, dont les raugrafs étaient souverains, étant presque toutes montagneuses ou boisées, âpres et sauvages, leur nom (graf, comte, et rauh, sauvage) en était venu. Après l'extinction des raugrafs du pays de Trèves qui furent les derniers, leurs possessions échurent aux princes de la maison palatine ; mais leur titre se perdit jusqu'à ce qu'en 1667 l'électeur Charles-Louis le renouvelât en faveur de Louise de Degelfeld, qu'il avait épousée suivant la loi morganatique. Désormais les rhingraves ainsi rétablis n'eurent plus aucun territoire attaché à leur titre ; mais ils purent prendre séance aux diètes germaniques avec le rang de maréchaux héréditaires du palatinat. ÉD. FOURNIER.

RHINOCEROS (*mamm.*). Nom donné à un genre de grands mammifères pachydermes, remarquables par une ou deux cornes qu'ils

portent sur le nez, d'où leur nom de *rhinocéros*. Ils ont pour caractères génériques : trente-deux dents, deux incisives en haut et en bas ou nulles, point de canines, quatorze molaires à la mâchoire supérieure et autant à l'inférieure ; trois doigts à chaque pied ; peau très épaisse, nue, rugueuse ; cornes du nez fibreuses ; deux mamelles inguinales. Toutes les espèces de ce genre habitent l'Asie et l'Afrique.

Le rhinocéros des Indes, *rhinoceros indicus*, G. Cuvier, *rhinoceros unicornis*, Linn., l'*abada* des Indiens. Le rhinocéros de Buffon a neuf ou dix pieds (2,924 à 3,250) de longueur et cinq à six pieds (1,624 à 1,949) de hauteur, et quelquefois davantage ; après l'éléphant, c'est le plus grand et le plus fort des mammifères terrestres. Ses formes sont lourdes, massives ; sa tête est raccourcie, triangulaire, portant une seule corne sur le nez ; il a deux fortes incisives à chaque mâchoire ; ses yeux sont fort petits ; ses oreilles et sa queue seules sont garnies de quelques poils grossiers et raides, et le reste de sa peau est nu gris foncé violâtre ; elle est empreinte de deux sillons profonds, l'un en arrière des épaules, l'autre en avant des cuisses, et sans cela il ne pourrait guère se mouvoir, car sa peau est si épaisse, si dure et si sèche, qu'il est impossible de la percer avec une balle. Si l'on en juge par les ossements fossiles de cette espèce et de treize autres que l'on trouve très communément dans toute l'Europe et particulièrement en France, il paraît que les rhinocéros étaient excessivement communs dans les temps antédiluviens.

La corne que cet animal porte sur le nez n'a aucune analogie avec les cornes des autres animaux ; elle est composée de poils agglutinés et ne paraît être qu'un prolongement de l'épiderme ; elle ne tient qu'à la peau et n'a aucune adhérence avec les os sur lesquels elle est placée. Les anciens lui attribuaient la propriété de détruire l'effet des poisons les plus dangereux, et les tyrans les plus soupçonneux de l'Asie se croyaient à l'abri de l'empoisonnement quand ils s'en étaient fait faire une coupe dans laquelle ils buvaient ; ces coupes se vendaient des prix exorbitants. La corne du rhinocéros ne lui sert jamais d'arme offensive, et elle ne lui est guère utile que dans les cas très rares de défense ; cet animal paisible, quoique très farouche, n'attaque jamais, et sa force redoutable fait que les plus grands animaux le craignent et ne lui font pas la guerre. Mais si cette corne lui est peu nécessaire pour le combat, elle lui est extrêmement utile pour détourner les branches d'arbres et se frayer un passage dans les épaisses forêts qu'il habite. Sa vie est solitaire, son caractère triste, brusque, sauvage et indomptable. Ses jambes courtes, son ventre presque traînant, ses formes lourdes et grossières, ses longues oreilles rejetées en arrière, la petitesse de ses yeux dénonçant la stupidité, en font un être fort disgracieux. Du reste, ses habitudes sont assez en harmonie avec son ignoble physionomie ; il se plaît à proximité des rivières pour aller se vautrer dans la fange et la vase. Il se nourrit de feuilles, de bourgeons et de racines. On prétend que pour arracher ces dernières, il ouvre la terre avec sa corne ; mais ce fait me paraît fort douteux, car elle est recourbée du côté des yeux et placée de manière qu'il lui doit être extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'en présenter la pointe au sol. Sa lèvre supérieure, la seule partie de son corps où il puisse avoir le sens parfait du tact, est allongée et mobile ; il s'en sert avec assez d'adresse pour saisir et arracher les végétaux dont il se nourrit. Lorsqu'il est paisible, sa voix est faible, sourde et a quelque analogie avec le grognement d'un cochon ; mais, quand il est en colère, il jette des cris aigus qui retentissent au loin. La femelle ne fait qu'un petit, qu'elle porte neuf mois, et pour lequel elle a beaucoup de sollicitude ; quand elle en est suivie, sa rencontre peut être dangereuse, surtout si elle le croit menacé ; alors elle se précipite avec fureur sur les animaux qu'elle rencontre, et le tigre lui-même est obligé de fuir à toutes jambes pour éviter sa terrible rencontre.

Aussi capricieux que stupide, le rhinocéros passe subitement, sans cause et sans transition, du plus grand calme à la plus grande fureur ; alors cette pesanteur, cette sorte de lourde paresse font place à une légèreté effrayante, il bondit à droite et à gauche par des mouvements brusques et désordonnés, puis il s'élance devant lui avec la rapidité du meilleur cheval, brise, renverse et foule aux pieds tout ce qui se trouve sur son passage et pousse des cris à faire trembler le plus intrépide chasseur ; aussi n'ose-t-on l'attaquer que monté sur les chevaux les plus vifs et les plus légers. Les chasseurs, dès qu'ils l'ont aperçu, le suivent de loin et sans bruit, jusqu'à ce qu'il se soit couché pour dormir. Cet

animal a le sommeil si profond qu'on peut l'approcher aisément sans l'éveiller ; alors ils s'approchent sous le vent, car si le rhinocéros a la vue mauvaise, il a l'odorat très fin et flaire de fort loin l'approche de son ennemi quand le vent lui apporte ses émanations. Parvenus à la portée du fusil, les chasseurs descendent de cheval, visent l'animal à la tête, font feu et s'élancent sur leurs chevaux pour fuir avec vitesse s'il n'est que blessé, car alors il se jette avec rage sur ses agresseurs, et malheur à eux s'il parvenait à les atteindre. Mais comme sa course est toujours en ligne droite, au moyen de quelques écarts prompts qu'ils font faire de côté à leurs chevaux, ils parviennent à éviter sa rencontre, et d'autant plus aisément que le rhinocéros, ainsi que le sanglier, ne se détourne pas dans sa course et ne revient jamais sur ses pas. Les Indiens chassent ces énormes animaux, non-seulement pour avoir leur corne, mais encore pour manger leur chair. Avec sa peau ils font des boucliers impénétrables et d'excellentes soupentes de voiture. Pris très jeune, le rhinocéros s'apprivoise jusqu'à un certain point et devient assez doux ; cependant il faut toujours se défier de ses caprices. Pris à l'âge adulte, il conserve toujours sa farouche brutalité. En esclavage, on le nourrit de riz, de pain et de sucre.

A la suite de ce rhinocéros, je placerai comme simple varité, contre l'opinion des auteurs, le *rhinoceros Javanicus*.

Le rhinocéros de Java, *rhinoceros Javanicus*, Desm., *rhinoceros sondaicus*, G. Cuvier. Le rhinocéros unicorne de Java, Camp., n'a pas plus de huit pieds (2,599) de longueur, non compris la queue qui a un pied (0,325); sa hauteur moyenne est d'un peu plus de quatre pieds (1,299). Les jeunes ont quatre incisives, mais il leur en tombe deux quand ils deviennent adultes. La peau est couverte de sortes de tubercules à peu près pentagones, et forme, comme dans le précédent, de grands plis derrière les épaules et aux cuisses. Il n'a qu'une corne placée près des yeux. Des poils courts, raides et bruns, sont épars sur son corps, lui bordent les oreilles et garnissent l'extrémité de sa queue. Sa tête est courte, à chanfrein concave; ses yeux sont petits; enfin il lui manque un pli dans le sens de l'épine du dos, comme on le voit sur l'épaule du précédent, et c'est là un des caractères essentiels sur lesquels les naturalistes ont fondé une nouvelle espèce. Il habite Java et a les mœurs de tous ses congénères.

Le hadak, *rhinoceros sumatrensis*, G. Cuv., *rhinoceros sumatranus*, Raffl. Le bouddah, Marsd., a quatre incisives à chaque mâchoire; mais il lui en tombe deux à la mâchoire supérieure quand il atteint un certain âge. Il n'a guère que cinq à six pieds de longueur (1,624 à 1,949) sur trois ou quatre de hauteur (0,975 ou 1,299). Son nez porte deux cornes, dont celle placée près des yeux est plus courte que l'autre. Sa peau est rugueuse, couverte de poils assez rares, raides et bruns; sa peau a peu d'épaisseur, elle est presque sans plis; sa tête est un peu allongée; ses yeux sont bruns et petits; sa lèvre supérieure est petite, pointue, recourbée en dessous; ses oreilles, bordées de poils noirs et courts, sont petites et pointues. Il habite Sumatra.

Le rhinocéros inerme, *rhinoceros inermis*, Less., qui habite les îles du Gange, me paraît avoir beaucoup d'analogie avec les précédents et ne devoir former qu'une simple variété à poils plus rares ou tout-à-fait nuls.

Le rhinocéros d'Afrique, *rhinoceros africanus*, Desm., *rhinoceros bicornis*, Linn., le bœuf d'Éthiopie de Pausanias, le nahal des Hottentots, le rhinoster des colons du Cap, a de onze à douze pieds de longueur (3,573 à 3,898). Son nez porte deux cornes et même quelquefois trois, si l'on s'en rapportait à Bruce; dans tous les cas ces cornes sont toujours placées l'une au-dessus de l'autre sur la ligne médiane du nez au front. Cette espèce manque d'incisives et a peu ou point de plis à la peau qui est presque entièrement nue; ses yeux sont petits, enfoncés; ses oreilles sont bordées de quelques poils noirs et sa queue en porte un bouquet à l'extrémité. Je regarde comme de simples variétés les rhinocéros *brucii*, *burchellii* et *gordoni*.

Le premier, *rhinoceros brucii*, Blainv., se trouve en Abyssinie, où il porte le non d'*arwéharish* en geesh et celui d'*auraris* en amharic. Celui que le voyageur Bruce a mesuré avait treize pieds anglais de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à la naissance de la queue, et près de sept pieds de hauteur sur le garot.

Le second, *rhinoceros burchellii*, Less., *rhinoceros simus*, Burch., est beaucoup plus grand que l'*africanus*, dont il différerait par ses lèvres et son nez très élargis et comme tronqués.

Quant au troisième, le *rhinoceros Gordoni*, Blainv., il ne diffère presque en rien du rhinocéros d'Afrique décrit par Sparmann.

Tous ces animaux habitent le sud et probablement aussi l'intérieur de l'Afrique. En 1652, le rhinocéros se trouvait dans toute la colonie du Cap, jusqu'au pied de la montagne de la Table ; aujourd'hui il a été refoulé hors des limites de la colonie, dans l'Afrique centrale, selon And. Smith.

Ce fut Pompée qui fit venir le premier rhinocéros qui parut en Italie, et on en revit souvent à Rome jusqu'au temps d'Héliogabale. Les Romains devaient tirer ces animaux d'Asie, et par conséquent ceux qu'ils voyaient dans leurs cirques appartenaient à l'espèce unicorne, selon l'opinion des érudits. Or, Martial parle positivement d'un rhinocéros à deux cornes, et comme les érudits n'ont jamais tort, il s'éleva une grande polémique au sujet de ce passage de Martial ; les uns soutenaient que cette seconde corne était une superfétation monstrueuse, un *lusus naturæ*, comme on disait alors ; les autres, en plus grand nombre, soutenaient que c'était par erreur ou pour faire une figure poétique que Martial avait imaginé cette seconde corne ; mais pas un ne vint à penser qu'il pouvait y avoir plus d'une espèce de rhinocéros, tant les commentateurs de ce temps-là ressemblaient aux commentateurs d'aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, le rhinocéros d'Afrique est encore plus farouche que celui des Indes, et, à cette différence près, il a les mêmes mœurs : comme lui, il fréquente le bord des grandes rivières et se retire dans les bois qui ombragent leurs bords ; comme lui, il aime à se vautrer dans la fange et à se couvrir le corps d'une couche de boue qui ne tarde pas à se dessécher sur sa peau. Quoique sa course soit très rapide, on l'atteint aisément avec un bon cheval, et les colons ne lui font pas autrement la chasse que nous l'avons dit à l'article du rhinocéros des Indes. Cowper Rose (*Esquisse de l'Afrique méridionale*) raconte à ce sujet un fait très singulier. Il dit avoir vu un chef cafre qui s'était fait une sorte de célébrité par un trait de courage désespéré, ou plutôt de folie. Il était à la chasse ; un rhinocéros s'élança d'un buisson si près de lui, qu'il ne vit pas d'autre moyen de salut que de sauter sur le dos de l'animal ; le monstre furieux se précipita entre les buissons, laboura la terre avec sa corne, ronfla de rage et fit tout ce qu'il put pour renverser son cavalier ; le kross (manteau de peau de mouton) du Cafre s'accrocha aux buissons, le rhinocéros se jeta dessus, et pendant qu'il le mettait en pièces le cavalier sauta légèrement à terre et se sauva dans l'épaisseur du taillis. Le même auteur ajoute que lorsque le rhinocéros est attaqué, et lors même qu'il est dangereusement blessé, il charge son ennemi, et la flamme, qui effraie les autres animaux, ne peut l'arrêter.

Bruce dit que les Abyssiniens ont tous le manche de leur poignard en corne de rhinocéros, et il donne des détails assez intéressants sur cet animal. « Les cornes sont solides et très dures, dit-il ; leur couleur est en dehors d'un rouge brun et en dedans d'un jaune d'or ; dans le centre il y a une marque noire qui a près de deux pouces de diamètre dans l'endroit où la corne en a cinq ; elle est susceptible d'un très grand poli, mais quand elle est bien sèche elle se fend souvent ; elle se déjette aussi et s'écaille dans les grandes chaleurs. On peut s'imaginer combien cet animal est sensible dans cette partie par l'exemple que j'en ai eu à Tcherkin, où une balle de mousquet ayant par hasard cassé le bout de la corne du rhinocéros que nous poursuivions, l'animal resta un instant comme mort. Par derrière la première corne, c'est-à-dire celle qui est ronde et courbée, est la corne plate et droite, et derrière cette seconde j'en ai vu très distinctement une troisième qui commençait à pousser et qui avait déjà un pouce de longueur. Les chasseurs de ces énormes animaux s'appellent *agageers*, d'après le mot *agaro*, qui signifie (en abyssinien) tuer en coupant le jarret. Ils disent qu'ils voient souvent de ces animaux armés de trois cornes ; que la troisième est ronde, mais ne se recourbe pas vers la pointe et n'est ni aussi longue ni aussi pointue que la première ; que le mâle seul a cette troisième corne, et qu'elle ne lui pousse que quand il devient vieux. » Le rhinocéros a les yeux très petits, le cou fort court, d'où il résulte que, tournant difficilement la tête, il a l'habitude de ne regarder que devant lui et ne voit rien de ce qui se passe à droite et à gauche. Les chasseurs savent parfaitement cela et en profitent, surtout si le lieu où on le poursuit est assez spacieux et découvert pour qu'un cheval puisse le dépasser. Serré de trop près, il s'arrête un instant, regarde son ennemi, puis re-

prend sa course et fonce sur le cheval comme la foudre; le cavalier l'évite aisément en changeant tout-à-coup de direction, et c'est l'instant fatal pour le rhinocéros. Le chasseur abyssinien, qui porte en croupe un agageers, fait descendre celui-ci qui se glisse à terre sans être aperçu, et tandis que le rhinocéros cherche le cheval, l'agageers, avec une épée très tranchante, lui coupe le tendon du talon, ce qui rend l'animal incapable de fuir et de se défendre.

Chardin (tome 3, page 45) dit que les Abyssiniens domptent le rhinocéros et le font travailler; mais ceci est une erreur, car ce brutal et capricieux animal n'est susceptible d'aucune éducation; même lorsqu'il est habitué à la captivité, il s'abandonne à des transports de fureur si violents lorsqu'il a faim et qu'il voit qu'on lui fait attendre sa nourriture, qu'il se jette la tête en avant sur tout ce qui est devant lui, même contre les murailles. Celui qu'on amena des Indes, en 1513, à Emmanuel, roi de Portugal, et dont le prince fit cadeau au pape, fit périr le vaisseau sur lequel il était. Celui que l'on montrait à la foire Saint-Germain, à Paris, et dont parle Buffon, se noya exprès dans la mer lorsqu'on le conduisait en Italie. Les Abyssiniens, particulièrement les Shangallas et les habitants des plaines de l'Atbara, se nourrissent en partie de chair de rhinocéros et l'aiment beaucoup; elle ressemble à la chair coriace d'un vieux cochon et exhale une forte odeur musquée. La partie la plus délicate, dit-on, est cette substance tendineuse et molle qui forme le dessous du pied. BOITARD.

RHIPIPTÈRES (*entom.*). Cet ordre a été formé avec des insectes qui ont d'assez grands rapports en même temps avec les hyménoptères et avec les diptères, et qui cependant n'ont pu être rattachés d'une manière exacte ni à l'un ni à l'autre de ces deux ordres. Leurs caractères sont les suivants: yeux gros et hémisphériques, pas d'ocelles; bouche composée d'un labre, de deux mandibules, de deux mâchoires portant chacune un palpe d'un seul article, et d'une lèvre sans palpe; antennes rapprochées à leur base et composées de trois articles, les deux premiers très courts, le troisième long et divisé en deux branches; les ailes grandes, membraneuses, n'ayant que de faibles nervures, toutes longitudinales. Élytres rudimentaires et recouvrant l'origine des ailes; deux appendices étroits, espèce de balancier naissant du prothorax; l'abdomen cylindrique, à huit ou neuf segments; les pieds presque membraneux, composés de quatre articles, sans crochet à l'extrémité.

Les larves, chez ces insectes, ont une tête écailleuse, et vivent entre les écailles abdominales de certains hyménoptères; la nymphe qui s'y forme, conserve presque le même aspect que la larve. Cet ordre ne renferme jusqu'à présent que deux genres, les xenos et les stilops.

RHIZOBOLÉES (*bot.*). Famille de plantes fort peu nombreuse qui a été établie par De Candolle, dans le *Prodromus*, t. I, p. 599. Elle se compose d'arbres de très haute taille qui fournissent du bois très propre à la construction des navires. Leurs feuilles sont palmées, à trois ou cinq folioles, coriaces, opposées, sans stipules. Leurs fleurs sont grandes, parfaites, régulières, composées d'un calice à cinq ou six divisions profondes, à préfloraison imbriquée; d'une corolle de 5-8 pétales alternes aux divisions du calice, insérés sur le réceptacle; d'étamines très nombreuses, insérées sur un disque charnu qui entoure la base de l'ovaire. Celui-ci est libre, creusé intérieurement de quatre ou cinq loges renfermant chacune un seul ovule fixé à leur angle interne. Il est surmonté de styles libres, distincts, en nombre égal à celui des loges, terminés chacun par un très petit stigmate capité. Le fruit de ces plantes présente des particularités remarquables. Il se compose de 4-6 noix, ou moins, par suite d'un avortement, distinctes l'une de l'autre, comprimées par les côtés, indéhiscentes, monospermes, dont l'endocarpe ligneux porte à sa face externe un grand nombre de saillies en forme de gros poils en massue, qui s'entremêlent à la matière charnue, huileuse du mésocarpe. La graine ne renferme pas d'albumen; elle se distingue par le volume énorme de sa radicule qui en constitue presque la totalité; ses deux cotylédons sont très petits. Cet embryon est le type le mieux caractérisé de ceux que L.-C. Richard avait nommés macropodes. Les rhizobolées habitent la Guiane et le Brésil. Les graines des espèces du genre caryocar, qui constitue presque à lui seul cette petite famille, sont charnues et aussi bonnes à manger que nos amandes. L'endocarpe des fruits du *caryocar butyrosa*, Wild., sécrète une matière jaunâtre qu'on emploie, en guise de beurre, pour assaisonner les mets. P. D.

RHIZOME (*bot.*). On a donné ce nom en botanique à des tiges souterraines que leur mode de végétation et le milieu dans lequel elles se trouvent ont fait le plus souvent confondre avec les véritables racines par les botanistes anciens, et qui reçoivent même habituellement ce nom dans le langage ordinaire. Malgré cette similitude de position et, jusqu'à un certain point, d'aspect, les rhizomes se distinguent néanmoins des racines par des caractères dont il est important d'avoir une idée. — On sait que les racines végètent presque toujours dans une direction verticale, et qu'elles tendent ainsi à descendre vers le centre de la terre. Cette tendance à la verticalité peut bien être déguisée ou même altérée dans les branches secondaires de la racine, dans ses radicelles; mais dans son tronc principal, dans son pivot, elle paraît exister constamment. Or ce premier caractère distingue déjà cet organe des rhizomes. Ceux-ci, en effet, végètent toujours dans une direction plus ou moins exactement horizontale; ils s'étendent, comme on le dit vulgairement, entre deux terres. Dès lors ils ne diffèrent absolument, dans leur mode de végétation, des vraies tiges rampantes à la surface du sol que par leur position souterraine. — Une autre particularité qui les distingue particulièrement est leur mode d'élongation. Si l'on examine un rhizome pendant sa première année, au commencement de l'été par exemple, on voit qu'il se termine à son extrémité antérieure par la partie aérienne de la plante, c'est-à-dire par la pousse qui constitue à l'extérieur le végétal tout entier et qui très souvent semble manquer de tige. Mais bientôt, en avant du point où le rhizome a donné cette pousse de l'année, on voit se produire un nouveau bourgeon et l'extrémité du rhizome s'allonger elle-même. Il en résulte que la pousse de l'année ne part plus de l'extrémité même de cette tige souterraine, et que lorsque la fin de l'année arrivera, elle laissera en se détachant, sur celle-ci, à son côté supérieur, une cicatrice plus ou moins marquée qui indiquera la place qu'elle occupait. L'année suivante le bourgeon qui s'était formé, et qui avait commencé de croître pendant que la pousse extérieure accomplissait sa végétation, va se redresser, et végétant lui-même avec rapidité donner naissance à une nouvelle pousse, ou à une nouvelle plante extérieure. En même temps le rhizome se sera allongé d'une certaine quantité, d'où il résultera que cette dernière pousse percera le sol un peu plus loin que ne le faisait celle de l'année précédente. La végétation pourra continuer à se faire de la même manière pendant un nombre d'années plus ou moins considérable, et si nous supposons que le rhizome se conserve tout entier sous terre, il sera facile de déterminer son âge en comptant le nombre de cicatrices que présente son côté supérieur, dont chacune indique la place qu'a occupée la pousse d'une année. Ces cicatrices sont parfois fortement marquées, mais nulle part peut-être de manière plus évidente que sur le rhizome du sceau de Salomon, *convallaria polygonatum*, où chacune d'elles ressemble assez à l'empreinte formée par un sceau sur de la cire; d'où est venu le nom de la plante.

Mais le rhizome ainsi produit ne se conserve pas tout entier; à mesure que sa force végétative se porte vers son extrémité antérieure pour y fournir au développement des pousses de chaque année, elle abandonne son extrémité postérieure qui finit par périr et se désorganiser. Il en résulte en premier lieu que les rhizomes n'acquièrent jamais une longueur considérable, et que le plus souvent il n'en existe jamais qu'une portion qui représente la végétation de trois ou quatre années; en second lieu, que leur extrémité postérieure ou la plus vieille semble tronquée ou coupée brusquement, et de là cet aspect singulier qui a été remarqué depuis longtemps et qui a fait donner à certaines plantes, par exemple à la *scabiosa succisa*, le nom de *mors* (*morsure*) *du diable*, comme si elles avaient été rongées sous terre à leur extrémité tronquée.

Ce mode d'accroissement est très facile à reconnaître dans les rhizomes où la portion intermédiaire aux pousses extérieures de deux années successives est assez allongée; mais, dans ceux où cette même portion est très raccourcie, il faut une attention plus soutenue et plus scrupuleuse pour se convaincre que les phénomènes sont absolument identiques.

Un caractère important pour distinguer les rhizomes des racines est celui que fournit la présence des feuilles. C'est en effet un principe qui ne souffre réellement et qui ne peut souffrir aucune exception que la racine ne donne jamais attache à des feuilles. On sent dès lors tout ce qu'a de vicieux l'expression fréquemment employée en botanique descriptive de *feuilles ra-*

dicales; expression que l'on continue d'employer seulement pour éviter une longue périphrase et qui ne signifie pas autre chose sinon que ces feuilles, qui semblent partir de la racine, s'attachent en réalité à une tige souterraine ou fortement réduite. Mais les rhizomes n'étant autre chose que des tiges, avec tous les caractères qui distinguent cet organe, peuvent et doivent donner attache à des feuilles. Aussi présentent-ils souvent soit, vers leur portion antérieure, des feuilles encore vivantes, soit, vers leur portion postérieure, des cicatrices qui indiquent en traits plus ou moins manifestes la place où ces organes ont existé. Dans d'autres cas, les rhizomes portent encore des organes foliacés, mais beaucoup moins développés, réduits même à l'état de simples écailles qui restent parfois souterraines.

Excepté pendant la première jeunesse des plantes à rhizome, il est inutile de chercher la racine primitive, celle qui s'est produite à la germination de la graine, car elle a été la première comprise dans l'oblitération de la partie postérieure ; mais, à mesure que cette tige souterraine s'étendait dans le sol, elle développait autour de l'insertion ou à l'aisselle de ses feuilles, autour de ses articulations, des racines adventives qui ont fini en peu de temps par se trouver seules chargées de puiser dans le sol les matériaux de la nutrition de la plante. On voit que la présence de ces racines adventives achève de compléter l'identité de nature et de végétation des tiges rampantes à la surface du sol, et des tiges rampantes souterraines ou des rhizomes.

On trouve des rhizomes dans les trois grands embranchements du règne végétal, et, dans chacun d'eux, chez un grand nombre de plantes ; par exemple pour les acotylédones, chez les fougères de nos contrées ; pour les monocotylédones, chez les iris, chez le *butomus* ou jonc fleuri, et chez la plupart des espèces aquatiques ; enfin pour les dicotylédones, chez les nymphæa, le *menyanthes trifoliata* ou le trèfle d'eau, les gentianes, la *scabiosa succisa*, etc.

P. D.

RHIZOPHORE (*bot.*), *rhizophora*, Lin. Ce genre, qui constitue le type de la famille des rhizophorées, mérite de fixer un instant l'attention à cause du rôle important que joue surtout son espèce la plus connue dans la végétation générale des contrées tropicales, et aussi à cause des particularités que présente sa germination. Les caractères qui distinguent ce genre sont les suivants : calice adhérent par son tube à l'ovaire, divisé dans son limbe en 4-18 lobes étroits, persistants. Pétales en même nombre, repliés dans leur partie supérieure qui se termine par deux pointes; deux étamines se trouvent devant chaque pétale qui, à l'état jeune, les embrasse. L'ovaire jeune est biloculaire ; plus tard une de ses deux loges avorte et il en résulte un fruit à une seule loge et une seule graine. Celle-ci présente cette particularité remarquable qu'elle germe sur l'arbre même, que son embryon se développe fortement et s'allonge beaucoup avant de se détacher et de s'implanter en tombant dans la vase salée où il continue sa germination. L'espèce la plus connue et la plus remarquable de ce genre est la suivante :

Rhizophore manglier, *rhizophora mangle*, Lin. C'est un arbre qui atteint de quinze à vingt mètres de hauteur et qui croît en abondance sur les plages maritimes des parties tropicales de l'Amérique et dans l'Inde ; il y forme des forêts extrêmement épaisses et presque impénétrables, qui sont remplies de moustiques, d'oiseaux aquatiques, etc. Tous les marais maritimes occupés par les forêts de mangliers ne sont abordables que grâce à l'espèce de plancher que les branches et les racines de ces arbres y forment par leur entrelacement. L'existence de ces forêts maritimes est l'un des caractères les plus frappants de la végétation des parties littorales des pays situés entre les tropiques. — Le bois du manglier est blanchâtre et rougit par sa macération dans l'eau. Ses branches, s'allongeant considérablement, pendent jusqu'à terre, s'y enracinent et donnent ainsi naissance à de nouveaux troncs qui, reproduisant le même phénomène, gaguent de proche en proche et finissent par couvrir une grande surface. Les feuilles de cet arbre sont opposées, pétiolées, ovales, très entières, luisantes, d'un vert foncé à leur face supérieure, jaunâtres à leur face inférieure. Dans leur jeunesse, ces feuilles sont entourées de deux grandes stipules interpétiolaires qui se détachent de bonne heure. La fleur est blanche, légèrement odorante ; elle a quatre pétales étroits, très velus intérieurement, rejetés en dehors dans l'intervalle des divisions du calice. Elle présente huit étamines à anthères presque sessiles dont la déhiscence se fait avec élasticité à leur base. — Immédiatement après que la

maturité du fruit est arrivée, la graine commence à germer; sa radicule perce le sommet du péricarpe, s'allonge beaucoup vers la terre où elle s'implante ensuite par son extrémité. -- Le bois du manglier ne sert que de combustible; son écorce et ses péricarpes servent très avantageusement pour le tannage des cuirs.

RHIZOPHORÉES (*bot.*). Petite famille de plantes qui a été définie et caractérisée pour la première fois d'une manière précise par M. Brown (*Flinders Voy.* II, 549; *Tuckey Congo*, 437). Elle se compose d'arbrisseaux ou d'arbres fort remarquables qui croissent sur les bords mêmes des mers tropicales. Elle tire son nom du genre *rhizophora* qui en forme le type. — Les végétaux qui la composent portent des fleurs hermaphrodites, régulières, dans lesquelles le tube du calice adhère à l'ovaire ou au moins avec sa base; le limbe de ce calice est divisé profondément en 4-12 lobes; il persiste avec le fruit. La corolle est formée d'autant de pétales que le calice a de lobes, insérés sur le calice, et alternant avec lui. Ils sont plans et entiers, ou bifides et doublés à leur base. Les étamines sont portées aussi par le calice, en nombre double ou triple des pétales; leurs anthères sont biloculaires et introrses. Le pistil se compose d'un ovaire infère ou demi-infère, à 2, 3, 4 loges biovulées; très rarement à une seule loge et à six ovules (ces loges sont creusées dans la partie adhérente de l'ovaire, tandis que sa partie libre est pleine); d'un style filiforme terminé par un stigmate entier ou à 2-3 dents. Les ovules sont suspendus au sommet de l'angle central des loges. Le fruit qui succède à ces fleurs est indéhiscent, coriace, entouré ou plus souvent couronné par le limbe du calice persistant; l'avortement l'a rendu uniloculaire et monosperme. Sa graine est pendante, sans albumen. Elle présente deux cotylédons planes et une radicule allongée. — Dans ces plantes les feuilles sont opposées, accompagnées de stipules interpétiolaires. P. D.

RHODE-ISLAND, l'un des États-Unis de l'Amérique et des premiers qui firent partie de l'Union. Il est formé des îles Rhode-Island, Canonicut, Prudence, Patience, etc., et de la partie continentale, laquelle est bornée au nord et à l'est par le Massachussets, au sud par la mer, et à l'ouest par le Connecticut. Il se divise en cinq comtés dont la superficie totale est d'environ 772,140 mètres carrés, sa population est de 98,000 habitants, et il a deux capitales: Providence sur le continent et Newport dans l'île de Rhode-Islande. Celle-ci est située dans la baie de Narraganset, elle a 15 à 16,000 habitants, et son climat est si beau, sa situation si heureuse, son sol si fertile qu'on l'a surnommée le Paradis d'Amérique. Outre Newport elle renferme les villes de Middleton et de Portsmouth.

RHODES, île de la Turquie d'Asie, chef-lieu du sandjiak de même nom, est située au sud-ouest de l'Anatolie, dont elle n'est séparée que par un canal de quatre lieues, entre les 35° 53' et 36° 28' de latitude nord, et entre 25° 20' 25° 52' de longitude est. Elle a dix-sept lieues de longueur du nord-nord-est au sud-sud-est, sept lieues de largeur et cinquante-huit lieues carrées. Elle est divisée dans son étendue par une chaîne de montagnes d'où se précipitent une multitude de petits courants d'eau; le plus remarquable est la Fisca, à l'est. Les caps ou promontoires les plus saillants sont ceux dits des Moulins au nord, de Saint-Jean à l'est, et Tranquille au sud.

Le climat de cette île est doux, son ciel est d'une pureté ravissante; les chaleurs y sont tempérées par le vent de l'ouest qui y règne la plus grande partie de l'année. Les campagnes, arrosées par un grand nombre de petits cours d'eau qui s'échappent des collines dont cette île est semée, sont d'une très grande fertilité; elles produisent en abondance du vin renommé par son parfum, de l'huile, bois, blé, coton, fruits, cire, miel, bestiaux. Le sultan y prélève un impôt de quatre-vingt-dix mille piastres et le pacha une somme que son avarice seule détermine. Elle sert aussi de chantier aux constructions navales de la Porte. Le chef-lieu de l'île et du Sandjiak est Rhodes, ville forte et riche par son vaste commerce, et dont la population moyenne est de 15,000 habitants.

Cette île a été connue des anciens, à des époques différentes, sous les noms d'Ophiusa, d'Asteria, d'Æthræa, Trinacria, Carymbia, Pocessa, Atabira, Macaria et Oloossa. Nous négligerons d'entrer dans les discussions savantes que l'étymologie de ces noms divers a fait naître pour ne nous occuper que de l'origine probable du nom actuel et de celui d'Ophiusa, qui semble en avoir été la reproduction grecque.

D'après Samuel Bochard, les Phéniciens, dont les courses maritimes dès la plus haute

antiquité sont incontestables, lui donnèrent le nom de Djezirath-Rod, c'est-à-dire l'île des serpents dans les langues sémitiques. Les Grecs le traduisirent par celui d'Ophiusa, dérivé d'Ophis (serpent), et qui par conséquent a la même signification. Cette étymologie parait la seule qu'on puisse adopter; elle est confirmée par des exemples multipliés du même genre: c'est ainsi que la Perse et l'Italie donnent leur nom à leurs productions principales.

L'histoire fait mention dans cette île de trois villes antérieures; ce sont Lindus, Camiros et Julissos, dont les fondateurs sont aussi inconnus que les époques qui virent leurs établissements. On peut conjecturer seulement qu'elles durent leur origine à des colonies qui vinrent s'y fixer vers cette période que quelques savants critiques, Vico en tête, ont désignée sous le nom d'âge héroïque. Quoiqu'il en soit, Rhodes l'emporta bientôt sur ses trois rivales, qu'elle surpassa par sa grandeur et par la magnificence de ses monuments Un instant agitée par suite de la conquête qui en avait été faite par Mausole, roi de Carie, et de sa révolte contre Artémise, elle reprit bientôt la voie de la haute civilisation où elle parvint. Après le règne d'Alexandre, elle déploya seule l'etentard de l'indépendance et se rendit célèbre par la longue et courageuse résistance qu'elle opposa à Démétrius Poliorcète. Ses académies, et surtout celles d'éloquence et de peinture, attirèrent un grand concours d'étrangers. On rapporte que la ville de Rhodes seule comptait trois mille statues, du nombre desquelles était celle du Soleil, dieu tutélaire de cette île. Ce colosse, de soixante-dix coudées de haut, était l'ouvrage de Charès de Lindor, disciple de Lisippe. Elle fut la patrie de Panetius, de Stratocles, d'Andronicus le péripatéticien et du stoïcien Léonidas.

Cette île, dont les Romains respectèrent longtemps l'indépendance, fut enfin réduite en province sous le règne de Vespasien. Depuis cette époque elle suivit la fortune de Rome et de Constantinople. A l'époque de la prise de Constantinople par les Français et les Vénitiens, les Génois firent la conquête de Rhodes et des petites îles qui en dépendent. En 1249, l'empereur Vatace envoya Jean Cantacuzène avec une flotte considérable pour en chasser les Génois. Cette expédition ne remplit pas l'attente de l'empereur; deux seigneurs français, Guillaume de Ville-Hardouin et Hugues de Bourgogne, forcèrent le général grec à se retirer. Quelque temps après, cet empereur ayant appris la captivité de saint Louis, et jugeant qu'il serait impossible aux croisés de venir au secours des Génois, résolut de profiter de cette circonstance; il envoya de nouveau une flotte puissante, qui cette fois réussit à s'emparer de l'île, sous la conduite du pratonbaste Théodore. Dans la suite, l'empire devenu trop faible pour inspirer quelque crainte aux gouverneurs placés loin de lui, des seigneurs de la maison de Gualfa, qui y commandaient en cette qualité, s'y rendirent indépendants, et pour se maintenir avec leur pouvoir, ils attirèrent les Turcs et les Sarrasins, et ouvrirent les ports de l'île aux corsaires de ces deux nations pour leur servir d'asile lorsqu'ils étaient poursuivis par les vaisseaux chrétiens. Guillaume de Villaret, grand-maître de l'ordre des Hospitaliers, résolut de mettre un terme à la protection que ces seigneurs accordaient aux musulmans. Il s'empara de quelques îles voisines; mais la mort l'empêcha de donner suite à son entreprise. Foulque de Villaret, son frère et son successeur, vint en France solliciter le pape Clément V et le roi Philippe-le-Bel de l'aider à faire une conquête dont les résultats ne pouvaient qu'être favorables aux chrétiens. Ils lui firent tous deux de brillantes promesses; le pape lui prêta une somme de quatre-vingt-dix mille florins; avec ce secours, le grand-maître se hâta d'armer une flotte qu'il dirigea promptement sur l'île de Rhodes. Les habitants, pris à l'improviste, ne purent résister; mais ils se retirèrent dans la ville où ils réussirent à se maintenir pendant environ quatre ans. Après la soumission complète du pays, le grand-maître y appela l'ordre qui s'y établit et qui prit dès lors le nom de chevaliers de Rhodes.

L'ordre s'y maintint malgré les tentatives d'Ottoman en 1310 et de Mahomet II. Mais, en 1522, le sultan Soliman envoya une flotte contre l'île, qui fut obligée de se soumettre malgré les efforts de Villiers-de-l'Ile-Adam, alors grand-maître de l'ordre, et qui pendant six mois se défendit avec le plus grand courage contre des troupes aguerries et qui se renouvelaient sans cesse.

L'île de Rhodes est en général très fertile, comme nous l'avons déjà remarqué. Ses monuments, malgré leur état de dépérissement,

attestent le bon goût et le génie des anciens habitants. Les rues de la ville de Rhodes sont ornées de trottoires. Le port est sûr, vaste et commode, mais il est trop peu profond pour recevoir de gros navires. Il est divisé par un môle, sur lequel repose la tour carrée, haute de trente-neuf mètres environ, qui sert de fanal et qui a remplacé, suivant les historiens, le célèbre colosse. La France et l'Autriche y sont représentées chacune par un consul. LATAPIE.

RHODEZ ou **RODEZ**. Ville de France, sur une colline, près de la rive droite de l'Aveyron ; évêché ; ancienne capitale du Rouergue, chef-lieu du département de l'Aveyron ; tribunaux de 1re instance et de commerce, chambre des manufactures, etc. Le clocher de la cathédrale est renommé pour sa hauteur. Fabriques de grosses draperies, toiles et bougies ; commerce de mulets. A 72 kilometres ouest quart sud de Mende, 112 nord de Toulouse, 112 sud-est de Bordeaux, 172 sud de Paris. Population, en 1841, 8,176 babitants. Longitude est, 0° 14' 15"; latitude nord, 44° 21' 5". Élevation au-dessus de la mer, 632 mètres. ELG. C...

RHODIENS. *Voyez* RHODES.

RHODIUM (*chimie*). Corps simple métallique découvert en 1803 par Wollaston dans le minerai de platine ; seul corps qui l'ait encore offert dans la nature. Pur et en poudre, il est d'un gris blanc ; en masse, blanc ; du reste très dur et cassant, d'une densité de 11 environ, le plus infusible de tous les métaux après l'iridium, à tel point que le chalumeau à gaz oxygène et hydrogène le ramollit à peine. L'*oxygène* et l'*air atmospherique* ne l'attaquent nullement à froid, mais la chaleur du rouge-cerise l'oxyde à différents degrés pour donner :

1° Un *protoxyde* se formant tout d'abord par la calcination du métal en poudre, noir, réductible à une faible chaleur et composé de

1 at. rhodium.	651,38
1 at. oxygène.	100 »
1 at. protoxyde.	751,38

2° Un *sesqui-oxyde*, réductible par l'hydrogène à la température ordinaire, d'un gris tirant sur le vert et composé de

1 at. rhodium.	651,38
1 ½ at. oxygène.	150 »
1 at. sesqui-ox.	801,38

Suivant toute apparence, le sesqui-oxyde s'unit en plusieurs proportions avec le protoxyde pour donner naissance à divers composés de *sesqui-oxyde protoxydé*. Le premier se forme par la calcination du rhodium en poudre avec le contact de l'air durant un temps assez long pour qu'une partie passe au second degré d'oxydation ; il résulte de trois atomes de protoxyde pour un de sesqui-oxyde. Le deuxième s'obtient en décomposant par une dissolution bouillante de potasse caustique le chlorure rose, et se dépose sous forme d'une masse gélatineuse hydratée de couleur jaune tirant sur le brun-gris. Composition : deux atomes de protoxyde pour un de sesqui-oxyde.

3° Enfin lorsque l'on chauffe un mélange de chlorure double de rhodium et de potassium, et de carbonate de potasse sec, l'acide carbonique est dégagé, une partie de la potasse est réduite par l'action simultanée des deux principes du chlorure du rhodium, et alors ce métal s'oxyde pour donner un nouveau composé de protoxyde et de sesqui-oxyde, mal connu.

Le rhodium n'a encore été uni qu'à deux métalloïdes, savoir : 1° le *soufre*, pour donner un produit solide, bleu-gris, doué d'un brillant métallique, cassant, fusible, indécomposable à une haute température et formé d'un atome de chaque élément ; 2° le *chlore*, donnant un corps solide, noir-brun, attirant l'humidité de l'air pour se transformer en un sirop incristallisable de même nuance, et qui, dissous dans l'eau, lui donne une belle couleur rouge. Composition : un atome de métal pour un atome et demi de chlorure.

Il paraît que le rhodium est susceptible de se combiner avec la plupart des métaux ; mais il n'a encore été allié qu'au *fer*, à l'*arsenic*, au *bismuth*, au *plomb*, au *cuivre*, à l'*argent*, à l'*or* et au *platine* ; le mercure est demeuré jusqu'ici réfractaire à tout moyen de combinaison. Ces divers alliages n'ont encore été qu'imparfaitement étudiés, et nous savons seulement qu'une faible proportion de rhodium donne des qualités à l'acier ; que l'arsenic le rend fusible, et qu'en chauffant fortement l'alliage avec le contact de l'air, tout le métal se dégage en acide arsenieux, tandis que le rhodium s'obtient sous forme de culot ; qu'il donne en général de la dureté aux métaux avec lesquels on l'allie ; enfin, que son insolubilité dans l'eau régale cesse lorsqu'il a été combiné à certains métaux, tels que le platine, le bismuth, le plomb et le cuivre, ce qui n'a pas lieu pour l'or et l'argent.

L'*eau* n'en éprouve aucune action ; pas un des acides ne le dissout à l'état de pureté ; de ses deux oxydes, celui au second degré est seul capable de le combiner avec ces derniers pour former des sels encore peu connus et dont les dissolutions concentrées sont rouges, jaunes ou brunes, et passent au rose par leur extension ; les alcalis caustiques n'en précipitent la base à l'état d'hydrate jaune-verdâtre qu'aubout de quelque temps ; les carbonates alcalins ne les troublent pas, de même que le cyanure double de potassium, de fer, et l'acide sulfureux ; le gaz sulfhydrique y forme un dépôt de sulfure, mais seulement à l'aide de la chaleur ; le zinc et le fer en réduisent le métal. L'hydrogène produira le même résultat s'ils sont en poudre et soumis à une légère chaleur.

Le rhodium est demeuré jusqu'ici tout-à-fait sans usage. (*Voyez* pour son extraction l'article PLATINE.)

RHODODENDRÉES. Sous-ordre de la famille des éricacées qui doit son nom au beau genre rhododendron qui en est le type. De Candolle, dans la *Flore française*, 3ᵉ vol. p. 371, en avait fait, sous le nom de rhodoracées, une famille qui devait son nom au genre *rhodora*, et qui ne se distinguait de celle des éricacées que par la structure de son ovaire. Cette famille n'a pas été adoptée, et les rhodoracées forment aujourd'hui, sous le nom de rhododendrées, un simple sous-ordre de la famille des éricacées auquel on assigne les caractères suivants : corolle tombante et ne persistant pas après la fécondation comme chez les bruyères ; anthères mutiques, c'est-à-dire ne présentant ni pointes ni crêtes particulières ; ovaire libre ; fruit capsulaire qui s'ouvre à sa maturité par la division de ses cloisons ou, comme on le dit, par une déhiscence septicide. — Les plantes qui composent ce sous-ordre sont des arbrisseaux quelquefois très bas ou des arbres peu élevés dont le feuilles sont planes, dont les bourgeons sont écailleux et ressemblent à de petits cônes.

RHODODENDRON ou ROSAGE (*bot.*), *rhododendron*, Lin. Genre de la famille des éricacées, tribu des rhododendrées dont il constitue le type, de la décandrie monogynie dans le système sexuel de Linné, qui se compose d'arbrisseaux ou d'arbres de taille peu élevée, aussi remarquables par la beauté de leur feuillage, le plus souvent persistant, que par celle de leurs fleurs presque toujours grandes, de couleurs brillantes et réunies en nombre plus ou moins considérable de manière à former un magnifique bouquet à l'extrémité de chaque branche. Ces végétaux sont aujourd'hui l'un des plus brillants ornements de nos jardins, dans lesquels on rencontre plusieurs de leurs espèces qui ont donné par la culture un grand nombre de variétés. Le genre qu'ils forment se distingue par les caractères suivants : calice à 5 divisions plus ou moins profondes qui tantôt sont très courtes et réduites à l'état de simples dents, tantôt sont beaucoup plus allongées. Corolle hypogyne, campanulée ou en entonnoir, divisée en cinq lobes plus ou moins inégaux entre eux, le plus souvent disposés de manière à former deux lèvres assez distinctes. Étamines hypogynes ou insérées à la base de la corolle, en nombre double de ses lobes, dans la plupart des cas, à filaments grêles, ascendants ; anthères dont chaque loge s'ouvre au sommet par un pore oblique pour la sortie du pollen. Pistil composé d'un ovaire à cinq ou dix loges, dont chacune renferme un nombre considérable d'ovules ; cet ovaire est surmonté d'un style unique, filiforme, que termine un stigmate capité. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule globuleuse ou oblongue, creusée intérieurement de cinq ou dix loges, s'ouvrant en cinq ou dix valves par une déhiscence septicide et laissant alors au centre une colonne centrale à laquelle tiennent les placentaires. Les graines sont très nombreuses et très fines, à testa lâche. — Ces végétaux habitent les parties élevées ou mêmes les hautes montagnes de l'Europe, de l'Asie moyenne, de l'Amérique septentrionale, du continent de l'Inde et des îles qui l'avoisinent. Leurs feuilles sont alternes, très entières, ordinairement coriaces. Leurs fleurs varient beaucoup de teintes, surtout dans les individus cultivés. Ils ont donné par la culture un grand nombre d'hybrides.

Le rôle des plus importants qu'ils jouent dans les cultures européennes nous oblige à fixer quelques instants sur eux notre attention, et à faire connaître rapidement leurs espèces le plus habituellement cultivées.

Rhododendron du Pont, *rhododendron ponticum*, Lin. Cette espèce, rapportée pour la première fois des environs de Trébisonde par Tournefort, s'est beaucoup propagée dans les jardins où elle est certainement la plus répandue. C'est un arbrisseau qui croît spontanément dans

l'Asie mineure, particulièrement dans l'ancien royaume do Pont (Arménie), où il habite les lieux ombragés et un peu bumides. Ses tiges droites, cylindriques, s'élèvent à deux mètres et même davantage ; elles se divisent en branches étagées, rougeâtres, nues dans une grande portion de leur longueur, garnies vers leur extrémité de feuilles alternes, oblongues-lancéolées, aiguës, glabres, coriaces, d'un vert foncé en dessus, plus pâles, quelquefois ferrugineuses en dessous. Ses fleurs sont grandes, purpurines, réunies en grappe corymbiforme au sommet des rameaux. Leur calice est petit, à cinq dents peu développées. Le rhododendron du Pont, cultivé, réussit très bien en Europe, et il résiste au froid de nos hivers. Il acquiert même par la culture des dimensions considérables ; c'est ainsi que Loudon (*Arbor. and. frutic.*, II, p. 1133) en cite, entre autres, un magnifique pied qui existe à Shipley-Hall, comté de Derby, en Angleterre, et qui, en 1835, avait seize pieds de haut et couvrait un espace de cinquante-six pieds de diamètre.

Parmi ses variétés obtenoes par les borticulteurs, on doit remarquer en première ligne celle à fleur blancbe; puis celle à feuilles ovales, boursouflées ; celle à feuilles ondulées ; celle à feuilles panachées de blanc et de jaune; celle à fleurs semi-doubles, etc. Cette espèce fleurit en mai.

Rhododendron à grandes fleurs, *rhododendron maximum*, Lin., vulgairement nommé rhododendron d'Amérique, arbre du Canada, arbre d'or. Il est originaire de l'Amérique septentrionale, surtout des Carolines et de la Virginie où il babite les lieux bumides, ombragés, les bords des rivières. Il a été introduit dans les cultures européennes en 1736 ; aujourd'hui il est assez répandu dans nos jardins. Dans son pays natal il s'élève jusqu'à sept et huit mètres de bauteur ; mais dans nos jardins il ne dépasse pas deux ou trois mètres. Sa tige se divise dès sa base en branches cylindriques, étalées, étagées. Ses feuilles sont ovales-oblongues, aiguës, glabres, d'un vert foncé et luisantes en dessus, blanchâtres ou ferrugineuses en dessous. Ses fleurs sont d'un rouge-pâle dans les individus spontanés, de teintes assez diverses dans les variétés cultivées; elles sont réunies au nombre de vingt-cinq ou trente à l'extrémité des branches, en une belle grappe corymbiforme. Les lobes de leur calice sont ovales-obtus ; les divisions de la corolle sont ovales-arrondies; la supérieure est plus graude que les quatre autres et marquée intérieurement de tâches vertes, jaunes ou rouges. Sa culture présente plus de difficultés que celle de l'espèce précédente; elle fleurit beaucoup plus difficilement dans les parties froides de l'Europe. Sa floraison a lieu aux mois de juin et de joillet.

Rhododendron en arbre, *rhododendron arboreum*, Smith. Cette belle espèce est originaire du Népaul, des montagnes de Narainhetty, où elle porte le nom de booram. Elle a été introduite en Europe en 1817, et aujourd'hui elle est fréquemment cultivée à cause de sa beauté. Dans son pays natal elle forme un arbre de six ou sept mètres de haut, tandis qu'en Europe sa taille n'est ordinairement que de deux ou trois mètres. Il en existe cependant dans quelques collections qui dépassent beaucoup ces dimensions. Cette espèce se reconnait à ses feuilles lancéolées, aiguës, glabres et luisantes en-dessus, couvertes en dessous d'un duvet blanchâtre qui les fait paraître argentées ; à ses pédoncules et son calice velus. Ses fleurs sont grandes, groopées, au nombre de douze ou plus, au sommet des rameaux en une grappe corymbiforme serrée, hémisphérique ; leur couleur est le plus souvent une belle teinte écarlate rembruni; mais la culture en a obtenu plusieurs variétés dont one fort belle à fleurs blanches. Leur ovaire est à dix loges polyspermes. — Cette belle plante a donné par la colture un bon nombre de variétés toutes remarquables par leur beauté. Elle exige l'orangerie ou la serre tempérée pendant l'hiver, et par suite elle est cultivée en pots. On la greffe sur le rhododendron du Pont.

Rhododeudron ferrugineux, *rhododendron ferrugineum*, Lin., vulgairement laurier-rose des Alpes. Cette espèce appartient aux grandes chaînes de montagnes d'Europe et d'Asie, particulièrement aux Alpes et aux Pyrénées, où elle est répandue en immense quantité, caractérisant une zone de végétation qui vient immédiatement après la limite supérieure des arbres. Elle forme un arbrisseau très rameux, d'environ un mètre de haut. Ses rameaux sont tortueux, brunâtres, garnis de feuilles assez petites, ovales-oblongues, coriaces, glabres et d'un vert foncé en dessus, roussâtres ou ferrugineuses en dessous. Ses fleurs sont petites comparativement aux précédentes, en grappes courtes au sommet des rameaux, purpurines, marquées

de tâches cendrées ou jaunâtres ; les filets des étamines sont velus à leur base. Dans les jardins cette espèce a donné une variété blanche.

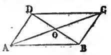
Rhododendron hérissé, *rhododendron hirsutum*, Lin. Cette espèce ressemble à la précédente par son aspect général ; elle s'en distingue par sa taille moins élevée et ne dépassant guère sept ou huit décimètres ; par ses feuilles ciliées, hérissées en dessous de poils glanduleux. Ses fleurs sont de la grandeur de celles de l'espèce précédente, purpurines et réunies au nombre de dix ou douze à l'extrémité des rameaux. Le rhododendron hérissé croît dans les Alpes. C'est presque certainement par erreur que Lapeyrouse l'a indiqué comme ayant été trouvé dans les Pyrénées près de la montagne de Crabère, ainsi que le *rhododendron chamæcistus*.

Pour ne pas prolonger davantage cet article, nous nous bornerons à signaler, sans les décrire, comme étant cultivés plus ou moins fréquemment dans les jardins, les *rhododendron catawbiense*, Mich. ; *punctatum*, Andr. ; *dauricum*, Lin. ; etc.

Dans nos jardins, la plupart des espèces que nous avons citées ou décrites passent très bien en plein air dans une plate-bande de terre de bruyère, à une exposition vers le nord. On les cultive également en pots et toujours en terre de bruyère. Le rhododendron en arbre seul, plus délicat, doit nécessairement être rentré dans l'orangerie ou dans une serre tempérée pendant l'hiver. Quant aux moyens de multiplication de ces magnifiques végétaux, l'un des plus beaux ornements de nos collections et de nos jardins, ils sont assez variés. Tous se multiplient très bien par graines. Les semis se fond immédiatement après la maturité des capsules en terre de bruyère, en automne, dans des terrines qu'on a soin de rentrer pendant les grands froids. On a le soin de laisser ces terrines plongées dans l'eau de telle sorte qu'il y ait environ un décimètre de leur hauteur dans le liquide ; par-là on n'a pas à redouter la sècheresse dont l'effet assuré est d'empêcher ou de retarder beaucoup la germination. On sème très clair, et l'on ne couvre pas les graines de terre. Celles-ci lèvent au bout d'environ un mois. Le jeune plant ne prend que très peu de développement pendant les deux premières années ; il doit pendant ce temps, et même pendant deux ou trois années encore, être préservé du froid pendant l'hiver. Les jeunes pieds mis en place ne commencent généralement à fleurir que lorsqu'ils ont déjà acquis un assez fort développement. — On multiplie également les rhododendrons de boutures et surtout par marcottes incisées ou non. P. D.

RHODOPE (*Despota-Dagh*). Chaîne de montagnes séparant l'ancienne Macédoine de l'ancienne Thrace.

RHOMBE ou Parallélogramme. Cette figure appartenant à la famille des quadrilatères a ses quatre côtés égaux deux à deux et parallèles. De ce que dans une figure les côtés sont parallèles deux à deux, on conclut qu'ils sont égaux, ainsi que les angles opposés. Soit le rhombe ABCD, si nous tirons



la diagonale BD, nous avons deux triangles ABD, BDC qui sont égaux comme ayant BD commun ; les angles CDB = ABD, CBD = ADB à cause des parallèles AB et DC, AD et BC ; donc DC = AB, AD = CB et DAB = BCD ; on conclurait de même ADC = ABC. Par une démonstration analogue, on voit que si dans un quadrilatère les côtés opposés sont égaux, ils seront parallèles et la figure sera un rhombe. De même, si deux côtés opposés sont égaux et parallèles, le quadrilatere sera également un parallélogramme. Ce sera encore le même figure lorsque dans un quadrilatère on aura deux côtés égaux et parallèles. Dans un rhombe, les diagonales se coupent mutuellement en deux parties égales. Soient les deux diagonales AC, DB qui se coupent au point O, elles déterminent quatre triangles opposés deux à deux par le sommet et qui sont égaux. En effet, les deux triangles DOC et AOB ont les angles en O égaux comme opposés par le sommet, et à cause des parallèles DC, AB, ODC = OBA, de même OAB = OCD ; donc OA = OC, OD = OB. Dans tout parallélogramme, la somme des carrés des côtes est égale à la somme des carrés des diagonales, c'est-à-dire que l'on a $AB^2 + BC^2 + CD^2 + AD^2 = AC^2 + BD^2$. Cette proportion, qui n'est qu'un cas particulier de celle que je démontrerai au mot Quadrilatère, se conclut très facilement de ce que, dans un triangle quelconque, si on joint ce sommet au milieu de la base, soit, par exemple, dans le triangle ADB, dans lequel on join-

le drait sommet au milieu O de la base BD, on aura toujours $AD^2 + AB^2 = 2AO^2 + 2BO^2$. (*Voyez*, pour plus de détails sur les propriétés générales de ces figures, le mot QUADRILATÈRE.)

RHOMBOÈDRE ou **RHOMBOIDE**, se dit d'un corps dont les côtés sont en forme de losange ou de rhombe. On donne ce nom en minéralogie à un polyèdre composé de six faces égales qui offrent la figure du rhombe et sont disposées avec symétrie autour d'un axe passant par deux angles solides opposés. Les deux pointes de cet axe deviennent les sommets du rhomboèdre.

RHONE. Le bassin du Rhône comprend tout le versant de la Méditerranée, depuis l'extrémité des Pyrénées, jusqu'à l'intersection des Alpes avec les Apennins au col de Cadibone. Il renferme, outre le Rhône, les fleuves secondaires du Tech, du Tet, de la Gly, de l'Aude, de l'Hérault, du Lez, de la Vestre, de l'Are, de l'Argens, du Var, de la Roya, du Taggia et de l'Aroscia. Il a pour ceinture les Pyrenées jusqu'au pic de Gorlitte où se détachent les Corbières qui finissent au col de Norouse, le versant oriental de la chaine des Cévennes, les monts du Lyonnais, du Charolais, de la Côte-d'Or, des Faucilles, les Vosges, le Jura sur une longueur de soixante-cinq lieues, le Jorat qui lie la chaine précédente aux Alpes helvétiques, se dirigeant de l'ouest à l'est jusqu'au mont Saint-Gothard. De ces montagnes jusqu'au col de Cadibone la ceinture suit, sur une longueur de cent quarante lieues, la grande chaine des Alpes qui se divisent en Alpes pennines de Saint-Gothard au Mont-Blanc; en Alpes grées du Mont-Blanc au Mont-Cenis; de cette montagne au Mont-Viso, sont les Alpes cottéennes, après lesquelles viennent les Alpes maritimes. Ce bassin, dans toute son étendue est montueux, car des Pyrénées, des Corbières, des Cévènes et des Alpes se détachent des contreforts et des rameaux qui enceignent des torrents et des rivières rapides. La seule partie formant le bassin de la Saône offre une assez grande étendue de plaines. Les côtes présentent un aspect bien divers, depuis les Pyrénées jusqu'aux bouches du Rhône. Elles forment un immense arc de cercle qui, offrant sa concavité à la mer, lui permet de creuser des lagunes et des étangs. Du Rhône au Var la côte est escarpée, découpée de baies, de ports, et bordée d'iles; depuis le Val au col de Cadibone elle est montagneuse et serrée très près par les Alpes maritimes qui ne donnent naissance qu'à des torrents. Les principaux ports sont : Collioure, Portvendres, Agde, Cette, Aigues-Mortes, Bouc, Martigues, Berre, Marseille, la Ciotat, Toulon, Saint-Tropez, Fréjus, Cannes, Antibes, Nice, Villefranche, Monaco, Oneglia, Albenga, Loano et Savone. Tout près des côtes on remarque les îles de Ratoneau, de Pomègue et d'If qui défendent Marseille, de Brégançon, les groupes d'Hières et de Lérins.

Le Rhône prend sa source aux glaciers de la Furca, dans les massifs du Saint-Gothard, à une élévation de plus de 1500 mètres, traverse le Valais, où se trouve le débouché de la route du Simplon, arrose Sion et Martigny, après quoi remontant directement au nord, pour tourner ensuite au nord-ouest, il arrive au lac de Genève qu'il a formé en se trouvant arrêté au-dessous du fort l'Écluse par les monts Jura et les contreforts de la chaine entre Fier et Arve, en sort à Genève, et entre bientôt en France. Le Rhône baigne ensuite le pied du ford l'Écluse, après quoi il sert de frontière entre la Savoie et la France, arrive à Seyssel après avoir passé entre des rochers qui autrefois le couvraient entièrement, sépare les départements de l'Isère et de l'Ain, baigne Lyon où il reçoit la Saône, et tourne brusquement à angle droit de manière à paraître être le prolongement de son affluent, arrose Gisors, Vienne, Tournon, Valence, Villeforte, passe près de Montelimart qui est sur sa rive gauche, baigne Pont Saint-Esprit sur la droite, Avignon sur la gauche à son confluent avec la Durance, passe entre les deux villes de Tarrascon et de Beaucaire réunies par un magnifique pont suspendu de 500 mètres de long, puis à Arles, ancienne capitale du royaume de Provence formé par Boson, et plus tard siége du parlement de Provence. Un peu au-dessous de cette ville le Rhône se divise en un grand nombre de branches dont les deux principales forment entre elles l'île de la Camargue. Les deux premières branches du Rhône portent les noms de grand Rhône et de petit Rhône. L'espace compris entre les Bouches-du-Rhône, qui ont donné leur nom à un département, s'appelle le Delta du Rhône. Ce fleuve a un cours de près de 80 myriamètres, dont environ 50, depuis Seyssel, sont navigables; c'est le fleuve le plus impétueux de l'Europe, on ne peut guères le comparer pour la rapidité qu'au Mississipi. Il

est resserré dans tout son cours par les rameaux que les Alpes détachent sur sa gauche et les Cévennes sur sa droite. Le Rhône reçoit les eaux d'un grand nombre de rivières, nous n'en citerons que les principales. En Suisse le peu de largeur de son bassin s'oppose à ce qu'il ne soit augmenté autrement que par des torrents. Parmi ces affluents sont, à droite, l'Ain qui descend des monts Jura; la Saône sortie des Faucilles et grossie elle-même de l'Onche, de l'Ognon, du Doubs, de la Seille et de la Reyssouse; l'Ardèche et le Gard, dont les inondations sont si terribles et qui tous deux sortent des Cévennes. Le Rhône reçoit à gauche l'Arve, le Bourget, le Guier, l'Isère dont la source est au mont Juran, la Drôme, la Sorgues et la Durance. Le fleuve lui-même et toutes les rivières qu'il reçoit sont excessivement sujets à déborder, et, malgré les fortes digues dont on les environne, il ne se passe pas d'année que l'on n'ait à déplorer d'affreuses dévastations.

DUHAUT.

RHOUPEN Ier, surnommé *le Grand*, fondateur de la dynastie arménienne qui régna dans la petite Arménie et dans la Cilicie, du temps des croisades. C'est de lui que cette dynastie reçut le nom de *Rhoupeniane* ou *Rupénienne*. Rhoupen fut, toute sa vie, occupé à combattre les Grecs : il mourut en 1075; âgé de plus de soixante ans.

RHOUPEN II, huitième prince arménien, était fils aîné d'Étienne, frère de Thoros II, fils de Léon Ier. C'est par erreur que les historiens des croisades le font fils de son prédécesseur Mélier, ou plutôt Mleh, qui était son oncle. Monté sur le trône en 1174, ce prince s'y distingua par sa douceur, sa bonté et sa justice. Il fit la guerre aux Grecs. En 1185, après un règne de onze ans, il remit le gouvernement à son frère Léon, puis il entra dans un monastère où il mourut peu de jours après.

RHOUPEN, nommé *Rupin* par les historiens européens, était fils de Raymond, comte de Tripoli, fils aîné de Bohémond III, prince d'Antioche, et d'Alix, fille de Rhoupen II, prince de la petite Arménie. La vie du prince Rhoupen offre une assez triste succession de troubles. D'abord dépossédé par son oncle Bohémond, il est rétabli à trois reprises différentes par son oncle maternel Léon, roi d'Arménie. Ingrat envers son bienfaiteur, Rhoupen chercha à s'emparer de sa personne pour envahir ses États : cette trahison lui porta malheur. Chassé d'Antioche encore une fois, il voulut faire reconnaître ses droits sur l'Arménie après la mort du prince Léon; mais assiégé dans Tarse, il y fut pris et mis à mort avec tous ses partisans. Ceci se passait vers l'an 1220.

RHUBARBE (*botan. et matière médicale*), *rheum*, Linn. Genre de plantes de la famille des polygonées, de l'ennéandrie trigynie, dans le système sexuel de Linné, auquel appartiennent plusieurs espèces remarquables par leurs propriétés médicinales. Ce sont des végétaux herbacés, de haute taille, dont la racine est vivace, épaisse et charnue; leurs feuilles sont très grandes, plus ou moins découpées; leur tige est droite, cannelée à sa surface; elle porte un grand nombre de petites fleurs verdâtres ou jaunâtres et fort peu apparentes, disposées en une panicule rameuse. Ces fleurs sont bermaphrodites; elles présentent un périanthe à six divisions profondes, sur lesquelles s'insèrent neuf étamines, dont deux devant chacune des trois divisions extérieures du périanthe et une seule devant chacune des trois divisions intérieures. Leur pistil se compose d'un ovaire triangulaire, uniloculaire et uniovulé, surmonté de trois styles courts et d'autant de stigmates. Le fruit qui leur succède est un akène à trois angles saillants et membraneux, formant trois ailes, accompagné à sa base par le périanthe persistant. Les rhubarbes sont originaires surtout des parties moyennes de l'Asie. La racine de plusieurs d'entre elles possède des propriétés importantes et mérite de fixer quelques instants l'attention; une surtout occupe en médecine un rang distingué parmi les médicaments les plus usuels; cette espèce est la suivante :

Rhubarbe palmée, *rheum palmatum*, Linn., connue vulgairement sous les noms de *rhubarbe de la Chine* ou *de Moscovie*, et dans les pharmacies sous celui de *rhabarbarum*. C'est une plante d'environ un mètre qui croît naturellement en Chine et sur le plateau central de l'Asie. Sa racine est la partie dont on fait en médecine un si fréquent usage; elle est grosse, rameuse. Son caractère le plus essentiellement distinctif réside dans ses grandes feuilles à long pétiole cannelé, embrassant à sa base, palmées ou divisées profondément en lobes aigus, dentés et sinués sur leurs bords, rudes à leur face supérieure, un peu blanchâtres et pubescentes à leur face inférieure, traversées de grosses nervures

saillantes. Ses fleurs sont pédonculées, très nombreuses et petites.

On s'accorde généralement à croire que c'est la racine de cette plante qui fournit la rhubarbe du commerce; cependant on n'a pas une certitude complète à ce sujet, les Chinois, qui ont le monopole du commerce de cette précieuse matière, ayant soin de ne pas faire connaître sa véritable origine. Récemment même on a pensé que la vraie rhubarbe du commerce pouvait bien être fournie par une autre espèce dont M. Wallich a reçu des graines à Calcutta, il y a quelques années, et qui a été décrite par M. Colebrooke sous le nom de *rheum australe*. Quoi qu'il en soit, on connaît dans le commerce deux sortes de rhubarbe, l'une désignée sous le nom de *rhubarbe de Chine*, l'autre sous celui de *rhubarbe de Moscovie*. La première est celle qui vient directement de Chine par la voie de mer; la seconde nous parvient par l'intermédiaire des habitants de la Russie asiatique. La rhubarbe de Chine nous arrive en morceaux arrondis, d'une couleur jaune sale ou brunâtre à l'extérieur, d'une texture compacte, d'une couleur rouge terne à l'intérieur, avec des sortes de marbrures blanches; elle a une odeur forte et particulière; elle croque sous la dent; sa poudre est d'un fauve clair; lorsqu'on la mâche, elle jaunit la salive. Ses morceaux sont percés d'un trou assez petit dans lequel passait la corde qui les a supportés pendant la dessiccation. Elle subit assez souvent dans le transport par mer des avaries et des altérations plus ou moins graves qu'on a le soin de déguiser par fraude.

La rhubarbe de Moscovie constitue une qualité supérieure à la précédente, quoique provenant également de la Chine et du plateau central de l'Asie. Cette supériorité est due au soin avec lequel le gouvernement russe en fait opérer le triage et la manipulation. Elle est achetée en Chine et dans le centre de l'Asie par des Russes qui la transportent par terre jusqu'à Kiachta, sur les frontières de la Sibérie; cette ville constitue le grand entrepôt général pour le commerce de ce médicament. Arrivée à Kiachta, la rhubarbe est triée avec soin, mondée et grattée, après quoi elle est envoyée à Saint-Pétersbourg, d'où elle est livrée au commerce. Elle se distingue de la *rhubarbe de Chine* parce qu'elle est en morceaux plus petits, quelquefois anguleux, percés d'un trou plus grand. Elle est jaune à l'extérieur, rougeâtre et marbrée de blanc en dedans; elle est moins compacte que la précédente; du reste, elle a la même odeur, la même saveur, et elle croque également sous la dent.

En Chine, on arrache la rhubarbe pendant l'hiver; celle qu'on arrache en été, ou pendant que la plante est en pleine végétation, est de qualité inférieure et très légère; aussi ne la récolte-t-on jamais pendant cette dernière saison. Une fois arrachée, la racine est nettoyée, raclée et coupée en morceaux, auxquels on fait subir un commencement de dessiccation peu rapide en les mettant sur des tables et les retournant trois ou quatre fois par jour. Cette première opération dure quatre jours; après quoi, les morceaux de racine ayant déjà assez de consistance, on les réunit en grand nombre en les enfilant d'une corde, et on les suspend au vent et à l'ombre; de là le trou qui aide à les reconnaître et qui est plus grand dans la *rhubarbe de Moscovie*, parce qu'on l'a raclé pour aviver sa surface lors du nettoyage qu'on a fait subir à cette matière à Kiachta.

Depuis déjà plusieurs années on a essayé de cultiver la rhubarbe en Europe; elle y pousse très bien en pleine terre, même sous le climat de Paris, pourvu qu'on ait le soin de la couvrir de feuilles ou de fougère pendant les grands froids de l'hiver; elle se trouve bien d'une terre profonde et un peu légère, néanmoins elle vient aussi dans toutes celles qui ne sont ni très sèches ni très humides; elle redoute les grandes et longues pluies. Sa racine est bonne à être récoltée la quatrième ou la cinquième année; la récolte se fait vers la fin de l'automne, lorsque les feuilles de la plante se sont entièrement desséchées. Sa qualité est toujours assez médiocre et bien inférieure à celle qui nous vient de l'Asie. On la distingue de celle-ci en ce qu'elle est moins compacte et plus légère, qu'elle ne croque pas sous la dent.

La rhubarbe est un médicament tonique lorsqu'on l'administre à faibles doses, comme trois, quatre décigrammes; elle agit alors sur l'estomac de manière à favoriser la digestion. Prise en doses plus considérables, comme quatre grammes de la matière en poudre, huit grammes de la même concassée et infusée ou bouillie dans l'eau, elle agit comme purgatif et tonique à la fois. On l'administre, au reste, à diverses doses et de diverses manières, suivant l'âge des malades et aussi selon l'effet qu'on désire obtenir,

soit pulvérisée, en suspension dans un liquide ou incorporée dans un corps mou, soit infusée; on peut même la mâcher, en avalant ce que la salive en dissout.

Des propriétés analogues à celles de la rhubarbe palmée se retrouvent à des degrés divers dans la racine de plusieurs autres espèces; telles sont les suivantes:

La rhubarbe rhapontic, *rheum rhaponticum*, Linn., nommée vulgairement *rhapontic*, *rhubarbe anglaise*, *rhubarbe pontique*, etc. C'est une plante à tige cannelée, lisse, forte, peu rameuse, à feuilles grandes, pétiolées, légèrement sinuées à leur bord, échancrées en cœur à leur base. Ses fleurs forment de grandes panicules touffues; elles sont d'un blanc jaunâtre. Cette espèce croit dans la Thrace, la Tartarie, le long du Bosphore, etc. Sa racine a un peu d'âcreté; elle est moins odorante et moins amère que celle de la précédente. Employée à titre de purgatif, elle est moins active; cependant on l'emploie quelquefois en place de la vraie rhubarbe.

La rhubarbe ondulée, *rheum undulatum*, Linn., se distingue par ses feuilles fortement ondulées, par ses panicules de fleurs moins fournies que chez la précédente. Elle croit en Sibérie et près de Moscou, et dans plusieurs parties de la Russie. On a cru longtemps qu'elle fournissait la vraie rhubarbe du commerce; elle a du reste les propriétés médicinales de celle-ci, mais à un degré moins prononcé.

Enfin, nous nous bornerons à nommer les rhubarbes compacte, de Tartarie, etc., qui participent également des propriétés de la rhubarbe palmée, mais qui les présentent à un degré inférieur.

Le dernière espèce qui nous occupera un instant dans ce genre si important est la rhubarbe pulpeuse, *rheum ribes*, Linn., espèce fort remarquable par la pulpe succulente et rougeâtre que présentent ses fruits et qui lui a valu son nom. Desfontaines en a fait le sujet d'un mémoire particulier (*Annales du Mus.*, tome 2, page 261, tableau 49). Ses feuilles ont un pétiole médiocrement allongé; elles sont étalées sur le sol, ordinairement plus larges que longues, très grandes, rudes et presque verruqueuses à leur surface, ondulées à leurs bords. Ses akènes sont plus gros que dans les autres espèces et recouverts d'une couche succulente rouge, de saveur astringente. Elle croit sur le Liban, dans la Perse. Dans cette dernière contrée et dans la Turquie d'Asie, elle est cultivée pour ses pétioles, ses feuilles et ses jeunes tiges qui ont une acidité agréable et qui sont fort recherchés pour ce motif. On les mange, soit crus et assaisonnés avec du sel et du vinaigre, soit confits au sucre, entiers ou réduits en pulpe, soit enfin préparés en conserves. On les emploie également comme médicament dans les fièvres malignes et putrides. La racine de cette espèce est regardée comme tonique, apéritive et rafraîchissante, de même que ses feuilles et sa tige.

RHUM. Liqueur qu'on obtient par la distillation de la canne à sucre. On distingue le rhum du tafia en ce que le premier provient du meilleur suc de la plante, tandis que le second se fabrique avec les mélasses ou résidus des sucreries. Le rhum le plus renommé est fourni par la Jamaïque et Antigoa, qui jadis le retiraient de la canne violette, variété dont l'arome est particulier. Le parfum du rhum se perd à la rectification; aussi a-t-on le soin de ne le tirer qu'à vingt-six ou vingt-sept degrés, et le plus souvent à vingt-deux. Cette liqueur est expédiée des colonies dans des barriques de chêne cerclées en fer et contenant de trente à soixante veltes. L'Angleterre consomme elle seule, annuellement, de quinze à seize millions de litres de rhum. A. DE CH.

RHUMATISME, *rheumatismus*, appelé aussi arthrite, *arthritis;* arthrodynie, de ἄρθρον, articulation, et ὀδύνη, douleur (Cullen); crymodynie (Baumès); rhumatalgie; fièvre rhumatismale. On désigne sous ces différents noms une affection spéciale inconnue dans sa nature, mais se rapprochant par ses symptômes des maladies franchement inflammatoires.

Cette affection présente deux formes tellement distinctes que certains auteurs ont cru qu'elles constituaient deux maladies différentes. Sans m'arrêter à cette opinion, qui offre plusieurs probabilités en sa faveur, sans cependant avoir été établie sur des bases suffisantes, je distinguerai, selon l'usage, le rhumatisme en aigu ou inflammatoire, et chronique.

§ I. Le rhumatisme aigu est toujours accompagné de symptômes généraux précurseurs. Le malade est saisi de frissons ordinairement légers, suivis d'une chaleur et d'un état fébrile intense. Le pouls est fort et fréquent; la peau chaude et halitueuse; la face injectée, les yeux brillants; le malade se plaint d'une violente

céphalalgie et peut très difficilement dormir. Son sommeil agité est souvent interrompu par des rêves ou par les douleurs des articulations déjà malades. La soif est vive et en rapport avec l'état fébrile général ; les sécrétions diminuent d'autant plus que la sueur est plus abondante ; de là l'état de concentration des urines et par conséquent leur coloration foncée et les dépôts qu'elles laissent au fond du vase. Au reste, les divers symptômes qui apparaissent à cette époque ne caractérisent nullement le rhumatisme, puisqu'on les retrouve au début de presque toutes les maladies aiguës.

Ces symptômes précurseurs n'existent pas constamment et n'ont pas toujours la même intensité ; dans un grand nombre de cas même ils sont si peu prononcés qu'ils passeraient inaperçus si l'on n'appelait l'attention des malades sur ce point. L'intensité des symptômes généraux est en général en rapport avec l'intensité de la maladie ; toutefois il faut ajouter que dans certains cas ce rapport n'existe pas, ou même on voit des symptômes graves coïncider avec des symptômes locaux légers et réciproquement.

La durée et la marche des symptômes précurseurs varient comme leur intensité. Ordinairement ils présentent des rémittences et des exacerbations dont le nombre et le moment de développement n'ont rien de fixe. Quelquefois ces symptômes persistent pendant plusieurs jours avant qu'aucun point de l'organisme devienne malade ; dans certains cas, au contraire, ils sont suivis au bout de quelques heures à peine de l'état morbide d'une articulation ou d'un muscle.

La marche de la maladie n'est pas régulière comme celle des fièvres éruptives, par exemple. Le rhumatisme doit-il être violent, le malade éprouve pendant deux ou trois jours les symptômes dont je viens de parler ; puis certains signes se montrent dans les articulations. Tantôt le malade éprouve de la gêne et un simple embarras, tantôt de la difficulté à se mouvoir ; dans certains cas ce n'est qu'un simple refroidissement. Bientôt une ou plusieurs articulations deviennent malades. Une douleur revêtant différents caractères, selon des conditions inconnues, s'y fait sentir. Légère ou atroce, selon l'expression de Sydenham, pulsative ou dilacérante, contusive ou perforante ; ordinairement continue, quelquefois intermittente et le plus souvent rémittente ; supportable et amoindrie pendant le repos, violente et énergique pendant les mouvements, cette douleur présente dans sa nature, son intensité, son type, sa marche et son développement, des variétés nombreuses, que les malades indiquent avec beaucoup de précision. Ce signe est indispensable pour caractériser le rhumatisme : cependant s'il suffit pour constituer la maladie, ordinairement il n'existe pas seul. Ainsi il s'accompagne du gonflement, de la rougeur, et d'une augmentation de chaleur de l'articulation. Le gonflement dû à un afflux congestif sanguin est appréciable seulement dans les articulations non revêtues de tissus mous trop abondants. Ainsi on ne peut jamais le constater dans l'articulation de l'épaule ni dans celle de la hanche. Cette tuméfaction, parfois assez considérable, peut s'étendre dans le voisinage de l'articulation malade. Elle est due, comme je viens de la dire, à un afflux du liquide dans tous les tissus qui entourent la jointure ; mais dans certains cas elle dépend aussi de l'augmentation de sécrétion de la membrane synoviale, ce qui s'observe très communément dans le genou. L'articulation en se développant devient luisante et rouge par la tension de la peau qui la recouvre. La coloration accidentelle peut être légère ou foncée ; répandue uniformément ou dispersée en groupes, ou plutôt en taches ; d'où est venu le nom de roséole rhumatismale. La chaleur augmente également. Le malade se plaint d'une sensation de chaleur âcre et mordicante, n'ayant pas d'analogie avec la chaleur de l'inflammation franche : ce symptôme acquiert dans quelques cas une grande intensité et devient facilement perceptible pour le médecin ; dans quelques cas cependant il existe une diminution réelle de caloricité. Les médecins ont signalé à ce sujet quelques particularités dignes de remarque. On a vu des malades chez lesquels la diminution et l'augmentation de chaleur se montrent successivement dans la même articulation. M. Chomel a fait la remarque que le développement excessif de la chaleur coïncide ordinairement avec le développement de la douleur. — Les muscles qui entourent l'articulation malade ne peuvent plus se contracter librement, ce qui fait croire aux gens du peuple que le malade est paralysé : si l'on essaie par un moyen quelconque de faire un mouvement, il y a constamment production ou augmentation de dou-

leur, ce qui constitue un caractère distinctif du rhumatisme. Les muscles rhumatisés, soit à cause du défaut d'exercice, soit, ce qui est plus probable, sous l'influence de la cause de la maladie elle-même, deviennent le siége tantôt d'un engourdissement, tantôt d'une contracture qui survivent aux symptômes communs de la maladie. Ces divers états des muscles et de l'articulation entière ont de l'influence sur plusieurs fonctions : ainsi la respiration, la déglutition, la vision même lorsque la maladie atteint les muscles de l'œil ou des paupières, peuvent se trouver gênées. La position du corps devient une conséquence de ces mêmes accidents. Ainsi les articulations malades, si l'on en excepte celles des mains et des pieds, sont ordinairement fléchies, et les muscles qui les entourent placés instinctivement dans le plus grand degré de relâchement possible.

Les symptômes généraux n'existent pas nécessairement : cependant ils accompagnent presque toujours le rhumatisme aigu. Les symptômes précurseurs acquièrent une intensité de plus en plus grande; la figure s'anime et s'injecte; les yeux deviennent brillants, le pouls est fort et fréquent, la respiration accélérée; la chaleur de la peau élevée; la peau elle-même couverte d'une sueur abondante, rarement sèche; la bouche est mauvaise, la soif vive, la constipation opiniâtre; le malade accuse une céphalalgie plus ou moins forte, se plaint d'insomnie; son urine est ordinairement trouble et moins abondante. Le sang qu'on tire de la veine présente une couenne épaisse et fournit un caillot dense et résistant; le sang obtenu par les ventouses scarifiées présente également la couenne dite inflammatoire.

Lorsque la maladie s'est exercée avec beaucoup d'énergie sur une seule articulation, ou qu'elle a parcouru successivement plusieurs articulations importantes; lorsque les symptômes généraux ont acquis une certaine intensité, on dit, alors que la maladie s'est généralisée. Un des signes les meilleurs pour caractériser cette généralisation est le développement d'accidents du côté des séreuses et plus fréquemment du côté du cœur. M. Bouillaud, à qui l'on doit des travaux remarquables sur ce sujet, dit avoir constaté l'existence d'une ENDOCARDITE ou d'une PÉRICARDITE (voyez ces mots) soixante-quatre fois sur soixante-quatorze cas offerts à son observation.

Les accidents produits par le rhumatisme ont une marche irrégulière et présentent souvent des rémissions pendant le jour. Après avoir de la sorte acquis le plus haut degré de développement, cette maladie tend à disparaître. Peu à peu les symptômes perdent de leur intensité, la fièvre diminue, le sommeil est plus calme, les sueurs moins abondantes, le malade sent ses mouvements plus libres et peut plus facilement changer de position, enfin la convalescence commence.

La terminaison de la maladie peut donc avoir lieu d'une manière progressive et régulière, mais quelquefois le malade éprouve pour ainsi dire une série d'attaques successives qui se renouvellent autant de fois qu'il y a d'articulations prises.

Le lieu d'élection du mal ne peut être rattaché à aucune cause plausible. Les changements de siége s'opèrent également ou ne sait pourquoi et par un mécanisme inconnu. Tantôt la douleur semble se propager de proche en proche, et couler (ῥεῦμα, fluxion) d'une articulation dans une autre, tantôt au contraire elle saute d'un point à un autre sans laisser de traces appréciables de son passage.

La durée du rhumatisme le plus aigu est, terme moyen, de deux à trois septénaires, mais elle peut s'étendre beaucoup plus loin, ou se terminer spontanément au bout de quelques jours. Cette circonstance est importante à connaître, parce qu'elle explique beaucoup de guérisons miraculeuses dont on rapportait tout l'honneur au traitement.

Le pronostic du rhumatisme aigu n'est pas très grave lorsqu'il se borne aux articulations : mais il devient plus sérieux lorsqu'il se généralise et se complique d'accidents du côté des viscères : dans ce cas même la mort est excessivement rare.

§ II. Le rhumatisme chronique peut, comme le précédent, être articulaire ou musculaire. Les phénomènes qu'il présente diffèrent peu de ceux du rhumatisme aigu. Comme dans ce dernier, il y a de la douleur et de la tuméfaction des articulations; mais il y a rarement de la rougeur et de la chaleur à la peau. A la longue, il s'accompagne de lésions anatomiques évidentes. Les surfaces articulaires s'altèrent et se déforment par l'accumulation de produits morbides, tels que les concrétions crayeuses, etc. Des rammolissements, des caries, des productions

pathologiques diverses entraînent le repos forcé des articulations, la contracture permanente des muscles et plus tard l'impossibilité de se servir du membre. Cette forme du rhumatisme n'est pas exempte de complications viscérales ni même de symptômes généraux, mais la fièvre est alors lente, accompagnée d'exacerbations nocturnes. Dans l'immense majorité des cas, les complications dont il est ici question manquent, et l'accès se trouve réduit à une simple douleur accompagnée d'un léger gonflement de l'articulation.

La durée du rhumatisme chronique est indéterminée. Chaque accès considéré séparément passe vite ; mais les accès se répètent très fréquemment, et l'on peut dire sans exagération que le rhumatisme chronique dure autant que la vie des individus.

Le pronostic de cette dernière forme de la maladie est d'autant moins grave qu'il se fixe successivement sur un plus grand nombre d'articulations, parce qu'il y a moins de chances de voir se produire des lésions anatomiques nouvelles. Lorsqu'il est réduit à son plus grand état de simplicité, il constitue plutôt une indisposition qu'une maladie sérieuse.

Il est utile de signaler ici une circonstance qui se rattache à la fois au rhumatisme aigu et au rhumatisme chronique, je veux parler des métastases. Quelques rhumatisants souffrant d'une articulation ou d'un point quelconque de la superficie du corps peuvent se trouver subitement soulagés ; mais la maladie se trouve promptement remplacée par un état de souffrance très prononcé d'un organe intérieur : dans ce cas on dit qu'il y a métastase, ou, selon l'expression vulgaire, que le rhumatisme est *remonté*. Si le malade éprouve une sensation de barre douloureuse à la base de la poitrine et qu'il y ait dyspnée, toux et surtout hoquet, on dit que le rhumatisme est diaphragmatique. Quelques syncopes fugaces, des palpitations plus ou moins vives paraissent et disparaissent facilement. Dans certains cas des douleurs précordiales, de la dyspnée, des palpitations survenant quelquefois soudainement pendant la nuit annoncent le rhumatisme du cœur. Une sensibilité épigastrique exagérée, sans réaction fébrile, des nausées, des vomituritions et même des vomissements caractérisent le rhumatisme de l'estomac, surtout si ces douleurs ne sont pas exaspérées par les aliments, si elles reviennent à l'époque des temps froids et pluvieux. Des envies d'uriner fréquentes, des micturitions comme les appelle M. Requin, une excrétion douloureuse des urines, ou quelquefois leur rétention, indiquent le rhumatisme de la vessie. Il est probable que divers autres organes fibreux, tels que le périoste, les dents, la sclérotique, peuvent subir l'influence rhumatismale par transport métastatique. Disons, avant d'aller plus loin, que le diagnostic de ces diverses affections ne peut se faire avec une grande précision ; on soupçonne plutôt qu'on ne fournit la preuve de leur existence. La disparition d'une douleur articulaire ou musculaire, suivie de l'apparition des symptômes énumérés ci-dessus, sert surtout à fixer l'opinion et le traitement du médecin.

La terminaison de la maladie qui nous occupe peut se faire d'une manière insensible et par simple résolution ; c'est ce qui arrive dans la majorité des cas. Quelquefois cette terminaison s'opère par crises, par exemple par des sueurs abondantes, par des urines chargées et floconneuses, par le rétablissement d'un flux supprimé, par une hypersécrétion muqueuse, par une éruption cutanée, par le retour d'une dartre, par une altération des viscères, par des phlegmasies, des névroses, des névralgies surtout : enfin, dans certains cas, la maladie se termine par la mort. Le rhumatisme chronique souvent répété est le seul qui se termine de cette manière, et encore est-il difficile d'affirmer que ce soit toujours le rhumatisme lui-même qui occasione la mort.

Le rhumatisme peut être confondu avec certaines maladies : il se distingue de la goutte en ce que celle-ci attaque les petites articulations, qu'elle se montre dans l'âge mûr, revient quelquefois à intervalles réguliers, et détermine plus souvent des troubles viscéraux. Il se distingue des douleurs névralgiques parce qu'elles ne s'accompagnent pas d'engorgement diffus, qu'elles reparaissent spontanément et ont pour siége un point ou une ligne coïncidant avec le trajet d'un nerf. Il serait quelquefois impossible de distinguer la colique saturnine du rhumatisme viscéral si le traitement ne servait de pierre de touche. Les autres maladies qui ont quelques points de ressemblance avec le rhumatisme sont si faciles à distinguer par leurs caractères propres, qu'il est inutile d'insister sur ce sujet.

L'étiologie du rhumatisme, comme celle de la

plupart des maladies, présente des difficultés réelles; contentons-nous donc d'indiquer les causes généralement admises dans la science. On distingue ces causes en prédisposantes et déterminantes : parmi les premières se trouvent le sexe masculin, le tempérament sanguin, les climats froids et humides, les saisons également froides et humides ; l'usage des aliments trop succulents, l'excès des liqueurs spiritueuses, enfin l'hérédité. Nous pourrions ajouter à cette série les excès de toute nature qui sans doute ne déterminent pas la maladie, mais facilitent l'action des causes productrices. Indépendamment des causes que je viens d'énumérer, il faut tenir compte d'une prédisposition cachée, inconnue dans sa nature, sans laquelle les causes restent inefficaces. En effet, on voit tous les jours des hommes qui s'exposent à des refroidissements subits partiels ou généraux sans éprouver la moindre atteinte de rhumatisme, tandis qu'on voit d'autres fois cette maladie se déclarer sans que des causes connues appréciables l'aient provoquée. — Les causes occasionelles ou déterminantes sont moins nombreuses, mais plus faciles à apprécier. A la rigueur, on peut même les réduire à une seule, l'action du froid humide. Lorsque le corps est en sueur, un refroidissement subit occasioné par un bain froid, par l'exposition à un courant d'air, par l'usage d'un liquide à basse température, etc., suffisent ordinairement pour occasioner le rhumatisme. Cet effet se produit soit sur l'articulation ou la partie du corps qui reçoivent directement l'action de la cause, soit au contraire sur une articulation éloignée. L'explication de ce phénomène n'a pu encore être donnée.

Le rhumatisme ne peut être exactement comparé ni aux névroses, ni aux phlegmasies, ni aux hémorrhagies, bien qu'il ressemble par certains points de son histoire à l'une et à l'autre de ces maladies. Il diffère des névroses par les accidents inflammatoires dont il s'accompagne; des phlegmasies, parce qu'il est constitué souvent par un seul signe, la douleur, douleur ayant pour caractère spécial de n'être pas notablement augmentée par la pression ; parce qu'il ne présente aucune altération anatomique, les symptômes inflammatoires proprement dits ayant pour siége les tissus environnant le point malade; parce qu'il n'est pas soumis à la marche franche et régulière des inflammations franches; parce qu'il ne se termine pas par gangrène, ni peut-être par suppuration; parce qu'il est sujet à des disparitions brusques, suivies de retour inattendus, ce qui n'a jamais lieu pour les phlegmasies véritables : par conséquent je conclus et dis, avec M. Chomel, que le rhumatisme est une maladie spécifique ne pouvant rigoureusement se rapporter à aucune des espèces pathologiques connues jusqu'à ce jour.

Le rhumatisme, et surtout le rhumatisme chronique, tient le premier rang parmi les maladies sujettes à récidives. On ne connaît peut-être pas d'exemple d'un malade n'ayant éprouvé qu'une seule attaque de rhumatisme. Ces récidives, en tant que causes, symptômes, caractères divers, se trouvent exactement dans les mêmes conditions que la première attaque.

Les indications à suivre dans la guérison du rhumatisme varient selon que la maladie a revêtu la forme aiguë ou la forme chronique. De là deux modes de traitement bien différents.

1° Rhumatisme aigu. Les émissions sanguines à haute dose ont été recommandées depuis longtemps par Sydenham, Sarcone, Uffroy, Bosquillon, et dans ces derniers temps par MM. Piorry et Bouillaud. Des observations nombreuses ont été produites à l'appui de cette opinion ; ajoutons cependant que les expériences dues à d'autres observateurs ont complètement infirmé les résultats annoncés par ces auteurs. L'on a très certainement exagéré les inconvénients attachés à la méthode des saignées coup sur coup; toutefois il faut dire qu'elle ne diminue pas notablement la durée du rhumatisme, ainsi que l'affirme son auteur. Cette méthode ne saurait être employée que dans les cas fort rares dans lesquels la maladie, se généralisant dès le principe, se complique d'accidents du côté des grandes séreuses. Les émissions sanguines à dose modérée et calculées sur la force, la constitution du sujet, sur la gravité et l'étendue de la maladie, trouvent presque constamment leur application au début de cette dernière. Ainsi les saignées générales, répétées, selon l'urgence, deux, trois et peut-être quatre fois ; les applications de sangsues, de ventouses scarifiées *loco dolenti*, peuvent être employées avec toute sécurité, et presque toujours avec certitude de soulager le malade soit directement et sur-le-champ, soit en diminuant la longueur totale de la maladie. Lieutaud, Marquet et plusieurs autres médecins remarquables ont fait la remarque que les saignées

employées trop tard prolongeaient la maladie. Le septième jour a été considéré comme le terme au delà duquel les saignées étaient contre-indiquées parce qu'elles rendaient le rhumatisme plus rebelle. Ce précepte trop absolu repose cependant sur une observation exacte. Quelques médecins ont cru devoir proscrire complètement l'usage des émissions sanguines: c'était un tort, ou une erreur.—Les cataplasmes émollients, les frictions adoucissantes et même légèrement narcotiques ne doivent pas être négligés, car ils secondent merveilleusement l'action des remèdes généraux. — Vers la fin de la maladie, et lorsqu'elle persiste trop longtemps, des vésicatoires au pourtour des articulations, des frictions dites résolutives et légèrement stimulantes deviennent très utiles.—A l'intérieur on administre des boissons délayantes, mucilagineuses et le plus souvent diaphorétiques. Le soir surtout on administre les opiacés à dose minime, en choisissant la méthode endermique, ou bien en les donnant directement par l'estomac. A cet égard il faut consulter la disposition du malade. Il est bien entendu que le malade doit être laissé à la diète tant que persistent les phénomènes inflammatoires. — Après des émissions sanguines convenables et les précautions dont je viens de parler, on peut recourir avec grand succès à l'usage des purgatifs. Les auteurs sont généralement d'accord sur l'indication de ce mode de traitement; mais ils diffèrent sur le choix du purgatif. Ceux-ci recommandent les drastiques, ceux-là les laxatifs. En France on préfère généralement ces derniers. La manne, l'eau de Sedlitz, la pulpe de tamarin; le sulfate de soude, le carbonate de magnésie, l'huile de ricin, le calomel, etc., sont habituellement mis en usage. — Indépendamment des moyens ci-dessus, qu'on pourrait pour ainsi dire appeler rationnels, quelques auteurs en ont vanté un grand nombre d'autres qui doivent être employés avec la plus grande modération ou même exclus de la pratique. Je citerai par exemple l'usage de l'arsenic selon la méthode de Fowler; les frictions mercurielles, la digitale, l'émétique, le nitrate de potasse, le sulfate de quinine, ces trois derniers principalement administrés à doses folles, doivent être placés à côté des saignées coup sur coup. Il est vrai que ces médications comptent des succès remarquables, mais, pour rendre hommage à la vérité, il faut ajouter qu'elles comptent aussi des revers éclatants: il suffit de rappeler les empoisonnements qui ont eu lieu tout récemment dans les divers hôpitaux de Paris. Du reste, les succès obtenus par ces moyens héroïques dépendaient-ils de leur action thérapeutique? on peut en douter. A-t-on oublié que le rhumatisme, traité par la méthode expectante, se termine quelquefois promptement? Je dirai comme conclusion finale qu'il n'est pas permis d'employer contre une maladie même grave, mais presque jamais mortelle, des moyens capables d'entraîner la mort du malade.

2° Rhumatisme chronique. Le traitement de cette maladie sous cette seconde forme a singulièrement exercé la sagacité des thérapeutistes, et le nombre des moyens proposés contre elle est vraiment prodigieux. Les frictions sèches, la chaleur artificielle, les embrocations résolutives, les frictions avec des pommades excitantes, quelquefois avec des médicaments sédatifs, les fumigations sulfureuses, aromatiques, les douches, les bains de vapeur, les bains sulfureux ou plus rarement alcalins; les eaux de Bourbonne, Néris, Plombières, du Mont-Dore, constituent une série de moyens qui trouvent tous leur application dans des cas donnés et que par conséquent le médecin est obligé de connaître. Je rappellerai ici pour mémoire l'électricité, l'acupuncture, le galvanisme, le massage, l'insolation, l'arénation, la galvanopuncture, etc. — A l'intérieur on a conseillé les préparations sudorifiques, gaïac, sassafras, salsepareille, etc.; les infusions stimulantes, thé, tilleul, sauge, arnica; l'acétate d'ammoniaque; les préparations stibiées; le nitre à haute dose; les purgatifs convenablement répétés; le colchique a joui d'une réputation dépassant à coup sûr son mérite réel; les sels neutres sont plus convenables. Il serait inutile de passer en revue tous les moyens qui ont été employés avec des succès divers, car le plus grand nombre d'entre eux est tombé dans un juste oubli.

Lorsque le rhumatisme succède à la suppression d'un flux, tel que le flux hémorrhoïdal, la première indication à remplir est de rétablir le mouvement fluxionnaire. Les moyens employés dans ce but sont variables: les émissions sanguines, par les ventouses scarifiées; et plus particulièrement par les sangsues, les ventouses sèches; les sinapismes, en un mot, tous les moyens dérivatifs peuvent être mis en usage dans des circonstances données, selon qu'on

veut rétablir ou un flux sanguin séreux, ou des sueurs, ou une sécrétion cutanée morbide, etc.

La partie la plus essentielle du traitement est celle qui consiste à prévenir le retour de la maladie. La sobriété dans le boire et le manger, l'usage modéré des plaisirs de l'amour, l'exercice musculaire bien entendu; la précaution d'éviter le froid et principalement le froid humide, et dans ce but l'habitude des vêtements de laine; l'action des eaux termales : tels sont les moyens prophylactiques que conseillent la prudence, la raison et l'expérience. Dr B.

RHUMB. Nom que l'on donne à chacune des trente-deux divisions ou directions du compas de mer. (*Voyez* VENT.)

RHUME. *Voyez* BRONCHITE.

RHYNCHÉE (*ornith.*), ordre des échassiers, famille des longirostres (famille des scolopacidés de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire). Ce genre, assez peu important, se rapproche des bécasses. Ses caractères principaux sont : un bec long, grêle et renflé à l'extrémité, un pouce posant à terre, la tête est comprimée, les yeux saillants. Ce sont des oiseaux qui pour les mœurs se rapprochent des courlis.

RHYNCHOPHORES (*enth.*), ordre des coléoptères, section des tétramères. Cette famille désignée sous le nom de curculionites par certains auteurs (Dej., *Schœnh.*) présente les caractères suivants : tête prolongée antérieurement en forme de trompe, avec la bouche terminale; antennes dans la presque totalité en massue, coudées, insérées sur le museau trompe; abdomen développé; pénultième article des tarses bilobé. Les insectes qui composent cette grande famille sont rougeurs et se nourrissent de matières végétales. Les larves ont le corps mou, long et blanchâtre, les pieds sont remplacés par de petits mamelon.

Latreille, se fondant sur la forme des antennes, la disposition du labre et des palpes, le plus ou moins de développement de la trompe, a établi dans la famille des rhynchophores cinq tribus : les bruchèles, les antribides, les attelabides, les brentides et les charançonites.

RHYTHME (*mus. et poés.*). Le rhythme est la symétrie des sons, la proportion qu'ils ont entre eux et leur succession régulière; le rhythme est instinctif chez l'homme : les forgerons sur leur enclume, les marins en tournant le cabestan, les agriculteurs en battant le blé, observent, sans le savoir, les lois du rhythme; la danse est le rhythme dans le mouvement, la musique est le rhythme dans les sons inarticulés, et la poésie le rhythme dans les sons articulés, le langage; le rhythme agit plus puissamment que la mélodie; c'est le rhythme du tambour qui permet au soldat de faire de longues marches, qui le pousse à charger l'ennemi; c'est le rhythme du chant qui fait exécuter certains travaux réguliers auxquels les forces humaines suffiraient difficilement; c'est le rhythme des mouvements qui soutient pendant toute une nuit de bal des femmes, des jeunes filles qui, sans cela, tomberaient de fatigue au bout d'une heure.

Le rhythme n'a pas trait au plus ou moins de rapidité des mouvements, il ne s'occupe que de leur succession : la danse et la musique moderne n'en reconnaissent que deux d'où s'engendrent tous les autres : le rhythme à deux et le rhythme à trois temps. La mesure à deux temps produit, en se doublant, la mesure en quatre temps; en se juxta-posant à celle de trois, la mesure à cinq temps, et en se combinant avec elle, celle à six huitième composée de *deux* rhythmes à *trois* temps que leur succession rapide permet de compter pour un. Les Grecs avaient des rhythmes plus compliqués, mais analogues : l'*égal* à deux temps égaux : le *double*, trochaïque ou iambique, qui se traduirait chez nous par une noire et une croche, ou une croche et une noire (moitié de la mesure à 6/8); le *péonique* ou *sesqui-altère*, où l'un des deux était à l'autre : : 3 : 2 (mesure à 5 temps), et l'*épitrite* où le rapport des temps était : : 3 : 4 (une noire pointée et une croche). Les deux premiers rhythmes étaient comme chez nous les plus usités. Au moyen âge, l'habitude de chanter des psaumes et d'autres poésies dont le rhythme était irrégulier émoussa un peu le sentiment de la mesure, et l'on se contenta de noter l'intonation, comme on le fait encore dans le plain-chant : la notation régulière de la mesure ne date que du XVIIe siècle.

Dans la poésie, le rhythme peut résulter du retour régulier : soit des longues et des brèves comme dans le grec; soit des syllabes accentuées comme dans les vers populaires des latins, les vers blancs anglais, etc.; soit de la rime ou de l'alliteration; quelquefois plusieurs de ces modes se combinent : l'accentuation et la rime sont essentielles aux vers de la plupart des langues de l'Europe; l'accentuation s'unissait à

l'allitération dans les vers scandinaves, et les anciens vers populaires allemands et même espagnols. Dans les vers où le rhythme ne se fonde que sur l'accentuation, on ne tient compte que des syllabes accentuées; c'est ce qui se faisait dans les vers populaires des Latins, et se fait encore aujourd'hui dans nos vers grivois.

Chez les Grecs, le rhythme poétique, qui avait pour base la succession des syllabes longues et des syllabes brèves, se confondait avec le rhythme musical auquel il avait donné naissance : on comptait douze rhythmes qui peuvent se réduire à quatre ; l'anapeste et le dactyle, mètres de trois syllabes à deux temps égaux ; le spondée, mètre de deux syllabes à deux temps égaux ; le tribrache, à deux fois deux temps égaux ; l'iambe et le trochée, pieds dissyllabiques à deux temps inégaux, ou, si on le veut, à trois temps égaux dont les deux premiers sont syncopés. L'hexamètre et le pentamètre sont composés de mesures à deux temps égaux ; les autres vers sont formés des autres mètres distribués régulièrement dans les vers lyriques, irrégulièrement dans les vers comiques, les moins bien mesurés de tous. Le vers asclépiade, composé de douze syllabes coupées par un repos après la sixième, parait avoir engendré notre alexandrin, et les vers saphiques, alcaïques et phaléciens notre vers de dix syllabes.

Les Latins empruntèrent ces mètres aux Grecs, mais la langue latine ne s'en accommoda qu'à demi ; avant cette imitation savante, il existait, chez les Romains, des vers fondés sur l'accent, notation née de cet instinct qui porte à s'appesantir plus spécialement sur la syllabe radicale du mot, sur le mot saillant de la phrase ; quand la langue romaine commença à se corrompre, et que la poésie, avec le christianisme, passa des lettrés au peuple, la prosodie artificielle empruntée aux Grecs se perdit presque complètement; les accents, en nombre, mais non en place fixe, redevinrent la principale règle de la poésie, et pour mieux indiquer la cadence finale du vers, qui devait être la plus marquée, on eut recours à l'allitération et à la rime dont la littérature savante n'offrait que peu d'exemples. (*Voyez* RIME.)

On a cherché à soumettre les vers français aux règles de la prosodie grecque : cette tentative a échoué, car presque toutes nos syllabes sont douteuses, et les musiciens les considèrent comme telles. Ce qui constitue le rhythme dans la langue française, c'est l'accent, c'est l'élévation de l'arrêt de la voix sur certaines syllabes sonores, dont l'heureuse distribution instinctivement sentie des grands poètes, quoique non formulée en lois, fait l'harmonie de leurs vers.

Quand on dit :

Le *jour* | n'est pas plus *pur* | que le *fond* | de mon *cœur*,

il est impossible de méconnaître que la voix se lève ou s'arrête un peu sur les syllabes écrites en italique ; il existe donc un accent rhythmique sur les 2e, 6e, 9e et 12e syllabes. Cet autre vers :

Oui, je viens | dans son temple | adorer | l'Éternel,

est évidemment composé de quatre pieds de trois syllabes, ou, si l'on veut comparer nos vers à ceux des Grecs, de quatre anapestes, puisque la syllabe longue est la dernière ; d'autres vers sont composés de pieds de deux, de quatre et de cinq syllabes, comme les suivants :

Persécuté | longtemps, | sut vain | cre et pardonner.
Non, | *je ne ferai pas* | ce qu'on veut | que je fasse.

Le pied de cinq syllabes, dans le vers alexandrin, est nécessairement accompagné d'un pied monosyllabique destiné à compléter l'hémistiche. Il existe encore des pieds de six, sept et huit syllabes, car on trouve des vers de ces mesures qui n'ont qu'un accent, mais ces rhythmes sont peu harmonieux.

Je ne me souviens plus | des leçons | de Neptune.
Si je ne le disais pas.
Vous ne me reconnaîtrez plus.

Au delà de huit syllabes le vers est nécessairement composé : celui de neuf syllabes (rare), d'un vers de trois et d'un de six ; celui de dix, d'un vers de quatre et d'un de six ; et celui de douze, de deux vers de six syllabes ; c'est pour cela que la césure qui se trouve au milieu de l'alexandrin est obligatoire. Nous n'avons pas de vers de plus de douze syllabes, mais les Latins, les Grecs de la décadence et les Italiens en ont eu de quinze et de seize ; le vers des romances espaguoles et des ballades anglaises est encore de seize et de quinze syllabes avec une césure après la huitième.

Φέρε μικρόν τι σκέψωμαι πολιτικοῖς ἐν στίχοις...
Pange, lingua, gloriosi — corporis mysterium.
A Calatrava la vieja — la combaten Castellanos.
Come, gentle ermit of the dale — and quide my lonely way.

Nos vers de deux ou trois syllabes se décom-

posent rarement; celui de quatre peut être composé soit d'un pied tétrasyllabique, soit de deux dissyllabiques, ou encore, mais rarement, d'un trisyllabique et d'un monosyllabe détaché; le vers de cinq est composé, soit d'un pied pentasyllabique, soit d'un trisyllabique et d'un dissyllabique, ou *vice versâ :*

Dans ces prés | fleuris
Qu'arro | se la Seine.

Le vers de six syllabes est composé d'un pied hexasyllabique (un accent), de trois pieds dissyllabiques (trois accents), de deux pieds trisyllabiques (deux accents) ou mieux d'un tétrasyllabique et d'un dissyllabique (deux accents, l'un sur la quatrième, l'autre sur la sixième syllabe).

Le vers de sept est composé, soit de deux pieds dissyllabiques, ou d'un tétrasyllabique et d'un trisyllabique; soit d'un pied de cinq et d'un pied de deux syllabes, etc.; les pieds de sept syllabes doivent y être rares. Il en est de même du pied octosyllabique dans les vers de huit syllabes : les vers de cette mesure composés d'un pied de trois et d'un pied de cinq syllabes sont très harmonieux.

Il résulte de cette analyse que notre alexandrin, accusé de monotonie peut être varié de plus de *cent* manières différentes, toutes harmonieuses et propres à exprimer des sentiments divers. Ce vers a le plus souvent quatre ou cinq césures, un petit nombre n'en ont que trois, très peu en ont deux, et il n'en existe probablement pas qui n'en aient qu'une, puisqu'il faudrait qu'ils fussent composés de deux pieds hexasyllabiques lesquels sont excessivement rares.

L'alexandrin, chez Corneille, chez Boileau, chez Molière, est ordinairement composé de deux vers réguliers de six syllabes : Racine, dans ses tragédies, l'a fréquemment coupé après le premier pied ; coupe fort élégante, et dans les *Plaideurs* il l'a souvent brisé à la quatrième, à la huitième, à la neuvième et à la dixième syllabe. Delille et André Chénier ont transporté ces coupes dans la poésie sérieuse et ont dit :

Soudain le mont liquide, élevé dans les airs ..
Retombe ; un noir limon bouillonne au fond des mers.
Et près des bois marchait faible, et sur une pierre...
L'univers ébranlé s'épouvante ; le Dieu... etc., etc.

L'école romantique est allée plus loin ; elle a considéré le vers alexandrin comme un tout, et l'a brisé de plusieurs manières en déplaçant la césure principale et en la remplaçant par d'autres césures libres ; quelques-unes de ces coupes, celle entre autres qui partage l'alexandrin en trois pieds tétrasyllabiques, sont d'un assez heureux effet, surtout dans les vers destinés au théâtre :

Je suis maudit, | je suis proscrit, | je suis funeste...
Mais que veux-tu, | ma pauvre enfant, | quand on est vieux.

Mais il est une coupe qu'il faut soigneusement éviter, c'est celle qui, en partageant l'alexandrin en deux vers, l'un de cinq, l'autre de sept syllabes, en brise complètement le rhythme, et produit une dissonance qu'il est presque impossible de déguiser :

C'est l'Allemagne, c'est | la France, c'est l'Espagne.
Tout sert mes desseins; j'ai | vaincu mes ennemis...

Les pieds dissyllabiques excellent à exprimer les mouvements lents et graves; c'est ce rhythme qui rend si imitateur ces vers de Boileau :

Quatre bœufs | attelés — *d'un pas tranqui | lle et lent...*
Tr..çaient | à pas | tardifs — un pénible sillon.

Le rhythme de trois syllabes est le plus harmonieux ; formé de syllabes longues, il a beaucoup de noblesse et de solennité ; quand les syllabes sont brèves, il est très propre à rendre les mouvements vifs ; les mètres plus longs, quand ils ne sont pas trop lourds, expriment les mouvements agités, tumultueux ; le pied monosyllabique a pour effet de détacher fortement les objets ; il ne doit pas être prodigué comme dans le vers suivant, ridicule à dessein :

Nez, cou, sein, port, teint, taille, en elle tout est beau.

Au reste, la dureté de ce vers ne provient pas de ce que le premier hémistiche est composé uniquement de monosyllabes, mais de ce que chacune de ces syllabes est accentuée. La surabondance des accents fait les vers durs, comme leur absence fait les vers prosaïques.

Dans une suite de vers faits pour la musique, le rhythme doit rester à peu près uniforme, et les césures se trouver au même lieu ; cette règle n'est cependant pas d'une absolue nécessité, le musicien pouvant dans une seule mesure multiplier ou restreindre le nombre des intonations. C'est en compensation de cette difficulté qu'on tolère aux auteurs d'opéras tant de paroles insignifiantes.

Le rhythme, indispensable aux vers, est aussi nécessaire à la prose : la symétrie des coupes,

l'heureuse distribution des accents est un des plus grands charmes de la parole écrite et des discours dont elle sert quelquefois à marquer le vide; il ne faut pas cependant que la prose soit composée de vers de toutes mesures comme les *Incas* de Marmontel : on peut ne pas les éviter lorsqu'ils se présentent; on en trouve un certain nombre dans la prose de Molière, mais la recherche de cette harmonie est le triomphe du mauvais goût. (*Voy.* Période, Harmonie, etc.) J. Fleury.

RIARIO (Pierre), neveu du pape Sixte IV, fut nommé successivement cardinal de Saint-Sixte, patriarche de Constantinople, archevêque de Florence et légat du saint siége dans toute l'Italie. Il acquit d'immenses richesses, acheta la ville et la principauté d'Imola qu'il donna à son frère Jérôme, et mourut en 1474 après avoir été le prince le plus fastueux de son siècle.

RIAZAN, ou Riäizan, ou Riæzan. Gouvernement de la Russie d'Europe, borné au N. par le gouvernement de Vladimir, à l'E. et au S. par celui de Tambor, et à l'O. par ceux de Tula et de Moscou. Superficie 11,310 milles carrés; population, 1,309,000 habitants. C'était autrefois un duché indépendant. Il se divise aujourd'hui en douze cercles, savoir : Riazan, Saraïsh, Kasinov, Saposhka, Rioeshk, Ranenbourg, Stopin, Provsk, Michrilov, Doukov, Spask et Georgievsk. — Riazan, capitale du gouvernement de ce nom, sur l'Oka, à 80 kilomètres S.-O. de Moscou. Cette ville est l'une des plus anciennes de la Russie; elle a un siége épiscopal grec et 18,866 habitants (1826). Lat. N. 54° 42′, long. E. 38° 40′.

RIBAUDS. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine de ce nom. Les uns pensent qu'il dérive du verbe ῥιπίζω, agiter, tourmenter, ou de celui ῥυπαίνω, entacher, souiller; les autres, le prenant dans un sens lubrique, le font venir de *ripa*, *ripalis*; quelques-uns, enfin, lui donnent pour étymologie le mot italien *ribaldo*, qui désigne une espèce de scélérat. — Les écrivains de la basse latinité appellent *ribaldi* des valets qui étaient attachés aux armées et se livraient à toutes sortes de débauches et de crimes. S'il faut s'en rapporter à Dutillet et à Pasquier, les ribauds n'étaient, dans le principe, que des gens employés au service des ports pour débarquer les marchandises sur la grève, et qui se donnaient un chef prenant la qualification de *roi*. Selon Fauchet, au contraire, le titre de *roi des ribauds* appartenait à un officier de la cour on grand prévôt, dont la mission spéciale était de faire la police du palais et d'en exclure rigoureusement toutes les personnes de mauvaise vie qui portaient, à cette époque, les hommes le nom de *ribauds*, les femmes celui de *ribaudes*. Quoi qu'il en soit de l'origine de ce nom, ce qui demeure constant c'est que, sous le règne de Philippe-Auguste, il était donné à des compagnies composées de soldats intrépides, qui se distinguaient avec tant d'éclat par leurs exploits, que le souverain les admit, dans plusieurs circonstances, à l'honneur de former sa garde particulière; mais qui, d'un autre côté, s'abandonnaient à une telle rapine, à de tels excès de tout genre, que la plus grande injure que l'on pût adresser à quelqu'un d'honnête était de l'appeler ribaud. Ces partisans élisaient un chef dont le titre était celui de roi, titre qui fut peut-être porté par quelques officiers de mérite, mais qui finit par tomber dans une telle abjection que le roi des ribauds devint aussi l'exécuteur des hautes œuvres. — Les recruteurs qui exploitaient la niaiserie provinciale avant la révolution de 89 étaient une représentation assez exacte des anciens ribauds : buveurs, joueurs, ferrailleurs et ne vivant qu'avec des filles perdues, ils eussent été dignes de peupler les bagnes, si leur astuce ne les avait rendus nécessaires pour fournir des hommes à l'armée. A. de Ch.

RIBAUVILLERS. Ville de France (Haut-Rhin), chef-lieu de canton, à 12 kilomètres N. de Colmar; a des manufactures de toiles de coton et d'indiennes. Population : 7,000 habitants.

RIBÉRAC. Ville de l'ancien Périgord, département de la Dordogne, chef-lieu d'arrondissement, tribunal de première instance; à 38 kilomètres N.-O. de Périgueux; population, en 1841, 3,559 habitants.

RIBOUTTÉ (Fr.-Louis), auteur dramatique, fut quelque temps agent de change, puis se voua aux lettres. On a de lui, au Théâtre-Français, quelques comédies qui ont eu du succès, entre autres l'*Assemblée de famille*, en cinq actes. Mort en 1834.

RICARD (Dominique), né à Toulouse en 1741, entra dans les ordres, fut professeur de rhétorique au collége d'Auxerre, puis précepteur particulier du fils du président de Meslay.

Il a quelque réputation comme traducteur des *Œuvres de Plutarque*. Mort en 1803.

RICARDO (DAVID). Économiste anglais, né en 1772. Fils d'un juif hollandais, originaire de Lisbonne et qui exerçait l'état de courtier de change à Londres, David suivit d'abord la même profession que son père et y acquit une fortune qui, à sa mort, s'élevait à peu près à quatorze millions. Il eut la pensée d'abjurer le judaïsme pour suivre la religion chrétienne anglicane, et cet acte lui mérita, en 1819, la confiance du bourg de Portarlington, en Irlande, qui l'envoya à la chambre des communes. Sa réputation d'économiste distingué lui valut une assez grande influence parmi ses collègues, sans que toutefois cet ascendant l'ait conduit à aucune position politique importante. Ricardo, dans ses théories, recommande surtout l'emploi du papier monnaie et fonde la valeur des marchandises sur la quantité de travail nécessaire pour les produire. Il est mort à Catcom-Park le 11 septembre 1823. Ses écrits sont : *Essai sur le haut prix du lingot*, 1809; *Essai sur l'influence du bas prix du blé sur les profits ou le cours des fonds publics*, 1815 ; *Projet d'un papier économique et sûr*, 1816; *Principes de l'économie politique*, 1819. Ce dernier ouvrage, en 2 vol. in-8°, a été traduit en français par M. Constancio.

RICCARDOS CARILLO (le comte don ANTONIO), général espagnol né en 1727, servit dès l'âge de douze ans dans le régiment de Malte dont son père était colonel. Il se fit tellement remarquer par sa prudence, son courage et son habileté sur les champs de bataille, que la cour, pour le récompenser, lui donna un régiment dès qu'il eut atteint sa seizième année. Parvenu en peu de temps au grade de brigadier, puis de général, il employa les loisirs de la paix à créer une école de cavalerie à Ocana, afin de perfectionner cette arme, et de la mettre à même de lutter avec avantage contre celle des autres nations. Nommé en récompense inspecteur général de la cavalerie, il vit bientôt les envieux et les jaloux occupés sans cesse à le dénigrer par leurs calomnies; ils réussirent à le faire disgracier ; mais leur joie fut de courte durée, car il fut bientôt rappelé et nommé par une juste réparation gouverneur de la province de Guipuscoa. Lorsque la révolution française fut venue bouleverser l'Europe, et que la guerre eut éclaté entre la France et l'Espagne, qui voulait venger la mort de Louis XVI, et qu'alarmaient les succès des armées républicaines, Riccardos est appelé au commandement de l'armée de Catalogne. Il bat les Français, les chasse devant lui, les force à se réfugier sous les murs de Perpignan, et s'empare de Bellegarde, Villefranche et Mont-Louis. Mais Dugommier, nommé général en chef de l'armée de Pyrenées-Orientales, repousse les Espagnols, reprend les villes dont ils s'étaient emparés, et entre en Catalogne où il occupe lui-même Figuières et Roses. La santé du comte Riccardos n'avait pu résister aux fatigues d'une guerre entreprise dans une mauvaise saison et dans un pays aussi montagneux ; le chagrin de se voir vaincu ayant encore augmenté la maladie dont il était attaqué, il succomba en 1794.

RICCI (MATTHIEU), naquit à Macerata en 1552 ; il entra dans l'ordre des jésuites et fut envoyé comme missionnaire en Chine. Il séjourna assez longtemps à Goa; il y fit sa théologie et s'occupa de l'étude des mathématiques et du chinois. Ainsi préparé pour son apostolat, il pénétra dans le Céleste-Empire que l'occident ne connaissait que sous le nom de royaume de Cataï, d'après la relation de Marco-Polo, déjà vieille de trois siècles. Arrivé à Pékin, Ricci parvint à obtenir une audience de l'empereur, auquel il présenta une horloge et une sonnerie dont il lui fit comprendre et admirer le mécanisme. Il lui offrit en outre plusieurs tableaux représentant Jésus-Christ et la Vierge Marie, qui furent placés dans le palais et reçurent des hommages assez semblables à un culte. Chargé de l'exécution d'une mappe-monde, il se tira adroitement de ce travail en plaçant la Chine au centre pour ne pas choquer une opinion généralement accréditée dans le pays. Cette concession, si elle blessait l'exactitude scientifique, caressait si heureusement l'orgueil national, que Ricci, honoré de la confiance du prince, obtint la permission de prêcher la foi catholique. Il fit en peu d'années un grand nombre de prosélytes, bâtit une église pour leur usage, et aurait enraciné dans cette contrée le christianisme si des rivalités jalouses n'avaient ruiné plus tard ce qu'il avait édifié avec tant de peine. Il mourut à Pékin en 1610, à l'âge de 58 ans. Il a écrit en chinois quinze ouvrages ou traités de mathématiques et de théologie, et composé de nombreux mémoires dont le père Trigault s'est servi habilement dans son livre intitulé :

De christianâ expeditione apud Sinas. De toutes les œuvres du pieux missionnaire, celle qui eut le plus de retentissement fut son catéchisme. Il ne contient, en effet, que les principes de la loi naturelle et presque rien qui se rapporte directement au christianisme. Mais il fallait ménager les idées superstitieuses d'hommes élevés dans des croyances si différentes, que Ricci aurait plutôt compromis que servi la cause religieuse s'il eut agi autrement.

AUG. SAINT-PROSPER.

RICCI (LAURENT), naquit à Florence le 2 août 1703, et doit sa célébrité au triste avantage d'avoir été le dernier général des jésuites. Successeur du père Centurioni, il se trouva placé dans la position la plus difficile; car, expulsé du Portugal, de la France, de l'Espagne et de Naples, l'ordre était en butte aux attaques de ces puissances qui exigeaient son abolition. Ricci essaya de conjurer l'orage en obtenant une bulle en faveur de ses frères; mais il ne put empêcher Clément XIV de céder à l'obsession et de prononcer la suppression de la société par un bref en date du 21 juillet 1773. Enfermé au château Saint-Ange, à toutes propositions qui lui furent faites pour modifier les règles imposées par Loyola, il opposa cette réponse : *Sint ut sunt, aut non sint*. Peut-être pressentait-il que la société renaitrait un jour, et il voulait conserver intacts les principes qui avaient porté si haut sa fortune. Dans un mémoire rendu public à sa mort, il déclare calomnieuses les accusations lancées contre les jésuites; c'est, dit-il, le cri de sa conscience, éclairée par l'examen de tous leurs actes, et dont nul mieux que lui ne peut apprécier les motifs et le but. Il expira dans sa prison le 24 décembre 1775.

AUG. SAINT-PROSPER.

RICCI (SCIPION), évêque de Pistoie et de Prato, et parent du dernier général des jésuites, devint l'instrument le plus actif et le plus dévoné du grand-duc Léopold, quand ce prince, après avoir réformé la législation de Florence, voulut aussi réformer son église. Dans un synode tenu à Pistoie, Ricci, qui dirigeait cette assemblée, fit adopter un règlement composé de quatre-vingts articles, portant pour la plupart de graves atteintes au dogme et à la discipline. Il prétendait que, suivant l'ancienne coutume, il ne devait y avoir qu'un seul autel dans chaque temple; que la liturgie devait être célébrée en langage vulgaire. Renouvelant les erreurs de Jansénius, il repoussait les indulgences appliquées aux morts, et soutenait que le concile était seul infaillible pour prononcer sur les matières de foi. Enfin il voulut mettre au rang des dogmes les quatre articles formulés par le clergé de France dans l'assemblé de 1682. Comme tous les réformateurs, quand échouait la persuasion il recourait à la violence; aussi finit-il par s'attirer la haine de ses inférieurs, l'envie de ses égaux et les persécutions du pouvoir; car Léopold n'avait pas assez vécu pour donner le temps à Ricci d'achever son œuvre. Monté sur le trône impérial en 1790, il n'avait tenu le sceptre que deux années. Ricci, chassé deux fois de son diocèse, donna sa démission pour se retirer dans sa maison de campagne à Rignano. Le pape Pie VI condamna, en 1794, par la bulle *Auctorem fidei*, les actes et la doctrine du synode de Pistoie. Menacé par le conseil de régence et par l'archevêque de Florence, Ricci écrivit au pape Pie VI qu'il était catholique de cœur et d'esprit, et à l'avènement du successeur de ce pontife il fit une rétractation plus explicite; mais sur ces entrefaites les Français s'emparèrent de la Toscane; alors l'ancien évêque de Prato changea de langage : il publia une apologie dans laquelle il prétendit justifier tous les actes du synode de Pistoie. Lorsque le pape, qui était allé en France assister au couronnement de Napoléon, revint dans ses États, il passa par Florence, et fit savoir à Ricci qu'il l'admettrait en sa présence s'il voulait rétracter ses anciens principes. Ricci céda, et, introduit auprès du pape dans le palais Pitti, il lui présenta la rétractation exigée. Né à Florence en 1751, il mourut en 1810, gardant au fond du cœur, s'il en faut croire ses partisans, les opinions qu'il avait professées toute sa vie.

AUG. SAINT-PROSPER.

RICCIOLI (JEAN-BAPTISTE), est né à Ferrare en 1598; à seize ans il entra dans l'ordre des jésuites. A Parme et à Boulogne, il professa pendant longtemps les belles-lettres, la philosophie et la théologie; il s'adonna plus tard à l'étude de l'astronomie. Ce fut lui qui le premier attaqua le système de Copernic par tous les arguments qu'il put imaginer; mais à la manière dont il en parle on croirait, dit Delambre, entendre un avocat chargé d'office d'une mauvaise cause, et qui fait tous ses efforts pour la perdre (Delambre, *Hist. de l'astronomie moderne*, t. II, p. 275). Riccioli convient cependant qu'envisagé comme hypothèse, le système de Coper-

nic est beau, simple et bien imaginé; mais, comme il ne l'adoptait pas, il fallut lui en substituer un autre. Il proposa donc de faire tourner la lune, le soleil, Jupiter et Saturne immédiatement autour de la terre; Mercure, Vénus et Mars n'étaient plus pour lui que des satellites du soleil. Riccioli fut aidé en cette observation par le père Grimaldi, son ami et son élève. Riccioli entreprit plus tard d'établir sur de nouvelles bases la science de l'astronomie et celles qui en dépendent; car il avait connu toutes les défectuosités de l'astronomie ancienne. Il commença son travail par la mesure de la terre, dont le premier élément était une métrologie comparée, afin que l'on pût analyser sur une échelle commune les divers essais faits jusqu'alors. Pour y parvenir il se fit envoyer par tous les colléges de son ordre, répandu sur presque toute la surface du globe, la longueur du pied en nature ou la mesure élémentaire de chaque pays, et il composa la première métrologie réelle que l'on eût encore vue. Son travail de la mesure de la terre ne fut pas heureux; car, ne tenant pas compte des irrégularités, des illusions de la réfraction horizontale qui lui était inconnue, il obtint un résultat très défectueux. On doit à Riccioli de très bonnes observations sur la lune, et d'excellentes remarques sur la libration. Avant d'avoir lu le livre de Galilée, il avait fait des expériences multipliées sur les oscillations du pendule; il entrevit même l'anneau de Saturne, en faisant observer que les deux appendices dont le disque de cette planète était accompagné formaient une espèce d'ellipse. Riccioli travailla aussi à une table de toutes les latitudes et longitudes observées ou déduites des meilleures observations. Cet auteur s'est occupé également de la chronologie, et dans un ouvrage publié à Bologne il expose avec de grands détails ce qui concerne les calendriers et les ères de toutes les nations. Il discute dans cet ouvrage soixante-dix systèmes différents sur l'année du monde où est né Jésus-Christ, et il trouve, d'après la Vulgate et la Bible hébraïque, l'an 4184; mais il préfère l'évaluation de 5634 d'après la version des Septante. Cette préférence, donnée à cette version sur la Vulgate, lui attira quelques désagréments; ses supérieurs lui imposèrent une pénitence à laquelle il se soumit avec la plus édifiante résignation.

Voici les principaux ouvrages de Riccioli dont on trouve le catalogue complet dans la *Bibliothecæ soc. Tes.*, p. 416: 1. *Almagestum novum, astronomiam veterem novamque complectens.* — 2. *Astronomia reformata.* — 3. *Geographiæ reformatæ* libri XII.

RICCOBONI (François), fils d'un acteur qui faisait partie de la troupe italienne établie à Paris au commencement du XVIIIe siècle, et auteur de diverses comédies et ouvrages sur l'art dramatique, entra, comme son père, dans la carrière théâtrale, et s'il y resta au-dessous de lui comme acteur, il le surpassa comme écrivain. Plusieurs des comédies qu'il fit jouer seul ou avec Romagnesi sont restées au répertoire du théâtre italien; la meilleure, *les Caquets*, imitée de Goldoni, a été composée par lui en société avec sa femme. On doit encore citer son *Art du théâtre*, un volume in-8°. Né à Mantoue en 1707, il mourut à Paris en 1772. — Riccoboni (*Marie-Jeanne* Laboras de Mézières), femme du précédent. Actrice à vingt ans par nécessité, elle n'obtint jamais de grands succès sur la scène et ne fut pas heureuse avec son mari, qui, malgré sa beauté et son esprit, l'abandonnait souvent pour d'indignes rivales ou pour la recherche du grand œuvre. Ce fut pour échapper à ces chagrins qu'elle composa ces jolis petits romans où il y a tant d'esprit sans recherche, de doux attendrissement sans sensiblerie, et une délicatesse qui n'exclut pas la vigueur. Les premiers de ces ouvrages obtinrent un tel succès que l'envie, éveillée, en contesta d'abord la paternité à l'auteur. Un tour de force de madame Riccoboni, c'est la continuation qu'elle fit de la *Marianne* de Merivaux, sur le défi qui lui en fut présenté par Sainte-Foix. L'auteur de l'*Oracle* se refusa d'abord à croire que l'ouvrage n'était pas de Marivaux. Madame Riccoboni mena dans ses dernières années une vie très retirée et ne vécut guère que du produit d'une pension de la cour, qui, supprimée à la révolution, la laissait sans ressource au moment où elle expira. Née à Paris en 1714, elle y mourut en 1792. Ses principaux romans, qui ont été réimprimés un très grand nombre de fois, sont: *le marquis de Cussy*, *Julie Catesby*, *Ernestine*, *Lettres de la comtesse de Sancerre* et de *Sophie de Vallière*, et *Amélie*, imitée de Fielding.

RICHARD Ier, second fils de Henri II et d'Éléonore de Guienne et de Poitou, celle même qu'avait répudiée le roi de France, naquit en 1157 et monta en 1189 sur le trône d'Angleterre. Ce chevalier du moyen âge, im-

pétueux, téméraire et violent, peut être, à bon droit, considéré comme l'Ajax des temps modernes. Il offre au souvenir les formes puissantes, la nature hardie et sauvage du héros d'Homère. Étranger aux douces impressions, il caractérise le mouvement de l'Europe tout entière à la fin du XIIe siècle. Aussi les croisés le regardaient-ils comme le modèle des chevaliers, et les musulmans comme un géant de fer, représentant terrible de l'Occident coalisé : des deux côtés sa bravoure lui valut le nom de Cœur-de-Lion. Il comprit lui-même son rôle et sacrifia tout à sa glorieuse tâche. Il épuisa le trésor, vendit les revenus de la couronne et les charges de l'État, et contracta une alliance avec Philippe-Auguste contre Saladin, sultan d'Égypte. Il s'arrêta sur la route pour délivrer sa sœur prisonnière en Sicile, s'emparer de Chypre, et charger de chaines d'argent le roi Comnène. Ses exploits en Palestine, son courage héroïque à Saint-Jean d'Acre, en Syrie, furent célébrés dans l'Europe entière. Mais ils ne lui valurent que la gloire sans les conquêtes désirées; il ne se rendit maître d'aucune possession dans ce pays, et comme, pour se marier avec Bérengère de Navarre, il avait violé la promesse faite au roi de France d'épouser sa sœur, il se vit obligé de partir. Bientôt, jeté par une tempête sur les côtes de la Dalmatie, il fut enfermé dans la forteresse de Dürenstein par le duc Léopold d'Autriche, qu'il avait offensé au siége de Saint-Jean d'Acre. Livré ensuite à Henri VI, contre lequel il avait fomenté des troubles en Sicile, il fut pendant un an son captif. En 1194 seulement il recouvra sa liberté au prix de 150,000 marcs d'argent. A son retour en Angleterre, il trouva le trône usurpé par son frère et le reconquit; puis il battit à Gisors les Français qui étaient entrés en Normandie; une flèche qui l'atteignit au siége de Chalus lui fit une blessure dont il mourut (1199). On déposa son cercueil dans l'abbaye de Fontevrault, son cœur à Rouen et ses entrailles à Charonne. On ne doit pas s'étonner que les artistes, dont la conception est puissante, aient adopté avec une sorte d'enthousiasme cette grande figure qui représente le mouvement hardi et impétueux de la civilisation occidentale se ruant sur la vieille Asie. Richard est devenu le héros d'une foule de ballades, de romances et de contes. On sait quel parti ont su tirer des souvenirs héroïques attachés au *Cœur-de-Lion* Walter Scott dans *Ivanhoe* et Sédaine ou plutôt Grétry dans l'opéra comique de *Richard Cœur-de-Lion*. PHILARÈTE CHASLES.

RICHARD II, fils d'Édouard, dit le Prince noir, naquit en 1366 et succéda en 1377 à son grand-père Édouard III. Ce prince, doué de beaucoup de fermeté, d'énergie et d'audace, n'eut pas, comme Richard Cœur-de-Lion, à les déployer dans un de ces grands mouvements qui rendent les hommes héroïques. Son premier regard rencontra sur toutes les marches du trône des ducs et comtes, puissances féodales qui se disputaient le premier rang, et tous avec l'arrière-pensée d'accaparer le pouvoir. Le duc de Lancaster, le comte de Cambridge et le duc de Glocester trouvaient, pour donner carrière à leur ambition, une occasion facile dans la minorité d'un prince et dans l'embarras de l'Angleterre, en lutte continuelle avec la France et l'Écosse. Le jeune roi comprit qu'il fallait se faire un parti : à peine âgé de quinze ans, il avait réuni autour de lui les seigneurs assez peu puissants pour qu'il pût en faire des favoris et opposer ce groupe de courtisans aux ambitieux. Sous leur influence, son audace se développa dans un sens fatal : aussi son règne fut-il un temps de malheur pour le peuple anglais. En 1385, les Écossais profitaient du moment où Richard ravageait leur pays, où tout fut brûlé et saccagé, pour mettre de leur côté tout à feu et à sang en Angleterre. Le peuple refusait de payer des taxes nouvelles, se révoltait contre le roi et ses favoris insolents, et le parlement, s'emparant du pouvoir, chassait le roi du trône.

Cette situation divisa naturellement les seigneurs qui rêvaient le trône, et bientôt le parti du duc de Glocester et celui du duc de Lancaster furent tout-à-fait distincts. Richard en profite et remonte sur le trône en accordant une amnistie générale et supprimant les impôts exigés par le parlement. En 1394, il passe en Irlande avec 60,000 hommes et se fait prêter serment de fidélité; puis il épouse Isabelle, fille de Charles VI, roi de France, et conclut une trêve de quinze ans. C'est alors qu'il retrouve ses favoris, et se livre de nouveau à une existence peu royale, à des mœurs sans dignité qui encouragent les mouvements des mécontents et les menées des ambitieux : les révoltes éclatent de tous côtés. Richard use de violence : Arundel est condamné à mort; le duc de Glocester, emprisonné à Calais, ne tarde pas à

disparaître; Warwick et son frère se voient bannis à perpétuité; le duc d'Herefurd, fils du duc de Lancaster, et le duc de Norfolk, coupables d'avoir manqué de respect au roi dans une querelle qu'ils avaient eue ensemble, sont exilés, et quand meurt le duc de Lancaster, le roi s'empare de tous ses biens. Cet envahissement fut comme le signal de la coalition qui tendait à se former : le duc d'Hereford quitte la France, se réunit dans le York'shire aux comtes de Northumberland, de Westmoreland, et à la tête d'une armée de 60,000 hommes réclame les biens de son père. La même année, Richard tomba dans une embuscade, fut fait prisonnier, et sa déchéance fut solennellement proclamée : il alla à Pomfret, en Écosse, où il mourut un an après. Ce règne, curieux à étudier pour l'histoire de la féodalité, a été le sujet d'un de ces grands tableaux historiques dans lesquels Shakspeare a passé en revue les plus importantes époques de la chevalerie.

Ce n'est pas une des œuvres capitales du poète; il se contenta de corriger et de refondre un drame antérieur. On reconnait cependant cette main puissante dans les traits profonds qui caractérisent Percy et Bolingbroke, et surtout dans l'analyse mélancolique et hardie des misères du pouvoir et des douleurs toujours alliées aux triomphes humains.

Philarète Chasles.

RICHARD III, fils de Richard, duc d'York, naquit en 1452, et prit en 1471 le titre de duc de Glocester. Le nom de ce prince conserve encore en Angleterre la célébrité sanglante qu'avait à Rome celui de Néron. Comme le tyran antique, Richard fit disparaître bien des personnages, et périt comme lui tragiquement. Il était monté sur le trône par une usurpation : à la mort d'Édouard IV, son frère aîné, il enleva la régence à sa belle-sœur, prit le titre de protecteur du royaume et du roi, puis, maître de ses neveux, les héritiers du trône, il démontra impudemment l'illégitimité du mariage de leur mère, et les fit disparaître. Ce dernier fait a été fort contesté : on a voulu réhabiliter Richard et effacer de sa vie ce meurtre des deux enfants. Sans discuter une réhabilitation qui nous semble difficile, il suffit de savoir que, le 22 juin 1483, il se fit couronner roi d'Angleterre. Buckingham, qui avait servi toutes les vues de l'usurpateur dans cette occasion, tourna bientôt sa force contre lui, et mit en avant un nouveau prétendant au trône, Henri Richmond, de la race de Lancaster. Vaincu et pris, l'ancien confident de Glocester eut la tête tranchée; mais il avait ranimé, avant de mourir, la querelle des deux roses. Représentant de la rose blanche, Richard III conduisit ses troupes dans le comté de Leicester jusqu'à Bosworth. C'est là qu'il rencontra, le 12 août 1485, Henri Tudor venant à sa rencontre avec une armée de 2,000 Français et les partisans qu'il avait trouvés dans le pays de Galles. Au moment d'engager la bataille, les deux Stanley quittèrent l'armée de la rose blanche pour se réunir à Tudor, leur parent. Richard III tomba dans la mêlée, accablé par le nombre, et laissa le trône à Henri de Lancaster qui prit le nom de Henri VII.

Cet homme, qui a tué le duc de Clarence, empoisonné le roi Édouard, fait massacrer lord Gray, le comte de Rivers, les chevaliers Hawts et Vaughan, Hastings, ses deux neveux, le duc de Buckingam, enfin la reine Anne de Trevel, sa femme, etc., le Néron anglais n'est pas indigne de sa réputation. Tout le monde connait un drame magnifique de Shakspeare, où le grand poète nous représente un homme laid d'âme et de corps, souple, ingénieux et féroce, qui a autant de haine pour les autres hommes que d'ambition pour lui-même; plein d'esprit et de ressources, de grâce même dans ses paroles, quand il veut séduire une femme, et de précision brutale quand il faut mettre à mort un seigneur redouté. Au cinquième acte surtout, lorsque Richard est trahi et voit passer devant lui toutes les ombres de ses victimes qui lui crient : *Despair and die!* il s'opère une révolution singulière. Voyant que tout est perdu, le personnage abandonne toute son aménité et sa dissimulation; il laisse éclater sa nature; la rage le domine; il immole une foule de soldats avant de mourir, et tombe enfin en blasphémant. Cette composition supérieure a inspiré à Casimir Delavigne une idylle dramatique pleine de traits touchants et ingénieux, *les Enfants d'Édouard*. Philarète Chasles.

RICHARD I, *sans peur*, duc de Normandie, succéda à l'âge de dix ans à son père Guillaume-Longue-Épée. Louis IV d'Outre-Mer régnait alors en France; ce monarque, oublieux des services qu'il avait reçus de Guillaume, voulut s'emparer des États de son fils. Il fait semblant de vouloir le protéger et se rend à Rouen; mais dès qu'une fois il s'est emparé de la per-

sonne du jeune duc, il annonce ouvertement ses intentions ; peut-être il serait arrivé à son but si le gouverneur de Richard, s'étant déguisé en palefrenier, ne l'eût enveloppé dans une botte de foin et emporté hors des murs de la ville. Une fois libre, il a pour protecteurs et alliés Harald, roi de Danemark, et Hugues-le-Grand, ce puissant seigneur qui a bien voulu permettre à Louis IV de poser sur sa tête la couronne de France. Plus tard il fut en guerre avec l'empereur Othon Ier et avec Thibaud, comte de Blois, et grâce à ses alliés il s'en tira heureusement. Reconnaissant envers son allié, Hugues-le-Grand, il aida son fils, Hugues-Capet, à se faire décerner la couronne à l'assemblée de Noyon en 987, après la mort de Louis V, petit-fils de Louis d'Outre-Mer, et mourut en 996. — RICHARD II *le Bon*, son fils, lui succéda; son règne ne fut pas tranquille : il eut à soutenir de nombreuses guerres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ses sujets se soulevèrent, son frère naturel, Guillaume, comte de Hiesme se révolta, le roi d'Augleterre et Eudes, comte de Blois, l'attaquèrent. Mais il fut puissamment secondé par la Suède, le Danemark et le roi de France, Robert-le-Pieux. Il sortit heureusement de tous ces embarras et mourut en 1027, laissant le trône à son fils, Richard III, qui ne fit que paraître, car il fut empoisonné peu après par son frère Robert.

RICHARD, (comte de Cornouailles et de Poitou), fils du roi Jean-sans-Terre et d'Isabeau d'Angoulême, naquit à Winchester en 1209. Parti pour les croisades en 1240, il épousa (1249) Sanche de Provence et devint régent d'Angleterre pendant l'absence de son frère Henri III. Il fut proclamé en 1257 roi des Romains et occupa pendant quinze ans le trône impérial. Il mourut du chagrin que lui causa la mort de son fils Henri assassiné par les deux fils de Simon de Beaufort.

RICHARD (LOUIS-CLAUDE-MARIE), botaniste, né à Versaille en 1754, mort à Paris en 1821. Fils d'un jardinier du roi à Auteuil, Richard naquit au milieu des fleurs, leur voua, dès son enfance, ses plus chères affections, et après avoir acquis, par une assez longue pratique, la science horticole et la botanique, il alla, aux frais de Louis XVI, explorer la Guyane et les Antilles, où il recueillit d'immenses et riches collections. Il revint malade de ce voyage qui dura de 1781 à 1789, et les troubles de la révolution le laissèrent quelque temps dans l'obscurité. Lorsque le calme fut rétabli, Richard fut appelé à occuper à la fois une chaire de botanique et un siége à l'institut, et il publia dès lors un assez grand nombre de Mémoires qui concoururent à fonder sa réputation. Ses travaux sur l'organisation des végétaux, son analyse du fruit et l'édition du Dictionnaire élémentaire de botanique de Bulliard, le placent à un rang distingué dans la science.

RICHARD (CHARLES-LOUIS), écrivain ecclésiastique, naquit vers 1711 à Blainville-sur-Eau dans la Lorraine. A 16 ans, il prit l'habit de dominicain et vint terminer ses études à Paris où il fut reçu docteur en Sorbonne. Le P. Richard voulut se consacrer à la prédication ; mais, n'y obtenant pas de succès, il entreprit quelques ouvrages théologiques. A l'époque de la révolution, la nouvelle constitution civile du clergé le compta au nombre de ses plus chauds adversaires, ce qui le força de se réfugier en Belgique. Lors de la conquête de ce pays par les armées françaises en 1794, il fut arrêté à Mons et jugé par une commission militaire comme auteur d'un écrit intitulé : *Parallèle des Juifs qui ont crucifié leur Dieu avec les Français qui ont tué leur roi*. Le P. Richard fut condamné à mort et fusillé le 16 août 1794.

RICHARD-LE-NOIR (FRANÇOIS-RICARD, dit), célèbre industriel, né en 1765 d'une famille de paysans au Tréiat (Calvados). Parti de son village à 7 ans pour chercher fortune, il vint à Paris, et, après avoir été porte-balle, fut bientôt un des plus riches commerçants de l'époque. Voulant affranchir l'industrie française du tribut qu'elle payait à l'Angleterre, il créa le premier en France des métiers pour filer et tisser le coton. Napoléon pour le récompenser le décora de sa propre main. Mais la suppression des droits d'entrée le ruina en 1814 et il mourut dans la gêne en 1839.

RICHARDSON (SAMUEL). Un des plus célèbres romanciers de l'Angleterre, était fils d'un pauvre menuisier du comté de Derbi. Enfant, il servit de secrétaire à de jeunes ouvrières, et il amusait souvent ses camarades par les histoires qu'il leur racontait : on peut voir là les premiers germes de son talent de conteur et de sa prédilection pour la forme épistolaire. Il entra d'abord comme compositeur dans une imprimerie et plus tard il parvint à devenir maître d'imprimerie et fit gémir la presse pour les autres

avant de l'employer pour lui. La demande qui lui fut faite par un éditeur d'un ouvrage de morale pour les jeunes personnes donna naissance à son premier roman, *Paméla*, qui eut un immense succès non seulement en Angleterre, mais en France et en Italie. Voltaire en tira le sujet de sa *Nanine* et Goldoni deux de ses comédies. La mode était encore aux longs romans comme elle tend à y revenir. Richardson pouvait donc se permettre une prolixité qui nous semble aujourd'hui excessive; mais il la racheta par une vérité de caractères et un naturel dont aucun écrivain n'avait donné le modèle, si l'on n'en excepte l'auteur de *Don Quichotte*. L'auteur avait de plus un puritanisme de mœurs, une austérité bourgeoise et une rigidité morale qui convenaient merveilleusement à la protestante Angleterre sous la domination de Guillaume d'Orange. *Paméla* a les qualités et les défauts de cette préoccupation. L'héroïne que l'auteur voulait faire vertueuse est une égoïste qui sait fort bien calculer, mais qui n'a aucune des qualités du cœur. Fielding découvrit habilement les défauts de cet ouvrage, et comme il avait précisément les qualités généreuses et expansives qui manquaient au sévère Richardson, il fit de la *Paméla* une parodie charmante : *Joseph Andrews*, qui a conservé des lecteurs après que l'ouvrage parodié eut été oublié. Richardson ne le lui pardonna jamais et le poursuivit dans ses lettres d'insinuations peu bienveillantes auxquelles Fielding ne répondit pas. A *Paméla* succéda *Clarisse Harlowe*, profonde étude du cœur, peinture vigoureuse de la société bourgeoise de la vieille Angleterre, et le chef-d'œuvre de la littérature puritaine et analytique. Ce roman, qui paraissait par livraisons, fut pendant quelque temps l'unique objet des conversations de tout ce qui, en Angleterre, s'occupait de littérature : les femmes surtout portaient le plus grand intérêt à Clarisse et même à Lovelace, et accablaient l'auteur de lettres pour qu'il donnât une conclusion heureuse à son roman, au moins qu'il sauvât l'âme de son héros. Richardson fut inflexible et il eut raison, autrement son roman, dont il voulait faire une œuvre morale, n'aurait plus eu de signification. Diderot s'enthousiasma tellement de cet ouvrage, qu'à la mort de Richardson, il lui fit une sorte d'oraison funèbre des plus passionnées; Jean-Jacques Rousseau était tout plein de *Clarisse* quand il fit sa *Nouvelle Héloïse*. Richardson avait une vanité d'enfant qui ne lui permettait guère d'écouter les critiques. Celles qu'on fit de ses deux premiers romans finirent cependant par agir sur lui et même trop vivement, puisque, pour y répondre, il fit deux nouveaux romans qui furent loin de valoir les premiers. Il n'est rien de plus insipide que sa *Pamela in high life*. *Sir Charles Grandisson*, écrit pour répondre aux observations qu'on avait faites sur le caractère de Lovelace, n'offre guère d'intérêt que dans l'épisode de Clémentine; quant au personnage de Grandisson, il a tant de vertus, de qualités et de bonheur, qu'il semble, dans son calme inaltérable, être une insulte à la vertu malheureuse. Ce roman ne nuisit cependant pas à la réputation de l'auteur qui eut le bonheur de mourir au milieu de ses succès, entouré d'un cercle de flatteurs, et après avoir vu ses ouvrages traduits dans la plupart des langues de l'Europe. Ils l'ont été deux fois en français par Prévost qui eut le tort de supprimer certains passages caractéristiques pendant que sa prolixité allongeait le récit d'un autre côté, et par Letourneur dont la version est plus fidèle, mais parsemée de contre-sens. La correspondance de Richardson a été publiée en 1804 avec une notice biographique et critique par mistress Barbauld. Walter-Scott a aussi consacré une notice à l'auteur de *Clarisse*. Fl.

RICHELET (Pierre). Fameux lexicographe, né, en 1632, à Cheminon en Champagne, diocèse de Châlons-sur-Marne. En 1660, il vint à Paris, où il se fit recevoir avocat et s'affilia à la coterie littéraire de l'abbé d'Aubignac, auteur de la *Pratique du théâtre*. C'est dans cette société pédante et jalouse que son esprit se gonfla de cette morgue grammaticale étalée dans tous ses écrits, et que, naturellement satirique, il s'appliqua, pour faire parade de médisance, à aiguiser en épigramme chacune de ses paroles. L'abbé d'Aubignac, son premier protecteur, fut aussi sa première victime. Les louanges que l'abbé attendait de Richelet pour son roman de *Morphise* s'étant subitement transformées en critiques amères, une rupture haineuse s'ensuivit. Richelet en agit presque toujours ainsi avec ceux qui lui accordèrent inconsidérément leur amitié, et n'en furent pas moins en butte aux traits de sa satire. C'est dans son grand *Dictionnaire français* qu'il donna surtout carrière à la malice de son esprit. Chaque phrase destinée à présenter en exemple le mot qu'il

devait définir y devint pour lui le prétexte d'une épigramme contre l'un ou l'autre de ses contemporains. « Il fut ainsi, dit Voltaire, le premier qui ait donné un ouvrage presque tout satirique, exemple plus dangereux qu'utile. »

Richelet n'avait que peu d'imagination et un esprit médiocrement inventif à mettre au service de sa malignité. C'était un compilateur vulgaire, taillant son savoir dans la science d'autrui, et bornant tout son travail de lexicographe à surcharger de notes marginales les livres auxquels il empruntait ses exemples. On peut s'en convaincre par les notes et les *soulignements* sans nombre qu'on remarque dans les ouvrages qui nous sont venus de sa bibliothèque, et surtout dans l'exemplaire de Malherbe qui lui a appartenu et que l'auteur de cet article possède aujourd'hui.

Richelet, continuant son métier de compilateur, avait publié encore : 1° *Les plus belles lettres des meilleurs écrivains français*, recueil augmenté de notes d'une médiocre érudition, dont Breuzen de la Martinière donna la meilleure édition (1737, deux volumes in-12), 2° l'*Histoire de la Floride*, traduite de l'Espagnol Garcilasso de la Vega, réimprimée en 1709 avec un avertissement de Lenglet-Dufresnoy, puis enfin à Leyde (1721, quatre volumes in-8°). L'un des plus fameux ouvrages de Richelet est le *Dictionnaire des rimes*. Ce dictionnaire, dont la première édition date de 1648 et la meilleure, donnée par Berthelin, de 1760, n'est pas de Richelet seul, au dire de Lenglet-Dufresnoy. « M. Richelet, dit-il dans son avertissement de l'*Histoire de la Floride*, a travaillé, aussi bien que M. Frémont d'Ablancourt, au dictionnaire des rimes, mais ce n'est pas lui qui l'a mis en l'état où un certain libraire, nommé Delaune, l'a fait imprimer; il a été rajusté ou gâté par un bon vieux prêtre nommé Lefèvre. » Richelet mourut à Paris le 18, et, selon d'autres, le 29 novembre 1698.

Éd. Fournier.

RICHELIEU (Armand-J. du Plessis, cardinal, duc de), ministre de Louis XIII et l'un des plus grands politiques qu'ait jamais possédés la France, est né à Paris en 1585. Son père, François du Plessis, d'une maison noble du Poitou, avait été grand prévôt de l'hôtel et capitaine des gardes de Henri IV. Quant à lui, destiné d'abord à la carrière des armes, il reçut les ordres et fut sacré à vingt-deux ans évêque de Luçon (1607). Député aux États généraux (1614), il s'empresse de plaire au maréchal d'Ancre, alors tout puissant, et de se faire nommer aumônier de la régente Marie de Médicis. Protégé par cette princesse, en 1616 il devient secrétaire d'État pour la guerre. L'année suivante, la reine-mère, en disgrâce, se retire à Blois; il la suit, et par son habileté réussit à raccommoder la mère avec le fils. Bientôt il fait conclure les traités d'Angoulême (1620) et d'Angers (1621), qui lui valurent le chapeau de cardinal. Poussé par son ambition et l'appui de la reine, il entra au conseil presque malgré Louis XIII qui semblait pressentir sa terrible domination, et ne tarde pas d'arriver à la dignité de premier ministre. Une fois revêtu du souverain pouvoir, Richelieu, ministre, prêtre, guerrier, législateur, financier à sa manière, et par dessus tout homme de despotisme, forme trois grandes entreprises qu'il ne perdit jamais de vue : détruire la puissance politique du protestantisme en France, abattre l'orgueil et l'esprit factieux de la noblesse et abaisser la maison d'Autriche. Les protestants, contre lesquels il dirige ses premiers coups, perdent successivement l'île de Ré (1626) et la Rochelle, leur dernier boulevard (1628); leur puissance est anéantie par la paix d'Alais et l'édit de Nîmes (1629). Dans le même temps, il replace sous la domination de la Suisse la Valteline que l'Espagne lui disputait, force le pas de Suze, assure au duc de Nevers le duché de Mantoue, s'empare des États du duc de Savoie (1630) et se dispose à combattre l'Autriche. Dans ce but, il prend une part active à la guerre de trente ans, et, quitte à *scandaliser* les catholiques de France, il s'unit au roi de Suède, chef du parti protestant en Allemagne. Ce prince, qu'il avait secondé de tout son pouvoir contre la maison d'Autriche, étant mort, il solda les troupes de Bernard de Weimar qui le remplace; puis, combattant ouvertement sa puissante rivale, il l'attaque à la fois dans toutes ses possessions d'Alsace, des Pays-Bas, d'Italie, de Catalogne; partout le triomphe de ses armes prépare la suprématie de la France, que devaient assurer après sa mort les traités de Westphalie et des Pyrénées. Cette grande tâche achevée, une autre plus pénible encore lui restait à accomplir, l'abaissement de la noblesse. Dans ses luttes contre les grands, il eut mille cabales à déjouer. Marie de Médicis, jalouse de l'ascendant que

son génie lui donnait sur un roi incapable et irrésolu, Anne d'Autriche, reine régnante, Gaston d'Orléans, frère du roi, le duc de Bouillon, le comte de Soissons, celui dont l'orgueil se raidissait le plus opiniâtrément contra le joug de l'eminence rouge, enfin tous les ambitieux subalternes qui jalousaient sa haute fortune, deviennent ses adversaires déclarés. En 1630, le roi tombe dangereusement malade; les deux reines, son frère et d'autres courtisans qui le circonviennent lui arrachent à son lit de mort la disgrâce du radoutable cardinal; le faible monarque n'a plus que quelques instants à vivre et Richelieu fait ses préparatifs de fuite, mais inopinément le moribond revient à la vie. Marie de Médicis, qui tremble de voir s'évanouir les résolutions de son fils, fait si bien qu'elle l'enflamme de courroux; les ennemis du cardinal-ministre ne doutent plus de sa ruina; cependant celui-ci se rend auprès du roi, le harangue avec son adresse accoutumée et, à la stupéfaction généraie, s'en retourna plus puissant que jamais: ce fut *la journée des dupes*. Après ce revirement de faveur, le garda des sceaux Marillac est exilé, le maréchal de Marillac subit le sort du comte du Chalais, déjà immolé à l'ambition de Richelieu, et les portes de la Bastille se referment sur le maréchal de Bassompierre. Désespérant de triompher jamais da l'inertie royale, les grands s'appuient sur l'étranger et soulèvent plusieurs révoltes. Mais l'infatigable ministre, toujours instruit à temps, fait avorter tous leurs complots Cet homme extraordinaire, fascinant Louis XIII par son ascendant irrésistible, l'oblige à signer l'exil de la reine-mère à Bruxelles. Gaston d'Orléans avait pris les armes, il le réduit à se soumettre et fait décapiter le duc de Montmorency, complice du prince. Le duc de Soissons s'était ligué avec l'Autricha, il lui livre bataille; mais il se voit sur le point de la perdre, quand un coup de feu, venu on ne sait d'où, frappe le chef des révoltés au milieu du front et met ceux-ci en déroute. Enfin, pour clore cetta longue suite de conjurations, si vigoureusement réprimées, Cinq-Mars et de Thou, jeunes compagnons que le cardinal avait permis an roi pour distraire son oisiveté, se concertent avec ce monarque afin de renverser ce despote. A cette nouvelle attaque, la vieux lion mourant retrouve toute son énergia, et, avant de descendre dans la tombe où devait bientôt la suivre son royal esclave, fait monter Cinq-Mars et de Thou sur l'échafaud qu'il avait tant de fois ensanglanté.

Richelieu mourut le 4 décembre 1642. Il n'avait pu terminer les guerres qu'il avait entreprises; mais déjà il avait assuré partout le succès des armes françaises et avait entièrement affranchi le pouvoir royal. Il eut de grandes vues et en poursuivit l'exécution avec una persévérance et une fermeté inébranlables; mais on l'accuse d'avoir été implacable, et, sous le prétexte des intérêts de l'État, d'avoir souvent poursuivi ses vengeances personnelles. Les noms du maréchal de Marillac, du jeune de Thon et d'Urbain Grandier feront toujours ombre à l'éclat de sa gloire. Amateur passionné des lettres, il créa l'Académie française. Malheureusement le goût qui fait chérir les arts n'a rien de commun avec le génie qui enfante leurs chefs-d'œuvre; *Mirame* et *la grande Pastorale* en sont la preuve. On pardonnerait volontiers ces tristes productions au poëta grand seigneur si son impuissance ne l'avait excité contre Corneille. Comme pour perpétuer même au delà du cercueil sa protection sur Louis XIII, il lui légua le palais cardinal qu'il avait fait bâtir et meubler avec un faste inouï. Parmi un grand nombre d'établissements qu'il a fondés, on compte encore le Jardin du Roi. Enfin, c'est lui qui fit rebâtir l'église de la Sorbonne où fut érigé son tombeau. EUG. VILLEMIN.

RICHELIEU (L.-F.-ARMAND DU PLESSIS), maréchal de Franca, fils d'Armand-Jean du Plessis Richelieu, générel des galères et petit-neveu du cardinal par les femmes, naquit à Paris en 1696 et porta d'abord le nom de Fronsac. Marié et présenté à la cour dès l'âge de quatorze ans, il fit sensation et bientôt scandale, si bien qua son père, pour le corriger, demanda et obtint une lettre de cachet qui le relégua quatorze mois à la Bastille; de là il se rendit auprès du duc de Villars et fut nommé son aide-de-camp. Sous la régence, il devint le compagnon et souvent le rival du duc d'Orléans. Malgré leur étroite liaison, ce prince l'enferma deux fois à la Bastille, d'abord pour duel et ensuite pour complicité dans la conspiration de Cellamare. Ambassadeur à Vienne en 1725, par la protection de la marquise de Prie, alors maîtresse du duc de Bourbon et toute-puissante, il s'acquitta très habilement de cette mission et signa, en 1727, les préliminaires d'une paix avantageuse. Après s'être longtemps distingué

sous Berwick et avoir montré beaucoup de bravoure au siége de Kebl, il fut fait maréchal de camp (1738), gouverneur du Languedoc et premier gentilhomme de la chambre (1744). Cette position lui permit d'acquérir sur le jeune roi un grand ascendant qui, dit-on, n'a pas peu contribué à dépraver les mœurs de ce monarque. Lieutenant-général à Fontenoy, il y décida le gain de la bataille. A la tête des troupes génoises, en 1748, il les délivra des attaques des Anglais, et à son retour de cette expédition il reçut en récompense le bâton de maréchal avec le gouvernement de Guyenne et de Gascogne. Dans les années suivantes, il attaqua l'île Minorque et se rendit maître de Port-Mahon (1756) qui jusqu'alors avait passé pour imprenable. A la tête des armées du Hanovre, en un mois il conquit le royaume, après avoir battu le duc de Cumberland. Malheureusement il ne sut pas profiter de la victoire, et après la convention de Closterseven (1757) il fut rappelé. Rentré pour toujours dans la vie privée, il ne s'occupa plus que d'intrigues et de plaisirs. Devenu, par rang d'âge, président du tribunal du point d'honneur, il poussa sa carrière jusqu'à quatre-vingt-douze ans et mourut en 1788, exempt d'infirmités. Peu lettré et sachant à peine l'orthographe, il était à vingt-quatre ans membre de l'Académie française. Aussi aimable que séduisant, peu de femmes ont résisté à ses entreprises. Ses bonnes fortunes ne l'empêchèrent point de se marier trois fois, la dernière à quatre-vingt-quatre ans. Il fut l'ami et le protecteur de Voltaire qu'il appelait son cher collègue. On a publié sous son nom des mémoires qui ne sont rien moins qu'authentiques. E. V.

RICHELIEU (Armand-Emmanuel du Plessis, duc de), ministre sous Louis XVIII, né à Paris en 1766, était petit-fils du maréchal. Quelques biographes le font sortir de France en 1789, à cause de la révolution ; il n'en est rien, car il partit en 1788 dans la seule intention de servir activement en Russie, où il fit la guerre avec distinction contre les Turcs, sous le général Souvarow. Assez froidement accueilli par Catherine, il fut honoré de la faveur de l'empereur Alexandre, et nommé, en 1803, gouverneur d'Odessa. Cette colonie naissante prit sous sa direction un développement rapide, et au bout de dix-huit mois il fut chargé du gouvernement de toute la Nouvelle-Russie, qu'il fit jouir des bienfaits de la civilisation. La Restauration l'ayant ramené en France (1814), il fut nommé, en 1815, ministre de la maison du roi, mais il refusa. Après les Cent Jours, il devint ministre des affaires étrangères. Et quand M. le prince de Talleyrand, après avoir discuté, consenti et conclu les traités de 1815, refusa de les signer pour en faire tomber le blâme sur les autres, M. de Richelieu, qui eut le courage d'accepter cette cruelle mission, lut, *les larmes aux yeux*, ces traités rigoureux à la Chambre des pairs. Mais, trois ans après, par le seul ascendant de son caractère et de sa parole, il en fit abroger les conditions les plus onéreuses, celles de contribution et d'occupation (sept. 1818). C'est ainsi que cet homme de bien profita de l'affection que lui portait l'empereur Alexandre pour alléger les charges qui pesaient sur sa patrie. Les intrigues de M. Decazes lui firent abandonner le ministère, qu'il n'avait jamais désiré ; c'est malgré lui qu'il y revint en 1820, avec le même désintéressement et la même mission de réparer les fautes que d'autres avaient commises. Les Chambres lui votèrent pour récompense nationale une dotation de 50,000 francs de rente. Il ne l'accepta que pour fonder un hospice dans la ville de Bordeaux. Après l'assassinat du duc de Berri (1820), il fut rappelé à la présidence, dont il s'éloigna une seconde fois sans effort avec le seul regret de ne plus conduire les affaires et l'État dans la route qu'il croyait la meilleure. Il mourut peu de mois après, en 1822, universellement estimé. Le duc de Richelieu faisait partie de l'Académie française. E. V.

RICHEMOND (*géog.*). Deux localités en France portent ce nom : l'une est un village du département de la Moselle qui, entouré jadis de fortifications, a eu une certaine importance au moyen âge ; il compte 700 habitants. L'autre, située dans le département de la Seine-Inférieure, compte 1,150 âmes. C'est la patrie de l'hérétique Simon Morin, brûlé vif en 1663. — Richemond (Arthur de Bretagne duc de), second fils de Jean V, duc de Bretagne, obtint l'épée de connétable en 1544, sous le règne de Charles VII, et détacha son frère Jean VI du parti des Anglais. Mais bientôt son orgueil et l'assassinat du sire de Giac et de Camus de Beaulieu, favori du monarque le brouillent avec lui, et il quitte la cour sans avoir rien fait pour la France, tandis que son frère retourne à ses anciens alliés. Mais pendant que l'héroïque

Jeanne d'Arc repousse les Anglais qui fuient au seul nom de cette vierge inspirée, il se réconcilie avec son souverain, engage son frère à rentrer dans l'obéissance, et bientôt il influe efficacement sur l'esprit de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, pour lui faire conclure le traité d'Arras, 1435. La même année il vient mettre le siége devant Paris, et cette ville lui ouvre ses portes. Il continue le cours de ses succès jusqu'à la paix de 1444. Pendant les quatre ans qu'elle dura, il s'occupa des moyens de supprimer les grandes compagnies, après les avoir fait décimer à la bataille de Saint-Jacques en 1445. Il les disperse entièrement et les remplace par quinze compagnies de cent lances chacune. La guerre s'étant renouvelée en 1448 avec les Anglais, Richemond, à la tête d'une armée payée par Jacques Cœur, entre en Normandie, soumet cette province que sa victoire à Formigny en 1450 assure à la France. Son neveu, Pierre-le-Simple, étant mort sans enfant, il lui succéda au duché de Bretagne, et mourut à Nantes la même année 1457, âgé de soixante-quatre ans.

RICHER (Edmond), syndic de la faculté de théologie de Paris, né en Champagne en 1560, mort en 1631. Venu à Paris à dix-huit ans, il obtint sa nourriture et son instruction dans un collége en échange de ses services, et se livra au travail avec tant d'ardeur qu'au bout de trois ans il put suivre un cours de philosophie. Il devint ensuite professeur au collége du cardinal Lemoine, docteur en théologie et syndic de la Faculté. Il publia en 1611 un livre sur les limites de la puissance ecclésiastique et de la puissance politique, dans lequel il professait en politique des idées presque républicaines, c'est-à-dire la souveraineté du peuple, et en religion non-seulement la subordination du pape aux conciles, selon les maximes de l'église gallicane; mais des principes qui tendent à faire regarder l'autorité du souverain pontife comme ne dérivant pas d'une institution divine. Censuré par un grand nombre d'évêques de France et par le pape, ce livre fit éclore une multitude d'ouvrages, auxquels il fut défendu à Richer de répondre; il fut même arrêté, et il aurait été livré à l'inquisition si l'université ne l'eût réclamé : mais il perdit sa place de syndic. Le cardinal de Richelieu, voulant mettre un terme à ces agitations, eut avec lui quelques conférences, à la suite d'une desquelles Richer se rétracta, moyennant quelques concessions. L'abbé Racine prétend, il est vrai, mais sans preuve, que cette rétractation ne fut signée, chez le père Joseph, que sous le poignard de deux assassins. Il ajoute que cette scène de violence avança la mort d'Edmond Richer, laquelle n'arriva cependant que plus d'un an après. Outre plusieurs ouvrages ayant trait à la doctrine pour laquelle il fut persécuté, Edmond Richer a publié une histoire des conciles généraux, une édition d'une apologie de Gerson, et divers ouvrages d'histoire et de grammaire.

RICHER (Henri), avocat et poète, né en 1685, mort en 1748. Titon du Tillet l'a placé sur son Parnasse; mais le public a porté un jugement moins favorable de ses ouvrages. Ses traductions des *Églogues* de Virgile et de quelques *Héroïdes* d'Ovide sont froides et sans couleur; ses tragédies d'*Éponine et Sabinus* et de *Coriolan* sont très faibles; la dernière n'a pas été jouée. Ses *Fables*, au contraire, avec les mêmes défauts, ont du naturel, de la facilité, et méritent de n'être pas oubliées. Henri Richer a encore publié une *Vie de Mécénas* et laissé en manuscrit une *Vie de Scipion l'Africain*. — Deux autres frères Richer (*François* et *Adrien*) ont publié au dernier siècle, le premier un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence, le second diverses compilations et travaux historiques.

RICHERAND (*biog.*). Né à Belley le 4 février 1779, Richerand reçut le bienfait d'une éducation dirigée avec soin, et son application lui mérita l'estime et l'attachement de ses premiers maîtres. Il vint à Paris de bonne heure et se destina à la carrière de la chirurgie. Il avait à peine 22 ans lorsqu'il publia ses *Nouveaux éléments de physiologie*, ouvrage qui a eu dix éditions, qui fut traduit dans plusieurs langues de l'Europe, et qu'on lit encore avec plaisir et avec fruit. En le dédiant à Fourcroy, alors très puissant dans l'instruction publique, le jeune docteur s'attira ses bonnes grâces, et il parvint en assez peu de temps aux places et aux honneurs. Nommé chirurgien adjoint à l'hôpital Saint-Louis, puis chirurgien-major de la garde de Paris, il obtenait, le 23 juin 1807, sans concours, mais à une grande majorité de suffrages, une chaire à la Faculté de médecine de la capitale. Avant cette époque de sa vie, Richerand avait publié un second ouvrage remarquable, sa *Nosographie chirurgicale*. Trop

heureux si l'éclat de Bichat, et plus tard le génie de Dupuytren, n'avaient jeté dans son cœur des germes de tristesse et de mélancolie. Devenu riche, il voulut jouir de sa fortune et entreprit, dit-on, d'utiliser ses loisirs en faisant l'histoire de la chirurgie. Le mérite incontestable de ses ouvrages et la sage érudition qu'il y montre doivent porter à regretter qu'il n'ait pas exécuté ce dessein. Richerand était naturellement bon et obligeant. Il encourageait, il aidait les jeunes talents, et le ton d'une bienveillance hautaine lui était tout-à-fait étranger. Plus d'une fois on remarqua dans sa conduite cette chaleur du cœur, cette affection de l'âme qui caractérisent le dévouement. Ce chirurgien profondément instruit succomba vers la fin de janvier 1840, et confiant sa réputation, ses ouvrages et sa mémoire au cœur de ses amis et de ses élèves, il voulut qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. GEFFROY.

RICHESSES, objet de l'économie politique. On entend par le mot *richesse*, pris dans son sens le plus général, toute chose qui peut servir à la satisfaction de nos besoins. Mais il convient de distinguer deux sortes de richesses : les unes qui nous sont données gratuitement par la nature, comme la terre, l'eau, l'air, la lumière du jour, la chaleur du soleil ; les autres qui sont le résultat du travail, comme les vêtements, les maisons, les aliments, les meubles, etc. C'est surtout des richesses engendrées par le travail que s'occupe l'économie politique.

Le bûcheron va dans la forêt voisine, coupe un arbre, le scie en morceaux et le rapporte dans sa cabane pour se chauffer ; le cultivateur laboure le sol, jette dans la terre quelques grains de blé que la terre multiplie ; l'ouvrier des manufactures, à l'aide d'une machine à vapeur, file du coton dont le tisserand, à l'aide de son métier, fait de la toile : tous ces hommes en combinant leur travail avec les forces de la nature, faisant subir aux objets certaines modifications, ont créé des biens qui peuvent servir à la satisfaction de leurs besoins, ils ont *produit des richesses.*

Dans une société avancée, chaque homme ne se livre qu'à un seul genre de travail, n'exerce qu'un seul métier, ne crée qu'un seul genre de production ; souvent même l'ouvrier ne fait qu'une seule des opérations nombreuses qui concourent à la confection d'un produit ; ainsi, dans certaines fabriques, ce sont dix-huit ouvriers différents qui exécutent les dix-huit opérations différentes qu'exige la confection d'une épingle. Mais si chaque homme ne se livre qu'à un seul genre de production, si même il n'exécute qu'une fraction minime d'un produit, il ne peut vivre du résultat direct de son travail, car les besoins de l'homme sont extrêmement variés. Le laboureur qui produit du blé ne fait pas d'étoffes pour se vêtir ; le tisserand qui fait de la toile ne produit point de blé pour se nourrir ; mais le laboureur ne consomme pas tout le blé qu'il récolte, et le tisserand n'use pas toute la toile qu'il fabrique. Chaque producteur alors ne garde pour son propre usage qu'une très petite portion de ce qu'il produit, et vend tout le reste pour acheter les autres objets qu'il ne produit pas et dont il a besoin. Il y a ainsi entre tous les producteurs un *échange* mutuel des *richesses* créées par leur travail.

Les richesses, disons-nous, sont des objets créés par le travail et dont les qualités peuvent servir à la satisfaction de nos besoins ; mais nous ne pouvons faire usage d'un objet quelconque sans lui enlever ces qualités d'une manière plus ou moins rapide. Le pain que nous mangeons ne pourra servir désormais à assouvir notre faim ; l'habit que nous portons ne pourra plus au bout de quelque temps nous protéger contre l'intempérie ; les maisons que nous habitons ne peuvent servir d'abri après un certain nombre d'années. Rien ne s'anéantit, rien ne se perd ; la matière dont se composaient ces différentes richesses n'est pas détruite ; c'est leur utilité que nous détruisons. Enlever aux produits leur utilité en les faisant servir à nos besoins, c'est ce qu'on appelle *consommer des richesses.* On distingue, en économie politique, deux espèces de consommations. Lorsqu'un teinturier consomme de l'indigo pour teindre une étoffe, la valeur de l'indigo se retrouve dans cette étoffe dont la valeur, après l'opération de la teinture, est augmentée et de la valeur de l'indigo et de la valeur du travail du teinturier. C'est ce qu'on appelle une consommation reproductive. Quand un homme a bu une bouteille de vin, la valeur de cette bouteille ne vient pas se représenter dans un autre produit ; c'est ce qu'on appelle une consommation improductive, ou mieux non reproductive.

Tout le monde consomme des richesses, car il n'est personne qui puisse exister sans détruire des objets propres à satisfaire aux besoins de la

vie. Mais suivant l'expression de J.-B. Say, les uns peuvent se livrer à d'abondantes consommations, tandis que les autres parviennent à peine à subvenir à leurs premières nécessités. *La répartition des richesses* se fait donc dans des proportions très différentes. La part que chacun obtient dans cette répartition varie selon que la société possède une notion plus ou moins exacte de la justice et du droit, ou que la force permet une application plus ou moins rigoureuse de la justice.

Il y a donc dans la société production, échange, répartition et consommation de richesses. Ce sont des aspects différents sous lesquels l'économie politique étudie les résultats du travail.

Ce n'est pas tout, le travail peut être soumis à des régimes différents, le mouvement industriel des peuples peut être régi par des combinaisons sociales différentes ; en effet l'industrie peut être livrée aux mains des particuliers ou monopolisée par l'État ; l'industrie livrée aux mains des particuliers peut être entièrement libre ou soumise à des mesures règlementaires ; enfin l'industrie n'a jamais été, mais elle pourrait être organisée.

Il serait difficile de citer une nation où toutes les branches de l'industrie fussent confiées au pouvoir politique. Le monopole intégral est un système économique qui n'a été réalisé nulle part. Cependant il est des contrées où le monopole de l'industrie est fort étendu : ainsi, en Égypte, le commerce ou travail d'échange est presque tout entier entre les mains du pacha.

En Europe et en Amérique, au contraire, l'industrie est presque tout entière entre les mains de particuliers, et ce n'est que par exception que les gouvernements se sont réservé le monopole de la vente ou de la fabrication de certains produits.

L'industrie livrée aux mains des particuliers peut être entièrement libre ou soumise à des mesures règlementaires. Sous le régime des corporations et des maîtrises il existait des lois et des règlements qui déterminaient des conditions à remplir pour l'exercice d'une fonction industrielle, pour la confection des produits, etc. C'était l'état de l'industrie en France avant la révolution de 1789. Aujourd'hui, chez la plupart des nations, l'industrie est entièrement libre en ce sens que le pouvoir politique n'a aucun droit d'intervention dans l'exercice des travaux. Sous cette constitution économique, tout individu, muni de capitaux, a le droit de monter une ferme, de fonder une usine, d'ouvrir une boutique à côté de la ferme, de l'usine ou de la boutique de son voisin, sans que la loi lui impose aucune condition à remplir pour l'exercice de son métier, pour la confection ou la vente de ses produits. Qu'il soit écrasé par ses rivaux ou bien qu'il les écrase, qu'il s'enrichisse ou qu'il se ruine, qu'il entasse ses richesses ou bien qu'il les consomme, qu'il accumule des capitaux ou bien qu'il en détruise, cela ne regarde personne ; nul n'a le droit de lui demander compte de ses actes. Ainsi la production, l'échange et la consommation sont livrées à l'arbitraire des volontés individuelles.

Enfin l'industrie, qui a été soumise à des régimes si divers, pourrait bien un jour être soumise à un régime nouveau, on conçoit qu'un système de désordre et d'imprévoyance pourrait faire place à un régime de prévoyance et d'organisation. C'est ce que demandent aujourd'hui un certain nombre de penseurs auxquels on a donné le nom de socialistes. Quelles que soient les analogies et les dissemblances qui rapprochent ou qui divisent ces économistes nouveaux, ils s'accordent à dénoncer les vices de l'anarchie industrielle et à proposer une organisation quelconque du travail. Organiser le travail, cela signifie, dans leurs doctrines, unir et combiner toutes les forces actives de la société, les rallier vers un centre commun, et les diriger par des pouvoirs spéciaux et hiérarchisés.

D'après ce que nous venons de dire, on voit que les constitutions industrielles des peuples se rapportent à quatre modes ou régimes différents : 1° régime du monopole au profit de l'État ; 2° régime règlementaire ; 3° régime de libre concurrence ; 4° régime d'organisation.

En passant des combinaisons qui concernent les choses aux combinaisons qui regardent les hommes, on trouve également quatre systèmes principaux : en effet, les travailleurs peuvent être esclaves, serfs, salariés ou associés. L'esclavage, le servage, le salariat sont des formes sociales qui existent aujourd'hui sur divers points du globe, et elles sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les décrire. L'association, qui n'a eu jusqu'ici que des applications partielles, pourrait embrasser dans sa sphère toutes les classes de la société et tous les ordres de fonctions ; elle engendrerait ainsi un état so-

cial où l'on trouverait à la fois, combinaison d'efforts, unité de but, solidarité régulière entre tous les coopérateurs et participation équitable pour chaque membre du corps social aux fruits du travail commun.

D'après ces courtes observations, le lecteur doit comprendre ce que nous entendons par ces mots: *Constitution industrielle des peuples;* il doit voir que nous entendons par là l'*état social des travailleurs* (lesquels peuvent être esclaves, serfs, salariés ou associés), *et le système général selon lequel s'exécutent les travaux de production d'échange et de consommation* (lesquels peuvent être monopolisés, réglementés, anarchiques ou organisés).

Des observations qui précèdent, le lecteur peut également tirer cette conclusion toute naturelle que la constitution industrielle des peuples est un *fait variable*, et comme dit Montaigne, ondoyant et divers. Il s'agit de formuler une constitution industrielle, un mécanisme social qui soit supérieur à tous les mécanismes qui ont fonctionné jusqu'ici, et c'est là une mission qui appartient à la science économique.

Mais dans la société il ne s'agit pas seulement de faits, il s'agit aussi de droits. Il ne suffit donc pas d'examiner ce qui est ou ce qui peut être, il faut chercher aussi ce qui est juste ce qui doit être. La science de l'économie sociale qui ne peut rester étrangère aux plus hautes questions de droit et de justice, est spécialement chargée de répondre à cette question fondamentale: quel est le principe de justice qui doit présider à la répartition des richesses.

Enfin une partie de la science économique est consacrée à l'étude des phénomènes réguliers qu'on peut appeler *les lois naturelles des richesses.* Il y a dans l'ordre des faits physiques certains phénomènes réguliers auxquels on a donné le nom de lois; c'est en ce sens qu'on a dit: la loi n'est que la répétition d'un fait. Ces lois imposées aux choses par la nature ne sont point l'œuvre de l'homme; l'homme peut les découvrir mais il ne peut rien y changer; elles sont tout-à-fait indépendantes de la volonté. La constitution industrielle d'une nation, le principe qui préside à la répartition de ses richesses dépendent plus ou moins de la volonté du peuple, du législateur et du gouvernement; mais il est aussi dans l'ordre des faits économiques certaines lois que l'homme n'a point faites et qu'il ne peut modifier. Si le travail s'unit aux forces de la nature, de manière à satisfaire quelque besoin de l'homme, il y a, comme nous l'avons dit, production de richesse, que ce travail soit exécuté par des esclaves ou par des serfs, par des salariés ou par des associés; qu'il soit accompli sous le régime de monopole ou dans un mode organique, peu importe; le résultat réel est le même; la loi économique ne change pas. Si l'on détruit un objet propre à satisfaire nos besoins ou nos jouissances; si par exemple un homme mange un pain, il y a dans ce fait consommation de richesses; que ce pain soit mangé par un esclave ou par un patricien, par un vilain ou par un noble, par un prolétaire ou par un électeur, scientifiquement le fait est le même, la loi économique ne change pas. — La loi essentielle de l'échange, c'est l'équivalent des produits échangés. Les civilisés comme les sauvages, les Chinois comme les Anglais, les Lapons tout comme les Cafres reconnaissent cette loi essentielle de l'échange. S'il n'y a pas équivalence dans les produits échangés, de part ou d'autre il y a vol. La civilisation, le temps et les climats n'ont aucune influence sur la loi économique qui préside à l'échange des richesses. Ainsi donc la production, l'échange et la consommation sont des phénomènes soumis à des lois immuables. Ces lois, par leur essence, sont indépendantes de l'état social des travailleurs et de l'organisation économique des peuples. Quelque soit le régime auquel est soumise l'industrie, quelque soit le mode général selon lequel s'exécutent les travaux dans la société, les lois naturelles des richesses sont invariables, parce qu'elles sont nécessaires et absolues, indépendantes par conséquent de la volonté de l'homme et de tout mécanisme social contingent. — L'étude de ces lois rentre également dans la sphère de l'économie politique.

Comme on voit, les richesses, objet de l'économie politique donnent lieu à trois divisions nécessaires dans la science. Ces trois divisions comprennent:

1° L'étude des *lois naturelles* qui déterminent la production, l'échange et la consommation des richesses.

2° La recherche et l'exploitation du principe de justice qui doit présider à leur répartition.

3° La recherche et l'exposition d'un *mécanisme social*, *d'une constitution industrielle* où les travaux de production, d'échange ou de consommation donneront le plus grand effet utile

avec le moins de force dépensée, où la répartition des richesses sera le plus conforme aux principes de justice et de fraternité. V.

RICHTER (Otto-Frédéric), né à Dorpat en Livonie, l'an 1792. A l'âge de seize ans il se rendit à Moscou où il étudia le grec, l'arabe et le persan, fit ensuite un voyage en Suisse et en Italie, et alla continuer ses études à Vienne. De cette ville il fut s'établir à Constantinople, où il se livra à l'étude des langues orientales, puis il partit pour l'Egypte avec le secrétaire de l'ambassade suédoise. Les deux voyageurs furent bien accueillis par Mehemet-Ali, obtinrent de lui toutes les facilités pour leur voyage et pénétrèrent jusqu'à Ibrahi (Ibrim) en Nubie. De retour à Alexandrie, ils s'embarquèrent pour Jaffa, d'où ils se rendirent à Jérusalem. Lidmann ayant été rappelé à Constantinople, Richter parcourut seul la Palestine, la Syrie, l'Asie Mineure, les îles, puis vint déposer ses collections à Constantinople. Il se rembarqua bientôt pour l'Asie. L'empereur de Russie lui fit expédier un brevet d'employé à son ambassade en Perse ; mais ses fatigues l'ayant épuisé, il mourut le 13 août 1816. Ses collections et manuscrits furent envoyés à Dorpat, et confiés à M. Ewers, son ancien maître, qui a publié : *Otto Friedrich von Richter's Wallfahrtenim Morgenlande*, Berlin, 1822, un vol. in-8°, avec atlas in-fol. Eug. C.

RICIMER, Suève de naissance et petit fils du roi Visigoth Wallia, par les femmes, entra de bonne heure au service des Romains, comme chef d'un de ces corps de troupes auxiliaires barbares que les empereurs prenaient à leur solde. Habile et courageux, il se distingua au plus haut point sous les empereurs Honorius et Valentinien ; battit, en 456, les flottes de Genseric, roi des Vandales d'Afrique, et obtint comme récompense la dignité de consul en 459. Ce n'était pas la première fois que cette dignité était donnée à des barbares, mais jamais assurément elle n'avait été accordée à un plus digne que Ricimer. Devenu tout puissant à Rome après le massacre de Maxime (455), assassiné par le peuple, à cause de sa lâcheté contre Genseric, il laisse Théodoric, roi des Visigoths, lui donner un successeur dans la personne d'Avitus ; mais deux ans après il le détrône (457), pour donner le trône à Majorien, dont il se débarrasse par un assassinat (461). Seul maître de l'empire, il donne successivement la pourpre à Libius Sévère (461), à Anthémius (467) et à Olybrius (470), épouse la fille de ce dernier et meurt trois mois après. Pendant le temps qu'il avait régné de fait, il avait été continuellement occupé à déjouer les intrigues dans Rome, et n'avait pu repousser les Barbares : aussi de toutes parts envahissent-ils l'empire. Les Visigoths soumettent l'Espagne et menacent l'Italie, qui seule reste sous la domination de Rome, pendant que le comte Égidius, maître des milices romaines en Gaule, se rend indépendant dans ce pays sous prétexte de venger le meurtre de Majorien.

RICIN, *ricinus* (*bot.*). Genre de plantes de la famille des euphorbiacées dans la monœcie polyandrie de Linné, offrant les caractères suivants : fleurs monoïques composées d'un calice à 3 ou 5 divisions valvaires ; point de corolle. Pour les fleurs mâles, filaments des étamines nombreux et ramifiés, portant des anthères atchées un peu au-dessous de leur filament et composées de deux loges distinctes ; pour les fleurs femelles, ovaires globuleux à 3 loges monospermes avec style court surmonté de 3 stigmates profondément bipartis ; fruit généralement hérissé de pointes à l'extérieur, composé de 3 loges monospermes et déhiscentes. Les espèces du genre ricin sont des plantes herbacées, des arbustes ou des arbres à feuilles alternes et munies de spirales ordinairement peltées et plus ou moins profondément palmées. Les fleurs enfin sont groupées en panicule terminale dont les mâles occupent la partie inférieure et les femelles la supérieure. Toutes sont articulées avec le pédoncule et munies de bractées souvent globuleuses. Les ricins sont originaires de l'Afrique ou de l'Inde, et parmi le nombre fort restreint de leurs espèces, la suivante mérite seule une mention spéciale en raison de son usage en médecine.

Le ricin commun, *ricinus communis*, vulgairement *palma christi*, forme dans sa patrie primitive un arbre du port de nos érables planes, s'élevant souvent à la hauteur de quarante pieds ; mais dans nos pays où il ne vient que par la culture, ce n'est plus qu'une grande plante herbacée qui meurt tous les ans. Les graines de ricin sont les seules parties de la plante employées. Elles sont ovoïdes, allongées, un peu planes du côté interne, surmontées à l'extrémité la plus mince d'une petite caroncule blanche et charnue à surface lisse et luisante,

grise et marbrée d'une teinte plus foncée. C'est d'elles que l'on retire *l'huile de ricin* par deux procédés différents, au moyen d'une simple expression ou bien de l'eau bouillante, le premier donnant un produit beaucoup moins âcre. L'huile de ricin récente et bien préparée est épaisse, visqueuse, à peine teinte en jaune, et ce qui la distingue des autres huiles grasses, facilement soluble a froid dans l'alcool à 40°. Parfaitement pure, elle n'offre aucune odeur marquée, mais seulement une saveur d'abord fade, puis ensuite rance et nauséeuse. Celle provenant d'Amérique où la préparation s'en fait à l'aide d'une forte pression et après une torréfaction préalable des graines, est légèrement rongeâtre et d'une saveur très âcre, propriétés nuisibles tenant à un principe volatil dont on peut la débarrasser presque entièrement à l'aide du calorique, ce qui donne *l'huile douce de ricin*. Quelques auteurs pensent en outre qu'il serait possible de la rendre propre aux usages de la table, à l'aide de lotions réitérées avec de l'eau légèrement aiguisée d'acide sulfurique.

L'analyse chimique de l'huile de ricin y a fait reconnaître les principes suivants : 1° un résidu solide d'une matière spongieuse, jaunâtre, représentant à elle seule les deux tiers de l'huile employée ; 2° une huile volatile, incolore, très odorante et pénétrante, cristallisable par le refroidissement ; 3° deux acides nouveaux, le *ricinique* et *l'oleo-ricinique*, l'un et l'autre presque concrets, d'une excessive âcreté, formant avec la magnésie et l'oxide de plomb des sels fort solubles dans l'alcool. La réaction des alcalis favorise en outre le développement d'un autre acide soluble, fusible à 130° et dont les sels se montrent moins fusibles dans l'alcool que ceux des acides précédents.

L'huile de ricin récente s'emploie en médecine comme un purgatif assez doux, pouvant même s'administrer en qualité d'évacuant dans les cas d'irritation du canal intestinal ; ou l'administre aussi contre les vers intestinaux. Si elle est préparée à chaud, elle est beaucoup plus irritante et souvent donne lieu à de violentes coliques. Sa dose varie de 30 à 60 grammes.

L. DE LA C.

RIDE, *ruga*, ῥυτίς. On donne ce nom à des plicatures ou sillons que forme la peau lorsqu'elle devient plus lâche ou plus ample que les organes qu'elle enveloppe. Il est des complexions plus disposées que d'autres à la formation des rides, et parmi les causes qui contribuent à les produire, on peut mettre en première ligne l'amaigrissement, la parturition, l'allaitement et les progrès de l'âge. La jeunesse étant l'époque de la croissance du corps, le derme, loin de se relâcher, se tend autour des membres, et, par son élasticité primitive, les arrondit avec grâce. Dans la vieillesse, au contraire, le dépérissement général entraîne avec lui la diminution et l'affaissement des formes ; d'où il suit que la peau, n'ayant plus le ressort nécessaire pour revenir sur elle-même, se sillonne de rides plus ou moins profondes. Les fibres du derme entrelacées et comme feutrées ont bien la propriété de se distendre presque indéfiniment, surtout dans certaines régions du corps, ainsi qu'on l'observe dans les cas d'obésité excessive, mais elles reviennent rarement à leur état primitif après une grossesse ou un amaigrissement subit.

Les passions tristes, les grandes peines de l'esprit, en altérant la santé, jettent tous nos organes dans le marasme et par conséquent font rider la peau de bonne heure. Il en est de même des arides combinaisons du lucre, de l'astuce et de la chicane. Aussi dit-on que les individus ridés sont généralement plus rusés et plus enclins à la tromperie que les personnes dont le front est serein, toujours candide et épanoui comme dans la jeunesse. Il est à remarquer que le plissement de la peau influe sur sa couleur. Le froid, qui sous ce rapport, agit à la manière des passions morales ou des altérations morbides a la propriété de brunir l'épiderme. Il est facile de s'en assurer en observant les Lapons, les Samoïèdes et les Esquimaux, qui sont plus basanés que beaucoup de nations méridionales. Pour en revenir aux inductions physiognomoniques que l'on peut tirer des rides du visage, et sans pousser l'analogie plus loin que de raison, il est certain que plusieurs animaux fort malicieux et non moins malfaisants, tels que les papions, les magots et autres singes cynocéphales ont une figure excessivement ridée. Pour notre propre compte, nous n'aurions pas grande confiance dans la charité d'un homme porteur de rides profondes au voisinage des narines, et nous nous donnerions bien garde de nous exposer à son ironie Voltairienne. De ces faits constatés par l'observation, il résulte que les tempéramments jouent un grand rôle dans le froncement du derme. Les hommes sanguins,

d'une complexion joviale, ont des rides tardives et peu prononcées. Les individus bilieux, mélancoliques et atrabilaires, tourmentés par les chimères de l'hypocondrie, portent sur le visage, en traits inaffaçables, le stigmate des passions funestes qui les agitent.

Les femmes sont celles qui redoutent le plus les marques du temps sur leur figure, et par la texture plus molle, plus extensible de leurs téguments, elles y sont plus vite exposées que l'homme. Sans revenir sur l'accouchement et l'allaitement dont nous avons parlé plus haut, comme elles doivent la grâce et la rondeur de leurs formes au tissu adipeux répandu avec profusion dans toutes les interstices musculaires, il arrive que la vieillesse, qui chez elles est plus bâtive que dans l'autre sexe, détermine bientôt l'émaciation du tissu graisseux, et à la suite de cette déformation, le derme relâché se plisse rapidement. On ne saurait trop interdire aux femmes l'abus des bains chauds et des cosmétiques onctueux qui ont la funeste propriété d'augmenter encore la tendance de la peau à se ramollir. Au sortir d'un bain de vapeur, comme toutes les femmes ont l'habitude d'en prendre en Orient, l'épiderme est souple et brillant, mais la réaction ne se fait pas longtemps attendre, et nous avons pu nous assurer par nos propres yeux que ces transpirations immodérées, jointes aux cosmétiques épilatoires, flétrissent toutes les formes, dessèchent la peau, la couvrent d'une myriade de petites fronçures qui se croisent dans tous les sens et lui ravissent cette fleur de jeunesse qui prête tant de charme aux femmes du nord. Ce ne sont pas les seuls inconvénients de cette coutume insalubre, dont les organes frappés d'atonie, languissent dans une décrépitude prématurée. Le froid, au contraire, comme les astringents, resserre et raffermit la peau. De là vient que les femmes des pays septentrionaux, excepté vers les régions glaciales, conservent leur fraîcheur et leur beauté plus longtemps que sous les feux de la zone torride.

Les rides, avons-nous dit, font le désespoir de la femme. Plutôt que d'essayer vainement à réparer les ruines de son visage, le plus sage parti qu'elle aurait à prendre, serait de compenser, par les grâces de l'esprit, les nobles sentiments du cœur et l'aménité charmante des manières, les avantages si fugitifs de la jeunesse.

Eug. Villemin.

RIEGO (Raphael de Riego y Nuez) auteur de la Révolution espagnole de 1820, naquit dans les Asturies en 1785. Un des principaux complices de la conspiration de Cadix, il leva, quand Quiroga et ses autres compagnons furent arrêtés, l'étendard de l'insurrection, proclama la constitution des cortès, délivra Quiroga, et finit par contraindre Ferdinand d'accepter la constitution. Maréchal de camp et capitaine général de l'Aragon, il fut mis par les *communeros* à la tête des troupes stationnées à Malaga. Mais il lui fallut céder devant l'armée française que Ferdinand avait appelée à son secours. Poursuivi, il fut livré par ses guides au gouvernement espagnol, et mourut sur un gibet le 5 novembre 1823.

RIENZI ou **RIENZO** (Nicolas Gabrino de), tribun de Rome au xive siècle, était fils d'un cabaretier nommé Lorenzo, qui lui voyant d'heureuses dispositions lui fit donner une éducation solide. Le jeune Lorenzo se passionna pour les écrivains de la république romaine et pour la forme de gouvernement sous lequel ils avaient vécu; il joignait à cet enthousiasme une éloquence pénétrante et beaucoup d'adresse. Lorsque Pétrarque vint à Rome pour recevoir au Capitole la couronne de laurier, il se lia vivement avec Rienzi, républicain et érudit comme lui; les anciennes institutions municipales des Romains étaient tombées en désuétude sans que rien les eût remplacées: les barons pillaient les producteurs, les marchands et les artisans; ils exerçaient les droits de la guerre sur les bourgeois, vidaient leurs querelles entre eux à la pointe de l'épée et s'étaient rendus complètement indépendants de la loi. Rienzi se crut appelé au rôle des Gracques, et se posa en réformateur. La misère du peuple et l'éloquence du tribun étaient telles, qu'un jour (le 20 mai 1347) Rienzi rassembla le peuple, le conduisit au Capitole en se faisant accompagner de l'évêque d'Orvietta, et là se fit décerner, aux acclamations de tous, le titre de tribun. Les commencements de sa domination furent des plus heureux; il rétablit dans Rome une police sévère et se fit respecter au dehors de tous les autres souverains. Mais les grandeurs égarèrent sa raison; ses folles dépenses lui aliénèrent le peuple; les nobles qu'il avait froissés s'adressèrent au pape et parvinrent à faire appuyer leur cause par un légat du Saint-Siége et une petite armée: Rienzi harangue le peuple, il obtient un succès de larmes, mais personne ne le défend, il est obligé de

sortir du capitole, sept mois après son ovation; plus tard on lui interdisait le feu et l'eau, et il était obligé de fuir en Bohême; mais le pape réclama son extradition et l'obtint. La mort du pape Clément VI et les prières de Pétrarque le sauvèrent. Innocent VII lui rendit son influence; il en profita pour rentrer à Rome, mais il était sous la dépendance du pape, qui se montrait exigeant; les impôts qu'il fut obligé de réclamer irritèrent le peuple contre lui; une sédition se déclara; assiégé dans le capitole, il voulut fuir sous un déguisement, mais il fut reconnu, et frappé dans le ventre d'un coup d'estoc qui l'étendit mort.

Rienzi était un mélange de qualités contraires, courageux à l'entreprise et lâche à la lutte, hypocrite dans ses moyens d'action et généreux dans son but; mais il était impuissant à soutenir l'œuvre qu'il avait commencée; les mœurs avaient changé, la religion n'était plus la même; vouloir renouveler simplement les formes républicaines de l'antiquité était désormais chose insuffisante; on pouvait s'en inspirer, mais il fallait faire autrement; Rienzi ne fut trop souvent qu'un pédant, bouffi de vanité, plein de bonnes intentions, mais manquant d'idées positives, et son pouvoir ne pouvait être solide. La vie de Rienzi a été écrite en italien par Fortifiocca, en français par du Cerceau qui l'a défigurée et par Desjardins, en allemand par un anonyme. Il existe deux tragédies françaises dont Rienzi est le héros. La dernière, celle de M. Drouineau a eu quelque succès à l'Odéon en 1826. J. Fl.

RIEUX, petite ville de France (Haute-Garonne) sur l'Arise, chef-lien de canton, bureau de poste. A 24 kilomètres S.-O. de Murat, 1,700 habitants. — (Aude), à 16 kilomètres E. de Carcassonne, 1,300 habitants. — (Morbihan) sur la Vilaine, à 52 kilomètres de Vannes, 2,200 habitants.

RIEUX (Pierre de), fameux ligueur, parvint par son courage à se faire décerner le commandement de Pierrefond. Il le défendit contre Henri IV qui parvint à s'en emparer. Peu s'en fallut que dans une embuscade il ne se fut rendu maître de la personne du roi. Au milieu de ses courses vagabondes et de ses brigandages, il fut pris aux environs de Compiègne et pendu en 1594.

RIGA (Riolin ou Rioho), grande forte et riche ville de la Russie, chef-lieu de la Livonie et du gouvernement général militaire de ce nom, située sur la rive gauche de la Duna ou Dvina, non loin de son embouchure dans la Baltique; est une des plus fortes places de l'empire et une des villes les plus commerçantes de l'Europe. Sa population est de 41,600 habitants. Long. Or. 21° 47′ 30″. Lat. sep. 56° 57′ 1″. — Gouvernement formé de l'ancien duché de Livonie, borné au N. par celui de Revel, à l'E. par celui de Pétersbourg, dont il est séparé par le lac Peipus; au S. par la Courlande, dont la Dvina le sépare; à l'O. par le golfe de Riga ou de Livonie. — Golfe formé par la mer Baltique, nommé aussi golfe de Livonie; il est entre les îles d'Oesel et de Dagbo et les côtes de la Courlande, la Dvina s'y jette. Eug. C.

RIGAUD (Hyacinthe), l'un des plus fameux peintres de portraits du siècle de Louis XIV. Il naquit à Perpignan, le 25 juillet 1659, et selon d'autres en 1663. Il était fils et petit-fils de peintres célèbres dans la province. Après la mort de son père il fut envoyé à Montpellier où il prit des leçons de Rans et de Verdier, peintres de portraits dans la manière de Van Dick. En peu de temps il eut surpassé ses maîtres, quitta Montpellier, vint à Lyon, et peu après, en 1681, à Paris. L'année suivante il remporta le premier prix de peinture à l'Académie. Dès lors il eut pu aller à Rome; mais Lebrun l'en détourna, et il resta à Paris pour se livrer exclusivement à l'étude du portrait. En 1700 il fut reçu de l'Académie. Son tableau de réception fut le portrait du sculpteur Desjardins, aujourd'hui au musée du Louvre. Rigaud peignit ensuite celui de *Lebrun* pour la grande salle de l'Académie; puis ceux de *Mignard* et de *Mansard*, et enfin celui plus célèbre de *Bossuet*, le même qu'on admire encore au Louvre comme une des œuvres capitales de Rigaud, et qui fut pour Pierre Drevet le sujet de la plus admirable gravure. Rigaud devint bientôt en grande faveur à la cour, et il eut l'honneur d'y prendre désormais ses modèles. C'est ainsi qu'il peignit *Monseigneur devant Philisbourg*, et qu'après avoir été désigné en 1700 pour faire le portrait du nouveau roi d'Espagne, *Philippe V*, il fut chargé l'année suivante de reproduire celui de *Louis XIV* lui-même. Rigaud était le peintre des grands seigneurs et des financiers, aussi a-t-on de lui peu de portraits d'hommes de lettres, si ce n'est celui de *Regnard* qui fut, comme on le sait, un riche sybarite

avant d'être poëte célèbre. Rigaud peignit aussi quelques tableaux dans le style plus élevé de l'histoire ou de la sainteté On a de lui un *saint André* appuyé sur la croix qui se voit encore au Louvre, ainsi qu'une *Présentation au Temple*.

La manière de Rigaud est noble et large ; on trouve toujours dans ses tableaux un coloris pompeux, une grande magnificence de draperie et un ample fracas d'accessoires. Il était né pour représenter l'apparat un peu guindé des hauts personnages du siècle de Louis XIV, avec leurs habits tout chatoyants d'or, de soie et de velours, et leurs immenses perruques *in-folio*. La délicatesse et l'élégante vivacité requise pour peindre les femmes seyait moins à son talent, aussi cédait-il volontiers ces portraits à Mignard et à Largillière.

Rigaud était un honnête homme et un bon fils. Le seul portrait de femme qu'il eut du bonheur à peindre, c'est celui de sa mère, reproduit trois fois par lui, et d'après lequel il fit sculpter un buste par Caysevox. Annobli par sa ville natale en 1703, Rigaud le fut aussi par Louis XIV puis par Louis XV : « tant en considération de la réputation acquise dans son art que pour avoir peint la famille royale jusqu'à la quatrième génération. » Il mourut le 29 décembre 1743, âgé de quatre-vingt quatre ans. Son œuvre, gravée par Edelinck, Drevet et Audran, contient plus de deux cents portraits historiés. ÉDOUARD FOURNIER.

RIGEL (*astronomie*). Nom donné à une étoile de première grandeur, située dans le pied gauche d'ORION. (*Voyez* ce mot.)

RIGNY (HENRI, comte de), né à Toul en 1782, mort à Paris en 1835. Entré au service de la marine en 1798, il était capitaine de vaisseau en 1816, et après avoir servi pendant près de huit années dans la Méditerranée, il prit part au combat livré à Navarin le 20 octobre 1827, combat dans lequel la flotte turque composée de soixante-dix voiles, sous le commandement de Tahir-Pacha, fut presque entièrement détruite. Les escadres combinées, française, anglaise et russe, étaient aux ordres des amiraux de Rigny, Codrington et Heyden. Le comte de Rigny fut ensuite ministre de la marine, puis ministre des affaires étrangères, et enfin ambassadeur à Naples.

RIME. L'origine de la rime est fort controversée. Une opinion très répandue veut qu'elle nous vienne des Arabes ; il est vrai que les Arabes ont des vers rimés ; mais on voit la rime en Europe longtemps avant que leur influence s'y soit fait sentir. On la trouve dans le cantique des cantiques terminant des versets simplement rythmés, c'est-à-dire sans autre mesure que la numération des accents, et la rime, l'assonnance et l'allitération paraissent avoir joué un certain rôle dans les vers populaires des latins dont il nous reste peu de chose, mais qui ont laissé dans les comiques de cette nation des traces qui désespèrent les savants. Après même que l'imitation grecque eut soumis les vers latins à la prosodie métrique, le goût de l'allitération se perpétua dans certains rapprochements de sons : dori*ca* *ca*stra, da*te* *te*lum, fa*ma* *ma*lum, etc., etc., beaucoup trop fréquents et trop faciles à éviter pour être dus au hasard ; on se plut aussi, dans l'hexamètre, contrairement aux traditions grecques, à faire rapporter le mot qui terminait les cinq premiers demi-pieds à celui qui terminait le vers, ce qui amène souvent une rime, comme :

Quod nisi et assidu*is* terram insectabere rastr*is*. (VIRG.)

D'autre fois la rime existe même sous ce rapport, comme :

Somne qui es re*rum*, placidissime somne deo*rum*. (OV.)

On a calculé qu'il se trouve dans Virgile un vers rimé sur 14. La rime est encore beaucoup plus fréquente entre les deux césures du pentamètre :

Quærebant flav*os* per nemus omne fav*os*. (OV.)
Et canis aren*ti* torreat arva si*ti*. (TIB.)

La rime est également fréquente dans l'asclépiade qui a douze syllabes et deux hémistiches comme notre alexandrin :

Illum si propr*io* condidit horr*eo*
Quidquid de lybic*is* verritur a re*is*. (HOR.)

On trouve aussi dans Ennius et dans Properce quelques hexamètres qui riment entre eux ; ce peut être un hasard. Cependant Quintilien reproche aux orateurs de son temps de rechercher la rime, et Suétone cite deux vers satyriques contre Auguste dont la rime détermine seule la cadence :

Pater argentarius,
Ego Corinthiarius.

Lorsque la poésie et la philosophie descendirent avec le christianisme des savants au peuple, la prosodie factice ajustée à la langue lat ne

se perdit et demeura impuissante à marquer le rythme; on en revint alors au vers accentué irrégulier, et l'on eut à recourir à la rime et à l'assonnance pour en mieux marquer la chûte et le rendre plus musical. L'art payen conserva cependant et exagéra même la versification métrique; il marqua la nature de chaque pied, la place des césures, la longueur des mots, de manière à arriver, dans Claudien, à la plus harmonieuse et à la plus fatigante monotonie; mais il adopta lui-même la rime à la fin des strophes destinées au chant. Quand à la littérature sacrée, on y trouve la rime et la numération des syllabes, c'est-à-dire la versification des modernes commune dès le IVe siècle. Un poème de Saint Augustin contre les Donatistes est entièrement composé de vers de seize syllabes coupés en deux hémistiches et terminés uniformément en E; il a pour refrain ce vers :

Omnes qui gaudetis de pace, modo verum judicato.

Les vingt strophes qu'il contient commencent successivement par les vingt premières lettres de l'alphabet. Cette disposition est fréquente dans les poésies populaires latines.

La rime cependant ne fut pas dès l'abord systématique, elle ne fut qu'un ornement qui pouvait être remplacé par l'assonnance, l'allitération, certains rapports dans les sons ou dans la liaison des vers; tantôt la rime est à l'hémistiche, ce qui produisait à la longue un tintement assez monotone; tantôt elle se trouve à la fin d'un vers, aux deux tiers du suivant, ou bien un poème commençant par des vers à rimes plates, c'est-à-dire rangées deux à deux, se termine par des vers à rimes intérieures, assonnantes, ou qui même n'ont d'autre lien avec le premier que l'allitération ou des combinaisons alphabétiques.

Les plus anciens vers rimés en latin et en français sont monorimés; on voit ensuite apparaître les rimes plates; les rimes croisées paraissent nées de l'habitude qu'on prit de faire rimer les hémistiches entre eux et les fins de vers entre eux, comme dans les vers suivants qui sont de la fin du Xe siècle :

Admiranda sed *favoris* | digna dies *oritur*,
Celebrando cunctis *horis* | vita santi *panditur*,
Africani *confessoris* | cujus festam *colitur*.

ou de l'usage des *queues*, vers placés à la fin de deux ou trois vers monorimés et rimant avec le dernier vers de la strophe suivante, comme l'hymne *Lauda Sion* et la plupart des proses qu'on chante encore à l'église.

On s'accoutuma tellement à ces formes que la rime fut regardée comme essentielle à la poésie latine; elle devint aussi l'ornement de toutes la poésie des langues vulgaires. Les langues très accentuées, l'italien, l'espagnol, l'anglais, ont à la vérité des vers *sciolti*, *sueltos* ou *blancs* qui ne sont pas rimés, mais ils sont d'un emploi rare, excepté dans la poésie dramatique qui doit, par sa mesure, se rapprocher de la prose; encore a-t-on soin de rimer les derniers vers de chaque scène afin de marquer plus nettement la cadence. On attachait, à l'époque de la formation de ces langues, une telle importance à la rime, qu'on appela *léonins* de *léo*, le lion, l'animal par excellence, les vers des classiques latins où l'on retrouvait la rime. La littérature grecque en décadence adopta le vers syllabique et rimé. Tous les ouvrages poétiques grecs du XVe siècle ont cette forme. J. Fl.

RIMINI (Concile de). Ce concile, devenu fameux dans l'histoire de l'arianisme, fut tenu en 359 par ordre de l'empereur Constance. Ce prince, dominé par les ariens, et voulant tout à la fois faire triompher la secte et mettre fin aux divisions qui s'y renouvelaient sans cesse, convoqua pour cet objet deux conciles, l'un à Rimini pour l'Occident et l'autre à Séleucie pour l'Orient, avec ordre de lui envoyer, pour les soumettre à son approbation, les décisions que l'on y aurait prises. Comme les ariens étaient peu nombreux en Occident, quelques évêques du parti, ayant à leur tête Ursace, évêque de Singidon, et Valens, évêque de Murse, se réunirent d'abord dans la ville de Sirmium, en présence de l'empereur, pour y dresser une formule de foi où l'on rejetait expressément les termes de substance et de consubstantiel, comme n'étant point dans l'Écriture; mais on y déclarait que le Fils est semblable au Père en toutes choses, ce qui semblait offrir un sens orthodoxe, sans exclure néanmoins les subtilités et les interprétations impies des sectaires. On porta cette formule au concile de Rimini, où l'on espérait la faire approuver.

Les évêques d'Occident se rendirent de toutes les provinces à ce concile, au nombre de plus de quatre cents, parmi lesquels se trouvaient environ quatre-vingts ariens, qui furent obligés de se réunir séparément dans un oratoire particulier, car les catholiques, assemblés dans l'église,

ne voulaient point communiquer avec eux.

Ursace, Valens et les autres chefs de la secte, pour se justifier aux yeux du concile, vinrent présenter leur dernière formule de Sirmium, prétendant qu'elle devait suffire, et qu'il valait mieux parler de Dieu simplement que d'introduire des mots nouveaux, propres seulement à entretenir les dissensions. Mais les catholiques répondirent que l'on n'avait point à s'occuper d'une nouvelle exposition de foi, qu'il fallait s'en tenir à celle qui avait été faite dans le concile de Nicée, conformément à la tradition apostolique, et qu'enfin le terme de substance, avec la signification qu'on lui donnait, se trouvant établi par plusieurs passages des saintes Écritures, devait être maintenu selon l'usage général de l'Église. En conséquence, ils proposèrent de condamner les impiétés d'Arius et de souscrire purement et simplement au symbole de Nicée, sans y rien ajouter ni en rien retrancher. On fit un décret conforme à ces propositions, et comme les ariens refusèrent d'y souscrire, le concile les condamna comme hérétiques, et excommunia nommément Ursace, Valens et quelques autres. Il députa ensuite vers l'empereur dix évêques avec une lettre pour l'informer de ces décisions et le prier d'y avoir égard. Mais les ariens envoyèrent aussi de leur côté dix députés, parmi lesquels se trouvaient Ursace et Valens, et ceux-ci, ayant fait diligence pour devancer les catholiques, prévinrent si bien contre eux l'esprit de Constance qu'il refusa même de leur donner audience. Il ne supportait point qu'on eût rejeté la dernière formule de Sirmium, qui avait été dressée en sa présence, et il écrivit une lettre fort sèche aux pères du concile pour leur annoncer que les affaires publiques ne lui permettaient pas d'entendre leurs députés. Les évêques ne se méprirent point sur la véritable cause de ces délais affectés; ils répondirent qu'ils étaient résolus à ne point se départir de ce qui avait été décidé par leurs prédécesseurs touchant la foi, et supplièrent qu'on leur permît de retourner dans leurs églises.

Cependant les députés catholiques, après avoir montré d'abord une assez grande fermeté, consentirent à entrer en conférence avec les ariens, et, se laissant séduire par leurs artifices ou intimider par leurs menaces, ils signèrent une formule de foi qui était à peu près la même que celle de Sirmium, avec cette différence que l'on se contentait de reconnaître le Fils semblable au Père selon les Écritures, sans ajouter : en toutes choses. Ils allèrent même jusqu'à dresser un acte par lequel, annulant ce qui avait été fait à Rimini, ils recevaient dans leur communion Valens et les autres, et déclaraient qu'ils avaient reconnu la pureté de leur foi en conférant avec eux. Cet acte et cette formule furent signés dans une petite ville de la Thrace, nommée Nicée, où l'empereur se trouvait alors, marchant vers l'Orient pour faire la guerre aux Perses. On choisit exprès cette ville afin de tromper les fidèles par la confusion de ce nom avec celui de Nicée en Bithynie. Les députés revinrent ensuite à Rimini, où les ariens rentrèrent triomphants. L'empereur écrivit aux évêques pour leur enjoindre de supprimer le mot de substance, et il ordonna en même temps à Taurus, préfet du prétoire en Italie, de ne point les laisser partir qu'ils n'eussent signé cette même formule de Nicée en Thrace, et d'envoyer en exil ceux qui refuseraient, lorsque leur nombre se trouverait réduit à quinze. Ces ordres jetèrent la consternation parmi les évêques. Ils avaient refusé d'abord de communiquer avec leurs députés prévaricateurs, quoique ceux-ci cherchassent à s'excuser sur la violence qui leur avait été faite; mais bientôt, se laissant vaincre eux-mêmes par la faiblesse, l'ennui et les mauvais traitements, ils se déterminèrent presque tous à souscrire, moins cependant par abandon de la vraie doctrine que par amour pour la paix; car on leur fit entendre que la suppression du mot de substance, qui était devenu l'occasion de tant de troubles, ne pouvait point compromettre la foi et servirait à réunir l'Église d'Orient avec celle d'Occident. Comme il ne restait plus que vingt évêques demeurés fermes, le préfet Taurus mit tout en œuvre pour les ébranler, et, de leur côté, Ursace et Valens promirent d'ajouter à la formule toutes les explications qu'on jugerait nécessaires. En effet, ils n'hésitèrent pas à prononcer anathème contre ceux qui diraient que le Fils n'est pas Dieu, engendré du Père avant tous les siècles, qu'il n'est pas semblable au Père selon les Écritures, qu'il n'est pas éternel avec le Père, qu'il est tiré du néant, ou qu'il fut un temps où le Fils n'était pas. Après cette condamnation expresse des blasphèmes d'Arius, comme on pouvait croire la foi catholique suffisamment en sûreté, les vingt évêques demeurés jusqu'alors inébranla-

bles se déterminèrent à signer une formule qui semblait ne plus offrir aucun danger. Mais Valens avait eu soin de ménager un subterfuge à l'erreur par un anathème équivoque dont on n'aperçut pas la tendance condamnable ; il était dirigé contre ceux qui diraient que le Fils est créature comme sont les autres créatures. Les catholiques entendaient que le Fils n'a point été créé, au lieu que les sectaires voulaient dire qu'il est seulement une créature plus parfaite que les autres. Avant de se séparer, le concile envoya vers l'empereur des députés, parmi lesquels étaient Ursace, Valens et les principaux chefs des ariens. Ils se rendirent à Constantinople, où ils trouvèrent ceux du concile de Séleucie.

Les évêques d'Orient s'étaient réunis dans cette dernière ville au nombre de 160, appartenant à trois partis différents : on comptait parmi eux environ 40 ariens ; le parti des demi-ariens se composait de 105 évêques, dont plusieurs, tout en rejetant le terme de consubstantiel, ne laissaient pas d'admettre la doctrine catholique ; enfin quelques autres évêques, la plupart égyptiens, étaient inviolablement attachés au symbole de Nicée. Il y eut de longues et vives contestations entre les ariens qui voulaient faire souscrire la formule de Sirmium, et les demi-ariens qui la rejetaient comme équivoque et insuffisante. Enfin les dissensions vinrent à tel point que les demi-ariens, plus nombreux, prononcèrent une sentence de déposition contre les principaux ariens. Mais ceux-ci, arrivés à Constantinople, prévinrent aisément l'esprit de l'empereur contre une assemblée qui avait refusé de souscrire à une formule faite en sa présence et approuvée par lui. Ils furent appuyés d'ailleurs par les députés de Rimini qui partageaient leurs erreurs, et de concert avec eux ils tinrent, au commencement de l'an 360, un conciliabule à Constantinople pour annuler tout ce qui avait été fait à Séleucie. La formule de Rimini adoptée par ce conciliabule fut envoyée dans toutes les provinces au nom de l'empereur, avec ordre de bannir tous les évêques qui refuseraient d'y souscrire. On employa contre eux tous les moyens de violence et de séduction, et un grand nombre cédèrent par faiblesse ou par surprise.

Toutefois le scandale de cette défection a été prodigieusement exagéré par les sectaires modernes qui ont voulu prendre à la lettre les hyperboles de quelques anciens auteurs. Saint Athanase, dans une lettre écrite trois ans après à l'empereur Jovien, assurait expressément que toutes les églises approuvaient la foi de Nicée et que l'opposition d'un petit nombre ne pouvait prévaloir contre ce consentement général. Il est certain, en effet, que les évêques qui assistèrent aux conciles de Rimini et de Séleucie n'étaient qu'une bien faible partie de ceux que renfermait alors la chrétienté, puisque l'on compte jusqu'à deux mille siéges épiscopaux mentionnés par les écrivains ecclésiastiques, outre une multitude d'autres que l'on ne connaît pas. Quant aux évêques qui cédèrent plus tard aux ordres de Constance, on ne peut pas douter non plus que leur nombre ne fût incomparablement moindre que celui des évêques demeurés fermes ; car on sait, par le témoignage de Sulpice Sévère et des autres historiens, que dans toutes les provinces on tint des conciles pour annuler ce qui avait été fait à Rimini et condamner les évêques qui y avaient pris part. On ne craignait même pas de demander formellement leur déposition, ce qui évidemment aurait été aussi impossible que dangereux pour la paix de l'Église s'ils eussent été le plus grand nombre. Il faut observer d'ailleurs que les souscriptions n'eurent lieu que successivement, et furent suivies pour la plupart d'une prompte rétractation ; de sorte que la défection diminuait d'un côté par le repentir, à mesure qu'elle augmentait de l'autre par l'effet de la violence. Enfin on ne doit pas oublier que le pape Libère refusa constamment son adhésion aux actes du concile de Rimini, qu'il s'empressa même de les annuler par un jugement solennel, et qu'ainsi l'autorité du souverain pontife concourait avec la majorité des évêques pour maintenir l'enseignement catholique dans tout son éclat. (Sulp. Sever., lib. 2 ; Theod., lib. 2 ; Siric., *Epist. ad episc. Tarragon.*) Mais ce qu'il faut remarquer surtout, c'est que la formule adoptée à Rimini ne contenait rien de contraire à la foi, qu'elle exprimait formellement la divinité de J.-C., et qu'ainsi le seul tort de ceux qui la souscrivirent fut de consentir à la suppression d'un terme que l'Église avait adopté comme plus propre à prévenir toutes les subtilités et les équivoques des sectaires. R.

RIO DE LA PLATA. Le bassin de ce fleuve occupe à lui seul une des trois faces, celle du sud-est, de la grande pyramide, ayant

son sommet au mont Titicaca, par laquelle on pourrait représenter le système des montagnes de l'Amérique du sud; sa ceinture, presque nulle du côté de Rio-Négro, se relève près des Andes par les chaînons que ces montagnes envoient; car il n'est séparé du Négro que par des collines et des pampas, tandis que du côté du Chili, les Andes l'enceignent par leur versant oriental depuis le mont Coquimbo jusqu'au nœud du Poreo où commencent les Andes du Pérou. C'est de cet angle que se détache le grand rameau qui court jusqu'au cap San-Roque en séparant les eaux de l'Amazonne et de la Plata. Ce rameau appelé par les gens du pays Sierras dos vertentes (chaînes des versants), se divise d'abord au sud-est, remonte au nord-ouest pour reprendre sa première direction qu'il quitte de nouveau pour courir au nord-est, et finit au cap San-Roque en prenant de plus en plus d'élévation. Cette sierra qui lance de nombreux rameaux, peu considérables et surtout très courts, contient les sources de plus de trente rivières. Ce bassin n'est, à l'exception des contrées voisines des Andes et des rivages, qu'une plaine immense, stérile et brulée en certains endroits, fertile et abondante en pâturages dans d'autres. On y rencontre des quantités incroyables de chevaux et de bœufs importés d'Europe vers 1530, errant par troupes de plusieurs milliers, et dans un état presque sauvage. Leurs maîtres, les Gauchos, issus des Espagnols et presque aussi sauvages que leurs troupeaux, trouvent dans le commerce de peaux qu'ils font avec Buénos-Ayres le moyen de satisfaire à leurs désirs. Quoique n'ayant aucune idée politique, ils ont joué un grand rôle dans la guerre d'indépendance contre l'Espagne. Les côtes du bassin de la Plata sont entre les embouchures du Négro et de la Plata, sur le territoire de la république argentine, basses et stériles; de la Plata à l'île Sainte-Catherine, bonnes et bordées de lagunes; depuis l'île Sainte-Catherine, qui appartient au Brésil, jusqu'au cap Saint-Thomas, elles sont bordées de montagnes presque à pic, fertiles et creusées de beaux ports; de là au cap Saint-Roque, les montagnes s'éloignent de la côte; on y trouve de grands cours d'eau et des baies nombreuses. Les principaux ports sont. San-Pedro, Santa-Catharina, Rio-Janeiro, capitale du Brésil, San-Salvador-de-Bahia ou Bahia, San-Antonio-de-Recife ou Fernambue. Le Rio de la Plata, le principal fleuve de ce versant auquel il donne son nom, prend sa source dans la sierra de Villa-Boa, coule du nord-est au sud-est à travers les provinces presque désertes de l'intérieur du Brésil, sépare ensuite le Paraguay de cet empire, de la république Cisplatine et de la Plata, traverse les lagunes d'Ybeira et change après sa jonction avec le Paraguay le nom de Parana qu'il portait depuis sa source pour celui de Rio de la Plata. Il entre alors dans la république de ce nom, arrose Corrientes, passe près de Santa-Fé, et laissant Buénos-Ayres, capitale de la république de la Plata, sur la droite, Montévidéo, capitale de l'Urugay ou Cisplatine, sur la gauche, se jette dans l'Océan par une embouchure de près de 36 myriamètres de largeur après un cours de près de 444 myriamètres. Cet immense fleuve reçoit sur sa droite le Paraguay, le Pilcomayo, le Rio-Grande ou Vermejo et le Salado; sur sa gauche, il reçoit outre un grand nombre de torrents, le Tieté et l'Urugay. Dans ce bassin général de la Plata sont encore compris quelques cours qui se rendent directement à la mer: les principaux sont, au sud de la Plata, le Rio-Colorado qui a un cours de plus de 156 kilomètres, et au nord, le San-Francisco, dans le bassin duquel se trouvent les districts des diamants et des lavages d'or. Le bassin de la Plata n'est pas réuni sous une seule et unique domination, il comprend: 1° la partie occidentale du Brésil; 2° la partie méridionale du Haut-Pérou; 3° le Paraguay; 4° la République cisplatine ou de l'Uruguay qui, après avoir appartenu à la vice-royauté de Buénos-Ayres, fut, pendante neuf ans, indépendant, puis réunie au Brésil de 1821 à 1822, et qui est redevenue aujourd'hui indépendante une seconde fois, après avoir soutenu contre Buénos-Ayres une rude guerre pour défendre sa liberté; 5° la république Argentine, États-unis de la Plata, bornée à l'ouest par l'Uruguay, le Parana et le Paraguay, au sud par l'Océan atlantique et le Rio-Négro, par les Andes à l'est, et enfin au nord par la Bolivie. Elle s'étend entre 56° et 73° de longitude ouest et du 19 au 41° de latitude sud; sa plus grande longueur est de 385 myriamètres et sa plus grande largeur de 175; mais sa population n'est pas proportionnée à sa vaste étendue, car elle ne s'élève pas à 2,800,000 âmes. Cette république dont l'origine remonte à 1810 se souleva alors contre les Espagnols auxquels elle appartenait depuis plus de deux

siècles. Les troupes ayant été victorieuses à la bataille de Las Blédras, un gouvernement indépendant s'établit sous la présidence du célèbre Ribadaira, qui choisit Buénos-Ayres pour capitale, et après bien des agitations, un congrès, réuni à Tucuman, promulgua une constitution. De 1826 à 1828, cette république fit au Brésil une guerre désastreuse pour la possession de Montévidéo qui fut déclaré indépendant. De 1838 à 1840, elle eut des démêlés avec la France qui bloqua sa capitale, et ausitôt après la conclusion de la paix, Rosas, son président, entreprit contre Montévidéo une guerre qui dure encore. Elle est divisée en 14 provinces qui sont :

1 Buénos-Ayres. 2 Entre Rios. 3 Corrientes. 4 Santa-Fé. 5 Cordova. 6 San-Yago-del Estero. 7 Tucuman. 8 Salta. 9 Juguy. 10 Catamarca. 11 Rioja. 12 San-Juan. 13 San-Luis. 14 Mendoza.

Le centre et l'est de cet empire sont occupés par de vastes plaines appelées pampas où errent d'immenses tronpeaux, principal aliment de l'énorme commerce que Buénos-Ayres fait avec toutes les parties du monde. A l'ouest sont de haut plateanx stériles, presque sans inclinaison aucune, où les rivières vont se perdre dans des lagunes marécageuses, et rendent la contrée malsaine. En revanche, ces plateaux sont riches en minéranx précieux et comprennent d'immenses forêts vierges qui, sous un gonvernement bien dirigé, ferait en peu d'années, de la république de la Plata, l'État le plus puissant de l'Amérique méridionale. Malheureusement l'anarchie la plus complète y règne, et il se trouve dans un sens moins heureux que lorsqu'il était sous la domination espagnole.

RIO COLORADO. Ce fleuve, compris dans le bassin de la Plata, a sa source au mont Coquimbo dans les Andes du Chili, et se dirige pendant tout son cours du nord-ouest au sud-est. Il n'arrose aucun lieu remarquable, mais il renferme dans son bassin la ville de Mendoza, près de laquelle se trouve la mine d'argent d'Upsallata, coule à travers d'immenses pampas presque sans aucune inclinaison, et à l'époque des inondations, ses eaux se confondent avec celles de Rio-Négro. Les pampas n'ont pas d'antres habitans que les sauvages Ancaë. Le Rio Colorado, près duquel se trouve l'importante route de Buénos-Ayres à San-Iago par Upsallata, finit après un cours de 144 myriamètres. Un autre Colorado arrose les déserts de la Californie et se jette dans la mer Vermeille.

RIO-GRANDE del norte, prend sa source dans la Sierra-Verde et se dirige du nord-ouest au sud-est, en arrosant les contrées presque désertes dn Nouveau-Mexique, passe près de Santa-Fé, coule à travers le pays des Apaches, arrose Monclava, ville forte, et se perd après un cours de plus de 133 myriamètres. Il ne reçoit que deux grands affluents, le Salado sur sa gauche, qui baigne le territoire des Apaches, et le Conchos sur sa droite, qui passe près de la grande ville de Chihuagua. Entre le Rio del Norte et le Mississipi se trouve le Texas, pays qui, eu égard aux circonstances actuelles, a une haute importance politique. — Rio-Grande. Ce fleuve, dont le bassin est l'un des plus importants de cette partie de l'Amérique septentrionale, prend sa source dans le grand platean du Mexique, au pied du mont Nevado de Toluca, coule du sud-ouest au nord-ouest, renferme dans son bassin Valladolid à droite et Hucrétaro à ganche, reçoit l'important affluent du Silao, dont le bassin contient les plus riches mines d'argent du globe, ainsi que les villes de San-Luis, de Potosi, Léon, le fort Sombrero, le fort Los Remedios, le village de Dolores et la grande ville de Guanaxato. Le Rio-Grande traverse ensuite le lac Chapala, dans lequel se trouve l'île de Mascala, si célèbre dans la guerre de l'indépendance, passe près de la grande ville de Guadalaxara, où il forme de superbes cataractes, et finit anprès du fort important de San-Blas. — Rio-Grande ou rivière des Nalous, compris dans le bassin de la Sénégambie, a son bassin enfermé par des rameaux qui se détachent du prolongement des hauteurs du Sahara. Ces rameaux formant par leurs groupes des montagnes parallèles à la côte, coupent, par des cataractes, le cours de ce fleuve et en rendent la navigation difficile. Le Rio-Grande, après avoir pris naissance dans le Fonta, arrose le pays des Iousous, peuples nègres mahométans et cultivateurs, le Kabou État mandingue, et se jette dans l'Océan atlantique au sud de Géba, après un cours de 400 kilomètres. Pendant tout son cours il est profond, large et navigable; il possède sur ses bords pinsieurs établissemens portugais. Rio-Grande ou Vermejo, rivière de l'Amérique du sud, prend sa source dans la république de Bolivie dans les mouts Tacsora,

sert de limite entre ce pays et les provinces-unies du Rio de la Plata, et après un cours de 98 myriamètres verse ses eaux un peu au-dessus de Corrientes dans le Paraguay, affluent de la Plata, qui lui-même a reçu celles de nombreux cours d'eaux, dont un d'eux, le Jujay, voit la partie inférieure de son cours recevoir aussi le nom de Rio-Grande. — Une autre rivière située dans le grand bassin du Rio de la Plata, le Gnapey, est également désignée sous le nom de Rio-Grande. Elle a sa source dans le versant oriental des Sierras altissima, et n'arrose aucun lieu remarquable. — Deux provinces du Brésil s'appellent aussi Rio-Grande : l'une Rio-Grande-do-Sul a pour capitale Portalègre et occupe la partie la plus méridionale du Brésil; l'autre, Rio-Grande-do-Norte, sur l'Océan atlantique, a pour chef-lieu Natal; elle est arrosée par la rivière du même nom.

RIO-JANEIRO ou Saint-Sébastien, ville située sur la côte d'une vaste baie qui porte son nom, capitale du Brésil et résidence de l'empereur. Son port est spacieux et excellent. Le château de Santa-Cruz, construit sur un roc de granit le protège, et c'est ainsi l'un des mieux défendus de l'Amérique. Le chantier de construction, les magasins et l'arsenal maritime sont bâtis sur une petite île voisine de la ville. L'eau est conduite à *Rio-Janeiro* par un aqueduc de la forme de ceux que construisaient les Romains. La nouvelle ville, mieux bâtie que l'ancienne, possède des rues droites et bien pavées; mais, excepté quelques églises, on n'y voit aucun édifice remarquable.

Un voyageur allemand qui visita *Rio-Janeiro* en 1829, M. Schliehthorst, en fait ainsi la description (*Rio-Janeiro tel qu'il est*, Hanovre, 1829). « La ville et ses environs, dit-il, offrent un séjour délicieux. Un port immense qu'une chaîne circulaire de montagnes met à l'abri de la tempête; le changement des vents qui rend l'entrée et la sortie des vaisseaux très facile; une masse de rochers de granit située au milieu de la ville et qui fournissent d'excellents matériaux de construction; des forêts renfermant des arbres gigantesque; un sol presque vierge, d'une telle puissance qu'on fait jusqu'à huit récoltes par an dans les vergers; une mer remplie de poissons, des huitres et des écrevisses sur toute la côte; un ciel toujours serein; les parfums des orangers que les vents apportent des montagnes; enfin, tous les avantages et tous les agréments se réunissent à Rio-Janeiro pour y attirer et y retenir une population nombreuse. » A en croire cependant Pinckertson, les vapeurs qui s'exhalent des marais et des vastes forêts du voisinage y rendent quelquefois l'air malsain.

Rio-Janeiro possède plusieurs établissements de bienfaisance, un collège fameux, une bibliothèque de 70,000 volumes. Cette ville est le principal entrepôt du commerce du Brésil. On en exporte du sucre, de la cochenille, du rhum qu'on y fabrique et aussi du coton, de l'indigo, du café, du cacao, du riz et du bois de Brésil que ses environs produisent.

Le 22 septembre 1711, le chef-d'escadre français Duguay-Trouim s'empara de Rio-Janeiro par une manœuvre habile restée fameuse dans les fastes maritimes. Il prit ou brûla dans le port soixante vaisseaux marchands, incendia ou transporta sur son escadre une quantité prodigieuse de marchandises, imposa la ville d'une contribution de 620,000 cruxades, et causa ainsi au Brésil une perte de plus de 25 millions. — En 1808, la cour de Portugal se retira à Rio-Janeiro et y résida jusqu'en 1820. — On estime sa population à 150,000 habitans.

Ed. Fournier.

RIO-NEGRO ou Cuou Leuvock, descend des Andes du Chili et finit dans l'océan, un peu au nord du golfe Saint-Antoine, après un cours de 107 myriamètres. Sa direction primitive est du sud-ouest au nord-est, à travers les vastes plaines de la Patagonie; mais ensuite il court de l'ouest à l'est, en séparant la république de la Plata des pays occupés par les Patagons. — Rio-Negro est, comme le précédent, situé dans l'Amérique du sud. Il prend sa source dans la Colombie, arrose la Nouvelle-Grenade et le Vénézuela, traverse la partie septentrionale du Brésil, entièrement habitée par des peuples sauvages, et se jette dans la rivière des Amazones après un cours de 156 myriamètres. Le pays qu'il arrose est si plat, les collines sont si basses, que, dans les grandes eaux, son bassin ne se distingue plus de celui de l'Orénoque, et même un de ses affluents, le Cassuquiari, sert de canal naturel pour joindre ces deux bassins.

RIOM, ville de France, département du Puy-de-Dôme, chef-lieu d'arrondissement et de canton, avec cour royale, collége communal, deux hospices, un dépôt de mendicité. C'est une des plus jolies villes de l'Auvergne, située sur la

petite rivière de l'*Ambène*, au milieu de la *Limagne*, fertile contrée dont elle était la capitale. La ville de Riom est d'un agréable aspect; elle est fermée par une enceinte d'arbres en forme de boulevards et percée de belles rues; des maisons, comme celles de Clermont, sont bâties en laves extraites des mines de *Volvic*, bourg de 1,500 habitants, situé à une lieue de là. Les principaux édifices de Riom sont le Palais et la Sainte-Chapelle qui y attient et qui est d'un beau style gothique, ainsi que le petit dôme du Marturet. Du haut de la tour de l'Horloge on découvre le plus magnifique horizon, toute la Limagne et le Puy-de-Dôme. Riom a des fabriques de toiles, de tissus de coton, de bougies et de chandelles, ainsi que des distilleries d'eau-de-vie. On y recherche aussi les pâtes d'abricots, de pommes et de coings. On compte à Riom 11,473 habitants. Le poète Danchet et Arnaud d'Andilly y sont nés. E. F.

RIPERDA (J.-Guillaume, duc de), célèbre aventurier, né à Grœningue, d'une famille noble, se fit nommer ambassadeur de Hollande en Espagne. Là il sut plaire à Philippe V qui le créa duc et le nomma son ministre. La haine des nobles espagnols le fit disgrâcier et renfermer à la tour de Ségovie, d'où il s'échappa. Après avoir mené une vie errante en plusieurs pays, il se rendit auprès de l'empereur de Maroc. Habile à se plier aux circonstances, il prit le turban et fut mis à la tête d'une armée contre les Espagnols. Battu devant Ceuta, il fut emprisonné de nouveau, et plus tard banni du Maroc. Il mourut à Tetuan, en 1737.

RIPHÉES ou **RIPÉES** (Monts). Noms donnés, dans l'antiquité, à des montagnes dont la position est douteuse. Ptolémée les place à la source du Tanaïs, où il n'y en a pas. On les confond ordinairement avec les monts Hyperboréens de ce même géographe, et on les prend pour ceux qu'on nomme aujourd'hui les *montagnes d'Obi* ou de *Stolp*. Witsen, dans sa grande carte de la Tartarie, les met en Sibérie, au midi de la ville de Tobolsk et il les appelle les *montagnes de Vergotur*, ou de *Pojas Lemeno*. Rudbeeks, au chap. XXV de son *Atlantica*, dit que ces monts sont en Suède. Eug. C...

RIPUAIRE. Ce nom est d'origine romaine; il est la traduction du mot *riparius*, *ripariensis*, qui servait d'abord à désigner les corps de troupes qui étaient employés à la garde des frontières de l'empire. Plus tard, dans les Gaules et dans la seconde moitié du cinquième siècle, il s'applique à un corps de population militaire indépendante qui vivait, sous des chefs qu'elle s'était élus, sur la rive gauche du Rhin, sur les bords de la Moselle, autour de Cologne et de Trèves. Ce nom cessa d'être en usage dès le commencement du septième siècle. Vers 612, les chroniqueurs s'en servent, pour la dernière fois, pour désigner les Francs qui habitaient les environs des deux villes que nous venons de citer.

Il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle était l'institution désignée sous le nom de ripuaire par les Romains; il est en même temps utile d'en suivre l'histoire sous nos rois de la première race; on y trouve une preuve de plus d'un fait trop souvent contesté, savoir : que les institutions françaises du commencement de la monarchie sont une continuation des institutions impériales des Romains.

Pour défendre les immenses frontières de l'empire, on les couvrit de campements militaires, et afin d'attacher les soldats au sol, on rendit chacun d'eux possesseur d'un bénéfice militaire; le fils pouvait succéder au père dans l'usage du bénéfice, à condition de lui succéder dans sa fonction de guerre et de prêter le serment militaire : telle fut la première institution. Plus tard, ainsi qu'on le voit dans le code théodosien, les recrues manquant, le devoir militaire fut pour le fils un héritage obligatoire, comme le serment. D'ailleurs, cette race des camps, *stirps castrensis*, était exempte des impôts qui pesaient sur les habitants des cités.

On attribue en général l'établissement de ce système de défense à Septime-Sévère; mais il y a lieu de penser qu'il date d'une époque beaucoup plus reculée. M. Lehuerou nous semble avoir assez bien prouvé qu'il fut appliqué, pour la première fois, sous Auguste. Septime-Sévère paraît avoir seulement généralisé et peut-être perfectionné une institution déjà réalisée.

Les campements des soldats, *riparii*, *riparienses*, *limitanei*, etc., étaient primitivement composés de légionnaires; ils subirent donc, sous le rapport de la composition, tous les changements qui eurent lieu dans les armées romaines. Après avoir été en majorité composés de Latins, ils finirent par être remplis de recrues tirées de toutes les parties de l'empire et même du sein des nations barbares. Ces légions n'eurent plus de romain que le nom et la discipline; on en trouve la preuve dans la

Notice de l'empire, qui contient une liste fort longue des légions et des cohortes ripuaires qui stationnaient sur un grand nombre de frontières, soit terrestres, soit maritimes; là on rencontre beaucoup de noms des diverses provinces de l'empire, beaucoup de noms barbares, mais à peine quelques-uns dans lesquels on puisse reconnaître une origine italienne. Malheureusement cette notice, qui fut rédigée à une époque où la plus grande partie des Gaules était soustraite à la domination romaine, ne nous donne point d'indication sur les ripuaires des bords du Rhin. C'est à l'histoire générale qu'il faut recourir pour acquérir quelques probabilités sur ce sujet.

On sait qu'en 405 et 406 Stilicon appela auprès de lui et concentra en Italie les troupes qui gardaient les Gaules. Sans doute, on ne comprit dans cette expédition que la partie valide des corps stationnaires. On laissa en dépôt dans les divers campements les vétérans et ceux des soldats que l'âge, la maladie et divers autres motifs rendaient incapables d'un service actif. Il est reconnu que dans nos armées modernes l'effectif éprouve toujours une diminution d'un cinquième par l'absence des retardataires, des malades et des mauvaises volontés de tout genre. La même chose dut arriver dans l'armée des Gaules parmi des hommes qui avaient en général, pour rester attachés au sol, le double motif de la propriété et de la famille ; d'ailleurs, ces troupes n'enmenèrent pas avec elles leurs femmes et leurs enfants. Aussi, malgré l'appel de Stilicon, il dut rester sur les terres des Ripuaires une population considérable de légionnaires. Mais de quelle nation était-elle composée ? voilà la question la plus importante pour nous en ce moment ! Il me semble qu'on est en droit de supposer qu'elle était formée, en général au moins, des élémens que la Notice de l'empire nous indique comme comprise dans l'armée active sous les ordres du maître de la milice en occident. Cette probabilité est si évidente qu'elle se défend par elle-même. Or, en l'admettant, nous trouvons que les dépôts restés dans les campements ripuaires étaient composés de Celtes, de Gaulois en grand nombre, de Saliens, de Bructères, d'Ampsivaques, de Bataves, de Tongriens, de Nerviens, de Marcomans, de Séquaniens, de Latins, de Germains, de Celtibères, de Sarmates, etc. Entre tant d'hommes d'origines diverses, il devait y avoir une langue commune : c'était certainement celle du commandement, c'est-à-dire le latin, et un patois qui devait être un mélange étrange de leurs divers idiomes.

Il paraît que Stilicon ne se fia pas uniquement aux dépôts dont nous venons de parler, pour garder la rive gauche du Rhin. On suppose qu'avant de dégarnir cette frontière importante et toujours menacée il s'était assuré de l'alliance des Francs qui habitaient la rive droite du Rhin entre le Mein et la mer. Ceux-ci étaient depuis longtemps avec les Romains dans un état douteux qui n'était ni une alliance, ni une sujétion ; ils leurs fournissaient des recrues et même des généraux ; ils combattaient pour eux ; mais ils s'étaient mêlés constamment à toutes les révoltes des Gaules contre l'empire dans le siècle précédent. Quoi qu'il en soit, Stilicon leur avait donné des rois et il devait compter sur leur fidélité : ils n'y manquèrent pas en effet. Lorsque les premières colonnes des barbares s'approchèrent du Rhin, elles les trouvèrent devant elles; elles éprouvèrent même une sanglante défaite. Renforcées ensuite par l'arrivée de nouvelles bandes, elles recommencèrent la lutte et s'ouvrirent enfin un passage jusqu'au fleuve qu'elles traversèrent en masse vers Mayence dans le mois de décembre de l'année 406 et dans le cours de 407. Il n'est point de notre sujet de nous occuper des évènements de cette invasion, nous avons seulement à chercher comment, à cette occasion, les Francs vinrent à dominer, si ce n'est par le nombre, du moins par l'autorité, parmi les Ripuaires dont Cologne et Trèves étaient les chef-lieux.

Les Francs prirent une grande part aux efforts des Gaules pour se débarasser de ces barbares et même du gouvernement des empereurs. Ils se joignirent d'abord à Constantin et l'aidèrent à rétablir l'ordre dans les pays; ils furent vaincus avec lui par les armées d'Italie. Ensuite ils se mirent sous les ordres de Jovinus, ce *vir Galliarum nobilissimus*, qui fut reconnu empereur dans ces deux Germaniques et dans quelques autres provinces en l'an 411. C'est pendant le règne fort court de ce personnage, ou pour nous servir du langage officiel en usage chez les Romains, pendant le temps de sa tyrannie en 412, que la ville de Trèves fut prise et saccagée par les Francs. Ce fait qui paraît tout-à-fait contraire à l'alliance qui évidemment existait, sous d'autres rap-



ports, entre les tribus franques et les chefs gaulois, n'est point expliqué dans les chroniqueurs ou est accompagné d'une explication inadmissible. Il semble probable que Trèves, la ville impériale, toute peuplée de magistrats et de sénateurs romains, conspirait pour l'autorité de la cour de Ravenne contre les tentatives d'indépendance des provinces gauloises. Dans cette hypothèse, l'attaque de cette ville et les violences qu'y exercèrent les Francs furent des actes de vengeance parfaitement justifiés selon les mœurs de ce temps. Le pillage de la cité, au reste, ne fut pas aussi excessif que semblent l'annoncer les brèves notations des chroniques. Les expressions sont évidemment exagérées; car, quelque temps après, Salvien nous montre les citoyens de cette ville encore pourvus de grandes richesses et livrés aux désordres moraux qui en étaient alors la conséquence et la preuve. Il nous apprend, dans le même passage, que les théâtres consacrés aux spectacles avaient été détruits; sans doute les murailles de la ville avaient été renversées en même temps. Quoi qu'il en soit, Jovinus perdit la liberté et la pourpre en 413; il fut pris par les Visigoths qui combattaient alors dans les Gaules à titre d'alliés de l'empire. Mais la seconde Germanie ne fut pas reconquise et le pays des Ripuaires, situé sur les bords de la Moselle et du Rhin, resta en la possession des Francs, c'est-à-dire sous le commandement des chefs francs. L'entrée des Bourguignons en Alsace ou dans la Germanie supérieure qui eut lieu vers cette époque accrut leur sécurité.

En 428, les victoires d'Aëtius rendirent momentanément ces contrées à la domination impériale. Jornandès nous apprend qu'en cette circonstance les Francs, qui y étaient établis, devinrent sujets de l'empire en acceptant, sans doute, le service des Ripuaires. Il paraît qu'ils restèrent tranquilles dans leurs cantonnements, jusque vers l'an 462. Selon l'abbé Dubos, à cette époque, les Francs ripuaires se soulevèrent et s'emparèrent de nouveau des villes de Cologne et de Trèves. Égidius, qui se trouvait alors dans le pays, fut obligé de se sauver; mais beaucoup de gens du peuple, qui appartenaient à son parti, furent mis à mort. (« Multumque populum a parte Egidii occiderunt. » *Gesta Franc., cap.* 8.) On ne sait rien du motif de ce soulèvement. Cependant il est à remarquer qu'il est voisin du retour de Childéric parmi les Francs de Tournay. Ce roi, comme on pourra le lire ailleurs, avait été chassé par ses sujets, et le Romain, ou plutôt le gaulois Égidius, avait été momentanément élu en sa place; l'insurrection, dont celui-ci faillit être la victime à Trèves, était-elle le résultat d'une intrigue de Childéric? C'est ce qu'il est impossible de savoir. Quoi qu'il en soit, il n'est plus question, dans les chroniqueurs, des Francs ripuaires jusqu'au moment où Clovis, après l'assassinat de Sigebert, leur roi, se fit lui-même élire par eux, en sa place, dans l'année 509. Après cet événement, les Ripuaires firent définitivement partie de la monarchie française. Ils suivirent les destinées de l'Austrasie, dont ils formaient en quelque sorte une des provinces (*voy.* Austrasie); et leur nom même disparut en quelque sorte de l'histoire. Au moins il n'en est plus fait mention qu'une seule fois, lors de la prise de Cologne par Thierry II, en 612. Cependant, ce nom est resté celui d'un corps de lois qui est parvenu jusqu'à nous.

C'est à Thierry, l'un des fils et des successeurs de Clovis, que l'on attribue la rédaction de la loi des Ripuaires. Elle diffère, en beaucoup de points, de la loi salique. Ainsi il n'y est point question de la terre salique ou des bénéfices militaires; il y a, en conséquence, lieu de penser que, pendant la longue période d'indépendance dont les Ripuaires avaient joui, les bénéfices avaient été convertis en aleuds. En outre, on remarque que les hommes d'origine franque et ceux d'origine romaine sont placés sur la même ligne, et que le Romain étranger, *advena*, est distingué des uns et des autres, d'où il faut conclure que rien n'avait été changé, après plus d'un siècle, aux rapports des deux espèces de populations dont nous avons cherché à démontrer la fusion au commencement de cet article, l'une provenant des anciens corps de légionnaires, l'autre d'origine franque. Plus de trois siècles après, ces rapports subsistaient encore. L'art. II d'un concile, tenu à Mayence en 847, constate que, sur les bords du Rhin, on parlait encore la langue romaine rustique, en même temps que le tudesque et le latin. Il résulte, ce nous semble, en définitive de tout ce qui précède que c'est par une étrange erreur que la doctrine des races a été introduite dans l'histoire de France pour en expliquer les révolutions. Il est manifeste, au moins en ce qui concerne les Ripuaires, que la population militaire des bords du Rhin et de la Moselle était composée d'hom-

mes qui n'étaient ni de la même origine, ni de la même race. Le nom des Francs domina par dessus tous les autres, parce que ce fut ce peuple qui eut le mérite de donner à cette population ses rois et ses principaux chefs. Quant à l'unité qui s'établit dans son sein, elle fut l'effet d'une croyance commune, la croyance catholique, et d'un but d'activité commun, le but catholique. BUCHEZ.

RIQUET (PIERRE-PAUL DE), seigneur de Bonrepos et du Bois-la-Ville, naquit à Béziers, en 1604. Sa famille était originaire de Florence où, du temps de Robert-d'Anjou, roi de Naples, on l'appelait *Arrigheti*. L'un de ses membres vint s'établir en Provence en 1268. Son nom fut dans la suite altéré en celui de *Riquetti*, puis enfin en celui de *Riquet*. Cette famille se divisa en deux branches : celle des *Mirabeau* et des *Caraman*. Paul Riquet appartenait à la seconde. Sans posséder aucun principe de la science, il devint un grand géomètre, et, avec un seul compas de fer, il osa concevoir et exécuter un plan qui avait été jugé irréalisable par les ingénieurs les plus savants, un plan qui fit dire à Vauban qu'il eût préféré la gloire d'en être l'auteur à tout ce qu'il avait fait ou pourrait encore faire. Ce plan, c'était le canal qui devait opérer la jonction de l'Océan et de la Méditerranée, et faire dire au prince de nos poètes :

J'entends déjà frémir les deux mers étonnées
De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées.

La pensée de cette jonction n'appartenait pas il est vrai à Riquet, mais il développa les aperçus donnés avant lui, et seul il conçut les moyens d'exécution. Charlemagne, assure-t-on, avait songé à la construction de ce canal destiné à établir une communication si importante pour la prospérité du pays. François I[er] désigna, en 1539, une commission chargée de lui faire un rapport sur ce même projet; Charles IX et Henri IV s'en occupèrent à leur tour, et, par l'ordre du dernier, le cardinal de Joyeuse, chargea, en 1597, un nommé Pierre Reneau d'établir un plan ; enfin, en 1614, les députés de la province supplièrent Louis XIII de faire nommer des commissaires pour la construction d'un canal ; mais un projet présenté en 1617 par Bernard Aribal et un autre formé en 1622 par le cardinal de Richelieu restèrent encore sans effet. La gloire de cette immense entreprise était réservée à Louis-le-Grand et à son ministre Colbert.

Cependant, les esprit étroits et les envieux ne manquèrent point de chercher à refroidir la confiance et le zele de Riquet : les uns le raillèrent de ce qu'il avait la prétention d'accomplir une œuvre que les gens de l'art avaient considérée comme impraticable; les antres essayèrent de lui faire entrevoir des dangers pour sa réputation et sa fortune. Riquet demeura inébranlable dans sa résolution. « Tel est, dit M. Decampe, l'ascendant de ces génies créatenrs que le sort semble avoir destinés à changer la face du globe. Entraînés par un penchant irrésistible, guidés par une invisible main, eux seuls ont le droit de franchir les limites où tant d'autres s'arrêtent; ils s'ouvrent une carrière nouvelle ; ils s'élancent par un mouvement naturel hors du cercle ordinaire trop étroit pour les contenir. Cet instinct sublime des grandes découvertes leur tient lieu d'expérience; leurs soupçons sont des certitudes ; leurs rêves d'heureuses réalités, et le ciel qui les inspire se plait à préparer dans leur sein la destinée des empires et la fortune des nations. »

Ce fut en 1662 que Riquet présenta son plan à Colbert dans une lettre datée du 26 novembre. Ce plan est appelé par lui *Relation de la possibilité d'exécution du canal des deux mers*, et il ajoute dans sa letttre : « Elle est ici incluse, mais en assez mauvais ordre, car n'entendant ni grec, ni latin, et à peine sachant parler français, il n'est pas possible que je m'explique sans bégayer. » Toutes les lettres adressées au ministre par Riquet témoignent au surplus de sa modestie et de son désintéressement. Dans l'une il lui dit : « S'il faut que j'en croie un bruit commun, je dois être persuadé qu'on veut que d'autres personnes que moi fassent le port de Cette et la continuation du canal : s'il en est ainsi, monseigneur, je n'en réclame pas, et vous me trouverez toujours en esprit de soumission et d'obéissance; même j'ai donné et donnerai encore toutes les lumières et tous les éclaircissements que je puis avoir acquis de mes applications à étudier pendant dix-huit ans cet objet. » Dans une autre, il ajoute aux détails qu'il fournit sur ses travaux : « Mon entreprise est le plus cher de mes enfants, je regarde la gloire, votre satisfaction et non pas le profit; je souhaite de laisser de l'honneur à mes enfants et je n'affecte pas de leur laisser de grands biens. » Toutefois, comme il sacrifia près de trois millions de sa fortune dans cette entreprise et qu'il laissa à

ses héritiers beaucoup de dettes à payer, il na put s'empêcher d'écrire un jour à M. d'Aguesseau, intendant de ia province: « On pourra dire dans le monde que j'ai fait un canal pour m'y noyer avec toute ma famille. »

La vérification des plans de Riquet fut commencée à Toulouse le 8 novembre 1664 et terminée le 17 janvier 1665. Le chevalier de Clerville, célèbre ingénieur, fut chargé par le roi de la surveillance des travaux; mais il en confia la direction à Riquet, plus capable que qui que ce fut de mener à bonne fin le projet qu'il avait conçu. — Ces travaux avaient été divisés en deux parties: Riquet demeura adjudicataire de la première, le 14 octobre 1666, au prix de 3,630,000 liv., et de la seconde, deux ans après, au prix de 5,832,000. Le gouvernement resta chargé de l'indemnité à accorder aux propriétaires du terrain dont on s'emparait. Le roi érigea aussi, en 1665, le canal en fief relevant immédiatement de la couronne; mais concédé à Riquet pour en jouir lui et ses descendants. L'état des finances du royaume vint souvent entraver les travaux du canal, cependant il fut achevé en moins de quinze années. Le nombre des ouvriers s'éleva quelquefois jusqu'à 12,000, répartis en sections, lesquelles avaient chacune un chef et cinq brigadiers, chaque brigadier conduisant cinquante travailleurs. Ces ateliers étaient à leur tour classés par départements avec des contrôleurs généraux, et l'ensemble était surveillé par des inspecteurs. Le canal du Languedoc coûta 17,000,000 de livres de l'époque, c'est-à-dire environ 34,000,000 fr. de la nôtre. — Vauban étant venu visiter le bassin de Saint-Féréol, fut accompagné par Riquet dans cette promenade; celui-ci remarquait avec une sorte d'anxiété le silence et la préoccupation auxquels l'illustre ingénieur était livré; car il craignait qu'il n'eût remarqué quelque faute capitale; il se hasarda à lui demander le sujet de ses réflexions. « Je ne saurais la taire, lui répond Vauban, il manque une chose essentielle à la perfection de ce bel ouvrage: c'est la statue de l'homme admirable qui a pu concevoir et exécuter un projet aussi grand que celui de la jonction des mers. » — Ce vœu a été réalisé de nos jours. — Riquet fut privé du bonheur de voir son œuvre achevée: il mourut le 1er octobre 1680, époque à laquelle il ne restait qu'environ 5,000 mètres de terrain à creuser. La première navigation eut lieu le 15 mai 1685. La révolution de 1793 a dépouillé les descendants de Riquet de la majeure partie du produit du canal: ils ne jouissent plus aujourd'hui que des dix-neuf quatre-vingt-quatrièmes.

Les limites imposées à ce dictionnaire ne permettent pas d'entrer dans d'autres détails sur le canal du Languedoc. Outre tout ce qu'il offre de remarquable durant son cours, qui est d'environ 38 myriamètres, il y aurait à décrire son magnifique bassin ou réservoir de Saint-Féréol; celui du Pas-de-Lampy, construit par l'ingénieur Cazals; et enfin la pittoresque rigole de la Montagne-Noire, pratiquée au milieu des roches et des beaux ombrages de la forêt de Ramondens, rigole dont les rives sont entretenues avec un goût qui le dispute aux parcs les mieux soignés des résidences royales, et dont les sites variés sont une reproduction en miniature des tableaux les plus gracieux des Alpes et des Pyrénées. A. de Ch.

RIQUETI. *Voy.* Mirabeau.

RIQUIER (Saint-), en latin *Richarius*, naquit vers la fin du VIe siècle dans le village de Centule à dix lieues d'Abbeville. Saint Riquier se fit remarquer à la cour du roi Dagobert où il prêcha. Vers 638, il jeta dans sa ville natale les fondements du célèbre monastère qui porta son nom et qui le donna même à la ville où il fut bâti. Saint-Riquier mourut vers 645.

RIRE ou **RIS** (*physiologie*), *risus*, γέλως. Presque tous les auteurs la définissent un moyen d'expression, un véritable truchement par lequel, sans le secours de la parole, l'homme seul transmet à ses semblables les divers sentiments qui affectent son âme, mais surtout ceux qui ont rapport aux passions agréables et gaies. Longtemps les physiologistes ont confondu le mécanisme du rire avec celui du sourire, bien qu'il soit tout-à-fait différent; nous croyons que, sous le rapport moral, ils commettent encore la même confusion. On ne peut nier que comme signe extérieur le rire ait une valeur réelle; mais ce n'est point là sa fonction principale, elle est plus spécialement dévolue au sourire qui, selon nous, est à la manifestation de la satisfaction et de la joie ce que le froncement des sourcils et du front est à la manifestation de la tristesse et du mécontentement; quant au rire proprement dit, il est à l'hilarité ce que les sanglots sont à la douleur. Lorsque l'organisme est saisi d'une violente émotion de tristesse ou de gaîté, il arrive un

moment où la tension de toutes les forces vitales excède leur résistance, et la nature, pour mettre fin à une suffocation toujours croissante, détermine par des éclats de rire ou des sanglots un rire salutaire qui rétablit l'équilibre nécessaire dans le jeu de tous les organes. Maintenant, il faut le dire, entre les confins du rire expressif et les limites du sourire, il y a mille gradations qui participent plus ou moins de l'un et l'autre de ces deux phénomènes; c'est dans ces nuances délicates que se module dans toute sa finesse et dans ses mille intonations ce mélange du rire et du sourire, qui est le véritable apanage de l'homme et surtout de l'homme civilisé. Les affections morales qu'exprime ce merveilleux instrument supposent toujours une série de combinaisons et de jugements dont les animaux ne sont point capables.

Étudions le mécanisme du rire et du sourire. Le rire, dit Richerand, n'est qu'une suite d'inspirations et d'expirations très courtes et très fréquentes. Longtemps cette opinion a eu force de chose jugée; mais le docteur Roi est venu depuis démontrer que le rire est un acte purement expiratoire dans lequel l'inspiration ne concourt pour rien, une véritable anhélation, ce qui, du reste, explique parfaitement tous les accidents d'asphyxie, qui sont la suite d'un rire immodéré. Le sourire, au contraire, consiste tout entier dans le jeu des muscles moteurs des lèvres; tous les autres organes, particulièrement la poitrine, lui sont étrangers.

Si nous examinons les causes du rire, nous verrons qu'elles sont morales ou physiques, les unes qui déterminent le rire volontaire ou naturel, les autres le rire involontaire ou forcé. Les premières nous viennent de tous les objets capables d'imprimer dans notre âme l'image du ridicule ou le sentiment de la joie. La cause du rire à la comédie est une de ces choses plus senties que connues, dit Voltaire. Des méprises, des travestissements qui occasionnent les méprises, les contrastes qui en sont les suites, produisent une hilarité générale, tandis qu'il y a des caractères ridicules ou, pour mieux dire, plaisants dont la représentation amuse sans exciter cette joie bruyante et communicative. Une chose également digne de remarque, c'est que la propension au rire résulte très souvent des contrastes; telle circonstance légère et même puérile soulève une hilarité que l'on a toutes les peines du monde à contenir, par cela même que le lieu, la compagnie où l'on se trouve vous condamne à plus de sévérité et de réserve; c'est alors surtout que le rire est contagieux; les personnages les plus graves ne peuvent pas toujours s'en défendre. Le sexe, la constitution et le climat ont une grande influence sur le phénomène qui nous occupe. Les femmes, qui sont en général plus excitables et plus nerveuses que les hommes, sont aussi beaucoup plus disposées au rire. Sous ce rapport, les hommes d'un tempérament sanguin et ceux d'un tempérament bilieux ne se ressemblent guère, et la même différence s'observe d'un peuple à un autre. Que l'on compare l'Anglais avec le Français, et l'on verra combien la variété des climats apporte de modification dans la gaîté du caractère. Quant à l'expression, les nuances ne sont pas moins nombreuses. La joie chez un homme loyal et bienveillant ne se manifeste pas de la même façon que chez un fourbe et un orgueilleux; le jeu de la physionomie trahit chez l'un et chez l'autre les passions intérieures qui l'agitent; de là ces épithètes que l'on répète si souvent dans le commerce de la vie : *rire aimable*, *rire bienveillant*, *rire franc*, *rire moqueur*, *ironique*, *cruel*.

Sans aucune cause physique, le rire peut être porté à l'excès. Tout le monde connaît l'histoire du philosophe Chrysippe. Les muscles entrent dans un état d'activité permanente et convulsive qui finit bientôt par les lasser, et pour leur fournir un point d'appui, instinctivement on presse avec force *les deux mains sur les côtes*; cette prostration du système musculaire se propage aux parois de la poitrine qui sont frappés d'inertie, le sang n'est plus vivifié, et si l'on ne peut faire cesser cet état spasmodique, il en résulte une apoplexie mortelle. Sans que les accidents soient portés jusqu'à ce point, les sphincters placés aux diverses ouvertures naturelles partagent la détente générale, et l'on voit survenir, surtout chez les personnes de complexion faible, des émissions involontaires.

Les causes physiques du rire sont l'aspiration d'un certain gaz nommé pour ce fait exhilarant, et surtout la titillation, connue sous le nom de chatouillement. Les phénomènes dont nous venons de tracer la peinture se développent, à plus forte raison, dans le rire artificiel, qui est un véritable supplice. Dans les dernières années de ce règne, nos tribunaux ont été épouvantés

par la féroce et criminelle ruse de cet homme qui, pour assassiner ses femmes légitimes sans laisser sur leur corps aucune trace de violence, les emmaillotait dans un drap et leur chatouillait la plante des pieds jusqu'à ce qu'elles fussent asphyxiées. Dans les âges de barbarie, cette espèce de chatouillement figurait au nombre des moyens de torture. Le rire n'a pas toujours été aussi funeste. On cite l'histoire d'un cardinal qui, suffoqué par un abcès des poumons, touchait à son heure suprême; ce prince de l'Église avait un singe qui, par je ne sais quelle fantaisie, se prit à s'affubler de la calotte rouge de son maître; celui-ci fut saisi d'une si furieuse envie de rire que l'abcès creva, les matières purulentes s'écoulèrent abondamment par la bouche, et il fut sauvé.

Outre le rire naturel et le rire provoqué, il y a le rire de la démence. Anne de Boleyn, épouse de Henri VIII, étant montée sur l'échafaud où elle perdit la vie, demanda à l'exécuteur s'il savait bien son métier. Puis elle dit : Ce qui me console, c'est que le bourreau est très adroit; d'ailleurs j'ai le cou fort petit. Aussitôt elle y porte la main et s'abandonne à de grands éclats de rire.

« Si le sourire, dit le docteur Reydellet, est plus simple dans son mécanisme que le rire, il est bien autrement important à étudier sous le rapport des sentiments. C'est dans le sourire que l'on va étudier les affections de l'âme, bien plus que dans le rire, qui n'est la plupart du temps que le signe d'une joie bruyante; rarement il trompe lorsqu'on sait l'observer; aussi peut-on le regarder comme un véritable langage, un excellent moyen de s'entendre, une manière expressive de communiquer ses idées au défaut de la parole, ou un aide puissant pour elle. »

Eug. Villemin.

RIS, (en latin *risus*). Dieux de la gaieté dont on plaçait toujours les statues auprès de celles de Vénus avec les grâces et les amours. En Thessalie on célébrait leur fête avec une gaîté analogue à leurs attributs; et jusque dans l'austère Lacédémone, on les honorait comme ceux de tous les immortels qui savaient le mieux adoucir les misères et les vicissitudes de la vie.

RISDALE ou **RIXDALE**, monnaie usitée dans plusieurs pays et dont la valeur varie dans chacun d'eux. En Autriche, en Bohême et en Saxe elle vaut 5 fr. 50 c.; à Hambourg, 5 fr. 75 c.; en Hollande, 5 fr. 50 c.; en Prusse, 3 fr. 70 c.; en Danemarck, 5 fr. 65 c; en Suède, 5 fr. 75 c., etc.

RIT ou **RITE**. C'est le nom qu'on donne aux cérémonies religieuses en tant qu'elles sont approuvées et réglées par l'autorité compétente. Le livre qui en contient le détail et les formules s'appelle Rituel (*voy.* ce mot).

Jésus-Christ, en fondant son Église, n'a institué qu'un petit nombre de rits essentiels qui forment le fonds invariable de la religion chrétienne. Il n'a rien prescrit touchant les autres cérémonies accessoires. Il laissa ce soin à ses apôtres ou aux évêques leurs successeurs, comme une partie variable et qui, sans mettre la foi en danger, pouvait se modifier à l'infini selon les temps, les lieux, les mœurs, les goûts et le caractère des différents peuples.

Les rites prescrits dans l'origine par les apôtres n'eurent d'abord rien de fixe ni d'uniforme. Leur symbole, il est vrai, lien de leur foi unique et signe extérieur de la nouvelle alliance, avait été arrêté en commun et adopté comme obligatoire pour tout l'univers chrétien; mais l'ordre ainsi que les formules de prières furent laissés à la sagesse de chacun d'eux : aussi voyons-nous, dès les premiers temps, une liturgie attribuée à saint Pierre, une à saint Matthieu, une à saint Marc, une à saint Jacques, qui toutes, quoique semblables pour le fond, diffèrent par la forme. — Ce sont là cependant les liturgies fondamentales qui devinrent comme autant de sources d'où sortirent par la suite celles de toute l'Église. Composées par leurs pieux auteurs pour des églises naissantes et persécutées, elles devinrent bientôt insuffisantes quand la religion de Jésus-Christ fut reçue par des peuples entiers, vénérée par les princes et les empereurs, et libre enfin de satisfaire sa dévotion par des prières plus étendues, appropriées à une foi plus éclairée et appliquées à un autre ordre de nécessités. Alexandrie et Jérusalem, Antioche et Constantinople, l'Italie et les Gaules, tels furent les centres du christianisme où se fit sentir le besoin de modifier en les augmentant les liturgies primitives des apôtres. De vénérables et saints docteurs mirent le sceau de leur approbation à ces prières, et consacrèrent par leur science des usages nés insensiblement au sein des nations. Justin martyr, Cyrille, Jean Hésychius de Jérusalem, Clément, Denis et Pierre d'Alexandrie, le grand saint Athanase, Timothée, Euloge et Cyrille d'Alexandrie, Ignace, évêque d'An-

tioche, Chrysostôme, Basile à Constantinople, saint Ambroise à Milan, saint Fulgence en Afrique, Isidore à Séville, Irénée, venu de Smyrne pour gouverner l'église de Lyon, saint Hilaire de Poitiers, saint Martin de Tours, saint Avit, évêque de Vienne, saint Loup, évêque de Troyes, Fortunat, évêque de Poitiers, saint Césaire d'Arles, saint Éloy de Noyon, saint Colomban et tant d'autres, saint Jérôme, saint Paulin de Nole, les papes Gelase et Grégoire-le-Grand : que de noms vénérables ! que de hautes autorités ! Saint Augustin, entraîné sans doute par son respect pour l'antique tradition, s'inquiétait des différences qu'il remarquait de son temps entre les églises de l'Afrique et celle de Rome, l'Église mère de toutes les églises ; et pourtant il répond à sainte Monique qui l'avait consulté sur le jeûne du samedi que l'on n'observait pas a Milan, où elle demeurait alors, comme on le faisait à Tagaste, sa patrie : « En quelque église que tu sois, observes-en la coutume, si tu veux n'être pour personne un objet de scandale, et que personne ne le soit pour toi. » — Et quand un moine du même nom, Augustin, premier apôtre et évêque d'Angleterre, traversait les Gaules pour se rendre dans le pays que sa parole allait soumettre à l'empire de Jésus-Christ, s'il fait remarquer au pape avec étonnement la multiplicité des rites qu'il trouve en ce pays, le pape Grégoire-le-Grand lui répond : « Ce qui attache ton cœur aux rites romains, c'est que tu les as observés dès l'enfance. Cependant que cette affection ne te détourne pas des bonnes coutumes que tu trouveras dans les Gaules ou ailleurs, et ne t'empêche pas de les transporter en Angleterre où la foi est nouvelle ; car il faut aimer les choses pour leur valeur, et non pour les souvenirs qu'on y rattache. Prends donc en chaque église ce que tu y trouveras de meilleur et de plus capable de nourrir la piété, d'inspirer l'estime et l'amour de la religion ; puis fais de tous ces rites un recueil à l'usage des Bretons. » Si saint Grégoire, ce pape savant et pieux qui lui-même avait réformé la liturgie romaine du pape Gélase, parle ainsi au futur évêque de Cantorbéry, peut-on s'étonner encore de la diversité des rites du monde chrétien, et songer à rétablir jamais une véritable unité dans les usages, quand on voit, même encore de nos jours, chaque église varier dans ses propres rites, et Rome elle-même rejeter ceux qu'elle suivait autrefois pour en adopter de nouveaux plus conformes aux besoins actuels des populations ? Les rites ne sont-ils pas d'ailleurs la seule partie de la religion qui puisse et qui doive même se modifier à toutes les périodes diverses de l'histoire ? Il y a loin du IVe au Xe siècle de l'Église, et du Xe au XIXe siècle. Le symbole de notre foi est resté le même qu'en l'an 325, époque du concile de Nicée ; mais le pape Grégoire XVI ne doit pas être le dernier des successeurs de saint Pierre qui verra de nouveaux rites s'introduire sans danger dans l'Église confiée à sa sollicitude paternelle. (*Voy.* Liturgie.)

Louis de Sivry.

RITES (Congrégation des). Tribunal romain chargé de fixer les rites religieux pour tous les pays catholiques, examiner les difficultés qui peuvent survenir dans la pratique du culte, supprimer les abus, approuver ou rejeter les nouveaux offices. La congrégation des rites ne reconnait et n'admet qu'un seul bréviaire, qui est le bréviaire romain, pour toute l'Église ; cependant, à cause des usages qui se sont introduits à diverses époques dans plusieurs diocèses, et qui ont passé à l'état de loi, elle tolère les bréviaires particuliers (*voy.* Bréviaire).

Les attributions de ce tribunal comprennent encore la définition des cérémonies du culte, l'inspection du clergé régulier, la solution des questions de préséance, et surtout la vénération due aux saints déjà canonisés, aux reliques, aux images, etc., et les procès de *béatification* et de *canonisation* (*voy.* ces deux mots.) Cette congrégation fut instituée par Sixte V, et se compose d'un certain nombre de cardinaux dont un est préfet ; elle renferme en outre plusieurs prélats et docteurs en théologie, le maître du sacré palais, le sacristain du pape et quelques-uns des maîtres des cérémonies pontificales. Le pape ne prononce guère la sentence définitive qu'après la discussion la plus scrupuleuse de cette assemblée, et ne décide rien dans les matières qui sont de son ressort que de concert avec elle. Sixte V cependant, selon la remarque du président Hénaut, déclara de son chef la sainteté de Bonaventure, célèbre docteur de l'Église. Le secrétaire de la congrégation des rites est un prélat, et le siége de la secrétairerie à Rome est dans la rue de la Torre argentina, n° 40. — Une autre congrégation, celle qu'on appelle à Rome *cérémoniale*, a quelques rapports avec celle des rites et ne paraît instituée que pour la décharger d'une partie de ses occupations ; elle s'occupe d'ailleurs à ré-

gler les cérémonies à observer dans la réception des ambassadeurs étrangers; elle se compose aussi de plusieurs cardinaux dont un est préfet, et de dix maîtres de cérémonies dont un est secrétaire.

RITES (Tribunal des). C'est un tribunal établi en Chine pour veiller au maintien de la religion du pays et prévenir toutes les tentatives qui auraient pour but d'y introduire quelque innovation. Ce tribunal a sous sa direction les arts et les sciences, l'enseignement public, l'administration et la juridiction civile et religieuse des temples et des ministres du culte.

L. S.

RITOURNELLE (*musique*), de l'italien *ritornello*, petit retour, parce qu'autrefois l'accompagnement se bornait à répéter la dernière phrase du chanteur. La ritournelle a acquis avec le temps un plus haut degré d'importance; c'est aujourd'hui une sorte de prélude instrumental, un trait de symphonie plus ou moins développé qui annonce le début d'un chant vocal, ou remplit les repos et les silences que, dans toute musique bien sentie, le compositeur a su ménager à la voix, ou bien encore elle complète d'une manière brillante, expressive ou piquante le morceau après que la voix a cessé de se faire entendre. Les ritournelles sont d'un effet admirable dans la musique dramatique, elles expriment souvent les affections de l'âme avec bien plus de force et d'énergie que la parole; mais c'est surtout dans les airs déclamés et le récitatif qu'elles montrent jusqu'à quel degré de puissance elles peuvent atteindre, en traduisant merveilleusement la pantomime, le jeu de physionomie, et même jusqu'au regard de l'acteur, à ces moments suprêmes d'une scène pathétique, où la parole devient impuissante à exprimer les émotions de l'âme.

RITUEL. Livre en usage dans l'église catholique et dans quelques communions protestantes. On y trouve l'ordre de toutes les cérémonies, de tous les *rites* du culte chrétien avec les prières prescrites pour l'administration des sacrements. Ce livre renfermait en outre, autrefois, les cérémonies de la messe, comme on le voit par le sacramentaire de Saint-Grégoire. Aujourd hui tout ce qui regarde la célébration du saint sacrifice est renfermé dans le missel, et le rituel est consacré aux autres parties du culte; il contient encore les bénédictions et les exorcismes en usage dans l'église.

Outre le rituel romain qui est la base de tous les autres, il y en a de propres à chacun des diocèses et des ordres religieux qui ont un bréviaire particulier. (*Voy.* Rit.)

Les anciens avaient aussi leurs rituels (*rituales libri*). Les plus fameux sont les rituels étrusques qui contenaient le détail de toutes les cérémonies, de tous les *rites* qu'il fallait observer lorsqu'on bâtissait un autel, un temple ou une ville, lorsqu'on faisait le partage des curies, des tribus, des centuries, et en général dans toutes les circonstances publiques ou privées où la religion avait quelque part. On appelait aussi ces livres *haruspici libri*, à cause de l'importance des haruspices dont ces livres traitaient avec de grands détails. On peut voir dans les livres de Caton *De re rusticâ* quelques passages qui donnent une idée assez exacte de ces rituels antiques qui sont entièrement perdus.

L. de Sivry.

RIVAROL (Antoine, comte de), né à Bagnols en Languedoc, vers 1754. Les succès et les dissipations du monde, l'agitation des révolutions, un grand fonds de paresse, la brièveté de la vie ont empêché ce rare et charmant esprit de porter tous les fruits excellents que ses premières et rapides productions avaient promis à la politique, à la philosophie et aux lettres. Très jeune encore lorsqu'il vint à Paris, il acquit tout d'abord une grande réputation par la vivacité de son esprit et par l'éclat de son éloquence de causeur qui le fit comparer à Diderot. On admira en lui l'un des derniers héros de ces salons que l'émigration et l'échafaud allaient bientôt dépeupler. Sa première œuvre littéraire fut, en 1783, un *Discours sur l'universalité de la langue française*, qui fut couronné par l'Académie de Berlin. La question avait été ainsi posée par l'Académie du grand Frédéric : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative? Est-il à présumer qu'elle la conserve? » Programme bien fait pour exciter le patriotisme de Rivarol, et qu'il sût remplir avec une érudition piquante et une grande richesse d'aperçus. La même année, il fit paraître une traduction de l'*Enfer* du Dante. Rivarol avait peu de foi dans les traductions qui, disait-il, éclairent les défauts et éteignent les beautés. Il n'avait entrepris cet ouvrage que comme étude de style, comme moyen de sonder et perfectionner la langue française. Cependant il a bien péné-

tré et souvent heureusement reproduit les beautés littéraires de son modèle. Par *deux lettres sur la religion et la morale*, adressées à M. Necker, il préluda aux sarcasmes dont il ne cessa de poursuivre ce ministre. *Le petit Almanach de nos grands hommes*, qui parut en 1788, est un chef-d'œuvre célèbre de persifflage et de raillerie attique.

L'ouverture de l'Assemblée constituante enleva Rivarol à ces jeux brillants. Sous une forme d'une légèreté toute française, il cachait un esprit vraiment politique, et dès les premiers pas de la révolution, il sut prévoir toutes les destinées nouvelles du monde. En même temps que sa verve caustique s'égayait dans les *Actes des apôtres*, de Peltier et de Champcenets, il publiait, dans le *Journal politique national des États-généraux et de la révolution de* 1789, des articles admirables de prudence, d'éloquence et de courage. Il développait cette pensée qui lui appartient et qui marque la complète indépendance de ses opinions : « Les vices de la cour » ont commencé la révolution ; les vices du peu» ple l'achèveront. » Forcé de quitter Paris, il se réfugia dans un village, près de Noyon, et continua d'écrire, sous le nom de Salomon de Cambrai, des pages qui le placent à côté de Burcke. Le frère aîné de Rivarol, de l'Académie de Berlin, a réuni en 1797 ces articles sous le titre suivant : *Tableau historique et politique des travaux de l'Assemblée constituante, depuis l'ouverture des États-généraux jusqu'après la journée du* 6 *octobre* 1789.

Rivarol émigra à Bruxelles d'abord, d'où il écrivit ses *Lettres au duc de Brunswick et à la noblesse francaise*, puis à Londres, puis à Hambourg, en 1796. On raconte que, dans cette dernière ville, un imprimeur du nom de Fauch l'attira chez lui, et que voulant dompter sa paresse, il l'enfermait, défendait sa porte et le forçait ainsi de tirer de petits sacs étiquetés dans lesquels il jetait ses pensées, la valeur de trois ou quatre pages par jour. C'est à l'aide de cette contrainte que Rivarol aurait écrit le *Discours préliminaire* de son nouveau Dictionnaire de l'Académie française. Il n'en faudrait pas tant pour expliquer comment le séjour d'Hambourg lui devint odieux. Écarté de la France par le Directoire, qui n'avait pas même voulu laisser passer le prospectus de son Dictionnaire, il se retira à Berlin. L'accueil empressé qu'il y reçut de la cour et de la haute noblesse, ne le consola pas de la privation de la patrie. Il fut atteint le 5 avril 1801 d'une fluxion de poitrine qui l'emporta au bout de sept jours. — Outre les ouvrages de Rivarol que nous avons cités, il est auteur d'une *Vie du général Lafayette* et d'une *Théorie des corps politiques*, dont nous souhaitons que le manuscrit ne soit pas perdu. Il laissa aussi des études philologiques bien dignes d'être imprimées. Si la mode était encore aux anas, les traits échappés à Rivarol auraient déjà fourni la matière de plus d'un volume. On conte de lui une foule de mots charmants quoiqu'on ne les ait pas tous retenus. Soyez certain qu'il en a dit bien davantage, à la différence de ces hommes d'un esprit peu fertile à qui l'on prête beaucoup plus de saillies qu'ils n'en ont jamais produit. On fut édifié de voir en 1802 la veuve de Rivarol, oubliant ou plutôt voulant réparer les dissensions qui l'avaient séparée de son mari, publier une *Notice sur la vie et la mort de M. de Rivarol, en réponse à ce qui a été publié dans les journaux*. Sulpice de la Platière a écrit aussi la vie de Rivarol, dont les œuvres ont été recueillies en 1808 en cinq volumes, édition incomplète et qu'il serait bon de refaire. A. H.

RIVE (l'abbé Jean Joseph). Né à Apt en 1730, embrassa l'état ecclésiastique, fut professeur de philosophie à Avignon, puis curé dans un village près d'Arles. Bientôt son talent le fit choisir par le duc de La Vallière pour son bibliothécaire, et lui permit d'obtenir la même place dans la ville d'Aix. Cet homme, qui s'appelait lui-même *le bibliognoste*, fut à l'époque de la révolution un des plus fougueux partisans du nouvel ordre de choses. A un caractère irascible, vain et jaloux, qui déjà l'avait porté à publier de nombreux libelles contre les gens de lettres, il joignit encore le déshonorant état de dénonciateur. Heureusement il mourut en 1792. Il a laissé entre autres ouvrages : *La chasse aux bibliographes et antiquaires mal advisés*, et *Éclaircissements sur les cartes à jouer*.

RIVE-DE-GIER. Ville de France, (département de la Loire, arrondissement de Saint-Étienne), chef-lieu de canton, sur la petite rivière de Gier. Elle possède de belles houillères, grand nombre de fours à chaux et à plâtre, des verreries, un martinet, une fonderie et un moulin à scie ; ses mines alimentent de charbon les forges et les fabriques de Lyon et du midi de la France. Un beau canal établit les communications entre

Rive-de-Gier et Givors sur le Rhône. Le plus beau monument de la ville est le vaste bâtiment qu'on appelle *maison du canal;* on remarque aussi le magnifique bassin qui est en face, et celui de *Couson* à une lieue vers l'ouest.

On compte 9,700 habitants à Rive-de-Gier. Dans ses environs se trouvent les mines curieuses de *Rica-Marce*, de *Saint-Genet-l'Air*, de *Girminy*, en feu depuis des siècles, et d'où l'on extrait le muriate d'ammoniac. E. F.

RIVES (*géogr.*). On appelle ainsi les bords du lit occupé par un cours d'eau quelconque. Si ces rives sont en pente douce, on les appelle *talus;* si elles sont en pente rude ou à pic, on les appelle *berges;* tandis que si elles sont en pente plate, elles ont reçu le nom de *grèves*. Le mot rive prend quelquefois une plus grande extension, on l'emploie pour désigner les prairies et les coteaux qui bordent les fleuves. Qui n'a entendu parler des *rives enchantées* de la Loire et de la Saône.

RIVET (Dom-Antoine), né à Confolens (Charente), en 1683, prit l'habit de bénédictin à Marmoutier en 1705, et fut appelé à Paris en 1717 pour travailler avec quelques autres religieux à l'histoire des hommes illustres de Saint-Benoît; mais ce projet n'ayant pas eu de suite, il s'adonna tout entier à la composition de l'histoire littéraire de la France. Il était à la fin de son neuvième volume lorsqu'il mourut en 1749. Cet admirable monument dont il a jeté les premières bases a été continué par Clément, et de nos jours par MM. Briel, Daunou, Naudet, etc.

RIVIÈRES. Les eaux qui existent à la surface du globe se divisent en deux parties, les eaux courantes et les eaux stagnantes. Les premières, appelées en général cours d'eau, portent indistinctement le nom de rivières, cependant l'acception propre de ce mot indique un cours d'eau qui va se jeter dans un fleuve, et qui malgré cela a une étendue plus considérable que les ruisseaux; mais l'Amazone, l'Orénoque, la Plata, etc., quoique comptés parmi les fleuves les plus considérables de la terre ayant reçu la désignation de rivière, ce mot est devenu général pour désigner toutes les eaux courantes. Les rivières ont presque toujours leur source au pied ou sur le flanc des montagnes; d'abord rapides et souvent torrentueuses, leurs eaux se ralentissent d'ordinaire au fur et à mesure qu'elles s'éloignent de leur source en déposant les parties terreuses qu'elles ont entraînées, et forment des îles ou des atterrissements. Si la pente cesse presque entièrement, ces atterrissements augmentent rapidement, le lit du fleuve s'exhausse, atteint bientôt le niveau du sol qu'il menace d'une submersion complète si l'industrie de l'homme ne l'environne de digues ou ne lui creuse un nouveau lit, comme cela est arrivé pour le Rhin (Voyez ce mot) qui menace d'engloutir la Hollande, et par le Pô, dont le lit est déjà devenu de niveau avec le premier étage des maisons de Ferrare. D'autrefois, les atterrissements ne se forment qu'à l'embouchure des fleuves, alors les terres s'avancent dans la mer, et donnent ainsi naissance à de nouveaux ruisseaux, exemple : le Delta et le Nil. La rapidité d'un fleuve, toujours plus grande en son milieu que sur ses bords, ne dépend pas de sa pente seule, elle est augmentée sur tous les affluents après lesquels son lit n'a pas crû en largeur, tandis qu'elle est diminuée par les sinuosités, les îles, les bas-fonds qui la forcent d'augmenter sa largeur, et en général par tous les obstacles qui s'opposent au libre passage de l'eau. La rapidité dépend encore de la masse du courant ; celle-ci à son tour, dépend du volume de la source, de la longueur du cours, de l'importance de son bassin, de la hauteur des montagnes qui l'enceignent, et de la nature du sol ; ce volume est variable avec les saisons, et quelquefois il éprouve des crues qui font sortir la rivière de son lit. Ces crues périodiques et régulières sous les tropiques fortifient les terres, tandis que dans les contrées tempérées, elles sont un vrai fléau dévastateur; les funestes débordements du Rhône et de la Saône en 1841, sont encore présents à la mémoire. Ces crues ont lieu ordinairemement deux fois l'an, en automne et à l'époque de la fonte des neiges si les rivières viennent des hautes montagnes, et souvent une seule si elles ont leurs sources dans de faibles collines. Les rivières sont toutes séparées entr'elles par des montagnes, ou tout au moins par des dos de terrain qui les empêchent de se réunir. Dans certaines contrées bien rares, la séparation des bassins est presque nulle; alors les rivières confondent leurs eaux lors des inondations. Afin de faciliter le commerce, les hommes ont creusé des canaux pour réunir entre eux ces différents bassins, et pour cela ils ont dû percer les ceintures des bassins dans les endroits où elle est le moins élevée, et encore le niveau du canal suit une

partie des ondulations du terrain au moyen des écluses. L'hydraulique ne possède aucun moyen de déterminer exactement le volume d'eau d'une rivière. La méthode approximative la plus usitée consiste à multiplier la section du fleuve faite par un plan perpendiculaire à la surface par la rapidité, mais celle-ci est elle-même fort difficile à connaître. Pour l'obtenir, on jette dans l'eau une boule de densité telle qu'elle se tienne en équilibre à fleur de niveau; on mesure l'espace parcouru pendant l'unité de temps, et on le prend pour la vitesse. On observe que le confluent de deux rivières a toujours lieu sous un angle compris entre 0° et 90°, tandis que l'embouchure d'un fleuve est ordinairement perpendiculaire à la côte, ce qui, par la lutte de ses eaux avec celles de la mer, produit le phénomène des *barres d'eau* si redoutées des navigateurs. La plus remarquable est celle de la Garonne, qui, quelquefois, vient produire des sinistres bien loin de l'embouchure. Les rivières qui, d'après l'expression de Pascal, sont des chemins qui marchent et qui portent où l'on veut aller, sont pour les pays qu'elles parcourent un source de richesses. C'est à la multitude et à la position des rivières que certaines contrées ont dû l'importance dont elles ont joui. C'est sur leur cours qu'abondent les grands centres de population, les ressources de tout genre. Sans rivière et même sans rivière navigable, nulle ville ne peut prospérer; si, par quelque heureux hasard, elle a pu fleurir un instant, sa prospérité s'arrête bientôt, et la ville ne fait que décroître. Versailles en est pour nous un exemple frappant. Cette ville, création d'un grand roi, a nourri jusqu'à 90,000 habitants dans son enceinte, mais dès qu'une fois la cour a eu cessé de l'habiter, sa population est rapidement tombée et à peine aujourd'hui atteint-elle 28,500. Elle ne se relèvera jamais, car, malgré la sollicitude du roi Louis-Philippe et l'admirable musée qu'il y a établi, sa population ne s'est accrue dans la dernière période quinquennale que de 4 habitants. Ce sont les rivières qui ouvrent les routes les plus naturelles et les plus faciles; souvent elles servent de frontières entre les États, et ce sont elles que les hommes ont le plus fortifiées pour se faire la guerre. Presque toujours on les prend pour base des opérations, et alors l'habileté des généraux consiste à pouvoir se servir des moindres accidents naturels. Cependant il est rare que le passage d'une rivière ne réussisse pas, aujourd'hui surtout que l'art du pontonnier est si perfectionné. On construit souvent des ponts sous le feu de l'ennemi, et lorsqu'il n'y a qu'un nombre médiocre d'hommes de blessés, on élève en une heure un pont de 60 mètres de long sur 5 à 6 de large. Le lieutenant-colonel Chapuis a construit en quatre heures, le jour de la sanglante bataille de la Moskowa, trois ponts sur la Longa et un sur la Moskowa; cependant sur 1,000 hommes, il en eut 500 de mis hors de combat. Napoléon et Frédéric-le-Grand pensaient que le passage d'une rivière qui n'avait pas vingt lieues de long était impossible à défendre. Les rivières sont surtout précieuses quand elles sont navigables ou même flottables; parmi celles-ci, on distingue celles qui sont flottables en train et celles qui ne le sont qu'à bûches perdues. Les rivières dont le cours d'eau est assez considérable sont navigables naturellement ou bien au moyen de travaux exécutés par la main des hommes; ces travaux ont pour but, ou de creuser le lit en certains endroits ou bien d'en ouvrir un nouveau. Les obstacles les plus insurmontables sont les cataractes; et comme elles sont ordinairement produites par le passage sous le fleuve des chaînons de montagnes qui enceignent son bassin, il n'est aucun moyen de les tourner, et la navigation est forcément interrompue. La plus remarquable de toutes les cataractes est, sans contredit, celle du Niagara en Amérique. On admire ensuite celles du Nil en Afrique, celles du Rhin, et le saut du Doubs en Europe. Lorsque le roc présente une certaine hauteur, il faut que les eaux s'accumulent pour le franchir; alors elles couvrent la plaine voisine et forment ce que l'on appelle un lac. C'est le cas qui se présente pour le Rhin: ce fleuve rencontre au-dessus de Schaffouse le point de jonction d'un chaînon des Alpes et d'un rameau de la Forêt-Noire; pour les franchir, il forme une cascade de 50 pieds de hauteur et donne naissance aux lacs de Constance et de Zell. Mais ce phénomène n'arrive pas toujours. Si la couche de terrain perméable à travers laquelle la rivière avait creusé son lit se poursuit sous le roc pour reparaître ensuite à la surface du sol, les eaux continuent leur cours au travers et viennent reparaître avec elles à la lumière; l'obstacle forme un pont naturel, ce qui arrive pour le Rhône qui, serré par le Jura et par les contre-forts de la chaîne entre Fier et Arne, passait sous des roches que l'on a fait sauter, et

pour la Guadiana qui, après avoir disparu dans des marécages, sort de terre cinq lieues plus loin en jets bouillonnants appelés les yeux de la Guadiana. Ce phénomène, du reste, se présente fréquemment. La France est arrosée par environ 5,000 rivières dont près de 300 sont navigables; sur ce nombre, on ne compte que quatre grands fleuves : le Rhône, la Garonne, la Loire et la Seine, auxquels on pourrait ajouter si l'on voulait le Rhin qui lui sert de frontière pendant quelque temps. Ces fleuves partagent la contrée en grands bassins, qui réunis entre eux par des canaux, mettent en communication les diverses mers qui baignent ses côtes. Les principaux canaux sont le canal du Midi, le canal de l'Est ou de Monsieur, ceux du Centre et de Bourgogne.

RIVOLI. L'Italie possède deux villes de ce nom, l'une dans les états Sardes et l'autre dans le royaume Lombard-Vénitien. La première bâtie sur les bords de la Doire-Ripaire, est habitée par 5,000 âmes, elle possède un magnifique château royal, qui a vu naître le duc Charles Emmanuel en 1587, et mourir Victor Amédée en 1732. L'autre ville de Rivoli, qui n'est à vrai dire qu'une misérable bourgade, est célèbre par la victoire que Bonaparte, alors général en chef de l'armée d'Italie, gagna le 14 janvier 1797 sur les Autrichiens.

RIZIÈRES. Terres affectées à la culture du riz (*agric.*, *écon. pol.*). Au point de vue de la production, il n'y a guère de culture plus riche que celle des rizières; elles rapportent généralement beaucoup plus que les terres les mieux cultivées, et le grain qu'elles produisent offre un aliment sain et agréable. A côté de ces avantages viennent se placer des considérations d'une nature opposée. Le riz ne peut être cultivé que dans un terrain gras, humide ou marécageux, inondé pendant un certain temps de l'année. Une rizière est par conséquent une terre perdue pour les pâturages, pour les céréales et pour toutes les cultures variées qui répondent aux besoins d'une société avancée et progressive dans la carrière de la civilisation. Les eaux qui croupissent dans ces fondrières, les matières qui s'y tiennent en dissolution et servent principalement de nourriture à la plante, exercent souvent une funeste influence sur la santé des populations.

Dans ce mélange de bien et de mal, les agronomes et les économistes ont trouvé un sujet de division. Les uns ont exalté les profits de ce genre de culture; les autres en ont exagéré les inconvénients; et des deux côtés on a cité des faits à l'appui des opinions les plus contradictoires. Un rapide coup d'œil sur les rizières, dans les diverses régions du globe, pourra jeter quelque lumière sur ce sujet.

Le riz est une des productions les plus abondantes de la Basse-Égypte où la culture de cette plante n'est point regardée comme insalubre. On laisse rarement les eaux séjourner plus de trois jours sur les rizières et, après la récolte, le terrain promptement desséché par l'ardeur du soleil, devient même susceptible d'un autre genre de culture propre à absorber les restes d'une trop grande humidité.

Dans les pays chauds de l'Asie, au Japon, à la Chine, aux Indes, on cultive partout le riz aquatique, sauf quelques espèces de riz cultivées à la Cochinchine. Une rizière donne ordinairement deux récoltes et, dans quelques contrées de l'Indoustan, trois ou même quatre récoltes par année. On y introduit les eaux et on les fait écouler alternativement plusieurs fois, et comme le terrain n'est pas naturellement à l'état de marais, la santé des indigènes accoutumés d'ailleurs à un climat extrêmement chaud et humide, n'en est pas atteinte. D'ailleurs, l'état de la société dans l'Asie du midi s'accorde parfaitement avec une culture monotone et exclusive, aussi la culture du riz s'y est-elle répandue sans obstacle. Le riz est devenu le grain de première nécessité pour une nombreuse population, et l'on a pu dire avec quelque raison que ce grain nourrit les deux tiers des habitants de la terre.

Dans la partie méridionale des États-Unis d'Amérique, les rizières sont de véritables marais dont les miasmes infectent les pays environnants, et la législature locale s'est empressée d'en défendre l'établissement dans le voisinage des lieux habités. Dans la Caroline du sud, par exemple, elles ne sont permises qu'à la distance de dix lieues de la ville de Charlestown. Du reste, le riz ne sert pas ici communément à la nourriture du peuple, c'est plutôt un article de commerce et d'exportation à l'étranger, et quoique la culture en soit généralement regardée comme plus profitable que celle du blé, il ne manque pas d'agronomes distingués qui ont cherché à prouver le contraire.

L'Europe se trouve dans des conditions moins favorables encore que l'Amérique par rapport

à la culture du riz. Dans ces deux parties du monde se vérifie plus particulièrement la remarque générale d'un économiste moderne que, « même dans les pays à riz, la rente des terres qui produisent le riz ne peut régler la rente des terres cultivées, parce que celles-ci ne peuvent pas se tranformer en rizières. » Des causes physiques s'opposent à ce que le riz puisse jamais devenir une denrée de première nécessité pour aucun peuple européen. Admettant même les calculs probablement exagérés par ceux qui ont actuellement un intérêt immédiat au maintien des rizières établies en Europe, la production en serait toujours infiniment au-dessous de celle des rizières de la Basse-Égypte et de l'Asie ; et la question de salubrité que l'on aurait de la peine à comprendre dans ces contrées, la nature du sol et du climat seront toujours pour nous une question de la plus haute importance. En effet, quoique la Turquie européenne, la Grèce, une grande partie de l'Italie, les provinces du midi de la France, l'Espagne et le Portugal, se trouvent, par leur position géographique, dans les limites assignées à cette culture, elle n'y a jamais pris un grand développement. Dans la législation de tous les états de l'Europe occidentale à ce sujet, on a une preuve irrecusable que les rizières, telles qu'elles ont existé depuis plus de deux siècles, ont toujours été regardées comme funestes à la population. Elles ont été défendues en France peu de temps après qu'elles y avaient été introduites ; elles sont rares en Espagne où la loi ne les permet qu'à la distance de deux lieues au moins des bourgs et des villes, et leur existence à l'extrême limite de la zone de production, vers le 45e degré de latitude, est un phénomène qui tient à des évènements historiques plus encore qu'à des causes naturelles. Si les rizières couvrent aujourd'hui une partie du Milanais et des provinces Lombardes réunies au Piémont à différentes époques, c'est que les guerres dont ce pays a été pendant si longtemps le théâtre, ont détruit la culture des vignes et des blés. Les champs ainsi abandonnés se sont changés en marais, et la culture du riz est venue ensuite offrir l'occasion d'utiliser ces marécages. Dans des lieux à peu près déserts, on n'avait pas assez de bras pour exploiter cette nouvelle culture, et des hommes nés pour respirer un air plus libre et plus pur, ont été poussés par l'appât d'un travail lucratif à quitter tous les ans leurs montagnes avec leurs femmes et leurs enfants, et à chercher ainsi, au prix de leur santé et de leur vie, quelques moyens de plus de subsistance pendant l'hiver. On a eu tort néanmoins d'affirmer que les gouvernements de ces pays n'ont pris aucune précaution et se sont montrés indifférents à la santé du peuple. Il ne serait pas difficile de citer un grand nombre de lois, d'ordonnances, de décrets rendus par ces gouvernements dans le but d'écarter les rizières des endroits habités et des grands chemins. Cependant, l'établissement des rizières est ici un fait accompli, et on ne pourrait les supprimer forcément sans violer le droit de propriété. On a pris le seul parti qui restait à prendre, celui de favoriser toutes les améliorations dont cette culture est susceptible. On a fait depuis peu d'importants travaux hydrauliques, et l'intensité des fièvres qui règnent habituellement aux environs des rizières, paraît avoir diminué. On a tenté également quelques expériences ayant pour objet de substituer la culture du riz sec à celle du riz humide, avec les mêmes avantages dans les produits. Il est à désirer que tous ces essais puissent recevoir leur application sur une grande échelle ; mais, tant que la culture du riz ne pourra pas se concilier avec les intérêts de l'humanité, la France n'aura qu'à se féliciter d'y rester étrangère. De Lencisa.

RIZZIO ou **RICCIO**. Il était né à Turin, et fut amené en France par son père qui était musicien et l'instruisit dans son art. On ignore ce qu'il fit jusqu'à l'époque où il parut, en 1564, à la suite de l'ambassadeur de Savoie accrédité auprès de Marie Stuart. Rizzio, quoiqu'il ne fut plus jeune, trouva moyen d'attirer l'attention de la reine en faisant sa partie dans de petits concerts que celle-ci donnait dans son intimité. Cette princesse, déjà veuve à dix-huit ans du roi de France François II, était retournée en Écosse ; mais son gouvernement était sans cesse menacé par les intrigues de Knox, disciple de Luther, s'efforçant de propager dans le royaume la religion nouvelle par les menées d'Élisabeth qui la haïssait et comme souveraine et comme femme. La fille de Henri VIII redoutait ses droits au trône d'Angleterre et s'indignait contre une rivale dont les charmes éclipsaient les siens. De leur côté, les catholiques s'étaient unis pour se mieux défendre, et ils avaient pour appuis au dehors Philippe II et les Guises. Il paraît que Marie se laissait diriger par les conseils du

monarque castillan et des princes lorrains. Le secrétaire qu'elle avait amené de France y étant retourné, elle le remplaça par Rizzio, qui devint en peu de temps le dépositaire de tous ses secrets. Trop jeune pour rester dans le célibat, elle s'éprit de Darnley, fils aîné du comte de Lennox. Mais les vices de ce jeune homme, dont les agréments extérieurs l'avaient séduite, ne tardèrent pas à se déborder, et Marie laissa bientôt percer pour lui une froideur et un mépris qui n'étaient que trop mérités. Associé seulement aux honneurs de la royauté, le jeune prince aspirait encore à partager la prérogative la plus précieuse, celle du commandement. Lorsqu'il se vit déchu de cet espoir, il accusa Rizzio d'avoir provoqué sa disgrâce, quoique celui-ci eut contribué puissamment à son élévation. Il se ligua avec ses nombreux ennemis, à la tête desquels étaient des seigneurs écossais du plus haut rang, brûlant de saisir le pouvoir, afin de l'exploiter à leur profit. On consulta Knox pour savoir si l'on pouvait en sûreté de conscience assassiner le favori piémontais; il répondit : « L'Église de Dieu doit être sauvée au prix du sang d'un idolâtre. » Forts de cette décision qu'ils prirent pour un consentement, les conjurés se mirent à l'œuvre sans délai.... A sept heures du soir, le 6 mars 1565, cent cinquante hommes armés et portant des torches s'emparent des avenues du palais d'Holy-Rood; Darnley monte par un escalier secret communiquant dans son appartement avec celui de la reine et entre dans le cabinet où elle soupait avec Rizzio, Beaton, la comtesse d'Argyle et le commandeur d'Holy-Rood; il s'assied auprès de sa femme, entoure sa taille d'un de ses bras et lui adresse quelques mots de tendresse. Au même instant paraît le comte de Ruthwen, venant de quitter son lit où il était retenu par une maladie grave; il s'avançait appuyé sur deux hommes qui soutenaient ses pas chancelants; armé de toutes pièces, l'éclat de l'acier faisait encore ressortir la pâleur de son visage; il s'arrêta devant la reine en disant : « Il faut que Rizzio sorte de cette chambre. — Cela est contre votre honneur, s'écria Darnley. — Qu'a-t-il donc fait? reprit la reine. — Il a offensé votre altesse d'une manière telle que je n'oserai le dire. — Rizzio se précipita sur Marie qui s'était levée précipitamment, s'enveloppa dans les plis de sa robe, criant d'une voix déchirante en italien et en français : Giustizzia! giustizzia! sauvez-moi! » L'un des assassins appuie son pistolet sur le sein de la reine alors enceinte, tandis que ses complices éteignent les flambeaux, renversent la table, font lâcher prise à la victime et l'entraînent dans la chambre voisine, où elle tombe frappée de cinquante-trois coups. Le poignard de Darnley, reconnaissable à ses riches ciselures, traversait la poitrine de Rizzio; il y fut laissé peut-être à dessein. Le meurtre accompli, Ruthwen, épuisé de fatigue, rentre dans le cabinet, se laisse tomber sur un siége et dit à la reine : « Votre mari a tout fait. » Puisqu'il en est ainsi, dit-elle, adieu les larmes; c'est à la vengeance qu'il faut songer. Elle tint parole; Darnley avait ordonné le crime, il l'expia le premier. Auguste Saint-Prosper.

ROANNE, sous-préfecture du département de la Loire, est bâtie sur la rive gauche du fleuve qui a donné son nom au département. Peuplée par 10,545 habitants, cette ville possède de nombreuses fabriques, dont les produits servent à alimenter un commerce considérable. Dans les environs on trouve de riches mines de plomb et de charbon de terre. Distante de 125 kilomètres de Lyon, à laquelle elle est unie par un chemin de fer passant par Saint-Étienne, située de plus au sommet de la vallée de la Loire, là où cette rivière devient navigable, elle est l'entrepôt naturel de toutes les marchandises que Lyon et le Midi expédient sur Paris, par la voie de la Loire et du canal de Briare. L'arrondissement dont Roanne est le chef-lieu offre une population de 130,468 individus.

ROANOKE. — Ile sur la côte de la Caroline septentrionale (États-Unis), à l'entrée du détroit d'Albemarle, avec une ville du même nom. Lat. N. 35° 50', long. O. 78° 20' — Rivière du même état formée par le Staunton et le Dan qui prennent leurs sources, l'une dans la Virginie, et l'autre dans la Caroline septentrionale; elle se jette dans le détroit d'Albemarle, lat. N. 35° 58', long. O. 79° 16'. — Canal qui commence à Welden au pied des chutes de Roanoke, et finit à Salem sur ce même fleuve. Eug. C.

ROB. On désigne sous ce nom, d'origine arabe, un suc de fruit quelconque épaissi par l'évaporation, et avant qu'il n'ait fermenté, en consistance de miel.

ROBE, vêtement simple qui couvre tout le corps. La *robe* est en général le vêtement de dessus de toutes les femmes quand elles sont habillées. Selon les uns, ce mot vient de *raupa*

ou *rauba* qui signifie un habit, aussi bien que de *rober, voler*. D'autres auteurs, et Skinner à leur tête, prétendent tirer son étymologie du grec λεπος, écorce : la robe enveloppant le corps de l'homme comme l'écorce enveloppe un arbre.

A Rome, les femmes portaient la toge (*voir* ce mot) comme les hommes, mais plus tard, elles se vêtirent d'une robe différente appelée *stola* qui était garnie d'une large bordure et qui descendait jusqu'aux pieds; quand elles sortaient, elles mettaient sur ce premier vêtement une seconde robe semblable à un surtout ou à un manteau qu'on appelait *palla* (Horat., *Sat.* I., II, 99). Les courtisanes et les femmes adultères ne pouvaient point revêtir la *stola* : on les appelait alors *togata* (Juvén. II, 70). Les femmes portaient encore une autre espèce de robe qui avait un grand prix; elle était de forme circulaire et se nommait *cyclas* (Suét., *Cal.*, 52). La robe de deuil des femmes était appellée *ricinium* ou *rica;* elle couvrait la tête et les épaules (Cic. *legg.* II, 23). Il paraît que dans les cérémonies funèbres, les matrones portaient plusieurs de ces robes l'une sur l'autre, afin de pouvoir en jeter sur le bûcher de leurs époux ou de leurs parents. Le nombre de ces robes fut restreint à trois par la loi des Douze-Tables (Cic., *legg.* II).

Pour les repas, les Romains riches déposaient la toge et prenaient une robe appelée *synthesei* (Martial, V, 80, 11, 46) qu'ils ne quittaient point pendant tout le temps des Saturnales. Néron la portait habituellement (Suét., 51). Les Romains avaient, comme les femmes, plusieurs sortes de robes : la toge proprement dite qui, par sa forme et sa couleur, indiquait la qualité et même l'âge de celui qui la portait; ainsi, la robe blanche, *toga candida*, était à l'usage des candidats pour une charge de l'état; la robe de couleur foncée, *toga pulla*, consacrée aux personnes en deuil; la robe bordée de pourpre ou *toga prætexta* était le vêtement des magistrats et de certains prêtres (Cic., *Sext.* 69), des jeunes gens au-dessous de dix-sept ans et des jeunes filles jusqu'au jour de leur mariage (Tit.-Liv., XXXIV, 7). Dans les triomphes, le vainqueur portait une robe bordée de palmes, *toga palmata* (Mart. XII, 2, 7). A dix-sept ans, les jeunes Romains quittaient la robe prétexte pour prendre la robe virile, *toga virilis*.

Les femmes Grecques avaient de longues robes attachées et renouées par des agrafes. Cette robe, dit Winckelmann, ne consistait ordinairement qu'en deux longues pièces d'étoffe sans coupe et sans forme, cousues seulement dans la longueur et attachées sur l'épaule par un ou plusieurs boutons ou agrafes. Il y avait aussi des robes avec des manches étroites. Les filles et les femmes attachaient leur robe sous le sein.

La robe fut pendant longtemps le vêtement de nos pères, mais pour les hommes, petit à petit, ce vêtement s'est raccourci, son ampleur a diminuée et il est arrivé à ne plus former aujourd'hui qu'un justaucorps assez incommode pour celui qui le porte et fort peu agréable à la vue.

Les dames françaises conservèrent toujours la robe, mais elles avaient pendant plus de neuf siècles négligé leur parure. Leurs robes armoriées à droite de l'écu de leur mari, à gauche de celui de leur famille, étaient si serrées, qu'elles laissaient voir toute la finesse de leur taille et étaient très haut montées. L'habillement des veuves avait beaucoup de ressemblance avec celui des religieuses de nos jours. Sous Charles VI, les femmes commencèrent à décolleter leurs robes et à découvrir leurs épaules et leur poitrine, et elles donnèrent à leur queue de robe et à leurs manches une longueur démesurée. Le règne de Louis XI vit la suppression de ces manches et de ces queues gigantesques; les dames substituèrent à ces superfluités ridicules de larges bordures qui ne l'étaient pas moins. La forme des robes a beaucoup varié, mais le fond est toujours resté le même.

Robe se dit aussi du vêtement que portent les gens de justice et les gradués que l'on nomme *gens de robe* ou de *robe longue*, ainsi que des soutanes portées par les gens d'églises. C'est un ample vêtement qui descend jusqu'aux talons, dont la couleur diffère selon le rang. La robe est portée par tous les professeurs de l'université et par les membres de toutes les facultés, y compris celle de médecine. Le chancelier Duprat ayant fait abolir, par arrêt du parlement, les privilèges de la faculté de médecine de Montpellier, Rabelais se rendit à Paris et parvint à faire révoquer cet arrêt. Ce fut en considération de ce service qu'on conserva à Montpellier la robe que revêtit Rabelais en qualité de médecin. Cette robe resta en grande vénération; c'était elle que revêtaient les licenciés en médecine quand ils étaient reçu docteurs : celà s'appelait prendre la robe. Cette robe dura jusqu'au commencement du XVII[e] siècle. Elle était si courte alors qu'elle n'allait plus que jusqu'à la ceinture parce que chacun de ceux

qui la revêtaient en emportait un lambeau par curiosité. François Ranchin, chancelier de l'université, en fit faire à ses dépens une toute pareille, en laissant les lettres initiales qui était brodées sur la première robe et qui signifiaient : *Franciscus Rabelæus chinonensis*, et pouvant aussi signifier *Franciscus Ranchinus, concellarius*.

Anciennement, il était d'usage en France que les princes donnassent à leurs officiers, aux grandes fêtes, des habits que l'on appelait *robes neuves*. Saint-Louis donnant des robes neuves à la fête de Noël, en 1245, fit coudre la nuit des croix d'une broderie délicate d'or et de soie sur les épaules des chapes ou manteaux, et en ayant fait faire plus qu'il n'en fallait pour ses officiers, il ordonna que les gentilshommes revêtus de ces chapes, vinssent à la messe avant le jour. Quand il fit clair, ils se virent tous croisés et ne voulurent point en dédire le roi (Fleury, *Hist. Eccl.*, L, 82). Henry IV, roi d'Angleterre, ayant fait mourir milord Scrop, archevêque, révolté contre lui ; pour appaiser Innocent VII, il lui envoya la robe de cet archevêque avec une lettre qui commençait par ces mots des frères de de Joseph à Jacob : *Voyez si c'est la robe de votre fils*. Le pape répondit par ceux-ci : *Je ne sais si c'est la robe de mon fils, mais je sais qu'une bête féroce l'a dévoré* (voir TOGE, TUNIQUE).

ROBE se dit aussi du pelage des animaux : deux chevaux de *même robe* pour de même couleur ; un chien d'une *belle robe* pour dire d'une belle peau.

ROBERJOT (CLAUDE), né à Mâcon en 1753, devint le curé de cette ville. Quand la révolution éclata, il obéit au mouvement de réaction qui se fit sentir alors par toute la France, abdiqua le sacerdoce et se maria. Lors de la formation des nouvelles autorités administratives, il fut nommé président du département de Saône-et-Loire et ensuite député suppléant à la Convention ; mais il n'en devint membre titulaire qu'après le procès de Louis XVI. Après les évènements du 9 thermidor, il fut envoyé à l'armée de Pichegru en qualité de représentant du peuple. De retour à la Convention, il fit, sur la Hollande conquise, un rapport fort étendu et très bien rédigé, dans lequel il insistait sur son accession à la France. Devenu membre du Conseil des cinq-cents, Roberjot en sortit en 1797 et fut envoyé à Hambourg en qualité de ministre plénipotentiaire près des villes anséatiques. Nommé, en 1799, député au Conseil des cinq cents par le département de Saône-et-Loire, il était à cette époque l'un des ministres plénipotentiaires français au congrès de Rastadt. Chacun connaît le forfait qui termina ce congrès ; des trois plénipotentiaires français, deux moururent assassinés, et Roberjot fut l'un des deux : c'est le 28 avril 1799 qu'arriva cette catastrophe.

ROBERT LE FORT. *Voy.* CAPÉTIENS.

ROBERT Ier. *Voy.* CAPÉTIENS

ROBERT LE PIEUX. *Voy.* CAPÉTIENS.

ROBERT Ier D'ARTOIS, frère de saint Louis, reçut en héritage le comté d'Artois, qui fut érigé en comté pairie en 1237. Il refusa la couronne de Frédéric II, que lui offrait le souverain pontife, en disant, d'après le vœu des seigneurs, qu'il se tenait assez honoré d'être le frère d'un roi tel que celui de France, qui n'avait nulle part son pareil au monde. Robert accompagna son frère en Égypte, s'y distingua en toutes occasions et fut tué à la bataille de la Massoure, en 1250. Saint Louis, cédant à ses importunités, lui avait confié le commandement de l'avant-garde, et l'imprudent jeune homme, après avoir mis l'ennemi en déroute, le poursuit et entre avec les fuyards dans la Massoure. Les portes sont refermées, et, malgré sa valeur et l'audace avec laquelle l'armée française marche à son secours, il est accablé sous le nombre. Son caractère fougueux et querelleur lui avait suscité bien des ennemis. — ROBERT II, *le bon et le noble*, fils posthume du précédent, suivit son oncle saint Louis à la croisade contre Tunis, repoussa les Sarrasins, soumit à son retour la Navarre révoltée contre Philippe III le Hardi, passa en Italie pour secourir son oncle Charles d'Anjou, roi de Naples, après la journée des Vêpres siciliennes, fut cinq ans régent de ce royaume pendant la captivité de son cousin Charles-le-Boiteux, et battit les Aragonais dans les eaux d'Agoceste. Rentré en France, il prit part aux guerres contre les Anglais et les Flamands, fut vainqueur des premiers devant Baïonne, et des seconds à Furnes. Créé pair de France par Philippe-le-Bel, il succomba à la sanglante bataille de Courtray, en 1302, qui fut perdue par sa faute. Les flamands s'étaient retranchés derrière un fossé couvert de branches d'osier ; Robert d'Artois se précipite sur eux, et va, avec la fleur de la che-

valerie, s'enterrer dans le fossé, où le lendemain il fut trouvé parmi les morts, percé de trente coups de lance. — ROBERT III, son petit-fils, né en 1287, eut le malheur de perdre son père avant son aïeul Robert II, et, à la mort de celui-ci, d'après les coutumes de l'Artois, car le droit de représentation n'avait pas lieu dans cette province, sa tante Mahaud hérita du comté et le porta en dot à Othon, comte de Bourgogne. Robert, frustré d'un héritage sur lequel il croyait avoir tous les droits, cite sa tante devant le parlement de Paris, pour s'entendre condamner à lui restituer l'Artois, en vertu de la coutume de France. Mais l'issue de ce procès ne lui fut pas favorable; deux fois condamné, une première fois en 1302, sous Philippe-le-Bel, et une seconde en 1318, sous le règne de Philippe V, il paraissait vouloir laisser Mahaud paisible possesseur de l'Artois, lorsque la race des Capétiens directs vint à s'éteindre dans la personne de Charles-le-Bel, en 1328. Philippe de Valois monta alors sur le trône; Robert était le beau-frère du nouveau roi, il avait été l'un de ses plus puissants appuis pour lui faire obtenir la couronne, il croyait donc être soutenu par Philippe, et il recommença le procès pour la troisième fois. Il produisit de nouveaux titres qui furent déclarés faux par le parlement, et une femme nommée Divion, accusée d'avoir contrefait les sceaux du roi, fut brûlée vive, et Robert lui-même perdit non-seulement son procès, mais vit encore confisquer ses biens. Furieux de ce qu'il appelle l'ingratitude du roi, il s'irrite, et non content de lui chercher partout des ennemis, il a encore recours à la magie pour le faire périr. Retiré près d'Édouard III, roi d'Angleterre, il l'engage à prendre le titre de roi de France et à réclamer cette couronne, lui assurant l'appui des Flamands, qui depuis longtemps supportaient impatiemment Philippe. Après avoir soulevé les Flandres, il descend en Bretagne avec dix mille Anglais pour soutenir les prétentions de Montfort contre celles de Charles de Blois, neveu du roi de France. Battu devant Saint-Omer, il était venu prendre sa revanche à Vannes qui fut prise; mais bientôt attaqué dans cette place par les Français, il y fut grièvement blessé, et ne put empêcher la reddition de la place. Parvenu à s'échapper presque seul, il se retira en Angleterre, où il mourut quelques jours après, en suppliant Édouard de le venger.

ROBERT Ier, *le Magnifique* ou *le Diable*, second fils de Richard II, duc de Normandie, empoisonna, dit-on, son frère Richard III pour lui succéder en 1027. Après avoir réprimé les révoltés qui surgissaient de toutes parts pour venger le défunt, il régna en paix et n'eut de guerres que celles qu'il entreprit pour soutenir les princes ses voisins. Ainsi il rétablit dans leurs États Beaudoin IV, comte de Flandres, et les deux rois anglais Alfred et Édouard. Après la mort de Robert II, roi de France, son second fils Henri Ier, qui déjà avait été sacré, fut forcé, par la révolte de sa mère Constance et de son frère Robert, à se réfugier à la cour de Robert Ier, qui lui prêta secours et assistance. Henri, remonté sur son trône, donna à Robert, en témoignage de reconnaissance, le Vexin français, donation funeste qui fut la cause des guerres nombreuses qui éclatèrent entre leurs successeurs. Robert, dont la jeunesse avait été si orageuse que le surnom de *Diable* lui avait été donné, voulut expier ses péchés; il partit donc pour la Terre-Sainte en 1035. Il s'en revenait après avoir visité les lieux témoins de la mort et de la naissance de notre Sauveur, lorsqu'il mourut à Nicée des suites d'un poison. Le luxe et l'éclat de sa cour l'avaient fait surnommer le Magnifique. Il fut aussi regretté des peuples qu'il en avait été détesté. Il ne laissa d'enfants qu'un fils qu'il avait eu d'une blanchisseuse de Falaise, ce fut Guillaume *le Conquérant* ou *le Bâtard*. Le souvenir de Robert-le-Diable vit encore dans le peuple, et la tradition lui prête les aventures les plus merveilleuses. Il a été le sujet d'un des opéras les plus beaux qui aient paru depuis le commencement de ce siècle. — ROBERT II *Courte-Heuse*, *Courte-Cuisse* ou *Courte-Botte*, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, régna de 1087 à 1134. Digne imitateur de la jeunesse de son aïeul, il se révolta contre son père pour lui enlever la Normandie.

Après la mort de Guillaume, il voulut enlever l'Angleterre à son frère puîné Guillaume-le-Roux, mais il ne put y réussir. Sur ces entrefaites, le pape Urbain II ayant envoyé Pierre-l'Hermite prêcher une croisade, Robert prit la croix et fut l'un des principaux chefs de la grande armée qui partit sous les ordres de Godefroi de Bouillon. Après s'être couvert de gloire dans cette expédition, il s'en revint en Normandie et fit la guerre à son troisième frère

Henri, qui avait succédé à Guillaume-le-Roux; mais vaincu à la bataille de Tinchebray, en 1105, il fut fait prisonnier et envoyé au château de Cardiff, où il mourut en 1134.

ROBERT GUISCARD ou *l'Avisé*, l'un des douze fils de Tancrède de Hauteville, alla en 1053 rejoindre ses frères en Italie, où bientôt il parvint à s'emparer de la Calabre. Ayant fait prisonnier à Civitella le pape Nicolas II, il fit sa paix avec lui moyennant qu'il lui accorderait l'investiture de tous les pays qu'il pourrait conquérir. Bientôt il range sous sa domination les principautés de Salerne et de Bénévent, et ayant été excommunié par Grégoire VII, il se reconcilia avec lui et lui rendit hommage. Ses dernières conquêtes l'avaient brouillé avec l'empire grec il voulut aller l'attaquer dans son sein pour empêcher que ses possessions d'Italie ne fussent inquiétées; il passa la mer avec ses Normands, battit Alexis Comnène et s'empara de Corfou et de Butrinto; mais bientôt, apprenant que l'empereur Henri IV entrait en Italie, il revient dans ses États, délivre Grégoire VII assiégé dans le château Saint-Ange et l'emmène à Salerne en 1085. Robert Guiscard mourut la même année laissant deux fils dont l'aîné, Bohémond, partit pour la première croisade, tandis que le second, Roger, lui succéda au duché de Pouille et de Calabre.

ROBERT Ier, prince de Capoue et comte d'Averse, régna de 1116 à 1120, sans rien faire de remarquable; il laissa ses États à son frère Jordan II, qui, à sa mort, arrivée en 1125, eut pour successeur son fils Robert II. Ce prince voulut s'affranchir de la suzeraineté du roi Roger II de Sicile; mais trahi et abandonné des siens, dont il s'était aliéné le cœur, il fut battu et détrôné. Frédéric Barberousse le ramena dans ses États les armes à la main en 1155. Attaqué par le roi de Sicile, il tomba entre les mains de Guillaume, successeur de Roger, et mourut peu après.

ROBERT D'ANJOU, surnommé *le sage et le bon* pour avoir su, pendant tout son règne, écarter de ses États le fléau de la guerre, était le troisième des fils de Charles-le-Boiteux, fils lui-même de Charles d'Anjou, fondateur de cette dynastie. Son neveu, Charouart, déjà roi de Hongrie, lui disputa vivement la couronne; mais le pape, pris pour arbitre, se prononça pour Robert, qui fut alors reconnu roi sans obstacle. Ce prince, habile politique, s'allia au parti des Guelfes, dont il fut le chef en Italie contre l'empereur Henri VII. Ami du pape Jean XXII, il fut son vicaire à Ferrare et dans la Romagne, et sut conserver Gènes, qui s'était donné à lui. Il fit plusieurs tentatives sur la Sicile sans pouvoir parvenir a y établir sa domination. Constamment en guerre, il eut le talent de tenir ce fléau dévastateur éloigné de ses États. Son fils unique étant mort avant lui, il ne laissa qu'une petite fille nommée Jeanne, à laquelle il légua ses États. Robert protégea les lettres et les sciences. Pétrarque, avant d'aller à Rome recevoir la couronne qui lui était destinée, voulut passer un examen devant lui. Avec ce prince s'éteignit la maison d'Anjou.

ROBERT DE COURTENAY, l'un des cinq empereurs latins qui régnèrent à Constantinople, succéda en 1218 à son père Pierre de Courtenay. Il attaqua le souverain de Nicée; mais il ne put remporter dans cette guerre aucun avantage signalé. Ayant épousé une femme fiancée déjà à un chevalier bourguignon, il fut surpris à l'improviste par celui-ci, qui, non content d'enlever sa fiancée, coupa encore le nez et la bouche au malheureux empereur. Robert, honteux de se voir ainsi mutilé, n'osant plus se montrer, alla cacher sa honte en Achaïe où il mourut bientôt. Les chevaliers français lui donnèrent pour successeur Jean de Brienne.

ROBERT-LE-VIEUX, duc de Bourgogne, troisième fils de Robert II, roi de France, était le favori de sa mère Constance, qui fit tous ses efforts pour lui faire obtenir la couronne au préjudice de son frère aîné Henri Ier. Ce fut d'après les conseils de sa mère qu'il prit les armes en 1031 pour s'emparer de la couronne. Henri, d'abord forcé de chercher un refuge auprès du duc de Normandie, revient bientôt et bat Robert, auquel néanmoins il cède la Bourgogne, qui, par la mort de son duc, venait d'être réunie à la couronne comme fief masculin. Ce prince, tige de la première maison de Bourgogne éteinte seulement en 1361, sous Jean-le-Bon, mourut en 1075, après un règne souillé par toutes sortes de violences.

ROBERT dit *le Bref* et le *Débonnaire*, empereur d'Allemagne, naquit en 1352, de Robert *le tenace*, comte palatin du Rhin et fut élu empereur le 21 août 1400 par les quatre électeurs qui venaient de prononcer la dénonciation de Venceslas, au refus des magistrats d'Aix-la-Chapelle qui ne voulurent point lui ouvrir leurs

portes; il se fit sacrer à Cologne par l'archevêque, le 6 janvier 1401. La puissance du nouvel empereur n'était pas grande; il n'avait d'influence que sur les petits princes dont il augmentait les priviléges pour se les concilier. A voir les alliances qu'il contractait avec les villes de Suisses et de Souabe, on aurait pu penser qu'il était encore simple prince palatin. Robert tenta pourtant un effort pour populariser sa puissance dans cet empire qui semblait le dédaigner; il entreprit de rattacher le Milanez aux États germaniques, et pour cela il leva des troupes et alla combattre les Visconti, maîtres de la Lombardie. Mais il fut vaincu près du lac de Garda par Jean Galéas, le 17 octobre 1401, et il rentra presque seul en Allemagne. Cette défaite rendit le courage aux partisans de Wenceslas, l'empereur déchu; Robert eut bientôt à redouter leurs menaces qu'appuyaient les démonstrations hostiles de Sigismond, roi de Hongrie et frère de Venceslas; c'est alors que désespérant de tenir tête à son rival, il en appela à la médiation du roi de France, Charles VI; mais que pouvait un tel médiateur affaibli par la maladie; l'empire resta donc comme partagé entre les deux prétendants; pour augmenter le trouble de cette division, chacun d'eux prit part au schisme qui désolait l'église. Robert se déclara pour l'antipape Grégoire XII, lors de la diète qui se tint à Francfort en 1409. Et cette nouvelle faute allait peut-être le faire déposer comme Venceslas, quand il mourut le 10 mars 1410, à Oppenheim. Le seul acte qui recommande Robert le Bref, c'est la fondation de la célèbre université d'Heildelberg. E. F.

ROBERT (SAINT), premier abbé de la Chaise-Dieu, dans le diocèse de Clermont. Il était fils de Géraud, descendant de Saint-Géraud, baron d'Aurillac. Des vues de religion et de piété lui firent entreprendre un voyage à Rome, d'où il ne revint que pour se retirer avec deux compagnons dans une solitude de l'Auvergne. Là, il releva les ruines d'une église et fonda un monastère suivant la règle de Saint-Benoît, avec l'approbation de son évêque et du pape Léon IX. En peu de temps, il fut chef de plus de trois cents religieux pleins du zèle le plus fervent qu'il gouverna, dit le martyrologe, avec la prudence des saints. Il mourut le 24 avril 1067 ou 1068.

ROBERT (SAINT), abbé de Molesmes et fondateur de l'ordre de Cîtaux, naquit en Champagne vers 1024, de parents nobles et pieux. A quinze ans, il se fit moine dans le couvent de Montier-la-Celle, près de Troyes. Après avoir été prieur de ce monastère et de l'abbaye de Saint-Michel-de-Tonnerre, il fut chargé par le pape Alexandre II de la direction d'une congrégation d'ermites au milieu desquels il acheva son édification; puis, il se retira près de la ville de Langres dans une solitude où il fonda l'abbaye de Molesmes. Le relâchement de la discipline s'étant peu à peu introduit dans cette maison, il s'en éloigna pour se retirer près de Vinay avec ses deux disciples chéris Albéric et Étienne. Plus tard, sur l'ordre du pape, il ne reprit le gouvernement de Molesmes que pour y rétablir la règle primitive; mais de nouveaux ennuis le contraignirent une seconde fois à se réfugier dans la retraite. Suivi de ses deux disciples et de dix-huit autres religieux, il vint dans une forêt du diocèse de Châlon qu'Eudes, duc de Bourgogne, lui permit de défricher, et là il établit des cellules pour lui et ses compagnons. Tels furent les commencements de l'Ordre de Cîtaux, qui date de 1108, le 21 mars, jour de la fête de Saint-Benoît. Robert en fut le premier abbé, mais pour un an seulement; car l'année suivante, sur un nouvel ordre du pape, il nomma pour son successeur Albéric, bientôt remplacé par Étienne, et lui-même il retourna à Molesmes d'où il bannit enfin la licence et les mauvaises mœurs. Il y mourut en 1110, donnant à tous l'exemple des vertus les plus austères.

On attribue à Saint-Robert des *Sermons*, des *Lettres*, et les premiers chapitres d'une *Chronique de Cîteaux*, publiée par Aubert Lemire (Cologne, 1614, in-8°). Les continuateurs de dom Rivet (*Hist. litt. de France*, t. x, p. 2), prétendent pourtant qu'on ne peut véritablement le regarder comme l'auteur de ces ouvrages. — La fête de Saint-Robert se célèbre le 29 avril.

ROBERT D'ARBRISSEL, *Voy.* ARBRISSEL.

ROBERT (HUBERT), né à Paris le 22 mai 1733, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, mais, cédant à une vocation prononcée pour les arts, il se livra avec succès à l'étude de la peinture. En 1753, Hubert Robert était à Rome élève de Nataise et de Fragonard et ami de l'abbé de Saint Non avec lequel il parcourut les deux villes. En 1767, il revint à Paris où il exposa les tableaux qu'il avait composés et mé-

dités pendant ses voyages, entre autres la *vue du port de Rome* et les *ruines d'un arc de triomphe* qu'on voit encore au Louvre. Alors sa réputation devint européenne et Catherine II lui fit des offres pour l'attirer dans ses états; mais l'amour de la patrie le retint en France. Pendant le séjour prolongé qu'il y fit, il s'appliqua à reproduire nos antiquités nationales : c'est ainsi qu'il peignit avec bonheur *la maison carrée de Nîmes* et le *pont du Gard*, exposés en 1787. Quand la révolution éclata, il était garde du musée du roi, dessinateur de ses jardins, conseiller de l'académie de peinture; il perdit toutes ses places et même sa liberté pendant la terreur; mais son goût pour les arts ne l'abandonna pas; en prison, il peignait toujours. C'est lui qui dessina ce portrait que Roucher envoya à sa femme avec les vers touchants que vous connaissez. Redevenu libre, Robert retourna à Rome, et c'est alors, pendant une de ses courses aventureuses, que s'étant perdu dans les catacombes, il faillit y périr. On sait quel bel épisode le récit de cette aventure inspira à l'abbé Delille dans son poëme de l'Imagination. Robert revint en France où il mourut dans ses ateliers, la palette à la main, le 15 avril 1808.

ROBERT DE GENÈVE, pape à Avignon sous le nom de Clément VII, fut élu à Fondi le 27 août 1378. Il avait été chanoine à Paris, évêque de Térouane et de Cambrai, puis promu au cardinalat par Grégoire XI, lorsque, âgé de trente-six ans seulement, il fut élevé au saint-siége. En même temps que lui il y avait à Rome un autre pape, Urbain VI, qui, élu dans des circonstances un peu tumultueuses, indisposa contre lui, par son caractère dur et hautain, les cardinaux qui l'avaient nommé. Ceux-ci, réunis à Fondi, proclamèrent sa déchéance et le remplacèrent par Robert de Genève, devenu Clément VII, comme nous l'avons déjà dit. Ce fut là le commencement du schisme d'Occident. Voilà pourquoi ce dernier n'est pas admis par tous les auteurs au nombre des papes légitimes; ce qui fait qu'un autre pape (Jules de Médicis) a pris ce même nom de Clément VII. Il mourut frappé d'apoplexie le 16 septembre 1394, après un pontificat de seize ans.

ROBERT DE LINCOLN, surnommé Gread-Head (ou Grosse-Tête), en latin *capito*, naquit vers la fin du XII[e] siècle dans le comté de Suffolk. Envoyé fort jeune à l'académie d'Oxford, il se rendit ensuite à Paris pour perfectionner et compléter ses études. De retour à Oxford, où il fut fait docteur en théologie, il se distingua bientôt par son talent pour la chaire dans l'état ecclésiastique qu'il avait embrassé. Pourvu d'abord de l'archidiaconat de Leicester, il fut placé en 1235 sur le siége épiscopal de Lincoln. Robert gouverna son diocèse avec zèle et se fit remarquer par ses efforts pour le maintien de l'ancienne discipline. Il mourut le 9 octobre 1253. C'était un des plus savants hommes de son siècle.

ROBERT DE VAUGONDY (Gilles), géographe, naquit en 1688. S'étant fait connaître par une publication des cartes des différentes provinces de France, il obtint le titre de géographe ordinaire du roi. Il mourut à Paris en 1766. Il est principalement connu par les différents atlas qui portent son nom et qui sont encore estimés, malgré les différences survenues dans la circonscription des États. — Robert de Vaugondy (Didier), fils du précédent, naquit à Paris en 1723. Son père l'associa de bonne heure à ses travaux. Devenu géographe ordinaire du roi et de Stanislas, roi de Pologne, retiré alors à Nancy, il passa une partie de sa vie à corriger les atlas publiés par son père et auxquels il avait eu beaucoup de part. Il mourut en 1786.

ROBERT I[er]. *Voy.* Bruce.

ROBERT II (Stuart), né en 1316, fut un des rois les plus distingués de l'Écosse. Appelé par sa naissance à prendre en main les rênes de l'État pendant la captivité de son oncle, David II, Bruce, fait prisonnier par les Anglais, il sut se montrer digne de sa haute position. Après la mort de son parent, arrivée en 1370, il lui succéda, et, malgré l'opposition du farouche William Douglas, chef de la puissante famille de ce nom, il parvint à affermir son autorité. Il s'allia au roi de France Charles V, puis à son fils Charles VI, dans leurs guerres contre les Anglais, et gagna sur ces peuples la sanglante bataille d'Otterburn, qui les força de lui accorder une paix honorable. Il mourut en 1390. — Robert III, son fils, lui succéda la même année. Ce jeune prince, après avoir calmé les troubles qui s'étaient élevés au commencement de son règne, eut à combattre le roi d'Angleterre Henri V, qui voulait forcer le roi d'Écosse à se reconnaître son vassal, et qui fut honteusement repoussé. Robert III fut un prince d'un caractère faible et sans énergie. Après un long

règne assez heureux, il vit sa vieillesse attristée par les débordements de son fils David, duc de Rothsay. Il fut forcé de le faire enfermer pour le corriger; mais l'infortuné jeune homme succomba bientôt aux intrigues et au poison du duc d'Albany, frère de Robert III. Le vieux roi, désespéré de cette catastrophe, se retira dans l'île de Bate, pour veiller lui-même sur les jours de son second fils, Jacques Ier. Bientôt il l'envoya en France pour le mieux soustraire au danger; mais le vaisseau qui le portait fut pris en route par les Anglais, quoique l'Écosse et l'Angleterre ne fussent pas en guerre. Du reste l'histoire nous apprend que jamais ce peuple n'a reculé devant aucun crime pour arriver à dominer ses voisins. En apprenant ce nouveau malheur, Robert mourut de douleur. Walter Scott, dans son roman de la *Jolie fille de Perth*, a mis ce roi en scène, et l'a représenté comme un prince faible et sans caractère.

ROBERT (Léopold), l'un des peintres les plus célèbres de la nouvelle école française. Il naquit le 13 mai 1794 à la Chaux-de-Fonds, village du canton de Neufchâtel, qui devait bientôt appartenir à la France. Léopold vint en 1810 à Paris, où il étudia la gravure en taille douce sous M. Girardet, frère du sculpteur de ce nom. A cette époque il fréquentait aussi l'atelier de David, où il connut M. Schnetz, qu'il devait plus tard retrouver à Rome. En 1814, Robert eut le second grand prix de gravure; c'est M. Forster, aujourd'hui membre de l'Institut, qui avait obtenu le premier. L'année suivante, après la chute de l'empereur, le canton de Neufchâtel ayant cessé d'appartenir à la France, Léopold Robert perdit sa qualité de Français, et ne put briguer une seconde fois l'honneur du premier prix. Il n'avait plus le droit d'exposer son ouvrage. En voyant s'évanouir ainsi l'espoir de la pension faite par l'Académie à tous ses lauréats, et qui lui eût été une si utile ressource, Léopold Robert ne se découragea pas. Il reprit chez David ses leçons de peinture. Mais vint le temps où le peintre de l'empire dut partir pour son exil à Bruxelles; Robert se trouvant ainsi sans maître retourna à Neufchâtel. Là il se donna tout entier à des études persévérantes, et se livrant surtout à la peinture du portrait, il mérita d'attirer, par ses succès en ce genre, l'attention et les encouragements des amateurs. Parmi les plus distingués était M. Roullet-Mezerac, qui, enthousiaste du talent de Robert, l'envoya continuer, à ses frais, ses études en Italie. Le jeune peintre avait consenti à ce voyage en n'acceptant que comme un prêt ces généreuses avances, et M. Roullet, toujours désintéressé, n'avait exigé aucune date déterminée et aucune garantie pour assurer son remboursement. Mais la loyauté de Robert était la plus sûre hypothèque. Ainsi dix ans après ce noble marché, en 1828, il s'était acquitté envers M. Roullet et même envers sa famille, à laquelle il remboursait tout ce qu'elle avait dépensé pour lui. Pour payer ainsi cette double dette que la loyauté et la reconnaissance lui faisaient un devoir d'acquitter, Léopold Robert avait travaillé sans relâche pendant six années, et le plus souvent à des ouvrages que son goût lui auraient fait répudier si ce besoin ne lui eut ordonné de les entreprendre. L'acquittement de sa dette lui rendit ses libres allures. N'ayant plus à travailler que pour lui-même, Robert travailla pour la gloire. C'est alors qu'il produisit ses premiers chefs-d'œuvre; de cette époque date l'*Improvisateur napolitain*, tableau où Robert voulait traiter d'abord le sujet de Corinne au cap Misène; mais qu'il ramena à une pensée moins poétique en y peignant, après avoir cherché en vain un type pour son héroïne, un lazzarone chanteur qu'il avait copié à Mergellina comme tout le reste de l'auditoire. *Le retour de la Madona del Arco* fut le second tableau qui attira sur lui les regards; dès-lors les premiers salons de Rome et de Florence lui furent ouverts, et la France, qui avait admis cet ouvrage à son exposition de 1827, commença à s'enorgueillir du talent de Robert. Le tableau des *Moissonneurs* compléta le prestige. De ce moment la vogue fut pour Léopold Robert; on lui fit à Paris et dans toute l'Europe une renommée dont il ne devait pas jouir longtemps. On sait comment après avoir fait paraître un chef-d'œuvre, les *Pêcheurs de l'Adriatique*, qui n'eurent pas le même succès que les *Moissonneurs*. Léopold Robert se coupa la gorge à Venise le 20 mars 1835. Nous ne chercherons pas à expliquer cette mort affreuse dont la cause est restée un problème. Selon les uns, Robert se donna la mort dans l'égarement d'un désespoir amoureux; selon d'autres s'il se tua c'est dans la crainte de son impuissance à se tenir désormais à la hauteur de la réputation exagérée qu'on lui avait faite. M. Ch. Lenormant qui soutient cette dernière opinion l'explique ainsi

en nous montrant Léopold Robert effrayé de ses succès : « Entendre, dit-il, écouter de loin ce bourdonnement harmonieux par la distance, ces millions de voix qui le conviaient à une gloire plus grande ; se sentir là seul et responsable de cette attente générale ; saisir le pinceau, baguette magique qui l'avait précipité dans cette féerie, et, au toucher, sentir sa vertu décroître ; et pour l'affaiblissement d'un corps épuisé, d'une âme inquiète, dans cette lutte de toutes les heures ; l'amertume du cœur, après qu'il a reconnu le néant de toutes les jouissances de la vanité, en fallait-il davantage pour amener au suicide un homme qui sous une éducation sévèrement religieuse, sous des habitudes calmes et autrefois sérieuses, en portait le germe caché, sorte de disposition morbide, inexplicable, qui déjà avait laissé une trace funèbre dans les rangs les plus proches de sa famille. » Lorsqu'on lit la lettre où son frère Aurèle parle de sa mort et décrit les journées d'inquiétude fiévreuse qui la précédèrent, on est convaincu comme M. Lenormant que le découragement eut une grande part dans la fatale résolution de Léopold Robert. ÉDOUARD FOURNIER.

ROBERVAL (GILLES PERSONNIER de), géomètre, naquit dans un petit village du Beauvoisis vers le milieu de l'année 1602 ; il en prit le nom. On ignore où se firent ses études. On le rencontre pour la première fois au siége de la Rochelle où il s'était rendu avec Descartes pour satisfaire sa curiosité de géomètre. A son retour à Paris, qui eut lieu en 1629, il fut nommé professeur de philosophie au collége de Maître-Gervais, foudé en 1370 par Charles V, et à la chaire de mathématiques fondée dans cet établissement par Ramus. Cette place se mettait au concours tous les trois ans, Roberval l'emporta constamment sur tous ses concurrents et la garda toute sa vie. Roberval mourut le 27 octobre 1675, à l'âge de 73 ans. On a de Roberval : 1° des *Observations sur la composition des mouvements et sur le moyen de trouver les tangentes des lignes courbes ;* 2° *Projet d'une mécanique traitant des mouvements composés ;* 3° *Traité des indivisibles ;* 4° *De trochoïde ejusque spatio ;* 5° *De recognitione æquationum, de geometricâ planarum et cubicarum æquationum resolutione ;* 6° *Epistolæ ad Mersennum et Torricellum.* Toutes ces productions sont renfermées dans un ouvrage publié en 1690, in-fol., par le géomètre Gallois, sous le titre de recueil de divers ouvrages de mathématiques et de physique des membres de l'Academie des sciences. Roberval était membre de cette Académie depuis sa formation. On a encore de ce géomètre *Un traité de mécanique des poids soutenus par des puissances sur les plans inclinés à l'horizon ; Aristarchi Samii de mundi systemate, partibus et motibus ejusdem libellus cum notis ;* Paris, 1644, in-12 ; et *une Nouvelle manière de balance inventée par Roberval* (Journal des savants, 1670).

ROBERTSON, naquit à Bortwick, en Écosse, dans l'année 1721. Fils d'un ministre presbytérien, il embrassa la même carrière, et dès l'âge de vingt ans il lui fut permis de prêcher. Attaché à la paroisse de Gladsmuire, qui lui donnait cent livres de revenu, il perdit à cette époque et presque en même temps son père et sa mère et se trouva chargé de pourvoir aux besoins et à l'éducation d'un frère et de six sœurs. Malgré l'exiguité de ses ressources, il réussit à accomplir dans toute son étendue cette double mission. Tout en remplissant avec scrupule les devoirs de son ministère, il se livrait avec ardeur à des études littéraires qui aboutirent à la publication de la Revue d'Édimbourg, recueil qui jouit encore d'une grande célébrité, mais que les talents de ses fondateurs, parmi lesquels figuraient Blair et Hume, ne purent faire vivre ; il mourut après quelques mois d'existence. Robertson eut le bon esprit de reconnaître qu'il n'avait pas la vocation de la critique et se mit à compulser les annales de son pays. Il vint à Londres en 1758 pour faire imprimer le résultat de ses investigations. L'histoire d'Écosse, accueillie par les éloges de plusieurs écrivains célèbres, obtint un brillant succès ; il s'en fit une seconde édition dans la même année. Ce début mit tout-à-coup l'auteur sur la route de la fortune. En effet, il devint en peu de temps ministre à Édimbourg, chapelain du château de Stirling, chapelain ordinaire du roi pour l'Écosse et historiographe de ce pays. A toutes ces places étaient attachés des traitements qui faisaient du titulaire le mieux renté des ministres presbytériens et des beaux esprits d'alors. Stimulé par son triomphe, Robertson voulut encore le mériter par un titre plus imposant et se mit à chercher un nouveau sujet. Lord Bute, premier ministre de Georges III, lui fit proposer d'écrire l'histoire d'Angleterre,

Quoique de grands avantages dussent récompenser ce travail, il refusa, pour ne pas entrer en concurrence avec Hume. D'un autre côté, Gibbon l'exhorta dans une lettre à s'occuper de l'histoire du protestantisme en France On ignore si Robertson goûta ce projet, mais il finit par en adopter un autre, et entreprit de retracer la vie de Charles-Quint. On sait quel éclat jeta au XVIe siècle ce monarque qui, aveuglé par sa haute fortune, tenta de réaliser le rêve de la monarchie universelle. L'ouvrage parut en 1769 et fut reçu avec le plus vif enthousiasme. On remarqua surtout l'introduction qui commence à la ruine de l'empire romain et déroule à grands traits le tableau de l'Europe moderne durant le moyen âge. Machiavel et Voltaire avaient déjà rempli une tâche toute semblable; ils servirent de modèles à l'écrivain écossais qui eut le mérite de se faire remarquer après de si grands maîtres. L'Histoire de Charles-Quint mit le sceau à la réputation de l'auteur; il fut traduit sur le champ en français, en espagnol et en italien, mais il fut mis à l'index à Rome. Doué d'une activité d'esprit qui ne lui permettait pas le repos, Robertson a fait encore une Histoire d'Amérique où il réduit à leur juste valeur les accusations lancées contre les Espagnols. Il prouve qu'on a exagéré les torts imputés aux conquérants de ces vastes contrées. En plaignant les victimes, il fait voir que leurs oppresseurs furent souvent animés de sentiments généreux et que le régime nouveau qu'ils introduisirent était supérieur sous tous les rapports à celui qu'ils avaient trouvé. L'Académie de Madrid s'empressa d'ouvrir son sein à l'auteur anglais; l'un de ses membres voulut même faire connaître l'œuvre de Robertson à ses compatriotes, mais les ministres s'y opposèrent dans la crainte de livrer à la publicité des détails qu'ils jugeaient nuisibles au gouvernement. De là vint que sont restés ensevelis dans les archives une foule de documents précieux qui auraient jeté le plus grand jour sur l'histoire de l'Amérique. Malgré le mérite incontestable du travail de Robertson, il n'est pas complet, car il a omis de parler des colonies espagnoles, du Brésil et des contrées qui forment aujourd'hui les États-Unis. On lui doit encore des Recherches sur l'Inde ancienne (un volume in-8°); mais ces recherches ont perdu beaucoup de leur prix. Les travaux de la société de Calcutta ont fourni sur ce point des enseignements d'autant plus curieux que leurs auteurs avaient sous les yeux les monuments et qu'ils déchiffraient de manuscrits où se trouvent consignées l'histoire et la philosophie de l'Indostan. Le style de Robertson a été dignement apprécié par les meilleurs critiques anglais, entre autres par Burke. Il félicite l'auteur d'avoir évité cette dignité affectée qui semble n'avoir d'autre but que d'établir deux idiomes différents et d'introduire une dissemblance marquée entre l'anglais parlé et l'anglais écrit. Le caractère de Robertson était à la hauteur de son talent, et quoiqu'il ait toujours vécu dans son cabinet, il montra qu'il avait le courage de ses opinions. Ainsi, en 1745, lorsque le prince Charles-Édouard tenta son héroïque entreprise, Robertson n'hésita pas à quitter la soutane pour l'habit militaire. Il alla offrir ses services au commandant en chef des troupes du gouvernement. Plus tard, lorsqu'il fut devenu principal de l'université d'Édimbourg, quelques meneurs soulevèrent la populace contre lui en l'accusant d'approuver une pétition présentée au parlement pour l'émancipation des catholiques. Des furieux brûlèrent la maison de l'évêque et auraient aussi incendié les bâtiments de l'université où demeurait Robertson, si la force publique n'était pas venue à temps pour s'opposer à ces excès. Quoi qu'il eut couru les plus grands dangers, celui-ci, dans une assemblée générale du clergé tenue peu de temps après cet évènement, n'hésita pas à proclamer hautement ces mêmes principes de tolérance qui avaient mis sa vie en péril. Il mourut en 1793, à l'age de soixante-douze ans. Son histoire de Chales-Quint a été traduite en français par Suard lorsqu'elle parut, et de nos jours (1821) par Campenon. L'histoire d'Écosse et celle d'Angleterre ont obtenu plusieurs fois le même honneur. Le célèbre philosophe Dugald-Stewart a publié un essai sur la vie et les ouvrages de Robertson et qui a été traduit par Ymbert (un volume in-8°).

AUG. SAINT-PROSPER.

ROBESPIERRE (FRANÇOIS-MAXIMILIEN-JOSEPH-ISIDORE). C'est ici un de ces noms qui dans l'histoire étonnent les siècles. On doute des impressions qu'ils jettent dans la pensée, et on s'attache à tous les indices qui sembleraient faire croire à quelque exagération dans l'horreur qui les entoure.

La biographie de Robespierre est connue; mais on se plaît à chercher du mystère dans sa desti-

née. Un jour Nodier imagina de réconcilier les hommes avec cet homme ; et il en fit comme une victime se débattant sous le crime : peu s'en fallait qu'on ne dût le plaindre, non le maudire. Les caprices de moraliste ressemblent parfois à des fantaisies de poète ; il y a des hommes qui répugnent à croire à la scélératesse, parce qu'ils ne se sentent pas la force de condamner les scélérats ; je ne parle pas des hommes qui ont du penchant pour les pervers, ni de ceux qui font du crime une fatalité ! Nodier, l'excellent, n'était ni de l'une ni de l'autre de ces catégories : il embrassait Robespierre dans son indulgence, comme si le crime était le malheur qui eût le plus besoin de pitié ; et cela même est une manière de le haïr.

L'histoire ne fait pas de théories ; elle n'atténue par pitié ni ne grossit par colère les images de meurtres délibérés qui remplissent la vie publique de Robespierre ; seulement elle s'étonne du contraste de ces forfaits avec les mœurs élégantes et tempérées, qui semblaient annoncer des instincts meilleurs. Ce n'est pas une fatalité barbare qui lui expilque ce prodige, mais bien la raison des choses et une certaine expérience attestant que la logique humaine a des lois qui emportent les volontés bonnes ou mauvaises, comme aussi les natures perverses ou clémentes : tout dépend du choix qui est fait par elles entre le vrai ou le faux ; car la nature propre de chaque homme ne peut rien contre l'énergie qui fait produire à chaque principe ses conséquences.

Robespierre, élevé sous le patronage de l'évêque d'Arras, et façonné par les soins de l'abbé Proyart, à Louis-le-Grand, n'eut point, comme on l'a dit, une jeunesse menaçante. Il débuta par de tendres éloges de Louis XVI et par des bouquets à Chloris ; puis il fut de ceux que la révolution saisit et emporta par le prosélytisme formidable de ses nouveatés. D'autres précipitaient le mouvement ; il le suivit. Dans la *Constituante* il parut à peine. Dans l'*Assemblée nationale* il ne jeta point d'éclat. Il semblait manquer de foi ou d'instinct, et l'avenir lui était comme voilé. Ses opinions ressemblaient à des théories, et il s'amusa à des paradoxes ; ainsi il demandait l'abolition absolue de la peine de mort ; la révolution lui apparaissait comme une œuvre de philanthropie.

Il ne fut point mêlé aux premières atrocités révolutionnaires ; on ne le vit pas aux journées des 5 et 6 octobre ; il parut à peine à celles du 20 juin et du 10 août. Il y avait encore une sorte d'ambiguïté dans sa destinée.

Attendait-il des temps propices pour se révéler ? Rien ne l'indique. S'il était entré dans la révolution avec une pensée systématique et préméditée, il eût comme tous les révolutionnaires, cherché la force dans la faction d'Orléans ; il resta isolé, comme un homme indécis, sans avoir même le génie de la patience, qui est le premier de tous dans les temps d'anarchie et de destruction.

La *Convention* mit Robespierre dans une situation plus nette ; tout était rasé, ou près de l'être. Les factions s'attaquaient entre elles après avoir tout démoli, et en face de cette rivalité terrible, la royauté était captive. Il n'y avait plus de pouvoir ; et c'est alors que Robespierre imagina pour la première fois de créer dans la révolution quelque chose qui planât sur les ruines.

Robespierre a ce mérite ; il vit autour de lui des infâmes vulgaires, des criminels sauvages, des destructeurs farouches et imbéciles, et il se sentit supérieur à ces natures abjectes ; il voulut régner lorsque personne ne régnait.

Mais il ne pouvait demander la puissance qu'à la révolution, dont le génie était l'abolition de toute puissance. Et puis il ne se pouvait créer la domination que par les procédés mêmes de la révolution, c'est-à-dire par l'extermination furieuse et sans terme de tous les obstacles.

Alors aussi Robespierre commença à entrer dans un système ; ce ne fut point par une délibération savante de son esprit, ce fut par un besoin irrésistible de sa position. Ainsi il se lia avec des hommes qu'il haïssait, avec Marat, exécrable brigand, avec Danton, révolutionnaire résolu, se faisant de leurs crimes un secours, mais nourrissant le dessein de s'affranchir de leur complicité.

Ces auxiliaires terribles lui servirent d'abord à se délivrer de Louis XVI. Le roi, même captif, détrôné, humilié, était un péril pour Robespierre aspirant à la puissance ; il n'eut qu'à le livrer aux furieux de la Convention. Tous se précipitèrent sur leur proie avec des cris forcenés. Quiconque n'a pas lu les discours sur le procès de Louis XVI ne peut point juger cette fatale époque. Il y a, dans ces harangues prononcées par des hommes qui vont tout à l'heure être des juges, une inspiration démoniaque qui fait trembler. Louis XVI n'est ni un roi, ni un homme ; c'est une bête sauvage qu'il

faut exterminer à plaisir; et plus les hommes qui prononcent sur cette question du jugement de Louis XVI semblent avoir reçu de l'education des pensées miséricordieuses, plus ils sont atroces et implacables; leur langage n'a rien d'humain; leur parole est frénétique; ils respirent le sang.

Ce sont ces hommes qui vont délivrer Robespierre de la royauté nominale qui l'importune. Et pour lui il s'abstient de ces fureurs. Ses discours sont calmes, raisonnés; il obéit, non à la haine, mais à la logique. Il faut que le roi soit, non point jugé, non point condamné; non! Robespierre veut être fidèle à son principe de l'abolition de la peine de mort; Louis XVI ne sera donc pas frappé par un jugement; Robespierre entend la chose autrement. Louis XVI sera tué, tout simplement, parce qu'il faut qu'il soit tué! c'est une nécessité nationale; il dit mieux : c'est une *providence nationale*. Il n'y a de salut pour la France qu'à ce prix. Ce n'est pas de la justice; c'est une loi supérieure, c'est la vie du peuple. Ainsi raisonne Robespierre; il laisse aux bandits, alléchés par le sang, d'autres motifs de régicide; lui, il sauvera le peuple; et à peine même si ce nom de régicide devra lui être appliqué; car il ne portera pas de sentence; il subira la loi du salut public; il n'y aura pas de jugement, il y aura un coup de foudre.

Tels sont les motifs de Robespierre; c'est par cette logique qu'il dominait les régicides vulgaires de la Convention; on eût dit un besoin singulier d'échapper à la complicité de ces criminels méprisables et odieux, lâches et formidables tout à la fois.

Robespierre, délivré de Louis XVI, se retrouvait en face de ces auxiliaires sinistres, et, à ce moment, il eut à entrer résolument dans un système propre à les dominer; et de même qu'il s'était fait du salut du peuple toute la raison du régicide, il allait se faire de son propre salut toute la raison de la tyrannie. Alors commencèrent à se révéler des rivalités farouches au sein de la Convention. Les Girondins, sorte de théoriciens révolutionnaires qui cherchaient un milieu dans l'anarchie et une base dans les ruines, furent les premiers atteints par la politique de salut de Robespierre. Ils périrent sur l'échafaud, et, une fois la Convention entamée par le supplice, il n'y eut plus de limites. Ainsi Danton fut frappé quand il essaya de résister à la domination, et, avec lui, tous ceux qui l'avaient le plus ardemment secondée, croyant la partager. Une femme, Charlotte Corday, se chargea de tuer Marat, l'ami du peuple; Robespierre laissa faire à celui-ci des apothéoses. Alors il pouvait se croire maître, et il l'était en effet, mais à la condition d'exercer l'empire par les moyens qui le lui avaient assuré, par la violence et par le meurtre.

Ici commence une époque dont le nom seul est effroyable, l'époque de la Terreur. La France fut livrée à un régime de proscription et de mort qui n'avait jamais eu d'exemple dans les plus mauvais jours de l'humanité. Des tribunaux révolutionnaires revêtaient d'une certaine forme de judicature l'extermination des citoyens; la vertu était le crime, l'innocence était le titre de la condamnation. La fortune, l'indigence, le sexe, l'âge, la condition, tout se nivelait sous la loi de la guillotine. Les listes des condamnés, recueillies jour par jour, jettent aujourd'hui un morne effroi dans l'âme; vous y voyez des nobles et des ouvriers, des prêtres et des philosophes, des femmes, des enfants, des vieillards, des étrangers; tous s'en vont pêle-mêle à l'échafaud; leur crime commun, c'est d'être suspects. Les prisons sont encombrées, les églises, les couvents ou les grands hôtels deviennent des prisons nouvelles; chaque jour elles changent d'habitants; les bourreaux se fatiguent; le sang partout ruisselle; la guerre civile s'ajoute aux fureurs de la proscription; des représentants du peuple sont disséminés dans les villes pour égaler partout les vengeances. Lyon, Toulon, Nantes, voient des exterminations en masse; là où la guillotine est lente, le canon fait son office, les fleuves ouvrent leurs ondes. Le génie du meurtre a des inventions inouïes; l'histoire qui les raconte à peine à les croire; on dirait le monde livré à l'enfer.

Dirai-je que Robespierre s'amusa à faire ainsi couler le sang des Français? Dirai-je que ce fut là un système préconçu délibéré, pratiqué avec une volonté intrépide et tenace? A quoi bon? J'aime mieux croire, si l'on veut, que Robespierre en était encore à sa théorie clémente de l'abolition de la peine de mort, même *contre les parricides*; et plus il aurait en effet frémi de tant de meurtres, plus il aurait proclamé cette puissance irrésistible de la logique humaine, qui condamne l'homme à subir toutes les conséquences d'un principe. Robespierre, maître de la France par la révolution,

avait à consacrer son empire par les moyens de la révolution ; il régna, mais pour tuer, et il ne pouvait pas faire autre chose que de tuer pour régner.

Aussi le malheureux, quand il commença à s'épouvanter de son empire, et qu'il eut l'air de s'arrêter dans ses voies terribles de domination, il fut brisé. Chose étonnante ! c'est en rappelant aux hommes l'idée de Dieu qu'il commença cette réaction périlleuse contre lui-même. L'histoire semble tout étonnée de voir Robespierre s'aviser de proclamer l'Être Suprême au milieu des ravages sanglants qu'il vient de faire ; mais est-ce que ce ne fut pas là autre chose qu'une ironie ? est-ce que ce ne fut pas un cri éclatant de la conscience se tournant vers Dieu, comme pour apaiser les remords, la terreur, la haine, toutes les fureurs qui bourrelaient toutes les âmes ?

C'est aussi à ce moment que commence la lutte ouverte de Robespierre contre la Convention. Nul doute qu'il ne fût emporté par la simple force de choses vers toutes les violences ; mais nul doute aussi que la Convention ne le tînt comme enchaîné sous sa puissance et ne le vouât aux grands crimes. Robespierre essaya de se débattre. Mais, pour tenter une réaction hardie, il sembla vouloir se faire oublier. Il s'abstint quelque temps de prendre une part assidue aux actes du comité de salut public. Couthon et Saint-Just, l'un cacochyme et abject, l'autre jeune et élégant, continuèrent de régner pour lui. Les chefs de la Convention épièrent cette politique ; ils y virent une menace mystérieuse, et ils la prévinrent par un complot contre Robespierre. Ce fut une crise dramatique (9 thermidor); Robespierre y périt d'une manière éclatante, et, comme la France applaudit à sa chute, les problèmes de sa politique sont restés résolus contre sa mémoire. Comment s'en étonner ? Même quand il aurait eu le dessein de réagir contre la puissance infernale qui dominait la France, il n'eût pas effacé l'odieux de sa propre tyrannie. Robespierre reste donc un de ces hommes qui semblent nés pour le malheur et la honte de la race humaine, et, quelque propension qu'on ait à les plaindre s'ils ont paru obéir à une autre force que celle de leur volonté, la morale veut encore qu'on les maudisse pour ne s'être pas arrachés par la vertu à un tel empire.

Au reste, le jugement à porter sur Robespierre est sorti de la Convention elle-même. Deux RAPPORTS célèbres sont acquis à l'histoire, le RAPPORT de Courtois *sur les papiers trouvés chez Robespierre*, et le RAPPORT de Saladin *au nom de la commission des vingt et un sur la conduite* de Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et Barrère dans le comité de salut public. L'un et l'autre attestent une réaction soudaine, faite au sein de la Convention contre le système d'extermination qui venait de décimer la France. Ainsi les furieux de l'assemblée, au moment même où ils venaient de se soustraire à des desseins supposés de réaction de Robespierre, étaient vaincus eux-mêmes par la conscience publique. Le crime s'arrêta ; la France se sentit respirer, et cette recherche des complices de la tyrannie attestait la malédiction qui domina, jusque dans la Convention, les instincts de ses membres les plus pervers.

Le début du rapport de Saladin mérite d'être noté :

« Le peuple français recourbé sous le joug de la plus odieuse et de la plus vile tyrannie ; — une législation atroce et sanguinaire substituée à cette législation morale et douce par laquelle un peuple libre veut et doit être gouverné ; — la terre de la liberté convertie de prisons, affaissée sous le poids des échafauds, regorgeant le sang dont tous les jours elle était abreuvée ; — la terreur planant sur toutes les têtes ; — le désespoir versé à flots dans toutes les âmes ; — le deuil répandu sur toutes les familles ; — la consternation dans toutes les cités ; — des armées révolutionnaires parcourant les départements, précédées de l'épouvante, accompagnées de la dévastation, suivies de la mort ; — le plus insolent despotisme siégeant au milieu de la représentation nationale qu'il comprimait et qu'il tendait à anéantir ; telle était, citoyens représentants, votre position à l'époque du 9 thermidor, époque à jamais mémorable, où, ramenés au bien par l'excès du mal .., vous avez frappé les tyrans et encore une fois sauvé la patrie. »

Sous la réaction de ces pensées, le jugement sur Robespierre fut d'abord empreint de colère, puis de mépris.

« Si Robespierre, disait Courtois dans son rapport, était né avec du génie, peut-être vivrait-il encore. Content d'avoir cru faire naître chez les Français l'éloquence athénienne, d'être devenu le rival de Démosthène et d'Eschine, peut-être ne fût-il pas devenu celui de Marius et

de Sylla. Il se fit tyran par impuissance d'être autre chose. N'ayant pu disputer de talents avec les premiers hommes de l'Assemblée constituante et voulant à toute force être remarqué, il se distingua d'eux par la singularité, ressource ordinaire des charlatans de tous les siècles. Il affecta le stoïcisme et se fit républicain sous la monarchie, comme il devint depuis monarchiste sous le gouvernement républicain... Ce ne fut ni Cromwell, ni César, ni Catilina ; car tout son corps frémissait à la vue d'une arme nue ; il crut cependant pouvoir lutter comme eux contre un grand peuple, et qui plus est, en triompher... Quelques hommes superstitieux ou peureux ont pris l'insolence de Robespierre pour du courage ; ils n'ont pas voulu voir, au contraire, qu'il n'était que lâche, puisqu'il était insolent. »

Telles furent, dans la Convention, les paroles de flétrissure contre la tyrannie de Robespierre. Il importe peu qu'on ait nié son génie ou son courage ; il importe qu'on ait maudit ses crimes. Quant à son empire, il s'explique par les simples hasards de l'anarchie. La révolution n'était pas venue au monde pour se laisser gouverner par la supériorité de l'intelligence. La monarchie lui avait légué des esprits éminents ; tous passèrent sous son niveau. Bailly, d'Esprémênil, Barnave, et après eux les Girondins, et avec eux tout ce qui avait quelque pensée haute, orateurs, poètes, généraux, furent impuissants à la conduire ou à la contenir, ou à l'éclairer. La dominer, c'était la suivre. Robespierre fut maître en obéissant à ses instincts ; au premier temps d'arrêt, elle le brisa.

Du reste, Robespierre n'avait rien de ce qui fait la domination, soit dans les temps de bon ordre, soit dans les temps de révolution. Sa nature était ingrate, son corps débile, sa figure sombre et dure, sa voix faible et ne s'élevant que pour ressembler à un glapissement criard ; il lui fallut du temps pour accoutumer les assemblées à son empire ; il fit croire à son autorité par la ruse et aussi par une certaine ténacité qui souvent tient lieu d'habileté et quelquefois supplée au génie. Les hommes font des révolutions pour passer sous l'empire des plus grands et des plus glorieux, et il arrive qu'ils tombent sous le couteau d'un assassin, sous le glaive d'un soldat, ou sous la verge d'un rustre ou d'un bandit. Heureux les peuples qui se sont accoutumés à aimer leurs lois et à bénir la liberté qui leur vient des siècles ! LAURENTIE.

ROBINET. Clé ou cannelle de métal ou de bois qui, dans un vase quelconque, ferme l'issue du liquide qu'il contient. L'ouverture de cette pièce doit être proportionnée au diamètre de la conduite, afin qu'il passe par le trou de la cannelle autant de liquide que par l'ouverture du tuyau. Il y a des robinets à tête carrée, à branche ou à potence, et à deux ou trois eaux, de manière que, fermant un jet, ils en ouvrent un autre.

ROBIN-HOOD, aventurier célèbre d'Angleterre, vivait vers 1190 sous le règne de Richard Cœur-de-Lion. Chef d'Outlaws (proscrits), il faisait habituellement sa résidence dans les forêts du comté de Nottingham. Si l'on en croit les plus anciennes ballades, il avait pour aïeux des paysans anglo-saxons, tandis qu'un grand nombre d'auteurs lui donnent pour père un comte anglais. Doué, dit-on, de toutes les vertus, il n'avait de brigand que le nom, et c'est sous ce point de vue que Walter Scott nous le fait envisager dans son roman d'Ivanhoé, lorsqu'il le fait aller attaquer le château de Malvoisin pour délivrer des prisonniers qui y avaient été renfermés contre le droit des gens. A en croire ce même auteur, organe de la tradition populaire, son adresse était merveilleuse. On le représente comme le défenseur de l'opprimé, la terreur des méchants et l'idole de tous les Outlaws qui étaient sous ses ordres. On fixe sa mort à l'année 1247, époque, où étant entré dans un couvent pour se faire pratiquer une saignée, la religieuse chargée de ce soin le reconnut et lui ouvrit l'artère radiale pour débarrasser l'Angleterre de cet homme redoutable. L'Allemagne possède aussi son Robin-des-Bois; mais celui-ci n'est plus un chef de proscrits, ce n'est plus un brigand vertueux, ce n'est autre chose que le génie du mal, venu sur la terre pour y faire des victimes. Il livre au voyageur errant des ballades enchantées et exige en retour l'âme du malheureux. Un des mille épisodes de ce génie malfaisant a fourni à Weber le sujet de l'opéra de *Robin-des-Bois*.

ROBINIER, *robinia*, DC. (*bot. arboric.*). Beau genre de la famille des légumineuses papilionacées et de la diadelphie décandrie dans le système sexuel, qui renferme un assez grand nombre d'espèces arborescentes, dont certaines forment de grands et beaux arbres, dont quelques autres restent toujours peu élevées. Une des premières, connue sous le nom impropre d'**acacia**,

est tellement répandue aujourd'hui en Europe, qu'elle y est devenue presque spontanée; d'autres, parmi les dernières, sont cultivées fréquemment dans les parcs et dans les jardins anglais, et s'y font généralement remarquer par la beauté de leurs fleurs. Toutes les plantes de ce genre se reconnaissent aux caractères suivants : leur fleur présente un calice à cinq dents lancéolées, dont les deux supérieures sont plus courtes et rapprochées l'une de l'autre; une corolle papilionacée dont l'étendard est grand et dépasse très notablement les autres pétales, dont la carène est obtuse; un pistil formé d'un ovaire qui renferme de seize à vingt ovules, surmonté d'un style présentant des poils ou une sorte de barbe à sa partie antérieure et terminé lui-même par un stigmate simple. Le fruit qui succède à ces fleurs est un légume comprimé, presque sessile, dont les valves sont planes et minces, dont la suture, le long de laquelle s'attachent les graines, est marginée. Les graines que renferme ce légume sont assez nombreuses et ne présentent pas de caractère saillant.

Tel que nous venons de le caractériser, le genre *robinia* ne répond qu'à une partie de celui qui avait été établi par Linné sous ce nom, et qui renfermait encore les espèces qui en ont été séparées en un groupe distinct sous le nom de *caragana* emprunté à l'une de ces espèces. Les *caragana*, dont quelques espèces se trouvent assez souvent dans les massifs des parcs et dans les jardins anglais, sont pour la plupart des arbrisseaux ou de petits arbres dont les feuilles sont ailées, sans foliole impaire, tandis que les robinia ont les leurs pennées avec impaire, dont le calice est presque campanulé, dont le style est glabre et non barbu, dont le légume est cylindrique.

1. Parmi les robiniers proprement dits, nous devons fixer un instant notre attention sur le robinier faux-acacia, *robinia pseudacacia*, Lin., vulgairement acacia blanc ou acacia commun. Ce bel arbre est originaire de la Virginie. Dans tout son développement, il s'élève jusqu'à 25 et 30 mètres. Son tronc est droit; ses branches et ses rameaux sont grêles et allongés, armés d'épines qui deviennent fortes et qui permettent d'en faire de bonnes haies pour clôtures; ces épines occupent à la base des feuilles la place des stipules et peuvent être considérées comme de nature stipulaire. Les feuilles du robinier faux-acacia sont ailées, avec foliole impaire; chacune a de 17 à 21 folioles pourvues chacune d'un court pétiole secondaire, ovales et entières. Les fleurs de cet arbre sont connues de tout le monde; elles exhalent une odeur agréable et assez forte; elles sont blanches, réunies en grappes lâches, pendantes; leur calice est glabre de même que le légume qui leur succède. L'accroissement de cet arbre est très rapide, ce qui le rend précieux comme pouvant fournir en peu de temps beaucoup de bois de chauffage. Lorsqu'on le multiplie de graines, ce qui paraît être le meilleur mode de multiplication, le jeune plant peut s'élever dans l'année de un à deux mètres. On peut aussi le multiplier par rejetons, et l'on sait combien ceux-ci se produisent en nombre et avec facilité, ses racines s'étendant horizontalement à une grande distance, de manière même à nuire beaucoup aux cultures voisines.

Le faux-acacia s'accommode assez de toute espèce de sol; cependant il prospère beaucoup plus dans une bonne terre, légère et fraîche.

Quant à ses usages, quoique assez nombreux, ils le sont beaucoup moins encore qu'ils ne pourraient l'être, par suite de certaines préventions contre son bois dont on exagère les défauts sans en apprécier suffisamment les qualités. Ainsi on le plante fréquemment en allées ou autour des habitations, on en fait des clôtures que ses branches épineuses rendent difficilement pénétrables, mais qui, d'un autre côté, sont toujours peu fournies. Mais son bois n'est pas employé comme il devrait l'être. En effet, ainsi que M. le baron d'Hanssez le fait remarquer dans une notice qu'il a publiée récemment sur cet arbre, il résiste plus que tout autre à l'épreuve difficile d'une immersion complète, partielle ou alternative, ainsi qu'à celle d'une exposition constante aux alternatives atmosphériques. Sous ces rapports, il est même préférable au chêne. De plus, il est dur, compacte et résistant; cependant on le regarde d'ordinaire comme très cassant; mais il est facile de remarquer que les ruptures de branches qui ont fait naître à tort contre lui cette prévention défavorable n'ont lieu qu'aux bifurcations et que ses fibres, considérées ailleurs qu'à ces points de jonction, sont très résistantes, et qu'elles supportent même sans se rompre tous les genres de torsion. Aussi fait-on avec ces branches d'excellents cercles de futailles dont la durée est considérable. Or, les pousses de 3 et 4 ans provenant de recépage fournissent des

cercles de 1 mètre à 1 mètre 30 centimètres de diamètre. Comme bois de charronnage, l'acacia est préférable à tous les autres pour les pièces qui réclament une grande résistance, particulièrement pour la confection des essieux. Enfin, les arsenaux de la marine française le préfèrent à tout autre pour la confection des longues chevilles nommées *gournables*, et chaque année on en achète pour cet usage dans l'Amérique du nord des quantités qui s'élèvent à plusieurs centaines de mille francs. Pour ces divers motifs et malgré la répugnance qu'éprouvent certains ouvriers à le mettre en œuvre, surtout à cause de sa dureté, il semble qu'on ne saurait trop encourager la culture de cette précieuse essence. Le robinier faux acacia à donné par la culture plusieurs variétés dont l'une des plus remarquables est l'acacia-parasol.

2. Robinier visqueux, *robinia viscosa*, Vent., qui en France ne dépasse guère 5 ou 6 mètres de hauteur, tandis que dans la Caroline, où il est indigène, il s'élève jusqu'à 12 ou 14 mètres. Ses jeunes rameaux sont visqueux, ce qui lui a valu son nom. En été, il donne de jolies grappes pendantes de fleurs d'un rose pâle, dont le calice est d'un rose foncé.

3. Robinier rose, *robinia hispida*, Lin. Arbrisseau d'environ 2 mètres de hauteur, originaire de la Caroline. Ses feuilles comprennent 15 ou 17 folioles ovales presque arrondies. Ses fleurs sont grandes, d'une belle couleur purpurine, réunies en grappes abondantes et d'un bel effet. Le bois de cette espece est très cassant; aussi doit-on la protéger par des tuteurs contre l'action des vents, surtout après le greff·, qui se fait, comme pour la précédente, sur le faux acacia.

ROBOAM, succéda à son père Salomon comme roi des Juifs. A peine fut-il monté sur le trône que toutes les tribus le supplièrent de diminuer les impôts dont son père les avait surchargées dans les dernieres années de son règne. Le nouveau roi, méprisant les conseils des vieillards, qui lui conseillaient de faire droit à des plaintes si justes, suivit celui des jeunes gens qui l'entouraient, et répondit aux députes du peuple : « Mon père vous a gouvernés avec une verge de bois, et moi je vous gouvernerai avec une verge de fer. » Aussitôt dix tribus se séparent de lui et proclament pour roi Jéroboam, fils de Nabath, de la tribu d'Ephraim, accomplissant ainsi la menace que le Seigneur avait faite à Salomon que son royaume serait divisé après sa mort et que son fils n'en aurait que la moindre part. Roboam, auquel il ne restait plus que les tribus de Juda et de Benjamin, tente vainement, pendant le reste de son règne, de faire rentrer les révoltés sous son obéissance. Non instruit par ce malheur et par l'histoire du passe, ce prince s'abandonne au culte des idoles et leur élève des autels dans les forêts sacrées et sur les hauts lieux. La punition ne se fit pas longtemps attendre: Dieu, irrité, suscite Sésac (*voy.* ce mot), qui vient attaquer Jérusalem et enlève les tresors et les richesses du temple. Roboam laissa le trône à son fils Abia.

ROB-ROY, c'est-à-dire Robert le roux, dont le nom véritable est Robert Mac-Gregor Campbell, était le chef des restes de l'ancien Clan des Mac-Grégor. Il est le plus célebre de tous les voleurs écossais, et son nom est resté en proverbe. Rob-Roy, né vers 1660, jouissait d'une certaine aisance lorsqu'il entreprit le commerce des bestiaux ; mais, dans une année désastreuse, ses spéculations ayant mal tourné, il ne put rembourser une somme de six cents livres que lui avait prêtee le duc de Montrose, qui exigea impérieusement le paiement de cette dette. Rob-Roy, ruiné par les gens de justice, embrassa dès lors l'état de voleur. Poursuivi par les troupes du gouvernement, il parvint a leur échapper et à déjouer toutes les poursuites. Les terres du duc de Montrose furent ravagées impitoyablement, et longtemps il se repentit de ses rigueurs envers Rob-Roy. Celui-ci, après avoir répandu au loin la terreur de son nom, retablit l'ancien usage des montagnards contre les habitants des basses terres, par lequel il leur fut permis moyennant un certain tribut appelé blakenmail (tribut des voleurs), de se garantir de tout vol de la part des premiers, et d'obtenir la restitution de ce qui leur avait été enlevé, s'il arrivait qu'ils eussent perdu quelque chose. Rob-Roy mourut tranquillement, à l'âge de plus de 80 ans, avant l'insurrection de 1745. Walter Scott en a fait le héros d'un de ses romans. Il lui donne un caractere généreux, mais vindicatif. Il le fait un des principaux acteurs de la grande insurrection de 1745 en faveur du prétendant, et, après avoir couru les plus grands dangers et avoir vu périr la plus grande partie des siens, il vécut encore longtemps, protégé qu'il fut par le duc d'Argyle.

ROCAMADOUR. Ville de France, dans le

département du Lot, à 18 kilomètres nord-est de Gourdon, doit son nom à sa position sur un *roc* et à Saint *Amadour*, dont l'ancienne abbaye, qui offre encore des ruines, contenait, dit-on, les restes. C'est dans l'antique église de Rocamadour que l'on conserve, à ce que l'on croit, la *Durandal*, fameuse épée du paladin Roland. On ne compte pas plus de 1,100 habitants dans cette petite ville. E. F.....R.

ROCELLE. *Voy.* ORSEILLE.

ROCH (SAINT), naquit à Montpellier en 1295. Les uns disent que son père était gouverneur de cette ville, et d'autres que c'en était un des plus riches négociants. Sa mère s'appelait Libère. Quoi qu'il en soit, Roch avait à peine atteint sa vingtième année, que la mort de son père et, bientôt après, celle de sa mère le laissèrent tout-à-coup maître d'une grande fortune et de plusieurs propriétés considérables. Il pouvait mener une vie somptueuse au sein des plaisirs, mais à toutes les tentations de la terre il préféra toujours le service de Dieu. Il vendit donc tous ceux de ses biens qu'il pouvait vendre, en distribua l'argent aux pauvres, et, laissant à son oncle l'administration de ce qui lui restait, il entreprit le pèlerinage de Rome. Il arriva en Italie dans un temps où ce pays était ravagé par une peste horrible, et il se voua tout entier aux soins que réclamaient ceux que la maladie avait gagnés. Il en sauva beaucoup par son zèle et par ses prières, à Acquapendente, à Césène, à Rimini, à Rome même, où il déploya toute l'ardeur de sa charité. Il revint ensuite à Plaisance, que le fléau avait jetée dans la consternation; mais dans cette ville il fut frappé du mal dont il avait délivré tant de fois ses frères en Jésus-Christ; et bientôt, pour éviter de communiquer à d'autres la maladie dont il se sentait atteint, il s'enfuit seul dans une forêt, où il se livra tout entier à la prière. C'est là, dit-on, que le chien d'un gentilhomme voisin, lui apportait chaque jour, comme le corbeau d'Élie, le pain qui suffisait à sa nourriture. Peu de temps après, ce gentilhomme, nommé Gothard, l'ayant découvert en suivant les traces de son chien, le recueillit chez lui, et le garda jusqu'à son entière guérison.

Roch s'en revint alors dans sa ville natale après plusieurs années d'absence et couvert d'habits misérables. Mais il trouva toute la contrée livrée à la guerre civile, qui, tantôt sous un prétexte et tantôt sous un autre, désolait alors toutes les parties de la France. Aucun des siens ne le reconnut, et son oncle même, qui jouissait dans la ville d'une certaine autorité, le prit pour un espion et le fit enfermer dans une prison affreuse où il mourut après cinq années de souffrances, sans jamais révéler son nom ni sa qualité; on ne découvrit la vérité qu'après sa mort, par quelques papiers qu'on trouva sur lui. On lui fit alors de magnifiques funérailles auxquelles présida son oncle, et où toute la population se porta en foule. — Il ne tarda pas à être regardé comme un saint, et les fidèles invoquèrent contre la peste celui qui si souvent l'avait guérie dans les autres, et qui avait failli lui-même en être la victime. Sa fête fut fixée au 16 août, concurremment avec celle de saint Hyacinthe.

La ville d'Arles obtint une grande partie de ses reliques, que Venise, plus tard, se procura par un pieux larcin. Ces précieux restes furent reçus en grande pompe par le clergé, le sénat et le peuple vénitiens, en 1485, et l'on éleva bientôt une église pour les y déposer. En cette circonstance, le vœu du peuple précéda les formalités légales observées pour une canonisation, car ce ne fut que plus tard que Rome permit de le ranger au nombre des saints, lui dédia une église et institua, de plus, une procession en son honneur, pour le dimanche qui suit le 16 août.

L'église que Paris fit élever à ce saint français est une des plus curieuses de la ville. Jean-François de Gondi l'avait érigée en paroisse en 1633; elle fut rebâtie sous Louis XIV, qui en posa la première pierre avec sa mère, Anne d'Autriche, au mois de mars 1653. Douze ans après (1665), on y transporta en grande pompe un bras du saint, qu'on avait obtenu de la ville d'Arles, et que l'on conservait, avant la révolution, dans une belle châsse d'argent. On a une légende de saint Roch publiée par M. de Pins.

L DE SIVRY.

ROCHAMBEAU (JEAN-BAPTISTE-DONATIEN DE VIMEUR, comte de), né en 1725, se distingua comme colonel dans la guerre de Sept ans, où il fut souvent opposé avec succès au prince Ferdinand de Brunswick, et dans l'expédition contre Minorque, sous les ordres du duc de Richelieu. Louis XV, pour récompenser cet officier si remarquable par son courage et ses talents, à une époque où la noblesse était si dégradée, le nomma inspecteur de l'infanterie. Il

répandit dans l'armée la science de ces belles manœuvres qui avaient valu tant de succès à Frédéric-le-Grand et placé la Prusse au premier rang des nations européennes. Créé lieutenant-général par Louis XVI, il fut chargé du commandement de l'armée envoyée au secours des Américains, et se distingua à tel point dans cette guerre que le congrès lui fit présent de deux pièces de canon prises aux Anglais et pria Louis XVI de le récompenser dignement. Nommé gouverneur de l'Artois et de la Picardie, il assista à la seconde assemblée des notables et se prononça pour la double représentation du tiers. Chargé pour ainsi dire malgré lui du commandement de l'armée du nord, alors entièrement désorganisée, il ne prit l'offensive que malgré lui et sur un ordre formel du ministre de la guerre Dumouriez. Il éprouva quelques revers que le ministre grossissait considérablement; il s'en plaignit à l'Assemblée nationale qui le justifia et demanda pour lui à Louis XVI le bâton de maréchal de France qui lui fut remis à la tête de ses troupes. Peu apres, il donna sa démission et vécut dans la plus profonde retraite, ce qui ne l'empêcha pas d'être emprisonné sous la terreur et de ne pouvoir recouvrer sa liberté qu'après la journée du 9 thermidor. Présenté en 1803 à Napoléon, il reçut, en 1804, le grand cordon de la Légion-d'Honneur et peu après le brevet d'une pension de maréchal de France. Il mourut en 1807, estimé et regretté. Il a laissé des mémoires qui ont été publies. — Son fils, Donatien-Marie-Joseph de Vimeux, vicomte de Rochambeau, accompagna son père aux États-Unis et était maréchal-de-camp lorsqu'éclata la révolution. Élevé au grade de lieutenant-général en 1792, il fut nommé gouverneur des Antilles françaises où il eut à lutter contre les royalistes, les Anglais et les noirs revoltés. D'abord vainqueur, il fut attaqué en 1794 par les Anglais, assiégé dans Fort-Royal de la Martinique, et ne se rendit que par capitulation, lorsque sa garnison eut été presque entièrement anéantie. De retour en France, il fut, en 1796, nommé gouverneur-général de Saint-Domingue où peu après son arrivée il fut destitué par les commissaires de la Convention. Rochambeau, de retour en Europe, servit avec gloire à l'armée d'Italie En 1802, il accompagna, comme commandant en second, le général Leclerc à Saint-Domingue, et le remplaça après sa mort. D'abord vainqueur des nègres, il se conduisit avec une telle cruauté, qu'il leur rendit du courage, fut en 1803 forcé de capituler au Cap, et envoyé en Angleterre où il resta prisonnier jusqu'en 1811. De retour en France, il fut, en 1813, chargé du commandement d'une des divisions du cinquième corps aux ordres de Lauriston. Il se distingua à Bautzen, à Wolfberg, et fut tué à Leipzig le 18 octobre de la même année en chargeant à la tête de ses soldats.

ROCHEFLAVIN (Bernard de la), savant jurisconsulte, né dans le Rouergue en 1552, et mort à Paris en 1627, occupa successivement les emplois de conseiller au parlement de Toulouse et à celui de Paris, jusqu'en 1581, où il fut nommé président de la chambre des requêtes dans le premier. Henri III, non content de cette récompense, le créa conseiller d'État. La Rocheflavin, aussi savant que modeste, a laissé: 1° *Traité sur les treize parlements de France*, ouvrage condamné par le parlement de Toulouse en 1617, et qui fut plusieurs fois réimprimé; 2° *Recueil d'arrêts notables du parlement de Toulouse;* 3° deux brochures faisant partie d'un grand ouvrage intitulé: *Mémoire des antiquités, singularités et choses les plus remarquables de Toulouse et autres du ressort de ce parlement.* Cet ouvrage, pour l'impression duquel les États du Languedoc lui firent don de 725 livres, n'a jamais vu le jour.

ROCHEFORT. Grande et forte ville, l'un des trois principaux ports de France, chef-lieu de sous-préfecture du département de la Charente-Inférieure et d'un arrondissement maritime, avec tribunaux de première instance et de commerce. Rochefort, fondé en 1664 par Louis XIV, est situé à l'extrémité d'une plaine, et sur la rive droite de la Charente qui a son embouchure dans l'Océan, à quatre lieues de là. C'est une ville bien bâtie, avec des rues larges et tirées au cordeau, qui aboutissent à une vaste place d'armes, ornée d'une fontaine et plantée d'une double rangée d'ormes. Rochefort est entouré de remparts sans fossés et servant de promenades. Son port militaire est d'une profondeur d'au moins vingt pieds à marée basse, et du double à marée haute. Les plus gros vaisseaux de ligne s'y tiennent à flot en toute saison. Son port marchand, où l'on arme pour la pêche de la morue et le cabotage, peut recevoir des navires de huit à neuf cents tonneaux.

Rochefort possède de grands chantiers de

constructions et d'immenses bassins de radoubage. On y remarque les bâtiments de la *Corderie*, ayant vingt-quatre pieds de large sur douze cents de long, le magnifique *hôpital militaire*, *la scierie*, *la fonderie de canons*, etc. On trouve encore dans cette ville une bibliothèque publique, une école d'hydrographie de deuxième classe et une école de médecine navale possédant une bibliothèque de dix mille volumes. Le *bagne* de Rochefort est fameux. L'ordonnance royale du 20 août 1828, rendue sur le rapport de M. Hyde de Neuville, l'a affecté spécialement, ainsi que celui de Brest, aux condamnés à plus de dix ans. Rochefort compte une population d'environ seize mille âmes. — Le peintre Gauffier, le naturaliste Audebert et la Galissonnière, lieutenant des armées navales sous Louis XV, y sont nés.

ÉDOUARD FOURNIER.

ROCHEFOUCAULD (LA), bourg du département de la Charente, faisant autrefois partie du gouvernement de l'Angoumois. Sa population est aujourd'hui de 2,800 habitants. Il a donné son nom à l'illustre famille de la Rochefoucauld, l'une des plus anciennes de France. Cette famille, connue dès le temps du roi Robert II, a fourni un grand nombre d'hommes remarquables; mais son illustration date principalement du XVI[e] siècle, où le duc François fut le parrain de François d'Angoulême, depuis François I[er], roi de France. Depuis cette époque, en mémoire de cet événement, l'aîné de la famille a porté le prénom de François. Voici les plus célèbres membres de cette famille : ROCHEFOUCAULD (François de LA), né à Paris en 1558, fut l'élève des jésuites, et reçut du cardinal de Guise la riche abbaye de Tournus. Il parcourut ensuite l'Italie, dont il rapporta un grand nombre d'ouvrages classiques. A l'âge de vingt-six ans il fut promu à l'évêché de Clermont; il ne prit aucune part aux troubles de la Ligue, reconnut Henri IV après sa conversion, et se vit bientôt nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit et enfin cardinal en 1607. Pendant la minorité de Louis XIII, il changea son évêché pour celui de Senlis, et assista aux états généraux de 1614, où il voulut faire adopter les décrets de discipline du concile de Trente, que la France avait jusqu'alors repoussés comme contraires aux libertés de l'Église gallicane. La Rochefoucauld succéda au cardinal du Perron comme grand-aumônier de France, fut choisi par les religieux de Sainte-Geneviève comme leur abbé, et parvint en 1622 à la présidence du conseil d'État. Plus tard, il quitta toutes ses dignités pour s'occuper uniquement de la réformation des ordres religieux. Ce vertueux prélat établit la congrégation de Sainte-Geneviève et mourut en 1614. — ROCHEFOUCAULD (Frédéric-Jérôme de Roye de LA), né en 1701, fut, jeune encore, pourvu de plusieurs riches abbayes et nommé vicaire-général à Rouen, puis archevêque de Bourges en 1729, coadjuteur de Cluny en 1738, et enfin abbé titulaire en 1747; cette même année il fut nommé cardinal au titre de Sainte-Agnès et envoyé comme ambassadeur à Rome. En 1750, il présida l'assemblée du clergé de France. En 1755 il eut la feuille des bénéfices et peu après il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Vandrille et enfin de la charge de grand-aumônier de France. Il mourut en 1757. Ce prélat fut le père et le protecteur des malheureux; son caractère doux, aimable et bienveillant le fit chérir de tous ceux avec qui il eut des relations. — ROCHEFOUCAULD (Louis-Alexandre de LA), pair de France avant la révolution, était président de la société des Amis des noirs, député de Paris à l'assemblée des notables et aux états généraux, puis membre de l'assemblée nationale. Il aborda toutes les questions politiques, fut souvent en opposition avec Mirabeau, soutint l'émancipation des noirs, fit adopter à une immense majorité l'ordre du jour sur une question qui devait décider du sort de la religion catholique et sur les biens ecclésiastiques. Quoique votant avec la gauche, il pria le roi de mettre son véto absolu sur le décret contre les prêtres insermentés, et contribua de tout son pouvoir à faire suspendre de leurs fonctions Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune. Persécuté par leurs partisans, il donna sa démission et se retira à Gisors, où il fut assassiné par des émissaires envoyés à cet effet. — ROCHEFOUCAULD BAYERS (François-Joseph de LA), né en 1735, mort à Paris en 1792, fut nommé évêque de Beauvais en 1772, député du clergé de Clermont en Beauvoisis aux états généraux de 1789, refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et fut enfermé aux Carmes, où il fut assassiné à la boucherie du 10 août. — Son frère Pierre-Louis, né en 1744, nommé agent général du clergé en 1775 et évêque de Saintes en 1782, fut, comme l'évêque de Beauvais, envoyé

aux états généraux. Comme lui, il protesta contre la constitution civile du clergé, et, après son arrestation, il alla le rejoindre volontairement aux Carmes, où il fut également assassiné. Leur sœur Marie-Charlotte, qui avait aussi embrassé la vie religieuse, fut pendant dix ans abbesse du Paraclet, d'où elle passa avec la même qualité au couvent de Notre-Dame de Soissons, où elle mourut en 1806. Cette femme courageuse et modèle de toutes les vertus avait passé le temps de la tourmente révolutionnaire dans la plus profonde indigence, n'ayant d'autre soutien que le travail de quelques religieuses qui n'avaient pas voulu abandonner leur ancienne abbesse. — ROCHEFOUCAULD (Dominique de LA), né à Saint-Elpis, d'une branche sans fortune de la famille de ce nom, fut protégé par l'archevêque de Bourges, son parent, dont nous avons parlé plus haut. Vicaire-général de Bourges, puis évêque d'Albi, il assista aux assemblées du clergé de 1750 et 1755, et suivit le parti de son oncle qui les présidait. Nommé en 1757, après la mort de l'archevêque de Bourges, abbé de Cluny et deux ans après archevêque de Rouen, il fut le premier à adhérer aux actes de l'assemblée du clergé de 1765 et présida celles de 1780 et de 1782. Cardinal dès 1778, il fut envoyé aux états généraux, vota pour la séparation des ordres et ne se réunit au tiers état que sur l'ordre formel du roi, prouvant ainsi la vérité de cet adage, que les personnes élevées par les circonstances à un rang supérieur à celui que leur position semblait devoir leur faire espérer sont beaucoup plus orgueilleuses que celles à qui ce rang appartient naturellement. Ayant refusé de prêter le serment exigé de tous les prêtres, il fut déposé, ce qui ne l'empêcha pas de prendre part aux seances de la Convention. Il quitta la France apres la journée du 10 août 1792 et se retira aux Pays-Bas, puis à Munster en Westphalie, où il mourut en 1800. — LAROCHEFOUCAULD (François-Alexandre-Frédéric, duc de LA), né en 1747, fut successivement grand-maitre de la garderobe de Louis XV et de Louis XVI. Nommé député aux états généraux de 1789, il se montra constamment dévoué au roi et l'ami du peuple. Ce fut lui qui annonça au monarque la prise de la Bastille. « C'est une révolte, » dit Louis XVI étonné. — Non, sire, répond le duc, c'est une révolution, et alors il l'engagea fortement à rappeler Necker. Lorsque le roi eut été arrêté dans sa fuite à Varennes, il le défendit courageusement à l'Assemblée nationale, s'affilia au club des Feuillants, et fut, après la clôture de l'assemblée, nommé commandant militaire de Rouen, où il offrit à Louis XVI un asile, que celui-ci refusa. Destitué après la journée du 10 août, il se retira en Amérique et ne rentra en France qu'après la journée du 18 brumaire. Philanthrope dans la vraie acception du terme, il fut constamment occupé du bien de ses semblables; il employa son immense fortune à fonder des manufactures et l'École des arts et métiers, dont il avait déjà tenté un essai en 1780. La Rochefoucauld fut l'un des principaux propagateurs de la vaccine, dont il fit faire de nombreux essais sous ses yeux à son château de Liancourt, et protégea de tout son pouvoir la méthode de l'enseignement mutuel. Nommé pair de France à la Restauration, il fut disgracié par Charles X, comme trop libéral, et destitué de tous les postes philanthropiques qu'il occupait gratuitement. Il mourut en 1827, à l'âge de quatre-vingts ans. Il n'avait pris le titre de duc de La Rochefoucauld qu'en 1800, après l'assassinat de son cousin à Gisors.

ROCHEFOUCAULD (FRANÇOIS LA). Le moraliste et l'historien de la Fronde, est un des écrivains les plus nets, les plus souples et les plus piquants qui aient annoncé le développement définitif de l'esprit français sous Louis XIV. Sa famille était aussi ancienne qu'illustre; il portait le titre d'un domaine féodal situé près d'Angoulême, sur les bords de la Charente; ses ancêtres en avaient été seigneurs souverains. Dominé par cette situation et ces souvenirs d'une aristocratie dont il fut l'un des derniers défenseurs, mais doué d'un esprit fin et juste, il comprit le néant de la cause même à laquelle il s'était attaché; et ce scepticisme railleur, cette froideur de sentiment plus résignée que désespérée qui règnent dans ce qu'il a écrit, sont le résultat de la position sociale que lui faisaient ses engagements politiques et son peu de foi dans le parti même qu'il soutenait.

Il était né en 1618, sous Richelieu, au moment où le sang des seigneurs coulait, où expirait la hiérarchie féodale entamée par tous les rois depuis le quatorzième siècle, frappée à mort par Louis XI, transformée en cour élégante par François Ier, compromise dans le protestantisme sous Henri III et Charles IX, achevée par Richelieu et qui n'avait plus qu'un souffle de vie, lorsque Louis XIV transforma

ces derniers débris en une sorte de domesticité éclatante groupée autour d'un trône absolu. Ce qu'on appelle la Fronde, dernier et stérile effort de la noblesse et de la magistrature pour prévenir l'imminence du mouvement monarchique qui va les condamner à la nullité; frivole insurrection dont les prétentions hautes contrastaient avec une impuissance fondamentale, où tout était apparence, ou rien n'était réalité; où de vieilles désignations encore respectées indiquaient des forces politiques qui n'existaient plus, où l'on s'agitait comme sur un théâtre, et où les plus ardentes ambitions n'avaient rien de sérieux; car elles sentaient bien qu'elles n'avaient pas d'avenir; eut le cardinal de Retz pour héros, et La Rochefoucauld pour moraliste. Rien de profond, rien de grave, rien de sincère, beaucoup de vanité, de tumulte, d'agitations vaines, de petites passions égoïstes, voilà l'époque; c'est ainsi que l'humanité se reflète dans le livre des Maximes, fruit de la retraite du duc de La Rochefoucauld; livre qui a fait la gloire de l'auteur et qui est un modèle en effet de précision, de délicatesse et de vivacité. Le monde ne s'y montre pas, comme on l'a dit, sous un aspect lugubre et mélancolique, mais il y est vu du petit côté; tout s'amoindrit et se rétrécit; pas de vertu qui ne renferme une bassesse; nul héroïsme qui ne soit compensé par un vice; sous chaque dévouement un intérêt; sous toute grandeur une faiblesse. La vie publique et privée n'est qu'un vain drame joué par des ombres, qui représentent la loi et la vertu, dérobant aux regards l'intérêt, la personnalité et l'avarice. Cela est vrai sans doute; mais ce n'est que la moitié de la vérité sur le genre humain. Il serait également juste de dire que presque tous les vices apportent avec eux leur vertu, que les existences les plus perverses ont besoin de se racheter par un dévouement, et que ce sentiment même de la conservation personnelle, naturelle à notre nature, force l'homme à vivre hors de lui-même par la sympathie et à compléter son bonheur par le bien-être de ce qui l'entoure. Cette vue toute chrétienne est celle de Fénélon, qui, dans l'histoire littéraire et philosophique de la France, offre le complet antagonisme du duc de La Rochefoucauld. Pour Fénélon, tout est grand, sérieux, pathétique et noble; pour La Rochefoucauld, tout est puéril, sans valeur, et digne seulement d'indifférence ou d'ironie.

Son apprentissage politique et militaire se fit, comme nous l'avons dit, sous le redoutable ministère de Richelieu. Il suivit à la guerre cet aventurier gastronome, le duc d'Harcourt ou *Cadet-la-perle*, qui s'entourait de bouffons et secourut Casal; puis il vit tomber la tête de Montmorency, l'ami de son père; ce dernier jeté en exil; enfin, Anne d'Autriche frappée de disgrâce politique. Sans se passionner vivement pour des intérêts dont il connaissait la frivolité, il intrigua pour la duchesse de Chevreuse et la reine. Beau, jeune et spirituel, captivé surtout par l'agitation à demi chevaleresque qui entraînait dans ce tourbillon tant de femmes brillantes, pleines de caprices et d'esprit; il suivit d'abord la duchesse de Chevreuse, ensuite, et avec une passion plus soutenue la duchesse de Longueville, sœur du grand Condé.

Quand Anne d'Autriche parvenue à la régence eut peur de l'activité brouillonne de ses anciens amis qu'elle se hâta d'éloigner, La Rochefoucauld ne s'en étonna pas, mais continuant son cours d'études sur le néant des intrigues et la versatilité des intérêts, il se jeta dans la cabale de Beaufort, puis dans la Fronde dont il fut le héros le plus aimable et l'acteur le plus intéressant. Il lui restait à éprouver les mécomptes de la passion qui en donne le plus; la duchesse de Longueville, qui lui avait donné un fils, se chargea de cet enseignement: elle fut infidèle. Au temps où il se croyait aimé et où sans doute il l'était, il avait fait broder sur son drapeau ces vers d'un mauvais poète contemporain :

Pour mériter son cœur pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux.

Privé de la vue par un coup de mousquet qui vint le frapper au combat de la Porte Saint-Antoine, et certain de l'inconstance de la duchesse, il changea sa devise et la transforma de la manière suivante où respire sa froide ironie:

Pour mériter son cœur qu'enfin je connais mieux,
J'ai fait la guerre aux rois : j'en ai perdu les yeux.

Pour couronner les désenchantements successifs dont se compose l'histoire de sa vie, le mouvement de la Fronde vint s'abattre et se calmer devant Louis XIV. Les seigneurs vaincus acceptèrent le servage monarchique, et le parlement sans pouvoir subit le joug du trône. La Rochefoucauld touchait à l'âge mûr, il avait trop de sagacité pour ne pas comprendre que la monarchie triomphante ne réservait aucune fa-

veur aux héros de la dernière insurrection. Alors commença pour lui une époque de retraite élégante consolée par la tendresse d'une des femmes les plus distinguées de l'époque, mademoiselle Lafayette, charmée par l'amitié dévouée de madame de Sévigné, les lectures de Molière et les visites de ce que la cour et la ville avaient de distingué.

Les *Mémoires* et les *Maximes*, livres devenus populaires, furent le fruit de ces vingt années, pleines d'infirmités physiques et plus heureuses cent fois pour lui que la stérile agitation de sa jeunesse. Il mourut à Paris en 1675, ne laissant après lui que deux ouvrages qui vivront autant que la langue française, œuvres d'expérience et de philosophie, de moraliste et de grand seigneur. PHILARÈTE CHASLES.

ROCHEJAQUELEIN (HENRI DE LA). Une année a suffi à cet héroïque jeune homme pour mériter dans les combats d'une guerre civile acharnée une gloire sans tache que tous les partis se sont appris à respecter. La jeunesse, l'intrépidité, la clémence de La Rochejaquelein ont fait mentir en son honneur les belles paroles adressées par Bonchamps aux paysans qui venaient le prier de les commander : « Nous ne « devons point aspirer aux récompenses de la « terre, elles seraient au-dessous de la pureté « de nos motifs et de la sainteté de notre cause ; « *nous ne devons pas même prétendre à la* « *gloire, les guerres civiles n'en donnent pas.* »

Né le 30 août 1772, au château de la Dorbelière, près Châtillon, Henri sortit à seize ans de l'école militaire de Sorrèze. Son père, colonel du régiment de Royal Pologne cavalerie, avait émigré. Mais Henri, plutôt que de le suivre, entra comme officier dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Lorsque ce corps eut été licencié après le 10 août, il se retira dans la terre de Clisson, près Parthenay, chez le marquis de Lescure, son parent et son ami. Madame de Lescure, qui depuis épousa le marquis Louis de La Rochejaquelein, a tracé d'Henri le portrait suivant : « Henri de La Rochejaquelein « avait alors vingt ans. C'était un jeune homme « assez timide et qui avait peu vécu dans le « monde. Ses manières et son langage laconi« ques étaient remarquables par la simplicité et « le naturel. Il avait une physionomie douce et « noble. Ses yeux, malgré son air timide, pa« raissaient vifs et animés. Depuis, son regard « devint fier et ardent. Il avait une taille élevée « et svelte, des cheveux blonds, un visage un « peu allongé et une tournure plutôt anglaise « que française. Il excellait dans tous les exer« cices du corps, surtout à monter à cheval ; « mais, par je ne sais quel hasard, il n'avait « appris à faire des armes qu'un mois. »

Henri de La Rochejaquelein reçut dans sa retraite l'écho des premières victoires de Cathelineau. On vint lui dire que les paysans des domaines de sa famille le demandaient pour chef ; et aussitôt, courant à la Dorbelière, il fit sonner le tocsin. Dix mille paysans, armés de bâtons, de fourches, de broches et de fusils de chasse, se réunirent autour de lui. L'histoire a recueilli le simple et magnanime discours qu'il leur adressa en se mettant à leur tête : « Mes amis, « si mon père était ici, vous auriez confiance en « lui. Pour moi, je ne suis qu'un enfant ; mais « par mon courage je me montrerai digne de « vous commander. Si j'avance, suivez-moi ; « si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez« moi. »

Henri remporta sa première victoire sur le général Quetineau, qu'il attaqua dans le cimetière des Anhiers, et auquel il enleva son artillerie. Réuni à Cathelineau, il prit une part importante à la victoire décisive de Beaupréau. Au siége de Thouars, il ouvrit de ses propres mains la brèche et entra le premier dans la ville. S'il ne put, commandant de l'aile droite à la première bataille de Fontenay, conjurer la défaite des Vendéens, à la seconde bataille, qui suivit de près, il acheva la déroute des républicains en les chargeant à la tête de six cents chevaux. Au siége de Saumur, voyant ses soldats hésiter, il avait jeté son chapeau par dessus les retranchements, en criant : Qui va me le chercher ? et, s'élançant sur la place de la ville, il somma tout un bataillon républicain de se rendre. Les soldats, saisis de vertige, jetèrent bas les armes. Pendant le siége de Nantes, entrepris de concert par tous les chefs vendéens, il fut chargé de garder Saumur, dont il avait pris possession d'une façon si héroïque. Mais les paysans vendéens, toujours prompts à regagner leurs chaumières après toutes les affaires importantes, l'abandonnèrent un à un, si bien que, pour faire illusion aux ennemis qui l'observaient, il en était réduit à parcourir la nuit la ville au galop, escorté de quelques officiers, en criant : « Vive le roi. » Cette ruse eût été déjouée bientôt, s'il n'eût résolu de quitter la ville,

qu'il n'occupait plus qu'avec huit hommes. A la bataille de Luçon, où il commandait l'aile droite, il ne réussit qu'à couvrir la retraite et à sauver les troupes d'élite; il fut plus heureux à l'attaque du camp de Chantonnay, si funeste à l'armée républicaine. Réuni à la division de Bonchamp, il emporta la position d'Érigné et reçut à cette affaire une blessure à la main, peu grave, mais qu'il ne se donna pas le temps de soigner, et qui le força dès lors à porter le bras en écharpe. C'est dans cette attitude que les peintres se sont plu à nous représenter La Rochejaquelein, montant un cheval fougueux, la tête, le col et la ceinture entourés de mouchoirs rouges; accoutrement que les chefs vendéens imitèrent bientôt pour éviter que leur plus cher et plus brave général, *l'intrépide*, comme ils l'appelaient, ne devînt le point de mire privilégié des fusils républicains.

La Rochejaquelein n'était pas d'avis du passage de la Loire, et cependant ce fut à lui qu'échut la redoutable charge de guider cette immense et déplorable émigration dans la carrière qu'il eût refusé de lui ouvrir. Cathelineau, d'Elbée, Bonchamps étaient morts, Lescure se mourait. Le 16 octobre, les chefs vendéens, réunis à Varade, sur la rive droite de la Loire, élurent à l'unanimité La Rochejaquelein généralissime. Il essaya vainement de décliner le fardeau dont cette élection chargeait ses vingt-un ans.

Sa modestie l'effrayait à tort; « il était né général; l'art de la guerre était en lui un instinct naturel, » comme le dit Voltaire du grand Condé. Investi malgré lui du commandement, il l'inaugura par les deux victoires de Laval et par la prise d'Ernée, de Fougère et de Dol. Le siége de Granville fut résolu, contre son avis, par le conseil de guerre. Il prévoyait bien que, manquant d'équipage de siege, traînant après lui tout un peuple qui occupait en marchant quatre lieues de pays, il échouerait contre les murs d'une ville hérissée de canons et remplie de soldats résolus. Les succès de Pontorson, d'Avranches, de Dol, firent honneur à ses talents militaires, sans rien changer au péril d'une situation affreuse. L'attaque sur Angers avait échoué, les ponts sur la Loire étaient rompus, l'armée vendéenne risquait d'être prise entre deux feux et d'être précipitée dans le fleuve, si La Rochejaquelein, remontant la rivière à la tête de quatre cents cavaliers, dont chacun portait un fantassin en croupe, n'eût trouvé un gué près d'un moulin, et, culbutant l'ennemi, n'eût frayé un chemin à toute l'armée. Cependant Marceau l'emporta à la bataille du Mans; l'armée vendéenne fut dissoute, et La Rochejaquelein, ayant traversé le premier la Loire près d'Ancenis, fut séparé des debris de ses troupes restées sur l'autre rive. Après avoir essayé de se concerter avec Charette, il se cantonna, avec huit cents hommes qui l'avaient suivi, dans la forêt de Vezin, et de là il fit d'heureuses incursions contre le général Cordelier, le *chauffeur* de la Vendée. Mais il ne combattait plus qu'en soldat, et semblait chercher la mort, qui l'atteignit le 4 mars 1794, auprès du village de Nouaillé.

« La Rochejaquelein n'avait que vingt-un « ans, » s'écrie Napoléon dans son beau récit des guerres de la Vendée; « qui sait ce qu'il fût « devenu? » « Encore à présent, » ajoute madame de La Rochejaquelein, « quand les paysans se rappellent l'ardeur et l'éclat de son « courage, sa modestie, sa facilité, et ce caractère de guerrier, de bon enfant, ils parlent de « lui avec fierté, avec amour. Il n'est pas un « Vendéen dont on ne voie le regard s'animer « quand il raconte comment il a servi sous « M. Henri. » A. H.

ROCHELLE (La). Ville de France, sur l'Océan, autrefois capitale du pays d'Aunis et aujourd'hui chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, située par les latitude nord 46,9, longitude ouest 3,29. Population, 14,632 habitants.

L'origine de cette ville est fort incertaine. Jusqu'au milieu du x[e] siècle, il est impossible de constater son existence. Ce n'est qu'en 960 que nous trouvons son nom dans une charte émanée de Guillaume-Tête-d'Étoupe, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. La Rochelle paraît n'avoir été longtemps qu'un simple bourg habité par des pêcheurs. Après la ruine de Chastel-Aillou, ville ancienne située à cinq lieues plus au sud, elle reçut une partie de la population de la cité détruite et acquit une certaine importance. Quelques écrivains prétendent que, pour mettre la nouvelle ville à l'abri d'un coup de main, les habitants construisirent un fort sur une roche voisine, et que ce fut de là que lui vint le nom de la Rochelle; mais le document que nous avons cité plus haut démontre que cette ville était connue bien avant la destruction de Chastel-Aillou. Il serait bien plus naturel d'attribuer à

sa position maritime le nom qu'elle porte. Cette ville fit partie de la dot d'Éléonore de Guyenne, et appartint successivement à Louis VII, roi de France, et à Henri II, roi d'Angleterre, qui lui accordèrent de grands priviléges. En 1360, elle fit partie de la rançon du roi Jean, et fut remise à l'Angleterre ; mais les habitants ayant ouvert leurs portes à Duguesclin, après avoir chassé la garnison anglaise, cette ville rentra sous la domination du roi de France en 1371.

La Rochelle a soutenu deux siéges mémorables : le premier, en 1572, contre le duc d'Anjou ; au bout de deux années d'efforts inutiles, ce prince fut forcé de se retirer, après avoir perdu vingt mille hommes ; le second, et le plus terrible, contre le roi Louis XIII, se termina par la reddition de la place. On connaît le courage que déployèrent durant ce siége les habitants de la Rochelle et leur maire Guitton.

Les fortifications actuelles ont été construites sur les plans de Vauban ; elles ont remplacé celles qui furent détruites par ordre du cardinal de Richelieu.

La ville de la Rochelle est généralement triste ; le commerce qu'elle faisait avant la fin de l'empire avec les États du nord n'existant plus, la population est devenue moins considérable et moins riche. Ses rues sont mal pavées et mal alignées ; quelques-unes sont bordées de porches. Les principaux édifices publics sont : la cathédrale, l'hôtel-de-ville, le palais, la grosse horloge, les tours de Saint-Nicolas-de-la-Chaîne, le Mail, jolie promenade au sommet de laquelle on voit encore, à la marée basse, les restes de la digue de Richelieu.

Latapie.

ROCHES, dépôts ou couches qui forment l'écorce du globe. Elles se composent d'un petit nombre de substances et sont principalement siliceuses, calcaires et argileuses. Leur texture est cristalline, feuilletée, fibreuse, lamellaire, etc. Elles varient aussi par l'empreinte qu'elles conservent de l'action des feux souterrains et par la nature des corps organisés qu'elles renferment. L'association d'un certain nombre de roches constitue une formation, et plusieurs formations composent un terrain. Les terrains sont ordinairement superposés l'un à l'autre, et lorsque leur succession n'est pas égale sur tous les points, l'ordre dans lequel ils se présentent est du moins toujours le même. Les couches ou strates des roches sont plus ou moins inclinées ; mais elles forment souvent avec l'horizon un angle de 45 degrés ; et sur une stratification quelconque, s'élèvent quelquefois, à droite et à gauche, des couches diversement inclinées. Ces couches sont aussi fréquemment divisées transversalement par des fissures qui se sont formées soit pendant que la roche se consolidait, soit après sa solidification, et par suite de diverses circonstances.

Lorsqu'on examine les terrains, du plus supérieur au plus inférieur, on trouve d'abord le terrain moderne, puis le diluvien, le supercrétacé, le crétacé, le jurassique, le keuprique, le vosgien, le carbonifère, le terrain de sédiment inférieur et le terrain schisto-granitique. (Voy. Terrains et Formations.)

En minéralogie, on divise communément les roches en *roches primitives*, en *roches de transition*, en *roches secondaires* ou *stratiformes*, en *roches tertiaires* ou *d'alluvion* et en *roches volcaniques*. Les premières se composent du granit, du gneis, du schiste argileux, du porphyre ancien et du porphyre de formation récente, du trapp primitif, du calcaire primitif, de la serpentine d'ancienne et de nouvelle formation, de la roche de topaze, du gypse primitif, du schiste siliceux primitif et de la siénite ; les secondes sont formées du calcaire de transition, de la grauwache, du trapp de transition, et du schiste siliceux de transition ; les troisièmes présentent le grès rouge ancien, le calcaire stratiforme de première formation, le gypse stratiforme de première formation, le grès bigarré, le gypse stratiforme de seconde formation, le calcaire coquillier, le grès de troisième formation, le calcaire de troisième formation, la calamine, la craie, la houille indépendante et le trapp secondaire ; les quatrièmes proviennent des débris que les eaux ont entraînés ; et les cinquièmes se divisent en roches provenant des éruptions et en roches altérées par la combustion des couches de houille. A. de Ch.

ROCHESTER (John-Wilmot, comte de), naquit en 1648 à Ditchley, dans le comté d'Oxford. Il était fils de lord Henri-Wilmot qui se rendit célèbre par sa fidélité à la cause des Stuarts et qui assura la fuite de Charles II après la bataille de Worcester. Le comte de Rochester commença son éducation au collége de Burford où ses progrès dans l'étude des langues anciennes furent surtout très remarquables, et, à l'age de 12 ans, c'est-à-dire en 1660, il fut admis à l'université d'Oxford. Là, il se distingua à la fois par son amour pour le travail et

par ses dispositions à mener une vie dissolue. Il avait à peine 18 ans lorsqu'il fut présenté à Charles II. Doué d'une figure charmante, d'une tournure gracieuse, d'un ton exquis et d'un esprit plein de finesse et de saillies, il possédait toutes les qualités qui devaient le mettre promptement en faveur, le rendre à la mode dans une cour qui se faisait un mérite de la licence et du mépris des préjugés les plus saints, dans une cour dont les principes étaient absolument pareils à ceux qui, chez nous, caractérisèrent l'époque de la régence. Le roi nomma Rochester gentilhomme de la chambre, contrôleur de Woodstock-Park et le prit pour compagnon de ses plaisirs, quoique cependant il eût plus d'une fois à se plaindre de sa causticité qui n'épargnait pas même le monarque. Le jeune favori se fit aussi une sorte de renom par la manière dont il combattit dans la Hollande, en 1665 et 1666, où il accompagna le comte de Sandwich et servit sur le *Revenge*, commandé par sir Thomas Triddiman. Ensuite ayant réfusé un duel les insultes lui furent prodiguées, et lord Mulgrave, son premier adversaire, disait à ce sujet « que cela ne pouvait manquer d'arriver ainsi, lorsque la poltronnerie d'un homme était généralement connue. » Carr Scroppe, contre lequel il avait écrit une satire virulente, lui répondait à son tour que ses injures ne pouvaient porter atteinte à sa personne et que sa plume était aussi inoffensive que son épée.

Souvent exilé, à cause de sa médisance et de sa mauvaise conduite, il avait toujours l'adresse de rentrer en grâce. Une fois cependant, le roi l'ayant tenu éloigné de la cour plus longtemps que de coutume, il se décida à revenir à Londres sans permission, et s'installa dans la cité, c'est-à-dire au sein de la classe marchande, ne prenant d'autre précaution que celle de changer fréquemment de nom. Mystificateur avec les petits comme il l'avait été avec les grands, il s'amusa aux dépens des maris en approuvant leurs utopies politiques, et séduisit les femmes en les louant jusqu'au ridicule. Il alla même jusqu'à se faire passer pour un médecin allemand, possesseur d'un grand nombre de secrets merveilleux, et ses annonces firent accourir près de lui une foule de soubrettes, et même de dames du grand monde, dont il sut habilement exploiter la crédulité. Rien n'est plus curieux, dit Hamilton, que le détail que Rochester a donné de toutes les aventures qui lui arrivèrent durant son règne sur les boutiquiers de la cité. Dans une autre circonstance, il s'associa au duc de Buckingham, disgracié comme lui, et tous deux se mirent en quête de bonnes fortunes. Cette croisade scandaleuse leur valut des épisodes tout-à-fait dramatiques, mais que leur nature même ne permet pas de reproduire ici. Malgré son grand usage du monde et son effronterie poussée jusqu'au cynisme, Rochester était cependant d'une timidité extrême lorsqu'il fallait parler en public. On raconte de lui qu'ayant longtemps assisté à la chambre haute dans un mutisme complet, il se décida enfin un jour à parler, et dit en balbutiant : « Mylords, je me lève cette fois.... mylords, je divise mon discours en quatre parties.... » Puis, ne pouvant aller plus loin, il ajouta seulement avec dépit : « Mylords, si jamais je me lève une autre fois dans cette chambre, je vous permets de me mettre en pièces. » Ses débauches furent poussées à un tel excès, qu'il tomba gravement malade en 1679 et mourut le 26 juillet 1680 à l'âge de 33 ans.

Le comte de Rochester a laissé des *Satires* et des *Poésies érotiques*. Saint-Évremont n'hésite pas à comparer les premières à celles d'Horace et à placer leur auteur même au-dessus de Boileau ; quant aux secondes, leur licence en interdit la lecture et, comme Hume le fait remarquer, le seul nom de Rochester effarouche les oreilles chastes. Après ses satires, le meilleur ouvrage de cet écrivain est son poème sur *rien*. Rochester se montrait fort jaloux des autres poètes et le fut beaucoup surtout de Dryden qui, comme lui, excellait dans le genre satirique. A. DE CH.

ROCHET. Ce mot désigne une sorte de vêtement ecclésiastique de toile de coton ou de fil que porte le clergé. Il diffère du surplis (voy. ce mot) en ce que le rochet a des manches, tandis que le surplis n'en a pas. Ceux du clergé romain sont beaucoup plus courts que ceux des prêtres de France. L'origine de ce mot est incertaine. Il signifiait autrefois un vêtement en général, et les pairs d'Angleterre appellent encore ainsi le manteau qu'ils portent dans quelques grandes cérémonies. Caseneuve fait venir ce mot de ῥοῦχον qui en grec vulgaire signifie vêtement. Il prétend que le grec ῥοῦχον et le français *rochet* viennent du latin barbare *roccus*, habit. Il en donne quelques preuves. Les Bas-Bretons, dit Ménage, disent encore aujourd'hui *roket* pour dire une chemise. D'autres le

font venir de *floccus*, *froccus*, *frocchetus*, *rocchetus*. Wachter et les antres le font venir de *rock*, qui en allemand signifierait nne tunique ou toge à manches, mais ouverte et flottante. Il le ferait encore venir avec assez de vraisemblance de ῥέχος qui désigne en grec moderne nn habit ouvert par devant, qu'on attache avec des cordons ou avec nne boucle.

On appelle ROCHET, dans les manufactures, une bobine plus grosse que les autres sur laquelle on dévide la soie, la laine ou le fil pour les vendre ou les soumettre à quelque préparation de teinture. — En horlogerie, le mot *rochet* désigne une petite roue dont les dents ont quelque ressemblance avec celles d'une crémaillère, et qu'on emploie dans les encliquetages et dans les échappements de pendules. Le mécanisme des clés de montres dites *à la Bréguet* repose sur deux rochets à crémaillère dont les dents s'engrènent les nnes dans les autres.

ROCHEUX (Monts). Ces monts, dont les points culminants n'atteignent guère que quatre mille mètres, s'étendent de la Sierra-Verde, nœud de toutes les montagnes de l'Amérique septentrionale, jusqu'au cap du Prince-de-Galles; lenr direction générale est du sud-est au nord-ouest; mais ils offrent des groupes confus et envoient de tous côtés nne multitude de contre-forts qui se perdent rapidement dans les plaines. On croit qu'à la hauteur de la source du Taconteché, là où les montagnes rocheuses commencent à se rapprocher constamment du grand Océan, elles se partagent en deux branches, dont l'une longe la mer et offre comme point culminant le volcan dn mont Saint-Élie, dont la hauteur atteint einq mille mètres et va se terminer proche du détroit de Behring. Quant à l'autre branche, elle parconrt des pays non encore connus des Européens. Ces montagnes donnent naissance à un grand nombre de rivières considérables, dont les principales sont, dans le versant oriental, le Missouri, l'Yellow-Stone, la Platte et le Saskatchavvan; et sur le versant occidental, l'Orégon, le Levirs, le Clark et le Frazer.

ROCHON (ALEXIS-MARIE), astronome, né le 21 février 1741, à Brest, fut destiné à l'état ecclésiastique; pourvu du prieuré de Saint-Martin-la-Garenne, près Mantes, il se fit connaître dès ses premiers pas dans la carrière des sciences sous le nom d'abbé Rochon. En 1765, il devint bibliothécaire de l'Académie royale de marine établie à Brest, et l'Académie des sciences l'admit comme correspondant. L'année suivante, il fut nommé astronome de la marine, et en cette qualité il s'embarqua en 1767 sur le vaisseau de ligne l'*Union*, et fit voile pour le Maroc. On doit à Rochon plusieurs excellents mémoires, 1° sur les moyens de perfectionner les instruments dioptriques; 2° sur le moyen d'observer en mer les éclipses des satellites de Jupiter pour déterminer les longitudes; 3° sur les moyens de rendre l'héliomètre de Bouguer propre à mesurer des angles considérables afin de faciliter les observations des distances des étoiles à la lune. Rochon fut chargé, en 1768, d'aller reconnaître les îles et les écueils qui séparent les côtes de l'Inde des îles Maurice et de Bonrbon. Il se rendit d'abord à Madagascar pour reconnaître cette île. Il fit dans cette excursion beaucoup d'observations intéressantes. Le 2 juin, jour célèbre par le passage de Vénus sur le disque du soleil, Rochon détermina la latitude de la pointe sud d'un écueil de vingt à vingt-cinq lieues d'étendue (16°, 47'), hérissé de pointes de rocher que les bancs coupaient par intervalles. A son retour en France, en 1770, il toucha à la Corogne où le marquis de Pietra-Buena, intendant de la Galice, lui fit présent d'un lingot de platine fondu au Pérou au moyen d'un alliage de cuivre rouge et de zinc. C'est à ce don que Rochon est redevable de s'être occupé depuis de ce précieux métal pour la fabrication des miroirs, des telescopes et des instruments nautiques. Il reconnut, ainsi que l'avait déjà remarqué Beccaria, la double réfraction du cristal de roche, et l'appliqua à la mesure des angles; telle est l'origine dn micromètre dont l'invention assura à Rochon une place distinguée parmi les astronomes. Rochon, dans tous ces voyages, dirigea ses recherches sur les instruments d'optique; aussi on lui doit la découverte dn diasporamètre. Lorsque l'Institut fut créé, Rochon eut l'honneur d'y être admis. C'est à lui que la ville de Brest est redevable d'un observatoire dont il fut nommé directeur, mais il lui fut permis de résider à Paris, où il trouvait des ressources pour ses utiles travaux. Il eut un logement au Louvre. Rochon mourut le 5 avril 1817; il a laissé un grand nombre de mémoires imprimés sur les diverses sciences dont il s'était occupé.

ROCHON DE CHABANNES (MARC-ANTOINE-JACQUES), auteur dramatique, né à

Paris en 1730 et mort dans cette ville en 1800, n'a joui pendant sa vie que d'une faible réputation, mais il fut aimé de tous ses collègues à cause de la douceur et de l'aménité de son caractère. Laharpe l'a jugé sévèrement. Parmi un grand nombre de pièces de théâtre, on cite les suivantes comme ayant eu quelque succès: *Heureusement*, donné en 1762, *les Valets maîtres de la maison*, *le Jaloux*, l'opéra des *Prétendus*, etc. On a encore de lui d'autres ouvrages, tels que: *Satire sur les hommes*, *Discours philosophique et moral*, tous deux imitations de Juvénal, etc.

ROCKINGHAM (Charles Watson Wentwort, marquis de), né en 1730, remplissait près de Georges II les fonctions de gentilhomme de la jarretière, lorsqu'il fut, en 1750, créé lord lieutenant du comté d'York, et chevalier de la jarretière en 1760. Il résigna ses emplois en 1762, pour se lancer dans la politique, et devint bientôt le chef du parti whig. En 1765 il fut, malgré son inexpérience, le président du cabinet, avec le titre de premier lord lieutenant de la trésorerie. C'était le moment où la question des colonies anglaises d'Amérique était dans toute sa force; le ministère, pressé par les torys, qui voulaient imposer la taxe, ce qui causa plus tard la révolution, tandis que Pitt, à la tête d'une partie des whigs, déniait à la métropole le droit de taxe, prit un moyen terme qui, comme il arrive toujours en pareil cas, ne convint à personne : il fit rapporter le bill du timbre, tout en accordant à la mère-patrie le droit d'imposer des charges. Rockingham, avide surtout de popularité, restreint l'importation des soies étrangères, met des entraves au monopole et à l'exportation des grains, fait avec la Russie un traité de commerce avantageux, rapporte la taxe sur le cidre et ruine le port de Dunkerque en faisant détruire les jetées, en vertu des stipulations du traité d'Utrecht en 1714, et de celui de Paris de 1763. Toutes ces mesures ne purent le faire arriver à son but; il fut obligé de céder la place à Pitt. S'il fit des fautes, on doit avouer du moins qu'il se montra pendant tout le temps de son administration d'un extrême désintéressement. Plus tard il s'unit à Pitt, entrava la marche des cabinets Nork et Grofton, et finit par rentrer au pouvoir en 1782. Il mourut peu après, emportant la réputation d'un homme probe, désintéressé, et surtout d'un bon patriote.

ROCOU ou **ANNOTTO**. Espèce de fécule que l'on retire du rocouyer (*Bixa orellana*), arbre commun dans l'Amérique méridionale, et que l'on cultivait autrefois en grand dans les Antilles françaises. Cette substance donne une couleur orangée semblable à celle du fustet et aussi peu solide. Le rocou s'obtient, soit par infusion, soit par macération des graines contenues dans la gousse du rocouyer. Il doit être sec, d'un rouge ponceau, doux au toucher et facile à s'étendre. On en connaît deux sortes dans le commerce : celui en tablettes et celui en rouleaux. Le premier vient principalement de Cayenne, le second du Brésil. C'est celui-ci que l'on emploie généralement en Angleterre pour la coloration du beurre. Les peuples de l'Amérique cultivent le rocouyer avec soin à cause de l'utilité qu'ils en retirent : l'arbre sert à orner leur jardin et le devant de leur case ; son écorce leur fournit un tissu pour des cordages ; ils emploient les feuilles tendres dans leurs mets ; et ils délaient la couleur rouge des graines dans l'huile de carapa, pour s'en peindre le visage et le corps. A. de Ch.

ROCROY. Ville forte de France dans le département des Ardennes, chef-lieu d'arrondissement, avec tribunal de première instance. Elle est située à quatre lieues de Mézières, dans l'ancienne province de Hainaut, aux confins de la Picardie. C'est sous les murs de Rocroy et dans la plaine boisée qui l'environne que le grand Condé, alors duc d'Enghien, et à peine âgé de vingt-deux ans, livra, à l'armée espagnole, le 19 mai 1643, cette terrible bataille dont la plus magnifique et la plus exacte description se trouve dans l'Oraison funèbre du prince par Bossuet. L'armée ennemie, « *composée de ces vieilles bandes vallones, italiennes et espagnoles qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors*, » fut complètement défaite ; outre cinq mille prisonniers, elle perdit dix mille hommes restés sur le champ de bataille, et parmi eux son général, le brave comte de Fontaines, « qui se trouva par terre, dit Bossuet, parmi ces milliers de morts dont l'Espagne sent encore la perte. » E. F.

RODERIC ou Rodrigue, le dernier roi des Visigoths en Espagne, succéda à Witira, vers l'an 710. Ce prince, fils du comte Théodefred, auquel le roi avait fait crever les yeux, se révolta pour venger son père, fit périr le monarque et se fit donner la couronne. Les parents de

Witira, l'archevêque Oppas et le comte Julien, gouverneur de Ceuta, appelèrent eu Espagne les Arabes qui venaient d'effectuer la couquête de l'Afrique, et le 28 avril 711, Tarik, lieutenant de Musa, franchit la détroit et débarqua au promontoire de Calpé, appelé depuis *Gebel el Tarik*, *détroit de Tarik*, et par corruption Gibraltar. Rodrigue envoie contre ses ennemis l'élite de sa cavalerie; elle est vaincue, et bientôt lui-même s'avance avec toutes ses forces. Les deux armées se rencontrent près de la petite ville de Xerez de la Frontera, sur les bords de la rivière du Lethe, aujourd'hui Guadalète; la batailla dure neuf jours, mais le troisième, Rodrigue, reconnu par les ennemis, est tué par Tarik lui-même, qui lui coupe la tête et l'envoie à l'émir Musa. Selon les auteurs espagnols, Rodrigue s'enfuit lâchement dès le commencement dn combat et se retira dans un couvent, où il monrut ignoré et méprisé. Cette seule bataille livra l'Espagna aux Maures, et il fallut huit cents ans d'une guerre acharnée pour la leur enlever. Teile est, pense-t-ou, l'histoire véritable de Rodrigue; car les auteurs contemporains u'en ont uullement parlé, et l'on pense devoir rejeter comme une fabia l'anlèvement et le déshonnaur de la fille du comte Julien, qui, selon les Espagnols, appela les Arabes pour l'aider à venger l'insulte faite à sa famille. Le royaume des Visigoths en Espagne avait dnré trois siècles, de 412 à 711.

RODNEY (Georges-Bridge, baron), célèbre anglais, né à Londres en 1717. Lieutenant de vaisseau en 1742, capitaine en 1747, contre-amiral en 1759, s'empara, en 1761, des iles Saint-Pierre, Saiute-Lncie, Saiut-Viucent et la Grenade. Amiral en 1771, il vainquit les Espagnols (1780) et l'amiral de Grasse (1782), qu'il fit prisonnier avec ciuq vaisseaux. A son retour dans sa patrie, les deux chambres lui décernèrent le titre de baron et une pension da 2,000 livres sterling. Il mourut en 1792.

RODOGUNE ou Rhodogune, filla de Phraate, plus célèbre par la fameuse tragédia de Corneille que par son importance historique. Elle fut mariée à Démétrius Nicanor, roi de Syria, que la roi des Parthes, son père, tenait en captivité. Cléopâtre, première femma de Nicanor, en couçut une jalousie qui lui fit épouser Antiochus, frère de son mari, et assassiner sou infidèle époux à son retour dans ses États.

RODOLPHE I, fils de Conrad, comte d'Auxerre, profita du désordre causé dans l'empira par l'ineptie de Charles-le-Gros, pour faire rétablir à sou profit l'aucien royaume de Bourgogne, lorsque cet empereur eut été déposé à la diète de Tibur en 888. Il se montra digue de porter la courouna en défendant courageusement, à cette époque où le conrage militaire était si rare, ses États contre Arnoul, successeur de Charles-le-Gros comme empereur. Il obtint la recounaissance de l'indépendance de son royauma, et mourut en 912 après un règne tranquille. Son fils, Rodolphe II, lui succéda. Plus ambitieux que son père, il n'eut pas la même bonheur qua lui. Battu par le duc de Souabe en 919, il prit la même année le titre de roi d'Italie, entra dans cette contrée, et fut battu à Firenzuola par la roi Bérenger I. Celui-ci étant mort, Rodolphe entra de nouveau en Italie, se rendit maître de toute la partie snpérieure da cette contrée en 924, mais il en fut chassé deux ans après par Hugues de Provence, qui réclamait cette couronne. L'empereur Henri Ier lui ayant cédé uue partie de la Suisse, le roi de Bourgogne eutra de nouveau en Italie eu 933, d'où Hugues ue put la faire sortir qu'en lui cédant le royaume de Provence qui appartenait à son neveu Louis II. Rodolphe prit alors le titre de roi des deux Bourgognes, ou de roi d'Arles, et monrut peu après. Il laissait le trôna à son fils Courad III, le Pacifique, dont le fils, Rodolphe III, surnommé le Fainéant ou le Pieux, régna de 993 à 1032. Il fut constamment troublé par les révoltes da ses sujets, à tel point qu'il finit par se mettre sous la protection de l'empereur Conrad III, qui en retour devait hériter de ses États après sa mort.

RODOLPHE da Habsbourg, la fondateur de la maison d'Autriche, né en 1218, était fils du comte Albert de Habsbourg. Héritier de riches et puissantes seigneuries tant en Alsace que sur la rive droite du Rhin, il était encore l'avoué des trois cantous suisses d'Uri, d'Underwald et da Schwitz. Intrépida dans les batailles, la gloire qu'il acquit dans la croisade da 1254 contre les païens habitant la Prusse, la réunion de Kybourg à ses domaines, lui valurent d'abord la charge d'avoué de Bâle que lui donnèrent les habitants da cette ville, puis en 1273 la couronne impériale. Le pape Grégoire X le reconnut sans difficulté, mais il u'en fut pas de même de tous les autres princes. Dans l'état d'anarchie où était tombé l'empire, les grands

vassaux refusaient l'hommage et voulaient se rendre indépendants. Ottocar de Bohême, surnommé le Victorieux, fut le premier à lever l'étendard de la révolte, mais il fut tué au combat de Machefeld en 1278, et Rodolphe, rendu par sa victoire maître d'une partie des États du prince vaincu, put conserver l'archiduché d'Autriche, la Styrie et la Carniole, qu'il donna en 1282 à son fils, qui fonda ainsi la maison d'Autriche, la seule de l'Europe rendue par des mariages et des successions l'une des plus puissantes entre les familles royales. Bientôt les comtes de Montbéliard, de Savoie et de Bourgogne (Franche-Comté), furent également obligés de rentrer sous la souveraineté de l'empire. Rodolphe fut moins heureux dans ses prétentions sur l'ancien royaume d'Arles, il ne put parvenir à s'en emparer. Tant qu'il vécut, il maintint la paix en Allemagne, rétablit la sécurité sur les routes, en empêchant les nobles de dévaliser les marchands et les voyageurs. Il mourut en 1291 à l'âge de soixante-treize ans, après avoir eu le chagrin de voir son fils rejeté par les électeurs comme roi des Romains, c'est-à-dire comme son successeur à la couronne impériale.

RODRIGUEZ (Alphonse), écrivain ascétique, né en 1526 à Valladolid, fit ses études à Salamanque, et, à l'âge de dix-neuf ans (en 1545 et non en 1557), embrassa la règle de Saint-Ignace. Après avoir régenté pendant quelque temps les basses classes à Salamanque, il fut nommé recteur au collége de Monterez dans la Galice. Il professa en même temps la théologie morale avec un tel succès qu'on accourait à ses leçons de toutes les parties de l'Espagne. Il revint, au bout de douze ans, à Valladolid, remplir les fonctions de maître des novices, qu'il exerça depuis à Montilla pendant trente ans. La province d'Andalousie le députa à Rome, à la cinquième assemblée générale de la société de Jésus, où il se distingua ; ensuite il fut envoyé à Cordoue, et, malgré son grand âge, en 1606, on l'obligea à reprendre la charge de maître des novices. Il mourut à Séville en odeur de sainteté, le 21 février 1616, à l'âge de quatre-vingt douze ans. Le seul ouvrage qu'on ait de lui est la *Pratique de la perfection chrétienne*, Séville, 1614, in-4°, souvent réimprimé. Ce livre a été traduit en latin et dans presque toutes les langues de l'Europe, même en bohémien. C'est, de l'avis de tous les critiques, l'un des meilleurs livres en ce genre; il en est même qui le placent immédiatement après l'Imitation.

RODRIGUEZ (Antoine-Joseph), bénédictin, né en 1705, à Mérida, dans l'Estramadure. Il embrassa la vie monastique après avoir terminé ses humanités. Bientôt il acquit des connaissances très-étendues dans la théologie, le droit et l'histoire, et surpassa la plupart de ses compatriotes dans les sciences physiques et naturelles. Il contribua à faire abandonner les catégories d'Aristote dans l'enseignement de la philosophie; et, dans un ouvrage intitulé; *Palestra critico medica* (Madrid, 1735 et années suivantes), il dévoila l'ignorance des empiriques et fit sentir la nécessité d'examens rigoureux à faire subir à ceux qui prétendaient exercer la médecine. Il fut nommé membre des académies de Madrid et de Séville, et mourut en 1781, à Madrid, âgé de soixante-six ans; sa fin fut hâtée par le nombre de ses travaux. Outre l'ouvrage cité précédemment, et dont il s'est fait plusieurs éditions, on a de don Rodriguez : I. *Traité de théologie et de droit canonique*, Madrid, 1760, in-4°. II. *Démonstration des fondements de la religion chrétienne*, ibid., 1762, in-8°. III. *Dissertation sur le grand problème de la respiration*, ibid., 1763, in-8°. IV. *Dissertation sur la règle de Saint-Benoît*, ibid., 1764, in-8°. V. *Dissertation sur l'origine, la discipline et le gouvernement de l'ordre monastique*, ibid., 1766, in-8°. VI. *Traité de théologie morale et de droit civil*, ibid., in-4°, 4 vol. L'édition la plus estimée est celle de 1788. Eug. C.

RODRIGUEZ (Rhodericus Sancius, ou Sanchez de Arevalo), évêque de Zamora, fut l'un des plus savants prélats de son siècle. Il naquit en 1404, à *Santa-Maria di Nieva*, au diocèse de Ségovie, fit ses études à Salamanque, et y suivit pendant dix ans, avec grands succès, les cours de philosophie et de jurisprudence civile et canonique. En terminant ses études, il reçut le laurier doctoral et fut retenu pour professer le droit. Mais il abandonna tout-à-coup l'enseignement pour suivre l'état ecclésiastique. Il fut fait archidiacre de Trevino, puis doyen du chapitre de Léon, et ensuite de Séville. Vers 1440, le roi de Castille le nomma son ambassadeur près l'empereur Frédéric III, et le chargea ensuite de plusieurs négociations. Rodriguez fut récompensé de ses services par l'évêché d'Oviédo. En 1458, ayant été à Rome, le pape Calixte III, l'y retint, et Paul II lors de son

avènement, le nomma gouverneur du château Saint-Ange; puis il le fit successivement évêque de Zamora, de Calahorra et de Palencia. Il mourut à Rome le 4 octobre 1470, âgé de soixante-six ans.

On a de Rodriguez : I. *Speculum vitæ humanæ*. Il s'en fit au moins onze éditions dans le xve siècle, et plusieurs dans le xvie et le xviie. La première est celle de Rome, *Petrus de maximus*, 1468, gr. in-4°. II. *Liber de origine ac differentiâ principatûs imperialis et regalis, et de antiquitate et justitiâ utriusque, et in quo alter alterum excedat et à quo et quibus causis reges corripi et deponi possint*, Rome, 1521, in-fol. Rodriguez a laissé plusieurs autres ouvrages conservés en manuscrit dans les bibliothèques de Rome, et dont les titres sont dans le *Dictionnaire* de Prosper Marchand.

RODRIGUEZ (Simon), né à Vouzella, dans l'évêché de Visco, en Portugal, où il fut reçu maître ès arts en 1536. Ce fut au collége de Sainte-Barbe, où il étudiait, qu'il fit connaissance de saint Ignace de Loyola, qui l'admit dans sa compagnie et le mena à Venise, puis à Rome. Il fut envoyé en 1540 à Jean III, roi de Portugal; en 1543 il jeta les fondements du collége de Coïmbre, qui fut le second construit par les jésuites. L'année suivante Rodriguez refusa l'évêché de Coïmbre. Il introduisit, en 1544, son ordre en Espagne. En 1550, saint Ignace l'appela à Rome d'où il le renvoya pour être pendant dix ans provincial des jésuites portugais; puis, pendant dix autres années, il fut aussi provincial des jésuites d'Aragon; il se retira ensuite à Lisbonne où il mourut le 15 juillet 1579. Eug. C.

ROEDERER (le comte Pierre-Louis), naquit à Metz le 15 février 1754 d'une famille de robe, et fut, dès 1779, conseiller au parlement de sa province. Quand la révolution, qu'il appelait de tous ses vœux et pour laquelle il avait manifesté d'avance toute sa sympathie, vint à éclater, Rœderer fut élu député de la ville de Metz à l'assemblée constituante. Là, il ne démentit pas la renommée qui l'avait précédé à Paris et qui lui avait concilié l'amitié de Mirabeau; mais s'il y fut célèbre, ce fut par une triste gloire et grâce à des actes d'un rigorisme haineux contre l'Église. C'est lui qui, le 5 janvier 1799, demanda que les ecclésiastiques absents fussent privés de leurs bénéfices, et qui, le 12 février suivant, opina pour l'abolition des ordres religieux. Le 12 avril, il se fit encore remarquer par son acharnement à soutenir le décret qui retirait les biens du clergé des mains des titulaires de bénéfices; enfin, durant tout le temps que dura cette première législature de la révolution, Rœderer se fit le promoteur de toutes les réformes subversives pour le clergé. Le 2 juin, il s'opposa encore à ce qu'on fit autant d'évêchés que de départements. Sa conduite à l'égard de la cour fut moins hostile, et on le vit en cela fidèle aux doctrines de Mirabeau. Lors du retour de Varennes, c'est lui qui fit donner au roi une garde particulière; et, le 10 août, il faisait partie du club des Jacobins, et sa position vis-à-vis de la famille royale, qu'il voulait protéger, se trouvait ainsi plus difficile. Il s'en tira avec adresse et se fit tour à tour pardonner par les Jacobins ce qu'il semblait faire pour le roi et par le roi ce qu'il était obligé d'accorder aux rigueurs du club. C'est confiant en la parole de Rœderer que Louis XVI consentit à se rendre à l'assemblée nationale, seul refuge qui lui restât. Cependant des accusations se répandirent contre Rœderer. On prétendit qu'il avait, lors de l'attaque du château, donné l'ordre aux gardes nationaux de tirer sur le peuple. Les Jacobins accueillirent ces bruits et la commune, pour qui la conduite de Rœderer commençait à devenir suspecte, décerna un mandat d'arrêt contre lui. Obligé de se défendre devant la Convention, Rœderer se fit absoudre, et après ce triomphe il fit afficher à tous les coins de Paris une proclamation qui le disculpait de toute accusation d'incivisme. Pendant la terreur, dont il répudiait les fureurs, il se tint à l'écart, et ce n'est qu'après le 9 thermidor qu'on le vit reparaître et reprendre la rédaction du *Journal de Paris*. Ses articles étaient écrits avec la plus grande réserve, de sorte que leur auteur ne pouvait être exposé aux terribles proscriptions de cette époque. Il fut l'un des plus ardents défenseurs de la constitution de l'an III, puis évitant de se prononcer pour le directoire ou pour ses ennemis, il *serpenta*, comme dit M. Mallet-Dupan, à travers tous les partis et trouva ainsi le secret de leur survivre. En 1796, il quitta provisoirement son journal, et ce fut aussi le temps où il fut nommé membre de l'Institut national dans la classe des sciences morales et politiques. A cette époque, Rœderer était bien revenu de ses premières rigueurs contre l'Église; il récla-

ma contre la prohibition du culte catholique et aussi contre la proscription prolongée de ses prêtres. Le 18 brumaire arriva et Rœderer fut l'un des confidents et des acteurs de cette nouvelle révolution. Pendant la période du consulat, il fut appelé au conseil d'état où il prit une part considérable à la réorganisation administrative opérée sous la constitution de l'an VIII. Durant l'époque impériale, Rœderer, qui avait conservé des sentiments très démocratiques quant à l'organisation de la société, tout en modifiant ses premières idées quant à la nature et à la forme du pouvoir, ne fut guère employé par Napoléon que dans les pays conquis. Il organisa en 1806 les finances du royaume de Naples, et créa dans ce pays le système financier encore en vigueur aujourd'hui. Il fut plus tard, en 1810, ministre du grand-duc de Berg. Au moment de ses désastres, Napoléon, qui n'avait jamais cessé de le consulter, le rappela près de lui et lui confia plusieurs missions délicates.

Avec la restauration finit la carrière politique de Rœderer et commença malgré son âge (il avait alors plus de soixante ans) sa carrière littéraire. C'est alors qu'il composa, entre autres ouvrages, ses mémoires sur *l'histoire de Louis XIII et de François Ier*, livre dans lequel on rencontre plus de qualités brillantes que de vues solides, mais qui n'est pas moins un travail considérable. Il a encore publié quelques *comédies historiques*, distribuées à ses seuls amis, et où il cherche le côté plaisant des époques sérieuses; puis enfin une *Histoire de la société polie en France*. Rœderer est mort en 1837. Éd. Fournier.

ROEMER (Olaus), astronome, naquit à Copenhague le 25 septembre 1644. Ce fut Picard qui l'amena en France à la suite de son voyage à Uranibourg, en 1672. Parfaitement accueilli, le jeune astronome fut nommé professeur de mathématiques du dauphin, et peu de temps après l'Académie l'admit dans son sein. En 1675, il développa dans un mémoire la théorie du mouvement progressif de la lumière et la mesure de sa vitesse. C'est là son principal titre à la célébrité. Retourné à Copenhague, il fut promu à la première magistrature de sa ville natale. Roëmer rechercha particulièrement la parallaxe des étoiles fixes, qui devait l'amener à donner une démonstration positive du mouvement de la terre. Il travailla pendant dix-huit ans à recueillir des observations, et c'est lors qu'il croyait atteindre le but de son travail qu'il mourut de la pierre le 19 septembre 1710. Il ne reste que quelques mémoires de Roëmer, ses manuscrits déposés dans l'observatoire de Copenhague ayant été la proie de l'incendie qui détruisit ce monument en octobre 1728.

ROER ou Ruhr, rivière d'Allemagne dont la source est aux monts Egge-Gebirge, en Prusse. Elle passe à Aremberg et, après avoir reçu dans son cours la Mohne et la Linne, elle se jette dans le Rhin à Ruhrort, près de Duisbourg. — Il y a une autre rivière qui s'appelle ainsi, dans le duché du Bas-Rhin : elle sort du marais de Ween, voisin de Blanckenheim, passe à Juliers, et a son embouchure dans la Meuse, à Ruremonde. C'est cette dernière rivière qui, sous l'empire français, donna son nom à un département.

ROGATIONS, (*liturg.*), du mot latin *rogare*, supplier, prier; on a dit aussi, selon les temps, *rouaisons*, *roaisons* ou *raisons*. Un écrivain du XVe siècle, qui traduisit alors (1476) la *Légende dorée*, dit, en parlant de cette fête : « Et si est dicte rouaisons, qui vaut autant a dire que *requestes*, quar adonc nous requerrons l'ayde de tous les saincts. » Et dans la légende de sainte Élisabeth, il dit : « En rouaisons elle suyvoit la procession nuz piés et en langes. »

Les Rogations sont des prières publiques qui se célèbrent dans l'Église catholique les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension, pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre. On en attribue l'établissement à saint Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, qui, en 474, ordonna ces prières dans son diocèse pour obtenir de Dieu la cessation des fléaux dont son peuple était accablé. Le succès de ces prières en fit répandre l'usage dans les autres églises des Gaules. Les Rogations furent solennellement approuvées par le concile d'Orléans, en 511. Ce pieux usage s'introduisit en Espagne vers le commencement du VIIe siècle, et l'on y consacrait, dans ce pays, le jeudi, le vendredi et le samedi d'avant la Pentecôte. Les Rogations ne passèrent en Italie que plusieurs années après.

Charlemagne et Charles-le-Chauve défendirent de travailler ces jours-là, et leurs ordonnances ont été respectées en France assez longtemps. On jeûnait aussi durant ces trois jours; mais l'usage ayant prévalu de ne point jeûner pendant le temps pascal, on a fini par abandon-

ner cette pieuse pratique, seulement on y garde l'abstinence.

Les Grecs et les chrétiens d'Orient n'ont point connu les Rogations; mais elles étaient observées en Angleterre avant le schisme d'Henri VIII, et l'on dit même qu'aujourd'hui, dans plusieurs paroisses, on en trouve encore quelques vestiges dans les superstitions du pays.

On appelle les processions de ces trois jours *litanies gallicanes*, parce qu'elles furent instituées par un évêque gaulois, et aussi *petites litanies*, pour les distinguer des *grandes litanies* ou *litanies romaines*, qui se font le 25 avril, jour de saint Marc, et dont on attribue l'institution à saint Grégoire-le-Grand.

L. de Sivry.

ROGER Ier, grand comte de Sicile, était le plus jeune des fils du Normand Tancrède de Hanteville. Il suivit, en 1052, son frère Robert Guiscard, qui allait chercher fortune en Italie. Après lui avoir aidé à soumettre la Calabre, il passa en Sicile avec cent soixante chevaliers, afin de réduire cette île sous sa domination. Pendant vingt-huit années entières il fut sans cesse occupé à combattre les Sarrasins Aglabites, maîtres de cette contrée depuis 827. Ce ne fut qu'en 1089 qu'il parvint à les expulser presque entièrement et qu'il reçut l'investiture de la Sicile sous la suzeraineté du duc de Pouille, dont il secoua bientôt le joug. Il mourut en 1101, laissant de sa troisième femme, Adélaïde de Montferrat, deux fils encore enfants sous la tutelle de leur mère. L'aîné, Simon, étant mort en 1102, le cadet, nommé Roger, hérita seul des États de son père. — Roger II porta d'abord, comme son père, le titre de grand comte. Il n'avait que huit ans lorsqu'il monta sur le trône; à peine fut-il en état de commander qu'il enleva la Calabre à son cousin Guillaume, duc de Pouille, après la mort duquel il dépouilla complètement le petit-fils, nommé Roger. Enfin, en 1130, il se prononça pour Anaclet contre Innocent II, et obtint en récompense le titre de roi des Deux-Siciles. A la faveur des troubles, il réunit encore Naples et Amalfi à ses États. Ce prince créa une marine, repoussa les Grecs, fit des expéditions en Morée et se rendit maître de presque toute la côte d'Afrique. Il rapporta de ses expéditions le mûrier, les vers à soie et la canne à sucre, et en introduisit la culture en Sicile. Roger avait eu d'un premier mariage cinq fils, dont quatre moururent avant lui; le cinquième, nommé Guillaume, lui succéda et laissa à son tour un fils du même nom, qui, étant mort sans enfant, laissa la couronne à sa tante Constance, issue du mariage de Roger avec sa troisième femme, Béatrix, fille du comte Rethel, car il n'avait pas eu d'enfants d'un second mariage. Constance, ayant épousé l'empereur Henri VI, porta ce royaume dans la maison de Souabe. Roger II mourut en 1154.

ROGER, fils de Robert Guiscard, duc de Pouille, régna de 1085 à 1111. Il fut quelque temps en querelle, pour l'héritage paternel, avec son frère Bohémond; mais celui-ci étant parti pour la Terre-Sainte à la première croisade, et ayant fondé une principauté à Antioche, il cessa de tourmenter Roger. Ce duc avait vu son cousin Roger de Sicile lui refuser hommage, et après sa mort, arrivée en 1111, son fils fut encore dépouillé de ses États par son ancien vassal.

ROGER, surnommé Roger-Bontemps, né à Paris, fut prêtre à Auxerre, où il présida une société facétieuse dont le chef prenait le titre d'*abbé des fous*. Il a laissé quelques écrits qui ont été réunis plus tard. Son humeur joyeuse fut cause que l'on donna, et que l'on donne encore, le nom de *Roger-Bontemps* à tous ceux qui ne prennent jamais de soucis.

ROGGEWEEN (Jacob), navigateur hollandais, né en 1669. Nommé d'abord conseiller à la cour de justice de Batavia, il fut ensuite appelé en 1721, au commandement de trois vaisseaux chargés d'explorer ce que nous appelons aujourd'hui l'Australie et la Polynésie. L'année suivante il découvrit, au nord-ouest de l'archipel de la Société et au nord-est de celui des Navigateurs, un groupe d'îles auquel on a donné son nom, et qui se compose principalement de celles de Penrhyn, Beaumann, Peregrino, Rearson et Humphrey. Cependant, de retour à Batavia, la compagnie des Indes-Orientales l'accusa d'avoir violé ses privilèges; elle le fit conduire, chargé de fers, en Hollande, où l'on instruisit son procès, et sans la compagnie occidentale, qui prit sa défense, il eût été victime de la haine de ses ennemis. Il fut acquitté honorablement; mais il n'en mourut pas moins dans l'obscurité.

ROHAN, bourg du Morbihan, était autrefois une vicomté qui fut érigée en duché pairie en 1603, en faveur de Henri de Rohan. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton peuplé par

1645 habitants. C'est lui qui a donné son nom à l'illustre famille de Rohan. — Il y a encore un bourg de Rohan dans le département des Deux-Sèvres ; il était avant la révolution le siége d'un duché créé en 1714 en faveur de Rohan-Soubise. Ce bourg est distingué de l'autre par le surnom de *l'Aballie ;* sa population actuelle s'élève à 1945 âmes.

ROHAN. La maison de Rohan, dont l'origine remonte, par les comtes de Poorhoet, aux anciens souverains de Bretagne, prit naissance vers l'an 1100 au partage des enfants d'un comte de Poorhoet, dont le quatrième eut pour sa part d'héritage le bourg de Rohan, avec le titre de vicomte. Cette maison agrandit sa fortune et sa puissance de telle sorte qu'au règne d'Henri IV, où commence son illustration, elle se divise en un grand nombre de branches dont les principales sont celles de Guémenée, de Montbazon, de Soubise, de Gié et de Chabot. Voici les hommes les plus célèbres qu'elles ont fournis : — Rohan (Henri duc de), prince de Léon, vit le jour en 1579 dans le moment où les guerres de religion étaient dans la plus grande vigueur. Il suivit le protestantisme, épousa la fille de Sully, et vit sa terre érigée, en 1603, en duché pairie. Henri IV qui avait conçu pour lui la plus vive amitié le nomma, en 1605, colonel général des Suisses et Grisons. Après la mort de ce monarque, sous lequel il avait joui d'un crédit presque illimité, Rohan fut choisi pour chef par les calvinistes de France, et comme tel il prit une grande part aux guerres de religion du règne de Louis XIII. Par ses conseils, les protestants, alarmés de la politique de la reine-mère, se réunirent à Saumur, s'organisèrent pour la résistance, et lorsqu'en 1615 les grands se furent soulevés contre Concini, ils s'unirent à eux, et obtinrent au traité de Londres, en 1616, la confirmation de l'édit de Nantes et de tous leurs priviléges. Bientôt Louis XIII leur ayant enlevé les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés dans le Béarn, Rohan convoqua ses coréligionnaires à La Rochelle, les engagea à prendre les armes, et, dit-on, même à faire de la France une république fédérative. Les catholiques arment de leur côté, et sous la conduite de de Luynes, nommé connétable pour cette guerre, ils descendent dans le midi, où bientôt l'armée royale prend plusieurs villes et échoue devant La Rochelle défendue par Rohan. Après d'inutiles attaques, une paix avantageuse est obtenue en 1621 par les calvinistes, et Rohan, dont toutes les propriétés avaient été ruinées par la guerre, reçut 800,000 livres d'indemnité. Peu après Richelieu entre aux affaires, et Rohan vaincu par lui en 1625 et en 1626 est obligé, ne voulant pas souscrire de paix particulière, après la prise de La Rochelle (1628), de fuir à l'étranger, quelques efforts qu'il fit pour se sontenir dans le Languedoc. Il se retira à Venise, et la république, appréciant ses talents militaires, le choisit pour commander ses troupes contre l'Espagne ; mais la guerre dura peu, et, après la conclusion de la paix, Richelieu le chargea d'envahir la Valteline, et du commandement des ligues grises. Retiré de nouveau à Venise, il fut encore envoyé par la France pour envahir cette même contrée, lorsque Richelieu se décida à prendre part à la guerre de trente ans. Mais trahi par les Grisons, attaqué par eux avec des forces supérieures, il est forcé d'évacuer ce pays l'année suivante. Il alla rejoindre le duc Bernard de Saxe-Weimar, le meilleur des élèves de Gustave-Adolphe, et mourut des suites d'une blessure reçue à la célèbre bataille de Rhinfeld. Rohan laissait une fille qui, par son mariage avec Henri de Chabot, donna naissance à la branche des Rohan-Chabot. On a de ce général des mémoires très estimés sur les guerres de religion : *le Parfait capitaine ; Taité du gouvernement des treize cantons.* — Rohan (Anne de), sœur du précédent, se distingua par son esprit et sa valeur. Elle savait le grec et l'hébreu ; dans les guerres de religion, elle se défendit courageusement, fut faite prisonnière de guerre, car elle voulut être traitée en soldat, et refusa de sortir avec les autres femmes. — Rohan (Louis), connu sous le nom de chevalier de Rohan, était fils du duc de Montbazon, prince de Rohan-Guémenée. Louis XIV le nomma, en 1656, à l'âge de vingt et un ans, colonel de ses gardes. Brave et téméraire, il se jeta dans des excès de tous genres qui ruinèrent sa réputation. Perdu d'honneur et criblé de dettes, il forma, pour livrer Quillebœuf aux Hollandais, afin de sortir de l'embarras où il était, un complot dont un officier subalterne, nommé Latréaumont, était l'agent. Mais le complot fut découvert, Rohan fut pris, condamné comme traître par le parlement, et exécuté en 1674. — Rohan (Marie-Éléonore), fille d'Hercule de Rohan-Guémenée,

duc de Montbazon, prit le voile au couvent de Montargis, fut abbesse du monastère de la Trinité, à Caen, puis de celui de Malnoue, près Paris. Sa réputation de sagesse et de sainteté la fit choisir par les religieuses de Saint-Joseph pour leur donner des règles. Elle a laissé deux ouvrages qui sont : *La Morale des sages; Paraphrase des psaumes de la pénitence.* — ROHAN (Armand-Gaston de), cardinal, évêque de Strasbourg, né en 1674, mort en 1749, était le cinquième fils du prince de Soubise, de la branche de Rohan-Guéménée. Nommé en 1701 coadjuteur du cardinal de Fustemberg, il lui succéda en 1704 sur le siége de Strasbourg, et entra la même année à l'Académie française. Cardinal en 1712, et grand aumônier de France en 1713, il sacra en cette qualité Dubois comme archevêque de Cambrai, et entra au conseil de régence en 1722. Depuis lui le siége épiscopal de Strasbourg fut successivement occupé par quatre cardinaux évêques de la famille de Rohan. Ce furent 1° Armand de Rohan, né en 1717, évêque en 1749, mort en 1756; 2° Louis-Constantin de Rohan, mort en 1779 à l'âge de quatre-vingt-deux ans; 3° Louis-René-Édouard de Rohan, né en 1736, d'abord coadjuteur de son oncle, puis ambassadeur à Vienne en 1772, d'où Marie-Thérèse le fit rappeler à cause de son inconduite. Nommé grand aumônier de France en 1774, évêque de Strasbourg en 1779, et enfin cardinal, il se laissa séduire par les intrigants qui l'entouraient, fut un des principaux personnages du fameux *procès du collier*, où il figura surtout comme dupe. Exilé à l'abbaye La Chaise-Dieu, il ne reparut sur la scène du monde que lorsque le clergé de Haguenau le députa aux états-généraux en 1789. Ne voulant pas donner son adhésion à la constitution civile du clergé, il se retira en Allemagne où il mourut en 1803. Un de ses grands-vicaires, l'abbé Georgel, a laissé sur lui de curieux mémoires. — Rohan-Guéménée (Jules-Hercule-Mériadec, prince de), vice-amiral, connu d'abord sous le nom de prince de Montbazon, n'est célèbre que par l'immense faillite (33,000,000) qu'il fit en 1783. Sa femme, fille du duc de Bouillon et gouvernante des enfants de France, fut obligée de se démettre de ses fonctions après la banqueroute de son mari, et périt sur l'échafaud en 1793. — Rohan-Chabot (Louis-François-Auguste, duc de), cardinal, prince de Léon, né en 1788, mort en 1833, fut élevé en Angleterre, revint en France avec sa famille, s'attacha à Napoléon, puis à Louis XVIII qui le nomma officier dans les mousquetaires. Après la mort funeste de sa femme, il entra dans les ordres sacrés, où sa naissance le fit bientôt nommer grand-vicaire de l'archevêché de Paris, archevêque d'Auch, et enfin de Besançon en 1829, et cardinal en 1830. Craignant un nouveau règne de la *terreur*, après les journées de juillet, il se hâta de fuir à l'étranger, et se retira à Rome où il participa au conclave qui nomma Grégoire XVI. Après deux ans d'exil volontaire, voyant la France paisible, il se décida à revenir dans son archevêché. Il mourut peu après des suites d'une maladie de poitrine, aggravée par le chagrin d'être en butte à l'inimitié d'une partie des fidèles de son diocèse. Ce prélat, charitable et très vertueux, a laissé un manuel de piété en deux volumes, qu'il a composé pendant son exil. Beaucoup d'autres Rohan se sont encore distingués, mais ils sont plus connus sous le nom de la branche à laquelle ils appartenaient que sous celui de Rohan. Tels sont le maréchal de Gié, vicomte de Rohan, pour lequel Louis XI avait une très grande estime; les princes de Soubise, la duchesse de Chevreuse, etc.

ROI. Ce titre exprimé différemment selon la diversité des pays et des langues : *malekh*, *melek* dans les langues sémitiques, *koning*, *kenig*, *king* dans les langues germaniques, *krat*, *kerol* dans les langues slavonnes, et dans d'autres dialectes *pharaon*, *khan*, *chah*, remonte à la plus haute antiquité. On employa ce titre pour désigner d'abord la souveraineté en général ; plus tard il servit à qualifier à la fois les chefs des plus vastes empires et ceux des moindres peuplades. Anciennement les rois étaient regardés comme des patriarches de famille, comme les pasteurs du peuple ; quelquefois ils réunissaient les fonctions de pontife et de juge souverain. Aujourd'hui le titre de roi, en Europe du moins, n'est donné qu'aux princes souverains d'États d'une certaine étendue et parfaitement indépendants.

Le roi peut être *électif;* jadis, en Pologne et même en Allemagne, le roi ne pouvait prendre ce titre qu'après avoir reçu des mains du pape la couronne impériale ou *héréditaire*, comme dans les monarchies actuelles. A côté des royautés fondées sur la possession territoriale, plusieurs souverains de l'Europe

se font encore honneur, dans l'énumération de leurs titres *in extenso*, de royautés fictives, qui ne sont pour la plupart que l'évocation de certains souvenirs historiques. Ainsi l'empereur d'Autriche, le roi des Deux-Siciles et celui de Sardaigne prennent tous les trois le titre de roi de Jérusalem, auquel ce dernier ajoute en outre celui de roi de Chypre; de même, les rois de Danemarck et de Suede ajoutent à ce titre celui de roi des Vénèdes et des Goths.

Dans l'acception du mot, le titre de roi ne se conçoit qu'uni au fait d'une souveraineté réelle; mais il y a eu jadis quelques exceptions dans l'ancien empire d'Allemagne; le premier élu du vivant de l'empereur, pour lui succéder à sa mort, portait le titre de *roi des Romains*; il était comme le vicaire-général de l'empire. En Autriche, le prince royal a quelquefois porté le titre de *rex junior* de Bohême, etc. Napoléon fit également revivre cette coutume en donnant à son fils le titre de *roi de Rome*, titre qui aurait passé à tous ses successeurs si le destin n'était pas venu mettre fin à son règne et à sa dynastie.

Les Israélites n'ont commencé à avoir des rois de leur nation que depuis Saül. Avant lui, ils furent gouvernés d'abord par des anciens, comme dans l'Égypte, puis par des chefs suscités par Dieu, comme Moïse et Josué, plus tard par des juges et enfin par des rois. (*Voyez* JUDA, ISRAEL.)

Les Israélites ayant demandé à Samuel qu'il leur donnât un roi, comme en avaient les autres nations qui étaient autour d'eux, il leur dit: « Voici quel sera le droit du roi qui vous gouvernera: il prendra vos fils pour conduire ses chariots; il s'en fera des gens de cheval et les fera courir devant son cheval; il en fera ses officiers pour commander, les uns mille hommes et les autres cent; il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, les autres pour lui faire des armes et des chariots; il fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères; il prendra aussi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes, dans vos plants d'oliviers et le donnera à ses serviteurs; il vous fera payer le dixième de vos blés et des revenus de vos vignes pour entretenir ses eunuques et ses officiers; il prendra vos serviteurs, vos servantes et les plus jeunes et les plus forts, avec vos ânes, et les fera travailler pour lui; il prendra également le dixième de vos troupeaux; vous serez comme ses esclaves; vous crierez alors contre votre roi, et le Seigneur ne vous exaucera pas, parce que c'est vous-mêmes qui avez demandé d'avoir un roi. » Samuel a-t-il prédit l'abus qu'un prince pouvait faire de son pouvoir ou bien la critique des rois qui gouvernaient les nations voisines?

Dans les grands festins on créait un *roi de repas* qui assignait à chacun sa place; c'est aujourd'hui le président du banquet. Le roi était élu au sort, ou était choisi par celui qui donnait le repas; il commandait, on était obligé de lui obéir. On lit dans l'*Ecclésiastique:* « Vous a-t-on établi roi du festin? ne vous en élevez point, soyez parmi eux comme l'un d'eux et après asseyez-vous; prenez votre place après que vous vous serez acquitté de tous vos devoirs, afin que vous vous réjouissiez en les voyant contents et que vous receviez en récompense la couronne de grâce. » (*Ecclés.*, XXXII, 1.) Cet usage, connu non-seulement chez les Grecs et chez les Latins, l'était aussi chez les Perses, puisque, dans le festin donné par Assuérus, il est remarqué qu'il n'y avait pas de *roi du festin*. (*Ecclés.*, 1, 3.) Empédocle se plaint d'un roi de festin qui lui avait commandé de boire, et qui avait ordonné, s'il ne buvait pas, qu'on lui versât le vin sur la tête.

Les Lacédémoniens donnèrent d'abord à leurs rois le titre d'archagète, ἀρχαγέται (Plut.): ils étaient au nombre de deux. A Sparte, les rois se nommaient *duarques*. Cette dignité fut occupée pour la première fois par les deux fils jumeaux d'Aristodème, qui régnèrent ensemble et qui communiquèrent, chacun a ses descendants, sa portion d'autorité; la branche aînée se nomma les Argèdes et la branche cadette les Eurysthénèdes. (Paus., *Lacon.*) Cette double dignité produisit de grandes dissensions; mais elle dut contribuer à modérer l'action du pouvoir. (Plat., lib. 3.) Les duarques jouissaient à vie de leur autorité, à moins qu'ils ne fussent convaincus d'un grand crime. (Polyb., lib. 6.) Les duarques devaient être de la famille d'Hercule et ne pouvaient épouser une étrangère. (Plutarch. *in Agid.*) Dans chacune des deux branches régnantes la dignité descendait à l'un des fils, ou, s'il n'avait pas de fils, au frère du dernier chef. (Hérodot., lib. 5, cap. 42.) Si le

fils aîné mourait avant son père, son frère succédait à ses droits ; mais s'il laissait un fils, ce fils était préféré à ses oncles. (Plutarch. *in Agid.*) A défaut d'héritiers directs, on appelait au trône les parents les plus éloignés dans la même famille et jamais dans une autre. (Nep. *in Ages.*, cap. 1.) Tous les différends touchant la succession étaient discutés et terminés dans l'assemblée générale du peuple. (Xénophon, *Hist. græc.*, lib. 3.) Si un archagète n'avait pas d'enfants de sa première femme, le divorce était prononcé. (Hérodot., lib. 6.) L'héritier présomptif de la couronne n'était pas élevé avec les autres enfants de l'État, et son éducation différait aussi de la leur. (Plutarch. *in Agid.*) On craignait qu'une trop grande familiarité ne détruisît le respect que ses égaux en âge lui devraient un jour ; on lui imprimait une juste idée de sa dignité et surtout de ses devoirs ; on lui enseignait qu'un chef était plus coupable qu'un particulier en commettant une mauvaise action. (Isocr., *Orat.*) Les archagètes ne possédaient pas la plénitude du pouvoir royal ; leur autorité était limitée ; tous les mois les éphores leur faisaient prêter le serment de gouverner selon les lois. (Xénoph., *De rep. Lacedæm.*) Ils exerçaient eux-mêmes certains sacerdoces ; ils présidaient à toutes les cérémonies religieuses. (Aristot., *De rep.*, lib. 3.) Pour que les archagètes pussent adresser leurs vœux au ciel au nom de l'État, il était assigné à chacun d'entre eux, le premier et le septième jour de chaque mois, une victime et une quantité fixée de vin et de farine d'orge. (Hérodot. et Xénoph., *Hist. græc.*) (*Voyez* Sacrifices.) Ils étaient aussi chargés de recevoir les ambassadeurs et de les congédier.

Chaque archagète pouvait, comme chef de l'État, à son accession au trône, annuler toutes les dettes qu'un citoyen aurait contractées avec son prédécesseur ou avec la république ; le peuple lui assignait, à lui-même, une certaine portion d'héritage dont il pouvait disposer pendant sa vie en faveur de ses parents.

Ils ne pouvaient s'absenter de la ville en temps de paix ; en temps de guerre, un seul pouvait s'absenter (Hérodot., lib. 5, cap. 75), à moins qu'il n'y eût deux armées en campagne. Arrivé au drapeau, un archagète offrait un sacrifice à Jupiter le jour que l'on se mettait en marche, et un jeune homme saisissant sur l'autel un brandon enflammé le portait, à la tête des troupes, jusqu'aux frontières de l'État, où l'on offrait encore un nouveau sacrifice. (Xénoph., *De rep. Lacedæm.*)

La république fournissait à l'entretien général de sa maison ; l'archagète dirigeait les opérations de la campagne et signait les trêves avec l'ennemi. (Thucyd., lib. 5, cap. 60.)

Durant la paix, les archagètes n'étaient que les premiers citoyens de l'État ; ils paraissaient en public sans suite et sans appareil ; ils avaient la première place ; tous se levaient en leur présence, excepté les éphores siégeant sur le tribunal. (Héracl. Pont. *in Antiq. græc.*) Lorsqu'ils ne pouvaient assister au repas public, chacun recevait une certaine portion de farine, de vin. Dans ces repas, aussi bien que dans ceux qu'ils étaient autorisés à accepter chez les particuliers, ils recevaient une double portion.

Aussitôt qu'un roi était mort, les femmes couraient dans les rues et faisaient connaître le malheur public en frappant sur des vaisseaux de cuivre. (Théocrit. *in Idyll.*, 2, v. 36.) S'il venait à mourir pendant une expédition militaire, son effigie était placée sur un lit de parade, et pendant dix jours il n'était permis ni de convoquer une assemblée générale ni d'ouvrir les tribunaux. On conservait son corps dans du miel et de la cire ; transporté dans la capitale, il était enseveli dans une partie de la ville destinée spécialement à recevoir son tombeau. (Paus., lib. 3, cap. 12.)

Chez les Grecs, le second archonte se nommait le *roi des archontes*. (Poll., lib. 8, cap. 9.) Son tribunal était situé dans le portique royal ; il prononçait sur toutes les causes qui s'élevaient entre les ministres du culte et entre les familles sacrées par droit d'héritage, comme les Céryces et les Étesbutades ; dans celles d'impiété, de profanation des temples et des mystères. (Demosth., *Adv. recer.*) Il assistait à la célébration des fêtes d'Éleusis et de Bacchus, des Panathénées, des Héphæstées et des Prométhées, où la coutume était de courir avec des torches à la main. Il présidait aux sacrifices publics pour le salut et la prospérité de l'État. Il ne pouvait épouser qu'une Athénienne vierge et jouissant des droits de cité ; elle prenait le titre de βασίλισσα. C'est encore lui qui portait les accusations de meurtres devant la cour de l'Aréopage, parmi lesquels il avait droit de suffrage, qu'il ne pouvait cependant exercer qu'en déposant sa couronne pendant le procès.

A Rome, les rois ne furent d'abord ni absolus ni héréditaires; ils étaient élus et leur puissance était limitée; ils n'avaient pas le pouvoir législatif et ne pouvaient faire ni la paix ni la guerre sans le concours du sénat et du peuple. (Dionys., II, 30.) La dignité de prêtre était annexée à leur titre de roi, et ils avaient la suprême direction des choses sacrées.

Les rois avaient chez les Romains pour marque distinctive la *trabea*, c'est-à-dire une robe blanche bordée de pourpre (*voyez* Robe), une couronne d'or, un sceptre d'ivoire, le siége curule (*sella curulis*) et douze licteurs avec les faisceaux et les haches, *fasces* et *secures*. Romulus ne portait que la *trabea*. (Plin., lib. 8.) Tullus Hostilius, après l'assujétissement des Toscans, adopta la toge prétexte et le laticlave. (Plin., IX, 39.)

En France, sous les deux premières races, les Français élisaient pour roi le prince ou le chef qu'ils jugeaient le plus digne de commander; mais il devait être issu du sang royal. C'est à cette liberté de choix que Pépin et Hugues-Capet durent la couronne. Sous la troisième race, la royauté devint héréditaire. (*Voyez* France.)

Il paraît que le titre de roi était fort prodigué au commencement, car il y avait un roi de la basoche, un roi des ribauds, un roi des ménétriers, un roi des merciers, un roi de la rue aux Ours, un roi des arbalétriers, un roi des arquebusiers, un roi des barbiers, un roi des violons, un roi des arpenteurs. Mais Henri III défendit à tous les Français de prendre le titre de roi.

Roi des sacrifices. C'était chez les Romains le titre d'un pontife, *rex sacrorum* ou *rex sacrificulus*, institué après l'expulsion des Tarquins, pour célébrer les rites sacrés, dont s'acquittaient les rois eux-mêmes. Ce titulaire était soumis au grand pontife. (Tit., liv. II, 2.) Le citoyen, investi du titre de *rex sacrorum*, devait se démettre de toutes les dignités dont il était revêtu avant de vaquer à aucune fonction du sacerdoce. (Tit, liv. XL, 52.) On appelait sa femme *regina* (Macrob., sat. I) et anciennement sa maison *regia*. (Serv. in Virg., *Æn.*, VIII, 363.)

Le roi des sacrifices était nommé par les comices; il fut, dans l'origine, tiré du rang des patriciens; c'était lui qui indiquait les fêtes et tout ce qui concernait le service des dieux.

Roi d'armes. L'institution des rois d'armes est très ancienne en France. Les ministres d'un prince et d'un peuple guerrier avaient sous leur commandement les *héraults* d'armes, les *chevaucheurs* d'armes et les *poursuivants* d'armes. On ne parvenait à ces différents degrés qu'après avoir servi pendant un certain nombre d'années dans les armées et dans les cours. Les rois d'armes jouissaient de priviléges et d'exemptions sans nombre; on les employait pendant la paix et pendant la guerre; leurs personnes étaient sacrées. On leur confiait la plupart des missions importantes où il fallait représenter la nation ou le souverain. Ils s'obligeaient par serment de défendre en toute occasion l'honneur des dames et des demoiselles; ils étaient engagés envers tout le monde à un secret inviolable. Les fonctions des rois et des hérauts d'armes regardaient principalement la noblesse de France. Les héraults d'armes dressaient un état des seigneurs et gentilshommes des provinces de leur département; ces états contenaient les noms, surnoms, blasons, timbre et noblesse des fiefs, et tous les trois ans les rois d'armes des provinces s'assemblaient et remettaient au premier roi d'arme, qui se nommait toujours *Montjoie-Saint-Denis*, leurs états particuliers, dont ils composaient un nobiliaire général. Ce fut, dit-on, Clovis qui institua ces sortes d'officiers et qui leur donna le nom de son cri de guerre, *Saint-Denis-Montjoie*; d'autres disent que ce fut Dagobert; selon la Colombière, ce serait le roi Robert. Charlemagne les appela *compagnons des rois*. En Allemagne, le roi d'arme se nomme *arche-roi*.

Roi se dit aussi au jeu des cartes des quatre premières figures, *quatuor folia lusoria primoria vocantur reges*. Aux échecs, le roi est la principale pièce du jeu, auquel il faut donner échec et mat pour gagner.

ROIS (jour des). *Voyez* Épiphanie.

ROIS (livres des). Il y a dans la Bible quatre livres qui portent le nom de *livres des rois*; les deux premiers n'en faisaient qu'un seul autrefois dans les bibles hébraïques. Cet ordre fut conservé dans la traduction de saint Jérôme; mais, plus tard, dans les exemplaires latins, on divisa ce livre en deux sans rien changer à la version du saint traducteur.

Les Grecs nomment les livres des rois *livres des règnes ou des royaumes*, βίβλοι τῶν βασιλειῶν. Mais c'est à tort, et saint Jérôme fait

remarquer que ces livres ne renferment pas l'histoire de plusieurs royaumes, mais seulement de ceux de Juda et d'Israël. Les Hébreux nomment *livres de Samuel* les deux premiers livres des rois de la Bible latine, non pas parce qu'ils le reconnaissent comme l'auteur, du moins, de tout l'ouvrage, mais parce qu'il renferme l'histoire de son gouvernement et sa mort. Les deux derniers livres des Rois n'en faisaient qu'un autrefois dans l'hébreu; mais les Juifs, à cause de sa longueur, l'ont partagé en deux, qu'ils nomment le *premier et le second des Rois*, et les *septante-troisième et quatrième des Règnes*. Du temps de saint Jérôme, les quatre livres des Rois n'en faisaient encore que deux dans les Bibles hébraïques. Les auteurs juifs, selon D. Calmet, croient que Samuel a écrit les vingt-quatre premiers chapitres du premier livre et que le reste fut continué par les prophètes Gad et Nathan.

D'autres croient que cet ouvrage est d'un auteur plus récent; il fut, dit-on, composé sur les chroniques des prophètes que nous avons nommés plus haut. Mais quel est l'auteur ou le compilateur? Grotius dit que les savants juifs attribuent cet ouvrage à Jérémie, dont le style a des rapports avec ces livres. Grotius remarque encore que les noms des mois que l'on trouve dans les livres des Rois prouvent que l'écrivain est plus moderne qu'on ne le suppose, puisque ces noms de mois ne sont que nouvellement introduits dans la langue hébraïque. D'autres auteurs critiques attribuent cet ouvrage à David ou au roi Ézéchias, ou disent même que le scribe Esdras les rédigea au retour de sa captivité; mais toutes ces conjectures ne sont fondées que sur de faibles probabilités. Tout l'ouvrage paraît être de la même main, et celui qui l'a écrit n'était pas contemporain des faits qu'il rapporte; ce qui se prouve par l'égalité du style, les éloges donnés à Samuel, la liaison des matières et la suite des écrits, et surtout par le choix des citations et des expressions nouvelles qui choquent souvent à côté des expressions anciennes conservées et évidemment prises sur d'anciennes traditions.

On a beaucoup discuté sur l'origine de ces livres sacrés dont la canonicité et l'authenticité n'a jamais été contestée, puisque l'église chrétienne et la synagogue les reçoivent unanimement comme écriture inspirée. Ces savantes discussions ont eu pour résultat de faire reconnaître trois choses : la première, que les deux premiers livres des Rois ont été composés sur des mémoires originaux authentiques et du même temps; la seconde, que l'auteur n'était pas contemporain, que le temps où il a écrit est incertain; et la troisième, que l'écrivain était prêtre, mais inconnu quant à sa personne.

Les quatre livres des Rois embrassent toute l'étendue du quatrième âge du monde, considéré depuis David jusqu'à la captivité de Babylone.

Le premier livre contient l'histoire de la nation juive depuis Samuel dès le commencement du pontificat d'Héli, vers l'an 1170 avant l'ere chrétienne, jusqu'à la mort de Saül, à qui succéda David vers 1055, et comprend ainsi un intervalle d'environ cent quinze années.

Le second livre contient l'histoire du règne de David, depuis l'année 1055 jusqu'à l'an 1015.

Le troisième livre des Rois contient l'espace de cent vingt-cinq ans, depuis la fin du regne de David (1015 avant J.-C.) jusqu'à la mort de Josaphat (890 avant J.-C.).

Le livre quatrième embrasse un intervalle d'environ trois cent trente-quatre ans, depuis la mort d'Achab (896 avant J.-C.) jusqu'à l'élévation de Joachim ou Jechonias à Babylone, en la trente-septième année depuis sa transmigration, la quarante-cinquième de la captivité des Juifs, cinq cent soixante-deux ans avant l'ère chrétienne.

On peut lire sur les livres des Rois des dissertations fort savantes insérées dans la nouvelle edition de la Bible de Vence, annotée par M. Drach.

ROITELETS (*ornith.*). Ordre des passereaux, famille des denterostées, tribu des becsfins. Ce genre diffère de celui des fauvettes en ce que le bec plus aigu n'est pas courbé vers la pointe, mais affecte une forme parfaitement conique. Parmi les espèces peu nombreuses qu'il renferme, le plus remarquable est le roitelet commun, le plus petit des oiseaux d'Europe; son plumage, olivâtre en dessus, est en dessous d'un blanc tirant sur le jaune : le mâle porte sur le sommet de la tête une huppe jaune, bordée de noir; il est insectivore. L'art avec lequel il construit son nid est proverbial : il emploie pour matériaux de la mousse et des toiles d'araignées, et lui donne la forme d'une boule ayant une ouverture sur le côté; les œufs que

la femelle y dépose sont au nombre de six ou sept et de la grosseur d'un pois. Dans l'hiver ces petits oiseaux deviennent très familiers et se rapprochent des habitations.

ROKN-ED-DAULAH (Abou-Aly-el-Haçan), deuxième prince de la dynastie des Bowaïdes et le premier de sa branche. Son frère Aly-Emad-ed-Daulah lui ayant cédé la souveraineté d'Ispahan, en 945, il ne tarda point à agrandir ses États par diverses conquêtes, quoiqu'il eût en même temps à soutenir une rude guerre contre les Samanides. Il devint aussi régent du royaume de Chyraz, par la mort de son frère, arrivée en 960, et de la Perse méridionale, échue en partage à son fils Adhad-ed-Daulah. Il mourut en 988.

ROKN-EDDIN-SOLEIMAN, surnommé *Racratin* par les historiens du Bas-Empire, fut le septième sultan Sedjoucide d'Anatolie. Après avoir partagé de bonne grâce avec ses frères les États de son père Kilidj-Arslan II, il fit ensuite successivement la guerre à chacun d'eux pour s'emparer de leurs possessions, et attaqua également l'empereur grec, sous le prétexte que ce prince avait cherché à le faire assassiner. Il mourut en 1222.

ROKN-EDDIN-KHOURSCHAH, huitième prince de la dynastie des Ismaélites ou Bathémins de Perse, ne succéda que par un parricide, en 1275, à Ala-Eddin-Mohamed; mais Houlagou, frère de Mangou, grand khan des Mogols, lui enleva une partie de ses États, et l'ayant fait prisonnier sur les bords du Djihonm, en 1277, il le fit mettre à mort avec toute sa famille.

ROLAND, le paladin. Ce guerrier, comte des marches de Bretagne et neveu du grand Charlemagne, est de tous les chevaliers du moyen âge celui qui a été le plus celébré par les romanciers et qui a joui de la plus grande réputation parmi le peuple. Il n'est personne qui ne connaisse son fameux cor et son épée Durandal. Toulouse vous présente le premier; Blaye et plusieurs autres villes prétendent posséder la seconde; en Franche-Comté, sur une éminence près du petit village d'Ugier, on vous montre dans un roc l'empreinte que le *cheval de Roland* y a laissé; dans la vallée de Roncevaux, vous voyez la *brèche de Roland*, qu'il fit lorsque, blessé à mort, il voulut briser son épée pour qu'elle ne tombât pas entre les mains d'un chevalier sans gloire ou de quelque ennemi de la vraie foi. Il est le principal personnage de *li roman de Ronceivals* et d'un grand nombre d'autres. Les Basques ont chanté pendant longtemps des chansons contre Roland, afin d'exalter la gloire de leurs ancêtres en abaissant celle des Francs. Quel était donc ce Roland si célèbre dans les romanciers? l'histoire ne nous l'apprend pas; Éginhard seul prononce une fois son nom, c'est pour nous faire souvenir que Roland, commandant la frontière de Bretagne, fut l'un des guerriers les plus distingués de ceux qui périrent au désastre de Roncevaux; mais il ne nous dit même pas qu'il commandait en chef l'arrière-garde. Attaqué par surprise, il se défendit avec vigueur et ne laissa aux Gascons qu'une victoire chèrement achetée. Du reste, Charlemagne revint sur ses pas et vengea la mort de ce guerrier. Si l'histoire ne nous apprend rien sur lui, il faut néanmoins qu'il ait frappé vivement l'attention de ses contemporains, car une grande réputation, après de longs siècles, annonce toujours l'achèvement de grandes choses. Selon les romanciers, il soumit en courant la Syrie, la Palestine et toutes les contrées voisines, puis il revint trouver son oncle qui voulait le faire couronner roi d'Espagne. Lorsque l'armée franque est sur le point de repasser les Pyrénées, après avoir échoué au siége de Saragosse, Charlemagne lui donne le commandement de l'arrière-garde, composée de 20,000 hommes, placés sous ses ordres Olivier et les douze pairs de France. Ayant été attaqué par les ennemis, il soutint le combat jusqu'à ce que tous ses guerriers eussent été exterminés et lui-même percé de quatre coups de lance; alors il sonne faiblement de son cor, dont il avait refusé de faire usage avant le combat. Charlemagne l'entend; mais le traître Ganelon le dissuade de venir au secours de son neveu, et Roland n'ayant près de lui que ses deux frères, Thierry et Beaudoin, se confesse à Dieu, lui crie mercy et meurt. Son épouse, la belle Adèle, et le grand Charlemagne se montrèrent inconsolables, et punirent le traître Ganelon qui avait empêché l'armée (l'ost) de retourner au secours du paladin.

ROLAND le camisard, né à Miales, dans le diocèse d'Alais, servit pendant quelque temps dans les dragons. Étant venu dans les hautes Cévennes pour y recueillir l'héritage de son oncle Laporte, un des plus intrépides de ceux qui avaient organisé la révolte de 1701,

il résolut de renouveler l'insurrection des camisards. Bientôt son courage, son activité, la fermeté qu'il déployait en toute occasion, son éloquence enthousiaste qui, aux yeux des masses, le faisait passer pour inspiré, l'eurent mis à la tête d'une troupe assez nombreuse. Pendant deux ans il lutta contre toutes les forces envoyées contre lui, se signalant à chaque instant par d'audacieuses tentatives, et réparant promptement ses défaites. Si quelquefois il abusa cruellement de la victoire, il ne fit que suivre l'exemple des généraux catholiques, et d'ailleurs d'autres fois il en usa noblement. Pour se donner plus de crédit et d'autorité aux yeux des masses, il prit le titre de comte et de généralissime des protestants. D'après un traité conclu avec la reine Anne d'Angleterre, celle-ci devait lui envoyer des secours; mais elle n'en fit rien. Roland, qui avait Villars pour adversaire, ne voulut jamais entendre parler de faire une paix particulière; il exigeait pour préliminaires le rétablissement de l'édit de Nantes, l'élargissement des prisonniers et le rappel des exilés. La cour de France, qui ne pouvait souscrire à de telles conditions, résolut de s'en défaire par la trahison. Un de ses confidents fut gagné, et comme il n'avait pu lui-même assassiner son chef, il avertit le commandant d'Uzès que Roland devait se rendre un certain jour au château de Castelnau. Là, le chef des camisards, attaqué presque seul par des forces nombreuses, fut tué d'un coup de feu. Son corps fut brûlé sur la place de Toulouse et ses cendres jetées au vent.

ROLAND (Madame), née en 1754, était fille d'un graveur nommé Phlipon. Du fond de l'atelier de son père, elle ne put satisfaire que par des études sans méthode, plus variées que profondes, un grand zèle de s'instruire qui occupa sa précoce enfance et sa jeunesse. « Quels « que fussent les livres que l'on me donnât, dit- « elle dans ses Mémoires, ils m'absorbaient « tout entière, et l'on ne pouvait plus me dis- « traire que par des bouquets. » A neuf ans elle lisait Plutarque en guise de Semaine sainte. Au couvent, où elle demanda en grâce d'être placée, elle connut mesdemoiselles Cannet (d'Amiens) et noua avec elles une amitié très tendre. Dans la correspondance que mademoiselle Phlipon entretint avec ses deux amies pendant plusieurs années, elle s'est peinte avec plus de naïveté et de charme que dans ses Mémoires écrits en prison, et qui font plus d'honneur à sa fermeté et à son talent qu'à la simplicité de son caractère. Par ses lectures solitaires, mademoiselle Phlipon se forma une âme exaltée, mais sérieuse. Lorsque la piété qui l'avait possédée vivement pendant quelques années se fut desséchée en elle au souffle du XVIIIe siècle, elle puisa dans le stoïcisme les règles d'une conduite austère. Le contact de la société privilégiée lui avait inspiré une grande passion d'égalité. Mais l'ambition personnelle avait plus de part que le sentiment de la fraternité à ce désir de nivellement.

Lorsque les prétendants, attirés par les grâces de mademoiselle Phlipon et par l'espérance d'une certaine fortune, affluèrent, elle montra d'honorables scrupules dans le choix de son époux. Elle avait perdu sa mère, coup affreux qui faillit la tuer; son père était tombé dans une dissipation incurable, et la jeunesse allait la quitter, lorsqu'elle épousa, en 1780, Roland de la Platière, économiste assez distingué, alors inspecteur des manufactures de la généralité d'Amiens.

Roland de la Platière était né en 1732, à Villefranche : il avait donc alors quarante-huit ans. A dix-neuf ans, il avait quitté la maison paternelle, ne voulant entrer ni dans les ordres, ni dans le commerce, et après avoir travaillé à Nantes chez un armateur, et à Rouen chez un de ses parents, il suivit la carrière de l'administration des manufactures. Il connut mademoiselle Phlipon en 177., et, touché de son mérite, il lui adressa ses *Lettres de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte*. En 1780, il l'épousa.

La raison et l'estime avaient seules engagé madame Roland dans cette union. Cependant elle se voua complètement, avec abnégation, à ses devoirs d'épouse et de mère. Elle poussait la sollicitude jusqu'à préparer elle-même certains mets nécessaires à l'estomac délicat de son mari. Les fonctions de Roland l'appelèrent successivement à Amiens, à Lyon, à Villefranche. Il voyagea avec sa femme en Angleterre, et visita de nouveau la Suisse. Il partageait son temps entre l'exercice de ses fonctions, des études littéraires et la composition d'un dictionnaire des manufactures destiné à l'Encyclopédie. Madame Roland s'associait aux travaux de son mari, et lui prêtait sa main de copiste ou son style d'écrivain, en attendant qu'elle l'animât de la véhémence des passions politiques, à cette époque endormies dans son âme, grâce au

silence de la province et au calme du foyer domestique. Elle était alors si peu républicaine, qu'elle vint elle-même à Paris solliciter des lettres de noblesse pour son mari.

Mais lorsque l'Assemblée constituante se fut ouverte, elle fut saisie de la fièvre patriotique de 89, et se ressouvint des premières et vives impressions que lui avaient causées la lecture de Plutarque et le spectacle des priviléges. Bientôt elle trouva l'Assemblée trop timide et trop lente dans ses réformes. Robespierre, qu'elle apprit bientôt à connaître et à maudire, lui paraissait défendre seul les vrais principes. Roland, membre de la municipalité de Lyon, ayant été chargé de présenter à l'Assemblée les doléances de cette ville qui préludait par une profonde misère à ses prochaines adversités, vint à Paris avec sa femme. Ils étaient déjà en correspondance avec Brissot, qui leur fit connaître à Paris Pétion, Buzot, Robespierre. Madame Roland se plaisait à assister aux séances des Jacobins, et fut l'une des premières à rêver la république. Après sept mois de séjour, son mari la ramena à Lyon, où il fonda un club, et ne revint à Paris que lors que les fonctions d'inspecteur des manufactures eurent été supprimées. Il sollicitait une pension qu'on lui refusa, et obtint le ministère qu'il ne cherchait pas, mais auquel il avait autant de droit que ses obscurs collègues Clavière, de Grave, Servan, Lacoste, Duranthon. Sa première démarche fut une inconvenance cruelle. Il se présenta au roi en costume de Jacobin. Aussi reçut-il bientôt sa démission, en même temps que Servan et Clavière. Personne ne contribua autant que lui à déconsidérer et à rendre odieux dans les mains de Louis XVI les derniers restes de l'autorité royale.

Ce renvoi avait donné à Roland de la popularité, et après le 10 août il fut rappelé au ministère, transformé en conseil exécutif. Triste présent que les fonctions publiques dans ces moments qui rendent la responsabilité terrible et l'autorité nulle! Roland fut donc le spectateur impuissant et désolé des excès de la commune de Paris. Vainement chercha-t-il un contre-poids à ces violences dans une presse gouvernementale, dans l'Assemblée législative et bientôt dans la Convention. Il écrivit, il parla; mais avoir écrit et parlé dans ces temps d'actions horribles, est-ce assez pour la conscience et l'honneur d'un ministre? Roland, poursuivi par ses ennemis, désespéré de la mort de sa femme, assis sur le bord d'un fossé, au moment de se percer le cœur du fer de sa canne, dut regretter amèrement de n'avoir pas cherché une mort glorieuse et que les massacreurs de septembre ne lui eussent pas refusée sur le seuil ensanglanté des prisons de Paris.

Roland avait été élu membre de la Convention par le département de la Somme. Les conseils de sa femme l'engagèrent à rester au ministère, qu'il ne quitta que le 11 janvier 1793. Ame honnête, mais faible, il s'était attiré toute la colère des Jacobins, qui n'épargnèrent pas non plus sa femme. Elle était en effet la belle et ardente Égérie de son mari et des Girondins dont elle partagea le sort. Arrêtée le 1er juin, elle mourut avec intrépidité sur l'échafaud le 8 novembre 1793. Roland avait fui et se tua, le 15 novembre, sur la route de Rouen.

Madame Roland commença d'écrire en prison et n'eut pas le temps d'achever ses mémoires. On y remarque, à côté de sentiments généreux et nobles, les traits d'un orgueil excessif. Les mœurs républicaines n'excusent pas le déshabillé physiologique avec lequel elle parle d'elle-même, et, pour se l'expliquer, il faut se rappeler qu'elle s'était livrée à des études d'histoire naturelle, toujours dangereuses à la pudeur des femmes. Outre ses mémoires, réimprimés plusieurs fois et suivis de portraits politiques très curieux, elle a laissé plusieurs opuscules, qui ont été réunis en trois volumes, en 1800, sous le titre d'*Œuvres de loisir et réflexions diverses.* A. H.

ROLE, de *rotulus*, rouleau. On appelle ainsi un feuillet de papier ou de parchemin, sur les deux pages duquel on inscrit des états ou listes de choses ou de personnes, des expéditions, des exploits et autres pièces judiciaires ou administratives. Les *rôles* contenaient autrefois des actes ou des titres, ce qui les rendait beaucoup plus volumineux. En terme de chancellerie, les *rôles* étaient les registres sur lesquels on portait toutes les oppositions faites au sceau des provisions des offices. En jurisprudence, le *rôle* est l'état des causes qui doivent être plaidées à leur tour d'inscription. — On a représenté sur des médailles les empereurs romains tenant une espèce de *rôle* dans leurs mains, et les antiquaires ne s'accordent point à ce sujet : les uns pensent que c'est simplement un *rôl* en effet ; d'autres y voient un mouchoir plissé dont on faisait usage dans les jeux pour avertir qu'on

pouvait les commencer ; plusieurs prétendent qu'on a voulu représenter un petit sac de poudre que l'on offrait à l'empereur dans la cérémonie de son couronnement, ce que l'on appelait *akakia;* enfin, les plus sobres de conjectures ont émis l'opinion qu'il s'agit du rouleau nommé *mappa*, que les magistrats élevaient en l'air. — Au théâtre, un *rôle* est une des parties de l'œuvre dramatique que récite un acteur. — Dans les sucreries, on donne le nom de *rôle* au grand tambour que traverse l'arbre du moulin.

A. de Ch.

ROLLIERS (*ornithologie*), ordre des passereaux, famille des conirostres. Le genre des rolliers se rapproche des geais ; le bec est comprimé vers l'extrémité et un peu crochu, les narines sont à découvert, les pieds courts et forts. Leur plumage offre des teintes en général vives, mais distribuées d'une manière peu harmonieuse. Le rollier commun, d'une couleur verte, a l'extrémité de l'aile bleuâtre ; le dos est fauve ; son cri est strident et désagréable.

ROLLIN (Charles), second fils de Pierre Rollin, coutelier, naquit à Paris le 30 janvier 1661. Selon plusieurs biographes qui se sont, il est vrai, copiés l'un l'autre, selon l'usage, celui qui devait illustrer l'Université française, et imprimer une direction puissante à l'enseignement littéraire de notre nation, débuta par se faire recevoir maître dans la *corporation des feures-couteliers, graveurs et doreurs sur fer et aciers trempés et non trempés*. Cette tradition, chère aux amis des contrastes pittoresques, est malheureusement inconciliable avec les statuts de cette communauté. Si le fils du maître coutelier était dispensé de l'apprentissage et du chef-d'œuvre, il ne pouvait cependant obtenir la maîtrise qu'à la condition d'avoir travaillé pendant cinq ans chez son père. Or, si l'enfance de Rollin et une partie de son adolescence se fussent passées dans un atelier de coutellerie, comment cette éducation industrielle n'aurait-elle pas retardé son instruction scolaire, et comment, dès l'âge de vingt-deux ans, eût-il été en état de remplacer le professeur Hersan dans la chaire de seconde du collége royal?

La prosaïque vérité se contente donc d'affirmer que Rollin avait commencé d'apprendre le métier de coutelier, lorsque, son père étant mort, sa mère obtint pour lui une bourse au collége des XVIII. Ses succès, encouragés par des personnages de distinction, furent rapides et brillants. Au sortir du collége, Rollin suivit pendant trois ans les cours de théologie de la Sorbonne. Sa vie, dès ses plus jeunes années, respire tant de piété, de recueillement et de dévouement au prochain que l'on s'étonne de voir qu'il ne fut que tonsuré, et qu'il n'entra point dans les ordres. Successivement professeur de seconde (1683) de rhétorique (1685), et d'éloquence au collége royal (1688), il s'appliqua à restaurer l'étude du grec, et donna à la langue française une importance qu'on ne lui avait encore jamais accordée dans les classes.

L'amour de l'étude attirait Rollin vers la retraite. Riche de six ou sept cents livres de rente, il résigna ses fonctions. Le suffrage de l'Université l'arracha au commerce préféré de ses chers classiques. Deux fois recteur, en 1694 et 1695, il rétablit la discipline dans les colléges et institua plusieurs règles qui se sont perpétuées dans les classes jusqu'à nous. A la fin de son rectorat, il reçut la coadjutorerie du collége de Beauvais qu'il n'avait pas sollicitée, et qu'il exerça pendant quinze ans, jusqu'à ce que, compromis par son amitié pour plusieurs membres de Port-Royal, il eût été associé à la disgrâce de la célèbre société et expulsé de la maison de Beauvais. Il profita de son loisir pour donner, en 1715, une édition complète de Quintilien.

Chargé par l'Université de féliciter le régent d'avoir fondé l'instruction gratuite, Rollin exposa en peu de mots, nous apprend-il, « quels « avaient toujours été l'attention et le zèle de « l'Université pour former les jeunes gens non-« seulement aux lettres, mais plus encore à la « probité et à la religion. » On l'excita à développer ce discours, et le *Traité des études* parut. Ce livre excellent fut critiqué par Gibert. Rollin montra son exquise bonté en offrant sa bourse à son zoïle tombé dans la misère.

Le succès de ce livre et les sollicitations de ses amis portèrent Rollin à entreprendre d'écrire l'Histoire ancienne. Exempt de tout amour-propre littéraire, et excité au travail par la seule espérance d'être utile, il écrivait pour les jeunes gens et pour les personnes qui ne songent point à faire une étude profonde de l'histoire ancienne. « Mon dessein, dit-il, est, en donnant une « histoire suivie de l'antiquité, de prendre dans « les auteurs grecs et latins ce qui me paraîtra « de plus intéressant pour les faits, et de plus

« instructif pour les personnes. » Il avoue avec candeur que pour embellir et enrichir son histoire, il ne se fait aucun scrupule de puiser partout, souvent même sans citer les auteurs qu'il copie.

Rollin commença d'écrire l'histoire ancienne en 1730. L'ouvrage qui ne devait avoir que cinq ou six volumes devint beaucoup plus volumineux. Rien de plus naïf et de plus curieux pour l'histoire des mœurs littéraires que les avertissements dont plusieurs de ces tomes sont précédés. Dans l'un de ces avertissements il s'excuse de faire paraître deux volumes dans la même année. Il se demande si c'est assez respecter le public que de se hâter *de donner ainsi livre sur livre, sans paraître avoir pris tout le temps nécessaire pour le travailler et le polir comme il convient*. D'un autre côté, il ne veut pas qu'on lui attribue une heureuse fécondité de génie, une facilité de composition qu'il ne se reconnaît pas. Si les volumes se succèdent rapidement, c'est qu'il se livre tout entier à son ouvrage, et que, pour ces tomes particulièrement, il a trouvé de grands secours dans des livres précédemment faits sur son sujet.

Rollin vivait alternativement à Paris, retiré dans une petite maison, rue Neuve-Saint-Étienne, 14, et à Colombe, dans une campagne agréable qu'il a décrite en disciple de Théocrite et de Virgile. A Paris, il recevait les visites d'illustres amis, Boileau, Cochin, d'Aguesseau, Lenain de Tillemont, Racine. A Colombe, il était secondé dans ses travaux par le Marquis et par l'abbé d'Asfeld; l'un, militaire habile écoutait, pour les contrôler, les récits de bataille, l'autre, érudit consommé, relisait l'ouvrage tout entier.

L'Histoire ancienne eut un grand débit sans enrichir Rollin. Car, dans ses conventions avec son libraire, il n'avait stipulé que le droit de le dédommager, si le public ne goûtait pas son œuvre. Rollin avait soixante-seize ans lorsque ses amis le condamnèrent, selon ses propres expressions, à écrire l'histoire romaine, et les querelles du jansénisme l'occupèrent sans le dérober à ses études historiques. Il avait écrit les cinq premiers volumes, lorsque la mort le surprit le 14 septembre 1741.

Le sentiment chrétien qui respire dans tous les écrits de Rollin le désignait aux attaques du XVIIIe siècle. Elles ne l'ont pas épargné. Déjà, de son vivant, un abbé, Bellangé, sous le pseudonyme de Vandermeulen, dans une critique pointilleuse, s'était efforcé de prouver que Rollin ne savait pas un mot de grec. Voltaire, avec sa verve capricieuse, l'a tour à tour loué et critiqué, plus souvent attaqué qu'exalté, il est vrai. Aussi l'opinion prévalut-elle que l'histoire de Rollin fourmillait d'erreurs, de puérilités, de contre-sens.

Pour réduire à leur juste valeur ces critiques devenues populaires, M. Letronne entreprit en 1820 une édition critique des œuvres de Rollin. Sa tâche, accomplie avec respect et conscience, s'est bornée à relever quelques faux sens adoptés trop précipitamment par Rollin, sur des versions inexactes et des faits douteux admis de seconde main. M. Letronne dut en outre corriger l'orthographe de plusieurs noms propres, redresser des citations d'auteur inexactement rapportées, développer les notions géographiques écourtées, et corriger d'après les recherches nouvelles l'évaluation des mesures et des monnaies anciennes.

Il est vrai que ce travail de révision a eu lieu il y a vingt-cinq ans, et qu'alors les travaux modernes des Allemands, sur l'histoire orientale et sur l'histoire romaine, n'étaient pas achevés, et qu'on les connaissait à peine en France. Aujourd'hui sans doute une réimpression de Rollin, faite par le même éditeur, l'amènerait à refondre en entier l'histoire des Égyptiens, des Mèdes, des Assyriens, des Perses et les commencements des Romains. Toutefois, l'œuvre de Rollin, grâce à la gravité et à la bonne foi du récit, et à la simplicité harmonieuse et élégante du style, mérite une estime égale à la vénération que sa vertu commande.

ROLLON, ROLL ou ROLLO, illustre chef normand qui parvint à établir ses compatriotes dans toute la partie de la Neustrie, qui, de leur nom, fut depuis appelé Normandie. Il était né en Norwége. Puissant et belliqueux, il s'était rendu redoutable dans toutes les contrées voisines, lorsqu'il se résolut à suivre l'exemple de ces hardis pirates qui depuis près d'un demi-siècle ravageaient les côtes de France. Si nous en croyons nos annales, ce fut l'an 869 qu'il parut pour la première fois sur nos côtes. Après une série d'expéditions en Écosse, en Angleterre et en Frise, il s'attacha exclusivement à la France. En 876, il remonta la Seine, s'empara de Rouen, et deux fois vainqueur d'une armée envoyée contre lui, il se retira chargé de butin.

Dès lors nous le voyons chaque année faire une nouvelle invasion sans trouver aucun obstacle qui puisse l'arrêter. Il prend part au fameux siége de Paris et est repoussé par le comte Eudes; mais le faible Charles-le-Gros, alors empereur et roi de France, achète sa retraite et lui permet de ravager la Bourgogne, jusqu'à ce qu'il eût rassemblé la somme promise. Charles-le-Gros ayant été déposé en 888, Eudes le remplace sur le trône de France, et dès lors Rollon trouve un rival digne de lui. Quoique souvent vaincu, il ne quitte pas la France; et lorsque l'inepte Charles-le-Simple est monté sur le trône, il force ce monarque à lui céder en toute souveraineté, moyennant l'hommage envers la couronne, toute la partie de la Neustrie, depuis appelée Normandie, et la suzeraineté de la Bretagne. Le traité en fut signé à Saint-Clair-sur-Epte, et Rollon, qui devait se convertir au christianisme, se fit baptiser peu après par Francon, archevêque de Rouen et négociateur du traité; puis il épousa Gisèle, fille du roi de France. Rollon, une fois établi dans son duché, s'occupa de l'administrer sagement. Il y introduisit le régime féodal, en partageant à ses compagnons la province divisée en un grand nombre de fiefs qui relevaient de lui. Il gouverna ses États avec tant de sagesse, que ce pays, qui était presque sauvage et inculte, fut en quelques années le plus florissant du royaume. Il engagea ses compagnons à se faire chrétiens, établit des évêchés, bâtit de nombreuses églises et fonda de riches monastères. Pour rendre son ouvrage durable, il donna à ses sujets des lois qui, plus tard, servirent de base à la coutume de Normandie. Il créa la cour de l'échiquier, espèce de tribunal ambulant, composé de gens intègres et instruits, chargés de se rendre en tous lieux pour juger en dernier ressort. Puis, afin de déshabituer les Normands de leur penchant au vol, il prononça les peines les plus sévères contre ce délit, et parvint à le faire presque disparaître pendant sa vie. Rollon, devenu vieux, se démit de l'autorité en faveur de son fils Guillaume-longue-Épée, et passa ses dernières années dans la retraite. On ignore l'époque précise de sa mort. Ses sujets l'avaient, de son vivant même, surnommé le *Juste*. On observe que Rollon, guerrier si intrépide, ne fit qu'une seule fois la guerre après son établissement en Neustrie; ce fut pour soumettre les Bretons qui ne voulaient pas reconnaître son autorité. DUHAUT.

ROMAGNE ou **ROMANDIOLE** (*Romania* en basse latinité.) Ancienne province des États de l'Église, bornée au nord par le Ferrarais, à l'est par la mer Adriatique, au sud par la Toscane et le duché d'Urbain, à l'ouest par le Bolonais et la Toscane. Elle avait pour capitale Ravenne et pour villes principales Imola, Faenza, Forli, Césène et Rimini. Aujourd'hui elle est divisée en deux légations, celle de Ravenne et celle de Forli. La Romagne faisait, sous les Romains, partie de l'ancienne Flaminie.

Après avoir appartenu successivement aux Hérules, aux Ostrogoths et aux Grecs, qui en avaient fait l'exarchat de Ravenne, elle fut conquise, en 752, par Astolphe, roi des Lombards, auquel Pepin-le-Bref, roi de France, l'enleva en 754 pour la donner au pape Étienne II. Charlemagne l'érigea en comté, et l'empereur Frédéric II l'inféoda à deux comtes de la maison d'Hohenlohe, sur lesquels les Polenta la conquirent en 1275. En 1441, les Vénitiens se rendirent maîtres d'une partie de cette province, et Louis XII, roi de France, ayant pris Ravenne en 1503, donna cette ville au pape Jules II, qui s'empara peu après du reste de la contrée. Depuis lors la Romagne n'a pas cessé de faire partie des États de l'Église. C'était sur l'appui de la petite noblesse de la Romagne que comptait César Borgia pour se faire élire pape après la mort de son père Alexandre VI.

La Romagne est de beaucoup la partie la plus fertile des États du pape; elle produit en abondance du vin, du blé, des fruits, des olives, et renferme d'abondants pâturages.

ROMAIN (JULES) ou GIULIO PEPI, né à Rome en 1495. Élève de Raphaël, qui avait pour lui la plus vive affection, il devint non-seulement un peintre célèbre, mais encore un architecte fort distingué. Son maître l'associa à plusieurs de ses travaux, et lorsque celui-ci mourut, en 1520, il l'institua son héritier avec Jean François Penni. Protégé d'une manière toute spéciale par le cardinal de Médicis (depuis Clément VII) et par Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue, le premier lui confia l'érection d'un palais, situé hors de Rome, qu'on nomma d'abord *la Vigne de Médicis*, et il lui fit achever plus tard la grande salle du Vatican. A Modène, il construisit le palais dit du T. Ses tableaux les plus renommés sont l'*Allocution de Constantin à la vue du Labarum*, le

Triomphe de Vespasien et de Titus, la *Défaite de Maxence*, le *Martyre de saint Étienne*, la *Chute d'Icare* et celle des *Titans*. Les compositions de Jules Romain sont remarquables par une énergie d'ensemble et une vigueur de tons, qui sont même poussées quelquefois jusqu'au delà du naturel. Cet artiste jouissait de la considération générale, et avait acquis une fortune assez brillante, lorsqu'apparurent tout-à-coup, à Rome, vingt dessins obscènes faits par lui et gravés par Marc-Antoine, auxquels l'Arétin avait joint des sonnets. Cette composition scandaleuse excita une vive rumeur; Marc-Antoine fut emprisonné, et Jules Romain eut probablement subi le même sort, s'il ne se fut trouvé à Mantoue. Il mourut dans cette ville, d'autres disent à Modène, le 1er novembre 1546, laissant un fils nommé Raphaël, et une fille mariée a Hercule Malateste. Les disciples les plus distingués de son école furent Rinaldi et le Primatice. A. de Ch.

ROMAIN Ier, dit *Lecapène*, empereur d'Orient. Il était né en Arménie d'une famille obscure, et s'était fait un nom dans les armes sous l'empereur Basile, en lui sauvant la vie dans une bataille contre les Sarrasins. Sous l'empereur Constantin VII, *Porphyrogénète*, il fut fait grand-amiral, et donna en mariage sa fille Hélène à son souverain. Bientôt il se fit nommer César (919), et après avoir pris le titre d'Auguste, il le fit conférer aussi à ses trois fils, Christophe, Étienne et Constantin. Le siége patriarcal fut accordé, en outre, à son second fils Étienne. L'indolence de Constantin VII favorisait l'audace de son beau-père; celui-ci fut considéré par le peuple et l'armée comme le véritable empereur. Dans les luttes fréquentes que l'empire eut à soutenir contre les Bulgares, Romain ne put se débarrasser de leurs invasions qu'en donnant à leur roi la main de sa petite-fille Marie en 927; mais il tailla en pièces une armée moscovite qui avait envahi la Thrace, et plus tard il s'opposa avec succès aux incursions des Turcs qui le menaçaient sans cesse. Si sa conduite militaire fit briller son courage, l'administration intérieure de l'empire fit honneur à son habileté. Cependant ses deux fils, Étienne et Constantin, ayant appris que, poussé par un sentiment de justice et de loyauté, il voulait rendre à Constantin l'autorité impériale, le détrônèrent en 944 et le firent enfermer dans un monastère où il mourut en 948. — Romain II, surnommé *le Jeune*, petit-fils de Romain Ier Lecapène, était le fils d'Hélène et de Constantin Porphyrogénète. On dit qu'il avait fait empoisonner son père pour monter sur le trône, en 959. Il poussa peut-être encore plus loin l'infamie de sa conduite en chassant Hélène, sa mère, du palais impérial et en réduisant ses sœurs à un tel dénuement, qu'elles eurent recours aux plus honteux expédients pour ne pas mourir de misère. Il mourut épuisé de débauches en 963, après un règne de trois ans, empoisonné, dit-on, par sa femme Théophano. — Romain III, appelé aussi *Argyre* ou *Argyropyle*, était fils de Léon, général des armées impériales. Ses richesses, dit-on, étaient si considérables, qu'elles avaient tenté l'empereur Constantin-le-Jeune, et que celui-ci lui avait donné pour femme la princesse Zoé sa fille. Il fut proclamé empereur le 9 novembre 1028, et se fit aimer d'abord de tous ses sujets par ses largesses et sa magnificence. Plus tard, cependant, son caractère s'étant aigri par suite des revers qu'il avait essuyés contre les Turcs, ennemis nés de l'empire grec, il devint d'une avarice sordide et perdit l'affection de son peuple. — En 1034, l'impératrice Zoé s'étant éprise de son argentier et voulant lui faire partager son trône, empoisonna son mari pour épouser son amant; mais trouvant que le poison agissait trop lentement, elle l'étrangla dans son bain le jeudi saint 11 avril 1034. Romain III était âgé de quarante-six ans et avait régné cinq ans et quatre mois. — Romain IV reçut le surnom de *Diogène*. A la mort de Constantin Ducas, Romain, qui avait été condamné à mort comme conspirateur et dont la peine avait été commuée en un exil perpétuel, fut rappelé à Constantinople par l'impératrice Eudoxie, qui était restée veuve avec trois enfants. Cette princesse, malgré le serment qu'elle avait fait au lit de mort de son époux, de ne jamais songer à un nouveau mariage, offrit sa main et son trône à Romain, qu'elle fit couronner le 1er janvier 1068. Dans ses démêlés fréquents avec les Turcs, il fut plusieurs fois vainqueur; mais enfin, en 1071, à la bataille de Mauzicart, il tomba au pouvoir d'Azan (Alp-Arslan), qu'il avait vaincu à Tarse en 1069. « Quel sort me réservais-tu, lui demanda le chef des infidèles, si le destin m'eût fait tomber en ton pouvoir? — Je t'eusse fait percer de coups, lui répondit l'empereur. — Je n'imiterai point, reprit Azan, une cruauté si peu conforme aux paroles de

Jésus ton prophète. » Et il le renvoya. Cependant la nouvelle de son désastre étant arrivée à Constantinople avant son retour, Michel, fils de Constantin Ducas, exila sa mère Eudoxie et se fit proclamer empereur ; puis il interdit à Romain l'entrée dans la capitale de l'empire. Celui-ci voulut tenter de recouvrer sa couronne, mais il fut vaincu, et Michel lui fit crever les yeux. L'infortuné Romain mourut des suites de ce cruel supplice, après une longue et douloureuse agonie. Il avait régné trois ans et quelques mois. L. DE SIVRY.

ROMAIN. Ce souverain pontife, connu sous le nom de Galésin, cassa la procédure intentée par son prédécesseur, Étienne II, contre le pape Formose. Promu à la chaire de saint Pierre en 897, il ne régna que quelques mois. On ignore entièrement tous les actes de son pontificat. Un grand nombre d'auteurs l'omettent, et Lenglet Dufresnoy le regarde comme usurpateur.

ROMAIN (SAINT), un des plus illustres solitaires de l'Occident, naquit à Isernore dans le Bugey. Jeune encore, il entra dans un monastère des environs de Lyon, mais n'y trouvant pas la règle assez austère, il se retira, avec la permission de ses supérieurs, dans une des solitudes les plus affreuses du Mont-Jura. Là ce pieux cénobite défricha un coin de terre, planta des arbres, et parvint à embellir son désert. La grâce qui dès longtemps avait touché son cœur, agit aussi sur son frère saint Lupicin, qui suivi de plusieurs jeunes gens des plus nobles familles de la Bourgogne, vint se mettre sous la conduite de saint Romain. Bientôt la réputation de sainteté des deux frères s'étendit au loin, et le monastère qu'ils élevèrent dans le lieu, appelé depuis Saint-Claude, ne fut plus assez vaste pour les contenir tous, de telle sorte qu'il fallut encore en construire deux autres. De saintes femmes réclamaient aussi la direction de saint Romain, c'est pourquoi il leur fit élever un monastère qui fut l'origine de la ville Beaume-les-Dames. Il gouverna ses monastères de concert avec son frère, jusque sa mort, arrivée en 460. Son corps fut déposé à Beaume-les-Dames, où bientôt les miracles qu'il opéra engagèrent l'Église à l'admettre au rang des saints. Sa fête tombe le 28 février.

ROMAIN (SAINT). Tous les ans les habitants de Rouen, faisaient le jour de l'Assomption une procession solennelle, pour remercier le ciel de les avoir miraculeusement délivrés, sur l'intercession de leur archevêque saint Romain, d'un dragon terrible qui dévorait les hommes. Ce saint mourut en 639, et on célèbre sa fête le jour de sa mort, arrivée le 23 octobre.

ROMAINE. *Voyez* BALANCE.

ROMAIQUE (langue), idiome que parlent les Grecs modernes, surtout ceux qui habitent la Morée (Péloponèse), la Livadie (Grèce proprement dite), la Thessalie, l'île de Candie, l'Archipel, une partie de l'Albanie, de la Macédoine, de la Romélie (Thrace), de l'Asie-Mineure, de l'île de Chypre et quelques contrées de la Valachie, de la Moldavie, de la Syrie et de l'Egypte. Le *romeika* ou *langue romaique* est encore parlé dans les îles Ioniennes et par quelques milliers de Grecs qui habitent l'empire grec, puis encore par les peuplades mainotes de l'île de Corse, près d'Ajaccio. Malte-Brun distingue dans cet idiome deux dialectes subdivisés en plusieurs sous-dialectes. Il comprend dans le *romeika* les sous-dialectes des *Fanariotes* ou de Constantinople, ceux de *Salonique*, d'*Hydra*, d'*Athènes* et de *Janina*, où il se mêle à l'albanais. Dans l'*Éolo-Dorien*, il distingue le *tzakonite* parlé dans les monts Zarek, près de Sparte, le *mainote*, le *spakiote* de l'île de Candie, le *kimariote*, mélangé d'albanais et de slave, le *kayovien*, le *cypriote*. On ne sait quand la langue grecque se dénatura assez pour devenir la *langue romaique ;* mais on pense que cette dernière n'est autre chose que l'idiome vulgaire des anciens Hellènes qui, pendant la barbarie du moyen âge, l'emporta sur la langue littéraire des Grecs. A cette époque, la Grèce n'ayant plus de littérature propre, le peuple voulut s'en créer une à son usage, en traduisant dans son idiome les ouvrages que les Francs, ses vainqueurs, lui apportaient avec la conquête ; et c'est ainsi que de leur langue populaire ils se formèrent une langue littéraire, en y faisant passer la plupart des fabliaux du moyen âge ; le *Castoiement*, le *Dit des sept sages* qui devinrent les premières œuvres de cette langue régénérée et ennoblie par les lettres. Grâce aux traductions d'autres livres français, italiens, allemands, la Grèce put se créer des bibliothèques avec des œuvres composées dans son seul langage. Maintenant on ne compte pas moins de six mille volumes écrits en grec moderne et imprimés à Trieste, à Venise, à Vienne, à Paris. ÉDOUARD FOURNIER.

ROMAN (*litt.*). Le *roman* n'était autre

chose dans l'origine qu'un récit en langue vulgaire ou *romane*, soit que le sujet en fût historique, comme dans le *roman de Rou*, — fabuleux, comme dans les innombrables romans de Charlemagne ou de la Table-Ronde, — allégorique, comme dans le *roman de la Rose*,—satirique, comme dans le *roman du Renard*.

Mais si le nom est relativement moderne, la chose est fort ancienne. L'origine de la narration fabuleuse est dans cet instinct, cette aspiration vers l'inconnu qui nous fait trouver du plaisir au spectacle de l'homme luttant contre la nature, contre la société ou contre lui-même; et comme cet instinct est inné dans le cœur de l'homme, il est probable que sous une forme ou sous une autre, le récit fabuleux (car le roman n'est pas autre chose) est contemporain des premiers hommes.

Comme toutes les autres manifestations de l'esprit humain par la parole, science, histoire, législation ou chants d'enthousiasme, le récit fabuleux eut d'abord la forme métrique qui lui donnait de l'ampleur et le rendait plus facile à retenir; il retraçait alors, de préférence, les luttes de l'homme contre la nature ou celles des peuples entre eux; c'était l'épopée primitive qu'on trouve en même temps que l'ode au berceau de presque toutes les civilisations. Plus tard, le domaine de l'imagination s'agrandit et se divise, l'epopée prend quelquefois la forme du dialogue et devient la tragédie. La civilisation se perfectionnait; les luttes entre les peuples furent plus rares, celles entre les particuliers fréquentes; le drame et la comédie apparaissaient en face de la tragédie, et le roman en face de l'épopée. Le roman est au poème épique ce que la prose est à la poésie.

Le romancier et le poète dramatique tendent au même but : instruire par la peinture de la vie, rendre meilleur par l'émotion; mais les règles auxquelles l'auteur dramatique est astreint sont plus nombreuses et plus sévères. Il lui faut concentrer son action sur un petit nombre de points et si bien en choisir les traits saillants, que la peinture soit aussi profonde, l'émotion aussi vive que s'il avait pu montrer la naissance et le progrès des sentiments qu'il met en jeu. Mais, si le romancier est plus libre de disposer des temps et des lieux, il n'a ni l'acteur, ni le décor pour compléter sa pensée; la latitude qu'il a d'ailleurs le rend inexcusable lorsqu'il ne porte pas le scalpel jusqu'au fond de l'âme et ne scrute pas profondément les motifs secrets de nos actions. L'un et l'autre, au reste, sous le rapport d'un sujet un et entier, sur sa distribution ou exposition, nœud et dénoûment, sur la nécessiet de peindre des caractères vrais, de semer heureusement les scènes passionnées au milieu des descriptions de mœurs, de lieux et de faits qui en font le cadre, et de conduire peu à peu le lecteur à un dénoûment aperçu mais non deviné, ont des règles analogues à suivre. Malgré tous ces rapports cependant, le roman et le drame réclament des talents divers rarement répartis sur le même écrivain : l'expérience l'a prouvé mille fois.

Ce n'est qu'assez loin de sa naissance que le roman a cessé de parler en vers. Nos anciens romans d'histoire et de chevalerie, ceux mêmes qui nous sont parvenus en prose furent rimés dans l'origine; il en fut de même en Orient. Les Indiens et les Chinois eurent leur immense épopée avant leurs romans; les Persans et les Arabes rhythmèrent, avant de les mettre en prose, les originaux de ces contes charmants qui nous sont parvenus sous les noms de *Mille et une nuits*, *Mille et un jours*, etc. Longtemps aussi, les Grecs, si l'on en excepte les laconiques fables d'Ésope, n'eurent pas de romans en prose, ou du moins n'en eurent que de philosophiques, tels que la *Cyropédie* de Xénophon et l'*Atlantide* de Platon. Chez eux, le roman tel que nous le connaissons peignait, non des caractères philosophiques et des abstractions, mais des personnages réels et vivants; postérieure aux conquêtes d'Alexandre, il semble né à la fois de l'ébranlement imprimé à la société grecque par ces expéditions lointaines et des tendances de plus en plus romanesques et bourgeoises de la tragédie depuis Euripide. Le plus ancien roman grec dont il soit fait mention avait pour titre : *Des choses incroyables que l'on voit au delà de Thulé*, et contenait un récit de voyages imaginaires entremêlés d'une intrigue d'amour.

C'est probablement dans le siècle suivant que vécut Aristide de Milet, qui écrivit des fables dites *milésiennes*, récits voluptueux et souvent obscènes dont les anciens nous ont vanté la gracieuse mollesse. Les Ioniens d'Italie, les sybarites, eurent aussi des contes analogues dans les derniers temps de la république romaine. Il ne nous est rien resté de ces ouvrages, mais nous en retrouvons l'écho chez les écrivains posté-

rieurs: Parthénius de Nicée qui a fait des extraits de plusieurs histoires amoureuses; Lucien qui a pris son *Ane* d'un conte milésien de Lucius de Patras; Apulée qui, chez les Latins, a repris le même argument, mais en le surchargeant d'un grand nombre d'épisodes plus ou moins intéressants, parmi lesquels on distingue la fable allégorique de Psyché que ce sophiste est seul à nous avoir transmise, mais qu'il n'avait pas inventée, non plus que la plupart des autres détails de son livre.

Ce roman est, avec celui de Pétrone, le seul qui nous soit resté de la littérature latine. Ce dernier, qui du reste est fort incomplet, est écrit avec une délicatesse recherchée et semé de vers aussi gracieux que les poésies légères de Voltaire; mais les mœurs qu'il retrace comme toutes naturelles, à la fois infâmes et raffinées, seraient regardées comme incroyables si elles ne portaient pour date le règne de Néron. N'oublions pas pourtant que le Turcaret du *Satyricon*, Trimalchion, fait entendre à peu près la seule réclamation qui se trouve chez les anciens païens contre cet avilissement de la nature humaine que le christianisme a fait disparaître, l'esclavage.

La littérature grecque de la décadence abonde en sophistes et en romanciers; ces deux fonctions se trouvent même souvent réunies chez le même écrivain. Alciphron et Aristénète firent des romans épistolaires. Plus d'une jolie nouvelle apparait encadrée dans les déclamations de Dion Cassius. Dans un court espace de temps on voit éclore à la fois les récits des amours de *Rhadam et de Simonis*, de *Théagène et de Chariclée*, de *Leucippe et de Clitophon*, de *Daphnis et de Cloé*, *d'Abrocome et d'Anthia*, de *Chéréas et de Callirhoé*, *d'Ismène et d'Isménias*. Le romanesque se tait ensuite pendant six siècles et ne reparait qu'au douzième par les insipides amours de *Rhodante et de Desiclés*, et celles plus insipides encore de *Drosille et de Chariclée*, racontées les unes et les autres en vers politiques; enlèvements d'enfants par des pirates; courses extravagantes à travers des pays de convention; mœurs vagues et sans couleur, voilà ce qui fait le fonds de tous ces romans. Quelques traits de naturel épars dans les premiers disparaissent dans les derniers qui arrivent à ne plus être que de mauvais calques des copies antérieures. Il y a cependant une exception à faire en faveur de *Daphnis et Chloé*, cette première esquisse de *Paul et Virginie;* non que la fable n'en soit grossièrement tissue, le style affecté et de mauvais goût, que quelques détails heurtés et licencieux n'en gâtent l'ensemble; mais il y a une situation attachante, des tableaux pleins de grâce et d'une naïveté recherchée que le style d'Amyot rend presque naturelle. L'ouvrage est cependant resté bien loin de celui de Bernardin de Saint-Pierre; mais ce qui fait la plus grande beauté, le charme profond du roman moderne, est une qualité étrangère à l'art antique, la pudeur.

Au moyen âge, l'imagination prend un essor prodigieux. Cent peuples divers ont émigré, des races ennemies se sont confondues en échangeant leurs traditions. Les Arabes nous apportent la rime et les contes de l'Orient; les Normands, la sombre poésie du Nord et le respect de la femme; le christianisme, ses sublimes espérances. Tout s'agite, se mêle, les récits se multiplient avec les aventures, et l'on voit apparaître cette multitude de légendes qui remplissent les vies des saints de fictions, de guerre et d'amour, qui ornent les romans chevaleresques et toute cette gracieuse mythologie de magiciens, de monstres, de coups d'épée, de chastes amours, dont plus tard l'Arioste recueillit l'écho railleur, et qui, après avoir longtemps amusé nos aïeux, se détériorèrent avec le temps et finirent par mériter ce vigoureux coup de massue du bon sens qu'on appelle *Don Quichotte*.

A côté de ce filon littéraire qui donne le nom aux romans et dont nous parlons plus longuement à l'article ÉPOPÉE ROMANESQUE, il s'en creusait un autre, railleur, libertin et frondeur, celui des fabliaux où Boccace et les autres *nouvelliere* italiens puisèrent, sans en avertir, de ces contes qui forment le fonds des *nouvelles Nouvelles*, des *Contes et joyeux devis*, et viennent mourir dans les récits quelque peu prêcheurs, mais d'une morale peu sure d'elle-même, de la Reine de Navarre, après s'être épanouis dans toute leur vigueur chez Rabelais, ce bouffon sérieux, ce savant débraillé, gracieusement capricieux comme l'Arioste, profond comme Molière, qu'on eût brûlé comme hérétique s'il n'eût été souvent obscène. Rabelais résume en lui seul toutes les tendances frondeuses du moyen âge et personnifie cette opposition qui, en Allemagne, fit éclater la réforme. La France moins brutale et plus parleuse se contenta de rire.

La réaction contre le moyen âge n'est pas moins marquée chez Cervantès même en dehors de la satire des romans de chevalerie. *Don Quichotte*, c'est, en philosophie, le bons sens aux prises avec l'imagination, le raisonnement succédant à la foi; c'est, en littérature, la réalité prenant la place de la convention, la comédie succédant au drame. Les romanciers espagnols se jetèrent avec ardeur sur cette voie, et de l'idéal le plus élevé descendirent à la réalité la plus infime. C'est alors qu'on vit éclore dans le roman toute cette famille de vauriens, de fripons et de bohémiens : *Lazarillo de Tormès*, *Pablo de Ségovie*, *Gusman d'Alfarache*, qui passant les Pyrénées, et après avoir inspiré les grotesques de Scarron, parvint à son titre le plus élevé dans *Gil Blas*, ce chef-d'œuvre de l'esprit et du bon sens bourgeois, dont la France s'enorgueillit, et que l'auteur d'un assez bon roman contre les mauvais prédicateurs a prétendu rendre à sa patrie en le traduisant en castillan.

Lorsque Cervantès eut tué le roman de chevalerie, les instincts poétiques qui trouvaient leur aliment dans ces ouvrages ne se replièrent pas sur eux-mêmes, ils cherchèrent une voie dans d'autres régions de l'idéal. C'était l'époque de la renaissance; on avait publié et commenté Théocrite et Virgile, l'Europe poétique s'éprit d'un bel amour pour les mœurs pastorales; seulement on les appropria au goût de l'époque, on y introduisit les longues conversations de la scolastique, les sentiments de renoncement et de générosité nés du christianisme et de la chevalerie; et l'on bâtit sur ce fondement des romans mêlés de vers, comme le *Satyricon*; Boccâce avait commencé, le Tasse écrivit pour la scène une charmante bucolique; Cervantès débuta par une *Galatée*, les Portugais excellèrent en ce genre; la pastorale nous arriva à la fois par dessus les Alpes et par dessus les Pyrénées; elle eut son *Don Quichotte* dans le *Berger extravagant* de Sorel, et fut portée à sa perfection dans cette *Astrée*, tour à tour poétique et puérile, pleine de fraîcheur et d'ennui. Le théâtre, à cette époque, puisait presque tous ses sujets dans l'antiquité : de là, pour les gens du monde, une érudition indigeste, qui se combinant avec les formes de la pastorale, donna naissance à ces longs et doucereux romans de Mlle de Scudéry et de la Calprenède : *Clélie*, le *Grand Cyrus*, *Cassandre*, où les Turcs modernes et les héros de la république romaine filent le parfait amour comme le berger du Lignon, où les reines des Perses et des Amazones parlent la langue des précieuses, et dissertent sur l'amour à perte de vue, comme les personnages du *Roman de la Rose*.

Le poète du bon sens, Boileau, fit justice de ces fictions, et Molière du jargon dans lequel elles étaient écrites; mais l'arrêt ne s'exécuta pas sans protestation, même des gens de goût. Racine lisait encore parfois ces romans en cachette; comme adolescent il s'était délecté à la lecture de *Théagène et Chariclée*. J.-J. Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre eurent toujours un faible pour l'*Astrée*. Madame de Sévigné aimait fort les grands romans de la Calprenède, et Crébillon y puisa longtemps le sujet de ces tragédies où l'horrible s'allie au doucereux. Boileau ne s'y trompa pas et, en écoutant les vers de Crébillon, il s'écria que Pradon ne lui semblait plus si mauvais.

Au reste, tous les romanciers de l'époque ne tombèrent pas dans ce mauvais goût. A la tête des autres il faut placer l'illustre prélat qui à ce qu'il y avait de plus gracieux dans les anciens a joint toute la douceur des sentiments évangéliques, et dans son roman politique et moral *Télémaque*, a émis tant d'idées généreuses et hasardées sur la politique et l'économie sociale. Dans une sphère plus modeste, madame de Lafayette publia deux romans nourris de la plus fine quintessence de sentiments, à l'un desquels le savant Huet ne dédaigna pas de faire une introduction sur l'origine de ce genre d'écrits. Hamilton fit des contes de fées d'une fantaisie aussi gracieuse et plus logique que ceux que traduisait ce bon M. Galland; l'abbé Prévost, qui commence le siècle suivant, après avoir produit une trentaine de volumes dans lesquels quelques pages seulement sont à conserver, trouva sous sa plume facile et prolixe cette histoire de *Manon Lescaut*, peinture de l'époque et du cœur, profonde sans doute, et qui semble une confidence naturellement échappée d'un cœur trop plein. N'oublions pas non plus la mère honteuse de d'Alembert, madame de Tencin et son *Comte de Comminges*, dans lequel le récit et l'idée sont également pathétiques.

Le génie dramatique s'était développé en Angleterre plus tôt que dans les autres pays de l'Europe; mais le roman ne s'y montra avec un certain éclat qu'au XVIIIe siècle. L'un des produits les plus originaux de l'Angleterre en ce

genre est le *Robinson Crusoé*; non que cet ouvrage ne contienne, comme l'a dit J.-J. Rousseau, beaucoup de fatras, non que les détails n'en soient prosaïques et d'une minutie toute protestante; mais il y a dans cette existence d'un homme placé sous l'œil de Dieu, en face de l'inconnu, quelque chose de si profondément attachant, qu'on ne l'oublie jamais une fois qu'on en a été frappé. L'auteur, au reste, ne paraît même pas s'être douté de la beauté de cette situation, autrement il ne l'aurait pas gâtée par tant d'insipides bavardages.

Un autre écrivain aussi éminemment protestant et minutieux, Richardson, qui avait passé son adolescence à servir de secrétaire à de jeunes ouvrières, renouvela le roman épistolaire. Richardson impatiente souvent; sa pruderie puritaine dégénère quelquefois en dureté; mais jamais écrivain n'a poussé plus loin que lui l'art de faire illusion; ses personnages sont d'une vérité saisissante, et plusieurs de ses caractères ont eu l'honneur d'être acceptés pour types. En traversant le détroit, les écrits de Richardson vinrent inspirer un écrivain supérieur à lui, mais qui lui resta inférieur dans l'exécution de son œuvre. La *Nouvelle Héloïse* est à certains égards, ainsi que les *Liaisons dangereuses* de Laclos, une inspiration de *Clarisse Harlowe*; mais les écrivains français, le dernier surtout, sont demeurés bien loin de la réserve des romanciers d'Outre-Manche.

Richardson, né dans le peuple, vécut dans la bourgeoisie, et arriva à l'idéal du roman bourgeois; Fielding, né dans l'aristocratie, créa en Angleterre le roman populaire. Moins approfondis que ceux de Richardson, ses récits sont plus vifs, plus colorés et plus concentrés : chez lui tout fait saillie, et dans sa morale, un peu facile, il est plus chrétien peut-être que son janséniste adversaire.

Fielding est gai sans effort et sans arrière-pensée. Swift l'est aussi, mais avec moins d'entrain; ses *Voyages de Gulliver* procèdent de Rabelais; mais s'ils en ont l'esprit, ils sont loin d'en avoir la verve : il y a toujours sous la plaisanterie de Swift quelque chose d'amer et de morose. Sterne a de la gaîté et du pathétique, mais tout est chez lui si calculé, son originalité est si recherchée, que sa joie ou ses larmes sont rarement sympathiques.

Cette originalité après laquelle courait Sterne, Cyrano de Bergerac la possédait instinctivement, mais elle n'arrivait guère chez lui qu'à faire heurter les mots : pour lui la pensée est peu, mais la phrase est vive, alerte, le trait inattendu, et jamais personnage, y compris M. de Bièvre, n'a fait tant de bons calembours. La plaisanterie de Voltaire dans ses romans est encore plus inattendue, chez lui elle jaillit en gerbes étincelantes, et porte toujours. Nul n'a jamais mieux que lui manié ce ridicule qui tombe sur le raisonnement et les croyances des hommes. Heureux s'il eût dépensé toute cette verve au service d'une meilleure cause.

Les autres romanciers du XVIIIe siècle retracèrent les mœurs de leur époque, souvent un peu par penchant, beaucoup par la faute des mœurs qu'ils peignaient et de ceux qu'ils voulaient amuser. Crébillon fils est le peintre le plus élégant de cette corruption énervée; Duclos a plus de force, mais trop de prétention; Marivaux, observateur délicat et fin, se plaît dans les infiniment petits replis du cœur, et court après l'effet dans le style, mais il ne manque ni de relief, ni de vigueur.

La vogue du roman libertin ramena par réaction celle de la pastorale; la peinture et l'opéra-comique commencèrent; puis vint Florian, ce berger, capitaine de dragons, un peu faible, un peu froid, un peu infecté de sensiblerie, mais gracieux pourtant et naturel dans une certaine mesure. Bernardin de Saint-Pierre arriva à la perfection du roman champêtre : tout, dans *Paul et Virginie*, est frais, délicat, pudiquement ému, enchanteur, et la nouveauté du paysage ajoute un charme de plus au récit. Un autre illustre contemporain qui, avec le même génie pittoresque, a plus de force, d'éclat et aussi quelque trace d'affectation, a placé la scène d'un autre roman non moins enchanteur dans les forêts vierges de l'Amérique. L'époque à laquelle il écrivait avait goûté les fruits amers du doute et du désillusionnement. Il consigna dans un roman non moins profond et non moins coloré les souffrances de l'homme qui a cessé de croire, et toute la génération du XIXe siècle a frémi à ce tableau, qui se produisait en même temps en Allemagne dans *Werther*, et en Angleterre dans les poëmes désespérés de Byron.

Bernardin de Saint-Pierre n'avait peint que des sites qui lui étaient connus; Chateaubriand, avant d'écrire les *Martyrs*, voulut visiter les lieux où il en devait placer la scène; il y avait là, loin de cette nature bizarrement composée de

grottes, d'îles et de mers, des romans de mademoiselle de Scudéry, et même de ceux de l'abbé Prévost. Le roman tendait de plus en plus à se rapprocher de la réalité; c'est cette tendance au descriptif qui nous a valu les romans maritimes, les romans industriels, les romans intimes, etc. Un écrivain profondément initié à la connaissance du moyen âge et des traditions de son pays, mais qui n'avait obtenu que le second rang dans la poésie, vient à être privé de sa fortune; au lieu de perdre son temps à limer des vers plus ou moins élégants, il décrit en prose ce qu'il connaît si bien, sa vieille Écosse et ce moyen âge dans lequel il a tant vécu par la pensée; il entremêle ses descriptions et ses souvenirs de personnages inventés qui servent à relier entre eux les faits donnés par l'histoire, et produit ainsi une nouvelle classe de romans, épique par le fonds, familiers par la forme, et plus réellement vrais que beaucoup d'ouvrages historiques sans couleur, qui sont donnés pour l'expression des évènements passés. Walter Scott n'est pas un peintre profond des passions des hommes, mais tous ses personnages sont vivement colorés, pleins de naturel et de vie. C'est ce à quoi n'ont pas assez songé ses imitateurs qui ont cru que, pour l'égaler, il suffisait de découper quelques pages dans les mémoires, et de mettre dans la bouche des mannequins qu'ils affublaient de noms connus, tous les jurons rapportés par les chroniqueurs.

Nous ne pousserons pas plus loin cette rapide revue des romans; les contemporains nous mèneraient trop loin, et nous sommes trop près d'eux d'ailleurs pour en porter un jugement complétement impartial. — Mais nous ne pouvons nous empêcher, en terminant, de déplorer cet immense développement que le roman tend à prendre de nos jours, grâce au feuilleton qui va le porter dans la partie la plus reculée du sanctuaire domestique. Qu'un ouvrage de bibliothèque offre du danger pour les mœurs, c'est un mal, mais enfin il peut être tenu loin de ceux qu'il pourrait corrompre; il n'est aucun moyen d'éviter le journal qui se fait de plus en plus provocateur et insinuant, en même temps que le roman se fait plus hardi et plus démoralisateur. Qu'un homme sérieux se délasse un moment en un roman soigneusement étudié (il en est quelques-uns), que dans cette peinture attrayante du cœur humain il puise (cela arrive parfois quoique rarement) des leçons de force et de sagesse, il n'y a rien là de répréhensible, bien qu'il faille reconnaître que la lecture de fictions romanesques énerve l'esprit, et l'empêche de retourner volontier à des études plus solides. Mais les femmes, mais les jeunes filles, auxquelles les romans s'adressent de préférence, auront-elles la prudence de choisir? Est-il sans danger de les nourrir au hasard d'une demi-science indigeste et superficielle, plus dangereuse que l'ignorance : combien n'a-t-on pas vu de jeunes filles écouter le premier amant qui se présente pour se mettre dans la situation de l'héroïne du roman qu'elles lisent? combien d'autres à qui ces lectures enivrantes rendent insupportable une existence modeste et calme, et qui pour en sortir tombent dans la démence, se jettent dans la débauche ou dans le suicide, si elles ont du penchant au désespoir? Il y a là pour l'avenir un danger immense qu'on ne conjurera pas en se contentant de déclarer le roman une lecture dangereuse et frivole, comme on le fait depuis si longtemps sans avoir pu, non pas détruire le mal, mais sans être même parvenu à en arrêter les progrès.

J. Fleury.

ROMANA (Don Pedro Caro y Sureda, Marquis de la), célèbre général espagnol, né en 1761 à Palma (île de Majorque), aide de camp du général D. Ventura Moreno en 1779, capitaine de frégate en 1790, maréchal de camp en 1794, envahit (1795) la Cerdagne française où il obtint le grade de lieutenant-général. En 1807, il commandait les troupes auxiliaires que le roi Charles IV avait fournies à l'empereur Napoléon. Lorsqu'on voulut le forcer de prêter serment au roi Joseph, il fit embarquer furtivement ses troupes à bord d'une escadre anglaise et vint rejoindre les insurgés espagnols. Commandant en chef des provinces du nord il mourut en 1811 au moment où il se rendait en Portugal pour renforcer l'armée anglo-portugaise.

ROMANCE (*litt.*). La romance est une variété de la chanson ou de l'ode, c'est le chant mélancolique, l'ode élégiaque et naïve. Le nom de la romance a la même origine que celui du roman pour lequel il s'est même employé dans la langue romane, et l'est encore aujourd'hui en anglais et en espagnol. Mais il paraît n'avoir été appliqué chez nous qu'au dix-huitième siècle à de petites compositions poétiques destinées aux chants qui contiennent le récit d'une aventure funeste ou le développement d'un sentiment

douloureux. Moncrif l'appliqua à ses jolies romances d'Alexis et de la comtesse de Saulx, vieux récits qu'il avait refondus et qui ont été refaits de nos jours par Em. Deschamps. Le succès de Moncrif fit éclore une multitude de romances narratives ou sentimentales : Léonard, Marmontel, La Harpe, Berquin et surtout Florian se mirent à l'œuvre ; il n'y eut pas jusqu'à J.-J. Rousseau qui ne s'y essayât ; et la romance fut naturalisée en France, en dépit des épigrammes de Collé et autres chansonniers grivois, menacés dans le domaine de la chanson où ils avaient seuls régné jusqu'alors. Le dix-huitième siècle se piquait fort de sensibilité, et ses poètes lui faisaient souvent de la sensiblerie : la romance ne put échapper à ce défaut, car elle est essentiellement un genre de salon ; aussi parvint-elle à l'apogée de sa gloire de 1800 à 1820, lorsque le consulat, l'empire et la restauration rassemblèrent autour d'une cour des hommes et des femmes séparés par les orages de la révolution et les mécomptes de l'émigration. Tout alors semblait la favoriser : on enjolivait les Scandinaves et le moyen âge, Napoléon mettait Ossian au-dessus d'Homère ; les idées guerrières, religieuses et chevaleresques se réveillaient à la fois et se combinaient ; Millevoye se fit l'écho de ces divers sentiments : il n'était cœur qui ne battît en écoutant ou en chantant ses douces, rêveuses et faibles cantilènes qui parlaient de guerre, d'honneur et d'amour ; il n'était dame ou jeune fille qui ne sentît ses yeux se mouiller à cette romance de Ségur et de la reine Hortense. *Vous me quittez pour aller à la gloire.* Ce fut alors aussi qu'on reprit le nom de ballade pour les romances narratives ; ce n'était que substituer le nom du Nord à celui du Midi, car les ballades anglaises et les romances espagnoles sont unies par la plus étroite parenté. Les progrès de la musique ont nui à la romance ; elle a dû se faire faible et de plus en plus pâle pour pouvoir pénétrer dans les institutions de jeunes personnes ; les poètes dignes de ce nom qui s'y sont trouvés gênés l'ont abandonnée, et elle a fini par n'être plus qu'un thème aux musiciens pour faire des transitions musicales sans trop de souci du sens ni de la mélodie. Mais de ce que la romance est fade et nulle aujourd'hui comme poésie, il n'en faudrait pas conclure la condamnation du genre : une romance bien sentie sous une musique limpide peut souvent être plus poétique et plus émouvante que des œuvres bien autrement prétentieuses. Il est telle des romances de Béranger qu'il est impossible d'entendre chanter avec un accent vrai sans se sentir des larmes dans les yeux et plus de bienveillance au fond de l'âme. Le genre de littérature qui produit ces effets ne saurait être à dédaigner ; il ne faut dédaigner que les pâles productions des rimeurs que l'apparente facilité du genre y pousse sans vocation. J. FLEURY.

ROMANCERO. — Ce mot espagnol s'applique indistinctement à celui qui fait ou chante des romances ; et par romances il ne faut pas entendre ces quelques couplets langoureux de nos albums modernes, mais de véritables chants guerriers, religieux et patriotiques, de belles pages d'histoire qui, dans cette admirable langue castillane, acquièrent les proportions épiques.

Ces compositions prirent chez les Espagnols, comme chez nous, le nom de romances, parce qu'elles étaient écrites dans les deux pays en langue vulgaire, romane ou romancière, mélange corrompu du romain ou latin avec l'idiome national, d'où sont sorties toutes les langues de l'Europe moderne, et particulièrement de l'Espagne, de l'Italie et de la France.

Le romancero, de même que notre jongleur du moyen âge qui chantait de châteaux en châteaux les aventures de la cour d'Artus, les exploits des douze pairs de France, les combats livrés aux Sarrasins de Syrie, le romancero parcourait lui aussi les Espagnes, mais en redisant les exploits, bien autrement saisissants pour ses auditeurs, de Bernard del Carpio, de Fernando Gonzalez et surtout du Cid, le héros des héros de la Péninsule. Leurs accents enflammaient aisément tous les courages, et chacun brûlait, en les écoutant, de suivre la trace sainte et glorieuse des ancêtres. Aussi, tant que dura cette grande lutte contre les Maures, croisade permanente qui tenait en haleine toute l'Europe guerrière, le romancero fut en quelque sorte le génie inspirateur des batailles ; c'était lui qui soufflait sa patriotique ardeur aux guerriers de las Navas de Tolosa (château avec un bourg dans l'Andalousie aux frontières de la Castille Neuve ; cette bataille fut livrée le lundi 12 juillet 1212), quand tomba sans retour, sous la hache d'armes d'Alphonse VIII de Castille, la fortune conquérante des Maures, comme elle était tombée trois siècles auparavant sous celle de Charles-Martel ; et tel fut l'enthousiasme

excité par cette victoire que la pape Innocent III crut devoir ordonner des prières publiques en actions de grâces dans tout l'Occident.

Le romancero suivit toutes les phases de cette mémorable lutte, et le dernier qui se fit entendre se confondit avec le bruit des murs croulants de Grenade, ce dernier boulevard des Maures sous Ferdinand et Isabelle.

Ces compositions intéressent donc les fastes de la vieille monarchie chrétienne d'Espagne, et c'est avec raison que Corneille a dit, dans sa préface du Cid, qu'elles étaient comme les originaux décousus de l'histoire de ce pays.

Le romancero n'étant plus, son nom passa par une espèce de métonymie à la collection de ses chants, et le même mot signifie aujourd'hui en langue espagnole, recueil d'anciennes romances. C'est cette analogie qui a conduit M. P. Paris à intituler Romancero français un recueil de chants français d'amour et de guerre du XIII[e] siècle, que relèvent souvent des annotations judicieuses et d'ingénieux rapprochements historiques. Ce titre qui n'avait point d'équivalent en français, joignant au mérite de la justesse celui de la concision, semble avoir acquis droit de bourgeoisie dans notre langue.

Les pièces du romancero sont généralement divisées en couplets. Le poète raconte les faits sans autre peine que de s'assujétir à la mesure.

C'est à nos poètes provenceaux que les espagnols ont emprunté leurs rerondilla, espèce de chants vifs et gracieux qui sont loin du mérite de leurs originaux.

On a fait des imitations des plus célèbres romanceros dans toutes les langues : Deren les a traduits en allemand. L'un des plus anciens recueil est le *Cancionero general* dont la première édition est de 1510 ; la deuxième parut à Valence en 1514. Un autre connu sous le nom de *Cancionero de romances* fut imprimé à Anvers, en 1555 ; mais de tous ces recueils, le plus célèbre est le romancero général de Pédro Flores, publié à Madrid, en 1604 et 1614. On peut citer encore le romancero historiado de Lucas Rodriguez, Alcala, 1579 ; — Sylva de varios romances, Barcelona, 1611, Vienne, 1815 ; et le recueil de Depping, 1817. Voyez *Histoire de la littérature espagnole*, par Bouterweck, et le tome III[e] de *l'histoire de la littérature du midi de l'Europe*, par Sismondi.

ROMANE (*langue*). Partout où les Romains s'établirent, ils imposèrent aux vaincus leur langue avec leur domination ; mais partout aussi où le latin fut violemment implanté, l'usage le corrompit.

Le latin était, plus que tout autre idiôme, exposé à cette dégradation rapide. Les grammairiens l'avaient, à force d'art et de raffinement, rendu difficile pour les Romains eux-mêmes. On ne savait lequel choisir des deux systèmes d'ortographe que se disputaient les littérateurs : l'un docile aux lois de la grammaire, l'autre modelé sur la prononciation. Cette langue délicate avait été une première fois profondément froissée et mutilée par le choc des idiômes indigènes, au moment de l'établissement des Romains dans les pays assujétis. La conquête et la prédication du christianisme lui avaient frayé les voies. Mais on comprend que ni les soldats ni les prêtres n'avaient épargné les solécismes pour se faire comprendre des combattants ou des catéchumenes. Le latin prévalut cependant et survécut même à l'invasion des Barbares. Mais quel latin? Les vaincus ne cessaient pas de parler la langue de leurs premiers maîtres ; toutefois ils admirent, en les latinisant, bien des mots barbares. De ce double courant des langues celtiques et germaniques, ravageant successivement la langue latine, sortirent des langues nouvelles, intermédiaires qui furent appelées romane ou vulgaire ou rustique.

Au moyen âge, le roman est sans cesse opposé au latin et au tudesque, comme dans ces passages cités par Ducange :

> Mult sot bien écrire en *latin* et en *roman*. —
> Tu as dit la Patenotre,
> Saint Julien, a ce matin,
> Soit en *rouman*, soit en *latin*.

> Nativam linguam non habuit Teutonicam,
> Sed quam corrupti nominant
> *Romanam*, Teutonice *Wallonicam*.

Le latin se conserva dans l'Italie son premier foyer, plus longtemps que dans tout autre pays. Muratori déclare qu'il n'a, ni dans ses voyages ni dans ses recherches, découvert aucun monument de cette langue, qui, selon Bembo et Cittadini, aurait été contemporaine du latin savant. Sans doute, les germes de dégénération que recélait la langue latine se développèrent en Italie, sous l'influence de l'usage vulgaire, comme partout. Cependant cette dégénération fut moins complète et moins générale. Les locutions pro-

vinciales, conservées par une tradition tenace dans les différents dialectes qui, aujourd'hui encore, se partagent l'Italie, ne formeront jamais un idiôme comparable à la langue romane : il n'y a pas eu de langue intermédiaire entre le latin et l'italien.

Hors l'Italie, dans toute l'étendue de l'empire romain, le même phénomène eut lieu. Partout naquit une langue romane, diversement modifiée selon le génie propre de chaque nation. Les Valaques, sur les bords du Danube, eurent leur langue romane; et lorsque vous traversez le canton des Grisons, le postillon qui vous conduit se retourne, à votre grand étonnement, pour vous dire qu'à Thusis on parle la langue romane : observation qui chez lui ne sent pas l'érudit, mais qui remonte aux plus anciennes et aux plus naïves traditions du pays.

En France, cette corruption vulgaire de la langue latine prit plus tôt qu'ailleurs l'apparence d'une langue, grâce à la parenté qui existait entre la plus vieille langue latine, la langue osque, et les formes et les tours naturels aux Gallo-Francs. M. Ampère (dans son *Histoire littéraire*, t. III,) a cité des exemples bien curieux de cette communauté de tendances. Les Gallo-Francs rejetèrent de leur langue parlée les formes artificielles et savantes, dont les littérateurs romains avaient brodé le fond de la langue latine primitive. Ainsi, ils remplacèrent par l'article les désinences des noms et suppléèrent par les pronoms personnels : *se*, *tu*, *il*, et par l'emploi fréquent des verbes *être* et *avoir* comme auxiliaires, les formes multiples de la conjugaison des verbes latins. Cependant, malgré ce retour aux origines, ils conservèrent assez de la forme dernière de la langue latine pour qu'à travers les altérations de cet idiôme et les placages de mots nouveaux, celtiques ou germains, une langue plutôt transformée que formée subsistât.

Cette langue, issue du latin, finit par le remplacer peu à peu dans le langage usuel.

Dès la fin du IIe siècle le latin était la langue vulgaire à Lyon. Au Ve siècle, le peuple le parlait et le comprenait encore. Car Sidoine Apollinaire harangua dans son latin recherché le peuple de Bourges, qui l'avait prié de lui indiquer un évêque. Mais depuis le IXe siècle le peuple n'entend plus le latin. Aussi, nous voyons les conciles de Reims et de Tours en 812, et celui de Mayence en 847, ordonner aux évêques de prêcher dans la langue rustique. Bien plus, en 995, au concile de Mousson, la langue rustique était parlée par les évêques eux-mêmes.

Selon M. Ampère, la langue romane prévalut, dans les Gaules, du VIIe au IXe siècle; elle était bien puissante dès le règne de Charlemagne, puisque cet empereur, qui avait commencé lui-même une grammaire teutonique et fait recueillir les anciens chants nationaux, fut contraint de renoncer au projet qu'il avait formé d'imposer l'usage de la langue tudesque dans toute l'étendue de son empire.

Le nord comme le midi de la France avait sa langue vulgaire corrompue du latin, mais différemment prononcée, ce qui suffit pour établir, dès le VIIIe siècle, une différence sensible. Dans le célèbre serment de 842, prêté à Strasbourg par Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, on voit coexister les deux langues : le roman wallon et le roman provençal.

Le roman wallon était parlé dans les provinces au nord de la Loire, et le roman provençal dans toutes les provinces au midi de la Loire, qui avaient été conquises par les Bourguignons et les Wisigoths.

Le roman wallon participait du teuton, mais dans une moindre proportion que du latin. A l'exception des parties wallones du serment de 842, on ne connait pas de texte de cette langue antérieur à l'an 1000. Jusque-là, on ne trouve que des mots isolés dans les chroniques latines. On sait qu'au XIIe siecle saint Bernard prêchait en roman wallon. Les Normands avaient adopté cette langue et l'avaient empreinte de leurs sons durs et de leurs syllabes sourdes. Ils la portèrent en Sicile, en Angleterre, en Grèce. Elle fut parlée dans les assises de Jérusalem. Guillaume-le-Conquérant l'imposa en Angleterre à ses gens d'affaires et à ses tribunaux. Le roman wallon, en s'épurant, est devenu la langue française.

Les destinées du roman provençal furent plus courtes, mais brillantes. Il fut l'instrument de la poésie des troubadours (*voyez* ce mot), et périt avec cette littérature. Après la croisade des Albigeois, la langue provençale éprouva le sort de la langue grecque : elle n'avait point de capitale littéraire où se réfugier, elle avait régné dans une foule de châteaux, qui tombèrent tout à coup dans le silence. Les classes élevées furent contraintes par la domination française d'adopter la langue des vainqueurs. Le provençal cessa d'être cultivé, et dégénéra en un patois auquel

quelques poètes populaires sont demeurés fidèles.

Telles sont les données les plus positives que la critique littéraire ait établi sous la direction initiatrice de M. Fauriel. Ainsi s'est trouvé réfuté le fameux paradoxe de M. Raynouard sur la langue romane. M. Raynouard, apercevant autour de lui, en Provence, les restes d'une langue harmonieuse et le souvenir d'une littérature riche et splendide, s'était persuadé avec les illusions du patriotisme, que cette langue avait été formée par une altération uniforme du latin et avait régné dans les deux Gaules, une partie de l'Espagne et de l'Italie.

Les principes résistaient à cette supposition. Car une langue, lui ont fait observer M. Schlegel et M. Villemain, ne se corrompt pas uniformément lorsqu'elle est altérée non par les écrivains, mais par l'usage. « L'uniformité, dit très bien « M. Villemain, c'est presque la science. L'uni« formité supposerait la méthode même, dont « l'absence est attestée par la corruption de l'an« cienne langue. » Quelle que soit l'identité des procédés naturels de l'esprit humain, les individus, s'exerçeraient-ils sur la même langue, n'arrivent pas tous par la même voie à la simplicité, leur but commun. Les différences d'accentuation auraient seules suffi pour créer bientôt des langues distinctes.

L'étude attentive des différents idiômes néo-latins n'a pas manqué de donner raison à la théorie. Aussi n'admet-on plus qu'il y ait jamais eu une langue romane dont l'universalité ait succédé à l'universalité du latin. Ce que M. Raynouard applique à langue romane ne doit s'entendre que du roman provençal, dont il a restitué la grammaire et le dictionnaire avec une sagacité incomparable.

Ce qui a égaré M. Raynouard sur l'étendue de l'empire de la langue romane, ce sont les succès obtenus, au dehors de la Provence, par les troubadours. Il a confondu la langue et la littérature provençales. Partout où il a rencontré des troubadours, il a cru que leur langue avait prédominé, tandis qu'en Italie notamment les classes élevées se plaisaient à entendre célébrer dans cette poésie harmonieuse les sentiments d'amour et de chevalerie, et cédaient même quelquefois à la tentation de rivaliser avec les troubadours dans leur propre langue, sans que la langue provençale fût pour cela la langue de l'Italie. Les Italiens firent des vers provençaux dès la seconde moitié du XIIe siècle; mais l'Italie ne parla jamais la langue provençale.

Il n'en est pas de même des provinces d'Espagne, les plus voisines des Pyrénées. La Catalogne, la Navarre, la province de Valence et l'île de Majorque ont parlé la langue provençale. Dans le reste de l'Espagne le latin se conserva longtemps, grâce aux évêques qui, revêtus du pouvoir législatif, édictaient leurs lois en latin. Le latin dégénéra cependant, et en se mêlant aux restes des langues indigènes, le vieil espagnol, le cantabre, le celtibérien, et aux nouveaux idiômes des conquérants, il donna naissance à la langue espagnole.

En résumé, il demeure établi qu'il y a, non pas identité, mais analogie entre les langues romanes, ou vulgaires, ou rustiques, du midi et du nord de la France, de l'Espagne et de l'Italie, et que, pour parler comme M. Villemain : « Toutes ces langues sont sœurs et ont germé dans les ruines de la langue latine. A. H.

ROMANÉE (LA) ou ROMANÉE-CONTÉ, petit village du département de la Côte-d'Or, est situé sur la côte de Nuits, non loin de Vosnes, avec lequel il forme une commune. Sa population est de 450 âmes; son territoire fourni d'excellents vins qui sont rangés avec justice au premier rang parmi les seconds crus de la Bourgogne. Il ne faut pas les confondre avec ceux de la Romanèche, village des environs de Mâcon qui fourni les vins de *Thorins* et du moulin à vent.

ROMANELLI (JEAN FRANÇOIS), peintre, né à Viterbe en 1617, mort en 1662, était grand dessinateur et bon coloriste. Élève du Dominicain et de Pierre de Cortone, il fut employé par Louis XIV à plusieurs travaux où il sut mettre de la noblesse, de la grâce et de la facilité. On regrette de ne pas trouver plus de feu dans ses compositions.

ROMANIE. *V.* ROMÉLIE.

ROMANO (ALBÉRIC DA), podestat de Trévise au XIIIe siècle, s'attacha comme son frère Eccelino III, le Féroce, podestat de Vérone, au parti gibelin. C'est même à lui que cette faction dut son triomphe dans l'Italie septentrionale. Mais, en 1255, le pape Alexandre IV, chef du parti guelfe, ayant prêché une croisade contre la puissante famille des Romano, Eccelino fut vaincu et tué à la bataille de Cassano (1259). Albéric fut enveloppé dans la ruine de son frère. Obligé de se rendre à discrétion au marquis

Azzo d'Este, le malheureux père vit couper les bras et les jambes à ses enfants qu'on décapita ensuite, et brûler vives sa fille et sa femme qu'on avait d'abord exposées nues aux outrages de la soldatesque. C'est après cet horrible spectacle qu'il fut attaché vivant à la queue d'un cheval fougueux.

ROMANO, île d'Amérique sur la côte nord-est de Cuba, est située par 22° 9′ de latitude Nord et 83° 23′ de longitude Ouest. Elle est divisée en deux parties par un canal, et a environ 23 lieues de long, sur 2 de large. — ROMANO, bourg muré du royaume Lombard-Vénitien, est bâtie sur un affluent de l'Oglio. Sa population n'est que de 3245 personnes; il n'offre rien de remarquable. Vers le temps des guerres des Guelfes et des Gibelins, les seigneurs de Romano se rendirent célèbres. Le chef de cette maison, venu en Italie, en 1137, à la suite de l'empereur Conrad, avait reçu en fief la terre de Romano; bientôt par d'heureuses guerres et par des mariages, cette maison devint une des plus puissantes de la Lombardie. Les princes qui se distinguèrent le plus furent Eccelin II, *le Moine*, chef du parti gibelin en Italie, qui, après une glorieuse carrière, se retira dans un cloître, laissant ses biens à ses deux fils, Albéric et Eccelin III; celui-ci, surnommé *le Féroce*, répandit pendant trente-quatre ans la terreur et la désolation dans toute l'Italie. Soutenu par Frédéric II, il se rendit assez puissant pour qu'à la mort de cet empereur il pût se considérer comme indépendant. Il se signala par un redoublement de cruautés; on porte à plus de 25,000 le nombre des personnes de tout âge et de tout sexe qu'il fit périr dans les plus affreux tourments; un nombre plus considérable encore avaient été mutilés par son ordre, et portaient dans toute l'Italie la terreur de son nom. Le pape Alexandre IV, à son avènement, prêcha une croisade contre lui. Eccelin, longtemps vainqueur de tous ses ennemis, fut enfin vaincu au pont de Gassano sur l'Adda, blessé et fait prisonnier. Ne voulant pas survivre à sa défaite, il refusa les secours des médecins, et déchira ses plaies. Il mourut le onzième jour de sa captivité, en 1259. Son frère Albéric, moins féroce et plus dissimulé, fut fait prisonnier par les Guelfes, en 1260, et mis à mort avec toute sa famille. En lui s'éteignit la maison de Romano.

ROMANOV, ancienne ville forte du gouvernement d'Iaroslaf en Russie, sur la rive gauche du Volga, possède des fabriques de toiles et des tanneries; elle fait un assez grand commerce de cuirs et de soieries. Il existe encore en Russie deux autres villes de ce nom, l'une dans la Volhynie et l'autre dans le gouvernement de Minsk, sur la rivière de la Mora. C'est celle-ci qui a donné son nom à la dynastie des Romanov qui a régné sur la Russie de 1613 à 1762, époque à laquelle elle s'éteignit dans la personne d'Elisabeth, et fut remplacée par la maison actuellement régnante de Holstein-Gottorp, qui lui était alliée par les femmes. Le premier des Romanov qui se rendit célèbre fut Nikika Romanovitch Jonrier, beau-frère du czar Ivan IV, dont le fils Fedor I[er] designa pour lui succéder Fedor, l'aîné des cinq fils de Nikika. Boris Godunov fit périr tous les membres de cette famille, excepté Fédor qui se fit moine et parvint par la suite au poste de métropolitain. Il eut pour fils Michel Romanov, premier czar de cette maison. — ROMANOV (Michel Féderovitch) fut élu souverain de la Russie en 1613, à la suite d'une longue guerre civile. (*Voyez* RUSSIE.) Tiré du couvent de Kostroma, où il était élevé par sa mère, pour être porté à la tête des affaires, il s'appliqua d'abord à repousser les Polonais et les Suedois qui voulaient démembrer cet empire; mais, n'ayant que des troupes peu nombreuses, mal armées et plus mal disciplinées, il fut vaincu par les premiers et forcé d'accepter des seconds une paix humiliante, pour pouvoir réprimer la revolte de la noblesse et repousser une invasion des Cosaques du Don. Il conclut une trêve avec la Pologne, à laquelle il céda Smolensk, sous la condition que la liberté serait rendue à son père, traitreusement arrêté à Varsovie, où il avait été envoyé comme ambassadeur. Michel, peu heureux à la guerre, car il fut encore battu à l'expiration de la trêve avec les Polonais et forcé de leur confirmer la possession de Smolensk, s'appliqua à rendre la Russie heureuse et puissante. Dignement secondé par son père, qu'il avait elevé à la dignité patriarchale et nommé son premier ministre, il abrogea des lois barbares, introduisit un commencement de civilisation dans l'empire, créa une armée regulière et bâtit des forts pour mettre ses Etats à l'abri des invasions des Tartares de Crimee. Il mourut en 1645 d'un coup de sang.

ROMANS, petite ville du Dauphiné, aujourd'hui chef-lieu de canton du département

de la Drôme, est bâtie sur la rive droite de l'Isère que l'on y passe sur un magnifique pont de pierre. Sa fondation remonte jusques vers le milieu du neuvième siècle, et sa population, de tout temps assez nombreuse, s'élève aujourd'hui à plus de 8000 âmes. Romans possède des filatures, des tanneries, des mégisseries, et fait un grand commerce d'olives, de truffes, d'huiles, de vins, de soies et de laines. Les vins si renommés de l'Ermitage se récoltent dans les environs de cette ville.

ROMANTIQUE (*litt.*). Le mot *romantique* qui dans nos trente dernières années a servi à désigner le mouvement intellectuel accompli au moyen âge dans les langues *romanes*, indépendamment de l'antiquité, était loin d'avoir une signification aussi large lorsqu'au dernier siècle il nous fut importé d'Angleterre; il ne désignait alors qu'une nuance du romanesque, et l'on était loin de prévoir qu'il devait un jour servir de terme de ralliement à un parti, dans la seule querelle littéraire qui ait vivement passionné les esprits depuis la révolution française.

Dès lors cependant l'orage grondait sourdement. LeTourneur faisait connaître à la France, en les écorchant, les œuvres de Young, de Richardson et de Shakspeare, et Voltaire (qui le premier pourtant avait signalé l'auteur d'*Hamlet*), comme s'il eût prévu les insultes que les romantiques lui réservaient, s'effrayait de l'admiration qu'excitait ce génie auquel il devait *Semiramis*, *Zaïre*, *la mort de César*, le parodiait avec autant de bonne foi qu'il parodiait la Bible, et cherchait à le faire passer pour un farceur de trétaux chez lequel il se trouvait çà et là quelques pages sublimes. Mais l'élan était donné; les littératures étrangères débordaient sur la nôtre, et toute la jeune génération se passionnait pour les dieux inconnus qui apparaissaient au loin. D'autres esprits, même étrangers à ce mouvement, cherchaient de nouvelles couleurs et de nouveaux modes pour rendre des idées nouvelles. André Chénier s'essayait en secret à un vers plus ferme, mieux rythmé, mieux rimé que celui de Voltaire. Bernardin de Saint-Pierre revenait tout exprès d'au delà des mers, oncle d'Amérique du romantisme, dont l'auteur d'*Atala* fut le père et le premier législateur. Mme de Staël donna aussi le modèle et le précepte de cette réaction littéraire contre le XVIIIe siècle, favorisée par les voyages à travers l'Europe, où les guerres de l'empire nous avaient poussés. L'Angleterre et l'Allemagne prirent part à cette réaction et nous disputèrent le sceptre littéraire que nous nous étions arrogé si longtemps, même chez elles. Dans les dix dernières années de la Restauration, la lutte fut soutenue avec autant d'ardeur sur le terrain littéraire que sur le terrain politique; les pamphlets et les préfaces s'échangèrent de part et d'autre avec la même abondance de personnalités et d'injures passionnées; ce qu'il y avait de remarquable c'est que les libéraux, prétendus partisans des progrès, étaient pour l'immobilité littéraire et que les royalistes étaient volontiers pour le progrès en littérature. La charte du romantisme fut promulgué dans la préface de *Cromwell*, et la bataille s'engagea dans le parterre du Théâtre-Français aux représentations de *Hernani* et de *Henri III*. Après la révolution de juillet, le triomphe du romantisme parut assuré, et le théâtre fut inondé d'ouvrages où l'on s'attachait de parti pris à violer toutes les règles que Corneille avait déclarées inviolables, tout en se permettant quelquefois un peu de licence à leur égard; le public applaudit d'abord, mais il se lassa bientôt de ce grand fracas, et on l'a vu, tout récemment, applaudir la *Lucrèce* de M. Ponsard, œuvre froide et sobre, c'est-à-dire remarquable par les qualités les plus opposées à celles de la nouvelle école, à laquelle cependant elle appartient à plus d'un titre; plus vigoureuse que les ouvrages de Casimir Delavigne, mais moins harmonieuse et moins pure. Depuis lors les deux chefs au théâtre de l'école romantique ont gardé le silence, impuissants à se renouveler, quelques-uns de ses critiques les plus ardents ont passé dans le camp ennemi. Le mouvement semble donc accompli, et l'avenir réservé aux écrivains qui des théories nouvelles sauront prendre ce qu'il y a d'équitable, cette part enfin d'éternelle vérité comprise dans tous les systèmes, quels qu'ils soient, qui ont eu le pouvoir de passionner les hommes.

La réforme littéraire prêchée par les romantiques, si on la dégage des exagérations qu'enfante toujours la lutte, était sous beaucoup de rapports fondée en raison. Il est certain qu'une maladroite imitation des anciens avait emprisonné notre littérature et surtout notre théâtre dans des règles étroites qui n'avaient pas empêché certains chefs-d'œuvre, mais qui interdi-

saient au poète une foule de sujets admirables; que la mythologie payenne à laquelle nos écrivains ont sacrifié, était une superfetation beaucoup moins poétique que les croyances du christianisme; que, des trois unités, une seule, celle d'action, est essentielle; que celle de temps n'avait pas toujours été observée par les Grecs, non plus que celle de lieu puisqu'il est telle tragédie d'Eschyle où il y a évidemment une solution de continuité dans l'action, et que la vaste scène des anciens représentait plusieurs lieux à la fois; mais que ces unités eussent-elles été observées dans les pièces ordinaires des Grecs, essentiellement en un acte, elles cessaient de l'être dès que le sujet offrait des parties successives, telles que l'histoire d'Oreste qu'Eschyle traita en trois actes, dont la scène diffère par le temps et par le lieu, et que par conséquant, à s'en tenir même uniquement à la tradition, les changements de temps et de lieu étaient parfaitement justifiables, l'esprit pouvant faire autant de chemin qu'on voudrait pendant l'entr'acte, surtout lorsque quelques mots à la fin de l'acte qui finit le mettent sur la voie qu'il devra parcourir jusqu'à ce que la toile se lève de nouveau.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'il est absurde de vouloir que tous les personnages d'une tragédie parlent sur le même ton, quelle que soit leur condition, et qu'il est ridicule de vouloir asservir a l'étiquette de la cour de Louis XIV, des héros semi-barbares; que toute action quelque grande et pathétique qu'elle soit, a des détails simples ou comiques, et que par conséquent, il y a justice à se relâcher quelque peu de la pompe monotone de la tragédie de Voltaire, à admettre quelquefois le familier et même la plaisanterie, à la condition de ne pas s'y arrêter trop longtemps pour ne pas nuire à l'impression générale de l'ouvrage; qu'enfin Racine, tout grand et harmonieux écrivain qu'il est, a dans son style des parties faibles; que s'il excelle à rendre les sentiments tendres, il affaiblit souvent les idées énergiques et les passions fortes, et que c'est un tort de le proposer pour modele exclusif, bien qu'il n'ait ni la mâle rudesse de Corneille, ni la richesse facile de Molière; que l'Alexandrin de Corneille est trop carré, et peut devenir monotone; que celui de Voltaire manque souvent de rythme et de rime; que deux siècles de culture littéraire ont singulièrement usé les expressions les plus fraîches de la langue du XVIIe siècle, et qu'il y a avantage à préférer aux périphrases et aux expressions dites poétiques, le mot propre, et l'image simple sans bassesse, etc., etc.

Ces principes dégagés des exagérations de la polémique sont desormais acquis à l'art littéraire. Quant aux ouvrages auxquels ils ont été appliqués d'abord sans mesure, quelques-uns resteront, parce qu'à côté de la recherche pénible du bizarre et de la bouffonnerie, du parti pris de rompre en visière à toutes les habitudes reçues, de la multiplication inutile des personnages et de la diffusion voulue de l'action, il y a de la passion, de la vérité et de la vie: tandis que ceux qui n'étaient que romantiques sans avoir d'autres qualites plus solides ont disparu pour jamais avec la théorie de l'art pour l'art, les chapeaux en pain de sucre, et les casse-tête de sauvages décorés du nom de cannes romantiques. J. Fleury.

ROMANZOFF (Pierre Alexandrovitch comte de) né en 1730, entra de bonne heure dans la carrière des armes, se distingua au siége de Colberg en 1761, et fut envoyé contre les turcs en 1769, comme commandant le deuxieme corps de l'armée sous les ordres du prince de Galitzin. Ayant été chargé d'envahir la Bessarabie, il s'en acquitta avec succès, pendant que son chef pressait vivement Chorzim; l'année suivante, Romanzoff élevé au grade de feld-maréchal, et nommé général en chef, repousse les Turcs précédemment vainqueurs, remporte sur eux une brillante victoire le 18 juillet, et anéantit le 1er août l'armée du grand-visir, forte de 150,000 hommes; la prise d'Ismaïl, Bender, Kélie, Akerman, Braïlov et de Cuergio fut la suite de ces succès. Les années 1772 et 1773 se passèrent en d'insignifiantes négociations, mais le grand seigneur Mustapha III étant mort en janvier 1774, son frère Abdoul-Hamet, qui lui succéda, interrompit les négociations espérant tirer avantage de la révolte des Cosaques du Don; mais il fut trompé dans son attente car le feld-maréchal Romanzoff ayant passé le Danube la nuit du 16 au 17 juin, malgré les efforts des Turcs les battit completement le 20, s'empara de leur camp, de leurs bagages et de toute leur artillerie, puis profitant du désordre et de la mutinerie qui régnait dans leur armée, investit le grand-visir dans son camp de Schoumla, et le força à accepter une paix qui fut signé a Kutchuk-Kainardji la même année. Catherine récompensa magnifiquement Ro-

manzoff, lui donna le surnom de *Zadonotskoï* (*Trans-Danubien*), le gouvernement de l'Ukraine, le combla de faveurs et le choisit pour accompagner à Berlin de concert avec l'empereur Joseph II, le grand duc Paul. Enfin en 1787, Catherine ayant formé le projet de chasser les Turcs hors d'Europe, nomma Romanzoff au commandement de la seconde armée; mais ce général bientôt las des hauteurs du tout puissant Potemkin, favori de l'impératrice, donna sa démission. Il mourut en 1796.

ROMARIN (*rosmarinus*, Linn.) Genre de plantes de la famille des labiées et de la diandrie monogynie dans le systeme sexuel de Linné. Il est caractérisé par ce que ses fleurs présentent un calice divisé en deux levres, dont la supérieure est entière, tandis que l'inférieure est bifide; une corolle à deux lèvres aussi, dont l'inférieure est réfléchie et divisée en trois lobes, le médian plus grand et concave; deux étamines à filet simple, dépassant la levre supérieure de la corolle, vers laquelle elles se déjettent en arc. La seule espèce de ce genre, le romarin officinal (*rosmarinus officinalis*, Linn.), est un arbrisseau qui croît dans les endroits secs et pierreux de la région méditerranéenne. Sa tige, haute de un à deux mètres, se divise en un grand nombre de rameaux grêles, allongés, portant des feuilles sessiles, linéaires, persistantes, vertes et glabres en dessus, blanchâtres à leur face inférieure, roulées en dessous à leurs bords. Ses fleurs sont assez grandes, d'un bleu pâle; elles naissent dans l'aisselle des feuilles, vers l'extrémité des branches. Cet arbrisseau a un aspect triste et maigre. Toutes ses parties exhalent une odeur aromatique, qui est due à une huile essentielle qu'on en extrait par la distillation et qui entre dans plusieurs liqueurs spiritueuses, notamment dans l'*eau de la reine de Hongrie*, autrefois tant préconisée. Le romarin est tonique et stimulant. Assez souvent employé aujourd'hui en médecine, il n'entre presque plus de nos jours que dans la composition de certains médicaments populaires.

ROME. La seule de toutes les villes qui ait été appelée de ce nom générique, *urbs*, la ville, si semblable, dans tous les autres cas, à *orbis*, le monde (*urbi* et *orbi*). Rome était la *ville*, comme l'histoire de Moïse est encore la *Bible*, le *livre*.

Rome, en effet, n'a jamais été la ville de telle province, de telle nation; elle a été la ville du monde. Les autres villes de l'antiquité telles que Babylone, Memphis, Suze, Ninive, Jérusalem elle-même, étaient des capitales, c'est-à-dire les villes principales de tel royaume, soit l'Égypte, la Perse ou la Judée; Rome dans ses commencements n'a été qu'une ville; il ne s'est pas formé de nation autour d'elle; elle n'a jamais été la capitale de l'Italie, elle est devenue celle de l'ancien monde. Les peuples qui avaient Mempbis, Babylone et Jérusalem pour capitale, s'appelaient les Égyptiens, les Assyriens, les Juifs; les Athéniens eux-mêmes, les Thébaïens, les Spartiates étaient des Grecs : les peuples de Rome s'appelaient de son nom : les Romains. C'est une destinée à part dans l'histoire. Et si l'on regarde à ses conquêtes, l'étonnement augmente; ce n'est pas un peuple qui a soumis d'autres peuples, comme celui d'Alexandre, de Cambyse, de Sésostris; c'est une ville, les enfants d'une seule ville qui ont étendu leur domination sur tout l'occident, on peut même dire sur tout l'univers qui était entré dans le mouvement de la civilisation.

Nous hasarderons ici une remarque qui paraîtra singulière à quelques-uns et que nous ne pouvons néanmoins passer sous silence, nous bornant à n'en tirer aucun avantage; c'est qu'avec Rome commence en quelque sorte un monde nouveau; et comme celle du premier monde, l'origine de celui-ci est marquée par un meurtre, de frère à frère : Romulus est le Caïn de ce monde; et comme le Caïn de la Genèse qui bâtit la première ville après son meurtre, Romulus incontinent après, élève la sienne dont les fondements semblaient attendre ce sacrifice pour leur consolidation. Ainsi fondateurs, civilisateurs, conquérants, ont pris possession de la terre d'une même façon; c'est le sang qui a marqué et en quelque sorte, consacré leur occupation; et, sans compter les conquerants fondateurs d'empires, les simples fondateurs de villes, tels que Caïn, Thésée et Romulus, étaient des meurtriers.

Ce fut le mont Palatin qui porta d'abord toute Rome, lui qui dans la suite put à peine suffire au palais d'un empereur. Une génisse et un taureau attelés à une charrue dont le soc était d'airain, tracèrent à ses pieds une enceinte carrée; là furent assis les premiers remparts de Rome; c'était assez pour garder un millier de toits de chaume qu'on avait dressés au-dedans. Puis, dans une fosse profonde creusée en rond.

les habitants de la ville nouvelle, bandits venus de tous pays voisins, jetèrent une poignée de leur terre natale ; et c'est près de cette fosse demeuré ouverte. que se tinrent plus tard les comices qui par leurs résultats décidaient non-seulement des destinées de Rome, mais de celles de l'Italie et bientôt de tout l'Occident.

Tout ce qui tient à la fondation de cette ville, porte un caractère étrange et symbolique que nous devons faire remarquer.

Nous devons aussi reproduire ici cette remarque de l'abbé Vertot, qui dit, en parlant de cette première enceinte uniquement destinée à protéger le butin amassé de tous côtés : « ce fut d'une retraite de voleurs que sortirent les conquérants de l'univers. »

En mettant à part la pompe de cette dernière partie de phrase qui marque une sorte de surprise admirative, nous dirons, à l'appui de cette observation, qu'il y a dans les nations, plus encore que dans les individus, un développement d'instincts qui suit une marche certaine, comme dans toute chose créée; et que Romulus explique César, comme César justifie Romulus. C'est un même labeur, c'est une même œuvre commencée par les uns, poursuivie par les autres, accomplie par tous, jusqu'à ce que comme toutes les œuvres humaines, elle tombe de décadence en décadence, jusqu'à une rapide dissolution.

Étudions d'abord ses commencements; nous suivrons plus tard ses progrès; occupons-nous de ses rois : la république et l'empire auront leur tour.

Monarchie. Quand nous avons dit qu'avec Rome avait commencé un monde nouveau, nous ne nous sommes pas trompés, et nos gouvernements actuels les plus parfaits ne sont presque qu'un plagiat de celui qu'établit Romulus. A lui, en effet, remonte l'origine des trois pouvoirs : la royauté, le sénat et le peuple ; à lui encore (et ceci a une plus grande importance sociale) remonte la division des citoyens d'une même nation en deux classes, division qui s'est perpétuée jusqu'à nous et qui a toujours causé du trouble dans les États : celle des patriciens et celle des plébéiens. Tout l'Orient avait des *castes*, Romulus est le premier qui ait établi des *classes;* et cette seule innovation a créé tout un nouvel ordre politique et social.

Pour une poignée de brigands, comme on appelle les compagnons de Romulus, c'eût été trop d'une si belle, d'une si sage organisation, quoiqu'elle ne devint complète qu'après qu'elle eut reçu de Numa cette inspiration religieuse qui épura son passé et fortifia son avenir. On sent, à voir tout ce que ces deux premiers rois ont fait pour une ville encore si chétive, que les destins futurs du monde sont en germe dans ce peuple naissant, et que les lois si admirables qui lui sont données ne sont encore qu'en essai, et possèdent des proportions qui les rendent applicables aux plus grands empires.

Romulus donc divisa le pouvoir entre le roi, le sénat et le peuple ; il réserva à la royauté ce qu'elle a toujours gardé depuis : la suprême direction de la justice et de l'armée, et une sorte de dictature dans ses relations avec le dehors.

Il donna au sénat, c'est-à-dire aux hommes les plus importants et les plus capables, ce qu'on aurait toujours dû leur laisser, la préparation et la confection des lois, et conféra au peuple ce qu'il est toujours apte à faire, le choix des magistrats, la sanction de la loi et la participation au conseil dans les cas de guerre, toutes choses auxquelles il est juste qu'il soit appelé, puisqu'il y est plus intéressé que tous les autres.

Dans cet empire naissant, tout commence par la violence, sauf à entrer après dans un ordre plus régulier. L'acte même qui suppose le plus d'assentiment de la part de ceux qui le contractent, le mariage, pour les premiers Romains, est d'abord un rapt odieux, que de bons procédés et un mutuel consentement consacrèrent bientôt. Il faut remarquer toutefois qu'ici la violence n'est pas arbitraire; elle ne s'exerce pas dans un intérêt personnel; la nécessité la commande, et l'intérêt de la patrie. Cet intérêt est déjà tout puissant sur le cœur des Romains, et peut-être faut-il attribuer cette influence souveraine à ce qu'il était concentré pour eux sur un point, un seul, la ville qui leur servait d'asile. Une ville est plus une patrie qu'une contrée ; une contrée, plus qu'un royaume. Les Mèdes avaient des sentiments moins patriotiques que les Grecs, et les Grecs eux-mêmes moins que les Romains, tant on dirait que ces sentiments ont besoin de se localiser pour acquérir toute leur force.

Dieu laissa à Romulus le temps de mener à bonne fin l'œuvre commencée; et comme il est dans la destinée des grands hommes de ne pas survivre à l'accomplissement de la tâche qui leur a été donnée, celle de Romulus une fois terminée, il disparut du milieu de son peuple;

comme Odia avait disparu du milieu du sien; comme Moïse, qui ne redescendit pas de la montagne, et dont le sépulcre n'a jamais été connu.

L'œuvre qu'il avait fondée avait besoin d'une consécration que les hommes ne donnent pas; et, comme par un concours tout spécial de la Providence dans ses futurs desseins sur Rome, il arriva que pour successeur de Romulus, cette réunion d'hommes de guerre et de violence choisit un prêtre, ou du moins un sage plutôt qu'un guerrier. Numa fut tiré de sa retraite de Cures, au pays des Sabins, et vint porter, au milieu de ses nouveaux sujets, cet esprit de religion et de paix si peu sympathique à leurs habitudes. Nourri de l'enseignement religieux des Étrusques, ce fut lui qui institua les vestales, les prêtres saliens et féciales, régla toutes les cérémonies d'un culte beaucoup plus épuré, sans contredit, que celui qui participa plus tard de la dégénération de toutes les vertus qu'il n'avait pu maintenir, et fonda enfin ce fameux temple de Janus qui demeuré fermé pendant tout le temps de son règne, ne le fut plus après lui que quatre fois, de là jusqu'à Tibère, durant plus de 700 ans.

Or, qu'avaient appris à Numa les traditions des vieux sanctuaires? Que le principe créateur des choses matérielles était immatériel, invisible, immortel et immuable; et voilà pourquoi il défendit qu'on le représentât sous une forme corporelle, ne voulant induire ses adorateurs à aucune espèce d'idolâtrie. Ce fut le *progrès*, tel que l'entend l'école rationaliste, qui introduisit, deux siècles après Numa, le culte des idoles, et avec lui toutes les turpitudes qui souillèrent les temples et firent subir aux hommes, dans une proportion au moins égale, les dégradations entreprises sur les dieux.

Avec la divinité descendit et dégénéra l'humanité; et l'œil du moraliste ne suit pas sans terreur la pente rapide qu'elles suivirent l'une et l'autre, de Numa jusqu'au poète Lucrèce, des premiers rois aux premiers empereurs.

Comme toutes les idées saines et utiles ont une sympathie mutuelle qui les rapproche, Numa fit succéder aux institutions religieuses des institutions politiques et sociales qui étaient le développement pratique des premières; et pour justifier encore par un exemple ce que nous avons dit, qu'avec cette ville de Rome commence un ordre nouveau pour le monde, nous devons ajouter ici que c'est Numa qui a réglé le cours de l'année solaire, tel que nous l'observons encore de nos jours, en la faisant commencer avec le mois de janvier, c'est-à-dire deux mois plus tôt qu'auparavant, ainsi que l'indiquent les mots de novembre et décembre, dont il fit le 11e et le 12e mois, au lieu du 9e et du 10e, qu'ils marquaient, selon la signification de leur propre nom.

Sa mort qui n'arriva qu'après quarante-trois ans de règne, donna lieu à une infraction des lois que les mœurs de son temps avaient établies; et nous ne devons pas passer cette singularité sous silence. Contrairement à l'usage de brûler les corps après la mort, Numa ordonna que le sien serait *mis dans la terre*, et il fut enseveli au pied du mont Janicule, où devaient aussi être recueillis un jour les restes de l'apôtre Pierre, cet autre fondateur de religion à Rome, mis aussi en terre sans avoir passé par le bûcher.

On plaça dans le tombeau de pierre de Numa douze gros volumes latins et autant de grecs sur les cérémonies sacrées que lui-même avait écrits; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que quatre cents ans après, ces livres ayant été trouvés intacts dans son tombeau, le sénat les traita avec terreur et respect, comme il faisait des livres sybillins avec lesquels ils devaient avoir plus d'un rapport et probablement une commune origine; il ordonna qu'ils seraient brûlés, tant Rome, sur cette pente des vices où elle se précipitait, semblait craindre qu'une voix du passé ne vînt l'arrêter, ou du moins l'avertir assez haut pour exciter quelque crainte à défaut de remords, en des cœurs qui ne voulaient pas en avoir.

Le successeur de Numa commence la série des conquêtes romaines par la destruction d'Albe et la transplantation de ses habitants dans la ville nouvelle. Ainsi il y a dans cette première victoire un double avantage, que Rome a continué de se maintenir le plus qu'elle l'a pu dans la suite, la destruction d'une force ennemie et l'appropriation de cette même force en accroissement de celle qui l'a soumise.

Toute la politique des grands vainqueurs de la république a son germe dans cette action de Tullus Hostilius. A celui-ci succède un second Numa, comme si Rome eût eu besoin, pour asseoir solidement les fondements de sa puissance, de cette alternative de rois guerriers le pacifiques, de soldats et de prêtres.

Mais déjà la cité naissante excite les rivalités des peuples voisins ; de toutes parts on se lève contre Rome qui, combattant avec plus d'unité, avec une ardeur de jeunesse qui manquait aux autres, fut partout victorieuse. Il en fut des Latins comme des Albains, ils furent absorbés par les vainqueurs qui leur concédèrent le titre de citoyens romains. Ainsi la population de Rome s'accroissait de tous les ennemis qu'elle avait soumis, et chaque guerre la recrutait d'habitants au lieu de lui en faire perdre.

Rome marche dans cette voie de progrès durant deux siècles sous le gouvernement de ses rois, auxquels la providence accorda de longs règnes pour qu'ils pussent mener à bonne fin toutes leurs entreprises. Ainsi Tarquin l'ancien posséda le trône pendant trente-huit ans, qui furent employés à sonmettre les peuples de la Sabine et de l'Étrurie, à fortifier et embellir la ville ; à lui remonte le premier triomphe ; à lui la consécration du Capitole ; à lui enfin (et ceci a une grande importance dans l'ordre politique) la première concession faite au peuple par l'introduction de cent plébéiens dans le sénat Cette satisfaction donnée aux rivalités plébéiennes portera ses fruits. La sagesse de Tarquin reconnut là une nécessité qui, toutes les fois qu'elle fut absolument méconnue plus tard, amena d'interminables querelles et décida enfin la perte de la république.

On s'étonne de trouver dans ces six premiers rois d'une ville fondée par de tels hommes des idées si saines et si avancées sur le gouvernement des peuples. Pas un de ces rois n'a failli à la tâche qui lui était imposée : tous ont suffi, soit aux exigences de la guerre extérieure, soit aux soins tout aussi importants de l'administration intérieure ; et l'organisation que fit Servius Tullius de tout son peuple, cette division si bien graduée en six classes, ces suffrages et ces charges publics, distribués et imposés proportionnellement par centurie, tout ce travail atteste, de la part de son auteur, une grande sagesse, un esprit éminemment juste et une aptitude rare à la direction d'un gouvernement.

Quarante-quatre ans de règne donnent à Tullius le temps d'accomplir toutes ces réformes, et il les eût sans doute poussées plus loin si l'ambition du fils de Tarquin et de sa propre fille Tullie n'en eût arrêté le cours par un crime qui ne demeura pas impuni.

Servius Tullius égorgé par les satellites de Tarquin, son cadavre foulé par les chevaux de Tullie, qui jette à la tête du conducteur le marche-pied de son char pour l'exciter à ce sacrilége, les honneurs funèbres déniés à ce corps de roi et de père, tout cela était d'un triste présage pour le règne qui commençait ; aussi la somptuosité des dépenses faites au Capitole, la richesse du butin conquis sur les Sabins et les Volsques, les dépouilles de Gabie soumise par trahison, rien ne put concilier à Tarquin ni l'estime, ni l'affection de son peuple ; et l'attentat de son fils sur la chasteté de Lucrèce trouva les esprits dans une disposition de vengeance si animée que rien ne put en contenir l'expression, et qu'un décret du sénat, confirmé par le peuple, en présence du corps de la victime, proscrivit à jamais Tarquin et toute sa famille.

Ainsi la première révolution qui s'est opérée à Rome a eu pour principe la même cause que celle qui a altéré dans l'Éden primitif toutes les choses de ce monde, l'orgueil et la sensualité. Nous retrouverons plus tard et partout les mêmes vices produisant les mêmes conséquences.

Dans le crime du fils d'un roi, le peuple enveloppe toute la royauté et la proscrit comme complice : Tarquin est chassé, la république proclamée, et Rome, deux cent quarante-cinq ans après sa fondation, comme si elle n'avait gardé des maîtres que pour protéger son enfance, se sentant arrivée à son adolescence, brise les entraves qui ont si bien guidé ses premiers pas, et se prépare à marcher, devant le monde, dans sa force et sa liberté.

République. Avant de nous porter à la suite de cette république qui entre avec tant d'ardeur dans la voie qu'une vengeance énergique lui a ouverte, nous avons à considérer les accroissements que la ville elle-même a reçus, et les importantes améliorations qu'elle a dues aux nombreuses conquêtes et à la sage administration de ses rois. Jamais enfance de peuple ou de ville n'a eu des développements plus rapides. A mesure que Rome s'est incorporée les peuples dont elle détruisait les habitations, elle a dû agrandir son enceinte pour les recevoir. Aussi on la voit s'étendre d'une colline à l'autre pour y dresser leurs tentes ; d'abord sur le Cælius, sous son troisième roi ; puis successivement sur le Janicule et l'Aventin, et enfermer enfin dans le prolongement de ses murailles le Viminal, le

Quirinal et l'Esquilin, ce qui complèta les sept collines et lui fit donner sous Servius Tullius le surnom de *septicollis*.

C'était peu d'accroître ainsi son importance : Rome y joignait, ce qui la constate de la manière la plus solennelle, la grandeur des monuments. Et ici cette grandeur atteste, non-seulement de la part de ceux qui les élevèrent de grandes ressources dans le présent, mais une grande confiance dans l'avenir. A considérer le magnifique temple de Jupiter Capitolin, les immenses *cloaques* creusés par Tarquin, on sent que tout cela a été construit en vue de suffire aux destins futurs de Rome plus encore qu'aux exigences du présent. Il est rare qu'un peuple qui croit ainsi en lui ne justifie pas la foi qu'il s'accorde. La foi est toujours la première des vertus, même en politique.

La république est établie : elle a déjà ses héros; ses dix premières années donnent à l'histoire plus de belles actions à glorifier que les deux siècles qui les suivent. On dirait que la royauté n'a été instituée que pour préparer des hommes à la république; et quels hommes! Brutus, scellant du sang de ses fils les lois qu'il vient de donner; Valérius Publicola, Horatius Coclès, Mutius Scévola, prodiguant un dévouement civil et guerrier qui est demeuré incorporé à leurs noms. Mais ce qui étonne le plus dans cette courte mais si glorieuse période, c'est le peuple, le peuple d'une république, qui se montre juste et reconnaissant, soit en dispensant avec équité un triomple proportionnel aux deux consuls Ménenius et Posthumius, soit en payant des deniers publics les funérailles de Publicola. Nous sommes d'autant plus empressés de produire avec éclat toutes ces vertus, que nous allons bientôt en perdre même la trace, à travers les discordes civiles et les désordres qu'elles entraînent.

Et déjà, après dix ans d'existence, la république a besoin de demander une sorte d'appui temporaire à la royauté. On établit un dictateur, ce qui est bien plus qu'un roi, ce qui semble moins aux yeux du peuple parce que le nom manque. En toute occasion difficile, on sent la nécessité de recourir à une autorité puissante parce qu'elle est une, et ces fiers républicains reconnaissent qu'ils ne savent user du pouvoir que pour se disputer entre eux au lieu de se défendre contre les ennemis. Les deux premiers dictateurs sont aussi heureux dans leurs guerres que les rois l'avaient été, et le vieux Tarquin, qui avait traîné de ville en ville, de contrée en contrée ses ressentiments, et communiqué son malheur à tous les peuples qu'il avait excité contre Rome, meurt enfin, après avoir vu, pour dernière expiation, la ville qui l'avait proscrit imposer à ses voisins une paix glorieuse, et consacrer ainsi sa nouvelle fortune.

Mais la paix n'est qu'au dehors : la guerre se transporte dans la ville sitôt qu'elle se termine contre l'étranger. Plébéiens et patriciens commencent à ne plus s'entendre : le peuple se retire de Rome, qu'il abandonne au sénat, et il n'y rentre qu'après avoir obtenu une participation plus directe au pouvoir par la création des tribuns ; ainsi le consulat d'un côté, le tribunat de l'autre, voilà la division légalement organisée. La dictature deviendra nécessaire plus souvent encore. Le sénat, jaloux de ses droits, et peuple, inquiet de la conservation des siens, voilà des causes de troubles que développe, d'une façon alarmante pour la république, l'orgueil irascible de Coriolan. Rome est sauvée en cette occasion, par une de ces vertus de famille que ses grands citoyens ont mis le plus en honneur, le respect filial; mais elle n'échappe à un danger que pour tomber dans un autre. A la vengeance de Coriolan succède l'ambition de Cassius, qui, pour s'étayer des suffrages de la multitude, propose la loi agraire pour les terres conquises. Cassius, qui ne projettait rien moins que de rétablir la royauté en sa faveur, abandonné de ce même peuple dont il semblait prendre les intérêts, est précipité du haut de la roche tarpéienne. Sa mort met le sénat en paix de ce côté, mais elle le laisse embarrassé dans les difficultés que lui a suscitées la proposition de la loi agraire. Le peuple, qui ne peut l'obtenir du sénat, exprime son mécontentement, d'abord par l'organe de ses tribuns, et après, par son refus de prendre les armes; de sorte que Rome, pressée au dehors par les Véiens, déjà vainqueurs d'un de ses consuls, et menacée au dedans par ses propres citoyens, n'a plus ni troupes à opposer à l'ennemi, ni force morale pour défendre ses institutions.

Alors il advint ce qui n'a jamais manqué à la république en ses jours de détresse, un de ces grands actes de vertu privée qui suffisent à sauver un État. Une famille, une seule famille, celle des Fabius, voyant les frontières ouvertes, le trésor épuisé et le peuple obstiné à ne pas

prendre les armes, vint offrir au sénat les trois cent six membres dont elle se composait et les clients qu'elle avait réunis pour garder les frontières à ses propres dépens. Ce dévonement reçut d'abord sa récompense, puisque avec quelques renforts qui leur furent envoyés ils délivrèrent Rome des attaques de ses trois principaux ennemis; mais il eut bientôt une fin triste et glorieuse tout ensemble: cette noble famille, attirée par les Véiens dans une embuscade et se défendant à outrance sur un monticule où elle s'était réfugiée, vit tous ses membres tomber un à un sous le fer ennemi. Tous périrent, tous.... excepté peut-être un enfant de six ans, échappé par un miracle providentiel, car de lui devait descendre un jour le grand Fabius.

Ce jour, que les Romains nomment *néfaste*, est inscrit par l'histoire au nombre des plus glorieux.

Cette perte fut le signal de nouveaux malheurs pour Rome, qui vit les tentes ennemies sur le Janicule, pendant que la famine, irritant encore les discordes, decimait ses malheureux enfants. En ces grandes occasions, le sénat ne manquait point à ses devoirs. Les efforts des consuls parvinrent à repousser les Véiens; mais l'on eût dit qu'ils n'étaient pressés d'en finir avec les étrangers que pour reprendre leurs interminables querelles de tribuns à consuls, de plébéiens à patriciens. Toutes en définitive tournaient à l'avantage du peuple, c'est-à-dire finissaient par quelques nouvelles concessions; car il est dans la nature de tous les pouvoirs de tendre sans cesse à ne regarder entre eux d'autre inégalité que celle de leurs droits.

Cependant les ennemis profitaient de ces dissenssions intestines; et, dans le plus fort de de ces querelles, Herdonius, un sabin, alla jusqu'à s'emparer du Capitole; de là, il fit un appel aux esclaves toujours prêts à écouter la voix qui veut les affranchir; et le sénat ne put amener le peuple à reconnaitre et à prévenir ce danger commun qu'après lui avoir concédé qu'il partagerait désormais l'autorité avec la noblesse. A ces conditions le capitole fut repris et Rome fut sauvée. C'était le temps où aux Fabius succédaient les Cincinnatus, où la sévérité des mœurs privées garantissait la prospérité des affaires publiques. En quatorze jours de dictature, Cincinnatus battit les ennemis, pilla leur camp, prit leur capitale et reçut les honneurs du triomphe, tant il était pressé de retourner à sa charrue qu'il avait quittée avec un véritable regret.

A chaque menace de guerre, le peuple redoublait d'exigences; et les Eques et les Sabins semblaient marcher d'accord avec lui. Rome menacée de nouveau par eux, ne peut faire armer le peuple qu'après lui avoir accordé dix tribuns; chacune de ces condescendances imposées au sénat en entraînait d'autres; les tribuns allaient jusqu'à demander aux consuls compte de leur conduite. Dans une république, il était naturel que le nombre sentit enfin son importance et voulut la constater légalement. Ces divisions incessantes, qu'interrompait à peine la guerre étrangère, firent croire aux Romains que la faute en était à leurs lois imparfaites; et d'un commun accord, on résolut d'envoyer une ambassade à Athènes et dans la grande Grèce pour y recueillir les lois les plus convenables à une république.

Pour expliquer et faire exécuter cette législation nouvelle dont on attendait de si grands effets, on créa dix magistrats investis de l'autorité suprême, et ce fut là l'origine des décemvirs. Les lois des douze tables furent solennellement promulguées, et les décemvirs furent néanmoins maintenus dans leur autorité. Ils savaient la rendre nécessaire en retardant à dessein les interprétations qu'ils devaient faire de ces lois, et quoique leur tyrannie surpassât de beaucoup celle que les préjugés républicains attribuaient aux anciens rois, on peut dire que Rome ne paya pas trop cher ce trésor de jurisprudence, qui a suffi à tous les besoins religieux, politiques et privés de ce grand empire, et qui excitait si vivement l'admiration de Cicéron.

Ce pouvoir suprême, quoique divisé entre dix citoyens, eut des abus plus grands encore qu'il n'en avait eu lorsqu'il était exercé par un seul; c'était à qui se hâterait de jouir de sa possession momentannée; aussi cette royauté eut bientôt son Tarquin; mais le soldat Virginius devint le Brutus de cette époque; et c'est encore l'effusion d'un sang pur et innocent qui rendit au peuple la liberté.

Cette réaction toute populaire fut encore funeste aux patriciens, qui virent des tribuns militaires, crées après la chute des décemvirs, remplacer pour quelques instants les consuls. L'autorité, pendant plusieurs années, passa alternativement de l'un à l'autre de ces magistrats, selon que le sénat ou le peuple tirait plus

ou moins de force des circonstances dans lesquelles Rome se trouvait. Dans une de ces phases, le consulat, pour s'appuyer, établit les censeurs et plus tard doubla la questure; enfin, après sept ou huit essais successifs de tribunat militaire, il fallut encore recourir à la dictature ; mais les secours qu'elle apportait au rétablissement de l'autorité étaient toujours insuffisants, et à chaque nouvelle guerre le sénat était obligé à quelques nouvelles concessions ; ce qui fit que durant le siége de Veïes, pour maintenir l'armée à son poste, il remit en charge les tribuns militaires et en porta le nombre à six au lieu de quatre.

On s'étonne que ces changements perpétuels de gouvernement aient permis à Rome, non-seulement de se défendre de ses ennemis, mais encore de les surmonter tous l'un après l'autre; il faut rapporter ces heureux résultats au bonheur qui lui a été donné d'avoir enfanté à toutes les époques de grands citoyens. Ainsi dans ce conflit continuel entre les tribuns militaires et les consuls, la dictature de Camille lui donna Veyes et Falère ses deux plus dangereuses rivales.

Mais tandis que Rome n'avait autour d'elle que des ennemis vaincus ou épouvantés, voici venir d'au-delà des monts, un peuple dont elle sait à peine le nom, qui fond en vainqueur sur l'Italie, taille en pièces les 40,000 hommes que Rome envoie pour l'arrêter et se rue tout-à-coup sur cette ville si favorisée jusque-là par trois siècles de conquêtes; ce peuple était le peuple gaulois; son chef était Brennus.

Rome avait accepté sa défaite avec un courage plus glorieux encore qu'une victoire; les portes de la ville étaient demeurées ouvertes au vainqueur ; assis au milieu de la place publique, sur leurs chaises curules, les sénateurs l'attendaient, leur bâton d'ivoire à la main pour toute défense; pas un ne survécut à la ruine de Rome, qui fut pillée pendant huit jours et brûlée : succomber ainsi, n'est pas périr, c'est marquer au contraire qu'on était digne d'un meilleur sort et mériter de l'obtenir.

Rome n'avait plus d'armée; mais un homme lui restait, c'était Camille : il rallia le peu que tant de défaites avaient laissé de soldats; et comme le Capitole était demeuré à la garde d'une poignée de braves que commandait Manlius, il résolut de le délivrer, et il y parvint; puis, après avoir retiré de la balance de Brennus l'épée qu'il y avait jetée, il la tira contre les Gaulois et ne la laissa reposer que lorsqu'elle eut vengé les désastres de Rome et chassé les vainqueurs de son territoire.

Croirait-on que tant de malheurs ne portèrent aucune sagesse dans les esprits et que les querelles recommencèrent immédiatement entre le peuple et le sénat au milieu des ruines fumantes encore, et en présence d'un péril de guerre qui pouvait se renouveler à tout moment ! Ces divisions favorisaient les ambitions privées qui, sûres de trouver un appui dans le peuple qu'elles flattaient en tiraient des espérance coupables. C'est ce que fit Manlius; et le sénat, sans lui tenir compte de ses services, le fit précipiter, du haut de ce Capitole qu'il avait sauvé naguère.

Cette victoire du sénat sur l'ambition d'un citoyen ne lui donna pas plus de force pour résister, bientôt après, à une nouvelle exigence du peuple ; et la double autorité dictatoriale et triomphale de Camille ne put empêcher cette concession importante, qu'à l'avenir le consulat serait partagé entre les patriciens et les plébéiens. Quel progrès avait fait le peuple depuis l'établissement de la république?

Mais les Gaulois répandus de tous côtés enveloppaient encore le territoire romain de leurs armées qu'il fallut détruire en vingt combats; et c'est ainsi qu'on obtint une sorte de paix, que troublaient encore les attaques continuelles des peuples voisins du Latium.

Aux Gaulois succèdent les Samnites, comme pour tenir Rome en haleine; et aux Samnites rendus au repos par une paix momentanée, les Latins qui, cette fois, vaincus en plus d'une bataille, finissent par se soumettre. A chaque nouvelle lutte, se développent avec une nouvelle ardeur les vertus guerrières de Rome; et le sacrifice que Manlius Torquatus fait de son propre fils à la discipline militaire, et celui que Décius fait à la patrie, manifestent hautement qu'à un tel peuple appartient l'empire du monde, celui du moins que donne la force.

Les Romains en effet résistent aux revers comme ils se modèrent dans les succès : et ces deux sortes d'épreuves ne leur manquent pas. Dans la guerre qu'ils renouvellent contre les Samnites, attirés par le général ennemi dans le défilé des Fourches Caudines, ils y sont bientôt enfermés et contraints de passer sous le joug.

Mais cette humiliation ne fait qu'exciter leur vengeance, et bientôt ils rendent à leur vain-

quenr d'un moment la honte qu'ils en ont reçue; et jusque dans leur manque de foi envers les Samnites, dont ils font mourir le général, et contre lesquels ils arment les prisonniers renvoyés sur parole, se montre un héroïsme individuel digne de Rome, celui de Posthumius, qui se fait livrer aux ennemis, comme seul garant du traité violé par les siens.

A voir ici le nombre des peuples soulevés contre Rome, il semble que toutes les nations aient senti qu'il n'y avait pour elles qu'un seul ennemi à craindre et partant, un seul à combattre. Samnites, Étrusques, Ombriens, Gaulois, Boïens et Sennoniens, se ruent d'un commun accord sur cette ville si redoutable, qui triomphe de leurs efforts; et comme si c'était trop peu de tant d'ennemis pris déjà hors de l'Italie, voilà d'abord les Lucaniens, puis les Tarentins qui arment à leur tour, et appellent à leur secours les peuples d'Épire.

Ceci est la belle époque de Rome : victorieuse au dehors, elle maintient avec force, au dedans, ses institutions et la sévérité de ses mœurs. Durant la guerre des Samnites a lieu le premier supplice d'une vestale sacrilège. Le nombre des prêtres et des augures est augmenté : la voie appienne enfin est ouverte, et Rome, par ce moyen, touche aux deux mers, par Brindes et par Ostie.

C'est alors que Pyrrhus se montre en Italie, où ses éléphants lui font gagner les deux batailles d'Héraclée et d'Asculum, et où ses présents ne sont pas mieux reçus de Fabricius que ses offres de paix ne le sont du sénat. Aussi, comme découragé par ses propres succès, il passe en Sicile d'où il revient en Italie pour se faire battre, après quoi il repasse dans l'Épire qu'il n'eût point quittée, s'il eût suivi le sage conseil de Cynéas.

Il fut le premier qui porta loin de l'Italie la terreur du nom romain et même sa gloire; car c'est à elle que rendit hommage Ptolomée Philadelphe en envoyant des ambassadeurs au sénat.

Rome maintenant va se trouver en face d'un ennemi digne d'elle. L'Italie est soumise; il faut qu'elle passe les monts ou les mers pour chercher des nations à dompter; la Sicile est la première proie qu'elle convoite; mais cette île est sous la protection des Carthaginois, ce qui n'empêche pas Rome de songer à se l'approprier; et selon son usage, qui est de déclarer ses alliés les peuples qu'elle a l'intention de soumettre, sans égard à la protection dont Carthage couvre déjà la Sicile, Rome fait alliance avec Messine et Catane.

Mais Carthage a des vaisseaux et des marins; car son influence politique et son commerce s'appuient sur sa force maritime; Rome n'en a point, parce qu'elle n'en a pas eu besoin jusque là; mais la nécessité actuelle et sa volonté suppléeront à tout. Elle aura des flottes, mais comme il les faut à ses soldats, c'est-à-dire propres à aborder les vaisseaux ennemis; car elle ne cherche sur la mer qu'un point solide pour combattre. Aussi, dès la première rencontre, le consul Duilius prend aux Carthaginois cinquante navires et disperse tout ce qui restait.

Bientôt la Sardaigne et la Corse, passent de la domination de Carthage à celle de Rome qui, enhardie par de tels succès, n'attend plus ses ennemis sur les mers et va les chercher sur leur propre rivage, en Afrique.

Là les destins se montrent changeants: Rome est battue, mais elle a des gloires pour toutes les situations; et Regulus, son général, fait prisonnier et envoyé à Rome pour parler en faveur de Carthage, acquiert dans cette ambassade, par son admirable dévouement, plus d'honneur que ne lui en aurait donné le gain de la bataille. A défaut de ses armes, Rome triomphe par ses vertus.

Mais de nouveaux revers l'éprouvent: la tempête et le combat de Drépante lui enlèvent deux flottes; ce qui ne l'empêche pas de battre enfin les Carthaginois avec une flotte nouvelle et de leur dicter la paix. Ici finit la 1re guerre punique.

Cette paix, fruit de 20 ans de lutte, lui donne la Sicile, moins Syracuse, la Corse et la Sardaigne, et surtout ce qui lui assure sur Carthage un avantage dont elle profitera bientôt, le paiement d'un riche tribut, qui n'est qu'une première reconnaissance de domination.

Et, pendant ce temps, Marcellus s'emparait de la Gaule Cisalpine, de sorte que, dès cette époque, Rome étendait ses deux bras du côté des Alpes et de la Méditerranée.

Mais Carthage avait aussi de nobles enfants auxquels pesait la honte de cette première guerre, et parmi eux le fils d'Amilcar gouverneur de l'Espagne, ce fier Annibal, qui, héritant de la haine paternelle contre Rome, y joignit la résolution décisive de la lui manifester puissamment.

L'occasion s'offrit bientôt. La prise de Sagonte alliée des Romains la lui fournit. Rome envoya une ambassade à Carthage qui la reçut avec fierté. Ces deux puissances ne purent plus traiter que les armes à la main. On se prépara donc des deux côtés à la guerre.

Par une hardiesse que le défaut de succès changea plus tard en témérité, Annibal ne voulut pas compromettre ses troupes sur la mer, où les chances d'un combat sont toujours si incertaines, et, dans son impatience de se mesurer aux vainqueurs de tant de peuples, il alla droit à eux, à travers les Pyrenées et les Alpes, tentative que nul n'avait osée jusqu'à lui.

Tombé comme une avalanche dans cette belle Italie promise à ses soldats, il court, sans s'arrêter, à l'ennemi qu'il bat, d'abord près du Tésin, puis sur les bords de la Trébié, puis encore au lac de Trasimène, et qu'il taille en pièces enfin à cette grande journée de Cannes, où les vainqueurs ramassaient par boisseaux les anneaux des chevaliers romains égorgés.

Ainsi, en quelques jours, avec une armée décimée par un si prodigieux voyage, il a defait Scipion, Sempronius, Flaminius, et détruit, à Cannes, tout ce qui restait aux Romains de capitaines et même de soldats.

Ici se montre le génie des deux peuples. L'impétueux Africain, comme étourdi de son succès, ne pense pas à l'assurer mais à en jouir, et les délices de Capoue sont là pour le lui faire perdre.

Le Romain, persévérant et austère, accueille les débris que lui ramène Varron, cause de tout ce désastre, et ne l'en punit qu'en lui votant des remerciments pour n'avoir pas désespéré de la république. La constance du sénat ranime la confiance du peuple; Fabius, le sage temporisateur, veille aux destins de la république. Celle-ci, à défaut d'un assez grand nombre de citoyens, arme des esclaves et va chercher à son tour les Carthaginois pour les battre; Capoue est reprise. Annibal, qui n'aurait pas dû attendre d'en être chassé, veut marcher sur Rome; il est trop tard. Les secours que lui amène son frère Asdrubal sont arrêtés presque aux portes de l'Italie; la diversion qu'opérait en sa faveur son allié, le roi de Macédoine, n'a plus d'effet, grace a la victoire du consul Lévinus. Scipion, enfin, comme dédaignant la défense de Rome, va s'emparer des possessions carthaginoises en Espagne; et, de là, à l'exemple d'Annibal lui-même, il passe en Afrique, de sorte que des deux côtés toute défense semble oubliée pour l'attaque. Mais Carthage, sentant le danger qui la menace, rappelle en toute hâte son général, qui, après avoir sollicité en vain une entrevue du général romain, perd la bataille de Zama qui décida du sort de Carthage, et va cacher chez Prusias, roi de Bithynie, la honte d'une défaite, dernier terme de tant de travaux.

Ainsi Annibal se retire devant Scipion, Carthage devant Rome, qui, par un nouveau traité de paix si humiliant qu'il ressemble plutôt à une trève, termine la deuxième guerre punique.

Pour se tenir en haleine, avant de commencer la troisième, Rome porte ses armes contre la Macédoine, Sparte, les Étoliens, auxquels elle impose tribut. Antiochus, roi de Syrie, subit à son tour la loi d'un autre Scipion, qu'on nomma l'*Asiatique*, comme son frere avait été surnommé l'*Africain*. Rome fait grand bruit d'une sorte de liberté qu'elle laisse aux villes grecques; ensuite elle se jette sur les Galates pour les punir d'avoir secouru les Syriens; car c'est ainsi qu'elle allait d'un peuple à l'autre, non plus pour vaincre et acquérir de la gloire seulement, mais déjà pour piller et amasser du butin. La Galatie devient presque la Capoue des Romains, et l'ivresse de tant de triomphes commence, sinon à les amollir, du moins à les corrompre.

Déjà, en effet, non-seulement ne se rencontrent plus ces austères vertus qui ont fait leur force, mais encore ils les méconnaissent là où elles jettent encore quelque éclat. Là ou prévaut l'intérêt des passions privées, l'ingratitude publique se manifeste; et des deux Scipions, l'un, l'*Africain*, va mourir exilé sur sur les côtes de Campanie, et l'autre, l'*Asiatique*, voit tous ses biens confisqués pour solder une injuste amende; de sorte que les deux républiques rivales, Rome et Carthage, subissent, la même année, presqu'en même temps, comme une malédiction, les derniers adieux, en imprécations peut-être, de leurs deux plus illustres enfants, Scipion et Annibal.

C'est l'époque où furent découverts, sur le Janicule, deux sépulcres de pierre, dont l'un renfermait les livres de Numa. Comme les caractères en étaient admirablement conservés, on nomma une commission pour en prendre connaissance, et, sur son avis, on les fit brûler par les victimaires, comme renfermant des doc-

trines contraires à la religion. Oui, certes, à la religion des Romains de ces temps-là, à la religion mystérieuse de Céres et de Bacchus, dont rien n'égalait l'infamie. Quelle dégénération en cinq siècles, pour que la religion de Numa ne fut déjà plus comprise ! Il en est qui osent dire : quel progrès !

Rome était alors dans toute sa force ; et comme nul sentiment de justice ne présidait à son développement, il n'était pas aisé de prévoir où il pourrait s'arrêter. Ce qui étonne seulement, c'est l'empressement que semblent mettre les peuples à se précipiter sous son joug. C'est maintenant le tour de Persée, dont tout l'effort n'aboutit, après trois ans de luttes, qu'à faire passer la Macédoine sous les lois de Rome, et à décorer du spectacle de sa honte le triomphe de Paul-Émile.

Après la Macédonie, l'Illyrie; après l'Illyrie, l'Épire; après les rois Persée et Gentius, les mille grands chefs de la ligue achéenne; Rome prend tout, absorbe tout; Mummius emporte la ville de Corinthe et la livre au pillage; et la Grèce, sous le nom d'Achaïe, devient à son tour une province romaine.

Aussitot qu'elle a fini de ce côté, Rome se porte vers la Gaule cisalpine qui avait inquiété ses frontières durant qu'elle était occupée contre les Grecs, et la Gaule cisalpine devient aussi une province romaine.

L'Espagne elle-même, malgré sou éloignement, excite sa convoitise ; et elle est obligée de subir d'interminables luttes avec les troupes qui y sont demeurées après l'expulsion des Carthaginois. Ces luttes sont si vives et les armées doivent y être si souvent renouvelées, qu'on ne trouve plus à Rome d'enrôlement pour l'Espagne. Rome se fatigue d'ailleurs des guerres difficiles, car toutes ses victoires lui donent, avec un légitime orgueil, le désir de jouir un moment des avantages qu'elles lui ont procurés. L'intérêt privé commence donc à surgir à travers ces grandes démonstrations patriotiques; la guerre, pour le soldat et même pour les chefs, n'a plus qu'un but, c'est le pillage; seulement ceux-ci lui donnent une autre forme qui le rend encore plus lucratif. Il faut de l'argent, en effet, à ceux qui ont emporté, de Syracuse et de Corynthe avec les merveilleux produits des arts, ces habitudes de luxe et même de vices que les arts ont développé, dans l'ère antique, partout où ils se sont introduits Les joueurs de flûte, les longs festins, les jeux scéniques, les gladiateurs, apparaissent à Rome comme une peste apportée par ses dépouilles de l'Orient et qui, rapidement propagée, va ravager toutes les âmes.

Malheur à Rome dès ce moment ! mais malheur aussi aux peuples qui ont encore quelques choses à démêler avec elle ! car à la violence de sa nature première vient se joindre la perfidie et la ruse de sa nature viciée ; et Carthage qui, sous ce rapport, n'a rien à lui apprendre, va ressentir la première les effets de cette dégénération. C'est la cupidité qui pousse maintenant contre elle ces insatiables vainqueurs qu'une noble rivalité avait animés, lors de la première guerre punique ; et après une lutte forcenée de part et d'autre, la ville africaine est prise, brûlée et noyée au sang de tous ses habitants égorgés. C'est ainsi maintenant que procède Rome; c'est ainsi qu'elle prend possession de sa province d'Afrique.

Déjà elle s'était essayée à tous ces massacres en masse, dans la guerre de Lusitanie, où un simple préteur nommé Galba fit égorger, en un seul jour, trente mille ennemis. Barbarie inutile qui enfanta aux romains un adversaire implacable, en Viriathe, qui, de simple berger devenu général, défit quatre préteurs et un consul, et dont Cépion ne put triompher que d'une manière qui eût fait horreur aux Fabricius et aux Camille, en le faisant assassiner durant son sommeil.

Une seule ville de l'Espagne résiste à la république romaine; c'est Numance qui a gardé jusqu'à nous un des noms les plus glorieux de l'antiquité. Il faut le vainqueur de Carthage pour la réduire, et sa destruction entraine la soumission entière de l'Espagne.

Mais cet état violent où Rome est engagée, ne peut lui laisser aucun repos. Sitôt qu'une guerre s'éteint au dehors, une autre s'allume au dedans. A défaut de peuples étrangers, Rome a pour ennemis ses propres esclaves ; et au retour de l'Espagne les vainqueurs sont obligés d'aller étouffer, en Sicile et en Italie même, des séditions d'esclaves. C'est déjà un germe de guerre intérieure qui doit prendre plus tard de plus grands développements.

L'orgueil romain est irrité à un tel point qu'il s'indigne de toute résistance, et s'en venge, ce qui est encore plus infâme. Attale, roi de Pergame, avait laissé d'immenses trésors à son fils; c'en est assez pour tenter Rome, qui après une

guerre injuste, prend trésors et possesseur, s'adjuge les uns, fait étrangler l'autre, et ajoute son empire aux provinces de la république.

Ne sachant plus où chercher des dépouilles, l'ambition romaine passe les Alpes, tombe sur la partie méridionale de la Gaule et crée encore là une province dont les métropoles seront Aix et Narbonne.

Vient ensuite la guerre de Jugurtha; car, dans toutes les nouvelles provinces qu'ils se sont faites, les Romains ont des voisins aux dépens desquels ils les agrandissent. Cette guerre terrible par sa longueur et sa violence finit comme toutes les autres, et le roi numide vient, après avoir orné un triomphe au Capitole, expirer dans une prison.

Une telle suite de conquêtes étonne le monde qui se tait devant la volonté de Rome; et il faut, pour qu'elle trouve encore des ennemis au dehors, qu'un déluge de peuples barbares, Cimbres et Teutons, ignorants de sa gloire et peut-être de son nom, se répande sur le midi de la Gaule et vienne offrir à la renommée naissante de Marius une hécatombe à immoler de trois cent mille victimes.

Tant que Rome a pu occuper, si loin d'elle, son infatigable activité, elle a laissé dormir dans son sein les mauvais levains de discorde entre le patriciat et le peuple, qui devaient un jour enfanter tant de malheurs. Le moment est venu où, par une justice d'expiation toute providentielle, Rome est condamnée à trouver plus de difficultés, plus de revers, plus de désastres dans la paix que dans la guerre.

Quand ses consuls, après avoir eu bon marché des rois ennemis, rentrent à Rome dans leur gloire, c'est pour être appelés devant le peuple par les tribuns; et comme les grandes et les petites choses ont un côté par lequel elles se ressemblent, quand elles sont le produit d'une même cause, la difficulté pour ces fiers vainqueurs, comme pour de simples brigands, est moins dans les dangers du combat que dans le partage des dépouilles. Chaque époque enfante les hommes, selon ses besoins; et les prétentions du peuple ont pour interprètes ardents les Gracques, patrons exigeants et tenaces que lui a légués le sang des Scipions. Ce ne sont pourtant encore que des guerres de tribune; et le meurtre de Tibérius, le premier Gracque, consommé en plein forum, durant l'élection populaire, suffit à apaiser les premiers troubles; mais cette arme dont se sert le sénat, sera aussi à l'usage du peuple.

Caïus remplace Tibérius, et le peuple après avoir reçu du premier la loi agraire et son droit de part aux trésors d'Attale obtient du second des distributions de blé et l'ardente poursuite de cette loi du partage égal des trésors, que Tibérius a fait rendre. Mais l'or du sénat achète encore cette fois un crime, et la tête de Caïus mise à prix par le consul Opimius lui est apportée et exactement payée dix-sept livres et demi d'or.

Non-seulement le peuple laisse égorger ainsi ses plus dévoués protecteurs; mais peu de temps après, il massacre lui-même son tribun Saturninus, qui renouvelle les tentatives des Gracques. Rien de tout cela, on le sent, n'est fait pour rétablir l'ordre; aussi les dissensions se grossissent; et ce qui était une simple sédition devient une guerre terrible. Rome militante avait la guerre punique, la guerre de Macédoine, la guerre des Gaules; Rome triomphante à la guerre italique ou la guerre *sociale*.

Tout cela, parce que les peuples d'Italie veulent le droit de cité, qu'on leur refuse, et qu'on finit par leur accorder, après les avoir vaincus. Ce n'était pas la peine de combattre.

Dans toutes ces querelles, dans toutes ces guerres, deux noms, deux grands noms, l'un plébéien, l'autre patricien, ceux de Marius et de Sylla, dominent tous les événements et en décident alternativement la réussite.

C'est à qui, de ces deux grands capitaines, fera la guerre à Mithridate; et pour le décider ils commencent par se la faire eux-mêmes. Dans ces alternatives sanglantes, entre deux chefs armés, Rome est sous le coup d'une proscription toujours nouvelle. Pillée, ensanglantée, menacée de l'incendie, elle se range un moment du parti de Sylla, et Marius va se cacher dans les marais de Minturnes.

Mais le succès de Cinna, l'un de ses partisans, durant que Sylla conduit la guerre de Mithridate, le rappelle à Rome, en qualité de proconsul; et c'est aux amis de Sylla de trembler à leur tour. Heureusement que son septième consulat finit avec sa vie, dans une débauche!

Quel temps! où Sylla, vainqueur de Mithridate à Chéronée et à Orchomène, ne peut rentrer à Rome qu'après avoir remporté deux nouvelles victoires, l'une à Préneste et l'autre aux portes de Rome même, et toutes deux contre des Romains!

Cette fois, il peut exercer ses vengeances sans crainte de représailles : aussi le voit-on livrer aux assassins, tantôt six mille soldats à la fois, auxquels il avait promis la vie sauve, tantôt quatre-vingts sénateurs, un nombre infini de chevaliers, car c'est par masses entières qu'il procède; et, ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'il égorge pour dépouiller, et qu'il encourage les bourreaux, en partageant avec eux l'or des victimes.

Et toutes ces horreurs finissent par une abdication volontaire et solennelle; et il se retire à sa maison des champs, comme pourrait le faire un homme de bien après sa tâche finie! Las des débauches de l'ambition, il passe à celles des sens, qui l'abrutissent et le tuent.

Sylla mort, c'est à qui le remplacera. Chaque armée a pour chef un compétiteur à cette dictature qu'il a rendue presque indispensable : ce sont Lépidus, Sertorius, Perpennas, qui se détruisent l'un l'autre, et dont la mort laisse à Rome quelques moments de paix.

Mais, outre ses propres citoyens, toujours prêts à de sanglantes querelles, Rome a dans son sein d'innombrables ennemis qui n'attendent qu'une occasion pour le déchirer; et sitôt que la guerre cesse d'être étrangère ou civile, elle redevient sociale. Les esclaves sont là, innombrables et toujours irrités, ne réclamant qu'un chef et des armes. Spartacus surgit du milieu d'eux et leur constitue, en peu d'instants, une armée qui bat, sous ses ordres, deux consuls et trois préteurs; mais se fait battre à son tour et massacrer immédiatement après, par les troupes de Crassus.

Ici commencent à se produire les noms les plus retentissants peut-être de l'histoire du monde, Pompée, Cicéron, César, Brutus, Caton et Auguste.

Pompée termine la guerre de Mithridate, réduit en provinces romaines la Syrie et le Pont, et après s'être emparé de Jérusalem, revient à Rome pour y recevoir les honneurs du triomphe.

Cicéron dénonce Catilina au sénat, le fait chasser de Rome, et honore son consulat par la destruction d'un complot qui menaçait la ville d'une ruine entière.

César, rentré à Rome après une brillante campagne en Lusitanie obtient à son tour le consulat, de la faveur du peuple; et comme Rome est déjà trop puissante pour être gouvernée par les institutions insuffisantes de la république, César, Crassus et Pompée s'allient pour s'assurer la possession du pouvoir et s'en partager les attributions. Pour cela ils s'appuient sur la seule force que tant d'événements n'aient pas détruite, la force populaire. César fait adopter, malgré le sénat, une sorte de loi agraire qui lui concilie les suffrages de la multitude et lui attire l'inimitié de Caton et de Cicéron. De là il passe dans les Gaules et Crassus dans l'Armorique. Pompée, demeuré à Rome, s'inquiète des triomphes lointains de César, et cherche à se fortifier en rappelant Cicéron de l'exil auquel César l'a condamné.

Les élections ne sont plus à Rome qu'une occasion de violences, et plus d'un meurtre ensanglante les comices. César, qui devine où cet état de choses peut le conduire, prépare sa domination par la gloire, et ne veut rentrer à Rome qu'après avoir entièrement soumis la Gaule. Il y réussit, pendant que son collègue Crassus se fait battre et tuer par les Parthes, ce qui ajoute encore à la renommée du vainqueur.

César et Pompée demeurent seuls en présence. Pompée a pour lui Cicéron et le sénat, César a son armée victorieuse. Le monde une fois soumis, c'est sa possession qui arme les compétiteurs l'un contre l'autre.

César, déclaré ennemi de la patrie par le sénat, veut justifier ce titre et passe le Rubicon. La Rome consulaire et sénatoriale suit Pompée en Épire, où César ne va pas la chercher. Désireux de se rendre maître de l'Occident, il passe, de Rome dont il a pillé le trésor, jusqu'en Espagne, où le parti de Pompée ne lui résiste plus. Marseille prise, César n'ayant plus rien à conquérir de ce côté, rentre à Rome pour y organiser sa puissance : il se fait donner le titre de dictateur, pendant que le sénat, rassemblé à Thessalonique, confirme ce titre avec les pouvoirs les plus étendus à Pompée. Voilà donc déjà deux Romes, deux républiques, celle d'orient et celle d'occident, ou plutôt celle du sénat et celle du peuple, qui armées toutes deux se rencontrent en Thessalie, où la bataille de Pharsale décide pour César et rejette Pompée vers l'Égypte. Comme il y rentre vaincu, il y est assassiné.

César poursuit, de toutes parts, les débris du parti de Pompée en Afrique, où il les disperse et où le vieux Caton proteste par une mort volontaire contre sa victoire, en Espagne enfin, où il leur porte le dernier coup.

Nommé d'abord dictateur pour dix ans, puis dictateur perpétuel, il n'ose néanmoins accepter la couronne que Marc-Antoine oso lui offrir ; mais son pouvoir n'en effarouche pas moins un reste de républicains ; et comme si la liberté romaine voulait tenter un effort désespéré avant de succomber, quelques jeunes sénateurs, au nombre desquels se trouve encore un Brutus, ainsi qu'aux premiers jours de la république, l'assaillent en plein sénat et le poignardent au pied de la statue de Pompée.

Cruel effet des discordes civiles ! Tous ces hommes dont nous avons compté tout a l'heure les grands noms ont péri l'un après l'autre de mort violente. Cela vaut encore mieux que de mourir de débauche, comme Marius et Sylla.

La mort de César brouille de nouveau les affaires ; mais le parti du peuple auquel appartiennent Antoine et Octave héritier de César, demeure le plus fort. Chaque commandant des grandes provinces exerce d'ailleurs la puissance pour son propre compte ; car il n'y a plus de république ; la dictature perpétuelle de César l'a tuée, et le poignard de Cassius et de Brutus ne la fera pas revivre. Octave renouvelle vis-à-vis du sénat la révolte de César ; au lieu de dissondre ses légions, comme on le lui ordonne, il marche sur Rome dont il pille aussi le trésor. Nommé consul à vingt ans, et ne se sentant pas encore assez fort pour exercer la souveraine puissance, il admet à la partager avec lui Antoine et Lépide. Et là commence cet horrible triumvirat qui proscrit tout ce qui a quelque valeur de renommée ou de fortune, amis ou ennemis, frères, oncles ou partisans, trois cents sénateurs, deux mille chevaliers. C'était commencer par où Sylla avait fini.

La république réduite à quelques amis de Brutus et de Cassius exhale son dernier soupir à Philippes ; et le monde romain est divisé par les triumvirs, de manière à en posséder un tiers chacun, jusqu'à ce qu'ils se le reprennent.

L'inconstance des soldats qui abandonnent Lépide, celle d'Antoine qui délaisse la sœur d'Octave pour se livrer tout entier à Cléopâtre, favorisent les projets ambitieux d'Octave. Voyant dans l'outrage fait à sa sœur une vengeance à prendre, la moitié de l'empire à ressaisir, et l'Égypte à posséder, il presse Antoine sur terre et sur mer ; la bataille navale d'Actium fait passer l'Égypte sous les lois de Rome, et le monde romain sous celles d'Octave, qui va devenir *Auguste*, selon le vœu du sénat.

Nous voici parvenus à une nouvelle ère romaine. La royauté et la république ont fait leur temps : l'empire commence, et avec lui une sorte de déclin : car il n'y a plus qu'à maintenir et défendre, ce qui est moins aisé que d'attaquer et de conquérir.

Empire. Octave ne prend pas, il garde le titre d'empereur attribué au commandement des armées. Seulement, il se l'approprie et en concentre en sa personne tous les droits. Le sénat y ajoute le titre de père du peuple et de souverain pontife, et Auguste, de son côté, ne se montre pas moins généreux en laissant subsister dans l'empire toutes les dignités de la république, de façon à laisser encore au peuple romain une illusion de liberté.

Ici, nous allons presser notre récit. Les grandes actions de la république méritaient des détails plus circonstanciés que les fureurs de Tibère ou les folies de Caligula. Nous avons hâte de quitter cette Rome dissolue et décrépite des Césars pour passer à la Rome des martyrs, à la Rome nouvelle des papes, que les bénédictions du monde chrétien ont lavée des malédictions de l'ancien monde.

Pendant qu'Auguste possédait l'empire romain, c'est-à-dire presque le monde connu, ayant pour limites, en Europe, l'Océan et le Danube, en Asie, l'Euphrate et les déserts de Syrie, en Afrique, l'Atlas et encore le désert, dans une petite ville de la Judée, naissait au fond d'une pauvre étable, un petit enfant que venaient adorer de simples bergers et qui reçut de sa mère le nom de Jésus, complété plus tard par celui de Christ.

C'est là le grand évènement de ce grand règne. Suivons-en les développements.

Après toute sorte de malheurs et de hontes de famille, Auguste meurt, léguant l'empire malgré lui à Tibère, le seul de ses parents que la vengeance divine lui ait laissé.

Le nom de Tibère dispense de tout commentaires sur ses actes : Germanicus empoisonné, Pison condamné, Séjan plus empereur que Tibère, condamnant et empoisonnant de son côté, dans la famille même de son maître, les orgies de Caprée que suit une mort violente, voilà en raccourci le regne du premier successeur d'Auguste, du premier maître des Romains par droit d'hérédité. Cela promet.

C'est durant cette honteuse période de crimes que la croix est dressée sur le Golgotha et que la rédemption du monde s'opère. Jusqu'où serait-il descendu sans cela!

Pendant que les apôtres parcourent le monde, prêchant et pratiquant toutes les vertus, Caligula le gouverne à l'aide de son cheval qu'il a fait consul, et des soldats dont il fait des bourreaux : regrettant que le peuple romain n'ait pas une seule tête pour l'abattre lui-même d'un seul coup. Celui-là meurt comme son prédécesseur, égorgé dans son palais.

Le sénat, oubliant qu'il a livré l'empire aux soldats, a la velléité de rétablir la république; mais ceux-ci, pendant qu'il délibère, lui ont déjà donné un autre empereur, l'imbécile Claude à qui est offerte la couronne, au moment où il demande humblement la vie sauve.

A sa place règnent une prostituée et deux affranchis, et cela vaut mieux encore pour Rome que l'ambitieuse Aggrippine et son fils Néron à qui elle donne la place de Claude qu'elle fait empoisonner.

De Tibère jusqu'à Néron il y a une gradation progressive de débauches et de crimes qu'il n'arrêtera pas; et de peur que le temps ne lui manque, dès l'âge de dix-neuf ans, il s'essaie sur Britanicus son frère, avant de passer à sa mère Aggrippine. Le poison ou le fer, tout lui est bon. Il n'épargne rien de ce qui le gêne; ni Octavie, ni Burrhus, ni Sénèque plus tard; il va jusqu'à mettre le feu au plus beau quartier de Rome, pour se donner un grand spectacle, jusqu'à éclairer les débauches de ses jardins, au moyens de corps humains allumés en guise de torches; et tout cela, en dix ans de règne; car le malheureux à peine agé de trente ans est réduit à s'enfoncer un poignard dans la gorge pour éviter d'être attaché à un poteau et battu de verges jusqu'à la mort. C'est pendant ce temps que saint Pierre vient à Rome pour y être crucifié la tête en bas; et comme nous avons fait remarquer que la Rome temporelle avait commencé, comme le monde, par un meurtre fraternel, de même nous ferons observer ici qu'à l'exemple du monde nouveau régénéré au Calvaire, la Rome nouvelle régénérée au Janicule a eu son crucifiment. Seulement, le Christ destiné à nous rallier à son père, est suspendu à la croix; au-dessus de terre, la tête haute, le regard attaché à ce ciel qu'il conquiert pour notre humanité, tandis que Pierre son représentant sur cette terre, dont il doit s'emparer pour en renouveler l'esprit, meurt, la tête renversée, et touchant en quelque sorte, de son dernier baiser ou de son dernier regard, ce sol sacré dont il prend possession à cette heure suprême, pour ne plus le perdre.

Trois ou quatre empereurs, sans nom et sans gloire, se succèdent comme il plait aux légions; ce sont d'abord Galba, Othon et Vitellius, égorgés tous trois après quelques mois de règne, et, après eux, Vespasien qui accomplit sur Jérusalem les menaces de l'Évangile et commence cette dispersion des juifs, témoignage solennel de la vérité de nos croyances et de l'inanité des leurs. — Après Vespasien, Titus son fils, l'instrument des vengeances divines contre Jérusalem, Titus, *les délices de Rome*, qui fit crucifier en un seul jour sept mille juifs pour célébrer dignement la fête de son père, et qui, devenu empereur, disait avec simplicité qu'il avait perdu sa journée quand il n'avait fait grâce à personne. — Après Titus, Domitien, c'est-à-dire Néron et Caligula renouvelés. Rome chrétienne se développe dans les catacombes: à Pierre succède Lin; à Lin, Anaclet; à Anaclet, Clément, tous saints, tous martyrs. On voit que le sang du Calvaire est fécond. — La persécution de Domitien amène à Rome Jean l'évangéliste, le disciple bien-aimé, qu'on plonge dans une cuve d'huile bouillante et qu'on relègue après dans l'île de Pathmos, où il écrit son Apocalypse. Domitien prend ses victimes jusque dans le consulat, jusque dans sa famille; enfin il meurt en empereur, c'est-à-dire égorgé par les soldats. — Ici s'intercale, dans cette odieuse histoire des empereurs, une ère de paix et presque de gloire : Nerva, Trajan, Adrien, Antonin et Marc-Aurèle, donnent une sorte de trève aux débauches et aux proscriptions, dont les chrétiens sont seuls exclus.

Trajan étend encore, et en vérité sans motif, les frontières de l'empire, et fait péniblement des conquêtes qu'Adrien, son successeur, abandonne.

Rome continue à se consacrer par l'effusion du sang le plus pur et le plus illustre; on lui amène de toutes les provinces les chrétiens les plus éminents, Ignace et bien d'autres, quoique le martyre des papes ne s'interrompe jamais. — Là aussi les hérésies se produisent et se multiplient avec une ardeur toujours croissante; mais le pouvoir qui prodigue un si bel

exemple enseigne avec une même autorité la doctrine, de sorte que Rome est déjà le centre du christianisme, et qu'il se fait sous la ville antique un travail d'enfantement qui, au temps marqué, produira soudainement au jour une ville nouvelle.

Antonin succède à Adrien, et laisse, après vingt-un ans, l'empire à Marc-Aurèle. On s'étonne que, sous le règne tout pacifique du premier et sous le règne philosophique du second, il y ait eu un si grand nombre de victimes chrétiennes, et que, de ces deux princes, le moins tolérant ait été le plus philosophe. — Sous Marc-Aurèle, en effet, commence la deuxième persécution. C'est la grande époque des dévouements les plus sublimes : à Rome, Félicité et ses enfants, Polycarpe, Ptolomée et Lucius, le pape Anicet et Cécile; dans les Gaules, les saints martyrs de Lyon, puis Marcel, Bénigne et Symphorien; les plus grands noms du martyrologe sont là. — Mais le règne des Antonins touchait à sa fin; Commode se présenta après Marc-Aurèle pour le clore stupidement et se faire égorger à trente ans.

Nous sommes à l'époque où l'empire est passé entièrement du sénat au prétoire, et celui-ci, embarrassé de le donner, trouve plus profitable et tout aussi juste de le vendre. A la mort de Pertinax, Didius Julianus l'achète; mais les armées de province veulent avoir chacune leur empereur aussi bien que celle de Rome, de sorte que l'empire se trouve chargé de quatre empereurs à la fois. Le plus heureux est celui d'Illyrie, Septime Sévère, qui, pour demeurer possesseur du pouvoir, est obligé d'aller combattre et vaincre ses rivaux dans les trois parties du monde. De là il marche contre les Parthes, puis enfin contre la Grande-Bretagne où il meurt, après avoir dû pardonner à son propre fils d'avoir voulu le faire assassiner. Quels règnes! et que de si désolants spectacles étaient bien faits pour favoriser à Rome le progrès du christianisme! — C'est le temps des grands martyrs et des grands docteurs. Parmi les premiers, ceux de Lyon et d'Afrique, Irénée, Potamienne, Félicité et Perpétue; au nombre des derniers, Tertulien, Origène, Minutius Félix. Avec de tels exemples et de telles leçons, l'humanité ne saurait être en péril, malgré toutes les folies du paganisme.

Caracalla, après s'être essayé sur son propre père, fait égorger son frère Géta afin de posséder seul l'empire, que Macrin lui enlève peu de temps après. Macrin le laisse à son tour à Héliogabale, qui fait de son palais un lieu infâme, même en ces temps de prostitution, et qui va mourir dans les latrines, dernier refuge digne d'un empereur de ces temps-là. Enfin Alexandre Sévère ramène un peu de dignité dans l'exercice du pouvoir, ce qui ne l'empêche pas de mourir, comme tous les autres, sous le fer d'un assassin qui veut le remplacer.

La papauté, à cette époque, est un gage de persécution. Nommer Calixte, Urbain, Pontien, Fabien, c'est nommer ou des martyrs ou au moins des proscrits. L'Église se fortifie et grandit sous la conduite de tels hommes, et déjà la Rome chrétienne a étendu ses conquêtes plus loin encore que celle des empereurs. Ce que l'une perd, l'autre le gagne; et le monde s'accoutume par degrés à cette salutaire influence de la doctrine qui doit en quelque temps remplacer celle des armes.

En face de ces papes quels empereurs! — Maximin, surnommé le Cyclope, vrai barbare qui traite les patriciens comme eux-mêmes ont traité les chrétiens, en les faisant égorger par milliers. On l'égorge aussi, on égorge tour à tour après lui les Gordiens, Balbin, Maxime et Philippe. Pas un seul de ces maîtres du monde qui soit maître de finir ses jours en paix. En montant au trône ils glissent dans le sang l'un de l'autre et tombent. Aussi arrivons-nous promptement à un grand persécuteur des chrétiens, à Décius. Mais l'Église est déjà trop forte pour ne pas émousser le glaive de tous ces bourreaux : pendant qu'on immole ses enfants les plus illustres, elle s'assemble, discute les points de doctrine, les décide, et Rome est pour la première fois le siége d'un concile, où sont appréciés les règlements d'un précédent concile de Carthagène. Car c'est à Rome que reviennent toujours les causes qui doivent être décidées : l'autorité est là, et le jugement en découle.

A Décius succède Gallus, qui en est bien digne par sa haine du nom chrétien. En même temps au pape saint Corneille succède saint Luce, qui subit le martyre et lègue le même honneur à saint Étienne. — Ainsi les chefs des deux Romes rivales meurent tous de mort violente depuis deux siècles. Les uns égorgeurs, il est vrai, et les autres égorgés; les uns aussi, simples victimes, les autres victimes peut-être parce qu'ils ont été bourreaux; les uns glorifiés, les autres

châtiés; et donnant tous de grandes leçons, soit de la force que Dieu communique à ceux qu'il aime, soit de la vengeance éclatante qu'il tire de cenx qui l'outragent.

L'histoire d'un empereur de cette époque est presque celle de tous les autres. Valérien, persécute comme Gallus, et, de plus que lui, tombe entre les mains de Sapor, roi des Perses, qui le fait mourir dans les tourments. Après lui, on ne sait à quelle armée prendre son empereur. Enfin Gallien l'emporte sur ses compétiteurs, qu'égorgent tour à tour chacune des légions qui les ont couronnés. L'Église respire un moment; mais, à défaut des empereurs, les hérésies la déchirent. Gallien a le sort de ses rivaux et de ses devanciers; immolé sous les murs de Milan, il a pour successeur Claude, son frère, auquel il laisse l'empire harcelé de tous côtés par les Barbares, désolé par tous les fléaux, tourmenté par toute sorte de révoltes; car il faut bien que la vieille Rome tombe en dissolution, pour que la Rome nouvelle fasse éclore les fruits promis de justice et de vérité.

Claude passe brillamment sur le trône, et meurt près du Danube, après une victoire digne des beaux temps de Rome. Son frère, empereur d'un moment, est assassiné et remplacé par Aurélien, qui, né du peuple, n'en montre pas moins une rare aptitude guerrière, et qui périt à son tour dans une révolte, après avoir triomphé de Zénobie et fondé plusieurs villes des Gaules. — Tacite lui succède et laisse, après six mois, le pouvoir à deux empereurs dont l'uu égorge l'autre, pour être à son tour égorgé par son préfet du prétoire. Peu importent les noms : c'est Probus massacré par Carus, tué lui-même, peu de temps après, dans la guerre des Perses, par Aper qui se défait encore de son premier fils Numérien, laissant à Dioclétien le soin de faire assassiner Carin, son second fils.

Le pouvoir des papes s'est fortifié de l'hommage que Rome chrétienne obtient de l'univers romain et des grands exemples qu'elle lui donne. Toujours la sainteté consacre la papauté : à saint Denis succède saint Felix, à saint Felix saint Eutychius, puis saint Caius; rien n'interrompra, durant cinq siècles entiers, cette série de sainteté.

Nous voici parvenu à Dioclétien, c'est-à-dire au persécuteur le plus violent du christianisme. Il s'associe Maximien auquel il remet la direction de l'Occident: c'est déjà un commencement d'abdication qu'il complètera plus tard. C'est un si lourd fardeau que l'empire pour deux fils d'esclaves; peu contents de l'avoir partagé, les deux empereurs s'adjoignent deux *augustes* pour le commandement des armées: Galérius et Constance Chlore. C'est à Galérius surtout qu'il faut attribuer cette effroyable persécution qui a laissé une tâche si sanglante au nom de Dioclétien. La chrétienté se montre digne d'une attaque si forcenée; c'est le temps des esprits vigoureux et des fermes courages. Le sang de tant de martyrs cimente merveilleusement cet édifice divin de l'Église que le cours des âges n'a fait depuis que consolider.

Les persécuteurs se découragent et se retirent, et tous jusqu'à leurs enfants, devenus césars à leur tour, périssent d'une manière exemplaire, c'est-à-dire horrible. — Galérius et Constance Chlore restent maîtres de l'empire. Ici encore les affaires se brouillent tant il y a d'empereurs, d'augustes et de césars. Constantin, fils de Constance Chlore, triomphe de ses rivaux, à l'aide de Licinius, et surtout de la protection divine qui se manifeste par l'apparition d'une croix lumineuse, durant la bataille qu'il gagne contre Maxence, aux portes de Rome.

Mais ce n'est pas tout pour Constantin que d'avoir détruit Maxence, il aura bientôt à se défaire de son propre collègue et beau-frère Licinius; car les alliances entre césars deviennent bientôt des rivalités, et les rivalités sont toujours en armes. Durant cette guerre entre Constantin et Licinius qui a tenté de renouveler Dioclétien persécuteur, dans la moitié de l'empire qui lui obéit, durant cette guerre, disons-nous, non-seulement deux compétiteurs, mais deux religions, mais le passé et l'avenir sont en présence. D'un côté Licinius avec les idoles, les prêtres, les augures, les magiciens, tout l'attirail de l'idolatrie romaine, égyptienne, africaine, qui a suivi son armée pour livrer son dernier combat; de l'autre Constantin, avec le labarum qui a toute sa foi, et aux pieds duquel il a passé en prieres toute la nuit qui a précédé la bataille — Cette bataille est gagnée, deux autres encore, Licinius est poursuivi de ville en ville, ses troupes plus égorgées encore que dispersées, et enfin le champion du paganisme se rendant à discrétion, est mis à mort dans sa retraite, suivant la pratique odieuse de la politique de ce temps. — Voilà

donc Constantin, et le christianisme avec lui, maître absolu et unique de l'empire.

Nous touchons à une grande époque pour la ville de Rome, à laquelle nous nous intéressons beaucoup plus qu'à cet empire romain, véritable robe d'emprunt cousue de toutes pièces, dont chaque peuple cherche déjà à reprendre un lambeau, et dont la richesse et l'éclat attirent incessamment ces hordes barbares, alléchées au fond de leurs forêts par l'espérance d'une si belle proie.

Il est temps que Rome se sépare de l'empire pour commencer une ère différente de celle qui touche à sa fin. C'est à ce prix qu'elle justifiera son titre de ville éternelle. La croix est sortie des Catacombes, mais il y a loin encore de là aux palais des Césars; elle y entre cependant avec les insignes du triomphe, car une inscription lumineuse a marqué dans les airs que c'était là désormais le *signe vainqueur.* — Cette conversion de Constantin au christianisme porte un grand trouble dans l'empire. Tout le destin de la vieille Rome en paraît ébranlé; et lorsque, par une disposition que nulle considération humaine n'explique, le siége de l'empire est porté à Constantinople, Rome achève de perdre sa grande importance politique; ses dieux s'en vont avec le sénat et les soldats vers un autre rivage: non que l'on croie encore à leur puissance, mais on apprécie la valeur de leurs statues; et c'est un sentiment artistique bien plus que religieux qui les place dans les bagages de cet immense déménagement.

Nous n'allons pas suivre l'empire romain dans sa translation; car à ce point, il change de nom et devient l'empire grec autrement dit le bas-empire, dont l'histoire aura sa place dans ce livre. Nous nous bornons ici à tracer l'histoire de Rome que Constantin dépouille de ses attributs suprêmes, de son sénat, de ses richesses, de ses dieux, et qui n'en devient ainsi que plus apte à exercer sur le monde l'autorité que le christianisme lui a transmise. — Cependant, quoique n'étant plus le siége principal de l'empire, Rome ne fut pas moins mêlée à toutes les dissentions, à toutes les révolutions qui se perpétuèrent à Constantinople, telles qu'elles avaient commencé dans son sein. La division momentanée qui se faisait du pouvoir entre deux ou plusieurs maîtres amenait des guerres civiles continuelles. C'est ainsi que les fils de Constantin se disputent l'empire qui demeure à Constance. Après lui Gallus, puis Julien, qui tenta de rendre le monde aux dieux païens et mourut à la peine. Puis Jovien, Valentinien, Gratien, les uns occupés à repousser les Perses, les autres aux prises avec les Germains et ces inépuisables hordes de barbares qui inquiètent l'empire sur toutes ses frontières.

A Gratien succéda Valentinien II, pour être égorgé par Arbogaste et vengé par Théodose, qui s'empare du double empire d'Orient et d'Occident. Mais comme si cette possession lui avait fait sentir l'absolue nécessité de diviser définitivement un tel fardeau, il établit pour ses deux fils, un partage officiel et constitua l'empire d'Occident et l'empire d'Orient. — Nous n'avons pas à nous occuper de celui-ci, et le premier ne nous occupera pas longtemps. — Que chercher, en effet, dans cet amas de grands désastres et de crimes vulgaires qui souillent les derniers moments de cette puissance, élevée, à si grand peine, pour se maintenir avec tant d'efforts et tomber si pitoyablement! — Que dire d'Arcadius, d'Honorius, de Maximius, et autres maîtres du monde de cette importance! Heureusement qu'il se trouve encore dans les armées quelques vaillants hommes qui retiennent, un moment, le choc impétueux des barbares; Arbogaste et Stilicon sont de ce nombre: ce dernier sauve, une première fois, Rome des vengeances d'Alaric. On l'égorge en reconnnaissance, et ce crime la livre, quelques années plus tard, au roi visigoth. — Mais n'anticipons pas sur le cours naturel des évènements, et ne perdons pas de vue la formation de la Rome chrétienne qui ne deviendra définitivement la Rome des papes qu'après la donation de notre Charlemagne.

Les empereurs, même ceux d'Occident, sentent si bien que cette ville de Rome n'est plus à eux que presque tous choisissent ailleurs leur résidence, si tant est que les guerres continuelles qu'ils ont à soutenir, les révoltes à apaiser, les provinces à contenir, leur laissent le temps de résider en quelque lieu. Milan, Trèves, et surtout Ravenne, sont leurs villes de prédilection; et pendant ce temps Rome assemble des conciles pour juger les affaires ecclésiastiques d'Orient; Rome reçoit St Athanase poursuivi et condamné sur presque tous les points de l'empire; Rome tient tête à l'arianisme qui domine partout; elle envoie de tous côtés ses délégués, reçoit ceux des provinces, se main-

tient en tribunal permanent, pour juger toutes les hérésies, assiste par ses délégués aux nombreux conciles qui se forment de toutes parts, exerce enfin, sans contestation et avec cette modération qui convient à la légitimité du droit, cette autorité qui, dès ces premiers temps jusqu'aux nôtres, est devenue la sauve-garde du dogme et de la discipline.

Cependant Alaric, dont on avait une première fois acheté la retraite, vient redemander un tribut qu'on lui refuse, et résolu dès lors à le prendre de vive force, il assiége Rome, s'en rend maître et le livre au pillage. Mais, chose inouïe jusque là et surtout de la part d'un barbare! il y laisse un lieu d'asile...., et c'est l'église du Vatican. Il découvre le lieu où ont été cachés les vases, les candélabres, les trésors de l'Église, et, au lieu de les ajouter au butin, il les fait rapporter solennellement dans la basilique chrétienne! On dirait qu'il n'en veut qu'aux anciens dieux : contre ceux-là, contre leurs temples, contre leurs trésors, leurs sectateurs enfin, il déploie une rigueur de chef barbare. Le monde a de si cruelles représailles à exercer contre Rome!

Voilà donc cette Rome, engraissée, comme le lui reproche saint Jean, du sang de presque tous les peuples, riche de toutes leurs dépouilles, cette ville que n'a insultée aucun pied de vainqueur depuis plus de dix siècles, la voilà ravagée, rançonnée, pillée par un Visigoth; et, comme Dieu est en toutes ces choses humaines, soit pour l'exercice de sa justice, soit pour les prévisions de sa providence, il arrive que ce déluge barbare achève de nettoyer ce cloaque, de renverser tous ces dieux de pierre, de placer dans le butin du vainqueur tous ces dieux de métal, et de pousser enfin, dans les bras du seul Dieu qui console, cette multitude affamée, décimée, désolée, qui sent le besoin de reconstruire une société nouvelle, des débris de celle qui vient de tomber.

C'est à cela surtout que s'emploient merveilleusement les papes; centres de l'unité chrétienne, c'est à eux que reviennent tous les différends; c'est à leur approbation que se soumettent tous les évêques; et les conciles eux-mêmes leur adressent leurs décisions pour qu'ils les sanctionnent. Rome n'a rien perdu de son influence, au sac d'Alaric, car ce n'est plus maintenant d'aucune force humaine qu'elle la reçoit; elle lui vient d'une puissance contre laquelle non-seulement les barbares ne peuvent rien, mais à laquelle ils viendront eux-mêmes, un à un se soumettre, après avoir été frappés et confondus de sa grandeur qu'ils reconnaissent, sans la comprendre.

Et comment Rome aurait-elle perdu sa prééminence en cessant de commander au monde politique, à une époque où les choses temporelles étaient comptées pour si peu, et où se faisait dans tous les esprits un travail de rénovation qui poussait les uns dans les solitudes contemplatives de la Thébaïde, les autres dans l'humilité du service des pauvres, presque tous ceux enfin qui avaient quelques distinction, soit de rang, soit de fortune, vers un abandonnement si marqué de tous ces avantages, que Rome devait gagner dans leur estime et leur respect, à toutes les pertes matérielles qu'elle subissait!

Mais voici venir un épouvantable fléau, celui qui a été nommé le fléau de Dieu, parce que nul encore n'avait porté si loin la dévastation et le ravage. Ce fléau terrible, c'est plus qu'un conquérant, c'est Attila. Le vent de la colère divine a soufflé du côté du nord, et voilà qu'il pousse sur le monde occidental des essaims de barbares, Huns et Ostrogoths, qui après avoir ravagé la Gaule et l'Italie se jettent sur Rome devant laquelle les arrête miraculeusement le bâton pontifical d'un saint vieillard; car les papes sont en quelque sorte préposés divinement à la garde de Rome, et les peuples commencent à s'apercevoir que de tels défenseurs leur sont plus utiles que les machines de guerre et toute la garde militaire de leurs empereurs.

C'est ainsi que quelques années plus tard, quand Genséric s'empare de Rome, où l'appelle la trahison d'une impératrice, il accorde aux prières du même pape que toute la fureur du vainqueur tombera sur les monuments et les richesses des particuliers, mais que la vie et la liberté du peuple seront épargnées. Les papes exercent décidément à Rome une tutelle souveraine. Dans cette horrible confusion de prétentions et de pouvoirs, leur autorité seule demeure debout, et au lieu de s'affaiblir et de dégénérer comme tout le reste, elle se fortifie de toute l'estime qu'elle commande et de tout le respect qu'elle inspire.

Au-dessous d'elle en effet s'agitaient, en de si misérables limites, les ambitions humaines! la pourpre impériale passait si rapidement d'un enfant à un barbare, d'Olibrius à Ricimer, de

Julius Népos à Augustule, que nulle confiance ne pouvait entrer dans le cœur du sénat pour de tels maitres. C'etaient des intrigues de palais, des affaires d'eunuques, qui n'excitaient aucune sympathie populaire, et n'obtenaient de toutes parts qu'indifference et mépris. Et tout cela en présence de ce grand pouvoir papai consacre par tant de dévouement, tant d'inteiligence, tant de pureté, tant d'immutabilité de doctrines, tant de sainteté ! Même à ne considérer les choses qu'au point de vue humain, il y a, dans ce spectacle des derniers moments de l'empire romain, une manifestation de justice providentielle qui satisfait le cœur en même temps qu'elle l'afflige ; on retrouve avec confiance la main de Dieu sur ce grand édifice des violences et des iniquités de plus de dix siecles; et lorsque cette main en le saisissant par le faîte, le fait chanceler avant de le renverser, on lui sait gré d'avoir eleve a côté, en prévision de cette chûte, un monument d'un ordre plus excellent qui abritera et protégera tous ceux qu'aurait laissé sans refuges l'immensité d'une telle ruine.

Il est à remarquer que l'empire, qui a commencé avec Auguste, finit avec Augustule, dont le premier nom était Romulus. N'y a-t-il pas une sorte de dérision dans ces deux noms donnés au faible enfant qui va traîner en captivité la pourpre dont il vient d'être revêtu ? et à qui échoit donc enfin cette Rome de César et de Trajan ? a Odoacre, à un roi des Hérules, peuple dont on n'a jamais entendu parler, avant cette époque, dont on ne parlera plus depuis. Il va droit à Rome, s'en empare et s'en établit roi, ou plutôt roi d'Italie ; car Rome a en réalité un autre souverain.

On ne peut se lasser d'admirer, par quelle merveilleuse compensation, le cinquieme siècle de notre ère, si effrayant par toutes les grandes catastrophes que nous venons d'indiquer, se montre l'un des plus importants par le developpement et le progrès des travaux de l'intelligence et par la préparation de cette civilisation chrétienne qui doit lutter, tant de siècles encore, contre la barbarie des hordes triomphantes, avant de soumettre à la prodigalité de ses bienfaits l'Europe et le monde. Il y a lieu de s'étonner en effet que le siècle d'Alaric, d'Attila, de Genseric, d'Odoacre, soit en même temps celui de saint Chrysostôme, de saint Athanase, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Paulin, d'Orose, de Théodoret, du pape Gélase et d'une foule d'autres hommes également saints, également doctes, également influents sur les destinées de l'Eglise qui étaient celles de l'avenir. Et ce que nous considérons avec le plus de satisfaction, c'est l'unité parfaite qui règne entre ces grands esprits, en ces temps de disputes donatistes, pélagiennes, nestoriennes, unité qui a son centre, son appui, son explication, dans l'autorité de Rome si divinement exercée par des hommes tels qu'Innocent, Léon, Félix, Gélase, Anastase, infatigables défenseurs de l'Église attaquée de toutes parts par des hérésies, comme leurs prédécesseurs l'étaient de celle qui était persécutée par les empereurs.

Le royaume d'Italie fondé par Odoacre nous intéresse peu, car Rome en fait seulement partie, mais n'en est pas la capitale. Théodoric est vainqueur d'Odoacre ; à un Hérule succède un Ostrogoth. Enfin Justinien rattache à l'empire d'Orient cette belle partie que l'invasion barbare en avait détachée, mais pour en laisser le commandement à un eunuque ; durant toutes ces guerres, Rome est deux fois prise et pillée par les Goths. Les dernières vengeances de Dieu s'exercent si terribles sur la ville de Néron, de Décius et de Dioclétien, que durant quarante jours elle sert de repaire aux bêtes féroces ; quoiqu'à la prière du pape, Totila en ait épargné les habitants, comme s'il n'en avait voulu qu'aux derniers vestiges de cette Rome païenne qui avait promené sur le monde connu son insolente domination.

L'eunuque Narsès, qui livre l'Italie aux Lombards, réserve Rome et Ravenne à la tutelle des empereurs, c'est-à-dire les abandonne à l'ambition du premier occupant. Car les empereurs sont harcelés de trop près par les barbares de Thrace ou de Germanie, pour étendre si loin une protection efficace. Ils ont établi dans ces deux villes des hommes appelés exarques. Mais les grandes difficultés de ces temps sont telles que Rome passe de l'influence des Grecs à celle des Goths ou des Lombards, selon les circonstances, sans toutefois que cette influence se manifeste autrement qu'à propos de l'élection de ses papes. Depuis quelque temps, les empereurs avaient eu le droit de confirmer cette élection ; mais alors Rome commence à s'affranchir de cette sorte d'hommage qu'elle rend, selon la circonstance, au roi, soit goth, soit lombard, qui possède le pouvoir le plus rapproché d'elle. Il est à remarquer, au reste, que, de la

part de tous ces rois, même des ariens, l'Église ne recevait que des témoignages de respect et jusqu'à des présents, entre autres de Théodoric, qui dota de deux magnifiques candélabres l'église du Vatican.

Pendant ce temps, Rome continue d'exercer sa primauté sur le monde chrétien. Le pape Symmaque, son successeur Hormidas, plus tard Agapit, envoient des légats, vont eux-mêmes présider des conciles, maintiennent enfin, avec de nobles efforts, la foi de l'Église. Mais saint Grégoire surtout, dans ses débats avec Jean le Jeuneur, patriarche de Constantinople, établit formellement cette suprématie; et ses soins pour l'Église d'Afrique, pour celle d'Angleterre qu'il fonde, pour la liturgie de l'Église romaine qui sert de modèle à toutes les autres, attestent qu'il est, plus qu'un autre, digne d'en soutenir les droits.

Durant tout le VII[e] siècle, Rome se maintient neutre, avec quelque difficulté, entre les rois lombards et les empereurs grecs. Ceux-ci, réduits presque toujours à des guerres qui épuisent leurs trésors, font piller par leurs officiers ceux de l'Église de Rome. Durant ces temps de calamité, les désordres sont si grands, et l'administration des villes tellement abandonnée, que les populations n'ont d'autre recours qu'auprès des évêques. Sans juges, sans magistrats, presque sans souverain, ils forcent, en quelque sorte, l'épiscopat à suppléer à tout ce qui manque; et c'est une miraculeuse ressource, créée pour ces siècles de désordre, que cette Église de Jésus-Christ, qui empêche la dissolution complète d'une société qui a perdu tous ses anciens éléments d'existence, et qui périrait infailliblement, si le christianisme ne substituait sa vitalité suprême à cette vitalité factice et épuisée des institutions païennes.

Dans ces extrémités, Rome ne manque pas à la mission qu'elle a reçue. La réforme sociale qu'elle prépare se produit d'abord dans le domaine de l'intelligence; qu'elle ramène vers Dieu, comme vers la source où toute vie éteinte doit se renouveler. Sachant bien que là est tout l'homme, elle court au danger le plus pressant et pose les fondements sur lesquels doit s'élever la nouvelle société catholique, après avoir déblayé, avec une peine que rien n'a pu ralentir, le terrain sur lequel ils devaient être établis. C'est une merveille, en effet, que de la voir passer solennellement à travers tant d'hérésies, tant de schismes, sans se laisser jamais écarter de cette voie étroite qui mène à la vérité. — Et cette admiration que provoque en nous un tel spectacle s'accroît encore si nous songeons aux difficultés de tout genre que le malheur des temps suscitait aux évêques de Rome. On les voit, en effet, abandonnés de tous, et par cela même livrés à tous, tantôt solliciter l'empire à les défendre, tantôt le nouveau royaume de France, tantôt même les rois lombards; mais la France surtout, qui répond loyalement à leur supplique et en quelques jours de combats, délivre, à trois reprises différentes, à l'aide de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne, la ville qui est le centre de la catholicité, des entreprises de tous les rois lombards et de la cupidité des empereurs grecs.

Papauté. Charlemagne en effet commence pour Rome une ère nouvelle; Rome n'est plus ni une ville de l'empire, ni un exarcat, ni une capitale de royaume, mais elle est la ville des papes. Il y a des États romains qui ne dépendent plus ni d'un Hérule, ni d'un eunuque, ni d'un Lombard arien, mais qui dépendent uniquement du chef de l'Église. Rome est passée à son second état de domination; et depuis plus de dix siècles, cette domination interrompue à quelques rares intervalles s'est développée et établie, de manière à présager même humainement, une réalisation complète des promesses de l'Évangile qui mettent l'Église qui porte son nom, à l'abri des *portes de l'enfer*.

Ceci est une grande époque pour Rome et pour le christianisme: Rome est devenue par son entier affranchissement la ville du monde spirituel comme elle fut si longtemps celle du monde temporel; n'appartenant à personne, elle se donnera à tous. Lieu d'asile dans toutes les guerres, terrain neutre au milieu de divisions sans cesse renaissantes, monument indestructible dans l'ébranlement si fréquent alors de toutes choses, Rome est cette arche noémique qui sauvera, durant ce déluge de ténèbres qui couvre le moyen âge, les restes de la civilisation et de la science, comme la première conserva les restes de l'humanité; et nous sommes fiers de penser que c'est un monarque français qui a eu la pensée de constituer sur de telles bases un pouvoir qui devait rendre de si immenses services à la société.

Cependant, par un reste de préjugé politique que les monarques païens avaient légué aux rois

chrétiens sur la subordination de toute puissance à la puissance temporelle, Charlemagne n'avait pas renoncé à exercer sur l'élection des papes le droit dérisoire de sanction et de confirmation qui appartenait aux empereurs grecs. Il n'avait fait que le transporter de l'empire d'Orient à celui d'Occident; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ceux de ses successeurs qui, comme Louis-le-Débonnaire, se prosternaient trois fois devant le pape Étienne IV, ou comme l'empereur Lonis menaient à pied et par la bride le chevai dn pape Nicolas I[er], ne sentirent pas l'inconséquence qu'il y avait à exercer un tel droit de souveraineté envers un pouvoir devant lequel eux-mêmes se courbaient immédiatement après.

Il est vrai que de leur côté les papes, s'appuyant, non sans raison, sur le don qu'eux-mêmes avaient fait des titres d'empereur aux princes carlovingiens, et sur ce que, dans la cérémonie dn conronnement, ceux-ci recevaient la couronne et l'épée de leurs mains, prétendaient que leur puissance relevait de celle du saint-siége; et Nicolas fut le premier à établir là-dessus les prétentions de la cour de Rome à l'égard du temporel des rois; nous verrons plus tard ces diverses prétentions dégénérer en querelles trop vives et fâcheuses pour la religion. Nous nous bornerons à dire en ce moment que, dans ces temps de désordre, il était heureux et même nécessaire qu'il se trouvàt, au-dessus de tous les pouvoirs sans frein qui opprimaient les peuples, un pouvoir solennellement consacré et exercé en général par des hommes dont l'intelligence et la moralité étaient très supérieures à celles de tous les autres princes. Il suffit de citer dans ce siècle Nicolas I[er], Adrien II, Jean VIII et Étienne V.

Ce fut au commencement du neuvième siècle que Rome, à peine délivrée des Lombards, vit arriver du fond de l'Espagne de nouveaux ennemis. Ses faubourgs furent pris et brûlés par les Sarrasins qui saccagèrent aussi l'église de St-Pierre. Après leur expulsion du territoire romain, le pape Léon IV fit rétablir cette église si vénérable, employa à réparer les pertes occasionnées par les Sarrasins toute sa fortune, et fortifia enfin toute la partie du Vaticau d'un mur d'enceinte si fort, qu'il dure encore ainsi que le nom de *Cité Léonine*, donné alors à ce quartier de Rome en l'honneur du pape qui l'avait fait élever.

Nous arrivons à une époque où l'Église de Rome participe elle-même des désordres et de la confusion qui règnent dans tous les États d'Occident. Mais durant plus d'un siècle, où l'on vit les factions maîtresses du pouvoir élever quelquefois sur le saint-siége des pontifes scandaleux, Rome ne laissa pas d'être l'oracle de la foi comme le centre de l'unité catholique, et c'est de là qu'émanèrent les lois qui dès le milieu du XI[e] siècle amenèrent peu à peu la réformation des mœurs et le rétablissement de la discipline. Le saint-siége fut alors occupé par un pape que l'Église a mis au nombre des saints. C'était Léon IX : il marcha lui-même contre les Normands, qui dévastaient la Pouille, et qui, après l'avoir vaincu, le traitèrent avec un respect et une vénération que ses vertus lui méritaient. Victor II, qui lui succéda, fut remplacé par Étienne IX. Ces deux papes commencèrent la réforme de l'Église, que poursuivirent avec assez de fermeté leurs successeurs, préparant ainsi les voies au plus grand de tous les papes, à Grégoire VII, dont le génie longtemps éprouvé et le caractère inflexible rétablirent la discipline dans sa rigueur salutaire, et commencèrent pour l'Église cette ère de grandeur et de dignité qui n'a été que rarement interrompue depuis tant de siècles.

Les querelles du saint pape avec l'empereur, ses efforts pour détruire la simonie, les terribles excommunications qu'il lançait contre les souverains eux-mêmes et auxquelles il attachait des effets aussi temporels que spirituels, son zèle pour rendre à la dignité ecclésiastique le respect des peuples qu'elle avait presque perdu, et sa constance inébranlable à poursuivre jusqu'à sa mort le redressement des torts faits à l'Église par plusieurs princes, lui ont valu, d'un côté, le blâme de plusieurs historiens, et, de l'autre, les hommages que le catholicisme rend aux plus illustres saints. Quel que soit le jugement que l'histoire, qui n'a pas encore été assez impartiale à son sujet, portera de lui un jour, on ne saurait méconnaître, dès ce moment, les immenses services qu'il a rendus au catholicisme en rattachant au corps sacerdotal, qui le représente plus spécialement ici-bas, l'estime et la vénération des peuples, et en arrêtant, avec assez de force pour rendre la résistance facile à ses successeurs, les attentats sacriléges des souverains sur le domaine de l'Église, et ces pré-

tentions laïques sur les droits spirituels qui s'attachaient à la collation des bénéfices, même de ceux à charge d'âmes.

Le temps des croisades approche, et c'est un pape, Urbain II, qui en donne le signal, au concile de Clermont. Les papes sont à la tête de toutes les grandes entreprises; et, certes, c'était une noble pensée, en ces temps de guerres continuelles de peuple à peuple, de seigneur à seigneur, de donner à cette ardeur turbulente un but élevé, et d'imposer silence à tous les intérêts privés et cupides en leur proposant le grand intérêt de la croix, sa recherche ne dût-elle produire que de grands sacrifices. Les raisons politiques étaient encore plus favorables à cette guerre, qu'on pouvait nommer sainte, car elle avait pour but de sauver l'empire grec, et l'Europe aussi peut-être, de l'ambition musulmane si menaçante à cette époque. Mais ce serait sortir du plan que nous nous sommes tracé que de nous étendre sur de tels sujets. Cependant, comme Rome touche à tous les intérêts des peuples, il est difficile que son histoire ne devienne pas, en quelque sorte, celle de tous les royaumes chrétiens.

La croisade n'interrompit pas la querelle des investitures, et le sacerdoce et l'empire demeurèrent en guerre ouverte. Rome était, en outre, en proie à l'ambition rivale de quelques seigneurs qui, dans ces temps d'anarchie, usurpaient sans cesse sur tous les pouvoirs et surtout sur le pouvoir pacifique de l'Église. La maison des Frangipanes exerçait alors une sorte de tyrannie qui amenait des désordres incessants. Tantôt c'était le pape Gélase qu'un des leurs arrachait de l'église de Latran, au moment de son élection, pour le retenir prisonnier; tantôt leur faction faisait nommer un anti-pape; tantôt la faction populaire triomphait; et, dans ces alternatives de guerre et de paix si rapidement troublée, Rome perdait bien souvent la résidence de ses papes, qui se réfugiaient soit à Vérone, soit en France, comme Pascal II et Eugène III, qui, sacré hors de Rome, n'y entra qu'à la tête des troupes tiburtines et après avoir réduit par leur moyen les révoltés qui, excités par Arnaud de Brescia, rêvaient le rétablissement de la vieille république et contestaient au pape toute juridiction temporelle sur la ville. Mais la sédition n'était pas étouffée; aussi se réveilla-t-elle peu de temps après, et Eugène se retira en France. C'est à peine si ses successeurs purent rentrer à Rome après leur élection, tant la ville était abandonnée à l'anarchie, tant cette anarchie était vivement fomentée par les instigations des empereurs. Il fallait une protection visible et toute miraculeuse de l'Esprit saint pour maintenir, dans l'Église ainsi inquiétée, ainsi opprimée dans ses intérêts temporels, le plus souvent sans lieu d'asile pour son chef, sans communication avec les provinces de la chrétienté, pour y conserver, disons-nous, cette unité de foi et de discipline qui n'a jamais souffert de tous ces désordres la moindre altération. Enfin, un digne successeur de Grégoire VII, Innocent III, ouvre le XIIIe siècle. Son premier acte fut de recevoir le serment du préfet de Rome et de lui remettre l'investiture de sa charge qu'il avait reçue jusque-là de l'empereur. En même temps il s'occupait de recouvrer les domaines de l'Église, et lui-même visita la Toscane et Spolette pour veiller à leur restitution. Ce soin une fois rempli, Innocent III entra, en homme supérieur d'intelligence et de cœur, autant que de dignité, dans toutes les affaires de son temps, réchauffa l'ardeur des princes non croisés, décida tous les différends des églises et même des royaumes, et prit dans la guerre des Albigeois une part active que l'on a souvent inculpée, et qui nous semble facile à justifier, sinon à louer absolument.

La paix était rétablie à Rome et Grégoire IX y fut sacré solennellement; mais la guerre se renouvela avec l'empire, et cette fois elle eut des conséquences terribles. Rome, qui aidait en mainte occasion à l'influence impériale, chassa deux fois le pape, dont la mort amena une vacance de près de deux ans. L'anarchie était plus grande que jamais : les cardinaux étaient dispersés et divisés entre eux, de sorte que l'empereur crut devoir les forcer à se réunir pour nommer un pape, en marchant contre eux avec une armée qui ravagea toutes leurs possessions. Ils élurent enfin en 1243 Innocent IV, qui, selon la crainte exprimée par l'empereur même, d'ami qu'il était de Frédéric, lui devint ennemi. L'empereur, qui avait toujours la main sur Rome, força Innocent IV à s'enfuir vers le roi saint Louis de France qui lui refusa de s'établir dans son royaume, refus que renouvelèrent le roi d'Aragon et le roi d'Angleterre; enfin, après quelques années de séjour à Lyon, qui appartenait à son archevêque, il alla mourir à Naples.

On voit que Rome n'était plus que de nom le siége de la papauté. C'est à Viterbe et à Pérouse que furent nommés plusieurs papes. Nicolas IV fut le premier, vers la fin du treizième siècle, dont l'élection eut lieu à Rome. Mais la division entre les cardinaux existait à Rome comme ailleurs et se renouvelait à chaque vacance de siége, et encore l'élection se faisait souvent hors de Rome à cause des troubles qu'elle aurait pu y exciter. Il faut marquer ici la première abdication de la papauté qui ait été faite, et qui le fut à Naples par Célestin, qui retourna à la vie contemplative à laquelle on l'avait arraché.

A Célestin succéda Boniface VIII, fameux par ses démêlés avec la France et surtout avec les Colonnes, dont la puissance inquiétait les papes, comme l'avait fait si longtemps celle des Frangipanes. Ce fut lui qui établit en 1300 des indulgences pour les pèlerins visiteurs du tombeau de saint Pierre à chaque renouvellement de siècle. Cette année-là, et pendant toute sa durée, Rome eut 200,000 pèlerins de tous les pays, sans compter ceux qui étaient en chemin, de sorte que, profitant et de leurs dépenses, et de leurs aumônes, et de leurs offrandes au saint-siége, Rome se maintenait ainsi au plus haut rang entre toutes les capitales du monde chrétien.

Cependant le roi Philippe de France, aidé des Colonnes, fit saisir à Anagni le vieux pape Boniface qui, délivré bientôt par les habitants de la ville, se rendit immédiatement à Rome où il mourut. On lui donna pour successeur Benoît XI, qui eut à peine le temps, durant son court pontificat, de relever Philippe des censures spirituelles. A sa mort, le sacré collége convoqué à Pérouse, qui partageait avec Viterbe le privilége des conclaves, se divisa en deux fractions, l'italienne et la française. Un compromis entre les deux partis amena l'élection de l'archevêque de Bordeaux qui prit le nom de Clément V. Il se fit couronner à Lyon, au grand déplaisir des cardinaux italiens. De là, après des courses continuelles dans les principales villes de France, dont le luxe de sa cour épuisait les ressources, il se transporta à Avignon et mourut peu de temps après dans un dernier voyage qu'il avait entrepris pour retourner à Bordeaux. La cour de Rome était alors à Carpentras, et les divisions entre cardinaux s'échauffant toujours., le saint-siége demeura vacant plus de deux ans ; enfin, enfermés à Lyon par ordre du roi, les cardinaux élurent un pape français, Jean XXII, qui fixa sa résidence à Avignon. Louis de Bavière, avec lequel il était en querelle, marcha droit à Rome où il fit nommer un anti-pape, par lequel il se fit couronner. Un légat de Jean XXII, qui s'approcha avec des troupes, rameua la ville de Rome sous l'autorité du vrai pape qui mourut fort âgé et fut remplacé par Benoît XII dont les Romains sollicitèrent vainement la présence dans leur ville ainsi que celle de Clément VI son successeur. Les troubles continuels de Rome et le voisinage de cette ville des provinces de l'empire faisaient apprécier, plus qu'il n'eût fallu peut-être, aux papes le paisible séjour d'Avignon, surtout après qu'ils en eurent acheté la souveraineté de Jeanne de Naples. L'absence des papes donnait aux deux factions, Guelfes et Gibelins, entre lesquelles Rome se partageait, une nouvelle activité. Un homme du peuple, profitant de ces désordres, résolut de s'emparer de l'autorité en rétablissant en sa faveur le tribunat. Rienzi (c'était son nom) eut l'audace de citer à son tribunal les empereurs et les papes, mais son succès fut de courte durée. Livré au pape Clément VI, qui le renvoya à Rome, il y fut peu de temps après massacré par le peuple même (1347).

Pour dédommager Rome de la perte du saint-siége, Clément VI réduisit à cinquante ans le grand jubilé accordé par Boniface VIII à chaque renouvellement de siècle, et la ferveur des pèlerins fut si grande que, de la Noël jusqu'à Pâques, malgré un hiver très rigoureux, Rome en reçut plus de douze cent mille. La fin de l'année répondit au commencement, et Rome, malgré l'abandon où la laissait la papauté, n'en demeura pas moins la ville chrétienne par excellence. Enfin, après deux pontificats dont le siége fut encore à Avignon, Urbain V rentra à Rome en 1367, soixante-trois ans après que Benoît II en était sorti. Ce ne fut cependant que son successeur, Grégoire XI, qui rétablit définitivement le siége de la catholicité à Rome, contre l'avis des cardinaux, qui redoutaient cette population turbulente dont leurs devanciers avaient eu si souvent à se plaindre.

Elle ne justifia que trop leurs soupçons à la mort de Grégoire XI ; car elle se livra à toutes sortes de violences, jusqu'à fermer les portes du conclave, afin de faire élire un pape italien, menaçant de mort les cardinaux qui n'obéiraient

pas à son injonction. De là l'intronisation d'Urbain VI, et bientôt après la nomination d'un autre pape sous le nom de Clément VII; de là, enfin, ce qu'on appelle le schisme d'Occident : deux papes, dont l'un, Clément VII, était reconnu par la France, une partie de l'Espagne, l'Écosse et la Savoie, et l'autre par tout le reste de l'Europe. Il faut traverser soixante années de disputes et de troubles pour arriver au concile de Constance qui termine ce grand scandale. Durant leurs querelles de légitimité, celles du pape romain avec le royaume de Naples ne cessent point. Ladislas, qui possède ce royaume, se rend à Rome qu'il prend de vive force; de sorte qu'aux embarras du schisme se joignent encore, pour la papauté, ceux de la guerre civile et étrangère. Cela ne l'empêche pas de veiller sans relâche à la défense du dogme, et de maintenir une sorte de domination ou plutôt de médiation sur tous les royaumes qui lui demandent de s'interposer dans leurs divisions intestines pour y mettre un terme. Plusieurs même, comme la Hongrie et la Pologne, voyant que ces divisions tiennent à la diversité des croyances, sollicitent de Rome les moyens de ramener tous leurs habitants à l'unité de la foi catholique. Le concile de Ferrare, qui suivit de près celui de Constance, avait pour but la réconciliation des deux Églises d'Orient et d'Occident, et le pape en était le promoteur. Malheureusement il demeura sans résultat. Vers le milieu du xv[e] siècle, Nicolas V embellit Rome de somptueux monuments. Calixte III, son successeur, fit un appel à la chrétienté contre les Turcs, dont les armées menaçaient la civilisation européenne. Rome était alors le refuge de tous les persécutés, l'espérance de toutes les victimes, le phare où le monde venait raviver ses lumières; car, tandis que d'un côté les Chaldéens et les Maronites lui rendaient hommage ou se ralliaient à elle, de l'autre, le christianisme commençait à se répandre dans le Nouveau-Monde. Il semble qu'au sortir des orages qui l'ont agitée pendant plus d'un demi-siècle, la papauté se montre plus éclatante, plus épurée, plus digne enfin de la mission que va lui donner à remplir ce siècle qui commence, et dans lequel l'esprit humain prendra un si grand développement. Mais le premier soin du chef de la chrétienté doit être de la préserver de l'invasion musulmane, et Pie II s'y emploie avec un zèle admirable : l'Espagne, le Portugal, la Pologne, l'Autriche, et, par leurs subsides, la France et l'Angleterre, y concourent comme une seule nation, sous l'impulsion de l'unité catholique; et l'Europe, sous ce rapport, ne sera jamais assez reconnaissante envers le saint-siége, qui pouvait seul, à cette époque, conjurer un tel danger.

A Pie II succéda Paul II qui eut de vifs démêlés avec la cour de France, au sujet de la pragmatique; et bientôt après la tiare fut donnée à Sixte IV, qui, plus encore que ses devanciers, chercha à réveiller l'ardeur de l'Europe chrétienne contre les entreprises des Turcs. Mais dans tous les royaumes il régnait tant de divisions, qu'il était difficile de faire prévaloir l'intérêt général sur tant d'intérêts privés acharnés à sa ruine. Innocent VIII interpose ses conseils et quelquefois son autorité au milieu de tous ces différends qui agitent Naples, l'Angleterre, la Hongrie et l'Université de Paris. Il meurt, et est remplacé par Alexandre VI, qu'il suffit de nommer pour éveiller un sentiment de honte au cœur de tout vrai chrétien, mais dont l'histoire prouve évidemment que Dieu n'abandonne jamais son Église et que son esprit anime encore, dans les choses de dogme et de foi, le pontife que l'esprit du mal possède et dirige dans tout le reste. La papauté continue, même dans la personne de Borgia, de présider aux grands mouvements de cette grande époque.

C'est le moment où Rome entre comme puissance temporelle dans les querelles politiques de l'Europe; et le pape Jules II, esprit inquiet, dominateur, guerrier même, il faut le dire, qui se porta, de sa personne, contre les villes assiégées par ses troupes, suscita dans l'Église de grandes divisions. Rome se sécularisait en quelque sorte, et la prise de Constantinople avait fait refluer vers elle tout ce que les lettres, les sciences et les arts avaient conservé dans l'empire grec d'hommes distingués. En outre, les grandes richesses que la cour de Rome recevait en tribut de tous les royaumes chrétiens attiraient vers elle tous les artistes d'Europe; et les papes naturellement placés a cette époque en tête du mouvement intellectuel et artistique, qui se renouvelait avec les progrès de la civilisation, conçurent et exécutèrent les grands monuments d'architecture, de sculpture et de peinture, qui n'ont été depuis ni dépassés, ni même égalés. Léon X, qui succéda à Jules II, mérita de donner son nom à son siècle littéraire, et Rome lui

doit ce qu'elle possède de plus éminent dans les productions des arts. Ce fut lui qui remporta une dernière victoire sur les prétentions gallicanes par l'abolition de la pragmatique, dans le concordat qu'il signa avec Français Ier. Ce fut lui aussi qui, pour subvenir aux énormes dépenses que lui occasionnaient son amour pour les beaux-arts, multiplia, jusqu'à l'abus peut-être, ces indulgences qui provoquèrent en Allemagne une résistance qui finit par un schisme, ou plutôt, par cette hérésie à jamais déplorable de Luther qui sépara de l'Église près de la moitié de l'Europe.

Adrien VI et bientôt Clément VII succèdent à Léon X, sans pouvoir arrêter ce mouvement de révolte contre Rome qui se communique d'un état à l'autre, et menace d'envahir toute la chrétienté. La Suède, le Danemarck, l'Angleterre s'en détachent successivement. Le pape n'est pas même d'accord avec les princes demeurés catholiques. Ses démêlés avec l'empereur amènent la prise de Rome en 1527 et la sienne propre. Cependant les Turcs profitant de ces désordres, s'avancent vers l'Allemagne: Calvin vient en aide Luther et repand le poison de ses doctrines en France et dans la Suisse; le désordre est au comble, lorsque Paul III prend possession du Saint-Siège; il ne voit d'autre moyen de l'arrêter qu'en convoquant un concile général. C'est celui de Trente, dont il fait l'ouverture, mais qui éprouvera plus d'une interruption avant de se fermer. En même temps le pape pour réparer les pertes de l'Église approuve le nouvel institut des Jésuites; et Rome envoye François-Xavier aux Indes orientales, pour y chercher le salut de nouvelles âmes, en compensation de celles que l'hérésie corrompt en Europe. Jules III poursuit l'œuvre de son prédécesseur; Rome reçoit l'abjuration d'un patriarche d'orient, et envoie des missionnaires en Ethiopie. Paul IV montre la même fermeté contre les hérétiques et ne relâche rien vis-à-vis des souverains, des prétentions de la cour de Rome. Pie IV convoque de nouveau le concile à Trente et en termine les sessions auxquelles les délégués de tout le clergé ont pris part. Ce concile fixe d'une manière certaine les points de foi contestés par les hérétiques.

A l'avènement de Pie V, toute la chrétienté est sous les armes : guerre de religion, guerre de politique, chaque royaume les a quelquefois toutes deux. Le saint pape tient tête à tant de difficultés ; et la bataille de Lépante le délivre des craintes que l'islamisme inspirait de toutes parts. Après lui Grégoire XIII, au milieu de tant d'embarras que lui ont légué ses prédécesseurs, trouve le loisir de réformer le calendrier qui, depuis a gardé son nom. Rome reçoit des ambassadeurs du Japon. Les conciles provinciaux et nationaux se multiplient dans la catholicité. Sixte-Quint, fougeux successeur de Grégoire, semble exciter encore l'ardeur des querelles religieuses au lieu de l'appaiser. Rome lui doit la bibliothèque du vatican. Grégoire XIV, qui lui succède dignement, favorise la ligue en France. Clément VIII reçoit les ambassadeurs d'Henry IV avant son abjuration, et lui donne à Rome une absolution solennelle en 1595. Pour terminer les disputes religieuses entre catholiques il établit la congrégation de *auxiliis* : et tâche de mettre quelqu'ordre aux affaires d'Angleterre. Paul V est obligé de recourir à des mesures sévères envers l'Angleterre et Venise. Il lutte aussi contre les prétentions plus gallicanes que jamais de l'Église de Paris, et approuve la congrégation de l'oratoire, tenant une juste balance, entre les divers partis catholiques, surtout au sujet de Molina et du nouvel institut des Jésuites. Il prête la main à toutes les réformes d'ordres monastiques qui se font en grand nombre.

Grégoire XV, qui lui succède, établit à Rome la congrégation pour la propagation de la foi ; sous Urbain VIII, son successeur. Les réformes d'ordres se continuent avec fruit. Le saint-siége enrichit son domaine des duchés d'Urbin et des terres de Montfeltuablo, Pesaro et Sinigaglia ; Urbain forme, du bronze qui couvrait le Panthéon, le fameux baldaquin de saint Pierre, et réunit à l'Église plusieurs schismatiques d'Orient. Il ordonne aux prélats la résidence, et condamne le livre de Jansénius. Innocent X confirme cette condamnation, qui cause de grandes divisions en France. Ces divisions deviennent plus vives sous Alexandre VII, et Louis XIV y prend parti contre le parlement et Port-Royal. Le temps approche où, provoqué par les prétentions de la cour de Rome sur le droit de régale, Louis XIV demandera à ses évêques cette fameuse déclaration de 1682, qui suscite, en ce moment même, tant de difficultés. L'insulte faite à l'ambassadeur de France à Rome, quoique solennellement réparée, avait déjà indisposé le roi contre le pape. Clément IX donna

quelques moments de paix à l'Église. Clément X, qui lui succéda, fut remplacé par Innocent XI, qui lutta avec tant d'ardeur contre les franchises que les ambassadeurs étrangers prétendaient avoir à Rome, qu'il excommunia l'ambassadeur français et se refusa à le recevoir. Les choses s'arrangèrent sous Alexandre VIII, auquel succéda bientôt Innocent XII; il fit à Rome de très grandes réformes morales, et ayant reçu des évêques de France signataires de la déclaration de 1682 une rétractation formelle, il consentit à envoyer les bulles qui devaient pourvoir à plus de trente vacances d'évêchés.

Ce saint pontife fut remplacé par Clément XI, qui donna, en 1713, cette bulle Unigenitus, source de tant de troubles religieux en France, et à laquelle néanmoins est demeurée une complète victoire sur le jansénisme. Durant tout le XVIII[e] siècle, entièrement préoccupés des affaires spirituelles auxquelles donnait encore plus de gravité l'hostilité philosophique des esprits, les papes surent maintenir, avec une dignité prudente qui pourrait ressembler à de l'habileté, cette influence salutaire qui appartient à leur pontificat et qui se retrouva dans toute sa force, en toutes les occurrences où Innocent XIII, Benoît XIII et Clément XIII durent en faire usage, mais surtout dans ces deux solennelles occasions où Clément XIV prit la grave résolution de supprimer l'ordre des jésuites, et où Pie VI, son successeur, condamna si énergiquement la constitution civile du clergé.

Dans ces deux circonstances si graves pour la chrétienté, Rome dut bien reconnaître qu'elle n'avait rien perdu de son autorité; car, dans la première, elle triompha de toutes les sympathies qui attachaient en général le corps épiscopal aux jésuites, et dans la seconde, de tout ce prestige d'innovations que l'Assemblée constituante avait donné à ses premiers actes, et de la propension naturelle qu'éprouvait pour eux une grande partie des membres du bas clergé.

Le pontificat de Pie VI, que vint interrompre si violemment la révolution française, s'était, en outre, occupé avec beaucoup de soin, soit des embellissements de Rome, soit de grandes améliorations pour la salubrité des États romains; et l'accroissement des galeries du Vatican, l'assainissement des marais pontins avaient marqué le commencement d'importants travaux que le saint pontife aurait poursuivis sans la brutalité sacrilége de nos procédés révolutionnaires. — La révolution française trouva la cour de Rome armée de cette inébranlable fermeté qui puise sa force dans son droit et affermit son droit sur sa foi. La constitution civile du clergé provoqua des bulles sévères que le clergé de France reçut avec respect et même sympathie. Il n'en fallait pas tant pour rendre Rome suspecte à la république française, qui après avoir proscrit le catholicisme en France, voulait le détruire dans sa principale puissance, au cœur même de l'Église. La république romaine, sœur de celle de France, fut proclamée par nos troupes en février 1798; Pie VI enlevé dans la nuit fut traîné comme un malfaiteur jusqu'à Valence, où il mourut dans l'exil, après le plus long règne de pape que Rome ait vu depuis saint Pierre. Cette parodie de république dura à Rome encore moins qu'ailleurs, et le conclave de Venise ayant donné Pie VII pour successeur au saint martyr, Rome reçut le nouvel élu avec des acclamations d'une joie unanime. Dans ses rapports avec le consul Bonaparte et l'empereur Napoléon, le pape montra de la prudence et une sorte de force qui par une mesure extraordinaire sauva l'Église de France. Le désir de rallier au catholicisme le royaume très chrétien l'engagea jusqu'à venir sacrer lui-même, à Paris, le nouvel empereur; mais il fut peu récompensé de cette condescendance, car, ayant refusé de sanctionner un divorce demandé par des motifs purement politiques, il vit ses États réunis, par un décret, à l'empire français, et lui-même enlevé clandestinement à son palais, comme son prédécesseur, fut conduit de Savone à Fontainebleau, où, en compensation peut-être d'un peu de faiblesse dans les premiers jours de son pontificat, sa fermeté ne l'abandonna pas un moment. C'est par lui que commencent ces actes successifs de justice providentielle qui, en trois mois de l'année 1814, rendirent presque tous les peuples de l'Europe à leurs droits et rétablirent cette paix qui ne fut troublée un an plus tard que pour se consolider plus fortement, après cette passagère et dernière épreuve.

La ville de Rome, chef lieu de département de l'empire, redevint, au retour de Pie VII, ce que le christianisme l'a faite, la capitale du monde intellectuel et moral. La restauration du trône pontifical a eu là, comme ailleurs toutes les autres restaurations, des résultats infiniment favorables au bien-être du peuple, au progrès

des sciences et même de l'industrie, à la conservation enfin de cette grande autorité religieuse que les révolutions avaient méconnue. A Rome surtout elle semble se fortifier de tout ce que perdent, dans l'esprit des peuples, ces autorités temporelles dont les convictions et les principes politiques flottent au gré des partis, et s'obstinent si malheureusement à ne voir qu'un intérêt personnel là où leur position élevée devrait leur faire envisager seulement cet intérêt général et moral de l'humanité, à la garde duquel Dieu les a préposées.

Nous voici parvenus à la fin de notre tâche historique. Nous avons cru utile de réunir en un même cadre le tableau des deux Romes, de montrer, d'un côté, les conquêtes de la puissance matérielle s'employant avec une ardeur surhumaine à préparer une domination qu'elle ne doit pas garder ; de l'autre, les efforts persévérants de la puissance spirituelle qui succède à la première, afin de maintenir dignement cette autorité qui lui a été donnée et que le monde a toujours été heureux de reconnaître. Dans ce double tableau, on aura pu remarquer que si la Rome antique, sous l'influence des idées païennes, a jetés ses soldats sur le monde pour le soumettre, le dépouiller, pour le semer de ruines; si elle a porté le désordre et la désolation chez tous les peuples dont elle a formé son empire, la Rome moderne, sous l'influence des idées chrétiennes, s'est montrée au contraire la protectrice de toutes les nations opprimées, qu'elle a toujours pris en main les droits du faible, apaisé les querelles, étendu à tous le règne de la justice et de la vérité; et que les hommes pacifiques qu'elle envoyait à la conquête des nations y portaient à mains pleines les consolations et l'espérance, y venaient enfin cicatriser, avec un baume divin, les profondes blessures que l'humanité avait reçues des triomphes de leurs devanciers.

De cette différence entre l'action mornie des deux Romes, naît cette différence qui se fait remarquer dans leur destinée. L'une, après avoir amassé, par toute sortes de violences, triomphes sur triomphes, butin sur butin, s'affaisse en quelque sorte sous le poids de sa gloire, et, dans ce misérable état de ruine, sert de risée, durant quatre siècles, aux barbares qui viennent se disputer ses lambeaux ; l'autre, au contraire, ne butinant que dans les cœurs et les intelligences, se fortifie de tout ce qu'elle gagne, et asseoit son empire, d'une durée déjà hors de proportion avec celle de tous les empires humains, sur les respects et la confiance des peuples qui viennent de tous les coins du monde, et toujours avec une plus grande abondance, les offrir, en tribut volontaire, au pouvoir qui représente si bien ici-bas et exerce si heureusement pour l'humanité l'action providentielle du pouvoir suprême.

Cette action salutaire se montre dans toutes les institutions qui émanent de la papauté et concourent avec elle à la vaste administration des secours spirituels. Nous allons donner ici un esquisse rapide de ces institutions, avant de marquer par quels établissements particuliers elles manifestent la sagesse suprême qui les a établies. Commençons par la papauté elle-même.

Gouvernement. Le pape est nommé par les cardinaux réunis en conclave, dans les formes prescrites par les constitutions apostoliques. Il change de nom en acceptant le souverain pontificat, et est couronné dans la basilique de Saint-Pierre, le premier jour de fête qui suit son élection. C'est dans la basilique de Latran, comme la première des églises de la chrétienté, qu'il prend possession de son pontificat.

Le sacré collége ou collége des cardinaux est divisé en trois ordres : celui des évêques, celui des prêtres et celui des diacres. Il y a 6 évêques ; il peut y avoir 50 prêtres et 14 diacres. Les évêques s'appellent *suburbicaires*, à cause que leur évêchés, si rapprochés de *la ville*, sont en quelque sorte sous son influence. Les prêtres et les diacres portent, comme *titre cardinal*, le nom d'une église de Rome qu'on attache au leur. Les principales paroisses de Rome, moins les quatre grandes basiliques, servent à former ces titres.

On appelle *consistoire* la réunion de tous les cardinaux. Elle est présidée par le pape. Le consistoire peut être public, demi-public et secret ; là se traitent les affaires graves concernant l'Église. Là se proposent les évêques pour les siéges vacants ; là encore les causes de canonisation, etc. Plusieurs papes et surtout Sixte-Quint ont réduit le nombre des affaires portées au consistoire, en créant des congregations spéciales de cardinaux, pour plusieurs spécialités d'affaires. Nous en parlerons tout à l'heure. Au-dessous du cardinalat, et comme fonction préparatoire qui y conduit, est *la prélature* qui fournit à toutes les secrétaireries, à la direction des affaires civiles, d'où sortent les auditeurs

de rote, et toute cette jeunesse semi-ecclésiastique, que l'on pourrait comparer aux auditeurs et aux maitres des requêtes de notre conseil d'État.

Nous allons indiquer ici les principales congrégations qui dirigent les affaires ecclésiastiques. La première est celle du saint office, fondée par Innocent III, et destinée à juger tous les délits contre la foi, tels que les hérésies, les abus de sacrements, les livres où le dogme est falsifié, et enfin tout ce qui s'attaque aux croyances catholiques. Elle se compose de 12 cardinaux et d'un cardinal secrétaire. Elle se rassemble au couvent de la Minerve, et souvent sous la présidence du pape. — La deuxième est celle des conciles, fondée par Pie IV, chargée d'expliquer et de faire exécuter les saints canons, tels que les conciles les ont promulgués. Elle se compose de 8 cardinaux et de plusieurs prélats rapporteurs ou secrétaires. — La troisième est celle de la *propagande*, fondée par Grégoire XV et Urbain VIII; c'est une des plus importantes. Son but est de propager la foi dans l'univers entier et surtout parmi les peuples sauvages. On élève, dans le collége placé sous sa direction, des jeunes gens de presque toutes les nations, surtout de celles de l'Orient. C'est elle qui s'occupe de l'élection des vicaires apostoliques et qui dirige les missionnaires. Le pape la préside souvent, et plusieurs cardinaux des plus illustres par leur science en font partie. — La quatrième, celle de l'index, détachée par Pie V de celle du saint office, a pour mission d'examiner les livres imprimés, de signaler à la chrétienté ceux qui renferment quelque outrage à la foi ou à la morale, et d'en interdire la lecture s'il y a lieu. A la réunion assiste toujours le maître du sacré palais apostolique. — La cinquième, celle des rites, instituée par Sixte-Quint, s'occupe des cérémonies du culte, de l'inspection du clergé régulier, et surtout des procès à instruire pour la béatification ou la canonisation des saints.

Nous devons encore mentionner ici celle qui a pour objet l'examen des évêques proposés, et enfin celle des affaires ecclésiastiques extraordinaires, fondée en ces derniers temps par Pie VII, devant laquelle sont portées toutes les affaires concernant les rapports de l'Église avec les souverains temporels.

Rome a, en outre, des congrégations civiles spécialement réservées à l'administration civile de la ville et des États romains. Nous nous contenterons de les nommer ici : ce sont celles de la *sacrée consulte*, du *bon gouvernement*, des *eaux et chemins*, des *économies*, des *études*, *de la révision des comptes*, et du *recensement*. Ces diverses congrégations correspondent à peu près à nos ministères. — Elle possède encore des tribunaux ecclésiastiques et civils. — Au nombre des premiers nous signalerons celui de la grande pénitencerie, appelé à prononcer sur tous les cas réservés au pape; ceux de la chancellerie et de la daterie apostolique, qui délivrent les dispenses, les bulles d'institution pour les évêques, et qui confèrent les bénéfices après examen et discussion. Parmi les derniers, nous désignerons seulement les plus importants, qui sont celui de la *sacrée rote*, de la *chambre apostolique*, du *gouvernement*, et *du Capitole*.

Voilà, en raccourci, tout ce qui se rattache au gouvernement spirituel de la chrétienté et au gouvernement temporel des États romains. Voilà par quels moyens l'action catholique s'exerce sur les âmes, dans toute l'étendue de cet univers. Mais il est une autre action morale tout aussi salutaire dont Rome peut s'enorgueillir et qui a pour double objet de prévenir et de soulager les maux de notre humanité. Les écoles et les établissements de bienfaisance concourent à ce double but. L'enseignement donné à l'enfance et les soins prodigués aux vieillards et aux infirmes en sont les moyens. Rome peut, sous ce double rapport, servir d'exemple aux autres nations. En elle se trouve naturellement le type de toutes les œuvres de charité : car la charité est surtout une vertu chrétienne.

S'agit-il en effet de marquer l'estime qu'elle fait des sciences et des lettres et le soin qu'elle prend d'en propager la connaissance? Comptez ses établissements : elle a neuf académies scientifiques ou littéraires, onze colléges principaux sans compter celui *del Giesù*; dans un rang inférieur, elle a des écoles *pies*, *chrétiennes*, *doctrinaires*; et, dans chacune de ses 52 *régions*, une école pour les garçons et une pour les filles. Tout cet enseignement est ou gratuit ou si peu rétribué par les élèves qu'il est à portée de toutes les fortunes. Dans les villages des États romains, le même esprit de libéralité se fait sentir, et le budget communal est toujours grevé de l'entretien d'un instituteur et même d'une institutrice.

Ce que nous possédons actuellement en France, sous ce rapport, Rome le possedait longtemps avant nous; mais ce que nous n'a-

vons pas encore imité, malheureusement, c'est une transaction de la commune avec un médecin et un chirurgien pour qu'ils en soignent gratuitement tous les habitants; c'est cette protection efficace du riche, soit laïque, soit prélat, envers le pauvre des campagnes, de l'entretien duquel il se croit chargé.

S'agit-il surtout de cette bonne entente de la charité publique qui ne se contente pas de réprimer le mal, qui le prévient, et cherche à le soulager toujours, quelque coupable qu'en ait pu être la cause? Rome est là qui donne, depuis plus de trois siècles, des exemples admirables, et qui s'efforce d'inspirer à la chrétienté le désir de les imiter. En quel lieu, en effet, ont pris naissance nos caisses d'épargne, nos monts-de-piété? Où les fiévreux, les femmes en couche, les jeunes filles abandonnées, les aliénés ont-ils trouvé, pour la première fois, un asile spécial, des traitements spéciaux? Où ces malheureux enfants, nés du vice ou rejetés par la misère, ont-ils commencé à être recueillis, abrités, élevés, traités enfin en hommes et en chrétiens? N'est-ce pas à Rome, et à une époque où pas une nation de l'Europe ne s'inquiétait de leur sort? Et, dans ce moment même, où la bienfaisance, soit philanthropique, soit chrétienne, prend un si grand développement, où trouve-t-on ailleurs qu'à Rome ces établissements qu'une charité ingénieuse parce qu'elle est dévouée, parce qu'elle est religieuse, y a fondés? Un hospice particulier pour les convalescents, des asiles pour les vieux serviteurs entretenus aux frais des grandes maisons, et enfin cette admirable institution de l'*Annonciade*, qui dote tous les ans un grand nombre de jeunes filles pauvres, et les met ainsi, sous la tutelle d'un bonnête mariage, à l'abri de la corruption et du vice? En quels villages d'Europe trouve-t-on, comme dans ceux des États romains, sous le titre de *Monte Frumentario*, un approvisionnement de blé qui permet au pauvre cultivateur de puiser là, au temps des semailles, le blé dont il a besoin, à condition de le rendre, avec un faible intérêt, après la récolte? Tout est paternel à Rome, tout, jusqu'à la trop grande indulgence de la police. Les châtiments y sont rares, et tant de solennelles et publiques douleurs les accompagnent lorsqu'ils vont jusqu'à entraîner la peine capitale, que leur effet moral s'en accroît, au grand avantage des populations.

Que dirons-nous de ces moines, si riches dans leurs églises, si pauvres dans leurs couvents? de ces cardinaux dont *le faste* n'est qu'une condition onéreuse pour eux, qu'un gage fâcheux, mais utile peut-être, du maintien de leur dignité? de ces nombreuses confréries enfin où l'égalité la plus absolue s'établit entre toutes les classes de citoyens, dans le saint exercice des pénibles fonctions qu'elles s'imposent, soit qu'elles viennent au secours du condamné que la société abandonne, soit qu'elles servent à ensevelir honorablement le corps du pauvre, soit que dans le plus grand péril du *mauvais air*, elles ne craignent pas d'aller secourir le moissonneur et de l'inhumer chrétiennement lorsqu'il succombe? Ce qui nous frappe en tout cela, c'est que la religion est au fond de tous ces dévouements; c'est que tous se déploient sous la bannière de la croix; et c'est là ce qui les rend si respectables aux populations, et surtout si efficaces. Qu'une philosophie inintelligente tourne en dérision, tant qu'il lui plaira, ce gouvernement tout pacifique et moral qui ne livre pas sa capitale, une ville de paix et d'études, aux insupportables fracas de l'industrie! Que des économistes vulgaires nous envient encore ce seul recoin du monde, où l'intelligence et la moralité ont conservé une suprématie sans rivale: que nous importe! nous les plaignons sans les excuser, et les convions seulement à se demander, après avoir jeté les yeux sur tous les trônes, sur toutes les chambres, sur tous les cabinets des deux mondes, où réside en ce moment le plus de dignité, de force réelle, d'autorité incontestée? où se présentent le plus de gages de durée? où vont enfin les respects des peuples? et s'ils reconnaissent que c'est à un vieillard sans armées, sans diplomatie, sans trésors, sans autre soutien qu'un conseil de vieillards dénués de famille comme lui; leur sera-t-il possible de nier qu'il n'y ait là quelque chose de merveilleux et que n'expliquent en aucune façon les règles ordinaires qui régissent les choses du monde?

Rome monumentale. Notre travail sur Rome ne serait pas complet si nous négligions de parler ici d'une des principales causes de sa gloire, de ses monuments. A toutes les époques Rome a semblé marquer, dans ses monuments, l'état de sa grandeur temporelle, afin qu'ils en rendissent témoignage jusqu'à la postérité la plus reculée, et ils ont été fidèles à la mission qui leur avait été donnée. Fidèle elle-même, sous ce rapport, aux traditions de ses grands

siècles, la Rome des papes a cherché aussi dans ses monuments une attestation irrécusable de la puissance chrétienne et de la merveilleuse influence que les doctrines bien comprises de son spiritualisme exercent sur les arts. Depuis le grand cloaque des Tarquins jusqu'à la reconstruction actuelle de Saint-Paul, nous pouvons suivre d'âge en âge les diverses phases de la grandeur romaine, dans les divers édifices dont les débris du moins nous sont restés. Et lorsqu'on songe qu'indépendamment des pillages et des dévastations quotidiennes que la féodalité y a exercés durant tout le moyen âge, à l'époque où les Colonne, les Frangipane détruisaient ses temples pour en bâtir des châteaux forts, où les plus belles sculptures ne comptaient que comme matériaux, et étaient jetées, pêle mêle, dans les fondations nouvelles, Rome a été prise et saccagée six fois, occupée militairement quatre fois, assiégée trois fois, on s'étonne d'y retrouver encore debout tant de ruines; et l'on admire la solidité qu'elles devaient avoir reçue pour résister aux soldats d'Alaric, de Genseric, d'Odoacre, de Totila, de Ladislas, de Robert Guiscard et de Charles-Quint.

Au reste, il est à remarquer que c'est la quantité, la masse de ces ruines amoncelées sur un même point qui ont sauvé les débris qui nous restent. Ils ont été presque tous exhumés du fond de cette couche épaisse que tant de dévastations ont étendue sur le sol de la ville. Au temps où Montaigne l'a visitée, comme la plupart des ruines que nous admirons actuellement étaient encore enfouies, il disait avec vérité qu'il n'avait vu que le *sépulcre de Rome*, ne comptant pour rien quelques restes *de membres qui se montraient encore au-dessus de la bière*.

Maintenant que de si grands travaux ont dégagé la vieille Rome des décombres qui la cachaient, on rétablit plus facilement l'ancienne disposition de ses quartiers, et il est aisé de retrouver du moins l'emplacement de ses monuments, dont les substructions sont presque toutes intactes sur plusieurs points; en outre, la Rome moderne n'a fait que se superposer sur l'ancienne; les églises surtout sur les temples: un déplacement de statues et l'érection d'une croix au faîte de l'édifice ont quelquefois suffi pour cela, comme au Panthéon.

Nous allons essayer de jeter un coup d'œil rapide sur ces transformations, et d'esquisser en quelques traits, le tableau des deux Romes, d'après ce que nous voyons, ce que nous devinons et ce que nous avons lu.

Rome a pris, sous le gouvernement de ses rois, quatre agrandissements successifs qui, comme nous l'avons dit ailleurs, ont enfermé dans son sein les sept collines. L'enceinte de Servius Tullius, d'après les dissertations de Nibby, Visconti et autres érudits, avait dix-huit portes dont on connaît la position certaine et cinq sur l'emplacement desquelles on n'est pas d'accord. Cette enceinte avait été si largement tracée, qu'elle suffit jusqu'à Aurélien aux innombrables édifices et à l'immense population que ses richesses lui avaient donnés. Seulement en dehors de l'enceinte, Sylla et César avaient étendu les habitations et accru ce qu'on appelait le *pomœrium*. Mais Aurélien, en 271, époque à laquelle on commençait à craindre les incursions des barbares, voulut protéger toutes ces habitations par des murailles et mettre surtout à couvert le Champ-de-Mars. L'enceinte qu'il éleva et qui est celle de la Rome actuelle, moins le Vatican qui à cette époque n'y était pas compris, fut bâtie avec une grande promptitude, flanquée de fortes tours et appuyée sur plusieurs monuments déjà construits, tels que l'aqueduc de Claude, l'amphithéâtre *Castrense* et le tombeau de Cestius. Cette enceinte n'eut que seize portes qui ont conservé pour la plupart leur position et leur ancien nom.

D'Aurélien à Constantin, Rome prit encore de l'accroissement et reçut plusieurs embellissements, entre autres les thermes de Dioclétien. C'est ici l'apogée de l'importance et de la gloire monumentale de Rome; car à partir de Constantin, Bysance sa rivale va la dépouiller, d'un côté; et de l'autre, l'abandon où tous les grands la laissent, va livrer ses monuments les plus beaux aux dégradations du temps, en attendant celles des barbares. Ceux-ci ne tardent pas, et quoique Honorius dans la prévision de ce malheur, eût fait restaurer et fortifier encore en 402 l'enceinte d'Aurélien, Alaric l'assiége, la prend et la livre durant trois jours et trois nuits au pillage de ses soldats. Après lui, Genseric, qui ruina les édifices qu'Alaric avait respectés et emporta en Afrique jusqu'aux tuiles de bronze doré qui couvraient le temple de Jupiter Capitolin. Après Genseric, Récimère: Visigoths, Vandales et Goths, voilà les vainqueurs des Romains de l'empire, voilà Rome saccagée trois fois, en moins d'un demi-siècle. De là jusqu'au

sac de Totila qui en enleva les portes et en emmena les principaux habitants après avoir eu la pensée d'y mettre le feu, Rome fut occupée militairement, à trois reprises différentes, par Odoacre, Théodoric et Bélisaire. Enfin, reprise tour à tour par Totila et Narsès, Rome était livrée à une telle dévastation que les visites mêmes de ses empereurs équivalaient presque pour elle à une prise d'assaut ; car, pour la récompenser d'un accueil brillant qu'elle lui fit en 665, l'empereur Constantin emporta, à son départ, ses bronzes les plus précieux, ainsi que les tuiles dorées qui formaient la toiture du Panthéon. Voilà encore comment était traitée cette mère de tant d'artistes et de tant de héros par ses propres enfants !

Sans la vigilance des papes, sans la protection toute paternelle qu'ils étendaient sur Rome, cette ville si puissante, si glorieuse, aurait certainement disparu du monde, comme toutes les autres capitales de l'antiquité. Mais alors le destin de Rome n'eût pas été complet ; c'eût été un destin vulgaire. Aussi les papes s'emploient à la maintenir contre tant d'attaques avec un zèle admirable. Adrien Ier en fait restaurer les murailles ; Léon IV y ajoute la cité Léonine ; c'est à qui y réparera les dommages occasionés par Henri IV, Robert Guiscard et Frédéric Ier ; et plus tard après le pillage qu'exercent les troupes de Charles-Quint, Paul III, Pie IV et Pie V s'occupent de fortifier de nouveau la cité Léonine et de tenir en état de défense toute l'enceinte ; enfin Urbain VIII y renferme le Janicule qui en était demeuré séparé jusque-là ; et c'est là le dernier accroissement que Rome a reçu.

Ici finit l'histoire abrégée de ses diverses transformations. Rome actuelle, comme toutes les vieilles cités qui cherchent de l'air et de l'espace, s'est déjà dès longtemps jetée sur le Champ-de-Mars ; et, contrairement à l'usage ordinaire des populations qui s'étendent en descendant le cours des fleuves, Rome a remonté le Tibre, a envahi les jardins de Salluste, le *champ du Crime* et tous les abords de la voie Flaminienne, sans respect pour le mausolée d'Auguste, qui avait cru placer ses cendres assez à l'écart pour que leur repos ne fût pas troublé. Il semble, il est vrai, que la Rome populaire ait été poussée de ce côté par les envahissements de la vanité impériale, si démesurée dans ses développements. Les maisons du peuple, en effet, devaient se retirer devant les thermes splendides, les amphithéâtres et les pérystiles des palais. Néron avait besoin d'espace jusqu'à Ostie, et les bains de Titus, ceux de Caracalla et le Colysée de Vespasien avaient créé comme un désert autour du Forum.

Quant aux environs du Capitole, ils appartenaient aux dieux, et les temples en avaient aussi chassé les demeures des citoyens. Là, en effet, et tout près l'un de l'autre, Jupiter Capitolin, puis Tarpéien, puis Stator, puis encore Férétrien et Tonnant. A côté, des autels à la Fortune, d'autres à la Concorde. Le Forum était comme l'olympe romain ; chacun y avait son temple : Jules César, Ops et Saturne, Vespasien, Antonin et Faustine, la grande Vesta, Rémus et Romulus, la Paix, Vénus et Rome, Auguste et Apollon ; des autels, enfin, de toute sorte, excepté un simple autel à la Pitié. — De tout cela maintenant il reste debout deux colonnes du temple d'Antonin, une partie de celui de Vesta et l'emplacement de celui de Rémus et Romulus, où s'élève aujourd'hui l'église de Saint-Théodore.

Ainsi du forum de Trajan, du théâtre de Marcellus et de presque toutes les autres ruines, à l'exception du tombeau d'Adrien, de celui de Cecilia Metella, du Panthéon d'Agrippa et des deux arcs-de-triomphe de Constantin et de Titus qui ont gardé presque leur intégrité ; à l'exception aussi du Colysée, dont le magnifique débris a conservé tant de grandeur qu'on ose à peine regretter le temps où il recevait les flots du peuple-roi dans son immense enceinte. — C'est qu'au milieu de cette ruine, sur cette arène où a coulé le sang de tant de martyrs, s'élève une simple croix de bois qui les consacre, qui les agrandit, qui en fait en quelque sorte le lit de naissance du christianisme, où il a été enfanté dans le sang, où il s'est fortifié dans les épreuves, d'où il s'est élancé pour conquérir le monde.

A côté de la ruine du Colysée on cherche celle du palais impérial, dont il ne reste rien, sinon un peu plus d'élévation que ces incommensurables décombres ont donnée au mont Palatin, et une végétation luxuriante de ronces et de fleurs qui se pressent là comme pour cacher à tous les yeux la souillure de ces débris. — Le Forum, le mont Palatin, le grand cirque se touchent presque, non loin du mont Capitolin, sur lequel s'élève maintenant un hôtel de

ville assez propre, et qui, à n'être vu que de dehors, conviendrait très bien à une bonne ville de Provence ou de Catalogne : cela s'appelle toujours cependant le Capitole. Il est vrai qu'au dedans les fastes consulaires gravés sur la pierre, la louve de bronze, la couronne rostrale de Duillius, les quatre vieilles mesures romaines, les trophées de Trajan ou de Marius, sans compter les belles statues et des débris plus beaux encore, il est vrai, disons-nous, que toutes ces richesses justifient bien le titre que ce lieu a gardé.

Du Capitole, maintenant, nous pouvons considérer Rome tout entière, ancienne et moderne; car il est impossible de séparer ces deux villes si étroitement unies l'une à l'autre que, sous chaque monument actuel, se cache une ruine antique, et que la ville nouvelle n'a fait, en réalité que s'asseoir, de côté sur un lit de débris.

Jetons nos premiers regards sur le Tibre, et arrêtons-les au pont Œlius, qui est devenu le pont Saint-Ange, comme le môle d'Adrien est devenu le château Saint-Ange Ainsi, de ce grand empereur qui se fit bâtir un indestructible tombeau avec un pont pour y conduire, il ne reste rien à toutes ces pierres qu'un souvenir d'érudit; car la multitude ne voit là qu'un ange colossal placé au faîte d'un château fort, et pense bien plus souvent aux prisonniers qu'il renferme qu'à des cendres d'empereur qu'il ne renferme plus. Sortons un moment de la vieille Rome pour entrer dans la cité Léonine, et contemplons Saint-Pierre et le Vatican. Cette gracieuse et imposante colonnade qui mène à la basilique est du Bernin, et cet obélisque qui décore le milieu de la place y a été redressé par Sixte-Quint.

Nous avons parlé du Vatican en son lieu; on parlera de même de Saint-Pierre : nous ne voulons ici qu'exprimer un regret, c'est que la façade d'entrée réponde si mal à la magnificence intérieure et à la haute destination de l'édifice. Un temple grec était la demeure d'un dieu presque humain et même de ses prêtres. Une forme de palais convenait assez bien pour cela. Mais l'église du dieu vivant, une église à laquelle Michel-Ange a donné pour toiture le panthéon d'Agrippa, la grande cathédrale de la catholicité demandait un portail plus imposant, une entrée qui s'harmonisât assez avec le reste de l'édifice, pour qu'avant même de franchir le seuil, le visiteur fut préparé à ce saint recueillement qui est, même artistiquement, nécessaire au sentiment convenable des beautés qu'il y vient admirer. Nous voulons aussi faire remarquer que tout cet emplacement que couvrent actuellement Saint-Pierre et le Vatican, était jadis occupé par le cirque et les jardins de Néron, ces jardins, dont les corps des chrétiens allumés en guise de torches, éclairaient les orgies. Le lieu le plus impur de Rome en est devenu le plus saint !

Reposons nos regards des magnificences de Saint-Pierre, en les arrêtant non loin de là sur la modeste église de Saint-Onuphre, où *reposent les os du Tasse*, ou sur cet hôpital du Saint-Esprit, type des œuvres de charité chrétienne, au gouvernement duquel est attaché un prélat. Cette église de couvent qui couvre cette montagne à gauche, c'est *San Pietro in Montorio*; la montagne, c'est le Janicule, où saint Pierre fut crucifié la tête en bas, où Numa Pompilius avait été *enterré*. Voici maintenant la plus ancienne église de Rome, *Santa Maria in Transtevere* : la première église est dédiée à Marie ! Marie est le grand type de la sainteté chrétienne. Chasteté et humilité ! On compte à Rome 65 églises sous son invocation.

En traversant le Tibre près de là, nous évoquons tous les plus beaux souvenirs de Rome, si beaux et si vieux qu'ils ont quelque chose de fabuleux. Cette île est celle que formèrent les blés semés par Tarquin autour de Rome, et qui, arrachés avec leurs racines par les premiers républicains, furent jetés dans le Tibre où ils s'amoncelèrent. Ce pont est le pont Publicius, à la tête duquel Horatius Coclès combattit si glorieusement, et du haut duquel Héliogabale fut si honteusement jeté à l'eau avec une pierre au cou. Du même côté sont le Ghetto ou quartier des Juifs, les ruines du théâtre de Marcellus et le grand cloaque de Tarquin. Voilà, toujours à gauche, le *monte Testaccio*, la montagne des pots cassés, que chacun explique comme bon lui semble. C'est un amas monstrueux de débris sans valeur, dont il semble assez inutile de rechercher l'origine. Plus loin, le mausolée de Caius Cestius, et, près de la porte Capène, l'ancienne piscine publique qu'a remplacé le couvent de Saint-Dominique. Par cette porte, à laquelle on donne actuellement le nom de Saint-Sébastien, on va à l'église du saint de ce nom, qui s'élève à l'entrée des vieilles catacombes. Quand

on songe que de ces étroits souterrains, vaste sépulcre de martyrs, tant de ceux qu'on y rapportait de l'amphithéâtre que de ceux qui se préparaient à y triompher, de ces longs corridors silencieux où il y avait à peine place pour un autel tant les morts et les vivants s'y pressaient, est sortie la religion chrétienne, c'est-à-dire celle du monde civilisé, avec ses pompes, son innombrable milice, ses grands trésors, celle qui à Rome même a élevé Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Pierre; on reconnait bien qu'un germe divin devait se cacher en elle, préparant et excitant, au temps voulu, son glorieux développement.

De la porte Capène, passons à la porte Latine, où le disciple bien-aimé fut plongé dans l'huile bouillante avant d'être relégué à Pathmos. L'église qui porte son nom et qui, à cause du palais *Lateranum*, qu'elle a remplacé, s'appelle Saint-Jean de Latran, est la première église patriarcale de Rome. Dans le palais qui forme un des côtés de la place qui la précède, et sur laquelle s'élève aussi un obélisque, ont résidé tous les papes, jusqu'à la translation du saint-siége à Avignon. Là aussi se sont tenus de nombreux conciles. Saint-Jean de Latran est la première église que visite le pape après son intronisation, et sa magnificence intérieure répond à la suprématie qui a été donnée à son chapitre sur tous ceux de la chrétienté. Le roi de France en est le premier chanoine.

Près de là encore le Colysée dresse ses débris gigantesques; et je ne sais, en vérité, si je n'aime pas mieux ces hautes murailles de briques que tant de gracieux arbustes décorent de leur verdure et de leurs fleurs, que le revêtement de marbre qui les couvrait; et cet églantier qui s'est fièrement élevé au-dessus du plus haut débris, que cette statue en cuivre de Jupiter qui dominait jadis tout l'édifice. — Les thermes d'Antonin sont auprès. Qui devinerait à les voir qu'ils avaient jadis seize cents siéges de marbre pour les baigneurs, des bancs et des canaux recouverts de lames d'argent, et un luxe de statues, de tableaux et d'ornements en pierres précieuses, dont les Vandales et les Visigoths se moquèrent à coup sûr en les pillant? — Entre le Palatin et l'Aventin s'étendait le grand cirque, dont l'origine remonte à Tarquin l'ancien, mais que Jules César, Auguste, Trajan et Héliogabale accrurent et embellirent; 150,000 personnes pouvaient y prendre place. Il ne reste maintenant que les repaires hantés par les courtisanes, repaire actuel des insectes et des reptiles. — En face du Palatin, l'œil s'arrête avec une satisfaction indicible sur l'hôpital *de Consolation*, substitué au temple de Vesta: c'est une heureuse rencontre en un tel lieu. — Le gouffre qui se referma sur le dévouement de Curtius est là; l'église de Sainte-Marie-Libératrice le couvre.

Mais voici l'arc de Titus, ce grand témoignage des vérités de l'Évangile; chandeliers à sept branches, trompettes du jubilé, vases sacrés du temple, toute la gloire de Jérusalem est sur ses reliefs, à côté de tout son deuil, de ses enfants égorgés, de ses filles traînées en esclavage. Et ce sont les bras des vaincus qui ont élevé ce monument de leur honte, et celui-là n'a pas péri; il est debout, il subsiste, comme la dispersion du peuple juif, comme l'ignominie qui s'attache à cette race déicide. — Les choses saintes elles-mêmes, celles qui avaient servi au culte du vrai Dieu, devaient être détruites, comme le temple où elles étaient enfermées. En vain Vespasien les plaça avec honneur dans le magnifique temple de la Paix; elles ont disparu, dès les premiers temps peut-être, dans le butin d'Alaric, et, du temple qui les avait reçues et semblait les protéger, il reste à peine une lamentable ruine.

Détournons les yeux vers le Quirinal, aujourd'hui *Monte Cavallo*, et plus encore que le Vatican résidence des souverains pontifes. Les deux chevaux de marbre dont Tiridate avait fait présent à Néron et qui ornent la place du palais papal ont changé le nom de cette montagne; à ses pieds est, d'un côté, la fameuse colonne Trajane, au milieu de quelques bases de colonnes qu'on a relevées et qui recomposent l'ancien forum qu'elle décorait; et, de l'autre, l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, que consacre en quelque sorte, sous le rapport de l'art, le Moïse de Michel-Ange.

Si nous passons au mont Esquilin, nous attachons d'abord nos yeux à la belle basilique de Sainte-Marie-Majeure ou Sainte-Marie des Neiges. L'intérieur en est d'une richesse merveilleuse, surtout les deux chapelles à côté des chœurs, dont l'une a été fondée par Sixte-Quint, et l'autre par Paul V. Sainte-Marie-Majeure, à en croire Nardini, occupe actuellement l'emplacement où s'élevaient le temple et le bois sacré de Junon Lucine. Lucine et Marie! voilà bien les deux emblèmes

des deux ères religieuses. De là, sur le mont *Pincio*, nous trouvons l'église de la Trinité-du-Mont et la villa *Medici* où réside l'Académie française de peinture. Les jardins de Salluste occupaient jadis cette montagne qui sert de promenade publique et d'où l'on descend à la place du Peuple. Cette place et la porte du même nom servent d'entrée à la ville de Rome, du côté de la Toscane. Là commence la rue del Corso, la plus belle de Rome et celle où se déploient les pompes de son célèbre *carnaval*. On pense généralement que ce nom de place et de porte du Peuple vient d'une petite église de Notre-Dame bâtie à gauche, par le concours de tout le peuple, vers la fin du XIe siècle. Elles n'ont rien de remarquable. Les palais Ducal et Barberini sont près de là, avec leurs statues antiques et leurs tableaux modernes, le dernier surtout avec ses fresques. Au bout del Corso, se dresse la colonne Antonine, hommage de Marc-Aurèle à Antonin-le-Pieux, et près de là, sur les ruines du temple de Minerve, est le couvent des Dominicains qui en a pris son nom, ainsi que son église, si célèbre par le Christ de Michel-Ange.

Nous voici au palais Farnèse, si riche de précieuses antiquités répandues dans les cours, les galeries et les splendides appartements; mais était-ce bien la peine de dépouiller le Colysée de ses blocs sculptés pour en bâtir les murailles et les corniches de cette façade dont Michel-Ange fut, il est vrai, l'architecte, mais qui évidemment n'est pas assez remarquable pour faire pardonner un tel sacrilége? Non loin du palais Farnèse, nous remarquons la place Navone où la statue de Pasquin est un peu tombée dans l'abandon. Cette place occupe l'emplacement du cirque d'Alexandre Sévère; et l'église de Saint-Agnès avec le palais Panfili en est le principal ornement. C'est dans une basse chapelle de cette église qu'on montre ce qu'on croit être la chambre où saint Paul habitait pendant qu'il était à Rome, gardé par un soldat qu'on avait attaché par une chaîne à son bras. C'est ainsi que le christianisme a commencé à Rome, prêché par deux hommes obscurs, l'un d'une race méprisée, l'autre à demi prisonnier, et tous deux égorgés par la main du bourreau, hors des murs, en vrais malfaiteurs de cette époque, eux qui ont, à celle où nous vivons, les deux plus magnifiques temples du monde pour mausolées. Le collége de la Sapience, commencé par Eugène IV et terminé par Alexandre VII, attire nos regards, sinon par la beauté de son architecture, du moins par les grands services qu'il a rendus à la religion et par la juste renommée dont il jouit. Que dirons-nous des palais Colona, Justiniani, Mattei, Doria, Borghèse, et de tant d'autres célèbres par leurs richesses artistiques de tout genre! C'est là surtout une des grandes distinctions de Rome qui se trouve ainsi être à la fois le sanctuaire de la vrai science et des arts. Que dirons-nous du vieux Panthéon, aujourd'hui Sainte-Marie de la Rotonde, ce temple indestructible où le vrai Dieu, celui qui donne la lumière, éclipsait tous les autres, en descendant radieux du sommet ouvert de sa voûte d'or! Cet édifice consacré à tous les dieux l'est aujourd'hui presque à tous les saints, qui les ont remplacés dans leur niche; à Marie surtout, qui occupe la niche de Jupiter. Il devait suffire de cette transformation intérieure; et l'on n'avait certes nul besoin d'y ajouter extérieurement ces deux petits clochers qui déshonorent sans utilité ce beau portique. Le christianisme ne doit pas prendre possession des monuments du paganisme pour les dégrader; n'est-ce pas assez de la croix au faîte de l'édifice pour marquer à l'extérieur sa nouvelle destination?

Non loin de là, nous distinguons les thermes de Novatus et cette vieille tour d'où Néron contemplait en joueur de harpe ou en comédien, bien plus qu'en empereur, cet incendie de Rome qu'il avait allumé et dont il devait punir les chrétiens; d'un autre côté, Saint-Laurent *in Lucino*, et le mausolée d'Auguste qui avait voulu que sa cendre, en plein champ-de-Mars, tressaillît au bruit des commandements et des armes.... : en attendant les voix aigres des crieurs publics et des marchands de légumes.

Le mausolée d'Auguste est aujourd'hui un théâtre de baladins. Nous y avons vu des funambules. O pauvre gloire humaine!

Voilà à peu près tout ce que les étrangers cherchent et voient à Rome. C'est là la ville de parade, la Rome officielle qu'on montre aux visiteurs. Mais pour le chrétien ce n'est pas assez; ce ne sont ni les tableaux, ni les statues quelque admirables qu'elles soient, qui excitent sa vive sympathie, pour ces nombreuses églises qu'on y rencontre; les vieilles traditions attachées à quelques-unes d'entre elles lui causeront une bien plus douce émotion, lui inspireront un plus puissant intérêt. La petite église de Saint-Clément au Forum, avec ses deux

ambons des premiers siècles; celle de Sainte-Cécile au delà du Tibre, où l'on montre la salle de bains où la Vierge fut décapitée; celle de Sainte-Praxède, au milieu de laquelle s'est conservé le puits où, aidée de Pudentienne sa sœur, elle recueillait le sang des martyrs; celle de Sainte-Agnès hors des murs, où se voit encore debout le siége en pierre du pape saint Sylvestre; celle de Sainte-Croix de Jérusalem, où l'impératrice Hélène déposa une partie de la vraie croix; la *scala santa*, l'escalier du prétoire de Pilate transporté à Rome et que nul chrétien n'ose monter qu'à genoux; ces nombreux couvents enfin, lieux de retraite et de solennel silence, où l'âme se sent plus qu'ailleurs dégagée d'un monde dont Rome atteste si hautement les vanités; dans l'église de Saint-Pierre, cette chapelle où la sacrée pénitencerie a établi des confessionnaux pour toutes les langues parlées, afin que tout pécheur de cette terre puisse y recevoir son pardon : voilà surtout ce que le visiteur chrétien recherche et admire! voilà les saints objets pour lesquels l'âme se passionne bien plus fortement que pour tous les objets d'art antique ou nouveau. C'est là, en un mot, qu'est toute la puissance, tout le charme de Rome. Là est son avenir, bien plus triomphant encore que son passé.

A Rome, en effet, ne le dissimulons pas à ses ennemis, est réservée une influence toujours croissante sur les destinées de ce monde. A une époque où la puissance passe de la matière à l'esprit, où l'intelligence acquiert la seule suprématie reconnue, ou du moins honorée, on n'apprécie pas à sa juste valeur la prééminence qu'une telle transformation d'idées donne à l'autorité religieuse, c'est-à-dire à la seule qui soit à la fois intellectuelle et morale. Aussi, voyez dans quel affaiblissement, dans quelle confusion s'agitent et se dégradent toutes les notions politiques; cherchez où se dirige la confiance des peuples, où s'adresse, avec leurs bénédictions, leur espérance de salut. Ce ne sont, certes, ni les trônes ni les constitutions qui sauveront la société qui n'a aucune foi ni en eux ni en elles. Déjà les regards des populations montent plus haut. Il y a dans les populations un instinct bien autrement prophétique que la raison des philosophes; il y a une raison humaine plus forte que la raison scientifique, qui ne laisse ignorer à personne qu'en présence de tous les pouvoirs factices qui se dissolvent, il y a à Rome, à la ville de Numa, d'Auguste, de saint Pierre et de Grégoire VII, un pouvoir toujours immuable qui se fortifie de tout ce que les autres perdent; qui, fondé sur des idées et des doctrines impérissables, puisqu'elles émanent d'une source éternelle, ne saurait être agité sur ses bases, tandis que tous les autres, appuyés sur des intérêts ou des passions, en partagent toute la mobilité et participent à leurs renversements.

La parole du Christ s'est en quelque sorte *pétrifiée* et portera éternellement son Église, et l'on ne doit pas oublier que, même au point de vue humain, un principe consacré par dix-huit siècles de durée constitue un privilége au-dessus de tous les autres : ce privilége est celui de Rome. La durée ici-bas, c'est le droit; c'est presque la sanction de Dieu.

Le baron A. Guiraud.

ROMÉ DE L'ISLE (Jean-Baptiste-Louis), savant physicien et minéralogiste, naquit à Gray (Haute-Saône) en 1736. Nommé, au sortir de ses études, secrétaire d'une compagnie d'artillerie et de génie, il s'embarqua pour les Indes, où il fut pris par les Anglais et emmené dans les mers de la Chine. Affranchi de la captivité en 1764, il cultiva les sciences naturelles et particulièrement la minéralogie. Grâce à ses laborieuses recherches, cette science, dont on connaissait à peine les premiers rudiments, fut enrichie de nombreuses et utiles découvertes. On peut dire que Romé de l'Isle fixa les règles d'après lesquelles on devait étudier les minéraux. Aussi le grand Linné plaçait-il son *Essai de crystallographie* au rang des meilleurs ouvrages de minéralogie qui eussent paru jusqu'à cette époque. C'est après la publication de ce beau travail qu'il ouvrit un cours où les auditeurs se pressèrent en foule. Après la mort de d'Ennery, savant minéralogiste, dont il était l'hôte et l'élève, il se trouva réduit à une modique pension de six cents livres obtenue en 1785. Devenu son exécuteur testamentaire, notre savant s'enferma dans le cabinet de médailles de son ami et s'occupa de trouver les rapports entre les monnaies grecques, romaines et les monnaies françaises; de là il fut conduit tout naturellement à rechercher un nouveau système des poids et mesures dont il était déjà question. Malheureusement sa vue affaiblie acheva de s'éteindre dans les calculs.

Membre des académies de Berlin, de Stockholm et de Mayence, il fut refusé une fois à l'Académie des sciences de Paris, et depuis lors ne consentit jamais à faire de nouvelles démarches pour son admission dans ce corps savant. Outre la quantité de mémoires publiés dans le *Journal de physique*, Romé de l'Isle fit paraître plusieurs ouvrages d'une valeur capitale, dont quelques-uns eurent l'honneur d'être traduits à l'étranger. EUG. VILLEMIN.

ROMILLY (*géog.*), appelé aussi Romilly-sur-Andelle, chef lieu de canton du département de l'Eure, peuplé par 1200 habitants, possède les plus belles et importantes fonderies de cuivre de France. Il y a encore un bourg du nom de Romilly dans le département de l'Aube; c'est un chef lieu de canton peuplé par 3500 habitants, où l'on voyait autrefois l'abbaye de Seillères, dans laquelle fut inhumé Voltaire. Ce bourg fait un grand commerce de bas et de corderie.

ROMILLY (JEAN), célèbre horloger né à Genève en 1714, joignit la théorie à la pratique; le premier de tous, il fabriqua des montres à secondes mortes. Il offrit au roi de France une de ces montres qui ne se remontait qu'une fois l'an et qui fut la première qu'on ait vue en ce genre. Il concourut à la fondation du *Journal de Paris*, et rédigea tous les articles d'horlogerie de la grande Encyclopédie du XVIII[e] siècle. Il mourut en 1796.

ROMILLY (SAMUEL), célèbre jurisconsulte anglais, né à Londres vers 1758, acquit au barreau une fortune considérable. Il voyagea sur le continent et se lia étroitement à Mirabeau; de retour en Angleterre, il embrassa le parti des wighs, fut nommé avocat général en 1806, succéda à Fox à la chambre des communes, et siégea sur les bancs de l'opposition. Dans cette nouvelle carrière, il se distingua pour son attachement aux principes constitutionnels et par sa philosophie; il voulait la révision du code criminel, la réforme parlementaire, l'émancipation des catholiques d'Irlande, l'abolition de la traite des noirs, le rejet de l'*alien-bill* proposé par lord Granville en 1793, par lequel les étrangers réfugiés sont soumis à la surveillance de la haute police, et peuvent, sans formalité aucune, être expulsés du royaume uni. Romilly, appelé par madame de Staël *l'honneur et la lumière de la jurisprudence anglaise*, vivait estimé et honoré de tout le monde, lorsqu'en 1818 il se donna la mort de regret d'avoir perdu sa femme. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Observations sur les lois criminelles en ce qui concerne les peines capitales.*

ROMORANTIN, petite ville de France, fut jadis capitale de la Sologne, et est aujourd'hui une sous-préfecture de Loir-et-Cher. Sa population est d'environ 7,340 habitants. François I[er], qui affectionnait sa résidence, parce qu'elle avait vu naître sa femme Claude de France, lui accorda de grands priviléges, qui lui furent dans la suite enlevés par Henri II. Elle avait autrefois des fortifications, et elle fut prise par les Anglais en 1356. Ce fut à ce siége que l'on se servit pour la première fois de l'artillerie de siége. — Romorantin (édit de). Les hérésies de Luther et de Calvin avaient fait en France de rapides progrès; François I[er] résolut de les exterminer. Les tribunaux ecclésiastiques avaient d'abord été chargés seuls d'informer contre ce crime. Ce prince, par son ordonnance du 29 juillet 1543, ne leur permit plus de procéder que contre les prêtres; mais il les autorise à déférer les laïcs aux tribunaux civils; il ordonne « de renvoyer non-seulement lesdicts laïcs, mais aussi lesdicts simples clercs et autres non ayans ordres sacrez, incontinent et sans délay, avec les charges et informations, pardevant nos juges, chacun en leur ressort. » Dans la suite, le souverain pontife Paul IV, par son bref du 26 avril 1557, nomma, sur la demande formelle du roi Henri II, trois inquisiteurs de la foi en France, les cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Chatillon; ce bref fut publié après avoir été examiné en conseil privé « qui n'a trouvé en icelui aucune chose contraire ni dérogeant aux saints décrets, conciles et libertez de l'Église gallicane » : mais François II donna, à la fin de mai 1560, l'édit de Romorantin, enregistré au parlement le 16 juillet de la même année, pour annuler la création de ces inquisiteurs. Ce prince, voulant rétablir les anciennes lois, dit : « Avons, par notre édit irrévocable, délaissé et délaissons l'entière connaissance de tout crime d'hérésie aux prélats de notre royaume, comme naturels juges d'iceluy crime, et ainsi qu'ils l'avaient anciennement, interdisant à nos cours de parlement, baillifs, sénéchaux et autres juges de n'entreprendre aucune cognoissance desdits crimes d'hérésie, et de ne s'en mêler aucunement, sinon qu'ils en seraient requis par les juges d'Église. » Ce même édit enjoint aux

évêques de résider dans leurs diocèses, et aux officiers royaux d'envoyer les noms de ceux qui ne se conformeraient pas à cet ordre, « pour user ou faire user contre eux de telle contrainte qu'il appartiendra par raison. » Enfin, François II défend les assemblées illicites, « déclarant ceux qui en auront fait, ou qui se trouveront en icelles, nos ennemis et rebelles et sujets aux peines qui sont établies contre les criminels de lèze-majesté. » Ordonne à ses officiers de les disperser par la force, de juger les coupables sur-le-champ, promet 500 livres tournois aux dénonciateurs, leur grâce s'ils sont coupables, mais les condamne aux mêmes peines s'ils ne sont que des calomniateurs. DUHAUT.

ROMUALD I, duc de Bénévent, succéda en 662 à son père Grimold, lorsque celui-ci se fut emparé de la couronne de Lombardie. Ayant été attaqué à l'improviste par les Grecs, il se vit bientôt assiégé dans Bénévent; mais il leur opposa une telle résistance, qu'il donna le temps à son père de rassembler des troupes, et de venir le secourir. Voulant se venger de cette agression, il envahit la partie de l'Italie qui leur appartenait encore, et leur enleva Brindes et Tarente. Il mourut en 668.

ROMUALD II, petit-fils de Romuald I, succéda en 702 à son père, Gisolfe I, au duché de Benévent. En 717, il enleva Cumes à Jean III de Naples; mais celui-ci s'étant allié au souverain pontif Grégoire, reprit cette ville, et conclut la paix avec Romuald, qui mourut en 731.

ROMUALD (SAINT), fondateur de l'ordre des camaldules, naquit vers l'an 952 à Ravennes. Issu d'une noble et puissante famille, il aurait pu aspirer aux plus hautes dignités; mais renonçant aux honneurs, il ne songea qu'à l'éternité, et entra de bonne heure au pieux monastère de la Clane, qu'il quitta bientôt néanmoins pour aller se placer sous la direction d'un saint ermite nommé Marin, qui habitait une grotte dans les environs de Venise. Lorsque Pierre Urseolo, doge de la sérénissime république, voulut renoncer au monde, il prit Romuald pour l'accompagner en Catalogne, où il choisit le lieu de sa retraite. Après avoir réformé différents monastères d'Allemagne et d'Italie, il revint, en 1012, se fixer près de Florence dans un lieu appelé Camaldoli, où il bâtit, pour ceux qui désiraient se vouer exclusivement à la vie contemplative, un monastère dont il fut le premier abbé. Les religieux furent appelés Camaldules du nom de leur monastère. Saint Romuald mourut en 1037, dans un lieu appelé le Val-d'Astro, et fut canonnisé quelque temps après sa mort.

ROMULUS AUGUSTULE. *Voy.* AUGUSTULE.

ROMULUS. Fondateur et premier roi de la ville de Rome. Il dut la naissance à une princesse d'Albe, ville du Latium où régnaient, selon la tradition, depuis quatre cents ans, des princes troyens descendants d'Énée. Sa naissance était illégitime, et l'on supposa que Rhéa Silvia, consacrée par la politique du roi Numitor au service des autels, avait eu un commerce secret avec le dieu Mars, fable inventée à l'ordinaire pour couvrir le déshonneur d'une personne d'un rang distingué. On raconte que Romulus et Rémus son frère furent exposés sur le Tibre par l'ordre du roi d'Albe, et que ces enfants divins furent laissés à sec sur la rive du fleuve, allaités par une louve et nourris miraculeusement par un pivert. Ils furent recueillis par le pâtre Faustulus et grandirent au milieu des bergers et des troupeaux; et si, dans ces temps barbares, il survenait des brigands altérés par l'appât du butin, Romulus et Rémus, se mettant à la tête des plus braves, se montraient toujours prêts à repousser la force par la force. Aguerris de la sorte et assurés du concours de leurs compagnons, après avoir pénétré le secret de leur naissance, ils prirent la résolution de venger leur aïeul Amulius que Numitor avait jeté dans les fers pour régner à sa place; ayant tué celui-ci, ils le remirent sur le trône. Dans une ville où régnait déjà une certaine politesse, l'illégimité de leur naissance et peut-être plus encore l'étrange éducation qu'ils avaient reçue devaient inspirer de la froideur, de l'éloignement pour les petits-fils du roi, et il ne paraît pas vraisemblable, comme le dit Denys d'Halicarnasse, qu'ils aient été envoyés à Gabies pour étudier les lettres; d'ailleurs cette culture tardive n'eût que très difficilement effacé les premières impressions; de plus, ils devaient avoir pour ennemis tous les anciens partisans de Numitor. Cette position embarrassante, l'attrait des lieux qui avaient fixé leurs premiers regards, leurs anciennes habitudes, et sans doute aussi la reconnaissance qu'ils devaient à ceux qui avaient pris soin de leur enfance, leur firent naître l'idée de fonder une nouvelle

ville sur la rive gauche du Tibre, à quelques lieues d'Albe. Il est à croire que quelques Albains, pris surtout parmi les jeunes gens, s'attachèrent à leur fortune et voulurent les aider dans une telle entreprise: ils devaient être dans peu les premiers personnages de la nouvelle colonie. Bientôt l'enceinte de la ville est tracée, avec les rites sacrés prescrits par la religion du pays, et des maisons simples et sans aucune magnificence s'élèvent dans l'espace qu'elle renferme. Déclaré par les augures chef de cet établissement naissant, Romulus veut que sa volonté soit respectée, et, pour qu'on n'en doute pas, il n'hésite point à punir de mort son frère lui-même qui avait eu la témérité d'enfreindre ses ordres. Mais peut-être ce fratricide est-il aussi problématique que l'existence même de Rémus: effectivement, quelques historiens ne font aucune mention de ce dernier personnage. Quoi qu'il en soit, la ville nouvelle, à laquelle étaient promises de si brillantes destinées, ne se remplissait que lentement, malgré les solennités qui avaient présidé à sa fondation. On dut ouvrir un asile, c'est-à-dire un bois sacré où devaient trouver sécurité entière, sous la protection de Romulus et de ses compagnons, tous ceux qui s'y seraient retirés. On y vit arriver en foule les victimes de l'usure, ceux qui avaient eu le dessous dans une guerre civile, les bannis et même les esclaves fugitifs : voilà un assez grand nombre de citoyens ayant des antécédents plus ou moins honorables. Autre embarras : les femmes manquaient. « Que n'ouvrez-vous aussi un asile aux femmes perdues? » répondirent les peuples voisins aux envoyés de Romulus qui venaient faire des propositions de mariage. Ce n'était pas de telles femmes qu'il fallait au peuple-roi. L'indignation fit prendre un parti que la nécessité ne saurait excuser. — On annonce avec une ostentation calculée des fêtes magnifiques en l'honneur du dieu *Consus* (Neptune, à ce qu'on croit), et Romulus fait faire main basse sur toutes les jeunes femmes qui y étaient accourues. De là des guerres acharnées où la valeur romaine trouva à s'exercer. Céciniens, Crustuméniens, Antemnates, tous furent successivement battus. Romulus consacra à Jupiter Férétrien, comme dépouilles opimes, les armes du roi des Céciniens qu'il avait tué de sa propre main, exemple qui ne se renouvela que deux ou trois fois pendant la longue et brillante existence de l'ancienne Rome. Une partie des terres des vaincus augmenta le territoire d'une ville qui en réclamait un plus vaste que celui qu'elle possédait. — Les Romains étaient déjà aguerris, et ils avaient acquis un peu de gloire, quand ils eurent à se mesurer contre les Sabins, ces hommes si patients et si forts, si justes et si bien disciplinés. Ces ennemis d'une espèce nouvelle déconcertèrent Romulus, qui fut poursuivi jusque dans l'enceinte de sa ville, et qui dut se trouver trop heureux d'échapper à une defaite qui semblait inévitable par un traité que ménagèrent entre leurs pères et leurs époux ces courageuses Sabines que la violence d'abord, ensuite l'amour et le devoir, avaient retenues dans Rome. Rien de plus heureux ne pouvait arriver a Rome que cette quasi-défaite, et la gloire de Romulus y a infiniment gagné; car on lui a fait en partie honneur de la belle organisation du peuple romain. On lui a attribué presque toutes les sages institutions que bien certainement il emprunta aux Sabins (*voyez* ce mot). — En effet, la division du peuple romain en trois tribus (et sans doute aussi la subdivision en trente curies) ne date que de l'arrivée a Rome du roi Tatius et de ses compagnons, et la preuve s'en trouve dans les dénominations mêmes de ces tribus : les *Ramnenses* ou *Romulenses*, ce sont ceux qui avaient suivi Romulus; les *Tatienses* ou *Titienses* désignent les Sabins, de Titus Tatius, de même que les *Luceres* comprennent, à n'en pas douter, ceux qui s'étaient réfugiés dans le bois sacré, *lucus*. On en doit dire autant des trois centuries de cavaliers ou chevaliers, puisque primitivement elles portaient le même nom que les tribus. L'institution du sénat ne peut remonter non plus qu'à la même époque, puisque l'élection des pères ou sénateurs se fit par les tribus et les curies ; et l'on sait que la moitié des sénateurs appartenait aux Sabins, de même que leur roi partageait en tout l'autorité suprême. Aussi, lorsque les hommes qui ont profondément étudié les antiquités de Rome citent les lois royales des premiers temps, ont-ils soin de ne pas oublier le roi des Sabins : *In regis Romuli et Tatii legibus* (Festus).

Tant que vécut le roi des Sabins, on jouit à Rome de l'ordre et de la paix ; mais, après la mort de Tatius qui fut traîtreusement assassiné pendant un sacrifice qu'il faisait à Lanuvium, métropole religieuse d'Albe et de Rome, Romulus revint à ses instincts belliqueux : il attaqua et soumit les Fidénates et vainquit deux fois les

Veiens. Il se garda bien de permettre aux Tatienses d'élire un roi à la place de celui qu'ils avaient perdu ; mais il fut contraint de leur donner un magistrat particulier chargé de leurs affaires. Il convoquait rarement le sénat et s'il se trouvait des vacances dans ce corps politique, il affectait de ne les pas remplir. Il visait trop clairement au despotisme et il se rendit odieux par ses mesures arbitraires. En passant une revue auprès du marais de la Chèvre, il disparut au milieu d'un orage. La crédulité et la reconnaissance publique lui érigèrent des autels. On a cru cependant généralement qu'il avait été assassiné par ceux des sénateurs qui étaient le plus opposés à sa politique. — On a prétendu, sur la foi de Denys d'Halicarnasse, que les attributs de la puissance souveraine étaient, du temps même de Romulus, les faisceaux et les licteurs. Il n'est pas douteux que ce ne soit un anachronisme qui a lieu de surprendre. Ce ne fut que sous Tarquin l'Ancien que l'on vit à Rome ces marques de distinction, empruntées aux Étrusques, ainsi que la chaise curule. Romulus régna 37 ans, selon le rapport des historiens. Il mourut à la fin du VIIIe siècle avant J.-C. — Nous venons d'exposer sommairement ce que les traditions et l'histoire nous ont appris sur celui qui a eu la gloire de bâtir une ville éternelle. Nous nous sommes écarté, avec connaissance de cause, des données de cette école hautaine et paradoxale qui ne voit dans Romulus qu'un être de raison. Que ces esprits, qui dans leurs capricieuses et exorbitantes prétentions joignent le dogmatisme au doute ou plutôt à la négation formelle, s'éloignent de l'antiquité! Dans les fondateurs d'empire, dans les sages législateurs, on voyait autrefois des êtres d'un ordre supérieur, tandis que de nos jours de prétendus critiques y trouvent seulement des personnages fabuleux qui n'ont eu d'existence que dans l'imagination des peuples. Nous laissons le lecteur juge d'opinions si opposées ; quant à nous, notre choix est tout fait : nous nous déclarons hautement pour le sentiment des temps anciens, en retranchant toutefois les accessoires évidemment controuvés que repousseront toujours le bon sens et la saine critique. LEUDIÈRES.

RONCAGLIA, petit bourg du grand-duché de Parme et Plaisance, situé sur le Pô, entre Plaisance et Crémone, à trois lieues au-dessous de ces villes, est célèbre par le séjour qu'y faisaient aux XIe et XIIe siècles les empereurs qui allaient se faire couronner à Rome en attendant la cérémonie du sacre. En 1158, l'empereur Frédéric Ier y tint une célèbre diète dans laquelle quatre jurisconsultes de Bologne décidèrent que le pouvoir absolu appartenait aux empereurs comme successeurs des Césars, et que, par conséquent, ils avaient un droit absolu sur la vie et les biens de leurs sujets.

RONCE (*rubus*, Lin). Genre de la famille des rosacées, de l'icosandrie polygynie dans le système sexuel de Linné. Il renferme un nombre considérable d'espèces souvent très difficiles à distinguer les unes des autres et qui, à cause de cette difficulté même, ont été l'objet de travaux particuliers et locaux. Toutes ces plantes se reconnaissent aux caractères suivants : leur fleur présente un calice étalé, à cinq divisions, persistant ; une corolle à cinq pétales égaux et de nombreuses étamines insérées également à l'orifice du tube calicinal ; de nombreux pistils portés sur un réceptacle convexe qui deviennent, après la fécondation, de petites drupes succulentes groupées en de petites masses que tout le monde connaît sous le nom de mures de ronces, et dont le support commun ou le réceptacle est devenu lui-même un peu charnu. Les ronces sont généralement des arbrisseaux à longs rameaux sarmenteux, armés de forts aiguillons, à feuilles simples, plus ou moins divisées, composées, de forme très changeante, que l'on rencontre dans les parties tempérées de presque toute la surface du globe. Parmi les espèces qui composent ce genre il en est certaines que l'on rencontre presque partout en France, plus particulièrement la ronce frutescente ou des haies, *rubus fruticosus*, Lin., dont les fruits sont généralement connus ; dont les feuilles ont une saveur astringente ; leur décoction est recommandée dans les inflammations légères de la gorge. Une autre espèce de ce genre présente beaucoup d'intérêt : c'est la ronce du mont Ida, ou le framboisier (*rubus idæus*, Lin). De sa souche s'élèvent plusieurs tiges hautes de 1 à 2 mètres, garnies d'aiguillons fins et en grand nombre. Ses feuilles sont ailées, les inférieures à cinq, les supérieures à trois folioles ovales, dentées, vertes à leur face supérieure, cotonneuses et blanchâtres à leur face inférieure. Ses fleurs sont blanches. Son fruit (la framboise) est d'un rouge clair, d'une odeur et d'une saveur agréables. Quoique le nom de cette espèce semble indiquer pour elle une patrie très limitée, elle croît na-

turellement dans tous les lieux pierreux, frais et montueux de la plus grande partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique septentrionale. Dans les jardins elle a donné par la culture plusieurs variétés qui se distinguent par la différence de grosseur et de couleur des fruits. On connait assez à quels usages on emploie les framboises pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en parler ici.

On rencontre encore assez souvent dans les jardins quelques espèces de rubus qui y sont admises à titre de plantes d'ornement; telle est surtout la ronce odorante, *rubus odoratus*, Lin., remarquable par ses grandes et belles feuilles à cinq lobes, par ses fleurs roses, larges et d'une odeur agréable qui lui a valu son nom. On y voit même assez souvent une variété à fleurs doubles de la ronce des haies qui ne laisse pas de produire assez d'effet.

RONCEVAUX (*géog.*), *Roncevalles* en espagnol. Vallée célèbre des Pyrénées, dans la Navarre espagnole. Elle doit son illustration à la défaite de l'arrière-garde de l'armée française que Charlemagne ramenait d'Espagne en 778, après avoir secouru les émirs sarrasins révoltés contre le calife. L'armée marchait en sécurité, se croyant en pays allié, lorsque tout-à-coup une troupe de Gascons et de Sarrasins embusqués sur les crêtes des montagnes tombent à l'improviste sur les derrières de l'armée française chargés de la garde des bagages, y portent le désordre et en font un carnage dont les traditions locales ont beaucoup augmenté l'importance. Le plus illustre des guerriers qui y périrent fut le paladin Roland, neveu de Charlemagne et comte des Marches de Bretagne. La défaite de Roncevaux fut vengée par le monarque franc qui fit mettre à mort Loup II, duc de Gascogne.

RONDA, ville d'Espagne de 20,000 âmes de population dans la province de Malaga. Elle est située sur le sommet d'un rocher qui est partagé par un ravin au fond duquel se précipite le Guadiosa. L'espèce de gouffre que forme là cette rivière se nomme Tazo; il est couronné par deux ponts d'une seule arche chacun, dont l'un s'élève de 38 à 40 mètres au-dessus du ravin, et l'autre de 90. On remarque aussi à Ronda un beau réservoir construit par les Maures, dans lequel on descend par 365 marches. — Cette ville prend son nom et est bâtie au pied de la Sierra Ronda, chaine de montagnes élevées qui s'étend depuis Loja, dans la province de Grenade, où elle se rattache à la Sierra-Nevada, jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Espagne, après avoir parcouru environ 15 myriamètres.

RONDE, substantif français qui s'emploie avec des acceptions bien différentes. En musique on appelle de ce nom une note prise ordinairement pour unité de mesure. Elle vaut 2 blanches, 4 noires, 8 croches, 16 doubles croches, 32 triples croches, 64 quadruples croches, et ainsi de suite. Jadis on l'appelait semibiève. Elle est représentée par un petit rond *o*. Pointée, elle vaut comme toutes les autres notes de musique, moitié plus de sa valeur ordinaire. — *Ronde* désigne un genre particulier d'écriture, dans lequel les traits pleins des lettres sont perpendiculaires à l'horisontale suivant laquelle on dirige la ligne. Au siècle dernier c'était le genre d'écriture universellement répandu en France; mais depuis la révolution il a été presque entièrement remplacé par un genre particulier, appelé *écriture anglaise*. Au lansquenet la *ronde* est la somme d'argent que paie chaque joueur pour avoir des cartes. — Dans l'état militaire, ce nom désigne la visite qu'un officier de service fait dans les divers corps-de-garde, pour s'assurer si les sentinelles sont à leur poste et font leur service exactement. Quand les rondes ont lieu pendant la nuit, l'officier est toujours accompagné d'un sergent qui porte un falot. On appelle *ronde major* la visite de l'officier supérieur chargé d'inspecter les postes. Lorsque le factionnaire a découvert la ronde major, il en avertit son chef, qui vient donner le mot d'ordre. Mais si l'officier supérieur fait une seconde visite, il donne lui-même l'ordre au caporal chargé de le reconnaître. — Dans la marine, des rondes faites par des embarcations armées parcourent les ports pour s'assurer de la vigilance des sentinelles des navires, et prévenir les desseins des malfaiteurs. — On appelle chemin de ronde dans les villes ouvertes, la voie ménagée derrière le mur d'octroi, où les préposés des douanes font des visites pendant la nuit pour empêcher la fraude. — Dans les vieilles fortifications le chemin de ronde était l'espace ménagé entre le rempart et la muraille pour les rondes. A tous les angles il se trouvait des ouvertures pour découvrir les mouvements de l'ennemi. — Enfin, le nom de ronde a été donné à des chansons qui se chantent soit en dansant, soit à table. Il n'est personne qui, en parcou-

rant les campagnes, n'ait vu le soir les jeunes gens des deux sexes danser en rond au son de couplets propres à leurs pays.

Les rondes de table ont ordinairement un refrain que toute la société répète en chœur après chaque couplet, ensuite duquel tous les convives doivent vider leur verre. C'est de là qu'est venu le proverbe boire à la ronde. Les pays où les rondes de table sont le plus en honneur sont la Bourgogne, la Franche-Comté, et en général tous les pays vignobles où le paysan vit dans une certaine aisance. Aujourd'hui que le luxe et la corruption des villes commençent à envahir les campagnes, où le cultivateur veut copier les habitudes du citadin, les repas où l'on chante des rondes de table sont de moins en moins nombreux, et tout fait présumer qu'ils disparaîtront bientôt complètement, et qu'à la place de la bonne foi, de l'amitié qui régnait entre les campagnards, succéderont la défiance et l'égoïsme des habitants des villes.

RONDEAU (*musique*). Air à deux ou plusieurs reprises et dont la forme est telle qu'après avoir fait la seconde reprise on reprend la première; pour cela on doit conduire la modulation de manière que la fin de la première reprise convienne au commencement de toutes les autres, et que la fin de toutes les autres convienne au commencement de la première. Le thème du rondeau doit avoir un caractère simple et posséder un charme particulier pour mériter l'honneur de cette répétition continuelle. Les rondeaux de plusieurs symphonies d'Haydn passent à juste titre pour des chefs-d'œuvre du genre; ils offrent des modèles d'une perfection désespérante pour les imitateurs.

RONDEAU (*poésie*). Le rondeau poétique a plusieurs formes distinctes : on connaît *le rondel*, le *rondeau double*, le *rondeau simple* et le *rondeau redoublé*.

La forme qui se rapproche le plus du rondeau musical est le rondel dont aucune poétique ne parle mais dont on trouve de nombreux exemples dans nos vieux poètes. Le rondel se compose de deux couplets, de quatre vers et d'un refrain de deux vers; ce refrain commence le rondel; il se trouve ainsi répété trois fois, au commencement, au milieu et à la fin du poëme. D'après la disposition du refrain, il est évident que le rondel est tout entier sur deux rimes. En voici un des plus gracieux qui se trouve dans les poésies de Charles d'Orléans,

LE RENOUVEAU.

Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vêtu de broderie,
De soleil luisant clair et beau.
Il n'y a beste ni oiseau
Qu'en son jargon ne chante et crie.
Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

Rivière, fontaine et ruisseau
Portent en livrée jolie
Gouttes d'argent d'orfavrerie.
Chacun s'habille de nouveau.
Le temps a laissé son manteau
De vent, de froidure et de pluye.

Plus tard on abandonna cette forme élégante et harmonieuse pour une autre qui l'était beaucoup moins; elle consiste en 13 vers également sur deux rimes, coupés en trois couplets inégaux; le premier et le troisième de cinq vers et le deuxième de trois, plus un refrain composé du premier ou des premiers du rondeau, refrain qui se reproduit à la fin du troisième couplet mais sans être astreint à la rime. Il y a plus de variété dans le poëme quand ces mots du refrain sont pris successivement dans diverses acceptions. C'est le rondeau double ou ordinaire.

Ce petit ouvrage composé comme le précédent de vers de six à dix syllabes régulières ou irrégulières fut grandement affectionné par l'école française de Villon, Marot et Saint Gelais. L'école savante de Ronsard et de la Pléiade l'abandonna entièrement pour le sonnet, mais la génération littéraire de Louis XIII qui procédait directement de celle de Louis XII et de François Ier avec l'influence italienne et espagnole de plus, reprit le rondeau qui parvint alors à l'apogée de sa gloire. On mit en rondeaux l'histoire sainte et l'histoire profane, la mythologie, les aventures galantes et la satyre littéraire; il n'est pas jusqu'à Corneille qui ne se soit servi du rondeau pour remettre en son lieu ce *jeune jouvencel* de Scudéry qui osait s'attaquer au Cid. Voiture, Sarrasin, Mme Deshoulières firent force rondeaux, mais nul n'égala Benserade pour la quantité sinon pour la qualité. L'espace nous manque pour donner un échantillon de la version des métamorphoses en rondeaux publiées à l'aide des libéralités de Louis XIV, avec un luxe éblouissant, vers l'époque où Lafontaine écrivit *Philémon et Baucis*. On illustrait encore les premières pages d'un livre par des vers en l'honneur de l'auteur; ces éloges étaient rarement refusés

à l'écrivain qui les sollicitait. Voici des rondeaux adressés à Benserade sur son livre :

A la fontaine où s'enivre Boileau,
Le grand Corneille et le sacré troupeau
De ces auteurs que l'on ne trouve guère
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguière
S'il veut donner un bon tour au rondeau.
Bien que j'en boive aussi peu qu'un moineau,
Cher Benserade, il faut te satisfaire :
T'en écrire un ! Eh ! c'est porter de l'eau
A la fontaine.

De tes refrains un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'art de plaire ;
Mais quant à moi j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, image, caractère,
Hormis les vers qu'il fallait laisser faire
A Lafontaine.

Le *rondeau simple* est composé de deux quatrains et d'un distique ; la disposition des rimes et du refrain est du reste la même que pour le rondeau double.

Quant au rondeau redoublé, c'est une suite de stances qui se terminent chacune par un des vers de la première, laquelle sert de texte. Les premiers mots du poëme doivent en outre se placer à la fin du dernier couplet comme dans le rondeau double ; ainsi, le rondeau redoublé dont la première stance est un quatrain contient au moins six stances, et huit si la première est un sixain. Les Espagnols donnent le nom de *gloses* à de petits poèmes qui ne diffèrent des nôtres que par l'absence du refrain final.

On a de nos jours renouvelé le sonnet qui a l'avantage d'offrir un cadre harmonieux à une pensée délicate et fine : c'était la conséquence naturelle du retour à une facture de vers plus savante, l'œuvre d'une école poétique qui, sous plus d'un rapport, continuait celle de Ronsard ; mais le rondeau a contre lui sa forme peu harmonieuse qui ne permet guère de l'employer qu'à encadrer péniblement une épigramme, et il nous semble peu probable qu'il obtienne jamais le même honneur que le sonnet.

RONDELET (JEAN). Né à Lyon en 1755, partit de sa ville natale avec de vastes et solides connaissances en mathématiques et dans l'art de bâtir. Muni d'une modeste lettre de recommandation, il se présenta au célèbre Soufflot, que Louis XV avait chargé d'édifier l'église Sainte-Geneviève. Reçu d'abord d'une façon peu encourageante par l'architecte grand seigneur, comme ils l'étaient tous alors, Rondelet publia un mémoire des plus remarquables sur un problème d'architecture relatif à l'église en construction. Ce travail fixa vivement l'attention de Soufflot et vainquit toutes ses préventions. A dater de ce moment, il fit de son jeune compatriote le confident de ses moyens et de ses plans, si bien qu'à sa mort il le désigna comme le seul homme capable d'achever un ouvrage auquel il attachait la gloire de son nom ; et c'était justice. Bien qu'on ne parle généralement que de Soufflot, ces deux hommes se complétaient l'un par l'autre : l'un, génie brillant et fécond, avait su concevoir et embrasser dans son imagination ardente le plan du colossal édifice ; l'autre, plus froid, plus réfléchi, doué d'un esprit plus pratique, savait résoudre beaucoup plus sûrement certaines difficultés qui jetaient dans de sérieux embarras le créateur lui-même. Rondelet, savant non moins profond que modeste, honoré de l'estime de ses concitoyens, fut nommé membre de l'Académie et professeur de stéréotomie. La ville de Lyon, fière de lui avoir donné naissance, vient de placer (1845) son buste en marbre à côté de celui de son illustre maître. EUG. VILLEMIN.

RONDELLE. *Voyez* BOUCLIER.

RONDELLE (*tech.*) On donne ce nom, en *sculpture*, à des espèces de ciseaux ronds en acier, qui sont avec ou sans manche. — En *maçonnerie* la rondelle est un outil qui sert à l'ouvrier pour arrondir et terminer les membres et les moulures. — Dans les *machines hydrauliques*, on appelle ainsi un rond de plomb que l'on place entre les brides d'un tuyan de fer, et le même mot désigne un autre morceau de plomb, carré, que l'on soude verticalement sur une conduite, à l'endroit où elle passe dans le corroi d'un bassin, parce que sans cette plaque l'eau pourrait se perdre par le tuyau. — Les *plombiers* désignent par rondelles deux pièces de cuivre, rondes, qui scellent les deux bouts du moule où ils fondent des tuyaux sans soudure. — Dans l'industrie du lainage, les rondelles sont de petites têtes de chardon qui servent pour laver ou tirer à poil, des étoffes d'un prix médiocre.

RONDIER. (*Borassus*, Linn., *Lontarus*, Rumph). Genre de la famille des palmiers, auquel on donne aussi en français le nom de Lontar. Les espèces qui le composent sont dioïques, c'est-à-dire que leurs fleurs à étamines et à pistils sont portées sur des pieds différents. Les premières sont réunies en chatons serrés, qui se groupent eux-mêmes en un spadice, entouré à

sa base par une spathe à plusieurs bractées. Ces fleurs ont 6 étamines entourées d'un calice et d'une corolle, chacun à 3 divisions. Quant aux fleurs femelles, elles forment aussi des chatons, mais moins serrés et réunis en un spadice moins rameux. Chacune d'elles présente un calice à 3 sépales et une corolle à 6-9 pétales. Leur pistil est entouré à sa base par les rudiments de 6-9 étamines; il présente un ovaire ordinairement divisé à l'intérieur en 3 loges, 3 styles et autant de stigmates. A ce pistil succède un très gros fruit formé extérieurement d'une couche épaisse, charnue et entremêlée de fibres, sous laquelle l'endocarpe forme 3 gros noyaux percés au sommet, renfermant chacun une graine. — L'espèce la plus connue de ce genre est le Rondier à feuilles en éventail (*Borassus flabelliformis*), bel arbre des Indes orientales, dont la tige s'élève de 15 à 30 mètres, et se termine par un faisceau de grandes feuilles en éventail, dont le pétiole est armé de fortes épines. C'est d'entre ces feuilles que sortent les spadices. — On emploie le bois de cet arbre pour la construction des maisons; on écrit sur ses feuilles avec un stylet; enfin, en incisant ses spadices avant leur maturité, on en obtient un écoulement abondant d'un suc qui, après avoir fermenté, donne une de ces nombreuses liqueurs alcooliques que l'on retire des palmiers dans les contrées intertropicales, et qui dès lors sont toutes également désignées sous le nom de *vin de palmier* ou *de palme*.

RONGEURS (*mam*). Ces animaux ont deux grandes incisives à chaque mâchoire, séparées des molaires par un espace vide; ils manquent de canines; leurs jambes de derrière sont plus longues que celles de devant, et ces dernières leur servent souvent à porter leurs aliments à leur bouche. Les uns ont des clavicules bien distinctes et sont généralement omnivores; les autres n'ont qu'un rudiment de clavicules et se nourrissent ordinairement d'herbes. Les rongeurs forme le quatrième ordre des mammifères, dans la classification de Cuvier.

La nature a donné à ces animaux deux grandes incisives en avant, à chaque mâchoire; ces dents, d'une proportion hors de rapport avec les autres, ne sont pourvues d'émail qu'en avant, en sorte que leur bord postérieur s'usant davantage que l'antérieur, la pointe se trouve toujours taillée en biseau, et la partie tranchante de ce biseau saisit les corps extérieurs absolument de la même manière que peuvent faire les pinces à couper le fil de fer. Leur forme prismatique fait qu'elles croissent et s'allongent par la racine à mesure qu'elles s'usent au tranchant, et cette disposition à croître est si forte que si l'une d'elle se perd ou se casse par un accident, celle de l'autre mâchoire, qui lui était opposée, n'ayant plus rien qui la contienne en l'usant, elle se développe au point de devenir d'une grandeur monstrueuse. De la forme de ces dents il résulte que les mammifères ne peuvent guère saisir une proie vivante ni déchirer la chair des animaux. Elles ne peuvent pas même couper les aliments, mais elles servent à les limer, à les réduire, par un travail continu, en parcelles très menues, en un mot, à les *ronger*, d'où est venu aux animaux de cet ordre le nom de *rongeurs*, et aussi parcequ'ils ont la faculté d'attaquer avec succès les corps durs, tels que le bois, les écorces, etc. La mâchoire inférieure s'articule par un condyle longitudinal, de manière à n'avoir de mouvement horizontal que d'arrière en avant et d'avant en arrière, comme il convenait pour l'action de ronger; aussi les molaires ont-elles des couronnes plates, dont les éminences d'émail sont toujours transversales pour être en opposition au mouvement horizontal de la mâchoire et mieux servir à la trituration. Les espèces où les éminences d'émail sont de simples lignes et où la couronne est absolument plane, sont, dit G. Cuvier, plus exclusivement frugivores; celles qui ont les molaires, ou leurs éminences, divisées en tubercules mousses sont omnivores; enfin, le petit nombre d'espèces dont les molaires ont des pointes, attaquent souvent les autres animaux et se rapprochent un peu des carnassiers,

Ces conclusions de Cuvier ne sont pas aussi rigoureuses qu'elles le paraissent d'abord. Il est certain, et ce fait a été prouvé par un grand nombre d'observations, que tous les rongeurs, sans exception, ont une grande tendance à devenir des animaux carnassiers, et il n'est pas jusqu'au plus inoffensif de tous, le lapin, qui ne se nourrisse fort bien de chair, qui ne dévore de très petits mammifères quand il a le courage de s'en emparer, et qui ne mange ses propres petits, si la mère n'a soin de les lui dérober.

Une chose très remarquable chez les rongeurs, c'est leur marche, qui ne ressemble en rien à celle des autres mammifères. Leur train de derrière surpassant de beaucoup, en grandeur, ce-

lui de devant, il en résulte qu'ils ne peuvent avancer à la fois une patte de devant et une de derrière; ils sont donc obligés de faire, pour ainsi dire, un demi-saut avec leurs pieds antérieurs pour les porter tous les deux à la fois en avant, et un demi-saut semblable avec les pieds de derrière pour les rapprocher de ceux de devant. C'est une sorte de galop lent, qui n'a rien de commun avec le pas des autres animaux. Mais, les mêmes causes qui leur donnent une marche lourde et gênée en fait des sauteurs admirables et d'excellents coureurs : seulement, lorsqu'ils fuient à toutes jambes devant leur ennemi, ils tâchent toujours de courir en montant, parce que dans la descente la longueur de leurs jambes de derrière pourrait les faire culbuter.

Les rongeurs ont les intestins fort longs, l'estomac simple ou peu divisé, le cœcum (les loirs n'en ont pas) souvent très volumineux. Le cerveau est lisse, presque sans circonvolutions, mais il donne naissance à des nerfs extrêmement développés dans leur longueur moyenne: des naturalistes en ont déduit que ces animaux ont plus d'instinct que d'intelligence; mais l'histoire du castor, de l'ondatra, etc., prouverait que cette assertion est hasardée. Les orbites ne sont point séparées des fosses temporales qui ont peu de profondeur; les yeux se dirigent tout-à-fait de côté; les arcades zygomatiques, minces et courbées vers le bas, annoncent la faiblesse des mâchoires; les avant-bras ne peuvent presque plus tourner, et le radius et le cubitus sont souvent soudés. En un mot, l'infériorité de ces animaux se montre dans la plupart des détails de leur organisation.

L'ordre des rongeurs est un des plus naturels que l'on ait établis dans les mammifères, et c'est à Linné qu'on doit sa création. Dans sa méthode, comme dans celle de Cuvier, il est le quatrième. Mais le naturaliste suédois, qui appelait cet ordre celui des *glires*, y avait renfermé les noctilions, qui depuis ont été réunis aux chauve-souris, et la marmotte du Cap, ou daman, que Cuvier en a sortie pour la placer à côté du rhinocéros. BOITARD.

RONSARD (PIERRE DE), poete français, né le 11 septembre 1524, au château de la Poissonnière dans le Vendômois. Il était d'une ancienne famille que quelques amis maladroits ont voulu rattacher aux Baudoins de Constantinople, prétendant qu'*il se trouve une seigneurerie appelée le marquisat de Ronsard* dans l'endroit où le Danube *voisine de plus près le le pays de Thrace*, selon les paroles de Binet, biographe de notre poete. Le même auteur tombe ailleurs dans une exagération beaucoup trop naïve quand il dit que sa naissance, arrivée quelques mois avant la funeste bataille de Pavie, dut consoler la France du malheur de son roi.

Le mauvais goût de cette époque était poussé si loin qu'on ne doit pas s'étonner de voir se jeter dans je ne sais quelle rudesse étudiée un poète qui n'avait pas une grande richesse d'idees, et qui visait surtout à faire reluire dans son style les paillettes et le clinquant de ces nouveautés bizarres qui ne plaisaient alors que par leur étrangeté. Sous Louis XIV, Ronsard aurait pu rimer sagement quelques vers à Philis; sous Charles IX, il sembla se complaire à revêtir des expressions les plus obscures les plus vulgaires pensées. Marot quelques années auparavant avait fait faire à la langue des progrès sensibles, mais Ronsard dédaigna d'imiter ce gracieux modèle, et par son affectation à mêler à ses phrases hérissées de grec et de latin des fables payennes, presque inconnues même dans le langage poétique de son temps, il obligea ses plus fervents admirateurs, Muret, Remy Belleau, Nicolas Richelet, Claude Garnier, Pierre de Marcassus et Jean Besli, à le commenter gravement, comme ils eussent fait d'un palimpseste. Il est vrai que plusieurs de ces commentateurs enthousiastes n'étaient pas toujours plus réservés que lui, et se donnaient aussi trop souvent la licence de confondre leurs souvenirs classiques avec les usages de leur temps. C'est ainsi que Garnier disait : *Nous craignons de passer sur les ais d'une bière le fleuve stygieux.* Ronsard, au lieu de sentir le côté ridicule de cette fausse école, et d'essayer de s'y opposer, ne fit que s'y abandonner, et même aux yeux de la postérité, eut la triste gloire d'en être regardé comme le chef. Telle fut la cause du mépris dans lequel tombèrent ses œuvres au temps où écrivait Racine.

Ronsard avait fait des études médiocres au collége de Navarre d'où il ne sortit que pour entrer dans les pages du duc d'Orléans, dauphin de France, en 1536, trois jours avant la mort de ce prince. Il passa ensuite au service du second fils du roi, Charles d'Orléans, qui le céda quelque temps après à Jacques Stuart, roi d'Écosse, venu à Paris pour épouser la fille de

François Ier. Il resta environ deux ans en Écosse et quelques mois en Angleterre, puis il revint en France auprès du duc d'Orléans, et suivit en 1540 Lazare de Baïf qui était envoyé comme ambassadeur à la diète de Spire. Quelques auteurs prétendent que, lassé de la cour, il avait pris la tonsure, et qu'il avait même été curé d'Évailles; mais lui-même a nié ce fait tout en avouant hautement qu'il portait le *surpelis*, *l'haumusse*, une chape *honorée de grandes boucles d'or et de frange dorée*; qu'il assistait *à toutes les prières divines*, qu'il allait à matines *le bréviaire au poing*, etc., etc.; qu'il offrait l'encens *à son pasteur*, et venait ensuite se rasseoir à sa place. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait en commende quelques bénéfices, et entre autres celui de Croix-Val et celui de Saint-Côme, près de Tours. C'est là qu'il mourut le 27 décembre 1585. Il fut enterré sans pompe; mais vingt ans après sa mort, Joachim de la Chétardie, prieur commenditaire de Vendôme, lui fit élever un tombeau de marbre avec une épitaphe et une belle statue.

Malgré un suffrage si flatteur auquel on peut joindre celui de Charles IX qui lui avait adressé des vers un peu flatteurs, nous ne pouvons pardonner à Ronsard d'avoir comparé, dans une de ses odes, Hercule à Jésus-Christ « tant en sa naissance qu'en ses travaux, » ni d'avoir dit ailleurs a son Hélène « qu'elle n'oublie point, le jour des cendres, d'en venir prendre à son cœur que le feu d'amour a bruslé. » Peut-on faire de sa plume et de son esprit un plus déplorable usage? Cependant, Brantôme rapporte qu'un certain Chatellard, gentilhomme français, condamné à mort, ne trouva d'autres consolations que celles qu'il puisa dans les hymnes de notre poète, ce qui montre quelle part il faut faire à l'époque de Ronsard des défauts qui souillent toutes ses œuvres. L. DE SIVRY.

RONSIN (CHARLES-PHILIPPE). L'un des hommes les plus affreux de l'époque révolutionnaire. Il naquit à Soissons en 1752; fit quelques études et voulut cultiver la littérature, en dirigeant surtout ses vues vers le théâtre. Il n'y fut pas plus heureux que Collot d'Herbois son digne collègue, et s'il sortit un instant de l'oubli, c'est lorsque la révolution ayant éclaté dans toute sa fureur, il lui fut permis d'exposer sur la scène tout son démagogisme sanguinaire. Bientôt Ronsin voulut se mêler activement aux affaires de la république. Il présida aux massacres des prisons à Meaux, et assista à la destruction de Lyon. Devenu membre du club des cordeliers et adjoint du monstre Bouchotte, il fut envoyé en Vendée comme général de l'armée révolutionnaire. Quand il revint rendre compte, à la barre de la Convention, des massacres qu'il avait ordonnés pendant cette expédition, le cynisme de ses paroles effraya l'affreux tribunal lui-même; et comme des idées ambitieuses perçaient au travers des paroles de Ronsin, aspirant ouvertement, ainsi qu'il l'avouait, au rôle de Cromwel, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui, et malgré les cordeliers, qui le délivrèrent une fois, Danton l'envoya à l'échafaud *comme ayant voulu donner un tyran à l'État*. Ce monstre mourut ainsi le 24 mars 1794. — Le théâtre de Ronsin se compose de cinq drames, parmi lesquels on distingue, à cause de ses incroyables excès, *Aiethophile*, ou le tyran de Cyrène. ED. F......E.

ROQUEFORT. Village de France (Aveyron, arrondissement de Saint-Affrique), situé aux deux tiers d'une haute colline où l'on remarque plusieurs belles caves à deux et même trois étages taillés dans le roc. C'est dans ces caves, où la température se maintient toute l'année à 10° de Réaumur, que sont conservés les fromages si fameux sous le nom de *fromages de Roquefort*. On les fabrique avec du lait de brebis dans les montagnes de *Larsac*, puis on les enferme dans les caves de Roquefort où ils s'affinent et prennent avec le temps cette teinte marbrée et ce goût piquant qui fait leur réputation. Roquefort compte 300 habitants.

ROQUELAURE, village de l'ancien Armagnac, faisant aujourd'hui partie du département du Gers, a donné son nom à une famille noble dont l'origine est fort ancienne, mais dont l'illustration remonte seulement à la seconde moitié du XVIe siècle. Antoine de Roquelaure, chef de cette famille, s'attacha à Jeanne d'Albret, reine de Navarre, puis à son fils Henri, auxquels il ne cessa de donner des preuves du plus sincère attachement pendant toute la durée des guerres civiles. Aussi, à peine le prince de Navarre fut-il monté sur le trône de France, qu'il nomma Roquelaure grand-maître de sa garde-robe, puis gouverneur de la Guyenne. Admis dans l'intimité de ce monarque, il se trouvait dans son carrosse lorsqu'il fut assassiné par Ravaillac. Louis XIII, pour récompenser les services qu'il lui avait rendus en maintenant la

paix dans son gouvernement, le nomma maréchal de France en 1615. Il mourut à Lectoure en 1625. — Son fils Gaston Jean-Baptiste, marquis, puis duc de Roquelaure, marcha sur les traces de son père. Étant entré dans la carrière des armes, il se distingua aux batailles de la Marfée, et de Honnecourt, ainsi qu'aux siéges de Bourbourg, Gravelines et Courtray, et fut en récompense nommé lieutenant général. Pendant les troubles de la Fronde, il suivit le parti de la cour, contribua à faire rentrer Bordeaux dans le devoir, fut en 1652 créé duc et pair, et enfin nommé gouverneur de la Guyenne en 1676. Ses mœurs peu sévères, son caractère jovial, ses saillies et ses bouffonnèries, sa laideur proverbiale dont lui-même était le premier à se moquer, lui ont fait attribuer faussement un mauvais ouvrage intitulé *Aventures divertissantes du duc de Roquelaure*. Il mourut en 1683. — Roquelaure (Antoine Gaston Jean-Baptiste, duc de) fils du précédent né en 1656 et mort en 1738 à l'âge de 82 ans fut le dernier rejeton mâle de l'antique famille de Roquelaure; il ne laissa en mourant que des filles. Comme son père et son ayeul il suivit le parti des armes; après s'être distingué dans un grand nombre de circonstances, il obtint en 1709, comme récompense, le gouvernement du Languedoc. Cette province troublée par la guerre civile que les calvinistes des Cévènes faisaient aux troupes du roi, fut bientôt pacifiée par la prudence du nouveau gouverneur. Plus heureux que son père, sans être plus brave que lui, il obtint en 1724 le bâton de maréchal de France. Il mourut à Lectoure en 1738.

ROQUETTE (*Eruca*, Tourn). Genre de plantes de la famille des crucifères et de la tétradynamie siliqueuse dans le système sexuel de Linné, qui avait été compris parmi les *brassica*. Il se reconnaît à son calice dont les sépales sont dressés, non renflés à leur base; à son fruit qui est une silique ovale-oblongue, à valves concaves trinervées, terminée par le style devenu un b e élargi, comprimé et presque foliacé, aigu. L'espèce sur laquelle ce genre a été établi est la roquette cultivée (*eruca sativa*, Lamk), qui croit communément dans les champs du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique, que l'on cultive dans les jardins où elle a donné de nombreuses variétés. On mêle ses feuilles à la salade. Sa graine est âcre et rubéfiante.

RORIDULÉES (*botan.*). Famille de plantes qui vient d'être proposée par MM. Cosson et Germain dans leur Flore des environs de Paris, pag. 66. Telle qu'ils l'ont établie, elle comprendrait des plantes que la généralité des botanistes place dans des familles diverses et qui, il faut l'avouer, ne présentent guère d'analogie ni dans leur port ni dans leurs caractères. Le type de cette famille serait formé par : 1° les *roridula* Lin., sous-arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, et qu'on range dans la famille des droséracées; elle renfermerait ensuite : 2° les rossolis ou *drosera*, de la même famille des droséracées à laquelle ils donnent leur nom; 3° les *parnassia*, dont la place est assez peu déterminée, puisque Jussieu les rangeait à la suite des capparidées, que Bartling les mettait avec doute parmi les tamariscinées, enfin que Endlicher les place à la suite des droséracées; 4° les *pyrola* que leur affinité avec les éricacées a fait classer à la suite de cette dernière famille; 5° enfin le genre *ledum*, classé parmi les éricacées par tous les auteurs, mais qui se distingue par ses pétales libres au milieu d'une famille monopétales. Quoi qu'il en soit, voici les caractères principaux assignés par les deux auteurs à cette famille : fleurs hermaphrodites, régulières ou presque régulières; étamines en nombre égal à celui des pétales ou en nombre double, hypogynes, libres. Anthères bilobées, extrorses. Ovaire libre, à 3-5 carpelles, à 3-5 loges avec placentas axiles, ou à une seule loge à placentas pariétaux. Fruit capsulaire, à 3-5 loges ou à une seule loge. Graines ordinairement très nombreuses, à testa réticulé très lâche, débordant largement l'amande en forme d'aile, rarement à testa étroitement appliqué sur l'amande. Périsperme charnu. Embryon droit. Plantes ordinairement vivaces, herbacées; stipules nulles ou consistant en des écailles laciniées soudées à la base des pétioles (*drosera*); fleurs en grappes terminales spiciformes, plus rarement solitaires terminales.

RORQUAL (*mam.*). Ordre des cétacés, genre des balénoptères. On le désigne aussi sous le nom de *balénoptère à ventre plissé*. C'est le plus long, sinon le plus gros des cétacés; il est remarquable par les rides qui sillonnent sa poitrine, ce qui permet à cette partie une dilatation considérable, dilatation dont l'usage est inconnu. Dans les mers d'Europe, on en rencontre deux espèces : le *rorqual de la Méditerranée*, et le jubarte des basques. Au mot Cétacé, on a traité en détail l'organisation de ces mammifères.

ROSA (Mont). Cette cime des Alpes, l'une des plus hautes après le Mont-Blanc, est située entre le Valais et le Piémont. On lui donne une élévation de 4,714 mètres.

ROSA (Salvator), né à Arenella près de Naples en 1615, et mort à Rome en 1673. Ce peintre excella à représenter les combats, les marines, les paysages et les animaux. Ses toiles se reconnaissent à la hardiesse un peu bizarre des figures et de leurs dimensions, au faire particulier des teintes; mais le pinceau est toujours spirituel et le feuillé des arbres est d'un goût remarquable. Salvator gravait aussi avec une rare perfection, et enfin il s'occupait de poésie et composait des comédies dans lesquelles il aimait à jouer les principaux rôles. La première période de sa carrière ne fut point heureuse : longtemps il fut réduit à exposer ses tableaux sur les places publiques, et ce fut là que Lanfranc alla l'admirer et l'arracher à l'obscurité. Depuis lors, sa fortune resta constamment prospère; la splendeur de sa maison avait une sorte de célébrité; il y donnait des fêtes dans des salles sablées et ornées des arbustes et des fleurs les plus rares; et la haute société se faisait honneur d'être admise chez le peintre. Salvator apportait dans son existence artistique autant de gaîté que de désintéressement, et l'on cite de lui une foule de traits qui témoignent de son esprit et de son insouciance. Un jour, par exemple, qu'il jouait sur un mauvais claveciu et qu'il s'aperçut du sourire que les sons discords de l'instrument faisaient naître chez ceux qui l'écoutaient, il s'écria tout-à-coup : « Je vais lui donner une valeur de mille écus; » et, en effet, il se mit à peindre un sujet sur le couvercle, ce qui porta le clavecin au prix de vente que l'artiste avait indiqué. Dans une autre occasion, blessé de ce qu'un grand seigneur lui avait à diverses reprises marchandé un tableau dont lui-même avait chaque fois augmenté le prix, il mit le tableau en pièces et dit froidement au seigneur stupéfait : « Malgré vos richesses, il ne vous sera point possible d'acquérir celui-là. » A. de Ch.

ROSACÉES (*bot.*). Sous le nom de rosacées, A.-L. de Jussieu avait établi dans son *Genera* (pag. 334) une famille dont les roses formaient le type et qui comprenait un très grand nombre de végétaux du plus haut intérêt, entre autres tous nos arbres fruitiers. Ce groupe, quoique assez naturel dans sa circonscription pour avoir été considéré par tous les botanistes modernes comme formant un ensemble unique, présente cependant un exemple frappant de ce qu'on a nommé *famille polytype* ou *par enchaînement;* on y remarque en effet une série non interrompue de modifications qui affectent successivement tous les organes, de telle sorte qu'un petit nombre seulement de caractères persistent à peu près sans altération, et qu'en établissant sur une seule ligne tous les genres qui le composent, on trouve une différence des plus frappantes entre le premier et le dernier. Frappé de ces particularités, l'immortel auteur du *genera* avait divisé sa famille des rosacées en 7 groupes secondaires dont chacun pouvait être considéré comme une véritable sous-famille. Ces groupes étaient ceux des pomacées, des rosées, des sanguisorbées, des potentilles, des spirées, des prockiées, des amygdalées. A leur suite étaient rangés quelques genres qui présentaient de l'affinité avec la famille elle-même des rosacées.

Depuis Jussieu, la valeur et l'importance de ces groupes secondaires, qu'un examen un peu attentif permet de reconnaître parmi les rosacées, ont été regardées comme devant faire considérer ces subdivisions non comme de simples tribus, mais comme de véritables familles. Il est résulté de là que le grand et beau groupe des rosacées a été élevé à un degré supérieur à celui que lui assignait notre célèbre botaniste, et que plusieurs botanistes modernes l'ont regardé comme une classe comprenant plusieurs familles distinctes et à laquelle on a donné les noms de rosacées, rosinées (Ad. Brong.), rosiflorées (Endlic.). La haute importance que présente ce groupe nous oblige à fixer quelque temps sur lui notre attention. Nous allons donc jeter un coup d'œil sur les rosacées envisagées dans leur ensemble, après quoi nous examinerons rapidement les principales familles qu'il renferme.

Le groupe des rosacées appartient dans la méthode naturelle à la section des dicotylédones polypétales à insertion périgyne; ce dernier caractere, l'insertion périgyne, est même celui qui persiste de la manière la plus constante au milieu de toutes les variations que présentent les autres, variations successives dont il est important de donner une idée. Le calice de ces plantes est plus ou moins tubulé à sa partie inférieure, divisé à sa partie supérieure en cinq parties le plus souvent, mais quelquefois aussi en 4; en termes plus rigoureux, il est formé de 5 ou 4 sépales

soudés en tube à leur partie inférieure, quelquefois accompagné à sa face externe de petites folioles alternes avec ses divisions (potentilles) qui semblent représenter des stipules dépendant des divisions calicinales et qui se seraient soudées deux par deux. La préfloraison des 5 divisions du calice est en quinconce, c'est-à-dire que, dans le bouton encore fermé, deux d'entre elles sont extérieures, deux intérieures, et la cinquième avec un bord intérieur ou couvert et l'autre extérieur ou recouvrant. Cette disposition quinconciale se manifeste même d'une manière très remarquable et bien connue chez plusieurs roses qui n'ont des prolongements latéraux ou ce qu'on nomme vulgairement des barbes que sur les bords des divisions calicinales qui restent extérieurs dans la préfloraison; de sorte qu'on observe alors chez elles deux divisions barbues de chaque côté, ce sont les extérieures; deux imberbes, ce sont les intérieures; et enfin la cinquième barbue seulement à son bord extérieur; c'est ce que rappelle un distique latin bien connu. La corolle est formée de 5 pétales égaux entre eux, à onglet fort court; c'est elle qui a fourni, surtout dans le genre rose, le type de la corolle qu'on a nommée rosacée; elle est insérée sur le calice vers le haut de sa portion tubulée. Les pétales sont, comme le calice, en préfloraison quinconciale. Dans ce groupe, où la corolle acquiert d'ordinaire un si magnifique développement, on trouve des genres chez lesquels ce verticille avorte et qui par-là deviennent complètement apétales (*alchimilla*, *poterium*, *sanguisorba*, etc.), quoique le reste de leur organisation ne permette pas de les séparer du reste des rosacées. — Les étamines sont en nombre très variable; quelquefois définies (4 chez les alchimilles, 5 chez le *sibbaldia*, etc.), plus souvent indéfinies; mais ce dernier cas se rattache le plus souvent au premier; leur nombre est ordinairement multiple de celui des pétales, et leur disposition jointe à cette considération permet de les considérer comme le produit d'un dédoublement (*voyez* Dunal, *Considérations sur quelques parties de la fleur*). Dans tous les cas, elles sont insérées comme les pétales sur le calice ou périgynes. — Elles ne présentent du reste rien de particulier dans leur organisation; leurs anthères sont à deux loges et introrses. — Le pistil est certainement le plus variable des organes floraux des rosacées, et il fournit les caractères principaux des familles qui le composent. Presque toujours il existe simultanément avec les étamines, constituant ainsi des fleurs hermaphrodites; cependant on voit aussi des exceptions à ce fait général, et l'on trouve des genres uni-sexuels et même dioïques, comme les *poterium* et *cliffortia*. Tantôt on observe dans chaque fleur un grand nombre de pistils, comme chez le fraisier, les rubus, les potentilles, etc.; tantôt, au contraire, le pistil est unique, par exemple, chez nos arbres fruitiers, et de nombreux intermédiaires forment la transition entre l'un et l'autre de ces extrêmes. Un caractère qu'il est important de noter ici, c'est que lorsque la fleur renferme plusieurs pistils, ils sont distincts ou n'adhèrent jamais totalement les uns aux autres; que si leurs ovaires sont réunis en un tout unique, surtout par l'intermédiaire du tube du calice, leurs styles sont distincts. C'est là peut-être le trait le plus éminemment distinctif des rosacées et de leurs voisines les myrtacées. Mais les diverses variations de cet organe seront signalées plus loin plus en détail. Le fruit participe nécessairement à ces variations, et même il en présente de nouvelles par la consistance et le développement de son péricarpe, comme nous le verrons aussi plus loin. La graine, au contraire, présente beaucoup de fixité et d'uniformité dans sa structure; elle renferme toujours, sous un testa généralement assez mince, un embryon droit sans périsperme dont les cotylédons sont aplatis et épais.

Les caractères fournis par les organes de la végétation chez les rosacées ont une importance qu'il est bon de faire remarquer. La tige de ces plantes présente, il est vrai, toutes les variations possibles, depuis l'état d'herbes extrêmement basses jusqu'à celui de grands arbres; mais les feuilles se montrent constamment alternes et stipulées, leurs stipules tombant souvent, il est vrai, de bonne heure. Ces caractères distinguent encore les rosacées des myrtacées qui ont toujours des feuilles opposées et sans stipules.

Signalons maintenant rapidement les principales familles comprises dans le groupe des rosacées.

1° Les amygdalées ou drupacées. — Cette famille doit ses noms à l'amandier (*amygdalus*) qui en est le type, et à son fruit à noyau qui porte en botanique le nom de *drupe*. Elle est particulièrement reconnaissable à son pistil

simple, indépendant du calice, dont la loge unique renferme presque toujours deux ovules suspendus. A ce pistil succède un fruit à noyau ou un drupe dont le mésocarpe est le plus souvent charnu, quelquefois aussi coriace. Dans le plus grand nombre des cas, un des deux ovules ayant avorté, le fruit est monosperme; mais assez souvent aussi les deux se développent, comme on le voit, par exemple, dans les amandes doubles. Lorsque le fruit est encore jeune, sa cavité est remplie d'un tissu fort lâche et presque liquide; alors l'embryon est très petit; mais, à mesure que celui-ci grossit, il absorbe peu à peu la matière demi-fluide qui l'environne et qui finit par disparaître entièrement. Dans la graine, la radicule est supère, et les cotylédons sont dirigés vers la chalaze.

Les genres de la famille des amygdalées sont tellement voisins les uns des autres qu'on pourrait, sans trop d'inconvénients, les considérer comme n'en faisant qu'un seul. Cependant on en admet, parmi nos fruits à noyau, deux distincts : les amandiers, *amygdalus*, Lin., et les pruniers, *prunus*, Lin. Le premier comprend l'amandier proprement dit (*amygdalus* Tourn.), et le pêcher (*persica*, Tourn.), qui en diffère seulement par son mésocarpe charnu et par son noyau inégal et très irrégulièrement sillonné en divers sens. Le second comprend : les abricotiers (*armeniaca*, Tourn.), dont le drupe est velu à l'extérieur, dont le noyau est obtus à une extrémité, aigu à l'autre, ayant un bord obtus, l'autre aigu, et sillonné des deux côtés de son arête, lisse à sa surface; les pruniers proprement dits (*prunus*, Tourn.), dont le drupe est couvert d'une couche cireuse (*drupa pruinosa*), marqué d'un sillon sur un côté, dont le noyau est comprimé, aigu à ses deux extrémités, sillonné près de ses bords; enfin les cerisiers (*cerasus*, Tourn.), dont le drupe est entièrement glabre et nu, dont le noyau est renflé, presque globuleux et lisse.

2° Les rosacées proprement dites. — Dans ces plantes, les pistils sont presque toujours nombreux, renfermés dans le tube du calice, ou portés sur un réceptacle saillant qui s'élève du fond du calice. Chacun de ces petits pistils a un style généralement latéral ou au moins naissant au-dessous du sommet géométrique de l'ovaire; ce dernier renferme un ovule suspendu ou ascendant qui s'attache latéralement et dont le micropyle est généralement supérieur. Le fruit qui succède à ce pistil présente plusieurs modifications. Le plus souvent chaque petit pistil devient un petit fruit sec, indéhiscent, ou un akène; mais ces akènes sont tantôt enfermés dans le tube du calice qui est devenu charnu (rosiers), tantôt ils sont portés sur le réceptacle très proéminent, et qui lui-même est resté sec (potentilles) ou est devenu charnu (fraisier). Enfin, chez les ronces (*rubus*), chaque pistil devient un véritable petit drupe, dans lequel seulement l'endocarpe a faiblement durci.

Cette famille ne comprend que des herbes ou des arbrisseaux et pas d'arbres; elle se divise en deux tribus, celle des rosées formée presque uniquement par le genre rosier (*rosa*, Tourn.), et celle des dryadées, extrêmement nombreuse, et à laquelle appartiennent les genres ronce, fraisier, potentille, aigremoine, etc., etc.

3° Les spiréacées. — Les spiréacées sont particulièrement caractérisées par une nouvelle modification des pistils et du fruit. Chez elles, en effet, les pistils sont toujours peu nombreux dans chaque fleur, le plus souvent au nombre de cinq, quelquefois de deux, ou même solitaires; chacun d'eux renferme deux ou plusieurs ovules et devient, après la floraison, un véritable follicule qui s'ouvre longitudinalement par son côté interne. Les spiréacées sont presque toutes des arbrisseaux ou de petits arbres, dont plusieurs sont cultivés très fréquemment dans les jardins comme plantes d'ornement. L'une des plus remarquables et aussi des plus répandues est le *kerria japonica*, D. C., qui a été longtemps regardé comme un *corchorus* (genre de la famille des tiliacées), et qui est encore vulgairement désigné sous ce nom.

4° Les pomacées. — Cette famille, qui avec celle des amygdalées complète la série de nos arbres fruitiers, renferme tous nos arbres désignés vulgairement sous la dénomination de fruits à pépins. Pour la fleur, elle ressemble aux précédentes, et elle présente par conséquent les caractères généraux que nous avons assignés au groupe entier des rosacées; mais son caractère distinctif réside dans ses pistils et dans le fruit qui leur succède. En effet, le plus souvent le verticille femelle de ses fleurs se compose de cinq carpelles, quelquefois de trois ou de deux, fort rarement d'un seul; ces carpelles remplissent presque entièrement le tube du calice auquel ils adhèrent par l'intermédiaire du disque charnu qui tapisse toute sa surface interne, où il forme une couche assez épaisse. Il résulte de

là l'apparence d'un ovaire unique à cinq loges disposées circulairement autour d'un axe central ; chacune de ces loges renferme deux ovules dressés, et un plus grand nombre chez le cognassier. Dans le développement de cet ovaire en fruit, le tube du calice et le disque suivent l'accroissement du péricarpe dans lequel ils se confondent de telle sorte qu'il est impossible de déterminer ce qui appartient à chacune de ces parties primitivement et organiquement distinctes. Les loges sont revêtues d'une enveloppe cartilagineuse que quelques auteurs regardent comme appartenant en propre au péricarpe ; dans cette manière de voir, le tube du calice et le disque auraient formé toute la portion charnue de ces fruits : dans tous les cas, le limbe du calice se conserve au sommet du fruit. Les graines contenues dans les loges (vulgairement *pepins*) sont ascendantes, revêtues d'un testa coriace ou cartilagineux.

Les pomacées sont toutes des arbres qui croissent naturellement dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal. Plusieurs de leurs genres sont cultivés pour leurs fruits ; ce sont : 1° les coignassiers (*cydonia*, Tourn.) ; 2° les poiriers (*pyrus*, Lindl.), qui se subdivisent en plusieurs sous-genres, dont les principaux sont : 1° les poiriers proprement dits (*pyrophorum*, D. C. ; *pyrus*, Tourn.) ; 2° les pommiers (*malus*, D. C.) et les sorbiers (*sorbus*, D. C.) ; 3° les néfliers (*mespilus*, Lindl.) ; 4° les alisiers (*cratægus*, Linn.).

Quelques mots sur les propriétés générales des plantes du grand groupe des rosacées termineront ce tableau rapide.

Le bois des rosacées arborescentes a généralement des qualités qui le font beaucoup apprécier : il est dur, compacte, coloré, d'un grain serré et fin. Les vaisseaux qui le traversent sont assez peu volumineux. — Toutes ces plantes renferment en assez grande abondance du tannin, des matières résineuses, de la gomme, du sucre, des huiles grasses et volatiles. Plusieurs d'entre elles doivent au tannin des propriétés astringentes assez prononcées et qui se retrouvent (surtout parmi les rosacées proprement dites) dans leurs diverses parties, dans les feuilles, les pétales, etc. Une substance qui mérite une mention particulière est l'acide cyanhydrique qui se trouve dans l'écorce, les feuilles, et surtout dans l'embryon des amygdalées, et dont on retrouve aussi des traces dans les fleurs des spiréacées. Un assez grand nombre de plantes de ce groupe sont usitées comme médicinales, sans que cependant aucune d'entre elles possède des propriétés éminentes. Quant aux usages d'un grand nombre d'entre elles, soit comme alimentaires, soit comme plantes d'ornement, il suffit de nommer d'un côté nos arbres fruitiers à noyau et à pepins, de l'autre nos rosiers, pour en faire sentir toute l'importance. P. D.

ROSAGE (*botan.*). Voy. Rhododendrum.

ROSAIRE. Formulaire de prière, ainsi nommé de l'espagnol ou de l'italien *rosario*, chapeau de roses. C'est un chapelet ou couronne composé de quinze dizaines de grains, sur chacun desquels on récite un *Ave Maria;* ces dizaines sont séparées par un grain isolé qui indique un *Pater*. Le but de cette prière est de rappeler aux fidèles les quinze mystères principaux de la vie de Jésus-Christ et de celle de la Sainte-Vierge.

On attribue l'institution du rosaire à saint Dominique vers l'an 1208 ; c'est lui du moins qui donna une règle fixe au pieux usage de réciter un nombre d'*Ave* égal à celui des psaumes, comme c'était la coutume dès le XIe siècle ; il voulait, dit-on, prémunir ainsi les fidèles de son temps contre les erreurs, alors fort répandues, des Albigeois et de tous ceux qui niaient le mystère de l'incarnation. Quelques auteurs ont prétendu que cette pratique remonte plus haut que l'illustre fondateur des Dominicains. Les uns l'ont attribuée à Paul, abbé du mont Phermi en Lybie, et qui était contemporain de saint Antoine ; d'autres la font remonter à saint Benoît, quelques-uns au vénérable Bède. Dom Luc d'Achery et dom Mabillon en reportent l'origine jusqu'à l'an 1100 ; et en cela leur opinion se rapproche assez de celle de Polydore Virgile, qui prétend que Pierre-l'Ermite suggéra aux croisés qu'il conduisait en Palestine la coutume de réciter les cent cinquante *Ave* pour entretenir leur zèle et leur foi. Quoi qu'il en soit, on sait que les chrétiens des premiers siècles étaient dans l'usage de réciter un certain nombre de *Pater*, et qu'ils se servaient, pour les compter, de petites pierres, de grains, et quelquefois même de clous, que ceux qui ne savaient pas lire attachaient à leur ceinture pour prier pendant leur travail. (*Voyez* Chapelet.)

La *fête du Rosaire* ne date que du XVIe siècle. A l'occasion de la victoire de Lépante, remportée

par les armées chrétiennes contre les Turcs le premier dimanche d'octobre 1571, le pape saint Pie V institua une fête nouvelle, sous le titre de *Sainte Marie de la Victoire*. Grégoire XIII changea ce nom en celui de *Notre Dame du Rosaire*, en 1573, et approuva un office propre pour cette fête. Clément X répandit cette dévotion en Espagne. Plus tard, les Turcs ayant été battus de nouveau d'une manière éclatante par les troupes de l'empereur Charles VI, près de Temeswar, le jour de *Notre Dame des Neiges* (1716), et quelques temps après, ayant été forcés de lever le siége de Corfou le jour de l'octave de l'Assomption, Clément XII répandit dans tout le monde chrétien l'office de cette fête.

Ordre du saint Rosaire. L'abbé Giustiniani et Hermant disent que l'instituteur de cet ordre fut Frédéric, archevêque de Tolède, qui s'établit après la mort de saint Dominique, qu'il lui donna la règle de ce saint, et pour signe distinctif une croix blanche et noire qui portait un médaillon ovale où était représentée la Sainte-Vierge tenant d'une main l'enfant Jésus et de l'autre un *Rosaire*. Cet ordre a laissé peu de traces. Quelques auteurs même, comme le père Hélyot, doutent qu'il ait jamais existé, fondés sur ce que les historiens de l'ordre de Saint-Dominique n'en ont jamais parlé.

Ordre du Collier céleste du Rosaire. Le Père Arnoul prétend qu'il a fondé un ordre de ce nom, qu'il en avait obtenu les lettres patentes de Louis XIV à la prière de sa mère Anne d'Autriche. Il en développe tous les statuts; mais je ne sais si cette pieuse pensée s'est réalisée jamais, car il n'en reste aucun souvenir.

Le Rosaire des philosophes est un livre sur la pierre philosophale, *Rosarium philosophicum*. Il était autrefois fort estimé des hermétiques.

Rosaire est aussi le nom d'une monnaie anglaise qui perdit son cours en 1299 et 1300. Elle était ainsi nommée parce qu'elle portait l'image d'une rose, selon Hoffmann. Un siècle et demi plus tard, sous Henri VI (1454), les prétentions de la maison d'York et de celle de Lancastre éternisèrent cet emblème national dans la longue querelle de la rose rouge et de la rose blanche. L. DE SIVRY.

ROSALBA (ROSA ALBA CARRIERA, dite). Vénitienne qui se distingua par le mérite de ses peintures en miniature et au pastel. Elle excellait surtout dans le portrait et ses œuvres se répandirent dans toute l'Europe. Elle mourut aveugle en 1761.

ROSBACH. Petit village d'Allemagne, dans la Saxe prussienne (régence de Mersebourg), à 5 lieues O.-N.-O. de Quesfurth, sur le Geiselbach. C'est près de Rosbach que Frédéric II, roi de Prusse, battit, le 5 septembre 1757, l'armée française commandée par le prince de Soubise, et les troupes autrichiennes ayant pour chef le prince de Hildburghausen. Les Français et les Impériaux perdirent à Rosbach 1,200 morts, 6,000 prisonniers, dont 11 généraux et 300 officiers. Pour célébrer sa victoire, Frédéric fit élever à Rosbach une colonne, détruite par ordre de Napoléon, comme un trophée à notre honte, puis relevée en 1814 par les puissances alliées. Ed. F.....n.

ROSCELIN. Chanoine de Saint-Corneille de Compiègne, naquit dans cette ville vers le milieu du XIe siècle. Plus versé dans la dialectique que dans la théologie, il devint le chef de la secte des nominaux, qui soutint contre celle des réalistes une controverse si vive, si acerbe, que saint Anselme disait des deux partis qu'ils étaient bien moins des philosophes que des hérétiques en matière de philosophie. L'école nominaliste soutenait, au sujet des idées générales, des genres et des espèces, que ce ne sont que des noms et des mots au moyen desquels on désigne les qualités communes qui se font remarquer entre les divers objets individuels. Mais il arriva aux nominaux ce qui est assez fréquemment la part de la philosophie, c'est qu'en voulant appliquer à la religion les subtilités scholastiques, ils profanèrent le mystère de la sainte Trinité. Roscelin fut condamné comme trithéiste au concile de Soissons en 1093, et mourut en 1107.

ROSCIA. Nom d'une loi promulguée l'an 69 avant Jésus-Christ, sous les auspices du tribun du peuple Lucius Roscius Othon. Elle décidait que les citoyens possédant 400 sesterces de revenus pourraient seuls occuper les quatorze premiers gradins du théâtre.

ROSCIUS (QUINTUS) naquit, suivant l'opinion commune, à Lanuvium, village municipe du Latium. Il se fit remarquer de bonne heure par la grâce de son port et la beauté de ses formes. Un défaut, cependant, déparait son visage, il était louche et l'on assure que ce fut pour cacher cette difformité qu'il adopta le premier l'usage du masque sur le théâtre. Un invincible

attrait l'entraîna dès sa jeunesse vers la carrière dramatique, et, chose fort remarquable, il réussit également dans la tragédie et la comédie. Chaussait-il le cothurne, la noblesse de son maintien, l'élégance de ses gestes, la pureté de sa diction et pardessus tout cette sensibilité communicative de l'âme qui est un don inné, ravissaient les spectateurs. Quand il descendait au brodequin familier, fidèle imitateur de la nature, guidé par une exquise délicatesse et toujours comique sans bouffonnerie, il savait dérider les fronts les plus sévères. Chéri d'un public dont une conduite irréprochable lui méritait l'estime, il acquit bientôt une immense renommée. Les meilleurs orateurs de son temps, et Cicéron lui-même, accoururent en foule auprès de ce maître fameux en l'art de remuer les esprits et les cœurs. Son noble désintéressement acheva d'en faire l'idole des Romains. Après avoir gagné glorieusement d'immenses richeschesses, il joua gratuitement les dix dernières années de sa vie. Sylla, qui l'estimait beaucoup, le décora d'un anneau d'or. Nous ne saurions mieux achever le portrait de Roscius que par ces paroles de Cicéron, son admirateur : « Il « joue si bien qu'il ne devrait jamais cesser de « paraître sur le théâtre ; il est si honnête qu'il « n'aurait dû jamais y monter. » E. Villemin.

ROSCOE (William). Poète et historien anglais. Sans cesser d'être procureur à Liverpool, où il acquit de grandes richesses, cet homme illustre sut se distinguer parmi les poètes descriptifs de l'Angleterre, à une époque où la littérature de ce pays était soumise encore au joug de l'imitation étrangère. Une *Ode sur l'éducation*, une *Élégie sur la pitié*, sont les meilleures œuvres poétiques de Roscoë. En 1778, il usa de sa fortune pour aider à fonder une société d'encouragement du dessin et de la peinture. Puis il se fit l'un des plus chauds partisans de l'abolition de la traite des nègres, généreuse conduite qui lui inspira son poème des *Malheurs injustes de l'Afrique en* 1788. On a de Roscoë, comme historien : 1° *Vie de Laurent de Médicis*, 2 vol. in-8°, trad. en français par Thuirlot; 2° *Vie et pontificat de Léon X*, 4 vol. in-8°, trad. par M. Henry. Ed. F......n.

ROSCOFF. Petit port de mer de l'arrondissement de Morlaix, dans le Finistère. Il a une population d'environ 3,400 âmes, et fait un commerce de cabotage assez fructueux, surtout en rhum. C'est dans ce port que Marie Stuart débarqua en 1558, lorsqu'elle vint en France y épouser le Dauphin, depuis François II.

ROSCOMMON. Ville d'Irlande et chef-lieu d'un comté du même nom. Elle est baignée à l'est par le Shannon et possède un château qui date de 1288. L'un de ses comtes, Wentworh Dillon, fils de James et né en 1837, fut placé au nombre des beaux esprits de son siècle. Après avoir parcouru la plupart des cours de l'Europe, il revint à celle de Charles II qui l'accueillit avec une grande distinction, et il fut capitaine des gardes du duc d'Osmond, vice-roi d'Irlande et écuyer de la duchesse d'York. Il épousa la fille de Richard, comte de Burlington, veuve du colonel Courteney, et mourut en 1684. On a de lui une traduction de l'Art poétique d'Horace, un essai sur la manière d'écrire en vers, et un certain nombre de poésies.

ROSE, rosier (*bot.*). Les modernes, de même que les anciens, ont désigné sous un seul nom latin, celui de *rosa*, la fleur et l'arbrisseau qui la porte. Pour Linné, *rosa* est le nom d'un genre de plantes de l'icosandrie polygynie, que Jussieu a pris pour type principal de sa grande famille des rosacées qui, dans la méthode naturelle, appartient à la division des dicotylédones polypétales. Les principaux caractères de ce genre sont d'avoir : un calice monophylle, tubulé, ventru inférieurement, resserré à son orifice et partagé dans sa partie supérieure en cinq découpures variables ; une corolle de cinq pétales en cœur, insérés à l'orifice du tube calicinal; des étamines nombreuses, à filaments filiformes, plus courts que les pétales, et portés sur le calice immédiatement au-dessous de ces derniers; des ovaires nombreux, placés au fond du calice, chargés chacun d'un style et d'un stigmate simples, qui deviennent autant de graines attachées aux parois intérieures du tube du calice, lequel après la floraison prend l'apparence d'une baie charnue, globuleuse ou ovoïde.

Le nom de la rose, selon de Théis, vient du celtique, *rhood* ou *rhudd*, qui signifie rouge, d'où les Grecs ont formé ῥόδον, et les Latins *rosa*.

Les rosiers sont des arbustes ou des arbrisseaux à rameaux effilés, presque toujours chargés d'aiguillons, et garnis de feuilles éparses, très rarement simples, le plus souvent ailées avec impair et munies de stipules à leur base. Leurs fleurs diversement disposées à l'extrémité

des rameaux ou dans les aisselles des feuilles supérieures sont toujours d'un aspect agréable.

Les rosiers sont en général très communs en France et en Europe ; ils sont même répandus dans tout l'hémisphère septentrional, soit de l'ancien, soit du nouveau continent. On en trouve depuis les côtes de Barbarie jusqu'en Suède, en Laponie, en Sibérie, et depuis l'Espagne jusqu'aux Indes, à la Chine et au Kamtschatka. L'Amérique septentrionale en produit également aux environs de la baie de Hudson et sur les montagnes du Mexique ; mais jusqu'à présent on n'en a encore découvert aucune espèce dans tout l'hémisphère méridional.

L'histoire de la rose se perd dans la nuit des temps. Il est impossible de dire d'une manière positive quels furent les premiers peuples qui l'ont cultivée, et l'on ne peut sur cela que former des conjectures. Il est seulement permis de croire que les anciens Égyptiens l'ont connue. Il est aussi probable qu'elle fut plantée dans les fameux jardins de Babylone, dont on attribue la construction à Sémiramis, environ 1200 ans avant l'ère vulgaire, et cela paraît d'autant plus vraisemblable que plusieurs espèces de roses croissent naturellement en Perse, contrée voisine de la Babylonie.

Les Grecs connurent la rose de bonne heure, car Homère, emprunte déjà dans son Iliade et dans son Odyssée le brillant coloris de la rose pour peindre le lever de l'astre du jour. L'aurore, selon ce poète, a des doigts de rose, l'aurore parfume l'air de ses roses. Hérodote, qui vivait dans le ve siècle avant notre ère, parle de roses à 60 pétales qui croissaient d'elles-mêmes sans culture dans les jardins de Midas, fils de Gordius.

Dès ces temps reculés, les Grecs donnaient à la rose la préférence sur toutes les autres plantes ; Sapho et Anacréon l'ont nommée la reine des fleurs. Mais les poètes de la Grèce ne se contentèrent pas de célébrer la rose dans leurs vers, ils lui attribuèrent une origine extraordinaire. Selon Anacréon, la terre enfanta ce chef-d'œuvre de la nature peu après que Vénus eut été formée de l'écume de la mer, et que Pallas fut sortie toute armée du cerveau de Jupiter. Bion fait naître la rose du sang de Vénus, d'autres disent seulement que cette fleur qui, d'abord était blanche, changea de couleur en se teignant du sang de cette déesse blessée par les épines de l'arbrisseau, lorsqu'elle volait au secours d'Adonis attaqué par un sanglier. D'après Ausone, la rose doit sa couleur vermeille au sang de Cupidon. Les Turcs mêmes ont aussi voulu voir quelque chose de merveilleux dans les vives couleurs dont est teinte la corolle de la rose ; mais leur imagination moins riante que celle des Grecs, leur a fourni une idée plus singulière que gracieuse ; ils supposent que cette fleur ne doit sa naissance qu'à la sueur de Mahomet.

Des auteurs chrétiens, enfin, malgré leur austérité, ont aussi empreint les roses de quelques choses de céleste, puisqu'ils en ont placé dans le paradis.

Il y aurait de quoi former plusieurs volumes si l'on voulait rassembler tous les vers gracieux, toutes les idées riantes, toutes les comparaisons agréables et pleines de charmes dont la rose a été le motif ; il nous suffira d'en citer quelques exemples.

Malherbe, déplorant la perte de la fille d'un de ses amis, morte au printemps de son âge, lui adressait ses consolations en même temps que les vers suivants :

Ta fille était du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Bernard, un de nos plus aimables poètes du siècle dernier, épris des beautés de la rose, emploie pour la peindre tout le charme de son style, il lui parle comme si elle pouvait l'entendre.

Tendre fruit des pleurs de l'aurore,
Objet des baisers du zéphyr,
Reine de l'empire de Flore,
Hâte-toi de t'épanouir !

Que dis-je, hélas ! diffère encore,
Diffère un moment de t'ouvrir ;
L'instant qui doit te faire éclore
Est celui qui doit te flétrir.

On a souvent comparé la brieveté de la vie humaine à la courte durée de la rose. A ce sujet un poète latin s'exprime ainsi :

Ut mane rosa viget, tamen mox vespere languet;
Sic modo qui fuimus, cras lævis umbra sumus,

Plus souvent encore la rose est considérée comme l'emblême de l'innocence et de la virginité, parce qu'un rien la flétrit. L'Arioste dans des vers charmants, qu'il a imités de Catulle, a comparé ainsi la fraîcheur de cette fleur à celle d'une jeune fille. Nous regrettons que les bor-

nes de cet article ne nous permettent que de citer le commencement de ce passage :

La verginella è simile alla rosa.

Dans toutes les langues de l'Europe on trouve des vers consacrés à la rose, et les poètes arabes, persans et turcs n'ont pas moins chanté cette tendre fleur que ceux de l'Occident. Voici la traduction de quelques morceaux qui lui sont consacrés dans des recueils de poésies orientales.

« J'aime et j'admire la rose comme la première des plantes. Elle est la reine des fleurs ; sa présence annonce le triomphe de la belle saison. »

« Jouis de la rose, son existence est de peu de durée, ne t'afflige pas de sa disparition. Quitte-là avec des caresses, des baisers et des larmes, comme on quitte son ami qu'on ne doit revoir qu'au bout d'un an. »

La rose, chez les anciens, brillait dans les pompes sacrées et dans les fêtes publiques et particulières. Les Grecs et les Romains entouraient de guirlandes de roses les statues de Vénus, d'Hébé et de Flore. On prodiguait ces fleurs aux fêtes de cette dernière déesse. Dans celles de Junon à Argos, de l'hymen à Athènes on se couronnait de roses. A Rome, dans les réjouissances publiques, on jonchait quelquefois les rues de ces fleurs et de plusieurs autres.

L'usage de se ceindre la tête et de s'entourer le cou et même la poitrine de couronnes et de guirlandes de roses en différentes circonstances, et particulièrement pendant les derniers actes d'un festin joyeux, est bien connu par les odes d'Anacréon et par celles d'Horace.

Les anciens poussèrent très loin le luxe des roses, et les Romains finirent par couvrir d'une couche de ces fleurs les lits où se plaçaieot les convives pour prendre leurs repas, et surtout les tables qui servaient aux festins ; quelques empereurs allèrent même jusqu'à en faire joncher les salles de leurs palais. Avant eux, la fameuse Cléopâtre, reine d'Égypte, lorsqu'elle se rendit en Cilicie pour aller au devant d'Antoine, fit rassembler pour un talent (3,000 fr.) de roses, afin d'en couvrir à la hauteur d'une coudée, la salle dans laquelle elle lui donnait un festin. Mais la plus grande profusion de roses dont l'histoire romaine fasse mention est celle de Néron. Cet empereur, selon Suétone, dépensa plus de quatre millions de sesterses (environ 600,000 francs), somme à peine croyable, pour ces seules fleurs, dans une fête qu'il donna dans le golfe de Baies.

L'usage le plus touchant auquel on ait consacré les roses chez les anciens fut celui d'en orner les tombeaux. Les Romains considéraient ces soins pieux comme tellement agréables aux mânes, que les citoyens riches destinaient par testament des jardins entiers consacrés à fournir de ces fleurs pour répaodre sur leurs tombeaux ; c'est ce qui est attesté par plusieurs pierres tumulaires qui se trouvent encore en divers lieux de l'Italie. Et aujourd'hui même, dans plusieurs provinces de France et autres pays de l'Europe, on place une couronne de roses blanches sur le cercueil des jeunes filles ; en Turquie on sculpte une de ces fleurs sur leur tombe. Les premiers chrétiens blâmèrent l'emploi des roses, soit dans les fêtes, soit pour orner les tombeaux, à cause des rapports qu'il avait avec la mythologie païenne, et ils cessèrent d'en faire usage ; mais un peu plus tard les fidèles se relâchèrent de cette sévérité outrée, et au XIII[e] siècle, l'opinion s'était tellement modifiée au sujet des couronnes de fleurs, que saint Louis faisait porter tous le vendredis un chapeau de roses ou autres fleurs aux princesses ses filles, *en remembrance de la sainte couronne d'épines*, dit Guillaume de Nangis.

Aujourd'hui la religion chrétienne ne bannit plus les fleurs de ses temples et de ses pompes ; elle orne ses autels de bouquets et de guirlandes ; dans la plus grande même, comme dans la plus imposante de ses solennités, le jour de la Fête-Dieu, ce sont des corolles de roses effeuillées qui, pendant la procession, se mêlent dans l'air aux parfums des encensoirs dirigés vers le saint-sacrement.

L'usage des couronnes de roses ou d'autres fleurs dans les festins et dans quelques fêtes, qui subsista encore pendant quelque temps, du XII[e] au XV[e] siècle, est aujourd'hui entièremeot passé de mode.

La *baillée* des roses était une ancienne cérémooie à laquelle les ducs et pairs étaient jadis obligés. Le pair appelé à en faire les honneurs faisait joncher de roses, de fleurs et d'herbes odoriférantes toutes les chambres du parlement, et réunissait avant l'audience, dans un déjeuner splendide, les presidents, les conseillers et mêmes les greffiers et les huissiers de la cour. Le parlement avait son faiseur de roses, appelé le *rosier de la cour*, chez lequel les pairs devaient

se fournir de celles dont se composaient leurs présents. La cérémonie de la baillée des roses tomba en désuétude dans les commencements du XVIIe siècle, sans qu'on en sache précisément le motif.

Les femmes sont maintenant les seules qui se fassent un objet de parure des roses, soit pour en orner leurs cheveux, soit pour les employer aux différentes parties de leur toilette.

Une couronne de roses est à Salency, village à une lieue de Noyon, la récompense de la sagesse. On fait remonter la fête de la rosière dans ce pays jusqu'à saint Médard, évêque de Noyon, qui vivait à la fin du Ve siècle, du temps de Clovis. D'autres fêtes semblables ont été instituées depuis dans plusieurs villages de France et même des pays voisins, à l'imitation de celle de Salency.

Dans les temps de chevalerie, les roses furent souvent un emblême que les preux aimèrent à placer dans leur armes; mais pourquoi faut-il que ces aimables fleurs aient servi si longtemps de signe de ralliement à deux partis rivaux pour ensanglanter l'Angleterre. Les guerres que causèrent pendant plus de trente ans dans ce royaume la rose rouge que la maison de Lancastre portait dans son écu, et la rose blanche que la maison d'York avait dans le sien, ne sont que trop connues.

Quelques auteurs ont cru l'invention de l'essence de rose fort ancienne, et ils l'ont fait remonter jusqu'au siége de Troie, d'après un passage de l'Iliade dans lequel Homère dit que Vénus conserva le corps d'Hector, après sa mort, au moyen d'une huile divine de roso; mais ce que dit Homère ne peut être considéré que comme une fiction poétique, car Langlès dans une dissertation très savante à ce sujet (*Recherches sur la découverte de l'essence de rose*), a prouvé de la manière la plus évidente que cette huile essentielle n'avait été connue que dans l'année 1612 de notre ère. Le père Catrou, dans son *Histoire générale de l'empire du Moghol*, raconte comment se fit cette découverte.

La couleur de l'huile essentielle de rose est ordinairement verte, quelquefois citrine ou rosée et même brunâtre. Ces différences dans la couleur dépendent des procédés employés pour la fabrication, qui ne sont pas les mêmes dans tous les pays, et qui dépendent aussi de l'époque à laquelle les roses ont été cueillies, et enfin de la qualité des roses elles-mêmes, laquelle varie selon le climat sous lequel elles croissent, et encore selon les espèces.

L'essence de rose est fort chère, et elle l'a été encore plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, puisque dans les commencements où elle fut connue, elle valait quatre à six fois son pesant d'or. Quoiqu'elle soit beaucoup diminuée de nos jours, on ne peut pas dire encore qu'elle soit à bon marché. Mais, en général, elle est rarement pure dans le commerce; le plus souvent on ne l'y trouve que plus ou moins altérée.

La qualité et la quantité d'essence qu'on obtient des roses dépend des proportions d'arôme qu'elles contiennent, et sous ce rapport, plus on avance vers le midi, et plus le climat est chaud, plus le parfum de ces fleurs est développé.

L'essence de rose, quand elle est pure, n'a rien qui puisse lui être comparé pour l'agrément et la suavité; c'est le parfum le plus délicat que l'on connaissance; sa douceur égale celle de la rose nouvellement éclose. Ce parfum est d'ailleurs si excellent et si pénétrant qu'il suffit d'une petite goutte ou de ce qui peut s'attacher à la pointe d'une aiguille qu'on enfonce dans un flacon rempli de cette substance, pour parfumer un appartement pendant plusieurs jours. Habituellement à l'état de congélation ou de cristallisation, cette essence ne se liquéfie qu'à 24 degrés du thermomètre de Réaumur.

Les anciens n'ont pas connu l'eau de rose plus que l'essence, car ils ignoraient l'art de la distillation qui ne commença à être pratiqué qu'après l'invention de l'alambic par les Arabes, et qui paraît ne remonter qu'au Xe siècle, ou tout au plus au VIIIe.

Les Orientaux font un grand usage de cette eau dans diverses circonstances; ils l'ont plus particulièrement employée pour purifier leurs temples lorsqu'ils croyaient que ces édifices avaient été profanés par l'exercice d'un autre culte que le leur. Ainsi, pour n'en citer qu'un seul exemple, Saladin, ayant pris Jérusalem sur les croisés, en 1187, fit laver avec de l'eau de rose les murailles de la mosquée d'Omar qui avait été convertie en église par les chrétiens, lors de la conquête qu'ils en avaient faite, quatre-vingt-neuf ans avant.

En Perse on prépare une grande quantité de cette eau pour l'emploi qu'on en fait dans ce pays. Les Persans en boivent habituellement comme boisson agréable, en la mêlant avec de l'eau ordinaire.

Autrefois on faisait, en France, une assez grande consommation d'eau de rose dans les repas d'apparat; on en assaisonnait plusieurs mets. Dans les titres des anciens droits seigneuriaux il y avait, au XIVe siècle, beaucoup de redevances de boisseaux de roses pour la provision d'eau de rose des seigneurs.

La rose que les poètes de toutes les nations ont tant chantée, et qui depuis près de trois mille ans charme au plus haut degré les yeux et l'odorat, n'occupe pas à beaucoup près une place aussi distinguée dans la matière médicale, quoique quelques auteurs aient voulu lui faire en médecine une réputation aussi brillante que celle qu'elle a dans l'empire de Flore.

Selon les meilleurs auteurs, les propriétés des roses sont à peu de chose près les mêmes dans toutes les espèces, et c'est surtout dans les pétales de leurs fleurs qu'elles résident. Ceux de la rose rouge, vulgairement dite rose de Provins, sont ceux qu'on préfère. Ils ont une saveur styptique et légèrement amère. La conserve qu'on en fait dans les pharmacies, et surtout celle préparée à Provins, a joui autrefois d'une grande réputation contre les débilités de l'estomac et autres maladies de même nature. Ces fleurs entrent aussi dans plusieurs compositions pharmaceutiques, comme le sucre rosat, l'onguent rosat, la thériaque, le diascordium, etc.

L'eau de rose dont nous avons déjà parlé et qu'on obtient en France par la distillation de la rose bifère et de celle à cent feuilles, est légèrement astringente. On l'emploie à l'extérieur dans les collyres, principalement contre les inflammations du globe de l'œil et des paupières.

La teinture alcoolique de roses est peu usitée comme médicament, mais mêlée avec du sirop de sucre et colorée avec un peu de racine d'orcanette, elle sert aux distillateurs à faire une liqueur agréable, à laquelle ils donnent le nom d'huile de rose.

Le sirop de roses pâles a été très vanté par Gui-Patin ; c'est un très doux purgatif.

Les vertus astringentes des pétales de roses se retrouvent dans leurs fruits, avec la pulpe desquels on prépare dans les pharmacies une conserve connue sous le nom de cynorrhodon.

Les bédeguars, espèces d'excroissances ayant l'apparence d'une petite pelotte de mousse, et qui se développent par la piqûre d'un insecte sur les tiges et sur les rameaux des rosiers, ont aussi des propriétés astringentes.

Nous n'aurions jamais fini si nous voulions rapporter tous les traits qui ont rapport à la rose; nous pouvons à peine en citer brièvement quelques uns.

Tous les ans, le quatrième dimanche de carême, le pape bénit en cérémonie une rose d'or dont il fait présent à un prince ou à une princesse. Une églantine du même métal est un des prix que distribue chaque année l'académie des jeux floraux de Toulouse. Le rosaire, prière en l'honneur de la Vierge, dont Pierre l'Hermite recommanda principalement l'usage en 1196, pour exciter les peuples à la croisade, doit son nom à la rose. Cette charmante fleur entre non-seulement comme ornement, sous le nom de rosace, dans la sculpture en général, mais ce qu'on nomme proprement dit rose dans l'architecture gothique est, avec ses beaux vitraux peints, une des plus magnifiques décorations de nos anciennes églises.

Chef-d'œuvre du règne végétal, fleur chérie des poètes, emblème de la beauté, de la jeunesse, de la pudeur et de l'innocence; ornement des autels, des festins, des tombeaux; objet favori de l'imitation de tous les arts, la rose se rattache dans les siècles les plus reculés à mille souvenirs agréables, religieux, mélancoliques; elle se retrouve dans tous les sentiments tendres; elle vient se placer, comme d'elle-même, dans toutes les images gràcieuses; son nom seul fait naître dans les cœurs sensibles une foule d'idées riantes, en même temps qu'il éveille la sensation des plaisirs les plus délicieux et des plus douces jouissances.

Nous l'avons déjà dit, la culture de la rose se perd dans la nuit des temps, mais nous n'avons aucun détail sur cette époque reculée; ce n'est guère que chez les Romains et dans Pline que nous pouvons trouver des renseignements à ce sujet. Les maîtres du monde, sous les empereurs, voulurent surtout avoir des roses au milieu de l'hiver, et il paraît que ce fut au temps de Néron que leurs jardiniers trouvèrent le moyen de les contenter sous ce rapport. Avant ce temps ces fleurs se tiraient de l'Égypte pendant la saison où l'Italie n'en pouvait produire mais sous Domitien les serres chaudes avaient été tellement perfectionnées à Rome qu'on y faisait éclore les lis et les roses au milieu de l'hiver, et lorsque les Égyptiens, croyant of-

frir un magnifique cadeau à l'empereur lui envoyèrent des roses au mois de décembre, leur présent, selon Martial, n'excita que le rire et le dédain, tant les roses d'hiver que l'art faisait éclore étaient abondantes à Rome. « Dans toutes les rues, dit ce poete, on respire les odeurs du printemps, on voit briller l'éclat des fleurs fraîchement tressées en guirlandes; envoyez-nous du blé, Égyptiens, nous vous enverrons des roses. »

Depuis les Romains, les Maures d'Espagne ont cultivé les roses avec le plus grand soin; c'est ce dont on peut se convaincre en lisant les chapitres qui traitent de ce sujet, dans le livre de l'agriculture par l'Arabe Ebn-el-Awam qui vivait au XII[e] siècle.

En 1762, Linné ne connaissait encore que quatorze espèces de rosiers, mais le nombre en est tellement augmenté par les voyages et les recherches des botanistes, que les auteurs les plus modernes en comptent aujourd'hui environ deux cents. Cependant, quelque soit cette quantité déjà fort étonnante, elle n'est encore rien si on la compare à celle des variétés existant dans les différentes espèces cultivées, et qui est sept à huit fois plus considérable.

On comprendra facilement que dans un ouvrage de la nature de celui-ci, il nous est tout-à-fait impossible d'entrer dans les détails qui seraient nécessaires pour faire connaître individuellement une partie quelconque de ces espèces ou de ces variétés; il nous suffira de dire, quant à la nomenclature des roses, que les horticulteurs, ne pouvant trouver de noms suffisamment caractérisés dans les nuances infiniment légères qui seules distinguent les unes des autres les variétés presque innombrables de roses, ont emprunté les noms qu'ils leur ont imposés aux personnages de l'histoire ancienne et moderne, ou à ceux de la mythologie, et aussi à de simples particuliers, et le plus souvent à des femmes de la société ordinaire. Ainsi des roses se nomment Assuérus, Sémiramis, Didon, Virgile, Cléopâtre, Jeanne d'Arc, Duguesclin, Louis XIV, impératrice Joséphine; d'autres sont appelés Cérès, Daphné, naissance de Vénus, Proserpine et Psyché; d'autres, enfin, ont pour noms Caroline, Fanny, Joséphine, Julie, Pauline sans autre désignation ou avec un nom propre de famille. Quelquefois les dénominations que portent les roses sont tirées de la comparaison de ces fleurs avec d'autres choses, et pour les faire valoir davantage on les a qualifiées de céleste blanche, de gloire des rosomanes, de couronne impériale, de triomphe du Luxembourg, de superbe cramoisi, de roi des blancs, de bouquet charmant, de gloire de Paris, roi des pourpres, de reine des roses, etc.

Cette nomenclature nous semble tout-à-fait bizarre et véritablement insignifiante, mais elle est passée en habitude depuis longtemps chez les amateurs de florimanie qui l'ont adoptée pour les tulipes, les jacinthes, les œillets, les renoncules, etc. Le grand inconvénient de ces noms de pure fantaisie est de ne rien signifier et de ne rien rappeler à l'imagination.

Ne pouvant d'ailleurs dans un simple article d'encyclopédie entrer dans tous les détails qui n'appartiennent qu'à des ouvrages particuliers sur la matière, nous nous contenterons d'indiquer ici les espèces de roses qui ont été cultivées les premières et qui le sont encore aujourd'hui. Les principales sont la rose de France ou de Provins, celle à cent feuilles, la rose bifère ou de tous les mois, la blanche. La rose mousseuse et la grosse jaune sont plus nouvellement introduites dans nos jardins. Les espèces à fleurs perpétuelles, comme les Bengales, les noisettes, les Bourbons et les thés, encore plus récemment connues, sont celles qu'on multiplie aujourd'hui le plus généralement et auxquelles on donne la préférence pour les cultiver, à cause de la faculté qu'ont leurs fleurs de se reproduire continuellement et naturellement pendant toute la belle saison, tandis que les anciennes roses ne fleurissent qu'une seule fois pendant quinze jours à trois semaines au printemps.

Pour compléter autant que possible la connaissance des autres roses qui contribuent avec les précédentes à l'embellissement de nos jardins, nous citerons le rosier pompon, celui de Champagne, le rosier canelle, celui des Alpes, celui à feuilles de pimprenelle, qui sont tous naturels à la France. Nous avons encore le rosier multiflore, celui de Banks et celui à bractées, ces trois derniers originaires de la Chine, et le rosier musqué qui nous a été apporté d'Orient il y a environ trois siècles.

Tous ces divers rosiers se distinguent les uns des autres par la forme de leur feuillage, par leur vert différent, par la fréquence des aiguillons, par la grandeur et le nombre de leurs fleurs rarement solitaires dans certaines variétés, for-

mant le plus souvent dans d'autres des bouquets élégants et mêmes de superbes panicules. Ces fleurs ne sont pas moins recommandables par leurs couleurs qui offrent les nuances les plus variées depuis le blanc pur et le rose tendre jusqu'au rouge et au pourpre les plus foncés qui approchent du violet ou même du brun presque noir. Mais ce qui dans quelques espèces distingue ces fleurs de toutes les autres, c'est un parfum délicieux, à nul autre pareil.

Il nous reste à faire connaître les rosiers sauvages dont nous confondons trois à quatre espèces ensemble sous le nom général d'églantiers. Depuis que le goût des roses a pris de plus en plus faveur, on a presque abandonné l'ancienne manière de planter les rosiers en touffe ou en buisson, et dans la plupart des jardins on ne les voit plus guère que formant une tête plus ou moins arrondie sur une seule tige de trois à quatre pieds de hauteur. Tous les rosiers, au contraire, sans en excepter un seul, se ramifient dès leur pied et ne croissent qu'en buissons plus ou moins touffus. C'est en greffant sur des tiges robustes d'églantier, réduites et maintenues à un seul brin, qu'on est parvenu à avoir ainsi les différentes espèces de rosiers, et ce n'est que par une taille très soignée qu'on peut les conserver ainsi en tête plus ou moins régulière.

Dans la culture des rosiers telle qu'on la pratiquait encore il y a une cinquantaine d'années, on se contentait de multiplier ces arbrisseaux par les drageons ou rejets qui croissent naturellement autour des anciens pieds de la plupart des espèces; mais à mesure que le goût des roses a fait des progrès, leur culture en a fait aussi, et celle qu'on donne aujourd'hui à ces arbrisseaux ne ressemble plus à celle d'autrefois.

C'est du moment que les horticulteurs se sont mis à semer les graines des rosiers que les choses ont entièrement changé de face. On ne connaissait, il n'y a encore que cinquante ans, que quinze à seize espèces ou variétés de roses; mais du moment où l'on s'est mis à en faire des semis, le nombre des variétés a augmenté de jour en jour, et si la progression va toujours en croissant dans la même proportion, ce qui paraît très vraisemblable avec l'ardeur que beaucoup d'horticulteurs mettent à augmenter d'année en année la quantité de leurs semis, celle des variétés finira par devenir innombrable. Les espèces qui ont gagné sous ce rapport, sont celles qui ont été les plus multipliées, et ce sont, comme nous l'avons déjà dit plus haut, les roses de Bengale, celles de Bourbon, les noisettes et les thés.

Ce que la culture des rosiers a encore gagné dans ces derniers temps, ce sont les procédés de multiplication par les greffes et les boutures, au moyen desquels on est parvenu à propager ces arbrisseaux d'une manière pour ainsi dire miraculeuse. La greffe ordinaire en écusson se pratique à l'air libre pendant deux mois de la belle saison, du 15 juin au 15 août, mais par celle qu'on nomme greffe forcée, et qui peut se faire dans tous les temps en employant des cloches, des couches et des serres convenablement chauffées, les cultivateurs de rosiers sont parvenus à pouvoir produire plusieurs centaines de sujets dans le courant d'une seule année, en n'employant d'abord qu'un seul œil, dont ils savent avec art tirer successivement de nouvelles greffes.

Les boutures sont aussi un puissant moyen de multiplication, surtout par les procédés particuliers que les horticulteurs savent employer maintenant. Ces boutures ont l'avantage de former des rosiers francs de pied, toujours plus robustes que ceux qui sont greffés sur églantier, lesquels sont quelquefois exposés à geler dans les hivers rigoureux. Les espèces les plus sujettes à cet inconvénient sont la rose musquée, la rose thé, celle de Bourbon, le Bengale, la noisette et la multiflore. Si dans les très grands froids ces mêmes rosiers francs de pied viennent à avoir leurs tiges gelées, presque toujours elles repoussent du pied, et n'en fleurissent pas moins l'été suivant.

Au reste la culture des roses est en général des plus faciles; un rosier une fois planté (nous voulons parler de celui qui est franc de pied) donne presque sans aucun soin et pendant une longue suite d'années ses jolies fleurs, et ce ne sont point, dans beaucoup d'espèces, des fleurs isolées qui se font long-temps attendre, ce sont de magnifiques bouquets, depuis surtout que nous connaissons la charmante rose de Bengale, celle de Bourbon et la délicieuse noisette et autres espèces dites perpétuelles, dont les fleurs se succèdent les unes aux autres pendant toute la belle saison; de sorte que lorsqu'on a vu éclore la première rose, tous les jours il en paraît de nouvelles sans interruption jusqu'à l'hiver. Et encore, à cette époque de froidure,

un assez simple abri contre la gelée suffit à tous ces arbustes pour les faire produire leurs fleurs, malgré la bise et les frimats.

Les roses peuvent donc remplacer une foule d'autres fleurs qui ne se développent qu'à une seule époque de l'année; on peut même dire qu'elles peuvent les remplacer toutes; car avec un nombre suffisant de rosiers ou voit éclore des nouvelles roses tous les jours, et avec l'attention de cultiver des variétés différentes de formes et de couleurs, on aura jusqu'à un certain point comme autant de fleurs diverses.

Cependant, outre beaucoup d'accidents causés par les mauvaises influences athmosphériques, comme les sécheresses et les coups de soleils qui peuvent faire mourir les rosiers, et les trop grandes pluies qui gâtent leurs fleurs, ces arbrisseaux sont encore sujets à des maladies produites par diverses cryptogames qui s'établissent sur leurs tiges, leurs rameaux ou leurs feuilles et même sur leurs fleurs et qui peuvent leur donner la mort.

Différents insectes aussi, et de plus de trente espèces, vivent aux dépens des diverses parties des rosiers et leur causent des dommages plus ou moins considérables. Ceux qui leur font le tort le plus sensible sont ceux qui détruisent leurs fleurs en bouton, et les empêchent ainsi de s'épanouir. Loiseleur-Deslongchamps.

ROSE (roman de la). *Voy.* Roman.

ROSE (*techn*). En *architecture*, on nomme rose de compartiment la figure dont les compartiments sont renfermés dans un cercle. L'on appelle aussi de ce nom les fleurons qui remplissent les renfoncements de voûtes; l'ornement que l'on taille dans les caisses, entre les modillons, sous les plafonds des corniches et dans les milieux de chaque face de l'abaque des chapiteaux corinthien et composite; et enfin la grande fenêtre, de forme ronde, que l'on voit dans les églises gothiques. — En *serrurerie*, on donne le nom de rose à la ferrure qui, dans les navires, reçoit les gonds du gouvernail. — La rose du *luthier* est l'ouverture ronde placée au milieu de quelques instruments. — Le *lapidaire* appelle rose le genre de taille que l'on donne au diamant lorsqu'il a peu d'épaisseur. — Le mot rose, enfin, est donné à une foule d'ornements ou d'ouvertures qui fournissent une idée plus ou moins exacte de la fleur de ce nom. A. de H.

ROSE-DES-VENTS. *Voy.* Vents.

ROSEAU (*arundo*, Kunth). Sous le nom d'*arundo*, Linné avait établi dans la famille des graminées un genre que les botanistes modernes ont plus ou moins subdivisé. Mais tel qu'il est limité aujourd'hui par M. Kunth, il renferme encore l'espèce la plus intéressante et celle à laquelle on donne vulgairement ce nom, le roseau de Provence, *arundo donax*, Linn., magnifique graminée qui, par sa haute taille, forme une sorte de transition entre les graminées, généralement si peu élevées, des contrées septentrionales, et les grands et magnifiques bambous des régions intertropicales. Le genre roseau est caractérisé par ses épillets de deux à cinq fleurs hermaphrodites, rangées en deux séries opposées ou distiques. Chacune de ces fleurs est formée de deux glumes membraneuses, dont la longueur égale celle des fleurs; de deux glumelles ou paillettes membraneuses, portant à l'extérieur et vers leur base une grande quantité de très longs poils soyeux, dont la supérieure est la plus courte; de trois étamines et d'un pistil à ovaire glabre. Ce sont les longs poils soyeux de ces fleurs qui donnent un aspect si élégant aux grandes panicules terminales qu'elles forment par leur réunion. Pour l'*arundo donax*, canne ou roseau de Provence, on ne voit cette panicule se développer que dans les parties les plus méridionales de la France, comme dans le Bas-Languedoc, la Provence, le Roussillon, etc., quoique la plante se développe encore assez bien dans des départements plus septentrionaux. Mais c'est surtout sur le littoral de la Méditerranée qu'elle acquiert tout son développement et qu'on la rencontre presque à chaque pas sur les tertres, sur les levées de terre qu'elle est destinée à consolider, etc. On connaît du reste les nombreux usages auxquels cette plante est employée. Ses chaumes servent à faire des clôtures, des tuteurs pour les plantes faibles, des claies destinées à divers usages, des peignes pour les tisserands, etc.; refendus en lames minces, ils sont employés pour la confection des anches de certains instruments à vent, etc. Ses rhizomes, ou ce qu'on appelle vulgairement et improprement ses racines, ont une saveur douce et sucrée; on leur attribue quelques propriétés médicinales, qui sont, il est vrai, assez faibles; ainsi, on les regarde comme diurétiques, emménagogues, etc.

ROSEBECQUE ou **ROSEBECK.** Petite ville de Belgique dont la population ne s'élève pas au delà de 4,000 habitants, mais qui est

devenue célèbre depuis la victoire qu'y remporta Charles VI sur les Flamands révoltés contre le comte de Marle. Le connétable Olivier de Clisson dirigeait les mouvements de l'armée française sous les ordres du roi et cette bataille fut la dernière qui vit flotter l'oriflamme. Le corps de Philippe Arteveldt, ayant été trouvé gisant au milieu des siens, fut pendu à un arbre.

ROSE-CROIX. Secte d'illuminés qui existait évidemment en Allemagne vers la fin du XVe siècle, mais qui sut conserver si parfaitement le mystère de son origine et de son organisation, qu'aucune trace ne nous est restée sur l'une et l'autre. On affirmait, du reste, que l'on exigeait de chaque membre, par un serment terrible, qu'il gardât le secret de la société pendant cent années, et l'âge sans doute ne vint délier aucun affilié de ce serment. On ne put donc se livrer qu'à des conjectures sur la société des rose-croix, et les amateurs du merveilleux ne firent point faute à cette nouvelle exploitation. La version qui se répandit le plus généralement était que le chef des rose-croix se nommait Christian Rosen-Creuz, qu'il était né en 1387, et que, s'étant adonné à de nombreuses explorations dans les pays lointains, il avait acquis à Damas, auprès des philosophes chaldéens, la connaissance des sciences occultes, entre autres la magie et la cabale, et qu'il possédait le secret du mouvement perpétuel, de la transmutation des métaux et de la médecine universelle. De retour dans sa patrie, il ne voulut point ensevelir les richesses intellectuelles qu'il s'était procurées, et pour les conserver, au contraire, il institua une société secrète à laquelle il communiqua tout ce qu'il avait appris dans l'Orient. Maintenant, si l'on remarque que le nom allemand du chef supposé de l'institution signifie *chrétien de la rose-croix*, on verra qu'il est possible que l'on ait pris le nom de la société même pour celui de son fondateur. Voici la singulière opinion que le baron de Mosheim a émise sur l'étymologie du mot rose-croix : « Ce mot, dit-il, désigne les philosophes chimistes qui joignaient les secrets de la chimie aux vérités de la religion ; il est tiré de la chimie elle-même, et il n'y a que ceux qui entendent cet art et la langue qui lui est propre qui puissent en saisir le vrai sens et toute l'énergie. Il n'est pas composé, comme quelques personnes le croient, des deux mots *rose* et *croix*, mais bien du dernier de ces mots et de celui de *ros* qui, en latin, signifie *rosée*, le plus puissant dissolvant de l'or. Dans le style des chimistes, la croix est équivalente au mot *lumière*. » Gabriel Naudé a publié aussi deux ouvrages très curieux pour établir que les rose-croix ont réellement existé. — Les francs-maçons ont un de leurs grades auquel ils donnent le nom de *rose-croix*, mais il est purement symbolique et ne paraît avoir aucune espèce de relation avec la confrérie allemande. — Un ordre des *rose-croix* fut aussi institué, en Angleterre, par la reine Elfride, dans le but d'encourager ses sujets à défendre le pays contre une invasion des Danois. A. DE CH.

ROSÉE. Nom que l'on donne aux gouttes d'eau qui se réunissent sur les plantes, les feuilles et les fleurs, et élevées du sein de la terre par la chaleur qui règne dans l'atmosphère quelque temps avant le lever du soleil. La rosée se produit toujours lorsqu'il existe une différence notable entre la température du sol et celle de l'air environnant ; sa production est d'autant plus abondante que l'air est plus chargé de vapeur.

La rosée se dépose, surtout pendant les nuits calmes et sereines, sur des corps isolés, et en plus grande quantité sur les uns que sur les autres. Ainsi, elle est plus abondante sur les plantes que sur la terre, sur du sable meuble que sur le terrain solide, sur du verre que sur des métaux, enfin sur tous les corps dont la température peut s'abaisser notablement par le rayonnement. La rosée dépose pendant toute la nuit ; elle est très abondante dans les pays voisins de la mer, et inconnue dans les déserts de l'Asie et de l'Afrique. Un abri quelconque qui s'oppose au rayonnement diminue aussi la quantité de rosée qui se dépose sur un objet ; pour la même raison, les corps munis de petites aspérités, étant ceux qui rayonnent le moins, sont aussi ceux sur lesquels elle se dépose le plus abondamment. La rosée est d'autant plus abondante, toutes choses égales d'ailleurs, que l'air est plus humide.

ROSELET (*mamm.*). Nom sous lequel on désigne l'hermine sous son pelage d'été, qui est d'une couleur rousse. A cette époque elle a beaucoup de ressemblance avec la belette et ne s'en distingue guère que par l'extrémité de sa queue toujours noire, tandis qu'elle est fauve chez la belette. (*Voyez* le mot HERMINE.)

ROSEMONDE. Fille du baron d'Heresford, favorite du roi d'Angleterre Henri II, et célè-

bre par ses malheurs autant que par sa beauté. La reine Éleonore de Guienne, qui connaissait l'amour de son mari pour Rosemonde et en avait conçu une affreuse jalousie, contraignit par ses soupçons et ses violences Henri II à dérober son amante aux regards de la cour. Il la fit donc cacher dans le château de Wodstock, où un labyrinthe inextricable de chambres disposées exprès, favorisa longtemps le mystère de la retraite de Rosemonde. Mais Éleonore n'en sut pas moins par ses espions le secret de cet asile. L'amante malheureuse de Henri II y fut arrêtée et mise à mort sans qu'on ait pu connaitre les dernières circonstances de ce drame. Selon quelques-uns, Éléonore de Guienne n'avait pas poussé la vengeance jusqu'à faire mourir sa rivale, et l'avait seulement confinée dans le couvent de Godstow en Oxfordshire. Ce qui est certain et authentique, c'est que les restes de Rosemonde furent inhumés par ordre de Henri II dans l'église des religieuses d'Oxford, peu après la violation de l'asile de Wodstock. Walter Scott a donné à ce château la consécration de son génie dans le roman de *Wodstock* ou le Cavalier.

ROSENMULLER (J.-Chrétien). Anatomiste célèbre, né en 1771, près d'Hildburghausen, et mort en 1820. Il professa l'anatomie et la chirurgie à l'universite de Leipsick, et on a de lui plusieurs ouvrages estimés, entre antres son *Atlas anatomico-chirurgicum*, publié de 1805 à 1812.

ROSÉOLE, *roseola*. Exanthème non contagieux, habituellement sans fièvre, sans catarrhe précurseur, caractérisé par de petites taches roses, sans élevures ni papules. — Cette éruption, le plus souvent éphémère, accompagne presque constamment des troubles intestinaux ou quelques affections internes graves.

Si l'on tient compte des caractères différentiels que je viens d'indiquer, la roséole se confond sous tous les autres rapports avec la rougeole proprement dite; par conséquent, il serait superflu de répéter ici l'histoire de cette dernière maladie. (*Voy.* Rougeole.) Dr B.

ROSES (guerre des deux). Edouard III, roi d'Angleterre avait laissé, outre le célèbre Prince Noir dont le fils Richard II lui succéda, trois autres enfants : les ducs de Clarence, de Lancastre et d'Yorck. Clarence ayant marié sa fille unique, Anne de Mortimer, au fils du duc d'Yorck, lui transporta, dès l'an 1386, au moyen d'un acte ratifié par le parlement, toutes ses prétentions à la succession au trône. Néanmoins, le duc de Lancastre ayant fait périr, en 1399, son neveu Richard II, s'empara de la couronne, sans que la famille d'Yorck y fit la moindre opposition. Ce ne fût que 62 ans plus tard, lorsque la branche régnante eut déjà donné trois rois à la nation, que le duc d'Yorck songea à réclamer le trône qui légitimement aurait dû lui appartenir. Cette protestation amena la fameuse guerre civile connue sous le nom de *guerre des deux roses*, parce que les deux partis avaient adopté chacun une rose pour signe de ralliement, rouge pour Yorck, blanche pour Lancastre. En 1451, Richard, troisième duc d'Yorck, profite de l'indignation soulevée contre Henri VI par la perte successive de toutes les provinces de France, et surtout par le honteux traité de 1443, par lequel ce monarque renonçait à tous ses droits sur le Maine et la Normandie, pour obtenir la main d'une princesse française, de l'héroïque Marguerite d'Anjou. Il revient de son gouvernement d'Irlande en Angleterre malgré les ordres formels du roi, et lève l'étendard de la révolte. Soutenu par son beau-père le comte de Warvick, surnommé le faiseur de rois, il est vainqueur dans les deux combats de saint-Alban et de Northampton, fait prisonnier Henri VI, et obtient du parlement le titre de protecteur, avec l'assurance de la succession au trône à la mort du roi. Mais bientôt Marguerite, qui après ces défaites était allée soulever les comtés du nord, revient avec des troupes dévouées, et remporte à Vakefield une victoire éclatante. Richard y fut tué, et, par l'ordre de la reine, sa tête ornée d'un diadème de papier, est placée sur les murs d'Yorck, tandis que son fils, le comte de Rutland, encore enfant, fait prisonnier dans cette journée, est massacré de sang-froid après le combat. Ce fut le premier sang royal versé dans cette guerre qui devait pendant quarante ans ensanglanter le royaume et amener sur le trône une nouvelle dynastie. Henri VI rendu à la liberté par la victoire de Vakefield, voit bientôt Édouard d'Yorck et Warvick marcher contre lui. Vaincu à la sanglante bataille de Towston, en 1461, où plus de trente mille de ses défenseurs périrent; puis à celle non moins désastreuse d'Exham, en 1464, et après avoir vu la flotte qui portait ses trésors détruite par la tempête, il retombe de nouveau aux mains des

partisans de la rose rouge, qui, cette fois, le renferment dans la tour de Londres. Édouard place alors la couronne sur sa tête; mais l'imprudent oublie les ménagemens qu'il doit à son protecteur, il se l'aliène en épousant Elisabeth Woodville, et malgré qu'il le réduise à s'enfuir, il est bientôt puni de sa témérité; car Warvick, réfugié à la cour de Louis XI, se réconcilie avec Marguerite d'Anjou qui venait de donner Calais en gage au roi de France pour 20,000 écus, et avec cet argent ils soulèvent les comtés du nord, et forcent à son tour Édouard, vaincu à la bataille de Notthingam, à quitter l'Angleterre et à aller demander des secours à son beau-frère, Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. Henri VI est alors rétabli sur son trône; mais au bout de neuf mois, Édouard revient soulever les comtés du sud, et vainqueur de Warvick qui est tué à Barnet, il l'est encore de Marguerite à Tewksbury. Après ce combat où les dernières espérances des partisans de la rose rouge furent anéanties, il fait prisonnier le roi, la reine et leur fils, laisse ses frères, les ducs de Clarence et de Glocester massacrer le jeune Édouard de Lancastre, renferme Henri et Marguerite dans la tour de Londres, et reste paisible possesseur du trône. Craignant une nouvelle révolution, il fait assassiner Henri VI, et ne rend la liberté à Marguerite qu'en 1475, sur la médiation de Louis XI. Édouard jouit paisiblement de son trône jusqu'à sa mort arrivée en 1483. Il laissait deux fils, Édouard VI qui lui succéda, et Richard d'Yorck, tous les deux sous la tutelle de leur oncle, le duc de Glocester. Celui-ci, après avoir assassiné les jeunes princes, se fait décerner la couronne; mais, devenu un objet d'exécration pour ses sujets, il voit bientôt surgir de tous côtés de nombreuses révoltes auxquelles un chef vint donner l'unité d'action : ce chef était Henri Tudor, comte de Richemond, gentilhomme du pays de Galles, descendant par les femmes de Henri de Lancastre, le premier roi de cette famille, qui, sous le règne d'Édouard IV, avait été forcé de s'exiler, malgré qu'il n'eût joué encore aucun rôle dans cette guerre. Il s'avance contre Richard, qui, abandonné de presque tous les siens, est vaincu à la bataille de Bosworth en 1485, et tué par son rival après des prodiges de valeur. Le vainqueur lui succède sur le trône sous le nom d'Henri VII; puis pour mettre fin aux discordes civiles, il réunit les prétentions des deux maisons rivales en épousant Élisabeth d'Yorck. Les commencemens de son règne furent néanmoins troublés par des révoltes suscitées par trois imposteurs, Lambert Simnel, Wilford, et Perkin-Warbeck qui voulait se faire passer pour membre de la famille royale; mais ces révoltes durèrent peu, et elles ne servirent qu'à affermir l'autorité dans les mains de Henri VIII. Ainsi se termina cette célèbre guerre des deux roses, dont le résultat fut l'extinction des deux maisons d'Yorck et de Lancastre, et l'élévation au trône de la dynastie des Tudors.

ROSETTE ou **RASCHID**. Ville de l'Afrique septentrionale (Basse-Égypte), située sur une hauteur, près de la rive gauche du bras occidental du Nil, que les anciens appelaient Bolbitine, et qu'on nomme aujourd'hui *canal de Rosette*. Rosette est, selon quelques-uns, la ville que les Grecs désignaient sous le nom de *Metelis*, et, suivant d'autres, elle occupe la place de la fameuse cité de *Canope*. Au XIII[e] siècle elle était sans importance, et ce n'est que plus tard qu'elle devint l'entrepôt de toutes les marchandises qui descendent le Nil, grâce à l'encombrement du canal d'Alexandrie au Caire. Son commerce a beaucoup perdu depuis l'ouverture du grand canal de Mahmoudhieh. Quoique mieux bâtie qu'Alexandrie, Rosette n'a que des rues obscures, bordées de maisons très hautes et bâties sans élégance. La grande mosquée, dont une assez belle colonnade soutient le dôme, est son édifice le plus remarquable. Les environs de cette ville sont plantés de dattiers, de bananiers, de sycomores, d'orangers, de citronniers, de grenadiers, de palmiers; et c'est sur la rive opposée du Nil que s'étend la contrée la plus riche du Delta, le jardin de l'Égypte. Rosette est peuplée d'environ 13,440 habitants. En juillet 1798 elle fut prise sans coup férir par les Français, qui y établirent garnison. Dans les fouilles faites par nos soldats pour y relever le fort Saint-Julien, fut trouvée une pierre de basalte égyptien, large de 85 centimètres, haute de 1 mètre 135 millim., et portant en trois langues l'inscription fameuse connue sous le nom d'inscription de *Rosette*. Ed. F.....A.

ROSIER. *Voy.* **Rose**.

ROSIERE. La rose, dans l'antiquité, était la fleur de Vénus; les buveurs se couronnaient de roses. La tradition attribue à un célèbre prélat du VI[e] siècle, saint Médard,

la pensée d'avoir fait servir la fleur de la volupté à couronner la vertu, en fondant au village de Salency, près Noyon, sa patrie, un prix annuel de vingt-cinq livres, destiné à la jeune fille qui se serait montrée la plus vertueuse, au jugement des plus prud'hommes du pays. La jeune fille recevait en même temps une couronne de roses. Le revenu d'un terrain de dix ou douze arpents fut affecté à cette récompense. On ajoute que le saint prélat eut le bonheur de pouvoir donner le premier prix à sa sœur.

Depuis cette époque, le seigneur de Salency, l'Intendant de la province ou leur préposé eurent le droit de choisir chaque année, sur le rapport du bailli et avec l'assentiment des notables du village, la jeune fille à qui la récompense devait être décernée. La cérémonie, fixée au 8 juin, jour de la fête de saint Médard, se faisait en grande pompe; la rosière, qui devait être irréprochable, non-seulement dans sa conduite, mais dans celle de ses parents, de ses frères et de ses sœurs, marchait au milieu de douze jeunes filles et de douze jeunes garçons au son de la musique, et se rendait à l'église ou dans un autre lieu public où le couronnement avait lieu. Louis XIII, qui se trouvait une année dans un château des environs, fit les frais de la fête, et ajouta aux vingt-cinq livres et à la couronne de roses le don d'une bague et d'un ruban bleu qui ont continué à figurer dans la cérémonie.

Salency garda seul pendant longtemps le privilége de cette fête; mais au XVIII[e] siècle, à l'époque où les livres des économistes, les vers de Saint-Lambert et de Delille, attirèrent l'attention vers la campagne et développèrent la vie de château, un journal eut l'heureuse fantaisie de donner des détails sur la fête de Salency; l'émulation s'empara d'un grand nombre de seigneurs, et les fêtes de la rose se multiplièrent. Nous avons sous les yeux un opuscule de l'abbé Lemonnier, connu par son excellente traduction de Térence, dans lequel il fait le récit de deux fêtes de la rose célébrées à Canon-les-Bonnes-Gens, près de Caen, en 1775 et en 1776, où il prêcha lui-même, et à Briquebec et Saint-Sauveur (Manche). Ces fêtes furent données à l'occasion de la grossesse de la comtesse d'Artois, qui accoucha peu après de M. le duc d'Angoulême, par M. et madame Élie de Beaumont, père et mère de l'illustre membre de l'Académie des sciences. Dans ces fêtes, qui durèrent plusieurs jours et à l'une desquelles le comte d'Artois assista, on couronna non seulement de *bonnes filles*, mais encore de *bonnes mères*, de *bons vieillards* et de *bons chefs de famille*. Les lauréats étaient choisis par les notables du village.

La création du prix Montyon a fait participer toute la France au bienfait de l'institution de Saint-Médard. Cependant, on couronne encore des rosières dans divers villages, entre autres dans les environs de Paris.

Les poètes du dernier siècle ont consacré beaucoup de vers à la rose et aux rosières; ces vers sont trop connus pour que nous les citions. Nous rappellerons seulement que Favard et Pezay ont fait chacun un opéra-comique intitulé: la *Rosière de Salency;* celui de Favard est spirituel et amusant, mais celui de Pezay a été mis en musique par Grétry.

ROSINE. Monnaie d'or de Toscane, qui vaut 21 fr. 54 c. argent de France. Il y a aussi des demi-rosines qui représentent 10 fr. 77 c.

ROSNY. Joli village de France (Seine-et-Oise), à une lieue sud-ouest de Mantes. Rosny est situé sur la rive gauche de la Seine, qui y forme deux îles. Le château qui a donné son nom au village est encore debout. C'est une grande construction dans le style de l'architecture du temps de Henri IV. Ses façades de briques sont flanquées de lourds pavillons carrés. C'est là que naquit le duc de *Sully*, longtemps appelé *Rosny*. Le parc de ce château, où il aimait à résider, fut planté, par ce grand ministre, de mûriers blancs, arbustes qu'il voulait naturaliser en France. Le château de Rosny appartient à madame la duchesse de Berry, qui, au temps de sa prospérité, s'était complu à l'embellir. Elle avait élevé dans le parc une chapelle à la mémoire de son mari assassiné, et auprès de ce lieu saint un hospice pour les pauvres. Maintenant Rosny est privé de ce bienfaisant patronage. Le château est désert et démeublé. La bibliothèque, qui faisait l'une de ses plus grandes richesses, a même été vendue en 1836.

ROSS. L'un des plus grands comtés d'Écosse, est baigné au N.-E. par les golfes de Dornock et de Murray, et à l'O. par l'Océan atlantique boréal, tandis que le comté de Sutherland le borne au N, et celui d'Inverness au S. Ses côtes sont dentelées et sa surface, de forme triangulaire, a environ 4888 kilom. carrés. L'île de Lewis

en dépend. Dans la partie N.-O., ce comté présente l'image de la désolation : ce ne sont que vastes groupes de montagnes rocheuses, dont les crêtes sont boisées et couvertes de neige. Au centre, au contraire, on voit s'étendre une immense colline de marbre blanc, d'un éclat si pur et si brillant qu'on la prend de loin pour une masse de glace. Le comté est cependant fertile en blé, en fruits, en pâturages. Le poisson abonde dans ses lacs nombreux, et le gibier dans la vaste forêt d'Alfraig. La population du comté de Ross est de 65,000 habitants.

ROSSI. Famille illustre d'Italie, qui fut à la tête du parti guelfe, à Parme, jusqu'à ce que les persécutions du cardinal Bertrand du Pouget, légat du pape, l'obligeassent à se jeter dans celui des Gibelins. Chassée de Parme, elle y fut rétablie, en 1333, par Jean, roi de Bohême.

ROSSIGNOL (*techn.*). Instrument en forme de crochet, qui, à défaut de clé, sert aux serruriers pour ouvrir une porte. — Les carriers donnent le nom de *rossignol* aux arcs-boutants des fourches qui soutiennent l'arbre de la grande roue des carrières. — En terme de charpentier, le *rossignol* est un coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut serrer quelque pièce de bois.

ROSSIGNOL. (*Ornith.*) Ordre du passereau, famille des dentirostres, tribu des becs-fins, genre des fauvettes. Le plumage de cette espèce est brun-roussâtre en dessus et gris-blanc en dessous. C'est un oiseau voyageur, qui arrive chaque année dans nos contrées vers la fin de mars et qui, vers la fin de septembre, se dirige vers le Sud. Tout le monde connaît la douceur et l'harmonie du chant que le rossignol fait entendre au fond de nos bois, qu'il ne quitte guère depuis le moment où le feuillage commence à être un peu épais. Tout le temps que dure la couvée, le rossignol fait entendre jour et nuit ses accents mélodieux ; mais dès que les petits sont éclos, vers le milieu de juin, il perd la voix et il ne lui reste plus qu'un son rauque et désagréable. La femelle fait deux à trois portées par année et le père partage avec elle les soins de l'éducation. Dans chaque couvée le nombre des mâles est, dit-on, double de celui des femelles.

On a donné aussi le nom de rossignol à une infinité d'autres petits oiseaux qui appartiennent à différents genres. Nous ne pouvons rapporter ici cette longue nomenclature, d'autant plus que nous avons soin d'indiquer cette synonimie en traitant des différentes espèces auxquelles elle se rapporte.

ROSSO (DE). Peintre de Florence, plus connu sous le nom de *Maître Roux*. Il apprit à peindre sans recourir à aucun maître et seulement en étudiant Michel-Ange, le Parmesan et quelques autres artistes célèbres. Appelé en France par François Ier, il reçut de ce prince la surintendance des travaux du château de Fontainebleau et se plut à construire la grande galerie et à l'embellir de ses peintures. Ingénieux dans ses compositions et gracieux dans son coloris, il manque toutefois de vérité dans sa manière de rendre la nature. Ayant accusé injustement de vol son ami Pellegrino, il s'empoisonna de dépit, lorsqu'il sut que l'innocence de sa victime avait été reconnue. Il se montra aussi très jaloux du Primatice, qui du reste le lui rendit en faisant détruire un grand nombre de ses fresques. A. DE CH.

ROSSOLIS (*drosera*, Lin. ; *ros solis*, Tourn.). Genre de plantes de la famille des droséracées dont elle forme le type, de la pentandrie-pentagynie dans le système sexuel de Linné. Ce sont de petites plantes d'un aspect particulier, qui habitent les prairies tourbeuses et les lieux humides de presque toutes les régions tempérées et intertropicales du globe. Chez la plupart d'entre elles, la tige est tellement courte que les feuilles, alternes en réalité, se réunissent en une rosette et deviennent ce qu'on a désigné sous la dénomination impropre de radicales. Ces feuilles ont un pétiole allongé, terminé par un limbe plus ou moins ovale, hérissé et bordé de longs poils glanduleux, sécrétant ordinairement un liquide visqueux. Ces feuilles présentent à un degré assez faible, mais appréciable, ces phénomènes d'irritabilité qui, beaucoup plus prononcés, ont rendu célèbre une plante voisine des rossolis, la gobe-mouche (*dionœa muscipula*). En effet, lorsqu'on les touche avec une pointe ou qu'on les irrite, elles exécutent de petits mouvements. Elles sont encore remarquables par leur enroulement en crosse pendant leur jeunesse. — Les fleurs des rossolis sont peu apparentes ; le plus souvent réunies en petites grappes unilatérales. Elles se composent d'un calice à 5 divisions assez profondes, de 5 pétales alternes avec les lobes du calice ; de 5 étamines alternes aux pétales,

terminées par des anthères extrorses à 2 loges. Leur pistil est uniloculaire, formé de 3-5 carpelles soudés entièrement entre eux dans leur portion ovarienne, mais distincts dans leur portion superieure qui donne ainsi naissance à 3 ou 5 styles, divisés même chacun en 2 branches. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule uniloculaire qui s'ouvre au sommet en 3 ou 5 valves; elle renferme un nombre considérable de graines, dont le tégument ou le test est lâche, prolongé aux deux extrémités, et qui renferment un périsperme charnu dans l'axe duquel est placé l'embryon droit et cylindrique.

Trois espèces de ce genre appartiennent à la flore française : ce sont les *drosera rotundifolia*, Linn., *intermedia*, Drew. et Hayn., et *anglica*, Huds. Cette dernière se trouve dans nos départements septentrionaux. Aucune espèce n'est employée comme médicinale.

ROSTOCK. Ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, sur la Warnow, à 3 lieues de son embouchure dans la Baltique. Cette ville, la plus importante de ce grand-duché d'Allemagne, est entourée d'anciennes murailles et divisée en vieille, moyenne et nouvelle ville. Elle a trois faubourgs et un château. Ses principaux monuments sont l'arsenal, l'hôtel-de-ville, la maison dite *Promotios-Haus* et l'église Sainte-Marie, où sont déposés les entrailles et le cœur du fameux Hugues Grotius. Rostock possède une université, plusieurs écoles, un hôtel des monnaies, neuf églises, un couvent de religieuses, des fabriques et un chantier. Le port de *Warnemünde*, dépendant de cette ville, dont il est éloigné de 2 lieues, fait un grand commerce avec tous les pays situés sur la Baltique et aussi avec la Hollande, l'Angleterre et la France. On compte à Rostock 15 500 habitants. C'est la patrie du général Blücker. Ed. F.....R.

ROSTRALE. On donne ce nom à des colonnes érigées en mémoire d'une victoire navale, et qui sont ornées de poupes et de proues de vaisseaux et de galères, avec des ancres et des grappins. — On appelait aussi *couronne rostrale*, celle qui était décernée au Romain qui, dans un combat, avait sauté le premier à bord d'un vaisseau ennemi. Cette couronne avait pour ornement des figures de poupes et de proues de navire.

ROSTRES, du latin *rostra*, signifiait la tribune aux harangues, celle d'où l'on haranguait le peuple romain. Le mot *rostra* lui-même est le pluriel de *rostrum*, bec d'oiseau, dont, par extension, on a fait éperon de navire, à cause de la ressemblance de cette partie avec le bec d'un oiseau. La tribune aux harangues était nommée *rostra*, parce qu'elle était ornée des éperons de galère prises sur les Antiates, ou peuple d'Antium.

ROTA (Bernardin). Poète bucolique et élégiaque, naquit à Naples en 1509. Après avoir servi quelque temps Charles VIII avec son père, il quitta, comme on le disait alors, Mars pour Apollon. Ses épigrammes, ses élégies, ses poésies latines obtinrent peu de succès, bien qu'elles ne soient pas sans mérite; deux comédies, le *Bègue* et les *Ricochets*, qu'il fit représenter, furent fort applaudies, mais n'ont pas été imprimées. Rota travaillait lentement, polissait toujours; mais il manquait complètement, même dans le détail, de la force qui invente. Les poésies qu'il composa en l'honneur de sa femme, Porzia Capece, qu'il aimait fort et à laquelle il survécut peu, sont toutes calquées sur celles de Pétrarque, dont elles ne rappellent trop souvent que les défauts. Il fut plus heureux en important dans la langue italienne l'églogue marine, dont il trouva quelques modèles dans Théocrite et dans Samazar : ce n'est pas que dans ces idylles, qu'il consacra à peindre la vie des pêcheurs, il y ait une grande originalité, mais enfin si les idées sont de Virgile ou des bucoliastes grecs, le cadre est à lui et ce cadre est plein de grâce, de fraîcheur et d'un harmonieux coloris. B. Rota mourut en 1575. La première édition complète de ses œuvres est de 1567, in-8°, et la meilleure celle de Naples, 1726, 2 vol. in-8°. J. Fl.

ROTA, ville d'Espagne, sur la côte de l'Océan, dans la province et à quatre lieues nord-ouest de Cadix (district du Port-Sainte-Marie). Rota possède un port de mer autorisé pour le cabotage et compte environ 7,997 habitants. C'est sur son territoire que l'on récolte l'un des meilleurs vins d'Espagne, connu sous le nom de *Tinto Rota* ou *Tintillo de Rota*. E. F....r.

ROTANG (*bot.*, *calamus*, Linn.). Genre de plantes de la famille des palmiers et de l'hexandrie trigynie, dans le système sexuel de Linné. Les rotangs se distinguent au premier coup d'œil parmi les palmiers par leur port entièrement différent de celui que présente la presque totalité de cette belle famille. En effet,

leur tige est généralement très longue et fort grêle proportionnellement à sa longueur ; elle atteint quelquefois jusqu'à cent mètres de longueur, quelquefois même davantage et s'entrelace aux arbres, comme le font les nombreuses lianes des contrées tropicales ; ses entre-nœuds sont ordinairement allongés, de telle sorte que les feuilles sont éloignées l'une de l'autre. Ce sont ces entre-nœuds, longs quelquefois de plus d'un mètre, que l'on porte en grande quantité en Europe pour en faire des cannes. Leurs feuilles ont une longue gaîne. Souvent ces longues tiges sont entièrement dépourvues de feuilles, excepté vers leur extrémité, de manière à ressembler à de longs cordages suspendus aux branches des arbres. Les fleurs des rotangs sont disposées en épis distiques réunis en panicules, qui forment leurs spadices ; elles sont petites et peu apparentes, verdâtres ou roses. Les caractères les plus essentiellement distinctifs du genre consistent dans les trois stigmates sessiles qui surmontent l'ovaire à trois loges, et surtout le fruit qui est de forme globuleuse ou elliptique, fauve ou jaunâtre, et qui constitue une baie entièrement couverte d'écailles, dont l'extrémité est en bas. Le plus souvent ce fruit n'a plus qu'une loge et qu'une gaîne, quoique succédant à un ovaire à trois loges, deux de celles-ci ne s'étant pas développées.

Les rotangs sont très utiles par les divers usages auxquels on les emploie. On coupe leur spadice et l'on obtient ainsi un écoulement abondant d'un liquide qui sert de boisson ; leurs tiges jeunes et leurs fruits servent d'aliment. Plusieurs d'entre eux servent à fabriquer des câbles d'une résistance considérable. On fend en lanières leurs tiges flexibles pour en faire de petits meubles et des ustensiles de ménage. Enfin on transporte ces mêmes tiges en Europe où on les emploie à plusieurs usages, et surtout à faire des cannes sous le nom de joncs, de rotangs ou de rotins. Les Hollandais, en particulier, en font l'objet d'un commerce considérable.

Parmi les espèces de ce genre, l'une a été nommée rotang sang-dragon, parce qu'elle fournit une matière résineuse rouge que l'on confond et qu'on emploie avec quelques autres en médecine et dans les arts sous le nom de *sang-dragon*. Une seconde, le rotang à piques, fournit de très longues tiges, de la grosseur du bras, qu'on emploie pour faire de longues piques dans l'Inde et dans la Cochinchine. Une troisième, le rotang à cordes, fournit les matériaux pour des câbles très forts. C'est, du reste, une des espèces les plus communes répandue dans toutes les parties de l'Inde, particulièrement sur les rivages sablonneux de la mer. Enfin on en décrit au total environ de douze à vingt espèces, parmi lesquelles plusieurs avaient été comprises dans la seule espèce que Linné avait établie dans ce genre, et à laquelle il avait donné le nom de *calamus*.

ROTATION (*bot.*). On a donné ce nom à la circulation intrà-cellulaire, c'est-à-dire, au mouvement des liquides qui s'opère dans l'intérieur même des cellules ou des petites cavités closes qui constituent la majeure partie du tissu des plantes. Ce phénomène remarquable avait été observé pour la première fois par Corti, en 1772, sur le *chara* ou *charagne*, genre de plantes dont plusieurs espèces se trouvent fréquemment dans les eaux douces (Voy. *Osservazioni microscopiche sulla* Tremella *e sulla circolazione del fluido in una pianta acquajuola*. In Lucca 1774) ; depuis qu'il a été signalé, il a été étudié avec beaucoup de soin par un grand nombre d'observateurs qui en ont reconnu l'existence non-seulement dans les divers chara, mais aussi dans les cellules de la plupart des plantes aquatiques, et même dans certaines parties de diverses plantes terrestres. Comme c'est surtout sur les chara qu'il est facile de répéter cette observation, et que c'est aussi chez elles que la rotation s'opère de la manière la plus simple, nous allons décrire rapidement la manière dont elle a lieu chez ces plantes.

Si l'on prend une de ces plantes, et pour plus de simplicité l'une de celles pour lesquelles on a proposé le genre *nitella*, on remarque que sa tige et ses rameaux sont formés uniquement d'une file de tubes cylindriques ajoutés bout-à-bout. Chacun de ces tubes forme une cavité fermée de toutes parts ou une cellule, seulement de dimensions beaucoup plus fortes que celles du tissu ordinaire des plantes. Malgré ce qu'en ont dit plusieurs auteurs, chacune de ces cellules ne présente aucune sorte de cloison, ni longitudinale, ni tranversale ; elle est remplie d'un liquide très légèrement visqueux, incolore, dans lequel flottent des granules dont la présence est ici fort avantageuse, puisque c'est grâce à eux qu'on peut suivre et reconnaître le mouvement de transport du liquide. D'un autre

côté, la surface intérieure des parois de la cellule est tapissée dans la plus grande partie de son étendue de petits granules verts, disposés l'un à la suite de l'autre en séries longitudinales, parallèles entre elles, plus ou moins serrées, qui suivent une direction oblique ou légèrement spirale ; ce revêtement intérieur ne manque que sur deux bandes parallèles aux séries de granules, placées sur les deux côtés opposés du tube, et où la membrane cellulaire conserve toute sa transparence. A l'aide du microscope, et sans qu'il soit même nécessaire de recourir à un fort grossissement, on reconnaît aisément que le liquide qui remplit la cellule n'y reste pas en repos, mais qu'il forme dans cette cavité deux courants de direction opposée, c'est-à-dire, l'un ascendant le long d'une face du tube, l'autre descendant le long de la face opposée. On remarque aussi que ce mouvement continuel de transport ne s'opère que le long des séries longitudinales de granules verts, et qu'il y a repos complet dans la portion correspondante aux deux bandes transparentes. C'est ce mouvement circulatoire du liquide qui remplit les cellules auquel on a donné les noms de *Rotation*, de circulation intra-cellulaire. On voit qu'il constitue une véritable circulation, seulement très limitée en étendue, puisque le liquide, après s'être élevé d'un côté, traverse la cellule pour arriver au côté opposé, le long duquel il descend ; après quoi il traverse encore dans le bas pour remonter, et ainsi de suite.

Au milieu de ce courant circulatoire continuel la portion centrale du liquide reste parfaitement en repos ; cependant on la voit quelquefois traversée par des granules qui se sont détachées accidentellement du courant et qui vont retomber dans le courant opposé, prouvant ainsi de la manière la plus évidente l'absence de toute cloison médiane.

Comme on a remarqué que les courants intra-cellulaires suivent constamment la direction des séries de granules appliqués contre les parois de la cellule, on a été tout naturellement conduit à admettre que ces granules sont la cause déterminante de ce mouvement ; en effet, de nombreuses recherches, que les limites restreintes de cet article ne nous permettent pas d'exposer, tendent à confirmer cette opinion.

La rotation avec toute sa simplicité s'observe encore dans les cellules de la tige du *nayas*, dans celles des gaines de l'*hydrocharis morsus-ranæ*, dans les poils radicellaires du *vallisneria spiralis*, et probablement aussi dans les cellules d'un grand nombre d'autres plantes. On la retrouve, mais plus compliquée, dans les poils des fleurs d'un nombre assez considérable de plantes, par exemple dans ceux du *tradescantia* ou éphémère de Rirginie, qu'on cultive fréquemment dans les jardins. Mais ici la marche du phénomène est plus compliquée. En effet, au lieu d'un seul courant continu, ascendant d'un côté, descendant de l'autre, on en observe un grand nombre qui se séparent et se réunissent de manière à dessiner une sorte de réseau à grandes mailles autour de la cellule et qui viennent tous se rattacher par un petit nombre de troncs principaux à un point particulier qui semble répondre au nucleus ou cytoblaste de la cellule.

ROTATION (*méc.*). Mouvement d'un corps autour d'une ligne droite qui prend le nom d'axe de rotation. En géométrie, ce mot signifie la révolution d'une surface autour d'une droite immobile, et l'on conçoit cette révolution en engendrant un solide. Pour expliquer cette révolution, imaginons que les masses m, m', m''... qui composent un corps solide M (*voyez* la figure) soient soumises à des forces accélératrices φ, φ', φ''..... connues en grandeurs et directions, et que nous supposerons situées dans des plans perpendiculaires à un axe fixe Az, auquel le corps est attaché, de manière à ne permettre qu'un mouvement de rotation autour de cet axe. Soit v la vitesse angulaire du corps au bout du temps t ; c'est la vitesse du point qui est à la distance *un* de l'axe : cette vitesse devra s'accroître de dv dans l'instant suivant dt. Enfin, soient p, p', p''..... les distances des forces à l'axe et ρ, ρ', ρ''..... celles des molécules a ce même axe Az.

Une molécule m, située en q, est dans le même état que si elle recevait deux impulsions, l'une $v\rho$ dirigée selon $q\rho$ perpendiculairement à l'axe de rotation Az, l'autre φdt dans le sens même de la force φ. Par la liaison du système, ces impulsions ont pour effet $\rho(v+dv)$. En répétant ce raisonnement pour chaque molécule, on a :

Masses	V. imp. Dist. à l'axe	V. effective	Dist. à l'axe.
m	ρv.......ρ φdt.....p	...... $\rho(v+dv)$	ρ
m'	$\rho' v$......ρ' $\varphi' dt$....p'	......$\rho'(v+dv)$.......	ρ'

Ecrivant que les moments des forces motrices par rapport à l'axe fixe sont égaux à ceux des forces effectives, on exprimera que l'équilibre existe entre elles, et il viendra, conformément au principe de d'Alembert, l'équation

$$(m\varphi p + m'\varphi' p' +, \text{etc....})\, dt = (m\rho^2 + m'\rho'^2 +, \text{etc....})\, dv\,;$$

d'où

$$\frac{dv}{dt} = \frac{\Sigma(\varphi p m)}{\Sigma(\rho^2 m)}.$$

Ainsi *la force accélératrice angulaire est le quotient de la somme des moments des forces motrices divisée par le moment d'inertie.* On donne le nom de *moment d'inertie* au dénominateur, qui est une quantité indépendante des forces et déterminée par la forme et la nature du corps, ainsi que la position par rapport à l'axe. On évalue donc cette quantité géométrique : le numérateur est donné en fonction du temps t, et il ne reste qu'à intégrer pour connaître la position du corps et la vitesse au bout de ce temps t.

Montrons l'usage de cette équation en l'appliquant au cas de gravité (voir la figure). AB est une verticale, I le centre de gravité du corps, Ah la situation de la verge AI lorsqu'on a abandonné le mobile à l'action de la pesanteur ; AI $= r$, l'angle h IAB $= f$, l'angle décrit au bout du temps t, hAI $= \alpha$, l'angle IAB $= \theta$. Comme toutes les forces φ, φ'..... sont égales à la gravité g, notre numérateur devient $g\ \Sigma\,(mp)$. D'ailleurs, on sait que le moment M $\times$ IP du centre de gravité est égal à la somme des moments de toutes les molécules $m'p' + m''p''$..... ; donc on a gM $\times$ IP $= g$Mr sin θ. D'un autre côté, la constante $\Sigma(\rho^2 m)$ peut être représentée par M$(r^2 + k^2)$, en représentant par Mk^2 le moment d'inertie du corps pris par rapport à l'axe mené par I. Ainsi l'on a

$$\frac{dv}{dt} = \frac{rg \sin\theta}{r^2 + k^2}\,;$$

et comme $vdt = d\alpha$ et que $\alpha = f - \theta$, on a $vdt = -d\theta$.

Le produit des équations est

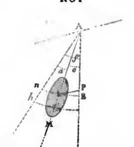
$$vdv = -\frac{gr \sin\theta\, d\theta}{r^2 + k^2}\,;$$

d'où

$$v^2 = \frac{2gr}{r^2 + k^2}(\cos\theta - \cos f),$$

en déterminant la constante par la condition que $v = 0$ quand $\theta = f$.

Cette formule comprend la théorie des oscillations du Pendule composé. (*Voyez* ce mot.)



Certains points du mobile courent plus vite d'autres plus lentement que s'ils étaient seuls. Le point q qui n'éprouve aucune altération dans la rotation, par sa liaison au système se trouve en faisant $k = 0$, savoir.

$$v^2 = \frac{2g\varepsilon}{\varepsilon^2}(\cos\theta - \cos f)\,;$$

ici $\varepsilon =$ Aq. Donc, en égalant nos deux valeurs de v^2, on a

$$= \frac{r^2 + k^2}{r^2} = r + \frac{k^2}{r^2}.$$

Cette équation détermine le centre d'Oscillation (*voyez* ce mot) du corps ; et ce point tournant comme s'il était seul, le système se réduit à un point oscillant autour de l'axe Az ; il est ce qu'on nomme le *pendule temple*. La vitesse anguleuse de ce corps est

$$v = \sqrt{\left\{\frac{2g}{\varepsilon}(\cos\theta - \cos f)\right\}}.$$

On verra au mot oscillation les conséquences de cette théorie ; mais on remarquera que si l'oscillation est infiniment petite, on peut développer le cosinus en séries en négligeant la quatrième puissance des arcs.

Alors on a

$$\cos\theta - \cos f = \tfrac{1}{2}(f^2 - \theta^2). \text{ Or, } v = \frac{d\theta}{dt}\,;$$

donc

$$t = \sqrt{\left(\frac{\varepsilon}{g}\right)} \int \frac{d\theta}{\sqrt{f^2 - \theta^2}} = \sqrt{\left(\frac{\varepsilon}{g}\right)}.$$

$$\text{arc}\left(\cos = \frac{\theta}{f}\right);$$

la constante est nulle, attendu que $\theta = f$ répond à $t = 0$.

Pour en tirer le temps T de l'oscillation entière, il faut faire $\theta = 0$ et doubler ; il vient $\text{T} = \pi\sqrt{\left(\frac{\varepsilon}{g}\right)}$, formule qui sert à démon-

trer la théorie des vibrations d'un pendule. (Francœur, *Mécanique*). Outre la rotation d'un corps autour d'un axe fixe, on peut également analyser celle qui a lieu autour d'un point fixe et montrer comment les trois équations qui expriment ce mouvement font partie des six équations d'un mouvement d'un corps libre dans l'espace. (Voir, à ce sujet, les traités de mécanique de Francœur, Lagrange et Laplace.)

ROTATION DES PLANÈTES. Mouvement par lequel le soleil et les planètes tournent sur leur axe d'Occident en Orient. (*Voyez* Soleil et les divers noms des planètes.)

ROTE (*sacra rota romana*). L'origine de ce tribunal remonte à Jean XXII. Clément VIII augmenta les priviléges des membres qui le composent et Alexandre VII les fit sous-diacres apostoliques.

Cette juridiction se compose de douze prélats-juges, dont quatre sont Romains, trois des légations pontificales de Bologne, de Ferrare et de Forli, deux d'Espagne, un de France et un de Florence, dont les fonctions alternent avec celui de Pérouse. Ils n'ont point de président; seulement, le plus ancien parmi eux porte le titre de doyen (*decano*); leur fonction est de juger en appel les causes ecclésiastiques qui ont été portées déjà devant les autres tribunaux. On nomme les membres de ce tribunal *auditeurs de la rote*. Ils portent la soutane violette et le cordon de même couleur à leur chapeau. Ces auditeurs sont docteurs et prélats, et chacun d'eux a sous lui quatre clercs ou notaires. On n'a de recours contre leurs jugements que devant la *signature de grâce*, qui autrefois formait un tribunal régulier présidé par un cardinal, assisté de plusieurs votants. Aujourd'hui ce droit de grâce appartient directement au pape, qui juge de sa propre autorité sur les instances des secrétaires qui sont chargés de lui présenter les requêtes.

Les affaires de la *rote* sont proposées par un des prélats choisis par les appelants, et qui s'appelle alors relateur (*ponente*). Il la juge, et les deux premiers prélats qui sont à sa gauche la jugent après lui.

Les auditeurs de rote ne doivent recevoir aucun salaire pour les jugements qu'ils rendent.

Ils s'appelaient autrefois *chapelains* du saint-père, parce qu'ils avaient succédé aux juges du sacré palais qui jugeaient dans la chapelle particulière du pape. Chacun d'eux avait le privilége de donner le bonnet de docteur à celui qu'il en jugeait digne.

Le mot *rote*, disent les étymologistes, vient de *rota*, roue, soit parce que le pavé de la salle où s'assemblaient dans l'origine les auditeurs était composé d'une mosaïque de porphyre en forme de *roue*, soit parce que la salle elle-même est circulaire et qu'ils y siégent en rond, soit enfin parce qu'ils y servent tour à tour.

Le recueil de leurs jugements s'appelle : *Les décisions de la rote*. L. de Sivry.

ROTE. Quelques auteurs, au rapport de Ducange, parlent d'un instrument de musique qui portait ce nom. On croit que c'était une espèce de guitare

ROTHENBOURG, ville de Bavière, chef-lieu de présidial dans le cercle de la Rezat, sur la rive droite de la Tauber. C'est une ville bien fortifiée, avec des murailles flanquées de trente-trois tours. On n'y compte pas moins de soixante-douze édifices publics, huit églises, une chapelle, une bibliothèque, un collége, un hospice, etc. La fabrication et le commerce du drap y sont très florissants. Les habitants s'occupent aussi avec succès de l'éducation des bestiaux et de la culture de la vigne. Rottenbourg, fondé au VI[e] siècle, fut longtemps une ville libre. Mais, en 1681, les Suédois s'en emparèrent, et depuis 1803 c'est une dépendance de la Bavière. On y compte 5,700 habitants. Ed. F.

ROTIFÈRES (*entom.*). Ces animaux microscopiques appartiennent à l'embranchement des animaux annelés, classe des vers, famille des rotateurs, à laquelle ils peuvent servir de type. Longtemps la structure de ces animaux a été enveloppée d'épaisses ténèbres, et ce n'est que depuis que les instruments d'optique ont acquis une certaine perfection qu'on a pu avoir des notions à peu près exactes sur la conformation de ces petits êtres, qui ont été connus surtout par les expériences de Spallanzani. C'est sur ce genre que le célèbre physiologiste a remarqué une cessation complète des phénomènes de la vie par le dessèchement, phénomènes qui se représentaient lorsqu'on faisait cesser la cause qui avait déterminé la cessation des actes organiques. Le corps de ces animaux est allongé et se termine antérieurement par deux couronnes de cils qui ont la singulière propriété de rentrer ou de se développer à l'extérieur à la volonté de l'animal. La partie postérieure du

corps se termine par une queue bifurquée à son extrémité, qui permet au rotifère de se fixer aux corps sur lesquels il vent se reposer; le canal digestif est droit, s'étend d'un bout du corps à l'autre et présente par son milieu un renflement qui représente l'estomac. Ces animalcules nagent avec une grande vivacité. Ils pondent des œufs d'un volume proportionné à celui de leur corps et d'une forme ovalaire

ROTROU (Jean de), né à Dreux en 1609, est le seul des écrivains dramatiques contemporains de la jeunesse de Corneille dont le nom ait été placé près du sien, non pas cependant que le *Venceslas*, sorte d'imbroglio espagnol plein d'invraisemblances et d'interminables tirades, puisse être comparé au *Cid* et à *Polyeucte;* mais il y a dans cette pièce beaucoup de passion, de vérité et un beau rôle, et cela fait pardonner bien des défauts. Le style aussi, parfois incorrect, à la vérité, est le plus souvent franc et vigoureux, en dépit de Colardeau et de Marmontel, qui, au XVIIIe siècle, récrivirent une partie de la pièce, sous prétexte de la corriger. Cette tragédie, au reste, est postérieure à plusieurs des chefs-d'œuvre de Corneille. Mais Rotron qui, à dix-neuf ans, avait déjà obtenu deux succès au théâtre, était célèbre lorsque le *Cid* parut, et Corneille se plaisait à l'appeler son père. Rotrou fut reconnaissant de cette déférence, et par un anachronisme bizarre, il parvint à placer l'éloge des pièces de Corneille dans une tragédie de *Saint-Genest*. Presque tous les ouvrages de Rotrou réussirent; il prenait ses sujets partout, chez les Espagnols, les Latins ou les Grecs, et le fonds d'aucune de ses pièces ne lui appartient; c'est ce qui peut seul expliquer comment, en vingt ans, il put faire quarante-et-une tragédies ou tragi-comédies. Son imitation de l'*Antigone* de Sophocle contient des passages fort remarquables.

Rotrou était un des cinq auteurs qui travaillaient aux pièces du cardinal de Richelieu; mais il ne fut pas nommé membre de l'Académie, parce que ce titre ne s'accordait qu'aux écrivains résidant à Paris. Il se trouvait dans cette ville en 1650 lorsqu'il apprit qu'une maladie épidémique s'était déclarée à Dreux, dont il était lieutenant criminel et civil; il y crut sa présence nécessaire, et, malgré les prières de ses amis, il s'y rendit en hâte; l'épidémie l'atteignit, et il mourut à quarante-un ans, victime de son dévouement. Cette mort fait le sujet d'un petit poème de Millevoye, couronné, en 1811, par l'Institut. Les œuvres de Rotron ont été publiées d'une manière assez peu fidèle, en 5 vol. in-8°, 1812. J. Fleury.

ROTHSCHILD (maison de). Son fondateur Mayer-Anselme Rothschid, né, en 1743, à Francfort-sur-le-Mein, resta orphelin dans son bas-âge. Après avoir étudié à fond toutes les branches de la science commerciale, il se plaça comme commis chez un banquier de Hanovre, qu'il quitta peu d'années après pour venir s'établir dans son pays natal avec le fruit de ses économies. Sa loyauté, son intégrité, et surtout son activité extraordinaire, augmentèrent rapidement son petit capital. Devenu en peu d'années un des banquiers les plus considérables de la ville, il mérita l'amitié intime du landgrave de Hesse, qui, lors du désastre de 1806, le chargea du soin de sauver sa fortune particulière. Rothschild s'en acquitta avec une fidélité rare, et même aux dépens de la sienne propre. Un des plus célèbres romanciers de l'époque a retracé, dans son *Voyage sur les bords du Rhin*, l'histoire de cet événement qui devint par la suite une des premières causes de la fortune colossale de cette famille; car, lorsque le landgrave revint dans ses États, il laissa pendant plusieurs années encore entre les mains des chefs de cette maison les sommes qu'il lui avait confiées. Ce fut ce dépôt qui permit aux Rothschild de se mettre en relation avec les têtes couronnées et de faire des opérations financières avec les gouvernements. Le fondateur était mort depuis 1812, avec le chagrin de n'avoir pu voir son bienfaiteur et ami revenir dans ses États. Il laissa dix enfants, dont cinq ont continué les opérations de leur père, et ont élevé leur maison au-dessus de toutes les maisons de banque de l'Europe. Nathan Rothschild, né en 1777, alla s'établir en Angleterre, fonda un comptoir qu'il transféra cinq ans plus tard à Londres, et mourut, en 1836, à Francfort-sur-le-Mein. Il s'était attiré l'estime et l'amitié des hommes les plus marquants de l'Angleterre, et, dès 1822, l'empereur d'Autriche l'avait nommé son consul général à Londres. Cette maison a été anoblie en 1815 par l'empereur François.

ROTSCHILD ou **ROSCHILD**, ville du Danemarck, située au fond d'un golfe, dans l'île de Seeland. Sa population est d'environ 12,000

habitants. Ancienne résidence des rois, sa cathédrale renferme les tombeaux des premiers souverains du pays. Rotschild est célèbre par le traité de paix conclu avec la Suède, en 1658.

ROTTERDAM, bâtie sur la rive droite de la Meuse, à son confluent avec le Rotter, est, après Amsterdam, la plus grande ville de la Hollande; sa population dépasse quatre-vingt mille habitants. Son port est profond et sûr, les plus gros navires peuvent venir mouiller le long des quais; ses bassins de construction sont d'une magnificence admirable. Rotterdam fait un immence commerce de lin, de garance, de vins, etc. Elle possède une bourse, un hôtel d'amirauté, un palais de la compagnie des Indes, un hospice pour les vieillards, une société de sciences exactes et expérimentales, etc. Cette ville a vu naître Érasme et lui a élevé une statue. — Rotterdam n'est devenu important que vers le XIIIe siècle, au moment où le commerce maritime des Pays-Bas commença à se développer concurremment avec celui des villes anséatiques. Elle fut prise par les Français en 1794, conservée par eux sous la république, rendue au royaume de Hollande sous Jérôme Bonaparte, et eut à souffrir considérablement pendant toute cette période de l'occupation française. Les inondations de la Meuse en 1775 et 1824 lui ont également fait éprouver des pertes énormes.

ROTULE, mesure de pesanteur usitée chez les Juifs et que l'on appelait encore *litre* ou *petite mine*. Elle équivalait à la 150e partie du talent babylonien, à la 125e de celui de Moïse, et représentait 213 grammes 877 milligrammes de notre système métrique,

ROTULE (*patilla*, *rotula*), os de la partie antérieure du genou. Développée dans le tendon du muscle extérieur du genou, la rotule est en quelque sorte le centre où convergent toutes les aponévroses de l'articulation au-devant de laquelle elle est située. D'une forme triangulaire à angles émoussés, cet os présente une surface intérieure assez unie et une face postérieure divisée par une crête médiane qui sépare deux dépressions latérales superficielles. — La rotule formée chez l'adulte d'un tissu intérieur spongieux et d'un tissu extérieur très dur, ne s'ossifie qu'entre six et dix ans: jusqu'alors elle est constituée par une substance simplement cartilagineuse. D^r^ B.

ROTURE, de *ruptura*, mot qui dans la basse latinité se disait de la culture de la terre et de ceux qui y étaient voués. Plus tard, il exprima la condition des gens qui n'étaient point compris dans la classe des nobles. Depuis un demi siècle et surtout dans les années qui ont précédé 1793, ce mot a causé bien des troubles, bien des crimes, parce qu'il a toujours été considéré dans sa plus mauvaise acception par les esprits inquiets, rétifs et turbulents. Afin de donner un prétexte à l'anarchie, les rénovateurs n'ont voulu voir dans les roturiers que des serfs, des esclaves qui devaient tout sacrifier pour conquérir leur indépendance, et, d'après la même logique, ils ont refusé de remarquer que chaque noble descend d'un roturier, que chaque roturier peut devenir le chef d'une noble race. Pour qui veut prendre la peine de raisonner, il est facile de se convaincre que l'intelligence relative établit plus d'inégalités parmi les hommes que les institutions gouvernementales, et les républiques elles-mêmes subissent cette puissance du mérite qui élève l'un au sommet de l'échelle sociale, tandis qu'elle condamne l'autre à ramper incessamment au pied. Rome avait ses patriciens et ses plébéiens, et les éléments de fraternité préparés dans la fange par les sans-culottes n'empêchèrent point Napoléon de s'emparer du sceptre de Charlemagne. A. DE CH.

ROUBAIX, chef-lieu de canton du département du Nord à dix kilomètres nord-est de Lille, est une des villes de France où l'industrie des étoffes a pris les plus grands accroissements. Quoique fondée tout récemment, et malgré le voisinage de Lille et de Turcoing, sa population s'élève déjà à plus de vingt-cinq mille âmes. Le commerce de cette ville est favorisé par le canal de Roubaix qui a été creusé exprès pour en écouler les produits et par le chemin de fer de Lille à la frontière du nord. Chaque année il s'y tient quatre grandes foires où il se fait une quantité prodigieuse d'affaires.

ROUBAYEH, pièce d'or de Turquie, qui vaut un tiers de sequin et représente à peu près 2 francs 90 centimes de notre monnaie.

ROUBB, monnaie d'argent qui a cours en Turquie. Elle vaut 10 paras ou 30 aspres et représente environ 45 centimes de France.

ROUBBIÉ, monnaie d'or qui a cours en Turquie et qui équivaut à 3 francs 52 centimes.

ROUBLE, monnaie d'argent qui a cours en Russie et dont la dénomination vient de *rubbli* qui signifie dentelure, parce que dans l'origine cette monnaie était crénelée. Selon les uns, on

commença à la frapper en 1654; selon d'autres, ce ne fut qu'en 1704. Le rouble est usité comme monnaie réelle et de compte. Dans le premier cas il est de 24 grammes 011 et vaut 10 griwes ou 100 kopecks. Avant 1763, il représentait 4 francs 61 centimes de France; mais depuis cette époque il est réduit à 4 francs.

ROUBO (André-Jacques), menuisier de Paris et né dans cette ville en 1739. Ouvrier fort habile, il fut chargé par l'Académie des sciences de la rédaction du traité sur la menuiserie, pour la *collection des arts et métiers*, et il s'en acquitta d'une manière si distinguée que son travail est l'un des plus remarquables de l'ouvrage. Il construisit la coupole de la halle au blé, qu'un incendie détruisit en 1803; le berceau qui sert de couverture à la halle aux draps, et l'escalier de l'hôtel Marbeuf. Aussi humble que laborieux, il mourut dans une modeste aisance en 1791.

ROUCHER (Jean-Antoine). Né en 1745 à Marseille, il vint à Paris après avoir fait ses études chez les jésuites, disposé à entrer dans l'état ecclésiastique; mais les séductions du monde et les conseils de quelques gens de lettres l'empêchèrent de persévérer dans son premier dessein. Quelques poésies qu'il publia lui valurent une place de Turgot. Le goût était alors à la poésie champêtre; Roucher profita des loisirs qu'on lui faisait pour écrire un poème en douze chants, *les Mois*, dont les fragments eurent dans les salons un succès que l'ensemble de l'ouvrage n'obtint pas. Critiqué avec acrimonie par Laharpe dans le *Cours de littérature*, il u'en a pas moins été imprimé plusieurs fois depuis. Il est peu probable cependant que, malgré quelques vers inspirés par l'amour de la campagne et les sentiments touchants qui s'y trouvent exprimés avec beaucoup de charme, ce poème, monotone par le fonds et quelquefois rocailleux pour le style, ait jamais eu beaucoup de lecteurs. Roucher avait d'abord embrassé les principes de la révolution; mais, en présence des excès de 1793, il abandonna le parti des oppresseurs pour celui des victimes; et bien qu'il ne s'occupât guère que d'herboriser ou d'instruire sa fille, il fut arrêté, puis relâché sur la parole d'un de ses amis. Arrêté une seconde fois, il eût pu s'échapper; il ne le fit pas pour ne pas compromettre son répondant; il resta sept mois en prison à Saint-Lazare et n'en sortit que pour monter sur l'échafaud révolutionnaire avec André Chénier, la veille même de la chute de Robespierre. Le jour précédent, un de ses amis de captivité lui fit son portrait; il écrivit au-dessous quatre vers, adressés à sa femme et à ses enfants. Nous les reproduisons, bien qu'ils soient fort connus :

Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
Quand un savant crayon dessinait cette image,
On dressait l'échafaud, et je pensais à vous.

Outre son poème des *Mois*, Roucher avait publié une assez médiocre traduction de l'ouvrage d'Adam Smith, sur la *richesse des nations*, et divers opuscules, prose et vers, épars dans les publications périodiques de son temps. Il a laissé quelques ouvrages inédits, dont la publication est annoncée. J. Fleury.

ROUE. (*mécan.* et *techn.*). Machine ronde, pleine ou à jour, de bois ou de métal, qui tourne autour d'un essieu ou d'un axe, et qui est l'une des principales puissances employées dans la mécanique. On distingue les roues en *roues simples* et *roues dentées*. — La roue simple est celle dont la circonférence est uniforme ainsi que celle de son essieu. Son mouvement est curviligne et se compose du mouvement progressif et du mouvement circulaire. Sa force résulte de la différence entre le rayon de l'essieu et celui de la roue. La roue qui tourne doit être considérée comme un levier du second ordre, qui se répète autant de fois qu'on peut imaginer de points à la circonférence. La roue de voiture, qui est une roue simple, se forme d'arcs de cercle dont le rayon est le même pour tous; ces arcs s'appellent *jantes;* on les assemble bout à bout, à l'aide de tenons et de mortaises, et l'on construit ainsi un grand anneau circulaire. Ces jantes sont maintenues par les raies, et au centre du cercle est le *moyeu*, corps cylindrique aminci et percé d'un conduit dirigé selon l'axe. Dans ce genre de roue, la hauteur doit toujours être proportionnée à celle de l'animal qui la fait mouvoir, c'est-à-dire que la charge et l'axe de la roue doivent être de la même hauteur que la puissance. Ces roues sont destinées à diminuer le frottement du tirage en le convertissant de première en seconde espèce; lorsque la circonférence se déroule sur le sol, la roue accomplit une révolution en même temps que la voiture s'avance de toute la longueur de ce développement; d'où il résulte que le frottement devient d'autant plus faible que les roues

ont un plus grand diamètre. — Les roues dentées sont celles dont les circonférences ou les essieux sont partagés en dents, de manière à ce qu'elles puissent agir les unes sur les autres et se combiner comme on le voit dans les montres, les tournebroches et autres machines analogues. La force de la roue dentée dépend du même principe que celle de la roue simple, et cette roue est, par rapport à l'autre, ce qu'un levier composé est au levier simple. On donne le nom de *pignon* ou de *lanterne* aux petites roues qui engrènent dans les grandes. Dans les roues dentées, la raison de la puissance au poids doit être, afin qu'il y ait équilibre, composée de la raison du diamètre du pignon de la dernière roue au diamètre de la première, et de la raison du nombre de révolutions de la dernière roue au nombre des révolutions de la première accomplies dans le même temps. En multipliant le poids par le produit des rayons des pignons et en divisant le tout par le produit des rayons des roues, on aura la puissance qui doit soutenir ce poids. De même, en multipliant la puissance par le produit des rayons des roues et en divisant le produit total par celui des rayons des pignons, le quotient sera le poids que la puissance peut soutenir. Lorsqu'une puissance et un poids sont donnés, il faut chercher le nombre des roues et quel rapport il doit y avoir dans chaque roue entre le rayon du pignon et celui de la roue, afin que la puissance se trouvant appliquée perpendiculairement à la circonférence de la dernière roue, le poids soit soutenu. Lorsqu'une puissance meut un poids par le moyen de plusieurs roues, l'espace parcouru par le poids est à l'espace parcouru par la puissance comme la puissance au poids, c'est-à-dire que plus la puissance sera grande, plus le poids aura de vitesse, et réciproquement. Les espaces parcourus par le poids et par la puissance sont entre eux dans la raison composée du nombre des révolutions de la roue la plus lente au nombre des révolutions de la roue la plus prompte, et de la circonférence du pignon de la roue la plus lente à la circonférence de la roue la plus prompte. Lorsque la circonférence du pignon de la roue la plus lente et la circonférence de la roue la plus prompte sont données, ainsi que la raison qui est entre les nombres des révolutions de la première de ces roues à l'autre, il faut trouver l'espace que doit parcourir la puissance pour que le poids parcoure un espace donné. La raison de la circonférence de la roue la plus prompte à celle du pignon de la plus lente et la raison des révolutions de ces roues, ainsi que le poids, étant donnés, il faut trouver la puissance. Dans les grandes machines où l'on emploie les roues dentées, on les fait en bois ou en fonte. La circonférence est alors garnie de filets parallèles à l'axe de rotation lorsque les roues sont dans le même plan ; ces filets, qu'on appelle dents, sont égaux et espacés sur deux roues qui engrènent ensemble, et leur nombre, sur chaque circonférence, est proportionnel aux rayons. Quant aux rouages en bois des grandes machines, on revêt les roues d'une série de chevilles en bois ou en fer qui tiennent lieu de dents. Comme la roue dentée éprouve de la résistance et absorbe une partie de la force motrice, on ne fait usage des engrenages qu'autant qu'on ne peut s'en passer, et on évite de faire conduire une trop petite roue par une grande. — Les *roues hydrauliques* se divisent ordinairement en roues à aubes ou palettes, en roues à aubes pendantes, en roues en dessous à aubes courbes, en roues à pots ou à augets, et en roues de côtés. Généralement il faut, avant de construire une roue hydraulique sur un cours d'eau, évaluer la force dont ce cours est capable, force qui dépend de la masse d'eau affluente et de la vitesse de sa chute ; et on ne doit jamais perdre de vue que la force motrice ne se transmet pas intégralement à la roue, attendu qu'une partie plus ou moins considérable est perdue ou absorbée par les résistances.

Outre les espèces de roues qui viennent d'être mentionnées, il en est un nombre si considérable, qu'il n'est possible ici que d'en indiquer simplement quelques-unes. La *roue d'Aristote* est un problème fameux de mécanique sur le mouvement d'une roue autour de son essieu et dont, à ce que l'on croit, Aristote a parlé le premier. — La *roue d'angle* est celle qui n'est pas dans un même plan. — La *roue de champ* a ses dents perpendiculaires au plan. — La *roue persique* est employée pour élever l'eau. — La *roue du potier* est attribuée, par Strabon et Pline, au Scythe Anacharsis, qui mourut environ cinquante ans avant Jésus-Christ ; mais elle est évidemment plus ancienne, puisque Homère en parle dans ses poëmes. — La *roue à feu* est celle qui tourne avec une grande vitesse et vomit du feu. — Enfin, il y a la *roue du carrier, du charpentier, du coutelier, du fileur d'or, du manufacturier de glaces, du graveur,*

du lapidaire, du tourneur, du vitrier, etc.

A. de Ch.

ROUE. Instrument de supplice dont la forme a déterminé le nom. La fable a placé un tourment de ce genre dans son enfer : c'est la roue à mouvement perpétuel sur laquelle Ixion (voir ce mot) se trouve attaché. Les anciens historiens parlent également du supplice de la roue; mais chez eux il ne consistait point dans la rupture des membres. Josèphe et Pindare disent qu'on plaçait le patient sur une roue que l'on tournait longtemps et avec promptitude dans un même sens, puis on la retournait brusquement en sens contraire, ce qui, disent ces auteurs, déchirait les entrailles. Chez les Mexicains, le captif, attaché par un pied à une espèce de roue en pierre, parait, avec une épée, les coups que tâchait de lui porter le bourreau : si le captif demeurait vainqueur, il échappait à la mort; le bourreau alors servait de victime.

En France, la roue servait à rompre les os. Frédégonde fit rompre vives et attacher sur la roue quelques femmes accusées de sortilége. François Ier ordonna, en 1538, d'infliger le supplice de la roue à tous les voleurs de grands chemins, et depuis il étendit cette disposition pénale à tous les grands crimes, comme l'assassinat, le viol, etc.

Au milieu d'un échafaud ou plancher élevé était attachée à plat une croix de Saint-André. Le criminel était étendu sur cette croix, la face tournée vers le ciel et attaché à toutes les jointures du corps. On faisait en outre porter la tête sur une pierre, afin que le col fût libre et que l'étranglement pût avoir lieu quand il était ordonné. Le bourreau, avec une barre de fer carrée, rompait et brisait les os du criminel en portant des coups sur les endroits portant à faux. Si le criminel ne devait pas être rompu vif, alors l'étranglement précédait la rupture des membres. A un coin de l'échafaud était placée horizontalement une petite roue de carrosse, dont on avait scié la partie saillante du moyeu. L'exécution achevée, on détachait le corps du supplicié et on l'étendait sur cette roue pendant un certain temps déterminé. Quelquefois l'exécution avait lieu sur les grandes routes; alors les corps y étaient abandonnés. Ce genre de supplice fut supprimé par l'emploi de la guillotine, décrété en 1790.

ROUELLE (Guillaume-François), pharmacien, membre de l'Académie des sciences et professeur de chimie au Jardin-des-Plantes, naquit à Caen en 1603 et mourut à Paris en 1770. On le regarde comme l'un des créateurs de la chimie moderne, qu'il enseigna avec la plus grande distinction et surtout avec cette faculté fort rare de savoir inspirer aux élèves un vif amour pour la science.

ROUEN. L'une des plus grandes villes de France, chef-lieu du département de la Seine-Inférieure, 12 myriamètres nord-ouest de Paris et à 9 myriamètres est du Havre. La distance de Rouen à cette dernière ville, c'est-à-dire à la mer, est de 85 kilomètres à vol d'oiseau et de 11 myriamètres par la Seine. Latitude nord, 49° 26′ 27″; longitude ouest, 1° 14′ 16″. Population, 92,000 habitants. Son nom actuel lui vient de *Rothamum*, corruption de *Rothomum*, qui lui-même n'est qu'une abbréviation de l'ancien *Rothomagum*, ou plutôt *Rothomagus*.

C'était, avant la révolution, la capitale de la Normandie et en particulier du Vexin normand. Elle avait un parlement, une chambre des comptes, une cour des aides, une table de marbre, une amirauté, un grenier à sel, un bureau des finances, un présidial et un bailliage auquel était unie l'ancienne vicomté. C'était encore un gouvernement de place, la résidence du prévôt général de la maréchaussée et d'un lieutenant des maréchaux de France, et en outre le chef-lieu d'une intendance et d'une élection. Presque toutes ces prérogatives sont tombées ou ont été remplacées par d'autres. Aujourd'hui Rouen est encore le siége d'un archevêché, dont le prélat prend, comme autrefois, le titre, qui n'est plus qu'honorifique, de primat de Normandie. Ce siége était jadis sous la dépendance du primat de Lyon; mais il en fut affranchi par le pape Calixte III, à la requête du cardinal d'Estouteville. L'archevêque de Rouen a pour suffragants les évêques de Bayeux, de Coutances, d'Évreux et de Séez. Cette ville renferme aussi une faculté de théologie, une école de peinture et de navigation, une école secondaire de médecine, un jardin botanique avec des serres remarquables, un hôtel des monnaies (lettre B), une banque, une chambre de banque et de commerce, un conseil de prud'hommes. Plusieurs agents consulaires y font leur résidence; c'est aussi le chef-lieu de la 4e division militaire et du 3e arrondissement forestier. Parmi les édifices remarquables de Rouen, on distingue surtout la cathédrale, dont la flèche admirable, frappée

de la foudre en 1822, vient d'être reconstruite en fonte. La façade de l'église est d'un aspect imposant; la tour de Georges d'Amboise, ainsi nommée de la cloche qu'elle renfermait avant 1789. Cette cloche pesait dix-huit mille kilog., et elle fut fondue pour en faire des canons en 1791. Cette tour, où Georges d'Amboise ne sonne plus, s'appela d'abord la tour de Beurre, parce qu'on avait affecté à son érection les dons volontaires que faisaient à l'église ceux des fidèles qui demandaient la permission d'user de beurre durant le carême. Le palais archiépiscopal est contigu à la cathédrale; il a été bâti par le cardinal Georges d'Amboise, dont la ville de Rouen conserva encore le souvenir, et Louis XII y descendit lors du voyage qu'il fit à Rouen avec la reine sa femme en 1508. L'église de Saint-Ouen est la plus ancienne et la plus belle de toute la ville. Elle fut commencée en 533, sous le règne de Clothaire I[er]. Aucune description ne peut donner l'idée de ce chef-d'œuvre de l'architecture gothique. Les autres églises qu'on doit visiter à Rouen sont, outre les paroisses, Sainte-Madeleine, Saint-Maclou, ornées de beaux vitraux. On y remarque encore le clocher, l'escalier gracieux et les portes couvertes des sculptures de Jean Goujon à Saint-Patrice; et dans les succursales : Saint-Laurent Saint-Romain, Saint-Nicaise, Saint-Gervais, dont la crypte est curieuse.

La Seine forme à Rouen plusieurs îles. On la passe sur deux ponts, l'un de pierre, terminé depuis quelques années seulement et formé de six grandes arches; l'autre est un pont de bateaux qui s'élève et s'abaisse avec la marée, et s'ouvre pour le passage des bateaux. Rouen est comme l'entrepôt commercial du nord de la France et de Paris surtout, à cause de son heureuse position entre la mer et cette capitale. Le coton fait la base de son commerce; on l'y travaille de toutes les façons imaginables. En cela aussi, cette ville tire un grand avantage de sa situation et des cours d'eau qui sillonnent son territoire. La Seine amène dans son enceinte les vaisseaux de moyenne grandeur, ce qui en fait, sous de certains rapports, une ville maritime. Le Robec, l'Aubette et la Renelle, qui vont se jeter dans le fleuve, sont de faibles cours d'eau; mais ils ont pour l'industrie rouennaise une grande importance, à cause des usines établies sur leurs bords. Ces trois petites rivières servent à alimenter deux cent cinquante établissements. Le flux et le reflux de la mer se font sentir assez fortement jusqu'à cette ville : le flux y amène des navires de deux cent cinquante à trois cents tonneaux. Le port est très commode et séparé en deux parties par le pont de pierre; d'un côté, à l'est, sont les grands bateaux qui naviguent sur la Seine, et de l'autre, à l'ouest, sont rangés tous les bâtiments de mer. L'établissement de la marée dans ce port est de une heure quinze minutes. Les sables mouvants de l'embouchure du fleuve et les bas-fonds qu'on rencontre aux abords de Quillebeuf, de Caudebec, de la Meilleraye et de Bardouville offrent quelques dangers à la navigation pour la partie de la Seine comprise entre Rouen et le Havre. De tous ces points, le plus périlleux est la roche de Quillebeuf, qui rétrécit le passage du fleuve et cause de fréquents accidents. Rouen est le centre du mouvement des papiers de commerce pour les recouvrements sur toute la Normandie et la Bretagne.

A l'époque de l'invasion romaine, Rouen (*Rothomagus*), quoique la capitale des Vellocasses (Vexin) et des Calètes (pays de Caux), n'a joué aucun rôle important; elle ne figure pas davantage dans les évènements du Bas-Empire, et n'est point devenue, comme d'autres villes normandes, le siége d'un sénat. Elle faisait partie de la deuxième Lyonnaise. Sous les rois mérovingiens, Rouen fut la résidence de plusieurs commissaires royaux (*missi dominici*). En 570, Chilpéric y épousa Galswinde; six ans après, Mérowig y prit pour femme Brunehilde. Sous les successeurs de Charlemagne, les Northmans y faisaient de continuelles incursions, et ils la détruisirent entièrement en 841. Rollon, ayant reçu de Charles-le-Simple la Neustrie en partage, établit à Rouen sa résidence. C'est alors, dit-on, qu'elle prit le nom de Rothomagus, dont son nom actuel n'est qu'une corruption. Plus tard, elle fut entourée de fortes murailles et soutint avec énergie les siéges de 1418, 1449, 1563, enfin celui de 1591, où périt le roi de Navarre Antoine de Bourbon, père de Henri IV. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de son histoire, qui d'ailleurs est trop liée avec celle de la Neustrie ou Normandie pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici une mention spéciale. Nous ne citerons donc que quelques dates. En 1087, elle vit mourir Guillaume-le-Conquérant. En 1203, Jean-sans-Terre y assassina

le jeune Arthur, duc de Bretagne, dans une des tours du palais, et l'année suivante la ville ouvrit ses portes à Philippe-Auguste. En 1417, elle fut prise et occupée par les Anglais, qui avaient été amenés en France par leur roi Henri V. Le 30 mai 1430, Jeanne-d'Arc y fut solennellement brûlée par les Anglais à la face de la France. Le sol français ne fut délivré de ces etrangers qu'en 1449. Dans les guerres de religion, Rouen tomba au pouvoir des calvinistes qui s'y livrèrent à tous les excès; ils la perdirent en 1562, le 26 octobre; le duc de Guise, qui s'en était emparé, la livra par représailles aux horreurs d'un pillage de huit jours. François de Montmorency, gouverneur de cette ville au moment de la Saint-Barthélemy, la protégea contre l'édit de Charles IX. Henri IV vint assiéger cette ville en 1591; l'arrivée du duc de Parme le fit partir, mais la ville se soumit à lui deux ans après. La révocation de l'édit de Nantes, sous Louis XIV, causa de grandes perturbations à Rouen. Depuis cette époque, Rouen ne figure plus dans l'histoire que par quelques séditions locales et par les nombreuses améliorations que chaque jour amène.

Parmi les personnages célèbres qu'elle a produits, on remarque le grand Corneille, à qui l'on vient d'élever une statue de bronze: on conserve avec respect sa maison rue de la Pie, près du Vieux-Marche; le pere Sanadon, jésuite, auteur de très bons vers latins; Daniel, auteur d'une fastidieuse histoire de France; Basnage, le jurisconsulte; Pradon, le pauvre poète; Fontenelle, poete aimable et philosophe superficiel; madame Leprince de Beaumont, auteur de plusieurs jolis contes pour les petites filles; M. de Bomare, savant naturaliste; Boieldieu, auteur de charmants opéras comiques, etc., etc.

L. de S.

ROUERGUE. Cette ancienne province de France formant aujourd'hui le département de l'Aveyron, fut jadis habitée par les *Ruteni*, *Ruthènes*. Presque enclavée dans le Languedoc, elle confinait seulement par le nord-ouest au Quercy et à l'Auvergne. On la divisait en trois parties: le comté de Rhodez, les Hautes-Marches et les Basses-Marches; les villes les plus importantes étaient Rhodez, Milhau, Saint-Afrique et Villefranche. Le Rouergue suivit presque toujours le sort du Languedoc: ainsi il appartint, dès l'époque des Carlovingiens, à une branche de la Maison de Toulouse, après l'extinction de laquelle il fut réuni au Languedoc. Mais Alphonse Ier, frère de saint Louis, se trouvant pressé d'argent pour la croisade contre l'Égypte, vendit le comté de Rhodez au comte de Cariat et de Lodève, dont les descendants prirent le titre de comtes de Rhodez. A l'extinction du dernier rejeton mâle de cette famille, l'héritière de ce comté le porta en dot à Bernard VI d'Armagnac, le plus puissant seigneur du midi. Réuni une première fois à la couronne par Louis XI, il fut rendu par Charles VIII à Charles Ier d'Armagnac, et après la mort de celui-ci il passa à ce Charles III d'Alençon, dont la lâcheté fût une des causes de la perte de la bataille de Paris. Ce duc étant mort en 1525, le Rouergue fut alors réuni définitivement à la France.

ROUET. Machine ingénieuse qui a été imaginée pour remplacer l'usage du fuseau, qui offre aux fileuses plusieurs inconvénients assez graves. On a aussi donné ce nom à diverses machines, qui n'ont aucun rapport avec le rouet à filer. L'art de filer, qui remonte aux premiers temps de la société, a commencé par le fuseau, et le rouet n'a été inventé qu'en 1530. C'est à Brunswick qu'un bourgeois, nommé Gurgen, composa cette machine et, en 1777, M. de Bernières ajouta au rouet à pédale une seconde bobine, pour filer des deux mains à la fois. Le rouet à filer a pour objet deux fonctions distinctes: celle de tordre la matière textile et de l'envider sur une bobine. Il se compose de quatre pièces, qui sont: le pied, la roue, la fusée et l'épinglier. Les rouets faits au tour ont deux manieres d'être mis en mouvement, l'une en tournant la manivelle à la main, l'autre au moyen d'une pédale qui se trouve placée au-dessous du rouet et qui est attachée à la manivelle par un bâton. On a aussi inventé un rouet portatif fort ingénieux, qui n'a guère au-delà de 18 centimètres de haut. Deux roues de cuivre, dont la plus grande est à peine d'un diamètre de 40 millimètres et la plus petite de 10, sont engrenées l'une dans l'autre et enfermées entre deux plaques de métal avec lesquelles elles présentent a peine une épaisseur de 10 à 12 millimètres. La grande roue, à laquelle se rattache la manivelle, donne le mouvement à la petite qui porte la fusée et l'épinglier. Ce rouet peut se passer dans la ceinture de la personne qui en fait usage, au moyen d'un petit pied d'ébène fixé à une queue du même bois, ou bien on l'adapte sur une tablette. Une quenouille, propor-

tionnée à la petitesse du rouet, complète cette gracieuse machine. — Le *rouet hydraulique* est un assemblage de charpente, disposé circulairement au sommet de l'arbre d'une machine et dont la partie circulaire est garnie de dents qui s'engrènent dans les fuseaux d'une lanterne. On donne aussi le même nom à l'assemblage circulaire de charpente, sur lequel on établit, à chevilles, une plateforme de planches, destinée à asseoir la maçonnerie d'un puits, d'une citerne ou d'un bassin. — Le *rouet d'arquebuse* est une petite roue d'acier, appliquée contre la platine des arquebuses et de certains pistolets dont on faisait usage autrefois. Cette roue est percée d'un essieu à son centre. A l'extrémité intérieure de cet essieu, qui entre dans la platine, est attachée une chainette qui s'enroule autour de lui lorsqu'on le fait tourner et qu'on bande le ressort. Pour cette opération, on fait usage d'une clé où s'insère le bout extérieur de l'essieu, et en la tournant de gauche à droite, on fait tourner le rouet, mouvement qui détermine la retraite d'une petite coulisse de cuivre qui est placée sur le bassinet. Le même mouvement fait agir le chien armé d'une pierre, dès que l'on presse la détente avec le doigt, et alors il tombe sur le rouet d'acier en faisant feu et le communiquant à l'amorce. — Le *rouet du serrurier* est une garniture qui s'adapte aux serrures pour empêcher qu'on ne les crochette. Elle entre dans le paneton de la clé et elle est fixée sur le palatre. La tige de la clé passe au centre, elle en est embrassée et elle est ouverte vis-à-vis de l'entrée, afin de laisser passer la clé. — Le *rouet de l'épinglier* est semblable au rouet à filer, si ce n'est cependant que la tête, placée au centre de la planche, peut s'avancer et s'éloigner de la roue, lorsque la corde plus ou moins longue le réclame. Le moule des têtes est attaché autour de la broche, et c'est sur ce moule que l'on tourne ces têtes à l'aide du rouet — Le *rouet du boutonnier* est aussi une machine à roue, montée à peu près comme le rouet à filer. Elle est garnie de deux poupées postiches, où se trouvent arrêtées en dedans deux têtes de fer, dont l'une est percée au centre d'un trou rond et profond, et l'autre d'un trou destiné à recevoir les ouvrages montés sur des broches. — Le *rouet du passementier* est composé de trois roues montées au-dessus les unes des autres, dans un chassis de deux montants soutenus sur leurs pieds. L'une d'elles se tourne à la main, sans manivelle et est pourvue d'une corde qui répond à la noix d'une plus grande roue, dont la corde passe à son tour, après s'être croisée sur deux petites molettes montées, à des distances égales, sur la troisième roue de moindre dimension, qui est pleine et creusée tout autour comme une poulie. Cette roue est percée, sur ses bords, de douze fentes placées vis-à-vis l'une de l'autre, afin de recevoir les petites broches de fer des molettes, et chacune de ces fentes est doublée d'une plaque de cuivre, destinée à la conservation de la roue. Les broches des molettes sont toutes courbées du même côté, et c'est dans ces crochets que l'on arrête le fil de soie ou de poil que l'on retord alors comme bon semble, au moyen de la première roue. — Enfin, il y a le *rouet* du *fileur d'or*, du *friseur de drap*, du *cardeur*, du *cordier*, du *boyaudier*, de l'*épicier*, du *moulin*, etc., etc. A. DE CH.

ROUGE (*phys.*, *chim.*, *techn.*), l'une des sept couleurs primitives et la dernière dans l'ordre de réfrangibilité, c'est-à-dire celle qui a la réfrangibilité la moins grande. Cette couleur, qui est la plus vive du spectre solaire, est celle aussi qui fait éprouver à l'œil le plus de fatigue. Les substances qui fournissent le rouge, sont d'un emploi multiplié dans la teinture, où on les fixe sur les étoffes au moyen de mordants, qui sont le muriate d'étain et d'alun, ou plutôt l'acétate d'alumine. La fameuse couleur pourpre des anciens était obtenue d'un mollusque que l'on a appelé *buccinum* et *murex*, et que l'on pêchait sur les côtes de la Phénicie, de l'Afrique, de la Grèce et autour de quelques îles de la Méditerranée. Le réservoir de la substance colorante est dans la masse de chair qui forme le cou, et cette liqueur a un aspect jaunâtre. Lorsqu'on y trempe un linge, cette teinte jaunâtre devient verdâtre exposée au soleil, et, passant successivement par diverses nuances, elle arrive au violet, et enfin au pourpre. Ces changements s'opèrent avec plus ou moins de rapidité, selon l'intensité des rayons solaires et la chaleur du feu produit des effets analogues. Les Tyriens excellaient dans l'art de teindre en pourpre, et Horace appelle la pourpre la plus belle *lana tyria*. Lorsqu'Alexandre se rendit maître de Suze, il trouva entre autres richesses, dans la citadelle, 5,000 quintaux de la pourpre d'Hermion, qu'on y avait rassemblés pendant plus d'un siècle. Cette couleur était usitée chez les

Hébreux, pour les ornements du grand pontife et du Tabernacle. Elle était aussi affectée particulièrement au vêtement des rois de Perse, ainsi qu'à celui des empereurs romains et aux robes prétextes des premiers magistrats de Rome. Les femmes ne pouvaient l'employer dans leurs habits. Les Romains appelaient les pêcheurs de pourpre *purpurarii piscatores*, les teintnriers en pourpre, *tinctores purpuracii*, et les magasins de pourpre, *officina purpurarica*. Le fard dont les femmes font usage pour colorer leurs joues portait, dans l'antiquité, le nom de *purpurissus*, et les dames grecques et romaines en faisaient une grande consommation, ce que Plaute a blâmé avec énergie. On le préparait avec une craie blanche très fine, nommée *creta argentaria*, que l'on dissolvait dans une forte teinture pourpre provenant de l'écume chaude du murex et de quelques autres mollusques.

On obtient un grand nombre de rouges en teinture, dont les bases principales sont le vermillon, la cochenille, la garance et le carthame. Le *carmin*, l'une des plus belles couleurs rouges, se prépare avec la cochenille. Le *rouge d'Andrinople* est un produit de la garance. Le *rocou* est fourni par le *bixa orellona*, arbre de l'Amérique méridionale. Le *rouge d'inde*, qu'on appelle aussi *rouge d'Angleterre* et *terre de Perse*, est un ocre rouge. Le *rouge de carthame* est donné par la plante appelée *carthamus tinctorius*, qui se cultive en Egypte sur une vaste échelle. Le *rouge du corroyeur* se fait avec le bois de Brésil. Le *rouge à polir* se prépare avec des oxydes rouges de fer, naturels ou factices, et l'on en fait usage pour donner le poli aux métaux, à l'acier, aux pierres dures, aux glaces, etc.

Les acides changent le noir, le bleu et le violet en rouge, et le rouge en jaune. Les alcalis font passer le rouge au violet ou au pourpre. Les matières terreuses et sulfureuses deviennent rouges par l'action du feu et même noires à la longue. Telles sont la brique, la chaux, l'ardoise, la pierre ponce etc. Le mercure et le soufre, mêlés et placés sur un feu modéré, deviennent d'un beau rouge. Dans la même condition, l'écrevisse prend un rouge vif, tandis qu'elle devient noire si le feu est violent. Lorsqu'on verse un acide sur la solution bleue de Tournesol, celle-ci devient rouge; mais un alcali lui rend aussitôt sa couleur primitive. Un corps lumineux paraît toujours rouge, si on l'examine à travers un corps noir. La sensation du rouge n'est pas perçue par beaucoup de gens qui ne voient jamais cette couleur que comme si elle était noire. A. DE CH.

ROUGE (MER-). Les anciens se sont beaucoup exercés sur l'étymologie du nom que porte la Mer-Rouge. Strabon rapporte, sans en adopter aucune, les opinions diverses qui avaient cours de son temps. Quelques auteurs voulaient que le nom grec d'*Erythrée*, qui a la même signification que notre mot *rouge*, lui vint de la couleur apparente qu'elle doit à la réflexion des rayons du soleil placé verticalement au-dessus, ou bien des montagnes qui l'entourent, rougies par l'intensité de la chaleur. D'après Ctésias de Cnide, cette mer était ainsi appelée d'une source rouge, de couleur de *minium*, dont le courant se perdait dans ses eaux. Agatharchides, compatriote de Ctésias, racontait, d'après un certain Boxus, Perse de nation, que les chevaux d'un haras, chassés jusqu'à la mer par une lionne piquée d'un taon, passèrent à la nage dans une île voisine; un Perse, nommé Erythras, qui les poursuivait, construisit un radeau et aborda le premier dans une île très habitable; il envoya des colons s'y établir, ainsi que dans les autres îles et sur la côte, et donna son nom à cette mer. D'autres reportaient l'origine de cette dénomination à Erythras, fils de Persès, qui régna sur ces contrées.

L'Écriture lui donne le nom de *Mer de Suph*, c'est-à-dire la *mer du jonc*, ou de *mousse marine* qui se trouve en abondance soit au fond, soit sur ses bords. Diodore de Sicile prétend qu'elle paraît toute verte à cause de l'herbe qui croît sur ses eaux, ce qui est confirmé par plusieurs voyageurs; mais ils ajoutent qu'étant extrêmement pure, dans un endroit elle paraît de cette couleur ou bleue, dans un autre rouge ou blanche, suivant qu'elle s'appuie sur un lit de plantes, de corail ou de sable. Il est donc probable que ceux qui les premiers l'ont désignée sous le nom de Mer-Rouge l'auront vue dans l'endroit où le corail, aperçu au travers de l'eau, lui donnait cette couleur. Les habitants des contrées riveraines l'appellent Bahr el Kolzoum (mer de Koizoum), de la ville de Kolzoum, située à l'extrémité de la côte septentrionale, sous les 44° 15′ de longitude et 23° 45′ de latitude. Cette mer commence à Bab-el-Mandeb, au point où se termine la mer des Indes. Elle s'étend au nord, en inclinant un

peu vers l'occident, en longeant les rivages occidentaux de l'Iemen, le Tehama, l'Hedjaz, jusqu'au pays de Madian, d'Aïla et de Faran, et se termine à la ville de Kolzoum, d'où lui vient son nom arabe. Se détournant ensuite vers le sud, ses eaux baignent la côte orientale du Saïd, Djoun-el-Melik, Azab, l'île de Souaken, Zalegh, le pays de Badjah, et enfin l'Abyssinie où elles rejoignent la mer des Indes.

Latapie.

ROUGE-QUEUE, ROUGE-GORGE, espèces appartenant au genre Rubiette. (*Voy.* ce mot.)

ROUGEOLE, *rubeola morbilli*, fièvre morbilleuse. Inflammation exanthématique contagieuse de la peau, caractérisée par de petites taches rouges à peine proéminentes, séparées les unes des autres par des intervalles irréguliers où la peau conserve sa teinte naturelle.

On en distingue deux variétés : 1° la rougeole *bénigne* (*rubeola vulgaris*) ; 2° la rougeole *maligne* ou anomale (*rubeola maligna*).

La rougeole régulière présente trois stades, connues sous les noms d'*invasion*, d'*état* et de *déclin*. La période d'invasion se caractérise plus particulièrement par de l'abattement et de la tristesse, quelques frissons passagers, de la courbature, de la céphalalgie, un éternuement parfois fréquent dépendant d'un coryza aigu, un larmoiement plus ou moins fort dépendant de la même cause, quelques quintes de toux, et plus rarement des nausées, des vomissements, de la diarrhée, des épistaxis, des convulsions, quelquefois même du délire, tels sont les phénomènes principaux de la première période. Du quatrième au cinquième jour l'éruption apparaît ; elle est formée par de petites taches généralement arrondies qui imitent, au premier aspect, les piqûres de puces ; ces taches font une légère saillie au-dessus de la peau ; elles sont isolées ou réunies tantôt en groupes, tantôt en grappes ; leur couleur, d'un rouge moins foncé que celui de la scarlatine, tranche complètement avec l'aspect de la peau voisine restée à l'état normal. L'éruption commence ordinairement à la face, descend successivement aux mains, aux épaules, au col, quelquefois à toute la surface du corps, et disparaît successivement aussi dans l'espace de trente-six à quarante heures, ayant de la sorte parcouru toute sa durée dans ces divers endroits. Le quatrième ou le cinquième jour de la maladie, la gorge devient également le siége d'une éruption analogue, isolée, puis confluente ; on observe un gonflement manifeste des parties sur lesquelles l'éruption se produit ; ainsi le visage paraît bouffi, les mains sont plus grosses, etc. : l'éruption normale s'accompagne d'une diaphorèse modérée, signe du meilleur augure. Pendant la troisième période les taches de la rougeole commencent à pâlir dans l'ordre de leur apparition ; l'épiderme qui les recouvre se fendille et se détache sous forme de pellicules furfuracées ; une démangeaison, supportable dans la majorité des cas, accompagne cette desquammation ; le coryza et la toux disparaissent.

La rougeole bénigne n'a pas toujours une marche aussi régulière. Dans certaines épidémies, par exemple, on a vu manquer la fièvre, le catarrhe ou l'ophtalmie, et dans quelques autres épidémies on a vu manquer l'éruption elle-même. Ce sont des faits acquis à la science. (*Febris morbillosa.*)

La rougeole anomale est ainsi appelée à cause des troubles qui l'accompagnent ou la compliquent. Ainsi l'éruption peut être trop prompte ou trop tardive ; elle peut rétrocéder, c'est-à-dire disparaître ; elle peut s'accompagner dans ces différents cas d'accidents nerveux graves, de suffocation, de délire, de convulsion, etc. ; l'éruption elle-même peut présenter une forme grave chez les personnes débilitées ; ainsi elle devient tout à coup jaunâtre ou livide (*rubeola nigra*). Dans un cas de cette espèce, la simple pression des doigts du médecin pour tâter le pouls suffit pour emporter l'épiderme.

La durée de la rougeole est assez régulière. La période d'incubation est de quatre à six jours ; celle des premiers phénomènes, de trois à quatre jours ; celle d'éruption, de cinq à six jours ; enfin celle de desquammation, de trois à quatre jours : la convalescence n'a pas une durée certaine.

Le pronostic de la rougeole bénigne n'a rien de grave ; celui de la rougeole maligne peut, au contraire, donner lieu aux craintes les plus légitimes. Les troubles signalés plus haut, les complications diverses de la maladie, et par-dessus tout le genre particulier de l'épidémie doivent servir à fixer le pronostic.

La rougeole attaque les malades de tous âges, mais plus souvent les enfants ; on l'observe dans tous les pays et dans toutes les saisons ; les deux

sexes y paraissent également prédisposés ; elle se communique par *contagion*, par *infection* et par *inoculation*. La cause réelle qui préside au développement de cette maladie, soit à l'état sporadique, soit à l'état épidémique, est complètement inconnue.

Le traitement varie selon l'état de la maladie. Est-elle simple et bénigne? on donne au malade des boissons mucilagineuses et légèrement diaphorétiques ; on le tient au lit et on lui conseille une diete modérée. La maladie devient-elle grave par une complication quelconque? il faut recourir à un traitement actif. Ainsi on emploiera les saignées ou les sangsues à l'épigastre, au col, à la poitrine, pour combattre une gastro-entérite, une laryngite ou une fluxion de poitrine ; les cataplasmes émollients et les lavements laudanisés si la diarrhée est trop abondante ; les gargarismes adoucissants et les pédiluves alcalins contre l'inflammation de la gorge ; les fumigations émollientes contre le coryza trop aigu ; les vésicatoires à la nuque, le calomel à l'intérieur et quelquefois les sangsues lorsque les convulsions surviennent. L'éruption se fait-elle difficilement? un émétique, et particulièrement l'ipécacuanha administré à petites doses, jusqu'à vomissement, produisent des effets salutaires. L'éruption prend un mauvais caractère, elle pâlit ou devient livide, le malade tombe dans un état d'adynamie prononcée ; le sujet, du reste, est faible et cacochyme : décoction de quinquina ou de de serpentaire de Virginie, potion éthérée et camphrée, quelquefois vésicatoires à la périphérie cutanée. Si, sous l'influence d'un courant d'air froid, ou même sans cause appréciable, la rougeole disparaît ou *rentre*, comme on dit vulgairement, il convient de placer le malade dans un bain tiède simple, ou de préférence, comme je l'ai fait avec succès, dans un bain légèrement sinapisé, ou encore dans un bain de vapeur ; des cataplasmes sinapisés ou des sinapismes promenés sur les membres peuvent, au besoin, remplacer les bains ; l'ipécacuanha paraît extrêmement utile dans ces cas.

La convalescence exige les plus grands soins à cause des complications qui peuvent survenir du côté des voies digestives, et principalement de l'appareil pulmonaire. S'il survient alors une diarrhée modérée, il faut la respecter ; dans le cas contraire, la provoquer. Si le tube digestif ne le permet pas, recourir aux vésicatoires.

On a conseillé, comme moyen prophylactique, l'inoculation de la rougeole ; c'est une question qui n'est pas encore jugée. Si l'épidémie de rougeole est grave, il faut éviter la contagion avec le plus grand soin, et par conséquent éloigner les enfants du foyer d'infection. Si la maladie est bénigne, il ne faut pas la redouter, car les récidives sont excessivement rares. Dr Bourdin.

ROUGET. (*ichthi.*). Cette espèce appartient à la famille des mulles de la grande division des acanthoptérigiens ; elle doit son nom à sa couleur d'un rouge vif ; elle habite en grand nombre la Méditerranée et se rencontre quelquefois jusques dans la Manche ; sa chair est assez délicate et était surtout recherchée dans l'ancienne Rome.

ROUGET-DE-L'ISLE (Joseph), homme de lettres et compositeur de musique, naquit le 10 mai 1760 à Lons-le-Saulnier (Jura). Officier du génie, il fit ses premières armes au début de la révolution de 93 et en adopta chaleureusement les principes. Son enthousiasme lui inspira un hymne dont les mâles accents ont eu et ont encore la gloire d'électriser une nation tout entière. Nous ne citerons pas ses autres productions du reste peu connues. Une seule a suffi pour l'immortaliser : la Marseillaise.

ROUILLE (*chimie*). Matière de couleur rouge, plus ou moins foncée, qui se forme à la surface du fer lorsqu'il se trouve exposé à l'action de l'humidité et de l'air atmosphérique. Cette couche colorée est un sous-carbonate de tritoxyde de fer, c'est-à-dire que le métal, soumis à la double action de l'humidité et de l'oxygène de l'air, passe d'abord à l'état de tritoxyde, nouveau corps dont s'empare bientôt l'acide carbonique de l'atmosphère. La formation de la rouille est toujours accompagnée de celle de l'ammoniaque, circonstance qui ne laisse aucun doute sur la double décomposition de l'air et de l'eau. Autrefois on désignait la rouille par le nom de *safran de mars apéritif*, et on en faisait usage dans quelques médications. On appliquait aussi le nom de rouille à l'oxyde hydraté de cuivre et à l'oxyde hydraté et carbonaté de plomb. La formation de la rouille a lieu avec plus ou moins de rapidité, selon les climats ; et quelques contrées, telles que l'Égypte, par exemple, offrent à ce sujet des phénomènes assez curieux. On préserve, pour une certaine durée, le fer de la rouille au moyen

d'un endnit de graisse ou d'huile. En Angleterre on emploie dans ce but la subs'ance huileuse qui est exprimée du caoutchouc, chauffé et soumis à la presse. Mais depuis que l'on a eu recours au galvanisme, il semble que les résultats donnes par lui sout jusqu'à ce jour les meilleurs.

A. DE CH.

ROUISSAGE, préparation que l'on fait subir au chanvre avant de le broyer. Elle s'opère ordinairement par une immersion complète dans une eau stagnante ou dans une eau courante; mais quelquefois aussi on la pratique au moyen de la rosée, ou bien en enfouissant le chanvre dans de grandes fosses que l'on creuse dans le sol et que l'on recouvre d'uue couche de terre. On donne le nom de *routoir* au lieu où cette préparation s'accomplit. C'est une fosse d'environ sept à huit mètres de longueur sur quatre à cinq de largeur et un peu plus d'uu mètre de profondeur, que l'on remplit d'eau. Souvent le routoir n'est qu'un simple fossé pratique au bord d'une rivière; ou bien encore, au mépris des ordonnances, le lit même de la rivière sert à rouir. Lorsque le rouissage s'effectue dans l'eau, on dispose les javelles de chanvre les unes sur les autres et on les recouvre de planches que l'on charge de pierres. On les laisse en cet état jusqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filasse se détache avec facilité de la chenevotte qui est au centre, ce que l'on reconnait en examinant si cette écorce cesse d'être adhérente. Lorsqu'elle se détache aisément, on retire les javelles du routoir. L'opération du rouissage dispose non-seulement la filasse à quitter la chenevotte, mais elle affinc aussi cette filasse. Il est imprudent de laisser le chanvre dans l'eau pendant une durée trop considérable, parce qu'alors il se pourrit et la filasse perd toute sa force. D'un autre côté, s'il n'y séjourne pas assez longtemps, l'écorce ne peut se détacher de la chevenotte, la filasse est dure, élastique et ne peut s'affiner.

Le bon rouissage dépend de diverses circonstances : d'abord de la qualité de l'eau. Le chanvre est plutôt roui dans l'eau dormante que dans celle qui coule, et dans l'ean qui croupit mieux que dans celle qui est claire. Il ronit avec plus d'activité quand il fait chaud que lorsqu'il fait froid. Celui qui a été cultivé dans une terre douce, qui n'a point souffert de la disette d'ean et qui a été recueilli un peu vert, est roui avec plus de promptitude que celui qui a cru dans une terre forte ou sèche et qu'on a trop laissé mûrir. Au surplus, on pense généralement que le chanvre qui reste peu dans l'eau donne une filasse meilleure, ce qui fait que l'on préfère rouir par un temps chaud que par un temps froid. On fait passer de temps en temps dans le rontoir un filet d'eau qui empêche que celle de la fosse ne se corrompe, et l'on évite de mettre le chanvre à rouir dans les eaux qui sont remplies d'insectes, parce que ceux-ci conpent le chanvre. Les routoirs ne doivent pas se placer dans le voisinage des maisons, attendu que les miasmes qui proviennent du rouissage pourraient exercer une influence fâcheuse sur ceux qui s'y trouveraient exposés. On sait, en effet, que les végétaux mis en macération dans une petite quantité d'eau contractent promptement, par suite de la décomposition, une odeur fétide qui provient des fluides élastiques auxquels cette décompositiou donne naissance, tels que l'acide carbonique, le gaz oxyde de carbonne et l'hydrogène carboné.

Quand on a retiré le chanvre du routoir, on délie les javelles pour les faire sécher au soleil, et lorsque la dessication est convenable, on le remet en javelles pour le renfermer jusqu'à ce qu'on veuille le tiller on le broyer, à l'aide de la machine en bois destinée à cet usage. Le chanvre femelle fournit de la filasse plus grossière et plus rude que celle dn chanvre mâle, parce que, dans l'intérêt de la maturité du fruit, on le laisse plus longtemps sur pied. On doit à un M. Laforest une machine nommée *broie mécanique rurale*, avec laquelle on peut préparer les chanvres, les lins et autres plantes textiles sans ronissage ni procédé chimique; mais cette machine, dont l'nsage est pen répandu, réclame sans donte des améliorations. On donne le nom de *chenevottes* aux débris de la tige dont on a isolé les fibres textiles par le rouissage. Ces débris ne servent communément qu'an chauffage ou à faire des allumettes. Cependant, an dire de Proust, si on les fait calciner en vaisseaux clos, ils fournissent un charbon qui mérite la préférence snr tous les autres pour la fabrication de la poudre à tirer. A. DE CH.

ROULADE. Les mnsiciens donnent ce nom à un trait de chant qui fait passer sur nne syllabe sonore, au moyen de la vocalisation, nn certain nombre de notes rapides qui contribuent à développer les ressources du chanteur et rendre plus sensible la beauté de sa voix. La roulade se di-

vise en *naturelle* et en *martelée*. La première est *simple* quand elle ne dépasse point les limites de l'octave, et *double* lorqu'elle sort de ce cercle. La roulade martelée, qui est la plus difficile, consiste dans le battement de quelques notes semblables. La langue italienne se prête avec grâce à la roulade; mais en français, il n'y a guère que les lettres *a* et o qui permettent de l'exercer convenablement.

ROULAGE. Ce nom se donnait, autrefois, à une certaine corporation qu'on employait sur les ports pour décharger les navires et les bateaux, et rouler à terre ou vers des magasins les marchandises que contenaient les embarcations. Les membres de cette corporation avaient, à Paris, des droits particuliers qui leur avaient été attribués par une ordonnance de la ville, en date de 1641. Aujourd'hui, le mot roulage s'applique uniquement à l'industrie qui a pour objet le transport par terre des meubles, effets ou marchandises. Cette industrie, qui doit remonter nécessairement aux premiers âges de la civilisation, s'est progressivement perfectionnée avec la civilisation elle-même, et son organisation varie suivant les pays, c'est-à-dire suivant le plus ou moins de facilité des voies de communication, ou les conditions d'art plus ou moins favorables à son activité. Ainsi, par exemple, les moyens de transport employés dans les steppes ou même sur les routes de la Sibérie sont soumis à des obstacles, à des inconvénients qui ne se présentent point dans nos contrées. Il n'est pas possible d'employer dans ces déserts, sur ces routes privées d'entretien, des attelages réguliers, et le nombre de chevaux nécessaires augmente avec les difficultés du sol, difficultés qui se renouvellent incessamment. Dans quelques pays, il devient même impossible de faire usage du chariot pour le transport, et les chargements doivent être divisés sur le dos d'un nombre plus ou moins considérable de bêtes de somme. Là, ce sont des chevaux, des mules ou des ânes que l'on emploie à cet usage, ici des bœufs ou des buffles, ailleurs des chameaux, des dromadaires et quelques autres quadrupèdes d'une force bien inférieure. Chez les peuples qui ont donné des soins aux grandes voies de communication, dont les chemins sont toujours parfaitement entretenus et chez qui l'art du charronnage a fait des progrès, le roulage s'effectue au moyen de chariots ou de charettes de grandes dimensions, attelés de cinq, six et huit chevaux, et portant d'énormes poids.

En France, on distingue le *roulage ordinaire* et le *roulage accéléré*. Dans le premier, on emploie communément une charette à roues de 17 centimètres de largeur de jante, qui pèse 6,000 kilogrammes, chargement et véhicule compris, et dont la vitesse est de 4 à 5 myriamètres par jour. L'attelage du roulage accéléré est de quatre chevaux; il est suivi d'une voiture à un cheval, avec un seul conducteur pour les deux, et fait de 8 à 9 myriamètres par jour. Le décret de 1806 avait eu pour but d'encourager les larges jantes, tandis que l'ordonnance de 1837, au contraire, a eu pour objet de supprimer celles qui dépasseraient 17 centimètres. Outre la question d'intérêt pour les exploiteurs, il s'est présenté celle de savoir si les gros chargements nuisaient réellement aux routes. Selon les observations de Mac Adam, la bonne conservation des chemins dépend uniquement des soins qu'on leur donne, la considération des matériaux y entre pour peu de chose, et ils ne peuvent être détruits par les roues des voitures. Il y a donc possibilité, malgré le poids et le nombre des voitures, d'avoir de bonnes routes, fermes et sans ornières, c'est-à-dire que tout l'art consiste dans une première construction bien entendue, et dans un entretien constant. En Belgique, où l'on tolère un poids bien plus considérable qu'en France, les routes n'en sont pas moins d'une beauté et d'un niveau remarquables. Les moyens de vérification, dans notre législation du roulage, reposent encore sur les ponts à bascule, quoique les agents supérieurs aient eux-mêmes reconnu que ce mode d'examen est en général un instrument de fraude. Cette vérité est tellement établie en Angleterre, qu'en 1833 un comité de la Chambre des communes réclama l'abolition des machines à peser, et qu'elles ont à peu près disparu aujourd'hui dans ce pays.

Le roulier est celui à qui sont confiés le véhicule et son chargement. De quelque manière que le transport s'effectue, il donne lieu à un contrat de louage entre celui qui expédie et celui qui s'oblige à porter à destination. L'un s'engage à payer le prix, l'autre à opérer le transport moyennant la somme convenue. Cet engagement réciproque est constaté par une inscription, soit sur le registre du roulier, s'il agit pour son compte particulier, soit sur celui de la

maison de roulage qui se charge de l'expédition, et par un bulletin de dépôt à l'expéditeur. Les entrepreneurs, quels qu'ils soient, sont responsables des pertes ou des avaries envers celui qui a fait dépôt. Le roulier est donc par le fait l'intermédiaire entre l'expéditeur et le destinateur; mais le transport nécessite le plus souvent le concours de diverses personnes, puisque le commissionnaire qui reçoit ne transporte pas toujours directement jusqu'à destination les objets expédiés, et qu'il faut alors qu'il ait recours à plusieurs intermédiaires pour que son contrat soit exécuté. Le roulier est toujours porteur d'une lettre de voiture, datée, qui mentionne les noms et domiciles du commissionnaire, du roulier, de l'expéditeur et du destinataire, ainsi que la nature, le poids et les marques et numéros des objets transportés. S'il s'agit de vin, il se munit d'un congé, et enfin il se procure toutes les pièces qui lui sont nécessaires pour qu'il n'y ait aucun obstacle à la circulation de son chargement. Comme la réception des objets et le paiement de la lettre de voiture éteignent toute action contre le commissionnaire ou le roulier, suivant l'art. 105 du Code de commerce, le destinataire doit s'assurer, avant d'accepter l'une et de satisfaire à l'autre, que les colis qui lui sont présentés sont en bon état et ne laissent soupçonner aucune avarie intérieure. S'il y a refus de réception, ce refus est constaté par le ministère du juge de paix ou du maire, qui ordonne le dépôt ou le séquestre, et le procès-verbal dressé devient alors la base sur laquelle s'appuie ultérieurement la décision des juges. A. DE CH.

ROULEAU (*littérature*), est le nom que l'on donnait autrefois à ce que nous appelons aujourd'hui *livre*. On le désignait aussi sous le nom de *volume*, du latin *volumen*, dont la racine est *volvere*. Il se composait d'une seule feuille roulée à part, en sorte que le même ouvrage comprenait autant de rouleaux qu'il était nécessaire d'employer de feuilles séparées pour l'écrire. Delà vient l'erreur qui s'est propagée jusqu'à nos jours sur l'acception du mot volume chez les anciens et sur le nombre immense d'ouvrages que l'on a accordé à certaines bibliothèques de l'antiquité, telles que celle d'Alexandrie, parce qu'on a donné aux feuilles, c'est-à-dire aux rouleaux, la même valeur que nous attribuons aujourd'hui à nos volumes. Quelquefois, néanmoins, on cousait plusieurs feuilles ensemble, on les roulait sur des bâtons dont les bouts dépassaient le diamètre du vélin, et on ornait ces bouts de pommes, de grenades ou de clochettes en or ou en argent. Au moyen âge on donnait dans les couvents le nom de rouleau à une feuille de parchemin, au haut de laquelle on inscrivait le nom et l'éloge de l'abbé ou de l'abbesse décédée, avec la date du décès. Cette feuille était ensuite portée de monastère en monastère et chacun y déclarait, en s'inscrivant, qu'il avait adressé des prières à Dieu pour le repos de l'âme du défunt ou de la défunte. Dans les synagogues on appelait les rouleaux *sefer tora* ou livre de la loi. En peinture, on désignait par le nom de rouleaux ces espèces d'écriteaux que les peintres du moyen âge et quelques-uns de ceux de la renaissance de l'art avaient l'habitude de placer à la main des figures, et sur lesquels ils inscrivaient ce qu'ils supposaient que les personnages devaient dire. A. DE CH.

ROULEAU (*technologie*). Pièce de figure cylindrique qui reçoit dans plusieurs cas une autre dénomination et dont l'emploi est très répandu dans les fabriques. C'est sur des rouleaux que les manufacturiers d'étoffes dressent leurs chaînes de laine, de soie, de fil, de poil et autres matières. Chaque métier n'est ordinairement pourvu que de deux rouleaux; mais celui des gaziers en a trois qui se nomment ensubleaux. Le *rubanier* a un rouleau placé sur le devant de son métier, et c'est sur lui que glisse l'ouvrage à mesure qu'il s'accomplit. Les *calendres* ou machines destinées à lustrer les étoffes sont particulièrement composées de deux rouleaux, entre lesquels passent ces étoffes. Dans le *monnoyage* on donne le nom de rouleaux à deux instruments de fer destinés à tirer les lames d'or, d'argent ou de cuivre, dont on fait les flaons des pièces que l'on fabrique. Les rouleaux de l'*orfèvre* sont des espèces d'S qui ornent le commencement de la crosse au-dessus du fleuron. Ceux du *bijoutier* sont des consoles en or ou en argent qui se placent dans le corps des bagues, près de la tête. Le rouleau de l'*horloger*, qui s'emploie dans la fabrication des grosses horloges, est un corps cylindique autour duquel s'enroule la corde qui élève les poids. Le tournebroche est muni d'un rouleau sur lequel on dévide la corde. Le rouleau du *typographe* est une pièce de bois ronde qui fait partie de la presse. On appelle aussi rouleau dans les imprimeries le bois arrondi qui sert à

obtenir des épreuves. Les images, les estampes et les tailles-douces s'impriment en passant entre deux rouleaux la planche de cuivre gravée et le papier humide qui doit en recevoir l'impression. Le *rouleau à couler*, dont on fait usage dans les manufactures de glaces, est un gros cylindre de fonte qui sert à conduire la matière liquide jusqu'au bout de la table sur laquelle on coule les glaces. L'*artificier* donne le nom de rouleau au moule avec lequel il confectionne ses cartouches. Les rouleaux du *charpentier*, du *tailleur de pierre* et du *marbrier* sont des cylindres de bois qu'ils placent successivement en avant des pièces qu'ils veulent conduire à pied-d'œuvre. Lorsque les fardeaux sont d'une grande dimension, on fait usage de rouleaux faits de bois assemblés à entre-toises et garnis de larges cercles de fer aux deux extrémités. A la distance de trente-deux centimètres de ces extrémités se trouvent deux ou quatre mortaises percées d'outre en outre, lesquelles reçoivent de longs leviers qui font avancer l'appareil. En terme de *cirier*, le rouleau est une planche de noyer garnie de deux fiches qui lui servent de poignée. C'est avec lui qu'on arrondit les pièces. Enfin, il y a le rouleau du *mercier*, de l'*éperonnier*, du *fondeur en sable*, du *potier*, du *raffineur*, etc., etc. A. de Ch.

ROULEAU (*agriculture*). C'est un cylindre d'un poids plus ou moins considérable qui sert à aplanir les gazons et à briser les mottes lorsque la terre est sèche. Selon sa dimension, il est conduit simplement à la main ou par un cheval. On nomme aussi rouleaux, en terme de jardinage, les enroulements de parterre.

ROULEAU (*mollusq.*). Nom donné dans les anciennes classifications géologiques au genre Volute. (*Voyez* ce mot.)

ROULÉE. Terme général de conchyliologie employé pour désigner les coquilles ayant perdu leurs animaux, que le mouvement des eaux a privées de leurs aspérités et souvent de leur couleur.

ROULETTE. Jeu de hazard composé d'un tapis renfermant au milieu une *roulette*, de deux pieds environ de diamètre au milieu duquel se trouve un plateau mobile soutenu par une fiche en acier comme l'aiguille d'une boussole. De chaque côté de cette roulette se trouve trente-six compartiments rangés dans l'ordre suivant alternativement rouge ou noir, le zéro rouge et le double zéro noir se trouvant en tête.

0	00	
1	2	3
4	5	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15
16	17	18
19	20	21
22	23	24
25	26	27
28	29	30
31	32	33
34	35	36

Le bord du cylindre est garni de petites cases numérotées, où les numéros de un à trente-six et le zéro simple et le zéro double sont mélangés et alternativement inscrits en rouge et en noir comme sur le tableau précédent. Avant que le banquier ne mette la machine en mouvement, chaque joueur est tenu de faire son jeu et de le disposer selon une des diverses combinaisons ; le jeu étant fait, le banquier, donne l'impulsion au plateau mobile dans un sens, et lance une petite boule d'ivoire en sens inverse qui vient se loger dans une des cases. Celle où elle s'arrête détermine le *numéro*, la *couleur*, le nombre *pair* ou *impair ;* le *manque*, et le nombre sorti s'il est au-dessous du dix-neuf et la *passe* s'il excède dix-huit.

Si, toutes les mises étant égales, le banquier ayant reçu trente-huit ne peut jamais rembourser que trente-six, il a donc d'abord un dix-septième de bénéfice, mais il y a encore en sa faveur les chances des zéros. La roulette était en usage dans toutes les maisons de jeu tenues par la ferme des jeux, depuis la loi qui interdit en France les jeux de hasard, la roulette s'est réfugiée dans les tripots clandestins. *Voyez* Jeux.

ROULEURS (*entom.*). Cette dénomination donnée à certains insectes qui ont l'habitude

de rouler les feuilles des arbres pour s'y établir n'appartient pas à nn genre unique. Parmi les rouleurs on remarque les pyralites, certaines espèces de teignes, etc.

ROULIER. *Voy.* Roulage.

ROULIS. On donne ce nom, en terme de marine, à l'inclinaison successive d'un bâtiment sur ses flancs. Ce mouvement est doux ou violent suivant l'état de la mer ; mais son influence sur le navire dépend de la disposition du lest ; en effet, si celui-ci a été mal établi, le roulis fatigue considérablement les hauts et la mâture ; mais si le lest a été bien placé, il devient doux, régulier et lent. Lorsque le vaisseau navigue par un bon vent de travers, on observe qu'il n'y a pas ou presque pas de roulis.

ROULOUL. Ce genre, de la famille des gallinacées proprement dit, ne renferme qu'une seule espèce qui se rapproche beaucoup du genre faisan ; aussi, la plupart des naturalistes ne l'admettent-ils pas. Les caractères distinctifs nous paraissent assez peu tranchés ponr que nous jugions aussi qu'on ne doit pas en faire une division particulière.

ROUMÉLIE ou **ROUM-ILI**, vaste province de la Turquie d'Europe, dont la partie orientale correspond à l'ancienne Thrace et la partie occidentale à la Macédoine. Par la même raison qui nous fit donner à ce pays le nom de *Romanie*, les Turcs l'appelèrent *Roum-Ili* (contrée des Romains), en souvenir de la domination que les empereurs grecs, successeurs des empereurs romains, y avaient exercée.

La *Roumélie* comprend dans ses limites toute la Turquie d'Europe, contenue entre l'Autriche et la Valachie, au nord ; la Moldavie et la Russie, au nord-est ; la Mer-Noire, le Bosphore, la mer de Marmara, le détroit des Dardanelles et la mer Égée à l'est ; la Méditerranée au sud ; la mer Ionienne, au sud-ouest ; l'adriatique, à l'ouest ; l'Autriche et la Russie, au nord-ouest. Cette grande province s'étendait autrefois entre 16° 22′ et 26° 51′ de longitude est, et entre 36° 23′ 20″ et 45° 27″ de latitude nord. Mais elle s'est trouvée considérablement restreinte par le traité du 14 septembre 1829, qui, lui enlevant la Grèce et la Servie, la renferma dans les bornes énoncées plus haut. Sa superficie a été réduite ainsi de 14,847 à environ 6,000 lieues carrées. — Le sol de cette contrée est généralement fertile et son air salubre. Le terrain est inégalement accidenté, ici en vastes plaines et riches vallées, ailleurs en hautes montagnes appartenant au même système que la chaîne du Balkan. Les lacs principaux de la Roumélie sont : le Betchiek et le Takenos ; ses rivières : la Maretza, la Vardav, les trois Cava-Sou, tributaires de l'Archipel. L'islamisme est la religion dominante de ce pays, où les Turcs, les Tartares et les Arnautes forment la plus grande partie de la population. E. F....r.

ROUPIE, monnaie d'or ou d'argent des Indes-Orientales. Plusieurs espèces ont cours, et voici les principales ainsi que leur valeur en monnaie française.

		fr.	cent.
Or.	Roupie du Mogol,	38 fr.	72 cent.
	Roupie de Perse,	36	75
Argent.	Roupie du Mogol,	2	42
	Roupie de Madras,	2	40
	Roupie d'Arcate,	2	36
	Roupie de Pondichéry,	2	42
	Roupie de Bengale,	2	57
	Roupie de 5 abassis,	4	90
	Roupie de 2 abassis,	2	45
	Roupie de Sicca,	2	52

ROUSSEAU (Jean-Baptiste). Lorsque la monarchie de Louis XIV commença à décliner et à se décomposer, on vit sortir à la fois de la boutique de deux artisans de Paris deux hommes qui entreprirent de donner à la France une poésie lyrique. Ni l'un ni l'autre n'avaient les qualités, ni surtout les sentiments nécessaires pour recueillir le peu de germes poétiques qui pouvaient se cacher dans la société d'alors ; l'un niait la poésie elle-même, et l'autre ne lui accordait d'autre valeur que celle d'exprimer avec bonheur, dans un langage harmonieux et cadencé, des idées qui étaient à tous, et l'un et l'autre étaient beaucoup plus préoccupés du jugement des beaux-esprits qui les entouraient que d'écouter dans leur âme la voix de la muse. La sècheresse de La Motte fut reconnue et proclamée ; mais Rousseau avait étudié sous Boileau l'art de la versification ; il excellait à faire manœuvrer les vers longs et courts, à trouver des rimes, des épithètes heureuses, à s'emparer des images grandes et nobles des autres écrivains pour les enchâsser dans des phrases sonores et vigoureusement jetées. Il fut proclamé le grand lyrique du siècle.

Né en 1669 ou 70 d'un cordonnier qui lui fit donner une bonne éducation, et que plus tard il renia (ses ennemis l'assurent du moins), J.-B. Rousseau demanda longtemps et vainement au

théâtre ce succès qui l'attendait ailleurs. Ses operas furent sifflés, et parmi ses comédies une seule eut quelques représentations, le *Flatteur*. Mais en même temps qu'il s'occupait de ces travaux, il faisait à la fois des odes sacrées pour la cour et des épigrammes obscènes pour la ville, épigrammes qui, disait-il, étaient les *gloria patri* de ses psaumes. Il était ainsi parvenu à une certaine réputation qui lui avait valu des protecteurs puissants, le baron de Breteuil, Chamillard, Tallard qui l'emmena dans son ambassade à Londres, etc., et son admission à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A Paris, il s'était, suivant ses expressions, *accoquiné à la hantise* du café Laurent, où se réunissaient un certain nombre de beaux-esprits de l'époque, Danchet, Saurin, de l'Académie des sciences, Duché, Lagrange-Chancel et autres. Une nouvelle comédie de lui, le *Capricieux*, tomba le jour même où réussissait un opéra de Danchet. Quelques jours après on répandit dans le public des couplets insultants pour les habitués du café Laurent. L'habileté de la facture et la richesse des rimes firent soupçonner Rousseau, qui les désavoua et cessa de fréquenter le café; mais de temps à autre apparaissaient de nouveaux couplets de même rythme et de même facture; ceux qui furent publiés en 1770 étaient si insultants, que Lafaye, qui s'y trouvait attaqué, maltraita Rousseau; celui-ci porta plainte, les insultés portèrent plainte de leur côté; Rousseau, non content de se disculper, accusa Saurin d'avoir fait distribuer les couplet, et produisit un témoin qui fut reconnu faux. Cette circonstance parut une preuve aux yeux du parlement, qui, en 1712, condamna Rousseau à un exil perpétuel pour distribution des couplets et subornation de témoins. Rousseau n'avait pas attendu cette époque pour quitter la France; mais, retiré en Belgique, en Suisse, à Vienne, où sa réputation lui fit trouver de puissants protecteurs, il ne cessa de réclamer contre son jugement. En 1716 on lui offrit des lettres de rappel, il les refusa, préférant, disait-il, « la condition d'être malheureux avec courage à celle d'être heureux avec infamie. » La réhabilitation qu'il appelait ne lui fut pas accordée; il lui fut seulement permis tacitement de visiter la France en 1738; mais il ne s'y arrêta pas longtemps, et retourna à Bruxelles où il mourut (1741), en protestant de son innocence à l'égard des derniers couplets. Le temps n'a jeté aucun jour sur cette affaire; mais il est permis de supposer que ces couplets avaient été, en effet, composés et distribués par quelques ennemis de Rousseau. Piron lui fit une épitaphe fort connue, et Lefranc déplora sa mort dans une ode qui peut être mise au niveau, sinon au-dessus, des siennes.

Certains critiques ont cherché à donner à J.-B. Rousseau une importance exagérée. On ne peut disconvenir que ses psaumes ne contiennent des strophes fort belles, mais inférieures aux chœurs de Racine, qui lui-même est resté bien loin de leur modèle commun, la Bible. On ne peut nier non plus que dans ses odes il n'y ait des périodes magnifiques, de brillantes images exprimées avec vigueur, et surtout une grande science de versification; que ses cantates ne soient riches de grâce, de force et d'harmonie; mais il faut reconnaître aussi que son enthousiasme est trop souvent factice et déplacé dans les sujets qu'il traite; que ses écrits, également vides de pensée et de passion, ne sont qu'une suite d'images empruntées partout, liées par une phraséologie abstraite, vague et entortillée, et que toute cette science de cadence et d'harmonie ne sert qu'à babiller des lieux-communs et à produire des œuvres mortellement ennuyeuses pour ceux qui ne mettent pas toute la poésie dans une pompeuse élégance, dans le poli et la sonorité du rythme. Les épîtres et les allégories presque entièrement écrites dans cet affreux jargon qu'on appelait style marotique, bien qu'il n'appartienne à aucune langue ni à aucune époque, sont sacrifiées par les prôneurs mêmes du poète. Il en est autrement de ses épigrammes; nul n'en a fait un si grand nombre et d'aussi vivement tournées; il est seulement à regretter qu'il y en ait tant d'obscènes. Toutes, néanmoins, sont loin d'être à lui; de même que pour ses odes, il mettait à contribution Sénèque, Montaigne, Racine et la Bible, il exploitait pour ses épigrammes nos vieux écrivains, et parfois il se contentait de changer quelques vers à leur ouvrage pour en faire le sien. Au reste, il avait érigé ces emprunts en système : « La pensée, disait-il, appartient au philosophe et à l'orateur; ce qui fait le poète, c'est l'expression. » C'était aussi l'avis de l'école de Delille, qui vivait sur ce fameux axiome : Ce qui n'a été dit qu'en prose n'a pas été dit.

Les poésies de J.-B. Rousseau ont été très

souvent publiées et annotées. La meilleure édition des œuvres complètes est celle d'Aruer, 1820, 5 volumes in-8°, avec une vie de l'auteur et des commentaires; et la meilleure des œuvres choisies est celle de 1826, avec des notes du même écrivain, 2 volumes in-8°. J. Fleury.

ROUSSEAU (Jean-Jacques). L'un des hommes qui ont exercé sur la France et l'Europe du xviii° siècle l'influence la plus décisive et la plus profonde, naquit à Genève en 1712, le 28 juin, et mourut à Paris le 3 juillet 1778. Au moment de sa naissance, un grand changement se préparait dans les idées et les mœurs des peuples civilisés.

Les doctrines de Locke, émanation directe bien qu'éloignée du protestantisme calviniste, doctrines qui établissent l'autorité du jugement individuel, détruisent l'autorité de la tradition, et s'occupent avant tout du monde visible et de l'observation positive, s'étaient répandues en Europe, escortées du scepticisme ingénieux de Bayle, autre protestant. A la faveur des guerres civiles d'Angleterre, des esprits audacieux avaient révoqué en doute, et la légitimité des trônes, et la bonté des institutions monarchiques, et la vérité des dogmes anciens. Gassendi, en France, avait essayé de prêter aux théories d'Epicure une signification chrétienne; et ces prédications mondaines réussissaient fort dans le boudoir de Ninon, ainsi que dans les voluptueux palais. Le relâchement des mœurs générales et l'inquiétude des esprits favorisaient la propagation des nouveaux principes. Les âmes se sentaient profondément troublées par le récent triomphe du calvinisme et de Locke lui-même dans la personne de Guillaume III, usurpateur heureux, habile et profond de la couronne d'Angleterre, devant lequel Jacques Stuart (James the II[d]), soutien impuissant du catholicisme anglais et do l'autorité absolue, avait été obligé de fuir. Ce dernier mourait tristement à Saint-Germain-en-Laye; bientôt après, les orgies de la régence attestaient l'ennui éperdu, le découragement et la démoralisation invincibles de la nation française.

Ailleurs cependant, tout prospérait. La petite république de Hollande, alliée à l'Angleterre, et l'autre petite république de Genève soutenaient leur commerce ainsi que la vieille austérité de leurs mœurs. L'Angleterre, devenue le centre et le guide de la ligue calviniste, préparait sa grandeur financière par l'établissement des banques, des asiles de pauvres, de la caisse d'escompte et de la caisse d'amortissement. Un grand mouvement politique y avait lieu. Bolingbroke, chassé du ministère par ses ennemis, venait se réfugier en France, où il communiquait au jeune Voltaire et au vieux Fontenelle les plus téméraires idées sceptiques de son pays. Au milieu de ce mouvement secret et redoutable, un jeune enfant s'élevait dans la boutique de l'horloger, sans que personne se doutât qu'il y eût là un grand sophiste destiné à remuer l'Europe. Il n'avait pas de mère. De continuelles lectures, faites pour recréer son père pendant le travail, nourrissaient d'exaltation l'esprit ardent, systématique et tenace de Jean-Jacques Rousseau. Assis devant l'établi, il lisait Plutarque, l'Astrée, Pharamond, Clélie, tous les vieux romans chevaleresques. C'était l'unique amusement et le seul bonheur domestique du fils d'ouvrier protestant et républicain. Il nous semble que plusieurs faits n'ont pas été assez remarqués par les biographes de Jean-Jacques Rousseau : sa naissance presbytérienne, ses rancunes républicaines nées du levain calviniste, et enfin son éducation privée des joies et de l'amour maternels. Quiconque appréciera ces trois influences avec la sagacité du philosophe, expliquera beaucoup mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici l'originalité douloureuse de Jean-Jacques, ses tendances particulières, ses luttes contre la société française, sa terrible action sur le siècle, et la maladie morale dont il a été victime. Quand il arriva dans le monde parisien du xviii° siècle, il y parut en ennemi d'ancienne date, hostile au culte national par ses souvenirs religieux, au gouvernement par son républicanisme genevois, à la France qui avait exilé ses ancêtres, aux riches par sa misère, aux voluptueux par son austérité. Sans doute on le verra se faire catholique; mais le catholicisme ne sera pour lui qu'un caprice imposé par une femme; jamais il ne courbera son orgueil et n'apaisera ses passions; jamais aucune direction morale ne règlera son enthousiasme. Apportant dans la société française mille sujets d'aigreur et de colère, il n'aura ni moyens d'attaque, ni ressources pour la défense. Pauvre, faible, maladif, sans parens, sans alliés et même sans communion, puisqu'il n'appartiendra ni à la foi catholique, ni à la croyance protestante; âme égarée et brûlante, il aura

recours au seul appui qui lui restera, et dont il fera une arme terrible : à son talent. Ce talent le couronnera de gloire sans lui donner le bonheur. Il attaquera la société française dans toutes les parties. Son isolement deviendra plus cruel à mesure qu'il se rendra maître d'une éloquence plus puissante et plus fière. Il s'élèvera pour souffrir davantage, et dans ce dénuement profond de sympathies, il atteindra la démence et l'augmentera par le succès même; car il ne pourra réussir qu'en détruisant cette société qui lui donne l'hospitalité, en se privant de tous rapports moraux avec ce qui l'entoure. Il s'occupera donc à briser pour lui-même toute espérance de calme, de bien-être et même de raison; et il n'y réussira que trop.

A cette enfance exaltée succède une jeunesse déréglée et vagabonde. Fier, ardent, sans ressources, le jeune ouvrier quitte son apprentissage, fuit la ville natale, et après avoir erré dans les campagnes, est recueilli par l'amoureuse pitié d'une femme jeune, de mœurs faciles et de race noble, qui donne asile et ouvre ses bras au pauvre enfant sans abri. Un intérêt présent et la nullité de ses croyances venaient de la convertir au catholicisme, vers lequel, et par les mêmes motifs, elle dirigea son protégé. Jean-Jacques, après avoir pleuré sur les héros de Plutarque, se trouvait jeté subitement dans ce que le dérèglement des mœurs et l'indifférence des doctrines ont de misérable et de trivial. Forcé de quitter sa protectrice, qu'une telle vie n'avait pas enrichie, il fût tour à tour domestique, précepteur, musicien, copiste, et finit par obtenir le titre et la place de secrétaire d'un ambassadeur à Venise : c'était une véritable promotion.

Ces emplois subalternes lui permirent d'observer de près l'affaissement des principes et des mœurs, la bassesse, l'ignorance des seigneurs, l'envie croissante de la bourgeoisie; et, dans les vieux pays catholiques tels que Venise, un attachement puéril aux coutumes et aux pratiques, sans respect véritable pour le dogme et sans application morale des principes chrétiens. Dans le cours de cette vie nomade d'où il n'avait rapporté qu'un goût très vif pour la musique et une instruction incomplète, son amour-propre et son orgueil avaient reçu plus d'une blessure amere; il lui était resté de la simplicité de mœurs qu'il avait goutée chez son père, et des beautés de la nature qu'il avait admirées et senties près du lac de Genève, un souvenir mélancolique et passionné qui contrastait avec le dérèglement de ses habitudes nouvelles. Ce fût dans ces dispositions qu'il vint se mêler à la foule des beaux-esprits sans fortune qui se pressaient à Paris, travaillant pour l'encyclopédie, essayant de faire jouer à l'opéra ses partitions, et imitant avec une naiveté étourdie les habitudes irrégulières des gentilshommes. Une fille du peuple, dénuée d'esprit comme de principes, et qu'il avait rencontrée, à son retour de Venise, dans le monde inférieur qu'il fréquentait, s'était associée à sa vie, et lui avait donné plusieurs enfants, que, dans la pauvreté où il végétait, il n'avait pas eu le courage d'élever et de nourrir. Ce n'était plus un malheur, mais une faute; ni une faute, mais un crime. Elle influa sur toute sa vie. Un remords profond souleva cette âme passionnée et tumultueuse, et l'entraîna par la réaction même de sa violence vers les pensées de vie austère et de simplicité rustique, de moralité primitive, de respect pour les lois de la nature, qu'à travers les erreurs de son premier âge et le malheur de son isolement il avait dédaignées ou blessées. Ce genre de vie, toutefois, ne fut pas toujours compatible avec la sévérité de nos mœurs, et Rousseau, en voulant se faire l'homme de la nature, méprisa beaucoup trop les devoirs qu'elle impose.

C'était en 1750, les encyclopédistes continuaient à populariser sous mille formes les principes de Locke et de Shaftsbury. On était las d'un état social qui ne satisfaisait ni les intérêts, ni les esprits On pensait que la civilisation moderne était vieille; elle avait traversé des phases tellement variées et subi tant de modifications, que les habitudes les plus factices et les moins conformes à la nature de l'homme s'étaient emparées des classes supérieures et même des classes bourgeoises. Tour à tour la chevalerie provençale, la galanterie italienne, l'étiquette espagnole, la politesse française avaient laissé leur trace dans les mœurs, et fait sentir leur influence à l'Europe entière; au XVIIIe siècle il en était résulté un mélange bizarre, qui se composait de débauche élégante, de civilité affectée, de raffinements voluptueux, de coquetterie efféminée et de prétentions; les modes étouffaient les devoirs; la grâce extérieure remplaçait la vertu; tout était de convention, même le costume. Un

seigneur de cette époque offrait le type de tout ce qui est contre nature. L'Italie, au XV[e] siècle, nous avait légué le fard; l'Espagne du XV[e] les mouches; la France de Henri III, les paniers; à peine l'homme, tel que Dieu l'a fait, était-il reconnaissable sous les décorations étranges qui l'accablaient et les transformations violentes qu'on le forçait de subir. Une poudre blanche déguisait la chevelure, un enduit épais faisait disparaître le teint, une arme inutile se balançait au côté, un chapeau sans emploi était placé sous le bras, et un sac noir contenait des cheveux empruntés. L'homme moral n'était pas plus respecté que l'homme physique; des contradictions flagrantes insultaient à la raison publique. Les filles élevées dans les rigides et pures doctrines du christianisme, passaient, sans transition, des austérités du couvent aux langueurs et aux séductions d'un monde indulgent pour les vices. Les bénéfices accordés aux cadets et aux protégés des familles que l'on voulait favoriser, tombaient sur des têtes ignobles ou étourdies, dont la déconsidération rejaillissait sur le ministère sacré, sur l'Église et sur la religion. Le mariage n'était plus qu'un adultère consacré; le cardinalat, donné à l'abbé Dubois par un prince protestant, et à l'abbé de Tencin par une femme perdue, prêtait à rire aux gens d'esprit, et même aux sots; cette société renversée, mais parée et riante, ne se doutait pas qu'elle allait à la ruine. Le foyer de ces mœurs se trouvait en France, à Paris surtout, et l'Europe avait à cœur de l'imiter; l'Angleterre en offrait la contrefaçon et l'Allemagne la parodie.

On vit alors, dans les esprits élevés ou méditatifs, une réaction se préparer, couver, et enfin se faire jour, un retour invincible vers la nature, un désir d'abattre ces liens factices, de renverser cet édifice de conventions et de convenances. Lavater, Jung Stilling, Hamann, Schiller, Gœthe en Allemagne;—les poète Cowper et Burns, le romancier Godwin en Angleterre, témoignent de cette tendance. Plusieurs préconisèrent la vie sauvage, par exemple Macpherson, dont l'*Ossian* dut, à ce mouvement du siècle, une partie considérable de son succès. Mais les apôtres les plus éminents de cette religion nouvelle de la nature, furent en France, Jean-Jacques Rousseau; — en Allemagne, Basedew; — en Angleterre, William Godwin. Ceux-là comprirent qu'il n'y avait pas de réforme possible sans la réforme de l'éducation; ce fut vers ce but qu'ils tendirent, l'un avec une persévérance puissante, le second avec une grotesque énergie, le troisième avec plus de véhémence que de succès. — Personne, au surplus, n'était mieux placé pour diriger ce mouvement d'attaque que Jean-Jacques; il y apportait ses rancunes, ses coleres et son remords; car il se regardait comme une victime morale de la société factice qu'il attaquait.

Mêlé à la société parisienne, et peu estimé d'elle, il se mit donc à l'œuvre, ou plutôt le hasard et le caprice le dirigèrent; son courroux, accumulé contre la civilisation depuis son enfance, éclata dans un discours, où, pour répondre à une question proposée par l'Académie de Dijon, il soutint que les nations qui s'éclairent se corrompent, et que la civilisation n'est qu'un progrès vers la décadence. Cet essai emphatique et vide fut couronné. Jean-Jacques répondait à un sentiment général et exprimait une révolte sourde contre la société même. La corde avait vibré; tous les cœurs avaient retenti; l'ouvrier genèvois continua. Dans un second discours, destiné à la même Académie et bien supérieur au premier, attaquant la hiérarchie sociale, il prouvait l'inanité radicale des distinctions et des titres. Au même moment les gracieuses cantilènes et les naïves paroles d'une idylle dont il avait fait les vers et la musique et qui fut représentée à l'Opéra, portèrent au comble l'enthousiasme des Parisiens. Légers enfants de la molle régence, ce républicain modeste, ce tribun éloquent et agreste, représentant des vertus rustiques, hardi détracteur des conventions, admises depuis des siècles, mais devenues oiseuses et fatigantes, les ravissait d'enthousiasme. Ce fut un délire. Il semblait que l'âge d'or eut reparu à la voix de l'artisan de Genève. Les belles dames voulurent le voir; on raffolait de lui; et l'ivresse de ce succès inouï, qui venait chercher le pauvre copiste, domestique de M. de Montagu, commensal de madame de Warens, père des enfants de Thérèse, devenu tout-à-coup le favori de la mode et l'idole des salons, vint le frapper et le surprendre, non sans danger pour sa raison.

Alors le besoin de la gloire s'éveille en lui; il se voit marqué du sceau spécial des réformateurs. Il épouse Thérèse, adopte pour insigne distinctif de sa vie cette simplicité que l'on admire, copie de la musique à tant la feuille, refuse un poste important qui lui est offert,

adopte pour devise: *Vitam impedere vero*, et suit la route qu'il s'est tracée.

Dans la *Lettre sur les spectacles* ou plutôt *contre* les spectacles, dans la *Nouvelle Héloïse* et le *Contrat social*, la civilisation monarchique fut de nouveau flétrie par l'écrivain, la grâce factice des mœurs accusée avec véhémence, et certains principes furent posés par l'auteur comme les dogmes qui devaient remplacer définitivement les idées et les lois sur lesquelles avait reposé la société ancienne. Que les grandes villes sont funestes à la moralité, que la civilisation entraine insensiblement la corruption, que la monarchie, l'inégalité des rangs, la sociabilité raffinée, la recherche de l'élégance, s'opposent au développement énergique de l'individu; enfin que les rapports libres de ce dernier avec Dieu et la nature suffisent à son bonheur, à sa grandeur, à sa dignité; tels sont les principes fondamentaux de cette nouvelle philosophie, dont il est facile d'indiquer les origines. Elle est calviniste par la destruction de la hiérarchie et de l'autorité, républicaine par l'admission définitive de l'égalité parmi les hommes; elle prêche le retour à l'existence primitive des forêts et porte anathème sur l'ordre établi. Nous avons vu que l'époque entière marchait dans la même direction et se frayait la même voie, par lassitude et par dégoût. Rousseau fut l'organe de cette passion nouvelle; il remplaça donc les pratiques du culte par l'adoration de Dieu dans ses œuvres, substitua les inspirations d'une sensibilité maladive à l'exercice du devoir sévère, et brisa le lien social pour faire dominer la volonté des masses transformée en lois.

On voit combien cette vaste théorie, que Jean-Jacques essayait de mettre en pratique et de propager était hostile à la croyance catholique et chrétienne. De cette absence de sentiments chrétiens naquirent les deux idolâtries singulières dont Jean-Jacques Rousseau fut le fervent apôtre; la superstition de la nature et le fanatisme de la personnalité. L'une se déguisait sous la forme d'une légitime révolte contre les formules que la société avait adoptées, et l'autre sous l'apparence séduisante d'une sensibilité toujours active. L'homme placé ainsi dans une communion intime et ardente avec la nature extérieure, se repliait ensuite sur lui-même pour écouter les battements de son cœur et se livrer aux voluptés de la mélancolie; s'enivrait d'un double orgueil. Il croyait avoir rempli tous ses devoirs avec une fidélité sublime, il se jugeait un héros adorable, quand il avait pleuré dans son extase, en face du soleil levant, ou reconnu en lui-même quelqu'une de ces vives émotions qui en lui prouvant sa faiblesse semblaient attester sa puissance. Les passions se trouvèrent divinisées, l'égoïsme fut métamorphosé en vertu et toute une génération accepta comme marque des âmes grandes et exquises le raffinement d'une volupté sentimentale occupée à se consulter elle-même sur ses plaisirs et ses douleurs. Dieu disparaissait devant cette religion nouvelle composée de la nature adorée comme source de sensations pour l'homme, et du *moi* adoré comme recevant et accroissant les sensations de la nature.

Jean-Jacques Rousseau, si malheureux par son égoïsme sentimental, en propagea la contagion; les derniers représentants de son école rencontrèrent, comme limite et comme terme de la doctrine du maître, l'ironie et le désespoir; la nature en effet, quelque grande qu'elle soit, est impuissante à satisfaire les désirs de l'homme et la sensibilité qui se creuse elle-même, ne trouve dans cette analyse impuissante qu'une angoisse amère et infinie. Le suicide offre le seul corollaire logique de ces théories de volupté sentimentale; et c'est ce que l'auteur de Werther a bien compris. On sait quel a été le succès de ce livre dont le héros se tue à vingt ans. Le courage stérile du suicide manque-t-il au sectaire de cette religion fatale? Il traîne dans un isolement maladif les débris d'une vie qui lui pèse et les restes d'une âme usée par la misérable contemplation de soi-même, par la superstitieuse et égoïste idolâtrie d'une volupté inassouvie. Obermann, roman de M. de Sénancour, est le second type de la même école. Un tel énervement, qui reste suspendu entre la vie et la mort, dans une obscurité et un marasme inactifs, ne convient qu'aux âmes faibles et aux organisations débiles. D'autres natures plus énergiques, reconnaissant l'impuissance de l'homme, s'émeuvent d'une redoutable colère et font retentir en face de ce monde physique, en vain idolâtré, et de cette sensibilité source de tant de maux, les éclats d'un rire frénétique, mêlés de longs sanglots; tel s'est montré Byron, poète sceptique, railleur élégiaque, dernière expression, tour à tour furieuse et attendrie du désespoir auquel aboutissent l'ana-

lyse de soi, l'adoration d'une sensibilité stérile en actes et d'une nature vaste mais insuffisante pour guider l'homme et le satisfaire.

Cette sensibilité ardente à laquelle il avait demandé tant de jouissances, devint un foyer toujours actif de soupçons, de terreurs et d'angoisses; la solitude qu'il chercha pour contempler la nature et s'associer plus intimement avec elle, se peupla de fantômes abominables qui le torturèrent; cette liberté républicaine qu'il affectait, l'isola au milieu d'une société élégante et monarchique. Alors il vit partout des ennemis, des conspirations et des poignards. L'anglais Hume, l'allemand Grimm, les français Diderot, d'Holbach, Saint-Lambert, madame d'Epinay qui l'avait accueilli comme un hôte, madame d'Houdetot qui avait écouté, sans colère et sans tendresse, ses déclarations d'amour, furent désignés par lui comme autant d'adversaires acharnés et perfides; plusieurs d'entre eux eurent des torts envers lui. Diderot se trompa sur son compte; Voltaire fut jaloux de lui; et la calomnie, la médisance, l'ironie de plusieurs, la haine de quelques-uns troublèrent sa solitude. Pouvait-il espérer qu'il échapperait au sort inévitable du talent, du génie et de la gloire, lui qui se plaçait en ennemi au sein de la société de son époque; lui, rustique parmi des courtisans; pauvre parmi des riches; ouvrier au milieu des nobles; calviniste chez les catholiques; lui, qui par les misères de sa naissance, de son âme et de sa vie même, donnait tant de prises au dénigrement? Dans la hauteur même de ses prétentions, ne se rappelait-il pas la bassesse ou l'incurie de ses premières années? La situation était si fausse et la contradiction si violente que sa raison succomba. Après la publication d'*Émile* qui résume dans une théorie d'éducation les idées de l'écrivain, il marcha rapidement vers la folie; l'hallucination qui le possédait ne cessa point de s'accroître jusqu'à sa mort. Son dernier et son plus bel ouvrage, les *Confessions*, est écrit sous l'impression de cette insanité, de cette sensibilité exagérée, de ces incurables remords et de cet orgueil souffrant. N'ayant plus de théories à faire valoir, plus d'arguments à poser, Jean-Jacques Rousseau redevient lui-même; et son seul but dans ce livre étant de dévoiler et d'approfondir les plaies de son âme malade, il produit une des œuvres les plus puissantes et les plus naïves, les plus colorées et les plus touchantes de toutes les époques et de toutes les littératures. Vers la fin de l'œuvre, cependant, la mélancolie égoïste et fiévreuse de ce malheureux homme de génie s'augmentant par l'analyse même qu'il exerçait sur lui, jeta sur son récit une teinte sombre et lourde qui altéra le charme et la puissante majesté de son style. Hâtons-nous d'ajouter que cet ouvrage, comme tous les autres de Rousseau, révolte souvent par la licence des idées ou des expressions, et que l'auteur y parle des désordres de sa vie avec une indifférence cynique, qui outrage les mœurs et ne peut qu'éteindre l'amour de la vertu.

Jean-Jacques avait 66 ans, Voltaire venait de mourir (trente-quatre jours auparavant), et la France se précipitait vers la catastrophe de 1789, lorsqu'il mourut à Ermenonville, d'une apoplexie séreuse, dans la solitude champêtre où il se cachait à tous les yeux, et que lui avait ouverte la générosité de M. de Girardin. Plusieurs ont cru à un suicide; depuis vingt années, c'était un suicide moral qu'il subissait, bourreau et victime, martyr des contradictions que nous avons signalées, et regrettant vainement l'heureuse époque de sa servitude obscure.

Ainsi vécut, ainsi mourut cet homme singulier, qui fut dans son époque le représentant, non de l'athéisme ou de l'immoralité préméditée, mais de la sensibilité égoïste et d'un culte enthousiaste et dangereux de la nature. Il s'empara des âmes ardentes et des tempéraments passionnés; de même que Voltaire, son contemporain, fut le maître et le guide des esprits vifs et des organisations brillantes. Les riches, les mondains et les sceptiques allèrent à ce dernier; son rival eut pour armée les enthousiastes et les pauvres. Afin d'accomplir la redoutable ruine de 1789, les partisans railleurs de Voltaire eussent été trop froids; les sectateurs impétueux de Jean-Jacques auraient manqué d'habileté. Mais ces deux courants se réunirent et allèrent battre en brèche les institutions vieillies et emporter vers la révolution française, devenue inévitable par tant de fautes, la masse, peuple et courtisans, femmes et écrivains, jeunes gens et économistes, artistes et ambitieux. Sans cesse, dans le cours sanglant de la révolution française, on vit reparaître les deux statues de Jean-Jacques et de Voltaire; l'un, invoqué par ceux dont l'exaltation rêvait le retour à la nature; l'autre divinité favorite des esprits légers et caustiques que la négation satisfaisait. Dans le

partage de ces deux forces contraires qui mettent en mouvement l'humanité, l'amour et la haine, la foi et l'ironie, l'enthousiasme et la négation, Voltaire se chargea de susciter la haine, Jean-Jacques Rousseau d'éveiller l'amour et de faire naître une foi factice en des doctrines mensongères. Convaincu lui-même et appartenant aux classes pauvres; longtemps opprimé, l'étendart qu'il souleva ébranla des masses et mit en mouvement des passions bien plus redoutables que Voltaire. Ce dernier exprimait dans sa force la plus vive l'esprit caustique de l'ancienne France, et spécialement l'esprit parisien; il ne faisait que continuer dans la sphère littéraire et avec une témérité plus incisive les théories de Gassendi, les traditions de Ninon, les paradoxes de Bayle et les impiétés de Bolingbroke. Il s'adressait aux gens de cour et d'esprit, de robe et d'épée, intéressant leur amour-propre, et conviant le beau monde au nom du bon sens à ne point penser comme le peuple, faisant honte aux grands de leur crédulité séculaire, et leur persuadant qu'il était d'excellent goût d'abjurer la croyance antique. Rousseau allait beaucoup plus loin; sa voix descendait dans les profondeurs de la société; les sentiments de père, de mère, d'époux, étaient par lui remis en honneur. Il invoquait l'égalité primitive des hommes, et faisait valoir les droits fraternels de l'humanité. Aux théories mondaines et épicuriennes de son rival, faites pour les heureux et les oisifs, il opposait une rénovation farouche et tendre du stoïcisme antique; parlait aux cœurs souffrants, aux âmes fatiguées, aux esprits orgueilleux, aux infortunes aigries et ardentes, et créait un fanatisme destructeur de toutes les choses existantes. Voltaire avait agi comme dissolvant et détaché les masses supérieures du lien social; Rousseau frappait à la base et achevait l'œuvre.

Philarète Chasles.

ROUSSEL (Pierre), docteur en médecine, né à Ax, mort le deuxième jour complémentaire de l'an x.

Roussel nous offre l'exemple d'une de ces renommées dont on ne peut expliquer la cause ni par la position de l'homme, ni par son talent personnel. Vivant obscur et retiré (par goût, disent ses admirateurs), sa vie n'offre aucun évènement important à raconter. Il appartenait à une petite coterie qu'on appelait la société d'Auteuil. Ses prétentions philosophiques, la raideur tant soit peu démocratique de son caractère, son esprit, sa sensibilité, sa soumission « à la plus belle moitié du genre humain » (Alibert), lui assurèrent les faveurs de cette société qui tenait toujours deux portes ouvertes, l'une aux encyclopédistes, l'autre aux beaux-esprits. Or, Roussel était l'un et l'autre; delà sa fortune.

Le docteur Roussel est auteur d'un livre intitulé : *Système physique et moral de la femme, suivi du système physique et moral de l'homme.* Cet ouvrage « dont le fond est na- » turellement *un peu* scientifique » (Laharpe, *Correspondance littéraire*), est écrit dans un style simple et coulant qui l'a fait aimer des gens du monde. On n'y trouve ni pensée nouvelle, ni découvertes originales, mais seulement les lieux communs de la science dits avec une certaine grâce. On en connait six éditions, dont la dernière est due aux soins de M. le docteur Cerise.

Indépendamment de cet ouvrage, Roussel a publié un *Essai sur la sensibilité* et un très grand nombre d'articles dans des recueils scientifiques et littéraires. Dr Bouadin.

ROUSSEROLLE (*ornithologie*). Ordre des passereaux, famille des dentirostres, tribu des becs fins, genre des fauvettes. Cet oiseau a beaucoup de ressemblance avec les merles. Il a reçu aussi le nom de rossignol de rivière.

ROUSSETTES (*ichthy.*). Genre de la grande division des chondroptérigiens, ordre des sélaciens, famille des squales. Les roussettes ont le museau court et obtus, les narines percées près de la bouche et contournées en sillon qui règne jusqu'au bord de la lèvre; les nageoires dorsales sont en arrière, et leur caudale allongée est tronquée au bout. Toutes les espèces qui constituent ce genre sont pourvues d'évens. La grande roussette, connue sous le nom vulgaire de chien de mer, atteint une longueur de trois à quatre pieds. Dans l'industrie on tire partie de la peau de ces poissons, qui est hérissée de tubercules pierreux; après la dessication, elle devient très rude, et on l'emploie avec avantage pour polir certains corps, tels que l'ivoire, etc.

ROUSSILLON. Ancienne province de France et autrefois l'un des trente-deux grands gouvernements dans lesquels elle était divisée. Le Roussillon était borné au nord par le Languedoc, à l'est par la Méditerranée, au sud par

l'Espagne, et à l'ouest par le comté de Foix. son nom lui vient de l'ancienne ville de Roscino (Perpignan), ancienne capitale des *Sardones*. Il se divisait en deux parties, la Cerdagne et le Roussillon, et avait pour capitale Perpignan. Cette province après avoir été conquise par les Romains, fit partie de la première Narbonnaise, lors de la division de la Gaule en provinces. Les Visigoths s'en emparèrent ensuite et la possédèrent jusqu'à ce que les Sarrasins vinssent renverser leur empire en Espagne. Charlemagne l'enleva aux Mahométans, et elle fût dès lors comprise dans ce que l'on appelait les marches d'Espagne. Le Roussillon recouvra à peu près son indépendance sous les derniers rois de la seconde race, jusqu'à ce qu'il passât dans la maison de Barcelonne, puis avec elle au royaume d'Arragon, lorsque ses souverains montèrent sur le trône de ce pays. Depuis cette époque jusques à sa réunion à la France en 1642, il appartint presque constamment à l'Espagne, car il n'en fut séparé momentanément que deux fois : la première sous le règne de Philippe III, le Hardi, à qui Jayonne IV, roi de Minorque, son possesseur, permit de le traverser pour aller venger le massacre des Français à la journée des vêpres siciliennes ; et la seconde, lorsque Louis XI l'acheta au roi d'Arragon en 1462. Mais la France ne le conserva pas longtemps, car le roi Charles VIII ayant hâte de se débarrasser de tous ses ennemis pour envahir l'Italie, le rendit à Ferdinand d'Arragon en 1498. Enfin, en 1642, lorsque la Catalogne se fut soulevée contre l'Espagne, et que la maison d'Autriche fut affaiblie par la guerre de trente ans, Richelieu fit envahir le Roussillon qui nous fut assuré définitivement par le traité des Pyrénées en 1659. Cette acquisition a donné de ce côté à la France sa frontière naturelle, et lui a permis non seulement de fermer l'entrée de ses provinces, mais encore de tenter une invasion au dehors. Lors de la substitution de la division en départements à celles en provinces, le Roussillon a formé celui des Pyrénées-Orientales. — Chacun connait la fameuse *ordonnance de Roussillon* rendue par Charles IX en 1564, sur le rapport du chancelier de l'Hopital. Elle fixe au premier janvier le commencement de l'année, qui jusqu'alors avait été à Pâques. Elle porte le nom d'ordonnance de Roussillon parce qu'elle fut donnée dans le bourg de ce nom, situé en Dauphiné sur la rive gauche du Rhône. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Isère.

ROUTE, *via*, passage ouvert qui joint ensemble deux points opposés. Les plus anciennes routes dont l'histoire fasse mention sont celles dont Sémiramis sillonna l'étendue de son empire. Suivant Isidore de Séville, les Carthaginois sont les premiers qui aient pavé les leurs, et l'on doit aux Romains l'exemple le plus parfait de la solidité des voies de communication. Ils commençaient par creuser le sol et y mettaient des couches superposées de caillous et de sable, de maçonnerie composée de blocailles, de briques, de moellons pilés et unis ensemble avec du mortier. Plusieurs de ces routes étaient ainsi préparées jusqu'à 3 mètres 90 centimètres de profondeur, et les vestiges que l'on en rencontre résistent encore au marteau, après seize siècles de durée. Quelquefois les routes étaient pavées régulièrement avec de grandes dalles, comme cela se voit encore aux voies flaminienne et appienne, ou bien de pavés et de caillous très durs, ce qui les faisait désigner sous le nom de *viæ ferræ*. Les Romains avaient aussi de doubles routes séparées entre elles par un parapet, et, d'espace en espace, il y avait des degrés et des colonnes pour marquer les distances : telle était la route de Rome à Ostie, appelée *via portisensis*.

L'Angleterre est de tous les pays celui qui possède le plus de routes, relativement à l'étendue de sa superficie, et celui qui se distingue le plus par la manière dont il les construit et les entretient. C'est à l'ingénieur Mac-Adam qu'est due l'invention des semis de pierres concassées sur les routes. Après l'Angleterre viennent la Saxe, la Belgique, la Suisse et l'Italie septentrionale. La France rivalise depuis quelques années avec ces contrées, et son mérite est d'autant plus grand, que la configuration de son sol lui oppose de plus nombreux obstacles à vaincre. On attribue l'origine de nos grandes routes à Philippe-Auguste. Henri IV ordonna, en 1590, que les chemins royaux fussent plantés d'arbres des deux côtés. C'est au ministre Trudaine que l'on doit les bornes placées de kilomètre en kilomètre sur les routes, ainsi que la détermination de la largeur de celles-ci. Ce diamètre est, suivant les classes et non compris les fossés et talus, de $13^m\,65^c$, $11^m\,70^c$, $9^m\,75^c$ et $7^m\,80^c$. Les routes sont classées en *routes royales*, *routes départementales* et *chemins vicinaux*,

La France possède aujourd'hui environ 32 millions de mètres de routes royales et 28,000,000 de mètres de routes départementales. Les chemins vicinaux offrent un parcours d'à peu près 821,300,000 mètres. (*Voyez* VOIES ROMAINES et CHAUSSÉES.) On appelle *route souterraine* ou *tunnel* un passage creusé dans le roc et voûté; telle est la route de Pouzzoles, près de Naples, construite par Cocceius, et qui a près de 2,393 mètres de longueur sur 4 mètres 88 centimètres de largeur et autant de hauteur. *Route*, en terme de marine, signifie le chemin qu'a tenu le vaisseau. On dit qu'il fait *fausse route* lorsqu'il ne porte pas sur le point où l'on veut arriver, ou bien qu'il *porte à la route* lorsqu'il se dirige exactement sur cet endroit. On dit encore *à la route* quand on commande au timonier de gouverner à l'air de vent qu'on lui a indiqué. — Au figuré, on dit suivre la *bonne* ou la *mauvaise route*, se *mettre en route*, *faire route*, etc. A. DE CH.

ROUTIERS. On donnait ce nom à des bandes, plus ou moins formidables, de soldats congédiés ou déserteurs et de gens de toute sorte qui, sous le règne de Charles V particulièrement, parcouraient les provinces et mettaient au pillage tous les lieux où l'on ne pouvait leur opposer une énergique résistance. On les appelait aussi *grandes compagnies*; puis *Brabançons*, parce qu'un très grand nombre d'entre eux étaient du Brabant; *cottereaux*, parce qu'ils faisaient un usage fréquent du couteau; *écorcheurs*, parce qu'ils se livraient au meurtre ou torturaient leurs victimes. Quelques-unes de ces bandes s'étaient emparées de châteaux forts d'où elles allaient faire leurs redoutables irruptions; et plusieurs même étaient commandées par des officiers distingués que la misère ou l'inconduite avait réduits à cette triste condition. On eut beaucoup de peine à détruire ces troupes de bandits; et ce ne fut qu'en en incorporant une partie dans l'armée que l'on parvint à exterminer celles qui refusèrent d'abandonner leur infâme métier. A. DE CH.

ROUTSCHOUK, ville de Turquie, située au confluent du Lom et du Danube, et chef-lieu d'un sandjiakat. C'est l'un des entrepôts du commerce d'Allemagne et particulièrement celui de Vienne, et l'on y fabrique des étoffes de laine, de coton et de soie qui sont estimées. Cette ville, dont la population est de 30,000 âmes, a un archevêque grec.

ROUVRE. *Voyez* CHÊNE.

ROUX (JACQUES). Prêtre et capucin à l'époque de la révolution, il épousa avec enthousiasme les doctrines de cette époque désastreuse, et se plût à se qualifier de *prédicateur des sans-culottes*. Nommé officier de la commune, il se distingua par sa fureur contre la cour et les prêtres insermentés; et ayant été désigné, en qualité de commissaire de la prison du Temple, pour conduire l'infortuné Louis XVI à l'échafaud, il fit à ce prince, qui le priait de remettre une bague à la reine, cette atroce réponse : « Je ne suis chargé que de vous conduire à la mort. » Expulsé de la commune le 9 septembre 1793, et redoutant de paraître à son tour devant le tribunal révolutionnaire, il se frappa de cinq coups de couteau.

ROVÈRE, maison d'Italie qui doit son illustration aux papes Sixte IV et Jules II qui lui appartenaient. Ce dernier fit épouser à son frère la fille du duc d'Urbin, et parvint à mettre son neveu, François-Marie de Rovère, en possession de ce même duché d'Urbain qui était dans la maison de Montefeltro. Ce François est regardé comme l'un des plus grands capitaines de son temps, et son fils, Guidobalde, fut général des armées de Philippe en Italie. Le duché d'Urbin revint au saint siége en 1694, par la mort de Victoire de Rovère, fille de Guidobalde, morte sans héritier.

ROVEREDO en latin *Roboretum*. Ville du Tyrol italien, est bâtie sur l'Adige, et peuplée par 7,500 habitants. Elle fait un grand commerce de soie, de cuirs et de jambons. Elle possède une académie dite *degli agiati* (des gens à leur aise). Roveredo, après avoir appartenu près de 200 ans aux Vénitiens, de 1416 à 1609, fût conquise sur eux par les Autrichiens qui l'ont gardée depuis. Les Français s'en emparèrent en 1796 à la suite d'un brillant combat qui porte son nom; ils la possédèrent jusqu'en 1814, où elle retourna à ses anciens possesseurs.

ROVIGO en latin *Rhodigium*. Bâtie sur une branche de l'Adige nommée Adijetto, c'est une ville de 7,145 habitants, capitale de la province appelée Polésine de Rovigo dans le royaume Lombard-Vénitien. Elle possède une académie des sciences et des arts, des fabriques de salpetre et des tanneries. C'est la patrie d'Antoine Riccoboni. — Napoléon avait donné à Savary, un de ses généraux, le titre de duc de Rovigo. — La Polésine de Rovigo est bornée

au nord, à l'est et à l'ouest par les provinces de Vérone, de Padoue et de Mantoue, et l'Adriatique; et au sud par les états de l'église. Elle est traversée par le Pô, l'Adige, le Tartaro et une multitude de petits ruisseaux, importans seulement sous le rapport stratégique; car ils possèdent de nombreux ponts, et au moyen de coupures dans les digues, on pourrait inonder complètement le pays. La Polésine est fertile, mais malsaine. On y trouve une quantité considérable de marais et de rivières. Sa population est de 14,000 âmes, son commerce actif, mais son industrie est nulle.

ROVILLE, village du département de la Meurthe, situé dans le vallon de la Moselle, près de Nancy. Il est devenu célèbre par sa ferme modèle, créée pour l'amélioration des méthodes agricoles; par les cours qu'y dirigeait le savant et laborieux Mathieu de Dombasle; et par la fabrication d'instruments aratoires perfectionnés, dûs, pour la plupart, au fondateur de l'établissement, c'est-à-dire à Dombasle. Cette ferme attira, pendant une assez longue durée, des élèves qui y accouraient de toutes les parties de l'Europe et qui y répandaient, à leur retour dans leurs foyers, les doctrines les plus propres à augmenter les richesses du sol. L'enseignement de Roville ne se bornait pas seulement à la démonstration des principes de l'agriculture et des sciences qui aident à sa prospérité, mais il appliquait encore les règles administratives et commerciales, à la tenue des livres du cultivateur. A. DE CH.

ROWE (NICOLAS), poète tragique anglais, appartient à cette école dramatique bâtarde qui dédaigna la trace de Shakspeare pour suivre celle de Racine et qui n'atteignit ni la grandeur de l'un ni le charme de l'autre. Son premier ouvrage, l'*Ambitieuse Belle-Mère*, n'est autre que l'histoire de David, de Bethsabée et de Salomon déguisée sous des noms persans; il s'y trouve quelques belles situations, mais l'ouvrage manque complètement du coloris approprié à l'action; *Tamerlan* est dans le même cas; cependant malgré le ton doucereux répandu si mal à propos sur le personnage principal, la pièce eut un grand succès à cause des allusions qu'on y crut voir à l'avènement de Guillaume III. N. Rowe réussit mieux dans la *Belle pénitente*, tragédie ou plutôt drame bourgeois dont le sujet doit être tiré d'une nouvelle italienne; cet ouvrage contient des scènes très pathétiques, et, versifié par Colardeau sur une mauvaise traduction, il a été représenté en France non sans succès au siècle dernier. Deux autres tragédies de Rowe ont eu aussi un grand succès en Angleterre : *Jane Grey*, heureusement transportée en 1844, mais avec de nombreuses modifications, sur la scène française par Alex. Soumet et Mme d'Altenheim, et *Jane Shore*, qui a été traduite trois fois en vers français par M. Liadières, par Népomucène Lemercier et par Andrieux. La pièce du dernier est intitulée *Lenore* et n'a pas été soumise à l'épreuve de la représentation. Au reste, les scènes déchirantes de l'écrivain anglais sont singulièrement affaiblies chez ses imitateurs. Outre ces imitations, les principales pièces de Rowe ont été traduites plusieurs fois en prose et insérées dans le théâtre anglais et dans les collections des théâtres étrangers. Ces ouvrages forment 3 vol. in-12, Londres, 1733. Rowe a en outre publié quelques poésies et traduit en vers la *Pharsale* de Lucain et la *Callipédie* de Quillet. — Né en 1673, à Listie Bedford, il fut créé poète lauréat à l'avènement de Georges Ier, et peu après secrétaire du prince de Galles. Il mourut à Londres, en 1718. J. FL.

ROWE (THOMAS), littérateur anglais, né à Londres en 1687, mort en 1715, entreprit de donner une suite aux vies de Plutarque; il n'a publié que celles d'Énée, de Tullus Hostillius, d'Aristomène, de Tarquin l'Ancien, de Lucius Junius Brutus, de Gelon, de Cyrus et de Jason. On chercherait en vain dans ces écrits une intelligence vraie de l'antiquité; mais les faits y sont recueillis avec soin; l'abbé Bellanger les a traduits en français et ils font partie de plusieurs éditions du Plutarque de Dacier ou d'Amyot. — Sa femme a aussi laissé quelques ouvrages.

ROXANE, fille du satrape Oxyarte. Sa grande beauté fixa l'attention d'Alexandre qui, après la défaite de Darius, la prit pour épouse. Veuve, elle s'efforça, par tous les moyens en son pouvoir, de conserver le trône à son fils Alexandre Aigus, et, en effet, il fut proclamé souverain à la suite du traité de l'an 311; mais Cassandre fit périr le jeune prince ainsi que sa mère.

ROXBURG, comté d'Écosse appelé plus communément Tevicedale, vallée de Teviot, du nom de la rivière du Teviot qui l'arrose. Il est renfermé entre les comtés de Berwick au nord,

de Dumfries au nord-ouest, de Selkirck à l'ouest et au sud-ouest, et de Cumberland au sud et à l'est, son chef-lieu est Kelso, et sa population 44,000 habitants. Dans ce comté se trouve un village du nom de Roxburg, le *Marchenium* des latins bâti sur la langue de terre qui sépare le Teviot de la Tweed avant leur jonction, non loin des ruines de l'ancienne ville de Roxburg, de qui le comté tire son nom, et qui fut détruite en 1550 à la suite d'un traité entre les rois d'Angleterre et d'Écosse. Outre la Tweed et la Teviot, il est encore arrosé par la Liddel qui se jette dans le Solway, et sa partie est nord-est sillonée par les monts Cheviot.

ROXELANE. Favorite, puis femme de Soliman-le-Magnifique, attrista par ses intrigues les dernières années de la vie de ce sultan. Profitant de l'empire qu'elle exerçait sur son époux, elle parvint à lui faire ordonner la mort de deux fils qu'il avait eu d'une autre femme, afin d'assurer le trône à ses deux enfants, qui occupèrent successivement le trône de Constantinople. Elle mourût en 1557.

ROXOLANS. Ce peuple, qu'on peut regarder comme l'ancêtre de la nation russe, était compris dans la grande famille des Sarmates. On donne aussi aux Roxolans le nom de *Roxanes* ou *Rossanes;* ils habitaient sur les rives du Pont-Euxin, entre l'embouchure du Borystène et celle du Tanaïs. C'est là du moins la patrie que leur assigne les anciens historiens, Ptolémée, liv. III, ch. V; Pline, liv. IV, ch. 25, et Strabon, liv. VII. Mais ce dernier auteur, qui s'étend davantage sur les Rossanes (ainsi qu'il les nomme), nous les représente surtout comme une nation nomade vivant continuellement sous des tentes ou dans des chariots. Le théâtre de leurs ravages était la vaste région comprise entre le Nogni (steppe d'Astracan) et les sources de la Vistule. D'un côté c'étaient les Jaziges et de l'autre les Bastarnes, deux puissants peuples, qui limitaient ainsi l'invasion des Roxolans.

Selon Appien, les Roxolans furent d'un grand secours à Mithridate et à Tigrane dans leurs courses contre les Romains; et, plus tard, au dire de Tacite, ils surprirent plus d'une fois la frontière romaine vers les monts Krapachs et les sources du Danube. Dans ces invasions, que Tacite décrit, on retrouve chez les Roxolans le caractère guerrier et la manière de combattre que nous avons depuis étudiés dans la cavalerie des Cosaques.

Lors de la venue des barbares en Europe, les Roxolans ne suivirent pas le torrent de la grande invasion; quelques-unes de leurs tribus suivirent seules les Huns; les autres reconnurent la suprématie des Goths et ne quittèrent point la patrie.

A cette époque on donnait généralement aux Roxolans le nom de *Rossanes*, où se trouve déjà la dénomination de *Rhos*, racine évidente du nom de *Russes* que ce peuple devait bientôt porter.

Plusieurs savants écrivains, Peyssonnel, dans ses *Observ. hist. et géogr. sur les peuples barbares qui ont occupé les bords du Danube*; Michel Lomonosow, l'un des plus grands historiens de la Russie, dans son *Hist. de l'origine des Russes;* et Malte-Brun, dans ses *Notes de l'hist. de Russie*, par Levesque; se sont occupés de l'époque de transition où les Roxolans durent prendre le nom de Russes; et tous, ils ont victorieusement prouvé que ces deux peuples sont identiques. ÉDOUARD FOURNIER.

ROYAN. Chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure, est une petite ville de 2,535 habitants, bâtie sur la rive droite de la Gironde, tout près de l'embouchure de cette rivière, dans un endroit où son lit se resserre tellement qu'il n'a pas au delà de 550 mètres de largeur. Son port est petit, peu profond, mais sûr. Elle fait un grand commerce de vins et de sardines. Elle est défendue par le fort *Royan*, place de quatrième classe, destinée aussi à garder l'entrée du fleuve. Cette ville autrefois beaucoup plus importante que maintenant, joua un grand rôle dans les guerres de religion; elle fut assiégée par Louis XIII en personne, lors de l'expédition de de Luynes contre les protestans du midi, prise par ce monarque et détruite presque complètement.

ROYAUMONT. Célèbre abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, fondée par saint Louis en 1227 pour 114 religieux. Ce prince venait souvent passer quelques jours en ce lieu : il y servait les malades et mangeait au réfectoire. En 1409 le tonnerre tomba sur l'église, et la moitié de ce monument, avec le clocher qui la surmontait, devint la proie des flammes. Les cloches furent fondues par la violence du feu, aussi bien que le plomb qui couvrait toute l'église. Cette abbaye est située sur le ruisseau de Baillon, non loin de son embouchure dans l'Oise, à une lieue à l'est de Beaumont. Avant la révo-

lution française elle rapportait à son abbé onze à douze mille livres, et la taxe en cour de Rome était de 268 florins. Les bâtiments du monastère ont été convertis, depuis la suppression des ordres religieux, en une filature de coton. L. S.

ROYE Petite ville de Picardie, bâtie sur l'Aure, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Somme. Sa population de 2,425 habitants fait un commerce assez considérable de grains. Cette ville, cédée par le traité d'Arras en 1422 à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fut rachetée par Louis XI avec les autres villes sur la Somme, moyennant le prix stipulé par ce même traité. De là la haine de Charles-le-Téméraire, fils de Philippe-le-Bon, contre Louis XI, et son accession à la ligue du bien public, afin de pouvoir rentrer en possession de ces places, qui lui assuraient une entrée toujours libre dans le centre de la France. Cette ville a soutenu onze siéges et a été brûlée deux fois. — Roy (Guydi), né en Picardie, fondateur du collége *de Reims*, à Paris, fut l'ami des papes Clément VII et Benoît XII. Après avoir accepté successivement plusieurs siéges épiscopaux, il avait été promu depuis 19 ans à celui de Reims, lorsqu'il fut tué d'un coup d'arbalète en 1409 à Voltri, près Gènes.

ROYOU (l'abbé). Beau-frère de Fréron et son collaborateur, il fonda à son tour, en 1790, un journal intitulé : *l'Ami du roi*, dans lequel il défendit avec courage les doctrines monarchiques. — Royou (Corentin), frère du précédent. On lui doit des compilations historiques, dans lesquelles, par une singulière aberration, il se montra à la fois partisan de la puissance royale et adversaire du clergé.

ROZIER (l'abbé), agronome distingué, né à Lyon en 1734. Huitième enfant d'un industriel peu fortuné, sa famille le destina à la prêtrise et lui fit faire ses études au collége des jésuites de Villefranche. Ses dispositions pour les sciences naturelles se manifestèrent dès ses plus jeunes ans, et l'une de ses sœurs, un peu plus âgée que lui, fut la confidente et l'aide des expériences auxquelles l'entraînait journellement son amour irrésistible pour les plantes et leur culture. Après avoir été ordonné prêtre, il alla régir, en Dauphiné, un domaine assez considérable qu'y possédait son frère, fonctions qui lui permirent de mettre en pratique les théories de Columelle et d'Olivier de Serres dont il avait fait l'objet de ses méditations les plus chères. Bourgelat le désigna au ministre pour occuper l'emploi de directeur de l'école vétérinaire de Lyon ; puis, s'étant brouillé avec ce protecteur, il vint à Paris où il fut admis à la rédaction du Journal de physique et d'histoire naturelle que publiait Gauthier d'Agoty. Durant cette collaboration, il refusa la chaire d'agriculture que le roi Stanislas Auguste lui offrit d'aller occuper à Grodno; mais, ayant obtenu le prieuré de Nanteuil-le-Haudoin, il profita de l'aisance que lui procura sa nouvelle position pour commencer l'exécution de son *Cours d'agriculture*. Le premier volume de ce recueil parut en 1780 et l'ouvrage s'arrêta en 1788, à l'article *Ruminant*. Malgré la pureté de ses mœurs et les obligations de l'habit qu'il portait, l'abbé Rozier eut la faiblesse de se laisser aveugler par les utopies des rénovateurs de 1793 et il devint curé constitutionnel d'une paroisse de Lyon. Il ne demeura pas longtemps en jouissance de cette nouvelle position : dans la nuit du 29 septembre 1793, une bombe le tua dans son lit et son corps ne fut retiré que par lambeaux des ruines de la maison qu'il habitait. Le cours d'agriculture de l'abbé Rozier est un ouvrage assez estimé; mais on a reproché avec justice à l'auteur d'avoir beaucoup puisé dans les travaux de ses prédécesseurs et de ses contemporains et de n'avoir pas toujours avoué loyalement ses larcins. C'est ce qui eut lieu de sa part envers Olivier de Serres, Duhamel, Le Berriais, Schabol, Young, Parmentier et bien d'autres encore. Outre son *Cours d'agriculture*, l'abbé Rozier fit paraître, en 1766, des *Démonstrations élémentaires de botanique ;* en 1770, les *Tables des mémoires de l'Académie des sciences* et un *Traité sur la meilleure manière de distiller les vins ;* en 1772, un *Traité sur la culture de la navette et du colza ;* en 1774, un autre *Traité sur la meilleure manière de se procurer les animaux et de les envoyer des pays que parcourent les voyageurs ;* en 1777, des *Vues économiques sur les moulins et pressoirs à huile d'olive ;* en 1784, une *Dissertation sur les aérostats des anciens et des modernes ;* en 1788, un *Mémoire sur le rouissage du chanvre ;* etc. A. de Ch.

RUBAN, **RUBANIER** (*industrie*). Le ruban est un tissu très mince qui sert à divers usages et se fabrique avec différentes matières, telles que l'or, l'argent, la soie, le fleuret, la laine et le fil. Il y en a d'uni, de façonné, à

deux endroits, à un envers, de gaufré, à réseau, de double en lisse et de simple, et de toutes sortes de dessins. Il en est qui n'ont pas au delà de quatre à cinq millimètres, comme les rubans anglais qui servent à broder et à faire des signets; d'autres, au contraire, ont une largeur qui dépasse un décimètre, tels que les cordons d'ordre. L'emploi des rubans remonte à la plus haute antiquité : on les voit retenir les sandales des dieux égyptiens et la mitre des Pharaons, ceindre le front des pontifes hébreux, se mêler aux tresses de la chevelure des femmes juives et grecques, et orner la chaussure des Juifs, des Grecs et des Romains. De nos jours, ils flottent avec majesté autour des saintes bannières, ils décorent nos temples, ils rehaussent l'élégance de nos ameublements, ils brillent au milieu des plus riches parures; partout, enfin, où ils apportent leur éclat, leurs nuances variées, leur fraîcheur, ils font naître le sourire, la louange, et inspirent une sorte de contentement.

On appelait autrefois les rubaniers *ouvriers de la petite navette*, pour les distinguer des *tissutiers* en draps d'or, d'argent et de soie qui étaient désignés sous le nom d'*ouvriers de la grande navette*. Les premiers statuts relatifs à la profession de rubanier datent de 1403, sous Charles VI, et ils furent modifiés sous les règnes de Louis XII, de Henri IV et de Louis XIII. La corporation était administrée par quatre jurés; l'apprentissage durait quatre ans; le compagnonage quatre autres années; et, après ce noviciat, celui qui prétendait à la maîtrise ne pouvait l'obtenir qu'en produisant un chef-d'œuvre de rubanerie. Paris comptait au delà de sept cents maîtres rubaniers. La rubanerie est séparée actuellement en deux divisions : la première, dite *petite rubanerie*, se compose des rubans de fil et de ceux de laine, de coton et de filoselle; la seconde, appelée *grande rubanerie*, ne comprend que les rubans de soie et ceux où l'or et l'argent se mêlent à la soie. En général, les procédés de fabrication pour les rubans sont analogues à ceux des étoffes de soie. Il y a des métiers de rubanier à haute et basse lisse, des métiers à la Vaucanson, à la Jacquard, des machines à vapeur, des machines hydrauliques, et des mécaniques à la barre qui font à la fois 10, 12, 25 et même 36 rubans, ce qui permet à un seul ouvrier d'accomplir l'ouvrage de vingt. Les moulins à créper sont montés de la même manière que ceux à organsiner, et d'après le système de Vaucanson.

Quoique l'on ne soit pas exactement fixé sur l'origine de la rubanerie en France, on sait cependant qu'un règlement de 1540 détermine les droits à percevoir sur les rubans. La rubanerie de soie fut primitivement établie à Lyon, puis transportée à Saint-Chamond et à Saint-Étienne; et, vers le milieu du XVIe siècle, on construisit dans la première de ces villes des moulins à soie, dits *moulins à la Bolonaise*, lesquels se répandirent bientôt dans tout le midi, où déjà la culture du mûrier faisait de rapides progrès. En 1605, la ville de Saint-Étienne avait pris un tel développement dans la rubanerie, que les ouvriers purent fonder une confrérie. La révocation de l'édit de Nantes transporta cette industrie à Spitalfields en Angleterre, puis à Bâle en Suisse. En 1786, la rubanerie française, et principalement celle de Saint-Étienne, approvisionnait l'Europe et les colonies de toutes les nations; mais cette branche de commerce se ressentit, comme toutes les autres, des perturbations de 1793, et ce ne fut qu'en 1800 qu'elle se releva avec une prospérité remarquable. A cette époque, en effet, les seuls ouvriers rubaniers des fabriques de Saint-Étienne étaient au nombre de vingt-cinq mille. Jusqu'en 1817, les rubans de soie n'avaient pas été teints en pièce, mais tissés avec des matières qui avaient déjà subi la teinture. Alors fut inventée, à Saint-Chamond, une nouvelle fabrication de rubans et autres tissus de soie en deux ouvraisons, dans laquelle la teinture fut donnée après la première et avant la dernière de ces deux opérations. Ce genre de tissu obtint une très grande vogue, qu'il dut surtout à l'emploi du système Jacquard. La qualité de soie que l'on nomme *organsin* forme la *chaîne*, qui doit être d'un apprêt plus forcé que celui de la *trame*.

Les rubans les plus généralement fabriqués sont : le ruban uni, le ruban à effets d'armures, le ruban à dispositions ourdi en soie de plusieurs nuances, le ruban broché et façonné, le ruban chiné et façonné, le ruban velouté uni et façonné, le ruban anglais, le ruban dentelé et à franges, le ruban gaze, le ruban marabout, le ruban gaufré et imprimé, le ruban gros de Tours et satin, et le ruban en même temps gaze unie à dispositions et à jour.

Les rubans unis se fabriquent à la mécanique, ceux à effets d'armures sur le métier à la Jac-

quard ou à la ligature. Le dessin de ces rubans figure des carreaux, des points, des rainures, des losanges, des cannelures, etc.; il y a l'armure taffetas, l'armure sergé et l'armure satin. Le ruban tissé en taffetas se fabrique sur le métier à la barre, les brochés façonnés sur celui à la Jacquard. Les rubans à dispositions sont ceux qui offrent plusieurs couleurs; on les fabrique sur le métier à la basse ou à la haute lisse. Les rubans chinés ont leur chaine teinte après l'ourdissage et se font sur tous les métiers à rubans. Les veloutés se fabriquent sur le métier à velours, avec deux chaines; l'une forme le tissu de l'étoffe, l'autre devient le poil qui constitue le velours. Ceux qui ne sont veloutés que dans quelques parties seulement se tissent sur le métier à la Jacquard. Les rubans anglais se font à la chaine d'organsin, mais à trame d'une soie de Chine particulière, écrue et de qualité supérieure; ces rubans sont cylindrés avec précaution, ce qui leur donne le brillant qui les fait rechercher. Les rubans dentelés et à franges tirées sont ornés, au delà des lisières, de petits bouts en soie saillants, nommés *dents de rat*, qui se font en même temps que le tissu. Le ruban dentelé se fabrique sur tous les métiers; celui à franges tirées se fait sur le métier à la Jacquard ou celui à la ligature. Les rubans de gaze se fabriquent sur le métier à la Jacquard, et le marabout est le plus beau des rubans de cette sorte. Le ruban gaufré est celui sur lequel on imprime des ornements de fleurs, d'oiseaux, des ramages ou des grotesques. Pour obtenir des rubans de ce genre, on se servit d'abord de fers ou de plaques d'acier gravé; puis, en 1680, un nommé Chandelier inventa une machine semblable au laminoir dont on fait usage pour aplatir les lames des métaux, machine dont deux cylindres d'acier forment les principales pièces; des figures sont gravées sur ces cylindres, entre lesquels, lorsqu'ils sont chauffés, on fait passer les rubans qui se gaufrent alors et reproduisent les dessins. Le ruban de satin est celui que l'on fabrique à la manière du satin. Le ruban imprimé se travaille comme les étoffes imprimées. Les rubans galons, qui servent à border les meubles, sont fabriqués avec un organsin commun pour la chaine et une trame beaucoup moins fine que celle des autres rubans. Les padous doivent leur nom à Padoue, ville d'Italie, où ils furent inventés.

Au sortir des mains des ouvriers, les rubans n'ont pas encore l'apparence agréable qui en favorise la vente; ils sont soumis, pour l'obtenir, à diverses préparations, telles que l'émouchetage, le découpage, le cylindrage, le moirage et le gaufrage. Dans les rubans, les largeurs sont indiquées par des numéros, depuis 1/2 jusqu'à 11.

Les rubans de fil, dits rouleaux, se fabriquent, en France, à Bernay, à Drucourt, à Thiberville, à Forges et dans le pays de Caux. Il vient aussi des rubans de fil de la Hollande, de la Belgique, et la vallée de Barmen, près d'Elberfeld, en a des manufactures considérables. Les rubans en fil roux, nommés *chevillières*, se font à Ambert, Courpière et Saint-Anthème, en Auvergne. Les rubans de laine, nommés *galons*, se fabriquent aussi en Auvergne et en Picardie, surtout à Amiens, Quevauvillers, Moliens-le-Vidame et Poix. Les rubans de bourre de soie, nommés *padous*, se font à Saint-Étienne et à Saint-Chamond. Les rubans d'or et d'argent se fabriquent à Paris et à Lyon; ceux de soie, à Paris, Lyon, Tours, Saint-Étienne et Saint-Chamond. On tire aussi des rubans de diverses sortes de la Flandre, de la Hollande, de l'Allemagne et de la Suisse; le canton de Bâle, lui seul, a plus de huit cents métiers en activité.

Il se vend une grande quantité de rubans aux foires de Francfort et de Leipsig; Saint-Pétersbourg en achète beaucoup et des plus beaux; les qualités inférieures se placent en Italie, en Espagne et en Portugal; les États de l'Amérique méridionale, ainsi que l'Inde, font une grande consommation de rubans unis et de petits façonnés; la France, enfin, expédie des rubans en Angleterre, et l'Angleterre en fournit à son tour à la France. A, DE CH.

RUBAN (*architect.*). C'est un ornement, en forme de ruban tortillé, que l'on taille dans les baguettes et les rudentures.

RUBAN (*blason*), signifie la huitième partie d'une bande.

RUBAN-D'EAU (*botan.*). Plante dont le nom générique est *sparganium*. Elle croit dans les fossés, dans les étangs, et a de longues feuilles, surtout dans l'une de ses espèces, le *S. natans.*

RUBEN, fils aîné de Jacob et tige de la tribu qui porta son nom, perdit, à cause de sa conduite criminelle, son droit d'aînesse, qui fut alors tranféré à Juda. Plus humain que ses frères, il ne voulut jamais consentir à la mort

de Joseph qu'il engagea à descendre dans un puits, d'où il comptait le retirer secrètement; mais en son absence ses frères le vendirent à des marchands ismaélites. Sa postérité augmenta si rapidement, qu'à l'époque de la sortie d'Égypte elle comptait 46,500 combattants. Après la conquête de la Terre promise, elle s'établit dans la partie la plus méridionale entre les torrents de Jabok et d'Aanon, à l'est de la mer Morte et du Jourdain. Là, elle construisit ou releva de leurs ruines les villes de Hésebon, Beer, Aroer et Lévlade. Les principales montagnes de son territoire traversé en entier par la chaîne du Pisga étaient les monts Nebo et Abarins. La tribu de Ruben fit, après la mort de Salomon, partie du royaume d'Israël, et fut à la dispersion des dix tribus transplantée dans les champs de Ninive, d'où un très petit nombre seulement revint dans sa patrie, après la prise de Babylone par Cyrus, et l'édit de ce prince qui permettait aux Juifs de retourner dans leur pays.

RUBENS (Pierre-Paul), l'une des plus grandes célébrités de la peinture, naquit à Cologne en 1577. Son père, conseiller de sénat à Anvers, le fit, tout jeune encore, attacher en qualité de page à une grande maison; mais Rubens devait se frayer tout seul un chemin plus difficile et plus honorable vers ces distinctions que lui souhaitait l'ambition paternelle. Saisi par cette irrésistible vocation qui entraîne les grands hommes, le jeune page renonce bientôt aux séductions d'une vie oisive pour se faire l'élève d'Adam Van Oort, puis d'Otto Vænius, peintre un peu moins obscur que le premier. Après avoir épuisé la science de ses maîtres, et déjà en réputation dans son pays, il fut pris du désir d'aller demander à l'Italie les leçons qu'il ne pouvait plus trouver ailleurs. Il avait vingt-trois ans. Il visita successivement Venise, Mantoue, Rome, Gênes. L'école vénitienne fut l'objet de ses études favorites; ce fut là qu'il apprit du Titien, de Paul Véronèse, du Tintoret le secret de cette touche brillante qui fait le trait distinctif de cette fameuse école. Les ouvrages de Jules Romain arrêtèrent longtemps aussi ses méditations. Pendant sept ans il poursuivit ainsi avec persévérance l'étude des grands maîtres d'Italie, tout en semant sur son passage une grande quantité de tableaux et de portraits. Sa renommée était déjà telle que le duc de Mantoue voulut l'héberger dans son propre palais pendant le séjour qu'il fit en cette ville. Enfin, il était depuis longtemps à Gênes, où il avait établi sa résidence de prédilection, paraissant avoir presque oublié la patrie, lorsque des nouvelles alarmantes sur la santé de sa mère le rappelèrent en Flandre. A son retour, devancé par sa réputation, il fut comblé de prévenances et recherché par tous. Marie de Médicis, qui faisait revivre en France le goût héréditaire de sa famille pour les beaux-arts, n'épargna rien pour l'attirer à Paris. Elle lui confia les peintures de son palais du Luxembourg. C'est à cette passion toute royale que l'on doit cette magnifique galerie, célèbre dans le monde entier, représentant l'histoire allégorique de Marie de Médicis, et une partie seulement de celle d'Henri IV, car la disgrâce de cette reine empêcha que cette grande œuvre ne fût complétée.

Libre dès lors de tout engagement, il fut plus que jamais recherché. Le duc de Buckingham, dans ses fréquentes visites à Rubens, avait su démêler à côté des éminentes qualités de l'artiste l'intelligence supérieure de l'homme d'État. Frappé de cette découverte, il adressa le peintre à l'infante Isabelle pour conférer avec elle des grandes questions politiques qui divisaient l'Espagne et l'Angleterre. L'archiduchesse, de son côté, crut n'avoir rien de mieux à faire que d'envoyer Rubens à Philippe IV pour traiter cette grave question. Rubens fut assez heureux ou assez habile pour aplanir les difficultés qui existaient entre les deux cabinets, et cette délicate mission lui valut les plus flatteuses distinctions de la part des deux rois. Philippe IV le fit chevalier de ses ordres et lui conféra la charge de secrétaire de son conseil privé, et plus tard celle de secrétaire du conseil d'État dans les Pays-Bas. De son côté, Charles Ier le fit aussi chevalier, et, pour montrer publiquement le cas qu'il faisait de son mérite, il lui fit présent, en plein parlement, de l'épée qu'il portait au côté.

De retour à Anvers, Rubens épousa Hélène Forment, célèbre par sa beauté et ses grâces. Dès lors la vie de cet illustre peintre ne fut plus qu'une suite continuelle de triomphes en tous genres.

Son atelier était le rendez-vous des étrangers de la plus haute distinction, et sa maison, enrichie de tout ce que les arts ont de plus précieux, était citée comme un modèle de

goût et de magnificence. Son temps, il savait le partager entre l'étude et les affaires; il suffisait à tout, aux loisirs du monde, aux affaires de l'État, au travail de l'atelier. On ne cite pas moins de 1300 tableaux sortis de son pinceau. Anvers possède celui qui a passé pour son chef-d'œuvre, et qui est à coup sûr une des plus belles pages de l'art moderne, cette admirable *Descente de croix* où se révèle toute la manière de ce grand maître.

Rubens porta au plus haut degré la magie du coloris, mais sans l'emploi affecté des masses brunes et repoussantes; l'éclat de ses teintes tient de sa science profonde de la lumière, de l'entente parfaite du clair-obscur; ce sont des flots de lumière partout et toujours. Quant à l'ordonnance de ses compositions, on y retrouve toujours la passion et le mouvement; on sent que cette ardente et fiévreuse imagination n'était jamais épuisée. Une variété prodigieuse d'attitudes et de mouvements, un agencement de draperies large et riche, prêtant à l'effet; une étonnante vérité d'expression dans les figures; la richesse des détails avec l'harmonie de l'ensemble; en un mot, un brûlant enthousiasme de composition alliée à la véhémence, à l'éclat du coloris, tout se réunit dans ses splendides productions pour leur imprimer un cachet de grandeur et de magnificence admirables. On est tenté de dire de ses tableaux qu'ils sont comme un reflet de cette existence dorée qui brilla d'un si vif éclat.

Quelques-unes des productions de Rubens manquent de fini; son incroyable rapidité d'exécution, par laquelle il surpassa jusqu'au Tintoret lui-même, explique assez cette imperfection. Il semble même qu'on dût craindre qu'une retouche plus soignée ne leur eût fait perdre une partie de ce feu divin qui donne à ses compositions tant de vie et de mouvement. Un reproche qui serait plus fondé, c'est de n'avoir pas assez consulté la vérité des costumes, et surtout de n'être pas constamment resté fidèle aux grandes traditions de la pureté antique. Ainsi son dessin est lourd, incorrect parfois, quoique toujours savant et plein d'énergie. Au reste, ces défauts, il les devait au goût de son pays, et s'il n'a pas toujours cherché à les éviter, on peut dire que celles de ses pages mêmes où ces imperfections sont le plus saillantes n'en sont pas moins des œuvres d'une supériorité inattaquable; enfin, Rubens est un des plus grands génies dont s'honore l'art moderne. — Rubens est le chef de cette école flamande qui produisit tant d'hommes éminents dans des genres si variés et dont les traits caractéristiques sont l'expression et le coloris. Ses élèves furent nombreux; au 1er rang il faut citer Van-Dyck, Téniers, Jordaens. — Rubens mourut à Anvers en 1640, comblé d'honneurs et de richesses. On a de lui un *Traité de peinture* (Anvers, 1622) et l'*Architecture italienne* (Amsterdam, 1714). — Il laissa deux fils dont l'un, Albert, fut numismate distingué. C.-P.

RUBIACÉES (*bot.*), Juss. La famille désignée sous ce nom est l'une des plus considérables et des plus belles du règne végétal. Sa circonscription est assez nette et ses limites assez bien tranchées pour qu'aujourd'hui encore on l'ait conservée telle que l'avait tracée A.-L. de Jussieu, dans son *Genera*. Cependant le nombre des genres qui y ont été établis dans ces derniers temps est très considérable; Jussieu en énumérait 80; M. Endlicher en signale 242. — Les plantes qu'elle comprend sont tantôt herbacées, tantôt frutescentes, tantôt enfin arborescentes; il existe des relations entre leur état herbacé ou ligneux et leur distribution géographique. Ainsi la presque totalité des espèces qui croissent en-dehors des tropiques sont herbacées ou à peine frutescentes, tandis que celles des contrées intertropicales sont ligneuses et forment même de grands arbres, par exemple, les quinquina. Ces plantes ne renferment jamais de suc laiteux, ce qui les distingue au premier coup-d'œil des apocinées dont elles se rapprochent souvent. Leurs feuilles sont constamment opposées ou rarement verticillées, simples, parfaitement entières, quoique dans celles de nos pays le bord soit fréquemment denticulé; mais dans ce cas les dentelures ne sont autre chose que des productions épidermiques ou des sortes d'aiguillons; ces feuilles sont toujours accompagnées de stipules qui méritent de fixer l'attention d'une manière particulière. Tantôt elles sont parfaitement distinctes soit des feuilles, soit entre elles, et dans ces cas elles tombent généralement de bonne heure; tantôt elles sont distinctes l'une de l'autre, mais soudées à leur feuille; tantôt encore les deux d'un même côté sont distinctes d'avec les feuilles, mais soudées entre elles sur une longueur variable, de manière à donner ainsi ce qu'on a nommé des stipules interpétiolaires, entières, si leur soudure

réciproque est complète, plus ou moins bifides dans le cas contraire; parfois les deux qui appartiennent à une même feuille se soudent l'une à l'autre entre le pétiole et la tige, devenant par là intrafoliacées, ou même se soudant d'abord de la même manière et de plus celles d'une feuille avec celles de la feuille opposée, de sorte qu'il en résulte une gaîne intrafoliacée; il est enfin un cas habituel chez les rubiacées de nos pays dans lequel les stipules se divisent dans l'intervalle des deux feuilles en lanières tout-à-fait semblables à ces feuilles mêmes, de manière à faire croire à l'existence de verticilles foliaires; dans ce cas, l'existence d'un bourgeon axillaire à l'aisselle de deux seulement de ces expansions foliacées fait reconnaître celles d'entre elles qui sont les vraies feuilles. Les fleurs des rubiacées se présentent sous diverses modifications d'inflorescence, tantôt terminales, tantôt axillaires, soit solitaires, soit géminées ou réunies en plus grand nombre; dans certains cas, leurs groupes sont entourés de bractées qui forment un involucre; elles sont parfois pressées l'un contre l'autre au point de se souder par leur calice (*opercularia*). Elles sont presque toujours hermaphrodites, mais quelquefois elles deviennent unisexuées par l'effet d'un avortement. Chacune de ces fleurs présente les particularités suivantes : le calice a son tube soudé à l'ovaire, et son limbe, ou sa portion libre, plus ou moins développé est tantôt entier, tantôt et plus ordinairement à 2-6 dents ou divisions plus ou moins profondes. La corolle insérée à l'extrémité du tube du calice est gamopétale, de forme variable, soit infundibuliforme, soit campanulée ou même rotacée, presque toujours régulière, présentant 4-6 divisions; ses dimensions varient considérablement depuis celles de nos *galium* qui ne sont parfois que de deux millimètres de longueur jusqu'à celles du *posoqueria*, du *gardenia longiflora* qui dépassent deux décimètres. Les étamines sont ordinairement en même nombre que les divisions de la corolle, insérées plus ou moins haut sur son tube, alternes à ses divisions; le plus souvent on en compte 4 ou 5; mais dans quelques cas rares 6 ou 7, quelquefois aussi moins de 4; leurs anthères sont constamment biloculaires, s'ouvrant par une fente longitudinale, introrses. Le pistil est formé d'un ovaire toujours infère, creusé de 2 loges ou d'un nombre plus considérable; chacune de ces loges renfermant des ovules qui varient de nombre et de position; cet ovaire est toujours surmonté d'un disque épigyne; d'un style terminé par autant de stigmates ou de divisions stigmatiques que l'ovaire présente de loges. Le fruit qui succède à ces fleurs est capsulaire, bacciforme ou drupacé; présentant deux ou plusieurs loges, quelquefois une seule par suite d'un avortement; chaque loge contient une ou plusieurs graines caractérisées par l'existence d'un albumen le plus souvent cartilagineux ou corné entourant l'embryon.

Les rubiacées sont particulièrement caractérisées par leur ovaire infère, leur corolle gamopétale et leurs feuilles opposées toujours accompagnées de stipules; c'est à l'aide de ces caractères qu'on les distingue des familles voisines avec lesquelles elles ont plusieurs points de contact.

Plusieurs divisions ont dû être établies dans cette vaste famille. En voici le tableau abrégé. L'ensemble de ce grand groupe naturel a été subdivisé d'abord en deux sous-ordres celui des *cofféacées* et celui des *cinchonacées*. Le premier caractérisé par l'existence dans chaque loge d'un seul ovule et par suite plus tard d'une seule graine, très rarement de deux; le second reconnaissable à ses loges polyspermes. Le premier de ces sous-ordres comprend huit tribus; le second en renferme cinq.

1re tribu. *Operculariées*. Elle ne comprend que deux genres de la Nouvelle-Hollande (*pomax*, *opercularia*) très remarquables par ce que leurs fleurs réunies en capitule serré, se soudent entre elles en un seul corps par le tube du calice. Leurs fruits sont également soudés entre eux.

2e tribu. *Étoilées*. C'est à cette tribu qu'appartiennent toutes les rubiacées de nos contrées. C'est chez elle qu'on observe les stipules développées en lanières foliacées entièrement semblables aux deux feuilles, de sorte que le tout imite exactement un verticille de feuilles. Les plantes qui la forment sont des herbes ou des sous-arbrisseaux qui habitent les contrées tempérées et un peu froides des deux hémisphères. Leur corolle est presque toujours à 4 divisions; leur ovaire présente deux loges uniovulées. Elles offrent deux styles plus ou moins soudés et terminés chacun par un stigmate capité. Cette tribu est formée des genres vaillantie, gaillet, garance, cruciauelle, aspérule et shérardie qui appartiennent tous à la flore française.

3e tribu. *Anthospermées.* Ces plantes sont principalement du Cap de Bonne-Espérance; quelques-unes des Canaries et de l'Australie. Ce sont des sous-arbrisseaux ou des herbes à feuilles opposées ou verticillées, accompagnées de petites stipules. Leurs fleurs le plus souvent dioïques ont une corolle rotacée, quadrifide; un ovaire à deux loges uniovulées, surmonté de deux styles distincts que terminent deux stigmates allongés, grêles et hérissés.

4e tribu. *Spermacocées.* Cette tribu beaucoup plus considérable que les précédentes se compose de plantes herbacées ou sous-frutescentes, dont les feuilles opposées ont leurs pétioles rattachés l'un à l'autre par une gaine stipulaire souvent déchirée en petites lanières à son bord. Leurs ovaires ont le plus souvent deux loges, quelquefois quatre, presque toujours uniovulées, très rarement biovulées. Leur style est simple, terminé par un stigmate bilamellé. Les plantes se trouvent dans les régions intertropicales ou voisines des tropiques dans les deux mondes. On les subdivise en trois sous-tribus : les putoriées, les spermacocées proprement dites ou euspermacocées, et les céphalantées.

5e tribu. *Psychotriées.* Ce sont en général des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles opposées, à stipules interpétiolaires géminées, soudées entre elles ou distinctes, qui habitent pour la plupart les parties les plus chaudes de l'Amérique et les Indes-Orientales; leurs fleurs sont hermaphrodites; leur ovaire a deux loges uniovulées; leur fruit est une baie biloculaire. On subdivise cette tribu en deux sous-tribus : 1° celle des céphælidées qui tire son nom du genre *cephælis*, bien connu comme fournissant l'ipécacuanha le plus répandu et le plus actif; 2° celle des coffées qui tire son nom du genre *coffea*, ou cafeyer.

6e tribu. *Pæderiées.* Cette petite section ne renferme que trois genres formés d'arbrisseaux grimpants, dont le fruit est formé de deux coques comprimées, se séparant à leur maturité et suspendues au sommet d'un axe filiforme de manière à rappeler la disposition du fruit des ombellifères.

7e tribu. *Guettardées.* Cette tribu nombreuse en genres comprend des arbrisseaux ou des petits arbres qui habitent les contrées intertropicales des deux mondes, dont l'ovaire présente deux ou plusieurs loges uni-ovulées; dont le fruit est une drupe à deux ou plusieurs noyaux; dont les graines renferment un albumen charnu. On la divise en deux sous-tribus : celle des morindées pour le seul genre *morinda*, Vaill., et celle des guettardées proprement dites ou *enguettardées*.

8e tribu. *Cordiérées.* Petite tribu formée seulement de deux genres qui comprennent des arbrisseaux des tropiques, dont le fruit charnu est à plusieurs loges monospermes et non durcies en noyaux.

9e tribu. *Haméliées.* Les haméliées sont des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux des contrées inter-tropicales, dont le fruit est une baie à plusieurs loges polyspermes, et dont les graines renferment un albumen charnu.

10e tribu. *Isertiées.* Ce sont des arbrisseaux ou des herbes de l'archipel Indien et de l'Amérique tropicale, à feuilles opposées et à stipules interpétiolaires, qui ont pour fruit une drupe à plusieurs noyaux dont chacun renferme plusieurs graines.

11e tribu. *Hedyotidées.* Cette tribu est formée d'arbrisseaux et d'herbes, à feuilles opposées, à stipules interpétiolaires, dont le fruit est une capsule à deux loge, polyspermes; à albumen charnu. On la subdivise en deux sous-tribus : 1° celle des hédyotées; 2° celle des rondeletiées.

12e tribu. *Cinchonées.* Cette tribu tire son nom du genre des quinquina (*cinchina*). Elle se compose d'herbes, de sous-arbrisseaux et même d'arbres élevés que l'on trouve dans les régions intertropicales des deux mondes. Les végétaux qu'elle comprend sont caractérisés par leur fruit capsulaire à deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves. On la subdivise en deux sous-tribus : 1° les cinchonées proprement dites ou *encinchonées*; 2° les nauciées composées du seul genre *nauclea*, Linn.

13e tribu. *Gardéniées.* Cette nombreuse et belle tribu se compose d'arbres et d'arbrisseaux qui habitent les contrées intertropicales de l'un et l'autre monde. Elle est très bien caractérisée par son ovaire à deux loges renfermant chacune quantités d'ovules, lequel devient ensuite un fruit charnu et indéhiscent.

Ce que nous avons dit au sujet de chacune des treize tribus précédentes constitue un tableau suffisamment détaillé de la distribution géographique des rubiacées pour que nous n'ayons pas besoin de revenir sur ce sujet.

La famille des rubiacées est certainement l'une des plus intéressantes du regne végétal pour le nombre de ses espèces employees en médecine, dans l'industrie, dans l'économie domestique, etc. Aussi croyons-nous devoir indiquer rapidement, mais avec quelques details, celles de ces plantes dont les usages sont les plus importants. Sous le rapport médicinal, les rubiacées sont très analogues entre elles par leurs propriétés; l'écorce chez la plupart des espèces ligneuses contient un principe amer et astringent bien connu chez les divers quinquinas où il abonde, mais qui se retrouve également, quoique à un degré moins prouoncé, chez plusieurs autres genres. L'analyse a montré que dans ces écorces, particulièrement chez celles des quinquinas, la saveur astringente est due au tannin et à l'acide kinique, tandis que l'amertume provient des alcaloides bien connus aujourd'hui sous les noms de *quinine* et *chinchonine*. Plusieurs racines de rubiacées jouissent des propriétés émétiques précieuses; elles sont confondues sous la dénomination d'*ipecacuanha*. L'analogie de propriétés est également assez marquée dans la plupart des tribus.

Les étoilées sont principalement remarquables comme fournissant des principes colorants, car aujourd'hui il n'en est à peu près aucune qui soit employée en médecine, quoique plusieurs aient été fort préconisées autrefois. La plus connue de toutes est la garance (*rubia tinctorum*) que l'on cultive en grand, pour sa racine, dans plusieurs parties de la France, surtout dans le département de Vaucluse. D'autres espèces du même genre servant aux mêmes usages en diverses contrées, comme le *r. munjista*, Roxb., dans les Indes, le *r. relboun*, Cham. et Schl., au Chili. On emploie de même, mais beaucoup plus rarement comme tinctoriales les racines de certaines espèces d'*asperula* et de *galium*.

Les plantes de la petite tribu des anthospermées sont remarquables pour leur odeur. Celles du Cap ont une odeur d'ambre, tandis que celles de l'Australie exhalent une puanteur repoussante (*coprosma*). Cette mauvaise odeur se retrouve chez plusieurs spermacocées (*putoria calabrica*, Pers.; *serissa fœtida*, Linn.), chez certaines pœderiées (*pæderia fœtida*, Lam.).

C'est parmi les spermacocées et les psychotriées que l'on trouve des racines précieuses par leur propriétés émétiques; les plus remarquables sous ce rapport appartiennent à la sous-tribu des céphælidées parmi les psychotriées. Ces racines doivent leurs vertus à la présence de l'alcaloïde qu'on a nommé émétine; elles constituent les ipécacuanbas du commerce et de la pharmacie. L'espèce la plus recommandable sous ce rapport est le *cephœlis ipecacuanha*, Wild., du Brésil; le *c. punicea*, Vahl et *muscosa*, Swartz, des Antilles, ne sont qu'à un rang bien inférieur. A ces plantes, il faut ajouter le *ronabea emetica*, Rich., de la Nouvelle-Grenade; le *psychotria emetica*, Linn., parmi les psychotriées, et parmi les spermacocées; les *richardsonia scabra*, Kunth; *r. rosea*, Saint-Hil.; les *spermacoce poria*, Saint-Hil.; *s. ferruginea*, Saint-Hilaire, etc. Les *chiococca*, qui sont tous d'Amérique, fournissent la racine qu'on nomme en pharmacie racine de *canca;* il paraît même que l'on emploie sous ce nom la racine de trois espèces qui sont les *chiococca anguifuga*, Mart.; *densifolia*, Mart., et *racemosa*, Jacq. Les Américains emploient cette racine contre la morsure des serpents. La plupart des *palicourea* sont diurétiques et sudorifiques, et employées fréquemment par les Brésiliens; le fruit de quelques-unes est vénéneux (*p. noxia*, Saint-Hilaire; *p. longifolia*, Saint-Hil., etc.). C'est encore dans la même tribu des psychotriées que nous trouvons le cafeyer.

Le second sous-ordre des rubiacées nous présente des plantes du plus haut intérêt sous le rapport médical, les *cinchona* ou quinquinas qui méritent à tous égards d'être examinés à part (*voy.* QUINQUINA). Des propriétés analogues se retrouvent plus ou moins prononcées dans l'écorce de plusieurs autres arbres voisins des quinquinas; tels sont dans le Brésil les *remijia ferrugineæ*, DC.; *r. vellozii*, DC.; *pl. hlarii*, DC.; le *cosmibuena ochracea*, Endl.; les *exostemma;* dans les Antilles, les *exostemma caribæum*, *angustifolium*, *floribundum*, Roem. et Schult, etc.; dans la Guiane, le *coutarea speciosa*, Aublet, etc. Un bon nombre d'autres sont usitées comme astringentes; ainsi l'extrait de *nauclea indica* a souvent été proposé comme succédanée du cachou. Les *manettia* du Brésil sont émétiques et fournissent de bonnes succédanées de l'ipécacuanha.

Enfin la tribu des gardéniées renferme encore

un nombre assez considérable de plantes employées comme médicinales en diverses contrées ; généralement leur écorce est amère et tonique ; quelques-unes sont usitées à titre de résolutifs et de diurétiques. P. D.

RUBICON. Ruisseau fameux qui séparait la Gaule cisalpine de l'Italie proprement dite; aujourd'hui, complètement ignoré, il porte le nom de Fiumicello ou Pisatello, et va se perdre dans l'Adriatique. Le sénat avait prononcé les peines les plus fortes contre tout général romain qui le passerait à la tête d'une armée; c'était pour rassurer le peuple qu'il avait rendu le fameux sénatusconsulte gravé sur le chemin de Rimini à Césène, qui prononce les plus horribles malédictions contre le téméraire qui oserait le franchir. Ce décret fut respecté jusqu'à César, qui, voulant se venger des intrigues de Pompée et des affronts que le sénat lui faisait essuyer, traversa cette rivière, en s'écriant : *Jacta est alea*, *le sort en est jeté*, déclarant ainsi la guerre à sa patrie, et donnant par-là le signal des guerres civiles. Après lui, le Rubicon ne fut plus respecté par aucun de ceux que leur ambition poussait à s'élever sur les ruines de la liberté. Depuis, ce mot de franchir le Rubicon est devenu une expression consacrée pour signifier lever le masque, ou se décider subitement et promptement pour quelque chose.

RUBIETTE (*sylvia*). Ordre des passereaux, famille des dentirostres, tribu des becs-fins. Ce genre se distingue des autres genres de la même famille seulement en ce que leur bec est plus étroit à sa base. Ce sont des oiseaux solitaires qui vivent d'insectes, de baies, de vers, et qui, pour la plupart, émigrent pendant l'hiver. En France nous avons les espèces suivantes : le rouge-gorge, gris brun en dessus, blanc en dessous, la gorge et la poitrine rousses, se trouve en grand nombre dans nos forêts et reste dans nos climats pendant presque tous l'hiver, époque à laquelle il s'approche des habitations et s'apprivoise facilement; le gorge-bleu est caractérisé par son nom, il est rare en France, ses mœurs sont à peu près celles des rouge-gorges ; le rossignol des murailles a la gorge noire, arrive dans nos pays au printemps ; le mâle, toujours seul alors, pose ordinairement sur les édifices élevés et fait entendre au point du jour des accents très mélodieux. Lorsque la saison est un peu plus avancée, ces petits oiseaux se réunissent par paires, et vont établir leur nid dans les montagnes.

RUBIS (*min.*, *indust.*). Nom sous lequel sont communément désignées plusieurs substances pierreuses occupant un rang distingué parmi les gemmes, et n'ayant rien de commun que leur coloration rouge, mais plus particulièrement une variété du corindon hyalin, une sous-espèce de spinelle et une variété de topaze du Brésil.

Le *corindon hyalin rouge* constitue, dans le langage des lapidaires, le *rubis oriental*. Il est exclusivement formé d'alumine, sauf les substances accessoires, et constitue l'une des pierres précieuses les plus estimées après le diamant, de la dureté duquel il approche en l'égalant presque en valeur. Sa couleur est le rouge cramoisi. Sa pesanteur spécifique, 4,00 environ. Il offre, en outre, la réfraction double, quoiqu'à un faible degré; est infusible au feu du chalumeau et inaltérable par les acides. (*Voyez* CORINDON.)

Le *spinelle rubis* offre plusieurs variétés, toutes composées d'aluminate de magnésie dans la proportion de quatre atomes d'alumine pour un de base, abstraction faite des substances accidentelles, et colorées plus ou moins en rouge par l'acide chromique, à réfraction simple, d'un éclat vitreux, à cassure imparfaitement rhomboïde, infusibles, quoique d'une dureté inférieure à celle de l'espèce précédente, et d'une pesanteur spécifique de 3,5. Son rang est des premiers parmi les gemmes, en raison de sa résistance et de son vif éclat. Ses cristaux sont ordinairement fort petits, encore bien qu'il s'en rencontre de plus de cent grains, et leur taille ordinaire, dans le commerce de la joaillerie, est en brillant à degrés, à petite table et à haute culasse. En cristaux d'un rouge foncé, il constitue le *rubis spinelle* des lapidaires, le plus estimé de cette espèce, et que l'on fait souvent passer pour le rubis oriental. D'une belle apparence et d'un poids au-dessus de quatre karats, sa valeur commerciale est la moitié de celle du diamant à poids égal. En cristaux d'un rouge de rose intense ou d'un rouge violâtre faible avec teinte laiteuse, il constitue le *rubis balais* des lapidaires. Cette variété commerciale est beaucoup moins estimée que la précédente, quoique fort recherchée encore, et se confond souvent avec les topazes brûlées ou les topazes roses d'un violet pâle.

La variété rose pourprée des topazes du Brésil constitue le *rubis du Brésil* des lapidaires.

Enfin, le nom de *rubis* a encore été donné vulgairement à un certain nombre d'autres substances. C'est ainsi que le *rubis blanc* est le corindon hyalin blanc, le *rubis de Bohême* le grenat pyrope et le quartz hyalin rose, le *rubis de Hongrie* le grenat rouge-violet des monts Krapacks, le *rubis oriental* le quartz hyalin rose, et le *rubis de Sibérie* la tourmaline d'un rouge cramoisi. Dans l'Inde, le nom de *rubis* est généralement donné à toutes les pierres précieuses, quelles que soient d'ailleurs leur forme et leur couleur.

RUBRIQUE. Ce mot signifie proprement une observation écrite en lettres rouges, comme l'étaient autrefois les titres et les principales maximes du droit romain. On applique ce terme en particulier aux règles à suivre dans la liturgie et l'office divin. Elles étaient anciennement réunies dans des livres particuliers désignés sous le nom de *directoires*, *rituels*, etc.

Burchard, maître de cérémonies de la chapelle papale, joignit les rubriques de la messe à un *pontifical*, imprimé à Rome en 1485, et bientôt après l'usage s'établit généralement de les imprimer en tête des missels. Ce fut le pape Pie V qui les fit rédiger dans l'ordre où elles sont aujourd'hui. On joignit de même aux bréviaires les règles à suivre dans la récitation de l'office. Quelques-unes de ces règles furent insérées dans l'ordinaire de la messe, où, pour être mieux remarquées, elles étaient imprimées en caractères rouges.

RUBRUQUIS. Religieux franciscain du XIIIe siècle, qui fut envoyé en Tartarie par saint Louis, l'an 1253, pour travailler à la conversion des peuples de ce pays, où plusieurs autres missionnaires prêchaient depuis quelque temps le christianisme avec assez de succès. Il se présenta chez les différents princes tartares avec des lettres du roi, et fut partout bien accueilli. Il envoya à saint Louis une relation de son voyage pleine de détails curieux sur la religion et les mœurs des peuples soumis à l'empire des Tartares. Cette relation, traduite en français, se trouve dans plusieurs recueils, notamment dans celui qui a pour titre : *Voyages faits principalement en Asie.*

RUCHE *Voy.* le Supplément.

RUDBECK (Olaus), fils de Jean Rudbeck, évêque de Westeras, aumônier de Gustave-Adolphe et auteur de la *Bible* dite de *Gustave-Adolphe*, naquit en 1630. Encore enfant, il exécuta une horloge en bois qui passa pour un chef-d'œuvre; plus tard, il étudia la médecine et surtout l'anatomie; ce fut lui qui découvrit le réservoir du chyle et les vaisseaux lymphatiques, qu'il appela *conduits hépathico-aqueux*. En 1657 il établit un jardin botanique à Upsal, et fut nommé recteur et curateur de l'université de cette ville. Il mourut consumé par le chagrin d'avoir vu un grand ouvrage qu'il imprimait sur l'origine, l'histoire, et les antiquités de Suède, détruit par l'incendie qui dévora Upsal en 1702. Ses deux principaux ouvrages sont *Catalogus plantarum horti academiæ upsalensis*, et *Atlantica seu Manheim vera Japheti posterorum sedes.* — Rudbeck (Olaus), fils du précédent, né à Upsal en 1670, se fit recevoir docteur en médecine à l'âge de 19 ans. Il fut chargé, sitôt après sa thèse, par le roi Charles IX de visiter la Laponie, où il recueillit cinquante espèces nouvelles de plantes. Puis il parcourut en savant la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre, après quoi il se retira à Upsal, où il mourut en 1740. Ce fut lui qui, de concert avec Eric Benselius, fonda la société des sciences d'Upsal, depuis si célèbre. Il a laissé, entre autres ouvrages, *Nova samaland. Campi Elysii*, et douze volumes in-folio de dessins de plantes. Il avait composé un grand dictionnaire polyglotte pour faire voir l'origine des langues; mais le même incendie qui détruisit l'ouvrage de son père détruisit aussi le sien.

RUE (Charles de la), né à Paris en 1643, entra de bonne heure chez les jésuites qui le chargèrent de professer la rhétorique et les humanités. S'étant ensuite adonné à la prédication, il se fit admirer dans les principales chaires de Paris. Envoyé comme missionnaire dans les Cévennes, il eut le bonheur de ramener plusieurs protestants dans le sein de la véritable église. Il mourut à Paris en 1725. Il a laissé un poëme latin, traduit par Corneille, sur les conquêtes de Louis XIV, des sermons, dont les plus estimés sont le *Pécheur mourant*, le *Pécheur mort*; sur les *Calamités publiques*, des *Panégyriques* et des *Oraisons funèbres;* les tragédies latines de *Cyrus* et de *Lysimachus ;* une en vers français, *Sylla ; 4 livres de poésies latines ;* et des éditions estimées de *Virgile* et d'*Horace*, enrichies de commentaires.

RUE (*bot.*), *ruta*, Tourn. Genre de plan-

tes de la famille des rutacées dont elle est le type et à laquelle elle donne son nom; sa place dans le système sexuel de Linné est une des objections les plus graves qu'on ait faites à cette classification; il est en effet placé dans la décandrie-monogynie, ou parmi les plantes à 10 étamines, quoique presque toutes les fleurs des rues n'aient que huit de ces organes, et qu'on n'en trouve dix que dans leurs fleurs terminales. Voici les caractères de ce genre : calice court, à quatre divisions, étalé, persistant; corolle à 4 pétales concaves, beaucoup plus longs que le calice, onguiculés, ordinairement dentés ou sinués, insérés à la base du gynophore; 8 étamines insérées aussi sur le gynophore, allongées, celles qui sont opposées aux pétales étant un peu plus courtes; anthères introrses, biloculaires; pistil porté sur un gynophore court, épais, présentant à son pourtour huit pores nectarifères; ovaire à 4 loges dont chacune renferme 6–12 ovules; style et stigmate uniques; pour fruit une capsule quadriloculaire. Ce que nous avons déjà dit suffit pour faire comprendre que dans les fleurs terminales de ces plantes on trouve les nombres 10 et 5 eu place des nombres 8 et 4 qu'indique cette caractéristique prise sur les fleurs ordinaires à symétrie quaternaire. Graines à tégument ponctué. Les rues sont des herbes vivaces ou des sous-arbrisseaux qui habitent les contrées extratropicales chaudes et tempérées de l'ancien continent; elles exhalent une odeur très forte et désagréable qu'elles doivent à une huile volatile disséminée dans leur tissu en points glanduleux transparents. Leurs feuilles sont alternes, dépourvues de stipules, composées. Leurs fleurs sont d'un jaune verdâtre.

Vingt-quatre espèces de rues sont décrites dans le *Prodromus* de Decandolle et partagées en deux sections : le *rutheria* à fruit charnu, indéhiscent, considéré comme genre distinct par M. Webb (Fl. canar.), et les *ruta* à fruit déhiscent. A cette dernière section appartiennent 4 on 5 espèces de la flore française, dont une mérite une mention particulière. Cette espèce est la rue odorante ou officinale (*ruta graveolens*, Lin.) qui croît dans les lieux incultes et pierreux des départements méridionaux et que l'on cultive très fréquemment, surtont dans les jardins des paysans, dans tout le midi de la France. La rue est une plante vivace qui s'élève à environ un mètre, lorsqu'elle est cultivée; ses feuilles sont décomposées, glauques, marquées de points translucides, à segments oblongs; ses fleurs sont jaunes et leurs pétales sont entiers ou légèrement dentés. L'odeur de cette plante est extrêmement forte et désagréable; sa saveur est âcre, un peu amère, aromatique et très chaude. On emploie ses feuilles en infusion, soit comme stimulantes, soit comme vermifuges. C'est un médicament qu'il est bon de n'employer qu'avec beaucoup de circonspection, car il exerce sur l'utérus une action spéciale qui peut amener des accidents graves.

Une autre espèce commune dans les garriques dn midi de la France est la *ruta montana*, Clus.

RUE. On donne ce nom à un chemin libre bordé de maisons ou de murs, pavé et pratiqué dans les villes pour communiquer d'une maison, d'une place, d'un quartier à l'autre. Chez les Romains, les rues publiques ou particulières étaient divisées en *royales*, *prétoriennes*, *consulaires* ou *militaires;* il y avait aussi les *vicinales*, ou rues de traverse, *traversières.*

Nous allons considérer ces voies de communication dans les villes sous le rapport de la commodité, de la salubrité, de l'architecture et de la stratégie. Si toutes les villes avaient été fondées d'un seul jet, leurs rues ne présenteraient pas ce dédale d'avenues tortueuses, enlacées pêle-mêle, que l'on observe dans les vieux qnartiers des cités anciennes. Pour rétablir quelqne ordre et quelque symétrie dans cette disposition vicieuse, il ne faut rien moins que la succession de plusieurs siècles ou une catastrophe, telle qu'un incendie, un tremblement de terre, qui detruise, comme à Hambourg ou à Lisbonne, les deux tiers de la ville. En principe, la commodité des rues consiste dans la manière dont les avenues secondaires, que l'on pourrait comparer aux artérioles du corps humain, s'anastomosent, se relient avec les voies principales ou grands artères des populations. Il faut, avant tont, qu'elles soient disposées pour que la circulation soit aussi prompte et aussi libre que possible; viennent ensuite de vastes trottoirs qui assurent la marche des piétons, de longs portiques qui les abritent de la pluie et du soleil, puis le mode d'éclairage qui les préserve du choc des voitures et des attaqnes nocturnes.

Les rues sont salubres quand elles sont larges, bien alignées, que l'air y circule aisément

et que les habitations qui les bordent ont une élévation proportionnée à leur largeur, afin que la lumière, cet autre *pabulum vitæ*, puisse y descendre à certaines heures du jour et les assainir. Les autres conditions sanitaires consistent dans les égouts, veines souterraines qui charrient dans des réservoirs éloignés les immondices et les eaux pluviales; dans un système de nivellement et de pavage conçu de telle sorte qu'aucune eau stagnante n'exhale vers les habitations ses miasmes pestilentiels. Les rues d'une largeur excessive et alignées d'une façon trop symétrique ne conviennent point à tous les climats et à tous les pays. Lorsque la localité, comme les ports de mer par exemple, est exposée à certains vents qui sévissent longtemps et avec force, une bonne administration doit sacrifier la symétrie à la santé publique. Il faut, avant tout, se garder d'ouvrir les voies publiques dans la direction des courants atmosphériques qui soufflent le plus habituellement. Sous ce rapport, Trieste, ville neuve, est un séjour détestable. Par certains vents, les habitants sont forcés de se soutenir autour des colonnes qui s'élèvent à cette intention le long des trottoirs. Les rues décrivant des courbes régulières, comme nous en avons vu à Milan, seraient assurément bien préférables à ces superbes avenues rectilignes où les bourrasques se déchaînent avec tant de facilité. Dans les climats chauds, les rues trop larges ont un autre inconvénient, celui de soumettre les dalles et les maisons à une insolation trop directe et trop prolongée. Après l'incendie de Néron, la nouvelle Rome fut plus symétrique, mais aussi plus exposée, dit Vitruve, aux chaleurs et aux maladies.

Au point de vue de l'art, nos villes modernes n'ont assurément pas encore su concilier la régularité avec le pittoresque. Soit que toutes les façades d'une rue se ressemblent exactement, soit qu'elles diffèrent dans leurs détails, ces longues files de maisons alignées portent avec elles une raideur monotone bien voisine de la tristesse et de l'ennui. Nous ne connaissons qu'une seule ville qui nous ait satisfait sous ce rapport, c'est la ville de Malte; toutes les maisons, conçues dans un style uniforme, offrent néanmoins une telle variété de détails, que l'œil n'en est pas moins agréablement frappé.

Pour ce qui regarde la stratégie militaire, nous n'en dirons qu'un mot. Dans toutes les places fortes d'autrefois, les rues étaient contournées de telle sorte que les projectiles ne pussent les parcourir en droite ligne. Le nouveau système des villes de guerre néglige cette condition, et l'alignement des rues est devenu la préoccupation de toutes les municipalités.

Les linguistes ne sont pas d'accord sur l'étymologie du mot rue; les uns le font venir de *rua* qui, dans la basse latinité, a la même signification, et les autres du verbe grec ῥέω, je coule. (*Voy.* PAVAGE, ÉGOUT, ÉCLAIRAGE, TROTTOIR, VOIE, VOIERIE.)

EUG. VILLEMIN.

RUF (Chanoines réguliers de Saint-), établis en 1038, se multiplièrent si rapidement qu'en peu d'années ils eurent des établissements jusque dans la Norwége. Leur chef-lieu d'ordre, qui était proche Avignon, ayant été détruit en 1156 par les Albigeois, ils le transférèrent dans la petite île d'Éparvière, presque en face de Valence. Cet ordre a fourni trois papes à l'Église; ce sont : Anastase IV, Adrien IV et Jules II.

RUFFEC, sous-préfecture du département de la Charente, est peuplée par 2,985 habitants. Bâtie dans une situation agréable, sur la petite rivière de l'Auche, sa fondation remonte à une époque fort éloignée. Cette ville, qui porta d'abord les titres de baronnie et de vicomté, fut érigée en marquisat par Henri III, en 1588. Jadis plus importante que maintenant, elle a vu trois conciles provinciaux s'assembler dans ses murs pendant les années 1258, 1304 et 1327. Elle n'a conservé du moyen âge qu'un vieux château assez remarquable. Aujourd'hui elle fait un commerce considérable de grains de toutes espèces, de bétail, de marrons, de truffes qui croissent en abondance dans son territoire, et de terrines de Ruffec. L'arrondissement dont cette ville est le chef-lieu nourrit une population de 59,685 âmes réparties dans quatre cantons et quatre-vingt-trois communes.

RUFFINI, né dans le duché de Castro en Italie, s'acquit, au commencement de ce siècle, une immense réputation comme médecin et comme mathématicien. Après la chute de Napoléon, lorsque l'Italie eut été rendue à ses anciens possesseurs, le duc de Modène, voulant réorganiser les études dans sa capitale, y appela Ruffini; et telle était l'étendue de son talent, qu'il fut nommé professeur de clinique, de mathématiques appliquées, et recteur à vie de

l'Université. Il resta à Modène jusqu'à sa mort, arrivée en 1822, après avoir reçu d'un grand nombre de sociétés savantes le titre d'associé ou de correspondant. Il a laissé d'importants travaux en mathématiques, parmi lesquels on remarque son ouvrage sur la *Théorie générale des équations*, où il prouve l'impossibilité de résoudre d'une manière générale les équations algébriques d'un degré supérieur au quatrième; de là un mémoire sur la classification des courbes simples et une démonstration mathématique de l'impossibilité du célèbre problème de la quadrature du cercle qui, à cette époque, occupait plus que jamais une foule d'hommes auxquels les découvertes qui avaient lieu chaque jour dans les sciences exactes faisaient concevoir l'espérance d'y arriver.

RUFIN, prêtre d'Aquilée, célèbre par ses écrits, naquit vers le milieu du IVe siècle, et embrassa dans sa jeunesse la vie monastique, à Aquilée où saint Jérôme, ayant eu occasion de le voir et de connaître ses talents et sa piété, se lia avec lui d'une étroite amitié. Ensuite, comme le saint docteur s'était retiré en Palestine, Rufin, voulant rejoindre cet illustre ami, s'embarqua de son côté pour l'Orient, passa d'abord en Égypte, et, après avoir visité les fameux monastères de cette province, il s'arrêta quelque temps à Alexandrie pour suivre les leçons du célèbre Didyme. Il eut à souffrir de rudes persécutions de la part des Ariens qui le chargèrent de chaînes, l'enfermèrent dans un affreux cachot et le tourmentèrent par toutes sortes de privations, et même par la faim et la soif. Sainte Mélanie, qui était alors en Égypte où elle employait son crédit et ses richesses au soulagement des catholiques, parvint à le faire délivrer et se rendit avec lui à Jérusalem où Rufin demeura 25 ans dans un monastère qu'il fit bâtir sur le mont des Oliviers. Il fut ordonné prêtre par Jean, patriarche de Jérusalem, et travailla avec autant de succès que de zèle à la conversion des Ariens et des autres hérétiques. Il traduisit en latin les ouvrages de plusieurs Pères grecs, entre autres une partie des homélies et des commentaires d'Origène sur l'Écriture sainte. L'estime qu'il témoignait pour cet auteur le fit accuser par saint Épiphane d'en adopter les erreurs, aussi bien que Jean de Jérusalem, dont Rufin prit le parti dans les démêlés qui eurent lieu à ce sujet entre ce patriarche et saint Épiphane. Cette circonstance le brouilla aussi avec saint Jérôme; mais ensuite ils se réconcilièrent et leur amitié durait encore lorsque Rufin partit de la Palestine pour revenir à Rome avec sainte Mélanie au commencement de l'an 397. Peu de temps après, Rufin publia une traduction latine du livre des *Principes* d'Origène, avec une préface où il relevait avec une sorte d'affectation les éloges donnés par saint Jérôme à cet auteur, et semblait les présenter comme une approbation de la doctrine d'Origène. Saint Jérôme s'en plaignit, et de là résultèrent de part et d'autre des écrits pleins de reproches réciproques, et qui firent beaucoup de bruit, principalement à Rome, où les deux adversaires comptaient l'un et l'autre un assez grand nombre de partisans. Rufin s'était retiré à Aquilée, après avoir obtenu une lettre de communion du pape Sirice, qui ne se défiait point d'un écrivain depuis longtemps célèbre par son union avec un grand nombre d'illustres et saints personnages. Cependant la traduction du livre des *Principes* devint bientôt un sujet de scandale à Rome, et le pape Anastase, successeur de Sirice, fit citer Rufin à comparaître devant lui pour se justifier des soupçons que faisait naître sa traduction d'un ouvrage plein d'erreurs contre la foi. Rufin, au lieu de se rendre à Rome, se contenta d'envoyer au pape une apologie, où il faisait une profession de foi catholique, ajoutant que s'il avait traduit Origène, il n'avait point approuvé ses erreurs, et qu'il n'aurait jamais d'autre foi que celle de l'Église romaine. Malgré cette apologie, le pape Anastase ne laissa pas de le condamner, parce qu'elle était insuffisante en effet pour justifier une traduction évidemment pernicieuse. Toutefois il ne paraît pas que Rufin ait été excommunié, comme plusieurs auteurs l'ont prétendu, ou du moins cette excommunication ne dura pas longtemps; car Rufin conserva son rang de prêtre à Aquilée, où il demeura jusqu'à l'an 407. Il revint alors à Rome, et l'année suivante, comme cette ville était menacée par les Goths, il se retira en Sicile où il mourut l'an 410. On accuse Rufin d'avoir le premier répandu à Rome les erreurs du pélagianisme sur la grâce et le péché originel; mais quelques auteurs ont voulu le disculper de cette imputation qui, en effet, ne repose que sur une conformité de nom. Ils prétendent que le maître de Pélage fut un autre Rufin, né en Syrie et qui avait été disciple de Théodore de Mopsueste. On a de Ruffin d'Aquilée des traductions latines de

plusieurs auteurs grecs, entre autres des œuvres de l'historien Josèphe, de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, de plusieurs écrits d'Origène, de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze. Il ajouta à l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe deux livres pour la continuer jusqu'à la mort de Théodose. Il a aussi laissé des commentaires sur quelques livres de l'Écriture, les vies de plusieurs solitaires, et une explication du symbole, qui a toujours été fort estimée. Ses ouvrages sont écrits en général avec beaucoup de netteté et d'élégance. R.

RUFIN, naquit vers le milieu du IVe siècle à Éluse, capitale de la Novempopulanie. Homme d'une âme basse, il sut à force d'intrigues et d'hypocrisie se gagner la confiance de Théodose, l'amitié de Symmaque et la bonté de saint Ambroise. Devenu grand-maître du palais, il fit bientôt sentir son influence. Une révolte éclate dans Thessalonique (390) : 7,000 habitants sont massacrés par les conseils inutilement sanguinaires du ministre gaulois. En 391, il insulte d'abord et fait plus tard assassiner Promotus, le sauveur de l'empire ; ensuite il se pare du titre de consul ; puis, tour à tour juge, accusateur et bourreau de Tatien et de Proculus, il empêche pour eux l'effet d'une grâce tardive, afin de s'approprier plus sûrement les biens et les charges de ses victimes. Dans l'année 395, on le voit, restant à Constantinople pendant l'absence de Théodose, y devenir plus puissant encore avec la tutelle du jeune Arcadius. Dès lors l'ambitieux Rufin ne rêva rien moins que de devenir le beau-père de celui dont il était déjà le maître. Mais pendant que, s'éloignant avec sécurité de son poste, il était allé faire de la tyrannie à Antioche, l'eunuque Eutrope sut s'emparer de l'esprit du faible Arcadius et lui faire agréer Eudoxie, fille de Bauto et pupille de Promotus. Cet échec blessa au vif le ministre, qui dissimula. Depuis longtemps jaloux du crédit de Stilicon, son rival de puissance dans l'autre partie de l'empire, il invite le Goth Alaric à la conquête de la Grèce et de l'Illyrie ; Stilicon accourt au devant du barbare à la tête d'une armée dont une partie, sur un ordre émané d'Arcadius, rentre, avant de combattre, dans l'empire d'Orient. Stilicon est réduit à l'inaction. Ce fut un moment de triomphe pour Rufin ; mais ce ne fut qu'un moment. Un capitaine goth, Gaïnas, gagné par Stilicon, vengea à la fois le général et l'empire ; Rufin fut massacré par ses propres soldats qui exercèrent leur vengeance jusque sur ses restes sanglants. Le poète Claudien se fit remarquer par sa haine contre Rufin dans une pièce satirique que, par prudence, il ne publia qu'après l'événement. (Voir Lettres de Symmaque et de saint Ambroise. Suidas, Zozime, liv. 1, 5 ; Nicéphore, liv. 13 ; Théodoret, liv. 5, c. 4 ; Paulin, Vie d'Ambroise ; Fléchier.) Arthur de Beauplan.

RUGEN, île de la mer Baltique séparée seulement du continent par un détroit qui a à peine une lieue de large. Cette île, probablement autrefois réunie au continent, a une superficie de 57 lieues carrées et nourrit une population de 35,000 habitants. Le sol y est fertile et fournit d'abondantes récoltes de blé ; la pêche et l'éducation des bestiaux contribuent encore à y répandre l'aisance dont elle jouit. Ses côtes sont profondément découpées, sans cependant offrir de ports importants. Parmi toutes les pointes de terre qui s'avancent dans la mer, on distingue surtout les presqu'îles de Jasmund au nord-est, de Montkguth au sud-est. L'aspect du sol est en général montagneux, mais toutes les collines sont couvertes de belles forêts. Réunie à quelques îles voisines, elle forme un des cercles de la régence de Stralsund, appelé cercle de Bergen, du nom de sa capitale, jolie petite ville qui renferme plus de 2000 habitants. L'île de Rugen était autrefois la contrée des cultes d'Hertha et de Syantewit. Après avoir été conquise par Waldemar Ier, roi de Danemark, qui la réunit à ses États en 1128, elle passa dans le XIVe siècle au pouvoir des ducs de Poméranie, auxquels les Suédois l'enlevèrent en 1648. Aujourd'hui elle appartient à la Prusse, à laquelle elle a été donnée par les traités de 1814.

RUGGIERI (Côme), astrologue florentin venu en France avec Catherine de Médicis, se rendit célèbre par ses consultations. Catherine, qui souvent l'interrogeait pour connaître l'issue de ses entreprises, lui donna l'abbaye de Saint-Mahé en Bretagne. Accusé, en 1574, d'avoir comploté contre la vie de Charles IX et d'être l'auteur de sa maladie, il fut condamné aux galères, d'où il sortit bientôt par la protection de la reine-mère. On l'accusa encore dans la suite, en 1597, d'un semblable complot contre la vie d'Henri IV ; mais il fut assez habile cette fois pour se dérober au châtiment. En 1604, il publia des almanachs qui eurent alors une im-

mense réputation. A sa mort, arrivée en 1615, son corps fut traîné à la voirie, parce qu'il avait déclaré mourir athée.

RUGIENS, *Rugii*. Peuple de la Germanie, qui paraît avoir habité originairement l'île de Rugen et les contrées voisines du Sinus Codanus (mer Baltique). Ils avaient pour capitale Rugum, aujourd'hui Rugienwalde, sur le Wipper. Ces peuples, lors de l'invasion de l'empire romain par les barbares, voulurent aussi avoir part au partage; ils allèrent former en Italie, sur les bords du Tésin et non loin de Pavie, un petit établissement qui dura peu; mais le gros de la nation s'établit sur les bords du Danube, dans ces pays qui forment ce que nous appelons aujourd'hui la Moravie et l'Autriche. Cet établissement, appelé de leur nom Rugiland, n'eut pas un sort plus heureux que celui d'Italie. Les Rugiens furent exterminés par Odoacre, roi des Hérules, vers 487. Quelque vingt ans plus tard ces nouveaux habitants furent eux-mêmes chassés par les Lombards, qui avaient déjà détruit leur empire d'Italie, et le nom de Rugiland, que les Hérules avaient conservé à cette contrée, disparut alors.

RUINART (Dom Thierry), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Reims en 1657, mort à l'abbaye d'Hautville en Champagne en 1709, fut choisi, en 1687, par Mabillon, pour l'aider dans ses travaux historiques. Il se distingua par un esprit judicieux, une saine critique et un style agréable. Outre sa collaboration aux travaux de Mabillon, il a publié seul *Acta primorum martyrum sincera*, où il réfute solidement, dans la préface, l'opinion de Dodwel sur le petit nombre des martyrs; *Historia persecutionis vandalicæ;* une bonne édition de Grégoire de Tours; une *Vie de Mabillon;* une *Vie du pape Urbain II;* et quelques autres ouvrages moins importants.

RUISDAEL (Jacques ou Jacob). Célèbre peintre de paysage et de marine. Il naquit à Harlem en 1626 ou 1640. Son père était un habile ébéniste, qui lui fit donner l'education la plus complète dans les langues anciennes et même dans les sciences médicales. Son amitié pour Berghem, l'illustre peintre, décida de sa vocation. En voyant les tableaux de son ami, il se dit, comme Corrége devant les peintures de Raphael: « Et moi aussi je serai peintre! » Il ne faut pas croire pourtant qu'il se fit le copiste ni même l'imitateur de la manière de Berghem. Ce grand artiste ne lui inspira que le goût de son art, la nature seule lui en donna les leçons. Tout dans ses tableaux montre ses constantes études; on y voit que tous les sites, les arbres, les ciels, les eaux, les gazons ont été peints en présence et, pour ainsi dire, sous le reflet le plus vif de la belle nature.

La couleur de Ruisdaël dans ses paysages est chaude et opulente; et cette vigueur, cette richesse, il ne la doit pas à ses voyages sous le ciel inspirateur de l'Italie; il n'y alla jamais. C'est sans sortir de la Hollande, sa froide patrie, qu'il trouva en lui seul le secret d'une peinture dont les plus illustres coloristes lui auraient envié les couleurs; et pourtant, à voir les plantes de toutes espèces qu'il jette en abondance sur le devant de tous ses tableaux, à voir ses terrasses si admirablement nuancées, on croirait que Ruisdaël a fait une étude profonde de la végétation vigoureuse et luxuriante des climats méridionaux. La perspective et la *fuite des fonds* sont toujours très habilement ménagés dans ses tableaux; on dirait qu'elles vont au delà de la toile. Ruisdaël excella à joindre les horizons sous un ciel nébuleux dont un rayon de soleil commence à percer la brume. Les temps orageux sont toujours aussi reproduits avec une étonnante vérité par son pinceau. Son chef-d'œuvre est un tableau du Musée royal, connu sous le nom de *Coup de vent;* c'est l'ouragan lui-même, on l'entend mugir, on voit les feuilles s'éparpiller, les arbres ployer sous ses efforts. P. Wouwermans a peint les figures qu'on voit dans ce tableau; car, ainsi que notre Claude Gelée, Ruisdaël n'avait pas appris à dessiner les personnages; pour ceux de tous ses tableaux, il empruntait la main de Wouwermans, de Vander-Velde, de Van-Ostade.

Ruisdaël mourut à Harlem le 16 novembre 1681. Il avait de quarante-un à quarante-cinq ans. Ses tableaux ne sont pas nombreux; et, tant à cause de cette rareté que pour leur véritable valeur, ils sont toujours mis à très haut prix dans les ventes. — Ruisdael (Salomon), son frère aîné, né à Harlem en 1616, fut aussi peintre de paysages, mais avec une grande infériorité. Il ne doit sa réputation qu'au nom qu'il porte. Froid imitateur de Ichoeft et de Van-Goyen, il peignit le plus souvent, dans la manière de ce dernier, des rivières avec des bateaux de pêcheurs. Quelques-uns de ces tableaux n'ont de prix que parce qu'on y croit

remarquer des retouches de son frère Jacques. Salomon Ruisdaël mourut en 1670. É. Fourn.

RULHIÈRES (Claude-Carloman de). Historien et littérateur distingué, né à Bondy en 1735. Il était, en Russie, secrétaire d'ambassade du baron de Breteuil lors de cette grande révolution qui mit aux mains de Catherine II le sceptre des czars, révolution qu'il a racontée en peu de pages et avec un style digne des meilleurs historiens. Rulhières parcourut les différentes cours de l'Europe et accompagna le maréchal de Richelieu dans son gouvernement. En 1787, il entra à l'Académie française. Il mourut en 1791, pendant qu'il travaillait à son *Histoire de l'anarchie de Pologne*, pour laquelle il recevait une pension de 6000 francs. Talent facile et souple, littérateur correct, élégant même, mais philosophe sans conviction, instruit sans profondeur, s'il eut la réputation d'un homme d'esprit, il n'eut jamais le mérite d'en savoir faire le sacrifice à la vérité. Outre l'ouvrage cité plus haut (publié en 1808), dans lequel se trouvent une foule d'anecdotes de la révolution de Russie, il publia encore des *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, etc., 1788, ouvrage tout en faveur du protestantisme ; son *Histoire de la révolution de Russie* en 1762, et quelques poésies légères.

RUMEX (*bot.*), Linn. Genre de plantes de la famille des polygonées, de l'hexandrie trigynie dans le système sexuel. Il se compose de plantes annuelles ou vivaces, quelquefois, mais rarement, sous-frutescentes, dont plusieurs se font remarquer par une saveur acide très prononcée, bien connue surtout dans l'oseille des jardins, l'une d'elles. Les feuilles de ces plantes sont simples, alternes, engaînantes à leur base; leurs fleurs sont petites et peu apparentes. Hermaphrodites ou unisexuées par l'effet d'un avortement; chacune d'elles se compose d'un périanthe à 6 folioles rangées sur deux rangs, dont trois extérieures cohérentes à leur base, et trois intérieures plus grandes qui s'accroissent après la floraison et deviennent conniventes pour protéger le fruit; de 6 étamines opposées par paires aux trois parties extérieures du périanthe; d'un seul pistil formé d'un ovaire à trois angles, uniloculaire et uniovulé, de 3 styles libres ou adhérents aux angles de l'ovaire et de 3 stigmates rameux. Le fruit est une akène triangulaire recouverte par les trois pièces intérieures du périanthe; la graine qu'il renferme présente un albumen farineux dont un angle est occupé par l'embryon. — Les rumex habitent les contrées tempérées et froides des deux hémisphères; un très petit nombre d'entre elles se trouvent entre les tropiques.

Ce genre a fourni à Campdera le sujet d'une monographie (*Monog. des rumex*, in-4°, 1819), où il l'a divisé en trois sections qui ont été conservées et dans lesquelles il a rangé la presque totalité des espèces décrites par lui. La première de ces sections est celle des *lapathum* dont la patience des jardins (*rumex patientia*, Linn.) forme le type; les plantes qui lui appartiennent ont leurs styles libres; leurs stigmates multifides; les trois pièces intérieures du périanthe qui entourent le fruit plus ou moins nettement granulées à leur face externe. Le pédicelle de leurs fleurs est articulé à sa base. Ces plantes ont une saveur acide très faible. C'est parmi elles que se trouvent plusieurs espèces communes dans nos contrées ou employées comme médicinales; au nombre de celles-ci on doit placer en première ligne la patience ou patience des jardins (*rumex patientia*, Linn.). C'est une plante haute d'environ un mètre et demi, dont la tige est cylindrique, à cannelures saillantes, rameuse à sa partie supérieure; dont les feuilles inférieures sont allongées, cordées-ovales, tandis que les supérieures sont oblongues-lancéolées, très aiguës, toutes un peu ondulées sur leurs bords; les trois folioles intérieures du périanthe qui entourent le fruit sont entières, en forme de cœur, veinées, et l'une d'elles porte un granule globuleux. C'est la racine de cette plante qu'on emploie en médecine; sa décoction est astringente et tonique; sa saveur est âpre et amère; son odeur, quoique prononcée, est de nature particulière; les recherches de Deyeux y ont montré du soufre libre et de l'amidon. Elle a été quelquefois employée avec avantage contre le scorbut, mais son principal usage est contre les maladies de la peau et principalement contre la gale. On fait souvent le même usage de quelques autres espèces du même genre qui croissent communément dans nos prairies, dans les lieux humides, etc., comme les *rumex crispus*, *obtusifolius*, *acutus*, *aquaticus*, etc. Cette dernière est connue dans les pharmacies sous le nom d'*herba britannica*.

La seconde section des rumex est celle des

rumastrum, peu importante à connaître, et qui ne renferme que trois ou quatre espèces sous-frutescentes.

La troisième est celle des *acetosa* dont la plupart sont remarquables par leur acidité, et dont quelques-unes sont très fréquemment employées comme aliment. Leurs styles sont soudés aux angles de l'ovaire; leurs stigmates sont multifides. Ces plantes, au nombre d'environ quarante espèces, sont en majorité herbacées; elles croissent généralement dans des lieux secs et sablonneux, et sur les montagnes. L'espèce de cette section la plus connue et la plus fréquemment cultivée en France est le rumex oseille, vulgairement nommée *oseille*, *surelle*, etc. (*r. acetosa*, L.). Cette plante abonde dans les prairies et dans les bois de toute la France, et l'on sait qu'on la trouve dans tous nos jardins. Sa racine est vivace, rampante, d'un rouge-brun; sa tige est herbacée, dressée, cannellée longitudinalement, haute d'environ 3 ou 4 décimètres; ses feuilles radicales sont pétiolées, oblongues, bastées, obtuses; les caulinaires sont embrassantes et aiguës. La racine de l'oseille est astringente, elle a été employée jadis en décoction comme rafraîchissante; aujourd'hui elle est sans usages. Tout le monde connaît la saveur acide de ses feuilles qui est due principalement au bioxalate de potasse qu'elles renferment. Outre leur emploi si fréquent à titre d'aliment, elles servent encore en médecine en bouillons rafraîchissants que l'on prescrit dans les inflammations légères des organes digestifs. C'était de l'oseille qu'on retirait le sel de ce nom ou le bioxalate de potasse qu'on extrait plus souvent aujourd'hui de l'*oxalis acetosella*. On retrouve des propriétés analogues chez d'autres espèces de la même section, comme les *rumex acetosella*, *scutatus*, etc., que l'on emploie aux mêmes usages que l'oseille. P. D.

RUMFORT (Benjamin Thompson, comte de), physicien, homme d'État, né, en 1757, à Concord (New-Hampshire), ville faisant alors partie de l'Amérique anglaise. Dans la guerre de l'indépendance américaine, il embrassa le parti de la métropole et servit quelque temps contre les insurgés avec un grade élevé dans l'armée anglaise. A l'issue de la guerre, il passa en Angleterre où il fut nommé secrétaire d'État. De là, l'électeur de Bavière, Charles Théodore, l'attira près de lui; dès lors il put se livrer à son goût favori, l'étude de l'économie domestique. Il introduisit en Bavière une foule de procédés économiques en faveur des classes peu aisées, entre autres les cheminées et soupes économiques qui portent son nom. L'électeur de Bavière le combla d'honneurs, le nomma successivement lieutenant-général, ministre de la guerre, et lui conféra le titre de comte de Rumfort. A la mort de l'électeur, arrivée en 1799, il retourna en Angleterre, puis vint se fixer en France, où il épousa la veuve de Lavoisier en 1804, et devint membre de l'Institut. Ses ouvrages sont des *Mémoires sur la chaleur*, *sur la combustion*, et un *Essai politique et économique*. Il mourut en 1814.

RUMINANTS, *pecora* de Linné. Les animaux que l'on nomme ainsi forment le septième ordre des mammifères, dans la classification de Cuvier. Si on en excepte le chameau et le paca, tous n'ont d'incisives qu'à la mâchoire inférieure, et ordinairement au nombre de huit. Elles sont remplacées en haut par un bourrelet calleux de la gencive. On voit un espace vide entre les incisives et les molaires, et, dans quelques genres seulement, une ou deux canines sont placées dans cet espace, par exemple dans les chevrotains. Les molaires, presque toujours au nombre de dix partout, ont leur couronne marquée de deux doubles croissants, dont la convexité est tournée en dedans, dans les supérieures, et en dehors dans les inférieures. Les quatre pieds portent sur deux doigts munis, non pas d'ongles, mais de sabots convexes en dehors, rapprochés et se touchant en dedans par une surface ordinairement plane. Les rudiments de deux doigts latéraux, nommés onglons, sont placés derrière les sabots; le métatarse et le tarse sont soudés de manière qu'ils ne forment qu'un seul os qui porte le nom de canon. Cette disposition des pieds avait fait donner aux animaux de cet ordre, par Illiger, le nom de *bisulca*; mais, sur la considération de la singulière faculté qu'ils ont de ruminer, Vicq-d'Azyr proposa pour les désigner l'épithète de ruminants, *ruminantia*, qui a prévalu chez le plus grand nombre des naturalistes.

Cette singulière faculté, dont je viens de parler, consiste à pouvoir ramener dans leur bouche pour les mâcher de nouveau les aliments qu'ils ont avalés, et elle résulte de l'étrange conformation de leurs estomacs, toujours au nombre de quatre. Les trois premiers sont disposés de façon que les aliments, à la volonté de

l'animal, peuvent entrer dans l'un des trois, parce que l'œsophage aboutit au point de communication.

Le premier et le plus grand des estomacs est la panse, qui reçoit les herbes grossièrement écrasées et tortillées par une première mastication. Tant que l'animal mange, il n'y a guère que la panse qui fonctionne en se remplissant comme une sorte de magasin. Quand il cesse de manger, les aliments ingérés passent de la panse dans le second estomac nommé le bonnet; celui-ci, fort petit et globuleux, a ses parois garnies de lames semblables à des rayons d'abeilles; cet estomac saisit l'herbe, l'imbibe de sucs gastriques, la comprime en petites pelotes qui remontent ensuite successivement dans la bouche pour y être remâchées. Elles descendent ensuite directement dans le troisième estomac nommé feuillet, parce que ses parois portent des petites lames membraneuses et longitudinales comparables au feuillet d'un livre. Les aliments, après s'être imprégnés là de nouveaux sucs digestifs, passent dans la caillette, quatrième estomac, analogue à celui des autres animaux, et celui où s'opère définitivement la digestion.

Ce qu'il y a encore de remarquable dans cette organisation, c'est que pendant tous le temps où le jeune ruminant tette, la cailiete est le plus grand de ses estomacs: la panse ne commence à se développer pour prendre son énorme volume qu'à mesure que l'animal change de nourriture et mange de l'herbe. Le tube intestinal, dans cet ordre, se compose d'un grand cœcum, long et assez lisse, et d'une longue suite d'intestins grêles; les gros intestins sont peu boursoufflés.

Les ruminants sont les animaux les plus utiles à l'homme. Tous peuvent se manger, et quelques espèces sont particulièrement élevées dans ce but, le bœuf, le mouton, la chèvre. Leur lait est excellent et sert à la fabrication du beurre et de mille sortes de fromages; leur graisse, très consistante et nommée suif, est d'un usage indispensable; leur peau fournit le cuir; leur poil, bourre ou laine, sert principalement à confectionner des étoffes; enfin, il n'est pas jusqu'à leurs os et leurs cornes qui ne soient utilisés dans l'industrie la plus usuelle. Outre cela, on les emploie encore comme bêtes de somme, pour porter des fardeaux, traîner la charrue, et les cultivateurs ne peuvent pas se passer des engrais qu'ils fournissent. Toutes les espèces sont herbivores, et se nourrissent de foin, de bourgeons, et, faute de mieux, de lichens; mais cependant on les habitue fort bien à une nourriture prise dans le règne animal, et je citerai par exemple les vaches et les moutons d'Islande qui, pendant une grande partie de l'année, ne vivent guère que de poissons desséchés et réduits en poudre.

Les plus utiles de ces animaux sont aussi les plus robustes et peuvent suivre l'homme dans tous les pays, sous tous les climats. Il est vrai que les diverses températures les modifient plus ou moins dans leur taille, leur pelage, leur force, etc.; mais partout il leur reste encore assez de qualités précieuses pour tenir le premier rang parmi les animaux soumis à la domesticité. Tous sont polygames, multiplient beaucoup et vivent en troupes.

Généralement les naturalistes divisent ainsi les ruminants:

1° Ceux qui n'ont pas de cornes ni autres appendices frontaux, et qui ont des dents canines peu saillantes, forment la 1re famille, celle des CHAMEAUX, ne comprenant que les genres lama et chameau.

2° Ceux qui n'ont pas de véritables cornes, mais des appendices osseux et recouverts de la peau, forment la 2e famille, des GIRAFES, qui ne contient qu'un genre.

3° Ceux qui n'ont pas de cornes, et dont les canines sont longues et saillantes forment la 3e famille, des MUSCS ou CHEVROTAINS, ne contenant qu'un genre.

4° Ceux qui ont des bois pleins, tombant chaque année, et des canines petites, forment la 4e famille, des CERFS, ne comprenant qu'un genre, mais très nombreux en espèces

5° Ceux qui ont les cornes creuses, qui manquent de canines et ont des larmiers, forment la 5e famille, celles des ANTILOPES, ne comprenant qu'un genre, mais très nombreux en espèces.

6° Ceux qui ont les cornes celluleuses, qui manquent de lanières et de canines, forment la 6e famille, celle des CHÈVRES, comprenant les genres kémas, antilochèvre, chèvre, ixale et mouton.

7° Enfin, ceux qui ont le noyau de la corne en partie celluleuse, qui manquent de larmiers et qui ont le corps lourd et épais, forment la 7e famille, celle des BŒUFS, comprenant trois

genres : les catoblépas, les bibos et les bœufs.
BOITARD.

RUMMEL ou **ROMMEL**, en latin *Ampsagus*, et chez les Arabes *Oued-el-Kebir*, est une rivière de l'Algérie, qui a sa source dans l'ancienne Numidie, passe à Constantine (Cirta des Romains) et se jette dans la Méditerranée au S.-O. du cap Buggaroni (*Promontorium Tretum*), et à l'E. de Bougie, après un cours de quinze myriamètres.

RUMP, en français *croupion*, fut le surnom par lequel les Anglais désignèrent les débris du *long parlement* après son rétablissement en 1659, lorsque Richard Cromwell eut abdiqué. Composé seulement de quarante membres, il ne dura qu'un an et fut dissous violemment par le général Lambert en 1660.

RUNES. On désigne sous ce nom des caractères dont se servaient jadis les peuples d'origine scandinave (suédois, danois, norwégiens et allemands septentrionaux). Ces caractères au nombre de seize sont composés de barres verticales et horizontales. La forme de quelques-uns a été cause que quelques auteurs leur ont assigné une origine romaine, d'autres au contraire ont voulu y voir une imitation de l'écriture méso-gothique, ou bien un reste de l'écriture de l'ancienne race caucasienne ; mais à en croire Fr. Schlegel, à l'opinion duquel presque tous les savants modernes se sont rangés, les runes auraient une origine phénicienne ; elles auraient été apportées dans la mer Baltique par des navigateurs de cette nation. Ce qu'il y a de certain c'est que ce ne sont pas les peuples du pays, qui avec leur ignorance et leur barbarie auraient pu les inventer, il a donc fallu qu'elles leur fussent apportées par des étrangers. L'intelligence des runes était réservée aux prêtres et quelques-uns pour s'en faire un moyen de domination sur le vulgaire les employèrent dans les opérations de sorcellerie et de magie. Si l'origine des runes est inconnue, l'époque à laquelle on commença à s'en servir ne l'est pas moins ; car les uns ont voulu que cet usage fut antérieur à l'ère chrétienne, tandis que les autres le font seulement remonter vers le milieu du moyen-âge. En effet Langebeck a démontré en 1753 que les plus anciennes inscriptions runiques de l'île de Gotland ne remontent pas au-delà du XIIe siècle, et que les plus modernes datent du milieu du XVe. La Suède est de toutes les contrées la plus favorisée sous le rapport des inscriptions runiques, car d'après le travail du professeur Sjoeborg ce pays en possède plus de 1300, dont 700 se trouvent dans la seule province d'Upland, qui, avec l'île de Gotland, sont les deux plus riches, tandis que la Laponie et la Finlande n'en possèdent pas une seule. Les runes employées comme magie ont donné naissance aux bâtons runiques, faits en bois de saule, et sur lesquels étaient gravés des caractères mystérieux. Tous les peuples païens du Nord prétendaient s'en servir pour opérer des miracles. Ces mêmes bâtons étaient aussi employés pour supputer le temps, et aujourd'hui encore les paysans des contrées presque barbares du nord de l'Europe s'en servent pour cet usage.

RUNDJET SING, roi ou maharadjah de Lahore. Il naquit en 1782, et non en 1762 comme dit la nouvelle Biographie universelle. Son père, Maha-Sing, mort en 1794, lui laissa un très modeste héritage ; mais le jeune Sing avait en lui une bravoure et une intelligence capable d'étendre bientôt ces étroites limites. De simple gentilhomme de campagne, comme dit Victor Jacquemont, il devait devenir maître absolu de tout le Pendjaub, de Cachemyr, etc. Sa valeur, dans plusieurs rencontres avec les troupes anglaises de la compagnie des Indes, le firent d'abord remarquer par les Syks ses compatriotes. Ils le nommèrent leur chef. Tous les efforts de Rundjet, investi de ce nouveau titre, tendirent à assurer l'indépendance de son pouvoir contre la domination anglaise et la rivalité des autres castes du Pendjaub. Il y réussit à force de ruse et de courage. En 1808, n'ayant encore que vingt-sept ans, Rundjet était déjà maître de presque tout le Pendjaub, et il ambitionnait la conquête du Moutan et du Peishawer. Dès 1816 Rundjet put enfin réaliser la pensée qu'il avait depuis longtemps d'enrôler quelques officiers européens. Il s'attacha un homme de la plus haute capacité militaire, le général Allard, ancien aide-de-camp du maréchal Brune, auquel il donna le titre de généralissime de ses armées. Allard organisa pour le radjah des régiments soumis à la plus stricte et à la plus habile discipline, et c'est avec ces forces nouvelles que Rundjet Sing put triompher de tous ces petits princes qui lui disputaient encore la souveraineté du pays. En 1831 Victor Jacquemont écrivait : « Il n'y a en Asie, auprès de la puissance anglaise, que celle de Rundjet Sing qui soit

restée debout. » Mais il ajoutait pour donner une idée de la position respective des deux États: « les revenus de la compagnie sont de vingt-six millions sterling ; ceux de Rundjet de trois ; et il ne les porte à ce taux que par des exactions excessives qui disposent à se jeter aux mains des Anglais. » — Rundjet Sing est mort le 27 juin 1839. Il était âgé de 57 ans ; toute sa vie il s'était montré digne de son nom qui signifie en laugue indoue lion victorieux. C'est son fils Carrak-Sing qui lui a succédé. Il est à douter que ce prince, jeune encore et privé de la tutelle du général Allard, mort en 1840, puisse se soutenir contre les empiétements de l'Angleterre.

ÉDOUARD FOURNIER.

RUPEL. Rivière de Belgique qui arrose la province d'Anvers. Cette rivière, formée par la réunion de la Dyle et de la Nèthe, qui à leur confluent à Rumpst perdent toutes deux leur nom, a une direction N.-O., très large et très profonde, elle est naviguable en tous temps, même pour les gros bâtiments qui la remontent à pleines voiles.

RUPELMONDE. Ville de la province de la Flandre orientale en Belgique, bâtie sur l'Escaut, vis-à-vis de son confluent avec la Rupel. Population, 2,800 habitants.

RUPEN ou **RHOUPEN I**, fondateur de la dynastie des Rupéniens, occupa le trône de la petite Arménie (Cilicie et Cappadoce) de 1080 à 1095. — RUPEN II, dégoûté du trône, se retira dans le couvent de Trazary après avoir abdiqué en faveur de son frère Léon ; il avait régné onze ans, de 1174 à 1185. — RUPEN, petit-fils de Rupen II, roi d'Arménie, fut exclu par Bohémond du trône d'Antioche, auquel il avait droit du chef de son père, Raymond, comte de Tripoli. Rétabli sur son trône par la protection de son grand-oncle Léon, roi d'Arménie, il poussa l'ingratitude jusqu'à vouloir dépouiller son bienfaiteur; mais, vaincu et attaqué de nouveau par Bohémond, il périt en 1221.

RUPERT (saint), évêque de Worms, était issu d'une des plus grandes familles de France, alliée même à la maison royale. Il alla prêcher la foi en Bavière, et y fit de nombreuses conversions. Il établit le siége de son évêché à Jurave, ville presque détruite, et qui en se relevant de ses ruines prit le nom de Saltzbourg. Saint Rupert mourut en 718.

Un autre RUPPERT, abbé du monastère de Deutz, près de Cologne, dans le XIIe siècle, se rendit célèbre par un grand nombre d'écrits qui comprennent : 1° des commentaires sur presque toute l'Écriture sainte ; 2° un traité des offices divins où il explique par des raisons mystiques les cérémonies de l'Église ; 3° des lettres et quelques autres écrits sur différentes matières. L'abbé Rupert mourut en 1135.

RUPERT ou **ROBERT** (CHARLES-LOUIS-EMMANUEL DE BAVIÈRE, dit le Prince), troisième fils de l'électeur palatin Frédéric V et d'Élisabeth, fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre, se distingua parmi les plus illustres généraux du XVIIe siècle. Lors de la malheureuse guerre civile qui devait précipiter son oncle Charles Ier du trône, il passa en Angleterre et fut l'un des plus vaillants appuis de ce roi infortuné. Après avoir joué un rôle important à la bataille d'Edge-Hill, en 1642, il fit lever le siége d'York en 1644 aux rebelles; mais vaincu par les parlementaires à Marston-Moor en 1644, et à Naseby en 1645, il fut obligé de rendre Bristol à Fairfax. Non découragé par la malheureuse campagne d'Angleterre, il fit, en 1649, de nouvelles tentatives en Irlande pour la cause de son oncle, tentatives qui furent aussi infructueuses que les précédentes et après lesquelles il se retira en France. Lorsque après l'abdication de Richard Cromwell son cousin Charles II fut remonté sur le trône de son père, Rupert retourna avec lui en Angleterre, et se vit comblé d'honneurs. Créé comte de Holoerness et duc de Cumberland, il fut encore nommé commandant de la flotte anglo-française, destinée à agir contre la Hollande, dans la guerre de 1664, et deux ans après il reçut le titre d'amiral dont il exerçait déjà les fonctions. Parvenu au faîte des honneurs, il quitta les affaires en 1679 pour ne plus s'occuper que de la culture des sciences. C'est à lui qu'on attribue l'invention de la gravure en demi-teinte, ainsi que la découverte d'un alliage pour les canons, appelé *alliage du prince*. A sa mort, arrivée en 1682, il était connu pour l'un des plus habiles chimistes et physiciens de l'époque.

RUREMONDE, en flamand Roermonde, ville du Limbourg hollandais, au confluent de la Roër et de la Meuse. Cette place fortifiée en 1290 par le comte de Gueldre, Othon III, fut prise et reprise plusieurs fois dans les guerres de la Hollande et de l'Espagne, et brûlée en 1665. Après avoir été conquise par les Hollandais sur les Espagnols, elle passa à l'Autriche et devint

alors capitale de la Gueldre. Lorsque les Français firent la conquête des Pays-Bas, en 1792, ils s'emparèrent de Ruremonde, et en firent un chef-lieu d'arrondissement du département de la Meuse-Inférieure. Cette ville qui possédait jadis une riche abbaye et un évêché érigé par le pape Paul IV, en 1561, n'est plus aujourd'hui qu'une simple cure, son évêché ayant été réuni à celui de Liége en 1801. Ruremonde, peuplée aujourd'hui par 4,500 habitants, fait un commerce important en draps et articles de laine.

RURIK. *Voy.* Russie.

RUSBROCH, célèbre mystique du XIVe siècle, naquit en 1294 près de Bruxelles, dans un village dont il prit le nom. Il fut ordonné prêtre à 24 ans, et il en avait environ 60 lorsqu'il se fit chanoine régulier dans le monastère de Vauvert, près de Bruxelles; il ne tarda pas à en devenir prieur, et il y mourut en 1381. S'étant adonné dès sa jeunesse à la vie contemplative, il publia plusieurs ouvrages de spiritualité, qui obtinrent une grande vogue. Sa réputation attira auprès de lui une foule de personnes et même plusieurs docteurs qui désiraient se former à la vertu par ses exemples et par ses instructions. Sa méthode pour écrire, était de se retirer dans la forêt de Soignies, quand il se croyait éclairé par le Saint-Esprit, et c'est ainsi qu'il composa presque tous ses ouvrages. On y trouve plusieurs propositions étranges ou au moins des expressions exagérées qui excitèrent des murmures et qui en effet ne peuvent guère être expliquées favorablement que par des interprétations forcées. Mais outre que dans ces sortes de matières il n'est pas toujours facile de s'astreindre à la précision rigoureuse du langage, il ne faut pas oublier, comme l'a remarqué le célèbre Gerson, que la vie intérieure a des mystères inconnus pour ceux qui n'en ont pas fait l'expérience, et que Dieu conduit quelquefois les âmes par des voies particulières dont on ne doit pas juger selon les règles ordinaires. Les ouvrages de Rusbroch, écrits en flamand, ont été traduits en latin dans le XVIe siècle par Surius. R.

RUSPONE. Nom d'une monnaie d'or de Toscane qui vaut 36 francs 94 centimes de notre monnaie, ou trois sequins d'or au lis du pays.

RUSSEL (William), célèbre patriote anglais, né en 1631, mort en 1683, fils de ce William Russel, qui, après avoir suivi successivement le parti de Charles Ier, du Covenant, de Charles II, fut enfin surpris par la mort, partisan du prince d'Orange, qui, depuis son avènement au trône, l'avait nommé successivement lord lieutenant du comté de Middlesex, marquis de Tavistock et duc de Bedfort. Si le père, par son adresse à traverser les révolutions, à changer de parti au moment où il pouvait se faire encore acheter chèrement, a mérité de devenir le type de nos hommes d'État modernes, le fils est resté comme le souvenir d'une âme ferme et d'un constant défenseur de la liberté. Nommé à 22 ans membre de la chambre des communes, il se fut bientôt placé par son mérite à la tête de l'opposition, et, en 1672, il fut le principal auteur de la chute du célèbre ministère de *la cabale*, dont faisait partie le comte de Schaftesbury, avec lequel il entra plus tard dans le complot du duc de Monmouth. Quelques temps après, les communes ayant refusé des subsides, Russel fit un tableau de l'état de l'Angleterre qui lui assura, pour jusques à la fin de sa vie, le rôle de chef de l'opposition. Le ministère du comte de Danby étant venu à échouer contre son opposition, il essaya vainement de le faire traduire en jugement devant la chambre des lords. Craignant vivement le rétablissement de la religion catholique, il sollicita des rigueurs contre les auteurs du prétendu complot papiste, auquel il croyait de bonne foi, et souleva dans le parlement ces deux questions difficiles : le droit de résistance armée contre la tyrannie, et celui de l'interruption d'hérédité dans une dynastie. Ces deux questions étaient dirigées principalement contre le duc d'Yorck, depuis Jacques II, dont le désir de rétablir le catholicisme n'était un mystère pour personne. Après avoir fait passer, en 1679, à la chambre des communes, un bill qui excluait ce prince, héritier présomptif, des conseils du roi, il le vit rejeter l'année suivante par la chambre haute. Russel savait bien qu'il jouait sa tête, il savait bien que jamais le duc d'Yorck ne lui pardonnerait, et il n'en persista pas moins dans ce projet. Aussi lorsque Charles, fatigué des obstacles que lui suscitait sans cesse son parlement, voulut essayer de gouverner sans lui, Russel entra dans un complot, où déjà Shaftesbury avait fait entrer les mécontents de tous les partis. Son dessein, à lui, n'était pas de renverser le gouvernement, mais seulement d'en modifier la forme. Le complot ayant été découvert, il aurait pu s'enfuir

aussi, comme Shaftesbury, mais il refusa. Il fut arrêté et renfermé dans la tour de Londres. Malgré qu'il fut bien connu et que Charles II luimême ne lui eût reproché aucun dessein contre sa personne, il n'en fut pas moins condamné sans preuves comme coupable de haute trahison. Son épouse et son père allèrent implorer sa grâce, qui leur fut refusée pour satisfaire la haine du duc d'Yorck. Il subit son arrêt avec un grand courage le 21 juillet 1683. Sa mémoire fut réhabilitée en 1689 par Guillaume III, qui le déclara le modèle de la postérité. — Russel (Édouard), comte d'Oxfort, né en 1651, fut après la révolution de 1688, à laquelle il avait pris une grande part, nommé membre du conseil privé. Vainqueur des Français à la Hogue, il ne put empêcher la jonction des flottes de Brest et de Toulon. L'année suivante, 1694, il délivre Barcelonne assiégée par les Français, et se voit, peu après, accusé de concussion et destitué sur-le-champ. Ayant été acquitté par la chambre des lords, en 1698, la reine Anne lui rendit son grade. Depuis trois ans il s'était retiré des affaires, lorsqu'il mourut en 1717. — Russel (François), descendant de William Russel, fut, comme son illustre aïeul, un des chefs de l'opposition contre la politique du ministère vis-à-vis de la révolution française, dont il était un zélé partisan. Agronome distingué, il fonda à ses dépens des fermes modèles qui ont beaucoup contribué à la prospérité de l'agriculture dans sa patrie, et chaque année la société de Lough décerne des médailles portant son image aux agriculteurs les plus distingués.

Duhaut.

RUSSIE. Ce pays, compris entre 12° 25′ et 75° 15′ de latitude nord, et entre 15° 40′ et 63° 45′ de longitude est, est le plus vaste empire du monde; il comprend la neuvième partie de la surface terrestre et la vingt-huitième de tout le globe, la quatrième de la population européenne et la quinzième de tout le genre humain. Sa plus grande longueur, depuis le cap Apchéron dans la mer Caspienne au cap Nord dans la mer Glaciale, est de 3,400 kilomètres, et la distance d'Ackermann, près de l'embouchure du Dniester au cap Valgatz, est de 800 lieues. Cet empire est borné au nord par la mer Glaciale arctique, depuis l'embouchure de la Kara jusqu'au golfe Waranger; à l'ouest, par la Tana, les Doffrines, la Tornéa qui la sépare de la Suède, le golfe de Bothnie, la mer Baltique, la Prusse, la Pologne, l'Autriche et la Turquie jusqu'à l'embouchure du Danube; au sud, par la Mer-Noire, le Caucase, la mer Caspienne; et à l'est, par le fleuve Oural, les monts Ourals et la rivière de Kara. Sa population n'est pas en rapport avec son étendue, car elle ne s'élève qu'à 58,000,000 d'habitants : 1° les Slaves, de beaucoup les plus nombreux, divisés en grands et petits Russes, Polonais, Lithuaniens et Cosaques y entrent pour 50 millions; les Finois, partagés en Finois, Lapons, etc., sont au nombre de trois millions; il y a deux millions de Tartares, un million de Caucasiens et un million de race germanique; et, enfin, les autres peuplades qui sont répandues dans les diverses contrées s'élèvent à environ un million.

La force militaire se monte à 674,000 hommes en temps de paix pour la Russie proprement dite et à 36,000 hommes pour la Pologne, ce qui donne un total de 710,000 soldats. Sa marine, quoique ne datant que de Pierre-le-Grand, prend rang en Europe immédiatement après celles d'Angleterre et de France; elle se compose de 32 vaisseaux de ligne, 25 frégates et 107 bâtiments inférieurs. Les revenus de cet empire s'élèvent à 434,000,000 de florins, sa dette à 1,575,000, et le déficit annuel à 60 millions de florins. La Pologne fera le sujet d'un article à part.

L'empire russe est formé d'une réunion d'États pour la plupart conquis par la force des armes. Ces États sont : au N. la Laponie, la Finlande, la Courlande, la Livonie, l'Esthonie et l'Ingrie; à l'O., la plus grande partie du ci-devant royaume de Pologne forme actuellement plusieurs gouvernements, parmi lesquels il faut compter ceux de Vitepsk, de Grodno, de Wilna, de Mohilew, de Minsk, de Podolie, et la province de Bialistock; au midi les territoires des Cosaques du Don et ceux de la mer Noire, la Crimée, la Circassie, la Géorgie; à l'E. les anciens royaumes d'Astrakan et de Kasan, conquis sur les Tartares; à l'O. la Bessarabie et la Moldavie.

Russie (Grande). Les Russes donnaient autrefois à l'immense étendue de pays qui s'étend de l'Océan Glacial jusques au Don et à la mer Caspienne le nom de *Grande-Russie*. Sa capitale était Moscou, ce qui a été cause qu'on l'appelle quelquefois Moscovie. Elle comprenait donc tout le Nord et le milieu de la Russie d'Europe actuelle. Elle a formé 19 des 51 gouver-

nements dans lesquels l'empire est divisé. Ce sont ceux de *Moscou*, *Smolensk*, *Pskov*, *Tver*, *Novogorod*, *Olonege*, *Arkangel*, *Vologda*, *Iaroslav*, *Kostroma*, *Vladimir*, *Nijni-Novogorod*, *Tambov*, *Riazan*, *Toula*, *Kalouga*, *Orel*, *Koursk* et *Voroneje*.

Russie (petite). Cette région située au sud-ouest de la précédente, comprenait les parties voisine de Kiev ancienne capitale de l'empire. Elle correspond aujourd'hui aux quatre gouvernement de *Kiev*, *de Pultawa*, *de Tchernigow*, *et des Slobodes d'Ukraine*.

Russie blanche et noire. Tels étaient les noms de deux parties de la Lithuanie, jadis possédées par les Russes, et conquises par les Polonais, 1569, qui les ont gardées jusqu'au premier démembrement de leur empire en 1772. La Russie Blanche, comprenant les parties est de la Lithuanie, renferme les gouvernements de Mohilew, de Vitepsk, et une partie de celui de Smolensk. La Russie Noire située à l'ouest correspondait aux gouvernements de Grodno et de Minsk.

Russie Rouge. Cette région située entre la Hongrie au Sud, la Petite Russie au Nord-Est, et la Petite Pologne au Nord-Ouest, renfermait les palatinats de Lemberg, Chelm et Belcz, ainsi qu'une grande partie de la Gallicie actuelle. Après avoir formée un duché indépendant, la Russie Rouge fut tour à tour soumise par les Russes, les Hongrois et les Polonais, qui la gardèrent jusqu'au partage de 1776, où elle fut attribuée presque en entier à l'Autriche. Le reste enclavé dans la Pologne, appartient à la Russie.

Russie nouvelle. Tel est le nom que quelquelques géographes ont assigné à la portion de la Russie nouvellement conquise sur les Turcs et les Cosaques. Elle comprend le gouvernement de Cherson, d'Ekaterinoslav, de Tauride, de Bessarabie, et celui des cosaques du Don.

Russie d'Asie. Cette vaste contrée qui comprend tout le nord de l'Asie, entre 34 et 73° de longitude est, et du 38 au 78° de latitude nord, renferme, outre la Sibérie, quatre provinces au sud du Caucase. Elle est bornée au nord par l'Océan glacial arctique, à l'est par le grand Océan, au sud par la Tartarie, et à l'ouest par Russie d'Europe. Elle comprend la presque totalité du versant de la mer Glaciale et une partie de celui du grand Océan et du plateau de la mer Caspienne. La superficie surpasse de beaucoup celle de l'Europe, et cependant sa population ne s'élève pas à 4,500,000 habitants. Le versant de la mer Glaciale est formé par le revers occidental des monts Poyas et des Ourals et par le revers oriental des monts Jablonoï et Stanovoï. Il se termine d'un côté au cap Vaigatz et de l'autre au cap Oriental. Les plus hautes montagnes n'atteignent pas 4,000 mètres d'élévation; par leurs ramifications, elles séparent entre eux les bassins des fleuves immenses qui arrosent cette contrée. Ces fleuves traversant un pays ouvert au vent du nord sont couverts de glace pendant sept à huit mois de l'année. Ce sont : 1° l'Obi qui descend du mont Altaï et finit dans le golfe de ce nom après un cours de 900 lieues; 2° le Jénisseï sorti des monts des Aidaï, finit après un cours de 850 lieues, la Léna prend sa source au mont Baikal et finit en face da la nouvelle Sibérie; 3° la Kara qui sert de limite entre l'Europe et l'Asie, les côtes de ce versant sont profondément découpées, et ouvertes seulement pendant deux mois de l'année à la navigation. Il comprend trois des quatre gouvernements dans lesquels la Sibérie (voyez ce mot) est divisé. Les îles qui dépendent de ce versant appartiennent à la Russie, ce sont la *Nouvelle-Zemble* et l'archipel de la *Nouvelle-Sibérie*, appelé aussi *îles Liaikhov*, situées du 71° au 74° de latitude nord, on en compte trois îles principales, ce sont Kotelnoï, Tadevskoï, Atrikanskoï, inhabitées à cause du froid excessif qui y règne, elles renferment de grandes quantités d'ossements fossiles et d'immenses couches de bois pétrifié. L'autre partie de la Sibérie appartient au versant du grand Océan, ainsi que la presqu'île du Kamtschatka dont la capitale Petropovlokoï bâtie près du volcan d'Avatcha possède un des plus beaux ports de l'Asie. Son principal cours d'eau est le Saghalien ou Amour, formé par la réunion du Kkeroulun, qui sert de limite entre la Chine et la Russie, avec l'Onon, appelé aussi Chiika, celui-ci arrose Nertschink ville forte et l'un des lieux d'exils les plus affreux de toute la Sibérie. Près du Kamtschatka sont les îles Kouriles au nombre de trente-cinq appartenant à la Russie. Rangées en demi-cercle, elles enferment la mer d'Ochotsk et l'île de Saghalien ou de Tchoka. Enfin le versant sud-est du Caucase qui envoie ses eaux à la mer Caspienne fait aussi partie de la Russie d'Asie, son principal fleuve est le Kour (Cyrus), qui naît dans les monts d'Erzeroum, coule au nord-est, passe à Teflis capitale du gouvernement de Géorgie, arrose le Chirvan et

finit dans la mer Caspienne, son principal affluent est l'Aras (Araxe) qui baigne l'Arménie russe, les villes principales sont Teflis, Erivan, Bakou et Akhaltsik.

Russie d'Amérique. Cette contrée, qui occupe l'extrémité nord-ouest de l'Amérique septentrionale, se divise en partie continentale et en partie insulaire. La partie continentale, dépendante du versant du grand Océan, est arrosée par la riviere de Cuivre, qui sort du lac de la Providence et se jette dans la mer Glaciale. Ce versant est resserré dans cette contrée par la chaîne des montagnes Rocheuses, dont un des pics, le volcan du Saint-Élie, a une hauteur de 4,500 mètres. Le pays est presque désert, montueux, glacé et sans végétation; les Russes y ont construit de petits forts en bois pour protéger leur commerce de pelleteries. La partie insulaire comprend : 1° l'île du roi Georges III, dont la capitale, la Nouvelle-Arkangel, est le chef-lieu des établissements russes en Amérique; 2° les îles Aléoutiennes, placées au bout de la presqu'île de d'Alaska, dont elles sont comme la prolongation, formant un demi-cercle enfermant la mer de Behring. Elles ont été divisées en trois groupes : celui des Aléoutiennes proprement dites, 2° des Andréanov 3° des Lisii ou des Renards. Leurs côtes sont dangereuses, parsemées de roches à fleur d'eau et de basfonds; leur sol est hérissé de montagnes volcaniques. Les habitants, au nombre de 5 à 6,000, habitent sous terre et vivent de la chasse et de la pêche. Ces îles ont été découvertes par Behring, et reconnues ensuite par Ischirikov, Billings et Saritcher. 3° Le groupe des îles Kodiak, dont la principale porte le même nom; elle a 200 kilomètres de long sur 25 à 30 de large, et est peuplée par 3,600 habitants ; elle a pour capitale Alexandréa, où se trouve un établissement pour la chasse des phoques. Les peuplades qui habitent l'Amérique russe sont les Esquimaux, les Tchougatches, les Ougatachmiouts et les Kolnchesds.

Montagnes. La Russie n'offre pas de grandes chaînes de montagnes ni de pics élevés; car, à partir du mont Sloiczek pour aller au cap Vaigatz, la ligne de partage des eaux de l'Europe suit un dos de terrain si faible, que, dans la Pologne, les eaux des deux versants se confondent presque dans la saison des pluies. A partir de la source de la Duna, le terrain se relève et atteint une hauteur de 350 mètres, en prenant le nom de *plateau de Waldaï ;* celui-ci se joint au *plateau de Chemokonski*, dont l'élévation augmente un peu. De ce dernier se détachent les *monts Olonetz*, qui vont en s'exhaussant progressivement jusqu'à leur jonction avec les *Alpes scandinaves*, où leur hauteur dépasse 800 mètres. Les monts Chemokonski se réunissent aux monts Poyas, regardés comme le dernier étage des monts de l'Asie. Les Poyas, à leur tour, atteignent les monts Ourals dans un des nœuds hydrographiques les plus remarquables du globe, par l'abondance des eaux qu'ils versent de toutes parts; ce sont, au nord-ouest, la Petchora qui se jette dans la Mer Blanche; au nord-est, un affluent de l'Oby; au sud-est, un affluent du Tobol; au sud, un affluent du Volga, et à l'ouest, un affluent de la Dwina. Les monts Ourals appartiennent en grande partie à l'Asie et complètent la réunion du système européen au système asiatique. A ces montagnes, il faut joindre les monts Caucases qui, comme les monts Ourals, servent de limites entre l'Europe et l'Asie, et l'on aura une idée de l'orographie de la Russie.

Lacs. La Russie possède un grand nombre de lacs et de lagunes ; nous mentionnerons seulement les plus importants, soit par leur grandeur, soit par le système de canalisation dont ils ont été le point central. Au N., dans la Laponie, l'Enara, l'Imandra; en Finlande, le Saïma et le Payana ; dans le gouvernement d'Olonetz, l'Onega ; dans le gouvernement de Pétersbourg, le Ladoga, le plus grand lac de l'Europe ; le lac Peipus, entre les gouvernements de Pskoff, de Revel, de Riga et de Pétersbourg ; dans le gouvernement de Nowogorod, le lac Ilmen, le plus important de l'empire par les nombreux fleuves qui y versent leurs eaux, et le Bielo-Osero ou lac blanc.

Fleuves. Parmi un grand nombre de fleuves et de rivières navigables, nous citerons seulement : au N., la Petchora, qui prend sa source dans l'Oural et se jette dans la mer glaciale tout près de Poustozersk ; la Dwina, formée par la réunion de la Soukowna et de la Witchegda, se jette dans la mer Blanche un peu au-dessus d'Archangel ; la Newa, dont le cours n'a pas plus de 40 kilomètres, et qui peut être regardée comme un grand canal naturel unissant le golfe de Finlande au lac Ladoga; la Duna prend sa source dans les marais de Twer et se jette dans le golfe de Livonie ; le Niemen

prend sa source dans les marais de Minsk, passe à Wilna, à Tilsit, et se jette dans le golfe de Dantzig; au midi, l'Oural, qui sépare la Russie de la Tartarie asiatique, prend sa source dans le revers oriental de l'Oural du sud, passe à Ouralsk, à Gouvieff, et verse ses eaux dans la mer Caspienne; le Volga, le plus grand fleuve de l'Europe, prend sa source au milieu d'un immense marais, dans le gouvernement de Twer, traverse plusieurs provinces, passe à Twer, à Kostrama, à Kasan, à Simboisk, et enfin à Astrakan où il se jette dans la mer Caspienne; le Don prend sa source dans le gouvernement de Toula, baigne Voroneje, Polosk, et se jette dans la mer d'Azoff, un peu sur la droite de Taganrock; le Dniéper vient du gouvernement de Smolensk, traverse ceux de Kieff, de Ekaterinoslaw, et verse ses eaux dans le golfe d'Odessa : ce fleuve est remarquable par les nombreuses cataractes qui interrompent la navigation sur plusieurs points de son cours; le Dniester prend sa source dans l'empire d'Autriche, passe dans le gouvernement de Podolie qu'il sépare de la Bessarabie.

Canaux. La Russie offre le plus vaste et le plus remarquable système de canalisation; toutes les parties de ce vaste empire se lient entre elles par les immenses ramifications de ce système. La navigation entre la mer Caspienne et la mer Baltique s'établit par les canaux de Marie de Tiekhoin et de Vychnei-Vointchog, qui mettent en communication le Volga, le lac Onéga, le Ladoga et l'Ilmen. Le canal de Novogorod terminé en 1802 établit, mais en l'abrégeant, la même communication. La mer Noire s'unit à la mer Baltique au moyen du canal Royal et de celui d'Oginst. Les canaux de Felinsk, de Verros et Riga font joindre ensemble les golfes de Finlande et de Riga. Enfin la Mer-Glaciale communique avec la Mer-Noire par la Dwina et le Dniéper, uni entre eux par le canal Lepalick.

La flore russe ne présente rien de remarquable. La plupart des végétaux qui se trouvent sous les différentes latitudes de l'Europe se retrouvent en Russie sous les mêmes latitudes. Le tilleul, le chêne, le bouleau, le hêtre, le sapin, le sorbier, y forment d'immenses forêts. Le noisetier pousse sous la latitude la plus rude, dans les forêts de la Finlande. Le lin de Courlande et de Livonie est des plus estimés. L'Ukraine est une des contrées du monde les plus fertiles en céréales; grâce à ses récoltes, la Russie peut, outre sa consommation, exporter 30,000 *sohetvestes* de blé. Dans la région caucassienne on cultive le cotonnier et on récolte des fruits exquis, et même d'excellent vin. La rhubarbe et d'autres plantes médicinales croissent vers la mer Caspienne. Le houblon est fort commun en Russie, et vers le sud on récolte du tabac. On a fondé, sur la côte méridionale de Crimée, à Nitrita, un jardin botanique impérial pour la propagation de la culture des arbres fruitiers. D'immenses forêts couvrent le gouvernement de Nowogorod, de Tver, de Perm et de Finlande; mais vers le sud les arbres manquent.

Dans les jardins et les parcs des environs de Saint-Pétersbourg, les marronniers, les lilas, les aubépiniers, les groseilliers, le seringa, y passent très bien l'hiver.

La pensée, le muguet, la renoncule, la violette, le nénuphar s'y rencontrent à l'état sauvage. Les tulipes, la belle famille des lis, les dahlias, les jacinthes, les hérisses poussent en pleine terre.

Faune. On trouve, dans les régions tempérées de la Russie, tous les animaux domestiques de l'Europe. Les plus beaux chevaux s'élèvent dans les environs du Caucase et dans les steppes. Par le croisement de la race arabe et de la race persane avec les chevaux russes, on a obtenu des étalons du meilleur sang; les plus renommés sont ceux qu'on élève dans les haras d'Orloff. L'espèce bovine est des plus petites, sinon dans les prairies baignées par le Dniéper et le Don, où le gros bétail est dans un état assez florissant. Ailleurs on a tenté vainement d'introduire des sujets étrangers tirés de la Suisse, de l'Angleterre, de la Hollande, à la seconde génération les races s'abâtardissaient. L'espèce des moutons a été beaucoup améliorée dans ces derniers temps. Les agneaux de la Tauride fournissent une laine fine et soyeuse.

Dans les steppes d'Astrakan, le chameau et le dromadaire sont employés comme bêtes de somme. Mais au nord, dans la partie boréale, c'est le renne qui fait ce service. Au Kamtchatka et dans plusieurs parties est et nord de la Sibérie, où la stérilité du sol ne permet plus de nourrir cet utile animal, ce sont des chiens rouges qu'on attache aux traîneaux. Dans ces arides régions l'âne et le mouton se rencontrent encore, mais à l'état sauvage.

Les animaux sauvages sont nombreux en Russie ; mais quelques-uns, tels que l'ours, le loup noir et blanc, le renard noir, le chat sauvage, la martre, l'iltis, dont les fourrures sont précieuses, alimentent une branche importante de commerce de la Sibérie. Les grandes rivières de la Russie sont très poissonneuses ; la pêche de l'esturgeon y est surtout très abondante et d'un riche produit. Les côtes maritimes du Kamtchatka sont fréquentées par les phoques, les morses et les baleines.

Minéraux. Les richesses minéralogiques de la Russie ne sont pas en Europe. On y trouve seulement, dans les montagnes d'Olonetz, quelques mines de cuivre, et dans le mont Valdaï du fer très renommé. Mais dans la Russie asiatique les mines sont nombreuses et abondantes. Le district de Nertchinek, en Sibérie, en possède d'argent et de plomb, où 1200 condamnés travaillent tous les jours. Dans la chaîne de l'Altaï on trouve des dépôts diluviens aurifères et de l'argent le plus fin, dont le produit, selon M. de Humboldt, est de 70 000 marcs par an. Dans les monts Ourals, l'or et le platine se trouvent en grande abondance. En 1830, pendant le premier semestre de l'année, les mines de cette région produisirent 5,940 livres d'or et 2,046 livres de platine. C'est à cette même époque que, sur les études de M. de Humboldt, on découvrit des diamants dans les terrains graveleux de l'Oural.

Religion. Toutes les religions sont tolérées en Russie et y jouissent du libre exercice de leur culte. Il n'est pas une croyance de l'ancien monde qui n'y compte des sectateurs. Les protestants sont surtout répandus en Courlande, en Livonie, en Esthonie, en Finlande et sur les rives du Volga : ils ont trois évêques. En Sibérie c'est le fétichisme qui domine. On y trouve aussi quelques sectateurs du grand Lama. Les Tartars, les Boutkars, les Criméens, quelques tribus de Cosaques, sont soumis à l'islamisme. On rencontre un grand nombre de familles juives dans toutes les parties de la Russie, surtout dans les provinces polonaises ; mais la croyance dominante, la religion de l'empire, est le christianisme sous la forme du schisme grec.

Industrie et commerce. Le commerce intérieur est très actif, et le commerce extérieur est immense. Les principaux ports marchands des Russes sont Riga, Revel, Kronstad et Archangel, dans le nord; Astrakan, Taganrock et Odessa dans le midi. Le commerce intérieur est facilité par de grandes et belles chaussées et par les canaux. Saint-Pétersbourg est le centre du commerce par eau, et Moscou celui du commerce par terre. Chaque année, au printemps, de nombreuses caravanes chargées de thé et d'étoffes orientales arrivent de l'Asie sur plusieurs points de l'empire, à Moscou, à Kasan et à Nijni-Nowogorod, où se tient une des foires les plus célèbres de l'Europe. Le principal comptoir du commerce de la Russie avec la Chine est à Kiatcka. Orenbourg est l'entrepôt du commerce avec la Boukarie, et c'est par Astrakan que les relations commerciales de la Russie s'établissent avec la Perse. Odessa est le centre des relations avec la Turquie; mais c'est surtout avec les nations de l'Europe et l'Amérique que le mouvement commercial de la Russie acquiert une grande activité. En 1834 l'importation s'élevait à 214,324,630 roubles, et l'exportation à 217,522,446.

L'industrie, quoique bien inférieure à celle de l'Europe occidentale, ne laisse pas cependant que d'être très active sur certains points. Sous le règne d'Alexandre, et particulièrement depuis l'avènement de l'empereur Nicolas, toutes les branches de l'industrie ont pris un développement considérable. On compte aujourd'hui dans l'empire plus de 7,000 ateliers et de 500,000 ouvriers.

Les manufactures, encouragées d'abord par Pierre-le-Grand, n'éprouvent en Russie aucun obstacle. On n'y connaît pas le monopole. Les fabriques les plus importantes sont celles de cuir, telles que peaux de veau, semelles en veau, cuirs de cheval et de daims ; c'est dans les gouvernements de Perm, de Novogorod, d'Orel, de Moscou, de Tauride, que se trouvent les principales fabriques. Les meilleurs cuirs maroquinés se tannent à Jaroslaw, à Cazan, à Toula, à Zskof; les plus beaux maroquins à Astrakan et à Cazan.

Dans le Kamlit on confectionne les toiles fines, de la bure, des toiles à voile. Le plus beau linge se fabrique à Moscou, à Wladimir, à Kalouga. A Archangel, à Orel, où se fait la meilleure toile à voile, on trouve encore de bonnes manufactures de cables et cordages. A Karkof les paysans s'entendent à faire des tapis et du feutre. A Issa, on fabrique des tapis de hautes lice. — Il y a une manufacture de fer à Toula, une

d'acier à Ekaterinbourg, à Vitepsek, à Cherson. On trouve en Livonie, en Volhynie et à Wladimir des verreries en tous genres, et à Saint-Pétersbourg une fabrique de porcelaine.

Les Allemands prennent une grande part aux travaux de ces fabriques. Le conseil des manufactures établi à Moscou est chargé de leur surveillance.

Gouvernement et administration. Le gouvernement est monarchique absolu. Il est héréditaire par ordre de primogéniture de mâle en mâle, depuis Alexandre seulement. Le souverain se nomme autocrate, titre qui indique la plénitude de sa souveraineté et la nature de son autorité absolue.

L'administration civile n'est pas la même dans tout l'empire. Les provinces conquises sur les Suédois, au temps de Charles XII et sous l'empereur Alexandre, jouissent des priviléges et des constitutions particulières qu'elles possédaient avant d'être incorporées à l'empire. Les Cosaques du Don, les Géorgiens, les Circassiens, les Moldaves, etc., ont aussi de grands priviléges et des lois particulières.

Il y a trois grands corps administratifs dans l'État : 1° le sénat dirigeant, considéré comme le premier corps de l'État, est présidé par l'empereur ; 2° le conseil de l'empire se divise en quatre branches, qui sont : le ministre de la justice, le ministre de la guerre, le ministre des affaires religieuses et civiles et le ministre des finances ; les affaires extérieures forment une branche à part, dont le ministre n'est en quelque sorte que le secrétaire de l'empereur ; 3° et le saint synode, qui est composé de prélats nommés par le souverain ; il est présidé par le métropolitain de Pétersbourg.

On compte dans tout l'empire en roubles de 100 kopecks ; mais la monnaie officiellement reconnue est le rouble argent, qui équivaut à 4 fr. 1 cent. Il y a des pièces d'un quart et d'un demi-rouble, et d'un rouble simple. Les monnaies d'or portent le nom d'impériale et de demi-impériale ; la première vaut 10 roubles argent.

Depuis vingt ans environ on frappe une monnaie en platine qui porte le nom de ducat russe, de la valeur de 3 roubles en argent. Les paiements se font presque toujours en papier-monnaie que les Russes appellent billet d'assignation. Il y a des assignats de 5, de 10, de 25, de 50, de 100 et de 200 roubles. Ces assignats formaient la véritable unité monétaire de l'empire ; mais depuis 1840 on en a créé d'autres de 3, de 5, de 10, de 25, de 50 et de 100 roubles argent, qui est la seule unité ayant cours.

La plus grande mesure de longueur est la verste, qui correspond à notre kilomètre. On en compte 104 au degré ; par conséquent un peu plus de 4 pour une lieue de France. La verste est de 500 sagènes. La sagène équivaut à 7 pieds de France elle se divise en archine, qui équivaut aux deux tiers d'un mètre, et l'archine en verchock, qui correspond au pouce français. (Pour les autres mesures de capacité, nous renvoyons au mot MESURE.)

Les anciens donnaient à la partie de la Russie d'Europe qu'ils connaissaient, les noms de *Sarmatie* et de *Scythie*. Ces pays étaient habités par un grand nombre de peuplades ennemies les unes des autres, parmi lesquelles on distingue les Sarmates, les Scythes, les ROXOLANS (*voy.* ce mot), les Jazyges, les Cimmériens, les Hippomolgues, les Tauriens, les habitants des Palus-Méotides, etc. Vers le commencement de l'ère chrétienne, les Slaves avaient étendu leur domination sur toutes les contrées situées de la mer Noire et des bords du Danube à l'Océan glacial. Ces peuples, propriétaires de plaines immenses fertilisées par de grands fleuves et adonnés à l'agriculture, ne purent se défendre contre les peuples de race tartare et gothique qui, à partie du IVe siècle de l'ère chrétienne, se ruèrent sur l'empire romain. Les trois nations des Goths étaient venues, dès le IIIe siècle, y fonder un immense empire, comprenant à peu près ce que nous appelons aujourd'hui la Russie d'Europe ; mais, amollis par la fertilité du climat, ils ne purent résister aux Alains, qui furent eux-mêmes subjugués, en 376, par les Huns et les autres peuples de la famille tartare. Depuis cette époque jusque environ l'avènement de Charlemagne sur le trône de France, ce pays servit de passage à toutes les hordes qui abandonnèrent les plaines stériles de l'Asie pour chercher à s'établir dans les contrées fertiles de l'Occident. Tour à tour conquise par les Huns, les Alains, les Bulgares, les Hongres, les Khazares, la malheureuse Russie fut presque entièrement dépeuplée. C'est cependant à cette époque que l'on rapporte la fondation des deux villes de Kiev, bâtie par un nommé Kii, dont les descendants, entièrement inconnus pour nous, occupèrent, suivant les chroniques du pays, le

trône jusqu'à l'époque de Rurik, et de Novogorod, devenue en quelques siècles si puissante, que ce dicton était passé en proverbe : « Qui oserait s'attaquer à Dieu et à Novogorod-la-Grande? » La chronique de Nestor, moine du couvent de Percherski de Kiev, qui vivait au commencement du XI[e] siècle, et le seul qui ait écrit sur les temps primitifs de la Russie, nous apprend qu'à la fin du VIII[e] siècle Novogorod, qui peu auparavant imposait son autorité à toutes les nations qui habitaient de la Lithuanie à la Sibérie et du lac Bielo Osoro à la mer Blanche, était bien déchue de sa splendeur puisqu'elle avait été réduite à payer tribu aux peuples barbares qui s'étaient établis dans ses environs. Pour se débarrasser de ce joug pesant, elle appela à son secours des chefs Varègues, dont Rurick est le plus connu. Ce prince et ses deux frères viennent bâtir des bourgades dans les environs de Novogorod, et délivrent cette ville de ses ennemis. Après la mort de ses frères, Rurik, devenu possesseur de leur héritage, obligea les habitants de Novogorod à se reconnaître ses sujets, et mourut en 879 dans cette ville, où il avait établi sa résidence. Il eut pour successeur son fils Igor encore enfant, sous la tutelle d'un de ses parents nommé Oleg. Ce prince réunit Kiev à ses États, y fixe son séjour, fait trembler les empereurs d'Orient jusque dans leur capitale, force les Drewliens, les Petchnègues, etc., à se reconnaître ses sujets, et meurt en 945, à l'âge de 70 ans, tué dans une embuscade tendue par les Drewliens, qui refusaient de payer le tribut auquel ils s'étaient soumis. Son fils Sviatoslaw lui succède sous la tutelle de sa mère Olga ; il venge la mort d'Igor, anéantit les Khozares, après voir emporté d'assaut Starkel, leur capitale, s'allie à Nicéphore Phocas contre les Bulgares, soumet ceux qui habitent les bords du Danube, vient délivrer Kiev attaquée par les Petchnègues, va reprendre le cours de ses succès contre les Bulgares, se brouille avec Zimisces, successeur de Nicéphore, est battu et forcé de s'enfuir. Attaqué alors par les Pechnègues, il succombe sous leurs coups près des bords du Dniéper, en 973. Sa mère Olga avait, pendant son administration, fondé un grand nombre de villes, entre autres Pskoff, aujourd'hui chef-lieu du gouvernement de ce nom, et, sitôt après avoir remis à son fils les rênes de l'État, elle était allé se faire baptiser à Constantinople. Elle mourut en 969, dans un âge très avancé. Les Russes l'honorent encore aujourd'hui sous le nom de sainte Hélène. Sviatoslof I laissait trois fils, Iaropolk I, Oleg et Vladimir I. La paix ne régna pas longtemps entre eux. Iaropolk, l'aîné, se défit d'Oleg et fut à son tour tué par Vladimir, qui réunit ainsi tout l'empire sous sa domination. Ce prince, auquel la postérité a décerné le surnom de *Grand*, battit les Jazyges, enleva la Gallicie aux Polonais, et étendit son empire jusqu'à la Baltique ; il soumit les Bulgares établis sur les rives du Volga et de la Kama, se rendit maître de la république de Cherson en 988, et doubla ainsi en étendue les États qu'il avait reçus de son père. Redouté de tous ses voisins, encouragé par ses succès continuels, il forma le projet de s'unir par un mariage à la maison impériale de Constantinople. L'empire d'Orient, quoique bien déchu de son ancienne splendeur et quoique tributaire d'une partie des barbares qui l'environnaient, n'en était pas moins encore un sujet d'envie et de jalousie pour ses voisins, et aucune princesse, depuis le mariage de Placidie avec le roi des Wisigoths, n'avait donné sa main à un barbare. Les empereurs Basile II et Constantin VIII, redoutant la colère du grand-duc de Russie, lui accordent leur sœur Anne sous la condition qu'il se fera chrétien ; Vladimir y consent, et, de retour à Kiev, il s'occupe activement de convertir ses sujets à la religion des Grecs, et, tant sous son règne que sous celui d'Iaroslav, la majeure partie embrassèrent le christianisme. Ce fut probablement peu après la conversion de son grand-duc que la Russie adopta l'ère du monde suivant le calcul de Constantinople, ère qu'elle a conservé jusque vers la fin du XVII[e] siècle, où elle la changea pour le calendrier Julien, mais sans vouloir adopter la correction du pape Grégoire XIII. On croit que ce fut l'année de sa conversion que Vladimir fonda dans la Volhynie une ville à laquelle il donna son nom. Ce prince eut à soutenir de fréquentes guerres pendant le cours de son règne contre tous les peuples voisins, surtout contre les Petchnègues. Il mourut en 1015, en marchant contre un de ses fils nommé Iaroslav, auquel il avait donné la principauté de Nowogorod. Longtemps auparavant, il avait partagé son empire entre ses douze fils, suivant en cela l'exemple de son père, qui le premier avait introduit en Russie cette funeste coutume.

Le résultat fut le même, du reste, qu'après la mort de Swiatoslaf; des dissensions terribles divisèrent les enfants de Wladimir jusqu'à ce que l'un d'eux, Jaroslof, eut réuni tous les États qu'avait possédé son père. Ce monarque avait introduit dans ses États la science et la civilisation grecques; il fonda des écoles publiques, introduisit l'écriture, fit fleurir la justice, respecter les lois anciennes, laissant à son fils Jaroslaf le soin de donner aux Russes un code complet.

Jaroslaf, deux fois chassé de son trône par son frère Sviatopolk II, assisté de son beau-père le roi de Pologne, qui reprend alors aux Russes les conquêtes de Wladimir, est enfin débarrassé de ce redontable rival en 1019. La guerre civile n'est pas éteinte pour cela; les autres ducs ou princes des Ruses lui suscitent encore bien des maux, bien des embarras; il est forcé à céder à la Pologne, toujours habile à profiter des dissensions de ses voinis, tout le pays à l'est et au sud du Dniéper; mais il répara plus tard ses pertes, soumit la Livonie, enrichit Kiew, où il fonda une bibliothèque publique, établit une école à Novogorod et donna des lois à son peuple. Il mourut en 1055, laissant six fils et trois filles, dont l'une, Anne, épousa Henri Ier, roi de France. Islaslow Ier, connu aussi sous le nom de Démétrius, bat les Turcs, et est obligé de lutter contre ses parents et contre les Outses ou Polowtses, qui ne sont probablement que les Petchenègues; car, à dater de cette époque, on n'en entend plus parler. C'est aussi vers ce temps que remonte la division de l'empire de Russie en un grand nombre de souverainetés indépendantes les unes des autres, mais qui cependant considéraient toujours Kiew comme la métropole de leur pays. Ce n'est qu'en 1147 que la principauté de Moscou fut fondée. Après les Polowtses vinrent les Mongols, qui, sous Tonchi, en 1224, franchirent le Volga, conquirent une partie de la Russie méridionale et fondèrent le grand empire de *Kaptchak*, ou de la *Horde-d'Or* de la *Grande-Horde*, dont la capitale fut Kasan. En 1237, Batow, petit-fils de Gengiskan, soumit toutes les principautés russes à un tribut qu'elles payèrent jusqu'au règne de Ivan III; sur la frontière onest, il s'empara de Kiew, tandis que d'un autre côté les chevaliers teutoniques soumirent les pays voisins de la Baltique et que les Suédois leur enlevèrent la Finlande. Les souverains qui occupèrent le trône de ce pays pendant toute cette période désastreuse furent:

Isiaslow I,	1054—1075.
Vseslow,	1067—1073.
Sviatoslow II,	1073—1076.
Vievolod I,	1076—1078.
Sviatopolk II,	1078—1093.
Wladimir II,	1093—1103.
Mstislav,	1113—1125.
Jaropolk II,	1125—1132.
Viaitchislaw,	1132—1137.
Vsevolod II,	1137—1138.
Igor II,	1138—1146.
Isiaslaw II,	1146—1154.

Iourié I Dologorouki réunit toutes les principautés, il fut duc de Souzdal en 1125, de Moscou en 1147 et de Kiew en 1149. Il vécut jusqu'en 1157.

Après lui il y eut un schisme de 86 ans, pendant lequel il y eut deux grands ducs ensemble. Voici leur liste comparative:

A Kiew,

Rostislaw I,	1154—1162.
Isiasiav III *Davidowitch*,	1156—1167.
Mstislaw II,	1167—1170.
Gleb *Iouriewtech*,	1168—1172.
Iaroslaw II *Isiaslawiitch*,	1172—1175
Roman I,	1175—1179.
Sviatoslaf III,	1179—1193.
Rurick II,	1193—1200.
Roman II de *Halitch*,	1193—1206.
Vsevolod III,	1206—1212.
Mstislaw III.	1212—1224.
Wladimir III,	1230—1239.
Michel I *Vielodowitch*,	1239—1260.

A Moscou.

André I *Bogolioulski*,	1154—1175.
Michel I,	1175—1177.
Vsevolod III,	1177—1212.
Iourié II,	1213—1233.

(Chassé par son frère Constantin, puis rétabli par celui-ci mourant.)

Constantin,	1217—1218.
Jarosiaw II,	1278—1240.

(Règne à Wladimir jusqu'en 1239, et monte alors sur le trône de Moscou.)

Avec ce prince recommence l'unité du gouvernement russe, mais le pays n'en est pas plus heureux. La Russie, déchirée constamment par les guerres civiles, entamée de tous côtés par ses voisins, soumise à payer tribut aux Tartares de la grande horde, qui, pour le moindre prétexte, la ravageaient dans

tous les sens, paraissait devoir bientôt cesser d'exister. Une seule chose la sauva, ce fut l'hérédité du pouvoir qui chez ses voisins etait électif. A Jaroslaf II succéde son frere Sviatoslaw III *Vselodowitch*, qui régne en 1247. Après lui viennent :

Saint-Alexandre I *Newski*,	1247- 49.
André de Souzdal,	1249- 52.
Alexandre I *Jaroslavitch Newski*,	1251- 64.
Jaroslow III *Jaroslavitch*,	1263- 72.
Vasili (ou Basile) *Jaroslavitch*,	1272- 76.
Dmitri I *Alexandrovitch*,	1276- 94.
André II *Alexandrovitch*,	1294-1304.
Michel (Mikail) *Jaroslavitch de Iver*,	1304-1319.
Iourie III (ou Georges) *Danislovitch*.	1319-24
Dmitri II *Mikhailovitch de Tver.*	1324-27
Alexandre II *Mikhailovitch de Tver.*	1327-28
Ivan I *Kalita Danilovitch.*	1328-40
Semen ou Siméon *l'orgueilleux Ivanovitch.*	1340-53
Ivan II *Ivanovitch.*	1353-60
Dmitri III *de Souzdal Constantinovitch.*	1360-62
Dmitri II *Ivanovitch.*	1362-89
Vasili II *Dmitrievitch.*	1389-1425
Vasili III *l'aveugle Vasilievitch.*	1425-62
Ivan III *le grand Vasilievitch.*	1462-1505.

Avec ce prince commence une autre période. Il commence par rétablir l'unité de l'empire en soumettant Novogorod, Pskov, Tver, et autres villes qui voulaient se rendre indépendantes. En 1475 il force les Tartares de Kazan a lui payer tribut et six ans plus tard, le Khan de la grande horde, Akmet, ayant sommé Ivan de venir rendre hommage, celui-ci entre sur les terres ennemies les armes à la main, et accorde difficilement aux Tartares Mongols une paix onéreuse. La guerre ayant recommencé, Ivan détruit entieremeut la horde du Kaptschak, sur les débris de laquelle s'élevèrent les petites hordes de Casan, d'Astracan, de Crimée et de Sibérie. Le grand duc conquiert ensuite la Biarmie, la Sévérie et plusieurs autres contrées qu'il enleve à la Pologue, à la Suède et aux chevaliers teutoniques. Sur la fin de son règne il recule les bornes de son empire jusqu'au soixante-cinquième degré de latitude Nord, par les conquêtes d'un aventurier nommé Yermack, redoutable chef de voleurs, auquel de riches marchands de Novogorod, les Strogonoff, fournissent tout ce qui était nécessaire pour la conquête de la Sibérie, à condition d'en faire hommage au grand duc. Ivan III voulant civiliser ses sujets, embellit Moscou et y attire les artistes de tout genre, il avait épousé Sophie Paléologue dont il fit reconnaître le fils pour son héritier, et adopta pour ses armes l'aigle à deux têtes des empereurs de Constantinople. C'est à ce prince que remonte l'introduction du servage en Russie, avant lui, tous étaient égaux; il fut aussi l'inventeur du knout. Vasili III, successeur de son père prit le premier le titre de *czar*, aggrandit Moscou, qui peu après fut prise et pillée par les Tartares auxquels la Russie fut de nouveau forcée de payer tribut. Vainqueur des Polonais il leur enleva Smolensk conquise par eux sur les Russes, un siècle auparavant.

Encouragé par ce succès, il secoue le joug des Tartares, les bat et les force à leur tour à un tribut. La guerre ayant de nouveau éclaté avec la Pologne, le czar consent sous la méditation de Charles-Quint à accorder la paix à ses ennemis; il meurt en 1533 après un règne de 28 ans, laissant le trône à son fils Ivan IV *le Terrible*, eucore enfaut. Sa mère et tutrice eut à soutenir une rude et longue guerre contre les grands qui voulaient s'emparer de l'autorité; sortie victorieuse de tous les périls elle remit en 1544 les rènes de l'État aux mains de son fils. Le jeune monarque fit, avec des succès divers, la guerre aux Polonais, aux Suédois, et aux Tartares. Il mourut en 1584, n'ayant que fort peu agrandi l'empire. Sous l'influence de son épouse Anastasie, ce prince publie un nouveau code appelé *Ioudebnik*, *Manuel des juges*, réforme la discipline militaire, crée la milice des *Strelitz* dont une partie devait lui servir de garde, et substitue le fusil à l'arc. Ce fut aussi alors qu'il introduisit l'imprimerie en Russie; mais après la mort de sa femme, son caractère sauvage et féroce reprit le dessus, il fit périr dans les supplices une quantité innombrable de ses sujets. Fedor I, fils et successeur d'Ivan IV fut un prince faible qui abandonna toute l'autorité à son beau-frère Boris Godonov. Celui-ci en profite pour anéantir la famille royale, et à la mort de son souverain, en 1598, il se fait élire czar. Avec Fedor s'éteignit la postérité de Rurik qui avait gouverné la Russie pendant 637 ans, sous cinquante-deux grands ducs ou czars.

Boris Godonov se fait aimer pendant les premières années de son règne; mais ensuite quelques mécontents ayant répandu le bruit qu'il

existait encore un prince de la maison de Rurik, dans la personne du jeune Dmitri Ivanovitch, neveu du czar Fedor, que dès longtemps l'usurpateur avait fait assassiner; un moine de l'ordre saint Basile, Grégoire Outrepieff, du couvent de Spakie à Moscou, profite de sa ressemblance avec le jeune prince pour soulever le peuple. Après quelques années de troubles, pendant lesquelles Boris Godonov déploya la plus grande habileté, jointe à une excessive cruauté, il mourut, dit-on, empoisonné en 1682. Sous son règne, une horrible famine ravagea la Russie et enleva une grande partie des habitants. Son fils Fédor proclamé czar par le peuple, est promptement détrôné par le faux Dmitri, qui s'empare de l'autorité. Le nouveau souverain épouse la fille du Palatin de Sandomir, et se fait reconnaître publiquement pour son fils par la czarine mère du vrai Dmitri. Il aurait probablement régné en paix, s'il n'avait pas favorisé outre mesure les Polonais, et cherché à substituer la religion catholique à la religion grecque. S'étant ainsi aliéné ses sujets, le prince Chouiski proclame alors que le vrai Dmitri a été tué, le peuple s'insurge et le czar est massacré avec toute sa famille. Chouiski descendant de Vladimir le Grand lui succède sous le nom de Vasili Chouiski, malgré la concurrence du prince de Galitzin allié comme lui à la famille royale. De nombreuses révoltes éclatent sous son règne; il parvient à les comprimer au moyen des secours qu'il tire de la Suède.

Attaqué à l'improviste par Sigismond, roi de Pologne qui voulait venger le faux Dmitri, il est vaincu, arrêté par les habitants de Moscou, livré aux vainqueurs et envoyé en captivité à Varsovie où il meurt. Après ce prince, une effroyable anarchie règne sur toute la Russie. Un parti offre la couronne au fils du roi de Pologne, un autre à celui du roi de Suède, et pendant que les deux factions se disputent l'empire les armes à la main, les Polonais, les Suédois, les Cosaques et les Tartares ravagent le pays dans toute son étendue. La Russie semblait perdue, lorsqu'un boucher de Nijni-Novogorod, Kosma Ninina se met à la tête de ses compatriotes, repousse les étrangers, reprend Moscou et engage les Russes à élire pour roi Michel Romanov, fils du métropolitain de Rostoff, alors prisonnier des Polonais, chez lesquels il avait été envoyé comme ambassadeur par Vasili Chouiski, et qui l'avaient arrêtés au mepris du droit des gens.

Michel Romanov dont la famille était alliée par les femmes à celle de Rurik, était à Karamma, dans un cloître où sa mère s'était retirée après la captivité de son mari. Ce prince âgé seulement de 16 ans, à son avénement en 1613, déploie une grande habileté dans le gouvernement, conclut en 1616 avec la Suède, sous la médiation de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, un traité de paix assez avantageux, fait avec la Pologne une trève de quatorze ans, répare les maux de la guerre civile et meurt en 1645, laissant le trône à son fils Alexis. Pendant la période qui vient de s'écouler la marche extensive imprimée par Ivan le grand à la Russie, avait été arrêtée par la guerre civile, loin de s'aggrandir, elle avait vu les Suédois lui enlever l'Ingrie, les Polonais Smolensk et Novogorod, etc. Il appartenait à la maison de Romanow de recouvrer toutes ces possessions, d'entrer dans la politique de l'Europe et de rendre cette nation la plus puissante du monde. Alexis Michaelowitch donne toute sa confiance à son gouverneur Morosof, dont il devient le beau-frère. Deux fois le peuple se soulève contre le favori; la première fois le czar appaisa l'émeute en sacrifiant quelques créatures de Morosof. La seconde fois, Alexis est obligé de la réprimer par la voie des armes; mais en même temps il retire la monnaie de cuivre qui avait causé la sédition. Ce prince enlève presque toute la Livonie aux Suédois, et une partie de la Lithuanie aux Polonais, ainsi que toutes les places qu'ils avaient conquises précédemment sur les Russes, et sollicite vainement l'alliance du saint Siége pour une guerre qu'il méditait contre les Turcs. C'est sous ce prince que le patriarche Nicon, le plus savant homme du royaume, celui qui y avait introduit l'étude du grec et du latin, fut déposé dans un concile tenu à Moscou. Nicon compila dans sa retraite toutes les vieilles chroniques russes, et fut rétabli dans la suite sur son siége par Fédor III. Alexis aggrandit Moscou, peupla les déserts des bords du Volga, donna un nouveau code à ses sujets, imprima l'impulsion aux sciences et à l'industrie, et le premier des grands ducs, il entretint une armée régulière. C'est aussi à son règne que remonte l'introduction chez les boyards ou nobles russes de l'usage des armoiries. Il laissait de ses deux femmes trois fils et quatre filles. Ces trois fils régnèrent successivement, et de ses filles, la princesse Sophie s'est rendue célebre comme co-régente de ses

frères Ivan V et Pierre-le-Grand; Fédor III succéda immédiatement à Alexis en 1676. Quoique d'un corps maladif, il déploya une grande vigueur. Il battit les Tartares et les Turcs, mit fin aux querelles des nobles pour la préséance, en brûlant d'un seul coup tous leurs titres, qu'il s'était fait remettre pour vider la question. Ce prince changea le costume des Russes, fit venir des officiers étrangers pour se former une cavalerie régulière et mourut en 1682 sans laisser d'enfants. De 1682 à 1689 les deux frères Ivan V et Pierre Ier règnent ensemble sous la tutelle de leur sœur Sophie. Cette ambitieuse princesse s'adjoint comme ministre le prince de Galitzin, conclut une paix avantageuse avec les Polonais, et cherche à abrutir l'esprit et énerver le corps de son frère Pierre, afin de toujours rester maîtresse du pouvoir. Elle voit son règne souvent troublé par les révoltes de la turbulente milice des strélitz, et est renversée en 1689 par Pierre, auquel Ivan cède avec plaisir sa part d'autorité. Avec Pierre, dit *le Grand*, une ère nouvelle commence; la Russie entre alors pour toujours dans la politique européenne. Ce prince parcourt l'Angleterre, la Hollande et la France, étudie tout par lui-même, et de retour dans ses États, il y introduit de force la civilisation des royaumes qu'il avait visité. Il réunit à son empire l'Ingrie, la Livonie, l'Estonie, appuie la Russie à la Baltique, à la Caspienne et à la mer Noire, et brise la puissance militaire de la Suède. Pierre avait créé une armée et une flotte, cassé les strélitz, établi une administration et une législation régulières. Il mourut d'une fluxion de poitrine, qu'il avait gagnée, dit-on, en se jetant à la mer pour sauver un canot qui allait périr à la côte (*voyez* PIERRE). Sa femme, l'impératrice Catherine, lui succède en 1725; pendant les deux ans qu'elle lui survécut, elle continua le même système que son mari, et augmenta encore l'influence de la Russie en Europe. Mais après elle, cette influence cesse de croître, sans toutefois diminuer, jusqu'à ce que Catherine II ait pris les rênes de l'empire. Pierre II *Alexievitch*, fils du grand duc Alexis, que son père Pierre-le-Grand avait fait mettre à mort, succède à son aïeule Catherine I. Il règne, pendant sa minorité, sous la tutelle d'un conseil de régence, dont bientôt Menzikof, l'un des membres, possède tout le pouvoir; ce favori est supplanté par le prince Dologorouki et envoyé en Sibérie, où il meurt, laissant un fils qui se rendra célèbre sous le règne de Catherine II. Pierre II mourut en 1730, sans laisser d'enfants. Il eut pour successeur Anne Ivanowna, fille du prince Ivan, qui fut élue à la suite d'une intrigue dirigée par le prince Dologorouki. Cette princesse se prononça dans la succession de Pologne pour Auguste de Saxe contre Stanislas Leczinski soutenu par la France, et, à la suite de la guerre qu'amène cette élection, une armée russe arrive pour la première fois jusque sur les bords du Rhin. Cette princesse fit aux Turcs et aux Tartares une guerre assez heureuse; elle mourut en 1740, laissant le trône à son petit-neveu Ivan VI, fils d'Antoine-Ulric de Brunswick-Bevern. Ce prince ne régna qu'un an, pendant lequel Biren, le favori de Catherine, fut disgracié et envoyé en Sibérie. Ivan fut détrôné par la princesse Élisabeth, seconde fille de Pierre-le-Grand, qui se fit proclamer impératrice. Cette souveraine prend parti dans la guerre de sept ans contre le roi de Prusse, et meurt en 1762, laissant le trône à son neveu Charles-Pierre-Ulric de Holstein-Gottorp.

Ce prince, fondateur de la dynastie de Holstein-Gottorp, change la politique de sa tante, s'allie à la Prusse contre la France et l'Autriche, protége le commerce, supprime la question dans les affaires criminelles, et s'attire la haine de la nation en voulant réformer la discipline militaire et mépriser toute espèce de religion; il est détrôné, au bout de sept mois de règne, par sa femme l'impératrice Catherine qui lui succède. Cette princesse élève la nation au plus haut point de splendeur, conquiert la petite Tartarie, la Lithuanie, la Courlande, le Caucase, anéantit l'existence du royaume de Pologne, dont elle se partage les débris avec la Prusse et l'Autriche, en 1792, 1793 et 1795. Elle obtient pour sa part la Lithuanie, la Courlande, la Volhynie, la Podolie, etc., enlève aux Turcs Azof, la Crimée, la Géorgie, Oczakow et le Dniéper, fait pénétrer pour la première fois les flottes russes dans la Méditerranée, et par ce moyen menace Constantinople par la mer Noire et les Dardanelles, qu'elles eussent franchi sans la valeureuse résistance d'un officier français alors au service de la Turquie. Au milieu de ses conquêtes, cette grande princesse ne néglige pas l'administration intérieure; elle encourage le commerce, l'industrie, les sciences et les arts, jette les fondements d'un canal qui devait unir la mer Baltique à la mer Caspienne, fonde Cher-

son, et ne néglige rien de ce qui peut accroître la prospérité de l'empire. (V. Catherine.) Son fils, Paul Ier, lui succède en 1796. Ce prince entre dans la coalition des souverains contre la France, envoie en Italie Souwarow, dont l'armée est presque détruite à Zurich par Masséna, et meurt assassiné en 1801. Son fils Alexandre le remplace sur le trône. Il continue la politique de son père contre la France, avec laquelle il est presque constamment en guerre jusqu'en 1814. Néanmoins il réunit à ses États la Bessarabie, enlevée aux Turcs, la Finlande aux Suédois, et les côtes occidentales de la mer Caspienne aux Persans. En 1814, après la chute de Napoléon, il obtint le grand-duché de Varsovie, qui fut alors érigé en royaume de Pologne. Son frère, Nicolas Ier, lui succède en 1825, enlève l'Arménie aux Persans, devient l'arbitre des destinées de l'empire ottoman auquel il accorde en 1833 une paix honteuse, favorise la révolution de la Grèce, et obtient la protection des principautés de Moldavie et de Valachie qui, quoique payant toujours tribut à la Porte, n'en sont pas moins sous l'entière dépendance de la Russie. Nicolas, vainqueur des Polonais révoltés en 1830, leur enlève leur privilèges, et les réduit à la condition des Russes, mais il n'a pas le même bonheur contre les montagnards du Caucase, avec lesquels il lutte dès le commencement de son règne sans pouvoir les soumettre. La Russie, dominante dans la mer Noire, ne peut, à cause de sa vaste étendue, être envahie par les ennemis, comme l'a prouvé l'expédition des Français en 1812 ; car, quelque nombreuse que soit une armée, elle ne peut couvrir à la fois toute l'étendue du pays, et d'ailleurs elle risque de mourir de faim dans cette contrée encore à moitié sauvage. Pierre-le-Grand, Catherine II, Paul I et Alexandre devant être l'objet d'articles séparés, nous n'avons dû qu'indiquer les principaux évènements de leurs règnes, afin de faire voir la marche croissante de cet empire.

Église russe. Les Russes furent plongés dans les superstitions de l'idolâtrie jusque vers le milieu du IXe siècle. Mais alors leurs guerres avec l'empire d'Orient devinrent pour eux une occasion de connaître et d'embrasser le christianisme. Saint Ignace, patriarche de Constantinople, envoya chez ces barbares des missionnaires, dont les prédications obtinrent quelques succès, et peu de temps après l'empereur Basile-le-Macédonien fit, dit-on, avec eux un traité de paix, dont l'une des conditions était que ce peuple recevrait un archevêque ordonné par le patriarche de Constantinople, à qui dès lors l'église de Russie demeura soumise. Cet archevêque arrivé chez eux ayant prêché la foi dans une assemblée de la nation, un grand nombre de personnes demandèrent et reçurent le baptême. Quelques auteurs modernes ont contesté ce fait en soutenant qu'on avait confondu le règne de Basile-le-Macédonien avec celui de Basile II, sous qui arriva la conversion du duc Wladimir ; mais si cette observation peut s'appliquer avec quelque fondement au traité dont on vient de parler, il n'en est pas moins certain que le christianisme commença à pénétrer chez les Russes sous le règne de Basile-le-Macédonien, et qu'alors ils reçurent un évêque envoyé de Constantinople ; on trouve ce fait expressément attesté dans une lettre de Photius aux patriarches orientaux (*epist.* 2). Il paraît néanmoins que la foi prêchée à cette époque fut longtemps sans faire des progrès parmi ces barbares, et l'on trouve dans les chroniques du temps que, vers le milieu du Xe siècle, ils exercèrent d'horribles cruautés contre les chrétiens, particulièrement contre les prêtres, auxquels ils perçaient la tête avec des clous (*Ditmar.*, lib. 7). Alors une princesse nommée Olga, veuve d'un duc de Russie, étant allé à Constantinople, y reçut le baptême avec le nom d'Hélène, et, de retour dans ses États, elle s'efforça d'y propager la religion et de la faire embrasser à son fils. Mais son zèle eut peu de succès. Ce ne fut que vers la fin du même siècle que le duc Wladimir, petit-fils de la duchesse Hélène, ayant épousé une sœur de l'empereur Basile II, reçut lui-même le baptême et travailla efficacement à la conversion de ses sujets. Il fit venir de Constantinople un archevêque, dont le siége fut établi à Kieff, capitale de la Russie, et dès ce moment le christianisme devint dominant dans ce pays, où l'on compta bientôt une multitude d'églises. Toutefois l'idolâtrie se maintint longtemps encore dans plusieurs cantons de la Russie, principalement dans les provinces du nord. Les Russes regardent Wladimir comme leur apôtre, et l'Église l'a mis au nombre des saints. Comme alors les Grecs étaient encore unis de communion avec le saint-siége, les Russes furent d'abord catholiques, ce qui dura encore longtemps après la consommation du schisme des Grecs, en 1053, par Michel Cérulaire ; car on voit, en

1075, un duc de Russie, petit-fils de Wladimir, envoyer son fils à Rome pour faire hommage au pape Grégoire VII, et pour mettre ses États sous la suzeraineté du saint-siége. Mais ensuite les Russes, à l'exemple des Orientaux, suivirent dans le schisme les patriarches de Constantinople. Néanmoins la séduction ne fut pas générale, et l'on assure que même au xve siecle il y avait encore en Russie presque autant de catholiques que de schismatiques. Plusieurs tentatives ont eu lieu à différentes époques pour réunir les Russes schismatiques à l'Église romaine. Un de leurs ducs, nommé Vasilico, et son frère Daniel, vers le milieu du XIII[e] siècle, abjurèrent le schisme et se soumirent avec leurs peuples à l'autorité du saint-siége. Mais cette réunion n'eut pas de durée. Deux siècles plus tard, Isidore, archevêque de Kief et métropolitain de la Russie, fut député au concile de Florence, où devait se traiter la réunion de l'église grecque avec l'église romaine. Il souscrivit à toutes les décisions de ce concile, et de retour en Russie il n'oublia rien pour les faire adopter; mais tous ses efforts échouèrent. Il eut même à souffrir beaucoup de persécutions et fut obligé d'abandonner son siége et de se retirer à Rome où il fut élevé au cardinalat. Cependant les Polonais s'étant rendus maîtres de plusieurs provinces russes, les évêques de ces provinces, dans un concile tenu vers la fin du XVI[e] siècle, et présidé par l'archevêque de Kief, renoncèrent au schisme et embrassèrent la foi de l'église romaine. Cet état de choses dura jusque vers la fin du dernier siècle; mais alors ces provinces ayant été reconquises par la Russie, l'impératrice Catherine II vint à bout de gagner une partie des évêques et du clergé, et de les détacher du saint-siége. Des moyens inqualifiables employés par le gouvernement ont achevé depuis quelques années d'entraîner dans le schisme ceux qui étaient demeurés jusqu'alors soumis à l'Église romaine. Toutefois une partie du peuple, résistant à la séduction, a conservé la foi catholique. Le voyage que Pierre-le-Grand fit en France au commencement du dernier siècle donna lieu à quelques négociations pour réunir l'Église russe au saint siége. Il y eut à ce sujet des mémoires dressés et présentés à ce prince par quelques docteurs de Sorbonne; mais ces démarches n'eurent aucun résultat. Elles trouvaient un obstacle insurmontable dans les vues despotiques de Pierre-le-Grand, qui songeait à se rendre maître absolu de l'Église dans son empire.

L'archevêque de Kieff fut d'abord, comme on l'a vu, le métropolitain de toute la Russie, sous la juridiction des patriarches de Constantinople; puis, la religion ayant fait d'immenses progrès, d'autres archevêques furent établis en différentes villes, notamment à Moscou et à Novogorod; mais ils furent pendant quelque temps subordonnés à celui de Kieff, qui en était comme le primat. Ensuite, Moscou étant devenue la capitale de la Russie, les archevêques de cette ville, après s'être affranchis d'abord de la primatie de Kieff, ne tardèrent pas à la revendiquer pour eux-mêmes, et la conquête de Kieff par les Polonais, vers la fin du XVI[e] siècle, fournit une occasion favorable à ce changement. Un patriarche de Constantinople, nommé Jérémie, qui avait cherché un asile en Russie, déclara, en 1588, l'archevêque de Moscou patriarche de toute la Russie; ce qui fut confirmé cinq ans après par un concile tenu à Constantinople, auquel assistèrent les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Toutefois, les patriarches de Russie, comme les autres d'Orient, demeuraient soumis à la juridiction du patriarche de Constantinople, et devaient obtenir de lui l'institution canonique. Mais, vers le milieu du XVII[e] siècle, un patriarche de Moscou, nommé Nicon, représenta au czar Alexis Michalowitz que l'Église de Russie ne devait point dépendre d'une Église étrangère, et déclara au patriarche de Constantinople qu'il ne reconnaissait plus sa juridiction. Il se rendit ainsi indépendant, augmenta le nombre des archevêques et des évêques et fit plusieurs changements dans la discipline; il voulut aussi diriger l'État et obliger le czar à prendre ses conseils pour la décision de toutes affaires importantes. Comme la conduite et les prétentions de ce patriarche devinrent une source de divisions et de révoltes, le czar fit assembler, en 1667, un concile à Moscou où se trouvèrent un grand nombre de prélats grecs avec ceux de Russie, et dans lequel Nicon fut déposé. On y statua, en outre, que le czar et le sénat concourraient, avec les évêques et le clergé, à la nomination du patriarche de Russie, et qu'ils auraient le droit de le juger et de le punir s'il manquait à ses devoirs. Les décrets de ce synode n'arrêtèrent pas les prétentions ambitieuses des patriarches, et Pierre-le-Grand abolit cette dignité et se déclara chef souverain de l'Église russe. Il établit, pour la

gouverner, un conseil ou synode composé de sept archevêques ou évêques, et institua, pour le représenter près de ce conseil, un procureur impérial qui en est le chef réel et en dirige les opérations. Les membres de ce synode sont nommés par le czar, sur la présentation de deux candidats, dont l'un est désigné par le synode lui-même et l'autre par le sénat. Pierre-le-Grand ordonna, par un ukase de l'an 1721, que l'autorité de ce synode fût reconnue dans tous ses États, et y fit dresser un règlement qui fixe la croyance et la discipline de l'Église russe. Le seul article sur lequel ce règlement s'écarte de la foi catholique est le dogme de la primauté du saint-siége et de sa juridiction sur toute l'Église, primauté que les Russes, comme les Grecs schismatiques, ne veulent point reconnaître. On voit aussi, par d'autres ouvrages consacrés à l'enseignement du clergé, que les Russes, comme les Grecs, condamnent l'addition du mot *Filioque* dans le symbole relativement à la procession du Saint-Esprit, et croient que le Saint-Esprit procède du Pere seul. Ils condamnent, en outre, l'usage du pain azyme dans l'eucharistie; ils semblent regarder le baptême par immersion comme le seul valide; ils administrent la communion sous les deux espèces; enfin ils rejettent le purgatoire, ou plutôt ils condamnent l'usage de ce mot; mais ils admettent un lieu d'expiation et font des prières pour les morts. Sur tous les autres points, leur doctrine est conforme à celle de l'Église romaine. Quant à la discipline, ils ont quelques usages particuliers empruntés à l'Église grecque, notamment en ce qui regarde l'usage du mariage permis aux prêtres; mais le célibat est imposé aux évêques, et il importe de remarquer que s'il est permis aux prêtres d'user du mariage contracté avant leur ordination, il ne leur est plus permis de se marier. Les Russes suivent, dans leurs offices, la liturgie de l'Église grecque, c'est-à-dire les liturgies qu'on attribue à saint Basile et à saint Chrysostome. Ils célèbrent la messe en langue sclavone, différente de la langue russe vulgaire. Outre le carême qui précède Pâques, ils ont aussi un carême de l'avent et deux autres moins longs pendant l'été.

Il s'est détaché de l'Église de Russie une secte particulière dont les membres se nomment les anciens fidèles et donnent aux autres Russes le nom d'hérétiques. Ces sectaires, qui sont la plupart des paysans d'une ignorance grossière, prétendent que c'est une grande faute de dire trois fois *alleluia;* que les prêtres Russes qui boivent de l'eau-de-vie ne peuvent administrer les sacrements; que tout doit être commun entre les chrétiens, et que l'autorité du gouvernement temporel est contraire à l'Évangile; enfin qu'il est permis de s'ôter la vie pour l'amour de J.-C. Ils regardent tous ceux qui ne sont pas de leur sentiment comme des païens et ne veulent avoir avec eux aucune communication. Cette secte est très ancienne, mais elle ne s'est complètement séparée de l'Église russe que depuis le patriarche Nicon, qu'elle regarde comme l'antechrist, à cause des changements qu'il introduisit sur quelques points, du reste peu importants, de la discipline ou de la liturgie. Pierre-le-Grand établit dans ses États la tolérance de toutes les religions: ainsi l'on y trouve non-seulement des chrétiens de toutes les sectes, des luthériens et des calvinistes, qui ont leurs églises à Pétersbourg et à Moscou, mais encore des mahométans, des juifs, et même un très grand nombre de païens, qui tous exercent librement leur culte.

Les catholiques, soit du rit latin, soit du rit grec, sont aussi fort nombreux dans l'empire russe. Ils forment même la majorité de la population dans plusieurs provinces. Ils ont plusieurs évêchés, sous la juridiction de l'archevêque de Mohilef, métropolitain de toutes les églises catholiques de Russie. L'administration de ces églises est analogne à celle de l'église nationale, c'est-à-dire qu'elle est confiée à un conseil particulier, sous le nom de Collége ecclésiastique catholique romain, formé de plusieurs prélats et autres ecclésiastiques, et présidé par l'archevêque de Mohilef; mais près de ce collége est un procureur impérial, qui est en quelque sorte le véritable président, et qui nonseulement est un laïque, mais quelquefois même un militaire, et, ce qui est plus étrange, ce procureur impérial, qui s'attribue l'initiative des propositions, est aujourd'hui un membre de l'Église schismatique. C'est par ce collége qu'est faite la présentation des sujets pour les évêchés.

RUSTAUDS (Guerre des). Cette guerre, appelée aussi *guerre des paysans*, éclata en Alsace l'an 1525. Les paysans de cette province, soulevés par les anabaptistes, se mirent sous la conduite d'un chef hardi nommé Gerbert Érasme de Molesheim. Après s'être emparés de Saverne, ils furent battus et chassés de l'Alsace

par le duc de Lorraine. Ayant passé le Rhin, ils se réunirent aux anabaptistes, prirent part à tous leurs ravages et essuyèrent le sort de ceux-ci lorsqu'ils furent exterminés.

RUSTICUS (Fabius Arulénus), est un des Romains qui, sous les empereurs, se sont le plus distingués par leurs talents et leur courage civil. Tribun du peuple l'an 66 de Jésus-Christ, il osa blâmer Néron de la condamnation de Thraseas, et offrit à celui-ci de s'opposer à l'exécution de son jugement; Thraseas ayant refusé, Rusticus se réserva de flétrir cet arrêt ignoble dans l'onvrage qu'il écrivait alors sur l'histoire des empereurs, et d'y glorifier la mémoire du vertueux citoyen si injnstement condamné. Cet éloge, joint à celui qu'il y faisait d'Helvidius Priscus, lui valut plus tard l'ordre que Domitien lui envoya de se donner la mort. Nommé consul l'an 70, sous Vitellius, il se retira ensuite de la carrière publique pour se livrer à la culture des lettres et à l'étude de la philosophie stoïcienne. Pline le jeune, dont il fut le maître, et Tacite font de lui le plus grand éloge.

RUSTIQUE (*architecture*). On appelle rustique un genre d'arcbitectnre qui consiste, soit à employer les matérlanx à l'état brut, tels que la nature les donne, soit à leur imprimer artificiellement l'apparence de n'avoir pas été travaillés, en un mot, à leur prêter une rusticité factice. Nous en trouvons des exemples dans les pierres appelées *vermiculées*, qu'on retrouve à la façade du vieux Louvre et dans certaines fontaines publiques du siècle de Lonis XV, sur les parois desquelles l'architecte s'est efforcé d'imiter des groupes de stalactites. Cette simple définition donne nne idée assez complète de ce qu'on appelle *rustique*, *rustiqué*. Ce genre d'architecture, nommé aussi ordre toscan, comme étaut le plus simple, le plus voisin de la nature, peut donc s'employer dans certains parvis, surtout dans les sonbassements des bâtiments. Il sert aussi à caractériser par nne forme énergique et sévère la destination de quelques édifices, tels que les prisons, les casernes, les hospices, les greniers publics, etc.

Dans les constructions particulières, marié avec art aux ornements d'un goût pins recherché, il fait valoir leur légèreté et leur élégance. Même dans les édifices d'un ordre plus relevé, tels que les palais, les arcs-de-triomphe et les fontaines publiques, on pent l'allier, comme l'a fait avec tant de bonheur l'illustre Palladio, à des conceptions toujours nouvelles, toujours variées, sans néanmoins tomber dans la fantaisie et le caprice.

Enfin, une autre espèce de rustique beaucoup plus commune est celle que nos voisins d'outre-mer ont depuis quelque temps naturalisée chez nous : ce sont ces kiosques champêtres qui surgissent avec plus ou moins de grâce au milieu de ces rochers, de ces forêts, de ces cascades aux proportions lilliputiennes, et qui sont plutôt la caricature que l'image attrayante des accidents naturels.

Nous sommes loin d'anathématiser le genre rustique; mais c'est ici que l'architecte a besoin d'être guidé par le goût le plus exquis pour ne pas tomber dans le grotesque et le ridicule.

Eug. Villemin.

RUSTIQUES (*dieux*). Cette riante mythologie dn divin Homère, qui avait peuplé la terre et le ciel d'esprits dévonés au genre humain, avait aussi consacré ses dieux aux bois, aux guérets, aux fontaines et aux vergers. Les dieux rustiques présidaient à la campagne et à l'agriculture. Chez les Romains, il y en avait de deux ordres : les divinités supérieures étaient Jupiter, la Terre, le Soleil, la Lune, Cérès, Bacchus, Vénns, Flore, etc.; les petits dieux étaient Sylvain, le dieu des forêts; Vertumne et Pomone son épouse, divinités des vergers et des jardins; Palès, Priape et Pan, le plus connu, le plus vénéré de tous, déités tutélaires des bergers et des troupeaux. Les Faunes et les Nymphes, disséminés, ceux-là dans la solitude des bois, celles-ci dans le fond des eaux vives, parmi les roseaux des lacs et des rivières, et jusque sous l'écorce des arbres forestiers, achevaient d'animer les champs et les solennités rustiques des plus gracieuses images.

RUTACÉES (*bot.*). Sous le nom de rutacées, A.-L. de Jussieu avait établi, dans son *Genera*, un gronpe de plantes parmi lesquelles se trouvait la rne qui lui donnait son nom. Ce groupe était déjà assez nettement circonscrit; aussi les botanistes le conservèrent-ils pendant plusieurs années, en se bornant à y ajouter les nouveaux genres découverts postérieurement à son établissement. Mais ces mêmes additions, et surtout celles qu'avait fournies la Nouvelle-Hollande, firent enfin sentir la nécessité d'établir des subdivisions dans ce gronpe devenu tres considérable. M. Rob. Brown en sépara d'abord les zygophyllées comme famille dis-

tincte, en donnant le nom de diosmées au reste du groupe augmenté de quelques genres placés auparavant parmi les térébintes. Plus tard, MM. De Candolle, Nees d'Esenbeck et Martius, A. de Sainte-Hilaire, firent encore de ce même groupe l'objet de travaux particuliers. Enfin, en 1825, M. A. de Jussieu publia sur l'ensemble des rutacées, sa belle monographie qui a jusqu'à ce jour servi de guide pour les travaux postérieurs. A l'époque où M. de Jussieu s'occupait de l'étude des rutacées, les botanistes divisaient l'ensemble de ce grand groupe en trois familles : les zygophyllées, les rutacées et les simaroubées. Il conserva la première et la dernière de ces divisions et il subdivisa la seconde en trois autres : les rutées, les diosmées et les zanthoxylées. Seulement, pour lui, ces cinq divisions se rattachaient entre elles en un ensemble unique auquel il conservait le nom de famille des rutacées. Ces mêmes divisions sont aujourd'hui regardées comme des familles distinctes; néanmoins, nous croyons devoir présenter ici leurs caractères en les rangeant avec M. de Jussieu sous la dénomination générale de rutacées, afin de tracer un tableau à peu près complet de ce groupe, parce que l'on a déjà terminé la publication des parties de cet ouvrage dans lesquelles devaient entrer trois de ces groupes de plantes (simaroubées, zanthoxylées et zygophyllées).

Les rutacées, considérées comme un groupe unique, n'importe le rang auquel on élève ce groupe, présentent les caractères généraux suivants : les fleurs sont le plus souvent hermaphrodites; mais quelquefois aussi elles deviennent unisexuées par avortement. Le calice est à 4 ou 5 divisions profondes, très rarement à 3. La corolle a tout autant de pétales distincts, ou parfois soudés à leur base, de manière qu'elle en devient monopétale; elle manque dans un très petit nombre de cas. Les étamines sont en nombre égal à celui des pétales avec lesquels elles alternent, ou en nombre double, et alors elles sont alternativement longues et courtes; leurs anthères sont biloculaires; leur filet s'insère sur un disque hypogyne ou bien sur un gynophore; à leur base elles sont assez souvent munies d'une écaille. Le pistil est porté sur un disque plus ou moins saillant; son ovaire est libre, présentant en général à l'intérieur autant de loges que la fleur a de pétales; et dans ces loges les ovules sont fixés à l'angle interne, en nombre variable; les carpelles qui forment ces loges sont assez généralement confondus dans leur longueur; ils se prolongent en styles qui, généralement aussi, sont soudés en un seul corps. Le fruit qui succède à ces fleurs a de même ses carpelles tantôt distincts en coques séparées qui s'ouvrent en deux valves, tantôt confondus à des degrés divers, leur déhiscence étant également loculicide; quelquefois il est indéhiscent. Les graines ont le plus souvent un albumen; leur embryon est dans plusieurs cas remarquable par sa couleur verte, et il dirige le plus souvent sa radicule vers le haut de la loge. Ces plantes sont des herbes, des arbrisseaux ou des arbres; elles se trouvent entre les tropiques ou dans les portions chaudes des zones tempérées.

Le grand groupe des rutacées comprend cinq divisions ou cinq familles : 1° les zygophyllées; 2° les rutacées proprement dites (rutées, A. Jussieu); 3° les diosmées; 4° les zanthoxylées; 5° les simaroubées.

1° Les zygophyllées (Rob. Brown) sont des herbes, des arbrisseaux ou des arbres à bois très dur; leurs feuilles sont opposées et composées, accompagnées à leur base de stipules, souvent persistantes. La réunion de ces deux derniers caractères les distingue des plantes des quatre autres familles ou grandes divisions. Leurs fleurs sont hermaphrodites et régulières. Le calice est à 4-5 divisions; la corolle a un développement très tardif, de telle sorte qu'elle reste longtemps cachée dans le calice qu'elle dépasse ensuite; elle a autant de pétales que le calice présente de divisions. Les étamines en nombre double des pétales, hypogynes, sont sur deux rangs : les extérieures, alternes aux pétales, sont ordinairement plus longues; souvent elles sont accompagnées d'une écaille sur le dos de laquelle elles semblent s'insérer. L'ovaire est porté sur un support court, dont le contour porte les étamines; il a autant de loges qu'il existe de pétales, chacune d'elles contenant au moins deux ovules. Dans le fruit, chaque loge s'ouvre en deux valves; ce fruit est capsulaire. Les graines ont presque toujours un albumen corné-cartilagineux, blanc, et un embryon vert, à cotylédons foliacés, à radicule supère.

Parmi les genres de cette famille, il en est trois qui arrivent jusque dans les parties méridionales de l'Europe; ce sont les suivants : *tribulus*, Tourn.; *fagonia*, Tourn.; *zygophyllum*, Lin. C'est encore parmi les zygo-

phyllées que se trouve le genre *guaiacum*, Plum., dont une espèce, le *guaiacum officinale*, originaire des Antilles, fournit le bois de gaiac que l'on emploie en médecine comme sudorifique puissant, et qui fournit la substance à laquelle on a donné le nom de gaïacine. Ce bois est aussi employé en ébénisterie à cause de sa dureté et du beau poli qu'elle permet de lui donner.

2° Les rutacées, Bart. (rutées, Ad. Juss.), forment la moins considérable des cinq divisions ou familles du grand groupe du même nom. Ce sont des herbes vivaces ou des sous-arbrisseaux, à feuilles alternes, simples, rarement entières, plus souvent lobées et divisées, présentant ordinairement des ponctuations glanduleuses où est contenue une huile essentielle qui les rend fortement odorantes. Elles manquent de stipules (à l'exception du *peganum harmala*). Leurs fleurs sont blanches ou jaunes, hermaphrodites, régulières. On y trouve : un calice à 4-5 divisions profondes; une corolle à tout autant de pétales hypogynes, alternes au calice; des étamines en nombre double ou triple des pétales, insérées autour du disque qui semble supporter et élever le pistil; les filets de ces étamines sont élargis des deux côtés à leur base; un pistil dont l'ovaire élevé à sa base sur un gynophore ordinairement court présente intérieurement 3, 4 ou 5 loges et extérieurement un même nombre de lobes indiquant qu'il est formé d'autant de carpelles presque entièrement soudés entre eux; dans chaque loge les ovules sont en nombre de deux quelquefois, plus souvent de quatre et au delà. Les styles, souvent distincts à leur base, sont confondus à leur partie supérieure en un seul corps. Le fruit de ces plantes est une capsule dont l'endocarpe cartilagineux et mince adhère au mésocarpe et ne s'en sépare pas à la maturité. Leurs graines, généralement peu nombreuses dans chaque loge, ont un albumen charnu et blanc entourant un embryon souvent vert. Les rutacées appartiennent toutes à l'ancien continent, particulièrement à la zone tempérée de l'hémisphère boréal. Parmi les cinq genres qu'elles comprennent il faut distinguer surtout le genre Rue, *ruta* (*voy.* ce mot) et *peganum*.

3° Les diosmées (A. Juss.) forment un groupe considérable dont les espèces se distribuent sur la surface du globe d'une manière très remarquable; ainsi la plupart croissent dans l'Afrique australe et dans la Nouvelle-Hollande; un nombre moins considérable habite l'Amérique tropicale; un très petit nombre arrive jusque dans l'Europe méridionale; enfin, elles manquent entièrement en Asie et dans l'Afrique tropicale. Ce sont très rarement des herbes, presque toujours des arbrisseaux ou de petits arbres, dont les feuilles sont opposées ou alternes, coriaces, très souvent marquées de points glanduleux et odorantes, le plus ordinairement entières, simples ou composées. Elles manquent de stipules. Leurs fleurs sont hermaphrodites, ou plus rarement unisexuées par avortement, régulières ou irrégulières. Le calice est à 4-5 divisions. La corolle a autant de pétales distincts ou soudés; elle manque dans un très petit nombre de cas. Les étamines sont le plus souvent en même nombre que les pétales avec lesquels elles alternent ordinairement; ailleurs en nombre double ou encore quelquefois moindre par avortement. Le disque forme dans certaines une sorte d'urcéole autour de la base du pistil, ou bien il se soude à la base du calice, ou même il manque entièrement dans un assez grand nombre de cas. Le pistil est formé de carpelles en nombre égal à celui des pétales ou moindre, distincts ou soudés plus ou moins entre eux, mais toujours libres au sommet de leurs ovaires; ceux-ci ne renferment que deux ovules, tantôt placés l'un à côté de l'autre, tantôt l'un au-dessus et ascendant, l'autre au-dessous et suspendu. Les styles, libres à leur base, se soudent plus haut en un seul corps. Le fruit est formé d'autant de coques ou de capsules que la fleur avait de carpelles; ces capsules sont le plus souvent distinctes ou soudées entre elles seulement à leur base; leur endocarpe se sépare du mésocarpe à mesure que le fruit mûrit et se solidifie; à la maturité, il est libre dans la cavité de la loge, n'adhérant que par quelques parties au mésocarpe; il s'ouvre alors avec élasticité en deux valves qui se contournent sur elles-mêmes, et c'est ainsi qu'il projette les graines au-dehors. Les graines manquent d'albumen, ou bien elles en ont un charnu; leur embryon a sa radicule supère. On divise aujourd'hui les diosmées en cinq tribus : les cuspariées, les pilocarpées, les boronlées, les eudiosmées et les dictamnées; cette dernière ne renferme que la fraxinelle (*dictamnus fraxinella*, L.) qui appartient à l'Europe méridionale. Beaucoup de diosmées possèdent des propriétés médicinales qui les font employer avantageusement.

4° Les zanthoxylées (Ad. Juss.) sont des arbrisseaux ou des arbres qui croissent presque tous entre les tropiques, surtout en Amérique. Leurs feuilles sont alternes ou opposées, simples ou plus souvent composées-pennées; la plupart sont marquées de points transparents. Elles n'ont pas de stipules. Les fleurs sont régulières, pour la plupart unisexuées par avortement. Leur calice est à 4-5 divisions; la corolle est formée d'autant de pétales alternes au calice; elle manque dans certaines. Dans les fleurs mâles, les étamines sont le plus souvent en même nombre que les pétales avec lesquels elles alternent; au centre de la fleur, on trouve un rudiment de pistil porté sur un gynophore. Dans les fleurs femelles, les étamines sont nulles ou rudimentaires; le pistil repose sur un gynophore; il se compose de carpelles distincts ou plus ou moins soudés entre eux dans leur diverses portions. Le plus souvent chacune des loges de ce pistil renferme deux ovules, juxtaposés ou superposés. Le fruit est le plus souvent sec et capsulaire, quelquefois charnu, reproduisant le nombre et la disposition des loges que présentait l'ovaire. Les graines géminées ou solitaires dans leur loge, sont pendantes; elles renferment un albumen charnu dont l'axe est occupé par l'embryon à radicule supère. Les zanthoxylées renferment dans la plupart de leurs parties une huile essentielle, une résine et une substance amère qui donnent à beaucoup d'entre elles des propriétés stimulantes et toniques. Quelques-unes sont employées comme fébrifuges, d'autres servent comme condiments dans les contrées où elles croissent. Les espèces médicinales appartiennent principalement aux genres *brucea* et *zanthoxylon*. A la suite des zanthoxylées on place le genre *ailanthus*, Desf., dont une espèce (*A. glandulosa*) est un bel arbre que l'on cultive aujourd'hui fréquemment dans le midi de la France.

5° Les simaroubacées (L.-C. Rich.) sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, le plus souvent composées-pennées, non ponctuées. Elles n'ont pas de stipules. Les fleurs sont hermaphrodites ou quelquefois unisexuées par avortement, régulières. Le calice est 4-5 parti, persistant. La corolle est à 4-5 pétales insérés sur le réceptacle, alternes avec le calice. Les étamines sont en nombre double des pétales; leur filament semble naître du dos d'une écaille hypogyne. Le pistil se compose de 4-5 carpelles à ovaire libre et distinct, uni-loculaire, renfermant toujours un seul ovule suspendu un peu au-dessous de la partie supérieure de leur angle interne. Du haut de ces ovaires naissent les styles d'abord distincts et séparés, se soudant plus haut en un seul corps qui termine un stigmate à 4-5 lobes. Ce pistil repose sur un gynophore court et large. Le fruit qui succède à ces fleurs se compose de 4-5 drupes, à moins d'avortements, verticillées, indéhiscentes. L'embryon de la graine manque d'albumen; sa radicule très courte, supère est rétractée entre les cotylédons. Les simaroubacées sont faciles à distinguer à leurs ovules solitaires, leur fruit en drupes indéhiscentes, et leurs graines sans albumen. Ces plantes croissent toutes dans l'Amérique équinoxiale, à l'exception de quelques espèces à feuilles simples qui se trouvent dans l'Asie tropicale et à Madagascar. Plusieurs d'entre les simaroubacées ont des propriétés médicinales très prononcées qu'elles doivent surtout à une substance extractive particulière, à laquelle se mêle ordinairement une certaine quantité d'huile essentielle et de résine : de là elles sont amères et toniques. Les plus remarquables d'entre elles, par leurs propriétés, sont surtout le *quassia amara*, Lin., des *simaruba*, *simaba*, le *samadera indica*, Gaertn., le *nima quassioides*, Hamilt., qui rivalise pour l'amertume avec le *quassia*, etc. P. D.

RUTÈLE (*entom.*). Ce genre, de l'ordre des coléoptères, famille des lamellicornes, tribu des scarabées, n'est pas admis par tous les entomologistes : quelques-uns le considèrent comme une subdivision du genre hanneton avec lequel il offre, pour les habitudes, la plus grande analogie. Voici ses caractères principaux : le corps convexe affecte sensiblement une forme carrée; les antennes ont six articles dont le premier velu, est plus gros que les autres; les mandibules cornées sont très comprimées, les pattes robustes. Les espèces assez nombreuses qui constituent le genre rutèle ne se rencontrent pas dans nos pays, on ne les trouve que dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique méridionale, où elles causent les mêmes dégâts à peu près que nos hannetons.

RUTH, épouse d'un Israélite nommé Mahalon, fils de Noémi, était, selon les talmudistes, fille du roi de Moab. Devenue veuve, elle refusa de se séparer de sa belle-mère, et vint avec elle à Bethléem, dans le pays des Hébreux.

Là, forcée par le besoin, elle alla glaner dans les champs d'un riche propriétaire nommé Booz, qui, l'ayant prise en estime à cause de son affection pour sa belle-mère, ordonna à ses moissonneurs de laisser tomber exprès des épis, et à l'heure du repas il la fit manger avec eux. Ruth ayant raconté à sa belle-mère ce qui s'était passé, celle-ci lui apprit à son tour que Booz était proche parent de son premier mari, et que par conséquent d'après la loi de Moïse il devait l'épouser. En conséquence, la jeune Moabite força, par un stratagème, Booz à l'épouser, après que néanmoins un parent plus proche que lui eut renoncé à sa main. De ce mariage naquit Obed, qui fut le père de Jessé, père de David. Cette histoire de Ruth se trouve racontée dans un livre particulier de la Bible, placé entre celui des Juges et ceux des Rois; il porte le nom de livre de Ruth, et a été traduit en vers par Florian.

RUTHÈNES, en latin *Ruteni*. Peuples de la Gaule dans la première Aquitaine. Ils étaient bornés par les Arvernes, les Cadurques et les Arécomiques; leur pays comprenait ce que nous appelons aujourd'hui le Rouergue. Leur capitale était *Segodunum*, aujourd'hui Rodez, chef-lieu du département de l'Aveyron. On désignait sous le nom de *Ruteni provinciales*, *Ruthènes provinciales*, les habitants de la partie du territoire de ces peuples située au delà du Tarn qui leur fut enlevé l'an 106 avant J.-C. par les Romains qui le réunirent à leur province. Ces Ruthènes provinciaux furent les seuls qui restèrent fidèles aux Romains lors de la révolte universelle des Gaules contre César. Ils habitaient l'Albigeois, et leur capitale était *Albiga*, Albi.

RUTHÈNES. Ce peuple qu'on nomme encore indistinctement Rusthéniens, Rousniaques, Rusniaques, ou bien à cause de leur religion Orosz et Grecs, habitent en Hongrie les comitats de Sarosch, de Ungh, de Beregh, de Zemplin et une partie de Marmaros : leur population ne s'élève pas à plus de 400,000 individus. Avant le XIIe siècle les Ruthènes habitaient la Gallicie orientale (Russie Rouge) où quelques historiens, entre autres le dominicain Franciscus Pepuris de Bononiâ prétendaient qu'ils étaient venus s'établir après avoir émigré de la Gaule; origine singulière qu'ils ne prouvent que par la ressemblance du nom de ce peuple avec celui des Ruthènes (les habitants du Rouergue dans la province romaine), et encore par un autre rapport de noms entre la Gallicie où les Ruthènes venaient s'établir et la Gaule (*Gallia*) qu'ils abandonnaient. De cette manière les mêmes historiens donnant aussi les Ruthènes de la Gallicie pour ancêtres aux Russes, la Gaule serait par suite de cette hypothèse le berceau primitif de la grande nation moscovite (*Mém. de Bayer sur les orig. russes*, *Comment. de l'Acad. de Saint-Pétersb.*, tom. VIII, p. 397). Mais la fausseté et l'invraisemblance de cette double assertion sont depuis longtemps prouvés, et nous-mêmes nous avons montré ailleurs que la nation russe n'a pas d'autres ancêtres que les Roxolans.

Au XIIe siècle, sans qu'on sache la cause de cette émigration, les Ruthènes ou Rousniaques quittèrent la Gallicie et vinrent habiter en Hongrie les régions qu'ils occupent encore. Alors ils étaient déjà soumis au rite de la religion grecque, et en arrivant dans un pays obéissant à une autre croyance, ils ne crurent pas devoir changer la leur; c'est ce qui empêcha sans doute leur fusion avec leurs nouveaux voisins, et ce qui les porta à entretenir plutôt des relations avec leurs frères demeurés en Gallicie dans la province de Bukowine. Les Rousniaques sont donc aujourd'hui encore étrangers au milieu des populations qui les entourent. Ils vivent sans presque aucun commerce et sans industrie. C'est une des peuplades les plus sauvages du nord-est de l'Europe. On jugera de leurs mœurs bizarres par la manière assez légale dont ils se marient : « Leurs mariages, dit Malte-Brun, se contractent le plus souvent à la suite d'un vrai marché aux filles qui se tient trois fois par an au village de Khrasmbrod. »

Édouard Fournier.

RUTILE. On donne ce nom, en minéralogie, à un oxyde de titane que l'on trouve quelquefois dans la nature. Infusible au chalumeau, il est assez dur pour rayer facilement le verre. Sa couleur varie suivant les substances avec lesquelles l'oxyde de titane est mélangé; mais presque toujours il offre des nuances rougeâtres, qui lui ont fait donner le nom qu'il porte. On le rencontre dans les terrains antérieurs aux terrains carbonifères et surtout dans les granites et les gneiss.

RUTILIUS LUPUS vivait vers les derniers siècles de l'empire; il a laissé un traité sur la grammaire intitulé : *De figuris senten-*

tiarum, dont Ruhnkénius a donné une édition en 1768.

RUTILIUS NUMATIANUS ou NAMATIANUS (CLAUDIUS), poète latin du ve siècle, né à Poitiers ou à Toulouse, en 412. Il fut un grand dignitaire de l'empire romain, successivement maître des offices, puis prefet de Rome sous Honorius. Mais son attachement au paganisme et sa haine contre les chrétiens lui attirèrent une disgrace éclatante ; il retourna dans sa patrie. C'est l'histoire de ce voyage qu'il a écrite sous le titre d'*Itinerarium*, etc., poème curieux en vers élégiaques et un style qui rappelle celui de la belle latinité. Il s'y déchaîne contre les chrétiens et les juifs qu'ils confondait dans son inimitié.

Le manuscrit de cet ouvrage fut retrouvé en 1494 au monastère de Bobbio, dans les Alpes Pennines, et publié à Naples en 1520. Nous en avons en français trois traductions, une de Lefranc de Pompignan, 1779; une autre de M. Collombet, 1842; et la troisième, de M. Despois, fait partie de la collection Panckouke.

RUTILIUS RUFUS, né vers l'an 150 avant J.-C., fut lieutenant de Metellus en Numidie, et consul l'an 105. Il passait pour l'homme le plus intègre de l'époque. Ayant voulu réprimer les exactions des chevaliers envoyés en Asie comme *publicains*, c'est-à-dire comme chargés de percevoir les deniers publics, il fut par l'effet d'une intrigue condamné comme concussionnaire et envoyé en exil. En 92 Rutilius Rufus se retira en Asie, et partout sur son passage les villes lui envoyèrent des ambassadeurs pour le complimenter et lui offrir un asile. Retiré à Smyrne, il s'occupa à ecrire sa vie en latin, et l'histoire de Rome en grec. Lorsque Sylla se fut emparé de l'autorité souveraine, sous le nom de dictateur perpétuel, il voulut rappeler l'illustre exilé; mais Rutilius refusa cette grâce qui lui était accordée contrairement aux lois, et mourut en exil.

RUTLAND (*géog.*). Comté d'Angleterre peuplé seulement par 20,000 habitants : c'est le plus petit de tous. Placé entre ceux de Lincoln, de Northampton et de Leicester, il a pour capitale Oakham, et est traversé par le canal de ce nom. Sa superficie n'est que de 31 kilometres de long sur 25 de large, et cependant il envole deux députés au parlement. L'air y est sain et le sol fertile ; son nom lui vient de l'aspect général du sol.

RUTULES. Lorsque les Pélasges, abandonnant leur patrie, vinrent en chercher une nouvelle sur les terres occidentales, ils s'établirent sur les côtes d'Italie, refoulant ainsi à l'intérieur les nations du pays qui se retirerent sur les montagnes. A leur tour, ces Pélasges obligés de céder leur conquête à d'autres colonies venues d'Arcadie, croit-on, se rejetèrent sur les peuplades qu'ils avaient chassées jadis et auxquelles on avait donné le nom d'*Aborigènes*. Un sort commun les engagea bientôt à faire cause commune. Ils résistèrent longtemps, mais finirent par céder à la fortune d'Évandre, le chef des nouveaux venus : dès lors, les Pélasges et les Aborigènes furent confondus par les historiens. C'est alors que les *Rutules* sont cités par les vieux historiens comme une tribu des peuplades connues sous le nom général d'Aborigènes.

Chacune de ces tribus prétendant à la suprématie, c'était un conflit perpétuel de rivalité. Dans une de ces luttes intestines, on voit les Rutules en guerre avec les Latins, dont le chef Latinus demande des secours à Énée, chef des Troyens, récemment débarqué et cherchant une nouvelle patrie. Lavinia, fille de Latinus, est le prix de cette alliance. Malgré l'appui de Mézence, autre chef de tribu, Turnus, chef des Rutules est vaincu. Les Troyens poursuivant le cours de leurs victoires, s'établissent d'une manière durable sur la terre conquise. Plus tard, les Rutules reparaissent comme alliés de Romulus; plus tard encore, ils sont en guerre avec Ancus Martius, puis avec Tarquin-le-Superbe. Ce fut dans le cours de cette guerre, excitée par la cupidité de Tarquin, qu'eut lieu, pendant le siége d'Ardules, capitale des Rutules, la mort de Lucrèce, cet immense évènement qui fut l'origine ou le prétexte de la république romaine. Enfin, après avoir pris part à tous les grands faits de l'histoire de Rome, tantôt alliés, tantôt ennemis, souvent défait mais jamais soumis, les Rutules furent incorporés à l'empire sous Adrien.

RUYSCH (FRÉDERIC), né à La Haye, le 23 mars 1638. Il étudia en médecine à l'Université de Leyde, et fut reçu docteur à Franeker. De retour dans sa ville natale pour y exercer la médecine, Ruysch publia en 1665 un premier ouvrage d'anatomie qui fixa sur lui l'attention du monde savant, et la même année il fut appelé à Amsterdam pour y professer l'anatomie. Il mourut dans cette dernière ville

le 22 février 1731, à l'âge de 92 ans et 11 mois.

Une réputation immense fut la récompense des travaux de Ruysch. L'académie impériale des *Curieux de la nature*, l'académie royale des sciences de Londres et celle de Paris le reçurent au nombre de leurs membres correspondants. Il eut même l'insigne honneur de succéder à Newton à l'académie de Paris. Le czar Pierre voulut l'entendre et assister à une démonstration complète du corps humain. Ruysch avait professé l'anatomie, la botanique qu'il aimait beaucoup, et la médecine.

Ruysch s'était acquis une grande célébrité par son habileté dans l'art de faire des injections et de conserver les cadavres; il avait fait un musée magnifique qui lui fut acheté par l'empereur de Russie pour 80,000 florins.

On compte un assez grand nombre de travaux qui ont été réunis sous ce titre : *Opera omnia anatomico-medico-chirurgica*, Amsterdam, 1721, in-4°; *ibid.*, 1737, 5 vol. in-4°. Dr B.

RUYTER (MICHEL-ADRIEN), né en 1607 à Flessingue, dans la Zélande, brille au premier rang parmi le grand nombre de marins célèbres que produisit le XVIIe siècle. Fils d'un malheureux cultivateur que la perte de sa fortune avait forcé de se retirer à Flessingue, il fut d'abord destiné par ses parents à la profession de cordier. Placé à neuf ans dans une manufacture, il y déployait une activité telle qu'il gagnait jusqu'à six sous par jour; mais cet état paisible ne pouvait convenir à sa vivacité, et sa destinée d'ailleurs l'appelait à un sort plus brillant. Un jour il s'échappe de la maison paternelle et s'enfuit à bord d'un bâtiment où il s'engage comme mousse. Attaché au service spécial du capitaine, homme dur et brutal, il se fût peut-être dégoûté de la mer si un esclave nègre, qui se trouvait aussi à bord, ne l'eût soutenu et encouragé. Un secret pressentiment de grandeur portait ces deux êtres l'un vers l'autre; car, se trouvant séparés après deux campagnes, ils ne se revirent plus que longtemps après sur la côte d'Afrique; mais leur position était bien changée: l'un était devenu contre-amiral, et l'autre, après avoir été affranchi, était retourné dans sa patrie, où ses compatriotes lui avaient décerné le pouvoir royal. Rien n'a manqué à la gloire de Ruyter; il se distingua autant par son talent que par sa modération, victoires éclatantes, récompenses glorieuses, distinctions honorifiques, tout s'est trouvé réuni en lui. Profond tacticien, il se fit remarquer en toutes les occasions par ce sang-froid et cette audace dont il avait fait preuve lorsque, encore enfant, il monta jusqu'au sommet du clocher de la cathédrale de Flessingue au moyen d'échafaudages que des ouvriers avaient élevés pour des réparations, échafaudages qui furent enlevés avant que l'on se fût aperçu de la présence de Ruyter juché sur le coq. Sans s'effrayer d'être ainsi suspendu sans aucun moyen de descendre à 345 pieds au-dessus du sol, il s'attache à la croix, casse quelques ardoises avec ses pieds et descend par ce moyen dans l'intérieur de la tour. Rentré de ses brillantes expéditions, le grand amiral se reposait des fatigues de la guerre au sein de sa famille. Estimé de tous les princes de l'Europe, il reçut de plusieurs d'entre eux de nombreux témoignages de considération; ainsi, Louis XIV lui accorda la grâce de plusieurs nobles exilés pour s'être battus en duel malgré ses ordonnances, grâce qu'il avait refusée aux plus éminents personnages de sa cour. Le roi de Danemarck l'anoblit avec toute sa famille en récompense des services qu'il lui avait rendus, et les Maures de Salé le firent entrer en triomphe dans leurs murs.

Ce grand homme, objet de l'admiration de toute l'Europe, faillit être massacré par ses compatriotes lorsqu'ils furent soulevés par le prince d'Orange, Guillaume, contre les frère de Witt, qui conseillaient de faire à tout prix la paix avec Louis XIV. Ce ne fut que par une espèce de miracle et par la faveur de Guillaume qu'il put échapper à la mort et conserver le commandement des flottes. Ruyter était attaché par la reconnaissance aux de Witt, et comme républicain il s'opposait au rétablissement de la dignité de stathouder. Ruyter dut tous ses grades à son talent et à des actions éclatantes. D'abord simple mousse, il n'arriva qu'avec des peines infinies au grade de capitaine de la marine marchande, et, par la suite, de la marine militaire. Il fit en cette qualité huit campagnes aux Indes et sur la côte d'Afrique. Nommé contre-amiral, il commanda la flotte que les États généraux envoyèrent contre l'Espagne en 1645 pour soutenir le Portugal, celle contre l'Angleterre en 1652. Digne émule des deux Tromp, il soutint glorieusement le fils dans les trois combats qu'il livra à l'amiral Blake. La paix régnant alors en Europe, il alla battre les corsaires barbaresques et s'en revint défendre le **Danemarck**

attaqué par les Suédois. Sa belle conduite dans cette expédition lui valut le grade de vice-amiral. La guerre de 1655 contre l'Angleterre vint mettre le comble à sa gloire. Vainqueur devant Sherness, il s'empare de ce port, remonte la Tamise et va porter l'effroi jusque dans Londres. Dans la guerre de 1672 il livre, avec des forces bien inférieures, le combat indécis de Soults-Bey à la flotte anglo-française, et parvient, malgré tous les efforts de ses ennemis, à faire entrer la flotte marchande des Indes dans le Texel. Nommé alors lieutenant-général-amiral, c'est-à-dire à la plus haute dignité à laquelle il pût aspirer, il tenta vainement de s'emparer de la Martinique, et, l'année suivante, envoyé pour prendre Messine révoltée contre les Espagnols, il fut battu deux fois, à Stromboli et à Agouste, par le vieux Duquesne, et tué dans la seconde de ces batailles. En perdant ce héros la Hollande perdit l'empire de la mer, qui fut dès lors transféré à l'Angleterre. L'Europe entière le regretta, et sa perte, pour son pays, fut comparée à celle que la France avait faite en perdant Turenne.

RYE. Petite ville d'Angleterre au comté de Sussex, à l'embouchure de la Rother dans la Manche. Peuplée de 3,800 habitants, elle envoie deux députés au parlement, et commerce en bois, houblon, laine, etc. Jadis elle avait d'imposantes fortifications. — On connaît sous le nom de *Rye-House* un complot formé contre Charles II, roi d'Angleterre, et son frère, qui devaient être tués à cause de leur amour pour la religion catholique. Il avait pour chef ostensible un colonel nommé Ramsay, et pour acteurs des hommes obscurs. On l'a appelé complot de Rye-House parce qu'il devait s'accomplir dans une maison de campagne de ce nom appartenant à l'un des conjurés. Découvert avant son exécution, il amena la police à la connaissance d'un autre beaucoup plus important et dont le but était le même, celui du duc de Monmouth, qui causa l'arrestation d'Algernon Sidney et de William Russel (*voy.* ces noms), qui y étaient, dit-on, impliqués.

RYER (Pierre du), fils d'Isaac du Ryer, connu par quelques pièces de théâtre et poésies, partageait avec Mairet et Garnier le sceptre tragique avant Corneille. Mais la poésie dramatique était peu lucrative à cette époque; les grands vers étaient payés à du Ryer 4 livres le cent par un libraire, et les petits 2 livres; il ne faut donc pas s'étonner si, malgré l'existence la plus laborieuse, l'auteur de dix-neuf tragédies ou tragi-comédies et de quarante volumes de traductions, dont plusieurs in-folio, vécut toujours dans la misère. Un mariage d'inclination qu'il contracta étant fort jeune avait encore aggravé sa position, et les mémoires du temps racontent avec attendrissement que dans une visite que lui firent quelques beaux esprits à Picpus, où il s'était retiré, il ne put offrir à ses hôtes que le repas des bergers de Virgile, du lait, des cerises et du pain bis sur l'herbe. Cette vie de lutte et de privations ne tarit pas sa verve comme on l'aurait pu supposer. Ses traductions sont, il est vrai, souvent lâches et infidèles; mais ses vers, bien que profondément imprégnés du mauvais goût du temps, étincellent parfois d'une vigueur et d'une beauté inattendues. Sa tragédie de *Scévole*, quoiqu'un peu froide par le fond, comme la plupart des pièces de l'époque, a parfois une grandeur, une énergie et une force de style que Corneille n'eût pas désavouées. Au reste, il ne faut pas chercher dans cet ouvrage le caractère de la Rome de Brutus. La reine Christine de Suède prisait si fort l'*Alcyonée* de du Ryer qu'elle se la fit lire trois fois en un jour : ce n'est pourtant qu'un roman assez mal conçu. Son *Saül*, qui a des beautés, est la première pièce régulière française où une ombre apparaisse sur la scène. Les principaux auteurs traduits par du Ryer sont Salvien, Tite-Live, Polybe, Strada, Hérodote, de Thou, Cicéron, etc.

Du Ryer succéda à Faret à l'Académie, de préférence à Corneille; historiographe de France et secrétaire du roi, il fut forcé de vendre sa charge; il fut ensuite secrétaire du duc de Vendôme. Né à Paris en 1605, il y mourut en 1658.

RYER (André du), sieur de Malezais, né à Marcigny, près Macon, et consul de France en Égypte, fut gentilhomme de la chambre de Louis XIV et chevalier de Saint-Louis. Il mourut vers le milieu du XVIIe siècle. Versé dans la connaissance des langues orientales, il a laissé, outre une grammaire turque, une traduction de Gulistan, poème de Saadi, et une traduction estimée et fidèle de l'Alcoran.

RYMER (Thomas), né en 1650, mort en 1713, est un des historiens qui se sont le plus distingués par leur ardeur infatigable pour le travail. Nommé en 1692 historiographe de la couronne d'Angleterre, il s'adonna dès lors ex-

clusivement à l'histoire, délaissant toute autre branche des lettres, quoique néanmoins il eût déjà acquis une certaine réputation. Son premier soin fut d'étudier, de classer et de mettre en ordre l'immense collection de chartes et de documents que renferment les archives de la Tour de Londres, de telle sorte que dès 1704 il put commencer l'immense publication, en dix-sept volumes in-folio, connue sous le nom d'*Actes de Rymer*, qu'il donna sous le titre de *fœdera, conventiones, litteræ et acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, etc., ab anno* 1101 *usque ad nostra tempora*. Cette collection, unique en son genre, fut interrompue par la mort de son auteur pendant l'impression du 15[e] volume. Mais Sanderson, son élève, publia les deux derniers volumes dont Rymer avait préparé les matériaux, et dont le dix-septième renferme une table générale de tout l'ouvrage. Sanderson y ajouta lui-même trois volumes, ce qui porta la collection à vingt. Tirée seulement à 200 exemplaires, elle fut réimprimée en 1727 à 150, et enfin un libraire de la Haye en donna, en 1739, une nouvelle édition en 10 vol. in-fol. ou 20 vol. in-4°. Cette nouvelle édition contient, outre la traduction française des actes anglais, plusieurs augmentations importantes : 1° *Recueil des lettres latines de la reine Marie aux divers princes de l'Europe ;* 2° *Traité de l'État et gouvernement du royaume d'Angleterre, par un gentilhomme de la cour d'Elisabeth ;* 3° une *Table de soixante volumes d'actes inédits de la bibliothèque Cottonienne, recueillis par Rymer ;* 4° *Abrégé des actes de Rymer ;* 5° *Abrégé des trois volumes de Sanderson.* Rapin-Thoiras a donné un abrégé en un volume in-folio des Actes de Rymer.

RYPER. Nom d'une monnaie d'or hollandaise de la valeur de 31 francs 65 centimes de France. Il y a aussi des demi-ryper qui ne valent par conséquent que 15 francs 825 millièmes de franc.

RYSWICK. Bourg de Hollande, à une lieue de la Haye, dans le château duquel fut signé le célèbre traité de 1697 qui porte son nom. Louis XIV, en révoquant l'édit de Nantes, s'était attiré la haine des puissances protestantes. Son allié et son ami Jacques II venait d'être détrôné par son gendre le protestant Guillaume, stathouder de Hollande. D'un autre côté, la Hollande, le Brandebourg, l'Allemagne, la Savoie, l'Autriche et l'Espagne avaient formé contre la France la ligue d'Augsbourg, ligue à laquelle accéda encore l'Angleterre. En présence de ces manifestations hostiles de l'Europe, Louis XIV ne balance pas à prendre l'initiative, et bientôt 450,000 soldats sont entrés en Hollande, en Allemagne et en Espagne. La guerre fut heureuse sur terre ; mais sur mer les Français éprouvèrent de grands revers, et c'est de cette époque même que date la prépondérance maritime de l'Angleterre, prépondérance que la France et la Hollande s'étaient jusqu'alors disputée. Après onze ans d'une guerre acharnée, les puissances, prévoyant la lutte que devait amener la mort prochaine du roi d'Espagne Charles II, se décidèrent à conclure la paix sous la médiation de la Suède. Les négociations durèrent du 9 mai au 29 septembre, jour auquel l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande signèrent avec la France un traité auquel l'empereur d'Allemagne fut forcé d'accéder le 30 octobre. Cette fois Louis XIV ne dicta pas la paix comme il l'avait fait à Nimégue ; il abandonna même toutes ses conquêtes, forcé qu'il y était par l'épuisement de ses finances et la misère de son peuple ; mais sa puissance restait intacte : il avait vaincu la coalition la plus formidable que l'Europe eût encore vue, il avait combattu simultanément sur toutes ses frontières, et au dedans contre les calvinistes des Cévenes, et on n'avait pu le vaincre. Les principales conditions du traité de Ryswick furent : 1° la reconnaissance de Guillaume III, comme roi d'Angleterre ; 2° restitution à l'Espagne de Luxembourg, Ath, Mons, Courtray, et des places fortes de la Catalogne ; 3° restitution à l'Empire de Fribourg, Brissac, Kehl, Philisbourg, et des pays réunis à la France par les chambres de Metz et de Brissac ; destruction des forteresses de Strasbourg, Fort-Louis, Traerbach et Mont-Royal ; 4° restitution de la Lorraine au duc Léopold.

RYTHME. *Voy.* RHYTHME.

RZEWUSKI (WENCESLAS), né en 1705, se distingua dans les guerres de Pologne, et surtout dans la rivalité pour le trône entre Stanislas Leczinski et Auguste III de Saxe. Il repoussa une invasion des Turcs et s'opposa tant qu'il put aux prétentions de Catherine II sur sa patrie, et à l'élection de son ancien amant, Stanislas Poniatowski. Cette glorieuse résistance lui mérita la haine de cette fière impératrice qui le fit enlever en 1767 et retenir prisonnier jusqu'à

sa mort arrivée six ans après. Pendant sa captivité, il s'adonna entièrement aux lettres et composa quelques poésies. Son fils Severin Rzewuski, après avoir lutté avec son père contre l'influence russe, après avoir été comme lui six ans en prison, et avoir soutenu encore trois ans, jusqu'en 1776, l'indépendance de sa patrie, passa à l'ennemi, signa le traité de Targovie en 1791; mais en 1793 il protesta contre le démembrement de sa patrie, et fut forcé de fuir après avoir vu ses biens confisqués. Pendu en effigie par les Polonais en 1794, il revint à la suite des Russes traîner dans sa patrie une vieillesse méprisée.

S

S. Dix-neuvième lettre de l'alphabet moderne et la quinzième des consonnes. Sa prononciation est sifflante et présente une onomatopée très remarquable avec le bruit de la scie; aussi, dans l'alphabet primitif, était-elle représentée par cet instrument. Les finales terminées par cette lettre sont en grand nombre dans notre langue, puisqu'elle est la marque ordinaire du pluriel. Dans ce cas, elle peut former liaison avec le mot suivant si ce mot commence par une voyelle ou par un *h* muette, et prendre alors la prononciation du *z*, exactement comme lorsqu'elle est placée entre deux voyelles. Mais faire sonner constamment cette liaison sentirait un peu le pédantisme. L'usage seul peut servir de guide à ce sujet. S double fait prendre selon les cas à l'e non accentué qui la précède le son de l'é fermé ou de l'è ouvert. Elle s'emploie comme lettre euphonique à l'impératif des verbes dont l'infinitif est terminée en *er*, lorsqu'il est suivi des particules *en* et *y*. La lettre s a été supprimée, depuis deux siècles, dans un grand nombre de mots français, et remplacée par un accent variable que l'on met sur la voyelle qui la précédait. — S est aussi souvent employée dans les abréviations. Ainsi, chez les Romains, S faisant fonction de chiffre valait 7, mais si elle était surmontée d'un trait horizontal elle valait 700. Chez les Grecs elle valait 200 lorsqu'elle était surmontée d'un accent, S', et si cet accent se trouvait à la partie inférieure, S, elle indiquait le nombre 200,000. — Voici les principales abréviations où elle entre encore : S.C., *sénatus-consulte ;* S.D., *salutem dicit ;* S.P.D., *salutem plurimam dicit ;* S.P.Q.R., *senatus populusque romanus ;* S., *sanctus ;* S.M., *sacrum manibus*. — S. *solo*, en musique. — S/, en style commercial, signifie *son :* ainsi S/C, *son compte*, S/ billet, *son billet*. — S.Q., en pharmacie, *quantité suffisante*. Enfin dans le commerce, S est la marque des bobines d'or de Lyon. — Jadis elle était aussi indicative des monnaies frappées à Reims.

SAA de Miranda, issu d'une noble et opulente famille portugaise, naquit à Coimbre en 1495. Il étudia d'abord le droit qu'il quitta bientôt pour se livrer entièrement à l'étude des lettres. Il visita l'Espagne et l'Italie, fut en grand honneur à la cour du roi de Portugal Jean II, et mourut en 1558. Il a laissé des sonnets, deux comédies, des pastorales et des épîtres très estimées; ses œuvres complètes ont été imprimées à Lisbonne en 1595.

SAADI ou **SADY**, né à Schiraz, l'une des capitales de la Perse, l'an 1175 de notre ère, 571 de l'hégire. Après s'être montré studieux et intelligent dans son enfance, il devint bientôt commentateur habile du Coran, et l'un des élèves les plus distingués du scheick Schehab-Eddin, le plus illustre maître en théologie musulmane de la ville de Bagdad. Cette éducation, moitié mystique et moitié littéraire, le rendit sincèrement religieux. Il ne crut donc pas mieux faire que d'entrer dans un ordre de derviches, appelés les *kalenderis*. Cet ordre, assez tolérant pour des derviches, a surtout pour but d'entreprendre le pèlerinage de la Mecque; ce sont comme des voyageurs sacrés qui accompagnent les caravanes de simples pèlerins, en chantant des *ilahis* (cantiques), et en donnant l'exemple de la piété à leurs compagnons de route. Ce fut ainsi que Saadi fit jusqu'à dix voyages de Perse en Arabie, et s'arrêta à ce nombre de dix regardé comme saint par les musulmans. Il n'avait pas encore écrit, il s'était contenté de prier et de penser.

Après avoir, par sa vie religieuse et par ses pèlerinages, obtenu le titre alors vénéré de

hadji (ami de Dieu), il ne crut pas déroger en se mettant au service de la grande cause orientale, en participant à la guerre sainte contre les infidèles. Sa vie militaire ne fut pas heureuse : à sa première rencontre avec les croisés il fut fait prisonnier, et emmené à Tripoli de Syrie où on l'employa à des travaux de fortification. Au bout de plusieurs années de captivité, un marchand d'Alep, émerveillé de sa science et de sa piété, le racheta pour dix écus d'or, et lui en donna cent autres pour épouser sa fille. Ce mariage fut loin d'être heureux : la fille du marchand causa tant de chagrins au poète qu'il s'en plaignit plus tard dans un de ses ouvrages. Il fut même forcé de répudier cette femme à la fois méchante et libertine. Rentré dans la vie libre, Saadi ne songea plus à combattre, et s'adonna tout entier à la culture de la poésie et aux exercices religieux. Il composa tour à tour une suite d'odes et de cantiques sous le titre de *Molamaat* (les Rayons), un poème intitulé *Bostan* (Jardin de fruits), et enfin le plus connu parmi nous de ses ouvrages le *Gulistan* (Parterre de fleurs). Cette dernière œuvre est partie en prose, partie en vers, elle contient à la fois des récits guerriers, des anecdotes de cour, des élévations religieuses, des maximes de morale et de politique; elle est composée de huit chapitres dont le premier traite des rois, le second des derviches, le troisième de la tempérance, le quatrieme de l'avantage du silence, le cinquième de la jeunesse, le sixième de la vieillesse, le septième de l'éducation, le huitième n'est composé que d'une suite de sentences qui résument le Gulistan tout entier. Étrange destinée des livres : ce Gulistan, le moins important peut-être des travaux de Saadi, a été traduit en quatre langues, en latin d'abord, en français, en anglais et en allemand ensuite. La Fontaine, Florian et Saint-Lambert l'ont lu dans la version latine, et lui ont emprunté quelques traits dans certaines de leurs fables. L'abbé Gaudin, à la fin du XVIIIe siecle, en a publié une imitation sans couleur, mais non sans charme; en 1834 M. Semelet en a terminé une traduction littérale.

Saadi vécut, dit-on, trente années dans une vie solitaire et contemplative, après l'apparition de son dernier ouvrage, l'an 656 de l'hégire. Quoique le véridique d'Herbelot ait donné cette derniere date dans sa *Bibliothèque orientale*, nous n'y croyons guères, car il se trouverait alors que le poète persan n'aurait terminé sa carrière littéraire qu'à 85 ans, et sa vie qu'à 120. Nous préférons à son autorité celle de l'écrivain persan Lamaï qui fait achever a Saadi sa dernière œuvre à l'âge de 70 ans, et qui fixe la fin de son existence à l'an 660 de l'hégire, c'est-à-dire pour Saadi à l'âge déjà avancé de 89 ans.

Saadi est un poète gracieux, élégant, spirituel, et si l'on voulait le comparer aux anciens on pourrait dire que Saadi est parfois aussi sévère stoïcien que Lucain, parfois aussi aimable épicurien qu'Horace. Secondaire en tous les genres, dans le lyrisme comme dans le récit, en prose comme en vers, Saadi, tout célèbre qu'il soit, ne mériterait peut-être pas la dixième place parmi les princes de la littérature persane. Sans avoir la fougue lyrique d'Hafiz, l'invention épique de Firdoussi, le coloris vigoureux de Nizami, l'ironie acérée de Rechidi, il possède les principales qualités qui constituent la poésie orientale, une grande simplicité unie à une pompe naturelle de style, des métaphores brillantes, des rapprochements ingénieux, des comparaisons fines et saillantes; mais tout cela avec modération, avec sobriété, avec goût : voilà pourquoi peut-être il est devenu si promptement populaire en France; voilà pourquoi il résume pour un grand nombre de nos littérateurs la poésie orientale, généralement si ignorée ou si incomprise. JULES-A. DAVID.

SABA. Ville de l'Yémen, bâtie, dit-on, par Saba, fils aîné de Cham; elle était la capitale d'une vaste contrée qui s'étendait entre le golfe Arabique et la mer Rouge. On citait encore deux villes de ce nom, une dans l'Éthiopie, et l'autre, qui était un port de mer, dans le pays des Troglodytes. On ne sait pas au juste de laquelle de ces villes vint cette reine de Saba dont parle la Bible, pour vérifier par elle-même toutes les merveilles que l'on disait du règne de Salomon.

Saba est aussi le nom de l'une des Caraïbes dans les petites Antilles, située par 65° 32' de longitude O. et 17° 39' de latitude N. Elle a 18 kilomètres de circonférence et 3,000 habitants. Prise par les Anglais en 1781 et 1801 elle a été rendue par eux aux Hollandais ses anciens possesseurs.

SABACON. Roi d'Éthiopie, qui l'an 737 avant J.-C. conquit l'Égypte et fonda la 25e dinastie qui ne dura que 39 ans. Après un règne assez long, il quitta l'Égypte pour se retirer

dans son pays, laissant dans sa conquête son fils Tharaca qui alla au secours d'Ézéchias, roi de Judée.

SABAS (*hist. eccl.*). L'Eglise catholique compte, outre un hérétique de ce nom, chef de la secte des Messaliens, qui vivait vers le milieu du IVe siècle, deux autres Sabas à qui leurs vertus ont mérité les honneurs de la canonisation. Le premier, Goth de nation, florissait sous le règne de Constantin-le-Grand. N'ayant pas voulu, comme ses compatriotes, embrasser l'hérésie d'Arius, il fut mis à mort en 372 par ordre du roi Athalaric. Le second, né dans les environs de Césarée, en Capadoce, vers 439, se retira dans un monastère à la suite de chagrins domestiques; sa piété le fit élever au poste de supérieur des couvents de Palestine. Il se distingua en défendant avec courage les doctrines du concile de Chalcédoine, qui avait anathématisé les doctrines d'Eutychès. Il mourut en 531, âgé de 92 ans.

SABATHAI SÉVI, fils d'un courtier de Smyrne, naquit en 1625 et parcourut la Turquie et l'Europe. Étant allé à Jérusalem, il résolut de se faire passer pour le Messie. Un Juif du nom de Nathan le reconnut publiquement en cette qualité, et se donna lui-même pour le précurseur. Il séduisit un grand nombre de Juifs, et il était peut-être sur le point d'accomplir une révolution en Orient, lorsque le grand visir Kinperli parvint à le faire arrêter. Il avoua alors la fraude, et pour échapper à la mort il se fit mahométan. Il mourut ignoré en 1676, après avoir servi de risée au monde.

SABBAT. Nom du jour du repos chez les Juifs. Le sabbat avait été institué en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, s'était reposé le septième. La cessation de travail devait être si absolue qu'il leur était même défendu de préparer ce jour-là aucun aliment. Le Seigneur avait confirmé ce commandement par un miracle éclatant; en effet chacun sait que tandis que les Hébreux traversaient le désert il ne tombait pas de manne le jour du sabbat, et que cette manne, qui ordinairement se corrompait et ne pouvait se garder pour le lendemain, se conservait très bien ce jour-là. Les Juifs observent encore actuellement le sabbat, ce jour tombe le samedi de notre semaine; ils le font commencer le vendredi soir après le coucher du soleil, et il dure jusqu'au samedi soir à la même heure.

Chez nous le mot sabbat, loin de signifier le repos, indique au contraire le bruit et le tapage. Il est dérivé du mot grec σαβάζω, *bacchari*, peut-être à cause du bruit que font les Juifs dans leurs synagogues en chantant les louanges du Seigneur. Un autre emploi qui lui est donné plus souvent, c'est de désigner l'assemblée des sorciers. Ce n'est guère que vers le moyen âge qu'il a été employé pour désigner l'assemblée de ces familiers de l'esprit malin. Cette acception peut s'expliquer facilement, en disant que dans les siècles qui suivirent l'invasion des barbares, les Juifs, qui seuls avaient conservé dans toute leur intégrité la science de leurs pères, étaient tous regardés comme des sorciers. De là, la dénomination de sabbat pour désigner toutes les assemblées de sorciers; ce qui semblerait encore fortifier cette opinion, c'est que ces réunions avaient lieu la nuit du samedi. Les sorciers se rendaient au sabbat en passant par le tuyau de la cheminée, la séance s'ouvrait à minuit précis. Alors le diable, qui ordinairement paraissait sous la forme d'un bouc noir, distribuait ses faveurs. Que se passait-il aux sabbats ou que devait-il s'y passer; on l'ignore complètement? Ont-ils réellement existé? Il est probable que non; mais ce dont il n'est pas permis de douter, c'est que dans bien des pays, des gens hardis profitèrent de la croyance généralement répandue aux sorciers pour tenir des assemblées illicites, se soustraire ainsi à toutes les investigations, et dominer les esprits par la peur. Craignant que la vérité ne se découvrît, ils commençaient par répandre le bruit que certains lieux étaient hantés par les esprits, et, pour confirmer cette opinion, ils ne s'y rendaient que déguisés avec des costumes fantastiques; certains alors de n'être pas reconnus, même quand ils auraient été aperçus, ils s'y rendaient en toute assurance; la frayeur que ces lieux inspiraient allait sans cesse en croissant, et jamais un profane n'osait troubler leurs réunions mystérieuses. A mesure que la civilisation augmenta, et avec elle l'instruction, on vit le nombre de ces assemblées du sabbat diminuer graduellement, et aujourd'hui il est peu de pays où l'on y croie encore quoique cependant on entende à chaque instant parler de sorciers et de revenants. DUHAUT.

SABBATIQUE. On nommait chez les Juifs année sabbatique chaque septième année, parce que c'était l'année du repos des terres. Dieu

avait ordonné aux Juifs de laisser leurs terres sans culture chaque septième année, et pour faire éclater visiblement sa providence particulière à leur égard, il leur avait promis chaque sixième année une double ou triple récolte, et les avait menacés, s'ils manquaient d'observer ce repos, de les transporter dans une terre étrangère. (*Exod.*, ch. 23; *Lévit.*, ch. 25.) Cette loi fut observée fidèlement jusqu'au règne de Saül; mais depuis lors les Juifs négligèrent de s'y conformer, et cette désobéissance fut une des causes de la captivité de Babylone (*Paralip.*, lib. 2, cap. 36.) C'est pourquoi divers auteurs ont remarqué que les soixante-dix ans de cette captivité, répondaient au nombre des années sabbatiques violées par les Juifs sous le gouvernement des rois. Aussi, après leur retour, les Juifs se montrèrent fidèles observateurs de cette loi, et dans la promesse qu'il firent d'observer tous les commandements du Seigneur, ils comprirent en particulier celui qui regardait l'année sabbatique. (*Esdr.*, lib. 1, ch. 10.) L'historien Josèphe témoigne que Jules-César en leur imposant un tribut, excepta l'année sabbatique, parce que l'on ne recueillait rien pendant cette année. (*Antiq. jud.*, lib. 14, cap. 17.) R.

SABÉISME, espèce d'idolatrie fort ancienne qui consistait dans le culte des astres, et qui fut une des premières à s'introduire dans le monde; ce nom leur vient de l'hébreux, l'Écriture appelle les astres *tseba schamaim*, le milieu du ciel; on a donc donné le nom de *sabéisme* au culte des astres, et on appelle *sabéens* ceux qui les adorent; mais comme le mot hébreux s'écrit par un y, *tsadé*, que les uns expriment dans nos langues modernes par un *s*, les autres par un *z*, ou par un *ts*; de là viennent les différentes manières dont nous voyons ce nom écrit dans différents auteurs; les uns disent *sabéens*, ou *zabéens*, ou *zabaite*, d'autres *tsabéens*, et quelquefois *tzabéens*. Cette secte habitait, comme les Chaldéens avec lesquels elle s'est mélangée, un canton de la Babylonie, voisin des Arabes et du golfe Persique; il en existe encore dans le Kurdistan et à Bassora. Les sabéens vivaient sur les confins de la Judée, ou souvent ils faisaient des irruptions : *Et les sabéens sont accourus et ont tout enlevés et ils ont passé les gardiens au fil de l'épée, et je me suis échappé pour vous l'annoncer* (Job., c. 1, vers. 15). Ces peuples descendaient de Sabée, petit-fils d'Abraham et de Céthura (Genès., xxv, 3). Selon Strabon et Pline, ils habitaient dans l'Arabie heureuse, et faisaient des excursions sur les pays voisins en se livrant à toutes espèces de brigandage (Strab., lib. 16; — Plin., *H.-N.*, t. vi, c. 28). Leur capitale se nommait Petra. aujourd'hui Karac; elle doit son nom à sa position sur un terrain uni formant plateau de cette ville. On compte, dit Strabon, par le plus court chemin, trois ou quatre journées de marche jusqu'à Jéricho et cinq jusqu'à Phœnicon.

L'idolatrie sabéenne ou le culte des astres était fort étendue au temps de Moïse. qui avait lu sans doute beaucoup de livres que nous n'avons plus et qui donnaient une connaissance assez exacte des sabéens, ce qui fait que le législateur des Juifs a introduit plusieurs choses dans ces livres, concernant le dogme des sabéens, pour en détourner le peuple de Dieu. Selon Maimonid, dans son *More Nebuhim*, les sabéens, non-seulement adoraient les étoiles, mais encore les simulacres des étoiles (p. 1, c. 63). Les sabéens enseignaient que Dieu était l'esprit de la sphère, c'est-à-dire l'âme du monde (*id.*, c. 78); qu'Abraham avait été élevé dans les opinions des sabéens, qui n'admettaient pas d'autres dieux que les étoiles. Cet auteur ajoute encore que, dans leurs livres, qui avaient été traduits en arabe et dans leurs histoires, ils disaient expressément que les étoiles sont divines, c'est-à-dire, comme l'explique Buxtorf, les dieux inférieurs; que le grand dieu est le soleil, que les cinq planètes sont aussi des dieux, mais que les deux grandes sont des dieux supérieurs aux autres. Abraham, s'opposant à ces erreurs, leur disait qu'il y avait un créateur différent du soleil, et il répondait à l'objection que les prêtres sabéens lui faisaient des effets miraculeux du soleil dans le monde, que ces effets étaient véritables, mais que le soleil n'était que l'instrument avec lequel Dieu les produirait (Maimonid, p. 3, c. 29). Abraham fut mis en prison par le roi des Cuthéens; mais comme il ne cessait de soutenir sa doctrine, ce prince, craignant qu'il ne troublât la tranquillité de ses États en voulant en changer la religion, le fit exiler aux extrémités de l'Orient, après avoir confisqués ses biens (*id.*). Les sabéens étaient agriculteurs et ils faisaient grands cas des troupeaux, à cause de leur utilité dans la culture de la terre. Les sabéens adoraient le démon sous la forme de bouc (*id.*, p. 3, c. 46); ils en mangeaient la chair.

Mahomet, dans son Coran, et les auteurs arabes ont beaucoup parlé des *sabéens*. Abu Joseph Aschœim dit que c'étaient des Chorraniens ou peuple originaire de Choran, ou Charres, en Mésopotamie. Beidave, dans son commentaire sur le Coran, dit que c'était un peuple mitoyen entre les chrétiens et les mugariens, qui sont les Perses sectateurs des Mages, et que ce peuple se vante de tenir sa religion de Noë. Kessens place aussi les sabéens à Charres et à Ghezire; ce qui peut se confirmer par leurs livres, qui sont en langue chaldéenne, quoiqu'en caractère fort différent de ceux des Chaldéens. Ils prétendent avoir conservé, par une tradition fidèle, les livres de Seth et d'Édris, c'est-à-dire d'Henoch.

Plus tard le sabéisme emprunta aux autres religion; il est aujourd'hui composé partie de la religion païenne, partie de celle des juifs, partie de celle des chrétiens et partie de celle des mahométans.

Le sabéisme moderne consiste aujourd'hui dans l'adoration du soleil et des astres, dans l'observance d'une partie de la loi de Moïse, particulièrement dans l'interdiction de certaines viandes. Les sabéens regardent le baptême, l'eucharistie, l'ordre et le mariage, comme sacrements, mais ils en changent tout l'essence. Ils n'ont qu'une forme oratoire pour le baptême et l'eucharistie, qui consiste en certaines prières qu'ils composent eux-mêmes sans se servir des paroles de Jésus-Christ. La matière de leur sacrifice est toute différente de celle des chrétiens apostoliques; ils expriment des raisins secs pour en tirer le vin eucharistique, et se servent de la même qualité de vin pour pétrir le pain d'oblation. Ils offrent encore de l'huile, des fruits, des animaux, pour matière de leur sacrifice. Leur façon de faire l'ordination n'a rien de l'essence nécessaire; ils ont entre eux des prêtres et des évêques; la dignité d'évêque ne consiste que dans la supériorité qu'ils ont sur les prêtres; les uns et les autres perpétuent le sacerdoce dans leur famille ou dans leurs enfants. Quant au mariage, il est permis aux prêtres, et même ils peuvent avoir deux femmes. Ils ont aussi adopté quelques articles du Coran; ils lavent leurs corps et font une espèce de confession pendant cette oblation, qu'ils croient suffisante pour être absous; ils ne reconnaissent pas d'autre béatitude que la jouissance des plaisirs charnels dans le paradis.

Cette religion, à laquelle se rattache une secte désignée sous le nom de chrétiens de Saint-Jean, est encore fort répandue en Perse. Ces sectaires ne sont pas encore très persuadés de l'immortalité de l'âme, ni des peines et des récompenses dans l'autre vie. Ils ne se vengent jamais des injures ni des outrages qu'on leur fait, les regardant comme des effets naturels des influences célestes. Leurs prêtres s'appellent scheicks, c'est-à-dire vieillard, et obéissent à un évêque nommé chauzebra. Ils croient qu'*Ysa*, que nous interprétons Jésus, est l'âme de Dieu, c'est-à-dire son bien-aimé, et qu'il n'est pas mort; mais que les Juifs ne l'ont crucifié qu'en effigie.

Ils ont trois sacrifices, dont un de pain, le second d'une poule et le troisième d'un mouton. Quelques auteurs croient qu'il ne faut pas confondre les sabéens et les *chrétiens de Saint-Jean*; mais l'opinion contraire est soutenue par le P. Ange, dans sa dissertation sur la religion des sabéens, et Marrai, dans ses notes sur le Coran.

Les sabéens se nomment souvent *mendai*, c'est-à-dire, d'après leur interprétation, *ben-dehai*, créatures du vivant, ou plutôt fils du vivant, c'est-à-dire de Dieu. En hébreu *mende-hhai* de Dieu, *ben-de-hhai*, fils de Dieu. C'est donc à tort que quelques écrivains ont prétendu que *mendai* était un mot chaldéen qui signifiait gnostique, et que les sabéens étaient un reste des anciens gnostiques. (*Voy.* ASTROLOGIE, CHALDÉEN.)

SABELLIENS. Hérétiques du IIIᵉ siècle qui niaient la distinction des personnes divines dans la sainte Trinité; ils eurent pour chef Sabellius, né à Ptolémaïde, dans la Lybie Cyrénaïque, où il commença à répandre ses erreurs vers l'an 260. On croit qu'il était disciple de Noet dont il renouvela l'hérésie, déjà enseignée avant la fin du IIᵉ siècle par Praxéas et par quelques montanistes. Il prétendait que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'étaient qu'une seule et même personne désignée sous des noms différents, selon les divers rapports sous lesquels on l'envisage. Ainsi d'après la doctrine de ces hérétiques la dénomination de Père s'appliquait à Dieu, comme créateur; il prenait le nom de Fils à raison de son union avec la nature humaine dans l'incarnation; enfin il était appelé Saint-Esprit, en tant qu'il se communique aux hommes par les dons de la grâce. Ces noms ne

servaient donc point à exprimer une distinction réelle, mais seulement une distinction idéale, fondée sur ce que Dieu par rapport aux hommes semble remplir différents personnages. Il suivait de là qu'il n'y avait plus de trinité en Dieu, et comme le Fils n'était plus une personne distincte l'incarnation et la passion n'avaient pû avoir eu lieu que dans la personne du Père; ce qui fit donner à ces hérétiques le nom de patripassiens. L'hérésie de Sabellius fut combattue par saint Denis d'Alexandrie dans plusieurs écrits, et déjà auparavant Tertullien l'avait réfutée par un traité solide contre Praxèas. Du reste cette hérésie trouva peu de partisans; mais elle ne laissa pas de se maintenir jusqu'au ve siècle.

SABIANS ou chrétiens de Saint-Jean, sont une secte peu nombreuse que l'on trouve en Perse, et dont la religion n'est autre chose qu'un mélange grossier des dogmes chrétiens, juifs et persans. Ils reconnaissent saint Jean-Baptiste pour leur fondateur, et prétendent être les descendants de ces juifs qui furent chassés de Jérusalem au VIIe siècle par les sectateurs de Mahomet, lors de leur invasion en Syrie. (*Voyez* SABÉENS.)

SABINE (*bot.*). Espèce du genre GENÉVRIER (*voy.* ce mot), désignée par les botanistes sous le nom de *juniperus sabina*, Linn.

SABINIEN, 67e pape, né à Volterre. Il était diacre de l'Église romaine quand saint Grégoire-le-Grand l'envoya en qualité de nonce à Constantinople auprès de l'empereur Maurice. La confiance de saint Grégoire et les hautes fonctions dont ce pape l'avait investi lui valurent la pontificat en 604, après la mort de son bienfaiteur. Il mourut en 605.

SABINS. Peuple fort ancien de l'Italie centrale. Le pays qu'ils habitaient, la Sabine, s'étendait au nord du Tibre à Nomentum; il était terminé à l'ouest par le Tibre et le Latium; au midi il s'avançait jusqu'au territoire des Vestins. (*Voy.* SAMNIUM et SAMNITES). Quoique rude et montueuse, cette partie de l'Italie, de temps immémorial couverte de nombreux troupeaux, devint bien fertile, fécondée par les sueurs de ses laborieux habitants. Du temps de Strabon on y remarquait beaucoup de vignes et d'oliviers. Les villes principales de la Sabine étaient Amiterne, Reatum (Rieti), Foruli, Trebula, Eretum et l'antique Cures, à jamais célèbre pour avoir produit Titus Tatius qui pendant quelque temps partagea avec Romulus le pouvoir souverain dans Rome, et le sage Numa qui donna des lois à la ville éternelle; c'est aussi de Cures que, suivant Strabon et quelques autres auteurs, les Romains furent appelés *Quirites*. Ces villes et quelques autres étaient peu considérables; les Sabins se plaisaient dans des bourgades sans murailles, qui les mettaient a portée de leurs terres et de leurs troupeaux. A l'exemple des Lacédémoniens dont ils prétendaient descendre ils ne fortifiaient pas leurs villes, ne mettant leur confiance que dans leur courage et leurs armes. C'étaient des hommes de mœurs simples et innocentes, habitués à une vie dure et austère. Gouvernés par de justes lois, peu nombreuses et faciles à observer, pénétrés de la crainte des dieux, ils se montraient zélés pour les cérémonies du culte; ils étaient grands observateurs des présages et attribuaient une importance exagérée aux songes. On peut même dire, ce qui parut dans la suite, qu'ils poussaient le respect pour la religion jusqu'à une superstition grossière et extravagante.

Leur religion ne nous est pas connue directement; nous pouvons seulement nous en faire une idée par les institutions religieuses qu'ils donnèrent aux Romains et par celles qu'ils transmirent à leurs colonies et qu'on retrouva chez les Samnites et les peuples d'origine sabellienne. Rome leur emprunta le culte de Castor et de Pollux et probablement aussi celui d'Hercule: elle apprit d'eux à honorer un grand nombre d'autres divinités, comme l'indique le passage suivant: *Feronia, Minerva, Novensiles a Sabinis; paulò aliter ab eisdem dicimus Laram, Vestam, Salutem, Fortem-Fortunam, Fidem. Eá re Sabinorum linguam olent, quæ Tatii regis voto sunt Romæ dedicatæ; nam, ut Annales dicunt, vovit Opi Floræque; Diovi Saturnoque; soli lunæque Vulcano, Summano; itemque Larundæ, Termino, Quirino, Vortomno, Laribus, Dianæ, Cloacinæque.* VARRON, de L. H. G. Si nous devons nous interdire les commentaires dont ce curieux texte serait susceptible, il faut remarquer en passant que *Diovi* est devenu *Jovi*, et que *Quirinus*, dénomination sous laquelle Romulus fut adoré, était connu des Romains avant la mort de leur premier roi, et désignait un dieu armé de la lance (*quiris*, lame ou pique en sabin), Mars probablement, dont Romulus était fils suivant la tradition sacrée. Ainsi la religion des

Sabins avait été introduite à Rome, même avant les sages établissements de Numa, qui n'eut, pour ainsi dire, qu'à en régler les cérémonies. L'admirable institution du fécial, institution religieuse et politique tout à-la-fois, remontait aussi soit à Tatius, soit à Numa.

A quelle époque vint en Italie ce peuple justement renommé, dont les nombreuses colonies peuplèrent la quatrième partie de l'Italie, qui fournit à Rome le tiers de la population de cette république naissante, qui lui donna trois rois (Tatius, Numa et Ancus Martius), et leur envoya plus tard le fameux *Clausus* (*Claudius*) avec cinq mille clients, dont les descendants jouèrent un si grand rôle dans la cité de Romulus. Il est impossible de rien affirmer de positif à cet égard : si l'on s'en rapporte à une tradition mentionnée par Denys d'Halicarnasse, et qui semble avoir été puisée chez les Sabins eux-mêmes, ce serait au temps de Lycurgue (c'est-à-dire environ 900 ans avant J.-C.) que ces hommes libres et fiers auraient quitté la Laconie, ne voulant pas subir le joug de lois qu'ils trouvaient tyranniques. Suivant la même tradition, ils seraient venus, à la suite de plusieurs émigrations du Péloponnèse, se fixer sur les limites du Latium ; là ils auraient contracté tout d'abord une alliance étroite avec les Umbriens, peuple d'origine gauloise, établi depuis longtemps dans la contrée, et auraient adopté en partie leurs usages et leurs armes. Là ils se seraient multipliés, en retenant quelque chose des institutions lacédémoniennes, préexistantes aux établissements de Lycurgue, et se seraient fait respecter de leurs voisins par un courage peu ordinaire, et par un esprit de justice qu'on s'est plu à leur reconnaître. On sait avec quelle énergie, suivant les anciennes annales, ils tirèrent vengeance de l'outrageante insulte qui leur avait été faite dans la personne de leurs filles, par les compagnons de Romulus. Devenus amis et alliés du peuple romain, au milieu duquel ils voyaient un certain nombre de leurs concitoyens, ils se virent attaqués dans la suite par les rois qui devaient réagir contre l'influence sabine; par Tullus Hostilius d'abord, ensuite par Tarquin l'Ancien : si dans ces deux guerres leur courage si vanté ne les abandonna pas, ils succombèrent toutefois, attaqués à l'improviste avec des forces supérieures, surtout avec une nombreuse et brillante cavalerie contre l'impétuosité de laquelle ils ne purent tenir ; il paraît que comme les Lacédémoniens ils étaient lents à se mettre en campagne; ils prirent encore les armes contre Rome après l'expulsion des rois et pendant les troubles que fit naître le triumvirat. Ils eurent quelque succès dans cette dernière guerre, succès que leur fit expier l'année suivante le consul M. Horatius, auquel ils firent cependant acheter chèrement la victoire. En 290 ils recommencèrent les hostilités, à la voix des Samnites; mais n'ayant pas eu un meilleur succès que ceux qu'ils voulaient secourir, ils se trouvèrent très heureux de renouveler l'ancien traité; ils obtinrent néanmoins de plus qu'à l'avenir ils fussent traités comme citoyens romains, sans jouir pourtant du droit de suffrage. Quant à leur langue, elle devait être originairement grecque, mais il paraît qu'elle s'était à la fin mélangée de celtique, grâce au voisinage des Ombriens. Elle avait, suivant Varron, étendu ses racines jusque dans l'Osque. Les Sabins firent passer un grand nombre de leurs mots dans la langue latine : nous savons de Varron que *crepusculum* et *idus* (*eidus*) leur avaient été empruntés. On ne peut douter non plus que *puer*, l'enfant, et *macellum*, le marché, ne soient venus de la Sabine : il y a cela de remarquable pour ces derniers qu'ils faisaient partie de la langue des Lacédémoniens : πῶρ, au lieu de παῖς, et μακέλλον, marché. LENDIÈRE.

SABINUS (JULIUS), seigneur gaulois, né parmi les Lingons (pays de Langres), joua un des premiers rôles dans l'insurrection des Gaules qui eut lieu à la mort de Vitellius (71 de l'ère vulgaire) : il ne s'agissait de rien moins que de substituer l'empire des Gaules à l'empire romain que les dieux semblaient abandonner. En effet, Galba et Othon n'avaient fait que passer ; Vitellius n'avait pas eu un règne beaucoup plus long ; le Capitole était brûlé, toutes les provinces s'agitaient, et Rome était sans chef. Dans les Gaules quelques légions s'étaient laissé séduire, et elles avaient solennellement reconnu l'*empire* des Gaules. Pendant que J. Tutor faisait de grands progrès dans le nord, et se voyait maître de quelques villes d'une haute importance, Julius Sabinus voulut se distinguer encore davantage : se donnant pour un petit-fils de Jules-César, il réunit des troupes plus nombreuses qu'aguerries, se fait proclamer César et s'avance précipitamment pour soumettre les Séquanes. Ceux-ci, fort attachés aux

Romains et ne comprenant rien à tous ces mouvements désordonnés, firent bonne contenance et battirent Sabinus. Autant il avait montré d'empressement et de présomption dans le commencement de la révolte, autant il fit paraître de timidité et de découragement après sa défaite. Il s'enfuit précipitamment dans une de ses maisons de campagne, y mit le feu, et fit répandre le bruit de sa mort. Il s'était retiré dans un souterrain. Éponine, sa femme, n'avait pas été mise dans le secret : elle témoigna du plus violent désespoir. Sabinus en fut touché et lui fit connaître le lieu de sa retraite. Elle alla s'y ensevelir, y donna naissance à deux enfants jumeaux.

Pendant neuf ans Sabinus fut assez heureux pour échapper à toutes les perquisitions de ses ennemis ; mais enfin il fut découvert, et conduit à Rome chargé de chaînes, avec sa femme et ses deux enfants. Éponine mit en usage et épuisa tout ce qui peut exciter la compassion des humains : Vespasien demeura inflexible et ternit la gloire de son règne en les envoyant tous au supplice. Malgré la légèreté qui paraît dans presque toute la conduite de Sabinus et son ardente ambition, il faut bien qu'il ait été doué de quelques qualités excellentes pour avoir donné lieu à un dévouement aussi héroïque que celui dont il fut l'objet de la part de sa femme.

SABLE. Toutes ces matières pierreuses que vous rencontrez à la surface du sol ont reçu le nom de sables lorsqu'elles sont divisées en grains très petits, sans cohérence entre eux, offrant des angles aigus et des arêtes vives ; mais si les grains sont d'une médiocre grosseur, que leurs angles et leurs arêtes soient émoussés, on les appelle *graviers*. La couleur et la composition chimique de ceux-ci varient à chaque pas, tandis que celles des sables restent ordinairement les mêmes ; seulement dans des lieux très distants les uns des autres on trouve des différences de coloration, dues au mélange de diverses substances étrangères avec la matière siliceuse qui en forme la base. Ils ne seront donc attaqués que par les agents chimiques qui exercent une action sur l'acide silicique, tels que les alcalis, surtout la potasse et l'acide fluorhydrique. Ces sables se trouvent répandus dans toutes les parties du globe en masses considérables, soit à la surface, soit dans l'intérieur. A la surface, on les trouve couvrant des étendues immenses, telles que le Sahara, les déserts de l'Arabie, les steppes de la Tartarie, etc. Dans quelques-unes de ces contrées, les sables, desséchés par un soleil brûlant, offrent par leur mobilité l'aspect de véritables mers, et soulevés par les vents ils se transportent souvent à des distances très éloignées, détruisant tout sur leur passage. Réunis en masses moins considérables, ils se trouvent le long des rivages des mers, où quelquefois ils prennent le nom de *dunes*, dans le lit de toutes les rivières, ou bien ils forment de petites plaines et des collines recouvertes par une légère couche de terre végétale. S'ils sont si nombreux à la surface du globe que nul pays n'en soit totalement privé, ils ne sont pas moins communs dans l'intérieur ; on les trouve par couches épaisses dans les terrains d'alluvion, et même dans les terrains primitifs. Quelquefois ils forment le noyau solide de certaines pierres, telles que les grès, et rarement des calcaires. On observe même que ces pierres sont d'autant plus dures, d'autant plus résistantes, que la pâte qui soude entre eux ces grains de sable se rapproche davantage de la composition siliceuse. Quelle force a pu les produire ? Comment se fait-il qu'ils soient répandus en si grande quantité dans certains lieux ? Pour plusieurs pays on explique bien leur formation par la destruction des roches tendres et des coquillages marins; mais les sables quartzeux, comment ont-ils été produits ? nul ne le sait, car il n'existe à la connaissance de l'homme aucun agent capable de pulvériser ainsi les roches de quartz. Si les sables sont presque partout défavorables à l'agriculture, l'industrie est parvenue à en tirer souvent un parti très utile. Ainsi les quartzeux forment la base de la fabrication du verre ; ceux qui sont divisés en poudre très fine, et contenant de l'argile sans aucun mélange de carbonate de chaux qui se décomposerait par une très forte chaleur, sont utilisés pour le moulage des objets d'art, tandis que pour la fonte des métaux en lingots on emploie le même sable, mais moins fin. Quelle que soit leur nature, ils constituent, par leur union avec la chaux et la quantité d'eau nécessaire pour en former une pâte assez dure, le mortier si utile pour la maçonnerie. Enfin ils nous fournissent l'acide silicique, dont Berzelius a extrait le *silicium*, et qui, combiné avec la potasse, forme un silicate de potasse soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'eau froide, inaltérable à l'air, employé aujourd'hui pour rendre incombustibles les décors de théâtre et donner aux

objets en plâtre la solidité et la durée de la pierre. Il sera parlé, au mot LANNES, de la culture des plaines de sable, des moyens d'arrêter leur marche envahissante, de fixer les dunes, etc.

SABLES D'OLONNE. Petite ville du Poitou, aujourd'hui sous-préfecture du département de la Vendée. Bâtie sur une pointe sablonneuse défendue par quelques batteries, elle est partagée par quatre rues droites et parallèles. Elle doit son nom à des dunes de sable qui s'élèvent sur la pointe où elle est bâtie; son port, sûr mais peu profond, ne peut recevoir que des bâtiments de 400 à 300 tonneaux. Il est privilégié pour l'exportation du blé, et fait un commerce considérable de sel. Tous les ans elle expédie plusieurs bâtiments à la pêche de la morue au grand banc de Terre-Neuve.

SABLIER (*bot.*), *hura*, Linn. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, de la monoécie monadelphie de Linné, dont une espèce est très connue à cause de son fruit, qui se trouve dans toutes les collections d'objets d'histoire naturelle. Voici les caractères de ce genre: fleurs monoïques, les mâles réunis; chaton serré, multiflore, chacune munie de son écaille. Ces fleurs sont composées: d'un calice court, urcéolé, tronqué; d'un androphore épais, cylindrique, qui présente dans sa longueur deux ou trois rangées circulaires de petits tubercules arrondis, dont chacun porte une anthère à sa partie inférieure. Les fleurs femelles sont solitaires; elles se composent: d'un calice semblable à celui des fleurs mâles, qui finit par se diviser en trois lanières; d'un pistil formé d'un ovaire sessile à 12-18 loges, chacune uniovulée; d'un long style dilaté à sa partie supérieure en entonnoir et surmonté d'un très grand stigmate à 12-18 lobes en rayons. A cette fleur succède une capsule ligneuse, déprimée, orbiculaire, à 12-18 côtes arrondies; chaque côté répond à une coque, et chaque coque s'ouvre en deux valves pour projeter sa graine avec une force élastique très considérable. — Les sabliers sont des arbres de l'Amérique tropicale, à suc laiteux, à feuilles alternes, pétiolées, portant deux glandes à l'extrémité de leur pétiole. — L'espèce la plus connue est le sablier élastique, *hura crepitans*, Linn., connu vulgairement sous les noms de *sablier*, *pet de diable*, etc. C'est un arbre qui s'élève a plus de quatre-vingts pieds de hauteur; ses feuilles sont glabres, crénelées, en forme de cœur, longues d'environ un pied, longuement pétiolées, accompagnées à leur base de stipules très caduques. Le fruit de cet arbre est totalement ligneux, et la force avec laquelle il ouvre ses coques à la maturité est tellement considérable, que, dans les collections, on est obligé de le serrer avec un fil de fer ou une bonne ficelle pour empêcher son explosion. Au reste, il a été reconnu que cette déhiscence si énergiquement opérée peut être retardée, même pendant plusieurs années et dans des circonstances qui paraîtraient devoir l'amener infailliblement. C'est ainsi que l'on a signalé tout récemment le fait remarquable d'un de ces fruits qui, après avoir couru sans être lié parmi de vieux objets chez un marchand brocanteur, ayant été ensuite placé dans une collection, a fait explosion pendant les jours les plus froids du mois de février 1845. — Le nom de sablier a été donné à ces plantes parce que les Américains emploient leur fruit en guise de sablier pour l'écriture.

SABLIER. Sorte d'horloge à sable, à l'aide de laquelle on mesure le temps, et que l'on pourrait croire dérivée de la clepsydre, horloge d'eau, si, dans un bas-relief antique représentant les noces de Thétis et de Pélée, on ne voyait pas déjà un sablier dans la main de Morphée. Les sabliers de quelques minutes sont faits avec un tube de verre que l'émailleur ramollit, étire et souffle à la lampe, et dont il fait deux petites bouteilles que joignent un étranglement étroit et percé d'un trou par lequel l'eau, le sable et quelquefois le mercure, coulent de l'une dans l'autre dans un temps donné. Ceux d'une demi-heure et plus, sont fabriqués de deux pièces. On ne se sert plus guère du sablier que pour mesurer de très courtes durées, et dans les cas où l'on ne tient point à une précision rigoureuse.

A Rome, c'était toujours l'eau qui était supposée remplir soit le sablier, soit la clepsydre. « L'eau me manque », disait un orateur au barreau, et cela signifiait « je n'ai point assez de « temps pour m'expliquer. » Lorsqu'un empêchement étranger au plaidoyer le suspendait, on arrêtait l'eau, et cela s'appelait *aquam sustinere*. Un certain espace de temps était nommé un clepsydre. « Serez-vous long, avo« cat »? demandait le préteur. « J'en ai pour « trois, pour quatre clepsydres », répondait-on.

SABLIÈRE (ANTOINE RAMBOUILLET DE LA), surnommé de son temps le *madrigalier*

français, n'avait aucun lien de parenté avec la famille du même nom, dont l'hôtel, dans la jeunesse de Louis XIV, fut le rendez-vous des précieuses non ridicules. Un esprit délicat sans être maniéré, flu sans effort, galant sans fadeur, cette nuance de frivolité qui n'exclut pas la sensibilité, une assez grande facilité à faire de petits vers, dans lesquels se réfléchissaient ces qualités, lui valurent de grands succès dans cette société du XVIIe siècle qui causait si bien. La plupart des madrigaux de La Sablière furent faits pour une jeune hollandaise, Marie Vanghangel, dont la mort, à la fleur de l'âge, lui laissa des regrets si vifs qu'il en mourut l'année suivante. Il n'avait que 65 ans. Ses *Madrigaux* ont été publiés par son fils en 1680 l'année même de sa mort et souvent reproduits. Charles Nodier en a donné une très jolie édition dans sa *Collection des petits classiques français*, 1825. Aucune production ne reflète mieux tout un côté du siècle du grand roi.

La vie de Mme DE LA SABLIÈRE est plus connue que celle de son mari, grâce à son amabilité qui faisait ombrage à Mlle de Montpensier, et à la protection généreuse qu'elle accorda à Bernis et à La Fontaine. Elle ne fut pas meilleure gardienne que son mari de la foi conjugale, et comme on le lui reprochait, en lui alléguant que les bêtes ne faisaient l'amour que pendant une saison. « C'est, répondit-elle, parce que ce « sont des bêtes », bon mot que Beaumarchais lui a emprunté pour le mettre, en le gâtant, dans la bouche de Brid'oison. Elle avait relevé quelques fautes dans les vers suivants de la 5e épître de Boileau :

Que l'*astrolabe* en main un autre aille chercher
Si le soleil est *fixe* ou *tourne sur son axe*,
Si Saturne à nos yeux peut faire un parallaxe.....

Boileau pour s'en venger la dépeignit comme une pédante dans sa satire des femmes; mais bien que Mme de la Sablière eût étudié les langues, les mathématiques, la physique et l'astronomie, il paraît que jamais reproche ne fut moins fondé. Abandonnée par la Fare qu'elle aimait, à l'époque même de la mort de son mari, elle alla demander des consolations à la religion et passa ses dernières années à faire le bien, retirée aux Incurables où elle mourut en 1693. Des *Pensées chrétiennes* écrites par elles dans les dernières années de sa vie ont été insérées dans quelques éditions des *Maximes de La Rochefoucauld*. J. FLEURY.

SABLINE (*bot.*), *arenaria*, Linn. Grand genre de la famille des caryophillées, formé de petites plantes herbacées ou sous-frutescentes, dispersées sur la presque totalité du globe, mais principalement dans les contrées tempérées et froides de l'hémisphère boréal. Elles sont peu abondantes en Amérique, et elles manquent tout-à-fait dans la Nouvelle-Hollande et dans l'Océanie. — Les caractères de ce genre sont les suivants : un calice à cinq parties, une corolle à cinq pétales de forme un peu variable, mais toujours entiers ou très légèrement échancrés à leur sommet et jamais bifides, ce qui distingue les sablines des stellaires, genre extrêmement voisin ; dix étamines ou quelquefois moins par l'avortement de quelques-unes, toutes fertiles, insérées sur un disque; un pistil à trois styles. — Le fruit qui lui succède est une capsule uniloculaire, polysperme, s'ouvrant d'abord au sommet par des dents en nombre double de celui des styles et se divisant ensuite en deux ou trois valves longitudinales. — Le genre sabline se compose aujourd'hui d'environ 140 espèces ; parmi elles un bon nombre se trouve en France, surtout dans les chaînes des Pyrénées et des Alpes. La distinction de ces espèces offre souvent beaucoup de difficulté.

Dans le Prodrome de Decandolle, où ce genre a été traité par M. Seringe, il est divisé en deux grandes sections : 1° celle des *spergularia*, qui ont des feuilles linéaires, accompagnées de stipules scarieuses; c'est à cette section qu'appartiennent quelques-unes de nos espèces françaises, les *arenaria segetalis*, Lam.; *A. rubra*, Lin.; *A. media*, Lin.; 2° celle des *arenarium*, dont les feuilles sont linéaires, lancéolées et arrondies, et dépourvues de stipules. Cette section comprend la majeure partie de nos espèces.

SABORD. C'est l'embrasure quadrangulaire percée dans la muraille pour y passer la volée d'un canon. Les sabords sont à égale distance, et ne doivent jamais être percés les uns au-dessus des autres dans les bâtiments qui montent plus d'une batterie; leurs grandeurs sont proportionnées au calibre du canon (un mètre carré le plus grand). Les sabords ont le bas de leurs seuillets extérieurs élevé depuis cinq jusqu'à six pieds au-dessus du niveau de la mer, pour la première batterie des vaisseaux de guerre et grandes frégates. — La place des sabords de charge est en dessous de la barre de pont dans les flûtes, gabarres et bâtiments de transport.

Les bâtiments destinés à recevoir des bois de construction, ont aussi des sabords de charge de l'avant, percés dessous la guirlande de pont. On ferme les sabords avec les mantelets de la batterie basse d'un vaisseau ou de la batterie d'une grande frégate, et avec des faux sabords les secondes batteries des vaisseaux, la batterie des petites frégates et autres bâtiments de guerre. — On commande d'ouvrir les sabords, de mettre le canon aux sabords, de condamner les sabords. — On donne aussi le nom de sabord à toute ouverture qui a lieu tant dans les œuvres mortes que dans la carène, soit pour cause d'échouage sur des roches, par des boulets dans un combat, ou faite à dessein à coups de hache.

SABOT (*accept. div.*). Ce mot est employé dans les arts et dans l'histoire naturelle avec des acceptions diverses dont la plupart se rapportent à l'idée de chaussure.

En effet, le sabot est une chaussure de bois fort en usage dans la campagne principalement et dans les classes peu aisées ; ce n'est pas que cette chaussure soit complètement inusitée dans la classe aisée, car on fabrique pour elle des sabots dont le prix s'élève aussi haut que celui des souliers. L'avantage du sabot est de tenir le pied complètement à l'abri de l'humidité et presque du froid ; ses inconvénients sont : de cacher la forme du pied sous une enveloppe entièrement rigide, d'exiger une certaine habitude pour la marche et de produire un son bruyant. L'ouvrier pauvre, ou qui ne craint pas d'être par fois nu-pieds, porte cette chaussure à nu; quelquefois il la garnit de paille qu'il pose en long sur la semelle et qu'il change fréquemment: le plus souvent le pied est garni d'un chausson avec ou sans bas. Le sabot est toujours fait d'un seul morceau de bois; il peut ne présenter qu'une ouverture qui suffise juste pour introduire le pied, et alors le bois lui-même porte sur le coude-pied. Cette sorte de sabots est particulièrement utile aux ouvriers, comme les tanneurs, qui travaillent des objets toujours mouillés; une grosse guêtre (ou houzette), dont la partie inférieure se rabat sur le sabot, garantit exactement leurs pieds de l'eau. Quelquefois le dessus du sabot ne monte pas jusqu'au coude-pied ; alors il est nécessaire de placer une bride, petite bande de cuir attachée par ses deux extrémités aux deux côtés du sabot et qui passe par-dessus le coude-pied comme une sorte d'anse. Le sabot, une fois qu'il a une bride, peut être réduit presque à une simple semelle; alors il ne garde à l'extrémité qu'un très petit dessus dans lequel s'engage le bout du pied, et du côté du talon une petite saillie qui, empêchant le pied de reculer, donne de la solidité à cette chaussure. Dans cet état, le sabot ne se porte qu'avec un soulier; il fait simplement l'effet d'une double semelle.

Le sabot est la plupart du temps d'une forme très grossière et assez lourd; cependant on en fait une assez grande quantité auxquels on ne laisse que l'épaisseur de bois absolument indispensable. On leur donne même l'apparence extérieure de souliers.

La dernière exposition de l'industrie (1844) offrait des sabots très couverts qui imitaient le pied chaussé d'un brodequin. Sous Louis XIV, Limoges avait une grande réputation pour la fabrication des sabots élégants et riches. Cette fabrication, mieux raisonnée que celle que l'on voudrait tenter aujourd'hui pour la classe riche, n'avait pas l'ambitieuse prétention d'imiter en apparence la souplesse du maroquin, mais, s'ingéniant à profiter des véritables avantages de la matière qu'elle employait, elle sculptait à jour dans le bois de gracieuses figures, les dorait même, et garnissait l'intérieur de velours. Nous croyons que de jolies fantaisies de ce genre auraient encore quelques chances d'être accueillies.

La fabrication de sabots communs occupe un grand nombre de bras, et convient parfaitement à l'habitant des campagnes pendant le temps qui n'est pas réclamé par les travaux des champs. Il faut peu d'avances pour cette industrie dont les produits sont toujours d'un débit assuré, et on peut se procurer tous les outils nécessaires avec une quarantaine de francs : l'établi se compose d'une bûche de quatorze à quinze décimètres de long que le sabotier dispose lui-même sur des pieux piqués dans le sol et à la hauteur qui lui est convenable. Cet atelier est souvent établi dans les forêts au milieu même des exploitations de bois.

On coupe dans une bûche de grosseur suffisante la longueur nécessaire pour un sabot; on lui donne grossièrement avec une petite hache, ou hacherot, la forme extérieure ; puis on achève de le tailler avec le paroir. Le paroir est un long couteau ; sa lame, de cinq à six décimètres de long et large de quatre à cinq centimètres, se termine d'un bout par une espèce d'anneau ouvert ou plutôt de crochet, et de l'au-

tre par un manche très court en béquille. Le crochet se passe dans une boule de fer fixée sur l'établi et qui sert de point d'appui à l'extrémité de l'instrument auquel on imprime à l'aide de la poignée tous les mouvements que l'on veut. L'ouvrier tient dans une main le sabot qu'il appuie en même temps sur l'établi, et avec son paroir, qui agit comme un levier du second genre, il lui donne facilement la forme qu'il désire.

Le sabot taillé, le plus difficile est fait : il est alors placé dans une entaille pratiquée en travers de la bûche qui sert d'établi, et serré avec un coin qui le tient immobile, le côté du talon tourné vers l'ouvrier. C'est à l'aide d'une cuiller, instrument d'acier formé d'un demi-cylindre creux terminé par une demi-calotte sphérique, coupant dans toute la double courbe que décrivent ses bords, et qui se termine en une tige de fer longue de cinq à six décimètres, dont l'extrémité est fixée à un manche avec lequel elle forme croix, c'est à l'aide de cet instrument, auquel l'ouvrier imprime un mouvement de va-et-vient, qu'un trou cylindrique est percé pe pendiculairement à la semelle, au-dessus du talon et dans la courbe que formera le derrière de la chaussure. Un autre trou pareil est percé de même à l'endroit où s'arrête le dessus du sabot; ce qui reste de bois entre deux est facilement enlevé. Alors, avec un amorçoir ou boutoir, instrument qu'on retrouve chez les charpentiers et les charrons et qui est une espèce de vrille à corps plat, on commence le trou qui, prolongé jusque vers l'extrémité du sabot et élargi convenablement à l'aide de la cuiller, deviendra convenable pour loger le pied. La semelle est aplanie intérieurement à l'aide de la doloire, espèce de ciseau assez large, aux deux bords relevés et dont la tige de fer est coudée, parce que le taillant doit atteindre une surface creuse. La doloire du sabotier a quelque rapport avec celle du tonnelier, mais elle coupe en poussant et a sa lame plane avec deux côtés verticaux, tandis que l'autre a son taillant courbe et coupe en tirant. Quelquefois on emploie la rulne, couteau à lame étroite, tranchante des deux côtés et recourbée sur elle-même à l'extrémité pour terminer le bout intérieur du sabot.

Tels sont les outils indispensables pour les sabots communs.

Les sabots, quand ils sont terminés, doivent être fumés, c'est-à-dire exposés au feu pour les sécher (car ils sont faits avec du bois vert) et pour leur donner une couleur que les consommateurs recherchent. L'ouvrier, après avoir accouplé chaque paire et quelquefois étendu sur le bois une légère décoction de bois de Brésil, les dispose en pile dans son foyer au milieu d'un amas d'herbages et de copeaux auxquels il ajoute quelquefois des os, afin d'obtenir beaucoup de fumée. Quelquefois les sabots sans être fumés sont peints en noir.

Un ouvrier fabrique quinze à vingt paires de sabots communs par jour.

Les sabots étaient connus des Romains : Cicéron dit que les parricides, avant d'être enfermés dans un sac pour être jetés à la mer, étaient chaussés avec des sabots. Caton cite les sabots comme étant la chaussure des esclaves qui se livraient à la culture.

On appelle sabot l'enveloppe cornée dans laquelle sont renfermés les doigts de certains mammifères. Les solipèdes n'ont qu'un sabot à chaque pied, les ruminants en ont deux, les pachydermes de trois à cinq et quelques-uns davantage aux pieds de devant qu'à ceux de derrière.

Les charpentiers appellent sabot l'étui de fer court et un peu pointu dont ils garnissent l'extrémité inférieure des pieux qu'ils doivent enfoncer en terre à l'aide du mouton.

Les cordiers appellent sabot un cône tronqué en bois qui leur sert à commettre les cordages : ce cône porte autant de cannelures à sa surface qu'il doit entrer de brins ou de torons dans le cordage.

Les conducteurs de voitures donnent le nom de sabot à une bande de fer que l'on engage sous une roue dans les descentes : cet instrument, attaché par une chaîne suffisamment longue à un des sommiers ou à la caisse de la voiture, est entraîné du même mouvement qu'elle, de sorte que la roue qui porte sur le sabot ne tourne plus, et que ce point de l'équipage est simplement traîné sur le sol. Le frottement que cette disposition occasione diminue la vitesse de l'équipage dans les descentes. Lorsqu'on veut retirer le sabot, on fait reculer la voiture, la roue retombe sur le sol, et le sabot dégagé se suspend après un des sommiers.

Le sabot est un jouet à l'usage des enfants : il est fait en bois et a la figure d'un cylindre terminé par une partie conique; il n'a pas de fer à son extrémité ou bien ce n'est qu'un clou qui y est enfoncé entièrement et dont la tête arrondie fa-

cilite le mouvement de rotation qu'il s'agit d'imprimer au jouet. Cet instrument se tient sur sa pointe lorsqu'on lui imprime un vif mouvement de rotation dans le sens de son axe ; ce mouvement doit être entretenu à l'aide d'un fouet dont on le frappe fréquemment, de façon à ce que la lanière, s'enveloppant autour du jouet, renouvelle l'impulsion primitive. Le sabot diffère de la toupie, d'abord parce que celle-ci, d'une figure pyriforme, a son fer plus saillant, mais surtout par la manière de s'en servir. Après qu'on l'a enveloppée de la pointe à la base avec une ficelle, la toupie est lancée vivement sur le sol, de manière à tomber sur son fer et à y être soutenue par le vif mouvement de rotation qui lui est imprimé et sans qu'il soit besoin de l'entretenir à l'aide d'un fouet.

Les auteurs latins font mention du sabot. Tibulle le décrit de façon à ce qu'on ne puisse le méconnaitre. ÉMILE LEFÈVRE.

SABRE. *Voy.* ARMES.

SAC. Espèce de poche faite de cuir, de toile ou d'étoffe quelconque, plus longue que large, où l'on n'a laissé qu'une seule ouverture pour introduire ce que l'on veut y renfermer. Le mot sac est employé dans plusieurs proverbes, tels que : « Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui met dedans. » — « Tirer d'un sac deux moutures, etc. » On appelle sac d'un soldat le havresac dans lequel les fantassins renferment les objets à leur usage et qu'ils portent constamment sur leur dos lorsqu'ils sont de service, et sac de nuit celui que les voyageurs gardent près d'eux pour y renfermer les effets dont ils peuvent avoir besoin à chaque instant. On dit aussi le sac d'un procès pour désigner la réunion de toutes les pièces de la procédure. Les soldats qui sont en campagne ou bivouaqués dans des camps couchent dans des sacs destinés à cet usage. Autrefois le sac était l'habit des pénitents et des personnes qui venaient d'éprouver quelque grand malheur. En botanique, il faut entendre, selon de Candolle, la réunion des étamines dont les filets recouvrent l'ovaire, le sac de l'embryon et la membrane qui le recouvre immédiatement. En anatomie, on donne le nom de sac à une espèce de poche membraneuse placée près de l'œil, et sac herniaire l'enveloppe dans laquelle les viscères qui s'échappent pour former la hernie sont renfermées.

SAC, venant du verbe saccager, désigne le pillage d'une ville. Autrefois il était d'usage que toutes les villes prises d'assaut fussent saccagées ; aujourd'hui la civilisation a fait disparaitre presque entièrement cet usage barbare, trop contraire aux lois de l'humanité. Les sacs les plus célèbres sont celui de Rome par Alaric, auquel l'empereur Honorius avait manqué de parole; celui de la même ville par Genseric, roi des Vandales d'Afrique, appelé par l'impératrice Eudoxie qui voulait venger la mort de son époux Valentinien II, assassiné par Pétrone-Maxime : « La ville éternelle fut pillée pendant dix jours, et les dernières richesses retournèrent enrichir la patrie de Didon ; » enfin celui de la même ville par les soldats du connétable de Bourbon en 1527, où les cruautés qui y furent commises dépassèrent celles des deux premiers sacs. Il est peu de villes des Pays-Bas ou d'Allemagne qui n'aient été saccagées par les Espagnols dans les guerres du XVIe et du XVIIe siècle.

SACARE. Petit poids en usage dans l'île de Madagascar pour peser l'or et l'argent, et qui équivaut au denier de l'Europe. D. M.

SACCHINI (ANTONIO-MARIA-GASPARDO), né à Naples en 1735, et élève du conservatoire de Santa-Maria di Loretto, fut, au dire de quelques-uns, premier violon du théâtre de San-Carlo à l'âge de 11 ans. Nommé par la sérénissime république de Venise directeur de l'un des conservatoires de musique établis dans cette ville pour les jeunes filles, il s'y adonna surtout à la musique religieuse, qui selon lui était la seule source des belles inspirations pour le compositeur. Voyant sa réputation répandue dans toute l'Europe, il voulut la parcourir : il visita successivement les différentes parties de l'Italie, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre. Ce fut pendant son séjour à Londres que le Théâtre-Italien de Paris représenta pour la première fois une de ses pièces, son *Isola d'amore*, traduite sous le nom de *la Colonie*, pièce dont le succès prodigieux eut bientôt rendu populaire en France le nom de son auteur. L'Opéra, jaloux d'un tel succès, voulut aussi avoir une pièce de lui ; mais, quand elle fut prête, il ne voulut plus la jouer, et, plein de jalousie des succès des Italiens qui s'étaient emparés de cette pièce, il en fit interdire les représentations par la cour en vertu de son privilége. Après onze ans de séjour en Angleterre, Sacchini, forcé par sa santé de quitter ce pays, vint en France où la cour de Versailles lui fit l'accueil le plus flat-

leur et lui commanda de suite plusieurs opéras. Il jouit pendant longtemps d'une grande faveur; mais la cabale et l'intrigue parvinrent à retarder jusqu'en 1787 la représentation sur le théâtre de l'Opéra de son *Œdipe à Colonne*, représenté pour la première fois à Versailles en 1785, et enfin ses envieux réussirent à faire refuser une pièce que la reine lui avait demandée pour un voyage que la cour devait faire à Fontainebleau. Cet échec abrégea les jours de Sacchini en augmentant une fièvre dont il était alors atteint et qui le conduisit en peu de jours au tombeau. Son style se distingue par la grâce, la douceur et l'élégance de sa mélodie. Il tient un milieu entre la mollesse des Italiens et la rudesse des Allemands; mais ce en quoi il a surpassé tous ses contemporains, c'est d'avoir pu saisir exactement les caractères de tous les peuples, et d'avoir fait pour tous de la musique appropriée à leur goût. Il a composé un grand nombre d'opéras qui tous ont été vivement applaudis; car il était pour lui-même un juge très sévère, et on l'a vu souvent recommencer un grand nombre de fois le même morceau plutôt que de laisser passer rien de faible ou même de médiocre.

SACCOMYS (*zool.*). On désigne sous ce nom de petits animaux de l'Amérique méridionale faisant partie du genre des mammifères, de l'ordre des rongeurs et de la famille des claviculés. Ils ont des abajoues et leurs pieds sont armés de cinq doigt garnis d'ongles fouisseurs. Leur couleur est ordinairement d'un brun fauve clair dans la partie supérieure du corps, et d'un blanc roussâtre à la queue et dessous le ventre.

SACES. Peuples de la Scythie asiatique. Strabon, qui les a connus, les place à l'orient des Daces et des Massagètes. Ptolémée donne les bornes de leur pays. Selon lui ils étaient confinés à l'orient par une branche de l'Imaüs; au couchant l'Iaxarte les séparait de la Sogdiane; enfin au midi une autre branche de l'Imaüs, et au nord la Scythie, marquaient le terme de leur domination. Leur nom de Saces vient probablement du mot persan *Sakes*, que l'on dit d'ailleurs indifféremment pour Saces, qui en persan signifie *nomades*. Chacun sait, en effet, que presque tous les Scythes étaient sans demeures fixes, parcourant sans cesse leur vaste territoire. L'invasion la plus connue de Saces est celle qu'ils firent dans la Sogdiane et une partie de l'Arménie. Elle ne fut pas heureuse pour eux, car, après avoir vaincu leurs ennemis, ils se laissèrent prendre dans un stratagème bien connu pour être l'écueil ordinaire des peuples barbares. Ayant trouvé le camp des Perses bien garni de provisions de toute espèce, ils s'abandonnèrent sans mesure aux plaisirs de la table; attaqués alors par leurs ennemis, ils furent tous égorgés sans pouvoir se défendre. Duhaut.

SACHS (Hans), connu sous le nom du poète cordonnier, et le meilleur des *meistersaenger* (troubadours, trouvères) allemands, naquit à Nuremberg en 1494. Cordonnier de son état, et nouvel Homère, il voyagea comme compagnon, composant ses poésies dans les villes où il travaillait. De retour dans sa patrie, son talent lui acquit bientôt une immense considération, suivie rapidement d'honneurs de toutes espèces et des plus hautes dignités. Partisan de Luther, il contribua de tout son pouvoir à la propagation des idées du grand novateur. Il mourut à Nuremberg en 1576 après une heureuse vieillesse. Génie singulièrement fécond, ses poésies se distinguent par la naïveté, la chaleur, l'invention et la peinture des mœurs de l'époque. Il fut le plus grand poète de son siècle, et encore aujourd'hui l'Allemagne le regarde comme une de ses gloires littéraires. Ses œuvres complètes, consistant en 585 contes tant religieux que profanes ou mixtes, en quelques hymnes religieuses, belles de piété, de simplicité et d'élévation, et dans le fameux chant intitulé : *le Rossignol de Wittemberg*, qu'il composa à la louange de Luther, professeur à l'université de cette ville au moment où il brûla la bulle du pape, ont été imprimées un grand nombre de fois.

SACRAMENTAIRES. Nom générique sous lequel on a désigné tous les hérétiques qui ont attaqué la doctrine de l'Église sur les sacrements. On le donna spécialement aux sectaires protestants qui combattirent la présence réelle dans l'eucharistie. Les principaux furent Zwingle, Calvin, Muncer, Storck et Carlostadt. Cette divergence d'opinion amena une séparation violente dès 1524 entre Luther et quelques-uns de ses principaux adhérents; cette séparation porte le nom de *guerre des sacramentaires*. — On appelait autrefois sacramentaire un livre du pape Gélase I, qui renfermait toutes les prières de l'Église. Corrigé et réformé par le pape Grégoire-le-Grand, il a depuis été remplacé par les *missels* et les *rituels*.

SACRARIUM. Ce mot, chez les anciens, indiquait un endroit retiré de la maison et consacré spécialement à quelque divinité particulière. Il était donc bien différent du *Lararium* où se conservaient les *Lares* ou *Pénates* de la famille. Plus tard ce mot prit de l'extension, on s'en servit pour désigner dans les temples les lieux où l'on cachait les choses sacrées; c'était presque la sacristie de nos églises modernes.

SACRATA. Nom donné par les Romains aux lois fondamentales dont les transgresseurs étaient *sacrati*, c'est-à-dire *maudits* ou *dévoués aux dieux infernaux*. Les deux principales furent: 1° celle portée sur le mont Sacré, après la retraite du peuple sur cette montagne, pour l'établissement des tribuns et l'inviolabilité de leur personne; 2° la loi *Icilia*, qui défendait de rayer des contrôles un soldat sans son consentement.

SACRE. Ce mot dérivé du latin *sacer* désigne la cérémonie religieuse qui imprime le sceau de la divinité sur les princes lors de leur avènement au trône, ou sur les grands dignitaires de l'Église, car on dit aussi bien le sacre d'un évêque, d'un archevêque, que celui d'un roi, d'un empereur. Les cérémonies qui constituent le sacre des rois ont varié avec les temps, avec les lieux; mais le sacre lui-même a toujours existé.

Sans parler des siècles païens, où tant de cérémonies mystérieuses présidaient à l'avènement des nouveaux monarques, il suffit de dire que, dans toutes les époques de foi religieuse, il a été la condition essentielle de la possession de l'autorité souveraine. Ainsi nous voyons dans les Livres saints David dire au prophète Nathan et au grand-prêtre Sadoc d'aller sacrer son fils Salomon, et de le revêtir ensuite des insignes de la royauté, de crainte que son fils aîné, Adonias, dont les prétentions au trône l'inquiétaient, ne le prévînt et ne se fît sacrer par le grand-prêtre Abiathar. Saül lui-même, quoique élu roi entre toutes les tribus d'Israël par la voix du sort, ne put néanmoins jouir du pouvoir royal qu'après que Samuël, qui l'avait déjà sacré en secret avant son élection, n'eût versé de nouveau l'huile sainte sur son front devant le peuple assemblé. Si nous passons à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, à la fin du moyen âge, nous trouvons le même fait: un jeune prince succédant à son père et ne pouvant parvenir à recueillir l'héritage paternel dont une mère barbare l'a privé par une haine aveugle. Nous sommes en 1422; Charles VI vient de mourir; Henri VI, déjà roi d'Angleterre, voit encore la couronne des lis se poser sur son berceau, tandis qu'à peine quelques serviteurs fidèles saluent du titre de roi le dauphin, seul héritier de la couronne, d'après la loi constitutive du royaume. Bientôt les régents anglais veulent enlever au monarque légitime le pays qui lui est resté fidèle. Vainqueurs à Crevant, à Verneuil, ils voient bientôt leurs armées entourer Orléans, le dernier espoir des Français. Tout paraît perdu, le peuple reste immobile spectateur de la lutte entre les deux prétendants à la couronne de France; mais Jeanne d'Arc arrive à la cour du *gentil dauphin*, comme elle l'appelle, elle va délivrer Orléans, et sitôt après conduire sacrer Charles VII à Reims. Dès lors l'issue de la lutte est connue à l'avance, le peuple a un roi, il se lève en sa faveur, et, sous la conduite du bas clergé et des ordres mendiants, il chasse partout l'ennemi national. Non-seulement le sacre était la condition *sine quâ non* pour la tranquille possession d'un trône, il avait encore le privilége de placer sous la protection immédiate de Dieu celui qui avait été le sujet de cette sainte cérémonie. Le Seigneur n'a-t-il pas dit: « Ne touchez pas à mes oints? » Porter la main sur une personne sacrée, fût-ce même après sa mort, était donc un sacrilége: aussi David fit-il mettre à mort l'Amalécite qui lui apporta la tête de Saül, bien qu'il l'eût coupée après la mort de cet infortuné monarque. Lorsque Pepin s'empara de la couronne de Thierry IV, son premier soin fut de se faire sacrer par saint Boniface, archevêque de Mayence, pour éviter le sort qu'avait éprouvé un membre de sa famille, Grimoald, qui, comme lui, avait voulu se substituer aux descendants de Clovis. Puis, croyant qu'une onction donnée par le chef de l'Église serait encore plus efficace, il se fit sacrer de nouveau par le souverain pontife Étienne II, lorsque ce pape vint en France demander des secours contre les prétentions d'Astolphe, roi des Lombards, et, pour mieux assurer le trône à sa famille, il fit sacrer ses deux fils en même temps que lui, et Étienne II défendit, sous peine d'excommunication, aux Francs de prendre jamais d'autres rois que Pepin et ses deux fils. Les empereurs qui succédèrent à Charlemagne sur le

trône d'Occident se hâtaient d'aller à Rome prendre possession de la couronne impériale, en se faisant sacrer par le pape.

On est partagé sur la question de savoir si les princes de la première dynastie des rois de France ont été sacrés; il n'en reste aucune preuve historique, et les historiens, tout en racontant qu'Étienne II sacra Pepin à la manière des ancêtres, *more majorum*, ne nous disent nullement où, et par qui, et comment ils étaient sacrés; mais ils racontent les détails des cérémonies qui se firent à Saint-Denis pour le chef de la maison carlovingienne. On sait que Charlemagne, sacré d'abord avec son père, le fut encore en 800, lorsqu'il fut proclamé empereur, et que le souverain pontife lui plaça simplement la couronne sur la tête pendant qu'il était agenouillé aux pieds de l'autel, et qu'alors tout le peuple s'écria : *Vie et victoire à l'auguste Charles, couronné par la main de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains.* Ce monarque, voulant associer son fils Louis à l'empire, lui fit prendre lui-même la couronne impériale sur l'autel et se la placer sur sa tête, pour montrer que cette couronne ne relevait que de Dieu seul. Ce ne fut que pour le couronnement de Lothaire Ier, fils de Louis-le-Débonnaire, que les papes s'arrogèrent le droit de couronner les empereurs, et par la suite de les traiter comme vassaux du saint Siége, tandis que les rois de France se faisant sacrer dans la cathédrale de Reims ne relevaient que de Dieu et de leur épée. Cependant il n'est pas sans exception que des rois se fissent couronner ailleurs; ainsi Hugues Capet fut sacré à Noyon, son fils Robert le fut à Orléans, Henri IV à Chartres et Napoléon à Paris : il est vrai que pour ces quatre monarques des raisons particulières vinrent y mettre obstacle. Hugues Capet, après s'être fait proclamer à Noyon, craignait de perdre un temps précieux en allant à Reims, et qu'un autre concurrent ne le prévînt. Lorsque l'année suivante il voulut s'associer son fils, la cérémonie eut lieu à Orléans, puisque le chapitre de Reims et la ville elle-même était divisée en deux factions pour la nomination d'un archevêque, et cependant des députés furent envoyés à Orléans pour protester contre ce couronnement. Henri IV se fit sacrer à Chartres parce que Reims était alors au pouvoir des ligueurs. Ne pouvant être oint avec l'huile de la sainte ampoule, il en envoya chercher une conservée depuis des siècles dans l'église de Marmoutiers, et que la tradition rapportait avoir une origine non moins ancienne et non moins miraculeuse que celle de Reims. Quant à Napoléon, fondateur d'une dynastie nouvelle, il avait besoin de donner à cette cérémonie un aspect plus imposant, plus grandiose, que les monarques ses prédécesseurs; voilà pourquoi il choisit Paris, et pourquoi il engagea le souverain pontife à venir le couronner dans la capitale de son empire.

Les cérémonies du sacre restèrent à peu près toujours les mêmes; elles furent toutes basées sur une ordonnance de Louis-le-Jeune pour celui de son fils Philippe-Auguste. Il prescrivait, outre une foule de détails, que l'on élevât à l'entrée du chœur de la métropole de Reims un trône assez vaste pour contenir les pairs et les autres grands du royaume, que le roi fût reçu processionnellement par le clergé à la porte de l'Église, et que les plus puissants barons du royaume allassent à l'abbaye de Saint-Remi chercher la sainte ampoule. Cela fait, les cérémonies devaient commencer : après que le roi avait juré de maintenir les libertés de l'Église gallicane, l'archevêque de Reims entonnait le *Te Deum*, pendant lequel on plaçait sur l'autel les ornements royaux tirés du trésor de Saint-Denis, puis le prélat officiant sacrait le roi en lui faisant sept onctions : au sommet de la tête, à la poitrine, entre les deux épaules, sur les deux épaules et aux jointures des deux bras; puis le prince recevait successivement le sceptre, l'épée et la main de justice, et on lui mettait des bottines de soie couleur bleu azuré, semées de fleur de lis d'or, la tunique et la dalmatique de couleur pareille et en dernier lieu le manteau royal; ensuite le prince communiait et donnait le baiser de paix à tous les grands. La cérémonie terminée, on lâchait dans l'église une multitude d'oiseaux, et le roi s'en retournait au palais archiépiscopal, où il remettait à l'archevêque sa tunique pour être brûlée, comme ayant eu le contact de la sainte ampoule. Le lendemain et jours suivants le roi touchait les écrouelles, donnait des grâces et faisait des largesses. Cette ordonnance a servi de règle jusqu'au règne de Louis XVI, où elle subit des modifications d'étiquette; il en fut de même pour ceux de Napoléon et de Charles X. Les cérémonies du sacre coûtaient des frais énormes; aussi les peuples, dans leur amour pour leur roi, lui offrirent-ils à chaque avènement un don volontaire,

qui plus tard se changea en un impôt régulier qui prit le nom de *droit de joyeux avènement*: ce droit, toujours fort lourd pour les peuples, leur fut remis par le bon Louis XVI. La révolution vint le supprimer, et aujourd'hui on pourvoit à tous les frais exigés par une loi.

Louis XVIII et Louis-Philippe n'ont pas été sacrés; mais tous les autres monarques de l'Europe qui ont régné depuis le commencement de ce siècle ont été sacrés. DUHAUT.

SACRÉ (MONT). Colline à une lieue de Rome au delà du Teverone, où le peuple romain se retira l'an 491, à la suite d'une sédition pour l'abolition des dettes. Elle reçut le nom de sacrée parce que ce fut dans ce lieu que le peuple s'engagea par serment à ne jamais changer ou révoquer la loi qui créait les tribuns du peuple et qui rendait leur personne inviolable. On déclara maudit, *sacer esto*, celui qui y porterait la moindre atteinte. Cette retraite du peuple sur le mont Sacré ne fut pas la seule. Lorsque le décemvir Appius voulut s'emparer de Virginie, et que le centurion Virginius, encore tout couvert du sang de sa fille, fut allé raconter à l'armée son infortune, les soldats lèvent leur camp, emportent leurs drapeaux et viennent se réunir sur le mont Sacré, où quarante-cinq ans auparavant les plébéiens avaient fondé leur liberté. Une foule de peuple va les rejoindre, et bientôt ils voient arriver les députés du sénat qui viennent connaître leurs intentions. Ceux-ci répondent qu'ils veulent le rétablissement des tribuns, l'abolition du décemvirat et la punition des décemvirs. Tout leur fut accordé; mais avant de quitter le mont Sacré le peuple nomma ses tribuns. Ce fut la dernière retraite sur cette montagne. DUHAUT.

SACRÉES (GUERRES) (*hist. anc.*). Quelques personnes comptent jusqu'à trois guerres sacrées, qui toutes intéressaient plus ou moins directement les Phocéens, toutes entreprises pour soutenir les droits du temple de Delphes ou du dieu qu'on y adorait. Mais les détails dans lesquels ils entrent, outre qu'ils sont incohérents et remplis d'anachronismes, ne sont nullement de nature à prouver qu'il y ait eu réellement trois guerres sacrées : il n'y en a eu qu'une, qui est donnée comme la troisième par ceux dont nous venons de parler. Voici à quelle occasion elle éclata. Les Amphictyons, spécialement chargés de veiller aux intérêts du temple d'Apollon à Delphes, avaient condamné (l'an 357 avant J.-C.) à une amende énorme les Phocéens, sous prétexte qu'ils s'étaient emparés de quelques terres qui appartenaient au dieu. Cette accusation venait des Thessaliens et des Thébains, anciens et irréconciliables ennemis des Phocéens. Frappés comme d'un coup de foudre d'une si affreuse nouvelle, les Phocéens ne savaient à quoi se résoudre, quand Philomèle, fils de Théotime, leur fit prendre la résolution d'aller piller Delphes qui recélait d'immenses trésors. Maîtres de sommes énormes, ils prirent à leur solde dix mille guerriers parmi les plus connus pour leur bravoure. Ainsi ils se trouvèrent en état de résister aux Thébains, alors les plus puissants de la Grèce, qui venaient de leur déclarer la guerre. Pendant longtemps l'avantage fut du côté des Phocéens, grâce à la sympathie des Athéniens et des Lacédémoniens pour un peuple devenu victime de la haine et de l'ambition de ses rivaux ; grâce aussi à l'habileté de Philomèle, pour qui ce fut un grand honneur de battre en plusieurs rencontres les anciens compagnons d'Épaminondas. Mais ce général, ayant éprouvé un échec, s'enfuit précipitamment et mourut en tombant du haut d'un rocher escarpé : subissant ainsi le supplice auquel les Amphictyons l'avaient condamné lui et ses complices. Le successeur de Philomèle, Onomarque, eut à combattre Philippe, roi de Macédoine, qui s'était joint aux Thébains sous prétexte de venger le dieu qu'on adorait à Delphes, mais, en effet, pour s'immiscer dans les affaires de la Grèce et s'insinuer dans le conseil des Amphictyons par la ruine des Phocéens. Onomarque vaincu fut percé des traits de ses propres soldats qui attribuaient sa défaite à sa lâcheté et à son incapacité. Le roi de Macédoine termina sans de grands efforts cette guerre d'extermination qui n'avait pas duré moins de dix ans. Les villes des Phocéens, au nombre de dix-huit, furent détruites, à l'exception d'Abas qui n'avait pris aucune part au vol sacrilége. Les malheureux habitants furent dispersés dans des bourgades sans importance. Ils furent privés des suffrages qu'ils avaient dans le conseil hellénique, lesquels passèrent aux Macédoniens, ainsi que Philippe se l'était promis pour prix de son intervention. LEUDIÈRE.

SACRÉE (ANNÉE), était le nom que l'on donnait autrefois aux années où l'on célébrait des fêtes particulières en l'honneur des dieux, ou l'on faisait des jeux et des réjouissances publi-

ques. Presque tous les peuples ont eu leur année sacrée; chez les Hébreux elle prenait le nom de *jubilé*. — Sacrée (voie), *via sacra*, était le nom de la rue de Rome où passaient les généraux vainqueurs, lorsque, recevant les honneurs du triomphe, ils se rendaient au Capitole pour y remercier les dieux de leurs succès.

SACREMENT. Ce mot, d'après son étymologie latine, signifie en général une chose sainte ou sacrée. Il était surtout employé chez les Romains pour exprimer le serment, qui est en effet un acte religieux et une obligation placée en quelque sorte sous la garantie de la divinité. Les traductions latines de l'Écriture sainte ont spécialement appliqué cette expression aux choses saintes qui renferment quelque chose de sacré ou de mystérieux; et c'est ainsi que dans l'Épître de saint Paul aux Éphésiens, ch. 1, et dans le livre de la *Sagesse*, ch. 2, ce mot sert à exprimer les secrets de la volonté divine. Par une signification plus restreinte, le mot sacrement sert en particulier à désigner les symboles ou les signes extérieurs établis dans la religion pour rendre sensibles les effets intérieurs et spirituels que Dieu opère dans nos âmes pour leur sanctification, et sous ce rapport il s'applique également aux symboles religieux institués dans la loi mosaïque et à ceux du christianisme. Mais les symboles religieux du christianisme ne sont pas simplement des signes de la grâce, ils servent aussi à la produire, en sorte que dans le sens propre du langage chrétien le mot sacrement désigne spécialement les signes sensibles institués par Jésus-Christ pour notre sanctification, ou en d'autres termes pour produire en nous la grâce. Ce terme a été employé dans ce sens dès les premiers siècles par les docteurs chrétiens, qui cependant désignaient aussi quelquefois les sacrements par les termes de symboles, de signes mystiques ou de signes sacrés. Ils sont désignés, dans les ouvrages des Pères grecs, par le terme de mystère, dont la signification, analogue à celle du mot latin *sacramentum*, exprime proprement un symbole religieux et secret.

1° Les hommes, dit saint Augustin, ne peuvent être réunis dans la profession d'une religion vraie ou fausse que par le moyen de signes extérieurs ou de symboles mystérieux qui frappent les sens (*Contr. Faust.*, lib. 19). En effet, l'exercice des facultés de l'âme se trouvant assujeti aux organes par tant de rapports nécessaires, il est impossible que le culte intérieur ne se produise pas au dehors par des actes visibles, ni qu'il subsiste et se conserve sans le secours de quelque chose de sensible qui contienne l'expression de nos sentiments, et qui serve en même temps à les fixer et à les réveiller. D'autre part, comme l'éducation doit intervenir aussi dans le développement de notre intelligence, il est évident qu'elle doit embrasser, comme un de ses principaux objets, tout ce qui tient à la religion et aux devoirs de l'homme, et par-là même on conçoit la nécessité d'en rattacher les actes essentiels à des signes extérieurs qui les fassent comprendre et les rendent saisissables aux esprits les plus grossiers. De là vient qu'on trouve chez tous les peuples des cérémonies qui expriment, par des symboles plus ou moins frappants, ce que l'homme doit faire pour se rendre agréable à Dieu, et ce que Dieu, de son côté, doit faire en nous pour que nos efforts atteignent ce résultat; car la religion a pour objet de nous maintenir dans les rapports qui doivent nous unir à Dieu comme à notre fin; et si elle nous commande le culte, l'adoration et l'amour comme des moyens nécessaires, elle suppose aussi de la part de Dieu une action invisible qui nous approche de lui et qui répande en nous la sainteté ou les dons sans lesquels nous ne saurions lui plaire. Or, comme notre union avec Dieu s'établit et se maintient par des rapports immuables qui tiennent à notre condition, tous les actes de la religion se rapportent aussi à un certain nombre d'objets déterminés; de sorte qu'ils peuvent s'exprimer par quelques symboles permanents qui en donnent la signification, qui en montrent le but et qui font connaître, par des effets sensibles, les effets intérieurs qui doivent être l'objet de la religion.

On voit donc que l'usage des symboles extérieurs ou des sacrements tient à la nature de l'homme, qui a besoin d'être frappé par les sens et de fixer par des signes ses affections aussi bien que ses idées. Aussi l'on trouve cet usage établi dès l'origine et consacré perpétuellement dans la vraie religion. En révélant à l'homme sa destination surnaturelle, en lui promettant un rédempteur pour le relever de sa chute, Dieu établit la manifestation de la foi à ce rédempteur futur comme le moyen de salut et le remède au péché; tel fut sans doute l'objet des sacrifices et des autres cérémonies usitées par-

mi les patriarches; car le livre de Job nous montre des sacrifices offerts pour la rémission des péchés, qui n'a jamais pu avoir lieu qu'en vue des mérites futurs du médiateur promis. C'est par la manifestation de cette foi que les parents obtenaient la rémission du péché originel pour leurs enfants; de sorte que le signe extérieur tirait son efficacité des dispositions et de la foi intérieure dont il n'était que l'expression. Comme Dieu avait déterminé, par un effet libre de sa volonté, les conditions et le mode de cette rédemption future, il pouvait seul aussi déterminer et nous faire connaître les signes extérieurs qui devaient en offrir la figure ou l'expression véritable. D'où il suit que lui seul pouvait établir des sacrements, même dans le sens le plus général du mot, parce que tous les symboles religieux, se rapportant aux effets de la rédemption, doivent exprimer quelque chose de surnaturel qui dépend de la volonté divine; et l'on peut présumer vraisemblablement que si les offrandes d'Abel furent agréées plutôt que celles de Caïn, c'est que le premier, dans l'objet comme dans la forme de ses sacrifices, avait observé plus exactement les cérémonies déterminées par Dieu lui-même.

La loi mosaïque renfermait aussi un grand nombre de symboles ou de cérémonies extérieures, qui servaient à exprimer d'une manière sensible les effets que doit produire en nous la grâce. Tels étaient la circoncision, l'agneau pascal, les purifications, les expiations, la consécration des pontifes, etc. Tous ces symboles, institués par Dieu, étaient de véritables sacrements, quoiqu'ils n'eussent pas la même efficacité que les sacrements de la loi nouvelle dont ils étaient la figure. Saint Paul les appelle des éléments vides et impuissants, qui n'avaient point la vertu d'effacer les péchés (*Gal.*, cap. 4; *Hebr.*, cap. 10). C'étaient des signes établis pour rendre sensibles les opérations intérieures de la grâce et pour exciter dans les âmes la foi et les autres dispositions nécessaires à la justification et au salut. Mais ils ne produisaient par eux-mêmes aucun autre effet intérieur; la grâce n'était donnée qu'en vertu de la foi qui les accompagnait; ils n'en étaient que le signe et ne pouvaient pas la produire; tandis que les sacrements de la loi nouvelle en sont tout à la fois le signe et la cause.

Du reste, il faut remarquer que le nom de sacrement ne s'applique qu'à des symboles établis d'une manière permanente, comme des cérémonies ordinaires de la religion, et nullement aux moyens extérieurs qui ne produisent la grâce que par une disposition particulière et dans des circonstances exceptionnelles. C'est ainsi que le martyre n'est pas mis au nombre des sacrements, quoiqu'il puisse suppléer le baptême et produire la grâce, même dans les enfants.

2° Les protestants, qui font consister la justification dans la ferme confiance que les mérites de Jésus-Christ nous sont imputés, ne devaient voir par cela même dans les sacrements que des moyens de produire en nous cette confiance, et ils ont contesté vivement l'efficacité réelle et intérieure admise par les catholiques. Dès que l'on ne veut voir, comme Luther et Calvin, dans la justification et la grâce qu'une simple imputation externe, qui ne produit rien dans l'âme, qui ne suppose ni vertu ni bonnes œuvres dans les adultes, et qui est même compatible, selon la doctrine de ces sectaires, avec les plus grands crimes, il est tout naturel de n'attribuer aux sacrements aucun effet intérieur, puisque la justification n'en comporte aucun. Mais on doit s'étonner qu'avec de tels principes les protestants aient osé reprocher à la doctrine catholique de favoriser le relâchement en éloignant les dispositions intérieures, tandis que les auteurs de la réforme ne tiennent aucun compte de ces dispositions, qu'ils les regardent comme inutiles aussi bien que toutes les bonnes œuvres, et que Luther va même jusqu'à condamner la contrition et le repentir comme ne servant qu'à rendre l'homme hypocrite et plus coupable.

Il ne faut pas de grands efforts pour établir que les sacrements institués dans le christianisme produisent réellement la grâce en même temps qu'ils la signifient. Quand Jésus-Christ déclare que, si l'on n'est pas régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, on ne peut pas entrer dans le ciel (*Joan.*, cap. 3), n'est-il pas évident qu'il attribue au baptême la régénération qui efface le péché et nous rend enfants de Dieu? Si le baptême n'était qu'un moyen d'exciter la foi, sur quoi reposerait donc cette nécessité absolue, puisque la foi peut être excitée en nous par d'autres moyens? Comment pourrait-on le conférer aux enfants qui ne peuvent avoir encore la foi actuelle? Pourquoi serait-il un sacrement plutôt que la lecture de l'Évangile, qui peut servir également à exciter la foi? Pourquoi enfin

ne servirait-il qu'à ceux qui le reçoivent, et non pas à ceux qui en sont les témoins? On peut faire la même observation sur les autres sacrements. Toujours l'Écriture nous les représente comme la cause réelle de la grâce produite dans ceux qui les reçoivent. C'est par l'imposition des mains que les fidèles recevaient le Saint-Esprit (*Act.*, 8); et saint Paul nous apprend que la grâce est aussi communiquée par un moyen semblable dans l'ordination (*Timoth.*, II, cap. 1). Il est impossible de citer aucun passage qui nous les montre comme de simples signes propres à exciter la foi, ou qui attribue à celle-ci toute seule les effets qu'ils produisent.

Est-ce à dire que la foi et les autres dispositions sont inutiles? Assurément non; car la foi, selon le concile de Trente, est le fondement de toute justification; et l'on sait que le même concile a proclamé la nécessité des bonnes œuvres contre les protestants qui la nient. Mais si la foi est une condition nécessaire et inséparable des effets produits par les sacrements, il est certain néanmoins qu'elle n'en est pas la cause; car elle n'agit point dans les enfants, qui n'en sont pas moins justifiés. En un mot, les sacrements n'opèrent qu'en proportion des dispositions de ceux qui les reçoivent; mais ils produisent une grâce et des effets que les dispositions ordinaires toutes seules ne produiraient pas. Ainsi, quand un chrétien reçoit le sacrement de pénitence, il faut bien qu'il ait un véritable repentir de ses fautes pour être justifié; mais l'attrition, qui suffit alors, ne pourrait pas toute seule opérer la justification qui est produite cependant par la vertu du sacrement. On peut remarquer un effet analogue dans tous les sacrements, qui confèrent toujours une grâce particulière et distincte de celle qui peut résulter des dispositions elles-mêmes.

Dieu est toujours la première source de la grâce, de quelque manière qu'elle nous soit communiquée; mais il peut établir différents moyens de nous la communiquer et la faire dépendre de certaines conditions qu'il détermine comme il lui plaît. C'est ainsi que les sacrements produisent en nous la grâce, en vertu d'une efficacité qui leur est propre. La grâce de la justification, que l'homme peut obtenir par un acte de charité parfaite, est communiquée par la vertu du baptême à l'enfant qui est encore incapable de tout acte quelconque; et les adultes la recouvrent aussi par la vertu du sacrement de pénitence, avec l'attrition qui serait insuffisante pour produire cet effet par elle-même. Une fois que l'homme est justifié, il peut mériter par tous les actes surnaturels une augmentation de la grâce; mais les sacrements, de leur côté, produisent aussi cette augmentation, en communiquant par leur vertu propre une grâce particulière qui s'ajoute à toutes les autres; et quoique cette grâce sacramentelle soit toujours proportionnée aux dispositions de chacun, elle ne se confond pas pourtant avec celle qui résulte de ces dispositions.

Il est donc vrai de dire que les sacrements sont les causes de la grâce, et qu'ils la produisent par leur vertu propre, ou, comme on dit dans l'école, *ex opere operato*, par cela même que Dieu communique à celui qui les reçoit une grâce particulière qui est attachée à cette condition et qui est tout-à-fait distincte de celle que l'homme obtient par la foi ou par les autres actes surnaturels.

Les grâces qui nous sont communiquées par les sacrements sont de deux sortes: l'une est la grâce habituelle ou sanctifiante, qui est l'effet commun de tous les sacrements; l'autre est une grâce propre à chacun d'eux, et que par cette raison on nomme *sacramentelle*. Le baptême et la pénitence produisent la première grâce sanctifiante, et sont appelés sacrements des morts, parce qu'ils ont pour objet de rendre la vie spirituelle à ceux qui sont morts par le péché; les autres sacrements ne font qu'augmenter la grâce sanctifiante, et la supposent déjà dans ceux qui les reçoivent; de sorte qu'ils sont appelés sacrements des vivants, parce qu'on ne peut les recevoir dignement sans être justifié par la première grâce. Mais, outre la grâce habituelle et sanctifiante que les sacrements produisent ou qu'ils augmentent, ils nous donnent droit encore à des grâces particulières qui ont pour objet de nous conduire à la fin spéciale exprimée par chacun d'eux, et de nous aider par conséquent à remplir les obligations qui en résultent et à surmonter les obstacles qui pourraient nous arrêter. Ce sont ces grâces particulières, ou le droit de les obtenir en vertu des effets attachés au sacrement, que l'on a appelées grâces sacramentelles. Enfin le concile de Trente, d'après la tradition générale de l'Église, a défini que le baptême, la confirmation et l'ordre produisent encore un autre effet spécial; c'est-à-dire qu'ils impriment dans l'âme un ca-

ractère ou une marque spirituelle et ineffaçable qui fait que l'on ne peut recevoir plus d'une fois ces trois sacrements.

3° D'après l'idée que nous venons de donner des sacrements, il est bien évident qu'ils doivent avoir Dieu pour auteur, puisque lui seul peut attacher à des signes extérieurs la vertu de produire la grâce ; aussi la tradition chrétienne a constamment attribué à Jésus-Christ l'institution des sacrements de la loi nouvelle ; et si quelques théologiens ont paru croire que les apôtres avaient institué l'extrême-onction et la confirmation, ils ont reconnu cependant que cette institution n'avait eu lieu qu'en vertu d'un pouvoir émanant de Jésus-Christ même ; de sorte qu'elle se rapporterait toujours à lui au moins indirectement. Mais cette opinion ne saurait plus se concilier avec la décision du concile de Trente, qui a déclaré, d'une part, que tous les sacrements ont été institués par Jésus-Christ, et spécialement l'extrême-onction ; d'autre part, que l'Église peut bien faire des changements dans ce qui regarde leur administration, mais sans toucher à leur substance. Saint Paul insinue clairement la même chose, quand il nous montre les apôtres seulement comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs de ses mystères.

Les sacrements exigent trois choses essentielles qui les constituent : les signes ou les actes sensibles qui en sont la matière, les paroles qui en sont la forme, et enfin l'intention du ministre. Ces noms de matière et de forme, empruntés par les scolastiques à la philosophie d'Aristote, s'appliquent aux sacrements par analogie avec ce que l'on remarque dans les objets sensibles ; ainsi les choses ou les actions extérieures qui sont la matière des sacrements sont ainsi appelées parce qu'elles ne présentent qu'un objet vague et indéterminé qui a besoin pour recevoir une signification spéciale d'être déterminé par des paroles qui en sont comme la forme, parce qu'elles servent à lui faire signifier la grâce produite par les sacrements, de même que la forme des objets matériels en fait une certaine chose plutôt qu'une autre. Quoiqu'on ne trouve pas ces noms employés avant le XIIIe siècle par les écrivains ecclésiastiques, il est certain néanmoins qu'on a toujours reconnu dans les sacrements les choses que ces mots expriment, c'est-à-dire des signes extérieurs et des paroles qui en déterminent l'objet, comme on a toujours cru aussi que l'union de ces deux choses était nécessaire pour constituer le sacrement. Saint Augustin s'exprime à cet égard d'une manière positive : *Accedit verbum ad elementum et fit sacramentum* (Tract. in Joan., 80). Et de là vient que les conciles ont ordonné constamment de réitérer le baptême donné par les hérétiques qui en changeaient la matière ou qui en altéraient essentiellement les paroles.

Puisque Jésus-Christ a institué les sacrements de la loi nouvelle, il résulte de là qu'il en a aussi déterminé la matière et la forme qui en sont les parties essentielles ; et quoiqu'on ne trouve pas spécifiées dans l'Écriture la matière et la forme de tous les sacrements, il est aisé de concevoir qu'étant une partie nécessaire du culte chrétien, elles ont dû se transmettre facilement par la tradition et l'usage général de l'Église. Aussi le père Merlin, jésuite, dans un savant traité sur les paroles des sacrements, prouve que dès l'origine les formes en ont été fixes et invariables dans leur signification essentielle ; que s'il y a eu quelquefois des différences dans les mots, le sens a toujours été le même, de sorte que, malgré ces différences, les formes ne variaient jamais quant au fond, car c'est le sens surtout qui en détermine la nature et la valeur, en exprimant l'effet du sacrement. Il en est de même de la matière qui a bien pu varier quelquefois dans certaines conditions accessoires, mais qu'on voit toujours identique dans ce qu'elle doit avoir d'essentiel, c'est-à-dire dans ce qui est nécessaire pour la substance, l'usage et la signification.

On voit dans l'Écriture que Jésus-Christ a déterminé positivement la matière et la forme spéciale de plusieurs sacrements, comme par exemple celles du baptême et de l'eucharistie ; mais, à l'égard des autres, plusieurs théologiens prétendent qu'il n'en a déterminé la matière et la forme que d'une manière générale, c'est-à-dire en indiquant seulement l'effet que ces sacrements devaient produire, et en ordonnant à ses apôtres d'employer un signe et des paroles qui fussent propres à exprimer cet effet, mais sans déterminer aucun signe en particulier. Ainsi dans le sacrement de l'ordre, par exemple, comme l'imposition des mains et la tradition des vases sacrés, avec les paroles qui accompagnent chacune de ces cérémonies, sont également propres, soit par elles-mêmes, soit par l'usage, à exprimer le pouvoir et la grâce conférés par le sa-

crement, Jésus-Christ, d'après ces théologiens, aurait laissé à ses apôtres ou à l'Église le droit de déterminer l'une ou l'autre de ces cérémonies, ou toutes les deux, comme la matière et la forme nécessaires de l'ordination. Mais si l'Église avait le droit de fixer la matière et la forme de quelques sacrements, on ne conçoit pas en quel sens le concile de Trente aurait déclaré qu'elle ne peut rien sur leur substance; car où peut se trouver la substance des sacrements, si ce n'est dans la matière et la forme qui les constituent?

4° De même que pour constituer un sacrement la matière doit être accompagnée de paroles qui en déterminent l'objet spécial, et qui donnent au signe extérieur, plus ou moins vague par lui-même, une signification relative à l'effet qu'il doit produire, il est aisé de comprendre aussi que l'intention du ministre est nécessaire pour compléter cette signification en déterminant l'objet et le sens des paroles; car elles n'ont une application précise et une valeur déterminée que par l'intention de celui qui les prononce. Il faut qu'il ait au moins l'intention générale de faire ce que fait l'Église pour que le signe et les paroles dont il se sert puissent avoir le caractère d'un sacrement. La matière du baptême, par exemple, ou l'infusion de l'eau ne suffit pas toute seule pour signifier la grâce ou la purification de l'âme; car, selon la remarque de saint Thomas, elle peut être employée pour rafraîchir aussi bien que pour purifier; il faut donc que la forme ou les paroles en déterminent le but; mais il est évident qu'elles ne peuvent exprimer la fin du sacrement sans l'intention du ministre qui les y rapporte; car c'est là ce qui détermine l'objet et la portée de leur signification réelle et effective. Elles n'expriment rien si on les prononce machinalement et sans les appliquer à rien, comme elles n'expriment qu'un effet naturel, ou même simplement un jeu, si l'on ne se propose pas autre chose. Ce n'est qu'en les prononçant comme des paroles sacramentelles, et pour exprimer l'effet voulu par Jésus-Christ, qu'on leur donne réellement une signification relative à cet effet. Quiconque administre un sacrement agit par-là même au nom de Dieu, et l'acte qu'il opère n'a de valeur qu'à ce titre; cet acte ne peut être qu'un signe impuissant et vide si quelque chose ne l'élève au-dessus de sa nature. Or, c'est par l'intention du ministre qu'il devient une cérémonie surnaturelle, parce que l'intention de faire ce que fait l'Église renferme implicitement l'intention de produire un acte religieux, qui, une fois revêtu de ce caractère, produit par lui-même les effets que Dieu a bien voulu y attacher. Sans cette condition, nécessaire pour déterminer la fin et l'objet surnaturels du signe extérieur, il reste ce qu'il est naturellement, c'est-à-dire une opération purement humaine et qui ne produit rien. Du reste, ce que nous venons de dire sur la nécessité de l'intention dans le ministre des sacrements est un point de dogme formellement décidé par le concile de Trente, contre Luther qui prétendait que le baptême donné sans intention et par manière de jeu ne laissait pas d'être valide. (*Conc. trid.*, sess. 7.) On trouve la même doctrine également décidée dans le décret dressé au concile de Florence pour l'instruction des Arméniens, décret qui consacre en outre les expressions de matière et de forme employées dans le langage théologique : *Hæc omnia sacramenta tribus perficiuntur, rebus tanquam materiâ, verbis tanquam formâ et personâ ministri conficientis sacramentum cum intentione faciendi quod facit Ecclesia, quorum si aliquid desit, non perficitur sacramentum.*

S'il est nécessaire que le ministre ait l'intention de faire ce que fait l'Église, parce qu'autrement son action, ne se rapportant point à la fin voulue par Jésus-Christ et n'étant qu'une action purement humaine, ne pourrait produire aucun effet surnaturel, il n'est pas nécessaire qu'il ait la foi ni la sainteté, et l'Église a décidé formellement, contre les erreurs des donatistes, des vaudois, des wicléfistes et de Jean Hus, que les hérétiques, aussi bien que les pécheurs, peuvent conférer validement les sacrements, bien qu'ils se rendent coupables d'un sacrilége en les administrant sans être en état de grâce. En effet, dès que le ministre emploie la matière et la forme déterminées, et qu'il a l'intention de faire ce que fait l'Église, ou en d'autres termes une cérémonie consacrée dans le christianisme, s'il a d'ailleurs les pouvoirs nécessaires, ou s'il s'agit d'un sacrement que toute personne peut administrer, il agit implicitement au nom de Dieu et comme ministre de Jésus-Christ; l'acte qu'il opère tire sa vertu de l'institution divine et non des mérites de l'homme; il doit donc produire le même effet quelles que soient les dispositions du ministre qui en est l'instrument.

L'Église catholique reconnaît sept sacrements; savoir : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Cette croyance, formellement définie comme un dogme de foi par le concile de Trente et par celui de Florence, est en outre établie par la tradition constante et universelle de l'Église. On verra d'ailleurs dans les articles concernant chaque sacrement les preuves particulières de ce dogme incontestable. Nous ferons remarquer seulement qu'on trouve cette doctrine enseignée même dans les sectes séparées de l'Église depuis le ve siècle, telles que les nestoriens et les jacobites ou eutychiens; ce qui montre combien les protestants sont fondés à soutenir qu'elle s'est introduite dans l'Église romaine pendant le moyen âge. La croyance de ces sectes sur le nombre des sept sacrements est prouvée par des monuments authentiques qu'on peut voir dans l'ouvrage qui a pour titre : *la Perpétuité de la foi*.

On trouve aussi dans le même ouvrage des preuves nombreuses que les Grecs schismatiques ont été de tout temps d'accord sur ce point avec l'Église romaine. C'est un fait qui est d'ailleurs suffisamment démontré par un traité publié au commencement du xve siècle sur les sept sacrements, par Siméon, archevêque grec de Thessalonique. Bossuet, dans le onzième livre de l'*Histoire des variations*, fait voir également que les vaudois, malgré leurs nombreuses erreurs touchant l'administration des sacrements, n'en rejetaient cependant aucun. Wiclef est le premier, si l'on excepte les manichéens, les gnostiques et d'autres sectes à peine chrétiennes, qui ait entrepris de combattre la doctrine de l'Église sur le nombre des sept sacrements. Il a été suivi par les protestants dont les chefs ne s'accordent ni entre eux ni avec eux-mêmes. Luther en admettait tantôt deux, tantôt trois, savoir : le baptême, l'eucharistie et la pénitence; Mélancthon en ajoutait un quatrième, l'ordination; Calvin en admettait trois, le baptême, l'eucharistie et l'ordre. On ne remarque pas une moindre divergence d'opinion parmi les disciples de ces premiers réformateurs, et il ne faut pas d'autre preuve que ces contradictions pour faire voir que leur doctrine n'a aucun fondement.

L'abbé Receveur.

SACRIFICE. Offrande faite à Dieu sur les autels par un ministre légitime, pour reconnaître sa puissance souveraine et lui rendre hommage. Ce sacrifice diffère de la simple oblation, en ce que, dans le premier, il faut qu'il y ait destruction de la chose offerte, au lieu que la seconde demeure dans son entier.

Le sacrifice est aussi ancien que l'homme, celui-ci ayant toujours été obligé de reconnaître le souverain domaine de Dieu sur lui.

On dispute si au commencement il y avait d'autres sacrifices que des holocaustes. Les Talmudistes assurent qu'Abel n'en offrait pas d'autres. Grotius, au contraire, ne croit pas que ce patriarche ait offert de sacrifices sanglants. Le texte latin favorise la première opinion, mais le texte hébreu autorise la seconde.

On assure que les anciens sans mettre le feu à leurs sacrifices en demandaient à Dieu la consommation, et que c'est ainsi que Dieu distingua les sacrifices d'Abel de ceux de Caïn; il embrasa de même les sacrifices qui lui furent offerts le jour de la consécration d'Aaron, ceux de Gédéon, de Salomon et ceux qui furent offerts par Élie, ainsi que celui que les Machabées offrirent au renouvellement du temple profané par Antiochus Épiphane.

Le sacrifice ne peut être offert qu'à Dieu; l'adresser à une créature ce serait lui rendre un hommage divin; aussi n'y eut-il jamais de religion sans quelque espèce de sacrifice. Tous les peuples ont par cet acte solennel témoigné à la Divinité leur soumission, leur reconnaissance et leur confiance. C'est Dieu qui inspira à l'homme l'idée des sacrifices, puisqu'ils étaient pratiqués par les enfants d'Adam et par les patriarches bien avant la naissance du polythéisme; l'homme n'aurait jamais pu s'imaginer que les sacrifices fussent agréables à Dieu, si Dieu ne les eût prescrits lui-même comme étant nécessaires pour honorer son souverain domaine et sa justice; il ne pouvait pas supposer que Dieu eût besoin de leur don. « J'ai dit au Seigneur (dit le Psalmiste), vous êtes mon Dieu, vous n'avez pas besoin de mes biens, nous ne pouvons vous offrir que ce que nous avons reçu de votre main. » (*Psal.*, 15, vers. 2; —*Psal.*, c. 29, vers. 14.) Les sacrifices ont dans tous les temps été analogues à la manière de vivre des peuples qui les pratiquaient; les peuples agriculteurs ont présenté à Dieu les fruits de la terre, les peuples nomades le lait de leurs troupeaux, les peuples chasseurs et pêcheurs la chair des animaux, les habitants de l'Arabie leur en-

cens. Caïn, laboureur, offrait à Dieu des fruits de la terre; Abel, pasteur, en offrait *le meilleur qu'il tirait de ses troupeaux, le lait et la crème* (*Genès.*, c. 4, vers. 3). Après le déluge, Noé choisit des animaux purs pour les offrir à Dieu (*Genès.*, c. 8, vers. 20; c. 9, vers. 3). C'est le premier sacrifice sanglant incontestable. C'est à ce moment même que Dieu lui permit, ainsi qu'à ses enfants, de se nourrir de la chair des animaux. Lorsque Abraham eut remporté une victoire sur quatre rois, Melchisédech, roi de Salem, offrit du pain et du vin en qualité de prêtre du Dieu très haut, et il bénit Abraham (*Genès.*, c. 14, vers. 18). Dieu, pour confirmer l'alliance qu'il contracte avec Abraham et la certitude des promesses qu'il lui fait, lui ordonne d'immoler une victime, d'en faire deux parts, et il fait passer au milieu de ces deux portions une lumière éclatante, comme s'il y passait lui-même (*Genès.*, c. 5, vers. 19). Jacob et Laban, pour faire ensemble un traité de paix, immolent une victime et font un repas commun (*Genès.*, c. 31, vers. 64). Job offrait tous les jours un holocauste pour les péchés de ses enfants (*Job.*, c. 1, vers. 3).

La loi de Moïse n'a fait que régler la qualité, le nombre, les circonstances des sacrifices; avant elle tout était arbitraire, chacun suivait sa dévotion, son zèle, son goût, sa reconnaissance; mais la loi fixa aux Juifs ce qu'ils devaient offrir, et en quelle quantité. Avant la loi, chacun était prêtre et ministre de ses propres sacrifices; depuis, cet honneur fut réservé à la seule famille d'Aaron.

Les Hébreux avaient deux espèces de sacrifices, sanglants ou non sanglants; dans le premier la victime était immolée. Ces sortes de sacrifices se divisaient en trois sortes, savoir : l'holocauste, le sacrifice pour le péché ou d'expiation, et le sacrifice pacifique ou d'actions de grâce. Il y avait en outre diverses sortes d'offrandes et une sorte de sacrifice qui consistait à mettre en liberté un des deux passereaux offerts pour la purification du lépreux et le bouc nommé émissaire, que l'on menait dans un lieu éloigné et que l'on mettait en liberté. Ces animaux, laissés à eux-mêmes, étaient considérés comme des victimes d'expiation et chargés des péchés de ceux qui les avaient offerts (*Lév.*, 14, 4, etc., 15, etc., 16).

L'*holocauste* était offert et brûlé tout entier sans qu'il en restât autre chose que la peau, qui était pour le prêtre (*Lévit.*, c. 1, vers. 13). Le *sacrifice pour le péché*, ou l'expiation, la purification de qui avait transgressé la loi, n'était pas entièrement consommé; on ne brûlait que la graisse de la victime, la chair tout entière était pour les prêtres, qui devaient la manger dans le lieu saint (*Lévit.*, 4, 5, 6, 7). Avant de répandre le sang de cette victime au pied de l'autel, le prêtre y trempait son doigt et en touchait les quatre coins de l'autel (*Deut.*, c. 27, vers. 7). Lorsque le prêtre officiait pour ses propres péchés et pour ceux du peuple, il faisait sept fois l'aspersion du sang de la victime devant le voile du sanctuaire, et il répandait le reste au pied de l'autel des holocaustes. Le *sacrifice pacifique* s'offrait pour remercier Dieu de ses bienfaits et pour lui demander des grâces; il n'y avait aucune loi qui obligeât de l'offrir; la loi voulait seulement que les victimes fussent sans défaut et du nombre de celles que l'on pouvait offrir. On ne brûlait dans ce sacrifice que la graisse et les reins de la victime; la poitrine et l'épaule droite étaient données au prêtre, le reste appartenait à celui qui avait fourni la victime (*Lévit.*, c. 3, vers. 1). Les *sacrifices d'oiseaux* s'offraient dans trois occasions : 1° pour le péché, lorsque la personne n'était pas assez riche pour donner une hostie d'un animal à quatre pieds; 2° dans la purification des femmes après leurs couches; 3° pour ceux qui étaient purifiés de leurs lèpres. Le *sacrifice du bouc émissaire* était un sacrifice non sanglant, il se faisait le jour de l'expiation solennelle. Il y avait encore le *sacrifice perpétuel*, dans lequel on immolait chaque jour deux agneaux, un le matin et l'autre le soir, après le coucher du soleil (*Exod.*, XXIX, 38, 39, 40; *Num.*, XXVIII, 3). Pour ce qui regarde le sacrifice de l'agneau pascal, nous renvoyons au mot PAQUES.

Le sacrifice de l'Église chrétienne est unique : il consiste dans le corps et le sang de Jésus-Christ, offert et immolé sur l'autel par le ministère des prêtres, sous les apparences du pain et du vin. Ce sacrifice est figuré par les diverses oblations prescrites dans la loi, et clairement prédit par Malachie (1, 10, 11).

Les sacrifices des Juifs étaient des *figures* du sacrifice de Jésus-Christ. Ces sacrifices, ainsi que tous ceux qui furent offerts au vrai Dieu avant le christianisme, n'avaient aucune influence morale par eux-mêmes; ils n'étaient agréables à Dieu que lorsqu'ils étaient l'expression des sen-

timents religieux de ceux qui les offraient. « Dieu, dit Bossuet, avait défendu aux Juifs de « manger l'hostie qui était immolée pour leurs « péchés, afin de leur apprendre que la véritable « expiation des crimes ne se faisait pas dans la « loi, ni par le sang des animaux : tout le peuple « était comme interdit par cette défense, sans « pouvoir actuellement participer à la rémission « des péchés. Par une raison opposée, il fallait « que le corps de notre Sauveur, vraie hostie im- « molée pour le péché, fût mangé par les fidèles, « afin de leur montrer par cette manducation « que la rémission des péchés était accomplie « dans le Nouveau-Testament. » (Bossuet, *Exposit. de la doctr. de l'Égl. cathol.*)

Jésus-Christ a racheté les hommes par sa mort, qui est un sacrifice d'un prix infini. Il a été sur la croix prêtre et victime. Le sacrifice de la croix remplit les quatre objets qui sont le but des sacrifices, qui sont de reconnaître l'autorité souveraine de Dieu, d'implorer sa puissance, de le remercier de ses bienfaits et d'apaiser sa justice. Le sacrifice eucharistique est la représentation symbolique et la continuation non sanglante du sacrifice de la croix. Écoutons encore Bossuet : « Le sacrifice des chrétiens est infini- « ment différent de celui qui se pratiquait dans « la loi : sacrifice spirituel et digne de la nou- « velle alliance, où la victime présente n'est « aperçue que par la foi, où le glaive est la pa- « role qui sépare mystiquement le corps et le « sang, où ce sang, par conséquent, n'est ré- « pandu qu'en mystère, et où la mort n'en- « tre que par représentation : sacrifice « néanmoins très véritable, en ce que Jésus- « Christ y est véritablement contenu et présenté « à Dieu sous cette figure de mort; mais sacri- « fice de commémoration, qui, bien loin de nous « détacher, comme on nous l'objecte, du sacri- « fice de la croix, nous y attache par toutes ces « circonstances, puisque non-seulement il s'y « porte tout entier, mais qu'en effet il n'est et « ne subsiste que par ce rapport et qu'il en tire « toute sa vertu. » (Bossuet, *Exposit.*, etc.)

Les évêques et les prêtres peuvent seuls offrir le sacrifice eucharistique, que l'on appelle aussi sacrifice de la Messe (*voy.* ce mot). Les *ministres* qui d'après le concile de Trente font partie de la hiérarchie coopèrent d'une manière plus ou moins éloignée à la célébration des saints mystères.

Le sacrifice eucharistique n'applique aux fidèles les mérites de la mort de Jésus-Christ que lorsqu'ils sont animés de sentiments de foi, de repentir et de charité. Il faut que chez eux il y ait *sacrifice d'un cœur contrit et humilié*, sans lequel le juif ni le chrétien ne peut et ne pourra jamais en offrir aucun qui lui soit utile (*Psal.*, 50, 19, 39, 7, 8;—*Isaïe*, 1, 11, 12, 13).

Sacrifices païens. Perdant de vue les leçons de la révélation primitive, les peuples sont tombés dans le polythéisme; ils supposèrent des esprits et des intelligences logés dans toutes les parties de la nature, et il les ont nommés dieux et démons. Ils conçurent ces êtres imaginaires comme des personnages doués d'une connaissance et d'un pouvoir supérieurs, mais d'ailleurs soumis à tous les goûts, à toutes les passions, à tous les besoins et à tous les vices de l'humanité. Ils imaginèrent donc des dieux mâles et femelles qui se mariaient et qui avaient des enfants ; des dieux avides d'offrandes, de parfums, d'honneurs et de respects; ces peuples se persuadèrent que ces dieux buvaient et mangeaient (Dan., c. 14) ; que ces dieux se nourrissaient de l'odeur des parfums et de la fumée des victimes, qu'ils venaient en jouir dans les temples et sur les autels où on leur offrait des sacrifices (Bergier, *Dict. de théol.*).

Les Grecs s'étaient fait de tout temps un devoir religieux d'offrir aux dieux les prémices des biens de la terre.

On distinguait plusieurs sortes de sacrifices : 1° Εὐκταῖα ou χαριστήρια, vœux ou libres offrandes promises aux dieux dans le cas d'un succès ou d'une récolte abondante. Cette sorte de sacrifices recevait encore le nom de θυσίαι δωροφόριαι (Suid., *in* v. Θυσ.). 2° ἱλαστήρια ou διαλλακτικά, offrandes propitiatoires destinées à apaiser le courroux des dieux. 3° Αἰτητικά, sacrifices pour l'heureuse issue de quelque entreprise. Les païens croyaient ne devoir commencer aucun acte tant soit peu important sans avoir obtenu l'approbation et l'assistance des dieux. 4° Τὰ ἀπὸ μαντείας, sacrifices imposés par un oracle.

Les sacrifices ne furent d'abord que de simples offrandes de plantes arrachées à la terre et réduites en cendres sur les autels avec leurs feuilles et leurs fruits (Porphyr., *De abst.*, lib. 2, seg. 6). Les Grecs y substituèrent la myrrhe, l'encens, les parfums précieux; de là les noms de θύος pour sacrifices, et θύειν, sacrifier (Ovid., *Fast.*, lib. 1, v. 337; Plin., lib. 13,

cap. 16). Les sacrifices d'animaux ne s'introduisirent qu'avec peine. L'homme eut longtemps horreur de plonger le fer dans le sein de l'animal compagnon de ses travaux (*Ælian.*, *Var. hist.*, lib. 5, c. 14), et même une loi formelle punissait ce crime de mort (Varr., *De re rusticâ*, lib. 2, c. 5). L'usage de la chair dans les festins opéra une révolution dans les sacrifices, et le sang des victimes devint pour les dieux un hommage plus précieux que les plantes et les racines. Le sacrifice de la victime suivait la cérémonie des libations (*voy.* ce mot). Ce nom ne s'appliquait point d'abord à des victimes, mais bien aux offrandes d'arbres, de racines, de fruits, de glands; à ces premières offrandes rustiques succédèrent les parfums, dont l'emploi ne remonte pas à la guerre de Troie, et que les Grecs remplacèrent par le cèdre et le citronnier (Plin., *Hist. nat.*, lib. 13, cap. 1). Ces offrandes, à l'exception de la vigne, du figuier et de la myrrhe, que l'on accompagnait de libations de vin, n'exigeaient que des libations d'une moindre valeur. Avant le sacrifice, on couvrait l'autel de gâteaux d'orge et de sel (Serv., *ad Virg. Æneid.*, lib. 2, v. 133). Le sel entrait comme partie indispensable dans les offrandes présentées aux dieux. Étant l'emblème de l'amitié sincère et de l'hospitalité, et entrant dans tous les aliments des hommes, il fut regardé comme indispensable dans les sacrifices offerts aux dieux. Le même raisonnement y fit admettre le blé, le pain, et particulièrement l'orge, qui fut la première graine que les Grecs employèrent à leur nourriture dès qu'ils eurent renoncé à l'usage du gland (Pausan., *Attic.*; D. Halicarn., 412).

Le choix de la victime, ἱερεῖον, était la troisième et la plus importante partie du sacrifice. Elle devait être saine et sans tache (Hom., *Il.*, A, v. 66). Un examen du prêtre la déclarait parfaite; mais à Sparte, où la magnificence du culte n'avait pu s'introduire, on se servait souvent de victimes souillées et mutilées (Plat., *Alcibiad.*, 2). Il suffisait, disait-on, que l'âme de la victime fût pure pour la rendre agréable à la Divinité.

Le choix des animaux dépendait de la profession du citoyen qui offrait le sacrifice. Le pasteur sacrifiait un agneau; le bouvier une génisse; le pêcheur quelques poissons remarquables. Certains animaux étaient affectés spécialement au culte de certains dieux; on offrait un cheval au Soleil, une biche à Diane, une chienne à Hécate, une colombe à Vénus; Mars réclamait pour ses autels quelque animal féroce et sauvage. La truie, animal dangereux pour les moissons, fut sacrifié à Cérès. Le bouc, ennemi des vendanges, fut à son tour sacrifié à Bacchus (Ovid., *Metam.*, lib. 15). Le taureau, le bœuf, la génisse, la brebis, l'agneau, etc., et, parmi les oiseaux, le coq, la poule, etc., etc., étaient de l'usage le plus répandu; l'âge entrait encore en considération dans ce choix de la victime. Une génisse jeune et blanche était regardée comme la victime la plus digne des dieux (Hom., *Il.*, K, v. 292; *Odys.*, Γ, v. 282). Certaines anguilles d'une grandeur peu commune, et particulières au lac Copaïs, étaient l'offrande la plus ordinaire des Béotiens (*Athén.*, lib. 7).

Le luxe et la pompe, dans les sacrifices, étaient proportionnés à la fortune des citoyens par lesquels ils étaient offerts. Le citoyen riche n'eût pu, sans s'attirer le courroux des dieux, leur présenter un hommage modique de leur puissance; ceux à qui les moyens ne pouvaient permettre d'immoler un bœuf avaient la liberté d'en présenter une image. On obtenait aussi des termes et des délais pour les sacrifices que les lois religieuses imposaient comme devoirs indispensables. Les sacrifices se composaient souvent d'un grand nombre de victimes; nous le voyons par l'*hécatombe*, sacrifice de cent bœufs, le *chiliombe*, sacrifice d'un mille; plus tard le mot hécatombe s'appliquait non-seulement aux sacrifices composés de cent victimes, sans avoir égard à l'espèce des animaux, mais encore aux sacrifices composés de plusieurs victimes, quel qu'en fût le nom (Eustath., *ad Il.*, A; Hom., *Odyss.*, Γ, v. 5). On trouve aussi une sorte de sacrifice composé de six victimes, une brebis, une chèvre, un porc, une poule, une oie et un bœuf formé de farine (Suid., *in v.* Βοῦς). On nommait τριττύς le sacrifice composé de trois victimes, et δωδεκαῒς θυσία lorsqu'il s'agissait de douze victimes (Eustath., *in Odyss.*).

L'heure des sacrifices solennels variait selon le goût des dieux; on sacrifiait aux divinités célestes le matin, vers le lever du soleil, ou du moins en plein jour. Les mânes et les divinités infernales, qui, disait-on, se plaisaient dans les ténèbres, recevaient les hommages après le coucher du soleil, le plus souvent à minuit, heure consacrée aux rites magiques auxquels Hécate

était chargée de présider (Apoll., *in Argon.*, lib. 1).

Tous les objets préparés, les gâteaux de sel et d'orge, les couronnes, les couteaux, les autres instruments, se plaçaient dans une corbeille appelée κανοῦν.

La victime amenée à l'autel, le prêtre, étendant sur elle la main droite, l'aspergeait de miel et d'eau sacrée. Il aspergeait aussi l'assemblée avec une torche prise sur l'autel ou une branche de laurier. Cette eau se nommait χέρνιψ; c'était celle qui servait aux purifications (*voyez* ce mot). Il purifiait également les vases avec des ognons, de l'eau, du soufre ou des œufs.

Un des prêtres s'écriait à haute voix : *Qui est là?* à quoi le peuple répondait : *Plusieurs bons*. Le prêtre invitait alors le peuple à se joindre à lui dans ses prières, dont l'objet était de faire accepter aux dieux les offrandes et d'obtenir en retour la santé et leurs bienfaits (Plin., *Nat. hist.*, lib. 28, c. 2). Le crieur commandait le silence; le prêtre examinait attentivement tous les membres de la victime pour s'assurer s'ils étaient sains; une autre épreuve devait lui faire connaître l'intérieur du corps. Il plaçait devant la victime de la farine si c'était un taureau, quelques graines si c'était un bouc, et le refus de manger constatait que l'animal était impropre au sacrifice. On se servait aussi dans cette épreuve d'eau bouillante, que l'animal devait endurer sans frémissement (Plut., *Defectu orac.*). Pour s'assurer que ce sacrifice serait agréable aux dieux, le prêtre promenait son couteau depuis la tête jusqu'au dos de la victime; si elle s'agitait, les dieux n'étaient pas favorables. Ensuite les prières recommençaient, le prêtre remplissait une coupe de vin, la portait à ses lèvres, la présentait aux assistants et répandait les dernières gouttes entre les cornes de la victime. De ses trois doigts il prenait avec soin l'encens et les autres parfums dans l'encensoir et les posait sur l'autel et sur la tête de la victime (Ovid., *Fast.*, lib. 2); puis, versant de l'eau sacrée sur son dos, il y plaçait une partie des gâteaux, dont il consacrait le reste sur l'autel avec une prière nouvelle; à ce moment le prêtre, ou à son défaut le personnage le plus important parmi les assistants, frappait l'animal (Hom., *Odyss.*) et plongeait le couteau dans sa gorge. Si l'animal dérobait sa tête à la hache, ou était trop longtemps à mourir, ou expirait dans des convulsions violentes, on le regardait comme non accepté par les dieux, et c'était un présage des plus défavorables. Tandis que l'on découpait la victime et préparait le bûcher, le prêtre, enfonçant son couteau dans les entrailles (Euripid., *Électr.*, v. 826), cherchait à découvrir la volonté des dieux. On épanchait le sang dans un vase que l'on plaçait sur l'autel. Pour animer l'ardeur du feu, on l'arrosait d'huile et d'encens, et l'offrande réservée aux dieux se consumait ainsi sur l'autel. La part des dieux se composait des cuisses, que l'on enveloppait de graisse afin qu'elles se consumassent plus aisément (Hom., *Il.*); car on ne croyait offrir un sacrifice agréable aux dieux que lorsqu'il ne restait aucun vestige de la portion des dieux. Pendant que la victime se consumait, le prêtre étendait ses mains sur l'autel, offrait des prières aux dieux. Des concerts harmonieux animaient quelquefois la solennité (Plut., *Sympos.*, II., 9), surtout dans les hommages rendus aux divinités de l'air, que l'on supposait amies des instruments de musique et des chants harmonieux.

On formait aussi des chœurs autour de l'autel, ou dansait au chant d'hymnes divisés en différentes parties: la strophe, pendant laquelle le chœur se balançait de l'orient à l'occident, l'antistrophe, qui se dansait en revenant de l'occident à l'orient, et l'épode, qui se chantait en place devant l'autel. De tous les instruments, la flûte était le plus usité dans les sacrifices; de là l'expression proverbiale de αὐλητοῦ βίον ζῆν, pour désigner ceux qui vivaient aux dépens des autres, parce que les joueurs de flûte retiraient toujours un bon profit des viandes qui se partageaient dans les sacrifices (Suid., *in v.* Αὐλητ.). Le prêtre avait une part réglée dans les sacrifices. A Athènes, les magistrats appelés προτένεις avaient droit à un cinquième. A Sparte, la meilleure partie de la dépouille des victimes appartenait aux archagètes. Les assistants emportaient chacun quelque morceau de la victime comme de bon augure; cet usage était même passé en loi à Athènes. On reprochait aux avares de vendre la part qui leur revenait; quelquefois on l'envoyait aux amis absents (Théocr., *Idyl.*, V, v. 130).

Le sacrifice se terminait à l'ordinaire par un banquet; les tables étaient dressées dans le temple. Dans les sacrifices à Vesta, on faisait disparaître jusqu'aux derniers débris du festin, qui devait expirer avant le coucher du

soleil. Dans toutes les villes on prescrivait un temps limité (Athèn., *Dipnos.*, lib. 1 et 4) ; ils se terminaient par des jeux ; après quoi on retournait à l'autel offrir une libation à Jupiter Τέλειος, le parfait. Après une action de grâce solennelle, le crieur renvoyait l'assemblée en ces termes : Λαοῖς ἄφεσις (Apul., *Met.*, *lib. ult.*). (*Voy.* DIVINATION.)

Voici ce que renferment les lois de la Grèce concernant les sacrifices :

« On offrira les fruit de la terre dans les sacri-« fices. C'était une loi de Triptolème. » (Porphyre, περὶ ἀποχῆς τῶν ἐμψύχων.)

« On honorera publiquement les dieux et les « héros du pays ; on leur offrira, en particulier, « d'abord des fruits et des gâteaux à leur anni-« versaire. » (*Loi de Dracon.* Porph., *l. c.*)

« Le prix du mouton offert aux dieux sera « d'une drachme, celui du médimne d'orge de « dix-huit drachmes. » (*Loi somptuaire de Solon*, Plutarque, *in Solon.*, p. 91.)

« Les victimes offertes en sacrifice seront des « victimes choisies. » (*Id.*)

« Celui qui fera le sacrifice emportera à sa « famille une partie de l'oblation. » (*Schol.*, *Aristoph.*, *in Plut.*, v. 227.)

« Les restes du sacrifice appartiendront au « prêtre. » (*Id.*, *in Vesp.*, 693.)

« On ne sacrifiera aucune victime aux fêtes « Aloées, Ἀλῶα, en l'honneur de Cérès et de « Bacchus. » (Démosth., *in Neær.*)

« On célèbrera des sacrifices au commence-« ment de chaque mois. » (Liban., *Déclam.*, 8, p. 328 ; Athén., lib. 6.)

« Les parents choisiront chaque année parmi « les habitants illégitimes ou leurs descendants « un prêtre pour officier dans les sacrifices men-« suaires. » (Athen., lib. 6, c. 6.)

« On n'offrira pas de bœuf aux mânes. » (Plutarq., *in Sol.*, p. 90.)

« Deux officiers publics seront chargés de « faire des sacrifices pour l'État. Afin que ces « archagètes puissent adresser leurs vœux au « ciel, soit comme simples particuliers, soit au « nom de la république, l'État assignait à cha-« cun d'eux, le premier et le septième jour de « chaque mois, une victime et une quantité fixée « de vin et de farine d'orge. » (Hérodote, *in Xenoph. Hist. Græc.*, lib. 3.)

« Les sacrifices devaient consister en choses « de peu de valeur ; la raison qu'en donnait « Lycurgue était qu'il ne fallait pas que la mi-« sère empêchât personne d'honorer les dieux. » (Plutarq., *in Lyc.*)

Les Romains, au rapport de Plutarque, n'immolaient point dans le commencement d'animaux dans leurs sacrifices. Numa, disciple de Pythagore, leur avait recommandé de n'offrir aux dieux que des fruits de la terre, des gâteaux de froment ou d'orge, du vin, du lait, du miel et autres choses semblables ; mais bientôt après ils imitèrent les Grecs dans leurs sacrifices et dans toutes les cérémonies qui les accompagnaient. Comme ils révéraient une infinité de dieux grands et petits, ils avaient adopté un nombre infini de sacrifices différents, et chaque divinité avait ses victimes favorites. Cependant ces sacrifices peuvent se réduire à trois sortes : les sacrifices publics, qui se faisaient au nom et aux dépens de la république, laquelle fournissait les victimes ; le ssacrifices particuliers, qui s'offraient au nom des familles et que les pères transmettaient à leurs enfants ; les sacrifices étrangers, qui ne s'offraient qu'aux dieux des villes et des provinces conquises lorsque les Romains les avaient transportés à Rome avec leur culte, ce à quoi ils ne manquaient jamais. Les sacrifices prenaient le nom des circonstances ou des lieux où on les faisait : on appelait ambarval (*sacrificium ambarvale*) le sacrifice pour les fêtes de la campagne ; nuptial (*sacrificium nuptiale*) le sacrifice qu'offrait la nouvelle mariée, etc., etc.

Ceux qui offraient des sacrifices devaient se présenter à l'autel purs et chastes ; il fallait qu'ils se fussent baignés auparavant et qu'ils fussent vêtus d'une robe blanche ; ils devaient porter sur la tête une couronne de feuilles de l'arbre consacré au dieu qu'ils venaient adorer. Ils prenaient l'habillement des suppliants, c'est-à-dire une longue robe sans ceinture, les cheveux épars et les pieds nus. On faisait toujours les vœux et les prières avant le sacrifice.

Les animaux qu'on destinait à être immolés (*hostiæ vel victimæ*) devaient être sans tache et sans défaut, il ne fallait pas qu'ils eussent subi le joug ; on ne les prenait en conséquence que dans les troupeaux choisis par les prêtres, qui les marquaient avec de la craie (Juvénal, x, 66). On les ornait de bandelettes, de guirlandes de fleurs et leurs cornes étaient dorées (Tite-Live, 31, 54). La victime était conduite à l'autel par les ministres appelés *popæ*, ayant leurs vêtements retroussés ; ils étaient nus jusqu'à

la ceinture (Suet., *Calig.* 32). La corde qui tenait l'animal attaché devait rester lâche, afin qu'il ne parût pas être entraîné par violence, ce qui aurait été d'un mauvais présage ; par le même motif on le laissait libre devant l'autel et on regardait sa fuite comme un signe très sinistre.

Alors on imposait silence (Cic., *Divin.*, I, 45), on prenait un gâteau salé fait de farine et de miel (Virg., *Æn.*, II, 133) que l'on arrosait de vin au-dessus de la tête de la victime ; on versait aussi entre les cornes de l'animal du vin mêlé avec de l'encens. Le prêtre goûtait d'abord le vin et le donnait à goûter aux assistants qui l'environnaient ; c'est ce qu'on appelait LIBATION (*voy.* ce mot) (Serv., *in. Virg.*, *Æn.*, IV, 57) ; le prêtre arrachait d'entre les cornes les poils les plus longs et les jetait au feu (Virg., *Æn.*, VI, 246) ; le ministre appelé *cultrarius* frappait la victime avec une cognée ou un maillet (Suet., *Calig.*, 32), d'après le commandement du prêtre, auquel il disait : *Agone* (Ovid., *Fast.*, I, 323), et le prêtre répondait : *Hoc age*. Alors on égorgeait l'animal avec un couteau et on répandait sur l'autel le sang reçu dans des vases ; ensuite l'animal était écorché et coupé en morceaux ; quelquefois on brûlait la victime, genre de sacrifice appelé HOLOCAUSTE (*voy.* ce mot) (Virg., VI, 25) ; mais ordinairement on n'en brûlait qu'une partie, et les prêtres partageaient le reste avec le suppliant (Tacit., *Annal.*, II, 14) ; le sacrificateur découpait ou partageait l'animal en plusieurs parties. Les Romains observaient, à cet égard, les rites usités en Grèce, d'où Denys conclut qu'ils étaient Grecs d'origine (*Dionys.*, VII, 72).

Dès que les aruspices avaient examiné les entrailles, on répandait du miel, du vin, de l'encens sur cette portion destinée aux dieux, et on brûlait les entrailles de l'animal sur l'autel : on les jetait dans les flots si l'on sacrifiait aux dieux de la mer (Virg., *Æn.*, VI, 252 ; XII, 214).

Le sacrifice fini, le prêtre lavait ses mains, récitait certaines prières, faisait de nouvelles libations ; on renvoyait ensuite le peuple par cette formule : *Ilicet* ou *ire licet*.

Les sacrifices aux puissances célestes différaient par quelques rites particuliers de ceux qu'on offrait aux divinités infernales. On immolait aux premières des victimes blanches qui avaient été nourries sur les bords du Clitumnus (Juv., XII, 13), ou dans le pays des Falisques (Ovid., *Pont.*, IV, 8, 41). On leur lavait la tête avant de les frapper, le prêtre enfonçait le couteau de haut en bas, *imponebatur*. On recueillait le sang dans des vases. La victime offerte aux dieux infernaux était de couleur noire ; on leur baissait la tête avant de les immoler ; le fer était enfoncé au-dessous du cou, de bas en haut, *supponebatur*, et le sang coulait dans une fosse.

Les suppliants qui offraient des sacrifices aux puissances célestes devaient se vêtir d'étoffes blanches, s'être baignés entièrement ; ils faisaient des libations en élevant la coupe avec la main renversée, et adressaient leurs prières en tenant la paume de la main tournée vers le ciel. Ceux qui sacrifiaient aux dieux infernaux s'habillaient de noir, se purifiaient en versant seulement de l'eau sur leur corps, tournaient la main en faisant leurs libations de manière qu'ils versaient leur coupe à gauche et jetaient ensuite la coupe dans le feu (Serv., *in. Virg.*, *Æn.*, VI, 244), ils priaient tenant la paume de la main tournée vers la terre qu'ils frappaient de leurs pieds (Cic., *Tusc. q.*, II, 25).

Les aruspices examinaient les entrailles des victimes (Virg., IV, 64) ; si elles présentaient des signes favorables, on déclarait que les dieux agréaient le sacrifice, ou qu'ils étaient apaisés ; dans le cas contraire, on immolait une autre victime et quelquefois plusieurs (Cic., *Divin.*, II, 36 ; Tit.-Liv., XXV, 16).

Le foie était la partie que les prêtres examinaient le plus attentivement ; l'on supposait qu'il donnait le présage le plus certain de l'avenir (Plin., XI, 37, 5, 73). On le divisait en deux parties ; dans l'une on conjecturait ce qui devait arriver à celui qui offrait le sacrifice et dans l'autre ce qui arriverait à son ennemi. Chacune de ces parties avait un point appelé *caput* (Lucan., I, 621) ; il paraît que c'était la protubérance qui se trouve à l'entrée des vaisseaux sanguins et des nerfs, que les anciens désignaient sous le nom de fibres ; un foie sans protubérance ou qui en avait été séparé était un très mauvais présage (Cic., *Divin.*, I, 52 ; II, 13 et 16) ; il en était de même lorsqu'on ne trouvait pas le cœur de la victime. Quoiqu'il fût reconnu qu'aucun animal ne pouvait vivre sans cœur, néanmoins on croyait que ce viscère manquait quelquefois, ainsi qu'il arriva, dit-on, au sacrifice qu'offrit César quelques jours avant

sa mort ; c'était le jour même où il parut pour la première fois revêtu d'une robe de pourpre, assis sur un siége d'or (Valer. Max., 16, 13) ; l'état de la victime porta l'aruspice Spurina à lui conseiller de se garder des ides de mars. On examinait avec soin la principale fente ou division du foie (Cic., *Nat. deor.*, III, 6), de même que ses fibres ou parties et celles des poumons (Virg., *Æn.*, IV, 6; X, 176).

Sacrifice de victimes humaines. La plupart des peuples ont immolé des victimes humaines. Les Phéniciens, les Égyptiens, les Arabes, les Chananéens, les habitants de Tyr et de Carthage, les Perses, les Athéniens, les Lacédémoniens, les Ioniens, tous les Grecs du continent et des iles, les Romains, les anciens Bretons, les Espagnols et les Gaulois, ont tous été également plongés dans cette affreuse superstition. Le roi de Moab offrit son fils en holocauste sur la muraille de sa capitale envahie par les Israélites, pour se rendre les dieux favorables; les assiégeants eurent une telle horreur d'une action si barbare qu'ils se retirèrent aussitôt (Reg., lib. IV, c. 4, vers. 27). On ne peut se défendre d'un mouvement d'horreur en lisant dans les auteurs, tant anciens que modernes, la description des sacrifices humains que nous retrouvons dans toute la gentilité depuis les temps les plus reculés, et dont nous voyons encore des exemples journaliers aux Indes et dans l'intérieur de l'Afrique. On ne sait pas qui le premier osa conseiller cette barbarie. Que ce soit Saturne, comme on le trouve dans le fragment de Sanchoniaton, ou que ce soit Lycaon, comme Pausanias semble l'insinuer, il est certain que cette horrible idée fit fortune. L'immolation des victimes humaines faisait partie des abominations que Moïse reproche aux Amorrhéens. Les Moabites sacrifiaient leurs enfants à leur dieu Moloch. Cette coutume cruelle fut établie chez les Tyriens, les Phéniciens. Les Juifs eux-mêmes l'avaient empruntée de leurs voisins. De la Phénicie, elle passa dans la Grèce; d'où les Pélages la portèrent en Italie. Pline assure que l'usage d'immoler des victimes humaines subsista jusqu'à l'an 95 de Jésus-Christ; qu'il fut aboli par un sénatus-consulte de l'an 657 de Rome. Mais on a des preuves qu'il continua dans les sacrifices de quelques divinités, et entre autres de Bellone. Les édits renouvelés en différents temps par les empereurs ne purent mettre un frein à cette fureur superstitieuse, et, à l'égard du sacrifice des victimes humaines prescrit en conséquence des vers sibyllins, Pline assure en avoir vu des exemples. Les témoignages de César, de Pline, de Tacite et de plusieurs autres écrivains exacts ne permettent pas de douter que les Germains et les Gaulois n'aient immolé des victimes humaines, non-seulement dans les sacrifices publics, mais encore dans ceux qui s'offraient pour la guérison des particuliers. La nécessité de ces sacrifices était un des dogmes établis par les druides, fondé sur ce principe qu'on ne pouvait satisfaire les dieux que par un échange, et que la vie d'un homme était le seul prix capable de racheter celle d'un autre. Dans les sacrifices publics, au défaut de malfaiteurs, on immolait des innocents. Dans les sacrifices particuliers on égorgeait souvent des hommes qui s'étaient dévoués volontairement à ce genre de mort.

On trouve quelquefois chez les Grecs, mais beaucoup plus rarement que dans plusieurs contrées, des sacrifices de victimes humaines. La fable de Lycaon d'Arcadie, métamorphosé en loup pour avoir présenté à Jupiter un de ces odieux sacrifices, est un témoignage de l'horreur qu'on eut dans les premiers temps pour cette exécrable coutume (Paus., *Arcad.*). Les exemples que l'on en pourrait citer n'appartiennent qu'à des siècles plus reculés (Plut., *in Them.*; — Virg., *Æneid.*, lib. 10). Bacchus eut dans l'Arcadie un autel où des jeunes filles étaient mises à mort par le supplice des verges. A Lacédémone, les enfants trouvaient quelquefois la mort d'une semblable manière sur un autel de Diane Osthia (Cic., *Tuscul.*, lib. 2, c. 14 ; — Senec., *De Provid.*, c. 4 ; — Stat., *Theb.*, lib. 8, v. 437).

Les Romains, d'après une ancienne loi de Romulus appelée *lex proditionis*, dévouaient à Pluton et aux dieux infernaux les individus coupables de certains crimes, tels que de trahison et de révolte; en conséquence, on pouvait les tuer impunément. Un consul, un dictateur ou un préteur pouvaient non-seulement se dévouer eux-mêmes, mais encore dévouer tout individu ou citoyen appartenant à une légion. Ces magistrats avaient le droit de les faire égorger comme victimes expiatoires (Tit.-Liv., VIII, 10). Il paraît que dans les premiers siècles de la république on sacrifiait tous les ans des victimes humaines (Macrob., *Sat.*, I, 7); mais

cet affreux usage ne fut plus suivi depuis l'année 657, époque de son abolition, prescrite formellement par un décret du sénat. Les historiens citent cependant deux hommes immolés comme victimes dans le Champ-de-Mars, par les pontifes et par les flamines de ce dieu, avec toutes les solennités d'usage, et cela au temps de Jules César (*anno urb.* 708; *Diod*, XLIII, 24). Ce fait conduit à conjecturer que le décret mentionné par Pline n'était impératif qu'à l'égard des sacrifices particuliers et des rites sacrés et magiques auxquels Horace fait allusion (Horat., *Epod.*, 5).

Auguste, après avoir contraint Antoine à se rendre à Pérouse, ordonna d'immoler comme victime sur l'autel de Jules César, aux ides de mars, quatre cents sénateurs ou chevaliers partisans de ce triumvir (*anno urb.* 713; *Diod.*, LVIII, 14). Suétone réduit leur nombre à trois cents (Suét., *Aug.*, 15). Pompée avait fait jeter à la mer, comme victimes dévouées à Neptune, non-seulement des chevaux, mais encore des hommes vivants (Diod., XLVIII, 48).

AD. vicomte DE PONTÉCOULANT.

SACRILÉGE. Crime par lequel on profane les choses consacrées ou dévouées au service de Dieu. Ce mot vient du latin *sacra* et *legere* qui veut dire *prendre*, *dérober les choses sacrées*. Ainsi Lysimaque commit plusieurs sacriléges en emportant les vases d'or du temple (Machabées, l. 2, c. 4, vers. 39). On se rend également coupable du crime de sacrilége par la profanation d'une chose ou d'un lieu sacré, et ce terme est aussi employé dans l'Écriture pour signifier l'idolâtrie : les Israélites furent sacriléges en se laissant entraîner, pour plaire aux filles des Madianites, à l'adoration de Belphégor (Num., c. 25, vers. 18). Chez les Romains ce crime se punissait très sévèrement. En France anciennement le coupable de sacrilége était condamné à faire amende honorable, à avoir le poing coupé et ensuite à être mis à mort. Le 4 juin 1766 la grand'chambre du parlement assemblée condamna Jean-François Lefebvre de la Barre à faire amende honorable, à avoir la langue coupée, la tête tranchée et le corps brûlé; cet arrêt fut mis à exécution le 1er juillet 1766.

Le sacrilége était fort souvent puni des galères ou du bannissement perpétuel. Sous l'empire des lois de la révolution, le sacrilége fut rayé des Codes. Sous la Restauration une nouvelle loi contre le crime de sacrilége fut votée par les Chambres; elle reproduisait quelques-unes des plus sévères dispositions de la législature des temps passés; mais, le 11 octobre 1830, la loi du 20 avril 1825 fut abrogée par la nouvelle législature.

SACRISTIE. Le lieu où le célébrant et ses ministres prennent les ornements ou habits sacrés est connu sous cette dénomination. Le cardinal Bona dit que le mot *sacristia* est un terme barbare. Il est des auteurs qui le font dériver de *sacris stare*, qui exprime l'action de se tenir debout pour revêtir les habits propres aux fonctions sacrées. Peut-être est-ce tout simplement une altération du terme *secretarium*, par lequel on désignait ce vestiaire. On trouve assez fréquemment la sacristie nommée *vestiarium*. Dans quelques auteurs on la trouve indiquée sous la dénomination de *receptorium*, lieu où l'on reçoit, de *salutatorium*, parce que les évêques y admettaient les personnes qui venaient les saluer, leur rendre hommage, ou mieux encore se recommander à leurs prières. Les Grecs donnent à la sacristie le nom de *pastophorion*, qui correspond parfaitement au *vestiarium* des Latins; mais le vestiaire, proprement dit, pour la messe, est chez eux plutôt le *diaconicon* placé au côté droit de l'autel qui est unique, selon ce rit.

La sacristie, dans les temps anciens et même au moyen âge, n'existait guère que dans les temples du premier ordre. Les églises moins importantes ne possédaient que fort rarement des vestiaires. Le célébrant s'habillait pour la messe sur une crédence qui était placée à côté de l'autel. Sous cette crédence était l'armoire dans laquelle on renfermait les vases sacrés et autres objets nécessaires au culte. Dans les grandes églises, même cathédrales, on voyait un assez petit nombre de sacristies, selon le sens que nous donnons à ce terme. Le *salutatorium* dont nous avons parlé était une dépendance de la résidence ou maison épiscopale plutôt que de l'église même; aussi nous ne voyons pas des constructions de cette nature annexées aux églises et faisant partie intégrante de celles-ci dans les monuments religieux du moyen âge. Depuis quelques siècles il est rare de voir une église sans sacristie. Celle-ci en fait une partie intégrante et soumise aux règles canoniques de l'église elle-même. On y administre assez souvent les sacrements de baptême et de pénitence. Quelques sacristies, notamment à Rome, sont même

de véritables chapelles ayant leur antel où le saint sacrifice est célébré. Pour les églises dirigées de l'occident à l'orient, la sacristie est assez habituellement placée au midi, et cette position est sous tous les rapports la plus convenable.

La plus spacieuse et magnifique sacristie du monde catholique est bien, sans nul doute, celle de Saint-Pierre de Rome. Le pape Pie VI la fit bâtir et sa construction coûta cinq millions : il est vrai que c'est en même temps un palais où sont logés les chanoines et bénéficiers de cette auguste basilique.

A Rome, le sacriste est un prélat qui a sous sa garde tout le mobilier de la sacristie. Ordinairement c'est un évêque *in partibus*. On nomme ailleurs sacristains les prêtres ou laïques chargés de la surveillance ou du soin de la sacristie. Dans plusieurs communautés religieuses, la sacristine est celle qui remplit la même fonction pour la sacristie de la chapelle.

L'abbé PASCAL.

SACROBOSCO (JEAN DE), né en Angleterre, à Holy-Rood, vers le commencement du XIIe siècle, est l'auteur du premier traité d'astronomie que l'Europe ait possédé, indépendamment de ceux des anciens. Élève de l'université d'Oxford, Sacrobosco vint à Paris où il s'attira une grande réputation par ses connaissances étendues dans les mathématiques ; il y mourut en 1256. Son ouvrage *De sphærâ mundi* n'est qu'un pâle abrégé de l'Almageste de Ptolémée ; c'est un des premiers livres que l'imprimerie ait reproduits. Il existe encore un autre écrit de Sacrobosco, intitulé : *De anni ratione, sive de computo ecclesiastico*, et qui se trouve à la suite du Traité de la sphère de Mélanchton.

A. P.

SACY (LOUIS-ISAAC LE MAISTRE DE), neveu du célèbre Arnauld de Port-Royal, et lui-même un des solitaires de cette illustre abbaye, naquit à Paris en 1613. Après avoir terminé ses études au collége de Beauvais, il s'adonna à la culture des lettres et à la pratique de toutes les vertus afin de se disposer dignement au saint ministère. Ordonné prêtre à l'âge de 35 ans, il fut bientôt choisi pour être le directeur des religieuses de Port-Royal, auxquelles il fit don de toute sa fortune, à l'exception d'une faible pension qu'il s'était réservée pour ses besoins personnels et pour ses aumônes. Poursuivi comme janséniste, il fut arrêté et conduit à la Bastille, d'où il ne sortit que trois ans après, en 1669. Poursuivi de nouveau lors de la destruction de l'abbaye, il se retira chez son parent le marquis de Pomponne, où il mourut en 1684. Vertueux et charitable, Sacy s'était attiré beaucoup d'ennemis par son caractère tranchant et altier pour tout ce qui regardait ses opinions. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs en vers, qui dénotent un grand talent et un travail assidu. Tous n'ont pas été publiés sous son nom ; il se cachait souvent sous le voile du pseudonyme : ainsi il a donné une traduction en vers de l'*Imitation de J.-C.*, sons le nom de Breuil, prieur de Saint-Vaal. Cette habitude de cacher son nom lui a fait attribuer des ouvrages qui ne sont pas de lui ; telle l'*Histoire de l'ancien et du nouveau Testament*, dit de Royaumont. Ses principaux ouvrages sont, outre la traduction de l'Imitation de J.-C. déjà mentionnée, celle du poème de l'Eucharistie, des traductions en vers des hymnes qui se trouvent dans les Heures de Port-Royal, celle du poème de saint Prosper contre les ingrats, etc. Mais l'ouvrage qui lui a acquis le plus de réputation est sa fameuse version de la Bible, qu'il commença pendant son séjour à la Bastille, et qu'il n'eut pas le temps de terminer. Quoiqu'elle ne soit ni complète ni très correcte, c'est cependant de toutes les traductions de la Bible celle qui est le plus répandue.

SACY (LOUIS DE), né à Paris en 1654, s'acquit, comme avocat, une grande réputation par son intégrité et sa probité. Aimant avec passion les belles-lettres, il les cultiva toute sa vie avec succès. Il mourut à l'âge de 73 ans, regretté de tout le monde pour sa douceur et l'aménité de son caractère. Il a publié plusieurs ouvrages, dont quelques-uns sont encore estimés. Ce sont : une traduction des *Épîtres de Pline le jeune*, traduction qui lui ouvrit les portes de l'Académie française, et qui jusqu'à ce jour n'a encore pu être surpassée ou même égalée ; une traduction du *Panégyrique de Trajan ;* un *Traité de l'amitié*, qu'il a dédié à la célèbre marquise Lambert, dont il fréquentait assidûment le salon ; un *Traité de la gloire*, entièrement oublié, de même que son *Recueil de factums*.

SACY (ANTOINE-ISAAC SILVESTRE DE), né à Paris en 1758, était fils d'un notaire du nom de Silvestre, qu'il eut le malheur de perdre dès son enfance. On le surnomma *de Sacy* pour

le distinguer de ses deux frères, et aujourd'hui il n'est connu que par son surnom. Il donna de bonne heure des marques de cette prodigieuse activité pour l'étude qui devait un jour faire de lui le premier orientaliste et un des hommes les plus savants de l'Europe. A l'âge de 23 ans il s'était déjà fait connaître par divers travaux qui lui valurent les fonctions de conseiller du roi à la cour des monnaies, et quatre ans plus tard le titre d'associé à l'Académie des inscriptions. Lorsque la tourmente révolutionnaire fut venue bouleverser la France, Sacy, qui n'approuvait pas les nouvelles doctrines, se retira à la campagne, et là, malgré qu'il fût connu pour faire célébrer la messe chez lui tous les dimanches, l'amitié pour sa personne qu'il avait inspirée aux paysans des environs non-seulement l'empêcha d'être dénoncé, mais encore le fit exempter des corvées. Enfin la Convention ayant par son décret du 2 avril 1795 établi l'école des langues orientales près la Bibliothèque nationale, de Sacy fut nommé professeur d'arabe, et en 1806 il fut encore chargé de la chaire de professeur de persan au collége de France; car il savait non-seulement l'arabe, mais encore le persan, le turc, et la plupart des langues vivantes. Jusqu'alors de Sacy avait toujours vécu dans la vie privée, absorbé par ses travaux et le soin de ses cours publics; mais en 1808 il commença sa carrière publique; les électeurs de Paris l'envoyèrent au corps législatif, et en 1815, à la chute du régime impérial, il fut nommé recteur d'académie et membre du conseil royal de l'instruction publique. Il quitta cette dernière place en 1823, et fut chargé de l'administration du Collége de France et de l'école spéciale des langues orientales. En 1832 le gouvernement de juillet donna à l'illustre savant la plus belle récompense qu'il soit possible à un homme d'espérer, il fut élevé à la dignité de pair de France, et nommé peu après inspecteur des types orientaux de l'imprimerie royale. Dans le même temps, il fut choisi par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était membre depuis longtemps, pour être son secrétaire perpétuel. De Sacy mourut à l'âge de 80 ans des suites d'une attaque d'apoplexie qu'il avait éprouvée en revenant de la Chambre des pairs. Cet homme extraordinaire conserva jusqu'à la fin de sa vie toutes ses facultés intellectuelles et une rare ardeur pour le travail; car il revoyait lui-même toutes les épreuves des ouvrages arabes et persans qui s'exécutaient à l'imprimerie royale, il entretenait la correspondance et rédigeait les procès-verbaux des séances de l'Académie, il faisait l'éloge des membres morts, en un mot il ne laissait jamais rien d'arriéré. Animé d'une piété sincère, il avait passé sa vie entière à faire le bien. Il avait été choisi pour être administrateur du bureau de charité de son arrondissement : chaque jour il recevait les pauvres, et avait pour eux tant de bonté que ceux même qu'il ne pouvait secourir s'en retournaient consolés.

De Sacy a laissé un très grand nombre d'ouvrages qui presque tous ont rapport aux langues orientales; c'est à lui que nous devons presque toutes les facilités que nous possédons aujourd'hui pour leur étude, facilités qu'il a créées et qui lui ont demandé un travail prodigieux. Ses principaux ouvrages sont : 1° une *Grammaire arabe*, dont la première édition parut en 1810; 2° une *Chrestomathie arabe*, avec la traduction française; 3° *les Séances de Hariri*, ouvrage qui tient lieu aux Arabes de dictionnaire des synonymes et de divers autres traités; 4° des *Mémoires sur la nature et les révolutions du droit de propriété en Égypte, depuis la conquête de Sélim jusqu'à l'expédition française;* 5° *Exposé de la doctrine des Druses* d'après leurs livres religieux, ouvrage dont les 2 premiers volumes ont paru peu avant la mort de l'auteur, qui n'eut pas le temps d'achever le troisième. Il est précédé de la vie du calife Hakem-Biamr-Allah, etc.

SADOC, chef de la secte des *Saducéens*, succéda, dit-on, à un nommé Antigone Sacchæus, successeur dans la tradition de la doctrine de Simon-le-Juste; il a dû vivre vers l'an du monde 3740. Cet Antigone enseignait, dit-on, par un excès de spiritualisme qu'il fallait obéir à Dieu sans vue d'intérêt, et Sadoc en conclut qu'il n'y avait en effet ni récompense à espérer ni peine à craindre dans l'autre vie (*D. Calmet, Diction. de la Bible*).

Les disciples de Sadoc, ou Saducéens, formaient une des quatre principales sectes des Juifs; ils niaient l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses dans l'autre vie et l'existence des anges; ils n'admettaient point la tradition. Ils ne croyaient ni à la providence ni au destin, et, chose fort surprenante, c'est que cette secte fut soufferte dans le judaïsme, et même on trouve la souveraine sacrificature oc-

cupée par des membres de cette secte, tels que Jean Hircan, Caïphe, Ananus. Aujourd'hui les Saducéens sont regardés comme hérétiques par les Juifs. A. P.

SADUCÉENS. *Voy.* SADOC.

SAFRAN (*bot. et agric.*), *crocus*, Tournef. — Genre de plantes de la famille des Iridées (triandrie monogynie du système sexuel de Linné), remarquables par leurs fleurs longues de plusieurs pouces, sortant immédiatement du sol sous lequel est cachée leur bulbe. Chacune de ces fleurs se compose : 1° d'un périgone pétaloïde, supère, à six divisions dont trois extérieures et trois intérieures, ces dernières un peu plus petites ; le tube de ce périgone est très allongé, et son limbe est assez peu développé comparativement ; 2° de trois étamines, insérées sur la gorge du périgone, à filaments grêles et anthères sagittées ; 3° d'un pistil formé d'un ovaire infère, à trois angles obtus et à trois loges, dont chacune renferme deux séries d'ovules anatropes portés par la columelle ; d'un long style filiforme que terminent trois stigmates épais, charnus, un peu roulés en cornet et dentelés. A cette fleur succède une petite capsule, trigone et triloculaire, renfermant grand nombre de graines dont l'axe est occupé par l'embryon entouré d'un albumen corné.

Les bulbes des safrans sont remarquables par la manière dont elles se multiplient ; en effet le bourgeon qui doit donner une nouvelle bulbe se développe en dessus de celle qui fournit actuellement au développement de la plante ; il en résulte que les deux sont superposées ; après que cette bulbe supérieure a fourni au développement de sa fleur, elle donne également naissance à un nouveau bourgeon qui donne lui-même une nouvelle bulbe superposée et ainsi de suite. De la bulbe de ces plantes partent des feuilles peu développées et linéaires. — Les safrans appartiennent à l'Europe et aux parties moyennes de l'Asie.

Le nombre des espèces de ce genre connues aujourd'hui n'est pas très considérable et ne s'élève guère que de 20 à 25 environ ; mais la délimitation de ces espèces est très difficile. Certaines d'entre elles sont intéressantes à connaître ; quelques-unes croissent en France ou sont cultivées dans les jardins ; l'une d'elles surtout mérite une attention particulière, parce qu'elle fournit une matière employée comme substance colorante, médicinale et comme condiment. Cette espèce est le safran cultivé, *crocus sativus*, Lin. La patrie de cette plante a été longtemps inconnue, on la regardait seulement comme originaire de l'Orient ; mais dans ces derniers temps elle a été trouvée en Grèce, dans les basses montagnes de l'Attique, et en Italie, dans la Marche d'Ancône. En France, le safran est cultivé sur quelques points différents, mais particulièrement dans le Gâtinais (Seine-et-Marne, Loiret), d'où le nom de *safran du Gâtinais* sous lequel on connaît, dans le commerce, la matière qui provient de cette culture ; cette matière est formée des stigmates de la fleur séchés avec précaution.

Le safran cultivé a une bulbe charnue, petite, déprimée, blanche à l'intérieur, enveloppée de tuniques brunes et sèches ; ses fleurs sont d'un violet clair, marquées de veines rouges, garnies à la gorge de poils épais ; elles sont au nombre de 1 à 3 ; elles paraissent en septembre et en octobre, et peu après se montrent les feuilles. Le style de ces fleurs se termine supérieurement par trois branches stigmatiques très longues, pendantes, un peu enroulées, présentant la belle couleur jaune orangé que tout le monde connaît. C'est pour ces stigmates que l'on cultive la plante. Lorsque l'on veut établir une safranière, on prépare, on amende et l'on ameublit soigneusement la terre que l'on a choisie préférablement légère, un peu sablonneuse et noirâtre. Les trois labours destinés à l'ameublir sont faits successivement en hiver et jusqu'au moment de la plantation, c'est-à-dire de la fin de mai jusqu'en juillet. On plante alors les bulbes dans des sillons serrés, en les espaçant d'un décimètre et en les enfonçant de près de deux décimètres pour les mettre à l'abri des gelées. Ensuite, toutes les semaines, on sarcle et on bine jusqu'au moment où les fleurs vont commencer à paraître. Les circonstances les plus favorables à la récolte sont des pluies assez abondantes quelque temps avant la floraison et un temps sec et chaud pendant que la plante est en fleur. Les fleurs ne se montrent pas toutes à la fois ; mais elles se succèdent pendant environ un mois, d'où il suit que tous les jours on va dans la safranière cueillir les fleurs tout entières que l'on met dans des paniers. La cueillette faite, on transporte à la maison ou l'on détache et met à part les stigmates en rejetant tout le reste. Pour faire sécher les stigmates, on les met dans des tamis de crin au-dessus d'un feu doux, et l'on a la précaution de les remuer presque continuel-

lement. La dessiccation terminée, le safran (les **stigmates ainsi desséchés**) est livré au commerce. Par la dessiccation, la matière des stigmates se réduit ordinairement à un cinquième de son poids. — Plantée avec les précautions que nous avons indiquées, une safranière dure trois ou quatre ans; elle pourrait même durer davantage, mais, pour éviter qu'elle n'épuise le terrain, on a ordinairement le soin de relever les bulbes de terre après trois ou quatre ans, opération qui se fait au mois de mai, lorsque les feuilles sont sèches. Après que l'on a séparé les caïeux de leurs bulbes-mères, on fait immédiatement une nouvelle plantation dans un autre terrain convenablement préparé.

Les safranières sont sujettes à des fléaux qui y font souvent des ravages affreux ; les plus redoutés sont la carie des bulbes que l'on connaît sous le nom de *tacon*, et surtout la *mort du safran*, qui est due à la rapide propagation d'un rhizoctone, champignon souterrain. Cette dernière maladie attaque d'abord les enveloppes des bulbes ; elle les rend violettes et hérissées de filaments ; après quoi, elle s'étend à l'intérieur même de la bulle. A l'extérieur, ses effets se reconnaissent en ce que l'on voit dans la safranière des espaces circulaires de plantes mortes qui s'agrandissent peu à peu et finissent par la détruire tout entière. Pour combattre ce fléau, on fait des tranchées d'un pied de profondeur autour de la partie du champ déjà infectée, en rejetant la terre sur cette partie ainsi isolée.

Le safran a divers usages : comme matière colorante, il est employé surtout pour donner une teinte plus ou moins jaunâtre au vermicelle et aux autres pâtes de farine, à des liqueurs, etc.; dans la cuisine, il est fréquemment employé en certains pays et surtout dans les parties méridionales de l'Europe comme condiment et pour sa couleur ; enfin, en médecine, il est usité, dans certaines circonstances, comme stimulant et antispasmodique. On l'applique aussi à l'extérieur comme résolutif et calmant.

Parmi les espèces de safrans qui croissent en France, les plus remarquables et les plus connues sont : le safran multifide (*crocus multifidus*, Ram.), qui croît abondamment dans les pâturages des vallées des Pyrénées, surtout au centre de la chaîne, et dans les Landes, entre **Dax et Bordeaux. Sa fleur,** ordinairement violette, est grande, tardive ; ses trois branches stigmatiques se subdivisent en nombreux filaments déliés, ce qui lui a valu son nom. — Le safran printanier (*crocus vernus*, All.) croît dans la plupart des grandes chaînes de montagnes de l'Europe, dans l'Atlas, etc. On le cultive assez souvent dans les jardins ; il fleurit au premier printemps et se fait remarquer par les variations de couleur de sa fleur, qui est tantôt violette, tantôt purpurine, tantôt blanche. Cette fleur se développe en même temps que les feuilles; sa gorge est garnie de longs poils; ses trois branches stigmatiques sont dressées.

SAGE FEMME. Ce mot sert à désigner les personnes du sexe qui pratiquent l'art des accouchements. Il est donc synonyme d'*accoucheuse ;* mais il a sur ce dernier l'avantage de faire ressortir la moralité que devrait toujours avoir celle qui embrasse cette profession. Il est, en effet, à présumer que le nom de *sage-femme* a été donné à l'accoucheuse à cause de la sagesse que réclame son ministère ; et le nom de *matrone*, qui est encore synonyme du mot *sage-femme*, signifiait chez les Latins, à qui nous l'avons emprunté, femme sage et vertueuse, qui gouverne honnêtement sa famille, et sous la conduite de laquelle on peut confier de jeunes filles.

Il paraît certain, d'après les annales du peuple hébreu, que les premières femmes qui eurent besoin de secours au moment de leurs couches furent assistées par d'autres femmes ; que celles qui montrèrent le plus de fermeté et d'adresse dans cette assistance furent plus recherchées que les autres, et qu'ainsi se forma l'état des sages-femmes. Aussi tout leur savoir se borna-t-il longtemps à des formules empiriques et à des traditions vulgaires. En France, elles furent soumises à la police du corps des chirurgiens ; et Lapeyronie, cette illustration montpelliérienne qui parvint à l'honneur d'être premier chirurgien de Louis XV, fonda par son testament, dans les écoles de chirurgie de Paris et de Montpellier, deux chaires d'accouchements, dont l'une était pour l'instruction des sages-femmes.

La loi du 19 ventôse an XI, relative à l'exercice de la médecine, a également voulu que, « outre l'instruction donnée dans les écoles de médecine, il soit établi, dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département, un cours annuel et gratuit d'accouchement théorique et pra-

lique, destiné particulièrement aux élèves sages-femmes. » Celles-ci doivent avoir suivi au moins deux de ces cours, et vu pratiquer pendant neuf mois, ou avoir pratiqué elles-mêmes les accouchements pendant dix mois dans un hospice ou sous la surveillance d'un professeur, avant de se présenter à l'examen qu'elles doivent subir en présence d'un jury. Après avoir satisfait à cet examen, elles ont droit à un diplôme qui leur est délivré gratuitement, mais qui ne les autorise à pratiquer l'art des accouchements que dans leur département.

Un arrêté du 20 prairial an XI a établi une autre classe de sages-femmes, pouvant s'établir dans tous les départements et qui offrent pourtant moins de garanties, quoiqu'elles subissent deux examens; car elles sont libres de suivre leurs deux cours dans un hospice de maternité ou dans une école de médecine. Or, quelle différence n'y a-t-il pas entre les cours d'un hospice de maternité, qui sont tout pratiques, et ceux d'une école de médecine, où ils sont purement théoriques! Mais les sages-femmes qui ne peuvent pratiquer leur art que dans leur département ont obtenu gratuitement leur diplôme, tandis que les autres, qui sont examinées au sein d'une faculté de médecine, payent 120 fr., aux termes de l'art. 37.

D'ailleurs, les sages-femmes de l'une ou de l'autre classe ne peuvent employer les instruments, dans les cas d'accouchement laborieux, sans appeler un docteur en médecine ou en chirurgie. Cette mesure, fort sage en apparence, n'est-elle pas souvent illusoire? Combien, en effet, de docteurs en médecine ne sont pas complètement étrangers à l'art des accouchements! La loi sur l'exercice de la médecine, promise depuis 1830, ne saurait trop tôt mettre fin à une foule d'abus dont est dupe la société.

A.-T. Chrestien.

SAGE (Alain-René Le). La patrie du plus célèbre romancier comique de la France a été longtemps ignorée. On sait maintenant qu'il naquit en 1668 à Sarzeau, à quatre lieues de Vannes, d'un père qui cumulait les fonctions d'avocat, de notaire et de greffier de la cour royale de sa ville. Élevé chez les jésuites, Le Sage fut, à ce qu'on croit, employé dans les fermes au sortir du collége; on n'a cependant aucune preuve de ce fait et il est possible que la vérité avec laquelle il a peint la sottise des loups-cerviers de l'époque l'ait seule fait supposer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à 25 ans il vint à Paris terminer ses études philosophiques, et que peu de temps après il débuta par une traduction libre des *Lettres d'Aristénète*, qui n'eut aucun succès. Il végétait dans un emploi subalterne lorsqu'il fit connaissance de l'abbé de Lyonne, fils du ministre de Louis XIV, qui lui apprit la langue espagnole et lui signala la riche mine d'où il devait tirer tant d'or. Ses premiers essais, cependant, ne furent pas heureux. Deux comédies et le *Don Quichotte* d'Avellaneda, qu'il imita de l'espagnol, ne réussirent pas malgré tout l'esprit qu'il avait ajouté à celui des écrivains originaux. Il fut plus heureux lorsqu'en 1707 il fit jouer à la fois une comédie imitée de Calderon (De mal en pis) et un petit acte de lui, *Crispin rival de son maître*: la grande pièce réussit à la cour et fut sifflée à la ville; la petite, au contraire, fut applaudie à la ville et sifflée à la cour. Le temps a cassé le double jugement des courtisans, et *Crispin* est encore aujourd'hui regardé, bien que le fonds n'en soit qu'une farce, comme une de nos plus jolies binettes; il y a surtout dans le dialogue un naturel, une vérité, qui rappellent Molière. La même année parut le *Diable boiteux*, cet album où s'éparpille tant d'esprit. Le cadre en était dans Guevara, mais en un pareil ouvrage le cadre n'est que l'accessoire; ce qui fait le prix du livre, la finesse d'observation, la verve satirique, la concision du style, appartient en grande partie à l'auteur français. Le succès fut immense malgré la réprobation de Boileau; deux éditions en furent épuisées en quelques jours, et le dernier exemplaire de la seconde fut le prix d'un duel entre deux acheteurs. Cette vogue était due en partie, il est vrai, à quelques anecdotes piquantes, à quelques portraits auxquels on attachait des noms. Le Sage redoubla encore cet intérêt en ajoutant à sa troisième édition de nouvelles anecdotes, entre autres celle du mariage de Dufresny avec sa blanchisseuse, et deux nouveaux opuscules, les Cheminées de Madrid et les Béquilles du Diable, par Bordelon. L'année suivante il présenta aux comédiens une petite pièce en un acte, *les Étrennes*, qui ne put être jouée à cause de l'opposition des financiers : cet acte, retiré par l'auteur, grandit et devint *Turcaret*. Les difficultés grandirent aussi avec l'audace de l'écrivain; les financiers lui offrirent 100,000 fr. s'il voulait retirer sa pièce, et, sur son refus, ils employèrent tous les

moyens et eurent recours à toutes les influences pour en empêcher la representation. La duchesse de Bouillon, qui s'était érigée en protectrice des lettres, voulut entendre cette œuvre qui faisait tant de bruit. Le jour fixé, Le Sage arriva trop tard. — Vous nous avez fait perdre deux heures, lui dit brusquement la duchesse. — Madame, il ne tiendra qu'à vous de les regagner, reprit l'auteur piqué, je ne vous lirai pas ma comédie. Et il se retira sans vouloir rien entendre. C'était se créer des opposants de plus. Un ordre du dauphin fit enfin jouer la pièce le 14 février 1709. La réussite fut immense, malgré la cabale ou peut-être un peu à cause de la cabale. Tout le monde fut si frappé de l'énergie des caractères, de la netteté et de l'entrain du dialogue, et de la variété des peintures, qu'on s'aperçut à peine que la pièce manque complètement d'intrigue et ne peut offrir d'intérêt, tous les personnages étant des fripons. Le Sage eût sans doute continué à obtenir des succès au théâtre si la représentation d'une autre petite pièce qu'il présenta peu après, *la Tontine*, n'eût été également entravée, on ne sait trop pourquoi. Il renonça dès lors à la Comédie-Française, et c'est de là sans doute que date sa haine contre les comédiens qu'il se plut dans ses ouvrages à rendre odieux et ridicules. Il se rabattit sur le théâtre de la foire Saint-Germain où l'on jouait des parodies, des à-propos semés de couplets dans lesquels la plaisanterie reposait parfois uniquement sur le choix de l'air, et pendant une dizaine d'années il fournit à ce théâtre 101 bluettes, dont 24 à lui seul et les autres en collaboration. Lorsque sur la plainte des autres comédiens on n'accorda qu'un seul acteur parlant à ce théâtre, il fit des pièces pour des marionnettes. Comme délassement à ces travaux, il parait de son style limpide la traduction des *Mille et un jours*, que venait de faire son ami Petis de la Croix.

Mais tout le talent d'observation et la finesse qu'il ne pouvait plus mettre sur la scène, Le Sage les avait reportés sur le roman, et il avait exécuté *Gil Blas*, dont la première partie parut en 1715, et les deux autres en 1724 et en 1735, admirable tableau où tous les états de la vie sont caractérisés sous leur face ridicule, où les Français reconnurent des portraits, tandis que les Espagnols réclamaient l'ouvrage comme leur, parce qu'un de leurs compatriotes pouvait seul, disaient-ils, les avoir peints avec tant de fidélité. Il traduisit ensuite ou plutôt imita l'*Orlando inamorato*, qu'il gâta, et le *Guzman d'Alfarache*, de Matteo Aleman, qu'il embellit de manière à faire dédaigner toutes les traductions antérieures ; il rédigea sur les mémoires de sa veuve les aventures d'un flibustier, Robert, dit le chevalier de Beauchesne, dont la première partie seule a été publiée, et traduisit de l'espagnol *Estevanille Gonzalès*, dans lequel il entremêla, suivant son habitude, des aventures prises à ce même roman d'Espinel d'où Voltaire, plus tard, l'accusa d'avoir tiré son *Gil Blas*. Le Sage termina cette série de romans espagnols-français par *le Bachelier de Salamanque*, enfant de sa vieillesse, un peu froid peut-être, mais rappelant par intervalles le peintre de *Gil-Blas*, et pour lequel l'auteur avait une prédilection particulière. Deux nouvelles comédies qu'il donna au théâtre italien étant tombées, le fécond écrivain fit ses adieux au public en livrant ce qui lui restait de matériaux dans la *Valise trouvée*, publiée en 1740, et dans un *Mélange amusant de saillies et de bons mots*, publié en 1743.

Le Sage, devenu vieux, se rendait d'ordinaire à un café de la rue Saint-Jacques, où l'on faisait cercle autour de lui pour l'entendre raconter des anecdotes ; il était devenu sourd et se servait d'un cornet, ce qui lui permettait, disait-il, d'échapper à la conversation des ennuyeux. Il eut plusieurs enfants : l'aîné et le plus jeune se firent comédiens contre le gré de leur père et furent longtemps brouillés avec lui pour ce sujet ; le second entra dans l'Église, et ce fut lui qui, devenu chanoine à Boulogne-sur-Mer, recueillit ses vieux parents et les réconcilia avec ses frères. A cette époque de sa vie, Le Sage était en proie à une singulière affection. A mesure que le soleil s'élevait sur l'horizon, on voyait se développer sa gaîté et sa sensibilité, qui s'affaissaient à mesure que le soleil descendait, et le soir il tombait dans une léthargie dont il ne sortait que le lendemain. Il mourut en 1747, à l'âge de 79 ans.

Le Sage n'écrivit qu'assez tard ; il avait 45 ans quand il publia *le Diable boiteux*, et 50 quand parut *Turcaret ;* aussi ses œuvres manquent-elles de cette foi ardente en la dignité de l'homme, qui semble l'apanage de la jeunesse ; on y sent l'esprit un peu sceptique d'un philosophe qui, échappant au monde qu'il a merveilleusement observé, aux hommes qu'il a trouvés

presque tous dupes ou fripons, prend le parti de reproduire ce qu'il a vu, indulgent même pour l'égoïsme, la poltronnerie, la servilité, ayant peu d'espoir de réformer le monde, mais se donnant volontiers, comme Horace chez les Latins, le plaisir d'en rire à son aise. Cette tendance apparaît dès le début, dans la création de son Asmodée. Le Diable boiteux n'est pas méchant, c'est un bonhomme malicieux qui profite de ce qu'il est diable pour s'amuser des travers des hommes; quand l'auteur le fait une fois ou deux aller au delà, le diable paraît sortir de son caractère et le lecteur croit entendre une note fausse. Le Sage a bien, comme Molière, comme Cervantès, l'esprit du bon sens, le dialogue vif et naturel, l'art de faire vivre de la vie commune des personnages imaginaires; mais il en diffère essentiellement par l'idéal qu'il se propose; ce n'est pas le beau, le bien immuable qui le préoccupe, c'est le savoir faire, la justesse du jugement, la modération; il manque d'élévation, et partout il reste inférieur à ces écrivains. Il est aussi fin que La Bruyère, mais il a moins de recherche; sa phrase est simple, il évite avec soin de montrer de l'esprit, et tient à mettre la plaisanterie dans la chose et non dans le mot. Aussi proteste-t-il quelque part contre la prose de Fontenelle et les vers mal rimés et farcis de maximes d'un certain Triaquero, qui n'est autre que Voltaire. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* ne lui pardonna pas cette critique, et il laissa tomber à son sujet une de ces phrases innocentes qui perdent les réputations. Heureusement le jugement a été revisé; on a reconnu que si Gil Blas contient quelques plumes enlevées aux aventures d'Obregon et à beaucoup d'autres romans et drames espagnols, il n'en est pas moins une création originale par les détails, la variété et la vérité des caractères. Il a été prouvé de même contre le père Isla, qui a prétendu, en traduisant ce roman en espagnol, le rendre à sa langue originale, que ce ne pouvait être la traduction d'un manuscrit espagnol perdu depuis, et contre M. Llorente que *Gil Blas* n'est pas davantage un *Bachelier de Salamanque* composé par Solis et apporté en France par le ministre de Lyonne. Les inductions que ces écrivains ont cru pouvoir tirer du roman, en faveur de leur thèse, ne prouvent autre chose sinon que Le Sage s'est profondément pénétré du caractère espagnol, et qu'il a eu des renseignements exacts sur les ducs de Lerme et d'Olivarès.

Gil Blas a été traduit deux fois en Italie et en Espagne; il a été également traduit en anglais, en allemand, en hollandais, etc. La meilleure édition est celle de 1819, 3 volumes in-8°, avec des notes de François de Neufchâteau, et un mémoire où l'on réfute les prétentions du père Isla. On a fait à Gil Blas plusieurs suites qui sont aujourd'hui oubliées. J. Fl.

SAGE (Balthasar-Georges), l'un des créateurs de la minéralogie et des plus savants chimistes de l'époque, vit le jour à Paris en 1740. Jeune encore, mais déjà plein d'une rare instruction, il professa gratuitement et publiquement la chimie et la minéralogie, fondant ainsi cette école des mines dont la direction devait lui être confiée plus tard lorsqu'elle serait devenue École du gouvernement. Ses leçons, les nombreux mémoires qu'il publiait à chaque instant lui valurent l'honneur insigne d'être à l'âge de 28 ans nommé membre de l'Académie des sciences, et peu après administrateur de l'Hôtel des monnaies et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Privé de sa place par la tourmente révolutionnaire, il ne reparut que sous l'empire dans la vie publique : à la chute de Napoléon il perdit ses places et tomba dans un état voisin de l'indigence; il mourut en 1824. On lui a élevé une statue dans l'Hôtel des monnaies avec cette inscription : *Discipuli magistro, les élèves à leur maître.* Une seule chose a terni la mémoire de Sage comme savant : c'est de s'être opposé, tant qu'il vécut, de tout son pouvoir, à l'adoption des nouvelles théories chimiques que Lavoisier et ses élèves venaient de faire connaître.

SAGESSE (Livre de la). Ce livre reconnu canonique est l'un des plus beaux de l'Ancien-Testament; écrit en grec, il est ou original ou traduit de l'hébreu, texte qui se serait perdu. Il porte communément le titre de la *Sagesse de Salomon*, auquel plusieurs pères de l'Église ne se refusent pas à l'attribuer, car Clément d'Alexandrie, Origène, saint Ambroise, le citent souvent sous ce titre et non sous celui de *Panarétos* (l'Universelle-Vertu) que certains écrivains hellènes lui ont donné. Saint Augustin nie qu'il soit de Salomon, et, après un mûr examen, il ne pense pas non plus qu'il soit de Jésus, fils de Sirach, auteur avéré de l'Ecclésiastique. On se demande en effet comment Salomon aurait eu connaissance des mythes helléniques, puis-

que, dans son prétendu livre, l'empire d'Adès ou de Pinton, le fleuve Léthé, et jusqu'à l'ambrosie, fabuleux aliment des dieux de l'Olympe, y sont reproduits. Attribuera-t-on ces écarts dans le domaine des mythes grecs à la traduction? Cela n'est pas probable : le style du chantre de la Sulamite est simple, naïf partout, ce roi n'avait de luxe que dans sa cour ; tandis que généralement le style du *Panarétos* a la pompe et l'éclat des poètes de la Pléiade. En effet, le grand saint Jérôme lui-même ne semblait pas certain que le *Livre de la Sagesse* n'ait point été écrit non par un Philon du temps de Philadelphe, auteur du reste très apocryphe, non par Philon de Biblos, mais par Philon d'Alexandrie, qui florissait vers l'an 40 de l'ère vulgaire. Ceux qui attribuent le *Livre de la Sagesse* à ce juif célèbre s'appuient, principalement, sur la conformité de style quelquefois, et toujours de pensées, de doctrine, d'élévation et de faits qui règne dans ses autres écrits d'ailleurs si variés. Par exemple, dans l'un d'eux, la *Vie de Moïse*, ce philosophe israélite, par une image d'une gracieuse poésie, compare, à cause de sa beauté, de son éclat, de ses vives couleurs, la robe du grand prêtre avec ses ornements à l'univers même. Eh bien! ainsi fait l'auteur de la Sagesse, mais en des termes plus modestes, plus concis, moins pittoresques enfin, ainsi que le comportent le titre et l'esprit de l'ouvrage. On retrouve à chaque pas dans ces deux auteurs ce même enthousiasme pour cette sapience qui fait de l'homme l'image de la Divinité. Son éloge éclate jusque dans les *Fugitifs* et l'*Ivresse* de Philon. Il est inutile, mais curieux de reproduire ici le rêve de Mosheim. Ce critique protestant veut que le *Livre de la Sagesse* ait été introduit dans la Bible par la fraude des juifs d'Alexandrie plusieurs siècles avant Jésus-Christ. Eh! y avait-il besoin de fraude? ce manuel sublime n'avait-il pas la puissance de se placer de lui-même dans le livre par excellence? S'il n'y avait pas rang pour lui, c'est que les juifs n'y acceptaient que les œuvres écrites dans l'idiome de la patrie, celui qu'ils parlaient au Seigneur. L'Église réformée a rejeté de ses canons ce manuel de la vertu. Le dur Calvin l'a dédaigneusement repoussé. Grotius pense que cet ouvrage, texte hébreu d'abord et perdu depuis, fut composé par un juif quelques siècles après Esdras, et que plus tard une plume grecque et chrétienne l'avait traduit avec beaucoup de liberté. Ce sentiment du savant critique nous semble erroné. Sur quelles preuves le fonde-t-il? serait-ce parce que l'auteur de la Sagesse cite quelquefois le texte exact et pur des Septante? Cette raison n'est nullement péremptoire; que cet érudit imite et saint Jérôme et Origène : ces pères de l'Église, dans le doute, se sont abstenus. Cornélius, en sa préface du *Livre de la Sagesse*, l'attribue à l'un des Septante. Nous ne parlerons pas de l'opinion d'un autre critique qui prétend que cette œuvre fut un poème hébreu perdu et par bonheur traduit avant sa disparition. Ceux qui s'accordent à attribuer cette œuvre belle comme la vertu même à Philon de Biblos ne sont point déconcertés par son titre royal. Salomon avait nom aussi Jedid-iah, l'*ami de Dieu;* c'était aussi le nom un peu emphatique de Philon chez les rabbins; *philos* dans l'idiome des Hellènes signifiant *ami* seulement. La traduction latine de ce livre appartient sans doute à l'ancienne Vulgate, car saint Jérôme a soin de nous avertir qu'elle n'est point de sa plume. Ce beau manuel est dédié aux chefs, aux rois du monde, que par une divine métaphore l'auteur appelle ailleurs *la loi animée*. C'est ainsi qu'il commence : « Aimez la justice, vous qui êtes les juges de la terre. »

Entre autres dogmes, l'auteur de la Sagesse donne au Logos, au Verbe de Jehovah une puissance égale à lui-même, indépendante de lui-même, et créatrice à sa volonté de toutes choses ; enfin il montre planant sur l'homme l'esprit d'un Dieu rémunérateur, qui nous jugera tous à la fin des siècles. — Surtout le chapitre VIII de la *Sagesse* exhale un parfum de consolation, de félicité, un air calme et embaumé de vertus qui rafraîchisseut l'âme. « La sagesse, dit son auteur, la sagesse est toujours prête à se communiquer, elle ne ferme jamais son école, elle nous suivre d'une agréable ivresse, elle nous promet des biens infinis, enfin elle est plus belle que le soleil et plus élevée que toutes les étoiles. » DENNE-BARON.

SAGESSE. Cette souveraine de toutes vertus, sans laquelle les autres doivent redouter chute sur chute, est appelée par les Hébreux *kâkmah*, du verbe *kâkam*, que les Grecs ont traduit par *sentir juste*, puis aussi *thouschia*, *essence*, comme qui dirait la plus pure émanation de l'âme. Les Hellènes lui ont donné le beau nom de *Sophia*, du composé *soon-phôs*, la préservatrice ou parfaite lumière.

Chez les Juifs ce mot avait une acception bien plus étendue ; il comprenait la prescience innée de Dieu, et la science acquise ou inspirée de l'homme, puis la doctrine, l'expérience, la prudence, la ruse même, et jusqu'à la perfection de l'art et de l'industrie. Ainsi donc l'Écriture applique ce mot à la connaissance des choses divines et surnaturelles, don que Salomon avait reçu d'en haut ; puis aussi aux subtilités mises en œuvre par Pharaon dans ses persécutions contre les Israélites ; puis encore à la finesse, à l'artifice des chefs et des grands. Homère, comme par imitation, n'a-t-il pas, jouant avec la synonymie, nommé tour à tour le protégé de Minerve le sage, le prudent, le rusé Ulysse? Enfin l'Exode décore du nom de Sagesse le génie architectonique dans la personne de Béséleel et Ooliab, célèbres ouvriers du temple. Les Grecs, et après eux les modernes, ont laissé à ce mot, qui traduit la mère des vertus, sa signification abstraite. En théologie la sagesse est le Verbe, le fils de Dieu, elle précéda les temps. — La raison distingue deux sagesses : l'une est celle de Dieu, l'autre celle des hommes. Cette dernière, créée, faible, fragile comme le corps, en lutte avec les sens auxquels elle ne doit et ne peut qu'opposer des armes défensives, succombe souvent percée de leurs traits de feu, si déjà l'orgueil, cette ivraie du cœur, ne l'a point étouffée. Mêlée à la matière, ses rayons s'en dégagent avec peine ; ils peuvent n'éclater qu'un moment, ils peuvent s'éteindre tout à coup pour ne jamais luire !

Comment traiterons-nous donc cette autre sagesse plus ridicule, plus redoutable que la folie même, qui sans relâche démolissant les monuments consacrés par la raison et l'expérience des peuples, bâtit l'une sur l'autre des Babels d'un jour, où tout est rixes et confusions entre les architectes eux-mêmes? La vraie sagesse descend de Dieu dans le cœur qui l'implore, elle s'observe en ses moindres actions, elle édifie lentement, ne démolit que pierre à pierre, non par violence, mais par sa propre vertu, sa force secrète ; elle agit, parle et enseigne avec défiance et modestie, et, comme dit admirablement saint Jacques : « Elle ne juge point. » Cette sagesse est de nos jours remontée vers le ciel, son origine. DENNE-BARON.

SAGINE (*bot.*), *sagina*, Linn. Genre de la famille des caryophyllées, sous-ordre des alsinées, de la tétrandrie tétragynie dans le système sexuel de Linné. Il présente les caractères suivants : calice à quatre ou cinq segments ; corolle à quatre ou cinq pétales entiers ou échancrés, plus courts que le calice ou manquant quelquefois ; quatre ou cinq étamines opposées aux segments calicinaux ; pistil formé d'un ovaire sessile, libre, uniloculaire, presque globuleux, surmonté de quatre ou cinq stigmates filiformes, alternes au calice. Pour fruit une capsule uniloculaire s'ouvrant en quatre ou cinq valves entières au sommet et opposées au calice. Graines nombreuses, très petites, lisses ou légèrement granulées. — Les sagines sont de très petites herbes qui croissent dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal, surtout en Europe ; leurs feuilles sont opposées, filiformes ou subulées, sans stipules ; leurs fleurs sont très petites, ordinairement portées sur de longs pédoncules. — La France en possède trois espèces, dont deux (*sagina apetala* et *procumbens*, Linn.) croissent sur tous nos murs humides et jusque entre les pavés des villes.

SAGITTAIRE (*astron.*). Neuvième signe ou neuvième constellation du Zodiaque, appelée par beaucoup d'auteurs anciens *Centaure*. Autrefois ce signe ou cette constellation était représenté par un *arc*. La fable donne à l'homme du Sagittaire des pieds de cheval, une queue de Satyre, ce qui l'assimile aux Centaures. On le dit fils d'Euphémie, nourrice des Muses ; il habitait sur le mont Hélicon où il vivait avec elles et se livrait aux exercices de la chasse. Ses talents lui acquirent beaucoup de réputation. Il réunissait la finesse de l'esprit à la rapidité de la course; c'est pour cela que Jupiter, en le plaçant aux cieux, lui donna les pieds de cheval et lui mit entre les mains la flèche, symbole de la vitesse et de la pénétration. Il y ajouta la queue des Satyres, parce que, dit Hyginus, il se plaisait autant dans le commerce des Muses que Bacchus dans celui des Satyres. C'est lui, dit-on, qui battait la mesure quand les Muses dansaient ou chantaient, ce qui lui mérita l'honneur d'une place au ciel.

Cette constellation renferme, selon Postellus, 31 étoiles. Tycho-Brahé lui en reconnaît 14, Bayerus 32, et aujourd'hui on en compte 94, dont 2 de première grandeur, 8 de troisième, 9 de quatrième, 8 de cinquième, 6 de sixième.

On donnait à cette constellation ou à ce signe divers noms : les Latins l'appelèrent *Arcitenens*, *Centaurus*, *Crotos*, *Chiron;* les Grecs

τοξευτής, βελοκράτωρ, ῥύτωρ τόξου; les Arabes *Elkusu*, *Alkawso*.

On représente le Sagittaire souvent couvert d'une espece de manteau appelé *éphaptis*, dont s'entortillaient le bras ceux qui voulaient combattre. L'arc du sagittaire est coupé en deux par la voie lactée; il regarde le couchant. Il se couche la partie antérieure la première et monte droit. A. P.

SAGONTE. Ville de l'Espagne tarragonaise, située à l'ouest de l'Èbre et à trois milles de la mer. Cette ville, fondée selon quelques auteurs par Hercule, et selon d'autres par une colonie de Rutules d'Ardée, mélangée d'habitants de Zacynthe, était autrefois très renommée pour ses poteries d'argile, *pocula saguntina*, dont on fabriquait d'immenses quantités. Mais ce qui l'a rendue infiniment plus célèbre, c'est son alliance avec les Romains, alliance qui fut la cause de la seconde guerre punique. D'après les traités conclus entre Rome et Carthage, cette dernière république devait respecter la liberté de Sagonte. Cependant le grand Annibal, qui commandait les armées carthaginoises en Espagne, attaqua cette ville. Les habitants, pour ne pas tomber au pouvoir du vainqueur, s'étaient ensevelis sous les ruines de leur ville. Annibal rebâtit Sagonte et en fit le dépôt de tous les otages que lui livraient les peuples voisins. Les Romains vainqueurs reprirent cette ville huit ans après et y établirent une colonie militaire. Il ne reste plus aucun débris de cette ancienne ville, mais sur l'emplacement qu'elle occupait s'élève actuellement le gros bourg de Morviedro. DUHAUT.

SAGOU (*ind.*). Substance amylacée que l'on retire de la moelle d'un palmier qui croit dans les contrées tropicales de l'Asie et de l'Afrique. Cette substance est livrée au commerce sous la forme de petits grains roussâtres : on l'emploie en potages. Dans le bouillon elle forme une substance mucilagineuse dans laquelle le plus souvent les grains, considérablement renflés, ont conservé leur forme et se présentent par le jeu de la lumière sous un aspect varié et agréable.

Le palmier qui fournit le sagou porte à son extrémité un gros bourgeon central qui s'appelle chou et que l'on mange cru en salade ou cuit. La moelle des jeunes arbres fournit aussi un mets tendre et délicat. La sève fermentée produit une liqueur vineuse et enivrante que l'on peut rendre mousseuse en la traitant comme le vin de Champagne.

Pour extraire la fécule, on fend l'arbre dans sa longueur, on écrase et on lave la moelle dans l'eau où la fécule se dépose. C'est la promptitude de la dessiccation de cette substance qui fait qu'elle se réunit en grains. Dans les Moluques et les Philippines on fait avec le sagou une espèce de pain.

On vend sous le nom de sagou de la fécule de pommes de terre que l'on expose humide sur une plaque chauffée vivement. Elle se divise par l'effet de la chaleur en morceaux de grosseur inégale, que l'on fait sécher à l'étuve et qui après sont broyés, puis tamisés pour que les grains s'assortissent de grosseur.

Il vient de l'Inde un sagou blanc plus estimé que l'autre.

Le sagou paie un droit d'entrée à la frontière de 41 à 45 fr. par 100 kilog.

SAGOUIER ou **SAGOUTIER** (*bot.*), *sagus*, Gaertn. Genre de plantes de la famille des palmiers et de la monoécie hexandrie du système linnéen. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces qui méritent de fixer l'attention à cause des produits qu'ils fournissent et qui sont d'une grande importance dans celles des contrées tropicales où elles croissent. Les caractères de ce genre sont les suivants : fleurs monoïques, disposées en chatons distiques et réunis en grand nombre sur un même spadice rameux; leur agglomération forme un très grand régime, dont le développement dure longtemps et parfois jusqu'à dix ans. Les fleurs mâles se composent d'un calice à trois dents, d'une corolle à trois segments, et de 6 ou 12 étamines, dont les filaments sont dilatés à leur base. Elles ne renferment pas même un rudiment de pistil. Les fleurs femelles ont un calice également à trois dents, une corolle campanulée, 3-fide; 6 étamines stériles, dont les filets courts, dilatés et réunis à leur base, forment une urcéole terminée par 6 dents, dont chacune porte une anthère sagittée sans pollen; un pistil composé d'un ovaire à 3 loges surmonté de 3 stigmates aigus. Le fruit qui succède à ces dernières fleurs est arrondi ou ovoïde, couvert d'écailles larges, dirigées en bas, qui se recouvrent l'une l'autre; il est le plus souvent monosperme par avortement. La graine qu'il renferme est très dure; elle présente un albumen blanc, consistant, comme crevassé et lacuneux; son embryon est ovoïde, latéral, placé au-dessus d'un enfoncement dorsal de l'albumen. — Les sagouiers

sont des palmiers de moyenne hauteur qui croissent soit isolés, soit en forêts, dans les parties maritimes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, entre les tropiques. Leur stipe est assez épais, simple, mou et rougeâtre intérieurement, terminé par une touffe de feuilles pennées; c'est de la base de ce bouquet de feuilles que part leur régime.

Avant de parler des usages des parties et des produits que l'on retire des sagoutiers, nous indiquerons rapidement les trois espèces les plus importantes du genre. Ce sont: 1° le sagouier rapha ou roufla (*sagus raphia*, Lamk.; *raphia vinifera*, Pal. Beauv.); c'est un arbre de médiocre grandeur dont le stipe est très simple, droit, cylindrique, couronné par une touffe de grandes feuilles pendantes, pennées, longues de 6 pieds et plus, portant beaucoup de petites épines. Son régime est très grand, divisé en un grand nombre de rameaux inégaux, serrés, dont chacun est environné de deux ou trois spathes partielles courtes, tronquées, fendues d'un côté. Les fleurs mâles se trouvent avec les fleurs femelles sur les mêmes rameaux dont elles occupent l'extrémité. Il croit dans différentes contrées de l'Inde, au Malabar, et en Afrique dans les royaumes d'Oware et de Bénin, sur le bord des rivières. 2° Le sagouier pédonculé (*sagus pedunculata*, Poiv.; *sagus raphia*, Wild.; *raphia pedunculata*, Pal. Beauv.), qui ressemble tellement au précédent qu'il est très difficile de l'en distinguer; il n'est caractérisé en effet que par ses fleurs mâles pédonculées, tandis qu'elles sont sessiles dans le raphia, et par quelques différences de forme dans les fruits. Cette espèce croit à Madagascar, d'où on l'a transportée d'abord aux îles de France et de Bourbon, et de là à Cayenne, où elle a fort bien réussi. 3° Le sagouier de Rumphius (*sagus Rumphii*, Wild.). Celui-ci est un arbre peu élevé, à tronc presque lisse, à grandes feuilles pennées, armées de longues épines peu nombreuses et caduques. Les régimes sont enveloppés d'abord d'une grande spathe épineuse; ils ont dix ou douze pieds de long; leurs dernières divisions ou les chatons sont cotonneux. Cette espèce croit dans les Moluques.

On emploie avantageusement les diverses parties des sagouiers. Leurs feuilles entières réunies en paquets, après qu'on a tourné du même côté leurs deux rangs de folioles, servent à former les murs et les couvertures des habitations; les cabanes ainsi construites sont très fraîches, mais elles ont l'inconvénient majeur qu'entre ces couches de feuilles se logent quantité de rats, ainsi que des reptiles qui leur font la chasse; on en fait également des palissades et des clôtures. Les nègres emploient la côte ou le pétiole commun de ces feuilles à faire des sagayes, petites flèches armées d'une arête de poisson ou d'une pointe de fer et retenues par une ficelle, avec lesquelles ils percent fort adroitement les poissons sous l'eau.

Le bourgeon terminal des sagouiers se mange comme celui de l'*areca* ou palmiste, soit cru, soit cuit; il est même meilleur que celui du palmiste. Après que l'on a ainsi enlevé le bourgeon terminal, il s'écoule de l'extrémité de l'arbre une grande quantité de sève qu'on recueille avec soin. Cette sève fermente en peu de temps et donne ainsi une liqueur vineuse ou spiritueuse que les naturels d'Oware nomment *bourdon*, selon Palisot de Beauvois, et qu'ils préfèrent aux autres vins de palme. Ils obtiennent également une boisson du même genre avec les fruits de sagouier qu'ils dépouillent de leur enveloppe et dont ils font fermenter les amandes dans le premier vin qu'ils ont étendu d'eau. Cette seconde sorte de boisson est plus colorée et plus spiritueuse que la première; elle se conserve plus longtemps et elle pétille comme le vin de Champagne. Selon Palisot de Beauvois, un demi-litre suffit pour griser les hommes qui n'y sont pas habitués.

Le produit le plus important des sagouiers est celui que l'on connaît sous le nom de *sagou*. Celui-ci n'est autre chose que la fécule contenue en abondance dans le tissu cellulaire du stipe ou tronc, tissu cellulaire qui en sépare les faisceaux fibreux et qui forme la plus grande partie du volume de ces stipes. Pour l'obtenir, on fend l'arbre dans sa longueur; on enlève cette portion cellulaire qui est fort tendre, spongieuse, presque pulpeuse, et on l'écrase. On met ensuite cette sorte de pulpe dans des espèces d'entonnoirs faits d'écorce d'arbre, posés sur un tamis de crin, et on la délaie avec de l'eau. Ce liquide en enlève la portion la plus fine ou la fécule. Selon M. Poiteau, on passe ensuite ce liquide tenant le sagou en suspension au travers d'un linge qui retient ce dernier; après quoi l'on expose le résidu retenu par le linge aux rayons du soleil pour le faire sécher. Par la dessiccation il se rassemble en petits grains gri-

sâires qui ne sont autre chose que le sagou du commerce.

A cet état, le sagou est une fécule que l'eau ramollit, rend transparente et finit par dissoudre. Il sert, en Europe, à faire avec le lait et le bouillon des potages légers que l'on recommande surtout dans les maladies de poitrine. Par la chaleur il se dissout peu à peu dans le liquide employé. Dans les pays où croissent les sagouiers, le sagou sert d'aliment : on en fait des petits pains et divers mets très estimés.

On distingue dans le commerce plusieurs qualités de sagou que l'on distingue à leur plus ou moins de blancheur et au plus ou moins de facilité avec laquelle ils se dissolvent. Celui que l'on regarde comme le meilleur nous vient des Moluques.

SAGOUIN, *saguinus*, Lacép. (*mamm.*). Genre de mammifères quadrumanes, de la section des sapajous. Les caractères de ce genre sont : queue non prenante, couverte de poils courts ; angle facial ouvert à soixante degrés ; oreilles très grandes, déformées ; corps grêle. Ils ressemblent, du reste, aux sajous.

Le saïmiri de Buffon, le sajou jaune de Brisson, le singe orange de Pennaut, le titi de l'Orénoque, *saguinus sciureus*, Less., *callitrix sciureus*, Geoff., *simia sciurea*, G. Cuv. Ce joli petit animal se trouve au Brésil et à Cayenne ; son pelage est d'un gris jaunâtre ou verdâtre, blanc en dessous ; les avant-bras, les jambes et les quatre mains sont d'un roux vif ; le bout du museau est noir. Lorsqu'il saisit quelque chose avec ses mains antérieures, son pouce est placé à côté des autres doigts, parallèlement avec eux, mais, dans les mains de derrière, il est opposable. Quand il dort, son attitude est fort singulière : il est assis, ses pieds de derrière étendus en avant, ses mains appuyées sur eux, le dos courbé en demi-cercle, et sa tête placée entre ses jambes et touchant la terre. Dans la colère, comme dans le désir, sa voix consiste en un petit sifflement plus ou moins doux ou aigu, qu'il répète trois ou quatre fois de suite. Le saïmiri est un animal très gai et fort doux ; sa physionomie ressemble à celle d'un enfant ; c'est la même expression d'innocence, de plaisir, de joie et de tristesse ; il éprouve vivement les impressions de chagrin, verse des larmes quand il est contrarié ou effrayé, et toute sa personne respire une grâce enfantine aussi remarquable que singulière. Dans sa jeunesse, il est extrêmement attaché à sa mère, et ne l'abandonne pas même après sa mort. Malgré toutes ces qualités, ce charmant petit être me paraît avoir plus de douceur que d'attachement pour son maître.

Le saussu, ou sagouin à masque, *saguinus personatus*, Less., *callitrix personatus*, Geoff., a le pelage d'un gris fauve, la queue rousse, la tête et les quatre mains noirâtres. Il se trouve au Brésil, dans les bois qui avoisinent les rivières. Ses mœurs sont à peu près les mêmes que celles du précédent ; sauf, cependant, qu'il habite moins les forêts, grimpe moins aux arbres, se plaît davantage dans les broussailles et niche volontiers dans les trous de rocher. Ses yeux sont nocturnes et ont beaucoup de peine à soutenir la lumière du jour, d'où il résulte que, ainsi que la plupart des sagouins, il passe la journée à dormir dans sa retraite et n'en sort qu'au crépuscule pour chercher sa nourriture et jouer. En captivité il montre assez d'intelligence.

La veuve, *saguinus lugens*, Less., *callitrix lugens*, Geoff., habite dans les bois qui bordent les rivières à San-Fernando de Atapabo. Son pelage est noirâtre, sa gorge et ses mains antérieures sont blanches, et sa queue est à peine plus grande que son corps. Cet animal a les habitudes tristes et le caractère mélancolique. Loin de vivre en troupes de dix à douze, comme les autres sagouins, il vit isolé et sédentaire.

Les trois espèces précédentes ont la queue un peu prenante, et les cinq suivantes l'ont tout-à-fait lâche, ce qui les a fait diviser en plusieurs sous-genres par les auteurs systématiques.

Le gigo, ou sagouin aux mains noires, *saguinus melanochir*, Desm., *callitrix incanescens*, Lichst., *callitrix melanochir*, Kuhl. On le trouve dans les forêts du Brésil, où il est très commun. Son pelage est d'un gris cendré, excepté au bas du dos, aux lombes et à l'extrémité de la queue, où il est d'un brun roussâtre ; ses mains antérieures sont fuligineuses. Chaque jour, au lever du soleil, il pousse des cris rauques, désagréables, qui retentissent au loin.

Le sagouin mitré, *saguinus infulatus*, Desm., *callithrix infulatus*, Kuhl., est gris au-dessous, avec la queue d'un jaune roussâtre à son origine et noire à son extrémité ; il a, en dessus des yeux, une grande tâche blanche entourée de noir. Il se trouve au Brésil.

Le moloch, *saguinus moloch*, Desm., *callitrix moloch*, Geoff., *cebus moloch*, Hoffm., se trouve à Para. Il est couvert de poils cendrés, annelés en dessus, d'un roux vif en dessous ainsi que sur les tempes et les joues; ses mains sont d'un gris blanchâtre, ainsi que l'extrémité de sa queue. Cette espèce est rare.

Le sagouin à fraise, *saguinus amictus*, Desm., a le pelage d'un brun noirâtre; il a un demi-collier blanc; ses mains antérieures sont d'un jaune terne et pâle, et sa queue est d'un quart plus longue que son corps. Il se trouve, dit-on, au Brésil, mais on ne sait dans quelle partie de ce vaste pays.

Le sagouin à collier, *saguinus torquatus*, Desm., *callitrix torquata*, Hoffm., est d'un brun châtain, jaune en dessous, avec un demi-collier blanc; sa queue est un peu plus longue que son corps. Il habite le Brésil. BOITARD.

SAGRIDES. Tribu de coléoptères de la famille des eupodes, qui ont pour type le sagre, insecte propre à l'Afrique et aux Grandes-Indes. Leur corps est lisse et d'une couleur d'un vert métallique. Ils ont l'abdomen beaucoup plus large que la tête, et le corselet presque carré, tandis que leur écusson est très petit.

SAHARA. Vaste désert de l'Afrique centrale, borné au nord par la Barbarie, à l'est par l'Égypte et la Nubie, au sud par le Soudan ou Nigritie et la Sénégambie, enfin à l'ouest par l'Océan atlantique. Habité autrefois par les Garamantes et les Gétules, il est peuplé aujourd'hui par une foule de tribus sauvages et belliqueuses. Parmi celles-ci, on distingue surtout les Bracknas, qui font la traite de la gomme avec le Sénégal; les Touaricks, qui guident les caravanes dans toutes les parties du désert, etc. On y compte un très petit nombre de villes importantes, car presque toutes les tribus de ce désert sont nomades. Habité principalement par des peuples d'origine arabe et berbère, on retrouve dans chaque peuplade les mœurs et les usages de sa nation originaire. Les Maures qui habitent la côte de l'Atlantique sont les plus méchants, les plus cruels, mais non les plus belliqueux. Chez tous ceux du centre, l'hospitalité est sacrée; quiconque a goutté du sel à la table de son hôte acquiert des droits sacrés à sa protection. Souvent on a vu des caravanes être plus en sûreté sous la conduite d'un enfant que sous l'escorte des guerriers de dix tribus. La population du désert est évaluée à environ un million d'habitants qui vivent du commerce, de la chasse et du pillage.

Le vaste plateau du Sahara s'étend de l'est à l'ouest sur une longueur de 600 myriamètres, et du nord au sud sur une largeur de 200. Son niveau peu élevé au-dessus des eaux de la mer porte à croire qu'il n'est autre chose que le vaste bassin d'une mer desséchée. Les immenses carrières de sel gemme que l'on trouve en maints endroits viennent confirmer encore cette opinion.

Partout l'horizon est borné par des plaines de sables mouvants agités par les vents comme les flots de la mer. Malheur à l'infortuné voyageur qui se trouve sur la route de la tempête! enseveli vivant dans les sables, il éprouve toutes les horreurs de la mort la plus cruelle. Souvent on a vu des caravanes entières éprouver un pareil sort. En 1805 surtout, deux mille personnes et dix-huit cents chameaux périrent d'un seul coup. Partout, dans ce désert, un ciel de plomb refuse à la terre altérée l'eau nécessaire à la végétation; c'est à peine si de loin en loin on rencontre une source chétive que les habitants disputent aux lions et aux tigres du désert. Dans l'itinéraire des caravanes, plus des trois quarts des stations journalières sont dépourvues d'eau. Si le manque d'eau s'oppose à l'existence de toute végétation, partout en revanche où il existe quelque chétif ruisseau, un soleil brûlant seconde la nature, d'admirables forêts de palmiers-dattiers croissent et protégent l'onde vivifiante contre les ardeurs des vents du désert; une brillante végétation s'élève à l'entour et forme une oasis, véritable île de verdure au milieu des mers de sable qui l'entourent. Les principales productions du Sahara sont les dattes, la gomme, le sel, etc. Les caravanes vont chercher dans l'intérieur des esclaves, de la poudre d'or et des peaux d'animaux féroces. Outre les sauvages et inhospitaliers habitants de ces contrées, d'innombrables animaux en font leur retraite. On y trouve en abondance des lions, des panthères, des tigres, des serpents, etc. Parmi les animaux plus doux, l'autruche, la gazelle y vivent en troupes nombreuses. Les habitants élèvent des chevaux, des chameaux, des moutons, des bœufs, qu'ils vendent aux étrangers. Les principales caravanes qui traversent le Sahara sont celles qui se rendent de Tombouctou à Maroc et à Tunis. Avant l'occupation d'Alger par les Français,

tout le commerce du désert avec l'extérieur se faisait par la voie d'Alger; ce n'est que depuis 1830 que le commerce a pris ces nouvelles routes. Aujourd'hui que les Arabes recommencent à fréquenter le marché de notre colonie, on peut espérer que sous peu d'années les caravanes reprendront leur ancien itinéraire. DUHAUT.

SAIE. Vêtement de guerre des Gaulois. C'était une espèce de manteau court, s'agrafant par devant, que les guerriers portaient par dessus leurs autres vêtements. C'était la saie qui supportait le ceinturon de l'épée. Les Latins nommaient *sagum* cette partie essentielle du vêtement national des Gaulois, et des autres peuples de la même famille. Aujourd'hui encore les Bretons, les habitants du pays de Galles et ceux qui ont conservé les mœurs des anciens peuples du pays, portent des vêtements appelés sayons, qui imitent beaucoup, pour la forme et l'étoffe, la saie de nos pères. Comme elle, ils sont faits avec des étoffes de laine grossière ou des peaux d'animaux tués à la chasse.

SAIGNÉE. On désigne par ce mot : 1° l'ouverture faite à une veine; 2° la quantité de sang obtenue par cette ouverture; 3° une opération par laquelle on évacue une certaine quantité de sang. Nous lui conserverons cette dernière signification.

On distingue la saignée en *artérielle* (artériotomie), en *veineuse* (phlébotomie), et *capillaire*, selon les vaisseaux qui ont été ouverts. La saignée artérielle se trouvant à peu près complètement exclue de la pratique ordinaire, je la passerai sous silence.

La phlébotomie (φλέψ, veine, et τομή, section) peut se faire sur toutes les veines superficielles d'un calibre assez grand; cependant on ne la pratique généralement que sur la veine du cou, de la partie inférieure de la jambe, et surtout du pli du bras.

Cette opération se fait de la manière suivante : on place le malade dans une position convenable, soit pour lui-même, soit pour le chirurgien; on a soin surtout de laisser tomber le rayon lumineux sur le point de la veine qu'on se propose d'ouvrir; on applique entre le cœur et l'endroit qu'on veut piquer une ligature qui a pour objet d'intercepter, incomplètement au moins, le cours du sang veineux; cette ligature, faite sans nœud et à l'aide d'une boucle seulement, ne doit être ni trop, ni trop peu serrée, car elle empêcherait, dans le premier cas, le cours du sang artériel, et, dans le second, ne retarderait pas celui du sang veineux, double cause qui rendrait également la saignée impossible. On ouvre sa lancette, qu'on place à la bouche, la pointe tournée du côté du bras qu'on doit piquer; on fait quelques légères frictions, dans le but de gonfler la veine par l'accumulation du sang; on place le pouce sur la veine, afin de l'empêcher de rouler et de fuir sous l'instrument; on saisit alors la lancette entre le pouce et l'index, en ayant soin de ne pas laisser dépasser le tranchant de plus de trois ou quatre lignes; on prend un point d'appui dans le voisinage du vaisseau à l'aide des trois autres doigts, puis on introduit l'instrument dans la peau et jusqu'à la veine; aussitôt que celle-ci est ouverte, le sang jaillit par un jet continu. Lorsqu'on a obtenu la quantité de sang désirée, on place un doigt sur l'ouverture de la lancette, et l'on enlève la ligature; l'écoulement du sang s'arrête immédiatement; on lave les alentours de la plaie, on applique sur l'ouverture une petite compresse soutenue par une bande. Tels sont les préceptes généraux qui doivent être suivis dans toutes les saignées; quelques précautions spéciales deviennent nécessaires quand on agit sur une partie donnée du corps.

La saignée du bras est incomparablement la plus commune, celles du pied et du cou sont rarement employées. Elle se pratique, au pli du bras, sur l'une des veines suivantes : radiale, médiane céphalique, médiane basilique, médiane commune et cubitale. Tout étant disposé, la ligature étant faite, les vases pour recevoir le sang étant prêts, les vêtements se trouvant protégés par des alèzes, etc., le chirurgien, placé devant le malade, saisit la main de ce dernier et la place entre sa poitrine et le bras qui ne doit pas opérer; puis, soutenant dans sa propre main le coude du malade, il fixe avec le pouce la veine qu'il veut ouvrir; alors, saisissant sa lancette avec la main droite s'il opère sur le bras droit, avec la main gauche s'il opère sur le bras gauche, il en introduit doucement la pointe. Une gouttelette de sang ou quelquefois un jet, la sensation obscure d'une certaine difficulté vaincue, annoncent à l'opérateur qu'il a ouvert le vaisseau; il retire ensuite son instrument en lui faisant subir un léger mouvement de bascule qui a pour but d'agrandir un peu la plaie extérieure. Cela fait, le chirurgien, se plaçant en dehors du bras, s'occupe à diriger le jet de sang, à rétablir

le parallélisme entre l'ouverture de la veine et celle de la peau, à faire des frictions de bas en haut si l'écoulement du sang paraît devoir s'arrêter trop tôt, etc. On termine l'opération comme je l'ai indiqué plus haut.

Cette opération, bien simple en apparence, s'accompagne néanmoins de difficultés : 1° le choix de la veine à ouvrir n'est pas toujours facile; la médiane basilique, ordinairement très apparente, croise sous un angle très aigu la direction de l'artère brachiale, il faut donc éviter d'ouvrir cette veine toutes les fois qu'on le pourra ; dans le cas contraire, il faut s'assurer de la position de l'artère avec un soin particulier et porter la lancette au-dessus ou surtout au-dessous du point où elles se croisent ; 2° la mobilité des veines chez les sujets devenus maigres doit faire prendre des précautions, car alors le vaisseau glisse sous l'instrument, et l'on fait une saignée *blanche*; 3° le malade peut tomber en syncope, des flocons de graisse peuvent se placer à l'ouverture de la veine, le parallélisme entre les deux plaies peut se détruire et entraver l'écoulement du sang. La saignée du bras peut s'accompagner de différents accidents : 1° de section incomplète d'un nerf, ce qui occasione beaucoup de douleur et des accidents nerveux graves; 2° d'une infiltration de sang dans le tissu cellulaire (ecchymose) ou de son accumulation en masse dans un espace circonscrit de ce tissu (trombus); 3° de l'inflammation de la plaie; 4° d'une hémorrhagie veineuse ; 5° d'une hémorrhagie artérielle à la suite de la piqûre de l'artère brachiale. A cette occasion, je dois rappeler que dans les saignées abondantes, et principalement *vers la fin*, le sang sort de la veine encore rutilant et non désoxygéné, et quelquefois même présente un jet saccadé. Cet évènement, dont j'ignore la cause, observé par moi lors de la première saignée que je fis, me jeta dans une inquiétude extrême, et cependant je n'avais aucun danger à craindre.

La saignée du pied se pratique sur la veine saphène interne et externe, à la hauteur des malléoles ou au-dessous. On fait placer le pied du malade pendant quelques instants dans l'eau chaude, et lorsque les veines sont gonflées on applique la ligature. Le chirurgien, tenant le pied du malade sur ses genoux, fait la piqûre, puis replace le pied dans l'eau chaude. Un rouleau de bois ou un corps étranger quelconque placé dans le bain de pied sert à opérer des mouvements et favorise l'écoulement sanguin; on est obligé de recourir à ce moyen parce que le sang sort rarement en jet ; dans ce dernier cas, il serait préférable de recevoir le sang dans un vase particulier. On juge de la quantité de sang écoulée par la coloration de l'eau et par la longueur du temps. On essuie le pied et l'on fait un pansement à l'aide d'une compresse et d'une bande.

La saignée du cou se pratique sur la veine jugulaire externe. On place une compresse au-dessus de la clavicule, sur le trajet de la veine que l'on va ouvrir. On fixe cette compresse à l'aide d'une bande serrée légèrement, ou, de préférence, on soutient cet appareil à l'aide d'une cravate roulée en boudin, et dont le milieu repose sur la compresse, tandis que les deux extrémités, passées sous l'aisselle du côté opposé, sont soutenues par un aide. L'opérateur, appuyant le pouce de la main gauche sur la compresse et l'indicateur sur la veine, fait une incision à la fois plus profonde et plus large que pour le bras. Si la veine n'était pas ouverte du premier coup, on pourrait la saisir avec une pince pour la piquer ensuite. Le sang sort ordinairement en bavant, et est reçu dans une carte ou une gouttière métallique destinée à le verser dans la palette. Lorsque l'écoulement sanguin diminue, on l'excite en faisant mâcher au malade un morceau de papier ou de racine de réglisse, ainsi que l'a conseillé Boyer. Un des accidents de la saignée du cou sur lequel on a le plus insisté dans ces derniers temps est l'introduction de l'air atmosphérique, qui pourrait amener une mort immédiate. Quelques travaux récents sur l'introduction de l'air dans les veines semblent expliquer la crainte exagérée de certains auteurs relativement à la possibilité de cet accident.

Les saignées locales ou capillaires se font au moyen des sangsues et des ventouses scarifiées. Les anciens employaient souvent la lancette pour arriver au même but. Ainsi ils saignaient la veine frontale ou préparate, la veine temporale, l'angulaire, la nasale, la ranine. De nos jours encore, les chirurgiens espagnols pratiquent souvent la saignée sur le dos de la main.

La saignée est sans contredit le moyen le plus énergique et le plus prompt que possède la thérapeutique, et l'un de ceux qui doivent, par conséquent, être employés avec le plus de sagesse et de modération. En général, il est applicable

au traitement de toutes les phlegmasies aiguës, quel qu'en soit le siége. L'état d'apoplexie en réclame l'emploi d'une manière immédiate.

Le choix du vaisseau à ouvrir, l'époque à laquelle doit être faite la saignée, son mode d'emploi, sa fréquence, la quantité de sang à enlever à l'économie, la rapidité avec laquelle le sang doit s'écouler, etc., sont autant de questions qui ne peuvent se juger que par l'expérience clinique. L'état de pléthore, la force du pouls, l'âge, le tempérament, le sexe, la force ou la faiblesse du sujet, les habitudes, les appétits, les causes des maladies, leur siége, leur intensité, leur période, constituent une foule de modifications dont le médecin doit tenir le plus grand compte comme indication ou contre-indication de la saignée. La soustraction du sang a pour effet de donner au système nerveux une prédominance d'action et une mobilité extrême, il faut donc être sobre d'évacuations sanguines chez les sujets nerveux.

Quelques médecins font usage de ce qu'ils appellent des saignées de *précaution*. Cette précaution est mauvaise, soit qu'on l'applique aux sujets pléthoriques, soit qu'on y ait recours pendant la grossesse. Aucune bonne raison ne peut justifier cette habitude. La tendance à la pléthore, aux congestions même, fruit d'une alimentation trop succulente, d'un repos trop prolongé, d'une vie oisive et molle, se guérit très facilement par de simples précautions hygiéniques, par l'exercice forcé, par la diète, et surtout par une sobriété habituelle. Du reste, l'expérience prouve que les saignées dites de précaution ne remplissent pas leur but, et que quelques jours à peine suffisent souvent pour voir se reproduire la série d'accidents que l'on se proposait de prévenir. Dr Bourdin.

SAINFOIN (*agric.*), ou esparcette *hidysarum onobrychis*, Lin.; *onobrychis sativa*, Lam. Famille des légumineuses, genre esparcette. Le sainfoin cultivé a pour caractères : tige dressée, haute de 60 à 70 centimètres, presque simple, feuilles ailées avec impaire, folioles cunéiformes, glabres; fleurs rouges en épis fournis, à l'extrémité de longs pédoncules axillaires; gousses monospermes, hérissées d'aiguillons; racines vivaces et pivotantes. Il est originaire des montagnes calcaires de l'Europe centrale.

Le sainfoin était peu cultivé du temps d'Olivier de Serres; aujourd'hui sa culture est très répandue. Grâce à la culture de cette plante, de grandes contrées montagneuses, des plaines crayeuses, restées arides et rebelles à toute autre culture, sont devenues fertiles en France ainsi que dans les provinces rhénanes et en Angleterre. Arthur Young cite, dans ce dernier royaume, des terres dont le loyer a été quintuplé depuis l'introduction de cette culture.

Le sainfoin est le fourrage le plus sain que l'on connaisse; il peut être consommé vert sans amener la météorisation comme le trèfle; il en faut une moindre quantité que de trèfle ou de luzerne pour tenir les bestiaux en bon état. Il est vrai qu'il est d'un moindre rapport; mais il vient merveilleusement dans des terrains pauvres, rebelles à toute autre culture, et qu'il prépare à porter de bonnes récoltes. Quelque maigre, quelque mince que soit la couche arable, le sainfoin réussira, si les couches inférieures sont calcaires, soit marneuses, crayeuses, ou même constituent une carrière, pourvu que les racines rencontrent des interstices où elles puissent se glisser quelquefois jusqu'à 5 et 6 mètres.

Le sainfoin se sème ordinairement dans une céréale de printemps, à raison de quatre à cinq hectolitres par hectare. Il demande à être enterré plus profondément que le trèfle et la luzerne. Lorsqu'on le sème seul, il ne donne absolument aucun produit la première année. La graine de sainfoin passe généralement pour ne conserver la faculté de germer que pendant un an; d'un autre côté, la graine étant sujette à tomber de la cosse aussitôt qu'elle est mûre, beaucoup de cultivateurs, pour éviter cette perte, la récoltent avant sa parfaite maturité, et alors sa levée est incertaine. Par ces raisons, il est important de ne pas épargner la semence. Une proportion assez généralement adoptée est de semer le double en quantité de ce qu'on mettrait de blé. Les engrais paraissent peu profiter au sainfoin; mais des herbages énergiques et l'application de la suie, des cendres et surtout du plâtre, en quantité égale à ce que le terrain comporterait de blé de semence, lui sont très profitables.

Le sainfoin, à moins que le terrain ne soit très riche, ne donne qu'une coupe. Dans le Midi, et quand l'irrigation est possible, on peut le couper jusqu'à cinq fois, et il produit autant que la luzerne : il ne supporte pas le pâturage des moutons. Arthur Young évalue son rendement de 32 à 43 quintaux métriques par hectare, de Crud de 36 à 40. Dans le Palatinat, on a

trouvé, par moyenne de dix ans, 36 quintaux métriques, tandis que celle du trèfle fut de 44.

On cultive une variété plus hâtive; mais cette culture s'étend peu, car on se plaint que la plante demande un sol très riche, sans quoi elle dégénère.

Le sainfoin d'Espagne, *hidysarum coronatum*, est cultivé en Espagne, à Malte, comme fourrage; ses tiges sont hautes de 60 centimètres à un mètre; ses folioles elliptiques et légèrement velues; ses fleurs grandes, rouge foncé et en gros épis; ses fruits longs, articulés et hérissés. On a vainement essayé d'en introduire la culture en France; il a toujours gelé. On a dû se borner à le cultiver comme plante d'ornement. ÉMILE LEFÈVRE.

SAINT-AMAND (*géog. et eaux min.*). Petite ville de France de 5 à 6 mille âmes, dans le département du Nord, à 3 lieues de Valenciennes, 6 de Lille, 53 de Paris, célèbre par plusieurs sources minérales, mais surtout par les boues de ces dernières. Diverses médailles des empereurs Vespasien et Trajan ainsi que le concours d'autres monuments trouvés dans leur voisinage ne permettent pas de révoquer en doute que les eaux aient été connues des Romains. Elles sont fournies par quatre sources situées à une demi-lieue de la ville et désignées sous les noms de *Fontaine-Bouillon* ou *du sud*, *Fontaine moyenne*, *Fontaine du nord* ou du *pavillon ruiné* et *Fontaine de vérité* ou de *l'évêque d'Arras*. Les trois premières se trouvent renfermées dans un bâtiment commun tombant en ruines; la quatrième a un bassin particulier. Leur température est de 28° C. environ, celle de l'atmosphère étant de 21°. Les eaux des fontaines Bouillon et du nord jouissent des mêmes propriétés physiques et chimiques : limpides, incolores, inodores et d'une saveur fade. Celles des fontaines Moyenne et de Vérité sont incolores, d'un aspect louche, chargées de flocons blanchâtres, d'une odeur et d'une saveur très prononcées d'œufs pourris.

Outre ces quatre sources thermales, il en existe une froide découverte en 1720, d'une nature toute différente et qui contient de l'oxyde de fer ainsi que des sulfates de chaux et de soude; elle n'est presque pas employée.

Entre les fontaines *Bouillon* et *de Vérité*, dans un bassin recouvert d'un grand bâtiment en forme de hangar et disposé de manière à laisser échapper l'eau surabondante, se trouvent les boues de Saint-Amand, fort célèbres et d'une température de 25°, noirâtres, épaisses, douces au toucher, d'une onctuosité remarquable et d'une odeur de gaz acide sulfhydrique, mêlée à une forte odeur marécageuse, persistant plusieurs jours après l'exposition à l'air. Leur lit, d'une profondeur remarquable, est distribué en diverses couches destinées à servir de bains.

Les eaux de St.-Amand jouissent de propriétés excitantes et sont prescrites sous forme de bains et de douches, surtout contre la paralysie et les rhumatismes chroniques, en boisson contre les pâles couleurs, la leucorrhée, les scrofules, les engorgements indolents du foie, et même dans quelques affections des voies urinaires. Les boues, dont l'action est plus énergique, jouissent également d'une grande célébrité contre les rhumatismes chroniques, les contractures des membres à la suite de blessures et les fausses ankyloses, l'atrophie des membres, certains ulcères récents, les engorgements squirrheux, etc. Leur température est un grand empêchement pour en étendre l'usage à une foule d'autres affections chroniques sur lesquelles elles ne pourraient manquer d'exercer une influence salutaire. Elles provoquent quelquefois, comme les eaux, une éruption analogue à *la poussée* de Loueche. — La saison est à Saint-Amand de juin en septembre.

SAINTE-CROIX (GUILHEM DE CLERMONT-LODÈVE), né près de Carpentras en 1746 et mort en 1809. Issu d'une illustre famille du Comtat-Venaissin, il fut d'abord destiné à la profession militaire qu'il quitta bientôt, malgré qu'il fût capitaine de grenadiers au service de la France, pour suivre la carrière des lettres. Couronné à 26 ans par l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour son *Examen critique des historiens d'Alexandre*, il en devint membre en 1807. Savant aussi modeste que bienfaisant, sa vie entière ne fut occupée qu'à rendre service à ses semblables, et cependant il avait été proscrit deux fois, et deux fois il avait été dépouillé de ses biens. Il a laissé, outre l'ouvage déjà cité : 2° *Des recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme*; 3° *De l'état et du sort des anciens peuples*; 4° *Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre*; 5° *Des anciens gouvernements fédératifs et de la législation de la Crète*. A quoi il faut encore ajouter de nombreux mémoires publiés dans le Recueil de l'académie dont il était membre. D.

SAINT-ÉVREMOND (CHARLES DE SAINT-DENIS, sieur de), l'un des hommes les plus spirituels et des beaux esprits les plus fêtés d'une époque où le bel esprit était rare, naquit en 1613, à Saint-Denis-le-Gast, à trois lieues de Coutances. Il fut élevé chez les jésuites, et étudia d'abord le droit, qu'il quitta de bonne heure pour les armes. Il se livra avec ardeur à cette profession, et il était alors telle botte qu'on ne connaissait que sous le nom de ce cadet de Normandie. Il assistait au siége d'Arras; il fut très dangereusement blessé à Nordlingue. Mais les saillies, qui hâtèrent sa fortune, furent aussi ce qui l'empêcha de s'élever autant qu'il l'aurait pu.

Distingué par le prince de Condé, qui lui avait donné la lieutenance de ses gardes, il se brouilla avec lui pour avoir dit que cet homme, qui se moquait tant des ridicules des autres, avait bien aussi les siens; en faveur près de Mazarin qui, malade, se faisait souvent relire une lettre de lui sur la retraite du duc de Longueville, bien vu du roi, qui l'avait fait maréchal-de-camp en récompense de sa fidélité pendant la Fronde, il fut mis à la Bastille par l'ordre de Mazarin, et y eût été envoyé une seconde fois par le roi à cause d'une lettre satirique sur le traité des Pyrénées, s'il n'eût pris le parti de s'exiler lui-même en Angleterre. Parfaitement accueilli à la cour des Stuarts, il ne fut pas étranger, assure-t-on, aux intrigues qui firent mademoiselle de Querouaille favorite de Charles II, et il ne tint pas à lui que la duchesse de Mazarin ne la remplaçât plus tard. Il avait voué le plus vif attachement à cette dame, et souvent il partagea sa bourse avec elle.

Longtemps Saint-Évremond sollicita l'autorisation de revenir en France, elle ne lui fut accordée que lorsque, devenu vieux, il eut pris complètement son parti sur cet exil. « J'aime mieux, dit-il, quand on lui annonça cette permission, rester avec ceux qui sont accoutumés à ma loupe (il en avait une fort grosse entre les yeux); » il était d'ailleurs mêlé à toutes les affaires de la cour de Guillaume, et ne se sentait pas le courage de changer d'habitudes; il demeura en Angleterre, et y mourut en 1703 à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Son corps fut enterré à Westminster. Saint-Évremond était homme de tous les plaisirs : satirique dans sa jeunesse, il devint très louangeur dans son âge mûr, par pure paresse et pour ne pas déranger sa vie. « Jeune, disait-il de lui-même, il avait haï la dissipation; vieux il avait peine à souffrir l'économie; il se louait de la nature sans se plaindre de la fortune; indulgent pour les fautes, il ne cherchait les ridicules que pour s'en réjouir et non pour mépriser ceux qui les avaient. »

Les œuvres de Saint-Évremond consistent en un grand nombre d'opuscules sur une foule de sujets et presque tous de circonstance; ils coururent longtemps manuscrits, et cette circonstance en doublait la valeur. Le débit en était prodigieux et les libraires payaient les écrivains pour leur faire du Saint-Évremond. Les comédies sont froides et sans coloris, les vers ne sont que de la prose péniblement rimée, mais les écrits en prose sont presque tous très ingénieux; les observations sur les Romains ne manquent pas de profondeur; les réflexions sur les spectacles, sur les matières littéraires, sont justes, parfois neuves et toujours exprimées avec beaucoup d'agrément; les lettres, les fragments philosophiques méritent les mêmes éloges; Saint-Évremond est un philosophe superficiel, mais un écrivain d'un mérite distingué. Son style n'a pas la simplicité de nos grands prosateurs du XVII[e] siècle, il est dans les traditions de la Fronde et de la jeunesse de Corneille, et se lie, d'autre part, à Fontenelle; c'est quelque chose de fin et de délicat, d'un peu recherché, mais d'éminemment français, bien que l'antithèse ultramontaine s'y rencontre fréquemment. La première édition complète et authentique des ouvrages de Saint-Évremond est celle de Londres, 1705, 2 vol. in-4°, avec la vie de l'auteur, par Desmousseaux. La plus estimée est celle de 1726, 7 vol. in-12 avec figures de B. Picart. Deleyre a publié, en 1741, *l'Esprit de Saint Évremond*. Ce recueil, très bien fait, des passages les plus remarquables qui se trouvent dans les œuvres de cet écrivain, suffit pour le faire connaître. J. FLEURY.

SAINTE-FOIX (GERMAIN-FRANÇOIS-POULLAIN DE), auteur des *Lettres turques*, de l'*Oracle* et des *Essais sur Pari*, naquit à Paris en 1698, 1699 ou 1703. Il entra d'abord dans les mousquetaires et obtint un brevet de lieutenant de la cavalerie. — Sainte-Foix suivit en Italie le maréchal de Broglie en qualité d'aide-de-camp, et montra beaucoup de sang-froid à la bataille de Guastalla; mais, n'ayant

pu obtenir l'avancement qu'il exigeait, il profita du licenciement de son régiment pour donner sa démission, et alla acheter à Rennes une charge de maître particulier des eaux et forêts; mais il quitta bientôt sa patrie pour Paris où il se livra entièrement à la littérature. Sa passion pour une actrice et le désir d'avoir ses entrées au théâtre lui avaient déjà inspiré plusieurs petites comédies, jouées avec quelque succès; de 1740 à 1761, il en fit représenter une vingtaine d'autres, qui furent assez bien reçues du public et peu critiquées des littérateurs auxquels l'auteur avait déclaré d'avance qu'il couperait les oreilles s'ils disaient du mal de lui. Ces pièces ne sont guère que la reproduction l'une de l'autre; c'est toujours un amour naissant qui s'ignore et dont un événement féerique vient dire le secret à ceux qui l'éprouvent. Cette donnée est, au reste, traitée avec beaucoup de délicatesse, d'esprit et même de naturel. *L'Oracle* surtout est un charmant pastel, plus ferme, plus chaud et aussi poli que les tableaux de l'Albane. Les *Lettres turques* ne manquent pas d'esprit et d'observations caustiques et judicieuses, mais sont bien inférieures aux *Lettres persanes* dont elles sont une imitation. Les *Essais sur Paris* ont eu beaucoup de réputation; c'est un ouvrage d'une lecture amusante, où il y avait même de la science à l'époque où il parut, mais qui aujourd'hui nous paraît bien superficiel et bien souvent faux. Vers la fin de sa vie, Sainte-Foix, pour s'isoler du monde, s'était retiré dans la rue des Fossés-Saint-Victor, à Paris, et ne recevait que le très petit nombre de gens de lettres qui consentaient à accepter ses décisions comme des oracles, surtout qui soutenaient, comme lui, que la prose était plus difficile à faire que les vers. C'était, au reste, un ami loyal, généreux et désintéressé; ses travers n'étaient que dans son esprit. Il mourut en 1776.

J. Fleury.

SAINT-GEORGES (N...., chevalier de), mulâtre, né à la Guadeloupe, en 1745, du fermier-général de Boulogne et d'une négresse, fut amené fort jeune en France, où il déploya une aptitude extraordinaire dans les arts d'agrément, sans toutefois négliger les études sérieuses; mais il ne suivit ces dernières que pour obtenir l'instruction d'un homme bien élevé, tandis qu'il devint très remarquable dans l'escrime, la danse, la musique, l'équitation, et c'est surtout dans l'escrime qu'il ne connut point de rival. La richesse de sa taille et la beauté de ses formes, la force du corps, la grâce et la vivacité de son esprit, enfin une grande bonté de caractère et beaucoup de générosité ajoutaient à tous ses talents; aussi obtint-il de brillants succès dans le monde. D'abord mousquetaire, puis capitaine des gardes du duc de Chartres (duc d'Orléans), dont il était le protégé et le confident, il figura dans les premiers mouvements de la révolution, et leva un corps de chasseurs à cheval à la tête duquel il fit une première campagne. Arrêté dans les tourmentes politiques, il recouvra la liberté au 9 thermidor, et mourut, en 1799, d'un ulcère vésical négligé. Il avait composé les partitions de plusieurs opéras comiques qui n'ont pas eu de succès. On y remarquait de la délicatesse, mais point d'imagination. Il a été plus heureux dans ses œuvres légères et détachées. Plusieurs ont eu de la vogue, entre autres le menuet qui porte son nom. La Boissière, le fils, en tête de son *Traité de l'art de faire des armes*, a donné *une notice historique* sur Saint-Georges. On peut aussi consulter la correspondance de Grimm, années 1776, 1777, 1778.

SAINT-GERMAIN (Claude-Louis, comte de), ministre de la guerre, naquit en 1707, près de Lons-le-Saulnier, en Franche-Comté. Ayant été placé jeune encore chez les jésuites, il les quitta bientôt pour prendre du service dans le régiment de son père. La paix l'ayant rendu à ses foyers, il passa en Prusse, où il étudia l'organisation militaire du pays, de là en Bavière, et enfin en Danemarck, où ses talents lui firent obtenir, malgré sa qualité d'étranger, le grade de feld-maréchal. Mais, avant d'aller dans ce royaume, il était revenu en France à la tête d'un régiment étranger et avait repris du service en qualité de maréchal-de-camp. Lorsque Struensée, son protecteur danois, eut été renversé, il revint en Franche-Comté habiter ses terres. Peu aimé à la cour, dont son caractère raide et orgueilleux lui rendait le séjour difficile, il ne songeait qu'à passer tranquillement sa vieillesse, lorsque Turgot le fit appeler au ministère de la guerre. Dans ce poste nouveau, le comte de Saint-Germain mit à profit les connaissances qu'il avait acquises à l'étranger; il fit des réformes utiles, mais il déplut aux troupes en voulant introduire en France les châtiments corporels en usage dans l'armée prussienne. Disgracié à la sollicitation des officiers, le comte de Saint-

Germain se retira, ruiné, dans son pays, et il y eût été en proie à la misère si ses anciens compagnons d'armes ne lui eussent fait une pension que le gouvernement se chargea, du reste, bientôt de lui payer. Il mourut en 1778, laissant des mémoires où il expose ses projets. On a publié sa correspondance avec Pâris Duverney.

SAINT-GERMAIN (le comte de). Audacieux aventurier qui, en plein dix-huitième siècle, passa pour posséder un pouvoir surnaturel et avoir vécu plusieurs centaines d'années. Ce fut le maréchal de Belle-Isle qui le ramena d'Allemagne; il le prit pour conseiller dans son ministère, et le présenta au roi et à Mme de Pompadour, qui s'en éprirent. Saint-Germain avait une vaste lecture, des connaissances assez étendues dans les sciences et dans l'histoire, il parlait de tout avec une grande facilité et beaucoup d'aplomb; il écrivait même très agréablement, comme on peut le voir par le récit d'une historiette dont il disait avoir été témoin soixante ans auparavant, et qu'il rédigea à la prière de la favorite. Toujours magnifiquement paré, il avait une grande quantité de diamants et des tableaux bizarres dont il faisait mystère. Les histoires qu'il racontait des siècles passés, il savait les présenter comme s'il s'y fût trouvé réellement; quand il se croyait sûr de la crédulité de son auditoire, il ajoutait tout crûment qu'il avait été réellement témoin des faits. Il paraît cependant que ce fut un plaisant qui, s'étant fait passer pour Saint-Germain dans une réunion où celui-ci n'était pas connu, raconta qu'il s'était trouvé avec Jésus-Christ aux noces de Cana. On a prétendu que ce charlatan était fils naturel d'un roi de Portugal ou d'un juif de Bordeaux et d'une princesse étrangère; d'autres crurent reconnaître en lui un forçat libéré du bagne de Brest; on supposa aussi qu'il remplissait le rôle d'espion, et que c'est ce qui lui fournissait une vie si brillante; mais l'on n'est arrivé à aucune certitude sur son origine. Il vécut fort longtemps à Venise, en Hollande, à Paris et à Londres, et mourut, en 1784, à Slenvig, sans avoir laissé un instant lever le voile dont il s'entourait.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, ville de France, dans le département de Seine-et-Oise, est située sur le penchant d'une colline baignée par la Seine, à 3 lieues au nord de Versailles et à 4 lieues de Paris. Cette ville doit son origine à un monastère que le roi Robert y fonda vers l'an 1000 de l'ère chrétienne. Prise par les Anglais sous le règne de Charles VI, elle fut reprise par Charles VII, et son fils Louis XI la donna à son médecin Coitier. Rentrée dans le domaine de la couronne après la confiscation des biens de ce dernier, elle fut embellie par François Ier. Henri IV, qui affectionnait cette résidence, y fit bâtir le château neuf et éleva une partie des terrasses. Louis XIII l'embellit encore, et Louis XIV vint y mettre la dernière main en créant le grand parterre et cette magnifique terrasse de 1200 toises de longueur et 15 de largeur, qui n'a pas sa pareille au monde. Malgré tous ces embellissements, Saint-Germain fut délaissé pour Versailles, et lorsque le roi d'Angleterre Jacques II fut chassé de son trône, il vint habiter ce palais. Depuis cette époque, il fut tellement mis en oubli que sous la Restauration il servit de caserne à une compagnie des gardes-du-corps. Aujourd'hui, Saint-Germain, dont la population est d'environ 11,000 habitants, possède un beau quartier de cavalerie et un vaste et important marché à l'avoine. Proche de cette ville est une magnifique forêt de 8,500 arpents (4491 hectares), percée d'avenues magnifiques et entièrement entourée de murs. Sur le bord de la forêt est le couvent des Loges, où sont élevées les filles des chevaliers de la Légion-d'Honneur, et près duquel se célèbre tous les ans une fête dont la beauté attire une foule de curieux. Enfin, Saint-Germain est lié à la capitale par un chemin de fer qui a son entrée dans Paris commune avec ceux de Rouen et de Versailles (rive droite). DUHAUT.

SAINT-GERVAIS (*géog. et eaux min.*). Village de Savoie, dans la province de Faucigny, à une lieue de Sallenche, quatre de Chamouny et onze de Genève; le climat y est doux, mais un peu humide; les environs offrent des promenades agréables et des sites pittoresques. L'établissement thermal se compose de nombreuses constructions, avec des logements bien meublés, plusieurs salons communs, une bibliothèque, etc. Les eaux y sont fournies par sept sources différentes, savoir : la source du *Bonnant*, la source du *Bonhomme*, la source *Gontard*, la source du *Mont-Blanc*, la source du *Mont-Joli*, la source de la *Bonneville* et la source de *Bonnefoi*; mais la source Gontard, la plus abondante, suffit presque seule aux besoins. Elle est thermale à 41° 20 cent., d'une pesanteur spécifique de 1,048; incolore, d'une saveur très

saline, accompagnée d'une légère amertume et d'une odeur un peu sulfureuse; des bulles de gaz sortent par bouffées et à intervalles presque égaux du fond du bassin.

Les eaux de Saint-Gervais, prises en boissons et en bains, sont très efficaces contre les maladies de la peau, principalement les dartres, et contre les affections rhumatismales, les paralysies, les engorgements des viscères du bas-ventre, etc. En boisson, la dose en est de trois verres jusqu'à deux litres. Elles deviennent généralement purgatives à celle de cinq à six verres. La saison y commence en mai pour finir en octobre. LEPECQ DE LA CLOTURE.

SAINTE-HÉLÈNE, Petite île d'Afrique à jamais célèbre par la détention de Napoléon que les Anglais y retinrent depuis sa chute, en 1815, jusqu'à sa mort, en 1821. Cette île, découverte par les Portugais en 1502, fut occupée par les Hollandais en 1610 et conquise quarante ans après par les Anglais, qui l'ont gardée depuis. Sainte-Hélène, située par les 15° 55′ de latitude sud et par 6° 9′ de longitude ouest, ne possède que la seule ville de James-Town. Elle n'a pas de port et n'est abordable que d'un seul côté où les Anglais ont élevé des fortifications formidables. Elle est presque entièrement couverte de montagnes et n'offre qu'une seule plaine assez agréable, c'est celle de Longwood où habitait Napoleon. Cette île a 17 kilomètres de long sur 10 de large et 3,000 habitants, non compris la garnison.

SAINT-JACQUES de Compostelle, en espagnol Sant-Iago, et en latin du moyen âge *Campus stellæ*, ville d'Espagne, capitale de la province de Galice, est bâtie près des ruines de l'ancienne *Brigantium*. Cette ville, résidence du capitaine général, siége d'une université, est le chef-lieu de l'ordre de Saint-Jacques, patron de l'Espagne. Elle est aussi le but d'un pèlerinage célèbre au corps de l'apôtre saint Jacques trouvé par Théodomir vers 808, et apporté dans cette ville par Alphonse II, qui y établit un archevêché. Saint-Jacques fut pillé par les Maures en 997, et vit les cortès, convoquées par Charles-Quint après son élévation au trône d'Espagne, s'assembler dans ses murs en 1520. Enfin, dans les guerres de l'empire, elle fut prise par les Français, qui l'occupèrent de 1809 à 1814. La population de cette ville est d'environ 28,500 habitants.

SAINT-LAMBERT (CHARLES-FRANÇOIS, marquis de). Grand seigneur philosophe, poète sans enthousiasme, moraliste sans foi, Saint-Lambert, un des écrivains les plus célèbres du XVIIIe siècle, est aujourd'hui l'un des moins lus, et les éloges de Voltaire, qu'il louait à son tour, non plus que le prix décennal qu'il obtint après sa mort, n'ont pu lui conserver de lecteurs. Né en 1716, à Vezelise, en Lorraine, il choisit d'abord la carrière des armes, qu'il ne tarda pas à abandonner pour celle des lettres et les plaisirs du monde qu'il trouvait rassemblés à la petite cour de Stanislas; il débuta par quelques pièces de poésies voluptueuses, qui sont encore ce qu'il a fait de mieux; Voltaire les comparait, avec beaucoup de justesse, à des myrtes élégamment taillés dont pas une feuille ne dépasse l'autre. La plupart de ces petits vers sont adressés à mesdames de Boufflers et d'Houdetot; cette dernière, qui fut aussi aimée de Rousseau, fut sa maîtresse jusqu'à la fin de sa vie. Il avait précédemment enlevé à Voltaire madame Duchatelet, et l'enfant qu'il en eût coûta la vie à cette femme célèbre. Saint-Lambert fut le premier à s'apercevoir du sentiment qui commençait à attirer son siècle vers les champs, et il écrivit les *Saisons*, dont la publication précéda de quelques années celle des *Géorgiques* de Delille. L'ouvrage, pompeusement annoncé par Voltaire, fut accueilli avec une grande faveur; il ne paraît pas cependant, d'après quelques mots de Diderot, qu'il ait eu un grand nombre de lecteurs. La versification en est partout polie et élégante, les mots purs, la diction harmonieuse, quoique parfois lâche et trop surchargée d'épithètes; il y a des pensées ingénieuses et des morceaux bien tournés; mais il y manque la vérité, la vie; cette campagne qu'il veut reproduire, l'auteur l'a vue à peine, il ne l'aime pas; dans sa peinture de l'hiver, qui a inspiré de si belles pages à Thompson, il ne songe qu'à l'Opéra et aux petits soupers, comme Delille aux échecs dans son *Homme des champs*. Partout manque la couleur, le relief, la poésie. Clément s'étant permis de critiquer, non pas même les défaut négatifs, mais quelques détails de l'ouvrage, Saint-Lambert le fit enfermer au Fort-l'Évêque. Au reste il n'était pas le seul des gens de lettres de cette époque à se faire admirer par ordre : Voltaire avait plus d'une fois usé du même moyen.

Saint-Lambert fit suivre sa publication des *Saisons* de quelques contes prétentieusement et

spirituellement écrits, mais froids et paradoxaux ; d'un recueil de *Fables orientales*, tirées en grande partie de Saadi (version latine de Gentius), où la concision se trouve unie à des leçons d'une morale adressée surtout aux rois et aux grands, morale superficielle, mais saine et philanthropique, et de plusieurs articles de l'*Encyclopédie*, également superficiels et pleins de morgue. Quoique auxiliaire des philosophes, il n'en était pas moins resté grand seigneur, et, lorsque éclata la révolution, il s'empressa de quitter Paris pour aller demeurer à Montmorency, dans une retraite voisine de celle de madame d'Houdetot. Ce fut alors qu'il publia son *Catéchisme universel*, préparé dès 1788, destiné à développer dans toute sa crudité la morale de l'intérêt bien entendu et les principes de l'athéisme. C'est ce même ouvrage qui, perdu lors de sa publication dans le bruit des évènements, fut déterré en 1806 par Suard, qui lui fit décerner le prix de morale par Napoléon. Saint-Lambert ne vivait plus alors; il était mort en 1803, douze jours après la réorganisation de l'Institut, dont il était un des membres, et dont il avait cherché à faire exclure Bernardin de Saint-Pierre et Garat, le premier à cause de ses idées sur la Providence, le second à cause de son attitude pendant la révolution. Bien qu'âgé de quatre-vingt-six ans, il avait conservé toutes ses facultés intellectuelles, et faisait encore d'assez jolies poésies fugitives dans les dernières années de sa vie. Ses *Saisons* et ses œuvres diverses, quoique peu lues, ont été plusieurs fois réimprimées en divers formats. J. Fl.

SAINTE-PALAYE (Jean-Baptiste de la Curne de), né à Auxerre en 1687 et mort en 1781, fut chargé par la cour de France de la correspondance avec le roi de Pologne, Stanislas Lecksinski. Doué d'une ardeur infatigable pour l'étude, il travailla principalement nos vieux romanciers. Nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1728 et de l'Académie française en 1758, il enrichit de ses mémoires les bulletins de la première. Il a laissé, en outre, des mémoires sur l'ancienne chevalerie et plus de cent volumes in-folio de manuscrits qui se trouvent à la bibliothèque royale et à celle de l'Arsenal.

SAINT-PIERRE (Charles-Irénée-Castel, abbé de). Ce nom célèbre est devenu, dans la langue politique, synonyme de rêveur et d'utopiste. Ceux qui parlent ainsi ne connaissent que la plus petite partie des œuvres de l'abbé de Saint-Pierre, et la connaissent mal. Ils ignorent entièrement cette foule de petits traités, clairs et lumineux, pleins d'idées excellentes, que cet esprit actif et pénétrant a composés sur presque toutes les parties de l'économie sociale, membres isolés d'un vaste système qu'il eut le tort de ne pas coordonner. Deux économistes contemporains qu'on n'accusera pas d'une faveur extrême pour les rêves et les utopies, MM. Say et Blanqui, ont été plus justes que le vulgaire. M. Say a dit que Saint-Pierre n'était resté étranger à aucune vue du bien public, et M. Blanqui a fait remarquer que la plupart de ses prétendus rêves s'étaient réalisés. Nous ajouterons qu'il serait fort à désirer qu'à peu d'exceptions près, ils devinssent tous des réalités. Parmi ces exceptions, il faut signaler avant tout les idées malheureuses de Saint-Pierre sur le mariage des prêtres et sur quelques autres points de la discipline ecclésiastique.

Charles-Irénée-Castel naquit en 1658 ; il était d'une famille noble et cousin par sa mère du maréchal de Bellefond et du duc de Villars. Il fit ou acheva sa première éducation à Rouen, et étudia la philosophie de Descartes, les sciences physiques, la théologie, la morale et enfin la politique, à mesure que son ardeur de faire le bien, de pratiquer la *bienfaisance*, selon le mot qu'il a créé, espérait trouver dans ces carrières diverses plus d'occasions de s'exercer. Vers 1680, Saint-Pierre habitait, à Paris, dans le faubourg Saint-Jacques, une maison de deux cents livres. Il était voisin de Nicole, qui venait le voir souvent et avec lequel il aimait à disputer. Lorsqu'il eut pris sa résolution de s'adonner à la politique et de se vouer au perfectionnement des gouvernements, il acheta la charge d'aumônier de la duchesse d'Orléans, pour approcher de plus près la cour et les ministres. Le voisinage des amis du régent était dangereux pour un prêtre. Saint-Pierre sauva ses mœurs, mais sa foi demeura-t-elle intacte au milieu de cette contagion ? Le zèle de l'humanité, le désir d'éprouver et de faire réussir son plan de réforme le possédaient sans relâche. On le voyait parcourir les cercles, voyager de ville en ville, pour s'informer des améliorations à proposer. Pour éprouver, en les exposant à la controverse, ses idées les plus hardies, il provoquait et recueillait les objections qu'il mentionne et qu'il discute une

à une dans ses ouvrages. Bien plus, pour se tenir l'esprit en haleine, il avait à ses ordres ce qu'il appelle un *disputeur de profession*. M. de Varignon, qui devint plus tard un célèbre géomètre, et dont Saint-Pierre regretta beaucoup d'être séparé, occupa près de lui cet office singulier. Les livres de Saint-Pierre sont écrits dans un style simple et naturel. Tout y est sacrifié à la clarté, même la correction, et il ne se refuse pas au besoin les néologismes, lorsqu'il les croit convenables pour exprimer plus complètement sa pensée. Cet homme, qui passe pour le type de la rêverie, avait sans cesse en vue l'utilité et la pratique ; aussi la notion de l'art lui échappe-t-elle entièrement. Chacun de ses projets est résumé en une loi formulée en article et toute prête à être promulgée Il suivait en cela l'exemple de cet esprit étrange, ce Raoul Spifame, politique du XVIe siècle qui, dans son *Dicæarchiæ Henrici regis*, rédige sous la forme d'arrêt et place dans la bouche d'Henri II ses curieux projets de réforme.

En 1712, Saint-Pierre assista au congrès d'Utrecht et publia en revenant deux volumes du *Projet de paix perpétuelle*, dont le troisième parut en 1716. Dès 1695, il était entré à l'Académie française; il en fut expulsé en 1718. Son discours sur la *Polysynodie*, consacré à la louange des conseils de gouvernement récemment institués par le régent, et dans lequel, sans se laisser aller à une aggression personnelle contre Louis XIV, il n'avait pas dissimulé les torts de son gouvernement, servit de prétexte au cardinal de Polignac et à l'évêque de Fréjus pour faire exclure Saint-Pierre de l'Académie. Le régent eut la faiblesse de ne pas soutenir le généreux apologiste de ses plans d'administration. Saint-Pierre, condamné sans avoir pu se défendre, se retira noblement.

Le *Projet de paix perpétuelle* a pour but d'établir un juge entre les nations, de donner une garantie et une sanction aux traités de paix qui seraient plus justement appelés des trêves éphémères. Le seul moyen d'asseoir la paix sur des bases solides, c'est donc d'établir un traité d'union entre les souverainetés et un tribunal d'arbitres perpétuels, un sénat européen auquel les associés seront tenus de soumettre leurs différends sous peine d'être déclarés ennemis publics et d'avoir à supporter l'assaut de toutes les forces de l'union.

L'abbé de Saint-Pierre poursuivit et espéra toute sa vie la réalisation de ce projet ; il l'exposa sous toutes les formes et à tout propos ; il l'offrit à tous les ministères et à toutes les nations, sans se laisser jamais décourager par les dédains ni irriter par les railleries. — « Je travaille pour les hommes futurs, disait-il, et sans craindre d'être en butte au faux ridicule. »

Saint-Pierre était trop en avant et trop au-dessus des idées de son temps pour être apprécié de ses contemporains. Cependant Saint-Pierre n'a pas été sans quelque influence sur les lois. Ainsi son mémoire sur *les ponts et chaussées* décida le contrôleur général Desmarets à porter de deux à quatre millions les dépenses de ce service. Son *Projet pour renfermer les mendiants* provoqua la déclaration de 1724 qui augmenta le revenu des hôpitaux et établit des peines contre les mendiants. Les intendants de plusieurs provinces et, entre autres, M. de Tourny, du Limousin, et M. de Chauvelin, de Picardie, adoptèrent son système de *taille tarifiée*.

Les personnages les plus distingués, les plus considérables même, s'honoraient de l'amitié de Saint-Pierre. Nous citerons, outre Nicole, Arnaud, Vauban, Fontenelle, l'abbé de Dangeau, le maréchal de Bellefond, l'abbé Bignon, et, parmi les femmes, madame de Lafayette et madame de Lambert.

Saint-Pierre a formé ses nombreux projets de gouvernement sans suivre de plan ni de méthode. Ses idées ne se contredisent pas, mais elles sont disjointes, et il est difficile de les coordonner.

Saint-Pierre tendait à modérer l'autorité du roi, qui, comme roi, disait-il, n'a aucune grâce à faire, mais seulement des justices à rendre. Une de ses idées favorites était celle du *scrutin perfectionné*. Ce projet consistait à partager tous les officiers de l'État en différentes classes, et ces classes en compagnies de trente, qui présenteraient au roi les plus dignes d'être élus en proportion de leur *mérite national*. A ce système se rattache, comme on l'a compris, la suppression de la vénalité des charges et de la noblesse héréditaire.

Saint-Pierre voulait constituer la politique à l'état de science et faire pénétrer dans toutes les âmes le zèle du progrès et le désir des améliorations, afin de prévenir les révolutions violentes. Les moyens qu'il indique sont l'institution de professeurs de politique, de conférences entre les étudiants en politique, et enfin d'une aca-

démie divisée en cinq classes : les académiciens, les rapporteurs au conseil, les intendants, les conseillers d'État, les ministres. On se ferait élire d'une classe a l'autre par la méthode du scrutin perfectionné. La fonction de l'académie serait de choisir les professeurs de politique, de rédiger des mémoires sur des questions d'État et des dénombrements (des statistiques); elle aurait ainsi alimenté de sujets d'étude et de discussion les conférences des étudiants, et distribué des pensions ou des prix aux citoyens qui auraient le mieux *démontré* des projets utiles et à ceux qui auraient le mieux traité les questions mises au concours.

L'éducation n'a pas été négligée par Saint-Pierre. Un de ses traités a pour titre : *Projet pour diriger l'éducation des colléges beaucoup plus vers la prudence et la pratique de la justice qu'elle n'est présentement*. Il y blâme avec énergie ce système suivi par l'université, dont le principal défaut est, selon lui, de négliger les *habitudes morales pour des connaissances incomparablement moins importantes*. L'éducation publique, selon Saint-Pierre, est préférable à l'éducation privée, et l'éducation des colléges à celle des pensions. Saint-Pierre a rédigé un plan d'études très détaillé et très curieux pour les pensionnaires de M. Saint-Isbert. Il se flattait de rendre l'instruction si attrayante que les écoliers ne souhaiteraient pas un instant d'obtenir des vacances.

Saint-Pierre voulait répandre l'éducation dans toutes les classes ; il recommande de multiplier les petites écoles dans les campagnes et de donner aux maîtres et maîtresses des gages suffisants. A ces idées sur l'éducation populaire se rattache son plan de réforme de l'orthographe, qui consiste à écrire les mots comme on les prononce; il voulait par-là faciliter l'étude de la lecture et de l'écriture, au risque de détruire la langue elle-même. Sa sollicitude pour les habitants des campagnes l'a mieux inspiré lorsqu'il a proposé qu'un membre de l'Académie des sciences eût la direction des livres destinés à perfectionner l'agriculture, à donner aux paysans des notions de médecine et d'art vétérinaire, et à leur enseigner les phénomènes naturels qui rendent les ignorants superstitieux.

L'importance de l'éducation des femmes n'a pas échappé à Saint-Pierre ; il reproche aux gouvernants de n'avoir pas « imaginé, ce sont ses « expressions, combien les colléges de filles « étaient nécessaires et combien leur bonne éducation importe à la grande augmentation du « bonheur de la société. » Il aurait voulu faire de la maison de Saint-Cyr un collége modèle de jeunes filles et le foyer d'un ordre de l'éducation qui aurait fourni des institutrices à tous les colléges féminins du royaume.

Sur la question de charité et de travail, Saint-Pierre a mis au jour les idées les plus neuves. Bien avant Turgot, et dans un sens bien plus large, il a proclamé le droit au travail; il a soutenu que chaque homme de bonne volonté avait le droit de trouver du travail ; bien plus, qu'il avait droit à l'apprentissage d'un métier, et que, parmi les mendiants, ceux-là seuls étaient coupables qui avaient refusé de travailler. Les hôpitaux doivent donc, suivant lui, recevoir et assister, non-seulement les pauvres invalides, mais les pauvres valides qui manquent de travail. Avant Bentham et Romagnesi, Saint-Pierre a tenté de donner une classification des indigents. Que de vues excellentes, et qui mériteraient d'être propagées, il a jeté sur l'organisation des secours publics, sur l'administration des hôpitaux, sur les compagnies de charité de paroisse, sur les secours à instituer dans les campagnes !

En outre, Saint-Pierre a composé des traités sur l'entretien des ports de mer, sur la navigation des rivières et des canaux; les ponts, les grands chemins et les chemins de village en village; les banques et les chambres de commerce. Il a senti l'importance pour la France d'avoir une marine puissante, surtout dans la Méditerranée, et nous excitait à ne pas nous croire nécessairement inférieurs à l'Angleterre sous ce rapport. Dans son zèle pour notre marine, il a formulé avec détail les moyens d'extirper les corsaires de Barbarie.

On voit par cette simple esquisse quel intérêt présentent les œuvres politiques de l'abbé de Saint-Pierre. On y peut recueillir une foule d'idées curieuses et de conseils excellents. Saint-Pierre a eu le pressentiment ou la conception très nette des institutions modernes qui ont fait le plus d'honneur à leurs fondateurs : l'Institut et la Banque de France, par exemple. Une édition choisie des projets de l'abbé de Saint-Pierre comblerait une lacune fâcheuse qui existe dans la collection des publicistes et des économistes politiques français. L'étude de ces dix-huit volumes que Rousseau n'eut pas le

courage d'achever nous semble l'un des travaux de l'esprit les plus fructueux et les plus intéressants auxquels on puisse se livrer.

Amédée Hennequin.

SAINT-PIERRE (Eustache). Édouard III, vainqueur à Crécy, étant allé mettre le siége devant Calais, cette ville, forcée de se rendre après une héroïque résistance de onze mois, ne dut son salut qu'au dévouement de six de ses bourgeois, qui allèrent nus en chemise, la corde au cou, offrir leur vie au barbare roi anglais pour la rançon de leurs compatriotes. A la tête de ces six braves était Eustache de Saint-Pierre. Leur dévouement fut récompensé; car la reine d'Angleterre obtint, à force d'instances, qu'ils auraient la vie sauve. Tel est le récit de Froissard; mais beaucoup de savants l'ont mis en doute, et même ils sont allés plus loin, ils ont prétendu qu'Eustache de Saint-Pierre, traître à sa patrie, entretenait, vers la fin du siége, une correspondance avec l'ennemi; qu'il engagea ses compatriotes à se rendre, et que, s'il alla nu en chemise, la corde au cou, porter les clés de la ville à Édouard III, il en fut très bien accueilli et richement récompensé.

SAINT-RÉAL (César Vichard) (*biog.*), plus connu sous le nom d'*abbé de Saint-Réal*, du nom d'une terre qu'il possédait près de Chambéry, sa patrie, se lia, au sortir du collége, avec Varillas, et c'est sans doute à cette liaison qu'il doit d'être moins compté parmi les bons historiens que parmi les habiles conteurs qui ont fait servir l'histoire de point de départ à des récits imaginaires, et disaient comme Vertot, lorsqu'il leur survenait des documents : Mon siége est fait. Tel est en effet le caractère des principaux ouvrages de Saint-Réal: *Don Carlos*, basé sur le même fondement que les pièces bien connues de Schiller et d'Alfieri, et la Conjuration contre la république de Venise, récit plein d'intérêt, de vigueur et de mouvement, qui a aussi inspiré *Venise sauvée* et *Manlius*. Le même mélange de vérités et d'inventiou se retrouve également dans *Césarion* ou *Entretiens divers*, et dans le *Discours sur l'usage de l'histoire*, espèce d'écrit semi-historique, semi-philosophique, où l'on trouve beaucoup de pensées ingénieuses, de réflexions vraies et d'idées paradoxales.

Ces interprétations un peu arbitraires de l'histoire se retrouvent encore dans quelques autres écrits, dans la Conjuration des Gracques et quelques autres opuscules sur l'histoire romaine; mais, bien que ces ouvrages soient ordinairement imprimés dans les œuvres de l'abbé de Saint-Réal, il paraît qu'ils doivent être restitués au marquis de la Bastie, autre écrivain de la même école; la *Vie d'Octavie*, à Villefore, et *Épicharis* et *Néron*, à Lenoble. Tous ces ouvrages, du reste, ont un grand intérêt dramatique. Il en est autrement des *Mémoires de la duchesse de Mazarin*, que Saint-Réal écrivit pour plaire à l'héroïne qui l'avait pris en affection à Chambéry, où il l'avait rencontrée, et l'avait emmené en Angleterre. La plupart des anecdotes qu'ils contiennent ne méritaient guère d'être écrites, à moins de l'être par la plume délicate d'une femme. Saint-Réal préférait à tous ses ouvrages sa *Vie de Jésus-Christ*. Le public n'a pas confirmé ce jugement; rien en effet, dans cet ouvrage, ne rappelle l'onction des Livres saints; c'est un récit froid, correct et sans vie. La traduction des deux premiers livres des *Lettres de Cicéron à Atticus* ne fut guère mieux reçue, parce que le style en est lourd et embarrassé; on aurait dû cependant tenir compte au traducteur de la clarté qu'il avait jetée le premier sur un ouvrage difficile. Un opuscule qui se trouve parmi les œuvres philosophiques de Saint-Réal obtint au contraire un tel succès que, l'édition ayant été rapidement épuisée, on en fit courir une foule de copies manuscrites pour contenter le public avant la seconde édition; c'est un discours sur la Valeur, adressé à l'électeur de Bavière, où l'on trouve en effet toute la délicatesse de touche, la finesse contenue, qu'on admire dans les écrits de madame de Lambert. Bayle faisait aussi très grand cas d'un écrit de polémique grammaticale et littéraire où, sous ce titre général : *De la critique*, Saint-Réal fait une critique détaillée, minutieuse parfois, mais toujours judicieuse et profitable même pour nous, d'un livre intitulé : *Observations sur l'état présent de la langue française*. Saint-Réal était extrêmement sensible à la critique, et il soutint une polémique très vive contre Arnauld et Amelot de la Houssaye ; il composa en outre un grand nombre d'opuscules sur divers sujets d'histoire, de philosophie et de religion ; mais on lui en a attribué beaucoup dont il n'est pas l'auteur. Son style est pur, noble, original et digne du grand siècle, quoique parfois déjà visant légèrement à la pointe. Les meilleures éditions de ses œuvres sont celles de 1740, 6 vol.

in 12, avec figures, de Bernard Picard, et de 1745, 3 vol. in-8°. Jeté plusieurs fois dans le monde, à Paris et à Londres, l'abbé de Saint-Réal le quitta toujours pour la retraite et l'étude, et retourna mourir à Chambéry, en 1692, à l'âge de cinquante-trois ans.

SAINT-SACREMENT. *V.* EUCHARISTIE.

SAINT-SIMON (LOUIS DE ROUVROY, duc de), né à Paris en 1675, mort en 1755, servit d'abord dans l'armée, puis fut employé à des négociations diplomatiques; mais son caractère peu flexible, sa fierté, sa susceptibilité, qui ne lui permettaient pas de fléchir auprès des personnages secondaires qui s'étaient emparés de la vieillesse de Louis XIV, le réduisirent, jeune encore, au rôle d'observateur. Son jugement rapide, son coup d'œil profond et sa position à la cour, lui permirent de démêler le fil des intrigues qui se croisaient autour du roi mourant, et de lire au fond du cœur de tous ces hommes dont il devait plus tard tracer de si vigoureux portraits. Ses Mémoires, qu'il alla composer à la Ferté, quand, après la mort du Régent, qui avait quelquefois utilisé ses talents, il se vit oublié par le nouveau règne, comprenaient toute la fin du règne du grand roi et de madame de Maintenon, la Régence et le commencement du règne de Louis XV. Ces époques y sont peintes avec une vigueur de coloris, une franchise de tons qui rappellent Tacite, d'un style bizarre, incorrect, négligé, marchant souvent par soubresauts, mais singulièrement énergique et original. L'auteur eût cru déroger en s'assimilant aux autres écrivains, et ses écrits sont plutôt une conversation qu'un livre. Il faut cependant en excepter des Mémoires relatifs au droit public de la France, qui sont aussi pesamment écrits que pesamment raisonnés; l'auteur n'était plus là sur son terrain. Saint-Simon juge bien, mais sévèrement, et on lui a reproché de s'être parfois laissé emporter par la mauvaise humeur d'avoir été oublié de Louis XIV. Il avait fait promettre à ses héritiers de ne publier ses œuvres que quarante ans après sa mort. Ce vœu fut respecté, et la première édition, fort mutilée par la censure, ne parut qu'en 1788; la seule complète est celle de 1829-30, publiée par M. le marquis de Saint-Simon, 21 vol. in-8°, qui a été depuis reproduite dans le format in-12.

SAINT-SIMON (HENRI, comte de), fondateur de la secte socialiste et religieuse qui a pris son nom, était animé du génie aristocratique de son aïeul l'historien; il croyait et il proclamait avec orgueil qu'il descendait de Charlemagne. « Levez-vous, monsieur le comte, « vous avez de grandes choses à faire, » telle était la fière apostrophe dont il se faisait saluer au réveil par son valet de chambre. C'est peut-être dans cet héritage d'instincts nobiliaires qu'il faut chercher la première origine d'une doctrine politique qui, conservant l'idée de la noblesse en la renouvelant, la faisant personnelle et non plus héréditaire, plaçant son titre non plus dans le mystère de la naissance mais dans la supériorité de l'intelligence, tendait à confier le gouvernement de la société à l'aristocratie des plus capables.

Peu d'esprits possédèrent l'activité, l'audace et la puissance de généralisation au même degré que Saint-Simon. Ce fut un fils rebelle du XVIIIe siècle qu'il combattit et dont il descendait en droite ligne. Au siècle de Voltaire et de d'Alembert il avait emprunté le détachement des idées religieuses, vers lesquelles il ne fut attiré que dans les derniers temps de sa vie; l'indifférence pour la morale qu'il poussait dans sa conduite jusqu'au cynisme, et la passion de la science, la conception de l'Encyclopédie dont les philosophes avaient tracé l'enceinte par les ruines immenses qu'ils avaient répandus. A ces débris il entreprit de substituer une doctrine générale et complète.

Saint-Simon naquit en 1761; il fit la guerre de l'indépendance d'Amérique, et était colonel à vingt-trois ans. Une anecdote inédite, qui remonte aux temps de sa jeunesse, montre de quel besoin incessant d'agir et d'apprendre il était possédé. Un soir, à Versailles, il se rendait au château, en habit de cour, l'épée au côté et en bas de soie. Sur la place d'Armes, il avise un charretier dans l'embarras, et il s'empresse de lui venir en aide. Celui-ci se confond en remerciments et reprend sa route; il avait l'esprit juste et sensé, la conversation s'engage, et, de propos en propos, le comte de Saint-Simon, retenu sans s'en apercevoir, se trouve au matin avoir fait à pied le voyage de Paris. D'heureuses spéculations sur les domaines nationaux, en compagnie du comte de Redern, permirent à Saint-Simon de mener la vie de luxe et de plaisir qui était selon ses goûts. Lorsque ses disciples eurent fait de lui, non-seulement un grand homme, mais un prophète, et même une sorte

de Messie, ils essayèrent, pour excuser la licence de ses mœurs, de créer en sa faveur une théorie exceptionnelle, de représenter les excès de tout genre auxquels il se livra comme les études excentriques d'un homme supérieur qui brave la morale pour l'éprouver et la mieux connaître. La morale n'est pas à créer, elle ne demande d'autre épreuve qu'une pratique fidèle, et, s'il est vrai que Saint-Simon céda parfois à une curiosité déréglée, il n'avait pas seulement le goût des expériences, mais aussi la passion des aventures. Cependant, au milieu de ses désordres, il étudiait, à la façon des grands seigneurs, dans son salon, en causant tour à tour avec les savants de toutes les classes de l'Institut. Il ajouta à cette éducation celle des voyages, et parcourut l'Allemagne et l'Angleterre. Au retour, son esprit puissant, doué d'une grande force d'induction et de généralisation, s'épancha dans plusieurs ouvrages qu'il fit imprimer ou copier à plusieurs exemplaires et distribuer. Il fut obligé de recourir à cet expédient, car les libraires se souciaient peu d'ouvrages qui passèrent inaperçus au milieu du tumulte du consulat et de l'empire, et l'argent qu'il avait tiré de ses heureuses spéculations avait été bientôt dissipé. C'est dans une mansarde, et au milieu de la plus extrême misère, qu'il écrivit plusieurs des livres suivants : en 1802, *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains;* en 1808, *Introduction aux travaux scientifiques du* XIXe *siècle*, et *Lettres au Bureau des longitudes*; en 1810, le *Prospectus d'une nouvelle Encyclopédie*, et un *Mémoire sur l'Encyclopédie*, et, en 1811, *Mémoire sur la science de l'homme*, et *Mémoire sur la gravitation.*

Saint-Simon avait vu dans la révolution française l'aurore d'un monde; il avait compris la nécessité de donner une organisation nouvelle à la société entière, à la littérature et à la science aussi bien qu'à la politique. Il offrit d'abord le gouvernement de la société à la première classe de l'Institut. Les savants, qui, séduits par son esprit et retenus par son hospitalité magnifique, l'avaient écouté avec plaisir dans son hôtel, ne le suivirent pas dans son humble logis, et il se vit délaissé par eux.

La Restauration de 1814 donna à Saint-Simon un moment d'espérance; il quitta l'habit gris qu'il portait toujours par économie, et, paré d'un uniforme de colonel de fantaisie, il alla jusqu'à Lyon au devant de la duchesse d'Orléans, dont il désirait devenir le chevalier d'honneur. En même temps il fit des démarches inutiles pour entrer à la Chambre des pairs. Dédaigné des savants et des politiques, Saint-Simon s'adressa aux puissances de l'industrie et de la banque; il avait repris son titre, grand moyen d'influence auprès des libéraux, et obtint l'appui de MM. Laffitte et Ternaux et de plusieurs autres banquiers.

Saint-Simon, homme d'imagination rapide et fertile en pensées, avait besoin d'écrivains habiles pour rédiger les notes dont il surchargeait ses cahiers. Il voulut, selon son expression, créer autour de lui un *atelier social*, dont MM. Augustin Thierry et Maignien, professeur au collége Bourbon, furent successivement les littérateurs, dont M. Péclet fut le savant et M. Arnold Scheffer l'historien. M. Auguste Comte, ancien élève de l'École polytechnique, suppléa plus tard ces collaborateurs distingués, qui s'éloignèrent l'un après l'autre de Saint-Simon, à mesure que l'excentricité de son système se manifestait. En 1814, Saint-Simon publia une brochure dont le titre annonce la pensée : *Réorganisation de la société européenne*, ou *De la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique, en conservant à chacun sa nationalité.* Il adressa aussi à MM. Comte et Dunoyer des lettres qui furent insérées dans le tome 3 du *Censeur européen.* En 1815, il fit paraître le prospectus d'un ouvrage qu'il projetait, sous le titre du *Défenseur des propriétaires de domaines nationaux;* deux *Professions de foi*, et une *Opinion sur les mesures à prendre contre la coalition de* 1815. Il avait obtenu, par l'entremise de Fouché, une place de bibliothécaire à l'Arsenal; mais il perdit bientôt ce moyen d'existence, et dut recourir de nouveau aux grands industriels, qui souscrivirent pour près de 30,000 francs à la publication de ses cahiers. Saint-Simon se trompa sur la nature de l'appui qu'il avait obtenu, et lorsque, en 1815, il eut fait paraître son ouvrage le plus considérable : l'*Industrie*, ou *Discussions politiques, morales et philosophiques, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants*, il fut désavoué par les banquiers qu'il avait présentés comme des partisans de ses doctrines, et qui déclarèrent qu'en acceptant ses offres ils avaient fait acte de cha-

rité et non d'adhésion à ses systèmes. *Le Politique* est un essai de revue qui fut tenté en 1819. *L'Organisateur*, l'année suivante, fut poursuivi pour délit de presse ; Saint-Simon fut acquitté par le jury. Ce procès attira quelque attention sur lui, mais cet éclat ne dura qu'un moment. Il tomba bientôt dans l'oubli et dans la misère, et dans un accès de désespoir il se tira un coup de pistolet qui lui emporta l'œil. Sur son lit de douleur des pensées religieuses visitèrent pour la première fois ce fils du XVIII[e] siècle, Saint-Simon composa son *Nouveau christianisme*, qui n'est cependant qu'un ouvrage hostile à la religion, et dans lequel il accuse toutes les communions chrétiennes d'hérésie pour s'être écartées plus ou moins de la loi de charité, qui constitue à ses yeux l'Évangile tout entier. Saint-Simon mourut le 19 mai 1825, consolé par quelques disciples dévoués. A. HENNEQUIN.

SAINT-SIMONIENNE (Doctrine). L'école saint-simonienne se proposait de réformer la société tout entière, de construire une société nouvelle dans laquelle l'association et l'organisation du travail auraient fait place à l'antagonisme des intérêts et à l'anarchie industrielle ; où toute exploitation de l'homme par l'homme, comme disait l'école, aurait disparu ; où tous les priviléges de la naissance, sans exception, auraient été abolis ; où les terres, les capitaux, tous les instruments de travail, auraient formé une propriété sociale pour être mise par les chefs aux mains de chaque travailleur; où chacun enfin aurait été classé selon sa *capacité* et rétribué selon ses *œuvres*. — Pour justifier leurs doctrines, les saint-simoniens s'appuyaient surtout sur l'histoire, et c'est par l'étude du passé qu'ils prétendaient démontrer leurs vues particulières sur l'avenir. Quelle que soit la valeur qu'on accorde à leurs arguments historiques en faveur de leurs doctrines sociales, on ne peut s'empêcher de reconnaître que leur conception sur le développement de l'humanité mérite d'être étudiée avec soin. Les travaux des saint-simoniens sur ce sujet, qui viennent se placer à côté de ceux de Vico, Bossuet, Condorcet, Herder, ont jeté un jour nouveau sur la doctrine du progrès. Le progrès, disaient-ils, se manifeste par le perfectionnement des beaux-arts, des sciences et de l'industrie, qui correspondent aux trois sphères de la vie humaine : sentiment (amour), intelligence (sagesse), activité matérielle (puissance). Dans les relations sociales, le progrès se manifeste par la décroissance de l'*antagonisme* et par le développement de l'*association*. L'antagonisme ayant pour cause l'empire de la force et pour résultat l'exploitation de l'homme par l'homme, voilà le fait le plus saillant de tout le passé ; l'exploitation de la nature par l'homme *associé* à l'homme, tel est le tableau que présentera l'avenir. Les saint-simoniens divisaient le développement historique de l'humanité en époques organiques et en époques critiques. La phase organique de la société païenne finit à Socrate, pour faire place à l'époque critique qui dure jusqu'à l'avènement du christianisme. Sous l'influence de l'idée chrétienne, la société moderne se développe et s'organise ; une seconde phase critique commence à Luther, et Saint-Simon est venu pour établir une nouvelle société organique qui doit remplacer la société chrétienne, comme le christianisme a remplacé la société antique. Ce sera l'âge d'or, « l'âge d'or qu'une aveugle tra« dition a placé jusqu'ici dans le passé, mais « qui est devant nous. »

Aux preuves tirées de l'observation de l'histoire, les saint-simoniens ajoutaient, en faveur de leur conception sociale, une critique profonde de la société actuelle. Ils avaient posé cet aphorisme célèbre que Saint-Simon a développé dans son nouveau christianisme : « Toutes les institutions doivent avoir au« jourd'hui pour but l'amélioration physi« que, intellectuelle et morale, de la classe la « plus nombreuse et la plus pauvre. » L'organisation actuelle de la société était loin, selon eux, de répondre à ce but de haute charité. Si l'antagonisme, disaient-ils, si l'emploi de la force physique et l'exploitation de l'homme par l'homme sont considérablement affaiblis, il y a cependant encore bien des progrès à accomplir. L'exploitation de l'homme par l'homme, qui s'est d'abord produite sous la forme de l'esclavage et du servage, se continue aujourd'hui dans les relations des propriétaires et des travailleurs, des maîtres et des salariés. Le rapport du maître et du salarié est la dernière transformation qu'a subie l'esclavage primitif. Il y a dans la société actuelle deux classes bien distinctes : 1° celle qui est investie du monopole de la terre et des capitaux, qui dispose à son gré de tous les instruments de travail et qui vit, dans l'oisiveté, du travail d'autrui ; 2° celle qui, ne possédant aucun instrument de travail et n'ayant

pour vivre d'autres ressources que ses bras, attend du bon plaisir des propriétaires le droit de travailler et de vivre. Ainsi l'exploitation prolongée de l'homme par son semblable, qui a sans doute sa raison dans l'ensemble des faits sociaux, reconnait plus particulièrement pour cause la constitution de la propriété, qui met l'une des deux classes à la merci de l'autre. L'antagonisme social se manifeste encore dans la constitution de l'industrie, qui, par la concurrence, met tous les intérêts aux prises. Chacun dispute à ses voisins la voie qui mène à la fortune, et si quelques heureux triomphent, c'est au prix de la ruine complète d'innombrables victimes. Au milieu de cette guerre, le seul sentiment qui domine toutes les pensées, c'est l'égoïsme. Les chefs de la société ont crié : sauve qui peut ! et chaque membre de ce grand tout s'est séparé en disant : Chacun pour soi, Dieu pour personne !

Pour remédier à tous ces maux de l'anarchie qui ne sont que trop réels, il fallait, selon la doctrine saint-simonienne, organiser le travail, de façon que les instruments fussent répartis en raison des besoins de chaque localité et de chaque branche d'industrie ; et aussi en raison des capacités individuelles, pour qu'on en tirât la plus grande utilité possible. Une banque sociale, dépositaire de toutes les richesses, des fonds entiers de production, de tous les instruments de travail, en un mot de tout ce qui compose la masse des propriétés, serait chargée de fournir aux travailleurs les éléments du travail et de diriger le mouvement industriel. De cette banque centrale dépendraient des banques secondaires, qui, par des ramifications prolongées, distribueraient dans toutes les localités, et selon les besoins des différentes branches d'industrie, les fonds de terre et les capitaux aux hommes les plus capables de les faire valoir. Cette organisation des banques et du crédit constitue le gouvernement industriel de la société pacifique, et contient une nouvelle organisation communale et départementale. Le maire saint-simonien devient le chef de la cité, comme autrefois il était, dans un sens moins large, le prevôt des marchands ; et le chef politique d'un département, d'une province, a pour fonction de présider au mouvement industriel de la division qui lui est confiée, de combiner les divers services publics, finances, voies de communication, éducation, hygiène, associations diverses en vue des besoins du travail et de l'avantage des travailleurs.

La société saint-simonienne était divisée en trois catégories : les artistes, les savants, les industriels, correspondant à la trilogie dogmatique amour, sagesse, puissance. Les chefs des artistes, des savants, des industriels, étaient les prêtres, les théologiens et les diacres de la nouvelle société religieuse. Le pouvoir suprême appartenait au plus aimant, espèce de pape qui se posait devant la foule et que la foule reconnaissait en l'acclamant. Le pape saint-simonien choisissait les chefs qui venaient immédiatement après lui ; il appréciait leur mérite et les classait selon leur capacité. Ces chefs agissaient à leur tour comme le pape ; ils étaient chargés, dans leur sphère spéciale, de classer les individus selon leur capacité et de les rétribuer selon leurs œuvres. Dans cette hiérarchie le pouvoir venait d'en haut et une immense autorité était attribuée à l'homme, à la loi vivante.

La doctrine saint-simonienne n'était pas seulement une doctrine sociale et politique, c'était aussi une doctrine religieuse. La religion saint-simonienne, c'est le panthéisme. Voici la définition de Dieu telle qu'elle a été donnée par Enfantin : « Dieu est tout ce qui est. Tout est « en lui, tout est par lui ; nul de nous n'est hors « de lui, mais aucun de nous n'est lui. Chacun « de nous vit de sa vie et tous nous communions « en lui ; car il est tout ce qui est. » En vertu de cette doctrine panthéiste, les saint-simoniens se disaient appelés à mettre un terme à la lutte des deux principes qui se sont toujours combattus : l'esprit et la matière. Pour opérer l'union et l'harmonie des deux principes, il fallait réhabiliter, sanctifier les jouissances sensuelles, réhabiliter et sanctifier l'industrie ; ce sont là les deux idées qu'ils comprenaient dans leur formule célèbre : la réhabilitation de la chair.

La question de l'émancipation de la femme, de l'amour et du mariage, a soulevé dans le sein même de l'école de violentes tempêtes et des divisions éclatantes. Ceux qui ont dit que les saint-simoniens voulaient établir la complète promiscuité des hommes et des femmes ont beaucoup exagéré sur ce point l'excentricité de leurs doctrines. Bien qu'ils admissent une grande liberté dans l'amour, ils admettaient cependant le mariage ; mais rien n'a été définitivement arrêté

parmi eux sur la forme, la durée, la limite du mariage et du divorce.

Ce serait un long et pénible travail de dégager dans ces doctrines ce qu'il y avait d'idées justes et vraies mêlées à tant d'extravagances et de folies. Si ces novateurs avaient borné leurs efforts à des travaux économiques et politiques, s'ils n'avaient eu l'idée malheureuse de fonder une religion nouvelle, d'inventer un nouveau Dieu et un nouveau Messie, ils seraient peut-être encore debout. Leur théorie historique a jeté un jour nouveau sur les lois du développement humanitaire; dans leurs doctrines économiques, ils ont appelé l'attention de tous les hommes sérieux sur la situation des classes laborieuses, et leur système politique contient une réhabilitation de l'idée d'autorité que les doctrines libérales avaient compromise. Mais dans cette réaction les saints-simoniens ont dépassé le but; quoiqu'ils aient dit pour s'en défendre, la constitution du pouvoir, telle qu'ils l'avaient conçue, condnisait à un despotisme redoutable. Combien cette conception s'écarte du précepte évangélique : Que celui qui veut être le premier d'entre vous soit le serviteur des autres! Où trouverait-on ailleurs que dans ces paroles une plus belle conception de la hiérarchie sociale! Mais, maintenant que les saint-simoniens ont disparu de la scène publique, leurs erreurs ne peuvent plus être dangereuses, et il serait inutile de s'arrêter trop longtemps à les réfuter.

SAINT-VALERY (Thomas de). L'un des plus vaillants chevaliers du XIII[e] siècle, combattit à Bouvines, avec deux mille de ses vassaux, pour Philippe-Auguste. Ce fut lui qui décida du sort de la bataille, en taillant en pièces les Brabançons qu'Othon avait placés au centre de son armée. Le poète Guillaume-Lebreton parle ainsi de Thomas dans sa Philippide:

> Hic Thomas *Sancti-Valerici*, nobilis heros,
> Gamachii dominus, vicosque et plurima sub se
> Castra tenet : clarus dominatu, clarior ortu ;
> Quinquaginta parùm equites in bello clientes
> Mille bis, audaces animis et robore fortes.

L'historien Rigord, qui vivait à la même époque que Thomas, donne aussi les plus grands éloges au courage de ce seigneur. Il avait épousé cette Adèle de Ponthieu dont la tragique aventure a été célébrée dans plusieurs pièces de théâtre, nouvelles et romans. H. D.

SAINTES, *civitas Santonum*, *Mediolanum*, ancienne capitale de la Saintonge et autrefois chef-lieu de la Charente-Inférieure, de 1790 à 1810, n'est plus aujourd'hui qu'une sous-préfecture de ce département. Cette ville, bâtie en amphithéâtre sur le bord de la rivière, fait remonter sa fondation au temps de la domination gauloise. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle possède des antiquités romaines parmi lesquelles on distingue un arc-de-triomphe dédié à Tibère, Germanicus et Drusus. Saintes fut ravagée en 850 par les Normands, et au temps des guerres de religion par les protestants. Cette ville, autrefois siége d'un évêché, a vu de nombreux conciles provinciaux s'assembler dans ses murs. Située au centre d'un pays fertile, elle fait un grand commerce de vins, d'eau-de-vie, de bois de construction, etc. Saintes possède une bibliothèque publique de 25,000 volumes, une pépinière départementale. Elle offre aux regards des curieux divers monuments, parmi lesquels on remarque surtout la cathédrale et une caserne de cavalerie, qui fut autrefois un couvent de bénédictines, où se retira Éléonore d'Aquitaine, après son divorce avec Louis VII, le-Jeune. On sait que saint Louis remporta près de Saintes une victoire signalée sur Henri III, roi d'Angleterre.

SAINTES (les). Petit groupe des Antilles composé d'îlots dont la réunion forme un port commode, sûr et vaste. Découvertes par Christophe Colomb en 1493, elles furent occupées par les Français en 1648. Prises par les Anglais en 1808, elles furent restituées par eux à la France en 1814, après qu'ils eurent rasé les fortifications. Les deux principaux îlots sont ceux de *dessus le vent* et de *dessous le vent*. Leur position et leur extrême voisinage de la Guadeloupe les rend plus importants que leur faible population, qui n'est que de 1,200 habitants.

SAINTONGE. Ancienne province de France, qui, réunie à l'Angoumois, formait un des trente-deux gouvernements de la France. Longue de 25 lieues et large de 12, elle était divisée, par la Charente, en Haute et Basse Saintonge. Ses villes étaient Saintes, capitale, Saint-Jean-d'Angély, Tounay-Charente, Taillebourg, Marenne, Royan et Mortagne. Autrefois habitée par les *Santones*, elle fit, au temps des Romains, partie de la seconde Aquitaine. Les Francs l'occupèrent sous Clovis, et Éléonore d'Aquitaine, par son mariage avec Henri Plantagenet, la donna aux Anglais, qui la possédè-

rent jusqu'à ce que Charles V l'eût réunie définitivement à la couronne de France. La Saintonge, située en entier dans le bassin de la Charente, est aujourd'hui comprise dans les deux départements auxquels cette rivière a donné son nom.

SAINTS. L'Église catholique appelle proprement *saints* ceux de ses enfants qui, étant morts dans la grâce et dans l'amour de Dieu, et ayant pleinement satisfait à sa justice, jouissent de la béatitude céleste. Mais le terme *saint* a souvent été employé dans les sens les plus divers. On le trouve appliqué aux choses comme aux personnes, aux vivants comme aux morts, quelquefois aux pécheurs comme aux justes, aux hommes et à Dieu. Quelle est donc l'acception la plus large de ce mot : *saint?* Les étymologistes l'ont fixée à ces synonymes de notre langue : *lié*, *attaché*, *dévoué*, *destiné*. « L'hébreu *ko-* « *desch* ou *kadosch*, dit Bergier, le grec Ἄγιος, « le latin *sanctus*, dérivé de *sango*, nous pa- « raissent tous formés de racines qui signifient « un *lien*, ce qui *attache*. » D'où les expressions si fréquentes dans l'Écriture lorsqu'il s'agit de personnes ou de choses consacrées à Dieu : *sanctum Domino; sanctificate mihi*, etc. La *nation sainte* était la nation attachée au culte du vrai Dieu ; pour la même raison, dans les premiers siècles de l'Église, tous les chrétiens, quelles que fussent leurs mœurs, étaient appelés *saints*.

Cependant, même alors, le terme *saint* avait souvent un sens plus restreint. L'Écriture répète plusieurs fois : « *Saint, saint, saint, est* « *le Seigneur, le Dieu des armées. Soyez* « *saints parce que je suis saint.* » Or la *sainteté* en Dieu ne peut être que sa perfection, sa justice infinie et son amour éternel et inaltérable pour son inaltérable et éternelle justice. Et pour l'homme, la *sainteté*, dans ce dernier sens, « *est*, suivant Bergier, *son exactitude à* « *éviter tout ce que Dieu défend et à faire* « *ce qu'il commande*, » ou, en d'autres termes, la réalisation constante et pure des volontés divines qui lui sont manifestées et que l'Écriture nomme *les justices du Seigneur toujours droites*. En sorte que *la sainteté* ils n'est pas seulement la consécration au culte du vrai Dieu, mais, de plus, la conformité de la vie à sa volonté, ou encore la *justice*. C'est pourquoi, lorsque le fils de Dieu sortit de son invisible essence pour venir *accomplir la volonté de son père en notre chair mortelle, et habiter parmi nous* comme notre loi vivante, parlante, agissante, il fut appelé par Antonomase *le saint* ou *la sainteté*. Il était posé comme le type universel et sans tache de notre *sainteté*, comme *la forme* parfaite de notre vie. « Je vous ai « donné l'exemple afin que comme j'ai fait vous « le fassiez vous-mêmes. » Désormais, l'accomplissement de la volonté de Dieu consistera dans l'imitation de son fils fait homme, Jésus-Christ.

La sainteté de Jésus-Christ n'a de caractère qu'elle-même, parce qu'elle est absolument parfaite ; mais, dans l'imitation, les degrés de perfection deviennent infinis, parce que dans l'homme il reste toujours, même avec la *sainteté*, le poids de la faiblesse humaine et la nature multiforme que la grâce sait transfigurer sans les détruire. Ainsi s'explique cette variété de caractères que l'on rencontre souvent si tranchée dans l'histoire des *saints*. Chacun imite le modèle unique de la *sainteté* et pratique à un haut degré toutes les vertus chrétiennes ; mais chacun aussi trouve dans sa nature une prédisposition à une ou plusieurs vertus particulières, vers lesquelles la grâce le pousse et l'élève, et qui deviennent le caractère de sa *sainteté* propre.

La gloire et la difficulté de *la sainteté*, c'est premièrement qu'elle est toute pratique et morale. Ce ne sont ni les grands talents, ni les actions éclatantes parmi les hommes, ni les découvertes du génie, qui font les *saints* de la religion ; mais elle canonise les vertus communes qui conviennent à tous les hommes et que tous sont obligés de pratiquer. Elle bénit Dieu de toute la gloire dont il lui a plu de couronner l'esprit humain ; mais elle laisse le paganisme diviniser la force de ses guerriers et la puissance de ses rois, elle laisse la philosophie élever des temples sur la cendre des inventeurs célèbres, des grands écrivains, des philosophes illustres. Elle honore la vertu plus que l'idée, elle fait plus d'état de l'action que de la contemplation et de la combinaison de la pensée.

Secondement, *la sainteté* ne permet pas de relâche dans le travail qu'elle impose, et elle met l'homme aux prises avec ce qu'il porte en soi de plus fort, de plus cher et de plus doux ; les inspirations de son propre cœur, les pensées de son propre esprit, les penchants de ses propres sens. Et cependant elle n'est pas contre

nature ; car, au contraire, elle est la condition indispensable de la paix et des vrais joies de l'âme.

En troisième lieu, quoique toute pour le bien de l'homme, elle ne peut être conçue sans que tous ses motifs d'action soient puisés dans la région désintéressée de la gloire de Dieu ; elle ne procure ordinairement ici-bas que des épreuves extérieures et fait sans cesse marcher l'homme, à travers la figure séduisante de ce monde, à la recherche de réalités insensibles et reculées dans un avenir qui ne s'ouvre qu'à la tombe. « Le juste vit de la foi. » Voilà pourquoi il a été appelé *l'homme spirituel*, *l'homme céleste*, par opposition à *l'homme terrestre et charnel* qui vit des jouissances de la nature et s'y repose.

Cette vie élevée n'a pu être réalisée sans efforts : de là sont nés tous ces moyens de déprendre l'âme du *charme de sentir*, que l'on a nommés si justement *mortifications*. La sagesse humaine les a traités d'extravagances ; elle eût été plus réservée si elle eût pris la peine d'apprendre ce que coûte un acte de vertu et combien il faut de ruses pour donner à l'âme la domination qu'elle doit avoir sur les sens. Les plus sages des anciens avaient très bien compris la nécessité de l'abstention et de la fuite des délices pour rester maître de soi et contempler la vérité.

Jusqu'ici nous n'avons encore parlé que de *la sainteté* commencée. Elle n'est consommée et fixée qu'au moment où les justes purifiés de toute souillure entrent en possession de la vue intuitive de Dieu. Telle est en effet la destinée et la récompense des héros de la religion : « Voir Dieu face à face, tel qu'il est ; devenir « semblables à lui ; s'enivrer éternellement de « sa félicité. » Quelles qu'aient été les ténèbres de la raison humaine, cette espérance déposée au commencement dans le sein de l'humanité n'a pas cessé de produire des saints. Saint Paul nous apprend qu'elle en a enfanté *une nuée* dans l'ancienne alliance ; la nouvelle compte les siens par millions, et le nombre en serait innombrable si elle les connaissait tous. Les anges en ont porté dans le sein d'Abraham de toute langue, de toute tribu, de tous les âges, de toutes les conditions. Le schisme, l'hérésie, la gentilité elle-même ont eu leurs Job et leurs Tobie. Mais l'Église ne connait ses *saints* authentiquement que lorsque Dieu a daigné attester leur *sainteté* par des miracles, et les proposer ainsi à ses décrets de CANONISATION. (*Voy.* ce mot.) « La multitude immense des *saints* est principalement « formée, dit Bergier, des fidèles qui se sont « sanctifiés dans une vie obscure, dont les ver- « tus ont été ignorées ou méconnues, ou qui, « après avoir été sujets à des faiblesses humai- « nes pendant leur vie, ont eu le bonheur de se « purifier par la pénitence avant leur mort. »

Nous avons dit le type, la forme, la récompense de *la sainteté*, il nous faut parler enfin de son principe. Le principe de *la sainteté*, c'est la grâce de J.-C. Sans J.-C. nous ne pouvons rien faire qui ait rapport à notre sanctification. (*Voy.* les mots GRACE et SACREMENT.) Il s'est comparé lui-même à *une vigne dont nous sommes les ceps ;* saint Paul nous le représente comme *la tête d'un corps dont nous sommes les membres*. Toute notre vie de sainteté repose donc en J.-C., et de telle sorte que, hors d'une participation intime et actuelle à sa sève divine, il n'y a plus pour nous ni actions, ni pensées, qui puissent plaire à Dieu. Nous sommes donc un avec J.-C., et tous ensemble nous sommes encore un en lui. « *Qu'ils soient un comme nous* » *sommes un ; qu'ils soient de même un en* » *nous. Je suis en eux et vous en moi, afin* » *qu'ils soient consommés dans l'unité.* » Et saint Paul, appuyant sur les paroles de son maître, s'écriait au milieu des églises troublées : « Une foi, une espérance, un baptême, un esprit, un corps. » De là le dogme de *la communion des saints* ; de là encore la doctrine du *culte et de l'intercession des saints.*

Il a été surabondamment prouvé aux protestants que les catholiques ne sont pas idolâtres pour rendre des honneurs religieux à ceux de leurs frères que Dieu a couronnés ; qu'ils ne font en cela que continuer la tradition ininterrompue de tous les siècles chrétiens ; il leur a été surabondamment prouvé que *l'intercession des saints*, entendue catholiquement, loin de rien ôter aux mérites et à la médiation de J.-C., est au contraire le moyen le plus touchant de les reconnaître et de les glorifier. Nous n'ajouterons qu'un mot : c'est que s'il est vrai que *les saints* soient les amis de Dieu et les membres heureux du même corps dont nous sommes les membres éprouvés, s'il est vrai que le Seigneur leur donne de connaître, par le souvenir et par la vue actuelle, nos travaux et nos souffrances, il ne se peut pas que leur cœur ne s'émeuve, au

sien même du bonheur, et que leur charité consommée ne sollicite auprès de notre Père commun, et par les mêmes mérites qui les ont sauvés, l'adoucissement et la fin de nos épreuves. D'un autre côté, il serait contre les lois de notre nature de ne pas nous réjouir de leur triomphe, de ne pas célébrer leur gloire, de ne pas confier à leur amitié heureuse et puissante les douleurs de notre exil, douleurs qu'ils connurent et pour lesquelles ils peuvent offrir des prières pures et des mérites couronnés. L'abbé R. Ravailhe.

SAISIE (*jurisp.*). La saisie est une procédure au moyen de laquelle on met des biens ou des effets sous la main de la justice, soit pour conserver des droits, soit pour contraindre à exécuter des obligations. Les diverses espèces de saisies sont : la *saisie-arrêt* ou *opposition*, la *saisie-brandon*, la *saisie conservatoire*, la *saisie-exécution*, la *saisie foraine*, la *saisie-gagerie*, la *saisie immobilière*, la *saisie des rentes*, la *saisie-revendication* et la *saisie des navires*. Nous allons nous occuper de chacune d'elles successivement.

I. *Saisie-arrêt ou opposition*. La saisie-arrêt ou opposition est un acte par lequel un créancier oblige une tierce personne à conserver entre ses mains des effets mobiliers ou des sommes qui appartiennent à son débiteur, jusqu'à ce que la justice en ait fixé la destination. Ainsi Pierre est créancier de Paul, Pierre apprend que Jacques est détenteur d'une somme d'argent appartenant à Paul. Il fait défense à Jacques de la remettre, jusqu'à ce que le juge ait prononcé. Dans ce cas, Pierre est le *saisissant*, Paul le *saisi*, et Jacques le *tiers-saisi*.

La saisie-arrêt ne peut être pratiquée que par celui dont la créance est certaine, exigible, et évaluée soit par le titre même, soit par l'ordonnance du juge. En effet, lorsque la créance n'est pas liquide, la loi permet au juge de déterminer la somme jusqu'à concurrence de laquelle le créancier pourra saisir-arrêter. On présente à cette fin une requête au président du tribunal civil, et on y joint toutes les pièces et tous les titres qui sont de nature à le mettre en état de faire l'évaluation provisoire de la créance. Dans tout autre cas, la saisie-arrêt peut être pratiquée sans permission du juge, en vertu d'un titre authentique ou privé.

Le créancier a le droit de saisir-arrêter, en général, toutes les sommes ou tous les effets mobiliers qui appartiennent au débiteur. Cependant la loi a fait de nombreuses exceptions. Ainsi, ne peuvent être saisis-arrêtés notamment: les traitements ecclésiastiques, les inscriptions de rentes sur le grand-livre, les parts de prises maritimes et les salaires des marins, les pensions militaires de la Légion-d'Honneur ; les traitements dus par l'État, si ce n'est à concurrence d'une certaine portion que déterminent les lois et des règlements spéciaux ; les fonds des communes et des établissements publics ; les pensions de retraite des fonctionnaires. Le créancier ne peut saisir davantage les provisions alimentaires adjugées par la justice, à moins que la créance n'ait pour objet des aliments. Le mot *aliments* est d'ailleurs un terme générique, qui comprend, non-seulement la nourriture, mais encore le logement, les vêtements, les médicaments et les visites de médecins. Sont encore insaisissables les sommes qu'un testateur ou un donateur ont données à titre d'aliments, ou qu'ils ont déclarées insaisissables.

Le créancier pratique la saisie-arrêt au moyen d'un exploit envoyé au tiers-saisi, et qui doit contenir l'énonciation du titre et de la somme pour laquelle a lieu la saisie et élection de domicile par le saisissant dans le lieu où demeure le tiers-saisi. Ces formalités sont exigées, à peine de nullité. L'exploit de saisie est en outre soumis aux règles communes à tous les exploits en général.

Lorsque le tiers saisi a reçu ainsi la défense de remettre la somme ou les effets mobiliers qu'il détient, la loi veut que cette saisie soit dénoncée au débiteur ou saisi, afin qu'il puisse la critiquer si elle est irrégulière ou mal fondée. La dénonciation doit avoir lieu dans la huitaine de la saisie-arrêt.

Le créancier doit assigner, dans le même délai, le débiteur devant le tribunal civil, pour voir prononcer la validité de la saisie. Cette demande est elle-même dénoncée au tiers saisi dans la huitaine.

Lorsque la saisie a été ainsi faite, dénoncée et suivie d'assignation, le tribunal prononce sur la validité, et ordonne que le tiers saisi videra ses mains dans celles du créancier, jusqu'à concurrence de ce qui est dû à ce dernier. Le tiers saisi est appelé à faire ce qu'on nomme une déclaration affirmative, c'est-à-dire à déclarer avec exactitude le montant des sommes dont il est débiteur envers le saisi.

La déclaration affirmative est faite au greffe du tribunal devant lequel le tiers saisi est assigné; et elle est faite par lui-même ou par un fondé de pouvoir, mais avec l'assistance d'un avoué. Cette déclaration doit énoncer les causes et le montant de la dette, les paiements à compte, l'acte ou les causes de libération, et les saisies-arrêts formées entre les mains du tiers saisi. Ce dernier est obligé de joindre toutes les pièces justificatives. Le greffier dresse acte du dépôt et de la déclaration. Le tiers saisi qui ne fait pas sa déclaration, ou qui ne l'accompagne point des pièces que prescrit la loi, est réputé débiteur pur et simple des causes de la saisie.

Lorsque la déclaration est faite avec toutes ces formalités, une expédition de l'acte de déclaration et du dépôt des pièces est délivrée au tiers saisi, et copie en est signifiée au saisissant. Si le tiers saisi s'est reconnu débiteur des sommes arrêtées entre ses mains, le jugement qui a prononcé la validité de la saisie s'exécute purement et simplement. S'il a déclaré ne rien devoir et n'être détenteur d'aucune somme et que sa déclaration ne soit pas contestée, aucune procédure n'est faite ni de sa part ni contre lui. Le créancier vient-il au contraire à contester la vérité ou la régularité de la déclaration, le tribunal est appelé à prononcer.

La saisie-arrêt produit différents effets, dont le détail ne conviendrait point dans un ouvrage de cette nature. Ce qu'il est bien important de savoir, c'est que le tiers saisi ne peut rien payer au saisi sans s'exposer à payer deux fois. La somme arrêtée doit rester entre ses mains jusqu'à ce que la justice en ait déterminé la destination.

II. *Saisie-brandon.* La saisie-brandon est celle au moyen de laquelle un créancier fait mettre sous la main de la justice les fruits pendants par racines appartenant à son débiteur, pour les faire vendre et sur le prix être payé de ce qui lui est dû. Autrefois on était dans l'usage de placer dans les champs des faisceaux de paille appelés *brandons*. De là le nom donné à cette saisie.

On ne peut y procéder qu'en vertu d'un titre exécutoire, pour une créance certaine et liquide, et dans les six semaines qui précèdent l'époque ordinaire de la maturité des fruits. Cette dernière disposition était commandée par l'intérêt du débiteur, qui ne doit pas être condamné à supporter des frais de garde exorbitants. La saisie pratiquée avant les six semaines qui precèdent la récolte ne serait pas nulle; mais les frais de garde tomberaient à la charge du créancier.

La saisie-brandon est précédée d'un commandement. Le procès-verbal doit contenir l'indication de chaque pièce de terre, sa contenance et sa situation, deux au moins de ses tenants ou aboutissants, et la nature des fruits. Le garde-champêtre est établi gardien, à moins que les fruits n'existent sur plusieurs pièces de terre, situées dans diverses communes voisines.

Lorsque le garde-champêtre est présent, l'huissier lui remet sur-le-champ la copie du procès-verbal de saisie. S'il n'est pas présent, la saisie lui est signifiée. Il doit, en effet, connaître d'une manière exacte les fruits dont la garde est confiée à sa surveillance.

La saisie doit être dénoncée au saisi, avec copie du procès-verbal. Une copie est également laissée au maire de la commune, qui doit viser l'original. Si les communes sur lesquelles les biens sont situés sont voisines et contiguës, le visa est donné par le maire de la commune ou chef-lieu de l'exploitation; et, s'il n'y a pas de chef-lieu, par le maire de la commune où est située la majeure partie des biens c'est-à-dire la partie de biens, qui présente le plus grand revenu d'après la matrice du rôle.

La saisie n'a pour but que d'arriver à la vente des fruits placés ainsi sous la main de la justice. Cette vente est annoncée par des placards affichés, huit jours au moins à l'avance, à la porte du saisi, à celle de la maison commune, et, s'il n'y en a pas, au marché le plus voisin et, à la porte de l'auditoire de la justice de paix. Les placards doivent désigner les jours, heure et lieu de la vente; les noms et la demeure du saisi et du saisissant; la quantité d'hectares et la nature de chaque espèce de fruits; enfin la commune où ils sont situés, sans autre désignation.

La vente ne peut avoir lieu que lors de la maturité des fruits; car, avant cette époque, on devrait craindre de n'en pas tirer un aussi bon prix. Si des grains saisis se trouvent en état d'être coupés avant qu'on puisse remplir les formalités de la vente, le magistrat tenant l'audience des référés ordonne de les faire récolter et engranger en présence du saisi.

La vente est faite un jour de dimanche ou de

marché, sur les lieux ou sur la place de la commune dans laquelle est située la majeure partie des objets saisis ou sur le marché du lieu, et, s'il n'y en a pas, sur le marché le plus voisin. L'usage est de vendre sur les lieux; les acheteurs sont mieux à même de juger de la qualité des fruits.

S'il ne se présente pas d'enchérisseurs au jour indiqué par la vente, le saisissant peut présenter requête au tribunal du lieu pour se faire autoriser, contradictoirement avec le saisi, à faire la récolte lui-même et a la faire vendre. Dans cette circonstance, il reste comptable envers le saisi et les créanciers opposants, s'il en existe, de ce qui excède les causes de la saisie.

Le prix de la vente se distribue comme chose mobiliere lorsque les fruits sont vendus séparément du fonds. Si la saisie-brandon a lieu, au contraire, après la saisie immobiliere du fonds, postérieurement a la dénonciation, le produit de la vente des fruits est distribué comme celui des fonds par ordre d'hypothèque.

III. *Saisie conservatoire.* La saisie conservatoire est autorisée par le président du tribunal de commerce dans les cas qui requièrent célérité. Comme elle peut entraîner la ruine d'un débiteur, en portant atteinte à son crédit, elle n'est autorisée qu'avec la plus grande réserve. Le Code de procédure donne au président le droit d'exiger que le saisissant donne caution, ou qu'il justifie d'une solvabilité suffisante.

Cette saisie se pratique sans commandement préalable; et on suit d'ailleurs les formalités prescrites pour la saisie-exécution.

IV. *Saisie-exécution.* La saisie-exécution a pour objet de mettre sous la main de la justice les meubles corporels d'un débiteur, qui sont ensuite vendus au profit des ayants-droit. Cette saisie peut être pratiquée par toute personne ayant une créance liquide, certaine et exigible; mais le titre de la créance doit être exécutoire. Tout débiteur peut être saisi-exécuté sur les meubles dont il a la propriété, en tout ou en partie.

On peut saisir en général tous les objets mobiliers corporels qui sont trouvés chez le débiteur. Cependant la loi déclare certains objets insaisissables d'une maniere absolue, et d'autres saisissables seulement pour certaines créances. Dans la première catégorie sont compris : le coucher nécessaire des saisis et de leurs enfants vivant avec eux; les habits dont les saisis sont vêtus et couverts; et les équipements des militaires, suivant l'ordonnance et le grade. Dans la classe des objets saisissables pour certaines créances seulement viennent se ranger : ceux que la loi déclare immeubles par destination, comme les animaux attachés à la culture, pourvu qu'ils aient été placés par le propriétaire pour l'exploitation du fonds, et qu'ils soient nécessaires à cette exploitation; les livres relatifs à la profession du saisi, jusqu'à la somme de 300 francs et à son choix; les machines et les instruments servent à l'enseignement pratique ou à l'exercice des sciences et des arts, egalement jusqu'à la concurrence de la somme de 300 francs; les outils des artisans nécessaires à leurs occupations personnelles; les farines et menues denrées nécessaires à la consommation du saisi et de sa famille pendant un mois, une vache ou trois brebis ou deux chevres, au choix du saisi, avec les pailles, fourrages et grains nécessaires pour la litiere et la nourriture de ces animaux pendant un mois. Tous les objets dont nous venons de parler ne peuvent être saisis, même par l'Etat, si ce n'est pour aliments fournis à la partie saisie ou pour sommes dues aux fabricants ou vendeurs de ces objets, ou à celui qui a prêté pour les acheter, fabriquer ou réparer; pour fermages et moissons des terres à la culture desquelles ils sont employés; pour loyers des manufactures, moulins, pressoirs, usines dont ils dependent : et pour loyers des lieux servant a l'habitation personnelle du débiteur.

Toute saisie-exécution doit être précédée d'un commandement à la personne ou au domicile du débiteur. Ce commandement contient notification du titre entier en vertu duquel on poursuit; l'énonciation de la somme liquide pour laquelle il est fait; élection de domicile, jusqu'à la fin de la poursuite, dans la commune ou doit avoir lieu l'exécution, si le créancier n'y demeure pas.

La saisie ne peut être faite qu'un jour franc au moins après le commandement; et avant d'y procéder l'huissier est obligé de faire itératif commandement, si l'exécution a lieu dans la demeure du débiteur. L'huissier, assisté de deux témoins, procède ensuite à la saisie. Les deniers comptants sont par lui consignés, et il confie les objets saisis à la surveillance d'un gardien.

La saisie est constatée par un procès-verbal, qui est soumis à toutes les formalités d'un exploit. Il doit contenir en outre l'énonciation des noms, professions et demeures des témoins; itératif commandement; la désignation détaillée des objets saisis, et le détail de ceux qui ne l'ont point été à raison de leur nature; l'énonciation des oppositions et des demandes en revendication qui auraient été formées; l'indication du jour de la vente; la mention de l'établissement d'un gardien et de la remise de la copie qui lui a été faite. Le procès-verbal est signé, sur l'original et sur les copies, par les témoins et par le gardien; si la saisie est faite au domicile de la partie, la copie doit lui être laissée; si la partie est absente, la copie est remise au maire ou à l'adjoint.

Le gardien est établi d'office par l'huissier, qui ne peut en général en constituer qu'un seul, à moins que les objets saisis ne soient en divers lieux éloignés les uns des autres. Le gardien est tenu d'apporter à la conservation des objets qui lui sont confiés tous les soins d'un bon père de famille. La loi lui interdit de se servir des choses saisies, de les louer ou de les prêter, à peine de privation des frais de garde et de dommages-intérêts au paiement desquels il peut être condamné par corps. La soustraction des objets saisis faite par le gardien constitue un vol commis par abus d'une confiance nécessaire. Le gardien est aussi responsable des détériorations survenues par sa faute. Les frais de garde sont prélevés sur le prix de la vente, et, en cas d'insuffisance, ils tombent à la charge du saisissant.

Lorsque le saisissant ne rencontre aucun obstacle, il procède à la vente. Elle est annoncée par quatre placards au moins qui sont affichés: le premier au lieu où sont les effets saisis; un second à la porte de la maison commune; un troisième au marché du lieu, et, s'il n'y en pas, au marché voisin; un quatrième à la porte de la justice de paix; et, si la vente se fait dans un lieu autre que le marché ou le lieu où sont les effets, un cinquième placard est apposé au lieu où doit se faire la vente. Ces placards indiquent les lieu, jour et heure de la vente, et la nature des objets, sans détail particulier. La vente est en outre annoncée par la voie des journaux, dans les villes où il y en a. On y procède un jour de dimanche ou un jour de marché.

L'adjudication est faite au plus offrant, et le prix doit être payé comptant. Les commissaires-priseurs et les huissiers sont personnellement responsables et par corps du prix des adjudications. Lorsque la valeur des objets saisis excède le montant des causes de la saisie et des oppositions, il n'est procédé qu'à la vente de ceux qui sont suffisants pour payer les créances et les frais. Si la vente produit plus qu'il n'est dû, et s'il n'y a pas d'opposition, l'officier public remet l'excédant au saisi, déduction faite des frais taxés. Il remet aux créanciers poursuivants et opposants non contestés le produit net de la vente, s'il est suffisant pour les payer tous; sinon il le consigne.

L'officier public doit rédiger un procès-verbal de la vente. Il contient les noms, prénoms, qualités, demeure, élection de domicile du saisissant; les noms et la demeure de la partie saisie; les noms, prénoms, demeure et immatricule de l'officier public; l'énonciation du titre en vertu duquel on saisit, celle de la saisie elle-même, celle des récolements et des sommations au saisi s'il en a été fait, celle des placards, insertions, expositions et estimations; les frais payés pour le transport des meubles au marché ou pour rapporter chez le saisi ceux non vendus; la mention de la présence ou du défaut de comparution de la partie saisie; la mention que les adjudications ont été faites au plus offrant et dernier enchérisseur en deniers comptants; les noms et domiciles des adjudicataires; la mention du nombre des vacations employées à la vente.

V. *Saisie foraine*. La saisie foraine est celle qui est faite par le créancier sur les effets trouvés dans sa commune et appartenant à son débiteur forain. On appelle *débiteur forain* l'individu qui, par état ou sans état, mène une vie ambulante et n'a point de domicile fixe, comme les colporteurs. Cette saisie a pour but d'empêcher celui qui a contracté avec un débiteur forain de perdre le gage de sa créance.

Tout créancier, même dépourvu de titre, peut, sans commandement préalable, mais avec permission du président du tribunal de première instance, et même du juge de paix, procéder à cette saisie. Un commandement, en effet, donnerait l'éveil au débiteur et pourrait lui faire quitter immédiatement la commune. Un gardien est établi; et, avant d'arriver à la vente, la saisie doit être validée par le tribunal. La juridiction compétente est celle du lieu où se trouvent

les objets saisis; car l'effet de la saisie serait paralysé s'il fallait porter la demande en validité devant le tribunal du débiteur forain, dont le domicile de droit serait souvent fort éloigné. Pour la vente et la distribution des deniers on observe les règles de la saisie-exécution.

VI. *Saisie-gagerie*. La saisie-gagerie est formée par le propriétaire ou le principal locataire, pour le paiement des fermages ou des loyers qui lui sont dus, sur les effets mobiliers et les fruits trouvés dans les bâtiments habités, ou sur les terres exploitées par les locataires ou fermiers, ou sur les meubles qui garnissaient la maison ou la ferme lorsqu'ils ont été déplacés sans son consentement. Sans cette mesure conservatoire, le privilége du propriétaire sur les objets garnissant la maison louée ou la ferme serait complètement illusoire.

La saisie-gagerie est, en général, précédée d'un commandement, et peut être pratiquée sans permission du juge un jour après ce commandement. Lorsqu'il y a lieu de craindre le détournement du mobilier, elle peut être effectuée sans commandement; mais le propriétaire doit obtenir l'autorisation du président du tribunal de première instance, qui est juge des circonstances.

S'il s'agit de meubles, la saisie-gagerie est faite dans la même forme que la saisie-exécution. Lorsque la saisie-gagerie est pratiquée sur des fruits pendants par racines, on doit observer les formalités de la saisie-brandon; mais elle peut avoir lieu avant les six semaines qui précèdent l'époque ordinaire de la maturité des fruits. C'est le garde-champêtre qui est constitué gardien, à moins d'empêchement.

La saisie-gagerie ne peut être suivie de la vente du mobilier saisi qu'après avoir été validée par jugement, à moins qu'elle ne soit faite en vertu d'un titre exécutoire et sans permission du juge. Le tribunal compétent est celui du lieu de la saisie.

VII. *Saisie immobilière ou réelle*. La saisie immobilière est une procédure par laquelle un créancier met sous la main de la justice les immeubles de son débiteur pour les faire vendre au profit des ayants-droit. La loi l'a soumise à des formes plus solennelles que celles des saisies mobilières; car il s'agit ici des biens les plus précieux et des plus graves intérêts.

Tout créancier, même chirographaire, peut saisir les immeubles de son débiteur; mais la créance doit être certaine, liquide, exigible, et il faut que le créancier soit porteur d'un titre exécutoire. On peut saisir les biens immobiliers et leurs accessoires réputés immeubles, appartenant en propriété au débiteur; l'usufruit sur les biens de même nature. La législation excepte les biens qui ne sont point dans le commerce, comme des domaines de la couronne, les immeubles apanagés, les majorats; les servitudes, les droits d'usage et d'habitation; les actions en revendication ou en rescision de ventes d'immeubles. La loi ne pouvait pas permettre que le débiteur fût atteint par une saisie ruineuse, au gré des caprices ou de la méchanceté d'un créancier malveillant. Lorsque le débiteur justifie par baux authentiques que le revenu net et libre de ses immeubles pendant une année suffit pour le paiement de la dette en capital, intérêts et frais, et qu'il en offre la délégation au créancier, la poursuite peut être suspendue par les juges. D'un autre côté, les créanciers ne sont recevables à poursuivre la vente des biens qui ne leur sont pas hypothéqués qu'en cas d'insuffisance des biens grevés d'hypotheques à leur profit. L'expropriation de biens situés dans différents arrondissements ne peut être provoquée que successivement, à moins qu'ils ne fassent partie d'une seule et même exploitation, ou que la valeur totale des immeubles dont on poursuit la vente ne soit inférieure au montant réuni des sommes dues tant au saisissant qu'aux créanciers inscrits.

La saisie immobilière doit, à peine de nullité, être précédée d'un commandement, qui est soumis aux règles générales des exploits, et en outre à certaines formalités particulières. Ainsi le commandement doit être signifié à personne ou à domicile; contenir en tête la transcription entière du titre; la mention d'une élection de domicile de la part du créancier dans le lieu où siége le tribunal appelé à connaître de la saisie; l'indication que, faute de paiement, il sera procédé à la saisie; le tout à peine de nullité.

La saisie ne peut être pratiquée que trente jours après ce commandement, afin que le débiteur ait le temps de réunir ses capitaux pour échapper à l'expropriation dont il est menacé. Si le créancier laisse écouler plus de trois mois entre le commandement et la saisie, il est oblige de le réitérer.

La saisie immobilière est faite par un huis-

sier, qui doit être porteur de la grosse du titre en vertu duquel il procède, et d'un pouvoir spécial du créancier, à peine de nullité.

La saisie se fait par un procès-verbal, soumis aux formalités ordinaires des exploits, et en outre à des formes particulières. Ainsi ce procès-verbal doit contenir l'énonciation du jugement ou du titre exécutoire; le transport de l'huissier sur les biens saisis; la désignation de l'extérieur des immeubles saisis : c'est-à-dire, s'il s'agit d'une maison, l'arrondissement, la commune et la rue où elle est située, et les tenants et aboutissants; et, si ce sont des biens ruraux, la désignation des bâtiments s'il y en a, la nature et la contenance, au moins approximative, de chaque pièce; deux au moins de ses tenants et aboutissants, le nom du fermier ou colon, l'arrondissement et la commune où elle est située; l'extrait de la matrice du rôle de la contribution foncière pour tous les objets saisis; l'indication du tribunal où la saisie sera portée: et constitution d'avoué chez lequel le domicile du saisissant est élu de droit. Toutes ces formalités sont prescrites à peine de nullité.

Les formalités extrinsèques du procès-verbal de saisie consistent dans la remise d'une copie de ce procès-verbal aux maires ou adjoints et aux greffiers des juges de paix des communes de la situation des immeubles saisis; dans la transcription de ce procès-verbal au bureau des hypothèques et au greffe du tribunal qui doit connaître de la saisie; dans la dénonciation du procès-verbal et de ses enregistrements au débiteur saisi. Toutes ces formalités ont pour objet de rendre, dès le principe, la saisie publique, dans l'intérêt du saisi, et de mettre les tiers à même de prendre des renseignements.

L'original de la dénonciation au saisi doit, à peine de nullité, être visé, dans les vingt-quatre heures, par le maire du domicile du saisi, et être enregistré dans la huitaine, outre les délais de distance.

La saisie donne aux créanciers le droit de demander la nullité des baux qui n'ont pas date certaine avant le commandement; elle immobilise les frais échus depuis la dénonciation, et le montant doit en être distribué, avec le prix de l'immeuble, par ordre d'hypothèque; le saisi est constitué séquestre de ses biens et il ne peut les dégrader ou les aliéner, à peine de dommages-intérêts et de poursuites criminelles, selon la gravité des circonstances.

La saisie n'a pour but que d'arriver à la vente; et la loi veut qu'elle soit précédée de formalités, dans l'intérêt du saisi et du saisissant. Elle est annoncée par des insertions dans l'auditoire du tribunal et dans les journaux, et par des affiches ou placards. Dans les trois jours de la transcription de la saisie au bureau des hypothèques, le greffier du tribunal doit insérer, dans un tableau placé à cet effet dans l'auditoire, un extrait contenant : la date de la saisie et des enregistrements; les noms, professions et demeures du saisi et du saisissant, et de l'avoué de ce dernier; les noms de l'arrondissement, de la commune, de la rue des maisons saisies; l'indication sommaire des biens ruraux; l'indication du jour de la première publication; les noms des maires et greffiers, et des juges de paix auxquels des copies de la saisie ont été laissées, le tout à peine de nullité. Le même extrait est inséré, sur la poursuite du saisissant, dans un des journaux imprimés dans le lieu où siége le tribunal devant lequel la saisie se poursuit. Cet extrait doit être encore imprimé en forme de placards et affiché à la porte du domicile du saisi; à la principale porte des édifices saisis; à la place principale de la commune où le saisi est domicilié, de celle de la situation des biens, et de celle du tribunal où la vente se poursuit; au principal marché des communes qui viennent d'être indiquées; à la porte de l'auditoire du juge de paix de la situation des bâtiments; aux portes extérieures des tribunaux du domicile du saisi, de la situation des biens, et de la vente. L'apposition de ces placards est constatée par un acte auquel est annexé un exemplaire du placard. Ce procès-verbal d'apposition doit être visé par le maire de chacune des communes dans lesquelles l'apposition a été faite. Il est notifié au saisi avec une copie du placard, et puis aux créanciers inscrits huit jours au moins avant la première publication de l'enchère.

Toutes les conditions de la vente judiciaire doivent être indiquées dans un acte spécial, qu'on appelle cahier des charges. Il contient, à peine de nullité, l'énonciation du titre en vertu duquel la saisie a été faite, du commandement, de l'exploit de saisie, et des actes et jugements qui ont pu être faits ou rendus; la désignation des objets saisis, telle qu'elle a été insérée dans le procès-verbal; les conditions de la vente; une mise à prix fixée par le poursuivant. Le cahier des charges, ainsi rédigé, est déposé au

greffedu tribunal de premièreinstance, une quinzaine au moins avant la première publication. On publie ensuite le cahier des charges, à trois reprises différentes, avant l'adjudication préparatoire, qui est indiquée par la première publication.

Huit jours au moins avant l'adjudication préparatoire, de nouvelles annonces sont insérées dans un journal; les mêmes placards sont apposés aux endroits indiqués précédemment; et l'on doit justifier par les mêmes moyens des insertions et des affiches.

Les mesures préalables que nous venons d'énoncer étant accomplies, on procède à l'adjudication préparatoire. S'il est porté des enchères, le dernier enchérisseur est déclaré par le jugement acquéreur, mais provisoirement et sous la condition que son prix ne sera pas couvert lors de l'adjudication définitive. Le jugement fixe le jour de l'adjudication définitive. L'intervalle entre les deux adjudications doit être au moins de deux mois, à peine de nullité.

Dans les quinze jours de l'adjudication préparatoire, de nouvelles annonces sont insérées dans les journaux, et de nouveaux placards sont affichés selon la forme précédemment indiquée. Ils contiennent en outre la mention de l'adjudication préparatoire, du prix moyennant lequel elle a été faite, et indication du jour de l'adjudication définitive.

Au jour fixé par l'adjudication préparatoire, on procède à l'adjudication définitive. Les enchères sont faites par le ministère d'avoués et à l'audience. Aussitôt que les enchères sont ouvertes, il est allumé successivement des bougies préparées de manière que chacune ait une durée d'environ une minute. L'adjudication est prononcée par un juge du tribunal de première instance. Aucune ne peut être faite qu'après l'extinction de trois bougies allumées successivement.

L'intervention des avoués est indispensable pour enchérir, ainsi que nous le disions tout à l'heure. La loi a voulu prévenir la multitude d'enchères qui pourraient être faites par des personnes incapables de tenir les engagements qu'elles contracteraient. L'avoué ne fait pas connaître à l'audience le nom de celui pour lequel il enchérit. Dans les trois jours de l'adjudication, l'avoué dernier enchérisseur est tenu de déclarer l'adjudicataire et de fournir son acceptation, sinon de représenter son pouvoir. Cette déclaration a lieu au greffe du tribunal, sur le cahier des charges, à la suite de l'adjudication; elle est signée de l'avoué. Le Code défend aux avoués d'enchérir pour le saisi, pour les individus notoirement insolvables, pour les juges, procureurs du roi, substituts et greffiers du tribunal où se poursuit et se fait la vente.

Le jugement d'adjudication n'est autre que la copie du cahier des charges. Il est revêtu de l'intitulé des jugements et du mandement qui les termine, avec injonction à la partie saisie de délaisser la possession aussitôt la signification du jugement, sous peine d'y être contraints, même par corps. Le jugement doit en outre contenir la copie de tout ce qui est inséré à la suite du cahier des charges. Il doit être signifié au poursuivant et à la partie saisie. Par le jugement, l'adjudicataire est mis au lieu du saisi. Ce dernier doit lui céder la possession des biens adjugés, et peut, en cas de résistance, être expulsé par la force armée. L'adjudicataire est tenu d'exécuter les conditions insérées au cahier des charges, et principalement de payer son prix. Le jugement d'adjudication ne lui est délivré qu'autant qu'il rapporte au greffier la quittance des frais ordinaires de poursuite, et la preuve qu'il a satisfait aux conditions de l'enchère, qui doivent être exécutées avant cette délivrance. Faute par l'adjudicataire de faire ces justifications dans les vingt jours de l'adjudication, il y est contraint par voie de FOLLE ENCHÈRE (*voy* ce mot). La nature de ce recueil ne nous permet pas de traiter la matière si vaste des incidents sur la poursuite de saisie immobilière.

VIII. *Saisies des rentes.* Un créancier a le droit de pratiquer une saisie sur les rentes qui appartiennent à son débiteur, pourvu que sa créance soit certaine, liquide et exigible; mais il ne peut agir qu'en vertu d'un titre authentique et exécutoire. Une permission du juge ne suffit pas. Sont saisissables les rentes constituées sur particuliers; les rentes foncières; les rentes viagères; les actions des compagnies de finance, de commerce ou d'industrie; le droit à un bail. On ne peut, au contraire, saisir les rentes sur l'État; les rentes viagères, constituées à titre gratuit et stipulées insaisissables dans le titre; les pensions ou rentes alimentaires; les actions immobilisées.

La saisie des rentes doit être précédée d'un commandement fait à la personne ou au domi-

elle de la partie obligée ou condamnée, au moins un jour franc avant la saisie, et contenant notification du titre. La saisie s'opère au moyen d'un exploit, contenant, outre les termes ordinaires, l'énonciation du titre constitutif de la rente, de sa quotité, de son capital, et du titre de la créance du saisissant; les noms, profession et demeure de la partie saisie; élection de domicile chez un avoué près le tribunal devant lequel la vente doit être poursuivie, et assignation au tiers saisi en déclaration devant le même tribunal.

Le débiteur de la rente doit observer les formalités qui sont imposées au tiers saisi, et que nous avons expliquées au paragraphe qui concerne les *saisies-arrêts*.

Dans les trois jours de la saisie, le saisissant est tenu de la dénoncer à la partie saisie, et de lui notifier le jour de la première publication, afin que le saisi n'en fasse pas la vente à son préjudice.

Lorsque les arrérages ne suffisent pas pour désintéresser le créancier, il fait vendre la rente. Quinze jours après la dénonciation à la partie saisie, il dépose au greffe du tribunal le cahier des charges contenant les noms, professions et demeures du saisissant, de la partie saisie, et du débiteur de la rente; la nature de la rente, sa qualité, celle du capital, la date et l'énonciation du titre qui la constitue; l'énonciation de l'inscription, si le titre est garanti par des hypothèques; les noms et demeures de l'avoué du poursuivant, les conditions de l'adjudication et de la mise à prix. Huit jours avant ce dépôt, le poursuivant a dû remettre un extrait de ce cahier au greffier, qui est tenu de l'insérer au tableau placé dans l'auditoire du tribunal; faire placarder le même extrait à la porte de la maison de la partie saisie; à celle du débiteur de la rente; à la principale porte du tribunal; à la principale place du lieu où se poursuit la vente; le faire insérer dans l'un des journaux imprimés dans la ville où se poursuit la vente. Pour ces placards et pour ces annonces, on observe d'ailleurs ce qui est prescrit en matière de saisie immobilière.

La première publication se fait à l'audience; la seconde huit jours après. Une adjudication préparatoire a lieu, et elle est suivie de nouveaux placards et de nouvelles annonces. Lors de la troisième publication, on procède à l'adjudication définitive. L'adjudication est faite au plus offrant et dernier enchérisseur, à extinction de feux, et les enchères sont reçues par le ministère d'avoués. Les prohibitions sont les mêmes que celles indiquées au paragraphe des *saisies immobilières*. On observe aussi les mêmes formalités pour la rédaction du jugement d'adjudication, pour l'acquit des conditions et du prix, et pour la revente sur folle-enchère.

Le jugement d'adjudication doit être signifié au saisi et au débiteur de la rente.

IX. *Saisie-revendication*. La saisie-revendication a pour objet de mettre sous la main de la justice des effets mobiliers sur lesquels on prétend un droit de propriété ou de gage privilégié. Ainsi celui qui a perdu ou auquel il a été volé une chose mobilière peut la revendiquer pendant trois ans, à compter du jour de la perte ou du vol, contre celui dans les mains duquel il la trouve. Si le possesseur actuel de cette chose l'a achetée dans une foire ou dans un marché, dans une vente publique, ou d'un marchand vendant des choses pareilles, le propriétaire n'a droit de se la faire rendre qu'en remboursant au possesseur le prix qu'elle lui a coûté. Le propriétaire peut saisir les meubles qui garnissent sa maison ou sa ferme, lorsqu'ils ont été déplacés sans son consentement. Dans le premier cas, la revendication doit avoir lieu dans le délai de quinze jours; et, dans le second, dans celui de quarante jours.

Avant de procéder à la saisie, le propriétaire doit présenter au président une requête contenant la désignation sommaire des objets revendiqués, et l'énonciation des causes de la saisie. Ce magistrat permet la saisie par une ordonnance, et elle est pratiquée dans la même forme que la saisie-exécution.

La saisie-revendication est suivie d'une demande en validité, dans la huitaine de sa date. Cette demande doit être portée devant le tribunal du domicile de celui sur qui la saisie est effectuée. Si le tiers saisi conteste la revendication, on l'assigne devant le tribunal appelé à connaître de la saisie.

X. *Saisie des navires*. La loi permet de saisir tout navire, soit gisant ou amarré dans le port, soit hors du havre, flottant sur ses ancres. Si le bâtiment est prêt à faire voile, il n'est saisissable qu'à raison des dettes contractées pour le voyage qu'il va faire. La saisie ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un titre exécutoire, et elle doit être précédée d'un commandement,

signifié vingt-quatre heures au moins avant la saisie.

Le procès-verbal est fait dans les formes des saisies des meubles. L'huissier énonce les noms, profession et demeure du saisissant, et l'élection de domicile faite pour lui dans le lieu où le navire est amarré, et dans le lieu où siége le tribunal devant lequel la vente doit être poursuivie; le titre en vertu duquel il procède et la somme dont il poursuit le paiement; les noms du propriétaire et du capitaine; le nom, l'espèce et le tonnage du navire; il énonce et décrit aussi les chaloupes, agrès, ustensiles, armes, munitions et provisions. Il établit un gardien solvable, à qui il laisse copie du procès-verbal.

Lorsque ces formalités sont remplies, on procède à la vente. Le saisissant notifie, dans le délai de trois jours, copie du procès-verbal de saisie avec assignation devant le tribunal civil du lieu de la saisie, au propriétaire du navire saisi, au capitaine du bâtiment et au procureur du roi, si le propriétaire est étranger et hors de France.

Le tribunal commet d'office un juge pour procéder à la vente; des criées et des annonces ont lieu, des placards sont apposés au grand mât du bâtiment saisi, à la porte principale du tribunal, dans la place publique et sur le quai du port où le navire est amarré, ainsi qu'à la bourse de commerce. L'accomplissement de ces diverses formalités est justifiée, comme en matière de saisies-exécutions.

Après la première criée, la première enchère est reçue par le juge-commissaire le jour indiqué par l'affiche, et de même à chaque criée de huitaine en huitaine, à jour certain fixé par son ordonnance. Après la troisième criée, l'adjudication est faite au plus offrant et dernier enchérisseur, à extinction des feux, sans autres formalités.

Cette adjudication a pour effet de transmettre à l'acheteur la propriété de tout ce qui lui a été adjugé; de faire cesser les fonctions du capitaine. L'adjudicataire est tenu de remplir les formalités exigées par le décret de 1793, pour substituer, dans les registres du port, son nom à celui du précédent propriétaire. Il est obligé de payer le prix ou de le consigner, dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être contraint par corps, et de folle-enchère.

SAISINE (*jurisp.*), désigne le droit que l'on a à la possession d'un immeuble ou la possession elle-même. Dans le droit féodal on désignait sous le nom de *droit de saisine* ce que l'on devait payer au seigneur pour l'entrée en possession, par la voie d'héritage, d'un bien situé dans son domaine. En terme de marine, *saisine* désigne les cordages qui servent à tenir en place tout objet placé sur un corps solide.

SAÏS. Ancienne ville de la Basse-Égypte, capitale du nome de ce nom, dans le Delta. Cette ville, patrie de Psammétique, qui le premier appela les étrangers dans le royaume, était surtout célèbre par son fameux temple consacré à la déesse Neith-Isis, sur le frontispice duquel on lisait cette inscription : « Je suis ce qui a été, ce qui est, ce qui sera, et nul n'a encore soulevé le voile qui me couvre. » Psammétique, seul roi après l'expulsion de ses onze collègues, avait orné cette ville de monuments magnifiques. Les voyageurs font de ses ruines des descriptions pompeuses. Saïs, aujourd'hui Sa, ne rappelle en rien son antique splendeur; le gouvernement oppresseur des Arabes et des Turcs lui a enlevé tout espoir de redevenir ce qu'elle était. Sa magnifique fête des lampes ardentes n'y attire plus la foule des voyageurs, et son antique nécropole n'est plus visitée que de loin en loin par les savants. Trois dynasties nommées Saïtes ont régné dans cette ville. La première commença à Bocchoris, l'an 771 avant J.-C., et dura 44 ans. La seconde, dont le chef fut Psammétique, compte cinq monarques; commencée en 727, elle dura jusqu'à la conquête de l'Égypte par Cambyse, en 525. Enfin Amirthem commença la troisième en 412. Plein d'amour national, il avait levé l'étendard de la révolte contre la Perse; ses descendants ne purent soutenir son œuvre, et, en 406, sa mort mit fin à cette troisième dynastie. DUHAUT.

SAISONS (*astr.*). Division de l'ANNÉE (*voy.* ce mot). Les anciens donnaient au printemps 91 jours de durée; à l'été 94 jours; à l'automne 91 et à l'hiver 89. On faisait commencer le printemps au 7 des ides de février; le calendrier des fastes le fixe au 5, peu de jours après le coucher du Verseau. Le premier jour de l'été arrivait le 7 des ides de mai; le premier automne tombait le 7 des ides de septembre, et le premier hiver le 4 des ides de novembre. Ceux qui voulaient plus de précision divisaient l'année en huit saisons : ils comptaient, depuis le souffle du vent Favonius jusqu'à l'équinoxe du printemps, 40 jours; de là au lever des Pléiades, 44; du

lever des Pléiades au solstice d'été, 48 ; du solstice d'été au lever de la canicule, 29 ; de là à l'équinoxe d'automne, 67 ; de l'équinoxe d'automne au coucher des Pléiades, 32 ; du coucher des Pléiades à l'hiver, 57 ; enfin, de là au souffle de Favonius, 46 jours.

La division de l'année en quatre saisons a paru à Philon ainsi qu'à Josèphe et à saint Clément d'Alexandrie être énigmatiquement figurée par les quatre groupes de pierres précieuses du *Rational* (*voy.* ce mot) rangées sur quatre faces dont chacune regardait un des points cardinaux du monde.

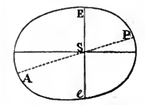
Comme on a pendant longtemps attribué au seul mouvement du soleil dans l'écliptique la vicissitude des saisons, je crois devoir placer ici l'explication qu'il convient d'en donner.

Les rayons du soleil n'ont jamais plus de force que lorsqu'ils arrivent perpendiculairement. Plus on s'approche des pôles, plus les rayons du soleil viennent obliquement : lorsqu'on est à 45° de latitude et que le soleil est dans l'équateur, il ne s'élève que de 45°, même à midi, parce que la hauteur du soleil le jour de l'équinoxe est toujours le complément de la latitude et fait avec elle 90°.

L'éloignement du soleil n'influe pas beaucoup sur la température : il est d'un demi-million de lieues plus près de notre hémisphère en hiver qu'en été ; l'intensité de la chaleur provient donc de la durée du temps qu'il reste sur l'horizon et de la direction de ses rayons. Le soleil est aussi plus longtemps dans l'hémisphère septentrional à cause de l'excentricité ou de l'allongement de l'orbite de la terre ; la différence est de sept jours trois quarts, ce qui produit dans les *saisons* une inégalité ; inégalité qui varie dans la suite des siècles pour se reproduire dans le même ordre après une révolution de 21000 ans. Cette observation est une des plus intéressantes de l'astronomie et demande une explication particulière.

Nous savons que les planètes se meuvent dans des ellipses dont le soleil occupe un des foyers. Le lieu de l'écliptique de la terre et le plus près du soleil se nomme *périhélie*, celui où elle est le plus éloignée *aphélie*, et la ligne de jonction de ces deux points *ligne des absides*. Les points de périhélie et d'aphélie de la terre ne sont pas stationnaires ; il avancent dans l'ordre des signes de 1′ 2″ par an, de 30° en 1744, et font le tour entier de l'écliptique en 20931 ans ; ce mouvement est attribué à l'action de Vénus et Jupiter.

La mobilité de l'ellipse terrestre étant reconnue, le grand axe a dû à une certaine époque coïncider avec la ligne des équinoxes et dans un autre temps lui être perpendiculaire. Ces époques sont faciles à calculer puisque l'on connaît la position actuelle de cet axe et son mouvement. Ce dernier phénomène est arrivé vers l'an 1250 de notre ère ; alors le périhélie coïncidait avec le solstice d'hiver et l'aphélie avec le solstice d'été.

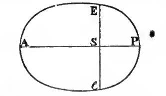


A est le lieu de l'aphélie, P le périhélie, S le foyer qu'occupe le soleil. Le nombre d'années auquel il faut remonter pour trouver l'époque où le grand axe a dû coïncider avec la ligne des équinoxes E e est de 5235, ce qui reporte ce phénomène à 4000 ans avant notre ère, temps où quelques géologues placent la première apparition des mammifères et de l'homme sur la terre.

Par l'inspection de la figure on voit que le phénomène aura lieu encore lorsque le point du périhélie aura décrit le second point de l'ellipse, ce qui arrivera vers l'an 6483. Le périhélie coïncidera alors avec l'équinoxe du printemps, au lieu que dans la position opposée il coïncide avec l'équinoxe d'automne.

Lorsque le grand axe AP (fig. 1) est perpendiculaire à la ligne des équinoxes, l'équateur Ee partage cette ellipse en deux portions inégales dont la plus petite est située du côté du périhélie. Cette partie doit donc être parcourue plus tôt que l'autre puisque son étendue est moindre et que les surfaces décrites sont proportionnelles aux temps. Cette circonstance, jointe au déplacement du grand axe, rend les durées des saisons inégales entre elles et variables avec les siècles. En 1250, le périhélie coïncidait avec le solstice d'hiver ; alors le temps écoulé depuis l'équinoxe du printemps E jusqu'au solstice A était égal à l'intervalle de ce solstice à l'équinoxe d'automne ; le printemps était donc égal à l'été, et l'automne à l'hiver.

Dans ce siècle la ligne des apsides coupe celle des équinoxes, ainsi que le reproduit la figure 2.



Le périhélie P s'est écarté du solstice d'hiver de 10°; les arcs que décrit l'écliptique et qui répondent aux diverses saisons sont inégaux. Les saisons se partagent ainsi l'année :

Le printemps,	92 jours	90588
L'été,	93	56584
L'automne,	89	69954
L'hiver,	89	67110

Tant que le périhélie restera du côté de l'équateur, où il est maintenant, le printemps et l'été pris ensemble seront plus longs que l'automne et l'hiver. Ces intervalles deviendront égaux vers l'an 6463, lorsque le périhélie atteindra l'équinoxe du printemps; ensuite il le dépassera, et le printemps et l'été, pris ensemble, deviendront plus courts que l'automne et l'hiver. Ceci ne doit s'entendre que de notre hémisphère, car dans l'hémisphère austral les saisons sont absolument opposées; aussi pour les habitants de ces régions la terre est en été à son périhélie.

Le mouvement des apsides n'a pas pour effet de faire varier la durée des saisons; son influence a dû changer périodiquement l'aspect physique de la terre.

Lorsque la terre est dans son périhélie, elle est d'un demi-million de lieues moins éloignée que dans l'aphélie : alors l'action solaire et la force centripète sont augmentées de plus d'un cinquième, et pour la neutraliser le mouvement orbiculaire fait décrire à la terre 61' par jour au lieu de 57' qui est son mouvement dans l'aphélie, ou bien au lieu de 59' qui est son mouvement moyen. Cette augmentation doit nécessairement produire une réaction dans les eaux et accumuler un corps de fluide vers le parallèle de la terre au-dessous duquel tend la direction de ces forces : toute l'économie des eaux se trouve en quelque sorte stimulée par cette vigoureuse réaction, et il en résulte que dans ce siècle le pôle méridional se trouve environné d'une masse d'eau si étendue, qu'à partir du 30e degré de latitude méridionale elle n'a laissé à découvert aucune surface de la terre un peu considérable dans l'hémisphère sud.

Dans ce siècle la terre se trouve à son périhélie huit jours après le solstice d'hiver pendant que le soleil passe verticalement sur le 23° de latitude méridionale; c'est donc vers ce parallèle que se dirige le maximum des forces terrestres pour contrebalancer celles du soleil. Si la terre était toujours dans son périhélie au 31 décembre, ces effets agiraient sans cesse sur l'hémisphère austral qui serait toujours en excès d'eau, et l'hémisphère boréal, auquel répond l'aphélie, en excès de terre. Mais si le point de périhélie vient à varier sa déclinaison, l'harmonie nécessaire à la cause et à l'effet exige que la masse des eaux varie aussi sa déclinaison.

Or, il est démontré par l'observation que la terre ne porte pas son périhélie tous les ans au même point; elle avance, avons-nous dit, de 30° en 1744 ans; il ne s'agit donc plus que de déterminer les dates et les époques des révolutions terrestres dont chaque gradation est de 5233 ans, que 10466 ans voient reproduire deux fois avec des effets opposés, et que 20931 ans sont nécessaires pour obtenir le retour des mêmes phénomènes.

Pour trouver les époques passées et à venir où le périhélie a produit ou produira des changements sensibles sur la terre, rappelons-nous que le calcul nous a démontré qu'il coïncidait avec l'équinoxe d'automne 4000 ans avant l'ere vulgaire; à cette époque l'action solaire s'exerçait perpendiculairement sur l'équateur, la masse des eaux était en équilibre, et une grande partie des terres situées entre les tropiques ne montrait à la surface du fluide que le sommet des monts et des plateaux élevés; il n'y a pas de doute que quand l'action des forces eut passé dans l'hémisphère sud et qu'elle arriva au douzième degré de déclinaison australe, vers l'an 2258 avant J.-C., elle dut produire les inondations dont parlent les diverses traditions sacrées. En l'an 1250, le périhélie coïncidait avec le solstice d'hiver et nous avons vu que les mers recouvrent en grande partie la terre depuis le 30e degré de latitude méridionale où s'exerce maintenant l'action solaire, c'est-à-dire où le soleil est perpendiculaire chaque année au moment où la

terre en est le plus rapprochée, en même temps que le pôle sud, moins échauffé par le soleil qui y reste huit jours de moins que dans l'autre hémisphère, se couvre de glaces impénétrables. Cet effet continuera jusqu'en l'an 6483, où le périhélie coincidera avec l'équinoxe du printemps, puis il passera du sud au nord et y produira des effets analogues à ceux qu'il exerce maintenant sur l'hémisphère sud. La disparition des terres australes, des îles Fortunées, les traditions indiennes, chaldéennes, égyptiennes, viendraient encore à l'appui de cette théorie si le calcul du mouvement des apsides n'était pas mathématique et ne rendait superflues ces sortes de preuves. Ao. P.

SAJOU, *cebus.* Genre de singes de la section des sapajous, que l'on caractérise ainsi : angle facial ouvert à soixante degrés; tête ronde; museau court ; oreilles arrondies; occiput saillant en arrière; pouces distincts, opposables aux autres doigts ; queue toute velue quoique prenante.

Comme tous les animaux de ce genre ont le même caractère, les mêmes mœurs et les mêmes habitudes, avant de décrire les espèces nous allons faire ici leur histoire. Les sajous ont de l'intelligence, mais la vivacité de leurs impressions et la promptitude de leur imagination ne leur permettent ni réserve ni prudence. Quoique vifs et turbulents, ils n'ont pas la capricieuse pétulance des singes ; tous sont d'un caractère très doux, très affectueux, et s'attachent à leur maître quand ils en sont bien traités. Il est malheureux que leur malpropreté incorrigible et leur impudicité anéantissent toutes leurs bonnes qualités; car sans cela ce seraient les animaux les plus aimables que l'on puisse soumettre à la domesticité, au moins dans les pays chauds, car ils craignent beaucoup le froid. Dans nos contrées, si on ne leur fait pas passer l'hiver dans des appartements fort chauds, il sont très sujets à prendre des maladies de poitrine qui les emportent promptement. Cependant, avec des précautions convenables, on leur fait assez bien passer l'hiver et ils vivent plusieurs années. A l'état sauvage, les sajous vivent en grandes troupes dans les bois, et leur principale nourriture consiste en fruits; mais ils mangent aussi des insectes, des œufs, et même des oiseaux quand ils peuvent les attraper. En domesticité, ils mangent a peu près de tout, et ils boivent même des liqueurs fortes. Quoique fort doux, ainsi que je l'ai dit, quelques-uns sont capricieux et fantasques; ils affectionnent sans sujet certaines personnes, et en prennent d'autres en haine sans aucune cause appréciable. Ils aiment les caresses et font alors entendre une petite voix douce et flûtée. S'ils sont effrayés ou en colère, ils font des mouvements brusques d'assis et levé, en prononçant d'une voix forte et gutturale : *Heu, heu.* Dans de certaines circonstances, ces petits animaux se reproduisent en captivité. Le père et la mère aiment beaucoup leur enfant, en prennent le plus grand soin, et le portent tour à tour dans leurs bras ; ils s'empressent à lui apprendre à marcher, à grimper, à sauter ; mais lorsqu'il a l'air de ne pas faire attention à leurs leçons, ils le corrigent à coups de pate ou le mordent serré pour exciter son application.

Le sajou-assou, *cebus apella*, Desm., le sajou, Buff., a le pelage d'un brun plus ou moins foncé en dessus, plus pâle en dessous; les pieds, la queue, le sommet de la tête et la face sont bruns : cette dernière est entourée de poils d'un brun noirâtre; le dessous du cou et la partie externe des bras tirent sur le jaune. Il se trouve à la Guyane française.

Le sajou robuste, *cebus robustus*, Kuhl., est brun ; le sommet de sa tête est couvert de poils noirs qui s'avancent sur le front, et deux lignes de la même couleur lui entourent la face; les mains, les avant-bras, les jambes, les pieds et la queue sont d'un brun foncé ; les épaules, le dessous du cou et la poitrine sont jaunâtres ; le cou et le ventre sont d'un roux marron. Il habite le Brésil. Serait-ce le saï femelle de Fr. Cuvier ?

Le sajou gris, *cebus griseus*, Desm. ; *cebus barbatus*, Geoff., le sapajou gris, Buff., a le derrière de la tête, le cou, le dos, les flancs, les cuisses, la partie postérieure des jambes de derrière et le dessus de la queue d'un brun-jaunâtre, ou d'un brun-fauve mêlé de grisâtre; le dessous est d'un fauve clair ; une calotte noirâtre lui couvre le sommet de la tête ; il n'a pas de barbe, mais sa face est entourée de poils d'un brun-noir ; quelquefois le cou, la poitrine et le haut des bras sont blancs. On le croit du Brésil ou de la Guyane. M. Lesson le regarde comme une variété du *cebus apella*, à la page 144 de son *Species des mammifères*, puis comme variété du *cebus capucinus*, à la page, 146 du même ouvrage.

Le sajou barbu, *cebus barbatus*, Desm., *cebus albus*, Geoff., le saï varié, Audeb., a le pelage gris, ou d'un gris roux, ou blanc, selon l'âge et le sexe ; le ventre est roux ; la barbe se prolonge sur les joues. Ses poils sont longs et moelleux. Il se trouve à la Guyane.

Le sajou coiffé, *cebus frontatus*, Kuhl., *cebus trepidus*, Geoff., est d'un noir presque uniforme, mais cependant les extrémités des membres sont plus foncées ; il a sur les mains antérieures et autour de la bouche quelques poils blancs; ceux de son front relevés perpendiculairement et très droits. Variété du *cebus robustus*, selon Lesson. Il est de Surinam.

Le sajou nègre, *cebus niger*, Geoff. ; sapajou nègre, Buff., n'est peut-être qu'une variété du saï (*cebus capucinus*). Son pelage est d'un brun foncé ; son front et la partie postérieure des joues sont couverts de poils jaunâtres ; sa face, ses mains et sa queue sont noires. De Surinam et de Cayenne. M. Lesson le regarde comme une variété du *cebus apella*.

Le sajou varié, *cebus variegatus*, Geoff., a la tête ronde et le museau saillant; l'espace de la face compris entre les yeux est d'un brun noirâtre en dessous ; les poils de son dos sont bruns à leur base, roux au milieu et noirs à la pointe. Patrie inconnue. M. Lesson le regarde comme variété du *cebus monachus*.

Le sajou fauve, *cebus fulvus*, Desm., *cebus flavus*, Geoff., *cebus Brissonei*, Less., est entièrement fauve, et remarquable par ses poils soyeux, droits, ondulés ; sa face est nue, parsemée de poils grisâtres ; l'occiput est d'un gris fauve brun clair. On le trouve à la Guyane et au Brésil.

L'ouavapavi, *cebus albifrons*, Geoff., habite autour des cascades de l'Orénoque, près des Maïpures et des Atures. Son pelage est gris, plus clair sur le ventre ; le sommet de sa tête est noir; ses extrémités sont d'un brun-jaunâtre ; il a le front blanc, ainsi que les orbites des yeux. Il est doux, agile, et moins criard que les autres espèces.

Le sajou lunulé, *cebus lunatus*, Kuhl., n'est regardé par M. Lesson que comme le jeune âge du *cebus cristatus*. Il se trouve au Brésil.

Le sajou cornu, *cebus fatuellus*, Desm., a le pelage d'un brun assez uniforme sur toutes les parties du corps sans distinction, et deux pinceaux de poils saillants sur les côtés de la tête ; ces pinceaux sont moins prononcés dans la femelle que dans le mâle. Il habite le Brésil, entre les 23e et 21e degré de latitude sud

Le sajou de Buffon, *cebus Buffonii*, Less., *cebus fatuellus*, Geoff., le sajou cornu, Buff., a le pelage d'un brun-marron sur le dos, plus clair sur les flancs, passant au roux vif sur le ventre ; la queue et les extrémités sont d'un brun-noir ; deux forts pinceaux de poils blancs, séparés en forme de cornes, s'élèvent de la racine de son front. On le trouve dans la Guyane française.

Le sajou à toupet, *cebus cirrifer*, Geoff., le macaco des Portugais du Brésil, a la tête ronde ; son pelage est d'un brun châtain ; le vertex, les extrémités et la queue sont d'un marron tirant sur le noir ; il a sur le front un toupet de poils noirâtres élevé en fer à cheval. Il est de la province de Bahia, au Brésil.

Le sajou huppé, *cebus cristatus*, G. Cuvier, a le pelage généralement noirâtre, plus brun en devant des épaules, et d'un brun très foncé sur la tête ; les côtés des joues sont garnis de poils blancs formant deux croissants sur le toupet et se réunissant sur le front en bandeau étroit; des poils blancs en avant des oreilles. Du Brésil.

Le saï, *cebus capucinus*, Desm., *simia capucina*, Lin., le saï, Buff. ; son pelage varie beaucoup et passe du gris-brun au gris-olivâtre ; il a le vertex et les extrémités noirs ; le front, les joues et les épaules sont d'un gris blanchâtre. On le trouve au Brésil, au Paraguay, à la Guyane, etc. Il est très farouche, et si l'on parvient à le prendre vivant, ce qui est fort difficile, il se défend avec un courage bien audessus de sa taille et de sa force. Il mord si opiniâtrément qu'il faut le tuer pour le faire lâcher prise. Les voyageurs l'ont quelquefois nommé *singe pleureur* parce qu'il a l'air de se lamenter pour peu qu'on le contrarie, et que ses cris plaintifs ressemblent à des sanglots. Comme il exhale une odeur de musc assez desagréable, d'autres voyageurs l'ont nommé singe musqué. En captivité, le saï est doux, craintif même, et assez docile; lorsqu'il désire quelque chose, il fait entendre un petit cri semblable à celui d'un rat et devenant plus faible quand on le caresse. On le nourrit de fruits, mais à toute chose il préfère les hannetons et les limaçons.

Le caribianco, ou saï à gorge blanche, de Buff., *cebus hypoleucus*, Desm., a ordinaire-

ment les épaules, les bras, les côtés de la tête et la gorge d'un blanc très pur; le reste du pelage est d'un noir très foncé. Sa face et son front sont nus, couleur de chair ainsi que ses oreilles. Il habite les forêts de la Guyane. Son cri, lorsqu'il est en colère, consiste en une sorte d'aboiement guttural, rude et saccadé; lorsque, au contraire, on le caresse ou qu'il désire un objet, sa voix consiste en un petit sifflement fort doux. En captivité, il montre beaucoup d'intelligence, comprend les intentions de son maître au moindre geste, est fort doux et assez docile.

Le sajou à poitrine jaune, *cebus xanthosternus*, Kuhl., *cebus macrocephalus*, Fr. Cuv., habite le Brésil; son front est large, arrondi, rejeté en arrière, et couvert de poils blancs et ras qui le font paraître chauve; son museau est d'une couleur tannée, et son pelage châtain; il a le cou et la poitrine d'un jaune roussâtre très clair, les mains d'un noir violacé.

Le sajou à pieds dorés, *cebus chrysopus*, Fr. Cuv., a la tête grosse, arrondie, d'un brun grisâtre un peu foncé; cette couleur descend sur la partie moyenne du dos; la face est de couleur de chair un peu tannée, entourée d'un large cercle de poils blancs; le pelage est d'un gris jaunâtre, blanc-jaunâtre en-dessous; les quatre membres sont d'un fauve doré assez vif; les oreilles sont de la couleur de la face, et les mains blanchâtres. Il habite l'Amérique méridionale.

Le sajou à tête fauve, *cebus xanthocephalus*, Spix, a les lombes, la partie supérieure de la poitrine, le cou, la nuque et le dessus de la tête fauves; le milieu du corps, la croupe et les cuisses sont bruns. On le trouve au Brésil.

Le sajou grêle, *cebus gracilis*, Spix, est d'un brun fauve en dessus, blanchâtre en dessous; le vertex et l'occiput sont bruns; le corps est très grêle. Cette espèce, qui n'est pas suffisamment déterminée, habite les bords de la rivière des Amazones.

Le sajou lascif, *cibus libidinosus*, Spix, a la calotte d'un noir brun; la barbe encadre, en cercle, toute la face; le dos, la gorge, la poitrine, les membres (excepté les cuisses et les bras) et le dessous de la queue d'un roux ferrugineux; le devant de la gorge d'un brun roux foncé; les joues, le menton et les doigts d'un roux plus clair; le corps d'un roux fauve, et la queue un peu plus courte que le corps. On le trouve au Brésil.

Le sajou à capuchon, *cebus cucullatus*, Spix, a les poils de la partie antérieure de la tête dirigés en avant; le dos et la tête sont brunâtres; les bras, la gorge et la poitrine sont roussâtres; le ventre est d'un roux ferrugineux; les membres et la queue sont presque noirs. Il habite le Brésil et la Guyane. Boitaan.

SAKATOU, capitale du royaume de Haoussa, dans la Nigritie, est bâtie sur un affluent du Djiliba. Fondée seulement en 1805 pour servir de capitale à ce royaume, elle compte aujourd'hui près de 80,000 habitants. Assez régulière et assez jolie, elle est enrichie par le grand commerce qu'elle fait avec l'extérieur. Elle est la résidence du souverain des Fellatahs qui y habite un palais magnifique. Le célèbre voyageur anglais Clapperton l'a visitée deux fois, en 1823 et en 1826; ce fut dans cette ville qu'il mourut en 1827. Depuis, elle n'a été visitée par aucun autre voyageur renommé. Elle est située par 13° 6′ latitude nord, et 3° 52′ de longitude est.

SAKI, *pithecia* (*mam.*). Genre de singes de la division des sajous, et que l'on caractérise ainsi : angle facial ouvert à soixante degrés; tête ronde, à museau court; oreilles arrondies, médiocres; cinq doigts aux mains; queue non prenante, ordinairement touffue, d'où leur est venu leur nom vulgaire de singes à queue de renard. On en connaît un assez grand nombre d'espèces.

Le yarké, *pithecia leucocephala*, Geoff., *simia pithecia*, Linn., est noirâtre ou noir, avec le tour du visage d'un blanc sale; il manque de barbe; chaque poil est d'une couleur uniforme; sa queue est à peu près de la longueur de son corps. Cet animal habite la Guyane, où néanmoins il est assez rare. Moins grimpeur que la plupart des autres sajous, rarement il s'enfonce dans les grandes forêts; plus généralement on le trouve, en troupes de dix à douze, dans les bois bas et les broussailles. Il se nourrit de fruits doux, de baies, et quelquefois d'insectes. C'est un animal d'un caractère doux et tranquille, et cependant il s'apprivoise très difficilement. Sa taille est assez grande, car il atteint jusqu'à dix-huit pouces de longueur sans y comprendre la queue. La femelle ne fait qu'un seul petit dont elle prend soin avec beaucoup de tendresse.

Toutes les espèces qui vont suivre ont presque les mêmes mœurs et les mêmes habitudes,

Ce sont des animaux nocturnes qui ne sortent de leur trou que la nuit pour aller à la recherche de leur nourriture, et principalement des ruches d'abeilles sauvages, dont ils aiment beaucoup le miel. Les habitants de la Guyane prétendent que les vrais sajous suivent les sakis pendant leur chasse, afin de s'emparer du miel qu'ils ont découvert, et si ceux-ci font mine de vouloir défendre leur conquête ou de s'opposer le moins du monde à ce brigandage, les sajous les battent à outrance pour les faire détaler au plus vite.

Le cacajao ou carnibu, ou shucuzo, *pithecia melanocephala*, Geoff., le *mono-rabon* de quelques provinces de l'Amérique, habite principalement les bois qui bordent les rives du Cassiquiare et du Rio-Negro. Il est d'un brun jaunâtre, avec la tête noire, sans barbe; sa queue est d'un sixième plus courte que son corps. Il est moins paresseux, moins lent que le précédent, mais d'un caractère aussi doux et aussi paisible. Il se nourrit principalement de fruits sucrés, tels que goyaves, bananes, etc.

Le moine, *pithecia monachus*, Geoff., se trouve dans les bois du Brésil; il est varié de brun et de blanc sale jaunâtre, ses poils sont bruns dans la plus grande partie de leur longueur, et d'un roux doré vers leur extrémité; de l'occiput au vertex, sa tête est parée d'une sorte de chevelure rayonnante. Il n'a point de barbe, et sa queue est à peu près de la longueur de son corps.

Le saki à moustaches rousses, *pithecia rufibarba*, Kuhl., se trouve à Surinam. Il est d'un brun noirâtre en dessus, d'un roux pâle en dessous; le dessus des yeux est de la même couleur, et sa queue se termine en pointe.

Le saki à tête jaune, *pithecia ochrocephala*, Kuhl., habite Cayenne. Il est d'un marron clair en dessus, d'un roux cendré jaunâtre en dessous; les poils du tour de la face et du front sont d'un jaune d'ocre, ses mains et ses pieds d'un brun noir.

Le saki à ventre roux, *pithecia rufiventris*, Geoff., le singe de nuit, Buff., se rencontre dans les forêts de la Guiane française, il est d'un brun teinté de roussâtre; les poils sont annelés de brun et de roux, entièrement roux sur le ventre; il n'a point de barbe; sa chevelure rayonne sur le vertex et aboutit au front; sa queue est à peu près de la longueur de son corps.

Le miriquonina, *pithecia miriquouina*, Geoff., habite les bois de la province de Chaco et les broussailles des bords de la rivière du Paraguay. Il est d'un gris brun en dessus, annelé en dessous; les poils du dos sont blancs à la base et à l'extrémité, noirs au milieu; il a deux taches blanches au-dessus des yeux; il manque de barbe, et sa queue est un peu plus longue que son corps. C'est l'espèce qui a le plus de douceur et de docilité dans la captivité.

Le couxio, *pithecia satanas*, Geoff., *brachyurus israelita*, Spix, le saki noir, G. Cuvier, habite les bords de l'Orénoque, dans le Para. Le mâle est d'un brun noir, la femelle d'un brun roux; sa tête est entièrement couverte d'une épaisse chevelure qui lui tombe sur le front; il a une barbe très fournie, et sa queue est à peu près de la longueur de son corps. Lorsque cet animal est irrité, il grince des dents, se dresse sur les pieds de derrière, se frotte la barbe avec impatience, et se lance sur son ennemi.

Le capucin de l'Orénoque, *pithecia chiropotes*, Geoff., est d'un roux marron; il a une barbe longue et touffue; sa chevelure épaisse est séparée au milieu et se relève en deux toupets de chaque coté de la tête. C'est un animal triste, d'un naturel paisible et timide, fuyant la société de ses semblables, ce qui est une exception parmi les sakis, et craignant beaucoup la présence de l'homme. Il vit solitairement avec sa femelle dans le fond des forêts les plus sauvages, et, à mesure que la population de la Guiane augmente, il devient de plus en plus rare. Aujourd'hui on ne le trouve plus guère que dans l'Alto-Orenoco, au sud et à l'est de l'Orénoque. Il vit de fruits et d'insectes, et, quand il veut boire, il puise l'eau des ruisseaux avec ses mains et la porte à sa bouche avec beaucoup de précaution pour ne pas mouiller sa barbe. C'est ce qui lui a valu le nom de *chiropotes* que lui ont donné les savants. Cependant je crois que plusieurs singes ont cette habitude, et j'ai vu moi-même une guenon qui ne buvait pas autrement, sans qu'elle y eût été incitée ni par l'exemple, ni par l'éducation.

Le saki gilet, *pithicea sagulata*, Less., pourrait bien n'être qu'une variété du précédent ou du couxio. Il est remarquable par sa longue queue noire, très touffue, affectant la forme d'une massue; son corps est noir au-

dessus, avec les poils du dos d'une couleur ochracée; sa barbe est noire. Il est assez commun dans la Guiane hollandaise, aux environs de Demerary. BOITARD.

SAKKARAH, ville de la Basse-Égypte, bâtie non loin des ruines de l'ancienne Memphis, est située dans le département de Djizeh. Tout près de Sakkarah sont d'immenses caveaux où se trouvent des momies, onze pyramides et un sphynx célèbre dont la tête représente celle du roi Tethmosis. Les pyramides de cette ville sont, dit-on, d'une antiquité bien supérieure aux grandes pyramides d'Égypte.

SALA (ANGE), médecin de Vicence, mort après 1639 à Gushow, quitta sa patrie pour cause de religion et alla pratiquer son art à Zurich, la Haye, Hambourg. Il fit plusieurs découvertes importantes en chimie, bien qu'il crût au grand œuvre. On a de lui : *Opera medico-chymica*, Francfort, 1647, ou Rouen, 1650, in-4°. Il faut y distinguer l'*Anatomia vitrioli*, Genève, 1609-1613, in-12; les deux traités *De variis tum chymicorum, tùm galenicorum erroribus in præparatione medicinali commissis*, 1602.

SALA (royaume de), État de l'Afrique centrale, au nord-est du Congo, par 180° de longitude est et sous la ligne, a pour capitale Missel ou Monsol.

SALA (la). Ville du royaume de Naples (principauté Citérieure), sur une colline, à 80 kilomètres sud-est de Salerne; 5,600 habitants; palais épiscopal. On croit que c'est l'ancienne Marcellana, détruite par le roi goth Totila.

SALA. Ville de Suède (Westeras), à trente kilomètres nord de Westeras; 2,100 habitants. Aux environs, mine d'argent (jadis la plus riche de la Suède); fonderie, martinets; sources minérales.

SALA-DE-PORTINIIO. Ville de Sicile (Trapani), au sud et près d'Altamo; 9,800 habitants.

SALA ou ISALA. Rivière du pays des Bataves, aujourd'hui Yssel.

SALADE (*accept. div.*). Ce mot, dérivé du mot latin *sal* (sel), s'applique spécialement à une sorte d'assaisonnement qui a pour bases le sel, l'huile et le vinaigre : on accommode en salade du bœuf, de la volaille, des haricots et autres légumes cuits. Pris absolument, ce mot désigne toujours des végétaux crus ainsi assaisonnés, salade bien assaisonnée, salade à l'huile d'olive, etc. Par une extension naturelle on a appliqué le nom de salade à ceux des végétaux qui sont le plus généralement employés de cette façon. Enfin on nomme encore salade une coiffure militaire, hors d'usage aujourd'hui; c'était une espèce de casque sans cimier. On a donné beaucoup d'étymologies différentes au nom de cette armure; que l'on nous permette d'en proposer aussi une. Les soldats qui portaient la salade s'appelaient *salatarii* : il ne faut pas, croyons-nous, un grand effort pour admettre que ce mot est corrompu de *salidarii*, salariés, ce qui rentrerait dans l'étymologie du mot salaire telle que Pline nous la donne.

Columelle et Ausone appellent *salgama* le mets que nous appelons salade. Il semble que ce mets était bien répandu dans l'antiquité, puisque ce même nom de salgama était aussi appliqué à l'ensemble des choses nécessaires à la vie, et qu'à ce titre le soldat avait droit de l'exiger de son hôte.

La salade est une des préparations culinaires dont l'usage est le plus répandu dans toutes les classes de la société. « La salade réjouit le cœur, dit Brillat-Savarin dans son admirable ouvrage, j'en recommande l'usage à tous ceux qui ont confiance en moi; elle rafraîchit sans affaiblir, et conforte sans irriter : j'ai coutume de dire qu'elle rajeunit. » La préparation se borne, chez le pauvre, à répandre sur les feuilles fraîches de laitue ou de chicorée du sel, quelque peu d'huile commune et du vinaigre; chez les riches elle est plus recherchée : pour eux les vinaigres à différents parfums, les huiles avec ou sans goût de fruit, sont mêlés avec le soy de l'Inde, le caviar de Russie, les truffes de Périgord, les anchois, le catchup; avec les légumes confits au vinaigre, câpres, graines de capucines, cornichons, etc.; avec les jus de viande, les jaunes d'œufs préparés en sauce mayonnaise, etc. Pour eux on associe différents légumes, comme dans la salade à la parisienne qui se compose de cœurs de petites laitues accompagnées de carottes, navets, pointes d'asperges, haricots verts, betteraves, pommes de terre, champignons, relevés par du cerfeuil et des pointes d'échalottes. Pour eux on y ajoute des filets de poisson ou de volaille, etc. Des mains habiles savent rendre ces délicieuses préparations plus désirables encore par la grâce et l'élégance avec lesquelles ils les disposent. Non-seulement on met ingénieusement à profit la

variété des formes, le contraste ou l'harmonie des couleurs des éléments divers qui entrent dans une salade, mais encore on y marie les fleurs, soit de la capucine qui fournit toutes les nuances du pourpre à l'orangé, soit de la bourrache d'un bleu si tendre. La salade se dresse en édifices élégants ou s'étend en surfaces diaprées des plus fraîches couleurs; elle orne donc la table et flatte agréablement la vue des convives avant de s'adresser à leur palais pour y porter, avec une délicieuse sensation de fraîcheur, tous les parfums, toutes les saveurs qu'une main savante y a réunis.

Les Romains faisaient un grand usage de la salade. Horace, Martial, disent qu'elle se mangeait au commencement du repas; à d'autres époques elle s'est mangée à la fin.

Claudere quæ cœnas lactuca solebat avorum
Dic mihi cur nostras incohat illa dapes.

MARTIAL.

Apicius nous a conservé le mode de préparation usité chez les anciens. Il recommande de répandre sur la salade non lavée du sel égrugé, un peu d'huile, un peu plus de vinaigre, et de la manger de suite. Il nous apprend que quelquefois on faisait cuire les végétaux avant de les assaisonner, et, l'eau exprimée, on y mettait le sel, l'huile, le vinaigre, quelquefois un peu de poivre. On employait la buglose, les fleurs de romarin, la mauve, l'oseille.

Nous faisons encore aujourd'hui une prodigieuse consommation de salade : on accommode en salade certains légumes cuits à l'eau, comme la pomme de terre, les haricots et les lentilles, mais l'usage des herbes cuites est abandonné. Une salade est essentiellement composée de feuilles de plantes herbacées; elle accompagne le rôti. Les proportions observées dans l'assaisonnement sont excessivement variables, et cependant il est nécessaire qu'elles soient dans un juste rapport avec le goût des convives; aussi le soin de faire la salade n'est-il pas confié indistinctement à tout le monde. Brillat-Savarin nous a conservé l'histoire d'un émigré français que son talent faisait rechercher par les plus nobles et les plus riches maisons de Londres; pour suffire aux invitations qui lui arrivaient de tous côtés, ce gentilhomme dut prendre voiture et se faire suivre d'un domestique, et ce joli talent lui valut une petite fortune qui lui assura, lors de son retour dans sa patrie, une existence heureuse.

Le vinaigre, qui entre généralement dans la salade pour un tiers ou moitié du volume de l'huile, est quelquefois réduit à une très petite proportion, surtout par les personnes qui ont de l'huile excellente, tandis qu'il devient dominant chez le pauvre qui n'a que de mauvaise huile. La manière de répandre l'assaisonnement sur la salade diffère suivant les personnes ou même suivant la mode. La méthode la plus ancienne et peut-être la plus générale est de placer dans une cuiller la quantité de sel et de poivre convenable, de verser dessus du vinaigre, et, après les avoir répandus, d'ajouter l'huile. Chaptal, croyons-nous, a le premier enseigné une marche inverse, c'est-à-dire à répandre l'huile tout d'abord. D'autres font à part un mélange de l'huile avec le vinaigre et le sel, et, après l'avoir bien battu, le mêlent avec la salade. L'ouvrier se contente souvent de tremper, à mesure qu'il la détache du pied, chaque feuille dans le vinaigre adouci par un peu d'huile. Chaque procédé à ses avantages, mais, nous l'avouons, nous avons un faible pour celui de Chaptal. Il n'est pas indifférent non plus de fatiguer plus ou moins la salade; la romaine perd beaucoup à être brisée, la laitue le supporte, la chicorée, la mâche le demandent. Le choix des fournitures que l'on peut ou que l'on doit ajouter à la salade, celui des différents végétaux qu'il convient d'associer, ne demandent pas moins d'expérience que de tact; la saveur de l'une doit faire ressortir avantageusement celle de l'autre et non la contrarier : c'est à la manière dont il associe tout ce qui compose une salade que se reconnaît le professeur.

Dans les contrées où la bonne huile est rare, en y supplée par des corps gras et notamment par le beurre et le lard que l'on fait fondre sur le feu. Cette sorte d'assaisonnement ne convient qu'aux salades d'hiver dont les feuilles ont une certaine fermeté, comme la chicorée et le chou cru.

Le chou, qui n'est pas ordinairement compté au nombre des salades, est pourtant fréquemment employé, surtout pour faire de la salade au lard. On recherche particulièrement le chou rouge pour cet usage. Brillat-Savarin a retrouvé la salade de chou cru auprès de New-York. Ces préparations seront peut-être plutôt goûtées par des estomacs rustiques ou par l'appétit d'un chasseur que par des femmes délicates : mais

une salade qui ne le cède à aucune autre est celle à la crème : ce n'est plus un liquide chaud qui, substitué à l'huile, vient masquer la saveur rafraîchissante que l'on recherche dans la salade, c'est un corps possédant déjà par lui-même une délicieuse fraîcheur qui vient s'ajouter à celle du végétal. La salade à la crème n'est guère servie qu'au village ; ce n'est pas qu'elle ne soit digne des bouches les plus délicates ; mais, semblable à tant d'autres pures et délicates jouissances, la crème n'est délicieuse qu'aux champs : l'air des villes la corrompt.

(*Hortic.*) Certaines plantes que l'on associe communément à la salade, soit comme ornement ou comme surprise, mais surtout pour en relever le goût, portent le nom commun de *fournitures*. Les légumineuses fournissent la chenillette et le limaçon (des genres *scorpiurus* et *medicago*) qui ne sont employés que comme surprise à cause de leurs siliques vertes qui peuvent être prises pour une chenille ou un limaçon. Les tropéolées et les borraginées donnent les fleurs de la capucine et de la bourrache. Les crucifères offrent le cresson alénois ou passerage (*lepidium sativum*) ; la roquette (*brassica ericea*) et la véronique (*beccabunga*). L'estragon (*artemisia dracunculus*) appartient aux composées, la civette ou appétit aux alliacées, la percepierre (*erithmum maritimum*), le cerfeuil aux ombellifères ; la pimprenelle (*poterium sanguisorba*) aux rosacées, et le plantain corne de cerf aux plantaginées.

Parmi les plantes que l'on comprend sous le nom de salades, la plupart sont cultivées, mais quelques-unes sont à l'état sauvage. Le nombre de ces dernières serait difficile à fixer, car elles varient suivant les pays, la plupart des plantes pouvant être mangées lorsqu'elles ne sont pas dangereuses et que leurs feuilles ne présentent ni aspérités désagréables ni saveur déplaisante. Les plantes sauvages sont une ressource, surtout pour le pauvre, au premier printemps. Nous citerons comme d'un usage général le pissenlit (*leontodon taxaracum*) ; on recherche surtout dans les prairies celui qui a poussé au travers des buttes de terre soulevées par les taupes, parce que la feuille s'est étiolée. Il est facile de faire blanchir les pieds qui ne se trouvent pas enterrés, en les couvrant d'un pot à fleurs ou d'une simple pierre. L'érysimum précoce ou cresson de terre, la cardamine des prés ou cresson des prés, la lampsanne, connue dans la Brie sous le nom de poule grasse ou coq gras, sont recherchés aussi : nous avons entendu dire que l'on mangeait les feuilles de la ficaire. Le laiteron (*sonchus*) se mangeait autrefois en salade, dit une Maison rustique du XVII[e] siècle ; il est aujourd'hui réservé aux lapins : toutefois les Italiens usent en salade l'hiver de ses racines.

Les salades cultivées sont fournies par plusieurs familles naturelles : les crucifères donnent le cresson de fontaine (*sisymbrium nasturtium*) ; on s'est contenté pendant longtemps de recueillir cette plante à l'état sauvage, mais aujourd'hui elle est cultivée en grand, surtout pour l'approvisionnement de Paris. Le cresson peut être cultivé partout où l'on peut disposer d'un filet d'eau : il suffit de déposer au fond de l'eau un plant enraciné. Neuf puits artésiens ont été forés auprès de Saint-Denis pour l'entretien d'une cressonnière.

Les valérianées fournissent la doucette (*valeriana locusta*), plus connue à Paris sous le nom de *mâche*. On lui associe ordinairement le céleri et la betterave cuite. Cette plante se reproduit pendant longtemps dans les jardins où il en a été semé une fois. Sa graine tombe facilement et doit être recueillie à plusieurs reprises. On la sème tous les huit jours à commencer du 15 août jusqu'à la fin d'octobre, et on recouvre très légèrement. Cette plante existe fréquemment à l'état sauvage dans les terres cultivées.

La raiponce est une campanulée ; on en mange la racine (préalablement grattée) et les feuilles ; sa graine, extrêmement fine, n'a pas besoin d'être enterrée ; on en sème tous les quinze jours depuis le commencement de juillet jusqu'à la fin d'août.

Le pourpier figurait autrefois sur les meilleures tables ; il figure dans le festin de Boileau :

A côté de ce plat paraissaient deux salades,
L'une de pourpier jaune et l'autre d'herbes fades,
Dont l'huile, de fort loin, saisissait l'odorat,
Et nageait dans des flots de vinaigre rosat.

Les côtes du pourpier se mettaient confire dans le sel et le vinaigre pour l'hiver ; aujourd'hui son usage est peu répandu. Cette plante se reproduit très facilement d'elle-même dans les jardins où il en a été semé une fois.

Le céleri a été, suivant Delamarre, importé de Macédoine en Italie vers le milieu du XVI[e] siècle (voir de Serres). Cependant cette plante se trouve à l'état sauvage dans le midi de la France. On

distingue deux espèces de céleri, le céleri ordinaire et le céleri rave; l'un et l'autre demandent un terrain bien fumé et des arrosements copieux; mais le céleri ordinaire, dont les pétioles sont la partie importante, demande en outre à être buté; à cet effet on le plante ordinairement dans des fosses, et, lorsqu'il a atteint la hauteur de trois à quatre décimètres, on réunit tous les pétioles et on amasse autour de chaque pied assez de terre pour ne laisser dépasser que l'extrémité supérieure des feuilles. On obtient ainsi les pétioles étiolés et d'une saveur très agréable.

C'est aux composées que l'on doit les salades qui méritent le plus notre attention. Deux genres de cette famille, la chicorée et la laitue, donnent lieu à une consommation et à une culture très importantes; leurs différentes variétés fournissent un aliment frais et sain pendant tout le cours de l'année.

La laitue était connue et estimée des anciens, ils lui reconnaissaient de nombreuses vertus: Galien attribue à l'usage qu'il fit de cette plante la guérison de chaleurs immodérées de l'estomac dont il était tourmenté; Auguste crut lui devoir sa guérison dans une maladie dangereuse; et une branche de l'importante famille Valérienne prit le surnom de Lactuciens pour avoir introduit à Rome la culture d'une nouvelle espèce de laitue. Les Grecs appelaient cette plante maioullion et mêconis (du nom du pavot, *mécôn*) à cause de sa qualité soporifique. Les Latins lui donnèrent le nom de lactuca (du mot lac, lait) à cause de la quantité de liquide laiteux qu'elle contient. On a trouvé au Pérou, lors de sa découverte, des laitues qui pesaient jusqu'à sept livres et demie. Facciolati dit qu'il n'y avait autrefois en Italie que la laitue vireuse, mais il n'indique ni à quelle époque, ni par qui elle fut importée.

On a dit, dans un ouvrage récemment publié, que la laitue avait été apportée d'Italie en France vers 1540, et en Angleterre vers 1562; on appuie cette opinion sur la correspondance de Rabelais. Nous ne croyons pas que ce fait résulte de cette correspondance. Dans une lettre qu'il écrit de Rome à monseigneur d'Estissac, évêque et seigneur de Maillezais, en Poitou, nous trouvons ce passage: « Je vous envoyai « des graines de Naples pour vos salades, de « toutes les sortes que l'on mange de par deçà, « excepté de pimprenelle de laquelle pour lors « je ne pus recouvrer. » Et dans une autre: « Touchant les graines que je vous ai envoyées, « je vous puis bien assurer que ce sont des meil- « leures de Naples, et desquelles le saint père « fait semer en son jardin secret de Belveder. « D'autres sortes de salade ne ont-ils par deça « fors de nasidord (cresson alénois) et d'ar- « rousse; mais celles de Legugé (jardin de l'é- « vêque en Bas-Poitou) me semblent bien aussi « bonnes, et quelque peu plus douces et amia- « bles à l'estomac, mesmement de votre per- « sonne..... » A la façon dont parle Rabelais, on voit tout d'abord que les salades étaient cultivées à Legugé, et qu'il n'envoie rien de nouveau, car il ne manquerait pas de le signaler; le but de son envoi était de procurer à l'évêque la collection complète des graines de toutes les salades usitées en Italie, parce que les graines venant de ce pays, et surtout de Naples, étaient alors fort estimées. Au reste, Olivier de Serres, né en 1539, et dont le Théâtre d'agriculture fut publié en 1600, parle de la laitue comme d'une plante commune, et il n'eût pas manqué de faire remarquer qu'elle n'avait été introduite en France qu'un an après sa naissance. De son temps on conservait la laitue de plusieurs façons: « Aussi en salade serviront durant l'hiver « les choux cabus et laictues pommées se main- « tenant blancs et fermes dans le vinaigre; leurs « feuilles vertes premièrement ostées, resteront « les pommes blanches que l'on mettra entieres « ou par quartiers dans le vinaigre, suivant leur « grosseur. » Il enseigne à confire les cotons dans le moût de raisin, et il ajoute: « Des laic- « tues se fait la bouque d'ange, ainsi appelée « pour son précieux goût; c'est seulement le « coton avant que la graine ait mûri: le coton, « bien pelé, sera mis au sel pour dix jours, puis « dessalé, mis dans la terrine pour être confit « au sirop de sucre durant dix jours, puis retiré « et mis au sec. On change de sirop une couple « de fois pendant les dix jours pour avoir une « confiture bien claire. »

En Égypte, on tire de la laitue une huile aussi bonne que l'huile d'olive, lorsqu'elle est fraîche.

La médecine emploie le suc et l'eau distillée de laitue comme calmants.

On peut obtenir de la laitue pendant toute l'année; mais c'est particulièrement pendant les six mois de la belle saison qu'elle règne presque seule sur les tables. Deux variétés principales sont distinguées par des noms particuliers. On a

conservé le nom de laitues aux variétés qui forment des pommes rondes, et on appelle romaines ou chicons celles qui ont une pomme allongée. Il y a en outre la laitue vivace, peu cultivée jusqu'ici, et les laitues à couper ; celles-ci sont livrées à la consommation avant d'etre pommées. Pour la culture, on distingue ordinairement les laitues suivant la saison qui leur est la plus favorable. Celles de printemps sont ordinairement promptes à monter. Comme elles sont de petite dimension, elles sont préférées pour les plantations sur couches et sous châssis. Celles d'été, parmi lesquelles les plus estimées des maraîchers sont la versaillaise, la turque et celle de Gênes. Celle de Batavia prend un développement considérable, mais elle est un peu dure et amère ; dans les jardins auxquels les soins manquent, la blonde paresseuse qui est très rustique, et la brune de Hollande qui réussit dans tous les terrains et dans toutes les saisons, sont préférables. Les laitues d'hiver, dont la plus répandue porte le nom de laitue de la Passion parce qu'elle est bonne à manger vers la semaine sainte, résistent à la rigueur de l'hiver lorsquelles sont plantées sur des ados exposés au midi. Elles sont généralement dures et meilleures à faire cuire qu'à manger crues.

La romaine présente de nombreuses variétés, qui toutes sont plus tendres et plus fraîches que les laitues ; les unes se coiffent d'elles-mêmes, comme la blonde et la verte maraîchère qui sont d'été, et la grise maraîchère qui est d'arrière-saison. Ces plantes deviennent acres sous l'influence des premiers froids, excepté la romaine à feuille d'artichauts, variété due au regrettable M. de Dombasle : les romaines sont plus aqueuses que la laitue, et on les fait cuire plus rarement.

La laitue demande une terre plutôt légère que forte; il est avantageux de pailler la planche pour éviter que la terre ne se plombe. Des arrosements fréquents rendent la plante plus tendre. La graine doit être fort peu recouverte. On sème en mars, sur couche ou sur terreau, en pleine terre, à bonne exposition, pour avoir des laitues de printemps ; on continue les semis de quinze jours en quinze jours, pour que les laitues d'été succèdent sans interruption : dans la dernière moitié d'août et la première de septembre on seme celles d'hiver. La laitue peut se passer d'être repiquée ; on la sème souvent, mais avec la précaution de la repandre tres clair, parmi les semis d'ognon, de carottes ou de salsifis. La romaine veut être repiquee. Les repiquages de laitue d'hiver se font vers la fin d'octobre.

On distingue, parmi les chicorées, la frisée dont les feuilles sont extrêmement divisées, la scarolle dont la feuille est entière, et la chicorée sauvage. La chicorée et la scarolle, très différentes en apparence, ont les mêmes qualités, la même culture et le même emploi ; elles se mangent l'une et l'autre erues et cultes. La chicorée la plus répandue jusqu'à présent est celle dite de Meaux ; on commence à lui substituer celle d'Italie qui, à l'avantage de se garnir mieux et plus promptement, joint le mérite de ne pas monter à quelque époque qu'on la sème. Parmi les scarolles on signale une variété à fleur blanche, récemment trouvée à Paris.

On commence à semer de la chicorée sur couche au mois de janvier, et on continue les semis tout l'été. Les plus avantageux sont ceux du mois d'août, parce que le plant est bon à vendre à une époque où il n'y a plus de laitues. On pourrait se dispenser de repiquer; mais lorsqu'on veut avoir recours à ce procédé, il vaut mieux que le plant soit plutôt trop fort que trop faible.

La chicorée sauvage, outre son emploi dans la grande culture pour fourrage et pour la fabrication du café indigène (*voy.* CHICORÉE), est recherchée dans les jardins où on la sème très dru pour la couper jeune, époque à laquelle elle est tendre et excellente comme salade précoce ; mais son usage le plus important est de fournir la salade d'hiver connue sous le nom de barbe de capucin. Cette salade n'est rien autre chose que la feuille de chicorée que l'on obtient étiolée en la faisant végéter dans des lieux obscurs tels que des caves ou des carrières. Après avoir semé la chicorée à une époque qui permette aux racines d'être assez fortes pour être arrachées en novembre, mais sans que la plante ait pu monter, on entasse les racines, auxquelles on ne laisse que la feuille centrale, par lits horizontaux entremêlés de couches de terre, de terreau ou même de sable. On peut fermer les tas contre un mur, et alors toutes les têtes sont tournées en dehors et du même côté, ou bien on peut les disposer au milieu d'une voûte et mettre les têtes alternativement des deux côtés ; dans ce cas il est à propos de soutenir non-seulement les deux extrémités du tas, mais encore

la terre dans toute la longueur par des perches ou des lattes disposées comme celles à l'aide desquelles on élève les tas de bouteilles. Une construction très simple et élégante se fait à l'aide de cercles superposés et dans les intervalles desquels on fait passer circulairement les têtes de tous les pieds; mais quand on doit fournir à une grande consommation, comme à Paris, on préfère planter les racines liées par bottes et debout au milieu de couches disposées dans les carrières : au fur et à mesure de la vente on enlève les bottes telles qu'elles se trouvent liées. Dans les cultures particulières, au lieu d'arracher la plante, on coupe les feuilles à mesure du besoin, parce qu'elles repoussent trois ou quatre fois du même pied. La feuille, se développant ainsi privée de lumière, s'allonge comme une espèce de pétiole d'un blanc jaunâtre translucide terminé par une légère expansion foliacée : elle conserve malgré son étiolement une amertume très prononcée.

Il existe une variété nouvelle de chicorée sauvage à feuilles plus développées et blanches.

Émile Lefèvre.

SALADIN, ou plutôt SALAH-EDDYN (Malek-Nasser-Youssouf), sultan d'Égypte, le plus célèbre des défenseurs de l'islamisme à l'époque des croisades, était né à Bekriz sur le Tigre, en 1137 (532 de l'hégire), d'une famille de guerriers au service des princes de Mésopotamie et d'Alep. Ses premières années se passèrent dans une vie licencieuse; il ne commença à se distinguer qu'à l'âge de trente ans, et n'était même parti qu'à regret sous les ordres de son oncle qui allait combattre à la fois la France et les Égyptiens. Ces derniers, l'ayant vu déployer une grande valeur à la prise d'Alexandrie, le choisirent pour leur chef contre les Vezyrs qui les opprimaient. Il abolit le khalifat d'Égypte, et reçut le titre de restaurateur de l'autorité du commandeur des croyants. Bientôt, puissant par ses conquêtes, proclamé sultan d'Égypte et de Syrie, il fonda des colléges et des hospices; il fortifia les villes, notamment celle du Caire où l'on voit encore les travaux qu'il ordonna; il résolut enfin d'éteindre le royaume de Jérusalem et de rendre aux fils de Mahomet toutes les terres occupées depuis environ un siècle par les sectateurs de la croix. Les chrétiens réunirent cinquante mille hommes armés, soutenus et encouragés par une population assez nombreuse d'Européens établis dans la Palestine et la Phénicie, où ils avaient appelé le commerce des trois parties du monde. Ils furent vaincus et complétement défaits à la célèbre bataille de Tibériade en 1187. Leur roi Lusignan y resta prisonnier. Saladin tua de sa main Renaud, comme ayant tenté une expédition sacrilége sur la Mekke; il fit massacrer les frères templiers et hospitaliers, par la raison que leur vœu les engageait à combattre l'islamisme jusqu'à la mort; les autres croisés furent esclaves ou payèrent rançon. Mais l'Europe se souleva à la nouvelle de ce désastre; Philippe-Auguste et Richard d'Angleterre arrivèrent en 1191 avec des forces prodigieuses, et l'année suivante, arrêtés dans leurs succès par leurs propres divisions, ils forcèrent du moins le sultan à consentir une paix de trois ans. Richard et Saladin ne se la garantirent que sur leur parole, les autres chefs la signèrent. Chaque parti gardait ses positions. Libre de soins belliqueux dans ses États, Saladin se disposait à conquérir l'Asie mineure, l'Arménie, la Perse, il annonçait même l'intention de porter le Koran au centre de l'Europe, lorsqu'il mourut en 1193, laissant l'Orient dans la consternation et emportant les regrets des chevaliers ses ennemis, qui le regardaient comme le seul digne d'eux par ses vertus, sa loyauté, son courage; ils louaient surtout sa généreuse humanité après les combats et sa magnificence dans les relations politiques. Les historiens de ces époques donnent à sa vie les couleurs brillantes du roman; mais des détails positifs qui feront apprécier son ambition et son fanatisme, sans diminuer sa gloire, sont renfermés dans l'ouvrage de M. Reynaud : *Extraits d'auteurs arabes*, etc., insérés au second volume de la *Bibliothèque des croisades*.

SALADINE. On a donné ce surnom à une dîme levée pour satisfaire aux besoins de l'expédition contre Saladin qui venait de se rendre maître de Jérusalem en 1188. Une croisade fut prêchée en France et en Angleterre pour chasser les infidèles de la terre sainte. De concert avec le pape, les deux monarques anglais et français, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, ordonnèrent que tous ceux qui ne prendraient point la croix paieraient une fois pour toutes la dîme de leurs revenus et de tous leurs biens meubles, qu'ils fussent laïques ou ecclésiastiques. Les bernardins, les chartreux, les religieux de Fontevrault et les léproseries furent

seuls exemptés de cet impôt. L'ordonnance, en établissant que les biens meobles seraient soumis à la taxe du dixième, déclarait que sous ce nom on n'eotendait pas les habits, les joyaux, les armes, les livres, les vases sacrés et les ornements des eglises. Tous les hommes libres qui se croisaient en étaient exempts; mais il n'en était pas de même des serfs, il fallait pour cela qu'ils prissent la croix avec la permission de leurs se gneurs, et ceux d'entre ces derniers qui se croisaient levaient la dîme sur leurs vassaux.

L'imposition de cette taxe excita de vives réclamations dans le clergé anglais. Ceiui-ci, dirigé par Pierre de Blois, archidiacre de Leeds, engagea les évêques français à se joindre à lui pour réclamer au pape contre la violation des immunités de l'Église. Mais les évêques français, alors comme toojours la gloire de l'Église, refusèrent leur concours et payèrent volontiers cet impôt si juste.

Le nom de dîme saladine se conserva après la mort de Saladin et s'appliqua à tous les tributs que les rois de France levèrent dans la suite sous le prétexte de se préparer à la guerre contre les infidèles, et cette institution si sage ne servit dans la suite qu'à assouvir la rapacité des rois qui succédèrent à saint Louis. Nous savons que l'établissement de cet impôt, au commencement du règne de Philippe IV, fut one des principales causes de ses démêlés avec le pape Boniface VIII, démêlés qui firent de la bourgeoisie un troisième ordre dans l'État.

SALAISON (*indust. et com.*). Comestibles que l'on a salés pour les conserver. Dans le commerce, ce mot ne s'applique qu'aux viandes salées, et l'on applique au poisson salé le nom de salines.

Les viandes que l'on sale ordinairement sont celle du bœuf et surtoot celle du porc; celle-ci prend diverses dénominations, suivant l'état où elle se trouve, suivant qu'elle a été en outre fumée ou non, et même suivant les parties de l'animal. Ainsi on appelle en général *salé* toutes les parties du corps de l'animal qui ont été conservées dans le sel. Mais on distingue sous le nom de *petit salé* celui qui, destiné à une consommation prochaine, a été préparé avec moins de sel. Les cuisses et les épaules prennent le nom de *jambons*. Les modes de préparation diffèrent suivant le pays: ceux de Bayonoe, de Strasbourg, de Mayence, sont particulièrement renommés.

La graisse séparée de la chair et salée prend le nom de lard.

Le porc salé est la base de la noorriture animale des habitants de la plupart des communes rurales de France; on le fait cuire avec une grande quantité de légumes. Le lard remplace le beurre dans ce cas, ainsi que dans plusieurs autres préparations, comme celle des œufs en omelette. Il remplace même l'huile dans l'assaisonnemeut des salades.

Le bœuf salé ne s'emploie en France que sur mer et pour remplacer la viande fraîche qu'il devient difficile de se procorer dans les longs voyages. Il est très important pour la conservation de la chair du bœuf qu'elle soit, autant que possible, exempte de sang. A cet effet, on évite souvent d'assommer l'animal; on préfère le tuer en attaquant la moelle épinière par l'introduction d'un stylet entre deux vertèbres cervicales. La mort est instantanée, et il paraît qu'en ouvrant immédiatement les jugulaires on obtieot l'extraetion presque complète du saog.

On sépare les os de la viande, on la coupe en tranches de six à huit centimètres d'épaisseur, on la range avec soin par lits alternant avec des couches de sel en grains aussi pur que possible, et surtout bien purgé de sels déliquescents. Plus tard, quand le sel a bien pénétré la viande, on la dispose, en la comprimant fortement, dans des barils que l'on ferme avec soin. La France produit suffisamment de salaisons pour sa consommation. Ses exportations sont un peu sopérieures à ses importations.

SALAMANDRE. Reptile de l'ordre des batraciens qui renferme sous une même dénomination les salamandres terrestres ou salamandres proprement dites, et les salamandres aquatiques ou tritons. Ces animaux ont le corps allongé et terminé par one longue queue, quatre pates latérales non palmées et ayant chacune quatre doigts dépourvus d'ongles, la tête aplatie, et la gueule garnie d'une multitude de petites dents aiguës. Les salamandres sont ovipares, et les terrestres ont la faculté de faire sortir de leur corps uoe substance gluante, d'une odeur forte et d'une saveur âcre lorsqu'on les jette sur le feu. Cette substance les défend quelque temps contre l'ardeur du feu et c'est là ce qui fait dire qu'elles peuvent vivre dans le feu. Les salamandres terrestres habitent dans les lieux sombres et humides, et se nourrissent de petits animaux et d'insectes. Elles ont de six à huit

pouces de long, et le corps d'un noir sombre parsemé de taches rondes d'un jaune vif. On connaît ce fameux squelette de salamandre qui fut si longtemps pris pour celui d'un homme fossile, jusqu'à ce que le célèbre Cuvier eut annoncé et prouvé ce qu'il en était réellement. Les poètes en avaient fait la symbole de la valeur et l'emblème de la vertu guerrière, aussi le plus chevaleresque de nos rois, François Ier, les avait-il placées sur ses armoiries. Les anciens cabalistes donnaient aussi ce nom aux prétendus esprits du feu auxquels obéissait cet animal.

SALAMANQUE, ville d'Espagne, capitale de l'intendance de ce nom, est célèbre depuis longues années. Décorée de monuments magnifiques qui lui ont fait donner le surnom de *petite Rome*, elle s'enorgueillit surtout de son beau pont de vingt-cinq arches bâti sur le Tormès, et de sa cathédrale, un des plus beaux monuments du XVIe siècle. Avant l'invasion des Français en Espagne, et surtout avant les dernières guerres civiles, Salamanque renfermait de nombreux couvents aujourd'hui en partie détruits. Mais son principal titre à la renommée est sa célèbre université fondée en 1239 de l'ère chrétienne. Après avoir occupé jadis le premier rang dans les écoles savantes, elle est presque réduite à rien aujourd'hui : l'on y compte néanmoins encore quatre colléges fréquentes par un assez petit nombre d'élèves. Sa population, bien réduite, atteint à peine le chiffre de 15,000 âmes ; mais la fertilité du territoire dans lequel elle est bâtie pourrait lui faire espérer de reprendre son ancienne splendeur si l'Espagne parvenait à recouvrer sa tranquillité. Ce fut non loin de cette ville que Wellington, commandant l'armée anglo-espagnole, battit le duc de Raguse en 1813, et le força de rentrer rapidement en France.

L'intendance de Salamanque, située dans le royaume de Léon entre celles de Tora, de Zamora, de Valladolid, d'Avila, d'Estramadure et le Portugal, nourrit 250,000 habitants.

SALAMINE, aujourd'hui Caiaurie, île de la mer Égée, située sur la côte sud de l'Attique, reçut son nom de la nymphe Salamis que Neptune y transporta. Cette île, située dans le golfe Saronique, vis-à-vis d'Eleusis, a environ 50 milles de circonférence. Peuplée originairement par une colonie ionienne, elle suivit constamment le sort de la Grèce. Déjà illustrée par les vers d'Homère qui la font la patrie de deux des principaux héros de l'Iliade, Teucer et Ajax, elle vit sa célébrité s'accroître encore pendant les guerres médiques. Ce fut à Salamine que, lors de l'invasion de Xerxès, Thémistocle fit transporter les femmes et les enfants d'Athènes. Ce fut encore près de Salamine, dans le détroit qui porte son nom, que se livra la célèbre bataille navale qui décida du sort de cette guerre. La flotte des Perses, forte de 2,000 voiles, ayant attaqué, dans une position favorable, les 380 navires que la Grèce avait à grand'peine rassemblés pour sa défense, perdit 200 vaisseaux coulés à fond, sans compter un grand nombre d'autres qui furent pris dans la déroute, et dont les richesses servirent à dédommager les Grecs des pertes qu'ils avaient éprouvées. Xerxès eut, dit-on, un instant la pensée de réunir cette île au continent, mais ses désastres l'empêchèrent de chercher à réaliser ce projet insensé.

SALAMINE. On connaît encore une ville de ce nom située dans l'île de Chypre, et bâtie par Teucer chassé de son pays à son retour du siége de Troie, vers 1270 avant J.-C. Il l'avait ainsi nommée pour rappeler constamment à son souvenir la patrie qu'il avait perdue. Ce nom de Salamine, que l'on a donné quelquefois par extension à l'île entière, lui faisait donner chez les anciens les épithètes de *douteuse* et de *seconde*, pour la distinguer de l'île de Salamine que l'on surnommait la *vraie*. Les descendants de Teucer y régnèrent jusqu'à ce qu'elle eut été détruite par un tremblement de terre, c'est-à-dire l'an 800 avant J.-C. Elle resta dans cet état jusqu'au IVe siècle de l'ère chrétienne, où, relevée de ses ruines, elle changea son nom primitif pour celui de Constance.

SALAMINIEN. Nom du vaisseau sacré qui tous les ans faisait le trajet d'Athènes à Delphes, pour aller porter les présents de la république au temple d'Apollon. Ce vaisseau, toujours réparé, subsista pendant plus de quatre siècles, conservant toujours la même destination. S'il faut en croire une version assez généralement adoptée, ce navire, monté par Thémistocle, aurait été un de ceux qui se seraient le plus distingués à la bataille de Salamine, et c'est de là qu'il aurait tiré son nom. D'autres, au contraire, veulent qu'il ait été ainsi appelé parce qu'il fut envoyé à Delphes pour remercier le dieu de la victoire de Salamine. On sait que, pendant l'absence de ce vaisseau sacré, il n'était pas permis de faire périr les condamnés,

et que ce fut à un retard de ce navire, retenu dans le port de Delphes par les vents contraires, que Socrate dut de voir s'écouler trente jours entre sa condamnation et sa mort. DUHAUT.

SALANGANE. Cet oiseau, du genre hirondelle, est encore peu connu en Europe, et on n'en parle guère que sur des ouï-dire qui, pour être déjà anciens, n'en sont pas moins restés à l'état de ouï-dire. Quelques individus cités par des naturalistes sont décrits dans des proportions et sous des plumages qui ne s'accordent point entre eux. Toutefois, le nid de cette hirondelle, commune en Chine, a la singulière propriété d'être un mets délicat à manger. Ce nid est enduit, selon les uns, d'une substance visqueuse provenant de l'estomac même de l'oiseau; selon d'autres, et les Indiens sont de ce sentiment, cet enduit est un composé de frai de poisson ou de substances aromatiques que l'animal récolte à l'aide de son bec : enfin les Chinois, de quelque matière que soient construits les nids de salanganes, en font une grande consommation. Ils les apprêtent à la manière dont on apprête ailleurs les champignons, et ils les considèrent comme un mets très substantiel.

SALATHIEL, fils de Jéchonias, avant-dernier roi de Jérusalem, fut emmené en captivité à Babylone par Nabuchodonosor. Sa grande sagesse lui fit, malgré son jeune âge, décerner le titre de juge des Juifs par ses compatriotes transportés comme lui sur les bords de l'Euphrate. Nous ne savons absolument rien de son administration ; mais on peut penser qu'elle fut juste et paternelle, car après sa mort les Juifs donnèrent sa place à son fils Zorobabel, qui eut le bonheur de ramener son peuple dans sa patrie. Salathiel mourut en captivité. Il est compté parmi les ancêtres du Messie.

SALDANHA (baie de), sur la côte occidentale d'Afrique, dans la colonie du Cap de Bonne-Espérance. Située au sud de la baie de la Table, elle offre un excellent mouillage aux navires de guerre. Jadis, quand le Cap appartenait aux Hollandais, elle était la station de leur flotte militaire; aussi en 1767 fut-elle prise par les Anglais.

SALÉ. Ville ancienne et très forte du royaume de Maroc, avec un bon port sur l'Océan. Elle est divisée par la rivière de Rabath en deux parties, qui portent l'une le nom de Nouveau-Salé, et l'autre celui de Vieux-Salé. Le Nouveau-Salé, plus connu aujourd'hui sous le nom de Rabath, est peuplé par environ 25,000 habitants. Le Vieux-Salé, lui, ne compte plus que 18,000 âmes. Jadis presque tout le commerce du Maroc se faisait par Salé ; mais depuis quelques années un édit de l'empereur en a expulsé tous les étrangers. C'est de la ville de Salé que partaient autrefois ces fameux corsaires qui répandaient la terreur sur toutes les mers. Aujourd'hui, le port de ces deux villes se sable, sans que l'incurie du gouvernement marocain vienne y mettre obstacle.

SALÉ, patriarche, fils d'Arphaxad suivant les uns, ou selon d'autres de Caïnan, vécut environ 430 ans, et eut pour fils Héber qui fut le père des Hébreux.

SALEM. Ville du pays de Chanaan où régnait le grand-prêtre Melchisedech. Ce fut de Salem que ce pontife partit, avec cinq autres rois, pour s'avancer jusqu'à la vallée de Savé, à la rencontre d'Abraham qui venait de vaincre leurs ennemis. Dom Calmet et le plus grand nombre des pères de l'Église pensent que cette ville de Salem est la même que JERUSALEM (*voy.* ce mot). Mais saint Jérôme et plusieurs autres auteurs sacrés veulent que cette ville de Salem soit différente de la capitale de la Judée, car ils la placent dans le pays de Scythopolis, où du temps de saint Jérôme on montrait encore les ruines du palais de Melchisedech.

Les Septante ont aussi donné quelquefois le nom de Salem à la ville de Silo, de la tribu d'Éphraïm, où l'arche d'alliance fut longtemps conservée avant que le temple de Salomon ne fût construit.

SALENCY, bourg de Picardie, du diocèse de Noyon, n'offre rien de remarquable ; il n'est célèbre que par la fête de la rosière qui s'y célébrait tous les ans. Cette fête, qui attirait chaque année un concours prodigieux de curieux, avait été, dit-on, instituée par saint Médard, évêque de Noyon, pour récompenser la fille la plus vertueuse du pays. Cette louable institution, tombée aujourd'hui en désuétude, soutint pendant longtemps la pureté des mœurs dans ce pays. Continuée sans interruption jusqu'à la révolution de 1789, elle est une de ces fêtes dont le rétablissement eût été un bienfait immense pour le pays. Salency avait été la patrie de l'illustre fondateur de cette fête, ainsi que de son frère, saint Godard, qui fut archevêque de Rouen et qui se distingua au concile d'Orléans en 511.

SALENTINS, peuple de l'Italie méridionale, dans l'Iapygie, avait pour villes principales Brindes et Hydronte (Otrante). Leur pays était terminé au levant par le promontoire des Salentins (capo Santa-Maria di Leuca). Ces peuples furent les alliés des Samnites contre les Romains et furent enfin soumis par ces derniers l'an 267 avant J.-C. Si l'on croit la fable, les Salentins amenés par Idoménée dans la grande Grèce avaient pour capitale Salente.

SALEP (*industrie*). Bulbes desséchées de plusieurs espèces d'orchis. Ils viennent en général de Perse; leur emploi le plus général est comme aliment. Le salep est particulièrement recommandé aux personnes faibles dont l'estomac est délabré. Il offre, sous un petit volume, un aliment très nourrissant et surtout de facile digestion.

Les bulbes étant arrachées, on les pile, on les met sécher, puis on les fait cuire dans l'eau; cette simple préparation, après laquelle on les met de nouveau sécher, leur donne un aspect corné et une grande dureté. Pour les faire cuire, il est nécessaire de les concasser; elles se réduisent dans l'eau en une gelée qui a une faible odeur et une saveur légèrement salée.

On a préparé du salep avec des bulbes d'orchis indigènes, surtout avec l'orchis morio et l'orchis mâle. On dit que les bulbes qu'on en obtient, et qui sont tout-à-fait semblables au salep de Perse, sont moins grosses, ce qui est sans importance, et moins nutritives. Cette dernière circonstance qui peut être d'une grande considération sous le rapport du prix à donner au salep indigène, relativement à celui de Perse, n'empêcherait pas que les familles pauvres ne pussent retirer un grand avantage de la récolte des orchis. Ils sont assez communs dans certaines contrées pour offrir une ressource importante, dont la valeur serait bien supérieure au temps que consacreraient à cette récolte les femmes et les enfants.

Le salep paie un droit de 80 francs par cent kilogrammes par navires français et 86 francs 50 centimes par navires étrangers et par terre.

Émile Lefèvre.

SALERNE, *Salerno* en italien, *Salernum* en latin. Ville du royaume de Naples, chef-lieu de la Principauté citérieure, sur le golfe de Salerne, à 45 kilomètres sud-est de Naples. 12,000 habitants; archevêché, bon port, château fort, cathédrale gothique, université, la plus ancienne que l'on connaisse, et célèbre jadis par son école de médecine, fondée par Robert Guiscard à la fin du XIe siècle : elle existe encore, mais n'a plus de réputation. On connait sous le titre de Médecine de l'école de Salerne (*Medicina salertina*) un recueil d'aphorismes de médecine en vers latins, composés vers l'an 1100 par un certain Jean, de Milan, pour Robert, duc de Normandie. Ce poème, dont il ne reste que le tiers (373 vers sur 1239), a été publié avec des notes par René Moreau, Paris 1625, puis travesti en vers burlesques par L. Martin, 1653, et paraphrasé en vers français par Bruzen de la Martinière, 1743, et par le docteur Levacher de la Feuvrerie, 1782.

Salerne fut fondée par les Grecs, devint importante sous l'empire romain, passa ensuite aux Goths, puis aux Lombards, et devint sous ces derniers la résidence des ducs de Bénévent. En 840, ces ducs en furent chassés, et Salerne s'érigea en principauté indépendante. Le normand Robert Guiscard s'empara de cette principauté et la réunit au duché de Pouille en 1075. Dans la suite elle échut à la couronne de Naples, et depuis les premiers nés des rois de ce pays portèrent le titre de prince de Salerne jusqu'à Robert (1309), après lequel ils ont pris le titre de ducs de Calabre. Le titre de prince de Salerne fût depuis donné par le roi Ferdinand Ier à la maison de San-Severino (1463). Salerne fut prise et presque détruite en 1096 par l'empereur Henri IV. Salerne est la patrie de Jean de Procida.

SALES (François de). *Voyez* François de Sales.

SALICARIÉES, *salicariæ* (*bot.*, *phan.*). Petite famille voisine des onagrariées, composée de plantes herbacées, très rarement sous-frutescentes à leur base; leurs feuilles sont simples, entières, opposées ou alternes; leurs fleurs axillaires ou formant des épis plus ou moins denses, plus ou moins lâches, présentant à l'œil qui les interroge un calice d'une seule pièce, tubulé ou bien en godet; une corolle dont les pétales, au nombre de trois à six, sont insérés à la partie supérieure du calice et alternent avec ses trois ou six lobes; étamines en pareil nombre, quelquefois double triple et même quadruple des pétales; ovaire supère libre, à deux ou quatre loges; style simple, terminé par

un stigmate capitulé et d'ordinaire à peine lobé; capsule mince, enveloppée par le calice qui persiste, à une, deux ou plusieurs loges, séparées par des cloisons si minces qu'elles se détruisent très facilement ; elle s'ouvre en un nombre variable de valves et contient beaucoup de semences attachées à un réceptacle central, avec embryon sans périsperme.

Les genres de cette famille sont les suivants : *glana*, *rotula*, *peplis*, *lawsonia*, *dodecas*, de Linnée ; *lythrum*, de Jussieu ; *ammania*, de Houston ; *tuphea* et *gineria*, de Jacquin ; *pemphia*, de Forster ; *diplusodon* et *physocalymna*, de Pohl ; *acisanthera*, de Brown ; *heimia*, de Linck et Otto ; *decodon*, de Gmelin ; *nesara*, de Commerson, etc.

SALICAIRE, *lythrum*, Linn. (*botan.*, *phan.*). Une plante élégante, que l'on voit également figurer parmi les articles pharmaceutiques et culinaires et prendre rang dans les jardins d'agrément, sert de type à ce genre de la dodécandrie monogynie et à une petite famille que quelques botanistes appellent lythroriées, et les autres salicariées. On lui connaît une quinzaine d'espèces, dont les unes sont indigènes à l'ancien hémisphère, les autres au nouveau : quelques-unes croissent en Europe et plus particulièrement en France. Parmi ces dernières, une abonde dans nos marais, nos bois, aux lieux humides, sur le bord des étangs et des rivières où elle fleurit à la fin de l'année : c'est la salicaire commune, appelée vulgairement lysimachie rouge, *lythrum salicaria*.

SALICINE (*chimie*). Substance végétale neutre, découverte, en 1830, dans l'écorce du saule bleu (*salix helix*), et qui semble n'appartenir qu'à quelques espèces de saules et de peupliers. Pure, elle est ordinairement sous forme de petits cristaux blancs ténus et nacrés, parfois en aiguilles prismatiques ou en petites lames rectangulaires, inodore, d'une saveur très amère rappelant celle de l'arome de l'écorce de saule, fusible à une température un peu supérieure à cent degrés centigrades et décomposable à une chaleur beaucoup plus élevée, soluble dans dix-sept à dix-huit fois son poids d'eau à dix-sept degrés, soluble en toutes proportions dans l'eau bouillante et l'alcool, insoluble dans l'éther et les huiles essentielles. Sa solution aqueuse n'est attaquée ni par l'acétate de plomb neutre ou basique, ni par la gélatine, ni par l'infusion de noix de galle, ni par les dissolutions alcalines, ni par l'acide acétique. Les acides chlorhydrique et azotique concentrés ne font que la rendre plus soluble à froid, mais à chaud le premier la résinifie et le second la décompose, double action produite également, suivant le degré de concentration, par l'acide sulfurique qui, dans le dernier cas, se colore de plus en rouge pourpre.

La salicine s'extrait de la décoction d'écorce de tremble où elle se trouve jointe à la *populine*, à la *cariticine*, à une matière gommeuse, etc., dont on la sépare facilement à l'aide de certains procédés chimiques. Comme toutes les substances végétales amères, elle constitue un tonique puissant et un fébrifuge que quelques auteurs mettent sur la même ligne que la QUININE. (*Voy.* ce mot.) Mais, sous ce dernier rapport, les faits ne nous semblent pas assez concluants. La dose est de un à deux grammes plusieurs fois par jour.

SALICINÉES (*salicinæ*., End. ; *salicinæ*, L.-C. Rich.). Famille de plantes détachée du grand groupe des amentacées de Jussieu. Elle se compose aujourd'hui des deux genres saule et peuplier.

Elle comprend de très grands arbres, des arbres de taille moyenne, des arbrisseaux et même des arbustes très petits, à feuilles simples, entières et dentées, alternes et tombantes, à stipules tantôt caduques, tantôt persistantes.

Les fleurs des salicinées sont dioïques, disposées en chatons ovales ou cylindriques ; chacune d'elles est sessile ou pourvue d'un court pédicelle, accompagnée d'une bractée membraneuse dans l'aisselle de laquelle elle est placée. Les fleurs mâles n'ont pas de périgone; leur réceptacle se renferme en un anneau glanduleux, ou en une sorte d'ucéole à ouverture oblique. Les étamines sont au nombre de deux ou davantage; leurs filaments sont grêles, tantôt entièrement distincts et séparés, tantôt plus ou moins soudés entre eux, jusqu'à se confondre totalement; leurs anthères sont à deux loges parallèles et s'ouvrant par une fente longitudinale. Les fleurs femelles sont analogues aux mâles quant au périgone et au réceptacle ; elles renferment un seul pistil composé d'un ovaire libre, sessile, formé de deux carpelles, uniloculaires, renfermant de nombreux ovules ascendants, anatropes ; de deux styles très courts, soudés en un seul dans une longueur plus ou moins grande, et dont chacun se termine par un stigmate 2-3 lobé. Le fruit qui succède à ces fleurs est une

capsule uniloculaire, bivalve, polysperme, dont les valves se séparent à la maturité à partir du sommet et se roulent en dehors ; cette capsule renferme des graines nombreuses et très petites, pourvues d'une aigrette, ou entièrement couvertes de longs poils cotonneux. L'embryon de ces graines se compose d'une très petite radicule dirigée vers la base du fruit, et de deux cotylédons plans, convexes, elliptiques ; les graines manquent d'albumen. Les végétaux de la famille des salicinées se distinguent parfaitement de ceux que l'on comprenait avec eux parmi les amentacées par l'organisation de leur fruit et de leurs graines. Ils habitent les contrées tempérées et froides des deux continents, dans l'hémisphère boréal ; quelques-uns arrivent jusqu'à de grandes hauteurs ou s'avancent beaucoup vers le nord, ceux-là sont de petite taille. La plupart se tiennent dans les vallées et dans les plaines, et ils atteignent souvent une très grande hauteur. On en trouve quelques-uns dans l'Afrique méditerranéenne et même tropicale, dans l'Inde ; plusieurs habitent l'Amérique septentrionale, il en est même qui descendent jusque dans l'Amérique équatoriale, et un seul parmi eux s'est montré au delà du tropique du Capricorne.

Genres : saule, *salix*, Tourn.; peuplier, *populus*, Tourn.

SALICOQUES. Tribu de crustacées de la classe des décapodes, qui offre pour caractère distinctif un corps plus mou que les autres branches de cette classe. Dans cette tribu sont compris les crayons, les crevettes, etc. Répandus en abondance dans les mers qui baignent les côtes de France, ils offrent un mets délicat et recherché ; aussi en fait-on une très grande consommation.

SALICORNE, *salicornia*, L. (*bot.*, *phan.*). Genre de la monandrie monogynie et de la famille des chenopodées, contenant environ une vingtaine d'espèces qui croissent aux lieux maritimes des diverses contrées du monde. Ce sont de petites plantes herbacées et non frutescentes n'offrant qu'une masse de tiges épaisses et de rameaux noués, dépourvus de feuilles, par conséquent de l'aspect le plus triste, sur lesquels on aperçoit à peine des fleurs disposées en épis naissants des articulations nombreuses et rapprochées des rameaux, et demeurant épanouies durant les mois d'août et de septembre. Coupées pendant la végétation, desséchées ensuite, ces plantes donnent par l'incinération une grande quantité de soudes semblables à celles que l'on obtient des plantes du genre salsola (*voy.* au mot Soude).

Parmi les quinze espèces de salicornes bien connues, deux abondent sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée, la Salicorne ligneuse, *s. fruticosa*, L., et la Salicorne herbacée, *s. herbacea*, L. La première forme des petites touffes droites, très rameuses, hautes de trente-deux à quarante centimètres ; la seconde est étalée sur le sol; les bestiaux les recherchent toutes deux. On recueille les jeunes rameaux pour les mettre confire dans du vinaigre, et pour les faire entrer sous le nom de perce-pierre comme assaisonnement dans les salades. La salicorne herbacée fournit en abondance l'alcali ou sous-carbonate de soude ; elle rend d'habitude le onzième de son poids brut.

SALIENS. Tribu de la nation des Francs qui pendant longtemps fixa ses demeures sur les bords de la Saale. Établis ensuite dans l'île des Bataves, plutôt comme alliés que comme ennemis du peuple romain, ils n'entrèrent en Gaule, pour la conquérir, que vers le commencement du ve siècle. Jusqu'alors les plus faibles parmi leur nation, ils devinrent bientôt les plus puissants, et sous leur roi Clovis, ils étendirent leur empire non-seulement sur la presque totalité des Gaules, mais encore sur toutes les autres tribus des Francs. Tant qu'ils restèrent de l'autre côté du Rhin, leur histoire est entièrement inconnue, puisqu'un grand nombre d'historiens les confondent avec les Chérusques, puissante et glorieuse tribu de cette confédération, qui fit bien des maux aux Romains. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le nom de Saliens n'apparaît qu'au moment où celui de Cherusques cesse d'être prononcé dans l'histoire. Dans cette supposition on admet que leur nom a été changé en celui des Saliens, qui leur serait venu des nombreuses salines qui existaient dans leur pays.

Les quatre premiers rois des Saliens qui ont régné en Gaule nous seraient totalement inconnus si un chroniqueur n'eût écrit ces quatre phrases : *Pharamond règne en France*, *Clodion règne en France*, *Childeric règne en France*, *Mérovée règne en France*. C'est avec ces quelques mots que l'on a bâti l'histoire de ces monarques, et la première dynastie de nos rois a, dit-on, tiré son nom de *Mérovin-*

giens de ce Mérovée qui aurait pris une part tellement brillante à la bataille de Châlons-sur-Marne, que le peuple, dans son admiration, donna son nom à ses descendants. Jornandès nous apprend sur ce prince qu'un des motifs de la grande invasion d'Atila était de lui enlever la couronne des Francs, pour la donner au frère aîné de ce héros qui s'était réfugié près du grand roi des Huns. Mais, une fois que Clovis fut monté sur le trône, la tribu des Saliens prend un essor immense, et ce monarque qui, en 486, n'avait pu rassembler que 5,000 guerriers pour envahir le centre de la Gaule, seule partie de cette contrée qui appartint encore aux Romains, laissa à ses quatre fils un royaume assez puissant pour que Thierry, l'un d'eux, et après lui Théodebert, son fils, envoyassent en Italie des armées de plus de 100,000 hommes. La principale loi de cette tribu était la fameuse loi salique, qui, au moyen d'une série de modifications imprimées par le temps, est devenue loi constitutive du royaume de France. (*Voy.* SALIQUE.) Voyez pour plus de détail le mot FRANC, puisque l'histoire des Saliens est celle des Francs. DUHAUT.

SALIENS. Collége de prêtres institué par Numa Pompilius. Romulus avait fondé Rome et lui avait donné des institutions essentiellement guerrières. Numa, son successeur, sentit, en habile politique, qu'un tel gouvernement ne pourrait exister longtemps. Il savait bien que la religion est essentiellement nécessaire pour la vie des États. Il transporta dans la ville nouvelle toutes les cérémonies religieuses des contrées voisines, puis, pour frapper davantage les esprits, il en inventa d'autres : il feignit qu'un bouclier d'or était tombé du ciel, et qu'à sa conservation était attachée la destinée de Rome. Craignant qu'on ne dérobât ce précieux palladium, il en fit faire onze autres tellement semblables qu'il était impossible de les distinguer. Numa institua douze prêtres appelés Saliens, du verbe latin *salire*, danser, chargés du soin de conserver ces boucliers sacrés appelés aussi anciles. Pour remercier le ciel d'un aussi heureux évènement, il institua des fêtes magnifiques, qui se célébraient chaque année avec une grande pompe. Ces prêtres portaient des robes de diverses couleurs et des toges bordées de pourpre. Lorsque dans les fêtes ils avaient achevé les sacrifices, ils parcouraient les rues en dansant, tenant les anciles de la main gauche, et les frappant en cadence avec des lances qu'ils tenaient de l'autre.

Tullus Hostilius suivit l'exemple de Numa, il créa aussi des Saliens qui, comme ceux de Numa, étaient consacrés à Mars. Tous ces prêtres réunis formaient le collége des Saliens, *collegium Saliorum*, le chef portait le titre de *præsul* ou *magister Saliorum*. Pour être admis dans ce corps il fallait être de famille patricienne et jeune encore; car on voit que Marc-Aurèle y fut admis à l'âge de huit ans. Ces prêtres étaient renommés par leur gastronomie, on disait vulgairement ces mots passés en proverbe : *epulæ* ou *dapes saliares*, repas ou mets saliens, pour désigner ce qu'il y avait de plus succulent.

Il y avait aussi des Saliennes, femmes qui, dans les cérémonies publiques, avaient comme les Saliens le droit d'offrir des sacrifices; comme eux, elles chantaient dans les rues les vers nommés *assermentæ;* comme eux, elles portaient le bonnet élevé appelé galerus ou pileus, leur vêtement était le paludamentum, et elles jouissaient d'une grande considération. DUHAUT.

SALIFIABLES (*bases*). On entend par bases salifiables en chimie toute substance capable de s'unir aux acides pour former des sels, c'est-à-dire des corps dont les parties constituantes anéantissent réciproquement et d'une manière complète leurs propriétés électro-chimiques. Jusque dans ces derniers temps, à part l'ammoniaque ou *azoture d'hydrogène*, on ne connaissait que les oxydes métalliques qui fussent doués de cette propriété remarquable; mais de nos jours on sait qu'elle appartient en outre à un grand nombre de composés, à quelques matières végétales entre autres. Nous classerons donc les bases comme les acides en *métalloïdiques*, *métalliques* et *organiques*.

Bases métalloïdiques. L'ammoniaque fut longtemps la seule admise, mais les progrès de la chimie faisant mieux connaître le rôle que chaque composant joue dans la combinaison intime des corps ont démontré que le *bicarbure d'hydrogène*, dans les éthers, et plusieurs *phosphures d'hydrogène*, dans leurs combinaisons avec l'acide iodhydrique, jouent absolument le même rôle. Il est donc permis de croire que ce genre de base dont l'ammoniaque est le type comprendra, par la suite, plusieurs autres espèces nouvelles.

Bases métalliques. On ne connut longtemps parmi celles-ci que les composés d'un métal

et d'oxygène, tous regardés alors comme des oxydes ; mais on découvrit bientôt que plusieurs de ces produits sont également acides quoiqu'à un faible degré, ce qui leur permet de jouer dans les combinaisons salines, suivant les circonstances, le rôle de base tout aussi bien que celui d'acides. De plus, conformément à la nouvelle manière dont M. Berzelius envisage les sels, les bases métalliques ne sont plus uniquement formées d'un métal et d'*oxygène*, mais aussi d'un métal et de *soufre*, d'un métal et de *sélénium*, d'un métal et de *tellure*, ce qui comprend donc également les *sulfures*, les *séléniures* et les *tellurures*, non pas d'une manière absolue, mais en tant seulement que les proportions de leurs éléments les constituent à l'état *électro-positif* ou *vitré* par rapport aux acides. Nous ferons une remarque analogue au sujet des résultats de la combinaison d'un métal avec l'oxygène. Ainsi donc il ne suffit pas pour que les métaux puissent se combiner avec les acides qu'ils se trouvent oxydés, il faut de plus qu'ils le soient à un degré convenable au delà duquel l'oxygène leur communiquant par sa prépondérance ses qualités *électro-négatives* leur donne en quelque sorte les propriétés des acides. Aussi, à quelques exceptions près, le protoxyde d'un métal a-t-il plus de tendance à se combiner avec les acides que le deutoxyde et ce dernier que le tritoxyde, etc. (*Voy.* SEL.) — Le tableau suivant nous indique quels sont les divers degrés d'oxydation sous lesquels chaque métal peut entrer en combinaison avec les acides pour former les sels.

Nom du métal.	État sous lequel il peut former des bases.
Thorinium.	Oxyde ou thorine.
Zirconium.	Id. ou zircone.
Potassium.	Protoxyde ou potasse.
Sodium.	Id. ou soude.
Lithium.	Oxyde ou lithine.
Baryum.	Protoxyde ou baryte.
Strontium.	Protoxyde ou strontiane.
Calcium.	Id. ou chaux.
Magnesium.	Oxyde ou magnésie.
Yttrium.	Id. ou yttria.
Glucinium.	Id. ou glucine.
Aluminium.	Id. ou alumine.
Manganèse.	Protoxyde, sesquioxyde.
Fer.	Protoxyde, sesquioxyde.
Zinc.	Protoxyde.
Cadmium.	Oxyde.
Etain.	Protoxyde, bioxyde.
Cobalt.	Protoxyde.
Nickel.	Id.
Arsenic.	*Ne fournit aucune base.*
Molybdène.	Protoxyde, bioxyde, acide molybdique.
Chrôme.	Oxyde, acide chromique.
Vanadium.	Bioxyde, acide vanadique.
Tungstène.	Acide tungstique.
Columbium.	Acide columbique.
Antimoine.	Protoxyde.
Titane.	Protoxyde, acide titanique.
Tellure.	Oxyde.
Urane.	Protoxyde, deutoxyde.
Cerium.	Protoxyde, sesquioxyde.
Bismuth.	Protoxyde.
Plomb.	Id.
Cuivre.	Protoxyde, bioxyde.
Mercure.	Protoxyde, bioxyde.
Osmium.	Protoxyde, sesquioxyde, bioxyde.
Iridium.	Protoxyde, sesquioxyde, bioxyde et peut-être trioxyde.
Palladium.	Protoxyde, bioxyde.
Rhodium.	Sesquioxyde, peut-être protoxyd
Argent.	Protoxyde.
Or.	Trioxyde.
Platine.	Protoxyde, bioxyde.

On remarquera dans ce tableau la présence du *thorinium* et du *zirconium* que certains chimistes ne regardant plus comme des métaux rangent dans un ordre intermédiaire à ces derniers et aux métalloïdes, mais que nous avons cru devoir y conserver sous le rapport qui nous occupe. D'un autre côté, l'arsenic n'y figure que pour mémoire, aucun de ses produits oxygénés n'étant susceptible de jouer le rôle de base. Quant aux acides *molybdique*, *chrômique*, *vanadique*, *tungstique*, *columbique et titanique*, leur affinité pour les acides est tellement faible que ce n'est qu'avec un petit nombre seulement qu'ils peuvent se combiner pour former des sels, à cause de leur grande proportion d'oxygène. Le protoxyde de vanadium, les oxydes de tungstène et de columbium ne peuvent jouer le rôle de base pour une raison contraire.

Bases organiques. Leur découverte est due à M. Sertuerner et date de 1816. Celles dont

l'existence est aujourd'hui bien constatée sont au nombre de 17, savoir : la *morphine*, la *codéine*, la *narcotine*, la *cinchonine*, l'*aricine*, la *strychnine*, la *brucine*, la *quinine*, la *delphine*, la *vératrine*, la *sabadilline*, l'*émetine*, la *solanine*, l'*atrophine*, la *ménispermine*, la *mélamine* et l'*amméline*. — Toutes sont solubles, blanches, inodores, plus pesantes que l'eau ; pour le plus grand nombre amères ou âcres et ramenant au bleu la teinture de tournesol rougie par les acides, ce qui leur a fait donner le nom d'*alcaloïdes*. Leur capacité de saturation est très faible, encore bien qu'elles puissent neutraliser les acides pour la plupart ; aussi les alcalis et même la magnésie leur enlèvent-ils ces derniers qu'elles enlèvent à leur tour à presque tous les autres oxydes. Toutes ont été jusqu'ici trouvées dans les végétaux à l'exception de l'*amméline* et de la *mélamine* qui sont artificielles. Toutes enfin sont composées d'oxygène, de carbone, d'hydrogène et d'azote, excepté cette dernière qui n'est point oxygénée, et tous les sels qu'elles forment sont incolores quand l'acide l'est lui-même. — Indépendamment des bases précédentes, les auteurs en ont annoncé d'autres en très grand nombre, mais beaucoup d'erreurs ont évidemment été commises à cet égard ; aussi nous bornons-nous à signaler seulement les suivantes : la *nicotine*, l'*hyoscyamine*, la *daturine*, la *colchicine*, la *corydaline*, l'*aconitine*, la *curarine*, la *cicutine*, la *capsicine*, la *jalapine*, l'*aloïne*, l'*ammoline*, l'*animine* l'*odorine*, l'*olanine* et la *cristalline*. Aucunes n'ont été analysées, mais on sait néanmoins que les sept premières contiennent de l'azote, puisqu'elles donnent de l'ammoniaque à la distillation. Toutes, dans l'état où elles ont été obtenues, ramènent au bleu le papier de tournesol rougi, s'unissent avec les acides pour former des sels neutres ou acides, mais jamais des sels basiques. — Il est évident d'après ce qui précède que le nombre des bases organiques est loin d'être rigoureusement fixé, et que tout au contraire les progrès de la chimie devront en faire connaître de nouvelles, en même temps qu'ils feront probablement rejeter quelques-unes de celles annoncées aujourd'hui, mais trop légèrement admises par les auteurs.

SALINES (*industrie*). Établissements dans lesquels on extrait ou on prépare le sel commun (*chlorure de sodium*). Ces établissements se divisent naturellement en mines, fontaines ou puits salés, et marais salants, suivant qu'on extrait le sel de l'intérieur de la terre lorsqu'on l'y trouve à l'état solide, ou qu'on le retire d'eaux salées provenant de sources, ou bien de l'eau de la mer.

Les dépôts de sel à l'état solide se trouvent dans les terrains secondaires au-dessus de la couche carbonifère et au-dessous de la couche crétacée et jurassique. Le terrain dans lequel ils se trouvent en a pris le nom de muriatifère ou salino-magnésien.

La mine la plus anciennement connue est celle de Wiliczka en Pologne ; elle a quatre-vingts myriamètres de long, huit de large et plus de trois cents mètres d'épaisseur. On en a découvert récemment en France dans le departement de la Meurthe, dans différents États de l'Allemagne, en Angleterre, en Hongrie, en Russie. Il en existe aussi en Afrique, en Asie et en Amérique. Le sel des mines est généralement connu sous le nom de sel gemme, il présente souvent l'aspect d'une pierre précieuse limpide ou opaque, colorée ou sans couleur, que l'on taille quelquefois en bijoux. Les anciens connaissaient le sel gemme et on le servait sur leurs tables, témoin Horace qui nous apprend que l'on servait du sel noir et du poivre blanc. Pline parle de montagnes de sel natif desquelles les rois de l'Inde tiraient plus de revenu que de l'or et des perles ; il en signale en Cappadoce, où on l'employait à bâtir des maisons, et en Espagne. Il dit qu'il y en a de plusieurs couleurs, et de si brillant qu'il reproduit les images.

L'extraction se fait à l'aide de puits et de galeries comme pour tous les autres minéraux, et alors le sel est trié, puis divisé en poudre plus ou moins fine, suivant le besoin. Mais souvent le sel est trop intimement mélangé de matières étrangères pour que le triage suffise, et on préfère le dissoudre dans de l'eau, d'où on le retire par évaporation. Ce procédé offre encore l'avantage d'éviter les frais de broyage. On opère cette dissolution, soit en faisant séjourner l'eau dans des bassins creusés dans la masse du sel, soit après avoir grossièrement divisé les blocs que l'on a extraits en les tenant suspendus dans un crible à la partie supérieure de vastes récipients. Dans ce dernier cas, le sel, à mesure qu'il se dissout, rend la couche supérieure du liquide plus pesante ; elle descend au fond du vase et est successivement remplacée par de

l'eau pure, ou au moins par celle qui a dissous le moins de sel : on arrive ainsi à la saturation complète de l'eau. On laisse déposer les matières insolubles qui étaient contenues dans la masse et l'on fait évaporer. Le sel se dépose dans un vase criblé de trous que l'on place au milieu de la chaudière et que l'on vide à mesure.

Les *sources salées* fournissent de l'eau chargée de toutes les matières différentes que l'on rencontre dans le sel des mines : chlorure de magnésium, sulfates de magnésie et de chaux, carbonates de chaux et de fer. Le procédé que l'on suit pour arriver à l'évaporation de l'eau se divise généralement en deux opérations successives : évaporation à l'air libre et évaporation à l'aide de la chaleur.

L'évaporation à l'air libre s'opère dans de vastes hangars couverts où l'on fait circuler l'eau dans le plus grand état de division possible, soit qu'on la fasse circuler en couche très mince sur des tables peu inclinées et disposées au-dessous les unes des autres en sens inverse depuis le haut jusqu'en bas de l'édifice, soit qu'on la fasse couler le long de cordes verticales, ou, ce qui est le plus ordinaire, qu'on la verse au sommet d'amas de fagots d'épines fort élevés et peu épais, au travers desquels elle filtre en se divisant à l'infini. Les hangars sous lesquels se font ces opérations s'appellent bâtiments de graduation, parce que l'eau y est conduite graduellement du point de salure qu'elle a dans les puits au degré de concentration le plus avantageux. Ces bâtiments sont élevés au-dessus de bassins dans lesquels retombe l'eau après chaque descente. L'eau de la source est élevée à leur sommet par une machine hydraulique quelconque, chapelet, pompe, etc.; elle y coule dans une large rigole garnie de chaque côté de pertuis très rapprochés, par chacun desquels elle peut s'échapper goutte à goutte. On n'ouvre jamais à la fois que la rigole du côté qui reçoit le vent. De cette façon l'eau est plus exposée à l'évaporation, et en outre elle est moins susceptible d'être chassée au dehors par la violence du vent, puisqu'elle est retenue par l'épaisseur du tas de fagots. Les bâtiments ont huit à dix mètres de large; leur longueur est proportionnée au travail que l'on veut obtenir, et elle va souvent de trois à quatre cents mètres. Leurs grands côtés doivent être exposés aux vents qui soufflent le plus ordinairement. Dans des circonstances favorables, dix chutes successives font évaporer plus des neuf dixièmes de l'eau. On évalue la surface qu'elle a parcourue à huit ou neuf mille mètres carrés. En vingt-quatre heures on obtient l'évaporation de soixante kilogrammes d'eau par mètre carré de surface garnie de fagots.

Quand l'eau est arrivée à peu près à la densité de 1,14, on la laisse reposer dans des bassins couverts appelés baissoirs : elle y dépose les matières insolubles qu'elle contenait, ainsi que les composés qui sont devenus insolubles par l'effet de la concentration, tels que le carbonate de fer et le carbonate et le sulfate de chaux. Les deux premiers ont leur maximum de solubilité à 3°,5 de l'aréomètre de Baumé, et le dernier à 5°. Des baissoirs, l'eau passe dans les chaudières. Ces chaudières et leurs fourneaux ont varié de forme et de disposition à mesure que les connaissances pyrothechniques ont marché: aujourd'hui les règlements exigent en France que les chaudières soient en tôle de fer ; le cuivre, que l'on avait employé quelquefois, a été proscrit dans la crainte qu'il ne rendît le sel insalubre.

Aujourd'hui le travail se partage en deux opérations et se fait dans deux chaudières. La première chaudière reçoit l'eau à environ 18° (Baumé). On se propose d'extraire particulièrement du liquide un sulfate double de chaux et de soude ainsi que les matières organiques qui y sont contenues. L'ébullition, aidée quelquefois par l'addition de sang de bœuf, coagule les matières organiques que l'on écume, et précipite le sulfate double que l'on enlève autant que possible, car la portion qui s'attache au fond des chaudières les détériore doublement, d'abord parce qu'empêchant la transmission de la chaleur au travers du métal elle la force à s'y accumuler et à le brûler, et ensuite parce qu'elle y est très adhérente et qu'il faut l'enlever à grands coups de masse et quelquefois à l'aide du ciseau. Cette opération s'appelle schelotage (du nom de schelot donné dans les usines au sel double). Lorsque le schelot est précipité, l'évaporation a vidé en partie la chaudière ; on la remplit d'eau concentrée de manière à ce qu'elle soit à peu près pleine après un nouveau dépôt de schelot. Cette opération dure 20 à 30 heures. L'eau est arrivée à 27° et on la passe dans la chaudière dite de salinage ou de soccage. C'est là que s'opère à la surface du liquide la cristallisation du sel. On le retire à l'aide de grandes écumoires, et après l'avoir égoutté on le porte au séchoir.

On a souvent fait le sel dans une seule chau-

dière. Alors on faisait bouillir l'eau avec un feu vif pendant 16 ou 24 heures; l'écume et le schelot se séparaient: la première était enlevée et le second se réunissait dans de petites auges placées sur les bords de la chaudière et où il se précipitait en grande partie, parce que l'agitation de l'eau y était moindre. Pendant le soccage, le feu doit toujours être moindre : la façon dont on le conduit influe sur la forme que le sel affecte.

La formation du sel ou salinage dure plusieurs jours dans la même chaudière, mais enfin le sel devient impur et l'eau s'épaissit, prend de la viscosité et de l'odeur. Alors on arrête le salinage et on retire l'eau qui prend le nom d'eaux-mères. Ces eaux, au fond desquelles il se forme souvent un dépôt brun que l'on appelle sel de socquement, ont depuis longtemps été utilisées à la saline de Montmorot. On en retirait des sels d'Epsom, de Glauber, et de la potasse. Le sel de socquement, de son côté, était remis dans la poêle lorsque les ouvriers voyaient que le schelotage ne s'effectuait pas. Depuis que les progrès de la chimie ont permis de connaître mieux la composition des eaux-mères, il a été possible d'améliorer l'extraction de ces différentes substances, et d'expliquer l'utilité de l'addition du sel de socquement ou des eaux-mères elles-mêmes dans la chaudière.

Les eaux salées contiennent, outre le sel, du sodium à l'état de chlorure, de l'oxyde de sodium (soude) à l'état de sulfate, du magnésium dans ces deux états, et en outre à l'état d'iodure, de bromure et de carbonate, et de la chaux à l'état de sulfate et de carbonate. Or, le chlorure de magnésium gâte le sel en donnant lieu à des sels déliquescents et amers; mais ce sel, en présence du sulfate de soude, donne lieu à une double décomposition de laquelle il résulte du sulfate de magnésie et du chlorure de sodium (sel), et lorsque les deux sels ne sont pas dans l'eau en quantité suffisante pour que la double réaction soit complète, il est utile d'y ajouter des eaux-mères ou du sel de socquement.

La législation ancienne exigeait que le sel fût livré pour la plus grande partie à la consommation sous forme de pains de dimensions et de poids déterminés: cette forme était donnée en pressant le sel dans des moules avant sa complète dessiccation; elle augmentait le prix du sel d'environ 1/6, et souvent en altérait la qualité, parce qu'elle obligeait d'y conserver une portion d'eaux-mères qui, brûlée dans l'opération du sechage, leur donnait un goût désagréable.

Les bâtiments de graduation ne sont pas employés depuis longtemps en France; il paraît qu'ils n'étaient pas usités à la saline de Moyenvie à la fin du siècle dernier. Ils ont été établis à celles de Bexvieux et d'Aigle, dans le canton de Berne, en 1664; l'eau contenait 8 p. 100 de sel, on la porta à 25 p. 100, ce qui produisit une économie de 5/12 dans l'emploi du bois. Plus tard le roi de Sardaigne fit établir par le même ingénieur, le baron Boëux, des bâtiments semblables, à Moutiers en Tarentaise. Ces appareils existaient déjà, mais sans qu'on puisse dire depuis quelle époque, à Sultz, en Alsace. Le baron de Boeux était du royaume de Saxe où on les avait importés de Lombardie en 1559.

La saline de Moutiers a, depuis quelques années, adopté un procédé qui économise le combustible, rend l'opération du salinage 17 à 18 fois plus rapide, en même temps qu'elle produit le sel le plus pur que l'on ait encore fabriqué. Mais il ne paraît pas qu'au total il y ait bénéfice pécuniaire. Ce procédé consiste à faire passer l'eau bouillante après le schelotage par un bâtiment de graduation à cordes. Les cordes sans fin ont 8 m. 25 cent. de long; elles passent dans des trous percés au travers des parois des canaux, et ont 7 à 8 millimètres de diamètre; elles se chargent jusqu'à acquérir 6 centimètres de diametre, et alors on fait tomber le sel.

L'exploitation des fontaines salées doit remonter à une haute antiquité. Le plus ancien titre qui mentionne une saline concerne celle de Salins: il constate qu'elle a été donnée par S. Sigismond, roi de Bourgogne, au commencement du VIe siècle, pour doter le monastère d'Agaune. Probablement que cette saline ou d'autres voisines étaient bien antérieures; car Strabon dit que l'on faisait grand cas à Rome des chairs salées dans le pays des Séquanais.

Les bâtiments de graduation ne peuvent être employés lorsqu'il gèle, puisque la circulation d'eau qu'ils exigent ne pourrait avoir lieu; alors la concentration est opérée par la gelée elle-même qui consolide une partie de l'eau pure.

Le feu est employé pour purifier ou même pour extraire le sel gemme et celui des fontaines salées, il l'est encore dans certaines circonstances pour le retirer des eaux de la mer, dans les pays où la température est variable. Cette fabrication, peu répandue, est usitée en Basse-Normandie. Les

ateliers où on la pratique s'appellent *sauneries*.

Les sauneries sont établies sur des grèves assez basses pour être couvertes d'eau au moins toutes les pleines mers. On laboure à la charrue, et on herse pour rendre le sable plus perméable. Le sel paraît bientôt à la surface du terrain : on y pratique alors de petits sillons que l'on coupe ensuite en travers de manière à en former de petits tas sur toute l'étendne de la grève. Le sable qui a d'abord été ainsi amassé est enlevé par des voitures pour le réunir en un seul grand monceau où on le prend pour le lessiver. Cette opération se fait en plaçant le sable par portions dans des fosses glaisées. On l'arrose d'eau de mer puisée dans un réservoir placé à portée et qui est rempli aussi par la marée. Cette eau, après avoir traversé le sable, s'égoutte par des tuyaux souterrains dans un réservoir placé auprès des chaudières. Les chaudières sont de plomb et on y évapore l'eau à siccité.

Cette fabrication a toujours été bornée : le sel devait se consommer dans le pays et était réputé de contrebande hors des limites fixées ; il était d'ailleurs, comme il est facile de le penser, d'une médiocre qualité.

Les différentes fabriques ont toujours eu intérêt à s'assurer de la quantité de sel que l'eau contenait avant de la soumettre à l'action du feu, puisque le combustible entre pour beaucoup dans le prix de revient du sel. On employait pour cela divers instruments ; la plupart étaient des tubes métalliques creux, qui entraient plus ou moins dans l'eau, suivant son degré de densité. Des lignes tracées à différentes hauteurs indiquaient, lorsqu'elles étaient atteintes par l'eau, combien il y avait de centièmes de sel. Pour déterminer ces lignes, on faisait dissoudre dans de l'eau pure des proportions déterminées de sel, et on marquait le point ou le tube s'arrêtait dans chaque dissolution. Les sauniers de Normandie se servaient d'une balle de plomb enduite de cire; cette balle devait surnager lorsque la saumure était assez chargée pour être mise à évaporer.

La construction des fourneaux n'est pas moins importante, car on en construit qui évaporent 3k,5 d'eau par kilog. de bois, tandis que certains autres n'en évaporent que 2k,5.

La plus grande quantité du sel est extraite des eaux de la mer; dans les pays chauds et secs, l'évaporation se fait par la seule action de l'air, dans des bassins convenablement disposés, et que l'on appelle marais salants. Ici point d'édifices, et cependant même résultat ; c'est que le même développement qui se trouvait en élévation dans les bâtiments de graduation se trouve ici en étendue.

Sur le bord de la mer est disposé un vaste réservoir qui s'emplit lors des hautes mers, et seulement lorsqu'il est à propos : on l'appelle *jas ;* l'eau y dépose les matières qu'elle tenait en suspension, et commence à s'y échauffer. On ne reçoit ordinairement dans ce bassin que 6 à 7 décimètres d'eau, bien qu'il doive être construit de manière à en recevoir 2 mètres. Du *jas*, l'eau passe, par un conduit souterrain, dans un autre réservoir au même niveau, d'une plus petite dimension et environ trente fois plus long que large. Ce réservoir, que l'on appelle les *couches*, est partagé en deux dans toute sa longueur par une levée de terre argileuse qui ne laisse qu'un pertuis à une de ses extrémités : chaque moitié est encore divisée transversalement par plusieurs levées de terre qui ne laissent aussi des pertuis qu'à une de leurs extrémités, et alternativement du côté du bord des couches et de la levée médiane. Toutes ces levées ou cloisons portent le nom de *vettes*. Le conduit souterrain s'appelle *gourmas* ; il donne l'eau avec plus ou moins d'abondance, suivant que l'on craint de refroidir les *couches*. L'eau entre par l'extrémité des *couches* opposée à celle où est le pertuis qui met les deux moitiés en communication, de sorte que, pour arriver au point où est un autre tuyau souterrain appelé le *faux gourmas* et qui est cependant place à la suite et en continuation du gourmas, elle est obligée de parcourir deux fois la longueur du canal en traversant chacune des *couches* suivant une ligne diagonale ; elle peut donc parcourir quinze et vingt fois ou plus la longueur totale du réservoir.

Par le *faux gourmas* l'eau entre dans un bassin de longueur égale aux couches, presque carré et de 25 à 30 ares de surface. Ce conduit est en communication par un de ses angles avec le *mort*, conduit découvert d'environ 3 décimètres de large et de 3 centimètres au-dessous du fond des *couches*, et qui fait le tour entier du bassin pour revenir près du même angle communiquer avec un canal à peu près aussi large que les couches ; divisé absolument de même, et que l'on appelle les *tables*. La partie qui reste du marais contient au milieu et dans

toute sa longueur un canal pareil aux *couches*, si ce n'est qu'il est divisé par des *vettes* seulement en travers ; on l'appelle le *muant*. Chacune des divisions du *muant* fournit de chaque côté, par de petites rigoles appelées *brassours*, de l'eau à quatre ou six *carrés*, appelés *aires* ou *œillettes*, dans lesquels s'opère le dépôt du sel. A une des extrémités du *muant* est pratiqué un canal souterrain appelé *coy*, par lequel on vide le marais, au commencement de mars, pour en ôter les boues. L'eau parcourt jusqu'à 4,000 metres en circulant parmi tous ces obstacles. Elle ne passe d'une division dans l'autre que par des pertuis qui permettent d'en régler la quantité. Les aires, plus basses que le muant, sont complètement fermées; c'est en faisant un ou plusieurs trous entre deux terres que l'on y introduit l'eau (environ 3 centimètres d'épaisseur); puis le trou qui se bouche en passant une pelle sur la terre se referme. Les tables et le muant ne doivent guère avoir plus de 6 à 7 centimètres d'eau.

La réserve avec laquelle on admet l'eau dans chacune des parties du marais est très importante pour la réussite. Admise trop brusquement et en trop grande quantité dans le *jas*, elle ne s'y échauffe pas et peut interrompre pendant quinze jours ou plus le salinage en refroidissant le marais ; quelquefois, au contraire, c'est en rafraîchissant l'eau qu'on détermine le dépôt du sel.

Entre le jas et le marais, on conserve un espace de terre appelé *bosses*, où l'on dépose le sel jusqu'à ce qu'il soit prêt à être enlevé.

Le marais commence à saler vers le mois de mai ou de juin, il continue jusqu'à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Avant que le sel ne se dépose l'eau rougit. C'est probablement à la manifestation de ce changement que les *muants* doivent leur nom (du verbe muer, changer). Puis il se forme dans les aires une légère couche solide à la surface de l'eau, et l'on dit qu'elle *crème*. Alors on écrème l'eau avec des rateaux, et l'on ramène le sel sur le bord de l'aire, ou plus souvent on brise la couche pour la faire tomber à fond; dans ce cas, le sel se forme en gros grains; on le tire avec des rables de bois sur une levée plus large que les autres, et qui est bordée de chaque côté par des aires. Cette levée ou *vette* porte le nom particulier de *vie* (probablement du mot *via*, voie, chemin). On y amasse le sel en tas coniques appelés *pilots* (petites piles), puis on le porte sur les bosses où on le laisse en gros tas, que l'on appelle *vaches* lorsqu'ils sont à base carrée. On couvre ces tas avec de la paille ou avec une herbe marine pour les garantir de la pluie. Le sel ainsi entassé se débarrasse des sels déliquescents qu'il contenait.

Lorsqu'un marais commence à saler, il ne donne de sel qu'une fois par semaine; plus tard il en donne deux et trois fois, ou même tous les jours. Un fait remarquable, et qui n'avait pas échappé aux anciens, c'est que, lorsque le marais est en train de saler, il sale beaucoup plus sous l'influence de forts brouillards. Pline dit que l'eau de pluie est indispensable aux salines pour faire du sel : il indique encore l'extraction des fontaines salantes : « Ils cuisent, dit-il, l'eau de la source, et, en la laissant refroidir, en tirent du sel. »

On estime le produit, et par suite la valeur d'un marais par la quantité d'*aires* ou *œillets* qu'il contient. L'œillet a de 3 à 4 mètres de large sur environ 5 mètres de long, et fournit dans les bonnes années 30 ou 34 hectolitres de sel ; on l'estime sur les côtes de Bretagne au prix moyen de 300 francs. Les marais salants qui sont dans le rayon des ports de Croisie, du Pouliguen et de Resquer (Bretagne), renferment aujourd'hui 33,000 œillets, ils représentent donc un capital d'environ 9,000,000 de francs. On a évalué leur récolte en 1844 à 80,000,000 de kilogrammes, qui, au prix de 3 fr. les 100 kilog., représentaient une valeur de 2,400,000 francs, réduits à 1 million 8 ou 900,000 francs, déduction faite de la part du paludier; ce qui laisse au propriétaire un revenu net de 18 à 20 pour 100.

Les marais dont nous venons de parler fournissent à l'étranger sept ou huit millions de kilogrammes, lorsque le prix du sel ne dépasse pas 50 à 60 fr. le muid (ou les 2,600 kilog.). Le sel nouveau ne vaut en général que les 3/5 ou les 2/3 du prix de celui fait depuis un an ou deux, ou de celui qui est étuvé et la moitié de celui qui est raffiné. Les prix sont ordinairement plus bas dans les marais de la Méditerranée que dans ceux de la Bretagne.

Dans les pays très froids on ne pourrait obtenir l'évaporation de l'eau comme dans les marais salants du midi, ni sa concentration par le lessivage des sables comme dans les sauneries de Normandie; mais on a remarqué que la glace

formée dans l'eau de mer n'est jamais salée, et on a mis cette remarque à profit pour séparer une grande partie de l'eau pure. Sur les bords de la mer, à Okhotsk notamment, on fait geler l'eau de mer, et en enlevant la glace à mesure qu'elle se forme, on obtient une eau très concentrée que l'on fait ensuite évaporer.

L'eau de mer contient $3^k,46$ sur 100^k de parties solides, et parmi celles-ci il y a $2^k,50$ de sel, $0^k,35$ de chlorure de magnésium, $0^k,58$ de sulfate de magnésie, $0^k,02$ de carbonates de chaux et de magnésie, et $0^k,01$ de sulfate de chaux, des traces d'iode et d'une matière végétale à laquelle est due la coloration de l'eau avant le salinage. Le sel des marais salants contient toutes les matières solides, excepté une portion de celles qui forment des sels déliquescents qui peuvent s'échapper avant la vente du sel. Les fontaines salantes peuvent produire du sel plus pur, surtout lorsqu'on emploie dans leur fabrication de la chaux pour éliminer complètement le chlorure de magnesium. Les différences de provenances influent donc sur la pureté du sel. Aussi, sur 100 kilogr., il a été trouvé qu'il contenait :

A Moutiers, jusqu'à	$98^k,67$ de sel.
A l'étang de Berre, près Marseille,	96,12
Id. par un procédé nouveau,	99,23
Sel gemme de Chester,	98,60
Sel du Croisle,	87,97
Id. de St.-Ubes, 3e qualité,	80,09
Sel de Russie,	77,60

Ce dernier contenait jusqu'à $15^k,20$ de sulfate de soude.

Le sel est souvent raffiné pour les usages alimentaires; cette opération consiste à le dissoudre comme on le fait pour le sel gemme, et à en séparer les matières étrangères par l'évaporation. On le vend en cet état sous le nom de sel blanc. Lorsqu'on veut l'obtenir en cristaux très fins, l'évaporation doit être faite rapidement; mais lorsqu'on désire obtenir de gros cristaux, il faut modérer l'ébullition. Lorsque l'on emploie pour faire le sel blanc du sel dit de morue, qui a déjà servi aux salaisons, on le calcine préalablement pour détruire toutes les parties animales.

Le sel coûte d'extraction dans les mines 35 à 50 cent. les 100 kilogr., et dans les marais de 60 cent. à 2 fr. 50 cent. Il est frappé d'un impôt de 30 fr. par 100 kilogr., et se vend au consommateur de 38 à 50 francs. On y introduit souvent des matières étrangères, dans le but d'en augmenter le poids. Les plus usitées sont le sulfate de chaux (plâtre cru), le sulfate de soude cristallisé et les sels de varech. Ces mélanges ne sont pas fort dangereux, mais ils constituent une fraude condamnable et qui par malheur se reproduit trop fréquemment.

Les salines sont nombreuses en France; il y a des marais salants dans les départements de la Vendée et du Morbihan, on en compte sept dans celui de la Charente-Inférieure. Il y en a encore dans les départements des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault. Les mines de sel se trouvent dans le département de la Meurthe et les départements voisins. L'existence des sources salées, si nombreuse dans l'ancienne Lorraine, faisait supposer l'existence de couches de sel souterraines; mais ce ne fut qu'en 1818 que, par suite de sondages qui avaient pour but la recherche de la houille, on découvrit plusieurs couches d'une épaisseur totale de 65 mètres. Dans le sud-ouest, la présence de sources salées amena aussi la découverte, dans le département des Basses-Pyrénées, d'un banc de sel de 75 mètres d'épaisseur.

L'exploitation des salines a toujours été soumise à des lois spéciales. La loi romaine considérait ce travail comme une peine à laquelle elle permettait de condamner les femmes. La législation ancienne est exposée au mot *Gabelle;* aujourd'hui plusieurs dispositions de lois différentes subsistent simultanément, car les diverses lois n'ont, comme il est malheureusement d'usage, aboli les précédentes qu'en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions nouvelles. La loi du 19 juin 1840 statue : « Nulle exploitation de mines de sel, de sources ou de puits d'eau salée naturellement ou artificiellement, ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une concession consentie par ordonnance royale, et suivant les prescriptions de la loi du 21 avril 1810. Les concessionnaires sont tenus, avant toute exploitation, de faire la déclaration exigée par la loi du 24 avril 1806, et d'extraire ou de fabriquer annuellement au moins cinquante mille kilogrammes, à moins qu'une ordonnance royale n'autorise à rester au-dessous de ce minimum. L'enlèvement des eaux salées et des matières salifères est interdit pour toute destination autre que celle d'une fabrique regulièrement autorisée, sauf les cas, à prévoir par

des règlements d'administration publique, de destination pour des exploitations agricoles ou manufacturières, et de la salaison soit en mer, soit à terre, des poissons de toute sorte. Il n'est rien changé aux autres dispositions des lois et règlements relatifs à l'exploitation des marais salants. Jusqu'au 1er janvier 1851, des ordonnances royales règleront: 1° l'exploitation des petites salines des côtes de la Manche; 2° les allocations et franchises sur le sel dit *de troque*, dans le département du Morbihan et de la Loire-Inférieure. A cette époque toutes les salines seront soumises aux prescriptions de la présente loi. Cette loi porte encore résiliation du bail passé (21 octobre 1825) à la compagnie des mines de sel de l'Est. Une ordonnance royale du 7 mars 1841 a réglé les conditions auxquelles les concessions pourraient être obtenues: elle statue qu'aucune recherche de mine de sel ou d'eau salée, faite en vertu de la loi du 21 août 1812, ne peut être commencée qu'un mois après la déclaration faite à la préfecture; elle maintient provisoirement les exploitations en activité lors de la promulgation de la loi du 17 juin 1840, à charge de former des demandes en concession dans le délai de trois mois de la promulgation de l'ordonnance. Une autre ordonnance du 17 septembre 1841 règle les conditions auxquelles la régie des contributions indirectes continuera l'exploitation des salines de l'Est jusqu'à l'époque où elles seront vendues.

Les salines de l'Est avaient été, en 1825, achetées par l'État à ceux qui les avaient découvertes; une ordonnance du 21 août 1825 rendit le domaine concessionnaire des mines existant sur dix départements. Il fut traité pour la régie intéressée de toutes ces salines avec une compagnie. Cette exploitation donna lieu à des plaintes très vives; le gouvernement, pour faire baisser le prix du sel dans les départements de l'Est, réduisit le prix du bail de la compagnie; enfin ces mêmes salines ont été vendues. Toutes ces opérations ont entraîné le trésor dans de grands sacrifices. Le ministre n'évaluait pas à moins de cinq millions ce que coûterait la seule résiliation du bail de la compagnie. (*Voy.* Sel et Gabelles.)

SALINES (*com.*). Le commerce comprend sous ce nom tous les poissons salés ou saurés, c'est-à-dire fumés. Ce commerce est très important; on consomme annuellement à Paris pour près de quatre millions de salines. Les procédés de salaisons et les quantités consommées à l'intérieur ou exportées sont exposés aux articles Anchois, Harengs, Maquereaux, Morue, Saumon, Sardines. Émile Lefèvre.

SALINGUERRA, de Ferrare, l'un des chefs du parti gibelin en 1200, et rival d'Asco VI, marquis d'Este, chef du parti guelfe, se fit remarquer dans cette longue lutte où des trahisons réciproques accoutumaient chaque parti à ne respecter aucun engagement, aucun serment. Il périt octogénaire dans les prisons de Venise où il était retenu depuis longtemps par suite d'un stratagème des guelfes qui avaient feint de traiter avec lui pour se saisir de sa personne.

SALINS, petite ville de Franche-Comté, faisant aujourd'hui partie du département du Jura, est connue dès le temps de l'invasion des barbares par ses célèbres salines qui lui ont imposé leur nom. Des différents auteurs qui ont écrit sur cette ville, les uns veulent lui attribuer une origine druidique, tandis que les autres ne la font remonter qu'au VIe siècle, époque à laquelle Sigismond, roi de Bourgogne, ayant donné les sources salées qui sont dans cette ville à l'abbé de Saint-Maurice, il s'y forma en peu d'années un bourg considérable. Encore cette dernière opinion admet-elle que les sources salées étaient déjà connues et exploitées. Elles furent découvertes, dit-on, par des pâtres qui observèrent que leurs troupeaux couraient boire avec une extrême avidité dans le fond d'une vallée couverte d'une épaisse forêt. Salins, bâti sur la Furieuse, avait vu sa population s'élever assez rapidement jusqu'à neuf mille habitants. Elle resta stationnaire pendant des siècles. Fortifiée au moyen âge, elle est encore défendue par les deux forts Belin et Saint-André. Le 27 juillet 1825, elle fut presque entièrement détruite par un violent incendie qui dura trois jours; mais une souscription ouverte par toute la France lui permit de se relever rapidement de ses ruines plus belle qu'auparavant. Ses salines, remarquables par leur abondance et leur bonté, fournissent chaque année des quantités énormes de sel, dont la plus grande partie est expédiée en Suisse. Duhaut.

SALIQUE (Loi) (*hist.*). La loi salique a été longtemps regardée, par une foule de publicistes et d'historiens, comme la loi fondamentale de la monarchie française. Personne n'ignore maintenant quel est le sens véritable de

l'article fameux où l'on puise la maxime qu'au royaume de France la femme ne succède pas. C'est tout simplement une règle de droit privé, applicable aux successions des particuliers, et même une exception, dont l'objet est d'appeler les mâles à recueillir, par préférence sur les femmes du même degré, une certaine classe de biens, appelée *terra salica*. La nature de ces biens est d'ailleurs une matière sur laquelle les savants disputent encore. Quoi qu'il en soit, la loi salique n'en est pas moins un monument historique d'une haute importance; car elle forme une espèce de code où sont réunies la plupart des coutumes qui règlaient le droit politique, le droit criminel et le droit civil des Francks sous les deux premieres races. Aucune législation n'a été l'objet de controverses plus animées. La date précise de son origine, les noms de ses auteurs, le lieu où elle fut promulguée, la langue dans laquelle on l'écrivit primitivement, l'authenticité même d'une partie des textes que nous possédons, sont autant de problèmes que la critique n'est pas parvenue à résoudre pleinement. C'est là un fait qu'il ne faut point perdre de vue quand il s'agit de cette loi, sous peine de confondre la certitude historique avec les hypothèses de l'écrivain, et la vérité avec la vraisemblance.

Le nombre des manuscrits de la loi salique existants en Europe est beaucoup plus considérable que ne l'a cru M. Guizot. Dix-huit manuscrits seulement sont mentionnés par lui dans son *Cours d'histoire moderne*, savoir : quinze trouvés sur la rive gauche du Rhin, en France, et trois en Allemagne. Le chiffre de ces manuscrits s'élève au contraire à soixante-cinq, répartis ainsi qu'il suit : 29 existant à la Bibliothèque royale à Paris, 1 à Autun, 1 à Montpellier, 1 à Cambrai, 1 à Lyon, 2 dans la bibliothèque particulière de M. Barrois, 1 à Bamberg, 1 à Berne, 1 à Bonn, 1 à Copenhague, 1 à Gotha, 1 à Hambourg, 2 à Leyde, 2 dans la bibliothèque particulière du baronet Thomas Philipps, à Middlehill, dans le Worcestershire, 1 à Modene, 1 à Munich, 7 à Rome, 4 à Saint-Gall, 1 à Saint-Paul en Carinthie, 1 à Vérone et 5 à Wolfenbüttel. Indépendamment de ces manuscrits, sept autres, indiqués par d'anciens auteurs qui les décrivent, ont disparu. L'Europe a donc possédé jusqu'à ce jour soixante-douze manuscrits de la loi salique. Ces textes ont entre eux une grande ressemblance quant au fond des dispositions; mais ils diffèrent par l'ordre, par le nombre des titres, et très souvent par la rédaction. Tous sont en latin plus ou moins corrompu. On trouve dans quelques-uns des intercalations de mots appartenant à l'ancienne langue des Francks, qu'on a coutume d'appeler *gloses malbergiques*.

La première édition de la loi salique, avec le texte purement latin, fut publiée en France, au milieu du XVIe siècle, par Jean du Tillet, évêque de Meaux. Vers la même époque, mais postérieurement, le jurisconsulte Jean Hérold donna aussi, à Bâle, une édition de la même loi, avec les gloses germaniques. On a cru pendant longtemps que Hérold s'était servi d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde; mais rien n'est plus problématique que l'existence de ce manuscrit, vainement cherché par Baluze. Nous ajoutons que, parmi les manuscrits connus en Europe, il n'en est pas un seul dont le texte d'Hérold soit la copie littérale. Cinquante ans plus tard, en 1602, Lindenbrog publia à Paris une troisième édition, semblable à celle de Jean du Tillet, collationnée par Pithou sur plusieurs manuscrits. Théodore Bignon reproduisit, en 1665, la même loi avec des notes de Jérôme Bignon. Le texte de Baluze, inséré dans le premier tome des capitulaires, a été rédigé d'après ces diverses éditions et la collation de onze manuscrits. Outre ces éditions, il faut encore mentionner celle d'Eccard, d'après un manuscrit de la bibliothèque ducale de Wolfenbuttell; celle de Fricke, dans le *Thesaurus antiquitatum germanicarum*, et enfin l'édition publiée en 1831 par Feuerbach, professeur à l'université d'Erlangen, d'après un manuscrit de Munich. Tous ces textes sont entre eux très différents.

Cette variété de documents explique les controverses dont la loi salique a été l'objet à toutes les époques. Comme nous l'avons dit déjà, ces luttes scientifiques ont enfanté une multitude de systèmes, dont l'exposé seul dépasserait les bornes de ce travail. Laissant donc de côté toutes les questions accessoires et de pure érudition, nous nous bornerons à indiquer l'origine, le caractère et le but de cette législation, qui répand une si vive lumière sur les premiers temps de la monarchie.

La loi salique a reçu son nom de la tribu des Francks Saliens. C'est aujourd'hui le sentiment le plus généralement admis et qui nous semble aussi le plus probable. L'époque où elle fut ré-

digée pour la première fois est demeuré incertaine. Des écrivains qui font autorité pensent qu'il a existé de cette loi un texte, écrit dans l'ancienne langue des Francks, avant l'invasion sur la rive gauche du Rhin. Plusieurs manuscrits contiennent une sorte de préface qui semble, au premier aspect, justifier cette opinion. Voici, en effet, ce qu'on y lit : « La na-« tion des Francks, illustre, ayant Dieu pour « fondateur, forte sous les armes, ferme dans « les traités de paix, profonde en conseil, noble « et saine de corps, d'une blancheur et d'une « beauté singulière, hardie, agile et rude au « combat, depuis peu convertie à la foi catho-« lique, libre d'hérésie ; *lorsqu'elle était en-« core sous une croyance barbare*, avec l'in-« spiration de Dieu, recherchant la clé de la « science ; selon la nature de ses qualités, dé-« sirant la justice, gardant la piété ; *la loi sa-« lique fut dictée* par les chefs de cette nation, « qui, en ce temps, commandaient chez elle. — « On choisit, entre plusieurs, quatre hommes, « savoir : Wisogast, Bodogast, Salogast et « Windogast, dans les lieux appelés Salaghere, « Bodoghere, Windoghere. Ces hommes se « réunirent dans trois *mâls* (assemblée des « hommes libres), discutèrent avec soin toutes « les causes de procès, traitèrent de chacune « en particulier, et décrétèrent leur jugement en « la manière qui suit. Puis, lorsque, avec l'aide « de Dieu, Choldwig-le-Chevelu, le beau, « l'illustre roi des Francks, eut reçu le premier « baptême catholique, tout ce qui dans ce pacte « était jugé peu convenable fut amendé avec « clarté par les illustres rois Choldwig, Chil-« debert et Chlotaire, et ainsi fut dressé le dé-« cret suivant. — Vive le Christ qui aime les « Francks ! qu'il garde leur royaume et rem-« plisse leurs chefs de la lumière de sa grâce ! « qu'il protége l'armée ; qu'il leur accorde des « signes qui attestent leur foi, la joie de la paix « et la félicité ! que le seigneur Jésus-Christ « dirige dans les voies de la piété les règnes de « ceux qui gouvernent ! car cette nation est « celle qui, petite en nombre, mais brave et « forte, secoua de sa tête le dur joug des Ro-« mains, et qui, après avoir reconnu la sain-« teté du baptême, orna somptueusement d'or « et de pierres précieuses les corps des saints « martyrs, que les Romains avaient brûlés par « le feu, massacrés, mutilés par le fer, ou fait « déchirer par les bêtes..... » La question se-rait évidemment résolue si ce document devait être pris à la lettre. On y voit, en effet, que la loi salique fut *dictée* par les chefs de la nation des Francks lorsqu'elle était encore sous le joug d'une croyance barbare, c'est-à-dire avant la conversion de Clovis. Mais on sait aujourd'hui que cette espèce de préface ne mérite d'autre autorité que celle qui peut s'attacher à des traditions recueillies par les copistes, dont elle fut l'œuvre vers le VIIIe siècle. Comme tous les peuples barbares, les Germains confiaient à la tradition orale et à la poésie le soin de transmettre et de perpétuer les évènements et les usages nationaux : *Quod unum apud illos memoriæ et annalium genus*, dit Tacite ; et rien ne vient établir sûrement qu'ils aient dérogé à cette coutume pour la loi salique. Ni Grégoire de Tours, ni Frédégaire, ni aucun des premiers chroniqueurs qui ont raconté avec détail l'histoire des Francks, ne parlent de la rédaction de leurs lois. M. Pardessus a démontré de plus, dans un ouvrage récent, que le mot *dictèrent* (*dictaverunt*), de la préface, ne signifie pas une rédaction écrite, mais une simple promulgation. La seule conclusion qu'un esprit judicieux puisse tirer de ces documents, c'est qu'il existait au VIIIe siècle une croyance assez générale, un souvenir populaire, que les coutumes des Francks avaient été recueillies au delà du Rhin, antérieurement à l'invasion. Le fait en lui-même reste incertain. Quoi qu'il en soit, la loi salique, telle que nous la possédons, ne remonte pas au delà de l'époque où les Francks étaient maîtres d'une partie considérable de la Gaule. La première preuve, c'est qu'elle est écrite en latin, langue des vaincus, à laquelle un peuple conquérant ne dut pas s'asservir, dès l'origine, pour la rédaction de ses lois. Les dispositions, l'esprit général, le ton de cette législation, accusent avec plus d'énergie encore sa nouveauté. L'influence de la religion sur les mœurs barbares s'y fait déjà remarquer ; et l'on sent la grande place qu'occupe le christianisme dans les esprits et dans la société. Les églises, les évêques, les diacres, les clercs, y sont souvent mentionnés. La nécessité de la loi se comprend d'ailleurs à cette époque de transformation. La vie errante avait cessé pour les Francks, disséminés sur un vaste territoire. Cette existence plus sédentaire, la profession d'une religion nouvelle, le contact journalier d'une race vaincue mais civilisée,

changeaient peu à peu les anciennes mœurs. De là des relations, des transactions, de nombreux besoins, que n'avaient pu prévoir les vieilles coutumes de la Germanie. La loi salique fut destinée à combler en partie ces lacunes de la législation antérieure; et c'est là qu'on trouve la première atteinte portée à ces traditions germaniques, qui, médiocrement altérées sous la première race, effacées davantage sous la seconde, finirent par s'éteindre presque entièrement sous la troisième race.

La rédaction de ces coutumes commença du temps de Clovis, qui les promulgua comme chef de la tribu salique, et y fit les additions commandées par la nouvelle situation de la tribu dans les Gaules. Childebert et Chlotaire y ajoutèrent encore. Plus tard Charlemagne en donna une nouvelle édition, à la fin du VIII[e] siècle. La loi salique, telle qu'elle nous est parvenue, est donc postérieure à la conversion de Clovis. Nous croyons, comme M. Guizot, qu'elle se rattache à des coutumes recueillies et transmises de génération en génération lorsque les Francks habitaient vers l'embouchure du Rhin, et modifiées, étendues, expliquées, rédigées en loi à diverses reprises, depuis Clovis jusqu'à Charlemagne.

L'incertitude renaît lorsqu'on se demande quel est le plus ancien et le plus authentique des textes qui nous sont parvenus. La plus haute antiquité est accordée par les uns au texte de Charlemagne, tandis que d'autres l'attribuent à celui qui contient la glose germanique ou malbergique. Le texte d'Héroid paraît, au contraire, à certains savants d'une date plus récente. M. Pardessus, qui a porté dans ces études difficiles une grande érudition, unie au plus judicieux esprit, vient d'émettre une opinion mixte, qui nous semble préférable. M. Pardessus pense que, sous le règne de Clovis, il a été fait une rédaction des coutumes des Francks Saliens; que cette rédaction contenait uniquement les matières traitées dans les titres dont sont composés le livre premier de la *Lex prima* du manuscrit de Wolfenbüttel, trois textes manuscrits de la bibliothèque royale, et les soixante-cinq premiers titres du manuscrit de Munich. Le même écrivain explique ainsi l'origine des articles ajoutés à cette rédaction primitive : « En ce qui concerne les *Capitula* « *principalia*, les prologues attestent assez « qu'ils furent convenus *consensu omnium*, « et avec la solennité d'une assemblée géné« rale... mais on ne tarda pas à reconnaître « la grande difficulté qu'il y avait à réunir tous « les hommes libres pour délibérer sur les règles « de droit, dont le besoin se faisait sentir à me« sure que l'établissement des Francks dans la « Gaule recevait de l'extension et de la fixité. « L'autorité royale dut y pourvoir. C'est pro« bablement ainsi que Clovis *addidit quid* « *deinceps*. Ses successeurs agirent de même, « et comme ces actes de l'autorité royale, sans « être précisément des lois, n'en étaient pas « moins mis à exécution par les comtes, plu« sieurs copistes de la loi salique purent y join« dre ce qui avait été ainsi ajouté. Je suis même « convaincu que la plupart des *capita extra-* « *vagantia* n'ont pas été rédigés par ordre des « rois; qu'ils sont simplement des résultats de « la jurisprudence des plaids ajoutés, par les « soins des comtes ou de quelques chanceliers, « aux traités de la loi, pour en expliquer et en « développer le sens, ou pour constater des cou« tumes, peut-être de simples usages locaux, « sur des points que cette loi n'avait pas prévus; « car le peuple même, dont la législation est la « plus volumineuse, ne peut espérer qu'elle « prévoira tous les cas. Ce sont la jurisprudence « et les usages qui remplissent les lacunes. « Comme la plupart de ces additions n'avaient « pas acquis un caractère législatif par des dé« libérations nationales, Charlemagne ne les a « point admises dans son édition de la loi sali« que. » Le texte même de la loi confirme cette opinion, que M. Guizot avait déjà professée.

On y lit en effet : « Si quelqu'un a dépouillé « un mort avant qu'on l'ait mis en terre, qu'il « soit condamné à payer 1,800 deniers, qui font « 45 sous; et, *d'après une autre décision* (*in* « *alià sententià*), 2,500 deniers, qui font 62 « sous et demi (titre XVII, *De exspoliationi-* « *bus*, § 1). » Ces expressions de la loi prouvent assez que ce n'est pas là un texte législatif; elles sont exactement celles qu'on emploierait dans un recueil d'arrêts.

La loi salique, et en général tous les codes barbares, sauf celui des Ostrogoths, offrent un caractère particulier, déjà signalé par Montesquieu. Tous les habitants de la France sont aujourd'hui sous l'empire de lois communes. Dans les premiers temps de la monarchie, la loi de chaque tribu régissait, au contraire, et suivait partout les hommes de cette tribu et

leurs descendants. Ainsi le Ripuaire obéissait à la loi ripuaire, le Bourguignon à la loi bourguignonne, le Bavarois à la loi bavaroise; et cette personnalité des lois avait jeté dans les mœurs des racines si profondes, que Charlemagne, le père de la centralisation, n'osa pas y porter atteinte, au sein même de ses conquêtes d'Italie. La loi salique régissait tous les habitants sous le rapport politique; mais ses dispositions civiles et pénales ne s'appliquaient qu'aux vainqueurs, aux Francks saliens. Le droit romain continua de gouverner les vaincus. Cependant les délits commis par les Romains envers les barbares, et réciproquement, étaient punis selon les prescriptions de la loi salique. Ces coutumes ont été le premier pas vers l'unité de la législation.

La loi salique est tout à la fois une loi civile, une loi politique et une loi pénale; mais le droit criminel y tient incomparablement la plus grande place. On voit, à la simple lecture de cette législation, qu'elle appartient à une société grossière, où le désordre des volontés et des forces individuelles était extrême, où la sûreté des personnes et des propriétés était sans cesse en péril. La loi s'occupe du vol des animaux avec les plus minutieux détails, depuis le cochon de lait jusqu'à la truie qui marche à la tête d'un troupeau; depuis le veau de lait jusqu'au taureau; depuis l'agneau de lait jusqu'au mouton; depuis le chevreau jusqu'au bouc; depuis le chien conducteur de meute jusqu'au chien de berger. Le cheval est particulièrement protégé. La chasse et la pêche ont leur garantie. Toutes les espèces d'arbres sont mises à l'abri par des dispositions spéciales. Le courage étant la première qualité des barbares, toute injure qui en suppose le défaut est punie. Ainsi, appeler un homme *lepus*, lièvre, amène une composition de trois sous d'or.

Néanmoins ces lois, si violentes dans les choses qu'elles peignent, non-seulement ne sont pas cruelles dans les peines qu'elles infligent, mais elles semblent même porter à la personne et à la liberté des hommes un singulier respect. La peine de mort n'est prononcée que cinq fois dans la loi salique; encore peut-on toujours s'en racheter. Les peines corporelles, l'emprisonnement y sont inconnus. L'unique peine, à proprement parler, c'est la composition, c'est-à-dire une certaine somme que le coupable est tenu de payer à l'offensé ou à sa famille.

La loi salique est incomplète sur la procédure criminelle. On rencontre çà et là des dispositions spéciales sur les assignations, la comparution en justice, les obligations des témoins et des juges, sur les épreuves judiciaires. Les mêmes lacunes se font remarquer en ce qui concerne les institutions politiques et civiles. Pour les compléter, il faudrait porter ses regards au delà du texte. Dans tous les cas, nous devons nous abstenir de cet examen, qui sera plus convenablement placé au mot Loi. Notre but unique, c'était d'indiquer l'origine et le caractère général de la loi salique. J. Langlais.

SALISBURY (Jean Petit, dit de), savant moine anglais du XIIe siècle, ainsi surnommé du lieu de sa naissance, et, pour le même motif, appelé aussi par les anciens auteurs *Suriberiensis* ou *Severianus*, vint très jeune suivre, en Bretagne, les leçons du célèbre Abeilard; puis, en 1137, se rendit à Paris pour y achever ses études en tous genres, et se mit bientôt à même d'enseigner quelques-unes des sciences auxquelles il s'était livré. De retour en Angleterre après douze ans d'absence, il prit les ordres, demeura quelque temps attaché à l'église de Canterbury, revint en France, passa de là en Italie, fut accueilli avec distinction par les papes Eugène III et Adrien IV; enfin, rentré de nouveau en Angleterre, s'attacha comme secrétaire au célèbre archevêque de Canterbury, Thomas Becket, dont il partagea la proscription. Pendant les sept années que dura son exil, Jean Petit, qui eut occasion de se faire connaître par le pape Alexandre III, venu comme lui en France pour y chercher un asile, remplit auprès de ce pontife les fonctions de secrétaire. Il avait enfin rejoint son premier patron, lorsque celui-ci fut assassiné au pied des autels. (*Voyez* Becket.) La réputation de savoir et de piété de Jean de Salisbury le fit élire, en 1176, par le clergé et le peuple de Chartres, pour leur évêque. Le nouveau prélat assista trois ans après au concile de Latran. Il mourut dans le chef-lieu de son diocèse en 1180. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages qui décèlent une érudition surprenante pour son époque. Ce sont: *Polycraticus sive de nugis curialium et vestigiis philosophorum*, traduit en français par Mézeray, ouvrage où il traite de morale, de philosophie et de politique, une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, *de saint Paul*, et des lettres très curieuses.

SALIVAIRE (appareil), SALIVE et SALIVATION. — § I. L'appareil salivaire, ou l'ensemble d'organes chargés de sécréter la salive et de la conduire dans la bouche, se compose de glandes disposées par paires, au nombre de trois de chaque côté, désignées par les noms de *parotide*, *sous-maxillaire*, *sublinguale*, et munies chacune d'un ou de plusieurs conduits excréteurs. Quelques anatomistes y réunissent les glandes *molaires*, *buccales* et *labiales*, qui ne sont en définitive que des agglomérations de follicules muqueux, disséminés dans l'épaisseur ou au-dessous de la membrane qui tapisse la bouche, mais paraissant toutefois sécréter un liquide analogue à la salive. — La glande *parotide* (du grec παρὰ, auprès, et οὖς, ὠτός, oreille), la plus volumineuse des trois, est située à la partie latérale inférieure de la tête, vers la région postérieure des joues, où elle occupe l'espace compris entre la partie inférieure du conduit auditif externe, l'apophyse mastoïde et l'angle de la mâchoire inférieure, s'étendant jusque sous le muscle masséter, au voisinage de l'éminence transverse de l'os des pommettes, de forme ovale, légèrement aplatie de dehors en dedans et allongée de bas en haut. De la partie supérieure moyenne de son bord antérieur naît son conduit extérieur, connu sous les noms de *canal parotidien*, *canal de Sténon*, et qui, après avoir passé sous la face externe du muscle masséter pour venir traverser le buccinateur, finit à la face interne de la joue par une petite ouverture munie d'une valvule. On désigne, en outre, sous le nom de *glande accessoire*, un corps d'un petit volume également glanduleux, couché le long du bord supérieur de ce canal dans lequel le sien propre vient s'ouvrir. — La glande *sous-maxillaire*, ainsi nommée de la position qu'elle occupe derrière la mâchoire inférieure dans une dépression particulière qu'offre celle-ci, se trouve embarrassée par l'espèce d'anse que forme le muscle digastrique, recouverte par l'aponévrose superficielle du cou et du muscle peaucier, répondant en haut au muscle mylo-hyoïdien au-dessus duquel elle envoie néanmoins un prolongement d'où naît le conduit excréteur dit *canal de Warton*, qui, après s'être dirigé en dedans sous la muqueuse de la bouche, accompagné du nerf lingual, vient s'ouvrir sur les côtés et à la base du frein de la langue. C'est ce canal qui par la dilatation de ses parois fort extensibles constitue la tumeur connue sous le nom de Grenouillette (*voy.* ce mot).

La glande *sublinguale*, la plus petite de tout l'appareil, est située sous la membrane muqueuse du plancher de la bouche, et par conséquent sous la langue. Sa forme est celle d'une petite amande et ses conduits excréteurs, toujours fort déliés, s'ouvrent en nombre variable sur les côtés du frein de la langue.

Le tissu propre des glandes salivaires se présente sous l'aspect d'un parenchyme grisâtre, de consistance médiocre, lobulé à sa surface. Il entre en outre dans la composition de ces organes du tissu cellulaire formant à l'extérieur une sorte d'enveloppe et envoyant de plus des prolongements entre chaque lobule; des artères provenant, pour la parotide, de la carotide interne, pour la sous-maxillaire, de l'artère faciale, et, pour la sublinguale, de l'artère linguale; des veines correspondant aux artères; des vaisseaux lymphatiques d'une petitesse extrême et encore fort imparfaitement connus; des nerfs peu nombreux, fournis, les uns par le grand sympathique et les autres par le système nerveux de la vie animale. Enfin des canaux excessivement déliés qui, partis de chaque lobule, se réunissent bientôt les uns aux autres pour former par leur ensemble un ou plusieurs conduits allant s'ouvrir dans le canal excréteur commun.

Diverses maladies peuvent atteindre l'appareil organique qui nous occupe : citons en première ligne les inflammations des glandes elles-mêmes et de leurs canaux excréteurs, les fistules et les tumeurs salivaires ainsi que le développement de calculs et l'état squirrheux ou cancéreux. Chacune de ces affections réclame un traitement spécial en rapport avec sa nature et pour lequel nous renvoyons aux mots *Inflammation*, *Fistule*, *Grenouillette*, *Squirrhe* et *Cancer*.

§ II. La Salive est le fluide sécrété par les glandes spéciales dont nous venons de nous occuper et conduit dans la bouche par leurs canaux excréteurs. Examinée chez l'homme sain, elle est transparente, inodore, légèrement bleuâtre vue en certaine quantité, facilement spumeuse par l'agitation, visqueuse par suite de la proportion du mucus qu'elle renferme, difficilement miscible à l'eau qu'elle surpasse en densité, avec la pesanteur spécifique de 1,0043

à 1,0061 à la température de + 12° C. Vue au microscope, elle presente, indépendamment d'un nombre considérable de lamelles d'épithélium, des globules plus ou moins nombreux. Sa réaction est presque toujours alcaline; M. Berzelius y a signalé les principes suivants:

Eau,	992,9
Ptyaline,	2,9
Mucus,	1,4
Extrait animal avec lactate alcalin,	0,9
Chlorure de sodium,	1,7
Soude,	0,2
	1000,0

La quantité moyenne de salive fournie dans les 24 heures a été trouvée de 390 à 400 grammes. Mais la secrétion n'en est pas constamment la même, s'accroissant beaucoup à l'instant du repas, et cela d'autant plus que les aliments sont plus durs, introduits dans la bouche sous un plus gros volume et doués de propriétés gustatives plus excitantes, pour devenir presque nulle au contraire durant le calme et le sommeil; plusieurs circonstances modifient en outre ce phénomène: ainsi l'appétence, le souvenir seul de certains aliments, de certaines saveurs, font, suivant l'expression vulgaire, venir l'eau à la bouche; les pressions mécaniques exercées par les muscles sur les glandes salivaires durant les secousses de la toux, du rire et des sanglots, en augmentent beaucoup la secrétion; les émotions morales vives, au contraire, l'exercice longtemps soutenu de la parole, du chant et de la déclamation semblent tarir la salive en la rendant épaisse et spumeuse. — Les usages physiologiques de ce fluide sont de faciliter la mastication et la déglutition des aliments solides qu'elle imprègne en les rendant en outre plus aptes au travail de l'estomac, dernier point pour lequel nous renvoyons du reste à l'article DIGESTION.

Considérée à *l'état morbide*, le salive offre des modifications importantes, tant sous le rapport de sa quantité que de ses principes constituants. Son augmentation poussée jusqu'au besoin de cracher a reçu le nom de *ptyalisme* (de πτύω, je crache) et s'observe principalement sous l'influence du mercure dont nous allons parler bientôt au paragraphe *Salivation* de cet article, dans les affections nerveuses telles que l'hystérie, la manie, l'hypochondrie, et sympathiquement dans la grossesse ou diverses affections de l'utérus. Citons encore l'embarras gastrique et diverses autres affections non phlegmasiques des premières voies, certaines irritations buccales telles que l'angine tonsillaire, les aphthes, le travail de la dentition, l'odontalgie, enfin l'hydrophobie et le scorbut. La quantité s'en trouve au contraire diminuée dans certaines affections aiguës comme la fièvre typhoïde, l'hydropisie, l'état des reins désigné sous le nom de *maladie de Brigth*, le diabète, etc. La salive est de plus fétide dans le scorbut et le ptyalisme mercuriel, d'autres fois amère et salée; sa couleur peut encore être modifiée comme dans l'ictère, son état alcalin remplacé par une acidité marquée, comme dans les affections inflammatoires de l'estomac; celle des diabétiques est parfois sucrée; citons enfin son caractère contagieux dans la rage, mais seulement chez les animaux, à ce qu'il paraît.

§ III. Le ptyalisme *mercuriel*, communément appelé SALIVATION, peut résulter de toutes les préparations du métal. Quelques-unes néanmoins, telles que le sublimé corrosif ou deutochlorure, le cyanure et le deuto-iodure, le déterminent rarement, tandis que l'onguent mercuriel en frictions, le sulfure en vapeurs, les oxydes, le protochlorure ou *calomel* et le sulfate la provoquent rapidement. Longtemps ce phénomène fut regardé comme une condition indispensable à la guérison des affections syphilitiques, mais cette opinion est complètement abandonnée de nos jours. L'accident se déclare d'ordinaire du 4e au 8e jour du traitement. Les signes précurseurs sont une chaleur insolite, une légère douleur et un commencement de tuméfaction aux gencives, alors d'un rose pâle à l'exception des points embrassant immédiatement le collet des dents d'un rouge plus foncé. Viennent ensuite un état saburral de la langue, la saveur métallique, la fétidité de l'haleine et la sensibilité des dents lorsqu'elles se rencontrent. Si l'on ne renonce bientôt à l'emploi du mercure, la tuméfaction des gencives augmente rapidement pour s'étendre à l'intérieur des joues, aux glandes salivaires et même à la langue que parfois son volume force à dépasser les arcades dentaires. La salive devient en même temps plus abondante et plus infecte encore; les gencives saignent à la plus légère pression et se détachent même du collet des dents. Poussée plus loin encore, l'affection provoque de la céphalalgie,

de l'insomnie, la diminution des forces et de l'appetit ; le gonflement s'étend jusqu'au pharynx, d'où l'impossibilité de la mastication, de la déglutition, de la phonation, et parfois même une surdité complète par suite de la propagation de la phlegmasie jusqu'à l'oreille interne. Enfin, ulcération de la muqueuse buccale, et même nécrose du bord alvéolaire, chute des dents et perte continuelle d'une quantité de salive n'allant pas à moins de 4 ou 5 livres par jour, si toutefois le malade ne succombe auparavant, par suite de la suspension de la respiration provenant du gonflement de l'arrière-bouche.

Les remèdes à opposer à un tel état varient suivant son intensité ou sa période, et peuvent être résumés de la sorte, indépendamment de la cessation du mercure : 1° boissons délayantes et acidulées ; gargarismes émollients et opiacés d'abord, puis rendus astringents au moyen de l'alun, et en cas de besoin toniques par le tan et le quinquina ; 2° application de sangsues à l'angle de la mâchoire en cas d'inflammation intense ; dérivation à l'aide des bains chauds, des pédiluves irritants, des purgatifs légers et même des rubéfiants ou des vésicatoires; 3° enfin, emploi du soufre à l'intérieur comme neutralisant directement le mercure. Terminons en disant que le ptyalisme mercuriel léger, c'est-à-dire celui qui se rencontre le plus fréquent à notre époque, cède d'ordinaire du 5e au 8e jour. LEPECQ DE LA CLOTURE.

SALLE (JEAN-BAPTISTE DE LA), le vénérable fondateur de l'Institut des écoles chrétiennes et l'un de ces héros du christianisme dont la place est marquée auprès de saint Vincent de Paule, naquit le 30 avril 1651, d'une famille aussi honorable par sa position que par ses vertus. Son père était conseiller au présidial de Reims. Son enfance et sa jeunesse annoncèrent ce qu'il devait être un jour. Sa vocation pour l'état ecclésiastique se manifesta de très bonne heure, et ses parents, qui avaient fondé sur le jeune la Salle les espérances les plus flatteuses selon le monde, furent obligés de céder. Nommé chanoine de la métropole de Reims, n'ayant encore que dix-sept ans, sa vie retraçait les qualités les plus éminentes de la cléricature. Il ne fut ordonné prêtre qu'en 1678, parce qu'il voulut se préparer dignement à la réception des saints ordres. Sa profonde piété pendant la célébration des saints mystères était une prédication éloquente, et plusieurs âmes endurcies, après avoir assisté à sa messe, rentraient dans la voie de la piété. L'archevêque de Reims, M. le Tellier, fut obligé d'imposer à ce saint prêtre l'obligation de garder son canonicat, que l'abbé de la Salle voulait permuter avec une pénible cure. Il fut chargé de continuer la bonne œuvre de la fondation des *écoles pour les jeunes filles*, et son zèle pour le bien le fit triompher de tous les obstacles. Mais une autre œuvre lui était réservée par la Providence, la fondation des écoles pour l'instruction des enfants pauvres. Adrien Niel, natif de Laon, avait conçu un institut de cette nature. L'abbé de la Salle se trouva appelé, par un concours extraordinaire de circonstances, à développer ce germe naissant. Il y consacra son temps et toute sa fortune. Dès 1679, une école était établie dans la paroisse de Saint-Maurice de Reims, et en peu d'années on en vit s'élever à Paris, dans la paroisse de Saint-Sulpice, qui comprenait à cette époque tout le faubourg Saint-Germain. A chaque phase d'accroissement de son œuvre, l'abbé de la Salle était rudement éprouvé au creuset des persécutions. Les maîtres d'école, qui se prétendaient lésés dans leur intérêt matériel, le curé lui-même, qui s'était laissé aveugler par la prévention, la pénurie extrême dans laquelle étaient plongés les collaborateurs de l'abbé de la Salle, tout était contre lui. Mais il disait avec saint Paul : *Je puis tout en celui qui me fortifie*, et toujours il triomphait. Un aperçu biographique sur ce vénérable fondateur ne saurait être autre chose que l'histoire de son institution elle-même, que nous ne voulons point écrire ici. Cette bonne œuvre s'étendit, par les soins de l'abbé de la Salle, dans plusieurs villes de France, Avignon, Troyes, les Vans dans le Vivarais, Mende en Gévaudan, etc.; Rome elle-même accepta ces modestes instituteurs. Le mépris qu'il avait pour toute distinction porta souvent le saint prêtre à se démettre de la direction générale. On le vit, retiré à la Chartreuse de Grenoble, vivant dans la plus grande austérité. Mais la Providence en avait fait son instrument pour la propagation de ces précieuses écoles. L'archevêque de Rouen, en 1705, appela l'abbé de la Salle. La maison de Saint-Yon, située dans un faubourg de cette ville, devint le chef-lieu de la congrégation. Mais ici, comme partout ailleurs, les épreuves ne lui manquèrent pas. C'est ici que sa constance et toutes les vertus dont il avait donné l'exem-

ple devaient être couronnées. C'est au sein même de la plus cruelle contradiction qu'il devait terminer sa carrière. L'archevêque de Rouen, prévenu contre l'abbé de la Salle, lui enleva ses pouvoirs de confesseur de sa communauté. On lui demande, au lit de la mort, s'il accepte avec joie les peines qu'il souffre : « Oui, répond-il, » j'adore en toutes choses la conduite de Dieu » à mon égard. » Enfin, le vendredi saint, 7 avril 1719, l'abbé de la Salle expira, à l'âge de soixante-huit ans, dans la maison de Saint-Yon, à Rouen. Après sa mort, on trouva autour de ses reins une ceinture de fer armée de cent vingt-six pointes aiguës, et sur sa poitrine une croix également en tissu de fer, qui en avait cinquante-six.

En 1835, l'Institut des frères des écoles chrétiennes a fait les premières démarches pour la canonisation de son illustre fondateur. La cause a été introduite pour être jugée dans la sacrée congrégation des Rites, à Rome. C'est le 8 mai 1840 que le pape en a signé le décret. Dès ce moment, le titre de *vénérable* est donné à Jean-Baptiste de la Salle. Des enquêtes ont été ordonnées à Paris, à Rouen et à Reims, les trois villes qui furent le principal théâtre du zèle et des vertus de ce saint prêtre. C'est le 16 avril 1842 que le décret des enquêtes a été signé. Il est à présumer que tous les rapports seront favorables et que l'abbé de la Salle sera jugé digne d'être inscrit au catalogue des saints. (*Voy.* Écoles chrétiennes.) L'abbé Pascal.

SALLES (J.-B.). Médecin à Vezelise, député du tiers-état de Nancy aux états-généraux. Il s'opposa, en août 1789, à ce que le roi eût le *veto* absolu, et proposa, en septembre, de déterminer par une loi le cas et le mode par lesquels l'Assemblée nationale pourrait être dissoute. Il fit un rapport, en 1790, sur les troubles de l'Alsace. Le 13 novembre, il défendit la société populaire de Dax, inculpée par la municipalité; fut élu secrétaire le 26 février 1791. En juin, on le vit combattre avec force et en détail l'avis de ceux qui voulaient enlever à Louis XVI l'inviolabilité. Le 22 juillet, il fit un long rapport contre les pétitionnaires du Champ-de-Mars. Il proposa la création des tribunaux extraordinaires pour poursuivre et juger ces adversaires de la royauté. Cependant, après le renversement de la monarchie, au 13 août, il accepta, en septembre 1792, la place de député de la Meurthe à la Convention nationale, et devint l'un des fondateurs de la république. Quoi qu'il en soit, il fit tous ses efforts pour engager la Convention à rappeler le décret par lequel elle se constituait juge de Louis XVI, et, le 8 février 1793, il s'opposa de toutes ses forces à ce que l'on suspendît les poursuites contre les assassins de septembre. Les montagnards le firent décréter d'accusation le 2 juin de la même année, et mettre hors la loi le 28 juillet. Il s'enfuit d'abord à Evreux, avec Guadet et autres; mais, forcé d'abandonner cette ville, il traversa la Bretagne, s'embarqua à Quimper, et fut à Bordeaux. Là, après avoir erré longtemps d'asile en asile, de caverne en caverne, il fut saisi le 19 juin 1794, chez le père de Guadet, traduit à Bordeaux, et exécuté le lendemain. Il était âgé de trente-quatre ans.

SALLES D'ASYLE. *Voy.* Asyle.

SALLO (Denis de), sieur de Coudraye, conseiller au parlement, inventeur des journaux littéraires, né à Paris en 1626, acquit de bonne heure la réputation d'un magistrat non moins distingué par ses lumières que par son intégrité. Les devoirs de sa charge ne l'empêchaient point de cultiver la littérature et l'histoire avec ardeur. Il conçut l'idée du *Journal des savants*, en obtint le privilège sous le nom de Hédouville, et s'associa pour la rédaction plusieurs de ses amis déjà connus dans la littérature. Le premier numéro de ce journal parut le 5 janvier 1665, et continua de paraître toutes les semaines. L'entreprise eut d'abord un grand succès; mais la critique, bien que décente et raisonnée, souleva la foule des auteurs. Le nonce du pape près la cour de France s'étant plaint d'un article sur l'Inquisition, Sallo perdit son privilége, et refusa ensuite de reprendre le journal en se soumettant à la révision d'un censeur. Sallo venait d'obtenir du ministre Colbert un emploi dans les finances, où il aurait pu rétablir sa fortune, que son extrême obligeance avait dérangée, lorsqu'il mourut d'apoplexie en 1669. On a de lui quelques opuscules.

SALLUSTE (Caius-Sallustius-Crispus), naquit à Amiterne, ville du pays des Sabins, l'an de Rome 668 (avant J.-C. 87), sous le septième consulat de Marius. L'étude de l'histoire et de la littérature grecque développèrent les facultés qu'il avait reçues de la nature. Il avait été dirigé dans ses études par un rhéteur athénien nommé Atrius Pretexatus, qu'il conserva pour conseil et pour ami. Il avait vingt-sept ans lors-

qu'il brigua la questure et l'obtint. Sept ans après, il fut élu tribun du peuple. Ennemi de Pompée et de Cicéron, il usa de toute sa puissance politique pour affaiblir l'iufluence de ces deux citoyens, mais ces intrigues furent déjonées par ceux même qu'il voulait perdre. Pompée et Cicéron se vengèrent de Salluste en le faisant exclure du sénat parce qu'il avait eu une jeunesse licencieuse. Forcé de renoncer aux agitations de la vie politique, il s'enferma dans une studieuse retraite. Ayant été témoin dans sa jeunesse des intrigues de Catilina, ayant connu la plupart des citoyens qui avaient été les complices de cet homme aussi entreprenant qu'audacieux, Salluste employa ses loisirs à retracer ce grand évènement, à caractériser la lutte de ce simple citoyen contre une société tont entière. Ce tableau était à peine achevé que l'amitié de César le ramena sur la scène politique en le faisant entrer dans le sénat. Successivement nommé questeur, préteur, puis proconsul chargé du gouvernement de la Numidie, Salluste se distingua dans l'exercice de ses fonctions par nne grande habileté et une connaissance profonde des hommes. Dévoué à César et à sa fortune, il mit à le servir tout ce qu'une intelligence élevée et nn esprit profond peuvent inspirer à un homme. Il avait adopté ses principes politiqnes comme les plus capables de rétablir la vieille grandeur romaine. Il le considérait comme choisi par les destinées de Rome pour étendre sa renommée et perpétuer sa gloire. Il se retira de la vie politique le jonr où il apprit la mort de César. Possesseur d'une grande fortune, aimant l'étude, vivant dans la compagnie des hommes illustres de l'époque, il partageait son temps entre les causeries spirituelles de ses amis et les compositions admirables que la postérité a recueillies comme les types de l'art d'écrire. Il mourut à l'âge de cinquante-nn ans, l'an 718 de Rome, sous le consulat de Cornificius et du jeune Pompée. Il avait épousé Tirentia, qui avait été répudiée par Cicéron. Il n'en eut pas d'enfants. Il laissa un fils adoptif, petit-fils de sa sœur, il en fit l'héritier de son nom et de sa fortune.

Ce n'est pas comme homme politique que j'ai à examiner Salluste: ce n'est pas sous ce rapport qu'il se recommande à la postérité, c'est comme historien; Tacite et Salluste ont assuré à leurs noms et à leurs œuvres l'immortalité par des qualités différentes. Tacite est grand par la sévérité élégante de son style, la profondeur de sa pensée, et ce coup d'œil ferme qu'il porte sur les choses et sur les hommes. Salluste est remarquable par la finesse de ses aperçus, les contours ingénieux de sa pensée, la hardiesse de ses conceptions. Moins profond que Tacite, il a sur lui la supériorité de la composition; les lignes de son style ont une pureté et une grâce exquises: on dirait une statue de Phidias. La majesté de la forme s'unit à la correction la plus parfaite. Connaissant le cœur humain et les passions qui l'agitent, Salluste peint en traits énergiques et amers la corruption et l'immoralité de ses concitoyens, vendant leurs suffrages à l'ennemi de Rome, à Jugurtha. Il vous fait assister à ce duel terrible entre Rome et Jugurtha. Vous êtes plein de cette anxiété qui se dispnte vos émotious. Vous êtes sous l'oppression d'un désir ardent, celui de savoir auquel des deux l'Afrique appartiendra. Tout ce que l'art d'écrire a de plus riche et de plus coloré a été prodigué dans cette composition, où la description des batailles, le portrait des généraux romains, le caractère de Jugurtha, ses ruses secrètes, puis l'ambition naissante de Marius, son élévation au consulat, se déroulent comme un drame. La décadence de l'empire romain est marquée dans la conjuration de Catilina, dans la peinture énergique des mœurs de cette jennesse romaine qui, corrompue par le lnxe, convoitant toutes les jouissances, n'ayant aucune foi dans les choses divines, méprisant ses aïeux, fatiguée du souvenir de leur gloire, se précipitait dana les désordres les plus extrêmes pour satisfaire ses passions insatiables. C'est principalement dans les deux lettres adressées à César sur le gouvernement de la république que Salluste, tout en rappelant les antiques vertus romaines, énumère les causes de la corruption et de la décadence de Rome. Dans les dernières années de sa vie, il avait écrit l'histoire de Rome depuis la mort de Sylla, et la description du Pont-Euxin. Ces deux ouvrages ont été perdus. Comme Tacite, Salluste a exercé la plnme d'un grand nombre de glossateurs; comme le prince des historiens, il a été traduit dans tontes les langues. Les traductions des œuvres complètes de Salluste s'élèvent au nombre de dix-sept.

SALM (*géogr.*). C'était le nom de deux petits comtés situés, l'un dans les Vosges, sur les frontières de la Lorraine et de l'Alsace, appelé le Haut-Salm (Ober-Salm), ayant pour principale ville Sénones; l'autre dans les Pays-Bas, sur les

frontières des provinces de Liége et de Luxembourg, appelé Bas-Salm (Niedes-Salm), ayant pour chef-lieu Salm, qui aujourd'hui fait partie de la province de Liége en Belgique.

SALM (maison de). Famille de princes allemands, qui possédaient les contrées de Salm et autres domaines sur la rive gauche du Rhin. Son origine remonte au IXe siècle. En 1040, les deux comtés de Salm et les autres possessions de cette maison étaient réunies entre les mains de Théodoric, comte de Salm. Après sa mort, ses deux États furent partagés entre ses deux enfants, Jean-Henri et Charles, qui devinrent les chefs des deux lignes aînée et cadette de la maison de Salm

La ligne aînée prit le nom de comtes du Haut-Salm, et se subdivisa en deux familles successives, la maison de Salm et la maison de wild-et-rhingrave de Salm. Ce changement de nom survint à l'occasion du mariage de Jeannette, dernière héritière des comtes du Haut-Salm, avec Jean V wild-et-rhingrave, en 1465. De cette nouvelle souche sortirent trois branches: Les princes de Salm-Salm, de Salm-Kirbourg et de Salm-Hortsmar.

La ligne cadette, dite du Bas-Salm, s'éteignit dans sa branche directe en 1813. A celle-ci succède une branche collatérale en la personne de Jean IV, comte de Reifferscheidt, qui devint la souche d'une nouvelle lignée, divisée en plusieurs rameaux, qui porterent les noms de princes de Salm-Reifferscheidt, Salm-Reifferscheidt-Kraustheim, Hanispach, Raitz et Salm-Reifferscheidt-Dick.

Sous Napoléon, protecteur de la Confédération du Rhin, ses princes furent médiatisés, et leurs possessions furent réunies à la France ou échangees; aujourd'hui les princes de Salm-Salm, Salm-Kirbourg et Hontmar, dont les principautés sont comprises dans la régence de Munster, reconnaissent la souveraineté de la Prusse; Bade et le Wurtemberg sont les suzerains des princes de Salm-Reifferscheidt, Kraustheim, et de Salm-Dick.

Les principaux personnages de ces maisons sont : Charles-Théodore Othon, wild-et-rhingrave prince de Salm-Kirbourg, général, premier ministre de l'empereur d'Autriche, mort en 1710.

Frédéric Salm-Kirbourg, né à Limbourg en 1746. Partisan équivoque de la révolution de 1787, en Hollande, il négociait avec le prince d'Orange, tout en faisant cause commune avec les patriotes, et laissa le roi de Prusse s'emparer d'Utrecht qu'il était chargé de défendre. La révolution française lui fut plus fatale: malgré quelques services rendus à la république, il fut décapité le 23 juillet 1794. C'est lui qui fonda et habita le bel hôtel qui depuis est devenu le palais de la Légion-d'Honneur.

Joseph, prince de Salm-Dick, né en 1773. Il épousa en 1803 Constance de Theis, devenue célèbre, sous le nom de princesse de Salm, par ses nombreux écrits et ses poésies.

SALMANAZAR, roi d'Assyrie, est célèbre dans l'histoire sainte pour avoir détruit le royaume d'Israël et emmené en captivité au delà de l'Euphrate la plus grande partie de la nation juive. On croit qu'il était fils de Theglath-Phalasar, et qu'il monta sur le trône vers l'an 730 avant Jésus-Christ. Pour s'assurer la possession des pays qu'il avait conquis sur les Juifs, il y envoya des colonies des provinces de son empire, et les nouveaux habitants joignirent l'adoration du Dieu d'Israël au culte des divinités de leur première patrie. Leurs descendants, mêlés avec quelques Juifs restés ou rentrés dans le pays, furent appelés *Samaritains;* ce nom ne vient pas, comme on pourrait le croire, de la ville de Samarie, qui ne fut fondée que plus tard, mais d'un mot syriaque et hébreu qui signifie *les gardiens*. Apres la ruine du royaume d'Israël, Salmanazar étendit ses conquêtes en Syrie, mais il ne put soumettre la ville de Tyr, alors gouvernée par un roi nommé Pululacus; on ignore quelle fut la durée du regne de Salmanazar, qui eut pour successeur son fils Sennachérib.

SALMONÉE (*myth.*), fils d'Éole et frère de Sisyphe, régna en Thessalie puis dans le Péloponnese où il bâtit une ville à laquelle il donna son nom. Fier de son pouvoir, il eut la témérité de vouloir passer pour l'égal de Jupiter. Il fit construire un pont d'airain sur lequel roulait un char pesant dont le bruit imitait celui du tonnerre et du haut duquel il lançait des torches enflammées. Jupiter, irrité, le précipita dans le Tartare.

SALMONÉS. Nom sous lequel sont décrits dans les méthodes tous les poissons dont le saumon (*salmo*) est le type. Tous sont recouverts d'écailles, ont de nombreux cœcums et une vessie natatoire. Ils naissent tous dans l'eau douce, et presque tous croissent dans la mer. Aux approches du froid, ils quittent les rivières, sui-

vis de leurs petits, et descendent dans les mers, en s'y tenant de préférence près des embouchures des rivières, et au printemps ils remontent les fleuves pour aller jusqu'à leurs sources afin d'y déposer leur frai. Une fois lancés, nul obstacle ne les arrête, si ce n'est une cataracte trop élevée. La puissance musculaire de leur queue est si grande, qu'à son aide ils s'élèvent quelquefois par des sauts de plus de quinze pieds, et c'est ainsi qu'ils parviennent dans les lacs des montagnes. Ils emploient trois mois à descendre, ils se reposent pendant six mois, et ils remontent pendant trois mois.

Les salmonés sont remarquables par la bonté de leur chair et leur voracité. Ils ne composent qu'un seul genre, et la famille se divise en dix-huit variétés, savoir :

Saumon ou truite, éperlan ou osmère, corégone ou ombre, argentine, characin, anostome, curimate, serra-salmo, piabuque, raü, citharine, scopèle, serpe, tétragronaptère, bydroeyn, saurus, aulope, sternoplix.

SALOMÉ, fille de l'Iduméen Antipater, s'est rendue célèbre comme sœur d'Hérode, roi des Juifs. Habile et rusée, elle entretint toujours avec son frère les relations les plus criminelles; elle lui était sincèrement dévouée, et plusieurs fois elle lui fut d'un grand secours, car elle avait su s'attirer l'estime et l'amitié d'Auguste, empereur des Romains. Jeune encore, mais déjà corrompue, elle parvint par ses artifices à engager Hérode à faire périr son épouse Marianne. Cette reine infortunée laissait deux fils : Salomé, craignant leur vengeance, parvint à étouffer l'amour paternel dans le cœur de son frère, et les fit exiler au loin. Si Hérode vit sa vie continuellement tourmentée par les troubles domestiques, ce fut en grande partie à sa sœur qu'il le dut. Aussi la cour et la famille royale avaient-elles voué à cette femme intrigante et maligne la haine la plus violente, et saisissaient-elles avec empressement l'occasion de lui nuire. Salomé venait d'être fiancée à Sillé, dont elle était tendrement aimée, et qu'elle payait de retour ; ce mariage allait être célébré lorsque les ennemis de cette princesse le firent échouer ; bien plus, Hérode la maria sans presque consulter sa volonté à un prince juif, avec lequel, du reste, elle vécut fort heureuse. Une brouille s'ensuivit entre le frère et la sœur, mais elle ne dura pas longtemps, et Salomé eut bientôt repris sur l'esprit de son frère tout l'empire qu'elle y exerçait auparavant. Cette intimité dura jusqu'à la mort d'Hérode, qui donna par testament à sa sœur les villes d'Imnias, d'Azot de Phasélide, et 500,000 pièces d'argent. Non-seulement Auguste confirma à cet égard le testament d'Hérode, mais il lui donna encore un palais magnifique dans Ascalon. Sitôt qu'Hérode fut mort, et avant que le bruit s'en fût répandu dans le public, Salomé fit élargir tous les prisonniers politiques, et en même temps elle assura la couronne à son neveu Archélaüs. Salomé survécut de quelques années à son frère, et mourut peu avant Auguste. Duhaut.

SALOMON, fils de David et de Bethsabée, succéda à son père, au préjudice de son frere aîné Adonias. Sacré roi à Gihon par le prophète Nathan et le grand-prêtre Sadoc, il fut, sans opposition, reconnu roi sur tout Israël. A peine son père fut-il mort que, suivant les instructions qu'il en avait reçu, il fit périr Joab, le meurtrier d'Absalon, et Séméi, qui, autrefois, avait insulté David fuyant devant son fils révolté. Peu après il se débarrassa aussi d'Adonias dont les prétentions au trône l'inquiétaient. Ensuite il enleva la souveraine sacrificature à Abiathar pour la donner à Sadoc, accomplissant ainsi la prédiction que Dieu avait faite à Héli, que la souveraine sacrificature serait transférée de la famille d'Ithamar à celle de Phinée. N'ayant plus rien à craindre au dedans, redouté de tous les rois ses voisins, que David avait rendus tributaires, il veut alors s'occuper de la grande mission que le Seigneur lui avait confiée : celle de lui construire un temple; gloire que Dieu avait refusée a David, son serviteur, à cause du sang qu'il avait versé dans toutes ses guerres. Pendant sept années entières, plus de 200,000 hommes y furent constamment occupés. Le cèdre du mont Liban, le marbre et les métaux précieux y furent seuls employés. Manquant d'ouvriers habiles, il en demanda à son allié Hiram, roi de Phénicie, qui lui envoya les plus renommés de Tyr et de Sidon. Ce n'est pas ici le lieu de faire la description complete de ce temple, la plus riche merveille du monde; il nous suffira de dire que l'intérieur en était entierement revêtu d'or pur, que tous les instruments qui servaient aux sacrifices etaient aussi d'or fin. Quand il fut achevé, on en fit la dédicace avec une pompe inimaginable. L'arche y fut transportée, et le huitième jour des fêtes le Seigneur se manifesta sous la

forme d'une nuée obscure qui remplit tout le temple, et là il renouvela les promesses qu'il avait déjà faites à David. Ces fêtes durèrent dix jours, pendant lesquelles on immola 22,000 taureaux et 120,000 moutons. Lorsque le temple fut achevé, Salomon s'occupa à bâtir un palais pour lui et un autre pour la reine. On y dépensa des sommes prodigieuses. Mais les étrangers et les esclaves y travaillèrent seuls; car sous ce règne les Israélites furent exemptés de tout travail. Le nombre de ses officiers était prodigieux, leur luxe extraordinaire. Dans ce pays, si peu propre à la cavalerie, Salomon avait une garde de 12,000 chevaux, dont 6,000 étaient constamment de service auprès de sa personne. Il avait aussi 1,400 chariots de guerre renfermés dans ses places fortes, et son armée était toujours entretenue sur un pied formidable. Pour subvenir à des dépenses si extraordinaires, qu'aujourd'hui, où l'or du Nouveau-Monde est venu plus que doubler la quantité qui existait sur l'ancien continent, elles nous paraissent encore incompréhensibles, pour subvenir, dis-je, à ces dépenses, il avait d'abord les immenses trésors que le roi David lui avait laissés pour la construction du temple, les dons plus riches encore de ses officiers, et les tributs de tous les rois tributaires qui s'étendaient de chaque côté de ses États, depuis l'Euphrate jusqu'au pays des Philistins et à l'Égypte. Mais comme toutes ces richesses n'auraient pas suffi sous ce règne où l'or et l'argent étaient plus communs que les pierres à Jérusalem, il y avait joint celles que procure un grand commerce. Tous les ans ses flottes, montées par les matelots d'Hiram, allaient soit à Tarsis, soit chercher l'or d'Ophir. Aussi, pour récompenser les services que son allié lui rendait continuellement, lui donna-t-il vingt villes au pays de Galilée, et le fournit-il constamment de froment, d'huile et de vin.

Sous ce beau règne, la paix ne fut jamais troublée, et la réputation de sagesse de ce puissant monarque se répandit jusque dans les pays les plus éloignés. Tous les rois de l'Orient lui envoyaient des ambassadeurs chargés de riches présents. La reine de Saba voulut voir par elle-même ce prince dont la renommée disait de si grandes choses. Elle s'en retourna comblée de présents et émerveillée de tout ce qu'elle avait vu; car il était vraiment grand ce prince à qui Dieu avait offert la gloire et la richesse et qui demanda seulement au Seigneur la sagesse. L'Éternel, charmé de sa réponse, lui accorda l'un et l'autre, et nous avons vu que jamais règne ne fut comparable au sien. Cependant nous n'avons rien dit de toutes les merveilles qu'il fit fabriquer pour le temple, ni du fameux trône d'or et d'ivoire qu'il s'était fait faire. Pour énumérer tous ses trésors, il faudrait dépasser de beaucoup les bornes que nous nous sommes imposées : ceux qui voudront les voir en détail devront lire la Bible.

Le Seigneur habitait avec Salomon, et ce prince marchait dans le chemin de la justice. Ce fut animé de l'esprit divin qu'il rendit ce fameux jugement entre deux femmes qui se disputaient un enfant, et où le cri de la nature vint lui découvrir la vérité. Heureux si Salomon eût persévéré dans ces voies! mais, devenu vieux, il s'abandonna à ses passions. Malgré la défense de la loi il s'abandonna à l'amour des femmes idolâtres, il en épousa de toutes les nations, de manière qu'il eut jusqu'à 700 femmes et 300 concubines. Gouverné par elles, il sacrifia sur les hauts lieux et éleva des autels aux dieux des Sidoniens, des Moabites et des Ammonites. Le Seigneur, irrité contre ce prince qu'il avait comblé de tant de bienfaits, lui apparut en songe, lui reprocha ses prévarications, et lui annonça que pour le punir de ses fautes son royaume serait divisé après sa mort et que son fils n'aurait qu'une seule tribu. Salomon mourut après un règne de 40 ans, laissant le trône à son fils Roboam. Il est encore indécis aujourd'hui si Salomon se repentit de ses péchés avant sa mort et s'il trouva grâce devant le Seigneur; cependant la plupart des théologiens penchent pour l'affirmative. C'est de sa mort que date la division du royaume des Hébreux, qui fut dès lors partagé en royaume de Juda et royaume d'Israël comprenant 10 tribus, tandis que l'autre n'en avait qu'une. J'ai parlé à l'article Samaritains des prétentions des Juifs d'Israël pour leur temple de Garizin, contre celui de Jérusalem, et prompte justice en a bientôt été faite.

Salomon n'était pas seulement le plus riche et le plus puissant de tous les rois de l'Orient, il était encore le plus savant : il avait prononcé 3,000 paraboles, composé 1,500 cantiques, ainsi que des ouvrages qui ne nous sont point parvenus, et qui traitaient de toutes les plantes depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, et de tous les animaux connus Il nous reste encore de lui le

Cantique des cantiques, l'Ecclésiaste et le livre des Proverbes. DUHAUT.

SALON, petite rivière de France, naît dans le département de la Haute-Marne, entre dans celui de la Haute-Saône, arrose Champlitte et Dampierre, et tombe dans la Saône par la droite; cours : 40 kilomètres.

SALON, *Salo*, chef-lieu de canton (Bouches-du-Rhône), sur le canal de Craponne, à 24 kilom. N.-O. d'Aix ; 5,747 habitants. Filature de soie, chapeaux, savon, chandelle, tanneries, moulins à huile. Ville très ancienne, patrie d'Adam de Craponne, de Suffren, des deux d'Hozier, de Nostradamus.

SALPÊTRE (*chim. industr.*). Nom commercial du nitrate de potasse (*voy.* POTASSIUM). La grande importance industrielle de ce produit, d'où l'on tire l'acide nitrique qui sert à la préparation de l'acide sulfurique et forme la base de la poudre à canon, réclame quelques détails tant sur sa production naturelle qu'artificielle, ainsi que sur les diverses manipulations de son extraction.

Le salpêtre se rencontre fréquemment dans la nature joint aux nitrates de chaux et de magnésie ; toutefois, sa quantité n'est généralement suffisante dans les régions tempérées et septentrionales, pour couvrir les frais d'exploitation, que dans certaines grottes, dans les endroits bas et humides des habitations, dans les caves, les écuries, les bergeries, etc. Dans tous les pays chauds, au contraire, mais plus particulièrement dans les grandes Indes, la Perse, l'Égypte et jusqu'à l'Espagne, il se présente dans les couches mêmes du sol où il semble s'être formé à quelque profondeur, là où la terre conserve son humidité, pour être dissous ensuite par les pluies et venir s'accumuler enfin sous forme solide dans les régions superficielles, par suite de la capillarité même des terres. Les principales nitrières de cette espèce sont celles de Ceylan, au nombre de vingt-deux, donnant à l'analyse :

Nitrate de potasse,	2, 4
— de magnésie,	0, 7
Sulfate de magnésie,	0, 2
Eau,	9, 4
Carbonate de chaux,	26, 5
Matière terreuse,	60, 8
	100, 0

Celles de l'Inde, de l'Égypte et d'Espagne, offrant pour composition :

Nitrate de potasse,	8, 3
— de chaux,	3, 7
Sulfate de chaux,	0, 8
Hydrochlorate de soude,	0, 2
Carbonate de chaux avec traces de magnésie,	35, 0
Matière terreuse insoluble,	40, 0
Eau avec traces de matière végétale,	12, 0
	100, 0

Mais, indépendamment de cette production actuelle et journalière sans le concours de l'industrie humaine, on a parfois recours, pour arriver au même résultat, à divers procédés artificiels, dont les principaux sont les suivants :

En Suède, d'après M. Berzelius, on place sous une petite cabane en planche et à sol rendu compacte un mélange de terre ordinaire, de sable calcaire ou de marne et de cendres lessivées, que l'on arrose fréquemment avec l'urine de bêtes à corne, pour le retourner ensuite de temps en temps. — Dans le canton d'Appenzel et beaucoup d'autres endroits de la Suisse, on ménage au pied des bergeries placées sur un sol incliné une fosse remplie de terre sablonneuse que vient humecter l'urine des animaux, et qui au bout de deux à trois ans peut être extraite en état d'exploitation. Par ce procédé, les bonnes récoltes s'élèvent, dit-on, jusqu'à cinq cents kilogrammes de salpêtre pour une étable de moyenne grandeur. — Thouvenel a essayé en France un système auquel il a donné le nom de *nitrières bergeries*, et dont le comité des poudres a conseillé l'emploi comme le mieux approprié aux travaux agricoles de notre pays. Il consiste à faire habiter par des moutons une bergerie dont le sol, préalablement bêché et retourné tous les quatre mois à peu près, s'imbibe de l'urine des animaux à travers une abondante litière pour se transformer ensuite en terreau : c'est ce que l'on appelle la *préparation des terres* Un second temps, dit la *culture*, consiste à les disposer par couches sous un hangard dont le pourtour est formé par un mur de terres propres à la nitrification et à les retourner à fond pour les arroser fréquemment avec de l'eau de fumier. Le produit est généralement, au bout de deux ans de soins, assez riche pour l'exploitation.

Dans toutes les dispositions précédentes, l'on étale sur le sol la matière à nitrifier pour satisfaire à la condition indispensable du con-

tact de l'air. En Prusse, on arrive au même résultat par le procédé suivant, dont les avantages sont d'économiser l'espace et surtout de mettre les terres à nitrifier en contact avec l'atmosphère par deux faces à la fois : pour cela, l'on forme avec les matières *préparées* des murs parallèles de six à sept pieds de hauteur sur trois à quatre d'épaisseur. L'une des faces, que l'on a soin d'offrir au souffle le plus ordinaire du vent, est plane, et l'autre, au contraire, taillée en gradins, formant autant de gouttières propres à retenir les eaux pluviales, dont on évite l'action dégradante par une couche de fumier, et qui vont ensuite se rendre dans un puisard où elles sont reprises pour servir à plusieurs arrosements successifs s'opérant toujours du côté de la face taillée en gradins. Le nitre, à mesure qu'il se forme, se trouve aussitôt dissous et porté par l'évaporation sur la face plane, que l'on gratte alors jusqu'à une certaine profondeur pour en soumettre les débris à l'exploitation. Le résidu de cette dernière, mêlé de nouvelles terres préparées et gâché avec des eaux de fumier, se reporte sur l'autre face, en l'y disposant de façon à conserver au mur son épaisseur primitive.

En résumé, quoique les procédés que nous avons décrits pour la production artificielle du salpêtre satisfassent à toutes les circonstances réclamées par cette opération, nous sommes loin d'en conseiller l'emploi dans les circonstances actuelles. Les nitrières de cette espèce les plus fécondes ne produisent guère, en effet, que 120 grammes de salpêtre par chaque pied cube de terre exploitée, d'où résulte la nécessité d'opérer sur des masses énormes pour obtenir un résultat en valant la peine, savoir : pour 1,000 kilogrammes de produit annuel, 8,000 pieds cubes de terre à exploiter et 24,000 à mettre en culture, la nitrification exigeant trois années, terme moyen.

Ne vaudrait-il donc pas beaucoup mieux appliquer aux travaux ordinaires de l'agriculture la main-d'œuvre, les terres et les fumiers dépensés de la sorte ? Aussi hâtons-nous de tous nos vœux l'instant où la chimie moderne, s'affranchissant des liens de la routine, aura découvert le moyen de produire facilement et à bon compte l'acide nitrique faisant la partie principale du produit recherché.

Pour *l'extraction du salpêtre* proprement dite, quelle que soit la matière nitrifiée que l'on se propose de traiter, il faut toujours procéder aux quatre opérations suivantes : 1° un lavage ayant pour objet de séparer les nitrates des matières insolubles avec lesquelles ils sont mêlés ; 2° traiter les eaux de lessive par un sel de potasse, afin de transformer les nitrates terreux en nitrates de potasse ; 3° une évaporation fournissant le salpêtre brut en cristaux ; 4° enfin un raffinage au moyen duquel le produit d'une première cristallisation se trouve séparé de tous les sels qui l'accompagnent. Examinons successivement chacune de ces opérations.

Le *lavage* des matières salpêtrées s'opère depuis longtemps par un procédé fort ingénieux ainsi décrit dans l'instruction publiée par le comité consultatif des poudres et salpêtres. Supposons que l'on ait mis vingt mètres cubes de matières nitrifiées, contenant quatre pour cent ou huit kilogrammes de salpêtre, dans un cuvier muni d'une chantepleure, et que l'on verse dessus cent litres d'eau, quantité suffisante pour baigner ces matières jusqu'à leur surface ; après douze heures de contact, la moitié du liquide s'écoulera si l'on ouvre la chantepleure, tandis que l'autre moitié sera retenue par les terres en vertu de leur capillarité. Mais si la masse a été bien pénétrée, tout le salpêtre qu'elle renfermait doit être dissous, et alors une moitié accompagnera l'eau écoulée, tandis que l'autre sera retenue par l'eau demeurée dans les terres du cuvier. En remplaçant donc dans ce dernier le liquide extrait et ouvrant de nouveau la chantepleure, il s'écoulera cinquante litres d'eau contenant la moitié du salpêtre retenu d'abord, ou un quart de la quantité primitive. Un troisième lavage en donnera un huitième ; un quatrième, un seizième, et ainsi de suite ; ce qui, en supposant que l'on s'en tienne à ce produit, donnera :

	Eau employée.	Liqueur extraite.
1er lavage,	100l	50l + 4k. nitre.
2e —	50l	50l + 2
3e —	50l	50l + 1
4e —	50l	50l + 0,5
Résidu	50l + 0,5 nitre	200l + 7,5 nitre.

La perte sera donc de 0,5 pour huit kilogrammes, c'est-à-dire d'un seizième. Ce résultat, il est vrai, pourrait être obtenu directement par un seul lavage, mais il faudrait alors employer seize fois plus d'eau que les terres n'en peuvent retenir, c'est-à-dire 800 litres, ce qui en donnerait à évaporer 750 au lieu de 200, d'où

l'économie de combustible résultant du premier moyen doit être :: 35 : 10. Il est encore possible, par une nouvelle combinaison, d'augmenter ce bénéfice. Supposons, en effet, qu'au lieu d'eau simple on verse sur de nouvelles terres les cent litres résultant des deuxième et troisième lavages: n'aura-t-on pas, réunis dans le cuvier, les 8 kilogrammes de salpêtre primitif, plus les 4 + 2 kilogr. pour les eaux employées, ou 14 kilogr., dont la moitié ou 7 kilogr. devront se retrouver dans la liqueur écoulée? ce qui, en définitive, réduit encore la dépense du combustible des trois quarts, puisque l'on n'a plus à évaporer que 50 litres pour 7 kilogr. de salpêtre, tandis que précédemment on en avait 200 pour 7,5. — Ceci compris, il devient facile de suivre dans le tableau ci-joint la marche d'une opération de ce genre pratiquée sur un certain nombre de cuviers, trois par exemple. Disons, en passant, que la richesse ou le titre des liqueurs se mesure au moyen d'un aréomètre spécial dont chaque degré correspond à un pour cent de nitre dans la dissolution.

	Cuvier A.	Cuvier B.	Cuvier C.
1er lavage avec 100 litres d'eau fournissant	lit. 50 à 8°	lit. 50 à 14°	lit.
2e avec 50	50 à 4°		
3e avec 50	50 à 2°	50 à 8°	50 à 14° 1/4
4e avec 50	50 à 1°	50 à 4° 1/2	
		50 à 2° 1/4	56 à 8° 1/8
		50 à 1° 1/8	50 à 4° 1/16
			50 à 2° 5/32
			50 à 1° 2/64

On sait déjà ce qui se passe dans le cuvier A ; pour le cuvier B, on voit que le premier lavage se fait avec les deux liqueurs extraites d'abord du cuvier A qui, réunies, marquent 6° et montent à 14° en passant sur B, et l'on obtient 50 litres d'eau bonne à evaporer. Mais il reste dans les terres 50 litres à 14° également, sur lesquelles versant 50 litres à 2° provenant du troisième lavage de A, on retire 50 litres à 8°. Enfin, comme il en reste autant dans le tonneau, l'addition de 50 litres à 1° formera un liquide à 4° 1/2, dont on retirera toujours 50 litres. Mais comme à cette époque l'on n'a plus d'eaux faibles, et que néanmoins les terres ne sont épuisées que lorsqu'elles ne marquent plus que 1°, il faut, pour arriver à ce terme, employer deux lavages successifs à l'eau pure. La marche du cuvier C n'a plus besoin d'explication. — Dans les ateliers en grand, cette opération se fait au moyen de trente tonneaux disposés en trois rangs ou *bandes*, dont chacune correspond à l'un les cuviers ci-dessus pour le résultat.

Saturation des lessives. La liqueur obtenue de la sorte renferme, outre le salpêtre, une matière organique dont on ignore la nature, ainsi que tous les sels solubles contenus dans les matières traitées, et dont la proportion varie suivant les localités, mais qui dans tous les cas ne sont jamais que des nitrates et des hydrochlorates. Les bons platras de Paris donnent, par exemple :

Nitrate et hydrochlorate de potasse,	10
Nitrate de chaux et de magnésie,	70
Hydrochlorate de soude,	15
Hydrochlorate de chaux et de magnésie,	5
	100

C'est donc toujours ce mélange, ou du moins un mélange analogue, qu'il s'agit de traiter de façon à transformer en *nitrate de potasse*, autant que possible, tous les sels qu'il contient. L'on y parvient de la manière suivante : verser dans la liqueur du sulfate de potasse qui transformera le nitre et l'hydrochlorate de chaux en *nitrate* et en hydrochlorate de potasse solubles et en sulfate de chaux presque insoluble ; ajouter ensuite un excès de dissolution concentrée de potasse du commerce précipitant la magnésie du nitrate et de l'hydrochlorate, ainsi que les dernières portions de chaux, si la totalité des sels calcaires n'a pas été décomposée d'abord par le sulfate employé. La dissolution contiendra donc alors : 1° le nitrate de potasse provenant tant des platras que des réactions indiquées; 2° l'hydrochlorate de potasse formé aux depens des hydrochlorates de chaux et de magnésie ; 3° l'hydrochlorate de soude faisant partie des platras ; 4° un peu de sulfate de chaux ; 5° enfin une faible quantité de sels de chaux et de magnésie non décomposés. C'est dans cet état qu'elle est tirée au clair et mise à *évaporer;* alors se déposent bientôt la petite quantité de sulfate de chaux et une assez grande d'hydrochlorate de soude, que l'on enlève ; et lorsque la liqueur marque 42° a l'areometre, on la verse en des vases de cuivre où elle cristallise par le refroidissement pour donner ce que l'on désigne dans le commerce sous les noms de *salpêtre brut*, *nitre de première cuite*, produit renfermant environ 75 0/0 de nitrate de potasse sur 25 de substances etrangères of-

frant un mélange de beaucoup d'hydrochlorate de soude, d'une petite quantité d'hydrochlorate de potasse et de sels de chaux ainsi que de magnésie déliquescents. — La substance organique se dépose durant l'opération.

Le *raffinage* du salpêtre brut est principalement fondé sur la propriété qu'a le nitre d'être bien plus soluble dans l'eau chaude que les hydrochlorates de potasse et de soude qui lui sont unis. Plusieurs procédés ont été successivement mis en usage; le plus ancien, consistant en deux dissolutions successives, suivies d'un pareil nombre de cristallisations, est généralement abandonné de nos jours. Dans le plus généralement usité, l'on fait bouillir trente parties de nitre brut avec six parties d'eau. Le nitrate de potasse et les sels déliquescents, beaucoup plus solubles que les hydrochlorates de soude et de potasse, se dissolvent, tandis que ceux-ci restent presque en totalité au fond de la chaudière, d'où on les enlève pour ajouter à la dissolution quatre parties d'eau. L'on clarifie ensuite par la colle, et, tandis que la liqueur est encore chaude, on la verse en de grands bassins peu profonds, où elle est agitée pour hâter le refroidissement et la cristallisation qui donne une poudre formée de nitre et d'une petite quantité d'autres sels. Pour achever enfin la purification de ces cristaux, on les met en contact avec des eaux qui, chargées de nitrate de potasse, ne peuvent dissoudre aucune portion de ce produit, tandis qu'elles enlèvent aux cristaux la plus grande partie des sels étrangers. Il suffit donc alors de laisser écouler la solution pour avoir le nitre ou salpêtre du commerce.

LEPECQ DE LA CLÔTURE.

SALPÊTRIÈRE. Cet hospice, le plus grand qui existe au monde, n'était primitivement qu'une maison destinée à la préparation du salpêtre, et c'est de là qu'il a pris son nom. Son origine date de l'an 1656, que Louis XIV publia l'édit de son érection; et telle fut la promptitude avec laquelle cet édit fut exécuté, qu'on put ouvrir l'hospice dès le 7 mai de l'année suivante aux pauvres vagabonds, qui jusque-là infestaient par leur nombre les rues de la capitale. Deux ans plus tard, en vertu d'un autre édit, la mendicité avait totalement disparu, non-seulement de Paris, mais encore des lieux circonvoisins. On la poursuivit même jusque dans l'intérieur de l'hospice, et les pauvres eurent défense de rien recevoir des personnes qu'ils accompagneraient dans la maison, attendu, comme le porte le règlement, que ce qui se donne ainsi ne sert qu'à entretenir le libertinage. On fait assez communément honneur à saint Vincent de Paule de l'érection de ce magnifique établissement; cette opinion cependant ne paraît pas exacte. Il est bien vrai que le roi, par l'art. 23 de son édit, avait nommé les prêtres de la Mission pour en être les directeurs spirituels; mais leur saint supérieur, jugeant que ses ecclésiastiques avaient assez d'emploi, témoigna par écrit qu'ils ne pouvaient pas accepter la conduite de l'hôpital, et, sur ce refus, les vicaires capitulaires de Paris, le siége vacant, nommèrent pour premier recteur de l'hospice l'illustre Abelly, devenu depuis évêque de Rodez, l'ami comme l'historien de saint Vincent de Paule. Le véritable fondateur de l'hôpital général, y compris Bicêtre et quelques autres hospices, a été M. Pomponne de Bellièvre, premier président du parlement, qui toutefois ne vit pas l'achèvement de son ouvrage. En mémoire de ce vertueux magistrat, l'hôpital général reconnut toujours pour chefs nés de son administration temporelle, jusqu'à l'époque de la République, le premier président et le procureur général du parlement, auxquels on adjoignit dès l'an 1673 l'archevêque de Paris. Le conseil de l'administration était en outre composé de 26 directeurs, d'un receveur et d'un secrétaire, et s'assemblait toutes les semaines à l'hospice de la Pitié. La réception des directeurs avait lieu au parlement, où ils faisaient serment *de bien fidèlement et charitablement administrer le bien des pauvres.* Le supérieur spirituel de l'hôpital général portait le titre de recteur: il avait sous lui 22 ecclésiastiques, qui vivaient en communauté et qu'il envoyait comme il le jugeait à propos dans les hospices de sa juridiction. Non-seulement ils prenaient ensemble leur repas; mais l'oraison mentale, l'office du bréviaire et leurs autres exercices de piété se faisaient en commun. Leur vie était très occupée: outre la visite des malades et des infirmes et la sépulture des morts, dont ils s'acquittaient avec autant de désintéressement que de zèle, ils faisaient le catéchisme trois fois la semaine aux personnes de tout âge, et à diverses époques ils appelaient à leur aide des confesseurs extraordinaires. C'était, a dit un historien, le plus étendu et le plus bel ouvrage que la charité eût produit. Au

moment de la révolution, l'hospice de la Salpêtrière était encore dirigé par 16 aumôniers, dont les pieux travaux ne contribuaient pas médiocrement à entretenir dans l'établissement cet ordre enchanteur qui excitait l'admiration des étrangers.

L'hospice, qui à son origine avait été ouvert aux hommes aussi bien qu'aux femmes, est depuis longues années réservé uniquement à ce dernier sexe. Il a même en partie servi longtemps de maison de force pour les filles de mauvaise vie, mais ce n'est plus autre chose aujourd'hui qu'un hospice, où la vieillesse, les infirmités de l'enfance elle-même, l'épilepsie, l'imbécillité, et jusqu'à la folie, ont leurs asiles séparés. Le nombre total des infirmes s'élève présentement à 4,859, et si on y ajoute les employés de toute espèce avec leurs familles entières qui y sont admises sans obstacle, on pourra compter jusqu'à 6,000 personnes que renferme la même enceinte de murs.

Un des vices les plus saillants de l'administration actuelle, c'est la complète sécularisation de l'établissement. Quoiqu'il n'ait jamais été desservi par des religieuses proprement dites, il avait autrefois pour officières des dames de piété qui s'engageaient au célibat et se donnaient charitablement au service des pauvres, et qui étaient de plus strictement obligées de suivre un règlement conçu dans un esprit parfaitement religieux. De nos jours ce n'est plus la même règle, comme ce ne sont plus les mêmes principes: les officières peuvent être mariées, et sont jugées également propres quand même elles n'auraient aucune religion. Le prosélytisme leur est formellement interdit, et pour la plupart n'a pas besoin de l'être. C'est toujours la folie du siècle de crier au feu contre le déluge.

Avant même que la Salpêtrière fût érigée en hospice, elle avait une chapelle sous le vocable de saint Denis. L'église qu'il a fallu substituer à cette dernière a été bâtie sur les dessins de Libéral Bruant, et fait honneur à cet architecte. Elle se compose d'un dôme octogone de dix toises de diamètre, percé par huit arcades qui aboutissent à autant de nefs, dont quatre sont terminées par des chapelles. L'autel, placé au centre, est disposé de manière à être vu de toutes les nefs, qui forment autant de divisions dans lesquelles on a soin de répartir les diverses classes de personnes attachées à l'hospice. Nous regrettons toutefois de voir qu'on a détaché de l'église une partie de la nef du chœur pour en faire un magasin. En dehors de l'église est un grand vestibule ou portique décoré de colonnes ioniques et d'un attique au-dessus. Toute cette composition, dit M. de Saint-Victor, est d'une noble simplicité. L'église a été dédiée sous l'invocation de saint Louis.

Les autres bâtiments sont en général fort réguliers et présentent un aspect vraiment imposant. Des donations particulières ont contribué à les élever, autant que la munificence de nos rois. La plupart en sont à quatre étages y compris les mansardes et les rez-de-chaussée, et les dortoirs qu'ils contiennent sont partout d'une propreté remarquable. Les deux salles de la lingerie méritent particulièrement de fixer l'attention. L'air circule librement dans tous les dortoirs, et de vastes cours, ornées de promenades et de parterres, sont pour les pauvres infirmes de véritables Champs-Élysées. La salle des morts elle-même, quoique rarement inhabitée, n'a presque pas d'infection, tant on a pris soin d'y renouveler l'air au moyen de ses nombreuses ouvertures et d'un courant d'eau qui la traverse par le milieu. Les quatre bassins, où l'on passe à l'eau tous les mois environ 125,000 pièces de linge, sont entièrement nettoyés chaque jour, et remplis de nouveau par une pompe que fait mouvoir un tourniquet.

En 1669, cent filles, tant de la Salpêtrière que de la Pitié, consentirent à s'embarquer pour le Canada où elles allèrent chercher des maris, et, missionnaires d'un nouveau genre, contribuèrent de leurs moyens à y propager la religion catholique. L'année suivante cent vingt autres de leurs compagnes les suivirent de même

SALSEPAREILLE (*méd.*). Nom par lequel on désigne en pharmacie les racines de plusieurs espèces du genre *smilax* dans la famille des asparaginées, mais plus particulièrement celles des *smilax salsparilla*, L., *s. syphilitica*, Wild., *s. officinalis*, Humboldt. On en distingue dans le commerce plusieurs sortes qui toutes nous viennent des diverses parties de l'Amérique méridionale et peuvent être distinguées en *grises* et en *rouges*. Les premières sont:

1° *La salsepareille du Mexique* ou de *Honduras*, en souches ligneuses et irrégulières d'où

naissent un très grand nombre de fibres très longues et de la grosseur d'une plume à écrire, d'une teinte grise plus ou moins foncée, avec des stries longitudinales irrégulieres, provenant de la dessiccation. Ces fibres se composent elles-mêmes d'une écorce blanche un peu rosée, d'une texture mucilagineuse, amère, recouvrant un axe ligneux, cylindrique, blanchâtre, et d'un goût fade, amylacé.

2° *La salsepareille caraque*, formée comme la précédente de fibres très longues tenant encore à la souche commune, mais beaucoup moins striées, plus remplies, d'un gris plus pâle, avec un axe ligneux presque blanc et une écorce d'un rose plus foncé, du reste souvent presque nulle.

Les espèces rouges, également au nombre de deux, sont : 1° *la salsepareille rouge de la Jamaïque*, paraissant être fournie par le *smilax officinalis* et composée de souches irrégulières à fibres cylindracées d'une longueur considérable, plus grêles et moins sèches que les précédentes, dont il est facile de les distinguer du reste par leur teinte rouge-orangée ou gris-rougeâtre. Leur saveur plus amère et plus aromatique doit les faire considérer comme plus actives.

2° *La salsepareille de Portugal*, produit de l'*herreria salsaparilla*, et composée de filaments séparés de leur souche, cylindriques, faiblement striés, d'un rouge terne à l'extérieur, blanc intérieurement et d'une saveur très faiblement amère. Cette espèce est la moins estimée.

La salsepareille a été importée en Europe par les premiers colons espagnols d'Amérique, et son usage médical ne date pour nous que de l'année 1550 environ. C'est un sudorifique puissant, dirigé plus particulièrement contre les maladies syphilitiques anciennes, dans lesquelles il agit moins sur l'affection primitive elle-même que pour réparer la constitution générale détériorée, soit par les ravages du virus, soit par l'usage du mercure poussé jusqu'à l'abus, et cela d'une manière qui paraît toute spéciale. C'est en décoction et mieux en macération aqueuse qu'elle est le plus souvent administrée à la dose de 60 à 90 grammes par chaque pinte de liquide. On prépare encore avec elle des extraits aqueux ou alcooliques dans la proportion de huit parties pour une d'extrait, et des sirops également aqueux ou alcooliques dans celle d'une partie d'extrait pour 30 de produit. — L'analyse chimique a fait découvrir dans la salsepareille un principe immédiat, alcaloïde, spécial, blanc, pulvérulent, inaltérable, clair, d'une saveur amère, très âcre, d'une odeur particulière, insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante et l'alcool, volatil, désigné suivant les auteurs par les noms divers de *smilacine*, de *pariglіne* et de *salseparine*. — Indépendamment des salsepareilles *vraies* dont nous avons parlé, plusieurs autres racines sont communément désignées par les mêmes noms, savoir: la *salsepareille d'Allemagne*, fournie par le *carex arenaria;* la *salsepareille grise* ou *fausse*, par l'*aralia nudicaulis;* la *salsepareille du Mexique*, par l'*agave cubensis*.

SALSETTE (*géogr.*), *Djhalta* en hindou. Ile de l'Inde anglaise, au nord et près de celle de Bombay, à laquelle elle est jointe par une chaussée. Elle a 35 kilomètres sur 25 et renferme 60,000 habitants. Le chef-lieu est Tannah. Les Portugais s'en rendirent maîtres au XVIe siècle et en furent chassés par les Mahrattes en 1750 : les Anglais la prirent sur ces derniers en 1774, et elle leur fut cédée en 1776. — Cette île renferme les fameux temples souterrains de Canari ou Kennery, dont on trouvera une description dans le premier volume des *Transactions de la Société de Bombay* et dans le *Voyage de l'évêque Heber*. L'historien portugais Conto, qui écrivait au commencement du XVIIe siècle et qui avait résidé longtemps dans l'Inde, parle avec détail de ces antiques constructions, et fait surtout mention de l'immense labyrinthe souterrain dans lequel erra pendant sept jours le religieux franciscain Frey Antonio do Porto sans en avoir pu trouver l'issue. Les Hindous, dit-il, prétendaient qu'il aboutissait au royaume de Cambaye.

La pagode de Salsette, décrite dans le plus grand détail par Conto qui l'avait visitée, était déjà fort dégradée de son temps, et subit même du vivant de cet historien de nouvelles dégradations de la part des soldats et marins portugais. L'éléphant colossal, trois fois plus grand que nature, était déjà mutilé, ainsi que plusieurs des idoles gigantesques. Cet admirable temple est creusé dans une montagne de pierre très dure ; sa voûte est formée par le roc et soutenue par cinquante colonnes qui le partagent en sept nefs ; ces colonnes, taillées également dans le roc, sont carrées jusqu'à la moitié de leur

hauteur et ont vingt-deux palmes (mesure portugaise = 0,2 mètres de tour; du milieu jusqu'au sommet, elles sont cylindriques et ont dix-huit palmes de circonférence. L'édifice s'étend du nord au sud et est ouvert sur ses trois faces au nord, à l'est et à l'ouest, et a, selon Conto, environ 80 pas de long sur 60 de large; la sculpture des statues et des reliefs est d'un travail exquis, et atteste l'état avancé des arts à l'époque de la construction qui en est inconnue. Les Hindous, dit Conto, l'attribuent à un ancien roi, nommé Banasur, qui régnait sur tout le pays à l'est du Gange, et qui employa à sa construction des milliers d'ouvriers pendant plusieurs années consécutives. Tout l'intérieur du temple, les colonnes et les sculptures, avaient été couverts d'un enduit composé de chaux et de bitume, qui, au dire du même historien, ne nuisait en rien à la beauté du travail et rendait en même temps tout le temple très clair. Une partie placée au-dessus de la porte d'entrée, et sur laquelle était gravée une inscription que personne ne put expliquer, fut envoyée au roi de Portugal Jean III, et Conto ajoute qu'on ne savait pas ce qu'elle était devenue depuis.

SALTA. Ville des provinces unies de Rio de la Plata, chef-lieu de l'État de Salta, par 66° 55′ longitude ouest, 24° 20′ latitude nord; 9,000 habitants. C'est la résidence de l'évêque de Tucuman; au sud, à l'est, sont des déserts inhabités. Climat très varié; superbes pâturages. Or, cuivre, argent, fer, etc. Commerce actif avec la Bolivie.

SALUBRITÉ PUBLIQUE (*Conseil de*). De toutes les institutions soumises à l'autorité municipale, aucune n'est plus utile que celle du *conseil de salubrité*. C'est une des créations que l'on pressent longtemps à l'avance comme une nécessité sociale, mais qu'il est souvent difficile d'établir, parce que les éléments en sont épars ou inaperçus. Aussi ce n'est pas seulement de notre époque que les magistrats chargés de l'administration ont senti le besoin de s'appuyer sur une réunion d'hommes éclairés et capables, chacun dans sa spécialité, de leur fournir d'utiles renseignements. Avant même l'établissement des lieutenants-généraux de police, le parlement avait coutume de soumettre les hautes questions d'utilité publique à une assemblée formée de ce que la magistrature, l'administration et la science avaient d'hommes éminents; plus tard, on se borna à consulter sur chaque matière un homme spécial, dont l'avis, formulé trop souvent en dehors de toute considération d'application et de pratique, n'offrait, pour l'ordinaire, que d'inutiles abstractions, que des théories vraies, mais inexécutables. Quelquefois aussi l'autorité, mieux inspirée, formait, pour des affaires qui demandaient un sérieux examen, des consultations de savants et d'artistes; mais ces commissions n'étaient que temporaires. M. Le Noir avait senti tous les inconvénients de cette manière de procéder; aussi chercha-t-il à y remédier en chargeant deux hommes recommandables par leur savoir de veiller assidûment sur tous les objets de salubrité qui pouvaient intéresser la ville de Paris. L'un, M. Piat, avait le soin des secours à donner aux noyés et asphyxiés; l'autre, M. Cadet de Gassicourt, avec le titre d'*inspecteur général de la salubrité publique*, s'occupait de tous les objets d'hygiène publique. C'est à lui que l'on doit la suppression du *Petit-Châtelet* comme prison, celle du *Fort-l'Évêque*, de la prison Saint-Martin, de celle de Saint-Éloy et de la réunion des prisonniers dans l'hôtel de la Force. C'est encore à l'intervention de ce savant que l'on dut l'interdiction aux cultivateurs de l'emploi de l'arsenic comme moyen de préserver le blé du charbon, la défense aux marchands de vins de l'usage des comptoirs de plomb, et aux laitières celui des vases en cuivre.

Les secours rendus par ces deux administrateurs montrèrent ce qu'on pouvait attendre d'une réunion de savants occupés des mêmes objets et soumis à une marche régulière et administrative. Ce fut M. Dubois, premier préfet de police, qui, sur la proposition de M. Cadet de Gassicourt, institua le *conseil de salubrité* le 6 juillet 1802. Il n'était composé que de quatre membres; ses attributions se bornèrent d'abord à l'examen des boissons falsifiées, des épizooties, des ateliers et manufactures insalubres; plus tard ce conseil fut chargé de la visite des prisons et de la direction des secours publics à donner aux asphyxiés et aux noyés. *Le conseil de salubrité* reçut une organisation définitive le 26 octobre 1807; le nombre de ses membres fut porté à sept, tenus de s'assembler deux fois par mois. On leur confia les épidémies, l'examen sanitaire des halles et marchés, des rivières, des chantiers d'équarrissage, des amphithéâtres de dissection, des vidanges, des bains publics, la statistique médicale, et les

tableaux de mortalité; on leur remit également les recherches à faire pour assainir les lieux publics, pour perfectionner les procédés des professions qui compromettent la salubrité; repousser le charlatanisme des drogues, déterminer le meilleur mode d'éclairage; enfin ils furent chargés de l'analyse des remèdes saisis et des vases suspects.

Lors de la promulgation du décret du 15 octobre 1810, et de l'ordonnance royale du 14 janvier 1815, les attributions du conseil de salubrité prirent une grande importance. C'est surtout à l'époque de l'invasion du choléra-morbus dans la capitale que le conseil de salubrité a donné la mesure des importants services qu'on pouvait attendre de cette institution. La ville de Paris ne peut oublier le dévouement de ce conseil, où il fut si puissamment secondé par le concours des commissions sanitaires établies dans chaque quartier. Les travaux du conseil de salubrité sont consignés dans une série de rapports dont le nombre, pendant vingt ans, s'est élevé à 4,500, et qui forment autant de savants traités où toutes les questions qui touchent à l'hygiène publique sont examinées avec le plus grand soin.

Des conseils de salubrité sont également formés dans presque tous les chefs-lieux de départements, et l'on doit des travaux fort remarquables à ceux de Marseille, Nantes, Bordeaux, Lille, etc.

Il y a aussi à la préfecture de police un bureau dit *de salubrité*, dont le chef porte le nom *d'administrateur de la salubrité*. Il a dans ses attributions le Nettoiement, l'Arrosage, les Halles et Marchés, les Puits, Egouts, Vidanges et l'Éclairage (*voy.* ces mots). A. P.

SALUS ou **SANITAS** (*myth.*), c'est-à-dire conservation, santé. Les Romains en avaient fait une divinité et lui avaient élevé un temple. On la représentait sous l'emblème d'une femme assise sur un trône, couronnée d'herbes médicinales, tenant une coupe à la main et ayant auprès d'elle un autel, autour duquel un serpent faisait plusieurs cercles de son corps, de sorte que sa tête se relevait au-dessus de cet autel. Elle avait, dit-on, pour cortége ordinaire la Concorde, le Travail, la Frugalité. On l'adorait aussi sous le nom d'Hygiée ou Hygie.

SALUT. Mot français qui s'emploie dans diverses acceptions, qui toutes dérivent de la signification du mot latin *salus*, santé, prospérité, conservation; ainsi le mot salut s'emploie pour désigner l'éloignement du danger. Le *salut* du peuple, le *salut* de l'empire. L'empereur Othon, à la bataille de Bouvines, ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Salut désigne aussi l'action de saluer, c'est-à-dire le témoignage de respect, d'honneur, d'affection ou de bienséance que se rendent les personnes qui s'approchent. Manquer de saluer quelqu'un, c'est commettre envers lui un acte de grossièreté ou d'impertinence; cela est si vrai, que l'austère fondateur des chartreux, le vénérable saint Bruno, permit à ses religieux de rompre le silence chaque fois qu'ils se rencontreraient. Mais comme il ne pouvait permettre d'y employer des formules profanes, il en adopta une qui rappela à ses religieux le but vers lequel ils aspirent sans cesse, c'était : « Frère, il faut mourir. » La manière de saluer varie avec les peuples, et chez ces mêmes peuples elle varie encore avec les personnes que l'on salue. Chaque peuple salue d'une manière différente, appropriée à ses mœurs et à ses usages. Ainsi dans l'Indostan on prend par la barbe celui que l'on salue, tandis que chez nous on se contente de se découvrir en s'inclinant plus ou moins profondément, suivant le respect que l'on porte aux personnes.

Si de plus il y a une certaine familiarité, on se serre la main droite, ou l'on s'embrasse; quelquefois on baise la main de la personne que l'on salue, mais ceci n'arrive que dans le cas de l'inférieur au supérieur, ou des enfants à leurs parents. Si les formes de salut sont nombreuses, celles des formules que l'on prononce en s'abordant le sont encore plus; non-seulement elles sont différentes chez tous les peuples, mais il y en a encore une multitude chez chaque nation. Toutes sont aussi vides de sens l'une que l'autre, et prises avec leur vraie signification, avec leur valeur absolue, elles seraient souvent une insulte; mais l'usage a prévalu, on les prononce sans faire attention à ce qu'elles signifient, et elles sont reçues de même.

Le salut pour les militaires est différent de celui qu'emploient les personnes du civil; quand un inférieur rencontre son chef, il doit saluer le premier en portant la main tournée en dehors à sa tête, mais sans se découvrir. S'il est sous les armes, il salue, soit en les portant, soit en les présentant, suivant le grade du chef qu'il

salue ; si deux corps de troupes se rencontrent, elles portent les armes ; il en est de même lorsque des soldats armés passent devant un corps de garde, le poste sort et salue comme il vient d'être dit. Les vaisseaux se saluent avec le canon, le pavillon, la voile et la voix : quand c'est avec le canon, entre égaux, les coups se rendent en même nombre ; dans le cas contraire, le supérieur en rend moins ; les saluts de la voile et du pavillon ne se rendent pas, tandis que celui de la voix et du canon se rendent toujours. Chez les Romains, saluer quelqu'un empereur c'était l'élever à l'empire ; ainsi les Tétricus père et fils furent salués empereurs par les légions des Gaules soulevées contre Aurélien.

Le mot *salut* s'emploie pour désigner dans la religion chrétienne la félicité éternelle qui attend celui qui est mort dans la grâce. Or, nous ne pouvons faire notre salut que dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine ; de là donc est venue cette maxime sévère : « Hors l'Église point de salut. » Mais, d'après le sentiment unanime de tous les grands théologiens, il ne la faut entendre que pour les personnes qui, ayant eu connaissance de la vraie doctrine, n'ont pas voulu la suivre, et non de celles que l'ignorance peut retenir de bonne foi dans l'hérésie. On dit aussi dans le monde, *point de salut*, lorsqu'il s'agit d'un succès indispensable.

On appelle aussi salut l'office de la liturgie catholique que l'on chante ordinairement le soir dans les églises, et qui se termine par la bénédiction du saint sacrement.

Ce mot s'emploie aussi dans les préambules des lois et ordonnances des rois, et dans les bulles des princes de l'Église : « A tous présents et à venir *salut*. » « A tous les fidèles *salut* et bénédiction. » Enfin on l'emploie en poésie comme marque d'admiration : « *Salut*, terre de la liberté. »

Du mot salut est dérivé le mot salutation, qui désigne l'action de saluer ; on l'emploie aussi dans le sens même de salut pour terminer des lettres. Si au mot salutation on ajoute angélique, on a le nom d'une des plus belles prières de l'Église catholique, commençant par ces mots : *Ave Maria*, et composée de trois parties, 1° des paroles que l'ange Gabriel adressa à Marie ; 2° de celles d'Élisabeth à la Vierge, mère de Dieu ; 3° de celles que l'Église emploie pour implorer son intercession. La salutation angélique a été introduite en France par Louis VI, le Gros, et défendue par Cromwell en Angleterre DUHAUT.

SALVADORE, *salvadora*, Lin. (*bot.*, *phan.*). Genre de la tétrandrie monogynie et de la famille des chénopodées, composé d'un très petit nombre de plantes dicotylédonées, toutes étrangères à l'Europe, et spontanées seulement dans quelques parties de l'Asie méridionale et de l'Afrique orientale. L'espèce principale, que l'on a vu promener dans Forskaël, Retz, Gœstner, dans les genres *rivina*, *cissus*, *embellia* et *pella*, est appelée salvadore de Perse, *s. persica*, quoiqu'on la rencontre spontanée dans plusieurs autres contrées de l'Orient, telles que l'Inde, les terres environnantes, le golfe Persique, l'Arabie, la Haute-Égypte, le Sénégal, etc. C'est un arbrisseau garni de feuilles opposées, un peu charnues, dont les rameaux offrent à leur extrémité des grappes de petites fleurs blanches, auxquelles succède une baie de la grosseur d'un pois, de couleur jaune, renfermant une graine sphérique, revêtue d'une corolle calleuse.

Ses feuilles, broyées, sont employées comme résolutives ; les poètes arabes la chantent comme un puissant contre-poison et le remède le plus prompt, le plus sûr, pour guérir de la morsure des serpents. L'écorce, fraîchement pelée, est un bon vésicatoire. On mange les baies, et le bois sert à faire des brosses.

SALVAN DE SALIEZ (ANTOINETTE DE), née à Albi en 1638, de l'académie di Ricovrati de Padoue, morte le 4 juin 1730 dans le lieu de sa naissance, s'est distinguée par son goût pour les lettres et en particulier pour la poésie française. Veuve d'Antoine de Fontevielle, seigneur de Saliez, viguier d'Albi, elle consacra la liberté que lui donnait le veuvage aux sciences et à l'amitié. Elle forma, en 1704, une compagnie qui s'assemblait une fois la semaine, sous le titre de chevaliers et chevalières de la Bonne-Foi. Le premier statut de cette société nouvelle était celui-ci :

Une amitié tendre et sincère,
Plus douce mille fois que l'amoureuse loi,
Doit être le lien, l'aimable caractère
Des chevaliers de Bonne-Foi.

Cette dame a fait des *paraphrases* sur les psaumes de la pénitence et diverses *lettres* et *poésies*, dont une grande partie sont imprimées dans la *Nouvelle Pandore*, *ou les Femmes*

illustres du règne de Louis-le-Grand. Nous avons encore d'elle l'*Histoire de la comtesse d'Isembourg*, 1678, in-12, qui a été traduite en plusieurs langues.

SALVERTE (Eusèbe), né à Paris en 1771, et mort dans cette ville en 1839. Élève des jésuites au collége de Juilly, il y fit de brillantes études, et lorsqu'il fut sorti de dessus les bancs il se fit recevoir avocat au Châtelet. Attaché ensuite au ministère des affaires étrangères, il fut encore employé à l'administration du cadastre. Partisan des idées nouvelles, il se lança vivement dans le mouvement de l'époque, et fut condamné à mort par la Convention pour avoir commandé une des sections révoltées. Il échappa par la fuite à l'échafaud, mais il renonça dès lors aux fonctions publiques pour se livrer exclusivement à la culture des lettres. Il traversa paisiblement l'empire et la restauration, uniquement occupé de ses travaux littéraires. Mais en 1828, en voyant la tendance du gouvernement de Charles X, il résolut de reparaître dans les débats politiques, et se présenta pour la députation à Paris. Envoyé à la chambre, il fit partie des 221 et siégea dans les rangs de l'extrême opposition. Renommé constamment par les électeurs, il resta député jusqu'en 1839, époque de sa mort. Eusèbe Salverte a laissé plusieurs ouvrages remarquables par l'immense érudition qui y règne, mais animés d'un esprit tout-à-fait irréligieux. Les principaux sont : *Éloge de Diderot ; Essais historiques sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux ; Des sciences occultes ; Histoire de la civilisation*, etc.

SALVIATI (François ou Cecco Rossi de), peintre célèbre, né à Florence, en 1510 et mort dans la même ville en 1563, avait été protégé du cardinal Jean Salviati, dont le nom lui est resté ; il a enrichi de ses ouvrages plusieurs palais de Florence, Rome, Venise, etc. Le musée du Louvre possède deux de ses tableaux : *Adam et Ève chassés du Paradis terrestre*, et *l'Incrédulité de saint Thomas*.

SALVIEN, prêtre de Marseille, naquit dans les dernières années du IVe siècle. Jeune encore et d'une des premières familles des Gaules, il aurait pu parcourir une brillante carrière, lorsqu'il prit, de concert avec sa femme, la résolution de renoncer au monde pour se consacrer exclusivement à Dieu. Après avoir distribué ses biens aux pauvres, il se retira, en 420, au célèbre monastère de Lerins. Salvien, envoyé à Marseille par ses supérieurs, y fut élevé à la prêtrise vers 430. Admiré de tout le monde par son éloquence, il mérita d'être appelé le nouveau Jérémie pour la manière forte et touchante dont il dépeint les vices de son siècle. Ce prêtre, car il n'eut jamais de grades dans la hiérarchie ecclésiastique, qui avait été surnommé le maître des évêques, mourut vers l'an 484. Il a laissé plusieurs ouvrages qui tous sont écrits avec un style orné, pathétique, mais souvent boursouflé. Quoique l'un des meilleurs écrivains de l'époque, il n'a pas su se défendre d'imiter le style ampoulé de ses contemporains. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de la Providence*, *De gubernatione Dei*, où il se propose de laver le christianisme de l'accusation d'être la cause des maux qui affligeaient alors l'humanité ; un *Traité de l'avarice*, *adversus avaritiam*, et des lettres.

SALVINI (Antoine-Marie), ecclésiastique et philologue italien, né à Florence en 1653, mourut dans la même ville en 1729, après avoir été l'orateur ordinaire de l'académie des *Apastia* et de celle de la *Crusca*. Il a laissé des *discours*, des *commentaires*, des *traductions*, quelques *poésies*, etc. Il n'a conservé que la réputation d'un écrivain laborieux. Lami, *Memorabilia ital.*, tome Ier, donne des détails sur sa vie et ses ouvrages. — Salvini (Salvino) savant italien, né à Florence en 1667, et mort en 1751, frère du précédent, fut successivement censeur, consul et archiconsul de l'académie de la Crusca, qui lui dut d'importantes recherches sur les travaux et l'illustration de ses membres. Parmi ses écrits les plus estimés, on cite : *Fasti consolari dell'accademia fiorentina*, Florence, 1717, in-4°. Ses autres ouvrages sont mentionnés dans le tome 4 des *Elogj degli uomini illustri toscani*.

SALYES ou Saluvii. Peuple ligure de la Gaule narbonnaise ; il habitait dans la partie resserrée entre le Rhône et les Alpes, depuis l'embouchure de la Durance jusqu'aux bords de la mer. Les Salyes comprenaient dans leur territoire les *Albicoi*, les *Memini*, les *Vulgientes*; outre leur capitale Aix (Aquæ Sextiæ), leurs villes principales étaient : *Tarasco* (Tarascon), *Glanum* (Saint-Remy), *Arelato* (Arles). Ce furent leurs différends avec les Phocéens de Marseille qui fournirent à Rome l'ocasion d'intervenir dans les affaires des nations transal-

pines. La plus grande partie des terres des Salyes fut donnée par les Romains aux Marseillais.

SALZBOURG (*géogr.*), au moyen âge *Salisburgium*. Ville de la Haute-Autriche, chef-lieu de cercle, sur la Salza, à 300 kilomètres S.-O. de Vienne, avec 16,000 habitants. C'est une place très forte et le siége d'un archevêque. On y remarque la cathédrale, le château Neuban, l'hôtel de ville, le muséum, la galerie de Monchberg, le théâtre, le lycée où l'on enseigne la théologie, la médecine et la chirurgie, et deux bibliothèques publiques. L'industrie y est active et il s'y fait un grand commerce de transit. C'est la patrie de Mozart. — Salzbourg occupe l'emplacement de l'ancien *Juvavum*, détruit par Attila en 448, et fut bâti par les ducs Agiloifingen de Bavière, à la prière de saint Rupert, qui en devint évêque en 716. En 803 les conférences entre Charlemagne et les ambassadeurs de Nicéphore III y eurent lieu. Dès 798 l'évêché avait été changé en un archevêché; le diocèse de Salzbourg embrassa la Bavière, la Bohême, la Moravie, l'Autriche actuelle, etc. Pendant la guerre des investitures, les archevêques de Salzbourg furent légats du pape en Allemagne et les primats de l'Église allemande. Peu à peu ils devinrent de véritables souverains. Comme État souverain, l'archevêché de Salzbourg était borné à l'E. par l'Autriche et la Styrie, au S. par la Carinthie et le Tyrol, à l'O. par la Haute-Bavière; il faisait partie du cercle de Bavière et avait 185 kilomètres de l'E. à l'O. sur 110. Les autres villes de cet État étaient: Laufen, Tittmanning, Müldorf, Hallein et Rastad. Les montagnes de Salzbourg renferment des mines d'or, d'argent, de cuivre, plomb, fer et sel. L'archevêché de Salzbourg devint indépendant au XIIe siècle. En 1802 le traité de Lunéville l'érigea en électorat; en 1808 il fut incorporé à la Bavière, et en 1814 il fut cédé à l'Autriche.

SAMANIDES. Dynastie de l'empire de la Transoxiane, fondée par les descendants d'un arabe nommé Saman. Cet homme, simple conducteur de chameaux, s'éleva par son mérite aux hautes dignités de l'empire des califes; ses enfants marchèrent sur ses traces, à tel point que son petit fils Naser fut nommé gouverneur de la Transoxiane. Celui-ci étant mort, son frère Ismaël lui succéda et se rendit maître absolu dans sa province, en 279 de l'hégire (819 de l'ère chrétienne). Cet empire, qui porta le nom de Samanides, s'éleva à un haut degré de splendeur. Fondé au moment où l'empire des califes allait s'affaiblissant de jour en jour, il fut absorbé par la puissante nation des Persans.

SAMARANG (*géog.*). Ville fortifiée de l'île de Java, chef-lieu de la province de Samarang, sur la côte du nord, au fond de la baie du même nom, à 420 kilomètres E. de Batavia. Le climat est salubre, et les environs de la ville sont très fertiles. La ville est bien bâtie, en grande partie à l'européenne, avec des rues régulières et un port formé par l'embouchure de la rivière Samarang, obstrué en partie par un banc de vase. Elle possède un hôtel de ville, un hôpital, une salle de spectacle, un observatoire, une bonne école primaire, et est le siége d'un conseil de justice, dont relèvent les résidences de Tagal, Pekalongan, Samarang, Kadou, Djorjokarta, Japara et Rembang. On porte sa population à 36 ou 38,000 habitants. Samarang fut ravagé par le choléra en 1819 et 1821, qui, se communiquant à la côte septentrionale de l'île de Java et dans l'intérieur, emporta plus de cent mille victimes. — Banyukuning, village dans le voisinage de Samarang, est remarquable par les *tchandis* ou temples antiques, bâtis sur des terrasses coupées dans la montagne et qui s'élèvent les unes au-dessus des autres. (*V.* Java.)

SAMARCAND, Maracanda. Ville de l'Asie centrale, la deuxième du Khanat de Boukhara, sur le mont Kobak, près des rives du Sogd ou Ze -Afchan, à 200 kilomètres est de Boukhara; 50,000 habitants; assez belle ville; mosquées et colléges, ancien palais de Tamerlan. On y voyait jadis l'observatoire d'Onloug-Bey. Papier de soie, soieries, tissus de coton. Commerce assez actif. Aux environs, beaux pâturages. — On croit que Maracanda fut fondée non loin de l'ancienne Sogd par un chef arabe, vers 465 avant J.-C. Elle devint bientôt la capitale de la Sogdiane. Alexandre la prit; elle fut depuis comprise dans l'empire grec de Bochus et dans celui des califes. Gengiskan s'en empara en 1220. Elle acquit la plus haute splendeur sous Tamerlan, qui la choisit pour capitale de son vaste empire et voulut en faire la première ville du monde. Sa population atteignait alors 150 mille âmes; mais, dès le XVe siècle, elle déclina rapidement.

SAMARIE. Ancienne capitale du royaume d'Israël. Cette ville, fondée par le roi Amri, qui y transporta le siége de son gouvernement, fut bâtie sur une colline que son fondateur acheta pour deux talents d'argent d'un Israélite nommé Somer. Elle continua d'être la capitale de ce pays jusqu'à la destruction du royaume d'Israël. Ce fut dans Samarie que, d'après l'ordre du Seigneur, Jéhu fit massacrer toute la postérité d'Achab; ce fut aussi dans cette ville que la reine Jézabel subit le châtiment bien mérité de tous ses crimes. Assiégée plusieurs fois, elle fut prise par Téglatphalasar, roi d'Assyrie, qui la soumit à un tribut. Elle fut délivrée miraculeusement, comme le prophète Élysée l'avait prédit, lorsque Benadab, roi de Syrie, fut venu mettre le siége devant ses murs; enfin Salmanasar, roi de Ninive, la prit et la détruisit complètement; les vastes léproseries qui existaient hors de son enceinte furent aussi détruites et ne furent jamais relevées.

Les Chutéens, que Salmanasar avait appelés en Samarie pour remplacer les Israélites, avaient peu à peu rebâti cette ville, qui dès lors suivit le sort du royaume de Juda. Comme ce pays, elle appartint, après la mort d'Alexandre-le-Grand, tantôt à l'Égypte, tantôt à la Syrie. Elle appartenait enfin définitivement à ce dernier royaume lorsque les Machabées voulurent rendre la liberté à leur pays. Hircan, fils de Simon Machabée, alla mettre le siége devant Samarie, l'enferma dans un retranchement de quatre-vingts stades de développement et la prit après un siége d'un an. Vainement Antiochus le Sicycénien était venu deux fois à son secours, deux fois il avait été battu et n'avait pu qu'assister à la destruction complète de cette ville infortunée, sur l'emplacement de laquelle Hircan fit circuler l'eau des nombreuses sources qui l'arrosaient. Quelques années après, le proconsul Aulus Gabinius essaya de la rebâtir; mais, rappelé à Rome, il laissa son ouvrage inachevé, abandonnant à Hérode le soin de le continuer. Celui-ci la nomma Sébaste, mot qui en grec signifie *Auguste*, en l'honneur d'Octave, proclamé vers cette époque empereur sous le nom d'Auguste. Hérode, voulant donner à cette ville une grande importance, lui accorda de grands priviléges et la fortifia avec soin. Comme il était détesté à Jérusalem, il avait fait de la nouvelle Sébaste une place d'armes où il tenait des forces suffisantes pour maîtriser au besoin sa capitale. Après la mort de saint Étienne, les disciples de Jésus-Christ se retirèrent à Samarie, où l'apôtre saint Philippe fit des conversions nombreuses. Samarie fut le siége d'un évêché jusqu'à la destruction de cette ville dans les guerres civiles, au temps de la domination des Romains. On montre encore, dans l'emplacement qu'elle occupait jadis, les tombeaux d'Élysée et de saint Jean-Baptiste. DUHAUT.

SAMARITAINS. On a donné ce nom aux peuples étrangers qui vinrent s'établir dans le royaume d'Israël après la dispersion des dix tribus. Les principaux furent les Chutéens que Salmanasar y transporta immédiatement après avoir détruit ce royaume. Ces peuples, originaires des montagnes de la Perse, suivaient le culte des idoles lorsqu'ils furent transplantés dans les champs de Samarie. Quelque temps après cette migration, une peste terrible vint porter le ravage et la désolation dans leurs familles. Frappés de cette idée, que ce fléau était un châtiment du Dieu des Juifs, ils demandèrent des prêtres juifs au roi d'Assyrie et embrassèrent dès lors la loi de Moïse. Mais ces peuples, habitués aux pratiques de leur ancienne religion, les confondirent avec celles des Juifs, et de leur réunion vint cette religion mixte qui composa la secte des Samaritains. Sujets fidèles des rois d'Assyrie, ils n'éprouvèrent aucune commotion lors de la destruction du royaume de Juda; ils profitèrent même de ce malheur pour s'emparer d'une partie du territoire des Juifs, et tant que dura la captivité ils persécutèrent les malheureux habitants qui étaient restés dans ce pays. Lorsque les victoires de Cyrus lui eurent ouvert les portes de Babylone, il permit aux Juifs de retourner dans leur pays et de reconstruire le temple de Jérusalem. Les Samaritains y suscitèrent mille obstacles, et, malgré l'édit du monarque, ils obtinrent souvent des gouverneurs perses d'interrompre les travaux : sous le règne même de Cambyse, ils réussirent à faire défendre de les continuer. Ils ne furent repris que la seconde année du règne de Darius, fils d'Hystaspes. Lorsque le temple même fut achevé, ils ne cessèrent pas de chercher tous les moyens pour exciter les rois de Perse contre les Juifs.

Après qu'Alexandre eut anéanti la monarchie des Perses et qu'il eut ceint le sceptre du monde, il permit aux Samaritains, pour les récompen-

ser des secours qu'ils lui avaient fournis, de bâtir un temple à Garizin; mais il leur refusa obstinément de les exempter de l'impôt de la septième année, comme il l'avait fait pour les Juifs, sous prétexte qu'on n'ensemençait point les terres cette année-là. Ces peuples, irrités d'un refus auquel ils paraissaient devoir si peu s'attendre après toutes les faveurs que le monarque macédonien leur avait accordées, se révoltèrent et chassèrent leur gouverneur. Alexandre les châtia sévèrement et en transporta six cents dans les champs de la Thébaïde. Leur temple une fois construit, ils prétendirent qu'il était le seul vrai temple dans lequel la loi de Moïse permettait de sacrifier. Mais, en habiles politiques, ils ne conservèrent pas longtemps cette prétention; ils ne se disaient de race juive que pour participer à leur bonne fortune; car à peine ces peuples étaient-ils dans le malheur, aussitôt les Samaritains revendiquaient leur origine perse. Ainsi, lorsque Antiochus Théos commença à persécuter les Juifs, ils allèrent le prier de ne pas les confondre avec ces peuples, leurs ennemis naturels, et, pour enlever toute chance à leurs détracteurs, ils supplièrent le monarque syrien de leur permettre de dédier leur temple de Garizin à Jupiter grec, ce qui leur fut accordé facilement. Mais dans des temps plus heureux, sous le règne de Ptolémée Philométor, ils avaient renouvelé leurs prétentions pour leur temple de Garizin contre celui de Jérusalem. Ptolémée ordonna que la cause se plaiderait devant lui et que les avocats qui perdraient leur cause seraient mis à mort. L'affaire fut plaidée et les Samaritains furent condamnés. Ce nouvel échec ne fit qu'accroître leur haine contre les Juifs et le désir de vengeance qui les guidait en toute chose. Ainsi on les vit toujours s'allier aux Arabes pour harceler les Juifs; mais l'amitié d'Auguste pour le roi Hérode empêcha leur mauvaise volonté d'avoir aucun succès. Sous le règne de l'imbécile Claude, ils eurent avec les Juifs de sanglantes querelles à Naïs. Vainement les Juifs demandèrent justice, elle leur fut refusée; poussés à bout, ils se révoltèrent, furent vaincus et rentrèrent dans l'ordre; mais l'empereur avait eu connaissance des causes de la querelle, et il avait condamné les Samaritains. Quelque ennemis que fussent ces deux peuples, ils furent cependant enveloppés tous les deux dans la même ruine, et obligés tous deux d'abandonner leur patrie. Aujourd'hui le nombre des Samaritains est très petit; renfermés dans les montagnes de l'Arménie et du Liban, ils observent la loi de Moïse avec la plus scrupuleuse exactitude.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la célèbre chronique de ces peuples, chronique composée du temps des empereurs, et qui ne va pas moins qu'à leur attribuer la prééminence sur les Juifs, traitant de fausse et de mensongère toute la doctrine de la tradition de leurs adversaires. Nous avons vu que les Chutéens établis en Samarie avaient été forcés par la crainte d'embrasser la loi de Moïse, et que, pour cet effet, ils avaient demandé des prêtres juifs au roi d'Assyrie Assaradon. Celui-ci, en satisfaisant à leur demande, leur envoya un exemplaire du Pentateuque écrit dans le caractère hébreu, caractère qu'ils adoptèrent dès lors, tandis qu'après la captivité de Babylone les Juifs le quittèrent pour celui des Chaldéens, et c'est cette possession du vrai caractère hébreu qui leur donnait une grande confiance dans leurs prétentions. Loin d'accepter l'origine moderne du royaume d'Israël, le schisme des dix tribus et la captivité de leur nation à Ninive, ils soutiennent que les rois de Syrie et des Hébreux ayant attiré sur eux la colère du roi d'Assyrie, ce prince emmena tous les Israélites en captivité, qu'il les remplaça par des Assyriens, mais qu'il fut forcé de renvoyer les Juifs dans leur pays, parce que tous les fruits se changeant en poison faisaient périr la population qu'il y avait transportée. La seule différence qui existe entre leurs livres sacrés et ceux des Juifs, c'est que partout où il est parlé du temple de Jérusalem, les Samaritains ont mis Garizin à la place; puis ils prétendent que ce temple fut fondé par Josué, qui y établit Rus, fils d'Aaron, et fournissent une succession non interrompue de grands-prêtres jusqu'à l'époque où Adrien rasa Jérusalem, mit garnison à Garizin, défendit la circoncision aux deux peuples et leur enleva tous leurs livres. Aujourd'hui ces peuples, pleins d'une religieuse admiration pour la loi de Moïse, l'admettent dans tous les points; mais cependant ils l'ont abandonnée en un point essentiel, celui de la chronologie, car ils datent de l'hégire, ce qui est du reste peu étonnant, car, vivant au milieu de populations musulmanes, ils doivent nécessairement pour les besoins de la vie compter comme ceux qui les entourent. Leur chronologie est célèbre et diffère de celle

des Juifs pour plusieurs époques importantes. Ainsi ils placent la création du monde l'an 4700 avant Jésus-Christ, et ils ne mettent entre cette époque et le déluge que 1347 ans. Du reste, il en sera parlé à l'article CHRONOLOGIE.

DUHAUT.

SAMBRE. Cette rivière, prenant sa source dans le département des Ardennes, entre la Capelle et le Cateau-Cambresis, coule du sud-ouest au nord-est. Sa position sur les frontières de France et de Belgique la rend une de celles dont le bassin est le plus important, soit pour la défense du royaume, soit pour la guerre d'invasion; aussi passe-t-elle dans un pays où s'élèvent de nombreuses places fortes : c'est dans la contrée comprise entre cette rivière et la Meuse que tous les généraux français ont toujours établi leurs bases d'opérations. La république, comprenant l'importance de ce bassin, y avait envoyé ses meilleures troupes et ses meilleurs généraux. Ce fut aussi ce pays que Napoléon choisit en 1815 pour pénétrer sur le territoire étranger et défendre la France. La Sambre arrose en France les deux villes fortes de Landrecies et de Maubeuge; peu après cette dernière, elle passe la frontière, entre en Belgique, arrose Charleroi, laisse sur la gauche le célèbre champ de bataille de Fleurus, arrive à Namur et se perd dans la Meuse. Cette rivière, profonde dans tout son cours, offre très peu de gués et présente dans toute sa longueur un cours excessivement sinueux.

SAMBUC (Jean), médecin, né à Birnau en Hongrie l'an 1531, fréquenta les universités d'Allemagne, d'Italie et de France. Il se rendit très habile dans la médecine, les belles-lettres, la poésie, l'histoire et les antiquités. Ses talents le firent jouir de beaucoup d'agréments à la cour des empereurs Maximilien II et Rodolphe II, dont il devint conseiller et historiographe. Il mourut à Vienne en Autriche le 13 juin 1584. On a de lui : *la Vie des empereurs romains*; des *traductions latines* plus fidèles qu'élégantes d'Hésiode, de Théophylacte, et d'une partie des œuvres de Platon, de Xénophon et de Thucydide; des *commentaires* sur l'art poétique d'Horace, et des *notes* sur plusieurs auteurs grecs et latins; une *Histoire de Hongrie* qui fait suite à celle de Bonfinius; *Emblemata*, 1576, in-16; *Icones medicorum*; Leyde, 1603, in-fol. Sambuc s'était fait à grand frais un riche cabinet de médailles, et s'était donné beaucoup de peine pour déterrer d'anciens auteurs. La manière dont Sambuc voyageait était singulière : il parcourut une grande partie de l'Europe toujours seul à cheval, accompagné de deux dogues dont il fait l'éloge dans ses *Emblèmes*.

SAMÉAS, Prophète d'Israël qui vécut sous les rois Salomon et Roboam. Lorsque le premier de ces monarques se fut abandonné à l'amour des femmes étrangères, Saméas fut chargé, par le Seigneur, d'aller lui dire qu'après sa mort son royaume serait divisé et que son fils n'aurait que la moindre part. Salomon mort, le jugement de Dieu s'exécuta, et Roboam, qui déjà s'était, au commencement de son règne, livré aux conseils de jeunes gens pervertis, s'abandonna encore à l'amour des femmes. Dieu, irrité, lui fit aussi annoncer par Saméas que s'il ne s'humiliait il serait puni de ses fautes. Roboam méprisa cet avis; mais, lorsqu'il se vit assiégé par Sésac, il demanda pardon au Seigneur, et vint supplier Saméas d'intercéder pour lui. Le prophète lui annonça alors que Dieu avait eu égard à sa prière, que le roi éthiopien prendrait Jérusalem, mais qu'il se contenterait de lui imposer un tribut. On ignore l'année de la mort de Saméas et ses autres actions.

SAMNITES et SAMNIUM. Dans l'Italie centrale, au midi du Picenum et de la Sabine, à l'est du Latium et de la Campanie, sur les hauteurs et dans les vallées capricieusement formées par les Apennins et leurs prolongements irréguliers, habitait un peuple connu sous la dénomination générale de Samnites ou Sabelliens, *Samnites*, *Sabelli*, en grec Σαύνιται. Ce pays, appelé autrefois *Samnium*, comprend l'Abruzze citérieure, la Capitanate, la partie orientale de la Terre de Labour, la Principauté Ultérieure (royaume de Naples), et la délégation de Bénévent (États de l'Église). Les Samnites se divisaient en sept petits peuples, savoir : au nord les Vestins, *Vestini*, et les Frentans, *Frentani*; les Marrucins et les Marses, *Marrucini*, *Marsi*, qui se firent une si haute réputation de bravoure qu'on disait proverbialement : *Qui a jamais triomphé des Marses ou sans les Marses?* Venaient ensuite les Pelignes, *Peligni*, dont la capitale était *Corfinium*, qui pendant la guerre sociale acquit une singulière importance, sous le nom très significatif d'*Italica*; au sud, entre l'Apulie à l'est et la Cam-

panie à l'ouest, on trouvait les Hirpins, *Hirpini ;* enfin, au milieu, les Samnites proprement dits, dont les villes principales étaient Aufidène; Caudium, dans les environs duquel se trouvaient les fameuses Fourches Caudines, *Furculæ Caudinæ* (aujourd'hui *Forchio*); Boianum (*Boiano*), capitale de tout le pays, et enfin *Maleventum*, dont le nom fut changé en *Beneventum*, Bénévent. Tous ces petits peuples paraissent avoir été d'origine sabellienne, descendants des anciens Sabins. Cette filiation, du moins, n'est point douteuse pour les Samnites. Adonnés comme leurs pères à l'agriculture et à la vie pastorale, ils menaient une vie simple et frugale, et l'on peut dire que leurs mœurs avaient toute l'âpreté de leurs montagnes. Comme les Sabins, ils étaient pénétrés de la crainte des dieux, scrupuleux observateurs des traités, constants dans leurs amitiés; mais ils étaient plus fiers, plus amis de leur indépendance plus opiniâtres dans leurs projets, et un peu plus avides de pillage. Montesquieu, qui croyait qu'ils remontaient aux Lacédémoniens, par les Sabins, fait remarquer chez eux un usage qui montre qu'ils n'étaient pas des fils dégénérés. Chez ce peuple magnanime, les jeunes filles les plus belles et les plus distinguées n'étaient pas accordées comme partout ailleurs à ceux qui pouvaient leur plaire et les demandaient en mariage, mais on les réservait aux jeunes gens qui se faisaient remarquer par leurs bonnes qualités, sans avoir aucun égard ni à la naissance ni aux richesses. On les trouve, néanmoins, à une époque postérieure, accessibles au luxe et à une sorte de magnificence; les opulentes villes grecques qui s'étaient élevées dans leur voisinage, leurs relations journalières avec les peuples de la Campanie, plongés, comme on le sait, dans les délices et la mollesse, leur avaient communiqué ces goûts frivoles qui n'influèrent que médiocrement, il faut le dire, sur d'aussi mâles courages; au contraire, ces âmes fières et indomptables semblaient défendre avec plus de valeur et d'opiniâtreté ces habits précieux, ces armes toutes resplendissantes d'or et d'argent. Plus hardis à entreprendre, plus intrépides dans l'action, plus persévérants dans leurs projets, plus furieux dans leurs vengeances encore que leurs pères, ils eurent la gloire de faire trembler Rome plus d'une fois, comme les Gaulois et les Carthaginois.

Par ses premières conquêtes la ville de Romulus touchait aux frontières des Samnites, surtout du côté de Sora qu'elle venait d'adjoindre à son territoire. Voici de quelle manière les Samnites se trouvèrent aux prises avec les Romains. Les Capuans, voulant secourir Teanum, que pressaient les Samnites, s'adressèrent au sénat dont ils ne purent rien obtenir. Alors ils prirent un parti désespéré, et se donnèrent eux et leurs biens au peuple romain. Il n'y eut plus à délibérer; car si Rome avait abandonné un peuple allié à son malheureux sort, elle ne pouvait plus souffrir que ses sujets et son propre territoire fussent exposés aux coups et aux ravages d'un peuple belliqueux qu'elle ne voyait pas sans inquiétude prendre, chaque jour et si près d'elle, des accroissements nouveaux.

Ainsi, Capoue, devenue l'ennemie des Samnites, vit accourir de nombreuses troupes pour sa défense, et soit que les Samnites se fussent trouvés pris au dépourvu, soit que les forces imposantes de leurs ennemis ne leur permissent pas d'espérer la victoire, ils soutinrent mal dans la première campagne leur ancienne réputation, et ils n'éprouvèrent que des revers. Jamais Rome, il est vrai, n'avait mis sur pied des armées plus redoutables; jamais généraux plus habiles et plus intrépides ne les avaient commandées. Ces premières victoires doivent donc nous surprendre moins, et celles qui suivirent furent en général dues aux mêmes causes. Il est à remarquer qu'une ville qui fut toujours féconde en grands hommes n'en produisit en plus grand nombre à aucune autre époque de son histoire; et il suffit pour le prouver de nommer Valerius Corvus, les deux Papirius Cursor, les deux Decius, Fabius Maximus, Rullianus, Volumnius, Carvilius et Curius Dentatus.

Outre la force et la valeur des armées, outre la capacité des chefs, les Samnites eurent à lutter contre un mal presque inséparable des États fédératifs et des peuples qui ont plus sacrifié à la liberté qu'à la centralisation et à la discipline; nous voulons parler du peu d'ordre qui régnait dans leurs armées, et de la difficulté pour les chefs de les exercer convenablement à la guerre. Par suite de cette indiscipline et du désordre qui l'accompagne toujours, ils éprouvèrent, dans la première guerre, deux épouvantables défaites, alors qu'ils se croyaient sûrs de la victoire. Il fallut donc demander la paix

après deux ans de guerre (l'an 341 avant notre ère); ils durent se trouver heureux de pouvoir renouveler l'ancienne alliance qui les avait unis aux Romains.

La seconde guerre (327 avant J.-C.) fut plus longue et beaucoup plus terrible et plus désastreuse que la première. Elle dura quinze ans et plusieurs, peuples de l'Italie y prirent part successivement; et sans les mesures de vigueur prises par les Romains, qui eurent souvent recours à la dictature pour contenir le peuple et inspirer aux soldats le respect du commandement, elle aurait peut-être embrasé l'Italie entière. Malgré leurs nombreux alliés, les Samnites furent frappés coup sur coup de si affreux désastres qu'ils se résolurent à demander la paix en suppliants, et consentirent à livrer aux vainqueurs un de leurs chefs; c'est du moins ce qu'ont rapporté leurs ennemis : toujours est-il que le parti de la paix (car il est présumable qu'il y en avait un) avait profité des derniers malheurs éprouvés pour reprendre le dessus. La hauteur dédaigneuse des Romains rappela ce peuple, digne d'un meilleur sort, au sentiment de sa dignité. On reprend les armes et l'on se tient prudemment sur des hauteurs peu accessibles. Ce fut alors que le général samnite, C. Pontius Herennius, trouva moyen d'enfermer, par un perfide stratagème, le consul Spurius Postumius avec ses légions dans un défilé étroit et profond, entre des rochers escarpés, couverts de sombres forêts. L'armée romaine devait y être écrasée, à moins de se rendre à discrétion.

La vanité de Pontius fut flattée de faire passer sous le joug ces orgueilleux conquérants; mais il eut bientôt à se repentir de n'avoir pas suivi le sage conseil de son vieux père. En les traitant avec bonté, il les eût portés à la reconnaissance; ou s'il eût anéanti une si puissante armée, il frappait Rome de terreur et ruinait ses espérances, en même temps qu'il relevait le courage de tous les alliés des Samnites. Si l'humiliation de Rome fut un instant au comble, ce ne fut en quelque sorte que pour l'exciter à une plus cruelle vengeance. Les *Fourches Caudines*, qui pouvaient dédommager ce peuple malheureux de toutes les pertes qu'il avait essuyées, ne lui procurèrent en réalité qu'une vaine satisfaction d'amour-propre. Le peuple romain se crut quitte de tout engagement avec les ennemis en leur livrant tous ceux qui avaient signé le traité de l'infamie; la guerre recommença de plus belle et assura de nouveaux triomphes à ceux qui jusqu'ici avaient eu l'avantage.

Les deux partis avaient besoin de repos, et l'on s'entendit facilement sur une trêve de deux ans que chacun employa à réparer ses forces. La politique romaine s'étudia à resserrer de plus en plus les Samnites, en jetant des colonies dans la Campanie et la Grande Grèce; de leur côté, les Samnites cherchèrent de nouvelles alliances au nord, et se liguèrent avec les Ombriens, les Gaulois et les Étrusques, contre l'ennemi commun. A la reprise des hostilités, la victoire sembla pencher du côté de ceux qui combattaient courageusement pour leur indépendance dans le Samnium et en Étrurie, et le sénat ne put se rassurer qu'en voyant encore une fois le vieux Papirius Cursor à la tête des forces de la république. Sous la conduite d'un général illustré par tant de triomphes, les Romains se croyant invincibles remportèrent des succès décisifs. Cependant la résistance fut des plus opiniâtres dans le midi, où il fallut livrer encore une dizaine de batailles avant que le Samnium consentit à entrer dans l'alliance romaine (305).

Six ans après, de nouveaux mouvements sur presque tous les points de l'Italie font assez connaître que l'alliance est rompue. On remarquait dans la nouvelle ligue les Gaulois Boiens, les Ombriens, les Étrusques, et surtout les Samnites : on jugera de son importance et du danger dont la république se crut menacée, quand on apprendra que cinq armées furent en même temps mises sur pied, dont deux pour garder Rome. A la bataille de Sentiuum, les nombreux bataillons des confédérés disputèrent avec tant d'acharnement la victoire à deux grandes armées romaines, commandées par l'illustre Fabius et l'héroïque Decius Mus, que ce dernier ne vit d'autre parti à prendre, pour donner l'avantage aux siens, que de se dévouer comme son père et de se précipiter dans les rangs des ennemis. Cette désastreuse journée fut suivie de l'entière soumission des Étrusques, qui avaient eu le tort impardonnable de ne pas se joindre aux Gaulois. Ainsi tout le poids de la guerre retomba sur le Samnium, qui avait été tout d'abord envahi par une armée romaine.

Il est beau de voir, chez un peuple qui n'était pas né pour la servitude et qui avait soutenu

avec une patience admirable une guerre de cinquante ans, les derniers efforts de la liberté expirante. Il restait quarante mille guerriers; on les réunit dans un lieu sacré, et là, au milieu des plus lugubres cérémonies, célébrées d'après les prescriptions d'un vieux rituel de toile, on fit jurer aux plus vaillents de ne jamais fuir dans les combats et de tuer tous ceux qu'ils verraient prendre la fuite. Les plus effroyables imprécations furent prononcées contre les violateurs de ce serment solennel. Seize mille le prêtèrent; ceux qui le refusèrent furent impitoyablement immolés au pied de l'autel. A ces soldats d'élite on ajouta vingt mille hommes. Ils marchèrent intrépidement une dernière fois contre les Romains qui se croyaient d'avance assurés de la victoire. Elle fut complète, et, si l'on en croit les historiens, trente mille Samnites restèrent sur le champ de bataille. Telle fut la fin (295) de cette guerre d'extermination. Decius, dit un historien, avait occupé dans le Samnium quarante-cinq campements, Fabius quatre-vingt-six, tous faciles à reconnaître, moins par les vestiges des fossés et des retranchements que par la solitude et l'entière dévastation des environs.

Ce peuple, qui semblait soumis, hors d'état de rien entreprendre désormais, se réveilla lors de la guerre sociale (91). Les Samnites et les Marses ne furent ni les derniers à prendre les armes, ni les premiers à les déposer. Ils eurent d'illustres chefs qui remportèrent quelquefois des victoires capables d'étonner, d'épouvanter Rome alors maîtresse de l'univers. Pendant quelque temps on put douter si la capitale de l'Italie et du monde entier s'appellerait Rome ou Corfinium (qui fut alors surnommé *Italica*). Mais enfin les anciens oracles qui promettaient l'empire à la ville de Romulus s'accomplirent, et ce qui restait des Samnites s'absorba dans la grande unité romaine. LEUDIÈRE.

SAMOGITIE, Szamaït en lithuanien. Ancienne province de Lithuanie, entre la Baltique et la Courlande au N., la Baltique, la Prusse à l'O., la Lithuenie propre au S. et à l'E., aujourd'hui comprise dans le gouvernement russe de Vilna. Capitale, Rossiena. — La Samogitie avait longtemps été libre quand les Lithuaniens l'assujétirent. Elle garda néanmoins son duc et sa diete (qui se tenait à Rossiena). En 1404, elle fut cédée à l'ordre teutonique; mais, en 1411, elle revint au royaume de Pologne, duquel dépendait la Lithuanie. Le christianisme n'y fut établi qu'en 1431. Aujourd'hui la Samogitie donne encore son nom à un évêché dont le siége est à Rossiena.

SAMOS. Ile de la mer Egée, sur la côte de l'Asie mineure dont elle est séparée par le détroit de Mycale. Cette île, d'une circonférence d'environ 87 milles, possédait une capitale de même nom, bâtie près de 1,000 ans avant Jésus-Christ. La principale divinité des Samiens était Junon; elle était adorée d'un culte exclusif; son temple était de la plus rare magnificence et orné de richesses extraordinaires. Samos, illustrée par la naissance de Pythagore, fut autrefois appelée des différents noms de Parthenia, Anthemusa, Cyparissia, etc. Peuplée dans l'origine par les Léléges, elle appartint ensuite aux Ioniens. Son gouvernement, après avoir été monarchique, devint, comme celui de toutes les villes de la Grèce, démocratique, puis oligarchique. Périclès la soumit peu avant la guerre du Péloponnèse et la traita avec la dernière inhumanité. Enchaînée dès lors au sort de la Grèce, elle fut, après les guerres entre les successeurs d'Alexandre, conquise par Eumène, roi de Pergame. Elle ne recouvra sa liberté que sous Auguste, mais ce ne fut pas pour longtemps, car Vespasien la réduisit en province romaine. Soumise au moyen âge par les Vénitiens, elle leur fut enlevée par les Turcs, qui la possèdent encore aujourd'hui. Sa population, qui est d'environ 50,000 âmes, suit presque tout entière la religion catholique grecque. Son territoire, extrêmement fertile, produit en abondance du vin, de la soie et des fruits délicieux. Son port principal est celui de Vathi. Les Turcs donnent à cette île, une des plus belles de la Méditerranée, le nom moderne de Sasam.

SAMOTHRACE (*géogr. anc.*). Ile de l'archipel grec, située vis-à-vis l'embouchure de l'Ebre. Cette île, patrie du célèbre critique Plutarque, porte aujourd'hui le nom de Samandrachès. Selon Diodore de Sicile, son nom primitif était Samos, et elle ne prit le nom de Samothrace que pour être distinguée de l'île de Samos, beaucoup plus célèbre, beaucoup plus importante qu'elle. Située tout près de la côte de Thrace, elle n'était qu'à 11 lieves d'Imbros et à 8 de Lemnos. Petite et montagneuse, l'industrie de ses habitants l'avait rendue importante et renommée. La religion n'avait pas peu con-

tribué non plus à lui acquérir de la réputation. Les mystères des dieux Cabires, célébrés dans sa capitale, jouissaient d'une grande célébrité; les violer eût été un crime digne de la mort. Les initiés jouissaient de beaucoup de considération. On était persuadé que ce commerce avec la divinité les élevait au-dessus de l'humanité. Tous nationaux et étrangers pouvaient y être admis; aussi l'on y comptait toujours tous les personnages les plus éminents de l'époque. Cette île, dont la capitale portait le même nom, conserva sa vieille liberté même sous les Romains; elle ne la perdit qu'au moyen âge, mais ce fut pour longtemps, car après la chute de l'empire grec elle passa au pouvoir des Turcs, qui la possèdent encore aujourd'hui.

SAMOYÈDES, *Khasova* en langue indigène, peuple de la Russie, probablement de race tchoude, habite surtout sur le Nézer (dans le gouvernement d'Archangel), près de l'Océan Glacial. On en voit d'autres dans les gouvernements de Tobolsk et de Tomsk (en Asie). Ils habitent sous des tentes dites *yourtes*. Ils sont petits, très laids, vicieux, idolâtres, et paient le tribut en peaux d'isatis. Leur nombre ne s'élève qu'à mille familles au plus. Les Russes les confondent avec les Lapons; de là dérive vraisemblablement leur nom russe (*Samoyèdes*, de *Sameanda*, qui signifie Lapon).

SAMSON. Les Israélites étaient opprimés par leurs perpétuels ennemis, les Philistins. Dieu, touché de leur repentir, suscita parmi eux un vengeur. Dès longtemps Manué demandait au Seigneur de lui accorder des enfants. Un ange vint lui annoncer que ses prières avaient été exaucées, et que son épouse allait donner le jour à un fils dont la force prodigieuse vengerait Israël des insultes des Philistins. Cet enfant, nommé Samson, fut élevé suivant les ordres du Seigneur; jamais il ne but de vin, jamais le ciseau ne toucha sa chevelure. A peine était-il entré dans l'adolescence qu'il pria ses parents de lui permettre d'aller chez les Philistins rechercher en mariage une jeune fille qu'il aimait. Un jour qu'il s'y rendait, il rencontre sur son chemin un jeune lion, et, quoique sans armes, il l'attaque et le met en pièces. Quelques jours après, étant repassé dans ce lieu, il trouve un essaim d'abeilles dans la gueule de ce lion mort. Trompé par cette femme chérie, qui avait révélé à ses compatriotes le secret d'une énigme qu'il leur avait proposée sur cet essaim d'abeilles trouvé dans la gueule du lion, il l'abandonne et massacre un grand nombre de Philistins, dont il prend les dépouilles pour payer ce qu'il avait perdu. Ce fut sa première victoire. Cette femme, se voyant délaissée, épouse, de dépit, un homme de sa nation. Samson, furieux de ce nouvel outrage, prend 300 renards et les lâche au moment de la moisson dans les champs des Philistins, après leur avoir attaché des torches à la queue. En un clin d'œil les récoltes furent anéanties; mais Samson n'était pas encore satisfait: malheur aux Philistins qu'il rencontrait, ils étaient impitoyablement massacrés. Ce peuple, ayant appris la cause de ses désastres, brûle vive cette femme et toute sa famille. Mais cela n'arrêta point le fléau; Samson était destiné par Dieu à faire expier à cette nation tous les maux que depuis longtemps elle faisait souffrir à Israël. Les Philistins sommèrent alors les Juifs de leur livrer le perturbateur de la paix entre les deux nations. Il leur fut conduit fortement garrotté; mais à peine était-il en leur pouvoir qu'il rompit les cordes qui le retenaient, et, avec une mâchoire d'âne qui lui tomba sous la main, il en tua mille et mit le reste en fuite. Pressé d'une soif ardente, après ce merveilleux exploit, Dieu, pour le désaltérer, fit jaillir de cette mâchoire une source d'eau vive. Étant allé ensuite loger à Gaza, les magistrats de la ville firent fermer les portes, afin de s'emparer de sa personne; Samson arracha les portes et les porta sur le sommet d'une montagne voisine. Il continua cette guerre d'extermination pendant plusieurs années, répandant partout la terreur et la désolation. S'étant abandonné à l'amour des femmes étrangères, malgré la loi de Moïse qui défendait toute relation avec elles, il fut rejeté par le Seigneur et livré à ses ennemis. Ayant avoué à une courtisane des Philistins, nommée Dalila, que toute sa force consistait dans ses cheveux, et que si on les lui coupait il deviendrait semblable aux autres hommes, cette femme, gagnée par ses compatriotes, les lui coupa pendant son sommeil et le leur livra. Les Philistins lui firent crever les yeux et le condamnèrent à tourner la meule. Un jour de grande fête nationale, que tous les principaux de la nation étaient réunis dans un temple, ils firent venir Samson pour leur servir de jouet. Mais les cheveux du héros étaient revenus, et avec eux sa force; pendant sa captivité il s'était

humilié devant le Seigneur, et il avait obtenu son pardon. Se trouvant proche des colonnes qui soutenaient l'édifice, il les secoua si fortement qu'il les renversa et fut enseveli sous les décombres avec plus de 3,000 des principaux Philistins. Cette perte mit cette nation hors d'état de pouvoir rien entreprendre de longtemps contre la liberté des Juifs. Duhaut.

SAMUEL. Anne, seconde femme d'Helcaan, était stérile ; dès longtemps elle priait avec instance le Seigneur de lui accorder un fils. Sa prière fut enfin exaucée: reconnaissante de la bonté divine, à peine a-t-elle donné le jour à Samuel qu'elle le consacre au Seigneur. Le jeune Samuel fut élevé à l'ombre du sanctuaire, près du grand-prêtre Héli. A peine eut-il atteint l'âge de 12 ans, que le Seigneur se manifesta à lui et lui annonça les malheurs qui allaient fondre sur Israël. Il lui prédit que l'arche d'alliance tomberait entre les mains des Philistins, que les deux fils d'Heli seraient tués, et que la souveraine sacrificature sortirait de la famille du grand-prêtre. Ces sinistres prédictions ne tardèrent pas à se vérifier. Heli étant mort, Samuel lui succéda dans la charge de juge du peuple d'Israël. Les Philistins ayant été forcés de renvoyer l'arche, à cause des fléaux qui étaient tombés sur eux, Samuel conseilla à son peuple de recouvrer sa liberté. De toutes parts les Israélites prennent les armes; mais, avant que les préparatifs ne soient terminés, les Philistins sont arrivés pour réprimer ce soulèvement. C'en était fait de la nation juive, si le Seigneur n'eût combattu pour son peuple. Un tremblement de terre vint disperser l'armée innombrable des Philistins, et dès lors la liberté fut assurée en Israël. Samuel continua dès lors à prophétiser et à rendre la justice au milieu d'une profonde paix. Étant devenu vieux, il abandonna le gouvernement à ses fils. Ces jeunes gens, uniquement occupés du soin de leurs plaisirs, négligeaient entièrement l'administration de la justice pour s'adonner à tous les vices. Les israélites, fatigués de leur tyrannie, demandèrent un roi à Samuel, et le prophète, d'après l'ordre de Dieu, sacra Saül fils de Kis, de la tribu de Benjamin. Lorsque ce roi eut été rejeté pour avoir épargné Agag, il répandit l'huile sainte sur le front de David, le plus jeune fils de Jessé, de la tribu de Juda, de la famille duquel devait naître le Messie. Samuel mourut la dix-huitième année du règne de Saul ; il avait administré 12 ans le royaume comme juge d'Israël. On lui fit de magnifiques funérailles; sa mort fut regardée comme une calamité publique, et la nation entière prit le deuil. Duhaut.

SANADON (Noel-Étienne), né à Rouen en 1676, entra dans l'ordre des jésuites, fut successivement professeur à Caen, à Paris, et chargé de l'éducation du prince de Conti après la mort funeste du P. Du Cerceau; il mourut bibliothécaire du collége de Louis-le-Grand en 1733. Le principal ouvrage du P. Sanadon est sa traduction d'Horace, trop faible, trop pâle, trop prolixe, mais supérieure à ce qui avait été fait jusque-là ; on lui reprocha seulement d'avoir systématiquement réuni, partagé presque toutes les poésies de son auteur, et d'avoir bouleversé l'orthographe française par des raisons qui n'ont pas paru pleinement satisfaisantes. Ses poésies latines ont de la délicatesse, de la grâce, de l'abandon, mais elles sont faibles et prouvent peu d'imagination. La plus étendue est intitulée *Nicanor moriens*. Sanadon a encore publié une traduction de *Pervigilium Veneris*, et divers discours de circonstance.

SANCERRE. Petite ville du département du Cher, située au sommet d'une montagne près de la Loire. Elle est mal percée, mal bâtie, et ses rues en pente sont impraticables aux voitures; mais elle jouit en compensation d'une vue admirable: l'œil y suit le cours de la Loire pendant 14 lieues. On croit que Charlemagne en la fondant y transplanta une colonie de Saxons. En 1573, les calvinistes y soutinrent un siége durant lequel ils furent réduits à manger de la chair humaine. Les fortifications en furent rasées alors, et il n'y reste plus que les ruines du château. Le bois et la vigne font la richesse du pays. Le vin de Sancerre est le plus estimé des environs, et il s'y en fait un grand commerce.

SANCHE Ier (Garcia), monta sur le trône en 815, à la mort de son frère Fortunio I. Sa première occupation fut de faire la guerre aux Maures. Vainqueur à Olcaca, il prend Pampelune, et bientôt après il fait rentrer la Navarre sous son obéissance. Attaqué par les généraux de Louis-le-Debonnaire, il est vaincu et perd la Basse-Navarre et l'Aragon; mais, vainqueur à son tour, il surprend l'armée française dans un défilé, la détruit entièrement, et recouvre ce qu'il avait perdu. Toujours en

guerre avec les Maures, il fut enfin tué dans un combat qu'il leur livrait en 832. — SANCHE II (ABARCA), succéda à Fortunio II en 901. Vaincu sous son prédécesseur, en 896, à la bataille de Junquera, par Abdérame, il reprit sa revanche dès qu'il fut monté sur le trône. Il étendit son empire aux dépens des Maures d'un côté jusqu'à l'Èbre, et de l'autre jusque sous les murs d'Huesca et de Saragosse. De concert avec le roi de Léon, il attaque les infidèles et les bat en toutes les rencontres, méritant par-là le surnom d'Abarca qui lui est resté. S'étant brouillé alors avec Fernand Gonzal, premier comte héréditaire de la Nouvelle-Castille, ces deux princes convinrent que, pour éviter l'effusion du sang, ils se battraient en duel, et Sanche fut tué dans le combat. — SANCHE III (GARCIA), fils du précédent, lui succéda en 920. Impatient de venger la mort de son père, il repoussa d'abord les attaques des Maures, sur lesquels il remporta une brillante victoire près des bords du Douro; puis ensuite il attire dans ses États le comte de Castille sous prétexte de lui donner sa sœur en mariage. L'union nuptiale consommée, il le retient prisonnier et ravage la Castille. Fernand s'étant échappé lève des troupes, entre en Navarre, surprend son beau-frère, le fait prisonnier à son tour, l'enferme dans la tour de Burgos, et ne lui rend la liberté que treize mois après, cédant aux supplications de sa femme. Sanche III, irrité de cet outrage, recommence la guerre; mais, gagné par les prières de sa sœur, il consent à faire la paix, et les deux beaux-frères vécurent désormais en bonne intelligence. Sanche régna 46 ans, reconnut la Nouvelle-Castille comme royaume indépendant, et mourut laissant deux fils qui lui succédèrent. — SANCHE et RAMIRE succédèrent à leur père et régnèrent conjointement dans la plus grande intelligence. Ramire étant mort après 10 ans de règne sans laisser d'enfants, Sanche régna seul pendant les 17 ans qu'il lui survécut, et mourut en 996. Ce prince pieux et éclairé fit de grandes donations aux églises. — SANCHE IV (le Grand) monta sur le trône en l'an 1003. Prudent et courageux, il sut profiter des circonstances et réunit les royaumes de Catalogne, de Castille et de Léon à ses propres États. Gendre du comte de Castille, il hérita de ce pays lorsque son beau-frère eut été assassiné en allant épouser la fille de Bermude III, roi de Léon. Inquiété pour son héritage par le vieux Bermude, il envahit son royaume et ne lui accorda la paix que sous la condition expresse d'hériter de ses États après sa mort. Tranquille dans son royaume, il tourne ses armes contre les Maures. Pendant qu'il fait une invasion jusque sous les murs de Cordoue, son fils aîné accuse la reine d'adultère. Sanche, trop crédule, la fait mettre en prison et la condamne à être rouée et brûlée vive si elle ne prouve son innocence par le combat de Dieu. Déjà le dernier jour du délai était arrivé, et nul chevalier ne s'était présenté dans la lice; la reine désolée demandait au Ciel une mort prompte qui lui sauvât la honte d'une exécution publique, lorsque Ramire, fils naturel de Sanche-le-Grand, s'offrit comme champion. Le combat néanmoins n'eut pas lieu, le fils dénaturé reconnut la fausseté de son accusation, et la reine sortit de prison déclarée innocente. Sanche, respecté de ses voisins, heureux dans ses États, les partagea également entre ses trois fils, et Ramire qu'il leur adjoignit à la prière de la reine. Il mourut assassiné en 1035, en se rendant en pèlerinage à Oviédo. Jamais on ne put découvrir les assassins, que du reste ses fils inquiétèrent peu. Sanche, aussi habile que prudent, avait formé un grand nombre d'établissements utiles. Le partage qu'il fit de ses États affaiblit l'Espagne contre les Maures, retarda le temps de l'assujétissement complet de ces peuples, et fut la cause des sanglantes rivalités qui s'élevèrent entre ses fils et leurs successeurs. — SANCHE V (GARCIA) succéda en 1056 au roi Garcia sur les débris du royaume de Navarre. Sans génie militaire, il fut obligé d'accepter de Ramire d'Aragon une paix honteuse, et de laisser Ferdinand I, roi de Castille, maître du pays qu'il avait enlevé à son père. Bien plus, il se laissa prendre Calahorra par les Maures, qui du reste n'en jouirent pas puisque Ferdinand la leur reprit de suite. Sanche, obligé de repousser les infidèles appelés par son frère Raymond Murillo, fut tué par son frère même dans une embuscade où il était tombé. — SANCHE VI (RAMIRE). Ramire était déjà roi d'Aragon depuis 13 ans, lorsqu'il succéda à Sanche V sur le trône de Navarre. Malgré toute sa valeur, il ne put enlever à Ferdinand les places que celui-ci avait usurpées, mais il s'en dédommagea aux dépens des Maures. Sans la jalousie du roi de Castille, il se serait emparé de Saragosse, et aurait repoussé au loin ses ennemis. Sur ces entre-

faites, le pape Grégoire VII lui suscita de grands embarras en l'excommuniant pour avoit levé sur le clergé plus de décimes qu'il n'en avait accordé. Sanche, impuissant pour lutter contre le souverain pontife, s'humilia et fut relevé de ses censures en 1083. Libre de ce côté, il déchargea sa colère sur les Maures, remporta sur eux trois victoires consécutives, et leur enleva une grande étendue de pays. Pour assurer la couronne dans sa famille, il fit sacrer de son vivant son fils don Pèdre, afin d'ôter toute chance de succès aux héritiers naturels de Sanche V. Mais, pour s'être donné un successeur, il ne s'abandonna pas aux plaisirs de la royauté. Attaqué par Abdérame, roi maure d'Huesca, excité par Ferdinand de Castille, il entre en campagne et va mettre le siége devant Huesca. Malgré les puissantes diversions des Castillans, il n'en poussa pas moins les attaques avec vigueur, et il était sur le point de s'en rendre maître lorsqu'il fut blessé mortellement en ordonnant à ses troupes de monter à l'assaut. Rapporté dans sa tente, il fit promettre à ses enfants de ne le déposer dans le tombeau de ses pères que lorsqu'ils se seraient rendus maîtres de Huesca. Sa persévérance fut couronnée de succès, car cette ville fut obligée de se rendre quelques mois après. — Sanche VII (le Sage), succéda à son père Garcia Ramire en 1150. Obligé de lutter avec la Castille et l'Aragon qui s'étaient partagé d'avance ses États, il obtint la paix par l'intercession du roi de France Louis VII le Jeune, gendre d'Alphonse de Castille. Alphonse étant mort, Sanche se voyant sur le point d'être obligé de combattre l'Aragon, recommença lui-même les hostilités. Il avait pris pour devise un lacs d'amour rongé des deux bouts par deux lions. Vainqueur dans un combat qui dura trois jours, en 1158, il força ses ennemis à lui accorder une paix honorable. Heureux dans ses guerres, il repousse les Castillans et les Aragonais qui l'ont attaqué une seconde fois, et, après une longue alternative de succès et de revers, il les force de nouveau à la paix. Il venait de former, de concert avec les rois d'Aragon, de Portugal et de Léon, une ligue contre la Castille, lorsque sa mort, arrivée en 1194, vint la rendre inutile. Ce fut sous son règne que deux religieux, étant allés défendre Calatrava contre les Maures, fondèrent l'ordre célèbre qui porte ce nom. — Sanche VIII (le Fort), fut un roi sage et respecté de ses voisins. Membre de la ligue que formèrent les rois d'Espagne pour résister à la formidable invasion des Maures, ce fut lui qui, dans le conseil des princes chrétiens, insista pour donner la bataille, alléguant pour cause que si on reculait, l'audace des Maures s'en accroitrait. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine de Tolosa. Mehemed-el-Naser s'était enfermé avec le grand étendard sacré des croyants dans un carré fermé de chaines de fer et gardé par ses plus braves soldats. Sanche, malgré son âge, surmonte tous les efforts, s'ouvre un chemin à travers les ennemis, brise les chaines avec sa masse d'armes et s'empare du drapeau sacré. Cet exploit décida du sort de la bataille. Les Maures furent vaincus; plus de 100,000, dit-on, restèrent sur place, et dès ce moment leur empire d'Espagne tomba rapidement. Cette journée avait valu à Sanche VIII le surnom de Fort qu'il a conservé; il avait été surnommé aussi l'Infirme pour être resté plusieurs années sans sortir de son palais pour se guérir d'un cancer qui le rongeait. Il n'eut point d'enfants de son mariage avec Constance de Toulouse, et mourut en 1234, âgé de plus de 80 ans.

Sanche-le-Fort, roi de Castille, fils aîné de Ferdinand I, monta sur le trône en 1065. Plein d'ambition, il veut régner sur tous les États qu'avait possédés son père, et par conséquent dépouiller ses frères de leur héritage. Vainement les rois de Navarre et d'Aragon veulent s'opposer à ses desseins; secondé par le Cid, il est vainqueur de ses ennemis, et dépouille ses deux frères, l'un de la Galice, l'autre du royaume de Léon. Il ne lui manquait plus que les villes de Toro et de Zamora, apanages de ses deux sœurs, pour posséder la totalité du royaume paternel; il voulut aussi s'en emparer; maître de Toro, il était sur le point de forcer Zamora lorsqu'il fut tué en trahison sous les murs de cette ville en 1092. — Sanche IV, le Brave, roi de Castille et de Léon, se révolta en 1282 contre son père, qui en mourut de chagrin deux ans après. Son règne ne fut pas tranquille; pendant les 11 années qu'il resta sur le trône, il eut à étouffer les révoltes de ses deux frères et des grands du royaume. Vainqueur des Maures, il leur enleva Tarif et mourut en 1275, à l'âge de 35 ans, épuisé par les fatigues d'une vie continuellement remplie de périls. Duhaut.

SANCHEZ (François), savant grammai-

rien du XVIe siècle, né à Las Brozas (Estramadure) en 1523, y mourut en 1601, fut regardé par les érudits de son époque comme le restaurateur des lettres en Espagne.

SANCHEZ, savant jesuite espagnol, né en 1550, mort en 1610 directeur de la maison de noviciat de cet ordre à Grenade. Il s'est fait une grande réputation comme casuiste par son traité *De matrimonio*, traité qui a été vivement attaqué par ceux qui n'ont pas voulu voir en lui un ouvrage écrit seulement pour les confesseurs et les directeurs des âmes.

SANCHONIATON. On convient généralement que cet historien appartient à une époque fort ancienne. On a même prétendu pouvoir indiquer avec précision le temps où il vécut, et cette époque on la place sous le règne d'Abibal, roi de Tyr, contemporain de Gédéon, juge des Hébreux (environ 1300 ans avant J.-C.) Mais il faut remarquer qu'on arrive à une telle conclusion par un raisonnement qui ne paraît pas assez rigoureux. En effet, sur quoi se fonde-t-on ? uniquement sur un passage extrait de Sanchoniaton lui-même. Ce passage porte seulement que cet annaliste a puisé d'utiles instructions dans les entretiens qu'il a eus avec Iérombal, prêtre d'*Ieuo*, d'où l'on infère que ce personnage ne peut être que Gédéon, surnommé Ierobaal, prêtre de Jéhovah. —Qu'il n'y ait pas une différence essentielle entre Ierombal et Ierobaal, d'accord: est-ce à dire néanmoins que ces deux noms désignent nécessairement la même personne ? Non assurément, et peut-être n'a-t-on pas suffisamment réfléchi que le titre de prêtre ne convenait pas à Gédéon, qui était non de la tribu de Lévi, mais de la tribu de Manassès, ainsi qu'il le dit lui-même : *Ecce familia mea infima est in Manasse, et ego minimus in domo patris mei.* Ieuo signifie-t-il absolument Jéhovah, ce nom sacré que l'on prononçait si rarement, et qu'on aurait cru profaner peut-être en le révélant à des idolâtres ?

Le règne du roi Abibal, auquel Sanchoniaton devait dédier son histoire, ne peut être fixé non plus avec quelque certitude. Il est même probable qu'il y eut plusieurs rois du même nom, et Flavius Josèphe en cite un qui vivait du temps de Salomon.

Si, par la perte des ouvrages de Sanchoniaton, nous sommes privés de données sur sa biographie, il n'y a nullement lieu à douter de son existence ni de la réalité de son histoire, du moins à notre avis, et la préface de Philon de Byblos, qui vivait au second siècle de l'ère vulgaire, et qui avait traduit Sanchoniaton du phénicien en grec, devait donner à ce sujet des renseignements aussi positifs que précieux. Aussi Porphyre, Théodoret et Eusèbe, qui ont plusieurs fois cité l'historien de Tyr au moyen de son traducteur, n'ont-ils élevé aucun doute sur l'autorité qu'ils invoquaient. A la vérité Flavius Josèphe, qui aime à parler des anciens historiens dont le témoignage pouvait servir à confirmer l'autorité des livres sur lesquels il s'appuie, n'a jamais nommé Sanchoniaton. La raison en est bien simple : c'est qu'alors Philon de Byblos n'avait point encore popularisé, par sa traduction, le grand historien de la Phénicie. On sait d'ailleurs que les Phéniciens, ainsi que tous les grands peuples de l'Asie, avaient des archives, inappréciables documents que les successeurs d'Alexandre, les Ptolémées principalement, firent traduire en grec. L'historien des Juifs (8-7) nous fait connaître qu'un écrivain du nom de Ménandre avait rendu facile pour les Grecs l'étude des annales de Phénicie et de Tyr, et il donne quelques extraits de cette importante histoire.

Les œuvres de Sanchoniaton comprenaient neuf livres, dont huit consacrés à l'histoire, et le neuvième à la *Physiologie d'Hermès.* Les passages les plus importants se trouvent dans la *Préparation évangélique* d'Eusèbe.

Il y a quelques années, le journal d'Allemagne annonça fastueusement qu'on venait de retrouver en Portugal les neuf livres de Philon de Byblos, traducteur de Sanchoniaton, et il ne craignit pas d'en donner de longs extraits. Cette annonce fut prise au sérieux par quelques érudits sans critique, lesquels s'empressèrent de publier en français ces prétendus extraits. Peu de temps suffit pour prouver que nos savants s'étaient laissé mystifier par un imposteur. LEUDIÈRE.

SANCTION. Toute loi divine ou humaine doit, pour en mériter le nom, réunir les qualités indispensables qui constituent la sanction. Or celle-ci n'est autre chose que l'autorité légitime qui ordonne ou défend tel ou tel acte, et attache une récompense ou une peine à l'action, selon les cas. D'après cette définition il est aisé

de voir que la sanction, dans toute l'extension et la compréhension du terme, appartient excellemment à la loi divine et d'une manière partielle à la loi humaine : mais nous n'avons point à envisager la question sous ce dernier aspect.

Quant à la loi divine, on ne peut se dispenser de convenir qu'elle réunit toutes les conditions de la sanction. Elle émane de la suprême puissance légitime hors de laquelle rien n'est légitime ici-bas. A cette loi souveraine sont attachées des récompenses, ce qui n'existe pas pour les lois humaines. Son infraction entraîne des châtiments, non point à infliger dans cette vie, mais à subir dans l'autre. Les lois humaines bornent à cette vie la pénalité, et c'est sur la menace de cette pénalité que se base leur sanction effective.

Que Dieu créateur et conservateur ait le droit de faire des lois et de les sanctionner par l'espoir d'une récompense ou la crainte d'un châtiment, c'est ce que la raison toute seule nous force invinciblement de reconnaître. Une loi qui surtout ne ferait aucune menace contre ses infracteurs serait humainement un simple conseil de bien faire, une leçon. Or un conseil, une leçon, ne lient qu'autant qu'on veut se laisser lier. Qui dit loi dit lien. Il doit donc y avoir répression, coercition. Ce qu'on ne peut refuser à la loi humaine, comment le déniera-t-on à la loi divine? Dès que le Créateur a placé l'homme dans le Paradis terrestre, il lui impose une loi, celle de respecter l'arbre de la science du bien et du mal, et il la sanctionne par la menace de la mort; celle-ci suppose nécessairement une sanction d'une autre nature, c'est-à-dire la récompense. C'est comme s'il disait : Si tu respectes ce fruit, tu seras immortel.

Nous avons dit que la loi divine menaçait ses infracteurs d'une peine dans une vie à venir. Il est totalement impossible qu'il en soit autrement. Comme la répression n'a pas lieu ici-bas, il faut donc qu'elle existe ailleurs, sans quoi le commandement divin n'a plus de sanction et en ce cas il n'y a plus de loi divine. Reconnaître une loi divine et nier la pénalité dont elle menace les prévaricateurs, c'est anéantir la loi elle-même. Autant vaudrait admettre l'existence des corps et nier en même temps les substances matérielles, autant admettre une substance et nier ses modes ou manières d'être. Ainsi donc, puisqu'il n'y a pas de loi sans une sanction, la loi divine doit invinciblement attacher une pénalité à l'infraction de cette loi ou dans ce monde ou dans l'autre. De plus, comme cette loi émane du *Roi des rois*, du *Dominateur des dominateurs*, selon le langage des Livres saints, elle promet à ceux qui lui sont fidèles des récompenses dignes du législateur. Or, pour que ces récompenses en soient dignes, elles ne peuvent se borner à la *figure de ce monde qui passe*, ainsi que le dit l'apôtre, mais elles sont éternelles comme le législateur lui-même qui les propose.

Tel est, en peu de mots, le dogme, non-seulement chrétien, mais universel, dans tous les temps et dans tous les lieux, de la sanction. Il repose sur la double base de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. On ne peut nier la première sans ruiner le double fondement sur lequel elle est appuyée. Le remords seul, après une violation de la loi divine, est un commencement de la peine du mal et une preuve du châtiment qui est la sanction de la loi violée ; mais le remords ne saurait être l'unique effet de cette sanction, comme ont pu le prétendre certains sophistes, car en ce cas il devrait constamment faire sentir ses aiguillons. Or, cela est insoutenable et équivaut à l'athéisme.

L'abbé PASCAL.

SANCTUAIRE. C'est la partie la plus auguste d'une église, parce que là est placé l'autel où se passe ce qu'il y a de plus grand et de plus saint dans la religion, c'est-à-dire la rénovation non sanglante du sacrifice du Calvaire. Les anciens monuments donnent à cette partie le nom de *sacrarium* qui renferme le même sens, celui de *presbyterium* parce que c'était la place du clergé. Les Grecs lui avaient donné le nom d'abside parce que le fond du sanctuaire était construit en forme de conque ou voûte hémi-circulaire. Au centre de ce demi-cercle s'élevait le siége de l'évêque. A droite et à gauche étaient les places des prêtres, et au milieu, en face du président, l'autel était placé en sorte que le célébrant regardait les fidèles. Cette disposition existe encore dans les basiliques de Rome qui ont l'autel papal. Au fond du rond-point est le trône du souverain pontife vis-à-vis duquel sont les marches par lesquelles il monte à l'autel, ayant la figure tournée vers le peuple. C'est pourquoi ces basiliques ont une direction d'Orient en Occident, et ainsi le pontife célébrant les saints mystères est complètement tourné vers le Levant.

En général, toutes les églises ont leur axe dirigé en sens inverse des basiliques dont nous venons de parler. L'autel est tout-à-fait au fond du sanctuaire auquel on monte par quelques marches, et le célébrant a le dos tourné vers l'assemblée tandis qu'il regarde lui-même l'Orient. Le chœur existe, en ce cas, entre le sanctuaire et la nef. Telle est la disposition qui règne dans les églises cathédrales de Paris, de Tours, etc. En d'autres cathédrales, telles que Lyon, Bordeaux, etc., l'autel est isolé et on l'appelle alors *autel à la romaine ;* mais c'est en partie improprement, puisque le célébrant, regardant le fond de l'abside, a le peuple derrière lui, ce qui, comme on l'a vu, n'arrive point dans les basiliques de Rome. Dans le premier cas, le sanctuaire étant séparé du chœur est très exclusivement réservé au célébrant et à ses assistants dans les messes chantées. Dans le second cas, le chœur et le sanctuaire semblent se confondre, et l'on ne peut donner ce dernier nom qu'à l'espace qui existe entre l'autel et la balustrade, ou table de communion qui sépare la nef du sanctuaire. Les églises paroissiales et autres présentent cette variation que nous venons de signaler. Aucune règle positive ne prescrit ni l'une ni l'autre de ces dispositions du sanctuaire dans l'Église latine. Chez les Grecs, et en général chez tous les Orientaux, l'autel est très constamment isolé au milieu du sanctuaire.

Anciennement il était défendu sévèrement aux laïques d'entrer dans le sanctuaire pendant la célébration des saints mystères. On connaît le trait de fermeté apostolique de saint Ambroise à l'égard de l'empereur Théodose. Nous voyons que plus tard l'empereur seul eut le privilège d'y pénétrer pour présenter ses offrandes. Insensiblement on se relâcha de ces règles ; mais les hommes seuls aujourd'hui peuvent y prendre place, et encore même quelques églises les en repoussent et leur permettent seulement l'entrée du chœur lorsque celui-ci est entièrement séparé du sanctuaire. L'abbé Pascal.

SANCTUS. C'est par la triple répétition de ce mot et les paroles dont il est suivi que se termine la préface de la messe. Les Grecs lui donnent le nom d'epinicion ou chant de triomphe. On sait que ce cantique de louange au Dieu trois fois saint est tiré des divines Écritures. Isaïe et saint Jean, dans l'Apocalypse, nous représentent les Séraphins louant par ces paroles le Seigneur assis dans le ciel sur un trône élevé. On a dit que le pape Sixte Ier ordonna de chanter cet hymne de glorification pendant la messe ; mais on lit seulement que ce pape voulut qu'en chantant le *Sanctus*, le peuple joignit sa voix à celle du prêtre qui devait l'entonner. En effet, anciennement le célébrant, aux messes hautes, ne commençait le canon qu'après avoir entièrement chanté le *Sanctus* avec le peuple. Lorsque l'usage des messes basses s'introduisit, le prêtre seul le récita et le rit de ces messes fut observé uniformément lorsqu'on chantait, en sorte que dans ces dernières le chœur seul le chante tandis que le prêtre le dit sans chanter. Le prêtre, aux messes hautes, commence donc maintenant le canon pendant que le chœur chante le *Sanctus*. Il est néanmoins une règle à laquelle on doit se conformer, c'est que la consécration n'ait pas lieu et à plus forte raison l'élévation tant que le chant du *Sanctus* n'est pas encore terminé. Ce serait confondre deux parties bien distinctes de la messe, puisque le *Sanctus* n'est que la suite et la prolongation de la préface. Notre observation ne sera point sans utilité pour les gens du monde qui se livrent à la composition de la musique. Depuis que le prêtre ne chante plus le *Sanctus* avec le chœur et qu'il entre dans le canon après s'être contenté de le réciter, on sent que cette suite de la préface doit être un morceau bref, comme on a eu soin de le composer dans le plain-chant d'église. La plus belle messe que nous possédions, celle de Dumont, est un exemple de cette intelligence liturgique dont la tradition tend de plus en plus à s'effacer depuis que la composition musicale a pour auteurs exclusifs des laïques, sans contredit animés d'intentions excellentes, mais qui n'ont point fait une étude sérieuse des rites catholiques.

Au temps où l'on intercalait de tropes toutes les pièces liturgiques, on n'avait point manqué de joindre aux paroles du *Sanctus* ces versets rhythmiques. Ainsi avant l'intonation, pour en donner un exemple, on chantait d'abord ces trois versets :

Cœleste præconium
Sonet vox fidelium
Ad Dei magnalia.
Sanctus.

Avant le second *Sanctus*, trois versets pareils étaient chantés, et il en était de même avant les mots *pleni sunt*, etc., et ceux *hosanna*. On

objectera qu'à cette époque le chant du *Sanctus* devait durer un temps assez considérable, puisque ces paroles adjonctives faisaient plus que le quadrupler. Nous répondrons qu'alors le célébrant ne commençait le canon qu'après la fin de ce trisagion qu'il chantait de concert avec les fidèles.

Outre ce trisagion que nous venons de décrire, il est une autre glorification qui est ainsi plus spécialement désignée; c'est celle qui est exprimée par ces paroles : *Sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus immortalis, miserere nobis.* C'est ainsi que l'Église latine a traduit le célèbre trisagion des Grecs; ceux-ci le chantent fréquemment dans leurs offices. L'Église occidentale l'emploie dans les deux langues une fois par an dans la cérémonie de l'adoration de la croix au vendredi saint. Le ménologe des Grecs raconte que sous l'empire de Théodose, le vingt-quatrième jour de septembre, la ville de Constantinople fut ébranlée par un violent tremblement de terre, et que pendant les prières que faisaient l'empereur, le patriarche Proclus et tout le peuple, un enfant fut tout à coup enlevé dans les airs. Comme tout le monde épouvanté s'écriait *Kyrie eleison*, l'enfant redescendit à terre et avertit le peuple de chanter le trisagion dont nous avons fait connaître les paroles, puis cet enfant tomba mort sur la place. Pierre le Foulon, pour introduire l'hérésie des théopaschites qui soutenaient que la nature divine avait souffert sur la croix, ajouta au trisagion les paroles *qui crucifixus es pro nobis*, « qui avez été crucifié pour nous. » Cette addition fut justement repoussée comme hérétique. Le pape S. Grégoire VII défendit aux Arméniens catholiques d'ajouter à leur trisagion ces paroles. Nous terminerons en disant que l'Église grecque, pour ne pas confondre ce trisagion avec celui de la messe, donne à ce dernier le nom d'*epinicion* ou chant de victoire. L'abbé PASCAL.

SANDAK ou SANDAC, en latin *Sandacus*. Héros solaire, fils d'Alcinoüs et père du roi cypriote Cingre. Suivant Apollonius, il avait déjà régné en Syrie lorsqu'il passa dans la Trichéotide ou Cilicie orientale, et y fonda la ville forte de Céleudéris. Il y épousa Pharnacé fille de Mégessare, et en eut, selon les uns, Cinyre, suivant d'autres, Adonis lui-même. Sandak est le dieu soleil des Ciliciens. C'est le soleil à son couchant.

SANDARAQUE (*bot.*, *phan.*). Broussonnet et après lui Schosboi se sont assurés que la sandaraque, dite aussi gomme de genévrier, est produite, non point par le *juniperus oxyadrus*, comme on le dit dans beaucoup d'ouvrages, mais par une espèce de thuya, le *tuya articulata*, croissant sur les côtes nord-ouest de l'Afrique. C'est une substance résineuse qui tombe des rameaux et se fixe sur le tronc sous forme de larmes rondes ou allongées, blanchâtres ou d'un jaune citron pâle; ces larmes sont brillantes ou transparentes; elles se brisent sous les dents, brûlent avec une flamme claire et exhalent une odeur balsamique très agréable. On emploie cette résine dans la composition des vernis, et, réduite en poudre très fine, on en passe sur le papier gratté, afin de pouvoir écrire dessus. Comparée à la sandaraque d'Allemagne, que l'on trouve entre l'écorce et le bois d'une belle espèce de genévrier de Suède, *juniperus suecica*, L., la sandaraque africaine mérite une préférence marquée sous tous les rapports.

SANDERLING. Oiseau de l'ordre des échassiers, et de la famille des longirostres. Son plumage varie avec les saisons. Au printemps sa tête a de grandes taches noires, bordées de roux et liserées de blanc; le cou et la poitrine d'un roux cendré. Le dos est roux foncé, les ailes d'un brun noirâtre, et toutes les parties inférieures d'un blanc pur. Il parcourt dans ses migrations périodiques une grand partie du globe. Il pond dans les contrées arctiques. Il se tient sur les bords de la mer et vit d'insectes marins. Au printemps et en automne, on le trouve en grandes troupes en Angleterre et en Hollande.

SANDÈS. Dieu persan : c'est le soleil brûlant, destructeur. Vossius croit que Sandès est l'Hercule persan. Je pense qu'il est le même que le Tchaud des Hindous.

SANDOMIR. Ville murée de la Russie d'Europe (Pologne), sur la Vistule, à 220 kilomètres S.-E. de Varsovie: 6,000 habitants; évêché, gymnase, commerce. Cette ville donnait son nom à une des huit voivodies du ci-devant royaume de Pologne, située entre la Galicie (dont la sépare la Vistule), et les vaivodies de Cracovie, Kaliez, Magova, Siedlec et Lublin: 160 kilomètres sur 140; 345,000 habitants. Chef-lieu : Raden.

SANDWICH (archipel), dit aussi Archipel d'*Owhyhii*, la réunion d'îles la plus sep-

tentrionale de la Polynésie, par 150° 161° long. O., et 17° 23° N., a pour îles principales Hawaii ou Owhyhée (ou périt Cook), Onavhon, Moouï, Attoui, Montoï, Onihon, Ronaï, etc. Karakakona (dans Hawaii) est la capitale. Surface, 15,000 kilometres carrés; 400,000 habitants. Ces îles offrent le climat des Antilles avec moins d'ouragans; on y tronve de hautes montagnes et un sol fertile (bananier, cocotier, arbre à pain, canne à sucre, patate, yam, saro, sandal, mûrier, etc.). Les indigènes sont de race polynésienne; bien qu'étant encore à l'état sauvage, ils avaient déja quelque industrie quand les Européens les connurent. — Ces îles furent découvertes en 1778 par Cook, qui leur donna le nom de *Sandwich* en l'honneur de lord Sandwich, premier lord de l'Amirauté. Des missionnaires protestants et catholiques y ont opéré de nombreuses conversions. La civilisation européenne y a fait des progrès marqués; on y tronve même des imprimeries. Tout l'Archipel obéit à un même prince : le roi réside à Honurava, dans l'île d'Onavhon. Camchamcha I règna de 1784 à 1819, soumit toutes les îles voisines et favorisa la civilisation. Riho-Riho on Camchamcha II, son successeur, mort en 1824 à Londres, probiba l'idolâtrie et le *tabou*, superstition funeste, particulière aux Polynésiens. Kanikeoulo, qui n'avait que dix ans à cette époque, lui succéda : il s'est montré moins favorable aux missionnaires. L'Angleterre et les États-Unis ont des consuls dans l'archipel Sandwich. — Il y a nn autre archipel Sandwich (dont l'île la plus méridionale est dite Thulé australe, au S.-E. de la Géorgie méridionale, par 59° lat. S., et 29° long. O. — De plus on distingue deux îles Sandwich isolées : l'une qui fait partie de l'archipel de Quiros (par 166° long E., 17° 45′ lat. S.); l'autre dans l'archipel de la Nonvelle-Irlande (par 148° long. E., 3° lat. S.).

SANDORIQUE, *sandoricum* (*bot. phan.*). Rumph a créé ce genre pour l'hantol de Sonnera, plus communément appelé le faux mongoustan, et il a été adopté par tous les botanistes. Il appartient à la décandrie monogynie et à la famille des méliacées. On ne lui connaît encore qu'une seule espèce, le *s. indicum*, indigène aux Philippines, aux Moluques et autres îles voisines de l'Inde. C'est un grand arbre aux feuilles alternes composées de trois grandes folioles ovales et pointues. Il se garnit de grappes florifères qui poussent des baies du volume et de la forme d'une orange, dont la saveur, d'abord aigrelette et assez agréable, laisse dans la bonche nn goût alliacé. Les Indiens mangent ce fruit cru ; cuit, ils en font des gelées, des sirops, des conserves qu'ils servent comme rafraîchissements et en même temps comme astringents.

SANG, *sanguis*, *αἷμα*. Liquide destiné à nourrir et animer les organes.

Le sang, qu'on a aussi appelé, avec grande raison, le *suc vital* (Burdach), joue dans l'organisation un rôle d'une importance extrême. Source féconde à laquelle les organes puisent tous les matériaux de leur alimentation, ce liquide, par sa nature et ses fonctions, se lie d'une manière étroite à tous les actes de l'organisme. Cette union est tellement intime que son influence s'étend sans exceptions à tous les phénomènes vitaux ; par conséquent l'histoire du sang touche aux points les plus importants de la physiologie et de la pathologie.

Avant d'entrer dans cette grande question je dois insister sur une observation préalable. Les chimistes et les médecins qui se sont occupés de l'analyse du sang ont tous cherché à découvrir son type normal, et cependant aucun d'eux n'y est parvenu. On va concevoir qu'il ne pouvait en être antrement. Soumis aux influences multiples de la nutrition, de l'alimentation, de l'aération, de l'innervation, etc., éprouvant par conséquent des modifications perpétuelles, le sang n'est jamais semblable à lui-même dans différents temps de la vie, dans différents individus et à plus forte raison dans différentes espèces. On ne peut nier, sans doute, que le suc vital ne s'use et ne se régénère selon des lois typiques; mais il éprouve dans sa composition intime des oscillations qui tiennent à l'accomplissement même de ses fonctions et qui expliquent la difficulté, ou mieux l'impossibilité de caractériser le sang normal. Il faut donc reconnaître que tous les êtres animés et même tous les individus possèdent, chacun en particulier, un sang normal qui se trouve en barmonie de composition et de fonctions avec leurs besoins, leur nature, leur manière d'être, en un mot, avec le but que la Providence leur a assigné.

A défaut de type normal les savants sont convenus de prendre pour terme de comparaison la moyenne résultant d'un grand nombre d'analyses faites sur le sang veineux des adul-

tes. Je suivrai, à cet égard, les errements communs.

Je vais étudier successivement le sang comme substance organique inerte ; comme agent physiologique ; enfin comme cause et effet des troubles morbides.

I. Considéré hors de l'organisme, le sang a cessé de vivre et n'est plus qu'un cadavre tombé sous les lois de la physique générale. La perte de ses propriétés vitales est tellement prompte qu'on a essayé en vain de saisir, à l'aide d'instruments délicats, les dernières traces d'une vitalité qui s'éteint. Les mouvements moléculaires obtenus par un courant électrique sur le sang sortant de la veine ne sont déjà plus des phénomènes vitaux, car on peut les produire encore plusieurs jours après. Les phénomènes de la coagulation ne peuvent pas davantage se rattacher à un reste de vitalité, puisqu'elle peut être modifiée par une foule d'influences physiques et chimiques.

Le sang *veineux* est un liquide épais, visqueux, doux au toucher comme les solutions alcalines, d'une saveur légèrement salée, d'une couleur rouge bleuâtre, et répandant une odeur particulière qui a la plus grande analogie avec l'odeur de la sueur ou des excréments de l'espèce à laquelle il appartient. Sa pesanteur spécifique, à 15 degrés, est de 1,052 à 1,057 ; sa température = + 38° centigrades. Lorsqu'il a été abandonné à lui-même dans une température moyenne de 12 à 18 degrés, il se prend, au bout de quelques minutes, en une masse gélatineuse transparente, rougeâtre ; bientôt cette masse se partage en deux parties distinctes, l'une solide appelée *caillot* (*placenta*, *insula*) ; l'autre liquide, le *sérum*. Du troisième au quatrième jour, ces deux parties se divisent de nouveau et subissent l'influence de la putréfaction. A dater de ce moment, apparaissent diverses transformations d'autant moins connues qu'on a davantage négligé d'en poursuivre l'étude, par la raison qu'on leur accordait moins d'importance. Lorsqu'on examine le sang au microscope, on trouve, répandus dans un liquide ou emprisonnés dans les mailles de la fibrine coagulée, une multitude de petits *globules*, dont les uns sont transparents et incolores et les autres fortement colorés en *rouge*.

L'analyse chimique faite sur 10,000 parties de sang a donné à M. Lecanu les proportions suivantes :

Substances organiques.

A. Séparées d'elles-mêmes :				
Cruor,	1330	1196		
Albumine,	650	694	2011	1925
Fibrine,	21	35		
B. Séparées par l'art :				
Matière grasse,	24	41		
— huileuse,	13	22	67	104.
— extractive,	18	19		
Albumine et soude,	12	20		

Substances inorganiques.

Sels neutres,	84	78		
Sels terreux, fer,	21	14	7906	7943.
Eau,	7601	7856		

Chacun des points de l'histoire du sang veineux mérite quelques développements, dans lesquels je vais entrer après avoir établi une comparaison très courte entre ce sang et celui qui circule dans le système artériel.

Le sang *artériel* diffère du sang veineux par sa coloration en rouge vermeil, ce qui lui a fait donner par les physiologistes l'épithète de sang *rouge*, par opposition au sang veineux désigné sous le nom de sang *noir*. Le premier a une odeur plus prononcée, une température plus élevée (+ 40° centigrades), un caillot moins volumineux, mais plus prompt à se former, plus serré, plus élastique ; sa pesanteur spécifique est 1,049 ; il tient en dissolution plus d'oxygène et moins d'acide carbonique ; enfin ses globules paraissent plus petits et moins réguliers. Quant à la composition chimique, elle est exactement la même pour le sang des deux systèmes, à l'exception toutefois de l'inégale proportion des gaz dissous.

Le sang des adultes présente divers degrés de viscosité compatibles avec l'état de santé ; ainsi il est clair et ténu chez les lymphatiques, épais chez les sanguins. — La coloration du sang est due à la combinaison chimique du fer à l'état d'oxyde avec une substance organique chargée de carbone : cette coloration est avivée par les sels neutres. Si on recueille du sang dans une éprouvette remplie de gaz oxygène, il devient vermeil à la superficie et rouge foncé dans la couche située au-dessus. Newbigging et Taylor l'ont également vu prendre la couleur rouge vermeille dans une tasse, aux endroits où cette dernière était peinte avec de l'oxyde vert de chrome. Mélangé à l'oxydule d'azote, il prend une teinte purpurine, tandis qu'avec l'oxyde de

carbone, les sels de cuivre, le tartre stibié, les décoctions de digitale, de tabac, l'hydrogène et l'hydrogène sulfuré, il devient sombre; les acides concentrés et le chlore, en le coagulant, le rendent noir foncé. — L'odeur du sang s'exalte par son mélange avec l'acide sulfurique. — La découverte de cette propriété appartient à Barruel, qui était parvenu à distinguer de la sorte le sang de divers animaux et même celui de la femme de celui de l'homme. — La coagulation ne tient ni à l'abaissement de la température, ni au contact de l'air, ni au repos. La forme du jet de la saignée, le sang qui s'écoule aux différents temps, la manière dont il s'écoule, la forme du vase dans lequel on le reçoit, les liquides avec lesquels il se trouve mélangé lorsqu'il sort de la veine, l'âge des individus, les conditions dynamiques et pathologiques qu'ils présentent, sont des circonstances qui influent sur la formation du caillot. En général, la rapidité de la coagulation est en raison inverse de l'énergie de la vie. Un cheval fut soumis tous les jours à une saignée copieuse; le premier jour la coagulation eut lieu en cinq minutes, le deuxième jour en quatre minutes, le cinquième jour en trois minutes, le dixième jour en deux minutes, le onzième jour en une minute. Tous les agents qui tiennent la fibrine en dissolution, ou les moyens mécaniques qui la soustraient de la masse sanguine, retardent ou même empêchent la coagulation : les mélanges avec le lait, l'urine et la bile sont dans ce dernier cas. Il existe relativement à la coagulation une expérience curieuse : si l'on fait congeler rapidement le sang sortant de la veine, il peut se conserver longtemps dans cet état sans s'altérer; mais lorsqu'arrive le dégel, la coagulation s'opère spontanément. — Le caillot est une concrétion molle, formée ordinairement de plusieurs couches, dont les inférieures sont foncées en couleur, tandis que la plus superficielle est d'un blanc pâle, bleuâtre ou verdâtre. L'épaisseur, la densité, la cohésion du caillot, sa forme ordinairement en godet, son adhérence au vase, son uniformité, sa division en plusieurs ilots ou caillots séparés, l'épaisseur de la couche supérieure, désignée sous le nom de *couenne* et plus récemment d'*hémaleucose*, sont des phénomènes dépendant à la fois des circonstances extérieures et des qualités physiologiques et pathologiques du sang. La production du caillot dépend de la coagulation de la fibrine; lorsque cette substance est abondante, le caillot est volumineux; lorsqu'elle provient d'un sujet débilité et qu'elle se contracte mollement, elle conserve entre ses mailles une certaine quantité de sérum, et le caillot est encore volumineux. Il est donc important de tenir compte de ces deux circonstances pour apprécier la valeur pathologique de ce phénomène. Le caillot est considéré chimiquement comme un composé de fibrine, de matière grasse, d'albumine et d'hématosine. — Le sérum est un liquide transparent, légèrement jaunâtre, d'une odeur fade, d'une pesanteur spécifique de 1,027 à 1,029, ramenant au bleu le papier de tournesol rougi par un acide, se coagulant à 75° et donnant, lorsqu'on l'évapore au bain-marie, un résidu semi-diaphane fortement adhérent à la capsule.

Ce liquide donne à l'analyse les substances suivantes :

Eau,	90,600
Albumine,	7,800
Matière extractive,	0,379
Chlorure iodique et potassique,	0,600
Carbonate, phosphate et sulf. de soude,	0,210
Carbonates calcique et magnésique Phosphates calcique et magnésique	0,074
Graisse,	0,220
	99,880

Les micrographes ont découvert dans le sang trois espèces de corpuscules, désignés habituellement sous le nom de *globules*; ce sont : 1° les globules rouges ou sanguins proprement dits; 2° les globules blancs; 3° les globulins du chyle. — Les corpuscules rouges sont les plus nombreux et les plus gros; ils sont lisses à leur superficie, parfaitement ronds chez l'homme, mais aplatis en forme de lentille ou quelquefois de disque; leur diamètre est de 0,0025 à 0,0032 de ligne; ils sont plus lourds que le sérum, et se déposent dans ce liquide quand ils sont abandonnés à eux-mêmes et non retenus par la fibrine : cependant Müller prétend qu'ils ne gagnent jamais le fond du vase. On a fait la remarque qu'ils ont une tendance singulière à se mettre à la suite les uns des autres et à se disposer en colonnettes ou en chapelet. Quelques micrographes pensent que ces petits corps constituent de véritables cellules primitives formées d'une enveloppe et d'un noyau : on a même avancé que la membrane enveloppant les plus externes contenait une couche de matière colo-

rante et dans ses parois le noyau dont je viens de parler. Cette matière colorante porte le nom d'*hématine* et représente à peine la 32e partie du poids des corpuscules. M. Denis (de Commercy) évalue la quantité d'hématine à 2 et les enveloppes et noyaux à 98. En somme, leurs globules sanguins représentent dans la quantité totale du sang une moyenne proportionnelle qui varie entre 12 et 15 pour 100. — Les corpuscules incolores sont plus gros que les précédents et présentent manifestement la disposition cellulaire ; ils sont ronds, grenus, pâles et ont un diamètre de 0,002 à 0,005 de ligne. Les observateurs ne sont pas d'accord sur la nature de ces globules ; les uns les assimilent aux corpuscules de la lymphe, les autres en font des corps particuliers. — Il existe encore une autre espèce de corpuscules formés par de la graisse accumulée en globules infiniment petits. — Considéré du point de vue analytique, le sang est regardé comme un simple mélange de substances organiques et inorganiques tenues en dissolution dans l'eau. A cet égard il règne une grande obscurité dans la science, et il est impossible d'affirmer que le suc vital soit à l'état de simple mélange dans l'organisme comme hors de lui. — Je ne m'arrêterai pas ici aux détails d'analyse qualitative et quantitative, cela m'entraînerait trop loin ; je signalerai néanmoins d'une manière spéciale l'existence d'une substance nitrogénée, considérée comme la base des matières premières dont la dissolution dans le sang sert à entretenir les opérations chimiques de la vie ; je veux parler de la *protéine* (Mulder). Cette singulière substance est considérée comme la base des corps albumineux dans le règne végétal et le règne animal ; à l'état humide elle est gélatineuse, inodore, insapide, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; desséchée, elle est brunâtre, dure et cassante, attire l'humidité de l'air, se renfle dans l'eau et reprend ses propriétés premières. Sa formule est : N^{10}, C^{40}, H^{62}, O^{12}.

L'anatomie comparée du sang, faite au moyen du microscope, a donné des résultats curieux. Les animaux invertébrés possèdent des globules ordinairement sphériques, incolores, peu nombreux et de forme variable ; ils sont dépourvus de noyau et d'enveloppe, et par conséquent forment des masses homogènes. Leur volume varie dans toutes les espèces : ainsi le diamètre de ceux de l'*helix pomatia* est de 3 à 4 millièmes de ligne, celui des *limax* de 2 à 6 millièmes, celui de l'*écrevisse* de 5 à 7 millièmes, celui de la *sangsue* de 20 à 25 dix-millièmes. Parmi les animaux invertébrés, quelques-uns ont le sang coloré : ceux-ci en rouge, comme les annélides ; ceux-là en jaune, comme les échinodermes ; quelques-uns en verdâtre, comme la plupart des insectes ; d'autres en bleu, comme les *helix* et les *astacus* ; enfin plusieurs d'entre eux ont à la fois du sang rouge et du sang blanc : la mouche est dans ce dernier cas. Le sang de tous les animaux possède une température qui lui est propre ; les invertébrés ont une réaction vitale généralement très faible, et par conséquent une puissance de calorification très restreinte, tellement restreinte même, que certains naturalistes ont cru que ces animaux se mettaient en équilibre de température avec les corps ambiants, et par cette raison les ont désignés sous le nom d'animaux *à sang froid*. Cette expression consacre une erreur positive, car tous les êtres vivants, sans exception, tous, depuis la plante jusqu'aux mammifères, possèdent une chaleur qui leur est propre, et par conséquent une puissance de calorification en rapport avec leurs besoins. — On trouve assez fréquemment des animalcules microscopiques mélangés au sang des animaux inférieurs.

Les animaux vertébrés possèdent tous des globules rouges plus petits que les corpuscules des invertébrés, ronds chez les mammifères, mais elliptiques chez les oiseaux, les reptiles et les poissons. On a fait la remarque que les carnivores avalent des globules plus gros que les ruminants et les rongeurs. Les poissons donnent moins et les oiseaux plus de caillot que tous les autres vertébrés : ainsi, sur 1000 parties, le sang de la truite fournit un caillot représenté par 63 et celui de la lotte par 48, tandis que le sang de la cigogne donne 132, celui des pigeons 155, celui de la poule 157.

II. Le sang est l'agent physiologique qui préside à la nutrition des organes et les entretient dans leur état normal : *Anima carnis in sanguine est* (Lévitique, ch. XVII, § 2) ; par conséquent, il se trouve vis-à-vis de l'organisme dans un conflit continuel qui constitue à proprement dire sa vitalité. Ce n'est pas ici le lieu de parler du mode d'alliance entre la *chair coulante* (Bordeu) et les organes ; on trouvera, à l'article NUTRITION, les notions que la science possède à ce sujet.

Le sang possède en lui-même ou tient en suspension tous les éléments de l'organisme. Ainsi, ses divers principes immédiats peuvent se réduire aux éléments qualitatifs suivants : oxygène, hydrogène, carbone, azote, soufre, phosphore, chlore, fer, potassium, calcium, sodinm et magnésium. Quand au fluor, au silicium, au manganèse, au titane et à l'arsenic, qu'on dit avoir trouvés dans l'émail des dents, dans les poils, dans les capsules surrénales, dans le foie, etc., on peut mettre en doute leur présence normale dans ces organes; et, d'un antre côté, on peut légitimement supposer que la chimie ne possède pas d'instruments assez délicats pour les découvrir dans le sang dans lequel ils se trouveraient en quantité infinitésimale. En effet, n'éprouve-t-elle pas déjà de la difficulté à démontrer la présence de ces corps dans les organes où ils sont accumulés? Les divers éléments dont je viens de parler se combinent en nombre et en proportion variés pour produire les principes immédiats dont quelques-nns se trouvent déjà formés dans le sang, tandis que les autres se constituent en traversant les glandes ou des organes spéciaux.

Le suc vital est constamment en mouvement afin d'aller déposer dans l'organisme les germes nutritifs qu'il recèle. Ce mouvement vient-il à cesser, le sang se coagule aussitôt et devient impropre à la nutrition. On connaît à peine quelques exemples dans lesquels ce liquide ayant cessé de se mouvoir a conservé son état de fluidité. Cette opération physiologique de la nutrition ne peut avoir lieu sans des changements chimiques et physiques correspondants, nécessaires dans la composition du sang. La théorie indique que le sang veineux, au sortir de chacun des organes, s'est dépouillé d'une partie spéciale, ou, en d'autres termes, qu'il a donné à chacun d'eux les éléments en harmonie avec leur composition. L'experience a justifié en partie cette donnée théorique. Schultz a prouvé que le sang de la veine porte était d'une couleur plus foncée que le sang veineux des autres parties de l'organisme; qu'il ne passait au rouge ni par le contact de l'oxygène, ni par l'action des sels neutres; qu'il se coagulait très difficilement; enfin, qu'il contenait plus d'eau, plus de cruor, plus de graisse et moins d'albumine que le sang tiré du bras. Le sang qui provient des vaisseaux capillaires contient plus de matières coagulables par l'ébullition que le sang des veines; au contraire, celui qui vient de traverser la rate se coagule avec peine (Hewson). — L'âge entraîne des changements dans la composition du sang. Les corpuscules du sang de l'embryon humain sont plus gros, plus mons, pourvus d'une plus grande quantité d'hématosine, et moins lisses que ceux de l'adulte; sous ce rapport ils ont de l'analogie avec les corpuscules des animaux inférieurs. Depuis l'âge adulte jusqu'à la vieillesse, les proportions *relatives* d'eau et d'albnmine paraissent invariables : à l'époque de la vieillesse confirmée, le sang est plus aqueux qu'à aucun autre temps de la vie. — Le sang des femmes coutient plus de sérosité et surtout est plus variable dans sa constitution physiologique. — Les individus lymphatiques ont plus d'eau et moins de globules que les individus sanguins du même sexe (Lecanu). — Le genre d'alimentation, l'exercice à l'air, etc., ont aussi une part d'influence sur la composition du sang.

On estime à 29 et 30 livres la somme du sang de l'adulte, ce qui établit un rapport d'*un* quart à *un* cinquième avec le poids total du corps.

Pour que le sang remplisse convenablement son but physiologique, il est nécessaire qu'il soit en harmonie de structure, de composition, en un mot, de propriétés, avec l'organisme auquel il est destiné; il fant qu'il y ait entre l'un et l'autre un rapport de convenance mutuelle. Non-seulement le sang des invertébrés ne peut s'accommoder aux besoins des vertébrés, ou réciproquement; mais même le sang des mammifères ne peut convenir aux poissons et aux oiseaux; quelques gouttes du sang d'nn mammifère suffisent pour tuer un pigeon en quelques minutes (Dieffenbach). Il est probable que le sang d'une espèce même rapprochée ne peut suffire à une espèce voisine, ce qui expliquerait, à mon avis, les insuccès de toutes les transfusions qui ont été tentées.

Les physiologistes ont essayé de nombreuses expériences pour connaître l'effet des mélanges sur le sang. Ici, je dois le dire, le problème est complexe, car la substance mélangée peut agir chimiquement ou physiquement, et cette double action doit, par conséquent, troubler les résultats. On s'est assuré que des substances peu irritantes, telles que le lait, le sérum du sang défibrinė, que l'eau, l'air atmosphérique, introduits, même en quantité notable, mais avec lenteur et à plusieurs reprises, dans le système circulatoire, ne produisent aucun accident sé-

rieux ; tandis que, dans le cas contraire, ils occasionent une mort immédiate. L'acide carbonique, l'hydrogène carboné ou sulfuré empêchent l'hématose pulmonaire; de telle sorte que le sang reste veineux au sortir des poumons. Les huiles grasses, la gomme arabique, le mercure liquide, introduits en assez grande quantité dans la circulation, empêchent cette dernière et troublent la respiration parce qu'ils ne peuvent traverser le système capillaire. Certaines substances irritantes, telles que l'huile de sauge, la dissolution de sel marin, le vinaigre, le sel ammoniac, le camphre, le phosphore, la ciguë, le chlorure d'étain, produisent des phénomènes analogues. Cependant certaines substances agissent sur des appareils spéciaux, comme s'ils avaient été introduits dans l'estomac; ainsi, le tartre stibié, le sulfate de zinc, produisent le vomissement; le sublimé corrosif la salivation et la gengivite mercurielle, les cantharides une phlegmasie de la vessie, l'alcool l'ivresse.

Le sang joue un grand rôle dans l'organisme : 1° en fournissant les matériaux des liquides et des solides ; 2° en produisant une stimulation dynamique, qui met en jeu tous les organes. En effet, dans la syncope, l'activité de l'organisme s'éteint pour être bientôt rappelée par le retour du sang au contact intime des organes. Dans la pléthore, des phénomènes opposés se présentent; les organes se trouvent surexcités, la vitalité surabonde. — L'organisme réagit à son tour sur le sang. Le sexe, la vie embryonnaire, la jeunesse, l'âge avancé, la grossesse, l'hybernation ont une influence physiologique sur la nature du sang. Vient ensuite la grande série des causes morbides qui confirment l'influence des organes sur l'état de ce liquide. Sans entrer dans de longs détails, citons, comme exemple, la diminution considérable de l'électricité du sang dans les maladies inflammatoires, et l'augmentation énorme de cette puissance dans les maladies de débilité (Bellingeri); citons encore l'abolition de la coagulabilité sous l'influence des émotions morales subites, par des coups violents à l'épigastre, par l'action de la foudre, de l'arsenic, des virus et des venins, etc.

III. Lorsqu'une maladie existe, le sang est plus ou moins altéré. Cette altération est-elle cause ou effet de la maladie? C'est là une question de haute physiologie pathologique que je n'essaierai pas d'éclaircir : je me contenterai de signaler les résultats que la science possède.

Déyeux et Parmentier, et à plus forte raison ceux qui les avaient précédés, prétendirent que l'analyse chimique ne pouvait démontrer que des différences insignifiantes dans la composition du sang des malades : les essais tentés de nos jours ont eu plus de succès.

Les variations pathologiques du sang portent sur l'ensemble des éléments ou sur quelques-uns de ses principes immédiats. On a établi comme règle générale que toute cause débilitante avait la propriété de diminuer les globules d'abord, puis la fibrine, en même temps qu'elle facilite la production d'une plus grande quantité d'eau. Les saignées abondantes, les hémorrhagies chroniques prolongées, la diète, une alimentation mauvaise et insuffisante, la privation d'air, et surtout de soleil, comme cela a lieu pour les mineurs, en un mot la plupart des conditions d'une mauvaise hygiène, produisent ce résultat. Les dispositions inverses fournissent des résultats contraires et favorisent la production de globules et de fibrine, c'est-à-dire qu'elles enrichissent le sang.

MM. Andral et Gavaret ont constaté, dans un travail important, sur l'état du sang dans les maladies, différents résultats qui ne peuvent être passés sous silence : — 1° La fibrine augmente d'une manière absolue dans les phlegmasies de tous les organes; sa production est d'autant plus grande que l'inflammation est plus intense. Elle augmente encore, mais d'une manière relative, et par comparaison avec les globules, dans l'anémie constitutionnelle. Au contraire elle diminue primitivement dans les pyrexies graves telles que la fièvre typhoïde, les éruptions cutanées avec symptômes de malignité, dans la syncope, dans les hémorrhagies passives. Elle diminue d'une manière secondaire dans la période d'épuisement des affections chroniques graves, telles que le cancer, le tubercule, les anémies. — 2° Les globules sont à leur maximum de quantité dans la pléthore; ils sont au minimum dans la chlorose, l'anémie, après les hémorrhagies abondantes, dans la phthisie pulmonaire, dans les fleurs blanches anciennes, chez les individus qui présentent la cachexie saturnine, en un mot dans la plupart des maladies débilitantes graves. — 3° L'albumine du sérum se sépare du sang dans les phlegmasies, dans la phthisie et dans les grandes pertes de sang, mais on la retrouve dans le liquide des hydropisies et dans

l'urine des malades atteints de la maladie de Bright. — 4° Les sels subissent diverses modifications; on les trouve en plus grande abondance dans le scorbut et dans diverses maladies dans lesquelles le sang est à l'état de dissolution. On sait que les alcalis empêchent la fibrine de se coaguler; les résultats chimiques et pathologiques sont donc parfaitement d'accord.

Indépendamment des résultats généraux que je viens de rapporter, on trouve dans le sang divers produits accidentels qui y sont amenés sous des influences pathologiques.

Thackrah a trouvé de la graisse, en proportion inaccoutumée, après un accès d'épilepsie; Hewson, après une mauvaise digestion; Stoker, pendant un diabète; Marcet, pendant un diabète compliqué d'hépatite; Traill, pendant un delirium tremens; Christison, pendant un rhumatisme aigu. M. Lassaigne a constaté, dans un sang blanc, la présence d'une substance blanche identique à la matière grasse du cerveau appelée cérébrine. Ce sang, qui avait les apparences du lait, n'avait aucune des qualités chimiques de ce liquide. Lorsque les reins ne fonctionnent plus, on trouve de l'urée dans le sang; c'est ce qui arrive dans la maladie de Bright; le même produit a été rencontré dans plusieurs cas de choléra: ainsi elle s'y trouvait dans une plus grande proportion. — Le foie devient-il malade, les principes colorants de la bile, selon Chevreul, Lecanu, Andral; ou même la bile en nature, selon MM. Orfila et Clarion, se retrouvent dans le sang. On trouve du pus mélangé au sang dans l'inflammation du cœur et des gros vaisseaux; dans les inflammations de divers organes, dans la variole, par exemple; dans certains cas de vastes collections purulentes; enfin on le trouve enfermé dans l'épaisseur de caillots. M. Velpeau a vu de la matière encéphaloïde très divisée, à l'état de liberté, dans le sang. Je signale ce fait avec réserve, conseillant de ne pas l'adopter avant qu'il ait été confirmé par des recherches ultérieures. M. Denis a signalé la présence de la cholestérine dans le sang. M. Boudet a fait la même remarque chez un ictérique et chez un individu sain. — Mac Grégor et Guibourt ont mis hors de doute l'existence du sucre dans le sang des diabétiques; mais il s'y trouve seulement au bout de deux heures après le repas (Bouchardat). — M. Delle Chiaje a observé dans le sang un entozoaire, qu'il a appelé polystôme; MM. Gruby et Delafond ont trouvé dans le sang du chien des animalcules du genre filaire.

On a supposé que le sang participait à toutes les maladies graves de l'individu. Cette assertion semble trouver une preuve dans le fait de la communication de certaines maladies au moyen de ce liquide. Ce résultat a été expérimentalement obtenu pour la morve (Vibory) et pour la peste Deidier), qui ont été communiquées à l'aide du sang de morveux et de pestiférés. Il est probable qu'on pourrait transmettre de la sorte les fièvres éruptives, les fièvres malignes de nos climats, la fièvre jaune, et peut-être un grand nombre de maladies; mais en pareille matière les expériences sont difficiles ou plutôt impossibles, car, comme le disait Baglivi : *Agitur de pelle humanâ*. D. Bourdin.

SANG-DRAGON (*hist. nat.*). Substance résineuse provenant de différents arbres des pays chauds. Elle est opaque, inodore, insipide, à cassure lisse et luisante, friable sous les doigts, d'un brun foncé, vue en masse, et d'un rouge vermillon lorsqu'elle est en poudre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles grasses ou volatiles, la potasse et la soude. On en distingue de plusieurs sortes dans le commerce, savoir :

1° Le sang-dragon en roseau extrait des fruits du *calamus rotang*, petit palmier des Indes orientales, soit en les exposant à la vapeur de l'eau bouillante qui les ramollit et fait exsuder la résine, soit par leur coction dans l'eau après avoir été concassés. Le premier moyen fournit un sang-dragon d'une très belle qualité dont on forme de petites masses ovales, d'un rouge brun, dures, de la grosseur d'une prune, entourées de feuilles de roseau et disposées en colliers; le second un produit moins pur et d'une moins belle couleur, façonné en petits palets arrondis, d'un demi-pouce d'épaisseur sur deux à trois de diamètre.

2° Une seconde sorte découlant des fissures naturelles ou artificielles du *dracæna draco*, plante arborescente, de la famille des asparaginées, qui croît dans les îles Canaries, se présente en fragments lisses, durs, secs, d'un brun rouge, à cassure un peu brillante et entourées des feuilles de la plante.

3° Un sang-dragon en morceaux cylindriques, comprimés, long d'un pied environ, épais d'un pouce, souvent altéré par des corps étrangers, jamais entouré de feuilles de plantes mo-

nocotylédones et beaucoup moins estimé que les espèces précédentes, provient du *pterocarpus draco*, arbre croissant à la fois dans l'Amérique méridionale et les îles de la Sonde.

Le sang-dragon, considéré jadis comme un médicament précieux, est presque abandonné de nos jours. C'est néanmoins un astringent puissant, pouvant s'employer à l'intérieur aussi bien qu'en topique ; il entre comme tel dans les poudres et opiats dentifrices, ainsi que dans plusieurs préparations officinales. On l'emploie surtout dans les arts pour la préparation des vernis. L'analyse chimique donne pour résultat : Résine rouge, appelée *draconine*, 90,7 ; huile grasse 2,0 ; oxalate de chaux, 1,6 ; phosphate calcaire, 2,7 ; acide benzoïque, 3,0, mais la présence de ce dernier corps ne nous semble pas suffisamment démontrée.

SANGALLO. L'Italie a produit plusieurs architectes de ce nom, tous de la même famille. Mais le plus célèbre d'entre eux est Antoine Sangallo, qui prit des leçons du Bramante et le seconda dans ses travaux importants. Léon X l'adjoignit à Raphaël pour la basilique de Saint-Pierre. On lui doit le fameux puits d'Orvietto, qui n'avait point de modèle et qui n'eut que deux imitations, l'une à Chambord, l'autre à Turin. L'Italie est couverte de ses ouvrages. Il mourut en 1546.

SANGLIER. *Voy.* COCHON.

SANGSUE (*hist. nat. et méd.*), *sanguisuga*, Sav. ; *iatrobdella*, Blainv. ; *hirudo* de Linn., en partie seulement. — Genre de la classe des anélides dans la famille des *hirudinées*, à laquelle il sert de type avec les caractères distinctifs suivants : corps allongé, un peu déprimé, mais sans aucune trace d'appendice dans toute son étendue, composé de quatre-vingt-dix-huit segments égaux, courts, très distincts et saillants sur les côtés ; terminé par deux extrémités tronquées, susceptibles de se dilater en un disque charnu qui, de même qu'une ventouse, se fixe en opérant le vide par une forte succion. Du reste ventouse orale peu concave, et labiée, à lèvre supérieure très avancée ; bouche grande, mâchoires au nombre de trois, dures, armées de denticules aigus, nombreux à deux rangs et d'autant plus gros et plus aigus qu'ils sont plus rapprochés du bord extérieur. Le genre sangsue, proprement dit, diffère donc des *branchellions* par l'absence de branchies saillantes, caractère qu'il partage avec les *albiones* et les *hæmocharis* tout en s'en distinguant suffisamment d'ailleurs par sa ventouse orale de plusieurs pièces, non séparée du corps par un étranglement et à ouverture transverse. Il se rapproche davantage encore des *bdelles*, des *hæmopsis*, des *néphélis* et des *clepsines* avec lesquelles ses mâchoires finement denticulées ne permettent pas de le confondre. Les principales espèces sont les suivantes :

I. LA SANGSUE OFFICINALE (*s. officinalis*, Sav. ; *hirudo provincialis*, carena), vulgairement *sangsue verte*, qui habite les contrées méridionales de la France. C'est la plus grande des espèces connues : son corps offre de 4 à 6 pouces de longueur, quelquefois jusqu'à dix ; sa robe est d'un brun verdâtre, ordinairement assez clair, avec le dos strié de six bandes longitudinales de couleur de rouille, maculées de points noirs et le ventre olivâtre, non tacheté, limité par deux lignes noires.

II. LA SANGSUE MÉDICINALE (*s.* ou *h. medicinalis*), communément *sangsue grise*, se rencontre plus spécialement dans les contrées moyennes et septentrionales. Sa longueur est de 4 à 5 pouces dans l'état moyen de dilatation, son dos d'une couleur verte plus ou moins foncée, marqué de six bandes longitudinales de couleur rouille clair, son ventre vert jaunâtre plus ou moins sale, largement maculé de noir et bordé de deux raies longitudinales de cette dernière couleur, quelquefois très larges.

III. LA SANGSUE GRANULEUSE (*s. granulosa*, Sav.), rapportée de Pondichery où elle est également employée aux usages médicaux, et se distinguant des deux espèces précédentes par ses bandes au nombre de trois seulement sur une couleur générale vert brune.

IV. LA SANGSUE OBSCURE (*s. obscura*, Moq.), qui se rencontre aux environs de Montpellier, longue d'un ou deux pouces, à corps brun foncé sur le dos, verdâtre sur le ventre, avec des atomes noirs nombreux et peu saillants.

V. LA SANGSUE INTERROMPUE (*s. interrupta*, Moq.), longue de 3 à 4 pouces, avec un corps verdâtre, marqué supérieurement de taches isolées, à bords orangés, ventre jaunâtre, quelquefois maculé de noir ; deux bandes noires en zigzag.

VI. LA SANGSUE DU LAC MAJEUR (*s. ver-

bena, Car.) — Enfin plusieurs auteurs rapportent encore de nos jours au genre qui nous occupe, plusieurs espèces trop imparfaitement connues pour être définitivement admises. Telles, entre autres, la sangsue d'Égypte (Larrey), la sangsue du Japon (Bosc.), les sangsues swampine et de Ceylan du même auteur, la sangsue troctine (Johnson), etc... — Terminons en disant que Blainville n'admet dans le genre qui nous occupe, nommé par lui *iatrobdella*, qu'une seule espèce bien distincte, l'*hirudo medicinalis* de Linné, dans laquelle il reconnaît cinq variétés sous les noms de sangsue médicinale grise, s. médicinale verte, s. médicinale marquetée, s. médicinale noire et s. médicinale couleur de chair. — Il est encore utile de rappeler que les anciens confondaient sous le nom générique de sangsue (*hirudo*) plusieurs espèces qui, mieux étudiées depuis, ont été rapportées à des genres différents.

— Les sangsues habitent les marais, les étangs et même certains ruisseaux; mais c'est plus particulièrement dans les eaux stagnantes qu'on les rencontre d'habitude. Les espèces généralement employées en médecine sont les sangsues médicinales et officinales. On avait cru longtemps que la *sangsue noire* ou *sangsue de cheval*, appartenant au genre hœmopsis dans la même famille (*hirudinées*), pouvait être substituée à ces dernières et même alors donner lieu à des accidents; mais il est démontré de nos jours que cette espèce, n'étant armée que de denticules émoussées, ne peut entamer la peau des animaux vertébrés et dès lors sucer leur sang.

L'effrayante consommation que l'on a fait des sangsues durant le règne de la doctrine physiologique avait presque entièrement dépeuplé la France de ces animaux si précieux comme agents thérapeutiques, et, après avoir épuisé notre patrie, l'on allait en chercher en Bohême et en Turquie. Aujourd'hui que la vogue des émissions sanguines locales est bien tombée, elles redeviennent de moins en moins rares. La pêche s'en fait de plusieurs manières: tantôt on les prend avec la main, tantôt à l'aide de filets de crin tendus sur des cerceaux; ailleurs encore, on jette dans l'eau des foies d'animaux auxquels les sangsues vont s'attacher, mais cette dernière méthode a l'inconvénient de les engourdir en les gorgeant de sang. On les conserve ensuite dans des réservoirs ou viviers spéciaux, de manière à favoriser leur reproduction. Chez les marchands des villes, elles sont placées en des pots dont l'eau doit être souvent renouvelée, et de plus entourées des précautions les plus minutieuses pour éviter les maladies dont elles sont néanmoins fréquemment atteintes. Les sangsues sont pour certains départements, le Finistère entre autres, une branche de commerce considérable. On les dirige de là sur les points de consommation, entassées au nombre de 500 au moins en des sacs de toiles très serrés et maintenus humides en les entourant de mousse. Les individus que l'on doit préférer pour l'usage sont ceux d'une taille moyenne, se mouvant avec facilité, s'attachant rapidement à la main qui les saisit, et retirés depuis 12 ou 15 jours au plus du marais ou des réservoirs où elles vivaient naturellement. Ceux, au contraire, d'une grosse dimension, lents dans leurs mouvements et vivant resserrés en grand nombre dans un petit bocal dont l'eau n'est que rarement changée, sont naturellement peu disposés à mordre.

Une question souvent et longuement agitée est celle de savoir si l'on pouvait faire servir plusieurs fois les mêmes sangsue. Les avis ont été partagés, mais il nous semble toutefois que la possibilité du réemploi découle évidemment d'expériences nombreuses et récentes, pourvu qu'il se soit écoulé un temps suffisant entre chaque application pour donner à l'animal le temps de reprendre son premier appétit et sa première vigueur. Six mois au moins sont nécessaires.

Une circonstance qu'il importerait de connaître exactement, mais sur laquelle on ne peut malheureusement avoir que des données très vagues et très incomplètes, est la quantité de sang que peut tirer une sangsue moyenne. Trop de conditions, soit de la part du malade, soit de la part de l'animal, font en effet varier cette quantité pour que l'on puisse jamais arriver à un résultat exact; on estime généralement, par approximation néanmoins, qu'une sangsue officinale de petite taille peut absorber 2,70 grammes, ou deux fois et demi son poids, une de taille moyenne 4,30, ou environ deux fois son poids, et une grosse également 4,30, c'est-à-dire son poids seulement. Mais il n'est pas tenu compte dans ces calculs de la quantité de sang coulant par la morsure après la chute de l'animal, et c'est là le point important, puisque la vascularité plus ou moins

grande, la partie et l'état d'animation de la peau des sujets en général, doivent exercer une grande influence à cet égard.

Quant à l'effet thérapeutique des sangsues, celles-ci sont ordonnées suivant deux intentions différentes : ou bien pour obtenir un dégorgement local, et c'est alors sur le mal même ou très près du moins qu'on les applique ; ou bien pour opérer une révulsion, ou bien une dérivation, et le point d'élection doit être évidemment à une certaine distance. Observons, de plus, que les sangsues ne doivent pas être appliquées, autant que possible, sur les endroits où la peau est très sensible, comme au sein chez les femmes ; ou bien sur les portions de cette membrane que double un tissu cellulaire lâche et mobile, aux paupières par exemple, attendu qu'il pourrait survenir alors une infiltration ecchymotique, suivie même d'eschares gangréneuses.

Le mode d'application des sangsues est fort simple et consiste à garnir la paume de la main d'un linge fin, sur lequel on met les animaux que l'on renverse ensuite au milieu de la région choisie sur laquelle on les maintient par une légère pression. Ce moyen a sur les verres, généralement employés par les gardes-malades, l'avantage de s'appliquer à la forme de toutes les parties. Il est encore bien d'affamer préalablement les sangsues en les sortant de l'eau quelques heures avant leur emploi. Une fois la succion opérée, elles demeurent quelquefois si longtemps qu'il faut en provoquer la chute à l'aide d'un peu de sel ou de tabac, dans la crainte de fatiguer les malades. Dans tous les cas, il devient nécessaire de favoriser l'écoulement du sang par un bain tiède local, ou des lotions tièdes, et le plus ordinairement par des cataplasmes de farine de graine de lin entre deux linges. — Le sang s'arrête ordinairement de lui-même ; lorsque néanmoins, pour une raison quelconque, il faut arrêter brusquement son écoulement, on a recours à l'application de charpie ou d'agaric, de linge brûlé, soit seuls ou légèrement imbibés de vinaigre, à la poudre de gomme ou de colophane, au tamponnement des morsures et enfin à la cautérisation avec la pierre infernale ou le haut d'une aiguille chauffée au rouge. — Enfin, la cicatrisation de ces morsures ne se fait guère sans déterminer des démangeaisons vives que l'on calme par des lotions rafraîchissantes ; d'autres fois, il survient de petits furoncles qui réclament l'emploi des émollients, des douleurs vives auxquelles on oppose les narcotiques, des végétations qui cèdent aux cautérisations légères. Un accident beaucoup plus grave serait le développement de chancres syphilitiques résultant de sangsues ayant préalablement mordu des sujets infectés. Nous en dirons autant de leur introduction dans les voies naturelles, quoique heureusement fort rare. Il faudrait remédier à ce dernier cas, dans le cas où la préhension directe serait impossible, au moyen d'injections acides, et l'animal une fois mort ou rejeté, l'on verrait bientôt cesser tous les accidents de sa présence ; les hémorrhagies entre autres.

LEPECQ DE LA CLÔTURE.

SANGUINAIRE, *sanguinaria*, L. (*bot.*, *phan.*). Sous cette dénomination on désigne vulgairement une espèce de genre renouée, le *polygonum aviculare*, L. ; un autre du genre plantain, le *plantago coronopus*, et un troisième appartenant au genre géranier, le *geranium sanguineum*, L. Le principe actif de cette plante la fait employer en médecine. On se sert du suc pour teindre la soie et la mousseline couleur orange ; avec la dissolution d'étain, cette couleur devient très brillante.

SANGUINOLAIRE (*moll.*). Genre établi par Lamarck dans sa famille des nymphacées, tome 5, page 109 des animaux sans vertèbres, pour des coquilles qui avaient été longtemps confondues par les naturalistes anciens. Ce genre ne renferme qu'un très petit nombre d'espèces, lesquelles étant assez différentes les unes des autres ont donné lieu à diverses opinions sur sa caractéristique et sur la place qu'il devait occuper.

SANGUISORBE, *sanguisurba*, L. (*bot.*, *phan.*). Les plantes ainsi nommées sont fort souvent confondues avec les pimprenelles. De même qu'elles, les sanguisorbes sont herbacées, d'une culture facile et excellentes fourragères ; mais elles forment un genre distinct de la tétrandrie monogynie dans la famille des rosacées. Sur les six ou sept espèces du genre, deux au moins sont admises dans nos cultures : l'une, qui croît spontanément dans les pâturages de l'Europe, est la sanguisorbe commune, *s. officinalis*, L., où elle est descendue des montagnes sous le nom vulgaire de pimprenelle d'Italie ; l'autre, originaire du nord de l'Amérique, est la sanguisorbe du Canada, *s. canadensis*.

SANHÉDRIN (mot corrompu du grec *synedrion*), conseil suprême ou sénat des Juifs, était composé de soixante-dix ou soixante-douze des principaux de la nation ; trois dignitaires (le *prince*, le *vice-gérant*, le *sage*) y présidaient ; les séances se tenaient dans une salle sphérique, moitié comprise dans le temple, moitié en dehors de cet édifice ; on y jugeait les grandes causes, on y interprétait la loi, on y délibérait sur les affaires religieuses ou politiques.

On a donné le même nom à l'assemblée des notables juifs convoquée par Napoléon en 1806 pour délibérer sur les devoirs et les droits civils de leurs coreligionnaires.

SANICLE, *sanicula*, L. (*bot.*, *phan.*). Genre de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères, dont les trois seules espèces offrent des plantes vivaces, herbacées, avec feuilles palmées ou digitées, habitant les bois et les lieux ombragés. Les fleurs qui décorent leurs petites touffes sont blanches, disposées en ombelles ; elles portent à la base de leur rayon une collerette tournée d'un seul côté et donnent chacune naissance à deux graines ovales hérissées de pointes nombreuses, convexes d'un côté, planes de l'autre, concinées au sommet et arrêtées ensemble.

La sanicle commune, *s. europœa*, abonde dans les hautes falaises de France et du reste de l'Europe. On a longtemps attribué à ses feuilles des propriétés médicamenteuses que l'on peut hardiment contester, quoiqu'on les comprenne encore comme astringentes dans les vulnéraires suisses.

Les deux autres espèces se trouvent sur le continent américain et sont appelées, de la région qu'elles habitent, s. du Maryland, *s. marylandica*, que les médecins du pays emploient encore contre la syphilis et les maladies du poumon, et la s. du Canada, *s. canadensis*.

En opposition avec l'espèce commune que l'on appelle sanicle mâle, on désigne sous nom de sanicle femelle l'*astrontia major* des Alpes.

SANSCRIT (*langue*). Langue morte de l'Inde. Le sanscrit se place à la tête de la famille indienne et de tout le système indo-européen. C'est l'idiome sacré des brahmes, la source commune de toutes les langues de l'Inde. Son nom signifie *concret*, *perfectionné*. Les monuments littéraires les plus positifs le font remonter, sous sa forme actuelle, à plus de quinze siècles avant notre ère.

Le sanscrit possède un alphabet de cinquante-deux lettres classées d'après les organes de la voix et s'écrivant de gauche à droite. Sa déclinaison est composée de trois genres, de trois nombres et de huit cas ; sa conjugaison de trois voix, six modes et six temps. Le sanscrit est sonore, doux, grave et très concis. Les plus anciens monuments de cette langue sont les *Vedas*, les lois de *Manou* et les poèmes du *Ramayon* et du *Mahabharat*. Le sanscrit, actuellement la langue savante de l'Inde, est étudié par les brahmes et les savants ; il avait toujours été réservé aux classes privilégiées. Le peuple et les femmes parlaient l'idiome vulgaire appelé *procrit*, c'est-à-dire naturel, et qui variait selon les localités.

SANSEVIÈRE, *sanseviera* (*bot.*, *phan.*). Quatre plantes constituent ce genre de l'hexandrie monogynie et de la famille des liliacées ; elles sont étrangères à l'Europe ; une seule a été recueillie dans la Guinée, les trois autres appartiennent à l'Asie orientale. Linné les avait inscrites parmi ses *aletris*, Gommelin au nombre des aloès, genres avec lesquels ces plantes ont plus d'une affinité ; ce fut Thunberg qui les éleva en genre, fondé sur la différence qu'elles présentent dans leurs fruits qui sont bacciformes, et il leur imposa le nom du napolitain San-Severino, amateur distingué de la botanique. Avant Thunberg, d'abord Loureiro, et Cavanilles ensuite, avaient proposé d'appeler le nouveau genre liriope et salmia, mais le mot sansevière a été préféré, quoique le dernier.

SANSON (Nicolas), né à Abbeville en 1600, peut être considéré comme le créateur de la géographie en France. Son père s'était adonné à cette science avec un goût exclusif et il voulut que ses enfants s'y livrassent dès leurs premières années. Le jeune Nicolas Sanson, à peine âgé de seize ans, avait déjà dressé une *carte de l'ancienne Gaule*, bien supérieure aux ouvrages d'Ortelius et de G. Mercator. Ses travaux et ses succès se succédèrent avec rapidité. Protégé par Richelieu, il fut admis auprès de Louis XIII auquel il donna des leçons de géographie et devint successivement ingénieur militaire pour la Picardie, géographe ordinaire du roi et conseiller d'État ; mais il ne prit pas ce dernier titre, dans la crainte, dit-on, que ses enfants ne s'en prévalussent pour se dispenser de l'étude de la géographie. On lui a

reproché d'avoir écrit avec trop de précipitation et de n'avoir pas mis à profit les découvertes récentes de l'astronomie. Ses ouvrages sont : — *Italiæ antiquæ descriptio geographica*, 1637, in-folio ; —*Græciæ antiquæ descriptio geographica*, 1637, in-folio ; — *L'Empire romain*, 1637, en 15 cartes ; — *Britannia*, ou *Recherches sur l'antiquité d'Abbeville*, 1636-37 et 38, in-8° ; — *La France*, 1644-1726, in-folio, en 10 cartes, 5 latines et 5 françaises ; — *Tables méthodiques pour les divisions des Gaules et de la France*, 1644, in-folio ; — *L'Angleterre, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne*, 1644, in-folio, 4 cartes ; — *Le Cours du Rhin*, en 9 cartes, in-folio ; — *In pharum Galliæ antiquæ, Ph. Labbe, disquisitiones geographicæ*, Paris, 1647-48, in-12 ; — *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, en tête de la traduction des *Commentaires de César* par Perrot d'Ablancourt, 1647-1651, in-4° ; — *L'Asie, en 14 cartes*, 1652 *et années suivantes*, in-4° ; — *Index geographicus*, in-12, 1653 ; — *Geographia sacra* ex veteri et novo Testamento descripta et in tabulis quatuor concinnata, 1653, in-folio ; — *L'Afrique*, 1656, in-4°, avec 19 cartes ; — *L'Amérique*, en 16 cartes.

Sanson a encore laissé une *Dissertation manuscrite sur le port Itius*, que ce savant géographe place à Boulogne. Cette dissertation existe à la bibliothèque royale. H. D.

SANS-SOUCI. Château royal situé près de Potsdam, en Prusse. C'était le séjour de prédilection du grand Frédéric. On y montre encore plusieurs choses qui proviennent de ce prince même, et entre autres une lettre en français, remarquable par les fautes d'orthographe, et une plume dont il s'est servi, plume précieuse en ce qu'elle peut être acquise par quiconque veut l'acheter, et qu'elle se renouvelle toujours. Sans-Souci était déjà célèbre par le moulin-à-vent au sujet duquel il y eut procès entre un meunier et le roi. En 1829, pendant que l'écrivain de ces lignes était à Berlin, le petit-fils de ce meunier, pressé d'argent, offrit par écrit à Frédéric-Guillaume de lui céder son moulin. La lettre que cet excellent prince lui répondit aussitôt, et de sa propre main, achève de rendre ce moulin historique ; en voici la traduction : « Mon cher voisin, je ne saurais vous » permettre de vendre votre moulin ; il doit » rester en votre possession tant qu'il existera » un membre de votre famille, car il appartient » à l'histoire de Prusse. En attendant, je regrette » que vous vous trouviez dans l'embarras, et je » vous envoie, en conséquence, 6,000 écus » (22,000 fr.) pour vous aider à arranger vos » affaires : j'espère que cette somme suffira. » Regardez-moi toujours comme votre affec» tionné voisin. FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

SANTA-FÉ (*géogr.*). Ville de la confédération de Rio de la Plata ou Argentine, chef-lieu de l'État de Santa-Fé, et jadis capitale de l'Entrerios, sur la rive droite du Parana, avec 6,000 habitants. Elle fut fondée en 1573, par Garay. — L'état de Santa-Fé est situé entre les États d'Entrerios (dont le sépare le Parana) à l'E., de Buenos-Ayres au S.-O., de San-Luis au S.-O., de Cordova et des pays habités par des tribus sauvages au Nord.

SANTA-FÉ (*géogr.*). Petite ville de la confédération mexicaine (Nouveau-Mexique), par 107° 13' longitude O. et 30° 12' lat. N., avec 5,000 habitants. Depuis quelques années cette ville a pris un accroissement considérable. C'est là que se rendent tous les ans des caravanes qui partent de la ville de Saint-Louis du Missouri, composées d'une centaine de personnes, et qui y portent des tissus de coton et autres marchandises, et en rapportent des piastres et des mulets. Le trajet se fait en 40 à 50 jours sur des chariots couverts.

SANTA. Monnaie de l'île de Java ; elle est composée de deux cents taxas, monnaie du pays, enfilés ensemble avec un cordon de paille. Le santa est de très petite valeur, et n'est évalué qu'à un sou de France. D. M.

SANTAL, *santalum*, Linn. (*botan.*). Genre de plantes de la famille des santalacées à laquelle il a donné son nom. L'on a définitivement adopté le nom de *santalum* donné par Linné à ces plantes préférablement à celui de *sirium* proposé aussi pour elles par le botaniste suédois. Ce genre comprend des arbrisseaux et des arbres dont les feuilles sont opposées, planes ; dont les fleurs sont petites, réunies en grappes paniculées, portées sur des pédoncules rameux, accompagnés de bractées caduques. Ces fleurs sont hermaphrodites ; leur périgone est à quatre lobes ; sa base est adhérente à l'ovaire ; sa gorge porte quatre glandes formées par l'épanouissement du disque, qui alternent avec les lobes du périgone ; quatre étamines s'insèrent devant ces mêmes lobes ;

l'ovaire est demi-infère, uniloculaire. Le fruit qui succède à ces fleurs est charnu et monosperme. Les santals croissent dans l'Asie et l'Australasie tropicales.

Ces plantes sont très connues comme fournissant le bois de santal ou de sandal. Ce bois est très remarquable par son odeur aromatique qui lui donne dans l'Orient, surtout en Chine, une grande valeur. Il est fourni surtout par le santal blanc, *santalum album*, Linn., dont on peut voir une bonne figure dans le Botanical magazine, n° 3235. Le santal blanc est un arbre qui s'élève à vingt ou trente pieds, et dont le tronc acquiert deux pieds et demi ou trois pieds de circonférence. Son écorce est brune, rude et crevassée. Il donne un grand nombre de branches qui toutes ensemble forment une cime arrondie. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, oblongues, entières, glabres des deux côtés, glauques à leur face inférieure, longues de deux pouces en moyenne. Ses fleurs sont petites, nombreuses; d'abord leur couleur est jaunâtre; après quoi, elle se fonce et passe même enfin à un pourpre ferrugineux foncé. Son fruit est de la grosseur d'une cerise, rond, lisse, noir, couronné par le calice persistant.

C'est le bois de cette espèce qui constitue le véritable bois de santal. On l'emploie dans l'Inde pour faire des idoles, des autels, de petits meubles d'un prix élevé, etc. On le brûle dans les temples en guise d'encens. On en fait surtout un grand usage dans la Chine, où il est extrêmement recherché. Depuis longtemps le commerce portait ce bois en Europe; mais il n'y était guere employé que pour quelques usages pharmaceutiques; cependant depuis quelques années on a commencé de l'employer dans l'ébénisterie.

Le santal blanc ne croît nulle part en grande quantité, même sur les montagnes du Malabar où il se montre plus abondamment que partout ailleurs; il ne forme jamais de forêts, mais il vient toujours par simples bouquets ou touffes isolées et espacées, dans des endroits découverts. Il paraît préférer les terres légères et pierreuses. Selon les renseignements qui ont été fournis par le docteur Hamilton, on écorce l'arbre, après quoi on le débite en bûches longues d'environ deux pieds que l'on enterre dans un endroit sec pendant l'espace de deux mois; pendant ce temps, les insectes dévorent à peu près totalement l'aubier et respectent le cœur que l'on emploie alors ou que l'on verse dans le commerce. — On distingue trois sortes de bois de Santal: le blanc, le jaune ou citrin et le rouge; mais ce ne sont là que de simples variétés de couleur, ou même plus exactement de simples variétés de nuances du même bois, puisqu'on les trouve sur le même arbre. — En général, plus la couleur du santal est foncée, plus le bois est odoriférant et, par suite, plus il a de prix. L'on observe aussi que l'odeur aromatique y devient d'autant plus prononcée que l'on approche davantage de la racine; aussi, lorsque l'on abat un arbre de santal, a-t-on la précaution de déchausser son pied afin de couper aussi bas qu'il est possible; le bois fourni par cette partie inférieure du tronc est le meilleur de tous; on le connaît dans le commerce sous le nom de *racine de sandal*.

Le santal à feuilles de myrte, *santalum myrtifolium*, Linn., fournit aussi au commerce du bois de santal; mais la synonymie de cette espèce est loin d'être sûrement établie, si même c'est là une espèce distincte. — Les îles Sandwich possèdent une autre espèce de ce genre à laquelle M. Gaudichaud a donné le nom de santal de Freycinet, *santalum freycinetianum*; cette espèce fournit un santal citrin d'excellente qualité, et qui depuis quelques années constitue le principal et presque le seul objet de commerce pour cet île. On en exporte une grande quantité dans la Chine.

Il faut bien se garder de confondre avec le vrai bois de santal ou de sandal dont il vient d'être question le *santal rouge* du commerce, qui est fourni par le *Pterocarpus santalinus*, Linn., de la famille des légumineuses papillonacées. Celui-ci contient le principe auquel les chimistes ont donné le nom de *santaline* et que l'on obtient en traitant le santal rouge, après l'avoir coupé en copeaux minces, par l'alcool bouillant; en évaporant ensuite à siccité, on obtient un résidu solide qui n'est autre chose que la santaline. P. D.

SANTALACÉES (*botan.*), Robert Brown. Cette famille comprend un certain nombre d'espèces de plantes disséminées sur une grande quantité de points de la surface du globe, mais toujours peu nombreuses dans chaque localité. Parmi ces plantes, les unes sont herbacées, les autres frutescentes ou même arborescentes; en général, les premières habitent l'Europe, les

parties moyennes de l'Asie ou celles de l'Amérique situées au delà du tropique du Capricorne; les secondes se trouvent surtout dans la région méditerranéenne; enfin les dernières croissent pour la plupart dans l'hémisphère austral et dans les parties tempérées du nouveau continent. Les feuilles de ces végétaux sont alternes, quelquefois opposées, simples, entières, penninerves, coriaces ou un peu charnues, parfois ressemblant à des écailles ou même nulles. Les stipules manquent.

Les fleurs sont hermaphrodites, ou, par l'effet d'un avortement, polygames, monoïques ou dioïques; elles sont généralement petites, peu apparentes, mais souvent réunies en épi, en grappe ou en panicule. Chacune d'elles se compose : d'une seule enveloppe florale ou périgone dont le tube adhère à l'ovaire et le dépasse parfois à sa partie supérieure, dont le limbe présente 4-5 divisions à estivation valvaire, colorées de teintes peu brillantes ou vertes; d'un disque charnu plus ou moins développé, tantôt fort peu apparent, tantôt se prolongeant en une lame lobée dont les lobes alternent avec les divisions du périgone; d'étamines en même nombre que les divisions du périgone (4-5) à la base desquelles elles se fixent et auxquelles elles sont opposées; les anthères sont introrses, biloculaires, et s'ouvrent par une fente longitudinale; d'un ovaire adhérent, uni-loculaire, surmonté d'un style court que termine un stigmate souvent lobé. Cet ovaire présente des caractères très remarquables; les ovules qu'il renferme sont au nombre de deux à quatre, mais de trois dans le plus grand nombre de cas; selon les observations de MM. Decaisne et Griffith, ces ovules sont essentiellement distingués parce qu'ils se composent d'un nucelle nu et totalement dépourvu de téguments ovulaires; ils sont fixés à la partie supérieure d'un placenta central que je n'ai pas hésité (dans mon travail sur le placenta central libre des primulacées, etc.), à regarder comme totalement libre et par suite comme totalement analogue à celui des primulacées et des myrsinées. Sur ces trois ovules, un seul se développe et les autres avortent; il résulte de là:

Un fruit monosperme, charnu ou sec, le plus souvent couronné par le limbe persistant du périgone, quelquefois même par le disque accru et par le style. La graine qu'il renferme est toujours pendante, quoique, dans certains cas, elle paraisse dressée parce que le placenta s'est soudé avec elle dans sa longueur; elle renferme un albumen charnu, volumineux, au sommet duquel est situé l'embryon petit, cylindrique, à radicule courte, supère. Cette situation de l'embryon, ainsi que l'adhérence de l'ovaire, la présence d'un placenta central libre, l'absence de téguments ovulaires et l'existence d'une seule graine dans le fruit, constituent les caractères essentiellement distinctifs des santalacées.

Nous avons déjà dit quelques mots de la distribution géographique des plantes de cette famille; nous ajouterons seulement qu'on les rencontre en général dans les contrées tempérées des deux hémisphères; que les points du globe où elles paraissent abonder le plus sont le cap de Bonne-Espérance et la Nouvelle-Hollande. Certaines espèces de santalacées arborescentes fournissent un bois odorant qui est très estimé.

Parmi les genres que comprend la famille des santalacées, l'Europe n'en possède que deux : *Osyris* et *Thesium*. L'espèce du premier (*Osyris alba*, L.) abonde dans les parties méridionales de la France où on l'emploie fréquemment à la confection de balais rudes et grossiers; quelques espèces du second, peut-être un peu trop multipliées par certains auteurs dans ces dernières années, se trouvent dans les montagnes, les forêts et sur les coteaux d'une grande partie de l'Europe. — Parmi les genres exotiques au nombre de 9 ou 10, le plus remarquable est celui des santals, *santalum*, Linn., qui a donné son nom à la famille. P. D.

SANTA-MARTA (Sainte-Marthe). Ville de la Nouvelle-Grenade (Magdalena), chef-lieu de la province de Santa-Marta, par 79° 29' long. O., 11° 19' lat. N.; 6,000 habitants, évêché, port franc, trois forts. — Fondée en 1654, brûlée en 1596 par Fr. Drake; dévastée pendant la guerre de l'indépendance, et presque détruite par un tremblement de terre en 1834. — La province de Santa-Marta, située sur la mer des Antilles, entre le département de Zulia (au Vénézuela) à l'E. et la province de Carthagène à l'O., a 500 kilomètres sur 100, et 62,000 habitants.

SANTANDER (*géogr.*), corruption de *Sant' André*. Ville d'Espagne (Vieille-Castille), chef-lieu de l'intendance du même nom, à 360 kilomètres de Madrid, sur la mer. C'est le siége d'un évêque. Santander a un bon port et deux

châteaux forts. Elle possède une fonderie royale, et son commerce, fort déchu aujourd'hui, était actif avant la séparation des colonies de l'Amérique. Il y a aux environs des mines de fer d'une bonne qualité. L'intendance de Santander a pour bornes le golfe de Gascogne au N., les Asturies à l'O., la Biscaye à l'E., les provinces de Burgos et de Palencia au S. Sa surface est de 5,000 kilomètres carrés, avec 192,000 habitants. Elle comprend une partie des anciennes Asturies de Santillane. Son sol est peu fertile, mais il renferme des mines de fer, et les habitants sont assez industrieux. La pêche y est abondante.

SANTAREM (*géogr.*). Ville de Portugal, province d'Estramadure, sur la rive droite du Tage, à 50 kilomètres de Lisbonne. Elle est divisée en trois quartiers : la ville haute, qui en fait la principale partie, se nomme *Marvilla*; la ville basse, voisine du Tage, et appelée *Ribeira* (bord de l'eau); la partie qui monte de la ville basse à Marvilla porte le nom arabe de *Alfange* (*Al-hanxe*) qui signifie couleuvre et fait allusion aux sinuosités des chemins qu'on est obligé de suivre pour rendre la montée escarpée moins rude. Elle compte 8,000 habitants et possède un séminaire patriarcal. Avant la suppression des ordres monastiques, elle comptait treize couvents des deux sexes. Son nom est une corruption de Santa-Irène ; c'est la *Scalabris* des anciens, nommée plus tard par les Romains *Præsidium Julianum*. Elle fut prise sur les Maures, en 1147, par le roi Alphonse Henriquez. Plusieurs rois de Portugal y firent leur résidence jusqu'à Jean I[er]. Santarem est le chef-lieu de la *comarca* ou division territoriale du même nom, dont le sol fertile est en grande partie couvert d'oliviers.

SANTÉ, *sanitas*. Expression par laquelle on désigne l'exercice libre, facile et régulier de toutes les fonctions de l'économie vivante. Les Grecs, personnifiant cet état, l'ont désigné sous le nom d'*hygie*, ὑγίεια, d'où l'on a fait *hygiène*, c'est-à-dire l'art de conserver la santé.

Mythologie. Les anciens, dans leur culte pour toutes les choses utiles, ne pouvaient manquer d'élever des autels à la santé qui, pour eux comme pour nous, était le plus précieux de tous les biens. Pour les Grecs, c'était une jeune nymphe à l'œil vif et riant, au teint frais et vermeil, à la taille légère, riche d'un embonpoint de chair mais non chargée d'obésité, portant sur la main droite un coq et de l'autre un bâton entouré d'un serpent, emblèmes de la vigilance et de la prudence. Des sacrifices lui étaient offerts dans ses temples, parmi lesquels celui d'Épidaure était le plus en réputation. Chez les Romains, c'était une femme assise sur un trône, tenant d'une main une coupe qu'elle pose sur un autel où s'enlace un serpent ; des fêtes spéciales lui étaient consacrées et un temple lui fut élevé près du mont Quirinal. Du reste, ce peuple donnait au mot *santé* deux acceptions différentes, savoir : la santé de l'homme ou corporelle, et ce qu'en certaines occasions nous désignons par *salut*, c'est-à-dire la délivrance du trépas ou de tout autre danger. Nos poètes ont également personnifié la santé, et ce que nous connaissons de plus agréable dans ce genre est le tableau allégorique suivant :

Il est une jeune déesse
Plus agile qu'Hébé, plus fraîche que Vénus ;
Elle écarte les maux, les langueurs, la faiblesse ;
Sans elle la beauté n'est plus :
Les Amours, Bacchus et Morphée
La soutiennent sur un trophée
De myrte et de pampres orné,
Tandis qu'à ses pieds abattue
Rampe l'inutile statue
Du dieu d'Épidaure enchaîné.

Physiologie. Le corps humain est, comme on le sait, formé d'une multitude d'organes chargés chacun de fonctions différentes ; c'est donc de la bonne exécution de ces fonctions partielles, de l'harmonie régnant entre toutes les parties de notre organisation, que résulte la plénitude de la vie, la santé proprement dite. Mais des éléments aussi nombreux et aussi disparates, des rouages aussi compliqués et toujours en fonction, porteraient à regarder la santé comme non moins rare à rencontrer que difficile à maintenir, si l'observation de chaque jour n'attestait une tendance salutaire à un *consensus* parfait présidant au jeu de la machine organisée. De plus, la santé n'est pas limitée en des bornes tellement étroites qu'elle puisse être intervertie par les plus légères modifications qu'éprouvent les organes, soit par rapport à eux-mêmes, soit relativement à leur existence corrélative. Un principe conservateur, inconnu dans son essence, mais dont les résultats sont évidents, soutient l'édifice humain d'un pouvoir efficace pour surmonter les obsta-

cles faibles, ou bien écarter temporairement les désordres prêts à éclater, et lors même qu'il succombe sous le poids des forces morbifiques le voyons-nous encore tendre sans cesse au rétablissement de l'harmonie rompue et devenir souvent une cause suffisante pour le retour vers un état meilleur. La santé n'est donc pas un être de raison comme on serait tenté de le croire. Il y a même des êtres privilégiés qui jouissent incessamment d'une santé parfaite et qui la conservent telle malgré l'abus de leurs facultés. Mais, hâtons-nous de le dire, un tel état de santé absolument intacte est une chose fort rare, et, dans le plus grand nombre des cas, à la place de cette perfection pour ainsi dire idéale, où toutes les fonctions sont censées s'exécuter suivant un infini imaginaire, il n'existe qu'une exécution *suffisante* pour assurer une santé *moyenne*. Quelle est, en effet, la personne la mieux portante en apparence chez laquelle une investigation rigoureuse de toutes les parties du corps ne ferait pas découvrir quelque chose de défectueux ?

La santé a des attributs généraux tenant à l'ensemble de l'organisation, des caractères propres à chaque individu et spéciaux pour chaque grand appareil d'organes. Ainsi l'homme bien portant offre un teint plus ou moins animé, une carnation fraîche, une peau souple et vivante, une physionomie où se peint le repos physique, un port droit, une station aisée, une démarche sûre et facile. Il se livre sans contrainte à des travaux journaliers et les supporte sans fatigue ; la veille lui est agréable et le repos réparateur. Vient ensuite l'exercice régulier de chacune de ses fonctions : l'appétit est bon, la digestion facile, les excrétions proportionnelles, la respiration ample, la circulation régulière, l'aptitude intellectuelle en harmonie avec le degré de culture de son esprit. — Observons toutefois que l'on ne voit pas toujours briller des traits aussi corrects, et que tel homme à teint inanimé, par exemple, pourra jouir d'une excellente santé, tandis que tel autre, pétri de vermillon pour ainsi dire, n'offrira qu'une apparence trompeuse; mais ce sont là des variétés individuelles n'empêchant en rien les caractères généraux de la santé, tels que nous venons de les offrir, d'être vrais pour le plus grand nombre des cas. De plus, l'homme bien portant est en général heureux, gai, content, se contrariant difficilement, facile à consoler, animé de passions douces, d'un caractère bienveillant et généreux, bon ami, bon époux, bon père. Malheureusement c'est un bien dont il jouit pour ainsi dire sans l'apprécier, comme du bonheur tranquille dont nous ne connaissons le prix qu'après l'avoir perdu. — Le valétudinaire est, au contraire, maussade, chagrin, taciturne ; ses passions sont tristes, parfois haineuses ; pour lui la famille devient souvent un fardeau, les amis des fâcheux : partout l'accompagne cette humeur noire qui lui fait aimer la rêverie, fuir le monde et le dispose aux affections maniaques ou nerveuses. Trop souvent, hélas ! nous sommes injustes en attribuant à des vices du cœur ce qui n'est que le résultat d'une organisation malade. Souvent même les plus grands crimes n'ont été commis que sous l'influence d'un état morbide plus ou moins grave !... Mais arrêtons-nous dans ces considérations pour ne pas soulever de fausses interprétations subversives de toute saine morale, et hâtons-nous de dire que la justice humaine n'en doit pas moins la plupart du temps sévir contre ces membres gangrenés de la société.

Nous n'entrerons pas dans l'examen des différentes conditions nécessaires à l'état de santé, puisqu'il faudrait pour cela passer successivement en revue tout ce qui est relatif à la naissance, aux âges, à l'organisation primitive ou acquise, à la stature, aux systèmes ou appareils d'organes, aux tempéraments particuliers, aux diverses professions, aux climats, aux aliments, etc., etc., en un mot, tout ce qui compose la physiologie, l'hygiène et la thérapeutique. Bornons-nous donc à dire que c'est dans la stricte exécution des lois hygiéniques que se trouvent les moyens propres à conserver la santé : une vie simple et même frugale, un travail modéré, des passions douces, l'habitation dans un lieu sain, des vêtements appropriés aux saisons, etc., telles sont les conditions les plus utiles au maintien de cet heureux état. Est-il troublé d'une manière profonde, l'homme passe dans le domaine de la pathologie et doit se livrer aveuglément aux soins de la médecine, trop heureux pour lui et plus encore pour le médecin quand l'art a quelque pouvoir sur le mal dont il est atteint. LEPECQ DE LA CLÔTURE.

SANTÉ (boire à la). La coutume de boire à la santé des convives est si ancienne qu'Homère et d'autres auteurs de l'antiquité en font mention : les Grecs désignaient cette espèce

de salutation de table par le terme *philotésie*, qui signifie salut amical. On y procédait avec quelques cérémonies. Après avoir versé du vin dans une coupe, le maître du festin en répandait quelques gouttes en l'honneur des dieux dont il invoquait le nom, de même que quand il sacrifiait à l'amitié; il approchait ensuite de ses lèvres la coupe, et, après avoir goûté le vin, il buvait à la santé du convive assis auprès de lui, et lui souhaitait toutes sortes de prospérités; le convive prenait la coupe, et, après avoir bu, la passait à son voisin, et on ne cessait de boire que quand le tour était fini. Athénée dit que l'usage de porter des santés ne se pratiquait qu'à la fin du repas. La formule usitée chez les Romains était: *Je souhaite que vous et nous, toi et moi, nous portions bien*. La formule était différente entre frères et en buvant à la santé des femmes portée par les parents qui seuls jouissaient de ce droit. Celui qui sortait de table sans avoir été provoqué à boire, et sans qu'on eût bu à sa santé, regardait cela comme un offense. Lorsque les Celtes et les Germains se mettaient à table, la cruche de bière ou de vin y était servie, et celui qui buvait saluait son voisin et lui remettait la cruche; celui-ci en usait de même à l'égard de son voisin. Comme ils buvaient dans la même coupe (ou vase) l'un après l'autre, le premier disait à son voisin: *Je bois à vous*. Charlemagne avait défendu expressément à ses soldats de boire à la santé les uns des autres quand ils seraient à l'armée, afin d'éviter les querelles entre les buveurs et les effets de l'ivresse. La coutume de boire à la santé fut longtemps universellement usitée en France; mais depuis un siècle elle était abandonnée au peuple. Depuis quelques années on porte des santés dans les grandes réunions d'hommes partageant un festin, à l'imitation des Anglais, dont on a même adopté le mot *toast*, qui signifie rotie de pain, et rappelle l'usage chez les Romains de distribuer à chaque convive un morceau de pain qu'on trempait dans le vin en buvant à la santé. F. S. C.

SANTEUL (Jean-Baptiste de), vulgairement Santeuil, l'un des meilleurs poètes latins modernes et hymnographe du bréviaire de Paris, naquit en cette ville, le 12 mai 1630, d'une famille honorable. Après avoir fait de bonnes études au collége de Sainte-Barbe et de Louis-le-Grand, dans ce dernier sous la direction du savant père Cossart, il entra chez les chanoines de Saint-Victor. Son goût pour la poésie latine s'était développé sur les bancs de l'école et sa retraite dans le convent lui offrit toute facilité pour s'y livrer d'une manière exclusive et avec le plus grand succès. Parmi ses travaux poétiques, dont nous parlerons, on distingue les inscriptions qu'il fit pour les monuments publics que le grand siècle de Louis XIV voyait s'élever de toutes parts, et les fontaines dont les divers quartiers de la capitale étaient dotés. Mais ses hymnes sacrées ont fait à Santeul une réputation immense. Le cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, ayant donné à cet ordre célèbre un bréviaire nouveau, le chanoine régulier de Saint-Victor fut chargé d'en composer les hymnes. Plus tard les archevêques de Paris, MM. de Harlay et de Noailles, en adoptèrent dans les diverses éditions qu'ils firent de leur bréviaire diocésain. Enfin, M. de Vintimille ayant fait rédiger pour ce même diocèse le bréviaire qui est aujourd'hui suivi, les hymnes les plus belles de Santeul y furent admises en grand nombre. Nous n'avons point à discuter ici la question du remaniement de ce livre liturgique et à juger si les anciennes hymnes méritaient une exclusion au profit de celles du poète sacré de Saint-Victor. Toujours est-il que Santeul a excellé dans ces compositions et qu'il a même surpassé dans ses odes Horace et les anciens, en se garantissant des élisions si nombreuses dans ces poètes. Rien n'égale l'hymne *Stupete gentes*, et plusieurs autres, dans les monuments de la poésie lyrique des païens.

Santeul ne se borna point exclusivement à l'hymnographie, qui est néanmoins son plus beau titre de gloire. Il est auteur d'un assez grand nombre de poésies latines où l'on admire les qualités qui distinguent le bon poète; l'épitaphe qu'il fit pour Arnauld, le coriphée du Jansénisme, lui attira quelques mortifications. Mais les Condé, père et fils, ainsi que Louis XIV, lui donnèrent des marques efficaces de leur estime pour son beau talent; l'ordre célèbre de Cluny lui fit une pension et lui accorda des lettres de filiation. Tout le monde sait que le poète était singulièrement enthousiasmé de ses propres œuvres et qu'il se plaisait à les déclamer avec une impétuosité qui a donné lieu à cette épigramme de Boileau :

Quand j'aperçois sous ce portique
Ce moine au regard fanatique
Lisant ses vers audacieux,

4

Faits pour les habitants des cieux,
Ouvrir une bouche effroyable,
S'agiter, se tordre les mains,
Il me semble en lui voir le Diable
Que Dieu force à louer les saints.

La vie de Santeul est féconde en excentricités que les biographes de son siècle ont recueillies. Nous n'avons point à nous en faire l'écho. Santeul suivit le duc de Bourbon, qui allait présider les états de Bourgogne, et mourut à Dijon, le 5 août 1697, à l'âge de 66 ans. Son frère Claude de Santeul est aussi auteur de plusieurs hymnes dont quelques-unes ont été adoptées par le bréviaire de Paris. Il habitait le séminaire de Saint-Magloire et on le distingue de son frère par le nom de *Santolius Maglorianus*. Ce prêtre, aussi doux et aussi tranquille que le poète de Saint-Victor était bouillant et emporté, mourut à Paris le 29 septembre 1684, à l'âge de 57 ans. Il fit aussi quelques autres pièces de vers latins très remarquables. L'abbé PASCAL.

SANT-IAGO. Nom très commun dans la géographie du Nouveau-monde. Nous trouvons d'abord une rivière de ce nom qui, sortant des monts de Quito, arrose un pays fertile où se trouvent de nombreux cotonniers, et vient se jeter dans la mer par une embouchure obstruée par des sables qui ne permettent pas aux navires de la remonter. Diverses provinces, ayant toutes des capitales de même nom, ont été appelées Sant-Iago. Dans l'ile de Cuba, nous trouvons la province Sant-Iago-de-Cuba, avec son chef-lieu de même nom. Cette ville, autrefois capitale de l'ile entière, est bien bâtie et est encore aujourd'hui la résidence d'un archevêque. Malgré la bonté de son port et l'importance de ses fortifications, l'insalubrité du climat l'a bien fait déchoir de sa grandeur; car presque tout le commerce s'est transporté à la Havane; néanmoins cette ville compte encore près de 30,000 habitants.—Sant-Iago, au Chili, capitale de la république et du département de ce nom, est une grande et belle ville bâtie sur le plan de Lima; située à 30 lieues de la mer, dans une plaine fertile et bien arrosée, elle est unie, par une magnifique chaussée, à la ville de Valparaiso, que l'on peut regarder comme le port de la capitale. Sant-Iago est la résidence des autorités supérieures de la république; elle possède un évêché, une université et divers colléges; sa population, bien diminuée par les guerres que le Chili a eues à soutenir pour conquérir son indépendance, s'élève néanmoins encore à 40,000 habitants. Cette ville est sujette à des tremblements de terre; elle fut presque entièrement détruite par celui de 1647. — Dans la république Argentine on trouve la province de Sant-Iago-del-Estero avec sa capitale du même nom. Capitale d'une province peu peuplée (5,500 habitants), cette ville n'a que 2,500 âmes et possède un magnifique collége fondé par les jésuites. — Enfin un des 20 états de la confédération du Mexique, celui de Tabasco, a pour capitale Sant-Iago-de-Tabasco, ville petite et peu importante. DUHAUT.

SANTOLINE, *santolina*, L. (*bot. phan.*). Aux lieux les plus arides des contrées voisines de la Méditerranée, on trouve abondamment les espèces de ce genre de la syngénésie polygamie également de la grande famille des synanthérées, section des anthelmintées de Cassini, employées médicalement, comme plantes d'ornement et de teinture; elles ont perdu, depuis les observations de Réaumur, la réputation qu'on leur avait faite d'éloigner les larves des teignes qui s'attachent aux habits et aux étoffes de laine. Sous le premier rapport, la santoline aux feuilles d'anthémis, *S. anthemoides*, L., est fort souvent, en Sibérie comme en Espagne, substituée à la camomille; la santoline citronnelle, *S. chamecipasans*, L., fournit une huile employée comme vermifuge; la santoline d'Égypte, *S. odorantissima* (Forskaïl), est pour les Arabes un antiophthalmique très puissant.

SANTONES. Nom des populations qui, dans les Gaules, habitaient la Saintonge d'aujourd'hui, et qui, avant d'être conquises par les rois francs, avaient été enlevées aux Romains par les Visigoths. *Mediolanum Santonum* était leur capitale : ils faisaient partie alors de la seconde Aquitaine. L'Angoumois et l'Aunis, selon Danville, étaient compris aussi parmi les *Santones*, qu'on a quelquefois nommés *Santoni*.

SANTONINE (*chim.*). Substance végétale neutre, cristalline, non volatile, insoluble dans l'eau; mais soluble dans les acides étendus, la potasse, la soude, l'ammoniaque, l'alcool et l'éther; découverte dans le semen-contra qui lui doit en partie son activité vermifuge.

SANTORIN. Ile de l'archipel Grec, située à l'ouest de Candie. Cette île, qui portait autrefois le nom de Théra, appartint au moyen âge aux ducs de Naxos. Plus tard elle fut conquise par Barberousse et fut dès lors sous la domination des

Turcs. Produit d'une éruption volcanique, Santorin offre partout des traces de son origine ignée. Toujours soumise à l'action d'un volcan sous-marin, elle vit de petites îles se produire à l'entour d'elle en 712, en 1427, en 1573 et en 1707. L'éruption de la dernière fut annoncée plusieurs jours à l'avance par des tremblements de terre accompagnés d'éclairs et de tonnerre. Pendant plusieurs jours on vit un bouillonnement extraordinaire se produire à la surface des eaux, des quantités immenses de pierres ponces couvrirent les flots, et enfin l'île nouvelle parut et s'éleva d'environ 200 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les tremblements de terre diminuèrent dès lors, et bientôt tout rentra dans l'ordre accoutumé. On peut voir, dans les Lettres édifiantes et curieuses des missionnaires pour l'année 1707, le récit détaillé de toutes les circonstances qui accompagnèrent la production de ce phénomène extraordinaire. Ce volcan sous-marin n'est pas éteint; agissant continuellement, il tend à soulever le fond de la mer. Du temps de Tournefort, la sonde ne trouvait pas de fond entre Santorin et l'île nouvelle de 1707; au commencement de ce siècle, les vaisseaux de ligne y mouillaient en toute sécurité sur une profondeur d'environ 10 brasses, et aujourd'hui c'est à peine si une frégate de 50 canons pourrait y passer. Santorin offre un territoire stérile, mais que l'industrie de ses habitants est parvenue à fertiliser un peu: elle produit de l'orge, de la soie, du coton et des vins appelés *vino santo* qui le disputent aux premiers crus de l'île de Chypre. Sa ville principale est Cascro, séjour de deux évêques, l'un grec et l'autre latin. Quoique sujette aux Turcs, c'est à peine si on en compte 200 sur les 10,000 âmes qui forment sa population. Cette île est située par 23° 34' de longitude et par 36° 26' de latitude. DUHAUT.

SANSORINE ou *Sansorio*, célèbre médecin italien, né à Capo-d'Istria en 1561, est mort en 1636 à Venise, où l'on prononce annuellement son éloge, en mémoire d'un legs que lui doit le collége de médecine de cette ville. Parmi ses ouvrages nombreux et fort estimés, on distingue surtout: *Ars de staticâ medicinâ*, Venise 1614 ; réimprimé souvent dans toutes les grandes villes de l'Europe. La dernière édition de Paris est de 1770, in-12, avec *notes* et *commentaires* de Lorry. On a publié ses *Œuvres*, Venise, 1660, 4 vol. in-4°; et sa vie en latin, par A. Capelli, 1750, in-4°.

SAONE. Rivière de France qui prend sa source à Vioménil dans le département des Vosges, sur les confins de celui de la Haute-Saône auquel elle a donné son nom. D'abord faible et peu importante, elle est bientôt grossie par de nombreux ruisseaux dont les plus considérables sont le Drujon qui passe à Vesoul, le Salon et la Morte. Arrivée à Gray, elle devient navigable en tout temps; elle pourrait même l'être beaucoup plus haut, dès Port-sur-Saône, sans les écluses qui barrent son cours. De Gray jusqu'à Lyon, où elle se perd dans le Rhône, la Saône arrose un pays fertile et bien cultivé. Passant à travers une foule de bourgs et de villages charmants, elle est bordée de prairies magnifiques qui ont donné à ses bords une réputation de beauté proverbiale. Son cours est d'une lenteur excessive, et c'est de là qu'elle avait tiré son nom celtique *Arar*, lente, conservé par les Romains. César a dit d'elle dans ses Commentaires: *Arar fluit incredibili lenitate, la Saône coule avec une lenteur incroyable.* Mais si la Saône coule avec lenteur, elle est néanmoins excessivement sujette à déborder, et ses eaux montant quelquefois démesurément occasionent de grands sinistres. Ordinairement elles croissent avec une telle rapidité que souvent les riverains n'ont pas le temps de se mettre à l'abri de leur fureur ; en effet, lors des terribles inondations du mois d'octobre 1840, on vit le niveau des eaux monter de plus de 40 centimètres dans une heure à l'étiage du pont de Gray.

Cette rivière, dans un cours de 43 myriamètres, arrose Port-sur-Saône, Scey-sur-Saône remarquable par le beau château des princes de Beaufremont, Gray, Pontailler, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Pouilly avec ses nombreuses usines, Seurre, Verdun-sur-Saône à son confluent avec le Doubs, Chalon-sur-Saône, Tournu, Mâcon, Trévoux et Lyon. Ses principaux affluents sont l'Armance, le Salon, la Tille et l'Ouche à gauche, l'Ognon, le Doubs grossi de la Loue, la Seille et la Reysousse à droite. Elle traverse les départements de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, sépare ce dernier de celui de l'Ain. Au moyen des trois canaux de Monsieur, du Centre et de Bourgogne, elle met en communication le Rhin, la Loire, la Seine et le Rhône, c'est-à-dire qu'elle sert de jonction entre toutes les mers qui baignent les côtes de France.

Sous le rapport stratégique le bassin de la Saône est de la plus haute importance. Augereau avait été, en 1814, chargé par l'empereur d'y opérer pour repousser l'invasion ennemie; mais, soit trahison, soit incapacité, il ne remplit point sa mission, et l'ennemi continua sans obstacle sa marche sur Paris. Tandis que si, suivant les ordres qu'il avait reçus, il eût soulevé *les belliqueux paysans de la Comté*, l'ennemi coupé sur ses derrières eût été forcé à une retraite honteuse. Ce bassin renferme d'immenses forêts qui servent à alimenter le port militaire de Toulon et le port marchand de Marseille, ainsi que la navigation sur la Saône, le Rhône, les canaux et l'expédition des vins de Bourgogne. Cette rivière, dont la navigation est importante, va être canalisée depuis Port-sur-Saône à Chalon-sur-Saône. Les travaux n'offriront guère de remarquable que le tunel de Savoyeux à 10 kilomètres au-dessus de Gray, percé dans une montagne de sable de 1,000 à 1,200 mètres de longueur. DUHAUT.

SAONE (HAUTE-), département formé de la partie E. de la Franche-Comté, est borné par les départements des Vosges, du Haut-Rhin, du Doubs, de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. Il renferme les trois arrondissements de Vesoul, de Lure et de Gray. Il envoie quatre députés à la chambre, nommés par les colléges électoraux de Vesoul, Lure, Gray et Jussey. Ces trois arrondissements renferment entre eux 28 cantons formés par la réunion de 651 communes. Sous le rapport administratif, il dépend de la cour royale de Besançon, de l'archevêché de cette ville, de la sixième division militaire et du dix-neuvième arrondissement forestier. Ses colléges, situés dans les villes de Vesoul, Gray, Lure et Luxeuil, sont sous la dépendance du recteur de l'académie de Besançon.

Sa population, de 349,000 habitants, est répartie sur une superficie totale de 530,' 90 hectares, dont 150,000 de forêts, ce qui fait 65 par kilomètre carré, c'est-à-dire 2 de plus que la moyenne générale de la France. Son sol, en gérai montagneux et ordinairement bien cultivé, est généralement incliné vers le sud-est. Il produit tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie, des céréales en abondance et des vins assez estimés qui autrefois jouissaient de la plus grande réputation. En effet, Gilbert Cousin a dit du vin de Gy : *Provehitur in Germaniâ non publicè pro mercale, sed privatim à magnatibus. On le transporte en Allemagne non pour le peuple, mais pour l'usage particulier des grands.* Et aujourd'hui on voit encore dans quelques villages des bords du Rhin des cabarets avec cette inscription : *Au bon vin de Bourgogne de Gy.* L'élève des bestiaux est peu avancé; cependant on y rencontre en abondance des bœufs et des chevaux excellents. Les forêts sont remplies de gibier de toutes espèces, parmi lesquelles on distingue particulièrement le sanglier, le loup, le renard, le chevreuil et le lièvre, Les plaines, de leur côté, offrent aussi aux chasseurs une proie abondante.

La Haute-Saône est, parmi les départements, un de ceux qui occupent le premier rang pour l'exploitation du fer. En effet, plus de cinquante usines travaillent ce métal sous toutes les formes et en livrent chaque année au commerce pour des sommes énormes. Cependant, malgré l'abondance et la bonne qualité des minerais, qui souvent s'exploitent à ciel ouvert, cette industrie est depuis quelques années dans un état de gêne et de souffrance causé par le prix du bois. Elle est la plus importante, et l'on pourrait même dire la seule de ce département; cependant l'arrondissement de Lure offre quelques filatures, des houillères, les magnifiques salines de Gouhenans et les importantes distilleries de kirchvaser de Fougerolles. Si cet arrondissement est le premier sous le rapport industriel, celui de Gray l'emporte de beaucoup pour le commerce. C'est dans cette ville que l'on embarque les fers, les grains, les farines et les autres produits de l'Alsace, d'une partie de la Champagne et de la Bourgogne, pour les transporter dans le midi, et les mêmes bateaux ramenant les produits de ces contrées rendent cette ville l'entrepôt naturel du commerce de l'est et du sud. Le revenu territorial de la Haute-Saône est estimé près de 16,000,000 de francs, et il augmente tous les jours avec la perfection de la culture. Enfin ce département offre comme curiosités naturelles les grottes de la Banmenoire, près du village de Fretigney, celle d'Echenoz et celle de Fouvent-le-Bas, la première où l'on ait découvert des ossements fossiles, et l'on peut la classer avec justice parmi les plus riches en produits métallurgiques. DUHAUT.

SAONE-ET-LOIRE. Département ainsi nommé à cause des deux rivières qui l'arrosent. Il est formé de cette partie de la Bourgogne qui portait les noms de Mâconnais, d'Autunois, de

Charolais et de Châlonais. Il est renfermé entre ceux de la Côte-d'Or, du Jura, de l'Ain, du Rhône et de la Loire. Sa superficie est de 856,472 hectares, et il nourrit une population de 538,507 habitants répartis entre les cinq sous-préfectures de Mâcon, chef-lieu, d'Autun, de Châlon-sur-Saône, de Charolles et de Louhans. Il est divisé en quarante-huit cantons et dépend, sous le rapport administratif, de la cour royale et de l'académie de Dijon. Subordonné aussi à Dijon pour le militaire, son maréchal-de-camp commandant le département dépend de la dix-huitième division, et enfin, sous le rapport ecclésiastique, il ressort de l'évêque d'Autun, suffragant lui-même de l'archevêque de Lyon. Ce département produit en abondance tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie, des céréales, et surtout des vins connus dans le commerce sous le nom de vins de Mâcon, dont la récolte annuelle s'élève à environ un million d'hectolitres. Ses vastes prairies nourrissent de grandes quantités de bestiaux et des chevaux excellents. Les environs de Châlon-sur-Saône et d'Autun sont renommés pour l'élève et l'engrais des cochons. Ce département est partagé entre les deux versants du Rhône et de la Loire, dont les pentes sont directement opposées. Le gibier est très abondant : on y rencontre surtout le lièvre, le renard et le chevreuil.

Le département de Saône-et-Loire est, par sa position même, le centre d'un commerce très important, au moyen des canaux et des fleuves qui le sillonnent. Il y a sur la place de Châlon-sur-Saône un mouvement commercial au moins aussi considérable que dans aucune autre ville de l'intérieur de la France. Ses foires sont renommées pour le commerce des cuirs et des fontes de fer. La principale industrie de ce département est celle du fer et des autres produits métallurgiques. La principale usine est celle du Creusot, une des plus importantes de France, qui occupe environ six mille ouvriers employés tous à l'extraction des minerais et de la houille qui se trouvent sur les lieux mêmes, ainsi qu'au travail du fer. Avant 1831, il s'y trouvait aussi une manufacture importante de cristaux que le gouvernement a vendue à des industriels qui l'ont abolie.

Le revenu net de ce département est d'environ 25,000,000 de francs, et sa population, par kilomètre carré, est de 63, c'est-à-dire qu'elle est au-dessous de la moyenne de la France entière de 1 par kilomètre carré, ou autrement que le rapport est 0,987 avec celui du royaume entier. Duhaut.

SAPAJOUS (*mam.*). On nomme ainsi une grande famille de singes appartenant entièrement à l'Amérique. Ils ont quatre dents mâchelières de plus que les singes proprement dits, ce qui leur fait en tout trente-six dents ; ils ont les narines percées aux côtés et non en dessous ; ils manquent d'abajoues ; leurs fesses sont velues, sans callosités, et tous ont une longue queue. Les uns ont la queue prenante, ayant la faculté de saisir les corps environnants en s'entortillant autour : ce sont les vrais sapajous ; tels sont les genres Atèle, Lagotriche, Alouate et Sajou. Les autres ont la queue non prenante et composent la section des Sagouins, qui renferme les genres Sagouin, Nocthore et Saki. (*Voyez* tous ces mots.)

SAPEUR. On nomme ainsi les soldats occupés à ouvrir la tranchée devant une Place. (*V.* ce mot). Les sapeurs font partie de l'arme du Génie. (*Voy.* ce mot.) Les sapeurs furent créés, au nombre de 6 compagnies, par Louis XV, en 1759, qui les retira pour les former du corps de l'artillerie ; mais ces compagnies y rentrèrent en 1760. Un décret du 23 frimaire an XI créa 12 bataillons de sapeurs ; ils furent organisés avec les compagnies de pionniers qui existaient alors. En l'an III, les 12 bataillons de sapeurs furent réduits à 4 ; en l'an VI, le corps des sapeurs se composait de 5 bataillons ; en 1813, le nombre des bataillons fut porté à 9 ; en 1814, les sapeurs furent réunis en corps et formèrent 3 régiments de sapeurs-mineurs. On nomme également sapeurs les soldats placés à la tête d'un régiment et armés de haches et de pioches, dont l'emploi est de faciliter le passage de la troupe en comblant des fossés, en faisant des abatis, etc., etc. Les soldats enrégimentés pour faire le service des pompes à incendie se nomment *sapeurs-pompiers* ; l'organisation de ce corps a eu lieu en vertu d'un décret du 18 septembre 1811. Déjà, en 1792, ils avaient été armés de sabres ; cette fois ils reçurent un fusil, et la solde leur fut allouée sur le pied du corps du génie. L'ordonnance du 7 novembre 1821 place ce corps définitivement dans l'armée, dont il fait partie, bien que toujours soldé et entretenu aux frais de la ville de Paris. En Suisse, en Italie, en Allemagne et autres lieux, ce sont les ouvriers maçons, charpentiers, couvreurs, etc.,

qui remplissent les fonctions de sapeurs-pompiers. En Russie, les troupes sont chargées du service des incendies; à Madrid, ce sont les artilleurs des volontaires royaux.

SAPHIQUE (*vers et strophe*). Rhythme dont l'invention remonte, dit-on, à Sapho; au moins est-ce le seul qui soit employé dans les poésies qui nous restent de cette femme célèbre. Le vers saphique est composé quelquefois de trois trochées, de deux iambes suivis d'une syllabe longue ou brève, ou, plus souvent, d'un trochée, d'un spondée, d'un dactyle, d'un trochée, d'un spondée et un trochée. Trois vers saphiques sont ordinairement suivis d'un petit vers dit adonique, composé d'un dactyle et d'un spondée, lequel paraît primitivement avoir fait partie du dernier saphique, puisque Horace, qui n'a pas coutume de couper les mots d'un vers à l'autre, le fait souvent entre ces deux sortes de vers, comme dans l'exemple suivant :

Labitur ripâ, Jove non probante u-
Xorius amnis.

Il en est de même dans Sapho. Voici au reste la strophe complète :

Alme sol, curru nitido diem, qui
Promis et celas, alius et idem
Nasceris; possis nihil urbe Româ
Visere majus.

Horace.

Le vers saphique, ainsi que les vers alcaïques et phalenéiens, est composé de onze syllabes comme le vers héroïque italien et espagnol et nos vers de dix syllabes à rime féminine.

C'est de l'air d'une strophe saphique que l'on a tiré les noms des notes en usage dans la musique, et tout porte à croire que le chant adapté à l'hymne de saint Jean est l'air primitif de Sapho ou du chant séculaire.

Dans les chants tragiques, on fait souvent suivre un grand nombre de vers saphiques coupés çà et là et irrégulièrement par un vers adonique; quelquefois même les vers adoniques manquent tout-à-fait. La strophe saphique est l'une de celles qu'Horace affectionne; il s'astreint d'ordinaire à placer une césure au second pied de chacun de ces vers.

SAPHIR (*min.*). — Dans le commerce de la joaillerie, on donne ce nom à un grand nombre de substances d'une couleur bleue, très différentes par leur composition : ainsi le *saphir du Brésil* est une tourmaline; le *saphir faux* est une chaux fluatée ou fluorine; le *saphir d'eau* est un quartz, etc. Mais les vrais saphirs des lapidaires, ceux qui sont particulièrement nommés *saphir d'Orient*, *saphir oriental*, sont pour les minéralogistes des variétés bleues et blanches de corindon hyalin. *Voy.* Corindon.

SAPIENTIAUX (*livres*). Nom par lequel on désigne les livres de l'Écriture sainte qui enseignent spécialement aux hommes les préceptes de la sapience (sagesse) humaine en même temps que les vérités morales de la sapience divine, pour les distinguer des livres prophétiques et de ceux qui traitent de l'histoire proprement dite. On classe ordinairement parmi les livres sapientiaux les *Proverbes*; — l'*Ecclésiaste*; — l'*Ecclésiastique*, et celui qui porte le titre de *Sagesse*. Quelques auteurs y ajoutent les *Psaumes*.

SAPIN, *abies*, Tourn. Genre de la famille des abiétinées démembrée de la grande famille des conifères de Jussieu.

Sous le rapport botanique, ce genre a subi de nombreuses variations de la part des auteurs. Tournefort avait établi trois genres tout-à-fait distincts pour les pins, les sapins et les mélèzes. Linné réforma cette classification en réunissant d'abord en un même genre les sapins et les mélèzes sous le nom commun d'*abies*, puis, dans son Species, en confondant les trois genres de Tournefort dans le seul grand genre des pins. Jussieu adopta dans son Genera la première manière de voir de Linné et il admit d'un côté le genre *pinus* et de l'autre le genre *abies* dans lequel se trouvaient compris les mélèzes (*larix*); mais après lui la plupart des botanistes, entre autres Gaertner, Lambert dans son magnifique ouvrage sur le genre *pinus*, Endlicher, etc., sont revenus à la première manière de voir de Linné, et ont admis le grand genre pin subdivisé en sous-genres parmi lesquels figurent les sapins. Il faut convenir en effet que les caractères botaniques fournis par la fleur et le fruit des pins et des sapins sont presque absolument les mêmes; mais, d'un autre côté, il est des caractères suffisants pour caratériser ces deux groupes considérés comme genres *artificiels*, il est vrai, mais faciles à distinguer, et de plus en harmonie avec la manière de voir la plus usuelle et la plus répandue. Aussi, à côté des botanistes qui reunissent les sapins aux pins, en voyons-nous qui les distinguent en un genre particulier, comme L.-C. et A. Richard, Desfontaines, De Candolle, etc. Nous

en voyons mêmequi vont plus loin et qui, comme MM. D. Don, Loudon, non-seulement classent les sapins en un genre distinct des pins, mais encore les subdivisent en deux genres: les sapins proprement dits et les picea. — Quoi qu'il en soit de ces diverses manières de voir des botanistes, il nous semble très convenable de présenter ici sur les sapins quelques détails importants qui se rapportent soit à leur histoire botanique, soit aux usages auxquels on emploie leurs parties ou leurs produits, soit à leur culture.

Les sapins ont leurs fleurs réunies en chatons, les uns mâles, les autres femelles; ce n'est que dans des cas très rares que l'on en trouve d'androgynes ou réunissant les deux sexes. Les *chatons mâles* sont isolés et solitaires à l'extrémité des rameaux et pédiculés, tandis que chez les pins ils sont réunis et groupés en nombre variable. Chacune de ces fleurs mâles se compose d'une écaille élargie vers la partie supérieure, à laquelle adhèrent deux anthères uniloculaires. Les *chatons femelles* sont simples; ils se composent d'écailles élargies dont chacune porte à sa base deux fleurs renversées. Chacune de ces fleurs est d'une structure extrêmement simple, puisqu'elle ne renferme absolument, comme on l'admet aujourd'hui, qu'un ovule nu, c'est-à-dire non enveloppé par un péricarpe, ce qui a valu à ces plantes la qualification de *gymnospermes*. Le fruit des sapins est un cône comme celui des pins, mais il se distingue essentiellement de ce dernier parce que les écailles qui le forment sont minces et non renflées ni épaissies à leur extrémité; il en diffère encore en ce qu'il n'exige qu'un an pour arriver à sa maturité, tandis que celui des pins n'est mûr qu'en deux ou trois ans. A l'aisselle de chacune des écailles de ce cône se trouvent deux akènes durs ou ligneux ailés, monospermes, et petits. L'embryon de la graine est allongé, occupant l'axe d'un albumen charnu et huileux; sa radicule est infère; ses cotylédons sont linéaires, verticillés, au nombre de trois ou davantage.

Les sapins sont généralement de grands arbres très élégants, surtout dans l'état jeune, par leur forme pyramidale élargie; leur tronc se fait le plus souvent remarquer par sa rectitude. Leurs feuilles, au lieu d'être groupées en petits faisceaux comme chez les pins, sont solitaires, éparses et ordinairement courtes; de même que celles des pins, elles sont persistantes et linéaires ou aciculées.

Ces beaux arbres appartiennent aux contrées tempérées et froides de l'hémisphère boréal; ils sont au nombre des arbres qui arrivent très avant dans le nord. Dans les montagnes ils atteignent aussi une altitude assez grande et ils caractérisent une zone de végétation qui commence à la hauteur où cessent de se montrer les arbres à feuilles larges.

Les sapins peuvent être divisés en deux sections : les *epicea*, De C., et les sapins proprement dits, *abies*, De C. Les premiers sont principalement caractérisés par leurs cônes pendants, les seconds par leurs cônes dressés. Mais il faut avant tout être prévenu que des difficultés de nomenclature se montrent même pour ces deux simples sections, par suite de l'application impropre du nom de *picea* faite par Linné à la principale espèce des sapins proprement dits. Quelques auteurs ont suivi Linné dans ce renversement de nom, et l'on doit savoir que les *abies* de Loudon, par exemple (Arboretum and fruticetum, t. IV), répondent aux *epicea* de De Candolle, tandis que ses *picea* répondent aux *abies* du botaniste genevois dont nous adoptons ici les noms.

A. Des epicea, De C. (*picea*, Desf.).

Les *epicea* peuvent être rangés en deux catégories: les uns ont des feuilles éparses, insérées à peu près également tout autour des branches, et tétragones; parmi eux nous croyons devoir parler des *abies excelsa*, De C., *A. alba*, Mich., *A. nigra*, Michx.; les autres ont des feuilles aplaties, généralement glauques en dessous, plus ou moins rangées sur deux lignes opposées le long des branches; parmi elles nous ne mentionnerons que l'*abies canadensis*, Linn.

I. Sapin élevé, *abies excelsa*, D.C., *pinus abies*, Linn. (*pesse*, *picea*, *epicea* ou *epicia de Norwége*). C'est le plus grand arbre d'Europe, car il atteint 40, même 50 et 55 mètres de hauteur, et son tronc arrive dans ce cas jusqu'à 2 mètres de diamètre. Sa forme générale est pyramidale: ses branches sont horizontales chez les individus jeunes; elles deviennent pendantes chez les vieux auxquels elles donnent un air triste très frappant, auquel ajoutent encore ses feuilles d'un vert sombre, aiguës et raides, éparses en tout sens autour des branches. Ses chatons mâles sont longs de deux ou trois centimètres, ils sont portés sur un long pédicule; à leur

maturité, ils émettent une grande quantité de pollen. Les chatons femelles sont de couleur rougeâtre d'abord, puis verdâtre, et enfin brun-rougeâtre à la maturité. Le cône qu'ils forment alors est long d'environ 15 centimètres; ses écailles sont rhomboïdales, un peu courbées, protégeant chacune deux petites graines. Celles-ci ne sortent pas immédiatement à la maturité, mais seulement au printemps de la seconde année, lorsque la chaleur et les vents secs font ouvrir les écailles.

Une particularité remarquable chez cet arbre, c'est que lorsque ses branches inférieures devenues pendantes viennent à toucher le sol humide, elles s'y enracinent et donnent alors autant de nouveaux pieds. On peut voir dans Loudon (Arbor. and frutic.) des dessins qui reproduisent ce fait.

Le sapin élevé est indigène des coteaux et des montagnes d'Europe et d'Asie, principalement des lieux où la surface du sol est humide, où l'atmosphère est froide et habituellement chargée de vapeurs. Il est très commun en Norwége, en Suède, en Laponie, dans le Danemarck, au nord de l'Allemagne, dans les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, le Jura, etc. Les plus belles forêts de cet arbre se trouvent sur les côtes méridionales de la Baltique, entre Memel et Kœnigsberg, En Asie, il croît abondamment dans la Sibérie, mais il manque dans le Kamtschatka.

Les produits résineux de cet arbre durcissent à l'air; ils suintent lentement d'entre l'écorce et le bois. Le principal est la *poix de Bourgogne*, qui vient principalement des Vosges. Nous parlerons plus au long des produits des sapins, de leur bois, etc., à l'article des *sapins* proprement dits.

Le sapin élevé demande un sol un peu humide; néanmoins on le voit croître à peu près partout, mais avec plus ou moins de vigueur et de durée; ainsi dans un terrain sec il donne une grande quantité de fruits, s'épuise et meurt de bonne heure.

II. Sapin blanc, *abies alba*, Michx., sapinette blanche, white spruce, sapin blanc du Canada, épinette blanche des Canadiens. C'est un arbre qui ne dépasse guère 15 mètres de hauteur sur un diamètre de 3 ou 4 décimètres; son écorce est de couleur claire; ses feuilles sont plus longues, plus aiguës que chez la plupart des sapins, d'un vert pâle et comme bleuâtre qui lui a valu son nom. Ses cônes sont petits, ovales-allongés, à écailles entières. Cet arbre croît dans les États-Unis; on le cultive assez souvent dans les jardins d'Europe. Son bois est de qualité inférieure; il est même peu usité pour le chauffage, parce qu'il pétille en brûlant.

III. Sapin noir, *abies nigra*, Michx., sapinette noire, black spruce. Celui-ci est un grand arbre qui s'élève jusqu'à 25 mètres, sur 4-5 décimètres de diamètre. Son tronc est uni, très droit, remarquable par la régularité avec laquelle il diminue de grosseur de la base au sommet; son écorce est unie et noirâtre; ses feuilles sont courtes et d'un vert-sombre, ce qui, joint à la couleur de son écorce, lui a valu son nom. Ses cônes ont environ 4-5 centimètres de long; leurs écailles sont irrégulièrement denticulées à leurs bords.

Cet arbre est l'un des plus importants des États-Unis, où il habite les contrées les plus froides. Son accroissement est assez rapide. Son bois est de très bonne qualité; il réunit la force à la légèreté et à l'élasticité; aussi est-il employé en quantité pour les constructions; malheureusement il ne donne jamais de grosses pièces. Dans les navires, il fournit surtout des genoux. On le substitue même quelquefois au chêne. Une de ses variétés donne un bois rouge. C'est surtout avec les jeunes branches des sapinettes noires que l'on fait en Amérique la bière dite bière de spruce, *spruce beer*. Pour cela, on les fait bouillir dans l'eau et l'on ajoute au liquide de la mélasse ou du sucre d'érable; on laisse ensuite fermenter le tout. La liqueur que l'on obtient ainsi est surtout bonne pour prévenir le scorbut, pendant les longs voyages. En Europe, on cultive cette sapinette dans beaucoup de jardins paysagers.

IV. Sapin du Canada, *abies canadensis*, Michx., hemlock spruce des États-Unis. Ce sapin acquiert en Amérique une hauteur de 25 mètres, avec un diamètre de 6-9 décimètres. Son tronc conserve la même grosseur dans les deux tiers de sa hauteur; cultivé en Europe, il ne dépasse guère 7 ou 8 mètres. Ses feuilles, d'un vert gai, sont aplaties, très nombreuses et distiques. Ses cônes sont très petits, à peine plus longs que les feuilles (2 centimètres), de forme ovale. La forme de cet arbre est fort élégante, ce qui le fait souvent cultiver en Europe; mais, en Amérique, il perd beaucoup de sa beauté en vieillissant, ses branches inférieures se rompant à 1 ou 2 mètres du tronc, ce que Mi-

chaux attribue au poids de la neige qu'elles retiennent en grande quantité. Une particularité fort singulière est qu'une variété de cet arbre reste très basse, ne dépassant pas 60-80 centimètres de hauteur, donnant des rameaux touffus étalés ou même traînants. Le bois de cet arbre est de très mauvaise qualité; mais son écorce est employée en Amérique pour le tannage des cuirs. Son bois ne se fend pas droit; le plus souvent ses couches sont désunies; son grain est grossier, et il pourrit vite; néanmoins on l'emploie assez souvent pour épargner les bonnes espèces qui deviennent peu abondantes. Ce sapin souffre la taille aussi bien que l'if.

B. Des sapins proprement dits, *abies*, De C.

V. Sapin en peigne, *abies pectinata*, De C., *pinus picea*, Linn., *picea pectinata*, Loud., *abies taxifolia*, H. P.; sapin commun, ou à feuilles d'if, ou blanc, ou argenté, ou de Normandie. Cet arbre était nommé jadis *abies*, tandis que le sapin élevé était alors nommé *picea*; mais Linné renversa ces deux noms, ce qu'on peut regarder comme la principale cause du peu d'uniformité que présente aujourd'hui la nomenclature des sapins. Le sapin en peigne dont il s'agit maintenant est un de nos plus grands arbres; il s'élève presque aussi haut que le sapin élevé dont il a à peu près le port. Jusqu'à l'âge de 12 ou 15 ans, son tronc est couvert d'une écorce gris-blanchâtre, assez unie; mais plus tard celle-ci se fend, se crevasse et même se détache en partie par plaques, laissant ainsi à nu sa portion interne qui est d'un brun foncé. Ses feuilles sont planes, obtuses, d'un vert foncé en dessus, marquées en dessous, de chaque côté de la côte médiane, de deux lignes blanches qui font paraître cette face argentée, et qui par suite donnent à l'arbre tout entier une teinte blanchâtre; sur les jeunes branches, ces feuilles sont régulièrement distiques; plus tard, cette disposition est moins prononcée. Les cônes de cette espèce sont grands, cylindriques, dressés, longs de près de deux décimètres, d'abord verts, puis rougeâtres et bruns à la maturité.

Le sapin en peigne croît dans les montagnes de l'Europe centrale, dans l'Ouest et dans le nord de l'Asie, dans les Pyrénées, les Alpes, les Vosges, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, la Russie, la Sibérie, le Caucase, l'Oural, les monts Altaï, etc.

Le bois de ce sapin est blanchâtre, élastique, d'un grain irrégulier. Selon M. Hartig, dans un arbre de 80 ans, un pied cube de ce bois pèse 66 livres 14 onces lorsqu'il est vert, et seulement 41 livres 5 onces lorsqu'il est sec; le même bois de 40 ans ne pèserait au contraire que 37 livres 9 onces par pied cube à l'état sec.

Ce bois et celui du sapin élevé sont employés concurremment en Europe en immense quantité pour les constructions des édifices auxquels ils fournissent des poutres des plus fortes dimensions, pour la construction des bateaux qui naviguent sur certains fleuves, etc. Débités en planches, l'un et l'autre deviennent tellement usuels qu'il est impossible d'indiquer les nombreuses circonstances dans lesquelles on les emploie. Un autre ordre de produits de grande importance donnés par nos sapins sont les résines qu'ils fournissent et qui sont connues dans le commerce sous les noms de poix de Bourgogne, poix-résine, galipot, térébenthine de Strasbourg, etc. La térébenthine est particulièrement fournie par le sapin en peigne, tandis que la poix de Bourgogne et les autres résines concrètes sont produites par le sapin élevé. La térébenthine se trouve dans de petites tumeurs ou ampoules sous-épidermiques; on la recueille en grimpant sur l'arbre et en perçant ces ampoules avec un petit cornet métallique dans lequel elle s'amasse. En entamant légèrement l'écorce on en obtient une qualité inférieure.

Le sapin en peigne a cela de commun avec les autres abiétinées qu'il croît sur des sols de nature très diverse; néanmoins il réussit surtout dans les bonnes terres. C'est de tous les sapins celui qui souffre le plus de la sécheresse.

VI. Sapin baumier, *abies balsamea*, Marsh., *A. balsamifera*, Michx., baumier de Giléad, fir balsam. Cet arbre appartient aux parties froides de l'Amérique du nord; il dépasse très rarement 13 mètres sur 4 décimètres de diamètre; son tronc est très effilé pour sa hauteur; quand il vient tout isolé, il forme une belle pyramide régulière. Ses feuilles sont longues de 12-14 millimètres, linéaires, raides et aplaties, d'un vert luisant en dessus, d'un blanc argentin en dessous. Ses cônes sont presque cylindriques, longs de 10-12 centimètres, dressés. — Le bois de cet arbre est peu employé, soit pour son peu de force, soit à cause de la petitesse des pièces qu'on en obtient. Mais la térébenthine contenue dans ses vésicules est versée dans le commerce sous le nom de faux baume de Giléad.

Lorsqu'elle est fraîche, elle est verdâtre, fluide et transparente, âcre et pénétrante. Presque toute celle que l'on obtient se consomme aux États-Unis, et surtout en Angleterre où on l'a fort préconisée sans que les effets que l'on en a obtenus semblent pourtant fort merveilleux. — En Europe, cet arbre est cultivé pour l'ornement.

Quant à la culture des sapins en général, mais plus particulièrement des espèces européennes, elle exige les mêmes précautions que celle de la plupart des autres abiétinées. On multiplie ces arbres de semis. Pour cela, on cueille les cônes en mars, et, pour obliger leurs écailles à s'ouvrir, on les expose à la rosée et au soleil, ou même à la chaleur d'un four chauffé très modérément. Les semis en grand se font alors principalement à une exposition abritée du soleil ou vers le nord, ou bien l'on sème en même temps les graines d'une autre plante qui puisse couvrir d'ombre les jeunes pieds dès qu'ils seront sortis de terre. Au printemps suivant, on peut lever le jeune plant en motte pour le repiquer à 6 pouces de distance. On plante ordinairement à demeure à l'âge de trois ou quatre ans. Lorsqu'on se propose d'attendre plus longtemps avant de mettre définitivement en place, on plante les jeunes pieds dans des paniers que l'on peut ensuite transporter, et que le plus souvent on enterre totalement lorsque l'on plante à demeure. A l'âge de 10 ou 13 ans, les sapins reprennent difficilement.

SAPINDACÉES. La famille des sapindacées, Juss., est très vaste, mais resserrée surtout entre les tropiques, la majeure partie dans le Nouveau-Monde. Hors des tropiques on ne trouve guère ces plantes que dans l'hémisphère austral, et même elles y sont peu communes. Ce sont surtout des plantes ligneuses, même arborescentes, parmi lesquelles on en compte un assez grand nombre de grimpantes (lianes); il en est aussi d'herbacées. Leurs feuilles sont le plus souvent alternes et composées; mais on en voit aussi plus rarement d'opposées et de simples. Les stipules manquent le plus souvent, ou elles se détachent de bonne heure.

Les fleurs de ces plantes sont hermaphrodites ou polygames par avortement, presque toutes blanches ou rosées, souvent petites et peu apparentes, mais réunies en grand nombre de manière à former quelquefois des grappes rameuses d'un assez bel effet pour en faire cultiver quelques-unes dans les jardins. Dans chacune de ces fleurs, le calice se compose de 5 sépales distincts ou soudés entre eux à leur base, souvent inégaux; la corolle a ordinairement tout autant de pétales alternes au calice, mais parfois elle est réduite à quatre, ou même elle manque tout-à-fait; ces pétales sont égaux ou inégaux, et souvent à leur face interne ils portent des poils, des glandes ou une sorte de lame pétaloïde qui les double. Entre les pétales et les étamines règne un disque, souvent sous forme d'un anneau glanduleux, mais ailleurs aussi s'étalant davantage et devenant plus irrégulier. Les étamines s'insèrent sur ce disque hypogyne; elles sont libres, en nombre double de celui des pétales. Le pistil se compose d'un ovaire libre, ordinairement à trois loges qui présentent à leur angle interne des ovules presque toujours solitaires; au sommet de cet ovaire se fixe un style terminé par des stigmates en nombre égal à celui des loges.

Le fruit des sapindacées est une capsule à parois membraneuses, coriaces ou même ligneuses, présentant autant de loges que l'ovaire, s'ouvrant de diverses manières; souvent c'est une samare, c'est-à-dire qu'il est muni d'une aile plus ou moins développée qui facilite la dissémination. La graine n'a pas d'albumen; son embryon est rarement droit, souvent courbé en spirale; ses cotylédons sont alors plus ou moins repliés sur la radicule qui regarde elle-même le fond des loges.

On voit par ce qui précède que les caractères des sapindacées sont susceptibles de diverses modifications, et qu'il faut en combiner plusieurs pour caractériser cette famille; aussi a-t-on dû y établir des tribus.

Tribu 1re : Paulliniées, H. B. K.

Herbes et arbrisseaux grimpants et souvent munis de vrilles. Les pétales doublés intérieurement vers leur onglet d'un appendice pétaloïde. Des glandes distinctes entre les pétales et les étamines. Ovaire à 3 loges monospermes.

Genres : Cardiospermum, L. — Urvillea, H. B. K.—Serjania, Plum.—Paullinia, L., etc.

Tribu 2e : sapindées, H. B. K. Arbres et arbrisseaux non grimpants, pétales sans doublure pétaloïde, mais portant à la place des poils ou des glandes. Un disque annulaire plus ou moins continu et non des glandes distinctes entre les pétales et les étamines. Ovaire à 2-3 loges monospermes.

Genres : Sapindus, L. — Schmidelia, L. — Thouinia, Poit., etc.

Tribu 3e : dodonéacées, H. B. K. Arbrisseaux non grimpants. Pétales souvent nuls. Ovaire le plus souvent à 3 loges ; loges dispermes. Péricarpe vésiculeux ou prolongé en aile (samare). Embryon spiral.

Genres : Koelreuteria, Lam. — Dodonæa, Linn., etc.

La première tribu de la famille des sapindacées renferme, comme nous l'avons vu, un grand nombre d'arbrisseaux grimpants. Ces végétaux rentrent sous la dénomination vague et générale de lianes sous laquelle on désigne, principalement entre les tropiques, tous ceux dont la tige grêle et d'une longueur souvent démesurée serpente de branche en branche, d'arbre en arbre, entièrement nue et pareille à une corde dans toute son étendue, terminée seulement par un bouquet de feuilles et de fleurs. Ces tiges de lianes, si bizarres sous ce premier rapport, ne le sont pas moins sous celui de leur structure. Celles des sapindacées dont il est ici question sont très nettement caractérisées par leur organisation interne. Lorsqu'on les coupe transversalement, on voit sur leur section un cercle ligneux semblable à une tige centrale, autour duquel se trouvent rangés plusieurs autres cercles ligneux qui ressemblent à autant de branches que l'on aurait réunies en faisceau autour de la portion médiane. Le tout semble noyé dans une masse d'écorce qui remplit tous les vides, de sorte qu'à l'extérieur rien ne fait soupçonner une organisation intérieure si compliquée et si bizarre, et que ces lianes ne se distingueraient nullement de nos tiges ordinaires si on ne les coupait en travers pour les examiner plus sûrement. M. A. de Jussieu a pensé, et la plupart des botanistes admettent après lui, que cette structure particulière et caractéristique des lianes sapindacées provient d'un développement inégal du bois, effectué surtout sur certains points de son pourtour ; développement qui a enfin amené peu à peu la formation de saillies ligneuses de plus en plus fortes et enfin isolées de la portion centrale. P. D.

SAPONAIRE, *saponaria*, Lin. — Genre de la famille des cariophyllées, tribu des lychnidées, Fenzl, qui contient un assez petit nombre d'espèces (17 dans le Prodrome), dont 6 de France. Les caractères de ce genre sont : un calice sans bractées, cylindrique oblong, ou ovoïde, à 5 dents ; une corolle à 5 pétales longuement onguiculés, à onglet linéaire, avec ou sans appendices à son extrémité ; 10 étamines insérées avec les pétales au sommet de l'entre-nœud distinct qui se termine par le pistil, ou du carpophore ; un pistil composé d'un ovaire à ovules nombreux, surmonté le plus souvent de deux styles, quelquefois de 3 ou 5 : le fruit est une capsule allongée, renfermant de nombreuses graines portées sur un placentaire devenu, à la maturité, libre au centre de la cavité, s'ouvrant au sommet en formant des dents recourbées en dehors en nombre double de celui des styles. Les graines sont généralement un peu rudes ou granulées à leur surface.

Les saponaires sont des herbes ou de très petits sous-arbrisseaux gazonnants, souvent remarquables par l'élégance de leurs fleurs rosées, purpurines, très rarement jaunes. Elles croissent toutes dans l'hémisphère septentrional et dans l'ancien continent.

Parmi les espèces de France, la seule que nous croyions devoir mentionner ici est la saponaire officinale, *saponaria officinalis*, Lin. Cette jolie espèce est très commune en France et même dans toute l'Europe, sur le bord des champs, des fossés, etc. Elle s'élève à 4-5 décimètres ; sa tige est cylindrique, glabre, articulée ; ses feuilles sont ovales-lancéolées, sessiles ou à peu près, opposées, glabres, à trois nervures longitudinales. Ses fleurs sont blanches ou plutôt d'une teinte rosée très claire, disposées au sommet des tiges en cimes multiflores. Par la culture ces fleurs sont susceptibles de se doubler, et elles produisent alors un très joli effet dans les jardins.

Le nom de ce genre a d'abord été donné particulièrement à la saponaire officinale parce que la décoction des diverses parties de cette plante, racine, tige, feuilles et même sommités fleuries, donne une écume semblable à celle de la dissolution de savon. Bosc ne croit pas que cette infusion puisse servir au blanchissage du linge ; cependant nous connaissons des personnes qui en font constamment usage et qui s'en trouvent bien. Les feuilles et les racines de cette plante sont amères, et elles passent pour diurétiques et sudorifiques. Les bestiaux refusent de la manger.

SAPONIFICATION (*chim. organ.*) Phénomène résultant de la putréfaction des matières animales, et qui consiste dans la transformation de ces dernières en un produit savonneux, connu généralement sous le nom de *gras de ca-*

davre, et formé, suivant M. Chevreul, de margarate et d'oléate *d'ammoniaque* unis à une matière colorante orangée, à un peu de substance amère, à un principe odorant, ainsi qu'à une faible proportion de chaux, de potasse et de sels, composition primitive susceptible de subir diverses modifications, suivant les milieux dans lesquels se forme le produit. On le trouve composé, par exemple, de margarate et d'oléate de *chaux* lorsqu'il se forme au milieu d'eux ou de terrains renfermant du carbonate et du sulfate à même base. Tout porte à croire que le premier genre de savon se forme d'abord et que ce n'est que postérieurement, par une double décomposition, qu'il change de nature.

Toutes les parties ne sont pas également susceptibles de saponification; une condition est indispensable, savoir : le contact de la graisse avec une matière azotée. Les auteurs admettent généralement la théorie suivante pour expliquer le phénomène. Le carbone de la matière animale s'en échappe d'abord sous forme de gaz acide carbonique, soit en s'emparant de l'oxygène de la matière elle-même, soit en se combinant avec celui de l'eau dont il aurait préalablement opéré la décomposition; ce qui rend compte de la perte en poids des substances saponifiées réduites au dixième et même au douzième de leur masse primitive. L'azote et l'hydrogène produiraient ensuite l'ammoniaque; et le résidu des matières animales ainsi privées de beaucoup de carbone, d'oxygène et d'azote contiendrait une énorme proportion d'hydrogène. Or, le gras de cadavre est surtout formé d'hydrogène carboné légèrement oxydé (acides margarique et oléique). Confessons toutefois que cette explication laisse encore beaucoup à désirer.

Le temps nécessaire à l'accomplissement de la saponification est très variable, suivant les diverses circonstances : très court en général chez les sujets fort jeunes, chez ceux qui sont très gras, dans l'eau des fosses d'aisances; un peu plus long dans l'eau stagnante que dans l'eau courante; plus long encore dans les terres humides et grasses, d'autant plus prompt, toutes choses égales d'ailleurs, que les cadavres sont amoncelés en plus grand nombre, et, dans ce cas, qu'ils se trouvent plus profondément situés. Le phénomène est fort rare, au contraire, dans les terrains secs et maigres. Un enfant nouveau-né, par exemple, peut être entièrement saponifié en six semaines ou deux mois dans une fosse d'aisance, tandis qu'il faudra plus d'un an pour obtenir le même résultat chez un noyé et trois ans au moins sur un cadavre mis en terre. Quoi qu'il en soit, le gras de cadavre présente les caractères suivants : substance solide, onctueuse, savonneuse, légèrement jaune et plus ou moins colorée suivant les milieux où elle est produite, d'un volume toujours plus considérable que la graisse qui l'a formée, d'une consistance augmentant considérablement par le temps; liquéfiable à 100° au bain-marie, donnant par la distillation beaucoup d'eau ammoniacale, une huile et du carbonate d'ammoniaque cristallisé. Celui à base de chaux ne s'altère pas sensiblement à l'air; celui à base d'ammoniaque, au contraire, répand bientôt une odeur infecte, insupportable.

SAPOR I, succède en 238 à son père Artaxerxès ou Ardshir, fondateur de la dynastie des Persans Sassanides. Aussi ambitieux que l'a été son pere, il vent agrandir le royaume qu'il en a reçu. Encore effrayé par le grand nom et l'antique majesté du peuple roi, il n'ose attaquer les Romains. Il commence par piller et ravager les contrees qu'ils protégent, puis, enhardi par leur lâcheté, il pénètre dans l'empire. En quelques années la Mésopotamie, la Syrie, la Cilicie, sont ravagées et soumises; bientôt l'Arménie subit le même sort, et ce pays, que ses hautes montagnes n'avaient pu défendre, est réuni à la monarchie persane. A la nouvelle de ce dernier désastre, l'empereur Valérien, qui s'était depuis peu associé son fils Gallien, marche contre le puissant roi des Perses; vaincu et fait prisonnier en 260, il meurt en captivité, apres avoir essuyé les plus affreux tourments. L'Asie tout entière est alors inondée par les armées du terrible Sapor; rien ne semblait pouvoir lui résister.

Mais pendant que Gallien défend aux sénateurs de prendre du service dans les armées, qu'il laisse tranquillement son père souffrir le rude esclavage que Sapor lui impose, Zénobie, reine de Palmyre, veut délivrer le malheureux empereur. Deux fois elle bat Sapor, deux fois elle le poursuit jusqu'aux portes de Ctésiphon, vainement elle s'empare de sa famille et de ses trésors, elle ne peut rendre la liberté à Valérien. Sapor survécut peu à ses défaites, il fut assassiné en 269. — Sapor II, petit-fils du précédent, monta sur le trône quelques mois avant sa naissance. A la mort de son père Horsmisdas, sa

mère, dont la grossesse était déjà assez avancée, fut, suivant l'usage du pays, présentée par les Mages à l'adoration du peuple. Sapor, quoique né sur le trône, fut un grand roi. Pendant son long règne de 310 à 380, il attaqua sans cesse l'empire d'Orient. Il commença par réunir à son royaume toutes les provinces situées à l'ouest de l'Euphrate. Vainqueur de l'empereur Constance à la sanglante bataille de Singara, en 348, il pénétra au loin dans l'empire romain, et cette fois, comme dans toutes les autres invasions, il fut arrêté par la forteresse de Nisibe. Julien l'Apostat, successeur de Constance, marche contre l'heureux rival de l'empire d'Orient. Vainement il veut attirer son ennemi à un combat général; Sapor, trop prudent pour affronter les redoutables légions gauloises qui marchaient contre lui, recule devant elles, les harcelle sans cesse avec sa cavalerie légère et enlève les convois. A mesure que l'ennemi approche, Sapor livre toutes ses villes aux flammes, détruit toutes les provinces. Enfin, Julien, après avoir parcouru avec ses légions haletantes les plaines arides de la Perse, est obligé d'ordonner une marche rétrograde. Le deuxième jour de la retraite, le 26 juin 363, Sapor hasarde une bataille générale, il essuie une défaite complète; mais Julien l'Apostat est blessé à mort; Jovien, que l'armée lui donne pour successeur, loin de profiter de la brillante victoire que l'armée venait de remporter, se hâte d'acheter à Sapor une paix honteuse. Il lui cède la forteresse de Nisibe, ce boulevard de l'Orient, et abandonne à sa vengeance les rois d'Arménie et d'Ibérie, qui ont puissamment secouru les Romains. Jovien survécut peu à ce traité. Valens, qui lui succéda bientôt sur le trône d'Orient, voulut résister aux orgueilleuses prétentions du monarque des Persans: vaincu en plusieurs rencontres, il fut forcé d'exécuter les traités conclus précédemment. N'ayant plus rien à craindre de l'empire d'Orient, Sapor tourna ses attaques contre l'Arménie et l'Ibérie. Non moins perfide et non moins cruel que son aïeul, il attire le roi d'Arménie dans un festin, le charge de chaînes d'argent et le fait ensuite périr dans les supplices. Cette perfidie soulève contre lui tous les Arméniens, et Sapor, dans sa vieillesse, fut sans cesse occupé à apaiser les nombreuses révoltes de ce peuple soulevé par un fils du roi détrôné. Sapor mourut en 380. — SAPOR III, petit-fils de Sapor II, ne fit rien de remarquable pendant son court règne. L'empire d'Orient était alors gouverné par un grand prince, par Théodose, et sous lui le royaume des Sassanides perdit plutôt qu'il ne gagna. Ce fut à dater du règne de Sapor que cette monarchie commença à tomber rapidement. DUHAUT.

SAPOTÉES (*bot.*), Juss. Cette famille renferme des arbrisseaux et des arbres souvent d'une grande beauté, dont le bois est mou et n'a guère d'usages. La plupart se font remarquer par l'abondance du suc laiteux qu'ils contiennent. Leurs feuilles sont alternes, coriaces, souvent garnies à leur face inférieure d'un duvet blanc ou roussâtre, qui les fait paraître argentées ou dorées en dessous. Les stipules leur manquent.

Les fleurs sont hermaphrodites et régulières; chacune d'elles possède un calice libre, monosépale, profondément divisé en 4-8 divisions qui semblent parfois rangées sur deux rangs; une corolle hypogyne, monopétale, régulière, dont les divisions sont ordinairement en nombre égal à celles du calice avec lesquelles elles alternent. Les étamines sont portées par le tube de la corolle qu'elles ne dépassent pas ou presque pas; le plus souvent les unes sont fertiles, opposées aux divisions de la corolle et en même nombre que celle-ci, les autres stériles en même nombre que les premières et alternes avec elles ainsi qu'avec les divisions de la corolle. Le pistil est composé d'un ovaire libre à plusieurs loges, dont chacune ne contient qu'un ovule anatrope, ascendant, fixé à la base de son angle central, d'un style et d'un stigmate simples.

Le fruit qui succède à ces fleurs présente un péricarpe charnu, parfois agréable à manger, par exemple celui du caimitier des Antilles, à plusieurs loges, ou à une seule par l'avortement des autres. Les graines solitaires dans chacune de ces loges ont un noyau solide, plus ou moins inégal et aminci sur une bande à leur côté intérieur; elles renferment un embryon dressé, volumineux, accompagné ou non d'un albumen charnu. Lorsque l'albumen existe, ses cotylédons sont foliacés; lorsqu'il manque, ils sont épais, charnus et quelquefois soudés l'un à l'autre; sa radicule est courte, tournée vers le hile.

Les plantes de cette famille habitent les contrées tropicales des deux mondes; certaines d'entre elles arrivent un peu en dehors des tropiques dans l'Australie, au cap de Bonne-Espérance, dans les deux Amériques.

Genres: *chrysophyllum*, L.; *sideroxylon*, L.; *achras*, P. Browne; *bassia*, Linn., etc.

SAPPHO (*hist. litt.*). L'antiquité nous représente Sappho comme le type le plus élevé du talent poétique chez la femme. Il est impossible aux modernes de contrôler cette opinion, presque tous les ouvrages de l'illustre poétesse ayant disparu. Sa biographie n'est pas mieux connue que ses œuvres; les détails abondent cependant, mais il n'en est pas un seul qui ait échappé à la critique. D'abord faut-il reconnaître deux Sappho, l'une d'Érèse, l'autre de Mithylene, l'une courtisane et belle, l'autre petite et laide, mais poétesses toutes deux, toutes deux ayant mérité une médaille et une statue, ou bien faut-il croire qu'il n'en a existé qu'une seule née à Érèse et fixée à Mithylene? Si l'on admet la distinction, il restera encore à décider si Sappho la Lesbienne avait pour père Simon ou Eunonymus, Euriguis ou Critus, Semus ou Camon, Etarchus ou Scamandronymus; si elle aima Anacréon ou Alcée, avec lequel elle se serait enfuie, après avoir échoué avec lui dans une conspiration contre le tyran Pitancus, ou si elle ne se rendit en Sicile que pour suivre Phaon, un beau jeune homme qui la dédaignait, et si enfin dans un moment de désespoir elle fit le saut de Leucade et périt dans les flots, selon la tradition vulgaire, ou si elle fut enterrée dans sa patrie comme cela semble résulter de plusieurs épigrammes de l'Anthologie et du silence des écrivains qui ont parlé du saut de Leucade.

Le fait de cette légende, que l'on détache le plus volontiers de la biographie de Sappho pour le transporter à son homonyme d'Érèse, c'est l'amour malheureux pour Phaon : il serait cependant moins vraisemblable chez la courtisane que chez la femme poète, que Platon est le seul à nommer belle, contrairement à tous les autres écrivains, mais il est probable qu'il ne faut voir dans cette histoire qu'une allégorie. Quoi qu'il en soit, l'amour pour Alcée n'est pas mieux démontré par les deux vers cités dans Aristote où l'on en veut voir la preuve, et la biographie certaine de Sappho se trouve réduite à des faits insignifiants. Née d'une famille attachée au commerce, elle épousa un riche habitant d'Andros qui la laissa veuve de bonne heure. Ce fut alors qu'entourée d'un cercle de femmes remarquables qu'elle avait réunies, elle sentit s'éveiller en elle le feu de la poésie. Sappho ne chanta que l'amour, et même, s'il faut en croire quelques fragments qui nous en restent, ce ne fut pas toujours un amour pur, mais elle le chanta avec une ivresse que nul n'a égalée. Ses odes, ses épigrammes, ses élégies, ses épithalames sont perdus, et nous n'avons d'elle que quelques fragments conservés par le hasard des citations et insérés ordinairement à la suite des poésies d'Anacréon. Son Ode à une femme aimée a été traduite en latin par Catulle; en français par Boileau en alexandrins assez froids et alambiqués que Delille a réduits en vers de dix syllabes, et par tous les traducteurs du poète de Théos. Sappho a inventé le vers saphique et une sorte de lyre. Les ouvrages les plus connus auxquels sa vie a donné lieu sont l'Héroïde d'Ovide, et un roman de Pierre Verri, l'auteur des *Nuits romaines*. J. FL.

SARA. Abraham, choisi par Dieu pour être la tige de son peuple, épouse Sara, fille de son frère Aram. Quelque temps après son mariage, il se rend en Égypte pour échapper à une affreuse famine qui désolait le pays de Chanaan. Sara l'accompagnait dans ce voyage et passait en Égypte pour sa sœur. A peine sont-ils arrivés que le roi Pharaon, ayant entendu parler de la beauté merveilleuse de la sœur de l'étranger nouvellement fixé dans le pays, conçut le désir de l'épouser. Il aurait accompli son dessein, si une peste terrible n'était venue ravager son royaume. Ayant appris que la cause de ce fléau était l'enlèvement de Sara, la femme et non la sœur d'Abraham, il la lui rendit, et le blâma fortement de ne lui avoir pas fait connaître qu'ils étaient mariés. Lorsque la famine fut passée, les deux époux revinrent habiter le pays de Chanaan. Cependant les années s'écoulaient, et, malgré la promesse du Seigneur, Sara ne concevait point. Se voyant hors d'âge d'avoir des enfants, elle donna son esclave Agar à son mari pour en avoir au moins un fils. Agar devint bientôt enceinte et donna le jour à Ismaël, qui fut le père des Arabes. Cet enfant fut élevé par Sara comme s'il eût été son véritable fils. Mais à peine avait-il atteint l'âge de douze ans, qu'un ange du Seigneur apparaît à Sara et lui annonce qu'elle va devenir enceinte d'un fils sur la postérité duquel se vérifieraient toutes les promesses faites à Abraham. En effet, Sara, qui avait alors quatre-vingt-dix ans, conçut et mit au monde un fils appelé Isaac. Une fois mère, elle devint jalouse d'Agar et de son fils; craignant qu'Ismaël, comme l'aîné, n'eût part à la bénédiction du Seigneur, elle parvint à le faire

renvoyer avec sa mère. Sara mourut âgée de cent vingt-deux ans, et fut enterrée à Hebron dans un champ qu'Abraham acheta pour quatre cents sicles. DUHAUT.

SARABAITES. Mot qui vient de l'hébreu *salab*, qui signifie se révolter, renoncer, rejeter. C'est de ce nom qu'on appelait certains moines irréguliers des premiers siècles de notre ère, et dont saint Benoit, dans sa règle (ch. 1), fait le portrait suivant : « Prétendus moines qui ne reconnaissent aucune règle ni discipline quelconque ; qui, loin d'avoir été éprouvés comme l'or dans le creuset, sont au contraire susceptibles de recevoir toutes les impressions comme le plomb. Ils gardent fidélité au monde, sans craindre d'être ainsi infideles à Dieu ; ils n'ont du vrai moine que la tonsure. Les sarabaites se mettent deux ou trois ensemble, sans pasteur, renfermés dans leur propre bergerie et non dans celle du Seigneur, n'observant d'autre loi que le plaisir de satisfaire leurs désirs, ne regardant comme défendu que ce qui leur déplaît, etc. » Quelques auteurs modernes confondent les sarabaites avec les *Girovagues*, autre espèce de moines errants et vagabonds, dont le même saint Benoit dit (*loc. cit.*) : « qu'ils étaient pires que les précédents en toutes choses. »

SARAÇONATI ou SARASSONADI (*myth. hind.*). Sœur, fille et femme de Brahmâ. Poursuivie par ce dieu, elle cherchait à se soustraire à ses impudiques désirs en se dérobant à sa vue ; mais à chaque mouvement de l'infortunée une nouvelle tête s'élevait sur la nuque de Brahmâ. Lorsqu'il en eut quatre, Saraçonati, ne pouvant plus échapper a ses regards, prit son vol vers les cieux. Soudain Brahmâ acquit une nouvelle tête ; mais Siva, irrité de tant d'audace, la lui abattit ; et c'est alors que commencèrent les incarnations et les pénitences de Brahmâ. On fait naître de cette déesse : 1° Navéda, le dieu de la sagesse ; 2° Dakcha, le premier des Badjapalis ; 3° les six Ragas, génies qui président aux modes musicaux, et aux génies inférieurs et subalternes formant un cortége musical très nombreux. Saraçonati préside à la science, à l'harmonie, au langage et à la musique. Elle porte les surnoms de *Vatchs* (la voix), de *Bhavati* (l'histoire), de *Ghi* (l'éloquence), de *Vakervani* (rectrice de la parole). Son nom signifie *qui préside aux sons*. Elle se nomme aussi *Sri* (l'heureuse). *Mahaçonaragrama*, la rectrice de la gamme, en est une émanation qui comprend les milliers de Ragas (16,000). D'ordinaire Saraçonati est représentée dans les bras de Brahmâ, qui brule pour elle d'une passion éternelle, ou bien seule, un livre ou un trina (lyre) dans la main. Cette divinité est la personnification de la voix, des sons agréables. L'amour incestueux de Brahmâ et la résistance de la déesse désignent, selon moi, la nature aérienne et insaisissable du son qui se répand dans toutes les directions sans qu'on puisse déterminer par le regard ou par l'oreille le point d'où partent les vibrations sonores, surtout quand elles naissent dans l'atmosphère. Les têtes qui poussent sur la nuque de Brahmâ désignent les directions diverses de l'espace dans lequel se répand le son.

SARAGOSSE (*géog.*), *Zaragoza* en espagnol. Ville d'Espagne et capitale de l'Aragon, chef-lieu de l'intendance du même nom sur l'Èbre, à 281 kilom. N.-E. de Madrid. Elle compte 45,000 habitants ; c'est le siége d'un archevêque ; on y remarque la belle cathédrale, la fameuse église de Notre-Dame (*del Pilar*), et un beau pont. Du reste, la ville n'offre rien d'attrayant ; elle possède une université, plusieurs colléges, un séminaire, une académie des beaux arts, une bibliothèque et des antiquités. Ses environs sont fertiles et agréables, et offrent de riches pâturages. Elle fut, dit-on, fondée par les Phéniciens ; son plus ancien nom était *Saldaba* ; les Romains la nommèrent *Cæsarea Augusta*, et l'embellirent considérablement. Les Goths s'en emparèrent en 470, et les Sarrasins en 712. En 1017 elle devint la capitale d'un petit État maure ; en 1118 Alphonse-le-Batailleur la prit sur les Arabes, après un long siége. Dans les temps modernes l'archiduc Charles y battit Philippe V en 1710. Elle est surtout devenue célèbre par l'héroïque défense de ses habitants pendant le siége opiniâtre qu'ils soutinrent contre les Français, de juillet 1808 à février 1809. — L'intendance de Saragosse, située entre celles de Huesca au N.-E., de Lerida et de Tarragone à l'E., de Castellon au N.-O., de Teruel au S., de Soria et de Logrono à l'O., et de Pampelune au N.-O., a 225 kil. sur 90, et 320,000 habitants. Le nom de Zaragoza est une corruption de *Cæsarea Augusta*.

SARASIN (JEAN-FRANÇOIS), comme Malherbe, comme Segrais, naquit sur les bords de l'Orne qu'il a aussi chantés dans ses vers. Son père, qui était trésorier de France, le présenta au secrétaire d'État Chavigni, qui lui donna

1.000 livres et l'envoya auprès du pape. Sarasin mangea la somme à Paris avec une femme, puis, quand il n'eut plus de fonds, il se maria; mais sa femme, digne fille de cette Ève (ce sont ses expressions) qui aima mieux

Prêter l'oreille aux sornettes du Diable
Que d'être femme et ne pas coqueter,

lui devint bientôt insupportable ; il la quitta en disant que l'on devrait bien chercher le secret de perpétuer le monde sans femme, entra chez le prince de Conti et devint secrétaire de ses commandements. En cette qualité, il voyageait souvent avec le prince, qui, sur son passage, était obligé d'essuyer les harangues des gouverneurs ou échevins des villes. Un jour un de ces harangueurs s'embarrassa et ne put aller au delà de la première phrase; Sarasin s'élance de la voiture dont il fait le tour, va se placer auprès de l'échevin déconcerté, et continue la harangue d'une façon si burlesque que le prince ne put s'empêcher d'éclater de rire. Les échevins reconnaissants lui offrirent comme au prince le vin de la ville. Peu de temps après cependant il se brouilla avec son protecteur, qui eut, dit-on, la brutalité de le frapper à coups de pincettes. On prétend qu'il en mourut de chagrin à Pézenas, en 1654. Quatre ans après, Pélisson, passant par cette ville, lui fit faire un service funèbre et lui composa une épitaphe.

Sarasin était quelquefois importuné des exigences auxquelles le soumettait sa réputation de bel esprit, et disait qu'il enviait son procureur qui avait fait fortune en commençant toutes ses lettres par ces mots : « J'ai reçu l'honneur de la vôtre. » Il a laissé des ouvrages en vers et en prose: ses odes ont quelques belles strophes; son petit poëme de *la Défaite des bouts-rimés*, écrit en quatre jours, est un peu monotone par le fond, à cause de la singulière fantaisie de l'auteur de faire des personnages de quatorze bouts-rimés proposés pour un sonnet; mais il y a des vers remarquables dans le plaisant et dans le sérieux; *la Pompe funèbre de Voiture*, en prose et en vers, a servi de modèle aux ouvrages de ce genre qui ont paru depuis; *la Conjuration de Valstein* est une très agréable composition, bien que le style en soit trop antithétique, et l'on regrette que ce morceau historique ne soit pas terminé. Sarasin écrivit aussi en vers et en prose, en latin et en français, contre le fameux parasite Montmaur ; il aimait le plaisir, et cela a nui à la correction de ses œuvres, qui, malgré l'admiration de J.-B. Rousseau, et ce mot de Boileau : « Il y a en Sarasin la matière d'un excellent esprit, mais la forme n'y est pas », sont toujours restées pour la réputation bien au-dessous de celles de Voiture. Celui-ci cependant n'avait pas plus d'esprit, et il était beaucoup moins naturel ; mais il était le premier, et Sarasin n'eut pas une originalité assez distincte pour ne pas être éclipsé par lui.

SARCLER (*cult.*). Détruire dans les terrains cultivés les herbes adventices, soit en les arrachant à la main, soit en les coupant entre deux terres avec un outil. On appelle souvent sarcler, l'opération de remuer légèrement la terre des lieux cultivés, soit que l'on se propose de rendre la superficie du sol plus agréable à l'œil, ou de favoriser par l'ameublissement du terrain le développement des racines, opérations qui s'appellent plus souvent *binage* et *serfouissage*. Il faut, avant de se livrer à aucune de ces opérations, avoir égard à la manière des plantes au pied desquelles on veut les pratiquer ; car, dans certaines circonstances, bien loin d'être utiles, elles pourraient être fort nuisibles en contrariant le développement des racines : ceci arriverait si on sarclait trop tôt ou trop tard, ou trop près du pied.

SARCOCARPE. L.-C. Richard a donné ce nom à la couche moyenne du péricarpe des fruits, à celle qui, dans les fruits charnus, constitue la chair (ex. : pêche, cerise, prune, etc.). Trouvant ce nom assez peu harmonieux, M. de Candolle a proposé de le remplacer par celui de mésacarpe, que l'on rencontre aujourd'hui dans un grand nombre d'ouvrages de botanique. Enfin, M. Aug. de Saint-Hilaire a conseillé de rejeter également les mots de sarcocarpe et de mésacarpe, et de conserver simplement à la partie du fruit que l'on désigne sous ces noms la dénomination beaucoup plus ancienne de chair.

SARCOCOLLE (*hist. nat.*). De σάρξ, chair, et κόλλα, colle. Substance végétale, jadis considérée comme une gomme résine, mais tenant bien plutôt à la fois de la gomme et du sucre. Elle est fournie par le *penæa sarcocolla*, petit arbrisseau de la tétrandrie monogynie, L., qui croît en Éthiopie, au cap de Bonne-Espérance, en Perse, et découle particulièrement du calice des fleurs. Telle que l'on rencontre la sarcocolle dans le commerce, elle est solide sous forme de petits globules demi-transparents, d'une couleur jaune, sans odeur bien manifeste,

mais d'une saveur tellement âcre et chaude qu'il est impossible d'en conserver durant quelque temps un fragment dans la bouche. L'analyse chimique n'y a pourtant fait découvrir que de la gomme, des matières ligneuses ou gélatineuses, et environ 65 0/0 d'un principe immédiat neutre, solide, brun, cassant, incristallisable, d'une saveur sucrée quoique légèrement amère, formé de carbone, d'hydrogène, d'oxygène, et nommé *sarcocolline*. — La sarcocolle doit être rangée, sous le rapport de son action sur l'économie vivante, parmi les substances les plus actives. Elle ronge les chairs baveuses, déterge les vieux ulcères et pourrait sous ce rapport remplacer les caustiques; presque jamais employée à l'intérieur, et généralement inusitée de nos jours.

SARCOPHAGE, c'est-à-dire qui se nourrit de chair. Ce mot vient de la propriété inhérente aux tombeaux de consumer les corps morts qu'on y renferme. Toutes les matières solides sont propres à faire des sarcophages, la pierre, le marbre, le bois dur, etc.; quand ils ne sont point en bois, ce sont des monolithes, fermés par un couvercle monolithe aussi. Souvent ils sont ornés de belles sculptures et de bas-reliefs, représentant quelque trait de la vie du défunt, dont la figure en portrait occupe toujours le centre. Il paraît que, comme chez nous, il y avait des marbriers qui tenaient un assortiment de sarcophages; du moins on en a retrouvé dont le portrait du milieu, seulement dégrossi, n'a jamais été terminé. Dans plusieurs sarcophages on a trouvé deux corps; on en a découvert d'autres qui renfermaient toute une famille. On rencontre quelquefois en Amérique des vases dans lesquels sont des corps accroupis; ce sont de véritables sarcophages. Chez nous, on donne ce nom à la représentation tumulaire qui, dans la cérémonie religieuse de l'enterrement, recouvre momentanément le cercueil. En médecine, on appelle *sarcophages* ou *cathérétiques* les médicaments qui brûlent les chairs.

SARCOPHAGIENS (*entom.*). Tribu d'insectes diptères de la famille des muscides, section des calyptères. Ses caractères sont: face et front proéminents; antennes allongées, à stylet long, velu, nu à l'extrémité; yeux distants dans les deux sexes. Abdomen allongé dans les mâles, ovale dans les femelles, muni de soies au bord des segments.

Cette tribu se compose d'un petit nombre de genres, tels que les sarcophages, les cynomyies, les agries, qui diffèrent peu les uns des autres, mais qui comprennent une multitude d'espèces.

Dans l'état ailé, ces diptères recherchent les plantes et se nourrissent du suc des fleurs; mais les femelles vont déposer sur les cadavres, non leurs œufs, mais leurs larves; car elles sont vivipares et elles se distinguent par cette faculté de tous les autres insectes, à l'exception des pucerons et d'un petit nombre d'autres.

Cette modification dans le mode de la génération se manifeste intérieurement par une disposition particulière de l'ovaire transformé en matrice qui, formée de la membrane la plus délicate et contournée souvent en spirale, contient environ cent larves logées chacune dans une cellule particulière. Réaumur porte ce nombre à 20,000; mais nous croyons que c'est une erreur causée par une illusion de microscope.

Cependant cette fécondité s'accroît dans une progression merveilleuse par les cinq ou six générations qui se succèdent de mois en mois pendant la belle saison, et un seul couple aurait dans ce court espace de temps une postérité de plusieurs millions d'individus, si de nombreux ennemis n'y mettaient obstacle.

Cette pluralité de générations, et le viviparisme qui la favorise en abrégeant le développement, sont deux dérogations plus ou moins rares à la loi commune; et si nous considérons que ces larves sont déposées sur les cadavres, dont elles absorbent rapidement les chairs, nous verrons dans ces facultés, cet instinct et cette voracité, une concordance qui démontre plus que dans toute autre race d'animaux la mission bienfaisante qui hâte la dissolution des corps que la vie a abandonnés. J. Macquart.

SARCOPHILE, *sarcophilus* (*mam.*). Genre de marsupiaux, démembré de la famille des dasyures par Fr. Cuvier. Il répond au genre *ursinus* de mon Jardin-des-Plantes. Ses caractères sont les mêmes que ceux des dasyures, mais on leur trouve dix incisives au bas au lieu de six, ce qui porte le nombre total de leurs dents à quarante-six; en outre, leur queue est un peu prenante et nue en dessous.

Le sarcophile ursin, *sarcophilus ursinus*, Fr. Cuv.; *ursinus harrisii*, Boit., est de la taille d'un petit blaireau. Son pelage est long,

grossier, noir, irrégulièrement marqué d'une ou deux taches blanches éparses sur la gorge, les épaules et la croupe ; son corps est long de dix-huit pouces et sa queue de huit. Cet animal vit sur les bords de la mer, à la terre de Van-Diemen, et paraît se nourrir plus de pêche que de chasse. Il est entièrement carnivore, et, quoique classé parmi les marsupiaux, il n'a pas de poche abdominale. Il habite des trous de rocher et ne sort de retraite que la nuit pour se mettre en quête de sa nourriture. Faute de poisson, il poursuit les petits mammifères, tâche de surprendre les oiseaux pendant leur sommeil, et enfin il se jette sur les cadavres à demi putréfiés de phoques, de cétacés et de poissons que les flots de la mer ont jetés sur le rivage. BOITARD.

SARDAIGNE (île de). Une des principales îles de la Méditerranée, située au sud de la Corse, dont elle est séparée par le détroit de Bonifacio, comprise entre le 39e et 41e degré de latitude et entre 5° 45' et 7° 35' de longitude. Sa longueur est de 26 myriamètres environ sur une largeur de 11 myriamètres. Différentes petites îles forment une dépendance de la Sardaigne sous les rapports géographiques et politiques : c'est au nord-ouest *Asinara*, au nord-est *Capria*, au sud-est *Santi-Petri*. — L'antiquité du nom de *Sardaigne* paraît remonter aux âges les plus reculés; les Grecs la nommaient *Sardon*, et les Romains *Sardinia :* cette homogénéité dans la racine du mot en a fait attribuer l'origine à l'occupation de cette île par Sardus, fils d'Hercule. Des monuments d'une structure particulière attestent d'ailleurs la présence sur cette terre de peuples très anciens; ces constructions, dites nuraghes, que M. Petit-Radel appelle cyclopéennes ou pélasgiques et dont il fait remonter l'antiquité au XVe siècle avant Jésus-Christ, sont des tours de 16 mètres environ de hauteur sur 30 mètres de circuit, et terminant en cône surbaissé. Les parois, formées de blocs d'un mètre cube, ne sont enduites de ciment ni à l'intérieur ni à l'extérieur : un mur de 3 mètres environ de hauteur, du même style que l'édifice et surmonté de parapets, entoure le terre-plein qui supporte le nuraghe. Une spirale, pratiquée dans l'épaisseur des murs, sert de communication entre trois chambres qui forment chacune un étage.

Histoire. — Successivement occupée par les Pélasges, les Phéniciens, les Étrusques, les Carthaginois, la Sardaigne fut conquise sur ces derniers par les Romains au commencement de la première guerre punique. Après le démembrement de l'empire romain, les Vandales d'Espagne, les Goths, les empereurs d'Orient, établirent tour à tour leur pouvoir sur cette île. Les empereurs d'Orient ne purent la défendre contre les Sarrasins qui avaient envahi toute l'Italie et qui s'emparèrent de bonne heure de la Sardaigne, dont ils restèrent possesseurs pendant deux cents ans. Les Pisans aidèrent les indigènes à chasser les Arabes vers l'an 1050. — A cette époque, s'établit, sous la protection de Pise, une espèce de gouvernement national mêlé d'élection et d'hérédité. C'est le gouvernement des juges des quatre provinces principales de l'île (Cagliari, Torres, Arborea, Gallura) ; mais les Pisans changèrent bientôt leur protectorat en souveraineté, dont ils furent dépossédés à leur tour par les Génois. Le pape en investit la couronne d'Aragon deux cents ans après ; mais ce fut au XIVe siècle seulement que Jacques II d'Aragon parvint à s'y établir d'une manière permanente. Pendant la guerre de la succession au trône d'Espagne, les Anglais s'en emparèrent au nom de l'empereur d'Allemagne, qui la céda aux ducs de Savoie, ses souverains actuels, en échange de la Sicile. Échappée à l'invasion française en 1799, elle forma jusqu'en 1814 à elle seule le royaume de Sardaigne, sous les rois Victor-Emmanuel et Charles-Félix. Depuis 1815, elle compose une des intendances générales du royaume sarde, tel qu'il a été constitué par le congrès de Vienne. — Son territoire est divisé en 11 provinces, dont 6 forment l'intendance générale de Cagliari, — et 5 la vice-intendance de Sassari. — Ces deux villes sont les plus importantes de toute la Sardaigne. Les autres centres de population constituent des bourgs assez importants pour être des sièges épiscopaux.

L'heureuse fertilité de la Sardaigne est célébrée par les savants et par les poètes. Des céréales abondantes de toute nature, des vins exquis, des plantes potagères énormément développées, des oranges, des citrons, des olives, telles sont les productions naturelles d'une végétation dont l'activité est favorisée par une température très élevée. — Les plantes exotiques, telles que le tabac, le coton, s'y sont facilement acclimatées et promettent au pays des sources nouvelles de richesses. — C'est à l'excellence de ses pâturages que la Sardaigne doit la force et

a beauté de ses chevaux et de ses bêtes à cornes.

Le terrain, qui est hérissé de hautes montagnes dont la principale est le Gnmas Gentu, produit du granit, du porphyre, des marbres blancs et gris, des basaltes et autres substances volcaniques, des pierres dures, telles que l'agate, la sardoine, qui doit son nom à la Sardaigne, des mines abondantes de plomb, de fer et d'argent, auxquelles il ne manque qu'une exploitation plus large ou plus habile. — De vastes étangs salifères composent, à défaut de sel minéral, une des branches importantes du commerce d'exportation. — D'autres étangs fournissent des pêches abondantes; malheureusement ils forment des marais dont les émanations insalubres engendrent des maladies endémiques. Sur les côtes on pêche le corail, du thon et des sardines en abondance. — Il n'est pas douteux que, sous l'administration intelligente du roi de Sardaigne actuel, qui continue l'œuvre de Victor-Emmanuel et de Charles-Félix, ses prédécesseurs, cette île ne soit appelée à un grand développement dans son industrie et son commerce.

SARDAIGNE (royaume de). La partie continentale des États sardes est bornée au nord par la Confédération suisse, proprement par les cantons de Genève et le lac de ce nom, les cantons du Valais et du Tessin; à l'est, par ce dernier canton, le gouvernement de Milan, le duché de Parme, la Lunigiane toscane et l'ancien duché de Massa; à l'est, par la France; au sud, par la Méditerranée.

Ce royaume doit sa composition actuelle au congrès de Vienne. Il se compose de ses anciennes possessions et de ses nouvelles: les anciennes sont: le duché de Savoie, la principauté de Piémont, les duchés d'Aoste et de Montferrat, la seigneurie de Verceil, les comtés de Nice et d'Asti, le marquisat de Saluces, une partie du duché de Milan, comprenant les provinces d'Alexandrie, de Valence, de Val de Sesia, de Novare, de Tortone, de Vigevano; une partie du Pavesan et la plus grande partie du comté d'Anghiesa, les fiefs de Carravèse et du territoire d'Asti, enfin l'île de Sardaigne; les nouvelles possessions consistent dans le territoire de l'ancienne république de Gênes, aujourd'hui duché de ce nom, avec l'île Capraja, les Langhes ou les fiefs impériaux.

Les principaux fleuves qui baignent le territoire continental du royaume de Sardaigne sont: le Rhône, limitrophe de la Savoie; le Var, qui coule dans la partie occidentale du comté de Nice et sert de limite entre la France et les États sardes; le Pô, qui traverse les intendances générales de Cuneo, Turin, Alexandrie et Novarre, et entre ensuite dans le royaume Lombardo-Vénitien. — Les autres cours d'eau ne sont que des affluents de ces trois fleuves.

Division politique et administrative.— Les États du roi de Sardaigne sont divisés en neuf intendances, dont huit pour le continent; l'île de Sardaigne forme la neuvième. Ces intendances générales, qui correspondent au même nombre de divisions militaires, comprennent quarante petites provinces. — Voici les noms des huit intendances continentales : Turin, Cuneo, Alessandria, Novara, Aosta, Nizza, Genova, Savoja.

Les principales villes sont : dans l'intendance de Turin, Turin, capitale de la principauté de Piémont et de tout le royaume de Sardaigne, lieu de résidence du roi, siége d'une université et d'un archevêque; Suse, dans le voisinage du Mont-Cenis, qui s'étend entre Suse et Lans-le-Bourg. Dans la division de Cuneo, Cuneo, ville épiscopale, autrefois fortifiée. — Alexandrie, dans la division de ce nom, qui comprend aussi Marengo, petit bourg célèbre dans nos fastes militaires, et Asti, patrie d'Alfieri.— Novara, capitale de la division ainsi appelée; c'est à quelques milles de la magnifique route du Simplon. — Dans la division de Genova, Gênes, grande ville forte, industrieuse et commerçante; Savona, ville épiscopale; Cogaletto, qui revendique l'honneur contesté d'avoir donné naissance à Christophe Colomb. — Enfin, les principales villes des divisions d'Aoste, de Nizza et de Savoie, sont : Aoste, petite ville épiscopale; Nice, célèbre par sa position admirable sur la mer et l'influence bienfaisante de son climat sur les phthisiques; Chambéry en Savoie et Aix-les-Bains. — La capitale de l'île de Sardaigne est Cagliari. — Dans chaque chef-lieu de province, il y a un collége royal où, suivant l'importance de la ville, huit ou dix professeurs enseignent la théologie, le droit canonique, le droit civil, la chirurgie, la chimie.

L'instruction publique confiée au clergé a fait, sous les rois modernes, des progrès extraordinaires, qui mettent le royaume de Sardaigne au nombre des États les plus éclairés.

Sur une superficie de 3,650 lieues géogra-

phiques, dont 2,050 pour le continent et 1,600 pour l'île de Sardaigne, les États sardes comptent une population de 4,300,000 habitants, professant tous la religion romaine, à l'exception de quelques juifs et de Vaudois calvinistes, dont la croyance est tolérée : il n'y a pas la même unité dans le langage. En Savoie, c'est un dialecte de la langue romane; à Nice, on parle le provençal; les Piémontais et les Génois parlent un italien mêlé de mots français, et le langage des habitants de l'île de Sardaigne est un mélange de latin, de castillan, de grec, de français et d'allemand.

Le gouvernement, qui est monarchique absolu, est tempéré toutefois par la mansuétude en quelque sorte héréditaire des princes de la maison de Savoie. En outre, la Sardaigne a un parlement fourni par les trois ordres du royaume, qui sont : 1° l'ordre ecclésiastique, comprenant les évêques, les abbés, les chapitres; 2° l'ordre militaire, composé de nobles; 3° enfin l'ordre royal, le dernier dans la hiérarchie parlementaire, composé des conseilliers des sept principales villes du royaume; une junte des trois ordres accorde au gouvernement tous les trois ans plusieurs contributions sous le titre de donation.

Le défaut d'homogénéité entre les différents États constituant le royaume de Sardaigne nous a empêché de donner un aperçu historique des évènements particuliers à chaque contrée; nous dirons seulement que l'histoire du royaume sarde se confond, à partir du XIe siècle, avec celle des ducs de Savoie qui en furent les souverains jusqu'en 1799. A cette époque, toute la partie continentale des États sardes fut réunie à la France, pour former, sous l'empire, les départements du Mont-Blanc, des Alpes maritimes, du Léman, de la Doire, du Pô, de Marengo, de Sésia, de Stura, de Gênes, de Montenotte, de l'Apennin et du Simplon. En 1815, les rois de la maison de Savoie furent réintégrés dans leurs anciens États, constitués tels qu'ils le sont aujourd'hui.

SARDAM, ou Saardam et mieux Zaardam, ville du royaume de Hollande (Hollande septentrionale), à 13 kilomètres N.-E. de Harlem, sur le Zaar. 12,000 habitants. Aspect pittoresque, maisons de bois peintes en vert. Commerce de bois, navigation et pêche actives. Chantiers, fabriques de voiles, goudron. Près de 700 moulins à vent (il y en avait jadis 2,800). — En 1696, Pierre-le-Grand vint apprendre dans les chantiers de Saardam la construction des vaisseaux sous le déguisement d'ouvrier charpentier et sous le nom de Pierre Mikhailov; on y montre encore sa demeure.

SARDANAPALE. L'incertitude de la chronologie assyrienne laisse beaucoup de doute sur l'existence de ce roi. Fréret croit qu'il a existé trois Sardanapales, et que le règne de chacun d'eux a été l'époque d'une révolution dans Ninive; selon lui, le Sardanapale de Velleius n'est point le même que celui d'Eusèbe et encore moins celui de Ctésias; nous sommes porté à adopter cette idée, parce qu'elle étend davantage la durée de l'empire assyrien. Ce calcul est d'autant plus raisonnable que sans lui il est impossible d'expliquer la gradation des progrès de l'esprit humain dans Babylone. Sardanapale, ou plutôt Sardan-Pul, ne serait-il point une épithète et non un nom particulier donné à un souverain? Suivant les uns, cette expression signifie *illustre*, et, suivant d'autres, *le bien-aimé des dieux*; ainsi elle a pu convenir à trois des rois différents qui paraissent dans le canon de Syncelle et de Ctésias.

Callisthène a écrit dans des annales de Perse qu'il y avait eu deux souverains du nom de Sardanapale, l'un sans caractère et l'autre plein de bravoure, et l'émule des héros du premier âge (*Lexicon de Suidas*, au mot Sardanapale). Clitarque, un des historiens d'Alexandre, a parlé d'un Sardanapale chassé de ses États, et mort détrôné dans une extrême vieillesse (Athénée, *Deipnosoph.*, l. 12, c. 7). Il est évident qu'on ne peut le confondre avec celui de Diodore qui périt dans l'embrasement de son palais. Pour nous, dont l'objet n'est pas d'ajouter des doutes à des doutes dans l'arrangement frivole de quelques dates, nous nous contentons d'avoir constaté l'idée de Fréret et la nôtre, et, sans nous occuper du Sardanapale de Clitarque, nous allons nous occuper de celui de Diodore.

Toute l'antiquité a retenti du récit des débordements du dernier prince de la maison de Béletaras, et son nom, grâce au portrait que les historiens en ont tracé, n'est parvenu jusqu'à nous qu'avec l'opprobre dont on flétrit sa mémoire. Invisible comme les sultans de l'Asie à tous ses peuples, il n'existait que pour ses concubines et ses eunuques; ainsi le trône de l'Assyrie était dans un sérail de Ninive. Ce genre de vie avait tellement dégradé l'homme

physique dans Sardanapale qu'il semblait avoir changé de sexe; il fardait son visage avec la céruse, se parfumait le corps avec des essences les plus recherchées, s'habillait en femme et passait les instants d'ennui, qui servaient d'intervalles à ses jouissances, à filer des robes de pourpre pour ses maîtresses. Avant de cesser ainsi d'être homme, ce prince s'était livré avec éclat à tous les excès du libertinage le plus effréné. Dans la suite ses organes se flétrirent, il ne lui resta qu'une imagination ardente et dépravée; il appela alors à son secours les breuvages et les aphrodisiaques qui ne firent qu'irriter en vain ses désirs, anéantir ses sens et lui apporter dans l'été de l'âge tous les tourments de la décrépitude.

Le règne de Sardanapale à Ninive ne devint célèbre que par ses désastres; l'ennemi attaqua les frontières de l'empire et les dévasta; les peuples des provinces éloignées de la capitale se soulevèrent contre ses gouverneurs. L'Assyrie était devenue une mer orageuse, tout y tremblait, excepté le pilote endormi qui ne voyait ni la mer, ni le gouvernail; la révolution vint de la main même qui devait la prévenir. Nynias avait fait un règlement militaire, portant que la jeunesse de toutes les provinces devait servir tour à tour aux environs de la capitale pour la sûreté des souverains. Arbace était alors à la tête des troupes que la Médie envoyait tous les ans à Ninive; ce chef s'était lié d'amitié avec un de ses collègues nommé Baalsar qui commandait les troupes babyloniennes. Celui-ci, qui était mage, prédit à Arbace que le ciel le destinait à occuper un jour le trône de Sardanapale. Cette prédiction adroite échauffa l'imagination du satrape mède, qui promit à son tour, s'il devenait roi, de donner Babylone au prophète. Avant que de rien entreprendre contre son souverain, Arbace voulut s'assurer s'il était aussi vil que le représentait la renommée; par l'assistance de l'eunuque Parmèze il s'introduit dans le sérail, et là il voit le despote de Ninive vêtu en femme, le visage fardé, les sourcils peints, imitant la voix de ses maîtresses, etc... Ce spectacle laissa une trace profonde dans l'âme du guerrier, il sortit déterminé à s'emparer du trône de Bélus. Arbace s'occupa à soulever les Mèdes et les Perses; Baalsar, de son côté, en fit autant des Chaldéens; on eut l'art d'associer à la ligue un roi des Arabes, et quand le complot fut dans toute sa maturité, les conspirateurs s'approchèrent de Ninive avec une armée de quatre cent mille hommes.

Ce coup réveilla Sardanapale de sa léthargie, il commença à mettre en sûreté ses trésors et sortit enfin de son sérail. L'Assyrie crut renaître un moment en voyant son souverain à la tête d'une armée; les troupes royales firent des prodiges, et les rebelles vaincus furent obligés de se renfermer dans des retranchements élevés à la hâte à soixante-dix stades de Ninive. Sardanapale s'endormit sur ses lauriers; les conjurés s'enhardirent, abandonnèrent leurs retranchements et vinrent une seconde fois attaquer la capitale. Sardanapale voulut réparer sa faute par une bassesse : il envoya des hérauts à la tête de l'armée ennemie, qui mirent à prix la tête des généraux, en promettant 200 talents d'or à celui qui tuerait Arbace ou Baalsar, et le double de cette somme avec le gouvernement, soit de Babylone soit d'Ecbatane, à celui qui les amènerait vivants. Les confédérés ne furent pas plus heureux dans cette action que dans la première; le roi les défit encore et les força de fuir en désordre sur une montagne; cependant, contre toute attente, cette seconde bataille ne pacifia pas l'Assyrie. Les confédérés se hasardent encore dans la plaine et ils sont encore défaits; Arbace y reçoit une grave blessure, son camp est envahi, et ils se retirèrent en désordre jusqu'aux frontières de Babylone.

Sardanapale se reposait de sa triple victoire en se livrant à de nouveaux désordres; il donnait des fêtes à ses concubines au milieu de ses troupes; il passait la revue de ses troupes habillé en femme : toute discipline était anéantie dans le camp assyrien. Arbace, instruit de ce désordre par ses espions, fond à propos, pendant la nuit, sur ces soldats énervés, s'empare de leurs retranchements, et poursuit les fuyards jusque sous les remparts de Ninive. Cet événement fit plus de tort au roi d'Assyrie que ses trois victoires ne lui avaient procuré d'avantages; la plupart des provinces secouèrent son joug, et bientôt il n'eut plus d'autre défense que les murs de sa capitale. Dans cette extrémité Sardanapale envoya trois fils et deux filles, qu'il avait de Cotys, au satrape de Paphlagonie, et il écrivit à tous les gouverneurs qui lui étaient restés fidèles de venir s'ensevelir avec lui sous les débris du trône de Sémiramis. Le siége de Ninive dura deux ans. Cependant la crainte de tomber vivant entre les mains des généraux

dont il avait mis la tête à prix commençait à agiter Sardanapale. Le supplice auquel il était réservé se représenta à son imagination avec toute son horreur, et pour tromper la haine de ses ennemis il fit les apprêts de son suicide. Ce monarque fit dresser, dans l'enceinte de son palais, un échafaud immense dont le comble était surchargé de cent cinquante lits d'or et d'autant de tables de même métal. Au centre de la charpente on avait bâti un appartement de cent pieds où se trouvaient des lits pour lui, pour ses concubines et pour ses eunuques ; on avait également ménagé, aussi parmi les pontres qui servaient de base à l'édifice, une place pour renfermer un million de talents d'argent et tout ce que le luxe des rois avait pu amasser de richesses pendant douze cents ans. Quand cet énorme bûcher fut achevé, Sardanapale y fit mettre le feu. Les anciens ont écrit que l'incendie dura quinze jours (Athénée Deipnosophe, lib. 12). Les Mèdes lui élevèrent un monument qui portait pour épitaphe : « J'ai vu la vie fugitive de l'homme empoisonnée par les amertumes du chagrin et des remords ; j'ai observé que toutes les jouissances que je pourrais dédaigner passeraient à d'autres qui s'y livreraient sans scrupule ; alors j'ai usé de tous les droits du trône, et, tant que j'ai vu la lumière du soleil, j'ai bu, j'ai mangé et j'ai fait l'amour. »

Ainsi périt le dernier prince de la maison de Beletaras. AD. vicomte DE PONTÉCOULANT.

SARDES (*géog. anc.*), capitale du royaume de Lydie, fut riche et, puissante dès la plus haute antiquité. Déjà importante sous les dynasties des Atyades et des Héraclides, elle atteignit son plus haut point de splendeur sous les Mermnades. Les richesses de cette ville sous le règne de Crésus sont devenues proverbiales. Bâtie sur les bords du Pactole, dont les eaux roulaient des paillettes d'or, elle était enrichie et par sa position et par son commerce. Prise par Cyrus, en 536, elle perdit alors pour toujours son ancienne liberté et, réduite sous la domination des Perses, elle ne fut plus que la capitale de la satrapie d'Asie mineure ; aussi, malgré les avantages qui lui furent accordés, elle déchut rapidement. Devenue résidence du gouverneur perse, elle vit se diriger contre elle les attaques des colonies grecques, autrefois soumises par Crésus, et passées avec son empire sous la domination de Cyrus et de ses successeurs. Incendiée dans cette guerre, en 404, par les troupes athéniennes et érithréennes, elle se releva promptement de ses ruines. Depuis cette époque jusqu'à son assujétissement par les Romains elle ne fit que décroître ; mais alors elle recouvra rapidement sa splendeur, à un point tel que sous les premiers empereurs elle fut quelquefois décorée du surnom de seconde Rome. Elle était alors métropole de l'Asie mineure, et tous les quatre ans on y célébrait des jeux magnifiques.

Détruite pendant les convulsions de l'empire grec, elle n'a jamais été rebâtie, et aujourd'hui c'est à peine si quelques cabanes couvrent l'emplacement occupé par tant de superbes monuments. Son nom antique s'est conservé presque sans altération, car ses ruines portent aujourd'hui le nom de Sart. DUHAUT.

SARDINE, poisson du genre clupe comme le hareng et l'alose, est renommé par la délicatesse de sa chair. Sa longueur commune est de 3 à 4 pouces. Elle est abondante dans la Méditerranée où le hareng n'est pas connu. Sur les côtes de la Bretagne, elle est par bancs énormes ; quelquefois, quand on retire un filet, il ressemble à une longue colonne d'argent, et il peut remplir alors quatre tonneaux. Cette pêche constitue un des grands produits de la Bretagne ; elle y a quelquefois rapporté deux millions de francs dans l'année. Les sardines se tiennent dans les profondeurs et n'approchent des côtes que pour frayer. Leur présence est indiquée aux pêcheurs par la présence d'une substance huileuse qu'elles laissent transsuder, qui flotte à la surface de la mer, et qui, l'été, est souvent lumineuse pendant la nuit. De tous les poissons, c'est, sans contredit, le plus abondant à la fois et le plus délicat. Mais il faut le manger une ou deux heures après qu'il est pêché pour bien en apprécier la finesse. Plus tard on le sale, et plus tard encore on en fait un énergique engrais.

SARGIE (*entom.*). Genre de l'ordre des diptères, famille des notacanthes, caractérisé par un corps allongé, ordinairement aplati, une tête de moyenne longueur, arrondie en devant, plus large que le corselet, aux yeux très grands, les ailes et les antennes longues, l'abdomen elliptique et déprimé, les pates moyennes. Ces insectes habitent l'Europe et voltigent au soleil ou sur les feuilles. Ils ont de brillantes couleurs. Le *sargie cuivreux* est long de quatre lignes et demie, vert doré, à l'abdomen cuivré et violet.

SARGUEMINES. Ville de France, sur la Sarre, chef-lieu d'arrondissement du département de la Moselle, peuplée de plus de 4,000 habitants. Son commerce consiste en grains, fruits, bois de construction; elle a des tanneries, des fabriques de faïence, et elle exporte une grande quantité de tabatières de carton, qui sont l'industrie des villages.

SARIGUE. *Voyez* DIDELPHE.

SARLAT. Chef-lieu d'arrondissement (Dordogne), à 70 kilomètres S. E. de Périgueux; 5,669 habitants. Tribunal de première instance et de commerce; collége communal. Huile de noix, bestiaux, pierres meulières, lignite, truffes, etc. Aux environs, fer. Patrie de Baudot de Juilly, de la Boétie, etc. Cette ville doit son origine à son ancien monastère de bénédictins, fondé au VIIIe siècle. Sarlat fut érigé en évêché par Jean XXII et garda ce titre jusqu'en 1789. — L'arrondissement de Sarlat a 10 cantons (Sarlat, Belvez, le Bugue, Carlaux, Domme, Montignac-le-Comte, Salignac, Saint-Cyprien, Terrasson, Villefranche-de-Belvez); 133 communes et 110,447 habitants.

SARMATIE. Les anciens avaient donné ce nom à la vaste étendue de pays qui forme à peu près ce que nous appelons aujourd'hui Russie d'Europe et Russie d'Asie. Elle était divisée, par suite de sa position géographique, en Sarmatie européenne et Sarmatie asiatique. La Sarmatie européenne, fort peu connue des anciens, était habitée par une foule de petits peuples dont Ptolémée nous a conservé les noms. Les principaux étaient: 1° les Vénèdes, qui ont laissé leur nom à la ville de Vinden, en Livonie; 2° les Bronssiens, originaires des monts Riphées, habitaient la Prusse; 3° les Estiens, dans l'Estonie, recueillaient l'ambre que la Baltique rejetait sur la côte des Électrides dont ils n'étaient séparés que par les golfes du Curish-Haff et de Fristch-Haff; 4° les Peuciens, ou Basternes, qui habitaient les frontières de la Dacie; enfin les Jazyges, ou Roxolans (Russes), au nord des Palus-Méotides. Dans l'intérieur vivaient une foule de peuplades nomades qui transportaient constamment leurs demeures d'un lieu dans un autre, suivant les saisons. Toute cette vaste contrée était arrosée par plusieurs grands fleuves : le Borysthène, aujourd'hui Dniéper; le Bogus, ou Hypanis; le Tanaïs, qui se jetait dans le Pont-Euxin, près de la grande ville d'Aas (Azoff), et le Rha, ou Volga.

La Sarmatie asiatique était encore moins connue que la Sarmatie européenne. La seule partie sur laquelle les anciens eussent des notions un peu certaines était celle qui s'étend sur le Pont-Euxin, entre la Colchide et le Bosphore. Les principaux peuples étaient les Achems, les Hénioques, les Abasches, et, au nord du Caucase, les Alains, d'origine scythique, remarquables par leur bravoure et leur beauté.

Des Sarmates, les uns étaient anthropophages; d'autres, appelés pour cette raison Arimphées, se nourrissaient de glands; enfin le plus grand nombre étaient agriculteurs. Possesseurs des plus vastes plaines de l'ancien continent, ils s'adonnèrent à la culture dès la plus haute antiquité, et ne purent défendre leurs propriétés contre leurs voisins; aussi furent-ils presque constamment soumis à des étrangers. Le cavalier sarmate passait cependant pour redoutable, conduisant ordinairement deux ou trois chevaux pour passer de l'un à l'autre à volonté; il précédait les armées, comme les Cosaques actuels.

Ses armes étaient des flèches armées d'os empoisonnés et une cuirasse faite de lames de corne glissant l'une sur l'autre comme les écailles d'un poisson. Il n'y eut qu'un très petit nombre de peuples sarmates qui prirent part à l'invasion de l'empire romain. Ce fut dans leur pays, sur les bords du Palus-Méotides, qu'Ovide fut exilé par Auguste. Ce fut là qu'il composa une partie de ses poésies, qui, presque toutes empreintes d'une sombre mélancolie, se ressentent de la tristesse du climat. Cette vaste contrée offrait peu de villes; les plus importantes se trouvaient dans la Chersonèse taurique, ainsi appelée parce qu'elle avait été conquise sur les Cimmériens par les Tauro-Scythes. Ces villes étaient : Chersonesus, aujourd'hui détruit, mais près des ruines de laquelle les Russes ont bâti Sébastopol, leur principal port militaire dans la mer Noire; Taphrae (Pérécop), Theodosia (Caffa) et Aas (Azoff) dont nous avons déjà parlé. DURANT.

SARMENT. Nom que porte le bois de la vigne jusqu'à ce qu'il ait passé la seconde année. C'est le sarment de l'année qui porte le raisin; c'est celui de l'année précédente avec lequel on fait des provins, des marcottes.

On a vanté le sarment comme un fumier excellent pour la vigne : cette propriété est connue et mise à profit de temps immémorial dans

la Toscane, où l'on en retire d'excellents effets. On conseille, dans ce pays, de broyer le sarment destiné à cet usage comme le chanvre et avec les mêmes instruments. On attribue l'efficacité de cet engrais à la potasse qu'il contiendrait en grande quantité.

SARPI. Cet écrivain, qui, au commencement du XVIIe siècle, eut une assez grande célébrité, naquit à Venise, le 14 août 1552. Son éducation fut extrêmement soignée, et il se distingua par ses vastes connaissances dans la philosophie, la médecine, les mathématiques, le droit, l'histoire et la théologie. Il était fort versé dans les langues latine, grecque et hébraïque. Il embrassa l'état religieux, et comme dans son baptême il avait reçu les noms de Pierre-Paul, il porta, dans l'ordre des Servites auquel il s'était dévoué, le nom de frère Paul, en italien *Fra Paolo.* C'est sous ce dernier nom que Sarpi est le plus universellement connu. Les papes, les cardinaux, le duc de Mantoue et tous les savants de l'époque professaient pour ce religieux une estime particulière. Dès l'âge de vingt-sept ans il était provincial de son ordre, dont plus tard il devint procureur général.

Un grave conflit s'éleva entre le saint-siége et la république de Venise. Celle-ci avait fait deux décrets par lesquels il était défendu de bâtir des églises, des hôpitaux, des monastères, sans une autorisation du sénat. Il était également prohibé aux séculiers de vendre ou céder leurs propriétés au clergé. Le pape Clément VIII dissimula par prudence, quoique ces décrets violassent les règles établies. Paul V, successeur de Léon XI, qui n'avait régné que vingt-six jours comme successeur de Clément, n'hésita pas à improuver les décrets de la république. Sur ces entrefaites, le sénat ayant fait arrêter un chanoine et un abbé régulier accusés de grands crimes, le pape vit dans ces actes la violation des immunités ecclésiastiques. Les Vénitiens maintinrent leurs décrets: Paul V lança contre eux un interdit et excommunia le doge et le sénat si l'on n'obtempérait à son monitoire dans l'espace de vingt-quatre jours. Sarpi était conseiller et théologien en titre de la sérénissime république; il publia, pour la défense de l'État vénitien, plusieurs ouvrages où la cour romaine n'était point traitée avec faveur. Il avait d'ailleurs des ressentiments personnels contre cette cour, et l'ambition déçue n'y était pas étrangère. Il composa, outre les divers livres de défense de la république, une histoire du concile de Trente, qui n'était point encore terminée, lorsque, par la médiation d'Henri IV et la mission spéciale du cardinal de Joyeuse, le débat qui avait eu un si grand retentissement fut heureusement dirimé. Sarpi n'avait recueilli de son zèle à servir par ses écrits la république de Venise qu'une excommunication fulminée par le pape. Fra Paolo ne pouvait plus faire imprimer son histoire du concile de Trente en Italie; il la remit à un autre apostat, Marc-Antoine de Dominis, qui la fit imprimer en Angleterre. On doit bien penser qu'une histoire écrite avec une pareille disposition d'esprit et ce concours de circonstances ne pouvait pas être impartiale. Sarpi fit donc un roman historique où se pressent des réflexions qui décèlent plutôt un sectaire qu'un enfant de l'Église catholique.

Malheureusement encore pour la mémoire de Sarpi, l'ex-génovéfin Le Courayer, retiré aussi en Angleterre, publia une traduction française de cette histoire, et y ajouta une multitude de notes qui enchérissent sur le mauvais esprit de Sarpi. On n'ignore pas que Le Courayer avait été condamné par le clergé de France pour d'autres ouvrages très peu orthodoxes.

Fra-Paolo Sarpi s'attira par sa conduite de dangereux et puissants ennemis. Il fut même attaqué par trois assassins qui le laissèrent pour mort sur la place. Il guérit néanmoins de ses blessures, et mourut le 14 janvier 1623, à l'âge de soixante et onze ans. Ce que cet écrivain a laissé de meilleur est un traité de politique connu sous le nom du *Prince de Fra Paolo.* L'abbé Marty, ex-jésuite, le traduisit en français. Ce livre renferme néanmoins des propositions qui ne sont point irréprochables.

L'abbé PASCAL.

FIN DU TOME VINGT-UNIÈME.

PARIS. — Typ. A. LEBON, rue des Noyers, 8



TABLE

DU TOME VINGT-UNIÈME,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS.



